

Anonyme. Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers . Tome sezième [sic], TE-VENERIE. 1995.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).



# ENCYCLOPEDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

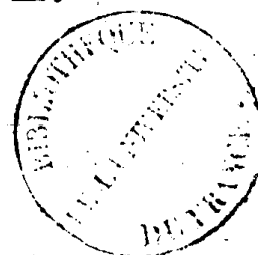
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M. \*\*\*.

*Tantum series juncturaque pollet,  
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TOME SEZIEME.

TE—VENERIE



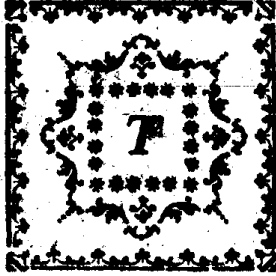
S. D.  
e. 8.



A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

## T E A



**TEANUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie & dans les terres, aujourd'hui *Tiano*. Plin., *liv. III. ch. v.* qui lui donne le titre de *colonie romaine*, la surnomme *Sidicinum*; & en effet elle avoit besoin d'un surnom, pour pouvoir être distinguée d'une autre *Teanum* qui étoit dans la Pouille. Tite-Live, *liv. XXII. ch. lvij.* Strabon, *liv. V.* & Frontin, *de Colon.* l'appellent aussi *Teanum-Sidicinum*. Quelques-uns néanmoins disent simplement *Teanum*, & alors c'est *Teanum-Sidicinum* qu'il faut entendre; car cette ville étoit beaucoup plus considérable que l'autre, & son nom écrit, ou prononcé sans marque distinctive, ne devoit pas être sujet à équivoque. Les habitans de la ville & du territoire étoient appelés *Sidicini*. On les trouve néanmoins aussi nommés *Teanenses* dans quelques inscriptions. Voyez le *trésor de Gruter*, p. 381. n<sup>o</sup>. 1. & 389. n<sup>o</sup>. 2. *Teanum* des Sidicins étoit la plus grande & la plus belle ville de la Campanie après Capoue, & sur le chemin de cette ville par *Suessa Aurunca*. Elle étoit célèbre par ses bains d'eaux chaudes, & Auguste en fit une colonie romaine.

2<sup>o</sup>. *Teanum*, ville d'Italie dans la Pouille & dans les terres; *Teanum Apulum*; & dans Strabon, *liv. VI. p. 285.* *Teanum Apulum*; on la distingue aussi de *Teanum* dans la Campanie. Le nom national étoit *Teanenses*, selon Tite-Live. On voit encore les ruines de cette ville à seize milles au-dessus de l'embouchure du *Tortore*, anciennement le *Trento*. C'est aujourd'hui un lieu nommé *Civita*, ou *Civitate*, qui fut évêché avant l'an 1062, mais dont le siège a été transféré, ou plutôt uni à celui de *Saint-Severo*. (*D. J.*)

**TEARUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace. Plin., *liv. I. ch. xj.* & Hérodote, *liv. IV.* en font mention. Le *Tearus* tiroit sa source de trente-huit fontaines, & se jettoit dans l'*Hebrus*. Darius fils d'*Hystaspes* s'arrêta trois jours sur les bords de ce fleuve, & il en trouva les eaux si délicieuses, qu'il y fit dresser une colonne, sur laquelle fut gravée une inscription en langue grecque, portant que ces eaux surpassoient en bonté & en beauté celles de tous les autres fleuves de l'univers. (*D. J.*)

**TEATE**, ou **TEATEA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux *Marrucini*, dont elle étoit la capitale, selon Plin., *liv. III. ch. xij.* qui la connoît sous le nom de ses habitans appelés *Teatini*. Silius Italicus, *liv. VIII. v. 520.* fait l'éloge de cette ville :

*Marrucina simul Trentanis amula pubes  
Corfini populos, magnamque Teate trahebat.*

L'itinéraire d'Antonin, qui nomme cette ville *Teate-Marrucinum*, la marque sur la route de Rome à Hadria, en passant par la voie valérienne. Elle se trouve entre *Interbromium* & Hadria, à dix-sept milles de la première de ces places, & à quatorze milles de la seconde. Le nom moderne est *Tieti*, qu'on écrit plus communément *Chieti*, ou *Civita di Chieti*. (*D. J.*)

**TEATE**, ou **THÉATE**, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure. Clément VII. l'érigea en métropole. Elle a donné le nom aux *Théatins*; parce que Jean Pierre Caraffe, le principal fondateur de cet ordre, avoit été évê-

Tome XVI.

## T E C

que de *Théate*, & renonça à cette dignité pour se faire religieux. (*D. J.*)

**TEBECRIT**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, dans la province de *Humanbar*, au pied d'une montagne, sur le rivage de la Méditerranée. Quelques-uns prennent cette ville pour la *Thudacha* de Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* (*D. J.*)

**TEBELBELT**, ou **TABELBELT**, (*Géog. mod.*) canton d'Afrique, dans le *Bilédulgerid*, au milieu du désert de Barbarie, à 70 lieues du grand Atlas du côté du midi, & à 34 lieues de *Segelmesse*. Le chef-lieu de ce canton est sous les 23. deg. 10. de longitude, & à 29. deg. 15. de latitude. (*D. J.*)

**TEBESSA**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur les confins du royaume d'Alger, au-dedans du pays, à 55 lieues de la mer. On croit qu'elle a été bâtie par les Romains, parce qu'on y voit encore des restes d'antiquité, avec des inscriptions latines; cependant la contrée des environs est stérile, & tout y manque, excepté des mûres & des noix. Long. 26. 48; latit. 35. 7. (*D. J.*)

**TEBETH**, s. m. (*Calend. des Hébreux.*) dixième mois de l'année ecclésiastique des Hébreux, & quatrième de leur année civile, qui répond en partie à Janvier, & en partie à Février. Il n'a que 29 jours; le second jour de ce mois, on finissoit l'octave de la dédicace du temple purifié par Judas Macchabée; le dixième étoit un jour solennel de jeûne, en mémoire du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, la huitième année du règne de Sédécias, 591 ans avant J. C. (*D. J.*)

**TEBURI**, ou **TIBURI**, (*Géog. anc.*) peuple de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* leur donne une ville nommée *Nemetobriga*. (*D. J.*)

**TEBZA**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de même nom, sur la pente du grand Atlas. Elle fait du trafic en blé, en troupeaux & en laine. (*D. J.*)

**TECA**, (*Hist. nat. Botan. exot.*) sorte de blé qui croît aux Indes occidentales, & dont les feuilles diffèrent fort peu de celle de l'orge. Le tuyau s'élève à la hauteur de l'avoine, & le grain est un peu plus menu que celui du seigle. Les Sauvages le moissonnent avant qu'il soit entièrement mûr, & le font secher au soleil. Ils le tirent des épis dans le besoin, & le grillent sous les cendres. Quand il est rôti, ils le réduisent en pâte, qu'ils portent avec eux dans leurs voyages. Elle est extrêmement nourrissante; en sorte qu'une petite mesure suffit à un homme pour plusieurs jours. En la détrempant avec beaucoup d'eau, ils s'en servent pour breuvage, & en font des tisanes humectantes dans leurs maladies, à-peu-près comme nous faisons nos tisanes d'orge, d'avoine & de gruau. Il ne faut pas confondre cette plante avec le *theea*. Voyez *THEEA*, *Botan.* (*D. J.*)

**TECCALI**, s. m. (*Poids.*) poids dont on se sert dans le royaume de Pégou; les cent *teccalis* font quarante onces de Venise; un giro fait vingt-cinq *teccalis*, & un *abueco* douze *teccalis* & demi. *Savary.* (*D. J.*)

**TECEUT**, ou **TECHEIT**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province & sur la rivière de *Sus*, dans une plaine qui abonde en dates, en orge & en froment. Long. 8. 42. latit. 29. 12. (*D. J.*)

**TECH**, LE, ou **TEC**, (*Géog. mod.*) rivière de France, dans le Roussillon; elle prend sa source dans les Pyrénées, au nord du *Prat de Molo*, en lieu qu'on appelle la *Rocca*, de-là cette rivière coule du sud-

ouest, au nord-est, & arrose les bourgs d'Arlas, de Ceret, del Bolo & d'Eln, d'où elle se jette dans le golfe de Lyon. C'est la rivière dont Polybe, Strabon, Ptolomée font mention sous le nom d'*Illiberis*, ou *Illiberis*. Mela la nomme *Tichis*, & il dit d'elle & de la *Tet*, que c'étoient deux petits fleuves qui devenoient dangereux quand ils se débordent: *parva flumina Tetis & Tichis, ubi accrevare, perisava.* (D. J.)

**TECHNIQUE**, (*Belles lettres*.) quelque chose qui a rapport à l'art. Voyez ART.

Ce mot est formé du grec *τεχνος*, *artificiel*, ou *τεχνη*, *art*.

C'est dans ce sens là que l'on dit: des mots *techniques*, vers *techniques*, &c. & que le docteur Harris a intitulé son dictionnaire des arts & des sciences, *Lexicon technique*.

Cette épithète s'applique ordinairement à une sorte de vers qui renferment les règles ou les préceptes de quelque art ou science, & que l'on compose dans la vue de soulager la mémoire. Voyez MÉMOIRE.

On se sert de vers *techniques* pour la chronologie, &c. tels sont, par exemple, les vers qui expriment l'ordre & les mesures des calendes, nones, ides, &c. Voyez CALENDES. Ceux qui expriment les saisons, Voyez AOUST. Ceux qui expriment l'ordre des signes. Voyez SIGNE.

Le p. Labbe a composé une piece de vers *techniques* latins, contenant les principales époques de la chronologie, & à son exemple le p. Buffier a mis en vers françois la chronologie & l'histoire, & même la géographie.

Les vers *techniques* se font ordinairement en latin, ils sont généralement mauvais, & souvent barbares; mais on fait abstraction de tous leurs défauts, en faveur de leur utilité: pour en donner ici une idée, il suffira de rapporter ces deux vers, où les casuistes renferment toutes les circonstances qui peuvent nous rendre complices du vol, ou de quelque crime d'autrui.

*Iussio, consilium, consensus, palpo, recursus,  
Participans, minus, non obstat, non manifestans.*

Et ceux par lesquels le p. Buffier commente son histoire de France:

*Ses loix en quatre cent Pharamond introduit,  
Clodion chevelu qu'Aëtius vainquit.  
Mérovée, avec lui combattit Attila;  
Childeric fut chassé, mais on le rappella.*

Les mots *techniques* sont ce que nous appellons autrement *termes de l'art*.

**TECKI-TSYOCKU**, ou **TSUTSUSI**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, nommé le *cistus des Indes*, à feuilles de ledum des Alpes, & à grandes fleurs de Paul Herman. Cet arbrisseau est couvert d'une écorce verte brune; ses fleurs sont monopétales, & ressemblent à celles du martagon; leur couleur varie beaucoup; cet arbrisseau est commun au Japon, & fait l'ornement des campagnes & des jardins; il est tantôt à fleurs blanches, marquées de longues taches rouges, tantôt à fleurs d'un violet blanchâtre, marquées de taches d'un pourpre foncé; tantôt à petites fleurs purpurines.

**TECKLENBOURG**, (*Géog. mod.*) bourg d'Allemagne, dans la Westphalie, à quatre milles de Munster; c'est le chef-lieu du petit comté de même nom, & il a un ancien château bâti sur une colline. *Long. 25. 42. lat. 52. 21.* (D. J.)

**TECLA**, (*Géog. mod.*) il y a trois îles de ce nom dans la mer Orientale, & elles font partie de celle des Larrons: on les a découvertes en 1664. (D. J.)

**TECMESSE**, f. f. (*Mythol.*) cette illustre fille de Télémas, captive d'Ajax, & bientôt après son épou-

se, a été immortalisée par Sophocle dans son *Ajax furieux*. Il introduit cette princesse, dont la beauté étoit admirable, tâchant de détourner son mari du dessein qu'il a de se tuer, & il lui fait tenir un discours si tendre & si pathétique, qu'il est difficile de n'en être pas ému; ce sont les expressions les plus vives de l'amitié conjugale, qu'elle emploie pour toucher Ajax; elle lui met devant les yeux une épouse & un fils unique, que sa mort va réduire à l'esclavage, & aux plus cruels affronts; un père & une mère qui, dans leur extrême vieillesse, n'ont d'autre consolation que celle de demander aux dieux & d'espérer son retour fortuné; ensuite revenant encore à ce qui la touche: Hélas, dit-elle! phrygienne de naissance, jadis votre esclave, aujourd'hui votre épouse, que deviendrai-je? vous avez désolé toute ma maison! la Parque va m'enlever mes parents; sans secours, sans patrie, sans asyle, il ne me reste qu'un malheureux fils! vivez pour lui, vivez pour moi! réduite au dernier désespoir, je n'ai plus de ressource qu'en vous... (D. J.)

**TECOANTEPEQUE**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Guaxaca, sur la côte de la mer du Sud. Son port est le meilleur de ceux du pays pour la pêche. *Lat. 41. 55.* (D. J.)

**TECOLITHUS**, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre judaïque. Voyez cet article.

**TECOMAHUCA**, ou **TECOMAIAIC**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont les feuilles sont rondes & dentelées, & qui porte à l'extrémité de ses branches un petit fruit rond, jaunâtre, plein d'une substance semblable à celle du cotonnier; le tronc répand une odeur aromatique & d'un goût âcre; il en sort une résine, soit naturellement, soit par incision. Quelques Indiens désignent aussi cet arbre sous les noms de *copalyhot*, & de *memayal-quahuitl*.

**TECOMAXOCHILT**, f. m. (*Botan.*) les Mexicains appellent ainsi une espèce d'*apocynum* bâtard, nommé *gelselinum hederaceum indicum maximum, flore phaniceo*, Ferrar. *pseudo-apocynum virginianum, aliàs gelselinum maximum americanum, flore phaniceo*, Park. Il n'est d'aucun usage dans la médecine. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

**TECOPAL-PITZAHUAC**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre résineux du Mexique & de la nouvelle Espagne, qui produit une résine en larme qui tire sur le noir; ses feuilles ne sont guère plus grandes que celles de la rue, & sont rangées par ordre aux deux côtés des branches; le fruit que cet arbre porte est fort petit, d'une couleur rougeâtre, assez semblable à du poivre rond; il croit aussi des deux côtés des branches.

**TECORT**, ou **TOCORT**, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, au pays appelé le *Gérid*. Sa capitale lui donne son nom. (D. J.)

**TECORT**, ou **TOCORT**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique dans la Barbarie; aux états de Maroc, sur une colline, au-bas de laquelle coule une petite rivière. *Long. 25. 42. lat. 29. 13.* (D. J.)

**TECTOSAGES**, LES, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise; ils faisoient partie des *Volca*. Strabon, l. IV. & Ptolomée, l. II. c. v, les étendent jusqu'aux monts Pyrénées.

M. Samson dit que le peuple *Volca-Tectosages*, occupoit l'ancien diocèse de Toulouse, & encore apparemment celui de Carcastonne, qui sont présentement tout le haut Languedoc & davantage. Il faut remarquer que l'ancien diocèse de Toulouse est aujourd'hui divisé en huit diocèses; savoir, Toulouse, Lombéz, Montauban, Lavaur, S. Papoul, Riez, Pamiers, & Mirepoix. Ptolomée même comprenoit

parmi les *Teïofages*, le quartier de Narbonne & le Rouffillon.

Les *Teïofages* étoient célèbres dans les armes, 250 ans avant la naissance de J. C. Lorsque les Gaulois, dit Tite-Live, jetterent la terreur dans toute l'Asie, jusque vers le mont Taurus, les plus fameux d'entr'eux, qu'on appelloit les *Teïofages*, pénétrant plus avant, s'étendirent jusqu'au fleuve Halys, à une journée d'Angora, qui est l'antienne ville d'Ancyre, où ils s'établirent. Quand Manlius, consul romain, eut défait une partie des Gaulois, au mont Olympe, il vint attaquer les *Teïofages* à Ancyre, dont Plin leur attribue la fondation; mais ils n'avoient fait que rétablir cette ville, puisque long-tems avant leur venue en Asie, Alexandre-le-grand y avoit donné audience aux députés de la Paphlagonie. Il est surprenant que Strabon qui étoit d'Amasia, n'ait parlé d'Ancyre que comme d'un château des Gaulois. Tite-Live lui rend plus de justice, il l'appelle *une ville illustre*.

Nous voyons encore dans l'histoire des *Teïofages* en Germanie, aux environs de la forêt Hercynienne. César dit que ces *Teïofages* de la Germanie étoient fortis des *Volca-Teïofages*, de la Gaule narbonnoise. Rhenanus croit qu'ils habitoient sur la rive droite du Necker, & que l'ancien château de Teck conserve encore une partie de leur nom.

Les *Teïofages* qui restèrent dans leur patrie, furent toujours considérés, jusqu'à la prise de Toulouse, par Servilius Cépion, cent six ans avant l'ère chrétienne. Ils avoient amassé des trésors immenses, que ce capitaine romain pillâ & emporta; mais la peste l'empêcha, lui & les siens, d'en profiter. (D. J.)

**TECTUM DISPLUVIATUM**, (Archit. rom.) un toit en croupe; il y avoit chez les Romains deux sortes de toits, l'un appellé *displuviatum*, lorsque le faitage allant d'un pignon à l'autre, l'eau étoit jetée à droite & à gauche; l'autre toit se nommoit *testudinatum*, par le moyen duquel l'eau tomboit de quatre côtés. Les premiers sont encore appellés *pedinatus*, parce que les chevrons qui descendent du faitage sur l'entablement, avoient la forme d'un peigne. (D. J.)

**TECUITLES**, f. m. pl. (Hist. mod.) c'est ainsi que les Mexiquains nommoient ceux qui avoient été reçus dans une espèce d'ordre de chevalerie, où l'on n'étoit admis qu'après un noviciat très-rude & très-bizarre. Cet honneur ne s'accordoit pourtant qu'aux fils des principaux seigneurs de l'empire. Le jour de la réception, le récipiendaire accompagné de ses parents & des anciens chevaliers se rendoit au temple; après s'être mis à genoux devant l'autel, un prêtre lui perçoit le nez avec un os pointu ou avec un ongle d'aigle; cette douloureuse cérémonie étoit suivie d'un discours dans lequel le prêtre ne lui épargnoit point les injures; il finissoit par lui faire toute sorte d'outrages, & par le dépouiller de ses habits. Pendant tout ce tems, les anciens chevaliers faisoient un festin pompeux aux dépens du récipiendaire, auquel on asséssoit de ne faire aucune attention; le repas étant fini, les prêtres lui apportoient un peu de paille pour se coucher, un manteau pour se couvrir, de la teinture pour se frotter le corps, & des poinçons pour se percer les oreilles, les bras & les jambes. On ne lui laissoit pour compagnie que trois vieux soldats chargés de troubler sans cesse son sommeil pendant quatre jours, ce qu'ils faisoient en le piquant avec des poinçons, aussitôt qu'il paroïssoit s'assoupir. Au milieu de la nuit il devoit encenser les idoles, & leur offrir quelques gouttes de son sang, ce qui étoit suivi de quelques autres cérémonies superstitieuses. Les plus courageux ne prenoient aucune nourriture pendant ces quatre jours; les autres ne mangeoient qu'un peu de maïs, & ne buvoient qu'un verre d'eau. Au bout de ce tems le récipiendaire prenoit congé des prêtres, pour aller renouveler dans les autres tem-

Tome XVI

pies des exercices moins rudes à la vérité, mais qui duroient pendant un an; alors on le semenoit au premier temple où on lui donnoit des habits somptueux; le prêtre lui faisoit un grand discours rempli des éloges de son courage; il lui recommançoit la défense de la religion & de la patrie, & la fête se terminoit par des festins & des réjouissances. Les *Técuitles* se mettoient de l'or, des perles ou des pierres précieuses dans les trous qu'on leur avoit faits au nez, ce qui étoit la marque de leur éminente dignité.

**TECULET**, (Géog. mod.) ville d'Afrique, dans la province de Héa, au royaume de Maroc, proche de l'embouchure de la Djure, où elle a un petit port. Les maisons n'y sont que de terre. Long. 8. 32. latit. 30. 43. (D. J.)

**TEDANIUS**, (Géog. anc.) fleuve de Pilyrie, selon Plin, l. III. c. xxj. & Ptolomée, l. II. c. xvij. Ce fleuve formoit la borne de la Japygie. Son nom moderne est *Zamagna*. (D. J.)

**TEDLEZ**, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Tremeçen, sur la côte de la Méditerranée, à dix lieues d'Aiger. La côte des environs est extrêmement poissonneuse. Long. 21. 48. latit. 34. 5.

**TE-DEUM**, f. m. (Hist. des rits ecclésiast.) on appelle de ce nom un cantique d'usage dans l'église catholique. Il est ainsi nommé, parce qu'il se dit ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne sont point simples séries, ni dimanches de carême & d'aveit; on attribue ce cantique à S. Ambroise ou à S. Augustin. Au commencement du xi. siècle, on se plaignit dans un concile que les moines chantoient le *te Deum* pendant l'aveit & le carême, contre l'usage de l'église romaine; mais ils répondirent qu'ils le faisoient suivant la règle de S. Benoît approuvée par S. Grégoire, & on les laissa dans leur usage.

Loisel, dans son dialogue des avocats, fait mention d'une fameuse cause qui fut plaidée au parlement de Paris par M<sup>rs</sup> Boulard & Desombres, & que l'on nomma la cause du *te Deum laudamus*. Voici le fait tel qu'il est raconté par l'auteur. Un chanoine de Chartres avoit ordonné par son testament qu'on chantât le *te Deum* en l'église au jour & heure de son enterrement, ce que l'évêque Guillard trouva non-seulement nouveau, mais si scandaleux, qu'il lui refusa ce qu'il avoit désiré, ajoutant que c'étoit une hymne de louange & de réjouissance non convenable au service des trépassés. L'avocat du mort soutenoit au contraire qu'il n'y avoit rien que de bon & de pieux dans cette hymne, & pour le prouver, il parcourut tous les versets dont elle est composée, avec de belles recherches & interprétations dont il les orna; enfin il justifia qu'il contenoit même une prière formelle pour les morts, en ces mots: *te ergo quasumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redamisti. Eterna fac cum sanctis tuis in gloria numerari*. Bref, la cause fut si bien plaidée, que le testament & le *te Deum* ordonné par icelui furent confirmés par arrêt qu'on baptisa du nom de *te Deum laudamus*.

Le *te Deum* se chante encore extraordinairement en pompe & en cérémonie, pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire remportée par terre ou par mer; C'est ce qui fit dire à une dame d'esprit du dernier siècle, que le *te Deum* des rois étoit le *de profundis* des particuliers. Un poëte écrit dans le même tems à ce sujet:

*J'ai vu les nations avides de carnage,  
En faire un métier glorieux,  
Et des tristes effets de leur superstition,  
Aller pompeusement rendre grâces aux dieux.*

(D. J.)

**TEDIUM**, (Géog. anc.) ville de l'Arabie déserte, au voisinage de la Mésopotamie, près d'Oragane

A II



& de Zagmais, selon Ptolomée, l. V. c. xix. (D. J.)

**TEDEA**, (Géog. mod.) petite province d'Afrique, au royaume de Maroc, dont elle est la plus orientale. Elle est abondante en blé, en huile & en pâturages. Sa capitale porte son nom, & est sur la rivière de Dérné. (D. J.)

**TEDMOR**, (Géog. mod.) Long. suivant Abulféda, 62. latit. 26. dans le second climat. Voyez PALMYRE. (D. J.)

**TEDNEST**, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, capitale de la province de Héa, sur une rivière qui l'entoure presque de tous côtés. Les Portugais prirent cette ville en 1514, & en furent chassés quelque tems après par le chérif Mohammed. Long. 10. latit. 30. 28. (D. J.)

**TEDSI**, (Géog. mod.) ville de l'Afrique, au royaume de Maroc, dans une plaine, à une lieue de la rivière de Sus, à douze de Tarudant, à vingt de la mer, & à sept du grand Atlas; elle est la résidence d'un gouverneur. (D. J.)

**TEES LA**, (Géog. mod.) petite rivière d'Angleterre, en York-Shire; elle sépare cette province de celle du Durham, & après avoir reçu la petite rivière de Lune, elle se jette dans la mer. (D. J.)

**TEFETHNE**, (Géog. mod.) rivière d'Afrique, au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Gabelhadi, & se jette dans la mer vis-à-vis du cap & de l'île de Magador. (D. J.)

**TEFEZARA**, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume de Tremecen, à cinq lieues est de la ville de Tremecen. Son territoire a non-seulement des mines de fer, mais il rapporte beaucoup de blé, & est couvert de bons pâturages. Longit. 17. 14. latit. 34. 45. (D. J.)

**TEFF**, f. m. (Hist. nat. Botan.) espece de grain qui se cultive abondamment en Ethiopie & en Abyssinie, & qui fait la principale nourriture des habitants du pays. Il est d'une petitesse extrême, n'ayant, dit-on, que la dixième partie de la grosseur d'un grain de moutarde; cependant on en fait une espece de pain qui seroit assez bon, si l'on prenoit plus de soin à le faire.

**TEFFILIN**, f. m. (Hist. judaïq.) nom que les juifs modernes donnent à ce que la loi de Moïse appelle *totaphot*; ce sont de certains parchemins mystérieux, qu'ils portent dans le tems de leurs prières, & que Léon d. Modene décrit ainsi dans son livre des *cérimonies des juifs*, part. I. ch. xj. On en distingue de deux sortes, dont l'un est la *teffila* de la main, & l'autre la *teffila* de la tête. On écrit sur deux morceaux de parchemin avec de l'encre faite exprès, & en lettres quadrées, ces quatre passages de la loi; écoute Israël, &c. le second, & il arrivera si tu obéis, &c. le troisième, sanctifie-moi tout premier né, &c. le quatrième, & quand le Seigneur se fera entrer, &c. Ces deux parchemins sont roulés ensemble en forme d'un petit rouleau pointu, qu'on renferme dans de la peau de veau noire; puis on la met sur un morceau carré & dur de la même peau, d'où pend une courroie aussi de veau large d'un doigt, & longue d'une coudée & demie ou environ. Ils posent ces *teffilins* au pliant du bras gauche, & la courroie, après avoir fait un petit nœud en forme de *jod*, se noue à l'entour du bras en ligne spirale, & vient finir au bout du doigt du milieu.

Pour l'autre *teffila*, on écrit aussi les quatre passages ci-dessus mentionnés sur quatre morceaux de velin séparés, dont on forme un carré, sur lequel on trace la lettre *sem*; puis on met par-dessus un autre petit carré de veau, dure comme l'autre, d'où il sort deux courroies semblables en longueur, & en figure à celle du premier *teffila*. Ce carré se met sur le front, & les courroies après avoir ceint la tête, forment un nœud derrière qui approche de la lettre *da-*

*leh*, puis elles viennent se rendre vers l'estomac: S. Jerome fait mention de ces *teffilins* des juifs dans son commentaire sur S. Matthieu, où il est parlé des Phylactères: « les Pharisiens, dit-il, expliquant mal » ce passage, écrivoient le décalogue de Moïse sur » du parchemin qu'ils rouloient & attachoient sur » leur front, & en faisoient une espece de couronne à » l'entour de leur tête, afin de les avoir toujours de- » vant les yeux ». Au reste, il n'y a que les juifs rabbiniques qui suivent cette pratique, & les Caraites leurs adversaires les appellent par raillerie des *ants bridés avec leur teffilin*. Voyez FRONTEAU.

**TEFLIS**, ou **TAF LIS**, ou **TIF LIS**, (Géog. mod.) en latin *Acropolis Iberica*, ville d'Asie, dans le Gurgistan, que nous appellons la Géorgie, & sa capitale. Elle est située au pied d'une montagne sur la rive droite du Kur, le Cyre, ou un bras du Cyre des anciens, qui a sa source dans les montagnes de Géorgie, & se joint à l'Araxe, d'où ils se rendent conjointement dans la mer.

*Teflis* est une des belles villes de Perse, & la résidence du prince de Géorgie; elle s'étend en longueur du midi au nord, & est peuplée de persans, de géorgiens, de grecs, d'arméniens, de juifs, de catholiques. Elle est défendue par une bonne forteresse que les Turcs y bâtirent l'an 1576, après qu'ils se furent rendus maîtres de la ville & de tout le pays d'alentour, sous la conduite du fameux Mustafa Pacha, leur généralissime.

Il s'y fait un grand commerce de soies, de fourrures, & de la racine appelée *boia*. Il y a dans *Teflis* des bains d'eaux chaudes, de grands bazars bâtis de pierres, & des caravanserais.

Les capucins y ont une mission avec une maison depuis plus d'un siècle. La congrégation ne leur accorde que dix-huit écus romains pour chaque missionnaire, mais ils exercent la médecine; & quant au spirituel, ils ont la permission de dire la messe sans permission pour la servir, de la dire en toutes sortes d'habits, d'absoudre de tous péchés, de se déguiser, d'entretenir chevaux & valets, d'avoir des esclaves; d'acheter & de vendre; de donner & de prendre à intérêt. Malgré de si beaux privilèges, ces missionnaires ne font guere de protélytes, car le peuple de Géorgie est si ignorant, qu'ils ne croient pas même que les capucins soient chrétiens, parce qu'ils ont appris qu'en Europe, ils ne jeûnent pas comme à *Teflis*. Aussi les capucins n'ont que deux pauvres maisons dans toute la Géorgie.

On compte une quinzaine de mille ames dans *Teflis*, dont il y en a environ deux cens de catholiques romains. Le patriarche des Géorgiens y demeure; c'est une ville assez moderne. Long. 63. 45. lat. 43. 5. (D. J.)

**TEFTANA**, (Géogr. mod.) petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, où elle a un port capable de recevoir les petits bâtimens. C'est l'*Herculis-Portus* des anciens, que Ptolomée met à 7<sup>d</sup>. 30. de longitude, & à 30<sup>d</sup>. de latitude. (D. J.)

**TEFTARDAR**, f. m. terme de relation; voyez DEFTARDAR. C'est le trésorier des finances dans l'empire turc; il est assis au divan à côté du nichandgi-bacchi qui est le garde des sceaux de l'état.

Le *teftardar*, comme l'écrivit Pocock, est en Egypte le trésorier des tributs qu'on paie sur les terres au grand seigneur; il n'est nommé dans sa charge par la Porte que pour un an, mais il est ordinairement continué plusieurs années de suite.

Cet office est quelquefois donné à un des plus pauvres beys, pour l'aider à soutenir son rang, & fréquemment à un homme qu'on croit d'un caractère éloigné de l'intrigue, car aucun parti ne desireroit un homme remuant du parti opposé, soit revêtu d'un

Emploi aussi lucratif & aussi important, que l'est celui du *asterdar*. (D. J.)

TEGANUSA ou THEGANUSA, (Géogr. anc.) les Grecs écrivent ce nom par un Th : île que Plin, liv. IV. ch. xij. met dans le golfe de Laconie ; mais qu'il convient de placer dans le golfe de Messénie, puisqu'elle est située devant le promontoire Acritas, entre Méthone & Corone, deux villes de la Messénie. Le promontoire Acritas court dans la mer, dit Pausanias, *Messen. ch. xxxiv.* & au-devant est une île déserte, nommée *Theganusa*. Ptolomée qui écrit *Theganusa*, le met pareillement dans le golfe de Messénie, près du promontoire Acritas, qui est bien éloigné du golfe de Laconie. Le nom moderne est *Isola di cervi*, selon le P. Hardouin, qui n'a pas pris garde que Plin avoit mal placé cette île, que l'on appelle présentement *Venicca*. (D. J.)

TEGAZA ou TEGAZEL, pays d'Afrique, dans la province de Soudan, au levant du royaume de Sénégambie. C'est un désert de la Lybie, plein de mine de sel. On n'y trouve qu'une seule ville de même nom, située entre les montagnes de sel, & les habitations des Oulets arabes. *Lat. 21. 36.*

TÉGÉ, (Géogr. anc.) *Tegea*, ville du Péloponnèse, dans les terres, près du fleuve Alphée, selon Pausanias, qui dit que ce fleuve se perdoit sous terre dans le territoire de la ville de Tégé. Cette ville fut autrefois considérable : Polybe en parle beaucoup, mais il ne marque point sa situation. Il dit dans un endroit, que Philippe partit de Mégalopolis, & passa par Tégé avec son armée, pour se rendre à Argos : il raconte, l. II. c. xvj. que Philopæmen ayant pris d'emblée la ville de Tégé, alla camper le lendemain sur le bord de l'Eurotas.

Les Achéens tinrent quelquefois leur assemblée générale dans cette ville durant leur guerre contre les Lacédémoniens. Strabon, l. VIII. en parlant de plusieurs villes ruinées par les guerres, dit que Tégé se soutenoit encore passablement. Ses habitans sont appelés *Tegeatae*. Tégé devint dans la suite une ville épiscopale, & la notice d'Héroclès la met sous la métropole de Corinthe. C'est aujourd'hui un petit bourg appelé *Muchli*, à 6 lieues de Napoli de Romanie, vers le midi occidental.

Pausanias décrit un monument élevé par les habitans de Tégé à Jafus. On voit, dit-il, dans la place publique de Tégé, vis-à-vis du temple de Venus, deux colonnes avec des statues. Sur la première étoit la statue des quatre législateurs de Tégé, Antiphonès, Cræsus, Tyronidas, & Pyrias. Sur l'autre, on voyoit celle de l'Arcadien Jafus, monté à cheval, ou ayant un cheval auprès d'elle, & tenant de la droite une branche de palmier.

La ville de Tégé & son territoire faisoient partie de l'Arcadie, & fut sous la domination des rois arcadiens, jusqu'à la fin de la seconde guerre de Messénie ; ensuite la ville de Tégé commença à former une république séparée des autres cantons de l'Arcadie, mais nous ne savons pas combien de tems subsista cette république.

Il y avoit à Tégé un temple de Minerve, surnommée *Alcia*, & qui avoit été bâti par Aléus. Ce temple étoit un azyle pour les criminels de toute la Grèce, & le lacédémonien Pausanias s'y réfugia.

Aristarque, poète tragique, qui parut sur la fin de la lxxxj. olympiade, & qui vécut un siècle, étoit natif de Tégé.

Plutarque fait le fameux Evhémère *tegeate* dans son ouvrage sur les dogmes des philosophes ; & Messénien dans le traité d'Isis & d'Osiris. Quoi qu'il en soit, Evhémère florissoit du tems de Cassandre, roi de Macédoine, qui en faisoit grand cas. C'étoit en effet un philosophe du premier ordre, qui voyagea dans une partie du monde, & parcourut les côtes

méridionales de l'Océan. Il immortalisa son nom par son histoire sacrée, que le poète Ennius traduisit en latin. Si l'auteur intitula son ouvrage *histoire sacrée*, ce n'est pas qu'il crût que le sujet en fût sacré ; car il y soutenoit que les dieux n'étoient originellement que des hommes qu'on avoit déifiés, & il appuyoit cette opinion sur les inscriptions qu'il avoit trouvées dans les plus anciens temples ; mais il employa ce titre pour s'accorder à l'opinion reçue.

Cette histoire singulière d'Evhémère lui suscita bien des ennemis, & les Grecs à l'envi travaillèrent à la décréditer. On le surnomma *l'athée* par excellence, & ce n'est pas le seul homme qui convaincu de l'existence d'un Dieu, ait été accusé d'athéisme. On ne fit aucune grâce à son ouvrage, & l'on empêcha si bien de paroître un monument qui anéantissoit la religion dominante, que ni l'original, ni la traduction d'Ennius n'ont passé jusqu'à nous.

Ce n'est pas qu'il faille ajouter foi aux inscriptions d'Evhémère. Il les avoit sans doute fabriquées lui-même ; c'est du-moins ce qui paroît en particulier de celles du temple de Jupiter Triphylien, qu'il trouva dans l'île de Panchée, île qui n'a jamais existé dans le monde, comme Eratosthène le prouva de son tems. Voyez PANCHÉE, Géogr. anc. (D. J.)

TEGGIAR-TZAIR, (Géogr. mod.) bourg de Natolie, célèbre dans l'histoire turque & chrétienne, parce que Mahomet II. y finit ses jours en 1481. Personne n'ignore que c'est un des plus grands conquérans dont l'histoire fasse mention. Il a signalé son règne par la conquête de deux empires, de douze royaumes, & de deux cens villes considérables. C'est ainsi qu'il a mérité les titres de *grand*, & de *père de la victoire* ; titres que les Turcs lui ont donnés pour le distinguer de tous les autres sultans, & titres que les chrétiens même ne lui ont pas contestés.

Quoique d'un naturel fougueux & plein d'une ambition démesurée, il étouffa cette ambition, & écouta le devoir d'un fils quand il fallut rendre le trône qu'Amurat son père lui avoit cédé. Il redevint deux fois sujet sans exciter le moindre trouble, & c'est un fait unique dans l'histoire.

Les moines ont peint ce grand conquérant comme un barbare insensé, qui tantôt coupoit la tête à une maîtresse qu'il aimoit éperduement pour appaiser les murmures de ses soldats, tantôt faisoit ouvrir le ventre à quelques-uns de ses ichoglans pour découvrir qui d'eux avoit mangé un melon : toutes ces fables sont démenties par les annales turques.

Ce qui montre évidemment, dit M. de Voltaire, malgré les déclamations du cardinal Isidore & de tant d'autres, que Mahomet étoit un prince plus sage & plus poli qu'on ne le croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solemnité ordinaire : il lui donna la crosse & l'anneau que les empereurs d'Occident n'osoient plus donner depuis long-tems ; & s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit « qu'il étoit confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avoient fait à ses prédécesseurs. Cependant toutes les belles actions de ce grand monarque ont été contredites ou dissimulées par la plupart des historiens chrétiens. Car il n'y a point d'opprobre ou de titres outrageux dont leur plume n'ait voulu ternir la mémoire de ce prince.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Constantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avoit voulu accorder à la ville entière ; & il la garda religieusement. Ce fait est si vrai, que toutes les églises chrétiennes de la basse-ville furent conservées jusque sous son petit-fils Sélim, qui en fit abattre

plusieurs. On les appelloit les *mosquites d'Issévi*. *Issévi* est en turc le nom de *Issa*.

Ajoutons à sa gloire, qu'il fut le premier sultan qui goûta les arts & les sciences, & qui les ait chéries. Il étudia l'histoire, il entendoit le latin, il parloit le grec, l'arabe, le persan; il savoit ce qu'on pouvoit savoir alors de géographie & de mathématiques. Il aimoit la ciselure, la musique, & la peinture avec passion.

Il fit venir de Venise à Constantinople le fameux gentil Bellino; & se récompensa comme Alexandre avoit récompensé Apelles, par des dons & par sa familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur.

Il eût peut-être fait fleurir les arts dans ses états s'il eût vécu davantage; mais il mourut à 52 ans, & lorsqu'il se flattoit de venir prendre Rome, comme il avoit pris Constantinople. Depuis sa mort la langue grecque se corrompit, & l'ancienne patrie des Sophocles & des Platons, devint bientôt barbare. (D. J.)

TEGLIO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valteline, de la dépendance des Grisons; il est divisé en trente-six petits départemens. (D. J.)

TEGORARIN, (*Géog. mod.*) pays d'Afrique, dans la Barbarie, au Bilédulgid; il contient plusieurs villages, & les caravanes s'assemblent dans les uns ou dans les autres, pour traverser les déserts de la Lybie; le bourg ou village principal prend le nom du pays. *Long. 21. 18. Latit. 30.* (D. J.)

TEGTEZA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, située sur une montagne si roide, qu'on n'y peut monter que par un sentier fort étroit, & par des degrés creusés çà & là dans le roc. Ses habitans passent pour les plus grands voleurs du pays. (D. J.)

TEGULCHITCH, (*Hist. nat. anim.*) c'est une espèce de rats qui se trouvent en abondance dans la péninsule de Kamtchatka; ils sont d'une couleur brune & de la grosseur de nos plus gros rats d'Europe; ils en diffèrent néanmoins par leur cri, qui ressemble à celui d'un petit cochon. Ces rats amassent pendant l'été des provisions de racines dans des trous, qui sont divisés en compartiment; ils les en tirent pour les faire sécher au soleil lorsqu'il fait beau; pendant cette saison ils ne se nourrissent que de fruits, sans toucher à la provision destinée pour l'hiver.

Ces rats changent d'habitation comme les hordes errantes des Tartares; quelquefois ils quittent le Kamtchatka pour plusieurs années; ce qui allarme beaucoup les habitans, qui croient que leur retraite annonce une année pluvieuse & défavorable à la chasse. Ces rats partent communément au printemps; ils se rassemblent alors en très-grand nombre, dirigent leur route vers l'occident; ils traversent les rivières, & même des bras de mer à la nage; lorsqu'après avoir long-tems nagé ils atteignent les bords, ils tombent souvent de lassitude, & l'on diroit qu'ils sont morts; mais peu-à-peu ils se remettent & continuent leur marche. Leur troupe est quelquefois si nombreuse, que les voyageurs sont obligés d'attendre deux heures que toute armée de rats soit passée.

M. Kracheninikoff, à qui cette description est due, dit que quelques habitans de Kamtchatka lui ont assuré que ces rats en quittant leurs trous, ont soin de couvrir d'herbes venimeuses les provisions qu'ils y ont amassées; ils le font pour tuer les autres rats ou animaux qui pourroient venir les voler en leur absence. Lorsque par hasard ils trouvent qu'on leur a enlevé leur magasin, & qu'il ne leur reste plus rien pour subsister, ils ont l'instinct de s'étrangler en pressant leur cou entre des rameaux fourchus. Ces rats sont regardés comme de si bon au-

gité par les habitans, qu'ils ont soin de leur mettre de quoi se nourrir dans leur trou quand ils en découvrent par hasard.

TEGUMENT, f. m. terme d'Anatomie, qui se dit des peaux ou membranes qui couvrent le corps, comme sont l'épiderme, la peau, le pannicule charnu, & la tunique réticulaire, si tant est qu'elle existe. Voyez PEAU, EPIDERME, PANNICULE, &c. Ce mot est composé de *tegumentum*, de *tego*, je couvre.

On donne aussi le nom de *tegument*, aux membranes particulières qui enveloppent certaines parties du corps; par exemple, aux tuniques de l'œil. Voyez MEMBRANE, TUNIQUE, ŒIL, &c.

TEGYRE, *Tegyra*, (*Géog. anc.*) ville de la Béo-tie; Plutarque semble marquer la situation de cette ville vers le mont Proon, entre le lac Copais, & l'Europe; il y avoit à *Tegyra* un oracle d'Apollon. (D. J.)

TEHAMA, ou TAHAMAH, (*Géog. mod.*) contrée de l'Arabie-heureuse, sur le bord de la mer Rouge. Elle est bornée au nord par l'état du shérif de la Mecque; à l'orient par le pays appelé *Chaulan*; au midi par le territoire de Moka. (D. J.)

TEHEBE, (*Géog. mod.*) village du royaume d'Ormus, du côté de l'Arabie; il est bâti dans une ouverture de ces affreux rochers qui y regnent le long de la mer. Il entre dans cette ouverture une eau claire qui forme un canal si large, que les barques d'une grandeur médiocre y peuvent arriver commodément. Ce lieu ne contient qu'une centaine de cabanes bâties de terre & de bois, habitées par quelques arabes du pays; cependant entre les ouvertures étroites de ces rochers, on découvre quantité de palmiers, d'orangers, & de citronniers, qui portent des fruits pleins de jus. (D. J.)

TEICHMEIER, (ORBICULAIRE DE) *Teichmeier* médecin & professeur d'Anatomie, de Chirurgie, & de Botanique dans l'université de Gènes; parle dans ses élémens d'une antropologie d'un osselet de l'ouïe, lenticulaire, qu'il prétend avoir découvert le premier dans la tête d'un veau, entre l'articulation du marteau avec l'enclume, & qui porte son nom. *Cassebohom* dit l'avoir observé une fois dans l'oreille humaine. Voyez OREILLE.

TEICHOPŒUS, f. m. (*Antiq. grecq.*) *τεῖχοποιος*; magistrat d'Athènes, chargé de prendre soin des murs de la ville; le nombre de ces sortes de magistrats étoit égal à celui des tribus; car chaque tribu en nommoit un. *Potter, Archaeol. grec. 1. 1. pag. 84.* (D. J.)

TEIGNE, f. f. *teina*, (*Hist. nat.*) insecte du genre des chenilles, qui se fait un fourreau, & qui se métamorphose en phalène. Il y a un très-grand nombre de différentes espèces de *teignes*; les unes sont domestiques, & se trouvent sur les habits, les tapisseries, & en général, dans toutes les étoffes de laine & dans les pelletteries; cette espèce n'est que trop connue par les trous qu'elle fait dans les étoffes, non-seulement pour se nourrir, mais encore pour se former un fourreau de poils ou de laine, dont elle change plusieurs fois, à mesure qu'elle grossit. D'autres *teignes* restent sur les arbres; elles se tiennent collées sous les feuilles, & elles se nourrissent de la substance qui est entre la membrane supérieure & la membrane inférieure des feuilles; elles se font avec les membranes un fourreau qui est de couleur de feuille morte, & qui a différentes figures, selon l'espèce de *teignes* qui l'a formé. On trouve de ces *teignes* sur beaucoup de plantés, & principalement sur le chêne, l'orme, le rosier, le poirier, &c. Il y a aussi des *teignes* aquatiques qui se nourrissent & qui se font un fourreau avec les feuilles des plantes qui croissent dans l'eau, comme le potamogeton, la lentille d'eau, &c. On a aussi donné le nom de *teigne* aquatique à



une espece de ver qui se trouve dans les ruisseaux, & qui se fait un étui ou fourreau de grains de sable, de morceaux de bois, &c. On l'appelle *charcée*. Voyez CHARRÉE. Cet insecte n'est point du genre des *teignes*, & au lieu de se transformer en phalene, il se change en une mouche à quatre ailes. Il y a des especes de *teignes* qui restent sur les murs, & qui forment leurs fourreaux de petits grains de pierre. L'intérieur du fourreau de toutes les especes de *teignes*, est tapissé de soie que l'insecte file. On trouve sur les tiges & sur les branches des arbres des *teignes* qui se nourrissent des plantes parasites qui y croissent, tels que le lichen, & qui s'en font un fourreau. *Mém. pour servir à l'hist. des Insectes*, par M. de Réaumur, tome III. Voyez INSECTE.

*Fausse-teigne*; M. de Réaumur a donné ce nom à des insectes qui se font un fourreau comme les *teignes*; mais qui en diffèrent en ce qu'ils ne traînent pas leur fourreau avec eux comme les *teignes*. Il y a beaucoup de différentes especes de *fausses-teignes*; les principales & les mieux connues sont celles des abeilles & du blé; celle-ci cause beaucoup de dommage dans les greniers; elles se font un fourreau de plusieurs grains de blé qu'elles attachent les uns aux autres avec de la soie qu'elles filent, & elles se nourrissent de la farine que contiennent ces grains. On trouve dans les ruches des abeilles des *fausses-teignes*, elles mangent la cire des alvéoles qui ne contiennent point de miel. Souvent ces insectes obligent les abeilles à changer de ruches par les dégâts qu'ils font dans leurs gâteaux; ils n'attaquent point les alvéoles où il y a du miel. *Mém. pour servir à l'hist. des insectes*, par M. de Réaumur, tome III. Voyez INSECTE.

TEIGNE, f. f. *inea*, (terme de Chirurgie.) maladie appelée par les auteurs arabes *sahafati*, & qui ressemble aux achores. Voyez ACHORE.

La *teigne* est une sorte de lepre. Les auteurs en comptent ordinairement trois especes; savoir, une *seche*, une *humide* & une *lupineuse*; mais qui ne sont en effet que divers degrés de la même maladie. Voyez LEPRE.

Turner définit la *teigne*, un ulcere qui vient à la tête des enfans par une humeur vicieuse, corrosive, ou saline; & qui rongent les glandes cutanées en détruit avec le tems le tissu.

Cette maladie est appelée *teigne*, parce qu'elle ressemble aux trous que fait au papier, &c. l'insecte qui porte le même nom. Dans le premier état la peau est couverte d'une matiere blanche, seche, crouteuse ou écailleuse. Dans le second état, elle paroît grenue. Dans le troisieme, elle est ulcérée.

Les remedes internes propres pour la *teigne*, sont les mercuriaux, les purgatifs convenables, les adoucissans. La salivation, sur-tout par les onctions mercurielles, a quelquefois réussi, après que les autres méthodes s'étoient trouvées inutiles. Les remedes externes sont les fomentations avec les racines de patience, d'aristoloché, de raphanus rusticanus, d'absynthe, &c. bouillies dans l'eau, & exprimées, auxquelles on ajoute l'esprit-de-vin camphré, &c. des limimens avec le lard, des onguens avec le précipité blanc & le soufre pulvérisé; ou avec la poudre de vitriol romain & de vitriol blanc, le précipité rouge, &c.

On traite de la *teigne*, & avec succès, une quantité de pauvres enfans à l'hôpital de la Salpêtrière; on ne fait point ou fort peu d'usage de remedes intérieurs: on emploie un emplâtre très-agglutinatif, qui ne s'arrache qu'avec peine, & qui enleve la racine des cheveux; lorsqu'on a emporté les cheveux des endroits affectés, on guérit les malades avec un onguent dessicatif doux.

Par ce traitement on déracine le mal avec sûreté. L'extraction des cheveux déchire le bulbe & laisse

couler l'humeur âcre qui y séjourne, & qui est la cause du mal. Il est assez ordinaire que les malades guérissent avec une dépilation, ce qui attire quelquefois des reproches au chirurgien; de forte, dit Paré, que plusieurs ont laissé la cure aux empiriques & aux femmes. On réussit quelquefois à détruire en apparence cette maladie par les remedes dessicatifs, que les empiriques & les femmelettes n'ignorent point; mais on trouve dans les auteurs une infinité d'exemples qui doivent faire prendre des précautions pour éviter la suppression indiscrete de l'humeur de la *teigne*. Les saignées, les purgations, les fondans mercuriaux, les cauterés & les vésicatoires en détournant cette humeur supprimée, peuvent garantir le genre nerveux de sa malignité.

Ambroise Paré propose, d'après Jean Devigo, un onguent qu'il dit être souverain pour la guérison de la *teigne*: en voici la composition. Prenez hellébore blanc & noir, orpiment, litharge d'or, chaux vive, vitriol, alun, noix de galle, tuie & cendres gravelées, de chacune demi-once: vis-argent éteint avec un peu de térébenthine & d'axonge, trois onces: verd-de-gris, deux gros. Pulvérisez ce qui doit l'être; puis prenez sucs de bouffache, de scabieuse, de fumeterre, de lapatuiffi & de vinaigre, de chacun cinq onces, & vieille huile, une livre. Faites bouillir jusqu'à la consommation des sucs; sur la fin de la cuisson on mettra les poudres, en ajoutant une demi-once de poix liquide & autant de cire qu'il en faudra pour donner la consistance d'onguent. (Y)

Le docteur Cook, médecin anglois, propose un remede fort simple pour la guérison de cette maladie: c'est de mettre quatre onces de vis-argent très-pur dans deux pintes d'eau; de faire bouillir le tout dans un pot de terre vernissé, jusqu'à réduction de la moitié de l'eau; & de conserver cette eau dans une bouteille pour l'usage, qui consiste à s'en froter la tête. Cette même eau peut aussi être employée tant intérieurement qu'extérieurement pour détruire les vers, pour faire passer toutes les éruptions de la peau, pour guérir les ulcères, & pour purifier le sang.

TEIGNE, (Maréchal.) maladie des chevaux difficile à guérir. Elle consiste dans une pourriture puante qui leur vient à la fourchette. Voyez FOURCHETTE.

TEIGNE, f. f. (*Charpenti.*) les ouvriers en bois appellent *teigne* une maniere de gale qui vient sur l'écorce du bois; plusieurs d'eux écrivent & prononcent *uigne* pour *jouffe*. (D. J.)

TEILLE, f. f. (*Jardinage.*) est une enveloppe qui couvre le bois des arbres, laquelle est ordinairement épaisse, avec beaucoup de fentes, & de couleur cendrée.

TEILLER, v. act. (*Econ. rust.*) c'est détacher le chanvre ou la filasse. Voyez l'article CHANVRE.

TEINDRE, v. act. (*Gramm.*) c'est porter sur une substance quelconque une couleur artificielle. On *teint* presque toutes les substances de la matiere; les pierres, les cornes, les cheveux, les laines, les bois, les os, les soies, &c. Voyez l'article TEINTURE.

TEINT, f. m. (*Gramm.*) il se dit de la couleur de la peau du visage. Une femme a le *teint* beau lorsque sa peau est d'un blanc éclatant, & que ses joues sont d'un rouge vermeil.

TEINT, f. m. (*Teinture.*) l'art de teindre par rapport aux étoffes de lainerie se distingue en France en grand & bon *teint*, & en petit *teint*. Le grand *teint* est celui où il ne s'emploie que les meilleures drogues, & celles qui sont des couleurs assurées. Le petit *teint* est celui où il est permis de se servir de drogues médiocres, & qui sont de fausses couleurs. Les plus riches étoffes sont destinées au grand *teint*, & les moins riches sont réservées pour le petit *teint*. Le bleu, le rouge & le jaune appartiennent par préférence au



grand *teint*; le fauve & le noir sont communs au grand & au petit *teint*. (D. J.)

**TEINT**, mettre une glace au *teint*, en termes de *Miroitiers*, c'est mettre une lame ou feuille d'étain derrière la glace, & appliquer ensuite du vis-argent dessus; au moyen de quoi l'on voit les objets dans la glace du miroir. Voyez GLACE, MIROIR, VERRE-RIE.

**TEINTE**, f. f. (*Teint*) nuance de couleurs, mélange de plusieurs couleurs pour en composer une qui imite celle de l'objet qu'on veut peindre. C'est de l'expérience qu'on apprend singulièrement ce qui regarde le mélange des couleurs, & ce qu'elles font les unes avec les autres. C'est cette même expérience qui nous enseigne la manière d'appliquer les couleurs pour donner du relief aux figures, pour bien marquer les jours, les ombres & les éloignemens. Le grand secret de la peinture consiste à bien donner les *teintes* & les *demi-teintes*.

On appelle *demi-teintes*, un ménagement de lumière par rapport au clair-obscur, ou un ton moyen entre la lumière & l'ombre. La dégradation des couleurs se fait par ces nuances foibles & bien ménagées du coloris qu'on appelle *demi-teinte*.

On nomme *teinte vierge*, une seule couleur sans mélange d'aucune autre. (D. J.)

**TEINTE PAPIER**, (terme de *Papetier*.) ils nomment *papier teinté*, du papier sur lequel on a jetté une couleur légère, pour en ôter l'âcreté du blanc, qui nuit souvent à un dessin; ou plutôt pour avoir occasion de rehausser ce dessin avec du blanc dans les parties qui étant supposées le plus en avant, doivent recevoir toute la lumière. Cette dernière pratique rend ce qu'on a voulu exprimer d'un grand relief, & le fait paroître lumineux. (D. J.)

**TEINTURE**, f. f. art de porter des couleurs sur la plupart des substances de la nature, & des ouvrages des hommes.

La *teinture* des draps, étoffes de laine, soie, fil & coton, étant un objet des plus intéressans pour le commerce, on donnera en commençant le détail de cet art les noms des couleurs, nuances, pour les draps, étoffes de laine, poil, de soies & cotons; ensuite le détail des ingrédients employés dans les différentes *teintures*, leur origine, culture, nature, qualité, espèce, leurs propriétés & leur usage, les cas pour la déterminer & fixer l'usage, de même que celui de l'interdire. Après quoi on expliquera le mécanisme ou la main-d'œuvre de la *teinture*, de même que les termes employés par les ouvriers, les outils, ustensiles, &c. dont ils se servent, & enfin la théorie physique de toutes les *teintures* en général.

La *teinture* est composée de cinq couleurs matrices ou premières, dont toutes les autres dérivent ou sont composées.

Ces couleurs sont le bleu, le rouge, le jaune, le fauve & le noir.

Les couleurs qui dérivent des cinq couleurs premières sont :

Alize.	Bleu naissant.
Amarante cramoisie.	Bleu mignon.
Amarante commune.	Bleu turquin.
Ardoise cramoisie.	Bleu de roi.
Ardoise ordinaire.	Bleu pers.
Aurore fin.	Bleu d'enfer, fleur de guefde aldego.
Aurore de garence.	Cannelle.
Bleu en général.	Cannelle cramoisie.
Bleu beau.	Céladon.
Bleu brun.	Cerise.
Bleu céleste.	Chamois.
Bleu clair.	Citron.
Bleu mourant.	Colombin cramoisi.
Bleu pâle.	Colombin commun.
Bleu blanc.	

Cramoisi.	Isabelle de garence.
Demi-cramoisi.	Jaune en général.
Ecarlate.	Jaune de graines.
Ecarlatte ancienne, dite de France ou des Gobelins.	Jaune doré.
Ecarlate cramoisie.	Jaune d'or de garence.
Ecarlate d'Hollande.	Jaune pâle.
Ecarlate incarnate cramoisie.	Jonquille.
Ecarlate pourpre.	More doré.
Ecarlaté rouge.	Musc.
Ecarlate violette cramoisie.	Musc minime.
Fauve en général.	Nacarat.
Fauve couleur de racine & de noisette, &c.	Nacarat de bourre.
Feuille morte.	Nacarat de garence.
Fiamette cramoisie.	Noir.
Fleur de grenade.	Noisette.
Fleur de lin cramoisie.	Olive.
Fleur de pêcher.	Orangé de garence.
Fleur de pommier.	Orangé fin.
Gingéolin.	Orseille.
Gris en général.	Passe-velours cramoisi.
Gris argenté cramoisi.	Pelure d'oignon.
Gris argenté commun.	Pensée cramoisie.
Gris-blanc cramoisi.	Pensée commune.
Gris-blanc commun.	Poil de bœuf.
Gris-brun cramoisi.	Poil d'ours.
Gris-brun commun.	Ponceau fin.
Gris d'ardoise cramoisi.	Ponceau de bourre de garence.
Gris d'ardoise commun.	Pourpre cramoisi.
Gris d'eau.	Ratine ou ponceau commun.
Gris de breda.	Rouge brun.
Gris de castor.	Rouge cramoisi.
Gris fleur de lin cramoisie.	Rouge de bourre.
Gris fleur de lin commun.	Rouge fiamette.
Gris de lin cramoisi.	Rouge incarnat.
Gris de lin commun.	Rouge nacarat ou de bourre.
Gris de lin sylvie.	Rouge ordinaire dit de garence.
Gris de mauré.	Rose cramoisie.
Gris de mouron.	Rose sèche cramoisie.
Gris de perle.	Rose sèche commune.
Gris de ramier cramoisi.	Soufre.
Gris de ramier commun.	Soupe en vin cramoisie.
Gris de rat.	Sylvie.
Gris de sauge.	Tanné cramoisi.
Gris de souris.	Tanné commun.
Gris d'ours.	Trifamie cramoisie.
Gris lavandé cramoisi.	Trifamie commune.
Gris lavandé commun.	Tuile.
Gris merde d'oye.	Ventre de biche.
Gris minime ou gris noir.	Verd.
Gris pain-bis cramoisi.	Verd brun.
Gris pain-bis commun.	Verd céladon.
Gris plombé cramoisi.	Verd de choux.
Gris plombé ordinaire.	Verd de laurier.
Gris sale.	Verd de mer.
Gris sur brun cramoisi.	Verd d'herbe.
Gris sur brun commun.	Verd d'œillet.
Gris tanné.	Verd d'olive.
Gris verd.	Verd de Perroquet.
Gris vineux cramoisi.	Verd de pomme.
Gris violent cramoisi.	Verd gai.
Gris violent commun.	Verd d'herbe.
Gris violet commun.	Verd jaune.
Incarnadin.	Verd molequin.
Incarnat cramoisi.	Verd naissant.
Incarnat de garence.	Verd obscur.
Isabelle.	Verd roux.
	Violet cramoisi.
	Violet commun.

Après la distribution de toutes les couleurs & nuances

nuances fuit le nom de tous les ingrédients colorans & non-colorans, qui entrent dans la *teinture*.

Agaric.	Gravelle.
Alkermès ou vermillon, même chose que le pastel ou graine d'écarlate.	Guesde.
Alun.	Indigo.
Alun de roche ou de Rome.	Limaille de fer ou cuivre, huile d'olive.
Amidon.	Malherbe.
Artenic.	Moulée destailandiers & émouleurs.
Bois de Brésil.	Orcanette.
Bois de campêche.	Orseille.
Bois de fustet.	Pastel.
Bois d'Inde & cuve d'Inde.	Pastel d'écarlate, qui est le pouffet de graine d'écarlate ou du vermillon.
Bois jaune.	Potasse ou soude.
Boue.	Racine de noyer.
Bourre ou poil de chevre.	Réagal ou arsenic.
Caffénolle.	Rocou ou raucour.
Cendres gravelées.	Rodoul.
Cendres communes.	Roudol vieux.
Cendres cuites.	Safran bâtard, autrement dit safranbourg.
Cendres vives.	Salpêtre.
Céruse.	Savette.
Cochenille maestrek ou pure cochenille.	Savon blanc.
Cochenille campétiane.	Savon noir.
Cochenille mestèque.	Sel armoniac.
Coucoume ou terra merita.	Sel commun.
Coques de noix.	Sel de tartre.
Chaux.	Sel gemme.
Couperose.	Sel minéral.
Eau-forte.	Sel nitre.
Eaux de galle.	Sommaïl ou sumach vieux, qui a servi à passer les marroquins.
Eaux sûres.	Soude ou potasse.
Ecorce d'aulne.	Soufre.
Ecorce de noyer.	Sublimé.
Esprit-de-vin.	Son.
Étain.	Sumach.
Farine de blé.	Suie de cheminée.
Farine de pois.	Silvestre.
Fenu-grec.	Tartre.
Feuilles de noyer.	Terra merita.
Fovic ou rodoul.	Testale.
Fustet.	Tournesol.
Galle d'épine d'Alep ou d'Alexandrie.	Trentanel.
Garence.	Verdet ou verd-de-gris.
Garouille.	Vermillon, c'est le pastel & la graine d'écarlate.
Gaude.	Urine.
Genestrolle.	Urfolle ou orseille.
Graine d'écarlate, demi-graine, &c. autrement dit vermillon.	Vouede.
	Vinaigre.

De tous les ingrédients, les uns sont colorans, les autres ne le sont pas. Les derniers ne sergent qu'à disposer les matières à recevoir les couleurs qui leur sont imprimées par les ingrédients colorans, ou pour en rendre les couleurs plus belles & plus assurées.

Pour assurer une perfection constante dans les teintures de laines, les anciens & les nouveaux réglemens ont distingué deux manières de teindre les laines ou étoffes, de quelque couleur que ce soit. L'une s'appelle *teindre en grand & bon teint*. L'autre, *teindre en petit ou faux teint*. La première consiste à employer des drogues ou ingrédients qui rendent la couleur solide, en sorte qu'elle résiste à l'action de l'air, & qu'elle ne soit que difficilement tachée par les liqueurs âcres ou corrosives : les couleurs du petit teint au contraire se passent en très-peu de tems

Tome XVI.

à l'air, & sur-tout si on les expose au soleil, & la plupart des liqueurs les tachent, de façon qu'il n'est presque jamais possible de leur rendre le premier éclat.

On fera peut-être étonné qu'y ayant un moyen de faire toutes les couleurs en bon teint, l'on permette de teindre en petit teint ; mais trois raisons font qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'en abolir l'usage. 1°. Le travail en est beaucoup plus facile ; la plupart des couleurs & des nuances, qui donnent le plus de peine dans le bon teint, se font avec une facilité infinie en petit teint. 2°. La plus grande partie des couleurs de petit teint sont plus vives & plus brillantes que celles du bon teint. 3°. Et cette raison est la plus forte de toutes, le petit teint se fait à beaucoup meilleur marché que le bon teint. Quand il n'y auroit que cette dernière raison, on jugera aisément que les ouvriers font tout ce qu'ils peuvent pour se servir de ce genre de *teinture* préférablement à l'autre : c'est ce qui a déterminé le gouvernement à faire des lois pour la distinction du grand & du petit teint.

Ces lois prescrivent les sortes de laines & d'étoffes qui doivent être de bon teint, & celles qu'il est permis de faire en petit teint. C'est la destination des laines filées & le prix des étoffes qui décident de la qualité de la *teinture* qu'elles doivent recevoir. Les laines pour les canevas & les tapisseries de haute & basse-lisse, & les étoffes dont la valeur excède de quarante sols l'aune en blanc, doivent être de bon teint. Les étoffes d'un plus bas prix, ainsi que les laines grossières destinées à la fabrication des tapisseries, appelées *bergame* & *point d'hongrie*, peuvent être en petit teint. Tel étoit l'esprit du régleme de M. Colbert en 1667 ; & c'est sur le même principe qu'a été fait celui de M. Orry, contrôleur-général des finances en 1737. On y a éclairci un grand nombre de difficultés qui nuisoient à l'exécution du premier, & on y est entré dans le détail qui a été jugé nécessaire pour prévenir, ou au-moins pour découvrir toutes les prévarications qui pourroient se commettre.

C'est pour ces mêmes raisons que les Teinturiers du grand & bon teint font un corps séparé de ceux du petit teint, & qu'il n'est pas permis aux uns d'employer, ni même de tenir chez eux les ingrédients affectés aux autres. Il y a dans le royaume une troisième communauté, qui est celle des Teinturiers en soie, laine & fil. Ceux-ci ont la permission de faire le grand & le petit teint : mais cette communauté forme trois branches, dont l'une est pour la soie, la seconde pour la laine filée ; & la troisième pour le fil. Le teinturier qui a opté pour un de ces trois genres de travail, ne peut faire que ce qui est permis à ceux de sa branche : ainsi celui qui a opté pour le travail des soies, ne peut teindre ni la laine filée, ni le fil : il en est de même des autres. Le teinturier de cette troisième communauté, qui a choisi le travail des laines filées, peut avoir chez lui les ingrédients du grand & du petit teint ; mais il ne lui est pas permis de faire usage de ceux affectés au petit teint, que sur les laines grossières dont on vient de parler.

Quoique, suivant les ordonnances, il ne soit pas permis aux teinturiers du grand & bon teint d'avoir chez eux des ingrédients affectés aux teinturiers du petit teint, & à ceux-ci d'avoir des ingrédients affectés aux teinturiers du grand & bon teint ; néanmoins il est de ces mêmes ingrédients affectés & communs aux deux corps séparés, tels que la racine, écorce & feuille de noyer, brou de noix, garouille, galle, sumach, rodoul, sovie & couperose. Mais les teinturiers du grand & bon teint ne doivent tenir que fort peu de ces quatre derniers ingrédients, & seulement ce qui peut leur être nécessaire pour quelque légère bruniture, qu'il leur est loisible de don-

B

ner aux couleurs, qu'il leur seroit difficile d'affortir autrement à leurs nuances; sans qu'il leur soit permis d'en diminuer pour cela le pié nécessaire, qui doit être toujours aussi fort que celui des échantillons parfaits qui doivent servir de piéces de comparaison.

Les drogues non colorantes, ou qui ne donnent point de couleur servant au bon teint, sont l'alun, le tartre ou la gravelle, l'arsenic, le régal, le salpêtre, sel nitre, sel gemme, sel ammoniac, sel commun, sel minéral, sel ou crystal de tartre, agaric, esprit de vin, urine, étain, son, farine de pois ou de froment, amidon, chaux, cendres communes, cendres recuites & cendres gravelées. Toutes ces drogues servant à disposer les étoffes pour attirer la couleur de l'ingrédient colorant, & rendre les couleurs plus belles & plus assurées, doivent être défendues aux teinturiers du petit, où elles ne serviroient que de contravention.

Les drogues colorantes qui doivent être employées par les teinturiers du grand & bon teint, sont le pastel, vouède, graine d'écarlate ou kermès, cochenille, garence, gaude, sarette, indigo, orcanette, bois jaune, carriatour, gènesstrolle, fénugrec, brou de noix, racine de noyer, écorce d'aulne, noix de galle, &c.

Les drogues colorantes défendues aux teinturiers du bon & grand teint sont le bois d'Inde ou de Campêche, bois de Brésil, de Ste Marthe, du Japon, de Fernambouc, santal, fustel, ni aucuns bois de teinture, tournesol, terra-merita, orseille, safran bâtard, roucou, teinture de bourre, suie, graine d'Avignon, &c. tous ces ingrédients étant affectés aux teinturiers du petit teint.

Par la même raison, les teinturiers du petit teint ne peuvent tenir chez eux aucuns ingrédients suivants, savoir pastel, vouède, indigo, cochenille, graine de kermès, garence, sarette, gènesstrolle, fénugrec, orcanette; ni même des ingrédients non colorans affectés au grand & bon teint.

Les ingrédients ou drogues qui croissent en France sont, le pastel ou la vouède pour le bleu; le vermillon & la garence pour le rouge; la gaude, la sarette & la gènesstrolle pour le jaune; la racine, écorce de noyer, & coque ou brou de noix pour le fauve, autrement appelé couleur de racine ou noisette; le rou-doul, le fovie & la couperose pour le noir; l'alun, la gravelle & le tartre pour les bouillons: nous avons aussi le verdet, le sel commun, la chaux, la cendre cuite & potasse, la cendre gravelée, & la plupart des ingrédients qui ne donnent point de couleur; & outre ces drogues qui sont bonnes, nous avons encore la cassenolle, l'écorce d'aulne, le fustel, la malherbe, le trantanel, la garouille & l'orseille, qui sont des ingrédients employés dans les soies, fil, coton, &c.

*Ingrédients. Description de leur origine, culture, nature, qualité, espec; leurs propriétés & usages; en quel cas il peut être fixé ou interdit.*

Agaric minéral qui se trouve dans les fentes des rochers, en quelques endroits d'Allemagne, qui ressemble à de la craie. Espece de champignon qui croît sur le baxix pulvérisé, pour servir à la teinture d'écarlate; c'est un ingrédient non colorant affecté au grand & bon teint.

Alkermès, vermillon ou graine d'écarlate, est une graine qui croît naturellement sur une espece de petit houx; dans les lieux vagues & inutiles de la Provence, du Languedoc & du Roussillon, qui vient d'elle-même n'ayant pas besoin de culture, laquelle ne doit être recueillie que quand elle est bien mûre, parce que c'est alors qu'elle rend plus de poussier, qu'on nomme communément pastel d'écarlate. C'est le premier ingrédient dont on s'est servi pour la belle écarlate; mais parce qu'elle a moins de feu, & qu'elle est plus brune que l'écarlate qui se fait aujourd'hui

en France, on ne se sert plus de cet ingrédient, quoique la couleur qu'il donne soutienne plus long-tems son éclat, & qu'elle ne craigne point la tache de la boue & des liqueurs âcres. Les Vénitiens emploient encore cet ingrédient dans leurs écarlates, appelées communément écarlates de Venise. Ils'en emploient encore à Alger & à Tunis une quantité assez considérable qui est tirée de Marseille. Cet ingrédient colorant est du bon & grand teint.

Alun de Rome, minéral qu'on trouve aussi dans les mines des Pyrénées du côté de la France, un peu salugineux, ce qui fait qu'il est moindre que celui qui se tire de Rome ou Civita-Vecchia; peut-être encore que s'il étoit aussi bien purifié, qu'il seroit aussi bon, excepté que la qualité de la mine ne contribuât à sa bonté, & à la préférence qu'on lui donne.

Ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Amidon, ingrédient tiré du son de froment, sert au bon & grand teint, quoique non colorant.

Arsenic, minéral, *idem* comme ci-dessus, composé de beaucoup de soufre & d'un sel caustique.

Bois de Brésil, de Fernambouc, de Ste Marthe, du Japon, se tire du pays dont il porte le nom; c'est un ingrédient qui n'est propre que pour le petit teint: il est colorant.

Bois de Campêche ou bois d'Inde, ingrédient colorant tiré du pays dont il porte le nom; il est d'un très-grand usage pour le petit teint: il vaut mieux que le bois de Brésil.

Bois de fustel, petit bois qui se tire de Provence; qui ne s'emploie que dans le petit teint; c'est un ingrédient colorant.

Bois jaune, *idem*.

Bourre ou poil de chevre, dont la couleur qui en provient est appelée *nacarat de bourre*; est une composition de ce même poil, qui est garence par le teinturier du bon & grand teint, qui la remet ensuite au teinturier du petit, qui la fait fondre à l'aide d'une quantité suffisante de cendres gravelées, de façon que ce poil étant totalement fondu, il s'ensuit une composition propre à faire des cerises en dégradations, qui ne peuvent être faites que par le teinturier du petit teint, attendu le peu de solidité de la couleur qui en provient; c'est un ingrédient colorant.

Cassenolle ou galle qui vient sur les chênes, ingrédient non colorant du bon & grand teint.

Cendres gravelées, ingrédient non colorant qui se fait de la lie du vin qu'on fait brûler ou calciner, affecté au bon & grand teint.

Cendres communes, tout le monde les connoît; elles sont pour le grand teint.

Cendres cuites, *idem*.

Cendres vives, c'est la chaux éteinte dans l'eau ou à l'air, ingrédient non colorant pour le bon teint.

Céruse, préparation du plomb, par le moyen du vinaigre dont on lui fait recevoir la vapeur, ingrédient non colorant propre à blanchir les laines; il se trouve en France: il est pour le bon teint.

Cochenille maëstrek ou pure cochenille; sous ce nom est connu la cochenille mesteque ou tépatte, & la cochenille sylvestre ou campétiane.

La cochenille mesteque, est un insecte dont on fait une recolte considérable dans le Mexique; les habitants du pays ont soin de le retirer de dessus la plante qui le nourrit, avant la saison des pluies. Ils font mourir & sécher ce qu'ils ont dessein de vendre, & conservent le reste pour le faire multiplier quand la mauvaise saison est passée. Cet insecte se nourrit & multiplie sur une espèce d'opuntia épineux, qu'on nomme *topal*; il se conserve dans un lieu sec sans se gâter.

La cochenille sylvestre ou campétiane, se tire aussi du Mexique. L'insecte s'y nourrit, y croît & multiplie sur les opuntias non cultivés, qui y sont en abondance. Il y est exposé dans la saison des

pluies, à toute l'humidité de l'air, & y meurt naturellement. Cette cochenille est toujours plus menue que la cochenille fine ou cultivée. Sa couleur est meilleure & plus solide que celle qu'on tire de la cochenille fine; mais elle n'a jamais le même éclat: & d'ailleurs il n'y a pas de profit à l'employer, puisqu'il en faut quatre parties, & quelquefois davantage pour tenir lieu d'une seule partie de cochenille fine.

Coucoume ou *terra merita*, est une racine qui est apportée des Indes orientales. On la réduit en poudre très-fine pour s'en servir; c'est un ingrédient colorant qui n'est pas de bon teint, cependant on s'en sert pour donner plus de feu à l'écarlate, & quelquefois pour dorer les jaunes faits avec la gaude.

Coques ou brou de noix, ingrédient servant au grand & petit teint: tout le monde en fait l'origine.

Couperose, se tire des mines de Flandre, de Liege & d'Angleterre; il y en a des mines dans les Pyrénées du côté de la France, mais elle est plus grosse & plus argilleuse; c'est un ingrédient colorant affecté au grand & petit teint.

Eau de galle, composition pour la teinture des soies; c'est l'engalage même, ou l'eau dans laquelle la galle est infusée: cet ingrédient est non colorant.

Eau-forte, ingrédient non colorant dont la composition est très-connue, affecté au bon teint.

Eaux sûres, ingrédient non colorant, affecté au grand teint. C'est une composition faite du son de froment bouilli dans de l'eau, qu'on laisse reposer pour en faire usage.

Écorce d'aune, écorce de noyer, ingrédient colorant affecté au grand & petit teint; chacun en connoît l'origine.

Esprit-de-vin, ingrédient non colorant, affecté au grand & bon teint, dont l'origine ou composition est connue.

Estain, *idem*.

Farine de blé, affectée au grand teint.

Farine de pois, *idem*.

Fénu-grec ou fénu-grec, herbe qui croît en France, ingrédient non colorant du bon & grand teint, servant à aviver les couleurs.

Feuilles de noyer, ingrédient colorant du grand & du petit teint.

Fustel ou fustet, petit bois qui se tire de Provence. Il donne une couleur orangée qui n'est pas solide, & ne s'emploie que dans le petit teint, comme la racine de noyer ou le brou de noix.

Galle d'épine, d'Alep, & d'Alexandrie, se tire des pays dont elle porte le nom, ingrédient qui croît sur les chênes, qui est affecté au grand & petit teint. Il est colorant, les meilleurs viennent d'Alep & de Tripoli.

Garence, ingrédient colorant du grand & bon teint, racine qui vient naturellement dans la plupart des provinces du royaume; qui est cultivée avec soin dans la Flandre & dans la Zélande, & dont la meilleure se recueille aux environs de l'Isle, dont la culture & l'entretien sont fort faciles. Elle croît dans les terres médiocrement bonnes & qui ne sont pas trop arides, quoiqu'il soit nécessaire d'empêcher que l'eau n'y croupisse pas, parce qu'elle la pourrirait.

Les terres dans lesquelles on desire semer la garence, doivent être profondément rompues & fumées avant l'hiver; celles qui sont un peu sablonneuses donnent plus de facilité à la garence de grossir sa racine; celles qui seroient trop seches produiroient le même effet.

La garence se sème ordinairement au mois de Mars, & se couvre seulement avec la herse ou le rateau, pour que la terre soit plus unie. Il faut avoir soin de choisir & arracher les herbes étrangères, principalement dans le commencement, afin qu'elles n'attirent pas la substance de la terre, & ne mé-

Tome XVI.

lent pas leurs racines avec celles de la garence, qu'elles empêcheroient de croître & de grossir.

Il faut laisser grossir la racine de la garence avant de l'arracher, ce qui ne sauroit être que dix-huit mois après qu'elle a été semée. On commence de cueillir la plus grosse dans le mois de Septembre, & ayant coupé la feuille des racines qui resteront rez de terre, lorsque la graine se trouvera assez mûre pour être recueillie, on couvrira bien de terre le reste des racines, pour les laisser grossir jusqu'au mois de Septembre suivant, qu'on pourra aussi arracher les plus grosses; & ainsi consécutivement d'année en année au mois de Septembre, pendant huit ou dix ans que la garence demeure toujours peuplée, soit des racines qu'on y aura laissées pour les laisser grossir, ou soit de celles qui resteront au fond de la terre, ou qui se formeront des filamens, petits oignons ou reste des autres racines qu'on aura arrachées: après quoi il sera besoin de renouveler autre part la garence, parce que cette terre sera alors plus propre pour le blé que pour la remettre en garence. La garence produit si facilement, que sa tige même couchée en terre, prend racine, & sert à repeupler la garence qui a été trop épuisée de sa racine.

La garence se peut aussi refaire avec le plant, en amassant toutes les petites racines de la vieille garence pour les replanter.

La racine de la garence étant arrachée, est mise sécher au soleil; ou bien dans les pays fort chauds, on la fait sécher à l'ombre, pour lui conserver plus de substance & de couleur; elle doit être mise au moulin ensuite pour la réduire en poudre, & pour être ensuite bien ensachée ou emballée dans de doubles sacs, afin qu'elle ne s'évente, pour être ensuite employée. La garence qui est fraîche fait la couleur plus vive, celle qui est faite d'un an, donne davantage de couleur; mais celle qui vieillit trop, en perdant de sa couleur, perd aussi de sa vivacité, devenant terne & rendant sa couleur de même.

Les étrangers vendent des garences sous le nom de *billon de garence*, qui bien souvent n'est que de la terre rougeâtre, mêlée avec quelque poussière de la garence, ou de la grappe de celle qui a déjà été employée dans leurs pays, ce qui est une fraude des plus grandes; le public se trouvant trompé par la fausse teinture, qui n'ayant point de couleur, ne sert qu'à ronger la laine des étoffes où la terre s'attache. On ne s'est étendu sur la description de cette plante, que parce que de tous les ingrédients affectés au bon teint, il n'en est point de si utile que la garence, & peu de couleur où elle n'entre.

La garouille est un ingrédient colorant du bon teint, ou plante qui croît en Provence, Languedoc & Roussillon.

La gaude, ingrédient colorant du bon & grand teint, est une plante qui vient naturellement ou par culture, dans presque toutes les provinces de la France. Il faut la faire sécher lorsqu'elle est cueillie, & empêcher qu'elle ne se mouille pas; on ne doit pas la cueillir qu'elle ne soit bien mûre.

La genestrolle est une plante, de même que la gaude, ingrédient du bon teint.

Gravelle, ingrédient non colorant, qui provient de la lie de vin, de même que le tartre.

Guesde, la cuve du bleu composée. Le lieu où sont les cuves pour le bleu est aussi nommé *guesde*.

Indigo, ingrédient colorant du grand & bon teint, est la sécule d'une plante qu'on nomme *nil* ou *anil*. Pour faire cette sécule, on a trois cuves, l'une au-dessus de l'autre, en manière de cascade. Dans la première, qu'on appelle *trempoir* ou *pourrisoir*, & qu'on remplit d'eau; on met la plante chargée de ses feuilles, de son écorce & de ses fleurs. Au bout de quel-



que tems, le tout fermente; l'eau s'échauffe & bouillonne, s'épaissit & devient d'une couleur de bleu, tirant sur le violet; la plante déposant tous ses sels, selon les uns, & toute sa substance selon les autres. Pour lors on ouvre les robinets de la trempoire, & l'on en fait sortir l'eau chargée de toute cette substance colorante de la plante, dans la seconde cuve appelée la *batterie*, parce qu'on y bat cette eau avec un moulin à palettes, pour condenser la substance de l'indigo, & la précipiter au fond, en sorte que l'eau redevient limpide & sans couleur, comme de l'eau commune. On ouvre les robinets de cette cuve pour en faire écouler l'eau jusqu'à la superficie de la fécule bleue: après quoi on ouvre d'autres robinets qui sont plus bas, afin que la fécule tombe au fond de la troisième cuve, appelée *reposoir*, parce que c'est-là où l'indigo se repose & se dessèche. On l'en tire pour former des pains, des tablettes.

L'on trouve à la côte de Coromandel & à Pondichéry deux sortes d'indigo, l'une beaucoup plus belle que l'autre; il y en a encore plusieurs autres sortes qui augmentent de prix selon leur qualité. L'indigo de Java, ou indigo de Javan, est le meilleur de tous; c'est aussi le plus cher, & par conséquent il y a peu de teinturiers qui l'emploient. Le bon indigo doit être si léger, qu'il flotte sur l'eau: plus il enfonce, plus il est suspect d'un mélange de terre, de cendre ou d'ardoise pilée. Sa couleur doit être d'un bleu foncé, tirant sur le violet, brillant, vif, & pour ainsi dire éclatant. Il doit être plus beau dedans que dehors, & paroître luisant & comme argenté. Il faut en dissoudre un morceau dans un verre d'eau pour l'éprouver. S'il est pur & bien préparé, il se dissoudra entièrement; s'il est falsifié, la matière étrangère se précipitera au fond du vaisseau. Le bon indigo brûlé entièrement; & s'il est falsifié, ce qu'il y a d'étrangers reste après que l'indigo est consumé.

Limaille de fer ou de cuivre, ingrédient non colorant prohibé dans le grand & petit teint.

Huile d'olive utile à la *teinture* du noir.

Malerbe, plante d'une odeur forte dans son emploi; ingrédient colorant qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affecté au bon & grand teint.

Moulée des Taillandiers & Emouleurs, ingrédient servant au noir prohibé aujourd'hui.

Orcanette prohibé.

Orseille, ingrédient affecté au petit teint, dont la composition est d'une espèce de mousse appelée *perelle*; de la chaux vive & de l'urine qu'on fait fermenter, en l'humectant & remuant de tems en tems, jusqu'à ce qu'elle soit devenue rouge. Il y a de l'orseille d'herbe ou des Canaries, qui est beaucoup meilleure que l'orseille faite avec de la perelle. Elle est composée de même.

Pastel, ingrédient colorant pour le bleu, affecté au bon & grand teint. Le pastel vient d'une graine qu'on sème toutes les années en Languedoc; le meilleur est celui qui croît dans le diocèse d'Alby; sa feuille est semblable à celle du plantain. On le sème ordinairement au commencement de Mars, & il s'en fait quatre récoltes, quelquefois cinq; il s'en est fait jusqu'à six, mais il faut pour cela des belles saisons, & la sixième récolte ne sert qu'à gâter celle des précédentes, si elles sont mêlées ensemble.

Quoique la première récolte du pastel semble devoir être meilleure que la seconde, & ainsi des autres; néanmoins le contraire arrive, lorsque le printemps se trouve humide ou pluvieux, & que les autres saisons se trouvent plus tempérées & plus sèches; la trop grande humidité, en rendant la feuille du pastel plus grande & plus grasse, en diminue aussi la force & la substance.

Le pastel ne doit être cueilli que lorsqu'il est bien

mûr. On doit laisser flétrir la feuille quelque tems après qu'elle est ramassée; après quoi on la met sous la roue pour la faire piler, ce qui n'est que pour la mûrir davantage & lui faire perdre une partie de son suc huileux qui pourroit nuire à sa bonté; après qu'il est moulu, on le laisse huit ou dix jours en pile, ayant soin de boucher les fentes & crevasses qui s'y font journellement, pour le laisser égoutter du reste de cette humeur superflue.

Après que le pastel est égoutté, on en fait de petites boules qu'on appelle *cors* ou *coraignes* qu'on met secher à l'ombre sur des claies qui sont mises exprès; on les retire ensuite pour les garder en magasin jusqu'à ce qu'on veuille les piler ou mettre en poudre, ce qui se fait ordinairement au mois de Janvier, de Février ou de Mars.

Le pastel étant rompu avec des masses de bois, on le mouille avec de l'eau la plus croupie, pourvu qu'elle ne soit pas infectée, sale ou graisseuse, étant toujours la meilleure; & après l'avoir bien mouillé & mêlé pour lui faire prendre également son eau, on le remue de tems en tems pendant quatre mois, du-moins trente-six fois, même jusqu'à quarante, afin qu'il ne s'échauffe & qu'il prenne également son eau par-tout; après quoi il est en état d'être emballé & employé dans la *teinture*, quoiqu'il soit meilleur d'attendre qu'il soit plus vieux avant de l'employer; le bon pastel augmentant toujours de force & de substance pendant six, sept, même jusqu'à dix ans, s'il est du meilleur.

Pastel d'écarlate, voyez Alkermès.

Potasse, ingrédient non-colorant, c'est le sel ou le fiel du verre, qui est une écume séparée de dessus la matière du verre avant qu'elle se vitrifie.

La potasse pour la *teinture* est une espèce de cendre gravelée qui se tire de Pologne & de Moscovie, ingrédient non-colorant.

Le raucou, ingrédient colorant affecté au petit teint, est une espèce de pâte sèche qui vient de l'Amérique. Cette matière donne une couleur orangée à-peu-près comme le fustet; & la *teinture* n'en est pas plus solide, parce que l'air l'emporte & l'efface.

Rodoul & le sovie, ingrédient colorant, sont des feuilles de petits arbrisseaux qui ne se cultivent pas, affectés au petit teint pour le noir.

Safran, appelé *safrano* par les teinturiers de soie, ingrédient colorant qui n'entre point dans la *teinture* de laine; se tire du Levant & de l'Italie. On en cueille aussi en France, mais il n'est pas aussi bon que celui qu'on tire de l'étranger: il produit sur la soie le même effet que la cochenille sur la laine, à l'aide du jus de citron.

Le safranbourg ou safran bâtard, se trouve en Alsace & en Provence, ingrédient pour le petit teint.

Salpêtre, ingrédient non-colorant affecté au bon teint, connu de tout le monde.

Santal, arbre qui croît dans les montagnes de Candie, dont le bois est rouge & dur.

Sarette, plante colorante, qui vient naturellement: elle est affectée au bon teint.

Savon blanc & noir, composition très-connue.

Sel ammoniac, sel commun, sel de tartre, sel gemme, sel minéral, sel nitre, voyez CHIMIE, extraits des minéraux, tous ingrédient non-colorant.

Soude; la meilleure soude se tire d'Alicante; c'est un alkali des plus forts. C'est une plante qui croît aux bords de la mer dans des pays chauds, qui contient beaucoup de sel. Les Espagnols la font calciner dans des trous faits exprès dans la terre; ce qui produit une cendre, dont les parties s'unissent si fort, qu'il s'en forme de petites pierres qu'il faut casser avec le marteau pour en faire usage.

Soutire, trop connu pour en faire la description;

ingrédient propre à blanchir les laines & les soies.

Sublimé, ingrédient non colorant, affecté au grand teint; minéral corrosif extrait du mercure.

Son, connu de tout le monde, sert au grand teint.

Sumach, arbrisseau qui croît quelquefois à la hauteur d'un arbre, dont la fleur étant passée renferme une semence qui ressemble à une lentille: il croît dans les lieux pierreux: ce fruit a un goût acide & astringent; ingrédient pour le bon teint.

Suie de cheminées, affectée au petit teint.

Tartre, ingrédient non-colorant, affecté au grand teint, se tire de la lie de vin attachée au tonneau, qui est très-dure.

Terra merita, voyez Concoume.

Tournesol, prohibé dans le grand & petit teint.

Trentanel, plante qui croît dans le Languedoc & dans la Provence, affectée au grand teint.

Verdet ou verd-de-gris, ingrédient colorant, fait du marc de raisin & du cuivre, affecté au grand & bon teint.

Urine, connue.

Vouéde, plante qui croît en Normandie, qui produit le même effet que le pastel, mais dont la quantité doit être plus considérable: elle se prépare de même.

Vermillon, voyez Alkermès.

Vinaigre, connu.

Liste des termes usités chez les Teinturiers. Abattre le bouillon; c'est rafraîchir le bain avec de l'eau froide, avant d'y mettre l'étoffe.

Achevement est l'ouvrage de finir une étoffe en noir par le teinturier du petit teint.

Acquérir du fonds; c'est quand une couleur, bien loin de diminuer à l'air, devient plus belle.

Afféoir une cuve; c'est y mettre tous les ingrédients qui doivent la composer.

Affiette d'une cuve; ce sont les ingrédients posés.

Aviver; c'est donner du feu au rouge.

Barril, petit tonneau pour mêler ou humecter les drogues, avant que de les mettre dans la chaudière.

Balai, pour nettoyer les chaudières.

Bain, teinture composée prête à recevoir l'étoffe ou la laine.

Bouillon, préparation des ingrédients non-colorans pour disposer l'étoffe à recevoir la couleur de l'ingrédient colorant.

Brevet, bain d'un guesde ou d'une cuve, qu'on dispose à faire réchauffer.

Bruniture, teinture ou bouillon, qui sur une couleur claire, rend l'étoffe plus brune.

Brunit, *idem*.

Coup de pié, cuve qui a été garnie de chaux en la réchauffant, & qui s'use trop promptement.

Cuve d'inde; c'est une cuve composée d'indigo sans pastel, dans laquelle on teint à froid.

Cuve en œuvre, quand elle n'a ni trop ni trop peu de chaux, & qu'il ne lui manque que d'être chaude pour travailler.

Cuve garnie, cuve composée de tous les ingrédients, & qui n'est pas encore formée pour travailler, ou qui n'a pas assez fermenté.

Cuve rebutée, qui ne jette du bleu que quand elle est froide.

Cuve qui souffre, qui n'a pas assez de chaux.

Cuve usée, qui a trop de chaux, laquelle ne peut travailler, que la chaux ne soit usée.

Cuve sourde, cuve qui commence à faire du bruit ou des petitemens pour se former.

Poser une cuve; c'est y mettre tous les ingrédients servans à sa composition.

Afféoir une cuve, *idem*.

Affiette de la cuve, c'est la cuve garnie.

Pallier la cuve; c'est remuer ou bouillir le marc ou la pâtée de la cuve avec le liquide.

Heurter la cuve; c'est pousser brusquement & avec force la surface du bain jusqu'au fond de la cuve, & par-là y donner de l'air.

Cuivreux, écume qui paroît sur la surface du bain de la cuve.

Dégarnir la cuve. C'est y mettre du son & de la garance à discrétion pour qu'elle soit moins chargée.

Débouilli ou débout. Epreuve qui se fait pour connoître si une étoffe est de bon teint ou non.

Donner l'eau. C'est achever de remplir la cuve qui ne jette pas du bleu, & y mettre de l'indigo pour qu'elle en donne.

Donner le pié. C'est donner de la chaux à la cuve à proportion du pastel.

Donner le pié ou le fond à une étoffe, c'est lui donner une couleur qui sert de fond, & sur laquelle il en sera passé une autre. Par exemple, pour faire un vert, il faut donner un pié de jaune, & passer ensuite l'étoffe sur une cuve de bleu. Pour faire un noir, il faut donner un pié de bleu à l'étoffe, & la passer ensuite sur un bain de noir préparé.

Demi-bouillons. C'est retrancher le tartre des bouillons ordinaires. Quart de bouillon, *idem*.

Eclaircir. C'est diminuer le brun de la couleur d'une étoffe.

Event. C'est découvrir une cuve pour la pallier & y introduire de nouvel air.

Eventer une étoffe, c'est lui donner de l'air au sortir de la cuve ou de la chaudière, pour que la couleur soit plus unie.

Eau crue. Qui ne dissout pas le savon.

Fleurée. C'est l'écume qui est ordinairement sur la surface de la cuve du bleu lorsqu'elle est tranquille.

Fonte de bourre. Voyez Nacaret de bourre, *aux ingrédients*.

Friller. Pétitement que fait la cuve avant que d'être formée ou venue à doux.

Frillement, *idem*. Fleurée. Voyez Cuivreux.

Flambures. Taches ou inégalités qui se voient dans une étoffe quand elle n'est pas teinte comme elle doit être, ou quand elle n'a pas été éventée.

Guesde. Cuves de pastel: le lieu où elles sont posées.

Guesderon. Ouvrier qui a soin des cuves. Il est de conséquence qu'il y ait un bon guesderon chez les maîtres Teinturiers.

Gauder. C'est jaunir une étoffe avec de la gaude.

Gaudage. L'action de jaunir.

Garniture. Indigo qu'on met dans la cuve pour servir de garniture à la chaux.

La pâtée. C'est le marc qui est au fond de la cuve.

Laisser la laine sur le bouillon; c'est laisser la laine pendant cinq à six jours dans un lieu frais, après qu'elle a bouilli pendant deux heures; ce retard sert à faire pénétrer davantage le bouillon, & à augmenter l'action des sels.

Liser, terme de Teinturier de soie; c'est remuer les pantimes ou échevaux qui sont sur le bain du haut en bas, pour que la couleur prenne également partout.

Maniement. Action de manier le bain ou brevet de la cuve pour connoître si elle est bonne.

Passes. C'est plonger l'étoffe dans la cuve. La plonger à plusieurs reprises, c'est lui donner plusieurs passes.

Rabat. C'est l'écume qui se trouve sur la cuve du bleu lorsqu'on la pallie avec le rabie.

Répondre la chaux. C'est en fournir à la cuve après qu'elle est bien palliée.

Roser. C'est donner un oeil cramoisi au rouge & le rendre plus brun; c'est le contraire d'aviver.

Rancir. C'est le même qu'aviver.

Rance. C'est quand l'écarlate est trop orangée ou qu'elle jaunît un peu.

Racinage. Manière de teindre les laines avec la racine.

Rudir l'étoffe. C'est, dans le noir, augmenter de couperose.

Rabat. Bruniture d'une étoffe avec des ingrédients convenables.

Rabattre. Action de brunir l'étoffe.

Rejets. Voyez Passe.

Santaller. C'est passer une étoffe sur un bain composé de santal & autres ingrédients colorans.

Surmonter la galle. Voyez Rudir.

Trancher, tranche. C'est quand l'intérieur du tissu d'un drap est égal à la superficie, lorsqu'on le coupe, de quelque couleur qu'il soit.

Venir à doux. C'est lorsque la cuve jette du bleu à la surface.

Ufer de chaux. Qualité du pastel qui en demande plus ou moins.

Principaux instrumens propres à la teinture. *Planche première.* La citerne, le chapelet, le réservoir, la soupape.

*Planche II. Le laboratoire.* Le fourneau, le chevallet, les chaudières, le tour, le robinet.

*Planche III. Le guefde.* Chaudières à rechauffer les cuves du guefde.

Gouttière pour conduire le brevet ou bain dans les cuves.

Cuves du guefde.

Barque, vaisseau long à l'usage des teinturiers en soie.

*Planche IV.* Coupe du fourneau pour chauffer les chaudières.

Tour sur lequel sont passés les draps qui sont teints dans les chaudières.

Lifoïr pour tenir la soie ou la laine filée qui passe dans les échevaux.

Pouffoir pour plonger les draps à la rivière.

Batte pour les battre à mesure qu'on les lave.

Fendoir ou martin pour fendre le bois.

Pèle à braïse.

*Planche V.* Champagne. Cercle de fer garni de cordes qui est suspendu dans la cuve, afin d'empêcher l'étoffe de toucher au marc ou à la pâte.

Moulinet pour tordre le drap quand on le sort de la cuve; le tordoir, le crochet qui tient la champagne suspendue dans la cuve. Il y en a trois, quelquefois quatre. Crochet avec lequel on mène le drap en cuve.

Jallier, bâton pour conduire les draps qui se teignent dans la chaudière à mesure qu'ils tournent.

Chasse fleurée, planche de bois qui sert à tirer l'écume, ou la fleurée de la cuve de côté, afin que le drap ne soit point taché.

Bâton à tordre les laines filées ou soies.

Rable pour pallier la cuve.

Jet pour sortir ou donner de l'eau dans les cuves.

La cuve du guefde.

*Planche VI.* Rame pour dresser les draps lorsqu'ils sont teints.

Table ou couchoir à drap pour les broffer quand ils sont secs.

Faudets dans lesquels le drap se ramasse à mesure qu'on le brosse; brosse à coucher le poil du drap, tamis pour passer les drogues, sebille ou tranchoir pour prendre les drogues.

Passoir pour les liquides.

Tatte pour les compositions.

Manne pour le transport des laines en toison.

Outre ces instrumens, on se sert encore du moulin à indigo, ou d'un mortier pour le broyer, d'une civière, qui est une espèce d'échelle qui se met au travers de la cuve ou de la chaudière, sur laquelle

on met la laine en toison teinte pour la faire égoutter, d'un chauderon pour les essais, poêlons, sceaux, tonneaux ou tonnes, étouffoirs, planches à fouler, fourgons, réchauds, bassin de cuivre, vaisseaux de verre ou de grais pour contenir la composition de l'écarlate, balais de jonc pour nettoyer les chaudières, leurs couvercles, sablon, éponge, &c.

*Des couleurs du grand & bon teint.* On appelle toutes les couleurs solides, couleurs de grand & bon teint; & les autres, couleurs de petit teint. Quelquefois on nomme les premières, couleurs fines; & les autres, couleurs fausses. Mais cette expression peut être sujette à équivoque; parce qu'on peut confondre quelquefois les couleurs fines avec les couleurs hautes, qui sont celles où entre la cochenille, & dont le prix est plus considérable que celui des autres.

Les expériences, qui sont un très-bon guide dans la Physique ainsi que dans les arts, ont démontré que la différence des couleurs, selon la distinction précédente, dépend en partie de la préparation du sujet qu'on veut teindre, & en partie du choix des matières colorantes qu'on emploie ensuite pour lui donner telle couleur. Ainsi on pense, & on peut le dire comme un principe général de l'art, que toute la mécanique de la teinture consiste à dilater les pores du corps à teindre, à y déposer des particules d'une matière étrangère, & à les y retenir par une espèce d'enduit, que ni l'eau de la pluie, ni les rayons du soleil ne puissent altérer; à choisir les particules colorantes d'une telle ténuité, qu'elles puissent être retenues, suffisamment enchaînées dans les pores du sujet, ouverts par la chaleur de l'eau bouillante, puis reserrés par le froid, & de plus enduits de l'espèce de mastic que laissent dans ces mêmes pores les sels choisis pour les préparer. D'où il suit que les pores des fibres de la laine dont on a fabriqué, ou dont on doit fabriquer des étoffes, doivent être nettoyés, agrandis, enduits, puis reserrés, pour que l'atome colorant y soit retenu à-peu-près comme un diamant dans le chaton d'une bague.

L'expérience a fait connoître qu'il n'y a point d'ingrédient de la classe du bon teint, qui n'ait une faculté astringente & précipitante, plus ou moins grande; que cela suffit pour séparer la terre de l'alun, l'un des sels qu'on emploie dans la préparation de la laine avant que de la teindre; que cette terre unie aux atomes colorans forme une espèce de lacque semblable à celle des Peintres, mais infiniment plus fine; que dans les couleurs vives, telles que l'écarlate, où l'on ne peut employer l'alun, il faut substituer à sa terre, qui est toujours blanche quand l'alun est bien choisi, un autre corps qui fournisse à ces atomes colorans une base aussi blanche; que l'étain pur donne cette base dans la teinture en écarlate; que lorsque tous ces petits atomes de lacque terreuse se sont introduits dans les pores dilatés du sujet, l'enduit que le tartre, autre sel servant à sa préparation, y a laissé, sert à y mastiquer ces atomes; & qu'enfin le resserrement des pores, occasionné par le froid, sert à les y retenir.

Peut-être que ces couleurs de faux teint n'ont ce défaut, que parce qu'on ne prépare pas suffisamment le sujet, en sorte que les particules colorantes n'étant que déposées sur la surface lisse, ou dans des pores dont la capacité n'est pas suffisante pour les recevoir, il est impossible que le moindre choc ne les détache. Si l'on trouvoit le moyen de donner aux parties colorantes des bois de teinture l'astringence qui leur manque, & qu'en même tems on préparât la laine à les recevoir, comme on la prépare, par exemple, à recevoir le rouge de la garence, il est certain qu'on parviendroit à rendre les bois aussi utiles aux teinturiers du bon teint, qu'ils l'ont été jusqu'à présent aux teinturiers du petit teint.

*De bleu.* Le bleu se donne aux laines, ou étoffes de laine de toute espece, sans qu'il soit besoin de leur faire d'autre préparation que de les bien mouiller dans l'eau commune tiède, & de les exprimer ensuite, ou les laisser égoutter : cette précaution est nécessaire, afin que la couleur s'introduise plus facilement dans le corps de la laine, & qu'elle se trouve par-tout également foncée : & il est nécessaire de le faire pour toutes les couleurs, de quelque espece qu'elles soient, tant sur les laines filées, que sur les étoffes de laine.

A l'égard des laines en toison, qui servent à la fabrique des draps, tant de mélange que d'autre sorte, & que pour cette raison on est obligé de teindre avant qu'elles soient filées, il faut avoir soin qu'elles soient bien dégraissées. On a fait voir dans le traité de la draperie la façon de faire cette opération, ainsi on n'en parlera pas dans celui-ci ; il suffira d'observer que le dégrais est nécessaire pour toutes les laines qu'on veut teindre avant que d'être filées ; de même qu'il faut toujours mouiller celles qui le sont, & les étoffes de toute espece, afin qu'elles prennent la couleur plus également.

Des cinq couleurs matrices ou primitives dont il a été parlé au commencement de cet article ; il y en a deux qui ont besoin d'une préparation que l'on donne avec des ingrédients qui ne fournissent aucune couleur, mais qui par leur acidité, & par la finesse de leur terre, disposent les pores de la laine à recevoir la couleur ; cette préparation est appelée le *bouillon* ; il varie suivant la nature & la nuance des couleurs ; celles qui en ont besoin sont le rouge, le jaune, & les couleurs qui en dérivent ; le noir exige une préparation qui lui est particulière ; le bleu & le fauve, ou couleur de racine, n'en demandent aucune ; il suffit que la laine soit bien dégraissée & mouillée ; & même pour le bleu, il n'y a pas d'autre façon à y faire, que de la plonger dans la cuve, l'y bien remuer, & l'y laisser plus ou moins long-tems, suivant qu'on veut la couleur plus ou moins foncée. Cette raison, jointe à ce qu'il y a beaucoup de couleurs pour lesquelles il est nécessaire d'avoir précédemment donné à la laine une nuance de bleu, fait qu'on commencera par donner sur cette couleur les règles les plus précises qu'il sera possible : car s'il y a beaucoup de facilité à teindre la laine en bleu, lorsque la cuve de bleu est une fois préparée ; il n'en est pas de même de la préparation de cette cuve, qui est réellement l'opération la plus difficile de tout l'art de la teinture ; il ne s'agit dans toutes les autres que d'exécuter d'après des procédés simples, transmis des maîtres à leurs apprentis.

Il y a trois ingrédients qui servent à teindre en bleu ; savoir le pastel, le vouede, & l'indigo : on donnera les préparations de chacune de ces matières, en commençant par le pastel.

*De la cuve de pastel.* Pour mettre en état le pastel de donner sa teinture bleue, on se sert de grandes cuves de bois de dix à douze piés de diamètre, & de six à sept d'hauteur ; elles sont formées de douves ou piéces de bois de six pouces de largeur & de deux d'épaisseur, & bien cerclées de fer de trois piés en trois piés ; lorsqu'elles sont construites, on les enfonce dans la terre, en sorte qu'elles n'excèdent que de trois piés & demi, ou quatre piés au plus, afin que l'ouvrier puisse manier plus commodément les laines ou les étoffes qui sont dedans ; ce qui se fait avec de petits crochets doubles, emmanchés de longueur convenable, selon le diamètre de la cuve ; le fond de ces cuves n'est point de bois, mais pavé avec chaux & ciment ; ce qui cependant n'est pas essentiel, & ne se pratique qu'à cause de leur grandeur, & parce qu'il seroit difficile qu'un fond de bois d'une si grande étendue, pût soutenir tout le poids de ce

que la cuve doit contenir ; plus ces cuves sont grandes, mieux l'opération réussit. Ordinairement on prend trois ou quatre balles de pastel, & ayant bien nettoyé la cuve, on en fait l'assiette comme il suit.

On charge une chaudiere de cuivre proche de la cuve, d'eau la plus croupie qu'on puisse avoir, ou si l'eau n'est pas corrompue ou croupie, on met dans la chaudiere une poignée de genestrolle ou de foin, c'est-à-dire environ trois livres, avec huit livres de garence bise, environ, ou le bain vieux d'un garençage, pour épargner la garence, qui même fera un meilleur effet. La chaudiere étant remplie, & ayant allumé le feu dessous, on la fait bouillir une heure & demie, deux heures, même jusqu'à trois, puis on la verse, au moyen de la gouttiere, dans la grande cuve de bois, bien netoyée, & au fond de laquelle on doit mettre un chapeau plein de son de froment. En survuidant le bain bouillant de la chaudiere dans la cuve, & pendant qu'il coulera, on mettra dans cette cuve les balles de pastel, l'une après l'autre, afin de pouvoir mieux les rompre, pallier, & remuer avec les rables : on continuera d'agiter jusqu'à ce que tout le bain chaud soit survuidé dans la cuve, & lorsqu'elle sera remplie un peu plus qu'à moitié, on la couvrira avec des couvertures ou draps un peu plus grands que sa circonférence, & on la laissera reposer quatre bonnes heures.

Quatre heures après l'assiette, on lui donnera l'évent, & on y fera tomber pour chaque balle de pastel, un bon tranchoir de cendres ou de chaux vive : quand après l'éparpillement de cette chaux, la cuve aura été bien palliée, on la recouvrira de même qu'auparavant, excepté néanmoins un petit espace de quatre doigts, qu'on laissera découvert pour lui donner un peu d'évent.

Quatre heures après on la retranchera, puis on la recouvrira & la laissera reposer deux ou trois heures, y laissant, comme dessus, une petite communication avec l'air extérieur.

Au bout de ces trois heures on pourra la retrancher encore, en palliant bien, si elle n'est pas venue à doux ; il faut, après l'avoir bien palliée, la laisser reposer encore une heure & demie, prenant bien garde si elle ne s'apprete point, & si elle ne vient point à doux.

Alors on lui donnera l'eau, y mettant l'indigo dans la quantité qu'on jugera à propos : ordinairement on en emploie de délayé, plein un chaudron ordinaire d'atelier, pour chaque balle de pastel ; ayant rempli la cuve à six doigts près du bord, on la palliera bien, & on la couvrira comme auparavant.

Une heure après lui avoir donné l'eau, on lui donnera le pié, savoir deux tranchoirs de chaux pour chaque balle de pastel, plus ou moins, selon la qualité du pastel, & selon qu'on jugera qu'il use de chaux.

Ayant recouvert la cuve, on y mettra au bout de trois heures, un échantillon qu'on y laissera entièrement submergé pendant une heure ; au bout de ce tems, vous le retirerez pour voir si la cuve est en état ; si elle y est, cet échantillon doit sortir verd, & prendre la couleur bleue, étant exposé une minute à l'air.

Trois heures après il faudra la pallier, & y repandre de la chaux ce dont elle aura besoin ; puis la recouvrir, & au bout d'une heure & demie, la cuve étant rassise, on y mettra un échantillon qui se sera levé qu'au bout d'une heure & demie, pour voir l'effet du pastel ; & si l'échantillon est d'un beau verd, & qu'il prenne un bleu foncé à l'air, on y en remettra encore un autre pour être assuré de l'effet de la cuve ; si cet échantillon paroît assez monté en couleur, on achevera de remplir la cuve d'eau chaude, & s'il se peut d'un vieux bain de garençage, & on la palliera ;



si on juge que la cuve a encore besoin de chaux, on lui en donnera une quantité suffisante, selon qu'à l'odeur & au manèment on jugera qu'elle en a de besoin: cela fait, on la recouvrira, & une heure après, si elle est en bon état, on mettra les étoffes dedans, & on en fera l'ouverture.

La cuve étant préparée, & avant que d'en faire l'ouverture, on place dedans une champagne, qui sert à empêcher que les laines ou étoffes ne tombent dans le fond, & ne se mêlent avec la pâte ou le marc qui y est; on la soutient pour cet effet, à la hauteur que l'on veut, par le moyen de trois ou quatre cordes que l'on attache aux bords de la cuve.

Ce n'est pas encore assez de savoir poser une cuve, il faut encore savoir bien la gouverner; c'est pour cela qu'il est d'une conséquence extrême que les maîtres teinturiers aient des bons guefderons, afin de connoître lorsque la cuve est bien en œuvre, c'est à dire, quand elle est en état de teindre en bleu, ce qui se connoît quand la pâte, ou le marc qui se tient au fond est d'un verd brun; quand il change étant tiré hors de la cuve; quand la fleurée est d'un beau bleu turquin ou perse, & quand l'échantillon qui y a été tenu plongé pendant une heure, est d'un beau verd d'herbe foncé.

Lorsqu'elle est bien en œuvre, elle a aussi le brevet ouvert clair & rougeâtre, & les gouttes & rebords qui se sont sous le rable, en levant le brevet, sont bruns.

Quand on manie le brevet, il ne doit être ni rude entre les doigts, ni trop gras; & il ne doit avoir ni odeur de chaud, ni odeur de lessive: voila à-peu-près toutes les marques d'une cuve qui est en bon état.

Les deux extrémités auxquelles la cuve se trouve exposée, sont celles d'avoir trop ou trop peu de chaux; les bons guefderons savent remédier à ces inconvéniens, en jettant dans la cuve ou du tartre, ou du son, ou de l'urine, quand elle est trop garnie de chaux; & quand elle ne l'est pas assez, il faut en mettre, crainte que la cuve ne se perde; ce qui arrive lorsque le pastel a usé toute sa chaux; ayant soin de la pallier jusqu'à ce qu'elle soit portée au degré convenable pour être en état de travailler.

La quantité de pastel & d'indigo qui conviennent pour asséoir une cuve, doit être proportionnée à sa grandeur, observant néanmoins qu'une livre d'indigo de guatimalo, produit autant d'effet que seize de pastel, ce qui fait que la dose ordinaire d'indigo est de six livres pour une balle de pastel de cent cinquante livres environ.

Lorsque la cuve commence à s'affoiblir, & à se refroidir, il faut la rechauffer; cette opération demande autant de soin que pour la poser; pour y parvenir il faut pallier la cuve, après l'avoir remplie de l'eau chaude, & la laisser reposer deux jours au moins, après quoi on remet le brevet dans la chaudière de cuivre, en le faisant passer de la cuve, par le moyen de la gouttière, & lorsqu'il est bouillant on le fait repasser de nouveau dans la cuve, palliant la pâte à mesure que le bain chaud y tombe par l'extrémité du canal; on peut y ajouter en même tems un plein chauderon d'indigo préparé, c'est-à-dire qui aura été broyé & fondu dans une quantité d'eau qui aura bouilli à gros bouillon pendant trois quarts d'heures, ou environ, dans laquelle on aura ajouté sur quatre-vingt livres, douze ou treize livres de garence, & quarante livres de cendres gravelées ou environ, le tout sur vingt-cinq seaux environ d'eau claire: on peut y ajouter encore un chapeau plein de son de froment.

Lorsque la cuve a été réchauffée, il faut attendre qu'elle soit en œuvre pour la garnir. Si on le faisoit un peu trop tôt, elle se troubleroit; il arriveroit la

même chose, si on avoit mis un peu de pâte dans la chaudière. Le remède en ce cas est de la laisser reposer avant que de la faire travailler, jusqu'à ce qu'elle soit remise, ce qui va quelquefois à un jour.

On pourroit asséoir des cuves avec du pastel sans indigo, mais outre que le bleu ne seroit pas aussi beau, la quantité du pastel qui se consomeroit ne seroit pas revenir les frais de teinture à un meilleur prix; au contraire, puisqu'il a été vérifié par des expériences répétées, que quatre livres de bel indigo de guatimalo rendent autant qu'une balle de pastel albigeois, & cinq livres autant qu'une balle de Jauragais qui pèse ordinairement deux cens dix livres: ainsi l'emploi de l'indigo, mêlé avec le pastel, est d'une grande épargne & évite beaucoup de frais; puisque pour avoir autant d'étoffes teintes par une seule assiette avec de l'indigo, il en faudroit faire deux, si on le supprimoit; encore n'auroit-on pas précisément autant de teinture.

L'indigo destiné à la cuve de pastel, a besoin d'être préparé dans une chaudière particulière, qui doit être dans l'atelier ou guefde, où il faut le faire diffoudre ou fondre. Quatre-vingt ou cent livres d'indigo, demandent une chaudière qui tienne trente à trente-cinq seaux d'eau.

On le fond dans une lessive; & pour la faire, on charge la chaudière d'environ vingt-cinq seaux d'eau claire, on y ajoute plein un chapeau de son de froment, avec douze ou treize livres de garence non robée, & quarante livres de cendre gravelée; cette quantité d'ingrédiens est pour quatre-vingt livres d'indigo. Il faut faire bouillir le tout à gros bouillon pendant trois quarts-d'heure environ; ensuite retirer le feu de dessous le fourneau, & laisser reposer cette lessive pendant demi-heure, afin que la lie se dépose au fond. Ensuite il faut survuider le clair dans des tonneaux nets, placés exprès auprès de la chaudière. Oter le marc resté dedans la chaudière, & la faire bien laver, y renverser la lessive claire qui avoit été vidée dans des tonneaux; allumer un petit feu dessous, & y mettre en même tems les quatre-vingt livres d'indigo réduits en poudre. Il faut entretenir le bain dans une chaleur forte, mais sans le faire bouillir, & faciliter la dissolution de cet ingrédient, en palliant avec un petit rable sans discontinuer, afin d'empêcher qu'il ne s'encroûte & ne se brûle au fond de la chaudière. On entretient le bain dans une chaleur moyenne & la plus égale qu'il est possible, en y versant de tems-en-tems du lait de chaux qu'on aura préparé exprès dans un bacquet pour le refroidir. Lorsqu'on ne sent plus rien de grumeleux au fond de la chaudière, & que l'indigo paroît bien délayé ou bien fondu; on retire le feu du fourneau, & on n'y laisse que fort peu de braise pour entretenir seulement une chaleur tiède: il faut couvrir la chaudière avec des planches & quelque couverture, & y mettre un échantillon d'étoffe pour voir s'il est fort verd, & si ce verd se change en bleu à l'air; parce que si cela n'arrivoit pas, il faudroit ajouter à ce bain une nouvelle lessive préparée comme la précédente. C'est de cette dissolution d'indigo dont on prend un, deux ou plusieurs seaux pour les ajouter au pastel, lorsque la fermentation l'a assez ouvert pour qu'il commence à donner son bleu.

Ce détail de la préparation d'une cuve de pastel n'est pas exactement conforme à la méthode ordinaire des Teinturiers d'à présent, mais il est le plus sûr, suivant les expériences qui en ont été faites par un des plus habiles hommes de ce siècle dans le genre de la teinture.

Il faut bien prendre garde de ne jamais réchauffer la cuve de pastel, qu'elle ne soit en œuvre, c'est-à-dire qu'elle n'ait ni trop, ni trop peu de chaux; en sorte que pour être en état de travailler, il ne lui manque

manque. que d'être chaude. On reconnoit qu'elle a trop de chaux à l'odorat, c'est-à-dire par l'odeur piquante que l'on sent. On juge, au contraire, qu'il n'y en a pas assez, lorsqu'elle a une odeur douceâtre, & que l'écume ou le rabat qui s'élève à la surface en la heurtant avec le rable, est d'un bleu pâle.

On doit avoir attention, lorsqu'on veut réchauffer la cuve, de ne la point garnir de chaux la veille, bien entendu qu'elle n'en auroit pas trop besoin; car si elle étoit garnie, elle courroit risque d'avoir un *coup de pié*; parce qu'en la réchauffant, on donne plus d'action à la chaux qui y est, & qu'elle s'use plus promptement.

On remet ordinairement de nouvel indigo dans la cuve chaque fois qu'on la réchauffe, & cela à proportion de ce qu'on a à teindre; mais il ne seroit pas nécessaire d'y en remettre, si l'on n'avoit que peu d'ouvrage à faire, & qu'on n'eût besoin que de couleurs claires.

A la forme des anciens réglemens, on ne pouvoit mettre que six livres d'indigo pour chaque balle de pastel, parce qu'on croyoit que la couleur de l'indigo n'étoit pas solide, & qu'il n'y avoit qu'une quantité de pastel qui pût l'assurer & la rendre bonne; mais par des expériences faites par d'habiles gens, il a été reconnu que la couleur de l'indigo, même employé seul, est toute aussi bonne, & résiste autant à l'action de l'air, du soleil, de la pluie & des débouillis, que celle du pastel. On a réformé cet article dans le nouveau règlement de 1737, & on a permis aux teinturiers de bon teint, d'employer dans leurs cuves de pastel la quantité d'indigo qu'ils jugent à propos.

Lorsqu'une cuve a été réchauffée deux ou trois fois, & que l'on a bien travaillé dessus, on conserve souvent le même bain, mais on enlève une partie de la pâte que l'on remplace par de nouveau pastel. On ne peut prescrire aucune dose sur cela, parce qu'elle dépend du travail que le teinturier a à faire. Il y a des Teinturiers qui conservent plusieurs années le même bain dans leurs cuves, ne faisant que les renouveler de pastel & d'indigo à mesure qu'ils travaillent dessus: d'autres vuident la cuve en entier & changent de bain, lorsque la cuve a été réchauffée six ou sept fois, & qu'elle ne donne plus aucune *teinture*. Il n'y a qu'un long usage qui puisse apprendre laquelle de ces pratiques est la meilleure; il est cependant plus raisonnable de croire, qu'en la renouvelant en entier de tems-en-tems, elle donnera des couleurs plus vives & plus belles. Les meilleurs Teinturiers n'agissent pas autrement.

Il faut encore observer de ne pas réchauffer la cuve lorsqu'elle souffre, parce qu'elle se tourneroit en chauffant, & courroit risque d'être entièrement perdue; en sorte que la chaleur acheveroit d'user en peu de tems la chaux qui y étoit déjà en trop petite quantité. Si on s'en aperçoit à tems, le remède seroit de la rejeter dans la cuve sans la chauffer davantage, & de la garnir de chaux. On attendroit ensuite qu'elle fût revenue en œuvre pour la réchauffer.

Quand on la réchauffe, il faut prendre garde de mettre de la pâte dans la chaudière avec le bain ou brevet. Il faut aussi avoir grande attention de ne la pas chauffer jusqu'à faire bouillir, parce que tout le volatil nécessaire à l'opération s'évaporerait. Il y a quelques teinturiers, qui, en réchauffant leurs cuves, ne mettent pas l'indigo aussitôt après que le bain est versé de la chaudière dans la cuve, & qui ne l'y font entrer que quelques heures après, lorsqu'ils voient que la cuve commence à venir en œuvre. Ils ne prennent cette précaution, que dans la crainte qu'elle ne réussisse, & que leur indigo ne soit perdu: mais de cette manière l'indigo ne donne pas si bien sa couleur; car on est obligé de travailler sur la cuve, aussi-tôt

Tom. XI.

qu'elle est en état, afin qu'elle ne se refroidisse pas, & l'indigo n'étant pas tout-à-fait dissout ou tout-à-fait incorporé, de quelque manière qu'on l'emploie, il ne fait pas d'effet. Ainsi il vaut mieux le mettre dans la cuve aussitôt qu'on y a jeté le bain, & la bien palier ensuite.

On construit en Hollande des cuves qui n'ont pas besoin d'être réchauffées si souvent que les autres. Il y en a de semblables en France. Toute la partie supérieure de ces cuves, à la hauteur de trois piés, est de cuivre. Elles sont de plus entourées d'un petit mur de brique, qui est à sept ou huit pouces de distance du cuivre. On met dans cet intervalle de la braie qui entretient pendant très-long-tems la chaleur de la cuve, en sorte qu'elle demeure plusieurs jours de suite en état de travailler sans qu'il soit nécessaire de la réchauffer. Ces sortes de cuves sont beaucoup plus chères que les autres, mais elles sont très-commodes, sur-tout pour y passer des couleurs fort claires, parce que la cuve se trouve toujours en état de travailler quoiqu'elle soit très-foible; ce qui n'arrive pas aux autres, qui le plus souvent font la couleur beaucoup plus foncée qu'on ne voudroit, à moins qu'on ne laisse considérablement refroidir; & en ce cas la couleur n'est plus si bonne & n'a plus la même vivacité. Pour faire les couleurs claires dans des cuves ordinaires, il vaut mieux en poser exprès qui soient fortes en pastel, & foibles en indigo, parce qu'alors elles donnent leur *teinture* plus lentement, & les couleurs claires se font avec plus de facilité.

Messieurs de Vanrobbaïs ont quatre de ces cuves à la hollandoise dans leur manufacture, dont la profondeur est de six piés. Les trois piés & demi d'en haut sont en cuivre, & les deux piés & demi du bas sont de plomb. Le diamètre du bas est de quatre piés & demi, & celui du haut de cinq piés quatre pouces, en sorte qu'elles contiennent environ dix-huit muids.

La cuve du vouède ne diffère en aucune façon de celle du pastel, quant à la manière de la préparer. Le vouède est une plante qui croît en Normandie, & qu'on y prépare presque de la même manière que le pastel en Languedoc. La cuve du vouède se pose comme celle du pastel: toute la différence qu'on peut y trouver, c'est qu'il a moins de force & qu'il fournit moins de *teinture*.

On fait aussi des cuves d'inde ou d'indigo dont la préparation est très-simple; on mêle seulement une livre de cendres gravelées avec une livre d'indigo, & on en met dans la cuve une quantité égale, c'est-à-dire autant de livres de cendres que d'indigo; mais comme ces cuves ne sont pas d'usage pour les *teintures* de laine, on n'en dira pas davantage.

On fait encore des cuves d'indigo à froid avec de l'urine qui vient en couleur à froid, & sur lesquelles on travaille aussi à froid. On prend une pinte de vinaigre pour chaque livre d'indigo qu'on fait digérer sur les cendres chaudes pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce tems, si tout ne paroît pas bien dissout, on le broie de nouveau dans un mortier avec la liqueur, & on y ajoute peu-à-peu de l'urine, & un peu de garence qu'on y délaye bien. Quand cette préparation est faite on la verse dans un tonneau rempli d'urine; cette sorte de cuve est extrêmement commode, parce que lorsqu'elle a été mise en état une fois, elle y demeure toujours jusqu'à ce qu'elle soit entièrement tirée, c'est-à-dire que l'indigo ait donné toute sa couleur; ainsi on peut y travailler à toute heure, au-lieu que la cuve ordinaire a besoin d'être préparée dès la veille.

On peut faire encore des cuves chaudes d'indigo à l'urine; elles se préparent de la même façon à-peu-près que les froides; mais comme ces cuves ne sont d'usage dans aucune manufacture de *teinture*; &

C

que celles qui ont été faites dans ce goût n'ont servi qu'à satisfaire les curieux; on pense qu'il seroit très-inutile d'entrer dans les détails de leur composition.

On est en usage à Rouen, & dans quelques autres villes du royaume, de teindre dans une cuve d'inde à froid & sans urine, différente des précédentes, mais on ne peut y teindre que le fil & le coton, & les cuves ne peuvent servir pour les laines. Il est vrai que ces cuves sont très-commodes en ce qu'elles viennent plus promptement que les autres, & qu'elles n'ont aucune mauvaise odeur: car il faut remarquer que si on vouloit teindre des étoffes de laine dans les cuves à l'urine, soit à froid ou à chaud, ces mêmes étoffes, quoique bien dégorgees, conservent toujours une partie de la mauvaise odeur dont l'urine les accompagne, ce qui est différent dans cette dernière qui est composée d'indigo bien pulvérisé, dans trois chopines d'eau-forte des savonniers, qui est une sorte de lessive de soude & de chaux vive, ou d'une dissolution de potasse.

On laisse aux physiciens le soin de donner la théorie de la mécanique invisible de la teinture bleue, dans laquelle il n'est pas possible d'employer les autres bleus dont les peintres se servent, tels que sont le bleu de Prusse, qui tient du genre animal & du genre minéral; l'azur, qui est une matière minérale vitrifiée; l'ouïre-mer, qui vient d'une pierre dure préparée; les terres colorées en bleu, &c. toutes ces matières ne peuvent, sans perdre leur couleur en tout ou en partie, être réduites en atomes assez tenus pour être suspendus dans le liquide salin, qui doit pénétrer les fibres des matières, soit animales, soit végétales, dont on fabrique les étoffes: car sous ce nom on doit comprendre aussi bien les toiles de fil & de coton, que ce qui a été tissu en soie ou laine.

On ne connoit donc à présent que deux plantes qui donnent le bleu après leur préparation; l'une est le pastel en Languedoc & le vouede en Normandie; on a dit que leur préparation consiste dans la fermentation continuée presque jusqu'à la putréfaction de toutes les parties de la plante, la racine exceptée; par conséquent dans un développement de tous leurs principes, dans une nouvelle combinaison & arrangement de ces mêmes principes, d'où il résulte un assemblage de particules infiniment déliées, qui, appliquées sur un sujet quelconque, y réfléchissent la lumière bien différemment de ce qu'elles feroient si ces mêmes particules étoient encore jointes à celles que la fermentation en a séparées.

L'autre plante est l'anil qu'on cultive dans les Indes orientales & occidentales, & dont on prépare cette fécule qu'on envoie en Europe sous le nom d'inde ou d'indigo. Dans la préparation de cette dernière plante, les Indiens & les Américains, plus industrieux que nous, ont trouvé l'art de séparer les seules parties colorantes de la plante, de toutes les autres parties inutiles; & les colonies françoises & espagnoles qui les ont imités, en ont fait un objet considérable de commerce.

*Du rouge.* Le rouge est, comme on l'a déjà dit, une des cinq couleurs matrices ou primitives, reconnues pour telles par les Teinturiers. Dans le bon teint il y a quatre principales sortes de rouge, qui sont la base de toutes les autres. Ces rouges sont, 1°. l'écarlate de graine, connue autrefois sous le nom d'écarlate de France, & aujourd'hui sous celui d'écarlate de Venise; 2°. l'écarlate à-présent d'usage, ou écarlate couleur de feu, qui se nommoit autrefois écarlate de Hollande, & qui est connue aujourd'hui de tout le monde sous le nom d'écarlate des Gobelins; 3°. le cramoisi; 4°. & le rouge de garence. Il y a aussi le demi-écarlate & le demi-cramoisi; mais ce ne sont que des mélanges des autres rouges, qui ne doivent pas être regardés comme des couleurs par-

ticulieres. Le rouge ou nacarat de bourre étoit permis autrefois dans le bon teint, mais son peu de solidité s'en a fait bannir par un nouveau règlement.

Les rouges sont dans un cas tout différent des bleus, car la laine ou étoffe de laine ne se plonge pas immédiatement dans la teinture, elle reçoit auparavant une préparation qui ne lui donne point de couleur, mais qui la dispose seulement à recevoir celle de l'ingrédient colorant. Cette préparation, comme on l'a déjà dit, se nomme bouillon: elle se fait ordinairement avec des acides, comme eaux sures, alun & tartre, qui peuvent être regardés comme tels, eau-forte, eau régale, &c. on met ces ingrédients préparés en différente quantité, suivant la couleur & la nuance qu'on veut avoir: on se sert souvent aussi de noix-de-galle, & quelquefois de sels alkalis.

*De l'écarlate.* On fait différentes sortes d'écarlate, comme on l'a déjà dit. L'écarlate de graine, appelée anciennement écarlate de France, & aujourd'hui écarlate de Venise, est faite avec une galle insecte, appelée kermès, qui se cueille en France, & en grande quantité en Espagne du côté d'Alicant & de Valence. Ceux qui l'achètent pour l'envoyer à l'étranger, l'étendent sur des toiles, & ont soin de l'arroser avec du vinaigre pour tuer les vermineux qui sont dedans, & qui produisent une poudre rouge qu'on sépare de la coque, après l'avoir laissée sécher en la passant par un tamis.

Lorsqu'il est question de donner le bouillon, on fait bouillir la laine ou étoffe dans une chaudière une demi-heure environ; & après l'avoir laissée égoutter, on prépare un bain frais, dans lequel on ajoute à l'eau qui le compose un cinquième d'eau sure, quatre livres d'alun de Rome pilé grossièrement, & deux livres de tartre rouge: on fait bouillir le tout, & aussitôt on y met la laine ou étoffe, que l'on y laisse pendant deux heures, ayant soin de la remuer continuellement, ou l'étoffe avec le tout.

Il faut observer que lorsque le bain où l'on a mis l'alun est prêt à bouillir, il se leve quelquefois très-promptement & sort de la chaudière, si l'on n'a soin d'abattre le bouillon en y jettant un peu d'eau froide.

Lorsque la laine ou étoffe a bouilli pendant deux heures sur le bain, on la leve & on la laisse égoutter; on exprime la laine légèrement, & on l'enferme dans un sac de toile que l'on porte dans un lieu frais, où on la laisse cinq ou six jours, & quelquefois plus long-tems; à l'égard de l'étoffe on la plie simplement, & on la met égoutter sur un chevalet: cela s'appelle laisser la laine ou étoffe sur le bouillon. Le retard sert à le faire pénétrer davantage, & à augmenter l'action des sels; parce que comme une partie de la liqueur se dissipe toujours, il est clair que ce qui reste étant plus chargé de parties salines, en devient plus actif, bien entendu qu'il y reste cependant une quantité suffisante d'humidité; car les sels étant une fois crytallisés & à sec, n'agissent plus.

Après que les laines ou étoffes ont été sur le bouillon pendant cinq à six jours, elles sont en état de recevoir la teinture. On prépare donc un bain frais, suivant la quantité de laine ou étoffe qu'on veut teindre; & lorsqu'il commence à être tiède, on y jette douze onces de kermès pour chaque livre pesant de laine ou étoffe à teindre, si l'on veut une écarlate bien pleine & bien fournie en couleur. Si le kermès étoit trop vieux ou éventé, il en faudroit davantage & à proportion de sa qualité.

Il faut que la laine ou étoffe bouille pendant une bonne heure, après quoi on la leve pour la laisser égoutter, ayant eu soin de la bien remuer pendant le tems qu'elle étoit dans la chaudière, après quoi on la porte à la rivière pour la laver. Quelques teinturiers ont soin de passer la laine ou étoffe, avant que



de la porter à la rivière, sur un bain d'eau un peu tiède, dans laquelle on a fait fondre exactement une petite quantité de savon; ce qui donne de l'éclat à la couleur, mais en même tems la rose un peu.

On appelle *écarlate demi-graine*, celle où l'on emploie moitié kermès & moitié garence. Ce mélange donne une couleur extrêmement solide, mais qui tire un peu sur la couleur de sang.

Il faut observer que la quantité d'ingrédients qui entre dans la *teinture* de toutes les étoffes en général, ne doit point être aussi considérable, eu égard au poids, pour l'étoffe fabriquée, que pour la laine filée ou en toison, attendu que la tiffure serrée du drap empêche la couleur de pénétrer; ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire que l'étoffe fabriquée séjourne aussi long-tems sur le bouillon que la laine: on pourroit même la mettre à la *teinture* le lendemain qu'elle a été bouillie.

Par les épreuves qui ont été faites de l'écarlate de graine ou de kermès, soit en exposant au soleil, soit par les différens débouillis, on a reconnu qu'il n'y a point de meilleure couleur ni de plus solide: elle va de pair pour la solidité avec les bleus dont on a parlé. Cependant le kermès n'est presque plus d'usage en aucun endroit qu'à Venise. Le goût de cette couleur a passé entièrement depuis qu'on a pris celui des écarlates couleur de feu. On appelle présentement cette écarlate de graine, *une couleur de sang de bœuf*. Cependant elle a des grands avantages sur l'autre; car elle ne noircit point & ne se tache point, & si l'étoffe s'engraisse, on peut enlever les taches sans endommager la couleur. Elle n'est plus de mode néanmoins, & cette raison prévaut à tout.

De l'écarlate couleur de feu. L'écarlate couleur de feu, connue autrefois sous le nom d'écarlate d'Hollande, & aujourd'hui sous celui d'écarlate des Gobelins, est la plus belle & la plus éclatante couleur de la *teinture*. Elle est aussi la plus chère, & une des plus difficiles à porter à sa perfection. On ne peut même guère déterminer quel est ce point de perfection; car indépendamment des différens goûts qui partagent les hommes sur le choix des couleurs, il y a aussi des goûts généraux, pour ainsi dire, qui sont que dans un tems des couleurs sont plus à la mode que dans d'autres: ce sont alors ces couleurs de mode qui sont des couleurs parfaites. Autrefois, par exemple, on vouloit les écarlates pleines, foncées, d'une couleur que la vue soutenoit aisément: aujourd'hui on les veut orangées, pleines de feu, & que l'œil ait peine à en soutenir l'éclat. On ne décidera point lequel de ces goûts mérite la préférence; & on va donner la manière de les faire d'une façon & de l'autre, & de toutes les nuances qui tiennent le milieu entre ces extrémités.

La cochenille mesteque ou tescale est l'ingrédient qui donne cette belle couleur; on en a donné une description; de même que de la cochenille silyestre ou campetiane, ainsi on ne dira rien de plus. Il suffit de dire qu'il n'y a point de teinturier qui n'ait une recette particulière pour faire l'écarlate, & chacun d'eux est persuadé que la sienne est préférable à toutes les autres. Cependant la réussite ne dépend que du choix de la cochenille, de l'eau qui doit servir à la *teinture*, & de la manière de préparer la dissolution de l'étain, que les teinturiers ont nommé *composition pour l'écarlate*.

Comme c'est par cette composition qu'on donne la couleur vive de feu au teint de la cochenille, qui sans cette liqueur acide seroit naturellement de couleur cramoisi, on va décrire la manière de la préparer qui réussit le mieux: Il faut prendre huit onces d'esprit de nitre, qui est toujours plus pur que l'eau-forte commune, & de bas prix, employée ordinairement par les teinturiers. On affoiblit cet

Tome XVI.

acide nitreux en versant dessus huit onces d'eau de rivière filtrée. On y dissout peu-à-peu une demi-once de sel ammoniac bien blanc pour en faire une eau régale, parce que le nitre seul n'est pas le dissolvant de l'étain: enfin on y ajoute seulement deux gros de salpêtre de la troisième cuite; on pourroit à la rigueur le supprimer, mais on s'est aperçu qu'il contribuait à unir la couleur, c'est-à-dire à la faire prendre plus également. Dans cette eau régale affoiblie, on fait dissoudre une once d'étain d'Angleterre en larmes, qui ont été grenillées auparavant en le jettant fondu d'un peu haut dans une terrine pleine d'eau fraîche; mais on ne laisse tomber ces petits grains d'étain dans le dissolvant, que les uns après les autres, attendant que les premiers soient dissous avant que d'en mettre de nouveaux, afin d'éviter la perte des vapeurs rouges qui s'éleveroient en grande quantité, & qui se perdent si la dissolution du métal se faisoit trop précipitamment. Ces vapeurs sont nécessaires à conserver, & elles contribuent beaucoup à la vivacité de la couleur, soit parce que c'est un acide qui s'évaporerait en pure perte, soit qu'elles contiennent un sulfureux particulier au salpêtre qui donne de l'éclat à la couleur. Cette méthode est beaucoup plus longue à la vérité que celle des teinturiers, qui versent d'abord leur eau-forte sur l'étain grenillé, & qui attendent qu'il se fasse une vive fermentation, & qu'il s'en élève beaucoup de vapeurs pour l'affoiblir par l'eau commune. Quand l'étain est ainsi dissous peu-à-peu, la composition d'écarlate est faite, & la liqueur est d'une belle dissolution d'or, sans aucune boue précipitée, ni sédiment noir.

Plusieurs teinturiers font leur composition d'une autre manière. Ils mettent d'abord dans un vaisseau de grais de large ouverture, deux livres de sel ammoniac, deux onces de salpêtre raffiné & deux livres d'étain grenillé à l'eau, ou pour le mieux en rapures, parce que quand il a été fondu & grenillé, il y en a une petite portion de convertie en chaux, laquelle ne se dissout point. Ils pesent quatre livres d'eau dans un vaisseau à part, & ils en jettent environ un demi-setier sur le mélange dans le vase de grais. Ils y mettent ensuite une livre & demie d'eau-forte commune qui produit une fermentation violente. Lorsque l'ébullition est cessée, ils y remettent encore autant d'eau-forte, & un instant après ils y en ajoutent encore une livre; après quoi ils y versent le reste des quatre livres d'eau qu'ils avoient mis à part. Ils couvrent bien le vaisseau, & ils laissent reposer la composition jusqu'au lendemain. On peut mettre dissoudre le salpêtre & le sel ammoniac dans l'eau-forte, avant que d'y mettre l'étain; ce qui revient absolument au même, selon eux, quoiqu'il soit sûr que cette dernière manière est la meilleure. D'autres mêlent l'eau & l'eau-forte ensemble, & mettent ce mélange sur l'étain & le sel ammoniac; d'autres enfin suivent différentes proportions.

Le lendemain de la préparation de la composition on fait le bouillon pour l'écarlate, qui se ressemble point à celui dont on a parlé en premier lieu. Voici de quelle manière on le prépare.

Pour une livre de laine ou étoffe, on met dans une petite chaudière vingt pintes d'eau bien claire qui soit de rivière, non de puits ou de source trop vive. Lorsque l'eau est un peu plus que tiède, on y jette deux onces de crème de tartre en poudre subtile, & un gros & demi de cochenille pulvérisée & tamisée. On pousse le feu un peu plus fort; & lorsque le bain est prêt à bouillir, on y jette deux onces de composition. Cette liqueur acide change tout-d'un-coup la couleur du bain, qui de cramoisi qu'il étoit, devient couleur de sang d'artère. Aussi-tôt que le bain a commencé de bouillir, on y plonge la laine ou étoffe,

C ij

qui doit précédemment avoir été mouillée dans l'eau chaude, & exprimée ou égouttée; on remue sans discontinuer la laine ou étoffe dans le bain, & on l'y laisse bouillir pendant une heure & demie; après quoi on la lève, on l'exprime doucement, & on la lave dans de l'eau fraîche. En sortant de ce bouillon la laine est de couleur de chair assez vive, ou même de quelques nuances plus foncées, suivant la force de la composition & la force de la cochenille. La couleur du bain est alors entièrement passée dans la laine, en sorte qu'il demeure presque aussi clair que de l'eau commune; c'est ce que l'on appelle *bouillon d'écarlate*, & la première préparation que l'on doit faire avant que de teindre; préparation absolument nécessaire, & sans laquelle la *teinture* de la cochenille ne tiendrait pas.

Pour achever la *teinture*, on prépare un nouveau bain d'eau claire; car la beauté de l'eau importe infiniment pour la perfection de l'écarlate; on y met en même tems une demi-once d'amidon; & lorsque le bain est un peu plus que tiède, on y mêle six gros de cochenille, ainsi pulvérisée & ramifiée. Un peu avant que le bain bouille, on y verse deux onces de composition; le bain change de couleur comme la première fois. On attend qu'il ait jetté un bouillon, & alors on met la laine dans la chaudière; on l'y remue continuellement comme la première fois; on l'y laisse bouillir de même pendant une heure & demie; après quoi on la lève; on l'exprime, & on la porte laver à la rivière: l'écarlate est alors dans sa perfection.

Il suffit d'une once de cochenille par livre de laine, pour la faire belle & suffisamment fournie de couleur, pourvu qu'elle soit travaillée avec attention de la manière qu'on vient de le dire, & qu'il ne reste aucune *teinture* dans le bain. Si cependant on la vouloit encore plus foncée de cochenille, on en mettroit un gros ou deux de plus; mais si on alloit au-delà, elle perdrait tout son éclat & sa vivacité.

*Du cramoisi.* Le cramoisi est, comme on l'a déjà dit, la couleur naturelle de la cochenille, ou plutôt celle qu'elle donne à la laine bouillie avec l'alun & le tartre, qui est le bouillon ordinaire pour toutes les couleurs.

Voici la méthode qui est ordinairement en usage pour les laines filées; elle est presque la même pour les draps, ainsi qu'on le verra ci-après. On met dans une chaudière deux onces & demie d'alun, & une once & demie de tartre blanc pour chaque livre de laine. Lorsque le tout commence à bouillir, on y plonge la laine, que l'on remue bien, & qu'on y laisse bien bouillir pendant deux heures. On la lève ensuite; on l'exprime légèrement; on la met dans un sac, & on la laisse ainsi sur le bouillon, comme pour l'écarlate de graine, & pour toutes les autres couleurs.

Pour la teindre, on prépare un bain frais, dans lequel on met une once de cochenille pour chaque livre de laine; lorsque le bain est un peu plus que tiède, & lorsqu'il commence à bouillir, on y met la laine qu'on remue bien sur ses listoirs ou bâtons, comme on a dû faire pour le bouillon, & on l'y laisse de la sorte pendant une heure; après quoi on la lève, on l'exprime, & on la porte laver à la rivière.

Si on veut en faire une suite, & qu'on veuille en tirer toutes les nuances, dont les dénominations sont purement arbitraires, on fera, comme il a été dit pour l'écarlate, c'est-à-dire, qu'on ne mettra que moitié de cochenille; & on y passera toutes les nuances l'une après l'autre, en laissant séjourner dans le bain les unes plus long-tems que les autres, & commençant toujours par les plus claires.

On fait encore de très-beaux cramoisis, en bouil-

lant de la laine comme pour l'écarlate ordinaire, & faisant ensuite un second bouillon avec deux onces d'alun & une once de tartre pour chaque livre de laine: on la laisse une heure dans le bouillon; on prépare tout de suite un bain frais, dans lequel on met six gros de cochenille pour chaque livre de laine. Après qu'elle a demeuré une heure dans ce bain, on la lève & on la passe sur le champ dans un bain de soude & de sel ammoniac. On fait aussi par cette méthode des suites de nuances du cramoisi fort belles, en diminuant la quantité de la cochenille. Il faut observer que dans ce procédé, on ne met que six gros de cochenille pour teindre chaque livre de laine, parce que dans le premier bouillon pour l'écarlate qu'on lui donne, on met un gros & demi de cochenille sur chaque livre.

On peut faire aussi la même opération, en employant une partie de cochenille sylvestre ou campétiane, au lieu de cochenille fine ou mestèque, & la couleur n'en est pas moins belle, pourvu qu'on en mette suffisamment; car pour l'ordinaire quatre parties de cochenille sylvestre ne font pas plus d'effet en *teinture*, qu'une partie de cochenille fine.

*Ecarlates de gomme lacque.* On peut aussi employer la partie rouge de la gomme lacque à faire de l'écarlate; & si cette couleur n'a pas exactement tout l'éclat d'une écarlate faite avec la cochenille fine employée seule, elle a l'avantage d'avoir plus de solidité.

La gomme lacque la plus estimée pour la *teinture*, est celle qui est en branches ou petits bâtons; parce qu'elle est la plus garnie de parties animales. Il faut choisir la plus rouge dans l'intérieur, & la plus approchant du brun noirâtre à l'extérieur; quelques teinturiers l'emploient pulvérisée & enfermée dans un sac de toile, pour teindre les étoffes: mais c'est une mauvaise méthode; car il passe toujours au-travers des mailles de la toile quelques portions de la gomme résine qui se fond dans l'eau bouillante de la chaudière, & qui s'attache au drap où elle est si adhérente quand le drap est refroidi, qu'on est obligé de la gratter avec un couteau. D'autres la réduisent en poudre; ils la font bouillir dans l'eau, & après qu'elle lui a communiqué toute sa couleur, ils laissent refroidir la liqueur; la partie résineuse se dépose au fond. On décante l'eau colorée, & on la fait évaporer à l'air où elle s'empuantit; & lorsqu'elle a pris une consistance de cotignat, on la met dans des vaisseaux pour la conserver. Sous cette forme, il est assez difficile de déterminer au juste la quantité qu'on en emploie; c'est ce qui a fait chercher le moyen d'avoir cette *teinture* séparée de la gomme résine, sans être obligé de faire évaporer une si grande quantité d'eau pour l'avoir sèche & réduite en poudre.

La racine de grande consoude est celle qui jusqu'à présent a le mieux réussi. On l'emploie sèche & réduite en poudre grossière, & on met un demi-gros par pinte d'eau qu'on fait bouillir un bon quart d'heure; ensuite on la passe par un linge, & on la verse toute chaude sur la gomme lacque, pulvérisée & passée par un tamis de crin. Elle en tire sur le champ une belle *teinture* cramoisie; on met le vaisseau digérer à chaleur douce pendant douze heures, ayant soin d'agiter sept ou huit fois la gomme qui se tient au fond; ensuite on décante l'eau chargée de la couleur dans un vaisseau assez grand pour que les trois quarts puissent rester vuides, & on les remplit d'eau froide. On verse ensuite une très-petite quantité d'une forte dissolution d'alun de Rome sur cette *teinture*, extraite, puis noyée: le teint mucilagineux se précipite; & si l'eau qui le surnage paraît encore colorée, on ajoute quelques gouttes de la dissolution d'alun pour achever la précipitation, & ce jusqu'à

te que l'eau furnageante soit aussi décolorée que de l'eau commune. Quand le mucilage cramoisi s'est bien affaibli au fond du vaisseau, on tire l'eau claire avec un siphon, & on verse le reste sur un filtre, pour achever de l'égoutter; après quoi on le fait sécher au soleil.

Si la première opération n'avoit pas tiré tout le teint de la gomme lacque, on répètera tout ce qui a été fait dans la première extraction. De cette manière, on sépare toute la teinture que la gomme lacque peut fournir; & comme on la fait sécher pour la pulvériser ensuite, on fait ce que cette gomme a rendu, & on est aussi plus sûr des doses qui sont employées dans la teinture des étoffes, que ne le sont ceux qui se contentent de l'évaporer en consistance d'extrait; parce que le plus compact sera plus colorant que le plus humide.

Il y a une circonstance dans la teinture d'écarlate qui mérite attention: il s'agit de savoir de quelle matière doit être la chaudière dont on se sert. Tous les Teinturiers sont partagés sur ce point: on se sert en Languedoc de chaudières d'étain fin; il y a à Paris quelques teinturiers qui s'en servent aussi. Cependant M. de Julienne, qui fait des écarlates fort recherchées, ne se sert que de chaudières de cuivre jaune.

On n'en a pas d'autres non plus dans la manufacture des teintures de S. Denis. On a seulement la précaution de placer un grand réseau de corde, dont les mailles sont assez étroites, dans la chaudière, afin que l'étoffe n'y touche point. Au lieu d'un réseau, d'autres se servent d'un grand panier d'osier, écorcé à claire voie, qui est moins commode que le réseau, parce que jusqu'à ce qu'il soit chargé du drap ou de l'étoffe qu'on doit y plonger, il faut un homme de chaque côté de la chaudière pour appuyer dessus, & l'empêcher de remonter à la surface du bain.

Suivant plusieurs expériences, on a reconnu que le drap ou étoffe teint dans une chaudière d'étain avoit plus de feu que celui qui étoit teint dans une chaudière de cuivre, dans laquelle il faut employer un peu plus de composition que dans celle d'étain. Ce qui fait que le drap est plus rude au toucher. Pour éviter ce défaut, les Teinturiers se servent de chaudières de cuivre, employent un peu de *terra merita*, drogue de faux teint prohibée par les réglemens aux Teinturiers du grand teint, mais qui donne à l'écarlate cette nuance qui est présentement en mode, c'est-à-dire la couleur de feu que la vue a peine à soutenir. Il est aisé de reconnoître cette sorte de falsification, quand on en a quelque soupçon; il n'y a qu'à couper un petit échantillon du drap avec des ciseaux, & en regarder la tranche, elle sera d'un beau blanc, s'il n'y a point de *terra merita*, & elle paroîtra jaune, s'il y en a. L'écarlate légitime ne tranche jamais: on l'appelle *légitime*, & l'autre *falsifiée*, parce que celle où l'on a employé le *terra merita*, est plus sujette que l'autre à changer de couleur à l'air. Mais comme le goût des couleurs varie beaucoup, que les écarlates les plus vives sont présentement à la mode, & que pour satisfaire l'acheteur, il faut qu'elle ait un œil jaune, il vaut beaucoup mieux tolérer l'emploi du *terra merita*, quoique de faux teint, que de laisser mettre une trop grande quantité de composition pour porter l'écarlate à ce ton de couleur, parce que, dans le dernier cas, le drap s'en trouveroit altéré; & qu'outre qu'il est d'autant plus tachant à la boue, qu'il a eu plus de composition acide dans sa teinture; c'est qu'il se déchire plus aisément, parce que les acides roidissent les fibres de la laine & les rendent cassantes.

Il faut encore ajouter, que si l'on se sert d'une chaudière de cuivre, il faut qu'elle soit d'une pureté infinie. Cependant il vaudroit beaucoup mieux

se servir de chaudières d'étain; puisque sans étain on ne peut faire de l'écarlate: une chaudière de ce métal ne peut que contribuer à sa beauté. Il est vrai que ces chaudières coûtent trois à quatre mille livres, ce qui est un objet, & dès une première opération, elles peuvent être fondues par l'inattention des compagnons. Cependant il n'y a point de doute qu'un tel vaisseau ne soit préférable à tous les autres: il ne s'y fait aucune rouille; & si l'acide de la liqueur en détache quelques parties, ces parties détachées ne feroient nuire.

*Du rouge de garence.* Pour teindre en rouge de garence, le bouillon est à-peu-près le même que pour le kermès; on le fait toujours avec l'alun & le tartre. Les Teinturiers ne sont pas toujours d'accord sur les proportions; on pense néanmoins que la meilleure est de mettre cinq onces d'alun & une once de tartre rouge pour chaque livre de laine filée, ou une aune de drap; on peut mettre environ une douzième partie d'eau sûre dans le bain du bouillon, & y faire bouillir la laine ou étoffe pendant deux bonnes heures. Si c'est de la laine filée, on la laisse sur son bouillon pendant sept ou huit jours; & si c'est du drap, on peut achever le quatrième.

Pour teindre cette laine ou étoffe, on prépare un bain frais; & lorsque l'eau est chaude à pouvoir y souffrir encore la main, on y jette une demi-livre de la plus belle garence grappe pour chaque livre de laine ou aune de drap, & on a soin de la faire bien pallier & mêler dans la chaudière avant que de mettre la laine ou étoffe qu'on y tient pendant une heure sans faire bouillir le bain, parce que la couleur seroit terne. Mais pour mieux assurer la teinture, on peut le faire bouillir sur la fin de l'opération seulement pendant quatre ou cinq minutes.

La garence appliquée sur les étoffes, sans les avoir préparées à la recevoir par le bouillon d'alun & du tartre, lui donne à la vérité sa couleur rouge, mais elle la donne mal unie, & de plus elle n'a aucune solidité; ce sont donc les sels qui en assurent la teinture, ce qui est commun à toutes les autres couleurs, rouge ou jaune, qui ne peuvent se faire sans un bouillon.

*Du jaune.* Les nuances de jaune les plus connues dans l'art de la Teinture sont le jaune paillé ou de paille, le jaune pâle, le jaune citron & le jaune naïf.

Pour teindre en jaune, on donne à la laine filée ou à l'étoffe le bouillon ordinaire, dont il a déjà été parlé plusieurs fois, c'est-à-dire celui de tartre & d'alun. On met quatre onces d'alun pour chaque livre de laine ou aune de drap. A l'égard du tartre, il suffit d'en mettre une once par livre, au lieu de deux onces qu'on emploie pour les rouges.

*Manière de teindre le jaune & le verd sur le fil & coton en bon teint.* Il faut lessiver le coton dans un bain préparé avec des cendres de bois neuf, ensuite le bien laver & le faire sécher.

Il faut préparer un bain dont l'eau soit prête à bouillir, y faire fondre de l'alun de Rome la pesanteur du quart du poids de matière qu'on veut travailler.

Il est à observer que si on veut faire du verd, soit sur le fil, soit sur le coton, il faut que la même matière, après avoir été bien décolorée, soit teinte en bleu, des nuances qu'on désire; qu'il soit ensuite bien dégorgé dans l'eau & bien séché.

On agite ensuite le tout dans le bain d'alun pendant quelques minutes, on couvre la chaudière, on retire le feu, & on laisse infuser dans cet alunage pendant vingt-quatre heures, après lequel tems on fait sécher sans laver. Il est à remarquer que plus de tems il reste sec, mieux il prend la couleur. On



peut aussi se dispenser de le laver avant de le mettre, soit en jaune, soit en verd.

Ayant préparé un fort bain de gaude (de cinq quarterons pour livre), on y plonge le coton ou fil aluné; on jette dans ledit bain un peu d'eau fraîche, pour faire cesser le bouillon; on laisse ladite matière jusqu'à ce qu'elle ait la nuance que l'on desire.

Quand le tout est teint, on le plonge dans un bain chaud, sans être bouillant, fait avec le vitriol bleu, qui doit être aussi composé d'un quarteron par livre de matière. On laissera macérer dans ledit bain pendant une heure & demie; ensuite de quoi on jettera le tout sans le laver dans un autre bain de savon blanc bouillant, composé d'un quarteron par livre pesant de son poids. Après qu'on y aura bien manié & vagué ledit coton ou fil, on le fera bouillir l'espace de quarante minutes, ou tant qu'on voudra, dans ledit bain de savon. On peut même diminuer la dose de savon jusqu'au demi-quart de son poids qui pourroit suffire, mais plus grande quantité ne peut que bien faire. L'opération du savon finie, il faut bien laver le tout, le sécher & le mettre en usage.

« Nous soussignés inspecteurs, pour le roi, des manufactures des toiles & toileries en la généralité de Rouen, certifions & approuvons le présent conforme à l'original resté en nos mains. A Rouen, le 24 de Juin 1750. Signé; CLÉMENT & MOREL ».

Pour une livre de fil de coton ou de lin,

$\frac{1}{2}$  d'alun,  
 $\frac{1}{2}$  de vitriol,  
 $\frac{1}{2}$  de savon,  
 $\frac{1}{2}$  de gaude,

une bonne lessive de cendres de bois-neuf, bien coulée à fin.

L'opération du bouillon ou la manière de bouillir est semblable aux précédentes. Pour le *gaudage*, c'est-à-dire pour jaunir le sujet, après que la laine ou l'étoffe est bouillie, on met dans un bain frais cinq à six livres de gaude pour chaque livre d'étoffe: on enferme cette gaude dans un sac de toile claire, afin qu'elle ne se mêle point dans l'étoffe; & pour que le sac ne s'élève point au haut de la chaudière, on le charge d'une croix de bois pesant. D'autres font cuire leur gaude, c'est-à-dire qu'ils la font bouillir jusqu'à ce qu'elle ait communiqué tout son teint à l'eau du bain, & qu'elle se soit précipitée au fond de la chaudière, après quoi ils abattent dessus une champagne ou cercle de fer garni d'un réseau de cordes; d'autres enfin la retirent avec un râteau lorsqu'elle est cuite & la jettent. On mêle aussi quelquefois avec la gaude du bois jaune, & quelques-uns des autres ingrédients dont on vient de parler, suivant la nuance du jaune qu'ils veulent faire. Mais en variant les doses & les proportions des sels du bouillon, la quantité de l'ingrédient colorant & le tems de l'ébullition, on est certain d'avoir toutes ces nuances à l'infini.

Pour la *suize*, ou les nuances claires du jaune, on s'y prend comme pour toutes les autres *suizes*, si ce n'est qu'il est mieux de faire pour les jaunes clairs un bouillon moins fort. On ne mettra, par exemple, que douze livres & demie d'alun pour cent livres de laine, on retranchera le tartre, parce que le bouillon dégrade un peu les laines; & que quand on n'a de besoin que de nuances claires, on peut les tirer tout de même avec un bouillon moins fort, & que par-là on épargne aussi la dépense des sels du bouillon. Mais aussi ces nuances claires ne résistent pas aux épreuves, comme les nuances plus foncées qui ont été faites sans supprimer la petite portion du tartre.

Pour employer le bois jaune, on le fend ordinairement en éclats, & on le divise autant qu'il est pos-

sible. De cette façon il donne mieux sa *teinture*, & par conséquent on en emploie une moindre quantité. De quelque façon que ce soit, on l'enferme toujours dans un sac, afin qu'il ne se mêle point dans la laine, ni dans l'étoffe, que ces éclats pourroient déchirer. On enferme aussi dans un sac la sarrête & la gémestrole, lorsqu'on s'en sert au lieu de gaude, ou qu'on en mêle avec elle pour changer sa nuance.

*Du fauve.* Le fauve, ou couleur de racine, ou couleur de noisette, est la quatrième des couleurs primitives des Teinturiers. Elle est mise dans le rang, parce qu'elle entre dans la composition d'un très-grand nombre de couleurs. Son travail est tout différent des autres; car on ne fait ordinairement aucune préparation à la laine ou étoffe pour la teindre en fauve; & de même que pour le bleu, on ne fait que la mouiller dans l'eau chaude.

On se sert pour teindre en fauve du brou de noix, de la racine de noyer, de l'écorce d'aune, du santal, du sumach, du rodoul ou fovie, de la suie, &c.

De tous les ingrédients qui servent à teindre en fauve, le brou de noix est le meilleur; ses nuances sont belles, sa couleur est solide, il adoucit les laines, & les rend d'une meilleure qualité à travailler. Pour employer le brou de noix, on charge une chaudière à moitié, & lorsqu'elle commence à tiédir, on y met du brou à proportion de la quantité d'étoffes que l'on veut teindre, & de la couleur plus ou moins foncée qu'on veut lui donner. On fait ensuite bouillir la chaudière, & lorsqu'elle a bouilli un bon quart-d'heure, on y plonge les étoffes qu'on a le soin de mouiller auparavant dans de l'eau tiède, on les tourne, & on les remue bien, jusqu'à ce qu'elles aient acquis la couleur que l'on desire. Si ce sont des laines filées dont il faille assortir les nuances dans la dernière exactitude; on met d'abord peu de brou, & on commence par les plus claires: on remet ensuite du brou à proportion que la couleur du bain se tire, & on passe les brunes. A l'égard des étoffes, on commence ordinairement par les plus foncées; & lorsque la couleur du bain diminue, on passe les plus claires; on les évente à l'ordinaire pour les refroidir, & on les fait sécher & apprêter.

La racine de noyer est, après le brou, ce qui fait le mieux pour la couleur fauve: elle donne aussi un très-grand nombre de nuances, & à-peu-près les mêmes que le brou; ainsi on peut les substituer l'un à l'autre, suivant qu'il y a plus de facilité à avoir l'un que l'autre: mais il y a de la différence dans la manière de l'employer. On remplit aux trois quarts une chaudière d'eau de rivière, & on y met de la racine hachée en copeaux la quantité que l'on juge convenir, proportionnellement à la quantité d'étoffes que l'on a à teindre, & à la nuance à laquelle on la veut porter. Lorsque le bain est assez chaud pour ne pouvoir plus y tenir la main, on y plonge la laine ou étoffe, & on l'y retourne jusqu'à ce qu'elle ait acquis la nuance que l'on desire; ayant soin de l'éventer de tems en tems, & de la passer entre les mains dans les lisieres pour faire tomber les petits copeaux de racine qui s'y attachent & qui pourroient tacher l'étoffe. Pour éviter ces taches, on peut enfermer la racine de noyer hachée dans un sac, comme il a été dit à l'égard du bois jaune. On passe ensuite les étoffes qui doivent être de nuances plus claires, & l'on continue de la sorte, jusqu'à ce que la racine ne donne plus de *teinture*.

*Le racinage*, c'est-à-dire, la manière de teindre les laines avec la racine, n'est pas trop facile; car si l'on n'a pas une grande attention au degré de chaleur, & à remuer les laines & étoffes, en sorte qu'elles trempent bien également dans la chaudière, on court risque de les rendre trop foncées, ou d'y faire des taches, ce qui est sans remède. Lorsque cela ar-

rive, le seul parti qu'il y a à prendre, c'est de les mettre en marron, pruneau & café. Pour éviter les inconvéniens, il faut tourner continuellement les étoffes sur le tour, & même ne les laisser passer que pièce à pièce; & sur-tout, ne faire bouillir le bain que lorsque la racine ne donne plus de couleur, ou qu'on veut achever d'en tirer toute la substance.

A l'égard de l'écorce d'aulne, il n'y a rien à dire que ce qu'on a dit de la racine de noyer, si ce n'est qu'il y a moins d'inconvénient à la laisser bouillir au commencement, parce qu'elle donne beaucoup moins de fond à l'étoffe.

Le sumach est employé de la même manière que le brou de noix: il donne encore moins de fond de couleur, & elle tire un peu sur le verdâtre. On le substitue souvent à la noix de galle dans les couleurs que l'on veut brunir, & il fait fort bien; mais il en faut une plus grande quantité que de galle. Sa couleur est aussi très-solide à l'air. On mêle quelquefois ensemble ces différentes matières; & comme elles sont également bonnes, & qu'elles font à-peu-près le même effet, cela donne de la facilité pour certaines nuances. Cependant il n'y a que l'usage qui puisse conduire dans cette pratique des nuances du fauve, qui dépend absolument du coup d'œil, & qui n'a par elle-même aucune difficulté.

*Du noir.* Le noir est la cinquième couleur primitive des Teinturiers. Elle renferme une prodigieuse quantité de nuances, à commencer depuis le gris-blanc, ou gris de perles, jusqu'au gris de more; & enfin au noir. C'est à raison de ces nuances qu'il est mis au rang des couleurs primitives; car la plupart des bruns, de quelque couleur qu'ils soient, sont achevés avec la même teinture, qui sur la laine blanche, feroit un gris plus ou moins foncé. Cette opération se nomme *brunissage*.

Il faut donc actuellement donner la manière de faire le beau noir sur la laine. Pour cet effet, on sera obligé de parler d'un travail qui regarde le petit teint. Car pour qu'une étoffe soit parfaitement bien teinte en noir, elle doit être commencée par le teinturier du grand & bon teint, & achevée par celui du petit teint.

Il faut d'abord donner aux laines, ou étoffes de laine que l'on veut teindre en noir, une couleur bleue, la plus foncée qu'il est possible; ce qui se nomme *le pié* ou *le fond*. On donne donc à l'étoffe le pié de *bleu pers*, qui doit se faire par le teinturier du grand & bon teint, de la manière qu'il a été expliqué dans l'article du bleu. On lave l'étoffe à la rivière, aussi-tôt qu'elle est sortie de la cuve de pastel, & on la fait bien dégorger au foulon. Il est important de la laver aussi-tôt qu'elle est sortie de la cuve, parce que la chaux qui est dans le bain, s'attache à l'étoffe, & la dégrade sans cette précaution: il est nécessaire aussi de la dégorger au foulon, sans quoi elle noirciroit le linge & les mains, comme cela arrive toujours, quand elle n'a pas été suffisamment dégorgée.

Après cette préparation, l'étoffe est portée au teinturier du petit teint, pour l'achever & la noircir; ce qui se fait comme il suit.

Pour cent liv. pesant de drap ou autre étoffe, qui selon les réglemens, a du recevoir le pié de bleu pers, on met dans une moyenne chaudière dix livres de bois d'inde coupé en éclat, & dix livres de galle d'alep pulvérisée, le tout enfermé dans un sac: on fait bouillir ce mélange dans une quantité suffisante d'eau pendant douze heures. On transporte dans une autre chaudière le tiers de ce bain, avec deux livres de vert-de-gris, & on y passe l'étoffe, la remuant sans discontinuer pendant deux heures. Il faut observer alors de ne faire bouillir le bain qu'à très-petits bouillons, ou encore mieux, de ne le tenir que très-

chaud sans bouillir. On levera ensuite l'étoffe; on jettera dans la chaudière le second tiers du bain avec le premier qui est déjà, & on y ajoutera huit livres de couperose verte: on diminuera le feu dessous la chaudière, & on laissera fondre la couperose, & rafraîchira le bain environ une demi-heure; après quoi on y mettra l'étoffe, qu'on y mena bien pendant une heure; on la levera ensuite, & on l'éventera. On prendra enfin le reste du bain, qu'on mêlera avec les deux premiers tiers, ayant soin aussi de bien exprimer le sac. On y ajoutera quinze ou vingt livres de sumach: on fera jeter un bouillon à ce bain, puis on le rafraîchira avec un peu d'eau froide, après y avoir jetté encore deux livres de couperose, & on y passera l'étoffe pendant une heure: on la lavera ensuite, on l'éventera, & on la remettra de nouveau dans la chaudière, la remuant toujours encore pendant une heure. Après cela, on la portera à la rivière, on la lavera bien, & on la fera dégorger au foulon. Lorsqu'elle sera parfaitement dégorgée, & que l'eau en sortira blanche; on préparera un bain frais avec de la galle à volonté, & on l'y fera bouillir un bouillon; & après avoir rafraîchi le bain, on y passera l'étoffe. Ce dernier bain l'adoucit & assure davantage le noir. De cette manière, l'étoffe fera d'un très-beau noir, & aussi bon qu'il est possible de le faire, sans que l'étoffe soit desséchée.

On teint quelquefois aussi en noir, sans avoir donné le pié de bleu, & il a été permis de teindre de la sorte des étamines, des voiles, & quelques autres étoffes de même genre, qui sont d'une valeur trop peu considérable pour pouvoir supporter le prix de la teinture en bleu foncé, avant que d'être mises en noir. Mais on a ordonné en même tems de raciner les étoffes, c'est-à-dire, de leur donner un pié de brou de noix, ou de racine de noyer, afin de n'être pas obligé, pour les noircir, d'employer une trop grande quantité de couperose. Ce travail pourroit regarder le petit teint; cependant, comme dans les endroits où il a été permis on a accordé aux teinturiers du grand teint la permission de le faire, concurremment avec les teinturiers du petit teint, il a paru que c'étoit ici le lieu d'en parler, puisqu'on est aux couleurs qui participent du grand & de petit teint.

Il n'y a aucune difficulté dans ce travail. On racine l'étoffe, comme on l'a expliqué dans l'article du fauve, & on la noircit ensuite de la manière qu'on vient de le dire, ou de quelqu'autre à-peu-près semblable.

Les nuances du noir sont les gris, depuis le plus brun jusqu'au plus clair. Ils sont d'un très-grand usage dans la teinture, tant dans leur couleur simple, qu'appliqués sur d'autres couleurs. C'est alors ce qu'on appelle *brunissage*. Il s'agit maintenant des gris simples considérés comme les nuances qui dérivent du noir, ou qui y conduisent, & on rapportera deux manières de les faire.

La première & la plus ordinaire est de faire bouillir pendant deux heures de la noix de galle concassée avec une quantité d'eau convenable. On fait dissoudre à part de la couperose verte dans de l'eau; & ayant préparé dans une chaudière un bain pour la quantité de laines ou étoffes que l'on veut teindre, on y met lorsque l'eau est trop chaude pour y pouvoir souffrir la main, un peu de cette décoction de noix de galle, avec de la dissolution de couperose. On y passe alors les laines ou étoffes que l'on veut teindre en gris le plus clair. Lorsqu'elles sont au point que l'on desire, on ajoute sur le même bain de nouvelle décoction de noix de galle, & de l'infusion ou dissolution de couperose verte, & on y passe les laines de la nuance au-dessus. On continue de la sorte jusqu'aux plus brunes, en ajoutant toujours de



ces liqueurs jusqu'au gris-de-maure, & même jusqu'au noir : mais il est beaucoup mieux pour le gris-de-maure, & les autres nuances extrêmement foncées, d'y avoir donné précédemment un pié de bleu plus ou moins fort, suivant que cela se peut, & cela pour les raisons qui ont été données ci-devant.

La seconde maniere de faire les gris, me paroît préférable à celle-là, parce que le suc de la galle est mieux incorporé dans la laine, & qu'on est sûr de n'y employer que la quantité de couperose qui est absolument nécessaire. Il résulte même des expériences qui ont été faites, que les gris sont plus beaux, & que la laine a plus de brillant. Ce qui détermine à donner la préférence à cette seconde méthode, c'est qu'elle est aussi facile que la première, & qu'outre cela elle altere beaucoup moins la qualité de la laine.

On fait bouillir pendant deux heures dans une chaudiere la quantité de noix de galle qu'on juge à-propos, après l'avoir enfermée dans un sac de toile claire. On met ensuite la laine ou étoffe dans le bain, on l'y fait bouillir pendant une heure, la remuant & la palliant : après quoi on la leve. Alors on ajoute à ce même bain un peu de couperose dissoute dans une portion du bain, & on y passe les laines ou étoffes qui doivent être les plus claires. Lorsqu'elles sont teintes, on remet dans la chaudiere encore un peu de dissolution de couperose, & on continue de la sorte comme dans la première opération, jusqu'aux nuances les plus brunes.

Il est à-propos d'observer qu'outre la sipticité de la noix de galle, par laquelle elle a la propriété de précipiter le fer de la couperose, & de faire de l'encre, elle contient aussi une portion de gomme; cette gomme entrant dans les pores ferrugineux, sert à les mastiquer : mais comme cette gomme est assez aisément dissoluble, ce mastic n'a pas la ténacité de celui qui est fait avec un sel difficile à dissoudre; aussi les brunitures n'ont-elles pas en *viuzure* la solidité des autres couleurs de bon teint appliquées sur un sujet préparé par le bouillon de tartre & d'alun; & c'est pour cette raison que les gris simples n'ont pas été soumis aux épreuves des débouillis.

On croit avoir donné la meilleure maniere de faire toutes les couleurs primitives des teinturiers; ou du moins de celles qu'ils font convenus d'appeller de ce nom, parce que de leur mélange & de leurs combinaisons, dérivent toutes les autres couleurs. On va maintenant les parcourir, assemblées deux-à-deux, en suivant le même ordre dans lequel elles ont été décrites simples. Lorsqu'on aura donné la maniere de faire les couleurs qui résultent de ce premier degré de combinaison, on en joindra trois ensemble; & en continuant toujours de la sorte, on aura rendu compte, pour ainsi dire, de toutes les couleurs aperçues dans la nature, & que l'art a cherché à imiter.

*Des couleurs qui donnent le mélange de bleu & de rouge.* On a dit en parlant du rouge, qu'il y en avoit quatre différentes espèces dans le bon teint. On va voir maintenant ce qui arrive, lorsque ces différens rouges sont appliqués sur une étoffe qui a été précédemment teinte en bleu. Une étoffe bleue bouillie avec l'alun & le tartre, teinte avec le kermès, il en résultera ce qu'on appelle *la couleur du roi, la couleur du prince, la pensée, le violet & le pourpre*, & plusieurs autres couleurs semblables.

Du mélange du bleu & du cramoisi se forme le colombin, le pourpre, l'amarante, la pensée & le violet & plusieurs autres couleurs plus ou moins foncées.

Du bleu & du rouge de garance se tirent aussi la couleur de roi & la couleur de prince, mais beaucoup moins belles que quand on emploie le kermès, le mi-

nime, le tanné, l'amarante obscur, le rose sèche; toujours moins vives.

*Du mélange du bleu & du jaune.* Il ne vient qu'une seule couleur du mélange du bleu & du jaune : c'est le verd. Mais il y en a une infinité de nuances, dont les principales sont le verd jaune, verd naissant, verd gai, verd d'herbe, verd de laurier, verd molequin, verd brun, verd de mer, verd céladon, verd de perroquet, verd de chou; on peut ajouter le verd d'ailes de canard, & le verd céladon sans bleu. Toutes ces nuances, & celles qui sont plus ou moins foncées se font de la même maniere & avec la même facilité. Le bleu plus ou moins foncé fait la diversité des couleurs. On fait bouillir l'étoffe avec alun & garre, comme pour mettre en jaune à l'ordinaire une étoffe blanche, & on la teint ensuite avec la gaude, la sarrete, la genestrole, le bois jaune ou le fénu-grec. Toutes ces matieres sont également bonnes pour la solidité; mais comme elles donnent des jaunes un peu différens, les verds qui résultent de leur mélange le sont aussi. La gaude & la sarrete sont les deux plantes qui donnent les plus beaux verds.

On peut mettre en jaune les étoffes destinées à être faites en verd, & les passer ensuite sur la cuve du bleu; mais les verds auxquels la couleur bleue aura été donnée la dernière, saliront le linge beaucoup plus que les autres, parce que si le bleu a été donné le premier, tout ce qui peut l'en détacher a été enlevé par le bouillon d'alun.

Le verd céladon, couleur particulière, & du goût du peuple du Levant, se peut faire à la rigueur en bon teint, c'est-à-dire, en donnant à l'étoffe un pié de bleu. Mais cette nuance de bleu doit être si foible, que ce n'est, pour ainsi dire, qu'un bleu blanc, lequel est très-difficile à faire égal & uni. Quand on a été assez heureux pour saisir cette nuance, on lui donne mieux la teinte de jaune qui lui convient avec la *virga aurea* qu'avec la gaude. On permet quelquefois aux teinturiers du Languedoc de teindre des céladons avec du verd-de-gris, quoiqu'alors cette couleur soit de la classe du petit teint. Les Hollandois font très-bien cette couleur.

*Du bleu & du fauve.* On fait très-peu d'usage des couleurs qui pourroient résulter du mélange du bleu & du fauve. Ce sont des gris verdâtres ou des espèces d'olives, qui ne peuvent convenir que pour la fabrique des tapisseries.

À l'égard du bleu & du noir, il ne s'en tire aucune nuance.

*Des mélanges du rouge & du jaune.* On tire de l'écarlate de graine ou du kermès & du jaune, l'aurore, le couleur de fouci, l'orangé & plusieurs autres couleurs plus ou moins foncées. On tire de l'écarlate des Gobelins & du jaune les couleurs de langouste, & de fleurs de grenade; mais elles ne sont pas d'une grande solidité. On en tire aussi les couleurs de fouci, orange, jaune d'or, & autres nuances semblables, qu'on voit assez devoir être produites par le mélange du jaune & du rouge.

*Du mélange du rouge & du fauve.* On ne se sert pour les couleurs qui résultent de ce mélange, que des rouges de garance, parce que cet ingrédient produit un aussi bel effet dans ces sortes de couleurs que le kermès ou la cochenille, & que ces mêmes couleurs peuvent devenir éclatantes à cause du fauve qui les ternit. Ce mélange produit les couleurs de canelle, de tabac, de chataigne, musc, poil d'ours & autres semblables, qui, pour ainsi dire, sont sans nombre, & qui se font sans aucune difficulté, en variant le pié ou fond de garance depuis le plus brun jusqu'au plus clair, & les tenant plus ou moins long-tems sur le bain de racine.

*Du mélange du rouge & du noir.* Ce mélange sert à faire tous les rouges bruns, de quelque espèce qu'ils soient;

soient; mais ils ne font ordinairement d'usage que pour les laines destinées aux tapisseries.

On tire aussi de ce mélange les gris vineux, en donnant à la laine une légère teinture de rouge avec le kermès, la cochenille, ou la garance; & la passant ensuite sur la bruniture plus ou moins longtemps, selon qu'on veut que le vineux domine dans le gris.

*Du mélange du jaune & du fauve.* On forme de ce mélange les nuances de feuille morte & de poil d'ours, &c. A l'égard du mélange du jaune & du noir, il n'est utile que lorsqu'il est question de faire quelques gris qui doivent tirer sur le jaune.

*Du mélange du fauve & du noir.* On tire de ce mélange un très-grand nombre de couleurs, comme les café, marron, pruneau, musc, épine & autres nuances semblables, dont le nombre est presque infini & d'un très-grand usage.

On vient de montrer autant qu'il a été possible, toutes les couleurs ou nuances qui peuvent être produites par le mélange des deux couleurs primitives, prises deux à deux. On va présenter maintenant l'examen qu'on a fait des combinaisons de ces mêmes couleurs primitives prises trois à trois; ce mélange en fournit un très-grand nombre. Il est vrai qu'il s'en trouvera de semblables à celles qui résultent du mélange de deux seulement; car il y a peu de couleurs qui ne puissent être faites de diverses façons: alors c'est au teinturier à choisir celle qui lui paroît la plus facile, lorsque la couleur en est également belle.

*Des principaux mélanges des couleurs primitives prises trois à trois.* Du bleu, du rouge & du jaune se font les olives roux, les gris verdâtres, & quelques autres nuances semblables de peu d'usage, si ce n'est pour les laines destinées aux tapisseries.

Du bleu, du rouge & du fauve se tirent les olives, depuis les plus bruns jusqu'aux plus clairs; & en ne donnant qu'une très-petite nuance de rouge, les gris ardoisés, les gris lavandés & autres semblables.

Du bleu, du rouge & du noir se tirent une infinité de gris de toutes nuances, comme gris de sauge, gris de ramier, gris d'ardoise, gris plombé, les couleurs de roi & de prince plus brunes qu'à l'ordinaire, & une infinité d'autres couleurs dont on ne peut faire l'énumération, & dont plusieurs nuances retombent dans celles qui se font par d'autres combinaisons.

Du bleu, du jaune & du fauve se tirent les verts, merde d'oie, & olive de toute espèce.

Du bleu, du jaune & du noir, on fait tous les verts bruns, jusqu'au noir.

Du bleu, du fauve & du noir les olives bruns & les gris verdâtres.

Du rouge, du jaune & du fauve se tirent les oranges, couleur d'or, souci, feuille morte, carnations de vieillard, canelles brûlées, & tabacs de toutes espèces.

Du rouge, du jaune & du noir, à-peu-près les mêmes nuances, & le feuille morte foncé.

Et enfin, du jaune, du fauve & du noir les couleurs de poil de bœuf, de noisette brune, & quelques autres semblables.

On n'a donné cette énumération que comme une table qui peut faire voir, en gros seulement, de quels ingrédients on doit se servir pour faire ces sortes de couleurs qui participent de plusieurs autres.

On pourroit aussi mêler quatre de ces couleurs ensemble, & quelquefois cinq; ce qui est cependant très-rare. Mais tout détail à ce sujet paroîtroit inutile, parce que tout le possible est souvent superflu.

On ne sauroit trop recommander dans cette espèce de travail, de commencer toujours par les nuances les plus claires, les laines destinées aux tapisseries, parce qu'il arrive souvent qu'on les laisse plus longtemps qu'il ne faut dans quelqu'un de ces bains, &

Tome XVI.

alors on est obligé de destiner cet écheveau à une nuance plus brune. Mais lorsque les nuances claires sont une fois assorties & bien dégradées, il n'y a plus de difficulté à faire les autres. A l'égard des étoffes, il n'arrive presque jamais qu'on en fasse de cette suite de nuances, ni qu'on mêle tant de couleurs ensemble; presque toujours deux ou trois suffisent, puisqu'on a vu qu'il naissoit tant de couleurs de leur combinaison, qu'on ne peut pas trouver assez de différens noms pour les désigner.

On ne croit pas avoir rien omis de tout ce qui regarde la teinture des laines ou étoffes de laines, en grand & bon teint; & on ne doute pas, qu'en suivant exactement tout ce qui est prescrit sur chaque couleur, on ne parvienne facilement à exécuter dans la dernière perfection, toutes les couleurs & toutes les nuances imaginables, tant sur les laines en toison, les laines filées, que sur les étoffes fabriquées en blanc.

*De la teinture des laines en petit teint.* On a dit au commencement de l'article de la teinture des laines ou des étoffes, qu'elle étoit distinguée en grand & petit teint. Les réglemens ont fixé la qualité des laines & des étoffes qui doivent être teintes en bon teint, & quelles sont celles qui doivent, ou peuvent être en petit teint. Cette distinction a été faite sur ce principe, que les étoffes d'une certaine valeur, & qui sont ordinairement le dessus des habillemens, doivent recevoir une couleur plus solide & plus durable, que des étoffes de bas prix, qui deviendroient nécessairement plus chères, & d'un débit plus difficile, si on obligeoit de les teindre en bon teint, parce que le bon teint coûte réellement beaucoup plus que le petit teint. D'ailleurs les étoffes de bas prix, qu'il est permis de teindre au petit teint, ne sont pour l'ordinaire employées qu'à faire des doublures, en sorte qu'elles ne sont presque point exposées à l'action de l'air; & si on s'en sert à d'autres usages, elles s'usent trop promptement à cause de la faiblesse de leur ténacité, & par conséquent il n'est pas nécessaire que la couleur en soit aussi solide que celle d'une étoffe de plus longue durée.

On enseignera bien-tôt les moyens de faire les mêmes couleurs que celles du bon teint, avec d'autres ingrédients que ceux dont on a parlé jusqu'ici, & qui, s'ils n'ont pas la solidité des premiers, ont souvent l'avantage de donner des couleurs plus vives & plus brillantes; outre que la plupart rendent la couleur plus unie, & s'emploient avec beaucoup plus de facilité que les ingrédients du bon teint. Ce sont là les avantages de ces matières qu'on nomme *faux ingrédients*; & quoiqu'il fût à désirer que l'usage en fût beaucoup moins répandu qu'il ne l'est, on ne peut pas dire qu'ils n'aient aussi leur utilité pour des étoffes moins exposées à l'air, ou dont la couleur n'a pas besoin d'être fort durable. On peut encore ajouter que les couleurs s'assortissent presque toujours avec beaucoup plus de facilité & plus vite, en petit teint, qu'on ne pourroit le faire en bon teint.

On ne suivra point pour ce genre de teinture, le même ordre qui a été suivi dans le bon teint, parce qu'ici on ne reconnoît point de couleurs primitives. Il y en a peu qui servent de pié à d'autres: la plupart ne naissent pas de la combinaison de deux, ou de plusieurs couleurs simples. Enfin il y a des couleurs, comme le *bleu*, qui ne se font presque jamais en petit teint.

On ne répétera point ici les noms de tous les ingrédients qui doivent particulièrement être affectés au petit teint, ni leur description; on donnera seulement la manière d'employer chacun de ces ingrédients, & d'en tirer toutes les couleurs qu'ils peuvent fournir. On verra qu'il y a plusieurs de ces ingréd-

D

diens qui donnent des couleurs semblables ; enforte qu'il eût été impossible de traiter ces couleurs séparément, sans tomber dans des répétitions ennuyeuses, & même embarrassantes pour le lecteur.

*De la teinture de bourre.* Une laine teinte en jaune avec la gaude passée dans la teinture de bourre, donne un bel orange tirant sur le couleur de feu, c'est-à-dire, de la couleur appelée *nacarat*, & connue chez les Teinturiers sous le nom de *nacari de bourre*, parce qu'il se fait communément avec la bourre fondue, quoiqu'on puisse le faire aussi beau & beaucoup meilleur en bon teint. On peut faire, sur le même bain, plusieurs couleurs en dégradation, depuis le cerise & couleur de feu, jusqu'au couleur de chair le plus pâle.

*Del'orseille.* La couleur qu'on peut tirer de cet ingrédient, est un beau gris de lin, violet, lilas, amarante, couleur de pensée. On fait encore de la demi-écarlate avec l'orseille, en la mêlant avec la composition ordinaire dans le bouillon & dans la rougie.

*Du bois d'inde ou de campêche.* Le bois d'inde est d'un très-grand usage dans le petit teint ; & il seroit fort à souhaiter qu'on ne s'en servit pas dans le bon teint, parce que la couleur que ce bois fournit, perd en très-peu de tems tout son éclat, & disparoit même en partie étant exposée à l'air. Son peu de valeur est une des raisons qui le font employer si souvent ; mais la plus forte est que par le moyen des différentes préparations & des différens sels, on tire de ce bois une grande quantité de couleurs & de nuances, qu'on ne fait qu'avec peine lorsqu'on ne veut se servir que des ingrédients de bon teint. Cependant il est possible de faire toutes les couleurs sans ce secours ; ainsi on a eu très-grande raison de défendre, dans le bon teint, l'usage d'une matière dont la teinture n'a aucune solidité.

On sert du bois d'inde pour l'achèvement des noirs ; mais c'est l'ouvrage des teinturiers du petit teint. On s'en sert encore avec la galle & la couperose, pour toutes les nuances de gris qui tirent sur l'ardoisé, le lavandé, le gris de ramier, le gris de plomb, & autres semblables jusqu'à l'infini. On ne peut fixer la dose des ingrédients de cette espèce, parce que les teinturiers du petit teint étant en usage de teindre sur les échantillons qui leur sont remis, des petites étoffes pour servir de doublure, ils se reglent à la seule vue de leur ouvrage, & commencent toujours à tenir les étoffes plus claires qu'il ne faut, & les brunissent en ajoutant l'ingrédient convenable, jusqu'à ce qu'elles soient de la couleur qu'ils désirent.

On fait encore, avec le bois d'inde, des beaux violets, en guesdant premièrement l'étoffe, & l'alunant ensuite. Il donne encore une couleur bleue, mais si peu solide, & le bleu de bon teint coûte si peu, quand il n'est pas des plus foncés, qu'il n'arrive presque jamais qu'on en fasse usage.

On peut aussi, par le même moyen, faire le vert en un seul bain. Pour cela, on met dans la chaudière du bois d'inde, de la graine d'Avignon & du vert-de-gris ; ce mélange donne au bain une belle couleur verte. Il suffit alors d'y passer la laine, jusqu'à ce qu'elle soit à la hauteur que l'on desire. On voit que ce vert sera de la nuance que l'on voudra, en mettant la quantité qu'on jugera à-propos de bois d'inde & de graine d'Avignon. Cette couleur verte ne vaut pas mieux que la bleue, & elles devroient être l'une & l'autre bannies de la teinture.

L'usage le plus ordinaire du bois d'inde dans le petit teint, est pour les couleurs de prune, de pruneau, de pourpre, & leurs nuances & dégradations. Ce bois, joint à la noix de galle donne toutes ces couleurs avec beaucoup de facilité sur la laine guédée : on les rabat avec un peu de couperose verte qui les

brunit ; & l'on parvient par ce moyen & tout d'un coup, à des nuances qui sont beaucoup plus difficiles à saisir en bon teint, parce que les degrés différens de bruniture sont beaucoup moins aisés à prendre, tels qu'on les veut, sur une cuve de bleu, qu'à l'aide du fer de la couperose. Mais ces couleurs ont le défaut de passer très-prompement à l'air ; & en peu de jours, on voit une fort grande différence entre les parties de l'étoffe qui ont été exposées à l'air, & celles qui sont demeurées couvertes.

*Du bois de Brésil.* On comprend sous le nom général de *bois de Brésil*, celui de *Fernambouc*, de *Sainte-Marthe*, du *Japon*, & quelques autres dont ce n'est pas ici le lieu de faire la distinction, puisqu'ils s'emploient tous de la même manière pour la teinture.

Tous ces bois donnent à-peu-près la même couleur que le bois d'inde ; souvent on les mêle ensemble. Il n'est pas possible de fixer la quantité de cet ingrédient pour les couleurs qu'on veut faire, parce qu'il y en a qui donnent plus de couleur les uns que les autres, ou qui la donnent plus belle, mais cela vient souvent des parties de ce bois qui ont été exposées à l'air les unes plus que les autres, ou de ce qu'il y a des endroits qui auront été éventés ou pourris. Il faut choisir, pour la teinture, le plus sain & le plus haut en couleur.

La couleur naturelle du Brésil, & celle pour laquelle il est le plus souvent employé, est la *fausse écarlate*, qui ne laisse pas que d'être belle & d'avoir de l'éclat, mais un éclat fort inférieur à celui de l'écarlate de cochenille ou de gomme lacque.

*Du fustel.* Le bois de fustel donne une couleur orangée qui n'a aucune solidité. Il s'emploie ordinairement dans le petit teint, comme la racine de noyer ou le brou de noix, sans faire bouillir l'étoffe ; enforte qu'il n'y a aucune difficulté à l'employer. On le mêle souvent avec le brou & la gaude pour faire les couleurs de tabac, de canelle & autres nuances semblables. Mais on peut regarder ce bois comme un très-mauvais ingrédient ; car la couleur exposée à l'air pendant très-peu de tems, y perd tout son éclat & la plus grande partie de sa nuance de jaune. Si l'on passe sur la cuve du bleu une étoffe teinte avec le fustel, on a un olive assez désagréable, qui ne résiste point à l'air, & qui devient très-vilain en peu de tems.

On se sert, dans le Languedoc, du fustel pour faire des couleurs de langouste qu'on envoie dans le Levant : il épargne considérablement la cochenille ; on mêle, pour cet effet, dans un même bain, de la gaude, du fustel & de la cochenille avec un peu de crème de tartre, & l'étoffe bouillie dans ce bain en sort de la couleur qu'on nomme *langouste* ; & suivant la dose de ces différens ingrédients, elle est plus ou moins rouge, ou plus ou moins orangée. Quoique cet usage de mêler ensemble des ingrédients du bon teint avec ceux du petit teint soit condamnable, il paroît cependant que dans ce cas, qui est très-rare, & pour cette couleur seulement, que les commissionnaires du Levant demandent de tems en tems, on peut tolérer le fustel ; parce que la même couleur ayant été tentée avec les seuls ingrédients du bon teint, elle n'a pas été trouvée plus solide.

*Du rocou.* Le rocou ou raucourt, donne une couleur orangée à-peu-près comme le fustel, & la teinture n'en est pas plus solide. Ce ne seroit pas néanmoins par le débouilli de l'alun qu'il faudroit juger de la qualité du rocou : car il n'altère en rien sa couleur, & elle n'en devient que plus belle ; mais l'air l'emporte & l'efface en très-peu de tems ; le savon fait la même chose ; & c'est en effet par le débouilli qu'il en faut juger, ainsi qu'il est prescrit dans l'instruction sur ces sortes d'épreuves. Cette matière est facilement



remplacée dans le bon teint, par la gaude & la garance mêlées ensemble ; mais on se sert du rocou dans le petit teint pour les autres jaunes, &c. En général le rocou est un très-mauvais ingrédient pour la teinture des laines, & même il n'est pas d'un grand usage, parce qu'il ne laisse pas d'être cher, & qu'il est facilement remplacé par d'autres plus tenaces, & à meilleur marché.

*De la graine d'Avignon.* La graine d'Avignon est de très-peu d'usage en teinture : elle fait un assez beau jaune, mais qui n'a aucune solidité ; non plus que le vert qu'elle donne, en passant dans son bain une étoffe qui a reçu un pié de bleu.

*De la terra merita.* La terra merita s'emploie à-peu-près de même que la graine d'Avignon ; mais en beaucoup moindre quantité, parce qu'elle fournit beaucoup plus de teinture. Elle est un peu moins mauvaise que les autres ingrédients jaunes dont il a été parlé précédemment. Mais comme elle est chère, c'est une raison suffisante pour ne l'employer presque jamais dans le petit teint. On s'en sert quelquefois dans le bon teint pour dorer les jaunes faits avec la gaude, & pour éclaircir & oranger les écarlates ; mais cette pratique est condamnable, car l'air emporte en très-peu de tems toute la partie de la couleur qui vient de la terra merita ; en sorte que les jaunes dorés reviennent dans leur premier état, & que les écarlates brunissent considérablement ; quand cela arrive à ces fortes de couleurs, on peut être assuré qu'elles ont été falsifiées avec ce faux ingrédient qui n'a aucune solidité.

Voilà tout ce qu'il y a à dire sur les ingrédients du petit teint : ils ne doivent être employés dans la teinture que pour les étoffes communes ou de bas prix. Ce n'est pas qu'on croye impossible d'en tirer des couleurs solides ; mais alors les couleurs ne seront plus précisément celles que ces ingrédients donnent naturellement, ou par les méthodes ordinaires ; comme il faut y ajouter l'adstriction & le gommeux qui leur manque, ce n'est plus alors le même arrangement des parties ; & par conséquent les rayons de la lumière seront réfléchis différemment.

*Instruction sur le débouilli des laines & étoffes de laine.* Comme il a été reconnu que l'ancienne méthode prescrite pour le débouilli des laines n'est pas suffisante pour juger exactement de la bonté ou de la fausseté de plusieurs couleurs ; que cette méthode pouvoit même quelquefois induire en erreur, & donner lieu à des contestations ; il a été fait, par ordre de sa majesté, différentes expériences sur les laines destinées à la fabrique des tapisseries pour connoître le degré de bonté de chaque couleur, & les débouillis les plus convenables à chacune.

Pour y parvenir, il a été teint des laines fines en toutes sortes de couleurs, tant en bon teint qu'en petit teint, & elles ont été exposées à l'air & au soleil pendant un tems convenable. Les bonnes couleurs se sont parfaitement soutenues ; & les fausses se sont effacées plus ou moins, à proportion du degré de leur mauvaise qualité : & comme une couleur ne doit être réputée bonne, qu'autant qu'elle résiste à l'action de l'air & du soleil, c'est cette épreuve qui a servi de règle pour décider sur la bonté des différentes couleurs.

Il a été fait ensuite, sur les mêmes laines dont les échantillons avoient été exposés à l'air & au soleil, diverses épreuves de débouilli ; & il a d'abord été reconnu que les mêmes ingrédients ne pouvoient pas être indifféremment employés dans les débouillis de toutes les couleurs ; parce qu'il arrivoit quelquefois qu'une couleur reconnue bonne par l'exposition à l'air, étoit considérablement altérée par le débouilli, & qu'une couleur fautive résistoit au même débouilli.

Tome XVI.

Ces différentes expériences ont fait sentir l'inutilité du citron, du vinaigre, des eaux sures & des eaux fortes, par l'impossibilité de s'assurer du degré d'acidité de ces liqueurs ; & il a paru que la méthode la plus sûre est de se servir, avec de l'eau commune, d'ingrédients dont l'effet est toujours égal.

En suivant cet objet, il a été jugé nécessaire de séparer en trois classes toutes les couleurs dans lesquelles les laines peuvent être teintées, tant en bon qu'en petit teint, & de fixer les ingrédients qui doivent être employés dans les débouillis des couleurs comprises dans chacune de ces trois classes.

Les couleurs comprises dans la première classe, doivent être débouillies avec l'alun de Rome ; celles de la seconde, avec le savon blanc ; & celles de la troisième, avec le tartre rouge.

Mais comme il ne suffit pas, pour s'assurer de la bonté d'une couleur par l'épreuve du débouilli, d'y employer des ingrédients dont l'effet soit toujours égal ; qu'il faut encore, non-seulement que la durée de cette opération soit exactement déterminée ; mais même que la quantité de liqueur soit fixée, parce que le plus ou moins d'eau diminue ou augmente considérablement l'activité des ingrédients qui y entrent, la manière de procéder aux différens débouillis, sera prescrite par les articles suivans.

*Article premier.* Le débouilli avec l'alun de Rome sera fait en la manière suivante.

On mettra dans un vase de terre ou terrine, une livre d'eau & une demi-once d'alun ; on mettra le vaisseau sur le feu ; & lorsque l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra la laine dont l'épreuve doit être faite, & on l'y laissera bouillir pendant cinq minutes ; après quoi on la retirera & on la lavera bien dans l'eau froide : le poids de l'échantillon doit être d'un gros ou environ.

2. Lorsqu'il y aura plusieurs échantillons de laine à débouillir ensemble, il faudra doubler la quantité d'eau & celle d'alun, ou même la tripler ; ce qui ne changera en rien la force & l'effet du débouilli, en observant la proportion de l'eau & de l'alun, est forte que pour chaque livre d'eau, il y ait toujours une demi-once d'alun.

3. Pour rendre plus certain l'effet du débouilli, on observera de ne pas faire débouillir ensemble des laines de différentes couleurs.

4. Le débouilli avec le savon blanc se fera en la manière suivante.

On mettra dans une livre d'eau, deux gros seulement de savon blanc, haché en petits morceaux ; ayant mis ensuite le vaisseau sur le feu, on aura soin de remuer l'eau avec un bâton, pour bien faire fondre le savon ; lorsqu'il sera fondu, & que l'eau bouillira à gros bouillons, on y mettra l'échantillon de laine, qu'on y fera pareillement bouillir pendant cinq minutes, à compter du moment que l'échantillon y aura été mis, ce qui ne se fera que lorsque l'eau bouillira à gros bouillons.

5. Lorsqu'il y aura plusieurs échantillons de laine à débouillir ensemble, on observera la méthode prescrite par l'article 2, c'est-à-dire, que pour chaque livre d'eau, on mettra toujours deux gros de savon.

6. Le débouilli avec le tartre rouge se fera précisément de même, avec les mêmes doses & dans les mêmes proportions que le débouilli avec l'alun ; en observant de bien pulvériser le tartre, avant que de le mettre dans l'eau, afin qu'il soit entièrement fondu lorsqu'on y mettra les échantillons de laine.

7. Les couleurs suivantes seront débouillies avec l'alun de Rome ; savoir, le cramoisi de toute nuance, l'écarlate de Venise, l'écarlate couleur de feu, le couleur de cerise, & autres nuances de l'écarlate, les violets & gris-de-lin de toutes nuances,

D ij

les pourpres, les languettes, jujubes, fleurs de grenade, les bleus, les gris ardoisés, gris lavandés, gris violets, gris vineux, & toutes les autres nuances semblables.

8. Si, contre les dispositions des réglemens sur les teintures, il a été employé dans la teinture des laines fines en cramoisi, des ingrédiens de faux teint, la contravention sera aisément reconnue par le débouilli avec l'alun; parce qu'il ne fait que violenter un peu le cramoisi fin, c'est-à-dire, le faire tirer sur le gris-de-lin; mais il détruit les plus hautes nuances du cramoisi faux; & il les rend d'une couleur de chair très-pâle; il blanchit même presque entièrement les basses nuances du cramoisi faux: ainsi le débouilli est un moyen assuré pour distinguer le cramoisi faux d'avec le fin.

9. L'écarlate de kermès ou de graine n'est nullement endommagée par le débouilli; il fait monter l'écarlate couleur de feu ou de cochenille à une couleur de pourpre, & fait violenter les basses nuances, en sorte qu'elles tirent sur le gris-de-lin; mais il emporte presque toute la fausse écarlate du Brésil, & il la réduit à une couleur de pelure d'oignon: il fait encore un effet plus sensible sur les basses nuances de cette fausse couleur.

Le même débouilli emporte aussi presque entièrement l'écarlate de bourre, & toutes les nuances.

10. Quoique le violet ne soit pas une couleur simple, mais qu'elle soit formée des nuances du bleu & du rouge, elle est néanmoins si importante, qu'elle mérite un examen particulier. Le même débouilli avec l'alun de Rome ne fait presque aucun effet sur le violet fin, au lieu qu'il endommage beaucoup le faux; mais on observera que son effet n'est pas d'emporter toujours également une grande partie de la nuance du violet faux, parce qu'on lui donne quelquefois un pié de bleu de pastel ou d'indigo; le pié étant de bon teint, n'est pas emporté par le débouilli, mais la rougeur s'efface, & les nuances brunes deviennent presque bleues, & les pâles d'une couleur désagréable de lie de vin.

11. A l'égard des violets demi-fins, défendus par le réglement de 1737, ils seront mis dans la classe des violets faux, & ne résistent pas plus au débouilli.

12. On connoitra de la même manière les gris-de-lin fins d'avec les faux, mais la différence est légère; le gris-de-lin de bon teint perd seulement un peu moins que le gris-de-lin de faux teint.

13. Les pourpres fins résistent parfaitement au débouilli avec l'alun, au lieu que les faux perdent la plus grande partie de leur couleur.

14. Les couleurs de languette, jujube, fleur de grenade, tireront sur le pourpre après le débouilli, si elles ont été faites avec la cochenille, au lieu qu'elles pâliront considérablement si on y a employé le fustet, dont l'usage est défendu.

15. Les bleus de bon teint ne perdront rien au débouilli, soit qu'ils soient de pastel ou d'indigo; mais ceux de faux teint perdront la plus grande partie de leur couleur.

16. Les gris lavandés, gris ardoisés, gris violets, gris vineux, perdront presque toute leur couleur, s'ils sont de faux teint, au lieu qu'ils se soutiendront parfaitement, s'ils sont de bon teint.

17. On débouillira avec le savon blanc les couleurs suivantes; savoir, les jaunes, jonquilles, citrons, orangés, & toutes les nuances qui tirent sur le jaune; toutes les nuances de verd, depuis le verd jaune ou verd naissant, jusqu'au verd de chou, ou verd de perroquet, les rouges de garance, la canelle, la couleur de tabac, & autres semblables.

18. Le débouilli fait parfaitement connoître si les jaunes & les nuances qui en dérivent sont de bon ou de faux teint; car il emporte la plus grande partie de

leur couleur, s'ils sont faits avec la graine d'Avignon; le rocou, la *terra merita*, le fustet ou le safran, dont l'usage est prohibé pour les teintures fines; mais il n'altère pas les jaunes faits avec la farrete, la genestrolle, le bois jaune, la gaude & le fenugrec.

19. Le même débouilli fera connoître aussi parfaitement la bonté des verds; car ceux de faux teint perdent presque toute leur couleur, ou deviennent bleus s'ils ont eu un pié de pastel ou d'indigo; mais ceux de bon teint ne perdent presque rien de leur nuance.

20. Les rouges de pure garance ne perdent rien au débouilli avec le savon, & n'en deviennent que plus beaux; mais si on y a mêlé du Brésil, ils perdront de leur couleur à proportion de la quantité qui y a été mise.

21. Les couleurs de canelle, de tabac & autres semblables, ne sont presque pas altérées par le débouilli, si elles sont de bon teint; mais elles perdent beaucoup si on y a employé le rocou, le fustet ou la fonte de bourre.

22. Le débouilli fait avec l'alun ne seroit d'aucune utilité, & pourroit même induire en erreur sur plusieurs des couleurs de cette seconde classe; car il n'endommage pas le fustet, ni le rocou, qui cependant ne résistent pas à l'action de l'air, & il emporte une partie de la farrete & de la genestrolle, qui sont cependant de très-bons jaunes & de très-bons verds.

23. On débouillira avec le tartre rouge tous les fauves ou couleurs de racine (on appelle ainsi toutes les couleurs qui ne sont pas dérivées des cinq couleurs primitives); ces couleurs se font avec le brou de noix, la racine de noyer, l'écorce d'aulne, le sumach ou roudol, le fantal & la suie; chacun de ces ingrédiens donne un grand nombre de nuances différentes, qui sont toutes comprises sous le nom général de *fauve*, ou *couleur de racine*.

24. Les ingrédiens dénommés dans l'article précédent, sont bons, à l'exception du fantal & de la suie, qui le sont un peu moins, & qui rudissent la laine lorsqu'on en met une trop grande quantité; ainsi tout ce que le débouilli doit faire connoître sur ces sortes de couleurs, c'est si elles ont été surchargées de fantal ou de suie, dans ce cas elles perdent considérablement par le débouilli fait avec le tartre; & si elles sont faites avec les autres ingrédiens, ou qu'il n'y ait qu'une médiocre quantité de fantal ou de suie, elles résistent beaucoup davantage.

25. Le noir étant la seule couleur qui ne puisse être comprise dans aucune des trois classes énoncées ci-dessus, parce qu'il est nécessaire de se servir d'un débouilli beaucoup plus actif, pour connoître si la laine a eu le pié de bleu de turquin, conformément aux réglemens, le débouilli en sera fait en la manière suivante.

On prendra une livre d'eau, on y mettra une once d'alun de Rome, & autant de tartre rouge pulvérisé; on fera bouillir le tout, & on y mettra l'échantillon de laine, qui doit bouillir à gros bouillons pendant un quart d'heure; on le lavera ensuite dans de l'eau fraîche, & il sera facile alors de voir si elle a eu le pié de bleu convenable; car dans ce cas la laine demeurera bleue, presque noire, & si elle ne l'a pas eu, elle grisera beaucoup.

26. Comme il est d'usage de brunir quelquefois les couleurs avec la noix-de-galle & la couperose, & que cette opération appelée *brunissage*, qui doit être permise dans le bon teint, peut faire un effet particulier sur le débouilli de ces couleurs, on observera que quoique après le débouilli, le bain paroisse chargé de *teinture*, parce que la brunissage aura été emportée, la laine n'en sera pas moins réputée de bon teint, si elle a conservé son fond; si au contraire elle

a perdu son fond ou son pié de couleur, elle sera déclarée de faux teint.

27. Quoique la bruniture qui se fait avec la noix-de-gale & la couperose soit de bon teint, comme elle rudit ordinairement la laine, il convient, autant que faire se pourra, de se servir par préférence de la cuve d'inde, ou de celle de pastel.

28. On ne doit soumettre à aucune épreuve de débouilli les gris communs avec la galle & la couperose, parce que ces couleurs sont de bon teint, & ne se font pas autrement; mais il faut observer de les engaller d'abord, & de mettre la couperose dans un second bain beaucoup moins chaud que le premier, parce que de cette manière ils sont plus beaux & plus assurés.

*Teinture de soie.* La teinture de la soie est différente de la teinture de la laine, en ce que cette première se teint en grand & bon teint, & en petit teint indistinctement. Il est des couleurs qui n'auroient point d'éclat en bon teint, telles que les violets, amarantes, gris-de-lin, &c. la couleur ponceau fin ou couleur de feu, ne sauroit être faite en bon teint; cependant c'est une couleur qui vaut depuis 12 liv. la livre de teinture jusqu'à 30 liv. la livre de soie réduite à onze onces.

Comme le lustre de la soie en est la principale qualité, & qu'il est important de le donner en perfection, ce qui dépend particulièrement de bien décreuser ladite soie, les maîtres teinturiers en soie sont tenus de bien & dûment faire cuire & décreuser toutes sortes de soies pour quelque couleur que ce soit sans exception, avec du bon savon blanc, en les faisant bouillir trois heures au-moins dans la chaudière à gros bouillon, & jusqu'à ce que la soie, qui, en la mettant dans la chaudière se soutenoit sur l'eau, étant purgée des parties poreuses qui lui étoient affectées, tombe au fond comme du plomb. Il faut avoir soin encore de bien ranger la soie en écheveaux ou pantimes dans des sacs faits exprès, pour la faire cuire, afin qu'elle ne se brouille point, ce qui empêcheroit le dévidage quand elle est teinte, parce qu'il ne faut cesser de la remuer pendant la cuite, crainte que la chaleur de la chaudière ne la brûle.

Le teinturier doit avoir soin encore que les parties de soies qui sont dans les différentes sachées ou sacs destinés à cuire, ne soient point trop serrées, crainte qu'il ne se trouvât des parties qui ne seroient pas suffisamment cuites, qui, selon les termes de l'art, sont appelées *biscuits*, parce qu'il faut les faire cuire une seconde fois pour qu'elles puissent recevoir la couleur & l'éclat qu'elles doivent avoir.

Toutes les soies en général diminuent d'un quart chaque livre lorsqu'elles sont cuites comme il faut; de façon que la livre de soie, qui ordinairement est de quinze onces, se trouve réduite à onze au plus lorsqu'elle est cuite.

Pour cuire les soies destinées pour blanc, il faut au-moins une demi-livre de savon pour chaque livre de soie; il est vrai que pour cuire, ensuite les soies destinées à être mises en couleur, le même bouillon ou la même eau peut servir. Il est cependant des fabricans qui exigent que toutes les soies qu'ils font teindre, soient cuites en blanc, persuadés que les couleurs seront plus brillantes; dans ce cas, ils payent la teinture plus chère.

Il est néanmoins des couleurs qui ne sont pas aussi belles lorsqu'elles sont cuites en blanc, que quand elles le sont en couleur; telles que le cramoisi & autres couleurs rouges: la blancheur que la soie acquiert par la quantité de savon dont la cuite est composée, empêche la couleur de la couvrir, ou en diminue le brillant; ce que les maîtres teinturiers appellent *fariner*, attendu la légère transpiration du blanc, qui produit une espèce de picotement imperceptible,

qui ne faite aux yeux que des connoisseurs.

Lorsque les soies sont cuites, il faut avoir soin de les faire dégorger à la rivière, en les lavant & battant pour faire sortir le savon; après quoi on les met dans un bain d'alun de rome, tout à froid, & non à chaud, attendu que la chaleur dans l'alun perd le lustre de la soie, & de plus, la rend rude & âcre.

Les soies pour ponceaux fins, ou couleurs de feu, seront passées au jus de citron au-lieu d'alun, & ensuite seront mises dans un bain de safran d'Alexandrie, lequel bain sera renouvelé aussi long-tems, & aussi souvent qu'on voudra donner du feu à cette soie, & suivant le prix que le fabricant voudra mettre pour la teinture; ayant soin de donner un bain de rocou, avant que de la passer sur le bain, pour que la couleur ait plus de feu.

Toutes les couleurs en dégradations, depuis le cerise vir jusqu'au rose pâle, ou couleur de chair, seront faites sur le même bain; sans donner aucun pié à la soie, observant toujours de donner un bain de jus de citron au-lieu d'alun.

Les soies pour rouge cramoisi, après avoir été bien alunées & dégorées de l'alun, seront faites de pure cochenille maestrek, y ajoutant la galle à l'épine, le terra-merita, l'arsenic, & le tartre de Montpellier, le tout mis ensemble dans une chaudière pleine d'eau-claire presque bouillante; elle seront mises ensuite dans ladite chaudière pour y bouillir incessamment l'espace d'une heure & demie, après quoi lesdites soies seront levées, & le feu ôté de dessous la chaudière; lesquelles soies étant refroidies par l'évent qu'on leur fera prendre, elles seront jetées dans le reste des bains de cochenille, & mises à fond pour y demeurer jusqu'au lendemain, sans y mêler devant ni après, aucun bresil, orseille, rocou, ni autre ingrédient.

Les violets cramoisis seront aussi préparés de même, & faits de pure cochenille, avec la galle à l'épine, plus modérément qu'au rouge, l'arsenic, & le tartre; puis bouillis comme les autres ci-dessus, & ensuite bien lavés & passés dans une bonne cuve d'inde & dans sa force, sans mélange d'autres ingrédients.

Les canellés ou tannés cramoisis, seront faits comme les violets ci-dessus, & s'ils sont clairs, on les pourra rabattre avec la couperose; mais s'ils sont ternes & violets, seront passés sur une cuve d'inde médiocre, sans mélange d'autres ingrédients.

Les bleus pâles, & bleus beaux seront teints de pure cuve d'inde, sans être alunés.

Les bleus célestes ou complets, auront pié d'orseille, autant que la couleur le requerra, puis passés sur une bonne cuve d'inde.

Les gris-de-lin, amarantes, &c. seront faits d'orseille, puis rabattus avec un peu de cuve d'inde, s'il en est de besoin, ou de la cendre gravelée.

Les citrons seront alunés, puis teints de gaudes, avec un peu de cuve d'inde.

Les jaunes de graines seront alunés, puis forts de gaudes, avec un peu de cuve d'inde.

Les jaunes pâles seront alunés, & teints de gaudes seule.

Les aurores pâles & bruns seront alunés, & puis gaudés fortement, & ensuite rabattus avec le rocou, lequel sera préparé & dissout avec cendre gravelée potasse ou soude.

Les isabelles pâles & dorés seront teints avec un peu de rocou préparé comme dessus, & sur le feu.

Les orangés seront teints sur le feu, de pur rocou préparé comme dessus, & les bruns seront ensuite alunés, & on leur donnera un petit bain de bresil s'il est besoin.

Les ratines, ou couleur de feu, auront même pié de rocou que les orangés, puis seront alunés, & on



leur donnera un bain ou deux de brésil, suivant la couleur.

Les écarlates, ou rouges rancés n'auront de pié de rocou, que la moitié de ce qui s'en donne aux oranges, puis seront alunés; & ensuite on leur donnera deux bains de brésil.

Les céladons, verds de pomme, verds de mer, verds naissants, verds gais, &c. seront alunés, & ensuite gaudés avec gaude ou sarrette, suivant la nuance; puis passés sur la cuve d'inde.

Les verds bruns seront alunés, gaudés avec gaude, ou sarrette, & passés sur une bonne cuve d'inde, puis rabattus avec le verdet & le bois d'inde.

Les feuilles mortes seront alunés, puis teints avec la gaude & fustel, & rabattus avec la couperose.

Les olives, & verds roux, seront alunés, puis montés de gaude & fustel, & rabattus avec le bois d'inde & la couperose.

Le rouge incarnat & rose faux, seront alunés & faits de pur brésil.

Les cannelés & rose-seche, seront alunés & faits de brésil & bois d'inde.

Le gris violent sera aluné & fait de bois d'inde.

Les violets seront montés de brésil, bois d'inde, ou de l'orfeuille, puis passés sur la cuve d'inde.

Les gris plombés seront tous faits de fustel, ou avec de la gaude ou sarrette, bois d'inde, eaux de galle & couperose.

Les muscs, minimes, gris de maure, couleur de roi & de prince, tristamie, noisettes, & autres couleurs semblables, seront faits de fustel, brésil, bois d'inde & couperose.

En toutes les couleurs ci-dessus ne sera donné aucune surcharge de galle, attendu que la galle appesantit les soies, ce qui cause une perte considérable à ceux qui les achètent & emploient.

Les soies pour mettre en noir seront bien décrassées, comme les précédentes, & ensuite bien lavées & torfées, après quoi on fera bouillir un bain de galle, & une heure après qu'il aura bien bouilli, la soie sera mise dans ledit bain, & laissée pendant un jour & demi ou deux jours, puis sera tirée dudit bain, & bien lavée dans de l'eau claire, & après torfée & bien chevillée: ensuite sera mise dans une chaudière de galle neuve, où ne sera mis de galle fine que la moitié de la pesanteur de la soie, pour y demeurer un jour ou deux au plus, & après sera passée sur la teinture noire, & y baillez trois feux au plus, & non davantage, après sera bien battue & bien lavée, puis adoucie avec du savon blanc de bonne qualité, & non autre: ensuite torfée & chevillée, & mise sécher.

Les gris noirs, vulgairement appelés *gris minimes*, seront engallés comme le noir, & passés sur la teinture noire, autrement appelé *un feu*, une fois seulement.

Toutes les soies destinées à demeurer blanches, après avoir été bien decruées & dégorées, seront passées à l'eau de savon avec azur, pour les reblanchir, & ensuite soufrées, si elles ne sont pas destinées à filer l'argent, dans lequel cas il ne faudra ni les soufrer, ni les atuner.

*Tinture du noir pour la soie, à la manière des Génois, des Florentins, & des Napolitains.* La façon dont les Génois, les Florentins, & les Napolitains, se servent pour teindre les soies en noir, est infiniment plus sûre que celle des François, il faut en faire l'explication.

Lorsque la soie est débouillie ou cuite, de façon qu'elle se trouve réduite aux trois quarts de son poids, le teinturier la prépare pour la passer sur la cuve qui contient la préparation des drogues pour le noir; plus cette préparation est ancienne, plus le noir qu'elle produit se trouve beau. Nos teinturiers de France ont soin de préparer eux-mêmes leurs cuves, les

quelles ils renouvellent souvent. Il n'en est pas de même chez les étrangers; chaque ville de fabrique a un endroit de réserve, nommé *le seraglio*, où sont posées continuellement huit à dix cuves, qui sont entretenues à ses dépens; ces cuves sont posées depuis trois à quatre cens années plus ou moins, c'est-à-dire, préparées pour passer la soie destinée pour noir, n'ayant besoin que d'être entretenues de drogues convenables, à mesure que la matière diminue par l'usage qu'on en fait; le pié y demeurant toujours, ce qui forme une espèce de levain qui aide à la fermentation des nouvelles drogues qu'on est obligé d'y ajouter; les vaisseaux qui contiennent ces drogues, sont tous de fer, & non de cuivre comme en France; cette dernière matière étant plus propre à diminuer la solidité du noir, qu'à augmenter sa perfection, par rapport au verd-de-gris qui en est inséparable, attendu l'humide, & qui ne contribue pas peu à son imperfection; au-lieu que la cuve de fer ne pouvant produire que de la rouille, ingrédient qui perfectionne le noir, il s'ensuit que la qualité de la cuve, & l'ancienneté de sa préparation, ne peuvent que contribuer à la perfection de la couleur qu'elle contient.

Tous les maîtres teinturiers sont obligés de porter les soies qu'ils ont préparées pour noir, au seraglio, afin de les passer sur une des cuves disposées pour cette opération, & donnent tant chaque livre de soie, ce qui ne leur porte aucun préjudice, parce qu'ils sont payés des premières préparations qu'ils ajoutent à la rétribution qu'ils donnent pour l'entretien des cuves.

On fait un inventaire toutes les années, pour savoir si la dépense des personnes préposées à l'entretien des cuves, les drogues qu'on y emploie, & généralement tous les autres frais excèdent la rétribution donnée par les teinturiers: lorsque la dépense excède, la ville fournit au surplus des frais, & lorsque la rétribution est au-dessus, le surplus sert d'indemnité pour les années où elle se trouve au-dessous. Voilà la façon des étrangers, qui certainement est préférable à celle des François.

*Teinture de fil.* Avant que de mettre aucun fil à la teinture, il sera decrusé, ou lessivé avec bonne cendre, & après, tors & lavé en eau de rivière ou de fontaine, & aussi retors.

Le fil pers, appelé vulgairement *fil à marquer*, retors & simple, & le bleu brun, clair & mourant, seront teints avec cuve d'inde ou indigo.

Le verd gai sera premierement fait bleu, ensuite rabattu avec bois de campêche & verdet, puis gaudé.

Le verd brun sera fait comme le verd gai, mais bruni davantage, & puis gaudé.

Le citron jaune pâle & plus doré sera teint avec gaude & fort peu de rocou.

L'oranger isabelle couvert, isabelle pâle jusqu'au clair & aurore, sera teint avec fustel, rocou & gaude.

Le rouge clair & plus brun, ratine claire plus couverte, seront teints avec brésil de Fernambouc & autre, & rocou.

Le violet rose seche, amaranthe claire ou brune, sera teint avec brésil, & rabattu avec l'alun d'Inde on indigo.

La feuille morte claire & plus brune, & la couleur d'olive, sera brunie avec galle & couperose, & rabattue avec gaude, rocou ou fustel suivant l'échantillon.

Le minime brun & clair, musc brun & clair, sera bruni avec galle & couperose, & rabattu avec gaude, rocou ou fustel.

Le gris blanc, le gris sale, gris brun, de castor, de breda, & toutes autres sortes de gris, seront bru-

nis avec galle à l'épine & couperose, & rabattus avec gaude, fustel, brésil, campêche, & autres ingrédients nécessaires, suivant les échantillons & le jugement de l'ouvrier.

Le noir sera fait de galle à l'épine & couperose, lavé & achevé avec bois de campêche; & pour d'autres noirs, ils seront courroyés avec boue, huile d'olive & cendre gravelée, sans y employer de mauvaise huile.

Il ne sera employé aux dites teintures autre savon que celui de Gènes & d'Alicante, ou de semblable bonté & qualité.

Tous les fils de lin du royaume, de Flandre & autres pays étrangers, ne seront teints en bleu commun, mais seulement en cave.

On pourra faire débouillir les soies & fils comme les étoffes & laines, pour connoître si elles sont de bon teint; ce qui ne sera exécuté qu'à l'égard de celles qui seront teintes en cramoisi, les autres couleurs, excepté le bleu & le verd, étant presque toutes de faux teint. Comme il a pu être remarqué par les ingrédients affectés aux petits teints, qui entrent dans la composition de leur teinture, on ne parlera pas ici de la teinture du coton, qui est la même à peu-près que le fil, à l'exception du rouge cramoisi semblable à celui des Indes, dont le secret a été trouvé depuis peu par M. Goudard, qui a été récompensé du conseil à proportion de sa découverte; M. Fesquet de Rouen a trouvé le même secret. Les rouges soutiennent des débouillis de 60 minutes & plus, sans que les ingrédients qui entrent dans la composition, aient altéré en aucune façon la teinture de cette marchandise.

On ajoutera en finissant cet article de teinture, que tous les jours il se trouve des personnes qui possèdent quelque secret dans un art aussi étendu & aussi délicat. Le nommé Faber allemand, vient tout récemment de donner la façon de faire un verd auquel on a donné le nom de *verd de Saxe*. Cette couleur, qui ne peut soutenir un débouilli, ni même résister à l'action de l'air, est venue à la mode; il pourra se faire que dans la suite quelques personnes plus habiles en formeront une couleur de bon teint. Un ingrédient hasardé pourra occasionner cette découverte. Qui auroit pensé que le jus de citron, dont l'acidité corrobore toutes les couleurs de la soie par son union avec le safran, donnât une couleur plus belle & plus brillante que l'écarlatte; que l'étain dissous avec de l'eau forte ou eau régale donnât à la cochenille le feu qui la rend si différente du cramoisi qui est sa couleur naturelle; & enfin que le jus de citron & le safran produisît le même effet sur la soie, que l'étain & la cochenille produit sur la laine?

Ce sont des faits & des vérités contre lesquelles il n'y a aucune réplique. Les Hollandois font des violets en soie, que nous ne pouvons imiter qu'en faux; ils font cependant de bon teint. Les noirs de Gènes, & autres d'Italie, sont plus beaux que ceux de France pour les soies; il est vrai que leur méthode vaut mieux que la nôtre, & que leurs cuves étant dépendantes des villes où se fait la teinture, elles ne peuvent souffrir aucune altération, étant mieux entretenues & conduites que si elles appartenoient à des particuliers. Les eaux d'ailleurs ne contribuent pas peu à la perfection de cet art; les drogues, par leur transport par mer, peuvent diminuer de leur qualité, ou ne pas produire le même effet sous un climat différent: on peut laver hardiment toutes les étoffes de soie qui viennent des Indes orientales, sans que les couleurs en reçoivent aucune altération, au contraire, elles paroissent acquérir plus de brillant, tandis que si nous laissons tomber une goutte d'eau sur celles que nous teignons en France, la

couleur en paroît altérée. C'est aux physiciens à nous instruire de ces prétendus phénomènes: on ne s'est pas encore avisé de traiter cette matière en France, peut-être se trouvera-t-il quelqu'un assez habile pour en donner l'explication, & par ce moyen mettre nos teintures de niveau avec celles de ces étrangers.

TEINTURE ou essence de succin d'Hoffman. Voyez sous le mot SUCCIN, *Chimie & Mat. méd.*

TEINTURE sur le bois: pour noircir le bois jusqu'au cœur, il faut le laisser tremper dans le vinaigre, le laisser sécher; le frotter ensuite d'encre à écrire, le laisser de-rechef sécher, puis le refrotter de vinaigre, cela le noircira jusqu'au cœur.

Tout bois qui hors la noirceur ressemble à l'ébène, se peut noircir. Prenez donc de ces bois & les laissez dans l'eau d'alun pendant trois jours, exposés au soleil, ou à son défaut, à quelque distance du feu; que l'eau devienne un peu chaude, puis prenez huile d'olive ou de lin que vous mettrez dans une poêle, avec gros comme une noisette de vitriol romain, & autant de soufre; faites bouillir vos bois là-dedans: plus ils y resteront, plus ils deviendront noirs; mais trop long-tems les rendroit fragiles.

Pour teindre le bois de telle couleur qu'on voudra, il faut prendre de bon matin fiente de cheval fraîche de la même nuit, la plus humide que l'on pourra trouver avec la paille & tout, & puis la mettre sur quelques pièces de bois posées de travers & croisées les unes sur les autres, avec par-dessous quelque terrine pour recevoir ce qui dégouttera & écoulera de ladite fiente; si en une matinée l'on ne peut en avoir assez, on fera la même chose deux ou trois autres fois. Après avoir bien coulé cette fiente, on mettra en chaque vaisseau où il y aura de son égouttature, gros comme une noisette d'alun de roche, & autant de gomme arabique, & là-dedans, telle couleur qu'on choisira, usant d'autant de vaisseaux qu'on a de couleurs; on finira par jeter dans chacun le bois qu'on voudra teindre, le tenant au feu ou au soleil; & plus le bois restera en cette liqueur, plus il sera foncé en couleur, tant en dehors qu'au dedans, & il ne perdra jamais sa couleur par eau tombée dessus ou autre chose, lorsqu'il aura été retiré & séché. Ce secret est excellent & ne se communique point entre les Artistes qui s'en servent; tous en font cas.

TEINTURE de bourre, (*Tint.*) on l'appelle autrement *poil de chevre garancé*; c'est un des ingrédients de la teinture du petit teint.

Pour faire la teinture de bourre, on prend du poil de chevre teint premièrement en bon teint de rouge de garance, & ensuite surchargée de la même couleur appliquée sans bouillon; on le met dans une chaudière avec un poids égal de cendres gravelées, & on fait bouillir le tout: en moins d'une demi-heure, il ne reste plus de vestige du poil de chevre, l'alcali l'a totalement dissous, & toute sa couleur est passée dans le bain. On continue de le faire bouillir pendant trois heures, & ensuite on y ajoute petit-à-petit de l'urine fermentée, en continuant toujours de tenir la liqueur bouillante: au bout de cinq ou six heures le bain cesse de jeter de l'écume, & l'opération est achevée: on couvre alors la chaudière, on ôte du feu, on la laisse reposer jusqu'au lendemain, & elle en état de teindre.

Avant que l'on passe la laine dans cette teinture, il est bon qu'elle ait été soufrée, c'est-à-dire, exposée à la fumée du soufre brûlant: cette préparation lui donne une blancheur qui contribue beaucoup à faire valoir la couleur qu'on lui veut donner un quart d'heure avant que de la teindre, on fait dissoudre dans le bain un petit morceau d'alun de roche, & quand cette dissolution est faite, on y plonge la



laine, pour en tirer toutes les nuances du rouge, en commençant par les plus foncées; car à mesure qu'on se sert du bain, la matière colorante y diminue, & la couleur s'éclaircit; mais comme les dernières nuances qu'on en pourroit tirer, courroient risque d'être altérées, par les impuretés dont l'eau se trouve chargée, les teinturiers aiment mieux faire débouillir quelques bottes de la laine la plus foncée: l'eau bouillante leur enlève leur couleur, & devient un nouveau bain, propre à donner toutes les nuances claires, preuve sans réplique du peu de solidité de cette teinture.

En examinant toute cette opération, il est aisé de voir que quoiqu'une partie de la garance ait été assurée sur le poil par le bouillon, toutes celles qu'on y ajoute depuis, n'y ont aucune adhérence, que le poil ayant été totalement détruit par l'action de l'alkali, il n'existe plus ni pores, ni matières qui puissent retenir les atomes colorans, & qu'enfin, l'urine qu'on y ajoute, suffiroit seul pour empêcher l'alkali de se joindre, avec le peu d'alun qui se trouve dans le bain, pour former un tartre vitriolé; d'où il suit que rien ne retenant les particules colorantes dans les pores de l'étoffe, énormément agrandis par l'effet de l'alkali, la teinture n'y est aucunement adhérente, quoique faite avec un ingrédient, qui naturellement peut donner une teinture solide, lorsqu'il est convenablement employé.

TEINTURE des chapeaux, se dit & de l'action de l'ouvrier qui les teint, & de la couleur même avec laquelle il les teint.

La teinture des Chapeliers est un composé de noix de galle, de bois d'inde, de couperose & de verd-de-gris qu'on a fait dissoudre & bouillir ensemble dans une chaudière, qui pour l'ordinaire peut contenir outre la teinture jusqu'à douze douzaines de chapeaux montés sur leur forme de bois.

Lorsque la teinture est en état de recevoir les chapeaux, on les y trempe, & on les y laisse bouillir quelque tems, après quoi on les tire & on les laisse se teindre à froid; ce qui se réitère alternativement à plusieurs reprises, plus ou moins selon que l'étoffe mord, plus ou moins aisément la teinture. Voyez CHAPEAU.

TEINTURE, (Chimie, Pharm. & Mat. méd.) le sens du mot de teinture est fort vague; ce défaut est très commun dans la nomenclature pharmaceutique; on entend à-peu-près par le mot de teinture, le produit d'une dissolution, soit pléniaire, ou proprement dite, soit partielle (Voyez EXTRACTION, Chimie, & EXTRAIT, Chimie), soit simple, soit composée, & opérée par divers menstrues; savoir les esprits ardents, les huiles, & principalement les huiles essentielles, & en particulier l'éther; les acides, & principalement les acides végétaux; alkalis réteux, enfin l'eau même.

C'est parce que ces dissolutions sont toujours colorées, qu'on leur a donné le nom de teinture. Mais cette dénomination est absolument arbitraire, & n'est point du tout spéciale; car il existe dans l'art un grand nombre de dissolutions, par exemple, presque toutes les décoctions de substances végétales qui sont colorées, & auxquelles on ne donne pas communément le nom de teinture. S'il y a pourtant quelque caractère distinctif à saisir ici, il paroît que ce qu'on appelle teinture est ordinairement spécifié par une couleur éclatante, rouge, bleue, jaune, verte; au lieu que les décoctions & les autres dissolutions colorées qui ne portent pas le nom de teinture, n'ont que des couleurs sombres, communes, peu remarquables, presque toutes plus ou moins brunes; mais comme on s'en aperçoit assez, le fondement de cette distinction n'a rien de réel; enfin il existe dans l'art, des préparations absolument analogues, même

quant à l'éclat de la couleur, à celles qui portent le nom des teintures, & qui sont connues sous d'autres noms, sous celui d'elixir, ou sous celui d'essence, de quintessence; ou enfin sous celui de gomme. Voyez ces articles. La plupart des teintures, qui sont presque toutes destinées à l'usage pharmaceutique, n'ont d'autre mérite que leur couleur; ou du moins la charlatanerie, à laquelle elles doivent leur naissance, s'est occupée de cette qualité extérieure, comme du point principal: la distinction en teinture vraie, & teinture fautive que Mender a proposée pour les teintures antimoniales (V. ANTIMOINE), convient de la même manière aux teintures en général.

Les teintures vraies sont selon cette doctrine, celles qui contiennent réellement des parties ou des principes du corps avec lesquels on les a préparées, & dont elles tirent leur nom. La teinture de gomme-laque, de castor, de benjoin, de tolu, & de toutes les autres substances résineuses ou balsamiques faites par le moyen de l'esprit-de-vin, les teintures des verres d'antimoine faites par les acides végétaux, sont des dissolutions pléniaires, contiennent la substance entière, à laquelle on a appliqué les menstrues, & sont par conséquent des teintures vraies. La teinture de clou de girofle, de caskaville, de canelle, &c. la teinture, ou essence carminative de Wedelius, sont des extractions vraies; les menstrues qu'on y a employés, sont vraiment chargés de quelques principes qu'ils ont enlevés aux substances auxquelles on les a appliqués, & sont par conséquent des teintures vraies.

Les teintures fautes, sont celles qui ne contiennent rien, qui n'ont rien dissout, rien extrait de la matière concrète sur laquelle elles se sont formées. Mender compte avec raison parmi les teintures d'antimoine fautes, toutes celles qu'on retire de dessus l'alkali rendu caustique par le régule d'antimoine calciné, soit seul, soit avec d'autres métaux. Presque toutes les prétendues teintures métalliques, faites par le moyen de l'esprit-de-vin, & par conséquent le fameux lium de Paracelse, & la plupart des cinq cent teintures martiales spiritueuses, doivent être mises au même rang, aussi bien que la teinture de sel de tartre pur. Il est à-peu-près démontré que l'esprit-de-vin se colore dans tous ces cas, aux dépens de sa propre composition; qu'il est altéré, dérangé, précipité par l'action de l'alkali fixe; mais qu'il ne dissout aucune partie, ni aucun principe de ce sel, qui n'est ni soluble, ni décomposable par l'esprit-de-vin.

Quant à l'usage médicinal des teintures, il faut observer; 1°. que lorsqu'on a employé à leurs préparations un menstrue, ou excipient très-actif par lui-même, l'esprit-de-vin, par exemple, on doit avoir beaucoup d'égard dans l'emploi à l'activité médicamenteuse de cet excipient; 2°. que les teintures de substances résineuses qui ne sont que peu ou point solubles par les humeurs digestives, sont beaucoup plus efficaces que ces mêmes drogues données en substance; que cela est très-vrai, par exemple, du castor, du succin, &c. 3°. Que la forme de teinture n'est pourtant point favorable à l'administration des résines purgatives violentes; par exemple, de la résine de scammonée, car la dissolution d'une résine par l'esprit-de-vin est précipitée dans les premières voies par les humeurs digestives qui sont principalement aqueuses; & ces résines reprennent par conséquent leur causticité naturelle; il vaut mieux sur-tout dans les sujets sensibles, donner ces résines sous forme d'émulsion (V. EMULSION), ou unies au jaune d'œuf. Voyez ŒUF, RÉSINE & PURGATIF. Les teintures s'ordonnent ordinairement par gouttes; on détermine aussi leurs doses par le poids.

Il est traité de l'usage & des vertus des teintures simples dans les articles particuliers destinés aux substances.

stances, dont chacune de ces teintures tire son nom. On va donner à la suite de cet article, la description & les usages des teintures composées les plus usuelles.

**Teinture d'absynthe composée.** (Pharmac. & Matière médicale) ou *quintessence d'absynthe*. Prenez des feuilles seches de grande absynthe, un gros; des feuilles seches de petite absynthe, trois gros; de clous de girofle, deux gros; de sucre candi, une dragme; d'esprit-de-vin rectifié, quatre onces; digérez pendant quinze jours à la chaleur du bain-marie; passez & gardez pour l'usage.

C'est un puissant stomachique & un vermifuge, qu'on peut donner à la dose d'une cuillerée à café dans une liqueur appropriée.

**Teinture de gomme laque.** Prenez gomme laque récemment séparée de ses bâtons, une once; d'alun brûlé, un gros; d'esprit ardent de cochlearia, deux onces; digérez au bain de sable jusqu'à ce que votre liqueur soit d'un beau rouge foncé, décantez & gardez pour l'usage.

Cette teinture est un topique très-usité pour le relâchement & le saignement scorbutique des gencives. Elle raffermi les dents, & redonne aux gencives du ton & de la couleur.

Ce remède doit toute sa vertu médicameuteuse, à l'alun & à l'esprit de cochlearia; elle ne doit à la laque que le frivole avantage d'une belle couleur.

**Teinture stomachique amère.** Prenez racine de gentiane, une once; safran, demi-once; l'écorce extérieure de six oranges amères; cochennille, un gros; eau-de-vie, deux livres: faites macérer pendant trois jours, en agitant de tems-en-tems; passez & gardez cette teinture pour l'usage.

Ce remède est un bon stomachique; on peut le prendre pur depuis la dose d'une cuillerée à café, jusqu'à celle de trois & même de quatre. Cette teinture est bonne encore pour exciter l'évacuation des règles.

**Teinture ou essence carminative de Medelius.** Prenez racine zédoaire, quatre onces; carline, vrai acorus & galanga, de chacun deux onces; fleurs de momille romaine, semences d'anis & de carvi, écorce d'orange, de chacun une once; de clou de girofle & de baies de laurier, de chacun six gros; macis, demi-once: toutes ces choses étant convenablement hachées ou concassées; faites les macérer dans un vaisseau de verre, fermé pendant six jours, avec quatre livres & demie d'esprit de citron, & deux onces & demie d'esprit de nitre dulcifié; exprimez la liqueur & filtrez, gardez pour l'usage. Cette teinture est véritablement carminative, du moins est-elle retirée des matières regardées comme éminemment carminatives, voyez CARMINATIF; & le menstrue qu'on y emploie est aussi mêlé d'une matière, à laquelle les auteurs de matière médicale accordent aussi une vertu carminative très-décidée; savoir l'esprit-de-nitre dulcifié. Voyez ACIDE NITREUX sous le mot NITRE.

Cette teinture est de plus stomachique, cordiale, emménagogue, nervine, &c. sa dose est d'une cuillerée à café jusqu'à deux, donnée dans une liqueur appropriée. (4)

**TEINTURES MARTIALES,** (Mat. méd.) Voyez MARS.

**TEINTURIER - CHAPELIER,** c'est ainsi qu'on appelle les Chapeliers qui s'adonnent principalement à l'occupation de teindre les chapeaux; car quoiqu'il n'y ait dans la communauté des Chapeliers qu'une seule maîtrise, les maîtres se font en quelque façon partagés en quatre professions distinguées; les uns fabriquent les chapeaux, d'autres les mettent en teinture; d'autres les apprêtent & en font le débit; d'autres enfin ne travaillent qu'en vieux.

Tom. XVI,

**TEINTURIER EN CUIR,** (Piscic.) artisan qui met les peaux en couleur, soit de fleur, soit de chair, soit à teinture chaude, soit à froide; soit enfin à simple profiture. Ces teinturiers qu'on nomme autrement *Praticiers*, composent une des communautés des Arts & Métiers de Paris. (D. J.)

**TEISCHNITZ,** (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, en Franconie, & dans l'évêché de Bamberg. Elle est le chef-lieu d'un petit bailliage. (D. J.)

**TEISS, L'N,** (Géog. mod.) rivière de Hongrie; elle a sa source dans les monts Kaspak, aux confins de la Pologne, & se jette dans le Danube, vis-à-vis de Salankemen; c'est peut-être la rivière du monde la plus poissonneuse, car quelquefois on y pêche tant de carpes, qu'on en donne mille pour un ducat. Cette rivière est connue des anciens, sous les noms de *Tibiscus*, *Tibesti* & *Pathissus*. (D. J.)

**TEITCIGAR,** (Géog. mod.) province de la Tartarie-chinoise orientale; elle est bornée au nord, par celle de Kirin, & au couchant, par les Tartares kalkas. Sa capitale qui porte le même nom, est située sur la rivière Nonni, vers le 49 degré de latitude. (D. J.)

**TEITEI, f. m.** (Hist. nat. Ornitholog.) nom d'un oiseau du Brésil, qui est de la taille d'un rouge-gorge. Son bec est noir, gros & court; sa tête, le haut de son cou, son dos, ses ailes & sa queue sont d'un noir bleuâtre, brillant comme le plus bel acier poli; son gosier, la partie inférieure du cou, sa gorge & son ventre tirent sur le jaune. Ses jambes & ses pieds sont de couleur brune; la femelle diffère du mâle par des mouchetures vertes, jaunes & grises. On met cet oiseau en cage à cause de sa beauté & de la douceur de son chant. Marggravii, *hist. bras.* (D. J.)

**TEITO ou JAMMA-BUKI, f. m.** (Hist. nat. Bot.) c'est un arbrisseau sauvage du Japon, qui ressemble au cytisé. Sa fleur est jaune, à cinq, six ou sept pétales, & semblable à la renoncule. On en distingue un autre, dont la fleur est jaune & double.

**TEJUGUACU, f. m.** (Hist. nat. Zoolog.) nom d'une espèce de lézard du Brésil, qu'on appelle aussi *temapara*. Il ressemble beaucoup à l'ignana pour la figure, mais il en diffère en ce que tout son corps est noir, avec un petit nombre de mouchetures blanches; il n'a point, comme l'ignana, sur tout le dos une dentelure de pointes. L'orteil extérieur du pied de derrière est plus éloigné & plus court que les autres; sa langue est grande, rouge, fendue en deux; il peut la darder hors de la bouche à la distance d'un pouce, mais il ne fait aucun sifflement. Il aime beaucoup à fucer les oeufs, mais il peut supporter la faim très-long-tems; car Marggrave rapporte en avoir conservé un en vie pendant sept mois sans aucune nourriture; & suivant le même auteur, si l'on coupe la queue de ce lézard, elle renaît de nouveau. (D. J.)

**TEIUNHANA, f. m.** (Hist. nat. Zoolog.) nom d'un lézard d'Amérique qui n'est pas plus gros que le petit doigt; il a le nez pointu, la queue très-menue, longue de six travers de doigts, terminée en une pointe presque aussi fine qu'une aiguille, & cependant couverte d'écaillés quarrées d'une finesse incroyable; sa tête est couverte d'écaillés brunes; celles de la gorge & du ventre sont quarrées, blanches, avec un agréable mélange de taches d'un beau rouge sanguin; son dos, ses côtés & ses jambes sont revêtus d'une fine peau aussi douce que du satin, rayée de brun & de verd, & d'une suite de jolies taches vertes & noires, qui décourrent sur toute la longueur du corps. Sa queue est d'un jaune brun par-dessus, & d'une belle couleur de chair rouge par-dessous. Ray, *synops. quadrup.* (D. J.)

**TEKES,** (Géog. mod.) rivière de la grande Tartarie. Elle a sa source dans les Landes, au midi du lac Sayffan, & se paré vers les frontières du Tur-

E

question, entre les montagnes qui séparent ce pays des états du Couritch. (D. J.)

TEKIN ou TECHNIA, (Géog. mod.) ville des états du czar dans le Caucase ou la Géorgie, sur la rive droite du Niester, aux confins de la Pologne & de la Moldavie. Cette ville est encore plus connue sous le nom de *Ascher* que lui donnent les Turcs. Charles XII. a rendu ce nom célèbre par le long séjour qu'il y fit après sa défaite à la journée de Pultawa. (D. J.)

TEK-KIDA, f. m. (Hist. mod.) fête qui se célèbre avec beaucoup de solennité parmi les habitans du Tonquin. On y fait une espèce d'exorcisme, par le moyen duquel on prétend chasser tous les démons, ou esprits malins du royaume. Toutes les troupes y assistent, afin de prêter main-forte aux exorcistes.

TEKUPHE, f. m. (Calend. judaïq.) c'est le tems qui s'écoule pendant que le soleil avance d'un point cardinal à l'autre, par exemple, du commencement du bélier jusqu'au commencement de l'étrevisse, &c. Les *tekupes* s'accordent par conséquent avec les quartiers dans lesquels nous divisons communément l'année.

On appelle encore *tekuphe* le moment auquel le soleil entre dans le point cardinal, selon le calcul des juifs. Ces peuples n'ont par conséquent que quatre *tekupes*; savoir le *tekuphe de thiseri*, au commencement de l'automne; le *tekuphe de tsebat*, au commencement de l'hiver; le *tekuphe de nisan*, au commencement du printemps; & le *tekuphe de tancris*, au commencement de l'été. (D. J.)

TEL, (Géog. mod.) petite ville d'Italie dans la Valteline, sur une hauteur. On croit que la Valteline même en a tiré son nom. Elle est le chef-lieu d'une communauté qui se divise en trente-six contrafuels ou parties. (D. J.)

TELA, f. m. (Monnoie.) espèce de monnoie, ou plutôt de petite médaille d'or qui se frappe à l'avènement de la couronne de chaque roi de Perse. Les *telas* sont du poids des ducats d'or d'Allemagne, & n'ont aucun cours dans le commerce. (D. J.)

TÉLAMON, (Géogr. anc.) promontoire d'Italie dans la Toscane, selon Polybe, Ptolomée & Pomponius Méla. Pline, l. III. c. v. y met un port de même nom, & on nomme aujourd'hui ce port *Télamone*. (D. J.)

TÉLAMONE, (Géogr. mod.) petite ville d'Italie, sur la côte de Toscane, dans l'état de *gli Presidii*, à l'embouchure du torrent d'Osia, avec un petit port & une forteresse, à 15 milles au nord d'Orbitello. Long. 28. 49. latit. 42. 35. (D. J.)

TÉLAMONES, f. m. (Archit. rom.) les Latins appellent ainsi ce que les Grecs nomment *ailas*, les figures d'hommes qui soutenoient les faillies des corniches. Un auteur de ces derniers siècles trouve que le mot grec *telamon*, τάλμων, qui veut dire un *malheureux* habitué à supporter le mal avec patience, convient très-bien à ces statues qui soutiennent les corniches dans les bâtimens. (D. J.)

TELANDRUS ou TELANDRUM, (Géog. anc.) ville de l'Asie mineure dans la Lycie, selon Pline, l. V. c. xxvij. ou dans la Carie, selon Etienne le géographe, ce qui revient au même. (D. J.)

TÉLARSKI-BIELKI, (Fourrure.) sorte de fourrure qu'on tire de la Sibérie & de quelques autres états du czar, qui se trouvent sur la route de Moscou à Pékin, particulièrement à Tomskoy; ville considérable par son commerce, située sur le Tom.

Ces fourrures sont d'une grandeur extraordinaire & d'une blancheur qui égale celle de la neige; les Moscovites les estiment beaucoup, & les réservent presque toutes pour les magasins & l'usage des princes. Il en passe pourtant plusieurs à la Chine. (D. J.)

TELCHINES, f. m. (Mythol.) anciens personnages des tems fabuleux, sur lesquels il règne d'étranges contrariétés dans les traditions mythologiques, contrariétés qui se sont étendues jusque sur le nom de *telchines*; en s'éloignant de sa signification naturelle & primitive, la fable a changé en magiciens odieux ceux qui ont été les inventeurs des arts les plus nécessaires. Mais c'est M. Freret qui a le premier débrouillé ce mélange d'idées & d'attributs dans des mémoires pleins de sagacité, qui embellissent beaucoup l'histoire de l'académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

Nous devons, dit ce savant profond & ingénieux, rejeter également les deux traditions opposées qui faisoient les *Telchines*, peres ou enfans des Dactyles idéens. Ces noms, comme ceux des *Corybantes* & des *Curetes*, n'étant point des noms de peuples ou de familles, mais de simples épithetes, il ne faut les regarder que comme servant à désigner l'emploi & les occupations de ceux auxquels l'antiquité les donnoit.

On trouve des *Telchines* dans le Péloponnèse sous les premiers descendans d'Inachus, & long-tems avant l'arrivée des Dactyles. On suppose qu'ils habitoient le territoire de Sycione, qui porta d'abord le nom de *Telchinis*; & qu'après une guerre de quarante-sept ans, ils furent chassés du pays par Apis, successeur de Phoronée. On ajoute que du continent de la Grece ils passerent en Crete, de-là dans l'île de Chypre, & de cette île dans celle de Rhodes où ils s'établirent enfin. Mais tous ces voyages sont une fable imaginée par les critiques du moyen âge, qui trouvant le nom de *Telchines* donné à des hommes de différens pays, supposèrent qu'ils avoient passé de l'un dans l'autre, sans réfléchir que dans le tems où ils plaçoient ces migrations successives, les Grecs n'avoient point de vaisseaux. Ces passages prétendus des *Telchines* sont antérieurs à Cécrops, à Cadmus, à Danaüs, d'environ trois cens ans, selon la chronologie de Castor, adoptée par Africain & par Eusebe.

La plus légère attention sur ce que signifioit le nom des *Telchines* auroit détrompé les critiques. Ce nom écrit indifféremment *Telchines* ou *Telghines* se dériveroit du mot *θάλω*, soulager, guérir, adoucir la douleur. C'est de la même racine que sortoient le nom de *τάλαμα*, donné à Junon par les Jalysiens; & celui de *τάλαμος*, qu'Apollon portoit dans quelques temples.

Pendant nous voyons dans Hétychius & dans Strabon, que malgré la signification primitive, ce terme étoit devenu dans la suite un mot injurieux, un synonyme des noms d'enchanteurs, de sortiers, d'empoisonneurs, de génies ou démons malfaisans. On accusoit les *Telchines* d'avoir inventé cette magie qui donnoit le pouvoir d'exciter des orages, & de jeter des sorts sur les hommes. Ils se servoient, dit-on, d'un mélange de soufre avec de l'eau du Styx pour faire périr les plantes. Ovide leur attribue même la faculté de fasciner ou d'empoisonner par leur simple regard, les végétaux & les animaux.

Malgré ce déchainement de la plupart des grecs, occasionné peut-être par les invectives des anciens écrivains de l'histoire d'Argos, dévoués aux successeurs de Phoronée, les *Telchines* avoient leurs partisans, qui regardoient toutes ces imputations comme les suites de la jalousie inspirée par le mérite de leurs découvertes.

Les *Telchines* étoient, selon Diodore, fils de la Mer, & furent chargés de l'éducation de Neptune; d'autres leur donnoient une mere nommée *Zaps*; mais *zaps* dans l'ancien grec, signifioit la mer, si nous en croyons Euphorion & le poète Denys, cités par Clément Alexandrin, Stromat, v. 415; ils furent



chargés de l'éducation de Neptune. Cette origine & cet emploi, qui les supposent des navigateurs, s'accordent avec la tradition, qui leur faisoit habiter successivement les trois îles principales de la mer Egée. On vantoit aussi leur habileté dans la Métallurgie; c'étoit eux, disoit-on, qui avoient forgé la faux dont la Terre arma Saturne, & le trident de Neptune. On leur attribuoit l'art de travailler le fer & l'airain: probablement ils l'apprirent dans l'île de Chypre, célèbre par ses mines, & dont les habitans furent les premiers mettre le cuivre en œuvre. L'usage de ce métal, aussi connu sous le nom d'airain, avoit précédé celui du fer, du-moins dans la Grece, & on en fabriquoit des armes. Le fer étoit rare dans cette contrée; la dureté qu'il est capable d'acquérir par la trempe, lui faisoit donner le nom d'adamas, d'inflexible, qui depuis a passé au diamant.

Comme les anciens usages consacrés par la religion s'observent toujours avec un soin qui les perpétue, on continua d'employer l'airain pour les instrumens des sacrifices, & dans la fabrique des armes qu'on offroit aux dieux. Il est même assez vraisemblable que ces épées & ces instrumens de cuivre qu'on détérre de tems-en-tems, eurent autrefois cette destination exclusivement à toute autre. En effet, dès que le fer devint commun, on ne continua pas, sans doute, à se servir comme auparavant, du cuivre, métal aigre, cassant, & beaucoup plus pesant que le fer. Si l'on ne découvre aujourd'hui que peu d'armes de fer, c'est que le fer se détruit par la rouille, au lieu que celle du cuivre le couvre d'un vernis qui en conserve la substance, & dont la dureté résiste quelquefois au burin le micu trempé.

Il n'est pas surprenant que les premiers sauvages de la Grece aient cru tout ce qu'on débitoit du pouvoir magique des *Telchins*. Cette crédulité regna dans les siècles les plus éclairés d'Athènes & de Rome. Peut-être même ce mélange du soufre avec l'eau du Styx, réduit au simple, n'est que l'ancienne pratique de purifier les troupeaux avec la fumée du soufre, avant que de les mener aux champs pour la première fois à la fin de l'hiver. Peut-être a-t-il quelque rapport à cet autre usage, non moins ancien, d'arroser ou de frotter les plantes avec des infusions de drogues amères, pour les garantir des insectes. Caton, Columelle, Plin, & tous les Géoponiques sont pleins de différentes recettes qu'on croyoit propres à composer ces fumigations & ces liqueurs.

Lorsqu'on examine les pratiques de l'ancienne magie, on adopte l'idée que Plin s'en étoit faite. Ce judicieux & savant naturaliste la regardoit comme une espèce de médecine superstitieuse, qui joignoit aux remèdes naturels, des formules auxquelles on croyoit de grandes propriétés. Caton nous rapporte sérieusement quelques-unes de ces formules: nous voyons même que le préjugé vulgaire attribuoit à de simples remèdes, à des fumigations, le pouvoir d'empêcher la grêle & de chasser les démons. Végece, dans un de ses ouvrages, termine la longue recette d'une fumigation qu'il prescrit, par ces mots étranges: *Quod suffimentum præter curam jumentorum, sanat hominum passiones, grandinem depellit, demones abigit, & larvas*. Cette fumigation, utile aux troupeaux, guérit de plus les passions des hommes, détourne la grêle, chasse les démons & les spectres. Quel texte à commenter pour la philosophie! *Hist. de l'acad. des Belles-Lettres, tome XXIII. in-4. (D. J.)*

**TELCHINES**, (*Géogr. anc.*) peuples dont parlent Oroste, l. I. c. v. Stobée, de *invidia*. Ils tiroient leur origine de l'île de Crète; ils s'établirent ensuite dans l'île de Chypre, & enfin ils passèrent dans celle de

Tome XVI.

Rhodes, où ils inventerent l'usage du fer & de l'airain, & ils en firent une faux à Saturne. On les accusoit d'être magiciens; mais ce crime leur fut imputé par les envieux, qui ne pouvoient sans jalousie les voir exceller dans les arts. (*D. J.*)

**TELCHINIA**, (*Mythol.*) Minerve avoit un temple au village de la Teumosse, près de Thèbes, en Béotie, sous le nom de *Minerve Telchinia*, où il n'y avoit aucune statue. Pausanias croit que ce surnom venoit des anciens Telchines de l'île de Rhodes, dont plusieurs passèrent dans la Béotie, & y bâtirent apparemment ce temple à Minerve, qu'ils disoient être la mere des auteurs de leur race. Minerve passoit pour la mere des Telchines, parce que ces peuples excelloient dans les arts: la jalousie fit dire à leurs voisins, qu'ils étoient des enchanteurs, des magiciens. (*D. J.*)

**TELE**, (*Antiq. grecq.*) *τελε*, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux revenus qui se percevoient sur les terres, mines, bois, & autres domaines dont on mettoit à part les fonds pour les besoins de l'état; on nommoit aussi *τέλε*, le produit des taxes imposées sur les étrangers & les affranchis, ainsi que le produit des douanes sur certains effets & marchandises. *Voyez Potter, Archæol. grec. tom. p. 80. (D. J.)*

**TELEARQUE**, s. m. (*Hist. anc.*) nom que donnoient les Thébains à un magistrat dont la fonction consistoit à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers, & prendre soin des égouts pour faire écouler les eaux. Cette charge étoit d'abord de peu de conséquence, & les ennemis d'Epaminondas la lui ayant fait donner comme pour avilir son mérite & ses talens, il leur répondit qu'il leur feroit voir que, non-seulement la charge montre quel est l'homme, mais aussi que l'homme montre quelle est la charge: & en effet, il éleva à une grande dignité cet office qui n'étoit rien auparavant.

**TELEBOAS**, (*Géogr. anc.*) fleuve que Xénophon, l. IV. p. 327. & Etienne le géographe, mettent au voisinage des sources du Tigre.

**TELEBOIDES INSULÆ**, (*Géogr. anc.*) îles comprises au nombre des Echinades.

Les îles *Télboïdes* ou *Taphiennes*, étoient devant Leucade, à savoir *Taphias*, *Oxia*, & *Prinoessa*.

Les *Télboïens* ou *Taphiens* étoient un peuple de l'Acarnanie, que Strabon dit avoir été peuplée par trois nations, à savoir les *Cutettes*, les *Léleges*, & les *Télboïens*. Ces derniers, ou une partie d'entre eux, passèrent en Italie, & s'établirent dans l'île de Caprée, au rapport de Virgile, *Eneid. liv. VII. v. 735.* & de Tacite, *IV. Annal. c. lxxij*: ce sont eux qui nommerent *Télboïdes*, de leur nom, les îles qui sont voisines de l'Acarnanie.

Etienne le géographe dit que la *Télboïde* est une partie de l'Acarnanie, ainsi nommée à cause de *Télboas*, & qu'on l'appelloit auparavant le pays des *Taphiens*; & le scholiaste d'Apollonius dit que *Taphos* est une île d'entre les Echinades où habiterent les *Télboïens*, qui avoient auparavant habité l'Acarnanie. Il ajoute que les *Télboïens* sont les mêmes que les *Taphiens*. Si cela est, conclut Cellarius, les îles Echinades étoient comprises sous les *Télboïdes*; & Strabon, l. X. remarque que les *Télboïdes* n'étoient pas tant distinguées des autres par un intervalle qui les séparoit, que par les chefs qui les avoient gouvernés, & qui avoient été autrefois *Taphiens* & *Télboïens*. (*D. J.*)

**TELEEN**, (*Mytholog.*) *Τελεος*, épithète ou surnom que les Romains donnoient à Jupiter; on invoquoit Jupiter *Téleus* dans les mariages; & Junon *Téleenne* présidoit aux noces: ce mot est grec, *τελεος* veut dire *parfait*.

**TELEOLOGIE**, s. f. (*Phys. & Métaphys.*) science des causes finales, *Voyez CAUSE FINALE*, & joignez-



y les réflexions suivantes du chancelier Bacon.

L'examen des causes finales est, dit-il, plus dans l'ordre de la Morale que de la Physique, qui s'appauvrira toutes les fois qu'elle voudra étudier les faits dans les motifs, & qu'au lieu de s'informer comment la nature opere, elle demandera pourquoi. Cette curiosité, qui vient d'une inquiétude naturelle de l'esprit, & de son penchant secret à franchir les limites, peut avoir sa place, mais à la suite de toutes les autres questions. La Providence nous permet de suivre ses voies pour les adorer, mais non pas d'approfondir ses vues. Elle se plaît à faire sortir du cours de la nature des événements inopinés, où tous nos jugemens vont échouer; & par ces routes secrètes qui la dérobent à nos yeux, elle devient plus respectable encore sous le voile du mystère, que si elle avoit marqué dans tous ses pas les desseins de sa sagesse.

C'est à son exemple que les maîtres de la terre ont besoin de se rendre quelquefois invisibles pour conserver leur majesté; plus admirables, quand ils font naître le bonheur & la tranquillité publique de l'orage des brigues & des passions, que s'ils faisoient ouvertement tout plier sous le poids de leur autorité. Aussi les matérialistes qui n'ont point aperçu les traces d'une intelligence supérieure dans le gouvernement de l'univers, d'ailleurs connoissoient mieux la nature que la plupart des autres philosophes, qui voulant suivre la marche de la Providence, lui prêtoient des contradictions indignes.

Comme l'homme est porté à se croire le plus parfait de tous les êtres, il se croit aussi la cause finale de toute création. Les philosophes, réputés orthodoxes dans tous les siècles, ont enseigné que le monde a été fait pour l'homme, la terre pour son habitation, & tous les corps lumineux pour lui servir de spectacle. Les rois n'en font pas tant, lorsqu'ils s'imaginent être la cause finale pour laquelle toutes les sociétés ont été formées, & les gouvernemens institués. (D. J.)

**TELEPHIEN**, adj. terme de Chirurgie; ulcère dont la guérison est difficile. Voyez **ULCERE**.

Ce mot vient de Téléphe, qui avoit été blessé par Achille, & dont la plaie dégénéra en un mauvais ulcère. (Y)

**TELEPHIOIDES**, s. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en six loges, qui renferment chacune une semence de la même forme que le fruit. Tournefort, *inst. rei herb. corol.* Voyez **PLANTE**.

Miller en compte cinq especes, savoir le *telephoides gracum*, humi fusum, flore alb. Tour. Cor.

Elle a été découverte en Grece par Tournefort, qui constitua ce genre, lui donnant un nom tiré de sa ressemblance avec le véritable orpin d'imperatus. Cette plante est extrêmement rampante, & subsiste rarement plus de deux années.

La seconde espece, *telephoides americanum*, erectum, folio ovali, subius glauco, flore herbaceo, Houfton, croit aux Barbades, dans la Jamaïque, & dans plusieurs autres endroits de l'Amérique.

La troisième espece, *telephoides americanum*, arborescens, fructu parvo, foliis acuminatis, Houft. fut découverte à la Vera-Cruz par le docteur Houfton, qui envoya de ses semences en Angleterre. Elle pousse une tige ligneuse à la hauteur de huit ou dix pies. Ses feuilles sont divisées en plusieurs lobes; ses fleurs, qui sont petites & d'un verd blanchâtre, naissent sur le revers des feuilles, & sont suivies d'un petit fruit qui n'a pu mûrir jusqu'à présent en Angleterre.

La quatrième espece, est le *telephoides americanum*, arborescens, foliis laeis, subrotundis, subius incanis, fructu maximo, Houft.

La cinquieme espece, est le *telephoides americanum*, arborescens, foliis latioribus, subrotundis, fructu majore, ex longo pediculo pendulo. Houft.

Ces deux dernieres especes furent découvertes par le même docteur Houfton à Campêche, où elles croissent à la hauteur de douze à quatorze pies: leurs feuilles sont larges, & disposées alternativement. Le fruit de la cinquieme est gros à-peu-près comme une petite noix; il croit sur le revers des feuilles, & est attaché à un pédicule fort long. Celui de la quatrième est aussi gros qu'une châtaigne, & est couvert d'une coque fort dure. (D. J.)

**TELEPHIUM**, s. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; le calice est formé de plusieurs feuilles; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit à trois pointes & divisé en trois capsules: ce fruit renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles sont alternes le long des tiges. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Tournefort compte quatre especes de *telephium* ou d'orpin, dont la plus commune, *telephium Dioscoridis*, Imperati, est nommée par les Anglois *the wild-orpine*. Cette plante pousse des tiges grosses, rondes, unies, souvent rougeâtres en bas: ses feuilles sont semblables à celles du pourpier, mais plus petites, blanchâtres, rangées alternativement le long des tiges, épaisses, charnues, remplies de suc, la plupart incisées légèrement en leurs bords: ses fleurs naissent au sommet des tiges en gros bouquets, ou en ombelles; chacune d'elles est composée de plusieurs pétales disposés en rose, de couleur blanche & verdâtre: quand cette fleur est passée, il lui succede un fruit triangulaire, qui renferme des semences presque rondes: la racine du *telephium* ordinaire est divisée en plusieurs branches oblongues, blanches, entremêlées de fibres. Cette plante croit aux lieux rudes & pierreux. (D. J.)

**TELESCOPE**, s. m. (Optiq. & Astr.) *telescope*, ce mot composé des mots grecs *ταλιν*, loin, & *σκοπος*, regarder, signifioit uniquement dans son origine, un instrument formé de différens verres ou lentilles ajustés dans un tube, au-travers desquels on voyoit les objets fort distans. Mais aujourd'hui, il se dit en général de tout instrument d'optique, qui sert à découvrir & voir des objets très-éloignés, soit que ce soit directement à-travers de plusieurs verres, ou par réflexion au moyen de plusieurs miroirs.

L'invention du *telescope* est une des plus nobles & des plus utiles dont les derniers siècles puissent se vanter; car c'est par son moyen que les merveilles du ciel nous ont été découvertes, & que l'Astronomie est montée à un degré de perfection dont les siècles passés n'ont pas pu seulement se former une idée. Voyez **ASTRONOMIE**.

Quelques savans ont avancé que les anciens Egyptiens avoient l'usage des *telescopes*, & que d'une tour fort élevée de la ville d'Alexandrie, ils découvroient les vaisseaux qui en étoient éloignés de 600 milles; mais cela est impossible, à-moins que ces milles n'aient été fort courts, puisque la rondeur de la terre empêche de voir de dessus une tour, un objet situé sur l'horison à une plus grande distance que 12 ou 14 milles d'Hollande, & un vaisseau à la distance de 20 milles. On doit donc regarder comme fabuleux ce qu'on rapporte sur cela des Egyptiens.

Jean-Baptiste Porta, noble napolitain, si l'on en croit Wolfius, est le premier qui ait fait un *telescope*, comme il paroît par ce passage de sa *magia naturalis*, imprimée en 1549.

« Pourvu que vous sachiez la manière de joindre » ou de bien ajuster les deux verres, savoir le concave & le convexe, vous verrez également les ob-

» jets proches & éloignés, plus grands & même plus distinctement qu'ils ne paroissent au naturel. C'est par ce moyen que nous avons soulagé beaucoup de nos amis, qui ne voyoient les objets éloignés ou proches, que d'une manière confuse, & que nous les avons aidés à voir très-distinctement les uns & les autres ».

Ces paroles de Porta, prises dans un certain sens (que depuis la découverte du *telescope* on peut leur donner), pourroient bien faire penser qu'il en est l'inventeur, comme le prétend Wolfius. Cependant si l'on remarque qu'il n'entendoit pas lui-même les choses dont il parle, & les conséquences résultantes de la construction que ces paroles indiqueroient, si elles avoient été écrites dans le sens qu'on leur donne aujourd'hui; enfin qu'il traite de ces lentilles convexes & concaves d'une manière si obscure & si confuse, que Kepler chargé de l'examiner par un commandement exprès de l'empereur Rodolphe, déclara que Porta étoit parfaitement inintelligible. On fera fort tenté de croire qu'il ne découvrit pas le *telescope*, & que ce qu'il dit là-dessus avoit trait à autre chose.

Cependant cinquante ans après on présenta au prince Maurice de Nassau un *telescope* de douze pouces de long, & fait par un lunetier de Middelbourg; mais les auteurs ne sont point d'accord sur le nom de cet artiste. Sirturus, dans son traité du *telescope*, imprimé en 1618, veut que ce soit Jean Lipperfon. Borel, dans un volume qu'il a composé exprès sur l'inventeur du *telescope*, & qu'il a publié en 1655, fait voir que c'est Zacharie Jansen, ou comme l'orthographe Wolfius, Hansen. Voici de quelle manière on raconte cette histoire de la découverte du *telescope* par Jansen.

Des enfans en se jouant dans la boutique de leur pere, lui firent, dit-on, remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunettes, & qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre à quelque distance, ils voyoient le coq de leur clocher beaucoup plus gros que de coutume, & comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une situation renversée. Le pere frappé de cette singularité, s'avisa d'ajuster deux verres sur une planche, en les y tenant de bout, à l'aide de deux cercles de laiton, qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté. Avec ce secours, on voyoit mieux & plus loin. Bien des curieux accoururent chez le lunetier; mais cette invention demeura quelque-tems informe & sans utilité. D'autres ouvriers de la même ville firent usage à l'envi de cette découverte, & par la nouvelle forme qu'ils lui donnerent, ils s'en approprièrent tout l'honneur. L'un d'eux, attentif à l'effet de la lumière, plaça les verres dans un tuyau noirci par-dedans. Par-là, il détourna & absorba une infinité de rayons, qui en se réfléchissant de dessus toutes sortes d'objets, ou de dessus les parois du tuyau, & n'arrivant pas au point de réunion, mais à côté, brouilloient ou absorboient la principale image. L'autre en cherchant encore sur ces précautions, plaça les mêmes verres dans des tuyaux rentrans & emboîtés l'un dans l'autre, tant pour varier les points de vue, en allongeant l'instrument à volonté, selon les besoins de l'observateur, que pour rendre la machine portative, & commode par la diminution de la longueur quand on la voudroit transporter, ou qu'on n'en feroit pas usage.

Jean Lappuy, autre artiste de la même ville, passa pour le troisième qui ait travaillé au *telescope*, en ayant fait un en 1610, sur la simple relation de celui de Zacharie.

En 1620, Jacques Mélius, frere d'Adrien Mélius, professeur de mathématiques à Francker, se rendit à Middelbourg avec Drebel, & y acheta des *telescopes* des enfans de Zacharie, qui les rendirent publics.

Cependant Adrien Mélius attribue à son frere l'honneur de la découverte du *telescope*, & a fait donner Descartes dans la même erreur.

Mais aucun de ceux qu'on vient de nommer n'ont fait des *telescopes* de plus d'un pié & demi de long. Simon Marius en Allemagne, & Galilée en Italie, sont les premiers qui aient fait de longs *telescopes*, propres pour les observations astronomiques.

Le Rossi raconte que Galilée étant à Venise apprit que l'on avoit fait en Hollande une espece de verre optique, propre à rapprocher les objets: sur quoi s'étant mis à réfléchir sur la manière dont cela pouvoit se faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut possible, & les ajusta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réussit au point, qu'immédiatement après, il fit voir à la noblesse vénitienne toutes les merveilles de son invention au sommet de la tour de S. Marc. Le Rossi ajoute que depuis ce tems-là Galilée se donna tout entier à perfectionner le *telescope*; & que c'est par-là qu'il se rendit digne de l'honneur qu'on lui fait assez généralement de l'en croire l'inventeur, & d'appeler cet instrument le *tubo de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée aperçut des taches sur le soleil. Il vit ensuite cet astre se mouvoir sur son axe, &c.

Le P. Mabillon rapporte dans son voyage d'Allemagne, qu'il avoit vu à l'abbaye de Scheir, dans le diocèse de Freisingue, une histoire scholastique de Petrus Comestor, à la tête de laquelle étoient les figures des arts libéraux, & que pour signifier l'Astronomie, Ptolomée y étoit représenté, observant les étoiles avec une lunette, comme nos lunettes d'approche. Celui qui a écrit le mémoire se nommoit Chonradus, & étoit mort au commencement du xiii. siècle, comme D. Mabillon l'a prouvé par la chronique de ce monastere, que Chonrad avoit continuée jusqu'à ce tems-là. Cette date est d'autant plus remarquable; que les simples lunettes qui semblent devoir être inventées les premières, ne l'ont été que plus de 100 ans après, comme on le peut voir par une lettre très-curieuse de feu M. Carlo Dati, florentin, que M. Spon a insérée dans les recherches d'antiquité, p. 213. Elle contient un passage remarquable d'une chronique de Barthelemi de S. Concord de Pise, qui marque qu'en 1312 un religieux, nommé Alessandro Dispina, faisoit des lunettes, & en donnoit libéralement, tandis que celui qui les avoit inventées refusoit de les communiquer. *Mém. de l'acad. des Inscrip. tom. II.*

Il y a deux remarques à faire sur ce récit du P. Mabillon; la première, que ce savant a pu se laisser séduire par les apparences, & prendre pour une lunette, ce qui n'en étoit pas une; ce qui seroit désirer qu'il nous en eût transcrit le dessin. 2°. Qu'il se pourroit très-bien faire que les figures des arts libéraux ayent été faites long-tems après que le manuscrit avoit été écrit. Cela paroît d'autant plus vraisemblable, que si on suppose que cette espece de lunette ne représentât qu'un tuyau, qui seroit à regarder les astres, & à défendre l'œil de la lumière des objets étrangers; il seroit assez singulier que les auteurs d'astronomie n'en eussent point parlé. Enfin il semble que les astronomes ne durent point penser à la précaution de regarder les étoiles avec un tuyau; cette précaution étant assez inutile pour observer des astres la nuit.

Au reste, l'usage des verres convexes & concaves étant connu, & les principes d'optique sur lesquels sont fondés les *telescopes*, se trouvant affermés dans Euclides, il sembleroit que c'est faute d'y avoir réfléchi, que le monde a été privé si long-tems de cette admirable invention. Mais il falloit connoître la loi de la réfraction, pour y être mené par la théorie, & on ne la connoissoit pas encore. On ne doit

donc pas s'étonner, si nous devons cette découverte uniquement au hazard, & ainsi être moins fâchés de l'incertitude où nous sommes sur son auteur; puisqu'il n'a dans cette découverte que le mérite du bonheur, & non celui de la sagacité. Telle est la marche lente & pénible de l'esprit humain: Il faut qu'il fasse des efforts incroyables pour sortir des routes ordinaires, & s'élançer dans des routes inconnues; encore n'est-ce presque jamais que le hazard qui le tire des premières pour le conduire dans les secondes. Et l'on ne peut douter que nos connoissances actuelles, soit en physique, soit en mathématique, ne renferment un nombre infini de découvertes, qui tiennent à une réflexion si naturelle, ou à un hazard si simple, que nos neveux ne pourront comprendre comment elles nous sont échappées.

Divers savans tels que Galilée, Képler, Descartes, Grégory, Huyghens, Newton, &c. ont contribué successivement à porter le *telescope* au point de perfection où il est aujourd'hui. Képler commença à perfectionner la construction originnaire du *telescope*, en proposant de substituer un oculaire convexe à un oculaire concave. C'est ce qui paroît par sa dioptrique imprimée en 1611; car dans cette dioptrique il décrit un *telescope* composé de deux verres convexes, auquel on a donné depuis le nom de *telescope* astronomique.

Il y a différentes sortes de *telescopes* qui se distinguent par le nombre & par la forme de leurs verres, & qui reçoivent leurs noms de leurs différens usages.

Tel est le premier *telescope* ou le *telescope* hollandois; celui de Galilée, qui n'en diffère que par sa longueur: le *telescope* céleste ou astronomique, le *telescope* terrestre, & le *telescope* aérien. Il y a encore, comme nous l'avons dit, le *telescope* composé de miroirs ou de réflexion. Nous allons donner successivement la description de ces différens *telescopes*, & expliquer les principes sur lesquels sont fondés leurs effets, leurs avantages & les causes d'où naissent leurs différentes imperfections.

Le *telescope* de Galilée ou allemand, est composé d'un tuyau dont on peut voir la structure à l'article TUBE, dans lequel est à l'un de ses bouts un verre objectif concave, & à l'autre un verre oculaire concave.

C'est la plus ancienne de toutes les formes des *telescopes*, & la seule qui leur ait été donnée par les inventeurs, ou qui ait été pratiquée avant Huyghens.

Construction du *telescope* de Galilée ou allemand. Au bout d'un tube est ajusté un verre objectif convexe d'un seul ou deux côtés, & qui est un segment d'une sphere fort grande: à l'autre bout est ajusté de même un verre oculaire concave des deux côtés, mais formé d'un segment d'une moindre sphere, & placé à une telle distance du verre objectif, que le foyer vertical de ce verre oculaire réponde au même point que le foyer réel du verre convexe. Voyez Foyer.

Théorie du *telescope* de Galilée. Par le moyen de ce *telescope* tout le monde, excepté les myopes, ou ceux qui ont la vue courte, doivent voir distinctement les objets dans leur situation droite, naturelle, & grossis à-proportion de la distance du foyer virtuel du verre oculaire, à celle du foyer du verre objectif.

Mais pour que les myopes puissent voir distinctement les objets au-travers d'un tel instrument, il faut rapprocher le verre oculaire du verre objectif.

Voici les causes de ces différens effets.

1°. Comme on ne regarde avec le *telescope* que des objets éloignés, les rayons qui partent du même point d'un objet tombent sur le verre objectif sous des lignes si peu divergentes entre elles, qu'on peut

regarder ces rayons comme parallèles, & conséquemment par la réfraction qu'ils subissent dans ce verre convexe, il faut qu'ils deviennent convergens, comme on l'a vu à l'article FOYER; c'est-à-dire, qu'ils se rapprochent, en tendant vers un certain point qui se trouve par la construction, ainsi qu'on l'a dit, au-delà du verre oculaire. Or, par la seconde réfraction qu'ils subissent dans ce verre concave, il faut qu'ils deviennent de nouveau parallèles, & que dans cette disposition ils entrent dans l'œil. Voyez RAYON, CONCAVITÉ, CONVEXITÉ & CONVERGENT. Et tout le monde, à l'exception des myopes, voyent distinctement les objets dont les rayons entrent parallèlement dans l'œil. Voyez VISION & PARALLELE; ce premier point ne souffre point de difficulté.

2°. On suppose qu'*A* (Pl. d'Optique, fig. 41.) est le foyer du verre objectif, & qu'à la droite de l'objet *AC*, est le rayon le plus éloigné qui passe par le tube: après la réfraction, ce rayon devient parallèle à l'axe *BI*, & conséquemment après une seconde réfraction qu'il subit en passant par le verre concave, il devient divergent, c'est-à-dire, qu'il s'éloigne du foyer virtuel: c'est pourquoi, comme tous les rayons qui viennent de la même extrémité vers l'œil, placé derrière le verre concave, sont parallèles à *LE* & que ceux qui partent du milieu de l'objet sont parallèles à *FG*, comme on l'a observé ci-dessus, le centre de l'objet doit être vu dans l'axe *GA*, & l'extrémité droite doit être vue du côté droit; savoir dans la ligne *LN*, ou parallèle à ce côté; c'est-à-dire, que l'on doit voir l'objet droit ou de bout; ce qui est le second point que nous avons à prouver.

3°. Comme toutes les lignes parallèles à *LN* coupent l'axe sous le même angle, le demi-diamètre de l'objet doit être vu à-travers le *telescope* sous l'angle *AFN*, ou *EFL*: les rayons *LE* & *GI* entrant dans l'œil de la même manière que si la prunelle se trouvoit placée dans le point *F*. Or si l'œil nud étoit placé dans le point *A*, il verroit le demi-diamètre de l'objet sous l'angle *Ab* ou *CAB*; mais comme on suppose l'objet fort éloigné, la distance *AF* ne fait rien à cet égard, & par conséquent l'œil nud, fût-il même dans le point *F*, verroit le demi-diamètre de l'objet sous un angle égal à l'angle *A*. Ainsi menant *FM* parallèle à *AE*, le demi-diamètre de l'objet vu de l'œil nu est à celui qui est vu par le *telescope*, comme *IM* à *IE*. Or il est démontré qu'*IM* est à *IE*, comme *IF* est à *AB*; c'est-à-dire, que le demi-diamètre vu de l'œil nu, est au demi-diamètre vu à-travers le *telescope*, comme la distance du foyer virtuel du verre oculaire *FI* est à la distance du foyer du verre objectif *AB*, ce qui prouve le troisième point.

Enfin comme les myopes ont la rétine trop éloignée du cristallin, & que les rayons divergens se rassemblent dans l'œil à une plus grande distance que ne sont les parallèles, & que ceux-ci deviennent divergens, en rapprochant le verre oculaire du verre objectif, il faut que par le moyen de ce rapprochement les myopes voyent distinctement les objets à-travers le *telescope*; ce qui fait la preuve du quatrième point.

D'où il suit 1°. que pour voir l'objet tout entier, le demi-diamètre de la prunelle ne doit pas être plus petit que n'est la distance des rayons *LE* & *GI*, par conséquent plus la prunelle est dilatée, plus grand doit être le champ, ou l'étendue que l'on voit par le *telescope*, & au-contraire plus la prunelle est contractée, plus cette étendue doit être petite. Desorte que si l'on sort d'un lieu obscur, ou que l'on ferme l'œil quelque tems avant de l'appliquer au verre, la vue embrassera une plus grande étendue du premier coup d'œil, qu'elle ne fera dans la suite, & après que la prunelle aura été contractée de nouveau par l'augmentation de lumière. Voyez PRUNELLE.



2°. Puisque la distance des rayons  $EL$  &  $IG$  est plus grande quand l'œil est à une plus grande distance du verre, il s'en suit que plus on s'éloignera du verre, moins il entrera de rayons dans l'œil; par conséquent l'étendue que la vue embrasse d'un coup d'œil, augmentera à mesure que l'œil sera plus près du verre concave.

3°. Puisque le foyer d'un verre objectif plan-convexe, & le foyer virtuel d'un verre oculaire plan-concave, sont à la distance du diamètre; & que le foyer d'un verre objectif convexe des deux côtés, & le foyer virtuel d'un verre oculaire concave des deux côtés soit à la distance d'un demi-diamètre: si le verre objectif est plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, le *telescope* augmentera le diamètre de l'objet à proportion du diamètre de la concavité au diamètre de la convexité.

Si le verre objectif est convexe des deux côtés, & le verre oculaire concave des deux côtés, le *telescope* augmentera le diamètre de l'objet à proportion du demi-diamètre de la concavité, au demi-diamètre de la convexité. Si le verre objectif est plan-convexe, & le verre oculaire concave des deux côtés, le demi-diamètre de l'objet augmentera à proportion du demi-diamètre de la concavité, au demi-diamètre de la convexité; & enfin si le verre objectif est convexe des deux côtés, & le verre oculaire plan-concave, l'augmentation se fera suivant la proportion du diamètre de la concavité au demi-diamètre de la convexité.

4°. Puisque la proportion des demi-diamètres est la même que celle des diamètres entiers, les *telescopes* grossissent les objets de la même manière, soit que le verre objectif soit plan-convexe, & le verre oculaire plan-concave, ou que l'un soit convexe des deux côtés, & l'autre concave des deux côtés.

5°. Puisque le demi-diamètre de la concavité a une moindre proportion au diamètre de la convexité, que n'a le diamètre entier, un *telescope* grossit davantage les objets quand le verre objectif est plan-convexe, que lorsqu'il est convexe des deux côtés. On prouvera à-peu-près de la même manière qu'un oculaire concave des deux côtés vaut mieux qu'un oculaire plan-concave.

6°. Plus le diamètre du verre objectif est grand, & plus le diamètre du verre oculaire est petit, plus la proportion du diamètre de l'objet vu à l'œil nud, à son diamètre vu à-travers un *telescope* est petite, & par conséquent plus le *telescope* doit grossir l'objet.

7°. Puisque le demi-diamètre de l'objet s'augmente, suivant la proposition de l'angle  $EFI$ , & que plus cet angle est grand, plus la partie de l'objet qu'on embrasse d'un coup d'œil est petite; à mesure donc que ce demi-diamètre sera grossi ou augmenté, le *telescope* représentera une moindre partie de l'objet.

C'est cette raison qui a déterminé les Mathématiciens à chercher une autre espèce de *telescope*, après avoir reconnu l'imperfection du premier qui avoit été découvert par hasard; leurs efforts n'ont point été infructueux, comme il paroît par les effets du *telescope* astronomique, dont la description est ci-dessous.

Si le demi-diamètre d'un verre oculaire a une trop petite proportion au demi-diamètre du verre objectif, l'objet ne sera point vu assez clairement à-travers le *telescope*; parce que le grand écart des rayons fait que les différens pinceaux qui représentent sur la rétine les différens points de l'objet, sont en trop petit nombre.

On a trouvé aussi que des verres objectifs égaux, ne font point le même effet avec des verres oculaires de même diamètre, quand ils sont d'une transparence, ou d'un poli différent. Un verre objectif moins transparent, ou moins parfaitement taillé ou formé, demande un verre oculaire plus sphérique, que ne

demande un autre verre objectif plus transparent & mieux poli.

Ainsi, quoiqu'on ait l'expérience qu'une lunette est bonne, lorsque la distance du foyer d'un verre objectif est de six pouces, & que le diamètre du verre oculaire plan-concave est d'un pouce & une ligne, ou que le diamètre d'un verre oculaire également concave des deux côtés est d'un pouce & demi; cependant l'artiste ne doit jamais attacher à ces sortes de combinaisons, comme si elles étoient fixes & invariables, il doit au contraire essayer des verres oculaires de différens diamètres sur les mêmes verres objectifs, & choisir celui avec lequel on voit le plus clairement & le plus distinctement les objets.

Hévélius recommande un verre objectif convexe des deux côtés, & dont le diamètre soit de quatre piés, mesure de Dantzick, & un verre oculaire concave des deux côtés, & dont le diamètre soit de quatre pouces & demi, ou dixièmes d'un pié. Il observa qu'un verre objectif également convexe des deux côtés, & dont le diamètre est de cinq piés, demande un verre oculaire de cinq pouces & demi; & il ajoute que le même verre oculaire peut servir aussi à un verre objectif de huit ou de dix piés.

Ainsi comme la distance du verre objectif & du verre oculaire, est la différence entre la distance du foyer du verre objectif, & celle du foyer virtuel du verre oculaire; la longueur du *telescope* se règle par la soustraction que l'on fait de l'une à l'autre, c'est-à-dire, que la longueur du *telescope* est la différence qu'il y a entre les diamètres du verre objectif, & du verre oculaire, supposé que le premier soit plan-convexe, & le second plan-concave; ou c'est la différence qu'il y a entre les demi-diamètres du verre objectif & du verre oculaire; supposé que le premier soit convexe des deux côtés, & que le second soit concave des deux côtés; ou c'est la différence qu'il y a entre le demi-diamètre du verre objectif, & le diamètre du verre oculaire, supposé que le premier soit convexe des deux côtés, & que le second soit plan-concave; ou enfin, c'est la différence qu'il y a entre le diamètre du verre objectif, & le demi-diamètre du verre oculaire, supposé que le premier soit plan-convexe, & que le second soit concave des deux côtés. Par exemple, si le diamètre d'un verre objectif convexe des deux côtés est de quatre piés, & que le diamètre d'un verre oculaire concave des deux côtés, soit de quatre pouces, la longueur du *telescope* sera d'un pié 10 pouces.

Le *telescope* astronomique diffère du précédent, en ce que l'oculaire y est convexe comme l'objectif.

**Voyez CONVEXITÉ.**  
On lui a donné ce nom, parce qu'on s'en sert que pour les observations astronomiques, à cause qu'il renverse les objets. On a vu plus haut que Képler fut le premier qui en donna l'idée; & il paroît certain que le pere Scheiner fut le premier qui dans la suite exécuta réellement ce *telescope*.

**Construction du telescope astronomique.** Le tube étant fait de la longueur nécessaire, on ajuste dans un des bouts un verre objectif, soit plan-convexe, soit convexe des deux côtés; mais qui doit être un segment d'une grande sphere; dans l'autre bout on ajuste de même un verre oculaire convexe des deux côtés, mais qui doit être le segment d'une petite sphere, & on le place dans le tube de façon qu'il soit au-delà du foyer du verre objectif, précisément d'un espace égal à la distance de son propre foyer.

**Théorie du telescope astronomique.** Le *telescope* étant ainsi construit, l'œil placé près du foyer du verre oculaire verra distinctement les objets, mais renversés & grossis dans le rapport de la distance du foyer du verre oculaire, à la distance du foyer du verre objectif.

Car 1<sup>o</sup>. comme les objets qu'on voit par le *telescope* sont extrêmement éloignés, les rayons qui partent d'un point quelconque de l'objet, viennent frapper parallèlement le verre objectif, & par conséquent après la réfraction ils se réunissent derrière ce verre dans un point qui est le foyer du verre oculaire. Depuis ce point, ils commencent à devenir divergens, & en s'écartant ainsi, ils viennent frapper le verre oculaire, où ayant subi une autre réfraction, ils entrent parallèlement dans l'œil.

Ainsi comme tout le monde, excepté les myopes, voit distinctement par rayons parallèles, un *telescope* disposé de la manière ci-dessus, doit représenter distinctement les objets éloignés.

Supposé le foyer commun des verres en  $F$ , (fig. 42.) & faites  $AB$  égal à  $BF$ , puisqu'un des rayons  $AC$  partant du côté droit de l'objet, passe par  $A$ , le rayon  $CE$  sera parallèle à l'axe  $AI$ , & conséquemment, après la réfraction qu'il aura subi dans le verre oculaire, il tombera avec lui dans le foyer  $G$ . Comme l'œil est placé contre ce foyer, & que tous les autres rayons, qui, avec  $EC$ , partent du même point de l'objet, subissent une réfraction, qui les envoie parallèlement de ce côté-là, le point qui se trouve dans le côté droit de l'objet doit être vu dans la ligne droite  $EG$ .

De même, il faut que le point du milieu de l'objet se voie dans l'axe  $GB$ , de sorte que l'objet paroisse renversé.

2<sup>o</sup>. Il paroît par ce qu'on a déjà prouvé ci-dessus, que le demi-diamètre de l'objet sera vu à-travers le *telescope* sous l'angle  $EGL$ , & que l'œil nu, placé dans  $A$ , le voit sous l'angle  $BAC$ . Supposé maintenant  $IF$ , égal à la distance du foyer  $IG$ . Comme les angles droits en  $I$  sont égaux, il s'ensuit que l'angle  $EGF$  est égal à  $EPI$ ; or, en tirant la ligne  $FM$ , parallèle à  $AC$ , vous aurez l'angle  $IFM$ , égal à  $BAC$ ; par conséquent le demi-diamètre de l'objet vu de l'œil nu, est à ce même demi-diamètre vu par le *telescope*, comme  $IM$  est à  $IE$ . Tirez la ligne  $KE$ , parallèle à  $FM$ ; vous trouverez qu' $IM$  est à  $IE$ , comme  $IF$  est à  $IK$ . Or, en vertu du parallélisme des deux verres  $CE = BI = BF$ ,  $+ FI = AB + FI$ ; & en vertu du parallélisme des lignes droites  $CA$ , &  $EK$ ,  $CE = AK$ ; par conséquent,  $BI = AK$ , &  $AB = IK$ ; de sorte que  $IM$  est à  $IE$ , comme  $IF$  est à  $AB$ , c'est-à-dire que le demi-diamètre de l'objet vu à la vue simple, est au demi-diamètre vu à-travers le *telescope*, comme la distance du foyer du verre oculaire  $IF$ , est à la distance du foyer du verre objectif; ce qu'il falloit prouver.

Il suit de tout ce qui vient d'être exposé, 1<sup>o</sup>. que si ce *telescope* est moins propre pour représenter les corps terrestres, puisque leur renversement empêche souvent de les reconnaître; il n'en est pas moins commode pour observer les astres, qu'il est assez indifférent de voir droits ou renversés.

2<sup>o</sup>. Que si entre le verre oculaire & son foyer  $G$ , il se trouve un miroir plan de métal parfaitement bien poli  $LN$ , de la longueur d'un pouce, & d'une figure ovale, incliné sur l'axe sous un angle de 45 d. les rayons  $EP$  &  $MQ$  seront réfléchis de manière que venant à se joindre en  $g$ , ils formeront un angle  $PgQ$ , égal à  $PGQ$ ; & par conséquent l'œil étant placé en  $g$ , il verra l'objet de la même grandeur qu'auparavant, mais dans une situation droite ou redressée. Ainsi en ajoutant un pareil miroir au *telescope* astronomique, on le rend commode pour observer les corps terrestres. Voyez Miroir.

3<sup>o</sup>. Comme le foyer d'un verre convexe des deux côtés est éloigné d'un demi-diamètre de ce même verre, & que le foyer d'un verre plan convexe en est éloigné d'un diamètre, si ce verre objectif est conve-

xe des deux côtés ainsi que le verre oculaire, le *telescope* grossira le diamètre de l'objet suivant la proportion qu'il y a du demi-diamètre du verre oculaire, au demi-diamètre du verre objectif; mais si le verre objectif est plan convexe, il le grossira suivant la proportion qu'il y a du demi-diamètre du verre oculaire au diamètre du verre objectif.

4<sup>o</sup>. Ainsi comme le demi-diamètre du verre oculaire a une plus grande proportion au demi-diamètre du verre objectif, qu'à son diamètre, un *telescope* grossit davantage, quand le verre objectif est plan convexe, que lorsqu'il est convexe des deux côtés. Par la même raison, un *telescope* grossit davantage lorsqu'il est convexe des deux côtés, que lorsqu'il est plan convexe.

5<sup>o</sup>. La proportion du demi-diamètre du verre oculaire au diamètre, ou demi-diamètre du verre objectif, diminue à mesure que le verre oculaire est un segment d'une moindre sphère, & que le verre objectif est le segment d'une plus grande sphère. C'est pourquoi un *telescope* grossit d'autant plus que le verre objectif est un segment d'une plus grande sphère, & le verre oculaire le segment d'une moindre sphère. Cependant la proportion du demi-diamètre du verre oculaire au verre objectif ne doit pas être trop petite, car si elle l'étoit, la réfraction ne pourroit pas se faire de manière que les rayons, partant de chaque point de l'objet, entrassent dans l'œil séparément & en quantité suffisante, ce qui par conséquent rendroit la vision obscure & confuse.

A quoi l'on peut ajouter ce que nous avons dit de la proportion du verre objectif au verre oculaire, en parlant du *telescope* de Galilée.

De Chales observe qu'un verre objectif de 2 1/2 piés, demande un verre oculaire de 1 1/2 pouce, & que pour un verre objectif de 8 ou 10 piés, il faut un verre oculaire de 4 pouces; en quoi il est appuyé par Eustache de Divinus.

Le *telescope* aérien est une espèce de *telescope* astronomique, dont les verres ne sont point renfermés dans un long tuyau.

Cependant à la rigueur, le *telescope* aérien n'est à proprement parler qu'une façon particulière de monter des verres objectifs (dont le foyer est très distant), & leurs oculaires, de façon qu'on puisse les diriger avec facilité pour observer les corps célestes pendant la nuit, & éviter les embarras des *telescopes* astronomiques, qui deviennent fort incommodes & fort gênans, lorsqu'ils sont très-longs.

C'est au célèbre Huyghens que nous sommes redevables de cette invention.

Construction du *telescope* aérien. 1<sup>o</sup>. On plante perpendiculairement un mât  $AB$  (fig. 46. n<sup>o</sup>. 2.), de la longueur dont devroit être le tuyau du *telescope*. Avant de l'élever on l'aplanit d'un côté, l'on y attache deux règles parallèles entre elles, & éloignées l'une de l'autre d'un pouce & demi, de sorte que l'espace qu'elles laissent entre elles, forme une espèce de rainure ou canal (un peu plus large en dedans qu'en dehors), qui regne presque du haut de ce mât jusqu'en bas. Au haut de ce mât est une roulette  $A$ , qui tourne sur son axe, & sur laquelle passe une corde  $Gg$ , deux fois plus longue que le mât. Cette corde de la grosseur du petit doigt, ou à-peu-près, est ce que l'on appelle une corde sans fin; elle est garnie d'un morceau de plomb  $H$ , dont le poids est égal au verre objectif, & à tout l'équipage qui doit le soutenir.

Une latte  $CD$ , longue de deux piés, & formée de manière qu'elle puisse glisser librement, mais sans jeu, le long du canal, porte à son milieu un bras de bois  $E$ , qui s'éloigne d'un pié, du mât, & qui soutient à angles droits, un autre bras  $Ff$  d'un pié & demi

de mi de long, l'un & l'autre étant situés parallèlement à l'horizon.

2°. On ajuste un verre objectif dans un cylindre *IK*, de trois pouces de long; on fait tenir ce cylindre sur un bâton fort droit d'un pouce d'épais, & qui le débord de 8 ou 10 pouces. A ce bâton est attaché une boule de cuivre *M*; cette boule est portée & se meut librement dans une portion de sphere creüe, où elle est emboîtée. Cette portion de sphere est ordinairement faite de deux pieces, que l'on serre ensemble par le moyen d'une vis, ce qui forme une espece de genou; & afin que le verre objectif puisse être mis en mouvement avec plus de facilité, on suspend un poids *NI*, d'environ une livre, à un gros fil de laiton, de sorte qu'en pliant ce fil d'un côté ou de l'autre, on parvienne facilement à faire rencontrer ensemble le centre de gravité commun du poids, & du verre objectif, & celui de la boule de cuivre. On attache au-dessous du bâton *KL*, un fil de cuivre élastique *L*, que l'on plie en-bas, jusqu'à ce que la pointe soit autant au-dessous du bâton, que le centre de la boule *M*, & on lie à cette pointe un fil mince de soie *LV*.

3°. On ajuste un verre oculaire *O*, dans un cylindre fort court, auquel on attache le bâton *PV*. A celui-ci pend un petit poids *S*, suffisant pour le contrebalancer; en *Q* on attache une poignée *R*, traversée par un axe que l'astronome tient à la main; & le bâton *PV*, tourné du côté du verre objectif, est attaché au fil de soie *LV*. Ce fil qui passe par le trou *V*, est roulé sur une petite cheville *T*, attachée au milieu du bâton, de sorte qu'en la tournant, on augmente & on diminue, comme on veut, la longueur du fil.

4°. Afin que l'astronome puisse tenir ferme le verre oculaire, il appuie son bras sur une machine *X*, dont on peut voir la construction dans la figure dont nous parlons.

Enfin pour écarter la foible lumiere dont l'air pourroit frapper l'oeil, on couvre le verre oculaire d'un cercle *Y*, troué au milieu, & ajusté à un bras mobile & flexible.

Le grand *telescope* de Huyghens, qui a fait connoître d'abord l'anneau de Saturne, & un de ses satellites, consistoit en un verre objectif de 12 piés, & un verre oculaire de 3 pouces & quelque chose de plus. Cependant il se servoit souvent d'un *telescope* de 23 piés de long, avec deux verres oculaires joints ensemble, & ayant chacun un pouce & demi de diametre.

Le même auteur observe qu'un verre objectif de 30 piés, demande un verre oculaire de trois pouces & trois seiziemes de pouce; & il nous donne une table de proportion pour la construction des *telescopes* astronomiques, dont voici un abrégé.

Piés.	Diametre de l'ouverture.		Distance du foyer des verres oculaires.		Rapport dans lequel les diametres des objets sont grossis.
	Pouc.	Dixiemes & cent. de pouc.	Pouces.	Dixiemes & centiemes de pouces.	
1	0	55	0	61	20
2	0	77	0	85	28
3	1	95	1	5	34
4	1	9	1	20	40
5	1	23	1	35	44
6	1	34	1	47	49
7	1	45	1	60	53
8	1	55	1	71	56
9	1	64	1	80	60
10	1	73	1	90	63
15	2	12	2	23	72
20	2	45	2	45	80
25	2	74	2	74	100
30	3	0	3	1	109
40	3	46	3	56	126
50	3	87	4	26	141
60	4	24	4	66	154
70	4	58	5	4	166
80	5	90	5	39	178
90	5	5	5	56	183
100	5	48	6	3	180

Si dans deux ou plusieurs *telescopes*, la proportion entre le verre objectif & le verre oculaire est la même, ils grossiront également les objets.

On pourroit en conclure qu'il est inutile de faire de grands *telescopes*; mais il faut se souvenir de ce qui a été dit ci-dessus, savoir qu'un verre oculaire peut avoir une moindre proportion, à un plus grand verre objectif, qu'à un plus petit. Par exemple, dans le *telescope* de Huyghens, qui est de 25 piés, le verre oculaire est de 3 pouces; & suivant cette proportion, un *telescope* de 50 piés devroit avoir un verre oculaire de 6 pouces: cependant la table fait voir qu'il suffit d'en prendre un de quatre pouces & demi. Il paroît par la même table, qu'un *telescope* de 50 piés grossit dans la proportion d'un à 141, au lieu qu'un *telescope* de 25 piés ne grossit que dans la proportion d'un à 100. D'ailleurs plus les lentilles ou verres sont segmens d'une grande sphere, plus ils réunissent exactement les rayons, & plus par conséquent l'image est distincte. Il faut ajouter encore, & c'est ce qu'il y a de plus important, que plus les lentilles sont parties d'une grande sphere, plus elles reçoivent de rayons; de façon qu'une lentille dont le foyer est deux fois plus distant que celui d'une autre, reçoit (en supposant que les épaisseurs soient proportionnelles à la distance des foyers), quatre fois plus de rayons. Ceci donne la raison pour laquelle les objectifs d'un plus grand foyer, peuvent avoir des oculaires d'un foyer plus court que ne le comporteroient les proportions qui se trouvent entre les objectifs d'un plus court foyer & leurs oculaires.

Comme la distance des verres est égale à la somme des distances des foyers des verres objectifs & oculaires; que le foyer d'un verre convexe des deux côtés en est éloigné d'un demi diametre, & que le foyer d'un verre plan convexe en est éloigné d'un diametre, la longueur d'un *telescope* est égale aux sommes des demi diametres des verres, quand ils sont tous les deux convexes des deux côtés; & lorsque l'un ou l'autre est plan convexe, cette longueur est égale à la somme du demi diametre du verre convexe des deux côtés, & du diametre de celui qui est plan convexe.

Mais comme le demi diametre du verre oculaire est fort petit, en comparaison de celui du verre objectif, on regle ordinairement la longueur d'un *telescope* astronomique sur la distance du foyer de son



verre objectif, c'est-à-dire sur son demi diamètre, si cet objectif est convexe des deux côtés, ou sur son diamètre, s'il est plan convexe. Ainsi l'on dit qu'un *telescope* est de 12 piés, quand le demi diamètre du verre objectif, convexe des deux côtés, est de 12 piés, &c.

Comme les myopes voient mieux les objets de près, il faut rapprocher pour eux le verre oculaire du verre objectif, afin qu'en sortant de cet oculaire, les rayons soient encore divergens.

*Manière de raccourcir le telescope astronomique* ; c'est-à-dire de faire un *telescope* qui étant plus court que les *telescopes*, grossira cependant autant les objets.

1°. Il faut ajouter dans un tuyau de lunette le verre objectif *E G*, fig. 43. qui soit un segment d'une sphere médiocre ; que le premier verre oculaire *B D* soit concave de deux côtés, & placé dans le tube de manière que le foyer du verre objectif *A* se trouve derrière lui, mais plus près du centre de la concavité *G* ; alors l'image viendra se peindre au point *Q*, tel que *G A* sera à *G I*, comme *A B* est à *Q I* ; enfin ajustez dans le même tube un autre verre oculaire convexe de deux côtés, & qui soit un segment d'un moindre sphere, de sorte que son foyer soit en *Q*.

Ce *telescope* grossira davantage le diamètre de l'objet, que si le verre objectif devoit représenter son image à la même distance *E Q*, & par conséquent un pareil *telescope* plus court qu'un *telescope* ordinaire doit faire le même effet que ce dernier. Cependant cette construction n'a pas réussi dans la pratique. On en devinera facilement la raison par ce que nous avons dit un peu plus haut sur les objectifs.

Le *telescope* terrestre ou *telescope* de jour, que l'on doit au pere Rheita, est un *telescope* composé de plus de deux verres, dont l'un est ordinairement un verre objectif convexe, & les trois autres des verres oculaires convexes. C'est un *telescope* qui représente les objets dans leur situation naturelle, comme celui de Galilée, mais qui en diffère cependant, comme on vient de le voir, par le nombre & la forme de ses verres. On lui a donné le nom de *terrestre*, parce qu'il sert à faire voir pendant le jour les objets qui sont sur l'horison, ou aux environs.

Pour faire un *telescope* terrestre, ajustez dans un tube un verre objectif, qui soit convexe de deux côtés, ou plan convexe, & qui soit un segment d'une grande sphere ; ajoutez-y trois verres oculaires, tous convexes des deux côtés, & segments de spheres égales, & disposez-les de manière que la distance de deux de ces verres soit la somme des distances de leurs foyers, c'est-à-dire que les foyers de deux verres voisins se répondent.

*Théorie du telescope terrestre* ; l'œil appliqué au foyer du dernier verre doit voir les objets d'une manière très-distincte, droits & grossis, suivant la proportion de la distance du foyer d'un des verres oculaires *L K*, fig. 44. à la distance du foyer du verre objectif *A B*.

Car 1°. suivant ce que nous avons déjà dit, les rayons venant à frapper pareillement l'objectif, l'image de l'objet doit être représentée renversée à la distance du foyer principal ; ainsi comme cette image est au foyer du premier verre oculaire, les rayons, après une seconde réfraction, deviennent parallèles, & venant à frapper le troisième verre, après y avoir subi une troisième réfraction, ils représentent l'image renversée de nouveau, c'est-à-dire une image droite de l'objet. Cette image se trouvant donc dans le foyer du troisième verre oculaire, les rayons, après une quatrième réfraction, deviennent parallèles, & l'œil les reçoit dans cette situation ; par conséquent la vision doit être distincte, & l'objet doit paroître dans sa situation naturelle.

2°. Si *I Q* est égal à *I K*, c'est-à-dire, à la distance

du foyer du verre objectif, un œil placé en *M* doit voir le demi-diamètre de l'objet grossi dans la proportion de *L M* à *K I* ; mais le rayon *A Q* partant du foyer *Q* du verre objectif *A B*, après la réfraction, devient parallèle à l'axe *I L* ; par conséquent le premier verre oculaire *C D* le joint à l'axe en *M*, qui est la distance d'un demi-diamètre.

Et comme le foyer du second verre oculaire *E F* est aussi en *M*, le rayon *F H*, après la réfraction, devient parallèle à l'axe *N O* ; de sorte que le troisième verre oculaire le joint à l'axe en *P* ; mais les demi-diamètres des verres *G H* & *C D*, sont supposés égaux ; par conséquent *P O* est égal à *L M* ; ainsi comme les angles droits en *O* & en *L* sont égaux, & que *H O* est égal à *C L*, l'angle *O P H* est égal à *C M L* ; c'est pourquoi le demi-diamètre de l'objet paroît le même en *P* & en *M* ; & par conséquent il est grossi dans la proportion de *L M*, ou de *P O* à *K I*.

D'où il suit 1°. qu'un *telescope* astronomique peut aisément être changé en *telescope* terrestre, en y mettant trois verres oculaires au lieu d'un seul ; & le *telescope* terrestre en *telescope* astronomique, en supprimant deux verres oculaires, la faculté de grossir demeurant toujours la même.

2°. Comme la distance des verres oculaires est fort petite, l'addition de deux de ces verres n'augmente pas de beaucoup la longueur du *telescope*.

Cette construction fait connoître évidemment que la longueur du *telescope* terrestre se trouve en ajoutant cinq fois le demi-diamètre des verres oculaires au diamètre du verre objectif, si celui-ci est plan convexe, ou bien à son demi-diamètre s'il est convexe des deux côtés.

Huyghens a observé le premier que c'est une chose qui contribue beaucoup à la perfection des *telescopes* tant astronomiques que terrestres, que de placer dans l'endroit où se trouve l'image qui rayonne sur le dernier oculaire, ou celui qui est le plus près de l'œil, que de placer, dis-je, un petit anneau de bois ou de métal, ayant une ouverture un peu plus petite que la largeur du verre oculaire. Par ce moyen on empêche les couleurs étrangères de troubler la clarté de l'objet, dont toute l'étendue renfermée dans ses propres bornes, vient frapper l'œil d'une manière plus distincte & plus précise qu'elle ne pourroit faire sans cet anneau.

On fait quelquefois des *telescopes* terrestres à trois verres, dont Képler donna aussi la première idée. Ces *telescopes* représentent également les objets droits & grossis ; mais ils sont sujets à de grands inconvénients ; car les objets y paroissent teints, barbouillés de fausses couleurs & défigurés vers les bords. On en fait encore à cinq verres, & jusqu'ici il avoit paru qu'ils ne pouvoient représenter les objets que d'une manière assez foible & assez confuse à cause des rayons qui doivent être interceptés en passant par chacun de ces verres. Cependant M. Dolland, célèbre opticien anglois, a fait voir dernièrement par plusieurs excellentes lunettes à six verres, que l'interception de ces rayons n'étoit point autant qu'on l'imaginait, un obstacle à la perfection des *telescopes*. Enfin, on fait depuis quelques années, en Angleterre, des lunettes d'approche de nuit, qui servent principalement sur mer pour suivre un vaisseau, reconnoître une côte, l'entrée d'un port, &c. Ces lunettes, dont la première idée nous paroît due au docteur Hook, sont composées d'un objectif d'un grand diamètre, afin qu'il puisse recevoir beaucoup de rayons, & de deux ou de quatre oculaires. Ces oculaires servent principalement à diminuer la longueur de ces lunettes, dans lesquelles on voit les objets renversés. Cet inconvénient est moindre qu'on ne le croiroit d'abord, parce que pour l'usage auquel on les destine, il suffit qu'elles puissent faire recon-

noître & distinguer sensiblement les masses. De plus, l'habitude de s'en servir doit bientôt diminuer, ou même cet inconvénient doit disparaître. Les imprimeurs, comme on fait, par l'usage qu'ils ont de composer en renversant les lettres pour l'impression, lisent aussi bien dans ce sens, comme si elles étoient droites.

Le *telescope* catoptrique ou cata-dioptrique, ou de réflexion, est principalement composé de miroirs en place de verres ou de lentilles; & au lieu de représenter les objets par réfraction comme les autres, il les représente par réflexion. Voyez CATOPTRIQUE.

On attribue ordinairement l'invention de ce *telescope* à l'illustre Newton: Ses grandes découvertes en optique, les voies par lesquelles il a été mené à l'imaginer; le succès qu'il a eu en l'exécutant, ayant été le premier qui en ait fait un; enfin son nom, sont autant de titres auprès de beaucoup de personnes pour l'en regarder comme l'inventeur.

Cependant, s'il l'inventa, comme on n'en peut presque pas douter, par ce que nous rapporterons dans la suite, il ne fut pas le premier. Il ne commença à penser à ce *telescope*, comme il le dit lui-même, qu'en 1666, & trois ans auparavant, c'est-à-dire en 1663, Jacques Gregorie, savant géometre écossais, avoit donné dans son *optica promota*, la description d'un *telescope* de cette espèce. Cassegrain, en France, avoit eu aussi à-peu-près dans le même tems, une idée semblable; mais ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'est que la première invention de ce *telescope* date de plus de 20 ans auparavant, & appartient incontestablement au pere Merfenne.

En effet, on trouve dans la proposition septieme de sa catoptrique, où il parle de miroirs composés, ces paroles remarquables: « On compose un grand miroir concave parabolique, avec un petit convexe, ou concave aussi parabolique, y ajoutant, si on veut, un petit miroir plan, le tout à dessein de faire un miroir ardent qui brûlera à quelque distance aux rayons du soleil. La même composition peut aussi servir pour faire un miroir à voir de loin, & grossir les especes, comme les lunettes de longue vue ». Immédiatement après, il dit encore la même chose, en supposant seulement qu'au lieu du petit miroir parabolique, on lui en substitue un hyperbolique. Dans sa ballistique, il donne la figure de cette espèce de miroir, & on voit distinctement dans cette figure une grande parabole, au foyer de laquelle, ou plutôt un peu plus loin, se trouve une petite parabole qui réfléchit parallèlement au-travers d'une ouverture, faite dans le fond de la première, les rayons parallèles qui tombent sur elle-ci. Or ce qui montre que cette idée d'un *telescope* de réflexion n'étoit point, comme on le pourroit croire, de ces idées vagues qui passent par la tête d'un savant, & dont il parle souvent sans s'en être occupé, c'est ce qu'on trouve dans deux lettres de Descartes. Voyez la xxix & la xxxij. du vol. II. de ses lettres, où il semble répondre à ce pere, qui apparemment lui avoit demandé son sentiment touchant ces nouveaux *telescopes*.

« Les lunettes, dit-il, que vous proposez avec des miroirs, ne peuvent être ni si bonnes ni si commodes que celles que l'on fait avec des verres; 1°. pour ce que l'œil n'y peut être mis fort proche du petit verre ou miroir, ainsi qu'il doit être; 2°. qu'on n'en peut exclure la lumière comme aux autres avec un tuyau; 3°. qu'elles ne devoient pas être moins longues que les autres, pour avoir les mêmes effets, & ainsi ne seroient guere plus faciles à faire; & s'il se perd des rayons sur les superficies des verres, il s'en perd aussi beaucoup sur celles des miroirs.

Dans la seconde lettre, il ajoute: « Vos difficultés touchant les lunettes par réflexion, viennent de ce

Tome XVI.

que vous considérez les rayons qui viennent parallèles d'un même côté de l'objet, & s'assemblent en un point, sans considérer avec cela ceux qui viennent des autres côtés, & s'assemblent aux autres points dans le fond de l'œil où ils forment l'image de l'objet. Car cette image ne peut être aussi grande, par le moyen de vos miroirs, que par les verres, si la lunette n'est aussi longue; & étant si longue, l'œil sera fort éloigné du petit miroir, à savoir de toute la longueur de la lunette, & on n'exclut pas si bien la lumière collatérale par votre tuyau ouvert de toute la largeur du grand miroir que par les tuyaux fermés des autres lunettes.

Ces deux passages sont si importants, que j'ai cru devoir les rapporter en entier. En effet ils prouvent que le P. Merfenne, comme nous l'avons dit, s'étoit fort occupé du *telescope* de réflexion, & que la construction qu'il comptoit lui donner, étoit toute semblable à celle qu'ils ont aujourd'hui; le grand miroir devant être (comme on le voit par les objections de Descartes) dans le fond d'un tuyau, & le petit miroir à une certaine distance. Ils montrent encore ce que l'on pouvoit conclure du passage de ce pere, rapporté plus haut, que dans la construction de son *telescope*, il n'y auroit point eu d'oculaire, les rayons devant être réfléchis parallèlement par le petit miroir, & entrer ainsi dans l'œil. Car Descartes insiste sur ce que l'œil n'y pourroit être mis aussi proche de ce miroir, qu'il étoit nécessaire, devant par cette construction en être éloigné de toute la longueur de la lunette.

Lorsque Descartes prétendoit que, pour voir les objets distinctement avec ces nouveaux *telescopes*, il falloit qu'ils fussent aussi longs que les autres; il n'étoit pas difficile de lui montrer qu'il se trompoit. Il oublioit qu'un objectif convexe des deux côtés a son foyer au centre de la sphere dont il fait partie, pendant qu'un miroir concave, & dont la concavité fait aussi partie de la même sphere, a son foyer une fois plus près, c'est-à-dire, à la moitié du rayon. Il n'étoit pas moins facile de répondre à la plupart de ses autres objections: cependant il est très-vraisemblable qu'elles empêcherent le P. Merfenne de s'occuper plus long-tems de ces nouveaux *telescopes*, & lui firent abandonner le dessein de les perfectionner, ou d'en faire exécuter. Tel est le poids des raisons d'un grand homme, qu'à-peine ose-t-on en appeler. Nous avons dit que ce pere avoit imaginé ce *telescope* plus de vingt ans avant que Gregorie en eût parlé; c'est ce qui est prouvé par le tems où ces lettres de Descartes que nous avons rapportées, ont été écrites. On voit par la date de celles qui suivent, qu'elles le furent à-peu-près vers le milieu de l'année 1639. Au reste, la vérité nous oblige de dire, que si elles furent écrites dans ce tems-là, elles ne furent publiées que plus de vingt ans après la date de leur première impression, n'étant que du commencement de 1666. Ainsi Gregorie ne pouvoit les avoir vues; mais il auroit bien pu avoir connoissance du traité de l'optique & de la catoptrique du P. Merfenne, d'où nous avons tiré le passage que nous avons rapporté: car la publication de ce traité est antérieure de quinze ans, ayant été imprimé dans l'année 1651.

Il paroît par les paroles de Descartes, que la considération des rayons qui se perdent en passant à-travers le verre, engagea le P. Merfenne à imaginer le *telescope* de réflexion. Gregorie y fut conduit par une raison à-peu-près semblable; mais qui étoit d'autant mieux fondée, qu'elle portoit sur l'impossibilité qui paroît alors de donner aux *telescopes* dioptriques une certaine perfection. En effet, comme les verres hyperboliques qu'on vouloit substituer aux verres sphériques, pour produire une réunion plus parfaite

F 4

faite des rayons, avoient eux-mêmes un très-grand inconvénient, en ce qu'il falloit les faire fort épais, dès qu'on vouloit que l'image dans un *telescope* qui grossissoit à un certain point, fût suffisamment lumineuse; il s'ensuivoit que ces verres hyperboliques par une grande épaisseur, devoient intercepter un grand nombre de rayons. Ce nouvel obstacle à la perfection de ces *telescopes*, donna donc à Gregorie, comme il le rapporte lui-même, l'idée de substituer des miroirs aux verres, & de faire un *telescope* de réflexion. Mais quelques tentatives qu'il fit, & il en fit beaucoup, elles ne furent point heureuses. Il eut le chagrin, faute d'être secouru par d'habiles artistes, de ne point jouir de sa découverte, & voir avec ce nouveau *telescope*. Il étoit réservé à Newton d'en prouver la possibilité par des essais heureux, & de montrer incontestablement les avantages par ses découvertes. Car, comme elles lui apprirent que les différens rayons dont un seul rayon est composé, ne sont pas également réfrangibles; il en conclut qu'il étoit impossible quelque forme qu'eût une lentille, soit sphérique, soit hyperbolique, qu'elle pût réunir tous les rayons dans un même point, & par conséquent qu'il n'y eût de l'iris. Il trouva, comme on le voit dans son optique, que les plus grandes erreurs dans la réunion des rayons au foyer, qui viennent de la figure sphérique d'une lentille, sont à celles qui naissent de l'inégale réfrangibilité de différens rayons, comme 1 à 1200: il résulta de-là que toutes les peines que l'on s'étoit données pour avoir des verres hyperboliques, étoient inutiles; puisque l'erreur qui naissoit de la sphéricité des lentilles étoit peu sensible par rapport à l'autre, & que l'inégale réfrangibilité des rayons limitoit entièrement la perfection des *telescopes* dioptriques. Mais ces difficultés ne devoient point avoir lieu, lorsque ces objets seroient vus par réflexion, la lumière dans ce cas ne se décomposant point; Newton devoit donc être conduit en conséquence à imaginer une manière de les voir de cette façon, ou en d'autres termes, à inventer le *telescope* de réflexion, & c'est ce qu'il fit. Il fit plus, comme nous l'avons dit. Il en construisit un d'un peu plus de six pouces de long, avec lequel il pouvoit lire de plus loin qu'avec une bonne lunette d'approche ordinaire avec un oculaire concave, & qui avoit quatre piés de long. Il avoit seulement le défaut de représenter les objets d'une manière un peu obscure, ce qu'il attribue à ce qu'il grossissoit un peu trop, & à ce que plus de rayons se perdoient en se réfléchissant de dessus le miroir, qu'en passant à travers ce verre. Plus bas, il nous dit que cette invention n'attendoit que la main d'un habile artiste, pour être portée à sa perfection. Par cet exposé, il paroît presque hors de doute que Newton imagina le *telescope* de réflexion, comme l'avoit fait avant lui le P. Mercenne, & après ce pere, Gregorie & Casségrain. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il ne fut pas le premier qui en ait eu l'idée, on ne lui en doit pas moins cet instrument, par la manière dont il en établit & en prouva les avantages, & par les soins qu'il se donna pour l'exécuter. Cependant, malgré ce qu'on en pouvoit espérer, il se passa un long-tems, sans que personne tentât d'en faire. Ce ne fut qu'en 1719 que M. Hadley, de la société royale de Londres, parvint à en faire deux de 5 piés 3 p. d'Angleterre, qui réussirent si bien, qu'avec un de ces *telescopes* il voyoit les satellites de Jupiter & de Saturne aussi distinctement qu'avec un de ces *telescopes* ordinaires de 123 piés. M. Hadley ayant communiqué depuis à M. Bradley, astronome du roi & à M. Molyneux, ses lumières sur l'exécution de cet instrument, ces Messieurs s'associèrent pour tâcher d'en faire de 26 pouces de long: leur but principal dans cette entreprise étoit de la bien perfectionner

l'art des *telescopes*, que les plus habiles artistes de Londres pussent en faire à un prix raisonnable, & sans s'exposer à se ruiner par des essais infructueux. Ce noble dessein, qu'on ne peut trop louer, fera éternellement honneur à ses auteurs: & il seroit bien à souhaiter pour le progrès des arts, qu'il trouvât un plus grand nombre de généreux imitateurs. Ces Messieurs ayant réussi, communiquèrent en conséquence à M. Scuslet, habile opticien, & à M. Héarne, ingénieur pour les instrumens de Mathématique, tout ce qu'ils savoient sur cette matière. Depuis ce tems-là ces *telescopes* sont devenus communs de plus en plus: on en a fait non seulement en Angleterre, mais encore en Hollande, en France, &c.

MM. Paris & Gonichon associés, & M. Passémant méritent ici une place & nos éloges, pour avoir eu le courage de tenter de faire de ces *telescopes*, & y avoir réussi sans aucun des secours qu'avoient eu les opticiens anglois. Les premiers *telescopes* de MM. Paris & Gonichon furent faits vers l'année 1733; ceux de M. Passémant un an ou deux après. Depuis, ces célèbres artistes n'ont cessé de perfectionner cet instrument, & il auroit été à souhaiter qu'on les eût encouragés davantage, pour qu'ils eussent pu porter cette partie de l'optique aussi loin que les Anglois.

Avant de terminer cette histoire des *telescopes* de réflexion, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il se passa près de 60 ans, en ne datant que depuis Gregorie, avant qu'on parvint à faire de ces *telescopes* avec quelque succès, pendant qu'à peine connoit-on un intervalle entre le tems de l'invention du *telescope* dioptrique, & son exécution. La raison en est simple: on savoit déjà polir les verres, & leur donner la forme convexe ou concave; tout étoit ainsi préparé pour leur réussite: mais il n'en étoit pas de même des autres. L'art de polir des miroirs, & de leur donner la forme qu'on desiroit, n'étoit pas encore connue. Gregorie, comme on l'a vu, y échoua, & malgré les espérances de Newton, ce ne fut que longtems après la publication de son optique, que MM. Hadley, Bradley & Molineux parvinrent à faire de ces *telescopes*: tant il est vrai que la pratique, si souvent méprisée par les savans, vains de leurs spéculations, est importante, & que faute d'être assez cultivée, nombre d'inventions heureuses restent long-tems inutiles, ou même sont quelquefois perdues.

Pour procéder avec plus d'ordre, nous commencerons par donner la description du *telescope* de Gregorie qui est aujourd'hui le plus en usage, & la théorie de ses effets. Nous dirons ensuite en quoi diffère celui de Casségrain, & enfin celui de Newton: nous parlerons des avantages respectifs des uns & des autres, & de leurs inconvéniens: nous ferons voir particulièrement en quoi celle de Newton l'emporte sur les deux autres. Nous ajouterons quelque chose sur la composition des miroirs & sur la manière de les polir. Enfin nous ferons tout notre possible pour dire tout ce qui est nécessaire sur ce *telescope*, sans cependant entrer dans un détail trop étendu & qui nous meneroit non à faire un article, mais un livre.

*Construction du telescope de Gregorie.* Cet instrument est composé d'un tube  $f g B A A$ , & d'un plus petit tube  $I B K A m o$ ; dans le fond du grand tube en  $F F$  est un grand miroir concave percé à son centre d'une ouverture d'un  $\frac{1}{2}$  pouce de diametre, ou aux environs. En  $f$  est un autre miroir concave  $a c b$  d'un  $\frac{1}{4}$  p. de diametre, dont la concavité fait partie d'une plus petite sphere que le grand miroir, & qui est placé de façon que son foyer  $e$  se trouve un peu au-delà du point  $T$ , foyer de grand miroir: en  $K m$  est placé une lentille ou un oculaire  $i$ .

*Theorie de ce telescope.* La construction précédente



bien entendue, on conçoit facilement que les rayons partant d'un objet éloigné  $P$  peuvent être regardés comme parallèles, ainsi tombant sur ce grand miroir en  $FF$ , ils seront réfléchis & réunis à son foyer en  $T$ , où ils formeront l'image de l'objet, mais divergens de ce point, ils tomberont sur le petit miroir  $ab$ , d'où ils seront encore réfléchis; & comme par sa position & sa courbure, il doit réunir ces rayons au point  $q$ , ces rayons divergens une seconde fois, entreront dans l'oculaire  $L$ . Or par la construction le point  $q$  étant le foyer de l'oculaire, ils en sortiront nécessairement parallèles. Et, comme nous l'avons dit plus haut, tous les objets vus par des rayons parallèles, étant vus distinctement, l'on verra de même l'objet  $P$  qui est fort éloigné du *telescope*. Pour savoir maintenant dans quel rapport l'objet est grossi; on fera attention à ceci, que la grandeur apparente d'un objet est toujours comme l'image qui s'en forme dans l'œil, & que cette image est toujours proportionnelle à l'angle sous lequel on voit l'objet; il n'est donc question que de trouver le rapport de l'angle  $p l q$ , ou  $R o l$ , à l'angle  $S E T$ , angle sous lequel on le verroit, si l'œil étoit placé en  $E$ . Or on fait, par les loix de la catoptrique (*Voyez Miroir concave, &c.*), que l'image d'un objet qui se forme au foyer d'un miroir concave est toujours déterminée par un rayon  $P E S$ , que l'on suppose venir de l'extrémité de l'objet, & passer par le centre  $E$ . La grandeur de l'image de l'objet  $P$  au foyer du miroir  $A B$  sera donc  $S T$ ; mais de même la grandeur de cette image après la seconde réflexion en  $ab$  sera déterminée par un rayon  $S e p$ , passant par  $e$  centre du petit miroir  $ab$ , elle sera donc  $e$  égale à  $p q$ ,  $p l q$ , ou son égal  $R o l$ , sera donc l'angle sous lequel on verra l'image, au-travers de l'oculaire  $o$ . On fait de plus que de petits angles qui ont même sinus, peuvent être regardés comme étant en raison inverse de leurs côtés. L'angle  $T e S$  sera donc à l'angle  $T E S$  comme  $T e$  à  $T E$ ; mais les angles  $T e S$  &  $p e q$  étant opposés au sommet sont égaux, l'angle  $p e q$  sera donc à l'angle  $T E S$ , comme  $T E$  à  $T e$ ; l'angle  $p q l$  est à l'angle  $p e q$ , comme  $e q$ ,  $q l$ , on aura donc ces deux analogies; l'angle  $T e S$ ; l'angle  $T E S$  ::  $T E$ ;  $T e$ ; l'angle  $p q l$ ; l'angle  $T e S$  ::  $e q$ ,  $q l$ . Or en les multipliant, il viendra que  $L p \times q l$ .  $L T \times E S$  ::  $T E \times e q$ ;  $T e \times q l$ , donc l'objet vu à travers le *telescope* sera grossi dans la raison de  $\frac{T E \times e q}{T e \times q l}$  mais par les principes de la catoptrique. *Voyez FOYER, Miroir concave, &c.* on a que  $T e$  ::  $T e$ ,  $e q$ , & en divisant, & en renversant que  $T e$ ,  $T o$  ::  $T e$  ::  $T e$  ::  $T e$  ::  $T e$ ,  $T o$  ou  $e q$  ::  $T e$ , c'est-à-dire, en permutant que  $T e$  ::  $e q$  ::  $T e$  ::  $T e$  ::  $T e$  ::  $T e$ ; donc en substituant à la place d' $e q$ , & de  $T e$  leurs proportionnels  $T o$ ,  $T o$ ; on aura que l'objet sera grossi dans la raison de  $\frac{T E \times T o}{T e \times q l}$  ou dans la raison composée de la distance du foyer du grand miroir, à celle du foyer du petit, & de la distance du foyer du petit miroir au lieu de l'image après la seconde réflexion, à la longueur du foyer de l'oculaire, comme il y a deux réflexions; on voit que l'objet qui doit être vu dans sa situation naturelle: car si après la première il est renversé, il l'est encore de nouveau après la seconde; & par conséquent l'image se trouve dans la même situation que l'objet. Telle est en général la théorie de ce *telescope*.

*Telescope de Cassegrain.* Le *telescope* proposé par M. Cassegrain, ne diffère de celui de Gregorie que nous venons de décrire, que par la forme du petit miroir, qui est convexe dans ce *telescope*, au lieu d'être concave; c'est pourquoi nous n'entrerons dans aucun détail sur sa théorie. Nous dirons seulement qu'il résulte de cette forme deux choses; 1°. qu'on peut le faire plus court que celui de Gregorie; 2°. qu'au lieu de représenter comme celui ci, les ob-

jets dans leur situation naturelle, il les renverse. On concevra facilement le premier point, si l'on fait attention que le petit miroir étant convexe, il ne peut faire tomber les rayons qu'il réfléchit, sur l'oculaire, sous le même angle, que le petit miroir concave de la même sphéricité; & auquel on le suppose substitué, qu'autant qu'il est placé plus près du grand miroir, d'un espace égal au double de la distance de leur foyer. Car en décrivant le *telescope* de Gregorie, nous avons dit, que le petit miroir devoit être placé de façon que son foyer fût un peu au-delà de celui du grand miroir, afin que les rayons après la réflexion fussent convergens vers le foyer de l'oculaire. Le petit miroir convexe dans le *telescope* de Cassegrain, doit donc être placé en-deçà du foyer du grand miroir, d'une quantité telle que son foyer virtuel tombe au même point où se seroit trouvé celui du petit miroir concave. En effet, en y réfléchissant, on verra par-là que les rayons, après la réflexion de dessus ce petit miroir, convergeront vers le même point, que s'ils avoient été réfléchis de dessus le petit miroir concave. Il suit de-là, comme on voit, qu'on peut faire ce *telescope* plus court que celui de Gregorie, de deux fois la distance du foyer du petit miroir. En second lieu, nous avons dit, qu'il renverroit les objets, c'est ce qui ne sera pas plus difficile à comprendre; car après la seconde réflexion sur le petit miroir convexe, les parties de l'image se trouveront encore du même côté de l'axe du *telescope*, qu'elles se seroient trouvées au foyer du grand miroir, c'est-à-dire que celles qui se seroient trouvées à droite, seront de même à droite, après cette réflexion. Parce que pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que les rayons ne se croisent pour arriver à leur foyer, que comme ils auroient fait pour arriver au foyer du grand miroir. Or, comme nous l'avons dit, en parlant du *telescope* de Gregorie, l'image de l'objet est renversée à ce foyer, elle le sera donc encore après la seconde réflexion, & ainsi en entrant dans l'œil, après avoir traversé l'oculaire. Comme ce *telescope* peut être plus court que celui de Gregorie, de deux fois la distance du foyer du petit miroir, & qu'il grossit un peu plus; il s'ensuit qu'on peut l'employer avec avantage dans l'astronomie, où comme nous l'avons déjà dit, il est indifférent que les objets soient renversés, par exemple, dans la chaise marine de M. Grurin, où il importe que l'instrument soit le plus court possible. Au reste, cette construction paroît jusqu'ici avoir été assez négligée, malgré les avantages dont nous venons de parler. On lui a préféré celle de Gregorie & celle de Newton, quoique pour l'astronomie, ce *telescope* paroît avoir l'avantage sur celui de ce grand homme, par la plus grande facilité que l'on a de trouver les objets. En effet, dans le sien, comme on le verra dans un moment, on est obligé de fixer sur le tube une lunette, dont l'axe est parallèle à celui du *telescope*, pour le diriger avec plus de facilité vers l'objet qu'on veut observer.

La seule chose qu'on pourroit objecter en faveur de ce dernier, c'est qu'il est plus commode pour observer les astres très-près du zénith.

*Telescope de Newton ou newtonien.* Le *telescope* de Newton, diffère de celui de Gregorie & de Cassegrain, en ce que le grand miroir concave n'est point percé, que le petit miroir n'est ni convexe, ni concave; mais simplement plat, elliptique, & incliné à l'axe du *telescope* de 45 deg. enfin, que l'oculaire convexe est placé sur le côté du *telescope* dans la perpendiculaire à cet axe, tirée du centre du petit miroir. Ainsi dans ce *telescope*, le grand miroir réfléchit les rayons qui viennent de l'objet, sur le petit, qui les réfléchit à son tour sur l'oculaire, d'où ils sortent parallèles. Pour cet effet, le petit miroir est placé en-

décà du foyer du grand, d'un espace tel qu'il est égal à la distance du centre de ce petit miroir au foyer de l'oculaire. De façon, que les rayons après avoir été réfléchis sur ce miroir, allant se réunir en un point entre lui & l'oculaire, ce point est le foyer de ce dernier. Cela suffira pour entendre la théorie de ce *telescope*, en se rappelant ce que nous venons de dire sur celle du *telescope* de Gregorie; &c. Voyez la figure.

Par cette construction, on comprendra facilement que dans ce *telescope*, on doit voir les objets renversés. En effet, comme nous l'avons déjà dit, l'image de l'objet est renversée au foyer du grand miroir, & comme sa position ne change point, par la réflexion sur le petit, les parties de cette image qui étoient en-haut, restent encore en-haut; de même celles qui étoient en-bas restent encore en-bas. Il s'ensuit que l'œil doit voir cette image dans la même situation qu'avant cette réflexion, & ainsi voit les objets renversés; un oculaire convexe, comme nous l'avons dit plusieurs fois, ne changeant rien à la situation de l'image peinte à son foyer.

Par la position de l'œil dans ce *telescope*, il est assez difficile de le diriger vers un objet; c'est pourquoi pour y parvenir avec plus de facilité, on place dessus une petite lunette dioptrique, dont l'axe est parallèle à celui du *telescope*. Les Anglois l'appellent un *trouver*, nous pourrions l'appeler en françois un *directeur*. Cependant malgré ce secours, on a encore quelquefois de la peine à diriger cet instrument. Sans être inconvenient, ce *telescope* seroit préférable, à plusieurs égards, aux deux autres; car le grand miroir n'étant point peccé, & le petit miroir étant placé dans une position oblique, il s'ensuit, qu'il y a bien moins des rayons du centre perdus, & l'on sait, qu'ils sont les plus précieux, parce qu'ils sont les seuls qui se réunissent véritablement en un point, c'est-à-dire au quart du diamètre. Aussi Newton prétendoit-il que son *telescope* étoit fort supérieur à celui de Gregorie, & qu'avec celui-ci on devoit voir les objets fort imparfaitement. En effet, la théorie sembloit l'annoncer ainsi; cependant l'expérience a montré, que lorsqu'il est bien exécuté, il représente les objets avec beaucoup de netteté, & aussi bien que celui de Newton: une partie des inconveniens qu'une rigueur géométrique y faisoit voir dans la théorie, disparaissant dans la pratique. Au reste, comme toutes les fois qu'un objectif est plus parfait, qu'il réunit plus de rayons, & qu'il les réunit d'une manière plus exacte, l'oculaire peut être d'un foyer plus court, d'où il résulte que l'instrument aura plus de puissance pour grossir les objets; de même, dis-je, dans le *telescope* de Newton, le miroir concave réunissant plus de rayons, & d'une manière plus précise, l'oculaire peut être d'un foyer plus court; d'où, comme nous venons de le dire, ce *telescope* pourra grossir davantage. Au reste, ces *telescopes* étant de différentes longueurs, leur puissance de grossir sera comme leur champ, ou comme les diamètres des miroirs, diamètres qui doivent être extr'eux comme les cubes des racines quarrées des longueurs respectives des *telescopes*. Lorsque le grand miroir d'un *telescope* Newtonien est aussi parfait qu'il est possible, le rapport dans lequel il grossit les objets, est à celui dans lequel il grossiroit dans celui de Cassegrain, toutes choses étant d'ailleurs égales, dans le rapport de 6 à 5.

Lorsque nous avons parlé du *telescope* de Gregorie, nous avons simplement exposé la construction & la théorie de ses effets, afin de commencer par en donner une idée générale; il faut maintenant entrer dans un détail plus particulier.

Nous avons supposé qu'il n'avoit qu'un oculaire convexe; dans la pratique on lui en donne toujours deux actuellement pour augmenter un peu son champ.

Voici sur quoi cela est fondé, & comment on détermine les foyers de ces oculaires, supposant que l' $x$  soit la distance focale (il faut nous permettre ce mot) du simple oculaire  $lk$ ; si on prend vers les miroirs  $lm = \frac{1}{2}lx$ , &  $ln = \frac{1}{2}lm$ , & qu'au lieu de l'oculaire  $lk$ , on en substitue deux autres en  $m$  & en  $n$ , dont les foyers soient respectivement comme  $lm$  &  $ln$ ; le *telescope* grossira autant qu'auparavant, & son champ sera plus net & plus exempt d'iris vers les bords; c'est pourquoi on pourra même l'augmenter un peu, s'il étoit auparavant suffisamment distinct. Car ayant partagé  $mn$  en deux également au point  $q$ , on aura par la construction  $qn = nl$ , & ayant fait  $mf = ml$ , on aura  $xf$  est à  $xm$  &  $xm$  à  $xq$ , comme 3 à 1. Ainsi les rayons du pinceau principal, qui par la réflexion, auroient convergés vers  $x$ , seront maintenant réfrangés au travers de l'oculaire  $m$ , en  $q$ , & traversant ensuite l'oculaire  $n$  sortiront parallèlement. Il suit de-là, que par le moyen de l'oculaire  $m$ , l'image  $ax$  sera réduite à l'image  $pq$ , terminée en  $p$ , par la ligne  $mq$ ; tirant donc la ligne  $mn$ , on aura les deux triangles isocèles & semblables  $mnp$ ,  $mal$ ; d'où il suit que l'œil dans un point quelconque  $o$ , verra l'objet sous un angle  $pno$ , ou  $olx$ ; c'est-à-dire de la même grandeur, qu'avec le simple oculaire  $l$ . Maintenant, pour prouver que si l'on partage la ligne  $ln$ , en deux également au point  $o$ , l'œil placé dans ce point verra le plus grand champ possible, supposant qu' $ag$  soit le rayon d'un pinceau oblique, qui tombe sur l'oculaire  $m$ , dans une ligne parallèle à son axe; après la réfraction, il tendra vers  $l$ , foyer principal de cet oculaire, jusqu'à ce que rencontrant l'autre oculaire  $n$ , il en sortira dans la ligne  $ho$ , parallèle à  $pn$ , & partagera en deux également la ligne  $nl$  au point  $o$ . Et puisque tous les rayons de ce pinceau sortiront parallèles à  $ho$ , & extrêmement près de cette ligne; nous pourrions en conséquence prendre ce point  $o$  pour la place de l'œil.

Supposons maintenant que les oculaires  $m$ ,  $n$ ; soient ôtés, le rayon parallèle  $ag$  tombera sur l'oculaire simple  $kl$  en  $k$ , & sera réfrangé dans la ligne  $kl$ , parallèle à  $lm$ , à laquelle tous les autres rayons de ce pinceau sont aussi parallèles. Mais la vision d'un objet, produite par les mêmes rayons, est plus distincte lorsque l'œil est placé en  $o$ , que lorsqu'il est placé en  $i$ , parce que plus la distance focale d'un oculaire a un grand rapport avec son diamètre, plus cette vision se fait distinctement. Or les rapports des distances focales aux ouvertures respectives des oculaires  $m$ ,  $n$ , c'est-à-dire de  $lm$  à  $mg$  & de  $ln$  à  $nh$ , sont chacun en particulier dans la raison double du rapport de la distance focale de l'oculaire  $l$  à son ouverture ou à son champ, c'est-à-dire de celle de  $L$  à  $lx$  ou  $lx$  à  $lk$ ; donc, comme nous venons de le dire, ils procureront une vision plus distincte.

On augmentera encore la netteté, en faisant les oculaires  $m$ ,  $n$  plans convexes, & en tournant leur côté plan vers l'œil, de façon que leur seconde réfraction des rayons dans l'air, qui contribue beaucoup plus à la production des iris, que leur première, sera moindre qu'elle n'auroit été en les tournant dans le sens contraire.

La grandeur du grand miroir étant donnée, il est important de déterminer celle du petit. Pour cet effet,

Soit  $T$  le foyer, &  $TC$  la distance focale du grand miroir,  $AB$ ,  $BA$ ,  $CA$  la moitié de son diamètre,  $CB$  le demi-diamètre de son trou, au-travers duquel la dernière image  $ax$  de l'objet éloigné,  $PQ$  est réfléchi par le petit miroir  $aca$ . Si l'on suppose que les rayons  $QA$ ,  $QA$ , les plus éloignés de l'axe & qui lui sont parallèles, passent après la première réflexion par le foyer  $T$ , & aillent tomber sur le petit miroir en  $a$ ,  $a$ , la surface, donc la largeur sera  $aca$ ,

sera suffisante pour recevoir tous les principaux rayons & les réfléchir en  $x$ , centre de la dernière image. Et si le petit miroir est moins grand que  $a a$ , quelques rayons, après la première réflexion, passeroient au-delà & seroient perdus; & s'il est plus large que  $a a$ , il interceptera une plus grande quantité de rayons qui seront aussi perdus.

Quant au diamètre du trou  $B B$  du grand miroir, s'il est plus grand que  $a a$ , quelques-uns des rayons les plus intérieurs y entreroient & seroient perdus; & s'il est moindre que  $a a$ , dont l'ombre est plutôt plus grande que lui, il n'en tombera pas davantage de rayons sur le miroir, que s'il étoit aussi grand. C'est pourquoi le point  $x$ , auquel ces rayons sont réfléchis, sera aussi éclairé qu'il est possible, lorsque la largeur  $a a$  sera suffisante pour recevoir le pinceau de rayons principal, & que  $B B$  ne sera pas plus grand que  $a a$ . Supposant que le trou dans le grand miroir reste de la grandeur que nous venons de déterminer; si l'on augmente le petit miroir d'une petite zone, dont la largeur soit à la largeur de la moitié de la première image, comme la distance entre les deux miroirs est à la distance focale du plus grand, la dernière image sera alors éclairée d'une manière uniforme, mais un peu moins vivement que son centre ne l'étoit auparavant, par la perte d'autant de lumières que cette zone en intercepte. Car ayant tiré les lignes  $A S, A S$ , l'arc  $a c a$  coupera l'une en  $b$ ; & s'il est prolongé, touchera l'autre en  $d$ , & alors les rayons tombant du point  $P$  sur l'arc  $A A$ , & appartenant à  $S$ , après leur première réflexion seront tous reçus sur l'arc  $b c d$ , & en seront réfléchis en  $x$ ; & en tournant cet arc  $c, a, d$ , autour de l'axe  $c T$ , le petit miroir  $a c a$  sera augmenté d'une zone de la largeur  $a d$ , & recevra tous les rayons, partant d'un objet circulaire décrit par  $P Q$ , tourné sur le même axe  $Q C$ . Or par les figures semblables  $A a d, A T S$ , on aura  $a d . T S :: A a : A T :: C c . C T$ . Donc, &c.

Il résulte de ce qui vient d'être dit, que l'image

de l'objet sera plus vive lorsque le diamètre du petit miroir sera de la grandeur déterminée par la règle précédente, & qu'elle sera d'une lumière plus uniforme, mais moins vive, quand on augmentera ce petit miroir dans la proportion que nous venons de donner. M. Short, célèbre opticien de Londres, & qui paroît jusqu'ici l'avoir emporté sur tous les artistes qui ont fait des *telescopes* de réflexion, préfère de donner au petit miroir un peu plus de largeur qu'à l'ouverture du grand, & cela dans la raison de 6 à 5.

Nous avons supposé que le diamètre du grand miroir étoit donné, cependant c'est une des parties du *telescope* qui doit être déterminée avec non moins d'attention que les autres; car s'il est trop grand pour la distance de son foyer, l'image sera confuse, les rayons qui la composeront n'étant pas assez parfaitement réunis; s'il est trop petit, l'image ne sera pas assez éclairée, & il n'embrassera pas un assez grand champ. Newton prescrit néanmoins de le faire un peu plus grand que les proportions des autres parties ne le comportent, voulant que le champ du *telescope* soit limité d'une autre manière, c'est-à-dire par une petite plaque percée & située près de l'oculaire. Et comme la détermination de l'ouverture de cette plaque, pour qu'en écartant tous les rayons qui pourroient troubler ou altérer la netteté de l'image, elle ne diminue cependant point trop le champ du *telescope*, n'est pas moins importante que celle de la grandeur de ce miroir, & qu'il y a encore plusieurs parties qui méritent également d'être déterminées; nous croyons ne pouvoir mieux faire que de donner ici la table calculée par le docteur Smith, pour les dimensions des diverses parties de *telescopes* de différentes longueurs, depuis 5 pouces jusqu'à 5 piés. Voyez son *Optique*. Elle est calculée sur les mesures d'Angleterre, dont le pié & par conséquent le pouce est au nôtre comme 107 est à 114.

TABLE des dimensions de quelques télescopes de la forme de ceux de Grégorius, & des rapports dans lesquels ils grossissent.

Distances du foyer du grand miroir.	Distances de l'image au-delà de ce miroir, après la seconde réflexion.	Distances du foyer du grand miroir.	Distances du foyer du petit miroir.	Demi-diamètres du grand miroir.	Demi-diamètres du petit & par conséquent du trou du grand miroir.	Distances du foyer de l'oculaire.	Rapports dans lesquels les objets sont grossis.
Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.
5, 65.	2, 987.	1, 131.	1, 106.	0, 773.	0, 155.	1, 223.	39, 69.
9, 60.	4, 923.	1, 653.	1, 5.	1, 15.	0, 198.	1, 565.	60, 60.
15, 50.	7, 948.	2, 343.	2, 148.	1, 652.	0, 250.	1, 973.	86, 46.
36, 60.	4, 787.	3, 724.	3, 432.	3, 132.	0, 324.	2, 561.	165, 2.
60, 60.	6, 391.	5, 912.	5, 912.	4, 605.	0, 414.	3, 271.	242, 94.

La table que nous venons de donner n'a été calculée, comme on peut le voir, que pour un oculaire, afin de simplifier le calcul. Mais comme on en emploie toujours deux actuellement, voici une autre petite table qui enseignera la distance de leurs foyers

respectifs, celle où ils doivent être l'un de l'autre l'ouverture du modérateur de la lumière, &c. elle se rapporte à la figure avec laquelle on a expliqué la substitution des deux oculaires à un seul.

TABLE des dimensions & des positions des deux oculaires.

Distances du foyer du grand miroir.	Distances du premier oculaire de la face extérieure du grand miroir.	Distances de la face postérieure du premier oculaire à la face postérieure du second.	Distances du foyer du premier oculaire.	Distances du foyer du second oculaire.	Distances de l'ouverture de l'oculaire de la face postérieure du second.	Demi-diamètres du trou du modérateur de la lumière.
Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.	Pouces & décimales.
5, 65.	1, 764.	1, 653.	2, 446.	0, 815.	0, 408.	0, 136.
9, 60.	3, 358.	2, 087.	3, 130.	1, 043.	0, 522.	0, 174.
15, 50.	5, 975.	2, 631.	3, 946.	1, 315.	0, 658.	0, 220.
36, 60.	1, 439.	3, 415.	5, 122.	1, 707.	0, 854.	0, 286.
60, 60.	2, 787.	4, 280.	6, 414.	2, 144.	1, 072.	0, 359.



Ces tables ont été calculées d'après un excellent *telescope* de M. Short de 9 pouces de foyer, dont voici les dimensions.

	pouc.	décim.
Distance focale du grand miroir,	9,	6.
Son diamètre,	2,	3.
Distance focale du petit miroir,	1,	5.
Sa largeur,	0,	6.
Diamètre du trou dans le grand miroir,	0,	5.
Distance du petit miroir au premier oculaire,	14,	2.
Distance entre les deux oculaires,	2,	4.
Distance focale du premier oculaire,	3,	8.
Distance focale du second ou du plus près de l'œil,	1,	1.

D'après ce que nous avons dit sur la manière de déterminer les parties principales du *telescope*, & d'après ces tables, on pourra facilement en construire un : nous pourrions ajouter ici la manière de calculer les dimensions de toutes les parties d'un *telescope*, ou de résoudre ce problème ; la longueur d'un *telescope* étant donnée, déterminer les proportions de toutes ses parties, pour qu'ayant le degré de distinction & de netteté requis, il y grossisse dans le plus grand rapport possible, en conservant cette netteté ; mais ce problème nous jetteroit dans trop de détail, & dans une analyse trop étendue : nous en dirons de même de plusieurs choses que nous pourrions ajouter sur la théorie de ce *telescope* ; de plus, la pratique a tant d'influence dans la perfection de cet instrument, que si les miroirs ne sont pas d'une forme très-régulière, si le poli n'en est pas dans la plus grande perfection, quand même on auroit observé avec la plus grande précision toutes les proportions requises dans la construction, il ne seroit qu'un effet médiocre. Messieurs Bradley & Molineux, dont nous avons parlé, quoique parfaitement instruits de ces proportions, & éclairés des lumières que M. Hadley avoit acquises sur la fabrication de cet instrument, & leur avoit communiquées, firent, avant de réussir, nombre d'essais instructifs. En effet, lorsque ces miroirs ne sont pas d'un métal assez compact, assez dur pour prendre le plus beau poli, & réfléchir la plus grande quantité de rayons possibles, lorsqu'ils ne sont pas de la forme la plus exacte, ils rendent les images des objets d'une manière tout-à-la-fois confuse & obscure. On fait que les irrégularités dans la forme des miroirs, produisent des erreurs six fois plus grandes que celles que produiroient les mêmes irrégularités dans un objectif. Cette difficulté d'avoir des miroirs de métal, qui n'absorbassent pas beaucoup de rayons, a fait conseiller à Newton, dans son optique, de faire les miroirs de *telescope* de verre ; il tenta même de faire un *telescope* de quatre piés, avec un miroir de cette espèce ; mais, comme il nous l'apprend, quoique ce miroir parût d'une forme très-régulière & bien poli ; aussi-tôt qu'on l'eut mis au teint, on y découvrit un grand nombre d'irrégularités, & enfin il ne réfléchissoit les objets que d'une manière fort obscure & fort confuse. Cependant M. Short, dont nous venons de parler, a été depuis plus heureux ; il a fait plusieurs *telescopes* avec ces miroirs, qui ont fort bien réussi, & un entr'autres de quinze pouces de foyer, avec lequel on lisoit (*les Transac. philos.*) à deux cens trente piés ; mais l'extrême difficulté de faire ces miroirs, par la peine qu'on a à rendre les deux surfaces convexes & concaves, bien parallèles l'une à l'autre, les a fait abandonner : on n'en fait presque plus aujourd'hui que de métal ; ce seroit peut-être ici le lieu d'exposer les moyens nécessaires pour les bien former & les bien polir ; cependant, comme le dit Newton, c'est un art que la pratique peut beaucoup mieux enseigner, que les préceptes : au reste on trouvera à l'article MIROIR, ce qu'il est

nécessaire de savoir pour faire ces miroirs. Quant à leur composition, il y en a un si grand nombre, qu'il seroit difficile de déterminer quelle est la meilleure. M. Hadley, dont nous avons déjà parlé, rapporte qu'il en a essayé plus de cent cinquante, & qu'il n'en a trouvé aucune qui fût exempte de toutes espèces de défauts. En voici une cependant qu'il regarde comme excellente, & comme la meilleure ; le seul défaut qu'elle a est d'être couteuse.

Prenez du cuivre rouge, de l'argent, du régule d'antimoine, de l'étain, de l'arsenic ; faites fondre, & coulez le tout dans des moules de laiton fort chauds. Voici une autre composition que M. Passavant a bien voulu nous communiquer, & qu'il nous a dit réussir très-bien. Un miroir de cette composition ayant été exposé aux injures de l'air pendant plusieurs années, n'en fut ni altéré ni terni.

Prenez vingt onces de cuivre, neuf onces d'étain de mélac, le tout étant en fusion un quart d'heure, après l'avoir remué deux ou trois fois avec une barre de fer, versez-y sept gros de bon antimoine cru, remuez le tout, & le laissez en fusion pendant quinze ou vingt minutes, en prenant garde aux vapeurs qui s'en élèvent. On voit ici la liaison des sciences, les unes avec les autres : car ce seroit un beau présent que la chimie feroit à l'optique, si elle lui fournissoit un métal compact, dur, peu susceptible des impressions de l'air, & capable de recevoir le plus beau poli, & de réfléchir le plus grand nombre de rayons. Cette circonstance de réfléchir le plus grand nombre de rayons est si importante, & mérite tant d'attention, que dans les *telescopes* de réflexion, les objets ne paroissent jamais éclairés d'une manière aussi vive que dans les *telescopes* de réfraction, ou dioptrique, parce que dans ces derniers il y a moins de lumière de perdue par son passage à-travers plusieurs verres, qu'il n'y en a dans les premiers, par l'imperfection de la réflexion. Cet effet est tel que dans un *telescope* de réflexion, construit pour grossir autant qu'un *telescope* de réfraction, l'image paroît toujours moins grande que dans celui-ci. Cette différence d'apparence de grandeur des deux images, dans ces deux différents *telescopes*, a surpris M. Molineux & plusieurs autres ; cependant cet effet n'a rien d'extraordinaire, il est facile à expliquer ; il résulte de cette vérité expérimentale d'optique, que les corps qui sont plus éclairés que les autres, quoique vus sous le même angle, paroissent toujours plus grands. On peut voir dans la Planchie d'optique des figures, les différents *telescopes* dont nous venons de parler.

En exposant les raisons qui ont déterminé Newton à l'invention du *telescope* de réflexion, nous avons dit que c'étoit particulièrement la décomposition que les rayons éprouvoient dans les *telescopes* dioptriques, en passant à-travers l'objectif, ou les oculaires, & qu'il regardoit cette décomposition comme un obstacle insurmontable à la perfection de ces instrumens. Cependant en 1747, M. Euler imagina de former des objectifs de deux matières différemment réfringentes, espérant que par l'inégalité de leur vertu réfractive, ils pourroient compenser mutuellement leurs effets, c'est-à-dire que l'un serviroit à rassembler les rayons déviés, ou séparés par l'autre. Il forma en conséquence des objectifs de deux lames de verre, qui renfermoient de l'eau entre elles, ayant formé une hypothèse sur la proportion des qualités réfractives de ces deux matières, relativement aux différentes couleurs, il parvint à des formules générales pour les dimensions des *telescopes*, dans tous les cas proposés. M. Dolland, dont nous avons déjà parlé, entreprit de tirer parti de cette nouvelle théorie de M. Euler ; mais ne s'en tenant point aux dimensions mêmes des objectifs qu'il avoit données, parce qu'elles étoient fondées sur des lois de réfraction purement hypothétiques,

hypothétiques, il leur substitua celles de Newton; mais les ayant introduites dans les formules de M. Euler, il en tira un résultat fâcheux pour sa théorie; c'est que la réunion désirée des foyers de toutes les couleurs, ne pouvoit se faire qu'en supposant au *telescope* une longueur infinie; cette objection étoit sans réplique, à moins que les lois de réfraction données par Newton, ne fussent pas exactes. Autorisées d'un si grand nom, M. Euler n'osa pas les révoquer en doute; il prétendit seulement qu'elles ne s'opposoient à son hypothèse que de quantités trop petites pour renverser une loi qui, suivant lui, étoit fondée sur la nature de la chose. Il paroissoit d'ailleurs d'autant moins ébranlé par l'expérience de Newton, que l'on rapportoit, & par le résultat qu'on en tiroit, que l'un & l'autre n'alloient pas moins qu'à détruire toute possibilité de remédier à la décomposition des rayons par un milieu, en les faisant passer ensuite par un autre: cependant la vérité de cette correction des effets d'un milieu sur les rayons, par un autre milieu, lui paroissoit d'autant plus nécessaire, qu'elle étoit prouvée par le fait; l'œil étant composé d'humours différemment réfringentes, disposées ainsi par l'auteur de la nature, pour employer les inégalités de leurs vertus réfractives à se compenser mutuellement.

Quelques physiciens anglois peu contents de voir que M. Dollond n'opposoit jamais aux raisonnemens métaphysiques de M. Euler, que le nom de Newton & ses expériences, engagèrent M. Clairaut à lire avec soin le mémoire de ce savant géometre, sur-tout la partie de ce mémoire où le sujet de la contestation étoit portée à des calculs trop compliqués, pour qu'il fût permis à tout le monde d'en juger. Par l'examen qu'il en fit, il parvint à une équation qui lui montra que la loi de M. Euler ne pouvoit point avoir lieu, & qu'ainsi il falloit rejeter les rapports de réfraction qu'il en avoit conclus, généralement pour tous les rayons colorés. Cependant en 1755, M. Klingstierna, professeur en l'université d'Upsal, fit remettre à M. Dollond, un écrit où il attaquoit l'expérience de Newton, par la métaphysique & par la géométrie, & d'une telle manière, qu'elle força M. Dollond de douter de l'expérience qu'il avoit si long-tems opposée à M. Euler. Les raisonnemens de M. Klingstierna firent plus, ils obligèrent M. Dollond à changer de sentiment; & ayant en conséquence recommencé les expériences en question, il les trouva fausses, & ne douta plus de la possibilité de parvenir au but que M. Euler s'étoit proposé; la proposition expérimentale de Newton, qui persuada pendant tant de tems à M. Dollond, que ce que proposoit M. Euler étoit impraticable, se trouve à la page 145 de son optique, édition françoise in-4°. Newton s'y exprime dans les termes suivans: « Toutes les fois que les rayons de lumière traversent deux milieux de densité différentes, de manière que la réfraction de l'un détruisse celle de l'autre, & que par conséquent les rayons émergens soient parallèles aux incidens, la lumière sort toujours blanche; ce qui est vraiment remarquable, & qui montre qu'on ne doit jamais s'en laisser imposer par l'autorité des grands hommes, c'est que la fausseté de cette expérience que Newton cite, est très-facile à reconnaître, & qu'il est étonnant que lui, qui avoit à un si haut degré le talent de faire des expériences, se soit trompé: car lorsque la lumière sort blanche, ce n'est point lorsque les rayons émergens sont parallèles aux rayons incidens. En effet, par l'expérience que M. Dollond en fit, il trouva que dans un prisme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en en-bas, auquel on joint un prisme de verre dont le tranchant est tourné en en-haut; lorsque les objets vus à travers ces prismes paroissent à la

même hauteur que si on les voyoit à la vue simple, ils sont alors teints des couleurs de l'iris; pendant que lorsque par la position des prismes, on fait cesser ces iris, on ne voit plus ces objets dans le même lieu. Convaincu par-là de la possibilité du projet de M. Euler, il entreprit de le remplir lui-même: cependant, sans entrer dans le détail de toutes ses tentatives, il nous suffira de dire que celles qu'il fit avec des objectifs composés de verre & d'eau, n'eurent aucun succès; mais qu'il réussit, lorsqu'ayant remarqué que différentes espèces de verre ayant des vertus réfractives différentes, il conçut qu'en les combinant ensemble, on pourroit en obtenir des objectifs composés, qui ne décomposeroient pas la lumière, il s'assura de la vérité de cette conjecture, & de son succès, en construisant des prismes de deux sortes de verres, & en changeant leurs angles jusqu'à ce qu'il en eut deux prismes qui, appliqués l'un contre l'autre, en ordre renversé, produisissent comme le prisme composé d'eau & de verre, une réfraction moyenne & sensible, sans cependant décolorer les objets. Enfin pour abrégé, il parvint tellement à vaincre les difficultés que la pratique offroit dans l'exécution de cette théorie, qu'il a fait suivant ces principes, des lunettes d'approche extrêmement supérieures à toutes celles qu'on a faites jusqu'ici; les personnes qui en ont vues, prétendent que celles de cinq piés sont autant d'effet que les lunettes ordinaires de quinze.

Comme M. Dollond n'a point indiqué la route qu'il a suivie, pour faire le choix de sphères propres à détruire les aberrations, & qu'on ne trouve pas même dans son mémoire de ces sortes de résultats, par lesquels on pourroit parvenir à les découvrir, M. Clairaut a jugé que cet objet étoit digne qu'il s'en occupât. Nous n'entreprendrons point de prévenir ici le public sur ce qu'il a déjà fait à ce sujet, & dont il rendit compte par un mémoire à la rentrée publique de l'académie de la S. Martin de l'année dernière (1760); nous dirons seulement que pour porter cette théorie des *telescopes* dioptriques à la plus grande perfection, il se propose de faire toutes les expériences nécessaires, & de mettre les artistes en état, par la simplicité de ses formules, de pouvoir faire ces *telescopes* avec la plus grande précision. Au reste nous sommes crus obligés d'ajouter ceci (que nous avons tiré du mémoire même de M. Clairaut qu'il a bien voulu nous communiquer), pour ne laisser rien à désirer sur ce qui regarde les *telescopes*, instruire le public du progrès de l'optique, & surtout montrer par cette histoire combien on doit se défier des propositions générales, & n'abandonner les choses que lorsque des expériences répétées & incontestables en ont démontré l'impossibilité; enfin qu'il ne faut jamais regarder la vérité que comme le fruit du tems & de la nature, ainsi que le dit Bacon, & qu'il ne faut regarder les décisions des grands hommes comme infaillibles, que lorsqu'elles sont marquées du sceau de la vérité par des démonstrations sans réplique ou des expériences incontestables. *Art. de M. LE ROI.*

TELESCOPIQUE, adj. (*Astron.*) étoiles *telescopiques* sont des étoiles qui sont invisibles à la vue simple, & qu'on ne peut découvrir que par le secours d'un *telescope*. Voyez ETOILE.

Toutes les étoiles au-dessous de la sixième grandeur sont *telescopiques* pour des yeux ordinaires, & le nombre de ces étoiles *telescopiques* est fort grand. *Chambers.*

TELESIA ou TELESCIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie qui, suivant Frontin, étoit une colonie romaine établie par les triumvirs. Ptolomée, l. III. c. j. donne cette ville aux Samnites, & la marque entre *Turcinum* & *Beneventum*. On la nomme aujourd'hui *Tellese*, bourg ruiné du royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur le Voltorno. (*D. J.*)

**TELESPHORE**, f. m. (*Littérat. & Mytholog.*) c'étoit un dieu que les Grecs invoquoient pour la santé, ainsi qu'Esculape & la déesse Hygée, qui répond à la déesse *Salus* des Romains. Les figures de ces trois divinités se trouvent ensemble sur un grand nombre de médailles; sur d'autres, on voit *Telesphore* accompagner tantôt Esculape, tantôt Hygée; enfin il est représenté seul au revers de plusieurs autres médailles; mais dans toutes, sa figure est la même: c'est celle d'un enfant vêtu d'une sorte de manteau sans manches, qui lui enveloppant les bras, descend au-dessous des genoux, & auquel tient une espèce de capuchon qui lui couvre la tête.

Pausanias, dans la description qu'il fait des principaux monumens qu'il a vus près de Sycione, parle d'un temple d'Esculape où l'on adoroit la divinité Evaméron, qu'il croyoit être la même que l'Acésius des Epidauriens, & le *Telesphore* adoré par ceux de Pergame.

M. le Clerc autorisé par la double signification du mot *Telesphore*, prend la figure de ce dieu qui est sur les médailles, pour celle d'un devin; M. Spon pour l'emblème de la maladie; & M. d'Egly pour celui du premier jour de la convalescence. Il ne me paroît pas qu'aucune de ces conjectures soit satisfaisante, parce qu'aucune ne donne la raison de ce qu'on cherche ici; je veux dire 1°. d'un enfant représenté tantôt seul, tantôt joint à deux autres divinités; 2°. de la robe singulière dont cet enfant est vêtu; & 3°. de l'espèce de capuchon qui lui couvre la tête. Mais il est vraisemblable que le culte de *Telesphore* passa d'Epidaur à Rome avec celui d'Esculape.

On le supposa son fils, & il fut dieu de la convalescence. Le manteau, le capuchon, la petite taille sont les attributs de cette divinité. Les auteurs anciens en ont laissé plusieurs descriptions; & le p. de Montfaucon a rassemblé bien des choses savantes sur cette divinité, à l'occasion du *Telesphore* de marbre blanc qui est au cabinet des antiques du roi. (*D. J.*)

**TELETE**, (*Littérat.*) *Τελεία*, nom qu'on donnoit chez les Grecs & les Romains aux rites solennels qui se pratiquoient en l'honneur d'Isis. (*D. J.*)

**TELGÉN**, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de Suede, l'une dans la Sudermanie, & l'autre dans l'Uplande; la première est sur la rive méridionale du lac Maler, au sud-ouest de Stockholm. On l'appelle par distinction *Soder-Telgen*. Long. 35. 58. latit. 59. 16. La seconde, *Nord-Telgen*, est sur le bord d'un petit lac, à quelque distance de la mer, & à l'orient d'Upsal. Long. 35. 40. latit. 60. 10. (*D. J.*)

**TELCARDIUS LAPIS**, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit la forme d'un cœur; il paroît que c'est celle que nous connoissons sous le nom de *biscardite* ou *cœur de bœuf*.

**TELLA PASHNUM**, (*Hist. nat.*) nom donné par les peuples des Indes orientales à une espèce d'arsenic blanc qu'on trouve naturellement près des rivières dans les pentes des montagnes entre des roches, en gros morceaux blancs, de forme irrégulière; cette espèce d'arsenic est bien connu dans le pays pour un terrible poison, & l'on ne s'en sert que pour détruire les bêtes nuisibles; il jette au feu d'abondantes fumées qui sentent fortement l'ail & le soufre, & en même tems il ne se fond qu'avec peine. (*D. J.*)

**TELLA SAGRUM**, (*Hist. nat.*) nom donné par les naturels des Indes orientales à une sorte de bol qu'ils emploient intérieurement dans la toux, & extérieurement pour dessécher les ulcères; ce bol est de la nature de nos plus fines terres absorbantes, & on le trouve au fond de quelques rivières du pays. (*D. J.*)

**TELLEGIE**, f. f. (*Hist. nat.*) liqueur que les habitans de l'île de Ceylan tirent d'un arbre qu'ils nomment *kétule*, & qui ressemble beaucoup au cocotier.

Cette liqueur est très-douce, très-agréable & très-saine; elle n'a aucune force; il y a des arbres qui en fournissent jusqu'à douze pintes par jour; on la fait bouillir jusqu'à une certaine consistance, & alors elle fournit une espèce de sucre ou de cassonade que les Chingalais nomment *jaggori*.

**TELLENA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Strabon & Denys d'Halycarnasse écrivent *Tellena*, & ce dernier dit que c'étoit une ville célèbre; Plin. l. III. c. v. la nomme *Tellene*. (*D. J.*)

**TELLENON LE**, ou **TOLLENON**, Voyez CORBEAU.

**TELLIGT**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, sur la rivière d'Embs, à une lieue de Munster, avec une riche abbaye. Long. 25. 15. latit. 52. 4. (*D. J.*)

**TELLINE** ou **TÉNILLE**, f. f. (*Conchyliol.*) en Normandie *flion*, & en latin *tellina*, coquille bivalve de la famille des moules; elle en est distinguée par les caractères suivans: sa consistance est plus légère & plus mince que celle des moules; sa forme est plus allongée sans être pointue; l'endroit où elle se ferme qui est la charnière, n'est pas exactement dans le milieu; de plus les *tenilles* ont la plupart à l'extrémité de la partie la plus courte, une espèce de bec qui s'éleve tant soit peu; enfin à la différence des moules, elles ont deux muscles qui les attachent à leurs coquilles.

Toutes les *tellines* peuvent se ranger commodément sous trois classes: 1°. les *tellines* oblongues & plates dont les côtés sont égaux; 2°. les *tellines* oblongues dont les côtés sont inégaux; 3°. les *tellines* applaties & tronquées.

Dans la première classe, on compte les espèces suivantes: 1°. la *telline* violette; 2°. la même *telline* avec quatre zones blanches; 3°. la *telline* unie, barriolée de fascies blanches, & couleur de rose; 4°. la *telline* chevelue de la Méditerranée; 5°. la grande *telline* chevelue de l'Océan; 6°. la *telline* du Canada; 7°. celle des îles Açores; 8°. la *telline* du grand banc de Terre-neuve; 9°. la petite *telline* du Canada; 10°. celle de Saint-Savinien: cette dernière se trouve souvent polie dans les cabinets des curieux, & alors elle est d'un beau couleur de rose & argent.

Dans la classe des *tellines* oblongues dont les côtés sont inégaux, on connoît les espèces suivantes: 1°. la *telline* rougeâtre avec un bec; elle est nommée *volselle* ou la *pince des Chirurgiens*; 2°. la *volselle* couleur de citron; 3°. la *telline* en forme de couteau; 4°. celle qui est à long bec; 5°. la *telline* rude appelée la *langue de chat*; 6°. la *telline* fasciée & rayée de couleur de rose; 7°. la *telline* barriolée de violet & de blanc; 8°. la *telline* orangée avec un pli sur un des côtés, & des dents dans sa bordure; 9°. la feuille d'arbre de Rumphius; 10°. la *telline* blanche & chagrinée; 11°. celle qui est rougeâtre avec des stries transversales.

Enfin dans la classe des *tellines* applaties & tronquées on distingue la *telline* violette au sommet strié; 2°. la *telline* citrine avec des stries semblables; 3°. la rougeâtre qui passe pour une des belles *tellines*.

Il nous reste à parler du poisson logé dans la *telline*. Deux petits tuyaux sortent d'une de ses extrémités, & une jambe peu longue du milieu de ses deux valves; quand il fait son chemin dans le sable, il se couche sur le plat de sa coquille; & avec sa jambe faite en lame il fait un mouvement comme le sardon; quand ces animaux veulent marcher & avancer, ils tournent leur coquille sur le tranchant, afin que le sable n'en touche qu'une très-petite partie; souvent même cette jambe ou ce pié est plat, quelquefois plus épais, recourbé ou pointu comme un arc, ce qui facilite extrêmement leur marche. Ils l'exécutent avec beaucoup de célérité, & font même quelquefois



un petit faut. M. de Réaumur vous expliquera toute l'allure de ce coquillage dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, année 1710. (D. J.)

TELLINITE, f. f. (*Hist. nat.*) c'est une coquille bivalve, d'une figure alongée, que l'on nomme *telline pétrifiée*; ce qui la distingue est une pointe alongée & proéminente, dans laquelle elle se termine: on la regarde comme une epece de moule ou de pinne marine pétrifiée.

TELLUNO, (*Mythol.*) dieu de la terre; l'on croit que c'est un furnom de Pluton, pris pour l'hémisphère inférieur de la terre.

TELLYR, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, selon le texte grec de Ptolomée, l. VII. ch. j. Castald prétend que c'est Timinava. (D. J.)

TELMESSE, (*Géog. anc.*) *Telmessus*, par Pline, l. V. c. xxvij. par Pomponius Méla, & par Ptolomée. Mais Strabon, le Périple de Scylax, Tite-Live, Arrien, & Etienne le géographe écrivent *Telmessus*.

*Telmesse* étoit une ville maritime, aux extrémités de la Lycie, aux pieds d'une montagne de même nom, laquelle est une partie du mont Cragus. Cette ville donnoit aussi son nom au golfe sur lequel elle étoit bâtie, & qu'on appelloit *sinus Telmessicus*, d'un côté il touchoit la Lycie, & de l'autre la Carie, selon la description de Tite-Live, l. XXXVII. c. xvj.

Comme donc *Telmesse* étoit la première ville que l'on trouvoit en entrant de la Carie dans la Lycie, Etienne le géographe la met dans la Carie, ainsi que Cicéron qui dit: *Telmessus in Caria est, quæ in urbe excellit Haruspicum disciplina.*

Cette ville fut donnée à Eumenes par les Romains, lorsqu'ils eurent défait Antiochus; cependant les Lyciens la recouvrent après que le royaume d'Eumenes eut été ruiné.

Mais ce qui a le plus fait parler de *Telmesse*, est moins ses vicissitudes que le naturel prophétique de ses habitans, dont Pline, l. XXX. c. j. Justin, l. XI. c. vij. Arrien, l. II. Cicéron, l. I. de divinac. c. xli. & xliij. ont parlé: tout le monde y naissoit devin; les femmes & les enfans y recevoient cette faveur de la nature.

Ce fut là que Gordius alla se faire interpreter un prodige qui l'embarassoit: il en apprit l'explication sans être obligé de passer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de *Telmesse*, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il pût s'adresser. Cette fille s'enquit tout-aussi-tôt de ce qu'il avoit à proposer au devin; il le lui dit, elle lui en donna le sens, & ce fut une très-agréable nouvelle, puisqu'elle l'assura que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la prophétesse s'offrit à lui en mariage, & la condition fut acceptée comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit.

Cicéron croyoit que les Telmésiens devinrent de grands observateurs de prodiges, à cause qu'ils habitoient un terroir fertile, qui produisoit plusieurs singularités. D'autres anciens remontent plus haut, & nous parlent d'un *Telmessus*, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient vénérées par les habitans. Elles reposoient sur leur autel d'Apollon, qui étoit le pere de *Telmessus*. Voilà, selon les préjugés du paganisme, l'origine de l'esprit de divination, qui se faisoit tant remarquer dans cette ville. *Telmessus*, pendant sa vie, avoit enseigné l'art de deviner, & après sa mort il ne pouvoit manquer de l'inspirer à ses dévots. Ajoutons que sa mere, fille d'Antenor, avoit été possédée de ce même esprit, Apollon l'en gratifia après avoir obtenu ses faveurs.

Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas prodigieusement mutilé, nous y apprendrions quelque chose de particulier touchant *Telmessus*: on y entre-

Tome XVI.

voit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici, & qu'il étoit venu des climats hyperboréens à l'oracle de Dodone. L'oracle lui promit l'esprit de divination, tant pour lui que pour ceux qui viroient autour de l'autel qu'il feroit construire. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon Telmessien, & par conséquent les habitans de cette ville devoient naître devins par un privilege particulier.

Ils avoient beaucoup de foi aux songes, à ce qu'assure Tertullien. *Telmessenses*, dit-il, *nulla somnia evacuanti.* Il semble que ces paroles indiquent que ceux de *Telmesse* croyoient que tous les songes signifioient quelque chose, & qu'il n'y en avoit point qui fût vuide de réalité.

*Aristandre*, qui étoit de *Telmesse*, & qui fut un des plus habiles devins de son tems, avoit composé un ouvrage sur cette matiere: c'est apparemment lui qui moyenna le traité que sa patrie fit avec Alexandre, & dont Arrien a parlé dans son premier livre. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'acquit un grand ascendant sur l'esprit de ce monarque.

Il avoit déjà montré son génie, dans la divination, à la cour du roi Philippe, car ce fut lui qui expliqua le mieux le songe que fit ce prince, après avoir épousé Olympias. Il songea qu'il appliquoit sur le ventre de la reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins qu'on consulta, conseillèrent à Philippe de faire observer plus soigneusement la conduite de sa femme; mais *Aristandre* plus habile dans le manège de la cour, soutint que ce songe signifioit que la reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion. Voyez l'article *Aristandre* dans Bayle.

Je crois qu'il ne faut pas confondre *Telmesse* avec *Termesse*; ainsi voyez TERMESE. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TELMEL, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Duquela, au pied du mont Beninaguer. Elle est peuplée de Bérberes afriquains. (D. J.)

TELOBIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne taragonnoise. Ptolomée, l. II. c. vj. la donne aux peuples *Accetani*, & la marque entre *Cetufis* & *Cerifus*. (D. J.)

TELO-MARTIUS, (*Géog. anc.*) port de la Gaule narbonnoise. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route par mer de Rome à Arles, entre le port *Pomponiana* & celui de *Taurinum*, à quinze milles du premier, & à douze milles du second. Cet itinéraire est le premier monument ancien qui fasse mention du fort *Telo-Marius*. Dans plusieurs conciles on trouve la signature de l'évêque de ce lieu, & il se dit *episcopus Telonensis*, & quelquefois *Tolonensis*, d'où l'on a fait le nom moderne qui est *Toulon*, port fameux dans la Provence. (D. J.)

TELON, f. m. terme de Commerce, sorte d'étoffe dont la chaîne est de lin ou de chanvre, & la trame de laine. (D. J.)

TELONÉ, (*Antiq. grecq.*) *τέλων*, fermiers des revenus publics chez les Athéniens; mais si vous voulez connoître avec quelle rigueur ils étoient traités, en cas de fraude, vous pourrez lire Potter, *Archæolog. grec. l. I. c. xiv. tom. I. p. 81.* (D. J.)

TELOS ou TELUS, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, & qu'on peut dire une île d'Asie, puisqu'elle est à l'orient d'Asiypalée. Elle étoit fameuse par ses parfums, à ce que dit Pline, l. IV. c. xij. on la nomme aujourd'hui *Piscopia*. (D. J.)

TELPHUSA, (*Géog. anc.*) ce mot se trouve encore écrit *Telpusa*, *Telpussa*, *Thalpusa*, *Thalpusa*, *Thelpusa*, *Tharpusa*, & *Delpusisa*; mais toutes ces orthographes différentes désignent une ville & petite contrée de l'Arcadie. Etienne le géographe dit que

la ville fut ainsi nommée de la nymphe *Telphussa*, fille du fleuve *Ladon*; cette ville est connue de *Polybe*, *l. IV. c. 77*, de *Pausanias*, *l. VIII. & de Pline*, *l. IV. c. 9*. Quoiqu'ils en écrivent le nom différemment, c'est la même ville que la notice de *Hierocles* met sous la métropole de *Corinthe*, & qu'elle nomme *Tharpiusa*; & c'est encore la même dont parlent plusieurs médailles où on lit cette inscription, ΘΕΛΠΟΥΣΙΑΝ. (D. J.)

**TELSCHEN**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Bohême, sur l'Elbe, à quatre milles au-dessus de *Pirna*: c'est une clé du passage sur l'Elbe. (D. J.)

**TELTSCHE**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, sur les confins de la Bohême, près des sources de la rivière de *Teyá*. *Longit.* 33. 38. *latit.* 49.

**ΘΕΜΑ**, (*Géogr. anc.*) ce mot veut dire pays, district, province. Il faut savoir que depuis le règne d'*Héraclius*, l'empire d'Orient fut divisé pour l'ordre civil en pays ou districts, *θέματα*, ainsi nommés de la position, *απὸ τοῦ θέματος*, ou cantonnemens de corps militaires commandés par un stratège ou officier général, pour veiller à la sûreté & à la défense des provinces. La Lydie, par exemple, faisoit partie du *théma* ou district des *Thracéniens*, qui comprenoit aussi une partie de la *Carie* & de la *Phrygie*: cette division a subsisté jusqu'à la grande invasion des *Turcs*, au commencement du *xiv. siècle*. (D. J.)

**TEMAN**, f. m. (*Commerc.*) mesure de contenance pour les liquides, dont on se sert à *Mocha*, ville de l'Arabie heureuse; 40 *memudas* font le *teman*, chaque *memudas* contient trois chopines de France, ou trois pintes d'Angleterre. *Dictionnaire de Commerce*.

**TEMAPARA**, f. m. (*Hist. nat. Zoologie*) c'est le même lézard nommé par *Marggrave* & *Ray*, *teju-guacu*. Voyez-en l'article.

**TEMATHÉA**, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans la *Messénie*. *Pausanias*, *l. IV. c. xxiv*. dit que la ville *Corone* est au pié de cette montagne. (D. J.)

**TEMARETE**, (*Géog. mod.*) ville de l'île de *Socotra*, à l'entrée de la mer Rouge. Elle est sur la côte septentrionale de l'île: ses maisons sont bâties en terrasse. (D. J.)

**TEMBASA**, (*Géog. anc.*) ville de *Lycaonie*, que *Pline*, *l. V. c. xxvij*. donne pour une ville célèbre. *Paul Diacre* écrit *Thebasa*, & le *P. Hardouin* assure que c'est-là la véritable orthographe. (D. J.)

**TEMBROGIUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de *Phrygie*, selon *Pline*, *l. VI. c. j*. *Tite-Live*, *l. XXXVIII. c. xvij*. le nomme *Thymbrys* ou *Thymber*; & ce fleuve se jettoit dans le *Sangarius*. *Ortelius* confond mal-à-propos ce fleuve avec le *Tymbrios* de *Strabon*. Ce dernier couloit dans la *Troade*, & se perdoit dans le *Scamandre*.

**TEMECEN**, (*Géogr. mod.*) province d'Afrique, dans le royaume de *Fez*, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long sur 20 de large. C'est un des plus beaux pays de la Barbarie, par sa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes, ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent sous leurs tentes comme les Arabes, & sont cependant une nation africaine.

**TEMEN** ou **TEMEN-DE-FUST**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume d'Alger, à quelques lieues de la ville d'Alger, proche la Méditerranée, à l'orient du fleuve *Hued-Icer*, que les Latins appelloient *Serbetes*. Cette ville est, à ce que croit *Simler*, la *Rustonium* de *Ptolomée*, *l. IV. c. ij*. ville de la *Mauritanie césarienne*. Voyez *RUSTONIUM*, *Géogr. anc.* (D. J.)

**TEMENI-PORTA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie

mineure, dans la Lydie. *Pausanias*, *l. I. c. xxxv*. qui dit que cette ville n'étoit pas grande, ajoute qu'un tombeau y ayant été ruiné par l'injure du tems, laissa voir des os qu'on n'auroit pas pris aisément pour ceux d'un homme, s'ils n'en eussent eu la figure. Ils étoient d'une grandeur demesurée, & aussi-tôt le peuple s'imagina que c'étoit le tombeau de *Gérion*, fils de *Chrysaor*, & que c'étoit son trône qui étoit taillé dans la montagne. Il passoit auprès de cette petite ville, un torrent appelé *Oceanus*.

**TEMENITIS**, (*Géog. anc.*) fontaine de la *Sicile*, selon *Pline*, *l. III. c. viij*. *Vincent Mirabella* prétend que cette fontaine subsiste encore aujourd'hui, & qu'on la nomme *Fonte di Canali*.

**TEMENIUM**, (*Géog. anc.*) village fortifié dans le *Péloponnèse*, aux confins de l'Argie. *Pausanias*, *liv. II. c. xxxvij*. dit qu'il avoit pris son nom de *Temenus*, fils d'*Aristomachus*, & que le fleuve *Phryxus* avoit son embouchure près de ce village. On y voyoit un temple dédié à *Neptune*, un autre dédié à *Diane*, & le tombeau de *Temenus*. *Pausanias* ajoute que le village *Temenium* pouvoit être à 50 stades de *Nauplia*. (D. J.)

**TEMÉRITÉ**, f. f. (*Morale*) hardiesse demesurée & inconsidérée; mais si la témérité qui nous porte au-delà de nos forces les rend impuissantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles.

**TEMESA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les *Brutiens*, & la seconde du pays. Du tems de *Strabon* on la nommoit *Tempsa* ou *Temsa*: il dit *l. IV. p. 255*. qu'elle avoit d'abord été bâtie par les *Ausoniens*, & ensuite rétablie par les *Étoliens*, compagnons de *Thoas*, que les *Brutiens* chassèrent du pays. Elle devint colonie romaine; mais aujourd'hui elle est tellement détruite, qu'à peine en reconnoit-on les ruines. (D. J.)

**TEMESWAR**, COMTÉ DE, ou **TEMISWAR**, (*Géog. mod.*) comté de la basse-Hongrie. Il est borné au nord par la rivière de *Marosch*, à l'orient par la *Walachie*, au midi par le *Danube*, & à l'occident par le comté de *Chonad*. Sa capitale est *Temeswar*, qui lui donne son nom.

**TEMESWAR** ou **TEMISWAR**, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de même nom, sur la rivière de *Temès*, à 25 lieues de *Belgrade*; *Solimán II.* s'en rendit le maître en 1551, & les *Turcs* la gardèrent jusqu'en 1716, que le prince *Eugene* la reprit; elle est restée à la maison d'Autriche par le traité de paix de *Passarowitz* en 1718. *Long.* 39. 42. *latit.* 45. 27.

**TEMGID**, terme de relation. Nom d'une prière que les *Turcs* doivent faire à minuit, cependant comme cette heure est fort incommode, & que les mosquées ne sont ouvertes que pendant trois lunes de l'année, celles de *Redjeb*, de *Cholban* & de *Ramazan*, où même alors elles ne sont fréquentées que par les dévots, la plupart des *Turcs* se dispensent du *temgid*, & font cette prière le soir ou le matin; mais quand on ensevelit un musulman, les prêtres qui l'accompagnent, chantent toujours le *temgid*, parce que cette prière leur est aussi ordonnée pour ce sujet. (D. J.)

**TEMIAN**, (*Géogr. mod.*) royaume d'Afrique, dans la *Nigritie*; il est borné au nord par le *Niger*, au midi par le royaume de *Gabon*, au levant par le royaume de *Daumá*, & au couchant par celui de *Bisto*. C'est un pays desert.

**TEMMELET**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de *Maroc*, sur une montagne escarpée. Ses habitans sont dans la misère, & ne vivent que de farine d'orge, de graisse & de chair de chevre.

**TEMMICES**, (*Géog. anc.*) peuples que *Strabon*, *l. IX. p. 401*. met dans la *Béotie*, au nombre de ceux qui habiterent anciennement cette contrée. *Lyc-*

phron les nomme Temmices, *vers. 644 & 786.*  
(D. J.)

**TEMNOS**, (*Glog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Éolide, selon Strabon, l. XIII. p. 621. & Plinè, l. V. c. xxx. Elle étoit dans les terres, & médiocrement grande; car on lit dans Xénophon, l. IV. *græc. rer. p. 319. Temnos non magna civitas.*

Pline le géographe rapporte une fable touchant l'origine du nom de cette ville. Le nom national étoit, selon lui, *Temnites*, & c'est celui que Cicéron, *pro Flacco*, l. xvij. emploie; cependant Tacite dit *Temniti*. Pausanias, *aliac. l. c. xliij.* marque en quelque manière la situation de cette ville; car il dit qu'en partant du mont Sipyle pour aller à *Temnos*, il falloit passer le fleuve Hermus.

J'ai vu, dit Wheler, *liv. III. p. 343.* dans son voyage de l'Asie mineure, le mot *Temnos* autour d'une médaille; avec une tête couronnée d'une tour, & sur le revers une fortune avec ce mot *THMNEITON*; c'est-à-dire des habitans de *Temnos*.

Sur le revers d'une autre médaille de l'impératrice Ottacilla Severa, femme de l'empereur Philippe, on voit une figure couchée, qui porte un roseau de sa main droite; & une cruche avec de l'eau qui se répand dessus; & ces mots autour *THMNEITON EP-MOC*, c'est-à-dire, l'Hermus des habitans de *Temnos*. Il sembleroit qu'ils avoient un droit sur cette rivière près de laquelle leur ville étoit bâtie, quibique située dans les montagnes. On ne croit pas qu'il reste rien aujourd'hui de cette place.

2°. *Temnos* étoit aussi une ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, à l'embouchure du fleuve Hermus; mais elle ne subsistoit plus du tems de Plinè, l. V. c. xxix. qui est le seul des anciens qui en fasse mention.  
(D. J.)

**TÉMOIGNAGE**, l. m. (*Gram. & Jurisp.*) est la déclaration que l'on fait d'une chose dont on a connoissance.

Le témoignage peut être verbal ou par écrit.

Il peut être donné en présence de simples particuliers, ou devant un juge ou autre officier public, & de-là il se divise en *témoignage public* ou *privé*.

Le *témoignage domestique* est celui qui émane de personnes demeurantes en même maison que celui au fait duquel il s'agit.

Être appelé en *témoignage* c'est être interpellé de déclarer ce que l'on fait. Cela se dit ordinairement de quelqu'un qui est assigné pour déposer dans une enquête ou dans une information.

Le *faux-témoignage* est réputé un crime, selon la justice divine & selon la justice humaine. Voyez **FAUX**, **PARJURE**, **PREUVE**, **SUBORNATION**, **TÉMOINS**. (M)

**TÉMOIGNAGE**, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, outre le sens de certification d'un fait en justice, se prend dans l'Écriture, 1°. pour un monument, parce que c'est un *témoignage muet*: ainsi le monument que les tribus d'Israël qui demeuroient au-delà du Jourdain érigèrent sur le bord de ce fleuve, est appelé le *témoignage* de leur union avec leurs frères, qui demeuroient de l'autre côté de la rivière; 2°. ce mot désigne la loi du Seigneur; 3°. l'arche d'alliance qui contenoit les tables de la loi; 4°. une prophétie. Tenez secrète cette prophétie. *Liga testimonium meum. Ps. vij. 16.* (D. J.)

**TÉMOIN**, l. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui étoit présent lorsqu'on a fait ou dit quelque chose, & qui l'a vu ou entendu.

La déclaration des *témoins* est le genre de preuve le plus ancien, puisqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'usage de l'écriture; il a bien fallu pour savoir à quoi s'en tenir sur une infinité de choses dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux *témoins*.

Un seul *témoin* ne fait pas preuve, *testis unus testis nullus*; mais l'écriture même veut que toute parole soit constatée par déclaration de deux ou trois *témoins*, *in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum*.

En général toutes sortes de personnes peuvent être *témoins*, soit en matière civile, ou en matière criminelle, à moins que la loi ou le juge ne leur ait interdit de porter *témoignage*.

Non-seulement les personnes publiques, mais aussi les personnes privées.

Personne ne peut être *témoin* dans sa propre cause.

Le juge ni le commissaire, l'adjoint & le greffier ne peuvent être *témoins* dans l'enquête qui se fait par-devant eux.

Les clercs, même les évêques peuvent déposer en une affaire de leur église, pourvu qu'ils ne soient pas parties, ni intéressés à l'affaire.

Les religieux peuvent aussi être *témoins*, & peuvent être contraints même sans le consentement de leur supérieur à déposer, soit en matière civile ou criminelle; mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choisir d'autres *témoins*, comme dans les contrats & testaments.

Les femmes peuvent porter *témoignage* en toute cause civile ou criminelle; mais on ne les prend pas pour *témoins* dans les actes. Et dans les cas même où leur *témoignage* est reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles sont plus foibles, & faciles à se laisser séduire; en sorte que sur le *témoignage* de deux femmes seulement on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domestique ne peut pas être *témoin* pour son maître, si ce n'est dans les cas nécessaires.

Celui qui est interdit de l'administration de son bien pour cause de prodigalité, peut néanmoins porter *témoignage*.

Les parens & alliés, jusqu'aux enfans des cousins issus de germains, ne peuvent porter *témoignage* pour leur parent, si ce n'est lorsqu'ils sont *témoins* nécessaires.

On peut dans un même fait employer pour *témoins* plusieurs personnes d'une même maison.

Ceux qui refusent de porter *témoignage* en justice, peuvent y être contraints par amende, & même par emprisonnement.

La justice ecclésiastique emploie même les censures pour obliger ceux qui ont connoissance de quelque délit, à venir à révélation. Voyez **AGGRAVE**, **MONITOIRE**, **RÉAGRAVE**, **RÉVÉLATION**.

Le mari peut déposer contre sa femme, & la femme contre son mari; mais on ne peut pas les y contraindre, si ce n'est pour crime de lèse-majesté.

Le père & la mère, & autres ascendans, ne peuvent pareillement être contraints de déposer contre leurs enfans & petits-enfans, ni contre leur brus & gendre, ni ceux-ci contre leur père & mère, ayeux, beau-père, belle-mère, ni les frères & sœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-frères & belles-sœurs, à cause de la grande proximité.

Les furieux & les imbécilles ne sont pas reçus à porter *témoignage*.

Les impubères en sont aussi exclus jusqu'à l'âge de puberté.

Les confesseurs ne peuvent révéler ce qu'ils savent par la voie de la confession; il en est de même de ceux qui ne savent une chose que sous le sceau du secret, on ne peut pas les obliger à le révéler; il faut cependant toujours excepter le crime de lèse-majesté.

La preuve par *témoins* ne peut pas être admise pour somme au-dessus de 100 liv. si ce n'est qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce soit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire pas-



ser une obligation ou reconnaissance ; voyez l'ordonnance de Moulins, art. 34. & l'ordonnance de 1667, titre des faits qui gissent en preuve vocale ou littéraire.

Sur les témoins en général, voyez au digeste & au code les tit. de testibus, & les traités de testibus par Balde, Farinacius & autres, celui de Danty sur la preuve par témoins. Voyez aussi les mots CONFRONTATION, ENQUÊTE, PREUVE, RECOLEMENT.

(A)

**TÉMOIN AURICULAIRE** est celui qui ne dépose que de faits qu'il a ouï dire à des tiers, & non à la personne du fait de laquelle il s'agit.

Ces sortes de témoins ne font point foi, ainsi que le décide la loi divus 24. ff. de testam. nisi. aussi Plaute dit-il, que pluris est oculus testis unus quam auris decem. Voyez **TÉMOIN OCULAIRE**.

**TÉMOIN CONFRONTÉ** est celui qui a subi la confrontation avec l'accusé, pour voir s'il le reconnaît, & s'il lui soutiendra.

**TÉMOIN CORROMPU** est celui qui s'est laissé gagner par argent ou par autres promesses pour céler la vérité.

**TÉMOIN DOMESTIQUE** est celui qui est choisi dans la famille ou maison de celui qui passe un acte ou qui fait quelque chose, comme si un notaire prend pour témoin son clerc ; un testateur, son enfant ou son domestique ; le témoignage de ces sortes de personnes ne fait point foi.

**TÉMOIN FAUX**, est celui qui dépose contre la connoissance qu'il a de la vérité.

**TÉMOIN IDOÏNE** est celui qui a l'âge & les qualités requises pour témoigner.

**TÉMOIN INSTRUMENTAIRE** est celui dont la présence concourt à donner la perfection à un acte public, comme les deux témoins en la présence desquels un notaire instrumente au défaut d'un notaire en second.

**TÉMOIN IRREPROCHABLE** est celui contre lequel on ne peut fournir aucun reproche pertinent & admissible. Voyez **REPROCHE**.

**TÉMOIN MUET** est une chose inanimée qui sert à la conviction d'un accusé ; par exemple, si un homme a été égorgé dans sa chambre, & que l'on y trouve un couteau ensanglanté, ce couteau est un témoin muet, qui fait soupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit ; mais ces témoins muets ne font point une preuve pleine & entière, ce ne sont que des indices & des semi-preuves. Voyez **CONVICTION**, **INDICE**, **PREUVE**.

**TÉMOIN NÉCESSAIRE** est celui dont le témoignage est admis seulement en certains cas par nécessité, & parce que le fait est de telle nature, que l'on ne peut pas en avoir d'autres témoins ; ainsi les domestiques dont le témoignage est recusable en général dans les affaires de leur maître, à cause de la dépendance où ils sont à son égard, deviennent témoins nécessaires lorsqu'il s'agit de faits passés dans l'intérieur de la maison, parce qu'eux seuls sont à portée d'en avoir connoissance, comme s'il s'agit de faits de sévices & mauvais traitemens du mari envers sa femme, ou de certains crimes qui ne se commettent qu'en secret ; dans ces cas & autres semblables, on admet le témoignage des domestiques, sauf à y avoir tel égard que de raison. Voyez la loi consensu, cod. de repud. & la loi 3. cod. de testibus.

**TÉMOIN OCULAIRE** est celui qui dépose de fait qu'il a vu, ou de choses qu'il a entendu dire à l'accusé même ou autre personne du fait de laquelle il s'agit : la déposition de deux témoins oculaires fait une foi pleine & entière, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contre eux.

**TÉMOIN RECOLÉ** est celui auquel on a relu sa déposition avec interpellation de déclarer s'il y persiste. Voyez **RECOLEMENT**.

**TÉMOIN RÉPÉTÉ** est celui qui étant venu à révélation, a été entendu de nouveau en information. Voyez **RÉVÉLATION**.

**TÉMOIN REPROCHEABLE** est celui contre lequel il y a de justes moyens de reproches, & dont en conséquence le témoignage est suspect & doit être rejeté ; par exemple, à celui qui charge l'accusé, à quelque procès avec lui ou quelque inimitié capitale. Voyez **REPROCHE**.

**TÉMOIN REPROCHÉ** est celui contre lequel on a fourni des moyens de reproches. Voyez **REPROCHE**.

**TÉMOINS REQUIS** est celui qui a été mandé expressément pour une chose, comme pour assister à un testament, à la différence de ceux qui se trouvent fortuitement présens à un acte.

**TÉMOINS SINGULIERS** sont ceux qui déposent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque déposition qui est unique en son espèce ne fait point de preuve : par exemple, si deux témoins chargent chacun l'accusé d'un délit différent, leurs dépositions ne forment point de preuve en général ; cependant lorsqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut résulter de plusieurs faits particuliers, on rassemble ces différens faits, comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux personnes, on rapproche toutes les différentes circonstances qui dénotent une habitude criminelle. Voyez la loi 1. §. 4. ff. de quaest. & Barthele sur cette loi, Alexandre, t. 1. conseil 41. n°. 4. & t. VII. conseil 13. n°. 23. & conseil 47. n°. 19. Despeisses, t. III. tit. 10. §. 2.

**TÉMOINS EN FAIT D'ARPENTAGE ET DE BORNES**, sont de petits tuilleaux, pierres plates ou autres marques que l'arpenteur fait mettre dessous les bornes qu'il fait poser, pour montrer que ces bornes sont des pierres posées de main d'homme & pour servir de bornes.

Quand on est en doute si une pierre est une borne ou non, on ordonne souvent qu'elle sera levée pour voir s'il y a dessous des témoins qui marquent que ce soit effectivement une borne. (A)

**TÉMOIN**, (Critiq. sacrée.) celui qui rend témoignage en justice ; la loi de Moïse, Deut. xvij. 6. défendoit de condamner personne à mort sur le témoignage d'un seul témoin ; mais le crime étoit cru sur la déposition de deux ou de trois, selon le même loi. Lorsqu'on condamnoit un homme à la mort, ses témoins devoient le frapper les premiers ; ils lui jetoient, par exemple, la première pierre s'il étoit lapidé. En cas de faux témoignage, la loi condamnoit les témoins à la même peine qu'auroit subi l'accusé ; voilà les ordonnances de Moïse sur ce sujet.

L'écriture appelle aussi témoin celui qui publie quelque vérité. Ainsi les prophètes & les apôtres sont en ce sens nommés témoins dans le nouveau Testament. Enfin témoin désigne celui qui fait profession de la foi de Jésus-Christ, & qui a le sceau de son sang, un martyr de la religion, comme on regardoit le sang de saint Etienne son témoin, τοῦ μαρτυροῦ αὐτοῦ, dit S. Paul dans les Act. xxij. 20. (D. J.)

**TÉMOINS, passage des trois**, (Critiq. sacrée.) c'est le passage de la 1. épître de S. Jacques, chap. v. vers. 7. il y en a trois qui rendent témoignage au ciel, le Pere, la Parole & l'Esprit. Nous avons en latin les adumbrations de Clément d'Alexandrie sur cette 1. épître de S. Jean. Il parle des trois témoins de la terre, l'esprit qui marque la vie ; l'eau qui marque la régénération & la foi ; & le sang qui marque la reconnaissance, & ces trois-là, continue-t-il, sont un. Edition de Potter, p. 1011. Clément d'Alexandrie ne dit pas un mot des trois témoins du ciel. Ce passage de S. Jacques manque, selon M. Asséman, non-seulement dans le syriaque, mais aussi dans les versions

arabes & éthiopiennes, sans parler de plusieurs anciens manuscrits. Ce sont ses paroles : *Non solum apud Syros desiderantur, sed etiam in versione arabica & aethiopica, ut antiquos plurimos codices mss. saeculorum.* Bibl. orient. t. III. p. 2. p. 139. Voyez pour nouvelles preuves le Testament grec de Mill, & une savante dissertation angloise sur ce fameux passage. J'ai eu un Testament latin imprimé à Louvain dans le seizième siècle, in-12. dédié au pape, & approuvé par les théologiens de Louvain, où ce passage manquoit aussi. (D. J.)

**TÉMOIN**, c'est le nom qu'on donne, dans l'Artillerie, à un morceau d'amadou de même dimension que celui dont on se sert pour mettre le feu au saucisson de la mine. On met le feu en même tems à ces deux morceaux d'amadou; celui qu'on tient à la main, sert à faire juger de l'instant où la mine doit jouer, & du tems que l'on a pour se retirer ou s'éloigner. Voyez MINE. (Q)

**TÉMOIN**, f. m. (Commerce de blé.) on appelle témoin dans les marchés une ou deux poignées de blé que les bourgeois portent ou font porter à la halle, & qui sert d'échantillon pour vendre celui qu'ils ont dans leurs greniers. Les laboureurs & les blâtiens apportent communément leurs blés par charges ou par hommes à la halle, mais les bourgeois y envoient seulement du témoin, & ceux qui en ont acheté sur ce témoin vont aux greniers des maisons bourgeoises, pour se faire livrer la quantité qu'ils ont achetée.

**TÉMOINS**, f. m. pl. terme de Cordeur de bois, ce sont deux buches qu'on met de côté & d'autre de la membrure, lorsqu'on corde le bois au chantier. (D. J.)

**TÉMON**, (Jardins.) ce sont des hauteurs de terre isolées que laissent les terrassiers dans leurs ateliers, pour mesurer la hauteur des terres enlevées, & en faire la toise cube. On paye les terrassiers à la toise cube, qui doit avoir six piés de tout sens, & contenir en tout 216 piés en-bas.

**TÉMOIN**, f. m. terme de Relieur, feuillet que les Relieurs laissent exprès sans rogner, pour faire voir qu'ils ont épargné la marge du livre. (D. J.)

**TEMPATLAHOAC**, f. m. (Hist. nat. Ornithol.) oiseau à large bec des Indes occidentales, que Nie-remberg croit être une espèce de canard, dont il a la taille; sa tête & son cou sont d'un verd, d'un noir, & d'un pourpre aussi brillant que sur le paon; son corps est d'un jaune brun, marqué de deux grandes taches blanches de chaque côté près de la queue, qui est bordée de blanc, & réunit sur le dessus toutes les couleurs de celle du paon, mais elle est noire par-dessous; on prend cet oiseau sur les lacs du Mexique, & sa chair est fort bonne à manger. (D. J.)

**TEMPE**, f. f. en Anatomie, les tempes sont deux parties de la tête, qui s'étendent depuis le front & les yeux jusqu'aux deux oreilles. Voyez TÊTE.

Les tempes sont principalement formées de deux os, appelés os temporaux. Voyez TEMPORAL.

Ces parties, suivant les Médecins, ont été appelées tempora, parce qu'elles font connoître le tems ou l'âge d'un homme par la couleur des cheveux, qui blanchissent dans cet endroit plutôt que par-tout ailleurs; à quoi Homere semble avoir fait attention en appelant les hommes poliocrotaphi, c'est-à-dire aux tempes grises.

**TEMPE**, (Géog. anc.) vallée célèbre dans la Thessalie, entre le mont Ossa & le mont Olympe. Personne ne doute qu'elle ne fût dans la Thessalie; les épithètes que les anciens lui donnent le prouvent suffisamment. Tite-Live, l. XXIII. c. xxxv. dit, *Thessalica Tempe*, & Ovide, *metamorph. l. VII. vers. 222. Thessala Tempe*; mais dans quelle contrée de la Thessalie la placerons-nous? C'est ce qu'il faut exa-

miner. Ce que dit Catulle, *carm. LXIV. vers. 35.* feroit croire qu'elle étoit dans la Phthiotide.

*Linquunt Phthiotica Tempe.*

Mais on ne voit point que la Phthiotide se soit jamais étendue jusqu'à la vallée de *Tempé*, dont elle fut toujours séparée par le mont Othry ou par d'autres terres. Les Pélasgiotes posséderent divers lieux au voisinage du Pénée, aujourd'hui la *Salembria*, entre autres Gonnum & Cranon; mais ils ne possédoient rien à l'embouchure de ce fleuve, car elle se trouvoit dans la Magnésie.

Les descriptions que divers auteurs ont données de cette vallée décideront la question. Le Pénée, selon Pline, l. IV. c. viij. coule l'espace de cinq cens stades, entre le mont Ossa & le mont Olympe, dans une vallée couverte de forêts, & est navigable dans la moitié de cet espace; ce qu'on appelle la *vallée de Tempé*, occupe cinq milles pas de ce terrain en longueur, & presque un arpent & demi de largeur. A droite & à gauche s'élevèrent des montagnes à perte de vue, dont la pente est assez douce, & au milieu coule le fleuve Pénée, dont les bords sont couverts d'herbes toujours fraîches, & remplis d'oiseaux dont le gazouillement forme un agréable concert.

Strabon, l. IX. p. 430. après avoir rapporté la fable qui veut que le Pénée retenu par les montagnes qui sont du côté de la mer, forme en cet endroit une espèce d'étang, ajoute que, par un tremblement de terre, l'Ossa ayant été séparé de l'Olympe, le fleuve trouva entre ces deux montagnes une issue pour se rendre à la mer.

Elie, *Var. hist. l. III. c. j.* convient avec Pline & avec Strabon pour la situation de la vallée de *Tempé*. C'est, dit-il, un lieu entre les monts Ossa & Olympe, de quarante stades de longueur, & au milieu duquel le Pénée roule ses eaux. C'est, ajoute-t-il, un lieu délicieux, où la nature présente mille choses agréables, & où l'industrie des hommes n'a aucune part: de-là il seroit aisé de conclure que la vallée de *Tempé* étoit dans la Pélasgiotie, qui s'étendoit anciennement jusqu'à l'embouchure de Pénée, mais dont la partie du côté de la mer fut comprise dans la Magnésie. Cependant comme le Pénée séparoit la Thessalie de la Macédoine, il semble qu'on ne peut s'empêcher de mettre la vallée de *Tempé* aux confins de ces deux contrées.

Procope, *edif. l. IV. c. iij.* a donné une description de la vallée de *Tempé* sans la nommer. Le Pénée, dit-il, a par-tout un cours fort doux & fort tranquille jusqu'à ce qu'il se décharge dans la mer. Les terres qu'il arrose sont très-fertiles, & produisent toutes sortes de fruits. Les habitans ne tiroient aucun avantage de cette abondance, à cause de l'appréhension continuelle où ils étoient d'être accablés par les ennemis, faute d'une place forte où ils pussent se mettre à couvert. Les murailles de Larisse & de Césarée étant presque entièrement tombées, Justinien les fit réparer, & rendit par ce moyen au pays son ancienne fertilité. Il s'éleve tout proche, ajoute Procope, des montagnes escarpées & couvertes de forêts qui servirent autrefois de demeure aux centaures, & qui furent le champ de la bataille qu'ils donnèrent aux Lapithes, si nous en voulons croire la fable, qui parle d'une espèce d'animaux monstrueux, qui étoient moitié hommes & moitié bêtes.

A toutes ces descriptions, nous joindrons celle de Tite-Live, qui, peu touché des bois rians, des forêts d'une verdure charmante, des endroits délicieux & des agréables prairies, a tourné toute son attention vers les longues & hautes montagnes qui s'étendent à droite & à gauche, pour mieux décrire l'horreur qu'eut l'armée romaine, quand il lui fallut franchir ces montagnes. Ce qu'on appelle *Tempé*, dit-il,

est un bois qui, quoiqu'il ne soit pas dangereux pour une armée, est difficile à passer : car outre des défilés de cinq milles de longueur, où il n'y a de passage libre que pour un cheval chargé, les rochers sont tellement escarpés de côté & d'autre, qu'on ne peut guère regarder en-bas sans que les yeux soient frappés, & sans se sentir saisi d'horreur. On est effrayé aussi du bruit que fait le Pénée, & de la profondeur de la vallée où il coule.

Mais si la topographie des lieux est pour Tite-Live, les poètes sont pour moi, dans l'idée ravissante que j'ai prise de *Tempé* en les lisant. Ils m'en font des descriptions qui disputent du prix de la beauté avec le lieu qu'ils dépeignent. D'ailleurs *Tempé* a passé en proverbe pour un endroit délicieux ; & ses vallons représentent toutes les autres vallées du monde, les plus agréablement coupées par des ruisseaux, les mieux tapissées de verdure, les plus ombragées de toutes sortes d'arbres & d'arbrustes, & telles enfin que les oiseaux ne cessent d'en célébrer les charmes. En un mot, Tite-Live m'attriste, la fable m'égaie & m'enchanter, je m'en rapporte donc à la fable pour mon amusement. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TEMPÉRAMENT**, s. m. (*Philosop.*) est cette habitude ou disposition du corps, qui résulte de la proportion des quatre qualités primitives & élémentaires dont il est composé. Voyez QUALITÉ & ÉLÉMENT.

L'idée de *tempérament* vient de celle de mélange, c'est-à-dire du mélange de différens élémens, comme la terre, l'eau, l'air & le feu, ou pour parler plus juste, à la manière des Péripatéticiens, du mélange du chaud, du froid, du sec & de l'humide. Ces élémens ou qualités, par leur opposition, tendent à s'affaiblir mutuellement, & à dominer les unes sur les autres, & de toutes ensemble, résulte une sorte de température ou de mélange en telle ou telle proportion ; en conséquence de quoi, selon la qualité qui prédomine, nous disons un *tempérament chaud*, ou *froid*, *sec* ou *humide*. Voyez MÉLANGE, CRASE, &c.

On dispute dans les écoles, si le *tempérament* comprend proprement les quatre premières qualités, ou si l'altération que souffrent ces qualités, par l'action réciproque qu'elles ont les unes sur les autres, ne les détruit pas entièrement, en sorte qu'il en résulte une cinquième qualité simple.

Les auteurs distinguent deux sortes de *tempérament*, l'un qu'ils appellent *uniforme*, & l'autre qu'ils appellent *difforme*. Le premier est celui où toutes les qualités sont mêlées dans un degré égal. Le second est celui où elles sont mêlées dans un degré inégal.

Il ne peut y avoir qu'un seul *tempérament* uniforme. Le *tempérament* difforme admet huit sortes de combinaisons, puisqu'une seule qualité, ou deux qualités à la fois peuvent dominer ; de-là le *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* froid & humide, &c. De plus, quelques-uns considérant que les qualités qui dominent, peuvent n'être pas en degré égal, & de même celles qui ne dominent pas ; ils font plusieurs autres nouvelles combinaisons de *tempéramens*, & en ajoutent jusqu'à douze au nombre ordinaire. En effet, comme il y a une infinité de degrés entre le plus haut point & le plus bas point de chacun des élémens, on peut dire aussi qu'il y a un nombre infini de différens *tempéramens*. Voyez DEGRÉ.

**TEMPÉRAMENT**, en Médecine, s'entend plus particulièrement de la constitution naturelle du corps de l'homme ; ou de l'état des humeurs dans chaque sujet. Voyez CONSTITUTION & HUMEUR.

L'idée de *tempérament* vient de ce que le sang qui coule dans les veines & les artères, ne se conçoit pas comme une liqueur simple, mais comme une sorte de mixte imparfait, ou un assemblage de plusieurs autres liquides ; car il n'est pas composé seulement des

quatre qualités simples ou primitives, mais encore de quatre autres humeurs secondaires qui en sont aussi composées, & dans lesquelles on suppose qu'il peut se résoudre ; savoir la bile, le phlegme, la mélancolie & le sang proprement dit. Voyez BILE, PHLEGMME, MÉLANCOLIE, SANG.

De-là, suivant que telle ou telle de ces humeurs domine dans un sujet, on dit qu'il est d'un *tempérament bilieux*, phlegmatique, mélancolique, sanguin, &c. Voy. SANGUIN, MÉLANCOLIQUE, BILIEUX, &c.

Les anciens médecins prétendoient que le *tempérament* animal répondoit au *tempérament* universel décrit ci-dessus. Ainsi on croyoit que le *tempérament* sanguin répondoit au *tempérament* chaud & humide, le *tempérament* flegmatique au *tempérament* froid & humide, le *tempérament* mélancolique au *tempérament* froid & sec, &c.

Galien introduisit dans la médecine la doctrine des *tempéramens* qu'il avoit tirée des Péripatéticiens, & il en fit comme la base de toute la Médecine. L'art de guérir les maladies ne consistoit, selon lui, qu'à tempérer les degrés des qualités des humeurs, &c. Voyez GALÉNIQUE, DEGRÉ, &c.

Dans la médecine d'aujourd'hui on considère beaucoup moins les *tempéramens*. Le docteur Quincy, & d'autres auteurs mécaniciens, retranchent la plus grande partie de la doctrine de Galien, comme inutile & incertaine, & regardent seulement les *tempéramens* comme des diverités dans le sang de différens personnes, qui rendent ce liquide plus capable dans un corps que dans un autre, à de certaines combinaisons, c'est-à-dire de tourner vers la bile, le phlegme, &c. D'où, suivant ces auteurs, les gens sont nommés *bilieux*, *phlegmatiques*, &c. Voyez SANG.

Les anciens distinguoient deux sortes de *tempéramens* dans un même corps ; l'un qu'ils nommoient *ad pondus*, l'autre qu'ils nommoient *ad justitiam*.

Le *tempérament ad pondus* est celui où les qualités élémentaires se trouvent en quantités & en proportions égales : c'est ainsi qu'on les supposoit dans la peau des doigts, sans quoi ces parties ne pourroient pas distinguer assez exactement les objets.

Le *tempérament ad justitiam* est celui où les qualités élémentaires ne sont pas en proportions égales, mais seulement autant qu'il est nécessaire pour la fonction propre à une partie. Tel est le *tempérament* dans nos os, qui contient plus de parties terreuses que d'aqueuses, afin d'être plus dur & plus solide pour remplir sa fonction de soutenir.

Galien observe que le *tempérament ad pondus* n'est qu'imaginaire ; & quand il seroit réel, il ne pourroit subsister qu'un moment.

Le docteur Pitcairn regarde les *tempéramens* comme autant de maladies naturelles. Selon cet auteur, une personne de quelque *tempérament* qu'elle soit, a en elle-même les semences d'une maladie réelle ; un *tempérament* particulier supposant toujours que certaines sécrétions sont en plus grande proportion qu'il ne convient pour une longue vie.

Comme les différences des *tempéramens* ne sont autre chose que des différences de proportions dans la quantité des liquides, lesquelles proportions peuvent varier à l'infini ; il peut y avoir par conséquent une infinité de *tempéramens*, quoique les auteurs n'en aient supposé que quatre. Ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament* sanguin, Pitcairn dit que ce n'est qu'une pléthore. Voyez PLÉTHORE.

**TEMPÉRAMENT**, s. m. en Musique, est la manière de modifier tellement les sons, qu'au moyen d'une légère altération dans la juste proportion des intervalles, on puisse employer les mêmes cordes à former divers intervalles, & à moduler en différens tons, sans déplaire à l'oreille.

Pythagore,



Pythagore, qui trouva le premier les rapports des intervalles harmoniques, prétendoit que ces rapports fussent observés dans toute la rigueur mathématique; sans rien accorder à la tolérance de l'oreille. Cette sévérité pouvoit être bonne pour son tems, où toute l'étendue du système se bornoit encore à un si petit nombre de cordes. Mais comme la plupart des instrumens des anciens étoient composés de cordes qui se touchoient à vuide, & qu'il leur falloit, par conséquent, une corde pour chaque son; à mesure que le système s'étendit, ils ne tarderent pas à s'apercevoir que la règle de Pythagore étoit trop multipliée les cordes, & empêché d'en tirer tous les usages dont elles étoient susceptibles. Aristoxene, disciple d'Aristote, voyant combien l'exacritude des calculs de Pythagore étoit nuisible au progrès de la Musique, & à la facilité de l'exécution, prit l'autre extrémité; & abandonnant presque entièrement ces calculs, il s'en rapporta uniquement au jugement de l'oreille, & rejetta comme inutile tout ce que Pythagore avoit établi.

Cela forma dans la Musique deux sectes qui ont long-tems subsisté chez les Grecs; l'une, des Aristoxéniens, qui étoient les musiciens de pratique; & l'autre, des Pythagoriciens, qui étoient les philosophes.

Dans la suite, Ptolomée & Dydimus trouvant, avec raison, que Pythagore & Aristoxene avoient donné dans des extrémités également insoutenables; & consultant à la-fois le sens & la raison, travaillèrent chacun de leur côté à la réforme de l'ancien système diatonique. Mais comme ils ne s'éloignèrent pas des principes établis pour la division des tétracordes, & que reconnoissant la différence du ton majeur au ton mineur, ils n'osèrent toucher à celui-ci pour le partager comme l'autre par une corde chromatique en deux parties égales, le système général demeura encore long-tems dans un état d'imperfection qui ne permettoit pas d'apercevoir le vrai principe du *tempérament*.

Enfin Guy d'Arezzo vint, qui refondit en quelque manière la Musique, & qui inventa, dit-on, le clavecin. Or il est certain que cet instrument n'a pu subsister, non plus que l'orgue, du-moins tels ou à-peu-près que nous les connoissons aujourd'hui, que l'on n'ait en même tems trouvé le *tempérament*, sans lequel il est impossible de les accorder. Ces diverses inventions, dans quelque tems qu'elles aient été trouvées, n'ont donc pu être fort éloignées l'une de l'autre; c'est tout ce que nous en favons.

Mais quoique la règle du *tempérament* soit connue depuis long-tems, il n'en est pas de même du principe sur lequel elle est établie. Le siècle dernier qui fut le siècle des découvertes en tout genre, est le premier qui nous ait donné des lumières bien nettes sur cette pratique. Le pere Merfenne & M. Loulié se sont exercés à en nous en donner des règles. M. Sauveur a trouvé des divisions de l'octave qui fournissent tous les *tempéramens* possibles. Enfin M. Rameau, après tous les autres, a cru développer tout de nouveau la véritable théorie du *tempérament*, & a même prétendu sur cette théorie établir sous son nom une pratique très-ancienne dont nous parlerons bientôt. En voilà assez sur l'histoire du *tempérament*; passons à la chose même.

Si l'on accorde bien juste quatre quintes de suite, comme *ut, sol, ré, la, mi*, on trouvera que cette quatrième quinte *mi*, sera avec l'*ut* une tierce majeure discordante, & de beaucoup trop forte; c'est que ce *mi* engendré comme quinte de *la*, n'est pas le même son qui doit faire la tierce majeure de l'*ut*. En voici la raison. Le rapport de la quinte est de 2 à 3, ou, si l'on veut, d'1 à 3; car c'est ici la même chose, 2 & 1 étant l'octave l'un de l'autre; ainsi la succes-

Tome XVI.

sion des quintes formant une progression triple, on aura *ut 1, sol 3, ré 9, la 27, & mi 81*.

Considérons maintenant ce *mi* comme tierce majeure d'*ut*. Son rapport est 4, 5, ou 1, 5; car 4 n'est que la double octave d'1. Si nous rapprochons d'octave en octave ce *mi* du précédent, nous trouverons *mi 5, mi 10, mi 20, mi 40 & mi 80*; ainsi la quinte de *la* étant *mi 81*, la tierce majeure d'*ut* est *mi 80*; ces deux *mi* ne sont donc pas le même; leur rapport est  $\frac{81}{80}$ : ce qui fait précisément le comma majeur.

D'un autre côté, si nous procédons de quinte en quinte jusqu'à la douzième puissance d'*ut* qui est le *si* dièse, nous trouverons que ce *si* excède l'*ut* dont il devoit faire l'unisson, & qu'il est avec lui en rapport de 531441 à 524288, rapport qui donne le comma de Pythagore. De sorte que par le calcul précédent le *si* dièse devoit excéder l'*ut* de trois comma majeurs, & par celui-ci, il doit seulement l'excéder du comma de Pythagore.

Mais il faut que le même son *mi* qui fait la quinte de *la*, serve encore à faire la tierce majeure de l'*ut*: il faut que le même *si* dièse, qui forme la treizième quinte de ce même *ut*, en fasse en même tems l'octave, & il faut enfin que ces deux différentes règles se combinent de manière qu'elles concourent à la constitution générale de tout le système. C'est la manière d'exécuter tout cela qu'on appelle *tempérament*.

Si l'on accorde toutes les quintes justes, toutes les tierces majeures seront trop fortes, par conséquent les tierces mineures trop foibles, & la partition, au lieu de se trouver juste, voyez PARTITION, donnera à la treizième quinte une octave de beaucoup trop forte.

Si l'on diminue chaque quinte de la quatrième partie du comma majeur, les tierces majeures seront très-justes, mais les tierces mineures seront encore trop foibles; & quand on sera au bout de la partition, on trouvera l'octave fautive, & trop foible de beaucoup.

Que si l'on diminue proportionnellement chaque quinte (c'est le système de M. Rameau), sculement de la douzième partie du comma de Pythagore, ce sera la distribution la plus égale qu'on puisse imaginer, & la partition se trouvera juste; mais toutes les tierces majeures seront trop fortes.

Tout ceci n'est que des conséquences nécessaires de ce que nous venons d'établir, & l'on peut voir par-là qu'il est impossible d'éviter tous les inconvéniens. On ne sauroit gagner d'un côté qu'on ne perde de l'autre. Voyons de quelle manière on combine tout cela, & comment par le *tempérament* ordinaire on met cette perte même à profit.

Il faut d'abord remarquer ces trois choses: 1°. que l'oreille qui souffre & demande même quelque affoiblissement dans la quinte, est blessée de la moindre altération dans la justesse de la tierce majeure: 2°. Qu'en tempérant les quintes, comme on voudra, il est impossible d'avoir jamais toutes les tierces justes. 3°. Qu'il y a des tons beaucoup moins usités que d'autres, & qu'on n'emploie guère ces premiers que pour les morceaux d'expression.

Relativement à ces observations, les règles du *tempérament* doivent donc être 1°. de rendre autant qu'il est possible les tierces justes, même aux dépens des quintes, & de rejeter dans les tons qu'on emploie le moins celles qu'on est contraint d'altérer; car par cette méthode on fait entendre ces tierces le plus rarement qu'il se peut, & l'on les réserve pour les morceaux d'expression qui demandent une harmonie plus extraordinaire. C'est ce qu'on observe parfaitement par la règle commune du *tempérament*.

Pour cela 1°. on commence par l'*ut* du milieu du clavier, & l'on affoiblit les quatre premières quintes

H

en montant, jusqu'à ce que la quatrième *mi* fasse la tierce majeure bien juste avec le premier son *ut*, ce qu'on appelle la *preuve*. 2°. En continuant d'accorder par quintes, dès qu'on est arrivé sur les dièses, on renforce les quintes, quoique les tierces en souffrent, & l'on s'arrête quand on est arrivé au *sol* dièse. 3°. On reprend l'*ut*, & l'on accorde les quintes en descendant, savoir *fa*, *si* bémol, &c. en les renforçant toujours, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au *ré* bémol, lequel, pris comme *ut* dièse, doit se trouver d'accord, & faire la quinte avec le *sol* dièse auquel on s'étoit arrêté. Les dernières quintes se trouveront un peu fortes, de même que les tierces. Mais cette dureté sera supportable, si la partition est bien faite, & d'ailleurs ces quintes par leur situation sont rarement dans le cas d'être employées.

Les musiciens & les facteurs regardent cette manière de *tempérament* comme la plus parfaite que l'on puisse pratiquer; en effet, les tons naturels jouissent par cette méthode de toute la pureté de l'harmonie, & les tons transposés qui forment des modulations peu usitées, offrent encore des ressources au musicien quand il a besoin d'expressions dures & marquées. Car il est bon d'observer, dit M. Rameau, que nous recevons des impressions différentes des intervalles à proportion de leurs différentes altérations. Par exemple, la tierce majeure qui nous excite naturellement à la joie, nous imprime jusqu'à des idées de fureur lorsqu'elle est trop forte, & la tierce mineure qui nous porte naturellement à la douceur & à la tendresse, nous attriste lorsqu'elle est trop foible.

Les habiles musiciens, continue le même auteur, savent profiter à-propos de ces différents effets des intervalles, & font valoir par l'expression qu'ils en tirent, l'altération qu'on pourroit y condamner.

Mais dans sa génération harmonique, M. Rameau parle bien un autre langage. Il se reproche sa condescendance pour l'usage actuel; & détruisant en un moment tout ce qu'il avoit établi auparavant, il donne une formule d'onze moyennes proportionnelles entrées les deux termes de l'octave, sur laquelle il veut qu'on règle toute la succession du système chromatique; de sorte que ce système résultant de douze semi-tons parfaitement égaux, c'est une nécessité que tous les intervalles semblables qui en seront formés soient aussi parfaitement égaux entre eux.

Pour la pratique, prenez, dit-il, telle touche du clavecin qu'il vous plaira; accordez-en d'abord la quinte juste, puis diminuez-la si peu que rien, procédez ainsi d'une quinte à l'autre toujours en montant, c'est-à-dire du grave à l'aigu, jusqu'à la dernière dont le son aigu aura été le grave de la première, vous pouvez être certain que le clavecin sera bien d'accord, &c.

Il ne paroît pas que ce système ait été goûté des musiciens, ni des facteurs. Le premier ne peut se résoudre à se priver de la variété qu'il trouve dans les différentes impressions qu'occasionne le *tempérament*. M. Rameau a beau lui dire qu'il se trompe, & que le goût de variété se prend dans l'entrelacement des modes, & nullement dans l'altération des intervalles; le musicien répond que l'un n'exclut pas l'autre, & ne se tient pas convaincu par une assertion.

À l'égard des facteurs, ils trouvent qu'un clavecin accordé de cette manière n'est point aussi bien d'accord que l'assure M. Rameau; les tierces majeures leur paroissent dures & choquantes; & quand on leur répond qu'ils n'ont qu'à s'accoutumer à l'altération des tierces, comme ils l'étoient ci-devant à celles des quintes, ils repliquent qu'ils ne conçoivent pas comment l'orgue pourra s'accoutumer à ne plus faire les battemens déagréables qu'on y entend par cette manière de l'accorder. Le pere Merfenne remarque que de son tems plusieurs pensoient que les premiers

qui pratiquent sur le clavecin les semi-tons, qu'il appelle *fautes*, accorderent d'abord toutes les quintes à-peu-près justes, selon l'accord égal que nous proposons aujourd'hui M. Rameau; mais que leur oreille ne pouvant souffrir la dissonance des tierces majeures nécessairement trop fortes, ils tempérèrent l'accord en affoiblissant les quintes pour baïsser les tierces majeures. Voilà ce que dit le pere Merfenne.

Je ne dois point finir cet article sans avertir ceux qui voudront lire le chapitre de la génération harmonique, où M. Rameau traite la théorie du *tempérament*, de ne pas être surpris s'ils ne viennent pas à bout de l'entendre, puisqu'il est aisé de voir que ce chapitre a été fait par deux hommes qui ne s'entendoient pas même l'un l'autre, savoir un mathématicien & un musicien.

La théorie du *tempérament* offre une petite difficulté de physique, de laquelle il ne paroît pas qu'on se soit beaucoup mis en peine jusqu'à présent.

Le plaisir musical, disent les physiciens, dépend de la perception des rapports des sons. Ces rapports sont-ils simples? les intervalles sont consonans, les sons plaisent à l'oreille. Mais dès que ces rapports deviennent trop composés, l'ame ne les apperçoit plus, & cela forme la dissonance. Si l'unison nous plaît, c'est qu'il y a rapport d'égalité qui est le plus simple de tous; dans l'octave, le rapport est d'un à deux, c'est un rapport simple, toutes les puissances sont dans le même cas; c'est toujours par la simplicité des rapports que notre oreille fait avec plaisir les tierces, les quintes, & toutes les consonances; dès que le rapport devient plus composé seulement comme de 8 à 9, ou de 9 à 10, l'oreille est choquée; elle est écorchée quand il est de 15 à 16.

Cela étant, je dis qu'un clavecin parfaitement d'accord, devroit, étant bien joué, produire la plus affreuse cacophonie que l'on puisse jamais entendre; prenons la quinte *ut*, *sol*, son rapport est  $\frac{3}{2}$ , rapport simple & facile à appercevoir; mais il a fallu diminuer cette quinte; & cette diminution qui est d'un quart de comma, formant une nouvelle raison, le rapport de la quinte *ut*, *sol*, ainsi tempérée, est jus-

tement de  $2\sqrt{80} \times \sqrt{81}$ , à 240. Je demande donc en vertu de quoi, un intervalle dont les termes sont en telle raison, n'écorche pas les oreilles.

Si l'on chicane, & qu'on soutienne qu'une telle quinte n'est pas harmonieuse; je dis en premier lieu que si l'on est instruit, ou qu'on ait de l'oreille, c'est parler de mauvaise foi; car tous les musiciens savent bien le contraire: de plus, si l'on n'admet pas cette quinte ainsi altérée, on ne sauroit nier, du-moins, qu'une quinte parfaitement juste ne soit susceptible de quelque altération sans être moins agréable à l'oreille. Or il faut remarquer que, plus cette altération sera petite, & plus le rapport qui en résultera sera composé; d'où il s'ensuit, qu'une quinte peu altérée devroit déplaire encore plus que celle qui le seroit davantage.

Dira-t-on que dans une petite altération, l'oreille supplée à ce qui manque à la justesse de l'accord, & suppose cet accord dans toute son exactitude? qu'on essaye donc d'écouter une octave fautive; qu'on y supplée; qu'on y suppose tout ce qu'on voudra, & qu'on tâche de la trouver agréable. (S)

TEMPÉRANT, adj. (*Thérapeutiq.*) remède *tempérant*, ou sédatif; c'est un nom que les Médecins modernes donnent à certains remèdes, ou bien c'est une certaine vertu de remède déterminée par les modernes, & assez mal déterminée, & qui consiste selon l'idée qu'ils attachent à ce mot, à calmer l'organe, ou la fougue des humeurs, & l'action excessive des solides: cette vertu paroît composée de l'anodine, de la rafraîchissante, de l'antiphlogistique,

& de l'antispasmodique ; & de toutes celles-là, il paroît par la propriété dominante connue des remèdes auxquels on a donné le titre de *tempérans*, ou *sédatif*, que c'est la vertu rafraîchissante à laquelle elle est le plus analogue.

Ces remèdes sont les acides, le nitre, & le sel sédatif que M. Baron qui a plus travaillé sur ce sel qu'aucun autre chimiste, croit ne devoir sa vertu sédative qu'à un principe acide : sur quoi on peut observer que si ce principe acide n'est pas bien démontré, la vertu sédative du sel sédatif est moins démontrée encore.

Quant à la qualité *tempérans* du nitre, elle paroît un peu plus constatée ; mais malgré l'autorité de Stahl, & les éloges qu'il donne au nitre (voyez NITRE), ni ses effets le plus clairement annoncés, ni ses effets assurément moins bien définis par cette qualification de *tempérans*, ne sont encore des choses reconnues en médecine sans contradiction. (b)

TEMPÉRANCE, f. f. (Morale.) la *tempérance* dans un sens général, est une sage modération qui retient dans de justes bornes nos desirs, nos sentimens, & nos passions ; cette vertu si rare, porte les hommes à se passer du superflu. Le sage dédaigne les moyens pénibles que l'art a inventés pour se procurer l'aïse, & ce qu'on nomme faussement le plaisir ; il se contente de la simplicité naturelle des choses : modéré dans la jouissance de ces mêmes objets, son cœur n'est point agité par la convoitise, *temperantia d luxuria rerum.*

Mais nous prendrons ici la *tempérance* dans une signification plus limitée, pour une vertu qui met un frein à nos appétits corporels, & qui les contenant dans un milieu également éloigné de deux excès opposés, les rend non-seulement innocens, mais utiles, & louables.

Parmi les vices que réprime la *tempérance*, les principaux sont l'incontinence & la gourmandise, voyez ces deux mots. S'il est d'autres vices contraires à la *tempérance*, ils émanent de l'une ou de l'autre de ces deux sources, & par conséquent ces deux branches sont la chasteté & la sobriété.

On ne doit pas confondre, comme on le fait souvent, la continence avec la chasteté ; l'abus des termes entraîne avec soi la confusion des idées ; comme on peut être chaste sans s'astreindre à la continence, tel aussi s'en fait une loi, qui pour cela n'est pas chaste. La pensée toute seule peut souiller la chasteté ; elle ne suffit pas pour enfreindre la continence ; tous les hommes sans distinction de tems, d'âge, de sexe, & de qualités, sont obligés d'être chastes, mais aucuns ne sont obligés d'être continens.

La continence consiste à s'abstenir des plaisirs de l'amour ; la chasteté à ne jouir de ces plaisirs, qu'autant que la loi naturelle le permet. La continence, quoique volontaire, n'est point estimable par elle-même, & ne le devient qu'autant qu'elle importe accidentellement à la pratique de quelque vertu, ou à l'exécution de quelque dessein généreux : hors de ces cas, elle mérite souvent plus de blâme que d'éloges.

Quiconque est conformé de manière à pouvoir procréer son semblable, a droit de le faire ; c'est le droit ou la voix de la nature ; & cette voix même plus d'égard que les institutions humaines, qui semblent la contrarier. Je ne fais point de raison qui oblige à une continence perpétuelle ; il en est tout au plus qui la rendent nécessaire pour un tems ; mais c'en est assez sur cet article.

Quant aux autres appétits sensuels opposés à la *tempérance*, je n'apporterai que la seule réflexion de M. J. J. Rousseau ; sur le peu de sagesse qu'il y a de s'y livrer. « Puisque la vie est courte, dit-il, c'est une raison de dispenser avec économie sa durée,

Tome XVI.

» afin d'en tirer le meilleur parti qu'il est possible. « Si un jour de satiété nous ôte un an de jouissance, c'est une mauvaise philosophie d'aller jusqu'ou le desir nous mene, sans considérer si nous ne serons point plutôt au bout de nos facultés que de notre carrière, & si notre cœur épuisé ne mourra point avant nous. Il arrive que ces vulgaires épicuriens toujours ennuyés au sein des plaisirs, n'en goûtent réellement aucun. Ils prodiguent le tems qu'ils pensent économiser, & se ruinent comme les avares, pour ne savoir rien perdre à propos. » (D. J.)

TEMPÉRATURE, voyez TEMPÉRAMENT. TEMPÉRATURE, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, (Langue franç.) le premier se dit de l'air, & le second de la constitution naturelle des hommes ; mais *intempérie* se dit de l'air & des humeurs.

*Tempérament* se dit encore en agriculture des terres, & figurément en morale, d'un adoucissement, d'un milieu qu'on cherche, ou qu'on trouve en affaires, pour accorder des parties. (D. J.)

TEMPÉRÉ, adj. (Géog.) zones *tempérées*, sont les deux zones qui sont entre la zone torride & la zone froide ; l'une dans l'hémisphère septentrional, l'autre dans l'hémisphère méridional. On les appelle *tempérées*, parce que la chaleur y est beaucoup moindre que dans la zone torride, & le froid moindre que dans les zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid, qu'ils sont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide, & le climat que nous habitons, est peut-être à cet égard le plus doux & le plus *tempéré* qui soit sur la terre. (O)

TEMPÊTE, f. f. (Phys.) agitation violente de l'air avec de la pluie ou sans pluie, ou avec de la grêle, de la neige, &c. Voyez VENT, OURAGAN, &c.

Il y a des endroits dans la mer plus sujets que d'autres aux tempêtes ; par exemple, vers la partie septentrionale de l'équateur, entre le quatrième & le dixième degré de latitude, & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles hespérides. On a toujours entre les mois d'Avril & de Septembre, du tonnerre, des éclairs, des ouragans, des ondées, &c. qui se succèdent fort vite les uns aux autres ; il fait aussi souvent des tempêtes proche les côtes d'Angola. Muffch. *essai de Physique.* (O)

TEMPÊTE, (Mythol.) les Romains avoient dédié la *Tempête* ou les *tempêtes* ; elle avoit un temple à Rome, Ovide, dans le VI. liv. des Fastes :

*To quoque Tempestas, meritam delubra fatemur,  
Cum pend est Corfus obruta classis aquis.*

« Nous avouons que la *Tempête* a mérité des temples quand notre flotte fut presque submergée près de Corse. » Cela arriva l'an de Rome 494 : lorsque le vieux Scipion qui étoit alors consul, prit Corse, ses vaisseaux furent en grand danger ; c'est pourquoi il voua un temple à la *Tempête* dans le premier quartier de Rome ; c'est ce qu'il est facile de justifier par un monument de ce tems-là, que Gassendi rapporte dans la vie de M. de Peiresk.

On ne sera pas fâché de le lire ici ; car c'est une chose assez curieuse de voir de quelle manière les premiers Romains écrivoient leur langue. *Henr. Oino. Ploirans. consuetudines. R. Duonote. Opumo. Fuisse. Viro. Luciani. Scipione. filius. Barbati. Consul. Consul. Adills. Hic. Fuit. A. Hic. capis. Corsica. Alternaque Urbe dedit. compassibus. Adis. Mores.*

Voici comment on l'écrivoit aujourd'hui, *Hunc unum plurimè consensuum Romani bonorum optimorum fuisse virum Scipionem, filium Barbati, consul, consul, adills ; hic fuit, quom hic cepit Corsicam, Alternaque que urbem, dedit compassibus adis moris.* « c'est-à-dire, la plupart des Romains tombent d'accord,

H ij



» que Lucius Scipion fils de Barbatus, étoit le plus honnête homme de la république; il fut consul, censeur, & édile; il prit Corinthe & la ville d'Althéria, & il consacra aux tempêtes le temple qu'elles avoient bien mérité ». (D. J.)

TEMPÊTE, (*Peint. poët.*) voilà le phénomène de la nature, sur lequel les anciens poètes ont le plus exercé leurs talens; mais de l'aveu des connoisseurs, c'est Virgile qui a remporté le prix dans cette carrière; je n'excepte pas même Homère, quoique le prince des poètes latins ait pris la description du 5. livre de l'*Odyssée* pour modèle. Celle de Lucain, liv. V. est peut-être ridicule; & celle d'Ovide, *Métam.* II. & *Trist.* I. est certainement trop badine; mais Virgile s'est surpassé par la vérité du coloris, la force & la grandeur des images. Je relis avec un nouveau plaisir sa description, pour la trentième fois, & je croirois manquer au bon goût, que de ne la pas transcrire dans cet ouvrage.

Veni velut agmine facto,  
Quæ data porta ruunt, & terras turbant perflant.  
Incubare mari, totumque à sedibus imis  
Una Euræque Notusque ruunt, creberque procellis  
Aphricus, & vastos volvunt ad litora fluctus.  
Insequitur, clamorque virum, stridorque rudentum,  
Eripiunt subitò nubes, calumque, diemque  
Teucrorum ex oculis, ponto nox incubat atra:  
Insonare poli, & crebris micat ignibus æther.  
Præsentemque viris intentant omnia mortem.  
Talia jactant stridens Aquilone procella  
Velum adversa ferit, fluctusque ad sidera tollit:  
Franguntur remi, tum prora avertit, & undis  
Dat latus, insequitur cumulo prærupus aqua mons.  
Hi summo in fluctu pendunt, his unda dehiscens  
Terram inter fluctus aperit, furit æstus arenis.  
Tres Notus abreptas in saxa latentia torquet,  
Saxa vocant Itali, mediis quæ fluctibus aras.  
Dorsum immane mari summo, tres Euræ ab alto  
In brevia & syrtes urget, miserabile visu,  
Illiditque vadis, atque aggeres cingit arena.  
Unam, quæ Lycios, fidumque vehabat Orontem,  
Ipsius ante oculos ingens à vertice pontus  
In puppim ferit, excutitur, pronusque magister  
Volvitur in caput; æst illam ter fluctus ibidem  
Torquet agens circum, & rapidus vorat æquore vortex.  
Apparent rari nantes in gurgite vasto:  
Arma virum, tabulaque & Troia gaza per undas.  
Jam validam Ilionem navem, jam fortis Achææ  
Ei qua vêtus Abas, & quæ grandævus Alethes  
Vicit hyems, laxis laterum compagibus omnes  
Accipiunt inimicum imbrem, rimisque satisfiunt.

*Eneid.* l. I. v. 87. &c. & 106. &c.

A l'instant tous les vents en foule sortent impétueusement de leurs cavernes, & se répandant sur la terre & sur la mer, y excitent la plus affreuse tempête. Le jour suit; les nuages épais dérobent le ciel aux Troiens, & les plongent dans les ténèbres. Les cris des matelots, le bruit des cordages, la nuit répandue sur les ondes, les fréquens éclairs dont l'air est enflammé, le tonnerre qui gronde au septentrion & au midi, tout offre l'image d'une mort inévitable. La tempête augmente, & l'aquilon luttant contre les voiles, déploie ses fureurs; il élève les vagues jusqu'aux nues, & brise les rames; la proue des navires se renverse, & ils prêtent le flanc aux vagues qui, comme de hautes montagnes, les accablent; les navires semblent tantôt plongés dans le sein de la mer, & tantôt élevés jusqu'aux nues; trois furent jettés par le vent du sud sur des bancs de sable, & contre ces vastes rochers à fleur d'eau, que nous appellons *auxels*; trois furent emportés par le vent d'est vers les Syrtès, où ils touchèrent les sables & échouèrent; celui qui portoit le fidèle Oronte, & les Lyciens, reçut un coup de va-

gue qui submergea sa poupe dans les flots; le pilote tombe, le vaisseau tourne, & est bientôt enlevé dans les gouffres de Neptune; à peine un petit nombre de ceux qui le montoient, put-il se sauver à la nage; on voit flotter au tour d'eux les débris de leur naufrage; déjà les navires d'Ilionée, d'Acate, d'Abas, & du vieux Alethès, succombent sous les fureurs de la tempête. Tous enfin fracassés & entr'ouverts, font eau de toutes parts, & sont prêts d'être engloutis.

Entre les modernes, les Anglois ont excellé. Y a-t-il ailleurs de plus belle description de tempête que celles de Milton, du chevalier Blackmore, & de M. Thompson.

Il est difficile de rendre leurs vers en notre langue. Voici une esquisse de la tempête du dernier des trois poètes que j'ai nommés.

Tout est dans l'étonnement, la crainte, & le silence, quand tout-à-coup l'éclair se montre au sud, à l'œil effrayé; le tonnerre qui le suit plus lentement, fait entendre sa voix terrible à-travers les nuages, dans la vaste étendue de l'air; la tempête gronde & résonne dans les cieus; mais quand l'orage approche, qu'il roule son terrible fardeau sur les vents, les éclairs forment alors des sillons plus larges, & le bruit redouble. Aussitôt une flamme livide se déploie sur la tête, le nuage s'ouvre & se ferme sans cesse, se ferme & s'ouvre encore, s'étend, & enveloppe tout dans une mer de feu; le bruit suit de près, augmente, brise ses liens, s'approfondit, devient une confusion; le fracas répété, écrase & déchire le ciel & la terre.

Un déluge de grêle bruyante, & de pluie chaude en grosses gouttes, se précipite avec fracas, & les nuages ouverts versent un fleuve entier; cependant le flambeau de l'invincible éclair n'est pas encore éteint; il fait de nouveaux efforts; le tonnerre tournoyant en balles rouges, déchire fierement, & allume les montagnes avec une rage redoublée; le pin brisé & noirci du coup, demeure un tronc informe & hideux; les troupeaux frappés, restent étendus comme un groupe inanimé: ici, les douces brebis, avec le regard toujours innocent, semblent ruminer encore, le taureau paroît froncer le sourcil, & le bœuf est à moitié de bout. Le rocher escarpé est frappé du même coup, ainsi que la vénérable tour, & le temple en pyramide, qui tombent, & perdent pour jamais leur ancien orgueil; les bois obscurs tressaillent à l'éclair, & les arbres antiques, environnés de feu, tremblent jusque dans leurs profondes racines; le rugissement furieux retentit au milieu des montagnes de Carnarvon, le sommet hérissé tombe en éclat dans la mer enflammée, détaché des roches de Pennamaur, entassées jusqu'aux cieus; la pointe de Snowden se fondant, quitte subitement ses neiges éternelles; le haut du Cheviot plein de bruyères, se voit de loin enflammé, & Thulé retentit à travers ses îles les plus reculées.

Enfin les nuages dispersés de la surface des cieus, errent en désordre; le firmament sans bornes s'élève, & étend sur le monde un azur plus pur; la nature après la tempête se pare de nouveau; l'éclair & le calme se répandent en un instant à travers l'air qui s'éclaircit; une écharpe éclatante de joie, ornée d'un rayon jaune, signe du danger passé, environne les champs baignés encore après l'orage. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TEMPIAT, (*Soir.*) instrument destiné à tenir l'étoffe en largeur; il est garni de pointes qui entrent dans la lièze de l'étoffe; il est composé de deux parties, dont l'une se meut dans l'autre par le moyen d'une vis, qui sert à allonger ou à raccourcir son étendue.

TEMPLE, TEMPE, f. f. (*Synonym.*) on nomme indifféremment par ces deux termes, la partie double de la tête, qui est à l'extrémité du front, entre les yeux & les oreilles. L'académie françoise préfère *temple* à *tempe*, & je ne crois pas qu'elle ait raison, car outre que *tempe* ôte l'équivoque, il répond au mot latin *tempora*, qui désigne le tems ou l'âge de l'homme, à cause que le poil de cet endroit blanchit ordinairement le premier. De-là vient qu'Homere appelle *poliocrotaphos* les hommes qui grisonnent; en grec *πολιωκροταφος*, de *πολιος*, chauve, & *κροταφος*, *tempora*, la tempe. (D. J.)

TEMPLE, ÉGLISE, (*Synonym.*) ces mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la religion; mais *temple* est du style pompeux; *église* du style ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine: car à l'égard du paganisme, & de la religion protestante, on se sert du mot de *temple*, même dans le style ordinaire, au lieu de celui d'*église*. Ainsi l'on dit le temple de Janus, le temple de Charenton, l'église de S. Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque chose d'auguste, & signifier proprement un édifice consacré à la divinité. *Église* paroît marquer quelque chose de plus commun, & signifier particulièrement un édifice fait pour l'assemblée des fideles.

Rien de profane ne doit entrer dans le temple du Seigneur: on ne devoit permettre dans nos églises que ce qui peut contribuer à l'édification des chrétiens.

L'esprit & le cœur de l'homme sont les temples chéris du vrai Dieu; c'est-là qu'il veut être adoré; en vain on fréquente les églises, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les temples des faux dieux étoient autrefois des asyles pour les criminels; mais c'est, ce me semble, deshonorer celui du très-haut, que d'en faire un refuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'église un esprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeste, la bienséance l'exige, ainsi que la piété. Girard. (D. J.)

TEMPLE, f. m. (*Archit.*) c'est dans l'ancienne architecture, un bâtiment destiné au culte divin, & où l'on faisoit les sacrifices; ce bâtiment étoit composé de quatre parties. La première étoit formée par des ailes en forme de galerie, ou portiques, nommés *pteronata*. La seconde étoit un porche appelé *pronaos*; une partie à-peu-pres semblable étoit opposée à celle-ci; & une troisième beaucoup plus grande, étoit au milieu de ces trois parties.

L'art de l'architecture des temples étoit aussi perfectionné que diversifié chez les Grecs & les Romains; mais il s'agit seulement d'expliquer ici les principaux termes qui prouvent cette diversité.

Temple amphiprostyle, ou double profile. Temple qui avoit des colonnes devant & derrière, & qui étoit aussi tétrastyle. Voyez ci-après TEMPLE TÉTRASTYLE.

Temple à anes. C'étoit, selon Vitruve, le plus simple de tous les temples; il n'avoit que des pilastres angulaires, appellés *anes* ou *parastates*, à ses encoignures, & deux colonnes d'ordre toscan, aux côtés de la porte.

Temple diptere. Temple qui avoit deux rangs de colonnes isolées en son circuit, & qui étoit octostyle, c'est-à-dire, avec huit colonnes de front; tel étoit le temple de Diane à Ephese. Le mot *diptere* vient du grec *διπτερος*, qui a deux ailes.

Temple hypetere. Temple dont la partie intérieure étoit à découvert, ainsi que l'indique le mot *hypetere*, dérivé du grec *ὑπερτερος*, qui signifie lieu découvert. Il étoit décastyle, ou avec dix colonnes de front, & avoit deux rangs de colonnes en son pourtour extérieur, & un rang dans l'intérieur. Tel étoit le

temple de Jupiter Olympien à Athenes.

Temple monoptere. Temple rond & sans murailles, qui avoit un dôme porté sur des colonnes; c'est ainsi qu'étoit le temple d'Apollon Pythien, à Delphes.

Temple péristere. Temple qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes isolées en son pourtour, & qui étoit hexastyle, c'est-à-dire, avec six colonnes de front, comme le temple de l'Honneur & de la Vertu à Rome. Le mot *péristere* est formé de deux mots grecs, *περι*, à l'entour, & *πτερον*, aile.

Temple péristere rond. Temple dont un rang de colonnes forme un porche circulaire, qui environne une rotonde, comme les temples de Vesta à Rome, & de la Sybille à Tivoli, & une petite chapelle près S. Pierre in montorio, à Rome, bâtie par Bramante, fameux architecte.

Temple prostyle. Temple qui n'avoit des colonnes qu'à la face antérieure, comme le temple d'ordre dorique de Cérés Eléusis, en Grece. Le mot *prostyle* est dérivé de deux mots grecs, *προσ*, devant; & *στύλος*, colonne.

Temple pseudodiptere, ou diptere imparfait. Temple qui avoit huit colonnes de front, avec un seul rang de colonnes qui régnoit au pourtour, comme le temple de Diane, dans la ville de Magnésie en Grece.

Temple tétrastyle. Le mot grec *τετραστυλος*, qui signifie quatre colonnes de front, caractérise ce temple. Tel étoit celui de la Fortune virile à Rome. (D. J.)

TEMPLE, de Dieu, (*Critique sacrée.*) *τίος τῷ θεῷ*; ce mot, outre le sens propre d'un édifice consacré au culte public de Dieu, se prend au figuré dans l'écriture, 1<sup>o</sup>. pour le séjour des bienheureux, 2<sup>o</sup>. pour l'église de Jesus-Christ. « L'antechrist, dit Saint Paul, » *II. Thessalon. ij. 4.* tiégera dans le temple de Dieu, » c'est-à-dire, usurpera dans l'église le pouvoir & les honneurs divins. 3<sup>o</sup>. Pour les fideles: Vous êtes le temple de Dieu; car l'esprit de Dieu habite en vous, *I. Corinth. iij. 16.* Un poète grec a dit de la divinité, « qu'elle trouve autant de plaisir à habiter » chez les gens de bien que dans l'olympé. (D. J.)

TEMPLE de Salomon, (*Hist. sacrée.*) David rassembloit long-tems des matériaux pour la construction de ce temple, que Salomon éleva sur le mont de Sion, & qu'il acheva dans le cours de deux ans & avec des dépenses prodigieuses. Ce n'étoit cependant qu'une masse de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long, & autant de large en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre, ce qui est au-dessous de plusieurs de nos églises paroissiales. On ne conçoit guere qu'un si petit édifice ait occupé cent soixante mille ouvriers, que les rois d'Egypte & de Tyr fournirent à Salomon, au rapport de Clément qui dit avoir lu cette particularité dans un ouvrage d'Alexandre Polyhistor. Il faut donc supposer que c'étoit au travail exquis des ornemens & des décorations intérieures, que la plupart de ces ouvriers furent occupés. Le livre des *chroniques*, *ch. iij.* dit que la seule dépense des décorations du saint des saints, qui étoit une place de trente piés en carré & de trente piés de haut, montoit à six cents talents d'or. S'il ne s'est point glissé d'erreur dans le texte, c'est une somme de quatre millions trois cents vingt mille livres sterling pour cette seule partie du temple, mais cela n'est pas vraisemblable.

Les édifices extérieurs étoient fort considérables; car la cour dans laquelle le temple étoit placé, & celle du dehors nommée la cour des femmes, étoient environnées de bâtimens & de bâtimens magnifiques. Les portes qui y conduisoient, répondoient à cette magnificence. Enfin, la cour intérieure qui formoit un carré de mille sept cent cinquante piés de chaque côté, & qui embrassoit tout le reste, étoit entourée d'une galerie soutenue de trois rangs de colonne à

trois de ses côtés, & de quatre rangs au quatrième. C'étoit-là qu'étoient les logemens des prêtres & des lévites, & les magasins de toutes les choses nécessaires au culte public.

Au milieu de cette dernière enceinte étoit le sanctuaire, le saint, & le vestibule. Le sanctuaire formoit un cube parfait, ayant trente piés en tous sens. Au milieu étoit placée l'arche de l'alliance. A ses deux extrémités on voyoit deux chérubins de quinze piés de haut, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à égale distance du centre de l'arche & du mur de chaque côté. Ces chérubins, en étendant leurs ailes, occupoient toute la largeur du sanctuaire : voilà pour quoi l'écriture dit si souvent, que Dieu habitoit entre les chérubins.

Le saint contenoit le chandelier d'or, la table des pains de proposition, & l'autel d'or, sur laquelle on offroit les parfums. Ce métal étoit semé avec profusion dans tout l'intérieur du temple; les tables, les chandeliers, les vases nombreux, de toutes espèces, étoient d'or. L'auteur du II. des *Paralyp. vij. 1.* dit noblement, pour en peindre l'éclat : *majestas Domini implevit domum*, la majesté du Seigneur remplissoit son palais.

Mais ce beau temple, depuis sa construction, essuya bien des malheurs. Il fut pillé sous Roboam par Sézac roi d'Egypte. Achaz roi de Juda le ferma. Manassés le changea jusqu'à sa conversion, en réceptacle de superstition & d'idolatrie. Enfin l'an 598 avant Jésus-Christ, & la première du règne de Sédécias, Nabuchodonosor s'étant rendu maître de Jérusalem par la rébellion de Jehoakim, ruina le temple de Salomon, en enleva tous les vases, tous les trésors qui y étoient, & les transporta à Babylone.

On fait la suite des événements qui concernent ce temple. Il demeura enseveli sous ses ruines pendant l'espace de cinquante-deux ans, jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Ce prince, l'an 536 avant Jésus-Christ, permit aux Juifs de retourner à Jérusalem, & de rebâtir leur temple; la dédicace s'en fit l'an 515 avant Notre-Seigneur, & la septième année du règne de Darius fils d'Hystaspe. Ce second temple, dont on trouvera l'histoire au mot JÉRUSALEM, fut pillé & profané l'an 171 avant Jésus-Christ par Antiochus qui y fit un butin, qu'on estima dix-huit cens talens d'or. Trois ans après, Judas Macchabée le purifia & y rétablit le culte de Dieu. Pompée s'étant rendu maître de la ville l'an 63 avant Jésus-Christ, sous le consulat de Caius Antonius & de Cicéron, il entra dans le temple, en vit toutes les richesses, & se fit un scrupule d'y toucher. Neuf ans après, Crassus moins religieux, les ravit par un pillage sacrilège qui montoit à plus de deux millions sterling. Hérode abattit ce triste édifice qui depuis cinq cens ans d'existence, avoit beaucoup souffert de des sièges des ennemis, & plus encore des injures du tems. Il éleva à sa place un nouveau temple qui fut réduit en cendre à la prise de Jérusalem par Titus. (D. J.)

TEMPLES, (*Lintra.*) Est-ce la piété ou la superstition qui éleva tant de temples superbes au culte des dieux? Pour moi je pense que la politique se flatta par de magnifiques ouvrages de l'art, d'imprimer plus de respect, & d'exciter plus de crainte dans l'esprit des peuples.

Les arbres furent les premiers autels, & les champs les premiers temples. C'étoit sur des pierres brutes ou des mottes de gazon, que se firent les premières offrandes à la Divinité. Dans des tems où l'on ne connoissoit ni l'Architecture ni la Sculpture, on choisit pour le culte religieux des bois plantés sur des hauteurs, & ces bois devinrent sacrés; on les éclaira de lumières, parce qu'on y passoit une partie de la nuit; on les orna de guirlandes & de bouquets de

fleurs; on suspendit dans les chapelles de treillage les dons & les offrandes. L'on y fit des repas publics, accompagnés dans les années fertiles, de chants, de danses, & de toutes les autres marques de la joie & de la reconnaissance.

Les temples de pierre & de marbre naquirent avec les progrès de l'Architecture. Il arriva même alors, que pour conserver l'ancien usage, on continua de planter des bois autour des temples, de les environner de murailles ou de haies, & ces bois passèrent pour sacrés.

Bientôt on éleva dans les villes des temples superbes en l'honneur des dieux, & la Sculpture tailla leurs statues. Phidias, par l'effort d'un art également brillant & heureux, d'un bloc de marbre, fit le dieu qui lance le tonnerre.

*Tremblez, humains, faites des vœux;  
Voilà le maître de la Terre!*

C'est en Egypte que la construction des temples prit naissance. Elle fut portée de-là chez les Assyriens, les Phéniciens & les Syriens, passa dans la Grèce avec les colonies, & de la Grèce vint à Rome. Telle a été la marche constante de la religion, des sciences & des beaux arts. Il n'y eut que quelques peuples, tels que les Perses, les Indiens, les Gètes & les Daces qui persisterent dans le sentiment, qu'on ne devoit pas enfermer les dieux dans aucun édifice de la main des hommes, quelque magnifique qu'il pût être : *pariisibus nunquam includendos deos, quibus omnia deberent esse patentia*, comme s'exprime Cicéron; mais l'idée contraire des nations policées prévalut dans le monde.

Il arriva même, avec le tems, que chaque divinité eut ses temples favoris, dont elle ne dédaignoit point de porter le nom, & c'étoit-là que son culte étoit le plus florissant. Les villes qui leur étoient dévouées, & qui se donnoient le titre ambitieux de villes sacrées, tirant avantage du grand concours de peuple qui venoit de toutes parts à leurs solennités, prenoient sous leur protection, ceux que la religion, la curiosité ou le libertinage y attiroient, les défendoient comme des personnes inviolables, & combattirent, pour l'immunité de leurs temples, avec autant de zèle que pour le salut de la patrie.

Pour en augmenter la vénération, ils n'épargnoient ni la somptuosité des bâtimens, ni la magnificence des décorations, ni la pompe des cérémonies. Les miracles & les prodiges excitant encore davantage le respect & la dévotion populaire, il n'y avoit guère de temples renommés dont on ne publiât des choses surprenantes. Dans les uns, les vents ne troubloient jamais les cendres de l'autel; dans les autres il ne pleuvoit jamais, quoiqu'ils fussent découverts. La simplicité superstitieuse des peuples recevoit aveuglément ces prétendues merveilles, & le zèle intéressé des ministres de la religion les soutenoit avec chaleur.

L'aspect de ces temples étoit fort imposant. On trouvoit d'abord une grande place accompagnée de galeries couvertes en forme de portiques, à l'extrémité de laquelle on voyoit le temple, dont la figure étoit le plus souvent ronde ou carrée. Il étoit ordinairement composé de quatre parties; savoir, d'un porche ou vestibule faisant la façade; d'une autre semblable pièce à la partie opposée; de deux ailes formées de chaque côté par divers rangs de colonnes; & du corps du temple appelé *cella* ou *naos*. Ces trois premières parties ne se trouvoient pas néanmoins dans tous les temples. Les temples environnés de colonnes de toutes parts, étoient appelés *ptéripères*; on leur donnoit le nom de *dipéras*, quand il y en avoit double rang: tel étoit le second temple d'Ephèse.



On peut voir dans Hérodote quelle étoit la magnificence du temple de Vulcain à Memphis, que tant de rois eurent bien de la peine à achever; c'étoit une grande gloire, si dans un long règne un prince avoit pu en construire un portique. On connoit la description du temple de Jupiter olympien par Pausanias. Le temple de Delphes étoit aussi fameux par ses oracles que par les présens immenses dont il étoit rempli. Le temple d'Ephèse, qu'un insensé brûla pour acquérir l'immortalité, passoit pour un chef-d'œuvre de l'art : on le rebâtit encore plus superbement. Les temples de Minerve à Athènes & à Sais ne sont pas moins célèbres. Le temple de Jupiter capitolin à Rome, incendié tant de fois, épuisa la prodigalité de Domitien pour le rebâtit. Le corps du panthéon subsiste toujours dans son entier sous le nom de l'église de tous les saints, auxquels il est consacré, comme il l'étoit dans le paganisme, à tous les dieux. Le temple de la Paix faisoit, au rapport de Pline, un des plus beaux ornemens de Rome. Enfin, rien n'étoit plus étonnant dans le paganisme que le temple de Bélus, composé de sept étages, dont le plus élevé renfermoit la statue de ce dieu. Il y a beaucoup d'autres temples moins célèbres, dont nous tracerons l'histoire avec quelque soin, parce qu'elle est très-intéressante. Les Antiquaires ont fait dessiner le plan de quelques-uns de ces fameux édifices, sur-tout le P. Montfaucon, qu'on peut consulter dans son *antiq. expliq. tom. II. pag. 54. & suiv.*

Le respect que l'on avoit pour les temples répondoit à leur beauté; ils étoient, comme je l'ai dit, un lieu d'asyle pour les coupables & pour les débiteurs; on n'osoit y cracher; & dans les calamités publiques, les femmes venoient se prosterner dans le sanctuaire, pour en balayer le pavé avec leurs cheveux. Rarement les conquérans osoient en enlever les richesses; car la politique & la religion contribuoient également à rendre ces monumens sacrés & inviolables.

L'intérieur de tous ces temples étoit communément décoré de statues de dieux & de statues de grands hommes, de tableaux, de dorures, d'armes prises sur les ennemis, de trépiés, de boucliers votifs, & d'autres richesses de ce genre. Outre ces sortes d'ornemens, on paroit les temples, dans les jours de solennité, des décorations les plus brillantes, & de toutes sortes de festons de fleurs.

De plus, comme ces temples étoient destinés au culte des dieux, on avoit égard dans leur structure, à la nature & aux fonctions qui leur étoient attribués. Ainsi, suivant Vitruve, les temples de Jupiter foudroyant, du Ciel, du Soleil, de la Lune, & du dieu Fidius, devoient être découverts. On observoit cette même convenance dans les ordres d'architecture. Les temples de Minerve, de Mars & d'Hercule devoient être d'ordre dorique, dont la majesté convenoit à la vertu robuste de ces divinités. On employoit pour ceux de Vénus, de Flore, de Proserpine, & des nymphes des eaux, l'ordre corinthien, l'agrément des feuillages, des fleurs & des volutes dont il est égayé, sympathisant avec la beauté tendre & délicate de ces déesses. L'ordre ionique qui tenoit le milieu entre la sévérité du dorique & la délicatesse du corinthien, étoit mis en œuvre dans ceux de Junon, de Diane, & de Bacchus, en qui l'on imaginoit un juste mélange d'agrément & de majesté. L'ouvrage rustique étoit consacré aux grottes des dieux champêtres. Enfin, tous les ornemens d'architecture que l'on voyoit dans les temples, faisoient aussi-tôt connoître la divinité qui y présidoit.

Au reste, ce ne fut pas aux dieux seuls que l'on bâtit des temples, les Grecs, les Asiatiques, & les Syriens en consacrerent à leurs bienfaiteurs ou à leurs

maîtres. Les lois romaines laissoient même la liberté aux proconsuls de recevoir des honneurs pareils; cet usage même étoit établi dès le tems de la république, comme Suétone le remarque, & comme il seroit aisé de le prouver par un grand nombre d'exemples. (D. J.)

TEMPLES DES EGYPTIENS. (*Antiq. Egypt.*) Voici la forme des temples d'Egypte suivant Strabon.

A l'entrée du temple, dit-il, est une cour pavée de la largeur d'un arpent, & de la longueur de trois, de quatre ou même davantage. Ce lieu s'appelle *dromos* en grec, mot qui veut dire la *course*.

Le long de cet espace, des deux côtés de la largeur, sont posés des sphinx de pierre à vingt coudées, & même plus de distance l'un de l'autre, de sorte qu'il y en a un rang à droite, & un rang à gauche. Après les sphinx est un grand vestibule; plus avant il y en a un second, puis un troisième; mais ni le nombre des vestibules, ni celui des sphinx n'est fixé; il y en a plus ou moins, à proportion de la longueur & de la largeur des dromes.

Après le vestibule est le temple qui a un grand parvis, mais le temple même est petit: il n'y a aucune figure, ou s'il y en a, ce n'est point celle d'un homme, mais de quelque bête. Des deux côtés du parvis s'étendent les ailes, ce sont des murs aussi hauts que le temple. D'abord leur distance est un peu plus grande que toute la largeur du temple; ensuite elles se rapprochent l'une de l'autre jusqu'à cinquante ou soixante coudées. Ces murailles sont pleines de grandes figures sculptées pareilles aux ouvrages des Toscans ou des anciens Grecs. Il y a aussi un bâtiment sacré soutenu sur un grand nombre de colonnes, comme à Memphis, d'une fabrique dans le goût barbare; car outre que les colonnes sont grandes & en grand nombre & disposées en plusieurs rangs, il n'y a ni peinture ni grâce; c'est plutôt un amas de pierres qui a coûté inutilement beaucoup de travail.

Les Egyptiens avoient des temples monolithes, ou faits d'un seul morceau de marbre fouillé dans des carrières éloignées, & qu'on avoit amenées par des machines, que nous ne pouvons construire aujourd'hui, tous savans que nous croyons être dans la mécanique.

Rien de plus superbe que leurs temples, dit Clément d'Alexandrie, (*Padag. lib. III. cap. 2. p. 216.*) rien de plus grave que leurs sacrificateurs; mais quand on entre dans le sanctuaire, & que le prêtre levant le voile, offre aux yeux la divinité, il fait éclater de rire les spectateurs à l'aspect de l'objet de son adoration; on voit un chat, un crocodile, un serpent étranger qui se roule sur des tapis de pourpre. C'est là-dessus que saint Clément compare ces dieux égyptiens dans leurs temples aux femmes qui se parent de riches habits; l'extérieur de ces femmes, continue-t-il, est magnifique, mais l'intérieur en est méprisable.

Ce que Clément d'Alexandrie avance de la magnificence des temples de l'Egypte, est confirmé par les historiens profanes. Hérodote, Lucien & autres, n'en parlent pas autrement: ils témoignent tous que l'Egypte avoit un grand nombre de temples plus riches, & plus splendides les uns que les autres. Tels étoient ceux d'Isis & d'Osiris en général; tels étoient en particulier ceux de Jupiter à Diospolis, & à Hermunthis, celui de Vulcain à Memphis, & celui de Minerve à Sais. Nous parlerons de ces deux derniers à leur rang. (D. J.)

TEMPLES DES GRECS. (*Antiq. Grecq.*) Les Grecs avoient un si grand nombre de temples, de chapelles & d'autels, qu'on en trouvoit à chaque pas dans les villes, dans les bourgades & dans les campagnes.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les anciens auteurs, sur-tout Pausanias qui s'est attaché particulièrement à les décrire; & qui en parle presque à chaque page de son voyage de la Grèce.

Parmi tant de temples, Vitruve en admire principalement quatre bâtis de marbre, & si noblement enrichis, qu'ils faisoient l'étonnement des plus grands connoisseurs, & étoient devenus la règle des bâtimens dans les trois ordres d'architecture, le dorien, l'ionien & le corinthien.

Le premier de ces beaux ouvrages, étoit le temple de Diane à Ephèse; le second celui d'Apollon dans la ville de Milet, l'un & l'autre d'ordre ionique; le troisième étoit le temple d'Éléusis, d'ordre dorique; le quatrième étoit le temple de Jupiter Olympien à Athènes, d'ordre corinthien. On pense bien que ces quatre temples ne seront pas publiés dans notre liste; il ne s'agit ici que d'observations générales sur tous les temples de la Grèce.

Ils étoient partagés en plusieurs parties qu'il est bon de distinguer pour entendre les descriptions qu'en font les historiens. La première étoit le vestibule, où étoient la piscine, dans laquelle les prêtres, *adiui*, puisoient l'eau lustrale, pour expier ceux qui vouloient entrer dans les temples; ensuite venoit la nef, *naos*; & le lieu saint appelé *pinaciale*, *sacrum*, *adytum*, dans lequel il n'étoit pas permis aux particuliers d'entrer; il y avoit enfin l'arrière temple, *inopidius*; mais tous n'avoient pas cette partie. Les temples grecs avoient souvent des portiques, & toujours des marches pour y monter; il y en avoit aussi plusieurs avec des galeries autour; ces galeries étoient formées d'un rang de colonnes posées à un certain espace du mur couvertes de grandes pierres: ces sortes de temples se nommoient *periptères*, c'est-à-dire, aîlés; *dipptères*, quand la galerie avoit deux rangs de colonnes; *propylées*, lorsque les colonnes formoient le portique sans galerie; & enfin *hypéthres*, quand ils avoient en-dehors deux rangs de colonnes, & autant en-dedans, tout le milieu étant découvert à-peu-près comme nos cloîtres. Les Romains imitèrent toutes ces différentes structures. Vitruve remarque encore d'autres particularités qu'on peut voir dans son ouvrage: je n'en citerai que deux.

1°. Un temple ne pouvoit être consacré sans la statue du dieu qui devoit être placée au milieu. Il y avoit au pied de la statue un autel sur lequel les premières offrandes qu'on faisoit, étoient de légumes cuites dans de l'eau, & une espèce de bouillie qu'on distribuoit aux ouvriers qui avoient élevé la statue.

2°. Quoique communément les hommes & les femmes entraient dans les temples, il y en avoit dont l'entrée étoit défendue aux hommes; tel étoit celui de Diane à Rome, dans la rue nommée *Vicus patricius*, ainsi que Plutarque nous l'apprend; & néanmoins tout le monde pouvoit entrer dans les autres temples de cette déesse. On croit que la raison de cette défense venoit de ce qu'une femme qui prioit dans ce temple, y reçut le plus sanglant affront.

Enfin, les politiques considérant la magnificence des temples de la Grèce, le nombre de prêtres & de prêtresses de tous ordres qui les desservoient, & les frais des sacrifices; les politiques, dis-je, demandent avec curiosité, par quel moyen on suppléoit à de si grandes dépenses. Je réponds d'abord que les temples à oracles n'avoient besoin de rien pour leur subsistance; ils regorgeoient de présens, & les autres avoient des revenus particuliers qui leur étoient affectés: voici ceux de ma connoissance.

L'un de ces revenus à Athènes étoit le produit des amendes auxquelles on condamnoit les particuliers, amendes dont la dixième partie appartenoit à Minerve Poliade, & la cinquantième aux autres dieux,

& aux héros dont les tribus portoient le nom. De plus, lorsque les Prytanes ne tenoient pas les assemblées conformément aux lois, chacun d'eux étoit puni par une amende de mille dragmes qu'il falloit payer à la déesse. Si les prêtres, c'est-à-dire, les sénateurs chargés de faire à ces assemblées le rapport des matières sur lesquelles on devoit délibérer, ne le faisoient pas suivant les règles, & dans l'ordre prescrit, ils étoient aussi condamnés à une amende de quarante dragmes, appliquée comme l'autre au profit de Minerve, ce qui devoit l'enrichir.

Outre cette espèce de revenu appartenant en commun aux dieux, & qui varioit suivant le nombre & la grandeur des fautes, les temples en avoient de particuliers; c'est le produit des terres consacrées aux divinités: rien n'étoit plus commun dans la Grèce que ces fondations. Je ne parle pas ici des terres que l'on consacroit aux dieux, & qui étoient condamnées à rester éternellement incultes, comme le territoire de Cirrha proscriit par le décret solennel des amphictions, la campagne située entre Mégare & l'Attique consacrée aux déesses d'Éléusis, & plusieurs autres: il ne s'agit que de celles que l'on cultivoit, & dont les fruits faisoient la richesse des temples.

Tel fut le champ que Xénophon consacra à Diane d'Ephèse, en exécution d'un vœu qu'il lui avoit fait pour son heureux retour dans la retraite des dix mille. Il l'acheta d'une partie de l'argent qui provenoit des dépouilles des Perses, & de la rançon de leurs prisonniers; ce champ étoit situé auprès de Scilunte, petit bourg fondé par les Lacédémoniens sur la route de Sparte à Olympie; il employa ce qu'il eut de reste après cet achat, & à faire bâtir un temple sur le modèle de celui d'Ephèse: un trait de ressemblance assez singulier entre ces deux édifices, c'est leur situation. Le fleuve qui couloit auprès du temple d'Ephèse se nommoit *Sellène*, & nourrissoit beaucoup de poisson. Un ruisseau du même nom, & qui avoit le même avantage, arrosoit la campagne où Xénophon fit élever le sien. Ses environs, aussi variés que fertiles, offroient des terres labourables, des pâturages excellens, où les animaux destinés à servir de victimes trouvoient une nourriture abondante, des forêts remplies de gibier de toutes espèces, & qui servoient de retraite à une grande multitude de bêtes fauves.

Le temple étoit environné d'un bois sacré & de jardins plantés d'arbres fruitiers de toute saison. Devant la porte de cet édifice, on voyoit une colonne que Xénophon fit élever comme le monument de la fondation, & sur laquelle on lisoit ces mots: *ἡγία ἡ νῆπιος τῆς Ἀφροδίτης: terra consecrata à Diane*. Elle étoit affermée; celui qui percevoit les fruits devoit en payer la dixme à la déesse, & déposer le reste pour être employé aux réparations & aux dépenses ordinaires.

Cette dixme servoit aux sacrifices offerts dans la fête solennelle que Xénophon institua en l'honneur de Diane. Elle se célébroit tous les ans, & duroit plusieurs jours; tous les habitans du bourg & des environs s'y trouvoient, & la divinité nourrissoit pendant tout le tems ses adorateurs, en leur fournissant du blé, du vin, & toutes les choses nécessaires à la vie. Xénophon même, afin de procurer l'abondance, indiquoit auparavant une chasse générale, à laquelle il présidoit avec ses enfans. J'ai rapporté tous ces détails d'après le *Mém. des Inscript.* parce que c'est peut-être la seule fondation dont les particularités nous ayent été conservées, & qu'elle peut donner une idée de toutes les autres. (D. J.)

TEMPLES DES ROMAINS, (*Ant. rom.*) Rome & l'Italie n'avoient peut-être pas moins de temples que la Grèce. Donnons une idée générale de leur origine,

origine, de leur consécration & de leur structure; les détails sont réservés à chaque temple en particulier.

On fait assez que les anciens romains ont eu beaucoup d'attachement pour leur religion; je dirai mieux, beaucoup de superstition dans leur culte. Il ne leur arrivoit guère d'heureux ou fâcheux succès, qui ne fut suivi de la construction de quelque temple. Le nom même des temples qu'ils consacrerent aux dieux, tire son origine du *templum augural*, c'est-à-dire, d'une simple enceinte dans laquelle les augures observoient le vol des oiseaux. Tous les lieux tracés par les augures étoient même appelés temples, *templum*, quoiqu'ils ne fussent pas destinés au culte de la religion; c'est ainsi que les augures trouverent le secret d'accréditer leur ouvrage.

Les uns attribuent la fondation des premiers temples de l'Italie à Janus, par l'invocation duquel on commençoit tous les sacrifices; les autres en donnent la gloire à Faune, & prétendent que le mot *fanum* en tire son origine. Quoiqu'il en soit, ces premiers temples n'étoient que des bois sacrés, puisque les Romains, au rapport de Varron, ont été sans temples pendant l'espace de 170 ans. Ainsi le temple de Jupiter Férétrien & celui de Jupiter Stator n'étoient point apparemment consacrés, & le temple de Janus ne doit être envisagé que comme un monument de l'union des Romains & des Sabins, dont la statue de ce dieu à deux visages étoit le symbole, & le fut aussi de la paix & de la guerre.

Les formalités requises pour l'établissement d'un véritable temple, étoient l'autorité des lois, l'observation des auspices, les cérémonies de la consécration. Un magistrat qui avoit fait vœu de bâtir un temple, n'engageoit point la république sans son consentement. Quand la construction du temple avoit été résolue dans le sénat, il falloit une loi ou un plébiscite pour l'exécution du projet. Sous les empereurs, leur volonté tenoit lieu de loi.

Ensuite on consultoit les augures qui s'assembloient par ordre des duumvirs, c'est-à-dire, des commissaires nommés pour la conduite de l'ouvrage. Les augures commençoient par le choix du terrain, en quoi ils avoient égard à la nature & aux fonctions des dieux auxquels le temple devoit être consacré. Suivant les observations de Vitruve, les temples de Jupiter, de Junon & de Minerve devoient être construits sur des hauteurs, parce que ces divinités avoient inspection sur toutes les affaires de l'empire dont elles prenoient un soin particulier. Mercure, Isis & Sérapis, dieux du commerce, avoient leurs temples proche des marchés. Ceux de Mars, de Bellone, de Vulcain & de Vénus étoient hors de la ville; on les regardoit comme des divinités ou turbulentes ou dangereuses. Il est vrai que ces convenances n'ont pas toujours été observées.

Le lieu de la construction étant choisi, les augures prenoient les auspices; & si les auspices étoient favorables, ils traçoient le plan du temple: c'est ce qu'on appelloit *essari* ou *stare templum*. On posoit la première pierre avec plus de cérémonie encore. Les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles, ayant père & mère, arrosoient la place de trois sortes d'eau; on la purifioit encore par le sacrifice d'un taureau blanc & d'une genisse. Le grand prêtre invoquoit les dieux auxquels le temple étoit destiné. La pierre sur laquelle étoient gravés les noms du magistrat & du souverain pontife, étoit mise dans la fondation avec des médailles d'or & d'argent, & du métal tel qu'il sort de la mine, aux acclamations de tout le peuple qui s'empressoit d'y prêter la main.

Lorsque le temple étoit bâti, on en faisoit la dédicace. Cette fonction appartenoit dans les premiers tems aux grands magistrats; ensuite à cause des dif-

Tome XVI.

ensions qui survinrent à cette occasion, on eut recours à la puissance du peuple. Enfin on en laissa la disposition au sénat, avec l'intervention des tribuns du peuple, qui n'y eurent plus de part sous les empereurs.

Le jour de la dédicace d'un temple étoit une fête solennelle, accompagnée de réjouissances extraordinaires. On immoloit des victimes sur tous les autels; on chantoit des hymnes au son de la flûte. Le temple étoit orné de fleurs & de bandelettes. Le magistrat qui faisoit la cérémonie, mettoit la main sur le jambage de la porte, appelant à haute voix le souverain pontife, pour lui aider à s'acquitter de cette fonction, en prononçant devant lui la formule de la dédicace qu'il répétoit mot-à-mot. Ils étoient si scrupuleux sur la prononciation de ces paroles, qu'ils s'imaginèrent qu'un seul mot ou une syllabe oubliée ou mal articulée gâtoit tout le mystère. C'est pourquoi le grand pontife Metellus qui étoit begue, s'exerça plusieurs mois pour pouvoir bien prononcer le mot d'*opifera*. Le deuil étoit incompatible avec la solennité; on le quittoit pour y assister en habit blanc. Sur ce prétexte, les ennemis d'Horatius Pulvillus qui faisoit la dédicace du temple du capitol, vinrent troubler la cérémonie, en lui annonçant la fausse nouvelle de la mort de son fils, mais il la reçut sans s'émouvoir, & continua ce qu'il avoit commencé.

Tacite, liv. II. parlant du rétablissement du capitol, nous a conservé la formule & les autres cérémonies de la consécration du lieu destiné à bâtir un temple. Vespasien, dit-il, ayant chargé L. Vestinus du soin de rétablir le capitol, ce chevalier romain consulta les aruspices, & il apprit d'eux qu'il falloit commencer par transporter dans des marais les restes du vieux temple, & en bâtir un nouveau sur les mêmes fondemens l'onzième jour avant les kalendes de Juillet, le ciel étant serain. Tout l'espace destiné pour l'édifice fut ceint de rubans & de couronnes. Ceux des soldats dont le nom étoit de bon augure, entre- rent dans cette enceinte avec des rameaux à la main; puis vinrent les vestales accompagnées de jeunes garçons & de jeunes filles dont les pères & mères vivoient encore, qui lavèrent tout ce lieu avec de l'eau de fontaine, de lac & de fleuve. Alors Melvidius Priscus, préteur, précédé de Plaute Elicus, pontife, acheva d'expier l'enceinte par le sacrifice d'une vache & de quelques taureaux qu'il offrit à Jupiter, à Junon, à Minerve & aux dieux patrons de l'empire, & les pria de faire en sorte que le bâtiment que la piété des hommes avoit commencé pour leur demeure, fût heureusement achevé. Les autres magistrats qui assistoient à cette cérémonie, les prêtres, le sénat, les chevaliers & le peuple pleins d'ardeur & de joie, se mirent à remuer une pierre d'une grosseur énorme, pour la traîner au lieu où elle devoit être mise en œuvre. Enfin on jeta dans les fondemens plusieurs petites monnoies d'or & d'autres pièces de métal, comme nous venons de le dire. Les noms des magistrats étoient gravés au frontispice des temples qu'ils avoient bâties. Ceux qui les faisoient rebâtir, en y mettant de nouvelles inscriptions, n'en ôtoient pas celles des premiers fondateurs.

Quoique la partie du temple appelée *cella* fût destinée au culte de la religion, on ne laissoit pas d'y traiter d'affaires profanes après les sacrifices, en tirant des voiles qui couvroient les statues & les autels. Elle ne pouvoit être dédiée à plusieurs divinités, à moins qu'elles ne fussent inséparables, comme Castor & Pollux; mais plusieurs dieux pouvoient avoir chacun la sienne sous un même toit; & alors ce temple s'appelloit *delubrum*, quoique ce terme soit un terme générique.

La statue du dieu y étoit placée quelquefois dans une niche ou tabernacle appelé *adicala*. Elle regardoit



doit le couchant, afin que ceux qui venoient l'adorer, eussent le visage tourné vers l'orient. Autour étoit le sanctuaire.

Il y avoit ordinairement trois principaux autels dans le temple. Le plus considérable étoit placé au pied de la statue. Il étoit fort élevé, & par cette raison on l'appelloit *altare*. On brûloit dessus l'encens & les parfums, & l'on y faisoit des libations. Le second étoit devant la porte du temple, & servoit aux sacrifices. Le troisième étoit un autel portatif nommé *ancubris*, sur lequel on posoit les offrandes & les vases sacrés. Les autels des dieux célestes étoient plus hauts que les autres; ceux des dieux terrestres étoient plus bas, & ceux des dieux infernaux fort enfoncés.

Il y avoit toujours grand nombre de tables, de toutes sortes d'ustensiles & de vases sacrés dans les temples. On suspendoit les offrandes & les présens à la voûte nommée *tholus*. On attachoit aux piliers les dépouilles des ennemis, les tableaux votifs, les armes des gladiateurs hors du service.

Tout ce qui servoit aux temples, comme les lits sacrés appelés *pulvinaria*, & les présens qu'on y avoit offerts, étoient gardés dans une manière de trésor appelé *donarium*. Les particuliers y mettoient aussi leurs effets en dépôt.

Les statues des hommes illustres, leurs images en bas-relief enchâssées dans des bordures appelées *clipei votivi*, & les tableaux représentant leurs belles actions & leurs victoires, faisoient l'ornement des temples. L'or, le bronze, le marbre & le porphyre y étoient employés avec tant de profusion, que l'on peut dire que la somptuosité de ces édifices étoit digne de la grandeur & de la magnificence de l'ancienne Rome. La plupart étoient ouverts à tout le monde, & souvent même avant le jour pour les plus matineux, qui y trouvoient des flambeaux allumés.

Enfin il faut remarquer qu'il y avoit à Rome des temples particuliers nommés *curies*, qui répondoient à nos paroisses, & des temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à sa dévotion aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & surtout aux repas solennels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union.

Ces temples communs étoient desservis par différens collèges de prêtres; au lieu que chaque curie étoit par un seul qui avoit inspection sur tous ceux de son quartier. Ce prêtre ne relevoit que du grand curion, qui faisoit alors toutes les fonctions du souverain pontife. (D. J.)

TEMPLE des assemblées du sénat, ( *Antiq. rom.* ) selon les règles de la religion, le sénat ne pouvoit s'assembler dans aucun lieu profane ou privé; il falloit toujours que ce fût dans un lieu séparé, & solennellement consacré à cet usage par les ritres & les cérémonies des augures. Au rapport des anciens auteurs, on en voyoit plusieurs de cette espèce dans les différentes parties de la ville. Le sénat s'y assembloit ordinairement selon la destination des consuls & la commodité particulière de ces magistrats, ou celle des sénateurs, ou selon la nature de l'affaire qu'on y devoit proposer ou terminer. Ces maisons ou ces lieux d'assemblée du sénat furent appelés *curies*; telle étoit la curie calabre bâtie, suivant l'opinion commune, par Romulus, la curie hostilienne bâtie par Tullius Hostilius, & la curie pompeienne, par Pompée.

Mais les assemblées du sénat furent le plus souvent tenues dans certains temples dédiés à des divinités particulières, tels que celui d'Apollon Palatin, de Bellone, de Castor & Pollux, de la Concorde, de la Foi, de Jupiter Capitolin, de Mars, de Tellus, de Vulcain, de la Vertu, &c. Voyez-en les articles.

Tous les temples que nous venons de nommer,

ont été célébrés par les anciens auteurs, parce que le sénat y fut souvent convoqué. Dans chacun de ces temples on voyoit un autel, & une statue élevée pour le culte particulier de la divinité dont il portoit le nom. On les appelloit *curies*, à raison de l'usage qu'on en faisoit; ce nom leur étoit commun avec les curies propres ou les maisons du sénat, qui à cause de leur dédicace solennelle, furent souvent appelées temples; car le mot temple dans le premier sens qu'on y avoit attaché, ne signifioit rien de plus qu'un lieu sacré & consacré par les augures, soit qu'il fût ouvert ou fermé, ou qu'il se trouvât dans la ville ou dans la campagne. En conséquence de cette idée, nous voyons que le sénat s'assembloit dans certaines occasions en un lieu découvert, principalement dans les tems où les esprits étoient ébranlés par des récits de prodiges; mais on étoit bien guéri de cette vaine superstition dans les siècles polis de la république; les Romains, du tems de Sénèque, ne donnoient plus dans ces erreurs populaires.

La politique en rendant les temples propres à l'usage du sénat, étoit de graver aussi fortement qu'il se pût, dans l'esprit des sénateurs, l'obligation de se conduire selon les lois de la justice & de la religion, ce qu'on pouvoit en quelque manière se promettre de la sainteté du lieu & de la présence, pour ainsi dire, des dieux. Ce fut l'objet de l'un des censeurs, lorsqu'il enleva la statue de la déesse Concorde d'un quartier de la ville où elle se trouvoit placée, & qu'il la fit porter dans la curie qu'il consacra à cette divinité; il présumoit ainsi, dit Cicéron, qu'il banniroit toute dissension de ce temple destiné au conseil public, & qu'il avoit consacré au culte de la Concorde.

Lorsque pour assembler le sénat, on choissoit les temples des autres divinités, tels que celui de Bellone, de la Foi, de la Vertu, de l'Honneur, c'étoit toujours dans l'objet d'avertir les sénateurs par la sainteté du lieu, du respect & de la vénération due à ces vertus particulières, que leurs ancêtres avoient désirées, à raison de leur excellence. Ce fut pour accréditer de plus en plus cette maxime religieuse, qu'Auguste ordonna que chaque sénateur, avant que de prendre place, adressât la prière à la divinité du temple où le sénat étoit assemblé, & qu'il lui offrit de l'encens & du vin.

Le sénat en deux occasions particulières s'assembloit hors les portes de Rome, ou dans le temple de Bellone, ou dans celui d'Apollon; premierement, lorsqu'il étoit question de recevoir les ambassadeurs, particulièrement ceux qui venoient de la part des ennemis, & auxquels on n'accordoit pas la liberté d'entrer dans la ville; en second lieu, pour donner audience aux généraux romains, & régler avec eux quelque affaire importante; car il ne leur étoit pas permis de venir au dedans des murs, tant que leur commission duroit, ou qu'ils avoient le commandement actuel d'une armée. (D. J.)

TEMPLE D'ADONIS, ( *Antiq. Egypt. & grec.* ) ce prince de Byblos dut son apothéose & l'étendue de son culte aux soins d'une épouse passionnée. On lui bâtit des temples en Syrie, en Palestine, en Perse, en Grèce & dans les îles de la Méditerranée; Amathonte, entr'autres, bâtit un temple célèbre à ce nouveau dieu. Je ne dirois rien ici des honneurs que lui rendoit la ville de Dion en Macédoine, ni du temple qu'on lui avoit élevé dans cette ville, sans une particularité qui mérite quelque attention. Hercule passant auprès de ce temple, fut invité d'y entrer, pour assister à la fête d'Adonis; mais ce héros se moqua des habitans, & leur dit ces mots qui devinrent dans la suite un proverbe, *οὐδὲν ἱερὸν, nihil sacrum*. Ce propos dans la bouche d'un de nos philosophes modernes passeroit pour une belle impiété, mais Hercule étoit bien éloigné d'en dire; il voulut au contraire

faire entendre par ce discours qu'Adonis n'avoit pas mérité d'être mis au nombre des dieux, & assurément il avoit raison. Si l'on doit honorer la mémoire de quelqu'un, c'est sans contredit de celui qui par ses travaux, ses bienfaits, ses lumières, ou qui par des découvertes utiles, a rendu d'importans services aux hommes; mais il étoit honteux de déifier un jeune efféminé connu seulement par l'amour d'une déesse inféelée, dont les galantes aventures devoient plutôt être ensevelies dans l'oubli, qu'immortalisées par des fêtes qui en rappelloient à jamais le souvenir. (D. J.)

TEMPLE D'ALEXANDRIE, (*Antiq. égypt.*) c'est ainsi qu'on nommoit par excellence du tems des Ptolemées, les Sérapéon. Voyez SÉRAPÉON, & TEMPLE de Sérapis. (D. J.)

TEMPLE D'ANAÏTIS, (*Antiq. cappadoc.*) il est vraisemblable que cette déesse des Cappadociens est Diane, ou la lune; Plutarque ne laisse aucun lieu d'en douter, puisqu'il dit dans la vie d'Artaxerxès Mnémon, que ce prince établit à Aspasia sa concubine, prêtresse de la Diane que les habitans d'Ecbatane appellent *Anaitis*. De plus, Pausanias nous apprend que les Lydiens avoient un temple de Diane sous le nom d'*Anaitis*.

Mais l'anecdote la plus curieuse sur cette déesse, soit qu'elle fût Diane, la lune ou Venus, nous la devons cette anecdote à Pline, *liv. XXXII. ch. xxiiij.* « Dans une expédition, dit-il, que fit Antoine contre l'Arménie, le temple d'Anaitis fut saccagé, & sa statue qui étoit d'or mise en pièces par les soldats, ce qui en enrichit plusieurs. Un d'eux qui s'étoit établi à Boulogne en Italie, eut l'honneur de recevoir un jour Auguste dans sa maison, & de lui donner à souper. Est-il vrai, lui dit ce prince, pendant le repas, que celui qui porta les premiers coups à la déesse, perdit aussitôt la tête, fut perclus de tous ses membres, & expira sur le champ? Si cela étoit, répondit le soldat, je n'aurois pas le bonheur de voir aujourd'hui Auguste chez moi, étant moi-même celui qui lui donnai le premier coup, dont bien m'en a pris; car si je possède quelque chose, j'en ai obligation à la bonne déesse, & c'est d'une de ses jambes, seigneur, que vous soupez aujourd'hui ». (D. J.)

TEMPLE D'APOLLON, (*Antiq. grec. & rom.*) le fils de Jupiter & de Latone eut des temples sans nombre dans toute la Grèce, sur-tout à Delphes, à Claros, à Ténédos & à Milet. Ce dernier temple étoit un des quatre qui faisoit l'admiration de Vitruve. On l'avoit bâti d'ordre ionique, ainsi que celui de Claros; mais l'un & l'autre n'étoient pas encore achevés du tems de Pausanias.

Apollon eut aussi des temples dans toute l'Italie, & principalement à Rome. Entre ceux qui embellissoient cette capitale, le premier & le plus renommé est sans doute celui qu'Auguste lui consacra sur le mont Palatin, après la victoire d'Actium.

Ce temple fut construit de marbre blanc & de forme ronde. Il étoit par ses ornemens l'un des plus magnifiques de Rome. Le char du soleil en or massif, décoroit le frontispice, les portes étoient d'ivoire; en entrant dans le temple, on voyoit une belle statue d'Apollon, ouvrage du célèbre Scopas; un chandelier à plusieurs branches, suspendu à la voûte, éclairoit l'intérieur de l'édifice; ces ouvrages des plus célèbres artistes avoient été enlevés des temples de la Grèce. Le sanctuaire du dieu étoit orné de plusieurs trépiés d'or.

Auguste déposa dans la base de la statue d'Apollon les livres des Sibylles enfermés dans des caissettes dorées. Le jeune Marcellus son neveu, consacra dans ce temple, une précieuse collection de pierres gravées. L'édifice étant achevé, l'empereur en fit la dédicace l'an 726 de Rome, trois ans après la bataille

Tome XVI.

d'Actium. Horace composa dans cette occasion l'ode qui commence par ces mots:

*Quid dedicatum poscit Apollinem  
Vates!*

Le temple d'Apollon Palatin étoit précédé d'une cour de figure ovale, environnée d'une superbe colonnade de marbre d'Afrique; les statues des Davides remplissoient les autres colonnes. On avoit placé au milieu de cette cour les statues équestres des fils d'Egyptus; l'autel du dieu étoit accompagné des statues des filles de Proetus, ouvrage de l'artiste Myron, *armenta Myronis*, dit joliment Properce.

Auguste fit bâtir près du temple une galerie qui contenoit deux magnifiques bibliothèques; l'une pour les ouvrages de poésie & de jurisprudence écrits en latin; l'autre étoit destinée aux ouvrages des auteurs grecs. Ces édifices devoient être fort élevés, car il y avoit dans la bibliothèque grecque une statue d'Apollon, haute d'environ quarante-cinq piés; Lucullus l'avoit enlevée de la ville d'Apollonie du Pont, & cette ville l'avoit payée cinq cent talens, environ deux millions cinq cent mille livres de notre monnoie. Les savans de Rome s'assembloient ordinairement dans ces bibliothèques; on décidoit dans ces assemblées des nouveaux ouvrages de poésie.

Le sénat fut souvent convoqué par Auguste dans le temple d'Apollon; il ordonna même que la distribution des parfums pour purifier le peuple, & la disposer à la solemnité des jeux séculaires, se feroit devant ce temple, comme devant le temple du capitol; & cet usage étoit encore observé sous le regne de Domitien.

La dernière assemblée de la fête séculaire, fut aussi convoquée dans ce temple; les chœurs des enfans y chanterent des hymnes sacrés en l'honneur d'Apollon, adoré sous le nom & l'emblème du soleil, dont le char décoroit comme nous l'avons dit le frontispice de l'édifice; après ces chants, ils firent des vœux pour la prospérité de l'état.

*Alms sol, curru nitido diem qui  
Promis & celas, aliisque & idem  
Nascitur; possis nihil urbe Romæ  
Visere majus.*

*Si Palatinas videt equus arces,  
Rem que Romanam, latinusque felix;  
Alterum in iustrum, meliusque semper  
Proroget avum.*

Le soleil, au bout d'un certain nombre de révolutions dans le zodiaque, devoit ramener la même solemnité & les mêmes vœux pour la puissance éternelle de l'empire romain.

Sur l'une des portes du temple d'Apollon Palatin, on voyoit les Gaulois qui tomboient du capitol; & sur l'autre les quatorze enfans de Niobé, fille de Tantale, qui périrent misérablement pour l'orgueil de leur mere, qui avoit irrité la colère de Latone & d'Apollon.

Au reste Properce, *liv. II. élog. xxvj.* a fait la description de ce temple, on peut la lire; j'ajouterai seulement que c'étoit aux branches du magnifique candelabre de ce temple, & qui en éclairoit tout l'intérieur, que les poètes attachoient leurs ouvrages, après que le public les avoit couronnés.

Lorsque l'académie française fut placée au Louvre, elle fit frapper une médaille qui n'est pas trop modeste. L'on voit sur cette médaille Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépié d'où sortent ses oracles; la légende est, *Apollon au palais d'Auguste.* (D. J.)

TEMPLES DE BACCHUS, (*Antiq.*) on reconnoit ce dieu dans toutes ses statues, à sa couronne de pampre, à son air de jeunesse, à ses longs cheveux;

à la beauté de son visage, à l'embonpoint de son corps, qu'Orphée & Théocrite ont tant célébrée, & qui a fait dire à Ovide.

*Tibi enim inconsumpta juvena est.  
Tu puer egruus, tu formosissimus alio  
Conspicere calo.*

C'étoit l'assesseur de Cérés. Virgile leur fait en commun une invocation au commencement de ses géorgiques, parce que leurs fêtes se célébroient en même tems, & que leurs temples étoient communs. Bacchus en eut dans toute la Grèce, qui de plus institua en son honneur ces fêtes tumultueuses si connus sous le nom d'orgyes. Téos lui rendoit un culte particulier; il avoit un temple à Eleusis & dans d'autres villes, sous le nom d'Iacchus. Dans son temple à Phigalie, le bas de sa statue étoit toute couverte de feuilles de lierre & de laurier; le reste étoit enluminé de vermillon.

Enfin ce dieu étoit extrêmement honoré dans les gaules, ainsi que le prouvent plusieurs monumens trouvés en différens endroits; mais il l'étoit sur-tout dans une petite île située à l'embouchure de la Loire, où il avoit une espèce de chapelle, desservie par des femmes qui célébroient ses orgyes. Strabon qui parle de cette île, *liv. IV.* & du culte qu'on y rendoit à Bacchus, ajoute que les femmes dont je viens de parler, enlevoient tous les ans, avant que le soleil fut couché, & remettoient dans le même lieu, le toit de cette chapelle. (*D. J.*)

• TEMPLE DE BELLONE, (*Antiq. rom.*) ce temple étoit selon Donat hors la ville, près de la porte Carmentale, & du Cirque de Flaminius, au lieu où l'on voit le palais Savelli & l'église saint Ange in Pescheria. Dans le vestibule de ce temple, étoit placée la colonne bellique, contre laquelle les consuls, toutes les fois qu'on avoit résolu la guerre, tiroient une arche, ou frappaient d'une javeline, vers la partie où répondoit le peuple qu'on alloit attaquer. Ce temple fut bâti par le censeur Appius Claudius, vers l'an de Rome 457, & servit quelquefois aux assemblées du sénat. (*D. J.*)

TEMPLE DE BÉLUS, (*Antiq. babylonniennes.*) si ce temple étoit le plus ancien de tous ceux du paganisme, comme on a lieu de le penser, il étoit aussi le plus singulier par sa structure. Hérodote, au rapport de Joseph, en attribue la construction à Bélus, qui y fut lui-même adoré après sa mort; mais il est certain que si le Bélus de cet historien est le même que Nemrod, comme plusieurs savans le croient, son dessein ne fut pas de bâtir un temple, mais d'élever une tour qui pût le mettre à couvert, lui & sa suite, des inondations ou autres désastres.

Cette fameuse tour qu'on appelle vulgairement la tour de Babel, formoit dans sa base un carré, dont chaque côté contenoit un stade de longueur, ce qui lui donnoit un demi-mille de circuit. Tout l'ouvrage étoit composé de huit tours, bâties l'une sur l'autre, & qui alloient toujours en diminuant. Quelques auteurs, comme le remarque M. Prideaux, trompés par la version latine d'Hérodote, prétendent que chacune de ces tours ait été haute d'un stade, ce qui monteroit à un mille de hauteur pour le tout; mais le texte grec ne porte rien de semblable, & il n'y est fait aucune mention de la hauteur de cet édifice. Strabon qui a décrit ce temple, ne lui donne qu'un stade de haut, & un de chaque côté.

Le savant éditeur de l'impression de l'ouvrage de M. Prideaux, faite à Trévoux, dit qu'en suivant la mesure des stades qui étoient en usage du tems d'Hérodote, le seul des anciens qui parle pour avoir vu cet édifice, il ne devoit avoir que 69 toises de hauteur ou environ, c'est-à-dire un peu plus d'une fois la hauteur des tours de l'église de Paris; ce qui n'est

pas si excessif, vu la magnificence de quelques bâtimens de l'Europe.

Le même éditeur remarque encore, que comme cet ouvrage n'étoit fait que de briques, que des hommes portoiént sur leur dos, comme nous l'apprenons des anciens, sa construction n'a rien qui doive surprendre; & quoiqu'il fût plus haut de 119 piés que la grande pyramide, comme elle étoit bâtie, ou du moins couverte de pierres d'une longueur excessive, qu'il falloit guinder à une si prodigieuse hauteur, elle doit avoir été infiniment plus difficile à construire.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons d'Hérodote, qu'on montoit au haut de ce bâtiment par un degré qui alloit en tournant, & qui étoit en-dehors. Ces huit tours composoient comme autant d'étages, dont chacun avoit 75 piés de haut, & on y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres soutenues par des piliers; & de plus petites, où se reposoient ceux qui y montoient. La plus élevée étoit la plus ornée, & celle en même tems pour laquelle on avoit le plus de vénération. C'est dans cette chambre qu'étoient, selon Hérodote, un lit superbe, & une table d'or massif, sans aucune statue.

Jusqu'au tems de Nabuchodonosor, ce temple ne contenoit que la tour & les chambres dont on vient de parler, & qui étoient autant de chapelles particulières; mais ce monarque, au rapport de Bérofe, lui donna beaucoup plus d'étendue, par les édifices qu'il fit bâtir tout-au-tour, avec un mur qui les enfermoit, & des portes d'airain, à la construction desquelles le même métal & les autres ustensiles du temple de Jérusalem avoient été employés. Ce temple subsistoit encore du tems de Xerxès, qui au retour de sa malheureuse expédition dans la Grèce, le fit démolir, après en avoir pillé les immenses richesses, parmi lesquelles étoient des statues d'or massif, dont il y en avoit une, au rapport de Diodore de Sicile, qui étoit de 40 piés de haut, & qui pouvoit bien être celle que Nabuchodonosor avoit consacrée dans la plaine de Dara. L'écriture, à la vérité, donne à ce colosse 90 piés de haut; mais on doit l'entendre de la statue & de son pié-destal pris ensemble.

Il y avoit dans le même temple plusieurs idoles d'or massif, & un grand nombre de vases sacrés du même métal, dont le poids, selon le même Diodore, alloit à 5030 talens; ce qui joint à la statue, montoit à des sommes immenses. C'étoit au reste, du temple agrandi par Nabuchodonosor, qu'Hérodote, qui l'avoit vu, fait la description dans son premier livre; & son autorité doit l'emporter sur celle de Diodore de Sicile, qui n'en parloit que sur quelques relations. Hérodote dit, à la vérité, que dans une chapelle basse de ce temple, étoit une grande statue d'or de Jupiter, c'est-à-dire de Bélus; mais il n'en donne ni le poids, ni la mesure, se contentant de dire que la statue, avec une table d'or, un trône & un marche-pié, étoient tous ensemble estimés par les Babyloniens, huit cent talens (175 mille liv. sterling).

Le même auteur ajoute que hors de cette chapelle, étoit aussi un autel d'or, & un autre plus grand sur lequel on immoloit des animaux d'un âge parfait, parce qu'il n'étoit pas permis d'en offrir de pareils sur l'autel d'or, mais seulement de ceux qui étoient encore; & qu'on brûloit sur le grand autel chaque année le poids de cent mille talens d'encens. Enfin, il fait mention d'une autre statue d'or massif, qu'il n'avoit pas vue, & qu'on lui dit être haute de douze coudées, c'est-à-dire de 18 piés. C'est sans doute de la même, que parle Diodore, quoiqu'il lui donne 40 piés de hauteur, en quoi il est plus croyable, & c'étoit celle de Nabuchodonosor, comme il y a toute sorte d'apparence.

Quoi qu'il en soit, j'ai dit d'après Hérodote, que dans la plus haute tour, il y avoit un lit magnifique;



& cet auteur ajoute, qu'il n'étoit permis à personne d'y coucher, excepté à une femme de la ville que le prêtre de Bélus choissoit chaque jour, lui faisant accroire qu'elle y étoit honorée de la présence du Dieu. (D. J.)

TEMPLE de *bons eventus*, (Antiq. rom.) ce dieu du bon succès avoit à Rome un temple fort fréquenté, dans lequel on voyoit une de ses statues faite de la main de Praxitele. Cette statue ingénieuse avoit un bandeau sur le front, tenoit une patere de la main droite; & de la gauche, un épi & un pavot. (D. J.)

TEMPLE DE *CARDIA*, (Antiq. rom.) cette déesse allégorique eut un temple sur le mont Caelius, que Brutus lui bâtit, après avoir chassé Tarquin le superbe, de Rome. (D. J.)

TEMPLES DE *CASTOR ET DE POLLUX*, (Antiq. grecq. & rom.) Pausanias, dans son voyage de Corinthe, t. II. c. xxij. décrit le temple de Castor & de Pollux, où l'on voyoit de son tems les statues, non-seulement de ces dieux, & de leurs femmes, Hilaïre & Phébé, mais de leurs enfans; ces statues, ainsi que leurs chevaux, paroissent avoir été les plus anciennes statues équestres qu'il y eût en Grèce, car elles étoient d'ébène, de la main de Diponeus & de Scyllis.

Le principal temple des Dioscures à Rome, & dans lequel le sénat s'assembloit quelquefois, étoit dans le cirque de Flaminius. Les Romains dans leurs sermens, juroient d'ordinaire par ces deux divinités, qu'ils regardoient comme de sûrs garans de la vérité de leurs démarches. On trouve dans les anciens poëtes comiques des vestiges de ces sermens. *Pot. Per. Escapor. Mobarde. Medius Fidius.*

Dans un quartier de Naples, entre la vicairie & le château; on voit encore le portique d'un fameux temple, bâti en l'honneur de Castor & Pollux, par Tibère Jule, achevé & consacré par Pélagon, affranchi d'Auguste, ainsi qu'il paroît par l'inscription grecque qui s'y lit aujourd'hui, & que je rapporte en latin.

*Tiberius Julius, Tarsus, Jovis filius & urbi,  
Templum, & qua in templo,  
Pelagon Augusti liberius,  
Et procurator perficiens,  
Ex propriis conservavit.*

Le portique est corinthien; les entre-colonnes ont plus d'un diamètre & demi. Les bases sont attiques, & les chapiteaux à feuilles d'olive, travaillés par excellence.

L'invention des caulicoles sous la rose, est belle & particulière, en ce qu'ils s'entrelacent, & semblent sortir des feuilles montantes sur d'autres caulicoles, qui portent les cornes du tailloir du chapiteau. Cet exemple, & quelques autres encore prouvent qu'un architecte peut quelquefois s'écarter des règles ordinaires, pourvu qu'il le fasse avec jugement, & toujours conformément à la nature des choses qu'il imite. Le frontispice est enrichi de la représentation d'un sacrifice en bas-relief. (D. J.)

TEMPLES DE *CÉRÈS*, (Antiq. grecq. & rom.)

*Prima Ceres ferro mortales vertens terram  
Instituit.*

Georg. liv. I.

elle méritoit toujours le titre de déesse du blé & de la terre, quand même elle n'auroit fait qu'établir des lois sur la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir le blé qu'il avoit semé, & pour m'exprimer avec Virgile, *pacari limitis campum.*

Aussi toute la Grèce, la Sicile & l'Italie instituèrent des fêtes en son honneur, & élevèrent des temples à sa gloire. Les seuls Phéniciens lui en consacrent plusieurs dans un petit espace de terrain.

On voyoit, du tems de Pausanias, à Siris, un de ses temples bâti de briques crues; mais la déesse étoit du plus beau marbre, & tenoit un flambeau à la main.

Elle avoit un temple à Thebes, sous le nom de *Cérés Thesmophore*, ou la *ligistrice*; on y gardoit des boucliers d'airain, qu'on disoit être ceux des principaux officiers de l'armée lacédémonienne qui furent tués à Leuctres.

Un feu éternel brûloit dans son temple à Mantinée, ville d'Arcadie.

Son temple, aux Thermopiles, étoit bâti au milieu d'une grande plaine près du fleuve Asope, & c'étoit-là que s'assembloient les Amphictions, & qu'ils lui offroient à leur arrivée un sacrifice solennel.

La même déesse avoit à Rome plusieurs temples, dont le plus beau étoit dans la onzième région de la ville. Différentes classes de ministres, & ses seules prêtresses, jouirent à Rome jusqu'au règne de Néron, du privilège d'assister au combat de la lutte.

Cicéron vous donnera une belle description des statues de Cérés, que Verrès enleva des temples de la Sicile. Il est heureux qu'il n'ait pas été nommé préteur d'Eleusis, il en auroit pillé le beau temple, dont il ne reste plus de vestiges, ainsi que de tous les autres élevés à la gloire de cette grande divinité.

Plus de nouvelles de celui qu'elle avoit à Sparte, & dont les cérémonies empruntées d'Orphée, donnèrent lieu au bon mot de Léotichidas rapporté par Plutarque. Le sacrificeur de ce temple appelé Philippe, insistoit les hommes dans les cérémonies d'Orphée. Il étoit réduit à une vie si nécessaire, qu'il mendoit son pain; cependant il publioit que les Lacédémoniens qui entreroient par son ministère dans ses solennités, seroient assurés après leur mort d'une félicité sans pareille. Eh! fou que tu es, lui dit Léotichidas, que ne te laisses-tu donc vite ment mourir, pour prendre pour toi la félicité que tu promets aux autres. (D. J.)

TEMPLE DE LA *CONCORDE*, (Antiq. rom.) curia *concordia*; on trouve à la descente du capitol des débris de ce temple dédié solennellement à la Concorde par Camille. Il servoit de lieu d'assemblée au sénat pour y traiter des affaires publiques, d'où l'on voit qu'il avoit été consacré, parce que le sénat ne s'assembloit dans aucun temple pour les affaires d'état, si ce temple n'avoit été consacré, c'est-à-dire, bâti en conséquence de quelque vœu ou de quelque augure.

Parmi le grand nombre de statues dont il étoit enrichi, les historiens ont principalement mentionné celle de Latone, tenant dans ses bras Apollon & Diane ses deux enfans; celle d'Esculape & de la déesse Hygée; celle de Mars & de Minerve; celle de Cérés & Mercure; enfin celle d'une victoire. Cette dernière pendant le consulat de M. Marcellus & de M. Valerius, fut frappée d'un coup de foudre. On voit par l'inscription qui subsiste encore dans la frise, que ce temple ayant été consumé par un incendie, le sénat & le peuple romain le firent rebâtir: voici l'inscription. *S. P. Q. R. incendio consumptum restituit.*

Les entre-colonnes ont moins de deux diamètres; les bases sont composées de l'attique & de l'ionique, & diffèrent en quelque chose de la manière ordinaire, mais elles ne laissent pas d'être belles. Les chapiteaux sont aussi composés de l'ordre dorique & ionique, & sont très-bien travaillés; l'architrave avec la frise dans la partie extérieure de la façade, ne sont qu'une bande toute unie, sans aucune distinction de leurs moulures, ce qui fut fait pour y mettre l'inscription; mais par dedans, c'est-à-dire, sous le portique, ils ont toutes leurs moulures distinctes, comme on le peut remarquer dans le dessin qu'on en a fait. La corniche est simple sans ornemens; il ne reste plus au-

cune partie antique des murs de la nef, & même ils ont été mal réparés.

Il y avoit un autre petit temple de la Concorde bâti par l'édile Flavius, & joint au græcostale; c'étoit le lieu où les ambassadeurs envoyés vers le sénat attendoient sa réponse. Le sénat y rendoit aussi quelquefois des jugemens; Plin. *J. XXXIII.* dit *senaculum supra græcostasim, ubi ades Concordia, & basilica opimia.* Il avoit été réparé par Opimius. (*D. J.*)

**TEMPLES DE CYBELE, (Antiq. grec. & rom.)** la mere des dieux fut extrêmement honorée en Phrygie, & eut le plus superbe de ses temples à Pessinunte, capitale du pays. Les Romains ne reconnurent cette divinité que vers l'année 548, sous le consulat de Cornelius Scipion, surnommé l'*Africain*, & P. Licinius, au sujet d'une pluie de pierres durant la seconde guerre punique. Ils eurent recours aux livres de la Sibylle, & on trouva que pour chasser les Carthaginois d'Italie, il falloit faire venir la mere des dieux de Pessinunte à Rome. On dépêcha donc aussitôt des ambassadeurs au roi Attalus, qui leur fit délivrer la déesse représentée par une grosse pierre informe & non taillée. M. Valerius, l'un des députés, étant arrivé à Terracine avec cette pierre, en donna avis au sénat, & lui manda qu'il étoit nécessaire d'envoyer avec les dames le plus homme de bien de toute la ville pour la recevoir.

Le sénat jeta les yeux sur P. Cornelius Scipion Nafica; il alla la recevoir avec les dames romaines au port d'Osie, qui l'apportèrent à Rome, & la mirent dans le temple de la victoire sur le mont Palatin.

L'année suivante M. Livius & Claudius censeurs, firent bâtir un temple particulier pour elle, & treize ans après, M. Junius Brutus le dédia. (*D. J.*)

**TEMPLES DE DAGON, (Antiq. phéniciennes.)** cette divinité célèbre des Philistins, & dont l'écriture parle souvent, avoit des temples magnifiques en Phénicie, entr'autres à Gaza & à Azoth. Dagon est un nom phénicien, qui veut dire *froment*; Dagon le dieu du blé, l'inventeur du labourage, méritoit bien après sa mort, les honneurs divins. (*D. J.*)

**TEMPLE DE DELPHES, (Antiq. grecq.)** Voyez DELPHES, temple de; il nous manque une description détaillée de ce temple célèbre, bâti par les Amphiclions, & qui subsistoit encore du tems de Pausanias; mais s'il n'étoit pas aussi magnifique pour sa structure que celui de Jupiter Olympien à Athenes, il possédoit du moins un chef-d'œuvre de Phidias, & de plus il étoit inestimable par les présens immenses que lui procuroit son oracle; toute la terre y avoit apporté ses offrandes, il falloit bien que le nombre en fût infini, puisque malgré tous les pillages qu'en firent consécutivement tant de peuples & de rois, Néron dans son voyage de la Grece, quarante ans après que les Thraces eurent sacagé & brûlé ce fameux temple, y trouva & en enleva encore cinq cens statues de bronze. (*D. J.*)

**TEMPLES DE DIANE, (Antiq. grecq. & rom.)** cette grande divinité des Ephésiens étoit encore honorée dans toute la Grece par quantité de temples, dont Pausanias vous donnera la description: bornons-nous à parler de ceux qu'elle avoit à Rome.

Le premier temple qu'on lui bâtit fut sur le mont Aventin, sous le regne de Servius Tullius, à la persuasion duquel les Romains & les Latins lui éleverent ce temple à frais communs; ils s'y assembloient tous les ans, y faisoient un sacrifice au nom des deux peuples, & y vuidoient tous leurs différends: & afin qu'il restât un monument éternel de cette confédération, on fit graver sur une colonne d'airain les conditions de cette alliance avec les noms de toutes les villes qui y étoient comprises, & des députés qui les avoient signées.

Ce temple étoit garni de cornes de vaches, dont

Plutarque & Tite-Live rapportent le sujet. Ils nous disent qu'un certain sabin, nommé Autro Coratius, ayant une vache d'une beauté extraordinaire, un devin l'avertit que s'il immoloit cette vache à Diane dans son temple du mont Aventin, il ne manqueroit jamais de rien, & que sa ville soumettroit toute l'Italie sous son empire. Autro étant venu à Rome pour ce sujet, un de ses valets avertit le roi Servius de la prédiction du devin; ce prince ayant consulté sur cet article le pontife Cornélius, il fit avertir Autro de s'aller laver dans les eaux du Tibre, avant de sacrifier cette vache, & cependant le roi Servius la sacrifia lui-même, & en attacha les cornes aux murailles du temple.

Auguste éleva un temple à Diane dans la Sicile, après la défaite de Sextus Pompéius & le recouvrement de cette province. Il fit graver au frontispice de ce temple trois jambes, qui sont le symbole de la Trinacrie ou de la Sicile, avec cette inscription, *imperator Caesar.*

Strabon, *liv. IV.* de la description du monde, raconte qu'en l'île d'Icarie on voyoit un temple de Diane nommé *ταυροπόλις*, & Tite-Live, *J. IV.* de la cinquième décade, appelle ledit temple *Tauropolium*, & les sacrifices qui s'y faisoient *tauropolia*; toutefois Denis dans son livre de *situ orbis*, dit que Diane n'a pas été nommée *Tauropola* du peuple, mais des taureaux dont il y avoit grande abondance dans le pays. (*D. J.*)

**TEMPLE DE TOUS LES DIEUX, (Antiq. rom.)** le temple de tous les Dieux, étoit l'édifice le plus superbe & le plus solidement bâti de la ville de Rome; il est vrai que j'en ai déjà parlé au mot PANTHÉON [c'étoit son nom], mais j'ai beaucoup de choses à rectifier & à ajouter à cet article.

Le corps de l'ouvrage subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Rotonda* ou *d'église de tous les Saints*, auxquels ce temple est consacré, comme il l'étoit dans le paganisme à tous les dieux: on en trouvera le dessin dans le *II. tom.* de l'*Antiq. expliq.* par le père Montfaucon, qui l'a pris pour le plan de Serlio, & pour le profil dans Lafreri.

Ce superbe édifice ne reçoit le jour que par un trou fait au milieu de la voute, mais si ingénieusement ménagé, que tout le temple en est suffisamment éclairé. Sa forme est de figure ronde, & il semble que l'architecte ait voulu, comme en un grand nombre d'autres temples de la première antiquité, imiter en cela la figure qu'on donnoit au monde: *quod forma ejus convexa, fastigiatae calis similitudinem ostenderet.*

La bâtisse de ce temple est fort ancienne; on ignore le tems de sa construction. Agrippa, gendre d'Auguste, ne fit que le réparer, le décorer, & y ajouter le portique que l'on admire aujourd'hui, & sur la frise duquel il a fait mettre son nom; de-là vient qu'on nomme ce temple le *Panthéon d'Agrippa.*

Son portique est composé de seize colonnes de marbre granit, chacune d'une seule pierre: ces colonnes ont cinq piés de diamètre, & plus de trente-sept piés d'hauteur, sans y comprendre la base & le chapiteau. De ces seize colonnes il y en a huit de face & huit derrière, le tout d'ordre corinthien. Comme on trouva, du tems du pape Eugène, près de cet édifice, une partie de la tête d'Agrippa en bronze, un pié de cheval & un morceau de roue du même métal, il y a apparence que ce grand homme étoit représenté lui-même en bronze sur ce portique, monté sur un char à quatre chevaux.

Diogène, athénien, dit Plin. décora le Panthéon d'Agrippa, & les caryatides, qui servent de colonnes au temple, sont mises au rang des plus belles choses, ainsi que les statues posées sur le haut du temple, mais elles sont trop élevées pour qu'on puisse leur rendre toute la justice qui leur est due.

Septime Sévère fit encore dans la suite des réparations considérables à ce beau monument de la piété des anciens ; mais le temple est toujours demeuré tel qu'il étoit au tems de Pline, avec la seule différence qu'il a été dépouillé de ses statues, & de cette grande quantité d'ornemens de bronze dont il étoit enrichi. On ne voit pas même où pouvoient être placées les caryatides dont Pline fait mention ; on a soupçonné qu'elles avoient occupé l'attique qui regne au-dessus des colonnes, dans l'intérieur de l'édifice. On ignore le tems auquel elles ont été supprimées, & on n'est pas plus instruit du motif de leur destruction. Il y a cependant apparence qu'on est venu à cette extrémité lorsque le temple a été converti en église, il a fallu en ôter les statues des divinités ; & les caryatides furent misés apparemment au rang des statues, par des gens qui ne savoient pas que les caryatides étoient un ordre d'architecture, & n'avoient aucun rapport avec le culte religieux.

Les plaques de bronze dorées qui couvroient toute la vouite, furent enlevées par l'empereur Constance III. Le pape Urbain VIII. se servit des poutres du même métal pour faire le baldachin de S. Pierre, & les grosses pièces d'artillerie qui sont au château Saint-Ange ; en un mot, toutes les choses précieuses dont ce temple étoit rempli ont été dissipées. Les statues des dieux, qui étoient dans les niches qu'on voit encore dans l'intérieur du temple, ont été ou pillées ou enfouies ; & il n'y a pas bien long-tems encore, qu'en creusant près de cet édifice, on trouva un lion de Basalte, qui est un beau marbre d'Egyte, & puis un autre, qui servirent à orner la fontaine de Sixte V. sans parler d'un grand vase de porphyre, qu'on plaça près du portique. (D. J.)

TEMPLE D'ELEUSIS, (*Antiq. grecq.*) un des plus célèbres du monde, élevé en l'honneur de Ceres & de Proserpine. Hetinus le fit d'ordre dorique, & d'une si vaste étendue, qu'il étoit capable de contenir trente mille personnes ; car il s'en trouvoit du moins autant, & souvent plus, à la célébration des mystères de ces deux déesses ; c'est un fait que certifie Hérodote, l. VIII. ch. lxxv. & Strabon, l. IX. pag. 365. Vitruve observe que ce temple étoit d'abord sans colonnes au-dehors, pour laisser plus de place & de liberté aux cérémonies religieuses qui se pratiquoient dans les sacrifices éleusiniens ; mais Pylon dans la suite y ajouta un portique magnifique. (D. J.)

TEMPLE D'EPHÈSE, (*Antiq. grecq.*) Voyez EPHÈSE, temple d.

Le premier temple d'Ephèse, qui fut brûlé par Erostrate, passoit pour une des sept merveilles du monde : on avoit employé 220 ans à l'élever. Les richesses de ce temple devoient être immenses, puisque tant de rois avoient contribué à l'embellir, & qu'il n'y avoit rien de plus fameux en Asie que cet édifice.

Le second temple d'Ephèse fut construit par Cheiromocrate, le même qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui du mont Athos vouloit faire une statue d'Alexandre. Ce dernier temple, que Strabon avoit vu, n'étoit ni moins beau, ni moins riche, ni moins orné que le premier. Xenophon parle d'une statue d'or massif qui y étoit. Strabon assure aussi que les Ephésiens, par reconnaissance, y avoient placé une statue d'or en l'honneur d'Artémidor. Le concours de monde qui se rendoit à Ephèse pour voir ce temple, étoit infini. Ce que raconte saint Paul, Act. 19. de la sédition tramée par les orfèvres d'Ephèse, qui gagnaient leur vie à faire de petites statues d'argent de Diane, est bien propre à nous prouver la célébrité du culte de cette déesse.

Vitruve observe que le temple dont nous parlons étoit d'ordre ionique & diptérique, c'est-à-dire qu'il regnoit tout-à-l'entour deux rangs de colonnes, en

forme d'un double portique ; il avoit 71 toises de longueur, sur plus de 36 de largeur, & l'on y comptoit 127 colonnes de 60 piés de haut.

Ce temple étoit un asyle des plus célèbres, qui s'étendoit à 125 piés aux environs. Mithridate l'avoit borné à l'espace d'un trait de flèche. Marc Antoine doubla cette étendue ; mais Tibere pour éviter les abus qui se commettoient à l'occasion de ces sortes de droits, abolit cet asyle : aujourd'hui on ne trouve plus, d'un si superbe édifice ; que quelques ruines, dont on peut voir la relation dans le voyage de Spon. (D. J.)

TEMPLES D'ESCALAPE, (*Antiq. grecq. & rom.*) ce dieu de la santé fut premièrement honoré à Epidauré, ville d'Esclavonie, où il avoit un temple magnifique & une statue d'or & d'ivoire d'une grandeur extraordinaire, sculptée par Trasimede de l'île de Paros. Le dieu étoit représenté assis sur un trône, tenant d'une main un bâton, & s'appuyant de l'autre sur la tête d'un dragon, avec un chien à ses piés. Pausanias dit que ce chien étoit mis aux piés d'Esculape, parce qu'un chien l'avoit gardé lorsqu'il fut exposé ; on pourroit aussi penser, dit M. le Clerc, que ce chien étoit l'emblème de l'attachement, du zèle, & des autres qualités nécessaires à un médecin dans sa profession.

Les Romains éleverent un temple à Esculape dans l'île du Tibre. L'occasion en fut extraordinaire au récit d'Aurélius Victor.

Rome & le territoire qui l'environnoit, étoient ravagés par la peste. Dans cette désolation, on envoya dix ambassadeurs à Epidauré avec Q. Ogulnius à leur tête, pour inviter Esculape à venir au secours des Romains. Les ambassadeurs étant arrivés à Epidauré, comme ils s'occupoient à admirer la statue extraordinaire d'Esculape, un grand serpent sortit de dessous son autel, & traversant le temple, il alla dans le vaisseau des Romains, & entra dans la chambre d'Ogulnius. Les ambassadeurs comblés de joie à ce présage, mirent à la voile, & arrivèrent heureusement à Antium, où les tempêtes qui s'éleverent alors, les retinrent pendant quelques jours. Le serpent prit ce tems pour sortir du vaisseau ; & il alla se cacher dans un temple situé dans le voisinage, qui étoit dédié à Esculape. Le calme étant revenu sur la mer, le serpent rentra dans le vaisseau, & s'avança sur le rivage où on lui bâtit un temple, & la peste cessa.

Pline dit qu'on bâtit un temple d'Esculape en cet endroit par une espèce de mépris pour l'art qu'il avoit inventé, comme si les Romains avoient envoyé à Epidauré une ambassade solennelle, à dessein d'injurier le dieu dont ils avoient alors besoin.

Plutarque a rendu une meilleure raison au jugement de M. le Clerc, du choix qu'on faisoit de certains lieux, pour y bâtir les temples d'Esculape. Il a pensé que celui des Romains, & presque tous ceux de la Grèce, avoient été situés sur des lieux hauts & découverts, afin que les malades qui s'y rendoient, eussent l'avantage d'être en bon air.

Il n'y a pas de doute que ce ne fût à l'imitation des Grecs, que les Romains placèrent le temple d'Esculape hors de Rome ; & Ton pourroit apporter une excellente raison de la préférence que les Grecs donnèrent à cette situation : ils avoient éloigné le temple d'Esculape des villes, de peur que la corruption occasionnée par la foule des malades qui s'adressoient aux prêtres de ce dieu pour être guéris, ne passât dans les lieux qu'ils habitoient, & les temples en avoient été voisins, ou qu'ils n'eussent respiré un air empesté par la même cause, s'ils avoient été élevés dans les villes. (D. J.)

TEMPLE DE LA FÉLICITÉ, (*Antiq. rom.*) *templum Felicitatis*. Les Romains dressèrent un temple & un autel à cette déesse, & firent faire sa statue par Ar,



chésilas statuaire; elle avoit couté à Lucullus soixante grands sesterces, c'est-à-dire environ 6000 francs. (D. J.)

**TEMPLE DE LA FOI**, (*Antiq. rom.*) le temple de la Foi, bâti sur le mont Capitolin, & dans lequel le sénat s'assembloit quelquefois, n'étoit pas éloigné du temple d'Apollon. Numa Pompilius avoit placé la Fidélité parmi les dieux, dans l'objet d'engager chaque citoyen, par l'appréhension de cette divinité, à garder la foi dans les contrats, ce qui est confirmé par Cicéron, *liv. III. des Off.* & par Plin., *L. XXXV. ch. 2.*

**TEMPLE DE LA FORTUNE**, (*Antiq. grec. & rom.*) jamais divinité n'eut plus de temple, & sous plus de noms différens. Les Romains surtout se distinguèrent en ce genre dans la vue de se la rendre favorable. Servius Tullius lui éleva le premier temple dans le Forum, mais il fut incendié.

Cette déesse avoit un célèbre temple à Antium sur le bord de la mer; on l'appelloit le temple des Fortunes antiaïnes. Mais le temple de la Fortune le plus renommé dans l'antiquité, est celui que Sylla lui fit à Préneste; le pavé de ce temple étoit de marquetrie. L'on voyoit dans ce même temple une figure équestre de la déesse toute dorée, & c'est assurément son appanage. Celui que lui fit bâtir Q. Catulus, étoit dédié à la Fortune du jour, *Fortuna hujusce diei*, & cette idée est ingénieuse.

Si celui que lui consacra Néron n'étoit pas le plus magnifique, il étoit du-moins le plus singulier, & le plus brillant par la matière qui y fut employée. Il fut entièrement construit d'une sorte de pierre trouvée en Cappadoce, & que Plin. nomme *phrygias*, laquelle a une blancheur éblouissante, joignoit la dureté du marbre; en sorte, dit-on, que les portes fermées on y voyoit clair. Ce temple se trouva dans la suite renfermé dans l'enceinte de la maison d'or de cet empereur.

Cette déesse en avoit un dans la rue neuve, sous le titre de la Fortune aux manilles, qu'on représentoit à-peu-près comme la Diane d'Ephèse, & comme Isis, dont elle a la coiffure sur quelques figures que le tems nous a conservées.

Domitien en fit construire un autre à la Fortune de retour, *Fortuna rediit*, expression qui se trouve souvent sur des médailles, & celle de *Fortuna redit*.

Le baron Herbert de Cherburi, auteur d'un savant traité sur la religion des gentils, prétend que les Orientaux ni les Grecs n'avoient jamais rendu aucun culte à la Fortune; & que les Romains étoient les seuls qui l'eussent adorée. Mais ignoroit-il que les habitans d'Antioche avoient dans leur ville un temple magnifique de cette divinité; que ceux de Smyrne lui avoient consacré la belle statue que Bubalus en avoit fait; & qu'enfin, au rapport de Pausanias, la Grèce étoit remplie de temples, de chapelles, de statues, de bas-reliefs & de médailles de cette même déesse. (D. J.)

**TEMPLE DES FURIES**, (*Antiq. grec. & rom.*) ces déesses redoutables avoient dans plusieurs endroits de la Grèce des autels & des temples, sur lesquels, dit Euripide, presque personne n'osoit jeter les yeux. Le temple qu'elles avoient en Achaïe, dans la ville de Ceryme, passoit par un lieu fatal à ceux qui y entroient étant coupables de quelque crime. Oreste leur fit bâtir trois temples célèbres, un auprès de l'Arcéopage, & les deux autres en Arcadie. Tous leurs temples étoient un asyle assuré pour ceux qui s'y retiroient. La déesse Furine que Cicéron croit avoir été la même que les Furies, avoit un temple à Rome dans la quatorzième région. (D. J.)

**TEMPLES DES GRACES**, (*Antiq. grec. & rom.*) des divinités si aimables n'ont manqué ni de temples, ni

d'autels. Ethéocle, roi d'Orchomene, fut, dit-on, le premier qui leur en éleva dans sa capitale, & qui régla ce qui concernoit leur culte. Près du temple qu'il fit bâtir en l'honneur des Graces, on voyoit une fontaine que son eau pure & salubre rendoit célèbre par tout le monde. A quelques pas de-là couloit le fleuve Céphise, qui par la beauté de son canal & de ses bords, ne contribuoit pas peu à embellir un si charmant séjour. L'opinion commune étoit que les Graces s'y plaisoient plus qu'en aucun autre lieu de la terre. De-là vient que les anciens poëtes les appellent ordinairement *déeses de Céphise*, & *déeses d'Orchomene*.

Cependant toute la Grèce ne convenoit pas qu'Ethéocle eût été le premier à leur rendre les honneurs divins. Les Lacédémoniens en attribuoient la gloire à Lacédémon leur quatrième roi. Ils prétendoient qu'il avoit bâti un temple aux Graces dans le territoire de Sparte, & sur les bords du fleuve Tiasé, & que ce temple étoit sans contredit le plus ancien de tous ceux où elles recevoient des offrandes.

Quoi qu'il en soit, elles avoient encore d'autres temples à Elis, à Delphes, à Pergé, à Perinthe, à Byzance, & en plusieurs autres endroits de la Grèce & de la Thrace. Dans l'île de Paros une des Cyclades, elles avoient un temple, & un prêtre à vie.

Non-seulement elles avoient des temples particuliers, elles en avoient aussi de communs avec d'autres divinités. Les temples consacrés à l'Amour & à Vénus, étoient aussi ordinairement aux Graces. Assez souvent elles avoient place dans ceux de Mercure, pour nous apprendre que le dieu de l'éloquence ne pouvoit se passer de leur secours. Mais surtout les Muses & les Graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple, à cause de l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. Pindare invoque les Graces presque aussi souvent que les Muses, il confond leurs juridictions; & par une de ces expressions heureuses qui lui sont familières, il appelle la poésie *le délicieux jardin des graces*.

Il seroit trop long de parler des autels qui leur furent consacrés, Pausanias vous en instruit; je dirai seulement qu'aucune divinité n'en méritoit davantage, puisqu'une de leurs prérogatives étoit de présider à la reconnaissance. On sait que Démétrius rapporte dans sa harangue pour la couronne, que les Athéniens ayant secouru les habitans de la Chersonnèse dans un besoin pressant, ceux-ci pour éterniser le souvenir d'un tel bienfait, élevèrent un autel avec cette inscription, *Autel consacré à celle des Graces qui préside à la reconnaissance*. (D. J.)

**TEMPLES D'HERCULE**, (*Antiq. phénic. grec. & rom.*) le culte d'Hercule fut porté en Grèce, à Rome, dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit, selon Plin., jusque dans la Taprobane, & entre l'Inde & le Gange.

Son temple de Tyr étoit célèbre; Hérodote qui y fut attiré par curiosité, nous dit qu'il trouva ce temple orné de magnifiques présents & qu'il y avoit deux statues de ce dieu, une d'or, & l'autre d'une pierre précieuse qui jetoit pendant la nuit un grand éclat; qu'il avoit demandé aux prêtres si ce temple étoit ancien, & qu'ils lui avoient répondu qu'il étoit autant que la ville, qui avoit été bâtie depuis deux mille trois cents ans; époque plus ancienne que les Grecs.

Il ajoute qu'il y avoit dans la même ville un autre temple dédié à Hercule Thasius, & que s'étant transporté à Thase, il y avoit vu un temple bâti en l'honneur de ce dieu par ceux qui enlevèrent Europe, événement qui précède de cinq générations la naissance de l'Hercule grec: d'où il conclut qu'Hercule est une ancienne divinité, & que les Grecs sont bien d'en honorer

honorer deux, l'un comme un dieu immortel, l'autre comme un héros.

Les habitans de Gadès (Cadix) firent ériger à Hercule un temple magnifique à quelque distance de leur ville; la situation de ce temple dans un lieu si éloigné, son ancienneté, le bois incorruptible dont il étoit construit, ses colonnes chargées d'anciennes inscriptions & d'hieroglyphes, les travaux d'Hercule qui y étoient représentés, les arbres de Géryon, qui, selon Philostrate, jettoient du sang, les cérémonies singulières qui s'y pratiquoient; tout cela le rendoit fort célèbre, & la ville de Gadès se croyoit en sûreté sous la protection du héros. Aussi Théron, roi d'Espagne, ayant voulu piller ce temple, une terreur panique dispersa ses vaisseaux qu'un feu inconnu distipa tout-d'un-coup.

Hercule eut aussi plusieurs temples à Rome, entre autres deux assez célèbres; le temple du cirque de Flaminius, qu'on appelloit le temple du grand Hercule, gardien du cirque; & le temple qui étoit au marché aux bœufs, dans lequel, dit Plin, il n'entroit jamais ni chiens, ni mouches. (D. J.)

TEMPLES DE JANUS, (Antiq. rom.) il y avoit trois temples dans Rome en l'honneur de Janus; le premier de ces temples fut bâti par Romulus après la paix des Sabins: il fit mettre dans ce temple la statue de Janus à deux visages, pour dire que la nation romaine & la Sabine s'étoient unies ensemble, & que les deux rois, Romulus & Tatius, ne faisoient qu'un chef pour gouverner. Ce temple n'avoit que deux portes, qui étoient ouvertes en tems de guerre & fermées en tems de paix.

C'étoit dans ce temple que les consuls, après la guerre déclarée, se rendoient accompagnés du sénat & des soldats, & qu'ils en ouvroient les portes; c'étoit-là aussi où ils prenoient possession de leur charge, & conséquemment on disoit qu'ils ouvroient l'année.

Le second temple de Janus fut construit par Cn. Duillius dans le marché aux poirées, après la première guerre de Carthage: mais étant à demi-ruiné par la longueur du tems, il fut rebâti par l'empereur Tibère, comme dit Tacite, l. II. de ses annales.

Le troisième, sous le nom de Janus, quadrifrons, à quatre visages, fut élevé dans le marché aux bœufs, en une petite vallée, appelée le *Vilabre*, entre le mont Palatin & le capitol. Voici quel en fut le sujet: les Romains, dit Servius, représentèrent d'abord Janus à deux visages; mais, après la prise de Falérie en Toscane, ayant rencontré une statue de Janus à quatre faces, ils voulurent en avoir une pareille à Rome; & pour l'honorer davantage, ils lui bâtirent un temple à quatre faces, chacune étoit de douze niches, avec une grande porte, ce qui marquoit les quatre saisons de l'année & les douze mois. Varron dit qu'il y avoit douze autels dédiés à Janus, & que chacun d'eux représentoit un mois de l'année.

Outre ces trois temples, il y avoit une chapelle sous le titre, *ades Jani curiatis*, dédiée à Janus, par cet Horace qui défit les trois curiaces. On parle encore d'un Janus Septimianus; qu'on croit avoir été un bâtiment ouvert aux allans & venans, & qui avoit été édifié par Septimius Severus. (D. J.)

TEMPLES D'ISIS, (Antiq. Egypt.) on a découvert dans la basse Thébaïde, au village de Bhabéit, c'est-à-dire en arabe *maison de beauté*, les restes d'un des plus beaux, des plus vastes & des plus anciens temples d'Egypte, qu'on juge avoir été un de ceux qui ont été autrefois élevés en l'honneur d'Isis.

Les pierres de ces ruines sont d'une longueur, d'une épaisseur énorme, & de marbre granit, ornées de la plupart de sculptures qui représentent en demi-reliefs des hommes, des femmes, & des hierogly-

Tome XVI.

phes. Plusieurs de ces pierres portent la figure d'un homme debout, un bonnet long & pointu en tête, tenant deux gobelets, & les présentant à trois ou quatre filles qui sont debout l'une derrière l'autre. Ces filles ont un javelot dans une main, un bâton plus court dans l'autre, & sur la tête une boule entre deux cornes déliées. D'autres pierres sont gravées d'images hieroglyphiques d'oiseaux, de poissons & d'animaux terrestres. Un pilier de granit fort haut & fort massif, ayant dans sa partie supérieure quatre entailures aux quatre faces, paroît avoir été construit pour soutenir les arcades & les voûtes de ce grand édifice. Chaque face du pilier présente aux yeux une tête de femme gravée plus grande que nature.

Hérodote, avec toute l'antiquité, fait mention d'un temple construit au milieu du Delta, dans le village de Busiris, consacré à la déesse Isis, femme d'Osiris; il paroît assez probable que l'édifice ruiné qui se voit à Bhabéit étoit ce temple même de la déesse Isis, & que la ville dont parle Hérodote est le village de Bhabéit, situé au milieu du Delta, proche Sebennythus ou Sammanoud. Cette opinion est d'autant plus croyable, que dans le reste de l'île on n'a point encore trouvé de vestiges d'aucun monument de marbre ou de pierre qui puisse convenir à d'autres divinités qu'à la déesse Isis.

Les ruines du temple de cette déesse ont environ mille pas de tour. Elles sont à une lieue du Nil, & à deux ou trois lieues de Sammanoud & de la grande Méhalée, vers le nord, à vingt-cinq ou trente lieues du Caire. Dans le monceau de ces ruines, on ne voit que grosses masses de marbre. Recueil d'observat. curieuses, tome III. (D. J.)

TEMPLES DE JUNON, (Antiq. grec. & rom.) Junon avoit des temples dans toute la Grèce, celui d'Argos étoit célèbre, Pausanias, in Corinth. en parle ainsi. En entrant dans le temple, dit-il, on voit sur un trône la statue de cette déesse d'une grandeur extraordinaire, toute d'or & d'ivoire. Elle a sur la tête une couronne, surmontée des grâces & des heures. Elle tient d'une main une grenade, & de l'autre un sceptre, au bout duquel est un coucou. Près de cette statue, sculptée par Polyclète, il y en avoit une autre fort ancienne faite en colonne de bois de poirier sauvage. Un certain Buneus, fils de Mercure; fit élever à la déesse un magnifique temple à Corinthe. Celui de Samos étoit renommé par le culte que les habitans lui rendoient, comme on peut le voir dans Virgile. En un mot, de toutes les divinités du paganisme il n'y en eut point dont le culte fut plus solennel que celui de Junon. On trouvoit par-tout dans la Grèce des temples, des chapelles ou des autels qui lui étoient dédiés.

L'Italie ne marqua pas moins de respect à une déesse, qui étoit tout ensemble la sœur & la femme de Jupiter. Elle avoit trois fameux temples, entre autres, sous le nom de *Junon sospita*, l'un de ces temples étoit à Lanavium; les deux autres se voyoient à Rome; Cicéron dit, dans la harangue pour Murena, que les consuls, avant que d'entrer en charge, devoient y offrir un sacrifice à la déesse. La statue que Junon avoit à Veïes, fut transportée sous la dictature de Camille sur le mont Aventin, où elle fut consacrée par les dames de la ville dans le temple que le même Camille lui dédia: on respectoit tellement cette statue, qu'il n'y avoit que son prêtre qui pût la toucher. Junon, sous le nom de *Lucina*, avoit un temple près de Rome dans un bois sacré, c'est Ovide qui le dit.

*Gratia Lucina dedit hæc tibi nomina Janus,  
Vel quia principium, tu dæa, lucis habes.*

Elle avoit, sous le nom d'*Ilithie*, un temple, dans

K

lequel, pour tous ceux qui naissoient à Rome, qui y mouraient, ou qui y prenoient la toge virile, on devoit porter une pièce de monnoie.

La même déesse avoit, sous le nom de *Juga* ou de *Promba*, selon Virgile, un autel dans la rue appelée *Jugaria*, & un autre autel sous le nom de *Lacinia*. Plinè observe qu'elle avoit un temple orné de peintures, sous le nom de Junon *Ardia*. Le temple de Junon *Matuta* est connu des antiquaires; celui de Junon *Moneta* l'est encore davantage, parce qu'elle est représentée sur les médailles avec les instrumens de la monnoie.

Tite-Live, l. IV. nous apprend que, sous le nom de *Lacinia*, elle avoit un temple sur ce promontoire d'Italie, & que ce temple n'étoit pas moins respectable par sa sainteté, que célèbre par les riches présens dont il étoit orné: *Inelytunquæ templum divitiis etiam, non tantum sanctitate, sed. (D. J.)*

TEMPLES DE JUPITER, (*Antiq. grec. & rom.*) entre les temples que toute l'antiquité païenne éleva dans le monde en l'honneur du maître des dieux, *fideream mundi qui temperabat arcem*, je dois au-moins décrire les deux plus beaux, je veux dire celui de Jupiter olympien à Athènes, & celui de Jupiter capitolin à Rome.

Le premier, selon Pausanias, *in eliac.* étoit le fruit des dépouilles que les Eléens avoient remportées sur les Pisans lorsqu'ils saccagerent la ville de Pise. Ce temple, dont Libon originaire du pays avoit été l'architecte, étoit d'ordre dorique & tout environné de colonnes par-dehors, en sorte que la place où il étoit bâti formoit un superbe péristyle. On avoit employé à cet édifice des pierres d'une nature & d'une beauté singulière.

La hauteur de ce temple, depuis le rez-de-chauffée jusqu'à sa couverture, étoit de soixante & huit piés, sa largeur de quatre-vingt-quinze, & sa longueur de deux cens trente. La couverture étoit d'un beau marbre tiré du mont Pentélique & taillé en tuiles. Du milieu de la voûte pendoit une victoire de bronze doré, & au-dessous de cette statue étoit un bouclier d'or, sur lequel on voyoit la tête de Méduse; aux deux extrémités de la même voûte étoient aussi suspendues deux chaudières dorées. Par-dehors, au-dessus des colonnes, regnoit au-tour du temple un cordon auquel étoient attachés vingt-un boucliers dorés, consacrés à Jupiter par Mummius après le sac de Corinthe.

Sur le fronton de devant étoit représenté le combat de Pélops avec Œnomais, & Jupiter au milieu. Stérope, une des filles d'Atlas, le char à quatre chevaux, étoient à la droite du dieu; Pélops, Hippodamie occupoient la gauche. Le fronton de derrière, ouvrage d'Alcamene, le meilleur statuaire de son tems après Phidias, représentoit le combat des Centaures & des Lapithes à l'occasion des noces de Pirithous.

Une grande partie des travaux d'Hercule se voyoit sculptée dans l'intérieur de cet édifice; & sur les portes qui étoient toutes d'airain, on remarquoit entre autres choses la chasse du sanglier d'Erymanthe, & les exploits du même Hercule contre Diomedes, roi de Thrace, contre Géryon, &c. Il y avoit deux rangs de colonnes qui soutenoient deux galeries fort élevées, sous lesquelles on passoit pour arriver au trône de Jupiter.

Ce trône & la statue du dieu étoient le chef-d'œuvre de Phidias, & l'antiquité n'offroit rien de plus magnifique. La statue d'une immense hauteur étoit d'or & d'ivoire, si artistement mêlés, qu'on ne pouvoit la regarder sans être frappé d'étonnement. Jupiter portoit sur sa tête une couronne qui imitoit la feuille d'olivier; il tenoit à sa main droite une victoire, & de la gauche un sceptre d'une extrême délica-

tesse, qui soutenoit une aigle. La chaussure & le manteau du dieu étoient d'or; & sur le manteau étoient gravés toutes sortes de fleurs & d'animaux.

Le trône brilloit d'or & de pierres précieuses. L'ivoire, l'ébène, les animaux & plusieurs autres ornemens y faisoient par leur mélange une agréable variété. Aux quatre coins de ce trône étoient quatre victoires, qui sembloient se donner la main pour danser; les piés du trône, du côté de devant, étoient ornés de sphinx, qui arrachotent de tendres enfans du sein des thébaïdes; au-dessous on voyoit Apollon & Diane qui tuoient à coups de fleches les enfans de Niobé.

Quatre traverses du même trône, & qui alloient d'un bout à l'autre, étoient ornées d'une infinité de figures d'une extrême beauté; sur une étoient représentés sept vainqueurs aux jeux olympiques; on voyoit sur une autre, Hercule prêt à combattre contre les Amazones, & le nombre des combattans de part & d'autre, étoit de vingt-neuf. Outre les piés du trône, il y avoit encore des colonnes qui le soutenoient.

Enfin une grande balustrade, ornée de figures, enfermoit tout l'ouvrage. Panéus, habile peintre de ce tems-là, y avoit représenté avec un art infini, Atlas qui soutient le ciel sur ses épaules, Thésée & Pirithous, le combat d'Hercule contre le lion de Némée, l'attentat d'Ajax sur Cassandre, Hippodamie avec sa mere, Prométhée enchaîné, & mille autres sujets de l'histoire fabuleuse. A l'endroit le plus élevé du trône, au-dessus de la tête du dieu, étoient les grâces & les heures, les unes & les autres au nombre de trois.

Le piédestal qui soutenoit toute cette masse, étoit aussi orné que le reste. Phidias y avoit gravé sur or, d'un côté le soleil conduisant son char, de l'autre Jupiter & Junon, les grâces, Mercure & Vesta. Vénus y paroïsoit sortir du sein de la mer, & être reçue par l'Amour, pendant que Pitho, ou la déesse de la persuasion, lui présentait une couronne. Apollon & Diane n'avoient pas été oubliés sur ce bas-relief, non-plus que Minerve. On remarquoit au bas de ce piédestal, Amphitrite, Neptune, & Diane ou la Lune, qui paroïsoit galoper sur un cheval. Enfin, une voile de laine teinte en pourpre & brodée magnifiquement, présent du roi Antiochus, pendoit du haut jusqu'en bas.

Je ne dis rien des autres ornemens de ce superbe édifice, ni du pavé qui étoit du plus beau marbre, ni des présens que plusieurs princes y avoient consacrés, ni du nombre infini de statues qui l'embellissoient. On peut sur tout cela consulter Pausanias, ou, si vous l'aimez mieux, les marbres d'Aronde de Prideaux.

C'est assez pour moi de remarquer que ce temple, plus grand qu'aucun dont on ait connoissance, excepté le seul temple de Bélus à Babylone, pouvoit passer pour une des merveilles du monde. Il avoit été entrepris par Pisistrate, & continué par ses enfans Hippias & Hipparque; mais la grandeur du dessein de ce temple fut cause qu'il demeura imparfait plus de 700 ans, quoique de puissans princes, tels que Persée roi de Macédoine, Antiochus Epiphane roi de Syrie, eussent contribué par des sommes considérables à le finir.

Ce fut l'empereur Adrien qui eut cette gloire. Il lui en coûta pour l'achever plus de dix huit millions de notre monnoie. Ce temple avoit au-delà de cinq cens pas géométriques de circuit, & tout cet espace étoit orné de statues plus admirables encore pour la délicatesse de l'ouvrage que pour l'or & l'ivoire qu'on y avoit prodigués. Tite-Live a peint en deux mots bien élégamment la magnificence de ce temple: *templum in terris inchoatum, pro magnitudine dei; car*



de son tems il n'étoit pas achevé, & du nôtre il reste à peine quelques traces de ses ruines.

On bâtit à Rome en l'honneur de Jupiter plusieurs temples sous divers noms. Tels ont été celui de Jupiter le vainqueur, que L. Papyrius Cursor lui voua à la journée des Samnites, & que Fabius fit exécuter après leur défaite; celui de Jovis, Jupiter tonnant, qu'Auguste fit construire en la montée du capitol; & celui de Jupiter ultor, ou le vengeur, que M. Agrippa lui dédia; mais aucun de ces temples n'égalait celui de Jupiter Capitolin, dont nous avons promis de tracer l'histoire.

Il fut ainsi nommé du capitol sur lequel on le bâtit, comme on le voit par la médaille d'Aurelia Quirina vestale, où Jupiter est représenté assis au milieu de son temple, qui est de figure carrée. Il tient son foudre d'une main, & son sceptre de l'autre, avec cette légende, *Jupiter optimus, maximus, capitolinus*.

Ce temple fut voué par le vieux Tarquin, & édifié par Tarquin le superbe, qui paya pour sa construction le poids de quarante mille livres en argent, deux millions. Il n'eut pas cependant la gloire de le dédier, parce qu'il fut chassé de Rome peu de tems avant qu'il l'eût entièrement achevé.

L'ouvrage ayant été fini depuis avec tous les ornemens qu'on avoit dessein d'y mettre, Publicola desiroit passionnement de le consacrer, mais Horatius lui disputant cet avantage, eut le secret de faire ordonner par le peuple qu'il en feroit la consécration, & sur l'heure même il l'exécuta. En vain Marcus Valerius, frere de Publicola, qui se tenoit sur la porte du temple, lui cria, pour l'en détourner: « Horatius, » on vient d'apprendre que votre fils est mort de maladie dans le camp. Horatius, sans se troubler, répondit, « qu'on l'enterre », & acheva la consécration.

Ce temple ayant été brûlé pendant les guerres civiles, Sylla le rebâtit, & l'orna de colonnes de marbre qu'il avoit fait apporter d'Athènes du temple de Jupiter Olympien; mais la mort l'ayant surpris avant que d'en faire la dédicace, il avoua que c'étoit la seule chose qui manquoit à son bonheur. Catulus le consacra 67 ans avant J. C.

Ce second temple fut encore incendié l'an 69 de N. S. lorsque Vitellius assiégea Clavius Sabinus dans le capitol. Tacite dit qu'on ne sait si ce furent les assiégeans qui y mirent le feu pour pouvoir forcer plus aisément la place, ou si ce furent les assiégés pour pouvoir mieux se défendre; quoi qu'il en soit, l'historien indigné contre les auteurs de cet embrasement, s'exprime ainsi: *id facinus post conditam urbem luctuosissimum, fadissimumque populo romano accidit, nullo externo hoste, propitiis si per mores nostros liceret diis, sedem Jovis optimi, maximi, auspiciis à majoribus pignus imperii, conditam quam non Postumia dedita urbe, neque Galli capta, temerare potuissent, favore principum excindi.*

L'année qui suivit la mort de Vitellius, Vespasien releva le temple de Jupiter de fond en comble, l'exhausia plus que les deux autres n'avoient été, le consacra, & mourut avant que de le voir périr par l'embrasement qui consuma le capitol peu de tems après son décès.

Domitien rebâtit le même temple superbement pour la quatrième fois, & en fit la dédicace. La hauteur de ce temple étoit proportionnée symétriquement à sa grandeur, qui étoit de 200 piés de face de chaque côté; la longueur surpassoit la largeur presque de 13 piés, selon Denis d'Halicarnasse, qui dit: *latera singula ducentorum ferè pedum sunt; exigua longitudo, & latitudinis differentia; nisi quod ista illam vincit pedibus ferè quindenis.*

Ce temple étoit si magnifique, que la seule dorure

Tome XVI,

coûta plus de douze mille talens, c'est-à-dire plus de deux millions 572 mille livres sterling. Ses colonnes, dit Plutarque, sont de marbre pentelique, & étoient dans leur origine d'une longueur admirablement proportionnée à leur grosseur; nous les avons vues à Athènes, continue-t-il; on a voulu les rétailler & les repolir à Rome; travail qui a gâté leur symétrie, parce qu'en les rendant trop menues, il leur a fait perdre toute leur grace qui consistoit dans la proportion. Ce trait nous apprend combien du tems de Domitien, Rome étoit inférieure à la Grèce pour le goût des beaux arts; mais on sait qu'en tout tems elle lui a cédé cet avantage; Horace & Virgile en conviennent eux-mêmes. (D. J.)

TEMPLES DE LATONE, (*Antiq. grec.*) cette fille de Saturne eut le bonheur d'être aimée de Jupiter, & d'être admise au rang des déesses malgré la haine de Junon. Elle eut plusieurs temples dans la Grèce; entr'autres un dans l'île de Délos auprès de celui de son fils. Pausanias fait mention d'un autre temple de Latone à Argos; sa statue même étoit un ouvrage de Praxitele. Les Egyptiens lui bâtirent un temple dans la ville de Butis. Quelques françois ont écrit, peut-être pour se divertir sur des jeux de mots, que Latone avoit un temple chez les Gaulois dans un bourg du comté de Bourgogne appelé Laone (aujourd'hui S. Jean de Laulne ou de Laône), en retranchant le t du mot latin *Latona*. (D. J.)

TEMPLES DE LA LIBERTÉ, (*Antiq. rom.*) Un peuple aussi justement idolâtre de la liberté, que le peuple romain, ne pouvoit pas manquer d'en faire une divinité, & de lui consacrer des temples & des autels. Aussi cette déesse qu'on invoquoit pour conserver cette même liberté que l'extinction de la royauté avoit procurée, en avoit-elle plusieurs dans la ville.

Cicéron, liv. II. de nat. deor. fait mention d'un de ces temples. Publius Victor en avoit fait construire un sur le mont Aventin, avec un vestibule qu'on nommoit le vestibule de la Liberté. Les anciens qui parlent souvent de ce vestibule, ne nous apprennent pas à quel usage on le destinoit. Mais on peut croire qu'on y faisoit les ventes publiques, comme dans les autres. Tite-Live parlant du temple que Tibérius Gracchus avoit consacré à la même déesse, dit que les colonnes en étoient de bronze, & qu'on y voyoit de très-belles statues. Lorsque Cicéron partit pour son exil, P. Clodius son persécuteur consacra la maison de ce grand homme à la Liberté.

Enfin Dion nous apprend que les amis d'Antoine, par un decret public, firent ériger à la même déesse un temple en faveur de Jules-César; action bien digne de ces derniers romains, qui élevoient un temple à la Liberté en l'honneur de celui qui leur avoit fait perdre les restes de cette précieuse prérogative, que les Marius & les Sylla leur avoient encore laissée, & dont jusqu'alors ils avoient été si jaloux. (D. J.)

TEMPLES DE MARS, (*Antiq. grec. & rom.*) le culte de Mars étoit peu répandu dans la Grèce, cependant Athènes avoit dédié un temple célèbre à ce dieu des batailles.

On admiroit dans ce temple cinq statues; une du dieu, ouvrage d'Alcamene; une de Pallas, par Locrus, statuaire de Paros; une de Bellone, par les enfans de Praxitele, & deux de Vénus. Devant la porte du temple on voyoit un Hercule, un Thésée & un Apollon dont les cheveux étoient noués avec un ruban. Outre ces divinités, quelques hommes illustres avoient aussi leurs statues dans ce temple; Colliadès, archonte d'Athènes & l'un de ses législateurs, Harmodias, Aristogiton & Pindare. Xerxès avoit enlevé toutes ces statues; mais Alexandre les ayant trouvées dans le palais de Darius, les renvoya aux Athéniens.

K ij

C'est chez les Romains principalement que Mars étoit honoré, car ils le regardoient comme le protecteur de leur empire. Auguste lui bâtit deux temples célèbres, l'un sur le capitole, d'après le modèle de Jupiter Férétrius, & à l'occasion des étendards rapportés par les Parthes. Il éleva l'autre dans son forum, & le dédia à Mars vengeur, *Marti uliori*, en mémoire de la bataille de Philippes, selon le témoignage d'Ovide :

*Templa ferres, & me victore vocaberis ulior;  
Koverat, & fuso latius ab hoste redit.*

Dion, liv. L. de son histoire, ajoute qu'on déposa dans ce temple les enseignes enlevées aux défenseurs de la liberté romaine, & le sénat ordonna que le char sur lequel César avoit triomphé, seroit mis dans le temple de Mars, pour conserver la mémoire des victoires de l'empereur. Ce temple de Mars étoit soutenu de cent colonnes. On prétend que c'est sur ses ruines qu'on a bâti dans Rome moderne l'église de Sainte Marie des Palmes.

Il y avoit encore dans l'ancienne Rome un autre temple de Mars hors de la ville & sur la voie Appienne, où le sénat s'assembloit quelquefois. La remarque de Vitruve est en général vraie; il dit qu'ordinairement les temples de Mars étoient hors des murs, afin de servir de rempart aux villes contre les périls de la guerre; cependant outre qu'Auguste s'écarta de cette règle, nous savons du même Vitruve, qu'à Halicarnasse le temple de Mars étoit situé au milieu de la forteresse; mais ce qu'on observa plus régulièrement, fut l'ordre dorique dans les temples de ce dieu. (D. J.)

TEMPLES DE MERCURE, (*Antiq. grecq. & rom.*) ce dieu semble avoir été inventé pour le bien des hommes, si toutes les louanges que lui donne Horace dans une de ses odes (*ode x. l. 1.*) sont vraies. Quoi qu'il en soit, les Grecs & les Romains eurent Mercure en vénération, & lui dressèrent dans les carrefours & sur les grands chemins ces statues nommées *hermes*. Il y avoit plusieurs temples en différentes villes de la Grèce, dont quelques-uns cependant étoient déjà en ruine du tems de Pausanias; mais ce dieu étoit particulièrement honoré à Cylène en Elide, où il avoit un temple célèbre, & à Tanagre où il en avoit deux. Il eut en Achaïe un temple & un oracle qu'on consulta long-tems. Mercure avoit encore à Rome dans le grand cirque un fort beau temple qui lui fut dédié l'an 675 de la fondation de cette ville. Enfin, si nous en croyons Tacite, les Germains l'adoroient comme le souverain des dieux, & lui immoloient des victimes humaines: *Deorum maximum Mercurium colunt, cui humanis quoque hostiis litare fas habent.* (D. J.)

TEMPLES DE MINERVE; (*Antiq. grecq. & rom.*) le culte de Minerve apporté d'Égypte dans la Grèce, passa dans la Samothrace, & de-là dans l'Asie mineure. Les Rhodiens furent les premiers peuples de ces cantons, qui dressèrent des temples à Minerve, pour leur avoir enseigné l'art de faire des statues colossales; mais ayant manqué de feu dans un sacrifice qu'ils lui faisoient, la fable dit qu'elle se retira de dépit en la ville d'Athènes, où elle fut adorée sous le nom de *parthénos*, c'est-à-dire, la déesse vierge. Les Athéniens lui firent bâtir un temple immortel, & lui dressèrent une statue de la main de Phidias, toute d'or & d'ivoire, de 39 piés de haut. Nous en avons parlé au mot STATUE, & au mot SCULPTEURS anciens, à l'article de Phidias.

La déesse, car c'est ainsi qu'on la nommoit par excellence, ne regnoit pas moins souverainement dans la Laconie que dans l'Attique; en effet il n'est pas étonnant que celle qui présidoit aux combats, fût singulièrement honorée par les Lacédémoniens; aussi avoit-elle sept ou huit temples dans Sparte;

mais le plus célèbre (& peut-être de l'ancienne Grèce), fut commencé par Tyndare, qui en jeta les fondemens; Castor & Pollux y travaillèrent après lui, & entreprirent d'y employer le prix des dépouilles qu'ils avoient remportées sur les Aphidnéens; cependant comme leur entreprise étoit restée fort imparfaite, les Lacédémoniens long-tems après construisirent un nouveau temple à Minerve, qui étoit tout d'airain, ainsi que la statue de la déesse, & ce n'est pas le seul temple de l'antiquité qui ait été de ce métal. Ce fameux temple porte le nom de *Chalciacos*: on sait que *χαλκός* signifie de l'airain, & *οίκος* une maison. Thucydide, Polybe, Diodore, Plutarque, Tite-Live, en un mot, presque tous les auteurs grecs & latins ont parlé du temple *Chalciacos* de Sparte, mais Pausanias l'a décrit.

L'artiste, dit-il, dont les Lacédémoniens se servirent, fut Gitiadas, originaire & natif du pays. Au-dedans du temple la plupart des travaux d'Hercule sont gravés sur l'airain, tant les aventures qu'on connoît sous ce nom, que plusieurs autres que ce héros a courues volontairement, & dont il est glorieusement sorti. Là sont aussi gravés les exploits des Tyndarides, & sur-tout l'enlèvement des filles de Leucippe. Ensuite vous voyez d'un côté Vulcain qui dégage sa mère de ses chaînes, d'un autre côté Persée prêt à partir pour aller combattre Méduse en Lybie; des nymphes lui mettent un casque sur la tête & des talonniers aux piés, afin qu'il puisse voler en cas de besoin. On n'a pas oublié tout ce qui a rapport à la naissance de Minerve, mais ce qui efface tous le reste, c'est un Neptune & une Amphitrite qui sont d'une beauté merveilleuse. On trouve ensuite la chapelle de Minerve.

Aux environs du temple il y a deux portiques, l'un au midi & l'autre au couchant. Vers le premier est le tombeau de Tyndare; sur le second portique on voit deux aigles éployées, qui portent chacune une victoire; c'est un monument de celles que Lyfandre remporta, l'une près d'Ephèse sur Antiochus, lieutenant d'Alcibiade qui commandoit les galères d'Athènes; l'autre sur la flotte athénienne qu'il défit entièrement à Aigospotamos. A l'autel du temple de Minerve il y a deux statues de Pausanias qui commandoit l'armée de Lacédémone au combat de Platée. A l'aile gauche du temple d'airain, il y a une chapelle qui est consacrée aux Muses, parce que les Lacédémoniens marchent à l'ennemi au son des flûtes & de la lyre.

Les Spartiates éleverent un autre temple à Lacédémone à leur retour de Colchos, en l'honneur de Minerve Asia.

On voyoit encore dans la rue Alpia le fameux temple de Minerve dit *Ophthalmitis*, Minerve conservatrice des yeux; c'est Lycurgue lui-même qui consacra ce temple à la déesse, en mémoire de ce que dans une émeute, ayant eu un œil crevé par Alcandre à qui ses lois déplaisoient, il fut sauvé en ce lieu-là par le peuple, sans le secours duquel il auroit peut-être perdu l'autre œil, & la vie même.

L'histoire parle beaucoup du temple que Minerve avoit à Sunium; il en reste encore dix-sept colonnes entières d'un ouvrage tout semblable à celui du temple de Thésée à Athènes. On y voit sur un bas-relief de marbre de Paros, une femme assise, avec un petit enfant, qui, comme elle, leve les bras, & paroît regarder avec effroi un homme nud qui se précipite du haut d'un rocher.

Minerve eut aussi plusieurs temples à Rome, entr'autres celui du mont Ayentin, dont Ovide fait mention dans le liv. VI. de ses *Fastes*.

Mais le plus célèbre temple de la déesse étoit à Sais, métropole de la basse Égypte dans le Nôme qui en prenoit le nom, *Saisus Nomos*. Hérodote dit

que ce superbe temple avoit été embelli par les soins d'Amasis, d'un vestibule qui surpassoit de beaucoup en grandeur & en magnificence, tous les monumens que les rois ses prédécesseurs avoient laissés. Ce même prince y ajouta des statues d'une grandeur prodigieuse; car les Egyptiens aimoient les figures colossales, sans parler des pierres immenses pour leur énorme grosseur, & qui venoient la plupart d'Éléphantine, ville éloignée de Sais de vingt journées de navigation.

La chapelle de ce temple offroit en particulier quelque chose d'unique en son genre, cette chapelle étoit d'une seule pierre taillée dans les carrières de la haute Egypte, & qu'Amasis avoit fait venir avec des soins & des peines incroyables, jusqu'à Sais où elle devoit être placée dans le temple de Minerve. « Ce que j'admire par-dessus tous les autres ouvrages d'Amasis, dit Hérodote, c'est cette maison d'une seule pierre qu'il fit transporter d'Éléphantine, & que deux mille hommes, tous pilotes & marins ne purent amener qu'en trois ans. » Cette maison avoit de face vingt & une coudées de largeur & huit de hauteur, & dans œuvre cinq coudées de haut, & dix-huit de longueur. Cependant cette maison n'entra point dans le temple de Minerve, où étoit inhumé Plamméticus; elle fut laissée à la porte, soit qu'Amasis fût piqué des plaintes de l'architecte, sur la fatigue que lui avoit causé cet ouvrage, soit par les accidens déjà arrivés à ceux qui le conduisirent sur le Nil, soit enfin par d'autres raisons qu'Hérodote n'a pu savoir. (D. J.)

TEMPLES DE LA MISÉRICORDE. (Antiq. grecq. & rom.) Voilà les temples les plus dignes de l'humanité. Les Athéniens ont eu les premiers la gloire de diviniser cette vertu, de construire dans Athènes un temple à son honneur, & d'en faire un lieu d'asyle. Les Romains eux-mêmes frappés de cette belle idée, bâtirent dans Rome le second temple à la Miséricorde. Il eût été beau d'en élever à cette vertu dans tous les pays du monde. (D. J.)

TEMPLES DE NEPTUNE. (Antiq. grecq. & rom.) nous avons peu de détails sur les temples que Neptune avoit à Rome : dans le dernier siècle, lorsqu'on fouilloit des fondemens; on y apperçut quantité de morceaux de marbre excellemment travaillés : & comme parmi des débris des corniches on trouva des dauphins & des tridens, on conjectura que c'étoit un temple consacré à Neptune.

Sa façade étoit péripptère, & sa forme pycnostyle, ou à colonnes pressées. Ses entre-colonnes avoient un diamètre & demi moins un onzième, ce qui mérite d'être remarqué, vu qu'il n'y en a peut-être jamais eu de si pressées dans aucun autre édifice. De tout ce temple, il ne reste plus aucune partie sur pied : mais Palladio, en examinant de près ces ruines, est parvenu à la connoissance de ses dimensions, dont il a donné les desseins dans son architecture : j'y renvoie les lecteurs.

Il est certain néanmoins que Neptune fut un des dieux du paganisme des plus honorés; car indépendamment des Libyens qui le regardoient comme leur grande divinité, il avoit dans la Grèce & dans les lieux maritimes d'Italie un grand nombre de temples élevés en son honneur. Les Atlantides, dit Platon dans son Critias, lui en consacrerent un magnifique, dans lequel il étoit représenté dans un char tiré par quatre chevaux ailés, dont il tenoit les rênes, & sa statue touchoit la voûte du temple. Hérodote, l. VII. fait mention du temple que les Pasidéens lui avoient consacré, & Plin, l. XXXI. parle de celui qu'il avoit chez les Cariens. Pausanias en décrit aussi plusieurs. (D. J.)

TEMPLE DE LA PAIX. (Antiq. rom.) on voit à Rome des vestiges de ce temple proche Sainte-Marie-

la-Neuve, sur le chemin qu'on appelle la *Via sacra*. On prétend qu'il est bâti dans le même lieu où étoit anciennement le palais de Romulus.

Ce temple fut commencé par l'empereur Claude, & conduit à sa perfection par Vespasien, après la conquête de la Judée. Ce prince y fit mettre en dépôt toutes les riches dépouilles qu'il avoit tirées du temple de Jérusalem.

Le temple de la paix passoit pour être le plus vaste, le plus superbe & le plus riche de Rome; il avoit trois cens piés de long, & deux cens de large. Tout ruiné qu'il est, les vestiges qui nous en restent encore suffisent pour juger de son ancienne grandeur.

A la face d'entrée il y avoit une loge à trois ouvertures bâtie de brique, & le reste de la largeur de la façade étoit un mur continu. Les pilastres des arcades de la loge avoient des colonnes par-dehors qui leur servoient d'ornement, & qui régnoient le long du mur continu. Sur cette première loge, il y en avoit une autre découverte avec une balustrade; & au-dessus de chaque colonne étoit une statue.

Au dedans du temple il y avoit huit grandes colonnes de marbre d'ordre corinthien, de cinq piés quatre pouces de diamètre, dont la hauteur compris la base & le chapiteau, faisoit cinquante-trois piés. L'entablement avoit dix piés & demi, & portoit la voûte de la nef du milieu.

Les bases de ces colonnes étoient plus hautes que la moitié de leur diamètre, & la plinthe en emportoit plus du tiers; ce qu'on fit apparemment pour leur donner plus de force; leur saillie étoit d'une sixième partie de leur diamètre. La modénature étoit d'une fort belle invention, & la cimaise de l'architecture étoit d'un dessein peu commun. La corniche avoit des médaillons au lieu de larmier.

Les murs de ce temple étoient enrichis de statues & de peintures. Toutes les voûtes avoient des compartimens de stuc, & généralement tout y étoit fort riche. Cet édifice périt par une incendie, ou par quelque autre accident, sous l'empereur Commode. (D. J.)

TEMPLES DES PARQUES. (Antiq. grecq. & rom.) on ne crut pas dans tout le monde, payen qu'il fût nécessaire de se mettre en dépendance pour des déesses inexorables qu'il étoit impossible de fléchir; de-là vient qu'elles n'eurent que des statues en plusieurs endroits & peu de temples dans la Grèce. Athènes n'en éleva point à leur honneur, Sicyone leur consacra seulement un temple dans un bois sacré, & les Lacédémoniens leur en bâtirent un autre dans leur capitale auprès du tombeau d'Oreste. (D. J.)

TEMPLE DE LA PIÉTÉ. (Antiq. rom.) *templum pietatis*, dédié par Atrilius dans la place romaine, à l'endroit où demouroit cette femme qui avoit nourri son pere prisonnier du lait de ses mamelles. (D. J.)

TEMPLES DE POMONE. (Antiq. rom.) cette belle nymphe qui plut à Vertumne; & qu'il rendit sensible à force de soins, de louanges & de respects, est une pure divinité des poëtes latins; cependant elle eut à Rome des temples & des autels. Son prêtre portoit le nom de *Flamen Pomonalis*, & lui offroit des sacrifices pour la conservation des fruits de la terre. (D. J.)

TEMPLES DE PROSERPINE, cette fille de Cérès enlevée pour sa beauté par Pluton, avoit plusieurs temples en Sicile, lieu de sa naissance. Strabon, l. VII. parle des prairies d'Enna, où Pluton la vit, & en devint amoureux. Cicéron lui-même dans sa *sixième Verrine*, nous a laissé de ce lieu charmant, une description aussi élégante que fleurie; mais enfin comme le destin avoit prononcé que Proserpine fut souveraine des enfers, les Grecs & les Romains bâtirent peu de temples en l'honneur d'une divinité inexorable. Pausanias ne cite que celui qu'elle avoit à Sparte sous le nom de *Proserpine conservatrice*. Il avoit été bâti, selon les uns, par Orphée de Thrace; & selon



d'autres, par le scythe Abaris. Proserpine n'avoit aussi qu'un seul temple à Rome, dans la cour duquel on alloit acheter tout ce qui étoit nécessaire pour les funérailles. Je ne fais pourquoi les Gaulois regardoient Proserpine comme leur mère ; mais Strabon, l. IV. nous apprend que depuis la conquête des Romains, cette déesse avoit un temple dans les Gaules desservi à la manière des Samothraces. (D. J.)

TEMPLES DE LA PUDICITÉ, (Antiq. rom.) la pudeur est une vertu trop essentielle au beau sexe, pour qu'on ne l'ait pas érigée en divinité. Aussi Philostrate nous apprend-elle que les Romains l'honoroient sous le nom de la Pudeur ; & cette déesse avoit dans leur ville des temples & des autels, sur lesquels on lui offroit des sacrifices. Mais comme si les grands devoient avoir d'autres dieux que le peuple, on distinguoit à Rome la Pudeur des dames patriciennes d'avec celle des plébéiennes. Nous avons indiqué ailleurs l'origine de cette orgueilleuse & singulière distinction. (D. J.)

TEMPLE DES DIEUX PURS, (Antiq. grecq.) Pausanias est le seul auteur qui en parle. « On voit, dit-il, sur la hauteur qui commande la ville de Pallantium, un temple bâti à ces divinités qu'ils appellent purs, & par lesquelles ils ont coutume de jurer dans leurs plus importantes affaires ; du reste, ils ignorent quelles sont ces divinités, ou s'ils le savent, c'est un secret qu'ils ne révéleront point. S'il est donc permis de deviner, continue Pausanias, je croirois que ces dieux ont été appelés purs, parce que Pallas ne leur sacrifia pas de la même manière qu'Evandre son père, avoit sacrifié à Jupiter Lycéus ». Voyages de l'Arcadie, l. VIII. c. xlv. (D. J.)

TEMPLE DE LA DÉSSE QUIES, (Antiq. rom.) cette déesse, car son nom féminin indique qu'elle étoit une, avoit un temple chez les Romains hors la porte Colline, & un autre, selon Tite-Live, lib. IV. dans la rue Labicane ; on l'invoquoit pour jouir du repos, & ceux qu'elle exauçoit, étoient assurément bienheureux. (D. J.)

TEMPLES DE LA RENOMMÉE, (Antiquité.) il est sûr que la Renommée eut un culte établi dans la Grèce, sur-tout à Athènes, comme nous l'apprenons de Pausanias ; & un temple fameux, ainsi que le dit Plutarque dans la vie de Camillus. Il seroit inutile de chercher des figures de cette déesse, plus ressemblantes que le portrait qu'en a fait Virgile, liv. IV. de son Enéide.

Ex templo Lybia magnas et fama per urbes, &c. (D. J.)

TEMPLE DE ROMULUS, (Antiq. rom.) Numa Pompilius éleva un temple à ce fondateur de Rome, & prescrivit qu'il fût honoré sous le nom de Quirinus, par des sacrifices solennels. C'est ainsi que fut faite l'apothéose de César, justement assassiné par les amateurs de la liberté ; mais l'apothéose de César vint trop tard, tout le monde s'en mocquoit. Les uns, dit Plin, liv. II. c. xv. appelloient Auguste le faiseur de poupées ; les autres disoient qu'il achevoit de peupler le ciel, qui depuis long-tems n'avoit reçu de membre d'aucune colonie romaine. (D. J.)

TEMPLES DE SATURNE, (Antiq. rom.) je sais que la tradition grecque portoit que dès l'âge d'or, le fils de Cælus & de Vesta, avoit un temple à Olympie ; mais Rome lui rendit le culte le plus religieux, & lui dédia divers temples.

Le premier temple qui fut bâti à Saturne, fut celui que lui fit élever T. Tatius roi des Sabins, au Capitole, après la paix faite entre lui & Romulus. Le second fut voué par Tullus Hostilius, après avoir triomphé trois fois des Sabins, & deux fois des Albains ; il le dédia, & institua les saturnales. Le troisième

fut dédié par les consuls A. Sempronius Atratinus & M. Minutius. D'autres disent néanmoins que ce fut Tarquin le superbe qui le bâtit, & que selon l'avis de Valerius Publicola, on en fit le lieu du trésor public. C'étoit dans ce temple que les ambassadeurs étrangers étoient premièrement reçus par les questeurs romains, qui écrivoient leurs noms dans les registres de l'état, & fournissoient aux frais de leur séjour. C'étoit encore là où se gardoient les minutes des contrats, & de tous les actes que les pères & mères faisoient, comme aussi les noms de tous les citoyens romains, écrits dans les livres égyptiens. Ceux qui avoient recouvré leur liberté, y alloient pendre leurs chaînes & les lui consacrer, selon le témoignage de Martial.

Has cum geminâ compe deo dedicat catenas,  
Saturne, ubi cœlus annulos priores.

(D. J.)

TEMPLES DE SÉRAPIS, (Antiq. égyptien.) ce dieu avoit des temples en Asie, dans la Grèce & à Rome ; mais les Egyptiens, dont Sérapis étoit une des principales divinités, élevèrent sur tout autre peuple, plusieurs temples en son honneur. Le plus ancien se voyoit à Memphis ; il n'étoit pas permis aux étrangers d'y entrer, & ses propres prêtres n'avoient ce droit qu'après avoir enterré le bœuf Apis. Cependant le plus renommé de tous les temples de Sérapis, étoit celui que Ptolomée Soter lui consacra ; on l'appelloit Sérapion, & j'en ai donné l'article qu'il faut remplir ici, parce que c'étoit un des plus superbes édifices, & des plus respectés qu'il y eût dans le monde.

Ce temple, dit Denys le géographe, est tout éclatant d'or, & l'on n'en trouve aucun sur la terre pour lequel on ait plus de dévotion. Il n'étoit point dans l'enceinte de la ville d'Alexandrie, mais hors des murs, ainsi que celui de Saturne ; la raison en est que les Rois de l'Égypte défendoient d'immoler des victimes sanglantes à ces deux divinités dans l'enclos des villes, de peur de les profaner par le sang de telles hosties.

Suivant quelques historiens, le simulacre du dieu Sérapis touchoit de chacune de ses mains, sur un des côtés du temple, & étoit un assemblage de tous les métaux & de tous les bois. On avoit pratiqué à l'orient, ajoute-t-on, une petite fenêtre avec tant de justesse, qu'à un certain jour bien connu des prêtres, quelques rayons du soleil s'échappoient par cette étroite ouverture, & venoient tomber sur les lèvres de la statue de Sérapis. Le peuple crédule pensoit que l'astre du jour venoit baiser la bouche de cette divinité.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai que les pèlerinages qui se faisoient au temple de Sérapis. « Vers le tems de certaines fêtes, dit-il, on ne sauroit croire la multitude de gens qui descendent sur un canal d'Alexandrie à Canope, où est le temple. Jour & nuit, ce ne sont que des bateaux pleins d'hommes & de femmes qui chantent & qui dansent avec toute la liberté imaginable. A Canope il y a sur le canal une infinité d'hôtelleries, qui servent à retirer ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens ».

Le temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose, & alors on découvrit, dit un écrivain ecclésiastique, l'effronterie des prêtres de cette divinité, qui avoient pratiqué un grand nombre de chemins couverts, & disposé une infinité de machines pour tromper les peuples par la vue de faux prodiges.

Sérapis avoit un oracle fameux dans un de ses temples à Babylone, où il rendoit ses réponses en songe. Pendant la dernière maladie d'Alexandre, quelques

chefs de son armée allèrent passer une nuit dans ce temple célèbre, pour consulter la divinité s'il seroit avantageux d'y transporter Alexandre. Il leur fut répondu en songe, qu'il valoit mieux ne le point transporter, & peu de tems après ce conquérant mourut. La réponse étoit excellente à tout événement. (D. J.)

**TEMPLES DU SOLEIL, (Antiqu.)** l'astre du jour fut la grande divinité des Phéniciens, des Egyptiens, des Atlantides, & pour le dire en un mot, de presque tous les peuples, barbares & policés de l'univers. Par-tout on reconut, par-tout on éleva des temples en l'honneur du Soleil, & on les dirigea du côté de l'orient. Les Ammonites l'adorerent sous le nom de *Moloch*; les Phéniciens sous celui de *Thammus*; les Chaldéens l'honorèrent sous ceux de *Belus* ou de *Baal*; les Arabes leurs voisins lui offroient des parfums, & l'appelloient *Adonis*; les Moabites *Belphegor*; les Perles *Miras*; les Ethiopiens *Asabinus*; les Grecs & les Romains *Apollon* ou *Phabus*. Les Massagètes, selon Hérodote, lui sacrifioient des chevaux, les Germains, dit César, n'ont d'autres dieux que ceux dont ils reçoivent quelque bien, le Soleil, la Lune & le Feu: *deorum numero eos solium ducunt quorum opibus aperit juvantur, Solem, Vulcanum & Lunam*. Enfin, si nous en croyons le pere Laffiteau, il n'y a dans le vaste continent de l'Amérique, aucuns peuples connus qui n'adorent le Soleil.

On connoît la médaille d'Héliogabale, qui porte pour légende: *Santo deo Soli*. On fait que cet empereur se glorifia toujours d'avoir été prêtre du Soleil dans la Syrie, & que son nom fait allusion à cette dignité; mais nous ne devons pas oublier, qu'il consacra à Rome un temple au Soleil, où, dans le dessein de le rendre plus respectable, il fit transporter le culte de Cybèle ou de Vesta, le *palladium* & les anciles. Il voulut même y joindre le culte que rendoient au vrai Dieu les Samaritains, les Juifs & les Chrétiens.

Hérodien nous a conservé l'histoire du culte que cet empereur rendoit au Soleil dans ce temple. « Héliogabale, dit-il, érigea un temple magnifique à ce dieu (le Soleil), & y plaça plusieurs autels, sur lesquels il immoloit tous les matins des hécatombes de taureaux, & un grand nombre de brebis; & après y avoir répandu une profusion d'aromates, il y faisoit des libations de vins vieux des plus excellens; en sorte qu'on voyoit le vin & le sang ruisseler de tous côtés. Des chœurs de musique, rangés au-tour de ces autels, augmentoient la célébrité de ce culte. Des femmes phéniciennes avec leurs instrumens de musique, qui étoient des cymbales & des tympanons, dansoient en cercle; & les entrailles des victimes ainsi que les aromates, étoient portées dans des bassins d'or, par tout ce qu'il y avoit de plus qualifié à Rome ».

Ant. Varius, au rapport de Lampride, fit aussi construire dans la même ville, un temple en l'honneur du Soleil, mais qui fut moins célèbre que celui d'Héliogabale. (D. J.)

**TEMPLES DE TELLUS, (Antiq. grecq. & rom.)** la terre avoit des temples dans plusieurs lieux de la Grèce, & entr'autres à Sparte, voyez ce qu'en dit Pausanias. Il est parlé de celui que la déesse *Tellus* avoit à Rome dans la première philippique de Cicéron, où il raconte ce qui s'étoit passé dans le sénat, lors de la mort de César, sur la proposition faite par Antoine, d'abolir à jamais la charge de dictateur, qui avoit usurpé dans la république toute l'autorité du pouvoir des rois. On rendit dans ce temple un décret, tel qu'Antoine le desiroit, & dans les termes qu'il avoit lui-même conçus. (D. J.)

**TEMPLES DE THÉMIS, (Antiq.)** cette déesse de la justice n'eut que peu de temples après sa mort. Orzide

parle des oracles qu'elle rendoit sur le parnasse, mais c'est un poete qui parle; Pausanias nous apprend, que les Athéniens lui éleverent un temple dans leur ville assez près de la citadelle; il ne nous reste ni mouvemens, ni statues de cette divinité, tout a péri avec elle. (D. J.)

**TEMPLE DE THÉSÉE, (Antiq. grecq.)** on avoit élevé à Athenes un temple à la gloire de Thésée. Ce temple étoit remarquable par les fêtes que les anciens y solempnisoient en l'honneur de ce héros, & par des distributions de farine qu'on y faisoit aux pauvres de la ville; mais ce qui prouvoit encore mieux la vénération des Athéniens pour leur fondateur, c'est qu'ils avoient fait de ce temple un asyle inviolable, où venoient se réfugier les esclaves maltraités de leurs patrons. Il fut bâti après la bataille de Marathon, consacré pendant les victoires de Cimon, réparé comme les autres, par les soins d'Hadrien, & ensuite apparemment, par les libéralités des princes chrétiens qui en firent une église. Aujourd'hui la voûte en ruine ne sera jamais rétablie, que par un nouvel événement qui changera ce temple en mosquée. (D. J.)

**TEMPLES DE VACUNE, (Antiq. rom.)** Vacune étoit adorée particulièrement dans le pays des Sabins, où elle avoit un temple sur le mont Fiscellus, aux confins du Picenum, vers les sources du Nar. Cette même déesse des vacations, avoit un autre temple entre Caspérie & Otricule, avec un bois & une ville du même nom. La ville subsiste encore aujourd'hui, & s'appelle *Vaccuna*. (D. J.)

**TEMPLES DE VÉNUS, (Antiq. égypt. grecq. & rom.)** cette déesse dont Homere paroît avoir dérobé la ceinture, est des plus célèbres dans l'antiquité payenne, par le nombre & la beauté de ses temples. Strabon, liv. XVII: nous apprend qu'elle en avoit un superbe à Memphis; il seroit bien difficile d'en découvrir aujourd'hui quelque reste, puisque les ruines même de cette capitale de l'Égypte, ne sont plus que des masses fort peu distinctes, quoiqu'elles continuent jusque vis-à-vis du vieux Caire. Les Menphytes avoient aussi construit un temple à la fille de Jupiter & de Diane, & nourrissoient dans ce temple une génisse qui lui étoit consacrée.

Son culte passa de Phénicie, dans les îles de la Grèce, & de-là en Sicile, & chez les Romains. Cythere, Amathonte, Gnide, Paphos, Idalie, lui éleverent des temples qui apprirent au monde corrompu, que pour célébrer la déesse de l'amour, il étoit permis de s'affranchir des regles de la pudeur.

Le temple de *Vénus* à Cythere, passoit pour le plus ancien, & le plus célèbre de tous ceux que *Vénus* eût dans la Grèce; sa statue la représentoit armée. Les Egéniens lui avoient bâti dans leur île, un temple magnifique, dont M. Fourmont a encore vu vingt-neuf colonnes subsistantes. Elle avoit aussi un temple en Laconie, sous le nom de *Vénus Ambollogera*, c'est-à-dire qui éloigne la vieillesse, & à ce sujet on lui fit une hymne qui commençoit par ces mots: *belle Vénus, éloignez de nous la triste vieillesse*; c'est Plutarque qui nous apprend cette particularité dans le liv. III. quest. 6. de ses propos de table. Tacite a décrit la situation du temple de Paphos, & la statue singulière de la déesse.

Les Siciliens bâtirent à *Vénus* un temple célèbre sur la montagne *Eryx*; ce temple étoit rempli de femmes qu'on y consacroit par vœu, & qui de leurs galanteries, enrichissoient le trésor de la déesse. Du tems de Diodore, qui a fait une exacte description de ce temple, il étoit encore dans son premier éclat; mais cette splendeur ne fut pas de longue durée, puisque Strabon qui a suivi de près Diodore, écrit que de son tems, ce temple étoit presque désert.

Ence apporta de Sicile en Italie, une statue de *Vénus Erycine*, à qui l'on fit depuis bâtir un temple à

Rome avec de très-beaux portiques, hors de la porte Colline : mais ce temple n'approchoit point de celui que cette déesse avoit dans le huitième quartier de la ville ; c'étoit un magnifique édifice, auquel la place dite *forum Caesaris*, elle-même superbement ornée, servoit comme de parvis. Il semble, selon les termes d'Appien, que le *forum* n'ait été fait que pour le temple. César, dit-il, ajouta au temple de Vénus une place consacrée, *forum*, dont il fit un *forum*, non pas pour la vente des choses nécessaires à la vie, mais pour les affaires, comme étoit chez les Perses la place où l'on venoit apprendre la justice.

A l'entrée de ce temple, s'élevait une basilique où l'on rendoit les jugemens. Vitruve le cite pour exemple des pycnostyles, c'est-à-dire des temples, où les colonnes ne sont éloignées l'une de l'autre, que d'un diamètre & demi ; peut-être est-ce ce temple qui se voit dans une médaille du même Jules César, qualifiée *imp. IV.* avec cette légende *Veneri victrici vota* ; il est à six colonnes ; la statue de la déesse paroît au milieu, tenant à la main une victoire.

Victor nous apprend, que dans le *forum* de César, & apparemment dans le temple de Vénus *genitrix*, étoient deux statues de Vénus ; l'une revêtue d'une cuirasse, & l'autre de la main du fameux sculpteur Arcésilaüs : celle-ci peut fort bien être celle de deux médailles qui nous restent. Pline en parle au *XXXV. liv.* La première de ces deux statues peut être cette Vénus parfaitement belle, qui fut envoyée à César par Cléopâtre. César paya cette galanterie par une autre ; il fit placer à côté de la déesse une belle statue de la reine d'Égypte, qui s'y voyoit encore du tems d'Appien.

Ovide dit, que l'aqueduc de l'eau appia passoit sous ce temple, dont la situation est encore marquée par ces mots qui désignent le *forum Caesaris* : c'est-à-dire, ajoute-t-il, que le jurisconsulte devient souvent la dupe de l'amour, & celui qui fait fournir aux autres des moyens de défense, n'en trouve aucun pour lui-même. Vénus, du milieu de son temple, rit de le voir dans ses pièges ; c'étoit tout-à-l'heure un présomptueux avocat, il ne veut maintenant être qu'un client soumis.

*Subdita quæ Veneris sacro de marmore templo  
Appias expressis aëra pulsat aquis.*

*Illo saepe loco capitur consultus amori,  
Qui que aliis cavet, non cavet ipse sibi.*

*Hunc Venus e templis qua sunt conspiciat, ridet  
Quæ modo patronus, nunc cupit esse cliens.*

Le culte de Vénus *genitrix* s'étendit dans les provinces avec celui de Jules-César ; une inscription d'Eboræ en Espagne, nous montre les décurions de la ville, érigeant un monument à César, & les dames portant un présent à sa mère.

DIVO JULIO  
LIB. JUL. EBORÆ  
OB. ILLIUS. IN. MUN. ET MUN.  
LIBERALITATEM  
EX D. D. D.  
QUOJUS. DEDICATIONE  
VENERI GENITRICI  
CÆSTUM MATRONÆ  
DONUM TULERUNT.

Ce fut dans les jeux qui se faisoient pour la première fois en l'honneur de Vénus *genitrix*, que parut pendant sept jours la fameuse comète, qui fut regardée par le peuple, comme le signe de l'apothéose de César. Jules-César ayant achevé le temple, avoit, peu de jours avant sa mort, établi un collège de prêtres pour faire les jeux de la déesse ; Oc-

tavien les fit célébrer ; & en mémoire de cette comète, il fit placer dans le même temple une statue d'airain de César avec la comète sur la tête ; ces jeux devinrent annuels, & les consuls furent chargés d'en faire la dépense.

Ce temple fut bâti l'an de Rome 708 ou quarante-cinq ans avant J. C. Il fut consumé ou du-moins fort endommagé dans l'incendie arrivée sous Néron. (D. J.)

TEMPLE DE LA VERTU ET DE L'HONNEUR, (*Antiq. rom.*) *templum Virtutis & Honoris* ; Marius le fit bâtir par l'architecte Mutius. Ce temple pourroit être mis au nombre des plus excellens ouvrages, s'il avoit été fait de marbre, & que la magnificence de la matière eût répondu à la grandeur du dessein.

S. Augustin, en parlant de ce temple, fait entendre qu'on en peut tirer une belle moralité, à laquelle Vitruve donne encore matière par une particularité qu'il en cite, & que S. Augustin ne savoit pas : c'est que ce temple n'avoit point de *posticum*, ou de porte de derrière, comme la plupart des autres ; car cela nous apprend que non-seulement il faut passer par la vertu pour parvenir à l'honneur, mais que l'honneur oblige encore de repasser par la vertu, c'est-à-dire, d'y persévérer.

Le sénat fut assemblé dans le temple bâti par Marius à la Vertu & à l'Honneur, lorsqu'on voulut rappeler ce grand homme de son exil. Le sénatus-consulte qu'on fit à cet égard, fut rédigé en loi dans l'assemblée des centuries tenue au champ de Mars le 4 Août de l'an 696, sous le consulat de C. L. Spinter & de Q. C. Metell. Nepos. (D. J.)

TEMPLE DE VERTUMNE, (*Ant. rom.*) je croirois bien que ce dieu champêtre avoit plusieurs temples chez les Romains ; cependant l'histoire ne parle que de celui qu'on éleva en son honneur dans le marché de Rome où il avoit aussi une statue, dont Cicéron dit, à l'occasion des rapines des Verrès : y a-t-il quelqu'un, qui dans le chemin qui conduit de la statue de Vertumne au grand cirque, n'ait trouvé sur chaque degré des marques de ton avarice ? (D. J.)

TEMPLES DE VESTA, (*Antiq. grec. & rom.*) son temple à Athènes étoit dans l'enceinte du prytanée, & l'on y conservoit à l'honneur de la déesse un feu perpétuel, comme dans celui qu'elle avoit à Rome, & dont nous allons parler. On le nommoit *ades Vesta* ; Numa lui fit bâtir ce fameux temple proche de son palais, au milieu du marché romain, entre le mont Palatin & le mont Capitolin ; c'est le sentiment de Denys d'Halicarnasse, l. II. sect. 65 & 76. C'est aussi dans ce même endroit que Plutarque met le temple de Vesta.

Horace le place sur le bord du Tibre opposé à l'autre bord du fleuve qui va se jeter dans la mer : nous avons vu le Tibre, dit-il, repoussant avec furie ses eaux vers sa source, menacer d'engloutir le palais de Numa & le temple de Vesta.

*Ire dejactum monumenta regis  
Templaque Vesta.*

ode 2, l. 1.

Ovide met ce temple à un des bouts de la rue neuve, qui est joint au marché romain.

*Quæ nova romano nunc via juncta foro est.*

Publius Victor met ce temple dans le huitième quartier où étoit le marché romain ; ces divers sentimens prouvent qu'il y avoit à Rome plus d'un temple consacré à Vesta. Quant au plus célèbre de tous, j'entends celui qui fut construit par Numa ; l'entrée en étoit défendue aux hommes, & la déesse y étoit servie par les vestales ; c'étoit dans ce temple que Numa fonda un foyer de feu éternel, & sur lequel résida d'une manière sensible la majesté de la déesse. L'his-

toire



toire & les médailles nous représentent ce temple de forme ronde ; toutes ses faces sont égales , dit Ovide ; il n'y a point d'angle tout-autour , & le dôme qui le couvre , le défend de la pluie :

*Par facies templi : nullus procurrit in illis  
Angulus , à pluvio vindicat umbra tholus.*

On croit , dit Plutarque , que Numa Pompilius ne donna une forme ronde au temple qu'il fit bâtir à la déesse Vesta , que pour représenter la figure du monde universel , au milieu duquel les Pythagoriciens placent le siege du feu qu'ils appellent *vesta* , & disent être l'unité. Ovide donne en poète physicien , comme feroit M. de Voltaire , les raisons de la rondeur du temple de la déesse. Vesta , dit-il , est la même chose que la terre ; il y a pour l'une & pour l'autre un feu inextinguible , & la terre & le feu sont connoître leur forme. La terre ressemble à une balle qui ne s'appuie sur rien ; son fardeau pesant se trouve suspendu ; l'air qui environne son globe , le presse également de tous côtés , tel au-moins qu'il nous est représenté dans une petite figure où l'art de Syracuse , c'est-à-dire , d'Archimede , nous a rendu l'immensité du ciel , &c.

*Arte fyratofid suspensus in aère clauso  
Stat globus , immensi parva figura poli.*

Ce qu'il y a de particulier , c'est qu'un lieu si saint & le centre même de la religion , n'étoit pas un temple dans toutes les formes , parce qu'il n'avoit pas été consacré par les augures ; mais la cour ou l'enclos étoit proprement le temple , parce que les augures en avoient fait la consécration. Numa , dit Servius , voulut éviter par ce défaut d'inauguration , s'il est permis de parler ainsi , que le sénat ne s'y assemblât , *ne senatus ibi haberi possit*. Ce prince craignoit les inconvénients que le tumulte de ces sortes d'assemblées pouvoit occasionner dans une maison de filles du plus haut rang , dont la conduite étoit délicate , & devoit l'affaire de tout l'empire.

On ne fait pas bien encore , dit Denys d'Halicarnasse , ce qui est gardé si secrètement dans l'intérieur du temple , outre le feu sacré que tout le monde peut voir ; Quelques-uns , ajoute-t-il , ont osé avancer qu'indépendamment du feu sacré , il se trouve encore dans le temple de la déesse certaine chose dont la garde & la connoissance est réservée au seul pontife & aux seules vestales. La preuve qu'ils en apportent , c'est ce qui arriva pendant la première guerre punique. Le feu ayant pris au corps de l'édifice , les vestales tout éperdues le retirèrent en désordre ; & Lucius Cecilius Metellus , pontife , homme consulaire , qui après une victoire signalée avoit triomphé des Carthaginois , & dans la pompe de son triomphe avoit donné cent trente-huit éléphants en spectacle au peuple romain ; Lucius Metellus , dis-je , comptant pour rien le péril où s'il s'exposoit , & sacrifiant sa vie au bien public , traversa cet incendie , pénétra jusqu'au fond du sanctuaire , & fut assez heureux pour sauver les choses sacrées qui alloient être réduites en cendres , ce qui lui valut les honneurs extraordinaires qui se lisent encore aujourd'hui sur la baie de sa statue au capitol.

A cette vérité tout le monde mêla ses conjectures pour deviner ce secret de la république ; Denys d'Halicarnasse condamne leur curiosité comme contraire au respect que tout homme pieux doit aux choses divines ; mais nos savans n'ont pas été si scrupuleux que l'historien des antiquités romaines. Sans être entrés dans le sanctuaire du temple , ils ont eu l'art de dévoiler le mystère , & ont découvert que ce gage de la perpétuité de l'empire romain , ce *pignus imperii* qu'on gardoit si religieusement & avec tant de secret

*Tome XVI.*

dans le temple de Vesta , étoit le *palladium* ; il paroît même par des passages d'Ovide , de Propertius , de Plin & de Lucain , que sous les empereurs le voile étoit levé ; cependant les Romains ne laisserent échapper le secret , que quand ils virent leurs frontières assez fortes pour ne plus appréhender qu'on vint évoquer leur divinité protectrice , & dévouer leur ville , comme ils en avoient usé à l'égard de leurs ennemis.

C'est un des beaux temples de Rome consacrés à Vesta , que celui qui se nomme aujourd'hui l'église de S. Etienne située sur le bord du Tibre.

L'ordre de ce temple est corinthien ; les entre-colonnes n'ont qu'un diamètre & demi , & la hauteur des colonnes , y compris la base & le chapiteau , est de douze diamètres. Les bases n'ont point de plinthe , mais les marches où elles posent , leur en servent ; l'architecte a usé de cet artifice afin que l'entrée de son portique restât plus libre , parce les colonnes y sont fort pressées. Le diamètre de la nef , en y comprenant l'épaisseur des murs , est égal à la hauteur des colonnes. Les chapiteaux sont taillés à feuilles d'olive. On n'y voit plus rien de la corniche ; mais Palladio l'a suppléée dans le plan qu'il nous a donné de cet édifice , & en a ajouté une de son dessein. Les ornemens de la porte & des fenêtres sont fort simples & de bon goût. Sous le portique & au-dedans du temple , les fenêtres sont soutenues par des cimaises qui vont regnant tout-autour ; elles forment comme une espece de piédestal , ou d'embaseinent au mur & à la couverture. Ce mur sous le portique est fait d'une maçonnerie de pierres divisées par carreaux depuis la corniche de l'embaseinent jusqu'au fofite. Il est tout uni par dedans , avec une autre corniche , à dos de celle qui est sous le portique d'où commence la voûte.

A Tivoli , à cinq ou six lieues de Rome , sur la cascade du Téveronne , on voit un autre temple de Vesta dont la forme est ronde. Les habitans disent que c'étoit autrefois la demeure de la sibylle Tiburtine ; il est assez vraisemblable que c'étoit un temple dédié à la déesse Vesta ; cet édifice est d'ordre corinthien. Les entre-colonnes ont deux diamètres ; le pavé est élevé au-dessus du rez-de-chauffée à la hauteur d'un tiers des colonnes ; les bases n'ont point de socle ; le but de l'architecte , en le supprimant , a été de rendre la promenade sous le portique plus libre. Les colonnes sont précisément aussi hautes que le diamètre de la nef est large , & penchant en-dedans vers le mur du temple , de telle sorte que le vis du haut des colonnes tombe à plomb sur le vis du pied de leur sût en-dedans. Les chapiteaux sont taillés à fleur d'olive & très-bien exécutés , d'où l'on peut conjecturer que cette fabrique a été faite dans un siècle de goût. L'ouverture de la porte & des fenêtres est plus étroite par le haut que par le bas , ainsi que Vitruve enseigne qu'on le doit pratiquer. La maçonnerie de ce temple est de pierre tiburtine incrustée de stuc improprement , qu'il semble être tout de marbre. C'est là la description qu'en fait Palladio. (D. J.)

TEMPLES DE LA VICTOIRE , ( *Antiq. grec. & rom.* ) Pausanias nous apprend que cette divinité avoit plusieurs temples dans la Grèce , & Titus-Live parle de ceux qu'elle avoit à Rome ; il faut consulter ces deux auteurs ; les Romains lui bâtirent le premier temple durant la guerre des Samnites , sous le consulat de Lucius Posthumus & de M. Artilius Regulus. (D. J.)

TEMPLES DE VULCAIN , ( *Antiq. égypt. & rom.* ) Le temple de Vulcan on le sénat s'assembloit , étoit placé à côté de celui de la Concorde ; ils étoient tous deux situés dans le lieu appelé par les anciens , *velia* , & *vulcanis gradibus* , qui , selon Varron , s'étendoit depuis l'arc de Titus , jusqu'à celui de Constantin. Tatus , au rapport de Denys d'Halicarnasse , lui fit bâtir ce temple hors de l'enceinte de la ville , les

L

augures ayant déclaré que le dieu du feu ne devoit pas être dans la ville même.

Mais parmi les anciens peuples, les Egyptiens sont ceux qui ont le plus honoré ce dieu : il avoit à Memphis ce temple magnifique décrit par Hérodote, & cette statue colossale renversée, qui étoit haute de soixante & quinze piés, sur laquelle Amasis fit élever deux autres statues, chacune de vingt piés de hauteur, & de même marbre que la grande; cependant l'intérieur de cet édifice, bien loin de mériter l'admiration de ceux qui y entroient, ne fit qu'exciter les mépris & les railleries de Cambyse, qui se mit à éclater de rire en voyant la statue de Vulcain, & celles des autres dieux, semblables à des pygmées, lesquels véritablement devoient faire un contraste bien ridicule avec les colosses qui étoient dans les vestibules dont on vient de parler. (D. J.)

TEMPLES DES CHRÉTIENS, (Relig. chrétienne.) au commencement du christianisme, les chrétiens n'avoient pour temples & pour autels que des cimetières, & des maisons particulières, où ils s'assembloient. Ce fut sur ces cimetières qu'ils bâtirent leurs premières églises, lorsque Constantin leur en eut donné la liberté.

Ils nommerent ces églises, titres, *tituli*; oratoires, *domus oratoria*; dominiques, *dominica*; martyres, *martyria*; conciles des saints, *concilia sanctorum*; basiliques, *basilica*: tous ces mots s'entendent aisément; mais Licinius qui étoit en guerre contre l'empereur Constantin, ordonna d'abattre, en orient, l'an 379. de Jésus-Christ, la plupart de ces nouvelles églises. L'an 484, Huneric, roi des Vandales, les fit fermer en Afrique; cependant elles se multiplièrent avec l'accroissement du christianisme, sur-tout dans les siècles d'ignorance; voici en général quelle en étoit la disposition.

On les tournoit vers l'orient, symbole de la lumière; la porte étoit précédée d'un vestibule, où se tenoient les pénitens, & à l'entrée une grande place pour les laïques; c'est ce que nous appelons *la nef*; il y avoit ensuite un lieu nommé *sancta*, où les prêtres se plaçoient, c'est le chœur; & enfin le *sancta sanctorum*, qui est cette enceinte de l'autel que l'on nomme aujourd'hui le *sanctuaire*; il y avoit de plus dans les églises, certains endroits particuliers pour prier; c'est ce que l'on nomme aujourd'hui *des chapelles*; on y faisoit encore ce qu'on appelle *une sacrifice*, où l'on serroit les ornemens & les vases sacrés.

On mettoit plusieurs autels dans la même église, car comme on y enterroit les martyrs, on élevoit un autel sur le sépulcre des plus distingués. Au-devant de la porte étoit un grand vaisseau plein d'eau, dont les prêtres, & ceux qui venoient pour prier, se lavoient les mains & le visage: voilà l'origine de l'eau benite.

Il faut encore remarquer qu'il y avoit dans chaque église des endroits séparés par des planches, les uns destinés pour les hommes, & les autres pour les femmes; le côté droit étoit pour les femmes, & le côté gauche pour les hommes, parce que le côté gauche, dit Baronius, étoit censé le plus noble dans l'église.

Enfin, les mendiants se tenoient dans le vestibule, parce qu'il leur étoit défendu d'entrer dans l'église, pour ne point causer, en demandant l'aumône, de distractions aux fideles qui prioient.

Quant aux ornemens des églises, il y avoit dans chacune des lampes & des vases sacrés, qu'on fit d'argent, & même d'or, à mesure que le christianisme s'accrut & s'enrichit. Il paroît par l'hymne de Prudence, sur S. Cassien, que Paulin, évêque de Nôles, dans la province du royaume de Naples, orna de peintures les oratoires de S. Félix, pour instruire les paysans qui nouvellement convertis, se rendoient dans ces oratoires; c'est ainsi qu'il paroît que

dès le cinquième siècle, les images furent introduites dans les églises.

Le lecteur peut consulter sur tous ces détails, Hoppinianus, de *templis*; Bingham, *antiquités ecclésiastiques*, en anglais; & George Whéler, *descript. des églises des anciens chrétiens*. (D. J.)

TEMPLES DES CHINOIS, (Hist. de la Chine.) parmi les édifices publics où les Chinois font paroître le plus de somptuosité, on ne doit pas omettre les temples, ou les pagodes, que la superstition des princes & des peuples a élevés à de fabuleuses divinités: on en voit une multitude prodigieuse à la Chine; les plus célèbres sont bâtis dans les montagnes.

Quelque arides que soient ces montagnes, l'industrie chinoise a suppléé aux embellissemens & aux commodités que refusoit la nature; des canaux travaillés à grands frais, conduisent l'eau des montagnes dans des bassins destinés à la recevoir; des jardins, des bosquets, des grottes pratiquées dans les rochers, pour se mettre à l'abri des chaleurs excessives d'un climat brûlant, rendent ces solitudes charmantes.

Les bâtimens consistent en des portiques pavés de grandes pierres quarrées & polies, en des salles, en des pavillons qui terminent les angles des cours, & qui communiquent par de longues galeries ornées de statues de pierre, & quelquefois de bronze; les toits de ces édifices brillent par la beauté de leurs briques, couvertes de vernis jaune & verd, & sont enrichis aux extrémités, de dragons en saillie de même couleur.

Il n'y a guère de ces pagodes où l'on ne voie une grande tour isolée, qui se termine en dôme: on y monte par un escalier qui regne tout-au-tour; au milieu du dôme est d'ordinaire un temple de figure quarrée; la voûte est souvent ornée de mosaïque, & les murailles sont revêtues de figures de pierres en relief, qui représentent des animaux & des monstres.

Telle est la forme de la plupart des pagodes, qui sont plus ou moins grands, selon la dévotion & les moyens de ceux qui ont contribué à les construire: c'est la demeure des bonzes, ou des prêtres des idoles, qui mettent en œuvre mille supercheries, pour surprendre la crédulité des peuples, qu'on voit venir de fort loin en pèlerinage à ces temples consacrés à la superstition; cependant comme les Chinois, dans le culte qu'ils rendent à leurs idoles, n'ont pas une coutume bien suivie, il arrive souvent qu'ils respectent peu & la divinité & ses ministres.

Mais le temple que les Chinois nomment *le temple de la Reconnaissance*, mérite en particulier que nous en disions quelque chose. Ce temple est élevé sur un massif de brique qui forme un grand perron, entouré d'une balustrade de marbre brut: on y monte par un escalier de dix à douze marches, qui regne tout le long; la salle qui sert de temple, a cent piés de profondeur, & porte sur une petite base de marbre, haute d'un pié, laquelle en débordant, laisse tout-au-tour une banquette large de deux; la façade est ornée d'une galerie, & de quelques piliers; les toits, (car selon la coutume de la Chine, souvent il y en a deux, l'un qui naît de la muraille, l'autre qui la couvre), les toits, dis-je, sont de tuiles vertes, luisantes & vernissées; la charpente qui paroît en dedans, est chargée d'une infinité de pièces différemment engagées les unes dans les autres, ce qui n'est pas un petit ornement pour les Chinois. Il est vrai que cette forêt de poutres, de tirans, de pignons, de solives, qui regnent de toutes parts, a je ne fais quoi de singulier & de surprenant, parce qu'on conçoit qu'il y a dans ces sortes d'ouvrages, du travail & de la dépense, quoiqu'au fond cet embarras ne vient que de l'ignorance des ouvriers, qui n'ont encore pu trouver cette simplicité qu'on remarque dans nos bâtimens européens, & qui en fait la solidité &

la beauté : la salle ne prend le jour que par ses portes ; il y en a trois à l'orient, extrêmement grandes, par lesquelles on entre dans la fameuse tour de porcelaine, & qui fait partie de ce temple. Voyez TOUR DE PORCELAIN. (D. J.)

TEMPLE DES GAULOIS, (*Antiq. gauloises.*) Les Gaulois n'avoient anciennement d'autres temples que les bois & les forêts, ni d'autres statues de leurs dieux, ni d'autres autels, que les arbres de ces bois ; on a cent preuves de cette vérité, & César en effet ne dit pas un mot de leurs temples, ni des statues de leurs dieux. On objecte que Suetone observe que ce même Jules César pilla les temples des Gaulois, qui étoient remplis de trésors. On objecte encore que Strabon fait aussi mention des temples des Gaulois ; mais on peut répondre que ces auteurs parlent le langage de leur nation, & conformément à leurs préjugés.

Il est vrai, dit l'abbé Banier, que les Gaulois avoient des lieux consacrés spécialement au culte de leurs dieux ; que c'étoit dans ces lieux que se pratiquoient les cérémonies religieuses, qu'on y offroit les sacrifices, &c. mais ces temples, si on veut les appeler ainsi, n'étoient pas des édifices comme ceux des Grecs & des Romains : c'étoient des bois, c'étoient, à Toulouse, les bords d'un lac consacré par la religion, qui servoient de temples. Dans ces lieux, on renfermoit les trésors : ainsi les auteurs que j'ai cités ont eu raison en un sens, de dire que César avoit pillé les temples des Gaulois, c'est-à-dire, les lieux qui leur en servoient ; c'est suivant cette distinction, qu'il faut entendre ce que dit Strabon, que c'étoit dans leurs temples que les Gaulois crucifioient les hommes qu'ils immoloient à leurs dieux, c'est-à-dire dans ces forêts mêmes qui leur servoient de temples ; car comment seroient entrés dans des édifices, quelque spacieux qu'on les supposât, ces colosses d'osier dans lesquels ils mettoient les criminels & les captifs, & quel désordre n'y auroit pas causé le feu qui les consumoit ?

Les Semnons, Celtes d'origine, & qui suivoient la même religion que les Gaulois, n'avoient aussi d'autre temple qu'une forêt : personne, dit Tacite, n'a son entrée dans cette forêt, s'il ne porte une chaîne, marque du domaine suprême que le dieu a sur lui. Ce ne fut que depuis l'entrée des Romains dans les Gaules, qu'on commença à y bâtir des temples ; l'usage même en fut rare, & l'on continua malgré ces nouveaux temples, à sacrifier dans les forêts, & à représenter les dieux du pays, par des troncs d'arbres ; pratique qui subsista dans quelques cantons des Gaules long-tems après que le christianisme y eut triomphé de l'idolâtrie, & on en découvroit encore quelques restes du tems de Charlemagne.

Enfin les Gaulois s'accoutumant aux mœurs & aux usages de leurs vainqueurs, éleverent un grand nombre de vrais temples, où furent déposées les statues qui représentoient également les anciens dieux du pays, & ceux des Romains. Les antiquaires, & sur-tout le pere dom Bernard Montfaucon, ont fait dessiner les restes de plusieurs de ces temples, qu'on peut voir dans leurs ouvrages. On remarque qu'ils sont presque tous de figure ronde ou octogone, comme si ces deux figures étoient les plus propres à renfermer les maîtres du monde. (D. J.)

TEMPLES DES JAPONAIS, (*Idol. asiatiq.*) on doit distinguer dans le Japon les temples des Sentoïstes & ceux des Budsoïstes.

Les sectateurs de la religion du Sinton appellent leurs temples *mia*, mot qui signifie la demeure des ames immortelles, & ils nomment *sanja*, la cour du *mia*, avec tous les bâtimens qui en dépendent.

Leurs *mias* ont beaucoup de rapport aux *sana* des anciens Romains ; car généralement parlant, ce sont

Tome XVI.

des monumens élevés à la mémoire des grands hommes. Les *mias* sont situés dans les lieux les plus riens du pays, sur le meilleur terrain, & communément au-dedans ou auprès des grandes villes. Une allée large & spacieuse, bordée de deux rangs de cyprès extrêmement hauts, conduit à la cour du temple, où se trouvent quelquefois plusieurs *mias* ; & dans ce cas-là l'allée dont on vient de parler mène tout droit aux principaux *mias* ; la plupart sont situés dans un bois agréable, quelquefois sur le penchant d'une colline tapissée de verdure, où l'on monte par des marches de pierre.

L'entrée de l'allée qui conduit au temple, est distinguée du grand chemin ordinaire par un portail de pierre ou de bois d'une structure fort simple ; deux piliers posés perpendiculairement soutiennent deux poutres mises en travers, dont la plus haute est, par manière d'ornement, courbée vers le milieu, & s'élève aux deux extrémités. Entre ces deux poutres il y a une table carrée, qui est ordinairement de pierre, où le nom du dieu à qui le *mia* est consacré, est écrit en caractères d'or. Quelquefois on trouve une autre porte faite de la même manière, devant le *mia*, ou devant la cour du temple, s'il y a plusieurs *mias* dans une cour, à quelque distance du *mia*, il y a un bassin de pierre plein d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver. Tout contre le *mia*, il y a un grand coffre de bois pour recevoir les aumônes.

Le *mia* est un bâtiment simple, sans ornement ni magnificence, communément carré, fait de bois, & dont les poutres sont grosses & assez propres. La hauteur n'excede guere celle de deux ou trois hommes, & la largeur n'est que de deux ou trois brasses. Il est élevé d'environ une verge & demi au-dessus de la terre, & soutenu par des piliers de bois. Autour du *mia* il y a une petite galerie où l'on monte par quelques degrés.

Le frontispice du *mia* est d'une simplicité qui répond au reste ; il consiste en une ou deux fenêtres grillées, qui découvrent le dedans du temple à ceux qui viennent faire leurs dévotions, afin qu'ils se prosternent devant le lieu sacré ; il est toujours fermé, & souvent il n'y a personne qui le garde.

Le toit est couvert de tuiles, de pierre ou de copeaux de bois, & il s'avance beaucoup de chaque côté pour couvrir cette espece de galerie qui regne tout-autour du temple. Il differe de celui des autres bâtimens, en ce qu'il est recourbé avec plus d'art, & composé de plusieurs couches de poutres, qui s'avancent par-dessous, ont quelque chose de fort singulier. A la cime du toit, il y a quelquefois une poutre plus grosse & plus forte que les autres, posée en long, & à ses extrémités deux autres poutres toutes droites qui se croisent.

Cette structure est faite à l'imitation, aussi-bien qu'en mémoire de celle du premier temple ; & quoiqu'elle soit fort simple, elle est néanmoins très-ingénieuse & presque inimitable, en ce que les poids & la liaison de toutes ces poutres entrelacées, sert à affermir tout l'édifice.

Sur la porte du temple il pend une grosse cloche plate, qui tient à une corde longue, forte & pleine de nœuds : ceux qui viennent faire leurs dévotions frappent la cloche, comme s'ils vouloient avertir les dieux de leur arrivée : mais cette coutume n'est pas ancienne, & on ne la pratiquoit pas autrefois dans la religion du Sintos ; elle a été empruntée du Budso, ou de la religion idolâtre étrangère.

Dans le temple, on voit du papier blanc suspendu & coupé en petits morceaux, & par-là on veut donner au peuple une idée de la pureté du lieu. Quelquefois on place un grand miroir au milieu du temple, afin que les dévots puissent s'y voir & faire réflexion, que comme ils apperçoivent très-distinctement

L. ij



ment les taches de leur visage dans ce miroir, de même les taches de leur cœur les plus secrètes paroissent à découvert aux yeux des dieux immortels.

Il y a un grand nombre de ces temples, qui n'ont aucune idole ou image du Cami auquel ils sont consacrés; & en général l'on peut dire qu'ils n'ont point d'images dans leurs temples, à moins que quelque incident particulier ne les engage à y en mettre; tels par exemple, que la grande réputation & la sainteté du sculpteur, ou quelque miracle éclatant qu'aura fait le Cami. Dans ce dernier cas, on place dans le lieu le plus éminent du temple, vis-à-vis de l'entrée, ou du frontispice grillé, une châsse appelée *fonga*, c'est-à-dire, le véritable temple, & devant cette châsse les adorateurs du Cami se prosternent; l'idole y est enfermée, & on ne l'en tire qu'à la grande fête du Cami, qui ne se célèbre qu'une fois tous les cent ans. On enferme aussi dans cette châsse des reliques du même dieu, comme ses os, ses habits, ses épées, & les ouvrages qu'il a travaillés de ses propres mains.

Le principal temple de chaque lieu a plusieurs chapelles qui en dépendent, qui sont ornées par-dehors de corniches dorées. Elles sont soutenues par deux bâtons pour être portées avec beaucoup de pompe à la grande fête du dieu auquel le temple est consacré.

Les ornemens du temple sont ordinairement des dons qui ont été faits en conséquence de quelque vœu, ou par d'autres raisons pieuses.

Les temples du Sintos sont desservis par des laïques, qui sont entretenus ou par des legs, ou par des subsides, ou par des contributions charitables. Ces desservans du temple sont soumis pour le temporel aux juges impériaux des temples que nomme le monarque séculier.

Quant à ce qui regarde les temples des budfdos, c'est-à-dire, des sénateurs du paganisme étranger reçu au Japon, nous nous contenterons de remarquer que ces temples ne sont pas moins magnifiques que ceux des sintoïstes. Ils sont également remarquables par leur grandeur, par leur situation charmante, & par leurs ornemens: mais les ecclésiastiques qui les desservent, n'ont ni processions, ni spectacles publics, & ne se mêlent d'autre chose que de faire leurs prières dans le temple aux heures marquées. Leur supérieur relève d'un général qui réside à Miaco. Ce général est à son tour soumis aux commissaires de l'empereur, qui sont protecteurs & juges de tous les temples de l'empire; voyez de plus grands détails dans Koempfer. J'ajouterai seulement que tous les temples du Japon ressemblent beaucoup aux pagodes des Chinois; que ces temples sont extrêmement multipliés, & que leurs prêtres sont sans nombre; pour prouver ce dernier article, il suffira de dire qu'on compte dans Miaco & aux environs 3894 temples, 37093 prêtres pour y faire le service. (D. J.)

TEMPLES DES INDIENS, les Européens les nomment pagodes. Voyez PAGODE.

TEMPLES DES JUIFS MODERNES, voyez SYNAGOGUE.

TEMPLES DES MAGES, (Hist. des Perses.) c'est Zoroastre qui les éleva. Il fleurissoit pendant que Darius Hystaspe occupoit le trône de Perse, 486 ans avant J. C. Après être devenu le plus grand mathématicien & le plus grand philosophe de son siècle, il reforma le magisme, & établit la nouvelle religion chez les Perses, les Parthes, les Bactriens, les Choroasmiens, les Saces, les Medes, & dans une partie des Indes.

Avant lui les Mages dresseoient des autels pour y conserver leur feu sacré en plein air; mais la pluie, les tempêtes, les orages, éteignoient souvent ce feu, & interrompoient le culte; Zoroastre pour remédier

à cet inconvénient, ordonna d'ériger partout des temples; & pour rendre plus vénérable le feu des temples qu'il avoit érigés, il feignit d'en avoir apporté du ciel, & le mit sur l'autel du premier temple dans la ville de Xis en Médie, d'où on dit que le feu fut répandu dans tous les autres temples des Mages.

Ayant divisé les prêtres en trois ordres, il fit bâtir trois sortes de temples, dont le principal fut élevé à Balch, où il résida lui-même en qualité d'archimage. Mais après que les mahométans eurent ravagé la Perse dans le vij. siècle, l'archimage fut obligé de se retirer dans le Kerman, sur les bords de l'Océan méridional vers les Indes, & c'est-là que jusqu'ici ses successeurs se sont maintenus.

Le temple de Kerman n'est pas moins respecté de nos jours de ceux de cette secte, que celui de Balch l'étoit autrefois. (D. J.)

TEMPLES DES MAHOMÉTANS, voyez MOSQUÉE.

TEMPLES DES PÉRUVIENS, (Aniq. péruviennes.) leurs temples étoient consacrés au Soleil & à la Lune. Garcilasso de la Vega nous a donné la description de celui de Cusco, capitale du Pérou; on sera peut-être bien-aïse d'en trouver ici le précis.

Le grand autel étoit du côté de l'Orient, & le toit de bois fort épais, couvert de chaume par-dessus, parce qu'ils n'avoient point l'usage de la tuile ni de la brique. Les quatre murailles du temple, à les prendre du haut en bas, étoient lambrissées de plaques d'or. Sur le grand autel on voyoit la figure du Soleil; marquée sur une plaque d'or; cette figure s'étendoit presque d'une muraille à l'autre; elle échut par le sort à un gentilhomme castillan, qui la joua, & la perdit dans une nuit.

On peut juger par cet échantillon qui échut en partage à cet officier, combien étoit grand le trésor que les Espagnols trouverent dans ce temple. Aux deux côtés de l'image du Soleil, étoient les corps de deux de leurs yncas, artistement embaumés, & assis sur des trônes d'or, élevés sur des plaques de même métal.

Les portes de ce temple étoient toutes couvertes de lames d'or. A côté du temple on voyoit un cloître à quatre faces, & dans sa plus haute enceinte, une couronne d'or fin, qui pouvoit bien avoir une aune de large. Tout-autour de ce cloître regnoient cinq pavillons en quarré, couverts en forme de pyramide.

Le premier étoit destiné à loger la Lune femme du Soleil; ses portes avec son enclos étoient tapissées de plaque d'argent, pour donner à connoître par la couleur blanche, que c'étoit l'appartement de la Lune, laquelle étoit représentée sur une plaque d'argent, & avoit le visage d'une femme.

L'appartement le plus proche de celui de la Lune étoit celui de Vénus, des Pléiades, & d'autres étoiles. Ils honoroient extrêmement l'astre de Vénus; parce qu'ils le regardoient comme le messager du Soleil, allant tantôt devant lui, tantôt après. Ils ne respectoient pas moins les Pléiades à cause de la disposition de ses étoiles, qui leur sembloient toutes égales en grandeur.

Pour les autres étoiles en général, ils les appelloient les *servantes de la Lune*, & elles étoient logées près de leur dame, pour obéir commodément à ses ordres. Cet appartement & son portail étoient couverts de plaques d'argent comme celui de la Lune. Son toit étoit semé d'étoiles d'argent de différentes grandeurs.

Le troisieme appartement étoit consacré à l'éclair, au tonnerre & à la foudre. Ils ne regardoient point ces trois choses comme des dieux, mais comme des génies subordonnés au Soleil, & toujours prêts à exercer sa justice sur la terre.

Ils consacroient à l'arc-en-ciel le quatrieme ap-

partement, parce que ce météore procède du Soleil. Cet appartement étoit tout enrichi d'or, & sur les plaques de ce métal, on voyoit représentées au naturel avec toutes les couleurs, dans l'une des faces du bâtiment, la figure de l'arc-en-ciel qui s'étendoit d'une muraille à l'autre.

Le cinquième & dernier appartement du temple étoit celui du grand sacrificateur, & des autres prêtres qui assistoient au service du temple, & qui devoient être tous du sang royal des Incas. Cet appartement enrichi d'or, comme les autres, depuis le haut jusqu'au bas, n'étoit destiné ni pour y manger, ni pour y dormir, mais servoit de salle pour y donner audience, & y délibérer sur les sacrifices qu'il falloit faire, & sur toutes les autres choses qui concernoient le service du temple. (D. J.)

TEMPLES, (*Hist. des Arts.*) après avoir parlé des temples en littérature, il faut terminer ce vaste sujet par considérer leur mérite & leurs défauts, du côté des beaux arts. Salomon fit construire dans la terre promise un temple magnifique, qui fut l'ornement & la consolation de Jérusalem. Depuis cette époque, le peuple choisit à toujours soupire pour la montagne de Sion; mais la décoration de cet édifice n'est pas assez connue, pour que nous puissions la faire entrer dans l'histoire des goûts.

On ne sauroit remonter en ce genre avec certitude, au-delà des Grecs; l'ouvrage dogmatique le plus ancien que nous ayons dans cet art, est celui de Vitruve, qui vivoit sous Auguste, & qui ne dit presque rien des monumens qui avoient pu précéder ceux de la Grèce.

Les Grecs n'ornèrent jamais d'enjolivemens de sculpture l'intérieur de leurs temples; les murs étoient élevés perpendiculairement, & voilà tout; l'enceinte avoit la figure d'un parallélogramme régulier; les portes & les frontons étoient sur les deux petits côtés opposés; il n'y avoit presque que le seul temple de la Vertu qui n'eût point de porte de derrière.

Ces temples qui dans leur simplicité intérieure, pouvoient laisser à l'esprit, le recueillement qu'il doit apporter dans son humiliation; ces temples, dis-je, étoient au-dehors d'une architecture magnifique. La plupart étoient environnés de péristiles à plusieurs rangs de colonnes; les deux petits côtés portoient des frontons; sur le tympan de ces frontons, on représentoit en bas-relief des combats, & des sacrifices.

Toutes les colonnes étoient à une même hauteur, & on ne les plaça jamais les unes sur les autres; les temples les plus simples n'avoient que quatre colonnes, c'est-à-dire, deux sur le devant, & deux sur le derrière; les temples plus ornés étoient entourés de péristiles à un ou deux rangs de colonnes. La profondeur de ces péristiles ne pouvoit produire d'obscurité incommode; car ces temples n'étoient point éclairés par les côtés; ils recevoient le jour, ou parce qu'ils étoient découverts, ou par les portes, ou par des croisées pratiquées au-dessus de l'édifice. Quelquefois enfin, le temple étoit séparé des colonnes; tel étoit à Athènes celui de Jupiter Olympien; entre le péristile & le temple, il y avoit comme une cour.

Dans les temples de Jupiter, on employoit l'ordre dorique, qui pouvoit rendre la majestueuse simplicité du maître des dieux. On faisoit ceux de Junon d'ordre ionique, dont l'élégance pouvoit convenir à une déesse; le temple de Diane d'Ephèse avoit un double péristile, & étoit selon quelques auteurs, de ce même ordre ionique, qui par sa légèreté pouvoit avoir été choisi comme étant le plus convenable à la divinité des chasseurs. Enfin, on doit dire à la louange des Grecs, qu'ils furent toujours très-attentifs dans la construction de leurs temples, à faire

choix des ordres qui convenoient le mieux aux différens caractères des divinités.

Les Romains qui dans tous les arts, s'étoient efforcés de suivre les traces des Grecs, furent quelquefois égaux leurs maîtres dans l'Architecture. Les richesses immenses de l'empire laissoient aux artistes qui s'y rendoient de toutes parts, la facilité de se livrer à la beauté de leurs compositions, ou des modèles de la Grèce, une sorte d'élévation d'âme, qui portoit les Romains à faire élever de superbes édifices; une politique sage, qui encourageoit la vertu & les talens par des arcs de triomphe, ou par des statues; en un mot, toutes ces vûes de grandeur, multiplièrent étonnement des monumens respectables, que le tems ni la barbarie n'ont pu détruire encore entièrement.

Les temples romains, quoique plus grands & plus magnifiques que ceux de la Grèce, avoient à-peu-près les mêmes décorations extérieures. Ceux de Jupiter foudroyant, du ciel, de la terre, & de la lune, étoient découverts. Pour les dieux champêtres, on construisoit des grottes dans le goût rustique. Au milieu de ces temples, on plaçoit la statue du dieu qu'on vouloit honorer; au pied de la statue, étoit un autel pour les sacrifices; les autels des dieux célestes étoient fort exhaussés; ceux des dieux terrestres, étoient un peu plus bas; & ceux des dieux infernaux, étoient enfoncés.

Les Romains eurent aussi des basiliques d'une belle architecture: c'étoient des lieux publics destinés à assembler le peuple, lorsque les rois ou les principaux rendoient la justice. Ces édifices étoient ornés intérieurement par plusieurs rangs de colonnes. Lorsqu'on eût commis à de petits magistrats le soin & l'emploi de juges, les marchands commencèrent à fréquenter les basiliques; enfin, ces édifices furent destinés à célébrer les mystères des nouveaux chrétiens.

Dès que le Christianisme eut pris faveur, il abandonna les basiliques, pour décorer intérieurement les églises de son culte; & ces ornemens intérieurs dont on les chargea, servirent de modèle pour toutes celles qu'on fit construire dans la suite. On s'éloigna de la simplicité intérieure des temples antiques; on n'eut plus d'attention à conserver dans des maisons d'adoration, une sorte de dignité majestueuse, de laquelle les idolâtres ne s'étoient jamais éloignés. Dans la Grèce, il n'y avoit qu'un ou deux temples, dont l'intérieur fût orné par des colonnes; mais ces temples n'étoient point fameux, & ne méritoient pas de faire d'exception.

Un temple grec étoit dans la simplicité de quatre murs élevés perpendiculairement; il étoit entouré de colonnes toutes égales, & qui soutenoient un même entablement. D'un premier regard, on ne disoit point comme dans le gothique, par quelle adresse étonnante a-t-on pu élever un édifice si peu soutenu, tout découpé à jour, & qui cependant dure depuis plusieurs siècles? Mais plutôt l'esprit se reposant dans la solidité apparente & réelle de toutes les parties, s'occupoit agréablement à développer les sages ressources que l'art avoit su se faire, pour mettre un certain accord entre des beautés constantes, & qui à chaque fois qu'on les voyoit, savoient produire une nouvelle satisfaction.

Lors du renouvellement des arts & des sciences, le goût gothique se trouva généralement répandu dans l'Architecture; les Artistes ne purent employer les beautés de l'antique, qu'en les rapprochant de la dégradation, que l'instinct habituel faisoit applaudir. Ainsi, en conservant le fond de l'architecture des Goths, on chercha à y introduire les plus belles proportions des anciens.

Dans la construction des églises modernes, on a

donné au plan la forme d'une croix ; on a réservé tous les ornemens pour l'intérieur. On a ouvert plusieurs portes ; on a fait des bas côtés ; il y a eu des fenêtres sur toute la longueur & à toute hauteur ; & c'est ce qu'on ne voyoit point aux temples des Grecs ; mais aussi on a mis le chœur & la nef dans une même direction ; on a supprimé les faisceaux des colonnes, pour n'en admettre qu'un seul ordre avec un entablement régulier ; les vitres ont été laissées dans leur transportage ; les ornemens n'ont été employés qu'avec économie, & ce sont-là tout autant de corrections des erreurs gothiques.

Les modernes, ajoutera quelqu'un, pratiquent encore de belles décorations ; j'en conviens : mais elles sont rarement à leur place. Ainsi, quoique plus rapprochés en apparence des Grecs, que ne l'étoient les Goths, nous pourrions à certains égards, nous en être fort éloignés. Je le crois d'abord par la vérité du fait ; en second lieu, parce que nous nous en croyons plus près ; enfin, parce que nous sommes venus après les Goths, & que la succession des goûts pourroit nous avoir détourné de la pureté primitive.

Quoiqu'il ait paru de tems à autres des artistes très-habiles, avec un peu d'attention, on ne peut méconnoître la dégradation du goût, & cette fatalité qui a toujours interrompu l'esprit dans sa marche. Dans tous les arts, il a fallu pendant long-tems, se traîner dans la carrière fatigante & incertaine des essais mal conçus, avant que de franchir l'intervalle immense qui peut conduire à quelque perfection. Lorsque l'esprit a atteint à quelques beautés vraies & constantes, rarement fait-il s'y reposer. De fausses subtilités se présentent ; on croit en s'y abandonnant, renchérir sur la belle simplicité de la nature ; & les arts retombent dans la période des erreurs, que l'imbecillité d'un instinct perverti fait néanmoins applaudir.

L'architecture des temples mahométans n'est pas propre à rectifier notre goût ; car ce sont des ouvrages communément tout ronds avec plusieurs tours. Quelques-unes de ces tours qui sont à la mosquée de Médine, où est le tombeau de Mahomet, sont torfes, non pas cependant comme nos colonnes, dont les spires sont dans différens plans ; ce sont plutôt comme des courbes, qui rampent autour de ces tours circulaires. Cette figure des temples mahométans, aux tours près, est celle que les anciens avoient constamment employée dans les temples de Vénus. Se feroit-t-on asservi à cette similitude, parce que le ciel de Mahomet est celui de la déesse des plaisirs ? (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TEMPLES DES SIAMOIS, (*Idolat. asiat.*) Voyez SIAM. (*Géogr. mod.*)

TEMPLE DE LA GLOIRE, (*Morale.*) le temple de la gloire est une belle expression figurée qui peint la haute considération, & pour ainsi dire le culte que méritent ceux qui se sont rendus célèbres par de grandes & de belles actions.

La gloire est une illustre & large renommée de plusieurs & grands bienfaits exercés sur notre patrie, ou sur toute la race du genre humain ; telle est la belle définition qu'en donne Cicéron ; ce n'est pas, ajoute-t-il, le vain souffle d'une faveur populaire, ni les applaudissemens d'une imbécille multitude que les sages dédaignent, qui constitue la place dans le temple de la gloire ; mais c'est l'approbation unanime des grandes actions, approbation donnée par tous les honnêtes-gens, & par le suffrage incorruptible de ceux qui peuvent juger de l'excellence du mérite, car des témoignages de cette espèce répondent toujours à la vertu, comme l'écho répond à la voix.

Puisque la vraie gloire est la récompense générale des belles actions, on conçoit sans peine qu'elle sera chère aux gens de bien, & qu'ils la préféreront

à toute autre. Ceux qui y aspirent, ne doivent point attendre pour prix de leurs travaux les ans, le plaisir, ni la tranquillité de la vie ; au contraire, ils doivent sacrifier leur propre tranquillité pour assurer celle des autres, s'exposer aux tempêtes & aux dangers pour le bien public, soutenir des combats avec ceux qui veulent le détruire, avec les audacieux, & même avec les plus puissans.

Ils doivent marcher dans cette carrière par amour pour la vertu, & non pour captiver l'affection & les louanges d'un peuple volage. Ceux qui sont touchés de la vaine gloire, disent, comme Philippe : « Ô Athéniens, si vous saviez tout ce que je fais pour être loué de vous ». Mais ceux qui ne goûtent que la vraie gloire, disent avec Socrate : « Ô Athéniens, ce n'est pas pour être loué de vous que je suis le pénible chemin de la vertu, c'est pour la vertu seule ».

Voilà les notions que Cicéron inculque pour engager les hommes à tâcher de mériter une place dans le temple de la gloire, dont il avoue qu'il étoit amoureux ; en quel amour peut être mieux placé ? Cette passion est sûrement un des plus nobles principes qui puissent enflammer une belle ame. Elle est plantée par Dieu dans notre nature pour la dignifier, si je puis parler ainsi, & elle se trouve toujours la plus forte dans les ames sublimes. C'est à elle que nous devons les grandes & admirables choses dont parle l'histoire dans tous les âges du paganisme.

Il n'y a peut-être point d'exemple qu'aucun homme sensible aux périls de son pays, n'ait été porté à le servir par la gloire qu'il acquerroit. Donnez-moi un enfant que la gloire échauffe, disoit Quintilien, & je répondrai du succès de mes leçons. Je ne fais, dit Plin, si la postérité daignera jeter quelques regards sur moi ; mais je suis sûr d'en mériter quelque chose, non pas par mon esprit & par quelques foibles talens, ce seroit pur orgueil ; mais par le zèle & par le respect que je lui ai toujours voué.

Il ne paroît point étrange, que les plus sages des anciens aient considéré la gloire comme la plus grande récompense d'une belle vie, & qu'ils aient poussé ce principe aussi loin qu'il étoit possible, quand on réfléchira que le grand nombre d'entr'eux n'avoit pas la moindre notion d'aucune autre récompense ; si quelques-uns goutoient l'opinion d'un état à venir de félicité pour les gens vertueux, ils la gutoient plutôt comme une chose désirable, que comme une opinion fondée ; c'est pour cela qu'ils s'efforçoient de tenir leur gloire & leur immortalité des suffrages de leurs descendans ; ainsi par une fiction agreable, ils envisageoient cette renommée à venir, comme une propagation de leur vie, & une éternisation de leur existence ; ils n'avoient pas une petite joie d'imaginer, que si ce sentiment n'atteignoit pas jusqu'à eux, du-moins il s'étendroit aux autres, & qu'ils seroient encore du bien étant morts, en laissant l'exemple de leur conduite à imiter au genre humain.

Tous ces grands hommes ne regardoient jamais que ce fût proprement leur vie, celle qui étoit bornée à un cercle étroit d'années sur la terre ; mais ils envisageoient leurs actions comme des graines semées dans les champs immenses de l'univers, qui leur porteroient le fruit de l'immortalité à-travers de la succession des siècles.

Telle étoit l'espérance de Cicéron, & il faut convenir qu'il n'a pas été déçu dans son espoir. Quoi qu'en disent de prétendus beaux esprits modernes, qui nomment le sauveur de la république, le plus vain des mortels ; tant que le nom de Rome subsistera, tant que le savoir, la vertu & la liberté auront quelque crédit dans le monde, Cicéron sera grand & couvert d'actions glorieuses.

Si quelqu'un demandoit à-présent, quelles sont



les places du *temple de la gloire*, on pourroit peut-être mettre au premier rang les fondateurs des empires, tels que Cyrus & Romulus; au second rang paroîtroient les législateurs qui sont comme des souverains éternels; tels étoient Lycurgue, Solon, Alphonse de Castille. Au troisième rang, seroient placés les libérateurs de leur pays opprimé par des partis étrangers; tel fut Henri IV. quand il éteignit la ligue. Les conquérans qui ont étendu les limites de leur empire pour rendre heureux par des lois immuables, les peuples qu'ils ont soumis, se trouveroient placés au quatrième rang; les noms de ces derniers échappent à mon souvenir.

Mais la place du *temple de la gloire*, émanée du mérite le plus cher à l'humanité, sera conservée à ces princes sages, justes, vigilans, qui par une certaine tendresse d'entrailles, ont acquis le titre de pères de la patrie, en faisant le bonheur des citoyens; Trajan, Marc Aurele, Alfred, occupent cette place isolée, qui est supérieure à toute autre.

Si Alexandre succédant à Philippe, se fût déclaré le protecteur de tous les états & de toutes les villes de la Grece, pour leur assurer leurs libertés, & les laisser vivre selon leurs lois; que content des bornes légitimes de son empire, il eût mis toute sa joie à le rendre heureux, à y procurer l'abondance, à y faire fleurir les lois & la justice, aussi-bien qu'il fit fleurir les arts & les sciences, il eût exercé sur tous les cœurs l'empire le plus durable, il eût acquis la sublime gloire, il seroit devenu à tous égards l'admiration de l'univers! *Infini potentia domitor ac frantor, ipsa vestigata magis ac magis florescit!*

Après les places des souverains, viennent celles des sujets dans le *temple de la gloire*. Les premiers sujets dignes de cet honneur, seront ces grands ministres, ces bras droits du prince, qui le consolent ou le soulagent, sans accabler le peuple, partagent & souvent portent seuls le fardeau de l'empire, en conservant toujours leur vertu & leur intégrité. Ces sortes de ministres paroissent rarement sur la terre; la France nomme Sully sous Henri IV. Ils étoient dignes l'un de l'autre.

Ensuite il faut placer les capitaines, les généraux d'armée qui se sont rendus célèbres sur terre ou sur mer, par leurs belles actions ou leurs victoires; l'histoire grecque & romaine en fournissent le plus grand nombre, & les monumens qui parlent de leur renommée, ont passé jusqu'à nous; les particularités qui concernent celle de Philopœmen, par exemple, ne nous sont point inconnues.

Ce généralissime des Achéens ayant gagné la bataille de Messene, le musicien Pylade qui chantoit sur la lyre, la piece intitulée les *Perfes*, prononça par hasard un vers qui dit:

*C'est moi qui couronne vos états  
Des fleurons de la liberté.*

Tous les Grecs jetterent les yeux sur Philopœmen avec des applaudissemens & des battemens de mains qui ne finissoient point, rappelant dans leur esprit les beaux siècles de la Grece, & se flattant de la douce espérance que leur vertueux chef, seroit revivre ces anciens tems.

Après les grands capitaines, il faut placer dans le *temple de la gloire*, ces magistrats & ces hommes laborieux, qui chargés du dépôt des lois & de l'administration de la justice, s'y dévouent avec héroïsme. Tel étoit parmi nous un chancelier de l'Hôpital, il n'y a point eu de successeurs.

Je n'assignerai point les autres rangs; c'est assez de dire que ceux qui dans tous les ordres de l'état, cultivent éminemment les fruits de la sagesse, des sciences & des beaux arts, ont des places distinguées dans le *temple de la gloire*.

Mais quelques personnes à l'opinion desquels je suis prêt de me ranger, mettent dans le sanctuaire de

ce *temple*, au-dessus des sujets & des souverains mêmes, ces généreuses victimes, telles que les Regulus & les Decius qui se sont immolés volontairement, & par le plus beau des sacrifices, pour le salut de leur patrie.

Le chancelier Bacon remarque, qu'il y a deux sortes d'immortalité, celle du sang & celle de la gloire; la première, dit-il, se communique par la propagation, & nous est commune avec les bêtes; la seconde n'appartient qu'à l'homme, & c'est par de grands services, de grandes & bonnes actions, qu'il doit chercher à se perpétuer. Les ouvrages des historiens, des poètes & des orateurs sont les vrais *temples* de la renommée. Le tems vient à bout du bronze & du marbre; il ne peut rien sur les ouvrages d'esprit. Voilà les ailes sur lesquelles les grands hommes sont portés éternellement & rappelés à la mémoire des hommes. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TEMPLES, nom que les Anglois donnent à deux colleges, où les chevaliers du *temple* faisoient autrefois leur demeure. Voyez *TEMPLIERS*.

Après la suppression de l'ordre des Templiers, quelques professeurs en droit acheterent ces maisons, & ils les convertirent en auberges ou hôtelleries. Voyez *AUBERGE*.

On appelle un de ces bâtimens le *temple intérieur*, relativement à l'hôtel d'Essex, qui faisoit aussi partie de la demeure des Templiers; & l'autre s'appelle le *temple extérieur*, comme étant situé hors de la barre du *temple*.

Du tems des Templiers, le trésor du roi d'Angleterre étoit gardé dans le *temple* intérieur, comme celui du roi de France au *temple* à Paris.

Le chef de cette maison s'appelloit le *maître du temple*, qui fut cité au parlement la 49<sup>e</sup> année du regne d'Henri III. & le principal ministre de l'église du *temple*, s'appelle encore aujourd'hui du même nom. Voyez *MAÎTRE*.

Nous avons aussi à Paris une espece d'ancienne forteresse nommée le *temple*, qui étoit la maison ou le monastere des chevaliers Templiers. Après la destruction de ceux-ci, elle a passé avec leurs autres biens à l'ordre de saint Jean de Jérusalem ou de Malte; mais elle a toujours conservé le nom de *temple*. C'est dans son enceinte qu'est situé le palais du grand prieur de la langue de France, qui y a un bailli, d'autres officiers, & une juridiction particulière. L'enceinte du *temple* est un lieu privilégié pour des ouvriers & artisans qui n'ont pas droit de maîtrise dans Paris. On ne peut pas non plus y arrêter un homme pour dettes. L'église est desservie par des chapelains de l'ordre de Malte, les archives & la chancellerie de la langue de France y sont aussi renfermées, & le chapitre général s'y tient tous les ans le 11 de Juin.

TEMPLE, s. m. (*outil de Charron.*) c'est un morceau de bois, de la longueur de trois piés ou environ, qui est gros de deux pouces, large à-peu-près de même par en-bas, plus plat que rond, dont la tête est plus plate & plus large, un peu ronde, percée au milieu d'un petit trou. Voyez la fig. *Pl. du Charron*.

Les Charrons se servent de cet outil pour enrayer, c'est-à-dire, pour marquer, quand les raies sont placées dans le moyeu, la distance à laquelle il faut former les mortaises dans les jantes. Cela s'exécute en plaçant le bout large & plat du rabat sur le milieu du moyeu, en faisant passer une petite cheville de fer dans le trou de la tête du rabat & ensuite dans le trou qui est au milieu du moyeu, de façon que le rabat peut tourner autour de la roue prête à être montée, & alors l'ouvrier marque les places des mortaises sur les jantes avec de la pierre noire.

TEMPLE, s. m. (*terme de Frandais.*) crémaillere composée de deux petites lames de bois dentelées, arrêtées l'une contre l'autre par une boucle coulante & terminées par des pointes d'épingle. (*D. J.*)

**TEMPLE**, (*terme de Tisserand.*) ce sont deux barres de bois attachées l'une à l'autre par une ficelle, & dont les extrémités sont garnies de petites pointes de fer. On accroche les deux bouts du temple aux deux lières de la toile auprès de l'endroit que l'ouvrier travaille. Le temple est garni dans le milieu de petits crans, pour pouvoir en éloigner ou écarter les deux barres, selon la largeur de la toile. Il a outre cela une espèce d'anneau de cuir mobile, appelé le *cuirge*, pour embrasser les deux barres à-la-fois & les empêcher de s'écarter.

**TEMPLET**, f. m. (*terme de Relieurs.*) sorte de petite tringle, ou de bâton quarré, qu'on leve du couloir, & dont on se sert pour tenir les chevillettes, quand on coud quelques livres. (D. J.)

**TEMPLIER**, f. m. (*Hist. des ord. relig. & milit.*) chevalier de la milice du temple.

L'ordre des *Templiers* est le premier de tous les ordres militaires religieux; il commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues de Paganès & Geoffroi de Saint-Ademar en sont les fondateurs. Ils se réunirent avec sept autres personnes pour la défense du saint sépulcre, & pour la protection des pèlerins qui y abordoient de toutes parts. Baudouin II. roi de Jérusalem, leur prêta une maison située auprès de l'église de Jérusalem, qu'on disoit avoir été autrefois le temple de Salomon; c'est de-là qu'ils eurent le nom de *Templiers* ou de *chevaliers de la milice du temple*; de-là vint aussi qu'on donna dans la suite le nom de *temples* à toutes leurs maisons.

Les chevaliers de cet ordre furent d'abord nommés à cause de leur indigence, les  *pauvres de la sainte cité*; & comme ils ne vivoient que d'aumônes, le roi de Jérusalem, les prélats & les grands leur donnèrent à l'envi des biens considérables, les uns pour un tems, & les autres à perpétuité.

Les neuf premiers chevaliers de cet ordre firent ensemble les trois vœux de religion entre les mains du patriarche de Jérusalem; j'entends par les trois vœux de religion, ceux de *paucvité*, de *chasteté* & d'*obéissance*, auxquels ils ajoutèrent un quatrième vœu, par lequel ils s'engageoient de défendre les pèlerins, & de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendroient le voyage de la terre-sainte. Mais ils n'agréerent personne à leur société qu'en 1125, où ils reçurent leur règle de saint Bernard après le concile tenu à Troies en Champagne par l'évêque d'Albe, légat du pape Honorius II. Ce concile ordonna qu'ils porteroient l'habit blanc; & en 1146 Eugène III. y ajouta une croix sur leurs manteaux.

Les principaux articles de leur règle portoient, qu'ils entendoient tous les jours l'office divin; que quand leur service militaire les en empêcheroit, ils y suppléeroient par un certain nombre de *psaumes*; qu'ils feroient maigre quatre jours de la semaine, & le vendredi en viande de carême; c'est-à-dire, sans œufs ni laitage; que chaque chevalier pourroit avoir trois chevaux & un écuyer; & qu'ils ne chasseroient ni à l'oïseau ni autrement.

Après la ruine du royaume de Jérusalem arrivée l'an 1186, l'ordre des *Templiers* se répandit dans tous les états de l'Europe, s'accrut extraordinairement, & s'enrichit par les libéralités des grands & des petits.

Matthieu Paris assure que dans le tems de l'extinction de leur ordre en 1312, c'est-à-dire, en moins de deux cens ans, les *Templiers* avoient dans l'Europe neuf mille couvens ou seigneuries. De si grands biens exciterent l'envie, parce que les *Templiers* vivoient avec tout l'orgueil que donne l'opulence & dans les plaisirs effrénés que prennent les gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage. Ils refuserent de se soumettre au patriarche de Jérusalem, & montrèrent dans leur

conduite beaucoup de traits d'arrogance. Enfin il devinrent odieux à Philippe-le-bel qui entreprit de ruiner leur ordre, & exécuta ce dessein. Voici ce qu'en a écrit l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale des nations*, dont les recherches sur cette matière, méritent d'être recueillies dans cet ouvrage.

La rigueur des impôts, dit-il, & la malversation du conseil de Philippe-le-bel dans les monnoies, excita une sédition dans Paris en 1306. Les *Templiers* qui avoient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie.

De plus, ce prince les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII. pendant ses différens avec ce pape, & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite & sur celle de ses deux favoris, Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, & Etienne Barbette, prévôt de Paris & maître des monnoies.

Philippe-le-bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abusant toujours sur les moyens que ses ministres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les *Templiers* avoient en partage. Il ne s'agissoit plus que de trouver des accusateurs, & l'on en avoit en main.

Les deux premiers qui se présentèrent furent, un bourgeois de Béliers, prieur de Montfaucon près Toulouse, nommé *Squin de Floriau*, & Noffodei, florentin, *Templiers* apostats, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi à qui seul ils vouloient révéler des choses importantes. S'ils n'avoient pas su quelle étoit l'indignation du roi contre les *Templiers*, auroient-ils espéré leur grace en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonna à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoya un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre: il portoit de mettre en prison tous les *Templiers*. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers, jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paroît évident que leur perte étoit résolue très-long-tems avant cet éclat: l'accusation & l'emprisonnement sont de 1309; mais on a retrouvé des lettres de Philippe-le-Bel au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le prioit de se joindre à lui pour extirper les *Templiers*.

Il falloit juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape Clément V. créature de Philippe, & qui demouroit alors à Poitiers, se joint à lui; après quelques disputes sur le droit qu'avoit l'Eglise d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir ses sujets, le pape interrogea lui-même soixante & douze chevaliers; des inquisiteurs, des commissaires délégués procédèrent par-tout contre les autres. Les bulles furent envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforma en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut presque qu'en France qu'on fit périr ces malheureux.

Deux cens & un témoins les accusèrent de renier J. C. en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre piés. Le novice baisoit le profès qui le recevoit, à la bouche, au nombril, & à des parties qui certainement ne sont pas destinées à cet usage: il juroit de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante & douze *templiers* au pape même, & cent quarante-un de ces accusés à Guillaume Cordelier, inquisiteur dans

dans Paris, en présence de témoins; on ajoute que le grand-maître de l'ordre, même le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux, à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir des tortures cruelles à plus de cent chevaliers, & qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour près de l'abbaye S. Antoine de Paris. Le grand bailli, Jacques de Nalay, & Guy, dauphin, fils de Robert II. dauphin d'Auvergne, commandeur d'Aquitaine, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, le lundi 18 Mars 1314, à l'endroit où est à-présent la statue équestre du roi Henri IV.

Ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces nombreuses dépositions des accusés même, semblent des preuves de leur crime, & de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui déposent contre les *Templiers*, la plupart n'articulent que de vagues accusations.

Secondement, très-peu disent que les *Templiers* renioient Jésus-Christ; qu'auroient-ils en effet gagné en maudissant leur religion qui les nourrissoit & pour laquelle ils combattoient?

Troisièmement, que plusieurs d'entr'eux, témoins & complices des débauches des princes & des ecclésiastiques de ce tems-là, eussent souvent marqué du mépris pour les abus d'une religion tant deshonorée en Asie & en Europe, qu'ils eussent parlé dans des momens de liberté, comme on dit que Boniface VIII. en parloit, c'est un emportement très-condamnabile de jeunes gens, mais dont l'ordre entier n'est point comptable.

Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoroient, & qu'on gardoit à Marseille, devoit leur être représentée: on ne se met pas seulement en peine de la chercher; & il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même.

Cinquièmement, la manière infâme dont on leur reprochoit d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connoître les hommes de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, & qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer, il n'y a pas d'exemple du contraire. On ne doit pas douter que plusieurs jeunes *templiers* ne s'abandonnassent à des excès honteux de débauche, vices qu'il ne faut point cependant divulguer par des punitions publiques.

Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les *Templiers*, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre.

Septièmement, si les accusés vaincus par les tourmens, qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers: on leur promettoit leur grâce pour extorquer leur confession.

Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla prirent Dieu à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offroit, à condition de s'avouer coupables.

Neuvièmement, soixante & quatorze *templiers* non accusés, entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés.

Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier qui ne savoit ni lire ni écrire ainsi que ses confrères, s'écria qu'on l'avoit trompé, que l'on avoit écrit une autre déposition que la sienne;

Tome XVI.

que les cardinaux, ministres de cette perfidie, méritoient qu'on les punit, comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant le corps & la tête en deux.

Enfin, on eût accordé la vie à ce grand-maître & à Guy, dauphin d'Auvergne, s'ils avoient voulu se reconnoître coupables publiquement, & on ne les brûla que parce qu'appelés en présence du peuple sur un échaffaut, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre étoit innocent. Cette déclaration qui indigna le roi, leur attira leur supplice, & ils moururent en invoquant la colere céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant en conséquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on poursuivit les *Templiers* dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils furent empêcher qu'on ne fît leurs personnes: ils soutinrent en Arragon des sièges dans leurs châteaux.

Enfin, le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, pendant le concile de Vienne, tenu en 1312.

Les rois de Castille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venoient de prendre cette île sur les Turcs, & l'avoient su garder avec un courage qui méritoit au-moins les dépouilles des *chevaliers du Temple* pour leur récompense.

Denis, roi de Portugal, institua en leur place l'ordre des chevaliers du Christ, ordre qui devoit combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe-le-Bel se fit donner deux cens mille livres, & Louis Hutin son fils, prit soixante mille livres sur les biens des *Templiers*. Le pape eut aussi sa bonne part de leurs dépouilles; mais il faut lire sur toute cette affaire l'*histoire des Templiers*, par M. Dupuis.

L'abolition de leur ordre, ainsi que le supplice de tant de chevaliers, est un événement monstrueux, soit qu'on imagine que leurs crimes fussent avérés, soit qu'on pense, avec plus de raison, que la haine, la vengeance, & l'avarice les eussent inventés. Il est triste, en parcourant les annales du monde, d'y trouver de tels faits qui font frémir d'horreur. (D. J.)

TEMPLIN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Brandebourg, dans l'Uckermark, près du lac de Dolgen, aux confins de la moyenne Marche. (D. J.)

TEMPLOIE, f. m. *outil de Relieur*, c'est une tringle de bois de 25 pouces de long sur 8 lignes environ de largeur, & 10 à 12 lignes de hauteur, échan-crée par les deux bouts; la couturiere met cette tringle dans la rainure de la table du cousoir, du côté où elle cout, après qu'elle y a passé les ficelles & qu'elle les a arrêtées dans les chevillettes; elle sert à retenir les chevillettes sous la table & à rapprocher les ficelles contre le bord du cousoir. Voyez COUSOIR, CHEVILLETTE.

TEMPLUM, *EDES SACRA, MDICULUM, SACELLUM, FANUM, DELUBRUM*, (*Synonymes.*) tous ces mots désignent en général des édifices sacrés, mais de diverses especes, que nous allons expliquer brièvement.

Quoique *templum* soit générique, il s'applique spécialement à ces édifices sacrés qui surpassoient les autres en dignité & en sainteté de cérémonies; ils étoient ordinairement voués par les rois, les consuls, les empereurs, pour obtenir quelque victoire à l'approche d'une bataille; après la victoire, ils étoient bâtis par les vainqueurs sur les lieux désignés par les augures, ensuite dédiés & consacrés par certaines cérémonies qu'ils appelloient *inaugurationes*.

M



& qu'ils imaginoient les rendre encore plus saints & plus vénérables; sans ces inaugurations, un édifice sacré ne se pouvoit appeler un temple, *templum*, mais on le nommoit simplement, *ades sacra*.

*Aediculum* & *facellum*, signifioient une espece de petit temple, avec cette différence que les aedicules étoient couvertes, & les petits lieux sacrés dit *facella*, étoient sans couverture.

*Fanum*, désignoit une autre espece de temple, ainsi nommé à *fando*, à cause des paroles que le pontife proféroit en les consacrant aux empereurs après leur apotheose. Voyez FANUM.

*Delubrum* signifie quelquefois un édifice sacré, un temple, ou seulement une partie d'un temple. Je vois ce mot employé pour le temple entier dans ce passage d'Ammien Marcellin au sujet du temple Capitolin; *Jovis Tarpeii delubra quantum terranis divina precellunt*; mais il ne marque qu'une portion de temple dans cet autre passage, *Proserpina tabula fuit in Capitolio, in Minerva delubro*. Ce mot se prend dans Plin pour une des trois parties du même temple Capitolin, & alors les Latins employoient volontiers pour son synonyme le mot de *cella* ou de *confortia*, comme dans ce vers d'Aufone:

*Tria in Tarpeio fulgent confortia templo. (D. J.)*

**TEMPLUM**, (*Géog. anc.*) nom que Tacite, *in vita Agricola*, donne à une partie de la Ligurie. Voici le passage: *nam classis Othoniana licenter vaga dum in Templo (Liguria pars est), hostiliter populatur, matrem Agricola in pradiis suis interfecit*. On soupçonne qu'il y a faute dans cet endroit de Tacite, & qu'au lieu de *dum in Templo*, il faut lire *dum Intemelios*. Un ancien manuscrit porte, *dum Intemelium, Liguria urbs est*. Il sembleroit que cette dernière façon de lire devroit être préférée, étant appuyée sur un manuscrit. La seule difficulté qui arrête, c'est qu'on connoit un peuple de Ligurie nommé *Intemelii*, & qu'on ne voit point de lieu appelé *Intemelium*. (D. J.)

**TEMPO DI GAVOTTA**, (*Musiq. ital.*) c'est un air composé dans le mouvement de la gavotte, sans s'assujettir à suivre le nombre des mesures, ni les reprises ordinaires à la gavotte; il y a souvent des morceaux de cette nature dans les sonnettes.

*Tempo di minueto* est un mouvement semblable à celui du menuet, & qui est de trois tems légers. (D. J.)

**TEMPORAL**, LE, adj. *en Anatomie*, ce qui appartient aux tempes, est un os de chaque côté de la tête, ainsi nommé à cause de sa situation dans les tempes. Voyez TEMPE.

La figure de cet os est presque circulaire. La partie antérieure & la supérieure sont très-minces, & ne sont composées que d'une seule table. La partie inférieure & la postérieure sont épaisses, dures & inégales. Voyez CRANE.

L'os *temporal* est joint à l'os coronal par la suture écailleuse; c'est pourquoi il est appelé en cet endroit *os écailleux*. Sa partie inférieure est jointe à l'os occipital & au sphénoïde. Il est joint à ce dernier, comme aussi aux os de la mâchoire supérieure, par le moyen de certaines apophyses, & en cet endroit il porte le nom d'*os pierreux*. Voyez l'article PIERREUX.

Quoique l'os *temporal* ne soit composé que d'une seule piece dans les adultes, on y remarque dans les enfans trois pieces différentes, savoir l'écailleux qui occupe le dessus de l'os, l'os pétreux ou le rocher, & le cercle qui s'ossifie à l'extrémité du conduit auditif. Ce cercle dans l'adulte est uni de telle sorte au reste de l'os, qu'on ne trouve aucun vestige qui puisse donner à juger qu'il en ait été séparé; il croit de manière avec le reste de l'os, qu'il forme un canal; lequel fait dans l'adulte une partie du conduit de l'oreille. (D. J.)

**TEMPORAL**, est un muscle qui vient par une origine charnue & demi-circulaire d'une partie de l'os coronal, de la partie inférieure du pariétal, & de la partie supérieure du *temporal*; de-là passant sous l'arcade zygomatique, & se réunissant comme dans un centre, il se termine par un fort & court tendon à l'apophyse coronoidé de la mâchoire inférieure qu'il tire en haut. Voyez nos Pl. d'Anatomie, & leur explication.

Ce muscle se nomme aussi *crotaphite*, & il est couvert d'une expansion tendineuse & forte appelée *calotte aponevrotique*. Voyez CROTAPHITE.

Il est bon d'observer ici que quand on est obligé de découvrir l'os situé sous le muscle *temporal* pour appliquer le trépan, il faut faire l'incision selon la direction des fibres de ce muscle, qui vont de la circonférence au centre, c'est-à-dire de haut en bas, par une seule section faite en son milieu ou en deux endroits en forme d'*V* majuscule, ou en 7 de chiffre; mais cette incision n'est pas indifférente à cause des gros vaisseaux qui montent en cet endroit à la tête, & qui peuvent occasionner une grande hémorrhagie. Ajoutez ici l'avis que donne Hippocrate, qu'une incision étant faite au muscle de la tempe, principalement en-travers, la convulsion survient au côté opposé, & réciproquement du côté gauche au côté droit, ce qui arrive par la cessation de l'équilibre. Il faut pourtant convenir que l'expérience apprend tous les jours qu'on peut sans danger, si le cas le requiert absolument, couper ce muscle en-travers, principalement dans sa partie supérieure & dans sa partie moyenne. (D. J.)

**TEMPOREL**, adj. & subst. se dit des biens & des possessions de la terre par opposition aux biens spirituels.

En certaines occasions on oblige les évêques & les autres bénéficiers à exécuter les lois du prince, sous peine de faïse de leur *temporel*.

**TEMPOREL DES ROIS**, *en Théologie*, signifie tant les terres ou possessions qui appartiennent aux souverains, que l'autorité avec laquelle ils gouvernent leurs peuples.

C'est une question vivement agitée dans les écoles que de savoir si le pape ou même l'Eglise ont un pouvoir, soit direct, soit indirect sur le *temporel* des rois, ou si ni l'un ni l'autre ne leur appartiennent en aucune manière.

Tous les ultramontains prétendent que la puissance ecclésiastique a pour objet non-seulement le spirituel des états, & en conséquence ils accordent au pape, qu'ils regardent comme le seul principe & l'unique source de la juridiction spirituelle; le pouvoir de disposer de tous les biens terrestres, des royaumes-mêmes & des couronnes. Mais ils se partagent sur la nature de cette autorité. Les uns soutiennent qu'elle est directe, les autres se contentent d'enseigner qu'elle est indirecte.

Dire que l'Eglise & le pape ont un pouvoir direct sur le *temporel* des rois, c'est reconnoître qu'ils peuvent immédiatement l'un & l'autre, par la nature-même de la puissance dont Jesus-Christ leur a confié l'administration, dépouiller les hommes, même les rois de leurs dignités, de leurs charges & de leurs biens quand ils manquent à leur devoir, & que cette sévérité est nécessaire pour la tranquillité des royaumes. Bellarmin lui-même, quoique très-zélé pour les droits & pour les privilèges des souverains pontifes, rejette cette doctrine & la combat avec force. Voyez son traité de *roman. pontif. lib. V. c. 1.*

Avancer que l'Eglise & le pape en sa personne ont un pouvoir indirect sur le *temporel* des rois, c'est prétendre qu'ils sont l'un & l'autre en droit d'en disposer lorsqu'ils ne peuvent par des peines spirituelles ramener les pécheurs, & qu'ils jugent que l'indiction

des peines corporelles est absolument nécessaire pour le bien de l'Eglise & pour le salut des âmes. Telle est l'idée que Bellarmin lui-même donne de ce pouvoir indirect, dont il prend la défense avec vivacité dans l'ouvrage que nous venons de citer, *liv. V. ch. vj.*

Avant que de rapporter les raisons sur lesquelles Bellarmin fonde cette opinion, nous remarquerons qu'on en fixe ordinairement l'origine à Grégoire VII, qui vivoit dans le xj. siècle. « Ce pape, dit M. Fleury, né avec un grand courage, & élevé dans la discipline monastique la plus régulière, avoit un zèle ardent de purger l'Eglise des vices dont il la voyoit infectée; mais dans un siècle si peu éclairé il n'avoit pas toutes les lumières nécessaires pour régler son zèle; & prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soutenir les peines spirituelles par les temporelles qui n'étoient pas de sa compétence.... Les papes avoient commencé plus de 200 ans auparavant à vouloir régler par autorité les droits des couronnes. Grégoire VII. suivit ces nouvelles maximes, & les poussa encore plus loin, prétendant que comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'Eglise. Il fonda cette prétention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniés, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas même leur dire *bon jour*, suivant l'apôtre S. Jean. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde; il n'est plus permis de lui obéir, de recevoir ses ordres, de l'approcher; il est exclu de toute société avec les chrétiens. Il est vrai que Grégoire VII. n'a jamais fait aucune décision sur ce point, Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans aucun concile, ni par aucune décrétale, que le pape a droit de déposer les rois; mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi peu fondées qu'il croyoit certaines; par exemple, que l'Eglise ayant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit à plus forte raison de juger des temporelles; que le moindre exorciste est au-dessus des empereurs, puisqu'il commande aux démons; que la royauté est l'ouvrage du démon, fondé sur l'orgueil humain; au-lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu; enfin, que le moindre chétien vertueux est plus véritablement roi, qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran. Maxime que Nicolas I. avoit avancée avant Grégoire VII. & qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des *constitutions apostoliques* où elle se trouve expressément.... C'est sur ces fondemens que Grégoire VII. prétendoit en général que, suivant le bon ordre, c'étoit l'Eglise qui devoit distribuer les couronnes, & juger les souverains; & en particulier il prétendoit que tous les princes chrétiens lui devoient prêter serment de fidélité, & lui payer tribut ». *Discours sur l'histoire ecclésiastique, depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100, n°. xvij. & xviii.*

Ces prétentions ont paru trop excessives aux théologiens ultramontains eux-mêmes; ils se sont contentés de soutenir la puissance indirecte du pape sur le temporel des rois. Bellarmin appuie cette opinion de raisonnemens & de faits. Les principaux raisonnemens qu'il emploie se réduisent à ceux-ci. 1°. Que la puissance civile est soumise à la puissance temporelle, quand l'une & l'autre font partie de la république chrétienne; & par conséquent que le prince spirituel doit dominer sur le prince temporel, & disposer de ses états pour le bien spirituel, par la raison que tout supérieur peut commander à son inférieur. 2°. Que la fin de la puissance temporelle est subordonnée à la fin de la puissance spirituelle, la fin de l'une étant la félicité temporelle des peuples, & l'autre ayant pour

Tome XVI.

fin leur félicité éternelle; d'où il conclut que la première doit être soumise & céder à la seconde. 3°. Que les rois & les pontifes, les clercs & les laïques ne font pas deux républiques; mais une seule, un seul corps qui est l'Eglise. Or, ajoute-t-il, dans quelque corps que ce soit, les membres dépendent de quelque chef principal; on convient que la puissance spirituelle ne dépend pas de la temporelle; c'est donc celle-ci qui dépend de l'autre. 4°. Si l'administration temporelle empêche le bien spirituel, le prince est tenu de la changer, & l'Eglise a droit de l'y contraindre; car elle doit avoir toute la puissance nécessaire pour procurer ce bien spirituel; or la puissance de disposer du temporel des rois est quelquefois nécessaire pour cet effet, autrement les princes impies pourroient impunément favoriser les hérétiques, renverser la religion, &c. 5°. Il n'est pas permis aux Chrétiens de tolérer un roi infidèle ou hérétique, s'il s'efforce de pervertir ses sujets. Or, il n'appartient qu'au pape ou à l'Eglise de juger s'il abuse ainsi de sa puissance; & par conséquent c'est au pape ou à l'Eglise à décider s'il doit être déposé ou reconnu pour légitime souverain. 6°. Quand les princes ou les rois se convertissent au christianisme, on ne les reçoit que sous la condition expresse ou tacite de se soumettre à Jesus-Christ, & de défendre sa religion; on peut donc les priver de leurs états, s'ils manquent à la remplir. 7°. Quand Jesus-Christ a confié à S. Pierre & à ses successeurs le soin de son troupeau, il lui a accordé le pouvoir de le défendre contre les loups, c'est-à-dire les hérétiques & les infidèles; or la puissance temporelle est nécessaire à cet effet. 8°. Les princes séculiers exercent leur pouvoir sur des choses spirituelles en faisant des lois sur ce qui concerne le culte de Dieu, l'administration des sacrements, la décence du service divin; l'Eglise peut donc également exercer sa puissance sur les choses temporelles lorsqu'elle le juge nécessaire pour la défense & la conservation de la religion.

Tous ces raisonnemens de Bellarmin, ou sont de purs sophismes qui supposent ce qui est en question, ou partent de principes évidemment faux. Car 1°. de ce que l'Eglise peut exercer sa juridiction spirituelle sur la personne des rois en tant que fideles, s'ensuit-il qu'elle ait quelque autorité sur eux en tant qu'ils sont rois? Est-ce en cette qualité qu'ils lui sont inférieurs? 2°. La fin que se propose chaque puissance est bien différente l'une de l'autre, leurs limites sont distinguées, & elles sont parfaitement indépendantes chacune dans son genre. 3°. L'Eglise n'est qu'un seul corps, mais auquel la puissance temporelle n'appartient pas; le pouvoir que lui a confié Jesus-Christ est purement spirituel; & comme l'empire ne doit point empiéter sur les droits du sacerdoce, le sacerdoce ne doit point usurper ceux de l'empire. 4°. L'Eglise a droit de contraindre les princes à procurer le bien de la religion, en employant les conseils, les exhortations, même les peines spirituelles si elles sont absolument nécessaires; mais s'ensuit-il de-là qu'elle puisse les déposer & les priver de leurs états? Sont-ce-là les armes qu'elle a employées contre les persécutions des empereurs payens? 5°. On convient qu'il n'est pas permis de tolérer un prince impie & hérétique, c'est-à-dire de servir son impiété, de soutenir son erreur; mais ces vices ne lui ôtent point sa souveraineté, & ne dispensent point ses sujets de l'obéissance qui lui est due quant au temporel; les premiers fideles toléroient en ce sens les Nérons & les Dioclétiens; non par foiblesse, comme le prétend Bellarmin, mais par principe de conscience, parce qu'ils étoient persuadés qu'en aucun cas la révolte n'est permise à des sujets. 6°. La condition que suppose Bellarmin dans la soumission des princes à l'Eglise, est une pure chimère: ils se soumettent aux pei-

M. ij

nes spirituelles que l'Eglise peut décerner contre tous ses enfans; du nombre desquels sont les princes; mais ils tiennent leur puissance temporelle immédiatement de Dieu; c'est à lui seul qu'ils en sont comptables. 7°. Jesus-Christ n'a donné à S. Pierre & à ses successeurs, en qualité de chef de l'Eglise, que la puissance spirituelle pour préserver leur troupeau de la contagion de l'erreur. 8°. Les princes sont les protecteurs de l'Eglise & ses défenseurs; mais ils n'ont pas pour cela de pouvoir sur le spirituel; l'Eglise n'en a donc pas davantage sur leur temporel, quoiqu'elle fasse des lois contre ceux qui refusent d'obéir à leurs législateurs souverains.

Le même auteur accumule différens faits, tels que la conduite de S. Ambroise à l'égard de Théodose; le privilège accordé par S. Grégoire le grand au monastère de S. Médard de Soissons; l'exemple de Grégoire II. qui défendit aux peuples d'Italie de payer les tributs accoutumés à l'empereur Léon, surnommé *Briso-images*, que ce pontife avoit excommunié; la déposition de Childeric, de Wamba roi des Goths, des empereurs Louis le Débonnaire & Henri IV. Frédéric II. & Louis de Bavière, &c. mais tous ces faits ne concluent rien, parce que ce sont autant d'usurpations manifestes de la puissance pontificale sur l'autorité temporelle; d'ailleurs Bellarmin les rapporte souvent d'une manière infidèle, contraire à la narration des auteurs contemporains; il les tourne à l'avantage de sa cause d'une manière qui toute subtile qu'elle est, fait peu d'honneur ou à son jugement, ou à sa bonne foi. Consultez sur ces faits la *défense de la déclaration du clergé* par M. Bossuet, & imprimée en 1718.

L'Eglise gallicane qui dans tous les siècles ne s'est pas moins distinguée par sa vénération envers le saint-siège, que par sa fidélité pour les souverains, s'est constamment opposée à cette doctrine des ultramontains; ses théologiens établissent le sentiment contraire sur les autorités les plus respectables, & sur les raisonnemens les plus solides. Le premier principe dont ils partent, est que la puissance que Jesus-Christ a donnée à ses apôtres & à leurs successeurs, est une puissance purement spirituelle, & qui ne se rapporte qu'au salut éternel. En effet, les ministres de la religion n'ont, en vertu de l'institution divine, d'autre autorité que celle dont Jesus-Christ même étoit dépositaire en qualité de médiateur: *Comme mon Pere m'a envoyé, leur dit-il, je vous envoie aussi de même.* Joan. xx. 21. Or le Sauveur du monde, considéré comme médiateur, n'avoit aucun pouvoir sur le temporel des princes. Ses discours & ses actions concourent à le démontrer. Interrogé par Pilate s'il est vrai qu'il se croit roi des Juifs, il protesta qu'il n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, qu'il ne vient pas pour détruire les états des princes de la terre: *mon royaume, répond-il, n'est point de ce monde; si mon royaume étoit de ce monde, mes sujets combatroient pour empêcher qu'on ne me livrât aux Juifs; mais mon royaume n'est point d'ici.* ibid. 36. Le magistrat romain insiste, *vous êtes donc roi, ibid. 87. oui, lui dit Jesus-Christ, vous le dites, je suis roi, c'est pour cela que je suis né, & que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité: Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix.* Pouvoit-il marquer plus précisément que sa royauté ne s'étendoit que sur des choses spirituelles, qu'il étoit roi d'un royaume tout divin & tout céleste que son Pere alloit former par sa prédication & par celle de ses apôtres dans tout l'univers. Lui-même pendant sa vie mortelle se soumet à l'empire des Césars, & leur paye le tribut. Si le peuple, épris de ses miracles, veut le faire roi, il prend la fuite pour se soustraire à leurs sollicitations. Un homme lui propose d'être arbitre entre son frere & lui au sujet d'une succession qui lui étoit

échue, il lui répond que ce n'est point à lui à juger des choses temporelles, qu'il s'adresse à ceux qui ont ce pouvoir: *O homme, qui m'a établi pour vous juger, & pour faire vos partages? Luc. xij. 14.* Il recommande également l'obéissance qu'on doit aux Césars, comme celle qu'on doit à Dieu.

Mais, dira-t-on, si Jesus-Christ n'a pas lui-même exercé cette puissance, peut-être l'a-t-il accordée à ses apôtres, c'est ce dont on ne trouve nulle trace dans l'Ecriture; toute la puissance que Jesus-Christ accorde à ses apôtres, se réduit au pouvoir d'annoncer l'Evangile, de baptiser, de lier ou de délier les péchés, de consacrer l'Eucharistie, d'ordonner les ministres; en un mot, de conférer tous les sacrements, de lancer l'excommunication, ou d'infliger d'autres peines canoniques contre ceux qui se révolteroient contre les lois de l'Eglise; enfin il leur déclare expressément que leur ministère est un ministère de paix, de charité, de douceur, de persuasion, qu'il n'a rien de commun avec la domination que les princes temporels exercent sur leurs sujets. *Reges gentium dominantur eorum, vos autem non sic.* Luc. xvij. 25.

Leur second principe est que l'Eglise ne peut changer ni détruire ce qui est de droit divin. Or telle est d'une part la puissance des souverains sur leurs peuples, & d'une autre la puissance que les peuples doivent à leurs souverains. Ces deux vérités se trouvent également établies par ces paroles de S. Paul: *toute personne vivante doit être soumise aux puissances souveraines; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, & celles qui sont, sont ordonnées de Dieu; ainsi qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu.* Rom. xij. 1. La seconde ne l'est pas moins évidemment par ce que dit S. Pierre: *soyez soumis à toute créature humaine à cause de Dieu, soit au roi comme au plus excellent, soit aux chefs comme envoyés par ses ordres, & dépositaires de son autorité.* Epit. I. c. ij. 13. C'étoit de Néron & des empereurs païens que les apôtres parloient de la sorte. Si la révolte eût jamais pu être colorée de quelque prétexte, c'eût été sans doute de celui de défendre la religion contre ses persécuteurs; mais les premiers fideles ne furent jamais qu'obéir & mourir.

La tradition n'est pas moins formelle sur ce point que l'Ecriture. Tous les docteurs de l'Eglise enseignent 1°. que la puissance séculière vient immédiatement de Dieu, & ne dépend que de lui seul. *Christianus, disoit Tertullien, nullius est hostis nrdum imperatoris quem sciens à Deo suo constitui, necesse est ut & ipsam diligat & revereatur & honoret & saluum velit.* *Colimus ergo imperatorem sic quomodo & nobis licet, & ipsi expedit ut hominem à Deo secundum, & quidquid est à Deo consecutum & solo Deo minorem;* lib. ad scapul. c. ij. Optat. l. III. contr. Parménian. *super imperatorem non est uni solus Deus qui fecit imperatorem; & S. Augustin, lib. V. ad Civit. Dei, cap. xxj. non tribuamus dandi regni atque imperii potestatem, nisi Deo vero.*

2°. Qu'on doit obéir aux princes, même quand ils abusent visiblement de leur puissance, & qu'il n'est jamais permis à leurs sujets de prendre les armes contre eux: *Neque tunc, dit S. Augustin en parlant des persécutions des empereurs païens, civitas Christi adversus impios persecutores pro salute temporali pugnabit. Ligabantur, cedebantur, includebantur, urebantur, torquebantur. . . . non erat eis pro salute pugnare nisi salutem pro salvatore contemnere.* de civit. Dei, lib. II. cap. v. & sur le Ps. cxxiv. le même pere s'exprime ainsi: *Julianus exiit infidelis imperator. . . . milites christiani servierunt imperatori infideli. Ubi veniebatur ad causam Christi non agnoscebant nisi illum qui in celo erat. Si quando volebat ut idola colerent, ut iherificarent, proponebant illi Deum: quando autem dicebat, productio aciem, ite contra illam gentem, statim*



obtemperabant. Distinguebant Dominum aeternum à domino temporali, & tamen subditi erant propter Dominum aeternum etiam domino temporali. S. Jérôme, S. Ambroise, S. Athanase, S. Grégoire de Nazianze, Tertullien & les autres apologistes de la religion tiennent le même langage.

3°. Que comme les princes ont reçu de Dieu le glaive matériel pour exercer la justice vindicative, & contenir les méchants; l'Eglise n'a reçu qu'un glaive spirituel, pour exercer sa puissance sur les âmes. *Pacificos vult Christus esse suos discipulos*, dit Origène sur le chap. xvj. de S. Matthieu, *ut bellium gladium deponentes, alterum pacificum accipiant gladium quem dicit scriptura gladium spiritus*: & S. Chrysostôme, *rex habet arma sensibilia, sacerdos arma spiritalia*.

Mais n'est-il pas permis au moins à l'Eglise de se servir du glaive matériel, quand la religion est en péril & pour sa défense? Voici ce qu'en pensoit Lactance: *Non est opus vi & injuriâ, quia religio cogi non potest . . . defendenda est non occidendo sed moriendo, non savitia sed patientia, non scelere sed fide*, lib. V. divin. institut.

Il est presque inconcevable qu'après une doctrine si fondée & si publique, il ait pu se trouver des théologiens qui aient soutenu les prétentions des papes ou même de l'Eglise sur le temporel des rois: l'indépendance des deux puissances & leurs limites n'étoient-elles pas assez marquées?

Les souverains pontifes eux-mêmes avoient reconnu cette vérité. « Il y a deux puissances, dit le pape Gélase I. écrivant à l'empereur Anastase, qui gouvernent le monde; l'autorité des pontifes & la puissance royale . . . sachez que quoique vous présidez au genre humain dans les choses temporelles, vous devez cependant être soumis aux ministres de Dieu dans tout ce qui concerne la religion: car si les évêques se soumettent aux lois que vous faites touchant le temporel, parce qu'ils reconnoissent que vous avez reçu de Dieu le gouvernement de l'empire, avec quelle affection ne devez-vous pas obéir à ceux qui sont préposés pour l'administration des saints mystères? tome IV. des concil. » Innocent III. cap. per venerabilem, dit expressément, que le roi de France ne reconnoît point de supérieur pour le temporel: & Clément V. déclare que la bulle unam sanctam de Boniface VIII. ne donne à l'Eglise romaine aucun nouveau droit sur le roi, ni sur le royaume de France. Dira-t-on que ces pontifes si éclairés ignorent ou négligeoient leurs droits?

La doctrine des ultramontains est donc diamétralement opposée à celle de l'Ecriture, des peres & des papes mêmes; il y a plus, elle choque manifestement la raison en réduisant même leurs prétentions au pouvoir indirect. Car pour que ce pouvoir fût quelque chose de réel, il faudroit ou que le pouvoir des clés eût par lui-même la force de dépouiller immédiatement dans le cas de besoin non-seulement des biens célestes, mais encore des biens temporels, ou que la privation des biens spirituels, effet immédiat & naturel du pouvoir des clés, emportât par sa nature, dans le cas de nécessité, la privation même des biens temporels. Or ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne peut être admise. 1°. L'effet propre & unique du pouvoir des clés, même dans les circonstances les plus pressantes, est borne au dépouillement des biens spirituels. Si votre frere n'écoute pas l'Eglise, dit Jesus-Christ, Matth. xvij. vers. 17. qu'il soit à votre égard comme un païen & un publicain; c'est-à-dire, ne le regardez plus comme une personne qui puisse vivre en société de religion avec vous, ne l'admettez ni aux prières communes, ni à la participation des sacremens, ni à l'entrée de l'église, ni à la sépulture chrétienne. Voilà précisément à quoi se

réduisent les effets les plus rigoureux de la puissance ecclésiastique. Les saints docteurs n'en ont jamais reconnu d'autres, & toutes les fois que cette sévérité n'a point produit ce qu'on en espéroit, l'Eglise eut recours qu'aux larmes, aux prières & aux gemissemens. 2°. Il est faux que la privation juridique des biens spirituels emporte par sa propre efficacité, dans le cas d'une nécessité pressante, le dépouillement des biens temporels. L'Eglise n'a jamais admis ce principe, & il est même impossible de le recevoir. Car la sévérité plus rigoureuse de la puissance ecclésiastique ne peut s'étendre qu'au dépouillement des biens que l'on a comme fidele, & il est constant d'ailleurs qu'on ne possède pas les biens terrestres à titre de chrétien; mais à titre de citoyen, qualité qui ne donne aucun lieu à la juridiction ecclésiastique.

Enfin on regarde avec raison cette doctrine comme dangereuse, capable de troubler la tranquillité des états, & de renverser les fondemens de la société. En effet les conséquences de ces principes sont affreuses; en les suivant, « un roi déposé n'est plus un roi, dit M. l'abbé Fleury; donc s'il continue à se porter pour roi, c'est un tyran, c'est-à-dire un ennemi public, à qui tout homme doit courir sus. Qu'il se trouve un fanatique qui ayant lu dans Plutarque la vie de Timoléon ou de Brutus, se persuade que rien n'est plus glorieux que de délivrer sa patrie; ou qui prenant de travers les exemples de l'Ecriture, se croie suscité comme Aod ou comme Judith, pour affranchir le peuple de Dieu. Voilà la vie de ce prétendu tyran exposée au caprice de ce visionnaire, qui croira faire une action héroïque & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur, continue cet écrivain, que trop d'exemples dans l'histoire des derniers siècles ». *Dict. sur l'hist. ecclésiast.* depuis l'an 600 jusqu'à l'an 1100, n°. 18.

C'est donc à juste titre que les plus célèbres universités, & entre autres la faculté de Paris, & les églises les plus florissantes, telles que celle d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne, ont pros crit cette doctrine comme dangereuse. De tout tems l'église gallicane l'a rejetée ou combattue, mais sur-tout par la fameuse déclaration du clergé en 1682, sur laquelle on peut consulter l'ouvrage de M. Dupin, & celui de M. Bossuet dont nous avons déjà parlé.

TEMPS, s. m. (*Métaphysique.*) succession de phénomènes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & mesures, & principalement par le mouvement & par la révolution apparente du soleil. Voyez MODE & DURÉE.

Voici les différentes opinions des philosophes sur le temps.

M. Locke observe que l'idée du temps en général s'acquiert en considérant quelque partie d'une durée infinie, divisée par des mesures périodiques; & l'idée de quelque temps particulier ou de longueur de durée, comme est un jour, un heure, &c. s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui se meuvent suivant des périodes régulières, & à ce qu'il semble, également distantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous représenter ou répéter tant que nous voulons ces longueurs ou mesures de temps, nous pouvons aussi nous imaginer une durée, dans laquelle rien ne se passe ou n'existe réellement, &c. c'est ainsi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain*, *année prochaine*, &c.

Quelques-uns des philosophes modernes définissent le temps; la durée d'une chose dont l'existence n'est point sans commencement, ni sans fin; ce qui distingue le temps de l'éternité. Voyez ÉTERNITÉ.

Aristote & les Péripatéticiens définissent le temps, *numerus motus secundum prius & posterius*; ou une multitude de parties de mouvement qui passent & se suc-

cedent les unes des autres dans un flux continu, & qui ont rapport ensemble tant que les unes sont antérieures & les autres postérieures.

Il s'en suivroit de-là que le *tems* n'est autre chose que le mouvement lui-même, ou du moins la durée du mouvement, considéré comme ayant plusieurs parties, dont les unes succèdent continuellement aux autres; mais, suivant ce principe, le *tems* ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne sont point en mouvement; cependant personne ne peut nier que ces corps n'existent dans le *tems*, ou qu'ils n'ayent une durée successive.

Pour éviter cet inconvénient, les Epicuriens & les Corpusculaires définissent le *tems*, une sorte de flux ou de succession différent du mouvement, & consistant dans une infinité de parties qui se succèdent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres philosophes rejettent cette notion, comme établissant un être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un *tems* avant l'existence de choses qui soient susceptibles de flux ou de succession? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'est que ce flux, si c'est une substance ou un accident.

Plusieurs philosophes distinguent le *tems* comme on distingue le lieu, en *tems* absolu & en *tems* relatif. Voyez LIEU.

Le *tems* absolu est le *tems* considéré en lui-même, sans aucun rapport aux corps, ni à leurs mouvemens; ce *tems* s'écoule également, c'est à-dire qu'il ne va jamais ni plus vite, ni plus lentement, mais que tous les degrés de son écoulement, si on peut parler ainsi, sont égaux ou invariables.

Le *tems* relatif ou apparent est la mesure de quelque durée, rendue sensible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du *tems* n'affecte point nos sens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puisse nous faire connoître immédiatement le *tems* même, il faut de nécessité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puissions déterminer la quantité du *tems*, en comparant les parties du *tems* à celles de l'espace que le mobile parcourt. C'est pourquoi, comme nous jugeons, que les *tems* sont égaux, quand ils s'écoulent pendant qu'un corps qui est en mouvement uniforme parcourt des espaces égaux, de même nous jugeons que les *tems* sont égaux quand ils s'écoulent pendant que le soleil, la lune & les autres luminaires célestes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos sens, paroissent uniformes. Voyez MOUVEMENT & UNIFORME.

Mais comme l'écoulement du *tems* ne peut être accéléré ni retardé, au-lieu que tous les corps se meuvent tantôt plus vite, & tantôt plus doucement, & que peut-être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques auteurs croient qu'on ne peut conclure que le *tems* absolu est quelque chose de réellement & effectivement distingué du mouvement: car en supposant pour un moment, que les cieux & les astres eussent été sans mouvement depuis la création, s'en suit-il de-là que le cours du *tems*, auroit été arrêté ou interrompu? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au *tems* qui s'est écoulé depuis la création?

Comme le *tems* absolu est une quantité qui coule d'une manière uniforme & qui est très-simple de sa nature, les Mathématiciens le représentent à l'imagination par les plus simples grandeurs sensibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec lesquels le *tems* absolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la succession, la similitude des parties, &c.

A la vérité, il n'est pas absolument nécessaire de mesurer le *tems* par le mouvement; car le retour

constant & périodique d'une chose qui arrive ou se manifeste par intervalles également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouissement d'une plante, &c. peuvent faire la même chose. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coutume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiseaux. Chambers.

Voici ce que pense sur la notion du *tems* M. Foremey dans l'article qu'il nous a communiqué sur ce sujet. Il en est, dit-il, à-peu-près de la notion du *tems* comme de celle de l'espace. On est partagé sur la réalité. Cependant il y a beaucoup moins de partisans du *tems* réel, que de l'espace réel, & l'on convient assez généralement que la durée n'est que l'ordre des choses successives tant qu'elles se succèdent, en faisant abstraction de toute autre qualité interne que de la simple succession. Ce qui fait naître la succession confuse & imaginaire du *tems*, comme de quelque chose qui existe indépendamment des êtres successifs, c'est la possibilité idéale.

On se figure le *tems* comme un être composé de parties continues & successives, qui coule uniformément, qui subsiste indépendamment des choses qui existent dans le *tems* qui a été dans un flux continu de toute éternité & qui continuera de même. Mais cette notion du *tems* conduit aux mêmes difficultés que celle de l'espace absolu, c'est-à-dire que, selon cette notion, le *tems* seroit un être nécessaire, immuable, éternel, subsistant par lui-même, & que par conséquent tous les attributs de Dieu lui conviendroient. C'est ce que nous avons déjà observé.

Par la possibilité idéale du *tems*, nous pouvons effectivement concevoir une succession antérieure à la succession réelle, pendant laquelle il se seroit écoulé un *tems* assignable. C'est de cette idée qu'on se forme du *tems* qu'est venue la fameuse question que M. Clarke faisoit à M. Leibnitz, pourquoi Dieu n'auroit pas créé le monde six mille ans plutôt ou plus tard? M. Leibnitz n'eut pas de peine à renverser cette objection du docteur anglois, & son opinion sur la nature du *tems* par le principe de la raison suffisante; il n'eut besoin pour y parvenir que de l'objection même de M. Clarke sur la création. Car si le *tems* est un être absolu qui consiste dans un flux uniforme, la question pourquoi Dieu n'a pas créé le monde six mille ans plutôt ou plus tard devient réelle, & force à reconnoître qu'il est arrivé quelque chose sans raison suffisante. En effet, la même succession des êtres de l'univers étant conservée, Dieu pouvoit faire commencer le monde plutôt ou plus tard, sans causer le moindre dérangement. Or, puisque tous les instans sont égaux, quand on ne fait attention qu'à la simple succession, il n'y a rien en eux qui eût pu faire préférer l'un à l'autre, des qu'aucune diversité ne seroit parvenue dans le monde par ce choix; ainsi un instant auroit été choisi par Dieu préférablement à un autre, pour donner l'existence à ce monde sans raison suffisante; ce qu'on ne peut point admettre.

Le *tems* n'est donc qu'un être abstrait qui n'est rien hors des choses, & qui n'est point par conséquent susceptible des propriétés que l'imagination lui attribue; voici comment nous arrivons à sa notion. Lorsque nous faisons attention à la succession continue de plusieurs êtres, & que nous nous représentons l'existence du premier *A* distincte de celle du second *B*, & celle du second *B* distincte de celle du troisième *C*, & ainsi de suite, & que nous remarquons que deux n'existent jamais ensemble; mais que *A* ayant cessé d'exister, *B* lui succède aussitôt, que *B* ayant cessé, *C* lui succède; &c. nous nous formons la notion de cet être que nous appelons *tems*; & tant que nous rapportons l'existence d'un

être permanent à ces êtres successifs, nous disons qu'il a duré un certain *tems*.

On dit donc qu'un être dure, lorsqu'il co-existe à plusieurs autres êtres successifs dans une suite continue. Ainsi la durée d'un être devient explicable & commensurable par l'existence successive de plusieurs autres êtres; car on prend l'existence d'un seul de ces êtres successifs pour un, celle de deux pour deux, & ainsi des autres; & comme l'être qui dure leur co-existe à tous, son existence devient commensurable par l'existence de tous ces êtres successifs. On dit, par exemple, qu'un corps emploie du *tems* à parcourir un espace, parce qu'on distingue l'existence de ce corps dans un seul point, de son existence dans tout autre point; & on remarque que ce corps ne sauroit exister dans le second point, sans avoir cessé d'exister dans le premier, & que l'existence dans le second point suit immédiatement l'existence dans le premier. Et en tant qu'on assemble ces diverses existences & qu'on les considère comme faisant un, on dit que ce corps emploie du *tems* pour parcourir une ligne. Ainsi le *tems* n'est rien de réel dans les choses; qui durent; mais c'est un simple mode ou rapport extérieur, qui dépend uniquement de l'esprit, en tant qu'il compare la durée des êtres avec le mouvement du soleil, & des autres corps extérieurs, ou avec la succession de nos idées. Car lorsqu'on fait attention à l'enchaînement des idées de notre ame, on se représente en même *tems* le nombre de toutes ces idées qui se succèdent; & de ces deux idées, savoir de l'ordre de leur succession & de leur nombre, on se forme une troisième idée, qui nous représente le *tems* comme une grandeur qui s'augmente continuellement.

L'esprit ne considère donc dans la notion abstraite du *tems*, que les êtres en général; & abstraction faite de toutes les déterminations que ces êtres peuvent avoir, on ajoute seulement à cette idée générale, qu'on en a retenu celle de leur non-co-existence, c'est-à-dire, que le premier & le second ne peuvent point exister ensemble, mais que le second suit le premier immédiatement, & sans qu'on en puisse faire exister un autre entre deux, faisant encore ici abstraction des raisons internes, & des causes qui les font succéder l'un à l'autre. De cette manière l'on se forme un être idéal, que l'on fait consister dans un flux uniforme, & qui doit être semblable dans toutes ses parties.

Cet être abstrait doit nous paroître indépendant des choses existantes, & subsistant par lui-même. Car puisque nous pouvons distinguer la manière successive d'exister des êtres, de leurs déterminations internes, & des causes qui les font naître cette succession, nous devons regarder le *tems* à part comme un être constitué hors des choses, capable de subsister sans elles. Et comme nous pouvons aussi rendre à ces déterminations générales les déterminations particulières, qui en font des êtres d'une certaine espèce, il nous doit sembler que nous faisons exister quelque chose dans cet être successif qui n'existoit point auparavant, & que nous pouvons de nouveau l'ôter sans détruire cet être. Le *tems* doit aussi nécessairement être considéré comme continu; car si deux êtres successifs *A* & *B* ne sont pas censés continus dans leur succession, on en pourra placer un ou plusieurs entre deux, qui existeront après que *A* aura existé, & avant que *B* existe. Or par-là même on admet un *tems* entre l'existence successive d'*A* & de *B*. Ainsi on doit considérer le *tems* comme continu. Toutes ces notions peuvent avoir leur usage, quand il ne s'agit que de la grandeur de la durée & de composer les durées de plusieurs êtres ensemble. Comme dans la Géométrie on n'est occupé que de ces sortes de considérations, on peut fort bien mettre alors la

notion imaginaire à la place de la notion réelle. Mais il faut bien se garder dans la Métaphysique & dans la Physique de faire la même substitution; car alors on tomberoit dans les difficultés de faire de la durée un être éternel, & de lui donner tous les attributs de Dieu.

Le *tems* n'est donc autre chose que l'ordre des êtres successifs, & on s'en forme une idée en tant qu'on ne considère que l'ordre de leur succession. Ainsi il n'y a point de *tems* sans des êtres véritables & successifs, rangés dans une suite continue; & il y a du *tems*, aussi-tôt qu'il existe de tels êtres. Mais cette ressemblance dans la manière de se succéder des êtres, & cet ordre qui naît de leur succession, ne sont pas ces choses elles-mêmes.

Il en est du *tems* comme du nombre, qui n'est pas les choses nombrées, & du lieu, qui n'est pas les choses placées dans ce lieu: le nombre n'est qu'un agrégé des mêmes unités, & chaque chose devient une unité, quand on considère le tout simplement comme un être; ainsi le nombre n'est qu'une relation d'un être considéré à l'égard de tous; & quoiqu'il soit différent des choses nombrées, cependant il n'existe actuellement qu'en tant qu'il existe des choses qu'on peut réduire comme des unités sous la même classe. Ces choses posées, on pose un nombre, & quand on les ôte, il n'y en a plus. De même le *tems*, qui n'est que l'ordre des successions continues, ne sauroit exister, à moins qu'il n'existe des choses dans une suite continue; ainsi il y a du *tems* lorsque ces choses sont, & on l'ôte, quand on ôte ces choses; & cependant il est, comme le nombre, différent de ces choses qui se suivent dans une suite continue. Cette comparaison du *tems* & du nombre peut servir à se former la véritable notion du *tems*, & à comprendre que le *tems*, de même que l'espace, n'est rien d'absolu hors des choses.

Quant à Dieu, on ne peut pas dire qu'il est dans le *tems*, car il n'y a point de succession en lui, puisqu'il ne peut lui arriver de changement. Dieu est toujours le même, & ne varie point dans sa nature. Comme il est hors du monde, c'est-à-dire, qu'il n'est point lié avec les êtres dont l'union constitue le monde, il ne co-existe point aux êtres successifs comme les créatures. Ainsi la durée ne peut se mesurer par celle des êtres successifs; car quoique Dieu continue d'exister pendant le *tems*, comme le *tems* n'est que l'ordre de la succession des êtres, & que cette succession est immuable par rapport à Dieu, auquel toutes les choses avec tous leurs changemens sont présentes à la fois, Dieu n'existe point dans le *tems*. Dieu est à la fois tout ce qu'il peut être, au lieu que les créatures ne peuvent subir que successivement les états dont elles sont susceptibles.

Le *tems* actuel n'étant qu'un ordre successif dans une suite continue, on ne peut admettre de portion du *tems*, qu'en tant qu'il y a eu des choses réelles qui ont existé & cessé d'exister; car l'existence successive fait le *tems*, & un être qui co-existe au moindre changement actuel dans la nature, a duré le petit *tems* actuel; & les moindres changemens, par exemple, les mouvemens des plus petits animaux, désignent les plus petites parties actuelles du *tems* dont nous puissions nous apercevoir.

On représente ordinairement le *tems* par le mouvement uniforme d'un point qui décrit une ligne droite, & on le mesure aussi par le mouvement uniforme d'un objet. Le point est l'état successif, présent successivement à différens points, & engendrant par sa fluxion une succession continue, à laquelle nous attachons l'idée du *tems*. Le mouvement uniforme d'un objet mesure le *tems*; car lorsque ce mouvement a lieu, le mobile parcourt, par exemple, un pied dans le même *tems*, dans lequel il en a



parcouru un premier pié ; donc la durée des choses qui co-existent au mobile pendant qu'il parcourt un pié, étant prise pour un, la durée de celles qui co-existeront à son mouvement pendant qu'il parcourra deux piés sera deux, & ainsi de suite ; en sorte que par-là le *tems* devient commensurable, puisqu'on peut assigner la raison d'une durée à une autre durée qu'on avoit prise pour l'unité ; ainsi dans les horloges l'aiguille se meut uniformément dans un cercle, & la douzième partie de la circonférence de ce cercle fait unité, & l'on mesure le *tems* avec cette unité, en disant deux heures, trois heures, &c. De même on prend une année pour un, parce que les révolutions du soleil dans l'écliptique sont égales, au-moins sensiblement, & on s'en sert pour mesurer d'autres durées par rapport à cette unité. On connoît les efforts que les Astronomes ont faits pour trouver un mouvement uniforme qui les mit à portée d'en mesurer exactement le *tems*, & c'est ce que M. Huyghens a trouvé par le moyen des pendules. Voyez PENDULE, &c.

Comme ce sont nos idées qui nous représentent les êtres successifs, la notion du *tems* naît de la succession de nos idées, & non du mouvement des corps extérieurs ; car nous aurions une notion du *tems*, quand même il n'existeroit autre chose que notre ame, & en tant que les choses qui existent hors de nous sont conformes aux idées de notre ame qui les représentent, elles existent dans le *tems*.

Le mouvement est si loin de nous donner par lui-même l'idée de la durée, comme quelques philosophes l'ont prétendu, que nous n'acquérons même l'idée du mouvement, que par la réflexion que nous faisons sur les idées successives, que le corps qui se meut excite dans notre esprit par sa co-existence successive aux différens êtres qui l'environnent. Voilà pourquoi nous n'avons point l'idée du mouvement, en regardant la lune ou l'aiguille d'une montre, quoique l'une & l'autre soit en mouvement ; car ce mouvement est si lent, que le mobile paroît dans ce même point pendant que nous avons une longue succession d'idées. Le *tems* bien loin d'être la même chose que le mouvement, n'en dépend donc à aucun égard. Tant qu'il y aura des êtres dont l'existence se succédera, il y aura nécessairement un *tems*, soit que les êtres se meuvent ou qu'ils soient en repos.

Il n'y a point de mesure du *tems* exactement juste. Chacun a sa mesure propre du *tems* dans la promptitude ou la lenteur avec laquelle ses idées se succèdent, & c'est de ces différentes vitesses en diverses personnes, ou dans la même en divers *tems*, que naissent ces façons de parler, j'ai trouvé le *tems* bien long ou bien court ; car le *tems* nous paroît long, lorsque les idées se succèdent lentement dans notre esprit, & au contraire. Les mesures du *tems* sont arbitraires, & peuvent varier chez les différens peuples ; la seule qui soit universelle, c'est l'instant. Lisez sur la mesure du *tems* les écrits de Messieurs Leibnitz & Clarke, dans le recueil de diverses pièces, publié par M. des Maizaux ; le tome I. chap. vj. des institutions de physique de Madame du Châtelet ; & les paragraphes 569. 587. de l'ontologie de M. Wolf. Article de M. FORMEY.

Quelques auteurs distinguent le *tems* en astronomique & civil.

Le *tems* astronomique est celui qui se mesure purement & simplement par le mouvement des corps célestes.

Le *tems* civil n'est autre chose que le *tems* astronomique, accommodé aux usages de la société civile, & divisé en années, mois, jours, &c. Voyez JOUR, SEMAINE, MOIS, ANNÉE, &c. Voyez aussi ALMANACH, CALENDRIER, &c.

Le *tems* fait l'objet de la chronologie. Voyez CHRONOLOGIE.

On distingue aussi dans l'Astronomie le *tems* vrai ou apparent, & le *tems* moyen ; on en peut voir l'explication à l'article EQUATION DU TEMS. Chambers.

TEMS, s. m. (Gramm.) les Grammairiens, si l'on veut juger de leurs idées par les dénominations qui les désignent, semblent n'avoir eu jusqu'à présent que des notions bien confuses des *tems* en général & de leurs différentes especes. Pour ne pas suivre en aveugle le torrent de la multitude, & pour n'en adopter les décisions qu'en connoissance de cause, qu'il me soit permis de recourir ici au flambeau de la Métaphysique ; elle seule peut indiquer toutes les idées comprises dans la nature des *tems*, & les différences qui peuvent en constituer les especes : quand elle aura prononcé sur les points de vue possibles, il ne s'agira plus que de les reconnoître dans les usages connus des langues, soit en les considérant d'une manière générale, soit en les examinant dans les différens modes du verbe.

ART. I. Notion générale des *tems*. Selon M. de Gammaches (dissert. I. de son Astronomie physique) que l'on peut en ce point regarder comme l'organe de toute l'école cartésienne, le *tems* est la succession même attachée à l'existence de la créature. Si cette notion du *tems* a quelque défaut d'exactitude, il faut pourtant avouer qu'elle tient de bien près à la vérité, puisque l'existence successive des êtres est la seule mesure du *tems* qui soit à notre portée, comme le *tems* devient à son tour la mesure de l'existence successive.

Cette mobilité successive de l'existence ou du *tems*, nous la fixons en quelque sorte, pour la rendre commensurable, en y établissant des points fixes caractérisés par quelques faits particuliers : de même que nous parvenons à soumettre à nos mesures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle soit, en y établissant des points fixes caractérisés par quelque corps palpable & sensible.

On donne à ces points fixes de la succession de l'existence ou du *tems*, le nom d'époques (du grec *ἐποχή*, venu de *παύειν*, *morari*, arrêter), parce que ce sont des instans dont on arrête, en quelque manière, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on observe, pour ainsi dire, ce qui co-existe, ce qui précède & ce qui suit. On appelle période, une portion du *tems* dont le commencement & la fin sont déterminés par des époques : de *κατὰ*, *circum*, & *ἄνω*, *via* ; parce qu'une portion de *tems* bornée de toutes parts, est comme un espace autour duquel on peut tourner.

Après ces notions préliminaires & fondamentales, il semble que l'on peut dire qu'en général les *tems* sont les formes du verbe, qui expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée.

Je dis d'abord que ce sont les formes du verbe, afin de comprendre dans cette définition, non-seulement les simples inflexions consacrées à cet usage, mais encore toutes les locutions qui y sont destinées exclusivement, & qui auroient pu être remplacées par des terminaisons ; en sorte qu'elle peut convenir également à ce qu'on appelle des *tems* simples, des *tems* composés ou surcomposés, & même à quantité d'idiomatismes qui ont une destination analogue, comme en françois, je viens d'entrer, j'allois sortir, le monde doit finir, &c.

J'ajoute que ces formes expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée : par-là après avoir indiqué le matériel des *tems*, j'en caractérise la signification, dans laquelle il y a deux choses à considérer, savoir les rapports d'existence à une époque, & l'époque qui est le terme de comparaison.

§.1. *Première division générale des TEMS.* L'existence peut avoir, en général, trois sortes de rapports à l'époque de comparaison : rapport de *simultanéité*, lorsque l'existence est coïncidente avec l'époque ; rapport d'*antériorité*, lorsque l'existence précède l'époque ; & rapport de *postériorité*, lorsque l'existence succède à l'époque. De-là trois especes générales de *tems*, les *présens*, les *prétérits* & les *futurs*.

Les *présens* sont les formes du verbe, qui expriment la simultanéité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *présens*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est réellement présente, puisqu'elle est simultanée avec l'époque.

Les *prétérits* sont les formes du verbe, qui expriment l'antériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *prétérits*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est déjà passée (*præterita*), puisqu'elle est antérieure à l'époque.

Les *futurs* sont les formes du verbe, qui expriment la postériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *futurs*, parce qu'ils désignent une existence, qui, dans le *tems* même de l'époque, est encore à venir (*futura*), puisqu'elle est postérieure à l'époque.

C'est véritablement du point de l'époque qu'il faut envisager les autres parties de la durée successive pour apprécier l'existence ; parce que l'époque est le point d'observation : ce qui co-existe est présent, ce qui précède est passé ou prétérit, ce qui suit est avenir ou futur. Rien donc de plus heureux que les dénominations ordinaires pour désigner les idées que l'on vient de développer ; rien de plus analogue que ces idées, pour expliquer d'une manière plausible les termes que l'on vient de définir.

L'idée de simultanéité caractérise très-bien les *présens* ; celle d'antériorité est le caractère exact des *prétérits* ; & l'idée de postériorité offre nettement la différence des *futurs*.

Il n'est pas possible que les *tems* des verbes expriment autre chose que des rapports d'existence à quelque époque de comparaison ; il est également impossible d'imaginer quelque espece de rapport autre que ceux que l'on vient d'exposer : il ne peut donc en effet y avoir que trois especes générales de *tems*, & chacune doit être différenciée par l'un de ces trois rapports généraux.

Je dis *trois especes générales de TEMS*, parce que chaque espece peut se subdiviser, & se subdiviser réellement en plusieurs branches, dont les caractères distinctifs dépendent des divers points de vue accessoires qui peuvent se combiner avec les idées générales & fondamentales de ces trois especes primitives.

§. 2. *Seconde division générale des TEMS.* La subdivision la plus générale des *tems* doit se prendre dans la manière d'envisager l'époque de comparaison, ou sous un point de vue général & indéterminé, ou sous un point de vue spécial & déterminé.

Sous le premier aspect, les *tems* des verbes expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque quelconque & indéterminée : sous le second aspect, les *tems* des verbes expriment tel ou tel rapport d'existence à une époque précise & déterminée.

Les noms d'*indéfinis* & de *définis* employés ailleurs abusivement par le commun des Grammairiens, me paroissent assez propres à caractériser ces deux différences de *tems*. On peut donner le nom d'*indéfinis* à ceux de la première espece, parce qu'ils ne tiennent effectivement à aucune époque précise & déterminée, & qu'ils n'expriment en quelque sorte que l'un des trois rapports généraux d'existence, avec abstraction de toute époque de comparaison. Ceux de la seconde espece peuvent être nommés *définis*, parce

Tome XVI.

qu'ils sont essentiellement relatifs à quelque époque précise & déterminée.

Chacune des trois especes générales de *tems* est susceptible de cette distinction, parce qu'on peut également considérer & exprimer la simultanéité, l'antériorité & la postériorité, ou avec abstraction de toute époque, ou avec relation à une époque précise & déterminée ; on peut donc distinguer en *indéfinis* & *définis*, les *présens*, les *prétérits* & les *futurs*.

Un *présent indéfini* est une forme du verbe qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; un *présent défini* est une forme du verbe qui exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

Un *prétérit indéfini* est une forme du verbe qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; un *prétérit défini* est une forme du verbe qui expriment l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

Un *futur indéfini* est une forme du verbe qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque quelconque ; un *futur défini* est une forme du verbe qui exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque précise & déterminée.

§. 3. *Troisième division générale des TEMS.* Il n'y a qu'une manière de faire abstraction de toute époque, & c'est pour cela qu'il ne peut y avoir qu'un présent, un prétérit & un futur indéfini. Mais il peut y avoir fondement à la subdivision de toutes les especes de *tems* définis, dans les diverses positions de l'époque précise de comparaison, je veux dire, dans les diverses relations de cette époque à un point fixe de la durée.

Ce point fixe doit être le même pour celui qui parle & pour ceux à qui le discours est transmis, soit de vive voix soit par écrit ; autrement une langue ancienne seroit, si je puis le dire, intraduisible pour les modernes ; le langage d'un peuple seroit incommunicable à un autre peuple, celui même d'un homme seroit intelligible pour un autre homme, quelque affinité qu'ils eussent d'ailleurs.

Mais dans cette suite infinie d'instans qui se succèdent rapidement, & qui nous échappent sans cesse, auquel doit-on s'arrêter, & par quelle raison de préférence se déterminera-t-on pour l'un plutôt que pour l'autre ? Il en est du choix de ce point fondamental, dans la grammaire ; comme de celui d'un premier méridien, dans la géographie ; rien de plus naturel que de se déterminer pour le méridien du lieu même où le géographe opere ; rien de plus raisonnable que de se fixer à l'instant même de la production de la parole. C'est en effet celui qui, dans toutes les langues, sert de dernier terme à toutes les relations de *tems* que l'on a besoin d'exprimer, sous quelque forme que l'on veuille les rendre sensibles.

On peut donc dire que la position de l'époque de comparaison est la relation à l'instant même de l'acte de la parole. Or cette relation peut être aussi ou de simultanéité, ou d'antériorité, ou de postériorité, ce qui peut faire distinguer trois sortes d'époques déterminées : une époque *actuelle* qui coïncide avec l'acte de la parole ; une époque *antérieure*, qui précède l'acte de la parole ; & une époque *postérieure*, qui suit l'acte de la parole.

De-là la distinction des trois especes de *tems* définis en trois especes subalternes, qui me semblent ne pouvoir être mieux caractérisées que par les dénominations d'*actuel*, d'*antérieur* & de *postérieur* tirées de la position même de l'époque déterminée qui les différencie.

Un présent défini est donc *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure ou postérieure.

N

Un prétérit défini est *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément *actuelle*, *antérieure* ou *postérieure*.

Enfin un futur défini est pareillement *actuel*, *antérieur* ou *postérieur*, selon qu'il exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément *actuelle*, *antérieure* ou *postérieure*.

ART. II. *Conformité du système métaphysique des TEMS avec les usages des langues.* On conviendra peut-être que le système que je présente ici, est raisonné, que les dénominations que j'y emploie, en caractérisent très-bien les parties, puisqu'elles désignent toutes les idées partielles qui y sont combinées, & l'ordre même des combinaisons. Mais on a vu s'élever & périr tant de systèmes ingénieux & réguliers, que l'on est aujourd'hui bien fondé à se délier de tous ceux qui se présentent avec les mêmes apparences de régularité; une belle hypothèse n'est souvent qu'une belle fiction; & celle-ci se trouve si éloignée du langage ordinaire des Grammairiens, soit dans le nombre des *tems* qu'elle semble admettre, soit dans les noms qu'elle leur assigne, qu'on peut bien la soupçonner d'être purement idéale, & d'avoir assez peu d'analogie avec les usages des langues.

La raison, j'en conviens, autorise ce soupçon; mais elle exige un examen avant que de passer condamnation. L'expérience est la pierre de touche des systèmes, & c'est aux faits à proscrire ou à justifier les hypothèses.

§. 1. *Système des PRÉSENS justifié par l'usage des langues.* Prenons donc la voie de l'analyse; & pour ne point nous charger de trop de matière, ne nous occupons d'abord que de la première des trois espèces générales de *tems*, des *présens*.

I. Il en est un qui est unanimement reconnu pour présent par tous les Grammairiens; *sum*, je suis, *laudo*, je loue, *miror*, j'admire, &c. Il a dans les langues qui l'admettent, tous les caractères d'un présent véritablement indéfini, dans le sens que j'ai donné à ce terme.

1°. On l'emploie comme présent *actuel*; ainsi quand je dis, par exemple, à quelqu'un, *je vous loue d'avoir fait cette action*, mon action de *louer* est exprimée comme coexistante avec l'acte de la parole.

2°. On l'emploie comme présent *antérieur*. Que l'on dise dans un récit, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarrasse*; & en tout cela, où il n'y a que des *tems* présents, *je le rencontre* est dit pour *je le rencontrai*; *je demande pour je demandai*; *où il va pour où il alloit*; *je vois pour je vis*; & *qu'il s'embarrasse pour qu'il s'embarrassoit*. Regnier, *gramm. franç. in-12, pag. 343, in-4. pag. 360*. En effet, dans cet exemple les verbes *je rencontre, je demande, je vois*, désignent mon action de *rencontrer, de demander, de voir*, comme coexistante dans le période antérieur indiqué par quelque autre circonstance du récit; & les verbes *il va, il s'embarrasse*, énoncent l'action d'*aller* & de *s'embarrasser* comme coexistante avec l'époque indiquée par les verbes précédens *je demande & je vois*, puisque ce que *je demandai*, c'est où *il alloit* dans l'instant même de ma demande, & ce que *je vis*, c'est qu'il *s'embarrassoit* dans le moment même que *je le voyois*. Tous les verbes de cette phrase sont donc réellement employés comme des présents antérieurs, c'est-à-dire, comme exprimant la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque antérieure au moment de la parole.

3°. Le même *tems* s'emploie encore comme présent *postérieur*. *Je pars demain, je fais tantôt mes adieux*; c'est-à-dire, *je partirai demain, & je ferai tantôt mes adieux*: *je pars & je fais* énoncent mon action de *partir* & de *faire*, comme simultanée avec l'époque nettement désignée par les mots *demain &*

*tantôt*, qui ne peut être qu'une époque postérieure au moment où je parle.

4°. Enfin l'on trouve ce *tems* employé avec abstraction de toute époque, ou si l'on veut, avec une égale relation à toutes les époques possibles; c'est dans ce sens qu'il sert à l'expression des propositions d'éternelle vérité: *Dieu est juste, les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*: c'est que ces vérités sont les mêmes dans tous les *tems*, qu'elles coexistent avec toutes les époques, & le verbe en conséquence, se met à un *tems* qui exprime la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, afin de pouvoir être rapporté à toutes ses époques.

Il en est de même des vérités morales qui contiennent en quelque sorte l'histoire de ce qui est arrivé, & la prédiction de ce qui doit arriver. Ainsi dans cette maxime de M. de la Rochefoucault (*pensée LV.*) *la haine pour les favoris n'est autre chose que l'amour de la faveur*, le verbe *est* exprime une simultanéité relative à une époque quelconque, & *actuelle*, & *antérieure*; & *postérieure*.

Le *tems* auquel on donne communément le nom de *présent*, est donc un présent indéfini, un *tems* qui n'étant nullement astreint à aucune époque, peut demeurer dans cette généralité, ou être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on lui conserve toujours sa signification essentielle & inamissible, je veux dire, la simultanéité d'existence.

Les différens usages que nous venons de remarquer dans le présent indéfini, peuvent nous conduire à reconnoître les présents définis; & il ne doit point y en avoir d'autres que ceux pour lesquels le présent indéfini lui-même est employé, parce qu'exprimant essentiellement la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, s'il sort de cette généralité, ce n'est point pour ne plus signifier la simultanéité, mais c'est pour l'exprimer avec rapport à une époque déterminée. Or

II. Nous avons vu le présent indéfini employé pour le présent *actuel*, comme quand on dit, *je vous loue d'avoir fait cette action*; mais dans ce cas-là même, il n'y a aucun autre *tems* que l'on puisse substituer à *je loue*; & cette observation est commune à toutes les langues dont les verbes se conjuguent par *tems*.

La conséquence est facile à tirer: c'est qu'aucune langue ne reconnoît dans les verbes de présent *actuel* proprement dit, & que partout c'est le présent indéfini qui en fait la fonction. La raison en est simple: le présent indéfini ne se rapporte lui-même à aucune époque déterminée; ce sont les circonstances du discours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occasion; ici c'est à une époque antérieure; là, à une époque postérieure; ailleurs, à toutes les époques possibles. Si donc les circonstances du discours ne désignent aucune époque précise, le présent indéfini ne peut plus se rapporter alors qu'à l'instant qui sert essentiellement de dernier terme de comparaison à toutes les relations de *tems*, c'est-à-dire, à l'instant même de la parole: cet instant dans toutes les autres occurrences n'est que le terme éloigné de la relation; dans celle-ci, il en est le terme prochain & immédiat, puisqu'il est le seul.

III. Nous avons vu le présent indéfini employé comme présent *antérieur*, comme dans cette phrase, *je le rencontre en chemin, je lui demande où il va, je vois qu'il s'embarrasse*; & dans ces cas, nous trouvons d'autres *tems* que l'on peut substituer au présent indéfini; *je rencontrai pour je rencontre, je demandai pour je demande, & je vis pour je vois*, sont donc des présents antérieurs; *il alloit pour il va, & il s'embarrassoit pour il s'embarrasse*, sont encore d'autres présents antérieurs. Ainsi nous voilà forcés à admettre deux sortes de présents antérieurs; l'un, dont on



trouve des exemples dans presque toutes les langues, *eram*, j'étois, *laudabam*, je louois, *mirabar*, j'admire; l'autre, qui n'est connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, l'italien, l'espagnol & le françois, *je fus*, *je louai*, *j'admirai*.

1°. Voici sur la première espèce, comment s'explique le plus célèbre des grammairiens philosophes, en parlant des *tems* que j'appelle *définis*, & qu'il nomme *composés dans le sens*. Le premier, dit-il, (*gramm. gén. part. II. ch. xiv. édit. de 1660, ch. xv. édit. de 1756*), est celui qui marque le passé avec rapport au présent, & on l'a nommé *prétérit imparfait*, parce qu'il ne marque pas la chose simplement & proprement comme faite, mais comme présente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée. Ainsi quand je dis, *cum intravit, cenabam*, je soupois, lorsqu'il est entré, l'action de souper est bien passée au regard du *tems* auquel je parle, mais je la marque comme présente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel.

De l'aveu même de cet auteur, ce *tems* qu'il nomme *prétérit*, marque donc la chose comme présente à l'égard d'une autre qui est déjà passée. Or quoique cette chose en soi doive être réputée passée à l'égard du *tems* où l'on parle, vu que ce n'est pas-là le point de vue indiqué par la forme du verbe dont il est question; il falloit conclure que cette forme marque le présent avec rapport au passé, plutôt que de dire au contraire qu'elle marque le passé avec rapport au présent. Cette inconséquence est due à l'habitude de donner à ce *tems*, sans examen & sur la foi des Grammairiens, le nom abusif de *prétérit*; on y trouve aisément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, & qui semble en effet fixer ce *tems* dans la classe des *prétérits*; on y apperçoit ensuite confusément une idée de simultanéité que l'on croit fécondale & modificative de la première: c'est une méprise, qui à parler exactement, renverse l'ordre des idées, & on le sent bien par l'embarras qui naît de ce désordre; mais que faire? Le préjugé prononce que le *tems* en question est *prétérit*; la raison réclame, on la laisse dire, mais on lui donne, pour ainsi dire, acte de son opposition, en donnant à ce prétendu *prétérit* le nom d'*imparfait*: dénomination qui caractérise moins l'idée qu'il faut prendre de ce *tems*, que la manière dont on l'a envisagé.

2°. Le préjugé paroît encore plus fort sur la seconde espèce de présent antérieur; mais depuis nous de toute préoccupation; & jugeons de la véritable destination de ce *tems* par les usages des langues qui l'admettent, plutôt que par les dénominations hasardées & peu réfléchies des Grammairiens. Leur unanimité même déjà prise en défaut sur le prétendu *prétérit imparfait* & sur bien d'autres points, à encore ici des caractères d'incertitude qui la rendent justement suspecte de méprise. En s'accordant pour placer au rang des *prétérits* *je fus*, *je louai*, *j'admirai*; les uns veulent que ce prétendu *prétérit* soit *défini*; & les autres qu'il soit *indéfini* ou *horis*; termes qui avec un sens très-clair ne paroissent pas appliqués d'une manière trop précise. Laissons-les disputer sur ce qui les divise, & profitons de ce dont ils conviennent sur l'emploi de ce *tems*; ils sont à cet égard des témoins irrécusables de sa valeur usuelle. Or est le regardant comme un *prétérit*, tous les Grammairiens conviennent qu'il n'exprime que les choses passées dans un période de *tems* antérieur à celui dans lequel on parle.

Cet aveu combiné avec le principe fondamental de la notion des *tems*, suffit pour décider la question. Il faut considérer dans les *tems* 1°. une relation générale d'existence à un terme de comparaison, 2°. le terme même de comparaison. C'est en vertu de la relation générale d'existence qu'un *tems* est présent,

prétérit ou futur, selon qu'il exprime la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité d'existence; c'est par la manière d'envisager le terme, ou sous un point de vue général & indéfini, ou sous un point de vue spécial & déterminé, que ce *tems* est indéfini ou défini; & c'est par la position déterminée du terme, qu'un *tems* défini est actuel, antérieur ou postérieur, selon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole.

Or le *tems*, dont il s'agit, a pour terme de comparaison, non une époque instantanée, mais un période de *tems*: ce période, dit-on, doit être antérieur à celui dans lequel on parle; par conséquent c'est un *tems* qui est de la classe des *définis*, & entre ceux-ci il est de l'ordre des *tems* antérieurs. Il reste donc à déterminer l'espèce générale de rapport que ce *tems* exprime relativement à ce période antérieur; mais il est évident qu'il exprime la simultanéité d'existence, puisqu'il désigne la chose comme passée dans ce période, & non avant ce période; *JE LIS hier votre lettre*, c'est-à-dire que mon action de lire étoit simultanée avec le jour d'hier. Ce *tems* est donc en effet un présent antérieur.

On sent bien qu'il diffère assez du premier pour n'être pas confondu sous le même nom; c'est par le terme de comparaison qu'ils diffèrent, & c'est de là qu'il convient de tirer la différence de leurs dénominations. Je disois donc que *j'étois*, *je louois*, *j'admirais* sont au présent antérieur simple, & que *je fus*, *je louai*, *j'admirai* sont au présent antérieur périodique.

Je ne doute pas que plusieurs ne regardent comme un paradoxe, de placer parmi les présens, ce *tems* que l'on a toujours regardé comme un *prétérit*. Cette opinion peut néanmoins compter sur le suffrage d'un grand peuple, & trouver un fondement dans une langue plus ancienne que les nôtres. La langue allemande, qui n'a point de présent antérieur périodique, se sert du présent antérieur simple pour exprimer la même idée: *ich war* (j'étois ou je fus); c'est ainsi qu'on le trouve dans la conjugaison du verbe auxiliaire *seyn* (être), de la grammaire allemande de M. Gottsched par M. Quand (*édit. de Paris, 1754, ch. vij. pag. 41.*); & l'auteur prévoyant bien que cela peut surprendre, dit expressément dans une note; que l'imparfait exprime en même *tems* en allemand le *prétérit* & l'*imparfait* des françois. Il est aisé de s'en appercevoir dans la manière de parler des Allemands qui ne sont pas encore assez maîtres de notre langue: presque par-tout où nous employons le présent antérieur périodique, ils se servent du présent antérieur simple, & disent, par exemple, *je te trouvois hier en chemin*; *je lui demandois où il va*, *je voyois qu'il s'embarrassoit*, au lieu de dire, *je te trouvois hier en chemin*; *je lui demandai où il alloit*; *je vis qu'il s'embarrassoit*: c'est le germanisme qui perce à-travers les mots françois, & qui dépose que nos verbes *je trouvais*, *je demandai*, *je vis* sont en effet de la même classe que *je trouvois*, *je demandois*, *je voyois*. Les Allemands, nos voisins & nos contemporains, & peut-être nos pères ou nos frères, en fait de langage, ont mieux saisi l'idée caractéristique de notre présent antérieur périodique; l'idée de simultanéité, que ceux de nos méthodistes françois qui se sont attachés servilement à la grammaire latine, plutôt que de consulter l'usage, à qui seul appartient la législation grammaticale. La langue angloise est encore dans le même cas que l'allemande; *i had* (j'avois & j'eus); *i was* (j'étois & je fus). On peut voir la grammaire françoise-angloise de Mauger, pag. 69, 70; & la grammaire angloise-françoise de Festeau, pag. 42, 45. (*in-8. Bruxelles, 1693.*) Au reste je parle ici à ceux qui saisissent les preuves métaphysiques, qui les apprécient, & qui s'en contentent: ceux qui veulent des preuves de

fait, & dont la métaphysique n'est peut-être que plus sûre, trouveront plus loin ce qu'ils desireront; des témoignages, des analogies, des raisons de syntaxe, tout viendra par la suite à l'appui du système que l'on développe ici.

IV. Continuons & achevons de lutter contre les préjugés, en proposant encore un paradoxe. Nous avons vu le présent indéfini employé pour le présent postérieur, comme dans cette phrase, *je pars demain*; dans ce cas nous trouvons un autre *tems* que l'on peut substituer au présent indéfini, & ce ne peut être que le présent postérieur lui-même: *je partirai* est donc un présent postérieur. Les gens accoutumés à voir les choses sous un autre aspect & sous un autre nom, vont dire ce que m'a déjà dit un homme d'esprit, versé dans la connoissance de plusieurs langues, que je vais faire des présens de tous les *tems* du verbe. Il faudroit pour cela que je confondisse toutes les idées distinctives des *tems*, & j'ose me flatter que mes réflexions auront une meilleure issue.

Un présent postérieur doit exprimer la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément postérieure; & c'est précisément l'usage naturel du *tems* dont il s'agit ici. Écoutez encore l'auteur de la grammaire générale. « On auroit pu de même, » dit-il (*loc. cit.*), ajouter un quatrième *tems* comme polé, savoir celui qui eût marqué l'avenir avec rapport au présent... néanmoins dans l'usage on l'a confondu... & en latin même on se sert pour cela de futur simple: *cum canabo, inurabis* (vous entrerez quand je souperai); par où je marque mon souper comme futur en soi, mais comme présent à l'égard de votre entrée.

On retrouve encore ici le même défaut que j'ai déjà relevé à l'occasion du présent antérieur simple: l'auteur dit que le *tems* dont il parle, eût marqué l'avenir avec rapport au présent; & il prouve lui-même qu'il falloit dire qu'il eût marqué le présent avec rapport à l'avenir, puisque, de son aveu, *canabo*, dans la phrase qu'il allègue, marque mon souper comme présent à l'égard de votre entrée, qui en soi est à venir. *Canabo* (je souperai) est donc un présent postérieur.

Non, dit M. Lancelot; le présent postérieur n'existe point; c'est le futur simple qui en fait l'office dans l'occurrence. Si je prenois l'inverse de la thèse, & que je dise que le futur n'existe point, mais que le présent postérieur en fait les fonctions; je crois qu'il seroit difficile de décider d'une manière raisonnable entre les deux assertions: mais sans recourir à un faux-fuyant qui n'éclairciroit rien, qu'on me dise seulement pourquoi on ne tient aucun compte dans la conjugaison du verbe des *tems* très-réels *canaturus sum, canaturus eram, canaturus ero*, qui sont évidemment des futurs? Or s'il existe d'autres futurs que *canabo*, pourquoi refuseroit-on à *canabo* la dénomination de présent postérieur, puisqu'il en fait réellement les fonctions.

Ceux qui auront lu l'article FUTUR, m'objecteront que je suis en contradiction avec moi-même, puisque j'y regarde comme futur le même *tems* que je nomme ici présent postérieur. J'avoue la contradiction de la doctrine que j'expose ici, avec l'article en question: mais il contient déjà le germe qui se développe aujourd'hui. Ce germe, contraint alors par la concurrence des idées de mon collègue, n'a ni pu ni dû se développer avec toute l'aifance que donne une liberté entière: & l'on ne doit regarder comme à moi, dans cet article, que ce qui peut faire partie de mon système; je désavoue le reste, ou je le retranche.

§. 2. Système des PRÉTÉRITS justifié par les usages des langues. Comme nous avons reconnu quatre pré-

sens dans notre langue, quoiqu'on n'en trouve que trois dans la plupart des autres; nous allons y reconnoître pareillement quatre préterits, tandis que les autres langues n'en admettent au plus que trois.

I. Le premier, *fui* (j'ai été), *laudavi* (j'ai loué), *miratus sum* (j'ai admiré), &c. généralement reconnu pour préterit, & décoré par tous les grammairiens du nom de *préterit-parfait*, a tous les caractères exigibles d'un préterit indéfini: & quoiqu'en effet on ne l'emploie pas à autant d'usages différens que le présent indéfini, il en a cependant assez pour prouver qu'il renferme fondamentalement l'abstraction de toute époque, ce qui est l'essence des *tems* indéfinis.

1°. On fait usage de ce préterit pour désigner le préterit actuel. *J'AI LU l'excellent livre des Tropes*, c'est-à-dire, *mon action de lire ce livre est antérieure au moment même où je parle*. Il y a plus; aucune langue n'a établi dans ses verbes un préterit actuel proprement dit; c'est le préterit indéfini qui en fait les fonctions, & c'est par la même raison qui fait que le présent indéfini tient lieu de présent actuel, raison, par conséquent, que je ne dois plus répéter.

2°. On emploie fréquemment le préterit indéfini pour le préterit postérieur. *J'AI FINI dans un moment; si vous AVEZ RELU cet ouvrage demain, vous m'en direz votre avis*: dans le premier exemple, *j'ai fini*, énonce l'action de finir comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *dans un moment*, qui est nécessairement une époque postérieure; c'est comme si l'on disoit, *J'AURAI FINI dans un moment*, ou *dans un moment je pourrai dire*, *J'AI FINI*: dans le second exemple, *vous avez relu*, présente l'action de relire comme antérieure à l'époque postérieure indiquée par le mot *demain*, & c'est comme si l'on disoit, *lorsque VOUS AUREZ RELU demain cet ouvrage, vous m'en direz votre avis*, ou *lorsque demain vous pourrez dire que VOUS AVEZ RELU*, &c.

3°. Le préterit indéfini est quelquefois employé pour le préterit antérieur. Que je dise dans un récit: *sur les accusations vagues & contradictoires qu'on alléguoit contre lui, je prends sa défense avec feu & avec succès: à peine AI-JE PARLÉ, qu'un bruit sourd s'éleve de toutes parts*, &c. Dans cet exemple, *ai-je parlé* énonce mon action de parler comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *un bruit sourd s'éleve*; mais le présent indéfini *s'éleve* est mis ici pour le présent antérieur périodique *s'éleve*; & par conséquent l'époque est réellement antérieure à l'acte de la parole. *Ai-je parlé* est donc employé pour *avais-je parlé*, & il énonce en effet l'antériorité de mon action de parler à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment actuel de la parole.

4°. Le préterit indéfini n'est jamais employé dans le sens totalement indéfini, comme le présent: c'est que les propositions d'éternelle vérité, essentiellement présentes à l'égard de toutes les époques, ne sont ni ne peuvent être antérieures ni postérieures à aucune: & les propositions d'une vérité contingente ont nécessairement des rapports différens aux diverses époques; rapport de la simultanéité pour l'une, d'antériorité pour l'autre, de postériorité pour une troisième.

II. Le second de nos préterits, est le préterit antérieur simple, *fueram* (j'avois été), *laudaveram* (j'avois loué), *miratus fueram* (j'avois admiré). Les grammairiens ont donné à ce *tems* le nom de *préterit-plusque-parfait*, parce qu'ayant nommé *parfait* le préterit indéfini, dont le caractère est d'exprimer l'antériorité d'existence, ils ont cru devoir ajouter quelque chose à cette qualification, pour désigner un *tems* qui exprime l'antériorité d'existence & l'antériorité d'époque.

Mais qu'il me soit permis de remarquer que la dé-

nomination de *plusque parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proscrire. 1°. Elle implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. 2°. Elle emporte encore une autre supposition également fautive, savoir qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité & la postériorité. 3°. Ces considérations donnent lieu de croire que les noms des *prétérits parfaits* & *plusque parfaits* n'ont été introduits, que pour les distinguer du prétendu *prétérit imparfait*; mais comme il a été remarqué plus haut que cette dénomination ne peut servir qu'à désigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs, il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plusque-parfait* qui ont le même fondement.

Quoi qu'il en soit, ce second *prétérit* exprime en effet l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole; ainsi quand je dis *canaveram cum intravis*, (j'avois soupé lorsqu'il est entré); *canaveram*, (j'avois soupé), exprime l'antériorité de mon souper à l'égard de l'époque désignée par *intravit*, (il est entré); & cette époque est elle-même antérieure au tems où je le dis: *canaveram* est donc véritablement un *prétérit* antérieur simple, ou relatif à une simple époque.

III. En françois, en italien, & en espagnol, on trouve encore un *prétérit* antérieur périodique, qui est propre à ces langues, & qui diffère du précédent par le terme de comparaison, comme le présent antérieur périodique diffère du présent antérieur simple; *j'eus été, j'eus loué, j'eus admiré*, sont des *prétérits* antérieurs périodiques; & pour s'en convaincre, il n'y a qu'à examiner toutes les idées partielles désignées par ces formes des verbes *être, louer, admirer*, &c.

Quand je dis, par exemple, *j'eus soupé hier avant qu'il entrât*: il est évident 1°. que j'indique l'antériorité de mon souper, à l'égard de l'entrée dont il est question; 2°. que cette entrée est elle-même antérieure au tems où je parle, puisqu'elle est annoncée comme simultanée avec le jour d'hier; 3°. enfin il est certain que l'on ne peut dire *j'eus soupé*, que pour marquer l'antériorité du souper à l'égard d'une époque prise dans un période antérieur à celui où l'on parle: il est donc constant que tout verbe, sous cette forme, est au *prétérit* antérieur périodique.

IV. Enfin nous avons un *prétérit* postérieur, qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure au tems où l'on parle; comme *fuero*, (j'aurai été), *laudavero*, (j'aurai loué), *miratus ero*, (j'aurai admiré).

« Le troisième tems composé, dit encore l'auteur de la grammaire générale (loc. cit.) est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé, savoir le *futur parfait*, comme *canavero* (j'aurai soupé); par où je marque mon action de souper comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir qui la doit suivre; comme *quand j'aurai soupé il entrera*: cela veut dire que mon souper qui n'est pas encore venu, sera passé lorsque son entrée, qui n'est pas encore venue, sera présente ».

La prévention pour les noms reçus fait toujours illusion à cet auteur; il est persuadé que le tems dont il parle est un futur, parce que tous les grammairiens s'accordent à lui donner ce nom: c'est pour cela qu'il dit que ce tems marque l'avenir avec rapport au passé: au lieu qu'il s'agit de l'exemple même de la grammaire générale, qu'il marque le passé avec rapport à l'avenir. Quelle est en effet l'intention de celui qui dit; *quand j'aurai soupé il entrera*? c'est évidemment de

xer le rapport du tems de son souper, au tems de l'entrée de celui dont il parle; cette entrée est l'époque de comparaison, & le souper est annoncé comme antérieur à cette époque; c'est l'unique destination de la forme que le verbe prend en cette occurrence, & par conséquent cette forme marque réellement l'antériorité à l'égard d'une époque postérieure au tems de la parole; ou, pour me servir des termes de M. Lancelot, mais d'une manière conséquente à l'observation, elle marque le passé avec rapport à l'avenir.

Une autre erreur de cet écrivain célèbre, est de croire que *canavero*, (j'aurai soupé), marque mon action de souper comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre. *Canavero*, & tous les tems pareils des autres verbes, n'expriment absolument que le second de ces deux rapports, & loin d'exprimer le premier, il ne le suppose pas même. En voici la preuve dans un raisonnement d'un auteur qu'on n'accusera pas de mal écrire, ou de ne pas sentir la force des termes de notre langue; c'est M. Pluche:

« Si le tombeau, dit-il (spectacle de la nature, disc. prél. du tom. VIII. pag. 8. & 9.), est pour lui (l'homme) la fin de tout; le genre humain se divise en deux parties, dont l'une se livre impunément au crime, l'autre s'attache sans fruit à la vertu... les voluptueux & les fourbes... seront ainsi les seules têtes bien montées, & le Créateur, qui a mis tant d'ordre dans le monde corporel, n'AURA ÉTABLI ni règle ni justice dans la nature intelligente, même après lui avoir inspiré une très-haute idée de la règle & de la justice ».

Dès le commencement de ce discours, on trouve une époque postérieure, fixée par un fait hypothétique; si le tombeau est pour l'homme la fin de tout, c'est-à-dire, en termes clairement relatifs à l'avenir, si le tombeau doit être pour l'homme la fin de tout: quand on ajoute ensuite que le Créateur n'AURA ÉTABLI ni règle ni justice, on veut simplement désigner l'antériorité de cet établissement à l'égard de l'époque hypothétique, & il est constant qu'il ne s'agit point ici de rien statuer sur les actes futurs du Créateur; mais qu'il est question de conclure, d'après ses actes passés, contre les suppositions absurdes qui tendent à anéantir l'idée de la providence. Le verbe *aura établi*, n'exprime donc en soi aucune futuration, & l'on auroit même pu dire, le Créateur n'a établi ni règle ni justice; ce qui exclut entièrement & incontestablement l'idée d'avenir; mais on a préféré avec raison le *prétérit* postérieur, parce qu'il étoit essentiel de rendre sensible la liaison de cette conséquence, avec l'hypothèse de la destruction totale de l'homme, que l'on suppose future; & que rien ne convient mieux pour cela, que le *prétérit* postérieur, qui exprime essentiellement relation à une époque postérieure.

§. 3. Système des FUTURS, justifié par les usages des langues. L'idée de simultanéité, celle d'antériorité, & celle de postériorité, se combinent également avec l'idée du terme de comparaison: de-là autant de formes usuelles pour l'expression des futurs qu'il y en a de généralement reçues pour la distinction des présents & pour celle des *prétérits*. Nous devons donc trouver un futur indéfini, un futur antérieur, & un futur postérieur.

I. Le futur indéfini doit exprimer la postériorité d'existence avec abstraction de toute époque de comparaison; & c'est précisément le caractère des tems latins & françois, *facurus sum*, (je dois être); *laudaturus sum*, (je dois louer); *miraturus sum*, (je dois admirer); &c.

Par exemple dans cette phrase, tous hommes DOIT MOURIR, qui est l'expression d'une vérité morale, confirmée par l'expérience de tous les tems, ces mots *doit mourir*, expriment la postériorité de la mort,



avec abstraction de toute époque, & dès-là avec relation à toutes les époques; & c'est comme si l'on disoit, tous les hommes nos prédécesseurs DEVOIENT MOURIR, ceux d'aujourd'hui DOIVENT MOURIR, & ceux qui nous succéderont DEVONT MOURIR: ces mots *devoient mourir*, constituent donc ici un *verbe futur indéfini*.

Ce futur indéfini sert exclusivement à l'expression du futur actuel, de la même manière; & pour la même raison que le présent & le présent actuels n'ont point d'autres formes que celle du présent & du présent indéfini: ainsi quand je dis, par exemple, je redonne le jugement que le public DOIT FORGER de cet ouvrage; ces mots, *debi portit*, marquent évidemment la postériorité de l'action de juger, à l'égard du *tems* même où je parle; & font par conséquent ici l'office d'un futur actuel: c'est comme si je disois simplement, je redonne le jugement à venir du public sur cet ouvrage.

On trouve quelquefois la même forme employée dans le sens d'un futur postérieur; par exemple dans cette phrase: si je DOIS jamais SUBIR un nouvel examen, je m'y préparerai avec soin; ces mots *je dois subir*, désignent clairement la postériorité de l'action de subir à l'égard d'une époque postérieure elle-même au *tems* où je parle, & indiquée par le mot *jamais*; ces mots font donc ici l'office de futur postérieur, & c'est comme si je disois: s'il est jamais un *tems* où je DEVRAI SUBIR, &c.

II. Le futur antérieur doit exprimer la postériorité à l'égard d'une époque antérieure à l'acte de la parole; c'est ce qu'il est aisé de reconnaître dans *scurus eram*, (je devois être); *laudaturus eram*, (je devois louer); *miraturus eram*, (je devois admirer); &c.

Ainsi quand on dit, je DEVOIS hier SOUPER avec vous; l'arrivée de mon frère m'en empêcha; ces mots, *je devois souper*, expriment la postériorité de mon souper à l'égard du commencement du jour d'hier; qui est une époque antérieure au *tems* où je parle; *je devois souper* est donc un futur antérieur.

III. Le futur postérieur doit marquer la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole; & il est facile de remarquer cette combinaison d'idées dans *scurus ero*, (je devrai être); *laudaturus ero*, (je devrai louer); *miraturus ero*, (je devrai admirer); &c.

Ainsi quand je dis, lorsque je DEVRAI SUBIR un examen, je m'y préparerai avec soin; il est évident que mon action de subir l'examen, est désignée ici comme postérieure à un *tems* à venir désigné par *lorsque*; *je devrai subir* est donc en effet un futur postérieur, puisqu'il exprime la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole.

ART. III. Conformité du système des *TEMs* avec les analogies des langues. Qu'il me soit permis de retourner en quelques sorte sur mes pas, pour confirmer, par des observations générales, l'économie du système des *tems*, dont je viens de faire l'exposition. Mes premières remarques tomberont sur l'analogie de la formation des *tems*; & dans une même langue & dans des langues différentes; des analogies adoptées avec une certaine uniformité, doivent avoir un fondement dans la raison même, parce que, comme dit Varron (de ling. lat. VIII. iij.), *quod in loquendo consuetudinem, quod oportet uti, sequitur, non sine ratione*. Il semble même que ce savant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui est analogique, & ce qui est fondé en raison, puis qu'un peu plus haut, il emploie indifféremment les mots *ratio* & *analogia*. *Sed hi qui in loquendo*, dit-il, (*Ibid.*) *parvum sequi jubent nos consuetudinem, parvum rationem, non tam discrepant; quod consuetudo & analogia conjunctiores sunt inter se quam hi credunt*.

Le grammairien philosophe, car il mérite ce titre,

ne portoit ce jugement de l'analogie, qu'après l'avoir examinée & approfondie: il y avoit entrevu le fondement de la division des *tems*, tel que je l'ai proposée, & il s'en explique d'une manière si positive & si précise, que je suis extrêmement surpris que personne n'ait songé à faire usage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour sur la génération des *tems* dans toutes les langues. Voici ses paroles; & elles sont remarquables (*Ibid.* 56.). *Similiterrati qui dicunt ex utraque parte verba omnia commutare syllabas oportere, in his, pugno, pugnari, pupugi, tundo, tundam, tundi: dissimilia enim conferrant; verba inflectuntur perfectis. Quid si imperfecta modo conferrant, omnia verbi principia incommutabilia videntur; ut in his pungebam, pingo, pugnari: & contra ex utraque parte commutabilia, si perfectis ponerent; ut pupugeram, pupugi, pupugero.*

On voit que Varron distingue ici bien nettement les trois *tems* que je comprends sous le nom général de *présens*, des trois que je désigne par la dénomination commune de *prétérits*; qu'il annonce une analogie commune aux trois *tems* de chaque espèce, mais différente d'une espèce à l'autre; enfin qu'il distingue ces deux espèces par des noms différens, donnant aux *tems* de la première le nom d'imparfaits, *imperfecta*; & à ceux de la seconde le nom de parfaits, *perfecta*.

Ce n'est pas par le choix des dénominations que je voudrois juger de la philosophie de cet auteur: avec de l'érudition, de l'esprit, de la sagacité même, il n'avoit pas assez de métaphysique pour débrouiller la complication des idées élémentaires, si je puis parler ainsi, qui constituent le sens total des formes usuelles du verbe; ce n'étoit pas le ton de son siècle; mais il étoit observateur attentif, intelligent, patient, scrupuleux même; & c'est peut-être le meilleur fond sur lequel puisse porter la saine philosophie. Justifions celle de Varron par le développement du principe qu'il vient de nous présenter.

Remarquons d'abord que dans la plupart des langues, il y a des *tems* simples & des *tems* composés.

Les *tems* simples, sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot; & qui entrent tous sur une même racine fondamentale; différenciés entre eux par les inflexions & les terminaisons propres à chacun.

Je dis *inflexions* & *terminaisons*; & j'entends par le premier de ces termes, les changements qui se font dans le corps même du mot avant la dernière syllabe; & par le second, les changements de la dernière ou des dernières syllabes. Voyez INFLEXION. *Pungo* & *pupugam* ne différencient que par les terminaisons, & il en est de même de *pupugero* & *pupugeram*: au contraire, *pugno* & *pupugero* ne différencient que par des inflexions, de même que *pugnari* & *pupugari*, puisqu'ils ont des racines & des terminaisons communes: enfin, *pugnari* & *pupugero* différencient & par les inflexions, & par les terminaisons.

Les *tems* composés, sont ceux qui résultent de plusieurs mots, dont l'un est un *tems* simple du verbe même, & le reste est emprunté de quelque verbe auxiliaire.

On entend par verbe auxiliaire, un verbe dont les *tems* servent à former ceux des autres verbes; & l'on peut en distinguer deux espèces, le naturel & l'usuel.

Le verbe auxiliaire naturel, est celui qui exprime spécialement & essentiellement l'existence, & que l'on connoît ordinairement sous le nom de verbe substantif; *sum* en latin, *je suis* en françois, *io sono* en italien, *yo soy* en espagnol, *ich bin* en allemand, *ego eim* en grec. Je dis que ce verbe est auxiliaire naturel, parce qu'exprimant essentiellement l'existence, il paroît plus naturel d'en employer les *tems*, que ceux de tout autre verbe, pour marquer les différens rap-

ports d'existence qui caractérisent les *tems* de tous les verbes.

Le verbe auxiliaire *usuel*, est celui qui a une signification originelle, toute autre que celle de l'existence, & dont l'usage le dépouille entièrement; quand il sert à la formation des *tems* d'un autre verbe, pour ne lui laisser que celle qui convient aux rapports d'existence qu'il est alors chargé de caractériser. Tels sont, par exemple, en français, les verbes *avoir* & *devoir*, quand on dit, *j'ai loué, je devois sortir*; ces verbes perdent alors leur signification originelle; *avoir* ne signifie plus possession, mais antériorité; *devoir* ne marque plus obligation, mais postériorité. Je dis que ces verbes sont auxiliaires usuels, parce que leur signification primitive ne les ayant pas destinés à cette espèce de service, ils n'ont pu y être assujettis que par l'autorité de l'usage, *quem penes arbitrium est & jus & norma loquendi*. Hor. art. poët. 72.

PRÉSENT, { indéfini.  
antérieur simple.  
antérieur périodique.  
postérieur.

franç.	ital.	espagn.
je loue.	lodo.	alabo.
je louois.	lodava.	alabava.
je louai.	lodai.	alabé.
je louerai.	lodéro.	alabaré.

2°. Tous les *tems* où nous avons reconnu pour caractère fondamental & commun, l'idée d'antériorité, & dont, en conséquence, j'ai formé la classe des *prétérits*, sont composés dans les trois langues; dans toutes trois, c'est communément le verbe qui signifie

PRÉTÉRIT, { indéfini.  
antérieur simple.  
antérieur périodique.  
postérieur.

originellement *possession*, quelquefois celui qui exprime fondamentalement l'existence, qui est employé comme auxiliaire des *prétérits*, & toujours avec le *supin* ou le *participe passif* du verbe conjugué.

franç.	ital.	espagn.
j'ai	ho	hé
j'avois	havévo	avia
j'eus	hibbi	uve
j'aurai	havero	uviere

3°. Les *futurs* ont encore leur analogie distinctive dans les trois langues, quoiqu'il y ait quelque différence de l'une à l'autre. Nous nous servons en français de l'auxiliaire *devoir*, avec le présent de l'infinitif du verbe que l'on conjugue. Les Espagnols emploient le verbe *aver* (avoir), suivi de la préposition *de* & de l'infinitif du verbe principal; tout elliptique qui semble exiger que l'on sous-entende le nom & *hado* (la destination), ou quelquel'autre semblable. Les Italiens ont adopté le tour français & plusieurs

autres: Castelvetro, dans ses notes sur le *bembo* (*édits de Naples 1714, in-4°. p. 220.*) cite, comme expressions synonymes, *debbo amare*, (je dois aimer), *ho ad amare*, (j'ai à aimer), *ho da amare*, (j'ai d'aimer), *sono per amare*, (je suis pour aimer); je erois cependant qu'il y a quelque différence, parce que les langues n'admettent ni mots, ni phrases synonymes; & apparemment le tour italien semblable au nôtre est le seul qui y corresponde exactement.

FUTUR, { indéfini.  
antérieur.  
postérieur.

franç.	ital.	espagn.
je dois	devo	he
je devois	dovevo	avia
je devrai	dovero	uviere

§. 2. Analogies des *TEMs* dans la langue latine. La langue latine, dont le génie paroît d'ailleurs si différent de celui des trois langues modernes, nous conduit encore aux mêmes conclusions par ses analogies propres; & l'on peut même dire, qu'elle ajoute quelque chose de plus en faveur de mon système des *tems*.

I. Chacune des trois espèces y est caractérisée par des analogies particulières, qui sont communes à chacun des *tems* compris dans la même espèce.

1°. Tous ceux dont l'idée caractéristique commune est la simultanéité, & que je comprends, pour cette raison, sous le nom de *présens*, sont simples en latin, tant à la voix active, qu'à la voix passive; & ils ont tous une racine immédiate commune.

PRÉTÉRIT, { indéfini.  
antérieur.  
postérieur.

actif.	passif.
laudavi.	sum-ou fui.
laudaveram.	eram ou fueram.
laudavero.	ero ou fuero.

PRÉSENT, { indéfini.  
antérieur.  
postérieur.

2°. Tous les *tems* que je nomme *prétérits*, parce que l'idée fondamentale qui leur est commune, est celle d'antériorité, sont encore simples à la voix active; mais le changement d'inflexions à la racine commune, leur donne une racine immédiate toute différente, & qui caractérise leur analogie propre: d'ailleurs, les *tems* correspondans de la voix passive sont tous composés de l'auxiliaire naturel & du *prétérit* du *participe passif*.

3°. Enfin, tous les *tems* que je nomme *futurs*, à cause de l'idée de postériorité qui les caractérise, sont composés en latin du verbe auxiliaire naturel &

du futur du *participe actif*, pour la voix active; ou du futur du *participe passif*, pour la voix passive.

FUTUR, { indéfini.  
antérieur.  
postérieur.

laudaturus  
& sum

actif.  
sum.  
eram.  
ero.

laudandus  
& sum

passif.  
sum.  
eram.  
ero.

II. Nous trouvons dans les verbes de la même langue une autre espèce d'analogie, qui semble entrer encore plus spécialement dans les vues de mon système : voici en quoi elle consiste.

Les présens & les préterits actifs sont également simples, & ont par conséquent une racine commune, qui est comme le type de la signification propre à chaque verbe : cette racine passe ensuite par différentes métamorphoses, au moyen des additions que l'on y fait, pour ajouter à l'idée propre du verbe les idées accessoires communes à tous les verbes : ainsi *laud* est la racine commune de tous les *tems* simples du verbe *laudare* (louer) ; c'en est le fondement immuable, sur lequel on pose ensuite tous les divers

caractères des idées accessoires communes à tous les verbes.

Ces additions se font de manière, que les différences de verbe à verbe caractérisent les différentes conjugaisons, mais que les analogies générales se retrouvent par-tout.

Ainsi *o* ajouté simplement à la racine commune, est le caractère du présent indéfini qui est le premier de tous : cette racine subissant ensuite l'inflexion qui convient à chaque conjugaison, prend un *b* pour désigner les présens définis, qui diffèrent entre eux par des terminaisons qui dénotent, ou l'antériorité ou la postériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. post.
1.	<i>laud-o.</i>	<i>lauda-b-am.</i>	<i>lauda-b-o.</i>
2.	<i>docc-o.</i>	<i>docc-b-am.</i>	<i>docc-b-o.</i>
3.	<i>reg-o.</i>	<i>reg-b-am.</i>	<i>reg-b-o, anciennement</i>
4.	<i>expedi-o.</i>	<i>expedi-b-am.</i>	<i>expedi-b-o, anciennement.</i>

Au reste il ne faut point être surpris de trouver ici *regebo* pour *regam*, ni *expedibo* pour *expediam* ; on en trouve des exemples dans les auteurs anciens, & il est vraisemblable que l'analogie avoit d'abord introduit *expedi-b-o*, comme *expedi-b-am*. Voyez la méthode latine de P. R. remarque sur les verbes, ch. ij. art. 1 des TEMS.

La terminaison *i* ajoutée à la racine commune modifiée par l'inflexion qui convient en propre à chaque verbe, caractérise le premier des préterits, le préterit indéfini. Cette terminaison est remplacée par l'inflexion *er* dans les préterits définis, qui sont distingués l'un de l'autre par des terminaisons qui dénotent ou l'antériorité ou la postériorité.

Conjug.	Prét. indéf.	Prét. ant.	Prét. post.
1.	<i>laudav-i.</i>	<i>laudav-er-am.</i>	<i>laudav-er-o.</i>
2.	<i>docu-i.</i>	<i>docu-er-am.</i>	<i>docu-er-o.</i>
3.	<i>rex-i.</i>	<i>rex-er-am.</i>	<i>rex-er-o.</i>
4.	<i>expediv-i.</i>	<i>expediv-er-am.</i>	<i>expediv-er-o.</i>

Il résulte de tout ce qui vient d'être remarqué,

1°. Qu'en retranchant la terminaison du présent indéfini, il reste la racine commune des présens définis ; & qu'en retranchant la terminaison du préterit indéfini, il reste pareillement une racine commune aux préterits définis.

2°. Que les deux *tems* que je nomme *présens définis* ont une inflexion commune *b*, qui leur est exclusivement propre, & qui indique dans ces deux *tems* une idée commune, laquelle est évidemment la simultanéité relative à une époque déterminée.

3°. Qu'il en est de même de l'inflexion *er*, commune aux deux *tems* que j'appelle *préterits définis* ; qu'elle indique dans ces deux *tems* une idée commune, qui est l'antériorité relative à une époque déterminée.

4°. Que ces conclusions sont fondées sur ce que ces inflexions caractéristiques modifient, ou la racine qui naît du présent indéfini, ou celle qui vient du préterit défini, après en avoir retranché simplement la terminaison.

5°. Que l'antériorité ou la postériorité de l'époque étant la dernière des idées élémentaires renfermées dans la signification des *tems* définis, elle y est indiquée par la terminaison même ; que l'antériorité, soit des présens, soit des préterits, y est désignée par *am*, *lauda-b-am*, *laudav-er-am* ; & que la postériorité y est indiquée par *o*, *lauda-b-o*, *laudav-er-o*.

L'espèce de parallélisme que j'établis ici entre les présens & les préterits, que je dis également indéfinis ou définis, antérieurs ou postérieurs, se confirme encore par un autre usage qui est une espèce d'anomalie : c'est que *novi*, *memini*, & autres pareils, servent également au présent & au préterit indéfini ; *no-*

*veram*, *memineram*, pour le présent & le préterit antérieur ; *novero*, *meminero*, pour le présent & le préterit postérieur. Rien ne prouve mieux, ce me semble, l'analogie commune que j'ai indiquée entre ces *tems*, & la destination que j'y ai établie : il en résulte effectivement, que le présent est au préterit, précisément comme ce qu'on appelle *imparfait* est au *tems* que l'on nomme *plusqueparfait* ; & comme celui que l'on nomme ordinairement *futur*, est à celui que les anciens appelloient *futur du subjonctif*, & que la *Grammaire générale* nomme *futur parfait* : or le *plusqueparfait* & le *futur parfait* sont évidemment des espèces de *préterits* ; donc l'*imparfait* & le prétendu *futur* sont en effet des espèces de *présens*, comme je l'ai avancé.

III. La langue latine est dans l'usage de n'employer dans les conjugaisons que l'auxiliaire naturel, ce qui donne aussi le développement naturel des idées élémentaires de chacun des *tems* composés. Examinons d'abord les futurs du verbe actif ;

Futur indéfini, *laudaturus, a, um, sum* ;  
Futur antérieur, *laudaturus, a, um, eram* ;  
Futur postérieur, *laudaturus, a, um, ero*.

On voit que le futur du participe est commun à ces trois *tems* ; ce qui annonce une idée commune aux trois. Mais *laudaturus, a, um* est adjectif, & comme on le fait, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le sujet du verbe ; c'est qu'il en exprime le rapport à l'action qui constitue la signification propre du verbe.

On voit d'autre part les présens du verbe auxiliaire, servir à la distinction de ces trois *tems*. Le présent indéfini, *sum*, fait envilager la situation exprimée



mée par le participe, dans le sens indéfini & sans rapport à aucune époque déterminée; ce qui, dans l'occurrence, la fait rapporter à une époque actuelle; *laudaturus nunc sum.*

Le présent antérieur, *eram*, fait rapporter la futuration du participe à une époque déterminément antérieure, d'où cette futuration pouvoit être envisagée comme actuelle: *laudaturus eram*, c'est-à-dire, *poteram tunc dicere, laudaturus nunc sum.*

C'est à proportion la même chose du présent postérieur, *ero*; il rapporte la futuration du participe à une époque déterminément postérieure, d'où elle pourra être envisagée comme actuelle: *laudaturus ero*, c'est-à-dire, *potero tunc dicere, laudaturus nunc sum.*

C'est pour les préterits la même analyse & la même décomposition; on le voit sensiblement dans ceux des verbes déponens:

Préterit indéfini, *precatus sum*;  
Préterit antérieur, *precatus eram*;  
Préterit postérieur, *precatus ero.*

Le préterit du participe, commun aux trois *tems*, & assujéti à s'accorder en genre, en nombre, & en cas avec le sujet, exprime l'état par rapport à l'action qui fait la signification propre du verbe, état d'antériorité qui devient dès-lors le caractère commun des trois *tems*.

Les trois présens du verbe auxiliaire sont pareillement relatifs aux différens aspects de l'époque. *Precatus sum* doit quelquefois être pris dans le sens indéfini; d'autres fois dans le sens actuel, *precatus nunc sum*. *Precatus eram*, c'est-à-dire, *tunc poteram dicere, precatus nunc sum*. Et *precatus ero*, c'est tunc poteram dicere, *precatus nunc sum*.

Quoique les présens soient simples dans tous les verbes latins, cependant l'analyse précédente des futurs & des préterits nous indique comment on peut décomposer & interpréter les présens.

*Precor*, c'est-à-dire, *sum precans*, ou *nunc sum precans*.

*Precabar*, c'est-à-dire, *eram precans*, ou *tunc poteram dicere, nunc sum precans*.

*Precabor*, c'est-à-dire, *ero precans*, ou *tunc poteram dicere, nunc sum precans*.

On voit donc encore ici l'idée de simultanéité commune à ces trois *tems*, & désignée par le présent du participe; cette idée est ensuite modifiée par les divers aspects de l'époque, lesquels sont désignés par les divers présens du verbe auxiliaire.

Toutes les espèces d'analogies, prises dans diverses langues, ramènent donc constamment les *tems* du verbe à la même classification qui a été indiquée par le développement métaphysique des idées comprises dans la signification de ces formes. Ceux qui connoissent, dans l'étude des langues, le prix de l'analogie, sentent toute la force que donne à mon système cette heureuse concordance de l'analogie avec la métaphysique, & avouent aisément que c'étoit à juste titre que Varron confondoit l'analogie & la raison.

Seroit-ce en effet le hasard qui reproduiroit si constamment & qui assortiroit si heureusement des analogies si précises & si marquées, dans des langues d'ailleurs très-différentes? Il est bien plus raisonnable & plus sûr d'y reconnoître le sceau du génie supérieur qui préside à l'art de la parole, qui dirige l'esprit particulier de chaque langue, & qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la pensée, s'est réservé le dessin du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la pensée qui en est l'original; & je ne doute pas qu'on ne retrouve dans telle autre langue formée, où l'on en voudra faire l'épreuve, les mêmes analogies.

Tome XVI.

gies ou d'autres équivalentes également propres à confirmer mon système.

Art. IV. Conformité du système des *TEMs* avec les vues de la syntaxe. Voici des considérations d'une autre espèce, mais également concluantes.

I. Si l'on conserve aux *tems* leurs anciennes dénominations, & que l'on en juge par les idées que ces dénominations présentent naturellement, il faut en convenir, les censeurs de notre langue en jugent raisonnablement; & en examinant les divers emplois des *tems*, M. l'abbé Regnier a bien fait d'écrire en titre que *l'usage confond quelquefois les TEMs des verbes*, (*gram. fr. in-2. p. 342. & suiv. in-4. p. 359.*) & d'assurer en effet que le présent a quelquefois la signification du futur, d'autres fois celle du préterit, & que le préterit à son tour est quelquefois employé pour le futur.

Mais ces étonnantes permutations ne peuvent qu'apporter beaucoup de confusion dans le discours, & faire obstacle à l'institution même de la parole. Cette faculté n'a été donnée à l'homme que pour la manifestation de ses pensées; & cette manifestation ne peut se faire que par une exposition claire, débarrassée de toute équivoque & à plus forte raison, de toute contradiction. Cependant rien de plus contradictoire que d'employer le même mot pour exprimer des idées aussi incommutables & même aussi opposées que celles qui caractérisent les différentes espèces de *tems*.

Si au contraire on distingue avec moi les trois espèces générales de *tems* en indéfinis & définis, & ceux-ci en antérieurs & postérieurs, toute contradiction disparaît. Quand on dit, *je demande pour je demandai*, où il va pour où il alloit, *je pars pour je partirai*, le présent indéfini est employé selon sa destination naturelle: ce *tems* fait essentiellement abstraction de tout terme de comparaison déterminé; il peut donc se rapporter, suivant l'occurrence, tantôt à un terme & tantôt à un autre, & devenir en conséquence, actuel, antérieur ou postérieur, selon l'exigence des cas.

Il en est de même du préterit indéfini; ce n'est point le détourner de sa signification naturelle, que de dire, par exemple, *j'ai bientôt fait pour j'aurai bientôt fait*: ce *tems* est essentiellement indépendant de tout terme de comparaison; de-là la possibilité de le rapporter à tous les termes possibles de comparaison, selon les besoins de la parole.

Ce choix des *tems* indéfinis au lieu des définis, n'est pourtant pas arbitraire: il n'a lieu que quand il convient de rendre en quelque sorte plus sensible le rapport général d'existence, que le terme de comparaison; distinction délicate, que tout esprit n'est pas en état de discerner & de sentir.

C'est pour cela que l'usage du présent indéfini est si fréquent dans les récits, sur-tout quand on se propose de les rendre intéressans; c'est en lier plus essentiellement les parties en un seul tout, par l'idée de co-existence rendue, pour ainsi dire, plus saillante par l'usage perpétuel du présent indéfini, qui n'indique que cette idée, & qui fait abstraction de celle du terme.

Cette manière simple de rendre raison des différens emplois d'un même *tems*, doit paroître, à ceux qui veulent être éclairés & qui aiment des solutions raisonnables, plus satisfaisante, & plus lumineuse que l'*inallage*, nom mystérieux sous lequel se cache pompeusement l'ignorance de l'analogie, & qui ne peut pas être plus utile dans la Grammaire, que ne l'étoit dans la Physique les qualités occultes du périparéitisme. Pour détruire le prestige, il ne faut que traduire en français ce mot grec d'origine, & voir quel profit on en tire quand il est dépouillé de cet air scientifique qu'il tient de sa source. Est-on plus éclairé?

néral être menue, sèche, déchargée de chair, & médiocrement longue. Elle est composée des oreilles, du toupet, du front, des carnes, des salières, des yeux, du chairein, de la ganache, du canal, de la barbe ou barbouche, de moustons, des naseaux, du bout du nez, des levres, & de dedans de la bouche: est composée des dents de devant, des crocs, crochets ou écailles, des dents mâchelières, des barres, de la langue & du palais. Les dents de devant sont les dents qui sont environnées de la chair.

Il y a des têtes de différents peaux différentes, savoir de longues, de larges, de courtes, de courtes, de busquées, ou montonnées, & de petites; mais la beauté d'une tête dépend de son être petite, déchargée de chair, de façon que les veines paroissent à travers la peau; celle qui approche de plus de cette description approche de la plus de la beauté. Les têtes busquées ou montonnées, c'est-à-dire celles qui depuis les yeux jusqu'au bout du nez, forment une ligne convexe quand on les regarde de côté, passent pour belles; mais celles qui en les regardant ainsi, forment une ligne concave, en s'enfonçant vers le milieu du chairein, & se relevant ensuite pour former les naseaux, sont les plus vilaines, & les plus ignobles de toutes. C'est un défaut pour une tête d'être trop longue. Le front large qui fait la tête carrée, n'est pas une beauté. La tête grosse est un défaut, de même que la tête mal attachée ou mal pendue, c'est-à-dire commençant un peu trop bas, & au dessous du haut du cou. *Voyez en tête, voyez CHANFREIN. Marqué en tête, voyez ÉTOILE. La tête à la muraille, voyez PASSEGER. Porter bien la tête, la tête dans les nues, voyez PORTER. Place sa tête, voyez PLACER. Relève la tête, voyez RELÈVER. On dit aux voltes qu'un cheval a la tête de haut, lorsqu'on le mène de biais sur la volte, & qu'on lui fait plier un peu la tête en dedans de la volte. *Courir les têtes, exercice d'académie; on place une tête de carton dans la carrière, & l'écolier tantôt armé d'une épée, & tantôt d'un dard, tâche de l'enlever ou de la frapper, en courant à cheval à toutes jambes.**

**TÊTE**, en termes de Marchand de modes, est un rang de blonde beaucoup plus étroite, qui sert comme de bord au côté du fichu qui touche sous le menton. *Voyez FICHU.* Ce petit rang est monté & froncé sur un ruban ainsi que les deux autres qui forment le bas du fichu.

**TÊTE DE CHEVEUX**, terme de Perruquier, c'est le côté des cheveux par où ils ont été coupés & détachés de la tête; l'autre extrémité se nomme la pointe. C'est par le côté de la tête qu'on tresse les cheveux sur le métier pour pouvoir en faire une perruque. *Voyez CHEVEUX.*

**TÊTE À PERRUQUE**, (terme de Perruquier) ce sont des morceaux de bois sculptés, auxquels on a donné la forme & les dimensions d'une tête d'homme. Elle est ordinairement montée sur un pivot d'une hauteur suffisante pour que l'ouvrier puisse s'en servir commodément.

Il y a des têtes qui ne servent que pour y mettre les perruques, quand on veut les peigner & pousser.

Il y en a d'autres qui sont faites exprès pour monter les perruques. Elles sont construites de la même manière que les autres, excepté qu'on y attache en plusieurs endroits de petits clous ou pointes crochues, par le moyen desquelles le perruquier assujettit la coiffe quand il veut monter une perruque.

Comme on fait des perruques suivant la grosseur de la tête de ceux qui les commandent, & que les têtes ne sont pas toutes de la même grosseur, les perruquiers ont des têtes à perruques de six ou sept grosseurs différentes: ils les distinguent par les numéros 1, 2, 3, 4, &c. la plus petite est appelée du numéro 1, & ainsi de suite.

Quand la tête de celui qui commande une perruque ne se trouve pas précisément de la grosseur de quelqu'une de ces différentes têtes à perruque, l'ouvrier se sert de la tête du degré immédiatement au-dessus, & supplée au défaut de grosseur par des cartes ou papiers qu'il place entre la tête & la coiffe. *Voyez les figures.*

**TÊTE**, en termes de Raffineur, est le petit bout d'un pain de sucre. Toute l'étude d'un raffineur est de faire de belles têtes au sucre, parce que comme c'est la dernière qui se fait, il est à présumer que le pain entier est parfait quand elle est belle; & c'est pour cela que les marchands ne visitent que la tête des pains quand ils achètent de cette marchandise. *Voyez les figures.*

**TÊTE D'UN ROT**, (terme de Rouetier) ils nomment la tête d'un rot, la partie supérieure d'un rot, & la partie inférieure ils l'appellent le pied. (D. J.)

**TÊTE**, (terme de Sculpteur) ornement qu'on place à la clef d'une arcade, d'une plate-bande, au-dessus d'une porte, d'une fenêtre, & en d'autres endroits. Ces sortes de têtes représentent quelquefois des divinités, des vertus, des saisons, des âges, &c. avec leurs attributs, comme un trident à Neptune, un casque à Mars, un caducée à Mercure, un diadème à Junon, une couronne d'épis de blé à Cérès, &c. On emploie aussi dans ces sortes d'ornemens, non-seulement des têtes d'hommes, mais des têtes d'animaux; ainsi on met des têtes de cerfs sur la porte des parcs, des têtes de chiens pour les chenils, des têtes de cheval pour une écurie, comme à la belle écurie de Chantilly, &c. (D. J.)

**TÊTE**, en termes de Serrurier & Tailleur, &c. est la partie du marteau qui est ordinairement carrée, ou ronde, opposée à la panne; elle doit être acérée.

**TÊTE D'ARGENT**, f. f. (terme de Tireur d'or) c'est la partie supérieure d'un gros billet carré élevé de deux piés de terre, qui a deux entailles, dont l'une sert à placer & appuyer les filières, & l'autre à faire passer les ligots par les pertuis des mêmes filières pour les tirer à l'argente. *Savary.* (D. J.)

**TÊTE**, (terme de Tisserandier) on nomme en terme de rotiers, la tête d'un rot, la partie supérieure du rot; l'inférieure s'appelle le pied. (D. J.)

**TÊTE**, f. f. (terme de Manege) Ce mot entre en plusieurs façons de parler de manege: ainsi on dit, passer un cheval la tête & les hautes dedans; cette phrase signifie, porter un cheval de côté sur deux lignes parallèles au pas, ou au trot; de sorte que le cheval pliant le cou, tourne la tête au dedans de la volte, & regarde le chemin qu'il va faire. On dit qu'un cheval place bien sa tête, qu'il porte en beau lieu, en parlant de son action & de son encolure. On dit aussi qu'il a la tête dedans, quand il manie sur les voltes de biais, & en pliant un peu la tête. (D. J.)

**TÊTES, COURIR LES**, (terme de Manege) ce qu'on nomme courir les têtes, est une sorte d'exercice à cheval, qui se fait en quatre courses à toute bride. La première pour enlever avec la lance une tête de carton posée pour cet effet sur un poteau; la seconde pour lancer un dard contre une tête semblable; la troisième pour lancer un dard contre une tête de Méduse peinte sur un rond de bois; & la dernière pour relever de terre une troisième tête avec la pointe de l'épée. (D. J.)

**TÊTE**, en Pantomime, on dit faire la tête d'un oiseau, c'est-à-dire l'accoutumer au chaperon.

**Tête** se dit aussi du bois de cerf, les cerfs quittent tous les ans leurs têtes, c'est-à-dire leur bois, on dit une tête bien née.

On connoît l'âge d'un cerf par la tête; on dit qu'un cerf est à sa première tête. *Voyez DAQUE.*

La deuxième tête du cerf, est le bois qu'il pousse en commençant la troisième année dite *port six*, parce

que chaque perche porte deux petits andouillers outre les deux bouts de la perche.

*Troisième tête*, qui il pousse, en commençant la quatrième année.

*Quatrième tête*, en commençant la cinquième année.

*Cinquième tête*, en commençant la sixième année, passé six ans, c'est un vers, cest de dix cors.

*Tête portant trochures*, qui portent trois ou quatre chevilles andouillers ou épis à la sommité de leur bois.

*Tête enfourcée*, dont les dards du sommet font la fourche, on dit aussi être bien chevillée.

*Tête paumée*, celle dont la sommité s'ouvre & représente les doigts & la paume de la main.

*Têtes couronnées*, celle dont les cors font une espèce de couronne, elles sont rares.

*Tête faux marquée*, est celle dont les deux côtés ne portent pas autant de cors l'un que l'autre; par exemple, quand il n'y a que six cors d'un côté & sept de l'autre; on dit alors, *tête faux marquée*, ce cerf porte quatorze faux marqués, car le plus emporte le moins.

**TÊTE ROUÉE**, terme de *Vénérerie*; *tête rouée* se dit des têtes de cerfs, daim & chevreuil, dont les perches sont serrées. *Salvvs. (D. J.)*

**TÊTE DE MAURE**, terme de *Blason*, on appelle *tête de maure* des têtes représentées de profil, bandées, liées & tortillées. *(D. J.)*

**TÊTE**, au jeu du reverser, se dit de la onzième case, ou de la lame du coin qui est à la droite de celui contre qui on joue. Il est à-propos de la bien garnir, parce que l'on case bien plus aisément après. Il n'y a aucun risque d'y mettre jusqu'à sept ou huit dames.

**TÊTE-CHEVRE**, **CRAPAUD VOLANT**, *caprimulgus*, oiseau de nuit qui ressemble plus au coucou qu'à la chouette; il a environ 10 pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; sa tête est grosse à proportion du corps, cependant cette différence est moins sensible que dans les autres oiseaux de son genre, tels que les chouettes, les hiboux, &c. il a le bec petit, noir & un peu courbé; l'ouverture de la bouche est un peu grande; il y a sur les côtés de la pièce supérieure du bec des poils noirs & roides, qui ressemblent à des soies. Toute la face inférieure de cet oiseau est variée de petites bandes noires & de bandes blanches, mêlées de roux; le derrière de la tête & le dessus de la face supérieure du cou sont cendrés, à l'exception du milieu de chaque plume qui est noir. Les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont d'un noir mêlé de roux, & les petites ont de plus un peu de cendré. La queue a 4 pouces & demi de longueur, elle est composée de dix plumes qui ont des bandes noires transversales; l'espace qui se trouve entre les bandes est d'un cendré, mêlé d'une teinte de roux avec de petits points noirs; les deux plumes extérieures de chaque côté ont à leur extrémité une tache d'un jaune pâle, mêlé de noir. Les pieds sont couverts de plumes presque jusqu'aux doigts seulement sur la partie antérieure; ces doigts ont une couleur noirâtre; ces ongles sont petits & noirs; celui du doigt du milieu est le plus long, & il a sur le côté intérieur un appendice denté comme celui des hérons. Cet oiseau varie un peu pour les couleurs, soit par rapport à l'âge ou à la différence du sexe; il y a des individus qui ont une grande tache blanche sur les trois premières grandes plumes des ailes, & une autre sur les deux plumes extérieures de la queue près de leur extrémité. On a donné le nom de *tête-chevre* à cet oiseau, parce qu'on prétend qu'il s'attache aux mamelles des chèvres dans les campagnes, & qu'il en suce le lait. *Willughbi, ornith. Voyez OISEAU.*

**TÊTE-PLATE**, (*Hist. d'Amériq.*) nom françois qui

répond à celui d'*omagnas*, dans la langue du Pérou; & à celui de *camberas*, dans la langue du Brésil. Les peuples qui habitent le long de la rivière des Amazones, ont la habitude coutumière de presser entre deux planches, le front des enfans qui viennent de naître, & de leur procurer l'étrange figure aplatie qui en résulte, pour les faire mieux ressembler, disent-ils, à la pleine lune. Le plus difficile à comprendre, c'est qu'il n'en résulte pas des dérangemens considérables dans l'organe du cerveau. *(D. J.)*

**TÊTE-RONDE**, (*Hist. d'Angl.*) sobriquet qu'on donna sous Charles I. en 1641. au parti du peuple, qui vouloit exclure les évêques de la chambre haute. Les apprentis de plusieurs métiers qui coururent cette année dans Londres & dans Westminster, en criant, *point d'évêques*, portoient alors leurs cheveux coupés en rond. La reine voyant dans la foule de ces apprentis, un nommé *Barnadiston*, se mit à dire, ho la belle tête-ronde! Telle est l'origine du nom de *tête-ronde* qui fut donné aux parlementaires de la chambre basse, comme le nom de *cavalier* fut donné aux partisans du roi. Ces deux sobriquets durèrent jusqu'au rétablissement de Charles II, qu'ils furent changés peu-à-peu, en ceux de *Torys* & *Whigs*. *(D. J.)*

**TÊTE A L'ANGLAIS**, **MELON ÉPINEUX**, *malocactus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme tubulée, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit semblable à une olive, & charnu, qui renferme une petite semence. Ces fruits sont réunis en manière de tête dans beaucoup d'espèces. *Tournefort, inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

**TÊTE D'ANE**, *Voyez CHABOT.*

**TETER**, l'action de, (*Physiologie.*) j'allais presque dire le *terement*, tant on est porté à forger les substantifs dont on a besoin, qui manquent souvent dans notre langue, & qui ne feroient que l'enrichir.

L'action de *teter* est la succion & la compression que font les parties de la bouche de l'enfant sur le mamelon de la nourrice, au moyen de laquelle succion & compression il tire le lait de la mamelle pour sa nourriture.

On ne peut qu'admirer la sagacité avec laquelle quelques animaux, y compris l'homme, cherchent naturellement la mamelle & savent *teter* dès le moment de leur naissance, tandis que les Physiciens sont embarrassés & même partagés entre eux pour expliquer la mécanique de cette action.

Le sentiment le plus général est que l'enfant en avançant les lèvres fait une sorte de tuyau, qu'il pousse dans la cavité de ce tuyau la langue qui est alors une espèce de piston, & qu'en la retirant il forme un vuide entre elle & le mamelon, d'où il arrive que les mamelles pressées par l'air extérieur doivent verser le lait dans cet espace vuide d'air. L'enfant ayant saisi le mamelon, baïsse la mâchoire inférieure, & oblige par-là la langue à reculer & à former le vuide dont nous venons de parler.

C'est à-peu-près ainsi qu'un membre de l'académie des Sciences explique comment un nouveau-né qui n'a point de palais ne sauroit *teter*, parce qu'alors l'air qui passe continuellement par le nez pour la respiration entrant dans la bouche de l'enfant, presse le bout du mamelon, & empêche la sortie du lait, la bouche ne faisant plus l'office de pompe aspirante, puisqu'il ne se fait plus de vuide. Quand on donna cette explication à l'académie, M. Petit le chirurgien ne convint point qu'un tel enfant né sans palais fut incapable de *teter*, ni qu'un vuide dans la bouche fut absolument nécessaire pour l'action de *teter*. Bientôt après en 1735, il appuya ses raisons d'un mémoire sur cette matière, dont voici le précis.

Les femmes qui trayent les vaches font sortir le



lait par la seule compression de leurs mains qu'elles conduisent l'une après l'autre du haut du pis jusqu'en bas, en sorte qu'une main reprend toujours où l'autre a quitté. Il n'y a ni vuide ni pompe aspirante. Qu'on examine bien un enfant, il est fait tout autrement.

Quand une nourrice lui présente la mamelle, elle a soin de lui élever la tête avec une de ses mains, pendant qu'avec l'autre elle lui porte le mamelon à la bouche en pressant doucement la mamelle, & disposant ainsi le lait à passer par les ouvertures qui sont à l'extrémité du mamelon; c'est ce qui détermine l'action des lèvres, de la langue & des mâchoires de l'enfant. Il saisit le mamelon avec ses lèvres qu'il avance en fermant la bouche comme quand on fait la moue, & dont il fait une espèce de canal charnu qui serre doucement le mamelon.

L'Anatomie démontre qu'il y a dans ce canal des fibres de deux différentes directions, les longitudinales & les transverses qui sont circulaires. Les dernières sont celles de muscles orbiculaires; les longitudinales sont fournies par les muscles incisifs, canins, zygomatiques, buccinateurs, triangulaires & carrés. Avec les longitudinales aussi allongées qu'elles peuvent l'être, l'enfant prend le mamelon le plus près de la mamelle qu'il peut; & quand ces mêmes fibres se contractent & s'accourcissent, elles amènent le lait de la mamelle dans le mamelon. Pour les fibres transverses, elles ne font que serrer plus ou moins.

Le mamelon des nourrices est plus large à sa base qu'à sa pointe, c'est ce qui le dispose toujours à glisser hors de la bouche; c'est aussi ce qui fait que les vaisseaux lacteux ne peuvent être comprimés au point que le cours du lait en soit intercepté; c'est enfin par cette même disposition que l'enfant, pour retenir le mamelon glissant, est excité aux mouvemens les plus propres à faire couler le lait. En effet, malgré l'attention qu'ont les nourrices de tenir la tête de leurs enfans proche de la mamelle, le mamelon s'échappe, si les enfans ne le retiennent dans la bouche: instruits par la nature, ils savent se servir utilement de leurs lèvres pour le retenir, & le retirer par une espèce de mouvement ondoyant ou vermiculaire.

Si ces premiers mouvemens ne fussent pas pour faire entrer le mamelon, l'enfant les répète jusqu'à ce que le mamelon soit suffisamment entré, & il ne peut répéter ces mouvemens sans obliger le lait à sortir du mamelon. On observe même que pour tirer le mamelon plus promptement & plus avant dans la bouche, l'enfant le retient avec les mâchoires pendant qu'il élève les lèvres en-dehors aussi près de la mamelle qu'il est possible; puis il ouvre les mâchoires pour lâcher le mamelon, afin que les lèvres se retirant le fassent entrer plus avant dans la bouche.

La langue sert aussi aux enfans à retirer le mamelon par une espèce de succion; mais pour cela il faut que les mâchoires soient ouvertes, & que les lèvres ne soient appliquées que mollement au mamelon, sans quoi la langue en se retirant ne pourroit aisément l'attirer à elle pour le faire rentrer dans la bouche.

Quand la langue a fait entrer suffisamment le mamelon, elle cesse de le retirer, se place dessous, & s'y moultant en forme de gouttière, non-seulement elle s'y applique & le retient sous la puissance des lèvres, mais elle agit de concert avec elle par un mouvement vermiculaire qu'elle exécute, sans cesser entièrement d'être appliquée au mamelon, puisque sa surface s'y joint toujours par quelques points, les uns ne s'en séparant que lorsque d'autres s'y sont appliqués.

Quelquefois la langue ainsi appliquée au mamelon,

pour le comprimer plus exactement, le tire jusque sous les mâchoires dont l'action est plus forte, mais qu'étant garnies que de la chair des gencives, le pressent sans le blesser; par cette pression plus vive, le lait coule dans la bouche en plus grande abondance. Enfin la langue toujours appliquée au mamelon le tire quelquefois plus avant dans la bouche, & le presse contre le palais; c'est là que par son mouvement vermiculaire ou ondoyant, allant & venant successivement de la base à la pointe, elle agit sur tout le mamelon, & qu'elle en exprime le lait avec plus de facilité.

Jusqu'ici les lèvres, les mâchoires & la langue n'ont fait sortir du lait des mamelles que par la seule compression; & si nous avons parlé de la succion, ce n'a été qu'entant qu'elle sert à tirer le mamelon dans la bouche, pour le soumettre à la pression des lèvres, de la langue & des gencives.

Cependant ce n'est pas l'unique effet qu'on puisse attribuer à la succion; elle suffit évidemment par elle-même pour faire sortir le lait des mamelles, pourvu que les lèvres non-seulement entourent, mais encore ferment assez exactement le mamelon pour l'empêcher de fuir la langue, lorsqu'elle viendra à être tirée vers le gosier, alors le lait sortira du mamelon, & occupera dans la bouche l'espace qu'aura quitté la langue. La bouche, dans ce cas, fait l'office d'une vraie pompe.

Si pour que le lait ou tout autre liquide entre dans la bouche, il suffit que le mamelon ou le vaisseau contenant le liquide soit exactement entouré par les lèvres, & qu'ensuite la langue se retire en arrière, on que la mâchoire inférieure s'éloigne de la supérieure; si cela, dis-je, suffit, il est clair que la respiration n'est point toujours nécessaire pour l'introduction du liquide dans la bouche. L'expérience même le prouve d'une façon sensible, puisqu'on peut remplir la bouche de liquide sans respirer, & que, qui plus est, on peut expirer dans le tems même que la bouche se remplit de boisson.

Quoique les différens mouvemens que nous venons de parcourir, soit des lèvres, soit des mâchoires, soit de la langue, puissent chacun séparément exprimer le lait du mamelon, ils ne peuvent pas toujours le faire couler avec une certaine abondance, ni avec une certaine aisance; par exemple, le seul mouvement des lèvres ne seroit peut-être pas suffisant pour satisfaire un enfant avide ou affamé non plus que la succion simple, c'est-à-dire celle qui, sans la compression alternative des lèvres, peut tirer le lait des mamelles; ce n'est que par le concours & la combinaison de tous les mouvemens dont nous avons fait l'énumération, que l'enfant peut tirer abondamment & avec le moins de travail possible.

De toutes les façons de tirer qui résultent de cette combinaison de mouvemens, la plus naturelle ou la plus commode pour l'enfant, c'est celle qui s'exécute par la succession alternative & prompte de la compression que tout le canal formé par l'avance des lèvres fait sur le mamelon par la succion, mais par une succion telle que le bout de la langue ne soit pas appliqué à l'extrémité du mamelon. La succion alors a le double avantage de tirer le lait par elle-même, en même tems qu'elle soumet le mamelon à la compression des lèvres & des gencives.

Il est encore une autre façon de tirer, qu'on peut regarder comme une espèce de repos & de délassement que l'enfant prend en suçant. Ce cas arrive lorsque les premiers sucemens ont procuré une telle dérivation de lait, que le mamelon le fournit presque de lui-même par le regorgement des vaisseaux lacteux. Alors une légère pression des lèvres & des mâchoires est tout-au-plus nécessaire, & la langue ne fait que s'avancer pour recevoir ou ramasser le

lait, & se retirer en arriere pour le pousser dans le gosier.

Excepté ce dernier cas, la bouche dans l'action de *sucer* fait le double office de pompe aspirante & foulante. Le bout antérieur de la langue, en se retirant, fait le piston de la première pompe, & attire le lait contenu dans le mamelon; ensuite la partie postérieure de la langue en pressant le lait contre le fond du palais, la cloison du gosier & le gosier même, & en se retirant sur l'embouchure de l'œsophage fait le piston de la pompe foulante. Cette double action de la langue s'exécute presque dans le même instant, sa racine n'ayant point achevé son coup de piston foulant pour avaler, que déjà son bout a commencé celui de piston aspirant pour sucer.

Par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est clair, suivant M. Petit, qu'un enfant né sans palais non-seulement peut exprimer le lait du mamelon par la simple compression des lèvres, ainsi qu'on l'a expliqué; mais encore que sa bouche peut faire la fonction d'une pompe aspirante. Cette pompe à la vérité sera plus courte que dans l'état naturel, puisqu'elle n'aura que la longueur du canal charnu formé par l'avance des lèvres; mais son jeu sera toujours le même. Ainsi l'enfant qui manque entièrement de palais ne mourra point faute de pouvoir exprimer ou sucer le lait du mamelon; mais si la bouche n'est point capable de faire l'office de la pompe foulante, il doit nécessairement périr faute de pouvoir avaler.

Il n'en est pas de même lorsque les narines ne sont ouvertes dans la bouche que par le seul écartement des os, qui forment la voûte du palais; cette mauvaise conformation n'empêche point entièrement les enfans d'avalier. En effet, dans ce cas, la langue en s'appliquant au palais en bouche la fente, & agit ensuite sur chacune des portions du palais, comme elle feroit sur le palais entier. Quand la cloison charnue se trouve aussi séparée en deux, il est bien vrai qu'une portion plus ou moins considérable du lait passe par le nez; mais cela n'empêche pas que la racine de la langue, sur-tout lorsqu'elle se retire précipitamment, ne fasse rentrer une partie du lait dans le canal de l'œsophage. On sent que dans ces différens vices de conformation l'enfant est obligé pour *sucer* de faire des mouvemens extraordinaires auxquels il ne peut pas toujours s'habituer, ce qui le met en danger de périr. On a vu plus d'une fois, dans de semblables cas, rattrapper des enfans en leur donnant le pis d'une chevre.

Pour le rendre propre à cette fonction, on le vuide à demi avant que de le présenter à l'enfant; la grosseur, la longueur & la flaccidité ou la mollesse de ce pis sont qu'il supplée au vice des organes en remplissant le vuide du palais & des narines. Le pis s'ajuste si bien à toutes ces parties & les ouvertures en sont même si exactement bouchées, qu'à chaque instant on est obligé de retirer le pis pour respirer l'enfant.

Il vient aussi quelquefois au monde des enfans qui ne peuvent pas *sucer*, en conséquence de quelque cohérence de la langue au palais. Dans ce vice de conformation, il ne s'agit que de débrider la langue, la détacher, la tenir abaissée avec une spatule, faire insensiblement cette opération avec précaution, & oindre la plaie avec du miel rosat le plus souvent qu'il est possible, pour empêcher la réunion des parties qu'on a divisées.

Après avoir exposé la manière dont se fait l'action de *sucer*, on conçoit sans peine comment les payannes, en tirant le pis de la vache ou d'autre quadrupède femelle, en font sortir le lait, & qu'il ne sort pas de lui-même. Il ne sort pas de lui-même, parce que les tuyaux excrétoires étant ridés par plusieurs filets ligamenteux & élastiques, ces rides, comme

autant de valvules, s'opposent à la sortie du lait, dont les conduits laiteux sont remplis. Ajoutez qu'en tirant avec un peu de force le bout du pis ou mamelon, on allonge en même tems le pis de l'animal, il en résulte un rétrécissement latéral qui pousse le lait vers les tuyaux ouverts; souvent dans une femme, en comprimant légèrement la mamelle & en pressant le lait vers le mamelon, on le fait sortir par les tuyaux laiteux, sans qu'il soit besoin d'employer la suction. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

TETHYE, *tethya*, f. f. (*Hist. nat.*) zoophyte couvert d'une peau dure semblable à du cuir, comme les holothuries, & qui reste toujours attaché aux pierres ou aux rochers de la mer, voyez HOLOTHURIE. Les *tethyes* ont à chacune de leur extrémité une ouverture pour prendre & rejeter l'eau. L'espèce de cuir qui les recouvre est brun & dur au toucher; elles ont à-peu-près une figure ovale. Rondelet. *Hist. des insectes & zoophytes*, chap. xix. Voyez ZOOPHYTE.

TÉTHYS, (*Mythol.*) fille du ciel & de la terre, & femme de l'Océan. Son char étoit une coque d'une merveilleuse figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char sembloit voler sur la face des eaux.

Quand la déesse alloit se promener, les dauphins en se jouant, soulevoient les flots. Après eux venoient des tritons qui sonnoient de la trompette avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la déesse traîné par des chevaux marins plus blancs que le neige, & qui fendant l'onde salée, laissoient loin derrière eux un vaste sillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de *Téthys*, couronnées de fleurs, nageoient en foule derrière son char; leurs beaux cheveux pendoient sur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

*Téthys* tenoit d'une main un sceptre d'or pour commander aux vagues; de l'autre elle portoit sur ses genoux le petit dieu Palémon son fils pendant à la mammelle. Elle avoit un visage serein & une douce majesté qui faisoit fuir les vents séditieux, & toutes les noires tempêtes. Les tritons conduisoient ses chevaux, & tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-dessus du char. Elle étoit plus ou moins enflée par le souffle d'une multitude de petits zéphirs qui la pousoient par leurs haleines.

*Eôle*, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en silence les fiers aigleons, & repousoit tous les nuages. Les immenses baleines & tous les monstres marins, faisant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amère, sortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la déesse.

C'est *Téthys* qui désira Jupiter, & le remit en liberté, dans le tems qu'il avoit été arrêté & lié par les autres dieux, c'est-à-dire que Jupiter trouva le moyen de se sauver par mer des embûches que lui avoient tendues les titans à qui il faisoit la guerre; ou bien en prenant cette guerre du côté de l'histoire, une princesse de la famille des Titans employa des secours étrangers pour délivrer Jupiter de quelque péril. Mais *Téthys*, selon les apparences, n'est qu'une divinité purement physique, ainsi nommée de *τῆτις*, qui signifie *humidité*, parce qu'elle étoit la déesse de l'humidité qui est ce qui nourrit & entretient tout. Il ne faut pas confondre notre *Téthys* avec la *Thétis* mère d'Achille; leur nom est écrit différemment. (*D. J.*)

TÉTIERE, f. f. (*term. de Chirurgie*) est un bandage de tête usité lorsque la tête a été blessée. Voyez COUVRE-CHÊVE.

TÉTIERE, f. f. (*term. de Boulégerie*) c'est la partie de la bride où se met la tête du cheval. Le *manu* est

composée de deux porte-mords, d'un frontal, d'une sougorgue, & d'une muserolle.

**TÊTIÈRE**, f. f. (*terme de Lingere.*) sorte de voile de toile qui tient la tête de l'enfant nouveau-né; & que cet enfant porte jusqu'à ce qu'il puisse un peu soutenir sa tête. (D. J.)

**TÊTIÈRES**, (*Lutheria.*) dans les soufflets d'orgue ce sont les pièces qui font les plus de la tête du soufflet. Ce sont des planches de bois de chêne d'un quart de pouce d'épaisseur; ces planches sont couvertes de parchemin du côté qui regarde l'intérieur du soufflet, & assemblées les unes avec les autres à une des bandes de peau de mouton parée, & avec les éclisses par les aines & demi-aines; elles doivent toujours être en nombre pair. Voyez SOUFFLETS D'ORGUE.

**TETIMIXIRA**, f. m. (*Ichthyol.*) poisson d'Amérique, connu plus généralement sous le nom de *pu-diano*; c'est un petit poisson semblable à la perche. Il a le dos de couleur pourpre, le ventre & les côtes jaunes. (D. J.)

**TÉTINE**, f. f. (*Bouch.*) il se dit du pis de la vache ou de la truie, considéré comme viande.

**TÉTINE**, (*Art milit.*) boîte faite à une cuirasse par la balle d'une arme à feu.

**TETIUS**, (*Glog. anc.*) fleur de l'île de Chypre. Son embouchure est marquée par Ptolomée, l. v. c. XIV. entre *Anathus* & *Cisium* ou *Cesium*. (D. J.)

**TÉTON**, f. m. partie éminente & extérieure de la poitrine, terminée par le mamelon. Il se dit des hommes & des femmes.

**TETRACERA**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caractères selon Linnæus; le calice est à six feuilles, arrondies & déployées; quoiqu'elles ne paroissent pas dans cette plante quand elle est sèche, ce qui a jeté dans l'erreur le savant botaniste Houtton. Les étamines sont de simples filets nombreux, de la longueur du calice, & toujours permanens; leurs bossertes sont simples; les germes du pistil sont au nombre de quatre, de forme ovale; les styles sont très-courts & pointus; les stigmas sont obtus; le fruit est composé de quatre capsules, ovales & crochues; elles contiennent une seule loge qui s'ouvre près du sommet dans la maturité; elle renferme des graines simples & rondes. Linnæi, *gen. plant. pag. 249.* (D. J.)

**TETRACORDE**, f. m. dans la musique ancienne, étoit, selon l'opinion commune, un ordre ou système particulier de sons résultans de quatre cordes différemment ordonnées, selon le genre & l'espèce.

Je trouve de grandes difficultés à concilier les autorités des anciens sur ce qu'ils ont dit de la formation des premiers *tétracordes*.

Nicomaque, au rapport de Boëce, dit que la musique, dans sa première simplicité, n'avoit que quatre sons ou cordes, dont les deux extrêmes sonnoient le diapason entre elles, & que les moyennes, distantes d'un ton l'une de l'autre, sonnoient chacune la quarte avec l'extrême dont elle étoit la plus proche, & la quinte avec elle dont elle étoit la plus éloignée, & il ajoute qu'on attribuoit à Mercure l'invention de ce *tétracorde*.

Boëce dit encore qu'après l'addition des trois cordes faites par différens auteurs, Lychaon, samien, en ajouta une huitième, qu'il plaça entre la trite ou paramese, qui étoient alors la même corde, & la mese; ce qui rendit l'octacorde complet, & composé de deux *tétracordes* dis-joints, de conjoints, qu'ils étoient auparavant dans l'éptacorde.

J'ai consulté là-dessus l'ouvrage de Nicomaque, & je trouve qu'il ne dit rien de tout cela. Il dit au contraire que Pythagore s'apercevant que, bien que le son moyen des deux *tétracordes* conjoints sonnât la consonnance de la quarte avec chacun des extrêmes,

ces extrêmes comparés entre eux se trouvoient dissonans, il ajouta une huitième corde qui, écartant d'un ton les deux *tétracordes*, produisit le diapason entre leurs extrêmes, & introduisit encore une nouvelle consonnance, qui est la quinte entre chacun de ces extrêmes & celle des deux cordes moyennes qui lui étoit opposée.

Sur la manière dont se fit cette addition, Nicomaque & Boëce sont tous deux également embrouillés, & non contents de se contredire entre eux, chacun d'eux se contredit encore avec soi-même. Voyez SYSTÈME, TRITE, PARAMESE.

Si l'on avoit égard à ce que disent Boëce & plusieurs autres anciens écrivains, on ne pourroit donner de bornes fixes à l'étendue du *tétracorde*; mais soit que l'on compte ou qu'on pese les voix, on trouvera également que la définition la plus exacte est celle du vieux Bacchius, qui définit le *tétracorde* un son modulé de suite dont les cordes extrêmes sonnent la quarte entre elles.

En effet, cet intervalle de quarte est essentiel au *tétracorde*, c'est pourquoi les sons qui le forment sont appelés *immuables* par les anciens, à la différence des sons moyens qu'ils appelloient *mobiles* ou *changeans*, parce qu'ils pouvoient s'accorder de plusieurs manières.

Il n'en étoit pas de même du nombre de quatre cordes, d'où le *tétracorde* a pris son nom: ce nombre lui étoit si peu essentiel, qu'on voit dans l'ancienne musique des *tétracordes* qui n'en avoient que trois. Tel fut, selon quelques-uns, le *tétracorde* de Mercure; tels ont été durant quelque tems les *tétracordes* enharmoniques; tel étoit, selon Meibomius, le second *tétracorde* disjoint du système ancien, avant qu'on y eût ajouté une nouvelle corde. Quant au premier, il étoit certainement complet avant Pythagore, ainsi qu'il est aisé de voir dans le pythagoricien Nicomaque; ce qui n'empêche pas M. Rameau de dire très-décisivement, à son ordinaire, que, selon le rapport unanime, Pythagore trouva le ton, le di-ton, le semi-ton, & que du tout il forma le *tétracorde* diatonique; au-lieu de dire qu'il trouva seulement les raisons de tous ces intervalles, lesquels, selon un rapport plus unanime & plus vrai, étoient trouvés bien long-tems avant Pythagore.

Les *tétracordes* ne demeurèrent pas long-tems bornés au nombre de deux, il s'en forma bientôt un troisième, puis un quatrième; nombre auquel le système des Grecs demeura borné. Tous ces *tétracordes* étoient conjoints, c'est-à-dire que la dernière corde de l'un servoit toujours de première corde au suivant, excepté un seul lieu à l'aigu ou au grave du troisième *tétracorde* où il y avoit disjonction, c'est-à-dire un ton d'intervalle entre la corde qui terminoit le *tétracorde*, & celle qui commençoit le suivant. Voyez CONJOINT, DISJOINT, SYNAPHE, DIAZEUXTIS. Or comme cette disjonction du troisième *tétracorde* se faisoit, tantôt avec le second, & tantôt avec le quatrième; cela fit approprier à ce *tétracorde* un nom particulier pour chacune de ces deux circonstances.

Voici les noms de tous ces *tétracordes*. Le plus grave des quatre, & qui se trouvoit placé au ton au-dessus de la corde *proslambanomenos* ou ajoutée, s'appelloit le *tétracorde hypathan* ou des principales, selon la traduction d'Albinus. Le second en montant, lequel étoit toujours conjoint au premier, s'appelloit *tétracorde meson* ou des moyennes. Le troisième, quand il étoit conjoint au second & disjoint du quatrième, s'appelloit *tétracorde symmetanon* ou des conjoints; mais quand la conjonction se faisoit avec le quatrième, & par conséquent la disjonction avec le second; alors ce même troisième *tétracorde* prenoit le nom de *tétracorde diezeugmenon* ou des divites; enfin



le quatrième s'appelloit le *tétracorde hyperboleon* ou des excellentes. L'Arétin ajouta à tout cela, un cinquième *tétracorde* que Meibomius prétend qu'il n'a fait que rétablir; quoi qu'il en soit, les systèmes particuliers des *tétracordes* firent bientôt place à celui de l'octave qui les contient tous.

Les cinq *tétracordes* dont je viens de parler étoient appelés *immuables*, parce que leur accord ne changeoit jamais; mais ils contenoient chacun deux cordes qui, bien qu'accordées de la même manière dans tous les cinq *tétracordes*, étoient pourtant sujettes, comme je l'ai dit, à être haussées ou baissées, selon le genre, ce qui se faisoit dans tous les *tétracordes* également; c'est pour cela que ces cordes s'appelloient *mobiles*.

L'accord diatonique ordinaire du *tétracorde* formoit trois intervalles, dont le premier étoit toujours d'un demi-ton, & les deux autres d'un ton chacun, de cette manière, *mi fa sol la*.

Pour le genre chromatique, il falloit baisser d'un demi-ton la troisième corde, & l'on avoit deux demi-tons consécutifs, puis une tierce mineure *mi fa si dièse, la*.

Enfin, pour le genre enharmonique il falloit baisser les deux cordes du milieu jusqu'à ce qu'on eût deux quarts de ton consécutifs, puis une tierce majeure: ainsi *mi mi, demi-dièse fa la*; ou bien, à la manière des Pythagoriciens, *mi mi dièse fa & la*.

Il y avoit après cela plusieurs autres modifications de chaque genre qu'on pourra voir aux mots **SYNTONIQUE**, **TONIQUE MOL.**, **HÉMIOLIEN.** (S)

**TETRACTIS**, (*Arithm. pythagoric.*) je ne fais comment on rendroit ce mot en François, si ce n'est par celui de quaternaire, nombre sur lequel le fils de Pythagore composa, dit-on, quatre livres. L'amour des Pythagoriciens pour les propriétés des nombres est connu des sçavans. Il est vrai que les recherches des questions que présentent les rapports des nombres, supposent la plupart une théorie utile; mais il faut convenir que le foible des Pythagoriciens pour ce genre de subtilités fut extrême, & quelquefois ridicule.

Herhard Weigelius s'est imaginé que cette *tétractis* fameuse étoit une arithmétique quaternaire, c'est-à-dire usant seulement de période de 4, comme nous employons celle de 10. Il a fait sur cela deux ouvrages, l'un intitulé *Tetractis summum cum arith. tum philos. compendium, artis magna sciendi, gemina radix*: l'autre, *Tetractis, tetradis Pythagorica respondens*, 1672, 4. l'enx. On voit par le premier que cet écrivain entrant dans les idées pythagoriciennes, croyoit tirer de grandes merveilles de cette espèce d'arithmétique; mais il est sans doute le seul qui en ait conçu une idée si fort avantageuse.

L'illustre Barow a formé une ingénieuse conjecture au sujet de cette *tétractis*, ou de ce quaternaire si fameux chez Pythagore, & qui occupa tant son fils. Il pense qu'ils avoient voulu désigner par-là les quatre parties des Mathématiques qui n'étoient pas alors plus étendues; il explique donc ainsi cette forme de serment pythagoricien, *assivero per illum qui anima nostra tradidit quaternarium*: je le jure par celui qui nous a instruit des quatre parties des Mathématiques; il y a quelque vraisemblance dans cette conjecture. *Montucla.* (D. J.)

**TÉTRADI**, (*Glog. mod.*) rivière d'Asie, dans l'Anatolie, que les Turcs nomment *Chersan-Beresir*. Elle se jette dans la mer Noire, à quarante milles de celle d'Argyropotami. (D. J.)

**TÉTRADIAPASON**, en Musique, c'est le nom grec de la quadruple octave, qu'on appelle aussi *vingt-neuvième*. Les Grecs ne connoissoient que le nom de cet intervalle, car il n'entroit point dans  
Tome XVI.

leur système de musique. Voyez **SON**, **SYSTÈME**, **MUSIQUE**, **OCTAVE**. (S)

**TETRADITES**, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom qui se donnoit autrefois à plusieurs sectes d'hérétiques, à cause d'un respect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre, que l'on exprime en grec par *τετρας*.

Les sabbathaires s'appelloient *Tétradites*, parce qu'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le 14<sup>e</sup> jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûtoient le mercredi, ou le quatrième jour de la semaine.

On appelloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre Personnes au lieu de trois. Voyez **MANICHÉEN**.

Les sectateurs de Pierre le Foulon portoient aussi le nom de *Tétradites*, parce qu'ils ajoutoient quelque chose au trisagion pour favoriser une erreur, savoir que ce n'étoit pas le Fils, ni aucune des trois Personnes particulières de la Trinité qui ont souffert dans la passion de Notre Sauveur, mais la Divinité toute entière. Voyez **TRISAGION**.

Les anciens donnoient aussi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naissoient sous la quatrième lune; & ils croyoient que le sort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

**TETRADRACHME de Tyr**, (*Monnoie ancienne de Tyr*) suivant Josephus, la pièce d'argent qu'on appeloit de Tyr, valoit quatre drachmes attiques; ainsi le *tétradrachme* de Tyr, étoit à-peu-près la même chose que le stater, ou le sicle des Juifs. Le cardinal Noris assure que les *tétradrachmes* de Tyr, mis dans la balance, se sont trouvés de même poids que les sicles des Juifs. En même tems, il observe que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids, & de même valeur.

On trouve en France au cabinet du roi, & chez des particuliers, plusieurs espèces de ces anciennes monnoies, dont il est facile de faire la comparaison. On peut voir dans le tome XXI. de l'*acad. des Belles-Lettres*, la description de deux de ces *tétradrachmes*, que les Antiquaires nomment *medaillons*, & qui étoient dans le cabinet de M. Pellerin. Ils sont très-bien conservés, & pèsent trois gros, & cinquante-un grains. En supposant qu'ils sont au même titre que l'argent qui a cours en France, le *tétradrachme* de Tyr vaut au poids cinquante-sept sols six deniers de notre monnoie actuelle. (D. J.)

**TETRAETERIS**, (*Chronolog. d'Athènes*) temps républicain; c'étoit dans la chronologie athénienne un cycle de quatre ans, sur lequel voyez **POTTER**, *Aschaol. grec.* l. II. c. xxvj. s. l. p. 459. & suiv. (D. J.)

**TETRAGONE**, s. m. en Géométrie, c'est une figure de quatre angles. Voyez **QUADRANGULAIRE**. Ce mot est formé du grec *τετρα*, quatre, & *γωνία*, angles. Ainsi le carré, le parallélogramme, le rhombe, le trapèze, sont des figures *tétragones*. Voyez **QUARRÉ**, &c.

**TETRAGONE**, en Astrologie, est un aspect de deux planètes par rapport à la terre, dans lequel ces deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la quatrième partie d'un cercle, ou 90 degrés, comme *AD*, (*Planches astron. fig. 3.*) Voyez **ASPECT**. L'aspect *tétragone* se marque par le caractère  $\square$ . Voyez **QUADRAT**. (O)

**TETRAGONIA**, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que les autres botanistes appellent *tétragonocarpas*, dont on peut lire l'article. Voici cependant ses caractères, selon le système du sçavant botaniste suédois.

Le calice est composé de quatre feuilles ovales, colorées, frêlées dans les bords, & qui subissent après que la fleur est tombée; il n'y a point de pé-

tales; les étamines sont une vingtaine de filets chevelus, plus courts que le calice; les bassettes sont courtes; le germe du pistil est arrondi, quadrangulaire, & placé sous le réceptacle; les styles sont quatre en nombre pointus, crochus, & de la longueur des étamines; les stygnas sont alongés & blancs; le fruit est coriace & quadrangulaire; la graine est simple, obtuse, & faite en noyau oblong. Linnæi, *gen. plant. p. 249. (D. J.)*

**TETRAGONIS**, (*Géog. anc.*) ville de l'Arachosie, au pied du mont Caucase; Plin., *l. VI. c. xxij.* dit que cette ville avoit été nommée auparavant *Carsanus*. (*D. J.*)

**TETRAGONISME**, *f. m. (Géom.)* c'est un terme dont quelques auteurs font usage, pour exprimer la quadrature du cercle. Voyez **QUADRATURE**.

**TETRAGONOCARPUS**, *f. m. (Hist. nat. Roman.)* genre de plante dont voici les caractères; ses feuilles sont disposées confusément; le bout du pédicule devient un ovaire sur le sommet duquel croît une fleur ou un calice fendu en quatre, & plus rarement en cinq, ouvert & garni d'un grand nombre d'étamines qui vont au nombre de dix-huit ou vingt; l'ovaire a quatre tiges droites, & devient un fruit à quatre capsules avec une graine simple dans chacune; quelquefois le calice est sous l'ovaire & la fleur; Boerhaave en compte trois espèces. (*D. J.*)

**TETRAGRAMMATON**, *f. m. (Théolog.)* du grec *τετραγράμματον*, nom de quatre lettres; c'est ainsi qu'on appelle souvent le nom de *Jéhovah*, que les Hébreux par respect ne prononcent plus. Ils disent en sa place *adonai* ou *elohim*; & quand ils parlent de ce nom sacré, ils l'appellent *schem hamphorasch*, c'est-à-dire, *nom expliqué*. Les Grecs se servent plus volontiers du mot *tétragrammaton*, qui marque les quatre lettres dont est composé le mot hébreu *jehovah*, savoir *jod, hé, vau, hé*.

**TÉTRAHEDRE**, *f. m. terme de Géométrie*, c'est un des cinq solides, ou corps réguliers, compris sous quatre triangles égaux & équilatéraux. Voyez **SOLIDE & RÉGULIER**.

On peut concevoir le *tétrahedre* comme une pyramide triangulaire, dont les quatre faces sont égales. Voyez **PYRAMIDE**. On voit le *tétrahedre* représenté, *Pl. géom. fig. 59.* Voyez **CORPS RÉGULIER**.

Les Mathématiciens démontrent que le carré du côté du *tétrahedre* est au carré du diamètre d'une sphere, où il est inscriptible, en raison sous-sesquialtere, c'est-à-dire, comme deux est à trois; d'où il suit que le côté du *tétrahedre* est au diamètre d'une sphere, comme  $\sqrt{2}$  est à  $\sqrt{3}$ ; par conséquent ces deux lignes sont incommensurables. *Chambers. (E)*

**TÉTRALOGIE**, *f. f. (Poëse dram. des anc.)* on nommoit chez les Grecs *tétralogie*, quatre piéces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières étoient des tragédies, & la quatrième satyrique ou bouffonne; le but de ces quatre piéces d'un même poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

On fait que les poëtes tragiques combattoient pour la couronne de la gloire aux dionysiaques, aux lénées, aux panathénées, & aux chytriques, solennités, qui toutes, à l'exception des panathénées, dont Minerve étoit l'objet, étoient consacrées à Bacchus. Il falloit même que cette coutume fût assez ancienne, puisque Lycurgue, orateur célèbre, qui vivoit à Athènes du tems de Philippe & d'Alexandre, la remit en vigueur; pour augmenter l'émulation parmi les Poëtes; il accorda même le droit de bourgeoisie à celui qui seroit proclamé vainqueur aux chytriques.

Plutarque prétend que du tems de Thespis, qui vivoit vers la 60<sup>e</sup> olympiade, les poëtes tragiques

ne connoissoient point encore ces jeux littéraires; & que leur usage ne s'établit que sous Eschyle & Phrynichus; mais les marbres d'Oxford, ainsi qu'Horace, disent formellement le contraire. Il est vrai néanmoins que ces combats entre les auteurs, ne devinrent célèbres que vers la 70<sup>e</sup> olympiade, lorsque les Poëtes commencèrent à se disputer le prix par les piéces dramatiques qui étoient connues sous le nom général de *tétralogie*, *τετραλογία*.

Il est souvent fait mention de ces *tétralogies* chez les anciens; nous avons même dans les ouvrages d'Eschyle & d'Euripide, quelques-unes des tragédies qui en faisoient partie. On y voit sous quel archonte elles avoient été jouées, & le nom des concurrents qui leur avoient enlevé ou disputé la victoire.

Les *tétralogies* les plus difficiles & les plus estimées, avoient chacune pour sujet une des aventures d'un même héros, par exemple d'Oreste, d'Ulysse, d'Achille, de Pandion, &c. C'est pourquoi on donnoit à ces quatre piéces un seul & même nom, qui étoit celui du héros qu'elles représentoient. La pandionide de Philoclès, & l'orestiade d'Eschyle, formoient quatre tragédies, qui rouloient sur autant d'aventures de Pandion & d'Oreste.

La première des tragédies qui composoient l'orestiade, étoit intitulée *Agamemnon*; la seconde, les *Céphores*; la troisième, les *Euménides*. Nous avons encore ces trois piéces; mais la quatrième, qui étoit le drame satyrique, & intitulée *Procté*, ne se trouve plus. Or quoique, sur-tout dans l'*Agamemnon*, il ne soit parlé d'Oreste qu'en passant, cependant comme la mort de ce prince, qui étoit pere d'Oreste, est l'occasion & le sujet des *Céphores* & des *Euménides*, on donna le nom d'*Orestiade* à cette *tétralogie*.

Élien, *hist. varior. l. XI. c. viij.* nous a conservé le titre de deux *tétralogies*, dont les piéces ont encore entr'elles quelque affinité. Il dit qu'en la xij. olympiade, dans laquelle Exainete d'Agrigente remporta le prix de la course, un certain Xénoclès, qui lui étoit peu connu, obtint le prix de *tétralogie* contre Euripide. Le titre des trois tragédies du premier étoit *Œdipe*, *Lycaon* & les *Bacchantes*, suivies d'*Athamas*, drame satyrique. Vous voyez que ces trois piéces, quoique tirées d'histoires différentes, rouloient cependant à-peu-près sur des crimes de même nature. *Œdipe* avoit tué son pere, *Lycaon* mangeoit de la chair humaine, & les *Bacchantes* écorchoient quelquefois leurs propres enfans. On peut dire la même chose de la *tétralogie* d'Euripide, dont la première tragédie avoit pour titre *Alexandre* ou *Paris*, la seconde *Palamede*, & la troisième les *Troyennes*; ces trois sujets avoient tous rapport à la même histoire, qui est celle de Troie.

Les poëtes grecs faisoient aussi des *tétralogies*, dont les quatre piéces rouloient sur des sujets différens, & qui n'avoient ensemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la *Médée*, le *Philoctete*, le *Diélys* & les *Moissonneurs*; telle étoit encore la *tétralogie* d'Eschyle, qui serfermoit pour quatre piéces, les *Phynées*, les *Perfes*, le *Glaucus* & le *Prométhée*.

Le scholiaste d'Aristophane observe qu'Aristarque & Apollonius, considérant les trois tragédies séparément du drame appelé *satyre*, les nomment des *trilogies*, *τριλογία*; parce que les *satyres* étant d'un genre comique, n'avoient aucune relation, soit pour le style, soit pour le sujet, avec les trois tragédies qui étoient le fondement de la *tétralogie*. Cependant dans les ouvrages des anciens tragiques, il est parlé de *tétralogie*, & jamais de *trilogie*.

Sophocle, que les Grecs nommoient *le pere de la tragédie*, en connoissoit sans doute d'autant mieux la difficulté, qu'il avoit plus approfondi ce genre d'é-

crir. C'est peut-être par cette raison, que dans les combats où il disputa le prix de la tragédie avec Eschyle, Euripide, Chœrilus, Aristée & plusieurs autres poètes, il fut le premier qui commença d'opposer tragédie à tragédie, sans entreprendre de faire des *trialogies*.

On peut compter Platon parmi ceux qui en avoient composé. Dans sa jeunesse, ne se trouvant point de talent pour les vers héroïques, il prit le parti de se tourner du côté de la tragédie. Dès qu'il avoit donné aux comédiens une *trialogie*, qui devoit être jouée aux prochaines dionysiaques; mais ayant par hasard entendu Socrate, il fut si frappé de ses discours, que méprisant une victoire qui n'avoit plus de charmes pour lui, non-seulement il retira sa pièce, mais il renonça au théâtre, & se livra entièrement à l'étude de la philosophie.

Mais les combats entre les poètes tragiques devinrent si célèbres, que peu de tems après leur établissement, Thémistocle en ayant donné un, dans lequel Phrynicus fut couronné; ce grand capitaine crut devoir en immortaliser la mémoire, par une inscription qui est venue jusqu'à nous.

La *trialogie* d'Eurypide, dont nous avons parlé ci-dessus, fut jouée dans la 87<sup>e</sup> olympiade, sous l'archonte Pythodore, & l'auteur ne fut couronné que le troisième; car on ne décernoit dans tous les combats littéraires que trois couronnes. On fait qu'elles étoient de feuilles d'arbre, comme celles des combats gymniques; mais quelle autre récompense étoit employée, si l'on considère la qualité des concurrents qui étoient quelquefois des rois, des empereurs, des généraux d'armée, ou les premiers magistrats des républiques. Il s'agissoit de flatter l'amour propre des vainqueurs, & l'on y réussit par là merveilleusement. Aussi les poètes courroient après ces fortes de couronnes avec une ardeur dont nous n'avons point d'idée. Quand Sophocle, tout jeune, donna sa première pièce, la chaleur des spectateurs qui étoient partagés entre lui & ses concurrents, obligea Cimon d'entrer dans le théâtre avec ses collègues, de faire des libations à l'honneur des dieux, de choisir pour juges dix spectateurs choisis de chaque tribu, & de leur faire prêter le serment avant qu'ils adjugeassent la couronne. Plutarque ajoute, que la dignité des juges échauffa encore l'esprit des spectateurs & des combattans; que Sophocle fut enfin déclaré vainqueur, & qu'Eschyle qui étoit un de ses rivaux, en fut si vivement piqué, qu'il se retira en Sicile, où il mourut peu de tems après.

Les Romains n'imiterent jamais les *trialogies* des Grecs, vraisemblablement par la difficulté de l'exécution. Il arriva même dans la suite chez les Grecs; soit que les génies se fussent épuisés, soit que les Athéniens eussent conservé un goût continu pour les ouvrages de leurs anciens poètes tragiques; il arriva, dis-je, qu'on permit aux auteurs qui leur succéderent, de porter au combat les pièces des anciens poètes corrigées: Quintilien assure que quelques modernes, qui avoient usé de cette permission sur les tragédies d'Eschyle, s'étoient rendus, par ce travail, dignes de la couronne; & c'est peut-être aussi la seule à laquelle nous pouvons aspirer. (*Le chevalier DE LA VICOURET.*)

**TÉTRAMÈTRE**, *s. m.* (*Libre*) dans l'ancienne poésie grecque & latine. C'étoit un vers iambe composé de quatre pieds. Voyez **LAMBIC**.

Ce mot est formé du grec *τετρα*, quatre, & de *μετρον*, mesure. On ne trouve de ces vers que dans les poètes comiques, comme dans Térence.

**TÉTRAO**, *s. m.* (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par Linnæus au genre d'oiseaux de l'ordre des poules; leurs caractères distinctifs sont d'avoir à chaque pied quatre ongles, les paupières nues & chargées de

Tome XVI.

tubercules charnus. De ce genre sont les phaisans, la perdrix, la caille, &c. Linnæi, *Syst. nat. p. 28.*

**TÉTRAOÏON**, *s. m.* terme d'Église, nom qu'on donne dans l'Église grecque à un hymne que l'on y chante le samedi; on la nomme ainsi, parce qu'elle est composée de quatre parties; le mot même l'indique; *tetra* signifie quatre, & *oidion*, chant. (*D. J.*)

**TÉTRAPÉTALE**, FLEUR, (*Botan.*) c'est une fleur composée de quatre pétales ou feuilles colorées, que les Botanistes appellent *pétales*, posés autour du pistil. Selon M. Ray, les fleurs *tétrapétales* constituent un genre particulier de plantes. M. de Jussieu les appelle *polyptales à quatre pièces*, & en fait aussi un genre à part. (*D. J.*)

**TÉTRAPHARMACUM**, *s. m.* (*Pharmacol.*) en général, signifie un remède composé de quatre sortes de drogues.

Ce mot est formé de *tetra*, quatre, & *pharmacum*, drogue ou remède.

On a donné ce nom à l'onguent basilic. Voyez **ONGUENT**.

**TÉTRAPHOE**, *s. f.* (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée, à une plante dont ils usent en décoction pour les cours de ventre; cette plante croît aussi dans le Malabar, & sa racine est employée pour les hémorrhoides; les Malabares nomment cette plante *willia cadavalli*; Petiver l'appelle en botaniste *xanthium malabaricum, capitulis lanuginosis*, & la range parmi les espèces de glouteron. Sa tige est ligneuse, rameuse & cotonneuse. Ses feuilles sont attachées par paires sur de courtes queues, velues dans leur primeur, & devenant ensuite rudes & âpres. Les fleurs naissent en bouquets, & sont composées de pétales d'un beau verd, à étamines écarlates; ces fleurs tombent facilement, & se changent ensuite en un fruit ligneux, tout hérissé de picotans doux & crochus; ils sont semblables à nos graticuls, ou fruits d'églantiers, mais d'un tiers moins gros. *Philos. trans. n. 232. (D. J.)*

**TÉTRAPHYLIA**, (*Glog. anc.*) lieu de la Macédoine, dans l'Athamanie. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. j.* nous apprend que c'est dans ce lieu que l'on gardoit le trésor royal.

**TÉTRAPLES**, *s. m. pl.* (*Hist. ecclésiastique.*) en termes d'histoire ecclésiastique, signifient la bible rangée par Origène sur quatre colonnes, dans chacune desquelles étoit une version grecque différente; savoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des septante, & celle de Théodotion. Voyez **BIBLE**.

Ce mot est formé du grec *τετραπλος*, quadruple. Sixte de Siègne confond ces *tétraples* avec les *hexaples*: quoique ces deux ouvrages soient différens, & que le premier ait été fait sur le second en faveur de ceux qui ne pouvoient pas se procurer celui-ci. Voyez **HEXAPLES**.

Quelques auteurs sont d'opinion que les *tétraples* n'avoient point cet ordre que nous venons de leur donner, & que la version des septante étoit rangée dans la première colonne; mais S. Epiphane dit expressément le contraire, & il place cette version dans la troisième: il rapporte même la raison pour laquelle Origène l'a placée dans cet endroit; savoir, parce qu'il convenoit de mettre la meilleure version au milieu, afin qu'il fut plus aisé au lecteur de confronter avec elle les autres versions, & de les corriger où elles pouvoient être fautive.

Cependant Baronius dans ses annales, & sur l'année 311, prétend que la version des septante occupoit la troisième colonne dans les *hexaples*, mais qu'elle tenoit la première dans les *tétraples*, quoique S. Epiphane lui donne la même place dans ces deux ouvrages.

**TÉTRAPOLE**, (*Glog. anc.*) nom grec qui signifie quatre villes; & que l'on a donné à diverses contrées

D d ij



où se trouvoient quatre villes qui avoient quelque relation ensemble.

*Tetrapolis Attica*, tétrapole de l'Attique; on appelloit ainsi une contrée au septentrion de l'Attique, où étoient quatre villes bâties par Xuthus, pere d'Io, dans le tems qu'il regnoit dans ce quartier de la Grece. Ces quatre villes étoient, selon Strabon, l. VIII, p. 383.

*Oenoë, Marathon, Probalimnas, Tritorythos.*

Festus dans l'interprétation qu'il donne du mot *quadrurbis*, semble reconnoître une autre *Tetrapolis* de l'Attique: *Quadrurbem*, dit-il, *Athenas, Atius appellavit, quod scilicet ex quatuor urbibus in unam domicilia consulerunt*, Braurone, Eleusine, Piræo, Sunion; ni Meursius, ni Cellarius, *geogr. ant. l. II, c. xiiij*, ne font aucune difficulté de dire que Festus s'est trompé grossièrement dans cette explication; car, outre qu'il est faux qu'Athènes ait été composée précisément de ces quatre villes, il n'est pas vrai qu'Attius; par le mot *Quadrurbis*, entende la ville d'Athènes: il ne veut parler que des quatre villes qui composoient la *Tetrapolis* de l'Attique.

*Tetrapolis Dorica*, contrée de la Grece, dans la Doride. Les Doriens, dit Strabon, l. IX, p. 427, habitoient entre les Etoliens & les Encépiens, & leur pays s'appelloit *Tetrapolis*, à cause qu'il y avoit quatre villes. Cette *Tetrapolis*, ajoute-t-il, passe pour avoir donné l'origine à tous les Doriens. On nommoit ses quatre villes:

*Erinus, Boium, Pindus, Cyninnum.*

*Tetrapolis Syria*, contrée de la Syrie, qui renfermoit quatre villes principales; savoir, Antioche, Séleucie, Apemée, Laodicée. Strabon, liv. XVI, p. 749, qui fait mention de cette *Tetrapolis*, dit que ces quatre villes étoient appelées *sauvs*, à cause de leur concordance. Elles avoient eu toutes quatre le même fondateur. (D. J.)

*TETRAPHYGLIA*, (*Géog. anc.*) ville de la Cilicie, ou selon Ptolomée, l. V, c. 27, de la Cappadoce, dans la Garsaurie. (D. J.)

*TETRARQUE*, (*Critiq. sacrée & Littérat.*) *τετραρχης*; ce mot grec signifie proprement celui qui gouverne la quatrième partie d'un état. Hérode le *tétrarque* ouit la renommée de Jésus. *Matth. xiv. 1*. Cet Hérode, dont parle l'Écriture, étoit Antipas, fils du fameux Hérode, qu'Auguste avoit gratifié de la quatrième partie du royaume de son pere, sous le nom de *tétrarchie*. Il en avoit donné une seconde à Philippe, avec la même qualité de *tétrarque*; & les deux autres à Archélaüs, sous le titre d'*ethnarque*, qu'Hérode porte aussi sur les médailles; cependant il est nommé *roi*, au *vers. 9*, quoiqu'il n'eût point cette dignité, & que ce fut pour l'avoir ambitionné qu'il se perdit; mais les Latins donnoient eux-mêmes le titre de *rois* aux *tétrarques*, comme il paroît par l'oraison de Cicéron pour Déjotarus, qui n'étoit que *tétrarque*. Les Hellénistes abusoient aussi de ce titre, & le prodiguoient même aux gouverneurs de province, comme on le voit l. *des Macch. ch. j.* (D. J.)

*TETRAS*, PIERRE DE, (*Hist. nat.*) Théophraste dit qu'aux environs de *Téras* en Sicile, vis-à-vis de Liparo, on trouvoit des pierres que l'action du feu rendoit poreuses. Cette pierre nous est actuellement inconnue, aussi-bien que l'endroit où elle se trouvoit; sur quoi M. Hill remarque qu'il seroit avantageux de connoître une pierre qui jetteroit un grand jour sur la nature de la pierre-ponce. Voyez le *Traité des pierres* de Théophraste, avec les notes de Hill.

*TETRASPASTON*, l. m. en *Mécanique*, c'est une machine composée de quatre poulies. Voyez *ROULIE*.

Ce mot est grec *τετραπαστων*, qui vient de *τετρα*,

quatre, & *ωνος*, je tire. Voyez *MOUFFLE*.

*TETRASTIQUE*, (*Belles-Lettres.*) quatrain, stance, épigramme, ou autre petite pièce de quatre vers. Voyez *QUATRAIN*.

*TETRASTICHON*, l. m. (*Hist. nat. Bot. anc.*) ce mot, dans Théophraste, & autres auteurs grecs, est employé pour désigner une plante, un fruit qui a *τετραπλάσιον*, quatre rangs de grains dans ses cellules, c'est une expression empruntée des mots *αἰθρα*, usités dans les danses qui étoient composées de plusieurs bandes de danseurs, qu'on nommoit *σχοινία*, *σάχι*, & chaque bande étoit formée d'un certain nombre de personnes qui faisoient ensemble les mêmes mouvemens. Pline trouvant dans la description de l'éronymus de Théophraste, le mot *tétrastichon*, l'a supposé synonyme à *tétragonon*, & a traduit ce mot par *graine de forme quadrangulaire*; mais il est bien évident que *tétrastichon* ne signifioit point un fruit contenant des graines quarrées, mais un fruit qui renfermoit dans ses loges quatre *σάχι*, ou suite de graines; tel étoit l'éronymus des Grecs, qui avoit une gouffe semblable à celle du sésame, pour renfermer ses graines; il suit de-là que l'éronymus de Théophraste n'est point la plante que les modernes nomment *suifain*, & que c'est Pline qui nous a jeté dans l'erreur par sa méprise & sa fautive interprétation du mot grec. (D. J.)

*TETRASTYLE*, l. m. en *terme d'ancienne Architecture*, est un bâtiment, & particulièrement un temple à quatre colonnes de front. Voyez *TEMPLE*.

Ce mot est formé du grec *τέτρα*, quatre, & de *στυλή*, colonne.

*TÉTRATONON*, l. m. en *Musique*, c'est le nom grec d'un intervalle de quatre tons, en autant de degrés, lequel s'appelle aujourd'hui *quinte superflue*. Voyez *QUINTE*. (S)

*TETREUMA*, l. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une espèce de buisson très-commun dans leur pays. Petitver le nomme *arbor guineensis, laurustini facie*, à cause de sa grande ressemblance au buisson que nous appellons *laurier-tin*. Ses feuilles sont opaques, roides, larges de plus d'un pouce, & longues de deux pouces & demi; elles sont placées alternativement sur la tige, & attachées à de courtes queues; les fleurs naissent du milieu des feuilles, & forment des bouquets comme celles du laurier-tin. Les naturels de Guinée séchent les feuilles de cet arbrisseau, les pulvérisent, les humectent ensuite de quelque liqueur, & les appliquent en fomentation pour guérir les panaris. (D. J.)

*TETRICUS - MONS*, (*Géog. anc.*) ou *Tetrica rupes*, montagne d'Italie, dans la Sabine, ou du moins aux confins des Sabins, selon Pline, l. III, c. xij. Virgile parle de cette montagne, *Encide, l. VII, v. 713*.

*Qui tetrica horrendas rupes, montemque severum Carperiamque colunt.*

Cette montagne étoit très-escarpée; c'est aujourd'hui, selon Holsten, l'affreux sommet de rochers qui est entre la montagne de la Sibylle & Alcolf, & qui domine sur tous les autres sommets de l'Apennin.

*TETRIPPA*, (*Littérat.*) c'étoient des chars élevés sur des arcades, comme on le voit encore sur plusieurs médailles; on peut traduire ce mot par *arc de triomphe*. Cicéron dans une de ses lettres à Atticus, lib. V, *épist. 21*, lui mande que les peuples de ses départemens d'Asie, auroient bien voulu lui élever des statues, des temples, des arcs de triomphe, mais qu'il ne le souffrit point, s'étant contenté des remerciemens publics. (D. J.)

*TETU*, l. m. (*Mécanique.*) outil de maçon qui sert à démolir les anciens ouvrages de maçonnerie. C'est une espèce de gros marteau, dont la tête qui est fort large par un bout, se termine en pointe par l'au-

tre extrémité; le manche qui est de bois est long & fort à proportion, ordinairement de plus de vingt pouces de longueur. Le *stus à arrête*, qui sert aussi aux maçons pour la démolition des bâtimens, est propre à briser & rompre les pierres qui sont trop dures, & qui résistent aux *stus* communs; c'est une espèce de masse de fer; dont les deux bouts, qui chacun se séparent en deux coins, en forme de dents, sont tranchans & fort acérés; il n'a guere que huit à dix pouces de longueur, mais il est fort épais; son manche est plus long qu'au *stus* ordinaire, pour lui donner plus de coup. Le *stus à limosin*, qu'on nomme aussi un *gulus*, tient des deux *stus* dont on vient de parler; il a la tête fendue d'un côté, comme le *stus à arrête*, & est pointu de l'autre, comme le *stus* commun. (D. J.)

TÉTUAN, (Géog. mod.) ville d'Afrique au royaume de Fez, sur la riviere de Cus, à une lieue de la côte de la mer. Elle est ancienne & commandée par un château; c'est une des plus agréables villes de la Barbarie. Les Juifs y sont en assez grand nombre, & y font un bon commerce. Long. 12. 20. lat. 35. (D. J.)

TETUS, ou TACETOÏE, (Géog. mod.) petite ville de la Tartarie moscovite, à la droite de la riviere de Zerdik, qui est un bras de la grande riviere de Kama. Cette ville est sur une haute montagne, & est à cent vingt verstes, ou vingt-quatre lieues d'Allemagne, de Casan. Long. 70. 24. lat. 55. 12. (D. J.)

TÉTY-POTE-IBA, f. m. (Hist. nat. Bot. exot.) en latin *visis arbutiva Pisonis*; cette plante est, dit-on, produite par la siente d'oiseaux, appelés *teleys*, déposée près des orangers, avec lesquels elle s'unit étroitement, & croissant par-dessus, les fait mourir.

Avec les racines & les branches écrasées ensemble, & frites dans de l'huile commune, on fait un remède pour les enflures des jambes. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

TEUCHITES, f. m. (Hist. nat. Bot. anc.) nom donné par quelques anciens botanistes au *schoenanthus*, ou *jonc odorant*; le mot *teuchites* n'étoit originairement qu'une épithète qu'on ajoutoit au nom de *schoenanthus*, pour désigner un endroit d'où l'on en tiroit une espèce particulière; mais les écrivains qui suivirent, donnerent ce nom comme étant celui de la plante même. Dioscoride dit que le *schoenanthus* de Babylone, s'appelloit *teuchites*, & Pline donne avec raison le nom *teuchites* au *schoenanthus* de Nabate en Arabie. Il y avoit pour mieux dire une ville nommée *Teuchis*, en Egypte, sur les confins de l'Arabie; & les géographes parlent aussi d'un lac situé au voisinage de cette ville. C'étoit probablement dans ce lac que naissoit le *schoenanthus*, ou *jonc odorant*; de-là, on le portoit à *Teuchis*, où il étoit vendu sous le nom de la ville qui en faisoit le commerce. (D. J.)

TEUGRIUM, f. m. (Hist. nat. Bot.) genre de plante à fleur monopétale; labiée, dont les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, celle du milieu est la plus grande & concave comme une cuillère; les quatre autres sont placées par paire au sommet de la fleur; le calice est en forme de cloche, il tient comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il est entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournesfort, *infl. rei herb. Voyez PLANTE.*

TEVERONNE, f. m. (Géog. mod.) riviere d'Italie, dans la campagne de Rome. Sa source est au mont de Trévi, vers les frontières de l'Abrozze ultérieure, d'où il coule entre la Sabine & la campagne de Rome, & se dégorge à la Caserta, presque à égale distance de Rome & de Caserta. On l'appelloit anciennement *Anio*, & venoit des confins des Hémiques, travorsoit le pays de Eques, séparoit les

Sabins des Latins, & joignoit le Tibre un peu au-dessus de Rome, après avoir passé à Varia & à Tibur. Cette riviere, dit-on, fut appelée *Anio*, d'Annius, roi des Toscans, qui s'y précipita de désespoir, pour n'avoir pu atteindre un certain Cethegus qui lui avoit enlevé sa fille. (D. J.)

TEVERTIN, f. m. (Archit.) pierre dure, roussâtre ou grisâtre. C'est la meilleure pierre qu'on ait à Rome. (D. J.)

TEVERTON, (Géog. mod.) ville à marché d'Angleterre, dans le Devonshire, sur la riviere d'Ex, & à douze milles d'Exeter. Elle députa au parlement. Long. 14. 20. latit. 50. 48. (D. J.)

TEUGUE, f. m. (Marine.) espèce de gaillard que l'on fait à l'arrière du vaisseau, pour le garantir de l'injure du tems.

TEUMESSUS, (Géog. anc.) montagne & village de la Bœotie. L'un & l'autre étoit, selon Pausanias, l. IX. c. xix. sur la voie militaire, & il ajoute que c'est le lieu où Jupiter cacha Europe. On y voyoit un temple dédié à Minerve techlinienne; mais la statue de la déesse n'y étoit point. Strabon, l. IX. p. 409, met *Teumessus* dans le territoire de Thèbes. (D. J.)

TEURÉRT, (Géog. mod.) petite ville ou bourgade d'Afrique, au royaume de Fez, sur le haut d'une montagne, proche la riviere de Za. (D. J.)

TEURIOCHÈME, (Géog. anc.) peuples de la Germanie; Ptolomée, liv. II. c. xj. les place au nord des monts Sudetes. Quelques uns pensent que ce sont les habitans de la Thuringe. (D. J.)

TEURNIA, (Géog. anc.) ville du Norique, au midi du Danube, selon Ptolomée, l. II. c. xiv. qui la marque entre Virunum & Idunum. Plinè, l. III. c. xxiv. nomme aussi *Teurnia* entre les villes du Norique. Les modernes ne conviennent pas sur la situation précise de cette ville. Il y en a qui veulent qu'elle ait été sur le lac de Chimsée dans la Bavière, parce qu'on y a trouvé une ancienne inscription où il est fait mention de cette ville.

L. Terentio vero

II. Viro Teurn.

Pr. Jur. Dic.

D'autres, comme Cluvier & le p. Hardouin, la cherchent en Carinthie, sur le bord du Drave, dans l'endroit où est aujourd'hui Villach; situation qui s'accorde assez avec celle que Ptolomée donne à l'ancienne *Teurnia*. (D. J.)

TEUTATES, f. m. (Religion gauloise.) dieu des anciens gaulois qui, selon M. Huet, étoit le dieu Mercure de ce peuple; ce même dieu, ajoute-t-il, étoit honoré par les Germains sous le nom de *Wodan* ou de *Goden*. Voyez aussi THEUTHATES, qui est, je pense, la meilleure orthographe. (D. J.)

TEUTHEX, (Géog. anc.) bourgade du Péloponnèse. Strabon, l. VIII. p. 342, dit qu'on en avoit fait la ville *Dyma*, & qu'on y voyoit un temple dédié à Diane Néméenne. (D. J.)

TEUTHRÉNIA, (Géog. anc.) contrée & ville de l'Asie mineure, dans la Mythe. Pline, l. V. c. xxv. prétend que le Caicus prenoit sa source dans cette région. La ville qui donnoit le nom à la contrée étoit à plus de soixante & dix stades de *Ennea* & d'*Eicoa*, en tirant vers Pergame. Etienne le géographe dérive le nom de cette ville, de *Teuthras* qui régna sur les Mythes & sur les Ciliens. *Teuthras* est encore une ville de la Galatie, que le peuple d'Argen marque entre *Egiali* & *Caramba*, & posséder du premier de ces lieux, & à 150 stades du second. (D. J.)

TEUTHRONE, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse, sur le golfe de Laconie. Ptolomée, l. III. c. xv. la marque entre *Come* & *Lis*. Pausanias dit qu'en descendant du *Myrrineus* à la mer, on trouve la ville de *Teuthron*, & que *Teuthras* athénien en étoit le

gardé comme le fondateur. On rendoit dans cette ville un culte particulier à Diane Ifforienne. Il y avoit une fontaine appelée *Naias*, & l'on comptoit cent cinquante stades de *Teuthrone* à l'extrémité du promontoire *Tenarum*. (D. J.)

**TEUTOBURGENSIS SALTUS**, (Glog. anc.) bois ou forêt de la Germanie, entre l'Emse & la Lippe, selon Tacite, *annal. cap. l.* Ce bois est fameux par la défaite des Romains sous Quintilius Varus, & par la victoire qu'y remporta Charlemagne sur les Saxons. Le nom moderne est *Teutoburg*, & c'est une forêt auprès de laquelle il y a encore aujourd'hui un lieu nommé *Winfeldt*, c'est-à-dire, *le champ de la victoire*.

Ce quartier s'étend l'espace de quatre cens pas en longueur, & de deux cens en largeur, jusque près de la forteresse de Falckenburg & de la petite ville de Horn, sur le chemin de Paderbon à Bylfeld & à Munster. Quelques-uns lui donnent une plus grande étendue, & y comprennent plusieurs montagnes & diverses forêts; mais il est constant que *Teutoburgensis Saltus* est proprement ce qu'on appelle aujourd'hui *la forêt de Dethmold*, qui tire son nom de la ville de Dethmold, comme l'ancien *Teutoburgensis Saltus* tiroit le sien de *Teutoburgum*, qui est aujourd'hui *Dethmold*. (D. J.)

**TEUTOBURGIUM**, (Glog. anc.) ville de la basse Pannonie; selon Ptolomée, qui, *l. II. c. xvj.* la place sur le Danube, entre Lugionum & Cornacum. Le nom de *Teutoburgium* semble dire que cette ville avoit été bâtie par les Teutons. (D. J.)

**TEUTONIQUE**, (Hist. mod.) ce qui regarde les Teutons, ancien peuple d'Allemagne qui habitoit les côtes le long de l'Océan germanique.

La langue *teutonique* ou le tudesque est l'ancien idiome de l'Allemagne, qui est mis au rang des meres-langues. Voyez LANGUE & MERE-LANGUE.

La langue *teutonique* s'appelle aujourd'hui l'allemand, & on le distingue en haut & en bas allemand.

Le premier a deux dialectes considérables, savoir 1°. le scandinavien, le danois, ou peut-être le gothique; de ce ressort sont les langues qu'on parle en Danemarck, en Norwege, en Suede, & en Yland; 2°. le saxon qui a pour dialectes les différens idiomes des Anglois, des Ecois, des Frisons, & de ceux qui habitent le côté septentrional de l'Elbe. Voyez ANGLAIS, &c.

Le bas allemand ou le flamand est la langue des Flamands, Brabançons, Hollandois & autres peuples des Pays-Bas. Voyez FLAMAND.

**TEUTONIQUE, ordre**, (Hist. des ordres milit. relig.) bientôt après l'établissement des Hospitaliers & des Templiers, un nouvel ordre naquit encore vers l'an 1190 en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Palestine, & ce fut l'ordre des moines *Teutoniques*, qui devint après une milice de conquérans.

Des particuliers allemands fonderent cet ordre pendant le siège d'Acra, & Henri Valpot en ayant été nommé le chef, bâtit après la prise d'Acra, une église & un hôpital qui fut la première maison de l'ordre. Le pape Calixte III. en confirma l'institution en 1191, & accorda aux chevaliers tous les privilèges dont jouissoient les Templiers & les Hospitaliers de saint Jean de Jérusalem; mais à condition qu'ils seroient soumis aux patriarches, & qu'ils paieroient la dixme de tous leurs biens. L'habit de l'ordre étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire.

Conrad duc de Saxe appella les frères *Teutoniques* en Prusse vers l'an 1230, pour soutenir les chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur assigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

Ils devinrent extrêmement puissans sous leur quatrième grand-maître, Hérmann de Salza; ils conquièrent la Prusse, y bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzic, de Königsberg, &c.

quelques autres. Ils fournirent aussi la Livonie. Leur nom de frères se changea en celui de seigneurs, & comme tels Conrad Wallerod ayant été nommé grand-maître de l'ordre, se fit rendre les honneurs qu'on rendoit aux plus grands princes.

Quelque tems après la division s'étant mise dans l'ordre, les rois de Pologne en profitèrent; la Prusse se révolta, & Casimir IV. reçut les chevaliers à hommage. Enfin Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de cet ordre, quitta la religion romaine, renonça à sa dignité de grand-maître, soumit la Prusse, & en chassa le petit nombre de chevaliers qui ne voulurent pas imiter son exemple, & suivre sa profession de foi. Ceux-ci se retirèrent à Mergentheim, ou Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'est par cet événement que l'ordre *teutonique* si riche & si puissant, qui a possédé en toute souveraineté la Prusse royale & la ducal, la Livonie, les duchés de Curlande & de Semigal, se trouve n'avoir présentement que quelques commanderies qui suffisent à peine à l'entretien du grand-maître & d'une poignée de chevaliers.

Vaiselius dit dans ses annales, que dans le tems que l'ordre *teutonique* jouissoit de sa splendeur, il avoit 28 commandeurs (& il a oublié dans ce nombre le grand hospitalier, le drapier & le trésorier) 46 commandeurs de châteaux, 81 hospitaliers, 33 maîtres de couvens, 65 celleriers, 40 maîtres d'hôtel, 33 proviseurs, 18 pannetiers, 39 maîtres de la pêche, 93 maîtres de moulins, 700 simples frères qui pouvoient aller en campagne, 162 prêtres ou frères de chœur, 6200 serviteurs.

Pierre de Dusbourg, prêtre de cet ordre, en a écrit toute l'histoire dans sa chronique de Prusse réimprimée par Hartknock avec des notes; on peut consulter cet ouvrage. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

**TEUTONS, LES**, (Glog. anc.) *Teutones*, peuples de la Germanie anciennement alliés des Cimbres, & avec lesquels ils paroissent n'avoir fait pendant quelque tems qu'un même peuple. Leur nom se trouve dans la plupart des auteurs anciens, quoique sur une différente orthographe, les uns écrivent *Teutones*, les autres *Teutoni*, *Thaunos*, *Thaoni* ou *Theotoni*. L'origine de ce nom n'est pas certaine. Ils pouvoient l'avoir pris de celui de leur dieu *Taut* ou *Thaus*, & que d'autres nomment *Thaenus* ou *Tausas*, à moins qu'on ne dise qu'ils avoient eux-mêmes donné leur nom à leur dieu, comme ils le donnerent à toute la nation des Germains.

Ces peuples sont connus des anciens écrivains longtems avant que les Cimbres & les Teutons inondassent les provinces romaines; mais ils sont connus sous un autre nom. On les appelloit *Codani* ou *Gadani*, ce que prouvent les noms de *Codani-finis* & de *Cadania insula*, où étoit la demeure des Teutons, comme l'a fait voir Spener dans sa notice de l'ancienne Germanie, *l. I. c. ij.*

Pithéas de Marseille est le premier qui fasse mention des Teutons, suivant le témoignage de Plin, *l. XXXVII. c. ij.* Pomponius Mela dit que les Teutons habitoient l'île *Codanora*, que l'on prend assez communément pour l'île de Zélande dans la mer Baltique. Ptolomée, *l. II. c. ij.* place des *teutonari* entre les Saxons & les Suèves, & des *teunos* entre les *Pharodeni* & les *Suèves*; mais M. Spener croit que ces *Teutonari* & ces *Teunos* sont le même peuple, ou que les *Teutonari* étoient une colonie des Teutons qui s'étoit établie dans le continent de la Germanie.

Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que les Teutons & les Cimbres, avant que d'entreprendre leur grande expédition que l'habileté de Marius & Sylla, envoyèrent de fortes colonies dans le continent voisin des îles & du Cherfontés cimbrique, où fut leur première demeure. On ne fait pas



le tems de ces migrations ; on voit seulement dans les auteurs , que non-seulement des corps d'armées de ces deux nations se répandoient en divers pays , mais qu'en quelque manière des peuples entiers ayant avec eux leurs femmes & leurs enfans , se mettoient en campagne tous les printems , pillotent les contrées par où ils passaient , & s'arrêtoient l'hiver dans des camps.

Il ne faut pas demander après cela comment une armée qui couroit de pays en pays , pouvoit se soutenir & se perpétuer. Outre que des petits peuples pouvoient se joindre à eux pour partager la gloire & le butin , comme nous trouvons que les Ambrons , les Teugènes & les Tigurins s'y joignirent. Après qu'ils eurent été défaits par Marius , le débris de leur armée put retourner dans leur ancienne demeure : du moins voyons-nous que du tems de Ptolomée il y avoit encore des *Teugens* sur la côte septentrionale de la Germanie & du Golfe Codanus ; mais dans la suite , si on s'en tient aux historiens romains , qui connoissent à peine le nom des *Teutons* , ces peuples ne firent plus de figure dans le monde. Il est à croire pourtant qu'ils se signalèrent par la piraterie , & qu'ils s'affoierent avec les Saxons & les Danois. Il y en a qui veulent que les Saxons & les *Teutons* fussent le même peuple , qui dans le moyen âge se fit encore connoître sous des noms différens , comme ceux de *Danois* & des *Normands*. ( *D. J.* )

TEUZAR , ( *Géog. mod.* ) & par M. de Lisle *Touza* , ville d'Afrique , en Barbarie , dans le Bilédul-gérid. Elle étoit autrefois considérable ; mais elle a été ruinée par les Mahométans , quand ils entrèrent en Afrique. Les habitans subsistent du seul commerce des dattes. ( *D. J.* )

TEWKSBURY , ( *Géog. mod.* ) petite ville d'Angleterre , en Gloucester-Shire , au confluent de l'Avon & de la Saverne , à neuf milles au nord de Gloucester. Elle fait un commerce considérable en manufactures de draps. Elle députa au parlement , & a droit de marché public. On croit que c'est la *Theocicuria* des anciens. *Long. 15. 30. latit. 51. 48.* ( *D. J.* )

TEXALI & VENICONTES , ( *Géog. anc.* ) peuples de la grande Bretagne , selon Ptolomée , l. II. c. iij. On croit que le pays qu'ils habitoient , est aujourd'hui le Northumberland. On remarquoit dans ce pays un promontoire situé entre l'embouchure du *Culnius* & celle du *Diva*. Ce promontoire se nomme à présent *Buckhamnsf.* ( *D. J.* )

TEXEL , ISLE DE , ( *Géog. mod.* ) par les François *Tessé* , île des Pays-Bas , dans la Nord-Hollande , à l'embouchure du *Zuiderzée*. Cette île est petite , mais une des plus connues du monde par le grand nombre de navires qui entrent dans le *Zuiderzée* , ou qui en sortent. Elles a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une forteresse sur la côte méridionale , qui sert de défense à Amsterdam , dont elle est à dix-huit lieues. C'est au *Texel* que s'assemblent ordinairement les vaisseaux , afin d'attendre le vent , & partir de compagnie. Auprès de la forteresse il y a un gros bourg & six villages. ( *D. J.* )

TEXOCTLI , f. m. ( *Hist. nat. Botan. exot.* ) *arbor exodifera , mexicana* , de Nieremberg ; c'est un arbre de grandeur modérée , qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est garni d'une infinité de piquans & de feuilles pareilles à celles de nos pommiers , avec cette différence qu'elles sont plus rudes & dentelées. Les pommes qu'il donne , ressemblent aux nôtres , mais elles sont seulement de la grosseur d'une châtaigne , jaunes & extrêmement dures , lorsqu'elles sont vertes. Elles deviennent très-molles en murissant , & acquièrent un goût désagréable qui ne laisse pas de plaire aux habitans. Chaque pomme contient trois semences semi-lunaires distin-

guées par deux angles & une côte , & aussi dures qu'un caillou. Les Mexiquains laissent bien mûrir les pommes de cet arbre , après quoi ils les arrosent avec de l'eau de nitre pour les conserver. *Ray, hist. plant. (D. J.)*

TEXTE DE L'ECRITURE , ( *Théologie.* ) c'est ce qu'on lit dans l'écriture , ce que la suite des caractères , soit manuscrits , soit imprimés , présente aux yeux dans les livres saints.

Ce mot se prend en différens sens ; 1°. pour le corps même de l'écriture , par opposition à la glose ou à l'explication , sans faire attention à la langue dans laquelle ce *texte* est écrit , si elle est originale , ou si c'est une simple version : par exemple , le *texte* porte que Dieu se fâcha , ou qu'il se repentit , & la glose avertit que cela doit s'entendre dans un sens figuré , comme s'il y avoit , Dieu agit comme s'il étoit en colère , &c.

2°. Le *texte* de l'écriture se met par opposition aux traductions qui en ont été faites. Aussi le *texte* hébreu de l'ancien Testament , & le *texte* grec du nouveau sont comme les sources d'où sont sorties toutes les traductions , & c'est à ces sources qu'il faut recourir pour bien connoître le sens de ces traductions.

Le *texte* original de tous les livres de l'ancien Testament qui sont reçus dans le canon des Juifs est l'hébreu ; mais l'Eglise chrétienne reçoit aussi comme canoniques certains autres livres de l'ancien Testament dont le grec passe pour l'original. Par exemple , la Sagesse , l'Ecclésiastique , Tobie , Judith , les Machabées , les chapitres xiiij & xv. de Daniel , les additions qui sont à la fin du livre d'Esther , & cette partie du chapitre iij. de Daniel , depuis le verset 24 jusqu'au 91. Tobie , Judith , l'Ecclésiastique , & apparemment le premier livre des Machabées ont été , à ce qu'on croit , originairement écrits en syriaque , ou en hébreu mêlé de chaldéen & de syriaque ; mais comme les originaux écrits en ces langues ne sont pas parvenus jusqu'à nous , le grec qui est la plus ancienne version est regardée comme l'original. On n'a aucune preuve certaine que la Sagesse & le second livre des Machabées aient été primitivement écrits ni en syriaque ni en hébreu.

Le *texte* original des livres du nouveau Testament est le grec , quoiqu'il soit certain que S. Matthieu a écrit son Evangile en hébreu , que quelques-uns croient que S. Marc a écrit le sien en latin , & que S. Paul a écrit son épître aux Romains en latin , & en hébreu celle qu'il a adressée aux Hébreux. Mais comme le *texte* hébreu original de S. Matthieu s'est perdu , & qu'on a de très-bonnes preuves que tous les autres livres du nouveau Testament ont été écrits en grec , le grec passe pour la langue originale de tout le nouveau Testament.

Pour le *texte* samaritain , voyez SAMARITAIN & PENTATEUQUE.

Quoiqu'on ne puisse soutenir que les *textes* originaux tant de l'ancien que du nouveau Testament soient entièrement exempts de fautes , il faut toutefois convenir qu'ils sont parfaitement authentiques , & que les fautes que la longueur des siècles ou la négligence des copistes ont pu y faire glisser ne sont pas de telle conséquence qu'elles doivent les faire regarder comme des sources corrompues & des monumens sans autorité. Ces fautes ne sont pas en grand nombre , elles ne sont pas de grande importance , elles ne touchent pas au fond des choses. Ce sera , par exemple , quelque date , quelque nom propre , quelque nom de ville , ou chose pareille qui seront altérés ou changés ; défaut que l'on peut aisément corriger , ou par le moyen des anciens exemplaires manuscrits , ou par les anciennes versions faites avant que ces fautes fussent survenues dans le *texte*. Quelques anciens peres , comme S. Justin , Tertullien , Origènes , S. Chysofome ont accusé les Juifs d'avoir

corrompu exprès plusieurs passages de l'ancien Testament qui étoient trop favorables à Jesus-Christ ; mais cette accusation a été mal soutenue. Les passages qu'on les accuse d'avoir ôtés du *texte*, n'ont apparemment jamais été dans l'hébreu. Enfin ce sentiment est aujourd'hui presque entièrement abandonné de tous les critiques. Voyez S. Jérôme sur le chapitre vj. d'Isaïe, Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. III. c. x.* S. Augustin, *de civit. Dei, liv. X<sup>o</sup>. c. xij.* Calmet, *Dict. de la bible, tom. III. p. 652.*

3<sup>o</sup>. *Texte* se dit encore en théologie dans les écoles de différens passages de l'écriture, dont on se sert pour établir & prouver un dogme, ou un sentiment pour répondre à une objection.

4<sup>o</sup>. Dans l'éloquence de la chaire on appelle *texte*, un passage de l'écriture que le prédicateur choisit, par où il commence son discours, & d'où il en tire la matière ; en sorte que le discours n'est qu'une paraphrase où une exposition méthodique du *texte*. Il doit donc y avoir un rapport, une liaison naturelle entre le discours & le *texte* ; mais il n'arrive que trop souvent qu'on choisit des *textes* singuliers qui n'ont nulle connexion avec la matière qu'on traite, ou qu'on les y adapte par force en établissant des rapports arbitraires, ou des sens qui n'ont point de fondement.

**TEXTE**, (terme d'Eglise.) ce mot en termes d'église, signifie un livre des Évangiles, ordinairement couvert de lames d'argent. Il est porté aux grandes messes par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baise l'autel. (D. J.)

**TEXTE**, f. m. en Musique, c'est le poème ou les paroles qu'on met en musique. Aujourd'hui cela ne s'appelle plus *texte* parmi les musiciens, mais seulement les paroles. Voyez COMPOSITION, MUSIQUE, &c. (S)

**TEXTE**, GROS, (Fondeur de caractères d'Imprimerie) dixième des corps sur lesquels on fonde les caractères d'imprimerie ; sa proportion est de deux lignes quatre points mesure de l'échelle, & est le corps double du petit *texte*.

*Gros-texte* étoit autrefois synonyme au *gros-romain*, & ne faisoit point de corps. Le sieur Fournier le jeune, dans la proportion qu'il a donnée aux caractères, a fait celui-ci qu'il a nommé *gros-texte*, & qu'il a placé entre le saint-Augustin & le *gros-romain*, pour faire un corps double au petit-*texte*, & pour rendre la correspondance des caractères plus générale. Voyez PROPORTION DES CARACTÈRES, & l'exemple à l'article CARACTÈRES.

**TEXTE**, PETIT, (Fondeur de caractères d'Imprimerie) quatrième corps des caractères d'imprimerie ; sa proportion est d'une ligne deux points, mesure de l'échelle, & son corps double est le *gros-texte*. Voyez PROPORTION des caractères d'Imprimerie, & l'exemple à l'article CARACTÈRES.

**TEXTILE**, adj. m. & f. (mot technique.) ce terme d'art introduit dans notre langue, y étoit absolument nécessaire pour désigner un corps qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu ; le verre chaud devient *textile*, puisqu'on en fait des aigrettes dont les fils sont si déliés qu'ils se plient au gré du vent comme les cheveux. (D. J.)

**TEXTUAIRES**, f. m. pl. (Hist. ecclésiast.) est le nom que l'on a donné parmi les Juifs à la secte des Caraites. Voyez CARAITES.

Hillel a brillé parmi les traditionnaires, & Schammaï parmi les *textuaires*. Voyez TRADITIONNAIRE.

Les docteurs en droit civil & canon, appellent aussi quelquefois *textuaires*, un livre qui ne contient que le *texte* d'une matière.

**TEXTURE**, f. f. signifie proprement l'arrangement & la liaison de différens corps ou filets minces, mêlés & entrelacés comme dans les toiles d'araignée,

dans les draps, étoffes, tapisseries, &c.

Ce mot vient du latin *texere*, faire un tissu.

*Texture* se dit aussi en parlant de quelque union, ou liaison des parties dont on a fait un tout, soit qu'on les ait mises sur le métier, tricotées, nouées, liées, enchaînées, dentelées, comprimées ou ajustées ensemble de quelque autre manière. Voyez CORPS, PARTICULE, &c.

Dans ce sens-là, on dit qu'un corps est de *texture* serrée, compacte, lâche, poreuse, régulière, irrégulière ; &c. Voyez PORE, RAREFACTION, CONDENSATION, &c.

C'est de la *texture* des parties d'un corps que dépend sa dureté, sa mollesse, son élasticité, sa gravité spécifique, sa couleur, &c. Voyez ces mots. Chambers.

**TEYA**, LA, (Géog. mod.) rivière d'Allemagne ; elle prend sa source dans les montagnes qui séparent la Bohême de l'Autriche & de la Moravie, & se jette dans le Morave, un peu au-dessus de Landshut. (D. J.)

**TEZAR**, ou **TEZA**, (Géog. mod.) ville d'Afrique, au royaume & à 16 lieues de Fer, capitale de la province de Cuz, avec une forteresse pour sa défense. Il y a de belles mosquées, & des juifs en grand nombre. Son terroir produit beaucoup de blé & de vin. Long. 9. 35. lat. 33. 40. (D. J.)

**TEZCUCO**, (Géog. mod.) bourgade de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur le bord du lac du Mexique. Cette bourgade, du tems de Cortez, étoit une ville presque égale en grandeur & en opulence à celle du Mexique. Elle avoit des vergers entourés de milliers de cedres, qui portoient leurs têtes jusqu'aux nues. Aujourd'hui il n'y a pas trois cens indiens dans cette bourgade, ni cinquante cedres dans leurs vergers. (D. J.)

**TEZELA**, (Géog. mod.) ville ruinée d'Afrique, au royaume de Tremecen, dans une grande plaine, à six lieues d'Oran. Les interprètes de Ptolémée croient que *Tezela* est l'*Aring* de ce géographe, *liv. IV. c. ij.* ville de la Mauritanie élysienne, qu'il met à 13. 20. de long., & à 30. 50. de lat. (D. J.)

**TEZELLE**, f. f. terme de Pêche, c'est un filet placé à l'embouchure des petites écluses.

**TEZOTE**, (Géog. mod.) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, dans la province de Garet, dont elle est capitale, sur la pointe d'un rocher, à trois lieues de Melile. Long. 15. 38. lat. 24. 40. (D. J.)

## T F

**TFUOI**, f. m. (Porc. chin.) nom chinois d'une espèce particulière de vernis qu'ils mettent à la porcelaine, pour lui donner un fonds violet, & y appliquer de l'or par-dessus. Leur ancienne méthode étoit de mêler l'or avec le vernis ordinaire, & d'y ajouter du bleu, ou de la poudre d'une agathe grossière calcinée, qu'on trouvoit en abondance sur les bords de leurs rivières ; mais ils ont remarqué depuis que le vernis brun, qu'ils nomment *skin*, réussit beaucoup mieux ; le bleu se change en violet, & l'or s'y attache parfaitement. Les Chinois vernissent encore leur porcelaine d'une manière variée, en la vernissant de blanc intérieurement, & extérieurement d'une couleur brune avec beaucoup d'or. Enfin ils diversifient les nuances de la même couleur extérieurement, en faisant sur la porcelaine plus ou moins de couches du même vernis. Observations sur les coutumes de l'Asie. (D. J.)

## T H

**THABARESTAN**, LE, ou **THABARISTAN**, (Géog. mod.) province de Perse, bornée au nord par la mer Caspienne, au couchant par les provinces de Ghilan & de Dilem, au levant par le Georgian, &

& au midi en partie par le Khorassan, & en partie par l'Irak persienne. On n'y sème que du riz à cause de l'abondance des eaux. La position de ce pays convient assez bien à l'Hyrcanie des anciens.

*Thabaria* ou *Al Thabari* naquit dans cette province l'an de l'égire 224, qui répond à l'année de J. C. 839. Il écrivit une histoire mahométane, qui lui fit une grande réputation. George Almakin ou Elmacinus l'a souvent cité dans son histoire des Sarrasins depuis le tems de Mahomet. Le livre de Thabarita est cependant un ouvrage plein de minuties ridicules. (D. J.)

**THABAT-MARIAN**, (Géog. mod.) montagne de l'Abyssinie, &c, suivant Mendez, la plus haute de cet empire; d'ailleurs elle est fort spacieuse, & fournit la source de deux rivières, dont son pié est arrosé. (D. J.)

**THABOR**, (Géog. anc. & sacrée.) montagne de Galilée, nommée par les Grecs *Thaburius* ou *Athaburius*; le nom de *Thabor* en hébreu signifie une hauteur & la nombril. Eusebe place cette montagne sur les frontières de Zabulon au milieu de la Galilée, à 10 milles de Diocésarée vers l'Orient. Joseph, liv. IV. c. ij. dit que le *Thabor* est haut de 30 stades, & qu'à son sommet il y a une plaine de 26 stades de circuit, environnée de murailles, & inaccessible du côté du septentrion. Polybe, liv. VIII. c. ix. assure qu'il y avoit une ville sur son sommet.

Le *Thabor* est entièrement isolé au milieu d'une grande campagne, où il s'éleve comme un pain de sucre. Le pere Nau dit qu'il y avoit autrefois trois petites églises, mais il n'en reste plus que les ruines, cette montagne étant entièrement déserte. Il en est parlé dans l'Écriture. Osée, c. v. v. 1. reproche aux princes d'Israël & aux prêtres des veaux d'or, de tendre des pièges à Maspha, & de mettre des filets sur le *Thabor*; ces pièges & ces filets sont des expressions figurées, qui désignent peut-être des idoles, des autels, que l'on avoit dressés à Maspha, au-delà du Jourdain, & sur le *Thabor* en Galilée, pour séduire les peuples d'Israël, & les engager dans l'idolâtrie. (D. J.)

**THABOR**, (Géog. mod.) ville de Bohême sur une hauteur, proche la rivière de Lanfnitz, entre Prague & Budweis, dans le cercle de Bechin. Elle a été souvent prise durant les guerres d'Allemagne. Long. 32. 43. lat. 49. 20. (D. J.)

**THABORITES**, f. m. pl. (Hist. ecclésiast.) une des sectes des Hussites, qui se retira sur une petite montagne en Bohême, à quinze lieues de Prague, & s'y établit sous la conduite de Zisca. Voyez SABORITES.

**THABORTENUS MONS**, (Géog. anc.) montagne d'Asie, dans la Parthie. Justin, liv. XLII. c. v. dit que Seleucus y bâtit une ville appelée *Dara*. La situation de cette montagne, ajoute-t-il, étoit telle qu'on ne pouvoit trouver aucun lieu, ni plus fort ni plus agréable. (D. J.)

**THABRACA**, (Géog. anc.) ville d'Afrique, dans la Numidie. C'étoit une colonie romaine, qui devint dans la suite un siège épiscopal. Plin. écrit *Tabraca*, & Pomponius Mela *Tabraca*. (D. J.)

**THABUCA**, (Géog. anc.) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, l. II. c. vj. qui la place dans les terres, la donne aux *Varduli*. (D. J.)

**THACAS**, f. m. (Aniq. grecq.) *Θακας*; nom général que les Grecs donnoient au lieu où les augures faisoient leurs observations, & prenoient les auspices. Potter. *Archaeol. grec. tom. I. p. 322.* (D. J.)

**THENA**, (Géog. anc.) ou *Thana*; ville d'Afrique sur la côte, vers le commencement de la petite Syrte, selon Strabon, l. XVII. p. 834. Il est aussi parlé de cette ville dans Plin. dans Ptolomée & dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, page 363. en la manière suivante: *Decriptiones, & coloni, Toms XVI.*

colonia *Ælia Augusta Mercurialis Thani.* (D. J.)

**THAIEF**, (Géog. mod.) ou *Thais*; ville du pays d'Agézar, en Arabie. Son terroir, fertilisé par des eaux vives, produit toutes sortes de fruits. Long. suivant Nasir-Eddin, 77. 30. lat. septent. 21. 20. (D. J.)

**THAIM**, f. m. terme de relation; provision que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un ayle. Mehemet Bakiagi, grand-visir, retrancha au roi de Suede son *thaim* qui étoit considérable, consistant en cent écus par jour en argent, & dans une provision de tout ce qui peut contribuer à l'entretien d'une cour, dans la splendeur & dans l'abondance. *Volsaire.* (D. J.)

**THAIS**, f. m. (Pharmac. anc.) baic; cérat propre à donner une couleur vermeille au visage. Paul Egipete en donne la description, l. III. c. xxv.

**THALA**, (Géog. anc.) ville de l'Afrique propre, dans la Numidie. Salluste, *Bell. Jugurth. ch. lxxv.* Strabon, l. I. Tacite, *Annal. l. III. c. xxj.* & Florus, l. III. c. j. parlent de cette ville; mais aucun d'eux n'en marque la situation précise. Salluste dit qu'il vint des députés pour demander du secours à Metellus, dans le tems même de la prise de *Thala*. L'on peut seulement conjecturer de-là, que *Lepte* & *Thala* étoient à peu de distance l'une de l'autre; peut-être que la *Thala* de Ptolomée est la *Thala* des autres auteurs que nous avons cités. (D. J.)

**THALAME**, (Géog. anc.) selon Polybe, & *Thalama* selon Pausanias, ville du Péloponnèse. Polybe la met au nombre des villes des Eleuthérotacones; ce qui sembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique: car Pausanias met les Eleuthérotacones sur la côte; mais Polybe, in *excerpt. Pausanias, ex l. XVI.* donne lui-même à *Thalama*, une position bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellasiens sont situés à l'orient d'été de la ville de Sparte; & *Thalama*, *Thura*, & le fleuve *Pamifus*, sont au couchant d'hiver: ainsi *Thalama* devoit être entre l'Eurotas & le Pamifus.

Selon Pausanias, l. III. c. xxvj. cette ville étoit à près de quatre-vingt stades d'Oerulus, & à vingt stades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Pausanias dit que *Thalama* étoit une ville de Messénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie: & Ortelius semble même en admettre trois; savoir, deux dans la Laconie, & une dans la Messénie. Mais je croirois plutôt que ce n'est que la même ville, dont Pausanias parle dans trois endroits de sa description de la Laconie.

Quoi qu'il en soit, il y avoit à *Thalama* de Laconie, un temple & un oracle de *Basiphæe*. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la déesse faisoit voir en songe tout ce qu'on vouloit savoir. Les uns prennent *Basiphæe* pour la fille d'Atlas, & d'autres pour Cassandre fille de Priam, qui se retira à *Thalama* après la prise de Troie, & y porta le nom de *Basiphæe*, parce qu'elle faisoit des prédictions à tous ceux qui se présentoient; car c'est ce que signifie son nom. On pourroit encore dire avec plusieurs, que cette *Basiphæe* est la même que *Daphné*, qui ayant pris la fuite pour éviter les poursuites d'Apollon, fut changée en laurier, & reçut de ce dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que soit celle qui rendoit l'oracle, il est certain qu'elle fut d'un grand secours au roi Agis, quand il essaya de remettre le peuple sur le pié où il avoit été, lorsque les lois de Lycurgue, abolies de son tems, étoient en vigueur. (D. J.)

**THALAMEGUS**, f. m. (Littérat.) étoit un vaisseau de parade & de plaisir, nous dirions un yacht, dont les rois & les grands seigneurs se servoient dans leurs promenades sur l'eau. Ces sortes de vaisseaux avoient tous une belle chambre avec un lit pour s'y



tenir, & pour se coucher. Philopater roi d'Égypte, fit faire un bâtiment magnifique de cette espèce, dans lequel il se promenoit publiquement sur le Nil avec sa femme & ses enfans. L'histoire rapporte que ce vaisseau avoit trois cent piés de longueur, près de cinquante de large, & environ soixante de hauteur, y compris celle du pavillon qui étoit bâti dessus. La structure de ce vaisseau paroît avoir été fort singulière, car il étoit fort large dans le haut, particulièrement sur la partie de devant; il y avoit une double proue & une double poupe; la saïlle étoit bordée de deux longues galeries à balustrades d'ivoire, pour s'y promener en suite & agréablement. (D. J.)

**THALAMITE**, f. m. (Littérat.) dans les galeries à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre: on nommoit *thalamite*, *θαλαμῖται*, les rameurs qui étoient au plus bas pont; ceux du milieu s'appelloient *τυπῖται*, *τύπῖται*; & ceux du haut *κρημῖται*, *κρημῖται*; l'ancien auteur des Tactiques dit, que ces rangs étoient les uns sur les autres en hauteur. Des savans qui ont bien de la peine à comprendre ces étages de rames les uns sur les autres, estiment que le mot *trivitis*, désigne une galère qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il y eût d'ailleurs: en ce cas *thalamite* étoient les rameurs qui se trouvoient placés au milieu de chaque rame. (D. J.)

**THALAMOS**, (Mythol.) c'est ainsi qu'on appelloit à Memphis, selon Pline, les deux temples qu'on voit le bout Apis, où le peuple alloit voir, & d'où il tiroit des présages & des augures. *Thalamos* signifie proprement des chambres à coucher. (D. J.)

**THALASSARCHIE**, f. f. (Littérat.) ce mot grec signifie l'empire des mers, le plus avantageux de tous les empires; les Phéniciens le possédoient autrefois, & c'est aux Anglois que cette gloire appartient aujourd'hui sur toutes les puissances maritimes. (D. J.)

**THALASSOMELI**, f. m. (Pharmac. anc.) *θαλασσομέλι*, de *θαλασσα*, la mer, & *μέλι*, miel; c'est, dit Dioscoride, un cathartique fort efficace, composé d'une égale quantité d'eau de pluie, de mer, & de miel, qu'on coule & qu'on expose au soleil durant la canicule, dans un vaisseau enduit de poix. Quelques-uns mettent deux parties d'eau de mer & une de miel dans un vaisseau; & cette composition opère avec beaucoup moins de violence que l'eau de mer toute seule. Dioscoride, *lib. V. cap. xx.* (D. J.)

**THALATTA**, (Géog. anc.) nom d'une ville de la Babylonie, selon Ptolomée, & 2°. d'un étang au pié du mont Caucase, qui selon Aristote, déchargeoit ses eaux dans le Pont-Euxin. (D. J.)

**THALER** ou **DALER**, (Commerces.) espèce de monnaie usitée en Suède, où l'on en distingue de deux espèces; le *taler silvermynt* ou *taler d'argent*, vaut trente-deux sols, monnaie de France. Le *thaler kopparmunt* ou *thaler de cuivre*, vaut dix sols & demi, argent de France.

**THALI** ou **THALLI**, (Géog. anc.) peuples d'Asie, voisins des Sauromates, & qui habitoient à l'orient de l'embouchure du Volga, appelée autrefois *sanctus maris Caspii*. Le P. Hardouin croit que les *Thalis* habitent ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume d'Astracan; & si l'on s'en rapporte à Pline, on ne peut les placer ailleurs. (D. J.)

**THALIA**, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante nommé par le P. Plumier, *cornusa*; & dont voici les caractères, selon Linnæus. Le calice est une enveloppe ovale, pointue, & composée d'une seule feuille. La fleur est à cinq pétales, qui sont d'une figure ovoïde allongée, creux, & ondes dans les bords, mais il y en a deux près du talice qui sont petits & recoquillés. Le germe du pistil est ovoïde; le fruit est une baie ovale, contenant une seule semence osseuse, partagée en deux loges, dans chacune desquel-

les est un noyau fort menu. Plumier, *8. Linnæi gen. plant. p. 522.* (D. J.)

**THALICTRUM**, f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil s'éleve du milieu de cette fleur; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit dans lequel on trouve plusieurs capsules réunies en manière de tête, qui sont ailées ou sans ailes, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANT.*

**THALINA**, (Géog. anc.) ville de la grande Arménie, sur le bord de l'Euphrate. Ptolomée, *liv. V. c. xij.* la marque entre *Chorfa* & *Armania*. (D. J.)

**THALITRON**, (Mat. méd.) ou science des Chirurgiens, *sophia chirurgorum*, cette plante est de la classe des crucifères de Tournefort; son alkali volatil spontané est assez vis & assez abondant, à-peu-près au même degré de température que dans les creffons au genre desquels les Botanistes rapportent le *thalitron*. Les vertus réelles de cette plante sont suffisamment déterminées par ce que nous avons dit de celles du creffon, voyez **CREFFON**; la semence de *thalitron* est cependant la partie de cette plante qui est la plus employée. C'est un remède fort usité à Paris, parmi le peuple, qu'un gros de cette semence pris dans du bouillon ou dans du vin pour arrêter le cours de ventre.

Le nom de *sophia chirurgorum* lui a été donné, parce qu'on l'a employée autrefois assez communément dans le traitement extérieur des plaies & des ulcères, qu'on l'a regardée comme un déterfif, un cicatrisant assuré, & que son usage intérieur a été recommandé contre ces maladies externes à titre de vulnéraire, &c. cet usage du *thalitron* est absolument vicieux, & doit être vraisemblablement peu regretté. (f)

**THALIE**, f. f. (Mythol.) mere des dieux palices, une des grâces & des neuf muses, dont le nom signifie la florissante, de *θάλλω*, je fleuris. On la fait présider à la comédie & à la peinture naïve des mœurs & des ridicules qu'on expose au théâtre.

*Des jeux innocens de Thalie  
L'amusant spectacle étalé,  
Des hommes montre la folie;  
Aux ris le vice est immolé;  
La fureur du jeu, l'imprudence,  
Le faux-savoir & l'arrogance  
Y sont percés de mille traits;  
Là le misantroppe bisarre,  
Le jaloux, l'impofteur, l'avare,  
Rougissent de voir leurs portraits.*

On représente *Thalie*, appuyée contre une colonne, & tenant un masque de la main droite. (D. J.)

**THALLO**, f. f. (Mythol.) c'est, selon Hygin, c. *clxxxij.* une des heures, fille de Jupiter & de Thémis; Pausanias dans son voyage de Béotie, l'appelle *Thallo*; mais la *Thallo* dont parle Clément d'Alexandrie, *Protrept. l. I.* & qu'il joint aux Parques, au destin & à la déesse Auxo, n'est point une heure; c'est plutôt la déesse de la germination, comme Auxo est la déesse de l'accroissement. (D. J.)

**THALLOPHORES**, f. m. (Antiq. grecq.) *θαλλοφορος*; on nommoit ainsi chez les Athéniens, les vieillards & les vieilles femmes qui portoient des rameaux d'olivier dans leurs mains à la procession de la fête des Panathénées. Pottier *Archæol. grec. t. I. p. 421.* (D. J.)

**THALPUSA** ou **THELPUSA**, (Géog. anc.) ville & petite contrée de l'Arcadie, selon Pausanias, *liv. VIII.* & Pline, *liv. IV. ch. vj.* Le pere Hardouin dit que c'est la Delphusia d'Etienne le géographe, & cela paroît très-vraisemblable. (D. J.)

**THALUDA**, (Géog. anc.) fleuve de la Mauritanie

tingitane. Ptolomée, *L. IV. c. j.* place son embouchure sur la côte de l'Océan ibérique, entre Jagath & le promontoire Oleastrum; c'est le *Tamida* des modernes. (*D. J.*)

THALUDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans les états du roi de Maroc, au royaume de Fez, dans la province d'Errif, sur une rivière, à deux milles de la Méditerranée. (*D. J.*)

THALYSIES, *s. f. pl.* (*Antiq. grecq.*) *θαλύσια*, fêtes & sacrifices que les laboureurs célébroient dans l'Attique, en l'honneur de Cérès & de Bacchus, pour l'heureux succès de leurs moissons & de leurs vendanges. Voyez sur l'origine & les cérémonies de cette fête, Potter, *Archéol. grec. tom. I. pag. 400.* (*D. J.*)

THAMESIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne, dont parle César, *L. V. c. xvij.* Ptolomée a fort bien connu cette rivière; c'est la Tamise. (*D. J.*)

THAMIMASADÈS, *s. m.* (*Mythologie.*) divinité adorée par les Scythes; ils la représentoient sous une figure moitié femme & moitié poisson, & c'étoit un symbole de la lune & de la mer. (*D. J.*)

THAMISE, *l. a.* (*Géog. mod.*) les François écrivent à tort *Tamise*, rivière d'Angleterre, la plus considérable de toute la Grande-Bretagne; elle se forme de deux rivières, qu'on appelle *Thame* & *Isis*, qui se joignent près de Dorchester, dans l'Oxfordshire: de là elle coule à l'est, séparant la province de Buckingham de Berkshire, Midelex d'avec Surrey, & Essex d'avec Kent. Dans son cours elle passe auprès de Windsor, à Kingston, à Londres, à Barking dans Essex, & à Gravesend dans Kent; enfin elle se décharge dans la mer d'Allemagne par une très-grande embouchure.

C'est la rivière la plus avantageuse de l'Europe pour la navigation. Son courant est aisé, ses marées sont commodes, & son eau se purifiant par la fermentation dans les voyages de long cours, devient bonne à boire quand on en a le plus de besoin: c'est à cette rivière qu'est dûe la grandeur & l'opulence de Londres.

*Quelle incomparable puissance  
Fait fleurir sa gloire au-déhors ?  
Quel amas d'immenses trésors  
Dans son sein nourrit l'abondance ?  
La Tamise, reine des eaux,  
Voyez ses innombrables vaisseaux  
Porter sa loi dans les deux ondes,  
Et forcer jusqu'aux deux des mers,  
D'enrichir ses rives fécondes,  
Des tributs de tout l'univers.*

La marée monte jusqu'à cent milles depuis l'embouchure de ce fleuve, c'est-à-dire environ vingt milles plus haut que Londres. Il y a plus de trente mille matelots qui subsistent du commerce de cette seule rivière, & Londres éprouve chaque jour les avantages infinis qu'elle lui procure.

Sur un refus que cette capitale avoit fait à Jacques I. du prêt d'une grosse somme, ce roi piqué, menaça le maire & les échevins de s'éloigner de leur ville, & de transporter dans un autre lieu les archives du royaume, ainsi que toutes les cours de justice. « Sire, répondit le maire, votre majesté fera ce qu'il lui plaira, & Londres lui sera toujours soumise; » une seule chose nous console, c'est que votre majesté ne sauroit transporter la Tamise avec elle ».

Le chevalier Derham a fait à la louange de cette rivière un très-beau morceau de poésie, qu'on peut voir dans ses ouvrages; il commence par le vers suivant.

*Thames, the most lov'd of all the Ocean's sons, &c.*

M. Thompson parle aussi de la Tamise en ces termes. *Tome XVI.*

mes magnifiques: « Belle Tamise, vaste, douce, » profonde, & majestueuse reine des fleuves; tu » fus destinée à faciliter ton premier ressort, le com- » merce: c'est sur tes bords qu'on voit s'élever une » foule de mâts, semblables à une forêt dans l'hiver; » les ancres se levent; les voiles se guident, le na- » vire s'ébranle; la splendide berge voguant tout- » autour, étend ses rames semblables à des ailes; les » cris du départ se répandent & font retentir la rive; » le vaisseau fend les ondes & va porter au loin la » gloire & le tonnerre britannique. (*Le chevalier DE JACQUART.*)

THAMMUZ, (*Calend. des anc. Hébreux.*) nom d'un mois des Hébreux. Voyez TAMUS.

THAMNA, (*Géog. sacrée.*) ville dont parle l'Écriture. Il semble qu'elle fut trois villes de ce nom, mais toutes les trois paroissent être la même qui étoit dans la Palestine, sur le chemin de Jérusalem à Diospolis. (*D. J.*)

THANE, *s. m.* (*Hist. mod.*) est le nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons. Voyez NOBLESSE.

Skene dit que la dignité de *thanes* étoit égale autrefois à celle de fils d'un comte; mais Cambden prétend que les *thanes* n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux sortes de *thanes*, savoir les *thanes* du roi & les *thanes* ordinaires: les premiers étoient des courtisans ou des officiers servant à la cour des rois anglo-saxons, & possédant des fiefs qui relevoient immédiatement du roi; de sorte que dans le grand cadastre d'Angleterre, ils sont appelés indifféremment *thanes* & officiers du roi, *thani* & *servientes regis*.

Peu de tems après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *thanes* fut aboli, & remplacé par celui de barons du roi, *barones regis*. Voyez BARON.

L'origine des *thanes* est rapportée au roi Canut, qui ayant composé sa garde de la principale noblesse danoise, au nombre de 3000 hommes, & les ayant armés de haches & de sabres à poignées dorées, il les appella *thing-lin*, des deux mots danois, *thain*, corps de noblesse, & *lin*, ordre de bataille.

Les *thanes* ordinaires, *thani minores*, étoient les seigneurs des terres, qui avoient la juridiction particulière dans l'étendue de leurs seigneuries, & rendoient la justice à leurs sujets & tenanciers. Voyez SEIGNEUR & MANOIR.

Ces deux sortes de *thanes* changèrent leur nom en celui de barons, & c'est pour cela que leurs juridictions s'appellent encore aujourd'hui *cours de barons*. Voyez COUR & BARON.

Dans les anciens auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *thane* signifie un noble, quelquefois un vassal libre, & souvent un magistrat.

Terres des *thanes*, étoient celles dont les rois saxons avoient investi leurs officiers.

THANET, (*Géog. mod.*) en latin *Thanos* ou *Thanos* dans Solin, île d'Angleterre dans la partie septentrionale du comté de Kent, dont elle fait partie, à quinze milles de l'embouchure de la Tamise, au levant. Elle est formée par la Stour en se déchargeant dans l'Océan par deux embouchures; elle a 8 milles de longueur sur 6 de largeur, & contient dix paroisses ou hameaux. Stonar qui est un port de mer, est son chef-lieu. La terre de cette île est toute de marne blanche, & abonde en froment. Ce fut dans cette île que le moine Augustin, depuis archevêque de Cantorbéry, aborda lorsqu'il vint annoncer l'Évangile aux Bretons: les Saxons y descendirent aussi quand ils s'emparèrent d'une partie de l'Angleterre. (*D. J.*)

THANN, (*Géog. mod.*) bourg plutôt que ville de France, dans la haute Alsace, & le chef-lieu d'un

bailliage; c'est après de ce bourg que commence la montagne de Voïga, qui s'étend jusque vers Weifembourg. (D. J.)

**THAPSAQUE**, (Géogr. anc.) *Thapsacus* ou *Thapsacus*, ville de Syrie, sur l'Euphrate, où l'on passoit ce fleuve pour venir de la Mésopotamie dans l'Arabie déserte, & pour aller de l'Arabie déserte dans la Mésopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les rois d'Assyrie, en venant vers la Palestine, qu'ils devoient passer l'Euphrate à *Thapsacus*.

Tous les anciens géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans la Syrie. Ptolomée, liv. V. ch. xix. la marque dans l'Arabie déserte, mais aux confins de la Syrie. Plin. liv. V. ch. xxiv. & Etienne le géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Séleucus: cela ne se peut pas, du moins n'en jeta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Thapsacus* subsistoit long-tems avant Séleucus. Xénophon, de *Ciri exped.* liv. I. pag. 150. nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du tems de Cyrus. C'est à *Thapsacus*, selon Arrien, l. I. p. 116. & liv. III. p. 168. que Darius passa l'Euphrate, soit lorsqu'il marcha contre Alexandre, soit dans sa fuite, après qu'il eut été vaincu. (D. J.)

**THAPSIA**, f. f. (Hist. nat. Botan. anc.) les anciens ont décrit sous le nom de *thapsia*, outre la racine vénéneuse que nous connoissons, trois autres plantes fort différentes; savoir le bois de Lycie qui teint en jaune, la racine de Scythie, qui est notre réglisse, & la luteola, qui est notre gaude; le mot grec *thapsos* signifie une couleur jaune-pâle, & s'applique indifféremment à une chose qui est telle en elle-même ou par artifice. (D. J.)

Entre les huit especes de ce genre de plante comptées par Tournefort, nous décrivons la plus cultivée par les curieux, *thapsia*, seu *turbith gargaricum*, semine latissimo, J. R. H. 315.

Cette plante est haute de deux ou trois piés; sa tige & ses feuilles sont férulacées; ses fleurs sont en ses sommités disposées en ombelles ou parasols, comme celles de l'anet, de couleur jaune; chacune de ces fleurs est ordinairement à cinq pétales disposés en rose vers l'extrémité du calice: lorsque cette fleur est passée, ce calice devient un fruit composé de deux graines longues, grises, canelées sur le dos, environnées d'une grande bordure aplatie en feuille, & échantrée ordinairement par les deux bouts: sa racine est moyennement grosse, longue, chevelue en sa partie supérieure, de couleur grise-blanchâtre, & quelquefois noirâtre en-dehors, empreinte d'un suc laiteux très-acre, corrosif & amer. Cette plante croît aux lieux montagneux: on fait sécher sa racine pour la conserver, après en avoir ôté le cœur; elle a à-peu-près la même figure que celle du véritable turbith, mais elle est plus légère, plus blanche, & beaucoup plus âcre. Elle excite des convulsions très-dangereuses, qu'on ne peut appaiser, dit Clusius, que par les acides & l'huile; aussi est-elle bannie de la médecine; mais les racines de quelques autres especes de *thapsia* ne sont pas si redoutables. (D. J.)

**THAPSOS**, f. m. (Hist. nat. Botan. anc.) nom donné par les anciens à une espece de bois d'un jaune pâle, dont ils se servoient pour la teinture de leurs laines.

Quelques savans ont imaginé, sans aucune bonne raison, que *thapsos* & *thapsia* étoient une même plante; cependant le *thapsia* étoit une plante dont la racine passoit pour vénéneuse, & le *thapsos* étoit un arbre dont le bois, je ne dis pas la racine, mais le bois du tronc & les grosses branches, servoient à la teinture; comme la couleur naturelle de ce bois étoit

d'un jaune pâle & livide, il devint un emblème de la mort, & quelques écrivains grecs employèrent le mot *thapsos* pour un nom de la couleur des corps morts. Il est vraisemblable que le *thapsos* étoit le bois du lycium, dont les peuples de Crete se servoient alors pour teindre les étoffes en jaune. Dioscoride nous dit que de son tems on l'employoit aussi pour teindre les cheveux de cette couleur, & pour les rendre d'un blond doré que les Grecs goûtoient beaucoup. (D. J.)

**THAPSUM**, f. m. (Hist. nat. Botan. anc.) nom que les anciens auteurs romains ont donné au *verbascum*, en françois *mylaine* ou *bouillon blanc*; mais comme il y avoit plusieurs autres plantes dont les noms approchoient de celui de *thapsum*, entr'autres le *thapsia*, on jugea nécessaire d'ajouter une épithete au *thapsum* pris pour le *verbascum*, & on l'appella *thapsum barbatum*.

Les Grecs employèrent le mot *thapsos* ou *thapsos* pour le bois d'un arbre qui teignoit en jaune, ainsi que pour désigner la couleur jaune. Le *genifella tinctoria*, en françois *spargelle*, fut appelé *thapsum*, parce que ses fleurs sont jaunes: le *verbascum* eut aussi ce nom par la même raison, & les fleurs de ces deux plantes servoient également à teindre les cheveux en blond doré. L'épithete *barbatum* vient peut-être des feuilles qui sont couvertes d'un duvet cotonneux, dont elles paroissent comme barbues. (D. J.)

**THAPSUS**, (Géogr. anc.) ville de l'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. viij. en fait une ville maritime au midi de la petite Leptis. Dans la table de Peutinger, *Thapsus* est marquée à huit milles de la petite Leptis. Strabon écrit de deux façons le nom de cette ville. Dans un endroit il dit *απο Θαψου*, ad *Thapsu*, & plus bas, après avoir parlé d'Adryme ou Adrumete, il dit: *επι Θαψου*, deinde est *urbis Thapsus*. Cette ville étoit très-forte; & la guerre de César, & encore plus sa victoire, rendit la ville de *Thapsus* fameuse. (D. J.)

**THARAZ**, (Géogr. mod.) ville des confins du Turquestan. Tous les habitans sont musulmans. Long. suivant Abulfeda, 89. 50. latit. septentrionale, 44. 25. (D. J.)

**TARGELIES**, f. f. pl. (Antiq. greque.) *θαργελια*, fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur du Soleil, auteur de tous les fruits de la terre. On y faisoit l'expiation des crimes de tout le peuple, par un crime encore plus grand, c'est-à-dire, par le sacrifice barbare d'un homme & d'une femme, qu'on avoit eu soin d'engraisser auparavant à cet effet: l'homme seroit de victime expiatoire pour les hommes, & la femme pour son sexe: on nommoit ces victimes *θαρμακοι* & *καθαρματα*.

La premiere dénomination leur venoit d'un certain *Pharmacos*, qui anciennement avoit été lapidé pour avoir dérobé les vases sacrés destinés au culte d'Apollon, larcin dans lequel Achille l'avoit surpris. Peut-être regardoit-on ces victimes comme des médicamens, *θαρμακα*, propres à purger Athènes de ses iniquités.

Ces victimes portoient de colliers de figues seches; elles en avoient les mains garnies, & on les frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage, après quoi on les brûloit, & on jettoit leurs cendres dans la mer. Comme les figues entroient pour beaucoup dans cette cérémonie cruelle, de-là vient le nom ou l'air qu'on y jouoit sur la flûte *αραιδων*, de *αραιδων*, figuier, branche de figuier, comme qui diroit l'air des figuiers; mais quant aux autres détails qui concernent les *thargelies*, on peut consulter Meursius dans ses leçons attiques, l. IV. & dans sa *græcia ferata*. Voyez aussi Potter. *Archæol. græc.* l. II. c. xx. t. I. p. 400. & suiv. (D. J.)

**THARGELION**, f. m. (Calend. d'Athènes.) mois



antique; on l'appelloit ainsi, parce que pendant ce mois, on célébroit les fêtes du Soleil nommées *thargéllies*. Le Soleil lui-même s'appelloit *Thargéllios*, comme qui diroit *Thargéllios*, le Soleil échauffant la terre. Le vase dans lequel on faisoit cuire les prémices des moissons & des fruits qu'on offroit à ce dieu, se nommoit *Thargéllios*. Le mois *thargéllios* répondoit au mois d'Avril, selon le P. Pétau; c'étoit le onzième mois de l'année athénienne, & il avoit trente jours. (D. J.)

**THARSIS**, (*Géog. sacrée.*) lieu maritime dont il est parlé en plusieurs endroits de l'Écriture sainte, surtout à l'égard des navigations qui furent faites sous le règne de Salomon. Comme on ne trouve le nom de ce lieu dans aucun ancien géographe, les savans ignorent parfaitement sa situation, malgré toutes leurs recherches pour la découvrir.

Josèphe, à qui le vieux Testament étoit connu, a suivi la tradition de son tems, qui expliquoit *Tharsis* par la mer de *Tharsis*. L'idée des navigations de Salomon étoit déjà entièrement perdue; on savoit bien qu'elle s'étoit faite, mais on ne savoit pas où. D'ailleurs Josèphe, auteur peu exact, & d'un jugement borné, pour ne rien dire de plus, confond perpétuellement les marchandises d'Ophire & de *Tharsis*. Si Strabon, Plin, & les autres géographes eussent connu l'endroit nommé *Tharsis* dans l'Écriture, nous saurions à quoi nous en tenir; mais faute de guide, tous les commentateurs de l'Écriture s'accordent si peu dans leurs opinions conjecturales, qu'on ne fait laquelle préférer.

Les uns, comme le paraphraste chaldaique, S. Jérôme & plusieurs modernes, ont pris avec les septante *Tharsis* pour la mer en général. Ainsi ils ont entendu par *vaisseau de Tharsis* tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit; c'est une idée commode, & qui mettroit à l'aise, s'il n'étoit constant par plusieurs passages que l'Écriture entend par *Tharsis* un lieu particulier, riche en argent, en mines, &c. En effet, si par ce terme de *vaisseau de Tharsis* on devoit entendre *vaisseau de la mer*, tous ceux qui voguent sur la mer quelle qu'elle soit, mer Egée, mer Adriatique, mer Noire, seroient des *vaisseaux de Tharsis*; & quelque part qu'ils aillent, soit du côté de l'orient ou de l'occident, ils seroient toujours censés aller à *Tharsis*, ce qui seroit de la dernière absurdité. Il résulte donc que l'Écriture appelle *vaisseaux de Tharsis*, des vaisseaux qui devoient aller à *Tharsis*, ainsi que la flotte d'Ophir alloit à Ophir.

Plusieurs commentateurs ont cherché *Tharsis* en Afrique, Bochart dans les Indes, & M. le Grand en Arabie. Enfin quelques modernes ont cru que *Tharsis* devoit être plutôt dans la Bétique, c'est-à-dire, dans l'Andalousie, ou près du détroit de Gibraltar. Cette dernière opinion est celle de toutes qui paroît la plus raisonnée.

Les Phéniciens ayant une colonie à Carthage, poussèrent aisément leur navigation jusqu'au détroit de Gibraltar, où ils eurent des établissemens considérables; ils sortirent du détroit, & furent les fondateurs de Cadix. Ils bâtirent Tartessus, & y élevèrent un temple en l'honneur d'Hercule. Le géographe nomme trois Tartesses, toutes trois dans la Bétique; l'une, savoir, Carteia, dans la baie de Gibraltar; l'autre Gardir ou Gades, au golfe de Cadix; & l'ancienne Tartessus, fondée par les Phéniciens à l'embouchure du Guadalquivir, entre les deux sorties de ce fleuve; c'est dans cette troisième Tartesse que les premiers Phéniciens commerçoient, & c'est celle qui paroît être la *Tharsis* de l'Écriture, & qui possédoit des richesses immenses, comme il paroît par un passage d'Aristote dans son livre des merveilles. On dit, rapporte-t-il, que les premiers Phéniciens qui navigèrent à Tartessus, y changerent l'huile & au-

tres ordures qu'ils portoient sur leurs vaisseaux, contre de l'argent, en telle quantité que leurs navires ne pouvoient presque le contenir. Si donc l'on joint la richesse du pays à sa situation, & au commerce qu'y faisoient les Tyriens, on aura moins de peine à regarder Tartessus pour la *Tharsis* de l'Écriture. Ajoutez ce passage d'Eusebe, *Tharsis ex quo Iberi*, *Tharsis* de qui sont venus les Ibériens ou les Espagnols.

Dès le tems de Josué les Phéniciens étoient passés en Afrique. Des vaisseaux qui rasoient la côte de Phénicie, & ensuite celle de Cilicie, arrivoient aisément à l'île de Candie, & aux autres îles qui sont au midi de la Morée, de-là ils ne perdoient point la vue des terres pour côtoyer la Grèce, la côte méridionale d'Italie & celle de Sicile; à la pointe occidentale de Sicile, ils touchoient presque aux côtes d'Afrique, où étoit leur colonie de Carthage. De-là en suivant cette côte, ils trouvoient le détroit de Gibraltar; je ne dis rien ici qui ne soit conforme aux témoignages de l'antiquité, & à la plus saine géographie. Ce voyage de Cilicie, de Carthage & du détroit, a pu être appelé le voyage de *Tharsis*, parce que *Tharsis* étoit le premier terme: de même nous appellons voyage du Levant, un voyage qui s'étend quelquefois jusqu'à la Perse; & voyage des Indes, un voyage qui s'étend jusqu'au Tonquin & à la Chine. On ne doit donc pas s'étonner si quelques anciens par *Tharsis* ont entendu les environs de *Tharsis*, d'autres Carthage, d'autres l'Afrique, sans désigner quelle partie de l'Afrique.

À l'égard de *Tharsis* en Espagne, la différence qu'il y a entre ce nom & celui de Tartessus, ne doit point faire de peine; car les Phéniciens peuvent avoir changé le premier *Th* en *T*, c'est-à-dire l'*s* en *t*, comme on a dit l'*Asurie* pour l'*Affirie*, la *Batanie* pour le pays de *Batan*: peut-être aussi n'ont-ils rien changé à ce nom. Polybe rapportant les conditions d'un traité fait entre les Romains & les Carthaginois, dit: il ne sera point permis aux Romains de faire des prises au-delà de Mastia & de Tarfeium, ni d'y aller trafiquer, ni d'y bâtir des villes. *Tarfeium*, selon Etienne le géographe est une ville auprès des colonnes d'Hercule. Le nom de *Tharsis* est bien reconnoissable en celui de *Tarfeium*. Aussi Goropius, *Hispan. l. V. VI. VII.* Grotius, in III. *Reg. c. x. v. 28.* Pineda, de rebus *Salem. l. IV. c. xiv.* & Bochart, *Phalag. l. III. c. vij.* n'ont-ils fait aucune difficulté d'assurer que c'étoit le même nom, & le même lieu.

Il n'est pas douteux qu'on ne trouvât dans la Bétique les marchandises dont il est dit que la flotte de *Tharsis* se chargeoit en revenant. Ces marchandises étoient de l'argent en masse ou en lame, la chrysolite, de l'ivoire, des singes, des perroquets, & des esclaves éthiopiens. La Bétique produisoit de l'argent, comme nous avons vu, & comme elle avoit, selon Plin, des chrysolites du poids de douze livres, on voit bien qu'elle ne devoit pas être stérile de cette sorte de pierres.

Les Phéniciens avoient des établissemens au-delà du détroit de la Nigritie. Ils étoient sur les flottes de Salomon; ils savoient bien comment lui procurer de l'ivoire, des singes, des negres, & des perroquets. La côte occidentale d'Afrique ne manque point de tout cela, & il n'est pas nécessaire d'aller bien loin, ni jusqu'au coin de la Guinée, pour en trouver; encore moins de faire le tour de l'Afrique. Les Phéniciens de la Bétique avoient soin de se fournir d'une marchandise qu'ils voyoient que la flotte combinée de Hiram & de Salomon emportoit avec plaisir; & le terme de trois ans, qui s'écouloit d'un voyage à l'autre, étoit bien assez long pour les amasser au lieu où la flotte abordait, sans qu'elle eût la peine de les aller chercher ailleurs qu'à *Tharsis*.

D'après cette hypothèse, on pourroit peut-être concilier tous les passages de l'Écriture sur *Tharfis*, avec les propositions suivantes.

Il n'y avoit qu'une *Tharfis* proprement dite, que l'on connoit d'abord, savoir, *Tharles* & les environs, connus ensuite sous le nom de *Cilicie*.

Les Phéniciens vers le tems de Josué, ayant fait des établissemens en Afrique, leurs vaisseaux fréquenterent le port de Carthage.

Cette navigation les mena peu-à-peu vers le détroit de Gibraltar, & leur fit découvrir le pays de *Tharfis* en Espagne; c'est de cette *Tharfis*, du détroit ou des environs, que Salomon tiroit tant d'argent, d'ivoire, &c.

La *Tharfis* d'Holoferne est la *Tharfis* de Cilicie, & ne peut être l'Arabie. C'est aussi celle du psaume, où il est parlé des rois de *Tharfis* & des îles.

Pour aller à *Tharfis*, on s'embarquoit à Joppé, comme Jonas, ou à Tyr sur les vaisseaux des marchands dont parle Ezéchiel.

Les passages que l'on cite du livre des rois & des Paralipomènes, pour en conclure que la flotte de *Tharfis* partoit d'Assongaber, ne le disent point; & il est plus naturel & plus raisonnable d'entendre dans les paroles mêmes de l'Écriture, une distinction réelle entre ces deux flottes & ces deux voyages, que de donner lieu à une contradiction dont on ne fait comment sortir. (Le chevalier DE JAUVCOURT.)

THARTAC, s. m. (*Critique sacrée*.) nom d'une idole qu'adoroient les Hébreux, *N. Rois*, xvij. 31. Elle est représentée sous la forme d'un homme à tête d'âne, tenant un petit bâton à la main. (D. J.)

THASE, (*Glog. anc.*) île de la mer Egée, sur la côte de la Thrace, à l'opposite de l'embouchure du fleuve Nestus. La plupart des géographes écrivent *Thasus*; mais Polybe & Etienne le géographe, disent *Thassos*, & Plin *Thassus*.

Thasus fils d'Agenor, roi des Phéniciens, passe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré plusieurs années: il lui donna son nom. L'île fut ensuite augmentée d'une nouvelle colonie grecque, qu'on y avoit menée de Paros; ce qui la rendit considérable entre les autres îles situées dans la mer Egée; mais elle ne continua guère de jouir de cette heureuse position: elle tomba sous la domination des Cériens & des Entriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Asie. A la fin les Athéniens se rendirent les maîtres de *Thase*; ils la dépouillèrent entièrement de sa liberté, en désarmèrent les habitans, & pour les tenir plus aisément dans la sujétion, ils les accablèrent de continuel impôts.

Les Athéniens en furent dépossédés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thase* essuya depuis le gouvernement tyrannique de plusieurs usurpateurs, & finalement elle fut contrainte de suivre le sort de l'empire de Constantinople, & de subir le joug de la domination turque. Mahomet II. s'en empara dès l'an 1453; elle fut traitée d'abord avec la dernière rigueur; mais dans la suite, les Turcs même y établirent un négoce; ce qui y attira derechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs assez peuplés, & mis par des fortifications en état de défense. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *ville de Thaso*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque manière leurs anciens noms; l'un est appelé *Ogygia* ou *Gisi*, & l'autre *Etira*, ou *Tyrra*. Le commerce y attire des étrangers, & plusieurs bâtimens dans le port; il en vient sur-tout de Constantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes choses nécessaires à la vie; les fruits particulièrement sont délicieux; & elle a un excellent vignoble, & c'est

déjà dès le tems de Varron; Virgile, *Georg.* l. II. v. 91. en parle ainsi:

*Sunt Thasia vius, sunt & Marotides alba.*  
*Pinguibus hæc carnis habiles, levioribus illa.*

Cette île a encore des mines d'or & d'argent, & des carrières d'un marbre très-fin. Plin remarque que ces mines & ces carrières rapportoient beaucoup dès le tems d'Alexandre le grand. Les empereurs ottomans ne les ont pas laissées en friche; Sélim I. entre autres, & Soliman II. en ont tiré un profit considérable. Le sultan Amurath fit creuser avec succès dans la montagne qui est vers le septentrion de l'île, vis-à-vis de celle de Nesso: mais au bout de cinq mois, on discontinua ce travail, parce que la veine étoit manquée, ou plutôt parce qu'on avoit perdu le fil.

Les habitans de l'île de *Thase* avoient jadis fait une alliance étroite avec ceux de la ville d'Abdera, à dessein de se mettre à couvert des incursions des Sarrasins, & d'autres peuples barbares de l'Asie; mais ils les abandonnerent dans les plus pressans besoins, lorsque ces barbares vinrent avec une armée ravager toute la côte méridionale de la Thrace. Après leur départ, ceux d'Abdera s'étant remis, pensèrent aux moyens de se venger des Thasiens qui avoient manqué à la foi promise, de s'affister mutuellement; ils aborderent pour cet effet à l'impourvu dans cette île, & firent tout leur possible pour s'en rendre les maîtres. Les peuples voisins prirent part à cette guerre, & ils obligèrent les Thasiens à donner une satisfaction convenable aux habitans d'Abdera.

Théagène étoit de *Thase*; il fut souvent couronné dans les jeux de la Grèce, & mérita des statues & les honneurs héroïques dans sa patrie. Un de ses ennemis ayant voulu un jour insulter une de ses statues, vint de nuit la suister par vengeance; comme si Théagène en bronze eût pu sentir cet affront. La statue étant tombée tout-à-coup sur cet insensé, le tua sur la place. Ses fils la citèrent en justice, comme coupable de la mort d'un homme, & le peuple de *Thase* la condamna à être jettée dans la mer, suivant la loi de Dracon, qui veut que l'on extermine jusqu'aux choses inanimées, qui, soit en tombant, soit par quelque autre accident, ont causé la mort d'un homme.

Quelque tems après, ceux de *Thase* ayant souffert une famine causée par la stérilité de la terre, envoyèrent consulter l'oracle de Delphes: il leur fut répondu que le remède à leurs maux étoit de rappeler tous ceux qu'ils avoient chassés; ce qu'ils firent, mais sans en recevoir aucun soulagement. Ils députèrent donc une seconde fois à Delphes, avec ordre de représenter à la Pythie qu'ils avoient obéi, & que cependant la colère des dieux n'étoit point cessée: on dit que la Pythie leur répondit par ce vers:

*Et vobis Théagène est-il compté pour rien!*

Au milieu de leur embarras, il arriva que des pêcheurs retrouvèrent la statue perdue, en jettant leurs filets dans la mer. On la remit dans son ancienne place; & dès ce moment le peuple de *Thase* rendit les honneurs divins à Théagène; plusieurs autres villes, soit grecques, soit barbares, en firent autant. On regarda Théagène comme une divinité secourable, & les malades sur-tout lui adressèrent leurs vœux. (Le chevalier DE JAUVCOURT.)

THASIUS, (*Mythol.*) surnom d'Hercule, pris de la ville de *Thase*, dans une île de la mer Egée: les habitans de cette ville honoroient Hercule, comme leur dieu tutélaire, parce qu'il les avoit délivrés de quelques tyrans dont ils étoient opprimés. (D. J.)

THASPE, (*Glog. anc.*) ville de l'Afrique pro-

pre, dans la province proconsulaire. C'est-là où Juba ayant pour ainsi dire ranimé les restes de la guerre civile en Afrique, par les conseils de Julius Scipion, & de Caton, eut le malheur d'être défait par Jules César, à cette bataille qu'on nomma la journée de *Thapsus*. Cette ville est présentement un lieu ruiné, dans le royaume de Tunis, entre Souzet & Elbaque. (D. J.)

THATA, (Glog. mod.) Donnée par les Allemands, Tois dans la carte de la Hongrie de M. de Lisle, en 1717; *Tata* dans celle de 1703, & c'étoit mieux, car les Hongrois écrivent *Thata*; c'est une petite ville, aujourd'hui bourgade de Hongrie, entre Javarin & Grau. (D. J.)

THAU, f. m. (Gram. & Critique sacrée.) dernière lettre de l'alphabet hébreu, qui avoit d'abord la forme d'une espèce de potence, avant que les Juifs se servissent du caractère chaldaique, & qui du tems de S. Jérôme, conservoit encore cette figure dans l'alphabet samaritain. Dans la suite, on l'a un peu changée, & on lui a donné la forme de T, qu'elle a en partie aujourd'hui; cette lettre tire son origine d'un mot hébreu, qui signifie *marque, signe*; & c'est par ces derniers mots que les septante ont traduit le passage d'Ezéchiel, ch. ix. 4. en disant: « mettez une marque (un signal) au front de ceux qui sont dans la douleur, & qui gémissent de voir toutes les abominations qui se font dans la ville ». (D. J.)

THAU, l'étang de, (Glog. mod.) étang de France sur les côtes de Languedoc; cet étang est nommé *Taurus* par Avienus, & *Laurva* par Pline. Il s'étend presque de l'est à l'ouest, environ douze bonnes lieues au midi du diocèse de Montpellier, & d'une partie de celui d'Agde. On lui donne dans le pays les différens noms d'*étang de Frontignan, de Maguelone, & de Péran*, que l'on emprunte de lieux qui sont sur ses bords. Cet étang se débouche dans le golphe de Lyon par le grau de Palavas, ou passage de Maguelone, & par le port de Cette, où commence le canal de Languedoc. (D. J.)

THAULACHE, f. f. (Anc. mil. franç.) sorte d'armes des anciens François, dont les unes étoient offensives en forme de hallebarde ou d'épieu; les autres étoient du nombre des armes défensives, & étoient des espèces de rondelles, ou petits boucliers. (D. J.)

THAUMACI, (Glog. anc.) ville de la Phénicie; Tite-Live, l. XXXII. c. iv. dit qu'en partant de Pylæ, & du golfe Maliaque, & passant par Lamia, on rencontroit cette ville sur une éminence, tout près du défilé appelé *Cala*. Il ajoute que cette ville dominoit sur une plaine d'une si vaste étendue que l'on ne pouvoit en voir l'extrémité, & que c'est cette espèce de prodige qui étoit l'origine du nom *Thaumaci*. Elien ne le géographe prétend que ce fut *Thaumacus* son fondateur qui lui donna son nom; ce seroit un fait difficile à vérifier, ou du moins il faudroit aller chercher des preuves dans des siècles bien reculés, car cette ville subsistoit déjà du tems d'Homère, *Iliad. B. v. 716.*

Qui d'op. Mithras & Thaumaciis habitant.

Pline, l. IV. c. ix. nomme aussi cette ville *Thaumacia*, & la met dans la Magnésie; je ne sais sur quoi fondé Phavorin, *loc. cit.* dit qu'il y avoit une ville nommée *Thaumacia*, dans la Magnésie, & une autre de même nom sur le golfe Maliaque; il pourroit bien multiplier les étres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de *Thaumaci* de Tite-Live, étoit dans les terres. (D. J.)

THAUMANTIDE, (Mythol.) la déesse Iris fut ainsi nommée, soit parce qu'elle étoit fille de *Thaumas* & d'*Electre*, soit du mot grec *thau-*

*admire*, parce que les couleurs de sa belle robe excitent l'admiration de tout le monde. (D. J.)

THAUMATRON, f. m. (Antiq. grecq.) mot grec qui signifie la récompense qu'on donnoit à celui qui avoit fait voir quelque chose de merveilleux au peuple; cette sorte de libéralité de deniers se prélevoit sur le montant de la somme payée par ceux qui avoient assisté à ce spectacle. Le *thaumatron* revenoit au *nicatum* des jeux olympiques, & du cirque, & aux *brabala*, que l'on donnoit aux acteurs de théâtre, aux baladins, & aux pantomimes. (D. J.)

THAUMATURGE, f. m. & f. (Hist. eccl.) surnom que les catholiques ont donné à plusieurs saints, qui se sont rendus célèbres par le grand nombre, & par l'éclat de leurs miracles.

Ce mot est formé du grec *thauma*, merveille, & *trago*, ouvrage.

Saint Grégoire de Neo-Césarée, surnommé *Thaumaturge*, fut disciple d'Origène vers l'an 213, & depuis évêque de Césarée dans le royaume de Pont; il assista en cette qualité, au premier concile d'Antioche, & à celui d'Ephèse, contre Paul de Samosate. Saint Léon de Catanée fut surnommé aussi *Thaumaturge*, il vivoit dans le huitième siècle, & son corps est honoré encore aujourd'hui dans l'église de saint Martin de Tours à Rome. Saint François de Paule, & S. François Xavier, sont les grands *Thaumaturges* des siècles derniers. Voyez MIRACLE.

THAUN, (Glog. mod.) petite ville, ou pour mieux dire, bourg d'Allemagne dans le Palatinat, au comté de Spanheim, & au confluent des rivières de Nalu & de Simmeren. (D. J.)

THÉ, f. m. (Bot. exot.) C'est une petite feuille desséchée, roulée, d'un goût un peu amer légèrement astringent, agréable, d'une douce odeur, qui approche de celle du foin nouveau & de la violette.

L'arbrisseau qui porte le *thé*, s'appelle *chaï* par C. B. P. 147. *chaï frutex*, *bons. aronymo affinis, arbor orientalis, nucifera, flore rosea*, Pluk. Phyt. mais cet arbrisseau est encore mieux défini par Kämpfer: *thea frutex, folio ceras, flore rosea sylvestris, fructu amigdalino, bicocco & ut plurimum tricoeco*; c'est-à-dire, qu'il a la feuille de cerisier, la fleur semblable à la rose des champs, & que son fruit n'a qu'une, ou deux, ou tout au plus trois coques: les Chinois le nomment *thé*, les Japonois *tsja*, ou *tsjanok*.

Ce qu'il y a de plus commode dans une plante si débitée, c'est qu'elle n'occupe point de terrain qui puisse servir à d'autres; ordinairement on en fait les bordures des champs de blé, ou de riz, & les endroits les plus stériles; son feuillage est le mieux, elle croit lentement, & s'élève à la hauteur d'une brassée, & quelque chose de plus; sa racine est noire, ligneuse, & jette irrégulièrement ses branches; la tige en fait de même de ses rameaux, & de ses rejets; il arrive assez souvent qu'on voit son ensemble du même tronc, plusieurs tiges à terre, l'une contre l'autre, & qui forment une espèce de bouquet si épais, que ceux qui n'y regardent pas d'assez près croient que c'est un même arbrisseau, ce n'est que cela vient de ce que l'on a mis plusieurs graines dans la même fosse.

L'écorce de cet arbrisseau est blanche & sans goût fort mince, qui se détache lorsque l'écorce devient sèche; sa couleur est de charbon, grisâtre à la racine, & tirant sur le verdâtre; son odeur approche de celle des feuilles du noisetier, excepté qu'elle est plus désagréable; son goût est amer, désagréable, & astringent; le bois est dur, composé de fibres fortes & épaisses, d'une couleur verdâtre tirant sur le blanc, & d'une senteur fort rebatainte quand il est séché; la moëlle est fort adhérente au bois.

Les feuilles donnent à une queue de pistache court, gros, & vert, assez rond, & un en dessous,



mais creux & un peu comprimé au côté opposé ; elles ne tombent jamais d'elles-mêmes, parce que l'arbrisseau est toujours verd, & il faut les arracher de force ; elles sont d'une substance moyenne, entre la membraneuse & la charnue, mais de différente grandeur ; les plus grandes sont de deux pouces de long, & ont un peu moins de deux pouces dans leur plus grande largeur : en un mot, lorsqu'elles ont toute leur crue, elles ont parfaitement la substance, la figure, la couleur, & la grandeur du griottier des vergers, que les botanistes nomment *carafus hortensis*, *fructu acido* ; mais lorsqu'elles sont tendres, qui est le tems qu'on les cueille, elles approchent davantage des feuilles de ce qu'on appelle *eronymus vulgaris fructu acido*, excepté pour la couleur.

Ces feuilles, d'un petit commencement deviennent à-peu-près rondes, puis s'élargissent davantage, & enfin elles finissent en une pointe piquante ; quelques-unes sont de figure ovale, un peu plées, ondées irrégulièrement sur la longueur, enfoncées au milieu, & ayant les extrémités recourbées vers le dos ; elles sont unies des deux côtés, d'un verd sale & obscur, un peu plus clair sur le derrière, où les nerfs étant assez élevés, forment tout autant de sillons du côté opposé.

Elles sont dentelées ; la denture est un peu recourbée, dure, obtuse, & fort pressée, mais les pointes sont de différentes grandeurs ; elles sont traversées au milieu par un nerf fort remarquable, auquel répond du côté opposé un profond sillon, il se partage de chaque côté en six ou sept côtes de différentes longueurs, courbées sur le derrière ; près du bord des feuilles, de petites veines s'étendent entre les côtes traversières.

Les feuilles, lorsqu'elles sont fraîches, n'ont aucune senteur, & ne sont pas absolument aussi désagréables au goût que l'écorce, quoiqu'elles soient astringentes, & tirant sur l'amer ; elles diffèrent beaucoup les unes des autres en substance, en grandeur, & en figure ; ce qui se doit attribuer à leur âge, à leur situation, & à la nature du terroir où l'arbrisseau est planté : de là vient qu'on ne peut juger de leur grandeur, ni de leur figure, lorsqu'elles sont séchées & portées en Europe. Elles affecteroient la tête si on les prenoit fraîches, parce qu'elles ont quelque chose de narcotique qui attaque les nerfs, & leur cause un tremblement convulsif ; cette mauvaise qualité se perd quand elles sont séchées.

En automne, les branches de cet arbrisseau sont entourées d'un grand nombre de fleurs, qui continuent de croître pendant l'hiver ; elles sortent une à une, ou deux à deux des aîles des feuilles, & ne ressemblent pas mal aux roses sauvages ; elles ont un pouce ou un peu plus de diamètre, & sont composées de six pétales, ou feuilles, dont une ou deux se retirent, & n'approchent pas de la grandeur & de la beauté des autres ; ces pétales, ou feuilles, sont rondes & creuses, & tiennent à des pédicules de demi-pouce de long, qui d'un commencement petit & délicat, deviennent insensiblement plus grands ; leur extrémité se termine en un nombre incertain, ordinairement de cinq ou six enveloppes, petites & rondes, qui tiennent lieu de calice à la fleur.

Ces fleurs sont d'un goût désagréable, tirant sur l'amer : on voit au fond de la fleur un grand nombre d'étamines blanches, extrêmement petites, comme dans les roses ; le bout en est jaune, & ne ressemble pas mal à un cœur. Kämpfer nous assure qu'il a compté deux cens trente de ces étamines dans une seule fleur.

Aux fleurs succèdent les fruits en grande abondance ; ils sont d'une, de deux, & plus communément de trois coques, semblables à celles qui contiennent la semence du ricin, composées de trois autres co-

ques rondes, de la grosseur des prunes sauvages qui croissent ensemble à une queue commune, comme à un centre, mais distinguées par trois divisions assez profondes.

Chaque coque contient une gouffe, une noisette, & la graine ; la gouffe est verte, tirant sur le noir lorsqu'elle est mûre ; elle est d'une substance grasse, membraneuse, & un peu ligneuse, s'entr'ouvrant au-dessus de sa surface, après qu'elle a demeuré une année sur l'arbrisseau, & laissant voir la noisette qui y est renfermée ; cette noisette est presque ronde, si ce n'est du côté où les trois coques se joignent, elle est un peu comprimée ; elle a une écaille mince, un peu dure, polie, de couleur de châtaigne, qui étant cassée fait voir un pepin rougeâtre, d'une substance ferme comme celle des avelines, d'un goût douceâtre, assez désagréable au commencement, devenant dans la suite plus amer, comme le fruit du noyau de cerise ; ces pepins contiennent beaucoup d'huile, & rancissent fort aisément, ce qui fait qu'à peine deux entre dix germent lorsqu'ils sont semés. Les Japonais ne font aucun usage ni des fleurs ni des pepins.

Ce n'est pas une chose fort aisée que la récolte du *thé* : voici de quelle façon elle se fait au Japon. On trouve pour ce travail des ouvriers à la journée, qui n'ont point d'autres métiers ; les feuilles ne doivent point être arrachées à pleines mains, il les faut tirer avec beaucoup de précaution une à une, & quand on n'y est pas stylé, on n'avance pas beaucoup en un jour : on ne les cueille pas toutes en même tems, ordinairement la récolte se fait à deux fois, assez souvent à trois ; dans ce dernier cas, la première récolte se fait vers la fin du premier mois de l'année japonaise, c'est-à-dire les premiers jours de Mars ; les feuilles alors n'ont que deux ou trois jours, elles sont en petit nombre, fort tendres, & à peine déployées ; ce sont les plus estimées, & les plus rares ; il n'y a que les princes & les personnes aisées qui puissent en acheter, & c'est pour cette raison qu'on leur donne le nom de *thé impérial* ; on l'appelle aussi *flor de thé*.

Le *thé impérial*, quand il a toute sa préparation, s'appelle *ticki tsjaa*, c'est-à-dire *thé moulu*, parce qu'on le prend en poudre dans de l'eau chaude : on lui donne aussi le nom d'*udsi tsjaa*, & de *sacko sacki tsjaa*, de quelques endroits particuliers, où il croît ; le plus estimé au Japon, est celui d'*Udji*, petite ville assez proche de Méaco. On prétend que le climat y est le plus favorable de tous à cette plante.

Tout le *thé* qui sert à la cour de l'empereur & dans la famille impériale, doit être cueilli sur une montagne qui est proche de cette ville ; aussi n'est-il pas concevable avec quel soin & quelle précaution on le cultive ; un fossé large & profond environne le plan, les arbrisseaux y sont disposés en allées, qu'on ne manque pas un seul jour de balayer : on porte l'attention jusqu'à empêcher qu'aucune ordure ne tombe sur les feuilles ; & lorsque la saison de les cueillir approche, ceux qui doivent y être employés, s'abstiennent de manger du poisson, & de toute autre viande qui n'est pas nette, de peur que leur haleine ne corrompe les feuilles ; outre cela, tant que la récolte dure, il faut qu'ils se lavent deux ou trois fois par jour dans un bain chaud, & dans la rivière ; & malgré tant de précautions pour se tenir propre, il n'est pas permis de toucher les feuilles avec les mains nues, il faut avoir des gants.

Le principal pourvoyeur de la cour impériale pour le *thé*, a l'inspection sur cette montagne, qui forme un très-beau point de vue ; il y entretient des commis pour veiller à la culture de l'arbrisseau, à la récolte, & à la préparation des feuilles ; & pour empêcher que les bêtes & les hommes ne passent le fossé qui environne la montagne ; pour cette raison on a

soin de le border en plusieurs endroits d'une forte baie.

Les feuilles ainsi cueillies & préparées de la manière que nous dirons bientôt, sont mises dans des sacs de papier, qu'on renferme ensuite dans des pots de terre ou de porcelaine, & pour mieux conserver ces feuilles délicates, on achève de remplir les pots avec du *thé* commun. Le tout ainsi bien empaqueté, est envoyé à la cour sous bonne & sûre garde, avec une nombreuse suite. De-là vient le prix exorbitant de ce *thé impérial*; car en comptant tous les frais de la culture, de la récolte, de la préparation, & de l'envoi, un kin monte à 30 ou 40 thails, c'est-à-dire à 42 ou 46 écus, ou onces d'argent.

Le *thé* des feuilles de la seconde espèce, s'appelle, dit Kämpfer, *tootsjaa*, c'est-à-dire *thé chinois*, parce qu'on le prépare à la manière des Chinois. Ceux qui tiennent des cabarets à *thé*, ou qui vendent le *thé* en feuilles, sous-divisent cette espèce en quatre autres, qui diffèrent en bonté & en prix; celles de la quatrième sont ramassées pêle-mêle, sans avoir égard à leur bonté, ni à leur grandeur, dans le tems qu'on croit que chaque jeune branche en porte dix ou quinze au plus; c'est de celui-là que boit le commun peuple. Il est à observer que les feuilles, tout le tems qu'elles demeurent sur l'arbrisseau, sont sujettes à de prompts changemens, en égard à leur grandeur & à leur bonté, de sorte que si on néglige de les cueillir à propos, elles peuvent perdre beaucoup de leur vertu en une seule nuit.

On appelle *ban-tsja*, celles de la troisième espèce; & comme elles sont pour la plupart fortes & grosses, elles ne peuvent être préparées à la manière des Chinois, c'est-à-dire séchées sur des poêles & frisées; mais comme elles sont abandonnées aux petites gens, il n'importe de quelle manière on les prépare.

Dès que les feuilles de *thé* sont cueillies, on les étend dans une platine de fer qui est sur du feu, & lorsqu'elles sont bien chaudes, on les roule avec la paume de la main, sur une natte rouge très-fine, jusqu'à ce qu'elles soient toutes frisées; le feu leur ôte cette qualité narcotique & maligne dont j'ai parlé, & qui pourroit offenser la tête; on les roule encore pour les mieux conserver, & afin qu'elles tiennent moins de place; mais il faut leur donner ces façons sur le champ, parce que si on les gardoit seulement une nuit, elles se noirciroient & perdroient beaucoup de leur vertu: on doit aussi éviter de les laisser long-tems en monceaux, elles s'échaufferoient d'abord & se corromproient. On dit qu'à la Chine, on commence par jeter les feuilles de la première récolte dans l'eau chaude, où on les tient l'espace d'une demi-minute, & que cela sert à les dépouiller plus aisément de leur qualité narcotique.

Ce qui est certain, c'est que cette première préparation demande un très-grand soin: on fait chauffer d'abord la platine dans une espèce de four, où il n'y a qu'un feu très-moderé; quand elle a le degré convenable de chaleur, on jette dedans quelques livres de feuilles que l'on remue sans cesse; quand elles sont si chaudes que l'ouvrier a peine à y tenir la main, il les retire & les répand sur une autre platine pour y être roulées.

Cette seconde opération lui coûte beaucoup, il sort de ces feuilles roties un jus de couleur jaune, tirant sur le verd, qui lui brûle les mains, & malgré la douleur qu'il sent, il faut qu'il continue ce travail jusqu'à ce que les feuilles soient refroidies, parce que la frisure ne tiendrait point si les feuilles n'étoient pas chaudes, de sorte qu'il est même obligé de les remettre deux ou trois fois sur le feu.

Il y a des gens délicats qui les y font remettre jusqu'à sept fois, mais en diminuant toujours par degrés la force du feu, précaution nécessaire pour conser-

Tome XVI.

ver aux feuilles une couleur vive, qui fait une partie de leur prix. Il ne faut pas manquer aussi de laver à chaque fois la platine avec de l'eau chaude, parce que le suc qui est exprimé des feuilles, s'attache à ses bords; & que les feuilles pourroient s'en imbibber de nouveau.

Les feuilles ainsi frisées, sont jetées sur le plancher, qui est couvert d'une natte, & on sépare celles qui ne sont pas si bien frisées, ou qui sont trop roties; les feuilles de *thé impérial* doivent être roties à un plus grand degré de sécheresse, pour être plus aisément moulues & réduites en poudre; mais quelques-unes de ces feuilles sont si jeunes & si tendres, qu'on les met d'abord dans l'eau chaude, ensuite sur un papier épais, puis on les fait sécher sur les charbons sans être roulées, à cause de leur extrême petitesse. Les gens de la campagne ont une méthode plus courte; & y font bien moins de façons; ils se contentent de rotir les feuilles dans des chaudières de terre, sans autre préparation; leur *thé* n'en est pas moins estimé des connoisseurs, & il est beaucoup moins cher.

C'est par tout pays que les façons même les plus inutiles font presque tout le prix des choses, parmi ceux qui n'ont rien pour se distinguer du public que la dépense. Il paroît même que ce *thé commun* doit avoir plus de force que le *thé impérial*, lequel après avoir été gardé pendant quelques mois, est encore remis sur le feu pour lui ôter, dit-on, une certaine humidité qu'il pourroit avoir contractée dans la saison des pluies; mais on prétend qu'après cela il peut être gardé long-tems, pourvu qu'on ne lui laisse point prendre l'air; car l'air chaud du Japon en dissiperoit aisément les sels volatils, qui sont d'une grande subtilité. En effet tout le monde convient que ce *thé*, & à proportion tous les autres, les ont presque tous perdus quand ils arrivent en Europe, quelque soin qu'on prenne de les tenir bien enfermés. Kämpfer assure qu'il n'y a jamais trouvé hors du Japon, ni ce goût agréable, ni cette vertu modérément rafraîchissante qu'on y admire dans le pays.

Les Japonais tiennent leurs provisions de *thé* commun dans de grands pots de terre, dont l'ouverture est fort étroite. Le *thé impérial* se conserve ordinairement dans des vases de porcelaine, & particulièrement dans ceux qui sont très-anciens, & d'un fort grand prix. On croit communément que ces derniers non-seulement conservent le *thé*, mais qu'ils en augmentent la vertu.

L'arbrisseau de la Chine qui porte le *thé* diffère peu de celui du Japon; il s'éleve à la hauteur de trois, de quatre ou de cinq piés tout-au-plus; il est touffu & garni de quantité de rameaux. Ses feuilles sont d'un verd foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, dentelées à leur bord en manière de scie; ses fleurs sont en grand nombre, semblables à celles du rosier sauvage, composées de six pétales blanchâtres ou pâles, portées sur un calice partagé en six petits quartiers ou petites feuilles rondes, obtuses, & qui ne tombent pas. Le centre de ces fleurs est occupé par un nombreux amas d'étamines, environ deux cens, jaunâtres. Le pistil se change en un fruit sphérique tantôt à trois angles & à trois capsules, souvent à une seule. Chaque capsule renferme une graine qui ressemble à une aveline par sa figure & sa grosseur, couverte d'une coque mince, lisse, rousâtre, excepté la base qui est blanchâtre. Cette graine contient une amande blanchâtre, huileuse, couverte d'une pellicule mince & grise, d'un goût douxâtre d'abord, mais ensuite amer, excitant des envies de vomir, & enfin brûlant & fort desséchant. Ses racines sont minces, fibreuses & répandues sur la surface de la terre. On cultive beaucoup cette plante à la Chine; elle se plaît dans les plaines

F f

tempérées & exposées au soleil, & non dans des terres sablonneuses ou trop grasses.

On apporte beaucoup de soin & d'attention pour le *thé* de l'empereur de la Chine, comme pour celui de l'empereur du Japon, on fait un choix sévère de ses feuilles dans la saison convenable. On cueille les premières qui paroissent au sommet des plus tendres rameaux; les autres feuilles sont d'un prix médiocre. On les sèche toutes à l'ombre, & on les garde sous le nom de *thé impérial*; parmi ces feuilles, on sépare encore celles qui sont plus petites de celles qui sont plus grandes; car le prix varie selon la grandeur des feuilles, plus elles sont grandes, plus elles sont chères.

Le *thé roux*, que l'on appelle *thé bohé*, est celui qui a été plus froissé & plus rôti: c'est de-là que vient la diversité de la couleur & du goût.

Les Chinois, dont nous suivons la méthode, versent de l'eau bouillante sur les feuilles entières de *thé* que l'on a mises dans un vaisseau destiné à cet usage, & ils en tirent la teinture; ils y mêlent un peu d'eau claire pour en tempérer l'amertume & la rendre plus agréable; ils la boivent chaude. Le plus souvent en buvant cette teinture, ils tiennent du sucre dans leur bouche, ce que font rarement les Japonais; ensuite ils versent de l'eau une seconde fois, & ils en tirent une nouvelle teinture qui est plus foible que la première; après cela ils jettent les feuilles.

Les Chinois & les Japonais attribuent au *thé* des vertus merveilleuses; comme il arrive à tous ceux qui ont éprouvé quelque soulagement ou quelque avantage d'un remède agréable; il est du-moins sûr que dans nos pays, si l'on reçoit quelque utilité de cette boisson, on doit principalement la rapporter à l'eau chaude. Les parties volatiles du *thé* qui y sont répandues, peuvent encore contribuer à atténuer & résoudre la lymphe quand elle est trop épaissie, & à exciter davantage la transpiration; mais en même tems l'usage immodéré de cette feuille insusée perpétuellement dans de l'eau chaude, relâche les fibres, affoiblit l'estomac, attaque les nerfs, & en produit le tremblement; de sorte que le meilleur, pour la conservation de la santé, est d'en user en qualité de remède, & non de boisson agréable, parce qu'il est ensuite très-difficile de s'en priver. Il faut bien que cette difficulté soit grande, puisqu'il se débite actuellement en Europe par les diverses compagnies environ huit à dix millions de livres de *thé* par an, tant la consommation de cette feuille étrangère est considérable. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**THÉ DES ANTILLES**, (*Botan.*) plante de deux ou trois piés de hauteur extrêmement commune dans toutes les îles Antilles; elle croît abondamment entre les fentes des rochers, sur les vieilles murailles, dans les savanes; sur les chemins, enfin par-tout; ses branches sont chargées de petites feuilles d'un vert foncé, longues, étroites, terminées en pointe & dentelées sur les bords, comme celles du *thé* de la Chine; à quoi cependant cette plante n'a aucun autre rapport, malgré l'opinion du R. P. Labat jacobin, qui, faute de connoissances en histoire naturelle, s'est fréquemment trompé dans ses décisions. L'opré-tendu *thé* des îles n'est d'aucun usage universellement connu dans le pays, on l'arrache comme une mauvaise herbe nuisible dans les savanes & dans les jardins. *Article de M. LE ROMAIN.*

**THEA**, (*Botan.*) nom du genre de plante qui porte la feuille que nous nommons *thé*; nous avons décrit l'arbrisseau au mot *THÉ*, nous allons ici le caractériser d'après le système de M. Linnæus. Le calice est très-petit, permanent, divisé en six feuilles rondelletes & obtuses; la fleur est composée de six pétales ronds & concaves; les étamines sont des filets très-déliés, chevelus, plus courts que la fleur,

& si nombreux qu'on en compte ordinairement deux-cens; les bossettes sont simples; le germe du pistil est sphérique & tricapsulaire; le style finit en pointe, & à la longueur des étamines; le stigma est simple; le fruit est une capsule formée de trois corps globulaires croissant ensemble, il contient trois loges, & s'ouvre au sommet en trois parties; les graines sont simples, rondes, & intérieurement angulaires. Linnæus, *gen. plant.* p. 233. (*D. J.*)

**THÉA**, (*Mytholog.*) fille du Ciel & de la Terre, femme d'Hypérion, & mere du Soleil, de la Lune & de la belle Aurore, dit Hésiode. (*D. J.*)

**THÉACHI**, ou **THÉACO** ou **THIAKI**, (*Géog. mod.*) île de la mer Ionienne. Cette île a presque autant de noms que d'auteurs qui l'ont décrite. Elle est appelée *Huaca* par Strabon & par Pline, *Nerida* par Porcacchi, *Val di Compagno* par Niger. Les Grecs d'à-présent la nomment *Thiachi*, les Turcs *Phiachi*, & nos voyageurs écrivent les uns *Théachi*, d'autres *Thiachi*, & d'autres *Théaco*. Cette île regarde Céphalonie, dont elle est séparée par un canal de la longueur de vingt milles: On lui donne quarante milles de circuit. De tous ses ports, le meilleur est celui de Vathi. On prend communément cette île pour l'ancienne Ithaque, patrie d'Ulysse; elle avoit autrefois une ville que Plutarque appelle *Alalcomene*, mais elle n'a présentement que quelques villages peuplés de dix à douze mille habitans. (*D. J.*)

**THÉAMEDES**, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) espèce d'aimant, à qui les anciens attribuoient la vertu de repousser le fer, au-lieu de l'attirer. Cette pierre nous est inconnue.

**THÉANDRIQUE**, adj. (*Théolog.*) terme dogmatique, dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divines & humaines de Jesus-Christ.

Ce mot est formé du grec, *θεος*, Dieu, & *ανθρωπος*, homme. Voyez **HOMME-DIEU**, **DEI-VIRILE**.

S. Denis, évêque d'Athènes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique*, pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en Jesus-Christ, l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abusèrent ensuite de ce terme, pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en Jesus-Christ; car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine, d'où résulteroit une troisième nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines, ni humaines, mais l'une & l'autre à-la-fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*. Voyez **OPÉRATION & MONOTHELITE**.

L'opération *théandrique* ou *Dei-Virile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expliquée par S. Athanase, qui en rapporte pour exemples la guérison de l'aveugle-né & la résurrection du Lazare: la salive que Jesus-Christ fit sortir de sa bouche étoit l'opération humaine, mais l'ouverture des yeux se fit par l'opération divine. De même en ressuscitant le Lazare, il l'appella comme homme, mais il l'éveilla du sommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au concile de Latran tenu en 649, où le pape Martin réfuta solidement la notion des opérations *théandriques*, & fit voir que le sens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme, étoit *catholique*, & très-éloigné du sens des Monophysites & Monothélites. Voyez **PERSONNE & TRINITÉ**.

**THÉANTHROPE**, s. m. (*Théolog.*) Homme-Dieu, terme dont on se sert quelquefois dans les écoles, pour désigner *Jesus-Christ* qui est Dieu & Homme, ou qui a deux natures dans une seule personne. Voyez **PERSONNE & TRINITÉ**.



Ce mot est formé du grec *θεος*, Dieu, & *αἰσθησις*, homme.

**THÉATINS**, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) ordre religieux de prêtres réguliers; ainsi nommés de don Jean-Pierre Caraffa, archevêque de Chieti dans le royaume de Naples, qui s'appelloit autrefois *Thiata*.

Le même archevêque fut élevé au souverain pontificat sous le nom de Paul IV. Ce prélat, suivi de Gaëtan gentilhomme vénitien, de Paul Consiliani & de Boniface Colle, jeta les premiers fondemens de cet ordre à Rome en 1524.

Les *Théatins* furent les premiers qui prirent le nom de *clercs réguliers*: non-seulement ils ne possèdent point de terres, & n'ont point de revenus fixes, ni en commun, ni en propriété, mais ils ne peuvent même rien demander ni mendier, & ils sont réduits à vivre de ce que la providence leur envoie pour les faire subsister.

Ils s'emploient le plus souvent dans les missions étrangères; & en 1627, ils entrèrent dans la Mingrelie, où ils se firent un établissement. Ils en eurent aussi en Tartarie, en Circassie & en Géorgie; mais ils furent obligés de les abandonner par le peu de fruit qu'ils tiroient de ces missions.

Leur première congrégation parut à Rome en 1514, & y fut confirmée la même année par Clément VII. leur règle fut dressée dans un chapitre général en 1604, & approuvée par Clément VIII. Ils portent la soutane & le manteau noir, avec des bas blancs. Le cardinal Mazarin les fit venir en France en 1644, & leur acheta la maison qu'ils ont vis-à-vis les galeries du Louvre, où ils entrèrent en 1648. Le même cardinal leur avoit légué par son testament une somme de cent mille écus pour bâtir une église, qui vient d'être achevée par les soins de M. Boyer, de l'ordre des *Théatins*. Ayant été élevé à l'évêché de Mirepoix, il a été ensuite précepteur de M. le dauphin. Cette congrégation a donné à l'Eglise des missionnaires apostoliques, d'habiles prédicateurs & des prélats distingués par leur science & par leur vertu.

**THÉATINES**, f. f. (*Hist. ecclésiast.*) ordre de religieuses sous la direction des *Théatins*. Voyez **THÉATINS**.

Il y a deux sortes de *Théatines* sous le nom de *soeurs de l'immaculée Conception*; elles forment deux congrégations différentes; les religieuses de l'une s'engagent par des vœux solennels, & celles de l'autre ne font que des vœux simples. Leur fondatrice commune étoit Ursule Benincasa.

Les plus anciennes sont celles qui font des vœux simples, & on les appelle simplement *Théatines de la congrégation*. Elles furent instituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'hermitage*. Elles n'ont autre chose à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une solitude austère, à quoi elles s'engagent par des vœux solennels.

Celles de la première congrégation prennent soin des affaires temporelles des autres, leurs maisons se touchent, & la communication est établie entre les deux sortes de religieuses par le moyen d'une grande salle. Leur fondatrice dressa leurs règles ou constitutions, & jeta les fondemens de leurs maisons; mais elle mourut avant qu'elles fussent achevées.

Grégoire XV. qui confirma ce nouvel institut sous la règle de S. Augustin, mit les deux congrégations sous la direction des *Théatins*. Urbain VIII. révoqua cette disposition par un bref de l'an 1624, & soumit les *Théatines* au nonce de Naples. Mais Clément IX. annulla ce bref, & les remit de nouveau sous la direction des *Théatins* par un bref de l'an 1668.

**THÉATRE**, f. m. (*Architect.*) les anciens appelloient ainsi un édifice public destiné aux spectacles,

Tome XVI.

composé d'un amphithéâtre en demi-cercle, entouré de portiques & garni de sièges de pierre; ces sièges environnoient un espace appelé *orchestre*, au-devant duquel étoit le *proscenium* ou *pulchrum*; c'est-à-dire le plancher du théâtre, avec la scène formée par une grande façade décorée de trois ordres d'architecture, & derrière laquelle étoit le lieu appelé *proscenium*, où les acteurs se préparoient. Chez les Grecs & chez les Romains; le théâtre avoit trois sortes de scènes mobiles; la tragique, la comique & la satyrique. Le plus célèbre théâtre qui reste de l'antiquité est celui de Marcellus à Rome.

Nous avons défini le mot *théâtre* selon son étymologie; tiré du grec *theatron*, spectacle, parce que l'usage qu'on fait aujourd'hui de ce terme dans l'art de bâtir, est abusif. Cependant, pour ne rien laisser en arrière, nous dirons qu'on entend aujourd'hui par *théâtre*, particulièrement chez les Italiens, l'ensemble de plusieurs bâtimens qui, par leur élévation & une disposition heureuse, présentent une agréable scène à ceux qui les regardent. Tels sont la plupart des bâtimens des vignes de Rome, mais principalement celui de mons *Diaporo*, à Fiesole, & en France le château de S. Germain-en-Laye, du côté de la rivière. (D. J.)

**THÉATRE des anciens**, (*Architect. & Littér.*) les Grecs & les Romains étendoient plus loin que nous le sens du mot *théâtre*; car nous n'entendons par ce terme qu'un lieu élevé où l'acteur paroit, & où se passe l'action; au lieu que les anciens y comprennoient toute l'enceinte du lieu commun aux acteurs & aux spectateurs.

Le théâtre chez eux étoit un lieu vaste & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes, & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple se promenoit en attendant les jeux.

Leur théâtre se divisoit en trois principales parties; sous lesquelles toutes les autres étoient comprises, & qui formoient pour ainsi dire, trois différens départemens; celui des acteurs, qu'ils appelloient en général la *scène*; celui des spectateurs, qu'ils nommoient particulièrement le *théâtre*; & l'*orchestre*, qui étoit chez les Grecs le département des têtes & des danseurs, mais qui servoit chez les Romains à placer les sénateurs & les vestales.

Pour se former d'abord une idée générale de la situation de ces trois parties, & par conséquent de la disposition de tout le théâtre, il faut remarquer que son plan consistoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diamètre; & de l'autre en un carré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établisoit la forme, & ce qui en faisoit en même tems la division. L'espace compris entre les deux demi-cercles, étoit la partie destinée aux spectateurs: le carré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux autres; & l'intervalle qui restoit au milieu, ce qu'ils appelloient l'*orchestre*.

Ainsi l'enceinte des théâtres étoit circulaire d'un côté, & carrée de l'autre; & comme elle étoit toujours composée de deux ou trois rangs de portiques, les théâtres qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands théâtres en avoient toujours trois élevés les uns sur les autres; de sorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice: on entroit non-seulement par dessous leurs arcades de plain-pied dans l'*orchestre*, & l'on montoit aux différens étages du théâtre, mais de plus les degrés où le peuple se plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faisoit une des parties destinées aux spectateurs. De là les femmes voyoient le spectacle à l'abri du soleil & des injures de l'air, car le toit du théâtre étoit découvert,

F ij

& toutes les représentations se faisoient en plein jour. Pour les degrés où le peuple se plaçoit, ils commençaient au bas de ce dernier portique, & descendoient jusqu'au pied de l'orchestre, de sorte que l'orchestre étoit plus ou moins élevée, suivant les degrés de la circonférence des degrés (gradus), étoit plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à mesure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'élevoient toujours du centre en dehors.

Il y avoit dans les grands théâtres jusqu'à trois degrés, & chaque étage étoit de sept degrés, en comptant le palier qui en faisoit la séparation, & qui servoit à tourner au tour; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en restoit plus que sept où l'on étoit assis, & chaque étage n'avoit par conséquent que sept rangs de sièges. Ainsi quand on lit dans les auteurs que les chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du théâtre, il faut entendre le premier & le second étage de degrés, le troisième étant abandonné au peuple avec le portique supérieur, & l'orchestre étoit, comme nous avons dit, réservé pour les sénateurs & pour les vestales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces distinctions de rangs ne commencèrent pas en même tems; car ce fut, selon Tite-Live, l'an 568, que le sénat commença à être séparé du peuple aux spectacles, & ce ne fut que l'an 687, sous le consulat de L. Metellus & de Q. Marius, que la loi *roscia* assigna aux chevaliers les quatorze premiers rangs du théâtre. Ce ne fut même que sous Auguste, que les femmes commencèrent à être séparées des hommes, & à voir le spectacle du troisième portique.

Les portes par où le peuple se répandoit sur les degrés, étoient tellement disposées entre les escaliers, que chacun d'eux répondoit par en-haut à une de ces portes, & que toutes ces portes se trouvoient par en-bas, au milieu des amas de degrés dont ces escaliers faisoient la séparation. Ces portes & ces escaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout; & il y en avoit alternativement six des uns & sept des autres à chaque étage, savoir sept portes & six escaliers au premier, sept escaliers & six portes au second, & sept portes & six escaliers au troisième.

Mais comme ces escaliers n'étoient à proprement parler, que des especes de gradins pour monter plus aisément sur les degrés où l'on s'élevoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes, & n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur. Les paliers au contraire qui en séparaient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laissoient la place d'un degré vuide; de manière que celui qui étoit au-dessus avoit deux fois la hauteur des autres; tous ces degrés devoient être tellement alignés qu'une corde tendue depuis le bas jusqu'en haut en touchât toutes les extrémités.

C'étoit sous ces degrés qu'étoient les passages par où l'on entroit dans l'orchestre, & les escaliers qui montoient aux différens étages du théâtre; & comme une partie de ces escaliers montoit aux degrés, & les autres aux portiques, il falloit qu'ils fussent différemment tournés; mais ils étoient tous également larges, entièrement dégagés les uns des autres, & sans aucun détour, afin que le peuple y fût moins pressé en sortant.

Jusqu'ici le théâtre des Grecs & celui des Romains étoient entièrement semblables, & ce premier département avoit non-seulement chez eux la même forme en général, mais encore les mêmes dimensions en particulier; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur théâtre, que par les vases d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui se prononçoit sur la scène fût distinctement entendu de tout le

monde. Cet usage même s'introduisit ensuite chez les Romains dans leurs théâtres solides. Voyez VASE de théâtre.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imitèrent encore. Dans la Grèce les magistrats étoient, au théâtre, séparés du peuple, & le lieu qu'ils occupoient s'appelloit *proscenium*; les jeunes gens y étoient aussi placés dans un endroit particulier, qu'on nommoit *proscenium*; & les femmes y voyoient de même le spectacle du troisième portique; mais il y avoit outre cela des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'asseoir, & qui appartenoient en propre à certaines personnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles, & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands services à l'état. C'est ce que les Grecs nommoient *proscenium*, & il est aisé de juger par ce nom, que c'étoient les premières places du théâtre, c'est-à-dire les plus proches de l'orchestre; car l'orchestre étoit, comme nous avons dit, une des parties destinées aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des sénateurs & des vestales.

Mais quoique l'orchestre eût des usages différens chez ces deux nations, la forme en étoit cependant à-peu-près la même en général. Comme elle étoit située entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire, & l'autre carrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'espace qui étoit entre elles. Sa grandeur varioit par conséquent suivant l'étendue des théâtres; mais sa largeur étoit toujours double de sa longueur, à cause de sa forme, & cette largeur étoit précisément la demi-diamètre de tout l'édifice.

La scène, chez les Romains, se divisoit comme chez les Grecs, en trois parties, dont la situation, les proportions & les usages étoient les mêmes que dans les théâtres des Grecs.

La première & la plus considérable partie s'appelloit proprement la scène, & donnoit son nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du théâtre à l'autre, & sur laquelle se plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ses extrémités deux petites ailes en retour, qui terminoient cette partie; de l'une à l'autre de ces ailes s'étendoit une grande toile à-peu-près semblable à celle de nos théâtres, & destinée aux mêmes usages, mais dont le mouvement étoit fort différent; car au lieu que la nôtre se leve au commencement de la pièce, & s'abaisse à la fin de la représentation, parce qu'elle se plie sur le ceintre, celle des anciens s'abaissoit pour ouvrir la scène, & se levoit dans les entr'actes, pour préparer le spectacle suivant, parce qu'elle se plioit sur le théâtre; de manière que lever & baisser la toile, signifioit précisément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes. Voyez TOILE de théâtre.

La seconde partie de la scène, que les Grecs nommoient indifféremment *proscenium* & *lucium*, les Latins *proscenium* & *pulpitum*, en françois l'avant-scène, étoit un grand espace libre au-devant de la scène où les acteurs venoient jouer la pièce, & qui par le moyen des décorations, représentoit une place publique, un simple carrefour, ou quelque endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert; car toutes les pièces des anciens se passaient au-dehors, & non dans l'intérieur des maisons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient suivant l'étendue des théâtres, mais la hauteur en étoit toujours la même, savoir de dix piés chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troisième & dernière partie étoit une espace ménagé derrière la scène, qui lui servoit de dégagement, & que les Grecs appelloient *parascenium*.

C'étoit où s'habilloient les acteurs, où l'on ferroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines, dont les anciens avoient de plusieurs sortes dans leurs *théâtres*, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Comme ils avoient de trois sortes de pièces, des comiques, des tragiques & des satyriques, ils avoient aussi des décorations de ces trois différens genres. Les tragédies représentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des statues, & les autres ornemens convenables; les comiques représentoient des édifices particuliers, avec des toits & de simples croûtes, comme on en voit communément dans les villes; & les satyriques, quelque maison rustique, avec des arbres, des rochers, & les autres choses qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois scènes pouvoient se varier de bien des manières, quoique la disposition en dût être toujours la même en général; & il falloit qu'elles eussent chacune cinq différens entrées, trois en face, & deux sur les ailes. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal acteur; ainsi dans la scène tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient destinées à ceux qui jouoient les seconds rôles; & les deux autres qui étoient sur les ailes, servoient l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre à ceux qui venoient du port, ou de la place publique.

C'étoit à-peu-près la même chose dans la scène comique. Le bâtiment le plus considérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche représentoit ordinairement une hôtellerie. Mais dans la satyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite & à gauche; un vieux temple ruiné, ou quelque bout de paysage.

On ne fait pas bien sur quoi ces décorations étoient peintes; mais il est certain que la perspective y étoit observée; car Vitruve remarque que les règles en furent inventées & mises en pratique dès le tems d'Échyle par un peintre nommé *Agatharcus*, qui en laissa même un traité, d'où les philosophes Démocrite & Anaxagore tirèrent ce qu'ils écrivirent depuis sur ce sujet. Voyez PERSPECTIVE.

Parlons à-présent des machines, car, comme je l'ai dit, les anciens en avoient de plusieurs sortes dans leurs *théâtres*; outre celles qui étoient sous les portes des retours, pour introduire d'un côté les dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-dessus de la scène pour les dieux célestes, & de troisièmes sous le *théâtre* pour les ombres, les furies & les autres divinités infernales. Ces dernières étoient à-peu-près semblables à celles dont nous nous servons pour ce sujet. Pollux nous apprend que c'étoient des especes de trappes qui élevoient les acteurs au niveau de la scène, & qui redescendoient ensuite sous le *théâtre* par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces consistoient, comme celles de nos *théâtres*, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient sur les portes des retours, étoient des machines tournantes sur elles-mêmes, qui avoient trois différens faces, & qui se tournoient d'un ou d'autre côté, selon les dieux à qui elles servoient.

De toutes ces machines, il n'y en avoit point dont l'usage fût plus ordinaire, que de celles qui descendoient du ciel dans les dénouemens, & dans lesquelles les dieux venoient pour ainsi dire au secours du poète. Ces machines avoient assez de rapport avec celles de nos *opéras*; car aux mouvemens près, les usages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient comme nous de trois sortes en général; les unes qui ne descendoient point jusqu'en bas, & qui ne fai-

soient que traverser le *théâtre*; d'autres dans lesquelles les dieux descendoient jusque sur la scène, & de troisièmes qui servoient à élever ou à soutenir en l'air les personnes qui sembloient voler.

Comme ces dernières étoient toutes semblables à celles de nos vols, elles étoient sujettes aux mêmes accidens. Nous lisons dans Suetone qu'un acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureusement le même sort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrit de sang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines eussent assez de rapport avec celles de nos *opéras*, comme le *théâtre* des anciens avoit toute son étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au lieu d'être emportées comme les nôtres par des chassis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guidées à une espece de grue, dont le cou passoit par-dessus la scène, & qui tournant sur elle-même, pendant que les contre-poids faisoient monter ou descendre ces machines, leur faisoit décrire des courbes composées de son mouvement circulaire, & de leur direction verticale; c'est-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en-haut, ou de-haut en-bas, à celles qui ne faisoient que monter ou descendre d'un côté du *théâtre* à l'autre.

Les contrepoids faisoient aussi décrire différentes demi-ellipses aux machines, qui après être descendues d'un côté jusqu'au milieu du *théâtre*, remontoient de l'autre jusqu'au dessus de la scène, d'où elles étoient toutes rappelées dans un endroit du postscénium, où leurs mouvemens étoient placés. Toutes ces machines avoient différentes formes & différens noms, suivant leurs usages; mais c'est un détail qui ne pourroit manquer d'ennuyer les lecteurs.

Quant aux changemens des *théâtres*, Servius nous apprend qu'ils se faisoient ou par des feuilles tournantes, qui changeoient en un instant la face de la scène, ou par des chassis qui se tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos *théâtres*. Mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne se faisoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les ailes de la scène sur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitième partie de sa longueur, les décorations qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainsi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles sur la scène, huit de face, & deux en ailes; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit nécessairement qu'elles fussent doubles, & disposées de manière qu'en demeurant plâtes, elles formassent une des trois scènes; & qu'en se retournant ensuite les unes sur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formassent les deux: ce qui ne peut se faire qu'en portant de deux en deux sur un point fixe commun, c'est-à-dire en tournant toutes les dix sur cinq pivots placés sous les trois portes de la scène, & dans les deux angles de ses retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la scène qui fussent couverts, on étoit obligé de tendre sur le reste du *théâtre*, des voiles soutenues par des mâts & par des cordages, pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil. Mais comme ces voiles n'empêchoient pas la chaleur, causée par la transpiration & les haleines d'une si nombreuse assemblée, les anciens avoient soin de la tempérer par une espece de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée, par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du *théâtre*, ser-



voit non seulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis; car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues qui sembloient n'être mises au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchanterant par leur influence sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du théâtre, & servoient de toute manière à en faire le pouronnement.

Je ne dois pas oublier d'ajouter un mot des portiques qui étoient derrière les théâtres, & où le peuple se retiroit lorsque quelque orage en interrompoit les représentations. Quoique ces portiques en fussent entièrement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient se reposer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qui leur restoit à représenter; mais le principal usage de ces portiques consistoit dans les deux sortes de promenades qu'on y avoit ménagées dans l'espace découvert qui étoit au milieu, & sous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque tems qu'il fit, se promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente exposition suivant la saison; & comme l'espace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'usage plus agréable ou plus utile; car les anciens avoient soin de joindre l'utile à l'agréable, dans tous leurs ouvrages, & surtout dans ces monumens publics qui devoient transmettre leur goût à la postérité, & justifier à ses yeux ce qu'ils publioient eux-mêmes de leur grandeur.

Je dois ces détails à un excellent mémoire de M. Boindin, inferé dans le recueil de l'académie des Inscriptions; & c'est tout ce que j'en pouvois tirer sans joindre des figures aux descriptions. Mais les théâtres de Rome en particulier, m'offrent encore quelques particularités qu'il ne convient pas de supprimer.

Si nous remontons aux Grecs mêmes, nous trouverons d'abord que jusqu'à Cratinus, leurs théâtres, ainsi que leurs amphithéâtres, n'étoient que de charpente; mais un jour que ce poète faisoit jouer une de ses pièces, l'amphithéâtre trop chargé se rompit & fondit tout-à-coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des théâtres plus solides; & comme vers ce tems-là la tragédie s'accrédita beaucoup à Athènes, & que cette république avoit depuis peu extrêmement augmenté sa puissance & ses richesses, les Athéniens firent construire des théâtres qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples de dieux.

Ainsi la scène née de la simplicité des premiers acteurs, qui se contentoient de l'ombre des arbres pour amuser le public, ne fut d'abord composée que d'arbres assemblés, & de verdure appropriées. On vint ensuite à charpenter des ais informes qu'on couvrit de toiles. Enfin l'Architecture éleva la scène en bâtiment; le luxe l'embellit de tapisseries, & la Sculpture & la Peinture y prodigèrent leurs plus beaux ouvrages.

Les théâtres à Rome ne se bâtissoient anciennement que de bois, & ne servoient que pendant quelques jours, de même que les échafauds que nous faisons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces théâtres de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Ensuite Scavrus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description de ce théâtre paroît appartenir à l'histoire des Fées. Le théâtre suspendu & brisé de Curion, fit voir

une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique théâtre de pierre & de marbre. Marcellus en construisit un autre dans la neuvième région de Rome, & ce fut Auguste qui le consacra. Voyez THÉÂTRE de Scavrus, THÉÂTRE de Curion, THÉÂTRE de Pompée, THÉÂTRE de Marcellus.

Les théâtres de pierre se multiplièrent bientôt; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminus. Trajan en éleva un des plus superbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diversité des colonnes & des statues, joignit les peintures pour en orner la scène. Catulus la fit revêtir d'ébène; Antoine enchanterant, la fit argenter; & Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

Entre les rideaux, tapisseries, ou voiles du théâtre des Romains, les uns servoient à orner la scène, d'autres à la spécifier, & d'autres à la commodité des spectateurs. Ceux qui servoient d'ornement, étoient les plus riches; & ceux qui spécifioient la scène, représentoient toujours quelque chose de la pièce qu'on jouoit. La décoration versatile étoit un triangle suspendu, facile à tourner, & portant des rideaux où étoient peintes différentes choses qui se trouvoient avoir du rapport au sujet de la fable, ou du chœur, ou des intermèdes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, & on s'en servoit pour la seule commodité des spectateurs, afin de les garantir des ardeurs du soleil. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'espace du théâtre & de l'amphithéâtre de voiles étendues sur des cordages, qui étoient attachés à des mâts de navires, ou à des troncs d'arbres fichés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin d'une finesse jusqu'alors inconnue. Néron non seulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu desquelles il étoit peint monté sur un char; le tout travaillé à l'aiguille, avec tant d'adresse & d'intelligence, qu'il paroissoit comme un Phoebus qui modérant ses rayons dans un jour serein, ne laissoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Ce n'est pas tout, les anciens par la forme de leurs théâtres donnoient plus d'étendue, & avec plus de vraisemblance à l'unité du lieu, que ne le peuvent les modernes. La scène, qui parmi ces derniers ne représente qu'une salle, un vestibule, où tout se dit en secret, d'où rien ne transpire au dehors, que ce que les acteurs y répètent; la scène, dis-je, si resserrée parmi les modernes, fut immense chez les Grecs & les Romains. Elle représentoit des places publiques; on y voyoit des palais, des obélisques, des temples, & sur-tout le lieu de l'action.

Le peu d'étendue de la scène théâtrale moderne, a mis des entraves aux productions dramatiques. L'exposition doit être faite avec art, pour amener à-propos des circonstances qui réunissent dans un seul point de vue, ce qui demanderoit une étendue de lieu que l'on n'a pas. Il faut que les confidens inutiles soient rendus nécessaires, qu'on leur fasse de longs détails de ce qu'ils devoient savoir, & que les catastrophes soient ramenées sur la scène par des narrations exactes. Les anciens par les illusions de la perspective, & par la vérité des reliefs, donnoient à la scène toute la vraisemblance, & toute l'étendue qu'elle pouvoit admettre. Il y avoit à Athènes une partie considérable des fonds publics destinée pour l'ornement & l'entretien du théâtre. On dit même que les décorations des Bacchantes, des Phéniciennes, de la Médée d'Euripide, d'Œdipe, d'Antigone, d'Electre & de Sophocle, coûtèrent prodigieusement à la république.

La vérité du lieu qui étoit observée sur le théâtre ancien, facilitoit l'illusion; mais des toiles grossières

ment peintes, peuvent-elles représenter le périlleux du Louvre & la mesure d'un bon villageois, pourroit-elle donner à des spectateurs le sentiment du palais magnifique d'un roi fastueux ? Ce qui étoit autrefois l'objet des premiers magistrats, ce n'est plus la gloire d'un archonte grec, & d'un édile romain, j'entens de présider à des pièces dramatiques avec l'assemblée de tous les ordres de l'état, n'est plus que l'occupation lucrative de quelques citoyens oisifs. Alors le philosophe Socrate & le savetier Mycèle y alloient également jouir des plaisirs innocens de la scène.

Comme le spectacle chez les anciens, se donnoit dans des occasions de fêtes & de triomphes, il demandoit un théâtre immense, & des cirques ouverts; mais comme parmi les modernes, la foule des spectateurs est médiocre, leur théâtre a peu d'étendue; & n'offre qu'un édifice mesquin, dont les portes ressembloient parmi nous, aux portes d'une prison, devant laquelle on a mis des gardes. En un mot, nos théâtres sont si mal bâtis, si mal placés, si négligés, qu'il paroît assez que le gouvernement les protège moins qu'il ne les tolère. Le théâtre des anciens étoit au contraire un de ces monumens que les ans auroient eu de la peine à détruire, si l'ignorance & la barbarie ne s'en fussent mêlées. Mais que ne peut le tems avec un tel secours ! Il ne lui est échappé de ces vastes ouvrages, que quelques restes assez considérables pour intéresser la curiosité, mais trop mutilés pour la satisfaire. (*Le Chevalier DE LAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE SCAURUS, (*Archit. Décorat. des Rom.*) théâtre de charpente élevé à Rome pour servir à l'usage des spectacles pendant le cours d'un seul mois, quoique ce théâtre ait surpassé en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. Celui-ci fut le fruit de la prodigalité incroyable d'un édile de la noble famille des Emiles.

L'histoire nomme deux Marcus Emilius Scaurus, l'un père, l'autre fils. Le premier se trouva si pauvre, qu'il fut obligé de vendre du charbon pour pouvoir subsister. Il se consola de sa mauvaise fortune avec des livres, & se distingua dans le barreau. Il entra de bonne heure dans le sénat, en devint le prince, exerça plusieurs fois le consulat, & triompha des Liguriens. Etant censeur, il fit bâtir le pont Milvius, & paver un des plus grands chemins d'Italie, qui fut appelé de son nom *la voie emilienne*. Il mit au jour l'histoire de sa vie, & publia d'autres ouvrages dont les anciens ont parlé avec éloge.

M. Emilius Scaurus son fils ne fut point consul, ne triompha point, n'écrivit point, mais il donna aux Romains le plus superbe spectacle qu'ils aient jamais vu dans aucun tems. Voici la traduction du passage de Pline, l. XXXV. c. 27. où il décrit la grande magnificence dont se vanta ce prince.

« Je ne fais, dit cet historien, si l'édilité de Scaurus ne contribua pas plus que toute autre chose, à corrompre les mœurs, & si les proscriptions de Sylla ont fait autant de mal à la république, que les richesses immenses de son beau-fils. Ce dernier étant édile, fit bâtir un théâtre auquel on ne peut comparer aucun des ouvrages qui aient jamais été faits, non-seulement pour une durée de quelques jours, mais pour les siècles à venir. Cette scène composée de trois ordres, étoit soutenue par trois cens soixante colonnes; & cela dans une ville où l'on avoit fait un crime à un citoyen des plus recommandables d'avoir placé dans sa maison six colonnes du mont Hymette.

« Le premier ordre étoit de marbre; celui du milieu étoit de verre, espèce de luxe que l'on n'a pas renouvelé depuis; & l'ordre le plus élevé étoit de bois doré. Les colonnes du premier ordre avoient

« trente-huit piés de haut; & les statues de bronze distribuées dans les intervalles des colonnes, étoient au nombre de trois mille; le théâtre pouvoit contenir quatre-vingt mille personnes; tandis que celui de Pompée, qui n'en contient que quarante mille, suffit à un peuple beaucoup plus nombreux; par les diverses augmentations que la ville de Rome a reçues depuis Scaurus.

« Si l'on veut avoir une juste idée des tapisseries superbes, des tableaux précieux, en un mot, des décorations en tout genre dont le premier de ces théâtres fut orné, il suffit de remarquer que Scaurus après la célébration de ses jeux, ayant fait porter à sa maison de Tusculum ce qu'il avoit de trop, pour l'employer à différents usages, ses esclaves y mirent le feu par méchanceté, & l'on estima le dommage de cet incendie cent millions de sesterces; environ douze millions de notre monnoie.

Ce passage est fort connu; car il se trouve transcrit dans plus de mille ouvrages des modernes; mais les idées de ces magnificences sont à tel point éloignées des nôtres, qu'on en relit toujours la description avec un étonnement nouveau.

Un historien ajoute au récit de Pline, que l'entrepreneur chargé de l'entretien des égouts de Rome se crut obligé d'exiger de Scaurus qu'il s'engageât à payer le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer aux voitures, qui depuis Tarquin l'ancien, c'est-à-dire, depuis près de sept cens ans, étoient toujours demeurées immobiles; & elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler. (*Le Chevalier DE LAUCOURT.*)

THÉÂTRE DE CURION, (*Archit. Décorat. des Rom.*) ce théâtre en contenoit deux construits de bois près l'un de l'autre; & si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, en réunir les extrémités, & former par ce moyen une enceinte pour des combats de gladiateurs.

M. le comte de Caylus a donné dans le recueil de *Littérature*, tom. XXVII. un mémoire plein de lumières sur cette étonnante machine, & il a le premier démontré la mécanique de ce prodigieux ouvrage. Quoique je ne puisse le suivre dans cette partie faite de planches; son discours renferme d'autres assez de choses curieuses pour en régaler les lecteurs qui n'ont pas sous les yeux le vaste recueil de l'académie des Inscriptions.

Les anciens, dit-il, ont eu plusieurs connoissances que nous n'avons pas, & ils ont poussé beaucoup plus loin que nous, & ils ont poussé beaucoup plus loin que nous, quelques-unes de celles dont nous faisons usage. Les moyens qu'ils employoient pour remuer des masses d'un poids énorme, sont de ce nombre, & doivent nous causer d'autant plus d'admiration, que nous ne savons comment ils sont parvenus à exécuter des choses qui nous paroissent aujourd'hui tenir du prodige. Nous en sommes étonnés avec raison, dans le tems même que nous croyons être arrivés à une grande profondeur dans les mathématiques, & que nous nous flattons de laisser les anciens fort loin derrière nous dans plusieurs parties de cette science; cependant ces anciens savoient allier une grande simplicité aux plus grands efforts de la mécanique; ils attachoient même peu de mérite à ces sortes d'opérations, que les historiens, & ce qui est plus fort encore, leurs poètes n'en paroissent nullement occupés. L'étalage pompeux que les modernes ont fait de l'élevation des corps qui leur ont paru considérables, est tout le contraire de la conduite des anciens, le livre *in folio* de Fontana sur l'obélisque que Sixte V. fit relever dans Rome, & la planche gravée par le Clerc pour célébrer la pose des pierres du fronton du Louvre, justifient bien la médiocrité des modernes en comparaison des anciens.

La machine de Curion, sans parler des autres bâtimens des anciens, est une nouvelle preuve de la supériorité des anciens dans la mécanique, mais avant que de parler de cette prodigieuse machine de Curion, & de la singularité du spectacle qu'il fit voir aux Romains, il faut dire un mot du personnage dont il est tant parlé dans les lettres de Cicéron à Atticus, dans Dion Cassius, liv. LXX, dans Velleius Paterculus, l. II, & dans les vies d'Antoine, de Pompée, de Caton d'Utique, de César & de Brutus, par Plutarque.

C. Scribonius Curion étoit de famille patricienne; son pere avoit été consul, & avoit eu les honneurs du triomphe. Le fils, se fit connoître de bonne heure par son esprit, ses talens, son éloquence, ses intrigues dans les factions de César & de Pompée, ainsi que par ses débauches & ses dissipations. Il se lia avec Antoine, & se plongea dans des dépenses si folles, qu'il l'avoit endetté dans sa jeunesse de deux cens cinquante talens, ce qui revient à plus d'un million de notre monnoie. Il vendit sa foi à la fortune de César, & pour le servir plus utilement, il avoit l'art de dissimuler leurs engagements secrets, & affectoit, quand il fut tribun du peuple, de n'agir que pour les intérêts de la république. Velleius Paterculus l'a peint d'après nature: *vir nobilis, eloquens, audax, sua nimis fortuna, & pudicitia prodigus; homo ingeniosissimus nequam, & facundus male publico.*

Il eut différens succès dans les brigues qu'il fit pour César; il fut un jour couronné de fleurs comme un athlète qui a remporté le prix; cependant le consul Lentulus le chassa honteusement du sénat avec Antoine, & ils furent obligés de sortir de Rome déguisés en esclaves dans des voitures de louage. Mais le service qu'il avoit rendu à César long-tems auparavant, étoit du nombre de ceux qu'un homme généreux ne sauroit oublier; il couvrit César de sa robe, & l'empêcha d'être tué par les jeunes gens armés qui suivoient Cicéron. César plein de reconnaissance ne cessa de lui prodiguer ses largesses par millions, & après lui avoir fait obtenir plusieurs grands emplois contre les lois & les usages, il lui donna le gouvernement de la Sicile. On fait qu'il obtint la questure l'an de Rome 698, & qu'il fut tué l'an 706 dans la guerre d'Afrique.

C. Scribonius Curion, tel que nous venons de le représenter, tout vendu à César, ne construisit apparemment son théâtre que dans l'intention d'attirer de nouvelles créatures à son protecteur, & par conséquent l'argent des Gaules y fut employé. Il donna ces spectacles au peuple romain, vraisemblablement l'an de Rome 703, sur un prétexte pareil à celui de M. Emilius Scaurus, c'est-à-dire, pour les funérailles de son pere, mort l'an 701; mais ne pouvant égaler la magnificence du théâtre de Scaurus que nous avons décrit dans l'article précédent, ni rien faire voir au peuple qui ne parût pauvre & misérable en comparaison, il voulut, sinon le faire oublier, du moins se distinguer d'une manière singulière.

Pour y parvenir, il eut recours à l'imagination d'un théâtre dont Pline seul nous a donné la connoissance, l. XXXVI. c. xv. Voici la traduction de ce qu'il en dit à la suite de la description du magnifique spectacle de Scaurus.

« L'idée d'une profusion si extraordinaire emporte mon esprit, & le force à s'éloigner de son objet pour s'occuper d'une autre folie plus grande encore, & dans laquelle on n'employa que le bois. C. Curion, qui mourut dans les guerres civiles; attaché au parti de César, voulant donner des jeux pour les funérailles de son pere, comprit bientôt qu'il n'étoit pas assez riche pour surpasser la magnificence de Scaurus. En effet il n'avoit pas comme lui, un Sylla pour beau-pere, & pour mere une

« Metella, cette femme avide de s'enrichir des dépouilles des proscrits; il n'étoit pas fils de ce M. Scaurus, qui fut tant de fois à la tête de la république, & qui, associé à toutes les rapines des partisans de Marius, fit de sa maison un gouffre, où s'en-gloutit le pillage d'un si grand nombre de provinces; cependant Scaurus avouoit, après l'incendie de sa maison, qu'il ne pouvoit faire une seconde dépense pareille à la première. Ainsi les flammes, en détruisant des richesses rassemblées de tous les coins du monde, lui laisserent du moins l'avantage de ne pouvoir être imité dans sa folie.

« Curion fut donc obligé de suppléer au luxe par l'esprit, & de chercher une nouvelle route pour se distinguer. Voyons le parti qu'il prit; applaudissons-nous de la perfection de nos mœurs, & de cette supériorité que nous aimons si fort à nous attribuer.

« Curion fit construire deux très-grands théâtres de bois assez près l'un de l'autre; ils étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner. On repréentoit le matin des pièces sur la scène de chacun de ces théâtres; alors ils étoient adossés pour empêcher que le bruit de l'un ne fût entendu de l'autre; & l'après-midi, quelques planches étant retirées, on faisoit tourner subitement les théâtres, & leurs quatre extrémités réunies formoient un amphithéâtre où se donnoient des combats de gladiateurs; Curion faisoit ainsi mouvoir tout-à-la-fois & la scène, & les magistrats, & le peuple romain. Que doit-on ici admirer le plus, l'inventeur ou la chose inventée, celui qui fut assez hardi pour former le projet, ou celui qui fut assez téméraire pour l'exécuter?

« Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est l'extravagance du peuple romain; elle a été assez grande pour l'engager à s'asseoir sur une machine si mobile & si peu solide. Ce peuple vainqueur & maître de toute la terre; ce peuple qui, à l'exemple des dieux dont il est l'image, dispose des royaumes & des nations, le voilà suspendu dans une machine, applaudissant au danger dont il est menacé. Pourquoi qu'on se plaigne des pertes que nous avons faites à Cannes? Une ville aimée dans un gouffre de la terre entr'ouverte remplit l'univers de deuil & d'effroi; & voilà tout le peuple romain renfermé, pour ainsi dire, en deux vaisseaux, & qui soutenu seulement par deux pivots, regarde, tranquille spectateur, le combat qu'il livre lui-même, en danger de périr au premier effort qui dérangera quelques pièces de ces vastes machines. Est-ce donc en élevant les tribus dans les airs qu'on vient à bout de plaire aux dieux, & de mériter leur faveur? Que ne fera pas dans la tribune aux harangues, que n'osera entreprendre sur un peuple, celui qui avoit pu lui persuader de s'exposer à un danger pareil? Il le faut avouer; ce fut le peuple tout entier qui combattit sur le tombeau du pere de Curion dans la pompe de ses funérailles.

« Curion changea l'ordre de sa fête magnifique; car les pivots se trouvant fatigués & dérangés, il conserva le dernier jour la forme de l'amphithéâtre, & ayant placé & adossé les scènes (c'est-à-dire ce que nous nommons aujourd'hui théâtre); dans tout le diamètre de ce même amphithéâtre, il donna des combats d'athlètes. Enfin, il fit enlever tout-d'un-coup ces mêmes scènes, & fit paroître dans l'arène, tous ceux de ses gladiateurs qui avoient été couronnés les jours précédens.

Voici quelques réflexions sur ce passage, plein de grandeur & d'éloquence.

Premièrement, ces théâtres que Pline fait construire à Curion, étoient les portions circulaires ou gradins,



dins, sur lesquels le peuple étoit assis; les anciens ne donnoient point d'autre nom à cette partie. Il n'est pas douteux qu'il n'y eût deux scènes, comme ils les nommoient encore; où les acteurs représentoient, & qui devoient se démonter & se déplacer, pour laisser le passage au théâtre dans son mouvement circulaire; on sait que ces portions circulaires se tenoient dans tous les théâtres au *proscenium*, qui faisoit la base du demi-cercle, en même temps qu'il formoit un des côtés du quarré long, destiné pour la scène & les décorations.

2°. Les théâtres de bois étoient souvent répétés que nous le voyons dans l'histoire Romaine, rendirent l'exécution de ceux de Curion plus facile, & donnerent sans doute la hardiesse de les entreprendre.

3°. Comme ces sortes de théâtres étoient fort grands, & que celui de Marcellus le plus petit de tous, contenoit, dit-on, vingt-deux mille personnes: nous pouvons raisonnablement supposer que ceux de Curion en pouvoient contenir chacun trente mille; ce qui est assez pour autoriser le discours de Pline, qui regarde les spectateurs, comme le peuple romain tout entier.

4°. Les deux théâtres de Curion étoient si également suspendus chacun sur son pivot, qu'on pouvoit les faire tourner, dit Pline; or pour cela, il falloit que la fondation fût extrêmement solide & bien de niveau; parce qu'elle devoit porter un poids des plus considérables, & que les plus petites irrégularités de plan auroient interrompu les mouvemens à l'égard du pivot; il a dû être composé d'une forte colonne de bronze, bien fondue, bien retenue, & bien fondée dans le massif.

5°. Quant au détail de la charpente du théâtre, on peut s'en éclaircir par plusieurs livres de l'antiquité, où l'on en a donné les desseins; & M. Boindin en a décrit la forme dans les *mém. de l'acad. des Inscriptions*.

6°. Pline ajoute, qu'on faisoit tourner subitement chaque théâtre de Curion pour les mettre vis-à-vis l'un de l'autre. Pour cet effet, il est vraisemblable que le peuple sortoit des théâtres après les spectacles du matin. En effet, indépendamment de l'augmentation du poids & du malheur que l'écroûlement de quelques parties de la charpente auroit pu causer, malheur auquel ces sortes de fabriques sont d'autant plus sujettes, qu'elles sont fort composées, & malheur dont les Romains avoient des exemples, quoique les constructions ne fussent pas mobiles; le peuple, dis-je, ne pouvoit avoir d'autre objet, en demeurant en place, que le plaisir bien médiocre de se voir tourner. Il est du moins certain que les sénateurs, les chevaliers romains, les vestales, les prêtres; enfin, tous les gens considérables dont les places étoient marquées, se trouvoient obligés d'en sortir le matin, parce qu'elles étoient changées pour le soir.

7°. Enfin, il faut remarquer que Pline ne parle du théâtre de Curion que sur des oui-dire; il ne l'avoit point vu; il écrivoit cent trente ans ou environ après que le spectacle avoit été donné. Il semble même que cette machine théâtrale s'étoit encore plus tournée dans les esprits à jeter un ridicule sur le peuple Romain, qu'à la gloire & à la réputation de Curion.

Il y a là-dessus un passage de Plutarque, qui est trop singulier pour n'être pas rapporté. « Favonius, dit-il, ayant été fait édile par le crédit de Caton, celui-ci l'aïda à se bien acquitter des fonctions de sa charge, & régla toute la dépense des jeux. Il voulut qu'au lieu de couronnes d'or que les autres donnoient aux acteurs, aux musiciens & aux joueurs d'instrumens, &c. on leur donnât des branches d'olivier, comme on faisoit dans les jeux olympiques; & au lieu de riches présens que les autres distribuoient, il fit donner aux Grecs quantité de poi-

Tome XVI.

reaux; de laitues, de raves & de céleri, & aux Romains, des pots de vin, de la chair de porc, de figues, des concombres & des brassées de bois.

Enfin, Favonius lui-même alla s'asseoir parmi les spectateurs, où il battit des mains, en applaudissant à Caton, & en le priant de gratifier les acteurs qui faisoient bien, & de les récompenser honorablement. Pendant que cela se passoit dans ce théâtre de Favonius, poursuit Plutarque, Curion l'autre édile donnoit dans un autre théâtre des jeux magnifiques; mais le peuple quitta les jeux de Curion, pour venir à ceux de Favonius.

Quoi, le peuple Romain, épris des spectacles raffinés, quitta dans un tems de luxe des fêtes magnifiques, pour se rendre à des jeux ridicules; où il ne recevoit que des figues ou des concombres, au lieu de riches présens qui lui étoient destinés au théâtre de Curion! Ce trait d'histoire est fort étrange! mais Caton présidoit aux jeux de Favonius; & les Romains ne pouvoient se lasser de rendre des hommages à ce grand homme & de marquer la joie qu'ils avoient de voir que leur divin Caton daignoit se relâcher de son austerité, & se prêter pendant quelques jours à leurs jeux & à leurs passe-tems. (*Le chevalier DE JACQVART.*)

THÉÂTRE DE POMPÉE, (*Archit. décorat. des Rom.*) théâtre magnifique bâti de pierres sur des fondemens si solides, qu'il sembloit être bâti pour l'éternité. Il y avoit une espece d'aqueduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du théâtre, tant pour rafraichir le lieu, que pour remédier à la soif des spectateurs.

Pompée revenant de Grece, apporta le plan du théâtre de Mytilene, & fit construire celui-ci tout semblable. Il pouvoit contenir quarante mille personnes, & étoit orné de tableaux, de statues de bronze & de marbre, transportées de Corinthe, d'Athènes & de Syracuse. Mais une particularité remarquable, c'est que Pompée pour prévenir les caprices du peuple & des magistrats, fit bâtir dans l'enceinte de son théâtre un temple magnifique, qu'il dédia à Vénus la victorieuse; de sorte qu'ayant mis ingénieusement son édifice sous la protection d'une grande déesse, il le fit toujours respecter.

Avant lui, on élevoit des théâtres toutes les fois qu'il falloit représenter des jeux; ils n'existoient que pendant la durée de ces jeux, & le peuple y assistoit toujours de-bout. Pompée fit un théâtre à demeure & y mit des sièges, nouveau genre de mollesse, inconnu jusqu'alors, & dont les gens sages lui furent mauvais gré, à ce que nous apprend Tacite dans le *liv. XIV.* de ses annales: *Quippe erant qui Cn. quoque Pompeium incusatum à senioribus ferrent, quod mansuram theatri sedem posuisset; nam antea subitarii gradibus, & scind in tempus strud ludos edi solitos; vel si viciostiora repetas flantum populum spectavisse; si sedias, teatro dias totos ignavid continuabit.* (*Le chevalier DE JACQVART.*)

THÉÂTRE DE MARCELLUS, (*Archit. décorat. des Rom.*) théâtre consacré par Auguste, à la mémoire du jeune Marcellus, son neveu, son fils adoptif, & son gendre, qui, selon Properce, mourut l'an de Rome 731, à l'âge de vingt ans. C'étoit un jeune prince d'un si grand mérite, qu'il faut rappeler au lecteur, les hommages que lui a rendus toute l'antiquité; & je le ferai d'autant plus volontiers, que j'ai peu de choses à dire du théâtre qui porta son nom.

Horace a loué bien dignement ce jeune héros dans le tems qu'il vivoit encore. « La gloire du vieux Marcellus, dit ce poëte, loin de s'obscurcir, prend un nouveau lustre dans un de ses rejettons; & s'augmente de jour en jour, comme on voit un jeune arbre se fortifier peu-à-peu par des accroissemens insensibles: cette nouvelle lumière de la maison des Jules, brille entre les premières familles

G g

de Rome, comme l'astre de la nuit brille entre les étoiles.

*Crescit occulta, vilis arbor avo  
Fama Marcelli; micat inter omnes  
Julium sidus, velut inter ignes*

*Luna minoris.* L. I. Ode 12.

Tant que le goût des belles choses subsistera dans le monde, on ne cessera de lire sans des transports d'admiration, & sans être ému, l'éloge que Virgile a fait de ce jeune Marcellus; c'est sans doute le plus beau morceau du sixième livre de l'Énéide; nous avons peut-être déjà dit ailleurs, combien cet endroit attendrit Auguste & Octavie, & combien de larmes il leur fit répandre; mais quand cette tendre mere entendit ces mots, *in Marcellus iris*; elle s'évanouit, & l'on eut bien de la peine à la faire revenir. Auguste fut extrêmement touché de la perte de son gendre, & les Romains dont il étoit les délices, en témoignèrent la plus vive douleur à ses funérailles qui se firent dans le champ de Mars. Virgile n'a pas oublié cette anecdote dans son éloge.

*Quantos ille virum magnam Mavortis ad urbem  
Campus ages gemitus! vixit que, Tibicine, videbis  
Funera, cum tumulum praeclabere recantem!*

De combien de gémissements, & de quels cris sa mort fera retentir le champ de Mars! Dieu du Tibre, quelle pompe funebre tu verras sur tes bords, lorsqu'on lui élèvera un tombeau que tu baigneras de tes ondes!

Sa mort fut un si rude coup pour Octavie, qu'elle ne s'en put jamais consoler. Elle fit donner à Virgile un talent (4700 l.) pour chaque vers de l'éloge de son fils, mais ils réveillèrent tellement sa douleur, qu'elle défendit qu'on lui en lût d'autres à l'avenir. Dès ce moment, elle se plongea dans la solitude, & dans une affreuse mélancolie qui dura le reste de ses jours. Pour encourir son indignation, c'étoit assez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de son fils, & ne voulut plus qu'on lui en parlât. Sénèque peint si bien toutes ces choses, en y joignant un tableau si parfait des vertus de Marcellus, que je n'en puis rien supprimer, parce que ce sont des morceaux uniques dans l'histoire.

*Octavia Marcellum, cui & avunculus & socer incumbens caperat, in quam onus imperii reclinare: adolescentem animo alacrem, ingenio potentem; sed & frugalitatis, continentiaque in illis aut annis, aut opibus, non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantum cumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) invidiosus voluisset, laturum. Bene legerat nulli cessura pondari fundamenta.*

*Nullum finem, per omne vita sua tempus, flendi gemitumque fecit; nec ullas admitti voces, salutare aliquid afferentis: ne avocari quidem se passa est. Inventa in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non ausa conjungere, sed allevari recusans: secundam orbitatem judicans, lacrimas omittens. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè surebat; quia videbatur ad illius filium transisse sibi promissa felicitas.*

*Tenebris & solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebranda Marcelli memoria composita, aliosque studiorum honores rejecit, & aures suas adversus omne solatium clausit, à solemnibus officiis seducta, & ipsam magnitudine fraterna nimis circumlucens fortunam exosa, defodit se, & abdidit. Assidens liberis, nepotibus lugubrem vestem non deposuit; non sine contumelia omnium suorum, quibus salvis orba sibi videbatur. Senec. consol. ad Mariam, cap. ij.*

Pour revenir au théâtre qu'Auguste consacra à la mémoire du jeune Marcellus; il contenoit, dit-on,

22 milles personnes, & c'est le plus petit des théâtres qui se voyoient à Rome. Le diamètre intérieur du demi-cercle de ce théâtre, étoit de 194 piés antiques, & le diamètre extérieur de 417. Il étoit situé dans la neuvième région; l'on en voit aujourd'hui les ruines dans la place Montanara, où est le palais Savelli au quartier Ripa de Rome moderne. (Le chevalier DE JAUCCOURT.)

THÉÂTRE DES GRECS, (Archit. grec.) de toutes les matières dont les auteurs anciens ont traité, celle de la construction de leurs théâtres est la plus obscure & la plus tronquée. Vitruve lui-même y laisse les gens à moitié chemin, & ne donne ni les dimensions, ni la situation, ni le nombre des principales parties qu'il supposoit être assez connues, ne s'imaginant pas qu'elles dussent jamais périr; par exemple, il ne détermine point la quantité des *diatoma* ou *praeambianes*, que nous appellons indifféremment *corridors*, *retirades* ou *paliers*. En même tems dans les choses qu'il a spécifiées il établit des règles que nous voyons actuellement n'avoir pas été observées, comme quand il donne de deux sortes de hauteurs à la construction de ses degrés, & cependant ni l'une ni l'autre ne s'accorde aucunement à ce qui nous reste des amphithéâtres & des théâtres de l'antiquité.

Entre les modernes, le jésuite Gallutius Sabienus & le docte Scaliger ont négligé le plus essentiel; tandis que l'amas informe des citations de Bulengerus épouvante ceux qui le veulent déchiffrer. On auroit beau consulter les auteurs qu'il a cités, Athénée, Hélichius, Pollux, Eustathius, Suidas & les autres, toutes les lumières qu'ils donnent sont si foibles, qu'elles ne peuvent servir de rien sans l'inspection du terrain. Ainsi la curiosité de M. de la Guilletiere l'ayant mis en tête d'en faire un plan exact, il eut recours aux mesures actuelles des parties qui subsistent encore à Athènes, & aux présumptions convaincantes prises de ces auteurs qui ayant marqué à quel usage étoient destinées les parties qui ne subsistent plus, fournissent des préjugés infailibles de l'étendue qu'elles avoient.

Pour cet effet, il se servit d'une mesure divisée selon le pié commun des Athéniens, & selon le pié de roi qui surpasse l'athénien de huit à neuf lignes; de sorte que trois de nos piés françois gagnent un peu plus de deux pouces sur trois piés athéniens, & par là cent de leurs piés répondent à 94 piés, & environ 6 pouces de notre mesure françoise, rejetant les petites fractions pour éviter ici les minuties du calcul.

Par le mot de théâtre, les anciens entendoient tout le corps d'un édifice où l'on s'assembloit pour voir les représentations publiques. Le fameux architecte Philon fit bâtir à Athènes celui de Bacchus du tems de Périclès, il y a plus de deux mille ans, & le dessein de Philon fut encore suivi par Ariobarfane, roi de Capadoce, qui le rétablit, & par l'empereur Adrien qui le répara; son dehors étoit composé de trois rangs de portiques élevés l'un sur l'autre; & à l'égard du dedans, comme il avoit des lieux principaux, le lieu des spectateurs & le lieu des spectacles, chacun des deux étoit composé de ses parties différentes. Les parties qui composoient le lieu des spectateurs s'appelloient le *conistra* ou *parterre*; les rangs des degrés, les *diatoma* ou *coridor*; les gradins ou petits escaliers, le *cercys* & les *échos*. Les autres parties qui appartenoient au lieu des spectacles s'appelloient l'*orchestre*, l'*hyposcénion*, le *logion* ou *thimélé*, le *proscénion*, le *parascénion* & la *scène*.

Pour tracer le plan de l'édifice, on avoit donc décrit un cercle d'un demi-diamètre de 47 piés & 3 pouces; & du même cercle, on avoit retranché le quart en tirant la corde de quatre-vingt-dix degrés. Cette corde déterminoit le front de la scène ou la face des

décorations, car proprement le mot de *scène* ne signifioit autre chose.

La petite partie du diamètre que la corde de quatre-vingt-dix degrés avoit retranchée au derrière de la scène, étoit d'environ quatorze piés; & à dix-huit piés de cette corde, allant vers le centre du cercle, on avoit tiré une ligne parallèle à la face ou au-devant du proscénion, c'est ainsi qu'ils appelloient un exhaussement ou plate-forme qui servoit de poste aux comédiens, de sorte que l'enfoncement ou la largeur de ce poste étoit de dix-huit piés; & la face ou devant du proscénion retranchoit cent quarante-deux degrés, quarante-six minutes, de la circonférence du cercle: le reste, à savoir deux cens dix-sept degrés, quatorze minutes, déterminoit l'enceinte intérieure de l'édifice, dont le trait surpassoit le demi-cercle contre l'opinion de beaucoup de gens qui ont écrit que la figure du théâtre grec étoit un hémicycle.

C'est le terrain de toute cette enceinte, que les Athéniens appelloient *conistra*, c'est-à-dire le parterre; les Romains le nommoient *arèna*. A Athènes, l'orchestre occupoit une partie du *conistra*, d'où vient que quelques-uns, prenant la partie pour le tout, l'appellerent aussi *l'orchestre*. Cette usurpation de mots est particulièrement venue des Romains, sur quoi l'on remarquera qu'encore que le théâtre romain eût à-peu-près les mêmes parties que celui d'Athènes, & que ces parties eussent presque les mêmes noms, il y avoit une notable différence dans leurs proportions, dans leurs situations & dans leurs usages; mais il n'est ici question que du théâtre des Grecs.

La structure intérieure du théâtre regnoit donc en arc-de-cercle jusqu'aux deux encoignures de la face du proscénion; sur cette portion de circonférence s'élevoient vingt-quatre rangs de sièges par étages qui regnoient circulairement autour du *conistra* ou parterre, pour placer les spectateurs.

Toute la hauteur de ces rangs étoit divisée de huit en huit rangs, par trois corridors, retraites ou paliers, que les Athéniens appelloient *diadoma*. Ils suivoient la courbure des rangs, & servoient à faire passer les spectateurs d'un rang à l'autre, sans incommoder ceux qui étoient déjà placés. Et, pour la même commodité, il y avoit de petits escaliers ou gradins, qui alloient de haut en-bas d'un corridor à l'autre au travers des rangs, pour monter & descendre sans embarrasser. Il y avoit auprès de ces gradins des passages qui donnoient dans les portiques de l'enceinte extérieure, & c'étoit par ces passages qu'entroient les spectateurs pour se venir placer sur les rangs.

Les meilleures places étoient sur les huit rangs, compris entre le huitième & le dix-septième; c'est ce qu'ils appelloient *bouleusion*, destiné particulièrement pour les officiers de judicature. Les autres rangs s'appelloient *iphibicon*, où se plaçoient les citoyens, dès qu'ils entroient dans leur dix-neuvième année.

La hauteur de chacun de ces rangs de degrés étoit de treize à quatorze pouces, la largeur environ de vingt-deux. On ne laissoit pas d'y être assis fort commodément. Théophraste dit que les plus riches y portoient chacun un petit carreau. Le plus bas rang avoit presque quatre piés de hauteur sur le niveau de la campagne. Chaque marche des petits escaliers ou gradins n'avoit que la moitié de la hauteur, & la moitié de la largeur d'un des rangs de degrés. Pour les corridors, la largeur & la hauteur de chacun d'eux étoit double de la hauteur & de la largeur des mêmes rangs; mais les escaliers n'étoient point parallèles l'un à l'autre, car si on eût prolongé le trait de leur alignement depuis la plus haute de leurs marches jusqu'à la plus basse, toutes ces lignes produites se seroient venu couper du côté du parterre. Ainsi les degrés compris entre deux escaliers ou gradins, fai-

Tome XVI.

soient la figure d'un coin étroit par en-bas, & large par en-haut: d'où vient que les Romains les appelloient *curvi*. Pour empêcher que la pluie gâtât rien à toutes ces marches, on leur avoit donné une petite pente, par où les eaux s'écouloient.

Le long de chaque corridor, il y avoit de distance en distance dans l'épaisseur du bâtiment des petits réduits ou cellules, appellées *schœa*, qui étoient occupés par des vaisseaux d'airain en façon de tonneaux, chaque vaisseau étoit ouvert par un de ses fonds; ce fond-là étoit tourné vers la scène, & y regardoit par de petites ouvertures qu'avoit chaque réduit pour un usage admirable que je dirai dans la suite, la répercussion de la voix.

Au-dessus du troisième corridor s'élevoit une galerie ou portique, qui s'appelloit *corcys*. C'étoit-là que les Athéniens plaçoient leurs femmes: celles d'une vie déréglée avoient un lieu séparé. On mettoit aussi dans le *corcys* les étrangers & les amis de provinces; car il falloit nécessairement avoir le droit de bourgeoisie, pour être placé sur les degrés; il y avoit même des places qui appartenoient en propre à des particuliers; & c'étoit un bien de succession, qui alloit aux aînés de la maison.

Le théâtre des Grecs n'étoit pas de la capacité de celui que l'édile Marcus Scaurus fit bâtir à Rome, où il y avoit place pour soixante-dix-neuf mille hommes. Il sera facile aux Géomètres de savoir, par exemple, le nombre des spectateurs que contenoit le théâtre de Bacchus à Athènes. L'arc d'un pié & demi est ce qu'on donne ordinairement pour la place qu'un homme peut occuper; mais on remarquera que, comme les assemblées du peuple s'y faisoient quelquefois pour régler les affaires d'état, il falloit du moins qu'il pût contenir six mille hommes; car les lois attiques vouloient positivement qu'il y eût au moins six mille suffrages pour autoriser un décret du peuple.

Voilà ce qui regarde le lieu des spectateurs. Quand, au lieu des spectacles, l'orchestre, qui étoit une estrade, une élévation dans le *conistra* ou parterre, commençoit à-peu-près à cinquante-quatre piés de la face du proscénion ou poste des comédiens, & venoit finir sur le trait du même proscénion, la hauteur de l'orchestre étoit environ de quatre piés, autant qu'en avoit le premier rang des degrés sur le rez-de-chauffée. La figure de son plan étoit un quarté long, détaché des sièges des spectateurs; c'étoit dans un endroit de l'orchestre que nous allons décrire, que se mettoient les musiciens, le chœur & les mimes. Chez les Romains, elle avoit un plus noble usage, car l'empereur, le sénat, les vestales & les autres personnes de qualité y avoient leurs sièges.

Sur le plan de l'orchestre d'Athènes, tirant vers le poste des comédiens, il y avoit un autre exhaussement ou petite plate-forme, nommée *logion* ou *thimèlè*. Les Romains l'appelloient *pulpitum*. Le *logion* étoit élevé environ deux piés sur le rez-de-chauffée, & cinq sur le plan de l'orchestre. Sa figure étoit un quarté de vingt-quatre piés à chaque face. C'étoit-là que venoient les mimes pour marquer les entre-actes de la pièce, & à propos de ce que le chœur faisoit ses récits.

Au pied du *logion* sur le même plan de l'orchestre, il y avoit une enceinte de colonnes qui enfermoit une espace de l'orchestre, appellé *hypobolè*. Voilà la partie du théâtre grec, que les écrivains modernes ont le plus mal entendue. Les uns l'ont confondue avec le *podion* ou balustrade, qui étoit entre le proscénion & la scène du théâtre romain, ce qu'on peut convaincre d'absurdité par la différence de leurs situations & de leurs usages. Quelques autres disent que l'*hypobolè* étoit la face du proscénion, depuis le niveau de l'orchestre jusqu'à l'aplomb de

G g ij



*proscenion* ; cette dernière opinion n'est pas mieux fondée.

L'hyposcénion étoit un lieu particulier pratiqué sur l'orchestre, comme un réduit dégagé pour la commodité des joueurs d'instrumens & des personnages du *logéon* ; car le chœur & les mimes se tenoient dans l'hyposcénion, jusqu'à ce que les nécessités de la représentation les obligeassent à monter sur le *logéon* pour l'exécution de leurs rôles. Les poètes mêmes venoient dans l'hyposcénion, & c'est ce qui est justifié par Athénée, quand il raconte qu'Apopodore Phliasiens se mocqua plaisamment des injustes acclamations du *théâtre*, ou bien souvent les mauvaises choses sont applaudies ; il observe que cet Apopodore étoit encore dans l'hyposcénion, & entendait l'approbation éclatante que le peuple donnoit à un joueur de flûte, « qu'est-ceci, s'écria-t-il, vous verrez qu'on vient d'admirer quelque nouvelle sottise. » Il paroît de-là qu'Athénée ne considère pas l'hyposcénion comme une simple façade, mais comme un lieu & espace où étoit Apopodore, soit qu'il y fut pour y demeurer tout le long du spectacle, soit qu'il n'y fût qu'en passant.

Pollux est d'accord avec Athénée touchant l'hyposcénion, & confirme la véritable définition de cette partie du *théâtre*. Je ne rapporterai pas le grec de Pollux, qu'on peut lire dans le xix. chapitre de son IV. livre, mais voici le latin de Seberus : *hyposcenium autem columnis & imaginibus ornatum erat, ad theatrum conversum, pulpito subjacens*. Et vous remarquerez que, dans le grec, il y a formellement le mot de *logéon*, que Seberus a rendu par le mot de *pulpitum*.

L'enceinte de l'hyposcénion étoit parallèle à celle du *logéon*. Sa largeur pouvoit être de six à sept piés ; mais enfin le *logéon*, l'hyposcénion, l'orchestre & le *conistra* sont les quatre endroits que beaucoup de gens ont confondus sous le mot d'*orchestre*, comme les endroits suivans ont été compris sous la mot de *scène*.

Le *proscenion* ou poste des comédiens s'élevoit de deux piés au-dessus du *logéon* ; de sorte qu'il avoit environ sept piés de hauteur sur l'orchestre, & onze sur le rez-de-chaussée ; & il ne faut pas s'imaginer qu'un aussi grand architecte que Philon eût donné sans raison toutes les diverses élévations aux différens postes des *théâtres*. Outre les égards de la vue, il les avoit ainsi ménagés, afin que le son des instrumens & la voix des acteurs se pussent porter avec une distribution égale aux oreilles des spectateurs, selon les diverses hauteurs des degrés qu'ils occupoient. Sur le *proscenion*, il y avoit un autel, que les Athéniens appelloient *agyteus*, consacré à Apollon.

La scène, selon ce que nous avons déjà remarqué, n'étoit autre chose que les colonnes & les ornemens d'architecture qui étoient élevés dans le fond & sur les ailes du *proscenion*, & qui en faisoient la décoration. Quand il y avoit trois rangs de colonnes l'un sur l'autre, le plus haut s'appelloit *episcenion*. Agatarchius a été le premier décorateur qui a travaillé aux embellissemens de la scène, selon les règles de la perspective ; Eschyle l'avoit instruit.

On appelloit en général *parascenion* l'espace qui étoit devant & derrière la scène, & on donnoit aussi ce nom à toutes les avenues & escaliers, par où l'on passoit des postes de la musique aux postes de la comédie. Voilà comment, sous le nom de *scène*, on a confondu le *proscenion*, le *parascenion* & la scène.

Les Athéniens employoient souvent des machines ; la principale s'appelloit *théologéon*. Elle étoit élevée en l'air, & portoit les dieux que le poète introduisoit. C'est de celle-là que les savans de l'antiquité ont tant condamné l'usage, parce qu'elle seroit de garant à la stérilité du mauvais poète ; &

quand il avoit embarrassé l'intrigue de son sujet, au lieu d'en sortir par des moyens ingénieux & par un dénouement naturel, il s'en tiroit d'affaire en introduisant sur le *théologéon* un dieu qui, de pure autorité & par un contre-tems ridicule, ramenoit des pays éloignés un homme absent de sa patrie, rendoit tout-à-coup la santé à un malade, ou la liberté à un prisonnier. Aussi les Athéniens en avoient fait un mot de raillerie ; & quand il voyoient un homme déconcerté, ils s'écrioient en se moquant, *apo micanis*. A leur exemple, les critiques de Rome disoient en pareille occasion, *deus à machina*.

Cependant il ne falloit pas que la comédie des anciens fût toujours aussi ridicule qu'on l'imagine à cet égard. Quand les dieux paroissoient sur le *théologéon* on n'entendoit rien que de bon : voici ce que le plus éloquent des Romains a dit de cette machine, *ex ad dii effata sepe fabantur homines ad virtutem excitabant, à vitio deterrabant*.

L'enceinte extérieure de l'édifice étoit toute de marbre, & composée de trois portiques l'un au-dessus de l'autre, dont le *cercys* étoit le plus élevé.

Il n'y avoit point de toit qui couvrit ce spectacle. Pour le *théâtre* de Regilla, qui étoit auprès du temple de Thésée, il étoit couvert magnifiquement, & avoit une charpente de cèdre. L'odéon ou *théâtre* de musique avoit aussi un toit, & Plutarque vous dira comment sa couverture donna lieu au poète comique Cratinus, de railler ingénieusement Périclès qui en avoit pris soin. Au *théâtre* de Bacchus il n'y avoit rien de découvert que le *proscenion* & le *cercys* ; aussi comme les Athéniens y étoient exposés aux injures de l'air, ils y venoient d'ordinaire avec de grands manteaux pour se garantir du froid & de la pluie, & pour se défendre du soleil ; ils avoient un *sciadion* qui est notre parasol. Les Romains en portoient aussi au *théâtre*, & l'appelloient *umbella* : de cette manière, s'il arrivoit quelque orage inopiné, la représentation étoit interrompue, & les spectateurs se fauvoient, ou sous les portiques de l'enceinte extérieure, ou sous le portique d'Eumenicus qui joignoit au *théâtre*. Quoique le temple de Bacchus en fût proche, il n'étoit pas possible de s'y retirer, car on ne l'ouvroit qu'une fois l'année. Cependant quand la comédie se donnoit dans le fort de l'été, la magnificence des Athéniens encherissoit par mille artifices, sur la non-température des beaux jours : ils faisoient exhaler par tout le *théâtre* des odeurs agréables, & le plus souvent on y voyoit tomber une petite pluie de liqueurs odoriférantes ; car le troisième corridor, & le *cercys*, étoient ornés d'une infinité de riches statues, qui par des tuyaux cachés, jetoient une grande rosée sur le spectacle, & tempéroient ainsi les chaleurs du tems & d'une si nombreuse assemblée.

Mais on ne sait pas si les Athéniens pratiquoient au *théâtre* une chose assez curieuse que Varron remarque des Romains. A Rome, quand on croyoit être retenu trop long-tems au *théâtre* par les charmes de la représentation, les pères de famille portoient dans leur sein des colombes domestiques, qui leur servoient à envoyer des nouvelles à leur maison : ils attachoient un billet à la colombe, lui donnoient l'essor, & elle ne manquoit pas d'aller porter au logis les ordres de son maître.

Les représentations ne se faisoient que de jour. A Rome, quand Lentulus Spinter se fut avisé de couvrir les *théâtres* de toile, on y jouoit quelquefois la nuit. Le droit d'entrer au *théâtre* de Bacchus costoit à chaque citoyen, tantôt deux oboles, tantôt trois ; l'obole valoit environ deux ou trois sols de notre monnaie de France. Cet argent n'étoit employé qu'aux petites réparations du bâtiment ; car les personnes de la première qualité faisoient les frais du pompeux appareil des représentations, & l'on tiroit au fort un homme

de chaque tribu, qui étoit obligé de faire cette dépense. A la création des archontes ou premiers magistrats, on donnoit au public cinq ou six différentes comédies, où l'émulation des concurrents pour le prix de la poésie & de la musique les transportoit de telle sorte, que les poètes, Alexis & Cléodème, moururent publiquement de joie sur la scène de ce théâtre, au milieu des applaudissements du prix qu'ils venoient de gagner. La brigade & la cabale déroboient quelquefois la victoire au mérite; on fait le bon mot de Ménandre, qui voyant le poète Philémon triompher à son préjudice par la corruption des suffrages, le vint trouver au milieu de la multitude, & lui dit froidement: N'as-tu pas honte de m'avoir vaincu? Ménandre, en cinquante ans qu'il a vécu, a composé cent & cinq comédies, & n'en a eu que huit qui aient été favorisées du triomphe: pour Euripide, qui a fait autant de tragédies qu'il a vécu d'années, savoir soixante & quinze, il n'a remporté le prix que de cinq.

Voilà quel étoit le théâtre de Bacchus, qui ne servoit pas seulement aux jeux publics & aux assemblées de l'état, puisque les philosophes les plus fameux y venoient encore expliquer leur doctrine à leurs écoliers; & en général les théâtres n'étoient pas si fort décriés parmi les premiers chrétiens, que l'on veut nous le faire croire; les premières prédications du christianisme y ont été prononcées; Cujas & Aristarchus furent enlevés du théâtre d'Ephèse comme ils y expliquoient l'Evangile, & S. Paul fut prié par ses disciples de ne s'y pas présenter, de peur d'une pareille violence.

Mais avant que d'avoir examiné la construction de celui d'Athènes, M. de la Guilletière n'auroit pas cru, que de tous les ouvrages de la belle & curieuse architecture, ce fut celui-là qui demanda les plus grands efforts de l'art. Ce n'avoit pas été assez à Phylon d'y employer un excellent architecte, une agréable symétrie par le juste rapport des parties de main droite aux parties de main gauche, & par l'ingénieuse convenance des parties supérieures aux inférieures, il affecta d'y travailler en musicien & en médecin. Comme la voix se seroit perdue dans un lieu vaste & découvert, & que le bâtiment étant de marbre, il ne se faisoit point de repercussion pour la soutenir, Phylon pratiqua des réduits ou cellules dans l'épaisseur des corridors, où il plaça les vaisseaux d'airain dont j'ai parlé, *échaa*; ils étoient soutenus dans leurs petites cellules par des coins de fer, ne touchoient point à la muraille, & on les avoit disposés de sorte que la voix sortant de la bouche des acteurs comme d'un centre, se portoit circulairement vers les corridors ou paliers, & venoit frapper la concavité des vaisseaux, qui renvoyoient le son plus fort & plus clair. Mais les instrumens des musiciens qui étoient placés dans l'hyposcénion, y avoient encore de plus grands avantages; car on avoit situé ces vaisseaux d'airain avec une telle proportion mathématique, que leur distance s'accordoit aux intervalles & à la modulation de la musique; chaque ton différent étoit soutenu par la repercussion de quelqu'un de ces vaisseaux placé méthodiquement pour cela; il y en avoit vingt-huit.

C'est ici qu'il faut que je justifie ce que j'ai avancé ci-dessus, quand j'ai dit que Vitruve avoit mal déterminé le nombre des *échaa* ou paliers; de prétendre qu'il ait justifié ce nombre, quand il a dit que les *échaa* étoient sur ces paliers, & qu'il y avoit trois rangs d'*échaa* dans les grands théâtres, deux rangs dans les moyens, & un rang dans les petits, ce seroit trop prétendre. En effet, comment distinguerons-nous ce qui est grand, médiocre & petit, à moins qu'on ne nous donne les mesures actuelles de l'un ou de l'autre? Vitruve ne nous en a rien déter-

miné par des déterminations de l'usage, lui qui nous a marqué en mesures romaines l'étendue de quelques autres parties du théâtre beaucoup moins importantes; car pour les proportions fondées sur les parties du diamètre de l'orchestre, elles sont semblables dans ces trois ordres de théâtres, & ne distinguent pas le grand du petit: ainsi cette expression vague de Vitruve n'a pas déterminé véritablement le nombre des paliers.

A ces soins de l'harmonie du théâtre, on avoit ajouté les soins de la médecine. L'excellent architecte étant toujours garant de la santé de ceux qu'il loge & de ceux qu'il place, Phylon n'avoit pas été indigne de ses réflexions, de considérer que sans le secours de son art, la joie des spectacles agitant extraordinairement les corps, pouvoit causer de l'altération dans les esprits. Il y pourvut par la disposition du bâtiment, par la judicieuse ouverture des jours ou entre-colonnes, & par l'économie des vents salutaires & des rayons du soleil, dont il fut ménager le cours & le passage: sur-tout il eut égard au vent d'occident, parce qu'il a une force particulière sur l'ouïe, & qu'il porte à l'oreille les sons de plus loin & plus distinctement que les autres; & comme ce vent est ordinairement chargé de vapeurs, ce fut un chef-d'œuvre de l'art, de tourner les jours des portiques avec tant de justesse, que l'intempérie de l'ouest ne causât point de rhumes en interceptant la transpiration; ainsi dans son théâtre la scène regardoit la montagne de la citadelle, & avoit à dos la colline de Cynosargue; celle du Musée étoit à main droite, & le chemin ou la rue du Pyrée étoit à gauche.

Il ne reste rien aujourd'hui du portique d'Euménicus qui étoit derrière la scène; mais c'étoit un double portique, composé de deux allées, divisées l'une de l'autre par des colonnes. Le plan du portique étoit élevé sur le rez-de-chaussée, de sorte que de la rue on n'y entroit pas de plain-pié, mais on y montoit par des perrons: il formoit un carré long, & l'espace de terre qu'il renfermoit étoit embelli de palmiers & de verdure, pour réjouir la vue de ceux qui se promenoient dans le portique; on y faisoit les répétitions des ouvrages de théâtre, comme les répétitions de la symphonie se faisoient dans l'odéon.

Il seroit à souhaiter qu'il y eût dans nos villes un portique d'Euménicus, non pas pour régler l'économie des ouvrages de théâtre, comme à Athènes, mais pour en réformer la morale, & condamner au silence les auteurs du bas ordre qui deshonnorent la scène, en blessant la pudeur par de grossières équivoques. (D. J.)

THÉÂTRE ANATOMIQUE, (*Archit. Médic.*) c'est dans une école de médecine ou de chirurgie, une salle avec plusieurs sièges en amphithéâtre circulaire, & une table posée sur un pivot, au milieu, pour la dissection & la démonstration des cadavres: tel est le théâtre anatomique du Jardin-royal des plantes à Paris. (D. J.)

THÉÂTRE D'EAU, (*Archit. Spectacul. Divers.*) c'est une disposition d'eau ou plusieurs allées d'eau, ornées de rocailles, de figures, &c. pour former divers changemens dans une décoration perspective, & pour y représenter des spectacles: tel est le théâtre d'eau de Versailles. (D. J.)

THÉÂTRE; (*Marin.*) on appelle ainsi sur la Méditerranée un château d'avant. Voyez CHATEAU.

THÉÂTRE DE JARDIN, (*Décorat. de Jardins.*) espèce de terrasse élevée sur laquelle est une décoration perspective d'allées d'arbres, ou de charnière, pour jouer des pastorales. L'amphithéâtre qui lui est opposé, à plusieurs degrés de hauteur ou de pierre; & l'espace le plus bas entre le théâtre & l'amphithéâtre, tient lieu de parterre.

On met encore au nombre des *théâtres de jardin*, les *châsses* de fleurs. Ceux-ci consistent dans le mélange des pots avec les caisses, ou dans l'arrangement que l'on fait par symétrie sur des gradins & estrades de pierre, de bois, ou de gazon. Les fleurs propres pour cela sont l'œillet, la rubéreuse, l'amarante, la hyacinthe, l'oreille d'ours, la balsamine, le tricolor & la giroflée. (D. J.)

THÉÂTRE, (*Fabrique de poudre à canon*) on nomme *théâtre* dans les moulins à poudre, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques piés, sur lesquels, après que la poudre a été grenée, on l'expose au soleil le plus ardent, pour être entièrement séchée, l'humidité étant ce qu'il y a de plus pernicieux à cette sorte de marchandise; ces *théâtres* sont couverts de grandes toiles, ou espèces de draps, sur lesquels on étend la poudre. C'est au sortir de-là qu'elle se met en barils. (D. J.)

THÉÂTRE, *terme de rivière*, pile de bois flotté ou neuf.

THEBAË, (*Géog. anc.*) nom de plusieurs villes que nous allons indiquer, en les distinguant par des chiffres.

1°. *Theba*, ville de la haute Egypte, & à la droite du Nil pour la plus grande partie. C'est une très-ancienne ville qui donna son nom à la Thébaidé, & qui se pouvoit disputer aux plus belles villes de l'univers. Ses cent portes chantées par Homère, *Iliad. j. v. 381.* sont connues de tout le monde, & lui valurent le surnom d'*Hécatonpyle*. On l'appella pour sa magnificence *Diospolis*, la ville du Soleil; cependant dans l'itinéraire d'Antonin, elle est simplement nommée *Theba*. Les Grecs & les Romains ont célébré sa grandeur, quoiqu'ils n'en eussent vu en quelque manière que les ruines; mais Pomponius Mela, *l. 1. c. ix.* a exagéré sa population plus qu'aucun autre auteur, en nous disant avec emphase qu'elle pouvoit faire sortir dans le besoin dix mille combattans par chacune de ses portes.

Le nom de cette ville de *Thebas* ne se trouve pas dans le texte de la vulgate; on ignore comment les anciens Hébreux l'appelloient; car il est vraisemblable que le No-Ammon dont il est souvent parlé dans les prophètes Ezéchiel, *xxx. 14.* Nahum, *ij. 8.* Jérém. *xlvj. 25.* est plutôt la ville de *Diospolis* dans la basse Egypte, que la *Diospolis magna*, ou la *Theba* de la haute Egypte. Quoi qu'il en soit, cette superbe ville a eu le même sort que Memphis & qu'Alexandrie; on ne la connoît plus que par les ruines.

2°. *Theba*, ville de Grece, dans la Béotie, sur le bord du fleuve Ilmenus & dans les terres; ceux du pays la nomment aujourd'hui *Thiva* ou *Thive*, & non pas *Siiva* ni *Siives*, comme écrit le P. Briet. *Voyez THIVA.*

*Theba*, ou comme nous disons en François *Thebes*, fut ainsi nommée, selon Pausanias, de Thébé, fille de Prométhée. Cette ville capitale de la Béotie, fameuse par sa grandeur & par son ancienneté, étoit encore par les disgrâces de ses héros. La fin tragique de Cadmus son fondateur, & d'Œdipe l'un de ses rois, qui tous deux transfèrent leur mauvaise fortune à leurs descendans; la naissance de Bacchus & d'Hercule; un siège soutenu avant celui de Troie; & divers autres événemens histoire ou fabuleux, la méritoient au nombre des villes les plus renommées; Amphion l'entoura de murailles, & persuada par son éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter la ville. C'est ce qui fit dire aux poètes qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thebes* sur son de sa lyre, qui obligeoit les pierres à se placer d'elles-mêmes partout où il le falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de *Thebes* qui s'agrandit, & forma la république des Thébains. *Voyez THÉBAINS.*

Cette république fut élevée pendant un moment au plus haut point de grandeur par le seul Epaminondas; mais ce héros ayant été tué à la bataille de Mantinée, Philippe plus heureux, se rendit maître de toute la Béotie, & *Thebes* au plus haut point de grandeur fut soumise au roi de Macédoine. Alexandre en partant pour la Thrace, y mit une garnison macédonnienne, que les habitans égorgèrent sur les faux-bruits de la mort de ce prince. A son retour il assiégea *Thebes*, la prit, & par un terrible exemple de sévérité, il la détruisit de fond en comble. Six mille de ses habitans furent massacrés, & le reste fut enchaîné & vendu. On connoît la description touchante & pathétique qu'Eschine a donnée du saccagement de cette ville dans sa harangue contre Ctésiphon. Strabon assure que de son tems, *Thebes* n'étoit plus qu'un village.

Ovide par une expression poétique dit qu'il n'en restoit que le nom; cependant Pausanias, qui vivoit après eux, fait encore mention de plusieurs statues, de temples, & de monumens qui y restoit, il seroit maintenant impossible d'en pouvoir justifier quelque chose.

Mais il reste à la gloire de *Thebes*, la naissance du plus grand de tous les poètes lyriques, du sublime Pindare; qui lui-même appelle *Thebes* sa mere. Ses parens peu distingués par leur fortune, tiroient cependant leur origine des *Egides*, tribu considérable à Sparte, & d'où sortoit la famille d'Arcésilas roi des Cyrénéens, à laquelle Pindare prétendoit être allié. Quoique les auteurs varient sur le tems de sa naissance, l'opinion de ceux qui la placent dans la 65. olympiade, l'an 520 avant J. C. paroît la mieux fondée. « Ce poète, dit Pausanias, étant encore dans sa première jeunesse, un jour d'été qu'il alloit à *Thebes*, il se trouva si fatigué de la chaleur, qu'il se coucha à terre près du grand chemin, & s'endormit. Durant son sommeil, des abeilles vinrent se reposer sur les levres, & y laissèrent un rayon de miel; ce qui fut comme un augure de ce que l'on devoit un jour entendre de lui ».

Il prit des leçons de Myrtis, femme que distinguoit alors son talent dans le poème lyrique. Il devint ensuite disciple de Simonide de Lasis, ou d'Agathocle, qui excelloit dans ce même genre de poésie; mais il surpassa bientôt tous ses maîtres, & il brilloit déjà au même tems que le poète Eschyle se signaloit chez les Athéniens dans le poème dramatique.

La haute réputation de Pindare pour le lyrique, le fit chérir de plusieurs princes ses contemporains, & surtout des athlètes du premier ordre, qui se faisoient grand honneur de l'avoir pour panégyriste, dans leurs victoires agonistiques; Alexandre fils d'Amynas, roi de Macédoine, renommé par ses richesses, étoit doué d'un goût naturel pour tous les beaux arts, & principalement pour la poésie & pour la musique. Il prenoit à tâche d'attirer chez lui par ses bienfaits, ceux qui brilloient en l'un & l'autre genre, & il fut un des admirateurs de Pindare, qu'il honora de ses libéralités. Ce poète n'eut pas moins de crédit à la cour de Gélon & d'Hieron, tyrans de Syracuse; & de concert avec Simonide, il contribua beaucoup à cultiver & orner l'esprit de ce dernier prince, à qui son application continuelle au métier de la guerre, avoit fait négliger totalement l'étude des belles-lettres; ce qui l'avoit rendu rustique, & d'un commerce peu gracieux.

Clément Alexandrin donne Pindare pour l'inventeur de ces danses, qui dans les cérémonies religieuses, accompagnent les chœurs de musique, & qu'on appelloit *hyporchèmes*. Il est du moins certain, que non-seulement il chanta les dieux par des cantiques admirables, mais encore qu'il leur éleva des monu-



mens. Il fit ériger à *Thebes*, proche le temple de Diane, deux statues, l'une à Apollon, l'autre à Mercure. Il fit construire pour la mère des dieux & pour le dieu Pan, au-delà du fleuve Dirce, une chapelle où l'on voyoit la statue de la déesse, faite de la main d'Aristomede & de celle de Socrate, habiles sculpteurs thébains. La maison de Pindare étoit tout auprès, & l'on en voyoit encore les ruines du tems de Pausanias.

Ces marques de piété ne lui furent point infructueuses. Les dieux ou leurs ministres eurent soin de l'en récompenser. Le bruit se répandit que le dieu Pan aimoit si fort les cantiques de Pindare, qu'il les chantoit sur les montagnes voisines; mais ce qui mit le comble à sa gloire, dit Pausanias, ce fut cette fameuse déclaration de la Pythie, qui enjoignoit aux habitans de Delphes de donner à Pindare la moitié de toutes les prémices qu'on offroit à Apollon: en conséquence, lorsque le poète assistoit aux sacrifices, le prêtre lui crioit à haute voix de venir prendre sa part au banquet du dieu. Voilà quelle fut la reconnaissance des Péons que sa muse lui avoit dictés à la louange d'Apollon, & qu'il venoit chanter dans le temple de Delphes, assis sur une chaise de fer, qu'on y monroit encore du tems de Pausanias, comme un reste précieux d'antiquité.

Pindare étoit aimé de ses citoyens & des étrangers, quoiqu'il ait découvert en plusieurs occasions un caractère intéressé, en insinuant à ses héros, que c'est au poids de l'or qu'on devoit payer ses cantiques. Il n'étoit pas moins avide de louanges, & semblable à ses confrères, il ne se les épargnoit pas lui-même dans les occasions; en cela, il fut l'écho de toute la Grèce.

La grossièreté de ses compatriotes étoit honteuse. Nous lisons dans Plutarque, que pour adoucir les mœurs des jeunes gens, ils permirent par les lois un amour qui devoit être proscrit par toutes les nations du monde. Pindare épris de cet amour infame pour un jeune homme de ses disciples nommé *Theoxène*, fit pour lui des vers bien différens de ceux que nous lisons aujourd'hui dans ses odes. Athénée nous a conservé des échantillons d'autres poésies qu'il fit pour des maîtresses; & il faut convenir que ces échantillons nous font regretter la perte de ce que ce poète avoit composé en ce genre, dans lequel on pourroit peut-être le mettre en parallèle avec Anacréon & Sapho.

Il eut des jaloux dans le nombre de ses confrères, outre le chagrin de voir ses dithyrambes tournés en ridicule par les poètes comiques de son tems, il reçut aussi une autre espèce de mortification de ses compatriotes.

Les Thébains alors ennemis déclarés des Athéniens, le condamnèrent à une amende de mille drachmes, pour avoir appelé ces derniers dans une pièce de poésie, le plus ferme appui de la Grèce; & en conséquence il lui fallut essuyer mille insultes d'un peuple irrité. Il est vrai qu'il en fut dédommagé par les Athéniens, qui, pour lui marquer combien ils étoient reconnoissans de ses éloges, non-seulement lui rendirent le double de la somme qu'il avoit payée, mais lui firent ériger une statue dans Athènes, auprès du temple de Mars; honneur que ses compatriotes n'ont pas daigné lui accorder; & cette statue le représentoit vêtu, assis, la lyre à la main, la tête ceinte d'un diadème, & portant sur ses genoux un petit livre déroulé. On la voyoit encore du tems de Pausanias.

Pindare mourut dans le gymnase ou dans le théâtre de *Thebes*. Sa mort fut des plus subites & des plus douces, selon ses souhaits. Durant le spectacle, il s'étoit appuyé la tête sur les genoux de *Theoxène* son élève, comme pour s'endormir; & l'on ne s'aperçut qu'il étoit mort, que par les efforts inutiles

que l'on fit pour l'éveiller, avant que de fermer les portes.

L'année de cette mort est entièrement inconnue, car les uns le font vivre 55 ans, d'autres 66, & quelques-uns étendent sa carrière jusqu'à la 80 année. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on lui éleva un tombeau dans l'Hippodrome de *Thebes*, & ce monument s'y voyoit encore du tems de Pausanias. On trouve dans l'anthologie greque six épigrammes à la louange de Pindare, dont il y en a deux qui peuvent passer pour des épitaphes, & les quatre autres ont été faites pour servir d'inscriptions à différentes statues de ce poète.

Sa renommée se soutint après la mort, jusqu'au point de mériter à sa postérité les distinctions les plus mémorables. Lorsque Alexandre le grand saccagea la ville de *Thebes*, il ordonna expressément qu'on épargnât la maison du poète, & qu'on ne fit aucun tort à sa famille. Les Lacédémoniens, long-tems auparavant, ayant ravagé la Béotie, & mis le feu à cette capitale, en avoient usé de même. La considération pour ce poète fut de si longue durée, que ses descendans, du tems de Plutarque, dans les fêtes théoxéniques, jouissoient encore du privilège de recevoir la meilleure portion de la victime sacrifiée.

Pindare avoit composé un grand nombre d'ouvrages en divers genres de poésie. Le plus considérable de tous, celui auquel il est principalement redevable de sa grande réputation, & le seul qui nous reste aujourd'hui, est le recueil de ses odes destinées à chanter les louanges des athlètes vainqueurs dans les quatre grands jeux de la Grèce, les olympiques, les pythiques, les néméens & les isthmiques. Elles sont toutes écrites dans le dialecte dorique & l'éolique.

Celles de ses poésies que nous n'avons plus, & dont il nous reste que des fragmens, étoient 1°. des poésies bacchiques; 2°. d'autres qui se chantoient dans la fête des portes-lauriers (*Δαφνοποιησις*); 3°. plusieurs livres de Dithyrambes; 4°. dix-sept tragédies; 5°. des éloges (*ἑπαιτήματα*); 6°. des épigrammes en vers héroïques; 7°. des lamentations (*ἄθνη*); 8°. des Parthénies; 9°. des Péans ou cantiques à la louange des hommes & des dieux, sur-tout d'Apollon; 10°. des profodies; 11°. des chants scoliques; 12°. des hymnes; 13°. des hyporchemes; 14°. des poésies faites pour la cérémonie de monter sur le trône (*ἀνάθησις*), &c.

Parmi ceux qui ont écrit la vie de Pindare, on peut compter Suidas, Thomas Magister, l'auteur anonyme d'un petit poème grec en vers héroïques sur ce même sujet: le Giraldy, Ger. J. Vossius, Jean Benoit, dans son édition de Pindare à Saumur; Erasme Schmidt dans la sienne de Wittemberg; les deux éditeurs du beau Pindare d'Oxford, in-fol. Tanégui le Fevre, dans son abrégé des vies des poètes grecs; François Blondel, dans sa comparaison de Pindare & d'Horace, M. Fabricius dans sa bibliothèque greque, & M. Burette dans les mémoires de littérature, tome XV. je lui dois tous ces détails.

Platon, Escépine, Denis d'Halycarnasse, Longin, Pausanias, Plutarque, Athénée, Plin, Quintilien, ont fait à l'envi l'éloge de Pindare: mais Horace en parle avec un enthousiasme & admiration dans cette belle ode qui commence:

*Pindarum quisquis fudet amulari . . . .*

Il dit ailleurs que quand Pindare veut bien composer une strophe pour un vainqueur aux jeux olympiques, il lui fait un présent plus considérable que s'il lui élevoit cent statues:

*Centum potius signis  
Munere donat.*

Le caractère distinctif de Pindare est qu'il possède à

un degré supérieur l'élevation, la force, la précision, l'harmonie, le nombre, le feu, l'enthousiasme, & tout ce qui constitue essentiellement la poésie. S'il a quelquefois des écarts difficiles à justifier, on lui en reproche beaucoup d'autres sans fondement.

Quand il loue le père de son héros, sa famille, sa patrie, les dieux qui y sont particulièrement honorés, il ne fait que développer la formule dont on se servoit pour proclamer le vainqueur. L'autre reproche qu'on lui fait d'avoir employé des termes bas en notre langue, attaque également tous les anciens, & est d'autant plus mal fondé, que des termes bannis de notre poésie, peuvent être employés avec élégance dans la poésie grecque & latine; enfin quant à l'obscurité dont on accuse Pindare, je réponds que l'espèce d'obscurité qui procède du tour de phrase & de la construction des mots, n'est pas un objet de notre compétence. Nous sommes encore moins juges de l'obscurité qui naît de l'ignorance des coutumes & des généalogies. Au reste tout ce qui regarde le caractère de Pindare, que nous avons déjà tracé en parlant des poètes lyriques, a été savamment discuté dans les belles traductions françoises des odes de ce poète, par M. M. les abbés Maffieu, Fraguier & Salier.

Cébès philosophe pythagoricien, né à *Thebes*, étoit le disciple de Socrate, dont il est parlé dans le Phédon de Platon. Nous avons sous le nom de ce *Cébès* une table, tableau, ou dialogue moral sur la naissance, la vie, & la mort des hommes. Cet ouvrage supérieur en ce genre à plusieurs traités des anciens, a exercé la critique de Saumaïse, de Casaubon, de Wolfius, de Samuel Petit, de Relandus, de Fabricius, & de plusieurs autres savans. Il a été traduit dans toutes les langues; M. Gronovius en a publié la meilleure édition à Amsterdam, en 1689, in-8°. sur un manuscrit de la bibliothèque du roi. Cependant ce dialogue moral tel que nous l'avons, ne peut pas être du pythagoricien Cébès; les raisons solides qu'en apporte M. Sévin, dans les mém. de Littérat. tome III. page 137. sont, 1°. qu'on y trouve des choses postérieures à Cébès; 2°. qu'on y condamne des philosophes inconnus de son tems; 3°. que l'auteur ne suit pas les idées de la secte pythagoricienne, dont Cébès faisoit profession; 4°. qu'il n'a point écrit dans le dialecte en usage chez les philosophes de cette même secte; 5°. qu'il n'est pas croyable qu'un ouvrage comme celui-là, eût été enseveli dans l'oubli pendant plus de cinq siècles; car il est certain que personne ne l'a cité avant Lucien; & certes il ne paroît pas beaucoup plus ancien que cet auteur.

Clitomaque, athlète célèbre par sa pudeur, & par les prix qu'il remporta à tous les jeux de la Grece, étoit de *Thebes* en Béotie. Voyez son éloge dans Pausanias & dans *Ælien*. Cratès, disciple de Diogène, le mari de la belle Hipparchie, étoit aussi de *Thebes* en Béotie. Son article a déjà été fait ailleurs.

Après avoir parlé de *Thebes* en Egypte, & de *Thebes* en Béotie, il ne me reste plus qu'à dire un mot des autres villes qui ont porté ce nom.

3°. *Theba*, ville de la Macédoine, dans la Phthiotide; c'est pourquoi elle est appelée *Theba-Phthiotidis*, *Theba-Phthia*, *Theba-Phthiotica*, ou *Theba-Thessalia* par les Géographes & les Historiens; Strabon met cette ville vers les confins de la Phthiotide, du côté du septentrion. Il est certain qu'elle étoit sur la côte de la mer; car ses habitans se plaignent dans Tite-Live, l. XXXIX. c. xxv. de ce que Philippe de Macédoine leur avoit ôté leur commerce maritime. Ce prince établit une colonie dans cette ville, dont il changea le nom en celui de *Philippopolis*.

4°. *Theba-Lucana*, ville d'Italie dans la Lucanie; elle ne subsistoit déjà plus du tems de Pline.

5°. *Theba-Corceia*, nom que Pline, l. IV. c. iij.

donne à la ville de *Thebes*, capitale de la Béotie. Elle ne porta cette épithète que dans le tems que les habitans de la ville *Corceia* y eurent été transférés.

6°. *Theba*, ville de l'Asie mineure dans la Cilicie, près de Troie; il paroît que cette ville est la même que celle d'Adramyfte.

7°. *Theba*, ville de l'Asie mineure dans l'Ionie, au voisinage de Milet, selon Etienne le géographe.

8°. *Theba*, ville de l'Attique, selon le même géographe; il paroît qu'il y avoit aussi un bourg dans l'Attique de ce nom; mais on en ignore la tribu.

9°. *Theba*, ville dans la Cataonie, selon Etienne le géographe, qui met encore une autre *Theba* en Syrie.

10°. *Theba*, nom d'une colline milliaire en Italie, dans le pays des Sabins, sur la voie Salaria, au voisinage de Réate. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

THÉBAÏDE, (*Glog. anc.*) grande contrée de l'Egypte, vers l'Ethiopie; elle n'a pas toujours eu les mêmes bornes; Ptolomée, l. IV. c. v. la marque au midi des nomes Heptanomides Oasites. Cette contrée est appelée *Thébaïde* par Strabon, l. XVII. & par Pline, l. V. c. jx. Le premier, en parlant de la ville de Ptolémaïde d'Egypte, dit que c'est la plus grande des villes de *Thébaïde*, & le second dit que la haute Egypte avoit donné son nom à cette contrée, qui s'étendoit des deux côtés du Nil, depuis le nome Heptanomide, jusqu'à l'Ethiopie. Ainsi elle étoit divisée en deux parties; l'une à la droite du Nil, l'autre à la gauche. Cette dernière renfermoit les nomes que Ptolomée place à l'occident du fleuve, & l'autre comprenoit les nomes que le même auteur met à l'orient.

Les nomes de la *Thébaïde*, que Ptolomée met à l'occident du Nil, sont, le nome Lycopolite, le nome Hypsélite, le nome Aphroditopolite, le nome Thinite, le nome Diopolite, le nome Térytite, & le nome Hermonite. Les nomes de la *Thébaïde* à l'orient du Nil, sont le nome Antæopolite, le nome Panopolite, le nome Coptite, & le nome de Thebes.

Dans la première division de l'empire, la *Thébaïde* fut comprise sous l'Egypte. Du tems d'Ammien Marcellin, liv. XXII. qui a écrit dans le quatrième siècle, & qui vivoit sous les empereurs Valentinien & Valence; la *Thébaïde* faisoit une des trois provinces, dont l'Egypte étoit composée; mais dans la notice de Léon le sage, elle est partagée en deux provinces; l'une appelée *première Thébaïde*, & l'autre *seconde Thébaïde*; chacune contenoit plusieurs évêchés. Antæopolé étoit la Métropole de la première *Thébaïde*, & Ptolémaïde de la seconde. Enfin, les solitaires qui se sont retirés dans cette contrée, l'ont rendu célèbre; le P. Coppin a décrit fort au long dans son voyage d'Egypte, les hermitages de ces premiers anachorettes; ou pour mieux dire, les lieux qu'on imagine leur avoir servi de retraite. La *Thébaïde* a bien changé de face, depuis que les Turcs & les Arabes y exercent leur empire. Voyez THÉBAÏDE, *Glog. mod.* (D. J.).

THÉBAÏDE, (*Glogr. mod.*) grande contrée d'Afrique, dans la haute Egypte; elle s'étend depuis Fioufie, le long du Nil, jusqu'à la mer Rouge; on la divise en haute & basse *Thébaïde*. Ce pays est serré par une chaîne de montagnes qui regnent le long du Nil, & au-delà desquelles sont les déserts qui s'étendent jusqu'à une autre chaîne de montagnes le long de la mer Rouge. La *Thébaïde* est aujourd'hui la province la moins peuplée & la moins fertile de l'Egypte. On y compte deux béglierbeys: celui de Kerkoffy, situé vis-à-vis de Bénésouef, n'a que quarante villages, & ne produit que du blé, quelques légumes, du fenouil & du cumin; le second est celui de Cossir; il s'étend dans les déserts, & sur les côtes de la mer Rouge. Voilà deux pauvres gouverne-  
mens.

mens ! Ajoutez que les Arabes sont maîtres de la plupart des deserts, & qu'il se fait souvent une cruelle guerre entre eux & les Turcs. (D. J.)

**THÉBAÏDE BASSE**, *Grottes de là*, (Géogr. mod.) les grottes de la basse *Thébaïde*, ne sont autre chose que des concavités formées par art dans les carrières de ce pays, d'espace en espace, & dans un terrain de quinze à vingt lieues d'étendue.

Elles sont creusées dans la montagne du levant du Nil, faisant face à la rivière qui baigne le pied de cette montagne : à la seule vue de ces grottes, on juge aisément, qu'elles ont été d'abord un terrain pierrenx de la montagne qui cotoye le Nil ; qu'on a ensuite fouillé ce terrain pour en tirer des pierres, qui devoient servir à la construction des villes voisines, des pyramides, & des autres grands édifices. Les pierres qu'on a tirées de ces carrières, ont laissé, pour ainsi parler, des appartemens vastes, obscurs, bas, & qui forment une espèce d'enfilade sans ordre, & sans symétrie. Les voûtes de ces concavités basses & incogales, sont soutenues de distance en distance, par des piliers, que les ouvriers ont laissés exprès pour les appuyer.

Rien ne ressemble donc plus à des carrières, que ce qu'on appelle aujourd'hui *grottes de la Thébaïde* ; & il est hors de doute qu'elles ont été carrières dans leur origine. En effet, Hérodote nous apprend, que le roi Cléopas employa cent mille hommes l'espace de dix ans à ouvrir des carrières dans la montagne du levant du Nil, & à en transporter les pierres au-delà du fleuve ; que pendant dix autres années, les mêmes cent mille hommes furent occupés à élever une pyramide construite de ces pierres tendres & blanches en sortant de la carrière ; mais qui peu-à-peu se durcissent à l'air & brunissent. C'est encore de ces mêmes carrières, que les successeurs d'Alexandre, & les Romains après eux, ont tiré une quantité prodigieuse de pierres pour l'établissement de leurs colonies.

On trouve dans ces carrières des trous de six pieds de long, & de deux de large, taillés dans l'épaisseur du roc ; ces trous étoient peut-être destinés à servir de sépulchres aux morts. Enfin, c'est dans ces carrières que se sont retirés plusieurs solitaires, comme il paroît par différentes cellules très-petites, pratiquées dans les voûtes de ces ténébreuses cavernes, dont les portes & les fenêtres n'ont pas plus d'un pied en carré. (D. J.)

**THÉBAÏDE**, (*Livras*.) fameux poème héroïque de Stace, dont le sujet est la guerre civile de Thèbes entre les deux frères Lédocle & Polynice, ou la prise de Thèbes par Thésée. Voyez ÉPIQUE, HÉROÏQUE, &c.

Stace employa 12 ans à composer la *Thébaïde*, qui consiste en douze livres ; il écrivit sous l'empire de Domitien. Les meilleurs critiques, comme le père Bossu, & autres, lui reprochent une multiplicité vicieuse de fables & d'actions, un trop grand feu, qui tient de l'extravagance, & des faits qui passent les bornes de la probabilité. Voyez FABLES & PROBABILITÉ.

Divers poètes grecs avoient composé des *Thébaïdes* avant Stace, savoir Antagoras, Antiphanes de Golophon, Ménélais d'Égée, & un anonyme dont Pausanias fait mention dans son neuvième livre.

Aristote en faisant l'éloge d'Homère par rapport à la simplicité de sa fable, le relève encore davantage en peignant l'ignorance de certains poètes qui s'imaginoient avoir satisfait abondamment à la règle de l'unité d'action, en n'introduisant dans leur pièce qu'un seul héros, & qui composoient des *Théséides*, *Herculéides*, &c. des poèmes où ils ramassoient, & racontaient toutes les actions & aventures de leur personnage principal. Voyez HÉROS, ACTION, &c.

Tome XVI.

**THÉBAÏNS, LES**, (*Hist. des Grecs*.) les *Thébaïns* étoient les principaux peuples de la Béotie, province de la Grèce, entre l'Attique, la Locride & la Phocide. Cette province touchoit à trois mers, c'est-à-dire à la mer supérieure, qui est entre la Macédoine & l'Ionie ; à la Propontide & à la Méditerranée, par où les Béotiens pouvoient naviger jusqu'en Égypte ; & par le golfe de Corinthe il leur étoit aisé de faire voile en Italie. Ainsi ces peuples étoient en état de se former un vaste empire, mais leur grossièreté ou leur modération s'opposèrent à leur aggrandissement.

Je ne décide point si c'est par stupidité ou par modération que les *Thébaïns* furent long-tems sans se faire valoir ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on disoit d'étranges choses de leur intelligence épaisse, ainsi que de celle des Béotiens en général. Horace, dans le précepte qu'il donne de garder le caractère des personnages, recommande en particulier de ne pas faire parler un thébaïn comme un argien, *thabis nutritus an argis* ; mais ce qui est plus décevant, c'est que Pindare & Plutarque, qui sont bien éloignés de sentir le terroir de la Béotie, passent eux mêmes condamnation sur la bêtise de leurs compatriotes en général.

La Béotie fut d'abord occupée par les Aones & les Temnices, nations barbares. Elle fut ensuite peuplée de Phéniciens que Cadmus avoit amenés de Phénicie, & ce chef ayant entouré de murailles la ville *Cadméia*, qui porta son nom, en laissa le gouvernement à ses descendans. Ceux-ci ajoutèrent à la ville de Cadmus celle de Thèbes, qui s'agrandit avec le tems, au point que *Cadméia* située au-dessus, n'en devint que la citadelle, & les événemens qui suivirent, mirent Thèbes au nombre des plus renommées. Voyez THÈBES.

Les *Thébaïns*, après la fin tragique de Cadmus & d'Œdipe, se formèrent en république, s'attachèrent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grèce. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts sous le regne de Xerxès roi de Perse, action qui les décria d'autant plus que le succès ne la justifia point, & que contre leur attente fondés sur toutes les règles de la vraisemblance, l'armée barbare fut défaits. Cet événement les jeta dans un étrange embarras. Ils eurent peur que, sous prétexte de venger une si noire perfidie, les Athéniens leurs voisins, dont la puissance augmentoit de jour en jour, n'entreprissent de les assujettir ; résolu de parer le coup, ils cherchèrent l'alliance de Lacédémone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raison de l'éloignement. Sparte dans cette occasion se relâcha de sa vertu sévère. Elle aim mieux pardonner aux partisans des barbares, que de laisser périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thébaïns*, par reconnaissance, s'attachèrent aux intérêts de leur protectrice ; & durant la guerre du Péloponnèse, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fideles alliés. Ils ne tardèrent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement ; & après avoir surpris la citadelle de Thèbes dans la troisième année de la 95<sup>e</sup> olympiade ; après avoir détruit ou dissipé tout ce qui résistoit, elle déposa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plupart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le secours d'Athènes, rentre secrètement dans Thèbes au bout de quarante ans, exterminie les tyrans, chasse la garnison lacédémonienne, & remet sa patrie en liberté.

Jusque-là Thèbes unie tantôt à Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le second rang, sans que l'on soupçonnât qu'un jour elle occuperait le premier. Enfin les *Thébaïns* naturellement forts & robustes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir pré-

H h



que toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèse, & pleins d'un desir ambitieux, qui croissoit à proportion de leur force & de leur courage, se crurent trop ferrés dans leurs anciennes limites. Ils refuserent de signer la paix ménagée par Athènes pour faire rentrer les villes grecques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus non-seulement les exposoit à l'indignation du roi de Perse, qui pour agir plus librement contre l'Egypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs, de poser les armes, mais encore soulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grece entiere qui ne soupiroit qu'après le repos. Toutes ces considérations ne les arrêterent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquèrent Platée & la rasèrent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens postés à l'aile gauche par Miltiade, avoient signalé leur zèle & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la prospérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thèbes délaissée de ses alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marchèrent donc comme à une victoire certaine, entrèrent avec une puissante armée dans le pays ennemi, & y pénétrèrent bien avant. Tous les Grecs regardèrent Thèbes comme perdue. On ne savoit pas qu'en un seul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Epaminondas. Il n'y avoit pas de meilleure école que la maison de Polyme son pere, ouverte à tous les savans, & le rendez-vous des plus excellens maîtres. De cette école sortit Philippe de Macédoine. C'est-là qu'en otage pendant neuf années, il fut assez heureux pour devenir l'élève du maître d'Epaminondas, ou plutôt pour étudier Epaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, soit pour la politique, soit pour la guerre, joints à beaucoup d'autres qu'il possédoit dans le degré le plus éminent, se trouvoient encore tous inférieurs à ses vertus. Philosophe de bonne foi, & pauvre par goût, il méprisa les richesses, sans vouloir qu'on lui tint compte de ce mépris; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne, j'entends la réputation. Avare de son loisir qu'il consacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics, & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit si bien qu'il vivoit obscur & presque inconnu. Son mérite le décéla pourtant; on l'arracha de la solitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce sage parut, il fit bien voir que la philosophie suffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ses ennemis, c'est d'avoir appris à se vaincre soi-même. Epaminondas au sortir de sa vie privée & solitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne se releverent jamais. Ils perdirent quatre mille hommes, avec le roi Cléombrote, sans compter les blessés & les prisonniers. Cette journée fut la première où les forces de la nation grecque commencerent à se déployer.

Les plus sanglantes défaites jusqu'alors ne coûtoient guere plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs si animée contre Athènes, racheter d'une trêve de trente années huit cens de ses citoyens qui s'étoient laissé envelopper. On peut juger de la consternation, ou plutôt du désespoir des Lacédémoniens, lorsqu'ils se trouverent tout-d'un-coup sans troupes, sans alliés, & presque à la merci du vainqueur. Les *Thébains* se croyant invincibles sous leur nouveau général, traverserent l'Attique, entrèrent dans le Péloponnèse, passerent le fleuve Eurotas, & allerent assiéger Sparte. Toute la pru-

dence & tout le courage d'Agésilas ne la sauverent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Epaminondas appréhendoit de s'attirer sur les bras toutes les forces du Péloponnèse, & plus encore d'exciter la jalousie des Grecs, qui n'auroient pû lui pardonner d'avoir pour son coup d'essai, détruit une si puissante république, & arraché, comme le disoit Leptines, un œil à la Grece. Il se borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même tems il perpétua le souvenir de sa victoire par un monument de justice & d'humanité. Ce fut le rétablissement de Messène, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chassé ou mis au fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Messéniens épars, les remet en possession de leurs terres qu'un long exil leur faisoit regarder comme étrangères, & forme de ces gens rassemblés une république, qui depuis l'honora toujours comme son second fondateur.

Il n'en demeura pas là: ce grand homme si retenu, si modéré pour lui-même, avoit une ambition sans bornes pour sa patrie: non-content de l'avoir rendue supérieure par terre, il vouloit lui donner sur mer une même supériorité; sa mort renversa ce beau projet que lui seul pouvoit soutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, & selon quelques-uns, de la main de Gryllus fils de Xénophon. Les *Thébains*, malgré la perte de leur héros, ne laisserent pas de vouloir se maintenir où il les avoit placés; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas. *Tourvil. (Le chevalier DE JAU COURT.)*

THÉBAIS, (*Glog. anc.*) fleuve de la Carie. Plin liv. V. c. xxix. dit qu'il passoit au milieu de la ville de Tralles. (*D. J.*)

THÉBARMA, (*Glog. anc.*) ville de la Perse, dans la partie orientale. L'histoire miscellanée nous apprend qu'il y avoit dans cette ville un temple consacré au feu, & que c'étoit-là où l'on gardoit le trésor du roi Crésus. (*D. J.*)

THEBES, (*Glog. anc.*) nom commun à plusieurs villes, & entr'autres 1°. à celle de la haute Egypte, qui donna son nom à la Thébaïde. 2°. A la capitale de la Béotie, détruite par Alexandre le grand. Voyez en les articles, ainsi que des autres villes de même nom, au mot latin *Thebe*. (*D. J.*)

THÈBES, le lac de, (*Glogr. mod.*) le lac de *Thebes* moderne, ou pour mieux dire de *Thiva*, se nomme en latin *Thebanus lacus*, *Hylia palus*, & *Aliarius lacus*; il est en Grece dans la Livadie, à une lieue de Thiva vers le nord, & à pareille distance du lac de Copais, dont il est séparé par le mont Cocino au nord, & à l'ouest par le mont Phoenicius ou Sphuigis. Ces deux lacs avoient autrefois communication ensemble par un aqueduc, qui traverse la montagne; mais présentement leurs eaux sont trop basses pour monter jusqu'à ce conduit. Ce lac a le mont Kroos au nord-est, le mont Hyppatus au sud-sud-est du côté de Thèbes. Wheler croit que c'est au-travers de cette montagne qu'il se décharge au nord de l'Euripe; ce lac ne paroît pas plus long que large, il a deux lieues de traverse, & est plus petit que celui de Livadie; il s'y jette deux ruisseaux qui sont peut-être le Piroé & le Diréc des anciens; on lui donne le nom de *marais Hylia*, parce qu'il a peu de profondeur; mais il est fort poissonneux. (*D. J.*)

THEBES, (*Littré.*) les murailles, selon la fable; s'éleverent au son de la lyre d'Amphyon, & ses deux guerres célèbres ont fourni de grands sujets aux poëtes tragiques anciens & modernes. (*D. J.*)

THEBES, marbre de, (*Hist. nat. Litholog.*) *thebaicum marmor*; nom d'un marbre noir fort estimé des anciens, & qu'ils tiroient de la haute Egypte. Suivant Plin il étoit noir avec des veines de couleur d'or; d'où l'on voit que ce marbre étoit semblable à

celui que nous appellons *porte-or*. Voyez *ces articles*. Nonobstant la description de Plin, quelques auteurs ont cru que le *marmor thebaicum* des anciens étoit rouge & rempli de veines ou de taches jaunes, tel que le marbre que les modernes nomment *brocatelle*; d'autres ont cru que le *marmor thebaicum* étoit une espece de porphyre, à qui on donnoit aussi le nom de *syenius* & de *pyropacilon*. Voyez d'Acoſta, *natural history of fossils*.

**THEBET**, *s. m.* (*Hiſt. jud.*) mois des Hébreux. C'est le quatrième de l'année civile, & le dixième de l'année ecclésiastique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de Décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cause de la traduction de la loi d'hébreu en grec.

Le jeûne du dixième mois ordonné par Moïse, arrivoit aussi dans le mois de Thebez.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor.

Le dix-huit ils célèbrent une fête en mémoire de l'exclusion des Saducéens, qui furent chassés du sanhedrin, où ils dominoient sous le regne d'Alexandre Jannée, ainsi que le raconte un de leurs livres, intitulé *Megillat. taanish. Calendrier des Juifs, Diſt. de la bible*.

**THECA**, *s. m.* (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales dont on trouve des forêts entières. Il fournit aux Indiens le bois dont ils bâtissent leurs temples. Sa feuille donne une liqueur qui sert à teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils mangent ces mêmes feuilles; on en fait avec du sucre un syrop qui guérit les aphtes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans du miel sont un remède contre l'hydropisie.

**THECNOLOGIE**, *s. f.* (*Gram.*) science abusive des mots. Les ouvrages des Théologiens & même des Philosophes, surtout scholastiques, en sont remplis.

**THECUA** ou **THECUE**, (*Geog. sacrés.*) ville de la Palestine, à 6 milles de Bethléem, & environ à 12 de Jérusalem. Elle est célèbre dans l'Écriture. Le p. Nau dit qu'on en voit les ruines à une lieue de la montagne de Ferdaous, & que sa situation est agréable. Ses environs contiennent quelques familles d'Arabes qui demeurent sous des tentes, & dont les troupeaux paissent dans les vallées. (*D. J.*)

**THEER**, *s. m.* (*terme de relation.*) c'est ainsi qu'on nomme aux Indes certains hommes de la plus basse espece, qui ne servent qu'à écurer les cloaques, les privés, ou à écorcher les bêtes mortes. Ils ne demeurent point dans les villes, mais dans les extrémités des fauxbourgs, parce que les Indiens les ont en abomination. (*D. J.*)

**THEIERE**, *s. f.* (*terme de Feyancier.*) vaisseau un peu ventru à anse & à bec, où l'on fait infuser du thé dans de l'eau bouillante pour boisson. Il y a des *thaiers* de toute forme & grandeur, qui contiennent depuis une petite tasse jusqu'à dix; les plus belles nous viennent de la Chine & du Japon. (*D. J.*)

**THÉISME**, *s. m.* (*Théol.*) dérivé du grec *theos*, dieu, terme usité parmi les théologiens modernes, pour exprimer le sentiment de ceux qui admettent l'existence de Dieu. Il est opposé à l'*athéisme*. Voyez **ATHÉISME**.

Il est aisé de prouver que le *théisme* est préférable à l'*athéisme*, & qu'il est plus avantageux, soit pour les sociétés, soit pour les princes, soit pour les particuliers, d'admettre l'existence d'un Dieu que de la rejeter. Voici les raisons qu'on en apporte communément.

1°. Une société d'athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs qu'une société de théistes. La raison, le desir de la gloire, & de la bonne réputation, la crainte des peines éternelles sont les seuls motifs qui peuvent empêcher le crime

Tome XVI.

dans une société d'athées. Dans une société de théistes, la crainte des jugemens d'un être suprême se trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme en effet est d'autant plus porté à remplir ses devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, sont plus grandes, & que les récompenses qu'on lui fait espérer, sont plus considérables & plus consolantes. Qu'on dise tant qu'on voudra, qu'il est plus noble de faire le bien sans intérêt, & de fuir le mal sans aucun motif de crainte: c'est mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puisse ni qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'espérance & la crainte sont nées avec lui: ce sont des apanages inséparables de sa nature, & les récompenses ou les châtimens par lesquels le *théisme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, sont des motifs infiniment plus puissans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'*athéisme* propose à ses partisans.

2°. Les princes ont plus d'intérêt que qui que ce soit, à l'établissement de la croyance d'une divinité suprême. Les athées eux-mêmes en conviennent, puisqu'ils disent que l'idée de la divinité doit son origine aux artifices & aux desseins des politiques, qui par-là ont voulu rendre sacrée l'obéissance due aux souverains. Un homme se soumet par raison à son prince, parce qu'il est juste de tenir la foi à celui à qui on l'a promise; il s'y soumet par principe de crainte, parce qu'il a peur d'être condamné suivant toute la sévérité des lois; mais son obéissance est tout autrement ferme & constante, quand il est vivement persuadé qu'il y a une divinité vengeresse qui prend connoissance de ses désobéissances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus consolant pour les particuliers que le *théisme*. L'homme qui est exposé à tant de misères dans le cours de cette vie, à un motif de consolation, en croyant une divinité pleine de justice & de bonté qui peut mettre fin à tous ses maux. L'homme vertueux qui est ordinairement en bute à la contradiction des méchans, se soutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une divinité qui récompense les bonnes actions, & qui punit les mauvaises; pour lui la mort est le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'athée la mort n'est que la fin des misères de la vie, & l'anéantissement qu'il se promet, est un état d'insensibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'existence, que personne ne regardera jamais comme un avantage: anéantissement au reste dont l'athée n'a aucune certitude; il est donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude est-il aussi satisfaisant que l'espérance du théiste? Enfin ce dernier risque quelque chose pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien risquer. On peut voir ce raisonnement poussé avec force dans les pensées de M. Pascal *Traité de la véritable religion, tom. I. diſt. III.*

**THEISOA** ou **THISOA**, (*Geog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. VIII. c. xxvii.* dit que de son temps *Thison* n'étoit qu'une bourgade qui autrefois avoit été une ville très-peuplée; aux confins des *Thespiens*. C'est dans le territoire de Mégalopolis. Cette ville tiroit son nom de celui de la nymphe *Thison*, l'une des trois nourrices de Jupiter. (*D. J.*)

**THÉISTE**, *théiste*, celui qui admet l'existence de Dieu, d'un être suprême de qui tout dépend.

**THEIUS**, (*Geog. anc.*) rivière de l'Arcadie; Pausanias, *l. VIII. c. xxvii.* dit qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone, le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente stades la source *Théus* qui se joint à l'Alphée du côté gauche. (*D. J.*)

**THEKA**, *s. m.* (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) grand chêne dont on trouve des forêts entières dans le Pélo-

H h ij

bar ; son tronc est fort gros , revêtu d'une écorce rude , épaisse & cendrée. Il pousse un grand nombre de branches vertes , noueuses & quadrangulaires. Son bois est blanchâtre , dur , lisse , strié ; sa racine est rougeâtre ; ses feuilles naissent par paires & dans un ordre parallèle ; elles sont oblongues , rondes , pointues , épaisses , luisantes , longues de deux palmes , larges d'un empan , d'un goût acide. Ses fleurs sont petites & odoriférantes ; elles sortent des aisselles des feuilles en forme de pédicules longs , quadrangulaires & sillonnés , qui se déploient peu-à-peu en forme de parasol ; elles sont composées de cinq ou six pétales arrondis , blancs , repliés en-dehors , & soutenus par de petits calices terminés en pointe. Il s'éleve d'entre les pétales un pareil nombre d'étamines blanches , à sommets jaunes , avec un pistil verdâtre & pointu. Il leur succède à la fin de grosses gousses fendues par le haut , divisées par une cloison ligneuse en trois ou quatre loges qui contiennent chacune un fruit presque sphérique , verd , colonneux & velu , dont la chair est verdâtre , sans odeur , d'un goût amer & astringent ; il renferme un noyau quarré , de couleur blanche , tirant sur le rouge , dans lequel est une petite amande blanchâtre.

Les habitans n'employent point d'autre bois que le *théba* pour bâtir & réparer leurs temples. Ils tirent des feuilles de cet arbre une liqueur dont ils se servent pour teindre leurs soies & leurs cotons en pourpre. Ils font encore de cette liqueur un sirop avec du sucre pour guérir les aphthes. Ils font bouillir les fleurs dans du miel , & en préparent un remède pour évacuer les eaux des hydropiques. (D. J.)

THEKUPHE, f. f. (*terme de Calend.*) révolution, cercle ; mais il se dit surtout des quatre points où commencent les saisons ; c'est-à-dire , les deux points solsticiaux & les deux points équinoctiaux.

THELEBOÆ, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Teleboæ* , peuples insulaires au voisinage de l'Arcadie. Tous les écoliers savent qu'Alcmène conçut Hercule pendant qu'Amphitryon faisoit la guerre aux *Thébois* , parce que cette femme pour venger la mort de ses frères , avoit promis d'épouser celui qui entreroit dans son ressentiment.

Etienne de Byzance nous apprend que la *Théboïde* étoit une partie de l'Arcadie , & qu'elle emprunta ce nom de *Théboas* , après avoir eu celui de *Taphion*. Le scholiaste d'Apollonius appelle les mêmes peuples *Thébois* , *Taphiens*. L'île de Taphos , dit-il , est l'une des Echinades. Les *Thébois* qui auparavant demeuroient dans l'Arcadie , l'ont habitée : c'étoit de grands voleurs ; il allèrent au royaume d'Argos , enleverent les bœufs d'Electryon pere d'Alcmène. Il y eut combat dans lequel Electryon & ses fils furent tués ; c'est pourquoi Alcmène fit publier que sa personne seroit le prix de la vengeance d'Electryon , & parce qu'Amphitryon s'engagea à la venger , elle devint son épouse. Amphitryon ravagea les îles des *Thébois* , mais il ne put prendre Taphé la capitale , qu'après que Comœtho eût arraché à son pere Pterélaus le cheveu d'or qui le rendoit immortel.

Les *Thébois* passèrent en Italie , & s'établirent dans une île de la grande Grèce , dans cette île que la retraite de Tibère rendit si fameuse ; c'est Tacite qui nous l'apprend : *Græcos ea tenuisse , caprasque Telebois habitatas fama tradit. Annal. l. IV. c. lxxvij.* Virgile confirme le même fait :

*Nec tu carminibus nostris indignus abibis ,  
Cebale , quem generasse Tison Sabethide nymphâ  
Fecit Teleboum capreas , cùm regna teneret  
Jam senior.*

Je ne t'oublierai point dans mes vers , illustre Cebale , fils de la nymphe Sabethis & du vieux Te-

lon , roi des *Thébois* , peuples de l'île de Caprée. » Enfin Avione & Stace confirment que l'île de Caprée avoit été la demeure des *Thébois* ; *viridesque resultant Teleboæ* , dit Avione en parlant de Caprée. Stace désigne ainsi la même île , *silv. V. l. III. v. 100.*

*Seu tibi bacchei yincta madensia Gauri  
Teleboumque domos , trepidis ubi dulcia nautis  
Lumina noctivaga tollit Pharus amula luna.*

(D. J.)

THELIGONIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante nommée par le commun des botanistes , *cynocrambe* , (vulgairement *chou de chien* , ou *mercuriale sauvage* ). En voici les caractères. Les fleurs mâles & femelles naissent sur la même plante ; dans la fleur mâle le calice est composé d'une seule feuille turbinée , légèrement divisée en deux segmens , avec de légères dentelures ; il n'y a point de pétales ; les étamines sont communément au nombre de douze , droites , & de la longueur du calice ; les bossettes sont simples. La fleur femelle a un calice très-petit , d'une seule feuille , découpée en segmens profonds ; elle n'a point de pétales ; le pistil a un germe rond ; le style est court , & le stigma obtus ; le fruit est une capsule globuleuse , coriace , ayant une seule cellule , & contenant une seule semence ronde. Linnæi , *gen. plant. p. 406.* (D. J.)

THÈME, f. m. (*Gram.*) ce mot est grec *θημα* , & vient de *τιθημι* , *pono* ; *thema* , (thème) , *positio* , *id quod primò ponitur*. Les grammairiens font usage de ce terme dans deux sens différens :

1°. On appelle communément *thème* d'un verbe ; le radical primitif d'où il a été tiré par diverses formations. « On appelle *thème* en grec , le présent d'un verbe , parce que c'est le premier tems que l'on pose pour en former les autres ». (*Méth. gram. de P. R. liv. V. ch. vj.*) Il me semble qu'en hébreu le *thème* est moins déterminé , & que c'est absolument le premier & le plus simple radical d'où est dérivé le mot dont on cherche le *thème*.

La manière de trouver le *thème* (en grec) , est donc de pouvoir réduire tous les tems qu'on rencontre , à leur présent ; ce qui suppose qu'on sache parfaitement conjuguer les verbes en *ω* , tant circonflexes que barytons ; & les verbes en *μ* , tant réguliers qu'irréguliers ; & qu'on connoisse aussi la manière de former ces tems (*ibid.*) ». Ainsi l'investigation du *thème* grec , est une espèce d'analyse par laquelle on dépouille le mot qui se rencontre , de toutes les formes dont le présent aura été revêtu par les lois synthétiques de la formation ; afin de retrouver ce présent radical ; & par-là de s'assurer de la signification du mot que l'on a décomposé.

Par exemple , pour procéder à l'investigation du *thème* de *λυόμενος* , dont la terminaison annonce un futur premier du participe moyen : j'observe , 1°. que ce tems se forme du futur premier de l'indicatif moyen , en changeant *μαι* en *μιος* ; d'où je conclus qu'en otant *μιος* , & substituant *μαι* ; j'aurai le futur premier de l'indicatif moyen , *λυόμεαι* : j'observe 2°. que ce tems de l'indicatif moyen est formé de celui qui correspond à l'indicatif actif , en changeant *ω* en *ομαι* ; si je mets donc *ω* à la place de *ομαι* , j'aurai *λυω* , futur premier de l'indicatif actif : j'observe enfin que ce futur *ω* suppose un *thème* en *ω* pur , ou en *θη* , *τω* , *θη* ; ainsi consultant le lexicon , je trouve *λυω* , *λυω* , d'où vient *λυω* , puis *λυόμεαι* , & enfin *λυόμενος* , *λυόμενος*.

L'investigation du *thème* , dans la langue hébraïque , est aussi une sorte d'analyse , par laquelle on dépouille le mot proposé , des lettres serviles , afin de n'y laisser que les radicales , qui servent alors à



montrer l'origine & le sens du mot. Les Hébraïques entendent par lettres radicales, celles qui, dans toutes les métamorphoses du mot primitif, subsistent toujours pour être le signe de la signification objective; & par lettres serviles, celles qui sont ajoutées en diverses manières aux radicales, relativement à la signification formelle, & aux accidens grammaticaux dont elle est susceptible. On peut approfondir dans les grammaircs hébraïques ce mécanisme, qui ne peut appartenir à l'Encyclopédie, non plus que celui de l'investigation du thème grec.

2°. Le second usage que l'on fait en grammaire, du mot *thème*, est pour exprimer la position de quelque discours dans la langue naturelle, qui doit être traduit en latin, en grec, ou en telle autre langue que l'on étudie. Commencer l'étude du latin ou du grec par un exercice si pénible, si peu utile, si nuisible même, est un reste de preuve de la barbarie qu'avoient vécue nos ayeux, jusqu'au renouvellement des lettres en France, sous le règne de François I. le père des lettres: car c'est à-peu-près vers ce tems que la méthode des thèmes s'introduisit presque partout; aujourd'hui justement décriée par les meilleures têtes de la littérature, personne ne peut plus ignorer les raisons qui doivent la faire proscrire, & qui n'ont plus contre elle que l'inflexibilité de l'habitude établie par un usage déjà ancien. Voyez ETUDES, LITTÉRATURE, & MÉTHODE.

« Au reste, dit M. du Marfais, (*Préf. d'une gram. lat. §. vi.*) je suis bien éloigné de désapprouver, qu'après avoir fait expliquer du latin pendant un certain tems, & après avoir fait observer sur ce latin les règles de la syntaxe, on fasse rendre du français en latin, soit de vive voix, soit par écrit. Je suis au-contre contraire persuadé que cette pratique met de la variété dans les études, qu'elle fait voir de nouveau (& sous un autre aspect) la réciproca-tion des deux langues, & qu'elle exerce les jeunes gens à faire l'application des règles qu'ils ont apprises dans l'explication, & des exemples qu'ils y ont remarqués; mais le latin que le disciple compose, ne doit être qu'une imitation de celui qu'il a vu auparavant.

« Quand votre disciple fait bien décliner & bien conjuguer, & qu'il a appris la raison des cas dont il a remarqué l'usage dans les auteurs qu'il a expliqués, vous ferez bien de lui donner à mettre en latin, un français composé sur l'auteur qu'il aura expliqué, en ne changeant guère que les tems, & quelques légères circonstances: mais il faut lui permettre d'avoir l'original devant les yeux, afin qu'il le puisse imiter plus aisément: pourquoi l'empêcher d'avoir recours à son modèle plus il le lira, plus il deviendra habile; c'est à vous à disposer le français de façon qu'il ne trouve ni l'ouvrage tout fait, ni trop éloigné de l'original.

On peut encore, quand le disciple a acquis une certaine force, lui donner le français de quelque chose qu'il a déjà expliqué, & lui en faire retrouver le latin: vous ferez cela sur une explication du jour; peu après vous le ferez sur celle de la veille; ensuite sur une plus ancienne. Insensiblement vous pourrez lui proposer le français de quelque trait qu'il n'aura pas encore vu, & lui en demander le latin; vous serez sûr de le bien corriger, & de lui donner un bon modèle, si vous avez pris votre matière dans un bon auteur. Un maître intelligent trouvera aisément mille ressources pour être utile; le véritable zèle est un feu qui s'éclairc en échauffant.

« Je ne condamne donc pas, continue M. du Marfais (*ibid.*), la pratique de mettre du français en latin; j'en blâme seulement l'abus & l'usage déplacé. Ainsi pense le rédacteur des instructions pour les professeurs de la grammaire latine, faites & publiées

par ordre du roi de Portugal, à la suite de son édit sur le nouveau plan des études d'humanités, du 28 Juin 1759. « Comme pour composer en latin il faut auparavant savoir les mots, les phrases, & les propriétés de cette langue, & que les écoliers ne peuvent les savoir qu'après avoir fait quelque lecture des livres où cette langue a été déposée, pour être comme un dictionnaire vivant, & une grammaire parlante. Les hommes les plus habiles soutiennent en conséquence que dans les commencemens on doit absolument éviter de faire faire des thèmes... ils ne servent qu'à molester les commençans, & à leur inspirer une grande horreur pour l'étude; ce qu'il faut éviter sur toutes choses, selon cet avis de Quintilien, dans ses institutions: (*lib. I. cap. j. §. 4.*) *Nam id in primis cavere oportet, ne studia qui amara nondum potest, oderit; & amaritudinem se mel praeceptam, etiam ultra rudis annos, reformidet.* » Instruit. pour les professeurs de la gramm. lat. §. xiv. (*B. E. R. M.*)

THÈME, en terme d'astrologie, est la figure que traçent les astrologues, lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope de quelqu'un, en représentant l'état du ciel par rapport à un certain point, ou par rapport au moment dont il est question; en marquant le lieu où en sont à ce moment-là les astres & les planètes. Voyez HOROSCOPE.

Le thème céleste consiste en douze triangles que l'on enferme dans deux quarrés, & qu'on appelle les douze maisons. Voyez MAISON.

THÉMIS, (*Mythol.*) fille du Ciel & de la Terre, ou d'Uranus & de Titania, étoit sœur aînée de Saturne, & tante de Jupiter. Elle se distingua par sa prudence & par son amour pour la justice: c'est elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les sacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui sert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Thessalie, & s'appliqua avec tant de sagacité à rendre la justice à ses peuples, qu'on la regarda toujours depuis, comme la déesse de la justice, dont on lui fit porter le nom: elle s'appliqua aussi à l'astrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir; & après sa mort elle eut des temples où se rendoient des oracles. Pausanias parle d'un temple & d'un oracle qu'elle avoit sur le mont Parnasse, de moitié avec la déesse *Pallas*; & qu'elle céda ensuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre temple dans la citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hyppolite.

La fable dit que *Thémis* vouloit garder sa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouser, & lui donna trois filles, l'équité, la loi, & la paix. C'est un emblème de la justice qui produit les lois & la paix, en rendant à chacun ce qui lui est dû. Hésiode fait encore *Thémis* mère des Heures & des Parques. *Thémis*, dit *Plutus*, étoit celle qui commandoit aux hommes de demander aux dieux ce qui étoit juste & raisonnable: elle préside aux conventions qui se font entre les hommes; & tient la balance de ce qu'ils font offrir.

THEMISCYRE, (*Geog. anc.*) *Thémiscyre*, ville de l'Asie mineure dans le Pont Asien dans son périple du Pont Euxin, au détroit entre les deux mers *Thémiscyros*, au cap de *Thémiscyros*, au cap de *Thémiscyros*, dont il dit que le port est à trois cents quarante stades de l'embouchure de l'*Iris*, & à quarante stades de celle du *Thermodontos*; mais *Prolemée* & *Strabon* prétendent que d'arriver à *Thémiscyros*, on ne va pas par le cap de *Thémiscyros*, car c'est ainsi qu'il est écrit avec *Strabon*, & non, comme portent les autres plaques de *Prolemée*, *Thémiscyros*, qui est le nom d'une ville sur le Bosphore asiatique. *Prolemée* dit encore *Thémiscyros*, dont il fait une ville. Le temple de *Scythar* en fait autant, & il dit que c'étoit une ville grecque.

Strabon ne connoit qu'une campagne qu'il nomme *Themiscyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Etienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étoit depuis Chadisa jusqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom; & on ne peut raisonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile, l. IV. c. xvij. en parlant d'Hercule, dit qu'il navigea jusqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiscyra*, où étoit le palais royal de la reine des Amazones. Hérodote, l. IV. c. lxxviij. met aussi la ville de *Themiscyra* sur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela, l. I. c. xix. dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'est dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiscyra*. Elle ne subsistoit plus apparemment de son tems.

Enfin Apollonius, l. II. v. 371. joint le promontoire *Themiscyranum* avec l'embouchure du Thermodonte. Il ne donne pas à la campagne voisine le nom de *Themiscyra*, il l'appelle *Daantis campus*. Sur cela son scholiaste, vers. 373. remarque que Deas & Alcmon étoient frères; puis il ajoute que dans la campagne de Deas il y a trois villes, savoir *Lycastia*, *Themiscyra* & *Chalybia*, & que les Amazones avoient habité ces trois places; mais comme l'histoire des Amazones est mêlée de bien des fables, on ne peut presque rien dire de certain de leurs villes ni de leurs demeures. Cellar. *Geogr. antiq.* l. III. c. viij. (D. J.)

**THÉMISONE**, (*Geog. anc.*) *Themisonium*, ville & contrée de l'Asie mineure, dans la Phrygie, selon Paulanias, l. X. c. xxxij. Strabon, l. XII. p. 376. & Etienne le géographe; Ptolomée, l. V. c. ij. place *Themisonium* dans la grande Phrygie, & met des peuples nommés *Themisonii* dans la Lycie. (D. J.)

**THÉMISTIADÈS**, (*Antiq. grec.*) c'est le nom des nymphes de *Themis*, ou des prêtresses de son temple à Athènes. (D. J.)

**THÈNE**, ou **THÈNEA**, (*Geog. anc.*) ville de l'île de Crète, au voisinage de Gnoſſe. Callimaque en fait mention. (D. J.)

**THÈNAR**, l. m. en Anatomie, est un muscle qui sert à éloigner le pouce du doigt indicé; c'est pour quoi on le nomme aussi *abducteur du pouce*.

Il y a un semblable muscle qui appartient au gros orteil, & qui est aussi appelé *thènar* ou *abducteur du gros orteil*.

Le *thènar*, ou l'abducteur du pouce de la main, est situé le long de la partie interne de la première phalange du pouce, ou de l'os du métacarpe qui soutient le pouce. Il vient du ligament annulaire interne de l'os du carpe, qui soutient le pouce & se termine le long de la partie externe de la dernière phalange, & à la partie supérieure de la première.

Le *thènar*, ou l'abducteur du gros orteil, est situé tout le long de la face inférieure de l'os du métatarsel qui soutient le doigt & le long de la face inférieure, il vient de la partie latérale interne du calcaneum de l'os naviculaire, & se termine au côté interne du pouce sur l'os cunéiforme interne.

**THÈNSE**, l. f. (*Antiq. rom.*) en latin *thense*. Les *thenses* étoient comme nos phalces, ornés de figures. On les faisoit en forme de char, de bois, d'ivoire, & quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, représentant d'un côté la tête de ce prince couronné de laurier, & ayant de l'autre une *thense*. C'est un des honneurs qui fut accordés à l'empereur Claude après sa mort, par ordre du Sénat. On portoit dans des chars les statues des dieux; & s'il est permis de se servir du mot suivant, en parlant des faux dieux, toutes leurs reliques, qui s'appelloient *thense*, dépoilles. (D. J.)

**THENSY**, l. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que les Chinois donnent à une pierre qui se trouve, dit-on, dans le Katal. Quand on la met sur la langue, on la trouve âcre & caustique; mise dans le feu, elle répand une odeur arsénicale & désagréable. On en vante l'usage externe pour les tumeurs, après l'avoir fait dissoudre dans de l'eau. Voyez *EPHÉMÉRIDES*, *nat. curiosor.*

**THEOBROMA**, l. m. (*Rosa.*) genre de plante qui renferme le cacao & le guazuma du P. Plumier: voici ses caractères. Le calice particulier de la fleur est ouvert, & composé de feuilles ovales, concaves & qui tombent. La couronne de la fleur est formée de cinq pétales, droits, ouverts, en casque, & terminés par une soie fendue en deux. Le nectarium est fait en cloche, plus petit que la fleur, & composé de cinq pétales. Les étamines sont cinq filets pointus, de la longueur du nectarium; chaque filet a son sommet divisé en cinq segments, & porte cinq boîtes. Le germe du pistil est ovale; le style est pointu, & de la longueur du nectarium; le stigma est simple. Le fruit est ligneux, divisé en cinq côtes sur la surface, qui contiennent autant de cellules remplies de semences. Les semences sont nombreuses, charnues, de forme ovale; il se trouve quelque différence dans le fruit, selon les différentes espèces d'arbres qui le produisent. Le cacapotier a un fruit long, pointu des deux côtés. Le guazuma a le fruit globulaire, chargé de tubercules; est percé comme un criblé, & divisé intérieurement en cinq cellules. Linnæi, *Gen. Plant.* pag. 367. Plumier, *Gen. 18.* Tourn. *Inst.* pag. 444. (D. J.)

**THEOCATAGNOSTES**, l. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte d'hérétiques ou plutôt de blasphémateurs, qui sont assez téméraires, pour trouver à redire à certaines paroles ou actions de Dieu, & pour blâmer plusieurs choses rapportées dans l'Écriture.

Ce mot est formé du grec *theos*, dieu, & *anagnosis*, je juge ou je condamne.

Marshal, dans ses *Tables*, place ces hérétiques dans le septième siècle; on n'en fait pas la raison; car saint Jean Damascène, qui est le seul auteur qui en ait fait mention, ne dit pas un mot du tems où cette secte s'éleva dans l'Église.

À quoi l'on peut ajouter que S. Jean Damascène, dans son *Traité des hérésies*, appelle souvent *hérétiques*, ces gens impies & pervers qu'on a trouvés dans tous les tems, & qui cependant n'avoient jamais été auteurs, ni chefs de sectes.

**THÉOCRATIE**, l. f. (*Hist. anc. & poliq.*) c'est ainsi que l'on nomme un gouvernement dans lequel une nation est soumise immédiatement à Dieu, qui exerce sa souveraineté sur elle, & lui fait connoître ses volontés par l'organe des prophètes & des ministres à qui il lui plaît de se manifester.

La nation des Hébreux nous fournit le seul exemple d'une vraie théocratie. Ce peuple dont Dieu avoit fait son héritage, gémissoit depuis long-tems sous la tyrannie des Egyptiens, lorsque l'éternel se souvenant de ses promesses, résolut de briser les liens, & de le mettre en possession de la terre qu'il lui avoit destinée. Il suscita pour sa délivrance un prophète, à qui il communiqua ses volontés, ce fut Moïse, Dieu le choisit pour être le libérateur de son peuple, & pour lui prescrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïse ne fut que l'organe & l'interprète des volontés du ciel, il étoit le ministre de Dieu, qui étoit réservé la souveraineté sur les Israélites; ce prophète leur prescrivit en son nom, le culte qu'ils devoient suivre, & les lois qu'ils devoient observer.

Après Moïse, le peuple hébreu fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choisir. La théocratie ne cessa point pour cela; les juges étoient les arbitres des différends, & les généraux des armées; ils

flés par un sénat de soixante & dix vieillards, il ne leur étoit point permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit prescrites; dans les circonstances extraordinaires, on étoit obligé de consulter le grand-prêtre & les prophètes, pour savoir les volontés du ciel; ainsi on régloit sa conduite d'après les inspirations immédiates de la divinité. Cette *théocratie* dura jusqu'au tems de Samuël; alors les Israélites par une ingratitude inouïe, se laisserent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un roi qui les commandât, & qui fit respecter leurs armes. Le prophète Samuël consulté sur ce changement, s'adresse au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'est pas toi qu'il rejette, *c'est moi-même*. Alors l'éternel dans sa colère consent à lui donner un roi; mais ce n'est point sans ordonner à son prophète d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféreroient à la *théocratie*.

« Voici, leur dit Samuël, quel sera le droit du roi qui régnera sur vous: il prendra vos fils, & se fera porter sur leurs épaules; il traversera les villes en triomphe; parmi vos enfans, les uns marcheront à pié devant lui, & les autres le suivront comme de vils esclaves; il les fera entrer par force dans ses armées; il les fera servir à labourer ses terres, & à couper ses moissons; il choisira parmi eux les artisans de son luxe & de sa pompe; il destinera vos filles à des services vils & bas; il donnera vos meilleurs héritages à ses favoris & à ses serviteurs; pour enrichir ses courtisans, il prendra la dixme de vos revenus; enfin vous serez ses esclaves, & il vous sera inutile d'implorer sa clémence, parce que Dieu ne vous écoutera pas, d'autant que vous êtes les ouvriers de votre malheur. *Voyez Samuël, ch. viij. vers. 9.* C'est ainsi que le prophète exposa aux Israélites les droits que s'arrogeroit leur roi; telles sont les menaces que Dieu fait à son peuple, lorsqu'il veut se soustraire à son pouvoir pour se soumettre à celui d'un homme. Cependant la flatterie s'est servie des menaces mêmes du prophète pour en faire des titres aux despotes. Des hommes pervers & corrompus ont prétendu que par ces mots l'être suprême approuvoit la tyrannie, & donnoit sa sanction à l'abus du pouvoir: quoique Dieu eût fait connoître ainsi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entre eux, ils persistèrent dans leur demande. « Nous ferons, dirent-ils, comme les autres nations, nous voulons un roi qui nous juge, & qui marche à notre tête contre nos ennemis ». Samuël rend compte à Dieu de l'obstination de son peuple; l'éternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne leur un roi*: le prophète obéit en leur donnant Saül; ainsi finit la *théocratie*.

Quoique les Israélites soient le seul peuple qui nous fournisse l'exemple d'une vraie *théocratie*, on a vu cependant des imposteurs, qui, sans avoir la mission de Moïse, ont établi sur des peuples ignorans & séduits, un empire qu'ils leur persuadoient être celui de la Divinité. Ainsi, chez les Arabes, Mahomet s'est rendu le prophète, le législateur, le pontife, & le souverain d'une nation grossière & subjuguée; l'Alcoran renferme à-la-fois les dogmes, la morale, & les lois civiles des Musulmans; on fait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue *théocratie* dura pendant plusieurs siècles sous les califes, qui furent les souverains, & les pontifes des Arabes. Chez les Japonais, la puissance du dairi ou de l'empereur ecclésiastique, ressembloit à une *théocratie*, avant que le ébô ou empereur séculier, eût mis des bornes à son autorité. On trouve des vestiges d'un empire pareil chez les

anciens gaulois; les druides exerçoient les fonctions de prêtres & de juges des peuples. Chez les Ethiopiens & les Egyptiens, les prêtres ordonnoient aux rois de se donner la mort, lorsqu'ils avoient déplu à la Divinité; en un mot il n'est guère de pays où le sacerdoce n'ait fait des efforts pour établir son autorité sur les ames & sur les corps des hommes.

Quoique Jésus-Christ ait déclaré que son royaume n'est pas de ce monde; dans des siècles d'ignorance, on a vu des pontifes chrétiens s'efforcer d'établir leur puissance sur les ruines de celle des rois; ils prétendoient disposer des couronnes avec une autorité qui n'appartient qu'au souverain de l'univers.

Telles ont été les prétentions & les maximes des Grégoire VII. des Boniface VIII. & de tant d'autres pontifes romains, qui profitant de l'imbécillité superstitieuse des peuples, les ont armés contre leurs souverains naturels, & ont couvert l'Europe de carnage & d'horreurs; c'est sur les cadavres sanglans de plusieurs millions de chrétiens que les représentans du Dieu de paix ont élevé l'édifice d'une puissance chimérique, dont les hommes ont été long-tems les tristes jouets & les malheureuses victimes. En général l'histoire & l'expérience nous prouvent que le sacerdoce s'est toujours efforcé d'introduire sur la terre une espèce de *théocratie*; les prêtres n'ont voulu se soumettre qu'à Dieu, ce souverain invisible de la nature, ou à l'un d'entr'eux, qu'ils avoient choisi pour représenter la divinité; ils ont voulu former dans les états un état séparé indépendant de la puissance civile; ils ont prétendu ne tenir que de la Divinité les biens dont les hommes les avoient visiblement mis en possession. C'est à la sagesse des souverains à réprimer ces prétentions ambitieuses & idéales, & à contenir tous les membres de la société dans les justes bornes que prescrivent la raison & la tranquillité des états.

Un auteur moderne a regardé la *théocratie* comme le premier des gouvernemens que toutes les nations aient adoptés; il prétend qu'à l'exemple de l'univers qui est gouverné par un seul Dieu, les hommes réunis en société ne voulurent d'autre monarque que l'Être suprême. Comme l'homme n'avoit que des idées imparfaites & humaines de ce monarque céleste, on lui éleva un palais, un temple, un sanctuaire, & un trône, on lubdonna des officiers & des ministres. On ne tarda point à représenter le roi invisible de la société par des emblèmes & des symboles qui indiquoient quelques-uns des ses attributs; peu-à-peu l'on oublia ce que le symbole désignoit, & l'on rendit à ce symbole ce qui n'étoit dû qu'à la Divinité qu'il représentoit; ce fut là l'origine de l'idolâtrie à laquelle les prêtres, fautes d'instruire les peuples, ou par intérêt, donnèrent eux-mêmes lieu. Ces prêtres n'eurent point de peine à gouverner les hommes au nom des idoles muettes & inanimées dont ils étoient les ministres; une affreuse superstition couvrit la face de la terre sous ce gouvernement sacerdotal, il multiplia à l'infini les sacrifices, les offrandes, en un mot toutes les pratiques utiles aux ministres visibles de la Divinité cachée. Les prêtres enorgueillis de leur pouvoir en abusèrent étrangement; ce fut leur incontinence, qui, suivant l'auteur, donna naissance à cette race d'hommes qui prétendoient descendre des dieux, & qui sont connus dans la Mythologie sous le nom de *demi-dieux*. Les hommes fatigués du joug insupportable des ministres de la *théocratie*, voulurent avoir au milieu d'eux des symboles vivans de la Divinité, ils choisirent donc des rois, qui furent pour eux les représentans du monarque invisible. Bientôt on leur rendit les mêmes honneurs qu'on avoit rendu avant eux aux symboles de la *théocratie*; ils furent traités en dieux, & ils traitèrent en esclaves les hommes, qui, croyant être toujours soumis à



l'Être suprême, oublièrent de restreindre par des lois salutaires le pouvoir dont pouvoient abuser les foibles images. C'est-là, suivant l'auteur, la vraie source du despotisme, c'est-à-dire de ce gouvernement arbitraire & tyrannique sous lequel gémissent encore aujourd'hui les peuples de l'Asie, sans oser réclamer les droits de la nature & de la raison, qui veulent que l'homme soit gouverné pour son bonheur. Voyez PRÊTRES.

**THÉODOLITE**, L. m. (*Arpentage*.) instrument en usage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs & les distances; il est composé de plusieurs parties, 1°. un cercle de cuivre divisé en quatre quarts de 90° représentant les quatre points cardinaux de la boussole, l'est, l'ouest, le nord, & le sud, & marqué des lettres E, O, N, S; chacun de ces quarts est divisé en 90 degrés, & subdivisé autant que la grandeur de l'instrument le peut permettre communément par les diagonales. Les quatre quarts doivent être marqués de 10, 20, 30, &c. deux fois, commençant au point du nord & du sud, finissant à 90 aux points de l'est & de l'ouest; 2°. une boîte & une aiguille placées justement sur le centre du cercle, sur lequel centre l'instrument, l'index avec ses guidons, doivent être mis de sorte qu'ils puissent tourner & se mouvoir en rond; mais la boîte & l'aiguille demeurent fixes. Au fond de la boîte il faut qu'il y ait une boussole attachée de sorte qu'elle réponde aux lettres E, O, N, S, marquées sur l'instrument; 3°. par derrière un emboîtement ou plan, ou, ce qui est le mieux, un rond, pour entrer dans la tête d'un pié à trois branches, sur lesquelles l'instrument est porté; 4°. ce bâton ou ce pié pour poser l'instrument dessus, & dont le cou ou manche vers la tête doit entrer dans l'emboîtement qui est derrière l'instrument.

Au reste, il y a plusieurs autres manières de faire les *théodolites*; il faut préférer la plus simple, la plus exacte, la plus prompte, & celle dans laquelle l'instrument mathématique soit du transport le plus facile.

L'usage du *théodolite* est abondamment justifié par celui du demi-cercle qui est seulement un demi-*théodolite*; mais M. Siffon a perfectionné cet instrument par de nouvelles vues: on trouvera la description de son *théodolite* dans le livre anglois de M. Gardner, intitulé *Practical surveying improved*, & dans un traité de géométrie pratique publié en anglois à Edinburg 1745, in-8°. par le célèbre M. Macclaurin. (D. J.)

**THÉODORIAS**, (*Géog. anc.*) nom commun à une ville d'Asie, située aux confins de la Colchide, & à une province ecclésiastique d'Asie, aux environs de la Coelé-Syrie. Laodicée étoit la métropole de cette province, & avoit trois évêchés suffragans. (D. J.)

**THÉODORIEN**, (*Philos. grecq.*) les *Théodoriens* étoient une secte de philosophes de l'académie d'Athènes, & qui avoient eu Théodore pour maître. Le seul bien de l'homme, disoient-ils, c'est le plaisir des sens, ou même l'assemblage de toutes les voluptés; que de gens parmi nous qui sont de cette secte! (D. J.)

**THÉODOROPOLIS**, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la Moésie. Justinien fonda cette ville, & la nomma *Théodoropole*, du nom de l'impératrice Theodora son épouse. (D. J.)

**THÉODOSIÉ**, (*Géog. anc.*) *Theodosia*, ville de la Chersonnèse taurique. Le périple de Scylax, Strabon, l. VII. p. 309. Pomponius Mela, liv. II. c. j. Pline & Ptolomée, liv. IV. ch. xij. font mention de cette ville; présentement on l'appelle *Cassa*. (D. J.)

**THÉODOSIEN**, CODE, (*Jurisprud.*) Voyez ci-devant au mot CODE, l'article CODE THÉODOSIEN.

**THÉODOSIOPOLIS**, (*Géog. anc.*) nom com-

mun à quelques villes & à divers sièges épiscopaux.

1°. *Theodosiopolis*, ville de l'Arménie, sur les frontières de la Persaménie: on croit assez communément, dit Tournefort, qu'Ergeron est l'ancienne ville de *Theodosiopolis*; la chose néanmoins ne paroît pas trop assurée, à-moins qu'on ne suppose, comme cela se peut, que les habitans d'Artze se fussent retirés à *Theodosiopolis*, après qu'on eut détruit leurs maisons.

2°. *Theodosiopolis*, ville de la Mésopotamie, sur le bord du fleuve Aborra.

3°. *Theodosiopolis*, ville de la grande Arménie, fondée par Anastase, & qui ne put jamais lui ôter son premier nom. Procope en parle beaucoup dans ses éloges des édifices de Justinien.

4°. *Theodosiopolis* est le nom, 1°. d'un siège épiscopal de la province d'Asie; 2°. d'un siège épiscopal de la Thrace; 3°. d'un siège épiscopal d'Egypte, dans la province d'Arcadie; 4°. d'un siège épiscopal d'Egypte, dans la première Thébaidé; 5°. d'un siège épiscopal de l'Asie proconsulaire; 6°. d'un siège épiscopal d'Asie, dans l'Osroène. (D. J.)

**THÉOENIES**, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes de Bacchus, chez les Athéniens; le dieu lui-même étoit appelé *Théonios*, le dieu du vin, de *bios*, dieu, & *ênos*, du vin. (D. J.)

**THÉOGAMIE**, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *θωγαμία*, fête qui se célébroit en l'honneur de Proserpine, & en mémoire de son mariage avec Pluton: ce mot signifie mariage des dieux, de *bios*, dieu, & *γῆμος*, mariage. Voyez Potter, *Archaeol. grec. l. II. c. xx. tom. I. p. 402.* (D. J.)

**THÉOGONIE**, f. f. (*Hist. anc.*) branche de la théologie payenne, qui enseignoit la génération de leurs dieux. Voyez DIEU.

Ce mot est formé du grec *theos*, Dieu, & de *goné*, génération, semence, généalogie.

Hésiode nous a donné l'ancienne *théogonie* dans un poème qui porte ce titre.

Le docteur Burnet observe que les anciens auteurs confondent la *théogonie*, avec la cosmogonie: en effet la génération des dieux des anciens Persans; savoir, le feu, l'eau & la terre, n'est probablement autre chose que la génération des premiers éléments. Voyez CHÉOS.

**THÉOL**, LE, ou LE THÉO, (*Géog. mod.*) petite rivière de France, en Berri, élection d'Issoudun. Elle a sa source à 14 lieues d'Issoudun, & se jette dans l'Arnois, à Reully. (D. J.)

**THÉOLOGAL**, f. m. (*Hist. ecclési.*) nom qu'on donne dans les cathédrales & dans quelques collégiales à un théologien prébendé, pour prêcher à certains jours & pour faire des leçons de théologie aux jeunes clercs.

Le pape Innocent III. dans le second concile de Latran, ordonna que dans chaque église métropolitaine, on nommeroit un théologien pour interpréter l'Écriture-sainte, & pour enseigner ce qui regarde le soin des âmes. Pour récompense il assigne à celui qui fera ces leçons, le revenu d'une prébende. Le concile de Balle, *sess. 31. can. 3.* dont le décret fut inséré dans la pragmatique sanction, étend à toutes les églises cathédrales la nécessité d'avoir un *théologal* qui n'étoit auparavant que pour les églises métropolitaines. Cette disposition a passé de la pragmatique dans le concordat, approuvé par le cinquième concile de Latran. Il porte qu'il y aura une prébende *théologale* dans toutes les églises cathédrales & métropolitaines affectée à un docteur, licencié ou bachelier formé en théologie. Il doit faire au-moins deux leçons par semaine, sous peine d'être privé, s'il y manque, de ses distributions; mais quand il enseigne, il doit être censé présent au chœur, & ne rien perdre de tout ce qui peut revenir aux autres chanoines.

Le

Le concile de Trete, *sess. 5. c. j.* affecte aussi une prébende au *théologal*, qu'il veut qu'on établisse dans chaque cathédrale. Suivant les décisions de la congrégation du concile, les chanoines & les autres prêtres de la cathédrale sont obligés d'assister aux leçons du *théologal*, & on peut priver celui-ci de sa prébende, s'il manque à satisfaire à ses devoirs.

Dans le cinquième concile de Milan, on oblige le *théologal* d'interpréter publiquement l'Écriture sainte dans l'église cathédrale tous les jours de fêtes & de dimanches. S. Charles dans son onzième synode diocésain, enjoint au *théologal* de faire trois leçons par semaine, & de prêcher quelquefois. Ainsi le *théologal* qui n'étoit d'abord que le docteur des clercs, est devenu aussi celui du peuple.

Les ordonnances d'Orléans & de Blois prescrivent l'établissement d'un *théologal* dans les cathédrales; elles veulent qu'il prêche tous les dimanches & fêtes solennelles, & qu'il fasse des leçons publiques sur l'Écriture sainte trois fois la semaine. Les chanoines sont obligés d'assister à ses leçons, sous peine d'être privés de leurs rétributions; mais toutes ces dispositions sont aujourd'hui fort négligées. Thomassin, *disciplin. de l'Eglise, part. IV. liv. II. c. lxx. & cxvij.*

**THÉOLOGIE**, *Theologia*, du grec *theos*, Dieu, & *logos*, discours, prise en général, est la science de Dieu & des choses divines, même entant qu'on peut les connoître par la lumière naturelle. C'est en ce sens qu'Aristote, *Metaphysic. I. VI.* appelle *théologie*, la partie de la philosophie, qui s'occupe à traiter de Dieu & de quelques-uns de ses attributs. C'est encore dans le même sens que les Payens donnoient à leurs poètes le nom de *théologians*, parce qu'ils les regardoient comme plus éclairés que le vulgaire, sur la nature de la divinité & sur les mystères de la religion.

Les anciens avoient trois sortes de *théologie*; savoir, 1°. la mythologique ou fabuleuse qui florissoit parmi les Poètes, & qui rouloit principalement sur la théogonie ou génération des dieux. Voyez **FABLE**, **MYTHOLOGIE** & **THÉOGONIE**.

2°. La politique, embrassée principalement par les princes, les magistrats, les prêtres, & le corps des peuples, comme la science la plus utile & la plus nécessaire pour la sûreté, la tranquillité & la prospérité de l'état.

3°. La physique ou naturelle, cultivée par les Philosophes, comme la science la plus convenable à la nature & à la raison, elle n'admettoit qu'un seul Dieu suprême, & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes. Voyez **DÉMON** & **GÉNIE**.

Les Hébreux qui avoient été favorisés de la révélation ont aussi leurs Théologians, car on peut donner ce titre aux Prophètes suscités de Dieu pour les instruire, aux pontifes chargés par état de leur expliquer la loi, & aux scribes ou docteurs qui faisoient profession de l'interpréter. Depuis leur dispersion, les Juifs modernes n'ont manqué ni d'écrivains, ni de livres; les écrits de leurs rabbins sont répandus par tout le monde. Voyez **RABBINS** & **THALMUD**.

Parmi les Chrétiens, le mot de *Théologie* se prend en divers sens. Les anciens pères, & particulièrement les Grecs, comme saint Basile & saint Grégoire de Nazianze, ont donné spécialement ce nom à la partie de la doctrine chrétienne qui traite de la divinité; de-là vient que parmi eux on appelloit l'évangéliste S. Jean, le *théologien* par excellence, à cause qu'il avoit traité de la divinité du Verbe, d'une manière plus profonde & plus étendue que les autres apôtres. Ils surnommoient aussi S. Grégoire de Nazianze, le *théologien*, parce qu'il avoit défendu avec zèle la divinité du Verbe contre les Ariens; & en ce

Tome XVI.

sens les Grecs distinguoient la *théologie*, de ce qu'ils appelloient *économie*, c'est-à-dire de la partie de la doctrine chrétienne qui traite du mystère de l'incarnation.

Mais dans un sens plus étendu, l'on définit la *Théologie*, une science qui nous apprend ce que nous devons croire de Dieu, & la manière dont il veut que nous le servions; on la divise en deux espèces, qui sont la *Théologie* naturelle & la *Théologie* surnaturelle.

La *Théologie* naturelle est la connoissance que nous avons de Dieu & de ses attributs, par les seules lumières de la raison & de la nature, & en considérant les ouvrages qui ne peuvent être sortis que de ses mains.

La *Théologie* surnaturelle ou *Théologie* proprement dite est une science, qui se fondant sur des principes révélés, tire des conclusions, tant sur Dieu, sa nature, ses attributs, &c. que sur toutes les autres choses qui peuvent avoir rapport à Dieu: d'où il s'en suit, que la *Théologie* joint dans sa manière de procéder l'usage de la raison à la certitude de la révélation, ou qu'elle est fondée en partie sur les lumières de la révélation, & en partie sur celles de la raison.

Toutes les vérités dont la *Théologie* se propose la recherche & l'examen, étant ou spéculatives ou pratiques, on la divise à cet égard en *Théologie* spéculative & *Théologie* pratique ou morale. La *Théologie* spéculative est celle qui n'a pour objet que d'éclaircir, de fixer, de défendre les dogmes de la religion, en tant qu'ils doivent être crus. La *Théologie* pratique ou morale, est celle qui s'occupe à fixer les devoirs de la religion, en traitant des vertus & des vices, en prescrivant des règles, & décidant de ce qui est juste ou injuste, licite ou illicite dans l'ordre de la religion.

Quant à la manière de traiter la *Théologie*, on la distingue en positive & en scholastique. La *Théologie* positive, est celle qui a pour objet d'exposer & de prouver les vérités de la religion par les textes de l'Écriture, conformément à la tradition des pères de l'Église & aux décisions des conciles, sans s'attacher à la méthode des écoles, mais en les traitant dans un style oratoire, comme ont fait les pères de l'Église.

La scholastique est celle qui emploie la dialectique, les argumens & la forme usées dans les écoles pour traiter les matières de religion.

Quelques auteurs pensent, que la différence qui se trouve entre la *Théologie* positive & la scholastique, ne vient point de la diversité du style & de l'élocution; en un mot, de la forme scholastique propre à la dernière, & qu'on ne remarque pas dans la première; mais de ce que les Théologians scholastiques ont renfermé en un seul corps & mis dans un certain ordre, toutes les questions qui regardent la doctrine, au lieu que les anciens ne traitoient des dogmes de la religion, que séparément & par occasion: mais cela ne fait rien quant au style, car les modernes auroient pu traiter tout le plan de la religion en style oratoire, & les anciens n'en traitent que quelques questions en style scholastique. La véritable différence entre la positive & la scholastique dépend donc de la forme du style, puisque pour le fonds les matières sont les mêmes.

Luther appelloit la *Théologie* scholastique une *discipline à deux faces*, composée du mélange de l'Écriture sainte & des raisons philosophiques. *Mixtions quadam ex divinis eloquiis & philosophicis rationibus tanquam ex contrariis generis biformis disciplina constans.* Mais on verra par la suite, qu'il n'en avoit qu'une fautive idée & qu'il en jugeoit par les abus.

M. l'abbé Fleury dans son cinquième discours sur l'histoire ecclésiastique, ne paroît pas non plus fort favorable à la scholastique; car après s'être objecté,

« il n'est pas vrai que les scholastiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enseigner la *Théologie*, & si leur style n'est pas plus solide & plus précis que celui des anciens, il répond : « Je l'ai souvent oui dire, mais je ne puis en convenir, & on ne me persuadera jamais, que jus-  
« qu'au douzième siècle la méthode ait manqué dans  
« les écoles chrétiennes. Il est vrai, ajoute-t-il, que  
« les anciens n'ont pas entrepris de faire un cours  
« entier de *Théologie*, comme ont fait Hugues de  
« Saint-Victor, Robert Pullus, Hildebert de Tours,  
« & tant d'autres. Mais ils n'ont pas laissé que de  
« nous donner dans leurs ouvrages le plan entier de  
« la religion, comme S. Augustin dans son *Enchiridion*,  
« montre tout ce qu'on doit croire, & la manière  
« d'enseigner dans le livre de la doctrine  
« chrétienne. On trouve de même l'abrégé de la  
« morale dans quelques autres traités, comme dans  
« le pédagogue de S. Clément Alexandrin ».

« Que manque-t-il donc aux anciens, continue-t-il ?  
« Est-ce de n'avoir pas donné chacun leur cours  
« entier de *Théologie*, recommençant toujours à di-  
« viser & à définir les mêmes matières ? J'avoue que  
« les modernes l'ont fait, mais je ne conviens pas  
« que la religion en ait été mieux enseignée. L'effet  
« le plus sensible de cette méthode est d'avoir rem-  
« pli le monde d'une infinité de volumes, partie im-  
« primés, partie encore manuscrits qui demeurent  
« en repos dans les grandes bibliothèques, parce  
« qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par  
« l'agrément : car qui lit aujourd'hui Alexandre de  
« Hales ou Albert le grand ? Et il avoit remarqué  
« plus haut qu'il ne voyoit rien de grand dans ce der-  
« nier que la grosseur & le nombre des volumes.

Il observe ensuite que les scholastiques prétendoient  
« suivre la méthode des géomètres, mais qu'ils ne la  
« suivoient pas en effet, prenant souvent l'écriture  
« dans des sens figurés & détournés, posant pour prin-  
« cipes des axiomes d'une mauvaise philosophie, ou des  
« autorités de quelque auteur profane. Puis il ajoute :  
« si les scholastiques ont imité la méthode des géo-  
« mètres, ils ont encore mieux copié leur style sec  
« & uniforme. Ils ont donné dans un autre défaut,  
« en se faisant un langage particulier distingué de tou-  
« tes les langues vulgaires & du vrai latin, quoi-  
« qu'il en tire son origine. Ce qui toutefois n'est point  
« nécessaire, puisque chacun peut philosopher en  
« parlant bien sa langue. Les écrits d'Aristote sont  
« en bon grec ; les ouvrages philosophiques de Cicé-  
« ron en bon latin, & dans le dernier siècle Descar-  
« tes a expliqué sa doctrine en bon françois. . .

« Un autre erreur est de croire qu'un style sec,  
« contraint, & partout uniforme, soit plus clair &  
« plus court que le discours ordinaire & naturel, où  
« l'on se donne la liberté de varier les phrases, &  
« d'employer quelques figures. Ce style gêné & jeté  
« en moule, pour ainsi dire, est plus long, outre  
« qu'il est très-ennuyeux. On y répète à chaque page  
« les mêmes formules, par exemple ; *sur cette matière*  
« on fait six questions ; & la première, on procède ainsi,  
« puis trois objections, puis je réponds qu'il faut dire,  
« &c. ensuite viennent les réponses aux objections.  
« Vous diriez que l'auteur est forcé par une nécessité  
« inévitable de s'exprimer toujours de même. On  
« répète à chaque ligne les termes de l'art : proposi-  
« tion, assertion, majeure, mineure, preuve, con-  
« clusion, &c. or ces répétitions allongent beaucoup  
« le discours. . .

« Les arguments en forme allongent encore nota-  
« blement le discours, & impatientent celui qui voit  
« d'abord la conclusion. Il est soulagé par un enchy-  
« mème ou par une simple proposition, qui fait sous-  
« entendre tout le reste. Il faudroit réserver les syl-  
« logismes entiers pour des occasions rares, lorsqu'il

« faut développer un sophisme spécieux, ou rendre sen-  
« sible une vérité abstraite.

« Cependant, conclut-il, ceux qui sont accoutu-  
« més au style de l'école ne reconnoissent point les  
« raisonnemens, s'ils ne sont revêtus de la forme syl-  
« logistique. Les pères de l'Eglise leur paroissent des  
« rhétoriciens pour ne pas dire des discoureurs, parce  
« qu'ils s'expliquent naturellement, comme on fait  
« en conversation, parce qu'ils usent quelquefois  
« d'interrogations, d'exclamations & d'autres figures  
« ordinaires, & les scholastiques ne voyent pas que  
« les figures & les tours ingénieux épargnent beau-  
« coup de paroles, & que souvent par un mot bien  
« placé, on prévient ou l'on détourne une objection  
« qui les occuperait long-tems.

Ces accusations sont graves, & l'on ne peut guères  
« dire plus de mal de la scholastique ; mais elles ne  
« tombent que sur l'ancienne scholastique désignée par  
« des questions frivoles & par un style barbare. Car il  
« faut convenir que depuis le renouvellement des études  
« dans le xvj. siècle la scholastique a bien changé de  
« forme à ces deux égards. En effet, à la considérer  
« dans son véritable point de vue, elle n'est que la con-  
« noissance des divines Ecritures, interprétées suivant  
« le sens que l'Eglise approuve, en y joignant les ex-  
« plications & les censures des pères, sans toutefois  
« négliger les secours qu'on peut tirer des sciences pro-  
« fanes pour éclaircir & soutenir la vérité. *Scholastica*  
*theologia est divinarum scripturarum peritia, recepta*  
*quem ecclesia approbat sensu, non spreto orthodoxorum*  
*doctorum interpretationibus & censuris, interdum alia-*  
*rum disciplinarum non contempto suffragio.* C'est ainsi  
« que l'a connue la faculté de *theologie* de Paris, qui la  
« cultive sur ces principes, & dont le but en y exer-  
« çant ses élèves est de les accoutumer à la justesse du  
« raisonnement par l'usage de la dialectique.

Retranchez en effet de la scholastique un grand  
« nombre de questions futiles dont la surchargeoient les  
« anciens, écarterez les abus de leur méthode, & rédui-  
« sez-la à traiter par ordre des vérités intéressantes du  
« dogme & de la morale, & vous trouverez qu'elle est  
« aussi ancienne que l'Eglise. Tant d'ouvrages polémiques  
« & dogmatiques des pères de tous les siècles, dans  
« lesquels ils établissent les divers dogmes de la reli-  
« gion attaqués par les hérétiques, en sont une preuve  
« incontestable. Car ils ne se contentent pas d'y expo-  
« ser simplement la foi de l'Eglise, & d'apporter les  
« passages de l'Ecriture & des pères sur lesquels elle est  
« fondée, mais ils emploient aussi la dialectique & le  
« raisonnement pour établir le véritable sens des passa-  
« ges qu'ils citent, pour expliquer ceux qui sont allé-  
« gués par leurs adversaires, pour résoudre les difficul-  
« tés qu'ils proposent, pour éclaircir & développer les  
« conséquences des principes qu'ils trouvent établis  
« dans l'Ecriture sainte & dans la tradition, & pour con-  
« vaincre d'erreur les fausses conséquences tirées par  
« les hérétiques : enfin ils ne négligent rien de tout  
« ce qui peut servir à faire connoître, à éclaircir & à  
« soutenir la vérité, à persuader ceux qui n'en sont pas  
« convaincus, à retirer de l'erreur ceux qui y sont en-  
« gagés ; pour y réussir, ils emploient les principes de  
« la raison naturelle, la science des langues, les subtilités  
« de la dialectique, les traits de l'éloquence, l'au-  
« torité des philosophes & celles des historiens. On  
« trouve dans leurs écrits des propositions, des preuves,  
« des objections, des réponses, des arguments,  
« des conséquences, &c. toute la différence vient donc  
« de ce que la méthode des modernes est moins cachée,  
« & qu'ils ne sont pas ou n'ont pas de parole & d'élo-  
« quence. Mais au fond, en fait-ils moins solides  
« quand ils ne s'attachent qu'aux points essentiels, &  
« qu'ils les traitent par les grands principes, comme  
« font les scholastiques modernes, sur-tout dans la fa-  
« culté de *theologie* de Paris ? Les défauts d'une méthode



naissante ne prouvent pas toujours qu'elle soit mauvaise, & font souvent l'éloge de ceux qui l'ont perfectionnée.

Les théologiens ont coutume de traiter plusieurs questions sur la dignité, l'utilité, la nécessité de la science qu'ils professent, & nous renvoyons sur tous ces articles le lecteur à leurs écrits: nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *Théologie* ou des conclusions théologiques. Par *conclusions théologiques* on entend celles qui sont évidemment & certainement déduites d'une ou deux prémisses, qui sont toutes deux révélées, ou dont l'une est révélée, & l'autre est simplement connue par la lumière naturelle, & l'on demande si ces conclusions sont d'une égale certitude que les propositions qui sont de foi. 2°. Si elles sont plus ou moins certaines que les conclusions des autres sciences. 3°. Si elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philosophie, &c.

La décision de toutes ces questions dépend de savoir quel est le fondement de la certitude des conclusions théologiques, c'est-à-dire, quel est le motif qui détermine l'esprit à y acquiescer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu proposée par l'Eglise, est le motif qui porte à acquiescer aux vérités qui sont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'est-à-dire, la connexion qui se trouve entre une conclusion théologique & la révélation, connexion manifestée par la lumière naturelle, est le motif qui porte à acquiescer aux conclusions théologiques.

De-là il est aisé d'inférer 1°. que les conclusions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées 1°. sur la révélation immédiate de Dieu; 2°. sur la décision de l'Eglise qui atteste la vérité de cette révélation, au lieu que les conclusions théologiques n'ont pour motif que leur liaison avec la révélation, mais liaison apperçue seulement par les lumières de la raison; le motif d'acquiescement, & le moyen de connoître ce motif, sont, comme on voit, dans les conclusions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'esprit à se soumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les conclusions théologiques sont plus certaines que les conclusions des sciences naturelles prises en général, parce qu'on sait que celles-ci ne sont souvent appuyées que sur des conjectures, & que leur liaison avec les premiers principes, n'est pas si évidente que celle des conclusions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on est partagé sur la troisième question; savoir, si les conclusions théologiques sont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philosophiques; & il y a sur ce point deux opinions.

La première est celle des anciens théologiens qui soutiennent que les conclusions théologiques sont plus certaines que les premiers principes, parce que, disent-ils, elles sont appuyées sur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes, au lieu que la certitude des premiers principes n'est fondée que sur la raison ou la lumière naturelle, qui est sujette à l'erreur.

La plupart des modernes pensent au-contraire que les premiers principes sont aussi certains que les conclusions théologiques, parce que 1°. telle est la certitude de ces axiomes: *le tout est plus grand que sa partie; deux choses égales à une troisième sans égales entre elles, &c.* qu'il est impossible d'en assigner une plus grande; & qu'on sent par expérience qu'il n'est point de vérités auxquelles l'esprit acquiesce plus promptement. 2°. Parce que Dieu n'est pas moins l'auteur de la raison que de la révélation, d'où il

Tome XVI.

s'ensuit, que si l'on ne peut soupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche sur Dieu même, on ne peut non-plus soupçonner la raison-d'erreur quant aux premiers principes, puisque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi. 3°. Parce que la foi même est en quelque sorte appuyée sur la raison: car, disent-ils, pourquoi croyons-nous à la révélation? parce que nous savons que Dieu est la vérité par essence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé; & qui est-ce qui nous manifeste cette vérité? la raison sans doute; c'est elle aussi qui par divers motifs de crédibilité nous persuade que Jésus-Christ est le messie, & que sa religion est la seule véritable: si donc la raison nous mène comme par la main jusqu'à la foi, & si elle en est en quelque sorte le fondement, pourquoi veut-on que les conclusions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le soient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raison? Holden. *de resolut. judic. l. I. c. iij. & element. theolog. c. j. p. 12.*

**THÉOLOGIE MYSTIQUE**, signifie une espèce de *théologie* raffinée & sublime, que professent les mystiques. Voyez **MYSTIQUES** & **THÉOLOGIE**.

Cette *théologie* consiste dans une connoissance de Dieu & des choses divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuse immédiatement par lui-même, & qui est assez puissante pour élever l'âme à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuse, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer son entendement, ou pour échauffer ou animer sa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à S. Denis l'Aréopagite, on trouve un discours de *théologie mystique*, & plusieurs auteurs anciens & modernes ont écrit sur le même sujet.

**THÉOLOGIE POSITIVE**, est celle qui consiste dans la simple connoissance ou exposition des dogmes & des articles de foi, autant qu'ils sont contenus dans les saintes Ecritures, ou expliqués par les pères & les conciles, dégagées de toutes disputes & controverses. Voyez **THÉOLOGIE**.

En ce sens, la *théologie positive* est opposée à la *théologie scholastique & polémique*.

**THÉOLOGIEN**, s. m. (*Gram.*) qui étudie, enseigne ou écrit de la théologie. Voyez **THÉOLOGIE**.

**THEOLOGION**, s. m. (*Littérat.*) on donnoit ce nom chez les anciens à un lieu du théâtre, élevé au-dessus de l'endroit où les acteurs ordinaires paroissoient. C'étoit celui d'où les dieux parloient, & des machines sur lesquelles ils descendoient: Il falloit un *theologion* pour représenter l'Ajax de Sophocle & l'Hippolyte d'Euripide. Voyez Scaliger, *poët. l. I. c. j.* & Gronovius, sur l'*Hercules Enéas* de Sophocle, *ad. V. vers. 1940.* Le mot latin *theologion* est formé de *theos, dieu, & logos, discours.* (*D. J.*)

**THÉOMANTIE**, s. f. (*Antiq. grec.*) divination ou divination qui se faisoit par l'inspiration supposée de quelque divinité; les détails en sont curieux, le tems ne me permet pas de les décrire, mais vous en trouverez le précis dans Potter. *Archæol. grec. l. II. c. xij. tome I. p. 298. & suiv.* (*D. J.*)

**THÉOPASCHITES**, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques du v. siècle, & sectateurs de Pierre le Foulon, d'où ils ont été appelés quelquefois *Fulomiani*.

Leur doctrine distinctive étoit que toute la Trinité avoit souffert dans la passion de Jésus-Christ. Voyez **PATRIPASSIENS**.

Cette hérésie fut embrassée par les moines Eutychiens de Scythie, lesquels en s'efforçant de l'introduire

duire dans l'Eglise, y exciterent de grands troubles au commencement du vij. siècle.

Elle fut condamnée d'abord dans les conciles tenus à Rome & à Constantinople en 483. On la fit revivre dans le ix. siècle, & elle fut condamnée de nouveau dans un concile tenu à Rome sous le pape Nicolas I. en 862.

Le P. le Quien, dans ses notes sur S. Jean Damascene, dit que la même erreur avoit déjà été avancée par Apollinaire, dont les disciples furent les premiers qui eussent été appelés *Théopaschites* ou *Théopaschites*. Voyez APOLLINAIRE.

**THEOPHANIE**, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) *Θεοφάνεια*, c'étoit la fête de l'apparition d'Apollon à Delphes, la première fois qu'il se montra aux peuples de ce canton. Ce mot est composé de *Θεός*, dieu, & *φαίνω*, j'apparais, je manifeste. Voyez Potter, *Archaeol. grec.* t. II. c. xx. tome I. p. 402. (D. J.)

**THEOPHANIE**, f. f. terme d'Eglise, nom que l'on a donné autrefois à l'Epiphanie ou à la fête des rois; on l'a aussi appelé *théopie*. Le P. Pétau, dans ses notes sur S. Epiphane, observe que, selon Clément d'Alexandrie, lorsque la *théophanie*, qui étoit un jour de jeûne, tomboit le Dimanche, il falloit jeûner. Cette pratique a bien changé; puisqu'aujourd'hui, bien-loin de jeûner le jour de la Nativité lorsqu'elle arrive le Dimanche, au contraire lorsqu'elle arrive un Vendredi ou un Samedi, qui sont des jours d'abstinence dans l'Eglise romaine, les lois ecclésiastiques dispensent de cette abstinence; l'on fait gras, & c'est un jour de régal. (D. J.)

**THEOPHRASTA**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus. Le calice de la fleur est une petite enveloppe légèrement découpée en cinq segmens obtus, & il subsiste après la chute de la fleur. La fleur est monopétale, en cloche, finement divisée en cinq segmens obtus; les étamines sont cinq filets pointus plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est assilé, & plus court que la fleur; le stigma est aigu; le fruit est une grosse capsule ronde, contenant une seule loge; les semences sont nombreuses, arrondies, & attachées à chaque partie de leur filique qui est lâche. Linnæi, *gen. plant.* p. 66. (D. J.)

**THEOPNEUSTES**, (*Littérat.*) *Θεοπνεύσται*, épithète que les Grecs donnoient à leurs prêtres, quand ils étoient saisis de l'esprit prophétique. Potter, *Archaeol. grec.* tome I. p. 302. (D. J.)

**THEOPROPIA**, (*Littérat.*) *Θεοπροπία*, c'est l'épithète même que les Grecs donnoient aux oracles. Voyez ORACLE. (D. J.)

**THEOPSIE**, f. f. (*Mythologie*) c'est-à-dire l'apparition des dieux. Les païens étoient persuadés que les dieux se manifestoit quelquefois, apparissoient à quelques personnes, & que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célébroit quelque fête en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe & Dion Chrysostôme font mention de ces sortes d'apparitions.

**THEOPTIE**, f. f. terme d'Eglise, c'est la même chose que *Théophanie* ou *Epiphanie*. Ce mot vient de *θεός*, Dieu, & *ὄψωμαι*, je vois. (D. J.)

**THEORBE** ou **TUORBE**, f. m. (*Lutherie*) instrument de musique fait en forme de luth, à la réserve qu'il a deux manches, dont le second, qui est plus long que le premier, soutient les quatre derniers rangs de cordes qui doivent rendre les sons les plus graves. Voyez LUTH, & la fig. Planches de Lutherie.

Ce mot est françois, quoiqu'il y en ait qui le dérivent de l'italien *tiorda*, qui signifie la même chose; il y en a d'autres qui prétendent que c'est le nom de celui qui a inventé cet instrument.

C'est le *thorbe* qui, depuis environ cent ans, a pris la place du luth, & qui dans les concerts fait la basse continue. On dit qu'il a été inventé en France par le

seigneur Hotteman, & qu'il a passé de-là en Italie.

La seule différence qu'il y a entre le *thorbe* & le luth, c'est que le premier a huit grosses cordes plus longues du double que celle du luth: cette longueur considérable fait rendre à ces cordes un son si doux, & qu'elles soutiennent si long-tems, qu'il ne faut point s'étonner que plusieurs préfèrent le *thorbe* au clavecin même. Le *thorbe* a du-moins cet avantage, qu'on peut aisément changer de place.

Toutes ses cordes sont ordinairement simples, cependant il y en a qui doublent les plus grosses d'une petite octave, & les minces d'un unisson; & comme, dans cet état, le *thorbe* ressemble davantage au luth, les Italiens l'appellent *arci-leuto* ou *archi-luth*. Voyez ARCHI-LUTH.

**THEORE**, f. m. (*Antiq. grec.*) *Θεορός*, les *théores* étoient des sacrificateurs particuliers, que les Athéniens envoyoit à Delphes offrir en leur nom des tems en tems à Apollon pythien des sacrifices solennels, pour le bonheur de la ville d'Athènes & la prospérité de la république. On tiroit les *théores* tant du corps du sénat, que de celui des *thesmothetes*.

**THEOREME**, f. m. en *Mathématique*, c'est une proposition qui énonce & démontre une vérité. Ainsi si l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé sur la même base & de même hauteur, en faisant attention à leurs définitions immédiates, aussi-bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infère que le parallélogramme est double du triangle: cette proposition est un *théoreme*. Voyez DÉFINITION, &c.

Le *théoreme* est différent du problème, en ce que le premier est de pure spéculation, & que le second a pour objet quelque pratique. Voyez PROBLÈME.

Il y a deux choses principales à considérer dans un *théoreme*, la proposition & la démonstration; dans la première on exprime la vérité à démontrer. Voyez PROPOSITION.

Dans l'autre on expose les raisons qui établissent cette vérité.

Il y a des *théoremes* de différente espèce: le *théoreme* général est celui qui s'étend à un grand nombre de cas; comme celui-ci, le rectangle de la somme & de la différence de deux quantités quelconques est égal à la différence des carrés de ces mêmes grandeurs.

Le *théoreme* particulier est celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier; comme celui-ci, dans un triangle équilatéral rectiligne, chacun des angles est de 60 degrés.

Un *théoreme* négatif exprime l'impossibilité de quelque assertion; tel est celui-ci: un nombre entier qui n'est pas carré ne sauroit avoir pour racine carrée un nombre entier plus une fraction.

Le *théoreme* réciproque est celui dont la converse est vraie; comme celui-ci: si un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux: la converse de ce *théoreme* est aussi vraie, c'est-à-dire que si un triangle a deux angles égaux, il a nécessairement deux côtés égaux. Voyez RÉCIPROQUE, INVERSE & CONVERSE. Chamburs.

**THEORÉTIQUE** ou **THÉORIQUE**, qui a rapport à la théorie, ou qui se termine à la spéculation. Dans ce sens, le mot est opposé à *pratique*, & il répond à *dogmatique*.

Il est formé du grec *θεωρώ*, je vois, j'examine, je contemple.

Les sciences se divisent ordinairement en *théoriques* ou *spéculatives*, comme la Théologie, la Philosophie, &c. & en *pratiques*, comme la Médecine, le Droit, &c. Voyez SCIENCE.

**THÉORÉTIQUE**, est un nom qui fut donné en particulier à une ancienne secte de médecins opposés aux empiriques. Voyez MÉDECIN.

Les Médecins *théoriques* étoient ceux qui s'appli-

quoient à étudier & à examiner soigneusement tout ce qui regarde la santé & les maladies ; les principes du corps humain , sa structure , ses parties , avec leurs actions & leurs usages ; tout ce qui arrive au corps , soit naturellement , soit contre nature , les différences des maladies , leur nature , leurs causes , leurs signes , leurs indications , &c. le tissu , les propriétés , &c. des plantes & des autres remèdes , &c. en un mot , les Médecins *théoriques* étoient ceux qui se conduisoient par raisonnement , au-lieu que les Médecins empiriques ne suivoient que l'expérience. Voyez MÉDECINE & EMPIRIQUE.

**THÉORETTE**, f. m. (*Antiq. grec.*) *θεωρητήρ*, de *θεωρῶ*, je vois, nom qu'on donnoit en Grece au présent qu'on faisoit aux jeunes filles prêtes à se marier, lorsqu'elles se montroient la première fois en public en ôtant leur voile. Scaliger, *polit. l. III. c. 9.* prétend que ce mot désignoit les présens que l'on faisoit à la nouvelle épouse, lorsqu'on la conduisoit au lit nuptial. Quoi qu'il en soit, ces mêmes présens étoient encore appellés *ophteres*, *anacalypteres* & *prophitengteres*, parce que l'époux futur voyoit alors à sa volonté sa future épouse. (D. J.)

**THÉORIE**, f. f. (*Philos.*) doctrine qui se borne à la considération de son objet, sans aucune application à la pratique, soit que l'objet en soit susceptible ou non.

Pour être savant dans un art, la *théorie* suffit ; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la *théorie*. Souvent les machines promettent d'heureux succès dans la *théorie*, & échouent dans la pratique. Voyez MACHINE.

On dit la *théorie* de l'arc-en-ciel, du microscope, de la chambre obscure, du mouvement du cœur, de l'opération des purgatifs, &c.

*Théories des planetes*, &c. Ce sont des systèmes ou des hypothèses, selon lesquelles les Astronomes expliquent les phénomènes ou les apparences de ces planetes, & d'après lesquels ils donnent des méthodes pour calculer leurs mouvemens. Voyez SYSTÈME, PLANETTE, &c. Chambers.

**THÉORIE**, f. f. (*Antiq. grec.*) *θεωρία*, pompe sacrée composée de chœurs de musique que les principales villes grecques envoyoient toutes les années à Délos. Plutarque, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit : avant lui les chœurs de musique que les villes envoyoient à Délos pour chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de désordre, parce que les habitans de l'île accouroient sur le rivage au-devant du vaisseau, n'attendoient pas qu'ils fussent descendus à terre ; mais poussés par leur impatience, ils les pressoient de chanter en débarquant, de sorte que ces pauvres musiciens étoient forcés de chanter dans le tems même qu'ils se couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu'ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne pouvoit se faire qu'avec beaucoup d'indécence & de confusion. Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette pompe sacrée, il se garda bien d'aller aborder à Délos ; mais pour éviter cet inconvénient, il alla descendre dans l'île de Rhène, ayant avec lui son chœur de musiciens, les victimes pour le sacrifice & tous les autels préparatifs pour la fête ; il avoit encore amené un pont qu'il avoit eu la précaution de faire construire à Athènes selon la mesure de la largeur du canal qui sépare l'île de Rhène & celle de Délos. Ce pont étoit d'une magnificence extraordinaire, orné de dorures, de beaux tableaux & de riches tapisseries. Nicias le fit jeter la nuit sur le canal, & le lendemain au point du jour il fit passer toute sa procession & ses musiciens superbement parés, qui en marchant en bel ordre & avec décence, remplissoient l'air de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance il arriva au temple d'A-

pollon. On choissoit pour la conduite des chœurs un des principaux citoyens, & c'étoit une grande gloire que d'être intendant des théores. Voyez THÉORE. Voyez aussi pour les détails de cette célèbre procession navale, qu'on nommoit *théorie*, les *archaol. grec.* de Potter. l. II. c. ix. t. I. pag. 284 & suiv. (D. J.)

**THÉORIUS**, (*Mythol.*) Apollon avoit un temple à Troézène, sous ce nom qui signifie je vois, & qui convient fort à ce dieu considéré comme le soleil. C'étoit le plus ancien temple de cette ville ; il fut rebâti & décoré par le sage Pithée. (D. J.)

**THÉOSOPHES**, LES, (*Hist. de la Philosophie.*) voici peut-être l'espece de philosophie la plus singulière. Ceux qui l'ont professée, regardoient en pitié la raison humaine ; ils n'avoient nulle confiance dans sa lueur ténébreuse & trompeuse ; ils se prétendirent éclairés par un principe intérieur, surnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y étoignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoissances les plus sublimes lorsqu'il agissoit, ou qui les laissoit tomber dans un état d'imbécillité naturelle lorsqu'il cessoit d'agir ; qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtrisoient pas, mais dont ils étoient maîtrisés, & qui les conduisoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées sur Dieu & sur la nature : c'est ce qu'ils ont appelé la *théosophie*.

Les *théosophes* ont passé pour des fous auprès de ces hommes tranquilles & froids, dont l'âme pesante ou raffinée n'est susceptible ni d'émotion, ni d'enthousiasme, ni de ces transports dans lesquels l'homme ne voit point, ne sent point, ne juge point, ne parle point, comme dans son état habituel. Ils ont dit de Socrate & de son démon, que si le sage de la Grece y croyoit, c'étoit un insensé, & que s'il n'y croyoit pas, c'étoit un fripon.

Me sera-t-il permis de dire un mot en faveur du démon de Socrate & de celui des *théosophes* ? Nous avons tous des pressentimens, & ces pressentimens sont d'autant plus justes & plus prompts, que nous avons plus de pénétration & d'expérience. Ce sont des jugemens subits auxquels nous sommes entraînés par certaines circonstances très-déliées. Il n'y a aucun fait qui ne soit précédé & qui ne soit accompagné de quelques phénomènes. Quelque fugitifs, momentanés & subtils que soient ces phénomènes, les hommes doués d'une grande sensibilité, que tout frappe, à qui rien n'échappe, en sont affectés, mais souvent dans un moment où ils n'y attachent aucune importance. Ils reçoivent une foule de ces impressions. La mémoire du phénomène passe ; mais celle de l'impression se réveillera dans l'occasion ; alors ils prononcent que tel événement aura lieu ; il leur semble que c'est une voix secrète qui parle au fond de leur cœur, & qui les avertit. Ils se croient inspirés, & ils le sont en effet, non par quelque puissance surnaturelle & divine, mais par une prudence particulière & extraordinaire. Car qu'est-ce que la prudence, sinon une supposition dans laquelle nous sommes portés à regarder les circonstances diverses où nous nous trouvons, comme les causes possibles d'effets à craindre ou à espérer dans l'avenir ? or il arrive que cette supposition est quelquefois fondée sur une infinité de choses légères que nous avons vues, apperçues, senties, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni à nous-mêmes, ni aux autres, mais qui n'en ont pas une liaison moins nécessaire ni moins forte avec l'objet de notre crainte & de notre espérance. C'est une multitude d'atomes imperceptibles chacun, mais qui réunis forment un poids considérable qui nous incline, sans presque savoir pourquoi. Dieu voit l'ordre de l'univers entier dans la plus petite molécule de la matière. La pru-



dence de certains hommes privilégiés tient un peu de cet attribut de la divinité. Ils rapprochent les analogies les plus éloignées; ils voyent des liaisons presque nécessaires où les autres sont loin d'avoir des conjectures. Les passions ont chacune leur physionomie particulière. Les traits s'alterent sur le visage à mesure qu'elles se succèdent dans l'ame. Le même homme présente donc à l'observateur attentif un grand nombre de masques divers. Ces masques des passions ont des traits caractéristiques & communs dans tous les hommes. Ce sont les mêmes viscères intérieurs qui se meuvent dans la joie, dans l'indignation, dans la colère, dans la frayeur, dans le moment de la dissimulation, du mensonge, du ressentiment. Ce sont les mêmes muscles qui se détendent ou se resserrent à l'extérieur, les mêmes parties qui se contractent ou qui s'affaissent; si la passion étoit permanente, elle nous feroit une physionomie permanente, & fixeroit son masque sur notre visage. Qu'est-ce donc qu'un physionomiste? C'est un homme qui connoit les masques des passions, qui en a des représentations très-présentes, qui croit qu'un homme porte, malgré qu'il en ait, le masque de sa passion dominante, & qui juge des caractères des hommes d'après les masques habituels qu'il leur voit. Cet art est une branche de la sorte de divination dont il s'agit ici.

Si les passions ont leurs physionomies particulières, elles ont aussi leurs gestes, leur ton, leur expression. Pourquoi n'ai-je point été surpris qu'un homme que j'avois regardé pendant de longues années comme un homme de bien, ait eu tout-à-coup la conduite d'un coquin? C'est qu'au moment où j'apprends son action, je me rappelle une foule de petites choses qui me l'avoient annoncé d'avance, & que j'avois négligées.

Les philosophes ont tous été chimistes, ils s'appelloient les philosophes par le feu. Or il n'y a aucune science qui offre à l'esprit plus de conjectures délicates, qui le remplisse d'analogies plus subtiles, que la chimie. Il vient un moment où toutes ces analogies se présentent en foule à l'imagination du chimiste: elles l'entraînent; il tente en conséquence une expérience qui lui réussit, & il attribue à un commerce intime de son ame avec quelque intelligence supérieure, ce qui n'est que l'effet subit d'un long exercice de son art. Socrate avoit son démon; Paracelse avoit le sien; & ce n'étoient l'un & l'autre ni deux fous, ni deux fripons, mais deux hommes d'une pénétration surprenante, sujets à des illuminations brusques & rapides, dont ils ne cherchoient point à se rendre raison.

Nous ne prétendons point étendre cette apologie à ceux qui ont rempli l'intervalle de la terre aux cieux, de natures moyennes entre l'homme & Dieu, qui leur obéissoient, & qui ont accredité sur la terre toutes les rêveries de la magie, de l'astrologie & de la cabale. Nous abandonnons ces philosophes à toutes les épithètes qu'on voudra leur donner.

La secte des philosophes a été très-nombreuse. Nous ne parlerons que de ceux qui s'y sont fait un nom, tels que Paracelse, Valentin, Fludd, Boëhmus, les Van-helmont & Poiret.

Philippe Aureolus Théophraste Paracelse Bombast de Hohenheim naquit en Suisse en 1493. Il n'y a forte de calomnies que ses ennemis n'aient hasardées contre lui. Ils ont dit qu'un soldat lui avoit coupé les testicules, dans la Carinthie où il étoit employé à conduire un troupeau d'oies. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premières années de sa vie furent dissolues, & qu'il n'eut jamais de goût pour les femmes. Il garda le célibat. Son pere prit sur lui-même le soin de son éducation. Il lui montra les humanités; & l'instruisit des principes de la médecine; mais cet enfant doué d'un génie surprenant, & dévoré du desir

de connoître, ne demeura pas long-tems sous l'aile paternelle. Il entreprit dans l'âge le plus tendre les voyages les plus longs & les plus pénibles, ne méprisant ni aucun homme ni aucune connoissance, & conférant indistinctement avec tous ceux dont il espéroit tirer quelque lumière. Il souffrit beaucoup; il fut emprisonné trois fois; il servit; il fut exposé à toutes les misères de la nature humaine: ce qui ne l'empêcha point de suivre l'impulsion de son enthousiasme, & de parcourir presque toutes les contrées de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique. L'enthousiasme est le germe de toutes les grandes choses, bonnes ou mauvaises. Qui est-ce qui pratiquera la vertu au milieu des traverses qui l'attendent, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se consacra aux travaux continuels de l'étude, sans enthousiasme? Qui est-ce qui sacrifiera son repos, sa santé, son honneur, sa vie, aux progrès des sciences & des arts & à la recherche de la vérité, sans enthousiasme? Qui est-ce qui se ruinera, qui est-ce qui mourra pour son ami, pour ses enfans, pour son pays, sans enthousiasme? Paracelse descendoit à vingt ans dans les mines de l'Allemagne; il s'avançoit dans la Russie; il étoit sur les frontieres de la Tartarie; apprenoit-il qu'un homme possédât quelque secret, de quelqu'état qu'il fût, en quelque coin de la terre qu'il fût relegué, il le visitoit. Il s'occupoit particulièrement à recueillir les ouvrages des chimistes; il alloit au fond des monastères les arracher aux vers, aux rats & à la poussière; il feuilletoit jour & nuit Raimond Lulle & Arnaud de Villeneuve; il conféroit sans dédain avec les charlatans, les vieillards, les bergers, les payfans, les mineurs, les ouvriers; il vécut familièrement avec des hommes d'un rang le plus distingué, des prêtres, des abbés, des évêques. Il disoit avoir plus appris de ceux que le monde appelle des ignorans, que toute l'école galénique ne savoit; il faisoit peu de cas des auteurs anciens; il en abandonna la lecture de bonne heure; il pensoit qu'il y avoit plus de tems à perdre avec eux que de vraies connoissances à recueillir. Il affectoit surtout le plus grand mépris pour les médecins qui l'avoient précédé. Les médecins de son tems ne le lui pardonnerent pas. Il brûla publiquement Bâle les ouvrages d'Avicenne; mon maître, disoit-il, je n'en reconnois point d'autre que la nature & moi. Il substitua les préparations chimiques à la pharmacie galénique. Ses succès dans les cas les plus désespérés lui firent une réputation incroyable. Jean Frobenius qui s'est immortalisé, sinon par l'invention, du moins par la perfection de l'art typographique, étoit tourmenté de la goutte au pié droit; les remèdes qu'on lui ordonnoit, ne faisoient qu'irriter son mal; on étoit sur le point de lui couper le pié; Paracelse le vit & le guérit. Si l'on en croit Van-helmont, la lepre, l'asthme, la gangrene, la paralysie, l'épilepsie, la pierre, l'hydropisie, la goutte, le cancer & toutes ces maladies qui font le désespoir de nos médecins, ne lui résistoient pas. Les habitans de Bâle l'appellerent à eux, & le nommerent à une chaire de physique. Il fit ses leçons en langue vulgaire, & il eut l'auditoire le plus nombreux. Il ne savoit point de grec; la langue latine lui étoit peu familière; d'ailleurs il avoit un si grand nombre d'idées qui lui étoient propres, & qui n'avoient point de nom dans aucun idiome, soit ancien, soit moderne, qu'il eût été obligé de s'en faire un particulier. Il s'appliqua beaucoup plus à l'étude de la matière médicale, à la pratique de la chimie, à la connoissance & à la cure des maladies, qu'à la théorie & à l'érudition de l'art. Cependant il ne négligea pas entièrement ces dernières parties. Il fit un usage surprenant du laudanum qu'on appelloit dans son école le remède par excellence. Il parle souvent dans ses ouvrages de l'azoth qu'il déshait lignum & linea vita. On prétend que cet azoth est la re-

mede universel, la pierre philosophale. Il auroit pu jouir à Bâle de la considération des hommes & du repos, les deux plus grands biens de la vie; mais il connoissoit l'ignorance & les autres vices de ses collègues, & il s'en expliquoit sans ménagement. Ses cures les ulcéroient; les découvertes les humilioient; son désintéressement leur reprochoit sans cesse leur avarice; ils ne purent supporter un homme d'un mérite si affligeant; ils cherchèrent l'occasion de le mortifier. L'imprudent & vain Paracelse la leur offrit; il entreprit la guérison d'un chanoine de Bâle; il en vint à bout; les magistrats reglerent son honoraire à un prix dont la modicité choqua Paracelse; il s'en plaignit avec amertume; il le compromit par l'indiscrétion de sa plainte, & il fut obligé de sortir de Bâle & de se réfugier en Alsace, où il trouva des hommes qui furent honorés & récompensés ses talens. Oporinus son disciple, & le conducteur de son laboratoire, préparoit les médicamens, Paracelse les administroit; mais cet homme avoit pris du goût pour la vie errante & vagabonde. Il quitta l'Alsace, il revint en Suisse, il disparut pendant onze ans. Il disoit qu'il ne convenoit point à un homme né pour soulager le genre humain, de se fixer à un point de la terre, ni à celui qui savoit lire dans le livre de la nature, d'en avoir toujours le même feuillet ouvert sous les yeux. Il parcourut l'Autriche, la Suisse, la Bavière, guérissant les corps, & infectant les âmes d'un système particulier de théologie qu'il s'étoit fait. Il mourut à Salsbourg en 1541.

Ce fut un homme d'un mérite & d'une vanité prodigieuse; il souffroit avec impatience qu'on le comparât à Luther, & qu'on le mit au nombre des disciples de cet hérésiarque. Qu'il fît son affaire, disoit-il, & qu'il me laisse faire la mienne; si je me mêlois de réforme, je m'en tirerois mieux que lui; on ne nous associe que pour nous perdre. On lui attribue la connoissance de transmuter les métaux; il fut le fondateur de la pharmacie chimique; il excella la médecine avec le plus grand succès; il a bien mérité du genre humain, par les préparations dont il a enrichi l'art de guérir les maladies. Ses ennemis l'accusèrent de plagiat; il les défia de montrer dans quel qu'auteur que ce fût, le moindre vestige de la plus petite de ses découvertes, & ils restèrent muets: on lui reprocha la barbarie de ses termes & son obscurité, & ce fut avec raison. Ce ne fut pas non plus un homme pieux: l'habitude de fréquenter le bas peuple, le rendit crapuleux; les chagrins, la débauche, & les veilles, lui dérangerent la tête; il passa pour forcier, ce qui signifie aujourd'hui que ses contemporains étoient des imbécilles. Il se brouilla avec les Théologiens; le moyen de penser d'après soi, & de ne se pas brouiller avec eux? Il a beaucoup écrit; la plupart de ceux qui le jugent, soit en bien, soit en mal, n'ont pas une ligne de ses ouvrages; il a laissé un grand nombre de disciples mal instruits, téméraires; ils ont nuï à la réputation de leur maître, par la maladresse qu'ils ont montrée dans l'application de ses remèdes.

Il eut pour disciple, pour secrétaire, & pour ami, Oporinus. Adam de Bodestan professa la première publiquement sa doctrine. Jacques Gohory la fit connoître à Paris. Gerard Dornée expliqua sa méthode & ses procédés chimiques. Michel Toxite s'appliqua à définir ses mots obscurs. Oswald Crollius réduisit le paracelsisme en système. Henri Kunrath, & Joseph François Bustrus lui succédèrent à ce qu'il y avoit de vrai & d'important, pour se précipiter dans le *chémisme*.

Voici les principaux axiomes de la doctrine de Paracelse, autant qu'il est possible de les recueillir d'après un auteur aussi obscur & aussi décevant.

La vraie philosophie & la médecine ne s'apprennent ni des anciens, ni par la créature, elles vien-

nent de Dieu; il est le seul auteur des arcanes; c'est lui qui a signé chaque être de ses propriétés.

Le médecin naît par la lumière de la nature & de la grâce, de l'homme interne & invisible, de l'ange qui est en nous par la lumière de la nature qui fait à son égard la fonction de maître qui l'instruit, c'est l'exercice qui le perfectionne & le confirme; il a été produit par l'institution de Dieu & de la nature.

Ce ne sont pas les songes vains des hommes qui servent de base à cette philosophie & médecine; mais la nature que Dieu a imprimée de son doigt aux corps sublunaires, mais sur-tout aux métaux: leur origine remonte donc à Dieu.

Cette médecine, cette momie naturelle, ce pepin de nature, est renfermé dans le soufre, trésor de la nature entière; il a pour base le baume des végétaux; auquel il faut rapporter le principe de toutes les actions qui s'opèrent dans la nature, & par la vertu duquel seul toutes les maladies peuvent être guéries.

Le rapport ou la convenance de l'homme, ou du petit monde au grand, est le fondement de cette science.

Pour découvrir cette médecine il faut être astronome & philosophe; l'une nous instruit des forces & des propriétés de la terre & de l'eau; l'autre, des forces & des propriétés du firmament & de l'air.

C'est la philosophie & l'astronomie qui sont le philosophe interne & parfait, non-seulement dans le macrocosme, mais aussi dans le microcosme.

Le macrocosme est comme le père, & le microcosme, ou l'homme, est comme l'enfant; il faut disposer convenablement l'un à l'autre.

Le monde intérieur est comme un miroir, où le petit monde, ou l'homme, s'aperçoit; ce n'est pas par la forme extérieure, ou la substance corporelle, qu'ils conviennent; mais par les vertus & les forces; ils sont un & même quant à l'essence & à la forme interne; ils ne diffèrent que par la forme extérieure.

Qu'est-ce que la lumière de nature? si-non une certaine analogie divine de ce monde visible, avec le corps microcosmique.

Le monde intérieur est la figure de l'homme; l'homme est le monde occulte, car les choses qui sont visibles dans le monde, sont invisibles dans l'homme; & lorsque ces invisibles dans l'homme se rendent visibles, les maladies naissent.

La matière de l'homme étant un extrait des quatre éléments, il faut qu'il ait en lui de la sympathie avec tous les éléments & leurs fruits; il ne pourroit subsister ni vivre sans eux.

Pour éviter le vuide, Dieu a créé dans les quatre éléments des êtres vivans, mais inanimés, ou sans ame intellectuelle; comme il y a quatre éléments, il y a quatre sortes d'habitans élémentaires; ils diffèrent de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, en entendement, en sagesse, en exercices, en opérations & en demeures.

Les eaux ont leurs nymphes, leurs ondains, leurs mélozéens, & leurs monstres ou bâcards, les sirènes qui habitent le même élément.

Les terres ont leurs gnomes, leurs lénaures, leurs sylphes, leurs montains, leurs zonnets, dont les monstres sont les pigmées.

L'air a ses spectres, ses sylvains, ses satyres, dont les monstres sont les géans.

Le feu, ou le firmament, a ses vulcanes, les penonates, les salamandres, les supérieurs, dont les monstres sont les zundels.

Le cœur macrocosmique est igné, aérien, aqueux, & terreux.

L'harmonie céleste est comme la maîtresse & directrice de l'inférieure; chacune a son ciel, son soleil, la lune, ses planètes, & ses étoiles; les choses

supérieures font de l'astrologie ; les inférieures de la chymologie.

La providence & la bonté du créateur ont fait que les astres invisibles des autres éléments, eussent leurs représentations en espèces visibles, dans l'élément suprême ; & que les lois des mouvemens, & les productions des sems y fussent expliquées.

Il y a deux cieux ; le ciel externe, ou l'aggrégat de tous les corps dans le firmament ; l'interno, ou l'astre invisible, le corps insensible de chaque astre ; celui-ci est l'esprit du monde ou de la nature ; c'est hylec ; il est diffus dans tous les astres, ou plutôt il les constitue ; il les est.

Tout émane du dedans, & naît des invisibles & occultes ; ainsi les substances corporelles visibles viennent des incorporelles, des spirituelles, des astres, & sont les corps des astres ; leur séjour est dans les astres ; les nues sont dans les autres.

Il suit que tout ce qui vit, tout ce qui croît, tout ce qui est dans la nature, est signé, possède un esprit sydéral, que j'appelle le ciel, l'astre, l'ouvrier caché, qui donne à ce qui est, sa figure & sa couleur, & qui a présidé à la formation : c'est-là le germe & la vertu.

Il ne faut pas entendre ce qui précède du corps visible ou invisible des astres dans le firmament, mais de l'astre propre de chaque chose ; c'est celui-ci, & non l'autre qui insue sur elle.

Les astres intérieurs n'inclinent ni ne nécessitent l'homme, c'est l'homme plutôt qui incline les astres, & les attaque par la magie de son imagination.

Le cours de chaque ciel est libre ; l'un ne gouverne point l'autre.

Cependant les fruits des astres, ou semences célestes, aériennes, aqueuses, terrestres, conspirent & forment une république qui est une ; elles sont citoyennes d'une même province ; elles se secourent & se favorisent mutuellement ; c'est l'anneau de Platon, la chaîne d'Homère, ou la suite des choses soumises à la divine providence ; la sympathie universelle ; l'échelle générale.

Il y a trois principes des choses ; ils sont dans tout composé ; la liqueur ou le mercure, le soufre ou l'huile, & le sel.

La Trinité sainte a parlé ; son verbe un & triple, que cela soit fait, a été proféré, & tout a été cru un & triple ; sinon l'analyse spagorique.

Dieu a dit que cela soit, & la matière première a été ; en égard à ses trois principes, elle fut triple ; ces trois espèces qu'elle contenoit se séparèrent ensuite, & il y eut quatre espèces de corps ou éléments.

Les vrais éléments spirituels sont les conservateurs, les nourriciers, les lieux, les matrices, les mines & les réservoirs de toutes matières ; ils sont l'essence, l'existence, la vie & l'action des êtres, quels qu'ils soient.

Ils sont partagés en deux sphères, l'une supérieure, c'est le feu, ou le firmament & l'air, qu'on peut comparer au blanc ou à la coque de l'œuf ; l'autre inférieure, c'est l'eau & la terre, qu'on peut comparer au jaune.

Le Créateur, par la vertu du verbe, développant la multitude qui étoit dans l'unité, & cet esprit qui étoit porté sur les eaux, combinant les principes des corps, ou les revêtant de l'habit sous lequel ils devoient paroître sur la scène du monde, & leur assignant leurs lieux, donnerent à ces quatre natures incorporelles, inertes, vuides & vaines, la lumière & les raisons féminales des choses qui les ont remplies par la bénédiction divine, & qui ne s'y éteindront jamais.

Les semences des choses, les astres qui les hantent, sont cachés dans les éléments des choses, comme dans un abîme inépuisable, où dès le commencement

de la matière les visibles se font par les invisibles, les extrêmes se touchent & se joignent, tout s'engendre dans des périodes de tems marqués ; les éléments conspirent au bien général ; c'est ainsi que la sympathie universelle subsiste ; les éléments président au monde, ils suffisent à son éternité.

Les germes, ou principes des choses, ont reçu du Verbe la vertu de génération & de multiplication.

On ne peut séparer les semences ou germes, des éléments ; ni les principes du corps, des lois de nature.

Les productions, & les semences les plus petites, suivent l'harmonie universelle, & montrent en abrégé l'analogie générale des éléments & des principes.

Les éléments sont en tout, ils sont combinés, & la combinaison s'en conserve par le moyen du baume & de la teinture radicale.

Toutes les créatures sont formées des éléments ; on rapporte à l'air la production des animaux, à la terre celle des végétaux, à l'eau celle des minéraux ; le feu donne la vie à tout ce qui est.

Le corps des éléments est une chose morte & ténébreuse ; l'esprit est la vie ; il est distribué en astres qui ont leurs productions & qui donnent leurs fruits ; de même que l'ame sépare d'elle le corps, & y habite ; les éléments spirituels, dans la formation générale, ont séparé d'eux les corps visibles, & y habitent.

Du corps igné se sont séparés les astres visibles ; du corps aqueux, les métaux ; du corps salin, les minéraux ; du corps terreux, les végétaux.

Il y a deux terres ; la terre extérieure visible, qui est le corps de l'élément ; le soufre, le mercure du sel ; la terre interne & invisible qui est l'élément, la vie, l'esprit, où sont les astres de la terre, qui produisent par le moyen du corps terreux, tout ce qui croît : la terre a donc en elle les germes & la raison finale de tout.

Il en faut dire autant des autres éléments ; ils sont ou corps & composés de ces trois principes ; ou ils sont éléments, un & esprit, & contiennent les astres d'où naissent comme d'une mer ou d'un abîme les fruits des éléments.

Notre feu n'est point un élément, il consume tout, tout meurt par lui ; mais le feu, premier & quatrième élément, qui contient tout, comme la coque enveloppe l'œuf, c'est le ciel.

Un élément n'est ni ne peut être séparé de tout autre ; il y a en tout combinaison d'élément.

Les astres des éléments sont les germes ; il y a quatre éléments ; il y a deux choses toujours unies, le corps & l'astre, ou le visible & l'invisible ; le corps naît & s'accroît de l'astral, le visible de l'invisible ; il reste en lui ; & c'est ainsi que se propagent & multiplient les puissances ou vertus invisibles, les semences, les astres ; elles se distribuent sous une infinité de formes diverses ; elles se montrent en une infinité d'êtres, par le moyen du corps visible.

Lorsqu'une semence, un germe, ou un astre meurt ou se corrompt dans sa matrice ; aussitôt il passe dans un nouveau corps & se multiplie : car toute corruption est cause d'une génération.

Voilà la raison pour laquelle les chimistes ont recours à la putréfaction ; c'est ainsi qu'ils obtiennent la régénération, dans laquelle les trois éléments se manifestent avec toutes leurs propriétés secrètes.

Les trois éléments premiers sont unis dans tout corps ; c'est cette union qui constitue le corps sain ; la santé est la température de l'union ; où elle n'est pas ou s'altère, la maladie s'introduit, & avec elle le principe radical de la mort.

Les maladies sont ou élémentaires, ou astrales & firmamentales ; celles-ci naissent du firmament ou ciel de l'homme ; celles-là, de son germe ou de ses astres.

L'homme



L'homme eu égard à son corps, a un double magnétisme; une portion tire à soi les astres & s'en nourrit, de-là la sagesse, les sens, les pensées; une partie tire à soi les éléments & s'en répare, de-là la chair & le sang.

Le firmament est cette lumière de nature qui infuse naturellement sur l'homme.

Les astres ou les éléments qui sont esprits, n'ont point de qualité; mais ils produisent tout ce qui a qualité.

Les maladies ne se guérissent point par les contraires; il ne s'agit pas de chasser de l'homme des éléments. Il faut posséder des arcanes; il faut avoir en sa disposition les astres; il faut avoir appris par la chimie à les réduire de la matière dernière à la matière première.

Les astres n'ont ni froid ni chaud actuel.

L'esprit de Dieu habite au milieu de nos cœurs.

Nulle connoissance ne restera perpétuellement dans l'ame, que celle qui a été infuse au-dedans, & qui réside dans le sein de l'entendement. Cette connoissance essentielle n'est ni du sang, ni de la chair, ni de la lecture, ni de l'instruction, ni de la raison; c'est une passion; c'est un acte divin; une impression de l'être infini sur l'être fini.

L'homme a possédé tous les avantages naturels & surnaturels; mais ce caractère divin s'est obscurci par le péché. Purgez-vous du péché, & vous le recouvrerez en même proportion que vous vous purifierez.

La notion de toutes choses nous est congenere; tout est dans l'intime de l'esprit; il faut dégager l'esprit des enveloppes du péché, & ses notions s'éclairciront.

L'esprit est revêtu de toute science, mais il est accablé sous le corps auquel il s'unit; mais il recouvre sa lumière par les efforts qu'il fait contre ce poids.

Connoissons bien notre nature & notre esprit; & ouvrons l'entrée à Dieu qui frappe à la porte de notre cœur.

De la connoissance de soi naît la connoissance de Dieu.

Il n'y aura que celui que Dieu instruira lui-même qui puisse s'élever à la vraie connoissance de l'univers. La philosophie des anciens est fautive; tout ce qu'ils ont écrit de Dieu est vain.

Les saintes écritures sont la base de toute vraie philosophie; elle part de Dieu & y retourne. La renaissance de l'homme est nécessaire à la perfection des arts; or il n'y a que le chrétien qui soit vraiment régénéré.

Celui qui se connoît, connoît implicitement tout en lui, & Dieu qui est au-dessus de l'homme, & les anges qui sont à côté de Dieu; & le monde qui est au-dessous, & toutes les créatures qui le composent.

L'homme est la copule du monde. Il a été formé du limon de la terre, ou de l'essence très-subtile de la machine universelle, extraite & concentrée sous forme corporelle par le grand spirite.

L'homme par son corps représente le macrocosme sensible & temporel; par son ame, le grand archétype. Lorsqu'il eut en lui les propriétés des animaux, des végétaux & des minéraux, le souffle de Dieu y surajouta l'ame.

Dieu est le centre & la circonférence, ou l'unité de tout ce qu'il a produit; tout émane de Dieu; il comprend, il pénètre tout. L'homme, à l'imitation de Dieu, est le centre & la circonférence, ou l'unité des créatures; tout est relatif à lui, & verse sur lui ses propriétés.

L'homme contient toutes les créatures, & il reporte avec lui à la source éternelle tout ce qui en est primitivement émané.

Il y a dans l'homme deux esprits; l'un du firma-

Tome XVI.

ment & sideré; l'autre qui est le souffle du tout-puissant ou l'ame.

L'homme est un composé du corps mortel, de l'esprit sideré & de l'ame immortelle. L'ame est l'image de Dieu, & son domicile dans l'homme.

L'homme a deux peres; l'un éternel, l'autre mortel: l'esprit de Dieu & l'univers.

Il n'y a point de membre dans l'homme qui ne corresponde à un élément, une planète, une intelligence, une mesure, une raison dans l'archétype.

L'homme tient des éléments le corps visible, enveloppe & séjour de l'ame; du ciel ou du firmament, le corps invisible, véhicule de l'ame, son lien avec le corps visible.

L'ame passe par le moyen du corps invisible, en conséquence de l'ordre de Dieu, à l'aide des intelligences, au centre du cœur, d'où elle se répand dans toutes les autres parties du corps.

Ce corps éthéré & subtil, participe de la nature du ciel; il imite dans son cours celui du firmament; il en attire à lui les influences. Ainsi les cieux versent sur l'homme leurs propriétés, l'en pénètrent, & lui communiquent la faculté de connoître tout.

Il y a trinité & unité dans l'homme, ainsi que dans Dieu; l'homme est un en personne; il est triple en essence: il y a le souffle de Dieu ou l'ame, l'esprit sideré & le corps.

Il y a aussi trois cieux dans l'homme; il correspond à trois mondes, ou plutôt il est le modèle le plus parfait du grand œuvre, ou de la complexion générale des choses.

Citoyen de trois mondes, il communique avec l'archétype, avec les anges, avec les éléments.

Il communique avec Dieu par le souffle qu'il en a reçu. Ce souffle y a laissé le germe de son origine; aussi n'y a-t-il rien en l'homme qui n'ait un caractère divin.

Il communique avec les anges par le corps invisible; c'est le lieu de son commerce possible entre eux & lui.

Il communique avec l'univers par son corps visible. Il a les images des éléments; les éléments ne changent point. La conformité des images que l'homme en a est inaltérable: c'est ainsi que la notion qu'il a des végétaux & des minéraux est fixe.

Le corps sideré est le génie de l'homme, son lare domestique, son bon démon, son adach interne, son évestre, l'origine de pressentiment, la source de la prophétie.

En tout l'astre, le corps invisible ou l'esprit, quoique privé de raison, agit en imaginant & en informant: c'est la même chose dans l'homme.

L'imagination est corporelle; cependant exaltée, échauffée par la foi, elle est la base de la magie. Elle peut sans nuire à l'esprit astral, engendrer, produire des corps visibles; & présente ou absente, exécuter des choses au-dessus de l'intelligence humaine. Voilà l'origine de la magie naturelle, qui veut être aidée par l'art; elle peut faire invisiblement tout ce que la nature fait visiblement.

L'homme est la quintessence du macrocosme; il peut donc imiter le ciel; il peut même le dominer & le conduire. Tout est soumis au mouvement, à l'énergie, au désir de son ame. C'est la force de l'archétype qui réside en nous, qui nous élève à lui, & qui nous assujettit la créature & la chaîne des choses célestes.

La foi naturelle inhérente nous assimile aux anges; c'est le principe des opérations magiques, de l'énergie de l'imagination & de toutes ses merveilles.

L'imagination a de l'efficacité que par l'effet de sa force attractive sur la chose conçue. Il faut que cette force soit d'abord en exercice; il faut qu'elle se féconde, par la production d'un spectre imité de la

K k

chose. Ce spectre se réalise ensuite; c'est là ce qu'on appelle l'art cabalistique.

L'imagination peut produire par l'art cabalistique, tout ce que nous voyons dans le monde.

Les trois moyens principaux de l'art cabalistique, sont la prière qui unit l'esprit créé à l'esprit incréé; la foi naturelle & l'exaltation de l'imagination.

Les hommes à imagination triste & pusillanimes sont tentés & conduits par l'esprit immonde.

L'âme purifiée par la prière tombe sur les corps comme la foudre; elle chasse les ténèbres qui les enveloppe, & les pénètre intimement.

La médecine réelle & spécifique des maladies matérielles, consiste dans une vertu secrète, que le verbe a imprimée à chaque chose en la créant. Elle n'est ni des astres, ni du concours des atomes, ni de la forme des corps, ni de leur mixtion.

Il faut distribuer toute la nature inférieure en trois classes principales, les végétaux, les animaux & les minéraux.

Chacun de ces regnes fournit une multitude inépuisable de ressources à la médecine.

On découvre dans ces axiomes le premier germe de la théorie chimique; la distinction des éléments; la formation des mixtes; la difficulté de leur décomposition; l'origine des qualités physiques; leurs affinités; la nature des éléments qui ne sont rien en unité, tout ce qu'il plaît à la combinaison en masse, & plusieurs autres vérités dont les successeurs de Paracelse ont tiré bon parti. Mais cet homme étoit dominé par son imagination; il est perpétuellement enveloppé de comparaisons, de symboles, de métaphores, d'allégories; créateur de la science, & plein d'idées nouvelles pour lesquelles il manquoit de mots, il en invente qu'il ne définit point. Entraîné par le succès de ses premières découvertes, il se livre aux accessoires d'une comparaison comme à des vérités démontrées. A force de multiplier les similitudes, il n'y a fortes d'extravagances qu'il ne débite. Il en vient à prendre les spectres de l'imagination, pour des productions réelles. Il est fou, & il prescrit sérieusement la manière de le devenir; & il appelle cela *s'unir à Dieu, aux anges, & imiter la nature*.

Gilles Gushmann & Jule Sperber enchérent sur Paracelse. Voyez l'ouvrage que le premier a publié sous le titre de: *Revelatio divina majestatis, quæ explicatur quo pacto in principio omnibus sese Deus creaturis suis, & verbo, & factis manifestaverit, & quæ ratione opera sua omnia, eorumque virtutem, attributa, & operationes scripto brevi elegantur comprehendit, atque primo homini ad suam imaginem ab ipso condito tradiderit*. Et l'écrivit du second qui a paru sous celui de: *Isagoge in veram trinitatis Dei & naturæ cognitionem*. C'est un système de platonico-pythagorico-péripatetico-paracelsico-christianisme.

Valentin Weigel, qui parut dans le quinzième siècle, laissa des ouvrages de philosophie, qui firent grand bruit dans le seizième & dix-septième. Il prétendoit que les connoissances ne naissent point dans l'homme du dehors; que l'homme en apportoit en naissant les germes innés; que le corps étoit d'eau & de terres; l'âme, d'air & de feu; & l'esprit, d'une substance astrale. Il soumettoit sa destinée aux influences des cieux; il disoit que par la lumière de la révélation, deux contradictions se pouvoient combiner. Leibnitz, qui lui accordoit du génie, lui reproche un peu de spinosisme.

Robert fut dans le xvij. siècle, ce que Paracelse avoit été au xvi. Jamais on n'extravagua avec tant de talent, de génie, de profondeur, & de connoissances. Celui-ci donna dans la Magie, la Cabale, l'astrologie; ses ouvrages sont un cahos de physique, de chimie, de mécanique, de médecine, de latin,

de grec, & d'érudition; mais si bien brouillé, que le lecteur le plus opiniâtre s'y perd.

Boehmius fut successivement pâtre, cordonnier, & philosophe: voici les principes qu'il s'étoit fait; il disoit:

Dieu est l'essence des essences; tout émane de lui; avant la création du monde, son essence étoit la seule chose qui fût; il en a tout fait; on ne conçoit dans l'esprit d'autres facultés que celles de s'élever, de couler, de s'insinuer, de pénétrer, de se mouvoir, & de s'engendrer. Il y a trois formes de génération, l'amer, l'acerve, & le chaud; la colere & l'amour, ont un même principe; Dieu n'est ni amer, ni acerve, ni chaud, ni eau, ni air, ni terre; toutes choses sont de ces principes, & ces principes sont de lui; il n'est ni la mort ni l'enfer; ils ne sont point en lui; ils sont de lui. Les choses sont produites par le soufre, le mercure & le sel; on y distingue l'esprit, la vie, & l'action; le sel est l'âme, le soufre la matière première.

Le reste des idées de cet auteur sont de la même force, & nous en ferons grâce au lecteur: c'est bien ici le lieu de dire, qu'il n'est point de fou qui ne trouve un plus fou qui l'admire. Boehmius eut des sectateurs, parmi lesquels on nomme Quirinus Kuhlmann, Jean Podage, & Jacques Zimmermann.

Ils prétendoient tous que Dieu n'étoit autre chose que le monde développé; ils confidéroient Dieu sous deux formes, & en deux périodes de tems; avant la création & après la création; avant la création, tout étoit en Dieu; après la création, il étoit en tout; c'étoit un écrit roulé ou déplié; ces idées singulieres n'étoient pas nouvelles.

Jean-Baptiste Van-helmont naquit à Bruxelles en 1474; il étudia les Lettres, les Mathématiques, l'Astronomie; son goût, après s'être porté légèrement sur la plupart des sciences & des arts, se fixa à la Médecine & à la Chimie; il avoit reçu de la nature de la pénétration; personne ne connut mieux le prix du tems; il ne perdit pas un moment; il passa dans son laboratoire tous les instans qu'il ne donna pas à la pratique de la Médecine; il fit des progrès surprenans en Chimie; il exerça l'art de guérir les maladies avec un succès incroyable; son nom a été mis à côté de ceux de Bacon, de Boyle, de Galilée, & de Descartes. Voici les principes de sa Philolosophie.

Toute cause physique efficiente n'est point extérieure, mais intérieure, essentielle en nature.

Ce qui constitue, ce qui agit, la cause intérieure; je l'appelle *arché*.

Il ne faut à un corps naturel, quel qu'il soit, que des rudimens corporels; ces rudimens sont sujets à des vicissitudes momentanées.

Il n'y a point de privation dans la nature.

Il n'y faut point imaginer une matière indéterminée, nue, première; cette matière est impossible.

Il n'y a que deux causes, l'essentielle & la matérielle.

Les choses particulières supposent un suc générale, & un principe séminal, efficient, générateur; la définition ne doit renfermer que ces deux éléments.

L'eau est la matière dont tout est fait. Le ferment séminal & générateur est le rudiment par lequel tout commence & se fait.

Le rudiment ou le germe, c'est une même chose. Le ferment séminal est la cause efficiente du germe.

La vie commence avec la production du germe.

Le ferment est un être créé; il n'est ni substance, ni accident; sa nature est neutre; il occupe dès le commencement du monde les lieux de son empire; il prépare les semences; il les excite; il les précède.

Les ferments ont été produits par le Créateur; ils dureront jusqu'à la consommation des siècles; ils se

régèrent; ils ont leurs semences propres qu'ils produisent & qu'ils excitent de l'eau.

Les lieux ont un ordre, une raison assignée par la Divinité, & destinée à la production de certains effets.

L'eau est l'unique cause matérielle des choses; elle a en elle la qualité initiale; elle est pure; elle est simple; elle est résoluble, & tous les corps peuvent s'y réduire comme à une matière dernière.

Le feu a été destiné à détruire, & non à engendrer; son origine n'est point féminale, mais particulière; il est entre les choses créées, un être un, singulier & incomparable.

Entre les causes efficientes en nature, les unes sont efficacement efficientes; les autres effectivement; les semences & leurs esprits ordinateurs, composent la première classe; les réservoirs & les organes immédiats des semences, les ferments qui disposent extérieurement de la matière, les palingénésies composent la seconde.

Le but de tout agent naturel est de disposer la matière qui lui est soumise, à une fin qui lui est connue, & qui est déterminée, du moins quant à la génération.

Quelque opaques & dures que soient les choses, elles avoient avant cette solidité que nous leur remarquons, une vapeur qui fécondait la semence, & qui y traçoit les premiers linéaments déliés & subtils de la génération conséquente. Cette vapeur ne se sépare point de l'engendré; elle le suit jusqu'à ce qu'il disparoisse de la scène; cette cause efficiente intérieure est l'archée.

Ce qui constitue l'archée, c'est l'union de l'aure féminale, comme matière, avec l'image féminale, ou le noyau spirituel intérieur qui fait & contient le principe de la fécondité de la semence; la semence visible n'est que la silique de l'archée.

L'archée auteur & promoteur de la génération, se revêt promptement lui-même d'une enveloppe corporelle: dans les êtres animés, il se meut dans les replis de la semence; il en parcourt tous les détours & toutes les cavités secrètes; il commence à transformer la matière, selon l'entéléchie de son image, & il reste le disposeur, le maître, & l'ordonnateur interne des effets, jusqu'à la destruction dernière.

Une conclusion forme une opinion, & non une démonstration.

Il préexiste nécessairement en nous la connoissance de la convenance des termes comparés dans le syllogisme avant la conclusion; en sorte qu'en général je favois d'avance ce qui est contenu dans la conclusion, & ce qu'elle ne fait qu'énoncer, éclaircir, & développer.

La connoissance que nous recevons par la démonstration, étoit antérieurement en nous; le syllogisme la rend seulement plus distincte, mais le doute n'est jamais entièrement dissipé; parce que la conclusion suit le côté faible des prémisses.

La science est dans l'entendement comme un feu sous la cendre, qu'il peut écarter de lui-même, sans le secours des modes & des formes syllogistiques.

La connoissance de la conclusion n'est pas renfermée nécessairement dans les prémisses.

Le syllogisme ne conduit point à l'invention des Sciences; il dissipe seulement les ténèbres qui les couvrent.

Les vraies sciences sont indémonstrables; elles n'émanent point de la démonstration.

La méthode des Logiciens n'est qu'un simple résumé de ce qu'on fait.

Le but de cette méthode se termine donc à transmettre son opinion d'une manière claire & distincte à celui qui nous écoute, & à réveiller facilement en

Tome XVI.

lui la réminiscence, par la force de la connexion.

Il n'y a qu'ignorance & erreur dans la physique d'Aristote & de Galien; il faut recourir à des principes plus solides.

Le ciel, la terre, & l'eau, ont été dans le commencement la matière créée de tous les êtres futurs; le ciel contenoit l'eau & la vapeur fécondante ou l'ame.

Il ne faut pas compter le feu parmi les éléments; on ne voit point qu'il ait été créé.

La terre n'est point une partie du mixte; elle n'est point la mère, mais la matrice des corps.

L'air & l'eau ne convertissent rien en eux.

Au commencement la terre étoit continue; indivisée; une seule source l'arrosait; elle fut séparée en portions diverses par le déluge.

L'air & l'eau ne se convertissent point l'un en l'autre.

Le globe, composé d'eau & de terre, est rond; il va d'orient en orient par l'occident; il est rond dans le sens de son mouvement, elliptique d'ailleurs.

Le gas & le blas sont deux rudimens physiques que les anciens n'ont point connus; le gas est une exhalaison de l'eau, élevée par le froid du mercure, & atténuée de plus en plus par la dessiccation du soufre; le blas est le mouvement local & alternatif des étoiles: voilà les deux causes initiales des météores.

L'air est parfumé de vuides; on en donne la démonstration mécanique par le feu.

Quoique les porosités de l'air soient actuellement vuides de toute matière, il y a cependant un être créé & réel; ce n'est pas un lieu pur; mais quelque chose de moyen entre l'esprit & la matière, qui n'est ni accident ni substance, un neutre, je l'appelle *magnale*.

Le *magnale* n'est point lumière, c'est une certaine forme unie à l'air, les mélanges sont des produits matériels de l'eau seule, il n'y a point d'autre élément: ôtez la semence, & le mercure se résoudra en une eau insipide; les semences, parties similaires des concrets, se résolvent en sel, en soufre, & en mercure.

Le ferment qui empreint de semence la masse, n'éprouve aucune vicissitude féminale.

Il y a deux sortes de ferments dans la nature; l'un contient en lui-même l'aure fluante, l'archée féminale qui tend dans son progrès à l'état d'ame vivante; l'autre est le principe initial du mouvement ou de la génération d'une chose dans une chose.

Celui qui a tout fait de rien, crée encore la voie, l'origine, la vie & la perfection en tout; l'effet des causes secondes n'est que partiel.

Dieu créa les hommes de rien.

Dieu est l'essence vraie, parfaite & actuelle de tout. Les essences des choses sont des choses, ce n'est pas Dieu.

Lorsque la génération commence, l'archée n'est pas lumineux; c'est une aure où la forme, la vie, l'ame sensitive du générateur est obscure, jusqu'à ce que dans le progrès de la génération il s'éclaire & imprime à la chose une image distincte de son éclat.

Cette aure tend par tous les moyens possibles à organiser le corps & à lui transmettre la lumière & toutes les qualités qui en dépendent; elle s'enflamme de plus en plus; elle se porte avec ardeur sur le corps; elle cherche à l'informer & à le vivifier: mais cet effet n'a lieu que par le concours de celui qui est la vie, la vérité & la lumière.

Lorsqu'un être a conçu l'archée, il est en lui le gardien de la vie, le promoteur des transmutations de puis la première jusqu'à la dernière.

Il y a de la convenance entre les archées, par leur qualité vitale commune & par leur éclat; mais ils ne se reçoivent point réciproquement, ils ne se trouvent point dans leur ordre & leur district.

K, k ij



La vicissitude en nature n'est point l'effet de la matière, mais du feu.

La corruption est une certaine disposition de la matière conséquente à l'extinction du feu redoublé; ce n'est point une pure privation, les causes sont positives.

Ce sont les foyers étrangers qui introduisent la corruption; c'est par eux qu'elle commence, se continue, & s'éteint.

Entre les choses, les unes périssent par la dissipation de la nature, d'autres par la corruption.

La nature ignore & n'admet rien de contraire à son vœu.

Il y a deux bras dans l'homme, l'un mu naturellement, l'autre volontairement.

La chaleur n'est point la cause efficiente de la digestion, qu'elle excite seulement. Le ferment stomachique est la cause efficiente de la digestion.

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.

L'ame ne se conçoit ni par la raison ni par des images; la vérité de l'essence & la vérité de l'entendement se pénètrent en unité & en identité; voilà pourquoi l'entendement est un être immortel.

Il y a plusieurs sortes de lumières vitales. La lumière de l'ame est une substance spirituelle, une matière vivante & lumineuse.

Ceux qui confondent notre identité avec l'immanence de Dieu, & qui nous regardent comme des parties de ce tout, sont des athées.

L'entendement est uni substantiellement à la volonté qui n'est ni puissance ni accident, mais lumière, essence spirituelle, indivise, distincte de l'entendement par abstraction.

Il faut reconnoître dans l'ame une troisième qualité, l'amour ou le desir de plaire. Ce n'est point un acte de la volonté seule ni de l'entendement seul, mais de l'un & de l'autre conjointement.

L'esprit est un acte pur, simple, formel, homogène, indivis, immortel, image de Dieu, incompréhensible, où tous les attributs qui conviennent à la nature sont rassemblés dans une unité.

L'entendement est la lumière de l'esprit, & l'esprit est l'entendement éclairé; il comprend, il voit, il agit séparément du corps.

L'entendement est lié aux organes du corps; il est soumis aux actions de l'ame sensitive: c'est par cette union qu'il se revêt de la qualité qu'on appelle *imagination*.

Il n'y a rien dans l'imagination qui n'ait été auparavant dans la sensation; les especes intellectuelles sont toutes émanées des objets sensibles.

La force intelligente concourt avec la faculté phantastique de l'ame sensitive, sur le caractère de l'organe, & lui est soumise.

L'ame a son siège particulier à l'orifice supérieur de l'estomac; la mémoire a son siège dans le cerveau.

L'entendement est essentiel à l'ame; la volonté & la mémoire sont des facultés caduques de la vie sensitive.

L'entendement brille dans la tête, mais d'une lumière dépendante de la liaison de l'ame avec le corps, & des esprits éthérés.

L'intelligence qui naît de l'invention & du jugement, passe par une irradiation qui se fait de l'orifice de l'estomac au cerveau.

L'orifice de l'estomac est comme un centre d'où l'ame exerce son énergie en tout sens.

L'ame, image de la Divinité, ne pense rien principalement, ne connoît rien intimement, ne contemple rien vraiment que Dieu, ou l'unité première, à laquelle tout le reste se rapporte.

Si une chose s'atteint par le sens ou par la raison, ce ne sera point encore une abstraction pure & complète.

Le moyen d'atteindre à l'abstraction pure & complète est très-éloigné; il faut être séparé de l'attention à toutes choses créées, & même incréées; il faut que l'activité de l'ame soit abandonnée à elle-même; qu'il n'y ait aucun discours ni intérieur ni extérieur; aucune action prémeditée, aucune contemplation déterminée; il faut que l'ame n'agisse point, qu'elle attende dans un repos profond l'influence gratuite d'en haut; qu'il ne lui reste aucune impression qui la ramène à elle; qu'elle se soit parfaitement oubliée; en un mot qu'elle demeure absorbée dans une inexistence, un oubli, une sorte d'anéantissement qui la rende absolument inerte & passive.

Rien ne conduit plus efficacement & plus parfaitement à ce dépouillement, à ce silence, à cette privation de lumière étrangère, à ce défaut général de distraction, que la prière, son silence & ses délices; exercez-vous à l'adoration profonde.

Dans cette profondeur d'adoration l'ame se perdra, les sens seront suspendus, les ténèbres qui l'enveloppent se retireront, & la lumière d'en haut s'y réfléchira: alors il ne lui restera que le sentiment de l'amour qui l'occupera toute entière.

Nous pourrions ajouter beaucoup d'autres propositions tirées des ouvrages de cet auteur à celles qui précèdent, mais elles n'instruiraient pas davantage. D'ailleurs ce Van-helmont s'exprime d'une manière si obscure & si barbare, qu'on est bientôt dégoûté de le suivre, & qu'on ne peut jamais se promettre de le rendre avec quelque exactitude. Qu'est-ce que son bras, son gas, & son archée lumineuse? qu'est-ce que cette méthode de s'abrutir, pour s'unir à Dieu, de se séparer de ses connoissances, pour arriver à des découvertes, & de s'assoupir pour penser plus vivement?

J'ai conjecturé que ces hommes, d'un tempérament sombre & mélancolique, ne devoient cette pénétration extraordinaire & presque divine qu'on leur remarquoit par intervalles, & qui les conduisoit à des idées tantôt si folles, tantôt si sublimes, qu'à quelque dérangement périodique de la machine. Ils se croyoient alors inspirés & ils étoient sous: leurs accès étoient précédés d'une espèce d'abrutissement, qu'ils regardoient comme l'état de l'homme sous la condition de nature dépravée. Tirés de cette léthargie par le tumulte subit des humeurs qui s'élevoient en eux, ils imaginoient que c'étoit la Divinité qui descendoit, qui les visitoit, qui les travailloit; que le souffle divin dont ils avoient été premièrement animés, se ranimoit subitement & reprenoit une portion de son énergie ancienne & originelle, & ils donnoient des préceptes pour s'acheminer artificiellement à cet état d'orgasme & d'ivresse où ils se trouvoient au-dessus d'eux-mêmes & qu'ils regrettoient; semblables à ceux qui ont éprouvé l'enchantement & le délire délicieux que l'usage de l'opium porte dans l'imagination & dans les sens; heureux dans l'ivresse, stupides dans le repos, fatigués, accablés, ennuyés, ils prenoient la vie commune en dégoût; ils soupiroient après le moment d'exaltation, d'inspiration, d'aliénation. Tranquilles ou agités, ils fuyoient le commerce des hommes, insupportables à eux-mêmes ou aux autres. O que le génie & la folie se touchent de bien près! Ceux que le ciel a signés en bien & en mal sont sujets plus ou moins à ces symptômes: ils les ont plus ou moins fréquents, plus ou moins violents. On les enferme & on les enchaîne, ou on leur élève des statues: ils prophétisent ou sur le trône, ou sur les théâtres, ou dans les chaires; ils tiennent l'attention des hommes suspendue; ils en sont écoutés, admirés, suivis, ou insultés, haïs, lapidés; leur sort ne dépend point d'eux, mais des circonstances dans lesquelles ils se montrent. Ce sont les tems d'ignorance & de grandes calamités

qui les font naître; alors les hommes qui se croyent pour suivis par la Divinité, se rassemblent autour de ces especes d'insensés, qui disposent d'eux. Ils ordonnent des sacrifices, & ils font taire; des prières, & l'on prie; des jeûnes, & l'on jeûne; des meurtres, & l'on égorge; des chants d'allégresse & de joie, & l'on se couronne de fleurs & l'on danse & l'on chante; des temples, & l'on en élève; les entreprises les plus desespérées, & elles réussissent; ils meurent, & ils sont adorés. Il faut ranger dans cette classe Pindare, Eschyle, Mahomet, Shakespear, Roger Bacon, & Paracelse. Changez les instans, & celui qui fut poète eût été ou magicien, ou prophete, ou législateur. O hommes à qui la nature a donné cette grande & extraordinaire imagination, qui criez, qui subjuguez, que nous qualifions insensés ou sages, qui est-ce qui peut prédire votre destinée? Vous naquîtes pour marcher entre les applaudissemens de la terre ou l'ignominie, pour conduire les peuples au bonheur ou au malheur, & laisser après vous le transport de la louange ou de l'exécration.

François-Mercure Van-helmont, fils de Jean-Baptiste, naquit en 1518; il n'eut ni moins de génie, ni moins de connoissances que son pere. Il posséda les langues anciennes & modernes, orientales & européennes. Il se livra tout entier à la Chimie & à la Médecine, & il se fit une grande réputation par ses découvertes & par ses cures. Il donna éperdument dans la cabale & la théosophie. Né catholique, il se fit quaker. Il n'y a peut-être aucun ouvrage au monde qui contienne autant de paradoxes que son *ordo seculorum*. Il le composa à la sollicitation d'une femme qui l'écrivit sous sa dictée.

Pierre Poiret naquit à Metz en 1546 de parens pauvres, mais honnêtes. Il étudia autant que sa santé le lui permit. Il fut successivement syncretiste, eclectique, cartésien, philosophe, théologien & théosophe. Attaqué d'une maladie dangereuse, il fit vœu, s'il en guérissait, d'écrire, en faveur de la religion, contre les athées & les incrédules. C'est à cette circonstance qu'on dut l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *cogitationes rationales de Deo, animâ & malo*. Il fit connoissance étroite à Hambourg avec la fameuse Antoinette Bourignon, qui l'entraîna dans ses sentimens de mysticité. Il attendit donc, comme elle, l'illumination passive, & il se rendit l'apologiste du silence sacré de l'ame & de la suspension des sens, & le destructeur de la philosophie & de la raison. Il mourut en Hollande âgé de soixante-trois ans, après avoir passé dans la retraite la plus profonde, les dernières années de sa vie; entre les qualités de cœur & d'esprit qu'on lui reconnoît, on peut louer sa tolérance. Quoiqu'il fût très-attaché à ses opinions religieuses, il permettoit qu'on en professât librement de contraires; ce qui suffit seul pour caractériser un honnête homme & un bon esprit.

Ce fut dans ce tems, au commencement du xvij. siècle, que se forma la fameuse société des rose-croix, ainsi appelée du nom de celui qu'elle regarda comme son fondateur; c'étoit un certain Rosencreuz, né en Allemagne en 1388. Cet homme fit un voyage en Palestine, où il apprit la magie, la cabale, la chimie & l'alchimie. Il se fit des associés, à qui il confia ses secrets. On ajouta qu'il mourut âgé de cent vingt ans. L'association se perpétua après sa mort. Ceux qui la composoient se prétendoient éclairés d'en-haut. Ils avoient une langue qui leur étoit propre, des arcanes particuliers; leur objet étoit la réformation des mœurs des hommes dans tous les états, & de la science dans toutes ses branches; ils possédoient le secret de la pierre philosophale & de la teinture ou médecine universelle. Ils pouvoient connoître le passé & prédire l'avenir. Leur philosophie étoit un mélange obscur de paracelsisme & de théosophie. Les

merveilles qu'ils disoient d'eux, leur attachèrent beaucoup de sectateurs, les uns turbes, les autres dupes. Leur société répandue par toute la terre n'avoit point de centre. Descartes chercha par tout des Rose-croix, & n'en trouva point. Cependant on publia leurs statuts: mais l'histoire des Rose-croix s'est tellement obscurcie depuis, que l'on regarde presque aujourd'hui ce qu'on en débitoit autrefois comme autant de fables.

Il suit de ce que précède que les Théosophes ont été des hommes d'une imagination ardente; qu'ils ont corrompu la Théologie, obscurci la Philosophie, & abusé de leurs connoissances chimiques; & qu'il est difficile de prononcer s'ils ont plus nui que servi au progrès des connoissances humaines.

Il y a encore quelques théosophes parmi nous. Ce sont des gens à demi-instruits, entérés de rapporter aux saintes Ecritures toute l'érudition ancienne & toute la philosophie nouvelle; qui deshonorent la révélation par la stupide jalousie avec laquelle ils défendent ses droits; qui retrécissent autant qu'il est en eux l'empire de la raison, dont ils nous interdissent volontiers l'usage; qui sont toujours tout prêts à attacher l'épithete d'hérésie à toute hypothese nouvelle; qui réduiroient volontiers toute connoissance à celle de la religion, & toute lecture aux livres de l'ancien & du nouveau Testament, où ils voient tout ce qui n'y est pas & rien de ce qui y est; qui ont pris en aversion la Philosophie & les Philosophes, & qui réussiroient à éteindre parmi nous l'esprit de découvertes & de recherches, & à nous replonger dans la barbarie, si le gouvernement les appuioit, comme ils le demandent.

THÉOXENIES, f. f. pl. (*Aniq. græq.*) *Θεοξενια*, fête solennelle des Athéniens où l'on sacrifioit à tous les dieux ensemble. Elle est ainsi nommée, parce qu'on y faisoit des préparatifs comme pour recevoir à un festin tous les dieux, *παρα τα θεοὺς τῆς θύης*. On célébroit aussi la même fête dans d'autres villes de Grece.

On en attribue l'institution à Castor & à Pollux. Le scholiaste de Pindare rapporte que les dioscures avoient institué les *théoxénies*, pour célébrer la mémoire de l'honneur que les dieux avoient daigné leur faire, d'assister à un festin qu'ils avoient préparé.

Les poètes, pour inspirer l'hospitalité envers les étrangers, assuroient qu'on pouvoit d'autant moins s'en dispenser, que les dieux revêtus de la forme humaine venoient quelquefois visiter la terre, pour y observer les mœurs des hommes. C'est pourquoi Télémaque reçut Minerve dans sa maison sans la connoître, ce dont il fut bien récompensé. Au contraire Jupiter, *humana lustrans sub imagine terras*, pour me servir des termes d'Ovide, vint aborder chez Lycæon qui refusa de le recevoir, & il le changea en loup à cause de son inhumanité. En un mot, tout, chez les païens, inspiroit cette vertu de bienfaisance. S. Paul, en recommandant d'autres devoirs aux Hébreux, *xij. 2.* y joint celui-ci: *N'oubliez point l'hospitalité, car quelques-uns ont logé des anges*. La loi des peuples de la Lucanie condamnoit à l'amende celui qui manquoit à cette charité; on lui intentoit l'action d'inhospitalité, & l'amende étoit au profit de Jupiter hospitalier.

Quand chez les anciens un étranger demandoit à être reçu, le maître de la maison se présentoit; il mettoit, ainsi que l'étranger, un pied sur le seuil de la porte, & là ils juroient de ne se faire aucun préjudice; celui qui violoit cet engagement, se rendoit coupable du plus grand parjure, & étoit en exécution aux autres hommes; en un mot, puisque l'hospitalité étoit une chose sainte & sacrée, voyez-en l'article; voyez aussi TESSERE d'hospitalité. (*D. J.*) THÉOXENIUS, (*Mytholog.*) surnom d'Apolo-

lon qu'on lui donnoit à Pellene en Achée. Il y avoit un temple où sa statue étoit en bronze ; on célébroit aussi dans cette ville des jeux en son honneur, où les seuls citoyens de Pellene étoient admis ; mais il ne faut pas confondre ces jeux avec les *Thiœniens*.

(D. J.)

**Théra**, (*Géog. anc.*) 1<sup>o</sup>. île de la mer de Crète ; elle est du nombre de celles de l'Archipel, que les anciens appelloient *Sporades*, parce qu'elles étoient semées çà & là dans la mer. Ptolomée s'est trompé dans la position de cette île, en la mettant proche des côtes de l'Asie, au-dessous de l'île d'Eubée ; peut-être s'est-il trompé conséquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oëa & d'Eleusine, parce qu'il n'en est parlé dans aucun autre auteur ; & parce que si ce géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la capitale.

L'île de *Théra* est située environ au 36 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude septentrionale. Elle a au midi l'île de Crète, dont elle est éloignée d'environ 90 milles ; & autour d'elle, à diverses distances, sont les îles de Théracie, d'Anaphe, d'Amorgos, d'Ios, &c.

Strabon lui donne deux cens stades de circuit, c'est-à-dire vingt-cinq mille pas géométriques ; les voyageurs modernes lui en donnent trente-six mille, qui valent douze grandes lieues de France. J'aime mieux accuser Strabon de n'avoir pas connu exactement son étendue, que de croire qu'elle ait reçu aucun accroissement depuis le siècle de Strabon ; parce qu'aucun auteur ne l'a dit, & que, dans les fréquents tremblemens de terre qu'elle a eus depuis ce temps-là, elle a plus perdu, sans comparaison, qu'elle n'a acquis.

Les habitans de cette île sont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'est élevée du fond de la mer, par la violence d'un volcan qui depuis a produit cinq ou six autres îles dans son golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des poètes, suivant lesquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laissé tomber par mégarde dans le lieu où cette île est située. Pline le naturaliste, *l. II. c. lxxvii. l. IV. c. xij.* dit formellement que l'île de *Théra* n'a pas toujours été, & que lorsqu'elle parut hors de la mer, elle fut appelée *Callisté*.

Enfin une dernière preuve qui paroît assez forte, c'est que le volcan qui l'a produite n'est pas même encore éteint. Dans la quatrième année de la cxxxv. olympiade, selon Pline, environ 233 ans avant Jésus-Christ, ce volcan poussa hors de la mer l'île de Théracie, qui n'est éloigné de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque temps après, le même volcan produisit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de Théracie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, *l. I.* la mer couverte de flammes qui l'agitèrent extrêmement, & du milieu de ces flammes sortirent quantité de rochers ardents, qui, comme autant de parties d'un corps organisé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appelée *Hiera* & *Automait*. Les Rhodiens, qui étoient alors fort puissans sur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naissant, & furent assez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils consacrerent à Neptune, surnommé *Asphalien*.

Cette île s'est accrue à deux reprises différentes ; la première fois, sous l'empire de Léon l'Iconoclaste, l'an 726 de l'ère chrétienne ; & la seconde fois l'an 1427, le 25 de Novembre, comme on l'apprend d'une inscription en vers latins que l'on a trouvée à Scaro sur un marbre. On l'appelle aujourd'hui *μικρὴ καμμένη*, grande brûlée, pour la distinguer d'une autre

qui parut en 1593, que l'on nomme *μικρὴ καμμένη*, ou petite brûlée. Pline, Sénèque & Dion Cassius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de Juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. Je ne sais ce qu'elle est devenue ; peut-être s'est-elle jointe à l'île d'Hiera, dans l'un de ses deux accroissemens, car elle n'en étoit qu'à trois cens pas.

Enfin l'an 1707, le volcan se ralluma avec plus de furie que jamais, dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le spectacle d'une île nouvelle de cinq ou six milles de circuit.

Je ne parlerai point de fracas épouvantable qui précéda & qui suivit sa naissance ; on peut s'en instruire dans les relations que l'on en a données au public ; ce que l'on y apprendra sur la production de la dernière île, est tout-à-fait conforme à ce que les anciens ont dit sur la production de celles qui l'ont précédées.

L'île du *Théra* fut appelée d'abord *Callisté*, *καλλίστη*, c'est-à-dire très-belle. L'état affreux où elle est aujourd'hui, ne répond nullement à ce premier nom ; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle est devenue stérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleversée plusieurs fois ; & son port, autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui en sont sorties, de manière que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaisseaux. Théras fit perdre le nom de *Callisté*, & lui donna le sien : elle se nomme aujourd'hui *Sant-Erini* ou *Santorini*, *τὴν νῆσόν τῆς Ἐλπίδος*, comme l'appellent les Grecs modernes, c'est-à-dire l'île de *Su Irens*, qui en est la patronne. Les François disent *Santorin* ; mais voyez **SANT-ERINI**.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus aperçut cette île en passant dans la Grèce. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels, l'un à Neptune, l'autre à Minerve. Il en trouva le séjour si agréable, qu'il y laissa une partie des Phéniciens de sa suite sous les ordres de Membliarès, fils de Pélécée, pour la tenir en son nom. Membliarès, selon Hérodote, étoit parent de Cadmus ; selon Pausanias, il n'étoit qu'un simple particulier. Théras qui descendoit en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes sur la souveraineté de cette île, quoique les descendans de Membliarès la possédassent depuis plus de 300 ans. Il s'y en alla avec trois galères chargées de Lacédémoniens & de ceux des Minyens, qui s'étoient associés à son entreprise. Si nous en croyons Pausanias, les descendans de Membliarès se soumirent à leur nouveau maître, sans lui faire de résistance, sans lui alléguer, du moins contre son droit prétendu, la longue possession où ils étoient de l'île *Callisté*. Disons plutôt, qu'ils se soumirent, parce qu'ils furent ou qu'ils se crurent les plus foibles ; & c'est ce qu'Hérodote nous fait entendre, lorsqu'il dit que Théras ne voulut point chasser les anciens habitans de l'île, & qu'il les associa à la colonie qu'il y avoit menée. Ainsi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Minyens vont être confondus, & ne feront qu'un seul peuple ; & de ce peuple doivent sortir à la treizième génération le fondateur & les premiers habitans de Cyrene.

Personne n'ignore que les chefs des colonies avoient accoutumé de se vouer à quelque dieu, sous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le dieu à qui Théras se voua. Il lui consacra en arrivant toute l'île *Callisté*, & y établit en son honneur cette fête célèbre des Lacédémoniens, appelée *καρνεαί*, les Carnéennes, & qui passa ensuite de l'île de *Théra* à Cyrene.

La seconde chose que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de son nom, pour y loger son peuple.



Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appelée aujourd'hui la *montagne de S. Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colonnes de marbre blanc toutes entières, des statues, & sur-tout quantité de sépulchres : monumens qui prouvent que cette ville a été la capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appelée dans plusieurs auteurs la *ville métropole de Cyrene* ?

Quant à la forme du gouvernement que *Théras* établit dans son petit royaume, il est à présumer qu'il l'établit sur le modèle de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le tems de sa régence; du-moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les auteurs, si ce n'est une coutume ou une loi touchant le deuil qu'Eustathe nous a conservée dans son commentaire sur Denys le géographe. Les *Théréens*, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouraient avant sept ans, ni les hommes qui mouraient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parce qu'apparemment ils étoient censés avoir assez vécu, & ceux-là, parce qu'on ne pensoit pas qu'ils eussent encore vécu.

Les *Théréens* crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que *Théras* leur avoit fait pendant sa vie; ils lui rendirent après sa mort des honneurs divins, récompense ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des états. Il laissa en mourant un fils appelé *Samus*, lequel eut deux fils, *Télémaque* & *Clytius*. Ce dernier succéda à son père, & *Télémaque* passa dans la Sicile avec une colonie. La suite des descendans de *Clytius* est perdue jusqu'à *Esanius*, père de *Grius*, le dernier des rois de *Théra* que nous connoissons, & sous qui *Battus* passa dans la Lybie.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier siècle sur une des collines du mont *Saint-Etienne*, les ruines d'un temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de *Neptune* que les *Rhodiens* y bâtirent, & peut être aussi un temple de *Minerve* ou d'*Apollon*; car l'île de *Théra* étoit consacrée à ce dernier dieu, & c'est pour cela que *Pindare* l'appelle une *île sacrée*.

M. Spon a recueilli dans ses antiquités curieuses toutes les inscriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illustre encore sous la belle Rome, puisqu'on lui permit de consacrer des monumens à ses empereurs. Voici en françois les inscriptions dont nous parlons; car il seroit pénible de les transcrire en grec.

I. Inscription. « *Cœranus* fils d'*Agnothène*, & *Agnothène* son fils, au nom du peuple, marquent leur attachement pour *Tibère*, *Claude*, *César*, *Auguste*, *Germanique*.

II. « Par les soins d'*Asclépiade* & de *Quietus*, magistrats pour la seconde fois avec *Alexandre* fils d'*Euphrosyne*, le sénat & le peuple de l'île de *Théra* ont fait ériger la statue de l'empereur *César*, *Marc-Aurèle*, *Antonin*, *Auguste*, consacrés par *Poliuchus*, grand prêtre pour la seconde fois.

III. « Le sénat & le peuple de *Théra* assurent l'empereur *César*, *L. Septime Severe*, *Pertinax*, *Auguste*, de leur entier dévouement.

IV. « Sous les magistrats *M. Aurele* *Isoclée* fils d'*Asclépiades*, *Aurele* *Cleotélès* fils de *Tyrannus*, & *Aurele* *Philoxène* fils d'*Abascantus*, par ordre du sénat & du peuple de *Théra*, *Aurele* *Isoclée*, premier magistrat pour la seconde fois, a fait la dépense, & pris le soin de faire ériger la statue du très-grand empereur *César*, *Marc Aurele* *Se-*

» vere, *Antonin Pie*, *Auguste*, *Arabique*, *Adiabé-*  
» nique, *Parthique*, *Germanique*.

V. « *Aurelius Tychasius* pour son père, & *Elpi-*  
» zousa pour son cher mari *Tychasius*, consacrent  
» les témoignages de leur tendresse.

VI. « *Carpus* a consacré par ce monument son  
» amour pour sa chère femme *Soeide*, qui n'avoit  
» point eu d'autre mari. »

Quelques-uns font naître *Aristippe* dans l'île de *Théra*, & *Horace* l'appelle *græcus Aristippus*; mais tous les historiens donnent à ce philosophe pour patrie la ville de *Cyrène* en *Lybie*, aujourd'hui *Cairoam*, dans le royaume de *Barca*; cependant on peut défendre l'épithète d'*Horace* comme poète, & dire qu'*Aristippe* étoit grec d'origine, parce que l'île de *Théra* avoit été peuplée par une colonie grecque, & que la ville de *Cyrène* fut ensuite bâtie par une colonie de *Théra*. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

THERAPEUTES, s. m. pl. (Hist. jud.) terme grec qui signifie *serviteurs*, & en particulier ceux qui se consacroient au service de Dieu, dérivé de *θεραπεύω*, qui signifie *guérir* ou *servir*. Les Grecs donnoient le nom de *therapeutes* à ceux qui avoient embrassé une vie contemplative, soit que ce fût par rapport aux soins extrêmes qu'ils prenoient de l'affaire de leur salut, soit par rapport à la façon particulière d'exercer leur religion. Le mot *therapeutin* d'où est venu celui de *therapeutes*, signifie *les soins qu'un médecin prend de son malade*, & le service qu'un homme rend à un autre.

*Philon* dans son premier livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans presque toutes les parties du monde, connu surtout dans l'*Egypte*, aux environs d'*Alexandrie*, & nommé *therapeutes*: que ces gens-là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie: qu'ils se débarrassoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils se retiroient dans les solitudes où ils avoient chacun leur habitation particulière nommée *semmé* ou *monastère*. Voyez MONASTÈRE.

Il ajoute que les *therapeutes* s'y livroient entièrement aux exercices de la prière & de la contemplation, qu'ils se regardoient comme étant continuellement en présence de Dieu, qu'ils faisoient des prières publiques le soir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du soleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en six jours de tems, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain assaisonné d'un peu de sel ou d'*hyssope*: que dans leur *semmé* ils ne se chargeoient que des livres de *Moïse*, des prophètes, des *psaumes* & d'autres écritures semblables, où ils cherchoient les sens des expressions mystiques & allégoriques, dans la persuasion que les Ecritures saintes n'étoient que des ombres ou figures dont il falloit découvrir les sens cachés & mystérieux: qu'ils avoient aussi quelques livres qui leur avoient été transmis par les fondateurs de leur secte: qu'ils s'assembloient tous les samedis dans un grand monastère pour conférer ensemble, & participer aux mystères de leur religion.

Les critiques sont extrêmement divisés sur deux points concernant ces *therapeutes*: il est question de savoir s'ils étoient juifs ou chrétiens; & supposé qu'ils fussent chrétiens, s'ils étoient moines ou séculiers.

A l'égard du premier point, *Scaliger*, de *emend. temp.* soutient qu'ils étoient des juifs *esséens*; mais de *Valois* & *Eusebe* rejettent l'opinion de *Scaliger*, 1<sup>o</sup>. parce que *Philon* ne les a appelés nulle part *esséens*; 2<sup>o</sup>. parce que les *Esséens* n'habitoient que la terre sainte, au lieu que les *Therapeutes* s'étoient répandus dans la Grèce & dans tous les pays des peuples barbares; 3<sup>o</sup>. parce que *Joseph* qui entre dans un grand détail sur les *Esséens*, ne dit pas un seul mot des *Thé-*

rapentes, ni de la vie thérapeutique. Voyez ESSÉEN ou ESSÉNIEN.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient juifs, & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois, sont 1°. que suivant Philon, ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les prophètes: 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des chrétiens, puisque dans ce tems-là le christianisme ne venoit que de naître: 3°. que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent: 4°. que les Chrétiens ne commencèrent à chanter des hymnes & des psaumes qu'après la mort de l'empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons, Eusebe, *lib. II. hist. eccles. cap. xvij.* S. Jérôme, Sozomène, Nicephore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient chrétiens, & tâchent de le prouver, en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers chrétiens, que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes*: que ces livres de leurs fondateurs étoient les évangiles & les écrits des apôtres, & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des évêques & d'autres ministres évangéliques.

Mais M. Bouhier, président au parlement de Dijon, refute ce sentiment, parce qu'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un juif, eût fait un livre exprès à la louange des Chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers auteurs, comme Cassien, le p. Helyot, & autres ne soutiennent que les *Thérapeutes* étoient des chrétiens, & même des religieux. Et en effet M. Bouhier avoue que s'ils étoient chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les *Thérapeutes* étoient des gens de sa propre nation ou juifs, comme il le déclare lui-même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le christianisme des *Thérapeutes* paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des moines. Voyez MOINE.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les *Thérapeutes* n'étoient point chrétiens, sont 1°. que tous les auteurs qui ont parlé du christianisme des *Thérapeutes*, n'ont fait que copier Eusebe qui ne s'étoit fondé que sur le témoignage de Philon; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les *Thérapeutes* aient été chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une secte de juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des preuves univoques du christianisme. Tant de payens ont été déintéressés, austères, retirés, continens. Tous les *Thérapeutes* n'étoient pas obligés d'observer la virginité; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas observer le même genre de vie. Les veilles, l'observance du sabbat & du jour de la pentecoste, les hymnes, les explications allégoriques sont plus du caractère des Juifs que des Chrétiens. Les diacres ou ministres sont connus dans les assemblées des Hébreux & dans leur synagogue. Le repas mystique de pain levé & du sel mêlé avec de l'hyssope ne peut être le repas eucharistique où il entroit toujours du vin, mais jamais ni sel ni hyssope. Enfin ce que Philon ajoute que ce repas ou cette table étoit instituée, par une distinction respec-

teuse pour la table sainte, posée au vestibule du temple, sur laquelle on ne mettoit que du pain sans levain & du sel tout pur, prouve encore que c'étoit une cérémonie purement judaïque.

2°. Le terme de *monastères* ou de *semmes* ne doit imposer à personne. Les anciens moines ont pu emprunter ce terme des *Thérapeutes*, ainsi que plusieurs de leurs pratiques, de même que l'église a emprunté plusieurs termes & plusieurs pratiques des Juifs, sans qu'on en puisse conclure pour cela que les Chrétiens sont juifs.

3°. Les convenances générales qui se trouvent entre les *Thérapeutes* & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers aient professé le christianisme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractère particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne pussent avoir appris que de Jésus-Christ, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des *Thérapeutes* qu'on regarde comme semblable à celle des premiers fideles, ne prouve rien non plus; car elle est accompagnée de circonstances qui ne sont point applicables à tous les premiers chrétiens. Les premiers quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & se retiroient dans la solitude. Il est certain que ce caractère ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers fideles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maisons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'usage de quitter les villes & de se retirer dans les solitudes n'est venu que longtems après Philon, & lorsqu'on ne parloit plus de *Thérapeutes*.

5°. Philon reconnoit que les *Thérapeutes* étoient répandus en plusieurs endroits de la terre, mais surtout qu'ils étoient nombreux en Egypte. Cela peut-il désigner les Chrétiens, qui comme on sait, étoient bien plus nombreux dans la Palestine & dans la Syrie que dans l'Egypte, du tems de Philon? Enfin les *Thérapeutes* étudioient les Ecritures saintes & les écrits que leur avoient laissés leurs ancêtres touchant la manière allégorique de les expliquer: ceci convient mieux à des juifs d'Egypte qu'aux Chrétiens, qui du tems de Philon ne faisoient que de naître, qui n'avoient point d'auteurs anciens, ni de livres allégoriques, genre d'étude aussi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raisons le p. Calmet de qui nous les avons empruntées, conclut qu'il est très-probable que les *Thérapeutes* étoient juifs & non pas chrétiens; & l'on en peut conclure à plus forte raison qu'ils n'étoient pas moines, dans le sens où ce mot se prend par les auteurs ecclésiastiques. *Dict. de la Bible, tom. III. lettre T, au mot Thérapeutes, pag. 671.*

THERAPEUTIQUE, f. f. (*Méd.*) partie de l'art de guérir les maladies, qui traite de la manière de les découvrir & de les appliquer. Elle se divise en Diète, Chirurgie & Pharmacie.

THERAPHIM, f. m. (*Hist. jud.*) mot hébreu, dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Ecriture, où il est traduit ordinairement par le mot d'*idoles*; mais les rabbins ne se contentent point de lui faire signifier simplement des *idoles*; ils prétendent qu'il doit être appliqué à une espèce particulière d'*idoles* ou d'images que l'on consultoit sur les événemens futurs, comme les oracles.

Le rabbin David de Pomis observe qu'on les appelloit *theraphim* de *raphah*, laisser, parce que le peuple quittoit tout pour les aller consulter. Il ajoute que les *theraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant de bout, ils parloient à certaines heures du jour, & sous certaines constellations, par les influences des corps célestes: mais c'est-là une table rabbinique que David avoit apprise d'Abenezra.

D'autres

D'autres prétendent que les *théraphims* étoient des instrumens de cuivre qui marquoient les heures, & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les astres. De Pomis enchéris sur Abenezra, en disant que les *théraphims* étant faits sous une certaine constellation, le démon les faisoit parler sous cet aspect du ciel. Voyez TALISMAN.

Le rabbin Eliezer nous dit la raison pourquoi les confrères veulent que les *théraphims* parlent & rendent des oracles; savoir, parce qu'il est écrit dans le prophète Zacharie, x. 2. que les *théraphims* ont dit des choses valnes.

Le même rabbin ajoute que pour faire un *théraphim* on tuoit un enfant nouveau-né, qu'on fendoit la tête, & qu'on l'assaisonnait de sel & de d'huile; qu'on gravait sur une plaque d'or le nom de quelque esprit impur, & qu'on mettoit cette plaque sous la langue de l'enfant mort, qu'on attachait la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faisoit des prières devant cette tête, qui parloit ensuite avec ses adorateurs.

Quoi qu'il en soit, Vorfius observe qu'outre le passage de Zacharie que l'on vient de citer; il paroît aussi par celui d'Ezéchiel, xxj. 22. que les *théraphims* étoient consultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette espèce, parce qu'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le rabbin Eliezer est d'un sentiment contraire.

Mais quoi qu'en disent les rabbins, & que le texte hébreu porte *théraphim*, que la vulgate rend par *statuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une grosse poupée, ou comme un épouvantail de chénéziens, que Michol mit dans le lit de son mari pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui est de la manière de faire les *théraphims*, Vorfius est persuadé que c'est une vaine tradition rabbinique, quoique les rabbins Tanichuma, & Jonathan dans son *Targum*, gen. xxxj. 39. l'aient rapportée après le rabbin Eliezer; il se fonde principalement sur ce que Laban, qui n'avoit pas absolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par le passage de la Genèse, xxxj. 39. ne pouvoit pas être capable d'une cruauté si affreuse: mais Vorfius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du tems de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la suite, outre qu'il est certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Le pere Kircher nous conduit en Egypte pour y chercher l'origine des *théraphims*, ajoutant que ce mot est égyptien lui-même. Spencer, en sa dissertation sur l'*urim* & le *thummim* soutient que *théraphim* est un mot chaldéen, & qu'il signifie la même chose que *seraphim*, parce qu'on sait que les chaldéens changent souvent le *W* en *N*, c'est-à-dire, l'*s* en *t*, il ajoute que ces images venoient des amorites chaldéens ou syriens, & que le *serapis* des Egyptiens est la même chose que le *théraphim* des Chaldéens. Voyez SILDEN, des dieux de Syrie, syn. l. c. ij.

Le pere Calmet observe que la figure du serpent ailé, nommé *seraph*, d'où l'on a fait le nom *seraphim*, a pu donner aussi naissance au mot *théraphim*, parce que sur les abraxas, & autres talismans des anciens qui sont de vrais *théraphims*, on trouve des figures de serpens représentés tantôt avec des ailes, & tantôt sans ailes; d'où il conclut que les *théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables talismans.

M. Jurieu a proposé sur ces *théraphims* de Laban une

Tome XVI.

conjecture; c'est que ces *théraphims* étoient les dieux pénates ou domestiques de Laban. Ces dieux lares, dit-il, étoient les ames des héros de familles qu'on avoit déifiés, & qu'on y adoroit. Ainsi les *théraphims* de Laban, selon cet auteur, étoient les images de Noé, restaurateur du genre humain, & de Sem, chef de la famille de Laban. Celui-ci ne se plaint pas seulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des statues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux; il dit qu'on lui a ravi ses dieux, c'est-à-dire, les dieux de sa maison, *cur furatus es deos meos?* Genesi xxxj. Jurieu, *hist. des cultes*.

Mais, comme le remarque dom Calmet, cette conjecture n'est pas solide. Il n'est nullement croyable que le culte des dieux pénates & lares ait été connu du tems de Laban; il est même fort douteux qu'il l'ait été parmi les orientaux plusieurs siècles après ce patriarche. D'ailleurs est-il croyable, que Laban ait mis au rang des dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis si peu de tems? Car Noé mourut l'an du monde de 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'est-à-dire, 87 ans seulement avant que Jacob arrivât en Métopotamie auprès de Laban. Calmet, *dictionn. de la Bibl. tom. III. lettre T, au mot Théraphim, p. 674.*

**THERAPNE**, ou **THERAPNE**, ou **THERAMNE**, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse dans la Laconie, au voisinage de la ville de Sparte. Pausanias, *Lacon. c. xx.* fait entendre que pour aller de Sparte à *Therapné*, il falloit traverser le fleuve-Eurotas. Il donne à *Therapné* le titre de ville; mais Suidas se sert simplement du nom de lieu, & le scholiaste de Pindare, *ode j. v. 43.* en fait un village. Ce dernier ajoute, qu'il y avoit un temple dédié à Castor & Pollux. C'est à quoi Stace, *Selvar. l. IV. carm. viij. v. 52.* fait allusion dans ces vers:

*Ei vos Tyndarida, quos non horrida Lycurgi  
Taygeta; umbrosoque magis coluere Therapna.*

Ce même poète, *Thébaïd. l. VII. v. 793.* parlant de Castor & de Pollux, les appelle *Therapnaï fr. tres*, Pindare & la plupart des auteurs anciens qui ont parlé de ces deux jumeaux, racontent ce qui leur arrivoit de deux jours l'un à *Therapné* après leur mort. Jupiter, disent-ils, ordonna qu'ils passeroient alternativement un jour dans le ciel, & un autre jour au-dessous de la terre; c'est-à-dire, qu'ils se cacheroient sous l'hémisphère; & c'étoit tous *Therapné* qu'ils se cachoient. Ainsi cette fiction poétique étoit mêlée à l'astronomie. Pour rendre une raison ingénieuse du lever & du coucher des deux étoiles appellées *Castor* & *Pollux*; les anciens ont dit qu'elles sortoient de l'hémisphère inférieur du côté de *Therapné*, qui est véritablement vers l'horizon oriental de Lacédémone, & que par le mouvement diurne, elles s'élevoient à la plus haute partie du ciel. En effet, il ne s'en faut que de cinq à six degrés qu'elles ne soient véritables, & dans le zénith de Lacédémone.

*Therapné* étoit encore célèbre, pour être le lieu où Diane avoit été adorée pour la première fois. On y voyoit un temple consacré à Ménélas, qui y avoit été enterré avec Hélène. Comme cette belle Lacédémonienne y avoit été élevée, les poètes l'ont appellé la nymphe de *Therapné*. On cherche en vain le tombeau de cette belle nymphe, il reste à peine des racines de la ville même. (*D. J.*)

**THERARQUE**, *s. m. (Littérat.)* *Therapna*; dans la milice des anciens Grecs on appelloit *therarque* celui qui commandoit deux éléphans; *zoarque*, celui qui n'en commandoit qu'un; *epitherarque*, celui qui en commandoit 4; *isarque* celui qui en commandoit 8; *éléphantarque* celui qui en commandoit 16; & *léarque* celui qui en commandoit 32. *Trévoux. (D. J.)*

**THERENUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Crète, selon Diodore de Sicile. Ce fleuve couloit près



de Gnosius, où la fable dit que furent célébrées les noces de Jupiter & de Junon. (D. J.)

**THERIAQUE**, s. f. (*Pharm. Therapeutiq.*) absolument décidé tel par le bon usage, qui ne peut être que celui qui est consacré par les gens de l'art à qui cet objet appartient, c'est-à-dire, dans le cas présent par les médecins.

La *theriaque* est une des plus anciennes & des plus célèbres compositions de la pharmacie; elle est due à Andromachus l'ancien ou le pere, médecin célèbre, architecte de l'empereur Néron. Galien prétend que la *theriaque* est un très-noble & très-ancien remède, que plusieurs médecins célèbres avoient travaillé à la perfectionner; & qu'Andromachus y mit la dernière main, en y ajoutant les vipères. Mais il y a apparence que ç'a été une affaire plus simple que la production de cet antidote, c'est qu'Andromachus ne fit qu'imiter l'antidote de Mithridate, ou le *mithridat*. *Κερα Μιθριδατ*, dont la recette avoit été apportée à Rome long-tems auparavant par Pompée.

Ce nouvel antidote fut appelé d'abord par son inventeur *galant*, c'est-à-dire, tranquille; & il prit ensuite le nom de *theriaque* du mot grec *θηρ*, *thēr* venimeuse, tant parce qu'elle contenoit une espece de ces bêtes, savoir les vipères; que parce qu'elle étoit regardée comme utile contre les morsures des bêtes venimeuses.

La composition de la *theriaque* a varié en divers tems, tant par le nombre & l'espece de drogues, que par rapport au *modus conficiendi*. Les pharmaciens modernes se sont sur-tout appliqués à la reformer; depuis que la chimie éclairant la pharmacie a découvert les vices énormes de cette composition, qui ne put qu'être barbare dans sa naissance, comme l'art qui la produisoit. Mais &c. les soins que se sont donnés ces réformateurs pour rectifier cette composition, & les prétentions de ceux qui ont cru qu'il n'étoit point permis de toucher à une composition si précieuse, annoncent également un respect aveugle & superstitieux pour la célébrité, assurément très-précieuse de ce remède, qu'on peut justement appeler un *monstre pharmaceutique*. La meilleure réforme étoit donc assurément de chasser la *theriaque* des dispensaires & des boutiques; car elle est certainement pire encore que le *mithridat* duquel Plin. a écrit avec raison qu'il étoit manifestement dû à l'ostentation de l'art & à un monstrueux étalage de science: *ostentatio artis, & portentosa scientiam, venditatio manifesta*.

Mais le vice essentiel de la *theriaque* ne consiste pas seulement dans l'amas bizarre d'une foule de drogues de différentes vertus, stomachiques, cordiales, astringentes, narcotiques, purgatives, &c. même des poisons; mais encore en ce que tout cela est réduit sous une forme peu propre à la conservation, à la durée, ou plutôt sous une forme destinée à faire subir à ce mélange une altération prévue & inévitable, de laquelle on attend des corrections & de nouvelles vertus; en sorte que la perfection de la *theriaque*, quant à ses qualités médicamenteuses, doit dépendre de l'imperfection même de sa préparation.

On a beau dire que ce remède une fois formé par le mélange de tant de choses diverses, &c. même par l'altération dont nous venons de parler, produisant constamment un grand nombre d'effets utiles, peu importe qu'il ait été fait ou non, suivant les règles de l'art; qu'il soit dû à la charlatanerie ou à l'ignorance, ou qu'il ait une origine plus honnête: car 1°. il faudroit sans doute que la *theriaque* fût plus efficace dans les mêmes cas, que plusieurs remèdes beaucoup plus simples, &c. préparés selon les règles d'un art qui a des principes très-sûrs. 2°. Il faudroit au-moins encore que les vertus absolues attribuées à la *theriaque* fussent réelles quant au plus grand nombre: or assurément cela n'est point; la prétendue

vertu contre le venin lui est absolument refusée depuis que les médecins connoissent mieux la nature & les vrais remèdes des poisons; on se souvient à peine de sa vertu fébrifuge; elle possède la vertu calmante à un degré très-intérieur; on ne s'en sert point pour les maladies de poitrine, pour les ulcères internes, pour l'hydropisie, la jaunisse, &c. toutes maladies contre lesquelles elle fut célébrée d'abord comme un spécifique; on ne connoissoit pas même les usages que Galien lui attribue pendant la santé; enfin elle partage avec un très-grand nombre de remèdes, &c. ne possède qu'à un degré très-commun les vertus stomachiques, cordiales, nerveuses, emménagogues, sudorifiques, &c.

Cependant comme la *theriaque* est un remède si fameux, qu'on doit le faire connoître, ne fût-ce que pour satisfaire la curiosité du lecteur, en voici la description d'après Andromachus lui-même, &c. telle qu'elle est rapportée dans Galien, *lib. de theriacā ad Bissonem*.

*Pastillorum theriacorum drachmas viginti-quatuor. Pastillorum scilliticorum drachmas xlvij. piperis longi, succi pappaveris, spinamenti hedychoi, singulorum drachmas xxiiij. rosarum siccarum, iris illyrica, glycyrrhiza, seminis napi sylvestris, graci buniada appellant, scordii, opobalsami, cinnamomi, agarici, singulorum drachmas xij. myrrha, cicuti, croci, casii, nardi, schanis, id est, junci odorati floris, thuris, piperis albi & nigri, dictamni, verrubii, rhei, stachados, pascuellini macedonici, calamintha, terebinthina, zingiberis, quinque folii radices, singulorum drachmas vj. polii, chamapityos, syracis, amomi racemi, maui, nardi gallica, sigilli lemnii, phu pomici, chamadrios cretica, soliorum malabathri, chalciditis tortā, geniciana, anisi, hypocistidis succi, balsami fructus, gummi, faniculi seminis, cardamomi, Seselis, acacia thlaspis, hyperici, sagapeni, amos singulorum, drachmas iij. carrotii, aristolochia tenuis, dauci seminis, bituminis judaici, opopanax, centaury tenuis, galbani, singulorum drachmas duas, mellis libras decem, vini salerni quod satis est.* (b)

*Theriaque celeste*, composition moderne bien plus parfaite que la *theriaque* ancienne, même la plus reformée; & qui n'est composée que de corps chimiquement homogènes, la plupart séparés & purifiés par la chimie, tels qu'extraits, résines, huiles essentielles, &c. Nous ne donnerons point ici la description de ce remède, parce qu'il est presque inusité; & qu'en core qu'on ne puisse lui refuser de posséder en un degré éminent les vertus ranimante, tonique, cordiale, stomachique, emménagogue, sudorifique, &c. & cela dans un volume concentré, rapproché, efficace, à petite dose, &c. que malgré ces avantages, dis-je, c'est un reproche très-grave que celui qu'on déduit de sa trop grande composition. Voyez COMPOSITION, *Pharmac.* Car il faut toujours en revenir au précepte: *frustra* (& au-moins *frustra*, si ce n'est pis) *fit per plura quod potest feriper pauciora*.

*Theriaque diastylon*, ou de quatre drogues de Me-sue; prenez racines de gentiane & d'aristoloche ronde, buies de laurier, & myrrhe choisie, de chacun deux onces, miel choisi écumé deux livres; faites un électuaire, selon l'art. Il ne manque à celle-ci que l'opinion pour posséder les principales des vertus réelles de la grande *theriaque*. C'est un bon cordial, stomachique, anticolique, &c. qui a d'abord été ainsi simplifié pour les chevaux, en cela mieux traités que les hommes pour qui on réservoir la grande *theriaque*. La dose pour les adultes peut être portée sans inconvénient jusqu'à demi-once.

*Theriaque des Allemands*; c'est un des noms du rob ou extrait de genievre. (b)

**THERISTRÉ**, s. m. (*Littérat.*) le *theristré*, selon Caelius Rhodiginus, *Antiq. leat. l. XIII. c. vj.* étoit

l'habit d'été, vêtement fort léger, que les honnêtes femmes portoient par-dessus leurs autres habits, mais que les femmes débauchées portoient sur la peau immédiatement, & seul, sans autre habit par-dessus. (D. J.)

**THERITAS**, (*Mytholog.*) il y avoit à Thérapié, un temple de Mars *Therias*, ainsi nommé de *Thera*, nourrice de ce dieu, ou selon Pausanias, du mot *thera*, qui signifie la chasse, pour faire entendre qu'un guerrier doit avoir l'air terrible dans les combats. La statue de Mars *Theritas* avoit été apportée de Colchos, par Castor & Pollux, selon la fable. (D. J.)

**THERMA**, (*Géog. anc.*) 1°. bains de l'Asie mineure dans la Bithynie. Etienne le géographe dit qu'on les appelloit *therma pythia*. Ces sources d'eau chaude étoient apparemment au voisinage d'Asfacum; car le même géographe met Pythium près du golfe Asfacène. Procope, *l. V. adif. c. iij.* fait mention de ces bains. Dans un endroit appelé *Pythia*, il y a, dit-il, des sources d'eau chaude, d'où plusieurs personnes, & principalement les habitans de Constantinople, tirent un notable soulagement dans leurs maladies. Justinien bâtit dans ce lieu un bain pour l'usage du public, & fit conduire par un canal, des eaux fraîches, afin de tempérer la chaleur des eaux chaudes.

2°. *Therma*, ville de la Cappadoce; elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Taria à Césarée.

3°. *Therma*, étoit encore une ville située aux confins de la Macédoine, & de la Thessalie, vers les Thermopyles, selon Hérodote, *l. VII. (D. J.)*

**THERMAE**, (*Géog. anc.*) le nom *Therma*, ainsi que *Therma*, a été donné à quelques lieux où se trouvoient des sources d'eau chaude. C'est ainsi que les géographes ont nommé *Therma*, non-seulement un lieu de l'Attique, au voisinage de la ville de Corinthe, où se trouvoient des bains chauds, mais encore divers autres lieux: par exemple, *Therma* étoit un lieu de Sicile, avec titre de colonie, sur la côte méridionale de l'île. Les sources d'eau chaudes qui avoient donné le nom de *Therma* à ce lieu, sont appelées *aqua laroda*, par l'itinéraire d'Antonin, qui les marque à quarante milles d'Agriente. Ces bains subsistent encore & se trouvent au voisinage du bourg Sciacca. (D. J.)

**THERMAEUS SINUS**, (*Géog. anc.*) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine. On le nomme aussi *Thermius sinus*; & ce nom, comme le premier, vient de celui de *Therma*, que portoit anciennement la ville de Thessalonique, quoiqu'il y en ait qui distinguent *Therma* de Thessalonique. Ce golfe qui s'avance beaucoup dans les terres, mouille la péninsule de Pallène, la Paraxie, la Chrestonie, la Mygdonie, la Botiée, la Piérie, la Perrhébie, & la Magnésie; c'est ce qui a fait que Plin, *l. IV. c. x.* l'a nommée par excellence le golfe de Macédoine, *sinus Macedonicus*: on l'appelle présentement *golfe de Salonique*, ou *golfe di Salonichi*. (D. J.)

**THERMALES**, adj. (*Médecine.*) les eaux chaudes tirent leur vertu d'un mélange de feu & de soufre, qui se trouvent dans les mines voisines des sources, joint à un alkali qui divise ces minéraux & les étend dans l'eau, les y rend miscibles, & leur en communique la faculté & les vertus; les différentes indications dans les maladies se réduisent à lever les obstructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chasser tout ce qui nuit à la constitution: on ne peut mieux y satisfaire que par l'usage des eaux chaudes, puisqu'elles ont la vertu d'acidifier, de résoudre, & de fondre les humeurs qui troublent: car elles débouchent les vaisseaux, elles émoussent & corrigent les humeurs acides & salines logées dans les premières voies; elles divisent la mucoité glu-

Tome XVI.

te du sang; délaient les suc crus & mal digérés; elles absorbent, enveloppent les parties salines avec lesquelles ils sont mêlés; elles rétablissent l'action & le jeu des solides, & par-là elles augmentent la circulation du sang, hâtent les sécrétions & les excré-tions en général & en particulier; elles sont salutaires dans la phthisie & la cacochymie, dans les maladies de l'estomac, telles que la bouffissure, son relâchement, le défaut d'appétit, la pesanteur comme dans le cochemar; elles soulagent & arrêtent le vomissement ordinaire & journalier; elles arrêtent les chutes de l'anus; elles calment le ténésme. Elles peuvent aussi soulager dans la cachexie, le scorbut, & les fièvres quartes rebelles.

On emploie avec succès les eaux *thermales*, pour appaiser les hémorrhagies dans plusieurs cas, soit du poulmon, soit des hémorrhoides ou de la matrice; & lorsque les écoulemens périodiques sont arrêtés, rien n'est plus propre pour les rétablir, que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre, & la dysurie; elles sont bonnes dans les abcès des reins, de l'uretère, & de la vessie, mais avec certaines précautions.

Quant aux maladies du poulmon, elles rendent la respiration plus libre, en débarrassant les bronches de la lymphe visqueuse, dans l'asthme, la fausse péripneumonie, & la phthisie, sur-tout lorsque ces maladies sont produites par l'obstruction & la lenteur des humeurs; aussi le célèbre Morthon ordonne-t-il les eaux *thermales* dans la phthisie, & d'autres remèdes qui agissent en suivant les mêmes indications.

Si le savon est un grand remède dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant sulphureuses & savonneuses, sont bonnes dans les différentes espèces de gouttes, telles que la sciatique, le rhumatisme, soit prises intérieurement, soit appliquées au-dehors en bains, en douches, ou en fomentations.

Elles sont aussi émollientes & résolatives pour les tumeurs dures & skirrheuses; elles fortifient aussi les fibres relâchées; tandis qu'elles relâchent celles qui sont affectées de spasme, ce qui fait que ces eaux sont très-bonnes dans la paralysie & la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la gale, la grattelle, & la lepre, elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remèdes les plus salutaires nuisent souvent, sur-tout si les viscères sont affectés, de même les eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, comme les skirrhes, les tubercules, ou lorsque ces parties, ou leurs viscères sont ulcérés ou affectés d'un empyème.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes, & aux anévrysmes, elles nuisent dans les hydrophesies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulcères phagédoniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remèdes généraux. 1°. la saignée est nécessaire dans les pléthoriques, & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matière des pré-

L i ij

mieres voies, dans les troisiemes voies. Les purgatif conviennent aussi au milieu & à la fin de leur usage; mais il faut que ce soit des minoratifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légers doses, que l'on augmentera par degré pour y accoutumer l'estomac peu-à-peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits sur-tout, & le vin doivent être évités.

4°. Les passions lentes, & les violentes, telles que le chagrin & la colere, sont également contraires dans leur usage; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide ou trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut faire de regles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des contractions spasmodiques, avec des anxiétés dans les visceres du bas ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes especes d'eaux *thermales* aux maladies; il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a sur-tout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains, comme leur pression est violente, elles produiroient des effets dangereux pour les entrailles.

C'est ainsi qu'entre les plus fameuses eaux *thermales*, celles d'Aix-la-chapelle sont les plus fortes & les plus purgatives, de sorte qu'elles ne conviennent qu'à des estomacs capables d'en supporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premières & celles de Bath; elles sont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de soufre & plus de feu que les deux autres; elles ne purgent point, à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

**THERMASMA**, s. m. (*Méd. anc.*) *thermasma*; terme employé par les anciens, pour désigner en général tout ce qui est propre à échauffer le corps; mais ce mot désigne en particulier une fomentation chaude, prescrite par Hippocrate, pour adoucir les douleurs de côté qu'on ressent dans les pleurésies. (*D. J.*)

**THERMES**, (*Antiq. rom.*) les *thermes* étoient chez les Romains de grands édifices, principalement destinés pour les bains chauds ou froids; nous verrons dans la suite que ces bains étoient publics ou particuliers.

*Therma*, du grec *θερμῆ*, chaleur. Tite-Live, liv. XXXII. c. xv. en décrivant le pas des thermopyles, dit que ce lieu étoit nommé *pyla*, & par d'autres *thermopyla*, parce qu'on trouvoit des eaux chaudes dans l'endroit le plus resserré entre les montagnes.

Les Romains par ce mot *therma*, entendoient des bains d'eau chaude; & on l'appliqua tellement aux édifices où étoient ces bains, qu'il s'étendit même jusqu'à ceux où l'on se baignoit dans de l'eau froide.

Les *thermes* eurent rang parmi les édifices les plus somptueux de Rome: on s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiède, quelquefois avec des eaux de senteur, ou bien par une autre sorte de mollesse, on se baignoit seulement fentis à son corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'ignoît le corps avec des huiles & des parfums de prix; & pendant l'été après être sorti du bain tiède, on alloit se rafraîchir dans

de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'empereur Aurelien fit bâtir au-delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver seulement.

Les *thermes* étoient si vastes, qu'Ammien-Marecellin, liv. XVI. c. vj. pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entières, *in modum provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reste encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes* nous fait juger de leur étendue prodigieuse.

Le nombre de ces *thermes* étoit aussi surprenant à Rome, que leur grandeur. Publius-Victor dit, qu'il y en avoit plus de huit cens, & Pline le jeune, liv. IV. *epist. 8.* dit qu'ils s'étoient augmentés à l'infini: *Quæ nunc Roma ad infinitum auxere numerum*. Les empereurs les firent d'abord bâtir pour leur usage particulier, ensuite ils les abandonnerent au peuple, ou en firent bâtir pour lui. Outre les *thermes* où l'on ne payoit rien, il y en avoit qui se donnoient à ferme, & de plus les principaux citoyens avoient des bains particuliers chez eux.

Ces *thermes* étoient accompagnés de divers édifices, & de plusieurs pieces & appartemens. Il y avoit de vastes réservoirs où se rassembloit l'eau par le moyen des aqueducs; des canaux qu'on avoit ménagés, servoient à faire écouler les eaux inutiles. Les murailles des réservoirs étoient si bien cimentées, que le fer avoit de la peine à rompre la matiere employée à la liaison des pierres. Le pavé des *thermes*, comme celui des bains, étoit quelquefois de verre, le plus souvent néanmoins on y employoit la pierre, le marbre, ou des pieces de rapport qui formoient un ouvrage de marqueterie de différentes couleurs.

La description des *thermes* de Dioclétien qui nous a été donnée par André Baccius, fournit une idée complète de la grandeur & de la magnificence romaine dans ces sortes d'ouvrages. On y voit entr'autres un grand lac dans lequel on s'exerçoit à la nage; des portiques pour les promenades, des basiliques où le peuple s'assembloit avant que d'entrer dans le bain, ou après en être sorti; des appartemens où l'on pouvoit manger, des vestibules & des cours ornées de colonnes, des lieux où les jeunes gens faisoient leurs exercices, des endroits pour se rafraîchir, où l'on avoit pratiqué de grandes fenêtres, afin que le vent y pût entrer aisément; des lieux où l'on pouvoit fumer, des bois délicieux, plantés de planes & autres arbres; les endroits pour l'exercice de la course; d'autres où l'on s'assembloit pour conférer ensemble, & où il y avoit des sièges pour s'asseoir; des lieux où l'on s'exerçoit à la lutte, d'autres où les Philosophes, les rhéteurs & les poètes cultivoient les sciences par maniere d'amusement; des endroits où l'on gardoit les huiles & les parfums; d'autres où les lutteurs se jettoient du sable l'un sur l'autre, pour avoir plus de prise sur leurs corps qui étoient frottés d'huile.

L'usage des *thermes*, comme celui des bains, étoit très-ancien à Rome. Les peuples de l'Asie en donnerent l'exemple aux Grecs, & ceux-ci le transmirent aux Romains, qui avoient des *thermes*, avant que les Médecins grecs eussent mis le pié à Rome, époque que l'on rapporte à l'an 535. de la fondation de cette ville, sous le consulat de L. Emilius, & de M. Licinius. Homère, *odis. 9. v. 248.* compte l'usage des *thermes* parmi les plaisirs honnêtes de la vie.

*Semper autem nobis communibus gratum, atheraque, charisima*

*Thermaque magisteria, lavacraque calida, & cubilia.*

Plaute décrit dans les deux vers suivans, les exercices auxquels on formoit la jeunesse dans les *thermes*:



*Hi cursum, ludando, hasta, disco, pugilatu, pila, Saliendo, sese exercebant magis quam scorto aut saviis.*

C'étoit une des fins qu'on s'étoit proposées dans l'établissement des *thermes*. Par ces exercices, on augmentoit la force des jeunes gens, on leur donnoit de l'adresse, & on les instruisoit dans les Sciences. Une autre vûe que l'on avoit eue, c'étoit la conservation de la santé, & peut-être la volupté y entra-t-elle aussi pour quelque chose. J'ai déjà dit qu'il y avoit des *thermes* où l'on entroit librement, & sans qu'il en coûtât rien, & que dans d'autres il falloit payer; du reste, la somme que l'on donnoit étoit modique; on étoit quitte pour la plus petite pièce de monnoie, comme Juvenal le remarque dans la sixième satire.

*Cedere Sylvano porcum, & quadrante lavari.*

Cette pièce pourtant ne suffisoit pas lorsqu'on venoit trop tard, c'est-à-dire après les dix heures; il falloit alors payer, selon le caprice des personnes préposées pour le service des *thermes*. Martial, *l. X. epist. 70.* a fait allusion à cette sorte d'exaction, quand il a dit:

*Balnea post decimam lasso, centumque petuntur Quadrantes, &c.*

Les édiles avoient inspection sur les *thermes*, & sous eux étoient plusieurs ministres inférieurs, de sorte que l'ordre y régnoit, malgré l'entière liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune distinction pour les places; le peuple, comme la noblesse; l'artisan, comme le magistrat, avoit droit de choisir parmi les places vuides, celle qui étoit le plus à son gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que sous quelques empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes se baignoient, furent presque toujours séparés des lieux destinés aux bains des femmes; & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mère de Néron, fit ouvrir un bain destiné uniquement à l'usage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames romaines, comme nous l'apprend Publius-Victor. On lit dans Spartien, que l'empereur Adrien ordonna que les bains des femmes seroient séparés des bains des hommes.

Le signal pour venir aux bains & pour en sortir, se donnoit au son d'une cloche; si l'on s'y rendoit un peu tard, on courroit risque de n'avoir que de l'eau froide pour se baigner; c'est ce que signifient ces deux vers de Martial, *liv. XIV. epig. 163.*

*Redde pilam: sonas as thermarum; ludere pergit  
Virgine vis sold, lous abire domum.*

L'heure pour entrer dans les *thermes*, étoit, selon Plin, *liv. III. c. j.* la huitième heure du jour en été, & la neuvième en hiver. Martial, *liv. IV. epig. 8.* semble dire la même chose dans ces vers.

*Sufficit in novam niudis octava palafbris.*

Spartien, *in Adriano*, nous apprend que l'empereur Adrien défendit qu'on se mit dans le bain en public avant la huitième heure. La plupart ne se baignoient qu'une fois par jour; quelques-uns néanmoins, plus adonnés aux exercices qui s'y faisoient, y retournoient jusqu'à sept fois dans un même jour. Galien *de sanitate munda, liv. V.* rapporte, qu'un certain philosophe nommé *Praxiphanes*, étoit attaqué de la fièvre le jour qu'il manquoit de se baigner.

L'usage des bains n'étoit interdit qu'à l'occasion d'un grand deuil ou d'une calamité publique; comme nous le voyons dans Tite-Live & dans Suétone.

Mais S. Clément d'Alexandrie, *Pidag. l. III. c. v.*

dit que les nobles faisoient porter aux bains des draps de toile très-fine, & des vases d'or & d'argent, sans nombre, tant pour servir aux bains, que pour le boire & le manger.

Ainsi le luxe s'introduisit dans un usage que le manque de linge, la chaleur du climat, & la nécessité de la propreté avoient fait naître. Les empereurs romains se préterent aux besoins de la nation qu'ils gouvernoient, en bâtissant pour elle des *thermes* publics, plus grands ou plus magnifiques les uns que les autres. Tels furent ceux d'Auguste, de Néron, de Titus, de Trajan, de Commode, de Severe, d'Antonin, de Caracalla & de Dioclétien. Ces deux derniers surpassèrent tous les autres par leur étendue. On ne peut voir les ruines des *thermes* de Caracalla, sans être surpris de l'immenité qu'avoit ce bâtiment; mais il n'y en eut point de plus somptueux, plus chargés d'ornemens & d'incrustations, ni qui fit plus d'honneur à un prince, que les *thermes* de Dioclétien. Une seule salle de ces édifices fait aujourd'hui l'église des Chartreux à Rome; une des loges du portique fait l'église des Feuillans. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

**THERMES DES NYMPHES, (Littérat.)** les Poètes peuploient tous les éléments de dieux, de déesses, de nymphes; & la plus petite fontaine avoit sa divinité comme le plus grand fleuve. Les bains connus dans l'histoire, sont également fameux dans la fable. Si l'on en croit Diodore, les anciennes traditions portoient qu'Hercule revenant d'Espagne, & amenant les bœufs de Géryon, passa par la Sicile; là s'étant arrêté près d'Himère, Minerve ordonna aux Nymphes de faire sortir de terre des bains où ce héros pût se délasser; & les Nymphes obéirent. C'est peut-être pour cette raison que Pindare les nomme simplement les *bains des Nymphes*. Cet événement fabuleux a trouvé place sur les médailles. Nous en avons une représentant Hercule, & au revers trois nymphes qui sont sorties de terre les bains d'Himère. L'autre médaille figure un char attelé de deux chevaux, monté par un homme que l'on croit être Ergoteles; cet homme tient les rênes de la main droite, & de la gauche une espèce de bâton avec une victoire au-dessus; au revers est une nymphe tenant une patère élevée sur un brasier. Derrière la nymphe est Hercule dans le bain, sur les épaules duquel un lion accroupi verse de l'eau. (*D. J.*)

**THERMESIA, (Mytholog.)** il y avoit dans le territoire de Corinthe, un temple de Cérès *Thermesia*, ainsi nommée parce que le culte qu'on y rendoit à la déesse avoit été apporté de Thermesse, île voisine de la Sicile, dont parle Strabon. (*D. J.*)

**THERMIDA, (Géog. anc.)** ville de l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* qui la donne aux Carpétains. Quelques savans croient que c'est aujourd'hui *Rajas*, village d'Espagne dans la nouvelle Castille, entre Madrid & Sigüenza. (*D. J.*)

**THERMIE, L'ILE, (Géog. anc. & mod.)** ou l'île *Thermia*; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, entre l'île de Zia au nord, & l'île de Serpho au midi; elle est à quarante milles de Syra ou Syros, & à trente-six du port de Zia, mais seulement à douze milles de ce dernier port en droiture.

Le voisinage de ces deux îles ne permet pas de douter que *Thermis* ne soit l'île de Cythos, dont les anciens estimoient tant les fromages, puisque Dédarque dans sa *Description de la Grèce*, la place entre Céos & Sériphus. Il en sortit un grand peintre que Eustathe appelle *Cydias*. C'est encore dans cette île que fut rejeté par la tempête, le faux Néron esclave, grand joueur de luth & grand musicien, accompagné d'une troupe de gens de sa sorte, armés & soulevés, comme Tacite, *Hist. l. II. c. vij.* nous l'apprend.

L'île *Thermis* a quatorze ou quinze lieues de tour. Elle a pris son nom des thermes ou bains d'eaux chaudes, qui la rendoient autrefois célèbre. Ces eaux chaudes sont dans le fond d'un des culs-de-sac du port, au nord-est à droite en entrant. La principale source bouillonne au pied de la colline, dans une maison où l'on va laver le linge, & où les malades viennent suer; les autres sources sortent à quelques pas de-là, par petits bouillons, & forment un ruisseau qui va se rendre dans la mer, d'où toutes ces eaux étoient venues; car elles sont très-salées, & s'échauffent sans doute en traversant la colline parmi des mines de fer, ou des matières ferrugineuses: ces matières sont la véritable cause de la plupart des eaux chaudes. Celles de *Thermis* blanchissent l'huile de tartre, & ne causent aucun changement à la solution du sublimé corrosif. Les anciens bains étoient au milieu de la vallée; on y voit encore les restes d'un réservoir bâti de briques & de pierres, avec une petite rigole, par le moyen de laquelle l'eau du gros bouillon se distribuoit où l'on vouloit.

On remarque dans les ruines d'une ville de cette île, trois cavernes creusées à pointe de ciseau dans le roc, & enduites de ciment, pour empêcher que les eaux de la pluie ne s'écoulassent par les fentes; mais on n'y découvre aucune inscription qui donne le nom de la ville.

Il n'y a qu'un bourg dans l'île *Thermis* qui porte le nom de *Thermis*; à deux lieues de ce bourg est un gros village. On ne compte que quatre mille personnes dans toute l'île, qui sont tous du rit grec, excepté une douzaine de familles latines, dont la plupart sont des matelots français. Le terroir de cette île est bon & bien cultivé; c'est même un endroit de bonne chère, mais on n'y fait presque aucun commerce, il n'y a point de bois, & l'on n'y brûle que du chaume. (D. J.)

*Thermius*, (Mytholog.) surnom d'Apollon pris pour le soleil: il signifie *chaud, brûlant*. Ce dieu avoit un temple à Elis, sous le nom de *Thermius*. (D. J.)

*THERMODON*, (Glog. anc.) fleuve de la Cappadoce. Ptolomée, l. V. c. vj. marque son embouchure dans le Pont-Polémoniaque. Ce fleuve est fameux, sur-tout chez les Poëtes, parce qu'ils vouloient que les Amazones habitassent sur ses bords. Virgile, *Æneid.* l. XI. vers. 659. en a parlé.

*Quales Threicia, quum flumina Thermodontis  
Pulsant & pitis bellantur Amazonis armis.*

Properce, l. III. Eleg. xiv. dit:

*Qualis Amazonidum nudatis bellica mammis  
Thermodontis turba lavatur aquis.*

Et Valerius Flaccus, l. IV. *Argonaut.* vers. 600.

*Quid memorem, quas Iris aquas, quas torquet Amazon?*

*Proxima Thermodon hinc jam secas arva, memento.  
Incluta Amazonidum, magnoque exorta gradivo  
Gens ubi.*

On fait que le *Thermodon* arrosoit une partie du pays des fameuses Amazones; cette riviere rappelle toujours agréablement l'idée de ces héroïnes, sur lesquelles peut-être on a avancé bien des fables. (D. J.)

**THERMOMETRE**, f. m. (Phys.) c'est un instrument qui sert à faire connoître, ou plutôt à mesurer les degrés de chaleur & de froid. Voyez CHALEUR & THERMOSCOPE.

Un payfan hollandois, nommé *Drebbel*, passe pour avoir eu au commencement du xvij. siècle la première idée de cet instrument.

Il y a différentes sortes de *thermomètres*, dont voici les constructions, les défauts, les théories, &c.

*Ancienne construction d'un thermometre dont l'effet dépend de la raréfaction de l'air.* Dans un tuyau *BC*, Pl. de Pneumatique, fig. 3. n°. 2. auquel est attachée une boule de verre *AB*, on met une quantité d'eau commune, mêlée d'eau réglée, pour empêcher qu'elle ne se gele l'hiver; on ajoute à cette mixtion une teinture de vitriol, dissous pour la rendre verte. En emplissant le tuyau, il faut avoir soin de laisser dans la boule & dans le tuyau, assez d'air pour qu'il puisse remplir précisément la boule au plus fort de l'hiver, lorsque l'air se trouve le plus condensé; & qu'il ne puisse point chasser du tuyau toute la liqueur dans les plus fortes chaleurs de l'été, lorsque l'air est au plus haut degré de sa raréfaction. A l'autre extrémité du tuyau est attachée une autre boule de verre *C* *D*, ouverte du côté de l'air en *D*: des deux côtés du tuyau on applique une échelle, ou une platine *EF*, sur laquelle on marque les degrés, ou un certain nombre de lignes également distantes les unes des autres.

Dans cet état, quand l'air qui environne le tuyau devient plus chaud, l'air renfermé dans la boule & dans le haut du tuyau venant à se dilater, chasse la liqueur dans la boule inférieure, & par conséquent fait descendre la liqueur: au contraire, quand l'air qui environne le tuyau devient plus froid, l'air renfermé dans la boule venant à se condenser, fait monter la liqueur. Voyez RARÉFACTION & CONDENSATION.

*Ancienne construction du thermometre avec du vis-à-argent.* C'est de la même manière & avec les mêmes précautions, que l'on met une petite quantité de mercure ou de vis-à-argent, qui n'excede point l'épaisseur d'un pois, dans un tuyau *BC*, fig. 4. n°. 2. que l'on coude en plusieurs endroits, afin qu'on puisse le manier plus aisément, & qu'on risque moins de le casser; on divise ce tuyau dans un certain nombre de parties égales, qui servent d'échelle. Dans cet état, les différentes approches du mercure vers la boule *A*, marqueront les accroissemens ou les différens degrés de chaleur.

Les défauts de ces deux *thermomètres* consistent en ce qu'ils sont sujets à recevoir les impressions d'une double cause; car ce n'est pas seulement l'augmentation de la chaleur, mais aussi une augmentation du poids de l'atmosphère, qui peut faire monter la liqueur dans le premier, & le mercure dans le second de ces *thermomètres*; & d'un autre côté ce peut être la diminution du poids, aussi-bien que la diminution de la chaleur de l'atmosphère, qui fera descendre la liqueur & le mercure dans les deux *thermomètres*. Voyez BAROMETRE.

*Construction du thermometre commun ou de Florence.* Les académiciens del Cimento ayant remarqué les inconvéniens, ou défauts des *thermomètres* ci-dessus, ils essayèrent d'en construire un autre par le moyen duquel ils se flattoient de mesurer les degrés de chaleur & de froid de l'air, par la raréfaction & condensation de l'esprit de vin; quoique la raréfaction & condensation de cette liqueur soit moins considérable que celle de l'air, & que par conséquent les variations dans les degrés de chaleur doivent y être beaucoup moins sensibles.

Voici la construction de leur *thermometre*.

Sur quelques petits morceaux de turmeric, qui est une forte de racine dont on se sert pour guérir la jaunisse, on verse une certaine quantité d'esprit de vin rectifié; pour lui donner une teinture rouge; ensuite on filtre plusieurs fois l'esprit de vin par un papier gris, afin que les particules grossières de la racine se séparent de la liqueur. De cet esprit de vin ainsi teint & préparé, on emplit une boule de verre *AB*, fig. 5. n°. 2. & un tuyau *BC*, & afin que tout l'esprit de vin ne descende point dans la boule pendant l'hiver,

il est à-propos de mettre cette boule dans un petit tas de neige mêlée de sel : ou si cet instrument se fait pendant l'été, on met la boule dans de l'eau de source imprégnée de salpêtre, afin que l'esprit de vin étant extrêmement condensé, on puisse voir à quel point il s'élève dans le plus fort de la gelée.

Si l'esprit de vin monte à une trop grande hauteur au-dessus de la boule, il faut en ôter une partie ; & afin que le tuyau ne soit pas excessivement long, il est à-propos de mettre la boule, remplie de son esprit de vin, dans de l'eau bouillante, & de marquer le point le plus éloigné qu'il monte pour lors l'esprit de vin.

C'est à ce point que le tuyau doit être fermé hermétiquement par la flamme d'une lampe ; & des deux côtés du tuyau on applique une échelle comme aux autres thermomètres.

L'esprit de vin étant susceptible d'une raréfaction & d'une condensation considérables, il se dilate à mesure qu'augmente la chaleur de l'air qui l'environne, & par conséquent il monte dans le tuyau ; de même à mesure que diminue la chaleur de l'air, l'esprit de vin descend dans le tuyau, & l'on voit sur l'échelle de combien de degrés il a monté ou descendu d'un jour à l'autre.

Si on n'a pas soin de faire sortir de la liqueur tout l'air qu'elle contient, ce qui est extrêmement difficile, il faut laisser de l'air dans la partie supérieure du tube. Car autrement si elle se trouve sans air, la liqueur ne manquera pas de se séparer en divers endroits à cause de l'air qui se trouve dans les interstices de ses parties. Or si on laisse de l'air dans la partie supérieure du tube, cet air produit un autre inconvénient ; car en vertu de sa pesanteur il doit tendre en en-bas, & empêcher par conséquent la liqueur de monter ; ou si la liqueur monte, elle doit comprimer l'air, & augmenter par conséquent son élasticité.

Comme l'expérience a fait connoître qu'un moindre degré de chaleur se communique plus aisément à l'esprit de vin qui est dans la boule, que ne fait un plus grand degré de chaleur, les raréfactions de l'esprit de vin ne sont pas proportionnelles aux causes qui les produisent.

Il paroît donc que le thermomètre de Florence, quoiqu'il soit fort en usage, ne donne rien moins qu'une mesure exacte du froid & du chaud. A quoi l'on peut ajouter ce que dit le docteur Halley dans ses *Transactions philosophiques*, savoir, qu'il a appris de ceux qui avoient gardé long-tems de l'esprit de vin, que cette liqueur perd à la longue une partie de sa vertu expansive.

De plus le verre n'est pas moins dilaté par la chaleur que la liqueur, & le froid les condense l'un & l'autre ; par conséquent lorsque la liqueur est chaude elle ne monte pas si haut qu'elle monteroit, si la boule & le tube avoient toujours la même capacité. Par la même raison la liqueur descend moins lorsqu'elle est froide, qu'elle ne seroit si le verre ne se condensa pas. On ne peut donc savoir au juste quel est l'effet de la chaleur sur la liqueur seule. C'est ce qu'on remarque fort sensiblement quand on vient à plonger un thermomètre dans une liqueur très-froide ou très-bouillante ; car dans le premier cas la liqueur commence par monter, parce que le verre est condensé avant la liqueur, & quand la condensation parvient jusqu'à la liqueur elle redescend ; dans le second cas, par une raison contraire, la liqueur commence par baisser à cause de la dilatation du verre, & elle remonte ensuite.

Un autre défaut considérable de ce thermomètre & des autres, c'est que ces thermomètres ne peuvent point être comparés entr'eux. A la vérité ils marquent les différens degrés de chaud & de froid, mais chacun

ne les marque que pour lui-même & à sa façon particulière. De plus ils ne partent point de quelque point fixe de chaleur ou de froid, & c'est encore un défaut commun à tous les thermomètres. Il en est de ces instruments comme de deux pendules, qui pour n'avoir point été réglées d'abord sur l'heure du soleil, marqueront à la vérité qu'il y a une, deux, ou plusieurs heures de passées, mais ne marqueront point l'heure précise du jour ou du soleil. D'ailleurs quand la liqueur a monté d'un degré dans deux thermomètres différens, nous ne pouvons pas être assurés que tous les deux aient reçu la même impression d'une chaleur égale & additionnelle, puisqu'il se peut faire que l'esprit de vin ne soit pas le même dans l'un & dans l'autre, & qu'à proportion que cet esprit est plus ou moins rectifié, il montera plus ou moins dans le tuyau par le même degré de chaleur.

Ce n'est pas encore tout, car en réglant les degrés des thermomètres, on juge de l'égalité de l'élévation de l'esprit de vin par l'égalité de la longueur du tuyau, en supposant que les diamètres du tuyau sont égaux dans toute sa longueur, ce qui arrive très-rarement ; mais il y a tant d'irrégularités dans l'intérieur, qu'une certaine longueur de tuyau demande quelquefois pour être remplie, le double de liqueur qu'il faut pour remplir un autre tube de même longueur & de même diamètre ; ce qui ne vient que des inégalités d'épaisseur des parois des tuyaux & des éminences & cavités qui se trouvent toujours aux surfaces intérieures, mais sur-tout de ce qu'ils sont presque toujours plus épais à une des extrémités qu'ils ne le sont à l'autre.

C'est pour cela que les comparaisons des thermomètres sont si défectueuses & si difficiles à faire ; cependant ce qu'il y a de plus curieux & de plus intéressant dans l'usage des thermomètres, c'est le résultat de ces comparaisons ; car c'est par ce moyen que l'on peut connoître le degré de chaud ou de froid d'une autre saison, d'une autre année, d'un autre climat, & quel est le degré de chaud ou de froid que peuvent supporter les hommes & les animaux.

M. de Réaumur a inventé un thermomètre nouveau, & qu'il assure être exempt des défauts ci-dessus mentionnés. La principale propriété de ce thermomètre est de servir à comparer les différens degrés de chaleur à des mesures communes, comme la dilatation & la condensation d'une liqueur quelconque, telle que l'esprit de vin.

Pour connoître les degrés de dilatation ou de condensation de l'esprit de vin, il ne s'agit que de mesurer l'accroissement ou la diminution de son volume, par rapport au volume qu'il avoit dans un certain état dont on est convenu. M. de Réaumur prend pour cet état celui de la liqueur quand elle est environnée d'eau qui commence à se glacer, ou plutôt de neige ou de glace pilée qui commence à se fondre. M. de Réaumur commence par gratter le tuyau en y versant de l'eau & du vis-à-vis, au moyen de différentes petites mesures qu'il a fait être très-exactes ; ensuite il guide le tuyau & le remplit d'esprit de vin jusqu'à environ un tiers de la longueur au-dessus de la boule ; alors il plonge la boule dans la glace, la liqueur descend jusqu'à un certain endroit où elle demeure stationnaire ; & l'on ajoute ou l'on ôte ce qu'il faut d'esprit de vin pour que le terme de la congélation soit précisément à l'endroit qui mesure 1000 parties. Quand le point de la congélation est ainsi déterminé, on chasse le peu d'air qu'il y a dans le tuyau, & on le scelle hermétiquement. Ensuite on écrit d'un côté ou au point de la congélation, & au-dessus les nombres 1, 2, 3, 4, &c. qui doivent exprimer les degrés de chaleur ; de même au-dessous en allant vers la boule, on écrit 1, 2, 3, 4, &c. qui marque les degrés de froid. De l'autre côté du tuyau, vis-à-vis 0, on écrit 1000, & tant au-dessous qu'au



dessus les nombres 1001, 1002, 1003, &c. qui marquent les degrés de condensation ou de raréfaction de la liqueur.

Il est absolument nécessaire de se servir du même esprit-de-vin pour avoir des *thermomètres* qui soient comparables, étant construits sur ces principes; & comme il s'en trouve qui ont différens degrés de dilatibilité, M. de Réaumur a choisi celui dont le volume étant 1000 à la congélation, devient 1080 par la chaleur de l'eau bouillante. Voyez les *mém. de l'Académie des Sciences*, ann. 1730, p. 645. *hist. p. 15. item 1731. p. 354. hist. p. 7.*

Malgré toutes ces précautions, M. Musschenbroeck pense que le *thermètre* de M. de Réaumur est encore sujet à plusieurs des défauts du *thermètre* de Florence, savoir que l'esprit-de-vin perd à la longue sa vertu expansive; que le verre se dilate aussi-bien que la liqueur, qu'en général les *thermomètres* à esprit-de-vin ne peuvent servir que pour mesurer de petits degrés de chaleur; car aussi-tôt que la liqueur commence à bouillir, ils ne peuvent plus marquer. Or l'esprit-de-vin rectifié bout un peu plutôt que l'eau, de sorte que l'on ne peut découvrir à l'aide de ce *thermètre* quel est le degré de chaleur de l'eau qui bout, & encore moins celui d'une plus grande chaleur, comme celle de l'huile bouillante, du savon bouillant, du mercure qui bout, &c. enfin ils ne peuvent marquer quelle peut être la chaleur des métaux fondus. Voilà les objections de M. Musschenbroeck contre ce *thermètre*, que nous nous contentons simplement de rapporter, sans nous en rendre garans, & sans prétendre rien ôter à M. de Réaumur de l'utilité de sa découverte.

Plusieurs auteurs ont proposé diverses méthodes pour trouver un point fixe ou un degré de froid & de chaud, afin de régler sur ce degré les autres degrés, & de pouvoir comparer les observations faites dans les mêmes tems, ou dans des tems différens, & en différens endroits.

Quelques-uns marquent l'endroit où se trouve la liqueur dans l'hiver quand l'eau commence à se geler, comme aussi dans l'été quand le beurre mis auprès de la boule du *thermètre* commence à se fondre; ils divisent l'espace intermédiaire en deux parties égales, dont le point du milieu, suivant leur façon de compter, répond à la chaleur tempérée; & ils subdivisent chaque moitié en dix degrés, ajoutant encore quatre autres degrés égaux à chacune des deux extrémités. Mais cette méthode suppose que le même degré de chaud & de froid répond à la congélation de toutes sortes d'eaux & à la fonte de toutes sortes de beurres; comme aussi que toutes sortes de *thermomètres* reçoivent les mêmes impressions du même degré de chaleur, quoique toutes ces suppositions soient contraires à l'expérience.

D'autres proposent de mettre la boule du *thermètre* dans une certaine quantité de neige & de sel, & de marquer le point où s'arrête la liqueur; ensuite on descend le *thermètre* dans une cave profonde où l'air extérieur ne sauroit pénétrer; de sorte que la liqueur recevant l'impression d'un air tempéré, puisse marquer le degré de la chaleur tempérée. Enfin on divise l'espace intermédiaire en quinze ou plusieurs parties égales, ce que l'on continue de faire au-delà de chaque extrémité: mais cette méthode est sujette aux mêmes inconvéniens que la précédente.

Le docteur Halley prend pour un degré fixe de chaleur celui où l'esprit-de-vin commence à bouillir; mais il y a lieu de soupçonner que cet expédient n'a pas plus de justice que les autres, quoique M. Amontons s'arrête comme lui au degré de chaleur qui répond à l'eau bouillante pour faire l'échelle de son *thermètre* de mercure; mais comme les différentes gravités spécifiques des eaux marquent une différence

dans leur masse & dans leur texture, il est très-probable que la chaleur de toutes sortes d'eaux bouillantes n'est pas la même, de sorte que le point fixe resta encore indéterminé.

M. Musschenbroeck paroît préférer à tous les autres *thermomètres* ceux qui sont faits avec du mercure, qui, selon lui, a beaucoup d'avantages sur l'esprit-de-vin; car on peut l'avoir pur, il reste toujours le même quoiqu'on l'ait gardé pendant plusieurs années, & il se raréfie toujours également quelque vieux qu'il soit. M. Musschenbroeck prétend que le principal défaut de ces *thermomètres* est celui de la dilatation & de la condensation du verre qu'on ne sauroit empêcher. Il propose cependant différens expédiens pour remédier à ce défaut; on en peut voir le détail dans le chapitre du feu de son *essai de physique*. Cependant il n'ose assurer que ce *thermètre* ait encore toute la perfection que l'on peut désirer. Mais il le croit supérieur à tous les autres. Les *thermomètres* de mercure les plus en usage aujourd'hui sont celui de Fahrenheit & celui de M. de Lisle. Ces *thermomètres* diffèrent du *thermètre* de Florence, 1°. en ce qu'on s'y sert de mercure bien purgé d'air, au lieu d'esprit-de-vin; 2°. en ce que le tuyau de verre est capillaire & fort étroit, & se termine non par une boule, mais par une bouteille cylindrique, d'une capacité proportionnée au diamètre du tuyau; 3°. en ce que les divisions y sont beaucoup plus exactes, sur-tout dans le *thermètre* de M. de Lisle; car on ne marque point ces divisions par des parties égales sur la longueur du tuyau, attendu les inégalités intérieures qui peuvent être au-dedans; mais on verse successivement dans le tuyau une petite quantité de mercure qui est toujours la même, & qui occupe plus ou moins d'espace en longueur dans le tuyau, selon que le tuyau est moins ou plus large en-dedans; c'est par ce moyen qu'on parvient à graduer les *thermomètres*. Ceux qui désireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent consulter l'*essai de physique* de Musschenbroeck, les *miscellanea Berolinensia*, tom. IV. p. 343. & l'*appendice* qui est à la fin des *leçons de physique* de M. Coates, traduites en françois, & imprimées à Paris en 1742. (O)

On a encore donné depuis quelques années le nom de *thermomètre* à une machine composée de deux métaux, qui en même tems qu'elle indique les variations du froid & du chaud, sert à compenser les erreurs qui en résultent dans les horloges à pendule.

M. Graham, illustre membre de la société royale de Londres, fut un des premiers qui tenta de remédier aux erreurs qu'occasionnent dans les horloges à pendule, les contractions ou dilatations des métaux, par les différens degrés de chaud & de froid qu'ils éprouvent. Voyez MÉTAL. Il imagina pour cet effet de mettre en place de la lentille un tuyau contenant du mercure, afin que ce fluide se dilatant, ou se contractant par le chaud ou par le froid, il s'élevât ou s'abaissât dans le tube, & fit par-là monter ou descendre le centre d'oscillation précisément de la même quantité dont il seroit descendu ou monté, par l'allongement de la verge du pendule.

L'auteur, apparemment, n'a pas tiré de son invention tout l'avantage qu'il auroit pu désirer, car il n'en a point fait usage dans la pendule que messieurs les académiciens ont porté au nord.

Pour parvenir au même but, M. le Roy se sert d'un moyen tout différent, & sans doute préférable. Il place perpendiculairement à l'horison, sur le coq, ou autrement dit la potence qui porte le pendule, un tuyau de cuivre TY (Voyez COQ, & nos Pl. d'horl.), long de 34 pouces, dans lequel passe une barre d'acier de même longueur; celle-ci porte par son extrémité supérieure sur le bout du tuyau, & par l'inférieure elle est attachée aux ressorts de suspension

RR, en telle sorte que le poids du pendule ne fait effort sur la potence, qu'après avoir agi sur la barre & sur le tube ; par ce moyen la chaleur alongeant le tube de laiton plus que la barre d'acier qu'il contient, elle fait monter le pendule dans la fente du coq, & le raccourcit autant qu'il alonge, par le surcroît de cette chaleur, ce qui produit une exacte compensation.

L'effet que je viens de décrire, se manifeste par un index E auquel l'extrémité inférieure de la barre fait parcourir les divisions d'un limbe.

Les métaux de même nom n'étant pas toujours entièrement semblables, & l'expérience prouvant que les différentes especes de cuivre jaune s'alongent plus ou moins par la chaleur, selon la quantité de pierre calaminaire ou autres ingrédiens qui entrent dans leur composition : il est à propos de rapporter ici la méthode que M. le Roy met en usage pour rendre la longueur de son tube proportionnelle à celle de sa verge : on pourra juger par-là de l'exactitude qu'on doit attendre de sa construction.

Outre l'index dont nous avons parlé, M. le Roy en place un second de même genre, en I, au bas du pendule, le plus près que l'on peut de son centre d'oscillation, en sorte qu'il puisse être mu par l'extrémité de sa verge. Il chauffe ensuite beaucoup l'endroit où cet appareil est situé ; s'il voit que l'index inférieur ne se meuve point, tandis que le supérieur parcourt les divisions de son limbe, il conclut que le tuyau a fait autant remonter la lentille, qu'elle est descendue par l'alongement ; si au contraire il aperçoit qu'il se meuve, il allonge ou raccourcit le tuyau, selon le chemin que l'index inférieur a pris.

Quelquefois aussi il met deux tubes l'un dans l'autre, & après avoir attaché des lames de fer au bas de celui du dedans destiné à porter la barre où sont fixés les ressorts de suspension, il le fait soutenir sur celui du dehors par l'extrémité supérieure du tuyau intérieur ; par ce moyen, la hauteur du tube est diminuée de moitié. Voyez SUSPENSION.

Plusieurs personnes, d'après ce thermomètre, inventé en 1738, en ont imaginé d'autres, où ils ont combiné en différentes manières des verges de cuivre & d'acier pour produire le même effet ; mais on peut dire que de toutes les méthodes qui ont été mises en usage, celle de M. le Roi est incontestablement la meilleure, tant par sa simplicité que par sa solidité : car rien n'est plus propre à soutenir un fardeau, que le tube ; cependant pour ne rien laisser à désirer, j'en rapporterai une seconde qui a été inventée par M. Ellicott, célèbre horloger de Londres, elle pourroit être utile dans le cas où l'on voudroit suspendre le pendule sur des couteaux ; & dans celui où la longueur du tuyau précédent pourroit causer quelque embarras, par rapport à la disposition des lieux, où la pendule devroit être située : selon cette nouvelle méthode, au haut de la verge d'acier du pendule, on en attache une autre de laiton de même longueur ; elle est comme on voit contenue dans la largeur de la verge d'acier, son extrémité s'appuie sur les bouts des leviers EX adaptés à la verge d'acier, & mobile au-tour des points I ; sur les extrémités X des leviers, portent les bouts des vis FF, qui tiennent à la lentille TTTT creusée en dedans. D'après cette description, on en comprendra facilement l'effet, car la verge de cuivre LL &c. s'alongeant par la chaleur plus que celle d'acier, pressera en E sur les bouts des leviers XE, & fera par conséquent monter un peu la lentille, au moyen des vis FF, dont les extrémités peuvent approcher plus ou moins près du centre I : on a la facilité de varier l'effet de la verge LL, en alongeant ou raccourcissant le bras du levier IX.

Thermopolium, l. m. (Lidrat.) étoit

Tome XVI.

chez les Romains une espece de cabaret, où l'on vendoit des liqueurs douces & chaudes ; c'est ce qui paroît par un passage du *pseudolus* de Plaute, *act. II. sc. iv. v. 50.* ce mot vient de *θερμῆς*, chaud, & de *πύλος*, je vends. (D. J.)

Thermopyles, ou Pyles, (Lidrat.) passage à jamais célèbre, de soixante pas de largeur, séparant la Phocide de la Thessalie. Divers lacs, outre la mer de Locride & le mont Ceta, embarrassoient cette espece de défilé, qu'on nommoit la clé de la Grèce. Xerxès dépeupla les états pour le passer ; son armée immense mit à sec le fleuve Lissus, en y abreuvant ses chevaux : que produisirent tous ses efforts ?

Trois cens Grecs retranchés au pas des Thermopyles,  
Rendirent en un jour ses efforts inutiles ;  
Et les Athéniens aimèrent mieux cent fois  
Abandonner leurs murs, que de subir ses loix.

Dans la suite des tems, les Phocéens voulant à leur tour avoir une barrière de facile garde contre les Thessaliens, bâtirent une muraille aux Thermopyles ; unique voie qui conduisoit de Thessalie en Phocide. Les ouvertures laissées dans cette muraille, pour ne pas entièrement boucher le chemin, s'appellerent *μύλαι*, portes ; à quoi quelques bûches chaudes d'alentour firent ajouter *θερμαί*, chaudes ; & de ces mots se fit celui de Thermopyles.

Quoiqu'on donnât communément soixante pas de largeur à ce passage, il y avoit des endroits où une voiture pouvoit à peine passer : ce qui a fait qu'Hérodote, l. VII. c. clxxj. a appelé ce détroit *αμφοτέρωθεν μύλαι*. Il ajoute que la montagne qui forme le passage des Thermopyles, du côté de l'occident, est inaccessible & très-escarpée, & que la mer inonde une partie du chemin, du côté de l'orient.

C'est près de ce défilé qu'on faisoit en certains jours les assemblées de toute la Grèce : elle y tenoit deux foires, & les Amphyctions leurs congrès. Tout le monde fait que Léonidas, premier de ce nom, roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes seulement, le passage des Thermopyles, contre une armée effroyable de Perles, conduite par leur roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas, & quelqu'un lui ayant dit que le soleil seroit obscurci des fleches des Perles : tant-mieux, reprit-il, nous combatrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les siens, à cette journée mémorable, sur laquelle Simonide fit quatre beaux vers grecs, dont voici le sens :

Thermopyles soyez à jamais célébrés !  
Vous servez de tombeau & d'autel  
À ces braves guerriers, dont les ombres sacrées  
Ont tiré de leur chute un triomphe immortel.

L'épithaphe gravée sur leur tombe, aux Thermopyles mêmes, portoit ces mots : « Passant, va dire à Sparte, que nous sommes morts pour obéir à ses saintes loix ». Malheur à celui qui n'admire pas la beauté de cette épithaphe ! il n'est fait que pour goûter les inscriptions des places Vendôme & des Victoires. (D. J.)

Thermoscope, l. m. (Phys.) est un instrument qui fait connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid & au chaud. Voyez AIR, THERMOSCOPE, &c.

Le mot de *thermoscope* se confond en général avec celui de *thermometre* : cependant il y a quelque différence dans la signification littérale de l'un & de l'autre. Le premier signifie un instrument qui marque ou représente aux yeux les changemens de chaleur & de froid ; il est formé du grec *θερμῆς*, chaleur, & de *σκοπεῖν*, je vois ; au lieu que le second est un instrument fait pour mesurer ces changemens, & qu'il est formé de *θερμῆς*, chaleur, & de *μετρεῖν*, mesurer ; de

M m

forte que suivant cette étymologie, le thermometre devroit être un *thermoscopis* plus exact & plus parfait que les *thermoscopis* ordinaires. M. Wolf, regarde tous les thermometres qui sont en usage, comme de simples *thermoscopes*, prétendant qu'il n'y en a pas un seul qui mesure, à proprement parler, les changements de froid & de chaud, & qu'ils ne font qu'indiquer ces changemens, & qu'ainsi quoique les différentes hauteurs où ils montent d'un jour à l'autre, marquent une différence de chaleur, cependant comme elles ne marquent point la proportion qu'il y a de la chaleur d'hier à celle d'aujourd'hui, on ne peut pas à la rigueur leur donner le nom de *thermometres*.

On trouve dans le journal intitulé, *acta erudit. Lips.* une méthode pour régler l'échelle des thermometres communs, de sorte que leurs divisions inégales répondent à des degrés égaux de chaleur, au moyen de quoi la proportion qu'il y a de la chaleur d'aujourd'hui à celle d'hier, peut être mesurée, & par conséquent un *thermoscope* peut être porté à la perfection d'un thermometre.

Cette méthode est d'un physicien nommé Renaldinus, & les éditeurs de Léopold l'ont rendue en ces termes. Prenez un tuyau de verre mince, d'environ quatre palmes de long, avec une boule attachée au bas; versez-y autant d'esprit-de-vin qu'il en faut pour remplir exactement la boule pendant qu'elle est environnée de glace; dans cet état, fermez hermétiquement l'orifice du tuyau, & prenez six vaisseaux qui puissent contenir chacun une livre d'eau, ou quelque chose de plus; dans le premier versez onze onces d'eau froide, dans le second dix onces, dans le troisieme neuf, &c. cela fait, enfoncez le thermometre dans le premier vaisseau, & versez-y une once d'eau chaude, en remarquant à quelle hauteur l'esprit-de-vin monte dans le tuyau; & en marquant ce point de hauteur par le chiffre 1; ensuite plongez le thermometre dans le second vaisseau, où vous verserez deux onces d'eau chaude, & marquez le point où monte l'esprit-de-vin par le chiffre 2; en continuant cette opération jusqu'à ce que toute la livre d'eau soit dépensée, l'instrument se trouvera divisé en douze parties, qui marqueront autant de termes ou degrés de chaleur; de sorte qu'au n°. 2. la chaleur est double par rapport à celle du n°. 1. au n°. 3. elle est triple, &c.

M. Wolf fait voir que cette méthode est défectueuse & fondée sur des suppositions fausses: car elle suppose qu'une once d'eau chaude mise sur onze onces d'eau froide, nous donne un degré de chaleur; deux onces d'eau chaude sur dix d'eau froide, deux degrés, &c. elle suppose qu'un simple degré de chaleur agit sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, par une puissance simple; un degré double, par une puissance double, &c. enfin elle suppose que si l'effet qui se produit ici par l'eau chaude, se produit dans le thermometre par la chaleur de l'air qui l'environne, l'air a le même degré de chaleur que l'eau.

Mais il n'y a aucune de ces suppositions qui soit vraie: car à l'égard de la première, quand on accorderoit que la chaleur de l'eau chaude étant distribuée également dans l'eau froide, il se trouveroit pour lors un degré de chaleur distribué également dans les onze parties de l'eau froide; deux degrés dans les dix; trois dans les neuf, &c. la chaleur ne sera point double dans l'une, triple dans une autre, quadruple dans une troisième, &c.

La première supposition est donc erronée; la seconde ne l'est pas moins; car la chaleur de l'eau chaude ne se distribue point également par toute l'eau froide; & la chaleur de l'eau chaude n'agit point d'une manière uniforme sur l'esprit-de-vin; c'est-à-dire qu'elle ne conserve pas la même force pendant tout le tems de son action.

Pour ce qui est de la troisième supposition, la chaleur de l'air qui environne le thermometre, agit non-seulement sur l'esprit-de-vin qui est dans la boule, mais aussi sur celui qui est dans le tuyau; de sorte qu'il doit arriver du changement à l'un aussi-bien qu'à l'autre. *Chambers.*

Pour se convaincre du peu de solidité de toutes ces hypothèses sur la mesure des degrés de chaleur, on n'a qu'à se demander ce que c'est que la chaleur: on ne pourra pas s'en former d'autre idée nette que celle de la sensation qu'elle excite en nous: or quelle absurde entreprise, que de comparer nos sensations entr'elles par des nombres? (O)

THESE, s. f. (*Gram.*) proposition paradoxale qu'on avance dans le dessein de la défendre, si elle est attaquée. On entend encore par ce mot une suite de propositions ou de mathématique, ou de philosophie, ou de théologie, dont on s'engage à démontrer publiquement la vérité. On donne le même nom au placard sur lequel ces propositions sont indiquées.

THESEES ou THESEENES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes que les Athéniens célébroient tous les ans le 8 d'Octobre en l'honneur de Thésée, & en mémoire de ce qu'à pareil jour il étoit revenu de l'île de Crete après avoir tué le Minotaure.

Ce héros bienfaiteur & législateur de sa patrie qu'il avoit délivrée du tribut infame qu'elle payoit tous les ans à Minos d'un certain nombre de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe pour être dévorés par le minotaure, si l'on en croit la fable, & selon l'histoire, pour être réduits en servitude; ce héros, dis-je, ne put éviter l'ingratitude de ses concitoyens qui le bannirent. Il s'étoit retiré à Scyros chez Lycomedes qui le tua par jalousie.

Incontinent après sa mort, les dieux, selon quelques-uns, le vengerent par une horrible famine qui désola l'Attique. L'oracle consulté dans cette occasion répondit que la calamité ne cesseroit point qu'on n'eût vengé la mort de Thésée; les Athéniens firent la guerre à Lycomedes, le tuèrent, & ayant rapporté dans leur ville, les os de Thésée, ils lui bannirent un temple, & instituerent en son honneur les fêtes *theséennes*.

Plutarque donne à tout cela une origine bien différente; car il assure qu'à la bataille de Marathon les Athéniens ayant cru voir Thésée, qui comme un dieu tutélaire combattoit à leur tête; l'oracle qu'ils consulterent sur ce prodige, leur ordonna de recueillir les os de Thésée ensevelis dans l'île de Scyros, qu'après bien des recherches un nouveau prodige les indiqua à Cimon qui les fit transporter à Athènes avec beaucoup de pompe. On les déposa dans un superbe tombeau élevé au milieu de la ville, & en mémoire du secours que ce prince avoit donné aux malheureux pendant sa vie, son tombeau devint un asyle sacré pour les esclaves. D'ailleurs on lui bâtit un temple où on lui offroit des sacrifices le huit de chaque mois; mais la plus grande solennité étoit le huit d'Octobre.

Quoi qu'il en soit de ces deux origines, la divinité prétendue de Thésée si authentiquement reconnue à Athènes ne l'étoit pas également à Rome; puisque dans le *VI. liv. de l'Enéide*, Virgile place Thésée dans le tartare parmi les scélérats tourmentés pour leurs crimes. La théologie payenne étoit pleine de ces contradictions.

THESEI-ARA, (*Glog. anc.*) ou *Thesi-saxum*; lieu du Péloponnèse, sur le chemin qui conduisoit de Troezène à Hermone. Pausanias, l. II. c. xxxij. & 34; dit que ce lieu s'appella d'abord *l'asyle de Jupiter thésien*; mais qu'il changea de nom, lorsque Thésée en eut enlevé l'épée & la chaussure d'Égée, qui étoient cachées sous la roche sur laquelle étoit l'autel. Cette roche est nommée par Callimaque *Thesi-saxum*. (*D. J.*)



**THÉSÉIDE**, f. f. (*Mytholog.*) partie d'une mythologie des anciens, composée en vers; c'étoit un centon de différens poëtes nommé *le cycle épique*. De morceau qui concernoit Thésée, son regne, les actions, s'appelloit *théséide*. La *théséide* étoit encore une maniere de se raser la tête introduite par Thésée. Ce héros étant allé à Delphes, offrit aux dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne. Les Romains ont eu un poëme intitulé *la théséide* dont Juvenal s'est moqué; *rauci théséida Codri*. Codrus étoit l'auteur de ce poëme insipide.

**THÉSIS**, f. f. (*en Musique.*) *poësis*, abaissement. C'est ainsi qu'on appelloit autrefois le tems fort ou le frappé de la mesure, à la différence du levé qui portoit le nom d'*arsis*. Voyez **ARSIS** & **THÉSIS**. (S)

**THESKERÉ** ou **TESCARET**, f. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans les états du grand seigneur, & particulièrement à Smyrne, un certificat que donnent les commis de la douane, lorsque les marchandises y ont payé les droits d'entrée. En vertu de ce *theskeré* ou acquit, ces marchandises doivent passer franches dans les autres villes des états du grand seigneur où on les peut envoyer, c'est-à-dire, dans l'étendue de la ferme où elles ont payé; car dans les autres, comme dans celles du Caire, elles doivent payer un nouveau droit. *Dictionn. de Commerce.*

**THESMIE** ou **THESMOPHORE**, (*Antiq. grecq.*) épithète de Cérès qui signifie la *législatrice*. Elle avoit sous ce nom un temple à Phénéon en Arcadie, au bas du mont Cyllène, & un autre à Tithronium en Phocide, où la fête des thesmophories se célébroit tous les ans avec un grand concours de peuple. Voyez **THESMOPHORIES**. (D. J.)

**THESMOPHORIES**, f. f. plur. (*Antiq. grecq.*) *thesmophoria*, on appelloit ainsi les fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre, selon le p. Petau), en l'honneur de Cérès législatrice, parce que cette déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit point permis aux hommes d'assister aux *thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer; elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles choisies les livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, selon Ovide; & durant la solennité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mystères de la déesse avec plus de pureté. Voyez **ELEUSINIENS**.

Potter, dans ses *archeol. grecq.* t. I. p. 403 & suiv. a décrit plusieurs détails de cette solennité, consultez-le. (D. J.)

**THESMOTHETE**, f. m. (*Antiq. grecq.*) *thesmoteles*, grand magistrat d'Athènes; il y avoit six *thesmothetes* qu'on tiroit du nombre des neuf archontes, & qu'on éliroit tous les ans, pour être les surveillans & les conservateurs des lois. Les six derniers archontes d'Athènes étoient appelés d'un nom commun *thesmothetes*, parce qu'ils avoient une intendance particulière sur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles lois, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient ce qui regardoit l'adultère, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions & citations, la corruption des magistrats & des juges inférieurs, les fraudes des marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer les assemblées extraordinairement, quand les affaires le requéroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des juges & des assesseurs. Pour entendre ce mot *thesmoteles*, il faut savoir que les trois premiers archontes

Tome XVI.

se choissoient chacun deux coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des conseillers; ils les présentoient au sénat, & les faisoient agréer au peuple. On pouvoit appeler de leurs jugemens, & dans le cas d'appel, c'étoit à eux d'introduire les parties au tribunal où la cause étoit renvoyée. (D. J.)

**THESPHATA**, (*Livres.*) *thesphata*, c'étoit un des noms que les Grecs donnoient aux oracles. Voyez **ORACLE**. (D. J.)

**THESPIADES**, (*Mytholog.*) surnom des muses pris de la ville de Thespie, où elles étoient honorées. (D. J.)

**THESPIE**, (*Géog. anc.*) *Thespie* ou *Thespia*; car ce mot, selon Strabon, s'écrit de ces deux manieres. C'étoit une ville de la Béotie, au pié du mont Hélicon, du côté du midi, sur le bord du golfe Chryssaëus. Pausanias, *Beot. c. xxvj.* dit qu'elle étoit au pié de l'Hélicon; de façon qu'elle regardoit aussi le mont Cithéron. Le périple de Scylax, Hérodote, Etienne le géographe, Tite-Live & Pline parlent de cette ville. Ce dernier, *l. IV. c. vij.* en fait une ville libre.

L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de l'Épire, de la Thessalie & de la Macédoine, en suivant la côte, & il la place entre Phocides & Mégare, à quarante milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. Les habitans de *Thespie* faisoient gloire d'ignorer tous les arts, sans excepter même l'agriculture.

Les Thébains victorieux sous Epaminondas saccagerent *Thespie*, & n'en épargnerent que les temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout tems si dévoués aux Athéniens, qu'autant de fois, c'est-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'Attique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices; le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la république.

On célébroit à *Thespie* une fête solennelle en l'honneur des muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appelés *muses*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *proïdius*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux musiciens, mais encore aux athlètes.

On admiroit dans cette ville une statue de bronze de Jupiter sauveur; l'histoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cleofras* qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigerent cette statue en son honneur; mais Cicéron dans une de ses harangues contre Verrès, & Pline, *l. XXXVI. c. v.* prétendent que l'on alloit à *Thespie* uniquement pour y voir le Cupidon de Praxitèle. Ils ont tous raison, en distinguant les tems. (D. J.)

**THESPROTIE**, (*Géog. anc.*) *Thesprotia*, selon Etienne le géographe, & *Thesprois*, selon Thucydide, *l. I. p. 32*, petite contrée de l'Épire. Le périple de Scylax appelle les habitans de cette contrée *Thesprois*; ils avoient au midi la Chaonia, à l'orient l'Ambracie, & le lac Ambracius. Hérodote, *l. VIII. c. xlvj.* les dit voisins des Ambraciens. Dans la suite les Cassiopéens ayant été séparés des Thesprotes, le pays de ces derniers eut des bornes plus étroites.

C'est dans la *Thesprotie* qu'étoit l'oracle de Dodone, & ces fameux chênes consacrés à Jupiter. On y voyoit aussi le marais Achérusia, le fleuve Achéron & le Cocyte dont l'eau étoit d'un goût fort désagréable. Il y a bien de l'apparence qu'Homère avoit visité tous ces lieux, dit Pausanias, & que c'est ce qui lui a donné l'idée d'en tirer parti dans sa description des enfers, où il a consacré les noms de ces fleuves.

Plutarque, dans la *vie de Thésée*, dit que le roi des Thesprotiens étoit Pluton, qu'il avoit une femme appelée *Proserpine*, une fille nommée *Carl*, & un chien

M ij

qui s'appelloit *Carbere*, chien redoutable, *cui tres crans lingua, argentinumque caput*. Mais n'ayons plus peur de ce terrible animal, *infirma portior aule*; il doit être mort depuis des siècles. (D.J.)

THESSALIE, (*Glog. ant.*) par ce mot, on entend tantôt une grande contrée de Grece, & tantôt une partie de cette contrée, appelée communément la *Theffalie* propre, & quelquefois la *Theffalioide*.

La *Theffalie* prise en général, s'étend, selon Strabon, à l'orient, depuis les Thermopyles jusqu'à l'embouchure du Pénée. Au midi elle est bornée par cette chaîne de montagnes qui prend depuis le mont Oeta, jusqu'au mont Pindus; au couchant, elle a les Eoliens, les Acarnaniens, & les Amphiloques.

Du côté du nord, ses bornes sont moins connues; si néanmoins on tire de l'embouchure du Pénée une ligne parallèle au mont Oeta & au Pindus, on aura à peu-près les limites du côté du septentrion. En effet, le Pénée ne seroit pas de bornes entre la Macédoine & la *Theffalie*; ce n'étoit qu'à son embouchure qu'il séparoit ces deux contrées. Quant à ce que Strabon dit, que le Pénée sépare la *Theffalie* de la Phthiotide; ou quand Ptolomée dit qu'il sépare la *Theffalie* de la Pélasgiotide, ces auteurs n'entendent parler alors que d'une partie de cette contrée, ou de la *Theffalie* propre, appelées *Theffalioide* par Strabon.

Plin, l. IV. c. vij. remarque que ce pays changea souvent de nom, suivant les différens rois qui le gouvernerent. On le nomma *Emonia*, *Pelasgicum*, *Helias*, *Theffalia*, *Argos*, & *Dryopis*. C'est-là, ajoute Plin, que naquit le roi Gracus, qui donna son nom à la Grece, & Hellen, du nom duquel les Grecs furent appelés *Hellenes*.

Strabon divise la *Theffalie* en quatre parties; savoir, la Phthiotide, l'Étiatide, la Theffalioide, la Pélasgiotide; si l'on y veut joindre la Magnésie, on aura une cinquième partie; car quoique Strabon la distingue de la *Theffalie*, elle y a été comprise par plusieurs auteurs, entre autres par Ptolomée.

Parcourons maintenant l'histoire de la *Theffalie* suivant les anciens historiens.

Avant la guerre de Troie, disent-ils, Pélias, & après lui, Jason fils d'Éson, furent rois d'Iolcos, ville de la *Theffalie*: Jason & son fils Pirithois, se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut plusieurs petits rois en ce tems-là, comme Achille, fils de Pélée, prince de la Phthiotide; Eurypile qui possédoit une partie de la Magnésie; Protésilas, Philoctète, & Phoenix gouverneur d'Achille. Après cela, les Theffaliens se couerent pour la plupart le joug de leurs princes. Ils ne firent qu'un seul corps, & se gouvernerent par une assemblée solennelle, qu'on appelloit *pylalque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques rois du tems de la guerre du Péloponnèse. Dans ce tems-là, Pharsalus roi des Theffaliens chassa Oreste, fils d'Echécratides, qui fut contraint de quitter la *Theffalie* pour se retirer à Athènes.

Vers ce même tems, une partie de la *Theffalie* étoit sous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conservé leur liberté, favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre, Jason usurpa la ville de Phérés, & persuada aux Theffaliens de se rendre maîtres de la Grece. Il devint leur chef, & ensuite leur seigneur & leur tyran; cette puissance se nommoit *Tagnis*. Jason fut tué par ses freres Polydore & Polyphron, la troisième année de la 102<sup>e</sup> olympiade. Après ce meurtre, Polyphron se défit de Polydore, & régna seul une année; ensuite il fut empoisonné par son frere Alexandre, qui régna onze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Theffaliens secourus par les Thébains, taillèrent ses troupes en piece sous la conduite de Pélolidas, &

Alexandre se vit obligé de rendre leurs villes, & de garder seulement celle de Phérés. Il ne put éviter les embûches que lui tendirent sa femme Thébé, & ses freres Lycophron & Tiphon, qui après sa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de *Theffalie*, ayant envoyé prier Philippe, pere du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrième année de la cent cinquante olympiade; & il les eut toujours pour amis depuis ce tems-là; de sorte qu'ils l'assistèrent lui & son fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il est vrai que Philippe, lorsqu'il eut rendu la liberté aux Theffaliens, se les assujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le grand fut aussi reconnu pour prince de la même nation, qui lui laissa la jouissance de tous ses revenus; depuis lors la *Theffalie* étant comme unie à la Macédoine, eut même fortune; & enfin, les Romains conquièrent l'une & l'autre.

On donnoit communément le nom de *cavalerie* aux troupes des Theffaliens, à cause qu'ils avoient d'excellens cavaliers. La *Theffalie* étoit si abondante en bons chevaux, qu'elle mérita les épithetes *ἵππιονος*, & *ἑννοτος*; on prétend même qu'on lui doit l'invention de les dompter. C'est pourquoi dans les anciennes médailles, la *Theffalie*, & particulièrement Larisse sa capitale, ont pour symbole un cheval qui court ou qui paît; le fameux Bucéphale étoit theffalien. L'on conserve encore en *Theffalie* les bonnes races de chevaux avec un soin qui répond presque à leur ancienne réputation.

Mais si leurs chevaux sont excellens, le caractère des peuples ne l'étoit pas; les Theffaliens étoient regardés dans toute la Grece pour perfides. Une trahison s'appelloit un *tour* des Theffaliens, *ἑνωδὸν ἑσπέρην*; & la fausse monnoie, *monnois de Theffalie*, *ἑνωδὸν ἑσπέρην*; Euripide dit qu'Étéocle dans son commerce avec les Theffaliens, avoit appris la ruse & la mauvaise foi.

La Grece, & particulièrement Athènes, éprouva souvent leur perfidie, & dans de grandes occasions. Non content d'avoir appelé Xerxès dans la Grece, ils se joignirent à Mardonius après la bataille de Salamine, & lui servirent de guides pour envahir l'Attique. Une autre fois au fort du combat qui se donnoit entre les Athéniens & les Lacédémoniens, ils abandonnerent les Athéniens leurs alliés, & se rangerent du côté des ennemis.

Si les Theffaliens savoient si bien trahir, les Theffaliennes passoient pour être les plus habiles en magie. Que n'ai-je à mes gages une sorciere de *Theffalie*, dit Strepstade dans Aristophane, & que ne puis-je par son moyen faire descendre la lune en terre? Les Theffaliens, sur-tout ceux de Pharsale & de Larisse, étoient les hommes les mieux faits de toute la Grece; les femmes y étoient si belles, qu'on a dit d'elles qu'elles charmoient par des sortilèges. Elles excelloient si bien dans la coquetterie, que pour les cajoler, on disoit que les charmes étoient leur seul partage. Ce fut une fleuriste qui échappa spirituellement à Olympias, femme de Philippe, & mere d'Alexandre. Dans le dernier siècle, les beautés de *Theffalie* n'épargnerent pas plus Mahomet IV. que Philippe roi de Macédoine: une jeune theffaliennne vint à bout de l'enchaîner dans les plaines de Pharsale.

On sait qu'il s'est donné dans ces mêmes plaines des batailles à jamais célèbres; mais il s'y en fut donné une des plus grandes dont l'histoire eût parlé, si les Grecs avoient accepté le défi de Mardonius, général des Perses, qui leur envoya dire de sortir de leurs places, & qu'il leur livreroit bataille dans la *Theffalie*, où il y avoit des campagnes assez belles, & qui avoient assez d'étendue pour y déployer leur valeur.

Le P. Briet a divisé la *Thessalie* en cinq parties, qui sont les mêmes que celles du géographe d'Amasic. Larissa, aujourd'hui Larizzo, est la capitale de la Pélagonide; les fleuves Pénée, Atrax, Pamise, & Tétarese, arrosent cette partie.

Tricala est la principale ville de l'Esthétide; Hypata & Thaumali sont dans la Thessaliotide; Pharsale, Thebes, aujourd'hui Zetton, ainsi qu'Héraclée, Frachiniens, sont les principaux lieux de la Phthiotide. Le mont Ossa s'y trouve, & elle est arrosée par les fleuves Enipeus, Amphrysus, & Sperchius; la Magnésie avoit Phéræ, Zerbos, Démétrias; les monts Ossa, Olympe, & Pélion, aujourd'hui Pétras.

Selon la notice d'Héroclès, la province de *Thessalie* comprenoit quatorze évêchés, & deux métropoles.

La *Thessalie* s'appelle aujourd'hui la *Janna*: nous avons vu que c'étoit une région de la Grèce, entre la Macédoine & l'Achaïe. Les vallées de Tempé si vantées par les Poètes, s'étendoient le long du fleuve Pénée, entre le mont Olympe au nord, & le mont Ossa au sud, dans la partie orientale de la Pélagonide, qu'occupoient les Perrébiens, vers le golphe Thermaïque, maintenant nommé le golphe de *Salonique*; le Pénée est la Sélambrie.

La *Janna* est un excellent pays pour tous les fruits du monde: les figes, les melons, les grenades, les citrons, les oranges, s'y trouvent en abondance; le raisin y est exquis; le tabac y est fort; & les oignons beaucoup plus gros que les nôtres y ont un meilleur goût. Les campagnes y sont couvertes de setanum & de petits arbres de coton; les montagnes y produisent le cystus, de la lavande, de la marjolaine, du romarin, & plusieurs autres plantes aromatiques. Les plaines sont aussi beaux du côté de la Macédoine, qu'ils l'étoient autrefois près d'Abdere, lorsque Hippocrate trouva sous l'ombrage épais d'un de ces arbres, son ami Démocrite occupé à considérer les labyrinthes du cerveau. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THESSALIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Thessali*, Plin, l. VII. c. lviij. remarque que les *Thessaliens*, auxquels on avoit donné le nom de *Comaurs*, habitoient au pied du mont Pélion, & qu'ils avoient inventé la manière de combattre à cheval. Je ne crois pas, dit le P. Hardouin, qu'il faille entendre ce mot de *combattre*, des batailles que les hommes se livrent les uns aux autres: car l'usage de se battre à cheval, est plus ancien sans doute que l'invention dont Plin attribue la gloire aux *Thessaliens*. Je croirois plus volontiers, continue ce savant jésuite, qu'il seroit question des combats contre les sauteurs à la chaîne sur le mont Pélion; ce qui, selon Paléphatus, leur fit donner le nom de *Comaurs*: cette conjecture est vraisemblable. (*D. J.*)

THESSALONIQUE, ou *Thessalonica*, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine, sur le golfe Thermaïque, auquel elle donna son nom; car anciennement cette ville s'appelloit *Therma*. Etienne le géographe dit qu'elle fut nommée *Thessalonique* par Philippe de Macédoine, en mémoire de la victoire qu'il remporta près de *Therma* sur les *Thessaliens*.

Cette ville sous les Romains étoit la capitale de la Macédoine, & le siège d'un président & d'un questeur. Plin lui donna le titre de ville libre, *Thessalonica libera condidit*. On la nomme aujourd'hui *Salonichi*; elle est peuplée de mahométans, de chrétiens grecs & de juifs.

Il y avoit déjà dans cette ville, du tems de J. C. un assez grand nombre de juifs qui y possédoient une synagogue; *venit in Thessalonicam ubi erat synagoga judaorum*, Act. 17. 1. S. Paul y vint l'an 52. de l'ère vulgaire; & étant entré dans la synagogue, selon

sa coutume, il entretint l'assemblée des écritures & de J. C. durant trois jours de sabbat. Une multitude de gentils & quelques juifs se convertirent; mais les autres juifs, poussés d'un faux zèle, excitèrent du tumulte, & tentèrent de se saisir de Paul & de Silas qui logeoient dans la maison de Jason, pour les traduire devant le magistrat romain. Paul se retira à Bérée, d'où il se rendit à Athènes, & d'Athènes à Corinthe; c'est vraisemblablement de cette dernière ville qu'il écrivit sa première épître aux *Thessaloniens*, dans laquelle il leur témoigne beaucoup de tendresse & une grande estime pour la ferveur de leur foi.

La ville de *Thessalonique*, métropole de la province d'Illyrie & de la première Macédoine, a été le siège du vicaire du pape jusqu'au schisme des Grecs; & la notice d'Héroclès met sous cette métropole une trentaine d'évêchés. Selon l'état moderne du patriarcat de Constantinople, publié par Schelstrate, le métropolitain de *Thessalonique* a sous lui neuf évêchés; mais ce sont des évêques qui n'ont pas de pain.

*Patrice* (Pierre), célèbre par son crédit & ses négociations sous l'empire de Justinien, étoit né à *Thessalonique*. Il fut revêtu par ce prince de la charge de maire du palais. On a des fragmens de son histoire des ambassadeurs sous le regne des empereurs romains; & cette histoire étoit divisée en deux parties. La première commence à l'ambassade des Parthes à Tibère, l'an de J. C. 35. pour lui demander un roi, & finit par l'ambassade qui fut envoyée par les Barbares à l'empereur Julien. La seconde partie commence à l'ambassade de l'empereur Valérien à Sapor, roi de Perse, pour obtenir de lui la paix, en 258, & finit à celle que Dioclétien & Galère envoyèrent à Narsès, pour traiter de la paix avec lui, l'an 297. Ces fragmens ont été traduits de grec en latin par Chanteclair, avec des notes auxquelles Henri de Valois a ajouté les siennes en 1648. On a imprimé ces fragmens au Louvre dans le corps de la *Byzantine*.

*Gaza* (Théodore), né à *Thessalonique*, passa en Italie après la prise de Constantinople par les Turcs, & contribua beaucoup par ses ouvrages à la renaissance des Belles-lettres. Il traduisit de grec en latin l'histoire des animaux d'Aristote; celle des plantes de Théophraste. Il traduisit de latin en grec le songe de Scipion, & le traité de la vieillesse de Cicéron. Il donna lui-même une histoire de l'origine des Turcs, un traité de *monstris amicis*, & quelques autres ouvrages. Il mourut à Rome en 1475, âgé d'environ 80 ans.

*Andronicus*, né pareillement à *Thessalonique*, fut encore un des grecs fugitifs qui portèrent l'érudition en Occident au xv<sup>e</sup> siècle. Il passoit pour être supérieur à Théodore Gaza dans la connoissance de la langue grecque; mais, comme il arrive ordinairement, ses lumières dans la langue ne l'enrichirent pas. Il se fita sur la fin de ses jours de trouver en France plus de ressources; il s'y transporta, & y mourut peu de tems après. Il ne faut pas le confondre avec un autre *Andronicus* qui enseignoit de son tems à Bologne, & qui étoit de Constantinople. (*Le chevalier DE JAU-COURT.*)

THESTIA, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville d'Épire, dans l'Acarnanie, & à une ville du Péloponnèse, dans la Laconie, sur l'Eurotas. (*D. J.*)

THESTIS, (*Géogr. anc.*) nom commun, 1<sup>o</sup> à une ville des Arabes; 2<sup>o</sup> à une ville de la Lybie; 3<sup>o</sup> à une fontaine de la Cyrénaïque, près de laquelle les Cyréniens remportèrent une grande victoire sur les Egyptiens, selon Hérodote, l. IV. n<sup>o</sup>. 139. (*D. J.*)

THETA, (*Littérature.*) cette lettre grecque, qui est la première du mot *θάνατος*, la mort, servoit éga-



les Romains à donner son suffrage pour la condamnation à la mort; d'où vient que Martial l'appelle *morifurum theta*, & que Perse dit: *vicio, nigrumque praefigere theta*. (D. J.)

**THETES**, (*Antiq. grecq.*) titre, nom de la plus basse classe du peuple à Athènes. Aristides fit revivre la loi de Solon qui excluait cette classe de citoyens, d'avoir aucune charge dans le gouvernement de la république. (D. J.)

**THETFORD**, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Norfolk, sur la rivière d'Ouse, à 18 milles de Norwich, à 22 à l'orient de Dély, à 31 de Cambridge, & à 60 de Londres. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Sitomagus*: elle a droit de députer au parlement & de tenir marché. (D. J.)

**THETIDIUM**, (*Géog. anc.*) bourgade en Thessalie, près de la vieille & de la nouvelle Pharsale. Strabon, *liv. IX. pag. 431.* & Polybe, *liv. XXVII. n. 16.* parlent de cette bourgade. (D. J.)

**THÉTIS**, (*Mytholog.*) fille de Nérée & de Doris, étoit la plus belle des néréides. Jupiter, Neptune & Apollon la vouloient avoir en mariage; mais ayant appris que, selon un ancien oracle de Thémis, il naîtroit de Thétis un fils qui seroit plus grand que son pere, les dieux se désistèrent de leurs poursuites, & cédèrent la nymphe à Pélée. Les noces se firent sur le mont Pélion avec beaucoup de magnificence, & toutes les divinités de l'Olympe y furent invitées, excepté la déesse Discorde. Pour ôter à ce récit l'air de fable, on dit qu'aux noces de Thétis & de Pélée, les princes & princesses qui y assistèrent prirent ce jour-là le nom des dieux & déesses, parce que Thétis portoit celui de *Néréide*: Quoi qu'il en soit, ce n'est point le nom de *Néréide* que portoit Thétis; ce n'est point encore sa beauté & la somptuosité de ses noces qui ont immortalisé sa gloire, c'est d'avoir eu pour fils Achille, dont Homère a chanté la colere & les exploits. (D. J.)

**THÉTYS**, (*Mytholog.*) femme de l'Océan, & la fille du Ciel & de la Terre. Voyez TETHIS.

**THEUDORIA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Athamanie. Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. j.* dit que les Macédoniens en furent chassés par les Romains. (D. J.)

**THEUDURUM**, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie. L'itinéraire d'Antonin la marque à 9 milles de *Mederiacum*, & à 7 de *Coriovallum*; on croit que c'est aujourd'hui un bourg appelé *Tudders*: il est situé dans le duché de Juliers, sur le Rebecq. (D. J.)

**THEUMEUSIA-ARRA & JUGA**, (*Géog. anc.*) champs & montagnes de la Boëtie. *Theumessia Juga* sont vraisemblablement la montagne *Theumessus* de Pausanias. (D. J.)

**THEU-PROSONON**, (*Géog. anc.*) en latin *Facies Dei*, promontoire de Phénicie. Ptolomée, *liv. V. ch. xxv.* le place entre Tripolis & Botrys: c'est l'*Euprosonon* de Pomponius Mela. (D. J.)

**THÉURGIE** ou **THEOURGIE**, f. f. (*Divinas.*) espece de magie chez les anciens, dans laquelle on avoit recours aux dieux ou aux génies bienfaisans, pour produire dans la nature des effets surnaturels & absolument supérieurs aux forces de l'homme, du mot *theu*, Dieu, & *urgon*, ouvrage.

La *théurgie*, si on en veut croire ceux qui en faisoient profession, étoit un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'esprit & de rendre l'ame plus pure; & ceux qui étoient assez heureux pour parvenir à l'autopsie, état où l'on croyoit avoir un commerce intime avec les divinités, se croyoient revêtus de toute leur puissance.

L'appareil même de la magie théurgique avoit quelque chose de sage & de spécieux. Il falloit que le prêtre théurgique fût irréprochable dans ses mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations sus-

sent purs, qu'ils n'eussent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'eussent point mangé de choses qui eussent eu vie, & qu'ils ne se fussent point souillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient passer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, se purifier par diverses expiations: alors venoient les grands mystères où il n'étoit plus question que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obscur ni de caché, disoit-on, pour ceux qui avoient subi ces rigoureuses épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la *théurgie* qu'Hercule, Jason, Thésée, Castor & Pollux, & tous les autres héros opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Aristophane & Pausanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des magiciens théurgiques; il enseigna comment il falloit servir les dieux, apaiser leur colere, expier les crimes & guérir les maladies: on a encore les hymnes composés sous son nom vers le tems de Pisistrate: ce sont de véritables conjurations théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie théurgique & la théologie mystérieuse du paganisme, c'est-à-dire celle qui concernoit les mystères secrets de Cérès de Samothrace, &c. Il n'est donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui nous empruntons cet article, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'empereur Julien, & d'autres philosophes platoniciens & pythagoriciens accusés de magie se soient fait initier dans les mystères; ils reconnoissoient à Eleusis les sentimens dont ils faisoient profession. La *théurgie* étoit donc fort différente de la magie goëtique ou goëtie, où l'on invoquoit les dieux infernaux & les génies malfaisans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même tems à ces deux superstitions, comme faisoit Julien.

Les formules théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été composées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en servirent, conservèrent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlés avec des mots grecs & latins, formoient un langage barbare & intelligible aux hommes; mais qui, selon le même philosophe, étoit clair pour les dieux. Au reste, il falloit prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter ou begayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération théurgique. *Mém. de l'académie, tome VII.*

Les démonographes & les théologiens prouvent que la *théurgie* étoit superstitieuse & illicite, parce que les démons intervenoient dans les mystères, quoi qu'en disent ses défenseurs.

**THEUTAT** ou **THEUTATES**, f. m. (*Mytholog. & Hist. anc.*) noms sous lequel les Celtes adoroient la divinité, connue aux Grecs & aux Romains sous le nom de *Mercurus*.

Le mot *theutas* dans la langue des Celtes signifioit *pere du peuple*; ils le regardoient comme le fondateur de leur nation, & prétendoient en être descendus. Il étoit le dieu des arts & des sciences, des voyageurs & des grands chemins, des femmes enceintes, des voleurs, &c. il avoit des temples dans toute la Gaule. C'est ce même dieu qui étoit connu des Gaulois sous le nom d'*Ognius*, ou du dieu de *Péloquens*, que Lucain a confondu avec Hercule. Voyez **OGNIUS** & **MERCURE**.

**THEUTH**, f. m. (*Mythol. égyptienne.*) nom d'un dieu des anciens Egyptiens.

Parmi les anciens auteurs, les uns comme Platon, écrivent *Theuth*, d'autres, comme Cicéron *Thoyt*, d'autres *Thoyth*, d'autres *Thot*, d'autres *Thouth*;

quelques favans prétendent que de *Thou*, l'on fit *Theot*, d'où les anciens Germains avoient fait *Woth*, *Wothan*, *Wodan*, *Woden*, *Wode*, & ensuite *Guosh*, *Goth*, *God* & *Got*, qui encore aujourd'hui signifie Dieu.

Le *Theuth* des Egyptiens n'étoit point le Dieu suprême, mais une divinité dont tous les arts tiroient leur origine. Scaliger prétend que ce *Theuth* étoit si sage, qu'on donna dans la suite ce nom à tous ceux qui se distinguèrent par leur sagesse. Il prétend encore que le *Theutates* des Germains étoit le *Theuth* des Egyptiens; ce qu'il y a de sûr, c'est que toutes les hypothèses sur cette matière sont également chimériques. (D. J.)

**THEUTH** ou **THOT**, (*Calendrier égyptien*) c'étoit selon Cicéron de *nat. deor.* l. III. n. 36. chez les Egyptiens le nom du premier mois de leur année, c'est-à-dire, le mois de Septembre, selon Lactance. Ce mois commençoit le 29 Août du calendrier Julien, répondoit au mois Elul des Juifs, & au mois Gorpæus des Macédoniens. (D. J.)

**THEXIS**, (*Médec. anc.*) *θήξις*, terme employé par les anciens auteurs en médecine, quelquefois pour signifier les blessures ou piquures faites avec de petits instrumens pointus; quelquefois pour le traitement des plaies par la suture; & quelquefois pour la réunion des lèvres d'une blessure, en produisant la plus petite cicatrice possible. (D. J.)

**THIA**, (*Géogr. anc.*) 1.° île de la mer Egée, & l'une des Cyclades, selon Plin. *liv. II. ch. lxxxvii*. Cette île du naturaliste de Rome, n'est qu'un méchant écueil, qui n'a pas même de nom aujourd'hui.

2.° Ville du Pont cappadocien, sur la route de Trapézunte à Satala, selon l'itinéraire d'Antonin.

3.° Lieu de Grece dans la Béotie. (D. J.)

**THIARUBEKISSIS**, f. f. *terme de relation*, balayeur des mosquées en Perse; cet emploi parmi nous méprisable, est recherché en Perse, & appartient à un ordre inférieur du clergé mahométan de ce royaume.

**THIE**, f. f. (*Outil de Fileuse*) petit instrument de fer ou d'autre matière, dans lequel les fileuses mettent le bout de leur fuseau. La *thie* paroît être le *verticilla* des Latins; on disoit autrefois *verteil* ou *vertiau*.

Dans le Maine, l'Anjou, le Poitou, & autres provinces de France, la *thie* est un petit instrument de fer, de cuivre ou d'argent, qui est creux, & où l'on fourre la pointe d'en-haut du fuseau à la main, comme on fourre une baguette de pistolet dans un tire-bourre. Cette *thie* est cannelée à colonne torse, c'est-à-dire qu'elle a une rainure enfoncée qui tourne en vis deux ou trois tours. Cette cannelure soutient le fil sans pouvoir aller à droit ni à gauche, & facilite aux fileuses, la manière imperceptible dont le fil qu'elles filent, se place comme de lui-même sur leur fuseau; les fileuses qui ne se servent point de *thie*, sont obligées de s'arrêter à chaque aiguille de fil qu'elles ont filé, afin de les dévider sur leur fuseau. Savary. (D. J.)

**THIERACHE**, (*Géogr. mod.*) pays de France qui fait partie de la province & du gouvernement militaire de la Picardie. Il est borné au nord par le Hainaut & le Cambrésis, au midi par le Laonois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe Auguste le réunit à la couronne après la mort d'Elisabeth, comtesse de Flandres, fille du dernier comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guise en est le chef-lieu. (D. J.)

**THIERS**, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans l'Auvergne, au diocèse de Clermont, frontière du Forez, sur la Durole, à 10 lieues au couchant de Clermont, avec titre de vicomté. Il y a un séminaire, une collégiale, justice royale; enfin une abbaye

d'hommes de l'ordre S. Benoît. Il s'y faisoit autrefois beaucoup de commerce en quincaillerie, papier, cartes & cartons. *Long.* 21. 12. *latit.* 45. 50.

**Guillet** (George), écrivain spirituel, naquit dans cette ville vers l'an 1625, & mourut à Paris en 1705. Son livre intitulé *les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, a été imprimé partout; mais on fait encore plus de cas de son *Athènes* & de sa *Lacédémone ancienne & nouvelle*. Ce sont deux livres charmans, & qui deviennent rares. (D. J.)

**THILE**, LA, ou LA **THIELE**, (*Géogr. mod.*) rivière de Suisse, au pays de Vaud. Après s'être jetée à Yverdon dans le lac de Neuchâtel, elle entre dans celui de Bienné, en sort, & se perd dans l'Aar. (D. J.)

**THILEMARCK**, (*Géogr. mod.*) petite province de Norwege, dans le gouvernement d'Aggherus. Elle dépend de l'évêché de Berghen.

**THIMERAIS**, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Theoderemansis ager*; pays de France, qui fait partie du Perche, & qui est uni au gouvernement militaire de l'île de France. Châteauneuf en est le lieu principal.

**THIMIN**, f. m. (*Monnois*) monnaie qui a cours dans l'Archipel; elle valoit cinq sols quand l'écu étoit sur le pied de trois livres douze. (D. J.)

**THIN**, f. m. (*Mat. méd. des Arabes*) nom donné par les anciens médecins arabes à toute espèce de terre ou de bol d'usage en médecine. Ainsi le bol d'Arménie de Galien est nommé par Avicenne *thin Armani*; de-là le mot *mutkin* signifie tout ce qui est terreux, & qui approche de la nature des bols médicinaux.

**THINÆ**, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie, à laquelle Ptolomée, l. VII. c. v. donne le titre de *métropole* des Chinois, & la place dans les terres. Le nom moderne, selon Mercator, est *Tandu*. (D. J.)

**THINITE**, f. m. (*Hist. d'Egypte*) c'est le nom qu'on donne aux rois d'Egypte qui ont régné à This, capitale de leur royaume. Il y a eu deux dynasties de *thinistes*. La première commença à Ménès, & finit à Menachès: elle comprit huit rois; la seconde commença à Boéthus, & finit à Neperchetes; elle comprend dix rois, en sorte qu'il y eut en tout dix-huit rois *thinistes*, qui ont possédé ce royaume pendant six cents trois ans. Ce royaume, selon Usserius, commença 2130 ans avant J. C. (D. J.)

**THIOIS**, l. r. (*Langue*) le *thiois*, autrement dit *théotisque*, est la même chose que l'ancienne langue teutonique ou tudesque. Voyez **TUDESQUE**.

**THONVILLE**, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Theodonis villa*; ville de France, dans le Luxembourg, sur le bord de la Moselle, entre Metz & Sierck. Cette petite ville, qui est chef-lieu d'un bailliage, a été originellement une maison royale; c'est aujourd'hui un gouvernement de place, avec état major. Le pont qu'on y passe est défendu par un ouvrage à cornes. Les Espagnols étoient les maîtres de *Thionville*, lorsque M. le prince s'en saisit en 1643, après la bataille de Rocroy. Elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. *Long.* suivant Cassini, 23. 42. 41. 29. 49. (D. J.)

**THIR**, l. m. (*Calend. des Ethiopiens*) nom du cinquième mois de Ethiopiens, qui répond suivant Ludolf, au mois de Janvier.

**THIRENSTEIN** ou **THIRUSTEIN**, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche le Danube, à un mille au-dessus de Stein, avec un château, où l'on dit que Richard I. roi d'Angleterre, fut détenu quelque temps prisonnier par Léopold duc d'Autriche; celui-ci rendit le roi Richard à l'empereur Henri VI. qui ne le mit en liberté, en 1194, qu'en le rançonnant à cent mille marks d'argent. (D. J.)

**THIRSK**, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourg

d'Angleterre, dans la province d'York. Elle a droit de tenir marché & de députer au parlement. (D. J.)

**THISBÉ**, (*Glog. anc.*) ville de la Béotie, selon Pausanias, *liv. IX. ch. xxxij.* elle avoit pris son nom d'une nymphe qui s'appelloit ainsi.

**THISOA**, f. f. (*Mythol.*) une des trois nymphes qui élevèrent Jupiter sur le mont Lycée en Arcadie. (D. J.)

**THISRIN**, **PRIOR**, (*Calend. syrien.*) nom que les Syriens donnent au premier mois de l'année. Il a 31 jours. Le mois qui suit immédiatement, & qui a 30 jours, est appelé *Thisrin posterior*.

**THIVA**, (*Glog. mod.*) ville de la Livadie, bâtie sur une éminence, où étoit jadis l'ancienne Thèbes, capitale de la Béotie, cette ville fameuse par sa grandeur, par son ancienneté, par ses malheurs & par les exploits de ses héros. Voyez **THEBES**, n° 2.

Depuis qu'Alexandre eut détruit cette belle ville, elle n'a jamais pu se relever; c'est sur ses ruines qu'on a bâti *Thiva* ou *Thiva*. En y arrivant, dit M. Spon, nous passâmes un petit ruisseau qui coule le long des murailles; & ce doit être la rivière d'Isménus, que d'autres, avec plus de raison, n'appellent qu'une fontaine; mais Wheler n'est pas de ce sentiment. Selon lui, *Thiva* est entre deux petites rivières, l'une au levant, qu'il regarde être l'Isménus, & l'autre au couchant, qu'il prend pour Dircé. Je ne comprends pas, poursuit-il, ce qui oblige M. Spon à être d'un autre sentiment, puisque Pausanias, après avoir décrit les côtés du nord & de l'est de la porte Prostida vers la Chalcidie, recommence à la porte Neitis, & après avoir remarqué quelques monumens qui y sont, passe cette rivière de Dircé, & va de-là au temple de Caira & de Thespia, ce qui est au couchant de Thèbes. M. Spon ajoute que la rivière Isménus est hors de la ville à main droite de la porte Homoloïdes, & passe près d'une montagne appelée aussi *Isménus*; tout cela ne répond à aucune chose qui soit au couchant.

La forteresse nommée *Cadmis*, dont les murailles & quelques tours carrées qui y restent sont fort antiques; cette forteresse, dis-je, est ovale; & tout ce qui est renfermé dans les murailles est beaucoup mieux bâti, & plus élevé que ce que l'on bâtit aujourd'hui dans le pays. On croit que *Thiva* a une lieue & demie de tour, & qu'il y a trois ou quatre cens habitans. Les Turcs, qui en sont les maîtres & qui font la moindre partie, y ont deux mosquées; & les Chrétiens y ont quelques églises, dont la cathédrale s'appelle *Panagia-Chrysaphoriza*.

On n'y voit rien de remarquable que quelques fragmens d'anciennes inscriptions parmi les carreaux du pavé. On trouve deux kans dans cette ville. Au lieu de trois à quatre cens habitans, M. Spon en met, par une grande erreur, trois à quatre mille, en y comprenant les fauxbourgs, dont le plus grand, mais également dépeuplé, est celui de S. Théodore; il y a une belle fontaine, qui vient d'un réservoir sur le chemin d'Athènes. C'est ce ruisseau que M. Spon prend pour le Dircé des anciens.

On voit vers le chemin de Négrepont le lieu d'où l'on tire la matière dont on fait les pipes à fumer du tabac. Ceux qui jugent qu'il y a de cette matière dans un endroit, en achètent le terroir du vayvode, & y font creuser à quinze ou vingt piés de profondeur, & de la largeur d'un puits ordinaire. Ensuite ils y font descendre des gens qui tirent une terre fort blanche qui s'y trouve; elle est molle comme de la cire. On la travaille ou sur le lieu même, ou dans les boutiques avec un couteau, & on la façonne avec des fers pour en faire des bottes de pipes à la turque, c'est-à-dire sans manche, parce qu'on y ajoute de grands tuyaux de bois. Cette terre ainsi figurée s'endurcit à l'air, sans la faire cuire; & avec le tems, elle devient

aussi dure que la pierre. La plus pesante est la meilleure, & la moins sujette à se casser. Les moindres se vendent cinq aspres la pièce, & les plus belles neuf à dix.

La notice épiscopale de Nilus Doxapatrius appelle cette ville *Theba gracia*, & en fait une province ecclésiastique, avec trois évêchés qu'elle ne nomme point. Il paroît, par la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux, que Thèbes étoit une métropole sous le patriarchat de Constantinople, & que du cinquante-septième rang, elle passa au soixante-neuvième. Dans la même notice, elle est comptée parmi les villes qui avoient changé de nom, *Baotia*, nunc *Thiba*.

*Thiva* est dans la Livadie, & appartient aux Turcs qui y ont quelques mosquées; les Grecs y ont un prêtre qui prend le titre d'évêque. Long. 41. 38. latit. suivant les observations de M. Vernon, 38. 22.

(D. J.) **THIUS** ou **THEIUS**, (*Glog. anc.*) rivière de l'Arcadie. Pausanias dit, *l. VIII. c. xxxv.* qu'en allant de Mégalopolis à Lacédémone le long de l'Alphée, on trouve au bout d'environ trente stades le fleuve *Thius*, qui se joint à l'Alphée du côté gauche. (D. J.)

**THLASIS**, f. f. (*Médec. anc.*) *θλασις* ou *πλασις*, contusion, collision, espèce de fracture des os plats qui consiste dans une contusion, & un enfoncement des fibres osseuses; ce mot vient du verbe *θλαω*, je froisse. *πλασις*, dans Hippocrate & dans Galien, est toute contusion faite par un corps émuoussé, & toute blessure produite par un instrument moussé qui a contus les parties. (D. J.)

**THLASPI**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en croix, composé de quatre pétales: le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit plat, arrondi, bordé le plus souvent d'une aile ou d'un feuillet, & échancré à sa partie supérieure; ce fruit est divisé en deux loges par une cloison intermédiaire, dirigée obliquement relativement au plan des panneaux, & il renferme des semences le plus souvent applaties. Ajoutez aux caractères de ce genre que ses feuilles sont simples, en quoi il diffère de celui du cresson. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Des vingt & une espèces de *thlaspi* de Tournefort, nous décrivons la plus ordinaire, *thlaspi vulgare* L. R. H. 212. en anglais, *the common tract-mustard*.

Sa racine est assez grosse, fibreuse, ligneuse, blanche, un peu âcre. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, velues, roides, rameuses, garnies de feuilles simples sans queue & sans découpeure, longues comme le petit doigt, larges à leur base, s'étrécissant peu-à-peu en pointe, crenelées en leurs bords d'un verd-blanchâtre, d'un goût âcre & piquant. Ses fleurs sont petites, blanches, nombreuses, disposées comme celles de la bourse à berger, composées chacune de quatre pétales en croix, avec six étamines à sommets pointus.

A ces fleurs succèdent des fruits ronds, ovales, applatis, bordés ordinairement d'une aile ou feuillet plus étroits à leur base, plus larges & échancrés par le haut. Ils sont composés de deux panneaux séparés par une cloison mitoyenne, posée de travers, & divisés en deux loges; elles contiennent des graines presque rondes, applaties, d'une couleur rouge obscure; ces graines noircissent en vieillissant, & font d'un goût âcre & brûlant, comme la moutarde.

Cette plante vient aux lieux incultes, rudes, pierreux, sablonneux, exposés au soleil & contre les murailles; elle fleurit en Mai, & sa semence mûrit en Juin. On nous l'apporte du Languedoc & de la Provence, où elle croît supérieure à celle des autres climats



climats tempérés : il faut la choisir nouvelle, nette, bien nourrie, âcre & piquante au goût. (D. J.)

**THLASPI**, (Mat. méd.) la semence de plusieurs especes de *thlaspi* est recommandée comme remède par quelques auteurs de médecine. Ces plantes sont de la classe des crucifères de Tournefort, & dans la division de celles qui contiennent l'alkali volatil spontané dans un état assez nud, & en une quantité assez considérable.

La semence de *thlaspi* n'est guère moins âcre & piquante que la semence de moutarde, dont on peut la regarder comme la succédanée. Voyez MOUTARDE. Cette semence est très-peu usitée, ou même absolument inusitée dans la prescription des remèdes magistraux. Elle entre dans le mithridat & dans la thériaque. (b)

**THLASPIDIUM**, f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit applati, double, pour ainsi dire, & composé de deux parties qui sont séparées par une cloison intermédiaire, & qui renferment chacune une semence le plus souvent oblongue & applatie. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

Entre les dix especes de ce genre de plante que compte Tournefort, il suffira de décrire la première, celle de Montpellier, *thlaspidium Montpeliense, hircacii folio hirsuto, J. R. H. 214.* Il pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un pié, grêles, rondes, rameuses, portant peu de feuilles; mais il en sort de sa racine plusieurs qui sont longues, rudes, sinueuses, vertes, velues, ressemblantes à celle du hiéracium, éparfes par terre. Ses fleurs naissent aux sommités de ses tiges, petites, à quatre feuilles jaunes, disposées en croix: quand elles sont tombées, il leur succede un fruit en lunette composée de deux parties très-applaties, qui renferment dans leur creux chacune une semence oblongue, fort applatie, rousse ou rougeâtre: sa racine est longue & médiocrement grosse. Cette plante croît vers Montpellier, & aux lieux montagneux des pays chauds. (D. J.)

**THLIPSIS**, (Lexicog. Médic.) θλιψις de θλιψω, comprimer, compression; θλιψις τρομαχου est une compression causée à l'estomac par les alimens, qui le surchargent par leur quantité. (D. J.)

**THMUIS**, (Géog. anc.) ville de la basse Egypte, vers la bouche du Nil, nommée *Mendeze*; c'étoit une ville considérable, & qui devint épiscopale, car S. Phileus & S. Sérapion ont été évêques. *Thmuis* signifioit un bouc en langue égyptienne, à ce que prétend S. Jérôme. (D. J.)

**THNETOPSYCHITES**, f. m. pl. (Hist. ecclésiast.) anciens hérétiques, croyant que l'ame humaine étoit parfaitement semblable à celle des bêtes, & qu'elle mourroit avec le corps. Voyez AME.

Ce mot est composé du grec θνητος, mortel, & ψυχη, ame.

On ne trouve nulle part ces hérétiques que dans S. Jean Damascene, *hérés. xc.* à moins qu'ils ne soient les mêmes que ceux dont parle Eusebe, *hist. ecclésiast. liv. IX. c. xxxviiij.* où il est dit que du tems d'Origene il y avoit en Arabie des hérétiques, croyant que l'ame humaine mourroit avec le corps, mais qu'elle ressusciteroit avec le corps à la fin du monde. Eusebe ajoute qu'Origene réfuta ces hérétiques dans un concile nombreux, & qu'il les fit revenir de leurs erreurs. S. Augustin & Isidore les appellent *hérétiques arabes.*

Marshal, dans ses tables, a défiguré ce mot faute de l'entendre, car il l'a écrit *thnetopsychias*, au lieu de *thnetopsychites*: il les place aussi dans le sixième siècle, mais on ne peut deviner sur quel fondement il l'a fait.

**THOË**, f. f. (Mytholog.) nymphe marine, fille de

l'Océan & de Téthys, selon Hésiode; elle se nommoit ainsi à cause de sa vitesse. (D. J.)

**THOISSEY**, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *Toffiacus*, ville de France, dans la principauté de Dombes, proche les rivières de Saone & de Chalarone, à 7 lieues au nord de Trévoux. Il y a un bailliage & un college. (D. J.)

**THOLOSAT, LE**, (Géog. mod.) petite rivière de France en Guienne; elle se jette dans la Garonne, entre Tonneins & Marmande. (D. J.)

**THOLUS**, f. m. (Archit. rom.) Virrùve nomme *tholus* une coupe ou un dôme en général. C'est la clé du milieu d'une piece où s'assemblent toutes les courbes d'une voûte, quand elle est de charpente. On y suspendoit anciennement dans les temples les présens faits aux dieux.

On entend aussi par le mot *tholus* la coupe d'un temple. Philander & Barbaro appelloient aussi *tholus* la lanterne que l'on met au-dessus du temple. (D. J.)

**THOLUS ou THOLANTES**, (Géog. anc.) ville d'Afrique, selon Arrien. Elle étoit située dans les terres, & selon les apparences, peu éloignée de Carthage. Syphax la prit par trahison, & passa la garnison romaine au fil de l'épée. (D. J.)

**THOMAS, ARBRE DE SAINT-**, (Hist. nat. Bot.) arbre des Indes orientales. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre, ses fleurs sont comme des lys violets, dont l'odeur est très-agréable. Cet arbre ne produit aucun fruit.

**THOMAS, Saint-**, (Géog. mod.) Ile d'Afrique, dans la mer d'Ethiopie, sous la ligne. Elle a été découverte par les Portugais en 1495. On lui donne environ douze lieues de diametre; l'air y est malsain, à cause des chaleurs excessives qu'on y ressent. Le terroir en est cependant fertile en raisins & en cannes de sucre. Pavoasan est la capitale de cette Ile. (D. J.)

**THOMAS, Saint-**, (Géog. mod.) Ile de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, au levant de Porto-Rico. Elle a six lieues de tour, & appartient aux Danois. Long. 18. 27. (D. J.)

**THOMAS, CHRÉTIENS DE SAINT**, (Hist. ecclésiast.) c'est le nom qu'on donne aux chrétiens indiens, établis dans la presqu'île des Indes, au royaume de Cochin, & sur la côte de Malabar & de Coromandel.

On ne doit pas douter que le christianisme n'ait percé de bonne heure dans les Indes, & l'on peut le prouver par Cosmas, témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance dans sa topographie chrétienne. « Il y a, dit-il, dans l'île Taprobane, dans l'Inde intérieure, dans la mer des Indes, une église de chrétiens, avec des clercs & des fideles; je ne sai s'il n'y en a point au-delà. De même dans les pays de Malé, où croît le poivre, & dans la Calliane, il y a un évêque qui vient de Perse, où il est ordonné ».

Nous avons dans ces paroles, un témoignage de christianisme, établi aux Indes dans le sixième siècle. Cosmas écrivoit environ l'an 547 de Notre-Seigneur, & ces chrétiens se sont conservés jusqu'à notre siècle dans un état qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la religion, à aucune contradiction violente, hormis celle qu'ils eurent à essuyer de la part des Portugais, vers la fin du seizième siècle.

Le P. Montfaucon a rendu service à l'Eglise & à la république des lettres, par la publication & la traduction de l'ouvrage de Cosmas. Sans parler de plusieurs choses curieuses qui y sont rapportées, on y trouve les plus anciennes connoissances qu'on ait de l'établissement de l'Eglise chrétienne sur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur évêque, à l'égard du catholique ou métropolitain de Perse: dépendance qui a continué jusqu'à ce que les Portu-

gais, qui s'étoient rendus puissans dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette église à la tutelle du pape, auquel elle n'avoit jamais été soumise.

Les chrétiens de *S. Thomas* se donnent une antiquité bien plus reculée que celle dont nous venons de parler. Ils prétendent que l'apôtre *S. Thomas* est le fondateur de leur église, & les Portugais leurs ennemis, n'ont pas peu contribué à appuyer cette tradition. Antoine Gouvea, religieux Augustin, la soutient dans son livre intitulé : *Jornada do Arcebispo de Goa*, imprimé à Conimbre en 1606.

Il prétend que dans la répartition de toutes les parties du monde qui se fit entre les apôtres, les Indes échurent à *S. Thomas*, qui après avoir établi le christianisme dans l'Arabie heureuse, & dans l'île Dioscoride, appelée aujourd'hui *Socotora*, se rendit à Cranganor, où résidoit alors le principal roi de la côte de Malabar. Le saint apôtre ayant fondé plusieurs églises à Cranganor, vint sur la côte opposée, connue aujourd'hui sous le nom de *Coromandel*, & s'étant arrêté à Méliapour, que les Européens appellent *Saint-Thomas*, il y convertit le roi & tout le peuple.

Je ne suivrai point sa narration romanesque, qui doit peut-être son origine à ceux-là même, qui ont autrefois supposé divers actes sous le nom des apôtres; entr'autres les actes de *S. Thomas*, & l'histoire de ses courses dans les Indes. Ces actes fabuleux subsistent encore dans un manuscrit de la bibliothèque du roi de France. M. Simon dans ses observations sur les versions du nouveau Testament, en a donné un extrait, que le savant Fabricius a inséré dans son premier volume des apocryphes du nouveau Testament. Il paroît que c'est de-là, que le prétendu Abdias, babylonien, a puisé tout ce qu'il débite dans la vie de *S. Thomas*; & il n'est pas surprenant que les chrétiens de Malabar, gens simples & crédules, aient adopté la fable de cette mission, ainsi que beaucoup d'autres.

Il est néanmoins toujours certain, que la connoissance du christianisme est ancienne sur la côte de Malabar, non-seulement par le témoignage de Cosmas, mais encore, parce qu'on trouve dans les souscriptions du concile de Nicée, celle d'un prélat qui se donne le titre d'évêque de Perse. De plus, un ancien auteur cité par Suidas, dit que les habitans de l'Inde intérieure (c'est le nom que Cosmas donne à la côte de Malabar), les Ibériens & les Arméniens, furent baptisés sous le regne de Constantin.

Les princes du pays, entr'autres Serant Peroumal, empereur de Malabar, fondateur de la ville de Calicut, l'an de J. C. 825, selon M. Vischer, donna de grands privilèges aux chrétiens de la côte. Ils ne dépendent à proprement parler que de leur évêque, tant pour le temporel, que pour le spirituel.

Le roi de Cranganor honora depuis de ses bonnes grâces un arménien nommé *Thomas Cāna* ou *mar-Thomas*; ce mot de *mar* est syriaque, & signifie la même chose que le *don* des Espagnols. Il y a de l'apparence que la conformité de nom l'a quelquefois fait confondre avec l'apôtre *S. Thomas*. Cet homme qui faisoit un gros trafic avoit deux maisons, l'une du côté du sud, dans le royaume de Cranganor, & l'autre vers le nord, au voisinage d'Augamale.

Dans la première de ces maisons, il tenoit son épouse légitime, & dans la seconde, une concubine convertie à la foi. Il eut des enfans de l'une & de l'autre de ces femmes. En mourant, il laissa à ceux qui lui étoient nés de son épouse légitime, les terres qu'il possédoit au midi; & les bâtards héritèrent de tous ses biens qui étoient du côté du nord. Ces descendans de *mar Thomas* s'étant multipliés, partagerent tout le christianisme de ces lieux-là. Ceux qui descendent de la femme légitime, passent pour les plus

nobles; ils sont si fiers de leur origine, qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les mettant pas même à la communion dans leurs églises, & ne se servant point de leurs prêtres.

Quelques tems après la fondation de la ville de Coulan, à laquelle commence l'époque du Malabar, c'est-à-dire après l'an 822 de Notre-Seigneur, deux ecclésiastiques syriens vinrent de Babylone dans les Indes: l'un se nommoit *mar Sapor*, & l'autre *mar Perofes*. Ils aborderent à Coulan, où le roi voyant qu'ils étoient respectés des chrétiens, leur accorda entr'autres privilèges, celui de bâtir des églises partout où ils voudroient; ces privilèges subsistent peut-être encore: les chrétiens indiens les firent voir à Alexis de Menezès, écrits sur des lames de cuivre, en langue & caractères malabares, canarins, bisnagares & tamules, qui sont les langues les plus en usage sur ces côtes.

Une si longue suite de prospérités rendit les chrétiens indiens si puissans, qu'ils secouèrent le joug des princes infidèles, & élurent un roi de leur nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit *Baliarié*, & il se donnoit le titre de roi des *Chrétiens* de *S. Thomas*. Ils se conservèrent quelque tems dans l'indépendance sous leurs propres rois, jusqu'à ce qu'un d'eux, qui selon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour fils, le roi de Diamper, mourut sans enfans, & ce roi payen lui succéda dans tous ses droits sur les chrétiens des Indes. Ils passèrent ensuite par une adoption semblable sous la juridiction du roi de Cochin, auquel ils étoient soumis, lorsque les Portugais arrivèrent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre assez considérable qui obéissoit aux princes voisins.

L'an 1502, Vasco de Gama, amiral du roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une flotte, ces chrétiens lui envoyèrent des députés, par lesquels ils lui représentèrent que puisqu'il étoit vassal d'un roi chrétien, au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer de sa protection & de celle de son roi; l'amiral leur donna de bonnes paroles, n'étant pas en état de les assister d'une autre manière.

Ils dépendent du catholique de Perse & du patriarche de Babylone, & de Mosul. Ils appellent leurs prêtres, *casanars*, dont les fonctions étoient d'expliquer leurs livres écrits en langue syriaque. Les premiers missionnaires qui travaillèrent à leur instruction, pour les soumettre à l'Eglise romaine, furent des Cordeliers; mais les jésuites envisageant cette charge comme une affaire fort lucrative, obtinrent un college du roi de Portugal, outre des pensions, & la protection du bras séculier. Malgré tout cela, les chrétiens malabares suivirent leur culte, & ne permirent jamais qu'on fit mention du pape dans leurs prières. Mais il faut ici donner une idée complète des opinions & des rites ecclésiastiques de ces anciens chrétiens.

La première erreur qu'on leur reproche, est l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Nestorius, joint à leur entêtement à nier, que la bienheureuse Vierge soit véritablement la mère de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes images dans leurs églises, sinon dans quelques-unes qui étoient voisines des Portugais, dont ils avoient pris cet usage. Cela n'empêchoit pas que de tout tems ils n'eussent des croix, pour lesquelles ils avoient beaucoup de respect.

Ils croyoient que les âmes des bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du jugement universel; opinion qui leur étoit commune avec les autres églises orientales; & qui, quoique traitée d'erreur par Gouvea, est en quelque manière appuyée sur la tradition.

Ils ne connoissoient que trois sacremens, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. Dans la forme du baptême, il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverses églises du diocèse.

Quelques-uns de leurs ecclésiastiques administroient ce sacrement d'une manière invalide, au sentiment de l'archevêque, qui à l'exemple des autres ecclésiastiques de sa nation, rapportoit tout à la théologie scholastique. Dans cette persuasion, il rebaptisa tout le peuple d'une des nombreuses églises de l'évêché.

Ils différoient le baptême des enfans, souvent un mois, quelquefois plus long-tems; il arrivoit même qu'ils ne les baptisoient qu'à l'âge de sept, de huit, ou de dix ans, contre la coutume des Portugais qui baptisent ordinairement les leurs le huitième jour après la naissance, en quoi il semblent suivre le rit de la circoncision des Juifs, comme l'a remarqué l'auteur du *Traité de l'inquisition de Goa*.

Ils ne connoissoient aucun usage des saintes huiles, ni dans le baptême, ni dans l'administration des autres sacremens: seulement après le baptême des enfans, ils les frottoient par-tout le corps d'huile de cocos, ou de gergelin, qui est une espece de *mirran* des Indes. Cet usage, quoique sans prières, ni bénédiction, passoit chez eux pour quelque chose de sacré.

Ils n'avoient aucune connoissance des sacremens de confirmation & d'extrême-onction; ils n'admettoient point aussi la confession auriculaire.

Ils étoient fort devots au sacrement de l'eucharistie, & communioient tous sans exception le Jeudi-Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne.

Leur messe ou liturgie étoit alterée par diverses additions que Nestorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils consacroient avec des gâteaux, où ils mettoient de l'huile & du sel. Ils faisoient cuire ces gâteaux dans l'église même. Cette coutume de païr le pain de l'eucharistie avec de l'huile & du sel, est commune aux nestoriens & aux jacobites de Syrie. Il faut observer ici, qu'ils ne mêloient dans la pâte l'huile qu'en très-petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'église romaine, on se sert d'un peu de farine délayée dans de l'eau, & séchée ensuite entre deux fers que l'on a soin de frotter de tems-en-tems de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. C'est donc une colle séchée, mêlée de cire; ce qui semble plus contraire à l'institution du sacrement, que l'huile des églises syriennes.

Au lieu de vin ordinaire, ils se servoient comme les Abyssins, d'une liqueur exprimée de raisins secs, qu'ils faisoient infuser dans de l'eau. Au défaut de ces raisins, ils avoient recours au vin de palmier.

Celui qui servoit le prêtre à l'autel portoit l'étole, soit qu'il fût diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il assistoit à l'office l'encensoir à la main, chantant en langue syriaque, & récitant lui seul presque autant de paroles que le prêtre qui officioit.

Les ordres sacrés étoient en grande estime chez eux. Il y avoit peu de maisons où il n'y eût quelqu'un de promu à quelque degré ecclésiastique. Outre que ces dignités les rendoient respectables, elles ne les excluient d'aucune fonction séculière. Ils recevoient les ordres sacrés dans un âge peu avancé: ordinairement ils étoient promus à la prêtrise dès l'âge de dix-sept, de dix-huit & de vingt ans. Les prêtres se marioient même à des veuves, & rien ne les empêchoit de contracter de secondes noces après la mort de leurs femmes. Il arrivoit assez souvent que le pere, le fils & le petit-fils, étoient prêtres dans la même église.

Les femmes des prêtres, qu'ils appelloient *caçan-*

*Tome XXI.*

neires, avoient le pas par-tout. Elles portoient, pendue au col, une croix d'or, ou de quelqu'autre métal. Les ecclésiastiques des ordres inférieurs, qui ne paroissent pas avoir été distingués parmi ces chrétiens, s'appelloient *chamazès*, mot syriaque qui signifie *diacre* ou *ministre*.

L'habit ordinaire des ecclésiastiques consistoit dans de grands caleçons blancs, par-dessus lesquels ils revêtoient une longue chemise. Quand ils y ajoutoient une soutane blanche ou noire, c'étoit leur habit décent. Leurs couronnes ou tonsures, étoient semblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

Ils ne récitoient l'office divin qu'à l'église, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour; la première à trois heures du matin, la seconde à cinq heures du soir. Personne ne s'en exemptoit. Hors de-là ils n'avoient point de bréviaire à réciter, ni aucuns livres de dévotion particulière qui fussent d'obligation.

Ils étoient simoniaques, dit Gouvea, dans l'administration du baptême & de l'eucharistie: le prix de ces sacremens étoit réglé. Je ne sai s'il n'y a point d'erreur à taxer de simonie un pareil usage. Ces ecclésiastiques n'avoient point d'autre revenu, & ils pouvoient bien exiger de leurs paroissiens ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance.

Lorsqu'ils se marioient, ils se contentoient d'appeler le premier çaçanare qui se présentoit. Souvent ils s'en passoient. Quelquefois ils contractoient leurs mariages avec des cérémonies assez semblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le patriarche nestorien de Babylone, & ne pouvoient souffrir qu'on fit mention dans leurs églises, ni du pape, ni de l'église romaine. Le plus ancien des prêtres d'une église y présidoit toujours. Il n'y avoit ni curé, ni vicaire.

Tout le peuple assistoit le dimanche à la liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Mais il y avoit des lieux où elle ne se célébroit qu'une fois l'an.

Les prêtres se chargeoient quelquefois d'emplois laïques, jusqu'à être receveurs des droits qu'exigeoient les rois payens.

Ils mangeoient de la chair le samedi; & leurs jours d'abstinence étoient le mercredi & le vendredi. Leur jeûne étoit fort sévère en carême. Ils ne prenoient de repas qu'une fois le jour après le coucher du soleil, & ils commençoient à jeûner dès le dimanche de la Quinquagésime. Pendant ce tems-là ils ne mangeoient ni poissons, ni œufs, ni laitages, ne buvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces observances leurs étoient ordonnées sous peine d'excommunication; cependant les personnes avancées en âge étoient dispensées de jeûner.

Pendant le carême ils alloient trois fois le jour à l'église, le matin, le soir & à minuit. Plusieurs s'exemptoient de la dernière heure; mais nul ne manquoit aux deux précédentes. Ils jeûnoient de même tout l'aveug. Outre ces deux jeûnes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de dévotion, comme celui de l'assomption de la Vierge, depuis le premier d'Août jusqu'au quatorzième; celui des apôtres qui dure cinquante jours, & commençoit immédiatement après la Pentecôte; & celui de la nativité de Notre-Seigneur, depuis le premier de Septembre jusqu'à Noël.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'église les jours de jeûne, ils y trouvoient les prêtres assemblés qui chantoient l'office divin, & leur donnoient la bénédiction. Cette cérémonie s'appelloit *danner*, ou recevoir la *casturi*. Elle consistoit à prendre entre leurs mains celles des çaçanars, & à les baiser après

N n ij



les avoir élevées en-haut. C'étoit un signe de paix, qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église : les pénitens & les excommuniés en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle, n'entroient dans l'église que quarante jours après leur délivrance ; pour une fille on doubloit le nombre des jours, après lesquels la mere venoit dans l'assemblée offrir son enfant à Dieu & à l'Eglise.

Ces chrétiens étoient en général fort peu instruits. Quelques-uns seulement faisoient l'oraison dominicale, & la salutation angélique.

Ils craignoient extrêmement l'excommunication, & ils avoient raison de la craindre ; la discipline ecclésiastique étoit si sévère, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication dont le coupable n'étoit jamais absous, pas même à l'article de la mort.

Leurs églises étoient sales, peu ornées, & bâties à la manière des pagodes, ou temples des Gentils. Nous avons déjà remarqué qu'ils n'avoient point d'images. Nous ajouterons ici qu'ils n'admettoient point de purgatoire, & qu'ils le traitoient de fable.

On voit par ce détail, que ces anciens chrétiens malabares, sans avoir eu de commerce avec les communions de Rome, de Constantinople, d'Antioche & d'Alexandrie, conservoient plusieurs des dogmes admis par les Protestans, & rejetés, en tout ou en partie, par les églises qu'on vient de nommer. Ils nioient la suprématie du pape, ainsi que la transsubstantiation, soutenant que le sacrement de l'Eucharistie n'est que la figure du corps de J. C. Ils excluoient aussi du nombre des sacremens, la confirmation, l'extrême-onction & le mariage. Ce sont là les erreurs que le synode de Diamper proscrivit.

Le savant Geddes a mis au jour une traduction angloise des actes de ce synode, composés par les jésuites ; & M. de la Croze en a donné des extraits dans son *Histoire du christianisme des Indes*. C'est assez pour nous de remarquer qu'Alexis Menezès, nommé archevêque de Goa, tint ce synode après avoir entrepris, en 1599, de soumettre les chrétiens de S. Thomas à l'obéissance du pape. Il réussit dans ce projet par la protection du roi de Portugal, & par le consentement du roi de Cochin, qui aima mieux abandonner les chrétiens de ses états, que de se brouiller avec les Portugais. Menezès jeta dans le feu la plupart de leurs livres, perte considérable pour les savans curieux des antiquités ecclésiastiques de l'Orient ; mais le prélat de Goa ne s'en mettoit guere en peine, uniquement occupé de vûes ambitieuses. De retour en Europe, il fut nommé archevêque de Brague, vice-roi de Portugal, & président du conseil d'état à Madrid, où il mourut en 1617.

Cependant la conquête spirituelle de Menezès, ainsi que l'autorité temporelle des Portugais, reçut quelque tems après un terrible échec, & les chrétiens de S. Thomas recouvrèrent leur ancienne liberté. La cause de cette catastrophe fut le gouvernement arbitraire des jésuites, qui par le moyen des prélats tirés de leur compagnie, exerçoient une domination violente sur ces peuples, gens à la vérité simples & peu remuans, mais extrêmement jaloux de leur religion. Il paroît par le livre de Vincent-Marie de Ste Catherine de Sienne, que les jésuites traitoient ces chrétiens avec tant de tyrannie, qu'ils résolurent de secouer un joug qu'ils ne pouvoient plus porter ; en sorte qu'ils se firent un évêque de leur archidiacre, au grand déplaisir de la cour de Rome.

Alexandre VII. résolut de remédier promptement au schisme naissant ; & comme il savoit que la hauteur des jésuites avoit tout gâté, il jeta les yeux sur les Carmes déchaussés, & nomma quatre religieux de cet ordre, pour ramener les chrétiens de S. Thomas

à son obéissance : mais leurs soins & leurs travaux n'eurent aucun succès par les ruses du prélat jésuite, qui aliéna les esprits, & fit rompre les conférences.

Enfin la prise de Cochin par les Hollandois, en 1663, rendit aux chrétiens de S. Thomas la liberté dont ils avoient anciennement joui. Mais ces mêmes Hollandois, trop attachés à leur négoce, négligèrent entièrement la protection de ces pauvres gens. Il est honteux qu'ils ne se soient pas plus intéressés en leur faveur, que s'ils avoient été des infidèles dignes d'être abandonnés. (*Le Chevalier DE JAUVCOURT.*)

THOMAS-TOWN, (*Géogr. mod.*) ville murée d'Irlande, dans la province de Leicester, au comté de Kilkenny, où elle tient le second rang. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THOMASIVS, PHILOSOPHIE DE, (*Hist. de la Philosophie.*) il ne faut point oublier cet homme parmi les réformateurs de la philosophie & les fondateurs de l'éclectisme renouvelé ; il mérite une place dans l'histoire des connoissances humaines, par ses talens, ses efforts & ses persécutions. Il naquit à Leipzig en 1555. Son pere, homme savant, n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à l'instruction de son fils ; il s'en occupa lui-même, & il s'associa dans ce travail important les hommes célèbres de son tems, Filler, Rapporte, Ittigius, les Alberts, Menekenius, Franckensteinus, Rechenbergius & d'autres qui illustroient l'académie de Leipzig ; mais l'élève ne tarda pas à exciter la jalousie de ses maîtres dont les sentimens ne furent point une regle servile des siens. Il s'appliqua à la lecture des ouvrages de Grotius. Cette étude le conduisit à celle des lois & du droit. Il n'avoit personne qui le dirigeât, & peut-être fut-ce un avantage pour lui. Puffendorf venoit alors de publier ses ouvrages. La nouveauté des questions qu'il y agitoit, lui suscitèrent une nuée d'adversaires. *Thomasius* se rendit attentif à ces disputes, & bientôt il comprit que la théologie & la jurisprudence avoient chacune un coup d'œil sous lequel elles envisageoient un objet commun, qu'il ne falloit point abandonner une science aux prétentions d'une autre, & que le despotisme que quelques-unes s'arrogent, étoit un caractère très-suspect de leur infailibilité. Dès ce moment il soula aux pieds l'autorité ; il prit une ferme résolution de ramener tout à l'examen de la raison & de n'écouter que sa voix. Au milieu des cris que son projet pourroit exciter, il comprit que le premier pas qu'il avoit à faire, c'étoit de ramasser des faits. Il lut les auteurs, il conversa avec les savans, & il voyagea ; il parcourut l'Allemagne ; il alla en Hollande ; il y connut le célèbre Grævius. Celui-ci le mit en correspondance avec d'autres érudits, se proposa de l'arrêter dans la contrée qu'il habitoit, s'en ouvrit à *Thomasius* ; mais notre philosophe aimoit sa patrie, & il y retourna.

Il conçut alors la nécessité de porter encore plus de sévérité qu'il n'avoit fait, dans la discussion des principes du droit civil, & d'appliquer ses réflexions à des cas particuliers. Il fréquenta le barreau, & il avoua dans la suite que cet exercice lui avoit été plus utile que toutes ses lectures.

Lorsqu'il se crut assez instruit de la jurisprudence usuelle, il revint à la spéculation ; il ouvrit une école ; il interpreta à ses auditeurs le traité du droit de la guerre & de la paix de Grotius. La crainte de la peste qui ravageoit le pays, suspendit quelque tems ses leçons ; mais la célébrité du maître & l'importance de la matiere ne tarderent pas à rassembler les disciples épars. Il acheva son cours ; il compara Grotius, Puffendorf & leurs commentateurs ; il remonta aux sources ; il ne négligea point l'histoire ; il remarqua l'influence des hypothèses particulières sur les conséquences, la liaison des principes avec

les conclusions, l'impossibilité de se passer de quelque loi positive, universelle, qui servit de base à l'édifice, & ce fut la matière d'un second cours qu'il entreprit à la sollicitation de quelques personnes qui avoient suivi le premier. Son père vivoit encore, & l'autorité dont il jouissoit, suspendoit l'éclat des haines sourdes que *Thomasius* se faisoit de jour en jour par sa liberté de penser; mais bientôt il perdit le repos avec cet appui.

Il s'étoit contenté d'enseigner avec *Puffendorf* que la sociabilité de l'homme étoit le fondement de la moralité de ses actions; il l'écrivit; cet ouvrage fut suivi d'un autre où il exerça une satire peu ménagée sur différens auteurs, & les cris commencent à s'élever. On invoqua contre lui l'autorité ecclésiastique & séculière. Les défenseurs d'Aristote pour lequel il affectoit le plus grand mépris, se joignirent aux juriconsultes, & cette affaire auroit eu les suites les plus sérieuses, si *Thomasius* ne les eût arrêtées en fléchissant devant ses ennemis. Ils l'accusoient de mépriser la religion & ses ministres, d'insulter à ses maîtres, de calomnier l'église, de douter de l'existence de Dieu; il se défendit, il ferma la bouche à ses adversaires, & il conserva son franc-parler.

Il parut alors un ouvrage sous ce titre, *interessa principum circa religionem evangelicam*. Un professeur en théologie, appelé *Hicor Godefrid Masius*, en étoit l'auteur. *Thomasius* publia ses observations sur ce traité; il y comparoit le lutheranisme avec les autres opinions des sectaires, & cette comparaison n'étoit pas toujours à l'avantage de *Masius*. La querelle s'engagea entre ces deux hommes. Le roi de Danemarck fut appelé dans une discussion où il s'agissoit entr'autres choses de savoir si les rois tenoient de Dieu immédiatement leur autorité; & sans rien prononcer sur le fond, sa majesté danoise se contenta d'ordonner l'examen le plus attentif aux ouvrages que *Thomasius* publieroit dans la suite.

Il eut l'imprudence de se mêler dans l'affaire des Piétistes, d'écrire en faveur du mariage entre des personnes de religions différentes, d'entreprendre l'apologie de Michel Montanus accusé d'athéisme, & de mécontenter tant d'hommes à la fois, que pour échapper au danger qui menaçoit sa liberté, il fut obligé de se sauver à Berlin, laissant en arrière sa bibliothèque & tous ses effets qu'il eut beaucoup de peine à recouvrer.

Il ouvrit une école à Hales sous la protection de l'électeur; il continua son ouvrage périodique, & l'on se doute bien qu'animé par le ressentiment & jouissant de la liberté d'écrire tout ce qu'il lui plaisoit, il ne ménagea guère ses ennemis. Il adressa à *Masius* même les premières feuilles qu'il publia. Elles furent brûlées par la main du bourreau; & cette exécution nous valut un petit ouvrage de *Thomasius*, où sous le nom de *Attila Frédéric Frommlohäus*, il examine ce qu'il convient à un homme de bien de faire, lorsqu'il arrive à un souverain étranger de flétrir ses productions.

L'école de Hales devint nombreuse. L'électeur y appella d'autres personnages célèbres, & *Thomasius* fut mis à leur tête. Il ne dépendoit que de lui d'avoir la tranquillité au milieu des honneurs; mais on n'agiroit aucune question importante qu'il ne s'en mêlât; & ses disputes se multiplioient de jour en jour. Il se trouva embarrassé dans la question du concubinage, dans celle de la magie, des sortilèges, des vénéfices, des apparitions, des spectres, des pactes, des démons. Or je demande comment il est possible à un philosophe de toucher à ces sujets, sans s'exposer au soupçon d'irréligion?

*Thomasius* avoit observé que rien n'étoit plus opposé aux progrès de nos connoissances que l'attachement opiniâtre à quelque secte. Pour encourager ses

compatriotes à secouer le joug & avancer le projet de réformer la philosophie, après avoir publié son ouvrage de *prudencia cogitandi & ratiocinandi*, il donna un abrégé historique des écoles de la Grèce; passant de-là au cartésianisme qui commençoit à entraîner les esprits, il exposa à sa manière ce qu'il y voyoit de répréhensible, & il invita à la méthode éclectique. Ces ouvrages, excellens d'ailleurs, sont tachés par quelques inexactitudes.

Il traita fort au long dans le livre qu'il intitula, *de l'introduction à la philosophie rationnelle*, de l'érudition en général & de son étendue, de l'érudition logique, des actes de l'entendement, des termes techniques de la dialectique, de la vérité, de la vérité première & indémontrable, des démonstrations de la vérité, de l'inconnu, du vraisemblable, des erreurs, de leurs sources, de la recherche des vérités nouvelles, de la manière de les découvrir; il s'attacha surtout à ces derniers objets dans la pratique de la philosophie rationnelle. Il étoit ennemi mortel de la méthode syllogistique.

Ce qu'il venoit d'exécuter sur la logique, il l'entreprit sur la morale; il exposa dans son introduction à la philosophie morale ce qu'il pensoit en général du bien & du mal, de la connoissance que l'homme en a, du bonheur, de Dieu, de la bienveillance, de l'amour du prochain, de l'amour de soi, &c. d'où il passa dans la partie pratique aux causes du malheur en général, aux passions, aux affections, à leur nature, à la haine, à l'amour, à la moralité des actions, aux tempéramens, aux vertus, à la volupté, à l'ambition, à l'avarice, aux caractères, à l'oisiveté, &c. . . Il s'efforce dans un chapitre particulier à démontrer que la volonté est une faculté aveugle soumise à l'entendement, principe qui ne fut pas goûté généralement.

Il avoit surtout insisté sur la nature & le mélange des tempéramens; ses réflexions sur cet objet le conduisirent à de vues nouvelles sur la manière de découvrir les pensées les plus secrètes des hommes par le commerce journalier.

Après avoir posé les fondemens de la réformation de la logique & de la morale, il tenta la même chose sur la jurisprudence naturelle. Son travail ne resta pas sans approbateurs & sans critiques; on y lut avec quelque surprise que les habitudes théorétiques pures appartiennent à la folie, lors même qu'elles conduisent à la vérité; que la loi n'est point dictée par la raison, mais qu'elle est une suite de la volonté & du pouvoir de celui qui commande; que la distinction de la justice en distributive & commutative est vaine; que la sagesse consiste à connoître l'homme, la nature, l'esprit & Dieu; que toutes les actions sont indifférentes dans l'état d'intégrité; que le mariage peut être momentané; qu'on ne peut démontrer par la raison que le concubinage, la bestialité, &c. soient illicites &c. . .

Il se proposa dans ce dernier écrit de marquer les limites de la nature & de la grace, de la raison & de la révélation.

Quelque tems après il fit réimprimer les livres de *Poiret* de l'érudition vraie, fautive & superficielle.

Il devint théosophe, & c'est sous cette forme qu'on le voit dans la pneumatologie physique.

Il fit connoissance avec le médecin célèbre *Frédéric Hoffmann*, & il prit quelques leçons de cet habile médecin, sur la physique mécanique, chimique & expérimentale; mais il ne goûta pas un genre d'étude qui, selon lui, ne rendoit pas des vérités en proportion du travail & des dépenses qu'il exigeoit.

Laisant-là tous les instrumens de la physique, il tenta de concilier entr'elles les idées mosaïques, cabalistiques & chrétiennes, & il composa son *systema de naturâ & essentia spiritûs*. Avec quel éton-

nement ne voit-on pas un homme de grand sens, d'une érudition profonde, & qui avoit employé la plus grande partie de sa vie à charger de ridicules l'incertitude & la variété des systèmes de la philosophie sectaire, entêté d'opinions mille fois plus extravagantes. Mais Newton, après avoir donné son admirable ouvrage des principes de la philosophie naturelle, publia bien un commentaire sur l'apocalypse.

Thomasius termina son cours de philosophie par la pratique de la philosophie politique, dont il fait sentir la liaison avec des connoissances trop souvent négligées par les hommes qui s'occupent de cette science.

Il est difficile d'exposer le système général de la philosophie de Thomasius, parce qu'il changea souvent d'opinions.

Du reste ce fut un homme aussi estimable par ses mœurs que par ses talens. Sa vie fut innocente, il ne connut ni l'orgueil ni l'avarice; il aima tendrement ses amis; il fut bon époux; il s'occupa beaucoup de l'éducation de ses enfans; il chérit ses disciples qui ne demeurèrent pas en reste avec lui; il eut l'esprit droit & le cœur juste; & son commerce fut instructif & agréable.

On lui reproche son penchant à la satire, au scepticisme, au naturalisme, & c'est avec juste raison.

Principes généraux de la philosophie de Thomasius. Tout être est quelque chose.

L'ame de l'homme a deux facultés, l'entendement & la volonté.

Elles consistent l'une & l'autre en passions & en actions.

La passion de l'entendement s'appelle sensation; la passion de la volonté, inclination. L'action de l'entendement s'appelle méditation; l'action de la volonté, impulsion.

Les passions de l'entendement & de la volonté précèdent toujours les actions; & ces actions sont comme mortes sans les passions.

Les passions de l'entendement & de la volonté sont des perceptions de l'ame.

Les êtres réels s'aperçoivent ou par la sensation & l'entendement, ou par l'inclination & la volonté.

La perception de la volonté est plus subtile que la perception de l'entendement; la première s'étend aux visibles & aux invisibles.

La perceptibilité est une affection de tout être, sans laquelle il n'y a point de connoissance vraie de son essence & de sa réalité.

L'essence est dans l'être la qualité sans laquelle l'ame ne s'aperçoit pas.

Il y a des choses qui sont aperçues par la sensation; il y en a qui le sont par l'inclination, & d'autres par l'un & l'autre moyen.

Être quelque part, c'est être dedans ou dehors une chose.

Il y a entre être en un lieu déterminé, & être quelque part, la différence de ce qui contient à ce qui est contenu.

L'amplitude est le concept d'une chose en tant que longue ou large, abstraction faite de la profondeur.

L'amplitude est ou l'espace où la chose est ou mue ou étendue, ou le mu ou l'étendu dans l'espace, ou l'extension active, ou l'étendu passif, ou la matière active, ou la chose mue passivement.

Il y a une étendue finie & passive. Il y en a une infinie & active.

Il y a de la différence entre l'espace & la chose étendue, entre l'extension & l'étendue.

On peut considérer sous différens aspects une chose ou prise comme espace, ou comme chose étendue.

L'espace infini n'est que l'extension active où tout se meut, & qui ne se meut en rien.

Il est nécessaire qu'il y ait quelqu'étendu fini, dans

lequel, comme dans l'espace, un autre étendu ne se meuve pas.

Dieu & la créature sont réellement distingués; c'est-à-dire que l'un des deux peut au moins exister sans l'autre.

Le premier concept de Dieu est d'être de lui-même, & que tout le reste sort de lui.

Mais ce qui est d'un autre est postérieur à ce dont il est; donc les créatures ne sont pas co-éternelles à Dieu.

Les créatures s'aperçoivent par la sensation; alors naît l'inclination, qui cependant ne suppose pas nécessairement ni toujours la sensation.

L'homme ne peut méditer des créatures qu'il n'aperçoit point, & qu'il n'a pas aperçues par la sensation.

La méditation sur les créatures finit, si de nouvelles sensations n: la réveille.

Dieu ne s'aperçoit point par la sensation.

Donc l'entendement n'aperçoit point que Dieu vive, & toute sa méditation sur cet être est morte. Elle se borne à connoître que Dieu est autre chose que la créature, & ne s'étend point à ce qu'il est.

Dieu s'aperçoit par l'inclination du cœur qui est une passion.

Il est nécessaire que Dieu mesure le cœur de l'homme.

La passion de l'entendement est dans le cerveau; celle de la volonté est dans le cœur.

Les créatures meuvent l'entendement; Dieu meut le cœur.

La passion de la volonté est d'un ordre supérieur; plus noble & meilleure que la passion de l'entendement. Elle est de l'essence de l'homme; c'est elle qui le distingue de la bête.

L'homme est une créature aimante & pensante; toute inclination de l'homme est amour.

L'intellect ne peut exciter en lui l'amour de Dieu; c'est l'amour de Dieu qui l'excite.

Plus nous aimons Dieu, plus nous le connoissons. Dieu est en lui-même; toutes les créatures sont en Dieu; hors de Dieu il n'y a rien.

Tout tient son origine de lui; & tout est en lui.

Quelque chose peut opérer par lui, mais non hors de lui, ce qui s'opère, s'opère en lui.

Les créatures ont toutes été faites de rien, hors de Dieu.

L'amplitude de Dieu est infinie; celle de la créature est finie.

L'entendement de l'homme, fini, ne peut comprendre exactement toutes les créatures.

Mais la volonté inclinée par un être infini, est infinie.

Rien n'étend Dieu; mais il étend & développe tout.

Toutes les créatures sont étendues; & aucune n'en étend une autre par une vertu qui soit d'elle.

Être étendu n'est pas la même chose que d'avoir des parties.

Toute extension est mouvement.

Toute matière se meut; Dieu meut tout, & cependant il est immobile.

Il y a deux sortes de mouvement, du non être à l'être, ou de l'espace à l'espace, ou dans l'espace.

L'essence de Dieu étoit une amplitude enveloppée avant qu'il étendit les créatures.

Alors les créatures étoient cachées en lui.

La création est un développement de Dieu, ou un acte, parce qu'il a produit de rien, en s'étendant, les créatures qui étoient cachées en lui.

N'être rien ou être caché en Dieu, c'est une même chose.

La création est une manifestation de Dieu, par la créature produite hors de lui.



Dieu n'opere rien hors de lui.  
Il n'y a point de créature hors de Dieu ; cependant l'essence de la créature differe de l'essence de Dieu.

L'essence de la créature consiste à agir & à souffrir, ou à mouvoir & à être mue ; & c'est ainsi que la sensation de l'homme a lieu.

La perception par l'inclination est la plus délicate ; il n'y en a point de plus subtile ; le tact le plus délicat ne lui peut être comparé.

Tout mouvement se fait par attouchement ou contact, ou application ou approche de la chose qui meut à la chose qui est mue.

La sensation se fait par l'aproximation de la chose au sens, & l'inclination par l'aproximation de la chose au cœur.

Le sens est touché d'une maniere visible, le cœur d'une maniere invisible.

Tout contact du sens se fait par pulsion ; toute motion de l'inclination, ou par pulsion ou par attraction.

La créature passive, l'être purement patient, s'appelle *matiere* ; c'est l'opposé de l'*esprit*. Les opposés ont des effets opposés.

L'*esprit* est l'être agissant & mouvant.

Tout ce qui caractérise passion est affection de la matiere ; tout ce qui marque action est affection de l'*esprit*.

La passion indique étendu, divisible, mobile ; elle est donc de la matiere.

La matiere est pénétrable, non pénétrante, capable d'union, de génération, de corruption, d'illumination & de chaleur.

Son essence est donc froide & ténébreuse ; car il n'y a rien dans cela qui ne soit passif.

Dieu a donné à la matiere le mouvement de non être à l'être ; mais l'*esprit* l'étend, la divise, la meut, la pénètre, l'unit, l'engendre, la corrompt, l'illumine, l'échauffe & la refroidit ; car tous ces effets marquent action.

L'*esprit* est par sa nature lucide, chaud & spirant, ou il éclaire, échauffe, étend, meut, divise, pénètre, unit, engendre, corrompt, illumine, échauffe, refroidit.

L'*esprit* ne peut souffrir aucun de ces effets de la matiere ; cependant il n'a ni sa motion, ni sa lumiere de lui-même, parce qu'il est une créature, & de Dieu.

Dieu peut anéantir un *esprit*.

L'essence de l'*esprit* en elle-même consiste en vertu ou puissance active. Son intention donne la vie à la matiere, forme son essence & la fait ce qu'elle est, après l'existence qu'elle tient de Dieu.

La matiere est un être mort, sans vertu ; ce qu'elle en a, elle le tient de l'*esprit* qui fait son essence & sa vie.

La matiere devient informe, si l'*esprit* l'abandonne à elle.

Un *esprit* peut être sans matiere ; mais la matiere ne peut être sans un *esprit*.

Un *esprit* destiné à la matiere desire de s'y unir & d'exercer sa vertu en elle.

Tous les corps sont composés de matiere & d'*esprit* ; ils ont donc une sorte de vie en conséquence de laquelle leurs parties s'unissent & se tiennent.

L'*esprit* est dans tous les corps comme au centre ; c'est de-là qu'il agit par rayons, & qu'il étend la matiere.

S'il retire ses rayons au centre, le corps se résout & se corrompt.

Un *esprit* peut attirer & pousser un *esprit*.

Ces forces s'exercent sensiblement dans la matiere unie à l'*esprit*.

Dans l'homme l'attraction & l'impulsion s'appel-

lent *amour* & *haine*, dans les autres corps *sympathie* & *antipathie*.

L'*esprit* ne s'aperçoit point par les organes des sens, parce que rien ne souffre par la matiere.

La matiere ténébreuse en elle-même ne peut être ni vue, ni touchée ; c'est par l'*esprit* qui l'illumine qu'elle est visible ; c'est par l'*esprit* qui la meut qu'elle est perceptible à l'oreille, &c.

La différence des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs, du toucher, naît de l'efformation & configuration du reste de la matiere.

La chaleur & le froid sont produits par la diversité de la motion de l'*esprit* dans la matiere ; & cette motion est ou rectiligne ou circulaire.

C'est l'attraction de l'*esprit* qui constitue la solidité & la fluidité.

La fluidité est de l'attraction de l'*esprit* solaire ; la solidité est de l'attraction de l'*esprit* terrestre.

C'est la quantité de la matiere qui fait la gravité ou la légereté, l'*esprit* du corps séparé de son tout étant attiré & incliné par l'*esprit* universel ; c'est ainsi qu'il faut expliquer l'élasticité & la raréfaction.

L'*esprit* en lui-même n'est point opposé à l'*esprit*. La sympathie & l'antipathie, l'amour & la haine naissent d'opérations diverses que l'*esprit* exécute dans la matiere, selon la diversité de son efformation & de sa configuration.

Le corps humain, ainsi que tous les autres, a *esprit* & matiere.

Il ne faut pas confondre en lui l'*esprit* corporel & l'ame.

Dans tous les corps la matiere mue par l'*esprit* touche immédiatement la matiere d'un autre corps ; mais la matiere touchée n'aperçoit pas l'attouchement ; c'est la fonction de l'*esprit* qui lui appartient.

J'entends ici par appercevoir, comprendre & approuver la vertu d'un autre, chercher à s'unir à elle, à augmenter sa propre vertu, lui céder la place, se resserrer. Ces perceptions varient dans les corps avec les figures, & selon les especes. L'*esprit* au contraire d'un corps à un autre ne differe que par l'acte intuitif, plus ou moins intense.

La division des corps en *esprits* est une suite de la variété de la matiere & de sa structure.

Il y a des corps lucides ; il y en a de transparents & d'opales, selon la quantité plus ou moins grande de la matiere, & les motions diverses de l'*esprit*.

L'opération ou la perception de l'*esprit* animal consiste dans l'animal, en ce que l'image du contact est comprise par le cerveau, & approuvée par le cœur ; & conséquemment les membres de l'animal sont déterminés par l'*esprit* à approcher la chose qui a touché, ou à la fuir.

Si ce mouvement est empêché, l'*esprit* moteur dans l'animal excite le desir des choses agréables & l'aversion des autres.

La structure de la matiere du corps de l'homme est telle que l'*esprit* ou conserve les images qu'il a reçues, ou les divise, ou les compose, ou les approuve, ou les haïsse, même dans l'absence des choses, & en soit réjoui ou tourmenté.

Cet *esprit* & l'*esprit* de tous les autres corps est immatériel ; il est cependant capable d'approuver le contact de la matiere, du plaisir & de la peine ; il est assujetti à l'intention des opérations conséquentes aux changemens de la matiere ; il est, pour ainsi dire, adhérent aux autres corps terrestres, & il ne peut sans eux perséverer dans son union avec son propre corps.

L'homme considéré sous l'aspect de matiere unie à cet *esprit*, est l'homme animal.

Sa propriété de comprendre les usages des choses, de les composer & de les diviser, s'appelle *l'esprit* *ment actif*.

Sa propriété de désirer les choses, s'appelle *volonté naturelle*.

La matière est hors de l'esprit; cependant il la pénètre. Il ne l'environne pas seulement. L'esprit qu'elle a & qui l'étend désire un autre esprit, & fait que dans certains corps la matière s'attache à un second esprit, l'environne & le comprend, s'il est permis de le dire.

Si l'esprit est déterminé par art à s'opposer de lui-même, il se rapproche & se resserre en lui-même.

Si un corps ne s'unit point à un autre, ne l'environne point, on dit qu'il subsiste par lui-même; autrement les deux corps ne forment qu'un tout.

L'esprit existe aussi hors des corps, il les environne, & ils se meuvent en lui. Mais ni les corps, ni l'esprit subsistant par lui-même, ne peuvent être hors de Dieu.

On peut concevoir l'extension de l'esprit comme un centre illuminant, rayonnant en tous sens, sans matérialité.

L'espace où tous les esprits se meuvent est esprit; & l'espace où tous les esprits se meuvent est Dieu.

La lumière est un esprit invisible illuminant la matière.

L'air pur ou l'éther est un esprit qui meut les corps & qui les rend visibles.

La terre est une matière condensée par l'esprit.

L'eau est une matière muë & agitée par un esprit interne.

Les corps sont ou terrestres ou spirituels, selon le plus ou le moins de matière qu'ils ont.

Les corps terrestres ont beaucoup de matière; les corps spirituels, tels que le soleil, ont beaucoup de lumière.

Les corps aqueux abondent en esprit & en matière. Ils se voyent, les uns parce qu'ils sont transparents, les autres parce qu'ils sont opaques.

Les corps lucides sont les plus nobles de tous; après eux-ci ce sont les aériens & les aqueux; les terrestres sont les derniers.

Il ne faut pas confondre la lumière avec le feu. La lumière nourrit tout. Le feu qui est une humeur concentrée détruit tout.

Les hommes ne peuvent s'entretenir de l'essence incompréhensible de Dieu que par des similitudes. Il faut emprunter ces similitudes des corps les plus nobles.

Dieu est un être purement actif, un acte pur, un esprit très-énergique, une vertu très-essencée, une lumière, une vapeur très-subtile.

Nous nous mouvons, nous vivons, nous sommes un Dieu.

L'âme humaine est un être distinct de l'esprit corporel.

Le corps du protoplasme fut certainement spirituel, voisin de la nature des corps lucides & transparents; il avait son esprit, mais il ne constituoit pas la vie de l'homme.

C'est pourquoi Dieu lui souffla dans les narines l'âme vivifiante.

Cette âme est un rayon de la vertu divine.

Sa destination fut de conduire l'homme & de le diriger vers Dieu.

Et sous cet aspect l'âme de l'homme est un désir perpétuel d'union avec Dieu qu'elle aperçoit de cette manière. Ce n'est donc autre chose que l'amour de Dieu.

Dieu est amour.

Cet amour illuminait l'entendement de l'homme, afin qu'il eût la connaissance des créatures. Elle devoit, pour ainsi dire, transformer le corps de l'homme & l'âme de son corps, & les attirer à Dieu.

Mais l'homme ayant écouté l'inclination de son corps, & l'esprit de ce corps, de préférence à son

âme, s'est livré aux créatures, a perdu l'amour de Dieu, & avec cet amour la connaissance parfaite des créatures.

La voie commune d'échapper à cette misère, c'est que l'homme cherche à passer de l'état de bestialité à l'état d'humanité, qu'il commence à se connaître, à plaindre la condition de la vie, & à souhaiter l'amour de Dieu.

L'homme animal ne peut s'exciter ces motions, ni tendre au-delà de ce qu'il est.

Thomasius part de-là pour établir des dogmes tout-à-fait différens de ceux de la religion chrétienne. Mais l'exposition n'en est pas de notre objet. Sa philosophie naturelle où nous allons entrer, présente quelque chose de plus satisfaisant.

*Principes de la logique de Thomasius.* Il y a deux lumières qui peuvent dissiper les ténèbres de l'entendement. La raison & la révélation.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'étude des langues étrangères pour faire un bon usage de la raison. Elles ont cependant leur utilité même relative à cet objet.

La logique & l'histoire sont les deux instrumens de la philosophie.

La fin première de la logique ou de l'art de raisonner est la connaissance de la vérité.

La pensée est un discours intérieur sur les images que les corps ont imprimées dans le cerveau, par l'entremise des organes.

Les sensations de l'homme sont ou extérieures ou intérieures, & il ne faut pas les confondre avec les sens. Les animaux ont des sens, mais non des sensations. Il n'est pas possible que tout l'exercice de la pensée se fasse dans la glande pinéale. Il est plus raisonnable que ce soit dans tout le cerveau.

Les brutes ont des actions pareilles aux nôtres, mais elles ne pensent pas; elles ont en elles un principe interne qui nous est inconnu.

L'homme est une substance corporelle qui peut se mouvoir & penser.

L'homme a entendement & volonté.

L'entendement & la volonté ont action & passion.

La méditation n'appartient pas à la volonté, mais à l'entendement.

Demander combien il y a d'opérations de l'entendement, c'est faire une question obscure & inutile.

Entends pas abstractions les images des choses, lorsque l'entendement s'en occupe dans l'absence des choses. La faculté qui les arrête & les offre à l'entendement comme présentes, c'est la mémoire.

Lorsque nous les unissons, ou les séparons à notre discrétion, nous usons de l'imagination.

Déduire des abstractions inconnues de celles qu'on connoît, c'est comparer, raisonner, conclure.

La vérité est la convenance des pensées intérieures de l'homme, avec la nature & les qualités des objets extérieurs.

Il y a des vérités indémonstrables. Il faut abandonner celui qui les nie, comme un homme qu'on ne peut convaincre, & qui ne veut pas être convaincu.

C'est un fait constant, que l'homme ne pense pas toujours.

Les pensées qui ne conviennent pas avec l'objet extérieur sont fausses; si l'on s'y attache scrupuleusement on est dans l'erreur; si ce ne sont que des suppositions, on seint.

Le vrai considéré relativement à l'entendement est ou certain ou probable.

Une chose peut être d'une vérité certaine, & paroître à l'entendement ou probable ou fausse.

Il y a rapport & proportion entre tout ce qui a convenance ou disconvenance.

Les mots sans application aux choses ne sont ni vrais, ni faux.

Le caractère d'un principe, c'est d'être indémontrable.

Il n'y a qu'un seul premier principe où toutes les vérités sont cachées.

Ce premier principe, c'est que tout ce qui s'accorde avec la raison, c'est-à-dire, les sens & les idées, est vrai, & que tout ce qui les contredit est faux.

Les sens ne trompent point celui qui est sain d'esprit & de corps.

Le sens interne ne peut être trompé.

L'erreur apparente des sens extérieurs naît de la précipitation de l'entendement, dans ses jugemens.

Les sens ne produisent pas toujours en tout les mêmes sensations. Ainsi il n'y a aucune proposition universelle & absolue des concepts variables.

Sans la sensation, l'entendement ne peut rien ni percevoir ni se représenter.

Les pensées actives, les idées, leurs rapports & les raisonnemens, qui équivalent aux opérations sur les nombres, naissent des sensations.

L'algèbre n'est pas toutefois la clé & la source de toutes les sciences.

La démonstration est l'éviction de la liaison des vérités avec le premier principe.

Il y a deux sortes de démonstrations; ou l'on part des sensations, ou d'idées & de définitions & de leur connexion avec le premier principe.

Il est ridicule de démontrer ou ce qui est inutile, ou indémontrable, ou connu en foi.

Autre chose est être vrai, autre chose être faux; autre chose connoître le vrai & le faux.

L'inconnu est ou relatif, ou absolu.

Il y a des caractères de la vraisemblance; ils en font la base, & il en mesurent les degrés.

Il y a connoissance ou vraie ou vraisemblable, selon l'espece de l'objet dont l'entendement s'occupe.

Il est impossible de découvrir la vérité par l'art syllogistique.

La méthode se réduit à une seule règle que voici; c'est disposer la vérité ou à trouver ou à démontrer, de manière à ne se pas tromper, procédant du facile au moins facile, du plus connu au moins connu.

L'art de découvrir des vérités nouvelles exige l'expérience, la définition & de la division.

Les propositions catégoriques ne sont pas inutiles dans l'examen des vérités certaines, ni les hypothétiques, dans l'examen des vraisemblances.

La condition de l'homme est pire que celle de la bête.

Il n'y a point de principes matériels connus.

L'éducation est la source première de toutes les erreurs de l'entendement. De-là naissent la précipitation, l'impatience & les préjugés.

Les préjugés naissent principalement de la crédulité qui dure jusqu'à la jeunesse; telle est la misère de l'homme, & la pauvre condition de son entendement.

Il y a deux grands préjugés. Celui de l'autorité, & celui de la précipitation.

L'ambition est une source des préjugés particuliers.

De-là le respect pour l'antiquité.

Celui qui se propose de trouver la vérité, déposera ses préjugés; c'est-à-dire, qu'il doutera méthodiquement; qu'il rejettera l'autorité humaine, & qu'il donnera aux choses une attention requise. Il s'attachera préalablement à une science qui le conduise à la sagesse réelle. C'est ce qu'il doit voir en lui-même.

Nous devons aux autres nos instructions & nos lumières. Pour cet effet, nous examinerons s'ils sont en état d'en profiter.

Tome XVI.

Les autres nous doivent les leurs. Nous nous rapprocherons donc de celui en qui nous reconnoissons de la solidité, de la clarté, de la fidélité, de l'humanité, de la bienveillance, qui n'accablera point notre mémoire, qui dictera peu, qui saura discerner les esprits, qui se proportionnera à la portée de ses auditeurs, qui fera l'auteur de ses leçons, & qui évitera l'emploi de mots superflus & vuides de sens.

Si nous avons à enseigner les autres, nous tâcherons d'acquérir les qualités que nous demanderions de celui qui nous enseigneroit.

S'agit-il d'examiner & d'interpréter les opinions des autres, commençons par nous juger nous-mêmes, & par connoître nos sentimens; entendons bien l'état de la question; que la matière nous soit familière. Que pourrons-nous dire de sensé, si les lois de l'interprétation nous sont étrangères, si l'ouvrage nous est inconnu; si nous sommes ou animés de quelque passion, ou entêtés de quelques préjugés?

*Principes de la pneumatologie de Thomafius.* L'essence de l'esprit considéré généralement, ne consiste pas seulement dans la pensée, mais dans l'action; car la matière est un être purement passif, & l'esprit est un être entièrement opposé à la matière. Tout corps est composé de l'un & de l'autre, & les opposés ont des prédicats opposés.

Il y a des esprits qui ne pensent point, mais qui agissent; savoir la lumière & l'éther.

Toute puissance active est un être subsistant par lui-même, & une substance qui perfectionne la puissance passive.

Il n'y a point de puissance passive subsistante par elle-même. Elle a besoin d'une lumière suffisante pour se faire voir.

Toutes les puissances actives sont invisibles; & quoique la matière soit invisible, elle n'en est pas moins l'instrument & le signe de la puissance active.

Sous un certain aspect la lumière & l'éther sont invisibles.

Tout ce qu'on ne peut concevoir privé d'action est spirituel.

*Principes de la morale de Thomafius.* Le bien consiste dans l'harmonie des autres choses avec l'homme & avec toutes les forces, non avec son entendement seulement; sous ce dernier aspect, le bien est la vérité.

Tout ce qui diminue la durée des forces de l'homme, & qui n'en accroît la quantité que pour un tems, est mal.

Toute commotion des organes, & toute sensation qui lui est conséquente, est un mal, si elle est trop forte.

La liberté & la santé sont les plus grands biens que nous tenions de la fortune; & non les richesses, les dignités, & les amis.

La félicité de l'homme ne consiste ni dans la sagesse ni dans la vertu. La sagesse n'a du rapport qu'à l'entendement, la vertu, qu'à la volonté.

Il faut chercher la félicité souveraine dans la modération du desir & de la méditation.

Cet état est sans douleur & sans joie, il est tranquille.

C'est la source de l'amour raisonnable.

L'homme est né pour la société paisible & tranquille, ou de ceux à qui ces qualités sont chères, & qui travaillent à les acquérir.

L'homme raisonnable & prudent, aime plus les autres hommes que lui-même.

Si l'on entend par la félicité souveraine, l'assemblage le plus complet & le plus parfait de tous les biens que l'homme puisse posséder; elle n'est ni dans la richesse, ni dans les honneurs, ni dans la modération, ni dans la liberté, ni dans l'amitié; c'est un chimère de la vie.



La santé est une des qualités nécessaires à la tranquillité de l'ame ; mais ce n'est pas elle.

La tranquillité de l'ame suppose la sagesse & la vertu ; celui qui ne les a pas est vraiment misérable.

La volupté du corps est opposée à celle de l'ame, c'est un mouvement inquiet.

Dieu est la cause première de toutes les choses qui changent ; ce n'est point là son essence, elle est dans l'assent.

La matière première a été créée ; Dieu l'a produite de rien ; elle ne peut lui être coéternelle.

Les choses inconstantes ne peuvent se conserver elles-mêmes ; c'est l'ouvrage du créateur.

Il y a donc une providence divine.

Quoique Dieu donne à tout moment aux choses une vie, une essence, & une existence nouvelle ; elles sont une, & leur état présente le passé & l'avenir ; ce qui les rend mêmes.

La connoissance de l'essence divine est une règle à laquelle l'homme sage doit conformer toutes les actions.

L'homme sage aimera Dieu sincèrement, aura confiance en lui, & l'adorera avec humilité.

La raison ne nous présente rien au-delà de ce culte intérieur, quand au culte extérieur, elle conçoit qu'il vaut mieux s'y soumettre que de le refuser.

Il y a deux erreurs principales relativement à la connoissance de Dieu, l'athéisme & la superstition. Le superstitieux est pire que l'athée.

L'amour est un desir de la volonté de s'unir & de persévérer dans l'union avec la chose dont l'entendement a reconnu la bonté.

On peut considérer l'amour déraisonnable sous différents aspects, ou le desir est inquiet, ou l'objet aimé est mauvais & nuisible, ou l'on confond en lui des unions incompatibles, &c.

Il y a de la différence entre le desir de s'unir à une femme, par le plaisir qu'on en espère, ou dans la vue de propager son espèce.

Le desir de posséder une femme doit être examiné soigneusement, si l'on ne veut s'exposer à la séduction secrète de l'amour déraisonnable, cachée sous le masque de l'autre amour.

L'amour raisonnable de ses semblables est un des moyens de notre bonheur.

Il n'y a de vertu que l'amour ; il est la mesure de toutes les autres qualités louables.

L'amour de Dieu pour lui-même est surnaturel ; la félicité éternelle est son but ; c'est aux théologiens à nous en parler.

L'amour de nos semblables est général ou particulier.

Il n'y a qu'un penchant commun à la vertu, qui établit entre deux êtres raisonnables, un amour vrai.

Il ne faut haïr personne, quoique les ennemis de nos amis nous doivent être communs.

Cinq vertus constituent l'amour universel & commun ; l'humanité, d'où naissent la bienveillance & la gratitude ; la vivacité & la fidélité dans ses promesses, même avec nos ennemis & ceux de notre culte ; la modestie qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité ; la modération & la tranquillité de l'ame ; la patience sans laquelle il n'y a ni amour ni paix.

L'amour particulier est l'amour de deux amis, sans cette union il n'y a point d'amitié.

Le mariage seul ne rend pas l'amour licite.

Plus le nombre de ceux qui s'aiment est grand, plus l'amour est raisonnable.

Il est injuste de haïr celui qui aime ce que nous aimons.

L'amour raisonnable suppose de la conformité dans les inclinations, mais il ne les exige pas au même degré.

La grande estime est le fondement de l'amour raisonnable.

De cette estime naît le dessein continuel de plaire, la confiance, la bienveillance, les biens, & les actions en commun.

Les caractères de l'amour varient selon l'état des personnes qui s'aiment ; il n'est pas le même entre les inégaux qu'entre les égaux.

L'amour raisonnable de soi-même, est une attention entière à ne rien faire de ce qui peut interrompre l'ordre que Dieu a établi, selon les règles de la raison générale & commune, pour le bien des autres.

L'amour du prochain est le fondement de l'amour de nous-mêmes ; il a pour objet la perfection de l'ame, la conservation du corps, & la préférence de l'amour des autres, même à la vie.

La conservation du corps exige la tempérance, la pureté, le travail, & la fermeté.

S'il y a tant d'hommes plongés dans le malheur, c'est qu'ils n'aiment point d'un amour raisonnable & tranquille.

C'est moins dans l'entendement que dans la volonté & les penchans secrets, qu'il faut chercher la source de nos peines.

Les préjugés de l'entendement naissent de la volonté.

Le malheur a pour base l'inquiétude d'un amour déréglé.

Deux préjugés séduisent la volonté ; celui de l'impatience, & celui de l'imitation : on déracine difficilement celui-ci.

Les affections sont dans la volonté, & non dans l'entendement.

La volonté est une faculté de l'ame qui incline l'homme, & par laquelle il s'excite à faire ou à omettre quelque chose.

Il ne faut pas confondre l'entendement avec les pensées.

La volonté se meut toujours du désagréable à l'agréable, du fâcheux au doux.

Tous les penchans de l'ame sont tournés vers l'avenir & vers un objet absent.

Les affections naissent des sensations.

Le cœur est le lieu où la commotion des objets intérieurs se fait sentir avec le plus de force.

L'émotion du sang extraordinaire est toujours une suite d'une impression violente ; mais cette émotion n'est pas toujours accompagnée de celle des nerfs.

Il n'y a qu'une affection première, c'est le desir qu'on peut distinguer en amour ou en haine.

Il ne faut pas compter l'admiration parmi nos penchans.

Les affections ou penchans ne sont en eux-mêmes ni bons ni mauvais ; c'est quand ils sont spécifiés par les objets, qu'ils prennent une qualité morale.

Les affections qui enlèvent l'homme à lui-même, sont mauvaises ; & celles qui le rendent à lui-même, bonnes.

Toute émotion trop violente est mauvaise ; il n'y en a de bonnes que les tempérées.

Il y a quatre penchans ou affections générales ; l'amour raisonnable, le desir des honneurs, la cupidité des richesses, le goût de la volupté.

Les hommes sanguins sont voluptueux, les bilieux sont ambitieux, & les mélancoliques sont avares.

La tranquillité de l'ame est une suite de l'harmonie entre les forces de la pensée, ou les puissances de l'entendement.

Il y a trois qualités qui conspirent à former & à perfectionner l'amour raisonnable, l'esprit, le jugement, & la mémoire.

L'amour raisonnable est taciturne, sincère, libéral, humain, généreux, tempérant, sobre, conti-

nant, économe, industrieux, prompt, patient, courageux, obligeant, officieux, &c.

Tout penchant vicieux produit des vices contraires à certaines vertus.

Un certain mélange de vices produit le simulacre d'une vertu.

Il y a dans tout homme un vice dominant, qui se mêle à toutes ses actions.

C'est d'une attention qui analyse ce mélange, que dépend l'art de connoître les hommes.

Il y a trois qualités principales qu'il faut sur-tout envisager dans cette analyse, l'ostentation ou paresse, la colere & l'envie.

Il faut étouffer les affections vicieuses, & exciter l'amour raisonnable : dans ce travail pénible, il faut s'attacher premièrement à l'affection dominante.

Il suppose des intentions pures, de la sagacité & du courage.

Il faut employer la sagacité à démêler les préjugés de la volonté ; ensuite ôter à l'affection dominante son aliment, converser avec les bons, s'exercer à la vertu, & fuir les occasions périlleuses.

Mais pour conformer scrupuleusement sa vie aux règles de la vertu, les forces naturelles ne suffisent pas.

*Principes de la jurisprudence divine de Thomassin.*  
Le monde est composé de corps visibles, & de puissances invisibles.

Il n'y a point de corps visible qui ne soit doué d'une puissance invisible.

Ce qu'il y a de visible & de tangible dans les corps s'appelle *matière*.

Ce qu'il y a d'invisible & d'insensible, s'appelle *nature*.

L'homme est de la classe des choses visibles ; outre les qualités qui lui sont communes avec les autres corps, il a des puissances particulières qui l'en distinguent ; l'ame par laquelle il conçoit & veut, en est une.

Les puissances produisent les différentes especes de corps, en combinant les particules de la matière, & en les réduisant à telle ou telle configuration.

L'ame en fait autant dans l'homme ; la structure de son corps est l'ouvrage de son ame.

L'homme est doué de la vertu intrinsèque de descendre en lui, & d'y reconnoître ses propres puissances & de les sentir.

C'est ainsi qu'il s'assure qu'il conçoit par son cerveau, qu'il veut par son cœur.

L'une de ces actions s'appelle la *pensée*, l'autre le *desir*.

L'entendement est donc une faculté de l'ame humaine, qui réside dans le cerveau, & dont la pensée est le produit ; & la volonté, une faculté de l'ame humaine qui réside dans le cœur, & qui produit le desir.

Les pensées sont des actes de l'entendement ; elles ont pour objet, ou les corps, ou les puissances ; si ce sont les corps, elles s'appellent *sensations*, si ce sont les puissances, *concepts*.

Les sensations des objets présents, forment le sens commun ; il ne faut pas confondre ces sensations avec leurs objets ; les sensations sont des corps, mais elles appartiennent à l'ame ; il faut y considérer la perception & le jugement.

Il n'y a ni appétit, ni desir de ce qu'on ne connoit pas ; tout appétit, tout desir suppose perception.

La pensée qui s'occupe d'un objet absent, mais dont l'image est restée dans l'entendement, en conséquence de la sensation, s'appelle *imagination* ou *mémoire*.

Les pensées sur les corps, considérées comme des tous, sont individuelles.

*Tome XVI.*

Il n'y a point de pensées abstraites de la matière, mais seulement des puissances.

La puissance commune des corps, ou la matière, s'appellerait plus exactement *la nature du corps*.

Quand nous nous occupons d'une puissance, abstraction faite du corps auquel elle appartient, notre pensée est universelle.

On peut rappeler toutes les formes de nos pensées, ou à l'imagination, ou à la formation des propositions.

Dans l'investigation, il y a question & suspension de jugement. Dans la formation des propositions, il y a affirmation & négation : ces actions sont de l'entendement & non de la volonté ; il n'y a point de concept d'un terme simple.

Le raisonnement ou la méditation est un enchaînement de plusieurs pensées.

On a de la mémoire, quand on peut se rappeler plusieurs sensations, les lier, & découvrir par la comparaison la différence que les puissances ont entre elles.

Toute volonté est un desir du cœur, un penchant à s'unir à la chose aimée ; & tout desir est un effort pour agir.

L'effort de la volonté détermine l'entendement à l'examen de la chose aimée, & à la recherche des moyens de la posséder.

La volonté est donc un desir du cœur accompagné d'un acte de l'entendement.

Si on la considère abstraction faite de la puissance d'agir, on l'appelle *appétit sensitif*.

La volonté n'est point une pensée : il y a de la différence entre l'effort & la sensation.

Les actions de l'entendement s'exercent souvent sans la volonté, mais la volonté veut toujours l'entendement.

Les puissances des choses qui sont hors de nous meuvent & les facultés du corps & celles de l'entendement, & la volonté.

Il est faux que la volonté ne puisse être contrainte ; pourquoi les puissances invisibles des corps ne l'irriteroient-elles pas, ou ne l'arrêteroient-elles pas ?

La faculté translatrice d'un lieu dans un autre ne dépend pas de la pensée, c'est la suite de l'effort du cœur ; la volonté humaine ne la produit pas toujours, c'est l'effet d'une puissance singulière donnée par Dieu à la créature, & concourante avec la volonté & la pensée.

L'entendement a des forces qui lui sont propres ; & sur lesquelles la volonté ne peut rien ; elle peut les mettre quelquefois en action, mais elle ne peut pas toujours les arrêter.

L'entendement est toujours soumis à l'impulsion de la volonté, & il ne la dirige point, soit dans l'affirmation qu'une chose est bonne ou mauvaise ; soit dans l'examen de cette chose ; soit dans la recherche des moyens de l'obtenir. La volonté ne desire point une chose parce qu'elle paroît bonne à l'entendement ; mais au contraire elle paroît bonne à l'entendement parce que la volonté la desire.

L'entendement & la volonté ont leurs actions & leurs passions.

L'intellect agit quand la volonté l'incline à la réflexion ; il souffre quand d'autres causes que la volonté le meuvent & le font sentir.

La volonté est passive, non relativement à l'entendement, mais à d'autres choses qui la meuvent. Elle se sert de l'entendement comme d'un instrument pour irriter les affections, par un examen plus attentif de l'objet.

L'entendement agit dans le cerveau. Parler est un acte du corps & non de l'entendement.

La volonté opere hors du cœur, c'est un effort ; ses actes ne sont point immanens.

O o ij

La volonté est le premier agent de la nature humaine, car elle meut l'entendement.

Les actes commandés par la volonté sont ou volontaires, ou moraux & spontanés, ou nécessaires, contraints & physiques.

La nature de l'homme moral est la complexion de la puissance de vouloir, & des puissances qui sont soumises à la volonté.

La raison est le prédicat de l'entendement seul & non de la volonté.

L'entendement juge librement de la nature des choses, du bien & du mal, toutes les fois que la volonté ne le meut pas; mais il est soumis à la volonté & il lui obéit, en tant qu'il en est mu & poussé.

L'entendement & la volonté ont leur liberté & leur servitude; l'une & l'autre extrinsèques.

Il n'y a donc nul choix de volonté, & nulle liberté d'indifférence. Comme on ne conçoit pas toujours dans l'acte de la liberté, qu'elle soit excitée par des puissances extérieures, on dit sous ce point de vue qu'elle est libre.

On accorde aux actions de l'homme la spontanéité parce qu'il en est l'auteur, mais non parce qu'elles sont libres.

Les puissances sont ou en guerre ou d'accord; dans le premier cas la plus forte l'emporte.

Ce qui conserve les puissances d'un corps est bon; ce qui détruit les puissances d'un corps, & conséquemment le corps même, est mauvais.

Qu'est-ce que la vie? l'union des puissances avec le corps. Qu'est-ce que la mort? la séparation des puissances d'avec le corps. Tant que le corps vit, ses parties qui sont le siège des puissances restent unies; lorsqu'il se dissout, ses parties se séparent; les puissances passent à des puissances séparées, car il est impossible qu'elles soient anéanties.

Le corps est mortel, mais les puissances sont immortelles.

Il est particulier à l'homme d'être porté à des biens qui sont contraires au bien général.

L'effort vers une chose qui lui convient s'appelle *desir*, *amour*, *espérance*; vers une chose qui lui est contraire, *haine*, *fuie*, *horreur*, *craince*.

On donne à l'effort le nom de *passion*, parce que l'objet ne manque jamais de l'exciter.

La raison est saine quand elle est libre, ou non mue par la volonté & qu'elle s'occupe sans son influence de la différence du bien réel & du bien apparent; corrompue, lorsque la volonté la pousse au bien apparent.

Chaque homme a ses volontés. Les volontés des hommes s'accordent peu; elles sont très-diverses, souvent opposées: un même homme ne veut pas même constamment ce qu'il a voulu une fois; ses volontés se contredisent d'un instant à un autre; les hommes ont autant de passion, & il y a dans chacune de leurs passions autant de diversité qu'il s'en montre sur leurs visages, pendant la durée de leur vie.

L'homme n'est point l'espèce infime, & la nature du genre humain n'est pas une & la même.

Il y a dans l'homme trois volontés principales, la volupté, l'avarice, & l'ambition. Elles dominent dans tous, mais diversement combinées; ce ne sont point des mouvemens divers qui se succèdent naturellement, & dirigés par le principe commun de l'entendement & de la volonté.

Des actes volontaires & contradictoires ne peuvent sortir d'une volonté une & commune.

D'où il suit que c'est aux passions de la volonté, à la contrainte & à la nécessité qu'il faut rapporter ce que l'on attribue ordinairement au choix & à la liberté: la discorde une fois élevée, la puissance la plus forte l'emporte toujours.

La volonté est une puissance active de sa nature,

parce que plusieurs de ses affections ont leur origine dans d'autres puissances, & que toutes ses actions en sont excitées.

La volupté, l'ambition, l'avarice, sont trois facultés actives qui poussent l'entendement, & qui excitent la puissance transitive.

L'espérance, la crainte, la joie, la tristesse, sont des passions de l'ame, qui naissent de la connoissance d'une puissance favorable ou contraire.

Il y a des passions de l'ame qui excitent les premières volontés; il y en a d'autres qui les suppriment.

À proprement parler il n'y a que deux différences dans les affections premières, l'espérance & la crainte; l'une naît avec nous; l'autre est accidentelle.

L'espérance naît de quelque volonté première; la crainte vient d'autres puissances.

L'espérance & la crainte peuvent se considérer relativement à Dieu: raisonnables on les appelle *pitié*, *craince filiale*; déraisonnables on les appelle *superstition*, *craince servile*. Celui qui n'est retenu que par des considérations humaines est athée.

L'homme est prudent & sage, lorsqu'il a égard à la liaison des puissances, non-seulement dans leur effet présent, mais encore dans leur effet à venir.

Les prophètes sont des hommes dont Dieu meut immédiatement la puissance intellectuelle; ceux dont il dirige immédiatement la volonté, des héros; ceux dont l'entendement & la volonté sont soumis à des puissances invisibles, des forciers: l'homme prudent apporte à l'examen de ces différens caracteres la circonspection la plus grande.

La puissance humaine est finie, elle ne s'étend point aux impossibles. En-deçà de l'impossibilité, il est difficile de marquer ses limites.

Il est plus facile de connoître les puissances des corps en les comparant, que les puissances des hommes entre eux.

Toute puissance, sur-tout dans l'homme, peut être utile ou nuisible.

Il faut plus craindre des hommes qu'en espérer, parce qu'ils peuvent & veulent nuire plus souvent que servir.

Le sage secourt souvent; craint plus souvent encore; résiste rarement; met son espoir en peu de choses, & n'a de confiance entière que dans la puissance éternelle.

Le sage ne prend point sa propre puissance pour la mesure de la puissance des autres, ni celle des autres pour la mesure de la sienne.

Il y a des puissances qui irritent les premières volontés; il y en a qui les apaisent. Les alimens accroissent ou diminuent la volupté; l'ambition se fortifie ou s'affoiblit par la louange & par le blâme; l'avarice voit des motifs de se reposer ou de travailler dans l'inégalité des biens.

La volonté dominante de l'homme, sans être excitée ni aidée par des puissances extérieures, l'emporte toujours sur la volonté d'une puissance surordonnée, abandonnée à elle-même & sans secours. Les forces réunies de deux puissances faibles peuvent surmonter la volonté dominante. Le succès est plus fréquent & plus sûr, si les puissances auxiliaires sont extérieures.

Une passion faible, irritée violemment par des puissances extérieures, s'exercera plus énergiquement dans un homme que la passion dominante dans un autre. Pour cet effet il faut que le secours de la puissance extérieure soit grand.

Il y a entre les passions des hommes des oppositions, des concurrences, des obstacles, des secours, des liaisons secrètes que tous les yeux ne discernent pas.

Il y a des émanations, des écoulemens, des sim-



lares moraux qui frappent le sens & qui affectent l'homme & sa volonté.

La volonté de l'homme n'est jamais sans espérance & sans crainte, & il n'y a point d'action volontaire sans le concours de ces deux passions.

Il n'y a point d'action libre considérée relativement à la seule dépendance de la volonté. Si l'on examine l'action relativement à quelque principe qui la dirige, elle peut être libre ou contrainte.

La puissance de la volonté est libre, quand l'homme suit son espérance naturelle, lorsqu'elle agit en lui sans le concours ou l'opposition d'une force étrangère qui l'attire ou qui l'éloigne. Cette force est ou visible ou invisible; elle s'exerce ou sur l'âme ou sur le corps.

Toute action qui n'est pas volontaire ou spontanée se fait malgré nous. Il n'en est pas de même dans le cas de la contrainte. Une action contrainte ne se fait pas toujours malgré nous.

Dans l'examen de la valeur morale des actions volontaires, il faut avoir égard non-seulement au mouvement de la volonté qui les a précédées, mais à l'approbation qui les a suivies.

Le spontanée est ou libre ou contraint; libre, si la volonté a mis en action la puissance transitive, sans le concours d'une puissance étrangère, favorable ou contraire; contrainte, s'il est intervenu quelque force, quelque espérance ou quelque crainte extérieure.

Les mœurs consistent dans la conformité d'un grand nombre de volontés. Les sages ont leurs mœurs, qui ne sont pas celles des insensés. Les premiers s'aiment, s'estiment, mettent leur dignité principale dans les qualités de leur entendement, en font l'essence de l'homme & soumettent leurs appétits à leur raison qu'on ne contraint point.

C'est du mélange des passions qu'il suit qu'entre les insensés, il y en a d'instruits & d'idiots.

La force des passions dominantes n'est pas telle qu'on ne les puisse maîtriser.

Il n'y a point d'homme, si insensé qu'il soit, que la sagesse d'un autre ne domine & ne dispose à l'utilité générale.

Les passions dominantes varient selon l'âge, le climat, & l'éducation: voilà les sources de la diversité des mœurs chez les peuples divers.

Les mœurs des hommes ont besoin d'une règle.

L'expérience & la méditation font le sage.

Les insensés font peu de cas de la sagesse.

Les hommes, dont le caractère est une combinaison de l'ambition & de la volupté, n'ont besoin que du tems & de l'expérience pour devenir sages.

Tous ces principes qu'on établit sur la conscience juste & la conscience erronée, ne sont d'aucune utilité.

Le sage use avec les insensés du conseil & de l'autorité: il cherche à les faire espérer ou craindre.

L'honnête, l'agréable & l'utile sont les objets du sage: ils font tout son bonheur; ils ne sont jamais séparés.

Dans la règle que le sage imposera aux insensés, il aura égard à leur force.

Le conseil est d'égal à égal; le commandement est d'un supérieur à son inférieur.

Le conseil montre des biens & des maux nécessaires; la puissance en fait d'arbitraires. Le conseil ne contraint point, n'oblige point du moins extérieurement; la puissance contraint, oblige du moins extérieurement. Le sage se soumet au conseil; l'insensé n'obéit qu'à la force.

La vertu est sa propre récompense.

A proprement parler, les récompenses & les châtimens sont extérieurs.

L'insensé craint souvent des douleurs chimériques

& des puissances chimériques. Le sage se fess de ces fantômes pour le subjuguier.

Le but de la règle est de procurer aux insensés la paix extérieure, & la sécurité intérieure.

Il y a différentes sortes d'insensés. Les uns troublent la paix extérieure, il faut employer contre eux l'autorité; d'autres qui n'y concourent pas, il faut les conseiller & les contraindre; & certains qui ignorent la paix extérieure, il faut les instruire.

Il est difficile qu'un homme puisse réunir en lui seul le caractère de la personne qui conseille, & le caractère de celle qui commande. Ainsi il y a eu des prêtres & des rois.

Point d'actions meilleures que celles qui tendent à procurer la paix intérieure; celles qui ne contribuent ni ne nuisent à la paix extérieure, sont comme indifférentes; les mauvaises la troublent; il y a dans toutes différens degrés à considérer. Il ne faut pas non plus perdre de vue la nature des objets.

Le juste est opposé au mal extrême; l'honnête est le bien dans un degré éminent; il s'éleve au-dessus de la passion; le décent est d'un ordre moyen entre le juste & l'honnête. L'honnête dirige les actions extérieures des insensés; le décent est la règle de leurs actions extérieures; ils sont justes, de crainte de troubler la paix.

Le pacte diffère du conseil & de l'autorité; cependant il n'oblige qu'en conséquence.

La loi se prend strictement pour la volonté de celui qui commande. En ce sens, elle diffère du conseil & du pacte.

Le but immédiat de la loi est d'ordonner & de défendre; elle punit par les magistrats; elle contraint par les jugemens, & elle annule les actes qui lui sont contraires: son effet est d'obliger.

Le droit naît de l'abandon de sa volonté: l'obligation lie.

Il y a le droit que j'ai, abstraction faite de toute volonté, & celui que je tiens du pacte & de la loi.

L'injure est l'inraction de l'obligation & du droit.

Le droit est relatif à d'autres; l'obligation est immense: l'un naît des règles de l'honnête; l'autre des règles du juste.

C'est par l'obligation interne que l'homme est vertueux; c'est par l'obligation externe qu'il est juste.

Le droit, comme loi, est ou naturel ou positif. Le naturel se reconnoît par l'attention d'une âme tranquille sur elle-même. Le positif exige la révélation & la publication.

Le droit naturel se prend ou pour l'agrégat de tous les préceptes moraux qui sont dictés par la droite raison, ou pour les seules règles du juste.

Tout droit positif relativement à sa notoriété est humain.

Dieu a gravé dans nos cœurs le droit naturel; il est divin; la publication lui est inutile.

La loi naturelle s'étend plus aux conseils qu'à l'autorité. Ce n'est pas le discours de celui qui enseigne, mais de celui qui commande, qui la fait recevoir. La raison ne nous conduit point seule à reconnoître Dieu comme un souverain autorisé à infliger des peines extérieures & arbitraires aux infractions de la loi naturelle. Il voit que tous les châtimens qui n'émanent pas de l'autorité, sont naturels, & improprement appelés châtimens. Il n'y a de châtimens proprement dits que ceux qui sont décernés par le souverain, & visiblement infligés. La publication est essentielle aux lois. Le philosophe ne connoît aucune publication de la loi naturelle: il regarde Dieu comme son pere, plus encore que comme son maître. S'il a quelque crainte, elle est filiale & non servile.

Si l'on regarde Dieu comme pere, conseiller, docteur, & que l'honnêteté & la turpitude marque plutôt bonté & malice, ou vice en général, que justice

ou injustice en particulier ; les actions sur lesquelles le droit naturel a prononcé ou implicitement ou explicitement, sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, naturellement & relativement à toute l'espèce humaine.

Le droit considéré comme une puissance morale relative à une règle commune & constante à un grand nombre d'hommes, s'appelle *droit naturel*. Le droit positif est relatif à une règle qui varie.

Le droit de la nature oblige même ceux qui ont des opinions erronnées de la divinité.

Ni la volonté divine, ni la sainteté du droit naturel, ni sa conformité avec la volonté divine, ni son accord avec un état parfait, ni la paix, ni les pactes, ni la sécurité, ne sont point les premiers fondemens du droit naturel.

Sa première proposition, c'est qu'il faut faire tout ce qui contribue le plus à la durée & au bonheur de la vie.

Veux-toi à toi-même ce que tu desires des autres, voilà le premier principe de l'honnête : rends aux autres ce que tu exiges d'eux ; voilà le premier principe du décent : ne fais point aux autres ce que tu crains d'eux ; voilà le premier principe du juste.

Il faut se repentir ; tendre à son bonheur par des moyens sages ; reprimer l'excès de ses appétits, par la crainte de la douleur, de l'ignominie, de la misère ; fuir les occasions périlleuses ; se refuser au désespoir ; vivre pour & avec ceux même qui n'ont pas nos mœurs ; éviter la solitude ; dompter ses passions ; travailler sans délai & sans cesse à son amendement : voilà les conséquences de la règle de l'honnête. Céder de son droit ; servir bien & promptement les autres ; ne les affliger jamais sans nécessité ; ne point les scandaliser ; souffrir leur folie : voilà les suites de la règle du décent. Ne point troubler les autres dans leur possession ; agir avec franchise ; s'interdire la raillerie, &c. voilà les conclusions de la règle du juste.

Il y a moins d'exceptions à la règle du juste & de l'honnête, qu'à celle du décent.

Le sage se fait de l'autorité, par ses discours & ses actions.

Le sage sert par l'exemple, & par le châtement qu'il ne sépare pas.

Il faut punir & récompenser ceux qui le méritent.

Celui qui suit la règle de la sagesse mérite récompense : celui qui l'enfreint, châtement.

Le mérite consiste dans le rapport d'une action volontaire, à la récompense & au châtement.

Imputer, c'est traduire comme cause morale d'un effet moral.

Dans les cas de promesse, il faut considérer l'inspiration relativement à la volonté de celui qui a promis, & à l'aptitude de celui qui a reçu.

La méthode de traiter du droit naturel qu'Hobbs a présentée est très-bonne ; il faut traiter d'abord de la liberté ; ensuite de l'empire, & finir par la religion.

Voilà l'extrait de la philosophie de *Thomasius* dont on fera quelque cas, si l'on considère le tems auquel il écrivait. Il a peut-être plus innové dans la langue que dans les choses ; mais il a des idées qui lui appartiennent.

Il mourut en 1628 à Halle, après avoir vécu d'une vie très-laborieuse & très-troublée. Son penchant à la satire fut la source principale de ses peines ; il ne se contenta pas d'annoncer aux hommes des vérités qu'ils ignoroient, mais il acheva de révolter leur amour-propre, en les rendant ridicules par leurs erreurs.

THOMISME, s. m. (*Théologie*.) doctrine de saint Thomas d'Aquin & de ses disciples, appelés Tho-

mistes, principalement par rapport à la prédestination & à la grâce.

On ne fait pas positivement quel est le véritable Thomisme : les dominicains prétendent enseigner le Thomisme dans toute sa pureté ; mais il y a des auteurs qui font une distinction entre le Thomisme de S. Thomas & celui des dominicains. Voyez DOMINICAINS.

D'autres soutiennent que le Thomisme n'est qu'un Jansénisme déguisé ; mais on fait que le Jansénisme a été condamné par les papes, & que le pur Thomisme ne l'a jamais été. Voyez JANSÉNISME.

En effet les écrits d'Alvarez & de Lemos, chargés par leurs supérieurs d'exposer & de défendre devant le saint siege la doctrine de leur école, ont passé depuis ce tems-là pour la règle du pur Thomisme.

L'école moderne a abandonné les sentimens de plusieurs anciens thomistes, dont les expressions avoient paru trop dures à Lemos & à Alvarez ; & les nouveaux thomistes qui passent les bornes prescrites par ces deux docteurs, ne peuvent pas donner leurs opinions pour les sentimens de l'école de S. Thomas, comme ayant été défendues & censurées par le pape.

Le Thomisme reçu ou approuvé est celui d'Alvarez & de Lemos : ces deux auteurs distinguent quatre classes de thomistes : la première qu'ils rejettent, détruit le libre arbitre ; la seconde & la troisième ne diffèrent point de la doctrine de Molina. Voyez MOLINISTES.

La dernière embrassée par Alvarez est celle qui admet une prémotion physique, ou une prédétermination qui est un supplément du pouvoir actif qui, par le moyen de ce supplément, passe du premier acte au second, c'est-à-dire d'un pouvoir complet & prochain à l'action. Voyez PRÉDÉTERMINATION.

Les Thomistes soutiennent que cette prémotion est offerte à l'homme dans la grâce suffisante ; que la grâce suffisante est donnée à tout le monde, & que tous les hommes ont un pouvoir complet, indépendant & prochain, non pas pour agir, mais pour rejeter la grâce la plus efficace. Voyez SUFFISANT & GRACE.

THOMISTES, s. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on donne aux théologiens d'une école catholique, qui font profession de suivre la doctrine de S. Thomas d'Aquin.

Quoique les Thomistes soient opposés aux Scotistes sur plusieurs points, tels que la distinction des attributs de Dieu, la manière dont les sacrements opèrent, l'immaculée conception, &c. cependant ce qui les caractérise particulièrement, & ce qui les distingue des autres théologiens molinistes, augustinien, congruistes, &c. c'est leur système sur la grâce, dont nous allons donner une idée.

La base de leur système est que Dieu est cause première & premier moteur à l'égard de toutes ses créatures ; comme cause première, il doit influencer sur toutes leurs actions ; parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de sa créature. Comme premier moteur, il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou les puissances qui en sont susceptibles ; de-là ils concluent :

1°. Que dans quelque état qu'on suppose l'homme, soit avant, soit après sa chute, & pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, lorsqu'il s'agit des actions considérées dans l'ordre naturel, & ils la nomment *grâce efficace* par elle-même, quand il s'agit des œuvres surnaturelles ou méritoires du salut.

2°. Que la grâce efficace par elle-même a été nécessaire aux anges & à nos premiers parens pour les œuvres surnaturelles.

3°. Que quant à l'efficacité de la grace, il n'y a aucune différence entre la grace efficace de l'état de nature innocente, & celle de nature tombée ou corrompue par le péché.

4°. Que cette grace efficace nécessaire pour les œuvres surnaturelles, fut refusée à Adam & aux anges lorsqu'ils prévariquèrent pour la première fois, mais qu'elle ne leur fut refusée que par leur faute.

5°. Que quant à l'état de nature innocente & aux œuvres surnaturelles & libres, soit des anges, soit des hommes dans cet état, il faut admettre en Dieu des décrets absolus, efficaces, & antécédents au libre consentement de la volonté créée.

6°. Que la préséance que Dieu a eu de ces œuvres étoit fondée sur ses décrets absolus, efficaces, & antécédents.

7°. Que la prédestination dans cet état a été antécédente à la prévision des mérites.

8°. Que la réprobation négative qu'ils font consister dans l'exclusion de la gloire, a été également antécédente à la prévision des péchés, & uniquement fondée sur la volonté de Dieu; mais que la réprobation positive, c'est-à-dire la destination aux peines éternelles, a été conséquente à la prévision des mérites de ceux qui devoient être ainsi réprobus.

9°. Qu'Adam ayant péché, tous ses descendants dont il avoit été établi le prince & le chef moral, ont péché en lui; & qu'ainsi tout le genre humain est devenu une masse de perdition que Dieu auroit pu sans injustice abandonner, comme il a fait les anges prévaricateurs.

10°. Que Dieu par sa pure miséricorde a bien voulu d'une volonté antécédente & de bon plaisir, réparer la chute du genre humain, & qu'en conséquence, il a décerné de lui envoyer pour rédempteur Jésus-Christ qui est mort pour le salut de tous les hommes, & de conférer à ceux-ci, ou du moins de leur préparer des secours de grace très-suffisants.

11°. Que par une miséricorde spéciale & antécédemment à la prévision de leurs mérites, il a élu efficacement & prédestiné à la gloire un certain nombre d'hommes préférablement à tout le reste, par un décret que les Thomistes appellent *decret d'intention*.

12°. Qu'à ceux qu'il a ainsi élus, il accorde certainement la grace efficace, le don de persévérance, & la gloire dans le tems; mais qu'il n'accorde à tous les autres que des graces suffisantes pour opérer le bien & pour y persévérer.

13°. Que dans l'état de nature tombée, la grace efficace est nécessaire à la créature à double titre; 1°. à titre de dépendance, parce qu'elle est créature; 2°. à titre de faiblesse ou d'infirmité, parce que quoique la grace suffisante guérisse la volonté & la rende saine, cependant à cause de l'infirmité de la chair & de ses combats ou de ses révoltes perpétuelles contre l'esprit, la volonté éprouve une très-grande difficulté de faire le bien surnaturel; elle a un pouvoir véritable, prochain & complet, de le faire, & cependant elle ne le fera jamais sans une grace efficace; à peu près, disent-ils, comme un convalescent a des forces suffisantes pour faire un voyage, qu'il n'exécutera cependant pas sans quelque autre secours que ses seules forces.

14°. Que la préséance des bonnes œuvres que l'homme doit faire avec le secours de la grace, est fondée sur un décret efficace, absolu, & antécédent, d'accorder cette grace; & que la préséance du mal futur est également fondée sur un décret de permission par lequel Dieu par un juste jugement, a résolu de ne point accorder de grace efficace dans les circonstances où elle seroit nécessaire pour éviter le péché.

15°. Que Dieu voit dans ses décrets qui sont ceux qui persévéreront dans le bien; qui sont au contraire

ceux qui persévéreront dans le mal; & qu'en conséquence il accorde aux uns la gloire éternelle, il condamne les autres aux supplices de l'enfer par un décret que les Thomistes appellent *decret d'exécution*.

16°. Que la prédestination ou le décret d'intention d'accorder la gloire aux bons, est absolument & purement gratuit.

17°. Que la réprobation négative dépend uniquement de la volonté de Dieu, & que la réprobation positive suppose la prévision des péchés. Quelques Thomistes cependant, comme Lemos & Gonet, pensent que le péché originel est la cause de la réprobation négative.

On accuse communément ce système de n'être pas favorable à la liberté; mais les Thomistes se lavent de ce reproche en répondant, 1°. que Dieu en prémeurant ses créatures raisonnables, ne donne aucune atteinte aux facultés qu'il leur a accordées d'ailleurs, & qu'il veut qu'en agissant elles agissent librement. 2°. Que sous l'action de Dieu la raison propose toujours à la volonté une infinité d'objets entre lesquels celle-ci peut choisir, & que la volonté elle-même étant une faculté que Dieu seul peut remplir & satisfaire, trouve toujours quelque chose qu'elle peut désirer ou choisir, ce qui suffit pour la liberté.

On reproche aussi aux Thomistes que la grace suffisante qu'ils admettent, n'est une grace que de nom. A quoi ils répondent que dans leur système la grace suffisante donne un pouvoir très-complet de faire le bien, *in actu primo*, comme ils s'expriment; pouvoir si complet & si réel, que si l'homme en vouloit bien user, il feroit le bien; que c'est sa faute s'il ne le fait pas; que dans la grace suffisante Dieu lui en offre une efficace, & que si Dieu ne la lui accorde pas, c'est que l'homme par sa résistance y met obstacle. C'est la doctrine même de S. Thomas: *Quod aliquis non habeat gratiam; non est ex hoc quod Deus non velit eam dare, sed quia homo non vult eam accipere. In. ij. dist. 28. quest. j. art. 4. & ailleurs: Non immerito in culpam imputatur ei qui impedimentum praestat gratiae receptioni, Deus enim quantum in se est paratus est omnibus gratiam dare. . . sed illi soli gratia privantur qui in se ipsi gratiam impedimentum praestant: sicut sole illuminantis, in culpam imputatur ei qui oculos claudit, si ex hoc aliquid malum sequatur. lib. III. contr. Gent. cap. clix.*

Ceux qui affectent de confondre la doctrine des Thomistes avec celle des Jansénistes, se trompent aussi grossièrement que ceux qui trouvent que le Molinisme ressuscite les erreurs des Sémi-pélagiens. Voyez EFFICACE, GRACE, MOLINISME, PRÉDESTINATION, &c.

THOMOND, ou CLARE, (*Glogr. mod.*) comté d'Irlande; dans la province de Connaught. Il est borné à l'est & au sud par la rivière de Shannon, à l'ouest par l'Océan, & au nord par le comté de Gallway. On lui donne 35 milles de long sur 38 de large, qu'on divise en huit baronnies; cependant il n'y a dans tout ce comté que deux villes qui aient droit de tenir des marchés publics, savoir Cillalaw, & Enis-Tow; cette dernière même est la seule qui députes au parlement d'Irlande. (*D. J.*)

THON, ATHON, *L. m. (Hist. nat. Ichtiolog.)* poisson de mer qui ressemble à la pélamyde par la forme du corps, mais il est plus grand & plus épais; il a de grandes écailles qui sont couvertes d'une peau très-mince; le museau est pointu & épais; les deux mâchoires sont garnies de petites dents aiguës & serrées les unes contre les autres; les yeux sont grands, ronds & saillans; le dos est noirâtre. Ce poisson a deux nageoires près des ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une auprès de l'anus, qui s'étend jusqu'à celle de la queue, une sur la partie antérieure



du dos, & une autre à sa partie postérieure, qui va jusqu'à la queue; la première nageoire du dos est composée de longs aiguillons pointus que le poisson dresse à son gré; ceux qui sont en avant ont le plus de longueur; la nageoire de la queue a la figure d'un croissant. On pêche les thons en automne & au printemps en Espagne, principalement vers le détroit de Gibraltar, en Provence, en Languedoc, &c. Ce poisson est très gras; il a la chair un peu dure & d'un goût un peu piquant. *Hist. nat. des poissons, première partie, liv. VIII. chap. xij. Voyez POISSON.*

THON, (*Pêche du*) la pêche du thon qui se fait aux côtes de Basques & de Labour, dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, commence ordinairement à la mi-Avril, ou au plus tard au commencement de Mai; elle dure jusqu'à la fin de Septembre, & même quelquefois elle se continue encore en Octobre, si les thons ne sont pas encore repassés. Elle se fait à la ligne, le bateau toujours à la voile; les Pêcheurs la font à quelques lieues à la côte, & quand les thons ne la rangent point, & qu'ils s'en éloignent, les Pêcheurs vont quelquefois à quinze & vingt lieues; il faut du vent pour faire cette pêche avec succès.

Le pêcheur ne met point d'appât à l'hameçon; il est seulement garni de vieux linge disposé de manière que le dort de la tige de l'ain est couvert de bleu, & l'hameçon recouvert d'une espèce de petit sac de gros bazine blanc taillé en forme d'une sardine dont les thons sont friands; en sorte que ce hameçon mouillé & ainsi enveloppé, fait illusion au poisson qui est très-vorace, & qui le gobe aussi-tôt.

Pour empêcher le thon de se dégager de la ligne, & d'emporter l'ain en le coupant, les Pêcheurs frappent l'hameçon sur une petite ligne d'environ une brassée de long, formée de huit à dix files de cuivre que le thon ne peut couper; cette ligne de cuivre est frappée sur une autre de fin fil de cœur de chanvre bien retorsé & bien travaillée, de deux à trois brassées de long; la grosse ligne où elle est amarée a ordinairement deux cens brassées de long; chaque double chaloupe en a six, avec lesquelles on veut prendre chaque fois autant de poisson; quand la pêche est bonne & abondante, une chaloupe peut prendre par jour cent, cent cinquante thons; dont quelques-uns pèsent jusque à deux quintaux & plus.

Tous ces poissons & les autres qui se pêchent à cette côte, se consomment sur les lieux, & même les Espagnols voisins viennent quelquefois en prendre en échange d'huile d'olive, de vin d'Espagne, & d'autres semblables denrées.

Les Basques n'ont point l'usage de saler & de mariner le thon, qui s'y trouve souvent à si grand marché, qu'il ne revient pas à un sol la livre, & même à moins.

Les thons meurent aussi-tôt qu'on les a retirés sur le rivage; alors on les vuide, on les dépece par tronçons; on les rôtit sur de grands grils de fer; on les frit dans l'huile d'olive; on les assaisonne de sel, de poivre, & enfin on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive, & un peu de vinaigre. Le thon ainsi préparé s'appelle *thonine*, dont l'une est désoffée, c'est-à-dire sans arrête, & l'autre a les arrêtes du poisson. (*D. J.*)

THON D'ARISTOTE, voyez PELAMYDE.

THON, (*Médailles & Littér.*) les Sinopiens tiroient autrefois un grand profit de la pêche du thon qui se faisoit sur leur rivage, où en certain tems, selon Strabon, ce poisson se vendoit en quantité. C'est la raison pour laquelle ils le représentoient sur leurs monnoies, comme il paroît par les médailles de Géta. Ce poisson venoit des Palus Méotides, passoit à Trébizonde & à Pharnacie, où l'on en faisoit la première pêche; il alloit de-là le long de la côte de Sinope,

où s'en faisoit la seconde pêche; il traversoit ensuite jusqu'à Byzance, où s'en faisoit une troisième pêche.

Les Romains qui alloient à la pêche des thons, faisoient des sacrifices de thon à Neptune, nommé *Τρωάνος & ἀλιεῖς ναυός*, pour le prier de détourner de leurs filets le poisson *ἔρις*, qui les déchiroit, & de prévenir les secours que les dauphins rendoient aux thons. Aussi sacrifioient-ils à Neptune le premier thon qu'ils prenoient.

Les Grecs en particulier faisoient grand cas des entrailles de thon, sur quoi Athénée rapporte un bon mot du poète Dorion qui n'étoit pas de ce goût: un convive louoit extrêmement un plat d'entrailles de thon qu'on servit à la table de Philippe de Macédoine: elles sont excellentes, dit Dorion; mais il faut les manger comme je les mange: eh comme les mangez-vous donc, reprit le convive? comment, répondit Dorion? je les mange avec une ferme résolution de les trouver bonnes. (*D. J.*)

THON, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Ce fut dans cette ville qu'Annibal se retira quand son armée eut été défaite par Scipion; mais la crainte que les Brutiens, qui l'avoient suivi, ne le livrassent aux Romains, l'engagea d'en sortir bientôt après secrètement. (*D. J.*)

THON, *le*, (*Géog. mod.*) petite rivière de France en Poitou; elle a sa source à Maulion, & se jette dans la Touc à Montreuil-Bellay. (*D. J.*)

THONÉE, voyez HUNE.

THONINE, *f. f.* (*Comm.*) chair de thon coupée & salée; la plus maigre est la meilleure.

THONIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Strabon, liv. XVII. p. 800. & Etienne le géographe la placent vers l'embouchure canopique; elle ne subsistoit plus de leur tems. Strabon remarque qu'elle avoit eu son nom du roi *Thonis*, qui reçut chez lui Ménélas & la belle Hélène. Diodore de Sicile, liv. I. ch. xij. fait aussi mention de cette ancienne ville. (*D. J.*)

THONNAIRE, *f. m.* (*Pêche.*) nom d'un filet dont on se sert sur la Méditerranée pour prendre des thons & autres grands poissons.

THONON, (*Géog. anc.*) petite ville de Savoie, au duché de Chablais, dont elle est capitale, près de l'embouchure de la Drance dans le lac de Genève. *Long. 24. 12. lat. 46. 22.*

Amédée IX. duc de Savoie naquit dans cette petite ville l'an 1435; c'étoit un prince plein de douceur & de bonnes qualités; mais la foible constitution de sa santé l'engagea de donner la régence de ses états à Yolande de France son épouse, dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Versoix l'an 1472, à l'âge de 37 ans. (*D. J.*)

THOÛSE, *f. f.* (*Mythol.*) nymphe marine, fille de Phorcys roi puissant de la mer, & de plus dieu marin, selon Homère, *Odyssée*, l. I. v. 71. Elle eut de Neptune le cyclope Poliphème, si célèbre par l'*Odyssée*, & par la pièce d'Euripide, intitulée *le Cyclope*. (*D. J.*)

THOR, *f. m.* (*Mythol.*) divinité adorée par les anciens peuples du nord. Il étoit l'aîné des fils d'Odin; il régnoit sur les airs, lançoit la foudre, excitoit & appaisoit les tempêtes; faisoit du bien aux hommes, & les protégeoit contre les attaques des géants & des mauvais génies. On le regardoit même comme le défenseur & le vengeur des dieux. On représentoit Thor à la gauche d'Odin son père; il avoit une couronne sur la tête, un sceptre dans une main, & une massue dans l'autre. Quelquefois on le peignoit sur un char traîné par deux bœufs de bois, avec un frein d'argent, & la tête couronnée d'étoiles. On croit que Thor étoit la même chose que le *Mithras* des Perses ou que le *Soleil*. Les peuples du nord célébroient en son honneur une grande fête, nommée *juul*; elle se célébroit au solstice d'hiver; on y faisoit des

des sacrifices pour obtenir une année abondante. On se livroit d'ailleurs à la joie ; on faisoit des festins & des danses, & M. Mallet croit que c'est cette fête qui a donné lieu aux réjouissances que les peuples du nord font encore aujourd'hui, à l'occasion des fêtes de Noël. Par les fonctions que la mythologie celtique attribuoit au dieu *Thor*, César l'a confondu avec le Jupiter des Grecs & des Romains. Lucain lui donne le nom de *Taranis*, mot qui signifie encore aujourd'hui *tonnerre*, chez les habitans de la principauté de Galles en Angleterre. Le même jour de la semaine qui étoit consacré à Jupiter chez les Romains, c'est-à-dire le jeudi, étoit consacré à *Thor* chez les peuples du nord, & il s'appelle encore aujourd'hui *Thorsdag*, le jour de *Thor* ; d'où est venu le *thurs day* des Anglois, qui signifie le jeudi. Voyez l'introduction à l'hist. de Danemarck. (—)

THORA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *thora folio cyclaminis*, J. B. *thora venenata*, Gen. seu *pthora valdensium*, Clus. Ad. Lobel. *Aconitum pardalianches*, seu *thora major*, C. B. P. *Ranunculus*, *cyclaminis folio*, *asphodeli radice*, Tournefort.

Cette plante est une espèce de renoncule qui pousse de sa racine deux ou trois feuilles presque rondes, semblables à celles du cyclamen, mais une fois aussi grandes, dentelées en leurs bords, nerveuses, fermes, attachées par des queues. Il s'éleve d'entre elles une tige à la hauteur d'environ demi-pié, garnie en son milieu d'une ou de deux feuilles pareilles à celles d'en-bas, mais sans queue. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige, composées chacune de quatre pétales jaunes disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il paroît un fruit arrondi, où sont ramassées en manière de tête, plusieurs semences plates. Sa racine est à petits navets, comme celle de l'asphodèle. Cette plante contient beaucoup de sel corrosif & d'huile ; on se sert de son suc pour empoisonner les fleches & les armes dont on tue les loups, & autres bêtes nuisibles.

La *thora* croît en abondance dans les montagnes de Savoie & de Piémont. Comme son suc est un poison très-actif, on accusa les malheureux Vaudois de l'avoir employé dans les guerres qu'ils eurent à soutenir pour leur défense contre la France & le duc de Savoie en 1560, parce qu'un petit nombre de vaudois battit leurs troupes en plusieurs occasions ; on les accusa, dis-je, d'avoir trempé la pointe de leurs épées & de leurs dards dans le suc de leur *thora* ; mais la vérité est que ces braves gens réduits au désespoir, combattoient pour leurs vies, leurs biens & leur religion, & qu'ils trempèrent leurs épées dans la rage & la vengeance.

Mais ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les Espagnols, dans le tems que l'arbalète étoit leur arme principale, empoisonnerent réellement leurs fleches, comme ils firent en 1570, dans leurs combats contre les Maures, en se servant du suc d'une espèce d'ellébore noir qui vient dans les montagnes de Castille. Ils se servirent aussi du suc d'une espèce d'aconit qui croît au voisinage de Grenade, & qu'on nomme par cette raison dans le pays, *herba d'arbalète*. L'effet de ces deux poisons est de produire des vertiges, des engourdissemens, l'enflure du corps, & la mort. (D. J.)

THORACHIQUE, CANAL, (*Anatom.*) conduit par lequel le chyle est porté dans le cœur. C'est un canal mince & transparent qui s'étend le long de l'épine du dos, entre la veine azygos & l'aorte ; passe derrière l'aorte à gauche, monte derrière la veine sous-clavière gauche, & s'ouvre dans la partie postérieure de cette veine attendant le côté externe de la jugulaire interne.

Il mérite toute l'attention des physiciens ; car, comme dit Cowper, si nous considérons dans ce ca-

Tome XVI.

nal ses diverses divisions & inoculations, le grand nombre des valvules qui s'ouvrent de bas en haut, sa situation avantageuse entre la grande artère & les vertèbres du dos, & que c'est là où vont se décharger les vaisseaux lymphatiques qui rapportent la lymphe des poumons & des parties voisines, nous trouverons que tout conduit à la démonstration de l'art suprême que la nature emploie pour avancer le chyle, & pour le pousser perpendiculairement de bas en-haut.

Pecquet s'est illustré par la découverte qu'il fit en 1651 de ce réservoir du chyle dans l'homme ; c'est encore par lui que nous savons évidemment que les veines lactées portent le chyle à ce réservoir, qu'il passe de-là par des veines particulières à travers la poitrine jusqu'à la hauteur de l'épaule gauche ; entre dans la veine sous-clavière, & est porté droit au cœur. Il faut en voir la figure dans Cowper, car la plupart des autres anatomistes ont représenté d'après Eustachi, le réservoir du chyle tel qu'il est dans la bête.

Il importe d'observer que le canal thorachique est exposé à des jeux de la nature. Pecquet a trouvé en 1657, dans un sujet, que ce canal communiquoit avec la veine émulgente, & dans un autre sujet avec la veine lombaire droite. Il se termine dans les uns par une ampoule, & dans les autres par plusieurs branches réunies ; il est encore quelquefois double, un de chaque côté, & quelquefois accompagné d'appendices pampiniformes.

Il montre dans les bêtes des variations, comme dans l'homme. On sait que dans les chiens & les autres animaux qui n'ont point de clavicule, ce canal se décharge ordinairement dans la veine de la patte antérieure gauche ; mais Pecquet & Verheyen ont vu ce conduit se décharger dans la veine de la patte antérieure droite. Bartholin a trouvé une des deux branches qui s'inféroit dans la veine de la patte antérieure gauche, & une autre dans la droite. Enfin Vanhorne a eu occasion de voir l'une des deux branches s'ouvrir dans la veine jugulaire. (D. J.)

Les artères thorachiques, ou mammaires externes, viennent de l'axillaire qui fournit trois ou quatre rameaux, qui se distribuent au grand & au petit pectoral, au grand dentelé, au grand dorsal & à toutes les parties circonvoisines ; elles communiquent avec les mammaires internes & les intercostales. On peut les distinguer par rapport à leur situation, en antérieure, en moyenne & en intérieure.

THORÉ, (*Glog. anc.*) peuples de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe, & selon M. Spon, *Thora* étoit un lieu maritime entre Phalere & Sunium. (D. J.)

THORAX, s. m. en Anatomie, est cette partie du corps humain qui forme la capacité de la poitrine, & renferme le cœur & les poumons. Voyez *Pl. anat.* (*Obst.*)

Ce mot vient du grec *thorax*, *salut*, à cause du battement continuel du cœur qui est renfermé dans la poitrine. Galien nomme aussi le thorax, *sternum*, & dit qu'il contient les parties qui excitent à l'amour.

Le thorax est aussi appelé *sternum*, ou *ventre moyen*, & proprement le *sternum* est le pectoral. Voyez *VENTRE*.

Il est terminé en haut par les clavicules, & en-bas par le cartilage xiphoïde & le diaphragme. La partie antérieure se nomme le *sternum* ; les os qui sont les côtes ; les parties postérieures sont l'épine & les vertèbres du dos & l'omoplate. Voyez *CÔTE*, *STERNUM*, &c.

Outre le cœur & les poumons, le thorax contient encore la veine cave inférieure, l'aorte, la veine & l'artère pulmonaire, la trachée artère, l'œsophage, &c.

P p

Il est tapissée intérieurement d'une membrane appelée la *choroïde*. Et il est partagé dans le milieu par une autre membrane appelée la *membrana vitrea*. Voyez *PLAQUE & MEMBRANE*.

**THONAX**, (*Géog. anc.*) montagne de la Magnésie, selon l'épave de Sicile, l. *XIV*, & Strabon, l. *XIV*, p. 642. C'est sur cette montagne qu'un certain grammairien nommé *Daphilas* fut crucifié pour avoir attaqué les rois de Pergame dans ces vers:

Πορφυροί Μάλακς, ἀπομνημονεύματα γὰρ  
λαομύθη, λυδῶν ἀφροσύνη, καὶ φρυγίων.  
*Purpurea vibicis, scabris limataque gaze  
Lymachi, Lydas & Phrygiam regibus.*

(D. J.)

**TORBERG**, (*Géog. mod.*) bailliage de Suisse, au canton & à deux lieues de Berne. Un gentilhomme du pays nommé *Thorberg* y fonda l'an 1397 une chartreuse, & donna la terre pour l'entretien des moines. Les Bernois ont fait de cette terre un bailliage, & ont converti la chartreuse en un château pour la résidence du bailli. (D. J.)

**THORICUS**, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu Acamantide; il étoit situé entre Sunium & Potamus, appelé maintenant *Porto-Rafii*. On trouve cette inscription à Athènes dans le jardin d'Huffein-Bey, dit Spon, *liste de l'Attique*, p. 344.

II: ΠΑΞΙΚΑΗΞ  
ΕΥΘΟΝΙΟΥ  
ΤΟΝΩΔΕ  
ΘΟΡΙΚΙΟΥ.

**THORN**, (*Géog. mod.*) ou *Toorn*, en latin moderne *Taurunium*, ville de Pologne, dans le palatinat de Culm, à la droite de la Vistule qu'on y passe sur un pont remarquable par sa longueur, qu'on dit être de 1770 toises à trente-cinq lieues de Dantzik.

*Thorn* est une ville du xiiij. siècle, & qui fut d'abord libre. Les chevaliers de l'ordre teutonique s'en emparèrent; & en furent ensuite délogés par les rois de Pologne. Charles Gustave la prit l'an 1655, & la rendit par la paix d'Oliva en 1660. Elle fut reprise en 1703 par Charles XII. qui fit démolir ses fortifications. C'étoit une ville anastétique au xv. siècle; mais elle a perdu depuis son commerce par l'établissement de la Vistule qui empêche les grands vaisseaux d'y pouvoir aborder. Quoique le luthéranisme y domine, les Catholiques ont la liberté d'y célébrer les cérémonies de leur religion, en vertu de la protection de la Pologne. *Long.* 36. 35. *latit.* 53.

C'est à *Thorn* que naquit en 1473 Copernic (Nicolas) si célèbre en astronomie. Il avoit trouvé le vrai système du monde & des phénomènes célestes, avant que Ticho-Brahé eût inventé le sien qui n'étoit qu'ingénu. Il mourut comblé de gloire par cette découverte en 1543, à 70 ans. (D. J.)

**THORNAX**, (*Géog. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans la Laconie. Les modernes la nomment *Parni*; elle est au nord de Magala. Meursius s'est trompé évidemment, quand il a dit que ce fut sur cette montagne que Jupiter prit la figure d'un coucou, pour faire réussir quelque amourette, & tromper la jalouse de Junon. Il confond deux passages de Pausanias; mais cet auteur dit dans ses corinthiaques que ce déguisement de Jupiter se passa sur une montagne du même nom située auprès de la ville d'Hermione, à plus de trente lieues de *Thornax* de Laconie. (D. J.)

**THORNOS**, (*Géog. anc.*) Ile que Pline, l. *IV*, c. xij. met au voisinage de celle de Corcyre, en tirant vers la côte de l'Italie. On la nomme aujourd'hui *isola Melos*, selon le p. Hardouin, qui remarque que les manuscrits ne s'accordent pas sur l'orthographe du nom ancien de cette Ile. Les uns portent *Θηρονος*, & d'autres *Οθονορος*. (D. J.)

**THORS-AA**, (*Géog. mod.*) rivière d'Irlande, dans la partie méridionale. C'est une des principales de l'Ile. Elle a son cours près du mont Hecla. (D. J.)

**THORSUS**, (*Géog. anc.*) fleuve qui coule au milieu de l'Ile de Sardaigne, selon Pausanias, liv. *X*, c. xvij. C'est le *Thyrus* de Ptolomée, liv. *III*, c. liij, & peut-être le *Saccr* des modernes. (D. J.)

**THOS**, f. m. (*Hist. nat. Zoologus anc.*) nom donné par les Grecs à un animal de la classe des renards, mais plus gros que le renard ordinaire, & qui, disent-ils, se nourrissoit principalement & par ruses d'oiseaux aquatiques & de la volaille des basses-cours. (D. J.)

**THOT**, f. m. (*Calend. égypt.*) dieu des Egyptiens, & semblablement nom du premier mois de l'année égyptienne. Voyez *THEUTH*. (D. J.)

**THOUAILLE**, f. f. (*terme de rivières*) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances pour signifier une *servitude*.

« Les sergens, quand ils goûtent les vins étrangers, doivent avoir la *thouaille* au col, le beau pot doré en une main, & le hanap en l'autre.

**THOUARS**, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Toarais castrum*, *Toarcium*, *Toarcius*, ville de France, dans le Poitou, sur la rivière de Thoué, entre Argenton-le-Château au couchant, & Loudun au levant, au midi de Saumur, à 12 lieues au sud-est d'Angers. Il y a une élection; une maréchaussée, trois paroisses & plusieurs couvens des deux sexes. *Thouars* a été anciennement pendant plus de 400 ans dans la maison de ce nom. Louis, seigneur de la Trimouille, traita de ses droits sur ce vicomté avec Louis XI. qui le réunit à la couronne. Charles IX. éleva *Thouars* en duché en 1563, & Henri IV. l'éleva en duché-pairie en 1595, en faveur de la maison de la Trimouille. Les lettres de pairie furent vérifiées au parlement en 1599. *Long.* 17. 20. *latit.* 46. 57.

*Burrus* (Corneille Bonaventure) né dans cette ville en 1531, se rendit recommandable par ses connoissances des langues orientales. Il mourut à Lausanne l'an 1594, âgé de 63 ans. On a de lui 1°. une république des Hébreux qui est courte & méthodique, 2°. un parallèle de la langue hébraïque avec la syriaque, 3°. une révision de la bible françoise de Genève faite sur le texte hébreu, 4°. une nouvelle édition du trésor de Pagninus, 5°. un traité latin de la police des Juifs, &c. (D. J.)

**THOUN**, (*Géog. anc.*) ville de Suisse, dans le canton de Berne, à quatre lieues de Berne, au bord d'un petit lac qu'on nomme *lac de Thoun*. Elle est dans un pays fertile, bien cultivé, & en partie dans une île formée par l'Aare. Les Bernois achetèrent *Thoun* en 1375 des comtes de ce nom, & conférèrent aux bourgeois tous leurs privilèges. *Long.* 25. 20. *latit.* 46. 44. (D. J.)

**THOUR**, l. f. (*Géog. mod.*) en latin *Thyrus*, *Taurus* ou *Darius*, rivière de la Suisse, au pays de Thourgaw. Elle prend sa source dans les montagnes qui sont à l'extrémité méridionale du Tockebourg, & finit par se jeter dans le Rhin, environ à deux milles au-dessus d'Eglisaw. C'est une rivière rapide, inégale dans son accroissement & son décroissement.

**THOURGAW**, l. f. (*Géog. mod.*) ou *Thoungaw*, pays de la Suisse, qui suivant l'origine de son nom, comprend toute cette étendue de pays qui est aux deux côtés de la rivière de Thour, & qui s'avance d'un côté jusqu'au Rhin, & de l'autre jusqu'au lac de Constance. Dans ce sens, il fait toute la partie orientale de la Suisse. Il comprend une partie de canton de Zurich, celui d'Appenzell tout entier, les terres de la république & de l'abbé de Saint-Gall, celles de l'évêque de Constance & celles des sept anciens cantons; mais dans l'usage ordinaire, on entend par



le *Thourgaw* les seules terres qui dépendent de la souveraineté commune des cantons. Dans ce dernier sens, le *Thourgaw* est un grand bailliage, qui est borné à l'orient en partie par le laëde Constance, & en partie par la ville de ce nom & par les terres de son évêque; au midi par les terres de l'abbé de Saint-Gall; & à l'occident par le canton de Zurich. Ce bailliage est le plus grand qu'il y ait dans toute la Suisse; car il comprend quelques villes, plusieurs villages & plus de cinquante paroisses.

Le gouvernement civil du *Thourgaw* est sous la souveraineté des huit anciens cantons qui y envoient tour-à-tour pour deux ans, un bailli, dont la résidence est à Frawenfeld. A l'égard du gouvernement spirituel, les quatre principales villes se choisissent elles-mêmes leurs pasteurs qui composent ensemble un synode. Les catholiques qui sont à-peu-près le tiers des habitans, dépendent de l'évêque de Constance. (D. J.)

THOUR-THAL, (Géog. mod.) c'est-à-dire, la vallée de *Thour*. On appelloit autrefois de ce nom général tout le comté de Tockembourg en Suisse; on ne le donne maintenant qu'à une portion peu considérable de ce comté, & qui renferme seulement quelques villages. (D. J.)

THRACE, PIERRE DE, (Hist. nat.) *Thracia gemma*. Pline donne ce nom à une pierre dont il dit qu'il y avoit trois espèces; la première étoit entièrement verte & d'une couleur très-vive; la seconde étoit d'un verd plus foible; la troisième étoit remplie de taches de couleur de sang. Cette description paroît convenir au jaspe.

Les anciens appelloient encore pierre de Thrace, *thracius lapis*, une substance noire & inflammable que l'on croit être le jais ou jayet, ou le charbon de terre.

THRACE, (Géog. anc.) en grec *θρᾶς*, en latin, *Thracia* ou *Thracē*, grande contrée de l'Europe, renfermée entre le mont Hémus, la mer Egée, la Propontide & le Pont-Euxin. La borne septentrionale du côté du Pont-Euxin, est cependant assez incertaine.

Les anciens géographes, comme le Périple de Scylax, Pomponius Méla & Pline, étendent la Thrace jusqu'à l'embouchure du Danube; de sorte qu'ils y renferment *Istropolis*, *Tomi* & *Catalis*. Pline a suivi en cela Pomponius Méla; & peut-être celui-ci a-t-il suivi le périple de Scylax.

Les historiens au contraire, mettent ces trois villes & quelques autres du voisinage dans la Scythie, en-deçà du Danube, ou les marquent simplement sur la côte du Pont-Euxin. Strabon lui-même divise ce quartier-là en côtes pontiques; savoir, celle qui prend depuis l'embouchure sacrée du Danube, jusqu'aux montagnes qui sont près du mont Hémus; & celle qui s'étend depuis ces montagnes jusqu'à l'embouchure du Bosphore, près de Byzance.

Les bornes que Ptolomée donne à la Thrace paroissent plus naturelles. Ce qui est au-delà du mont Hémus, il l'attribue à la basse Mésie; & du côté du Pont-Euxin, il ne pousse pas la Thrace au-delà de la ville *Mesembria*. En effet, on ne voit pas comment Pline, après avoir marqué le mont Hémus pour la borne de la Thrace dans les terres, a pu le long de la côte, l'étendre si fort au-delà de cette montagne, & la pousser jusqu'au Danube.

La Thrace a été extrêmement peuplée autrefois; ses habitans étoient robustes & pleins de valeur; leur fleuve *Strymon* servit long-tems de bornes entre la Thrace & la Macédoine; mais Strabon dit qu'aussi-tôt que Philippe eut réduit sous sa domination, plusieurs villes entre le *Strymon* & le *Nessus*, on s'accoutuma à confondre sous le nom de *Macédoins*, le pays conquis nouvellement.

Tome XVI.

Les poètes grecs & latins ne nous font pas un beau portrait de la Thrace. Callimaque, Eschyle, Euripide & Aristophane l'appellent la *paris de Borsé*, le séjour des aquilons & le pays des trimats. Virgile, Horace, Ovide & Catulle tiennent le même langage. Sénèque la nomme la mere des neiges & des glaçons; & Lucain appelle les grands hivers, des hivers de Thrace. Pomponius-Méla, l. II. c. ij. n'en parle pas plus avantageusement. *Regio*, dit-il, *nec celo letata, nec solo; & nisi qua mari propior est, infœcunda, frigida, eorumque servatur maximè admodum patiens. Karò usquam pomiferam arborem, visem frequentius tolerat, sed nec ejusquidem fructus maturat ac mitigat; nisi ubi frigora objectu frondium, cultores arcuere.*

Celui qui a civilisé ces peuples, & qui leur a donné le premier des lois, a été un disciple de Pythagore nommé *Zamolxis*. Hérodote rapporte les noms d'une multitude infinie de différens peuples qui ont habité la Thrace. Il dit, que s'ils eussent pu, ou se réunir sous un seul chef, ou se lier d'intérêts & de sentimens, ils auroient formé un corps de nation très-supérieur à tout ce qui les environnoit.

Les Thraces avoient eu divers rois depuis *Térés*, qui eut deux fils, *Sitalcès* & *Sparado*. Il y eut de grandes brouilleries entre leurs descendans, qui tour-à-tour se détrônèrent, jusqu'à ce que *Seuthès* reconquit une partie des états de son pere *Moïsadès*, & transmit la succession paisible à *Cotys*, pere de *Cheroblepte*. A la mort de *Cotys*, les divisions recommencerent, & au lieu d'un roi de Thrace, il y en eut trois, *Cheroblepte*, *Bérifade* & *Amadocus*. A la fin *Cheroblepte* déposséda les deux autres: après quoi *Philippe*, roi de Macédoine, le dépoilla lui-même.

La république d'Athènes, après les victoires de *Salamine* & de *Marathon*, ne commanda pas seulement dans la Grèce, mais conquit beaucoup de villes vers la Thrace, & dans la Thrace même; entr'autres *Pidine*, *Potidée* & *Méthone*. Ces villes secouèrent le joug, dès que *Lacédémone* à la fin de la guerre du Péloponnèse, eut abattu la puissance d'Athènes; mais *Thimothée* l'athénien, les remit encore sous l'obéissance de sa patrie. Le roi *Philippe* les leur enleva, & se rendit maître de trente-deux villes de la Thrace.

*Alexandre* acheva la conquête entière de ce pays, dont les peuples ne recouvrèrent leur liberté, qu'après sa mort. Un autre *Seuthès*, fils ou petit-fils de *Cheroblepte*, entra aussi-tôt dans les droits de ses ancêtres, & il livra deux sanglantes batailles à *Lyfimachus*, un des capitaines & des successeurs d'*Alexandre*.

A quelque tems de-là une partie des Gaulois, qui sous la conduite de *Brennus*, ravageoient la Grèce, se détacha du gros de la nation, & alla s'établir en Thrace. Le premier roi de ces Gaulois thraces s'appella *Commonorius*, & le dernier *Clyaus*, sous qui les Thraces naturels exterminèrent les Gaulois, transplantés chez eux, & remirent sur le trône *Seuthès*, issu de leurs anciens rois. Ce prince & ses descendans régnerent sans interruption jusqu'à *Vespasien*, qui à la fin, réduisit la Thrace en province romaine.

Depuis ce tems-là, la Thrace a eu le même sort que le reste de la Grèce, jusqu'à ce qu'elle soit demeurée sous la puissance des Turcs; que la prise de Constantinople a rendu maîtres du pays.

La Thrace des anciens se nomme aujourd'hui la *Romanie de Thrace*, pour la distinguer de la *Romanie de la Morée*; c'est la province la plus orientale de la Turquie européenne, entre la mer Noire, la mer de *Marmora*, l'Archipel, la Macédoine & la *Bulgarie*.

Le P. *Briet* divise l'ancienne Thrace en *Thrace*, en-deçà de *Rhodope*, & *Thrace* en-deçà de *Rhodope*. La première comprend la Thrace médique, grecque ou macédonienne; la Thrace dracique, sapaïque, corpaliqne; la province de Byzance, la Thrace cén-

P p ij

que, scythique & samatique. La seconde *Thrace* au-delà du Rhodope, comprend la *Thrace* usdicestique, la *Thrace* bennique, danthelétique, bessiue; & enfin la Quersonnése de *Thrace*.

La notice de l'empire, depuis Constantin jusqu'à Arcadius & Honorius, renferme dans la *Thrace* six provinces, qui sont l'Europe, Rhodope, la *Thrace*, l'Hémimont, la seconde Moésie, & la Scythie.

Les *Thraces* étoient naturellement féroces, violens, emportés & cruels; cependant ceux qui venoient des colonies de Phénicie, & qui demeuroient au voisinage de la Grèce, se policerent, & se rendirent célèbres dans les arts & dans les sciences; leur pays produisit Orphée, Linus & Musée, dont j'ai déjà parlé dans cet ouvrage.

Phèdre étoit aussi de *Thrace*; il fut réduit à l'esclavage, ensuite affranchi sous Auguste, & exposé sous Tibère à toutes les persécutions de Séjan, jusqu'à la mort de cet indigne favori d'un tyran odieux. Il ne se soucia jamais d'amasser du bien, & met cette raison entre les choses qui devoient lui faciliter la promotion au rang de poète. Ses fables sont admirables, & l'on a raison d'être surpris qu'un ouvrage plein d'autant d'agrément & de pureté, que l'est celui de Phèdre, ait été si peu connu pendant plusieurs siècles. Nous avons outre la belle édition de Hoogstraeten, mise au jour à Amsterdam en 1701, in-4°. celle de Burman, imprimée dans la même ville en 1727, in-4°. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

*THRACE*, la mer de, (Géog. anc.) *Thracium mare*. Strabon donne ce nom à la partie de la mer Egée, qui baigne les côtes de la *Thrace*. (D. J.)

*THRACE*, bosphore de, (Géog. mod.) autrement dit le canal de Constantinople, qui sépare l'Asie d'avec l'Europe. C'est un canal de 15 milles de long, sur environ deux de large, en des endroits plus, en d'autres moins. Sa promenade est agréable, & son aspect est charmant, voyez les détails au mot BOSPHORE de *Thrace*. (D. J.)

*THRACKÉ*, f. f. (Mythol.) nymphe de la fable; elle étoit fille de Titan, & eut de Saturne Doloneus qui donna son nom aux Dolones; & de Jupiter elle eut Bithy, qui donna le sien aux Bithymiens. (D. J.)

*THRACIUS pagus*, (Géog. anc.) bourg de l'Asie mineure, dans l'Hellespont, près de la ville de Cyzique.

*THRAMBUS*, (Géog. anc.) promontoire de la Macédoine, selon Etienne le géographe, entre le golfe Thermaïque & le golfe Toronaïque. (D. J.)

*THRANITE*, f. m. (Littérat.) dans les galères à trois rangs de rames, & trois ponts l'un sur l'autre, on nommoit *thranite* les rameurs qui étoient au pont du haut, & *tygia*, les rameurs du second pont.

Meibom, dans son discours sur l'architecture navale des anciens, tâche de prouver que la prodigieuse hauteur qu'on a supposé nécessaire aux galères de plusieurs rangs de rames, est une hauteur imaginaire; & que le fameux vaisseau de Philopater, qu'on dit avoir eu quarante rangs de rames, & quatre mille rameurs pour le faire aller, pouvoit très-bien être conduit par un si grand nombre de gens.

Cet auteur croit qu'on devoit perfectionner nos propres galères, d'après le plan qu'il a donné de celles des Romains; il reconnoît cependant que notre forme mérite la préférence; mais il voudroit que nous suivissions les mêmes proportions que gardoient les Romains dans la bâtisse de leurs longs vaisseaux.

La question est de savoir si l'une & l'autre, la forme & les proportions, quadreroient ensemble. Les gens de lettres parlent très-bien! mais qu'ils laissent aux gens l'art, guidés par la pratique & l'expérience, la gloire de bâtir les vaisseaux & les galères.

*THRASOS*, (Médic. anc.) *θρασος*; Hippocrate se sert de ce terme pour signifier une certaine férocité dans le regard & dans les yeux, qui paroît aux approches d'un délire. (D. J.)

*THRASYLLUM*, ou *THRASYLLUS*, (Géog. anc.) montagne de l'Asie mineure, dans la Mysie, au voisinage du fleuve Caicus. (D. J.)

*THRAUSTON*, (Géog. anc.) ville du Péloponnèse, dans l'Elide. Xénophon la donne aux Acroriens.

*THRENODIE*, f. f. (Littérat.) chanson triste ou funèbre en usage chez les anciens, dans les cérémonies des funérailles. Voyez FUNÉRAILLES & FUNEBRE.

Ce mot est grec, & composé de *θρηνη*, pleurs, lamentations, & de *ωδον*, chant.

*THRIA*, (Géog. anc.) bourg de l'Attique, dans la tribu cénéide. Les champs des environs s'appelloient *campi thriasi*. Ce bourg étoit entre Athènes & Eléusis; il en est souvent parlé dans Thucydide, & dans les autres historiens des guerres d'Athènes. C'étoit la patrie du poète Cratès, dont Suidas rapporte quelques ouvrages comiques; la porte d'Athènes par laquelle on sortoit pour y aller, s'appelloit *porta thriasia*, & fut aussi ensuite nommée *Ceramica* & *Dipylon*. Ce bourg donnoit encore son nom au rivage près duquel il étoit situé, & à une riviere voisine.

*THRIES*, f. f. (Littérat.) Les sorts que l'on jettoit dans une urne se nommoient *thris*, du nom de trois nymphes de l'antiquité, qui demeuroient sur le Parnasse, & qui avoient été nourrices d'Apollon, dieu de la divination. (D. J.)

*THRIO*, (Antiq. grec.) *θριον*; fête particulière des Grecs, en l'honneur d'Apollon. Voyez sur cette fête Potter, *Archæol. grec. t. 1. p. 405.* (D. J.)

*THRIPS*, gen. pis. m. (Littérat.) *θριψ*; nom donné par les Grecs & les Romains, à une espèce de ver, né de l'œuf du scarabé, lequel ver, tandis qu'il est dans cet état de ver, perce le bois, & y fait des cavités de différentes formes, & en des directions différentes, qui ressemblent souvent à des caractères d'écriture.

Les anciens Grecs se servoient de petits morceaux de bois ainsi rongés, au-lieu de sceau & de cachet, avant l'invention de la gravure; & en effet, ils répondoient très-bien à cet usage, car il n'étoit guère possible d'imiter l'impression, ni de contrefaire les empreintes que formoient sur la cire ces morceaux de bois ainsi rongés.

Lucien parlant de la manière qu'il avoit de marquer ses oliviers, emploie le mot *thrips*, non comme étant le nom d'un ver, mais comme étant celui du morceau de bois percé par l'insecte. Théophraste, Aristote, & Plin, se servent du même mot *thrips*; enfin nous trouvons qu'il désigne aussi souvent un morceau de bois percé de divers trous, que l'animal qui les a formés. (D. J.)

*THRISMA*, f. m. (Commerç.) étoit une ancienne pièce de monnoie de la valeur d'un *groat*, ou du tiers d'un *shilling*. C'est apparemment une corruption de *nemissis*, qui étoit une ancienne monnoie d'Allemagne, de la valeur de quatre sous sterling. Quelques-uns prétendent que c'est une pièce de trois *shillings*; mais cela paroît une erreur.

*THRIUS*, (Géog. anc.) nom d'une ville, & d'un fleuve du Péloponnèse, dans l'Elide. (D. J.)

*THROANA*, (Géog. anc.) ville de l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. ij. la marque dans le pays des *Lesli* ou des Pirates; & Castald la nomme *Taignin*. (D. J.)

*THRONE*, f. m. (Archit. & Littér.) mot dérivé du grec *θρονος*; chaise ou siège magnifique. C'est un siège royal, enrichi d'architecture & de sculpture de matière précieuse, élevé sur plusieurs degrés, & couvert d'un dais. Le *thrône* est dans la salle d'audience du souverain.

La description du *thrône* du Mogol, par Tavernier, est entièrement romanesque; celle du *thrône* de l'empereur de la Chine, par le p. le Comte, est brodée suivant sa coutume; & celle du *thrône* du grand-seigneur, par Duloir, ne l'est pas moins; mais j'aime

la représentation des deux *thrônes* de l'antiquité, qu'on voit gravés dans les peintures d'Herculanum (Pl. 29). La colombe qui est sur le couffin d'un des deux *thrônes*, prouve que c'est la représentation du *thrône* de Venus; le feston qu'un des génies soutient, paroît être de mirthe, & le sceptre que tient l'autre génie, convient encore à la déesse. Le second *thrône* est celui de Mars, comme il paroît par le bouclier & le panache que soutiennent deux génies. (D. J.)

**THRÔNE**, (*Critique sacrée*.) siége ou tribunal des rois; le *thrône* de Salomon étoit d'ivoire, & revêtu d'or pur; on y montoit par six degrés: aux deux côtés du siége, soutenu sur deux bras, étoient deux figures de lions, & sur les six degrés, douze lionceaux, III. Rois, x. 20. Isaïe & Ezéchiel, pour donner une idée magnifique du *thrône* du Seigneur, disent: le *thrône* de l'Eternel est comme un char animé, porté sur un firmament semblable au saphir; ses roues, d'une grandeur & d'une beauté merveilleuse, sont dirigées par l'esprit; celui qui est assis sur le *thrône*, est tout environné de lumière éclatante, que les yeux des hommes ne peuvent soutenir.

Le mot *thrône* se prend au figuré pour royaume, état; affermissez votre *thrône* par la clémence, Prov. xx-28. Il désigne aussi la demeure d'un roi; Jésus-Christ, dans S. Matt. c. v. 34. défend de jurer par le ciel, qui est le *thrône* de Dieu, ni par aucun autre *thrône*; c'est que l'abus des sermens étoit fréquent chez les Juifs, & que ces sermens étoient approuvés. (D. J.)

**THRÔNES**, (*Crit. sacr.*) *θρόνοι*; ce mot se trouve dans l'Ep. aux Coloss. j. 16. Toutes choses, dit l'apôtre, ont été par Dieu, visibles ou invisibles; soit les *thrônes*, *θρόνοι*, ou les dominations; les principautés, ou les puissances: il s'exprime ainsi par allusion aux chérubins dont parle Isaïe & Ezéchiel, qui sont dit figurément être au-tour du *thrône* du Tout-puissant, parce qu'ils étoient représentés sur l'arche; mais les hommes ayant forgé une hiérarchie céleste & réelle; ont imaginé que les *thrônes* étoient les anges de cette hiérarchie, & qu'ils étoient ainsi nommés, parce qu'ils servoient comme de *thrônes* à la majesté de Dieu. Les peres de l'église ont cru qu'il y avoit trois especes d'anges; selon eux, ceux du premier ordre, s'appellent les *thrônes*, & siegent immédiatement au-dessous de la Divinité; voilà, dit Clément d'Alexandrie, ceux qui sont *πρωτοκρονοί*.

**THRONI**, (*Géogr. anc.*) ville & promontoire de l'île de Cypre, sur la côte méridionale. Le nom moderne est *Cabo de Pile*, selon Lufignan. (D. J.)

**THRONIUM**, (*Géogr. anc.*) ville des Locres Epicnémidiens, & dans les terres. Cette ville étoit très-ancienne, puisqu'il en est fait mention dans Homère, Iliad. B. v. 333. Scylax est le seul qui place cette ville dans la Phocide. Elle reçut son nom de la nymphe Thronia. (D. J.)

**THRUMBUS**, f. m. terme de Chirurgie, tumeur formée par un sang épanché, & grumelé sous les tégumens en conséquence d'une saignée. Ce mot vient du grec *θρόμβος*, qui signifie un grumeau de sang.

La cause de cette tumeur vient de ce qu'on n'a pas fait l'ouverture de la peau assez grande faute d'élévation, ou quand il se présente un morceau de graisse à l'ouverture, alors une portion du sang qui ne peut sortir librement, se glisse dans les cellules du corps graisseux, & forme la tumeur dont nous parlons.

Quand le *thrumbus* est petit, il suffit de mouiller avec de l'eau fraîche, la compresse qu'on applique sur la plaie; la résolution se fait à merveille par ce petit secours. Si la tumeur est considérable, il faut mettre du sel marin entre les doubles de la compresse mouillée. La résolution s'opere très-aisément & sans inconvénient que l'échymose consécutive du bras. Dans les personnes dont le sang est vicié, sur-tout lorsqu'on a négligé les secours indiqués, le plus pe-

tit *thrumbus* attire la suppuration des levres de la plaie. Voyez SAIGNÉE. (Y)

**THRYALLIS**, (*Botan.*) nom donné par Nicande, & quelques autres écrivains, à une espece verbaicum ou miollaine, employée par les anciens dans leurs couronnes & leurs guirlandes. Dioscoride l'appelle *lychnis*, parce qu'elle étoit d'usage pour servir de meche dans les lampes des Grecs, qui en employoient les tiges après les avoir réduites en petits filets. (D. J.)

**THUBEN**, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique intérieure. Plin. l. V. c. v. la met au nombre de celles qui furent subjuguées par Cornelius Balbus. (D. J.)

**THUBUNA**, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne, selon Ptolomée. M. Shaw paroît assez bien fondé à la retrouver dans Thabné, ville du pays de Zab, située dans une belle plaine entourée d'un mur de terre. Elle a des jardins & de l'eau; son terrain produit du froment, de l'orge, du coton, des dattes, & d'autres fruits; mais les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices de l'ancienne *Thubuna*, qu'il seroit impossible de déterminer quelle en fut autrefois l'enceinte. (D. J.)

**THUIN**, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Thudinium*; petite ville dans l'évêché de Liege, sur la droite de la Sambre, entre Maubeuge & Charleroi, environ à trois lieues de chacune de ces villes. *Thuin* est bâtie sur une hauteur, & doit son origine aux anciens abbés de Lobes, dans le x. siècle. Long. 21. 52. lat. 50. 16. (D. J.)

**THULE** ou **THYLÉ**, (*Géogr. anc.*) par les Grecs *θυλα*; île de l'Océan septentrional, que tous les anciens géographes joignent aux îles Britanniques; mais il y a de grandes difficultés à fixer sa situation, parce que les anciens n'ont point parlé de sa grandeur. Virgile, *Georgiq. l. I. vers 30.* appelle cette île *ultima Thule*. Ptolomée, l. VII. c. v. Agathamere & le géographe Etienne, disent que durant les équinoxes les jours sont à *Thulé* de vingt heures, & que le milieu de l'île est à 63 degrés de l'équateur. De-là Cellarius pense que par l'île de *Thulé*, les anciens n'ont point entendu l'Islande, mais l'île de Schetland, ou l'île de Fero, soumises au roi de Danemark, & dont la position s'accorde avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*. Le témoignage de Tacite, *Vie d' Agric. c. x.* appuie ce sentiment: car il dit qu'en navigeant autour de la Grande Bretagne, on aperçoit l'île de *Thulé*. Or l'Islande est trop éloignée pour pouvoir être aperçue des côtes de la Grande Bretagne.

Cependant si l'on s'en rapporte à Procope, qui s'est fait étendu sur cette île, l. III. de bello Goth. c. xiv. *Thule* est dix fois plus considérable que la Grande Bretagne; elle en est assez éloignée, & est presque déserte du côté du septentrion. Ce discours a engagé plusieurs géographes à prendre la grande Scandinavie, pour être l'île de *Thulé*. Ortelius pense en particulier, que *Thulé* est une partie de la Norwege, dont le nom même s'est conservé dans celui de *Tilemarck*, province de ce royaume. La convenance qui se trouve entre la latitude & la longitude de *Tilemarck*, avec celle que Ptolomée donne à l'île de *Thulé*, sert à fortifier la conjecture d'Ortelius; mais il faut remarquer en même tems, que Procope avoue qu'il ne parle de *Thulé* que sur le récit d'autrui, & qu'il n'a jamais vu cette île. Il résulte de ce détail que le *Thulé* des anciens nous est encore inconnu. (D. J.)

**THUMELITA**, (*Géogr. anc.*) ville de la Lybie intérieure, située aux environs de la source du fleuve Cinyphis. (D. J.)

**THUR**, LA, (*Géogr. mod.*) petite rivière d'Alsace. Elle a sa source dans les montagnes de Vosge, coule dans le Sundgau, & se perd dans l'Isle, à dix lieues de sa source. (D. J.)

**THURIA**, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Messénie. Strabon, l. VIII. dit qu'*Epea*, qui de son tems s'appelloit *Thurie*, étoit voisine de



Pheræ. Pausanias, *Messen*, c. xxxj. dit que *Thuria* étoit dans les terres, à quatre-vingt stades de Pheræ, qui étoit à six stades de la mer. Il ajoute que *Thuria* étoit d'abord bâtie sur une montagne, & qu'ensuite on bâtit dans la plaine, sans abandonner néanmoins le haut de la montagne. Le nom des habitans étoit *Thuriens*. Auguste piqué contre les Messéniens, qui avoient pris le parti de Marc-Antoine, donna la ville de *Thuria* aux Lacédémoniens. Il y en a qui prétendent que cette ville est l'*Antheia* d'Homère.

2°. Ile de la mer Egée. Phitarque, *de exilio*, pag. 602. qui la dit voisine de l'île de Naxos, ajoute qu'elle fut la demeure d'Orion.

3°. Fontaine d'Italie, dans la grande Grèce, au voisinage de la ville de Sybaris, selon Diodore de Sicile, l. XII. c. x. Elle donna le nom à la ville de *Thurium*, qui fut bâtie dans cet endroit. Le nom moderne de cette fontaine est *Aqua che Fuella*, selon Léander. (D. J.)

**THURIBULUM**, f. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vaisseau dans lequel on brûloit l'encens pour les sacrifices.

**THURIFÉRAIRE**, f. m. *terme ecclésiastique*, c'est le nom qu'on donne à un acholyte ou clerc, qui dans les cérémonies de l'Eglise porte l'encensoir ou la navette. (D. J.)

**THURINGE**, (*Glog. mod.*) en latin *Thuringia*, province d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, avec titre de landgraviat. Elle est bornée au nord par les duchés de Brunswig & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Misnie, dont elle est séparée par la Sala; au midi par la Franconie; & à l'occident par la Hesse. Cette province a trente-deux lieues de longueur, & presque autant de largeur: elle abonde en forêts, & est fertilisée pour les grains par les rivières qui l'arrosent.

La *Thuringe* est en partie l'ancien pays des Cattes, qui devint après la décadence de l'empire romain, un royaume puissant, d'où il sortit des armées nombreuses, & composées de troupes aguerries. Aujourd'hui ce pays renferme plusieurs états, possédés par l'électeur de Mayence, les ducs de Saxe, & différens comtes. Erford, capitale de toute la *Thuringe*, appartient à l'électeur de Mayence. Les deux villes impériales de la *Thuringe* sont Muhlhausen & Norrhausen: ce qu'on nomme la *Thuringe-Balley*, répond au mot françois *ballival*, & consiste en un assemblage de commanderies, qui appartiennent aux chevaliers de l'ordre Theutonique. Si quelqu'un est curieux de connoître l'histoire de tous les anciens monastères de la *Thuringe*, il peut consulter l'ouvrage intitulé, *Thuringia sacra*, Francof. 1737, in-fol. (D. J.)

**THURINGIENS, LES**, (*Glog.*) *Thuringi*, *Thuringi*, & *Doringi*, peuples de la Germanie, célèbres depuis la décadence de l'empire romain. Vegetius, *Mulomedic.* liv. IV. ch. vj. qui écrivoit vers la fin du quatrième siècle, est le premier qui fasse mention des *Thuringiens*, en disant que leurs chevaux résistoient aisément à la fatigue. Jornandès, Procope, Cassiodore, & Grégoire de Tours, connoissent aussi les *Thuringiens*, & l'on peut conclure, que puisque les auteurs qui ont écrit avant le quatrième siècle, n'en parlent en aucune façon, il faut que ces peuples n'aient pris naissance, ou du moins n'aient commencé à se rendre fameux que dans ce siècle-là.

On doit se contenter de regarder comme la première demeure des *Thuringiens*, celle que les auteurs dont nous venons de parler leur donnent; car ils ont habité auparavant quelqu'autre pays, mais personne ne peut nous instruire là-dessus. On voit que ces *Thuringiens* habiterent le pays des Chérusques, après que le nom de ceux-ci ne fut plus connu; outre cela, une partie du pays des Hermandures paroît avoir été renfermée dans la *Thuringe*, qui s'étendit non-

seulement en-deçà, mais encore au-delà de la Sala: enfin on trouve que la meilleure partie du pays des Cattes seroit à former la *Thuringe*, qui, lorsqu'elle fut devenue un royaume, s'étendoit du nord au midi, depuis l'Aller jusqu'au Meyn; la Multa la bornoit à l'orient, & la Fulde & l'Adrana à l'occident.

Vers la fin du cinquième siècle, & au commencement du sixième, la *Thuringe* avoit un roi, & on a les noms des princes qui y regnerent. Bien des auteurs néanmoins font difficulté de leur donner le titre de roi; mais Spener ne balance point à les reconnoître pour tels. « Le royaume de *Thuringe*, dit-il, étoit comme celui des Marcomans & comme celui des Francs, quoiqu'il ne leur fût pas comparable pour l'étendue ». Les *Thuringiens* firent parler d'eux sous leurs rois; & à la faveur des troubles dont la Germanie étoit agitée, ils eurent occasion d'étendre leurs frontières; mais ayant voulu attaquer les Francs, après que ceux-ci eurent établi leur domination dans la Gaule, ils furent battus, perdirent une grande partie de leur pays, & devinrent tributaires. Dans la suite, la jalousie de deux frères ébranla cette monarchie, & la fit devenir la proie des Francs & des Saxons, qui profiterent de ces troubles. Voyez son état moderne au mot **THURINGE**. (D. J.)

**THURIUM**, (*Glog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans la grande Grèce, sur le golfe de Tarente. Plin. liv. III. ch. xj. dit qu'elle étoit bâtie entre le fleuve Crathis & le fleuve Sybaris, où avoit été autrefois la ville de Sybaris; mais il se trompe, c'étoit dans son voisinage.

Les habitans de Crotonne ayant détruit Sybaris, les Athéniens & quelques autres grecs la rebâtirent dans un lieu voisin, & l'appellerent *Thuri* ou *Thurium*, du nom d'une fontaine qui se trouvoit auprès. La proximité de l'ancienne Sybaris & de la nouvelle ville, a été cause que quelques auteurs les ont prises pour la même place. Outre Plin. Etienne le géographe dit; *Thuri urbs Italia, prius Sybaris dicta*. Tite-Live, liv. XXXIV. ch. xliij. nous apprend que les Romains y envoyèrent dans la suite une colonie, & lui donnerent le nom de *Copia*: cependant l'ancien nom paroît avoir prévalu; car plusieurs siècles après, Ptolomée & les itinéraires l'appellent *Thurium*. Tite-Live, l. X. c. ij. qui écrit *Thuria*, nomme le territoire de cette ville, *Thurinus ager*, & le golfe sur lequel elle étoit bâtie est appelé *Thurinus sinus* par Ovide, liv. XV. v. 52. & Diodore de Sicile liv. XII. ch. xc.

On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de cette ancienne ville près de la mer, dans le royaume de Naples; on nomme cet endroit *Torre-del-Cupo*, & quelques cartes disent *Sybari-romana*; il y reste un aqueduc, qui pouvoit servir à conduire les eaux de la fontaine *Thuria* à la ville. Au-dessus de ces ruines on trouve un canton appelé *Torrida*, mot peut-être corrompu de *Thurina*; mais il importe de connoître plus à fond l'histoire de *Thurium* & des *Thuriens*, dont Charondas fut le législateur: la voici cette histoire.

Quelque tems après l'entière destruction de Sybaris par les Crotoniates, Lampon & Xénocrite fondèrent, à quelque distance de l'ancienne Sybaris, la ville de *Thurium*. Diodore de Sicile en parle à-peu-près en ces termes, l. XII. Les Sybarites qui avoient été chassés de la ville qu'ils vouloient rétablir, envoyèrent des ambassadeurs à Lacédémone & à Athènes, afin de demander les secours dont ils avoient besoin pour retourner en leur pays, & offrirent des habitations à ceux qui voudroient les y suivre. Les Lacédémoniens n'eurent aucun égard à cette demande; mais les Athéniens armerent dix vaisseaux sous la conduite de Lampon & de Xénocrite. On fit encore publier l'offre des terres dans tout le Pélopon-

nese, ce qui attira beaucoup de monde : mais le plus grand nombre étoit des Achéens & des Trézéniens, entraînés à cette migration par les promesses d'un oracle, qui avoit ordonné de poser les fondemens de leur ville dans le lieu où ils trouveroient autant d'eau qu'il en faudroit pour leur usage, & où la terre leur assureroit du blé sans mesure.

Cette flotte passa en Italie, aborda auprès du terrain où étoit Sybaris, & découvrit le lieu que l'oracle sembloit avoir indiqué. Non loin de l'ancienne Sybaris se trouva la fontaine Thuria, dont les eaux étoient conduites dans des tuyaux de cuir. Persuadés que c'étoit à cet endroit que le dieu les adressoit, ils formèrent l'enceinte d'une ville, & du nom de la fontaine, ils l'appellerent *Turium*. Elle fut paragée dans sa longueur en quatre quartiers; l'un fut appelé le quartier d'*Hercule*; le second celui de *Vénus*; le troisième celui d'*Olympie*; & le quatrième celui de *Bacchus*. Dans sa largeur elle fut encore coupée en trois quartiers; l'un fut appelé le quartier des *Héros*; le second celui de *Thurium*, & le troisième *Thurinum*. Toute cette enceinte se remplit de maisons bien bâties, bien distribuées, & qui formèrent un corps de ville commode & agréable.

Il n'étoit guere possible qu'un peuple composé de nations si différentes se maintint long-tems en repos. Les Sybarites, comme anciens propriétaires du terrain qui avoit été distribué aux citoyens qu'ils avoient associés, s'attribuèrent les premières places dans le gouvernement, & ne laisserent que les emplois subalternes aux autres. Ils donnèrent à leurs femmes les premières places dans les cérémonies publiques de la religion. Ils prirent pour eux les terres que le voisinage de la ville rendoit plus aisées à exploiter; toutes ces distinctions irritèrent ceux qui crurent avoir sujet de se plaindre d'être maltraités. Comme ils étoient en plus grand nombre & plus aguerris, ils en vinrent à une sédition ouverte, & chassèrent ou massacrèrent presque tout ce qui restoit des anciens Sybarites.

Mais une pareille expédition dépeuplant le pays, laissoit beaucoup de terres d'un bon rapport à distribuer. Ils firent venir de la Grece de nouveaux habitans, à qui ils donnerent, par la voie du sort, des maisons dans la ville, & des terres à mettre en valeur à la campagne. Cette ville devint riche & puissante, fit alliance avec les Crotoniates; & s'étant formé un gouvernement démocratique, elle distribua ses habitans en dix tribus, dont les trois venues du Péloponnèse furent appelées l'*Arcadienne*, l'*Achéenne*, & l'*Éléonique*. Les trois composées des peuples venus de plus loin furent appelées la *Blotique*, l'*Amphityonique*, & la *Dorienne*; les quatre autres furent l'*Ionienne*, l'*Athénienne*, l'*Eubéenne*, & l'*Asiatique*.

Ce sage arrangement fut suivi du choix d'un homme admirable, de Charondas leur illustre compatriote, pour former un corps de lois qui pussent servir à entretenir le bon ordre dans une ville composée d'esprits & de mœurs si différens. Il y travailla si utilement, & fit un triage de toutes les lois qu'il crut les plus sages & les plus nécessaires, d'où celles qui étoient en vigueur parmi les nations voisines; il y en ajouta quelques-unes que nous allons rapporter après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'administration des affaires publiques, ceux qui après avoir eu des enfans d'une première femme, passeroient après sa mort à de secondes noces; à les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoute-t-il, attendre que des hommes qui prennent un parti si peu avantageux pour leurs enfans, fussent en état de donner de sages conseils pour la conduite de leur patrie; & n'avoient eu lieu d'être jaloux d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur suffire, sans être si téméraires;

que de s'exposer aux hasards d'un second engagement?

Il condamna les calomnieux atteints & convaincus à n'oser paroître en public qu'avec une couronne de bruiere, qui présentoit à tous ceux qui les rencontroient, la noirceur de leur crime. Plusieurs ne purent survivre à cette infamie, & se donnerent la mort; & ceux qui avoient fondé leur fortune sur cette détestable manœuvre, se retirèrent d'une société où la sévérité des lois les obligeoit d'aller porter ailleurs cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les tems.

Charondas avoit aussi senti de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne corrompissent les bonnes mœurs par l'attrait de la volupté. Il donna action contre eux à ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit si forte & si sévèrement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais pour attaquer ce mal dans son principe, il pensa sérieusement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laissa à personne, de quelque état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'état. Là se formoit la jeunesse à la vertu, & de-là naissoit l'espérance d'une république bien policée.

Par une autre loi, Charondas donnoit l'administration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la personne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers qui étoient appelés à l'héritage, au cas du décès du mineur, faisoient, pour leur propre intérêt, valoir son bien; & par la vigilance des parens maternels, ils ne pouvoient, sans exposer leur vie & leur honneur, suivre les mouvemens de la cupidité.

Les autres législateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refusoient de servir à la guerre, ou qui désertoient; Charondas ordonna qu'ils resteroient trois jours exposés dans la place publique en habit de femme, persuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui survivroient à cette infamie, n'oseroient pas dans les besoins de l'état s'y exposer une seconde fois, & l'auroient cette première tâche dans les réflexions qu'il leur pourroit fournir une bravoure de commande.

La sagesse de ces lois maintint les Thuriens en honneur, & soutint leur république dans la splendeur. Le législateur ne crut pas cependant qu'elles ne dussent souffrir aucun changement. Certaines circonstances que la prudence humaine ne sauroit prévoir, y peuvent déterminer. Mais pour aller au-devant des altérations que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à se plaindre de quelque loi, & qui voudroient en demander la réforme ou l'abrogation, seroient obligés de faire leur représentation en présence de tout le peuple, le conseil en sera, & s'y sera leur côté l'indicateur de la justice près le peuple; & l'assemblée déclaroit leur proposition inutile.

Cette précaution fut si sage, que les Thuriens ne furent jamais dérangés par un rapport de Diodore de Sicile; & y a jamais été dérogé que trois fois. Un homme eut l'œil qui lui restoit crevé. La loi qui décrétait la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la vue celui qui avoit fait le coup; l'aveugle parut au tribunal devant le peuple, qui lui donna une récompense pour un œil perdu qui avoit été, de sa propre main.

Le divorce étoit permis, & l'usage de la femme d'un veuf étoit autorisé. La femme qui se remarioit se plaignoit de la liberté que son mari lui avoit laissée d'épouser qui il lui plaisoit; il ne pouvoit point être toute idée de libertinage, de ne penser au divorce,

deur en action de divorce, que d'épouser une personne à-peu-près du même âge que celle qu'il quittoit. Son observation parut juste, il évita la peine, & les divorces devinrent fort rares.

La troisième loi qui souffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille, ne passeroient point dans une autre, tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier de l'un ou de l'autre sexe pourroit épouser. S'il en restoit une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes, par forme de dédommagement. Le cas arriva : une fille de bonne famille, mais très-pauvre, se voyant négligée par le seul & dernier héritier de son nom, se plaignit dans une assemblée indiquée à ce sujet, suivant la forme prescrite par la loi, de la médiocrité de la somme, qui ne lui constituoit qu'une dot qui ne pouvoit la tirer de la misère, ni la faire entrer dans quelque famille qui convint à sa naissance. Le peuple attendri sur le danger qu'elle courroit si sa demande étoit rejetée, reforma la loi, & condamna l'héritier à l'épouser.

Des lois si sages furent scellées du sang du législateur. Quelques affaires le menèrent à la campagne armé de son épée, pour se défendre contre les brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentra dans la ville, il apprit qu'il se tenoit alors une assemblée où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi qui défendoit expressément à toutes personnes de quel qu'état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent son épée, & lui reprochèrent qu'il étoit le premier qui eût osé violer la loi qu'il avoit faite. Vous allez voir, leur dit-il, combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte. Il tira son épée, & se perça le sein.

Les Thuriens fleurirent tant qu'ils suivirent les lois de Charondas; mais la mollesse ayant pris le dessus, ils furent maltraités par les Brutiens, les Lucaniens, & les Tarentins, sous l'oppression desquels ils gémissaient, lorsqu'ils se soulevèrent aux Romains. Ceux-ci trouvant le pays épuisé d'hommes, y envoyèrent une colonie, & donnèrent à la ville qu'elle habita le nom de *Copia*, comme il paroît par la monnaie qui nous en reste, avec une tête de Mars, & une corne d'abondance au revers, & pour inscription *Copia*.

2°. *Thurium* étoit aussi une ville de la Bœotie. Plutarque *in Sylla*, dit que c'est une croupe de montagne fort rude, & qui finit en pointe comme une pomme de pin : ce qui faisoit qu'on l'appelloit *Oriophagus*. Au pied de cette montagne, ajoute-t-il, coule un ruisseau appelé *Morion*, & sur ce ruisseau est le temple d'Apollon thurien. Ce dieu a eu le nom de *Thurium* de *Thyro*, mère de *Charon*, qui mena une colonie à Chéronée. (*Le Chevalier DE JACQUART.*)

THURLES, (*Glog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Munster, au comté de Tipperary, sur la *Stuere*; elle envoie deux députés au parlement de Dublin; elle est à six milles des frontières de *Kilkenny*, & à douze de *Cashel*. (*D. J.*)

THURSO, (*Glog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de *Canniel*, avec un port sur la côte du nord.

THUS ou TUS, (*Glog. mod.*) ville de Perse, dans le *Khorassan*. Long. selon *Nasir-Eddin* qui y naquit, 92. 30. *latit.* 37. & dans le quatrième climat. (*D. J.*)

THUSEI, (*Glog. anc.*) nom de la belle terre que *Pline le jeune* avoit en *Toscane*: il en fait la description dans une de ses lettres à *Apollinaire*, *liv. VI. let. 9.* & je vais la transcrire ici, parce que c'est la plus charmante description que je connoisse, parce qu'elle est un modèle unique en ce genre, & parce

qu'enfin il faut quelquefois amuser le lecteur par des peintures riantes, & le dédommager de la sécheresse indispensable de plusieurs autres articles.

Ma terre de *Toscane*, dit *Pline*, est un peu au-dessous de l'*Apennin*; voici quelle est la température du climat, la situation du pays, la beauté de la maison. En hiver l'air y est froid, & il y gele; il y est fort contraire aux myrthes, aux oliviers, & aux autres espèces d'arbres qui ne se plaisent que dans la chaleur. Cependant il vient des lauriers, qui conservent toute leur verdure, malgré la rigueur de la saison. Véritablement elle en fait quelquefois mourir: mais ce n'est pas plus souvent, qu'aux environs de *Rome*. L'été y est merveilleusement doux; vous y avez toujours de l'air; mais les vents y respirent plus qu'ils n'y soufflent. Rien n'est plus commun que d'y voir de jeunes gens qui ont encore leurs grands-pères & leurs bisayeux; que d'entendre ces jeunes gens raconter de vieilles histoires, qu'ils ont apprises de leurs ancêtres. Quand vous y êtes, vous croyez être né dans un autre siècle.

La disposition du terrain est très-belle. Imaginez-vous un amphithéâtre immense, & tel que la nature le peut faire; une vaste plaine environnée de montagnes chargées sur leurs cimes de bois très-hauts, & très-anciens. Là, le gibier de différente espèce y est très-commun. De-là descendent des taillis par la pente même des montagnes. Entre ces taillis se rencontrent des collines, d'un terroir si bon & si gras, qu'il seroit difficile d'y trouver une pierre, quand même on l'y chercheroit. Leur fertilité ne le cède point à celle des plaines campagnes; & si les moissons y sont plus tardives, elles n'y mûrissent pas moins.

Au pied de ces montagnes, on ne voit, tout le long du côteau, que des vignes, qui, comme si elles se touchoient, n'en paroissent qu'une seule. Ces vignes sont bordées par quantité d'arbrisseaux. Ensuite sont des prairies & des terres labourables, si fortes, qu'à peine les meilleures charrues & les mieux attelées peuvent en faire l'ouverture. Alors même, comme la terre est très-liée, elles en enlèvent de si grandes mottes, que pour bien les séparer, il y faut repasser le soc jusqu'à neuf fois. Les prés émaillés de fleurs, y fournissent du fresse, & d'autres sortes d'herbes, toujours aussi tendres & aussi pleines de suc, que si elles ne venoient que de naître. Ils tirent cette fertilité des ruisseaux qui les arrosent, & qui ne tarissent jamais.

Cependant en des lieux où l'on trouve tant d'eaux, l'on ne voit point de marécages, parce que la terre disposée en pente, laisse couler dans le *Tybre* le reste des eaux dont elle ne s'est point abreuvée. Il passe tout-au-travers des campagnes, & porte des bateaux, sur lesquels pendant l'hiver & le printemps, on peut charger toutes sortes de provisions pour *Rome*. En été, il baisse si fort, que son lit presque à sec, l'oblige à quitter son nom de fleuve, qu'il reprend en automne. Vous aurez un grand plaisir à regarder la situation de ce pays du haut d'une montagne. Vous ne croirez point voir des terres, mais un paysage peint exprès; tant vos yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, seront charmés par l'arrangement & par la variété des objets.

La maison, quoique bâtie au bas de la colline, a la même vue que si elle étoit placée au sommet. Cette colline s'élève par une pente si douce, que l'on s'aperçoit que l'on est monté, sans avoir senti que l'on montoit. Derrière la maison est l'*Apennin*, mais assez éloigné. Dans les jours les plus calmes & les plus serains, elle en reçoit des haleines de vent, qui n'ont plus rien de violent & d'impétueux pour avoir perdu toute leur force en chemin. Son exposition est presque entièrement au midi, & semble inviter le soleil



en été vers le milieu du jour ; en hiver un peu plutôt, à venir dans une galerie fort large & longue à proportion.

La maison est composée de plusieurs pavillons. L'entrée est à la manière des anciens. Au-devant de la galerie, on voit un parterre, dont les différentes figures sont tracées avec du buis. Ensuite est un lit de gazon peu élevé, & autour duquel le buis représente plusieurs animaux qui se regardent. Plus bas, est une pièce toute couverte d'acantes, si doux & si tendres sous les piés, qu'on ne les sent presque pas. Cette pièce est enfermée dans une promenade environnée d'arbres, qui pressés les uns contre les autres, & diversement taillés, forment une palissade. Auprès est une allée tournante en forme de cirque, au dedans de laquelle on trouve du buis taillé de différentes façons, & des arbres que l'on a soin de tenir bas. Tout cela est fermé de murailles seches, qu'un buis étagé couvre & cache à la vue. De l'autre côté est une prairie, qui ne plaît guere moins par ses beautés naturelles, que toutes les choses dont je viens de parler, par les beautés qu'elles empruntent de l'art. Ensuite sont des pièces brutes, des prairies, & des arbrisseaux.

Au bout de la galerie est une salle à manger, dont la porte donne sur l'extrémité du parterre, & les fenêtres sur les prairies, & sur une grande partie des pièces brutes. Par ces fenêtres on voit de côté le parterre, & ce qui de la maison même s'avance en saillie, avec le haut des arbres du manège. De l'un des côtés de la galerie & vers le milieu, on entre dans un appartement qui environne une petite cour ombragée de quatre planes, au milieu desquelles est un bassin de marbre, d'où l'eau qui se dérobe entretient par un doux épanchement la fraîcheur des planes & des plantes qui sont au-dessous. Dans cet appartement est une chambre à coucher : la voix, le bruit, ni le jour, n'y pénètrent point ; elle est accompagnée d'une salle où l'on mange d'ordinaire, & quand on veut être en particulier avec ses amis.

Une autre galerie donne sur cette petite cour, & a toutes les mêmes vues que la galerie que je viens de décrire. Il y a encore une chambre, qui, pour être proche de l'un des planes, jouit toujours de la verdure & de l'ombre. Elle est revêtue de marbre tout-au-tour, à hauteur d'appui ; & au défaut du marbre est une peinture qui représente des feuillages & des oiseaux sur des branches ; mais si délicatement, qu'elle ne cede point à la beauté du marbre même. Au-dessous est une petite fontaine, qui tombe dans un bassin, d'où l'eau, en s'écoulant par plusieurs petits tuyaux, forme un agréable murmure.

D'un coin de la galerie, on passe dans une grande chambre qui est vis-à-vis la salle à manger ; elle a ses fenêtres d'un côté sur le parterre, de l'autre sur la prairie ; & immédiatement au-dessous de ses fenêtres, est une pièce d'eau qui réjouit également les yeux & les oreilles : car l'eau, en y tombant de haut dans un grand bassin de marbre, paroît toute écumante, & forme je ne fais quel bruit qui fait plaisir. Cette chambre est fort chaude en hiver, parce que le soleil y donne de toutes parts. Tout auprès est un poêle, qui supplée à la chaleur du soleil, quand les nuages le cachent. De l'autre côté est une salle où l'on se deshaille pour prendre le bain. Elle est grande & fort gaie.

Près de-là on trouve la salle du bain d'eau froide, où est une baignoire spacieuse & assez sombre. Si vous voulez vous baigner plus au large & plus chaudement, il y a dans la cour un bain, & tout-auprès un puits, d'où l'on peut avoir de l'eau froide quand la chaleur incommodé. A côté de la salle du bain froid est celle du bain tiède, que le soleil chauffe beaucoup,

Tome XVI.

mais moins que celle du bain chaud, parce que celle-ci fort en saillie. On descend dans cette dernière salle par trois escaliers, dont deux sont exposés au grand soleil ; le troisième en est plus éloigné, & n'est pourtant pas plus obscur.

Au-dessus de la chambre, où l'on quitte ses habits pour le bain, est un jeu de paume, où l'on peut prendre différentes sortes d'exercices, & qui pour cela est partagé en plusieurs réduits. Non loin du bain est un escalier qui conduit dans une galerie fermée, & auparavant dans trois appartemens, dont l'un voit sur la petite cour ombragée de planes, l'autre sur la prairie, le troisième sur des vignes ; en sorte que son exposition est aussi différente que ses vues. A l'extrémité de la galerie fermée est une chambre prise dans la galerie même, & qui regarde le manège, les vignes, les montagnes. Près de cette chambre est une autre fort exposée au soleil, sur-tout pendant l'hiver. De-là on entre dans un appartement, qui joint le manège à la maison. Voilà la façade & son aspect. A l'un des côtés, qui regarde le midi, s'élève une galerie fermée, d'où l'on ne voit pas seulement les vignes, mais d'où l'on croit les toucher.

Au milieu de cette galerie, on trouve une salle à manger, où les vents qui viennent de l'Apennin, répandent un air fort sain. Elle a vue par de très grandes fenêtres sur les vignes, & encore sur les mêmes vignes par des portes à deux battans, d'où l'œil traverse la galerie. Du côté où cette salle n'a point de fenêtres, est un escalier dérobé, par où l'on sert à manger. A l'extrémité est une chambre, à qui la galerie ne fait pas un aspect moins agréable que les vignes. Au-dessous est une galerie presque souterraine, & si fraîche en été, que, contente de l'air qu'elle renferme, elle n'en donne, & n'en reçoit point d'autre.

Après ces deux galeries fermées, est une salle à manger, suivie d'une galerie ouverte, froide avant midi, plus chaude quand le jour s'avance. Elle conduit à deux appartemens : l'un est composé de quatre chambres, l'autre de trois, qui, selon que le soleil tourne, jouissent de ses rayons ou de l'ombre. Au-devant de ces bâtimens si bien entendus & si beaux, est un vaste manège : il est ouvert par le milieu, & s'offre d'abord tout entier à la vue de ceux qui entrent : il est entouré de planes ; & ces planes sont revêtus de lierres. Ainsi le haut de ces arbres est verd de son propre feuillage, & le bas est verd d'un feuillage étranger. Ce lierre court autour du tronc & des branches ; & passant d'un plane à l'autre les lie ensemble.

Entre ces planes sont des buis ; & ces buis sont par-dehors environnés de lauriers, qui mêlent leurs ombrages à celui des planes. L'allée du manège est droite ; mais à son extrémité, elle change de figure, & se termine en demi-cercle. Ce manège est entouré & couvert de cyprès, qui en rendent l'ombre & plus épaisse & plus noire. Les allées en rond qui sont au-devant, car il y en a plusieurs, les unes dans les autres, reçoivent un jour très-pur & très-clair. Les allées droites offrent par-tout ; & un agréable soleil y corrige la trop grande fraîcheur de l'ombre. Au sortir de ces allées rondes & redoublées ; on rentre dans l'allée droite, qui des deux côtés en a beaucoup d'autres séparées par des buis. Là est une petite prairie ; ici le buis même est taillé en mille figures différentes, quelquefois en lettres qui expriment tantôt le nom du maître, tantôt celui du jardinier. Entre ces buis, vous voyez successivement de petites pyramides & des pommiers ; & cette beauté rustique d'un champ, que l'on diroit avoir été tout-à-coup transporté dans un endroit si peigné, est rehaussé vers le milieu par des planes que l'on tient fort bas des deux côtés.

Q q

De-là vous entrez dans un piece d'acanth flexible, & qui se répand où l'on voit encore quantité de figures & de noms que les plantes expriment. A l'extrémité est un lit de repos de marbre blanc, couverte d'une treille soutenue par quatre colonnes de marbre de cariste. On voit l'eau tomber de dessous ce lit, comme si le poids de ceux qui se couchent l'en faisoit sortir; de petits tuyaux la conduisent dans une pierre creusée exprès; & de-là elle est reçue dans un bassin de marbre, d'où elle s'écoule si imperceptiblement & si à propos, qu'il est toujours plein, & pourtant ne déborde jamais.

Quand on veut manger en ce lieu, on range les mets les plus solides sur les bords de ce bassin; & on met les plus légers dans des vases qui flottent sur l'eau tout-au-tour de vous, & qui sont faits les uns en navires, les autres en oiseaux. A l'un des côtés est une fontaine jaillissante, qui reçoit dans sa source l'eau qu'elle en a jetée: car, après avoir été poussée en-haut, elle retombe sur elle-même; & par deux ouvertures qui se joignent, elle descend & remonte sans cesse. Vis-à-vis du lit de repos est une chambre qui lui donne autant d'agrément qu'elle en reçoit de lui. Elle est toute brillante de marbre; ses portes sont entourées & comme bordées de verdure.

Au-dessus & au-dessous des fenêtres hautes & basses, on ne voit aussi que verdure de toutes parts. Auprès est un autre petit appartement qui semble comme s'enfoncer dans la même chambre, & qui en est pourtant séparé. On y trouve un lit: & quoique cet appartement soit percé de fenêtres par-tout, l'ombrage qui l'environne le rend agréablement sombre. Une vigne, artistement taillée, l'embrasse de ses feuillages & monte jusqu'au faite. A la pluie près que vous n'y sentez point, vous croyez être couché dans un bois. On y trouve aussi une fontaine qui se perd dans le lieu même de la source. En différens endroits sont placés des sièges de marbre propres, ainsi que la chambre, à délasser de la promenade. Près de ces sièges sont de petites fontaines, & par-tout vous entendez le doux murmure des ruisseaux, qui, dociles à la main du fontainier, se laissent conduire par de petits canaux où il lui plaît. Ainsi on arrose tantôt certaines plantes, tantôt d'autres, quelquefois on les arrose toutes.

J'aurois fini il y auroit long-tems, de peur de paroître entrer dans un trop grand détail; mais j'avois résolu de visiter tous les coins & recoins de ma maison avec vous. Je me suis imaginé que ce qui ne vous seroit point ennuyeux à voir, ne vous le seroit point à lire, sur-tout ayant la liberté de faire votre promenade à plusieurs reprises, de laisser là ma lettre, & de vous reposer autant de fois que vous le trouverez à propos. D'ailleurs j'ai donné quelque chose à ma passion; & j'avoue que j'en ai beaucoup pour tout ce que j'ai commencé ou achevé. En un mot, (car pourquoi ne vous pas découvrir mon entêtement ou mon goût?) je crois que la première obligation de tout homme qui écrit, c'est de jeter les yeux de tems en tems sur son titre. Il doit plus d'une fois se demander quel est le sujet qu'il traite; & savoir que s'il n'en sort point, il n'est jamais long; mais que s'il s'en écarte, il est toujours très-long.

Voyez combien de vers Homère & Virgile emploient à décrire, l'un les armes d'Achille, l'autre celles d'Enée. Ils sont courts pourtant, parce qu'ils ne font que ce qu'ils s'étoient proposé de faire. Voyez comment Aratus compte & rassemble les plus petites étoiles, il n'est point accusé cependant d'être trop étendu; car ce n'est point digression, c'est l'ouvrage même. Ainsi du petit au grand, dans la description que je vous fais de ma maison, si je ne m'égaré point en récits étrangers, ce n'est pas ma lettre, c'est la maison elle-même qui est grande.

Je reviens à mon sujet, de peur que si je faisois

cette digression plus longue, on ne me condamnat par mes propres règles. Vous voilà instruit des raisons que j'ai de préférer ma terre de Toscane à celles que j'ai à Tusculum, à Tibur, à Prénesse. Outre tous les autres avantages dont je vous ai parlé, on y jouit d'un loisir d'autant plus sûr & plus tranquille, que les devoirs ne viennent point vous y relancer. Les fâcheux ne sont point à votre porte; tout y est calme; tout y est paisible: & comme la bonté du climat y rend le ciel plus serein, & l'air plus pur, je m'y trouve aussi le corps plus sain & l'esprit plus libre. J'exerce l'un par la chasse, l'autre par l'étude. Mes gens en font de même: ils ne se portent nulle part si bien; & grâces aux dieux, je n'ai jusqu'ici perdu aucun de ceux que j'ai amenés avec moi. Puissent les dieux me continuer toujours la même faveur, & conserver toujours à ce lieu les mêmes avantages! Adieu. (D. J.)

**THUSCIEN, PRÊTRE**, (*Aniq.*) prêtre tyrrhénien ou d'Etrurie; on nommoit les prêtres d'Etrurie *prêtres thusciens*, à cause des fonctions qu'ils faisoient dans les sacrifices, ou de brûler les victimes & l'encens, de *thus*, qui signifie *encens*, & *scius*, qui veut dire *brûler*; ou de consulter les entrailles des victimes, de *thus*, qui veut dire aussi *sacrifices*, & de *scius*, qui signifie la même chose que *scire*, regarder, considérer. (D. J.)

**THUYA**, f. m. (*Botan.*) en françois vulgaire *arbre de vie*. Bauhin, Boerhaave & Tournefort le nomment *thuya*, c'est un arbre de hauteur médiocre, dont le tronc est dur & noueux, couvert d'une écorce rouge-obscur; ses rameaux se répandent en ailes; ses feuilles ressemblent en quelque maniere à celles du cypres, mais elles sont plus plates, & formées par de petites écailles posées les unes sur les autres; il porte, au lieu de chatons ou de fleurs, de petits boutons écailleux, jaunâtres, qui deviennent ensuite des fruits oblongs, composés de quelques écailles, entre lesquelles on trouve des semences oblongues & comme bordées d'une aile membraneuse. Le *thuya* est odorant, principalement en ses feuilles; car étant écrasées entre les doigts, elles leur communiquent une odeur forte, résineuse & assez permanente; leur goût est amer.

Cet arbre vient originellement du Canada, d'où le premier qu'on ait vu en Europe fut apporté à François I. On ne le cultive cependant que dans les jardins de quelques curieux, & on peut lui donner, comme à l'if, telle figure qu'on desire. Il résiste au froid de l'hiver, mais il perd sa verdure, ses rameaux & ses feuilles, devenant noirâtre jusqu'au printemps qu'il reprend sa couleur.

Le *thuya* des Grecs n'est point notre *thuya*; c'étoit une espèce de cedre qui n'avoit chez les Latins que le nom de commun avec le citronnier, *arbor citrea*. Cet arbre venoit d'une branche de l'Atlas, dans la Mauritanie septentrionale, appelée par Pline, l. XIII. c. xv. *mons Anchoranus*. (D. J.)

**THUYA**, bois de; (*Botanique sacrée*) *thyinum lignum*; sorte de bois fort estimé par les Hébreux, & qui étoit d'une odeur excellente; la flotte du roi Hircan en apporta d'Ophir en abondance, III. Rois, x. Quelques interpretes rendent ce mot par *bois de bresil*, d'autres par *bois de pin*, & d'autres plus sagement & plus sûrement par *bois odoriférant*, sans déterminer quel étoit ce bois. (D. J.)

**THYAMIS ou THYAMUS**, (*Geog. anc.*) 1°. fleuve de l'Épire, selon Thucydide, l. I. p. 32. & Athénée, l. III. c. j. Strabon & Pausanias connoissent aussi ce fleuve, dont le nom moderne est *Calame*, selon Thevet.

2°. *Thyamis* promontoire de l'Épire, selon Ptolomée, l. III. c. xiv. Il servoit de bornes entre la

Thesprotide & la Cestrinie, Niger dit que le nom moderne est *Nisfo*.

3°. *Thyamis*, ancienne ville d'Asie, dans l'Arachosie. (D. J.)

THYATIRE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lydie, au nord de Sardis, en tirant vers l'orient de Pergame. Cette situation convient à celle que lui donne Strabon, l. XIII. qui dit qu'en allant de Pergame à Sardis, on avoit *Thyatire* à la gauche. Strabon & Polybe écrivent *Thyatira* au pluriel, & Pline, l. V. c. xxix. aussi-bien que Tite-Live, l. XXVII. c. xlv. disent *Thyatira* au nominatif singulier. C'étoit, selon Strabon, une colonie des Macédoniens. Il ajoute que quelques-uns vouloient que ce fût la dernière ville des Mysiens; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit aux confins de la Mysie; mais Pline, Ptolomée, Etienne le géographe, & les auteurs des notices la marquent dans la Lydie.

Le tems & les changemens arrivés avoient fait perdre jusqu'à la connoissance de la situation de cette fameuse ville. On n'en fit la découverte que fort avant dans le dernier siècle. M. Spon, *voyage du levant*, l. III. en parle ainsi: il n'y a pas plus de sept ou huit ans qu'on ne savoit où avoit été la fameuse ville de *Thyatire*, le nom même en ayant été perdu. Ceux qui se croyoient les plus habiles, trompés par une fausse ressemblance de nom, s'imaginoient que ce fût la ville de *Tiria*, à une journée d'Epheso; mais M. Ricaut, consul de la nation angloise, y étant allé accompagné de plusieurs de ses compatriotes qui négocioient à Smyrne, reconnut bien que *Tiria* n'avoit rien que de moderne, & que ce n'étoit pas ce qu'ils cherchoient. Comme ils jugeoient à-peu-près du quartier où elle pouvoit être, ils allèrent à *Ak-Hissar*, où ils virent plusieurs mafures antiques, & trouverent le nom de *Thyatire* dans quelque inscription; après quoi ils ne douterent plus que ce ne fût elle-même. M. Spon s'en est convaincu lui-même par ses propres yeux.

Avant que d'entrer dans la ville, poursuit-il, on voit un grand cimetière des Turcs, où il y a quelques inscriptions. Dans le kan proche du bazar, on trouve environ trente colonnes avec leurs chapiteaux & piédestaux de marbre, disposés confusément en-dedans pour soutenir le couvert. Il y a un chapiteau d'ordre corinthien, & des feuillages sur le fût de la colonne. Sous une halle proche du bazar, on fit une inscription qui commence ainsi, ΗΚΡΑΤΙΣΤΗΘΙΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. ΒΟΥΑΗ, le très-puissant sénat de *Thyatire*.

Dans la cour d'un des principaux habitans, appelé *Mustapha-Chelbi*, on lit trois inscriptions. Les deux premières sont les jambages du portail de la maison, & parlent d'Antonin Caracalla, empereur romain, comme du bienfaiteur & du restaurateur de la ville, & le titre de *maître de la terre & de la mer* qui lui est donné est aussi rare que celui de *divinité présente des mortels*, qui lui est attribué dans une base de marbre à Frascati proche de Rome. Au milieu de la cour de la même maison, on voit un grand cercueil de marbre, où il y a la place de deux corps, & à l'un des côtés l'épithaphe du mari & de la femme qui y avoient été enlevés, & le nom de *Thyatire* est répété deux fois dans cette épithaphe.

Dans une colonne qui soutient une galerie du kan, on voit une autre inscription où on lit en grec & en latin que l'empereur Vespasien fit faire à *Thyatire* des grands chemins l'année de son sixième consulat.

Les Turcs, après avoir bâti une ville nommée *Ak-Hissar* ou *Eski-Hissar*, c'est-à-dire *château blanc*, abandonnerent ce lieu, & vinrent bâtir dans un lieu plus commode sur les ruines de l'ancienne *Thyatire*, en donnant à leur nouvelle ville le nom du château

Tome XVI.

qu'ils avoient quittés. Les maisons de leur *Thyatire* ou plutôt d'*Ak-Hissar*, ne sont que de terre ou de gazon enit au soleil. Le marbre n'est employé qu'aux moquées. Les habitans de cette ville sont au nombre d'environ trois mille, dont la plupart négocient en coton. Ils sont tous mahométans; on ne voit dans ce lieu ni chrétiens, ni grecs, ni arméniens, & l'ancien évêché de *Thyatire* n'existe plus qu'en idée. (D. J.)

THYBARRA, (*Géogr. anc.*) lieu de l'Asie mineure, au voisinage du Pactole. Xénophon, *cyrop.* l. VI. nous apprend que c'est où se tenoient les assemblées de la basse Syrie. Etienne le géographe écrit *Thymbrara*; & Berkelius penche à croire que c'est la véritable orthographe. (D. J.)

THYBRIS, (*Géogr. anc.*) nom d'un fleuve de Sicile, selon le scholiaste de Théocrite, qui dit que ce fleuve couloit sur le territoire de Syracuse. Servius, in *Æneid.* liv. VIII. v. 322. qui écrit *Tybris*, lui donne seulement le nom de Fosse, *Fossa syracusana*, & ajoute qu'elle fut creusée par les Africains & par les Athéniens près des murs de la ville pour insulter aux habitans. (D. J.)

THYESSOS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de la Lydie, & à une ville de la Pisidie. (D. J.)

THYIA, (*Antiq. grec.*) Déesse, fête de Bacchus qui se célébroit à Elis. Les Eléens ont une dévotion particulière à Bacchus, dit Pausanias dans ses éliques. Ils prétendent que le jour de sa fête, appelée *thyia*, il daigne les honorer de sa présence, & le trouver en personne dans le lieu où elle se célèbre; les prêtres du dieu apportent trois bouteilles vuides dans sa chapelle, & les y laissent en présence de tous ceux qui y sont, éléens ou autres: ensuite ils ferment la porte de la chapelle, & mettent leur cachet sur la serrure, permis à chacun d'y mettre le sien. Le lendemain on revient, on reconnoît son cachet, on entre, & l'on trouve les trois bouteilles pleines de vin. Il falloit mettre le cachet sur la bouteille, & cette précaution est encore été vaine. « Plusieurs éléens très-dignes de foi, ajoute l'historien, & même des étrangers, m'ont assuré avoir été témoins de cette merveille; » ceux d'Andros assurent aussi que chez eux, durant les fêtes de Bacchus, le vin coule de lui-même dans son temple; mais conclut Pausanias, si sur la foi des Grecs nous croyons ces sortes de miracles, il ne restera plus qu'à croire les contes que chaque nation fera sur ses dieux. Au reste on peut lire ici Potter, *Archeol. grec.* liv. II. c. xx. tome I. p. 405. (D. J.)

THYIADES, (*Mytholog.*) mot formé du grec *θυια*, courir avec impétuosité; c'étoit des surnoms qu'on donnoit aux bacchantes; parce que dans les fêtes & les sacrifices de Bacchus, elles s'agitoient comme des furieuses, & couroient comme des folles. Les *thyiades* étoient quelquefois saisies d'enthousiasme ou vrai ou simulé, qui les pouffoit même jusqu'à la fureur; ce qui pourtant ne diminuoit en rien le respect du peuple à leur égard. En voici deux preuves historiques.

Plutarque me fournira la première. Après, dit-il, que les tyrans des Phocéens eurent pris Delphes, dans la guerre sacrée, les prêtresses de Bacchus, qu'on nomme *thyiades*, furent saisies d'une espèce de fureur bacchique, & errant pendant la nuit, elles se trouverent sans le savoir à Amphisse; là fatiguées de l'agitation que leur avoit causé cet enthousiasme, elles se couchèrent & s'endormirent dans la place publique. Alors les femmes de cette ville confédérées des Phocéens, craignant que les soldats des tyrans ne fissent quelque insulte à ces *thyiades* consacrées à Bacchus, coururent au marché, se rangerent en cercle autour d'elles, afin que personne ne pût en approcher, gardant en même tems un profond silence

Q q ij



pour ne point troubler leur sommeil. Quand les *thyiades* furent éveillées, & revenues de leur phrénésie, les Amphissiennes leur donnerent à manger, les traitèrent avec honneur, & obtinrent permission de leurs maris de les reconduire jusqu'en lieu de sûreté. Seconde preuve.

Les Eléens avoient une compagnie de ces femmes consacrées à Bacchus, qu'on appelloit les *seize*, parce qu'elles formoient toujours ce même nombre. Dans le tems qu'Aristotime qui avoit occupé la tyrannie, traitoit ce peuple avec la dernière dureté, ils lui envoyèrent les *seize*, dans le dessein d'obtenir de lui quelque grâce. Chacune d'elles étoit ornée d'une des couronnes consacrées au dieu Bacchus. Le tyran se tenoit alors dans la grande place, entouré de soldats de sa garde, qui voyant arriver les *thyiades*, serangerent par respect de côté & d'autre pour les laisser approcher d'Aristotime; mais dès que le tyran eut appris le sujet de leur venue, il les fit chasser, & les condamna chacune à deux talens d'amende. Ce procédé indigna tellement les Eléens; qu'ils conspirèrent sa perte, & se débarrassèrent de lui. (D. J.)

THYIASES, (Antiq. grec.) on appelloit ainsi les danses des bacchantes en l'honneur du dieu qui les agitoit. Il y a d'anciens monumens qui nous représentent les gestes & les contorsions affreuses qu'elles faisoient dans leurs danses; l'une paroît un pié en l'air, haussant la tête vers le ciel, ses cheveux négligés flottans au-delà des épaules, tenant d'une main un thyrsé, & de l'autre une petite figure de Bacchus; une autre bacchante, plus furieuse encore, les cheveux épars, le corps à demi-nud, dans la plus violente contorsion, tient une épée d'une main, & de l'autre la tête d'un homme qu'elle vient de couper. (D. J.)

THYELLIES, s. f. pl. (Antiq. grec.) fêtes en l'honneur de Vénus, qu'on invoquoit dans les orages; *θύλλα, orage, tempête.* (D. J.)

THYIES, (Mythol.) ce sont les fêtes de Bacchus honoré par les *Thyiades*. Voyez THYIA. (D. J.)

THYITES, (Hist. nat.) nom donné par Dioscoride à une terre compacte, & endurcie comme une pierre qui se trouvoit en Egypte, & dont on vantait les vertus dans les maladies des yeux. Il paroît par ses vertus que cette terre pouvoit être vitriolique. Quelques-uns ont cru que Dioscoride avoit voulu désigner sous ce nom la turquoise, d'autres ont cru que c'étoit un marbre verd.

THYLACION, (Méd. anc.) *θυλακίον*; ce mot grec désigne dans les anciens auteurs, la bourse qui est formée par les membranes du fœtus à l'orifice des parties naturelles peu avant l'accouchement. Il n'y a que les Grecs qui ayent exprimé par un seul mot des phénomènes aussi cachés à nos yeux. (D. J.)

THYLLA, (Antiq. grec.) *θύλλα*; fête particulière en l'honneur de Vénus. (D. J.)

THYM, ou THIM, s. m. (Hist. natur. Botan.) *thymus*; genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure est relevée, & le plus souvent divisée en deux parties, & l'inférieure en trois.

Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les tiges sont dures & ligneuses, & que les fleurs sont réunies en maniere de tête. Tournefort, I. R. H. Voyez PLANTE.

Entre les douze espèces de *thym* que compte Tournefort, il y en a bien deux ou trois dont il faut dire un mot; le principal est le *thym* de Crete, *thymus capitatus*, qui Dioscoride, I. R. H. en anglois, the headed-thyme from Crete.

C'est un sous-arbrisseau qui croît à la hauteur d'un

pié; il pousse plusieurs rameaux, grêles, ligneux; blancs, garnis de petites feuilles opposées, menues, étroites, blanchâtres, qui tombent l'hiver en certains lieux, selon Clusius, & qui sont d'un goût âcre. Ses fleurs naissent en maniere de tête aux sommets des rameaux, petites, purpurines, formées en gueule; chacune est un tuyau découpé en deux levres avec quatre étamines à sommets déliés. Quand cette fleur est passée, il lui succède quatre semences presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante, dont l'odeur est agréable, est des plus communes en Candie, dans l'île de Corfou, dans toute la Grece, en Espagne, en Sicile, le long des côtes maritimes tournées au midi, sur les montagnes, & aux autres lieux exposés au soleil; on la cultive dans les jardins des curieux; sa fleur varie en couleur suivant le terroir.

THYM, (Chimie & Mat. médic.) plante aromatique de la classe des labiées de Tournefort.

Toute cette plante répand une odeur très-agréable, quoique assez forte. Elle a un goût âcre & amer. On emploie principalement ses feuilles & ses fleurs, ou plutôt leurs calices; car on doit compter les pétales à-peu-près pour rien comme dans toutes les fleurs des plantes de cette classe.

La marjolaine & le serpolet sont celles des plantes labiées avec lesquelles le *thym* a le plus de rapport. M. Cartheuser assure que l'huile essentielle de *thym* est plus âcre que celle de marjolaine, & que la première plante contient aussi une plus grande quantité du principe camphré, dont nous parlerons plus bas. L'huile essentielle de *thym* est d'une couleur dorée ou rouge. M. Cartheuser en a retiré environ un gros & demi d'une livre de plante. Cette huile est, selon une expérience de Neumann, rapportée dans le *miscellanea berlinensis*, en partie liquide, & en partie concrète, dès le tems même de la distillation; c'est-à-dire qu'en distillant le *thym* avec l'eau, selon la méthode ordinaire, il s'éleve un principe huileux concret, un vrai camphre capable d'obstruer le bec de l'alambic, &c. Voyez CAMPHRE.

Le *thym* est rarement employé dans les remèdes magistraux destinés à l'usage intérieur. Il est sûr cependant que réduit en poudre, ou bien infusé dans l'eau, dans le vin, &c. il pourroit servir utilement dans tous les cas pour lesquels on emploie les feuilles ou les fleurs de sauge, & qu'il fourniroit même dans tous ces cas un remède plus efficace; on peut regarder ces remèdes, & sur-tout la poudre, comme de bons emmenagogues, aristolochiques, &c. comme stomachiques, cordiaux, vulnéraires, &c.

L'usage du *thym* pour les remèdes extérieurs est plus fréquent. On le fait entrer assez généralement dans la composition des vins aromatiques, des lotions & des demi-bains qu'on destine à fortifier les membres, à en dissiper les enfures, à en calmer les douleurs, &c.

Le *thym* que les botanistes appellent de *Crete*, qui est celui de Dioscoride & des anciens, & qui est absolument analogue à notre *thym* commun, a été employé dans plusieurs anciennes compositions officielles, telles que la confection hamech, l'*aurea alexandrina*, &c. Les modernes emploient le *thym* vulgaire dans un grand nombre de compositions tant externes qu'internes, & ils y font entrer aussi ses principes les plus précieux, son huile essentielle par exemple, dans le baume nervin & dans le baume apoplectique; son eau distillée dans une eau composée, appelée aromatique par excellence, *aqua odorata*; seu *millefolium*, de la pharmacopée de Paris. (b)

THYMBRE, s. f. (Hist. nat. Botan.) *thymbra*, genre de plante qui ne diffère du *thym*, de la farriette & du calament, qu'en ce que ses fleurs sont disposées

en rond. Tournefort, *J. R. H. Voyez* PLANTE.

Il y a cinq espèces de ce genre de plante, dont les fleurs sont toutes semblables à celles du thym, & n'en diffèrent que parce qu'elles naissent verticillées autour des tiges. La plus commune, *thymbra legitima*, seu *saturcia cretica*, a la racine dure & vivace. Elle pousse comme le thym plusieurs tiges rameuses en manière d'arbrisseau, quarrées, fermes & couvertes d'une laine assez rude : ses feuilles sont fréquentes, un peu velues dès le bas, semblables à celles du thym; ses fleurs sont verticillées, ou disposées par anneaux & par étages entre les feuilles, aux sommités des tiges d'une couleur blanchâtre tirant sur le purpurin. Cette plante est cultivée dans les jardins, elle fleurit en été, a une saveur un peu âcre; mais elle répand une odeur agréable, qui participe de la sarriette & du thym; on l'estime apéritive, atténuante & discutive; on l'emploie intérieurement & extérieurement. (D. J.)

THYMBRÉE, (*Géogr. anc.*) *Thymbraia* ou *Thymbrara*; c'est le nom d'une ville de la Troade, fondée par Dardanus, & un fleuve sur le bord duquel les Troyens avoient consacré un temple à Apollon surnommé par cette raison *Thymbréen*.

Mais *Thymbrée* est encore un nom immortel, pour avoir été le lieu de la Phrygie où se donna la bataille entre Cyrus, fondateur de la monarchie des Perses, & Crésus roi de Lydie; cette bataille, un des plus considérables événements de l'antiquité, décida de l'empire de l'Asie en faveur de Cyrus; elle se trouve décrite dans les *VI. & VII. l. de la Cyropédie* de Xénophon; & puisque c'est la première bataille rangée dont nous connoissons le détail avec quelque exactitude, on la doit regarder comme un monument précieux de la plus ancienne tactique.

M. Freret, sans avoir connu la pratique de la guerre, a remarqué, dans les *mém. de l'hist. tom. VI. in-4°. p. 536.* deux choses importantes sur cette bataille de *Thymbrée*; sa première remarque est que le retranchement mobile de chariots dont Cyrus forma son arrière-garde, & qui lui réussit si bien, a été employé heureusement par de grands capitaines modernes.

Lorsque le duc de Parme, Alexandre Farnese, vint en France pendant les guerres de la ligue, il traversa les plaines de Picardie, marchant en colonne au milieu de deux files de chariots qui couvroient ses troupes; & Henri IV. qui cherchoit à l'engager au combat, n'osa jamais entreprendre de l'y forcer, parce qu'il ne le pouvoit sans attaquer ce retranchement mobile, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'exposer à une perte presque certaine.

Le duc de Lorraine employa la même disposition avec un égal succès, lorsqu'après avoir tenté inutilement de jeter du secours dans Brisac, assiégé par le duc de Veimars, il fut obligé de se retirer presque sans cavalerie, à la vue de cet habile général qui avoit une armée très-forte en cavalerie. Le duc de Lorraine marcha sur une seule colonne, couverte aux deux ailes par les chariots du convoi qu'il avoit voulu jeter dans Brisac; & ce retranchement rendit inutiles tous les efforts que fit le duc de Veimars pour le rompre.

La seconde chose qui paroît à M. Freret mériter encore plus d'attention dans ce même combat, c'est que Cyrus dut presque uniquement sa victoire aux 4000 hommes qui étoient derrière le retranchement, puisque ce furent ces troupes qui envelopperent & prirent en flanc les deux portions des ailes de l'armée lydienne, avec lesquelles Crésus espéroit envelopper l'armée persane.

César employa une semblable disposition à Pharsale; & ce fut elle seule qui lui fit remporter la victoire sur l'armée de Pompée beaucoup plus forte que la

sienne, sur-tout en cavalerie. César lui-même nous apprend dans ses mémoires, que c'étoit de cette disposition qu'il attendoit le gain de la bataille. On apercevra sans peine la conformité des deux dispositions de *Thymbrée* & de Pharsale, en lisant les mémoires de César; & cette conformité est le plus grand éloge que l'on puisse faire de Cyrus dans l'art militaire. Elle montre que ce qu'il avoit fait à *Thymbrée*, a servi de modèle à un des plus grands généraux qui aient jamais paru, & cela dans une occasion où il s'agissoit de l'empire de l'univers. (*Le chevalier DE JAUCCOURT.*)

THYMBREUS, (*Mythol.*) surnom que Virgile donne à Apollon, parce qu'il avoit un culte établi dans la Troade, en un lieu appelé *Thymbra*. Ce fut dans le temple d'Apollon *Thymbreus*, qu'Achille fut tué en trahison par Paris. (D. J.)

THYME, f. m. (*Nosologie.*) en latin *thymus*, en grec *θύμος*, & *θύμιον*; petit tubercule indolent, charnu, semblable à une verrue, qui se forme à l'anus, ou aux environs des parties naturelles de l'un & de l'autre sexe, & qui ressemble à la fleur du thym. (D. J.)

THYMELE, (*Littérat.*) *Θυμίλη*; lieu du théâtre des Grecs & des Romains, où ils plaçoient la symphonie. (D. J.)

THYMELEE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) On trouvera le caractère de ce genre de plante au mot GARON. Tournefort en compte trente-cinq espèces; nous en décrirons deux, celle des pays chauds, à feuille de lin, & celle de la mer Noire.

La *thymelle* des pays chauds, *thymelica monspeliaca*, J. B. 1. 591. *thymelæa foliis lini*, J. R. 494. a la racine longue, grosse, dure, ligneuse, grise ou rougeâtre en dehors, blanche en-dedans, couverte d'une écorce épaisse, forte & tenace, d'un goût doux au commencement, mais ensuite âcre brûlant & caustique.

Elle pousse un petit arbrisseau, dont le tronc gros comme le pouce, est haut d'environ deux piés, divisé en plusieurs branches, menues, droites, revêtues de feuilles toujours vertes, assez ressemblantes à celles du lin, mais plus grandes, plus larges, pointues, un peu visqueuses au toucher, & sous la dent.

Ses fleurs naissent aux sommités des rameaux, ramassées plusieurs ensemble comme en grappes, petites, blanches, formant chacune un tuyau cylindrique fermé dans le fond, évasé par le haut, & découpé en quatre parties opposées en croix, avec huit étamines à sommets arrondis.

Quand ces fleurs sont passées, il leur succède des fruits gros à-peu-près comme ceux du myrthe, mais un peu plus long, ovales, charnus, remplis de suc, verts au commencement, puis rouges comme du corail; ils contiennent une seule semence oblongue, couverte d'une pellicule noire, luisante, fragile, sous laquelle est cachée une moëlle blanche, d'un goût brûlant.

Cette plante croît abondamment en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, aux lieux rudes, incultes, escarpés, parmi les broussailles, proche de la mer; elle fleurit en Juillet, & souvent durant toute l'automne.

La *thymelle* de la mer Noire, *thymelæa ponica citri foliis*, est qualifiée de plante admirable par Tournefort, dans ses voyages. Sa racine est couverte d'une écorce couleur de citron; elle produit une tige si pliante qu'on ne sauroit la casser; elle est chargée vers le haut, de feuilles semblables par leur figure & par leur consistance, à celles du citronnier; chaque fleur est un tuyau jaune, verdâtre, tirant sur le citron, divisé en quatre parties opposées en croix, avec quatre étamines surmontées de quatre autres; le pistil est terminé par une petite tête blanche; les feuilles écrasées ont l'odeur de celles du sureau, &

sont d'un goût mucilagineux, lequel laisse une impression de feu assez considérable, de même que le reste de la plante; l'odeur de la fleur est douce; de toutes les espèces connues de *thymélées*, c'est celle qui a les feuilles les plus grandes; mais sa qualité caustique & brûlante, montre assez qu'il ne faut jamais l'employer en médecine: c'est bien dommage qu'il en soit de même de toutes les autres espèces, car d'ailleurs ce sont des plantes charmantes pour l'ornement d'un jardin; plusieurs d'entr'elles fleurissent en Janvier, quand la saison est douce, & sont en Février dans toute leur perfection. (D. J.)

THYMELEE de Montpellier, (Mat. méd.) Voyez GAROU.

THYMELEE à feuilles de laurier, (Mat. méd.) Voyez LAUREOLE.

THYMELICI, f. m. (Littérat.) les Romains nommoient ainsi les musiciens qui chantoient dans les entr'actes, ou ceux qui dansoient d'après les airs de la symphonie. Le lieu du théâtre où ils étoient placés, s'appelloit, comme je l'ai dit, *thymele*, d'où vient que Juvenal dit, *sat. vj. vers. 66.*

*Attendis tymele, tymele nunc rustica distat.*

(D. J.)

THYMÉLIES, f. m. (Antiq. rom.) les *thymélies* étoient des chansons en l'honneur de Bacchus; ces chansons tiroient leur nom de *Thymélée* fameuse baladine, qui fut agréable à l'empereur Domitien: on appella par la même raison *thyméliens*, les gens de théâtre qui dansoient & chantoient dans les intermedes; enfin le lieu où ils faisoient leurs représentations, reçut aussi le nom de *thymélit*. (D. J.)

THYMIAMA, f. f. (Hist. nat. Bot. mod.) nom donné par quelques auteurs à l'écorce de cascarielle, & par d'autres à l'écorce de l'arbre qui porte l'encens dont on se sert dans les parfums. Voyez ENCENS, & CASCARILLE. (D. J.)

THYMIAMATA, (Mat. méd. anc.) θυμιαματα; c'étoit des espèces de fumigations aromatiques, dont les ingrédients étoient choisis, & si diversifiés, qu'il paroît que dans leur composition, on consultoit le plaisir autant que l'utile. Comme plusieurs des ingrédients qui entroient dans ces sortes de fumigations, ne répandent point une bonne odeur, les commentateurs se sont persuadés que c'étoient des drogues différentes de celles auxquelles nous donnons aujourd'hui les mêmes noms; mais cette opinion n'est fondée que sur la fausse supposition qu'on ne composoit ces sortes de préparations aromatiques, que pour la bonne odeur.

Le *castoreum* étoit un ingrédient des fumigations aromatiques, d'où il suit que les anciens faisoient entrer dans ces fumigations, des drogues salutaires, ainsi que des drogues d'une odeur agréable. La gomme ammoniacque y entroit aussi; l'odeur du galbanum est encore pire; cependant, suivant le témoignage des anciens, toutes ces drogues de mauvaise odeur, se rencontroient ensemble dans les *thymiamata*, conjointement avec l'encens, la myrrhe, le jonc odorant, & autres parfums. (D. J.)

THYMIATERIUM, (Géogr. anc.) le périple d'Hannon nous apprend que c'est la première ville, ou colonie, que ce général carthaginois fonda dans son voyage, le long des côtes de Lybie; mais *Thymiatarium* ne paroît pas être exactement le nom de cette ville, ou de cette colonie; c'est *dumathiria* qu'on doit lire, suivant Bochart, qui traduit ce mot phénicien par le mot grec *πιδιάδα*, en latin *urbem compassum*. Les mots *dumathir* & *dumithor*, en hébreu, signifient un terrain uni; telle étoit la situation de cette première ville d'Hannon, & sans doute il prétendit l'exprimer dans le nom qu'il lui donna. Le mot grec *θυμιατηριον*, substitué par le traducteur, dans la vue,

dit Bochart, d'adoucir le phénicien, trop rude apparemment pour des oreilles attiques, veut dire un vase à brûler de l'encens. Ramusio & Mariana prétendent que le nom moderne est *Azamor*, située en Lybie, environ à deux journées de navigation au-delà de Gibraltar. (D. J.)

THYMIQUE, adj. en Anatomie, se dit des artères & des veines qui se distribuent au *thymus*. Voyez THYMUS.

THYMIAS, (Géogr. anc.) golfe de l'Asie mineure, dans la Doride, selon Pline, l. III. c. xxvij. & Pomponius Méla, l. I. c. 16. (D. J.)

THYMO, f. m. (Hist. nat. Ichtiolog.) poisson qui se pêche dans le Thésin, fleuve d'Italie, & auquel on a donné le nom de *thymo*, parce qu'il sent le thim. Il devient long d'une coudée; il a la tête petite à proportion du corps; le ventre est un peu pendants à sa partie antérieure, le corps a une couleur bleue, & la tête est de diverses couleurs: ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux à la partie antérieure du ventre, une au-dessous de l'anus, & deux sur le dos: la première des nageoires du dos est beaucoup plus grande que l'autre, & de couleur rouge avec des taches noires: la nageoire de la queue est fourchue. Rondelet, *hist. des poissons de rivières*, ch. x. Voyez POISSON.

THYMOXALME, (Mat. méd. anc.) θυμοχαλμή; préparation de vinaigre, de thym, de sel, & de quelques autres ingrédients. On ordonnoit le *thymoxalme* extérieurement dans la goutte & les enflures, & on le prescrivoit intérieurement dans les maux d'estomac, à la dose d'environ un quart de pinte, dans de l'eau chaude: il opéreroit comme purgatif, & voici sa préparation. On prenoit deux onces de thym pilé, autant de sel, un peu de farine, de rhue, & de poullior: on mettoit le tout dans un pot, ensuite on versoit dessus trois pintes d'eau, & quatorze onces de vinaigre: on couvroit bien le pot d'un gros drap, & on l'exposoit pendant quelque tems à la chaleur du soleil. Dioscoride, l. V. c. xxjv. (D. J.)

THYMUS, f. m. en Anatomie, est une glande conglobée, située à la partie supérieure du thorax, sous les clavicules, à l'endroit où la veine-cave & l'aorte se partagent, & forment les branches qu'on appelle *souclavières*. Voyez GLANDE.

Le *thymus* est cette partie qui dans la poitrine du veau se nomme *ris de veau*. Elle est grosse dans les enfans; mais à mesure qu'ils croissent, elle diminue. Ses artères & ses veines sont des branches des carotides & des jugulaires. Ses nerfs viennent de la huitième paire; & ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans le canal thorachique.

Le savant docteur Tyson prétend que l'usage du *thymus* est de servir de décharge au chyle qui est dans le conduit thorachique du fœtus, dont l'estomac étant toujours plein de la liqueur dans laquelle il nage, tient nécessairement le conduit thorachique distendu par le chyle; d'autant que le sang que le fœtus reçoit de la mère, remplit les veines, & empêche le chyle d'entrer librement dans la veine souclavière. Voyez FŒTUS.

M. Cheselden observe que le *thymus* est fort petit dans les hommes, & que les glandes thyroïdes sont très-grosses à-proportion. Mais dans les animaux qu'il a examinés, il a trouvé justement le contraire; ce qui l'a porté à croire que le *thymus* & les glandes thyroïdes ont les mêmes vaisseaux lymphatiques, & que le premier, ou les dernières venant à augmenter à-proportion autant que feroient tous deux ensemble, cela produit le même effet que si tous deux augmentoient réellement; & que la raison pour laquelle le *thymus* grossit plutôt que les glandes thyroïdes dans les brutes, c'est que la forme du thorax dans ceux-ci laisse un espace convenable pour loger



cette glande; qu'au contraire dans les hommes, la raison pour laquelle les glandes thyroïdes augmentent si fort, c'est que l'endroit du thorax où est placé le *thymus*, n'est pas assez étendu pour loger une grosse glande.

**THYNÉE**, f. m. (*Littérat.*) *thyneum*, en grec *θύνη*; sacrifice que les pêcheurs grecs faisoient à Neptune, auquel ils immoloient un thon, afin de se rendre ce dieu favorable, & de faire une bonne pêche. (*D. J.*)

**THYNIAS**, (*Géog. anc.*) ou **THYNNIAS**, nom 1°. d'un promontoire de Thrace, entre Apollonie & les îles Cyanées. Niger dit qu'on l'appelle aujourd'hui *Sagora*.

2°. Ile du Pont-Euxin, sur la côte de la Bithynie. Plin. Strabon & Pomponius Mela, connoissent tous cette île.

**THYNNÉES**, f. f. pl. (*Antiq. grecq.*) *θύνη*; c'étoient des fêtes où les pêcheurs sacrifioient des thons à Neptune; un *thon* se dit en grec *θύνος*. (*D. J.*)

**THYONÉ**, (*Mytholog.*) c'est, selon Ovide, le nom sous lequel Sémélé fut mise par Jupiter au rang des déesses, après que son fils l'eût retirée des enfers; d'où vient que Bacchus est aussi surnommé *Thyonéus*.

**THYONÉEN**, (*Littérat.*) *thyoneus*; c'est à-dire *furieux*, du grec *θύων*, *furor*. Ce nom fut donné à Bacchus, à cause des mouvemens de fureur dont les Bacchantes étoient animées. (*D. J.*)

**THYOS**, (*Antiq. grecq.*) *θύος*; offrande qu'on faisoit aux dieux, de glands, d'herbes & de fruits, & c'étoit là les seuls sacrifices qui fussent d'usage dans les premiers tems. Voyez *Potter. Archaeol. grec. t. I. pag. 213.*

**THYRÉE**, (*Géog. anc.*) *Thyraa*, 1°. Ville de la Phocide. Pausanias, l. II. c. iv. dit que Phocus mena une colonie à *Thyraa*, dans le pays appelé depuis *Phocis*; mais il faut lire ici *Tuhorsa*, comme Pausanias lui-même l'écrit en d'autres endroits de ses ouvrages. Voyez **TITHORÉA**.

2°. *Thyraa*, ville située entre la Laconie & le pays d'Argos, selon Pausanias, l. VIII. c. iij. & Strabon, l. VIII. pag. 376. Cette ville appartenoit aux Lacédémoniens, mais ils l'avoient donnée aux Egénetes, qui avoient été chassés de leur pays.

3°. *Thyraa*, île sur la côte du Péloponnèse, dans le golfe Thyréatique, selon toute apparence. (*D. J.*)

**THYRÉENS**, (*Géog. anc.*) *Thyrai*; peuples d'Italie dans la Japygie. Strabon, l. VI. pag. 282: les place entre Tarente & Brindes, dans les terres au milieu de l'isthme.

**THYRIDES**, (*Géog. anc.*) c'est à-dire *les fontaines*. Pausanias, l. III. c. xxv. donne ce nom au sommet du Ténare, qui étoit à trente stades du promontoire *Tanarum*, & auprès duquel on voyoit les ruines de la ville Hippola. Plin. l. IV. c. xij. donne ce même nom de *Thyrides*, à trois îles du golfe Asinæus, îles connues aujourd'hui, dit le P. Hardouin, sous le nom commun de *Venético*, à cause du cap voisin appelé *Capo Venetico*. Le nom de *Thyrides* se trouve dans Strabon, l. VIII. pag. 335, 360 & 362. mais il ne dit point s'il entend par là des îles, ou un cap; on lit seulement dans un endroit *Thyrides, quod est in Messeniaco sinu precipitium fluitibus obnoxium, à Tanaro distans stadiis 130*. Cette distance si différente de celle que marque Pausanias, pourroit faire croire que le nom de *Thyrides* étoit commun à deux endroits de ce quartier du Péloponnèse. (*D. J.*)

**THIRITES**, (*Hist. nat.*) on ne nous dit rien de cette pierre, sinon qu'elle ressembloit au corail.

**THYRIUM**, (*Géog. anc.*) ville de l'Acarnanie. Tite-Live, Polybe & Etienne le géographe, l'ont connue. (*D. J.*)

**THYROARYTHÉNOÏDIEN**, en Anatomie, est le

nom d'une paire de muscles situés au-dessous du cartilage thyroïdien; ils viennent de la partie moyenne & postérieure de ce cartilage, & se terminent à la partie antérieure des cartilages arythénoïdes. Voyez **ARYTHÉNOÏDE**.

**THYRO-ÉPIGLOTIQUES**, en Anatomie, nom de deux muscles de l'épiglotte, qui se croisent avec les muscles thyro-arythénoïdiens, & s'attachent à la face latérale interne du cartilage thyroïde, & latéralement à l'épiglotte.

**THYRO-HYOIDIEN**, en Anatomie, nom d'une paire de muscles du larynx. Voyez **HYO-THYROIDIEN**.

**THYROÏDE**, en Anatomie, cartilage le plus grand de tous ceux du larynx; il est situé à la partie antérieure. Voyez **LARYNX**.

Ce mot vient du grec *θυρος*, *bouclier*, parce qu'il ressemble à un bouclier.

Il est attaché par l'extrémité de ses grandes cornes avec l'extrémité de celles de l'os hyoïde, au moyen d'un ligament, & avec le cartilage cricoïde. Voyez **CRICOÏDE**.

Il y a quatre glandes assez grosses, qui servent à humecter le larynx, deux supérieurement, & deux inférieurement. Les deux dernières sont appelées *thyroïdes*, & sont situées à côté du larynx, près du cartilage cricoïde ou annulaire, & du premier anneau de la trachée-artère, une de chaque côté.

Elles ont la figure de petites poires, & une couleur un peu plus rougeâtre, une substance plus ferme, plus visqueuse & plus ressemblante à la chair des muscles que les autres glandes.

Leurs nerfs viennent des recurrans, & leurs artères des carotides; leurs veines se déchargent dans les jugulaires, & leurs vaisseaux lymphatiques dans le canal thorachique.

L'usage des glandes *thyroïdes* est de séparer une humeur visqueuse qui sert à humecter & lubrifier le larynx, à faciliter le mouvement de ses cartilages, à tempérer l'acrimonie de la salive, & à rendre la voix plus douce.

**THYROIDIENNE**, **GLANDE**, (*Anat.*) c'est une grosse masse glanduleuse, blanchâtre, qui couvre antérieurement la convexité du larynx. Elle paroît d'abord comme formée de glandes, ou portions oblongues unies ensemble par leurs extrémités inférieures au-dessous du cartilage cricoïde, de sorte qu'elles représentent assez grossièrement une figure semilunaire, ou une espèce de croissant dont les cornes sont en haut, & le milieu en bas. Elle est médiocrement épaisse, & elle est latéralement courbée, comme le cartilage thyroïde dont elle a reçu le nom. Les deux portions latérales sont appliquées sur les muscles thyro-hyodiens ou hyo-thyroidiens, & la partie moyenne ou inférieure embrasse les muscles crico-hyodiens. Les muscles thyropharyngiens inférieurs jettent des fibres charnues sur cette glande. Ces mêmes muscles communiquent de part & d'autres par quelques fibres charnues avec les muscles sterno-thyroidiens & avec les hyo-thyroidiens.

Elle paroît de la même espèce que les premières glandes salivaires; mais elle est plus ferme. On a cru en avoir trouvé le conduit de décharge; mais c'étoit un vaisseau sanguin qui en avoit imposé. Il s'y rencontre quelquefois une trainée, comme une espèce de corde glanduleuse, qui va devant le cartilage thyroïde, & disparoît devant la base de l'os hyoïde.

Cette corde glanduleuse part du milieu de la base commune des portions latérales, & va se perdre entre les muscles sterno-hyodiens, derrière la base de l'os hyoïde, entre la base de cet os & la base de l'épiglotte, par lequel elle est attachée à la base de la langue. (*D. J.*)

**THYRO-PALATIN**, en Anatomie, nom d'un mus-

cle du voile du palais décrit par Santorini, & qu'on nomme aussi *thyro-palatin*. Il naît supérieurement du bord postérieur osseux du palais & de la membrane ferme qui des narines se rend au voile du palais & une partie marchant ensemble, tandis qu'une autre fait diversion, il descend, se réfléchit du voile derrière les amygdales, à la partie postérieure & latérale de la langue & de l'os hyoïde, plus enfoncé que le stylopharyngien; & ayant passé au-delà de la langue, il cotoie latéralement le pharynx pour se rendre à la corne & à la côte latérale du cartilage thyroïde même, toujours couvert de la membrane de ce cartilage; il va lâchement s'insérer à tous les muscles du pharynx. C'est le principal agent de la déglutition. Le pharyngo-staphilin de Valsalva & l'hiperoo-pharyngien de Santorini sont des portions de ce muscle. Voyez PHARYNGO-STAPHILIN & HIPEROO-STAPHILIN.

**THYRO-PHARYNGIEN**, en Anatomie, nom d'une paire de muscles qui viennent du cartilage thyroïde entre le bord & la ligne oblique, d'où ils montent obliquement en-arrière, se rencontrent & se croisent l'un sur l'autre sur la ligne blanche.

**THYRO-STAPHYLIN**, en Anatomie, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent des parties latérales du cartilage thyroïde, & en s'élargissant se terminent en forme d'arc au voile du palais.

**THYRREËNNE**, PIERRE, (*Hist. nat.*) lapis *thyreus*, nom donné par Plin à une pierre qui selon lui, surhageoit à l'eau quand elle étoit entière, mais qui tomboit au fond lorsqu'elle étoit brisée.

**THYRREUM VINUM**, vin connu des anciens, qui étoit fort épais & fort chargé en couleur, mais doux & agréable au goût.

**THYRSE**, f. m. (*Littérat.*) *Θύρσος*, *hastula frondibus vestita*, c'étoit une demi-pique ornée de feuillages de lierre & de pampre de vigne, entrelacées en forme de bandelettes. Il est incroyable combien Sannaxate a répandu d'érudition pour le prouver dans ses homonymies.

Les dieux de la fable avoient chacun leurs armes ou leurs symboles; le *thyrsé* étoit tout ensemble l'arme & le symbole de Bacchus & des bacchantes. Ce dieu portoit toujours le *thyrsé* à la main.

*Quis Bacchum gracili vestem pratendere thyrsō,  
Quis te celatā cum face vidit Amor?*

Qui vit jamais Bacchus mettre son *thyrsé* sous sa robe, ou Cupidon cacher son flambeau? On dit que Bacchus & ses compagnons portèrent le *thyrsé* dans leurs guerres des Indes pour tromper ces peuples, qui ne connoissoient pas les armes. Ensuite l'usage s'établit de s'en servir dans les fêtes de ce dieu. Phornutus prétend que le *thyrsé* appartient à Bacchus & aux bacchantes, parce que les grands buveurs ont besoin d'un bâton pour se soutenir, lorsque le vin leur a troublé la tête. Cette origine du *thyrsé* n'est pas fort ingénieuse; il vaut encore mieux s'en tenir à la première; les poètes n'ont pas voulu voir le *thyrsé* stérile entre les mains des bacchantes. Ils ont assuré qu'en frappant la terre de leur *thyrsé*, il en jaillissoit sur le champ, tantôt une source d'eau vive, & tantôt une fontaine de vin. (*D. J.*)

**THYRSE**, (*Criiq. sacrés.*) bâton entouré de feuillages, que les Juifs portèrent en réjouissance pendant la fête des tabernacles, pour rendre grâces à Dieu de la prise de Jérusalem par Macchabée. Ensuite ils ordonnerent unanimement qu'à l'avenir toute la nation célébrât chaque année la même fête, en portant des *thyrses* & des rameaux de palmes vertes devant l'Éternel qui leur avoit accordé la faveur inespérée de pouvoir purifier son temple. *II. Macch. x. 7.* (*D. J.*)

**THYSSAGETES**, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient près des Palus Méotides, selon Hérodote,

*l. IV. n. 22.* Ils étoient voisins des Jirca. Pomponius Méla, *l. I. c. xix.* écrit *Thysageta*, & Plin, *l. IV. c. xij.* *Thysageta*. (*D. J.*)

**THYSSELINUM**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne diffère de celui du persil de montagne qu'en ce que les espèces qui le composent, rendent un suc laiteux. Voyez PERSIL DE MONTAGNE, Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort ne compte que deux espèces de ce genre de plante umbellifère; la première, *thyselinum Plinii*, *l. R. H. 319*, s'appelle assez bien en anglois *the milky parsley*.

Sa racine est vivace, rouge-brune, empreinte d'un suc laiteux, d'un goût âcre & désagréable; elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, cannelée & creuse en-dedans; ses feuilles sont férulacées, c'est-à-dire, ressemblantes à celles de la férule, empreintes comme la racine d'un suc laiteux mêlé d'âcre & d'amer. Les sommités des rameaux soutiennent des parasols garnis de petites fleurs à cinq feuilles d'un blanc jaunâtre, disposées en rose avec autant d'étamines capillaires à sommets arrondis; à ces fleurs succèdent des semences jointes deux-à-deux, ovales, larges, aplaties, rayées sur le dos; cette plante croit le long des étangs & des ruisseaux, dans les prés bas & aquatiques, & aux lieux humides; elle fleurit en Juin & Juillet, & ses semences sont mûres au commencement de l'automne. (*D. J.*)

**THYSSUS**, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, sur le mont Athos, selon Plin & Thucydide. (*D. J.*)

## T I

**TIALQUE**, TIARLCK ou TIARLEC, f. m. (*Marine.*) sorte de bâtiment qui a une petite fourche, un grand baleston, un pont très-bas autour duquel il y a des courcives, deux petits blocs au bordage vers l'avant, pour y lancer des manœuvres, & trois ou quatre défenses de deux piés de long, qui pendent à des cordes aux deux côtés de l'avant.

**TIANCO**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales dont on ne nous apprend rien, sinon que les habitans le pilent & le prennent dans toutes sortes de liqueurs pour les moindres incommodités qu'ils ressentent.

**TIANO**, (*Géog. mod.*) en latin *Teanum*, ancienne petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues au couchant de Capoue. Elle a des eaux minérales dans son voisinage. *Long. 31. 45. latit. 41. 36.* (*D. J.*)

**TIARÉ**, (*Géog. anc.*) lieu de l'île de Lesbos, au voisinage de la ville de Mytilène. Plin, *l. XIX. c. iij.* dit que ce lieu produisoit une grande quantité de truffes, & Athénée remarque la même chose. Je voudrois bien savoir si les truffes de Lesbos étoient de la même nature que les nôtres; on n'en trouve plus à présent à Mytilène. Voyez le mot TRUFFE. (*D. J.*)

**TIARE**, (*Criiq. sacrés.*) ornement de tête des prêtres juifs, *Exod. xxviii. 40.* Cet ornement cependant ne consistoit qu'en une espèce de petite couronne faite de bysse ou de fin lin, *Exod. xxxix. 26.* Mais le grand prêtre, outre cette tiare, en avoit une autre d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle étoit gravé le nom *Jéhova*. (*D. J.*)

**TIARE**, (*Littérat.*) couverture de tête en Orient. On appelle ainsi une espèce de bonnet rond, droit, ou en pointe recourbée, tel qu'on le voit sur les figures d'Atis & de Mythras. Les *tiars* de plusieurs seigneurs particuliers étoient en cône courbée sur la pointe, avec deux bandelettes que l'on attachoit sous le menton pour les tenir; la *tiare* devint aussi l'ornement de tête ordinaire aux prêtres de Cybele. Les rois de Perse portèrent leurs *tiars* à pointes droites, &

& les autres souverains de l'Orient en portoient de différentes formes. Voyez **TIARE**, *Art numism.* (D. J.)

**TIARE**, (*Art numism.*) La tiare étoit d'un grand usage parmi les Orientaux. Celles dont les particuliers se servoient, étoient ou rondes ou recourbées par-devant, ou semblables au bonnet phrygien; il n'étoit permis qu'aux souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit, qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer; & l'on en faisoit tant de cas, que Demaratus le satraphe persien, après avoir donné un conseil fort utile à Xerxès, lui demanda pour récompense de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la tiare droite sur la tête.

Les médailles nous représentent ces différentes sortes de tiars. On y voit que celles des rois d'Arménie se terminoient par une espèce de cercle surmonté de plusieurs pointes; on y distingue communément celles des rois parthes de celles des rois de l'Osroène, par les divers ornemens dont les unes & les autres sont chargées; enfin la médaille de Xercès fait présumer que les tiars des rois d'Assyrie étoient fort pointues. Ces remarques toutes frivoles qu'elles paroissent, ont cependant un objet utile, puisqu'on peut en conclure 1°. que tout prince qui a pris la tiare sur ses médailles, a dû régner en Orient; 2°. qu'en observant avec attention la forme de la tiare, on connoitra à-peu-près l'endroit où il a régné. (D. J.)

**TIARE DU PAPE**, (*Hist. des papes.*) ornement qu'a pris le pontife de Rome pour marquer sa dignité; cet ornement est si superbe, qu'on a lieu de juger qu'il ne le tient pas de S. Pierre; en effet c'est une espèce de grand bonnet, autour duquel il y a trois couronnes d'or qui sont les unes sur les autres en forme de cercle, toutes éclatantes de pierreries, & ornées d'un globe avec une croix sur le haut de ce globe, & un pendant à chaque côté de la tiare.

Il est vrai néanmoins que la tiare papale n'étoit d'abord qu'un bonnet rond, entouré d'une simple couronne; mais Boniface VIII. trouvant ce bonnet trop simple, l'embellit d'une seconde couronne, pour indiquer qu'il avoit droit sur le temporel des rois; enfin Benoît XII. mit la troisième couronne; & cette triple couronne peut signifier tout ce qu'on voudra; pour moi je crois qu'elle désigne l'église d'Italie qui est triomphante, militante & souffrante.

**TIARIULIA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise située dans les terres, au pays des Ilercaons, suivant Ptolomée, l. II. c. vj. le nom moderne est, à ce qu'on prétend, *Taruel*. (D. J.)

**TIASUM**, (*Géogr. anc.*) ville de la Dace; Ptolomée, l. II. c. viij. la marque au voisinage de Néridana & de Zeugma; le nom moderne est *Diad*, selon Lazius. (D. J.)

**TIBALANG**, f. m. (*Hist. mod. superstit.*) nom que les anciens habitans idolâtres des Philippines donnoient à des fantômes qu'ils croyoient voir sur le sommet des arbres. Ils se les représentoient comme d'une taille gigantesque, avec de longs cheveux, de petits piés, des ailes étendues, & le corps peint. Ils prétendoient connoître leur arrivée par l'odorat, & ils avoient l'imagination si forte, qu'ils assuroient les voir. Quoique ces insulaires reconnoissent un Dieu suprême qu'ils nommoient *Barhala-may-capal*, ou *dieu fabricant*; ils adoroient des animaux, des oiseaux, le soleil & la lune, des rochers, des rivières, &c. Ils avoient sur-tout une profonde vénération pour les vieux arbres; c'étoit un sacrilège de le couper, parce qu'ils étoient le séjour ordinaire des *Tibalangs*.

**TIBARENIENS, LES**, (*Géog. anc.*) *Tibareni*,  
Tome XVI.

peuples d'Asie, sur le Pont-Euxin, aux environs de la Cappadoce. Pomponius Méla, l. I. c. ix. Strabon, l. XII. p. 348. & Plin, l. VI. c. lv. en font mention; ils sont appelés *Tibrani* par Eustathe; la contrée qu'ils habitoient, est nommée *Tibarania* ou *Tibarenia*, par Etienne le géographe; c'est d'eux dont parle Diodore de Sicile, l. XIV. sous le nom de *Tibaris tribus*.

Ces peuples mettoient ainsi que les Chalibés, le souverain bien à jouer & à rire, *cui in visu lusuque, summum bonum est*, dit Pomponius Méla, l. I. c. xix. De plus, dès que leurs femmes étoient délivrées du mal d'enfant, ils se mettoient au lit pour elles, & en recevoient tous les services qu'on rendoit ailleurs à des accouchées; ils en usent peut-être ainsi par cet esprit de plaisanterie qui les portoit à se divertir de tout. Quoi qu'il en soit, divers auteurs, Apollonius, Valerius Flaccus, & l'historien Nymphodore, leur attribuent cette coutume. Diodore de Sicile, l. IV. c. xiv. dit que la même chose avoit lieu dans l'île de Corse. M. Colomies nous assure que le même usage se pratiquoit autrefois chez les Béarnois, & qu'ils le tenoient des Espagnols. Théoporet observe une chose plus sérieuse, c'est que les *Tibareniens* ayant reçu l'Evangile, abrogèrent la cruelle loi qui régnoit chez eux, & qui ordonnoit de précipiter les vieilles gens. (D. J.)

**TIBERE, MARBRE DE**, (*Hist. nat.*) *marmor Tiberium*; les Romains appelloient ainsi un marbre vert rempli de veines blanches, qui se tiroit d'Egypte; ils l'appelloient aussi *marmor Augustum*. Plin nous dit qu'Auguste & Tibere furent les premiers qui en firent venir à Rome; il paroît que ce marbre est le même que celui que nous connoissons sous le nom de *verd antique*, ou de *verd d'Egypte*.

**TIBERIACUM**, (*Géog. anc.*) ville de la basse Germanie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Colonia-Trajana, à Colonia-Agrippina, entre Juliacum, & Colonia-Agrippina, à huit milles de la première de ces villes, & à dix de la seconde. C'est aujourd'hui Berthelm, qui conserve en quelque sorte son ancien nom, dont il a perdu la première syllabe. (D. J.)

**TIBERIADE, EAUX DE**, (*Hist. nat. Eauz minér.*) source d'eaux chaudes qui sont près de *Tibriade* en Egypte; le docteur Perry étant sur les lieux, a fait en physicien quelques expériences sur ces eaux minérales, pour en connoître la nature. Une demi-drachme d'huile de tartre versée dans une once & demie de cette eau, elle est devenue trouble & bourbeuse; au bout de douze heures, les trois quarts de cette eau parurent comme de la laine blanche, laissant seulement une petite quantité d'une eau limpide au fond du vaisseau. Cette substance laineuse de couleur blanche ayant été séchée, a donné une fort petite quantité d'ochre jaune.

Une drachme & demie d'esprit de vitriol ayant été jetée dans cette eau, a produit beaucoup de sédiment blanc & onctueux. Une solution de sublimé ayant été versée dessus l'eau à la même dose d'une drachme & demie, l'eau est devenue trouble, jaunâtre, & a déposé un peu de sédiment terreux; il paroît de-là que cette eau contient un sel nitreux. Le sucre de Saturne ayant été ajouté sensiblement à la dose d'une drachme & demie, cette eau a déposé un peu de sédiment de brique. Mêlé avec de l'esprit de sel armoniac, elle se change en une liqueur trouble, d'un verd bleuâtre, & dépose enfin un sédiment cotonneux. Le sucre de violette la change en couleur jaunâtre; les rapures de noix de galle, la changent en un pourpre foncé, & en secouant la bouteille, elle devient aussi noire que de l'encre.

Il résulte de ces expériences, que l'eau minérale de *Tibriade* contient une assez grande quantité de sel



grossier, vitriolique fixe, du sel nitreux, ou natron, & un peu d'alun. Elle est trop salée & nauséabonde pour en boire; mais elle doit être utile en forme de bain dans toutes les maladies cutanées, & en particulier dans les cas de lepre; car elle est propre à déterger puissamment, nettoyer les pores excrétoires; & elle peut par son poids & son action stimulante, rétablir les solides en général dans leur état & leur ton naturel. *Philos. Transact. n.º. 462. (D. J.)*

**TIBÉRIADES**, (*Mythol.*) ou les nymphes qui habitoient les bords du Tibre; les poètes latins invoquoient quelquefois ces nymphes, qui n'existerent que dans leurs écrits; mais les grecs en avoient forgé bien d'autres. (*D. J.*)

**TIBÉRIADE**, (*Géog. anc.*) ville de la Galilée, à l'extrémité méridionale du lac de Génésareth, qu'on appelloit aussi *mer de Tibériade* de son nom. Joseph nous apprend que cette ville fut bâtie en l'honneur de Tibère, par Hérode Agrippa, Tétrarque de Galilée. Il en jeta les fondemens l'an 17 de l'ère chrétienne, & en fit la dédicace dix ans après; elle avoit dans ses environs des bains d'eau chaude qui y attiroient des malades. Ce sont les eaux d'Émaüs, dont parle Nicéphore & Sozomène; car on n'en trouve point à l'Émaüs où notre Seigneur fut invité par deux de ses disciples le lendemain de sa résurrection.

Vespasien ayant pris *Tibériade*, se contenta d'abattre une partie de ses murailles par considération pour Agrippa à qui elle appartenoit. Après la ruine de Jérusalem, quelques savans juifs s'y retirèrent, & y jetterent les fondemens d'une espèce d'école, qui devint célèbre dans la suite; c'est de cette école qu'échappèrent la Misma, & l'ouvrage des Massoretés. Les Chrétiens sous Godefroi de Bouillon, s'emparèrent de *Tibériade*, mais ils ne la gardèrent pas long-tems. Il n'y a plus aujourd'hui dans cet endroit qu'une espèce de fort appartenant aux Turcs, & plusieurs palmiers; tout ne présente que ruine & destruction. Cette ville a été la patrie de Juste de *Tibériade* en Palestine, contemporain de l'historien Joseph dont il n'étoit pas ami; il avoit fait une chronique des rois des Juifs; mais cet ouvrage est perdu. (*D. J.*)

**TIBERINA-CASTRÀ**, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie: Lazius dit que c'est aujourd'hui le village de Peringen, au voisinage de Dingelsing, dans la basse Bavière. (*D. J.*)

**TIBERINA-INSULA**, (*Géog. anc.*) île du Tibre, dans la ville de Rome; selon Vitruve; Suétone la nomme *Île d'Esculape*; & selon Plutarque, on l'appelloit à Rome *Île sacrée*, & *l'île des deux ponts*. Voici de quelle manière il rapporte l'origine du premier de ces noms.

Parmi les biens des Tarquins, il se trouvoit une pièce de terre dans le plus bel endroit du champ de Mars; on la consacra à ce dieu, dont on lui donna le nom; les blés ne venoient que d'être coupés, & les gerbes y étoient encore. On ne crut pas qu'il fût permis d'en profiter, à cause de la consécration qu'on venoit d'en faire; mais on prit les gerbes, & on les jeta dans le Tibre avec tous les arbres que l'on coupa, laissant au dieu le terrain tout nud, & sans fruit. Les eaux étoient alors fort basses, en sorte que ces matières n'étant pas portées loin par le fil de l'eau, elles s'arrêtèrent à un endroit découvert; les premières arrêtoient les autres, qui ne trouvant point de passage, se lièrent si bien avec elles, qu'elles ne firent qu'un même corps, qui prit racine. L'eau coulante servit encore à l'affermir, parce qu'elle y charrioit quantité de limon, qui en grossissant la masse, contribuoit à la lier & à la resserrer.

La solidité de ce premier amas, le rendit encore plus grand; car le Tibre ne pouvoit presque plus rien amener qui ne s'y arrêtât; de manière qu'enfin, il se forma une île que les Romains appellerent *l'île sa-*

*crée*, à cause de divers temples qu'on y avoit élevés en l'honneur des dieux: on l'appelle en latin, ajoute Plutarque, *l'île des deux Ponts*.

Il y a pourtant des écrivains qui prétendent que cela n'arriva que plusieurs siècles après Tarquin; lorsque la vestale Tarquinie eut fait au dieu Mars la consécration d'un champ qu'elle possédoit, & qui se trouvoit voisin de celui de l'ancien roi de Rome, dont elle portoit le nom. (*D. J.*)

**TIBERINUS**, s. m. (*Mytholog.*) fils de Capetus, devint roi d'Albe, se noya dans le Tibre, & fut mis par Romulus au nombre des dieux; on le regardoit comme le génie qui présidoit au fleuve dans lequel il se noya. (*D. J.*)

**TIBERIOPOLIS**, (*Géog. anc.*) c'est, 1.º. une ville de la grande Phrygie, selon Ptolomée, liv. V. c. ij. Sophien l'appelle *Stromiz*; 2.º. c'est une ville de la Bulgarie, sur le bord du Pont-Euxin. Leunclavius dit, que le nom moderne est *Varna*. (*D. J.*)

**TIBET** ou **THIBET**, (*Géog. mod.*) vaste pays d'Asie, qui nous est très-peu connu; on le divise en deux parties, dont l'une s'appelle le petit, & l'autre le grand *Tibet*.

Le *petit Tibet* est à peu de journées de Caschemire: il s'étend du septentrion vers le couchant, & s'appelle *Baltistan*. Ses habitans & les princes qui le gouvernent sont mahométans, & tributaires du Mogol.

Le *grand Tibet* qu'on nomme aussi *Boutan*, s'étend du septentrion vers le levant, & commence au haut d'une affreuse montagne, nommée *Kaniul*, toute couverte de neige; cependant la route est assez fréquentée par les Caravanes qui y vont tous les ans chercher des laines. Son chef-lieu nommé *Ladak*, où réside le roi, n'est qu'une forteresse, située entre deux montagnes. Dans ces provinces montueuses, tout le trafic se fait par l'échange des denrées. Les premières peuplades qu'on rencontre, sont mahométanes; les autres sont habitées par des païens, mais moins superstitieux qu'on ne l'est dans plusieurs contrées idolâtres.

Les religieux des Tibétins se nomment *lamas*. Ils sont vêtus d'un habit particulier, différent de ceux que portent les personnes du siècle; ils ne tressent point leurs cheveux, & ne portent point de pendans d'oreilles comme les autres; mais ils ont une bouffane, & ils sont obligés à garder un célibat perpétuel. Leur emploi est d'étudier les livres de la loi, qui sont écrits en une langue & en des caractères différens de la langue ordinaire. Ils récitent certaines prières en manière de chœur; ce sont eux qui font les cérémonies, qui présentent les offrandes dans le temple, & qui y entretiennent des lampes allumées. Ils offrent à Dieu, du blé, de l'orge, de la pâte & de l'eau dans de petits vases fort propres.

Les lamas sont dans une grande vénération; ils vivent d'ordinaire en communauté, ils ont des supérieurs locaux, & outre cela un pontife général, que le roi même traite avec beaucoup de respect. Ce grand pontife qu'on nomme *dalai-lama*, habite *Lasa*, qui est le plus beau des pagodes qu'aient les Tibétins; c'est dans ce pagode bâti sur la montagne de *Poutala*, que le grand lama reçoit les adorations non-seulement des gens du pays, mais d'une partie de l'Indoustan.

Le climat du grand & du petit *Tibet* est fort rude, & la cime des montagnes toujours couverte de neige. La terre ne produit que du blé & de l'orge. Les habitans n'usent que des étoffes de laine pour leurs vêtemens; leurs maisons sont petites, étroites, & faites sans art.

Il y a encore un troisième pays du nom de *Tibet*, dont la capitale se nomme *Rassa*; ce troisième *Tibet* n'est pas fort éloigné de la Chine, & se trouve plus

exposé que les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes. (D. J.)

TIBIA, f. m. en Anatomie, est un des deux os de la jambe, situé entre le genou & la cheville du pié. Voyez PIÉ.

Le tibia est semblable à une ancienne espece de stûte, d'où est venu son nom latin *tibia*.

Le tibia est le plus interne & le plus gros des os de la jambe. Voyez Pl. Anat. (Ostol.). Voyez l'article Os.

Le tibia est d'une substance dure & ferme dans sa partie moyenne & spongieuse dans ses extrémités : il a dans son milieu une assez grande cavité qui sert à contenir la moëlle. Voyez MOELLE.

Il est presque triangulaire dans sa longueur ; son angle antérieur qui est aigu se nomme *crête*. A son extrémité supérieure, il a deux grandes cavités ou sinus, qui sont revêtues, tapissées, d'un cartilage poli nommé à cause de sa figure, *cartilage semi-lunaire*. Ce cartilage se trouve entre les extrémités des deux os, & devient fort mince à son bord ; il sert à faciliter le petit mouvement latéral du genou, ayant le même usage que celui qui est dans l'articulation de la mâchoire inférieure.

Les deux sinus dont nous avons parlé, reçoivent les deux éminences du fémur ou os de la cuisse ; & l'éminence qui est entre ces deux sinus, est reçue dans le sinus qui sépare les deux éminences du fémur. Voyez FÉMUR.

En pliant le genou lorsque nous marchons, nous portons en droite ligne la jambe en-devant ; ce que nous n'aurions pu faire sans l'articulation du genou ; mais semblables à ceux qui ont le malheur d'avoir une jambe de bois, nous eussions été obligés d'avancer le pié en demi-cercle, même en marchant dans la plaine, & beaucoup plus en montant.

A la face externe de l'extrémité supérieure du tibia, se voit une petite éminence qui est reçue dans une petite cavité du péroné ; & à la partie antérieure, un peu au-dessous de la rotule, il y a une autre éminence, où s'infèrent les tendons des muscles extenseurs de la jambe.

L'extrémité inférieure du tibia, qui est beaucoup plus petite que la supérieure, a une apophyse considérable, qui forme la malléole interne ; & une assez grande cavité qui est partagée dans son milieu par une petite éminence. La cavité ou sinus reçoit la partie convexe de l'astragale ; & l'éminence est reçue dans l'enfoncement sur la partie latérale interne du même os. On voit à la face externe de l'extrémité inférieure du tibia une autre cavité superficielle qui reçoit le péroné.

M. Cheselden rapporte l'exemple d'un enfant de sept ans, qui avoit les deux épiphyses de l'extrémité supérieure du tibia tellement éloignées l'une de l'autre, que la moitié seulement de chaque tibia étoit jointe à chaque moitié d'épiphysse ; ce qui lui étoit entièrement l'usage de ses jambes. Cet accident étoit arrivé par la faute de la nourrice, qui lorsque l'enfant étoit fort petit, le soutenoit par les talons & le dos sur la chaise percée ; ce qui n'est que trop ordinaire aux nourrices, comme le remarque le même M. Cheselden.

Le tibia a un contour particulier qui échappe quelquefois aux yeux des Anatomistes, & dont l'ignorance peut faire grand tort dans le pansement des fractures de cet os ; on sait qu'il est large en-haut & en-bas, mais on ne prend pas toujours garde que ces deux largeurs ne sont pas dans le plan, comme il paroît d'abord ; car la malléole interne est un peu tournée en devant, & l'enfoncement opposé qui sert à recevoir l'extrémité inférieure du péroné ou malléole externe, est un peu tournée en arrière ; cette fracture paroitra encore mieux dans un tibia couché sur

Tome XVI.

un plan égal ; alors on verra que le plus grand diamètre de la tête du tibia sera parallèle à ce plan, & celui de la base sera oblique dans le sens que je viens de marquer ; il suit de-là, que le pié se tourne naturellement en-dehors. (D. J.)

TIBIA, (Géog. anc.) peuples d'Asie, aux environs de la grande Arménie, selon Ortelius, qui cite Cedrene & Caropatare, & ajoute que leur métropole se nommoit *Tibium*. Galien, l. I. *meth. medendi*, fait aussi mention de ces peuples. (D. J.)

TIBIR, f. m. terme de relation ; nom que l'on donne à la poudre d'or en plusieurs endroits des côtes d'Afrique.

TIBISCA, (Géog. anc.) ville de la basse Mæsie, selon Ptolomée, l. II. c. x. Le nom moderne est *Sophia*, à ce que dit Niger.

TIBISCUS, (Géog. anc.) fleuve de la Dace, selon Ptolomée, l. III. c. vij. Plin, l. IV. c. xij. l'appelle *Pathissus* ; il a sa source dans les monts Crapac, & son embouchure dans le Danube, un peu au-dessous de celle de la Save. Le nom moderne est *Thiisse*. (D. J.)

TIBOSE, f. f. (Monnoie du Mogol.) c'est une des roupies qui a cours dans les états du grand-mogol. Elle vaut le double de la roupie gafana qui vaut cinquante sols de France.

TIBRE, (Monum. Médailles.) ce fleuve qui baigne les murs de Rome, se trouve personnifié sur les monumens & les médailles sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi-couché ; il tient une corne d'abondance, & s'appuie sur une louve, auprès de laquelle sont deux petits enfans, Rémus & Romulus. C'est ainsi qu'on le voit représenté dans ce beau groupe en marbre, qui est au jardin des Tuileries, copié sur l'antique à Rome. (D. J.)

TIBRE, (Mythol.) si le fleuve Inachus, l'Eurotas & l'Alphée ont été célébrés par les Grecs, les Romains ne solemniserent pas le Tibre avec moins de vénération. Virgile ne le nomme jamais sans quelque épithète magnifique ; ses eaux sont chéries du ciel, *calo gratissimus amnis*. Dans quelle majesté ce prince des poètes ne fait-il pas apparôître en songe le dieu du Tibre à Enée, souverain maître du lieu où ce héros reposoit, & aussi verté que Jupiter même dans la connoissance de l'avenir, il lui annonce la grandeur de ses destinées, & l'instruit de ce qu'il doit faire pour s'en rendre digne :

*Huic deus ipse loci fluvio Tiberinus amantò  
Populcas inter senior se attollere frondes  
Visus : cum tenuis glauco velabat amictu  
Curbasus, & crines umbrosa tegebat arundo.*

*Eneid. l. VIII. v. 64.*

« Alors le dieu du Tibre sous la figure d'un vieillard, lui sembla à-travers les peupliers, sortir de son lit, les épaules couvertes d'un voile bleu de toile fine, & la tête chargée de roseaux.

Enée se tournant vers l'orient, selon l'usage observé dans l'invocation des dieux célestes, prend de l'eau du Tibre dans ses mains (autre pratique usitée dans l'invocation des fleuves), & adressant sa priere au dieu du Tibre, comme à la divinité tutélaire du pays ; il exalte la sainteté de ses eaux, & l'honore du titre superbe de *maître de l'Italie* ; il implore sa protection, & jure de ne jamais cesser de lui rendre ses hommages.

*Tuque, ô Tibri, tuque ô genitor cum flumine sancto  
Accipis Aeneam, & tandem arcete periculis.  
Semper honore meo, semper celebrare donis :  
Corniger Hesperidum, fluvius regnator aquarum,  
Adsis, ô tandem, & propius tua flumina firmas.*

*Eneid. l. VIII. v. 72.*

« Dieu du Tibre, s'écria-t-il, recevez Enée sur vos eaux, & garantissez le des périls qui le menacent.

R r ij

« Fleuve sacré, puisque tu es touché de nos maux, de quelque sorte que tu sois, & quelle que soit ta source, je te rendrai toujours mes hommages. O fleuve, ou des fleuves de l'Hespérie, sois-moi propice, & que ton prompt secours justifie ta divine promesse.

Que ne peut point un poète ! Il ensoblit tout. Le Tibre, ce ruisseau bourbeux, peint par Virgile devient le premier fleuve du monde. Voilà l'art magique des hommes de génie. (D. J.)

TIBRE, *le*, (Glog. mod.) en italien *Tevere*, en latin *Tiberis*, auparavant *Tybris*, & premièrement *Albula*; c'est Plin qui le dit, l. III. c. v. *Tiberis antea Tybris, appellatus, & prius Albula, tenuis primo à media longitudine Apennini, sinitibus Aralluorum profuit, quamlibet magnarum navium ex Italo mari capax, rerum in toto orbe nascensium mercator placidissimus.* Mais Virgile a cru devoir relever davantage la gloire du Tibre, *Æneid. l. VIII. v. 330.*

*Tum reges, aspectuque inmani corpore Tiberis  
A quo post Itali fluvium cognomine Tiberim  
Diximus: amisse verum vetus Albula nomen.*

« Tibris, guerrier d'une taille énorme, conquiert le Latium, & les Latins donnerent son nom à ce fleuve, qui portoit auparavant celui d'Albula ». Selon les historiens, ce fut le roi Tiberinus qui en réalité donna son nom au Tibre; mais un grand poète devoit lui-même donner une étymologie plus ancienne, & même fabuleuse.

Ce fleuve prend sa source dans l'Apennin, assez près des confins de la Romagne; il n'est qu'un petit ruisseau vers sa source, mais il reçoit plusieurs ruisseaux & rivières, avant de se rendre à Ostie. Les villes qu'il arrose sont Borgo, Citta di Castello, Todi, Rome & Ostie. En se jettant dans la mer il se partage en deux bras, dont celui qui est à la droite s'appelle *Fiumicino*, & celui qui est à la gauche, conserve le nom de *Tibra* ou *Tevere*. Ce dernier bras étoit l'unique bouche par laquelle ce fleuve se déchargeoit autrefois dans la mer, & c'est ce qui avoit fait donner à la ville qui étoit sur son bord oriental, le nom d'Ostia, comme étant la porte par laquelle le Tibre entroit dans la Méditerranée; son embouchure est aujourd'hui entre Ostie & Porto.

Virgile donne à ce fleuve l'épithète de *Lydius*, *Æneid. l. II. v. 781.* parce que le pays d'Etrurie où il coule, étoit peuplé d'une colonie de Lydiens; ce n'est plus le tems où Lucain pourroit dire de ce fleuve.

*Le Tibre a sous ses loix & le Nil & l'Ibère,  
Voit l'Euphrate soumis, & le Rhein tributaire.*

Il n'a pas dans Rome trois cens piés de largeur. Auguste le fit nettoyer, & l'élargit un peu, afin de faciliter son cours; il fit aussi fortifier ses bords par de bonnes murailles de maçonnerie. D'autres empereurs ont fait ensuite leurs efforts pour empêcher le ravage de ses inondations; mais presque tous leurs soins ont été inutiles.

Le sirocco-levanté, qui est le sud-est de la Méditerranée, & qu'on appelle en Italie le *vent-marin*, souffle quelquefois avec une telle violence, qu'il arrête les eaux du Tibre à l'endroit de son embouchure; & quand il arrive alors que les neiges de l'Apennin viennent à grossir les torrens qui tombent dans le Tibre, ou qu'une pluie de quelques jours produit le même effet, la rencontre de ces divers accidens, fait nécessairement enfler cette rivière, & cause des inondations qui font le fléau de Rome, comme les embrasemens du Vésuve font le fléau de Naples.

Le Tibre si chanté par les poètes, n'est bon à rien, & n'est redevable de l'honneur qu'il a d'être si connu qu'à la poésie, & à la réputation de la célèbre ville qu'il arrose; les grands fleuves ont eu raison de

la traiter de ruisseau bourbeux; son eau est presque toujours chargée d'un limon qu'on assure être d'une qualité pernicieuse; les poissons même du Tibre ne sont ni sains, ni de bon goût. Aussi de tout tems Rome payenne & chrétienne s'est donnée des soins infinis pour se procurer de l'autre eau, & avoir un grand nombre de fontaines pour suppléer à la mauvaise eau du Tibre. (D. J.)

TIBULA, (Glog. anc.) ville de l'île de Sardaigne. Elle est marquée par Ptolomée, l. III. c. liij. sur la côte septentrionale de l'île entre *Juliola civitas* & *Turris Biffonis civitas*. L'itinéraire d'Antonin qui écrit *Tibula* lui donne un port, d'où il commence trois de ses routes. Cette ville étoit apparemment la capitale des peuples *Tibulatii*, qui habitoient, selon Ptolomée, dans la partie la plus septentrionale de l'île. (D. J.)

TIBUR, (Glog. anc.) en grec *Tebovris*; ville d'Italie, dans le Latium, à 16 milles de Rome, & bien plus ancienne que Rome. Elle fut bâtie sur le fleuve Anienus, aujourd'hui Tévérone, 1513 ans avant J. C. ou par les Aborigènes, selon Denys d'Halycarnasse, l. I. c. xvj. ou par une troupe de Grecs qui étoient venus du Péloponnèse, selon quantité d'auteurs, qui s'accordent sur l'origine grecque de cette ville. Horace dit, *ode vj. l. II.*

*Tibur Argos posita colono,  
Sic mea sedes utinam senecta!*

« Veillent les dieux, que Tibur, cette belle colonie d'Argos, soit le séjour de ma vieillesse ». Ovide n'en parle pas moins clairement, *liv. IV. Fastorum, v. 71.*

*Jam mania Tiburis udi  
Strabon Argolica qua posuere manus.*

Enfin Strabon, l. V. p. 175. Martial, *épig. 57. l. IV.* & Artémidore cité par Etienne de Byzance, tiennent pour la même opinion.

Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, fut bâtie par un grec nommé *Tibur* ou *Tiburnus*, qui avec les deux frères *Catulus* & *Coras*, mena-là une colonie. Virgile le dit dans son *Énéide*, l. VII. v. 670.

*Tum gemini fratres, Tiburnia mania linguunt,  
Fratris Tiburti disiam de nominis gentem,  
Catulusque, acerque Coras, Argiva juvenus.*

« Alors les deux frères *Catulus* & *Coras*, sortis de la ville d'Argos, quittèrent les murailles, & le peuple qui portoit le nom de leur frère *Tibur*.

Cette ville étoit déjà bien florissante lorsqu'Enée débarqua en Italie. Virgile, l. VII. v. 629. la compte parmi les grandes villes qui s'armèrent contre les Troiens.

*Quinque adeo magna, positis incudibus, urbes,  
Tela novant, Atina potens, Tiburque superbum,  
Ardea, Crustumérique, & turrigeræ Antemna.*

L'histoire nous apprend qu'elle résista vigoureusement & assez long-tems aux armes romaines, avant que de subir le joug de cette victorieuse république. Elle y fut enfin contrainte l'an de Rome 403; mais comme elle avoit de la grandeur d'ame, elle reprocha une fois si fierement aux Romains les services qu'elle leur avoit rendus, que ses députés remportèrent pour toute réponse, vous êtes des superbes, *superbi estis*; & voilà pourquoi Virgile dit dans les vers que nous venons de citer, *Tiburque superbum*.

Cette ville eut une dévotion particulière pour Hercule, & lui fit bâtir un temple magnifique. *Stace, liv. j. l. III.* a placé *Tibur* au nombre des quatre villes où Hercule étoit principalement honoré; ce sont, dit-il, *Némée, Argos, Tibur & Gadés*.

*Nec mihi plus Nemea, præsumque habitabim  
Argos,*



*Nec Tiburna domus, solisque cubilia Gades;*  
C'est pour cela que *Tibur* fut surnommée *Herculeum* ou *Herculea*, ville d'Hercule. Properce, l. II. *llig.* 23. le dit :

*Cur ve tu in Herculeum deportant affeda Tibur?*

On apprend aussi la même chose dans ces deux vers de *Silius Italicus*, l. IV.

*Quosque suo Herculeis taciturno flumine muris  
Pomifera arva creant, Anienicolaque Castilli.*

On voit en même tems ici, que *Tibur* portoit le nom de *Catillus*, & c'est pour cela qu'Horace, *ode xvij. l. I.* dit *mania Catilli*.

Il y avoit dans le temple d'Hercule à *Tibur*, une assez belle bibliothèque, *Aulugelle* le dit, l. XIX. c. v. *promit à bibliotheca Tiburti qua tunc in Herculis templo satis commodè instructa libris erat, Aristotelis librum.*

On juge bien que *Tibur* honoroit avec zèle son fondateur le dieu *Tiburnus*. Il y avoit un bois sacré, le bois de *Tiburne*, autrement dit le bois d'*Albunée*, si célèbre dans les poètes : voici ce qu'en dit *Virgile* :

*At rex sollicitus monstros oracula Fauni  
Fatidici genitoris adit, lucosque sub altè  
Consulis Albunè, namorumque maxime sacra  
Fonte sonat, javanque exhalat opaca mephitis.  
Hinc Italia gentes, omnisque Ænoiria tellus  
In dubiis responsa pecuni.*

« Le roi inquiet sur ces événemens alla consulter les oracles du dieu *Fauns* son pere. Il les rendoit dans le bois sacré d'*Albunée*, & près de la fontaine qui roulant ses eaux avec grand bruit, exhale d'horribles vapeurs. C'est à cet oracle que les peuples d'Italie, & tous les pays d'*Ænotrie* en particulier, ont recours dans leurs doutes.

*Albunée* étoit tout ensemble le nom d'un bois d'une fontaine, & d'une divinité de la montagne de *Tibur*. Cette divinité étoit la dixième des sibylles ; on l'honoroit à *Tibur* comme une déesse, & l'on disoit que son simulacre avoit été trouvé un livre à la main dans le goufre de l'*Anio*.

*Strabon* parle des belles carrières de *Tibur*, & observe qu'elles fournirent de quoi bâtir la plupart des édifices de Rome. La dureté des pierres de ces carrières étoit à l'épreuve des fardeaux & des injures de l'air, ce qui augmentoit leur prix & leur mérite. *Plin*, l. XXXVI. c. vj. rapporte comme un bon mot ce qui fut dit par *Cicéron* aux habitans de l'île de *Chios*, qui lui montraient avec faste les murs de leurs maisons bâties de marbre jaspé. Je les admire-rais davantage, leur dit *Cicéron*, si vous les aviez bâties des pierres de *Tibur*. *Cicéron* vouloit leur dire : votre marbre ne vous coûte guere, vous le trouvez dans votre île, ne vous glorifiez donc pas de la somptuosité de vos maisons : vos richesses & vos dépenses paroitraient avec plus d'éclat, si vous aviez fait venir de *Tibur*, le matériaux de vos édifices.

*Martial* dit quelque part, que l'air de la montagne de *Tibur* avoit la vertu de conserver à l'ivoire sa blancheur & son éclat, ou même de les réparer. *Plin* & *Properce* disent la même chose, & *Silius Italicus*, liv. XII. le dit aussi.

*Quale micat semperque novum est quod Tiburis aura  
Pascit ebur.*

L'air de *Tibur* étoit sain & frais, les terres étoient arrosées d'une infinité de ruisseaux, & très-propres à produire beaucoup de fruits. Il ne faut donc pas s'étonner que les Romains y aient eu tant de maisons de campagne, tant de vergers, & tant d'autres commodités. *Auguste* s'y retiroit de tems en tems. *Ex secessibus præcipuè frequentavit marissima, insulasque*

*Campania, aut proxima urbi oppida, Lanuvium, Praeneste, Tibur, ubi etiam in porcibus Herculis templi, persæpe jus dixit.* L'empereur *Adrien* y bâtit un magnifique palais. *Zénobie* eut une retraite au voisinage. *Manlius Vopiscus* y avoit une très-belle maison, décrite par *Stace*. Enfin *C. Aronius* fit des dépenses énormes à élever dans *Tibur* un bâtiment qui étoit le temple d'Hercule.

*Ædificator erat Cæronius, & modo curvo  
Litore Cajeta, summa nunc Tiburis arce,  
Nunc prænestinis in montibus, alta parabat  
Culina villarum, Græcis longaque petitis  
Marmoribus vincens Fortuna, atque Herculis ædem.*

Je ne veux pas oublier *Horace* qui avoit une maison où il alloit très-souvent, & qu'il souhaitoit pour retraite fixe de ses derniers jours. *Vixit in plurimum in secessu ruris sui Sabini aut Tiburtini: Jamus; ejus ostendetur circa Tiburtini lucum*, dit *Suétone*. Il ne faut donc pas s'étonner que ce poète vante tant la beauté de *Tibur*, & qu'il préfère cette ville à toutes celles de la Grèce.

*Ne nec tam patiens Lacedæmon;  
Nec tam Larissa percussit campus opima,  
Quam domus Albunæ resonantis,  
Et præcepto Anio, & Tiburni lucus, & uda  
Mobilibus pomaria rivis.*

« Je suis enchanté des bocages de *Tibur*, & de ses vergers couverts d'arbres fruitiers, & entrecoupés de mille ruisseaux distribués avec art. J'aime à entendre tantôt l'*Albula* rouler ses eaux avec bruit du haut des montagnes ; tantôt le rapide *Anio* se précipiter au-travers des rochers. Non, *Lacédémone*, si recommandable par la patience de ses habitans, & *Larisse* avec ses gras paturages, n'ont rien à mon gré qui approche de ce charmant séjour ».

Rien n'est plus heureux que le *mobilibus rivis* d'*Horace* ; c'est le *dulcile flumen aqua rigua* de *Martial*, les petits ruisseaux que l'on mène où l'on veut pour arroser les jardins & les vergers : *pomaria* sont des vergers de pommiers. La campagne de *Tibur* étoit couverte comme la Normandie : de-là vient que *Columelle* dit en parlant : *pomosi Tiburis arva*.

*Munatius Plancus*, dont nous connoissons d'admirables lettres qu'il écrivoit à *Cicéron*, & qui joua un grand rôle dans les armées, avoit aussi une fort belle maison à *Tibur* ; *Horace* le dit dans la même ode

*Sed te fulgentia signis  
Castra tenent, seu densa tenebit  
Tiburis umbra tui.*

Enfin les poètes ne cessent de faire l'éloge des agrémens de *Tibur*. On connoît les vers de *Martial*, *épig. liv. V.* sur la mort d'un homme qui n'avoit pu sauver sa vie en respirant le bon air de cette ville.

*Cum Tiburtinus damnos Curvatus avras  
Inter laudatas ad stiga missus aquas,  
Nulla fata loco possis excludere : cum mors  
Pænetis, in medio Tibure sardinia est.*

Voici d'autres vers que le même auteur adresse à *Faustinus* qui jouissoit de la fraîcheur de ce lieu-là pendant les chaleurs de la canicule.

*Herculeos collas gelidæ vos vincias brumæ,  
Nunc Tiburtinis sedes frigidibus.*

La Rome chrétienne n'a pas moins couru après les délices de *Tivoli*. *Léandre Alberti* rapporte que les prélats de cette cour alloient passer tous l'été à la fraîcheur de ce lieu-là. Voyez *TIVOLI*.

Mais qu'est devenu le tombeau de *Porquilius Pallas*, qui étoit sur le chemin de *Tibur*, & dont *Plin*

ne parle si bien dans une de ses lettres à Fontanus, *let. xxix. liv. VII.*

Vous rirez, lui dit-il, vous entrerez en colère, & puis vous recommencerez à rire, si vous lisez ce que vous ne pourrez croire sans l'avoir lu. On voit sur le grand chemin de Tibur, à un mille de la ville, un tombeau de Pallas avec cette inscription: *Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le Sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces (environ quinze cens mille livres de notre monnaie) & il s'est contenté du seul honneur.*

Je ne m'étonne pas ordinairement, continue Plin, de ces élévations où la fortune a souvent plus de part que le mérite. Je l'avoue pourtant, j'ai fait réflexion combien il y avoit de momeries & d'imperinences dans ces inscriptions, que l'on profite quelquefois à des infames & à des malheureux. Quel cas doit-on faire des choses qu'un misérable ose accepter, ose refuser, & même sur lesquelles il ose se proposer à la postérité pour un exemple de modération? Mais pourquoi me fâcher? il vaut bien mieux rire, afin que ceux que le caprice de la fortune élève ainsi ne s'applaudissent pas d'être montés fort haut, lorsqu'elle n'a fait que les exposer à la risée publique. (*Le chevalier DE LAUCOURT.*)

TIBURON. Voyez REQUIN.

TIC, s. m. (*Gram.*) geste habituel & déplaisant: il se dit au simple & au figuré. Il a le *tic* de remuer toujours les pieds. Il veut faire des vers, c'est sa maladie, son *tic*. Il n'y a peut-être personne qui, examiné de près, ne décelât quelque *tic* ridicule dans le corps ou dans l'esprit. Wasp a le *tic* de juger de tout sans avoir jamais rien appris.

TIC, (*Maréchal.*) maladie des chevaux où mauvaise habitude qu'ils ont d'appuyer les dents contre la mangeoire ou la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre, ce qu'ils ne font jamais qu'ils ne rotent. Un cheval *ticqueur* ou qui *ticque*, ou sujet au *tic*, se remplit de vents, & devient sujet aux tranchées: le *tic* est fort incommode & se communique dans une écurie.

Il y a à cette incommodité plusieurs palliatifs qui ne durent que quelques jours, comme d'entourer le cou près de la tête d'une courroie de cuir un peu ferrée, de garnir le bord de la mangeoire de lames de fer ou de cuivre, de frotter la mangeoire avec quelque herbe fort amère, ou avec de la fiente de vache ou de chien, ou avec de la peau de mouton; mais le meilleur & le plus efficace est de donner l'avoine dans un havresac pendu à la tête du cheval, & de lui ôter sa mangeoire.

TICAL, s. m. (*monnoie.*) c'est une monnaie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans le royaume de Siam: elle pèse trois gros & vingt-trois grains.

TICAO, (*Géog. mod.*) île d'Asie, une des Philippines, habitée par des Indiens, qui sont la plupart sauvages. Elle a huit lieues de tour, un bon port, de l'eau, du bois en abondance, & est à 4 lieues de Burias. (*D. J.*)

TICARIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée, *liv. III. ch.* marque l'embouchure de ce fleuve sur la côte occidentale de l'île, entre *Paucacivitas* & *Titanis-portus*: le nom moderne est Grosso, selon Léander. (*D. J.*)

TICHASA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, *l. IV. c. iij.* au nombre des villes qui sont entre les fleuves Bagradas & Triton, & au midi de Carthage. (*D. J.*)

TICINUM ou TICINUS, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Insubres, sur le bord d'un fleuve de même nom. Plin, *liv. III. chap. xvij.* nous apprend qu'elle avoit été bâtie par les Gaulois. Dans la suite des tems elle devint un municipe, comme le prouve

Clavier par une ancienne inscription où on lit ces mots: *municipi patrono*: elle fut célèbre sous les empereurs; le nom moderne est Pavie. Voyez ce mot qui est corrompu de *Pabia* ou *Papia*, nom que les auteurs du moyen âge lui donnent. (*D. J.*)

TICOU, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, vis-à-vis de Pulo-Menton. Elle dépend du royaume d'Achem, & son territoire abonde en poivre. (*D. J.*)

TIDOR, TIDORE, TYDOR, (*Géog. mod.*) en arabe *Tubara*, île de la mer des Indes, dans l'Archipel des Moluques, à l'orient de celle de Gibolo, au midi oriental de Terriate, & au nord de l'île Motir. Elle produit, comme l'île de Ternate, le clou de girofle & la noix muscade: son circuit est d'environ sept lieues. Il y a un volcan du côté du sud. Les Hollandois ont chassé les Portugais de cette île, & en sont depuis long-tems les maîtres au moyen des forts qu'ils y ont élevés, quoiqu'il y ait un roi qui fait sa résidence à Tidor, capitale de l'île, & qui est sur la côte orientale. *Long.* suivant Harris, *116<sup>d</sup>. 46'. 15<sup>u</sup>.* *lat. 0. 36'.* (*D. J.*)

TIEDE, adj. (*Gram.*) d'une chaleur médiocre. Ce terme est bien vague; entre la glace & l'ébullition il y a un grand intervalle: où commence la *tiedeur*, où finit-elle, & où commence la chaleur? Il semble qu'il n'y ait qu'un instrument gradué qui pût apporter quelque précision à l'acception de ce mot si essentiel à déterminer par le rapport qu'il a avec la santé, la maladie, & l'art qui s'occupe à la conservation de l'un & à la guérison de l'autre. On dit, faites infuser à *tiede*; prenez de l'eau *tiede*; faites *tiedir* ces substances ayant que de les mêler; donnez ce médicament *tiede*. *Tiede* & *tiedeur* se prennent aussi figurativement. Il est devenu bien *tiede* sur cette affaire; je suis les amis *tiedes*; je méprise les amans *tiedes*; cette eau commence à *tiedir*; la passion est bien *tiede*.

TIEL, TIELE, ou THIEL, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la province de Gueldre, & la principale du bas Bétuwe. Cette ville fut fondée dans le neuvième siècle; & dans le suivant, l'an 950, Otton le grand la donna à Baldric, évêque d'Utrecht. Dans le onzième siècle *Tiel*, le Bétau, le Veleau, furent inféodés à Godefroy le Bossu, duc de Brabant. Par un traité de paix de l'an 1335, *Tiel* fut cédé à Renaud, comte de Gueldre. Enfin durant les guerres des Pays-bas, cette ville, après divers événemens, passa l'an 1588, au pouvoir des Etats-généraux, malgré tous les efforts du duc de Parme. *Long.* 22. 40. *lat.* 51. 5.

C'est à *Tiel* que naquit Bibauc, en latin *Bibaucius* (Guillaume), mort général des chartreux, l'an 1535, après avoir passé dans son pays pour un prodige d'éloquence & de savoir. Le lecteur pourra juger de son talent dans l'art de la parole, par l'échantillon d'un de ses sermons prêché le jour de la Magdelaine, & rapporté dans le second tome des mélanges d'histoire & de littérature.

Dans ce sermon Bibauc dit que, « Marthe étoit une très-bonne femme, *rara avis in terris*, fort attachée à son ménage, très-pieuse, & qui se plâtoit beaucoup à aller entendre le sermon & l'office divin; mais que Magdelaine sa sœur étoit une coquette qui n'aimoit qu'à jouer, à courir, & à perdre le tems; que cependant Marthe n'épargnoit rien pour l'attirer à Dieu; que pour ne la pas effaroucher, *faciebat bonam sociam*, elle faisoit le bon compagnon avec elle, & entroit en apparence dans ses inclinations mondaines; de sorte que sachant combien elle aimoit le bon air & le beau langage, elle lui dit des merveilles de la personne & des sermons de Notre Seigneur, pour l'obliger finement à le venir écouter; que Magdelaine poussée de curiosité y vint enfin; mais qu'arrivant trop tard, comme les dames de qua-

lité, pour se faire davantage remarquer, elle fit grand bruit, & passant par-dessus les chaises, elle se plaça *in conspectu domini*, vis-à-vis, du prédicateur, & le regarda entre deux yeux avec une hardiesse épouvantable, &c. (D. J.)

**TIEN**, ou **TYEN**, f. m. (*Hist. mod. Relig.*) ce mot signifie en langue chinoise le ciel. Les lettrés chinois désignent sous ce nom l'Être suprême, créateur & conservateur de l'Univers. Les Chinois de la même secte des lettrés, désignent encore la divinité sous le nom de *cham-ti*, ou *chang-ti*, ce qui signifie souverain ou empereur; ces dénominations donnerent lieu à de grandes contestations entre les missionnaires jésuites & les mandarins qui font de la secte des lettrés: les premiers ne voulurent jamais admettre le nom de *tien*, que les lettrés donnoient à la divinité, parce qu'ils les accusoient d'athéisme, ou du moins de rendre un culte d'idolatrie au ciel matériel & visible. Ils vouloient que l'on donnât à Dieu le nom de *ti-en-tchu*, seigneur du ciel. L'empereur Canghi, dans la vue de calmer les soupçons & les scrupules des missionnaires, qu'il aimoit, donna un édit ou déclaration solennelle, qu'il fit publier dans tout son empire, par laquelle il faisoit connoître que ce n'étoit point au ciel matériel que l'on offroit des sacrifices, & à qui l'on adressoit ses vœux; que c'étoit uniquement au souverain maître des cieux à qui l'on rendoit un culte d'adoration, & que par le nom de *chang-ti*, on ne prétendoit désigner que l'Être suprême. L'empereur, non content de cette déclaration, la fit souscrire & confirmer par un grand nombre des mandarins les plus distingués de l'empire, & par les plus habiles d'entre les lettrés; ils furent très-surpris d'apprendre que les Européens les eussent soupçonnés d'adorer un être inanimé & matériel, tel que le ciel visible; ils déclarerent donc de la manière la plus authentique, que par le mot *tyen*, ainsi que par celui de *chang-ti*, ils entendoient le Seigneur suprême du ciel, le principe de toutes choses, le dispensateur de tous les biens, dont la providence, l'omniscience, & la bonté, nous donnent tout ce que nous possédons. Par une fatalité incompréhensible, des déclarations si formelles n'ont jamais pu rassurer les consciences timorées des missionnaires; ils crurent que l'empereur & les lettrés ne s'étoient expliqués de cette façon, que par une condescendance & par une faiblesse à laquelle rien ne pouvoit pourtant les obliger; ils persisterent à les soupçonner d'athéisme & d'idolatrie, quelqu'incompatible que la chose paroisse; & ils refuserent constamment de se servir des mots de *tyen* & de *chang-ti*, pour désigner l'Être suprême, aimant mieux se persuader que les lettrés ne croyoient point intérieurement ce qu'ils professoient de bouche, & les accusant de quelques restrictions mentales qui, comme on fait, ont été autorisées en Europe, par quelques théologiens connus des missionnaires. Voyez l'histoire de la Chine du R. P. du Halde.

**TIENBORD**, (*Marine*) voyez **STRIBORD**.

**TIENSU**, f. f. terme de Relation, idole des peuples du Tonquin, dont parle Tavernier. Ils révèrent la *Tiensu*, dit-il, comme la patronne des arts; ils l'adorent, & lui font des sacrifices, afin qu'elle donne de l'esprit, du jugement, & de la mémoire à leurs enfans.

**TIERAN**, ou **TIERSAN**, (*Vénus*) il se dit du sanglier, à la troisième année.

**TIERÇAGE**, f. m. (*Jurisprud.*) étoit la troisième partie des biens du défunt, que le curé de sa paroisse exigeoit autrefois en quelques lieux, pour lui donner la sépulture. Ce usage fut depuis réduit au neuvième, & ensuite aboli. Voyez Alain Boucharde, l. III. des annales de Bretagne; Brodeau, sur Louet, l. c. som. 4. (A)

**TIERCE**, f. f. (*Théolog.*) nom d'une des petites

heures canoniales, composée suivant l'usage présent de l'église romaine, du *Deus in adjutorium*, d'un hymne, de trois psaumes sous une seule antienne, d'un capitule avec son répons bref, d'un verset, & d'une oraison.

Des auteurs ecclésiastiques très-anciens, tels que S. Basile dans ses grandes règles, *quæst.* 37. & l'auteur des constitutions apostoliques, l. VIII. c. xxxiv. attestent que de leur tems, tierce faisoit partie de la prière publique: on la nommoit ainsi *tertia*, parce qu'on la faisoit à la troisième heure du jour, selon la manière de compter des anciens, laquelle répondoit à neuf heures du matin; & cela en mémoire de ce qu'à cette heure le S. Esprit étoit descendu sur les apôtres. C'est la raison qu'en donne S. Basile. L'auteur des constitutions apostoliques dit que c'étoit en mémoire de la sentence de mort prononcée par Pilate à pareille heure, contre Jesus-Christ. C'est aussi ce que dit la glose *dat causam tertia mortis*: on ne fait pas précisément de quelles prières, ni de quel nombre de psaumes l'heure de tierce étoit composée dans les premiers tems; mais on conjecture qu'il n'y avoit que trois psaumes, parce que, dit Cassien, chaque heure canoniale étoit composée de trois psaumes avec les prières; Bingham prétend, mais sans alléguer aucune autorité, qu'on ne récitoit point tierce les jours de dimanche & de fête, parce que c'étoit à cette heure que commençoit la célébration de l'eucharistie: comme si l'on n'eût pas pu anticiper tierce, ou du moins en chanter les psaumes tandis que le peuple s'assembloit. Voyez Bingham, *orig. ecclési.* l. V. l. XIII. c. ix. §. 2.

**TIERCE**, fièvre, (*Médec.*) fièvre qui revient tous les deux jours, accompagnée de froid & de frisson, d'un pouls prompt & fréquent, que suit une chaleur incommode & brûlante; c'est l'espece de fièvre la plus commune; elle attaque indistinctement les personnes de tout âge, de tout sexe, & de tout tempérament.

*Symptomes.* Lorsque cette fièvre est régulière & vraie, voici ses symptomes les plus ordinaires.

Les articulations sont foibles: on a mal à la tête: on sent aux environs des premières vertèbres du dos, une douleur de reins: il y a constipation & tension douloureuse aux hypocondres. Ajoutez à cela le refroidissement des parties extérieures, sur-tout des narines & des oreilles, des bâillemens, un frisson accompagné quelquefois de tremblement dans tous les membres, un pouls petit, foible, serré, & quelquefois une soif insatiable.

Ces symptomes sont suivis de nausées & de vomissemens; ensuite il survient une chaleur brûlante & sèche, qui s'empare de tout le corps; les joues s'affaissent, le visage devient pâle, la peau retirée, les vaisseaux des pieds & des mains paroissent rouges & gonflés, le pouls devient plus grand, plus plein, plus prompt, & la respiration plus pénible; le malade tient aussi quelquefois des discours sans ordre & sans suite.

Ces symptomes diminuent peu-à-peu, la chaleur se calme, la peau se relâche & s'humecte; les urines sont hautes en couleur, & sans sédiment, le pouls s'amollit, la sueur succède, & le paroxysme cesse.

Quant à sa durée, elle varie selon la différence des tempéramens & des causes morbifiques; chez la plupart des malades, elle est de onze ou douze heures, & dans d'autres davantage; il y a le jour suivant intermission; le corps est languissant; le pouls qui étoit prompt & véhément dans le paroxysme, est alors lent, foible, & ondoyant; les urines sont plus épaisses, déposent un sédiment, ou portent une espece de nuage; ce qui marque de la disposition à précipiter un sédiment.

*Personnes sujettes à la fièvre tierce.* Tout le monde



est sujet, mais les jeunes gens plus que les vieillards, les hommes plus que les femmes; les personnes d'une vie active, plus que celles qui mènent une vie sédentaire; les personnes d'un tempérament délicat & bilieux; celles qui font un usage excessif de liqueurs froides; celles qui vivent sous un atmosphère malsain; celles qui ont souvent des nausées, &c. sont aussi plus fréquemment atteintes de *fièvre tierce* que les autres, &c.

*Division des différentes fièvres tierces.* La *fièvre tierce* est vraie ou bâtarde: la première est accompagnée de symptômes violents, mais la terminaison se fait quelquefois promptement. Dans la *fièvre tierce* bâtarde, les symptômes sont plus doux.

La *fièvre tierce* se distingue aussi en régulière & irrégulière. La première conserve la même forme, soit dans son accès, soit dans sa terminaison. L'irrégulière varie à ces deux égards: les *fièvres tierces* irrégulières, sont communément épidémiques, & proviennent de la constitution bizarre des saisons.

La *fièvre tierce* est quelquefois simple, quelquefois double. Dans la simple, les paroxysmes reviennent tous les seconds jours, ou deux fois par jour, avec un jour d'intermission. Il faut toutefois distinguer la *fièvre double-tierce*, de la *fièvre* quotidienne qui prend tous les jours dans le même tems, au lieu que les paroxysmes de la double *tierce* reviennent tous les deux jours.

*Causes des fièvres tierces.* Ces fièvres naissent comme les autres, d'une infinité de causes différentes; mais pour l'ordinaire, de la corruption de la bile & des humeurs, après de grands exercices, d'agitations d'esprit, d'une saison chaude, humide, des veilles, de l'abus des liqueurs échauffantes, des alimens gras, épices, de difficile digestion, des crudités, &c.

*Prognostiques.* Les *fièvres tierces* qui n'ont pas été mal traitées, sont plus favorables que contraires à la santé; car ceux qui en ont été atteints, se portent communément après qu'ils sont guéris, mieux qu'ils ne le faisoient auparavant.

Souvent la *fièvre tierce* cesse d'elle-même, par le simple régime, sans aucun remède, & par une légère crise au bout de quelques accès. Ces sortes de fièvres ne sont jamais nuisibles; mais les *fièvres tierces* mal conduites par le médecin, sur-tout lorsqu'il a mis en usage de violens sudorifiques ou astringens, laissent après elles un délabrement de santé cent fois pire que n'étoit la fièvre.

Les *fièvres tierces* sont plus opiniâtres en automne & en hiver, que dans les autres saisons. Elles sont sujettes à revenir, sur-tout lorsqu'elles ont été arrêtées mal-à-propos, & que le malade, après leur guérison, a péché inconsidérément dans le régime diaphorétique, ou diète tique.

*Méthode curative.* C'est 1°. de corriger l'acrimonie qui est la cause prochaine de cette fièvre. 2°. De dissiper doucement, sur-tout par la transpiration, la matière peccante. 3°. De calmer la violence des spasmes & des symptômes. 4°. D'expulser & d'évacuer les humeurs vicieuses, qui sont logées principalement dans le duodenum. 5°. De rétablir les forces après le paroxysme, & de tenir les excréments en bon état. 6°. D'empêcher le retour de la fièvre, accident commun, & qui demande plus de précautions qu'on n'en prend d'ordinaire.

Pour remplir la première indication curative, on corrige l'acrimonie bilieuse, par le nitre commun, bien épuré, & par des liqueurs humectantes & délayantes, comme des tisanes d'orge, de l'eau de gruau, du petit lait, des boissons de racines de gramin, du suc & d'écorce de citron, &c.

On satisfait à la seconde indication par des diaphorétiques doux, les infusions de scordium, de charbon béni, & d'écorce de citron.

La troisième indication est remplie, en employant des substances nitreuses, rafraichissantes, modérément diaphorétiques & délayantes; tel est l'esprit distillé de nitre bien préparé, & donné dans des eaux sédatives, comme celles de fleurs de surau, de tilleul, de primevère, de camomille commune, &c.

On corrige & on évacue les humeurs vicieuses, par de doux vomitifs, des purgatifs, des savonneux acides, & autres remèdes semblables. Quand les sucs viciés sont visqueux & tenaces, les sels neutres, comme le tartre vitriolé, le sel d'Épſom, les sels des eaux de Sedlitz & d'Egra, sont très-bienfaits: on délaye ces sels dans une quantité suffisante de quelques véhicules aqueux. Si les sucs viciés sont acides & salins, on peut user de manne, avec une demi-drachme de terre-foliée de tartre, & quelques gouttes d'huile de cèdre. Lorsque le duodenum, ou l'estomac, sont engorgés de sucs corrompus, on doit tenter l'évacuation par les émétiques convenables.

Après l'évacuation des humeurs peccantes, on rétablit le ton des solides par les fébrifuges resserans, & en particulier par le quinquina, donné dans le tems d'intermission, en poudre, en décoction, infusion, essence ou extrait.

Le mal étant guéri, on en prévient le retour par le régime, les alimens faciles à digérer, l'exercice modéré, les frictions, & quelques stomachiques en petite dose.

*Observation de pratique.* Les émétiques, les échauffans, & les sels purgatifs, ne conviennent point aux hypochondriaques: on substitue à ces remèdes, des balsamiques en petite dose, & des clysters préparés de substances émollientes & laxatives.

On n'entreprend rien dans l'accès, & sur-tout pendant les frissons; mais à mesure que la chaleur augmente, on use d'une boisson agréable, propre à éteindre la soif, & à petits coups; lorsque la chaleur diminue, on facilite l'éruption de la moiteur; & après la cessation de la fièvre, on continue d'entretenir la transpiration.

Quoique le quinquina soit un excellent fébrifuge, il ne convient pas aux personnes mélancholiques, aux femmes dont les règles sont supprimées, & dans plusieurs autres cas: on ne doit point l'employer avant que la matière morbifique soit corrigée & suffisamment évacuée.

La saignée ne convient qu'aux gens robustes, pléthoriques, jeunes, & dans la vigueur de l'âge.

Les opiat & les anodins diminuent les forces, dérangent les périodes de la maladie, & troublent la crise.

L'écorce de cascarille qui est balsamique, sulphureuse, terreuse & astringente, est un excellent remède pour les personnes languissantes & flegmatiques; on mêle fort bien cette écorce avec le quinquina.

Les femmes que la suppression des règles a rendu cachectiques, doivent être traitées avec beaucoup de circonspection dans la *fièvre tierce*.

Les enfans de huit ou dix ans, atteints de *fièvre tierce*, se guérissent à merveille par un léger émétique, suivi de clysters fébrifuges, ou de sirop de quinquina.

Les sudorifiques, & les remèdes échauffans sont souvent dégénérer la *fièvre tierce* en continue, ou en fièvre inflammatoire, ce qui suffit pour bannir à jamais de la médecine cette méthode qui n'a que trop long-tems régné.

Quand la *fièvre tierce* produit un nouvel accès dans les jours d'intervalle, on les nomme *double tierce*; si elles ont trois accès, *triple tierce*; ainsi de la quarte.

La cause prochaine de ce phénomène est 1°. l'augmentation de la matière fébrile, assez considérable pour produire un nouvel accès. 2°. Le manque de forces

forces qui n'a pas pu soumettre & expulser toute la matiere fébrile dans l'accès précédent. 3°. La reproduction d'une nouvelle matiere fébrile dans l'intervalle. Le danger est toujours plus grand à proportion que les accès se touchent & se multiplient; cependant la méthode curative ne change pas: on peut seulement augmenter avec prudence, la dose du fébrifuge, & s'y tenir un peu plus long-tems, pour prévenir la récidive. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TIERCE**, f. f. en Musique, est la premiere des deux consonnances imparfaites. Voyez CONSONNANCE. Comme les Grecs ne la reconnoissoient pas pour telle, elle n'avoit point parmi eux de nom générique. Nous l'appellons tierce, parce que son intervalle est formé de trois sons, ou de deux degrés diatoniques. A ne considérer les tierces que dans ce dernier sens, c'est-à-dire par leur degré, on en trouve de quatre fortes, deux consonnantes, & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont 1°. la tierce majeure, que les Grecs appelloient *diton*, composée de deux tons comme d'ut à mi; son rapport est de 4 à 5. 2°. La tierce mineure appelée par les Grecs *hemi-diton*, est composée d'un ton & demi, comme mi sol; son rapport est de 5 à 6.

Les tierces dissonnantes sont, 1°. la tierce diminuée, composée de deux semi-tons majeurs, comme *fa*, ré bémol, dont le rapport est de 125 à 144. 2°. La tierce superflue, composée de deux tons & demi, comme *fa*, la dieze; son rapport est de 96 à 125.

Ce dernier intervalle ne s'emploie jamais ni dans l'harmonie, ni dans la mélodie. Les Italiens pratiquent assez souvent dans le chant la tierce diminuée; pour dans l'harmonie, elle n'y sauroit jamais faire qu'un très-mauvais effet.

Les tierces consonnantes sont l'ame de l'harmonie, sur-tout la tierce majeure, qui est honoré & brillante. La tierce mineure a quelque chose de plus triste; cependant elle ne laisse pas d'avoir beaucoup de douceur, sur-tout quand elle est redoublée.

Nos anciens musiciens avoient sur les tierces des lois presque aussi sévères que sur les quintes; il n'étoit pas permis d'en faire deux de suite de la même espece, sur-tout par mouvement semblable. Aujourd'hui on fait autant de tierces majeures ou mineures de suite, que la modulation en peut comporter; & nous avons des duo fort agréables qui, du commencement à la fin, ne procedent que par tierces.

Quoique la tierce entre dans la plupart des accords, elle ne donne son nom à aucun, si ce n'est à celui que quelques-uns appellent *accord de tierce-quarte*, & que nous connoissons plus généralement sous le nom de *petite-sixte*. Voyez ACCORD, SIXTE. (S)

**TIERCE DE PICARDIE**, les Musiciens appellent ainsi par plaisanterie, le tierce majeure donnée à la finale d'un morceau de musique composé en mode mineur. Comme l'accord parfait majeur est plus harmonieux que le mineur, on se faisoit autrefois une loi de finir toujours sur ce premier: mais cette finale avoit quelque chose de niais & de mal chantant qui l'a fait abandonner, & l'on finit toujours aujourd'hui par l'accord qui convient au mode de la piece; si ce n'est lorsqu'on passe du mineur au majeur; car alors la finale du premier mode porte élégamment la tierce majeure.

*Tierce de Picardie*, parce que l'usage de cette tierce est resté plus long-tems dans la musique d'église, & par conséquent en Picardie où il y a un grand nombre de cathédrales & autres églises, où l'on fait musique. (S)

**TIERCE**, terme d'Imprimeur, c'est la troisième épreuve, ou la premiere feuille que l'on tire immédiatement après que la forme a été mise en train, avant que d'imprimer tout le nombre que l'on s'est proposé de tirer sur un ouvrage. Quoiqu'il arrive

Tome XXI.

que l'on donne trois ou quatre épreuves d'un ouvrage, c'est toujours la dernière qui s'appelle tierce. Le prote doit collationner avec grande attention, sur la tierce, si les fautes marquées sur la dernière épreuve ont été exactement corrigées. La tierce doit ressembler à une premiere bonne feuille, & être exempte de tout défaut, sans quoi on en exige une autre. Voyez METTRE EN TRAIN.

**TIERCE**, (*Lainage.*) en terme de commerce de laines d'Espagne, on appelle laine tierce, la troisième sorte de laine qui vient de ce royaume; c'est la moindre de toutes. Savary. (D. J.)

**TIERCE**, (*Jeu d'orgue.*) est faite en plomb, & a tous ses tuyaux ouverts. Voyez la fig. 41. *Jeu d'Orgue*. Ce jeu sonne l'octave au-dessus de la double tierce, qui sonne l'octave au-dessus du prestant. Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux d'Orgue.

**TIERCE DOUBLE**, (*Jeu d'orgue.*) sonne la tierce au-dessus du prestant ou du quatre piés. Ce jeu a quatre octaves, & est fait comme le nazared, en ce cas il a des oreilles, ou est fait comme la tierce qui n'en a point: la matiere est le plomb. Voyez l'article ORGUE, & la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.

**TIERCES PLUMES**, en Plumacris, ce sont des plumes d'autruche qui à force d'être sur l'oiseau, sont usées au point qu'il ne reste presque plus de franges sur la tige.

**TIERCE**, (*Comm.*) en Angleterre est une mesure pour des choses liquides, comme du vin, de l'huile, &c. elle contient le tiers d'une pipe, ou 42 gallons; un gallon contient environ 4 pintes de Paris. Voyez MESURE, GALLON.

**TIERCE**, *estocade de*, (*Escrime.*) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors, & sur les armes. Voyez TIRER DEHORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette estocade, il faut 1°. faire du bras droit & de la main droite, tout ce qui a été enseigné pour parer en tierce, & effacer de même: 2°. étendre subitement le jarret gauche pour chasser le corps en avant: 3°. avancer le pied droit vers l'ennemi, à quatre longueurs de pied de distance d'un talon à l'autre: 4°. le genou droit plié, le gauche bien étendu, & le tibia perpendiculaire à l'horison: 5°. développer le bras gauche avec action la main ouverte, & avancer le corps jusqu'à ce que le bout des doigts soit sur l'à-plomb du talon gauche: 6°. le dedans de la main gauche tourné de même côté que le dedans de la droite, le poice du côté de la terre & à hauteur de la ceinture: 7°. regarder l'ennemi par le dedans du bras droit: 8°. faire tout le reste comme à l'estocade de quarte. Voyez ESTOCADÉ DE QUARTE.

**TIERCE**, *parer en*, (*Escrime.*) c'est détourner du vrai tranchant de son épée, celle de son ennemi sur une estocade qu'il porte dehors, & sur les armes. Voyez TIRER HORS LES ARMES, & SUR LES ARMES.

Pour exécuter cette parade, il faut 1°. sans varier la pointe d'aucun côté, élever le poignet à la hauteur du nombril de l'épaule: 2°. avancer un peu le haut du corps vers l'ennemi, en tournant l'axe des épaules à droite. (Voyez EFFACER.) 3°. tourner la main droite de façon que le vrai tranchant soit sur l'alignement du coude, & mettre le plat de la lame parallèle à l'horison: 4°. porter le talon du vrai tranchant du côté de l'épée ennemie, jusqu'à ce que la garde ait passé l'alignement du corps: 5°. regarder l'ennemi par le dedans du bras: 6°. serrer la poignée de l'épée avec toute la main, dans l'instant qu'on la tourne. Nota, qu'on fait tous ces mouvements d'un seul tems & avec action.

**TIERCES** ou **TIERCHES**, terme de Blason, ce sont falces en devise qui se mettent trois à trois, comme

S

les jumelles deux à deux, les trois fasces n'étant comptées que pour une, & toutes les trois n'occupant que la largeur de la fasce ordinaire, ou de la bande, si elles y sont posées, pourvu qu'il n'y en ait qu'une dans un écu. *P. Menestrier. (D. J.)*

**TIERCE aux piques**, c'est trois cartes de la même couleur qui se suivent en nombre, comme l'as, le roi, la dame, que l'on appelle *tierce-majeure*; les autres s'appellent du nom de la plus haute carte qui la forme; comme dans celle où le roi est la première, se nomme *tierce au roi*, ainsi des autres; la plus haute annullant toujours la plus foible.

**TIERCE-FEUILLE**, *terme de Blason*, figure dont on charge les écus des armoiries; elle a une queue par laquelle elle est distinguée des trefles qui n'en ont point. *(D. J.)*

**TIERCE-FOI**, *(Jurisprud.)* c'est la troisième foi & hommage qui est rendue pour un fief, depuis la première acquisition dans les coutumes d'Anjou & Maine, Lodunois, Tours, & quelques autres; un fief ou héritage noble ou tenu à franc devoir, se partage noblement entre roturiers, lorsqu'il tombe en *tierce-foi*. *Voyez le gloss. de M. de Lauriere, & les mots FOI, HOMMAGE, TIERCE-MAIN.*

**TIERCE-MAIN ou MAIN-TIERCE**, est la main d'un tiers. Ce terme est usité en matière de faisie; un particulier qui est en même tems créancier & débiteur de quelqu'un, fait en ses propres mains, comme en *main-tierce*, ce qu'il peut devoir à son créancier qui est en même tems son débiteur.

*Tierce-main* signifie aussi quelquefois la troisième main ou le troisième possesseur d'un héritage noble dont la foi n'est plus dûe, parce qu'elle a été convertie en franc-devoir, quand ces héritages passent en *tierce-main* ou au troisième possesseur: depuis l'affranchissement de l'héritage, il se partage noblement entre roturiers, dans les coutumes d'Anjou & Maine ou autres, où la qualité des personnes règle la manière de partager les biens. *Voyez le gloss. de M. de Lauriere au mot tierce-foi ou main. (A)*

**TIERCE OPPOSITION**, est celle qui est formée à l'exécution d'un jugement par un tiers qui n'a point été partie dans la contestation décidée par le jugement.

On la forme devant le même juge qui a rendu le jugement contre les parties avec lesquelles il a été rendu.

Si la *tierce opposition* est bien fondée, le jugement est retracé à l'égard du tiers-oppoçant seulement; s'il succombe, il est condamné aux dépens & en l'amende.

Cette opposition est recevable en tout tems, même contre une sentence, après que le tems d'en appeler est expiré, parce qu'une sentence ne passe en force de chose jugée que contre ceux avec qui elle a été rendue. *Voyez l'ordonnance de 1667, tit. XXVII. art. x. & tit. XXXV. art. ij. & les mots APPEL, ARRÊT, JUGEMENT, OPPOSITION, REQUÊTE CIVILE, SENTENCE. (A)*

**TIERCE**, *adj. terme de Blason*, ce mot se dit d'un écu qui est divisé en trois parties, soit en pal, soit en bande, soit en fasce, par deux lignes parallèles qui ne se coupent point. *Tiercé en bande*, est lorsque l'écu est divisé en trois parties égales, comme en trois bandes faites de trois émaux différens, sans autre champ ni figure. On dit aussi *tiercé en pal* & en fasce. *Menestrier. (D. J.)*

**TIERCELET**, *i. m.* on a donné ce nom au mâle de l'autour. *Voyez AUTOUR.*

**TIERCELET**, *(Commerce & Monnoie.)* celle-ci se frappa à Milan, & eut cours dans le douzième siècle. On ne dit point sa valeur.

**TIERCELINE**, *d. & adj. (Ordre de religieuses.)* nom qu'on donne aux religieuses du tiers-ordre de

S. François de l'étroite observance. Claire François de Befançon en a été la première fondatrice. *(D. J.)*

**TIERCEMENT**, *f. m. (Jurisprud.)* est un enchère que l'on fait sur l'adjudicataire d'un bail judiciaire du tiers en sus du prix de l'adjudication, comme de 100 liv. sur un bail de 400 liv.

Cette voie a été introduite pour empêcher que les baux ne soient adjugés à vil prix.

Le *tièrement* doit être fait peu de tems après le bail, autrement on n'y ferait plus reçu. *Voyez M. d'Héricourt en son traité de la vente des imm. par décret.*

Dans les adjudications des fermes & domaines du roi, on entend par *tièrement* le triplé du prix de l'adjudication; il faut que ce *tièrement* soit fait dans les vingt-quatre heures; on peut encore huitaine après venir par triplement sur le *tièrement* demander que si le prix du bail est de 3000 liv. le *tièrement* doit être de 9000 liv. & le triplement du *tièrement* de 27000 liv. *Voyez le règlement de 1682, & les arrêts du conseil des 20 Novembre 1703 & 12 Juin 1725. (A)*

**TIERCER**, *v. act. (Archi.)* c'est réduire au tiers. On dit que le pureau des tuiles ou ardoises d'une couverture sera *tiéré* à l'ordinaire, c'est-à-dire que les deux tiers en seront recouverts; en sorte que si c'est de la tuile au grand moule qui a douze ou treize pouces de longueur, on lui en donnera quatre de pureau ou d'échantillon. *(D. J.)*

**TIERCER**, *(Longue paume.) voyez RABATTE.*  
**TIERCERON**, *f. m. (Coupe des pierres.)* c'est un nerf des voûtes gothiques, placé entre le formeret ou arc doubleau & l'arc d'ogive.

**TIERCIAIRE ou TIERTIAIRE**, *f. m. (Ordre relig.)* c'est ainsi qu'on appelle un homme ou une femme qui est d'un tiers-ordre. Les *tierciaires* ont des réglemens qu'ils doivent suivre, & un habit particulier; ce qui sert à maintenir l'observance parmi les *tierciaires* & sous le nom de *regle*; il faut qu'ils soient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profession avec des vœux simples. On peut consulter le P. Hélyot & Lezeaux, qui ont traité tout ce qui regarde les *tierciaires*, leurs états, leurs privilèges, leurs obligations, &c. *(D. J.)*

**TIERCINE**, *terme de Couvreur*, pièce de tuile ou morceau de tuile fendue en longueur, & employée au battelage. *(D. J.)*

**TIERÇON**, *f. m. (Commerce.)* sorte de caisse de bois de sapin, dans laquelle on envoie les savons blancs en petits pains, & les savons jaspés en pains ou briques. *(D. J.)*

**TIERÇON**, *f. m. (Mesure de liquide.)* mesure qui fait le tiers d'une mesure entière; ainsi les *tierçons* de muids contiennent environ quatre-vingt-quatorze pintes, qui sont le tiers de deux cens quatre-vingt pintes, à quoi se monte le total d'un muid. Il en est de même des *tierçons* des autres mesures, comme barriques, poinçons, &c. *Savary. (D. J.)*

**TIERRA DE GAMPOS**, *(Géog. mod.)* contrée d'Espagne dans la vieille Castille, vers le nord, aux environs de Palencia; c'est la partie la plus fertile de cette province. Les vins y sont admirables, & les plaines couvertes de brebis d'une riche toison. *(D. J.)*

**TIERRA DOS FUMOS**, *(Géog. anc.)* contrée d'Afrique au pays des Hottentots, sur la côte orientale des Cafres errans. Cette contrée s'étend le long de la mer des Indes, entre la terre de Zanguana au nord, la terre de Natal au midi, & le pays appelé *Terra dos Noontas* à l'occident. *(D. J.)*

**TIERS**, *(Arithmétique.)* c'est la troisième partie d'un tout, soit nombre, soit mesure; le tiers de vingt sols est six sols huit deniers, qui est une des parties aliquotes de la livre tournois. L'aune est composée



de trois tiers. Dans les additions de fractions d'aunages, un tiers se met ainsi  $\frac{1}{3}$ , & deux tiers de cette manière  $\frac{2}{3}$ . *Le Gendre. (D. J.)*

**TIERS**, s. m. (*Ornith.*) espece de canard ainsi nommé vulgairement, parce qu'il est de moyenne grosseur entre un gros canard & la farcelle. Ses ailes sont bigarées comme celles du morillon, mais son bec est comme celui de la piette (les phalaris des Grecs), c'est-à-dire arrondi, un peu applati par-dessus, & dentelé par les bords. (*D. J.*)

**TIERS-ÉTAT**, (*Histoire de France.*) troisieme membre qui formoit, avec l'église & la noblesse, les états du royaume de France, nommés *états généraux*, dont les derniers se tinrent à Paris en 1614; le tiers-état étoit composé des bourgeois notables, députés des villes pour représenter le peuple dans l'assemblée. *Voyez ÉTATS, Hist. anc. & mod.*

On a épuisé dans cet article tout ce qui concerne ce sujet; j'ajouterai seulement que, quoiqu'on pense que Philippe-le-Bel ait convoqué le premier une assemblée des trois états par des lettres du 23 Mars 1301, cependant il y a une ordonnance de S. Louis datée de S. Gilles en 1254, par laquelle il paroît que le tiers-état étoit consulté quand il étoit question de matieres où le peuple avoit intérêt. (*D. J.*)

**TIERS-ORDRE**, (*Hist. du monachisme.*) troisieme ordre établi sous une même regle & même forme de vie, à proportion de deux autres ordres institués auparavant.

Les tiers-ordres ne sont point originaires des ordres religieux, mais des associations des personnes séculières & même mariées, qui se conforment autant que leur état le peut permettre, à la fin, à l'esprit & aux regles d'un ordre religieux qui les associe & les conduit. Les carmes, les augustins, les franciscains, les prémontrés, &c. se disputent vivement l'honneur d'avoir donné naissance aux tiers-ordres, qu'ils supposent tous d'une grande utilité dans le Christianisme.

Si l'ancienne noblesse des carmes étoit bien prouvée, les autres ordres ne devroient pas certainement entrer en concurrence. Le frere de Coria & Maestro Fray Diego de Coria Maldonado, carme espagnol, a fait un traité du tiers-ordre des carmes, dans lequel il prétend que les tierciaires carmes descendent immédiatement du prophete Elie, aussi-bien que les carmes mêmes; & parmi les grands hommes qui ont fait profession de ce tiers-ordre, il met le prophete Abdias qui vivoit environ 800 ans avant la naissance de Jesus-Christ; il place parmi les femmes la bisayeule du Sauveur du monde sous le nom emprunté de *Ste Emérentienne*. Le traité singulier du P. de Coria sur cette matiere est intitulé, *para los Hermanos, y Hermanas de la orden tercera de nuestra Señora del Carmel, Hispall*, à Séville 1592. Le même auteur publia, six ans après à Cordoue 1598, une chronique de l'ordre des carmes, *in-folio*. Il dit dans ce dernier ouvrage, qu'Abdias, intendant de la maison du roi Achab dont il est parlé au troisieme livre des rois, c. xviii. & qu'il croit être le prophete Abdias, fut disciple d'Elie, & qu'après avoir servi Achab & Ochofias son fils, il entra dans l'ordre d'Elie, composé de gens mariés qui étoient sous la conduite d'Elie & d'Elisée, & sous leur obéissance comme les conventuels.

Le P. de Coria prétend enfin que les chevaliers de Malthe dans leur origine ont été du tiers-ordre des carmes, & pour en combler la gloire, il y met aussi S. Louis.

Les augustins font remonter assez haut leur noblesse dans l'Eglise; car si l'on en croit le P. Bruno Sanoé, le tiers-ordre de S. Augustin a été institué par S. Augustin lui-même. Il met Ste Genevieve de ce tiers-ordre, & beaucoup d'autres depuis S. Augustin jusqu'au sixieme siecle.

*Tome XVI.*

Le tiers-ordre des prémontrés seroit aussi bien ancien, s'il est vrai qu'il eût commencé du vivant même de saint Norbert, lequel étoit déjà mort en 1134.

Le tiers-ordre de S. François semble avoir craint de faire remonter trop haut sa noblesse; & il a cru par-là s'en assurer davantage la possession; tous les membres de ce corps conviennent que S. François n'institua son tiers-ordre qu'en 1221, pour des personnes de l'un & de l'autre sexe; il leur donna une regle dont on n'a plus les constitutions. Le premier ordre de S. François comprend les ordres religieux, qu'on appelle *freres mineurs*, & qui sont les cordeliers, les capucins & les récolers. Le second comprend les filles religieuses de Ste Claire. Enfin le troisieme comprend plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe qui vivent dans le monde, & c'est ce qu'on appelle le tiers-ordre. Les personnes qui sont de ce tiers-ordre portent sous leurs habits une tunique de serge grise ou un scapulaire de même étoffe, avec un cordon; & elles observent une regle autorisée par les pontifes de Rome.

Tous les tiers-ordres anciens & modernes ont été approuvés, & avec raison, par le saint siege, comme on le peut voir par les bulles de Nicolas IV. en faveur des tierciaires de S. François, d'Innocent VII. pour ceux de S. Dominique, de Martin V. pour ceux des Augustins, de Sixte IV. pour ceux des carmes, & de Jules II. pour ceux des minimes, des servites, des trinitaires, &c. (*D. J.*)

**TIERS**, (*Jurisprud.*) triens, est quelquefois pris pour la légitime des enfans, ainsi que cela se pratique en pays de droit écrit, lorsqu'il n'y a que quatre enfans ou moins de quatre. *Novell. 118 de triente & semissa. (A)*

**TIERS ACQUÉREUR**, (*Jurisprud.*) est celui qui a acquis un immeuble affecté & hypothéqué à un créancier par celui qui étoit avant lui propriétaire de cet immeuble. *Voyez CRÉANCIER, HYPOTHEQUE, POSSESSION, PRESCRIPTION, TIERS DÉTENTEUR. (A)*

**TIERS ARBITRE**, (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant **SUR-ARBITRE**.

**TIERS EN ASCENDANT**, (*Jurisprud.*) est un terme usité aux parties casuelles, lorsqu'il s'agit de liquider le droit dû pour la résignation d'un office; on ajoute à l'évaluation le tiers denier en ascendant, c'est-à-dire, au-dessus de l'évaluation; & l'on paie le huitieme du total, c'est-à-dire, tant de l'évaluation que du tiers en ascendant, lorsque la provision s'expédie dans l'année que le droit annuel a été payé, quand même ce seroit six mois après le décès de l'officier; mais si elle s'expédie après l'année, il faut payer le quart denier du tout. *Voyez Loyseau, des offic. liv. II. c. x. n. 64*, l'édit du mois de Juin 1568, & les mots ANNUEL, OFFICE, PAULETTE, PARTIES CASUELLES, HUITIEME DENIER, QUART DENIER, RÉSIGNATION. (*A*)

**TIERS DES BIENS EN CAUSE**, (*Jurisprud.*) on entend par-là la troisieme partie des héritages & biens immeubles que quelqu'un possède dans le bailliage de Caux en Normandie ou autres lieux de ladite province tenant nature d'icelui. La coutume de Normandie, art. 279, permet aux pere & mere & autres ascendants de disposer entre-vifs ou par testament de ce tiers au profit de leurs enfans puînés ou l'un d'eux sortis d'un même mariage, à la charge de la provision à vie des autres puînés. Les articles suivans contiennent encore plusieurs autres dispositions sur ce tiers des puînés sur les biens en Caux. (*A*)

**TIERS**, *Chambre des tiers ou des procureurs tiers*, (*Jurisprud.*) est une chambre dans l'enclos du palais, proche la chapelle de S. Nicolas, où les procureurs au parlement qui sont la fonction de tiers, s'assemblent pour donner leur avis sur les difficultés qui sur-

viennent dans la taxe des dépens, & dont le procureur *tiers* référendaire leur fait le rapport.

S'il reste encore quelque doute après le rapport fait à cette chambre, on va à la communauté des avocats & procureurs. *Voyez* ci-devant COMMUNAUTÉ DES PROCUREURS & PROCUREUR. (A)

**TIERS COUTUMIER**, (*Jurisprud.*) en Normandie est une espèce de légitime que la coutume accorde en propriété aux enfans sur les biens de leurs pere & mere.

Ce droit n'avoit pas lieu dans l'ancienne coutume.

Le *tiers coutumier* sur les biens du pere consiste dans le *tiers* des immeubles dont le pere étoit saisi lors du mariage, & de ceux qui lui sont échus pendant le mariage en ligne directe.

L'usufruit de ce *tiers* est ce que la coutume donne à la femme pour douaire coutumier, de sorte que ce *tiers* coutumier tient lieu aux enfans de ce qu'ils prennent ailleurs à titre de douaire; il diffère pourtant du douaire en ce qu'il n'est pas toujours la même chose que le douaire de la femme; car celle-ci peut, suivant le contrat, avoir moins que l'usufruit du *tiers*, au lieu que les enfans ont toujours leur *tiers* en propriété.

Le *tiers coutumier* est acquis aux enfans du jour du mariage; cependant la jouissance en demeure au pere sa vie durant, sans toutefois qu'il le puisse vendre, engager ni hypothéquer, comme aussi les enfans ne peuvent le vendre, hypothéquer ou en disposer avant la mort du pere, & qu'ils aient tous renoncé à la succession.

S'il y a des enfans de divers lits, tous ensemble n'ont qu'un *tiers*; ils ont seulement l'option de le prendre eu égard aux biens que leur pere possédoit lors des premières, secondes ou autres noces, sans que ce *tiers* diminue le douaire de la seconde, troisième ou autre femme, lesquelles auront plein douaire sur tout le bien que le mari avoit lors du mariage, à moins qu'il n'y ait eu convention au contraire.

Pour jouir du *tiers coutumier* sur les biens du pere, il faut que les enfans renoncent tous ensemble à la succession paternelle, & qu'ils rapportent toutes les donations & autres avantages qu'ils pourroient avoir reçus de lui.

Ce *tiers* se partage selon la coutume des lieux où les héritages sont assis, sans préjudice du droit d'aînesse.

Les filles n'y peuvent avoir que mariage avenant.

Si le pere avoit fait telle aliénation de ses biens que ce *tiers* ne pût se prendre en nature, les enfans peuvent révoquer les dernières aliénations jusqu'à concurrence de ce *tiers*, à moins que les acquéreurs n'aient mieux payé l'estimation du fond au denier 20, ou si c'est un fief, au denier 25, le tout eu égard au tems du décès du pere.

Mais si les acquéreurs contestent, il sera au choix des enfans de prendre l'estimation, eu égard au tems de la condamnation qu'ils auront obtenue.

Le *tiers coutumier* sur les biens de la mere est de même le *tiers* des biens qu'elle avoit lors du mariage, ou qui lui sont échus pendant icelui, ou qui lui appartiennent à droit de conquêt.

Ce *tiers* du bien maternel appartient aux enfans aux mêmes charges & conditions que le *tiers* des biens du pere. *Voyez* la coutume de Normandie, art. 399 & suiv. les placites, art. 86 & suiv. & les commentateurs. (A)

**TIERS COUTUMIER ou LÉGAL**, (*Jurisprud.*) se prend aussi en quelques coutumes pour la troisième partie des biens nobles que la coutume réserve aux puînés, les deux autres *tiers* appartenant à l'aîné; c'est ainsi que ce *tiers* des puînés est appelé dans la coutume de Touraine; ailleurs on l'appelle le *tiers* des puînés. *Voyez* TIERS DES BIENS EN CAUX. (A)

**TIERS ET DANGER**, (*Jurisprud.*) est un terme d'eaux & forêts qui signifie un droit qui appartient au roi & à quelques autres seigneurs, principalement en Normandie, sur les bois possédés par leurs vassaux.

Il consiste au *tiers* de la vente qui se fait d'un bois, soit en argent, soit en espece, & en outre au dixième qui est ce que l'on entend par le mot *danger*, lequel vient du latin *denarius* ou *denarius* qui signifie dixième, que l'on a mal-à-propos écrit & lu *denarius*, d'où l'on a fait en françois *danger*.

Dans les bois où le roi a le *tiers*, on ne peut faire aucune vente sans sa permission, à peine de confiscation des deux autres *tiers*.

Pour obtenir cette permission, on lui donnoit le dixième du prix des ventes; c'est de-là qu'est venu le droit de *danger*, & non pas, comme quelques-uns l'ont cru mal-à-propos, de ce qu'il y avoit du *danger* de vendre sans la permission du roi.

Ce droit appartient au roi sur tous les bois de Normandie, & l'ordonnance de 1669 le déclare imprescriptible. Il y a cependant des bois qui ne doivent que le *tiers* sans *danger*, & d'autres qui ne sont sujets qu'au *danger* sans *tiers*. *Voyez* ci-devant le mot DANGER. (A)

**TIERS DENIER**, (*Jurisprud.*) est la troisième partie du prix de la vente à laquelle en quelques lieux est fixé le droit dû au seigneur pour la mutation, comme dans la coutume d'Auvergne où il est ainsi appelé, & en Nivernois où l'on donne aussi ce nom au droit dû au seigneur bordelier pour la vente de l'héritage tenu de lui à bordelage. *Voyez* le tit. 4 & le tit. 6. (A)

**TIERS DÉTENTEUR**, (*Jurisprud.*) est celui qui se trouve possesseur d'un immeuble ou droit réel, soit par acquisition ou autrement, sans être néanmoins héritier ni autrement successeur à titre universel de celui qui avoit pris cet immeuble ou droit réel, à la charge de quelque rente, ou qui l'avoit affecté & hypothéqué au paiement de quelque créance. *Voyez* ci-devant TIERS ACQUÉREUR & les mots DÉCLARATION D'HYPOTHEQUE, HYPOTHEQUE, INTERRUPTION, PRESCRIPTION, POSSESSION. (A)

**TIERS EXPERT**, (*Jurisprud.*) est un troisième expert qui est nommé pour donner son avis & pour départager les deux autres experts qui se sont trouvés d'avis contraire.

Ce *tiers expert* est ordinairement nommé d'office; c'est pourquoi on ne peut le recuser sans cause légitime. *Voyez* ci-devant EXPERT. (A)

**TIERS LÉGAL ou COUTUMIER**, (*Jurisprud.*) voyez ci-devant TIERS COUTUMIER.

**TIERS LOT**, (*Jurisprud.*) on appelle ainsi dans le partage des biens des abbayes ou prieurés, entre l'abbé ou le prieur commendataire & ses religieux, le troisième lot qui est destiné pour les charges claustrales, à la différence des deux autres dont l'un est donné à l'abbé ou au prieur commendataire pour sa subsistance, l'autre aux religieux.

L'administration du *tiers lot* appartient à l'abbé ou au prieur commendataire, à moins qu'il n'y ait convention au contraire.

Les frais du partage doivent être pris sur le *tiers lot* qui existoit lors de la demande en partage; & s'il n'y en avoit point, & que la jouissance fût en commun, les frais du partage doivent être avancés par la partie qui le demande, à la charge d'en être remboursé sur le *tiers lot* à faire.

Les réparations de l'église & des lieux claustraux doivent être prises sur le *tiers lot* jusqu'au partage, après quoi chacun est tenu de réparer & entretenir ce qui est à sa charge.

Les portions congrues ne se prennent pas sur tous

les biens de l'abbaye ou prieuré, mais seulement sur le tiers lot.

On prend aussi ordinairement sur le tiers lot ce qui est abandonné aux religieux pour acquitter les obits & fondations, qui étoient des charges communes.

Quand le lot des religieux n'est pas suffisant pour acquitter les charges claustrales, ils peuvent obliger l'abbé de leur abandonner le tiers lot, ainsi qu'il fut jugé au grand-conseil le 6 Août 1711, contre le cardinal d'Etrées pour l'abbaye d'Anchin. Voyez le dictionnaire de Brillou au mot RELIGIEUX, n. 85 & suiv. & Lacombe, recueil de jurisprud. canonique, au mot PARTAGE n. 4. & suiv. & les mots ABBÉ, ABBAYE, COUVENT, MONASTÈRE, PARTAGE, PRIEURÉ, RELIGIEUX, RÉPARATIONS. (A)

TIERS LOT ou TIERCE PARTIE, (Jurisprud.) est en Touraine le tiers des biens que l'ainé entre nobles assigne à ses puînés pour leur part, réservant les deux autres tiers pour lui. Si les puînés ne sont pas contents de ce partage, ils peuvent faire la refente des deux tiers en deux parts égales, auquel cas l'ainé en prend une avec le tiers lot, & l'autre part demeurant aux puînés. Voyez la coutume de Touraine, tit. 25, & Palu sur cette coutume. (A)

TIERS LOT, (Jurisprud.) on donne aussi quelquefois ce nom au tiers ou triage que le seigneur a droit de demander dans les bois communaux; mais on l'appelle plus communément triage. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. 25, art. 4, & le mot TRIAGE. (A)

TIERS A MERCY, (Jurisprud.) étoit apparemment un droit seigneurial du tiers que certains seigneurs prenoient à volonté. Il fut adjugé sous ce titre de tiers à mercy au prieur d'Olisy par arrêt du parlement de Paris du pénultième jour d'Août 1404, dont M. de Laurière fait mention en son glossaire au mot tiers. (A)

TIERS OPPOSANT, (Jurisprud.) est celui qui n'ayant pas été partie ni appelé dans un jugement, y forme opposition à ce qu'il soit exécuté à son égard à cause de l'intérêt qu'il a de l'empêcher.

L'opposition qu'il forme, est appelée tierce opposition, parce qu'elle est formée par un tiers qui n'étoit pas partie dans le jugement.

C'est la seule voie par laquelle ce tiers puisse se pourvoir, ne pouvant appeler d'une sentence où il n'a pas été partie, ni se pourvoir en cassation, ou par requête civile, contre un arrêt qui n'a pas été rendu contre lui.

Quand le tiers opposant est débouté de son opposition, on le condamne à l'amende de 75 livres, si c'est une sentence, & de 150 livres, si l'opposition a été formée à un arrêt. Voyez l'ordonnance de 1667, tit. 27, & les mots OPPOSITION, ARRÊT, SENTENCE, JUGEMENT, TIERCE OPPOSITION. (A)

TIERS POSSESSÉUR, (Jurisprud.) est la même chose que tiers détenteur ou tiers acquéreur. Voyez ci-devant ces deux articles. (A)

TIERS, procureur tiers, (Jurisprud.) voyez TIERS RÉFÉRENDIAIRE.

TIERS AU QUART, (Jurisprud.) se dit de ce qui est entre le tiers & le quart, comme la lézion du tiers au quart qui forme un moyen de restitution contre un partage, c'est-à-dire, qu'il n'est pas nécessaire que la lézion soit du tiers, mais qu'il suffit qu'elle soit de plus du quart. Voyez LÉZION, PARTAGE, RESCISION, RESTITUTION. (A)

TIERS ou TIERS RÉFÉRENDIAIRE, PROCUREUR TIERS RÉFÉRENDIAIRE, (Jurisprud.) est un des procureurs au parlement qui exercent la fonction de régler les dépens entre leurs confrères demandeur & défendeur en taxe.

Avant que le parlement prononçât des condamnations de dépens, les procureurs faisoient seuls en leur qualité la fonction de tiers.

La première création des tiers référendaires en titre d'office fut faite par l'édit de Décembre 1635, qui en créa 30 pour le parlement de Paris & autres juridictions de l'enclos du palais.

La déclaration de 1637 ordonna qu'il seroit pourvu à ces offices des procureurs qui auroient au moins six ans de charge; l'arrêt d'enregistrement étendit cela à 10 ans.

Des trente charges de tiers référendaires créées par l'édit de 1635, trois seulement avoient été levées, les pourvus ne firent même aucune fonction, & par déclaration du mois de Mai 1639, les 30 offices de tiers référendaires furent supprimés, & leurs fonctions, droits & émolumens réunis à la communauté des 400 procureurs.

Il y a encore eu plusieurs autres édits & déclarations qui ont maintenu les procureurs dans la fonction de tiers.

Tous ceux qui ont dix ans de réception, prennent la qualité de procureurs tiers référendaires, & en font les fonctions chacun à leur tour dans l'ordre qui suit.

Parmi ceux qui ont 10 ans de charge, on en choisit 36 toutes les six semaines, on en fait trois colonnes de 12 chacune, & chaque colonne va pendant quinze jours à la chambre des tiers régler les difficultés qui s'élevent sur les dépens.

Il y a un trente-septième procureur qui distribue les dépens dans la chambre qui est en-bas, appelée la sacristie, parce qu'elle sert en effet de sacristie pour la chapelle les jours de cérémonie. Ce distributeur a droit de nommer pour tiers un des 36, chacun à leur tour; mais ordinairement il nomme pour tiers celui des 36 qu'on lui demande.

Le procureur tiers auquel le demandeur en taxe remet la déclaration des dépens, fait sur cette déclaration son mémoire où il taxe tous les articles; ensuite le défendeur en taxe apostille la déclaration; & si les procureurs ne sont pas d'accord, ils vont en la chambre des tiers qui règle leurs difficultés. Voyez le code Gillet, & les mots DÉPENS, FRAIS, EXÉCUTION, PROCUREUR, TAXE. (A)

TIERS SAISI, (Jurisprud.) est celui entre les mains duquel on a saisi ce qu'il doit au débiteur du saisissant.

Le tiers saisi, quand il est assigné pour déclarer ce qu'il doit à celui sur qui la saisie est faite, doit le déclarer, & est obligé de plaider où l'instance principale est pendante. Voyez CRÉANCIER, DÉBITEUR, PROCURATION AFFIRMATIVE, SAISIE. (A)

TIERS EN SUS, (Jurisprud.) est une augmentation que l'on fait à une somme en y ajoutant un tiers de ce à quoi elle monte. (A)

TIERS, le, (Monnoie.) petite monnoie de France ainsi nommée, parce qu'elle valoit le tiers du gros tournois; on l'appelloit autrement maille tierce ou obole tierce. (D. J.)

TIERS-DE-SOL, s. m. (Monnoie.) c'étoit, selon Bouteroue, une sorte de monnoie d'or, qu'on fabriquoit du tems des rois de la première race; cette monnoie avoit sur un côté la tête de Mérouée orné du diadème perlé. (D. J.)

TIERS, en terme de Blondier, c'est la troisième partie d'une moche. Voyez MOCHE. Chaque tiers se découpe en cinq cales très-distinguées les unes des autres. Voyez ECALES.

TIERS, au jeu de la longue paulme, se dit des joueurs qui n'ont d'autre emploi que celui de rabattre, étant trop foibles pour servir.

TIERS-POINT, s. m. (Archit.) c'est le point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. Il est ainsi nommé par les ouvriers, parce qu'il est le troisième point après les deux qui sont sur la base. (D. J.)

TIERS-POINT, coupe de pierres, est la courbure



des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercles *AC BC* de 60° tracés d'un intervalle *B* pour rayon, égal au diamètre de la voûte.

Les claveaux de ces arcs gothiques sont dirigés à leur centre; c'est une faute dont on voit des exemples, d'avoir mis un joint au sommet *C*, ainsi qu'on le peut voir au petit châtelet de Paris.

**TIERS POINT**, (*Marin.*) voyez **LATINE**.

**TIERS POINT**, *f. m.* *terme d'Horlogerie*; on appelle ainsi une lime qui est formée de trois angles. (*D. J.*)

**TIERS-POTEAU**, *f. m.* (*Charpent.*) pièce de bois de sciage, de 3 sur 5 pouces & demi de grosseur, faite d'un poteau de 5 à 7 pouces refendu. Cette pièce sert pour les cloisons légers & celles qui portent à faux. (*D. J.*)

**TIESA**, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, qui couloit de Sparte à Amiclée, & qui, à ce qu'on croyoit, tiroit son nom de *Tisfa*, fille d'Eurotas. (*D. J.*)

**TIFATA**, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie, dans la Campanie, près de Capoue: elle commande cette ville, selon Tite-Live, *l. VII. c. xxxix.* & *l. XXVI. c. v.* *tifata imminentes Capua colles.* Silius Italicus, *l. XII. v. 48.* dit, en parlant d'Annibal.

*Ardus ipse*  
Tifata invadit prior, quâ manibus instat  
Collis, & è tumulis subjacet urbem.

Cette montagne étoit sacrée, & la table de Peutinger y marque deux temples; celui qui étoit à l'occident est désigné par ces mots *ad dianam*, & celui qui étoit à l'orient par ceux-ci, *jovis tifatinus*.

**TIFATA**, ville d'Italie, dans le Latium, selon Plin., *l. III. c. v.* (*D. J.*)

**TIFAUGES**, (*Géog. mod.*) petite ville ou plutôt bourg de France, en Poitou, élection de Mauléon, sur la Sevre nantoise, aux confins de l'Anjou & de la Bretagne. *Long. 16. 35. lat. 46. 58.* (*D. J.*)

**TIFERNUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la partie de l'Umbrie, qui est en-deçà de l'Apennin, sur le bord du Tibre. On la nommoit *Tifernum Tiberinum*, pour la distinguer d'une autre *Tifernum*, surnommée *Metaurum*. Les habitans de ces deux villes avoient aussi les mêmes surnoms: car Plin., *liv. III. c. xiv.* dit, *Tifernates cognomine Tiberini, & alii Metaurenses.* Ce furent les *Tifernates Tiberini* qui le nommerent leur patron; il décora leur ville de statues, & y fit bâtir un temple à ses dépens. Il est fait mention de cette ville dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *pag. 494. n. 5.* où on lit, *resp. Tif. Tib.* Holstenius, *p. 90.* prouve par une autre inscription que le nom de cette ville s'employoit au pluriel: *C. Julio. C. F. Cla. proculo Tifernis Tib. inis.* Le nom moderne est *Ciudad castello*.

**Tifernum Metaurum**, ville d'Italie, dans le Samnium, selon Tite-Live, *l. IX. c. xlv.* & *l. X. c. xiv.* Dans un autre endroit, *liv. X. ch. xxx.* il donne ce nom à une montagne. Ce nom étoit encore commun à un fleuve, suivant le témoignage de Pomponius-Méla, *l. II. c. iv.* & de Plin., *l. III. c. ij.* Le fleuve se nomme aujourd'hui *il Biserno*; & c'étoit vers sa source, qu'on avoit bâti la ville de *Tifernum*. Cluvier a conjecturé de-là, que cette ville étoit dans l'endroit où l'on voit présentement Molise, qui est la capitale du pays. (*D. J.*)

**TIGE**, *f. f.* (*Botan.*) c'est la partie des plantes qui tire sa naissance de la racine, & qui soutient les feuilles, les fleurs & les fruits. La tige dans les arbres prend le nom de *tronc*, en latin, *truncus*; & celui de *caudex* dans les herbes, on l'appelle *caulis*, & *scapus* lorsqu'elle est droite comme une colonne. Les auteurs modernes l'ont nommée *viticulus*, lorsqu'elle est grêle & couchée, comme est celle de la nummulaire. Enfin, la tige des plantes graminées, s'appelle *culmus*.

Mais ce ne sont pas des mots qui intéressent les physiciens, ce sont les phénomènes curieux de la végétation; par exemple, le redressement des tiges, car on sait que de jeunes tiges de plantes inclinées vers la terre se redressent peu-à-peu, & regardent la perpendiculaire. Dans celles qui n'ont de libre que l'extrémité, c'est cette extrémité qui se redresse. M. Dodart est le premier qui ait observé ce fait en France. Des pins qu'un orage avoit abattus sur le penchant d'une colline, attirèrent l'attention de cet habile physicien. Il remarqua avec surprise, que toutes les sommités des branches s'étoient repliées sur elles-mêmes, pour regagner la perpendiculaire; en sorte que ces sommités formoient avec la partie inclinée, un angle plus ou moins ouvert, suivant que le sol étoit plus ou moins oblique à l'horizon.

M. Dodart cite à ce sujet dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences ann. 1700.* l'exemple de quelques plantes qui croissent dans les murs, telles que la pariétaire; ces plantes après avoir poussé horizontalement, se redressent pour suivre la direction du mur: mais il n'a pas approfondi davantage la nature de ce mouvement de tiges; nous savons seulement qu'il s'opère presque toujours, de façon que la partie qui se redresse devient extérieure à celle qui demeure inclinée: la tige prend alors la forme d'un siphon à trois branches: j'ai appris que depuis vingt ans, M. Bonnet a tenté plusieurs expériences curieuses sur cette matière; mais il en reste encore beaucoup à faire avant que de chercher à en assigner la cause, car ce n'est pas avec des dépenses d'esprit & des hypothèses, qu'on y peut parvenir. (*D. J.*)

**TIGE**, *f. f.* (*Archit.*) on appelle ainsi le fût d'une colonne.

**Tige de rinceau**, espèce de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, & qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. (*D. J.*)

**TIGE**, *f. f.* (*Hydr.*) voyez **SOUGHE**. (*K*)

**TIGE DE FONTAINE**, (*Archit. hydr.*) espèce de balustre creux, ordinairement rond, qui sert à porter une ou plusieurs coupes de fontaines jaillissantes, & qui a son profil différent à chaque étage. (*D. J.*)

**TIGE**, *f. f.* *terme de plusieurs ouvriers*, la tige d'une clé, en terme de *Serrurier*, est le morceau rond de la clé, qui prend depuis l'anneau jusqu'au panneton.

La tige d'une botte, en terme de *Cordonnier*, est le corps de la botte, depuis le pié jusqu'à la genouillère.

La tige d'un flambeau, en terme d'*Orfèvre*, est le tuyau du flambeau, qui prend depuis la pate jusqu'à l'embouchure inclusivement.

La tige d'un guéridon, en terme de *Tourneur*, est la partie du guéridon, qui prend depuis la pate jusqu'à la tablette. (*D. J.*)

**TIGE**, nom que les Horlogers donnent à l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorsqu'il est un peu mince; c'est ainsi que l'on dit la tige de la roue de champ, de la roue de rencontre, &c. Voyez **ARBRE**, **AISIEU**, **AXE**, &c.

**TIGE**, (*Serrurier.*) c'est la partie de la clé, comprise depuis l'anneau jusqu'au bout du panneton, elle est ordinairement ronde, quelquefois cependant en tiers-point.

**TIGE**, *adj.* *terme de Blason*, qui se dit des plantes & des fleurs représentées sur leurs tiges.

Le Fevre d'Ormezon & d'Eaubonne à Paris, d'azur à trois lis au naturel d'argent, feuillés & tigés de synople.

**TIGERON**, *f. m.* *terme dont les Horlogers se servent* pour désigner une petite tige fort courte, qui dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot jusqu'au pignon, ou à la roue, &c. Dans les anciennes montres françoises, & dans presque toutes celles qu'on fait actuellement en

Angleterre, la longueur de ces *uigrons* est si petite que par l'attraction l'huile qu'on met aux pivots, monte dans les pignons, ou s'extravase contre les roues. Parmi plusieurs habiles horlogers qui s'aperçurent de cet inconvénient, M. Gaudron fut un des premiers qui avança, que si on pouvoit mettre une bouteille d'huile à chaque pivot d'une montre, elle en conserveroit plus long-tems sa justesse. M. Sully qui faisoit cette idée, imagina de petits réservoirs, (*Voyez la regle artificielle du tems, pag. 280.*) qui fournissoient de l'huile aux pivots à mesure qu'elle s'évaporoit. Cette méthode entraînant après elle une grande multiplication d'ouvrage, & plusieurs inconvénients, M. le Roy eut recours à un autre expédient, dont la lecture de l'optique de M. Newton lui fournit l'idée. En réfléchissant sur l'expérience que ce grand homme rapporte, *pag. 576*, du livre dont nous venons de parler : M. le Roy raisonna ainsi. « Les pivots sont placés aux extrémités des arbres ; ces arbres sont perpendiculaires aux platines qui les soutiennent, & concourent avec elles vers un même point, sommet de l'angle qu'ils font entre eux. Leur disposition étant semblable à celle des glaces dans l'expérience de Newton, ils sont comme elles susceptibles des mêmes causes d'attraction. Ainsi l'huile devroit se tenir à leur point de concours, par conséquent aux pivots. Si donc l'huile, dans les montres ordinaires, quitte les pivots pour monter dans les pignons, cet effet ne peut être produit que par la convergence de leurs ailes ; au moyen de quoi ils attirent le fluide avec plus de force que les points de concours de la tige & des platines : donc pour entretenir une suffisante quantité d'huile à ce point & aux pivots, il faut en éloigner suffisamment les pignons ». L'expérience a parfaitement confirmé ce raisonnement ; car M. le Roy ayant placé dans les montres, des barettes aux endroits convenables, pour allonger ces *uigrons*, & éloigner les pignons & les roues des pivots ; & dans le cas où on ne pouvoit faire usage de ces barettes, y ayant suppléé par des creusures ou des noyons, il a eu la satisfaction de voir que l'huile restoit constamment aux pivots & aux portées, sans monter dans les pignons, ni s'extravaser comme ci-devant. *Voyez BARETTE, CREUSURE, NOYON, &c.*

Comme il est d'une extrême conséquence que le balancier soit toujours parfaitement libre, & que ses pivots, au lieu de s'appuyer sur leurs portées, frottent sur leurs extrémités ; il a fallu pour leur conserver aussi de l'huile, chercher une nouvelle configuration de parties. M. le Roy en a trouvé une des plus avantageuses & des plus simples.

Pour s'en procurer une idée juste, on prendra une montre, on mettra une goutte d'huile sur le milieu de son cristal ; on posera ensuite dessus un corps plan transparent, un morceau de glace par exemple, alors on verra la goutte se disposer circulairement au sommet du cristal ; on verra aussi qu'en élevant la glace, cette goutte se rétrécira, sans néanmoins quitter prise.

Afin de produire l'effet résultant de cette expérience, M. le Roy met sur le coq de ses montres, trois petites pièces fort aisées à faire ; l'inférieure qu'on nomme le *petit coq de liaison*, *Voyez PETIT COQ*, fait l'effet du cristal ; la supérieure, c'est-à-dire le *petit coq d'acier*, tient une petite agate, comme la main tient la glace dans l'expérience, & le bout du balancier venant s'appuyer au centre de l'agate, il est toujours abondamment pourvu d'huile. A l'égard de l'autre pivot, une seule pièce qu'on nomme *lardon*, *Voyez LARDON*, suffit, la potence faisant l'office des deux autres. On peut consulter à ce sujet, un mémoire que M. le Roi a inséré à la suite de la re-

gle artificielle du tems ; il le conclut en disant : « que mieux les Horlogers, & en général tous les Méchaniciens, sauront faire usage de l'attraction de cohésion, en configurant les parties de leurs ouvrages pour y fixer l'huile aux endroits nécessaires, plus en même tems ils approcheront de la perfection ».

**TIGETTE**, f. f. (*Archit.*) c'est dans le chapiteau corinthien, une espèce de tige ou cornet, ordinairement cannelé, & orné de feuilles, d'où naissent les volutes & les hélices. (*D. J.*)

**TIGIS**, (*Géog. anc.*) ville de Mauritanie césarienne, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de *Rufuccurum* à *Badil*, à douze milles du premier de ces lieux, & à vingt-sept du second. Peut-être est-ce cette ville dont le siège épiscopal est appelé *Tigistanus*, dans la conférence de Carthage.

**TIGNIUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picenum*, selon César, *de bell. civil. l. I. c. xij.* Ciacconius a fait voir qu'il falloit lire *Iguvium*, au lieu de *Tignium*. On croit que c'est aujourd'hui *S. Maria in Georgio*. (*D. J.*)

**TIGNOLLE**, f. f. *terme de Pêche*, petit bateau fait de trois planches seulement.

**TIGRANOCERTE**, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, bâtie par le roi Tigrane, du tems de la guerre de Mithridate ; ce qui fait qu'Appien en décrivant cette guerre, appelle *Tigranocerte* une ville toute nouvelle.

Elle étoit située au-delà des sources du Tigre, en tirant vers le mont Taurus ; & selon Pline, *l. VI. c. ix.* sur une haute montagne dans la partie méridionale de l'Arménie. Tacite, *Ann. l. XV. c. v.* la met à 37 milles de Nisibis. *Tigranocerta* dans la langue du pays, veut dire *la ville de Tigrane*. Elle étoit fortifiée & défendue par une bonne garnison ; Plutarque ajoute que c'étoit une belle ville, & puissamment riche.

Le mot *Tigranocerta* est du genre neutre ; selon Etienne le géographe ; Appien cependant le fait du genre féminin, & Tacite l'emploie aux deux genres : ce n'est pas là le plus important.

*Tigranocerte* étoit une ville sur l'Euphrate, que Tigrane avoit eu la fantaisie de peupler aux dépens de douze autres villes, dont bon gré malgré il avoit transféré les habitans dans celle-là. Tous les grands de son royaume, pour lui plaire, y avoient bâti des palais. Tigrane en vouloit faire une ville comparable à Babylone, & cela étoit bien avancé ; mais Lucullus ne lui donna pas le tems de s'achever : car après avoir pris & faccagé *Tigranocerte*, il en fit une solitude, renvoyant les habitans dans leur ancienne demeure, ce qui convenoit à tous ces divers peuples, qui soupiroient après leur patrie.

Cette grande ville étoit peuplée de grecs & de barbares. La division se mit parmi eux ; Lucullus en fut profiter, il fit donner l'assaut, prit la ville, & après s'être emparé des trésors du roi, il abandonna *Tigranocerte* à ses soldats, qui avec plusieurs autres richesses, y trouverent huit mille talens d'argent monnoyé, c'est-à-dire vingt-quatre millions ; & outre le pillage, il donna encore à chaque soldat quatre cent drachmes sur le butin qui y fut fait. (*D. J.*)

**TIGRE**, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *tigris*, *Pl. III. fig. 1.* animal quadrupède, un peu plus petit que le lion ; il a les oreilles courtes & arrondies, & la queue longue comme celle du lion. Son poil est court & de couleur jaune, avec des taches noires & longues. Le *tigre* se trouve en Asie & en Afrique ; il est très-féroce.

Il y a plusieurs espèces d'animaux auxquels on a donné le nom de *tigre*. Celui qui ressemble le plus au vrai *tigre*, est l'animal nommé *tigre royal*. L'animal

auquel on donne le nom de *tigre d'Amérique*, & que les Brésiliens nomment *jaguara*, a plus de rapport au léopard qu'au *sigre*, car il a des taches rondes comme celles du léopard, & non des taches longues comme celles du *sigre*. Le *tigre noir* ou *once*, nommé au Brésil *jaguarua*, diffère du *sigre d'Amérique* en ce qu'il a le poil d'un noir ondulé & lustré, avec des taches d'un noir plus foncé. Le *tigre barbet*, *sigre frisé* ou *loup tigre*, du cap de Bonne-Espérance, a le poil frisé comme celui d'un barbet, & des taches noires. Le *tigre rouge* de la Guyane & du Brésil, diffère du *sigre d'Amérique* par sa couleur qui est d'un jaune roussâtre, plus foncé sur le dos que sur le reste du corps; le dessous de la mâchoire inférieure & le ventre, sont un peu blanchâtres. Voyez REGNE ANIMAL.

Le *tigre* dans le système zoologique de Linnæus, constitue un genre distinct dans la classe des quadrupèdes; ses caractères sont qu'il a quatre mamelles placées sous le nombril, & que ses pieds sont faits pour grimper; Linnæus rapporte la panthère à ce genre, en l'appellant *sigre à taches orbiculaires*.

Les voyageurs qui ont vu de près le *tigre* en Amérique, sont bien loin de le regarder comme le plus lesté des animaux sauvages carnivores; ils prétendent au contraire que c'est une bête lente, stupide, incapable d'atteindre un homme à la course, & qui ne fait faire que deux ou trois grands sauts pour attraper sa proie. On trouve aussi des *sigres* aux Indes orientales, & en plusieurs parties de l'Asie; mais il semble qu'il y a quelque différence entre les uns & les autres, & peut-être que de nouvelles observations justifieroient que les *sigres* asiatiques sont très-agiles, comme l'ont assuré les anciens.

Plinè, l. VIII. c. xvij. nous a décrit le moyen qu'on employoit de son tems pour enlever les jeunes *sigres* à la mère, & les transporter à Rome. Les Hircaniens & les Indiens, dit-il, sont obligés, quand ils prennent les petits *sigres*, de les emporter bien vite sur un cheval; car quand la mère ne les trouve plus, elle sent leurs traces, les suit avec une promptitude furieuse; & la personne qui les emporte, n'a rien de mieux à faire quand il est atteint par la tigresse, que de lui jeter un de ses petits à terre; alors elle le prend dans sa gueule, le porte dans son trou, & revient bien-tôt après; on l'amuse en répétant la même manœuvre, jusqu'à ce qu'on soit sur le vaisseau, d'où l'on entend la tigresse qui n'ose se jeter dans l'eau, pousser des hurlemens affreux sur le rivage.

TIGRE, (*Monum. antiq.*) ce cruel animal accompagne assez souvent les monumens de Bacchus, & des bacchantes. Le char de Bacchus est ordinairement tiré par des *sigres*; & quelquefois aussi on voit des *sigres* aux pieds des bacchantes: seroit-ce pour caractériser la fureur dont elles étoient agitées? (*D. J.*)

TIGRE, (*Marchal.*) poil de cheval dont le fond est blanc & parsemé de taches noires & rondes d'espace en espace.

TIGRE, *le*, (*Géog. anc.*) *Tigris*, grand fleuve d'Asie, qui prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie, & se jette dans le golfe Persique. Moïse l'appelle *Chidkeli*, *genf. xj. 14.* les anciens le nommoient *Diglis*; & encore aujourd'hui, il est appelé *Tegil* ou *Tigil*.

Josephé, le paraphraste chaldéen, les traducteurs arabes & persans, le nomment *Diglat*. Plinè, l. VI. c. xxvij. dit qu'il prend sa source dans la grande Arménie, au milieu d'une campagne nommée *Elegosine*. Il entre dans le lac Aréthuse, & coule au-travers sans y mêler ses eaux. Après cela, il remonte le mont Taurus, rentre dans la terre, passe sous la montagne, & va reparoître de l'autre côté; une preuve, ajoute-t-il, que ce n'est pas un nouveau fleuve qui sort au delà de la montagne, c'est qu'il rend à sa for-

tie ce qu'on y avoit jetté à l'entrée de la caverne.

Protonée met aussi la source du *Tigre* au milieu de l'Arménie au trente-neuvième degré, & un tiers de latitude; mais Strabon, l. XI. p. 339. semble avoir pris pour la source du *Tigre* la sortie du mont Taurus; le *Tigre* à l'orient, & l'Euphrate au couchant, bordent la Mésopotamie qui est entre deux. Après avoir parcouru beaucoup de pays du septentrion au midi, ces deux fameux fleuves se dégorgent dans le golfe Persique. Aujourd'hui ils y tombent par un canal commun, mais autrefois ils y tomboient séparément. L'embouchure de ce fleuve est nommée *Pas-tigris* par Strabon, & par Arrien.

Le *Tigre* est dépeint avec l'Euphrate, dans une médaille de Trajan, où ce fleuve est dit vaincu. L'empereur est représenté debout entre les deux fleuves, avec la figure d'un arménien à ses pieds, & à côté du *Tigre*, qui, comme nous l'avons dit, prend sa source dans les montagnes de la grande Arménie. L'inscription de cette médaille est: *Armenia & Mesopotamia in potestatem populi Romani redactæ.* (*D. J.*)

TIGRE, *la* (*Géog. mod.*) rivière de l'Amérique méridionale, au pays des Yaméos. Elle se jette dans la partie septentrionale de l'Amazone, après s'être grossie de plusieurs rivières.

TIGRE, TÈGRE, ou TÈGRA, (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans l'Ethiopie ou Abyssinie, & le premier qu'on trouve en entrant de l'Egypte dans l'Ethiopie. Il est borné au nord par le royaume de Sennar & de Balous, au midi par celui d'Angor, au levant par la mer Rouge, & au couchant par le royaume de Dambéa. Il y a, selon Ludolf, dans la province de *Tigré*, vingt-sept préfectures, habitées par différens peuples. (*D. J.*)

TIGRILLO, *l. m.* (*Hist. nat.*) oiseau de la nouvelle Espagne, qui est de la grosseur d'une grive, les Espagnols lui ont donné son nom, parce que son plumage est moucheté comme la peau d'un tigre.

TIGUARES, LES, (*Géog. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale dans la partie occidentale de la capitainerie de Parayba, au nord des Pétiouares. (*D. J.*)

TIGULLA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Ligurie, selon Plinè, l. III. c. v. Les itinéraires marquent *Tigulia* ou *Tegulata*, sur la voie Aurélienne, & *Segesta Teguliorum*, ou *Segesta de Liguria*, sur la côte. Cette position s'accorde avec Plinè, qui fait une ville maritime de *Tigulia*, & dit que *Segesta Teguliorum* étoit dans les terres. (*D. J.*)

TIGURINUS-PAGUS, (*Géog. anc.*) César, l. I. c. xij. donne ce nom à un des quatre cantons qui composoient la société helvétique. Ce canton pouvoit prendre son nom de la ville *Tigurum*, qui fut sans doute une des douze villes que les Helvétiens brûlèrent eux-mêmes, lorsqu'ils voulurent aller s'établir dans l'intérieur de la Gaule. A la vérité aucun ancien auteur ne nomme la ville *Tigurum*; mais malgré ce silence des écrivains, on peut bien supposer que cette ville existoit dès ce tems-là. *Tigurum* est effec, se trouve encore aujourd'hui la capitale de ce canton. De *Tigurum* on a fait Zurich, comme de *Taberna Zabern*, & de *Tolbiacum* Zulpich. Les auteurs du moyen âge disoient *Furugum*, au lieu de *Tigurum*. Les *Tigurini* se joignirent aux Cimbres, lorsque ceux-ci entreprirent de passer en Italie. (*D. J.*)

TJEGUACU-PAROARA, *l. m.* (*Hist. naturelle. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil; décrit par Margrave, & qui est de la grosseur d'une alouette. Il a le bec court, épais, brun en-dessus, cendré en-dessous. Sa tête, sa gorge, la partie inférieure de son cou, & ses côtes sont d'un beau jaune diapré de rouge dans la femelle, & d'un rouge de sang éclatant dans le mâle. Le haut du cou & tout le dos sont gris, avec



un mélange de brun ; les ailes sont brunes ; marquées de blanc ; la queue est de la même couleur ; les côtés du cou, le ventre & les cuisses sont blanches.

**TIEPIRANGA**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau du Brésil, du genre des passereaux. Il y en a de deux espèces ; la première, qui est de la grosseur de l'alouette, a tout le corps, le cou & la tête d'un rouge admirable, avec les ailes & la queue noire. L'autre espèce plus petite est d'un gris-bleu sur le dos, blanche sur le ventre, & d'un verd de mer sur les ailes. (D. J.)

**TIKMITH**, f. m. (*Calend. éthiop.*) nom du second mois de l'année des Ethiopiens, qui répond au mois d'Octobre. Ludolf nous a donné tout le calendrier éthiopique dans son histoire d'Ethiopie.

**TIL**, f. m. (*Archit.*) écorce d'arbre dont on fait les cordes des puits, & dont les appareilleurs nouent des morceaux déliés, les uns au-bout des autres, pour faire une longueur nécessaire au tracement de leurs épures. Cette sorte de corde a cet avantage de ne point s'allonger comme la corde. *Daviler.* (D. J.)

**TILAVENTUM**, (*Géog. anc.*) Plaine met deux fleuves de ce nom en Italie, au pays des Vénètes. Léander dit que ce sont deux fleuves du Frioul, & que *Tilaventum majus* est le *Tagliamento*, & *Tilaventum minus*, la *Stella*. Ptolomée, l. III. c. j. ne parle que du premier de ces fleuves, qu'il nomme *Tilaventum*.

**TILBOURG**, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-bas hollandais, au pays d'Ostervick. Ce bourg est un lieu considérable, & renommé par ses manufactures. On y compte plus de quatre mille communians, & il peut mettre encore aujourd'hui quinze cens hommes sous les armes. C'est une seigneurie qui appartient au prince de Hesse-Cassel. La justice est administrée par un droffart, un bourgmestre, sept échevins, & deux décevirs. (D. J.)

**TILLAC**, f. m. (*Marine.*) c'est le plancher qui forme l'étage d'un vaisseau, sur lequel la batterie est posée, comme sur une plate-forme. *Voyez PONT.*

On appelle *franc-tillac* le premier pont ; & *faux-tillac* un faux pont. *V. FAUX-PONT & FRANC-TILLAC.*

**TILLAC**, (*Marine.*) espèce de plate-forme de planches, qui est au fond-de-cale, où le munitionnaire fait ses bidons.

**TILLEA**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice est applati, divisé en trois gros quartiers, de forme ovale ; la fleur est composée de trois pétales aplatis, ovoïdes, pointus, plus petits que les segments du calice ; les étamines sont trois filets plus courts que le calice ; leurs bossettes sont petites ; le pistil a trois germes ; les styles sont simples, & trois en nombre ; les stigmates sont obtus ; le fruit a trois capsules allongées autant que la fleur, pointues, recourbées en-arrière, & s'ouvrant longitudinalement dans leur partie supérieure ; les graines sont ovales, au nombre de deux dans chaque capsule. Linnæi, *gen. plant.* p. 36.

**TILLE**, f. f. (*Marine.*) c'est l'endroit où se tient le timonnier dans les flûtes.

**TILLE**, (*Marine.*) c'est un couvert ou accastillage, qui est à l'arrière d'un vaisseau non ponté.

**TILLE**, (*Art. mécaniqu.*) instrument dont se servent les tonneliers, les couvreurs, & les autres artisans, qui est hache & marteau tout ensemble ; car d'un côté il y a un large tranchant en forme de hache, & de l'autre il a une tête plate. La *tille* est à-peu-près faite comme la hache d'armes, excepté que celle-ci étoit toute de fer, & que la *tille* a un manche de bois ; la *tille* se nomme autrement *hachette*, *aissieu*, & *assieu*. *Savary.* (D. J.)

**TILLE**, (*Sucrerie.*) petit instrument de cuivre fait en forme de couteau, avec lequel on fouille le fond des formes de sucre avant de leur donner la terre. *Savary.* (D. J.)

**TILLE, LA**, (*Géog. mod.*) rivière de France, en

Bourgogne ; elle a sa source à Saint-Seine, bailliage de Châtillon, & se jette dans la Saone, à une lieue au-dessous d'Auxonne. On pourroit faire un canal depuis Dijon jusqu'à la Saone, & ce canal augmenteroit le commerce de cette province. (D. J.)

**TILLEMONT**, (*Géog. mod.*) en flamand *Tielmen*, ville des Pays-bas, dans le Brabant, au bord de la Gèete, qu'on y passe sur plusieurs ponts, à quatre lieues au sud-est de Louvain. Les guerres ont presque entièrement ruiné cette ville, qui étoit autrefois une des principales du Brabant. *Long.* 22. 34. *latit.* 50. 47.

**Bollandus** (Jean) célèbre jésuite, y naquit en 1596, & fut choisi pour exécuter le projet que le P. Rosweide avoit eu de recueillir tout ce qui pourroit servir aux vies des saints, sous le titre de *Acta sanctorum*. Bollandus l'entreprit, & en publia cinq volumes *in-folio* ; il travailloit au sixième lorsqu'il mourut en 1665, à 70 ans. On donne en son honneur aux continuateurs de ce volumineux ouvrage, fort connu dans la république des Lettres, le surnom de *Bollandistes*. (D. J.)

**TILLER** le chanvre, (*Econom. rustiq.*) est une opération qui consiste à prendre les brins de chanvre les uns après les autres, à rompre la chenevotte, & à en détacher la filasse en la faisant glisser entre les doigts.

Il y a des provinces où l'on *tille* tout le chanvre ; dans d'autres on ne le *tille* que quand on en a fort peu ; autrement on le *braye*.

Ce travail est fort long ; mais on y occupe les enfans qui s'en acquittent aussi-bien que des grandes personnes. *Voyez l'article CHANVRE.*

**TILLER**, terme dont les Cordiers se servent pour dire *faire de la corde* avec du tille ou écorce de tilleul.

Il y a encore d'autres écorces qu'on peut *tiller*, par exemple celle du mahot ; on en fait aussi de la ficelle & de gros cordages qui ne le cedent guere en bonté aux cordes de chanvre.

**TILLET**, f. m. terme de Jardinier, c'est le nom qu'on donne aux lieux plantés de tilleuls ou tillots, ou au lieu où l'on en élève, comme on dit *chenaie*, *sapée*, *ozeraie*, *tremblais*, pour les lieux plantés de chênes, de sapins, d'oziers, de trembles. (D. J.)

**TILLET**, (*Librairie.*) ce mot signifie la même chose que *billet* ; c'est une permission par écrit que donnent les syndic & adjoints, de retirer des livres des voituriers & de la douane. (D. J.)

**TILLEUL, TILLAU**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tilia*, genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil fort du calice, & devient dans la suite une coque qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme des semences oblongues. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

**TILLEUL**, *tilia*, grand arbre qui vient naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique septentrionale. Il fait une belle tige, fort droite, & d'une grosseur proportionnée, sa tête se garnit de beaucoup de rameaux, & prend d'elle-même une forme ronde & régulière ; son écorce qui est d'abord unie, mince & cendrée dans la jeunesse de l'arbre, devient brune, épaisse & gercée à l'âge de quinze ou vingt ans. Ses racines qui sont fort fibreuses s'étendent au loin près la surface de la terre ; sa feuille est grande, faite en manière d'un cœur, dentelée sur les bords, & d'une agréable verdure. Cet arbre donne ses fleurs au mois de Juin ; elles sont petites, jaunâtres, peu apparentes, mais de très-bonne odeur ; les graines qui succèdent sont des coques rondes, velues, anguleuses, de la grosseur d'un pois, renfermant une ou deux amandes douces au goût ; elles sont en maturité au mois d'Août, & elles tombent en Septembre.

Le *tilleul* est un arbre forestier du troisième ordre ;

on le met au rang des arbres que l'on désigne par *bois blancs* ; par conséquent on en fait assez peu de cas ; on le laisse subsister dans les bois où il se trouve , parce qu'il fait une bonne garniture dans les endroits où d'autres arbres d'une meilleure essence ne réussiroient pas si bien ; mais on ne s'avisoit guère d'en former de nouveaux cantons de bois ; cependant c'est l'arbre que l'on cultive le plus en France par rapport à l'agrément.

Cet arbre vient dans presque tous les terrains & à toutes expositions ; il réussit dans les vallées , le long des côtes , même sur les montagnes. Toutes ces situations lui sont à-peu-près égales , pourvu que la première position ne soit pas trop aquatique , la seconde trop chaude , & qu'il y ait dans la dernière , ou de l'humidité ou de la profondeur , ou enfin quelque mélange de terre limoneuse ; mais le *tilleul* se plaît particulièrement dans un terrain gras & fertile. Il fait les plus grands progrès dans la terre franche mêlée de gravier , & il réussit fort bien dans les terres légères qui ont beaucoup de fonds ; il dépérit par la pourriture de ses racines dans un sol trop aquatique ; les Hollandois le jugent de cette qualité lorsqu'il est à moins d'un pié & demi d'épaisseur au-dessus de l'eau pendant l'hiver. Enfin , cet arbre se refuse absolument à la craie pure , au sable trop chaud & aux terrains arides , pierreux & trop superficiels.

Le *tilleul* se multiplie très-aisément ; on peut l'élever de graine , de rejettons , de boutures & de branches couchées ; on peut aussi le greffer , mais on n'emploie ce dernier expédient que pour multiplier quelques especes rares ou curieuses de cet arbre. La semence est une mauvaise ressource , peu sûre ; & fort longue , que l'on met rarement en usage ; attendu que la graine se trouve rarement de bonne qualité , qu'elle leve difficilement , qu'elle ne paroît souvent qu'au second printems , & que les plants sont la plupart dégénérés de l'espece dont on a tiré la graine. Les rejettons ne se trouvent pas communément pour peupler une pépinière. Ce sont presque toujours des branches éclatées , mal enracinées & défectueuses ; la bouture est un moyen difficile , incertain , & qui rend trop peu : la méthode la plus sûre , la plus expéditive , & la plus usitée , est de propager cet arbre de branches couchées.

Cette opération se fait pour le mieux en automne , dès que les feuilles commencent à tomber. Les rejettons forts & vigoureux sont les plus propres à réussir. Au bout d'un an ils seront assez enracinés pour être mis en pépinière à 17 ou 18 pouces les uns des autres en rayons éloignés de deux piés & demi. On pourra les cultiver trois ou quatre fois l'an , en ne remuant la terre qu'à deux ou trois pouces de profondeur. Il faudra les élaguer avec ménagement , se contenter d'abord de rabattre les branches latérales à deux ou trois yeux , & ne les retrancher entièrement qu'à mesure que les plants prendront du corps. Au bout de cinq ans ils auront quatre ou cinq pouces de circonférence , & seront en état d'être transplantés à demeure. On pourroit également coucher de grosses branches de *tilleul* qui réussiroient aussi bien si ce n'est qu'elles ne donneroient qu'au bout de deux ans des plants assez formés pour être mis en pépinière. On auroit encore le même succès en couchant l'arbre entier. On sait que c'est sur le *tilleul* qu'on a fait la fameuse épreuve qui a fait voir que de la tête d'un arbre on en peut faire les racines , & des racines la tête. Si l'on prend le parti de le semer , il faut faire amasser des graines par un tems sec dans le mois de Septembre ou d'Octobre , les conserver pendant l'hiver dans du sable ou de la terre , & les semer de bonne heure au printems , même dès le mois de Février. Car si on laisse les graines se dessécher , ou qu'on attende trop tard à les semer , elles ne leveront qu'à l'au-

tre printems , & il en manquera beaucoup. Lorsqu'ils seront âgés de deux ans , on pourra les mettre en pépinière , où il faudra les soigner & les conduire comme ceux qu'on élève de branches couchées.

Le *tilleul* réussit facilement à la transplantation. On peut le planter fort gros avec succès quand même il auroit un pié de diamètre. On s'est assuré que des plants pris dans les bois , & éclatés sur des vieux troncs , reprennent assez communément. L'automne est la saison la plus convenable pour la transplantation de cet arbre , & on fera toujours mieux de s'y prendre dès que les feuilles commencent à tomber , à moins qu'on eût à planter dans un terrain gras , sujet à recevoir trop d'humidité pendant l'hiver. Il vaudroit mieux dans ce dernier cas attendre le printems , & au plus tard la fin de Février. Ce qu'il y a de plus essentiel à observer , c'est de planter ces arbres d'une bonne hauteur. Je suis obligé de répéter ici ce que j'ai déjà dit à l'article de l'ORME ; c'est que presque tous les jardiniers , sur-tout dans les environs de Paris , ont la fureur de couper à sept ou huit piés tous les arbres qu'ils transplantent. Il semble que ce soit un terme absolu au-delà duquel la nature doit tomber dans l'épuisement. Ils ne voient pas que cette absurde routine de planter des arbres trop courts , retarde leur accroissement , & les prépare à une défectuosité qu'il n'est jamais possible de réparer. Ces arbres sont toujours à la hauteur de la coupe un genou déformé , une tige courbe d'un aspect très-désagréable ; il faut donc les planter à quatorze ou quinze piés de tige. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessus de dix piés , ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser en tête que la tige la plus propre à se dresser : c'est ainsi qu'on en jouit promptement , qu'on leur voit faire des progrès inséparables de l'agrément.

Le *tilleul* peut se tailler tant que l'on veut sans inconvénient. On peut l'élaguer , le tondre , le palisser au ciseau , à la serpe , au croissant ; il souffre ces opérations dans tous les tems où la sève n'est pas en mouvement , & il se cicatrise promptement tant qu'il est au-dessous de l'âge de vingt ans ; cependant lorsqu'on est obligé de retrancher de fortes branches , on doit le faire avec la précaution d'y mettre un enduit.

On demande toujours à quelle distance il faut planter ; c'est sur la qualité du terrain , sur la grandeur des espaces , sur la sorte de plantation que l'on veut faire , & sur l'empressement qu'on a de jouir , qu'il faut régler les intervalles. Il peut être aussi convenable de planter des *tilleuls* à huit piés que de leur en donner vingt de distance. Cet arbre se prête à toutes les formes qui peuvent servir à l'ornement d'un grand jardin. On en fait des avenues , des allées couvertes , des salles de verdure , des quinconces. On peut l'assujettir à former des portiques , à être taillé en palissades , & le réduire même à la régularité & à la petite stature d'un oranger. Depuis qu'on s'est dégoûté du maronnier d'inde à cause de sa malpropreté , de l'orme par rapport aux insectes qui le défigurent , de l'acacia qui ne donne pas assez d'ombre , on ne plante par-tout que des *tilleuls* , en attendant que quantité d'arbres étrangers qui donneroient plus d'agrément soient connus & multipliés.

Si le *tilleul* a le mérite de former naturellement une tête régulière & bien garnie , d'avoir un feuillage d'une assez belle verdure , de donner des fleurs sinon apparentes , du-moins d'une odeur fort agréable , de n'être point sujet aux insectes , de résister au vent , de réussir assez communément dans la plupart des terrains , & de se plier aux différentes sortes d'agrément que l'art veut lui imposer ; on doit convenir aussi que son accroissement est fort lent , qu'il ne profite pas sur les hauteurs ; qu'il se refuse aux terrains secs & légers , qu'il perd les feuilles de bonne heure ,

& qu'il est trop sujet à se verser & à se creuser lorsqu'il se trouve exposé aux vents de midi & de sud-ouest. On tombe alors dans un inconvénient de le voir languir & périr avant d'entrer dans l'âge de sa force, qui est à vingt ans. Mais aussi quand cet arbre a bravé cet accident, & qu'il se trouve dans un terrain qui lui plaît, il fait de grands progrès, s'éleve & grossit considérablement, & dure très-long tems. M. Miller, auteur anglois, dit avoir vu un tilleul qui avoit trente piés de tour à deux piés au-dessus de terre, & il cite un autre anglois nommé *Thomas Brown*, qui fait mention d'un arbre de cette espèce dans le comté de Norfolk, qui avoit quarante-huit piés de tour à un pié & demi au-dessus de terre, & 90 piés de hauteur; il faut entendre ici le pié anglois.

Quoique le tilleul n'ait avec juste raison que la petite considération des bois blancs, il ne laisse pas de servir à différens usages, & son débit est assez étendu. Ce bois est employé par les charrons, les menuisiers, les carrossiers, les tourneurs, les ébénistes, les graveurs en bois, & particulièrement les sculpteurs qui préfèrent ce bois à tous les autres; il a le mérite de n'être sujet ni à la vermoulure, ni à se fendre, ni à se gerfer: il est blanc, léger, tendre, liant, tenace, de longue durée, & il se coupe aisément. Ces qualités le font estimer par les charpentiers de vaisseaux. Ses jeunes rejettons peuvent servir aux ouvrages de vanerie, comme les saules de petite espèce. Le charbon de bois de tilleul est plus propre qu'aucun autre pour faire la poudre-à-canon. Quoique ce bois ne soit pas des meilleurs pour le chauffage, on ne laisse pas d'en tirer assez bon parti lorsqu'il est bien sec. On peut faire des coupes réglées de la tonte & de l'élaguement des vieilles allées de tilleuls. On se sert de la seconde écorce pour faire des cordes & des cables. On en faisoit autrefois un plus noble usage avant l'invention du papier qui a remplacé pour l'écriture l'écorce intérieure du tilleul avec un avantage incomparable. Ses feuilles ramassées font pendant l'hiver une des meilleures nourritures pour le gros bétail.

Le tilleul a peu de propriétés pour la médecine. Elle tire quelques services du suc séveux de l'écorce intérieure, & du charbon fait avec le bois de cet arbre; mais la fleur est la partie dont elle fait le plus d'usage.

On connoît différentes espèces de tilleuls dont voici les principales.

1. *Le tilleul à larges feuilles ou le tilleul de Hollande*, est le *Tilia famina*, folio majori L. R. H. 611. Sa racine descend profondément en terre, & s'étend beaucoup; elle pousse un tronc d'arbre, grand, gros, rameux, qui se répand au large, & rend beaucoup d'ombre. Il est couvert d'une écorce unie, cendrée, ou noirâtre en-dehors, jaunâtre ou blanchâtre en-dedans, si pliante & si flexible, qu'elle sert à faire des cordes de puits & des cables; son bois est tendre, sans noeuds, blanchâtre; ses feuilles sont larges, arrondies, terminées en pointe, un peu velues des deux côtés, luisantes, dentelées en leurs bords; il sort de leurs aisselles des petites feuilles longues, blanchâtres, où sont attachés des pédicules, qui se divisent en quatre ou cinq branches; elles soutiennent chacune une fleur à cinq pétales, & sont disposées en rose, de couleur blanche, tirant sur le jaune, d'une odeur agréable, soutenues sur un calice taillé en cinq parties blanches & grasses.

Lorsque cette fleur est passée, il lui succède une coque grosse comme un gros pois, ovale, ligneuse, anguleuse, velue, qui contient une ou deux semences arrondies, noirâtres, & douces au goût. Il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en Août, & s'ouvrant en Septembre, il tombe de lui-même. Ses feuilles sont couvertes lorsque la saison est un peu avan-

Tome XVI,

cée, d'une espèce de sel essentiel; semblable à de la crème de tartre; ce sel s'y amasse après l'extravasation du sel nourricier, qui dans les grandes chaleurs s'échappe des vaisseaux.

Cet arbre est l'ornement des avenues, des promenades, des jardins, & des bosquets, par son port gracieux, par son ombrage, & par son odeur agréable, lorsqu'il est en fleur.

Le tilleul demande une terre grasse, & prend telle figure qu'on veut, mais il ne dure pas long-tems; son bois est utile dans les arts; les Sculpteurs l'emploient par préférence à d'autres, parce qu'il cède facilement sans s'éclater à l'impression du ciseau, & qu'il est moins sujet à la vermoulure que celui de l'ébène; on en fait aussi du charbon qui entre dans la composition de la poudre à canon.

C'est à cette espèce qu'on doit rapporter particulièrement ce qui a été dit ci-dessus. La largeur de la feuille fait le principal mérite de cette espèce. Mais cette qualité n'est pas uniquement propre au tilleul de Hollande; il s'en trouve dans quelques cantons de bois aux environs de Montbard en Bourgogne, dont la feuille est aussi grande que celle du tilleul de Hollande, mais qui ont encore l'avantage d'être plus robustes, & de réussir dans des terrains élevés où celui de Hollande n'avoit fait que languir. D'ailleurs ils ont la feuille d'un verd plus tendre & plus agréable.

2. *Le tilleul de Hollande à feuilles panachées*. Cet accident n'est pas ici d'une grande beauté.

3. *Le tilleul à petites feuilles*. Il a en effet la feuille beaucoup plus petite que celle du tilleul de Hollande, mais encore plus brune, plus ferme, plus lisse. Il fleurit plus tard; sa graine n'est pas si-tôt mûre, son écorce est plus rude, son bois moins blanc, moins tendre & assez ordinairement noueux, parce que cet arbre est plus branchu.

4. *Le tilleul de montagne à très-grande feuille*. Cette belle espèce n'a été vue que par Gaspard Bauhin, qui en fit la découverte sur une montagne près Bâle. Ses feuilles étoient trois ou quatre fois plus grandes que celle du tilleul de Hollande. Il eût mieux valu s'occuper à le multiplier qu'à le décrire.

5. *Le tilleul à feuilles d'orme*. Sa feuille est de médiocre grandeur & fort rude au toucher. Son bois est jaunâtre, noueux & moins tendre que celui des autres espèces. Sa graine a six angles au lieu de cinq qui est le nombre le plus ordinaire.

6. *Le tilleul à feuilles velues*. Sa feuille est aussi grande que celle du tilleul de Hollande; ses jeunes rejettons ont l'écorce rougeâtre, & sa graine n'a que quatre angles.

7. *Le tilleul de Bohême*. Ses feuilles sont petites & lisses, & sa graine qui est pointue des deux bouts n'est nullement anguleuse.

8. *Le tilleul de Canada*. C'est la plus belle espèce de ce genre d'arbre qui soit actuellement dans ce royaume. Ses feuilles sont d'un verd tendre fort clair, elles sont du double plus grandes que celle du tilleul de Hollande, & se terminent par une pointe fort alongée. L'arbre pousse aussi plus vigoureusement, & son écorce est plus unie, plus cendrée. Il se trouve dans la plupart des pays de l'Amérique septentrionale. Cette espèce est encore fort rare.

9. *Le tilleul noir d'Amérique*. Il a beaucoup de ressemblance avec le précédent, mais ce n'est pas du côté de l'agrément. Sa feuille est aussi grande & aussi pointue, mais elle est brune, épaisse, rude; néanmoins elle a des nervures un peu rouges qui la relevent. Cette espèce est aussi originaire de l'Amérique septentrionale, & encore plus rare que la précédente.

Article de M. D'AVERTON le subdélégué.

TILLEUL, (*Mat. méd.*) les fleurs de tilleul sont la seule partie de cet arbre qui soit en usage en médecine. On en prépare une eau distillée, & on en

T i ij



fait une confectve. L'un & l'autre de ces remèdes est regardé comme un excellent céphalique, & presque généralement ordonné dans les menaces d'apoplexie & d'épilepsie, dans les vertiges, le tremblement des membres, & dans la plupart des autres maladies qui dépendent évidemment des vices du cerveau, ou de l'origine des nerfs. L'infusion des fleurs de tilleul est employée aux mêmes usages. Elle doit être regardée comme plus foible que l'eau distillée & que la conserve, s'il est vrai que la vertu des fleurs de tilleul (si néanmoins il est permis de croire à cette prétendue vertu), réside dans leur principe aromatique, dont l'infusion est beaucoup moins chargée que l'eau distillée ou la fleur contenue en substance dans la conserve; or il est clair par l'analyse de M. Cartheuser, que le principe fixe, ou l'extrait de cette fleur ne possède aucune vertu réelle; cet auteur n'en a retiré par le menstrue aqueux, qu'une substance mucilagineuse, fade & sans activité.

Les fleurs de tilleul sont une des matières végétales aromatiques, qui ne contiennent point d'huile essentielle.

Ses fleurs entrent dans l'eau générale, & dans l'eau épileptique de la pharmacopée de Paris. (b)

TILLI, GRAINS DE, (Mat. méd.) voyez RICIN.

TILLIUM ou TILIUM, (Géogr. anc.) ville de l'île de Sardaigne sur la côte occidentale. Ptolomée liv. III. ch. ij. la marque entre le promontoire *Gordianum*, & le port *Nymphæus*. Molet croit que *Tilium* est aujourd'hui *S. Reparata*. (D. J.)

TILLOTES, f. f. *terme de Pêche*, sortes de petits bateaux dont la construction est particulière; ils n'ont ni quille ni gouvernail; ainsi ils étoient dans le cas d'être supprimés, en exécution de l'article 26 de la déclaration du 23 Avril 1726; mais sur les représentations qui ont été faites à sa majesté par les officiers de l'amirauté, qui ont fait connoître la solidité de ces bateaux, & la nécessité de s'en servir pour piloter les bâtimens & navires qui entrent & qui sortent du port de la ville de Bayonne, ils ont été exceptés.

On ne peut trouver de meilleures chaloupes pour naviger dans la Dour, & même aller à la mer lorsqu'elle n'est pas émue de tempêtes, quoique les courans soient fort rapides.

TILLOTTE, f. f. (*terme de Tailleur de chanvre*.) c'est ainsi qu'on appelle en Champagne l'instrument de bois dont on se sert pour briser le chanvre; il se nomme en Normandie *une brie*, en Picardie *une brayoir*, en d'autres provinces *une maque* ou *une macachoir*, & à Paris *un brisoir*. Mais quel que soit son nom, cet instrument est par-tout fait de même, c'est-à-dire comme une espèce de bancelle de bois haute de deux piés & demi, & longue environ de quatre, traversée d'une extrémité à l'autre par une tringle assez tranchante aussi de bois; une double tringle pareillement de bois, propre à s'emmortiser dans les ouvertures de la bancelle, est attachée par un de ses bouts à une extrémité de la bancelle avec une cheville qui la laisse mouvante. A son autre bout elle a une poignée qui sert au briseur de chanvre à la lever ou à l'abaisser, à mesure qu'il tire le chanvre roui & bien séché qu'il a mis entre deux.

Quand le chanvre est haut & fort, au-lieu de l'écraser à la brie, on le teille à la main; ce qui se fait en le brisant d'abord dessus le doigt à sept ou huit-pouces de sa racine; & en continuant ainsi d'en séparer la filasse de la chenevotte jusqu'à l'autre extrémité. C'est ordinairement le chanvre mâle que l'on teille, & le chanvre teillé est toujours le plus beau. Savary. (D. J.)

TILOTTIERS, f. m. (*Pêche*.) c'est une compagnie de pêcheurs, ainsi appelés de leurs bateaux.

TILMI, (Méd. anc.) *τιλμι*; Hippocrate, lib. I.

scil. 3. entend par *τιλμι*, les mouvemens des malades qui arrachent la laine de leurs couvertures, ou les poils de leurs habits, ou qui veulent prendre sur la muraille de petits corpuscules qu'ils croient y être, & autres actions semblables qu'on fait ordinairement dans le délire, lorsqu'on est affligé de maladies aiguës, comme dans la phrénésie & la péripneumonie. (D. J.)

TILOGRAMMON, (Géogr. anc.) ville de l'Inde, en-deçà du Gange, dans le golfe auquel ce fleuve donne son nom, dit Ptolomée, l. VII. c. j. Castald veut que le nom moderne soit *Caigan*. (D. J.)

TILPHOSA, ou TILPHURA, (Géogr. anc.) célèbre fontaine de la Béotie; Strabon liv. IX. pag. 413. dit qu'elle étoit près de la ville de *Tilphosium*, à laquelle elle donnoit son nom. C'est la *Tilphusa* d'Apollodore, l. III. & la *Tilphusa* de Pausanias, l. IX. c. xxxij. qui place dans ce quartier une montagne nommée *Tilphosios*, & dit que la fontaine & la montagne étoient tout-au-plus à cinquante stades de la ville *Haliartus*. Etienne le géographe dit que c'est la nymphe *Telphusa*, fille du fleuve *Ladon*, qui a donné son nom à la fontaine & à la montagne. *Tirésias* fuyant avec les *Thébains*, obligés par les *Epigones* de quitter *Tilphosium*, se retira sur cette montagne, où étant accablé de lassitude & de soif, il voulut se désaltérer, prit de l'eau de la fontaine *Tilphura*, & mourut en en buvant. On dressa son tombeau sur le lieu même. (D. J.)

TILSA, ou TILSIT, (Géogr. mod.) petite ville du royaume de Prusse, sur le bord du Niémen. Cette petite ville bâtie en 1552, est aujourd'hui réduite à un simple bourg. (D. J.)

TIMANA, (Géogr. mod.) ville de l'Amérique méridionale, au *Popayan*, dans la contrée à laquelle elle donne son nom, à l'orient des hautes montagnes des Andes, dans une région fort chaude, sur le bord d'une petite rivière. *Latit. 1. 28.* (D. J.)

TIMAR, f. m. (*Hist. mod.*) district ou portion de terre que le grand-seigneur accorde à une personne, à condition de le servir pendant la guerre, en qualité de cavalier.

Quelques-uns disent que cette portion de terre s'accorde à un spahi, ou autre personne en état de servir à cheval, pour en avoir la jouissance pendant sa vie.

*Meninski* en parle comme d'une récompense accordée aux vieux-soldats qui ont bien servi, & comme d'un revenu en fonds de terre, châteaux, bourgs, villages, dixmes, & autres émolumens; auxquels revenus on ajoute quelquefois le gouvernement & la juridiction de ces terres & places. Voyez *BÉNÉFICE*, &c.

Le *timar* est une espèce de fief, dont le vassal jouit pendant sa vie. Voyez *FIEF*.

Tout l'empire ottoman est divisé en *sangiacques* ou *banneries*, & tous ceux qui possèdent des *timars*, & qu'on appelle *timariots*, sont obligés de s'engager eux-mêmes, dès qu'ils ont été sommés de se préparer à une expédition militaire. Voyez *TIMARIOTS*.

Un *timar* se réigne comme un bénéfice, après en avoir obtenu l'agrément du *béglicbey*, ou gouverneur de la province; mais si le revenu du *timar* excède 20000 aspres, auquel cas il est appelé *raim*, il n'y a que le grand visir qui puisse donner l'agrément pour la résignation.

TIMARIOTS, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à ceux qui possèdent des terres, sur le pié & suivant l'usage des *timars*. Voyez *TIMAR*.

Les *timariots* sont obligés de servir en personne à la guerre, avec un nombre d'hommes & de chevaux proportionné au revenu du *timar*; c'est-à-dire que celui dont le *timar* est estimé à 2500 aspres par an, qui font environ six livres sterling, doit fournir un cavalier monté & armé suivant la coutume: celui

dont le timar vaut le double, en doit fournir deux, &c. ces cavaliers doivent se tenir prêts à marcher, dès qu'ils en reçoivent l'ordre, & c'est à peine de la vie, de sorte que la maladie même ne peut pas leur servir d'excuse.

Outre ce service, les *timariots* payent le dixième de leur revenu. Si en mourant ils laissent des enfans en âge de porter les armes, & en état de servir le grand seigneur, ou si, au défaut d'enfans, ils ont quelques parens; à quelque degré qu'ils soient, on a coutume d'en gratifier ceux-ci aux mêmes conditions, sinon on les confère à d'autres.

Si le revenu excède quinze mille aspres, ou trente-six livres sterling, ceux qui en jouissent s'appellent *subassi*, ou *zaims*, & rendent la justice dans les lieux de leur dépendance, sous l'autorité du sangiac de la province.

Les *timariots* ont des appointemens depuis quatre ou cinq mille aspres, jusqu'à vingt mille; mais on ne les oblige jamais d'aller à la guerre, à moins que leur timar ne rapporte plus de huit mille aspres, & que le grand seigneur ne se rende à l'armée en personne: dans ce dernier cas on n'exempte personne.

L'origine des *timariots* est rapportée aux premiers sultans, qui étant les maîtres des siefs ou terres de l'empire, les érigerent en baronies ou commanderies, pour récompenser les services de leurs plus braves soldats, & sur-tout pour lever & tenir sur pied un grand nombre de troupes, sans être obligé de déboursier de l'argent.

Mais ce fut Soliman II. qui introduisit le premier l'ordre & la discipline parmi ces barons ou chevaliers de l'empire; & ce fut par son ordre qu'on régla le nombre de cavaliers que chaque seigneur eut à fournir à proportion de son revenu.

Ce corps a toujours été extrêmement puissant & illustre dans toutes les parties de l'empire; mais son avarice, défaut ordinaire des Orientaux, a causé depuis peu sa décadence & son avilissement.

Les vicerois & gouverneurs de province savent si bien ménager leurs affaires à la cour du grand seigneur, que les timars se donnaient aujourd'hui à leurs domestiques, ou à ceux qui leur en offrent le plus d'argent, quand même les timars ne sont pas situés dans l'étendue de leur gouvernement.

Il y a deux sortes de *timariots*; les uns appointés par la cour, & les autres par les gouverneurs des provinces; mais les revenus des uns & des autres, sont plus modiques que ceux des *zaims*, & leurs tentes & équipages sont aussi à proportion moins riches & moins nombreux. *Voyez ZAIMS.*

Ceux qui ont des lettres patentes de la cour, ont depuis 5 ou 6 mille, jusqu'à 19999 aspres de gages par an. Un aspre de plus, les met au rang des *zaims*; mais ceux qui tiennent leurs patentes des vicerois, ont depuis trois jusqu'à six mille aspres d'appointement.

Cette cavalerie est mieux disciplinée que celle des spahis, quoique cette dernière ait meilleure mine & plus de vivacité.

Les spahis ne se battent que par pelotons; au lieu que les *zaims* & les *timariots* sont enrégimentés, & commandés par des colonels, sous les ordres des bachas. Le bacha d'Alep, quand il se trouve à l'armée, est le colonel général de cette cavalerie.

TIMAVE, (*Geog. anc.*) *Timavus*; fontaine, lac, fleuve, & port d'Italie. Virgile parle de la fontaine du *Timavus*; au premier livre de l'Énéide, vers. 244.

*Anuncior possis*

*fontem superare Timavi*  
Unda per ora novum, & vasto cum murure montis  
It mare prorupit.

Tite-Live, l. XXI. c. j. fait mention du lac: le

consul, dit-il, étant parti d'Aquilée, alla camper sur le bord du lac du *Timavus*. Le fleuve *Timavus* sortoit du lac par sept ou neuf ouvertures, couloit entre Tergeste & Concordia, & se jettoit dans la mer par une seule embouchure, selon Pomponius Méla, l. II. c. iv. Claudien dit à-peu-près la même chose:

*Mincius, inque novum confurgens ora Timavus.*

Par les descriptions que les poètes donnent de ce fleuve, on s'imagineroit qu'il auroit été auprès de Padoue, chez les Vénètes, ou du moins dans leur voisinage: car Stace, l. IV. silv. 7. donne à Tite-Live qui étoit de Padoue, l'épithète de *Timavi alumnus*. Sidonius Apollinaris donne au *Timavus* le surnom d'*Euganeus*, à cause des peuples Euganéens qui habitoient au couchant des Vénètes; & Lucain, l. VII. vers. 192. met aussi le *Timavus* dans le même quartier:

*Euganeo, si vera fides memorantibus, augur*  
*Colle sedens, Aponus urris ubi fumifer exit,*  
*Atque anuvorci dispergitur unda Timavi.*

Carm. IX. v. 196.

Mais comme la géographie des poètes n'est pas fort exacte, il vaut mieux en rapporter aux géographes, comme Strabon, Polybe, & Posidonius; & parmi les Latins, à Pomponius Méla, à Plin, à l'itinéraire d'Antonin, & à la table de Peutinger, qui tous mettent le *Timavus* après Aquilée & Tergeste.

Strabon, qui nous apprend qu'il y avoit dans cet endroit un temple de Diomède, appelé *templum timavum Diomedis*, un port, & un bois fort agréable, donne sept sources au fleuve *Timavus*, qui, dit-il, après s'être formé un lit vaste & profond, va bientôt après se perdre dans la mer.

Ce fleuve n'a point changé de nom, on l'appelle encore le *Timavo*, & son embouchure est dans la mer Adriatique. (*D. J.*)

TIMBALE, voyez TYMBALE.

TIMBO, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Brésil, qui, semblable à du lierre, s'attache aux arbres, & monte jusqu'à leur sommet. Elle est quelquefois de la grosseur de la cuisse, ce qui ne nuit point à sa souplesse; son écorce est un poison dont les Brésiliens se servent pour engourdir le poisson qu'ils veulent prendre à la pêche.

TIMBRE, f. m. (*Jurispr.*) est la formule ou marque que l'on imprime au haut du papier & parchemin destiné à écrire les actes publics. Voyez ci-devant PAPIER, & PARCHEMIN TIMBRÉ. (*A.*)

TIMBRE, f. m. *terme de Bossuier*; ce sont deux cordés de boyau, posés sur la dernière peau d'un tambour, & qui lorsqu'on bat la peau de dessus, servent à faire résonner la caisse.

On dit en un sens assez voisin, le *timbre* d'une cloche, pour sa résonance; le *timbre* de la voix; le *timbre* d'un instrument musical, d'airain ou de métal. (*D. J.*)

TIMBRE, f. m. (*Commerce de dentelle.*) c'est l'empreinte du cachet ou matrice du fermier, mise sur un petit morceau de papier de quatre à cinq lignes de largeur, & d'un pouce & demi de longueur, qui s'attache avec un double fil, au deux bouts de chaque pièce de dentelle. *Dist. du Comm.* (*D. J.*)

TIMBRE, (*Horlog.*) petite cloche que l'on emploie dans toutes sortes d'horloges, de pendules, & de montres sonnantes, & sur laquelle frappe le marteau. Autrefois toutes les montres à répétition étoient à *timbre*; mais aujourd'hui on les fait la plupart sans *timbre*: ce qui leur a fait donner le nom de *répétitions sans timbre*. Voyez RÉPÉTITION.

Les meilleurs *timbres* viennent d'Angleterre. Ils sont faits d'un métal composé de cuivre de rossette, d'étain de Cornouaille, & d'un peu d'arsenic; mais les différentes proportions dans le mélange de ces

matieres, ne font pas absolument déterminées; c'est à celui qui en fait usage à les varier, pour découvrir celles qui produisent des *timbres* dont le son est le plus agréable.

Comme dans les carillons on a souvent de la peine à assortir les *timbres* à la suite des tons que l'on veut employer, on est alors obligé de les limer près de leurs bords, pour les rendre plus aigus. Voyez GARRILLON.

**TIMBRE**, f. m. (*Pellétier*.) ce mot se dit d'un certain nombre de peaux de martes zibelines ou d'hérmines, attachées ensemble par le côté de la tête, qui viennent ainsi de Moscovie & de Laponie; chaque *timbre*, que l'on appelle aussi *masse*, est composé de vingt paires ou couples de peaux. Une caisse de marte zibeline assortie telle qu'elle vient de Moscovie contient dix *timbres*, qui font quatre cens peaux. On dit aussi un demi-*timbre*, pour dire vingt peaux ou la moitié d'un *timbre*. Autrefois le *timbre* étoit en France de trente paires, ou soixante peaux. Le lunde de peaux contient trente-deux *timbres*. Savary. (D. J.)

**TIMBRE**, terme de Blason, ce mot se dit de tout ce qui se met sur l'écu qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité, soit ecclésiastique, soit séculier, comme la tiare papale, le chapeau des cardinaux, évêques & protonotaires, les croix, les mitres, les couronnes, bonnets, mortiers, & sur-tout les casques, que les anciens ont appelés particulièrement *timbres*, parce qu'ils approchoient de la figure des *timbres* d'horloges, ou parce qu'ils résonnoient comme les *timbres* quand on les frappoit. C'est l'opinion de Loyseau qui prétend que ce mot vient de *tintinnabulum*.

Les armoiries des cardinaux sont ornées d'un chapeau rouge qui leur sert de *timbre*. Les rois & les princes portent le *timbre* ouvert; les ducs, les marquis & les comtes le portent grillé & mis de front; les vicomtes, les barons & les chevaliers le portent un peu tourné, & on le nomme alors de *trois quartiers*. (D. J.)

**TIMBRÉ**, TIMBRER voyez TIMBRE, Jurisprudence.

**TIMBRÉES**, ARMES, *se. ve. de Blason*, armes qui sont chargées d'un *timbre*, & qui n'appartiennent qu'aux nobles, suivant les regles du blason. Voyez TIMBRE. (D. J.)

**TIMESQUIT**, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, & l'une des principales de la province de Dara, selon Marmol, qui dit qu'elle a un gouverneur avec des troupes, pour arrêter les courses des béréberes de Gezula, & pour recueillir les contributions du pays qui abonde en dattes, en blé, en orge & en troupeaux. (D. J.)

**TIMETHUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Son embouchure est placée par Ptolomée, l. III. c. iv. sur la côte septentrionale, entre Tyndarium & Agathyrium. Le nom moderne, selon Fazel, est *Traina*. (D. J.)

**TIMIDE**, adj. m. & f. **TIMIDITÉ**, f. f. (*Gram. & Morale.*) appréhension, retenue dans ses discours ou dans ses actions; il y a une aimable *timidité* qui vient de la crainte de déplaire; on doit la chérir, c'est la fille de la décence. Il y en a une autre qui vient d'un certain manque d'usage du monde, & dont il est dangereux de reprendre les personnes qu'on en veut corriger. Il y a aussi une *timidité* stupide, naturelle à un sot embarrassé de savoir que dire. Enfin il y a une quatrième espèce de *timidité*, qui procède du mal-aise d'un libertin qui ne se sent pas à sa place auprès d'une honnête fille. (D. J.)

**TIMIDENSIS**, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire, où Benenatus est qualifié *Timidensis episcopus*. Le nom de cette ville étoit *Timida regia*. (D. J.)

**TIMOK**, LE, ou le **TIMOC**, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, où elle se joint au Danube. On croit que c'est le *Cabrus* d'Antonin, si tant est que le mot *Cabrus* dans ce géographe désigne une riviere. (D. J.)

**TIMON**, f. m. (*Marine.*) piece de bois longue & arrondie, dont l'une des extrémités répond du côté de l'habitacle à la manivelle que tient le timonnier, où elle est jointe par une cheville de fer qui lui est attachée, & qui entre dans la boucle de la manivelle. De-là elle passe par la sainte-barbe; & portant sur le traversin, elle entre dans la jauniere, & aboutit à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord, selon qu'on la fait mouvoir à droite ou à gauche. Voyez MARINE, Pl. IV. fig. 1. n°. 177. barre du gouvernail.

**TIMON**, f. m. (*Charronage.*) longue piece de bois de frêne ou d'orme mobile, qui fait partie du train d'un carrosse où l'on attèle les chevaux, & qui sert à les séparer & à reculer. Un *timon* de carrosse doit avoir au-moins neuf piés de longueur, & trois piés neuf pouces & demi en quarré par le menu bout quand il est en grume.

Le *timon* d'une charrue est cette longue piece de bois formée effectivement en *timon*, au bout d'enbas de laquelle sont attachées le manche de la charrue & les autres parties qui contribuent à fendre la terre, & le bout d'en-haut de ce *timon* se pose sur la felleite, où il est arrêté par le moyen de l'anneau d'une chaîne de fer.

Le *timon* d'une charrette, nommé plus communément *limon*, sont les pieces de bois entre lesquelles on met le cheval qui tire la charrette. (D. J.)

**TIMONIUM**, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans la Paphlagonie, selon Etienne le géographe. Il donnoit son nom à une contrée nommée *Timonitis*, par Strabon, l. XII. p. 562. & Ptolomée, l. V. c. j. C'étoit la partie de la Paphlagonie, qui étoit limitrophe de la Bithynie. Les peuples de cette contrée sont appelés *Timoniacenses* par Pline, l. V. c. xxxij.

2°. *Timonium*, Strabon, l. XVII. p. 794. nomme ainsi la maison qu'Antoine bâtit auprès d'Alexandrie d'Egypte pour sa retraite. Plutarque en parle aussi. Antoine quittant la ville d'Alexandrie, & renonçant au commerce du monde, se fonda une retraite secrète auprès du Phare sur une jettée qu'il fit dans la mer, & se tint là en fuyant la compagnie des hommes; il déclara qu'il aimoit & vouloit imiter la vie de Timon, parce qu'il avoit éprouvé la même infidélité & la même perfidie; qu'enfin n'ayant reçu de ses amis qu'injustice & qu'ingratitude, il se défit de tous les humains, & les haïssoit tous également. C'est l'origine du nom de *Timonium* ou de la maison de Timon, qu'il avoit donné à sa retraite maritime. Voyez le mot TRIUMVIRAT. (D. J.)

**TIMONNIER**, f. m. (*Marine.*) c'est celui qui, posté au-devant de l'habitacle, tient le timon du gouvernail pour conduire & gouverner un vaisseau.

**TIMONNIER**, f. m. terme de Messager, cheval qu'on met au timon du carrosse, de voiture ou autre, & qui est opposé à celui qu'on met à la volée. (D. J.)

**TIMOR**, **METUS**, (*Lang. lat.*) ceux qui sont versés dans la latinité recherchée savent que ces deux mots ne sont pas entierement synonymes. *Timor* regarde la frayeur d'un péril prochain; *metus*, la crainte d'un danger éloigné. (D. J.)

**TIMOR**, (*Géog. mod.*) île de la mer des Indes, au midi des Moluques & au levant de celle de Java. On lui donne soixante lieues de long, & quinze dans sa plus grande largeur. On en tire du bois de Santal, de la cire & du miel. Les Hollandois y ont un fort assez bien situé pour le commerce de la compagnie. (D. J.)

**TIMORÉE**, CONSCIENCE, (*Morale.*) la conscience



*timoré* a son danger, ainsi qu'une conscience peu délicate; en nous montrant sans cesse des monstres où il n'y en a point, elle nous épuise à combattre des chimères; & à force de nous effaroucher sans sujet, elle nous tient moins en garde contre les péchés véritables, & nous les laisse moins discerner. (D. J.)

**TIMOTHÉE**, HERBE DE, (*Hist. nat. Bot. Economie rustique.*) en anglois *timothy-grass*, espece de graminé ou de *lolium*.

Le nom de cette plante lui vient de M. *Timothée* Hanson, qui, de Virginie, l'a apportée dans la Caroline septentrionale, d'où sa graine a été transportée en Angleterre, où on la cultive avec le plus grand succès. Elle réussit parfaitement, & croit avec une promptitude merveilleuse, sur-tout dans les terrains bas, aquatiques & marécageux, en trois semaines de tems elle y forme un gazon suffisant pour porter les bestiaux; elle s'éleve fort haut, & ressemble assez à du blé ou à du seigle. Les chevaux & les bestiaux la mangent avec avidité & par préférence même au trèfle & au foin; on peut la leur laisser paître verte, ou la leur donner séchée; mais pour la donner sèche, il faut qu'elle ait été fauchée dans toute sa seve & avant qu'elle fleurisse, sans quoi elle deviendrait trop dure. Des expériences répétées faites en Angleterre ont fait connoître l'utilité de cette plante. Voyez le *Weekly, amusemens de Février* 1763, p. 154.

**TIMOTHIENS**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques ainsi appelés de leur chef *Timothée* Elurus, qui prétendit dans le v. siècle que les deux natures s'étoient tellement mêlées dans le sein de la Vierge, qu'il en étoit résulté une troisième qui n'étoit ni la divine ni l'humaine. On leur donna dans la suite le nom de *Monothélites* & de *Monophysites*. Voyez ces articles.

**TIMPEN**, f. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert à Konisberg & à Dantzich pour tenir les livres de marchands. Le *timpfen*, qu'on nomme aussi *florin polonois*, vaut trente gros polonois. (D. J.)

**TIMURIDE**, f. m. terme d'Histoire, nom que l'on donne à la famille des Tamerlans qui regnerent dans la Tranfoxane jusqu'en l'année 900 de l'hégire, qui répond à l'an 1494 de Jesus-Christ. (D. J.)

**TIN-LAURIER**, (*Botan.*) le *laurier-tin*, en anglois *the laurustine*, est un arbrisseau, dont *Tournefort* distingue trois especes; la premiere est nommée *tinus prior* dans ses *I. R. H.* Il croît à la hauteur d'un cornouillet femelle, poussant plusieurs verges longues, quarrées, rameuses. Ses feuilles sont grandes, larges, presque semblables à celles du cornouillet femelle, & approchantes de celles du laurier, rangées deux à deux, l'une vis-à-vis de l'autre le long des branches; ces feuilles sont noirâtres, luisantes, velues, toujours vertes, sans odeur, d'un goût amer, avec un peu d'astringion: ses fleurs naissent aux sommets des rameaux en bouquets, blanches, odorantes; chacune d'elles est un bassin découpé en cinq parties. Quand cette fleur est passée, son calice devient un fruit qui approche en figure d'une olive, mais plus petit, & un peu plus pointu par le bout d'en-haut où il est garni d'une espece de couronne; sa peau est un peu charnue, & d'une belle couleur bleue: on trouve dans ce fruit une semence couverte d'une peau cartilagineuse. Cet arbrisseau vient aux lieux rudes & pierreux.

La seconde espece de *laurier-tin* est appelée par le même *Tournefort*, *tinus altura*, *I. R. H.* Cet arbrisseau differe du précédent, en ce qu'il est plus rameux & en ce que ses branches sont plus fermes, couvertes d'une écorce rouge-verdâtre; ses feuilles sont un peu plus longues, plus étroites & plus vei-

neuses; sa fleur n'est pas si odorante, & elle tire un peu sur le purpurin; son fruit est plus petit & d'une couleur plus brune. Cet arbrisseau croit aux lieux incultes & maritimes.

La troisième espece est le *tinus tertia*, *J. R. H.* C'est un arbrisseau plus petit en toutes ses parties que les précédens; il fleurit deux fois l'année, au printems & en automne; son fruit est d'un bleu noirâtre, d'ailleurs tout-à-fait semblable aux autres. On le cultive dans les jardins à cause de sa beauté, mais sa fleur a très-peu d'odeur.

Les fruits du *laurier-tin*, & principalement ceux de la dernière espece, sont fort âcres & brûlans; ils purgent par les selles avec violence, & il n'est pas à propos de s'en servir à cause de leur âcreté caustique. (D. J.)

**TIN-LAURIER**, (*Agricult.*) la beauté du *laurier-tin* consiste principalement dans ses fleurs qui croissent à Noël, & pendant la plus grande partie de l'hiver. On le multiplie en semant son fruit, & en le gouvernant de même que celui du houx; cependant la voie la plus prompte est de coucher en terre dès le mois de Septembre ses branches les plus tendres qui prendront racine aussi-tôt, & fourniront des plantes telles qu'on les veut. Le *laurier-tin* croît fort vite, mais il devient rarement un grand arbre. On en forme souvent une plante à tête, que l'on place dans les parterres parmi les houx & les ifs; il convient mieux de le planter auprès d'un mur, ou dans des bosquets où on pourroit éviter de le tailler à cause de ses fleurs, dont une main mal-adroite nous prive assez souvent en le taillant mal-à-propos.

Cette plante, ainsi que toutes les plantes exotiques, est disposée à fleurir dans la saison où tombe le printems dans leur climat naturel. *Bradley* prétend que toutes les plantes qui viennent du cap de Bonne-Espérance poussent leurs rejettons les plus forts, & commencent à fleurir vers la fin de notre automne, qui est le tems du printems dans cette partie de l'Afrique d'où on nous les apporte. Pareillement toutes les autres qui viennent des différens climats, conservent l'ordre naturel de leur végétation. Ainsi c'est dans notre saison du printems qu'on doit tailler ces plantes exotiques, afin qu'elles puissent mieux se disposer à pousser dans l'hiver de fortes tiges à fleurs.

Le *laurier-tin*, quoique tendre à la gelée, aime à croître à l'ombre, & fleurit fort bien dans la terre franche, sans le secours d'aucun engrais, qui le feroit avancer trop vite, le rendroit plus sensible au froid, & sujet à employer sa seve pour des tiges inutiles qui empêcheroient l'arbre de fleurir. (D. J.)

**TINS**, f. m. pl. (*Marins.*) grosses pieces de bois, qui soutiennent sur terre la quille & les varangues d'un vaisseau, quand on le met en chantier & qu'on le construit. Voyez CONSTRUCTION & LANCER UN VAISSEAU A L'EAU.

**TINAGOGO**, f. m. terme de relation, nom d'une idole des Indiens, imaginée par *Fernand Mendez Pinto*; elle a, selon lui, un temple magnifique dans le royaume de *Brama*, près de la ville de *Meydur*.

Ce voyageur romanesque s'est amusé à décrire le temple de cette idole, ses prêtres, ses processions, la quantité de peuples qui s'y rendent chaque année, les milliers de personnes qui traînent avec des cordes le char de *Tinagogo*, les martyrs qui viennent se faire couper en deux sous les roues du char, les autres dévots à l'idole qui se taillent par morceaux, s'égorgent, se fendent le ventre sur la place, & autres contes semblables, qui forment peut-être l'article le plus long & le plus faux du dictionnaire de *Trévoux*.

Toutes les fictions du récit de *Pinto* fautent aux

yeux ; mais le lieu même de la scène est imaginaire. Les Géographes ne connoissent ni la ville de Meydur, ni le royaume de Brama ; tout ce qu'on fait de cette partie de l'Asie où les Européens n'ont pas encore pénétré, c'est qu'aux extrémités des royaumes d'Ava & de Pégu, il y a un peuple nommé les *Bramas*, qui sont doux, humains, ayant cependant quelques lois semblables à celles du Japon ; c'est à-peu-près tout ce que nous apprend de ce pays le voyage des peres Espagnac & Duchalz, jésuites. (D. J.)

**TINCHEBRAY**, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Vire, Domfront, & Condé. Elle a deux paroisses : son territoire donne des grains & des paturages. (D. J.)

**TINCONTIUM** ou **TINCONCIUM**, (*Géog. mod.*) ville de la Gaule lyonnaise. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de Bourdeaux à Autun, entre *Avaticum* & *Decida*, à vingt milles du premier de ces lieux, & à vingt-deux milles du second. (D. J.)

**TINCTORIA ARBOR**, (*Bot. exot.*) arbre étranger, ainsi nommé par J. B. Il est de la taille de nos chênes, croît dans le royaume de Jenago en Ethiopie, & porte un fruit semblable à la datte ; dont on tire une huile qui donne à l'eau avec laquelle on la mêle, la couleur du safran ; les habitans en teignent leurs chapeaux, qui sont tissus de paille & de jonc ; mais ils l'emploient sur-tout pour assaisonner leur riz & leurs autres alimens. Ray, *hist. plant.* (D. J.)

**TINE**, s. f. terme de Tonnelier, en latin *tina* dans Varron, petit vaisseau en forme de cuve, dont on se sert en plusieurs lieux pour porter les vendanges de la vigne au pressoir ; on l'appelle autrement *tinette*. Voyez ce mot. (D. J.)

**TINE**, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, au midi oriental d'Andros, au couchant de l'île de *Nicaria*, au nord de l'île de *Nicone*, & à l'Orient de l'île *Jura*.

Cette île fut anciennement nommée *Tenos*, suivant Etienne le géographe, d'un certain *Tenos* qui la peupla le premier. Hérodote, *liv. VIII.* nous apprend qu'elle fit partie de l'empire des Cyclades, que les *Naxiotes* posséderent dans les premiers tems. Il est parlé des *Téniens* parmi les peuples de Grèce, qui avoient fourni des troupes à la bataille de *Platée*, où *Mardonius*, général des Perses, fut défait ; & les noms de tous ces peuples furent gravés sur la droite d'une base de la statue de Jupiter regardant l'orient.

À voir l'inscription rapportée par *Pausanias*, il semble que les peuples de cette île fussent alors plus puissans ou aussi puissans que ceux de la nation : néanmoins ceux de *Tenos*, les *Andriens*, & la plupart des autres insulaires, dont les intérêts étoient communs, effrayés de la puissance formidable des Orientaux, se tournèrent de leur côté. *Xerxès* se servit d'eux & des peuples de l'île *Eubée*, pour réparer les pertes qu'il faisoit dans ses armées.

Les forces maritimes des *Téniens*, sont marquées sur une médaille fort ancienne, frappée à la tête de Neptune, révérent particulièrement dans cette île ; le revers représente le trident de ce dieu accompagné de deux dauphins. *Goltzius* a fait aussi mention de deux médailles de *Tenos* au même type. *Tristan* parle d'une médaille d'argent des *Téniens*, à la tête de Neptune, avec un trident au revers.

Le bourg de *San-Nicolo*, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Tenos*, au lieu de port, n'a qu'une méchante plage qui regarde le sud, & d'où l'on découvre l'île de *Syra* au sud-sud-ouest. Quoi qu'il n'y ait dans ce bourg qu'environ cent cinquante maisons, on ne peut pas douter par le nom de *Polis* qu'il porte encore, & par les médailles & les marbres antiques qu'on y trouve en travaillant la terre, que ce

ne soient les débris de la capitale de l'île. *Strabon* assure que cette ville n'étoit pas grande, mais qu'il y avoit un fort beau temple de Neptune dans un bois voisin, où l'on venoit célébrer les fêtes de cette divinité, & où l'on étoit régalé dans des appartemens magnifiques ; ce temple avoit un asyle, dont *Tibere* regla les droits, de même que ceux des plus fameux temples de la mer *Egée*.

À l'égard de Neptune, *Philocore*, cité par *Clément d'Alexandrie*, rapporte qu'il étoit honoré dans *Tenos* comme un grand médecin, & que cela se confirme par quelques médailles : il y en a une chez le Roi, dont *Tristan* & *Patin* font mention. La tête est d'*Alexandre Sévere* ; au revers est un trident, autour duquel est tortillé un serpent, symbole de la Médecine chez les anciens : d'ailleurs cette île avoit été appelée l'île aux serpens.

Elle a soixante milles de tour, & s'étend du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Elle est pleine de montagnes pelées, & elle ne laisse pas d'être la mieux cultivée de l'Archipel. Tous les fruits y sont excellens, melons, figues, raisins ; la vigne y vient admirablement bien, & c'est sans doute depuis long-tems, puisque *M. Vaillant* fait mention d'une médaille frappée à sa légende, sur le revers de laquelle est représenté *Bacchus* tenant un raisin de la main droite, & un thyrs de la gauche ; la tête est d'*Antonin Pie*. La médaille que *M. Spon* acheta dans la même île est plus ancienne ; d'un côté c'est la tête de *Jupiter Hammon*, & de l'autre une grappe de raisin.

*Tine* est la seule conquête qui soit restée aux *Vénitiens*, de toutes celles qu'ils firent sous les empereurs latins de Constantinople. *André Cizi* se rendit maître de *Tine* vers l'an 1209, & la république en a toujours joui depuis, malgré toutes les tentatives des Turcs. Peu s'en fallut que *Barberouffe II.* du nom, dit *Chereddin*, capitaine bacha, qui soumit en 1537 presque tout l'Archipel à *Soliman II.* ne s'emparât aussi de *Tine*.

Quoique les *Vénitiens* n'aient pas des troupes réglées dans cette île, on y pourroit cependant, en cas d'allarmes, rassembler trois ou quatre mille hommes de milice. Le provéditeur de ce lieu ne retire néanmoins qu'environ deux mille écus de son gouvernement. Les femmes des bourgeois & contadins, comme on parle dans le pays, sont vêtues à la vénitienne ; les autres ont un habit approchant de celui des *Candiotes*. *Latit. de San-Nicolo, 37.* (D. J.)

**TINE**, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la *Bolnie*, à quatorze lieues au nord-est de *Sébénico*. *Long. 24. 45. latit. 44. 27.* (D. J.)

**TINE**, la, ou LA TYNE, (*Géog. anc.*) en latin *Tina*, rivière d'Angleterre. Elle sépare une partie de la province de *Durham* de celle de *Northumberland*, & se jette dans la mer du Nord, à *Tinmouth* : cette rivière sert à un prodigieux négoce de charbon. (D. J.)

**TINEL**, s. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot du Droit coutumier, qui signifioit le droit qui est dû pour la place que chacun occupe dans le marché. (D. J.)

**TINEL**, (*Langue françoise.*) en latin *tinello* ; ce mot qui n'est plus d'usage signifioit autrefois dans la cour d'un prince, la salle basse où mangeoient ses officiers, ou de grands seigneurs de sa cour. L'historien de Dauphiné, *M. de Valbonnais*, dit : le portier de l'hôtel (des dauphins), avoit cinq florins de gage ; il étoit chargé de faire nettoyer les cours & la salle du grand commun, appelée le *tinel* ; il avoit soin d'y faire mettre des bancs, des chaises, & tous les meubles nécessaires ; mais il en pouvoit prendre à la fourrière lorsqu'il en manquoit ; il dressoit les tables, & l'officier de panneterie mettoit le couvert ;

vort : au reste , il ne laissoit entrer dans la salle , aux heures du repas , que les officiers qui avoient droit d'y manger , & nul autre n'y étoit reçu sans un ordre exprès du grand-maître.

*Tinel* signifioit aussi la cour du roi , de sorte que les gens de cour étoient appelés le *tinel* , d'un nom général. (D. J.)

**TINET**, f. m. *terme de Boucher*, espece de machine dont se servent les Bouchers, pour suspendre par les jambes de derriere, les bœufs qu'ils ont assommés, vidés, soufflés, & écorchés. *Trévoux*. (D. J.)

**TINET**, f. m. *terme de Marchand de vin*, gros bâton dont on se sert pour porter les tines, & pour descendre du vin dans la cave sans le troubler. (D. J.)

**TINETTE**, f. f. *terme de Chandelier*, les maîtres Chandeliers qui font de la chandelle moulée appellent *tinette*, le vaisseau dans lequel ils mettent leur saif liquide au sortir de la poêle. (D. J.)

**TINETTE**, f. f. (*Tonnellerie*) espece de vaisseau approchant de la figure conique, le bas étant plus étroit que le haut, fait de douves reliés de cerceaux, ayant du côté le plus large deux especes d'oreilles, chacune percée d'un trou pour y passer un bâton au travers afin d'en arrêter le couvercle. Les *tinettes* servent à mettre diverses sortes de marchandises, particulièrement les beurres salés & les beurres fondus. *Savary*. (D. J.)

**TINGIS**, (*Géog. anc.*) 1<sup>o</sup>. ville d'Afrique, dans la Mauritanie tingitane, dont elle étoit la capitale, & à laquelle elle donnoit son nom. Pomponius-Méla, l. I. c. v. & Pline, l. V. c. j. rapportent que c'est une ville très-ancienne, qu'on disoit avoir été bâtie par Antée. Le dernier ajouté, que lorsque l'empereur Claude y transporta une colonie, le premier nom fut changé en celui de *Traduilla-Julia*. Le nom de cette ville est différemment écrit par les anciens. Pomponius-Méla, dit *Tinge*; Pline, *Tingi*; & Ptolomée, *Tingis*.

Les habitans de *Tingis*, dit Plutarque, racontent qu'après la mort d'Antée, sa veuve appelée *Tinga*, coucha avec Hercule, & en eut un fils nommé *Sophax*, qui régna dans le pays & fonda cette ville; à qui il donna le nom de sa mere. Plutarque ajoute, que Sertorius ayant pris d'assaut la ville de *Tingis*, ne pouvant croire ce que les Africains disoient de la grandeur monstrueuse d'Antée qui y étoit enterré, il fit ouvrir son tombeau, où ayant trouvé à ce qu'on dit, un corps de soixante coudées de haut, il fut très-étonné, immola des victimes, fit religieusement refermer le tombeau, & par-là augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour ce géant dans la contrée, & tous les bruits qu'on en feroit. Strabon donne aussi soixante coudées à ce corps d'Antée; mais il fait entendre en même tems que c'est une fable, que Gabinius avoit débitée dans son histoire Romaine avec plusieurs autres.

La ville de *Tingis* étoit située sur le détroit, entre le promontoire, les côtes & l'embouchure du fleuve Valon, selon Ptolomée, l. IV. c. j. qui la surnomma *Casarea*. L'itinéraire d'Antonin la marque à 18 milles du lieu, nommé *ad Mercuri*; c'est aujourd'hui la ville de Tanger.

2<sup>o</sup>. Ville de la Bétique; Pomponius Méla dit, qu'il étoit de *Tingis*, en Bétique, colonie de *Tingis*, capitale de la Mauritanie tingitane, en Afrique. Cette *Tingis* en Espagne, patrie de Méla, étoit la même que *Citania*. (D. J.)

**TINGLE**, f. f. *terme de Rivière*, piece de merrain, dont on se sert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux, en mettant de la mousse tout-autour de la tingle.

**TINIA**, (*Géog. anc.*) *Tenas*, par Strabon, l. V. p. 225. fleuve d'Italie, dans l'Umbrie. Silius Italicus, l. VIII. vers. 54. fait entendre que c'étoit un petit

Tome XVI.

fleuve qui se jettoit dans le Tibre.

*Narque albescenlibus undis*

*In Tibrim propetans, Tenèæque inglorius hūmōr.*

Le nom moderne, selon Cluvier, *Ital. An. l. II. c. x. est, il Topino*. (D. J.)

**TINIAN**, (*Géog. mod.*) ile de l'Océan oriental, au sud-est de Saipan, & à l'ouest d'Acapulco. C'est une des principales îles Marianes; elle s'étend du sud sud-ouest, au nord nord-est; sa longueur est d'environ 12 milles, & sa largeur va à-peu-près à la moitié. Elle est sans habitans; les Espagnols l'appellent *Buona Vista*, à cause de la beauté de sa vûte. En effet, cette ile offre de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domestiques, bœufs, cochons sauvages, & en légumes, tout ce qui peut servir à la nourriture, aux commodités de la vie, & au radoub des vaisseaux. L'amiral Anson y trouva même en 1742. une espece d'arbre, dont le fruit ressemble pour le goût au meilleur pain; trésor réel, dit M. de Voltaire, qui transplanté, s'il se pouvoit, dans nos climats, seroit bien préférable à ces richesses qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. L'île de *Tinian* gît à 15 deg. 8 min. de lat. septent. & à la longit. de 114 deg. 50. min. (D. J.)

**TINKAL**, f. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les Indiens donnent au borax brut & impur qui n'a point encore été purifié. Voyez BORAX & SEL SÉDATIF.

**TINNEIA** ou **TINEIA**, ou **THINNEIA**, (*Géog. anc.*) Servius fait la remarque suivante sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. III. v. 399.*

*Hic & Naritii posuerunt mœnia Locri.*

Les Locres épizéphyriens & ozoles furent, dit-il, les compagnons d'Ajax Oïléen; mais ayant été séparés par la tempête, les Epizéphyriens aborderent en Italie, dans le pays des Bruttiens & s'y établirent, tandis que les Ozoles jetés sur les côtes d'Afrique, s'établirent dans la Pentapole. On lit encore, par rapport aux Ozoles, ajoute Servius, qu'ayant été portés à *Tinnia*, ils pénétrèrent dans le pays, & y bâtirent une ville qu'on nomme aujourd'hui *Ufalis* ou *Ozalis*. (D. J.)

**TINNEL**, f. m. (*Lang. franç.*) vieux mot qui signifioit le son d'une cloche du palais de nos rois pour indiquer l'heure des repas que le prince donnoit à sa cour aux grands seigneurs, ou aux officiers de sa maison. (D. J.)

**TINNEN**, (*Géog. mod.*) ville des états de l'empire Russe, dans la Sibérie; les Tartares & les Samoides y portent quantité de pelleteries pour le commerce. (D. J.)

**TINO**, (*Géog. mod.*) les François disent *Tin*, petite île de la mer Méditerranée, sur la côte d'Italie, à l'entrée du golfe de la Spezie, au midi oriental de l'île Palmaria. *Latit. 44. 8.* (D. J.)

**TINTAMARRE**, f. m. (*Scythol. etymolog.*) bruit que faisoient nos anciens vigneronns & laboureurs, en frappant sur leurs mottes ou leurs instrumens de labour, pour se donner quelque signal; *tintamarre* signifie donc *tinte la marre*.

Ce mot est purement françois, & vient du mot *tinter* & de celui de *marre* qui signifie bêche; c'est comme si l'on disoit, *batte du bras en frappant sur la marre*.

Pasquier, l. VIII. t. ij. de ses Recherches, dit que les paysans des environs de Bourges avoient leurs compagnons de quitter leur besogne en frappant avec des pierres sur leurs mottes; pourquoi, continue-t-il, ce ne seroit point à mon jugement, mal deviner, d'estimer que d'autant qu'au son du tint qui se faisoit sur la marre, s'exciroit une grande hâte entre vigneronns; quelques-uns du peuple françois, avertis de cette façon, aient appelé *tintamarre* à la similitude de ceci, tout grand bruit & charmeur qui se fait quelque part. (D. J.)

V v



**TINTEMENT D'OREILLE**, (*Médec.*) dépravation de la sensation de l'ouïe ; elle consiste dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'existent pas réellement, ou du moins qui ne sont pas extérieurs ; de sorte que l'oreille étant déjà occupée par un son, elle est moins capable de recevoir les impressions des sons extérieurs, à moins qu'ils ne soient extrêmement violents.

Pour comprendre comment on peut appercevoir des sons qui ne sont pas effectivement, il faut remarquer que l'action de l'ouïe consistant dans un ébranlement de l'organe immédiat, il suffit que cet ébranlement soit excité pour faire un son, sans qu'il soit nécessaire que ce mouvement y soit causé par l'air ; car de même que l'on comprend que la vision, qui dépend de la manière dont la rétine est ébranlée par les rayons visuels, peut se faire sans ces rayons, lorsqu'un autre cause produit le même ébranlement, ainsi qu'il arrive quand les yeux voyent des étincelles dans l'obscurité, lorsqu'ils reçoivent quelque coup : on peut dire aussi, que quand quelque autre cause que l'air ébranlé produit dans l'organe de l'ouïe (j'entends intérieurement), cet ébranlement modifié de la même manière qu'il l'est ordinairement par l'air qui apporte le son, l'oreille paroît être frappée par un son qui n'est point véritable, non plus que la lumière des étincelles dont il a été parlé, n'est point une véritable lumière : mais ce qui rend encore cette comparaison assez juste, est que de même que ces fausses apparences de lumière qui ne sont point causées par des objets extérieurs n'ont rien de distinct, mais seulement une simple lumière, la vue d'un objet plus circonstancié demandant le concours de trop de choses ; il n'arrive presque point aussi que les bruits de l'oreille dont il s'agit, aient rien que de confus, les sifflemens & les tintemens qui sont les bruits les plus distincts dans ce symptôme, étant très-simples.

La cause de cet ébranlement dans l'organe immédiat, dépend des maladies dans lesquelles les tintemens se rencontrent. Ces maladies sont l'inflammation, l'abcès du tympan, ou du labyrinthe, & les maladies du conduit de l'ouïe.

La seconde espèce de tintement, est celle où l'on apperçoit un bruit véritable, mais intérieur. C'est ainsi que l'on sent un bourdonnement lorsqu'on se bouche les oreilles. Ce bruit se fait par le frottement de la main, ou par la compression qui froisse la peau & les cartillages.

Les commotions du crâne, & les maladies qui étrecissent le conduit, peuvent causer de ces espèces de tintemens ; le désordre des esprits, les pulsations violentes d'une artère dilatée, produisent aussi cette sensation. Enfin, il se peut faire une perception d'un faux bruit sans aucun vice dans les organes de l'ouïe, c'est ce qui arrive toutes les fois que les parties du cerveau où se terminent les filets du nerf auditif, sont agitées de la même manière qu'elles ont coutume d'être ébranlées par les objets ; c'est pour cela que plusieurs maladies du cerveau, comme le délire, la phrénésie, le vertige, sont accompagnées de tintemens d'oreilles. Le tintement d'oreille peut aussi provenir du froid, mais c'est alors peu de chose.

On peut donc établir deux sortes de tintemens, dont les uns dépendent des maladies du cerveau, les autres des maladies de l'oreille. Ceux qui suivent les maladies de l'oreille, sont ou vrais ou faux ; & de ceux-ci, les uns sont appelés tintemens, les autres sifflemens, les autres bourdonnemens, les autres murmurs ; en général, on peut dire que les bruits sourds & bourdonnans sont causés par un ébranlement lâche, & les bruits siffilans & tintans par un ébranlement tendu, ce qui est confirmé par les causes éloignées de ces symptômes ; les rhumes, par exem-

ple, & les suppurations où les membranes sont relâchées, produisent ordinairement un bourdonnement ; & les inflammations & les douleurs d'oreille, où ces parties sont tendues & desséchées, causent les sifflemens & les tintemens ; peut-être que tous ces bruits font la même impression sur la lame spirale, & sur les canaux demi-circulaires que font les sons graves & les aigus.

La cure du tintement dépend des maladies du cerveau, ou de l'oreille qui le produisent. Le tintement qui procède de l'inflammation demande les remèdes généraux, surtout la saignée, & des injections émollientes & rafraîchissantes quand le mal est extérieur. Le tintement qui vient du froid, se dissipe de lui-même. Le tintement habituel incommode rarement, & ne demande aucun remède particulier, à moins qu'on n'en connoisse bien la cause. Celse est parmi les anciens celui qui a le mieux traité des tintemens de l'oreille. (*D. J.*)

**TINTENAC**, f. m. (*Commerc.*) espèce de cuivre qu'on tire de la Chine ; c'est le meilleur de tous les cuivres que produisent les mines de ce vaste empire ; aussi ne s'en apporte-t-il guère en Europe : les Hollandais qui en font le plus grand commerce, le réservant tout pour leur négoce d'Orient où ils l'échangent contre les plus riches marchandises. (*D. J.*)

**TINURTUM**, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule, selon Spartien qui en parle dans la vie de l'empereur Sévère. Marianus Schotus, l. II. la place dans le territoire de Chalon-sur-Saône ; & Grégoire de Tours, lib. marty. dit qu'elle étoit à trente milles de la même ville. Dans l'itinéraire d'Antonin, Tinurtium est marqué sur la route de Lyon à Gessoriacum, entre Mâcon & Chalon, à dix-neuf milles de la première de ces villes, & à vingt & un milles de la seconde. (*D. J.*)

**TINZEDA**, (*Géog. mod.*) ville de l'Afrique, dans la province de Darha, sur la rivière de même nom ; son territoire abonde en indigo, en orge & en dattes. Long. 11. 38. lat. 26. 52.

**TIORA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Denys d'Halicarnasse, l. I. c. xiv. dit qu'on le nommoit aussi *Matienna*. Il la place sur la route de Réate à Lista, métropole des Aborigènes, entre Vatia & Lista, à trois cents milles de Réate. Il ajoute qu'il y avoit autrefois dans cette ville un oracle du dieu Mars. Cette ville, selon Ortelius, est appelée par Baronius *Thoraca ecclesia*, & placée par le même auteur sur le lac Velinus. Voyez **TUDER**. (*D. J.*)

**TIOS**, (*Géog. anc.*) Strabon, l. XII. p. 542. écrit *Tium*, Ptolomée *Tion*, & d'autres *Tius* ; ville de la Paphlagonie, sur le bord du Pont-Euxin, entre Pphyllium & l'embouchure du fleuve Parthenius.

Dans les guerres d'Eumènes, roi de Cappadoce, & de Pharnace, roi de Pont, ayeul du célèbre Mithridate, Léocrite général de Pharnace, mit le siège devant Tios, résolu de prendre cette place importante. La garnison ne se rendit qu'après une longue résistance, à condition qu'on lui conserveroit & la vie, & la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. Léocrite, non-plus que son maître, ne se faisoit pas un scrupule de violer sa parole. Diodore de Sicile nous apprend que les soldats furent inhumainement passés au fil de l'épée. Eumènes favorisé par Prusias, eut bientôt sa revanche ; il pénétra dans le royaume de Pont, & contraignit son ennemi à recevoir la loi du vainqueur. Les habitans de Tios furent rétablis dans leur patrie, & Eumènes fit présent de cette ville à Prusias son allié.

Tios étoit à soixante & trois milles d'Amastris. (*D. J.*)

**TIPARENUS**, (*Géog. anc.*) île de Grèce, dans le golfe Argolique. Plin. liv. IV. c. xij. dit qu'elle étoit sur la côte du territoire d'Hermione. (*D. J.*)

**TIPASA**, (*Glog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Ptolomée, liv. IV. ch. ij. la marque entre *Julia-Cæsarea & Vta.* Selon l'itinéraire d'Antonin, qui lui donne le titre de *colonie*, elle se trouvoit sur la route du Tingis à Carthage, entre Cæsarea-Colonia & Cæsæ-Caluenti, à seize milles de la première de ces places, & à quinze milles de la seconde. Ortelius croit que ce pourroit être la Tipata d'Ammien Marcellin. On croit que cette ville est aujourd'hui le lieu du royaume d'Alger, qu'on nomme *Saga* ou *Safa*. (*D. J.*)

**TIPHÆ** ou **SIPHÆ**, (*Glog. anc.*) par Ptolomée & Etienne le géographe; ville située dans le fond de la Béotie, sur le bord de la mer; on l'appelle aujourd'hui *Rofa*, selon Sophien. Elle donna ou prit son nom d'une montagne voisine, nommée *Typhaonium* par Hésiode, & *Typhium* dans Hésychius. Pausanias, l. IX. c. xxxij. parle de *Tiphæ*, & écrit *Tiphæ*; il dit qu'il y avoit dans cette ville un temple dédié à Hercule, & qu'on y célébroit une fête chaque année. Tous les habitans de *Tiphæ* se vantoient d'être habiles marins; Aussi Typhis qui y prit naissance, passoit pour être fils de Neptune. Il fut le pilote du vaisseau des Argonautes, & mourut à la cour de Lycus, dans le pays des Mariandiniens. (*D. J.*)

**TUPI**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau qui croît au Brésil; sa fleur est blanchâtre, & le fruit noir & rond comme une prune. *Ray.*

**TIPPERARI**, (*Glog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province de Mounster. Il a le Queens-County & Kilkenny à l'est, le comté de Thomond à l'ouest, Kings-County au nord-est, & Waterford au sud. On le divise en quatorze baronies. Deux de ses villes tiennent marché public, & cinq députent au parlement de Dublin.

*Keating* (Geoffroi), connu par une histoire des poètes irlandais, dont on a donné une magnifique édition à Londres, en 1738, in-fol. étoit natif du comté de *Tipperari*. Il a publié quelques autres ouvrages en irlandais, & est mort vers l'an 1650. (*D. J.*)

**TIPRA**, (*Glog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes, aux états du roi d'Ava, sous le tropique du cancer. Il est borné au nord par le royaume d'Asém, au midi par celui d'Aracan, au levant par celui d'Oful, & au couchant par celui de Bengale. *Marbagan* en est la capitale.

**TIPULE**, f. m. (*Hist. nat. Insectolog.*) mouche à deux ailes, dont M. Linnæus, *faun. succ.* donne trente-deux especes. Le *tipula* a beaucoup de ressemblance avec le coufin, mais il en diffère principalement en ce qu'il n'a point de trompe. Les différentes especes de *tipules* varient beaucoup pour la grandeur. *Voyez* INSECTE.

**TIPUL**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une espece de grue commune dans leur pays, & qui est d'une si grande taille, que quand elle se tient droite, elle peut regarder par-dessus la tête d'un homme ordinaire. (*D. J.*)

**TIQUADRA**, (*Glog. anc.*) île d'Espagne, & l'une des petites îles voisines des Baléares. *Pline*, l. III. c. v. la marque près de la ville Palma. Le nom moderne est *Connisera*.

**TIQUE**, f. m. (*Hist. nat. Insectol.*) *ricinus*; petit insecte noirâtre, qui s'engendre dans la peau des animaux; il a six pattes, & la tête se termine par une espece de bec pointu & court; la peau est dure. Cet insecte tourmente beaucoup en été les animaux, & principalement les chiens. *Voyez* INSECTE.

**TIQUER**, (*Maréchal.*) c'est avoir le tic. *Voyez* TIC.

**TIQUEUR**, f. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval qui tique souvent.

**TIQUMIT**, f. m. (*Calend. des Abyssins.*) nom du

*Tome XVI.*

quatrième mois des Abyssins, qui répond au mois d'Avril. (*D. J.*)

**TIR**, f. m. (*Art milit.*) se dit de la ligne suivant laquelle on tire une piece d'artillerie.

Les canoniers, selon M. de Saint-Remy, disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup; mais ce terme n'est plus guère usité. On se sert plus communément de celui de jet. *Voyez* JET.

**TIRA**, f. m. (*Hist. mod. Cult.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon, les temples consacrés aux idoles étrangères. Ces temples sont sans fenêtres, & ne tirent de jour que de leurs portiques, qui conduisent à une grande salle remplie de niches, dans lesquelles on place des idoles. Au milieu du temple est un autel isolé, qui est communément très-orné, & sur lequel on place une ou plusieurs idoles d'une figure monstrueuse. On place devant elles un grand chandelier à plusieurs branches, où l'on allume des bougies odoriférantes; le tout est ordinairement surmonté d'un dôme. Quelques-uns de ces temples sont d'une grandeur prodigieuse, & qui excède de beaucoup nos plus grandes églises d'Europe. A côté des *tiras* l'on voit ordinairement des édifices somptueux, destinés à la demeure des bonzes ou des prêtres, qui ont toujours eu soin de choisir des emplacements agréables.

**TIRADE**, f. f. (*Littérat.*) expression nouvellement introduite dans la langue, pour désigner certains lieux communs dont nos poètes, dramatiques sur-tout, embellissent, ou pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard dans le cours d'une scène, les mots de *mifere*, de *veru*, de *crime*, de *patrie*, de *superstition*, de *prêtres*, de *religion*, &c. ils ont dans leurs porte-feuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance, qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, & la nouveauté ou la force des idées, qui puissent faire supporter ces hors d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embarras de l'acteur dans ces endroits; il ne fait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène, cela seroit ridicule: on ne fait pas de ces sortes de petits sermons à ceux qu'on entretient de sa situation; au parterre, on ne doit jamais lui parler.

Les *tirades* quelque belles qu'elles soient, sont donc de mauvais goût; & tout homme un peu versé dans la lecture des anciens les rejettera, comme le lambeau de pourpre dont Horace a dit: *Purpureus latus qui splendet unus & alter affuitur pannus; sed non erat his locus.* Cela sent l'écolier qui fait l'amplification.

**TIRADE**, en Musique; lorsque deux notes sont séparées par un intervalle disjoint, & qu'on remplit cet intervalle par plusieurs autres notes qui passent diatoniquement de l'une à l'autre, cela s'appelle une *tirade*.

Les anciens nommoient en grec ἀναβασις, & en latin *ductus*, ce que nous appellons aujourd'hui *tirade*; & ils en distinguoient de trois sortes. 1°. si les sons se suivoient en montant, ils appelloient cela *ἀναβασις*, *ductus rectus*; 2°. s'ils se suivoient en descendant, c'étoit *καταβασις*, *ductus reversus*; 3°. que si après avoir monté par *diébol*, ils redescendoient par *hémiquarre*, cela s'appelloit *ἀνακαταβασις*, *ductus circumversus*. On auroit bien à faire, aujourd'hui que la musique est si prodigieusement composée, si l'on vouloit donner des noms à tous ces différens passages. (*J.*)

**TIRAGE** des traîneaux & des chariots, (*Mécan.*) M. Couplet nous a donné sur ce sujet des réflexions dans plusieurs volumes des mémoires de l'académie. Son principe général est que la puissance tirante doit se décomposer en deux, dont l'une soit parallèle au terrain, & l'autre perpendiculaire à ce même terrain. De ces deux puissances il n'y a que la première qui agisse pour tirer, l'autre étant détruite ou par

V v ij

le poids du corps, ou par la résistance du terrain. De là il est aisé de déduire (abstraction faite du frottement), le rapport de la puissance tirante au poids qu'elle doit mouvoir; si on veut avoir égard au frottement, on le peut encore, & le supposant environ  $\frac{1}{4}$  du poids; il est vrai que cette supposition peut être fort inexacte. Sur quoi voyez l'article FROTTEMENT. Voyez aussi CHARJOT. (O)

TIRAGE, *f. m.* (*Imprimerie.*) ce mot se dit dans quelques imprimeries, soit de livres, soit de tailles douces, de l'impression de chaque forme, ou de chaque planche. (D. J.)

TIRAGE DE LA SOIE, Voyez l'article SOIE.

TIRAGE ou PENDULE À TIRAGE, parmi les Horlogers signifie une pendule à répétition.

TIRAGE ou TIRER, *en termes d'Orfèvre*, c'est donner à l'or ou à l'argent, la grosseur & la longueur en le faisant passer dans des filières toujours plus petites en plus petites, sur un banc à tirer. Voyez BANC À TIRER.

TIRAGE, (*Commerce.*) que d'autres appellent trait, c'est l'espace qui doit rester libre sur les bords des rivières pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT, *f. m.* (*Gram.*) il se dit en Médecine, des mouvemens convulsifs des muscles, des nerfs, des intestins, des bords d'une blessure, mouvemens toujours accompagnés d'une violente douleur.

TIRANCE, PILOX DE, (*Charpent.*) les pieux de tirance ont été inventés pour trainer des cordages sur le fond de la mer. Ces pieux sont armés à leur extrémité de deux pointes, entre lesquelles est un rouleau tournant sur son aissieu; ils portent à leur tête une poulie de retour. *Hist. de l'acad. des Scienc. ann. 1742. (D. J.)*

TIRANO, (*Géog. mod.*) ville du pays des Grisons, capitale du gouvernement de même nom, sur la rive gauche de l'Ada, à 10 lieues au sud-ouest de Bormio. Elle est la résidence du gouverneur. *Long. 27. 22. Lat. 46. 15.*

TIRANO, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la vallée Telline, de la dépendance des Grisons. Il est partagé en deux archiprêtres, qui comprennent onze communautés; le chef-lieu lui donne son nom. (D. J.)

TIRANT, *f. m.* (*Archit.*) *transstrum* dans Vitruve; longue pièce, qui arrêtée par ses extrémités par des ancras, sert sous une ferme de comble pour en empêcher l'écartement, comme aussi celui des murs qui la portent. Il y a de ces tirans dans les vieilles églises qui sont chanfreinés & à huit pans, & qui sont assemblés avec le maître entrait du comble, par une aiguille ou un poinçon.

Tirant de fer. Grosse & longue barre de fer, avec un œil ou trou à l'extrémité, dans lequel passe une ancre qui sert pour empêcher l'écartement d'une voûte, & pour retenir un mur, un pan de bois, ou une souche de cheminée. *Daviler. (D. J.)*

TIRANT, *terme de Boisselier*, sorte de noeud fait de cuir de bœuf, dont on se sert pour bander un tambour.

TIRANT, *terme de Cordonnier*, c'est un ruban de fil de diverses couleurs, qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, & dont on se sert pour se botter aisément. (D. J.)

TIRANS, (*Rubannier.*) ce sont les ficelles attachées aux lames, pour faire agir celles qui montent & passent sur les poulies du chatelet, pour suspendre & faire agir les hautes lisses. Voyez POULIERS.

TIRANT, *terme de Serrurier*, c'est un morceau de fer, ou plutôt une barre de fer attachée sur une poutre, ou scellée contre le mur de quelque maison.

Le tirant a un œil d'un bout où l'on place une ancre; il est fendu de l'autre, lorsqu'il doit être scellé

en plâtre; il a un talon & des trous, lorsqu'il doit être posé sur une pièce de bois. On prend pour le faire une barre de fer plat, de longueur & grosseur convenables; on forme l'œil en pliant la barre, à environ un pied du bout. Pour cet effet, on se sert d'un mandrin carré, de la grosseur que doit avoir l'ancre; on fonde sur la barre le bout replié; on chantourne la barre au défaut de l'œil, pour que l'œil soit perpendiculaire au plat de la barre. Si l'ouvrier ne chantourne pas l'œil, c'est qu'alors la barre ne doit pas être posée sur son plat, ou que le tirant est destiné pour un lieu qui n'exige pas cette précaution, sans laquelle l'ancre peut s'ajuster au tirant.

TIRANT D'EAU, (*Marine.*) c'est la quantité de pieds d'eau qui est nécessaire pour soutenir un vaisseau.

TIRARI, *f. f.* (*Salines.*) femme occupée autour des braies dans les manufactures de sel.

TIRASSE, *f. f.* (*Chasse.*) c'est un filet à mailles carrées, ou en losanges, dont un des côtés est bordé d'une corde qui excède chaque bout de la tirasse de cinq à six pieds, pour la pouvoir tirer; on les fait depuis deux cent jusqu'à quatre cent mailles de largeur, d'un pouce de large; elles doivent être de fil fort & retors en trois bien rondement; il y en a qui les font teindre en brun; on tire les cailles en Mai & Septembre, on y prend aussi les perdrix: pour cela on fait chasser doucement devant soi un chien couchant, instruit à arrêter la plume; il doit chasser au vent, le nez dedans, pour mieux sentir le gibier & faire des arrêts plus fréquents; aussitôt que le chien a arrêté, on va devant lui, à quinze pas on déploie la tirasse; on la porte à deux, ou si l'on chasse seul, on la tient d'un bout sur le bras gauche, & avec un bâton ferré en pointe, qu'on met à l'autre bout de la corde, on l'arrête en terre, puis en tournant on couvre le chien avec la tirasse, & on fait partir la caille qui donne dans la tirasse, qu'on ferme aussitôt pour prendre le gibier: on tire aussi sans chien, mais à l'appel, quand les cailles sont en chaleur: on les trouve alors dans les blés verts & dans les prés: on ne tire point lorsqu'il a plu, parce que quand l'herbe est mouillée, soit de pluie ou de rosée, les cailles ne se promènent pas: le véritable temps pour tirer est une heure après le lever du soleil, & une heure avant son coucher. L'usage de la tirasse est défendu, parce qu'elle dépeuple trop: on y prend des compagnies entières de perdreaux, & jusqu'à des lievres; & c'est pour empêcher cette chasse après la récolte, que dans les capitaineries royales on oblige les paysans de ficher cinq épinés sur chaque arpent de terre qu'ils dépeuvent.

TIRASSER, c'est tendre la tirasse.

TIRCK, ou TERKI, (*Géog. mod.*) capitale du pays des Tartares Circasses, située à demi-lieue de la mer Caspienne, sur la rive septentrionale de la rivière de Tirck, à 43 degr. 15. de latit. Comme cette place est d'une grande importance pour la Russie qui la possède, le czar Pierre l'a fait fortifier à la manière européenne, & la Russie y entretient toujours une bonne garnison. (D. J.)

TIRE, *f. f.* (*Toilerie.*) terme en usage dans le commerce des toiles: on appelle une tire de six coupons de batiste, six coupons de cette espèce de toiles attachés l'un à l'autre, en sorte qu'ils composent comme une pièce entière. (D. J.)

TIRE, *petite tire*, (*Soirie.*) la petite tire a été imaginée pour avancer davantage l'étoffe: on ne s'en sert ordinairement que pour les droguets destinés à habiller les hommes, & les desseins pour cette mécanique ne peuvent pas être longs; huit ou dix dizaines sont suffisantes pour ce genre de travail. Il est vrai qu'on en a fait qui alloient jusqu'à vingt dizaines; mais dans ce cas les simples étoient aussi aisé que le



bouton, qui est le nom donné à la façon de travailler.

Le rame, les arcades, & le corps, sont attachés pour la *petite tire*, comme dans les autres métiers. La différence qu'il y a, c'est que le nombre n'en est pas si considérable, & qu'on ne passe pas cinquante cordes; il s'en est fait cependant qui alloient à deux cens cordes; mais dans ce cas le simple est aussi bon; ce qui fait qu'il faut autant d'arcades qu'on veut mettre des mailles de corps; à deux mailles pour une arcade, la déduction en est considérable, puisqu'elle a été portée jusqu'à 3200 mailles, mais les plus ordinaires sont de 1600 & 2400. On comprend de-là, par ce qui a été dit des fatins réduits, combien cette étoffe est délicate & belle quand elle est travaillée comme il faut.

On lit les desseins pour la *petite tire* sur un châssis, au haut duquel, & dans une petite tringle de bois ou de fer, on enfle autant de bouts de ficelle un peu ronde, qu'il y a de cordes au rame, ou de cordes indiquées au dessin. Chacune de ces ficelles doit avoir près d'un pié de longueur: on enverge les ficelles de façon qu'une boucle sur la tringle, ne se trouve pas avant l'autre, mais de suite & conforme à l'envergure: on attache au bout de chaque ficelle autant de cordes fines, comme celles de simple, & bouclées comme les arcades, qu'il y a de cordes à tirer à chaque lac: on lit le dessin à l'ordinaire, & on prend autant de cordes fines entre ses doigts qu'il y a de cordes à tirer sur la ligne transversale ou horizontale du dessin; cette ligne finie, on noue ensemble toutes les cordes qui ont été prises, & on en commence une autre, en continuant jusqu'à ce que le dessin soit lû. La différence de la *petite tire* d'avec la grande, est que dans cette dernière le lac seul arrête, au moyen de l'embarbe; toutes les cordes de simple que la tireuse doit tirer, sans que pour cela il soit besoin de plus de cordes de simple; au lieu que dans la *petite tire* il n'y a point de lac, mais autant de cordes de simple, telles que nous les avons indiquées, qu'il y a de cordes à tirer au dessin.

Lorsque le dessin est lû on le détache du châssis, les cordes étant toujours enfilées dans la tringle: on passe si on veut une envergure en place des deux baguettes qui tenoient les ficelles rondes envergées: on détache les parties de cordes attachées à la ficelle ronde, & chacune de ces parties est attachée de suite à une corde double qui est gancée: on donne le nom de *colles* ou *tirants* à cette corde double, à la corde de lame, ayant soin de faire passer chacune des cordes gancées dans un petit trou qui est fait à une planche percée, dont la quantité est égale à celle des cordes gancées, & distribuée de façon que chaque trou soit placé perpendiculairement à la corde ou à la gance qui tient la corde de rame: on égalise bien les cordes gancées, dont le nœud, avec la partie des cordes qui y sont attachées, est arrêté au petit trou de la planche, & empêche la corde de rame de monter plus haut que la mesure que l'attacheur aura fixée. Lorsque toutes ces cordes gancées sont arrêtées & ajustées, on prend séparément & de suite, toutes les parties de cordes qui ont été nouées par le bas à mesure qu'on lisoit le dessin, & on attache chaque partie à une corde un peu grosse & forte, laquelle étant doublée & passée dans une grande planche, après l'avoir été précédemment dans un bouton fait exprès, dont les deux extrémités nouées ensemble la retiennent au bouton, & dans la boucle qui se trouve par la doublure de la corde, dont la longueur est de 15 à 16 pouces plus ou moins: on y passe la quantité de cordes qui ont été lues & choisies pour composer le lac, & on les arrête fermes pour qu'elles soient fixées & ne glissent pas; quelques ouvriers les entrelacent avec la corde doublée de façon qu'elles ne peuvent pas

glisser. Il faut observer que la grande planche d'enbas doit avoir autant de trous que la planche du haut, qu'elle doit être infiniment plus grande, & les trous de même; tant parce que la corde double est plus grosse que la corde gancée, que parce qu'il faut que le bouton soit rangé & de suite, ayant soin quand on les attache, ou qu'on attache les cordes doubles aux cordes fines de simple, de suivre le même ordre qui a été observé en attachant les cordes gancées, & que ces dernières soient relatives avec les grosses & rangées de même.

La différence de la grande & de la *petite tire* étant démontrée, quant au montage de métier, il s'agit de faire voir quelle est son utilité. Pour travailler une étoffe à la grande *tire*, soit courante soit brochée, il faut que la tireuse perde un tems pour choisir ou trier la gavassine qui tient le lac; il faut prendre ce lac dans les fils duquel, ou entrelacements, sont contenues les cordes qui doivent être tirées. Second tems. Il faut enfin prendre ces cordes & les tirer. Troisième tems, pour un lac seul, qui est peu de chose dans une étoffe brochée, parce que tandis que l'ouvrier broche ou passe les espolins du lac tiré, la tireuse choisit la gavassine & son lac, ce qui empêche le retardement de l'ouvrage; mais la chose devient différente dans une étoffe courante, où il faut aller vite & ne faire ni ne perdre de tems. On lit encore les desseins à la réduction, mais cette méthode, outre qu'elle est un peu plus pénible, ne sert qu'à épargner les cordes des lacs, & ne fait pas mieux ni plus mal.

Le bouton supplée à ce défaut de deux façons: 1°. la *tire* va plus vite, & il n'y a aucun tems à faire. 2°. l'ouvrier placé sous la grande planche, tirant son premier bouton de la main droite, choisit le second de la gauche, & sicut qu'il laisse aller le premier, il tire le second, ainsi des autres: ce qui fait qu'on peut avec le bouton, faire le double de l'ouvrage qu'on feroit avec la simple; l'usage des boutons n'étant destiné que pour les étoffes courantes.

TIRE, grande, (Soirie.) Voyez l'article VELOURS.

TIRE, (Marine.) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager avec force.

TIRE-AVANT, (Marine.) commandement à l'équipage d'une chaloupe de nager le plus qu'il pourra.

TIRE-DU-VENT, (Marine.) on se sert de cette expression pour désigner la force qu'a le vent, lorsqu'il est à l'ancre, de faire roidir son cable.

TIRE, s. f. terme de Blason; ce mot se dit des traits ou rangées de vair, dont on se sert pour distinguer le beffroi, le vair, & le menu vair. Le beffroi est composé de trois *tires*, le vair de quatre, & le menu vair de six. Quand un chef ou une face sont vairés, il faut spécifier de combien de *tires* ou de rangs. Ménestrier. (D. J.)

TIRE-BALLE, s. m. instrument de Chirurgie, qui tire son nom de son usage. Il y en a de plusieurs espèces: le premier, fig. 4. Pl. III. est un vilebrequin avec une pointe en double vis, appelée par les ouvriers *meche*, longue de cinq ou six lignes, terminée par deux petits crochets: le corps de ce vilebrequin, qui est une espèce de poinçon, est une longue tige d'acier, ronde, polie, longue d'environ un pié; son extrémité postérieure est une vis garnie par le bout, d'un treille ou d'un anneau pour servir de manche: ce poinçon se met dans une canule dont la base est un écrou pour recevoir la vis, & qui est affermie par deux traverses soutenues sur deux colonnes: on introduit cet instrument dans la plaie, la vis cachée dans la canule, & lorsque l'extrémité de la canule touche la balle, on tourne le poinçon pour faire enfoncer la meche dans ce corps étranger, pour le retirer doucement.

L'on ne prescrit l'usage de ce *tire-fond* que pour les balles enclavées dans les os; mais si le corps étran-

ger, au-lieu d'être une balle, étoit par exemple un morceau de fer tellement encaissé dans l'os qu'aucun des instrumens consacrés pour l'extraction des corps étrangers, ne pût avoir prise sur lui, on voit bien que cet instrument ne pourroit pas le percer : dans ce cas, on pourroit dans quelques circonstances, trépaner l'os aux parties voisines du corps étranger, & passer dessous celui-ci des élévatoires, ou d'autres instrumens pour l'ôter.

Le second *tire-balle*, (fig. 5. Pl. III.) est à-peu-près semblable au précédent; mais au-lieu de meche, l'extrémité antérieure de la tige est divisée en trois lames minces, élastiques, longues de quatre pouces, recourbées en-dedans & polies en-dehors: elle forme chacune une petite cueillière; en tournant la vis qui est au bas de la tige, de gauche à droite, on fait écarter les trois cueilliers; en la tournant de droite à gauche, on les fait rapprocher l'une de l'autre, & l'instrument se ferme: il doit être fermé quand on l'enfoncé dans la plaie; lorsqu'on touche la balle, on l'ouvre doucement, on embrasse le corps étranger avec les cueilliers, & on le retire après avoir refermé un peu l'instrument.

Ce *tire-balle* approche fort de celui qui se nommoit *alphanfin*; mais il n'avoit point de canule: les trois cueilliers se fermoient par le moyen d'un anneau coulant, en le passant en avant; & s'ouvroient en le retirant. La partie cave des cueilliers étoit garnie de dents pour mieux saisir les balles.

Les becs de grue, de cane, de corbeau, &c. sont pareillement des especes de *tire-balle*.

L'ancienne Chirurgie, qui n'avoit point encore apperçu la nécessité d'agrandir les plaies d'armes à feu par les incisions & contr'ouvertures convenables, avoit beaucoup multiplié les especes de *tire-balles* dont l'usage est actuellement fort borné. (Y)

**TIRE-BORD**, f. m. (*Marine*.) sorte de grand tire-fond dont on se sert pour retirer le bordage d'un vaisseau quand il est enfoncé. (D. J.)

**TIRE-BOTTES**, f. m. (*terme de Cordonnier*.) ce sont des petits bâtons qui servent à chauffer des bottes; mais on appelle aussi *tire-bottes* une petite planche élevée d'un côté qui a une entaille proportionnée au talon d'une botte, pour se débouter tout seul. (D. J.)

**TIRE-BOTTE**, (*terme de Tapissier*.) gros galon de fil dont les Tapissiers se servent pour border les étoffes qu'ils emploient en meubles. (D. J.)

**TIRE-BOUCHON**, f. m. (*terme de marchand de vin*.) sorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, & dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. (D. J.)

**TIRE-BOUCLERS**, f. m. plur. (*Charpent.*) les Charpentiers appellent *tire-bouclers* en quelques lieux, certains outils qui leur servent à dégauchir le dedans des mortaises. *Filibien*. (D. J.)

**TIRE-BOURRE**, (*terme d'Arquebuser*.) sorte de fer en forme de vis, qu'on met au bout d'une baguette bien arrondie, & dont on se sert pour tirer la bourre du canon des fusils, des pistolets & autres armes à feu. (D. J.)

**TIRE-BOURRE**, (*Bourrelier*.) sorte de crochet dont les Bourreliers se servent pour arranger la bourre des pieces qu'ils veulent rembourrer. *Voyez la Pl. du Bourrelier*.

**TIRE-BOUTON**, f. m. (*terme de Tailleur*.) petit fer long comme le doigt, percé par le haut & crochu par le bas, afin de tirer le bouton & le mettre dans la boutonnière. (D. J.)

**TIRE-CLOU**, f. m. (*terme de Couvreur*.) c'est un outil de fer plat & dentelé des deux côtés en forme de crémaillère, pour tirer les clous qui attachent les ardoises. Le manche de cet outil est coudé quarrément en-dessus. Les Couvreur s'en servent avec

beaucoup d'utilité; car en passant cet outil entre deux ardoises, ses dents prennent & accrochent les clous, & en frappant du marteau sur le manche du *tire-clou*, les Couvreur attirent les clous à eux. (D. J.)

**TIRE-DENT**, f. m. (*Soyeris*.) pince plate, large & menue par le bec, pour rechanger un peigne de dents.

**TIRE-FIENTE**, f. m. (*terme d'Agriculture*.) espèce de fourche qui sert aux Laboureurs à tirer du fumier, & dont les dents qui sont de fer, sont renversées & courbées un peu, au lieu d'être emmanchées droites; au bout d'en-haut de ces deux dents est une douille dans laquelle on met un manche de trois piés de longueur, & gros de trois pouces de tour. En plusieurs endroits les dents sont beaucoup recourbées, en sorte qu'elles font un angle obtus, ou une espèce de demi-lune avec la douille. (D. J.)

**TIRE-FILET**, f. m. (*Dist. mécaniq.*) petit instrument d'acier trempé sur l'épaisseur duquel l'on a pratiqué une fente plus ou moins large, selon le filet qu'on veut tirer. Les bords de cette fente trempés vifs & tranchans, sont promenés & appuyés fortement sur un morceau de fer ou de bois, enlevant la partie de ce fer ou de ce bois sur laquelle ils portent d'un & d'autre côté de la fente, tandis que la partie correspondante à la fente reste intacte & s'élève. La partie qui s'élève, s'appelle un *filet*. C'est un ornement qu'on pratique sur le dos d'une lame de couteau, sur le dos d'un ressort, d'une platine, sur un manche, sur un instrument de musique; & l'instrument qui sert à cet usage, s'appelle *tire-filet*. On peut faire des *tire-filets* doubles ou triples; alors on y pratiquera autant de fentes; l'ouvrier tient le *tire-filet* avec ses deux mains, l'une placée à un bout & l'autre à l'autre. Cet outil ne laisse pas que d'avoir de la force, sans quoi il casseroit souvent.

**TIRE-FOND**, f. m. *instrument de Chirurgie*, dont quelques personnes se servent pour enlever la piece d'os sciee par le trépan, lorsqu'elle ne tient plus guère. Cet instrument (*Voyez fig. 10, Pl. XVI.*) qui a environ trois pouces, peut être divisé en trois parties. Le milieu est une tige d'acier de quatorze lignes de long, ornée de certaines façons qui dépendent de l'habileté du coutelier. La partie supérieure est un anneau qui sert de manche à l'instrument. La partie inférieure est une double vis de figure pyramidale, appelée par les ouvriers *meche*; elle a neuf lignes de longueur, & sa base peut avoir quatre lignes de diamètre. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, il faut, dès qu'on a jugé à-propos d'ôter la pyramide de la couronne, introduire la meche dans le trou formé par le perforatif; on tient avec le pouce & le doigt indice de la main droite l'anneau qui sert de manche au *tire-fond*; ensuite le pouce & l'indice de la main gauche appuyés du côté du trou, on tourne doucement jusqu'à ce qu'on sente que la meche tiene avec fermeté; on retire le *tire-fond* en détournant, & on acheve de scier l'os avec la couronne jusqu'à ce qu'il vacille; on introduit alors la vis du *tire-fond* avec les mêmes mesures que nous venons de prescrire, dans l'écrou qu'elle s'est formé dans l'os; par ce moyen on ne risque pas d'enfoncer la piece d'os sur la dure mere; on l'enleve au contraire perpendiculairement, en donnant de petites secousses pour rompre les fibres osseuses qui la tiennent encore attachée.

On peut convenir avec les partisans de cet instrument, qu'il n'est point dangereux, lorsqu'on sait bien s'en servir; mais il est inutile, si la piece d'os qu'on se propose d'enlever, étoit trop adhérente; le *tire-fond* emporteroit la table externe, comme je l'ai vu arriver plusieurs fois, ce qui rend la suite de l'opération plus difficile; & si l'on ne fait usage du *tire-fond* que lorsque la piece d'os ne tient presque plus, on peut se dispenser de cet instrument; car avec une

feuille de mirrhe le manche d'un scalpel ou l'extrémité d'une spatule qui a la figure d'un éleveiroire, on enlève très-facilement la pièce sciée par la couronne du trépan. (Y)

**TIRE-FOND**, espèce d'outil de fer en forme de vis, qui sert aux Tabletiers & aux Ebénistes dans la fabrication de leurs ouvrages. Voyez EBÉNISTE & la fig. Pl. de Marquetier.

**TIRE-FOND**, (outil de Guainier.) c'est un anneau de fer où il y a une petite queue de la longueur d'un pouce, dont le bas est fait en vis; cela sert aux Guainiers pour tirer les moules dedans leurs ouvrages, en introduisant la vis dans le trou du moule, & en tirant par l'anneau. Voyez la Pl. du Guainier.

**TIREFOND**, f. m. (Soierie.) vis assez longue à la tête de laquelle on a pratiqué un anneau assez large, pour recevoir le bâton de temple.

**TIREFOND**, instrument de Tonnelier, il est de fer; il consiste en une tige de fer terminée par en-haut par un anneau de fer assez large, & est fait en forme de vis par en-bas. Les Tonneliers s'en servent pour tirer le fond d'une futaille dont les douves se font enfoncées après être sorties de la rainure du jable.

**TIRE-JY**, (Géog. mod.) île occidentale d'Ecosse, au sud-est de Coll, dont elle est séparée par un petit détroit. Elle est très-fertile, & appartient au duc d'Argyle. Sa longueur est de sept milles, & sa largeur de trois. Il y a dans cette île un lac, une petite île dans ce lac, & un château dans cette petite île. (D. J.)

**TIRE-LIGNE**, (Ecrivain.) est plus un instrument de mathématique que d'écriture; cependant on s'en sert quelquefois pour tracer deux lignes à-la-fois, horizontales ou perpendiculaires: c'est un petit poinçon d'acier fendu par les deux bouts; chaque pointe taillée en plume en fait la fonction. Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture, Planches des instruments de l'écriture.

**TIRE-LIRE**, f. f. terme de Potier-de-terre, sorte de petit pot de terre, rond, creux & couvert, qui n'a qu'une petite fente par le haut; on s'en sert à mettre de l'argent, dont on veut ignorer la somme; & pour avoir cet argent, on est obligé de casser la tire-lire. (D. J.)

**TIRE-LISSES**, f. f. pl. (Gagerie.) autrement nommés contre-lames; ce sont trois règles ou tringles de bois, qui servent dans les métiers à gaze à baisser les lisses, après que les bricoteaux les ont levées. *Dict. du Comm.* (D. J.)

**TIRE-MOELLE**, f. m. terme de Cuisine, espèce de petite curelle d'argent concave, dont on se sert à table pour tirer la moëlle d'un os. *Acad. Franç.* (D. J.)

**TIRE-PIÉ**, f. m. (Cordonnerie.) courroie en forme de demi-bretelle ou bricolle de porteur de chaises, dont les cordonniers, savetiers, selliers, bourreliers & autres ouvriers qui travaillent en cuir & qui les coufent avec l'alene, se servent pour affermir leur ouvrage sur un de leur genoux. (D. J.)

**TIRE-PIECE**, en terme de Rafineur, est un morceau de fer battu d'un pié de large, en carré dans son fond. Les deux côtés percés de plusieurs trous à un pouce l'un de l'autre en forme d'écumoire, sont, comme le derrière, relevés en bords d'un bon pouce de haut. Le devant est plat. La queue sur le derrière est aussi relevée directement, & terminée par une douille, dans laquelle on met un manche de trois piés de long. Le tire-pièce sert à tirer du bac à formes, les immondices & les morceaux de formes cassées dans l'eau. Voyez FORMES & BAC À FORMES, voyez Pl. & fig.

**TIRE-PLANCHE**, f. m. (Imprimerie.) nom qu'on donne au titre d'un livre lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiques, & qui ont rapport à la matière de l'ouvrage. (D. J.)

**TIRE-PLOMB**, ou ROUET A FILER LE PLOMB, en terme de Vitrerie, est une machine ordinairement composée de deux jumelles ou plaques de fer, jointes & assemblées avec deux écrouaux, qui se montent avec des écroues & des vis ou avec des clavettes; de deux essieux ou arbres, à un bout desquels sont deux pignons; & de deux petites roues d'acier, au-travers desquelles passent les arbres. Ces roues n'ont d'épaisseur que celle qu'on veut donner à la fente des lingots de plomb, & sont aussi près l'une de l'autre qu'on veut que le cœur ou entre-deux du plomb ait d'épaisseur. Elles sont entre deux bajoues ou couffines d'acier. Il y a une manivelle qui faisant tourner l'arbre de dessous, fait aussi, par le moyen de son pignon, tourner celui de dessus, & le plomb qui passe entre les bajoues étant pressé par les roues s'applatit des deux côtés, & forme des allonges au même tems que les mêmes roues le fendent.

Il y a de ces machines qui ont quatre aissieux & trois roues pour tirer deux plombs à-la-fois, il faut que les arbres & les roues soient tournées & arrondies sur le tour.

L'on n'avoit point anciennement de ces sortes de rouets pour fendre le plomb, c'est une invention nouvelle; l'on se servoit d'un rabot pour le creuser, & l'on voit encore aux vieilles vitres du plomb fait de la sorte, ce qui étoit un long & pénible travail.

**TIRE-POIL**, f. m. terme de Monnoie, manière dont on s'est autrefois servi pour donner la couleur aux floans d'or, & blanchir les floans d'argent. Le tire-poil consistoit en ce que, quand les floans étoient assez recuits, on les jettoit, savoir les floans d'or dans un grand vaisseau d'eau commune, où il y avoit huit onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau; & les floans d'argent dans un autre grand vaisseau plein d'eau commune, où il n'y avoit que six onces d'eau-forte pour chaque seau d'eau. On appelloit cette manière tire-poil, parce qu'elle attiroit au-dehors ce qu'il y avoit de plus vif dans les floans; mais comme cela coutoit beaucoup plus que la manière dont on se sert aujourd'hui, & que l'eau-forte diminuoit le poids des floans d'argent, on a cessé de s'en servir. *Boissard.* (D. J.)

**TIRE-TÊTE**, instrument de Chirurgie, propre aux accouchemens; il y en a de plusieurs espèces. 1<sup>o</sup>. Le tire-tête de Mauriceau, voyez fig. 3. Pl. XX. il est composé d'une canule & d'une tige de fer. La partie antérieure de la canule est une platine immobile, circulaire, large d'un pouce six lignes, située horizontalement, légèrement concave en dessus, un peu convexe en-dessous, percée dans son milieu pour communiquer avec le canal de la canule. La tige qui se met dans la canule porte à son sommet une platine semblable à la première, excepté que ses deux surfaces sont un peu convexes & qu'elle est mobile, enforte qu'elle est perpendiculaire & collée le long de la tige; mais elle s'abaisse & devient horizontale comme l'autre dans le besoin. La partie inférieure de la tige est faite en double vis, qui entre dans un écrou ou clé figurée en tresse ou en cœur. Tout l'instrument est long de dix à onze pouces. Il sert à tirer la tête de l'enfant mort arrêtée au passage. Pour cet effet, on lui fait une ouverture ou fente au crâne entre les pariétaux, avec la lance du même auteur décrite en son lieu, & gravée, fig. 2. à côté du tire-tête. On tourne l'écrou de la tige du tire-tête de droite à gauche pour le baisser. On pousse le bout de la tige dans la canule, pour faire avancer la platine mobile & la rendre perpendiculaire. On introduit cette platine dans le crâne de l'enfant par l'ouverture qu'on y a faite; on tourne l'écrou de gauche à droite après avoir fait faire, par un tour de poignet, la bascule à la platine pour la rendre horizontale; par ce moyen, cette platine mobile s'approche de l'autre qui est



restée au-dehors, & les parois se trouvent engagées avec le cuir chevelu sans elles.

On auroit beaucoup de facilité à tirer directement la tête de l'enfant, si la prise étoit suffisante. Les plus habiles accoucheurs regardent avec raison cet instrument comme inutile; on en trouve une description très-détaillée dans le traité des instrumens de M. de Garangon; et que nous en avons dit suffit avec la figure pour le faire connoître.

2°. Le forceps ou *air-à-tête* en forme de pinces; il est fort convenable dans le cas indiqué & dans plusieurs autres. Voyez FORCEPS.

3°. Le *air-à-tête* d'Amand; c'est un réseau de soie qu'Amand, chirurgien de Paris, inventa pour tirer la tête de l'enfant séparée du corps, & restée seule dans la matrice. Ce réseau a neuf pouces de diamètre, il est garni à la circonférence de quatre rubans attachés à quatre points opposés. Ce réseau se fronce en forme de bourse au moyen de deux cordons qui en font le tour. Au bord extérieur de la circonférence, il y a cinq anneaux de soie; dans lesquels on loge les extrémités des doigts pour tenir le réseau étendu sur le dos de la main. Pour se servir de cette machine, il faut, suivant l'auteur, introduire dans la matrice la main graissée & munie de ce réseau. On tire un peu les rubans pour l'étendre, on enveloppe la tête, on dégage les doigts des anneaux, on rente doucement la main, on serre les cordons pour faire froncer la machine comme une bourse; & quand la tête est bien enveloppée, on la tire hors de la matrice.

M. Levret ne trouve dans ce moyen qu'un produit d'imagination ou superflu ou impraticable. En effet, s'il étoit possible d'aller coiffer la tête d'un enfant avec ce réseau, quelle difficulté pourroit-il y avoir de la tirer sans ce secours? Et si le jeu de la main n'est pas libre dans la matrice, il ne sera pas possible de faire le moindre usage de ce réseau. Aussi, malgré cette prétendue invention, on a été réduit jusqu'à présent à la dure nécessité de se servir de crochets, toutes les fois que la main n'a pas été suffisante.

M. Levret a fait construire un instrument qu'il destine particulièrement à tirer la tête séparée du corps & restée seule dans la matrice. Il en donne une description très-amplement détaillée dans un ouvrage intitulé: *Observations sur les causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux*, &c. Ce nouveau *air-à-tête* (voyez Pl. XXXV, fig. 1. & 2.) est composé de trois branches d'acier plates, flexibles & faisant ressort, longues d'environ un pied, larges de six lignes, plus minces à leur fin qu'à leur base, où elles sont percées de deux trous & courbées convenablement. L'union de ces trois branches se fait par leur extrémité antérieure au moyen d'un axe qui a une tête horizontale formée en goutte de fer très-lisse, & l'autre bout duquel est en vis pour entrer dans un petit écrou fait aussi en goutte de fer, fig. 7.

Ces trois branches sont montées par leur base sur un arbre, fig. 3. C'est un cylindre d'acier de deux diamètres différens. Les deux tiers de la partie inférieure sont d'un moindre diamètre, mais deux viroles d'acier (fig. 4. & 5.) qui se montent dessus, en font un cylindre égal; dont la partie supérieure a une entaille percée de deux trous taraudés, pour recevoir deux vis à tête plate qui y fixent la base de la première branche, & qui est la plus courte. La seconde branche se monte sur la virole qui occupe le milieu de l'arbre, & est par conséquent un peu plus longue que la première; & la troisième branche finit à la virole inférieure par deux vis, comme la seconde branche à la virole supérieure. Une de ces vis est à tête plate, & l'autre à une tête longue, olivaire & cannelée. La vis à tête est à droite à la seconde branche, & à gauche à la troisième; ces vis sont en nombre

reins des pièces de pouces, au moyen de quoi l'on fait tourner ces branches avec les viroles sur lesquelles elles sont montées.

Pour fixer la progression de ces deux branches de chaque côté à un tiers de la circonférence du manche, chaque vis à tête olivaire déborde intérieurement la virole, & entre dans un petit fosse creusé sur un tiers de l'étendue circulaire de l'arbre. Cet arbre se monte à vis sur une tige d'acier (fig. 8.) qui passe au-travers d'un manche d'ébène, & qui est fixée à son extrémité par une vis (fig. 11.) qui entre dans le bout taraudé de la tige.

Pour faire mieux comprendre la construction de cet instrument, nous allons en donner l'explication particulière. Planchis XXXV. la fig. 1. représente l'instrument vu de profil, & les branches appliquées les unes sur les autres. Fig. 2. l'instrument ouvert; les branches sont développées; le manche y est représenté coupé par la moitié suivant sa longueur, pour voir les pièces qui y sont renfermées quand l'instrument est tout monté; les proportions de ces deux figures sont à moitié du volume naturel, suivant toutes les dimensions. Fig. 3. l'arbre de l'instrument de grandeur naturelle. Fig. 4. première virole. Fig. 5. seconde virole. Fig. 6. ressort monté sur la seconde virole par une jonction à coulisse; le talon de ce ressort a une queue d'arrondi, qui entre dans la mortaise pratiquée sur l'anneau, fig. 5. ce ressort sert par l'autre extrémité à accrocher la base de la seconde branche; par ce moyen, les deux branches mobiles sont fixées invariablement quand il a saisi la tête. Fig. 7. axe qui joint l'extrémité antérieure des trois branches. Fig. 8. tige ou partie inférieure de l'instrument, laquelle est cachée dans le manche de bois lorsque l'instrument est tout monté; cette pièce est ici réduite à la moitié de son volume. Fig. 9. petit verrou qui sert à fixer la tige de l'instrument avec la partie inférieure de son corps, afin qu'il ne puisse tourner sur la vis qui forme cette union. Fig. 10. pièce auxiliaire qui peut être soudée sur le corps de la tige, pour empêcher que le manche de bois ne tourne sur la tige qu'il recouvre. Fig. 11. vis qui empêche que le manche de bois ne puisse sortir par en-bas.

Quoique cet instrument paroisse fort composé, il est néanmoins très-simple dans son opération: pour s'en servir, on le graissera avec du beurre ou autre corps onctueux; on portera le doigt index de la main gauche inférieurement dans l'orifice de la matrice, & on introduira sur ce doigt l'extrémité de l'instrument fermé par-delà la tête de l'enfant, comme on conduit une algalie dans la vessie en sondant par-dessus le ventre. Voyez CATHÉTÉRISME. On fera glisser ensuite les branches sur la tête de côté ou d'autre, pour mettre la partie extérieure des branches toujours réunies sous l'os pubis; on les dégagea alors à droite & à gauche: le développement des branches forme, comme on le voit fig. 2. un sphéroïde ouvert, lequel embrasse la tête du fœtus que l'on tirera avec beaucoup de fermeté. On peut lire dans l'ouvrage de l'auteur les avantages de l'effet & de la construction de ce nouveau *air-à-tête*, (Y).

TIREVEILLES, (Marine.) ce sont deux cordes qui ont des nœuds de distance en distance, qui pendent le long du vaisseau, en-dehors, de chaque côté de l'échelle, & dont on se sert pour se soutenir lorsqu'on monte dans un vaisseau & qu'on en descend.

TIREVEILLE DE BEAUPRÉ. Voyez SAUVEGARDE.

TIRER, v. act. (Gram.) c'est faire effort pour déplacer quelque chose qu'on saisis de la main ou avec un instrument, & pour l'approcher de soi, ou l'éloigner avec soi. Ce verbe a un grand nombre d'acceptions: on dit, tirer une charrue; tirer de l'eau d'un puits; tirer la langue: on dit aux chiens tirer pour les éloigner; l'armée tira vers la Flandre: le

soleil *tire* à son couchant ; votre ouvrage *tire* à sa fin. On *tire* les vaches soir & matin ; combien *tire-t-il* de son emploi ? belle conséquence à *tirer* ; *tirez* avantage de votre accident ; *tirez* une ligne sur cet article ; *tirez* un alignement de ce côté ; *tirez* la racine de ce nombre ; c'est une sottise que de faire *tirer* son horoscope, c'est une friponnerie que de se mêler de ce métier ; que *tire-t-on* de cette substance ? on lui a *tiré* du mauvais sang ; on *tire* de la jambe ; on *tire* à la mer ; on *tire* une personne ou l'on en fait le portrait ; on *tire* un coup de pistolet pour voir qui levera la tête ; un cheval *tire* à la main ; on *tire* des armes ; on *tire* sur quelqu'un quand on lui fait des plaisanteries ; on *tire* cent exemplaires, mille, deux mille d'un ouvrage ; on *tire* une carte ; on *tire* au jeu la primauté ; on *tire* l'or ; on *tire* le linge ; une pièce de drap *tire* plus ou moins de longueur ; on ne sauroit *tirer* une parole honnête de cet homme brusque ; ne vous faites jamais *tirer* l'oreille. Voyez les articles suivants.

**TIRER**, en terme d'Épinglier, *faisleur d'aiguilles pour les bonnetiers*, est l'action de redresser sur un engin le fil de fer qui étoit roulé en botes auparavant, pour le façonner & le rendre le plus droit qu'on peut. Voyez **ENGIN**.

**TIRER L'ÉPINGLE**, terme d'Épinglier, qui signifie passer par la filière le laiton dont on se sert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la grosseur des numéros suivant les échantillons. Voyez **ÉPINGLE**.

**TIRER**, en terme de Cardeur, c'est éloigner le fil de la broche en retirant le bras, pour lui donner la force & la grosseur qu'on veut.

**TIRER UN CHAPEAU A POIL**, terme de Chapelier, c'est en faire sortir le poil en le tirant avec le carrellet. Voyez **CARRELET**.

**TIRER LE CIERGE**, (*Ciris*.) c'est le fabriquer à la main, c'est-à-dire ne le pas couler avec la cire liquide & fondue, mais étendre la cire amollie dans l'eau chaude le long de la meche. Savary. (D. J.)

**TIRER AU SEC**, en terme de Confiseur, c'est l'action de confire une chose en la faisant sécher, pour la garder telle.

**TIRER L'ÉMAIL A LA COURSE**, (*Emaillieur*.) c'est former avec l'émail des filets extrêmement déliés après l'avoir ramassé dans la cuillière de fer où il est en fusion avec du cristallin.

Pour *tirer l'émail à la course*, il faut que deux ouvriers tiennent chacun un des bouts de la pipe brisée pour ramasser l'émail : tandis que l'un le présente à la lampe, l'autre s'éloigne autant qu'on veut donner de longueur au filet ; c'est ainsi que se *tire l'émail* dont on fait de fausses aigrettes, & qui est si délié & si pliable, qu'on peut facilement le rouler sur un devoir, malgré la nature cassante du verre dont il est composé.

Lorsqu'on *tire* le verre encore plus fin, on se sert d'un rouet sur lequel il se devide à mesure qu'il sort de la flamme de la lampe. Voyez la fig. Planch. de l'Emaillieur, le bas de la planche représente l'établi, la roue du rouet chargée d'un écheveau de fil de verre, & un écheveau coupé.

**TIRER**, terme d'Imprimeur, c'est imprimer tout-à-fait un certain nombre d'exemplaires d'un livre, ou autre ouvrage d'impression dont on a vu les épreuves nécessaires, & qu'on juge bien correct. (D. J.)

**TIRER A LA PERCHE**, (*Lainage*.) c'est lainer une pièce de drap ou autre étoffe de laine, c'est-à-dire en *tirer* le poil avec le chardon, tandis qu'elle est étendue du haut en bas sur une perche. (D. J.)

**TIRER**, (*Marché*.) est l'action des chevaux de tirage ; *tirer à la main*, se dit d'un cheval qui au lieu de se ramener refuse à la bride en alongeant la tête lorsqu'on tire les rênes ; *tirer une route*, Voyez **RUER**.

Tome XXI.

Un cheval trop chargé d'encolure pese ordinairement à la main ; mais le défaut de *tirer à la main* vient de trop d'ardeur, ce qui est pire que s'il pesoit simplement à la main. Pour appaier un cheval trop ardent & sujet à *tirer à la main*, il faut le faire aller doucement, & le tirer souvent en arrière ; mais si c'est par engourdissement d'épaules ou par roideur de cou, il faut tâcher de l'assouplir avec le caveçon à la neucastle.

**TIRER**, en terme de Fondeur de petit plomb, c'est mettre le plomb fondu dans le moule pour y former la branche. Voyez **MOULE & BRANCHE**.

**TIRER LA SOIE**. Voyez l'article **SOIE**.

**TIRER LES ARMES**, (*Reliure*.) pour cet effet on passe une couche légère de blanc d'œuf sur la place de l'arme ; ce blanc d'œuf se lave avec un linge pour en ôter la superficie ; on met une couche d'eau pure, puis on pose l'or ; quand le cuir est un peu efforé on met un côté du livre en presse avec l'arme qui doit être un peu chaude, on serre la presse suffisamment pour qu'elle s'imprime également ; le livre étant retiré de presse, on essuie le trop de l'or avec un linge un peu mouillé. Voyez la presse à tirer les armes. Voyez les Pl. de la Reliure.

**TIRER L'OR**, est l'action de réduire un lingot en fil extrêmement délié en le faisant passer à différentes fois dans des filières toujours moins grandes ; ce qui désigne plusieurs opérations, dont la première se fait par le moyen de l'argue (voyez **ARGUE**), où huit hommes *tirent* le lingot qu'on a introduit dans une fort grosse filière. Ensuite on le passe dans un ras qui est beaucoup moins gros, puisque quatre hommes suffisent pour l'en tirer. Voyez **RAS**. Quand le lingot est devenu de la grosseur d'une plume, on le dégrossit (voyez **DÉGROSSIR**), il passe après cela dans les mains de l'avanceur (voyez **AVANCEUR**), & de-là les tourneuses le prennent pour le mettre au degré de finesse que le tireur le souhaite. Voyez **TIREUR D'OR**.

**TIRER DE LONG**, (*Vénus*.) il se dit de la bête qui s'en va sans s'arrêter.

*Tirer sur le trait*, se dit du limier qui trouve la voie & veut avancer.

*Tirer chiens, tirer*, c'est le terme dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle.

**TIRER UNE VOLÉE DE CANON**, (*Art milit.*) c'est *tirer* plusieurs pièces ou plusieurs coups de canon.

*Tirer le canon à toute volée*, c'est élever la pièce & la *tirer* en rase campagne sans lui donner d'objet ni de but : on mesure cette portée depuis la pièce jusqu'à l'endroit où le boulet s'est arrêté.

*Tirer un mortier à toute volée*, c'est le placer sur son affut de manière que le mortier fasse un angle de 45 degrés avec la ligne horizontale. Voyez **MORTIER & JET**.

Si tous les soldats de M. Defolard étoient aussi bien exercés à *tirer* que des sibustiers, il arriveroit dans les combats, qu'en deux heures de tems la perte de tout le monde termineroit la journée. (Q)

**TIRER**, (*Marins*.) on dit qu'un vaisseau *tire* tant de piés d'eau pour être à flot. Voyez **TIRANT D'EAU**.

**TIRER A LA MER**, (*Marins*.) c'est prendre le large, s'éloigner des côtes, de quelque terrain, ou de quelque vaisseau.

**TIRER une lettre de change**, (*Commerç.*) c'est l'écrire, la signer, & la donner à celui qui en a payé le contenu, pour la recevoir en un autre endroit. Il ne faut *tirer de lettre de change* qu'on ne soit certain qu'elle sera acceptée & bien payée. Voyez **LETTRE DE CHANGE, ACCEPTER, &c.**

**TIRER en ligne de compte**, (*Commerç.*) signifie porter sur son livre en débit ou en crédit ; c'est-à-dire, en recets ou en dépenses, un article qu'on a reçu ou

X x

payé pour quelqu'un avec lequel on est en compte ouvert. Voyez COMPTE, LIVRES, &c. *Didionn. de commerces.*

**TIRER l'oiseau**, terme de Fauconnerie; c'est le faire becqueter en le paissant.

**TIRÉSIAS**, f. m. (*Mythol.*) Hésiode, Homère, Hygin, & autres mythologues, ont pris plaisir à broder diversement l'histoire de ce fameux devin de l'antiquité, & à donner des causes merveilleuses à son aveuglement naturel. L'histoire dit, qu'il eut à Orchomene un oracle célèbre pendant quelques siècles, mais qui fut réduit au silence, après qu'une peste eut défolé la ville. Peut-être que les directeurs de l'oracle périrent tous dans cette contagion. Il y avoit à Thebes un lieu appelé l'observatoire de Tirésias, c'étoit apparemment l'endroit d'où il contemploit les augures. Diodore ajoute que les habitans lui firent de pompeuses funérailles, & qu'ils lui rendirent des honneurs divins. (*D. J.*)

**TIRET**, f. m. (*Gram.*) c'est un petit trait droit & horizontal, en cette manière —, que les imprimeurs appellent *division*, & que les grammairiens nomment *tiret* ou *trait d'union*.

Les deux dénominations de *division* & *d'union* sont contradictoires, & toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne, & qu'il finit au commencement de la ligne suivante, ce mot est réellement divisé; & le *tiret* que l'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette division: les grammairiens le regardent comme un signe qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot séparées par le fait. C'est pourquoi je préférerois le mot de *tiret*, qui ne contredit ni les uns, ni les autres, & qui peut également s'accommoder aux deux points de vue.

M. du Marçais a détaillé, article *DIVISION*, les usages de ce caractère dans notre orthographe: mais il en a omis quelques-uns que j'ajouterai ici.

1°. Dans son troisième usage, il auroit dû observer que le mot *es* après les verbes *être* ou *pouvoir*, doit être attaché à ces verbes par un *tiret*: qu'est-ce que Dieu? étois-ce mon frere? font-ce vos livres? qui pourroit-ce être? eût-ce été lui-même.

2°. Lorsqu'après les premières ou secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*; on les joint au verbe par un *tiret*, & l'on mettroit même un second *tiret*, s'il y avoit de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *dépêche-toi*, *donnez-moi*, *flattions-nous-en*, *transportez-vous-y*, *accordez-la-leur*, *rendz-le-lui*, &c. On écrivoit *faites-moi lui parler*, & non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est complément de *parler*, & non pas de *faites*.

3°. On attaché de même par un *tiret* au mot précédent les particules postpositives *ci*, *là*, *çà*, *dà*; comme *ceux-ci*, *cet homme-là*, *oh-çà*, *oui-dà*. On écrivoit cependant *de çà*, *de là*, *il est allé là*, *venez çà*, sans *tiret*; parce que *çà* & *là*, dans ces exemples, sont des adverbes, & non des particules. Voyez PARTICULE. (*B. E. R. M.*)

**TIRET**, terme de Praticien; c'est une petite bande de parchemin longue & étroite, qu'on tortille après l'avoir mouillée, & dont se sert pour attacher les papiers. (*D. J.*)

**TIRETAINE**, f. f. (*Lainage*.) sorte d'étoffe dont la chaîne est ordinairement de fil, & la trame de laine. *Savary*. (*D. J.*)

**TIRETOIRE**, f. m. (*Tonnellerie*.) est un outil dont les tonneliers se servent pour faire entrer à force les derniers cerceaux des futailles. C'est un morceau de bois de cinq ou six pouces de grosseur, & long de près de deux piés; il est arrondi par le côté qui lui sert de manche, & aplati par l'autre bout & garni

de fer. Vers le milieu il y a une mortaise dans laquelle est attaché par une cheville de fer, un morceau de fer mobile d'environ 10 pouces de longueur recourbé par l'autre bout en-dedans. On accroche le cerceau par-dessus avec la piece de fer, & appuyant sur le jable le bout aplati de l'instrument, on pèse sur le manché. Cette opération attire le cerceau, & le fait entrer sur le jable, & on l'enfoncé ensuite avec le maillet, en frappant dessus.

**TIREUR**, f. m. (*Gram. Jurisprud.*) est celui qui tire une lettre de change sur une autre personne, c'est-à-dire, qui prie cette personne de payer pour lui à un tiers la somme exprimée dans cette lettre. Voyez CHANGE & LETTRE DE CHANGE. (*A.*)

**TIREUR**, (*Commerces de banque*.) c'est celui qui tire ou fournit une lettre de change sur son correspondant ou commissionnaire, portant ordre de payer la somme y contenue, à la personne qui lui en a donné la valeur, ou à celui en faveur duquel cette personne aura passé son ordre. *Ricard*. (*D. J.*)

**TIREUR**, terme d'ouvrier, chez les ferrandiers, gaziers, & autres ouvriers en étoffes de soie façonnées ou brochées, c'est le compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire la figure, ou le brocher des étoffes. On dit une *tireuse*, quand c'est une femme qui tire. (*D. J.*)

**TIREUR**, (*Fonte de la dragée au moule*.) on appelle ainsi l'ouvrier qui tire dans la chaudière le plomb fondu, & qui le verse dans les moules pour en former des dragées ou des balles pour les armes à feu. Voyez B, fig. 1. Pl. de la fonte des dragées au moule, & l'article FONTE DES DRAGÉES AU MOULE.

**TIREUR**, chez les Gaziers; c'est un compagnon qui tire les ficelles du simblot qui servent à faire le brocher des gazes.

Pour savoir quelles ficelles il faut tirer, cet ouvrier doit avoir lu auparavant le dessin, c'est-à-dire, avoir passé autant de petites cordes à nœuds coulans que le lisseur en a nommé. Cette lecture du dessin est ce qu'il y a de plus curieux & de plus difficile dans la monture de ces métiers; & l'on a besoin pour cela d'habiles ouvriers, principalement quand le dessin est fort chargé. Voyez DESSIN.

**TIREUR D'OR ET D'ARGENT**, est un artisan qui tire l'or & l'argent, qui le fait passer de force à-travers les pertuis ou trous ronds & polis de plusieurs especes de filieres qui vont toujours en diminuant de grosseur, & qui le réduit par ce moyen en filets très-longs & très-déliés, que l'on nomme *fil d'or* ou *d'argent*, ou de l'or ou de l'argent trait.

Les *tireurs d'or & d'argent*, sont aussi batteurs & écacheurs d'or & d'argent, parce que ce sont eux qui se mêlent de battre ou écacher l'or & l'argent trait, pour l'applatir ou le mettre en lame, en le faisant passer entre les deux rouleaux d'acier poli, d'une sorte de petite machine nommée *moulin à battre* ou *à écacher*. Voyez l'article OR.

Les statuts de la communauté des *tireurs* & batteurs d'or de Paris se trouvent insérés dans le recueil des statuts, ordonnances & privileges accordés en faveur des marchands orfèvres-jouilliers. Ils prêtent serment à la cour des monnoies.

L'élection des jurés se fait le 3 Janvier, de même que celle des deux maîtres examinateurs des comptes & le premier Décembre s'élisent les maîtres ou couriers de la confrerie.

La communauté est réduite à 40 maîtres de chef-d'ouvres, il est défendu de ne plus recevoir de maîtres de lettres.

Tout apprentif, même les fils de maîtres, doivent avoir 12 ans accomplis, & ne peuvent être reçus à la maîtrise, qu'ils n'aient fait un apprentissage de 9 ans, & qu'ils n'aient fait le chef-d'œuvre.



Chaque maître ne peut obliger qu'un apprentif à la fois, & chaque apprentif doit servir 10 années chez les maîtres en qualité de compagnon, avant que d'avoir droit de tenir boutique, ni de travailler pour son compte.

Tout maître doit avoir sa marque enregistrée au greffe de la monnoie, & empreinte sur une table de cuivre.

L'ouvrage des tireurs doit se vendre au poids du roi de huit onces au marc, & de huit gros à l'once, & non au poids subtil, vulgairement appelé le poids de Lyon.

L'argent fin fumé est défendu sous peine de confiscation & de 2000 liv. d'amende.

L'or ou l'argent doit être filé sur la soie teinte, & non sur la crue, & le faux seulement sur le fil.

*Manière de tirer l'or & l'argent fin.* On prend d'abord un lingot d'argent du poids de 35 à 36 marcs, que l'on réduit par le moyen de la forge, en forme de cylindre, de la grosseur à-peu-près d'un manche à balai.

Après que le lingot a été ainsi forgé, on le porte à l'argue, où on le fait passer par 8 ou 10 pertuis d'une grosse filière, que l'on nomme *calibre*, tant pour l'arrondir plus parfaitement, que pour l'étendre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'une canne, ce qui s'appelle *surer à l'argue*, ou *apprêter pour dorer*. Voyez ARGUE & FILIERE.

Le lingot ayant été tiré, comme il vient d'être dit, est reporté chez le tireur d'or, où il est limé avec exactitude sur toute sa superficie, pour ôter la crasse qui peut y être restée de la forge; puis on le coupe par le milieu, ce qui forme deux lingots d'égale grosseur, longs chacun d'environ 24 à 25 pouces, que l'on fait passer par quelques pertuis de calibre, soit pour abaisser les crans ou inégalités que la lime y a pu faire, soit aussi pour le rendre le plus uni qu'il est possible.

Lorsque les lingots ont été ainsi disposés, on les fait chauffer dans un feu de charbon pour leur donner le degré de chaleur propre à pouvoir recevoir l'or que l'on y veut appliquer; ce qui se fait de la manière suivante.

On prend des feuilles d'or, chacune du poids d'environ 12 grains, & de 4 pouces au moins en carré, que l'on joint quatre, huit, douze ou seize ensemble, suivant qu'on desire que les lingots soient plus ou moins surdorés; & lorsque ces feuilles ont été jointes de manière à n'en plus former qu'une seule, on frotte les lingots tout chauds avec un brunissoir, puis on applique en longueur sur toute la superficie de chaque lingot, six de ces feuilles préparées, par dessus lesquelles on passe la pierre de sanguine pour les bien unir.

Après que les lingots ont reçu leur or, on les met dans un nouveau feu de charbon pour y prendre un certain degré de chaleur; & lorsqu'ils en sont retirés, on repasse par-dessus une seconde fois la pierre de sanguine, soit pour bien souder l'or, soit aussi pour achever de le polir parfaitement.

Les lingots ayant été ainsi dorés, sont reportés à l'argue, où on les fait passer par autant de pertuis de filière qu'il est nécessaire, (ce qui peut aller environ à quarante) pour les réduire à-peu-près à la grosseur d'une plume à écrire.

Ensuite on les reporte chez le tireur d'or pour les dégrossir, c'est-à-dire, les faire passer par une vingtaine de pertuis d'une sorte de filière moyenne qu'on appelle *ras*; ce qui les réduit à la grosseur d'un ferret de lacet.

Le dégrossage se fait par le moyen d'une espèce de banc scellé en plâtre, que l'on nomme *banc à dégrossir*, qui n'est qu'une manière de petite argue que

Tome XVI.

deux hommes peuvent faire tourner.

Après que les lingots ont été dégrossés & réduits, comme on vient de dire, & à la grosseur d'un ferret de lacet, ils perdent leur nom de *lingots*, pour prendre celui de *fil d'or*. Ce fil est ensuite tiré sur un autre banc, que l'on nomme *banc à tirer*, où on le fait passer par vingt nouveaux pertuis d'une espèce de filière appelée *prégaton*; après quoi il se trouve en état d'être passé par la plus petite filière, qu'on nomme *fil à tirer*, pour le porter à son dernier point de finesse; ce qui se pratique de la manière suivante.

Premièrement, on passe le fil d'or par le trou du fer à tirer appelé *peruis neuf*, qu'on a auparavant rétréci avec un petit marteau sur un tas d'acier, & poli avec un petit poinçon d'acier très-pointu, que l'on nomme *pointe*. Ce pertuis est ainsi rétréci & repoli successivement avec de pareilles pointes, toujours de plus fines en plus fines, & le fil y est aussi successivement tiré jusque à ce qu'il soit parvenu à la grosseur d'un cheveu.

Ce qui paroît de plus admirable, est que tout délié & tout fin que soit ce fil, il se trouve si parfaitement doré sur toute sa superficie, qu'il seroit assez difficile de s'imaginer, sans le savoir, que le fond en fût d'argent.

Le fil d'or en cet état s'appelle *or trait*, & peut s'employer en crépines, boucons; cordons de chapeau, & autres semblables ouvrages.

Il faut remarquer qu'avant que l'or trait soit réduit à cet extrême point de finesse, il a dû passer par plus de 140 pertuis de calibre, de filière, de ras, de pré-gaton, & de fer à tirer, & que chaque fois qu'on l'a fait passer par un de ces pertuis, on l'a frotté de cire neuve, soit pour en faciliter le passage, soit aussi pour empêcher que l'argent ne se découvre de l'or qui est dessus.

Pour disposer l'or trait à être filé sur la soie, il faut l'écacher ou aplattir, ce que plusieurs appellent *battre l'or*, & le mettre en lame. On lui donne cette façon, en le faisant passer entre deux rouleaux d'une petite machine nommée *moulin à battre*, ou *moulin à écacher*.

Ces rouleaux qui sont d'un acier très-poli, environ de trois pouces de diamètre, c'est-à-dire, épais de douze ou quinze lignes, & très-fermés l'un contre l'autre sur leur épaisseur, sont tournés par le moyen d'une manivelle attachée à l'un des deux, qui fait mouvoir l'autre; en sorte qu'à mesure que le fil trait passe entre les deux rouleaux, il s'écache & s'applatit, sans pourtant rien perdre de sa dorure, & il devient en lame si mince & si flexible, qu'on peut aisément le filer sur la soie, par le moyen d'un rouet & de quelques roquets ou bobines passés dans de menues broches de fer.

Lorsque l'or en lame a été filé sur la soie, on lui donne le nom de *fil d'or*.

Quand on ne veut avoir que de l'argent trait, de l'argent en lame, ou du fil d'argent, on ne dore point les lingots; à cela près, tout le reste se pratique de la même manière que pour l'or trait, l'or en lame, & le fil d'or.

L'or & l'argent trait battu, ou en lames de Lyon, se vend par bobines de demi-once, & d'une once net, c'est-à-dire, sans comprendre le poids de la bobine & ses différens degrés de finesse, se distinguent par des P, depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur; en sorte que celui d'un P est le plus gros, & que celui de sept P est le plus fin, que l'on appelle à cause de cela *septuple*.

L'or & l'argent trait, battu ou en lame, qui se fabrique à Paris, se débite en bobines de différens poids; & les divers degrés de finesse ou de surdorure sont indiqués par des numéros depuis 10 jusqu'à

X x ij

72, qui vont toujours en diminuant de grosseur, & en augmentant de surdorure; de maniere que celui du n°. 50 est le plus gros & le moins surdoré, & celui du n°. 72 est le plus fin & le plus surdoré, & ainsi des autres numéros à proportion.

Les filés d'or & d'argent de Lyon se vendent tout dévidés sur des bobines de différens poids, & leurs divers degrés de finesse sont distingués par un certain nombre d'S; en sorte que l'on commence par une S, qui est le plus gros, & que l'on finit par sept S, qui est le plus menu: ainsi l'on dit *du* une S, *du* deux S, *du* trois S, *du* quatre S, *du* quatre S & demie, *du* cinq S, *du* cinq S & demie, *du* six S, & *du* sept S, autrement *du* superfin. Ceux d'une, deux, trois, & quatre S, sont par bobines de quatre onces, & ceux de quatre S & demie, de cinq, de cinq & demie, de six & de sept S, sont par bobines de deux onces, le tout net.

Il y a des filés d'or & d'argent que l'on nomme *filés rebours*, parce qu'ils ont été filés à contre-sens, c'est-à-dire, de gauche à droite. Ces sortes de filés ne s'emploient qu'en certains ouvrages particuliers, comme crépines, franges, molets, & autres semblables, qui ont des filets pendans; il en entre aussi dans la boutonnerie.

On compte de cinq sortes de filés d'or & d'argent rebours, qui se distinguent par une demie S, par une S, par deux S, par trois S, & par quatre S, qui vont en diminuant de grosseur; de maniere que celui d'une demi S est le plus gros, & celui de quatre S le plus fin: ces sortes de filés d'or & d'argent sont ordinairement par bobines de quatre onces net.

Ce qu'on appelle *or de Milan*, est de l'argent trait que l'on a écaché ou applati en lames très-minces & très-déliées d'une certaine longueur, qui ne sont dorées que d'un côté; de sorte que venant à être filées, on n'apperçoit plus que de l'or, le côté de l'argent se trouvant entierement caché.

La maniere de ne dorer les lames que d'un côté, est un secret très-ingénieux & très-particulier, dont les seuls *tireurs* d'or de Milan sont en possession depuis long-tems. Ceux de Paris & de Lyon ont plusieurs fois tenté de les imiter; mais ç'a toujours été sans un succès parfait.

Les filés d'or de Milan viennent par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs degrés de finesse se distinguent par un certain nombre d'S, de même que ceux de Lyon.

*Maniere de tirer l'or & l'argent faux, pour le disposer à être employé en trait, en lame, ou en filé, ainsi que le fin.* On prend du cuivre rouge appelé *rosette*, dont on forme par le moyen de la forge un lingot semblable à celui d'argent; on le tire à l'argue, puis on fait des cannelures ou filets sur toute sa longueur avec une espece de lime plate dentelée par les bords en façon de peigne, que l'on nomme *griffon*; après quoi on applique dessus six feuilles d'argent, chacune du poids d'environ 18 grains: ensuite on chauffe le lingot dans un feu de charbon, d'où étant retiré, on passe le brunissoir par-dessus jusqu'à ce que les feuilles soient bien unies; puis on y applique encore six nouvelles feuilles d'argent semblables aux précédentes, & l'on employé ainsi une once & demie d'argent en feuille sur un lingot de cuivre d'environ vingt marcs.

Le lingot ainsi argenté se remet dans un feu de charbon où il chauffe jusqu'à un certain degré de chaleur; & lorsqu'il a été retiré du feu, on passe par-dessus le brunissoir, soit pour fonder l'argent, soit aussi pour le rendre tout-à-fait uni.

Ensuite on le fait passer par autant de trous de filiere qu'il est nécessaire, pour le réduire de même que l'or & l'argent fin à la grosseur d'un cheveu: en

cet état c'est ce qu'on nomme *du faux argent trait*, ou *de l'argent trait faux*.

Quand on desire avoir de l'or trait faux, on porte le lingot tout argenté à l'argue, où on le fait passer par sept ou huit pertuis de calibre; puis on le dore de la même maniere que les lingots d'argent fin; & l'on observe au surplus toutes les circonstances marquées pour les autres especes de fils traits.

L'or & l'argent traits faux s'écachent & se filent de même que le fin; avec cette différence néanmoins que le fin doit être filé sur la soie, & que le faux ne se doit faire que sur du fil de chanvre ou de lin.

L'or & l'argent faux, soit trait, soit battu ou en lame, vient la plus grande partie d'Allemagne, particulièrement de Nuremberg, par bobines de deux & de quatre onces net; & leurs différens degrés de finesse se distinguent par des numéros depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur; de sorte que le premier numéro est le plus gros, & que le dernier est le plus fin. Il s'en fabrique quelque peu à Paris, qui est fort estimé pour sa belle dorure, dont les bobines ne sont point numérotées se vendant au poids, à proportion qu'il est plus ou moins fin, ou plus ou moins argenté ou surdoré.

*Tirer & filer l'or.* Pour préparer, la matiere propre à être tirée, on commence à fondre un lingot d'argent, c'est-à-dire, une partie de matiere d'argent, soit piastra, vaisselle, &c. pour en composer un lingot dont le poids est ordinairement de 50 marcs environ. Il est d'une nécessité indispensable que cette matiere soit bien purgée de l'alliage qui pourroit s'y trouver, tant pour faire un filé plus brillant que pour la tirer plus fin. C'est pour cela même que l'argent, dont le titre le plus haut est de 12 deniers de fin, doit être pour le lingot de 11 deniers & 20 grains au-moins, n'étant pas possible de le porter à ce degré de finesse de 12 deniers de fin, attendu les matieres nécessaires, telles que le plomb, &c. qui doivent aider à la fonte.

Le lingot fondu & examiné pour le titre est porté chez le forgeur, où il est divisé sous le marteau en trois parties égales, & autant rondes qu'il est possible, pour être passé à l'argue. On donne ce nom au laboratoire, où chaque barre du lingot étant passé dans une filiere plus étroite que la barre même, étant tirée à l'aide d'une tenaille dentée qui tient la pointe de la barre & étant passée successivement dans différens trous, plus petits les uns que les autres, elle est réduite à une grosseur assez convenable, pour que deux hommes seuls puissent achever de la rendre encore plus fine, ainsi qu'il est démontré dans les fig. & dans les Planches.

La fig. 1. démontre un moulinet à l'arbre duquel; & dans le bas est une corde, laquelle prenant à une tenaille qui tient la barre du lingot passée dans la filiere, la tire jusqu'à ce qu'étant sortie du trou où elle se trouve, on la fasse passer dans un plus petit; ainsi des autres.

La fig. 2. représente deux hommes qui dégrossissent la même barre, après qu'elle a été amincie & allongée par l'argue.

Figure 1. a, le haut du moulinet; b, bas du moulinet; c, barre du lingot; d, idem derrière la filiere; e, piece de bois taillée dans laquelle est arrêtée la filiere; f, corde qui enveloppe le moulinet & tire la tenaille; g, branches croisées du moulinet; h, hommes qui tournent le moulinet; i, crochet de la piece de fer qui arrête le moulinet; k, traverse d'en-haut pour tenir le moulinet; l, piece de fer pour arrêter le moulinet; m, traverse d'en-bas; n, poulie ou moufle pour doubler la corde arrêtée d'un côté à la piece; r, e, dent de la tenaille; r, piece de fer qui retient la corde d'un côté; s, queue de la tenaille faite de façon que plus elle tire, plus elle est fermée;

7, boucle de corde accrochée à la queue de la tenaille; 9, grande caisse pour tenir les barres des lingots; 1, dents de la tenaille.

Figure 2. 1, deux hommes qui dégrossissent la matière au sortir de l'argue; 2, manette du tambour sur lequel la matière se roule; 3, le tambour; 4, autre tambour sur lequel elle est roulée au sortir de l'argue; 5, coin pour tenir la filière arrêtée; 6, la filière; 7, fer dans lequel entre la filière; 8, table sur laquelle sont posés les tambours; 9, *idem*.

Figure 3. homme qui peut dégrossir seul la gavette. On donne le nom de *gavette* à la matière sortie de l'argue, & tirée à une certaine grosseur; & lorsqu'elle est dégrossie, on lui donne le nom de *trait*.

Fig. 4. Fille qui tire le trait en le faisant passer successivement dans plusieurs filières plus petites les unes que les autres, jusqu'à ce qu'il soit tiré à la finesse qu'on se propose.

Fig. 5. Fille qui bobine le trait en le tirant de dessus le tambour qui a servi à le tirer pour le mettre sur une petite bobine, à laquelle on donne le nom de *roquetin*.

Le trait se divise ordinairement en trois parties principales pour la grosseur. La première est appelée *lancé*, beaucoup plus fine qu'un cheveu; la deuxième *superfin fin*; la troisième *superfin ordinaire*; cette dernière partie est de la grosseur d'un cheveu. Tout ce qui vient d'être dit ne concerne précisément que le trait d'argent. Le trait d'or ne se tire pas autrement; & à proprement parler, ce qui est appelé *or* dans les manufactures, n'est autre chose que de l'argent doré.

Pour faire le trait d'or, on dore le lingot en barre au sortir de la forge, & avant de le passer à l'argue. Le lingot pour or doit être disposé à la fonte d'une autre façon que le lingot pour argent; c'est-à-dire que les affineurs ou fondeurs doivent avoir soin de le rendre plus dur afin que les feuilles d'or qui servent à le dorer ne s'enterrent pas dans la matière d'argent, & se soutiennent toujours dessus pour que l'or soit plus brillant. De-là vient que le filé d'or est toujours plus pesant que le filé d'argent. On penseroit que l'or dont il est chargé cause l'augmentation du poids, ce qui n'est pas, puisque un lingot de 50 marcs n'emploiera pas un marc d'or pour le dorer. La véritable raison de la différence de ce poids ne vient donc que de ce que le lingot étant plus dur, le trait ne peut pas être tiré si fin que l'argent. D'ailleurs quand il seroit possible de le tirer aussi fin, la qualité de l'or qui n'est que superficielle sur matière d'argent, n'auroit plus aucune apparence, attendu la finesse du trait.

Pour dorer le lingot, on fait chauffer une barre d'argent bien ronde & bien polie, jusqu'à ce qu'elle rougisse, après quoi le tireur d'or couche au long & au-tour de ladite barre des feuilles d'or, telles qu'on les trouve chez les Batteurs d'or, en quantité proportionnée à la qualité qu'il veut donner au trait qu'il se propose de faire; & après les avoir couchés, il les frotte avec une pierre bien polie pour les attacher au lingot, de façon que la barre d'argent & les feuilles ne composent qu'un tout. Les or les plus bas sont dorés à 28 feuilles couchées les unes sur les autres & lissées avec la pierre à polir. Les or les plus hauts ne passent guère 56 feuilles. Le superflu ou excédent des feuilles qu'on voudroit ajouter deviendroit inutile, & empêcheroit même la barre d'être tirée comme il faut. Le frottement sur les feuilles se fait au fur & à mesure qu'on couche les feuilles de six en six, ou de huit en huit feuilles. Il faut beaucoup plus de soin pour tirer l'or que l'argent; & surtout que les filières soient extraordinairement polies, parce que si par hasard il s'en trouvoit quelqu'une qui grattât la barre, ou la gavette, ou le trait, la partie grattée blanchissant, seroit continuée jusqu'à la fin;

parce que quoique le lingot soit bien doré, en quelque cas, ou en quelque tems que vous rompiez la barre, ou la gavette, elle fera toujours blanche en dedans; l'or, comme on l'a déjà dit, n'occupant que la superficie du lingot, dont la dureté, par sa préparation, lui empêche de pénétrer plus avant, & lui donne plus de brillant.

Lorsque l'argent ou l'or est tiré, il s'agit de le filer; & pour parvenir à cette opération, il faut l'écacher ou écafer sous deux roues ou meules dont la circonférence est d'un acier si poli, qu'il ne faut pas qu'il y ait une légère tache. C'est ce qui est représenté dans les Planches & les figures.

Le trait quelque fin qu'il puisse être, s'applatit en passant entre les deux meules du moulin *m* sortant du roquetin *n*. Le trait passe dans un livret *o* sur lequel est un petit poids de plomb qui le tient en règle, & empêche qu'il ne vienne plus vite que le moulin le distribue, & ayant passé entre les deux meules, il s'enroule sur un autre petit roquetin appelé *roquetin de lame*, parce que le trait quoique fin & rond, étant écaché ne forme plus qu'une lame, & que c'est cette même lame, laquelle enveloppant la soie sur laquelle elle est montée, forme ce qu'on appelle le *filé*.

La fig. 6 représente un moulin à écacher l'or & l'argent; la lettre *a* le batis du moulin; *b*, planche au bout de laquelle on met un poids pour charger le moulin, & faire que les deux meules se frottent davantage; elle forme une espèce de levier, & appuyant sur les cordes qui remontent sur une traverse qui appuie sur l'arbre de la meule supérieure du moulin, elle la serre davantage sur l'autre. *c*, pièces de fer percées dans lesquelles entre un fil de fer qui soutient le roquetin *d*, *e*, poids d'une livre environ posé sur le livret dans lequel passe le trait. *f*, manivelle à laquelle est attachée une poulie cavée dans laquelle passe une corde très-fine qui fait tourner le roquetin de lame pour ramasser le trait écaché ou la lame. *h*, la lame que le guimpier tient entre ses doigts pour la conduire sur le roquetin. *g*, fer courbé en équerre qui contient une petite poulie large autour de laquelle passe la lame, afin qu'elle ne se torde pas lorsqu'elle est portée sur le roquetin. *k*, corde qui passant autour de la poulie cavée marquée *f*, vient envelopper une fusée appelée *porte-roquetin*, & qui le fait tourner pour ramasser la lame. *K*, écrou pour avancer ou reculer les porte-roquetins de lame. *X*, dessus du moulin. *Y*, montant du moulin ou soutien des meules. *T*, table du moulin, *V*, bas des montans du moulin. *Z*, cordes de quindage pour ferrer les meules du moulin.

La fig. 7 n'est qu'une seconde représentation du moulin.

La fig. 8 représente les filières de l'argue. 9, les tenailles de l'argue. 10, filière à dégrossir, & le fil de la gavette passé dedans. 11, 12 & 13, filière pour finir & achever le trait.

La fig. 9. 1, rouet à filer l'or ou l'argent. 2, ouvrière qui écache la lame. 3, ouvrier qui dégrossit la gavette. 4, tambour sur lequel le trait s'enroule à mesure qu'on le tire. 5, autre tambour servant à dégrossir. 6, crochets posés sur le tambour dans lesquels entre la manette ou manivelle. 7, autre tambour pour achever le trait. 8, cage du moulin. 9, fer courbé aux deux extrémités sur lequel passent les cordes qui servent à charger le moulin. 10, meules du moulin. 11, manivelle dans laquelle entre l'arbre des meules. 12, porte-roquetin de lame & de trait. 13, porte-poulie sous laquelle passe la lame au sortir d'entre les meules. 14, fer courbé & percé dans la partie supérieure, adhérent aux meules, dans lequel passe le trait, & qui lui sert de guide pour passer entre les meules. 15,



grande roue du rouet à filer. 16, manivelle pour faire tourner le tambour. 17, fer appelé *porte-pièce* pour le rouet à filer. 18, roue de pièce. 19, roue de l'arbre. 20, filière de l'argus. 21, filière à dégrossir. 22, filière pour achever. 23, fer ouvert dans lequel on pose les filières pour achever. 24, ponce d'acier servant à ceux qui polissent les trous des fers où passe le trait pour le finir. 25, marteau pour frapper sur les trous. 26, le support de la barre de verre d'en-haut. 27, montans du rouet à filer. 28, traverse d'en-bas. 29, arbre taillé en fusées pour faire l'or ou l'argent plus ou moins couvert. 30, barre qui porte les poids d'attirage. 31, roulettes posées dans les entailles de la barre sur lesquelles passent les cordes des poids d'attirage. 32, porte-cueilleux. 33, pièce de verre posée sur la bande du rouet sur laquelle passe le fil. 34, planche qui est entre la bobinière & le sommier. 35, le sommier. 36, la bobinière. 37, les cueilleux. 38, les bobines sur lesquelles est enroulée la soie sur laquelle passe la lame. 39, la machine ou porte-cueilleux servant à trancanner le fil & à le mettre sur des bobines. 40, la fusée de la grande roue. 41, partie de l'arbre. 42, poulies d'attirage. 43, cordes d'attirage. 44, poids d'attirage. 45, partie de la barre qui porte les poids d'attirage. 46, traverse pour arrêter la cage du moulin.

La fig. 10. 1. représente une fille qui trancanne, ou met du filé sur une bobine. 2. A une fille qui file l'or ou l'argent sur un rouet à douze. 3. B doubleur pour faire les bobines de soie sur lesquelles on file l'or. 4. C montant du rouet. 5. D baguette de verre sous laquelle passe la soie des bobines, sur laquelle se couche la lame d'or. 6. EFG traverses sur lesquelles sont adossés les cueilleux ou bobines sur lesquelles s'enroule le filé à mesure. G les cueilleux. 7. H partie de la même pièce. 8. LM cueilleux. 9. N grenouille de fer dans laquelle entre le pivot du cueilleux. 10. OP partie du porte-cueilleux. 11. Q pièce taillée pour soutenir l'arbre. 12. R l'arbre. 13. S traverse d'en-bas du rouet. 14. T partie de la barre qui supporte les attirages. 15. V partie de l'arbre. X poulies d'attirage. Y cordes d'attirage. Z cueilleux enveloppé de la corde qui lui donne le mouvement, &c. poids d'attirage. 16. a b bobinière. 17. c baguette de verre sous laquelle passe la soie des bobines. 18. d e f g sommier, ou porte-pièce. h planche qui est entre le sommier & la bobinière. 19. i cage d'un rouet & l'arbre. k roue de l'arbre. l traverse de devant le rouet. m fusée de la grande roue. n corde de flanc. o traverse de côté. p barre de derrière pour soutenir la roue de pièce. q poulie qui conduit la corde de flanc sur la roue de l'arbre. r poulie pour conduire la même corde. s cordes d'attirage. t cueilleux. u poulies d'attirage. x barre qui soutient les poids d'attirage. y poids d'attirage. z grande roue.

Fig. 11. ABCE cage d'un grand rouet à seize bobines. D bobinière. E sommier ou porte-pièce. F partie supérieure de la bobinière. H pièces de bois qui supportent une baguette de verre, sous laquelle passe la soie des bobines. G baguette de verre. I face de la bobinière. L le sommier. M la bande du rouet. N pièce de verre, ou baguette sur laquelle passe la dorure filée pour aller sur les cueilleux. O les cueilleux. P bande de face du rouet. Q bande de côté. R ouverture de l'arbre de la grande roue. S entaille pour tenir le pivot de l'arbre du côté de la corde de flanc. T entaille pour tenir l'autre pivot de l'arbre. V roue de l'arbre. X poulie assez grande pour guider la corde de flanc.

a tourniquet pour bander la corde de flanc. b traverse. c pièce de bois mobile à laquelle sont attachées deux grosses poulies qui conduisent la corde de flanc sur la roue de l'arbre. d traverse qui tient les poulies.

e pilier ou pièce de bois qui soutient la roue de pièce. f la roue de pièce.

Fig. 12. représentant un rouet vu par le derrière. A, B, C, D, E, cage du rouet. F, la bobinière. G, la barre qui soutient les poids d'attirage. H, poids d'attirage. I, barre de traverse dans laquelle entre le tourillon de l'arbre de la roue de pièce. K, noyau ou poulie cavée de la roue de pièce. L traverse pour soutenir l'arbre de la grande roue. M, N, corde de la grande roue qui donne le mouvement à la roue de pièce. O, la roue de pièce.

a, b, c, d, e, f, pièce montée de son roquetin de lame, du fer, du bouton de verre, &c. h, i, le derrière de la pièce. l, le devant de la pièce. m, le canon de la pièce qui entre dans le roquetin de lame. n, la plaque de la pièce & les trous pour y passer les crochets qui servent à arrêter le roquetin de lame. o, p, crochet de fil de fer qui enfile une petite poulie verre, sur laquelle passe la lame, & qui est attaché à la plaque de pièce. q, crochets de fil de fer. r, idem. s, petite cheville de bois tournante, à laquelle est attaché un fil de soie qui enveloppe le roquetin de lame, afin de le retenir. t, la soie. u, le roquetin de lame. x, l'entrée du même roquetin. y, z, fer qui porte la pièce montée. 1, 2, petit bout de fer percé, attaché à un petit canon ou conduit de fer-blanc qui entre dans la partie Z du fer qui porte la pièce dans lequel passe la soie qui reçoit la lame. 3, poulie cavée fort étroite, attachée derrière la plaque de pièce dans laquelle passe la corde de pièce. 4, partie de la planche & de la baguette de verre. 5, le coin. 6, petite vis de bois pour bander le roquetin de lame.

Filcur d'or. La façon de filer l'or & l'argent n'est autre chose que de coucher sur de la soie qui doit être très-belle, le fil d'or ou d'argent, après qu'il a été écaché ou applari sous la meule du moulin du *tireur-d'or* ou guimpier.

Cette opération se fait à l'aide d'un rouet tourné par quelqu'un, ainsi qu'il est démontré dans les *Planches & les figures*, concernant le filcur d'or. La mécanique de ce rouet est si ingénieuse, qu'avec une seule manivelle celui ou celle qui tourne la machine fait mouvoir plus de cent pièces séparées. On voit dans ces *Planches* le batis d'un rouet accompagné de son principal mouvement. La manivelle attachée à l'arbre de la grande roue marquée z z indique que lorsque la roue est en mouvement, la corde sans fin marquée h, qui enveloppe la fusée de l'arbre de la même roue venant passer en croisant dessous les poulies o & q, enveloppant ensuite la roue k de l'arbre taillé en fusée, l'un ne peut pas tourner que toutes ces parties enveloppées par cette même corde ne tournent aussi : à chaque taille de l'arbre est passé une corde sans fin y y, appelée *corde d'attirage*, laquelle passant dans les poulies u u, vient envelopper une partie cavée du cueilleux, & lui donnent un mouvement lent ou prompt, au *prorata* de la grande ou petite cannelure de l'arbre autour de laquelle elle se trouve, de façon qu'au moyen de toutes ces liaisons la grande roue, celle de l'arbre à laquelle il est attaché, les cueilleux tournent tous ensemble ; c'est le premier mouvement du rouet. Le second mouvement est démontré ailleurs. Cette même grande roue a une corde assez forte, laquelle passant dans sa cannelure, vient envelopper une poulie cavée, adhérente & fixée à l'arbre de la roue z, appelé *la roue de pièce*.

Voilà donc une seconde roue mise en mouvement par la seule manivelle. Cette roue de pièce a plusieurs cavités ou rainures dans lesquelles passe une corde très-fine, laquelle enveloppant les pièces montées & marquées a, b, c, d, e, f, & entrant dans une rainure fort étroite fait tourner toutes celles qu'elle

enveloppe. Le nombre de ces pieces est ordinairement de 16 dans les grands rouets. La poulie *k*, voyez les fig. & les Planches, indique parfaitement le mouvement de la roue de piece, au moyen de celui qui est donné à la grande roue. Cette même roue de piece doit avoir quatre cannelures, dans lesquelles passe la corde qui donne le mouvement aux seize pieces dont le rouet est monté; & cette corde doit être passée si artistement, qu'elle prenne toutes les pieces de quatre en quatre, & les fasse toutes tourner dans un même sens.

Par la démonstration qui vient d'être faite, on peut concevoir le mouvement de toutes les pieces qui composent le rouet. Il ne s'agit maintenant que de démontrer de quelle façon la lame d'or ou d'argent se couche sur la soie, & nous nous servirons pour cette démonstration de la figure où l'on voit la bobiniere. Elle est chargée de seize bobines, sur lesquelles est enroulée la soie marquée *h, g*; les brins de cette même soie viennent passer sous la baguette de verre *H*; & étant portés au-travers & dans le trou du fer représenté par la figure séparée *y, z*, viennent s'enrouler sur les cueilleux *o*, de façon que quand les cueilleux tournent, ils tirent la soie des bobines & l'enroulent. Or pour que cette soie soit couverte de la lame d'or ou d'argent, le roquetin marqué *u, x*, dans la partie séparée, est ajusté sur la partie *7 k, l, m*, ainsi qu'il paroît dans les fig. *a, b, c, d, e, f*: sur le roquetin est la lame *f*, laquelle étant arrêtée avec la soie, la piece tournant d'une vitesse extraordinaire, la lame passant sur une petite poulie de verre, dans laquelle est passé un petit crochet de fil de fer. Le roquetin étant mobile sur la piece & arrêté très-légerement à mesure que cette même piece tourne, la lame se porte autour de la soie qu'elle enveloppe; & la soie enveloppée étant tirée par le cueilleux, le fil se trouve fait. Il faut observer que le roquetin de lame tourne dans un sens contraire à la piece qui le supporte; & que les bobines sur lesquelles est la soie destinée à faire le filé, sont arrêtées légèrement par un fil de laine qui enveloppe la cavité qui se trouve dans un des bords extérieurs de la bobine. Cette laine qui est arrêtée d'un bout à la bobiniere, s'enroule de l'autre sur une cheville, à l'aide de laquelle on resserre ou on lâche à discrétion, en tournant la cheville du côté nécessaire pour l'opération.

Le roquetin de lame est arrêté de même sur la piece. La fig. *i* indique la cheville & le fil qui l'enveloppe. La fig. *n*, les crochets arrêtés sur la plaque de la piece *n, n*, afin que le fil de laine passant dessus, ne touche que superficiellement la cannelure du roquetin de lame *u*. La fig. *o, p*, indique la poulie de verre sur laquelle passe la lame du roquetin, pour se joindre au fil de soie. La fig. séparée *q* est une visse qui entre dans le sommier marqué *L* ailleurs, & qui arrête tous les fers sur lesquels sont montées les pieces, de façon qu'ils soient solides & ne branlent point, sans quoi le filé ne sauroit se faire.

Il faut observer encore que l'arbre qui est taillé en seize parties pour les rouets à seize; & chaque partie taillée en pain-de-sucre & cannelée n'est travaillée de cette façon que pour faire le filé plus ou moins couvert, c'est-à-dire plus ou moins cher; parce que plus il est couvert, moins il prend de soie; & moins il est couvert, plus il en prend. Or comme l'arbre, au moyen des cordes d'attirage, donne le mouvement plus ou moins prompt aux cueilleux, il arrive que quand la corde est passée dans la cannelure dont la circonférence est la plus grande, elle fait tourner le cueilleux plus vite, lequel ramasse le filé plus promptement. Conséquemment la lame qui l'enveloppe & qui seroit, par exemple, cinquante tours autour du fil de soie dans la longueur d'un pouce, la corde étant

passée sur la plus grande circonférence de l'arbre, en fera plus de soixante, si la corde est passée plus bas, ce qui fera dix tours de lame de moins dans la longueur d'un pouce, par conséquent un filé plus riant; c'est le terme. Le cueilleux doit avoir aussi deux ou trois cannelures de différens diametres du côté droit, pour suppléer à celles de l'arbre. Ces cannelures différentes sont d'autant plus nécessaires, que lorsque le cueilleux se remplit de filé; son tour étant plus grand, il ramasse bien plus vite: pour-lors il faut baisser dans les cannelures de l'arbre, & augmenter dans celles du cueilleux.

Afin que le filé se roule avec égalité sur les cueilleux, on a eu soin de faire de petits trous dans la partie du rouet qui leur est supérieure marquée *P*; ces trous servent à placer une cheville de laiton bien polie, qui conduit le fil dans la partie désirée du cueilleux, comme il est démontré dans la même figure. En remuant avec soin ces chevilles, on empêche le filé de faire bosse sur le cueilleux, qui se trouve par ce moyen toujours égal.

TIRIN, voyez TARIN.

TIRINANXES, s. m. (*Hist. mod.*) les Chingulais ou habitans de l'île de Ceylan ont trois sortes de prêtres, comme ils ont trois sortes de dieux & de temples. Les prêtres du premier ordre ou de la religion dominante, qui est celle des sectateurs de *Buddou*, s'appellent *Tirinanxes*; leurs temples se nomment *ochars*; on ne reçoit parmi eux que des personnes distinguées par la naissance & le savoir; on n'en compte que trois ou quatre qui sont les supérieurs de tous les autres prêtres subalternes que l'on nomme *gonnis*; tous ces prêtres sont vêtus de jaune; ils ont la tête rasée, & ils portent un éventail pour se garantir du soleil; ils sont également respectés des rois & des peuples, & ils jouissent de revenus considérables; leur regle les oblige au célibat; ils ne peuvent manger de la viande qu'une fois par jour; mais ils ne doivent point ordonner la mort des animaux qu'ils mangent, ni consentir qu'on les tue. Leur culte & leur regle sont les mêmes que ceux des Talapins de Siam. Voyez cet article. Leur divinité est *Buddou* ou *Poutsa*, qui est la même chose que *Siakka*, que *Fohi*, ou que *Sommona-Kodom*.

Les prêtres des autres divinités de Ceylan s'appellent *koppus*; leur habillement, même dans leurs temples, ne les distingue point du peuple; leurs temples se nomment *deovels*; ils offrent du ris à leurs dieux; les *koppus* ne sont point exempts des charges de la société.

Le troisieme ordre de prêtres s'appelle celui des *jaddes*, & leurs temples se nomment *cavels*; ils se consacrent au culte des esprits, & font des sacrifices au diable, que les habitans craignent sur-tout dans leurs maladies; ce sont des coqs qui servent alors de victimes; chaque particulier qui bâtit un temple peut en devenir le *jaddes* ou le prêtre: cet ordre est méprisé par les autres.

TIRIOLO, ou TYRIOLO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou bourg d'Italie, dans la Calabre ultérieure, proche du mont Apennin, & à trois lieues nord de Squillace; c'est l'ancienne *Tyrus*, ville de la grande Grece. (*D. J.*)

TIRMAH, (*terme de Calendrier.*) nom du quatrième mois de l'année des anciens Perles; il répondoit à notre mois de Décembre. (*D. J.*)

TIRNAU, TYRNAU, ou TIRNAVIA, (*Géogr. mod.*) ville de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, sur la riviere de Tirna, à 8 lieues au nord-est de Presbourg. Les Jésuites y ont une belle église. *Long. 35. 48. lat. 48. 32.*

*Sambuc* (Jean) savant écrivain du seizieme siecle, naquit à Tirna en 1531, & mourut à Vienne en Au-

triche en 1584 à 53 ans. Il fut extrêmement considéré à la cour des empereurs Maximilien II. & Rodolphe son fils, dont il devint conseiller & historiographe. On a de lui 1°. une grande histoire de Hongrie; 2°. les vies des empereurs romains; 3°. des traductions latines d'Hésiode, de Théophraste, & d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon & de Thucydide; 4°. des commentaires sur l'Art poétique d'Horace; 5°. des notes sur plusieurs auteurs grecs & latins. (D. J.)

**TIRNSTEIN**, ou **TYRNSTEIN**, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche sur la rive gauche du Danube, un peu au-dessus de Stein. Cette place ne consiste qu'en deux rues, dont l'une conduit au bord du Danube. (D. J.)

**TIROIR**, f. m. (terme de Menuisier.) partie quarée de cabinet, de table, d'armoire, de cassette, &c. qui est sous une autre pièce, & qu'on tire par un anneau ou un bouton. (D. J.)

**TIROIR**, en termes de Tondeur, est une partie de la machine à friser, ainsi nommée parce qu'elle tire l'étoffe d'entre le frisoir & la table à friser, faite en forme de cylindre ou rouleau de bois tout garni de petites pointes de fil de fer très-fines & très-courtes, à-peu-près semblables à celles des cardés à carder la laine.

**TIROIR**, f. m. (terme de Fauconnerie.) apât qui sert aux fauconniers à rendre gracieux les oiseaux de fauconnerie & à les reprendre au poing, soit avec des ailes de chapon, de coq-d'inde, ou autre chose de leur goût. (D. J.)

**TIROLO**, LE, (Géogr. mod.) ou le **TYROL**, comté d'Allemagne qui fait partie des états héréditaires de la maison d'Autriche. Il est borné au nord par la Bavière; au midi par une partie de l'état de Venise; au levant par la Carinthie & l'archevêché de Salzbourg; au couchant par les Suisses & les Grisons.

Le *Tirol* a autrefois fait partie de la Rhétie, & ensuite du duché de Bavière; enfin Elisabeth, comtesse de *Tirol*, le porta dans la maison d'Autriche vers l'an 1289 par son mariage avec Albert duc d'Autriche, depuis empereur. C'est un pays montagneux & assez stérile, excepté en pâturages. L'Adige y prend sa source. L'un le traverse du midi au nord-est. On divise ce comté en quatre parties principales; savoir, le *Tirol* propre, les pays annexés, l'évêché de Brixen & l'évêché de Trente. Inspruck est la capitale du *Tirol* proprement dit. (D. J.)

**TIROMANCIE**, f. f. (Divinat.) espèce de divination dans laquelle on se servoit de fromage. On ignore les cérémonies & les règles qu'on y pratiquoit.

Ce mot est composé du grec *τυρος*, fromage, & de *μαντια*, divination.

**TIRON**, (Géogr. mod.) petite rivière d'Espagne dans la vieille Castille. Elle tire sa source des montagnes appelées *Sierra d'Occa*, & se jette dans l'Hèbre, près de Bienes. (D. J.)

**TIRONES**, f. m. (Art milit. des Rom.) soldats apprentis, comme le mot latin le désigne; c'étoient des surnuméraires qui n'étoient point censés enrôlés, parce qu'ils ne prenoient de serment, qu'après avoir été reçus dans les légions à la place des morts, ou de ceux qui avoient fini le tems de leur service; cependant ils étoient toujours nourris & formés aux dépens de la république, jusqu'à ce qu'ils fussent soldats légionnaires. Voyez **LÉGION**, & **MILITAIRE**, discipline des Romains. (D. J.)

**TIROQUI**, f. m. (Hist. nat. Botan.) plante du Brésil qui a des feuilles comme le sainfoin; ses fleurs sont roussâtres. C'est un remède efficace contre la dysenterie. Les Brésiliens se font souffler la fumée de cette plante dans toutes sortes de maladies; on la

regarde comme excellente contre les vers. Cette plante se flétrit après le coucher du soleil, & reprend la vigueur lorsqu'il remonte sur l'horizon.

**TIR-RYF**, ou **TIR-RIF**, (Géogr. anc.) petit île d'Écosse, & l'une des *Æbudes*; on remarque cinq lacs dans cette île qui n'a que 12 milles de longueur, & quatre ou cinq de largeur. (D. J.)

**TIRTOIR**, voyez **TIRETOIRE**.  
**TIRYNS**, (Géogr. anc.) ville du Péloponnèse dans l'Argolide, selon Étienne le géographe. Cette ville célèbre par le séjour qu'y fit Hercule lorsqu'il étoit dans le Péloponnèse, existoit du tems d'Homère; qui l'appelle *benè munitam Tirynthem*. Strabon dit que sa forteresse fut bâtie par les cyclopes, que Proetus mit en besogne. Elle fut détruite par les Argiens, & ne subsistoit plus du tems de Plin, liv. IV. c. v. Je crois que M. Fourmont s'est trompé quand il a cru l'avoir découverte dans son voyage de Grèce en 1729. (D. J.)

**TIRYNTHÉUS**, (Mythol.) c'étoit un des surnoms d'Hercule, à cause du séjour qu'il faisoit assez souvent dans la ville de Tirynthe en Argolide: on croit même qu'il y fut élevé. Après cet accès de fureur dans lequel il tua les enfans qu'il avoit eus de Mégare, l'oracle de Delphes lui ordonna d'aller se cacher pour quelque tems à Tirynthe. (D. J.)

**TISÆUS**, (Géogr. anc.) montagne de la Thessalie, selon Tite-Live, l. XXVIII. c. v. qui dit que c'est une pointe de montagne fort élevée. C'est le *Tisæum* de Polybe & de Suidas.

Apollonius, liv. II. met aussi dans la Thessalie un promontoire nommé *Tisæum*; mais son scholiaste ajoute que ce promontoire étoit dans la Thesprotie. (D. J.)

**TISAR**, f. m. (Glaces.) on nomme ainsi les ouvertures des fours à couler, par lesquels le tircur entretient le feu, en y jettant continuellement des billettes. Chaque four a deux *tisars* & deux cheminées. (D. J.)

**TISARIA**, (Géogr. mod.) & *Cara-Hissar* dans Paul Lucas, petite ville de l'Anatolie dans l'Amasie. C'est l'ancienne Diocésarée de Cappadoce. (D. J.)

**TISCHANFFERRA**, f. f. (Com.) c'est la plus petite mesure de Venise pour les liquides. Quatre *tischansferras* font la quarte, quatre quartes le bigot, quatre bigots l'amphora, l'amphora tient soixante & seize mustaches, dont les trente-huit font la botte. Voyez **BOTTE**. *Diç. de Comm.*

**TISEBARICA**, (Géogr. anc.) contrée de l'Éthiopie. Elle commençoit près du port de Bérénice, & s'étendoit le long de la mer Rouge jusqu'aux Mochophages, selon Arrien, II. *Périp. p. 1*. La partie maritime de cette contrée étoit habitée par des Ichthyophages, qui demeuroient épars sous des chaumières placées dans des passages étroits. Au-dedans des terres habitoient des peuples barbares. (D. J.)

**TISEUR**, f. m. (Manufact. de glaces.) c'est dans les manufactures de glaces du grand volume, le nom de celui qui a soin d'entretenir le feu dans le four à couler. Ce *tiseur* court sans cesse & avec vitesse autour du four, & met en passant dans les *tisars* les billettes qu'il trouve toutes préparées sur son passage. Le *tiseur* se relaye toutes les six heures. (D. J.)

**TISIA**, (Géogr. anc.) ville d'Italie, dans le pays des Brutiens. Ses habitans se nomment *Tisians*.

**TISIDIUM**, (Géogr. anc.) ville d'Afrique, dont Metellus, selon Saluste, donna le commandement à Jugurtha. On croit que c'est la même que Ptolomée nomme *Thifisa*, située entre la ville Thabraca, & le fleuve Bagrada, au milieu du chemin d'Utique à Carthage, & dans la province que les Romains avoient en Afrique. (D. J.)

**TISIPHONE**, (Mythol.) une des furies; couverte d'une



d'une robe enfanglantée. *Tifiphons* est assise nuit & jour à la porte du tartare, où elle veille sans cesse. Dès que l'arrêt est prononcé aux criminels, elle se lève armée d'un fouet vengeur, les frappe impitoyablement, & leur présente des serpens horribles; bien-tôt après elle appelle ses barbares sœurs pour la secourir. Tibulle dit que *Tifiphons* étoit coiffée de serpens au lieu de cheveux. Son nom signifie proprement celle qui venge les meurtres. (D. J.)

**TISONNÉ**, adj. (*terme de Maréchal.*) ce mot se dit des chevaux marqués de taches toutes noires, larges comme la main ou environ, éparfes çà & là sur le poil blanc. (D. J.)

**TISONNIER**, s. m. (*Forgeron.*) outil de fer dont les ouvriers qui travaillent à la forge, se servent pour attiser le feu. Il y en a de deux sortes, l'un aplati par le bout en forme de palette, & l'autre dont le bout est courbé & tourné en crochet. (D. J.)

**TISONNIER**, outil de *Fondeur en sable*, est une barre de fer de trois piés de long pointue par un bout, dont on se sert pour déboucher les trous de la grille du fourneau. Voyez **FOURNEAU** & l'article **FONDEUR EN SABLE**, & les fig. Pl. du *Fondeur en sable*.

**TISRI**, s. m. (*Hist. jud.*) premier mois hébreu de l'année civile, & le septième de l'année ecclésiastique ou sacrée. Les Hébreux le nomment *rosch-hachana*, c'est-à-dire le commencement de l'année. Il répond à la lune de Septembre, & a trente jours.

On célébroit au premier jour de ce mois la fête des trompettes. Voyez **TROMPETTES**.

Les années sabbatique & du jubilé commençoient le même jour. Voyez **JUBILÉ** & **SABBATIQUE**.

Le troisième jour jeûne pour la mort de Godolias, fils d'Ahican, qui fut tué à Maspha, comme il est rapporté au *IV. liv. des Rois*, c. xxv. v. 29. & dans *Jérém. c. xli. v. 2.*

Le cinquième jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, & en particulier pour celle d'Akiba.

Le dixième jour étoit la fête de l'expiation solennelle. Voyez **EXPIATION**.

Le quinzième la fête des tabernacles qui duroit sept jours. Voyez **TABERNACLES**.

Le vingt-trois, les Juifs font la fête qu'ils appellent *la réjouissance de la loi*. Ils rendent grâces à Dieu de la leur avoir donnée, & lisent le testament & l'histoire de la mort de Moïse, rapportée au *Deutéronome*, ch. xxxij. & xxxiv. *Dictionn. de la bible*, tome III. p. 687.

**TISSA**, (*Géog. anc.*) petite ville de Sicile, au pied du mont *Ethna*, du côté du septentrion, près du fleuve *Onobala*, suivant la position que lui donne *Ptolémée*, l. III. c. iv. *Silius Italicus*, l. XIV. v. 268. écrit *Tisse*, & en fait un petit lieu :

... Et parvo nomine Tisse.

On croit que c'est aujourd'hui *Randazzo*, ou du moins que la ville de *Randazzo* est bâtie auprès de l'endroit où étoit *Tissa*. Les habitans étoient nommés *Tissenses*, & non *Tissinenses*, comme écrit *Pline*, liv. III. c. viij. car *Cicéron* le décide ainsi. (D. J.)

**TISSER**, v. act. (*Gramm.*) c'est fabriquer sur le métier ou autrement, tout tissu ou un ouvrage d'ourdissage, quel qu'il soit, comme la toile, le drap, les étoffes, &c.

**TISSER**, v. act. *terme de Friseur de point*, c'est coucher & ranger le tissu, selon l'ordre du patron; pour faire du point, on cordonne, on tisse, on fait les brides, on brode, & finalement on fait les picots. (D. J.)

**TISSER**, (*Rubancier.*) c'est la manière de fabriquer la frange sur le moule, voici comment cela se fait; après que les soies de la chaîne sont passées dans les lisses, ainsi qu'il a été dit ailleurs, le bout étant fixé sur l'enfuple de devant au moyen de la corde à en-

Tome XVI.

corder; il est question d'y introduire la trame qui est ordinairement composée de plusieurs bouts de soie retords ensemble, & dont on peut prendre tant de brias que l'on voudra. Cette trame est appelée *retord*. Voyez **RETORD**. On approche de cette chaîne un moule de bois, qui est de la hauteur & figure que l'on veut donner à la frange; c'est-à-dire uni, si la frange doit être unie, ou festonnée, si la frange doit être festonnée; on voit ces différens moules dans les figures. L'ouvrier ouvrant son pas y introduit la trame au moyen de cette ouverture, en passant la soie qui la compose & qu'il tient de la main droite, & le moule de la gauche, & du côté gauche de la chaîne; il commence cette introduction de trame par-dessous le moule, en tenant le bout de cette trame avec les mêmes doigts dont il tient le moule; il ramène cette trame par-dessus ledit moule, puis il frappe cette duitte avec le doigtier ou coignée qu'il a à la main droite; ensuite il enfonce un autre pas où il fait la même chose & continue de même; on voit que cette continuité de tours est ce qui forme la pente de la frange qui sera guipée en sortant de dessus le métier, si elle le doit être, ou coupée sur le moule si c'est de la frange coupée; lorsque le moule se trouve rempli, l'ouvrier prend une partie de cette pente qu'il fait glisser de dessus le moule (qui va pour cet effet un peu en rétrécissant par ce bout) du côté du rouleau de la poitrine, & tirant la marche du côté des lisses; cette partie de pente ainsi hors du moule se tortille aisément par son propre rond, & par le secours des doigts de l'ouvrier qui entortillent un peu cette partie ayant les doigts passés dedans, ce qui l'oblige à se tourner & à former ce qu'on appelle *coupon*, & que l'on voit sur les métiers de la *Plancha*; ces différens coupons débarrassent le moule, à l'exception d'une certaine quantité de duittes que l'on y laisse pour le tenir en respect, & en laissant la plus grande portion libre pour recommencer le travail.

**TISSERAND**, s. m. *terme générique*, ce nom est commun à plusieurs ouvriers travaillans de la navette, tels que sont ceux qui font les draps, les tiretaines, & quelques autres étoffes de laine, qui sont appelés *tisserans*-drapans, *tisseurs* ou *tissiers*: ceux qui fabriquent les futaines se nomment *tisserands*-futainiers; & ceux qui manufacturent les basins sont appelés *tisserands* en basins. Pour ce qui est des autres artisans qui se servent de la navette, soit pour fabriquer des étoffes d'or, d'argent, de soie, & d'autres étoffes mélangées pour faire des tissus & rubans; ils ne sont point nommés *Tisserands*: les premiers sont appelés *marchands*, *maîtres*, *ouvriers* en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées, ou simplement *ouvriers* de la grande navette; & les autres *maîtres tissiers-rubanniers*; ou bien *ouvriers* de la petite navette. (D. J.)

**TISSERAND**, s. m. (*Lainage.*) ouvrier qui travaille de la navette dans les manufactures de lainage, & qui fait sur le métier, de la toile, des draps, des rubans, des serges, & autres étoffes de laines; c'est-à-dire toutes ces étoffes telles qu'elles sont, avant d'avoir été au foulon & d'avoir reçu aucun apprêt. *Savary*. (D. J.)

**TISSERAND**, s. m. (*Toilerie.*) artisan dont la profession est de faire de la toile sur le métier avec la navette: en quelques lieux on le nomme *soilier*, *soilier* ou *tissier*. En Artois & en Picardie, son nom est *mufquinier*. (D. J.)

**TISSEUR**, *terme de Manufacture*, ouvrier qui travaille sur le métier avec la navette, à la fabrique de toutes sortes d'étoffes de lainage & de toilerie. (D. J.)

**TISSU**, *terme de Manufacture*, qui se dit de toutes sortes d'étoffes, rubans & autres ouvrages semblables, faits de fils entrelacés sur le métier avec la navette, dont les uns étendus en longueur s'appellent

Y y

la chaîne, & les autres en-travers sont nommés la *trame* de l'ouvrage.

On fabrique les *tissus* avec toutes les sortes de matières qu'on peut filer, comme l'or, l'argent, la soie, la laine, le fil, le coton, &c.

*Tissu* se dit aussi de certaines bandes, composées de gros fils de chanvre que les Cordiers ont seuls le droit de fabriquer, & qui servent aux Bourreliers à faire des sangles pour les chevaux de bât & autres bêtes de somme. Voyez SANGLE.

**TISSU, soie de soie, d'or & d'argent.** Le *tissu* est un drap d'or ou d'argent qui se fait avec deux chaînes; l'une est pour faire le fond gros-de-tour, au moyen d'une navette de la couleur du fond qui se passe au travers; la seconde qu'on met blanc ou aurore qu'on nomme *poil*, sert pour passer une soie blanche ou aurore pour accompagner la navette de fil d'or ou d'argent qu'on passe ensuite. Cette étoffe est ordinairement tout or ou tout argent, glacé façonné.

On fait aussi cette étoffe tout en soie qu'on nomme *tissu en soie*, elle est toujours à Lyon de  $\frac{1}{4}$  d'aune. Voyez ÉTOFFE DE SOIE.

**Tissu d'or.** Le *tissu d'or* ou d'argent est une étoffe dont la dorure est passée à-travers avec une navette, cette étoffe est également montée en gros-de-tours. La chaîne & le poil est du même compte que celles des brocards, avec cette différence que dans ces *tissus* elle est presque toujours de couleur, & c'est pour cela qu'il faut que cette étoffe soit accompagnée. L'endroit de cette étoffe se fait ordinairement dessus; parce qu'ayant peu de fonds, si on le faisoit dessous, la tire seroit trop rude, ce qui fait que pour faire l'endroit dessus, on a soin de ne faire lire que le fond.

Pour faire cette étoffe parfaite, il faut que le poil ne paroisse ni à l'envers, ni à l'endroit. Le fond est armé en taffetas ou gros-de-tours, & le poil de même pour le premier coup de navette qui doit être toujours de la couleur de la chaîne, ainsi que dans tous les gros-de-tours. Le second coup de navette est celui d'accompagnement, dont le poil est armé en raz de saint-maur. Le troisième coup qui est la navette d'or ou d'argent, fait lever une des lisses qui a levé au coup de fond & à l'accompagnement, & baisser également une lisse qui a fait le même jeu. De façon que deux marches fussent pour le fond & huit pour le poil; savoir quatre pour l'accompagnement, & quatre pour lier la dorure. Et pour faire le cours entier, il faut reprendre une seconde fois les deux marches de fond.

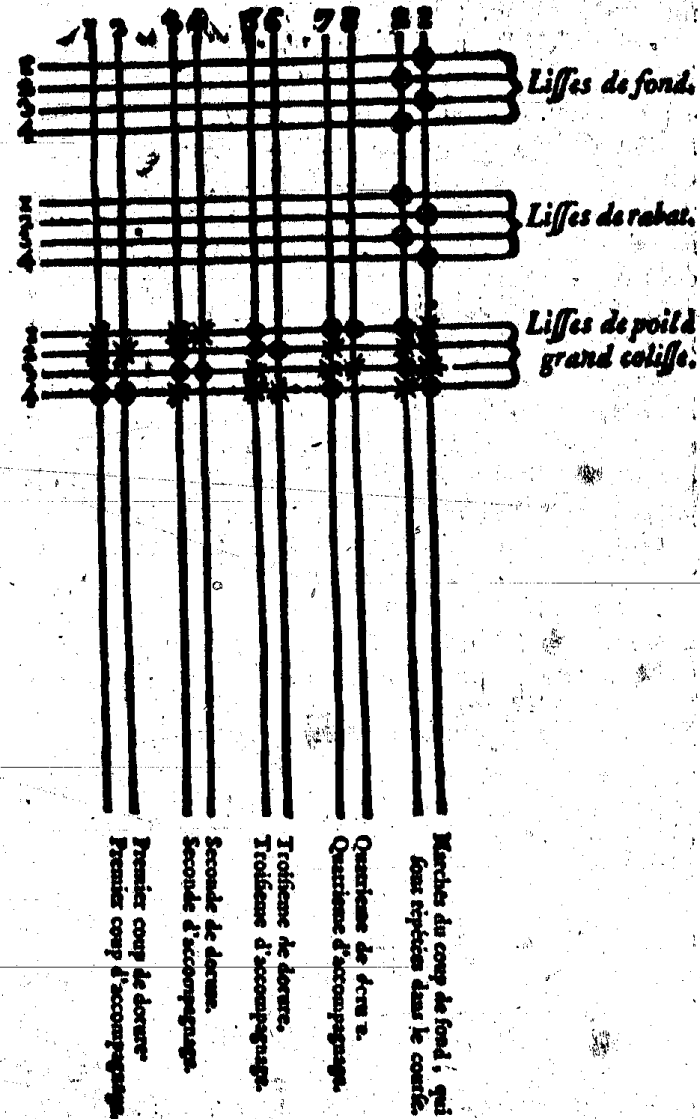
Si on vouloit faire cette étoffe d'un seul pié, il faudroit deux marches de fond de plus, & larder les marches d'accompagnement & de dorure entre celles de fond, mais pour l'ordinaire on fait cette étoffe des deux piés.

Les *tissus d'or* dont la chaîne est aurore, n'ont pas besoin d'être accompagnés de même que ceux d'argent; pour lors, on supprime les marches d'accompagnement & on ne laisse que les quatre qui lient la dorure; ce qui fait en tout six marches.

**Tissu damassé, ou soie d'or.** Cette étoffe qui est nouvelle ne se fait ordinairement qu'avec de la laine, qu'on passe à-travers, au-lieu de fil, comme aux autres étoffes; elle est montée & ornée comme les *tissus* sans accompagnement, c'est-à-dire la chaîne & le poil de la couleur de la dorure: pour faire le damassé, il faut avoir un dessin tel qu'on veut qu'il soit représenté, & tirer ce lac au coup de dorure; le lac tiré, si l'endroit est dessus, on baisse au coup de lame trois lisses de rabat, de manière qu'il ne reste qu'un quart de la soie tirée qui couvre la laine; ce qui forme une espèce de fond sablé, au-travers duquel la dorure paroît si différente des endroits où elle est liée à l'or-

dinaire, qu'il n'y a personne, sans être connoisseur, qui n' imagine que cette partie n'est pas composée de la même dorure qui se montre ailleurs. Quand l'endroit de la soie se fait dessous, & qu'elle est brochée, pour lors on fait lever trois lisses de chaîne, au-lieu des trois de rabat qu'on fait baisser quand l'endroit est dessus; après quoi on continue le travail comme aux autres étoffes.

**Armure d'un tissu de couleur, l'endroit dessus;** on peut sur la même armure le fabriquer aussi beau dessous que dessus, sans l'armer différemment.



**Tissu broché.** Il est composé & monté comme le *tissu* courant; ce sont les mêmes mouvemens, au-lieu de faire l'endroit dessus, on le fait dessous: la navette d'or ou d'argent passe à-travers comme dans les courans, & la lisse qui seroit à ces derniers à lier à l'envers, les lie dans celui-ci à l'endroit: on ne fait point lever de lisse de liage au coup de navette d'or, comme lorsque l'endroit est dessus; par conséquent il ne faut pas plus de marches, & dans le cas où l'on voudroit que la partie de dorure qui est à l'envers de celle-ci se trouvât liée, pour lors il faudroit quatre marches de liage de plus, parce que celle qui auroit servi à lier la dorure dessus & dessous, ne pourroit servir à lier le broché qui ne l'est que dessous, & que la lisse levée empêcheroit de passer.

**TISSU, TISSURE;** (*Synon.*) ces mots se disent au figuré du plan & de l'arrangement d'un ouvrage d'esprit; le *tissu* de ce roman ne vaut rien; la *tissure* de l'Enéide est belle; la *tissure* de cette clause est une & indivise.

*Tissu* se dit fort bien aussi pour un enchaînement de choses; la vie des tyrans est un *tissu* de crimes.

*Là, dans un long tissu de belles actions,  
Il verra comme il faut dompter les nations.*

(D. J.) Corneille:  
TISSURE, s. f. terme de Manufacture; c'est la ma-

nie ou l'art de fabriquer le tissu. Les *tissures* des brocards, des draps & des toiles, sont différentes : il y a des *tissures* frappées & ferrées, & d'autres qui sont lâches; des *tissures* à double broche; des *tissures* croisées, & d'autres qui ne le sont pas : toutes ces *tissures* différentes sont expliquées aux articles qui sont propres à la manufacture de chaque espèce d'étoffe, qui sont du métier des diverses sortes de tisserands.

**TITACIDÆ**, (*Géog. anc.*) municipi de la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe. M. Spon, dans sa liste des bourgs de l'Attique, marque celui de *Titacida* dans la tribu Acanthide. Ce bourg prenoit son nom du héros *Titacus*, qui livra Apidna à Castor & Pollux, lorsqu'ils vinrent dans l'Attique, pour tirer leur soeur Hélène des mains de son ravisseur Thésée, comme le rapporte Hérodote. (D. J.)

**TITAN**, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) île de France, sur les côtes de Provence, dans le diocèse de Toulon. Cette île est la plus orientale des îles d'Hières : c'est à cause de cela qu'on lui a donné le nom de *Titan*, c'est-à-dire du côté où se leve le soleil. Les Marseillois & les Grecs l'appelloient autrefois *Hypaa* l'inférieure, parce qu'à l'égard de Marseille, elle est au-dessous des autres : ensuite, dans le moyen âge, on lui a donné le nom de *Cabaros*. Elle peut avoir quatre mille pas de long, sur mille de large ; mais elle est toute dépeuplée. (D. J.)

**TITANA**, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Sicyonie. Pausanias, l. II, c. xj. & xij. la met à soixante stades de Sicyone. On voyoit autrefois dans cette ville un temple d'Esculape, dont la statue étoit couverte d'une robe de laine & d'un manteau, en sorte qu'on ne lui voyoit que le visage, les mains, & la pointe des pieds. Celle d'Hygia sa fille, déesse de la santé, étoit aussi tellement couverte, ou de ses habits, ou des cheveux que les femmes s'étoient coupés pour les lui offrir, qu'on avoit peine à la voir. Les statues d'Alexanor & d'Examénon étoient aussi dans ce temple ; ainsi que celle de Coronis, qui étoit de bois. Les habitans porteroient cette dernière dans le temple de Minerve, où ils l'adoroient, brûlant toutes les victimes, à la réserve des oiseaux, qu'ils mettoient sur les autels ; quant aux serpens, consacrés à Esculape, les hommes n'osoient en approcher, & mettoient seulement la viande à l'entrée du lieu où ils étoient.

Près de *Titana*, on voyoit l'autel des vents, où le prêtre sacrifioit une nuit toutes les années, & faisoit certains mystères en quatre fosses qui leur étoient dédiées, chantant même quelques vers magiques. Entre cette même ville & Sicyone, on trouvoit le temple des déesses nommées *Séveres* par les Athéniens, & *Euménides* par les Sicyoniens : on leur sacrifioit tous les ans, en un certain jour, des brebis pleines, de même qu'aux parques dont les autels étoient près de-là. M. Fourmont découvrit en 1729. à deux lieues de Phlissia, sur un des bras de l'Asopus, un temple des dieux de la Titanie, où il trouva encore l'autel consacré à Titan même, avec une inscription en Boustrophédon.

2. *Titana*, ville d'Égypte, dont Claudien, in *Phanic*, fait l'éloge dans ces vers :

*Clara per Ægyptum placidis notissima sacris,  
Urbs Titana colit.*

On voit assez que par *Titana*, ce poète entend la ville de Diospolis, ou la ville du soleil ; car le soleil a été aussi appelé *Titan*. (D. J.)

**TITANIE**, f. f. (*Antiq. grec.*) *Titania* ; fête qu'on célébroit dans quelques pays, en mémoire des Titans. Potter. *Archæol. grec.* t. I. p. 433. (D. J.)

**TITANO-KERATOPHYTON**, t. m. (*Hist. nat. Bor.*) nom que Boerhaave donne à une grande plante marine, qu'on trouve aux environs des côtes de la

Tome XVI.

Norwege, & qui ressemble au keratophyton, avec cette différence qu'elle est chargée, & pour ainsi dire, incrustée d'une sorte de plâtre. (D. J.)

**TITANS**, t. m. dans la Mythologie, fils d'Uranus ou de Cœlus & de Vesta, c'est-à-dire du Ciel & de la Terre, selon l'explication d'Hésiode & d'Apollodore, ou de l'Air & de la Terre, suivant celle d'Hygin.

L'histoire & la généalogie des *Titans* est diversement racontée par les anciens auteurs, qui se sont fondés sur les traditions fabuleuses.

Apollodore, par exemple, compte six *titans*, savoir, Oceanus, Cœlus, Hyperion, Crius, Japet, & Saturne ; Hygin en compte également six, dont à la réserve d'Hyperion, les noms sont tous différens, puisqu'il les appelle Briarée, Gigez, Sterope, Atlas, & Cottus. Il met par conséquent au nombre des *Titans*, les géants à cent mains, que beaucoup d'auteurs en ont distingués. D'autres enfin, à ces six frères, ajoutent cinq sœurs nommées Rhea, Themis, Mnémofyne, Phœbé, & Thétis ; & prétendent qu'ils firent tous aux hommes part de quelque découverte utile, qui leur en attira une reconnaissance éternelle.

Il est également difficile de concilier les sentimens des auteurs, sur les actions attribuées à ces *titans* ; les uns supposent qu'ils voulurent détronner Jupiter, & c'est bien le sentiment le plus commun ; mais quelques autres prétendent qu'il fut secouru par Briarée, Gigez, & Cottus, contre les autres *Titans* leurs frères, tandis que d'autres soutiennent que Briarée fut foudroyé par Jupiter.

Un autre sentiment veut que Cœlus, après avoir engendré de sa femme Vesta les trois géans Briarée, Gigez, & Cottus, les enferma dans le Tartare ; que Vesta outrée de ce mauvais traitement, souleva les *Titans* contre leur père, qu'ils détronèrent, & mirent à sa place Saturne, qui ayant aussi maltraité les géans, fut détroné à son tour par Jupiter son propre fils, qui se défit ensuite des *Titans*.

D'autres enfin disent que *Titan* étoit fils aîné du Ciel & de Vesta, ou Titée, & frère aîné de Saturne ; que quoiqu'il fût l'aîné, il céda ses droits à Saturne à la prière de sa mère, à condition néanmoins que Saturne ne conserveroit aucun enfant mâle, afin que l'empire du ciel revint à la branche aînée ; mais ayant appris que par l'adresse de Rhéa, trois fils de Saturne avoient été conservés & élevés en secret, il fit la guerre à son frère, le vainquit, le prit avec sa femme & ses enfans, & les tint prisonniers jusqu'à ce que Jupiter ayant atteint l'âge viril, délivra son père, sa mère & ses frères, fit la guerre aux *Titans*, & les obligea de s'enfuir au fond de l'Espagne, où ils s'établirent : ce qui a fait dire que Jupiter précipita les *Titans* dans le fond du Tartare.

Le père Pezron, dans son antiquité des Celtes, prétend que les *Titans* ne sont point des hommes fabuleux, quoique les Grecs aient voilé leur histoire de beaucoup de fables. Selon lui les *Titans* sont les descendans de Gomer, fils de Japhet. Le premier fut Aimon qui régna dans l'Asie mineure ; le second eut nom Uranus, qui en grec signifie ciel ; celui-ci porta ses armes, & étendit ses conquêtes, jusqu'aux extrémités de l'Europe & de l'Occident ; Saturne ou Chronos, fut le troisième, il osa le premier prendre le titre de roi : car jusque-là, les autres n'avoient été que les chefs & les conducteurs des peuples soumis à leurs lois. Jupiter, le quatrième des *Titans* fut le plus renommé. C'est lui qui par son habileté & ses victoires, forma l'empire des *Titans*, & le porta au plus haut point de gloire où il pût atteindre. Son fils Teuta ou Mercure, avec son oncle Dis, que nous nommons *Pluton*, établit les *Titans* dans les provinces d'Occident, & sur-tout dans les Gaules. Cet

Y y ij



empire des *Tians* dura environ trois cens ans, & finit vers le tems que les Israélites entrèrent en Egypte. Les *Tians*, ajoute le même auteur, surpassoient de beaucoup les autres hommes en grandeur & en force de corps; de qui leur a fait donner par la fable le nom de *Tians*.

Hélychius observe que *Tian* signifie aussi un sodomite, & ajoute que c'est un des noms de l'Antechrist, auquel on a fait l'écrire en grec par *τιραν*, afin qu'il renferme le nombre 666, qui dans l'Apocalypse, c. iij. vers. 18. font le nombre de la bête.

**TITANDUS**, (*Géogr. anc.*) nom d'un fleuve de l'Asie mineure, & d'une montagne de la Thessalie, selon Hélychius. (*D. J.*)

**TITARESSUS**, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Thessalie. Vibius-Sequester, p. 83. qui dit qu'on le nomme aussi *Orcus*, ajoute qu'il se jette dans le Pénée, sans mêler ses eaux avec celles de ce dernier fleuve, mais en coulant dessus.

Lucain, l. VI. v. 375. & suiv. dont les meilleures éditions lient *Titarefos*, dit que ce fleuve orgueilleux de sortir du Stix, fleuve respecté même par les dieux, dédaigne de mêler ses eaux avec celles d'une riviere commune.

*Solus in alterius nomen cum veneris unda,  
Defendit Titarefos aquas, lapsusque superni  
Gurgite Peni pro siccis utitur arvis.  
Hunc fama est, stygiis manare paludibus amnem,  
Et capitis memorem, fluvii contagia vilis  
Nolle pati, superumque sibi servare timorem.*

Ses eaux, disent les poètes, en tombant dans celles du Pénée, surnageoient dessus comme de l'huile, c'est qu'elles eaux de ce fleuve étoient fort grasses, à cause des terres par lesquelles elles passaient. Strabon dit que la source du *Titarefos* étoit nommée *Syx*, & qu'on la tenoit pour sacrée par cette seule raison. (*D. J.*)

**TITARUS**, (*Géogr. anc.*) montagne de la Thessalie. Strabon, l. IX. p. 441. dit qu'elle touchoit au mont Olympe, & que le fleuve *Titareffus* y prenoit sa source. (*D. J.*)

**TITEL** ou **TITUL**, (*Géogr. mod.*) bourgade de la haute Hongrie, dans le comté de Bodrog, sur la rive droite de la Teisse, près de sa jonction avec le Danube. On croit que c'est le *Tibiscum* des anciens. (*D. J.*)

**TITENUS FLUVIUS**, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Colchide; il se jettoit dans le Pont-Euxin, & donna son nom à une contrée nommée *Titania*, & par Valerius Flaccus *Titania tellus*. (*D. J.*)

**TITHENIDIES**, s. m. (*Antiq. grec.*) *τιθενίδια*, fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices, nommées en grec *τιθυναί*, portoient les enfans mâles au temple de Diane Corythallienne, & pendant qu'on immoloit à la déesse de petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient au pié de l'autel de la divinité. Voyez le détail des cérémonies de cette fête dans Potter, *Archaeol. grec.* l. II. c. xxx. t. I. p. 432. & suiv. (*D. J.*)

**TITHON**, s. m. (*Mythol.*) tout le monde sait ce que la Mythologie a feint de *Tithon* & de l'Aurore. La déesse l'aima éperdument, l'enleva dans son char, obtint de Jupiter son immortalité, & oublia de demander qu'il fit à l'abri des outrages du tems. *Tithon* ennuyé des infirmités de la vieillesse, souhâta d'être changé en cigale, & sa priere lui fut accordée par les dieux. Voilà la fable, voici l'histoire.

*Tithon*, fils de Laomedon, & frere de Priam, étoit un prince aimable & très-bien fait de figure. Le royaume de la Troade, gouverné par Priam, dépendoit de l'empire d'Assyrie: *Tithon* alla à la cour du roi d'Assyrie, qui lui donna le gouvernement de la Susiane. Il s'y maria dans un âge avancé, & parce

que sa femme étoit d'un pays situé à l'orient de la Grèce & de la Troade, les Grecs qui tournoient toute l'histoire en fictions, dirent qu'il avoit épousé l'Aurore.

Mais un de nos poètes modernes enchérissant sur l'ancienne mythologie, a fait des amours de *Tithon* & de l'Aurore, une nouvelle broderie, qui par sa délicatesse n'en est que plus propre à gâter l'imagination; je n'en veux pour preuve que la morale qui couronne son conte ingénieux, car il ne faut pas être injuste dans ses critiques. L'auteur, après un tableau pittoresque de l'entrevue des deux amans, & de la résolution que l'Aurore, en quittant Jupiter, avoit formée de conserver les beaux jours de *Tithon*, ainsi qu'elle le lui déclare, sans y réussir, ajoute:

*L'Amour couvrant leurs yeux de voiles séduisans,  
Semble éloigner leurs destinées;  
Tithon ainsi dans la même journée  
Se retrouve à quatre-vingt ans.  
La déesse est en pleurs, sechez, dit-il, vos larmes,  
J'ai vu de mon printemps s'évanouir les charmes,  
J'en regrette la perte, & ne m'en repens pas;  
Ce que j'eus de beaux jours, du moins, charmante Aurore,  
Je les ai passés dans vos bras;  
Rendez-les moi, grands dieux, pour les reprendre encore! &c.*  
(*D. J.*)

**TITHONI-REGIA**, (*Géogr. anc.*) palais fameux de l'Ethiopie, sous l'Egypte. Quinte-Curce, l. IV. c. viij. dit que la curiosité de voir le palais de Memnon & de *Tithon*, emporta Alexandre presque au-delà des bornes du soleil. Voyez Diodore de Sicile, l. II. (*D. J.*)

**TITHOREA**, (*Géogr. anc.*) ville de la Phocide, sur le mont Parnasse. Hérodote, l. VIII. n. 32, dit qu'auprès de la ville de Néon il y avoit une cime du Parnasse appelée *Tithorea*; mais Pausanias, l. X. c. xxxij. après avoir rapporté le sentiment d'Hérodote, dit qu'il y a apparence que toute la contrée se nommoit autrefois *Tithorea*, & que dans la suite les habitans des villages voisins s'étant venus établir dans la ville de Néon, cette ville prit peu-à-peu le nom de *Tithorea*. Le mot est corrompu dans Plutarque, in *Sylla*, qui écrit *Tithora* pour *Tithorea*. Du tems de *Sylla* *Tithora* n'étoit pas une si grande ville que du tems que Plutarque écrivoit; car ce n'étoit alors, dit-il, qu'une forteresse assise sur la pointe d'une roche escarpée de tous côtés, où les peuples de la Phocide fuyant devant Xerxès, s'étoient retirés autrefois, & y avoient trouvé leur salut. (*D. J.*)

**TITHORÉE**, s. f. (*Mythol.*) c'étoit une de ces nymphes qui naissoient des arbres, & particulièrement des chênes. Elle habitoit sur la cime du mont-Parnasse, à laquelle elle donna son nom, qui se communiqua dans la suite à tout le voisinage, & même à la petite ville de Néon en Phocide. (*D. J.*)

**TITHRAS**, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Attique, dans la tribu *Égétide*, selon Etienne le géographe. Ce bourg, dit M. Spon, prenoit son nom de *Tithras*, fils de Pandion. Ce lieu étoit en réputation d'avoir des habitans très-méchans & des figues très-excellentes, selon le témoignage de Suidas, d'Aristophane & d'Athénée. Il est parlé du bourg de *Tithras* dans une ancienne inscription qui se trouve à Salamine & rapportée par M. Spon.

ΚΑΛΛΙΣΤΩ  
ΑΝΤΙΔΩΡΟΥ  
ΤΕΙΘΡΑΣΙΟΥ.

(*D. J.*)

**TITHRONIUM**, (*Géogr. anc.*) ou **TETHRONIUM**, selon Hérodote, ville de la Phocide. Pausanias, l. X. c. xxxij. dit qu'elle étoit située dans une plaine à 15 stades d'Amphicléa, mais qu'on n'y

voyoit rien qui fut digne de remarque. (D. J.)

**TITICACA**, (Geog. mod.) île de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Los-Charcas, au milieu d'un lac du même nom, qui passe pour être le plus large de toute l'Amérique. Cette île est seulement éloignée de demi-lieue de la terre-ferme, & elle n'a que cinq à six mille pas de circuit. (D. J.)

**TITIMALE** ou **TITHYMALE**, f. m. (Hist. nat. Bot.) *tithymalus*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, en godet, découpé & entouré de deux feuilles qui semblent tenir lieu de calyce. Le pistil est ordinairement triangulaire; il sort du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit qui a la même forme que le pistil, & qui est divisé en trois loges dans lesquelles on trouve des semences oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il n'y a guere de genre de plante plus étendu que celui des *titimales*; Tournefort en compte soixante-trois especes, dans le nombre desquelles il y en a plusieurs d'étrangères. Celles que les médecins connoissent le plus, sont le *titimal* des marais, les deux *ésules*, l'épurga & le petit *titimal* à feuille d'amandier. Tous les *titimales* rendent un suc laiteux qui dans quelques-uns est plus ou moins caustique.

Le *titimal* des marais, *tithymalus palustris*, *fruticofus*, L. R. H. 87, a la racine très-grosse, blanche, ligneuse, vivace & rampante. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés, grosses environ comme le petit doigt, rougeâtres, rameuses, revêtues de feuilles alternes, unies, oblongues, vertes, approchantes de celles de l'épurga, mais beaucoup moins grandes, lesquelles périssent l'hiver avec les tiges. Les fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, jaunes, disposées comme en parasol; ces fleurs sont de deux sortes, selon M. Linnæus, les unes mâles ou stériles à cinq pétales, & les autres hermaphrodites à quatre pétales, entières. Après que celles-ci sont passées, il leur succede des fruits relevés de trois coins en forme de verrue, & divisés en trois cellules, qui renferment chacune une semence presque ronde, remplie d'une substance ou moëlle blanche.

Cette plante croit sur les bords sablonneux des rivières & autres lieux marécageux; elle est commune en Allemagne le long du Rhin; elle ne l'est guere moins en France le long de la Loire; elle fleurit en Mai & Juin. Toute la plante est laiteuse comme les autres *titimales*, c'est-à-dire, empreinte d'un suc âcre, brûlant & caustique, qui cause à la bouche & aux gencives une inflammation assez durable; passions aux *ésules*.

Les Apoticaire dans les différens pays ont coutume de donner différentes plantes sous le nom d'*ésules*, & ils choisissent celle qui est la plus commune parmi eux. Les uns emploient la racine de la petite *ésule*, d'autres celle de la grande *ésule*, & d'autres se servent de celle du *titimal* des marais. M. Tournefort croit qu'il ne faut pas les blâmer en cela, puisque ces plantes ont les mêmes vertus, & qu'on doit les préparer de la même manière. On trouve dans les boutiques deux plantes sous le nom d'*ésule*, l'une qu'on appelle la *petite ésule*, & l'autre la *grande*.

La petite *ésule*, *tithymalus cyparissias*, L. R. H. 86, a la racine de la grosseur du doigt, ligneuse, fibreuse, & quelquefois rampante, d'une saveur âcre, piquante, & qui cause des nausées. Ses tiges hautes d'une coudée sont branchues à leur sommet. Ses feuilles naissent en très-grand nombre sur les tiges, d'abord semblables à celles de la linare, molles, & ensuite il en naît de plus menues & capillacées, lorsque la tige se partage en branches. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux disposées en parasol, & sont d'une seule pièce, en grelot, verdâtres, & divisées en quatre parties arrondies; leur pistil se change en

un fruit triangulaire à trois capsules, qui contiennent trois graines arrondies. Toute cette plante est remplie de lait; elle vient par tout le long des chemins & dans les forêts. Sa racine est seulement d'usage extérieurement.

Il sort encore de la même racine plusieurs petites tiges garnies de feuilles plus courtes, épaisses, arrondies, marquées en-dessous de points de couleur d'or. J. Bauhin n'y a remarqué aucune fleur, & Rai les regarde comme des avortons. On voit par-là, dit J. Bauhin, ce qu'il faut penser du *tithymalus siccophyllus*, *thalii*, ou du *tithymalus cyparissias*, *foliis pumidis*, *erocis*, *notatis*, C. B. & du *tithymalus foliis maculatis*, Park. Ce *titimal* varie beaucoup, selon les différentes saisons & l'âge de la plante; car souvent au printemps elle porte une tête rougeâtre ou jaune. Il n'est pas surprenant que les Botanistes aient parlé avec tant de confusion & d'obscurité, des variétés que M. Tournefort a observées dans cette plante. Cependant il est facile de la distinguer des autres especes, selon la remarque de Rai, par ses racines rampantes, par sa tige peu élevée, par ses feuilles oblongues, étroites, vertes, molles & tendres, qui sont en grand nombre sur la tige, & qui ressemblent de telle sorte à celles de la linare, qu'on y est trompé.

La grande *ésule* *tithymalus folio pini*, forté *Dioscoridis pithyusa*, L. R. H. 86, vient dans les champs; elle jette une racine grosse comme le pouce, longue d'un pié, un peu fibreuse, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, branchues, portant des feuilles semblables à celles de la linare commune. Les découpures de ses fleurs ont la figure d'un croissant. Son fruit est triangulaire & à trois capsules. Toute cette plante est laiteuse. J. Ray soupçonne qu'elle est la même que la précédente.

La racine de la petite *ésule*, & surtout son écorce, purge fortement la pituite par les selles, mais elle trouble l'estomac, & cause des inflammations internes dans les viscères; car si on avale un peu de cette écorce, elle laisse une impression de feu dans la gorge, dans l'œsophage & dans l'estomac même. C'est pour cela que les médecins prudents ont coutume de s'en abstenir; ou du moins ils ne la donnent qu'après l'avoir adoucie ou tempérée de quelque façon.

L'épurga ou la catapuce ordinaire, *tithymalus latifolius*, *catapucia dictus*, L. R. H. 86, pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, grosse comme le pouce, ronde, solide, rougeâtre, rameuse en-haut, revêtue de beaucoup de feuilles, longues de trois doigts, semblables à celles du saule, disposées en croix, d'un verd bleuâtre & lisses. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches, composées chacune de quatre pétales, épaisses avec plusieurs étamines déliées, à sommets arrondis, entourées de deux feuilles pointues & jaunâtres qui semblent tenir lieu de calice. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits plus gros que ceux des autres *titimales*, relevés de trois coins & divisés en trois loges qui contiennent chacune une semence grosse comme un grain de poivre, presque ronde, remplie d'une moëlle blanche.

Toute la plante jette un suc laiteux abondant, de même que les autres especes de *titimal*; elle croit en tout pays, & fréquemment dans les jardins, où elle se multiplie tous les ans de graines jusqu'à devenir incommode; elle fleurit en Juillet, & mûrit ses semences en Août & Septembre; elle varie en grandeur, suivant l'âge, & a les feuilles plus larges ou plus étroites; elle passe l'hiver, & périt lorsque la graine est venue à maturité. Les mendians se servent ordinairement de son lait pour se défigurer la peau, & par ce moyen émouvoir la compassion des passans. Si les poissons mangent de ses feuilles ou de ses fruits jetés dans un

étang; ils viennent à la surface de l'eau couchés sur le côté, comme s'ils étoient morts, en sorte qu'on peut les saisir à la main; mais on les fait bientôt revivre en les jetant dans l'eau.

Le petit arbrisseau à feuilles d'amandier, *tithymalus amplexicaulis*, *Agrostis salina*; L. R. H. 86, a la racine d'un rouge brun en-dehors, blanche en-dedans, amère, sèche. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un demi-pié, quelquefois d'un pié, grêles, garnies de beaucoup de feuilles longues, étroites, d'un verd de mer, d'un goût styptique, âcre & amer. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges & des rameaux comme en parasol, composées chacune de quatre feuilles jaunes couleur d'herbe. Quand cette fleur est passée, il lui succède un fruit verdâtre, lisse, divisé en trois loges, dans chacune desquelles se trouve une graine rousâtre, bossue, aplatie du côté qu'elle touche aux cloisons des loges.

Les pharmacologistes ont fait encore beaucoup d'espèces de *tithymalus* dans la liste des remèdes; toutes ces espèces possèdent les mêmes propriétés médicinales. On a principalement employé leurs semences & leur racine pour l'usage intérieur. Les semences avalées entières & les racines séchées & mises en poudre sont des purgatifs très-violens que les médecins n'ordonnent presque plus, même dans les hydropisies où le relâchement est le plus évident & le plus extrême. La poudre de racine de *tithymalus* n'est plus qu'un remède de charlatan, & les semences un remède de paysan, qui ne réussit même que chez les plus vigoureux.

C'est principalement de l'espèce de *tithymalus* appelée *épurge* ou *catapuce* que les paysans prennent la semence; & c'est l'éfule principalement dont la racine est usitée. C'est un ancien usage en pharmacie que de faire subir à cette racine ce qu'on appelle une *préparation*. Cette préparation consiste à en prendre l'écorce moyenne, à la faire macérer pendant vingt-quatre heures dans du fort vinaigre, & à la faire sécher ensuite. On se propose par cette opération de corriger ou de châtier la trop grande activité de ce remède, & on y réussit en effet, & même selon quelques auteurs, jusqu'au point de la trop affaiblir. La dose de racine d'éfule préparée est, selon les auteurs de matière médicale, depuis un scrupule jusqu'à un gros en substance. Il est très-vraisemblable que la racine d'éfule même préparée est toujours un remède infidèle & suspect.

Au reste la racine qu'on trouve dans les boutiques sous le nom de *racine d'éfule*, n'est pas toujours tirée de l'une ou de l'autre espèce de *tithymalus* qui porte ce nom, savoir de la grande ou de la petite éfule. Les Apoticairens prennent indifféremment & gardent sous ce nom la racine de plusieurs autres espèces de *tithymalus*, & ce n'est pas là une infidélité blamable, puisqu'il est évident que les meilleurs juges en cette matière assurent que toutes ces plantes ont les mêmes vertus. Tournefort, Geoffroi & le rédacteur du catalogue des remèdes simples, qui est à la tête de la pharmacopée de Paris, sont de ce sentiment. (b)

**TITIMALOÏDES**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, qui a une espèce de talon, & dont le pistil devient dans la suite un fruit semblable à celui du *tithymalus*. Voyez **TITIMALE**. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

**TITIAS**, f. m. (*Mythol.*) un des héros de l'île de Crète que l'on disoit fils de Jupiter. Le bonheur constant qu'il éprouva, le fit regarder comme un dieu, & lui valut après sa mort les honneurs divins; on crut devoir l'invoquer pour obtenir une heureuse vie; mais apparemment qu'il n'exauça personne, car son culte ne fut pas de longue durée. (D. J.)

**TITIENS**, f. m. pl. (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome un collège de prêtres nommés les confrères ti-

tiens, *titii sodales*, dont les fonctions étoient de faire les sacrifices & les cérémonies des Sabins. Tacite, dans ses annales, dit qu'ils furent établis par Romulus pour honorer la mémoire du roi Tatiüs dont le surnom étoit *Titus*. (D. J.)

**TITILLATOIN**, f. f. (*Economia anim.*) état d'un nerf tendu; de façon que s'il l'étoit davantage, on auroit de la douleur. Ce que nous sentons, lorsqu'on nous chatouille les lèvres, ou le nez avec la barbe d'une plume, n'est pas de la douleur; cependant ce sentiment ne peut être supporté long-tems: ce qui excite ces secousses, ces convulsions, ces tremblemens dans les nerfs, n'est point non plus de la douleur.

**TITIRI** ou **TITRI**, f. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) poissons des îles Antilles, qu'on peut manger par centaine sur le bout de la fourchette: ils ne sont guère plus gros qu'une grosse épingle & plus petits de moitié. C'est ordinairement pendant la saison des pluies aux environs des pleines lunes, qu'on le trouve en si grande abondance à l'embouchure des petites rivières peu profondes dont l'eau coule dans la mer, qu'il s'en fait une prodigieuse consommation dans tout le pays.

Cette espèce n'est point particulière; c'est un mélange de plusieurs sortes de petits poissons de mer nouvellement éclos, qui cherchent un asyle dans les ruisseaux où les gros ne peuvent entrer ni les poursuivre. On peut bien penser que ce poisson ne se prend pas à l'hameçon. La manière de le pêcher est d'étendre au fond de l'eau une grande nappe ou un drap blanc chargé de quelques pierres pour l'affujeter. Le *titiri*, attiré par la blancheur, se rassemble par milliers, & le drap en étant tout couvert, on l'enlève par les quatre coins, & on recommence cet exercice jusqu'à ce qu'on en ait rempli plusieurs petits haquets pleins d'eau qu'on a fait apporter exprès. Le *titiri* étant très-délicat, ne peut se garder long-tems. Il faut le manger tout-de-suite: la manière de le préparer, est de commencer par le bien laver dans plusieurs eaux pour en séparer le sable dont il est toujours couvert; on le fait cuire ensuite dans de l'eau avec du sel & des fines herbes, y ajoutant du beurre, si on se contente de le manger de cette façon. Autrement, après l'avoir retiré avec une écumoire, on le laisse s'égoutter, & on y fait une sausse liée: on peut encore le faire frire, en le saupoudrant de farine, ou bien en former des beignets, au moyen d'une pâte claire dont on rehausse le goût avec du jus de bigarade ou de citron.

Le *titiri* est blanc, gras, délicat & toujours très-bon, à quelque sausse qu'on l'accorde. Les Européens qui passent aux îles, en sont très-friands: ce poisson est appelé *pisquet* par les habitans de la Guadeloupe: cependant il ne faut pas le confondre avec le pisquet proprement dit, & connu sous ce nom dans toutes les îles françaises: celui-ci est une espèce particulière qui n'excede guère la grosseur des petits éperlans. Article de M. le ROMAIN.

**TITILL**, f. m. (*Calend. des Mexiq.*) nom du seizième des dix-huit mois de l'année des Mexiquains. Comme l'année de ces peuples commence au vingt-sixième de Février, & que chaque mois est de vingt jours, le mois *titill* doit commencer le vingt-troisième Décembre. (D. J.)

**TITIVM, FLUMEN**, (*Geog. anc.*) fleuve de l'Égypte. Plin. *liv. III. ch. xxj. & xxij.* fait entendre que ce fleuve se jettoit dans la mer à Sardona, & qu'il servoit de bornes entre la Liburnie & la Dalmatie. C'est le *Titius* dont Ptolomée, *liv. II. ch. xvij.* marque l'embouchure sur la côte entre Sadara Colonia & Scardona. (D. J.)

**TITMONING**, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'archevêché de Saltzbourg, proche de la ri-



viere de Saltza, sur les confins de l'électorat de Baviere, & à six milles de la ville de Saltzbourg. La peste y fit de grands ravages en 1310, & elle fut incendiée en 1571. *Long. 30. 23. lat. 47. 54. (D. J.)*

**TITRE**, f. m. (*Hist. mod.*) inscription qui se met au-dessus de quelque chose pour la faire connoître. Voyez INSCRIPTION.

Ce mot se dit plus particulièrement de l'inscription que l'on met à la première page d'un livre, qui en exprime le sujet, le nom de l'auteur, &c. Voyez LIVRE.

Ce qui embarrasse un grand nombre d'auteurs, c'est de trouver des titres spécieux pour mettre à la tête de leurs livres. Il faut que le titre soit simple & clair : ce sont là les deux caractères véritables de cette sorte de composition. Les titres fastueux & affectés forment des préjugés contre les auteurs. Les François donnent plus que les autres nations dans la fanfaronnade des titres ; témoin celui de M. le Pays : *Amitié, Amours, Amourettes*, à l'imitation duquel on a fait cet autre, *Fleurs, Fleurons, Fleuristes*, &c.

**TITRE**, en Droit civil & canon, signifie un chapitre ou une division d'un livre. Voyez CHAPITRE & TITRE.

Un titre est subdivisé en paragraphes, &c. Voyez PARAGRAPHE.

Chacun des cinquante livres du Digeste consiste dans un certain nombre de titres qui est plus grand dans les uns que dans les autres. Voyez DIGESTE.

**TITRE** est aussi un nom de dignité, de distinction ou de prééminence, qui se donne à ceux qui en sont décorés. Voyez NOBLESSE.

Loyseau observe que les titres de rang ou de dignité doivent toujours venir immédiatement après le nom de famille, & avant le titre de la charge. Voyez NOM.

Le roi d'Espagne emplit une page entière de titres pour faire l'énumération de plusieurs royaumes & seigneuries dont il est souverain. Le roi d'Angleterre prend le titre de *roi de la Grande-Bretagne, de France & d'Irlande* : le roi de France, celui de *roi de France & de Navarre* : le roi de Suède s'intitule, *roi de Suède & des Goths* : celui de Danemarck, *roi de Danemarck & de Norwege* : celui de Sardaigne, entre autres titres, prend celui de *roi de Chypre & de Jérusalem* : le duc de Lorraine porte le titre de *roi de Jérusalem, de Sicile*, &c. Voyez ROI, &c. Les cardinaux prennent pour leurs titres les noms de quelques églises de Rome, comme de *Sainte-Cécile, de Sainte-Sabine*, &c. On les appelle cardinaux, du titre de *S. Cécile*, &c. Voyez CARDINAL.

L'empereur peut conférer le titre de prince ou de comte de l'empire ; mais le droit de suffrage dans les assemblées de l'Empire dépend du consentement des états. Voyez ÉLECTEUR & EMPIRE.

Les Romains donnerent aux Scipions les titres d'*Africain, d'Asiatique*, &c. à d'autres, ceux de *Macedoniens, Numidiens, Grétiens, Parthiens, Daciens*, &c. pour faire conserver le souvenir des victoires remportées sur ces peuples. Le roi d'Espagne imite cet exemple ; en donnant des titres honorables aux villes de son royaume, en récompense de leurs services & de leur fidélité.

**TITRE**, est aussi une certaine qualité que l'on donne à certains princes, par forme de respect. Voyez QUALITÉ.

Le pape porte le titre de *saint* : un cardinal prince du sang, celui d'*altesse royale*, ou d'*altesse sérénissime*, suivant qu'ils sont plus ou moins éloignés du trône : les autres cardinaux princes, celui d'*altesse éminentissime* : les simples cardinaux, celui d'*éminence* : un archevêque, celui de *grandeur*. [En Angleterre, celui de *grace* : & de *très-révérend* : les évêques, celui de *fort révérend* : les abbés, prêtres,

religieux, &c. celui de *révérend*.] Voyez SAINTETÉ, ÉMINENCE, GRACE, RÉVÉREND, PAPE, CARDINAL, &c.

Pour ce qui est des puissances séculières, on donne à l'empereur, le titre de *majesté impériale* : aux rois, celui de *majesté* : au roi de France, celui de *majesté très-chrétienne* : au roi d'Espagne, celui de *majesté catholique* : au roi d'Angleterre, celui de *défenseur de la foi* : au turc, celui de *grand-seigneur & de hauteurs* : au prince de Galles, celui d'*altesse royale* : aux princes du sang de France, celui d'*altesse sérénissime* : aux électeurs, celui d'*altesse électoral* : au grand-duc, celui d'*altesse sérénissime* : aux autres princes d'Italie & d'Allemagne, celui d'*altesse* : au doge de Venise, celui de *sérénissime prince* : à la république & au sénat de Venise, celui de *seigneurie* : au grand-maître de Malte, celui d'*éminence* : aux nonces & aux ambassadeurs des têtes couronnées, celui d'*excellence*, voyez EMPEREUR, ROI, PRINCE, DUC, ALTESSE, SÉRÉNITÉ, ÉMINENCE, EXCELLENCE, &c.

L'empereur de la Chine, parmi ses titres, prend celui de *tien-su*, c'est-à-dire, *filz du ciel*. On observe que les Orientaux aiment les titres à l'excès. Un simple gouverneur de Schiras, par exemple, après une pompeuse énumération de qualités, seigneuries, &c. ajoute les titres de *flour de police, muscade de consolation & de délices*, &c.

Le grand-seigneur, dans ses patentes & dans les lettres qu'il envoie, soit aux princes étrangers, soit à ses bachas & autres officiers, prend les titres pompeux d'*agent & d'image de Dieu*. Tantôt il s'appelle *suteur du monde, gardien de l'univers, empereur des empereurs, distributeur des couronnes, refuge & asyle des rois, princes, républiques & seigneuries affligées ; libérateur de ceux qui gémissent sous l'oppression des Infidèles ; unique favori du ciel, chéri & redouté par-tout*. Tantôt il se qualifie, *propriétaire des célestes ciels de la Méque & de Médine, gardien perpétuel de la sainte Jérusalem*. Souvent aussi il se dit, *possesseur des empires de Grèce & de Trébizonde, de soixante-dix royaumes, d'un nombre infini de peuples, terres & pays conquis en Europe, en Asie & en Afrique par l'épée exterminante des Musulmans ; & maître absolu de plusieurs millions de guerriers victorieux des plus grands fleuves du monde, des mers Blanche, Noire & Rouge, des palmiers, &c.* Ils en donnent aussi de singuliers aux princes chrétiens ; tels sont ceux qui étoient à la lettre, que Soliman aga présenta à Louis XIV. en 1669 de la part de Mahomet IV : *Gloire des princes majestueux de la croyance de Jésus-Christ, choisi entre les grands lumineux dans la religion chrétienne, arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Nazariens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur ; possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire ; l'empereur de France, notre ami, Louis, que la fin de ses desseins soit couronnée de bonheur & de prospérité*.

Parmi les Européens, les Espagnols sur-tout, affectent d'employer aussi des titres longs & fastueux. On sait que Charles-Quint ayant ainsi rempli de tous ses titres la première page d'une lettre qu'il adressoit à François premier, ce prince ne crut pouvoir mieux en faire sentir le ridicule, qu'en le qualifiant : *François, par la grace de Dieu, bourgeois de Paris, seigneur de Vanvres & de Genilly*, qui sont deux petits villages au voisinage de Paris.

**TITRE**, (*Jurisp.*) signifie quelquefois qualitat, comme quand on dit *titre d'honneur*.

Titre est aussi quelquefois opposé à *commande*, comme quand on dit qu'un bénéfice est consacré en titre. On entend aussi par titre de *bénéfice*, quelque fonction qui a le caractère de bénéfice.

Titre se prend encore pour la cause en vertu de laquelle on possède, ou on réclame une chose.

*Titre* signifie aussi tout acte qui établit quelque droit; les titres pris en ce sens se subdivisent en plusieurs espèces.

*Titre apparent* est celui qui paroît valable quoiqu'il ne le soit pas.

*Titre authentique* est celui qui est émané d'un officier public; & qui fait une foi pleine & entière.

*Titre de bénéfice*, voyez ce qui en est dit ci-dessus, & les mots BÉNÉFICE & COMMENDE.

*Titre clérical* ou *sacerdotal*, est le fonds qui doit être assuré pour la subsistance d'un ecclésiastique, avant qu'il soit promu aux ordres sacrés.

Anciennement l'on n'ordonnoit aucun clerc sans lui donner un titre, c'est-à-dire sans l'attacher au service de quelque église, dont il recevoit de quoi subsister honnêtement.

Mais la dévotion & la nécessité ayant contraint de faire plus de prêtres qu'il n'y avoit de bénéfices & de titres, il a fallu y apporter un remède, qui est de faire un titre feint au défaut de bénéfice, en assurant un revenu temporel pour la subsistance de l'ecclésiastique.

Les conciles de Nicée & de Calcédoine, celui de Latran en 1179, le concile de Trente, ceux de Sens en 1528, de Narbonne en 1551, de Reims & de Bordeaux en 1591, d'Aix en 1585, de Narbonne en 1609, de Bordeaux en 1624, & les quatre & cinquantième conciles de Milan, en ont fait un règlement précis.

L'ordonnance d'Orléans prescrit la même chose.

Un bénéfice peut servir de titre clérical, pourvu qu'il soit de revenu suffisant.

La quotité du titre clérical a varié selon les tems & les lieux. L'ordonnance d'Orléans n'exigeoit que 50 liv. de rente; mais les dépenses ayant augmenté, il a fallu aussi augmenter à proportion le titre clérical. A Paris & dans plusieurs autres diocèses, il doit présentement être au moins de 150 liv. de revenu.

La constitution de ce titre ne peut être altérée par aucune convention secrète.

On ordonne pourtant sous le titre de religion, les religieux des monastères fondés, & les religieux mendians, sous le titre de pauvreté. Quelquefois aussi les évêques ordonnent sous ce même titre, des clercs séculiers; mais il faut en ce cas, qu'ils leur confèrent au plutôt un bénéfice suffisant pour leur subsistance; & si c'est un évêque étranger qui ordonne l'ecclésiastique, en vertu d'un démissoire, c'est à l'évêque qui a donné le démissoire, à donner le bénéfice. Voyez les *mémoires du clergé*, d'Héricourt, & les mots CLERC, ECCLÉSIASTIQUE, ORDRES SACRÉS, PRÊTRISE.

*Titre coloré* est celui qui paroît légitime, & qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas valable, ni suffisant pour transférer seul la propriété, si ce n'est avec le secours de la prescription. Voyez POSSESSION, PRESCRIPTION.

*Titre constitutif* est le premier titre qui établit un droit, ou une chose. Voyez ci-après TITRE DÉCLARATIF & TITRE ÉNONCIATIF.

*Titres de la couronne*, ce sont les chartres & autres pièces qui concernent nos rois, les droits de leur couronne, & les affaires de l'état. Voyez CHARTRES DU ROI & TRÉSOR DES CHARTRES.

*Titre déclaratif* est celui qui ne constitue pas un droit, mais qui le suppose existant, & qui le rappelle.

*Titre énonciatif* est celui qui ne fait qu'énoncer & rappeler un autre titre, & qui n'est pas le titre même sur lequel on se fonde.

*Titre exécutoire* est celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé, comme une obligation ou un jugement expédiés en forme exécutoire. Voyez OBLIGATION, JUGEMENT EXÉCUTOIRE, EXÉCUTION PARÉE, FORME EXÉCUTOIRE.

*Titres de famille*, ce sont les extraits de baptêmes,

mariages & sépultures, les généalogies, les contrats de mariages quittancés de dot & de douaire; les donations, testamens, partages & autres actes semblables, qui ont rapport à ce qui s'est passé dans une famille.

*Titre gratuit* est celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. L'ordonnance des donations porte qu'à l'avenir il n'y aura que deux formes de disposer de ses biens à titre gratuit; savoir, les donations entre vifs, & les testamens ou codicilles.

*Titre lucratif* est celui en vertu duquel on gagne quelque chose, comme une donation ou un legs. Par le terme de titre lucratif, on entend souvent la cause lucrative, comme le legs, plutôt que le titre ou acte qui est le testament ou codicille contenant le legs.

C'est une maxime, en fait de titres ou de causes lucratives, que deux titres de cette espèce ne peuvent pas concourir en faveur d'une même personne; ce n'est pas que l'on ne puisse faire valoir les deux titres, en corroborant l'un par l'autre, cela veut dire seulement que l'on ne peut pas exiger deux fois la même chose en vertu de deux titres différens.

*Titre nouvel*, c'est proprement *renovatio tituli*; c'est la reconnaissance que l'on fait passer à celui qui doit quelque somme ou quelque rente, soit pour empêcher la prescription, soit pour donner l'exécution parée contre l'heritier de l'obligé. Le titre nouvel tient lieu du titre primitif, & y est toujours présumé conforme, à moins qu'il n'y ait preuve du contraire. Voyez TITRE PRIMITIF.

*Titre onéreux* est celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges & conditions, comme un contrat de vente ou d'échange, un bail à rente. Voyez TITRE GRATUIT, ACHAT, VENTE, ECHANGE, &c.

*Titre présumé* est celui que l'on suppose exister en faveur de quelqu'un, & que cependant on reconnoît ensuite qu'il n'a pas.

*Titre primitif* ou *primordial*, est le premier titre qui établit un droit ou quelque autre chose, à la différence des titres seulement déclaratifs ou énonciatifs, qui ne font que supposer le droit où en est encore le titre, & du titre nouvel qui est fait pour proroger l'effet du titre primitif.

*Titre sacerdotal* est la même chose que titre clérical. Voyez ci-dessus TITRE CLÉRIQUE.

*Titre translatif de propriété*, est celui qui a l'effet de faire passer la propriété de quelque chose, d'une personne à une autre, comme un contrat de vente, une donation, &c. à la différence du bail à loyer, du dépôt, & autres actes semblables qui ne transfèrent qu'une jouissance précaire.

*Titre vicieux* est celui qui est défectueux en la forme, comme un acte non signé; ou au fond, comme une donation non acceptée par le donataire. C'est une maxime qu'il vaut mieux n'avoir pas de titre, que d'en avoir un vicieux. Il ne s'ensuit pourtant pas de-là que l'on ne puisse pas s'aider pour la prescription, d'un titre coloré qui seroit seul insuffisant pour transmettre la propriété, comme quand on a acquis d'un autre que le véritable propriétaire; on entend en cette occasion par titre vicieux, celui dont le défaut est tel que la personne même qui s'en sert n'a pu l'ignorer, & qu'elle n'a pu prescrire de bonne foi en vertu d'un tel titre; comme quand le titre de la jouissance est un bail à loyer, ou un séquestre, c'est le cas de dire qu'il vaudroit mieux n'avoir pas de titre, que d'en avoir un vicieux, parce que l'on peut prescrire par une longue possession sans titre; au lieu que l'on ne peut prescrire en vertu d'un titre infecté d'un vice tel que celui que l'on vient d'expliquer, par quelque tems que l'on ait possédé. (A)

TITRE, (*Hist. ecclési.*) *titulus*; c'est un des anciens

noms donnés aux églises ou temples des premiers chrétiens. On fait qu'on les appelloit ainsi, parce que quand une maison étoit confisquée au domaine de l'empereur, la formalité que les officiers de justice observoient, étoit d'attacher au-devant de cette maison une toile où étoit le portrait de l'empereur, ou son nom écrit en gros caractères, & cette toile s'appelloit titre, *titulus*: la formalité s'appelloit l'imposition du titre, *tituli impositio*. Or, comme cela marquoit que cette maison n'étoit plus à ses premiers maîtres, mais appartenoit à l'empereur, les Chrétiens imiterent cette maniere de faire passer une maison, du domaine d'un particulier, au service public de Dieu. Lorsque quelque fidele lui consacroit la sienne, il y mettoit pour marque une toile, où au lieu de l'image ou nom de l'empereur, on voyoit l'image de la croix; & cette toile s'appelloit titre, comme celle dont elle étoit une imitation. De-là les maisons mêmes où étoient attachées les croix, furent appellées titres.

Il y a quelques auteurs qui aiment mieux faire venir le nom de titre, de ce que chaque prêtre prenoit son nom & titre de l'église dont il étoit chargé pour la desservir; mais la premiere origine est plus vraisemblable, car on lit que le pape Evariste partagea les titres de Rome à autant de prêtres, l'an 112 de J. C. ce qui semble indiquer que les églises s'appelloient titres avant qu'elles fussent partagées aux prêtres. Il faut seulement remarquer que dans la suite, toutes les églises ne furent plus appellées titres; & que ce nom fut seulement réservé aux plus considérables de Rome. (D. J.)

TITRE, (*Poësie dramatiq.*) ce que les Latins nomment *titre*, *titulus*, les Grecs l'appellent *διδασκαλία*, enseignement, instruction. C'étoit autrefois la coutume de mettre des titres ou instructions à la tête des pieces de théâtre; & cet usage apprenoit aux lecteurs dans quel tems, dans quelle occasion, & sous quels magistrats ces pieces avoient été jouées. Cependant on ne mettoit de titres qu'aux pieces qui avoient été jouées pour célébrer quelque grande fête, comme la fête de Cérès, celle de Cybèle, ou celle de Bacchus, &c. La raison de cela, est qu'il n'y avoit que ces pieces qui fussent jouées par l'ordre des magistrats. Mais il ne nous reste point de titre entier d'aucune piece greque ou latine, non pas même de celles de Térence; car on n'y trouve point le prix, c'est-à-dire l'argent que les édiles avoient payé à Térence pour chacune de ces pieces: & c'est ce qu'on avoit grand soin d'y mettre.

On pouffoit même, dans la Grece, cette exactitude si loin, qu'on y marquoit les honneurs qu'on avoit faits au poëte, les bandelettes dont on l'avoit décoré, & les fleurs qu'on avoit semées sur ses pas. Mais cela ne se pratiquoit qu'en Grece, où la comédie étoit un art honnête & fort considéré; au lieu qu'à Rome ce n'étoit pas tout-à-fait la même chose.

Il ne nous reste plus qu'à donner un exemple d'un des titres latins, mais tronqué; c'est celui de l'*Andrienne*, la premiere comédie de Térence.

*Titulus, seu didascalía.*

*Aëta ludis Megalensibus, C. M. Fulvio & M. Glabrio adilibus curulibus; egerunt L. Ambivius Turpio, L. Atilius Prænestinus. Modos fecit Flaccus Claudii, tibius paribus dextris & sinistris, & est tota græca. Edita M. Marcello. C. Sulpicio Coss.*

« Titre, ou la didascalie.

« Cette piece fut jouée pendant la fête de Cybèle, sous les édiles curules Marcus Fulvius & Marcus Glabrio, par la troupe de Lucius Ambivius Turpio & de Lucius Atilius de Preneste. Flaccus affranchi de Claudius fit la musique, où il employa les flûtes égales, droites & gauches. Elle est toute

Tome XVI.

» greque. Elle fut représentée sous le consulat de M. Marcellus & de C. Sulpicius. (D. J.)

TITRE, *terme d'Imprimeur*; c'est un petit trait qu'on met sur une lettre pour marquer quelque abreviation. (D. J.)

TITRE, *terme de manufacture*; c'est la même que la marque que tout ouvrier est tenu de mettre au chef de chaque piece de sa fabrique. (D. J.)

TITRE, *à la Monnoie*; on appelle ainsi en fait d'or & d'argent le degré de finesse & de bonté de ces métaux. Ce titre varie selon les degrés de la pureté du métal, il appartient aux souverains de fixer les especes d'or & d'argent.

Les souverains ordonnent sagement aux orfèvres & aux autres ouvriers tant en or qu'en argent, de ne donner que de l'or à 24 carats, & de l'argent du titre de 12 deniers: le but de cette précaution est d'empêcher les ouvriers d'employer les monnoies courantes à la fabrique des ouvrages de leurs professions; la perte qu'ils souffriroient en convertissant des matieres de moindres titres en des ouvrages de pur or, ou d'argent fin, a paru le plus sûr moyen pour leur éviter une tentation qui auroit été capable de ruiner le commerce par la rareté des especes: mais en prescrivant des lois sévères aux orfèvres pour les obliger à donner du fin, & aux monnoyeurs, pour les engager après l'affinage, & la fabrique d'une quantité de matieres, de rendre tant d'especes de tel poids & de tel titre; on a remarqué qu'il étoit presque impossible aux ouvriers d'atteindre, sans perte de leur part, au point prescrit par les lois. Il y a toujours quelques déchets dans les opérations, quelque perte de fin parmi l'alliage ou les scories qui demeurent; on a cru qu'il étoit juste d'avoir quelque indulgence à cet égard, & de regarder le titre & le poids comme suffisamment fourni, lorsqu'ils en approchent de fort près; & afin qu'on sût à quoi s'en tenir, les lois ont réglé jusqu'où cette tolérance seroit portée.

Par exemple, un batteur d'or qui fournit de l'argent au titre de 11 deniers 18 grains, est censé avoir fourni du fin, de l'argent d'aloi, quoiqu'il s'en faille 6 grains qu'il ne soit au titre de 12 deniers; & qu'ainsi cet argent contienne 6 grains d'alliage: cette indulgence est ce qu'on appelle *remede*, c'est-à-dire *moyen*, pour ne point faire supporter à l'ouvrier des déchets inévitables.

Il y a deux sortes de remedes, celui qu'on accorde sur le titre, & celui qu'on accorde sur le poids. Le premier se nomme *remede d'aloi*; l'autre *remede de poids*. Il y a pareillement *soiblage d'aloi* & *soiblage de poids*. C'est une diminution du titre ou du poids au-dessous du remede; ou de l'indulgence accordée par les lois; c'est une contravention punissable. Quand l'or & l'argent sont considérablement au-dessous du titre prescrit par les lois, c'est de l'or bas & de bas argent; quand l'or est au-dessous de dix-sept carats, on le nomme encore *tenans or*, s'il tire sur le rouge, & *argent tenans or*, s'il tire sur le blanc; quand l'or est au-dessous de douze carats, & l'argent au-dessous de six deniers, c'est-à-dire, que l'or contient douze parties d'alliage avec douze de sa matiere, & que l'argent contient six parties ou plus de matieres étrangères avec six d'argent véritable, ces métaux s'appellent *allion*, nom qu'on donne aussi à la monnoie de cuivre mêlée d'un peu d'argent, & à toutes les monnoies, même de bon titre & de bon alloi, mais dont le cours est défendu pour leur substituer une nouvelle fonte.

TITRE, *terme de Chasse*; c'est un lieu ou un relais, où l'on pose les chiens, afin que quand la bête passera, ils la courent à-propos; ainsi mettre les chiens en bon titre, c'est les bien poster. (D. J.)

TITRE-PLANCHE, f. m. *terme de Libraire*; c'est



le nom qu'on donne au titre d'un livre, lorsqu'il est gravé en taille-douce avec des ornemens historiques, & qui ont rapport à la matière de l'ouvrage.

**TISCHEN**, (*Geog. mod.*) petite ville de Bohême, dans la Moravie, près de Stramberg, vers les frontières de la Silésie.

**TITTHENIDIES**, s. f. pl. (*Ant. græq.*) fête des Lacédémoniens, dans laquelle les nourrices portoient les enfans mâles dans le temple de Diane Corythallienne; & pendant qu'on immoloit à la déesse de petits cochons pour la santé de ces enfans, les nourrices dansoient. Ce mot vient de *τιθη*, nourrice. (*D. J.*)

**TITTLISBERG**, (*Geog. mod.*) montagne de Suisse, dans le canton d'Underwald; c'est une des plus hautes de la Suisse, & son sommet est toujours couvert de neige.

**TITUBCIA**, (*Geog. anc.*) ville de l'Espagne taragonoise. Ptolomée, t. II. c. vj, la donne aux Carpétains. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Xétafe, & d'autres Bayonne. (*D. J.*)

**TITUBATION**, s. f. (*Astrologie.*) voyez TRÉPI-DATION.

**TITULAIRE**, (*Jurisprud.*) est celui sur la tête duquel est le titre d'un office ou d'un bénéfice.

Le titulaire d'un office est celui qui est pourvu dudit office; le propriétaire est quelquefois autre que le titulaire. Voyez OFFICE.

En fait de bénéfice le titulaire est celui qui est pourvu du bénéfice en titre, à la différence de celui qui n'en jouit qu'en commende qu'on appelle abbé ou prieur commendataire, selon la qualité du bénéfice. Voyez les mots COMMENDE & BÉNÉFICE. (*A.*)

**TITULAIRE**, se dit, dans l'écriture, de la grosse bâtarde & de la grosse ronde, qui servent de titre dans tous ouvrages d'écriture. Voyez la volume des Planches de l'écriture.

**TITYRES**, s. m. pl. (*Ant. rom.*) Strabon & d'autres auteurs admettent des tityres dans la troupe bacchique: ils avoient tout-à-fait la figure humaine; des peaux de bêtes leur couvroient une petite partie du corps. On les représentoit dans l'attitude des gens qui dansent en jouant de la flûte: quelquefois ils jouoient en même tems de deux flûtes, & frapportoient des piés sur un autre instrument appelé *scabilla* ou *crupæia*. Virgile & Théocorte employent le nom de tityres dans leurs bucoliques, & se donnent à des bergers, qui jouissant d'un grand loisir, s'amuse à jouer de la flûte en gardant leurs troupeaux. (*D. J.*)

**TITYRUS**, (*Geog. anc.*) montagne de l'île de Crète, dans la Cydonie, qui étoit une contrée, ou une plage dans la partie occidentale de l'île, & qui prenoit son nom de la ville de Cydonia. Il y avoit sur cette montagne un temple nommé *Didynamum Templum*. (*D. J.*)

**TITYUS**, (*Mythol.*) fils de la terre, dont le corps étendu couvroit neuf arpens: ainsi parle la fable. Tityus étoit, selon Strabon, un tyran de Panope, ville de Phocide, qui pour ses violences, s'attira l'indignation du peuple. Il étoit fils de la Terre, parce que son nom signifie *terre* ou *boue*. Il couvroit neuf arpens, ce que les Panopéens, selon Pausanias, entendent de la grandeur du champ où est la sépulture, & non de la grandeur de sa taille.

Homère prétend que ce tyran ayant eu l'insolence de vouloir attenter à l'honneur de Latone lorsqu'elle traversoit les délicieuses campagnes de Panope pour aller à Pytho, il fut tué par Apollon à coups de fleches, & précipité dans les enfers. Là, un insatiable vautour attaché sur sa poitrine, lui dévore le foie & les entrailles, qu'il déchire sans cesse, & qui renaissent éternellement pour son supplice.

*Rostroque immanis vulnus adunca,*

*Immortale jecur tundens, facundaque pœnis  
Viscera, rimaturque epulis, habitaque sub alio  
Pœlore, nec fibris requies datur ulla renatis.*

*Eneid. l. VI. v. 597.*

Cette fiction, dit Lucrece, nous peint les tourmens que causent les passions, qui, suivant les anciens, avoient leur siege dans le foie: « le véritable Titye » est celui dont le cœur est déchiré par l'amour, qui est dévoré par de cuisantes inquiétudes, & travaillé par des soucis cruels.

*At Tityus nobis hic est, in amora jacentem  
Quem volucres lacerant, atque exest anxius angor,  
Aut alia quævis scindunt torpedine curæ.*

Il est singulier qu'après avoir représenté Tityus, comme un de ces fameux criminels du tartare, je doive ajouter que ce Tityus avoit cependant des autels dans l'île d'Eubée, & un temple où il recevoit des honneurs religieux; c'est Strabon qui nous le dit. (*D. J.*)

**TIVICA**, (*Geogr. mod.*) bourg que les géographes qualifient de petite ville d'Espagne en Catalogne, & dans la viguerie de Tarragone.

**TIVOL, LE**, (*Geog. mod.*) ou la *Tive*, riviere de l'Ecosse méridionale, dans la province de Tiviodale qu'elle traverse, & se jette dans la Twede. (*D. J.*)

**TIVIODALE**, (*Geog. mod.*) province de l'Ecosse méridionale, le long de la riviere de Tiviot, dont elle emprunte le nom. Elle est bornée au nord par la province de Merch, au levant par celle de Liddefdale, & au couchant par celle de Northumberland. Elle est fertile en blé & en pâturage; sa longueur est d'environ trente milles, & sa largeur moyenne de douze. (*D. J.*)

**TIVOLI, PIERRE DE**, (*Hist. nat.*) en italien *teverino*. C'est le nom qu'on donne à une pierre qui se trouve aux environs de Tivoli; elle est d'une couleur de cendres mêlée de verdâtre, poreuse & remplie de taches brunes & de mica. Ce qui n'empêche point qu'elle ne fasse feu lorsqu'on la frappe avec de l'acier. M. d'Acosta met cette pierre parmi les grais, mais M. de la Condamine la regarde comme de la lave produite par des embrasemens de volcans. Les Italiens l'appellent aussi *pietra tiburtina di Roma*, ou *il piperino di Roma*. Voyez l'article LAVE.

**TIVOLI**, (*Geog. mod.*) en latin *Tibur*; ville d'Italie, dans la campagne de Rome, sur le sommet aplati d'une montagne, à douze milles au nord-est de Frascati, à égale distance au nord-ouest de Palestrine, & à seize milles au nord-est de Rome, proche la riviere de Teverone.

Tivoli est à présent une ville médiocre, mal peccée & mal payée. On y compte sept églises paroissiales, plusieurs couvens, un séminaire, une église de jésuites, & pour forteresse un donjon carré. L'évêché de cette ville est assez souvent occupé par des cardinaux, quoiqu'il ne vaille que deux mille écus romains de revenu. *Longitude 30. 35. latitude 41. 54.*

La cascade de Tivoli attire les regards des étrangers curieux. C'est une chute précipitée de la riviere appelée autrefois l'*Anio*, & à présent *Teverone*, dont le lit, d'une largeur assez médiocre, se retrécit en cet endroit de manière qu'il n'a qu'environ 40 à 45 piés de large.

L'eau de ce fleuve est claire, quand il ne pleut point; mais pour peu qu'il tombe de la pluie, elle se charge de beaucoup de limon, qui la trouble & l'épaissit. La premiere cascade est environ dix toises au-dessus du pont; elle peut avoir 140 à 150 piés de hauteur.

Le rocher qui sert de lit à la riviere, & dont elle tombe en nappe, est coupé à plomb comme un mur,

& les rochers sur lesquels elle se précipite, sont fort inégaux, divisés en plusieurs pointes qui laissent entr'elles des vuides, & comme des chemins tortus fort en pente, où l'eau convertie en écume, court avec rapidité. Il y a une autre cascade au-dessous du pont moins considérable que la première, & une troisième encore plus petite; la rivière semble se cacher tout-à-fait sous terre entre la seconde & la troisième chute. On observe à la cascade de *Tivoli*, que l'eau qui tombe de haut sur les corps inégaux, se partage comme une pluie déliée, sur laquelle le soleil dansant ses rayons, fait paroître les couleurs de l'arc-en-ciel à ceux qui sont dans une certaine situation, & à une certaine distance.

A demi-lieue de *Tivoli* est un petit lac fort profond, qui n'a que quatre à cinq cens pas de circuit, & dont l'eau est soufrée. Au milieu de ce lac, on voit quelques petites îles flottantes; toutes couvertes de roseaux. Ces îles flottantes viennent peut-être du limon rarifié par le soufre, qui surnageant & s'attachant à des herbages qui s'amassent dans ce marais, se grossit peu-à-peu de semblables matières; de sorte que ces îles étant composées d'une terre poreuse & mêlée de soufre, cette terre se soutient de cette manière, & produit des joncs de même que les autres terres marécageuses.

Mais les antiquités de *Tivoli* sont encore plus dignes de remarque. Cette ville, plus ancienne que Rome, étoit autrefois célèbre par ses richesses, les forces, & son commerce. Camille la soumit aux Romains l'an 403 de Rome. Sa situation qui lui donne un air frais, sa vue qui est la plus belle du monde; enfin son terroir qui produit des vins excellents & des fruits délicieux; tout cela, dis-je, engagea les Romains d'y bâtir des maisons de plaisance, entre lesquelles la plus fameuse étoit celle de l'empereur Adrien. Voyez *VILLA Hadriani*. On a trouvé dans la place de *Tivoli*, entr'autres antiquités, deux belles statues d'un marbre granit choisi & rougeâtre, moucheté de grosses taches noires. Ces deux statues représentent la déesse Isis; & vraisemblablement l'empereur Adrien les avoit tirées d'Egypte pour orner sa maison de plaisance.

En approchant de la ville, on remarque le *Pont-Lucano*, quelques inscriptions de Plautius Sylvanus, consul romain, l'un des sept intendans du banquet des dieux, & à qui le sénat avoit accordé le triomphe pour les belles actions qu'il avoit faites dans l'illyrie.

On trouve sur le chemin de *Tivoli*, entre les oliviers, plusieurs entrées de canaux, dont la montagne avoit été percée avec un travail inoui, pour porter aux maisons l'eau de fontaine qu'on tiroit de Subiaco; il y a des canaux creusés dans la montagne, qui ont près de cinq piés de hauteur, sur trois de largeur.

Totila, roi des Goths en Italie, ayant dévoté les armées des Romains, livra la ville de Rome au pillage, & fit passer au fil de l'épée les habitans de *Tivoli*, l'an 545 de J. C. au rapport de Procope. Les guerres des Allemands désolèrent aussi cette ville; mais Frédéric Barberousse en fit relever les murailles, & l'agrandit. Le pape Pie II. y bâtit la forteresse dont j'ai parlé, & dont l'entrée porte l'inscription suivante, faite par Jean-Antoine Campanus.

*Grata bonis, invisa malis, inimica superbis,  
Sum tibi Tibur, enim sic Pius instituit.*

Il ne faut pas s'étonner que tous les environs de *Tivoli* aient été décorés de maisons de plaisance, & qu'ils aient fait les délices de Rome chrétienne, comme ils firent autrefois celles de Rome payenne. Il est peu de lieu où l'on ait de meilleurs matériaux pour bâtir; la pierre travertine ou le travertin, & la pouffolane abondent dans le voisinage; la terre y est

*Tome XVI.*

propre à faire des briques; le mortier de pouffolane, & la chaux de travertin, & des cailloux du Tevere, est admirable. On sait que dans le seizième siècle le cardinal Hippolite d'Est choisit *Tivoli* pour y élever un magnifique palais & des jardins somptueux; dont Hubert Folietta donna lui-même une description poétique & intéressante. On peut aussi voir l'itinéraire d'Italie de Jérôme Campagniani.

Cette ville a donné la naissance à *Nonius Marcellus*, grammairien connu par un traité de la propriété du discours, de *proprietas sermonum*, dans lequel il rapporte divers fragmens des anciens auteurs, que l'on ne trouve point ailleurs. La meilleure édition de cet ouvrage a été faite à Paris en 1614, avec des notes. (D. J.)

*TIVOLI-VECCHIO*, (Géog. mod.) lieu d'Italie, sur le chemin de *Tivoli* à *Frescati*; ce sont les masures de *Villa Hadriani*, c'est-à-dire de la maison de plaisance de l'empereur Hadrien, que les paysans du pays appellent *Tivoli-vecchio*. Voyez *VILLA HADRIANI*. (D. J.)

## T L

*TLACAXIPEVALTZILT*, f. m. (Calend. des Mexicains.) nom du premier des dix-huit mois des Mexicains; il commence le 16 Février, & n'est que de vingt jours, comme tous les autres mois. (D. J.)

*TLACHTLI*, f. m. (Hist. mod.) espèce de jeu d'adresse, assez semblable au jeu de la paume, qui étoit fort en usage chez les Mexicains lorsque les Espagnols en firent la conquête. Les balles ou pelottes dont ils se servoient pour ce jeu étoient faites d'une espèce de gomme qui se durcissoit très-promptement (peut-être étoit-ce celle qui est connue sous le nom de *gommeastique*); on pouffoit cette pelotte vers un mur, c'étoit l'affaire des adversaires d'empêcher qu'elle n'y touchât. On ne pouffoit ou ne repouffoit la pelotte qu'avec les hanches ou avec les fesses, qui pour cet effet étoient garnies d'un cuir fortement tendu. Dans les murailles on assujétissoit des pierres qui avoient la forme d'une meule; & qui étoient percées dans le milieu, d'un trou qui n'avoit que le diamètre pour recevoir la pelotte; celui qui avoit l'adresse de l'y faire entrer gagnoit la partie & étoit le maître des habits de tous les autres joueurs. Ces tripots étoient aussi respectés que des temples; aussi y plaçoit-on deux idoles ou dieux tutélaires, auxquels on étoit obligé de faire des offrandes.

*TLAHUILLOCAN*, f. m. (Hist. nat. Botan.) grand arbre du Mexique, dont le tronc est uni, d'un rouge éclatant, & d'une odeur très-pénétrante; les feuilles ressemblent à celles d'un olivier, & sont disposées en forme de croix; cet arbre fournit une résine.

*TLALAMATL* ou *TLACIMATL*, f. m. (Hist. nat. Bot.) plante de la nouvelle Espagne, que les habitans du Mechoacan nomment *yuriniitiquaram*, & les Espagnols *herba de Jean l'insane*; les feuilles sont rondes, disposées de trois en trois, & semblables à la nummulaire: sa tige est purpurine & rampante; ses fleurs sont rougeâtres & en forme d'épis; sa semence petite & ronde. Sa racine longue, mince, & fibreuse; on dit qu'elle est astringente; qu'elle guérit toutes sortes de plaies; qu'elle mûrit les tumeurs; qu'elle soulage les douleurs causées par les maux vénériens; qu'elle appaise les inflammations des yeux; & enfin qu'elle tue la vermine.

*TLANHQUACHUL*, f. m. (Hist. nat. Ornithol. exot.) nom d'un oiseau du Brésil, à long cou & à bec fait en dos de cueiller; il est de la nature du héron, d'un caractère vorace, mangeant le poisson vivant, & le refusant quand il est mort; tout son plumage

Z z ij

est d'un rouge éclatant, avec un collier noir qui entoure toute la partie supérieure de son cou; il est fort commun sur le rivage de la mer & des rivières. (D. J.)

**TLANTLAQUACUITLAPILLE**, f. m. (Hist. nat. Bot.) c'est le nom sous lequel les Mexicains désignent la plante plus connue en Europe sous le nom de *mechoacan*. Voyez cet article.

**TLAPALETZPATLI**, f. m. (Hist. nat. Bot.) grand arbrisseau du Mexique, qui quelquefois devient de la grosseur & de la grandeur d'un arbre entier. Ses feuilles ressemblent à celles des pois; ses fleurs sont d'un blanc sale & disposées en épis; son bois teint l'eau d'une couleur bleue; on lui attribue des vertus merveilleuses contre les maux des reins, la gravelle & la pierre: macéré dans l'eau, ce bois perd au bout de quinze jours toutes ses vertus: c'est, dit-on, le même bois qui est connu sous le nom de *bois néphrétique*.

**TLAQUATZIN**, f. m. (Hist. nat. Zoolog. exot.) espèce de gros écureuil de la nouvelle Espagne; il a le museau long & menu, la tête petite, de petits yeux noirs, le poil long, blanchâtre & noir au bout; sa queue est longue d'environ deux palmes; il s'en sert ordinairement pour se suspendre aux arbres, où il grimpe avec une extrême vitesse: ce n'est-là qu'une description de voyageur. D'autres écrivains prétendent que le *tlauatzin* est le nom que les Américains donnent à l'oppossum; enfin Hermandès nomme le *cuonda tlaquatzin épineux*; c'est une espèce de porc-épic du Brésil. (D. J.)

**TLASCALA ou TLAXCALLAN**, (Géog. mod.) gouvernement de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, & dans l'audience de Mexico. Ce gouvernement s'étend d'une mer à l'autre: il est borné au nord par le golfe du Mexique, au midi par la mer du sud, & au couchant par le gouvernement de Mexico: sa ville principale lui donne son nom. (D. J.)

**TLASCALA ou TLAXCALLAN**, (Géog. mod.) ville de l'Amérique, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de ce nom, dont elle est la capitale, sur le bord d'une rivière; sous Montezuma cette ville étoit magnifique, & formoit une république considérable. Elle n'est plus à présent que le siège d'un juge nommé *alcad-major*; son évêché a été transféré à Puebla-de-los-Angelos: les habitans sont des Espagnols & des Indiens mêlés ensemble, les premiers riches & les derniers très-pauvres. Latit. 19. 38. (D. J.)

**TLAYOTIC**, f. m. (Hist. nat.) nom que les habitans de la nouvelle Espagne donnent à une pierre de leur pays, & qu'ils estiment souveraine contre la colique; c'est une espèce de jaspe verd, approchant en nature de la pierre néphrétique. (D. J.)

**TLÉON**, f. m. (Ophiol. exot.) c'est le nom qu'on donne à une espèce de serpent du Brésil, grand à-peu-près comme la vipère; il est couvert d'écaillés blanches, noires, jaunes; il habite sur les montagnes. Sa morsure est mortelle, si l'on n'y apporte du secours: les remèdes qu'on y fait sont les mêmes dont on se sert pour la morsure de la vipère. (D. J.)

**TLÉPOLÉMIÉS**, f. f. (Aniq. grecq.) après que Tlépoleme eut été tué à la guerre de Troie, on rapporta ses cendres dans l'île de Rhodes, & on institua en son honneur des sacrifices & des jeux, qui de son nom s'appellèrent *tlepolemia*; la couronne du vainqueur étoit de papier blanc. La plupart des contrées ou des villes de la Grèce, avoient de ces sortes de jeux, qui prenoient ordinairement leur dénomination du dieu, du héros, ou du lieu, *junonia* à Argos, *herculeia* à Thèbes, &c. (D. J.)

**TLEQUECHOLTOTL**, (Ornithol. exot.) nom d'un oiseau du Mexique, du genre des pies, &

qui porte sur la tête une belle crête de plumes rouges. (D. J.)

**TLILAYTIC** (Hist. nat. Minéral.) nom que les Mexicains donnent à une espèce de jaspe d'une couleur obscure: ils sont persuadés qu'en appliquant cette pierre sur le nombril, elle dissipe les coliques les plus douloureuses.

**TLOS**, (Géog. anc.) nom d'une ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, au voisinage du mont Cragas, selon Ptolomé, & d'une ville de Pisidie, selon Etienne le géographe. (D. J.)

## T M

**TMARUS**, (Géog. anc.) montagne de l'Épire, dans la Thesprotie. Strabon, liv. VII. p. 328. qui dit qu'on la nommoit aussi *Tomarus*, met un temple au pied de cette montagne. Plin & Solin écrivent pareillement *Tomarus*. C'est du nom de cette montagne que Jupiter est surnommé *Tmarion*, par Hésiché.

Les cent fontaines qui naissent au pied du mont *Tmarus*, sont célébrées par Théopompe. (D. J.)

**TMESCHEDE**, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, dans le comté d'Arusperg, qui appartient aux archevêques de Cologne: elle est sur la rivière de Ruer, à deux lieues de la ville d'Arnsperg.

**TMESE**, f. f. (Gramm.) c'est une véritable figure de diction, comptée par les grammairiens dans les espèces de l'hyperbate. Cette figure a lieu lorsque l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, & que l'on insère entre deux un autre mot; comme *septem subjecta trioni*, Virg. pour *subjecta septentrioni*. Voyez HYPERBATE.

**TMOLUS**, (Géog. anc.) montagne de l'Asie mineure, dans la Phrygie, & sur un des côtés de laquelle étoit bâtie la ville de Sardis. Homère, *Catal.* v. 373. dit que les Méoniens étoient nés au pied du *Tmolus*:

*Qui aut Meonas adduxerunt sub Tmolo natos.*

Denis le Périégète, v. 830. donne au *Tmolus* l'épithète de *ventosus*. D'autres ont vanté cette montagne comme un excellent vignoble. Virgile, *Georg.* l. II. v. 97. dit:

*Sunt etiam Amminea vites, firmissima vina,  
Tmolus & adfurgit quibus & rex ipse Phanaus.*

Et Ovide, *Metam.* l. VI. v. 15. s'exprime ainsi:

*Deseruere sibi nympha vineta Timoli.*

Ovide n'est pas le seul qui ait dit *Timolus* pour *Tmolus*. Plin, l. V. c. xxix. nous apprend que c'étoit le nom ancien de cette montagne, qui antea *Timolus appellabatur*. Son sommet, selon le même auteur, l. VII. c. lxxvij. se nommoit *Tempsis*.

Galien fait de *Tmolus* une montagne de Cilicie, & parle du vin *tmolite*, ainsi appelé de la montagne qui le produisoit. C'est toujours du même *Tmolus* dont il est question; il pouvoit être placé dans la Cilicie, parce qu'on voit dans Strabon que les Ciliciens habiterent autrefois dans le quartier où est le mont *Tmolus*. Le fleuve Pactole avoit sa source dans cette montagne.

Les Turcs la nomment *Bozdog*, c'est-à-dire, *montagne de jais*. Il y avoit au pied de cette montagne une ville nommée *Tmolus*, qui fut renversée par le tremblement de terre, ainsi que celles d'Ephèse, de Philadelphie & de Temnus, la cinquième année de Tibère; mais ce prince les fit rebâtir, comme on le voit par la base de la statue colossale de cet empereur à Pouzzol. (D. J.)

## T O

**TOAM**, (Géog. mod.) *Tuam*, & *Towmond*, sur



trois ville, maintenant simple bourg d'Irlande au comté de Galloway, dans la province de Connaught, dont elle a été la capitale, en sorte qu'il y a un archevêque qui y réside encore. *Longit. 8. 50. latit. 53. 25.*

**TOBI, ou TARANOO, f. m. (Hist. nat. Botan.)** c'est une plante du Japon, qui par l'épaisseur de ses feuilles & par ses branches terminées en épis de fleurs, & appliquées contre la tige, ressemble, suivant la signification de son nom, à une queue de dragon. Ses feuilles sont étroites, inégalement dentelées. Ses fleurs sont d'un bleu clair, en forme de tuyau, & partagées en quatre levres. *Voyez Kempfer.*

**TOBIE, LIVRE DE, (Critiq. sacrée.)** ce livre de l'Écriture que le concile de Trente a déclaré canonique, finit à la destruction de Ninive. Il fut d'abord écrit en chaldaique par quelque juif de Babylone. C'étoit originairement, selon les apparences, un extrait des mémoires de la famille qu'il concerne, commencé par Tobie lui-même, continué par son fils, mis ensuite par l'auteur chaldéen dans la forme que nous l'avons maintenant.

S. Jérôme le traduisit du chaldaique en latin, & sa version est celle de l'édition vulgate de la bible. Mais il y en a une version grecque qui est beaucoup plus ancienne; car nous voyons que Polycarpe, Clément d'Alexandrie & d'autres peres plus anciens que S. Jérôme s'en sont servis. C'est sur celle-ci qu'a été faite la version syriaque, aussi-bien que l'angloise. L'original chaldaique ne subsiste plus. A l'égard des versions hébraïques de ce livre, elles sont, aussi-bien que celle de Judith, d'une composition moderne.

Comme il est plus facile d'établir la chronologie de ce livre, que celui de Judith, il n'a pas essuyé autant de contradictions de la part des savans. Les Juifs & les Chrétiens généralement le regardent comme une véritable histoire, à la réserve de certaines circonstances qui sont évidemment fabuleuses. Telles sont cet ange qui accompagne Tobie dans un long voyage sous la figure d'Azaria, l'histoire de la fille de Raguel, l'expulsion du démon par la fumée du cœur & du foie d'un poisson, & la guérison de l'aveuglement de Tobie par le fiel du même poisson; ce sont-là autant de choses qu'on ne peut recevoir sans une extrême crédulité. Elles ressemblent plus aux fictions d'Homère qu'à des histoires sacrées, & forment par-là contre ce livre un préjugé où celui de Judith n'est point exposé.

Tel qu'il est pourtant, il peut servir à nous présenter les devoirs de la charité & de la patience, dans l'exemple de Tobie, toujours empressé à secourir ses freres affligés; & soutenant avec une pieuse résignation son esclavage, sa pauvreté, la perte de sa vue, aussi long-tems qu'il plaît à Dieu de le mettre à ces épreuves.

Les versions latines & grecques dont j'ai déjà parlé, diffèrent en plusieurs choses, chacune rapportant des circonstances qui ne se trouvent pas dans l'autre. Mais la version latine doit céder à la grecque, car S. Jérôme, avant qu'il entendit la langue chaldaique, composa sa version par le secours d'un juif, mettant en latin ce que le juif lui dictoit en hébreu, d'après l'original chaldaique; & de cette manière il acheva cet ouvrage en un seul jour, comme il nous l'apprend lui-même. Une besogne faite si à la hâte & de cette manière, ne peut qu'être pleine de méprises & d'inexactitudes. Il n'en est pas de même de la version du livre de Judith. Il la fit dans un tems où par son application à l'étude des langues orientales, il s'étoit rendu aussi habile dans le chaldaique qu'il l'étoit déjà en hébreu; il la composa d'ailleurs avec beaucoup de soin, comparant exactement les divers exemplaires, & ne faisant usage que de ceux qui lui paroïssent les meilleurs. Ainsi la version que ce pere a faite de

ce livre, a un avantage sur la grecque à laquelle l'auteur ne peut prétendre.

Si S. Jérôme a fait sa version de Tobie sur un bon exemplaire, & s'il ne s'est point mépris lui-même en la traduisant, toute l'autorité du livre est détruite par un seul endroit de sa version; c'est le v. 7. du ch. xv. où il est parlé du temple de Jérusalem comme déjà brûlé & détruit: circonstance qui rend cette histoire absolument incompatible avec le tems où on la place. La version grecque ne donne point lieu à cette objection. Elle ne parle de cette destruction que par voie de prédiction, comme d'un événement futur, & non historiquement comme d'une chose déjà arrivée, comme fait S. Jérôme. Malgré cela l'Église de Rome n'a pas laissé de canoniser la version de ce pere. Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, c'est que si le fonds de l'histoire de Tobie est véritable, l'auteur du livre y a mêlé plusieurs fictions qui la décreditent. (D. J.)

**TOBIRA, f. m. (Hist. nat. Botan.)** grand arbrisseau du Japon, qui ressemble par sa forme au cerisier, & sa fleur à celle de l'oranger, avec l'odeur de celle du *sagapenum*. Ses branches sont longues & partagées dans un même endroit en plusieurs rameaux; son bois est mou, sa moëlle grosse; son écorce raboteuse, d'un verd brun, grasse, se séparant aisément, & donnant une résine blanche & tenace. Ses feuilles dont le pédicule est court, sont disposées en rond autour des petites branches; elles sont longues de deux ou trois pouces, fermes, grasses, étroites par le bas, rondes ou ovales à l'extrémité, sans découpe, & d'un verd foncé par-dessus. Ses fleurs, dont le pédicule a près d'un pouce de long, sont ramassées en bouquets à l'extrémité des rameaux, & font paroître l'arbre au mois de Mai, comme couvert de neige. Elles sont à cinq pétales, semblables en figure & en grandeur à celles d'un oranger, & d'une odeur très-agréable; elles ont cinq étamines de même couleur que la fleur, mais rouffes à leur pointe qui est assez longue, & un pistil court. Ses fruits sont parfaitement ronds, plus gros qu'une cerise; rouges, marqués de trois sillons, qui en automne deviennent autant de fentes profondes, couvertes d'une peau forte & grasse; ses semences au nombre de trois sont rouffes, à plusieurs angles, & leur substance intérieure est blanche, dure & d'une odeur très-fétide.

**TOBIUS, (Géog. anc.)** fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, l. II. c. iij. marque son embouchure sur la côte occidentale, entre le promontoire Octapitarum, & l'embouchure du fleuve Ratoistathylus. Le nom moderne est le *Toweg*, selon Cambden.

**TOBOL, (Géogr. mod.)** *Tobolsca, Tobolski*, ville considérable de l'empire russe, capitale de la Sibérie, à environ 400 lieues au levant de Petersbourg, & à 160 au midi de Peresow. Elle est située d'un côté sur la rive droite de la grande riviere nommée *Iris*, qui se jette dans l'Obi, & de l'autre côté sur celle de *Tobol*, qui lui donne son nom. Elle est habitée par des tartares grecs & mahométans, & par des russes. C'est la résidence d'un vice-roi, ou gouverneur général, nommé par la cour de Russie, dont la juridiction a une très-grande étendue, & le magasin des tributs en pelletteries que tout le pays paye à la Russie. Cette ville a un archevêque dont la juridiction spirituelle s'étend sur toute la Sibérie.

Les effets du vent du nord sont si terribles en Sibérie, qu'à *Tobol*, lorsque ce vent a soufflé trois jours de suite, on voit les oiseaux tomber morts. Au bout de trois jours, le vent tourne ordinairement au sud; mais comme ce n'est qu'un reflux de l'air glacé de la nouvelle Zemble, que repousse le sommet du Poïas-Semnoi, il est aussi froid que le vent du nord même. *Long. de Tobol, 50. lat. 57. 40. (D. J.)*

**TOBOL**, *le*, (*Géog. mod.*) grande rivière de l'empire russe en Sibérie. Elle a sa source dans les montagnes qui confinent à la Sibérie & à la grande Tartarie, reçoit dans son cours plusieurs rivières, & va se perdre dans l'*Irtis*, près de *Tobol* ou *Tobolska*, qu'elle arrose d'un côté.

**TOBRUS**, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre. Elle est marquée par Ptolomée, *liv. IV. c. 3.* au nombre des villes qui sont entre Thabraca & le fleuve Bagradas.

**TOBULBA**, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, au royaume de Tunis, sur la côte, à quatre lieues de Monefter. Marmol, *descript. d'Afrique, tome II. c. xxvij.* en parle ainsi: *Tobulba* est une ville bâtie par les Romains. Elle étoit autrefois riche & fort peuplée, parce qu'elle avoit un grand territoire couvert d'oliviers. Elle a suivi la fortune de Suze, de Monefter, & d'Africa, & elle a été à la fin si fort incommodée des guerres & des courses des Arabes, qu'elle s'est toute dépeuplée. Aujourd'hui ceux qui y demeurent reçoivent les étrangers qui y arrivent, & leur donnent dans un grand logis tout ce qui leur est nécessaire. Par-là ils se mettent à l'abri des insultes des Arabes, des Tunisiens & des Turcs, parce qu'ils les reçoivent bien, & les traitent tous également. Ptolomée marque cette ville sous le nom d'*Aphrodise* à 36 degrés, 15 minutes de longitude, & à 32 degrés 40 minutes de latitude. (*D. J.*)

**TOC**, *s. m.* (*Jeu du*) on l'appelle ainsi parce que le seul but des joueurs est de toucher & de battre son adversaire, ou de gagner une partie double ou simple par un jan ou par un plain. Ce jeu se règle comme le trictrac, c'est-à-dire qu'il faut pour y jouer un trictrac garni de quinze dames de chaque couleur, de deux cornets, de deux dez & de deux fichets pour marquer les trous ou parties. Il faut placer les dames de même qu'au trictrac, les empilant toutes sur la première lame de la première table, pour les mener ensuite dans la seconde, & y faire son plain; il faut nommer le plus gros nombre de dez le premier, comme au trictrac. Les doublets ne s'y jouent aussi qu'une fois. Au *jeu du toc* l'on ne marque pas des points comme au jeu du trictrac, au lieu de points on marque un trou ou deux, selon le nombre que l'on fait. Ce jeu se joue en plusieurs trous; il est au choix des joueurs d'en fixer le nombre, & même l'on peut jouer au premier trou. Par exemple, j'ai mon petit jan fait à la réserve d'une demi-case, & au premier coup je fais mon petit jan par un nombre simple; si c'étoit au trictrac je marquerois seulement quatre points, mais au *toc*, je marque le trou, & j'ai gagné la partie, parce qu'on a joué au premier trou. Si en commençant la partie on convient que le double ira, & de jouer au premier trou, alors si je remplis par deux moyens ou par un doublet, ou que je batte une dame par deux moyens ou par doublets, au lieu que je fasse quelque jan, ou rencontre du jeu de trictrac par doublet, comme si je battois le coin, ou que commençant la partie je fisse jan de deux tables par doublet, ou jan de mézées par doublet; en ce cas je gagnerois le double, & celui contre qui je gagnerois me payeroit le double de ce que nous aurions joué. Ainsi il faut bien remarquer que les mêmes jans & coups de trictrac se rencontrent dans ce jeu tant à profit qu'à perte pour celui qui les fait. Lorsque l'on joue à plusieurs trous, celui qui gagne un trou de son dé peut s'en aller de même qu'au trictrac.

**TOCAMBOA**, *s. m.* (*Hist. nat. Botan.*) fruit d'un arbre de l'île de Madagascar; il ressemble à une petite poire, & a la propriété de faire mourir les chiens.

**TOCANE**, *s. f.* (*Gramm. & Econ. russ.*) c'est le vin nouveau de Champagne, sur-tout d'Ay, qui se boit aussi-tôt qu'il est fait, & qui ne peut guère se

garder que six mois. La *tocane* est violente. L'abbé de Chaulieu en a fait le sujet d'un petit poème très-agréable.

**TOCAL**, ou **TOCCAL**, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie asiatique, dans l'Amasie, au pied d'une haute montagne, proche la rivière de Tosanlu, à 15 lieues au sud-est d'Amasie. Elle est bâtie en forme d'amphithéâtre; ses maisons sont à deux étages; les rues sont pavées, ce qui est rare dans le Levant. Chaque maison a sa fontaine: on compte dans *Tocat* vingt mille turcs, quatre mille arméniens, quatre cents grecs qui ont un archevêque, & trois cents juifs. C'est la résidence d'un vaivode, d'un *cadi* & d'un *aga*. Le commerce y consiste en soie, dont on fait beaucoup d'étoffes, en vaisselle de cuivre, en toiles peintes & en maroquins.

Il faut regarder *Tocat* comme le centre de l'Asie mineure. Les caravanes de Diarbequir y viennent en dix-huit jours; celles de *Tocat* à Sinope y mettent six jours. De *Tocat* à Pruse les caravanes emploient vingt jours; celles qui vont en droiture de *Tocat* à Smyrne, sans passer par Angora, ni par Pruse, sont vingt-sept jours en chemin avec des mulets, mais elles risquent d'être maltraitées par les voleurs.

*Tocat* dépend du gouvernement de Sivas, où il y a un *bacha* & un *janissaire aga*. Tous les grecs du pays prétendent que l'ancien nom de *Tocat* étoit *Eudoxia*, ou *Eutochia*. Ne seroit-ce point la ville d'*Eudoxiana* que Ptolomée marque dans la Galatie pontique? Paul Jove appelle *Tocat*, *Tabenda*, apparemment qu'il a cru que c'étoit la ville que cet ancien géographe appelle *Tebenda*. On trouveroit peut-être le véritable nom de *Tocat* sur quelques-unes des inscriptions qui sont, à ce qu'on dit, dans le château; mais les turcs n'en permettent pas aisément l'entrée.

Après la sanglante bataille d'Angora, où Bajazet fut fait prisonnier par Tamerlan, le sultan Mahomet I., qui étoit un des fils de Bajazet, passa à l'âge de 15 ans, le sabre à la main, avec le peu de troupes qu'il put ramasser, au travers des tartares qui occupoient tout le pays, & vint se retirer à *Tocat*, dont il jouissoit avant le malheur de son pere; ainsi cette ville se trouva la capitale de l'empire des Turcs; & Mahomet I. ayant défait son frere Musa, fit mettre dans la prison de *Tocat* Mahomet Bey & Jacob Bey, qui étoient engagés dans le parti de son frere. Il paroît par ce récit que cette ville ne tomba pas alors en la puissance de Tamerlan; mais ce fut sous Mahomet II. que Jusuf-Zez-Beg, général des troupes d'Uzum-Cassan, roi des Parthes, ravagea cette grande ville, & vint fondre sur la Caramanie. Sultan Mustapha, fils de Mahomet, le défît en 1473, & l'envoya prisonnier à son pere qui étoit à Constantinople.

La campagne de *Tocat* produit de fort belles plantes, & sur-tout des végétations de pierres qui sont d'une beauté surprenante. On trouve des merveilles en cassant des cailloux & des morceaux de roches creuses revêtues de cristallisations tout-à-fait ravissantes: il y en a qui sont semblables à l'écorce de citron confite; quelques-unes ressemblent si fort à la nacre de perle, qu'on les prendroit pour ces mêmes coquilles pétrifiées; il y en a de couleur d'or qui ne diffèrent que par leur dureté de la confiture que l'on fait avec de l'écorce d'orange coupée en filets.

M. de Tournefort remarque que la rivière qui passe à *Tocat* n'est pas l'*Iris* ou le *Casalmac*, comme les géographes, sans en excepter T. de Lisse, le supposent; mais que c'est le *Tosanlu* qui passe aussi à Néocésarée; & c'est sans doute le *Loup*, *Lupus*, dont Plinè a fait mention, & qui va se jeter dans l'*Iris*. Cette rivière fait de grands ravages dans le tems des pluies, & lorsque les neiges fondent. On assure qu'il y a trois rivières qui s'unissent vers Amasie; le *Couleifar-Son*, ou la rivière de Chonac, le *Tosanlu*, ou

la rivière de Tocat, & le Casalmac qui retient son nom. *Long. de Tocat, 53. 28. lat. 39. 32. (D. J.)*

TOCANHOHA, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un fruit de l'île de Madagascar qui donne la mort aux chiens. Il croît sur un arbre semblable à un poirier, dont le bois est extrêmement dur, massif, & susceptible du poliment. Ses feuilles sont de la longueur de celles d'un amandier, découpées de cinq ou six échancrures, à chacune desquelles il y a une fleur de la même forme & de la même couleur que celle du romarin, mais sans odeur. (*D. J.*)

TOCAYMA ou TOCAIMA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le port de la rivière Pâti, près de son confluent, avec celle de la Madelena. Le terroir de Tocayma abonde en pâturages & en fruits, comme figues, orangers, dattes, cannes de sucre; cependant les habitans vont presque nus par indigence. (*D. J.*)

TOCCATA, (*Musique italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espèce de fantaisie ou prélude de musique, qui se joue sur les instrumens à clavier. *Brossard. (D. J.)*

TOCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans les états du turc, sur la route de Constantinople à Ispahan, entre Cosizar & Ozeman. Son terroir est fertile en excellent vin. (*D. J.*)

TOCKAY, (*Géog. mod.*) place forte de la haute Hongrie, dans le comté de Zemblin, au confluent du Bodrog & de la Teisse, à 16 lieues au midi de Caffovie. Le vin qui croît dans son terroir passe pour le plus délicieux de toute l'Europe. *Long. 38. 42. latit. 48. 12. (D. J.)*

TOCKAY, (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, située au confluent de la Teisse & de Bodrog. Elle est renommée par les excellens vins de liqueur que l'on fait dans ses environs, & qui sont fort recherchés dans toute l'Europe. On a été jusqu'ici dans le préjugé que le territoire de Tockay ne fournissoit qu'une très-petite quantité de cet excellent vin; mais ceux qui connoissent le pays, assurent que le terrain où il croît occupe un espace de plus de sept milles d'Allemagne ou quatorze lieues de France; les Hongrois appellent ce district *hegy-allia*, le pays sous les montagnes: il s'y trouve différens cantons qui produisent un vin tout aussi agréable que celui de Tockay. Ce qui rend ce vin rare, c'est qu'un grand nombre de vignes y demeurent en friche. On montre à Vienne, dans le cabinet de curiosités de l'empereur, un sep de vigne de Tockay, autour duquel s'est entortillé un fil d'or natif; on le trouva en 1670 dans une vigne de ce canton. *Voyez Keyser, voyages, tome II.*

TOCKAY, *urbe de*, (*Hist. nat.*) *terra Tocavianis*, nom que l'on donne à une terre qui se tire près de Tockay en Transylvanie, & que l'on regarde comme un puissant astringent. Quelques auteurs l'ont appelé *bolus Pannonica & Hungarica.*

TOC-KAIE, f. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) Pl. XIV. fig. 4. espèce de lézard fort commun dans le royaume de Siam. On lui donne le nom de *toc-kais*, parce qu'on distingue dans son cri la prononciation de ces deux mots: il se retire sur les arbres & dans les maisons; il a une adresse surprenante pour aller de branches en branches, & pour marcher sur les parois verticales des murs les plus unis: il est deux fois plus gros que le lézard vert de ce pays-ci; il a un pied fixe de longueur depuis le bout des mâchoires jusqu'à l'extrémité de la queue, & un peu plus de deux pouces & demi de circonférence prise à l'endroit le plus gros: la tête est triangulaire, & elle a environ un pouce & demi de largeur à sa base & un peu plus d'un pouce d'épaisseur; le reste du corps est fait à-peu-près comme celui de nos lézards verts, à l'exception des piés qui ont une conformation différente;

les doigts sont garnis d'ongles pointus & courbes, & ils ont de plus chacun une membrane large, de figure ovale, & garnie en-dessous de petites pellicules parallèles entre elles & perpendiculaires à la membrane, ce qui donne à cet animal une très-grande facilité pour s'attacher aux corps les plus polis. L'œil est fort grand à proportion des autres parties & très-saillant, la prunelle a quatre lignes & demie; l'ouverture des oreilles se trouve située de chaque côté à un doigt de distance au-dessus des yeux, elle forme une cavité ovale & assez profonde. La face supérieure du corps est couverte d'une peau chagrinée, ses couleurs sont le rouge & le bleu mêlés par ondes: il y a le long du dos plusieurs rangées de pointes coniques d'un bleu pâle. La face inférieure est couverte d'écaillés, & d'un gris de perles avec de petites taches roussâtres. *Mémoires de l'académie royale des Sciences, par Perrault, t. III. part. II. Voyez LÉZARD.*

TOCKENBOURG, (*Géog. mod.*) comté de la Suisse, dépendant de l'abbaye de S. Gall. C'est un pays étroit entre de hautes montagnes, & qui avoit autrefois des seigneurs particuliers avec titre de comte. Le dernier, nommé *Frideric*, accorda par grandeur d'ame à ses sujets, au commencement du quinzième siècle de si grands privilèges, qu'il les rendit en quelque manière peuple libre.

Le Tockenbourg est considéré dans la Suisse comme un territoire important par sa situation, ses voisins, & le peuple qui l'habite. Il est séparé au nord du canton d'Appenzel par de hautes montagnes presque inaccessible; à l'orient & au couchant, par les terres du canton de Zurich. Il peut avoir en longueur cinq milles d'Allemagne, ou dix heures de chemin, & moitié en largeur. On distingue le pays en province supérieure & province inférieure, & chaque province est divisée en divers districts. Les habitans sont catholiques romains & réformés, & font ensemble environ neuf mille hommes, dont les deux tiers sont protestans.

Les deux religions sont réunies par un serment solennel, que tous les Tockenbourgeois sont tenus de faire, savoir de conserver ensemble une concorde mutuelle. Ce serment précède même celui par lequel ils jurent le traité d'alliance & de combourgeoisie avec les cantons de Schwitz & de Glaris, alliance qui dure depuis 1440. Le terroir du pays abonde en graines, en prairies & en pâturages.

Le gouvernement est composé de membres en partie protestans & en partie catholiques, tirés des communautés de chaque religion. Dans les endroits où se fait l'exercice des deux religions, les Réformés & les Catholiques élisent conjointement les membres de leur grand-conseil, sans avoir égard à l'alliance ou à la parenté. Ce grand-conseil est le conservateur de la liberté publique. Dans les affaires de conséquence, il convoque l'assemblée générale du peuple qui en décide souverainement. Dans les petits conseils qui sont chargés d'examiner les affaires criminelles & les causes de peu d'importance, le grand-conseil en nomme les membres, & les tire également de chaque religion. Dans les justices inférieures du pays, il y a quelques communautés qui ont le droit d'élire leur amman. Dans d'autres, l'abbé de S. Gall nomme deux des chefs, & les habitans choisissent les autres. Enfin les Tockenbourgeois ont un gouvernement des plus sages & des mieux entendus pour leur bien-être. (*D. J.*)

TOODUY, f. m. (*Commerca.*) sorte de toile qui se fait dans divers endroits de l'Amérique espagnole, sur-tout du côté de Buenos-Aires. (*D. J.*)

TOCROUR, (*Géog. mod.*) ville de la Nigritie, sur la rive méridionale du Nil des negres, & à deux journées de Salah, selon Herbelot. (*D. J.*)

TOCSIN ou TOCSEING, f. m. (*Lang. franç.*) ce



vieux mot françois signifie *cloche* élevée dans un clocher, & qu'on touche pour assembler le peuple; on la portoit autrefois à la guerre pour sonner la charge, pour avertir que des ennemis paroissent, &c. Dans Grégoire de Tours, le mot *sonus* signifie le son d'une cloche. (D. J.)

**TOCUYO**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, au gouvernement de Venezuela, vers le midi de la nouvelle Ségovie. (D. J.)

**TODDAPANNE**, *toddapanna*, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de palmier dont les embryons naissent à l'extrémité des branches, & adherent aux feuilles; ils n'ont ni étamines, ni sommets, & ils deviennent dans la suite des fruits mous & charnus, qui renferment de petits noyaux dans lesquels il y a une amande. Pontederre, *anthologia*. Voyez PLANTE.

**TODDA-VADDI**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) la plante nommée par les Malabares *todda-vaddi*, est une espèce de sensitive ou mimose, comme disent les Botanistes, c'est-à-dire imitatrice des mouvemens animaux.

Toutes ses feuilles disposées ordinairement sur un même plan, qui forme une ombelle ou parasol, se tournent du côté du soleil levant ou couchant & se penchent vers lui, & à midi tout le plan est parallèle à l'horizon.

Cette plante est aussi sensible au toucher que les sensibles qui le sont le plus; mais au lieu que toutes les autres sensibles ferment leurs feuilles en-dessus, c'est-à-dire en élevant les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-dessous. Si lorsqu'elles sont dans leurs positions ordinaires, on les relève un peu avec les doigts pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussi-tôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir. Aussi cette plante est-elle appelée tantôt *chasse*, tantôt *dormeuse*; mais outre ces noms vulgaires qui ne lui conviendroient pas mal, on lui a donné quantité de vertus imaginaires, & il n'étoit guere possible que des peuples ignorans s'en dispensassent.

Cette plante aime les lieux chauds & humides, sur-tout les bois peu touffus, où se trouve une alternative assez égale de soleil & d'ombre. *Hist. de l'acad.* 1730. (D. J.)

**TODDI**, f. m. (*Hist. nat.*) espèce de liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin que les habitans de l'Indostan tirent par des incisions qu'ils font aux branches les plus proches du sommet d'un arbre des Indes, & d'où il découle un suc qui est reçu dans des vaisseaux suspendus au-dessous des incisions. Cette opération se fait pendant la nuit, & l'on va enlever les vaisseaux de grand matin, en observant de reboucher les incisions qui ont été faites à l'arbre. C'est cette liqueur que les habitans nomment *toddi*, elle est claire, agréable & fort saine, si on la boit avant midi, c'est-à-dire avant la grande chaleur, alors elle ressemble à du vin nouveau; mais si elle a essuyé la chaleur du jour, elle devient forte & propre à enivrer.

**TODGA**, (*Géog. mod.*) contrée d'Afrique dans la Barbarie, à vingt lieues au midi du grand Atlas, & quinze de la province de Sugulmesse. Elle dépend d'un chérif, & n'a que quelques villages le long de la rivière qui la traverse & qui en prend le nom. (D. J.)

**TODGA**, la, (*Géog. mod.*) rivière d'Afrique dans la Barbarie. Elle prend sa source dans le grand Atlas, traverse la province de son nom, & se perd dans un lac, au midi de la ville de Sugulmesse. (D. J.)

**TODI**, (*Géog. mod.*) en latin *Tuder* ou *Tuderium*; ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au duché de Spo-

lete, sur une colline, proche le Tibre, à vingt milles de Pérouse & de Narni. *Long.* 30. 4. *Latit.* 42. 45.

Cette ville, dont l'évêché ne relève que du saint siége, est la patrie de S. Martin pape, premier de ce nom. Il se jeta dans des querelles théologiques qui lui devinrent fatales. L'empereur Constant le fit arrêter, & le rélegua dans la Chersonnèse; ce fut là qu'il finit ses jours en 655, six ans après son élévation sur la chaire de S. Pierre. (D. J.)

**TODMA**, (*Géog. mod.*) ville du duché de Moscovie, au confluent des rivières de Suchana & de *Todma*, à cent verstes de Wologda. *Latit. septentr.* 60. 14. (D. J.)

**TÖDTBERG**, (*Géog. mod.*) montagne de Suisse au canton des Grisons. Elle est très-difficile à monter, & passe pour une des plus hautes de toute la Suisse. (D. J.)

**TŒNIA**, voyez FLAMBO.

**TŒNIA**, voyez VER SOLITAIRE.

**TŒNII**, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, voisins d'un lac commun entr'eux, les Rhétiens & les Vindéliens, selon Strabon, l. VII. p. 313. On voit ces *Tœnii*, dit Casaubon, & qui est celui des auteurs anciens qui en a parlé? Aussi Casaubon ne balance-t-il pas à penser que ce mot est corrompu, & à la place de *Tœnii* il substitue *Boios*. Ce changement singulier n'est pas fait à la légère, c'est Strabon lui-même qui l'a dicté; car, en parlant des peuples qui habitoient sur le lac de Bregentz, qui est le lac dont il est ici question, il nomme les *Rhœtiens*, les *Vindéliens* & les *Boiens*. (D. J.)

**TŒPLITZ**, (*Géog. & Hist. nat.*) ville de Bohême, dans le cercle de Leutmeritz, à six milles de Drefde, & à dix milles de Prague; elle est fameuse par ses eaux thermales.

Il y a encore un *Taplitz* en Carinthie, dans le voisinage de Villach, où l'on trouve des eaux minérales chaudes. En général le mot *Taplitz* signifie en langue slavone une source d'eaux thermales.

**TŒRA**, la, (*Géog. mod.*) rivière de l'empire russe, dans la Sibérie. Ses environs sont habités par des tartares. (D. J.)

**TOGATA**, (*Littérature.*) épithète par laquelle on désignoit à Rome la comédie qui se jouoit avec l'habit de citoyen romain, appelé *toga*. (D. J.)

**TOGE**, f. f. (*Hist. des habits rom.*) *toga*; habit particulier aux Romains, & qui leur couvroit tout le corps.

Le premier habit dont se soient servi les Romains étoit la *toga*; que l'usage leur en soit venu des Lydiens; que ceux-ci l'aient emprunté des Grecs; qu'au rapport d'Artemidore, un roi d'Arcadie en ait laissé la mode aux habitans de la mer Ionienne; ou que, pour parler avec plus de vraisemblance, Rome ne soit redevable de tous ces ajustemens, qu'au besoin & à la commodité, au commerce de ses voisins, au goût & au caprice même. Toutes ces recherches ne jettent aucun éclaircissement sur la forme & la diversité de cette espèce d'habit. C'est donc assez de dire, que c'étoit une robe longue allant jusqu'aux talons, sans manches, & qui se mettoit sur les autres vêtements.

La *toga* ordinaire, au rapport de Denis d'Halicarnasse, étoit un grand manteau d'étoffe de laine en forme de demi-cercle, qui se mettoit par-dessus la tunique. Cet habit étoit propre aux Romains; en sorte que *togatus* & *romanus* étoient deux termes tellement synonymes, que Virgile appelle les Romains *gens togata*; & c'est par cela même que ceux à qui ils permettoient de la porter, étoient censés jouir du droit de bourgeoisie romaine; c'est encore pour cela qu'on appelloit *gallia togata*, la Gaule Césalpine; & non pas, comme le dit Gronovius, la Gaule Narbonnoise, qui, au contraire, étoit nommée *gallia braccata*,

à cause d'une maniere d'habillement toute différente. Enfin, le nom de *togaens* étoit si bien affecté aux Romains, que pour distinguer les piéces de théâtre dont le sujet étoit romain, des piéces de théâtre grecques, les premières étoient appellées *togae*, & les autres *palliatae*.

Il y avoit cependant dans les *togae* de grandes différences pour la longueur, pour la couleur, & pour les ornemens, selon la diversité des conditions, des professions, de l'âge, & du sexe.

Les femmes n'avoient point de la *toga* des hommes; celle qu'elles portoient étoit longue comme nos simarres, & avoit les extrémités bordées de pourpre, ou d'une autre couleur; mais cet habit souffrit toutes les vicissitudes des modes, & prit enfin le nom de *stole*. Horace nous apprend, que les femmes répudiées pour adultere, étoient obligées de porter la *toga* des hommes; & c'est dans ce sens que Martial a dit, *lib. II. epist. 39.*

*Cocina famosa donas, & Janchina Macha;  
Vis dare qua meruit munera? mitte togam.*

*Toga praetexta*, fut inventée par Tullus Hostilius, troisième roi des Romains, pour distinguer les gens de qualité; c'étoit une longue robe blanche, avec une bande de pourpre au bas. Les enfans des patriciens la prenoient à l'âge de treize ans, car avant cet âge, ils ne portoient qu'une espece de veste à manches nommées *plicata chlamys*; mais à treize ans, ils prenoient la prétexte jusqu'à ce qu'ils quittassent leur gouverneur. Lorsque Ciceron a fait ce reproche à Marc-Antoine,

*Teneſtu memoriâ prætextam te præcoxiffe, decoxiffe?*

c'est une allusion aux dépenses excessives que Marc-Antoine avoit faites dès sa tendre jeunesse, & qui avoient consumé une grande partie de sa fortune. Le jurisconsulte Ulpien dans la loi, *vestis puerilis*, ff. de auro & argento legato, met la *toga prætexta* dans le rang des habits que les jeunes gens ont accoutumés de porter jusqu'à l'âge de dix-sept ans.

Quand on avoit atteint cet âge, l'on prenoit une autre *toga* que l'on appelloit *toga virilis*. Ce jour-là étoit une grande fête dans les familles: le changement se faisoit dans le temple de Jupiter Capitolin, en présence des parens. On appelloit la même robe *toga pura*, parce qu'elle étoit blanche, sans aucun mélange de couleurs.

*Toga candida* étoit une *toga blanche*, différente par la forme de la *toga pure*, & ne lui ressemblant que par la couleur; les candidats revêtoient cette robe dans les brigues des charges; & de-là vient qu'on les nomma *candidati*. Polybe de Mégalopolis cité dans Athénée, appelle en grec cette robe *νικητικὴ λαμπρά*, d'un certain Tebenus arcadien qui l'inventa. Le même auteur parlant d'Antiochus dit: il ôta ses habits royaux pour prendre la *toga blanche*, *νικητικὴν λαμπράν*, & briguer ainsi vêtu la magistrature qu'il desiroit.

Les nouveaux mariés portoient aussi une *toga blanche* d'un blanc éclatant, *togam candidam*, le jour des noces, & dans les jours des fêtes & de réjouissance de leur mariage, selon le témoignage d'Horace, *liv. II. sat. 2.*

*Toga pulla* ou *atra*: cette *toga* étoit noire, marquoit le deuil, la tristesse & la pauvreté, les haillons étant les habits ordinaires des pauvres, que Plin appelle *pullatum hominum genus*; & Quintilien, *pullatus circulus & pullata turba*. Au rapport de Suétone, dans la vie d'Auguste, *num. 44.* cet empereur défendit à tous ceux que l'on appelloit *pullati*, d'assister aux jeux dans le parterre: *Saxit ne quis pullatorum mediâ cavêd sederet*. Il étoit aussi contre la bien-séance de se trouver dans un festin avec cet habit noir, quelque beau qu'il fût; d'où vient que Ciceron

*Tomé XVI.*

reproche à Vatinius, d'avoir paru à table chez Arius avec une *toga* noire: *Quid mentis, dit-il, facisti, ut in epulo Q. Atrii cum toga pullâ procumberes.*

*Toga picta*. Cette *toga* étoit ainsi appelée, ou parce qu'elle étoit remplie de différentes broderies faites à l'aiguille, ou parce que l'ouvrier en faisant l'étoffe, y avoit formé différentes figures & de diverses couleurs.

*Toga purpurea*, étoit la même robe que portoient les sénateurs, ornée de grandes fleurs de pourpre.

*Toga palmata*, étoit une robe semée de grandes palmes de pourpre, enrichie d'or; les triomphateurs la portoient seulement le jour de leur triomphe. Paul Emile & le grand Pompée furent les seuls qui eurent la permission de la porter dans d'autres rencontres. Les empereurs prirent cette robe pour eux; c'est pourquoi Martial, *l. VII. epist. 1.* s'adressant par une basse flatterie à la cuirasse de Domitien, lui dit: « Accompane hardiment ton maître; ne crains point les traits des ennemis, tant que tu couvriras sa divine personne; marche, va lui aider à vaincre: mais ramene-le bien-tôt pour faire place à la *toga* palmée, brillante d'or & de pourpre.

*Toga rasa*; une *toga* de drap ras & sans poil. Martial, *l. II. epist. 85.* demande agréablement un habit à son ami: « Je vous envoie, dit-il, dans le tems froid des surnales, une bouteille couverte d'osier, propre à garder de la neige; si ce présent ne vous plaît pas, vengez-vous; envoyez-moi une *toga rasa* propre pour l'été ». Il y avoit cette différence entre *trica toga* & *rasa toga*, que l'étoffe de la première étoit rasée par le tems, & que *rasa toga* signifioit *toga*, faite avec une étoffe fine & sans poil.

*Toga pexa*. Elle étoit faite d'une étoffe chaude, & dont on se servoit pendant l'hiver; elle fut ainsi appelée à cause des grands poils dont elle étoit couverte, à *spissitas*. Martial, *l. VII.* appelle les draps *pexa*: il dit à Priscus:

*Divitiis poteris musas elegisque sonantes  
Mittere, pauperibus munera pexa dare.*

*Toga trabea*, espece de *toga* blanche, bordée de pourpre, & parsemée de têtes de clous aussi de pourpre.

*Toga regia*, elle étoit faite d'une étoffe de laine; avec de l'or & de la pourpre, selon le témoignage de Plin, *l. VIII. c. xlviii.*

*Toga vitrea*, elle étoit faite d'une étoffe légère & transparente, que les censeurs obligeoient de porter ceux qui avoient commis certaines fautes, si nous en croyons Turnèbe, *l. XIV. c. xix.*

*Toga forensis*, étoit l'habillement des avocats. Simmaque parlant d'un avocat de son tems qui fut rayé du corps, dit: *Epistatus togæ forensis honore privatus est*. Cassiodore appelle la dignité d'avocat, *togata dignitas*; mais Apulée les nomme par une qualification odieuse, *vultures togati*; on diroit qu'il parle de nos sangues du palais.

Les jeunes avocats qui commençoient à fréquenter le barreau, portoient la *toga* blanche; *togam candidam*; on les regardoit en effet comme des candidats qui brigoient le rang d'orateur. Antoine étoit ainsi vêtu quand il commença à parler contre Pompée; mais ceux qui s'étoient acquis un rang distingué, portoient la *toga de pourpre*, en la ceignant de façon que les parties antérieures de la *toga* descendoient un peu au-dessous du genou; ils la relevoient insensiblement à mesure qu'ils avançaient en matière; en sorte qu'elle avoit, pour ainsi dire, la déclamation & son action, comme la voix: *U: vox vehementior ac magis varia est, sic anticus quoque habet altum quendam velus pratiantem*, dit Quintilien.

*Toga militaris*, étoit toute entière à l'usage des soldats; ils la portoient retroussée à la gabinienne.

A a a

*Toga domestica*, étoit la robe qu'on portoit seulement dans la maison, & avec laquelle on ne sortoit point en public. On quittoit aussi la *toga* pendant les saturnales, tems de plaisir & de liberté, qui ne s'accordoient point avec cet habit.

La forme en changea, sans doute, suivant les tems, & c'est ce qui fait que les savans s'appuient sur divers passages des auteurs; les uns, comme Sigonius, pour dire qu'elle étoit carrée; d'autres, comme le P. de Montfaucon, pour assurer qu'elle étoit toute ouverte pardevant; & d'autres, comme Ferrari, pour prétendre qu'elle n'étoit ouverte que par le haut pour la passer par-dessus la tête.

Elle devoit être fort ample dans le tems du déclin de la république; car Suétone rapporte que Jules César se voyant blessé à mort par les conjurés, prit de sa main gauche un des plis de sa *toga* pour s'en couvrir le visage, & la fit descendre jusqu'en bas, afin de tomber avec plus de décence.

Il y avoit cette différence entre la *toga* des riches & celle des pauvres, que la première étoit fort large & avoit plusieurs plis, & que l'autre étoit fort étroite. Il arriva même que sous Auguste, le petit peuple ne portoit plus qu'une espèce de tunique brune. L'empereur indigné de voir le peuple dans cet équipage, un jour qu'il le haranguoit, lui en marqua son ressentiment par ce vers prononcé avec mépris.

*Romanos rerum dominos, gentemque togatam.*

« Voyez comme ces Romains, ces maîtres du monde, sont habillés ! » Mais il eut été bien surpris, si quelqu'un lui eut répondu : César, c'est l'habit du changement de notre république en monarchie. (Le chevalier DE JAU COURT.)

**TOGISONUS**, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Vénètes, dans le territoire de Padoue. Pline, l. III, c. xvj, dit que les eaux de ce fleuve & celles de l'Adige formoient le port Brundulus. Le *Togisonus* se nomme aujourd'hui *Bachiglionis* ou *Bacchi-glionis*. (D. J.)

**TOILE**, f. m. (*Tissierand.*) tissu fait de fils entrelacés, dont les uns appellés  *fils de chaîne*  s'étendent en longueur, & les autres nommés  *fils de trame*  traversent les fils de la chaîne.

Les *toiles* se fabriquent sur un métier à deux marches par le moyen de la navette; les matières qu'on y emploie le plus souvent, sont le lin, le chanvre & le coton.

Il y a des *toiles* de toute sorte de largeur & d'un nombre presque infini d'espèces différentes.

Les ouvriers qui fabriquent les *toiles*, sont appellés *toiliers*, mais plus ordinairement *tissierands*. Voyez **TISSERAND**.

**TOILE D'HOLLANDE**, **TOILE DE DEMI-HOLLANDE**, on appelle ainsi des *toiles* très-fines & très-belles qui servent ordinairement à faire des chemises pour hommes & pour femmes. Elles viennent de Hollande & de Frise, & de quelques autres endroits des Provinces-Unies, d'où elles ont pris leur nom qu'on prononce presque toujours absolument, & sans y ajouter le mot de *toile*. Ainsi l'on dit de la Hollande, de la demi-Hollande; mais on ne parle guère de la sorte que dans le commerce.

C'est à Harlem où se fait le plus grand négoce de ces *toiles*, d'autant que c'est en cette ville où elles sont presque toutes envoyées en écri des endroits de leur fabrique pour y recevoir dans le printems ce beau blanc que chacun admire.

Ces sortes de *toiles* dont la matière est de lin, sont très-ferrées, très-unies & très-fermes, quoique fort fines. Les plus belles & les plus estimées se font dans la province de Frise, ce qui fait qu'on les nomme par distinction *toiles de Frise* ou simplement *frises*.

Les *toiles de Hollande* ont pour l'ordinaire trois quarts & deux doigts de large, chaque pièce conte-

nant vingt-neuf à trente aunes mesure de Paris.

Il se fait encore en Hollande une sorte de grosse *toile* de chanvre écrue propre à faire des voiles de navire, qui est appellée dans le pays *canafas*.

On tire de Hollande, particulièrement d'Amsterdam & de Rotterdam, certaines espèces de *toile* dont la principale destination est pour l'Espagne, où elles sont appellées *hollandillos*. Ces *toiles* ne sont autre chose que des *toiles* de coton blanches des Indes.

Il se fait du côté de Gand & de Courtray certaines *toiles* auxquelles l'on donne le nom de *toiles de Hollande*.

Il y a d'autres *toiles* appellées *demi-hollandes* que l'on fabrique en Picardie. Il se manufacture encore en France des *toiles* auxquelles on donne le nom de *toile demi-hollande truffets*.

**TOILE peinte des Indes**, (*Hist. des inventions.*) les *toiles* des Indes tirent leur valeur & leur prix de la vivacité, de la ténacité & de l'adhérence des couleurs dont elles sont peintes, qui est telle, que loin de perdre leur éclat quand on les lave, elles n'en deviennent que plus belles.

Avant que de se mettre à peindre sur la *toile*, il faut lui donner les préparations suivantes. 1°. On prend une pièce de *toile* neuve & ferrée, la longueur la plus commune est de neuf coudées; on la blanchit à moitié; nous dirons dans la suite comment cela se pratique. 2°. On prend des fruits secs nommés *cadou* ou *cadoucais*, au nombre d'environ 25, ou pour parler plus juste, le poids de trois palams. Ce poids indien équivaut à une once, plus un huitième ou environ, puisque quatorze palams & un quart font une livre. On casse ce fruit pour en tirer le noyau qui n'est d'aucune utilité. On réduit ces fruits secs en poudre. Les Indiens le font sur une pierre, & se servent pour cela d'un cylindre qui est aussi de pierre, & qu'ils emploient à-peu-près comme les pâtisseries, lorsqu'ils broient & étendent leur pâte. 3°. On passe cette poudre par le tamis, & on la met dans deux pintes ou environ de lait de buffe; il faut augmenter le lait & le poids du cadou selon le besoin & la quantité des *toiles*. 4°. On y trempe peu de tems après la *toile* autant de fois qu'il est nécessaire, afin qu'elle soit bien humectée de ce lait; on la retire alors, on la tord fortement, & on la fait sécher au soleil. 5°. Le lendemain on lave légèrement la *toile* dans de l'eau ordinaire; on en exprime l'eau en la tordant, & après l'avoir fait sécher au soleil, on la laisse au moins un quart d'heure à l'ombre.

Après cette préparation qu'on pourroit appeler *intérieure*, on doit passer aussitôt à une autre, que l'on appellera, si l'on veut, *extérieure*, parce qu'elle n'a pour objet que la superficie de la *toile*. Pour la rendre plus unie, & pour que rien n'arrête le pinceau, on la plie en quatre ou en six doubles, & avec une pièce de bois on la bat sur une autre pièce de bois bien unie, observant de la battre partout également, & quand elle est suffisamment battue dans un sens, on la plie dans un autre, & on recommence la même opération.

Il est bon de faire ici quelques observations qui ne seront pas tout-à-fait inutiles. 1°. Le fruit cadou se trouve dans les bois sur un arbre de médiocre hauteur. Il se trouve presque partout, mais principalement dans le Malleialam, pays montagneux, ainsi que son nom le signifie, qui s'étend considérablement le long de la côte de Malabar. 2°. Ce fruit sec qui est de la grosseur de la muscade, s'emploie aux Indes par les médecins, & il entre surtout dans les remèdes que l'on donne aux femmes nouvellement accouchées. 3°. Il est extrêmement aigre au goût; cependant quand on en garde un morceau dans la bouche pendant un certain tems, on lui trouve un petit goût de réglisse. 4°. Si après en avoir humecté mé-



diocrement & brisé un morceau dans la bouche, on le prend entre les doigts, on le trouve fort gluant. C'est en partie à ces deux qualités, c'est-à-dire à son âpreté & à son onctuosité, qu'on doit attribuer l'adhérence des couleurs dans les *toiles* indiennes, surtout à son âpreté; c'est au moins l'idée des peintres indiens.

Il y a long-tems que l'on cherche en Europe l'art de fixer les couleurs, & de leur donner cette adhérence qu'on admire dans les *toiles* des Indes. Peut-être en découvrira-t-on le secret, si l'on vient à connoître parfaitement le cadoucaie, surtout sa principale qualité, qui est son extrême âpreté. Ne pourroit-on point trouver en Europe des fruits analogues à celui-là? Les noix de galle, les nesses séchées avant leur maturité, l'écorce de grenade ne participeroient-elles pas beaucoup aux qualités du cadou?

Ajoutons à ces observations quelques expériences qui ont été faites sur le cadou. 1°. De la chaux délayée dans l'infusion de cadou donne du verd; s'il y a trop de chaux, la teinture devient brune; si l'on verse sur cette teinture brune une trop grande quantité de cette infusion, la couleur paroît d'abord blanchâtre, peu après la chaux se précipite au fond du vase. 2°. Un linge blanc trempé dans une forte infusion de cadou contracte une couleur jaunâtre fort pâle; mais quand on y a mêlé le lait de buffle, le linge sort avec une couleur d'orangé un peu pâle. 3°. Ayant mêlé un peu de notre encre d'Europe avec de l'infusion de cadou, on a remarqué au dedans en plusieurs endroits une pellicule bleuâtre semblable à celle que l'on voit sur les eaux ferrugineuses, avec cette différence que cette pellicule étoit dans l'eau même, à quelque distance de la superficie. Il seroit aisé de faire en Europe des expériences sur le cadou même, parce qu'il est facile d'en faire venir des Indes, ces fruits étant à très-grand marché.

Pour ce qui est du lait de buffle qu'on met avec l'infusion du cadoucaie, on le préfère à celui de vache, parce qu'il est beaucoup plus gras & plus onctueux. Ce lait produit pour les *toiles* le même effet que la gomme & les autres préparations que l'on emploie pour le papier afin qu'il ne boive pas. En effet on a éprouvé que notre encre peinte sur une *toile* préparée avec le cadou s'étend beaucoup, & pénètre de l'autre côté. Il en arrive de même à la peinture noire des Indiens.

Ce qu'il y a encore à observer, est que l'on ne se sert pas indifféremment de toute sorte de bois pour battre les *toiles* & les polir. Le bois sur lequel on les met, & celui qu'on emploie pour les battre, sont ordinairement de tamarinier ou d'un autre arbre nommé *porchi*, parce qu'ils sont extrêmement compacts quand ils sont vieux. Celui qu'on emploie pour battre, se nomme *castapouli*. Il est rond, long environ d'une coudée, & gros comme la jambe, excepté à une extrémité qui sert de manche. Deux ouvriers assis vis-à-vis l'un de l'autre battent la *toile* à l'envis. Le coup d'œil & l'expérience ont bientôt appris à connoître quand la *toile* est polie & lissée au point convenable.

La *toile* ainsi préparée, il faut y dessiner les fleurs & les autres choses qu'on veut y peindre. Les ouvriers indiens n'ont rien de particulier; ils se servent du poncis de même que nos brodeurs. Le peintre a eu soin de tracer son dessin sur le papier; il en pique les traits principaux avec une aiguille fine; il applique ce papier sur la *toile*; il y passe ensuite la ponce, c'est-à-dire un rouet de poudre de charbon par-dessus les piquures; & par ce moyen le dessin se trouve tout tracé sur la *toile*. Toute sorte de charbon est propre à cette opération, excepté celui de palmier, parce que selon l'opinion des Indiens, il déchire la *toile*. Ensuite sur ces traits on passe avec le pinceau du noir

Tome XVI.

& du rouge, selon les endroits qui l'exigent; après quoi l'ouvrage se trouve dessiné.

Il s'agit maintenant de peindre les couleurs sur ce dessin. La première qu'on applique, est le noir. Cette couleur n'est guère en usage, si ce n'est pour certains traits, & pour les tiges des fleurs. C'est ainsi qu'on la prépare. 1°. On prend plusieurs morceaux de machefer; on les frappe les uns contre les autres pour en faire tomber ce qui est moins solide. On réserve les gros morceaux, environ neuf à dix fois la grosseur d'un œuf. 2°. On y joint quatre ou cinq morceaux de fer vieux ou neuf, peu importe. 3°. Ayant mis à terre en un monceau le fer & le machefer, on allume du feu par-dessus. Celui qu'on fait avec des feuilles de bananier, est meilleur qu'aucun autre. Quand le fer & le machefer sont rouges, on les retire, & on les laisse refroidir. 4°. On met ce fer & ce machefer dans un vase de huit à dix pintes, & l'on y verse du cange chaud, c'est-à-dire de l'eau dans laquelle on fait cuire le riz, prenant bien garde qu'il n'y ait pas de sel. 5°. On expose le tout au grand soleil, & après l'y avoir laissé un jour entier, on verse à terre le cange, & l'on remplit le vase de calou, c'est-à-dire de vin de palmier ou de cocotier. 6°. On le remet au soleil trois ou quatre jours consécutifs, & la couleur qui sert à peindre le noir, se trouve préparée.

Il y a quelques observations à faire sur cette opération. La première est qu'il ne faut pas mettre plus de quatre ou cinq morceaux de fer sur huit ou neuf pintes de cange; autrement la teinture rougiroit & couperoit la *toile*. La seconde regarde la qualité du vin de palmier & de cocotier qui s'aigrit aisément & en peu de jours. On en fait du vinaigre, & l'on s'en sert au lieu de levain, pour faire lever la pâte. La troisième est qu'on préfère le vin de palmier à celui du cocotier. La quatrième est qu'au défaut de ce vin, on se sert de kevaron qui est un petit grain dont bien des indiens se nourrissent. Ce grain ressemble fort pour la couleur & la grosseur, à la graine de navet; mais la tige & les feuilles sont entièrement différentes. On y emploie aussi le varagon, qui est un autre fruit qu'on préfère au kevaron. On en pile environ deux poignées qu'on fait cuire ensuite dans de l'eau. On verse cette eau dans le vase où sont le fer & le machefer. On y ajoute la grosseur de deux ou trois muscades de sucre brut de palmier, prenant garde de n'en pas mettre davantage; autrement la couleur ne tiendrait pas long-tems, & s'effaceroit enfin au blanchissage. La cinquième est que pour rendre la couleur plus belle, on joint au calou le kevaron ou le varagon préparé comme nous venons de le dire. La sixième & dernière observation est que cette teinture ne paroît pas fort noire, & ne tiendrait pas sur une *toile* qui n'auroit pas été préparée avec le cadou.

Après avoir dessiné & peint avec le noir tous les endroits où cette couleur convient, on dessine avec le rouge les fleurs & autres choses qui doivent être terminées par cette autre couleur. Il faut remarquer que l'on ne fait que dessiner; car il n'est pas encore tems de peindre avec la couleur rouge: il faut auparavant appliquer le bleu; ce qui demande bien des préparations.

Il faut d'abord mettre la *toile* dans de l'eau bouillante, & l'y laisser pendant une demi-heure: si l'on met avec la *toile* deux ou trois cadous, le noir en sera plus beau. En second lieu, ayant délayé dans de l'eau les crottes de brebis ou de chevres, on mettra tremper la *toile* dans cette eau, & on l'y laissera pendant la nuit: on doit la laver le lendemain & l'exposer au soleil.

Quand on demande aux peintres indiens à quoi sert cette dernière opération, ils s'accordent tous à

A a a ij

dire qu'elle sert à enlever de la *toile* la qualité qu'elle avoit reçue du cadoucaie; & que si elle la conservoit encore, le bleu qu'on prétend appliquer deviendroit noir.

Il y a encore une autre raison qui rend cette opération nécessaire, c'est de donner plus de blancheur à la *toile*; car nous avons dit qu'elle n'étoit qu'à demi blanche, quand on a commencé à y travailler. En l'exposant au soleil, on ne l'y laisse pas sécher entièrement; mais on y répand de l'eau de tems-en-tems pendant un jour: ensuite on la bat sur une pierre au bord de l'eau; mais non pas avec un battoir, comme il se pratique en France. La manière indienne est de la plier en plusieurs doubles, & de la frapper fortement sur une pierre avec le même mouvement que font les Serruillers & les Maréchaux, en frappant de leurs gros marteaux le fer sur l'enclume.

Quand la *toile* est suffisamment battue dans un sens, on la bat dans un autre, & de la même façon: vingt ou trente coups suffisent pour l'opération présente. Quand cela est fini, on trempe la *toile* dans du tange de riz: le mieux seroit, si l'on avoit la commodité de prendre du kevaron, de le broyer, de le mettre sur le feu avec de l'eau, comme si on vouloit le faire cuire, & avant que cette eau soit fort épaisse, y tremper la *toile*, la retirer aussitôt, la faire sécher, & la battre avec le cotta-pouli, comme on a fait dans la première opération pour la lasser.

Comme le bleu ne se peint pas avec un pinceau, mais qu'il s'applique en trempant la *toile* dans l'indigo préparé, il faut peindre ou enduire la *toile* de cire généralement par-tout, excepté aux endroits où il y a du noir, & à ceux où il doit y avoir du bleu ou du verd. Cette cire se peint avec un pinceau de fer le plus légèrement qu'on peut, d'un seul côté, prenant bien garde qu'il ne reste sans cire que les endroits que nous venons de dire; autrement ce seroit autant de taches bleues, qu'on ne pourroit effacer. Cela étant fait, on expose au soleil la *toile* cirée de la sorte; mais il faut être attentif à ce que la cire ne se fonde, qu'autant qu'il est nécessaire pour pénétrer de l'autre côté. Alors on la retire promptement; on la retourne à l'envers, & on la frotte en passant fortement la main par-dessus. Le mieux seroit d'y employer un vase de cuivre rond par le fond; par ce moyen la cire s'étendrait par-tout, même aux endroits qui de l'autre côté doivent être teints en bleu. Cette préparation étant achevée, le peintre donne la *toile* au teinturier en bleu, qui la rend au bout de quelques jours; car il est à remarquer que ce ne sont pas les peintres ordinaires, mais les ouvriers ou teinturiers particuliers, qui font cette teinture.

Voici comment l'on prépare l'indigo: on prend des feuilles d'avareï ou d'indigotier, que l'on fait bien sécher; après quoi on les réduit en poussière: cette poussière se met dans un fort grand vase qu'on remplit d'eau; on la bat fortement au soleil avec un bambou fendu en quatre, & dont les quatre extrémités inférieures sont fort écartées. On laisse ensuite écouler l'eau par un petit trou qui est au bas du vase, au fond duquel reste l'indigo; on l'en tire, & on le partage en morceaux gros à-peu-près comme un œuf de pigeon; on répand ensuite de la cendre à l'ombre, & sur cette cendre on étend une *toile*, sur laquelle on fait sécher l'indigo qui se trouve fait.

Après cela il ne reste plus que de le préparer pour les *toiles* qu'on veut teindre: l'ouvrier, après avoir réduit en poudre une certaine quantité d'indigo, la met dans un grand vase de terre qu'il remplit d'eau froide. Il y joint ensuite une quantité proportionnée de chaux réduite pareillement en poussière; puis il flaire l'indigo pour connoître s'il ne sent point l'aigre; & en ce cas-là il ajoute encore de la chaux, autant qu'il est nécessaire pour lui faire perdre cette

odeur. Prenant ensuite des graines d'avareï environ le quart d'un boisseau, il les fait bouillir dans unseau d'eau pendant un jour & une nuit, conservant la chaudière pleine d'eau; il verse après cela le tout, eau & graine, dans le vase de l'indigo préparé. Cette teinture se garde pendant trois jours; & il faut avoir soin de bien mêler le tout ensemble, en l'agitant quatre ou cinq fois par jour avec un bâton: si l'indigo sentoit encore l'aigre, on y ajouteroit une certaine quantité de chaux.

Le bleu étant ainsi préparé, on y trempe la *toile* après l'avoir pliée en double; en sorte que le dessus de la *toile* soit en-dehors, & que l'envers soit en-dedans. On la laisse tremper environ une heure & demie; puis on la retire teinte en bleu aux endroits convenables: on voit par-là que les *toiles* indiennes méritent autant le nom de *teintes*, que celui de *toiles peintes*.

La longueur & la multiplicité de toutes ces opérations pour teindre en bleu, fait naître naturellement un doute, savoir si l'on n'auroit pas plutôt fait de peindre avec un pinceau les fleurs bleues, surtout quand il y a peu de cette couleur dans un dessin. Les Indiens conviennent que cela se pourroit; mais ils disent que ce bleu ainsi peint ne tiendrait pas, & qu'après deux ou trois lessives il disparaîtroit.

La ténacité & l'adhérence de la couleur bleue doit être attribuée à la graine d'avareï; cette graine croit aux Indes orientales, quoiqu'il n'y en ait pas partout. Elle est d'un brun clair olivâtre, cylindrique, de la grosseur d'une ligne, & comme tranchée par les deux bouts; on a de la peine à la rompre avec la dent; elle est insipide & laisse une petite amertume dans la bouche.

Après le bleu c'est le rouge qu'il faut peindre; mais on doit auparavant retirer la cire de la *toile*, la blanchir, & la préparer à recevoir cette couleur; telle est la manière de retirer la cire.

On met la *toile* dans l'eau bouillante, la cire se fond; on diminue le feu, afin qu'elle surnage plus aisément, & on la retire avec une cuiller le plus exactement qu'il est possible: on fait de nouveau bouillir l'eau afin de retirer ce qui pourroit y être resté de cire. Quoique cette cire soit devenue fort sale, elle ne laisse pas de servir encore pour le même usage.

Pour blanchir la *toile* on la lave dans de l'eau; on la bat neuf à dix fois sur la pierre, & on la met tremper dans d'autres eaux, où l'on a délayé des crottes de brebis. On la lave encore, & on l'étend pendant trois jours au soleil, observant d'y répandre légèrement de l'eau de tems-en-tems, ainsi qu'on l'a dit plus haut. On délaye ensuite dans de l'eau froide une sorte de terre nommée *ols*, dont se servent les blanchisseurs, & on y met tremper la *toile* pendant environ une heure; après quoi on allume du feu sous le vase; & quand l'eau commence à bouillir, on en ôte la *toile*, pour aller la laver dans un étang, sur le bord duquel on la bat environ quatre cens fois sur la pierre, puis on la tord fortement. Ensuite on la met tremper pendant un jour & une nuit dans de l'eau, où l'on a délayé une petite quantité de bouse de vache, ou de bouse femelle. Après cela, on la retire; on la lave de nouveau dans l'étang, & on la déploie pour l'étendre pendant un demi-jour au soleil, & l'arroser légèrement de tems-en-tems. On la remet encore sur le feu dans un vase plein d'eau; & quand l'eau a un peu bouilli, on en retire la *toile* pour la laver encore une fois dans l'étang, la battre un peu, & la faire sécher.

Enfin, pour rendre la *toile* propre à recevoir & à retenir la couleur rouge, il faut réitérer l'opération du cadoucaie, comme on l'a rapporté au commencement; c'est-à-dire, qu'on trempe la *toile* dans l'in-

fusion simple du cadou, qu'on la lave ensuite, qu'on la bat sur la pierre, qu'on la fait sécher, qu'après cela on la fait tremper dans du lait de buffle, qu'on l'y agite, & qu'on la frotte pendant quelque tems avec les mains; que quand elle est parfaitement imbibée, on la retire, on la tord, & on la fait sécher; qu'alors s'il doit y avoir dans les fleurs rouges des traits blancs, comme sont souvent les pistils, les étamines, & autres traits, on peint ces endroits avec de la cire; après quoi on peint enfin avec un pinceau indien le rouge qu'on a préparé auparavant. Ce sont communément les enfans qui peignent le rouge, parce que ce travail est moins pénible, à moins qu'on ne voulût faire un travail plus parfait.

Venons maintenant à la manière dont il faut préparer le rouge: on prend de l'eau âpre, c'est-à-dire, de l'eau de certains puits particuliers, à laquelle on trouve ce goût. Sur deux pintes d'eau on met deux onces d'alun réduit en poudre, on y ajoute quatre onces de bois rouge nommé *varlangen*; ou du bois de *sapan* réduit aussi en poudre. On met le tout au soleil pendant deux jours, prenant garde qu'il n'y tombe rien d'aigre & de salé; autrement la couleur perdrait beaucoup de sa force. Si l'on veut que le rouge soit plus foncé, on y ajoute de l'ain; on y verse plus d'eau, quand on veut qu'il le soit moins; & c'est par ce moyen qu'on fait le rouge pour les nuances, & les dégradations de cette couleur.

Pour composer une couleur de lie de vin & un peu violette, il faut prendre une partie du rouge dont nous venons de parler, & une partie du noir dont on a marqué plus haut la composition. On y ajoute une partie égale de cange, de ris gardé pendant trois mois, & de ce mélange il en résulte la couleur dont il s'agit. Il regne une superstition ridicule parmi plusieurs gentils au sujet de ce cange aigr. Celui qui en a, s'en servira lui-même tous les jours de la semaine; mais le dimanche, le jeudi, & le vendredi, il en refusera à d'autres qui en manqueraient. Ce seroit, disent-ils, chasser leur dieu de leur maison, que d'en donner ces jours-là. Au défaut de ce vinaigre de cange, on peut se servir de vinaigre de calou, ou de vin de palmier.

On peut composer différentes couleurs dépendantes du rouge, qu'il est inutile de rapporter ici. Il suffit de dire qu'elles doivent se peindre en même tems que le rouge, c'est-à-dire avant de passer aux opérations dont nous parlerons, après que nous aurons fait quelques observations sur ce qui précède.

1°. Ces puits dont l'eau est âpre ne sont pas communs, même dans l'Inde; quelquefois il ne s'en trouve qu'un seul dans toute une ville. 2°. Cette eau, selon l'épreuve que plusieurs européens en ont faite, n'a pas le goût que les Indiens lui attribuent, mais elle paroît moins bonne que l'eau ordinaire. 3°. On se sert de cette eau préférablement à toute autre, afin que le rouge soit plus beau, disent les uns, & suivant ce qu'en disent d'autres plus communément, c'est une nécessité de s'en servir, parce qu'autrement le rouge ne tiendrait pas. 4°. C'est à Achen qu'on apporte aux Indes le bon alun & le bon bois de sapan.

Quelque vertu qu'ait l'eau aigre pour rendre la couleur rouge adhérente, elle ne tiendrait pas suffisamment, & ne seroit pas belle, si l'on manquoit d'y ajouter la teinture d'imbourre; c'est ce qu'on appelle plus communément *chaiver* ou *racine de chaia*. Mais avant que de la mettre en œuvre il faut préparer la *soile* en la lavant dans l'étang le matin, en l'y plongeant plusieurs fois, afin qu'elle s'imbibe d'eau, ce qu'on a principalement en vue, & ce qui ne se fait pas promptement, à cause de l'opacité du lait de buffle, où auparavant l'on avoit mis cette *soile*, on a bat une trentaine de fois sur la pierre, & on la fait sécher.

Tandis qu'on préparoit la *soile*, on a dû aussi préparer la racine de chaia, ce qui se pratique de cette manière. On prend de cette racine bien sèche, on la réduit en poudre très-fine, en la pilant bien dans un mortier de pierre & non de bois, ce qu'on recommande expressément, jettant de tems-en-tems dans le mortier un peu d'eau âpre: on prend de cette poudre environ trois livres, & on la met dans deux seaux d'eau ordinaire, que l'on a fait tiédir, & l'on a soin d'agiter un peu le tout avec la main: cette eau devient rouge, mais elle ne donne à la *soile* qu'une assez vilaine couleur: aussi ne s'en sert-on que pour donner aux autres couleurs rouges leur dernière perfection.

Il faut pour cela plonger la *soile* dans cette teinture; & afin qu'elle la prenne bien, l'agiter & la tourner en tout sens pendant une demi-heure, qu'on augmente le feu sous le vase. Lorsque la main ne peut plus soutenir la chaleur de la teinture, ceux qui veulent que leur ouvrage soit plus propre & plus parfait, ne manquent pas d'en retirer leur *soile*, de la tordre, & de la faire bien sécher: en voici la raison. Quand on peint le rouge, il est difficile qu'il n'en tombe quelques gouttes dans les endroits où il ne doit point y en avoir. Il est vrai que le peintre a soin de les enlever avec le doigt autant qu'il peut, à-peu-près comme nous faisons lorsque quelque goutte d'encre est tombée sur le papier où nous écrivons; mais il reste toujours des taches que la teinture de chaia rend encore plus sensibles: c'est pourquoi avant que de passer outre on retire la *soile*, on la fait sécher, & l'ouvrier recherche ces taches, & les enlève le mieux qu'il peut avec un limon coupé en deux parties.

Les taches étant effacées, on remet la *soile* dans la teinture, on augmente le feu jusqu'à ce que la main n'en puisse pas soutenir la chaleur; on a soin de la tourner & retourner en tout sens pendant une demi-heure: sur le soir on augmente le feu, & on fait bouillir la teinture pendant une heure ou environ. On éteint alors le feu; & quand la teinture est tiède, on en retire la *soile* qu'on tend fortement, & que l'on garde ainsi humide jusqu'au lendemain.

Avant que de parler des autres couleurs, il est bon de dire quelque chose sur le chaia. Cette plante naît d'elle-même; on ne laisse pas d'en semer aussi pour le besoin qu'on en a. Elle ne croît hors de terre que d'environ un demi-pié; la feuille est d'un verd clair, large de près de deux lignes, & longue de cinq à six. La fleur est extrêmement petite & bleuâtre; la graine n'est guère plus grosse que celle du tabac. Cette petite plante pousse en terre une racine qui va quelquefois jusqu'à près de quatre piés; ce n'est pas la meilleure: on lui préfère celle qui n'a qu'un pié ou un pié & demi de longueur. Cette racine est fort menue, quoiqu'elle pousse avant en terre & tout droit; elle ne jette à droite & à gauche que fort peu & de très-petits filamens. Elle est jaune quand elle est fraîche, & devient brune en se séchant: ce n'est que quand elle est sèche qu'elle donne à l'eau la couleur rouge, sur quoi on a fait une épreuve assez singulière. Un ouvrier avoit mis tremper cette racine dans de l'eau qui étoit devenue rouge. Pendant la nuit un accident fit répandre la liqueur; mais il fut bien surpris de trouver le lendemain au fond du vase quelques gouttes d'une liqueur jaune qui s'y étoit ramassée; ce qui ne venoit que de ce que le chaia dont il s'étoit servi étoit de la meilleure espèce. En effet, lorsque les ouvriers réduisent en poussière cette racine, en jettant un peu d'eau, comme on l'a dit, il est assez ordinaire qu'elle soit de couleur de safran. On remarquera, qu'autour de ce vase renversé, il s'étoit attaché une pellicule d'un violet assez beau. Cette plante se vend en paquets secs; on en



retranche le haut, où sont les feuilles desséchées, & on n'emploie que les racines pour cette teinture.

Comme la *toile* y a été plongée entièrement, & qu'elle a dû être imbibée de cette couleur, il faut la retirer, sans craindre que les couleurs rouges soient endommagées par les opérations suivantes. Elles sont les mêmes que celles dont nous avons déjà parlé; c'est-à-dire qu'il faut laver la *toile* dans l'étang, la battre dix ou douze fois sur la pierre, la blanchir avec des crottes de mouton, & le troisième jour la savonner, la battre, & la faire sécher en jettant légèrement de l'eau dessus de tems-en-tems. On la laisse humide pendant la nuit; on la lave encore le lendemain, & on la fait sécher comme la veille: enfin à midi on la lave dans de l'eau chaude pour en retirer le savon & toutes les ordures qui pourroient s'y être attachées, & on la fait bien sécher.

La couleur verte qu'on veut peindre sur la *toile* demande pareillement des préparations: les voici. Il faut prendre un palam, ou un peu plus d'une once de fleur de cadou, autant de cadou, une poignée de chaiaver; & si l'on veut que le verd soit plus beau, on y ajoute une écorce de grenade. Après avoir réduit ces ingrédients en poudre, on les met dans trois bouteilles d'eau, que l'on fait ensuite bouillir jusqu'à diminution des trois quarts; on verse cette teinture dans un vase en la passant par un linge: sur une bouteille de cette teinture on y met une demi-once d'alun en poudre: on agite quelque tems le vase, & la couleur se trouve préparée.

Si l'on peint avec cette couleur sur le bleu, on aura du verd; c'est pourquoi quand l'ouvrier a teint sa *toile* en bleu, il a eu soin de ne pas peindre de cire les endroits où il avoit dessein de peindre du verd, afin que la *toile* teinte d'abord en bleu, fût en état de recevoir le verd en son tems: il est si nécessaire de peindre sur le bleu, qu'on n'auroit qu'une couleur jaune, si on le peignoit sur une *toile* blanche.

Mais on doit favoir que ce verd ne tient pas comme le bleu & le rouge; enforte qu'après avoir lavé la *toile* quatre ou cinq fois, il disparoit, & il ne reste à sa place que le bleu sur lequel on l'avoit peint. Il y a cependant un moyen de fixer cette couleur, enforte qu'elle dure autant que la *toile* même: le voici. Il faut prendre l'oignon du bananier, le piler encore frais, & en tirer le suc. Sur une bouteille de teinture verte on met quatre ou cinq cuillerées de ce suc, & le verd devient adhérent & ineffaçable; l'inconvénient est que ce suc fait perdre au verd une partie de sa beauté.

Il reste à parler de la couleur jaune qui ne demande pas une longue explication. La même couleur qui sert pour le verd en peignant sur le bleu, sert pour le jaune en peignant sur la *toile* blanche. Mais cette couleur n'est pas fort adhérente; elle disparoit après avoir été lavée un certain nombre de fois: cependant quand on se contente de savonner légèrement ces *toiles*, ou de les laver dans du petit-lait aigri, mêlé de suc de limon, ou bien encore de les faire tremper dans de l'eau, où l'on aura délayé un peu de bouse de vache, & qu'on aura passée au-travers d'un linge; ces couleurs passagères durent bien plus long-tems. *Observat. sur les cont. d'Asie. (D. J.)*

TOILES PEINTES imitées des indiennes qui se fabriquent en Europe. Les *toiles peintes* ou les indiennes, sont des *toiles* de coton empreintes de diverses couleurs; on en fait en plusieurs endroits en Europe, mais les plus belles viennent de Perse & des Indes orientales. On croit communément qu'on ne peut en faire en Europe de la beauté de celles des Indes, ni qui se lavent de la même manière sans s'effacer, parce qu'on croit que dans l'Inde on y fait les teintures avec des sucs d'herbes qui ne croissent pas dans ce pays-ci: mais c'est une erreur qu'il est facile de détruire, en

faisant voir que nous avons ici de quoi faire des couleurs aussi variées, aussi belles, & aussi ineffaçables qu'aux Indes; il est vrai cependant que les *toiles peintes* qu'on fabrique en Hollande & ailleurs, ne sont pas de la beauté de celles des Indes; mais voici quelle est la raison. Le travail des ouvriers ne coûte presque rien en Perse & aux Indes; aussi le tems qu'on met à ces sortes d'ouvrages n'est pas un objet à considérer: ici au contraire, le tems est ce qu'il y a de plus précieux, les matières qu'on emploie ne sont rien en comparaison, il faut donc chercher à épargner le tems pour pouvoir faire quelque profit; c'est ce que l'on fait, & c'est aussi pour cela que nos ouvrages sont inférieurs à ceux des Indes, car ils ne leur céderoient en rien s'il étoit possible d'y employer le tems nécessaire.

Il y a plusieurs manières de travailler la *toile peinte* suivant l'espece & le nombre des couleurs qu'on y emploie, quoiqu'il semble qu'on doive commencer par celles qui ne sont imprimées que d'une seule couleur; nous ne le ferons pas cependant, parce que chaque couleur employée seule, demande une pratique différente qui sera plus facile à déduire lorsque l'on sera au fait de celles où il entre plusieurs couleurs.

*Manière de faire une toile peinte à fond blanc où il y a des fleurs de deux ou trois nuances, des fleurs violettes & gris-de-lin, des fleurs bleues, des fleurs jaunes, le trait des tiges noir, les tiges & les feuilles vertes.* Préparation de la *toile*. Il faut d'abord ôter avec soin la gomme ou l'apprêt qu'il y a dans presque toutes les *toiles*, ce qui se fait en la faisant tremper dans l'eau tiède, la frottant bien, la tordant, la lavant ensuite dans l'eau froide bien claire, & la faisant sécher.

*Engallage.* La *toile* étant bien dégommée, il la faut engaller, & pour cela on mettra, par exemple, pour dix aunes de *toile* de coton, environ deux seaux d'eau froide dans un baquet où l'on jettera quatre onces de noix-de-galle bien pilées; on y mettra en même tems la *toile* qu'on remuera un peu, afin qu'elle soit mouillée par-tout; on la laissera ainsi environ une heure & demie; on la retirera ensuite, on la tordra, & on la laissera sécher à l'ombre.

*Précaution à prendre.* Lorsque la *toile* sera bien sèche, on verra qu'elle a contracté un œil jaunâtre; il faudra prendre garde alors qu'il ne tombe quelque goutte d'eau par-dessus, ce qui feroit une tache; & dans tout le cours du travail, il faut avoir une grande attention à la propreté, parce que les moindres taches sont irrémédiables. Si l'on veut de l'ouvrage fin, il faut calandrer la *toile* lorsqu'elle sera engallée, afin que cela soit plus fini; on posera alors sur la *toile* le dessein que l'on jugera à propos, & on le dessinera à la plume ou au pinceau avec les couleurs ou les mordans dont nous parlerons dans la suite.

*Manière d'imprimer la toile.* Si l'on veut un ouvrage plus commun, on l'imprimera avec des planches en cette sorte: on étendra la *toile* engallée & séchée, sur une grande table bien solide, sur laquelle il y aura de gros drap en double, afin que les planches s'impriment plus également, & on prendra avec une planche gravée, de la couleur noire sur un coussinet: on appliquera la planche sur la *toile*, on frappera dessus à plusieurs endroits, si elle est grande, afin qu'elle marque par-tout: on imprimera de suite & de la même manière, tout ce qui doit être en noir, après quoi on fera la même chose avec le rouge foncé, que l'on appliquera avec une contreplanche, c'est-à-dire, une seconde planche, qui est la contrepartie de la première, & qui ne porte que sur les endroits où il doit y avoir du rouge, & où la première planche n'a pas porté, parce qu'à ces endroits-là il y avoit des lieux réservés à dessein.

Quoique cette opération paroisse jusque-là assez

simple, il y a cependant bien des remarques à faire.

*Maniere d'employer la couleur.* Voici premierement ce qui est commun à toutes les couleurs en général, & qu'il faut observer pour les pouvoir employer, soit avec la planche, soit à la plume ou au pinceau. Lorsque la couleur ou le mordant sera fait, de la maniere que nous le décrirons dans la suite, il faudra dissoudre de la gomme arabique pour l'épaissir (le mordant), & pour le mettre en consistance de sirop épais, si l'on veut l'employer à la planche; si c'est à la plume ou au pinceau, il le faut un peu moins épais, en sorte qu'il puisse couler plus facilement; lorsqu'on voudra imprimer, on en prendra environ une cuillerée, que l'on étendra avec un morceau de coton sur un coussinet de crin, couvert d'un gros drap: on appliquera à plusieurs reprises la planche sur ce coussinet, pour la bien enduire de couleur: on la frottera avec une brosse, on la rappliquera de nouveau sur le coussinet, & on l'imprimera sur la toile comme nous l'avons dit.

S'il y a quelques endroits dans les angles des bordures ou ailleurs, où on ne veuille point que la planche porte, on y mettra une feuille de papier, qui recevra dans ces endroits l'impression de la planche & les épargnera sur la toile: on reprendra ensuite de la couleur avec la planche, & on imprimera à côté de la premiere impression, & ainsi de suite, prenant chaque fois de nouvelle couleur sur le coussinet, qu'on aura soin d'en fournir à mesure.

La planche est de poirier ou de tilleul, on la grave avec des gouges, des cizeaux & autres pareils instrumens: on voit bien que les traits qui impriment sur la toile, doivent être de relief, comme dans l'impression ordinaire qui se fait en planche de bois.

On n'imprime ordinairement sur la toile que le simple trait en noir ou en rouge, avec les deux premieres planches; s'il y a des places un peu grandes où il doive y avoir du gros rouge ou du noir, cette premiere planche le porte, ou on le met au pinceau après l'impression.

*Composition du noir.* La composition pour le noir se fait en faisant bouillir de la limaille de fer avec partie de vinaigre & d'eau; lorsque le mélange aura bouilli un quart-d'heure, on le retirera du feu & on le laissera reposer vingt-quatre heures: on versera ensuite la liqueur par inclination, pour la garder dans des bouteilles; elle se conserve autant que l'on veut, & lorsqu'on souhaite s'en servir, on l'épaissit avec de la gomme. Cette liqueur est couleur de rouille de fer, & sur la toile qui n'est point engallée, elle ne fait que du jaune; mais comme dans l'opération présente on l'imprime sur la toile engallée, elle fait sur le champ un noir foncé qui ne s'en va pas.

*Maniere d'appliquer le rouge.* Le rouge ne s'applique pas de la même maniere: on ne le met pas immédiatement sur la toile, mais on imprime une composition appelée mordant, qui n'a presque aucune couleur, & qui est différente, selon les différentes nuances de rouge ou de violet. Cette composition sert à faire attacher dans les endroits où elle a été mise, la couleur dans laquelle on plonge & on fait bouillir toute la toile, & à lui donner les différentes nuances dont on a besoin, depuis le couleur de rose, jusqu'au violet foncé.

*Premiere composition de mordant pour le rouge foncé.* Le mordant pour le beau rouge un peu foncé, se fait en cette sorte: on prend huit parties d'alun de rome, deux parties de soude d'alicante, & une d'arsenic blanc: on mêle toutes ces matieres, on les mettra dans une suffisante quantité d'eau, & on l'épaissira avec la gomme; il est bon que l'eau dans laquelle on dissout ces matieres soit colorée avec du bois de Brésil, afin de voir sur la toile les endroits où

le mordant pourroit n'avoir pas pris, pour les réparer avec la plume ou le pinceau.

*Autre mordant pour un beau rouge.* On fait un autre mordant, qui donne aussi un très-beau rouge: on met une once & demie d'alun de rome, un gros & demi de sel de tartre, & un gros d'eau forte, dans une pinte d'eau; il faut toujours des épreuves de ces différens mordans, sur des petits morceaux de toile, pour voir si la couleur est belle.

Lorsque la toile sera imprimée de la sorte, c'est à dire avec le noir & le mordant pour le rouge, on mettra au pinceau ou avec des contre-planches le même mordant, aux endroits qui doivent être entièrement rouges foncés: on les laissera sécher l'un & l'autre pendant douze heures au-moins, après quoi il faut bien laver la toile pour emporter toute la gomme qui y a été mise, avec le mordant & le noir.

*Maniere de laver la toile.* La maniere de laver la toile est très-importante, car c'est de là qu'en dépend la propreté & la beauté, & c'est ce qui empêche les couleurs de s'étendre & de couler. Si l'on a beaucoup de toiles à laver, il faut nécessairement avoir une grande quantité d'eau, & que ce soit de l'eau courante si cela est possible, ou tout au-moins un très-grand bassin, afin que la petite quantité de mordant & de couleur qui s'enlève avec la gomme, soit extrêmement étendue & ne puisse pas s'attacher sur le fond de la toile & la tacher: pour cela il faut beaucoup remuer la toile & la brasser en la lavant, & prendre garde lorsqu'il s'y fera des pills, qu'ils n'y soient pas long-tems sans être défait; c'est principalement quand on commence à laver la toile qu'il faut avoir ces attentions: car lorsque la premiere gomme est emportée, il n'y a plus rien à craindre. Si on travailloit une petite quantité de toile, & qu'on la lavât dans un seau, ou quelque chose de semblable, il faudroit la laver dans trois ou quatre eaux successivement: on peut être assuré qu'il n'y a nul inconvénient à la trop laver: lorsqu'elle le sera suffisamment, on la tordra, & on la laissera sécher, ou si l'on veut on la bouillira de la maniere suivante.

*Maniere de faire bouillir la toile en grappe ou grappée.* Sitôt qu'on en a bien exprimé l'eau, & avant qu'elle soit sèche, on met dans un chaudron de l'eau suivant la quantité de toile que l'on a à teindre; lorsqu'elle commence à tiédir, on y jette de la bonne garance légèrement broyée avec les mains; on ne peut pas fixer exactement la dose, parce que cela dépend de la bonté de la garance, & de la couleur plus ou moins foncée que l'on veut donner: on peut seulement dire qu'il faut pour quinze aunes de toile, une livre & demie de garance & douze pintes d'eau; si l'on veut une plus belle couleur, on mêlera de la cochenille avec la garance, à proportion de la beauté de l'ouvrage, & du prix qu'on veut y mettre. Lorsque la garance sera bien mêlée, & que l'eau sera chaude à n'y pouvoir souffrir la main qu'avec peine, on y mettra la toile, on la plongera & on la retirera à plusieurs reprises, afin qu'elle soit teinte bien également. Après cela on la plongera dans l'eau froide, & on la lavera le plus qu'il sera possible, en changeant d'eau très-souvent, jusqu'à ce qu'elle en sorte claire: on fera bouillir ensuite quelques poignées de son dans de l'eau claire, & après qu'elle aura bouilli, on la retirera du feu, on la passera par un linge afin d'en ôter le son, & on lavera bien dans cette eau encore chaude, la toile dont le fond perdra encore par ce moyen un peu de la couleur: on la tordra ensuite, & on la laissera bien sécher: on verra pour lors que le fond sera d'un rouge foncé, & que le noir est devenu encore plus beau; c'est alors qu'avec des contre-planches, si c'est de l'ouvrage commun, ou avec le pinceau, si on le veut plus fini, on mettra le mordant pour le rouge clair, & celui pour le violet.

*Composition du mordant pour le rouge clair.* Voici de quelle maniere se fait le mordant pour le rouge clair : on prend parties égales d'alun & de crème de tartre ; s'il y a une once de chacun , on dissout ce mélange dans une pinte d'eau , & on le gomme à l'ordinaire : si l'on veut des nuances intermédiaires, il n'y a qu'à mêler un peu du premier mordant avec celui-ci.

*Mordant pour le violet.* Le mordant pour le violet se fait en mettant dans de l'eau quatre pintes partie d'alun de rome, une partie de vitriol de cypre, autant de verd-de-gris, une demi-partie de chaux vive, & de l'eau de ferraille à discretion, suivant que l'on voudra le violet plus ou moins foncé ; l'eau de ferraille est la même composition dont on s'est servi d'abord pour imprimer en noir.

*Mordant pour le gris-de-lin.* Pour le gris-de-lin on mêlera le mordant du rouge clair avec celui du violet, dans la proportion qu'on jugera à propos.

*Second bouillissage.* Lorsqu'on aura mis avec la contre-planche ou au pinceau, ces différens mordans, & qu'ils auront séché pendant douze heures au moins, on lavera la soie avec autant de soins & de précautions que la première fois, & lorsqu'on l'aura bien tordue, on la bouillira dans un nouveau bain de garance, à laquelle on ajoutera pour chaque once, un demi-gros de cocheaille en poudre : on y remuera bien d'abord la soie, comme on a fait la première fois, avant que l'eau commence à bouillir, ensuite on lui laissera faire un bouillon : on la retirera, on la lavera bien dans plusieurs eaux ; ensuite dans de l'eau de son chaude, on la tordra & on la laissera sécher.

Si l'on veut un rouge parfaitement beau, on mettra dans ce second bouillissage, parties égales de cochenille & de graine d'écarlate, & deux parties de garance ; toutes les couleurs en seront beaucoup plus belles. Il n'y a rien à changer dans la façon de bouillir & de laver ; on y verra alors les différentes nuances de rouge, de violet, & de noir, qui seront dans toute leur beauté, & telles qu'elles doivent demeurer ; mais le fond sera rougeâtre, & ce n'est qu'en faisant herber la soie qu'on blanchit le fond.

*Maniere d'herber la soie.* Voici comme on doit s'y prendre. On passe plusieurs fils aux bords & aux coins de la soie : on l'étend à l'envers sur un pré, & avec des petits bâtons passés dans chacun de ces fils, on fait en sorte qu'elle soit bien tendue : on l'arrose sept ou huit fois le jour ; enfin on ne la laisse jamais sécher, parce que le soleil terniroit les couleurs. Cette opération se fait en tout tems, mais elle est plutôt faite aux mois de Mai & de Septembre, à cause de la rosée, & les soies en sont mieux blanchies. Elles sont ordinairement cinq à six jours de la sorte dans le pré, après quoi le fond est entièrement blanc ; s'il ne l'étoit pas tout-à-fait, on pourroit les laver encore une fois dans de l'eau de son, & les laisser bien sécher.

*Cirage de la soie.* Il reste maintenant à y mettre le bleu, le verd & le jaune : on commence par le bleu, & pour cet effet on étend la soie sur une table couverte de sable très-fin, ou de sablon, & on fait une composition avec parties égales de suif & de cire : on la tient en la faisant, dans un vaisseau de terre, & on l'applique avec un pinceau sur toute la soie, en réservant seulement les endroits qui doivent être bleus ou verds : il faut faire cette opération avec précaution, car cette composition s'étend facilement lorsqu'elle est un peu chaude, & si elle ne l'étoit point assez, elle ne garantirait pas suffisamment la soie qui couroit risque d'être tachée ; il est vrai que le sable qui est sous la soie empêche la composition de s'étendre, parce qu'il s'y attache sur le champ qu'elle est appliquée : il faut cependant un peu d'usage pour la bien employer, & pour s'y accoutumer il n'y a qu'à s'exercer sur les endroits du fond où il n'y a rien

à réserver. Cette opération s'appelle *cirer la soie*, lorsqu'on aura à cirer un endroit, on jettera du sable dessus, avant que la cire soit entièrement froide ; le sable qui s'y attache empêche lorsqu'on plie la soie, que les parties cirées n'engraissent celles qui doivent être réservées.

*Troisième bain pour le bleu.* Lorsque la soie est bien cirée, on la plonge dans une cuve de teinture bleue ; je donnerai dans la suite la préparation de cette cuve ; mais elle n'a rien de particulier, & c'est la même dont tous les teinturiers se servent pour teindre en bleu. Il faut que la cuve ne soit pas trop chaude, mais seulement un peu tiède, afin que la cire n'y fonde pas ; lorsqu'on a plongé à plusieurs reprises la soie dans la cuve, on la tire & on la laisse sécher.

*Pour les nuances.* Si l'on veut deux nuances de bleu, lorsque la soie sera sèche, on couvrira de la même cire les parties qui doivent être bleu-clair, & on plongera la soie une seconde fois dans la cuve ; les parties qui seront demeurées découvertes se fonceront, & celles que l'on a cirées demeureront d'un bleu-clair : on laissera sécher la soie pendant un jour entier, & lorsqu'on voudra la décirer, on fera bouillir un peu de son dans une bonne quantité d'eau ; lorsqu'elle bouillira on y plongera la soie, dont toute la cire se fondra ; il faut aussitôt la retirer, la froter légèrement avec un peu de savon, la bien laver ensuite dans de l'eau froide, & la laisser sécher.

Si l'on veut faire les tiges & les feuilles vertes, de la même maniere qu'on le fait aux Indes, c'est-à-dire d'un verd brun & assez vilain, il n'y a qu'à passer sur le bleu avec un pinceau la liqueur de ferraille dont on s'est servi pour le noir ; comme la soie est totalement défengallée, elle fait le même verd que l'on voit sur la soie des Indes ; on ne fera rien aux fleurs qui doivent demeurer bleues, & s'il y a quelques parties de fleurs ou d'animaux qui aient été réservées pour mettre en jaune, on passera la même eau de ferraille qui doit être gommée, (car quoique nous n'ayons pas toujours répété cette circonstance, on doit savoir qu'il ne faut jamais employer aucune couleur, qu'elle ne soit assez gommée pour ne point couler & s'étendre plus qu'on ne veut lorsqu'on l'emploie) : on laissera sécher encore un jour l'eau de ferraille qui a été employée tant pour le verd que pour le jaune, après quoi on lavera bien la soie dans l'eau froide, pour en enlever bien la gomme, & on la laissera bien sécher : il ne reste plus alors qu'à apprêter & à calandrer la soie, ce qui se fait en cette maniere.

*Apprêt de la soie.* On fait bouillir un peu d'amidon dans de l'eau, & on en fait une espece d'empois blanc, dont on frotte toute la soie, l'humectant avec de l'eau à proportion de la force qu'on veut donner à l'apprêt : on l'étendra ensuite & on la laissera sécher. Cet apprêt est aussi bon que celui de colle de poisson, ou de différentes gommés que plusieurs ouvriers emploient : l'apprêt étant sec, on calandre la soie en la maniere que nous décrirons à la fin de ce mémoire.

Il est bon d'ajouter ici quelques pratiques qui ne sont d'usage que dans les soies de la première beauté, & qui demandent un tems assez considérable, quoique l'exécution n'ait aucune difficulté ; il s'agit de certains desseins délicats qui sont réservés en blanc, en jaune, ou en bleu clair, sur les différentes couleurs ; ces desseins réservés font un très-bel effet : nous aurions dû en parler plutôt, mais nous ne l'avons pas fait, afin qu'on ne perde pas de vue le cours de l'opération : tous ces desseins réservés se font avec de la cire. J'ignore de quelle maniere on l'emploie aux Indes ; mais après avoir essayé de toutes les façons que j'ai pu imaginer, voici celle qui m'a paru la plus commode.

J'ai pris un pinceau ordinaire, de grosseur médiocre,



cre, dans le milieu duquel j'ai ajusté trois fils de fer, qui excèdent d'environ une demi-ligne les plus longs poils; ces trois fils doivent être joints en sorte qu'ils se touchent immédiatement, & qu'ils soient entourés du reste du pinceau.

On fera fondre de la cire blanche dans un petit vaisseau de terre, & on en prendra avec cette sorte de pinceau; les fils de fer laissent couler la cire que la grosseur du pinceau entretient coulante assez longtemps; & ces mêmes fils soutiennent la main, & font qu'on trace les traits aussi délicatement qu'on pourroit le faire avec la plume: on fera ces raisonnemens sur le rouge, avant de mettre le mordant, & immédiatement après que le trait est imprimé ou dessiné à la main.

Il est aisé de comprendre que lorsqu'on vient à mettre ensuite le mordant sur la feuille où l'on a dessiné la cire, elle conserve ces endroits-là & empêche le mordant d'y prendre; lorsqu'on fait ensuite bouillir la *toile* dans la garance ou la cochenille, la cire se fond & s'en va; & comme il n'y a point eu de mordant dans ces endroits où elle étoit, ils demeurent blancs comme le fond de la *toile*.

On fera la même chose après le premier bouillissage pour les réservés, sur le rouge clair, le gris-de-lin, le violet, & enfin (après que la *toile* est herbée), pour le bleu, le verd & le jaune. Cet ouvrage est long, mais il s'en trouve quelquefois dans les *toiles* de la première beauté.

Nous allons donner maintenant les diverses manières de travailler les *toiles* qui ont un moindre nombre de couleurs, & pour la plupart desquelles on a trouvé des pratiques plus faciles; & nous ajouterons ensuite des procédés de couleurs plus belles que quelques-unes de celles des Indes, & qui n'y sont pas connues.

On voit par le détail que nous venons de faire, que lorsque dans la *toile* on ne veut que du rouge ou du noir, il s'en faut tenir au premier bouillissage, dans lequel on ajoutera de la cochenille, à proportion de l'éclat qu'on voudra donner à la couleur; & si l'on y veut du violet, on ira jusqu'au deuxième bouillissage, & dans l'un & l'autre cas on fera blanchir la *toile* sur le pré.

Si l'on ne veut qu'une impression noire sur un fond blanc, il s'y faut prendre d'une manière un peu différente; on n'engallera point la *toile*, parce qu'elle contracte dans l'engallage une couleur roussâtre, qu'on ne peut jamais faire en aller, & qu'il n'y a que le bouillissage dans la garance, ou la cochenille qui le puisse détruire: ainsi on ne doit jamais engaller les *toiles* qui doivent être bouillies; c'est-à-dire, celles qui doivent avoir du rouge, quoiqu'il soit cependant possible d'imprimer du rouge sans les engaller ni les bouillir, comme nous le dirons dans la suite; mais cette pratique n'est pas ordinaire, & n'est pas connue aux Indes.

Pour faire donc les *toiles* qui ne sont que noir & blanc, on les imprimera avec la liqueur de ferraille; & lorsqu'elle sera sèche, ou les lavera avec les précautions que nous avons rapportées; l'impression sera d'un jaune pâle & ineffaçable; il y en a quelques-unes qui demeurent en cet état, & qui sont assez jolies; mais pour les avoir en noir, on hache un morceau de bois d'Inde ou de Campeche, on le fait bouillir dans une suffisante quantité d'eau; on y plonge la *toile*, on la remue, on lui fait faire un bouillon, on la lave bien ensuite dans plusieurs eaux froides, & on la met herber sur le pré pendant deux ou trois jours: le fond se blanchit parfaitement, & l'impression demeure d'un très-beau noir; on l'apprête ensuite, & on la calandre à l'ordinaire.

Il y a une sorte de *toiles* très-communes, qui ne sont que rouge & noir, & dont le fond, ou les gran-

des parties du fond, sont marbrés ou plutôt sablés. La manière d'imprimer ces *toiles* paroît avoir plusieurs difficultés; mais on y supplée par une pratique facile & ingénieuse: une seule planche porte tout ce qui doit être imprimé en noir, & une contre-planche tout ce qui doit être imprimé en rouge. Nous avons déjà vu faire la même chose; mais comme il s'agit de sabler le fond, ce qui seroit impraticable, s'il falloit réserver sur les planches des petites parties de bois en relief assez proches les unes des autres, & assez menues pour faire les points tels qu'ils doivent être.

On creuse donc en entier le fond de la planche, & on le rend le plus uni qu'il est possible; on y enfonce ensuite de petites pointes de fil-de-fer, dont l'extrémité supérieure demeure au niveau des reliefs de la planche; & pour s'assurer qu'elles sont de même hauteur, on a un petit outil de fer qui porte à 3 ou 4 lignes de son extrémité une espèce de talon, comme on le voit dans la figure ci-jointe; on frappe sur l'extrémité B, & le talon A enfonce la petite pointe dans la planche, jusqu'à ce que la partie C touche le fond de la planche. Ainsi la pointe ne sauroit enfoncer plus avant; elles se trouvent par ce moyen toutes de même hauteur, & la grosseur de la partie inférieure du même outil sert encore à les placer à des intervalles égaux, ce qui ne seroit pas facile sans ce secours.



Malgré toutes ces précautions, il peut arriver encore que quelques-unes de ces pointes soient mal unies par leur extrémité supérieure, à cause de l'inégalité de leur hauteur, ou bien elles peuvent être trop pointues, & percer ou déchirer la *toile*. Pour y remédier, on fait fondre la cire, & on la coule sur la planche; elle en emplît exactement tout le creux, & environne de toute part les petites pointes; on la laisse refroidir, & avec une pierre à éguiser on frotte sur toute la surface de la planche; cela acheve d'unir & de polir tous les fils de fer, en sorte qu'ils portent tous également, & ne peuvent point endommager la *toile*. On chauffe ensuite la planche pour en ôter la cire ou la poix-résine, & elle est entièrement achevée. S'il y a des parties où on ne veuille que des points noirs, il n'y a que la planche avec laquelle on imprime le noir, qui a des points en ces endroits-là.

Si l'on ne veut que des points rouges dans d'autres endroits, c'est la contre-planche pour le rouge qui les porte; mais dans les parties qui doivent être marbrées, il doit y avoir des pointes sur l'une & sur l'autre planche, en sorte qu'elles portent toutes deux aux mêmes endroits; c'est ce qui produit le marbré qu'on voit à ces sortes de *toiles*: on les fait bouillir ensuite dans la garance, & herber de même que les autres.

Les *toiles* bleues & blanches demandent un travail tout particulier. Le fond ordinairement en est bleu, & les bouquets ou dessins tout blancs; on juge par ce que nous avons dit ci-dessus, qu'il faut citer les parties qui doivent demeurer blanches, mais il ne seroit pas possible de colorer au pinceau tout ce qui doit l'être, surtout dans des *toiles* communes, dont le prix est très-modique.

On a imaginé de pratiquer ce qui suit. On fait une planche en bois telle qu'elle doit être pour les parties que l'on veut conserver blanches; l'on moule cette planche de bois dans du sable, dans lequel on jette du plomb ou de l'étain fondu, de sorte que l'on a une planche de plomb pareille à celle de bois; on a soin d'y conserver un bouton ou une main pour la tenir avec plus de facilité; on étend sur une table couverte de sable la *toile* que l'on veut cirer, elle ne doit point être engallée, mais seulement bien dégoimée, on fait fondre ensuite dans une grande terrine ou

autre vaisseau large la composition de suif & de cire dont nous avons parlé ; on chauffe la planche de plomb, on la plonge dans la cire, & on imprime sur la *toile* ; on jette ensuite du sable sur ce qui est imprimé, & on continue à reprendre de la cire avec la planche, & à imprimer de la même manière jusqu'à ce que l'ouvrage soit achevé.

Il y a encore quelque observation à faire dans cette pratique ; il faut prendre garde que la cire ne soit trop chaude, parce qu'elle ne produiroit qu'une écume qui rempliroit les vuides de la planche, & seroit des fautes considérables ; il faut aussi disposer au fond du vaisseau dans lequel est la cire un petit châssis de la forme du fond du vaisseau qui porte une *toile* bien tendue ; la grandeur du châssis sera telle que la *toile* ne puisse pas s'enfoncer plus bas qu'environ une ligne au-dessous de la surface de la cire fondue, afin qu'en y mettant la planche on ne l'enfoncé point trop avant, ce qui boucheroit le creux de la planche, & seroit que l'impression ne seroit pas nette. On jugera facilement par quelques essais, de la chaleur qu'on doit donner à la cire & à la planche pour que l'impression soit faite avec plus de facilité & de propreté.

Lorsque la *toile* sera cirée, & la cire couverte de sable, on la plongera dans la cuve du bleu, & on la laissera sécher ; si l'on vouloit qu'elle fût verte & blanche, on la plongeroit ensuite à froid dans la teinture jaune, ou seulement avec un gros pinceau, on passeroit la couleur par-dessus la cire qui y est encore, conserveroit les mêmes endroits qui sont verts par le mélange du jaune.

Si l'on veut le fond verd & les fleurs jaunes, on dessinera la *toile* lorsqu'elle aura passé dans la cuve du bleu, & on la mettra dans la teinture jaune ; on peut aussi donner par ce moyen plusieurs sortes de verts des Indes : il n'y a qu'à se servir de la liqueur de ferraille. Si l'on veut un verd plus beau, on fera une forte décoction de graine d'Avignon ; on y dissoudra une très-petite quantité de verd-de-gris, on la gomméra, & on la passera sur la *toile*.

Pour décirer la *toile*, on s'y prendra, comme nous l'avons déjà dit, en la faisant bouillir dans de l'eau avec un peu de son, & la savonnant ensuite dans de l'eau froide.

Voilà à-peu-près toutes les espèces de *toiles* à fond blanc ou de deux seules couleurs ; les différentes nuances sont très-faciles à faire, en observant ce que nous avons dit ci-dessus. Il reste à parler de celles dont le fond est de couleur, & qui sont en général de deux espèces : dans les premières tout le fond est coloré jusqu'au trait, qui fait le contour des tiges & des fleurs, sans qu'il reste du blanc en aucun endroit, à moins qu'il n'en ait été réservé dans les feuilles de quelques fleurs. Dans la seconde espèce de *toiles* il y a un fond blanc en forme de cartouche autour de chaque bouquet, dont le contour est suivi gratuitement ; & l'intervalle que laissent les bouquets ou plutôt les cartouches est de couleur.

Les dernières sortes de *toiles peintes* sont au moins aussi agréables à la vue que les autres, quoiqu'elles donnent beaucoup moins de peine à exécuter. Pour les premières, lorsqu'elles sont entièrement finies sur un fond blanc, comme nous l'avons décrit, il faut cirer au pinceau tout ce qui est fait, ayant soin de ne couvrir de cire exactement que les fleurs, les feuilles & les tiges, & ensuite teindre le fond à l'ordinaire. Pour les secondes, il y a deux manières, l'une de cirer les bouquets, mais grossièrement, & suivant seulement leurs contours extérieurs, en y laissant environ deux ou trois lignes de fond blanc autour qui sert à cirer, comme les bouquets.

L'autre manière est plus facile & plus simple, mais on ne peut pas s'en servir pour les couleurs qui doi-

vent être curvées, c'est-à-dire, lorsqu'il faut plonger la *toile* entière dans la cuve ; elle peut seulement être employée lorsque le fond doit être rouge, violet, jaune ou olive.

On fait pour cet effet des contre-planches dans lesquelles on incruste des morceaux de chapeau dans les endroits où doit être la couleur ; le reste de ces contre-planches est creusé, afin de ne point porter sur les bouquets qui doivent être entièrement finis avant d'imprimer le fond. On prend avec ces contre-planches, de la couleur & du mordant sur le couffinet, & l'on imprime à l'ordinaire. Cette opération est nommée par les ouvriers *chapaudrer*. Cela rend le fond d'une couleur bien plus égale & plus uniforme qu'elle ne pourroit l'être avec le pinceau.

Lorsque le fond doit être rouge ou violet, on imprime le fond avec le mordant ; & lorsque les bouquets imprimés aussi avec le mordant doivent avoir du rouge ou du noir, l'on ne fait que les mêmes bouillissages pour les bouquets & pour le fond ; mais lorsqu'il doit être jaune ou olive, on n'imprime la couleur avec la contre-planche de chapeau, que lorsque la *toile* est entièrement finie, & que le fond en est bien blanc.

Nous avons donné la composition du jaune ; celui des Indes se fait avec de l'eau de ferraille, mais on en fait un plus beau avec la décoction de graine d'Avignon, dans laquelle on fait dissoudre un peu d'alun. Pour l'olive, il ne faut que mêler ensemble ces deux dernières couleurs, c'est-à-dire, l'eau de ferraille & la décoction de graine d'Avignon dans la proportion que l'on jugera à propos, suivant les différentes nuances d'olives que l'on voudra avoir.

On peut encore faire le fond de couleur, & réserver les bouquets sans chapaudrer, & d'une façon fort simple. On collera légèrement avec un peu de gomme ou d'empois sur chaque bouquet un morceau de papier qui suive grossièrement le contour du bouquet, & avec une planche couverte de drap, on appliquera la couleur du fond, & les bouquets se trouvent très-exactement conservés.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler de quelques autres couleurs connues d'un petit nombre d'ouvriers, & qui ne sont point en usage aux Indes, & les s'effacent un peu plus facilement que les autres ; cependant il y des cas où elles sont préférables par leur beauté & la facilité qu'il y a de les employer, d'autant plus même qu'elles résistent à dix ou douze savonnages, ce qui est suffisant pour l'usage ordinaire.

Nous avons de cette manière du bleu, du verd, du jaune, & plusieurs nuances de rouge qui sont beaux & très-faciles à employer, puisqu'on n'est pas obligé de cirer la *toile* pour le bleu & le verd, & de la bouillir, ni de la faire herber pour le rouge, ce qui est une épargne de tems & de peines très-considérable.

Pour le bleu, il faut faire bouillir dans l'eau du bois d'Inde haché en petits morceaux, pour en avoir une très-forte teinture. Si on veut deux nuances de bleu différentes, on fera deux de ces teintures dont l'une sera plus chargée de couleur que l'autre ; cette teinture n'est pas bleue d'abord, mais d'un rouge assez désagréable ; pour la rendre bleue, il n'y a qu'à dissoudre un peu de vitriol de Cypre & elle le devient sur le champ : on la gomméra alors, & on l'emploiera sur le champ à la planche ou au pinceau, sans avoir fait d'autre préparation à la *toile* que de l'avoir bien dégommée.

Pour le verd on prendra de la même teinture de bois d'Inde dans laquelle on mettra un peu de verd-de-gris au-lieu de vitriol de Cypre, elle deviendra sur le champ bleue ; on y versera alors de la teinture de graine d'Avignon en petite quantité, ou jusqu'à ce

qu'on trouve que la couleur verte ( que ce mélange prend sur le champ ), soit telle qu'on la souhaite : on gommiera ensuite cette couleur , & on l'emploiera de même que le bleu.

Il est à observer pour ces deux couleurs, qu'il est nécessaire que la teinture de bois d'Inde soit nouvellement faite, c'est-à-dire, qu'elle n'ait qu'un jour ou deux ; elle n'en est que meilleure, si elle peut être employée sitôt qu'elle devient difficile à être employée sur la soie.

La teinture de graine d'Avignon n'a pas cet inconvénient, & se peut garder beaucoup plus long-tems sans se gâter.

Lorsque ces couleurs seront seches, il faut les bien laver comme toutes les autres pour en ôter la gomme. Il faut que le verd soit trois ou quatre jours à secher avant que de laver la soie, si l'on veut qu'il soit d'une belle couleur ; le bleu, au contraire, doit être lavé sitôt qu'il est sec, ou du-moins quelques heures après ; ainsi on doit commencer par le verd, & ne mettre le bleu que le dernier.

Ces couleurs résistent au savon à froid, & peuvent être lavées dans l'eau chaude; mais à force d'être blanchies, elles perdent un peu de leur couleur, ce qui n'arrive point à celles que nous avons rapportées auparavant, & qui résistent aux mêmes épreuves que celles des Indes, & ne s'en vont qu'à mesure que la soie s'use, & qu'elles perdent par conséquent quelques-unes des parties tant colorées que des autres.

On peut aussi, comme nous l'avons dit, appliquer du rouge sur les soies sans mordant, & sans qu'il soit besoin de les faire bouillir ni herber ; voici de quelle manière on le peut faire. On met dans un matras de la cochenille pulvérisée avec une petite quantité d'eau ; on met le matras en digestion pendant 7 ou 6 heures, on augmente ensuite la chaleur jusqu'à faire bouillir la liqueur, après quoi on la passe par un linge ; on a une teinture très-brune & opaque, on y ajoute alors quelques gouttes d'eau-forte & un peu d'alun, la liqueur s'éclaircit sur le champ, & devient d'un très-beau rouge ; on la gomme ensuite, & on l'emploie à l'ordinaire. On applique alors le rouge, & lorsqu'il est bien sec, on le lave avec grand soin : cela donne un assez beau cramoisi que l'on peut nuancer par les diverses doses de cochenille & d'eau-forte ; cette couleur étant employée dessus l'impression faite avec la liqueur de ferraille, donne une couleur verte qui s'étend.

On fait encore un rouge qui résiste à plusieurs savonnages, qui est assez beau, mais il s'étend un peu en le lavant ; on fait une forte décoction de bois de Brésil, on y ajoute un peu d'alun environ une once sur chaque chopine de cette teinture ; on épaissit cette couleur avec la gomme, & on l'emploie à l'ordinaire.

On peut aussi faire un jaune assez bon & beaucoup plus beau que celui des Indes, en se servant d'une forte teinture de graine d'Avignon, employée, comme la précédente, avec de l'alun & de la gomme ; cette dernière couleur résiste moins que les autres.

Pour une bonne couleur de café, on mêle l'eau de ferraille avec le mordant pour le rouge.

Pour avoir tous les gris depuis le gris de maure jusqu'au petit-gris, on met de la couperose verte dans le bouillon de bois d'Inde, & on l'affaiblit avec de l'eau.

On donne la dernière façon aux indiennes avec la calandre. Pour cet effet, on dispose une perche horizontalement, & on l'assujettit au plancher par l'une de ses extrémités, en sorte cependant que le bout qui est libre soit à quelque distance du plancher, afin qu'il puisse s'en approcher en faisant ressort, &c.

TOILE NOYALE, (*Marine.*) c'est une toile très-

Tome XVI,

forte, dont on se sert pour faire les grandes voiles.

Voyez TOILE A VOILE.

Toiles de sabords ou de délestage. Ce sont de vieilles toiles qu'on cloue sur les sabords quand on veut délester. Voyez DÉLESTAGE.

TOILE, en terme de Blanchisserie, est une piece de soie dont les bords sont élevés. Elle se monte sur un appui de bois, garni sur toute la longueur de petites chevilles où se passent les cordons qui attachent le fond de la soie, & de distance en distance d'autres chevilles ou piquets plus longues où on arrête les bords de la soie. Cela s'appelle encore un quarré ; on dit, les clos d'Antoni sont remplis de quatre-vingt quarrés. C'est sur ces toiles ou quarrés qu'on expose la cire à l'air. Voyez l'article BLANCHIR.

TOILE, draps en, (*Draperie.*) on nomme draps en soie les draps de laine qui n'ont point encore été foulés, & qui sont tels qu'ils sont sortis de dessus le métier. On les appelle ainsi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la grosse soie de chanvre ou de lin écrue. (*D. J.*)

TOILE, en terme de Peinture, signifie un quadre de bois couvert d'une soie imprimée de quelques couleurs en huile, sur laquelle les Peintres peignent leurs tableaux. Ce sont ordinairement les marchands droguistes-épiciers qui vendent les drogues & couleurs des peintres, qui sont aussi imprimer & qui débitent ces sortes de toiles. (*D. J.*)

TOILE, terme de Plombier, c'est un morceau de treillis que ces ouvriers étendent sur la table ou moule à jeter des tables de plomb, & qui leur tient lieu de sable qu'ils emploient dans la manière ordinaire de fondre & couler ces tables.

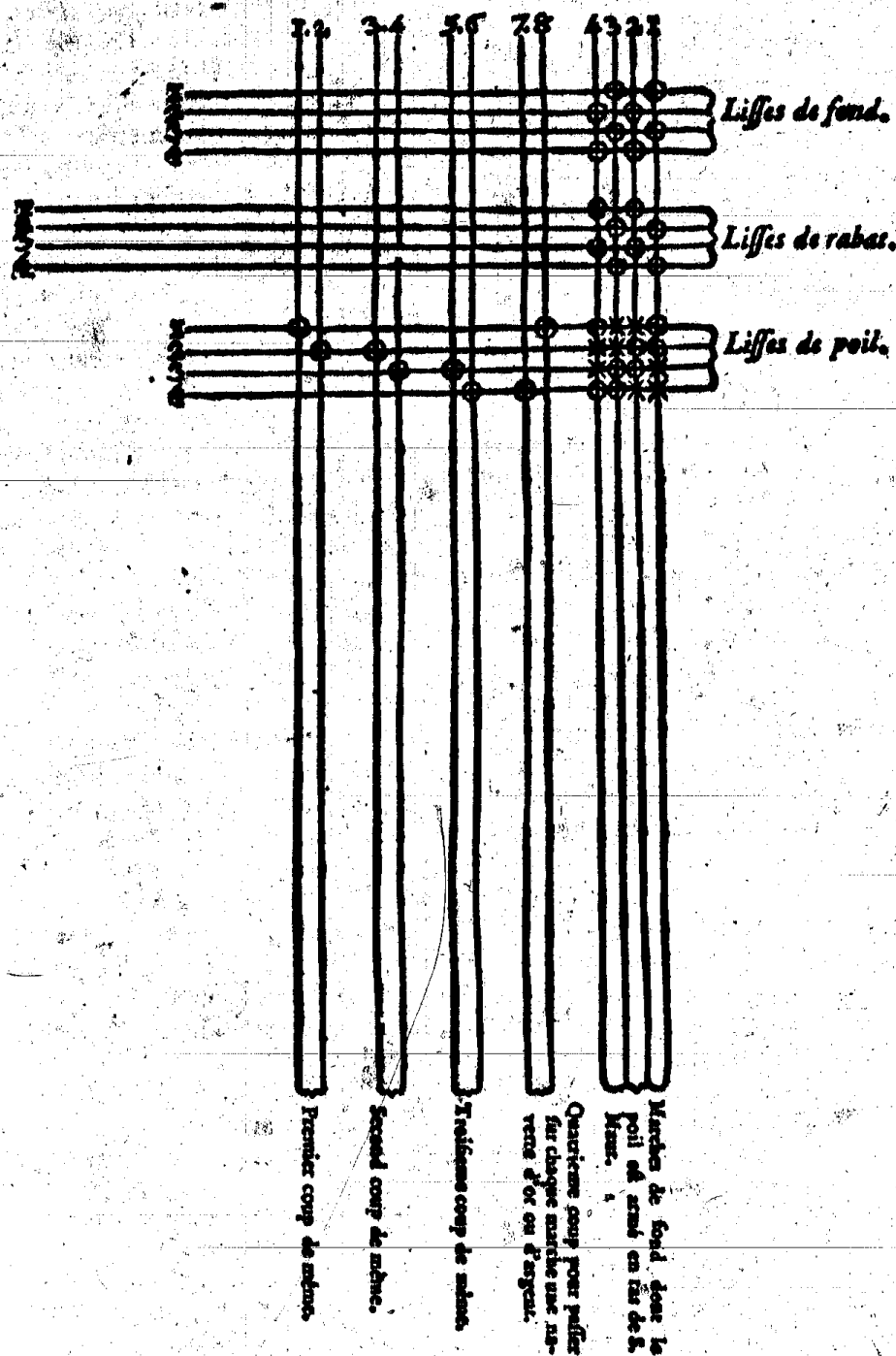
Il est défendu aux Plombiers de jeter du plomb sur soie, d'en débiter & d'en employer. Voyez PLOMBIER.

TOILE de soie, s. f. (*Soierie.*) manière de petite étoffe très-claire, fort légère & point croisée, faite sur le métier avec la soie filée, dont les femmes se servent à faire des fichus, des mouchoirs de cou, & autres hardes semblables. (*D. J.*)

TOILE d'or ou d'argent, (*Soierie.*) cette étoffe est une des plus délicates de la fabrique, peu de personnes seroient en état de l'entreprendre pour la faire comme il faut. La chaîne & le poil est dans le même nombre que dans les tissus, le peigne est plus fin, étant un 22 pour recevoir huit fils, ou quatre fils doubles chaque dent. La chaîne & le poil sont ordinairement de la couleur de la dorure, ce qui fait que cette étoffe n'est point accompagnée. La chaîne est armée en taffetas à l'ordinaire pour le coup de fond, & le poil en ras de S. Maur, ce qui fait qu'il faut quatre marches de fond, au-lieu de deux, comme dans les autres étoffes montées en taffetas. Une belle soie doit être faite à deux bouts de fil d'or, mais ces deux bouts ne doivent pas être passés ensemble, crainte qu'ils ne se croisent. Cependant il faut qu'il y en ait deux sous les fils de chaque lisse ; c'est pour cela qu'il est nécessaire de donner la démonstration de l'armure, & de faire remarquer que, encore que dans les tissus, on passe une navette à deux tuyaux pour passer deux bouts ensemble ; dans cette étoffe, il faut passer deux navettes contenant un bout chacune, & changer de lisse à chaque coup de navette d'or ou d'argent qui passe de suite ; après quoi, & quand on passe le coup de trame, on reprend la même lisse qui a lié le second coup ou le coup précédent, & on continue le cours.



## Démonstration de l'armure de la toile d'or.



Les lisses marquées *o* sont pour lever, & celles marquées \* pour baisser pour le poil seulement. Les lisses marquées *o* dans celles du rabat sont pour baisser, la fonction de ces lisses ne pouvant pas faire un autre jeu.

On voit par cette démonstration qu'il est nécessaire que le poil de cette étoffe soit armé en ras de S. Maur, afin que les deux coups de navette passent chacun sous une lisse de liage qui aura levé; & que si ce premier coup étoit armé à l'ordinaire en taffetas, il arriveroit que la seconde lisse qu'on seroit obligé de lever, auroit baissé au coup de fond, ce qui seroit une barre, ou coupant au-travers de l'étoffe, qui dans ce genre doit être unie comme une glace.

TOILE DU VELOURS, on appelle *toile du velours* la chaîne qui fait le corps de l'étoffe.

TOILE BLANCHE, f. f. (*Toilerie*.) les *toiles blanches* sont des *toiles* écruës que l'on a fait blanchir entièrement à force de les arroser sur le pré, & de les faire passer par diverses lessives. (*D. J.*)

TOILE CIRÉE, f. f. (*Toilerie*.) c'est une *toile* enduite d'une certaine composition faite de cire ou de résine mêlée de quelques autres ingrédients capables de résister à l'eau. Il s'en fait de noires, de vertes, de rouges, de jaunes, & de quelques autres couleurs; les unes jaspées & fort unies du côté de l'en-droit, & les autres toutes brutes sans jaspure. Elles se vendent ordinairement en petites pièces ou rou-

leaux, de quatre, huit & douze aunes. Les *toiles* qui s'emploient le plus ordinairement pour cirer, sont de grosses *toiles* de lin bisés ou de *toiles* d'étaupe, d'une aune ou d'une aune moins demi-quart de large qui se prennent en Normandie. La *toile cirée* s'emploie à faire des couvertures de tentes, chariots, fourgons & charrettes pour l'armée, des parapluies, des casques de campagne, des guêtres, des étuis à chapeaux, des porte-manteaux, des bonnets, &c. On s'en sert aussi pour emballer & emballer les marchandises qui craignent d'être mouillées. *Dict. du Comm. (D. J.)*

TOILE ÉCRUE, f. f. (*Toilerie*.) c'est celle dont le fil n'a point été blanchi, & qui est telle qu'elle est sortie de dessus le métier: les *toiles* de lin écruës sont pour l'ordinaire grisâtres, qui est la couleur naturelle du lin; & les *toiles* de chanvre écruës sont jaunâtres, qui est aussi la couleur que la nature a donnée au chanvre. (*D. J.*)

TOILE À TAMIS, f. f. (*Toilerie*.) sorte de *toile* très-claire faite de fil de lin, dont on se sert à tamiser ou à sasser les choses que l'on veut mettre en poudre fine; c'est encore une espèce de *toile* faite de crin, que l'on appelle *repas*. (*D. J.*)

TOILE À VOILE, f. f. (*Toilerie*.) c'est de la grosse *toile* de chanvre écruë propre à faire des voiles. Il se fabrique en Bretagne une grande quantité de ces *toiles à voiles*, qui se consomment partie pour les

vaisseaux françois de cette province, & partie dans les pays étrangers où elles sont envoyées. *Savary. (D. J.)*

**TOILE EN COUPONS**, f. f. (*Toilerie.*) morceaux de batiste claire, ordinairement de deux aunes, qui sont envoyés de Picardie en petits paquets carrés couverts de papier brun. *Savary. (D. J.)*

**TOILES**, f. f. pl. *terme de Chasse*, ce sont de grandes pieces de toiles bordées de grosses cordes qu'on tend autour d'une enceinte, & dont on se sert pour prendre les bêtes noires. (*D. J.*)

**TOILE**, f. f. *aulaa*, (*Théâtre des anciens.*) espece de tapisserie qui bordoit le théâtre des anciens; elle différoit de la nôtre en ce qu'elle étoit attachée par le bas; ensorte qu'au-lieu que quand nos pieces commencent, on leve la toile qui est attachée par le haut, les Romains la baïsoient, la laissoient tomber sous le théâtre; & quand la piece étoit finie; ou même après chaque acte, on la relevoit pour les changemens de décorations, au-lieu que nous la baïsons. De-là vient qu'on disoit en latin *tollere aulaa*, lever la toile, quand on fermoit la scène & que les acteurs se retiroient; & *primere aulaa*, baïsser la toile, quand on découvroit le théâtre pour commencer l'action.

Ovide a peint merveilleusement cette maniere d'ouvrir le théâtre chez les anciens, & en a fait usage pour une des plus belles & des plus brillantes comparaisons que je connoisse; c'est dans le troisieme livre de ses *metamorphoses*, où, après avoir parlé des hommes armés qui naquirent des dents du dragon que Cadmus avoit semées, il ajoute dans un style élevé:

*Inde, fide majus, glaba capere moveri;*  
*Primaque de sulcis acies apparuit hasta!*  
*Tegmina mox caput piffo nutantia cono.*  
*Max humeri, pectusque, onerataque brachia telis*  
*Exiflunt: crescitque sedes clypeata virorum.*  
*Sic ubi tolluntur festis aulaa theatris,*  
*Surgere signa solent, primùmque ostendere vulvus;*  
*Cætera paulatim, placidoque educta tenore*  
*Tota patent, imoque pedes in margine ponunt.*

Alors prodige étonnant & incroyable, les mottes de terre commencerent à s'entr'ouvrir, & du milieu des sillons on vit sortir des pointes de piques, des panaches, des casques, ensuite des épaules & des bras armés d'épées, de boucliers, de javelots; enfin une moisson de combattans acheva de paroître. Ainsi quand on baïsse la toile dans nos théâtres, on voit s'élever peu-à-peu les figures qui y sont tracées; d'abord l'on n'en voit que la tête, ensuite elles se présentent peu-à-peu; & se découvrant insensiblement, elles paroissent enfin toutes entieres, & semblent se tenir de bout sur le bord de la scène. (*D. J.*)

**TOILÉ**, en *terme de Blondier*, c'est proprement une fleur de telle ou telle forme, entierement remplie, faisant un tissu sans jour, & fabriquée avec des filets doublés de cinq, six & jusqu'à sept brins quand la soie est fine. C'est le *toilé* qui détermine le nom des blondes de fantaisie. Voyez **BLONDES DE FANTAISIE**. On emploie ordinairement plusieurs fuseaux pour former les filets du *toilé* plus larges.

**TOILÉ D'UNE DENTELLE**, (*Ouvrage au fuseau.*) on appelle le *toilé* d'une dentelle, ce qui dans le point à l'aiguille se nomme le *tissu* ou *point fermé*. Ce nom vient de ce que ce point ressemble assez à de la toile bien frappée. Plus le *toilé* d'une dentelle est serré, plus l'ouvrage en est bon; ce terme ne s'applique guere qu'aux dentelles de fil. (*D. J.*)

**TOILERIE**, f. f. (*Comm. & Manufact.*) dans la langue des finances, les synonymes n'ont pas moins d'inconvéniens que dans la langue des arts, & ne fut-ce que relativement aux droits des fermes, il est

essentiel d'expliquer, autant qu'il est possible, la valeur du mot *toilerie*.

C'est une expression moderne; on ne la trouve pas une seule fois dans les réglemens des manufactures avant 1718.

Les auteurs des dictionnaires du commerce & de Trévoux définissent ce terme par ceux-ci, *marchandise de toile*, c'est-à-dire sans doute, *faite avec de la toile*.

Suivant ces mêmes auteurs, ce mot est exactement synonyme au mot *toile*, dans le sens où l'on dit, *ce marchand ne fait que la toilerie*, au lieu de dire, *il ne commerce qu'en toiles*; & encore, *il se fait beaucoup de toilerie dans tel pays*, au lieu de dire *on y fabrique beaucoup de toiles*.

Une autre acception de ce mot dont ces auteurs n'ont point parlé, c'est celle suivant laquelle il est devenu le nom générique de quelques tissus, dont on ne peut pas dire qu'ils soient des étoffes, ni qu'ils soient des toiles. Il faut se garder de confondre ces dénominations, car dans certains bureaux les mêmes marchandises payeroient des droits plus considérables, étant annoncées comme étoffes, que si on les déclaroit comme *toileries*.

Il seroit à souhaiter que l'on pût fixer précisément la valeur des mots *étouffe*, *toilerie* & *toile*; mais les ouvrages de l'art, ainsi que ceux de la nature, renferment tant de variétés, que les nuances de division se perdant l'une dans l'autre, les especes de différens genres se confondent aisément.

Toute méthode de distribution meneroit à des incertitudes, & il n'y a ce me semble, rien de mieux à faire que d'établir quelques points de comparaison, d'après lesquels on essayera de classer les différens tissus.

Ceux qui sont composés en entier de soie ou de laine, ou bien même dont la chaîne ou la trame est faite de l'une de ces deux matieres, sont des étoffes. Quelques-uns de ceux qui sont composés de coton ou de fil, & qui sont extrêmement forts, sont encore des étoffes. Ainsi les draps, les serges, les tiretaines, les taffetas, les ras de S. Cyr, les hyberlines, les velours de coton, les coutils, &c. sont des étoffes.

Les *toileries* sont des tissus un peu plus légers, dont la laine ou la soie ne font jamais une partie essentielle; mais dans lesquels elles peuvent néanmoins entrer comme agrément. Les bazins unis & rayés, les siamoises unies, rayées & à fleurs, les nappes & les serviettes ouvrées, les mouffelines même, ou toiles de coton de toute espece, sont des *toileries*.

Sous le nom de toiles, il faut entendre tout tissu simple & uniquement composé de fil de lin ou de chanvre, comme le sont les toiles dont on se sert pour faire des chemises.

Je sens bien que je ne leve point ici toute incertitude. On pourroit demander dans quelle classe on doit metre les toiles à voiles, les toiles à matelats, & beaucoup d'autres ouvrages semblables. Il semble que ce devroit être entre les toiles & les étoffes.

Au reste, je ne prétends pas donner ici de décision. J'ai rapporté seulement ce qui m'a paru de plus instructif & de plus décidé sur l'usage de ces termes, soit dans le discours, soit dans les réglemens rendus depuis celui du 7 Août 1718, pour les fabriques de Rouen. C'est-là où je vois le mot *toilerie* employé pour la première fois. Article de M. BRISSON, inspecteur des manufactures & académies de Villefranche en Beaujolais.

**TOILETTE**, f. f. *terme de Manufact.* ce mot se dit chez les Marchands & Manufacturiers, d'un morceau de toile, plus ou moins grand, qui sert à envelopper les draps, les serges & autres pareilles marchandises, pour empêcher qu'elles ne se gâtent. Il y a des *toilettes* blanches, & d'autres teintes en différentes cou-

leurs ; les unes unies , & les autres peintes d'armoiries , de devises , ou de quelques autres ornemens ; celles dont les Anglois se servent , particulièrement pour leurs serges de Londres , sont des plus belles & des plus façonnées : ils en ont où l'or & l'argent est joint aux couleurs. On marque ordinairement sur les *toilettes* les numéros & les aunages des pièces qu'elles renferment , & quelquefois on y ajoute le nom du marchand qui en fait l'envoi. Les *toilettes* que l'on emploie le plus communément pour faire des *toilettes* , se nomment *bougrans*. *Diâionn. de Comm. (D. J.)*

**TOILETTE, (Modes)**, c'est une espèce de nappe de toile fine , garnie de dentelle tout autour , dont on couvre la table sur laquelle les hommes & les femmes qui aiment la propreté , se deshument le soir , & où ils trouvent préparé de quoi s'habiller le matin. On appelle pareillement *toilettes* , les tapis de soie , ou autres riches étoffes , bordés de dentelle ou de frange , & qu'on étend au-dessus du miroir qui orne la *toilette* des dames , ou même des hommes qui de nos jours sont devenus femmes. *(D. J.)*

**TOILETTE, marchande à la, (Commerç. des modes)** on appelle ainsi certaines revendeuses qui vont de maison en maison porter de vieilles hardes , ou même quelquefois des marchandises neuves , que leur confient les marchands. Ces sortes de femmes gagnent leur vie par les petits profits qu'elles font ou sur les hardes mêmes , ou par un certain droit volontaire que leur donnent ordinairement le vendeur & l'acheteur. Ce sont ces femmes qui vendent la plupart des marchandises de contrebande : elles sont aussi assez souvent quelque petit trafic de pierreries & de bijoux. *(D. J.)*

**TOILETTE des dames romaines, (Antiq. rom.)** cet attirail de l'habiller du jour pour paroître en public , ce *mundus muliebris* , les dames romaines l'avoient comme les nôtres. Dans les siècles de luxe , leur *toilette* étoit fournie de tout ce qui peut réparer les défauts de la beauté , & même ceux de la nature. On y voyoit des faux cheveux , de faux sourcils , des dents postiches , des fards , & tous les autres ingrédients renfermés dans de petits vases précieux. Martial, *lib. IX. epig. 18.* décrit tout cela plaisamment , en parlant de la *toilette* d'une dame nommée *Galla*.

*Fiant absentes & tibi Galla comas ;  
Nec dentes aliter quam serica nocte reponas  
Et lateant centum condita pixidibus ;  
Nec tecum facies tua dormitat ; innuis illo,  
Quod tibi prolatum est manè , supercilio.*

Les dames romaines passoient du lit dans le bain ; quelques-unes se contentoient de se laver les pieds , mais d'autres portoient bien plus loin l'usage des bains ; elles se servoient de pierre-ponce pour s'adoucir la peau , & faisoient succéder à cette propreté les oignemens & les parfums d'Assyrie. Elles rentraient ensuite dans leurs cabinets de *toilette* , vêtues d'une robe , où le luxe & la galanterie avoient jetté leurs ornemens ; c'est dans cette robe qu'on se laissoit voir à ses amis particuliers , & aux personnes les plus chères. Entourée de plusieurs femmes , on se prètoit aux mains qui savoient servir de la façon la plus commode & la plus agréable. Lorsque Claudien nous représente *Vénus* à sa *toilette* , il la met dans un siège brillant , environnée des grâces , & souvent occupée elle-même à composer sa coëffure.

*Cæsariam tum fortè Venus subnixa corusco  
Fringebat folio.*

Une femme à sa *toilette* ne perdoit point de vûe son miroir ; soit qu'elle conduisit elle-même l'ouvrage de ses charmes , soit qu'elle apprît à régler ses regards , soit qu'elle étudiât les mines & les airs de tète ,

te , *omnes vultus tentabat* , le miroir devoit posé à demeure.

Elle avoit aussi des coëffuses qui vivoient de ce métier , & que les Latins appelloient *ornatrices*. On lit dans Suétone , *matris Claudii ornatrix* , & elles ont le même titre dans les anciennes inscriptions *ornatrix Livia , Domitia*. Ces *ornatrices* ne prenoient pas seulement soin des cheveux , mais du visage & de l'ajustement entier , d'où vient qu'Ovide dit , *ornatrix toto corpore semper erat*.

La vanité des coquettes faisoient quelquefois un crime de leur manque de beauté à leurs coëffuses , & ces fortes de femmes se portoient contr'elles à des violences , au lieu de s'en prendre à la nature. La *toilette* de quelques-unes , selon Juvenal , n'étoit pas moins redoutable que le tribunal des tyrans de Sicile. Quelle est l'offense que Plécas à commise , dit ce poète , en parlant à une de ces femmes ? de quel crime est coupable cette malheureuse fille , si votre nez vous déplaît ?

*Quamath est hic culpa puella ,  
Si tibi displicuit nasus tuus ?*

Le desir de se trouver au temple d'Isis , cette déesse commode qui présidoit aux rendez-vous & aux mystères des engagements , causoit quelquefois d'extrêmes impatiences.

*Apud Isiacæ potius sacraria lena.*

Ainsi par toutes ces vivacités ordinaires , aussi-bien que par la nature du travail , & par le soin de coëffer , il y avoit des momens à saisir , qui faisoient une nécessité de trouver sous sa main , tout ce qui seroit à l'ornement de la tête & à la composition du visage.

Mais pour y mieux parvenir , le luxe multiplia le nombre des femmes qui servoient à la *toilette* des dames romaines ; chacune étoit chargée d'un soin particulier ; les unes étoient attachées à l'ornement des cheveux , soit pour les démêler ou pour les séparer en plusieurs parties. *Multifidum discrimen erat* , soit pour en former avec ordre & par étage des boucles & des nœuds différens : *Dat varios nexus & certo dividit orbes ordines* ; les autres répandoient les parfums , *largos hæc nectaris imbras irrigat* ; toutes tiroient leurs noms de leurs différens emplois.

De-là viennent dans les poètes les noms de *cosmetæ* , de *psicades* , d'*ornatrices*. Il y en avoit d'oisives , & de préposées uniquement pour dire leur avis ; celles-ci formoient une espèce de conseil : *est in concilio matrona* , & la chose , dit Juvenal , étoit traitée aussi sérieusement que s'il eût été question de la réputation ou de la vie :

*Tanquam famæ discrimen agatur  
Aut animæ.*

On lit dans le livre des amours de Lucien , que les dames employoient une partie du jour à leur *toilette* environnées de suivantes , *ornatrices* , *picatrices* , dont les unes tiennent un miroir , d'autres un réchaud , d'autres des bassins , &c. On voit sur cette même *toilette* toutes les drogues d'un parfumeur ; celles-ci pour nettoyer les dents , celles-là pour noircir les sourcils , d'autres pour rougir les joues & les lèvres , d'autres pour teindre les cheveux en noir ou en blond doré , indépendamment de toutes sortes de parfums. Ces femmes , dit Clément d'Alexandrie , ne ressembloient pas à la courtisane Phriné , belle sans art , & sans avoir besoin d'étalage emprunté.

Cette remarque d'un pere de l'église , me rappelle une épigramme d'Addison contre nos dames , & à la louange de la comtesse de Manchester , que son mari , ambassadeur à Paris , y avoit menée avec lui. Voici cette épigramme qui n'est point dans la dernière addition des ouvrages de cet illustre auteur.



*While haughty Gallia's dames, that spread  
O'er their pale cheeks, an artful red,  
Beheld this beauteous stranger there,  
In native charms, divinely fair,  
Confusion in their looks they shew'd,  
And with unborrow'd blushes glow'd.*

C'est-à-dire : « Quand les fieres dames de France, qui couvrent leurs joues pâles d'un rouge artificiel, apperçurent cette belle étrangère, brillante comme une divinité, quoique parée des seuls traits qu'elle tient de la nature; leurs regards annonçerent leur confusion; une rougeur naturelle se répandit sur leur visage ».

Les aiguilles d'or ou d'argent, le poinçon, les fers étoient d'un grand usage à la toilette. Les aiguilles différoient, selon les divers arrangemens qu'on vouloit donner à sa coëffure, & quelquefois même la dame romaine à l'exemple de Vénus, prenoit l'aiguille & faisoit sa disposition : *Ipsa caput distinguit acu.*

La façon de coëffer varioit perpétuellement : « Vous ne savez, disoit Tertulien, aux dames de son tems, à quoi vous en tenir sur la forme de vos cheveux; tantôt vous les mettez en presse, une autre fois vous les attachez avec négligence & leur rendez la liberté; vous les élevez ou les abaissez, selon votre caprice; les unes les tiennent avec violences dans leurs boucles, tandis que les autres affectent de les laisser flotter au gré des vents ». C'étoit l'envie de plaire qui fit imaginer toutes ces différences, & qui les perpétuera jusqu'à la fin du monde.

Les fers dont elles se servoient ne ressembloient point aux nôtres, ce n'étoit tout-au-plus qu'une grande aiguille que l'on chauffoit, & les boucles se formoient en roulant le cheveux, *volvit in orbem.* On les arrêtoit par le moyen d'une aiguille ordinaire. « Ne crains point, dit Martial, que les ornemens dont ta tête est parée dérangent les cheveux parfums, l'aiguille en soutiendra la frisure, & tiendra les boucles en respect ». L'union en étoit telle, qu'une seule boucle qui n'avoit point été arrêtée, laissoit voir du désordre dans toutes les autres. Palagé qui avoit vu que ce défaut se trouvoit dans la chevelure, traita impitoyablement une de ses femmes.

Il falloit pour l'ornement d'une tête, les dépouilles d'une infinité d'autres. Souvent elles en formoient des ronds qu'elles plaçoient derrière la tête, d'où les cheveux s'élevoient de leurs racines & faisoient voir tout le chignon, *nunc in cervicem rursus suggestum.* Elles donnoient quelquefois à leur coëffure un air militaire, c'étoit un casque qui leur enveloppoit toute la tête, *in galeri modum, quasi vaginam capitis;* ou bien elles donnoient à leurs cheveux la forme d'un bouclier, *scutorum umbilicos cervicibus adstruendo.* Elles avoient des coëffures toutes montées de la façon des hommes; qui dans ce genre de travail s'acquéroient de la réputation, *frustra peritissimos quosque fructuosos capillatura adhibuit.*

Tertullien veut encore intéresser ici la délicatesse des femmes contre elles-mêmes; il ne comprend pas que leur vanité puisse assez prendre pour ne pas leur donner de la répugnance à porter sur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & sur-tout des cheveux d'esclaves; mais elles pouvoient lui répondre, que ces cheveux d'esclaves valaient bien ceux des plus grands seigneurs pour l'usage qu'elles en faisoient, & qu'enfin il ignoroit la tyrannie des modes.

Les dames romaines, à l'exemple des grecques, nouoient leurs cheveux, tantôt avec de petites chaînes d'or, tantôt avec des rubans blancs ou couleur de pourpre, chargés de pierreries. Elles se poudroient d'une poudre éclatante; elles plaçoient dans leurs cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'ab-

sence de Phaon : « Je n'ai pu en, lui dit-elle, entre autres choses, le courage de me coëffer depuis que vous êtes parti, l'or n'a point touché mes cheveux; pour qui prendrois-je la peine de me parer? à qui voudrois-je plaire? Du-moins cette négligence est conforme à mes malheurs, & le seul homme qui anime mes soins & ma vanité, est loin de moi ».

Le visage ne recevoit guere moins de façons que la chevelure. Le fard en particulier servoit à augmenter ou à gâter les couleurs naturelles. Voyez FARD & ROUGE.

Les dames romaines avoient grand soin de leurs dents, & ne les lavoient d'ordinaire qu'avec de l'eau pure, en quoi on ne peut que les louer; leurs cure-dents étoient de lentisque, & c'étoit encore une fort bonne idée; mais quelquefois l'art se portoit jusqu'à tâcher de réparer les traits. Celles qui avoient les yeux enfoncés tâchoient de déguiser cet enfoncement; elles se servoient pour cela de poudre noire, *nigrum pulverem quo exordia oculorum producuntur;* on la faisoit brûler, le parfum ou la vapeur agissoit sur les yeux, qui s'ouvroient par-là & paroissoient plus coupés, *oculos fuligine porrigunt.*

Voilà quelques-uns des mystères de la toilette des dames romaines; les hommes efféminés avoient aussi la leur. « L'on tenoit le miroir d'Othon, comme une glorieuse dépouille remportée sur son ennemi; le prince s'y miroit tout armé, lorsqu'il commandoit qu'on levât les drapeaux pour aller au combat. C'est une chose digne d'être placée dans les annales, que la toilette d'un empereur qui fait partie de son bagage ». (D. J.)

TOISE, f. f. (*Archit.*) mesure de différente grandeur, selon les lieux où elle est en usage; celle de Paris, dont on fait usage en quelques autres villes du royaume, est de six piés de roi. Son étalon ou mesure originale est au châtelet de Paris; c'est pourquoi on l'appelle *toise du châtelet.*

On donne aussi le nom de *toise* à l'instrument avec lequel on mesure. Selon M. Ménage, le mot *toise* vient du latin *tesa*, dérivé de *tesus*, étendu.

*Toise à mur.* C'est une réduction de plusieurs sortes d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une *toise* de gros mur; ainsi on dit *toiser à mur* de gros ou de légers ouvrages.

*Toise courante.* Toise qui est mesurée suivant sa longueur seulement, comme une *toise* de corniche, sans avoir égard au détail de ses moulures; une *toise* de lambris, sans considérer s'il est d'appui ou de revêtement.

*Toise cube, solide, ou massive.* Toise qui est mesurée en longueur, largeur & profondeur; elle contient 216 piés cubes.

*Toise d'échantillon.* On appelle ainsi la *toise* de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris, comme la *toise* de Bourgogne, par exemple, qui est de sept piés & demi.

*Toise de roi.* C'est la *toise* de Paris, dont on se sert dans tous les ouvrages que le roi fait faire, même dans les fortifications, sans avoir égard à la *toise* d'aucun lieu.

*Toise quarrée, ou superficielle.* Toise qui est multipliée par ses deux côtés, & dont le produit est de 36 piés.

TOISE D'ÉCHANTILLON, (*Mesure.*) C'est celle de chaque lieu où l'on mesure lorsqu'elle n'a pas de rapport à celle de Paris. En Bourgogne elle est de sept piés & demi. Les arpenteurs, toiseurs, maçons, couvreurs, &c. se servent d'une *toise* ronde, & les charpentiers d'une *toise* plate pour mesurer leur bois, parce que cette dernière s'applique plus juste sur les pièces; l'une & l'autre est divisée en piés, en pouces & en lignes. *Toise* se dit aussi de la chose mesurée; une *toise* de corde, une *toise* de moine, une *toise* de

bois quarré, &c. Une *toise courante* est celle où l'on ne mesure que la longueur; une *toise quarrée*, c'est six piés en longueur & six piés en largeur, dont l'aire est de trente-six piés; une *toise cube* contient six piés de tout sens; c'est-à-dire en longueur, largeur & hauteur; ce qui est deux cens seize piés cubes. (D. J.)

**TOISE**, f. m. (*Geom.*) on appelle ainsi la partie de la Géométrie qui enseigne à mesurer les surfaces & les solides. Voyez SOLIDE, SURFACE & STÉRÉOMÉTRIE.

**TOISÉ**, (*Archit. civile & milit.*) l'art de calculer les dimensions des ouvrages d'architecture civile & militaire, c'est-à-dire les surfaces & les solidités de ces ouvrages; ainsi la première partie de cet art est la multiplication, & la seconde les règles qu'il faut suivre pour toiser les différentes parties de l'édifice, suivant les figures de ces parties; ce qui doit être rapporté aux articles où l'on donne la manière de trouver la surface & la solidité de différens corps, tels que le prisme, la pyramide, &c. Il est vrai qu'il y a un cas particulier, c'est le *toisé* de la charpente qui a une mesure particulière. Cette mesure est la solive contenant trois piés cubes de bois; de sorte que si l'on a une pièce de bois dont la longueur soit de 6 piés, la largeur de 12 pouces, & l'épaisseur de 6 pouces, cette pièce composera une solive, parce qu'elle vaut 32 piés cubes. Mais comme la toise cube vaut 216 piés cubes, & que 216 divisé par 3 donne 72, il suit que la solive est la soixante-douzième partie d'une toise cube; ce qui pour le reste du *toisé* de la charpente, devient une simple règle de multiplication. Sur quoi on peut consulter pour se conduire le cours de mathématique de M. Bédidor, & la géométrie pratique de M. Clermont.

*Toisé* signifie donc le dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entrent dans la construction d'un bâtiment, lequel se fait pour juger de la dépense, ou pour estimer & régler l'esprit & les quantités de ces mêmes ouvrages. (D. J.)

**TOISÉ des bassins**, (*Hydraul.*) c'est mesurer ce que contient d'eau un bassin, une pièce d'eau, un réservoir.

On doit être prévenu qu'il y a trois sortes de toises, la courante, la toise quarrée, & la toise cube.

La toise courante est une longueur qui contient 6 piés de roi courans.

La toise quarrée est de 36 piés, c'est-à-dire en multipliant 6 piés par 6, dont le produit est 36 piés quarrés.

La toise cube est la multiplication de la superficie de la toise quarrée, contenant 36 piés quarrés, par la hauteur 6, ce qui donne 216 piés cubes.

Il résulte de toutes ces mesures qu'il y a trois sortes de *toisés*, le courant, le *toisé* quarré, & le *toisé* cube.

Le *toisé* courant est la mesure de la longueur seulement, ou de la largeur d'une figure quelconque.

Le *toisé* quarré est la multiplication de la longueur d'une pièce par sa largeur, on doit auparavant distinguer quelles sont les figures de leurs superficies; si ces pièces sont rectangulaires, on multipliera la longueur par la largeur; si on les trouve triangulaires, on multipliera la perpendiculaire par la base dont on ne prendra que la moitié; si elles ont une figure telle qu'un trapèze, on multipliera la perpendiculaire par la moyenne arithmétique qui est égale à la moitié de la somme des deux côtés opposés & parallèles; si elle est circulaire, on la mesurera suivant le rapport de 14 à 11, en quarrant son diamètre; & par une règle de trois, on trouvera la superficie; c'est ce qui se pratique dans le *toisé* ordinaire; l'on réduit toutes sortes de superficies en triangles, trapezes, parallélogrammes & autres figures.

Le *toisé* cube est la multiplication de la superficie

d'une figure, par sa hauteur ou profondeur. La figure suivante (*figure 1.*), en donne la pratique. Soit le réservoir *A* de 12 toises de long, sur 9 de large; multipliez 12 par 9, vous aurez au produit 108 toises quarrées pour la superficie de ce réservoir; pour en avoir le *toisé* cube, on multipliera sa profondeur, qu'on suppose être de 4 piés, par les 108 toises de sa superficie. On prépare ainsi ce calcul, & l'on dit: 4 piés sont les deux tiers de la toise; vous prenez le tiers de 108, qui est 36, vous le prenez deux fois à cause des 4 piés, ce qui fait 72 toises cubes pour le réservoir *A*. S'il y avoit eu une toise de profondeur, il y auroit eu 108 toises cubes, car l'unité ne change rien.

Pour savoir combien de muids d'eau contient le réservoir *A*, on dira: si une toise cube donne 27 muids d'eau, ce que l'expérience a fait connoître, combien 72 toises cubes, contenu du réservoir *A*, donneront elles de muids? il n'y a qu'à multiplier les 72 toises cubes par le nombre 27, contenu des muids d'eau d'une toise cube, & ces 72 multipliés par 27, vous donneront 1944 muids d'eau que contient le réservoir *A*.

On remarquera que dans tous les *toisés* cubes, où il se trouve des sous-espèces, on les prend comme parties aliquotes de la toise, sans s'embarrasser si elle est courante, quarrée, ou cube; mais dans le résultat du *toisé* cela est différent, puisque dans un *toisé* quarré un pié courant, sur une toise de haut, vaut 6 piés quarrés; un pouce courant, sur une toise de haut, vaut 72 pouces quarrés: dans un *toisé* cube un pié courant, sur une toise quarrée, vaut 36 piés cubes; un pouce courant, sur une toise quarrée, vaut 3 piés cubes, ou 5184 pouces cubes.

*Fig. 2.* Si le bassin est rond, tel que celui *B*, de 12 toises de diamètre, vous quarrerez ce diamètre par lui-même, c'est-à-dire 12 par 12, qui sera 144 toises quarrées, & suivant le rapport de 14 à 11; pour en avoir la superficie, on multipliera 144 par 11, & le produit 1584, divisé par 14, donnera au quotient 113 toises quarrées, & un  $\frac{1}{2}$  de toise, pour la superficie totale de ce bassin. Comme il a trois piés de profondeur, on multipliera les 113 toises quarrées & un  $\frac{1}{2}$  qu'on peut évaluer à un pié, par 3 piés qui sont moitié de la toise, ce qui vous donnera 56 toises cubes, 3 piés &  $\frac{1}{2}$  courant, sur toise, qui multipliés par 27 muids, vous donneront pour le contenu total du bassin, 1527 muids, 6 piés cubes d'eau, valant 216 pintes; en tout 1527 muids d'eau, 216 pintes mesure de Paris.

*Fig. 3.* Si le bassin étoit ovale, tel que celui *C*; dont le grand diamètre est supposé de 30 toises, & le petit de 20 toises multipliées l'un par l'autre, ce qui produit 600 toises quarrées: multipliez ensuite comme au cercle 600, par 11, & divisez le produit 6600 par 14, ce qui vous donnera 471 toises quarrées; pour la superficie. Ce bassin a un pié  $\frac{1}{2}$  de profondeur; multipliez 471 toises  $\frac{1}{2}$  par un pié  $\frac{1}{2}$ , comme un pié est le sixième d'une toise, prenez le sixième de 471  $\frac{1}{2}$ , qui est 78 toises 3 piés 6 pouces; pour les 6 pouces restans, qui sont la moitié d'un pié, il faut prendre la moitié de 78 toises 3 piés 6 pouces, ce qui donne 39 toises 1 pié 9 pouces, & en tout 117 toises cubes 5 piés & 3 pouces, qui, multipliés par 27, vous donneront 4182 muids & 5 piés cubes d'eau, valant un demi muid & 36 pintes pour le contenu du bassin ovale *C*.

*Fig. 4.* Soit le canal *D* cintré dans ses extrémités; long de 30 toises & large de 8 toises, toisez-en le parallélogramme qui est de 24 toises de long, sur 8 toises de large: multipliez cette longueur par la largeur, ce qui vous produira en toises 192 toises quarrées. Les deux demi-cercles parfaits de 6 toises de diamètre chacun, étant joints ensemble, font un cercle de

36 toises carrées, qui suivant la proportion de 14 à 11, donneront pour la superficie des deux demicercles 28 toises  $\frac{1}{2}$ , qu'on peut évaluer à un tiers de toise carrée. Cette somme jointe à 192 toises donnera pour superficie totale 220 toises carrées & un  $\frac{1}{3}$ . Pour avoir le toisé cube du canal qui a 3 piés de profondeur, on dira: si ce canal avoit eu une toise, elle auroit donné 220 toises cubes & un tiers, comme il n'a que 3 piés moitié de la toise, on prendra la moitié de cette somme qui est 110 toises cubes & un  $\frac{1}{6}$ : cette somme multipliée par 27, produira 2974 muids  $\frac{1}{3}$  d'eau, pour le contenu de ce canal.

*Fig. 5.* Si le bassin est octogone, comme E, on mesurera un des huit pans de l'octogone, afin de partager la figure en huit triangles; ce pan est ici de 21 piés 6 pouces, & la perpendiculaire que l'on prendra au cordeau est de 4 toises 1 pié; multipliez ces 21 piés 6 pouces par la perpendiculaire 4 toises 1 pié, vous aurez pour produit 14 toises carrées 5 piés 7 pouces, dont vous ne prendrez que la moitié, ainsi qu'il se pratique dans la mesure des triangles; cette moitié fera de 7 toises carrées 2 piés 9 pouces, qui multipliées par 8 nombres des triangles de l'octogone, donnera pour la superficie entière du bassin, 59 toises carrées & 4 piés. Ce bassin a deux piés de profondeur, qui font le tiers de la toise; ainsi on prendra le tiers de 59 toises 4 piés, ce qui donnera 19 toises cubes 5 piés 4 pouces, qu'on multipliera par 27, pour avoir 537 muids d'eau que contient ce bassin.

Il peut encore survenir des difficultés dans la mesure des piéces d'eau d'une forme singulière ou irrégulière, ou dont les cintres n'étant pas parfaits, font des segments de cercle; la résolution de ces difficultés seroit ici trop longue, & paroît passer même la portée ordinaire d'un dictionnaire. Consultez le traité d'Hydraulique, qui fait la quatrième partie du livre de la *théorie & pratique du jardinage*, pag. 436. & suiv. (K)

TOISÉ, il n'est pas question ici de donner la manière de toiser un champ, un jardin, ce qui regarde la manière de lever les plans, l'arpentage, la longimétrie & planimétrie, auxquels on renvoie le lecteur.

Il s'agit ici de pouvoir mesurer le contenu d'un carré de potager, de parterre, de bois, de boudin, ou en avoir la figure & le plan.

Pour les tracer & planter à neuf, il ne faut prendre que la longueur de la piéce, supposée de 30 toises sur 20 de large; multiplier 30 par 20, ce qui donne 600 toises carrées pour superficie de votre piéce; si vous en voulez avoir le plan, partagez la piéce par une diagonale d'un angle à l'autre, en vous alignant par des jalons pour aller plus droit; mesurez cette diagonale, & les 4 murs aux côtés de la piéce, rapportant sur le papier toutes ces mesures, suivant une échelle, vous aurez une figure semblable, & qui aura autant de biais qu'il s'en peut trouver sur le terrain.

TOISER, v. act. (*Archit.*) c'est mesurer un ouvrage avec la toise pour en prendre les dimensions, ou pour en faire l'estimation. Et *re-toiser*, c'est toiser de nouveau, quand les experts ne sont pas convenus du toisé.

*Toiser à toise bout avants*, c'est toiser les ouvrages sans retour ni demi-face, & les murs tant plein que vuide, le tout carrément, sans avoir égard aux faillies, qui doivent néanmoins être proportionnées au lieu qu'elles décorent.

*Toiser aux us & coutumes*, c'est mesurer tant plein que vuide, en y comprenant les faillies; entente que la moindre moulure porte demi-pié, & toute moulure couronnée un pié, lorsque la pierre est piquée, & qu'il y a un enduit, &c.

Tome XVI.

*Toiser la couverture*, c'est mesurer la superficie d'une couverture, sans avoir égard aux ouvertures ni aux croupes, & en évaluant les lucarnes, yeux de bœuf, arêstieres, égouts, faites, &c. en toises ou piés, suivant l'usage.

*Toiser la taille de pierre*, c'est réduire la taille de toutes les façons d'une pierre aux paremens seulement, mesurés à un pié de hauteur sur six piés courans par toise. Lorsque ce sont des moulures, chaque membre couronné de son filet est compté pour un pié de toise, dont les six font la toise, c'est-à-dire que six membres couronnés sur une toise de long, qui ne sont comptés que pour une toise à l'entrepreneur, sont comptés pour six toises au tailleur de pierre qui travaille à sa tâche.

*Toiser le bois*, c'est réduire & évaluer les piéces de bois de plusieurs grosseurs, à la quantité de trois piés cubes, ou de douze piés de long sur six pouces de gros, réglée pour une piéce.

*Toiser le pavé*, c'est mesurer à la toise carrée superficielle, sans aucun retour. Le prix est différent selon l'ouvrage. Les ouvrages de fortification se toisent à la toise cube dont 216 piés font la toise. (D. J.)

TOISEUR, (*Fortific.*) les fonctions d'un toiseur est de mesurer le travail toutes les semaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû; il donne une copie du toisé à l'entrepreneur & à un ingénieur en chef; & à la fin de l'année il fait un état général dont il donne copie à l'entrepreneur & à l'ingénieur en chef, qui l'envoie au surintendant des fortifications, qui le renvoie, après l'avoir examiné, à l'intendant, pour faire payer par le trésorier le reste. (D. J.)

TOISEUR de plâtre, s. m. (*Officier de police.*) officier de la ville de Paris qui est chargé de mesurer cette marchandise lorsqu'elle arrive au port au plâtre de cette ville. (D. J.)

TOISON, s. m. (*Gram. Econ. rustiq.*) la peau de la brebis chargée de la laine, & plus souvent la laine séparée de la peau.

TOISON D'OR, (*Mytholog.*) les enfans savent la fable de la conquête de la toison d'or, qui donna lieu au voyage des Argonautes; mais les gens de lettres en cherchent encore l'explication.

Diodore de Sicile croyoit que c'étoit la peau d'un mouton que Phryxus avoit immolé, & qu'on gardoit très-soigneusement à cause qu'un oracle avoit prédit que le roi seroit tué par celui qui l'enleveroit.

Strabon & Justin pensoient que la fable de cette toison étoit fondée sur ce qu'il y avoit dans la Colchide des torrens qui rouloient sur un fable d'or qu'on ramassoit avec des peaux de mouton, ce qui se pratique encore aujourd'hui vers le fort Louis, où la poudre d'or se recueille avec de semblables toisons, lesquelles quand elles en sont bien remplies, peuvent être regardées comme des toisons d'or.

Varron & Plin prétendent que cette fable tire son origine des belles laines de ce pays, & que le voyage qu'avoient fait quelques marchands grecs pour en aller acheter, avoit donné lieu à la fiction.

Ajoutez que comme les Colques faisoient un grand commerce de peaux de martre & d'autres pelletteries précieuses; ce fut peut-être là le motif du voyage des Argonautes.

Paléphate a imaginé, on ne fait sur quel fondement, que sous l'emblème de la toison d'or, on avoit voulu parler d'une belle statue d'or que la mère de Pélope avoit fait faire, & que Phryxus avoit emportée avec lui dans la Colchide.

Enfin Suidas le lexicographe a songé que cette toison étoit un livre en parchemin qui contenoit le secret de faire de l'or, objet de la cupidité non seulement des Grecs, mais de toute la terre; & cette opi-

C c c



nion que Tollus a voulu faire revivre, est embrassée par les alchimistes.

Mais Bochart qui connoissoit le génie des langues de l'Orient, a cru trouver dans celle des Phéniciens le dénouement de la plupart de ces fictions; & comme il nous semble que personne n'a mieux réussi que lui dans l'explication de cette fable, ce sont des idées conjecturales que l'on va proposer.

Médée que Jason avoit promis d'épouser, & d'emmener dans la Grèce, sollicitée encore par Calciopé sa sœur, veuve de Phryxus, qui voyoit ses enfans en proie à l'avarice d'un roi cruel, vida son trésor à voler les trésors de son père, soit en lui donnant une fausse clé ou de quelque autre manière; & s'embarqua avec lui. Cette histoire étoit écrite en phénicien, que les poètes qui sont venus long-tems après, n'entendoient que très-imparfaitement; & les mots équivoques de cette langue donnerent lieu aux fables qu'on en a racontées. En effet, dans cette langue le mot *tyrien* *gaza* signifie également un trésor ou une poison; *sam* qui veut dire une muraille, désigne aussi un taureau; & on exprime dans cette langue des fer & un dragon par le mot *nachas*; ainsi au lieu de dire que Jason avoit enlevé un trésor que le roi de la Colchide tenoit dans un lieu bien fermé, & qu'il faisoit garder soigneusement, on a dit que pour enlever une *voison d'or*, il avoit fallu dompter des taureaux, tuer un dragon, &c.

L'amour de Médée pour Jason, ce grand ressort qu'Élien croit avoir été inventé par Eurypide dans sa tragédie de Médée faite à la prière des Corinthiens n'a rien d'extraordinaire; & cette princesse qui abandonna son père & sa patrie pour suivre Jason, montre assez par sa conduite qu'elle en étoit agoureuse, sans qu'il soit besoin de faire intervenir Junon & Minerve dans cette intrigue qui fut l'ouvrage de Calciopé. Cette femme pour venger la mort de son mari, & sauver ses enfans qu'Aëtes avoit résolu de faire mourir à leur retour de la guerre où il les avoit envoyés, favorisa de tout son pouvoir la passion que sa sœur avoit conçue pour Jason. On peut ajouter que les quatre jeunes princesses que Jason avoit raménées, & qui se voyoient exposés à la fureur de leur grand-père, si les Grecs étoient vaincus, les secoururent de tout leur pouvoir.

Le même Bochart explique assez heureusement la circonstance de ces hommes armés qui sortirent de terre & s'entreferent. Il devoit y avoir, selon lui, dans cette histoire une phrase composée à-peu-près des mots qui signifient: *Jason assemble une armée de soldats armés de piques d'airain prêts à combattre*, qu'on expliqua ainsi à l'aide des mots équivoques: *il vit naître des dents de serpens une armée de soldats armés cinq à cinq*, qui étoit la manière ancienne, surtout chez les Egyptiens, de ranger & de faire marcher les troupes.

Il est permis de conjecturer que Jason, outre ses compagnons, avoit pris dans le pays quelques troupes auxiliaires, qu'on publia être sorties de terre, parce qu'elle étoit sujette au roi de Colchide; & elles périrent toutes dans le combat qui fut donné, apparemment entre les Grecs & les Colques; ce tout ce mystère poétique peut s'entendre d'un combat qui rendit les Grecs victorieux & maîtres de la personne & des trésors d'Aëtes. Cette explication semble préférable à celle de Diodore de Sicile, qui dit que le gardien de la *voison d'or* se nommoit *Draco*, & que les troupes qui le servoient, étoient venues de la Chersonnèse taurique, ce qui avoit donné lieu aux fables qu'on avoit débitées. (D. J.)

TOISON, *ordre de la*, (Hist. des ordres.) ordre que confère le roi d'Espagne comme duc de Bourgogne. Ce fut en 1430 que Philippe le bon, duc de Bourgogne, après avoir épousé à Bruges en troisièmes no-

tes Elisabeth de Portugal, institua l'ordre de la *voison* en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. L'amour des femmes, dit M. de Voltaire, ne doit passer pour un vice que quand il détourne les hommes de remplir leurs devoirs, & qu'il conduit à des actions blâmables. Anvers, Bruges & autres villes appartenantes à Philippe le bon, faisoient un grand commerce, & répandoient l'abondance dans ses états. La France dut à ce prince sa paix & sa grandeur.

Louis XI. qui ne lui ressembloit point, eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la *voison*, & de le conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convint de se rendre chef de l'ordre de son vassal. Cet ordre a cependant continué de se soutenir jusqu'à ce jour, & se seroit soutenu bien davantage, si le nombre des chevaliers étoit borné comme au commencement à trente & un. Quoi qu'il en soit, il a fourni la matière de trois volumes in-fol. publiés en 1756 par Julien de Pinedo y Salazar. (D. J.)

TOIT, f. m. (Archit.) c'est la charpenterie en pente & la garniture d'ardoises ou de tuiles qui couvre une maison. En Orient & en Italie la plupart des toits sont en plate-forme. En France & autres pays de l'Occident, on donne aux toits différentes figures; on les fait en pointé, en dos-d'âne en croix, en pavillon. Nous avons aussi des toits à la mansarde, ainsi nommés de Mansard qui en a été l'inventeur; ce sont des toits coupés qui ont une double pente de chaque côté; ce qui retranche de leur élévation & ménage plus de logement; mais comme en architecture le toit d'une maison s'appelle aussi le comble ou la couverture d'une maison, voyez COMBLE & COUVERTURE. (D. J.)

TOIT, (termes de jeu de paume.) c'est la couverture d'une galerie qui y regne de deux ou trois côtés, sur laquelle se fait le service de la balle. On distingue au jeu de paume trois sortes de toits, le toit de la galerie, le toit de la grille & le toit du dedans. (D. J.)

TO-KEN ou SATSUKI, f. m. (Hist. nat. Jap.) c'est un cyprès du Japon, dont on distingue plus de cent espèces différentes. Il porte des lys, & ne fleurit qu'en automne. Ses fleurs sont rares, croissent une à une, & ne se ressemblent point. Les unes sont d'un bel incarnat, d'autres d'un écarlate un peu détrempé, d'autres blanches & doubles, d'autres d'un bel écarlate, d'autres couleur de pourpre tirant sur le blanc.

TOKKIVARI, f. m. (Hist. mod.) espèce d'armoire à compartimens qui fait un des principaux meubles des Japonais, dans laquelle ils ont soin de placer le livre de la loi qu'ils ne montrent point aux étrangers, & qu'ils ne laissent jamais trainer dans leurs chambres.

TOKKO, (Hist. mod.) c'est le nom que les Japonais donnent à un coffre ou meuble dont ils ornent leurs appartemens. Il n'a qu'un pied de haut sur deux de large; on le place contre la muraille d'une chambre, & l'on étend deux tapis au-dessous; c'est là que l'on fait asseoir les personnes à qui l'on veut faire honneur.

TOL, f. m. (Poids.) c'est le plus petit poids & la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Cofomandel. Il faut vingt-quatre tols pour le cêr. (D. J.)

TOLA, LA, (Géog. mod.) rivière de la grande Tartarie, dans le pays des Mongales orientaux; elle vient de l'orient se jeter dans la rivière d'Orchon, à environ deux cens cinquante verstes au sud-est de la ville de Sélingiskoy. (D. J.)

TOLBIACUM, (Géog. anc.) ville de la Gaule Belgique, aux confins du territoire de Cologne, se-

Ion Tacite, *Hist. l. IV.* Le nom moderne est *Zulpich*. (D. J.)

**TOLBOOTH**, f. m. (*Comm.*) est le nom de la principale prison d'Edimbourg en Ecosse, & l'endroit où, en d'autres villes de la grande Bretagne, on pèse les marchandises, pour régler en conséquence les droits d'entrée & de sortie, comme ce qu'on appelle en France la *douane*.

**TOLE**, f. m. (*Hist. nat. Botân.*) substance végétale dont les habitans des Antilles se servent au défaut d'amadou pour se procurer du feu; cette substance provient d'une grande & belle plante nommée *karatas*, que les botanistes rangent au nombre des aloès; les feuilles de cette plante naissent directement de la racine; elles sont longues, étroites par rapport à leur longueur, fermes, pliées en gouttières, terminées en pointe aiguë, & disposées en rond à-peu-près comme celles de l'ananas, formant une grosse touffe du milieu de laquelle s'élève un jet de plus de douze piés de hauteur, rond, droit comme une fleche, & terminé par une gerbe chargée de boutons qui s'épanouissent en fleurs à cinq pointes; ce jet sèche en peu de tems & se renverse de lui-même; toute la substance se trouve alors aussi légère que du liège, ayant quelque rapport à l'agaric, mais un peu plus ligneuse; dans cet état on la coupe par tronçons, la fait noircir au feu & on l'enferme dans des petites calebasses pour s'en servir au besoin, en employant la pierre & le briquet.

**TOLE**, f. f. (*Serrur.*) fer mince ou en feuille, qui sert à faire les cloisons des moyennes serrures, les platines des verroux & targettes, & les ornemens de relief amboutis, c'est-à-dire, ciselés en coquille. On fait aussi des ornemens de *tole* évidée ou découpée à jour. Il y a de ces ornemens aux clôtures des chapelles de l'église des pp. Minimes à Paris. (D. J.)

**TOLEDE**, (*Glog. mod.*) ville d'Espagne, aujourd'hui capitale de la nouvelle Castille, sur le bord du Tage, qui l'environne des deux côtés, à 16 lieues au midi de Madrid, & à 45 au nord-est de Mérida.

La situation de *Toledo* sur une montagne assez rude, rend cette ville inégale, de sorte qu'il faut presque toujours monter ou descendre; les rues sont étroites, mais les places où l'on tient des marchés sont fort étendues. Le château royal, que l'on appelle *Alcazar*, d'un mot retenu des Maures, est un beau & vaste bâtiment antique. L'église cathédrale est l'une des plus riches de toute l'Espagne. Le sagrario ou la principale chapelle, est un trésor en ouvrage d'or & d'argent; la custode ou le tabernacle qui sert à porter le Saint-sacrement à la Fête-Dieu, est si pesant qu'il ne faut pas moins de trente hommes pour le porter.

Si cette église est superbement ornée, elle n'est pas moins bien rentée; son archevêque est primat du royaume, conseiller d'état, grand chancelier de Castille, & jouissant du privilège de parler le premier après le roi; il réside dix-sept villes, & son revenu est au moins d'un million de notre monnaie; les honneurs qu'il reçoit comme archevêque à son entrée dans *Toledo*, sont tels qu'on en rendroit à un monarque.

Le clergé de son église jouit d'environ 400000 écus de rente. Le cardinal Ximènes, qui fut archevêque de *Toledo*, au commencement du seizième siècle, a singulièrement contribué à l'ornement de cette église, car on prétend que les dépenses qu'il y fit montoient à cinquante mille ducats; il employa environ cinquante mille écus à la seule impression des missels & des bréviaires mozarabes. Voyez **MOZARABE**, *offic.*

On compte dans *Toledo* dix-sept places publiques, vingt-sept paroisses, trente-huit maisons religieuses, & plusieurs hôpitaux. Il s'y est tenu divers conciles.

Tome XVI.

Son université fondée en 1475, a été fort enrichie par le cardinal Ximènes. La ville est forte d'assiette, & fait un grand commerce de soie & de laine; mais ce commerce fleurirait bien davantage, pour peu qu'on voulût travailler à rendre le Tage navigable, afin que les bateaux arrivaient au pié de la ville.

L'air y est très-pur, mais ses environs sont secs & stériles. On nous a conservé l'inscription suivante tirée des restes d'un ancien amphithéâtre découvert hors de la ville; cette inscription faite à l'honneur de l'empereur Philippe porte ces mots: *Imp. Cas. M. Julio Philippo Pio. Frel. Aug. Parico. Pont. Max. Trib. Pot. P. P. Consuli Tolitani Devotiss. Namini Majest. Que Ejus D. D.*

Long. de *Toledo*, suivant de la Hire, 12°. 51'. 30".  
latit. 39°. 46'. & suivant Street, long. 18°. 16'. 45".  
latit. 39°. 54'.

La ville de *Toledo* a été dans l'ancien tems une colonie des Romains, dans laquelle ils tenoient la caisse du trésor. Jules César en fit sa place d'armes; Auguste y établit la chambre impériale; Léovigilde, roi des Goths, y choisit sa résidence; Ramba l'aggrandit & l'entoura de murailles. Les Maures la prirent l'an 714, lorsqu'ils entrèrent en Espagne, & le roi Alphonse VI roi de la vieille Castille, la reprit sur eux à l'instigation du Cid, fils de dom Diego, qui s'étoit tant distingué contre les Musulmans, & qui offrit au roi Alphonse tous les chevaliers de sa bannière pour le succès de l'entreprise.

Le bruit de ce fameux siège, & la réputation du Cid, appellerent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. Raimond, comte de Toulouse, & deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siège. Le roi mahométan, nommé *Hiaja*, étoit fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almamon son pere avoit donné dans *Toledo* un asyle à ce même roi Alphonse, que son frere Sanche persécutoit alors. Ils avoient vécu long-tems ensemble dans une amitié peu commune, & Almamon loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, & par conséquent à craindre, lui avoit fait part de ses trésors; on dit même qu'ils s'étoient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi Alphonse son ingratitude envers son bienfaiteur, & il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de *Toledo*.

Le siège dura une année; enfin *Toledo* capitula en 1085, mais à condition qu'il traiteroit les Musulmans comme il en avoit usé avec les Chrétiens, qu'on leur laisseroit leur religion & leurs lois, promesse qu'on tint d'abord, & que le tems fit violer. Toute la Castille neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alphonse; & Madrid, petite place qui devoit être un jour la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des Chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans *Toledo*; on leur donna des privilèges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alphonse fit aussi-tôt une assemblée de prélats; laquelle sans le concours du peuple autrefois nécessaire, élut pour évêque de *Toledo* un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape Grégoire VII. conféra la primatie d'Espagne à la prière du roi.

La conquête fut presque toute pour l'Eglise; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avoit jurées aux Maures. La plus grande mosquée devoit rester aux Mahométans: l'archevêque pendant l'absence du roi en fit une église, & excita contre lui une sédition. Alphonse revint à *Toledo*, irrité contre l'indiscrétion du prélat; il appaisa le soulèvement en rendant la mosquée

C c c ij

aux Arabes; & en menaçant de punir l'archevêque, il engagea les Musulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien, & ils furent contents & soumis. Je dois ce détail à M. de Voltaire.

Alphonse VIII. donna à Tolède, l'an 1135, les armes qu'elle porte encore aujourd'hui; c'est un empereur assis sur son trône, l'épée à la main droite, & dans la gauche un globe avec la couronne impériale; on voit bien que ce sont-là des armes espagnoles.

Dans la foule d'écrivains dont Tolède est la patrie, je ne connois guere depuis la renaissance des lettres, que le rabbin *Abraham Ben Meir*, le jésuite de la *Carda*, le Jurisconsulte *Covarruvias*, & le poète de la *Vega*, qui méritent d'être nommés dans cet ouvrage.

Le fameux rabbin Abraham Ben Meir, appelé communément *Aben-Ezra*, naquit à Tolède, selon Bartolucci, & fleurissoit dans le douzième siècle; c'étoit un homme de génie, & qui pour augmenter ses connoissances, voyagea dans plusieurs pays du monde: il entendoit aussi plusieurs langues, & particulièrement l'arabe. Il cultiva la Grammaire, la Philosophie, la Médecine, & la Poésie; mais il se distingua sur-tout en qualité de commentateur de l'Écriture. Après avoir vu l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grece, & diverses autres contrées, il mourut à Rhodes, dans sa soixante & quinziesme année, l'an de Jesus-Christ 1165, selon M. Simon, & 1174, selon M. Basnage.

Il a mis au jour un grand nombre de livres, entre lesquels on a raison d'estimer ses *Commentaires sur l'Écriture*, qu'il explique d'une manière fort littérale & très-judicieuse; on peut seulement lui reprocher d'être quelquefois obscur, par un style trop concis: il n'osoit entièrement rejeter la cabale, quoiqu'il fut très-bien le peu de fonds de cette méthode, qui ne consiste qu'en des jeux d'esprit sur les lettres de l'alphabet hébreu, sur les nombres, & sur les mots qu'on coupe d'une certaine façon, méthode aussi vaine que ridicule, & qui semble avoir passé de l'école des Platoniciens dans celle des Juifs. Aben-Ezra craignoit de montrer tout le mépris qu'il en faisoit, de peur de s'attirer la haine de ses contemporains, & celle du peuple qui y étoit fort attaché; il se contenta de dire simplement, que cette manière d'expliquer l'Écriture n'étoit pas sûre; & que s'il falloit avoir égard à la cabale des peres juifs, il n'étoit pas convenable d'y ajouter de nouvelles explications, ni d'abandonner les saintes Écritures aux caprices des hommes.

Ce beau génie examine aussi quelques autres manières d'interpréter l'Écriture. Il y a, dit-il, des auteurs qui s'étendent fort au long sur chaque mot, & qui font une infinité de digressions, employant dans leurs commentaires tout ce qu'ils savent d'arts & de sciences. Il rapporte pour exemple un certain rabbin, Isaac, qui avoit composé deux volumes sur le premier chapitre de la Genèse; il en cite aussi d'autres, qui, à l'occasion d'un seul mot, ont fait des traités entiers de Physique, de Mathématiques, de Cabale, &c. Aben-Ezra déclare que cette méthode n'est que le fruit de la vanité; qu'il faut s'attacher simplement à l'interprétation des paroles du texte, & que ce qui appartient aux arts & aux sciences, doit être traité dans des livres séparés.

Il rejette également la méthode des interpretes allégoristes, parce qu'il est difficile qu'en la suivant on ne s'éloigne entièrement du sens littéral: il ne nix point cependant qu'il n'y ait des endroits dans l'Écriture qui ont un sens plus sublime que le littéral, comme lorsqu'il est parlé de la *circumcision du cœur*; mais alors ce sens plus sublime est littéral, & le véritable sens.

Aben-Ezra s'est donc borné en interprétant l'Écri-

ture à rechercher avec soin la signification propre de chaque mot, & à expliquer les passages en conséquence. Au lieu de suivre la route ordinaire de ceux qui l'avoient précédé, il étudia le sens grammatical des auteurs sacrés, & il le développa avec tant de pénétration & de jugement, que les Chrétiens même le préférèrent à la plupart de leurs interpretes.

Au reste, c'est lui qui a montré le chemin aux critiques qui soutiennent aujourd'hui, que le peuple d'Israël ne passa point au travers de la mer Rouge; mais qu'il y fit un cercle pendant que l'eau étoit basse, afin d'engager Pharaon à les suivre, & que ce prince fut submergé par le montant.

*Carda* (Jean-Louis de la), entra dans la société des jésuites en 1574. Il a publié des *adversaria sacra*, des commentaires sur une partie des livres de Tertullien, & en particulier sur le traité de *pallio*, du même pere de l'Eglise. Enfin, il a écrit trois volumes *in-fol.* de commentaires sur Virgile, imprimés à Paris en 1624, en 1630, & en 1641. Les ouvrages de ce jésuite n'ont pas fait fortune; ils sont également longs & ennuyeux, parce qu'il explique les choses les plus claires pour étaler son érudition, & parce que d'ailleurs il s'écarte sans cesse de son sujet.

*Covarruvias* (Diego), l'un des plus savans hommes de son siècle, dans le droit civil & canon, naquit en 1512. Il joignit à la science du droit la connoissance des belles-lettres, des langues, & de la théologie. Philippe II. le nomma évêque de Ciudad-Rodrigo, & il assista en cette qualité au concile de Trente. A son retour il fut fait évêque de Ségovie, en 1564, président du conseil de Castille en 1572, & cinq ans après évêque de Cuenca; mais il mourut à Madrid en 1577, à 66 ans, avant que d'avoir pris possession de ce dernier évêché. Ses ouvrages ont été recueillis en deux volumes *in-folio*; on en fait grand cas, & on les réimprime toujours à Lyon & à Genève; on estime sur-tout celui qui a pour titre, *variarum resolutionum libri tres*: Covarruvias est non-seulement un jurisconsulte de grand jugement, mais il passe encore pour le plus subtil interprete du droit que l'Espagne ait produit.

*Garcias-Lasso de la Vega*, un des célèbres poètes espagnols, étoit de grande naissance, & fut élevé auprès de l'empereur Charles-Quint. Il suivit ce prince en Allemagne, en Afrique, & en Provence: il commandoit un bataillon dans cette dernière expédition, où il fut blessé; on le transporta à Nice, & l'empereur qui le confideroit lui fit donner tous les soins possibles; mais il mourut de ses blessures vingt jours après, en 1536, à la fleur de son âge, à 36 ans.

Ses poésies ont été souvent réimprimées avec des notes de divers auteurs; il ne faut pas s'en étonner. Garcias est un de ceux à qui la poésie espagnole a le plus d'obligation, non-seulement parce qu'il l'a fait sortir de ses premières bornes, mais encore pour lui avoir procuré diverses beautés empruntées des étrangers: il étoit le premier des poètes espagnols de son tems, & il réussissoit même assez bien en vers latins.

Il employa l'art à cultiver le naturel qu'il avoit pour la poésie; il s'appliqua à la lecture des meilleurs d'entre les poètes latins & italiens, & il se forma sur leur modèle. Ayant remarqué que Jean Boscan avoit réussi à faire passer la mesure & la rime des Italiens dans les vers espagnols, il abandonna cette sorte de poésie qu'on appelle *anciana*, & qui est propre à la nation espagnole, pour embrasser la nouvelle, qui est imitée des Italiens: il quitta donc les complets & les rondets (*completos y rondillos*), qui répondent à nos stances françaises, sans vouloir même retenir les vers de douze syllabes, ou d'onze, quand l'accent est sur la dernière du vers.



Il renonça même aux villanelles, qui répondent à nos ballades, aux romances, aux séguedilles, & aux gloses, pour faire des hendécasyllabes à l'italienne, qui consistent en des octaves, des rimes tierces, des sonnets, des chansons, & des vers libres. Il réussit en toutes ces sortes de rimes nouvelles, mais particulièrement en rimes tierces, qui sont, 1<sup>o</sup>. des stances de trois vers, dont le premier rime au troisième, le second au premier de la strophe suivante, & ainsi jusqu'à la fin, où on ajoute un vers de plus dans la dernière strophe, pour servir de dernière rime; 2<sup>o</sup>. des stances dont le premier vers est libre, & les deux autres riment ensemble.

Cette nouvelle forme de poésie fut trouvée si bizarre, que quelques-uns tâchèrent de la ruiner, & de rétablir l'ancienne, comme étant propre à l'Espagne: c'est ce qu'entreprit de faire Christophe de Castillejo; mais ni lui ni les autres ne purent empêcher qu'elle n'eût le dessus, à la gloire de Garcias.

Ses ouvrages sont d'ailleurs animés de feu poétique & de noblesse; c'est le jugement qu'en portent M<sup>rs</sup> de Port-Royal dans leur nouvelle méthode espagnole. Paul Jove prétend même que les odes de Garcias ont la douceur de celles d'Horace.

Sanchez de Las-Brozas, savant grammairien espagnol, a fait des commentaires sur toutes les œuvres de Garcias, & il a eu soin d'y remarquer les endroits imités des anciens, & d'en relever les beautés par des observations assez curieuses.

Il est bon de ne pas confondre le poète de Tolède avec Lopès de Vega, autrement nommé *Lopès-Félix-de-Vega-Carpio*, autre poète espagnol, chevalier de Malte, né à Madrid en 1562, & mort en 1635. Il porta les armes avec quelque réputation, & cultiva la poésie avec une fécondité sans exemple, car ses comédies composent vingt-cinq volumes, dont chacun contient douze pièces de théâtre. Quoiqu'elles soient généralement fort médiocres & peu travaillées, on a fait des recueils d'éloges à la gloire de l'auteur, & c'est à sa mémoire qu'un de ses confrères a consacré cette jolie épigramme.

*El aplauso en que jamas  
Té podra bastar la fama,  
Lo mas del mundo te llama,  
Y aun te queda a deber mas,  
A los siglos que daran  
Por dudar y desconfianza,  
Por castumbre à la alabanza,  
A la invidia por officio,  
A dolor por exercicio,  
Por mirano a la esperanza.*

Enfin, il faut encore distinguer notre poète de Tolède d'un autre auteur assez célèbre, qui porte le même nom, *Garcias-Lasso-de-la-Vega*, né à Cusco dans l'Amérique, & qui a donné en espagnol l'histoire de la Floride, & celle du Pérou & des incas, qu'on a traduites en français.

*Salmeron* (Alphonse), jésuite, naquit à Tolède en 1516, & mourut à Naples en 1595, à 69 ans. Il fit connoissance à Paris avec saint Ignace de Loyola, devint son ami, son compagnon, & un des neuf qui se présentèrent avec lui au pape Paul III. en 1540. Il voyagea ensuite en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-bas, & en Irlande. Il composa des ouvrages d'un mérite assez médiocre; il prit soin cependant de ne pas établir trop ouvertement la prétention de l'empire du pape sur le temporel des rois, en ne considérant cette puissance du pape que comme indirecte; mais cette opinion est aussi pernicieuse à l'Eglise & à l'état, aussi capable de remplir la république de séditions & de troubles, que la chimère d'une autorité directe du pontife de Rome, sur l'autorité temporelle & indubitable des rois.

Je ne dois pas oublier, dans l'article de *Tolède*, une des illustres & des savantes dames du seizième siècle, *Sigée* (Louise), connue sous le nom d'*Aloïsa Sigaa*. Son père lui apprit la philosophie & les langues. On dit que c'est lui qui introduisit l'amour pour les lettres à la cour de Portugal, où il mena son aimable fille, qu'on mit auprès de l'Infante Marie; qui cultivoit les sciences dans le célibat. Louise Sigée épousa Alphonse Cueva de Burgos, & mourut en 1560.

On a d'elle un poème latin intitulé *Sintra*, du nom d'une montagne de l'Estramadoure, au pied de laquelle est un rocher, où on dit qu'on a vu de tems-ens-tems des tritons jouant de leur cornet: on lui attribue encore des épîtres & diverses pièces en vers; mais tout le monde sait que le livre infame, de *arcanis amoris & Venus*, qui porte son nom, n'est point de cette dame, & qu'il est d'un moderne, qui a souillé sa plume à écrire les impuretés grossières & honteuses dont ce livre est rempli. (*Le chevalier DE JAVCOURT.*)

**TOLEN**, (*Glog. mod.*) île des Pays-bas, dans la province de Zélande, près de la côte du Brabant dont elle n'est séparée que par un canal. Sa capitale qui est située sur ce canal, porte aussi le nom de *Tolen*; c'est une ancienne ville qui a le troisième rang entre celles de Zélande, & va après Middelbourg & Zierzee. *Long. 21. 40. lat. 51. 34. (D. J.)*

**TOLENTINO**, (*Glog. mod.*) ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, sur la gauche de Chiento, à six milles de San Severino, à dix de Macerata, & quinze de Camérino. Elle avoit dès le cinquième siècle un évêché, qui fut uni à celui de Macerata en 1586. *Long. 31. 4. lat. 43. 12.*

*Philippe* (François), un des plus célèbres écrivains du quinzième siècle, naquit dans cette ville en 1398, & mourut à Milan en 1481, ayant 83 ans presque accomplis. Il professa dans les plus illustres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire, à Venise, à Florence, à Sienne, à Bologne, à Milan, &c. Il étoit grammairien, poète, orateur & philosophe. On a de lui des harangues, des lettres, des dialogues, des satyres, & un grand nombre d'autres écrits latins en vers & en prose. Voici la liste de quelques-uns de ses principaux ouvrages.

1<sup>o</sup>. *Appiani Alexandrini historia*. Il entreprit cette version parce qu'il ne pouvoit souffrir, disoit-il, qu'un auteur aussi éloquent ne parût qu'un barbare, par la mauvaise traduction que Décebrius en avoit donnée. 2<sup>o</sup>. Une traduction de Dion, dont Léonard Arétin fait de grands éloges. Béroalde a publié cette traduction in-4<sup>o</sup>. avec quelques autres opuscules. 3<sup>o</sup>. *Conviviorum libri duo*, imprimés plusieurs fois, entr'autres à Paris en 1552 in-8<sup>o</sup>. Item 4<sup>o</sup>. *Satyra*, Milan 1476, in-fol. Venise 1502, in-4<sup>o</sup>. Paris 1518, in-4<sup>o</sup>. Ces satyres sont au nombre de cent, partagées en dix livres, & contiennent chacune cent vers, ce qui les lui a fait appeler *hecatomsticha*; elles ont le mérite par rapport aux faits, mais non pas pour la beauté des vers. 5<sup>o</sup>. *Epistolarum familiarium libri XXXVII*. Venise 1502, in-fol. & à Hambourg 1681; on trouve dans ces lettres des particularités de la vie de l'auteur, & quantité de traits de l'histoire littéraire & politique de ce tems-là. 6<sup>o</sup>. *Cornelianum libri V*. Brescia 1497, in-4<sup>o</sup>. Outre ces ouvrages latins, Philippe a donné un commentaire italien sur les sonnets de Pétrarque, dont la première édition est de Bologne 1475, in-fol.

Il est certain que c'étoit un très-habile homme, quoique vain, mordant, satyrique; mais c'étoit le goût dominant de son siècle, où presque tous les savans n'ont pas été plus modérés que lui. Je pardonnerois moins à Philippe son inconstance & son inquiétude continuelle. Toujours mécontent de son

fort, il chercha sans cesse la tranquillité, qu'il n'étoit pas en lui de se procurer. Sa dissipation mal entendue, ce mépris de l'argent dont il se pare à chaque instant, l'obligèrent à faire des bassesses, qui répondoient peu à la prétendue noblesse de ses sentimens.

Il est vrai pourtant qu'il étoit généreux, donnoit volontiers d'une main ce qu'il arrachoit de l'autre, & ne pouvoit prendre sur lui l'attention de ménager pour se procurer des ressources dans la nécessité. Il avoit une nombreuse famille, & plusieurs valets; aimoit le faste, & recevoit honorablement ses amis. D'ailleurs il n'épargnoit rien pour acheter & pour faire copier des livres. Au reste, il avoit conservé une fanté vigoureuse par la sobriété; aussi n'éprouvoit-il aucune incommodité dans sa plus grande vieillesse. Ses lettres respirent des sentimens, une saine, & une érudition aussi variée & aussi étendue que son siècle le comportoit. (D. J.)

**TOLENUS**, (*Geog. anc.*) fleuve d'Italie chez les Marfès. Orose, l. V. c. xviii. cité par Ortelius, dit que ce fut sur le bord de ce fleuve que Rutilius & huit mille romains qu'il avoit avec lui, furent pris par les Marfès. C'est le *Thelonum* dont parle Ovide, *Fastor. l. VI. vers. 565.*

*Flumenque Thelonum*

*Purpureum mistis sanguine fluxit aquis.*

Ortelius conjecture que ce fleuve est le même que le *Liris*. (D. J.)

**TOLÉRANCE**, (*Ordo encyclop. Théolog. Morale, Politic.*) la tolérance est en général la vertu de tout être foible, destiné à vivre avec des êtres qui lui ressemblent. L'homme si grand par son intelligence, est en même tems si borné par ses erreurs & par ses passions, qu'on ne sauroit trop lui inspirer pour les autres, cette tolérance & ce support dont il a tant besoin pour lui-même, & sans lesquelles on ne verroit sur la terre que troubles & dissensions. C'est en effet, pour les avoir proscrites, ces douces & conciliantes vertus, que tant de siècles ont fait plus ou moins l'opprobre & le malheur des hommes; & n'espérons pas que sans elles, nous rétablissions jamais parmi nous le repos & la prospérité.

On peut compter sans doute plusieurs sources de nos discordes. Nous ne sommes que trop féconds en ce genre; mais comme c'est sur-tout en matière de sentiment & de religion, que les préjugés destructeurs triomphent avec plus d'empire, & des droits plus spécieux, c'est aussi à les combattre que cet article est destiné. Nous établirons d'abord sur les principes les plus évidens, la justice & la nécessité de la tolérance; & nous tracerons d'après ces principes, les devoirs des princes & des souverains. Quel triste emploi cependant, que d'avoir à prouver aux hommes des vérités si claires, si intéressantes, qu'il faut pour les méconnoître, avoir dépouillé sa nature; mais s'il en est jusque dans ce siècle, qui ferment leurs yeux à l'évidence, & leur cœur à l'humanité, garderions-nous dans cet ouvrage un lâche & coupable silence? non; quel qu'en soit le succès, osons du-moins réclamer les droits de la justice & de l'humanité, & tentons encore une fois d'arracher au fanatique son poignard, & au superstitieux son bandeau.

J'entre en matière par une réflexion très-simple, & cependant bien favorable à la tolérance, c'est que la raison humaine n'ayant pas une mesure précise & déterminée, ce qui est évident pour l'un est souvent obscur pour l'autre; l'évidence n'étant, comme on fait, qu'une qualité relative, qui peut venir ou du jour sous lequel nous voyons les objets, ou du rapport qu'il y a entre eux & nos organes, ou de telle autre cause; en sorte que tel degré de lumière suffisant pour convaincre l'un, est insuffisant pour un autre dont l'esprit est moins vif, ou différemment affecté,

d'où il suit que nul n'a droit de donner sa raison pour règle, ni de prétendre asservir personne à ses opinions. Autant vaudroit en effet exiger que je regarde avec vos yeux, que de vouloir que je croie sur votre jugement. Il est donc clair que nous avons tous notre manière de voir & de sentir, qui ne dépend que bien peu de nous. L'éducation, les préjugés, les objets qui nous environnent, & mille causes secrètes, influent sur nos jugemens & les modifient à l'infini. Le monde moral est encore plus varié que le physique; & les esprits se ressemblent moins que les corps. Nous avons, il est vrai, des principes communs sur lesquels on s'accorde assez; mais ces premiers principes sont en très-petit nombre, les conséquences qui en découlent deviennent toujours moins claires à mesure qu'elles s'en éloignent; comme ces eaux qui se troublent en s'éloignant de leur source. Dès-lors les sentimens se partagent, & sont d'autant plus arbitraires, que chacun y met du sien, & trouve des résultats plus particuliers. La déroute n'est pas d'abord si sensible; mais bientôt, plus on marche, plus on s'égaré, plus on se divise; mille chemins conduisent à l'erreur, un seul mène à la vérité: heureux qui sait le reconnoître! Chacun s'en flatte pour son parti, sans pouvoir le persuader aux autres; mais si dans ce conflit d'opinions, il est impossible de terminer nos différends, & de nous accorder sur tant de points délicats, sachons du-moins nous rapprocher & nous unir par les principes universels de la tolérance & de l'humanité, puisque nos sentimens nous partagent, & que nous ne pouvons être unanimes. Qu'y a-t-il de plus naturel que de nous supporter mutuellement, & de nous dire à nous-mêmes avec autant de vérité que de justice? « Pourquoi celui qui se trompe, seroit-il de m'être cher? l'erreur ne fut-elle pas tous jours le triste apanage de l'humanité? Combien de fois j'ai cru voir le vrai, où dans la suite j'ai reconnu le faux? combien j'en ai condamné, dont j'ai depuis adopté les idées? Ah, sans doute, je n'ai que trop acquis le droit de me défier de moi-même, & je me garderai de hair mon frere, parce qu'il pense autrement que moi! »

Qui peut donc voir, sans douleur & sans indignation, que la raison même qui devoit nous porter à l'indulgence & à l'humanité, l'insuffisance de nos lumières & la diversité de nos opinions, soit précisément celle qui nous divise avec plus de fureur? Nous devenons les accusateurs & les juges de nos semblables; nous les citons avec arrogance à notre propre tribunal, & nous exerçons sur leurs sentimens l'inquisition la plus odieuse; & comme si nous étions infailibles, l'erreur ne peut trouver grâce à nos yeux. Cependant quoi de plus pardonnable, lorsqu'elle est involontaire, & qu'elle s'offre à nous sous les apparences de la vérité? les hommages que nous lui rendons, n'est-ce pas à la vérité même que nous voulons les adresser? Un prince n'est-il pas honoré de tous les honneurs que nous faisons à celui que nous prenons pour lui-même? Notre méprise peut-elle affoiblir notre mérite à ses yeux, puisqu'il voit en nous le même dessein, la même droiture que dans ceux qui mieux instruits, s'adressent à sa personne? Je ne vois point de raisonnement plus fort contre l'intolérance; on n'adopte point l'erreur comme erreur; on peut quelquefois y persévérer à dessein par des motifs intéressés, & c'est alors qu'on est coupable. Mais je ne conçois pas ce qu'on peut reprocher à celui qui se trompe de bonne foi, qui prend le faux pour le vrai sans qu'on puisse l'accuser de malice ou de négligence; qui se laisse éblouir par un sophisme, & ne sent pas la force du raisonnement qui le combat. S'il manque de discernement ou de pénétration, ce n'est pas ce dont il s'agit; on n'est pas coupable pour être borné, & les erreurs de l'esprit ne peuvent

nous être imputées qu'autant que notre cœur y a part. Ce qui fait l'essence du crime, c'est l'intention directe d'agir contre ses lumières, de faire ce qu'on fait être mal, de céder à des passions injustes, & de troubler à dessein les lois de l'ordre qui nous sont connues; en un mot, toute la moralité de nos actions est dans la conscience, dans le motif qui nous fait agir. Mais, dites-vous, cette vérité est d'une telle évidence, qu'on ne peut s'y soustraire sans s'aveugler volontairement, sans être coupable d'opiniâtreté ou de mauvaise foi? Eh, qui êtes-vous pour prononcer à cet égard, & pour condamner vos frères? Pénétrez-vous dans le fond de leur ame? Ses replis sont-ils ouverts à vos yeux? partagez-vous avec l'éternel l'attribut incommunicable de scrutateur des cœurs? quel sujet demande plus d'examen, de prudence & de modération, que celui que vous décidez avec tant de légèreté & d'assurance? est-il donc si facile de marquer avec précision les bornes de la vérité; de distinguer avec justesse, le point souvent invisible où elle finit, & où l'erreur commence; de déterminer ce que tout homme doit admettre & concevoir, ce qu'il ne peut rejeter sans crime? Qui peut connoître, encore une fois, la nature intime des esprits, & toutes les modifications dont ils sont susceptibles? Nous le voyons tous les jours, il n'est point de vérité si claire qui n'éprouve des contradictions; il n'est point de système auquel on ne puisse opposer des objections, souvent aussi fortes que les raisons qui le défendent. Ce qui est simple & évident pour l'un, paroît faux & incompréhensible à l'autre: ce qui ne vient pas seulement de leurs divers degrés de lumières, mais encore de la différence même des esprits; car on observe dans les plus grands génies, la même variété d'opinions, & plus grande assurément entre eux, que dans le vulgaire.

Mais sans nous arrêter à ces généralités, entrons dans quelque détail; & comme la vérité s'établit mieux quelquefois par son contraire que directement, si nous montrons en peu de mots l'inutilité, l'injustice & les suites funestes de l'intolérance, nous aurons prouvé la justice & la nécessité de la vertu qui lui est opposée.

De tous les moyens qu'on emploie pour arriver à quelque but, la violence est assurément le plus inutile & le moins propre à remplir celui qu'on se propose: en effet pour atteindre à un but quel qu'il soit, il faut au moins s'assurer de la nature & de la convenance des moyens que l'on a choisis; rien n'est plus sensible, toute cause doit avoir en soi un rapport nécessaire avec l'effet qu'on en attend; en sorte qu'on puisse voir cet effet dans sa cause, & le succès dans les moyens; ainsi pour agir sur des corps, pour les mouvoir, le diriger, on employera des forces physiques; mais pour agir sur des esprits, pour les fléchir, les déterminer, il en faudra d'un autre genre, des raisonnemens, par exemple, des preuves, des motifs; ce n'est point avec des syllogismes que vous tenterez d'abattre un rempart, ou de ruiner une forteresse; & ce n'est point avec le fer & le feu que vous détruirez des erreurs, ou redresserez de faux jugemens. Quel est donc le but des persécuteurs? De convertir ceux qu'ils tourmentent; de changer leurs idées & leurs sentimens pour leur en inspirer de contraires; en un mot, de leur donner une autre conscience, un autre entendement. Mais quel rapport y a-t-il entre des tortures & des opinions? Ce qui me paroît clair, évident, me paroît-il faux dans les souffrances? Une proposition que je vois comme absurde & contradictoire, sera-t-elle claire pour moi sur un échafaut? Est-ce, encore une fois, avec le fer & le feu que la vérité percé & se communique? Des preuves, des raisonnemens peuvent me convaincre & me persuader; montrez-moi donc ainsi le faux de

mès opinions, & j'y renoncerais naturellement & sans effort; mais vos tourmens ne feront jamais ce que vos raisons n'ont pu faire.

Pour rendre ce raisonnement plus sensible, qu'on nous permette d'introduire un de ces infortunés qui, prêt à mourir pour la foi, parle ainsi à ses persécuteurs: « O, mes frères, qu'exigez-vous de moi? comment puis-je vous satisfaire? Est-il en mon pouvoir de renoncer à mes sentimens, à mes opinions, pour m'affecter des vôtres? de changer, de refondre l'entendement que Dieu m'a donné, de voir par d'autres yeux que les miens, & d'être un autre que moi? Quand ma bouche exprimeroit cet aveu que vous desirez, dépendroit-il de moi que mon cœur fût d'accord avec elle, & ce parjure forcé de quel prix seroit-il à vos yeux? Vous-même qui me persécutez, pourriez-vous jamais vous résoudre à renier votre croyance? Ne seriez-vous pas aussi votre gloire de cette constance qui vous irrite & qui vous arme contre moi? Pourquoi voulez-vous donc me forcer, par une inconscience barbare, à mentir contre moi-même, & à me rendre coupable d'une lâcheté qui vous feroit horreur?

Par quel étrange aveuglement renversez-vous pour moi seul toutes les lois divines & humaines? Vous tourmentez les autres coupables pour tirer d'eux la vérité, & vous me tourmentez pour m'arracher des mensonges; vous voulez que je vous dise ce que je ne suis pas, & vous ne voulez pas que je vous dise ce que je suis. Si la douleur me faisoit nier les sentimens que je professe, vous approuveriez mon désaveu, quelque suspect qu'il vous dût être; vous puniriez ma sincérité, vous récompenseriez mon apostasie; vous me jugez indigne de vous, parce que je suis de bonne foi; n'est-ce donc qu'en cessant de l'être que je puis mériter ma grâce? Disciples d'un maître qui ne prêcha que la vérité, croyez-vous augmenter sa gloire, en lui donnant pour adorateurs des hypocrites & des parjures? Si c'est le mensonge que j'embrasse & que je défends, il a pour moi toutes les apparences de la vérité; Dieu qui connoît mon cœur, voit bien qu'il n'est point complice des égaremens de mon esprit, & que dans mes intentions, c'est la vérité que j'honore, même en combattant contre elle.

Eh! quel autre intérêt, quel autre motif pourroit m'animer? Si je m'expose à tout souffrir, à perdre tout ce que j'ai de plus cher pour suivre des sentimens dont l'erreur m'est connue, je ne suis qu'un insensé, un furieux, plus digne de votre pitié que de votre haine; mais si je m'expose à tout souffrir, si je brave les tourmens & la mort pour conserver ce qui m'est plus précieux que la vie, les droits de ma conscience & de ma liberté, que voyez-vous dans ma persévérance qui mérite votre indignation? Mes sentimens, dites-vous sont les plus dangereux, les plus condamnables; mais n'avez-vous que le fer & le feu pour m'en convaincre & me ramener? Quel étrange moyen de persuasion que des bâchers & des échafauts! La vérité même seroit méconnue sous cet aspect; hélas! ce n'est pas ainsi qu'elle exerce sur nous son empire, elle a des armes plus victorieuses; mais celles que vous employez ne prouvent que votre impuissance: s'il est vrai que mon sort vous touche, que vous déploriez mes erreurs, pourquoi précipiter ma ruine, que j'aurois prévenue peut-être? pourquoi me ravir un tems que Dieu m'accorde pour m'éclairer? Prétendez-vous lui plaire en empiétant sur ses droits, en prévenant sa justice? & pensez-vous honorer un Dieu de paix & de charité, en lui offrant vos frères en holocauste, & en lui élevant des trophées de leurs cadavres? »



Telles seroient en substance les expressions que la douleur & le sentiment arracheroient à cet infortuné, si les flammes qui l'environnent lui permettoient d'achever.

Quoi qu'il en soit, plus on approfondit le système des intolérans, & plus on en sent la foiblesse & l'injustice; du moins auroient-ils un prétexte, si des hommages forcés, qu'à l'instant le cœur désavoue, pouvoient plaire au Créateur; mais si la seule intention fait le prix du sacrifice, & si le culte intérieur est sur-tout celui qu'il demande, de quel œil cet Être infini doit-il voir des téméraires qui osent attenter à ses droits, & profaner son plus bel ouvrage en tyrannisant des cœurs dont il est jaloux? Il n'est aucun roi sur la terre qui daignât accepter un encens que la main seule offriroit, & l'on ne rougit pas d'exiger pour Dieu cet indigne encens; car enfin tels sont les succès si vantés des persécuteurs, de faire des hypocrites ou des martyrs, des lâches ou des héros; l'âme foible & pusillanime qui s'effarouche à l'aspect des tourmens, abjure en frémissant sa croyance, & déteste l'auteur de son crime: l'âme généreuse au contraire, qui sait contempler d'un œil sec le supplice qu'on lui prépare, demeure ferme & inaltérable, regarde avec pitié les persécuteurs, & vole au trépas comme au triomphe; l'expérience n'est que trop pour nous; quand le fanatisme a fait couler des flots de sang sur la terre, n'a-t-on pas vu des martyrs sans nombre s'indigner & se roidir contre les obstacles? Et à l'égard des conversions forcées, ne les vit-on pas aussi-tôt disparaître avec le péril, l'effet cesser avec la cause, & celui qui céda pour un tems, revoler vers les siens dès qu'il en eut le pouvoir; pleurer avec eux sa foiblesse, & reprendre avec transport la liberté naturelle? Non, je ne conçois point de plus horrible blasphème que de se dire autorisé de Dieu en suivant de tels principes.

Il est donc vrai que la violence est bien plus propre à confirmer dans leur religion, qu'à en détacher ceux qu'on persécute, & à réveiller, comme on prétend, leur conscience endormie. « Ce n'est point, » dit un politique, en remplissant l'âme de ce » grand objet, en l'approchant du moment où il lui » doit être d'une plus grande importance, qu'on » parvient à l'en détacher; les lois pénales, en fait » de religion, impriment de la crainte, il est vrai, » mais comme la religion a ses lois pénales, qui inspi- » rent aussi de la crainte, entre ces deux craintes » différentes les âmes deviennent atroces. Nous » ne voulons point, dites-vous, engager un homme » à trahir sa conscience, mais seulement l'animer par » la crainte ou par l'espoir à secouer ses préjugés, » & à distinguer la vérité de l'erreur qu'il protelle. » Eh! qui pourroit, je vous prie, se livrer dans les » momens critiques, à la méditation, à l'examen » que vous proposez? L'état le plus paisible, l'at- » tention la plus soutenue, la liberté la plus entière, » suffisent à peine pour cet examen; & vous voulez » qu'une âme environnée des horreurs du trépas, & » sans cesse obsédée par les plus affreuses images, » soit plus capable de reconnoître & de saisir cette » vérité qu'elle auroit méconnue dans des tems plus » tranquilles: quelle absurdité! quelle contradic- » tion! Non, non, tel sera toujours le succès de » ces violences, d'affermir, comme nous l'avons dit, » dans leurs sentimens, ceux qui en sont les objets, par » les malheurs mêmes qu'ils leur attirent; de les pré- » venir au contraire contre les sentimens de leurs en- » nemis, par la manière même dont ils les présentent, » & de leur inspirer pour leur religion, la même hor- » reur que pour leur personne.

Qu'ils ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, qui trahissent indignement la vérité, s'ils en jouissent; qui la contondent avec l'imposture, en lui

donnant ses armes, & en la montrant sous ses étendards; cela seul ne suffiroit-il pas pour donner des préjugés contr'elle, & la faire méconnoître à ceux qui l'auroient peut-être embrassée? Non, quoi qu'ils en disent, la vérité n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, & pour captiver les esprits & les cœurs; elle brille de son propre éclat, & ne combat qu'avec ses armes; c'est dans son sein qu'elle puise & ses traits & sa lumière; elle rougiroit d'un secours étranger qui ne pourroit qu'obscurcir ou partager sa gloire; sa contrainte à elle est dans sa propre excellence; elle ravit, elle entraîne, elle subjugué par sa beauté; son triomphe, c'est de paroître; sa force, d'être ce qu'elle est. Foible au contraire & impuissante par elle-même, l'erreur seroit peu de progrès sans la violence & la contrainte; aussi fuit-elle avec soin tout examen, tout éclaircissement qui ne pourroit que nuire à sa cause; c'est au milieu des ténèbres de la superstition & de l'ignorance qu'elle aime à porter ses coups & à répandre ses dogmes impurs; c'est alors qu'au mépris des droits de la conscience & de la raison, elle exerce impunément le despotisme de l'intolérance, & gouverne ses propres sujets avec un sceptre de fer; si le sage ose élever la voix, la crainte l'épouffe bientôt; & malheur à l'audacieux qui confesse la vérité au milieu de ses ennemis. Cessez donc, persécuteurs, cessez, encore une fois, de défendre cette vérité avec les armes de l'imposture; d'enlever au Christianisme la gloire de ses fondateurs; de calomnier l'Evangile, & de confondre le fils de Marie avec l'enfant d'Ismaël; car enfin de quel droit en appellerez-vous au premier, & aux moyens dont il s'est servi pour établir sa doctrine, si vous suivez les traces de l'autre? Vos principes mêmes ne font-ils pas votre condamnation? Jésus, votre modèle, n'a jamais employé que la douceur & la persuasion; Mahomet a séduit les uns & forcé les autres au silence; Jésus en a appelé à ses œuvres, Mahomet à son épée; Jésus dit: voyez & croyez; Mahomet, meurs ou crois. Duquel vous montrez-vous les disciples? Oui, je ne saurois trop l'affirmer, la vérité diffère autant de l'erreur dans les moyens que dans son essence; la douceur, la persuasion, la liberté, voilà ses divins caractères; quelle s'offre donc ainsi à mes yeux, & soudain mon cœur se sentira entraîné vers elle; mais là où règnent la violence & la tyrannie, ce n'est point elle, c'est son fantôme que je vois. Eh! pensez-vous en effet que dans la *salut* universelle que nous voudrions établir, nous ayons plus d'égard aux progrès de l'erreur qu'à ceux de la vérité? si tous les hommes adoptant nos principes s'accordoient un mutuel support, se désoient de leurs préjugés les plus chers, & regardoient la vérité comme un bien commun, dont il seroit aussi injuste de vouloir priver les autres que de s'en croire en possession exclusivement à eux; si tous les hommes, dis-je, cessant d'abonder en leur sens se répondoient des extrémités de la terre, pour se communiquer en paix leurs sentimens, leurs opinions, & les peser sans partialité dans la balance du doute & de la raison, croit-on que dans ce silence unanime des passions & des préjugés, on ne vit pas au contraire la vérité reprendre ses droits, étendre insensiblement son empire, & les ténèbres de l'erreur s'écouler & fuir devant elle, comme ces ombres légères à l'approche du flambeau du jour?

Je ne prétends pas cependant que l'erreur ne fit alors aucun progrès, ni que l'imbécile abjurât même des mensonges rendus respectables à force de prévention & d'antiquité: je soutiens seulement que les progrès de la vérité en seroient bien plus rapides, puiqu'avec son ascendant naturel elle auroit moins d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans les cœurs. Mais rien, quoi qu'on en dise, ne lui est plus opposé.

que le système de l'intolérance qui tourmente & dégrade l'homme en asservissant ses opinions au fol qui le nourrit, en comprimant dans un cercle étroit de préjugés son active intelligence, en lui interdisant le doute & l'examen comme un crime, & en l'accablant d'anathèmes, s'il ose raisonner un instant & penser autrement que nous. Quel moyen plus sûr pourvoit-on choisir pour éterniser les erreurs & pour enchaîner la vérité ?

Mais sans presser davantage le système des intolérans, jetons un coup-d'œil rapide sur les conséquences qui en découlent, & jugeons de la cause par les effets. On ne peut faire un plus grand mal aux hommes que de confondre tous les principes qui les gouvernent; de renverser les barrières qui séparent le juste & l'injuste, le vice & la vertu; de briser tous les nœuds de la société; d'armer le prince contre ses sujets, les sujets contre leur prince; les peres, les époux, les amis, les freres, les uns contre les autres; d'allumer au feu des autels le flambeau des furies; en un mot, de rendre l'homme odieux & barbare à l'homme, & d'étouffer dans les cœurs tout sentiment de justice & d'humanité: tels sont cependant les résultats inévitables des principes que nous combattons. Les crimes les plus atroces, les parjures, les calomnies, les trahisons, les parricides; tout est justifié par la cause, tout est sanctifié par le motif, l'intérêt de l'Eglise, la nécessité d'étendre son regne, & de proscrire à tout prix ceux qui lui résistent, autorise & consacre tout: étangé teuvserment d'idées, abus incompréhensible de tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus saint! la religion donnée aux hommes pour les unir & les rendre meilleurs, devient le prétexte même de leurs égaremens les plus affreux; tous les attentats commis sous ce voile sont déformais légitimes, le comble de la scélératesse devient le comble de la vertu; on fait des saints & des héros de ceux que les juges du monde puniroient du dernier supplice; on renouvelle pour le Dieu des Chrétiens le culte abominable de Saturne & de Moloch, l'audace & le fanatisme triomphent, & la terre voit avec horreur des monstres déshés. Qu'on ne nous accuse point de tremper notre pinceau dans le fiel, nous ne pourrions que trop nous justifier de ce reproche, & nous frissonnons des preuves que nous avons en main: gardons-nous cependant de nous en prévaloir, il vaut mieux laisser dans l'oubli ces tristes monumens de notre honte & de nos crimes, & nous épargner à nous-mêmes un tableau trop humiliant pour l'humanité. Toujours est-il certain qu'avec l'intolérance vous ouvrez une source intarissable de maux, dès-lors chaque partie s'arrogera les mêmes droits, chaque secte employera la violence & la contrainte, les plus foibles opprimés dans un lieu deviendront oppresseurs dans l'autre, les vainqueurs auront toujours droit, les vaincus seront les seuls hérétiques, & ne pourront se plaindre que de leur foiblesse; il ne faudra qu'une puissante armée pour établir ses sentimens, & confondre ses adversaires; le destin de la vérité suivra celui des combats, & les plus féroces mortels seront aussi les meilleurs croyans: on ne verra donc de toutes parts que des buchers, des échafauds, des proscriptions, des supplices. Calvinistes, romains, luthériens, juifs & grecs, tous se dévoreront comme des bêtes féroces; les lieux où regne l'Evangile seront marqués par le carnage & la désolation; des inquisiteurs seront nos maîtres; la croix de Jesus deviendra l'étendard du crime, & ses disciples s'enivreront du sang de leurs freres; la plume tombe à ces horreurs, cependant elles découlent directement de l'intolérance; car je ne crois pas qu'on m'oppose l'objection si souvent soudroyée, que la véritable Eglise étant seule en droit d'employer la

Tome XVI.

violence & la contrainte, les hérétiques ne pourroient sans crime agir pour l'erreur, comme elle agit pour la vérité; un sophisme si puérile porte avec lui sa réfutation; qui ne voit en effet qu'il est absurde de supposer la question même, & de prétendre que ceux que nous appelons *hérétiques* se reconnoissent pour tels, se laissent tranquillement égorger & s'abstiennent de représailles ?

Concluons que l'intolérance universellement établie armeroit tous les hommes les uns contre les autres, & feroient naître sans fin les guerres avec les opinions; car en supposant que les infidèles ne fussent point persécuteurs par des principes de religion, ils le seroient du-moins par politique & par intérêt, les Chrétiens ne pouvant tolérer ceux qui n'adoptent pas leurs idées, on verroit avec raison tous les peuples se liguier contre eux, & conjurer la ruine de ces ennemis du genre humain, qui, sous le voile de la religion, ne verroient rien d'illégitime pour le tourmenter & pour l'asservir. En effet, je le demande, qu'aurions-nous à reprocher à un prince de l'Asie ou du Nouveau-monde qui feroit pendre le premier missionnaire que nous lui enverrions pour le convertir ? Le devoir le plus essentiel d'un souverain n'est-ce pas d'affirmer la paix & la tranquillité dans ses états, & d'en proscrire avec soin ces hommes dangereux qui couvrant d'abord leur foiblesse d'une hypocrite douceur, ne cherchent dès qu'ils en ont le pouvoir qu'à répandre des dogmes barbares & séditieux ? Que les Chrétiens ne s'en prennent donc qu'à eux-mêmes, si les autres peuples instruits de leurs maximes ne veulent point les souffrir, s'ils ne voient en eux que les assassins de l'Amérique ou les perturbateurs des Indes, & si leur sainte religion destinée à s'étendre & à fructifier sur la terre en est avec raison bannie par leurs excès & par leurs fureurs.

Au reste il nous paroît inutile d'opposer aux intolérans les principes de l'Evangile, qui ne fait qu'étendre & développer ceux de l'équité naturelle, de leur rappeler les leçons & l'exemple de leur auguste maître qui ne respira jamais que douceur & charité, & de retracer à leurs yeux la conduite de ces premiers Chrétiens, qui ne savoient que benir & prier pour leurs persécuteurs. Nous ne produirons point ces raisonnemens, dont les anciens peres de l'Eglise se servoient avec tant de force contre les Nérons & les Dioclétiens, mais qui depuis Constantin le Grand sont devenus ridicules & si faciles à retorque. On sent que dans un article nous ne pouvons qu'effleurer une matière aussi abondante: ainsi après avoir rappelé les principes qui nous ont paru les plus généraux & les plus lumineux, il nous reste pour remplir notre objet à tracer les devoirs des souverains, relativement aux sectes qui partagent la société.

*Incedo per ignes.*

Dans une matière aussi délicate, je ne marcherai point sans autorité; & dans l'exposition de quelques principes généraux, on verra sans peine les conséquences qui en découlent.

I. Donc on ne réduira jamais la question à son véritable point, si l'on ne distingue d'abord l'état de l'Eglise & le prêtre du magistrat. L'état ou la république a pour but la conservation de ses membres, l'assurance de leur liberté, de leur vie, de leur tranquillité, de leurs possessions & de leurs privilèges: l'Eglise au contraire est une société, dont le but est la perfection de l'homme & le salut de son âme. Le souverain regarde sur-tout la vie présente: l'Eglise regarde sur-tout & directement la vie à venir. Maintenir la paix dans la société contre tous ceux qui voudroient y porter atteinte, c'est le devoir & le droit du souverain; mais son droit expire où regne celui

D d d

de la conscience : ces deux juridictions doivent toujours être séparées ; elles ne peuvent empiéter l'une sur l'autre , qu'il n'en résulte des maux-infinis.

II. En effet le salut des ames n'est confié au magistrat ni par la loi révélée , ni par la loi naturelle , ni par le droit politique. Dieu n'a jamais commandé que les peuples fléchissent leur conscience au gré de leurs monarques , & nul homme ne peut s'engager de bonne foi à croire & à penser comme son prince l'exige. Nous l'avons déjà dit : rien n'est plus libre que les sentimens ; nous pouvons extérieurement & de bouche acquiescer aux opinions d'un autre , mais il nous est aussi impossible d'y acquiescer intérieurement & contre nos lumières , que de cesser d'être ce que nous sommes. Quels seroient d'ailleurs les droits du magistrat ? la force & l'autorité ? mais la religion se persuade & ne se commande pas. C'est une vérité si simple , que les apôtres même de l'intolérance n'osent la défavouer lorsque la passion ou le préjugé féroce cesse d'obscurcir leur raison. Enfin si dans la religion la force pouvoit avoir lieu ; si même (qu'on nous permette cette absurde supposition) elle pouvoit persuader , il faudroit , pour être sauvé , naître sous un prince orthodoxe , le mérite du vrai chrétien seroit un hasard de naissance : il y a plus , il faudroit varier sa croyance pour la conformer à celle des princes qui se succèdent , être catholique sous Marie , & protestant sous Elisabeth ; quand on abandonne une fois les principes , on ne voit plus où arrêter le mal.

III. Expliquons-nous donc librement , & empruntons le langage de l'auteur du contrat social. Voici comme il s'explique sur ce point. « Le droit que » le pacte social donne au souverain sur les sujets , » ne passe point les bornes de l'utilité publique ; » les sujets ne doivent donc compte au souverain de » leurs opinions , qu'autant que ces opinions impor- » tent à la communauté. Or il importe bien à l'état » que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse » aimer ses devoirs ; mais les dogmes de cette reli- » gion n'intéressent l'état , ni ses membres , qu'autant » qu'ils se rapportent à la société. Il y a une profes- » sion de foi purement civile , dont il appartient au » souverain de fixer les articles , non pas précisé- » ment comme dogmes de religion , mais comme » sentimens de sociabilité , sans lesquels il est impos- » sible d'être bon citoyen , ni sujet fidèle , sans pou- » voir obliger personne à les croire ; il peut bannir » de l'état quiconque ne les croit pas , non comme » impie , mais comme infociable , comme incapable » d'aimer sincèrement les lois de la justice , & d'im- » moler au besoin sa vie à son devoir ».

IV. On peut tirer de ces paroles ces conséquences légitimes. La première , c'est que les souverains ne doivent point tolérer les dogmes qui sont opposés à la société civile ; ils n'ont point , il est vrai , d'inspection sur les consciences , mais ils doivent réprimer ces discours téméraires qui pourroient porter dans les cœurs la licence & le dégoût des devoirs. Les athées en particulier , qui enlèvent aux puissans le seul frein qui les retienne , & aux foibles leur unique espoir , qui énerve toutes les lois humaines en leur ôtant la force qu'elles tirent d'une sanction divine , qui ne laissent entre le juste & l'injuste qu'une distinction politique & frivole , qui ne voient l'opprobre du crime que dans la peine du criminel : les athées , dis-je , ne doivent pas réclamer la tolérance en leur faveur ; qu'on les instruisse d'abord , qu'on les exhorte avec bonté ; s'ils persistent , qu'on les réprime , enfin rompez avec eux , bannissez-les de la société , eux-mêmes en ont brisé les liens. 2°. Les souverains doivent s'opposer avec vigueur aux entre-prises de ceux qui couvrant leur avidité du prétexte

de la religion , voudroient attenter aux biens ou des particuliers , ou des princes mêmes. 3°. Sur-tout qu'ils proscrivent avec soin ces sociétés dangereuses , qui soumettant leurs membres à une double autorité , forment un état dans l'état , rompent l'union politique , relâchent , dissolvent les liens de la patrie pour concentrer dans leur corps leurs affections & leurs intérêts , & sont ainsi disposés à sacrifier la société générale à leur société particulière. En un mot , que l'état soit un , que le prêtre soit avant tout citoyen ; qu'il soit soumis , comme tout autre , à la puissance du souverain , aux lois de sa patrie ; que son autorité purement spirituelle se borne à instruire , à exhorter , à prêcher la vertu ; qu'il apprenne de son divin maître que son regne n'est pas de ce monde ; car tout est perdu , si vous laissez un instant dans la même main le glaive & l'encensoir.

Regle générale. Respectez inviolablement les droits de la conscience dans tout ce qui ne trouble point la société. Les erreurs spéculatives sont indifférentes à l'état ; la diversité des opinions régnera toujours parmi des êtres aussi imparfaits que l'homme ; la vérité produit les hérésies comme le soleil des impuretés & des taches : n'allez donc pas aggraver un mal inévitable , en employant le fer & le feu pour le déraciner ; punissez les crimes ; ayez pitié de l'erreur , & ne donnez jamais à la vérité d'autres armes que la douceur , l'exemple , & la persuasion. *En fait de changement de croyance , les invitations sont plus fortes que les peines ; celles-ci n'ont jamais eu d'effet que comme destruction.*

V. A ces principes , on nous opposera les inconvéniens qui résultent de la multiplicité des religions , & les avantages de l'uniformité de croyance dans un état. Nous répondrons d'abord avec l'auteur de *l'Esprit des Loix* , que ces idées d'uniformité frappent infailliblement les hommes vulgaires , parce qu'ils y trouvent un genre de perfection qu'il est impossible de n'y pas découvrir , les mêmes poids dans la police , les mêmes mesures dans le commerce , les mêmes lois dans l'état , la même religion dans toutes ses parties ; mais cela est-il toujours à propos , & sans exception ? le mal de changer est-il toujours moins grand que le mal de souffrir ? & la grandeur du génie ne consisteroit-elle pas mieux à favoir dans quels cas il faut de l'uniformité , & dans quels cas il faut des différences . En effet , pourquoi prétendre à une perfection incompatible avec notre nature ? la diversité des sentimens subsistera toujours parmi les hommes ; l'histoire de l'esprit humain en est une preuve continuelle ; & le projet le plus chimérique seroit celui de ramener les hommes à l'uniformité d'opinions. Cependant , dites-vous , l'intérêt politique exige qu'on établisse cette uniformité ; qu'on proscrive avec soin tout sentiment contraire aux sentimens reçus dans l'état , c'est à-dire , qu'il faut borner l'homme à n'être plus qu'un automate , à l'instruire des opinions établies dans le lieu de sa naissance , sans jamais oser les examiner , ni les approfondir , à respecter servilement les préjugés les plus barbares , tels que ceux que nous combattons. Mais que de maux , que de divisions n'entraîne pas dans un état la multiplicité de la religion ? L'objection se tourne en preuve contre vous , puisque l'intolérance est elle-même la source de ces malheurs ; car si les partis différens s'accordoient un mutuel support , & ne cherchoient à se combattre que par l'exemple , la régularité des mœurs , l'amour des lois & de la patrie ; si c'étoit-là l'unique preuve que chaque secte fit valoir en faveur de la croyance , l'harmonie & la paix régneroient bien-tôt dans l'état , malgré la variété d'opinions , comme les dissonances dans la musique ne nuisent point à l'accord total.



On insiste, & l'on dit que le changement de religion entraîne souvent des révolutions dans le gouvernement & dans l'état : à cela je répons encore que l'intolérance est seule chargée de ce qu'il y a d'odieux dans cette imputation ; car si les novateurs étoient tolérés, ou n'étoient combattus qu'avec les armes de l'Évangile, l'état ne souffriroit point de cette fermentation des esprits ; mais les défenseurs de la religion dominante s'élèvent avec fureur contre les sectaires, arment contre eux les puissances, arrachent des édits sanglans, soufflent dans tous les cœurs la discorde & le fanatisme, & rejettent sans pitié sur leurs victimes les desordres qu'eux seuls ont produits.

A l'égard de ceux, qui sous le prétexte de la religion, ne cherchent qu'à troubler la société, qu'à fomenter des séditions, à secouer le joug des lois ; réprimez-les avec sévérité, nous ne sommes point leurs apologistes ; mais ne confondez point avec ces coupables ceux qui ne vous demandent que la liberté de penser, de professer la croyance qu'ils jugent la meilleure, & qui vivent d'ailleurs en fideles sujets de l'état.

Mais, direz-vous encore, le prince est le défenseur de la foi ; il doit la maintenir dans toute sa pureté, & s'opposer avec vigueur à tous ceux qui lui portent atteinte ; si les raisonnemens, les exhortations, ne suffisent pas ; ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, c'est pour punir celui qui fait mal, pour forcer les rebelles à rentrer dans le sein de l'Église. Que veux-tu donc, barbare ? égorger ton frere pour le sauver ? mais Dieu t'a-t-il chargé de cet horrible emploi, a-t-il remis entre tes mains le soin de sa vengeance ? D'où fais-tu qu'il veuille être honoré comme les démons ? va, malheureux, ce Dieu de paix défavoue tes affreux sacrifices ; ils ne sont dignes que de toi.

Nous n'entreprendrons point de fixer ici les bornes précises de la tolérance, de distinguer le support charitable que la raison & l'humanité reclament en faveur des errans, d'avec cette coupable indifférence, qui nous fait voir sous le même aspect toutes les opinions des hommes. Nous prêchons la tolérance pratique, & non point la spéculative ; & l'on sent assez la différence qu'il y a entre tolérer une religion & l'approuver. Nous renvoyons les lecteurs curieux d'approfondir ce sujet au commentaire philosophique de Bayle, dans lequel selon nous, ce beau génie s'est surpassé. *Cet article est de M. ROMILLI le fils.*

**TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE**, (Synonymes) on *tolère* les choses lorsqu'en les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas : on les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, les pouvant empêcher : on les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel. *Tolérer* ne se dit que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles ; *permettre* se dit pour le bien & le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* de certains maux, pour en prévenir de plus grands. Il est quelquefois de la prudence dans la discipline de l'église, de *souffrir* des abus, plutôt que d'en rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*. *Synonymes de l'abbé Girard.* (D. J.)

**TOLERIUM**, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans l'ancien Latium. Etienne le géographe nomme ses habitans *Tolerianus*, & Diodore d'Halicarnasse les appelle *Tolerini*. (D. J.)

**TOLSBURG, TOLSBERG, ou TOLSBURG**, (Géog. mod.) petite ville de l'empire russe dans l'Esthonie, sur le golfe de Finlande, à l'embouchure de la rivière Semsteback. (D. J.)

Tome XVI.

**TOLÉTS**, (Marine.) voyez ESCOMÉ.

**TOLÉTS**, (Marine.) ce sont deux chevilles de bois, qu'on pose sur de très-petits bateaux, avec lesquels on met la rame, & qui la retiennent sans étrope.

**TOLETUM**, (Géog. anc.) ville de l'Espagne taragonoise, & la capitale des Carpétains, selon Pline, l. III. c. ij. qui nomme ses habitans *Tolitani*. La ville conserve son ancien nom, car on ne peut douter que ce ne soit Tolède. (D. J.)

**TOL-HUYS**, (Géog. mod.) c'est-à-dire la maison du péage ; lieu des pays-bas, au duché de Gueldre, dans le Bétaw, sur la rive gauche du Rhin, près du fort de Skenck, du côté du nord. C'est là qu'en 1672. la cavalerie françoise passa le Rhin, entra dans l'île de Bétaw, & pénétra dans les Provinces-Unies. (D. J.)

**TOLI**, (Géog. mod.) ville de Grece dans le Comenolitari, sur la rivière Vardar, au nord du lac Petriski. (D. J.)

**TOLIAPIS**, (Géog. anc.) Ptolomée, l. II. c. liij. marque deux îles de la côte de la Grande-Bretagne, sur la côte des Trinoantes, à l'embouchure de la Thamisie, & il nomme ces îles *Toliapis*, & *Connos*. On croit que la première est Schepey, & la seconde Canvey. (D. J.)

**TOLISTOBOGI ou TOLISTOBOII**, (Géog. anc.) peuples de l'Asie mineure, dans la Galatie. Tite-Live, l. XXXVIII. c. xix. écrit *Tolistoboi*, comme s'il vouloit faire entendre que ce nom fut formé de celui des Boiens, peuples connus dans les Gaules & dans la Germanie. Les *Tolistoboges*, selon Strabon, étoient limitrophes de la Bithynie & de la Phrygie. Pline nous apprend que leur capitale étoit Pessinunte. (D. J.)

**TOLKEMIT ou TOLMITH**, (Géog. mod.) petite ville du royaume de Prusse, dans le palatinat de Mariembourg. Elle fut bâtie l'an 1356 ; réduite en cendres l'an 1456, & n'a pu se rétablir depuis. (D. J.)

**TOLLA**, l. f. (Hist. nat.) petite graine de l'île de Ceylan, qui fournit une huile dont les habitans se servent pour se frotter le corps.

**TOLLA-GUION**, l. m. (Hist. nat.) animal amphibie de l'île de Ceylan, qui ressemble à l'alligator ; il vit ordinairement dans le creux des arbres ; sa couleur est noirâtre. Les habitans du pays mangent sa chair & la trouvent délicieuse ; elle est, dit-on, si légère, que jamais on ne la rejette, même lorsqu'on a surchargé l'estomac d'autres alimens indigestes.

**TOLLENTINATES**, (Géog. anc.) peuples d'Italie, dans le Picenum. Pline, l. III. c. xiiij. les met au nombre des peuples qui habitoient dans les terres. Leur ville dont le nom est aujourd'hui *Tolanino*, étoit municipale, selon une ancienne inscription rapportée dans le trésor de Gruter, p. 194, où on lit : *Pras. Fabr. municip. Tollenin.* Le territoire de cette ville est appelé *ager Tollenianus* par Balbus. (D. J.)

**TOLNA**, (Géog. mod.) comté de la basse Hongrie, ainsi nommé de sa capitale. Ce comté est borné au nord par celui d'Albe, à l'orient par le Danube, au midi par le comté de Baran, & à l'occident, partie par le comté de Simig, partie par celui de Salavar. (D. J.)

**TOLNA**, (Géog. mod.) capitale du petit comté de même nom, sur la droite du Danube, à vingt lieues au midi de Bude ; c'étoit autrefois une place assez considérable. Long. 36. 52. latit. 46. 28. (D. J.)

**TOLOSA**, (Géog. mod.) ville d'Espagne, capitale de Guipuscoa, dans une vallée agréable, sur les rivières de l'Araxe & d'Oris, à 16 lieues au sud-ouest de Bayonne. Cette ville a été fondée par Alphonse le sage, roi de Castille. Son fils Sanche acheta de la peupler en 1290, & lui accorda de grands privilèges. On y garde encore les archives de la province de

D d d ij

Guipuscoa; cependant cette ville n'a guere prospéré; car elle n'a qu'une seule paroisse. *Long. 15. 30. latit. 43. 10. (D. J.)*

**TOLPACHES**, s. m. pl. (*Art milit. mod.*) on appelle *tolpaches* les soldats de l'infanterie hongroise, qui sont armés d'un fusil, d'un pistolet & d'un sabre. (*D. J.*)

**TOLTERCAIZTLI**, s. m. (*Hist. nat.*) nom américain d'une pierre du pays fort semblable à la pierre à rafoir; excepté qu'elle est marquée de taches rouges & noires. Les habitans emploient la poudre de cette pierre mêlée avec du crystal calciné pour enlever les taches des yeux. (*D. J.*)

**TOLU**, BAUME DE, (*Mat. méd.*) le baume de *tolu*, que l'on appelle encore communément *baume d'Amérique*, *baume de Carthagène*, *baume sec*, mérite quelques lignes de plus que ce qu'on en a dit à l'article BAUME.

C'est un suc résineux, ténace, d'une consistance qui tient le milieu entre le baume liquide & le sec; de couleur rouge-brune, tirant sur la couleur d'or, d'une odeur très-pénétrante qui approche de celle du benjoin ou du citron, d'un goût doux & agréable, & qui ne cause pas des nausées comme les autres baumes.

On l'apporte dans de petites calebasses, d'une province de l'Amérique méridionale située entre les villes de Carthagène & de Nombre de Dios. Les Indiens appellent ce pays du nom de *Tolu*, & les Espagnols lui donnent celui de *Honduras*. Ce baume se sèche avec le tems, & se durcit de sorte qu'il devient fragile.

L'arbre qui le porte, s'appelle *balsamum toluenum, foliis coratim similibus, quod candidum est*, C. B. p. 401. *Balsamum de Tolu*, J. B. 1. 196. *Balsamum provincia Tolu, balsamifera quarta*, Hernández. 53.

Cet arbre est semblable aux bas pins; il repand de tous côtés plusieurs rameaux, & il a des feuilles semblables au caroubier, toujours vertes. Je ne connois point de description plus ample de cet arbre. On fait une incision à l'écorce tendre & nouvelle; on reçoit la liqueur qui coule, dans des cuillieres faites de cire noire; on la verse ensuite dans des calebasses, ou dans d'autres vaisseaux que l'on a préparés pour cela.

On attribue à ce baume les mêmes vertus qu'au baume du Pérou, & même quelques-uns le croient préférable. Les Anglois en font un fréquent usage dans la phthisie & les ulcères internes. On le vante pour consolider les ulcères & les défendre de la pourriture; on le prescrit dans les plaies des jointures & dans les coupures; comme il n'a point d'acrimonie, les malades le prennent facilement, étant dissout dans quelque liqueur. Mêlé avec un jaune d'œuf & du sucre, il forme un remède restaurant & assez agréable. (*D. J.*)

**TOLU**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au gouvernement de Carthagène, à douze lieues de cette ville. Il croit dans ses environs une espèce de bas-pin, qui donne par des incisions faites à son écorce une liqueur d'un rouge doré, pénétrante, glutineuse & d'une saveur douce. On nomme cette liqueur *baume de Tolu*. *Long. de la ville 9. 38. (D. J.)*

**TOLUIFÈRE**, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommée par Linnæus, parce qu'il produit le baume de *Tolu*. Le calice est composé d'une seule feuille en cloche, divisé en cinq parties avec un angle plus éloigné que les autres. La fleur est composée de cinq pétales plantée dans le calice; il y en a quatre droits, égaux, un peu plus longs que le calice; mais le cinquième est deux fois aussi large que les autres; il finit en cœur, & a un onglet de la longueur du calice. Les étamines sont dix filets très-

courts, mais leurs bossettes ont la longueur du calice, & même quelque chose de plus; le germe du pistil est oblong; à peine voit-on le file; le stigma est aigu; le fruit & les graines sont encore inconnues. *Linnaei gen. plant. p. 182. (D. J.)*

**TOLY ou MONASTER**, (*Géog. mod.*) ville de Grèce dans la Macédoine, aujourd'hui le *Comémolitarri*, sur le bord occidental de la rivière Vardar, au nord du lac Petriski. (*D. J.*)

**TOM**, (*Géog. mod.*) rivière de Sibérie. Elle se divise en deux bras au-dessus de la ville de Tomofkoi, & se jette enfin dans l'Oby. (*D. J.*)

**TOMACO**, LE, (*Géog. mod.*) grande rivière de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Quito. Elle tire son nom d'un village d'indiens appelé *Tomaco*, & on dit qu'elle prend sa source dans les montagnes qui sont aux environs de la ville de Quito. (*D. J.*)

**TOMAN**, s. m. (*Monnois de compte.*) monnois que quelques-uns nomment aussi *timein*; c'est une monnaie de compte dont les Persans se servent pour tenir leurs livres & pour faciliter les réductions des monnoies dans le payement des sommes considérables. Le *roman* vaut cinquante abassis, & revient à environ soixante & dix livres monnois de France. D'Herbelot écrit *rouman*, & dit que les Persans & les Arabes ont emprunté ce mot de la langue des Mogols & des Khoaresmiens, dans laquelle il signifie le nombre de dix mille. (*D. J.*)

**TOMAR**, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le bord de la rivière Nabaon, entre Lisbonne & Coimbre. Il y a un château qui appartient aux chevaliers de l'ordre de Christ dont le roi est grand-maître. C'est une des plus riches commanderies de l'ordre; on croit que *Tomar* est l'ancienne *Concordia* de Ptolomée, l. II. c. v. *Long. 9. 10. latit. 39. 35. (D. J.)*

**TOMATE**, s. f. (*Diss.*) c'est le nom que porte la pomme d'amour à la côte de Guinée, où elle croit abondamment. Les Espagnols qui ont appris des peuples de ce pays à manger ce fruit, ont adopté aussi ce nom. Ils les cultivent fort communément dans leurs jardins; & c'est de chez eux que la culture de cette plante est passée depuis quelques années en Languedoc & en Provence où on l'appelle du même nom.

La *tomate* est encore une espèce de morelle, mais dont le fruit n'est point dangereux: ce qui est conforme à l'observation générale que les parties quelconques de toutes les espèces de solanum perdent leur qualité vénéneuse lorsqu'elles sont pénétrées d'acide, soit naturellement, soit ajouté par art, comme nous l'avons observé à l'article MORELLE, à l'article PHITOLACCA, & à l'article PIMENT. Voyez ces articles.

Le fruit de *tomate* étant mûr est d'un beau rouge, & il contient une pulpe fine, légère & très-succulente, d'un goût aigrelet relevé & fort agréable, lorsque ce fruit est cuit dans le bouillon ou dans divers ragoûts. C'est ainsi qu'on le mange fort communément en Espagne & dans nos provinces méridionales, où on n'a jamais observé qu'il produisit de mauvais effets. (5)

**TOMBA ou TOMBO**, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Afrique parmi les habitans idolâtres des royaumes d'Angola & de Metamba, des cérémonies cruelles superstitieuses qui se pratiquent aux funérailles des rois & des grands du pays. Elles consistent à enterrer avec le mort plusieurs des officiers & des esclaves qui l'ont servi pendant sa vie, & à immoler sur son tombeau un certain nombre de victimes humaines, proportionné au rang que la personne décédée occupoit dans le monde; après que ces malheureux ont été égorgés, & ont arrosé la terre de leur sang, les assistans dévorent leur chair.

Les missionnaires européens ont eu beaucoup de peine à déraciner cette coutume abominable dans les pays où ils ont prêché l'évangile.

**TOMBAC**, *l. m. (Métallurgie, Chimie & Arts.)* c'est un alliage métallique, dont la couleur est jaune & approchant de celle de l'or; & dont le cuivre fait la base. On en fait des boucles, des boutons, des chandeliers, & d'autres ustensiles & ornemens.

On trouve dans un grand nombre de livres différentes manières de faire du tombac, & l'on y fait entrer quelquefois des substances entièrement inutiles, & d'autres qui sont nuisibles; telles sont le verd-de-gris, l'étain, le vitriol, le mercure, la tutie ou la chaux-de-zinc, le curcuma, &c. on prescrit aussi d'y employer différens sels, tels que le sel ammoniac, la soude, le fiel-de-verre, le borax, le tartre & le nitre, &c. & l'on dit de faire dissoudre ces substances tantôt dans de l'huile, tantôt dans du vinaigre, tantôt dans de l'huile de navette, &c. Sans s'arrêter à faire voir les défauts de la plupart des procédés que les livres indiquent pour faire le tombac, nous allons donner celui qui nous a paru le plus sûr & le plus raisonnable; il est tiré des *Œuvres chimiques* de M. de Justi, publiées en allemand en 1760. Cet auteur examine d'abord quelles doivent être les qualités d'un tombac bien fait. Il trouve 1°. qu'il ne doit être que peu ou point sujet à se couvrir de verd-de-gris, inconvénient qui accompagne toujours le cuivre; & dont il est très-difficile de le dépouiller. 2°. Il doit être d'un grain plus fin & plus compacte que le cuivre, & avoir plus d'éclat que lui. 3°. Il doit être d'un jaune rougeâtre, comme l'or qui est allié avec du cuivre, & non d'un jaune pâle comme le cuivre jaune. 4°. Enfin il faut que le bon tombac ait une certaine ductilité, afin que les ustensiles qui en sont faits ne se cassent point trop aisément, comme cela n'arrive que trop souvent lorsque l'alliage n'a point été fait convenablement.

Cela posé, M. de Justi passe au procédé, & il dit que pour remédier au premier inconvénient, qui est celui du verd-de-gris auquel le cuivre est sujet, il faut enlever à ce métal l'acide qu'il contient, & qui est, selon lui, la cause principale de cette espèce de rouille. Pour cet effet, il faut purifier le cuivre; on y parviendra en prenant un quarteron de potasse bien sèche, un quarteron de fiel-de-verre, & trois onces de verre blanc; on pulvérisera ces matières, on les mêlera ensemble, & on partagera ce mélange en deux parts égales. Alors on mettra une livre & deux onces de cuivre dans un creuset que l'on placera dans un fourneau à vent, on donnera un feu assez violent, vu que le cuivre n'entre que difficilement en fusion. Lorsque ce métal sera fondu, on y joindra peu-à-peu & à différentes reprises la moitié du mélange dont on vient de parler; on couvrira le creuset, on poussera le feu pendant environ un quart-d'heure; au bout de ce tems, on vuidera le cuivre fondu dans une lingotière frottée de suif, ou bien on laissera refroidir le creuset, on le cassera ensuite pour en ôter le cuivre, que l'on séparera des sels qui formeront une espèce de scorie à sa surface. On réitérera la même opération avec l'autre moitié du mélange que l'on avoit mise à part. M. de Justi a trouvé que cette purification rendoit le cuivre beaucoup plus doux, plus ductile & plus brillant. Il assure que ce métal est dégagé par-là d'une portion de son acide qui, selon lui, produit le verd-de-gris, & il a reconnu par plusieurs expériences que cet acide s'étoit combiné avec les sels alkalis, qu'il avoit employés pour la purification. Dans cette opération, le cuivre ne perd que deux onces de son poids, ainsi il reste encore une livre de cuivre purifié. On fera fondre cette livre de cuivre au fourneau à vent ou à l'aide des soufflets; aussi-tôt qu'il est entré parfaitement en

fusion, on lui joindra treize onces de zinc; on ajoutera en même tems une demi once de poix-résine ou de suif, afin d'empêcher que le zinc ne se consume avant d'avoir eu le tems de se combiner avec le cuivre; après quoi, on remue tout le mélange avec une baguette de fer. Comme ces matières ne tardent point à se consumer, & comme pourtant il est important que le zinc ait le tems de s'incorporer avec le cuivre, on tiendra prêt le mélange suivant, composé de trois onces de flux noir bien sec, fait avec trois parties de tartre crud & une partie de nitre; on mêle ces deux substances; & on les fait détonner en y jetant un charbon allumé. A trois onces de ce flux noir, on joindra une once de sel ammoniac; une once de potasse, une once de fiel de verre, une demi-once de vitriol verd, deux onces de verre blanc pulvérisé, & une once de limaille de fer qui ait été lavée, & ensuite parfaitement séchée. Chacune de ces substances doit être réduite en une poudre très-fine, après quoi on les mêle soigneusement. Quand ce mélange a été ainsi préparé, on le chauffe, de peur qu'il n'attire l'humidité de l'air, & on en met une cueillerée à-la-fois dans le creuset; on le recouvre de son couvercle, & l'on donne le feu le plus violent, afin que le tout fonde pendant cinq ou six minutes; alors on retire le creuset du feu, on le laisse refroidir, & en le cassant on obtient du tombac.

M. de Justi assure que la limaille de fer contribue beaucoup à la bonté de cet alliage; selon lui, il le rend plus compacte, d'un grain plus fin & plus aisé à travailler. Lorsqu'on veut en faire des ouvrages, on est obligé de faire fondre le tombac de nouveau; mais aussi-tôt que cet alliage se fond, il faut y joindre de la poix ou du suif pour empêcher le zinc de se dissiper; on donnera alors un feu violent, & l'on vuidera promptement le creuset dans des moules que l'on tiendra tout prêts pour lui donner la forme qu'on desire. Cet alliage sera d'une couleur qui approchera beaucoup de celle de l'or, il aura toutes les qualités que l'on a décrites ci-dessus, & aura un certain degré de ductilité, c'est-à-dire il ne sera point sujet à se casser.

On peut faire différentes espèces de tombac, suivant les différentes proportions, dans lesquelles on joindra du zinc avec le cuivre. En mettant parties égales de zinc & de cuivre, l'alliage aura une véritable couleur d'or, mais il sera très-cassant. Si l'on y met moins de treize onces de zinc sur une livre de cuivre, ce qui est la dose prescrite dans l'opération qui a été décrite, la couleur du tombac ne sera point si belle à proportion que l'on aura diminué la quantité du zinc. Mais comme bien des ouvriers, pour faire différens ouvrages en tombac, ont besoin qu'il soit ductile & doux, plutôt que d'une belle couleur, voici la composition que M. de Justi leur propose dans ce cas.

On prendra dix onces de cuivre bien pur, & six onces de laiton ou de cuivre jauni par la calamine, on les fera fondre ensemble. Aussitôt qu'ils seront entrés en fusion, on leur joindra cinq onces de zinc. On continuera le reste du procédé de la manière qui a été indiquée pour la première opération; c'est-à-dire on y joindra des sels, du verre pulvérisé, &c. avec la seule différence, qu'au lieu d'une once de limaille de fer, on n'en mettra qu'une demi-once. On aura de cette façon un tombac d'une couleur plus pâle que le précédent, mais il aura l'avantage de pouvoir s'étendre sous le marteau.

A chaque fois que l'on fait fondre le tombac, il perd quelque chose de son éclat & de sa qualité; ce la vient de ce que le feu dissipe une portion du zinc qui entre dans la composition. C'est-là ce qui cause la diminution que cet alliage souffre dans son poids, qui est à chaque fois d'une ou deux onces par livre



de *tombac* ; ainsi il est à propos de rajouter à chaque livre de cet alliage deux onces de zinc & un gros de limaille de fer, chaque fois qu'on fait fondre ; il sera aussi très-bon d'y joindre en même tems de la poix ou du suif. (—)

**TOMBAC BLANC**, (*Métallurgie.*) c'est le nom qu'on donne quelquefois à une composition métallique blanche, & qui par sa couleur a quelque ressemblance avec l'argent, c'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

On trouve plusieurs manières de faire cette composition. Voici celle que donne Stahl dans son *Introduction à la Chimie*. Faites fondre quatre onces de cuivre, auquel vous joindrez ensuite une demi-once d'arsenic fixé par le nitre, & qui sera empâté dans de la terre grasse humectée par de l'eau de chaux, dont on aura formé une ou deux boules. Laissez le tout en fusion environ pendant un quart d'heure. Prenez bien garde qu'il ne tombe point de charbons dans le creuset. Au bout de ce tems, vuidez le creuset, & examinez la couleur que cette composition tracera sur une pierre de touche : & voyez si elle souffre le marteau. Si elle n'a voit point de ductilité convenable, il faudroit la remettre en fusion pendant quelque tems avec du verre pilé, ou avec un peu de nitre. Si on joint à cette composition la moitié ou le tiers d'argent, sa couleur blanche ne s'altérera point.

*Autre manière.* Prenez une demi-livre de lames de cuivre. Plus, prenez de sel ammoniac, de nitre & de tartre de chacun une demi-once, de mercure sublimé deux gros. Stratifiez ces substances dans un creuset, & faites fondre le mélange à un feu très-fort. Répétez la même opération à plusieurs reprises, à la fin le cuivre deviendra blanc comme de l'argent.

*Autre.* Prenez d'arsenic blanc une demi-livre ; de nitre & de sel ammoniac, de chacun quatre onces ; de borax & de fiel de verre, de chacun deux onces. Réduisez le tout en poudre. On prendra une once de ce mélange, que l'on joindra avec quatre onces de cuivre, avec lequel on le fera fondre ce qui le rendra blanc.

*Autre.* Prenez d'arsenic blanc, de mercure sublimé & d'argent, de chacun une once. On fera dissoudre chacune de ces substances séparément dans de l'eau-forte ; après quoi, on mêlera ensemble toutes ces dissolutions ; on enlèvera par la distillation le superflu de la dissolution, jusqu'à ce que ce qui reste devienne trouble ; alors on y mettra de l'huile de tartre par défaillance jusqu'à saturation, il se fera un précipité que l'on séchera. On prendra une once de ce précipité, que l'on fera fondre avec une livre de cuivre qui en deviendra d'un très-beau blanc.

*Autre.* Mettez dans un creuset une once d'arsenic blanc, deux onces de sel marin, deux onces de nitre, une once de potasse, on mêlera bien toutes ces substances ; après quoi, on mettra le creuset dans le feu sous une cheminée qui attire bien ; on l'y laissera jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de vapeurs qui sont très-dangereuses. On prendra une once de cette matière qui sera restée dans le creuset, que l'on joindra avec quatre onces de lames de cuivre coupées par petits morceaux, & que l'on aura fait fondre dans un autre creuset ; on remuera bien le tout, & l'on y ajoutera deux onces de cuivre jaune réduit en lamés très-minces ; on remuera de nouveau, & lorsque tout sera parfaitement entré en fusion, on mettra dans le creuset deux onces d'argent fin. Lorsque tout sera fondu, on remuera encore avec une verge de fer bien échauffée, & l'on vuidera le creuset dans une lingotière. L'on aura par ce moyen une composition métallique très-malléable, & qui ressemblera beaucoup à de l'argent.

*Autre.* Faites fondre dans un creuset deux onces d'argent ; lorsqu'il sera parfaitement fondu, joignez-

y quatre onces de cuivre jaune qui a été rougi & éteint deux ou trois fois dans de fort vinaigre. Faites fondre le tout de nouveau, alors joignez-y de sel marin décrepité, de borax, de nitre & d'arsenic blanc, de chacun une demi-once. Faites fondre de nouveau le tout pendant une heure, & alors vous vuideriez votre creuset. (—)

**TOMBE, TOMBEAU**, (*Synon.*) *tombe* & *tombeau*, sur-tout *tombe*, sont plus usités en vers qu'en prose dans le sens figuré.

*Ma flamme par Héctor fut jadis allumée,  
Avec lui dans la tombe elle s'est enfermée.*

Rac. *Andr.*

*Eh, qu'on fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre !*

*Le tombeau contre vous ne peut-il les défendre ?*

Despréaux, *sat. ix.*

On dit noblement en poésie, la *nuit du tombeau*, les *horreurs du tombeau*, pour signifier la mort ; *tombeau* se dit admirablement en prose des choses qui font perdre la mémoire d'un autre objet, des choses qui en sont la destruction, & qui, pour parler ainsi, l'ensevelissent. L'absence est le *tombeau* de l'amour. On regarde ordinairement le mariage comme le *tombeau* des soupirs. L'ordonnance de 1536, dit M. le Maître, tira du *tombeau* l'autorité paternelle ensevelie sous les vices & les débordemens du siècle. (D. J.)

**TOMBE**, *s. f.* (*Archit.*) mot dérivé du grec *tumbos*, sépulcre. C'est une dalle de pierre ou tranche de marbre, dont on couvre une sépulture, & qui sert de pavé dans une église ou dans un cloître. (D. J.)

**TOMBEAU**, *s. m.* (*Antiq.*) partie principale d'un monument funéraire où repose le cadavre. C'est ce que les anciens nommoient *arca*, & qu'ils faisoient de terre cuite, de pierre ou de marbre, creusé au dessus quarrément ou à fond de cuve, & couvert de dalles de pierre ou de tranches de marbre, avec des bas-reliefs & des inscriptions. Il y avoit aussi des *tombeaux* faits d'une espèce de pierre, qui consumoit les corps en peu de tems. On les appelloit *sarcophages*, mange-chair, d'où est venu le nom de *cercueil*.

**TOMBEAU**, (*Antiq. rom.*) sépulcre plus ou moins magnifique, où l'on met le corps des princes, des grands ou des riches après leur mort.

Les rois d'Egypte pour se consoler de leur mortalité, se bâtissoient des maisons éternelles, qui devoient leur servir de *tombeaux* après la mort ; voilà l'origine de leurs obélisques & de leurs superbes pyramides.

Les Romains avoient trois sortes de *tombeaux*, *sepulchrum*, *monumentum* & *cenotaphium*.

*Sepulchrum* étoit le *tombeau* ordinaire, où l'on avoit déposé le corps entier du défunt. Voyez *SEPULCHRUM* & *SÉPULCRE*.

Le monument, *monumentum*, offroit aux yeux quelque chose de plus magnifique que le simple sépulcre ; c'étoit l'édifice construit pour conserver la mémoire d'une personne, sans aucune solennité funèbre. On pouvoit ériger plusieurs monuments à l'honneur d'une personne ; mais on ne pouvoit avoir qu'un seul *tombeau*. Gruter a rapporté l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de Drusus, qui nous instruit en même tems des têtes que l'on faisoit chaque année sur ces sortes de monuments.

Lorsqu'après avoir construit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec tout l'appareil ordinaire, sans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appelloit *cenotaphium*, *cenotaphe*, c'est-à-dire *tombeau vuide*. L'idée des *cenotaphes* vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les âmes de ceux dont les corps n'étoient point enter-

rés, erroient pendant un siècle le long des fleuves de l'enfer, sans pouvoir passer dans les champs Elysiées. *Hac omnis quam cernis inops inhumataque turba est.* On élevoit donc un tombeau de gazon, ce qui s'appelloit *injectio gl'ba*. Après cela, on pratiquoit les mêmes cérémonies que si le corps eût été présent. C'est ainsi que Virgile, *Enéide*, liv. VI. fait passer à Caron l'ame de Déiphobus, quoiqu'Enée ne lui eût dressé qu'un cénotaphe. Suétone, dans la *vie de l'empereur Claude*, appelle les cénotaphes, des *tombeaux honoraires*, parce qu'on mettoit dessus ces mots, *ob honorem* ou *memoria*, au-lieu que dans les tombeaux où reposoient les cendres, on y gravoit ces lettres D. M. S. pour montrer qu'ils étoient dédiés aux dieux manes.

Cependant comme ce n'étoit point en réalité que l'on faisoit les funérailles de la personne en l'honneur de laquelle ce tombeau vuide étoit construit, les Jurisconsultes ont beaucoup disputé, si le cénotaphe étoit religieux. Marcian le prétend, Ulpien le nie; & tous deux se fondent sur divers endroits de l'*Enéide*: mais il est aisé de les concilier, en distinguant le cénotaphe consacré dans les formes, de celui qui ne l'a point été avec les cérémonies requises. Virgile lui-même a décrit les cérémonies de cette consécration, en parlant du cénotaphe élevé à l'honneur d'Hector sur le rivage feint du fleuve Simois.

*Solemnes tum sortè dapes, & tristia dona  
Ante urbem in luco fulsi Simoenis ad undam  
Libabat cineri Andromache, manesque vocabat.  
Heclorem ad tumulum, viridi quem cespite inanam  
Et geminas, causam lacrimis, sacra verat ara.*

On ne peut pas douter que la consécration n'ait été nécessaire pour rendre le cénotaphe religieux, puisque l'on apprend par plusieurs inscriptions, que ceux qui faisoient construire leur tombeau pendant leur vie, le consacroient dans la pensée qu'il ne pourroit passer pour religieux, si par quelque aventure leur corps n'y étoit pas mis après leur mort.

Les gens de naissance avoient aussi dans leur palais des voûtes sépulcrales, où ils mettoient dans différentes urnes, les cendres de leurs ancêtres. On a trouvé autrefois à Nismes une de ces voûtes pavée de marqueterie, & garnie de niches dans le mur, lesquelles niches contenoient chacune des urnes de verre remplies de cendres.

La pyramide de Cestius, qui contenoit intérieurement une chambre admirablement peinte, n'étoit que le tombeau d'un particulier; mais il faut considérer ici principalement les tombeaux ordinaires de la nation.

Il y en avoit de famille, d'autres héréditaires, & d'autres qui n'avoient aucune destination. On trouve cette différence dans les lois du digeste & du code, sous le titre de *religiosis*, ainsi que dans le recueil d'inscriptions publiées par les savans.

Les tombeaux de famille étoient ceux qu'une personne faisoit faire pour lui & pour sa famille, c'est-à-dire pour ses enfans, ses proches parens, & ses affranchis. Les tombeaux héréditaires étoient ceux que le testateur ordonnoit pour lui, pour ses héritiers, ou pour ceux qui l'acqueroient par droit d'héritage.

Tout le monde pouvoit se réserver un tombeau particulier, où personne n'eût été mis. On pouvoit aussi défendre par testament, d'enterrer dans le tombeau de famille, aucuns des héritiers de la famille. Pour lors on gravoit sur le tombeau, les lettres suivantes: *H. M. N. S. hoc monumentum heredes non sequitur*; ou ces autres: *H. M. ad H. N. TRANS. hoc monumentum ad heredes non transit*, le droit de ce monument ne suit point l'héritier, c'est-à-dire que les héritiers ne pourroient disposer de l'endroit où étoit le tom-

beau, & que ni l'endroit, ni le tombeau, ne seroient partie de l'héritage.

On peut voir dans les anciennes inscriptions sépulcrales; les précautions que l'on prenoit pour que les tombeaux subsistassent dans les différens changemens de propriétaires. Outre qu'on le gravoit sur la tombe; outre les imprécations qu'on faisoit encore contre ceux qui oseroient violer la volonté du testateur, les lois attachoient aux contraventions de très-grosses amendes.

En un mot, les tombeaux étoient du nombre des choses religieuses. Celui, dit Justinien dans ses *institutes*, liv. II. tit. 1. §. 9. qui fait inhumer le corps d'une personne décédée, dans un fonds qui lui appartient, le rend religieux. On peut même inhumer un corps dans le fonds d'autrui, avec le consentement du propriétaire; & s'il arrive qu'il l'oblige dans la suite d'enlever ce cadavre, le fonds restera toujours religieux.

Non seulement la place occupée par le tombeau étoit religieuse, il y avoit encore un espace aux environs qui étoit de même religieux, ainsi que le chemin par lequel on alloit au tombeau. C'est ce que nous apprenons d'une infinité d'inscriptions anciennes, que Gruter, Boissard, Fabreti, Reinesius, & plusieurs autres ont recueillies. On y voit qu'outre l'espace où le tombeau étoit élevé, il y avoit encore *iter, aditus & ambitus*, qui étoient une dépendance du tombeau, jouissoit du même privilège. S'il arrivoit que quelqu'un eût osé emporter quelques-uns des matériaux d'un tombeau, comme des colonnes ou des tables de marbre, pour l'employer à des édifices profanes, la loi les condamnoit à dix livres pesant d'or, applicables au trésor public; & de plus, son édifice étoit confisqué de droit au profit du fisc. La loi n'exceptoit que les sépulcres & tombeaux des ennemis, parce que les Romains ne les regardoient pas pour saints ni religieux.

Ils ornoient quelquefois leurs tombeaux de bandes de laine, & de festons de fleurs; mais ils avoient sur-tout soin d'y faire graver des ornemens qui servissent à les distinguer, comme des figures d'animaux, des trophées militaires, des emblèmes caractéristiques, des instrumens, en un mot, différentes choses qui marquaient le mérite, le rang, ou la profession du mort.

Dans les tems de corruption, les particuliers du plus bas étage, mais favorisés des biens de la fortune, se bâtirent des tombeaux somptueux. Le tombeau de Licinus, barbier d'Auguste, égaloit en magnificence ceux des plus nobles citoyens romains de son tems. On connoit le distique que Varron indigné fit dans cette occasion.

*Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,  
Pompeius nullo; quis pueri esse deos?*

Mais que dire de celui de Pallas, affranchi de Tibère, portant cette inscription superbe, que le sénat eut la bassesse de laisser graver?

*Tib. Claudius, Aug. I.  
Pallas  
Huic. Senatus. ob. Fidem.  
Patronos. Ornamenta.  
Pratoria. Decrevit.  
Et. H. S. Centies. Quin.  
Quagies. Cujus. Honor.  
Contentus. Fuit.*

Je sai que l'orgueil ne perce pas moins sur nos épitaphes modernes; mais ce n'est point pour les recueillir que je visite quelquefois les tombeaux dans nos églises: je le fais parce que je puis envisager la nature sans effroi, dans ces sortes de scènes muettes; & de plus, par lequel j'en tire quelque profit. Par

exemple, quand je jette les yeux sur les tombeaux de ces hommes détestés, dont Virgile dit :

*Pendit hic auro parvum, dominumque potensum  
Impotens. Ille fuit levis pretio, atque reflexus,  
Aurum minus immane natas, ansoque potius.*  
Eneid. liv. VI. vers 620.

Celui-ci a vendu sa patrie & Ta soumise au despotisme; celui-là, corrompu par l'argent, a porté des lois vénales, & en a abrogé de saintes. Ils ont commis ces énormes forfaits, & en ont joui indigne ment. Quand, dis-je, je vois ces illustres coupables couchés dans la poussière, j'éprouve une secrète joie de fouler leurs cendres sous mes pieds.

Au contraire, quand je lis les plaintes des peres & des meres, gravées sur la tombe de leurs aimables enfans moissonnés à la fleur de leur âge, je m'attendris, & je verse des larmes. Lorsqu'avançant mes pas vers le chœur de l'église, je vois de saints personnages, qui déchiroient le monde par leurs cruels sens disputés, placés côte-à-côte les uns des autres, je sens une vive douleur de toutes ces factions, & de tous ces petits débats qui mettent en feu le genre humain. Enfin, quand revenu chez moi, je lis la description des superbes tombeaux de la Grèce & de Rome, je me demande es que sont devenus ces grands hommes qui y étoient renfermés.

*Dans ces tas de poussière humaine,  
Dans ce chaos de boue & d'ossements épars,  
Je cherche, confondu de cette affreuse scène,  
Les Alexandres, les César, &  
Ces foules de rois, sœurs rivales du tonnerre;  
Ces nations la gloire & l'effroi de la terre,  
Ce peuple roi de l'univers,  
Ces sages dont l'esprit brilla d'un feu céleste:  
De tant d'hommes fameux, voilà donc ce qui reste,  
Des urnes, des cendres, des vers!*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

**TOMBEAUX des Péruviens, (Hist. du Pérou.)** la description des tombeaux qu'avoient les anciens habitans du Pérou, n'est pas moins curieuse que celle de la plupart des autres peuples. Ces tombeaux bâtis sur le bord de la mer, étoient les uns ronds, les autres carrés; d'autres en carrés longs. Les corps renfermés dans ces tombeaux, étoient diversement posés: les uns debout appuyés contre les murailles, les autres assis vers le fond sur des pierres; d'autres couchés de leur long sur des claies composées de roseaux. Dans quelques-uns on y trouvoit des familles entières, & des gens de tout âge; & dans d'autres le seul mari & son épouse. Tous ces corps étoient revêtus de robes sans manches, d'une étoffe de laine fine, rayées de différentes couleurs; & les mains des morts étoient liées avec une espee de courroie. Il y avoit dans quelques-uns de ces tombeaux de petits pots remplis d'une poudre rouge; & d'autres étoient pleins de farine de maïs. Voilà ce qu'en rapporte le P. Feuillée.

Le P. Plumier étant dans la vallée de d'Ylo, y vit une vaste plaine remplie de tombeaux, creusés dans la terre, semblables aux sépulcres; ma curiosité, dit-il, me porta à voir leur construction. J'entrai dans un, par un escalier de deux marches hautes & larges chacune de quatre pieds, & faisant un carré long d'environ sept pieds. Le tombeau étoit bâti de pierres, sans chaux & sans sable, couvert de roseaux sur lesquels on avoit mis de la terre. Son entrée étoit tournée vers l'orient; & les deux morts encore entiers, étoient assis au fond du tombeau, tournant leur face vers l'entrée. Cette seule attitude fait voir que ces peuples adoroient le soleil, & que ces morts étoient entévelis devant la conquête du Pérou par les Espagnols, puisque le soleil n'avoit été adoré dans ce va-

ste empire, que depuis le gouvernement des incas. Les deux morts, ajoute-t-il, que je trouvai au fond du sépulcre, avoient encore leurs cheveux nattés à la façon de ces peuples; leur habit d'une grosse étoffe d'un minime-clair, n'avoit perdu que leur poil; la corde paroilloit, & marquoit que la laine dont les Indiens se servoient, étoit extrêmement fine. Ces morts avoient sur leur tête une calotte de la même étoffe, laquelle étoit encore toute entiere; ils avoient aussi un petit sac pendu au col, dans lequel il y avoit des feuilles de cuca. (D. J.)

**TOMBEAU, s. m. (Tapissier.)** espee de lit dont le ciel ou le haut, tombe vers le pié en ligne diagonale. On dit un lit en tombeau, ou absolument un tombeau. Ces fortes de lits ont été inventés pour placer dans les galetas, parce que le toit ou le comble empêchoit qu'on ne leur donnât autant de hauteur aux piés qu'à la tête. Depuis on a mis des tombeaux indifféremment par-tout dans les appartemens qui ne sont pas de parade. (D. J.)

**TOMBEAU de Pallas, (Hist. rom.)** nos lecteurs connoissent bien Pallas, affranchi de l'empereur Claude; il eut la plus grande autorité sous le regne de ce prince. Il avoit été d'abord esclave d'Antonja belle-sœur de Tibere; c'est lui qui porta la lettre où elle donnoit avis à l'empereur de la conspiration de Séjan. Il engagea Claude à épouser Agrippine sa niece, à adopter Néron, & à le désigner son successeur. La haute fortune à laquelle il parvint, le rendit si insolent, qu'il ne parloit à ses esclaves que par signes. Agrippine acheta ses services, & de concert avec elle, Claude mourut. Quoique Néron dût la couronne à Pallas, il se dégoûta de lui, le disgracia, & sept ans après le fit périr secrettement pour hériter de ses biens; mais il laissa subsister le tombeau de cet orgueilleux affranchi.

Ce tombeau magnifique étoit sur le chemin de Tibur, à un mille de la ville, avec une inscription gravée dessus, & ordonnée par un decret du sénat, sous l'empire de Claude. Pline le jeune nous a conservé seul entre tant d'écrivains, cette inscription & ce decret, dans une de ses lettres, qui m'a paru trop intéressante à tous égards, pour n'en pas orner cet ouvrage. Voici ce qu'il écrit à Montanus lettre 6. l. VIII.

L'inscription que j'ai remarquée sur le tombeau de Pallas est conçue en ces termes :

« Pour récompenser son attachement & sa fidélité envers ses patrons, le sénat lui a décerné les marques de distinction dont jouissent les préteurs, avec quinze millions de sesterces (quinze cent mille livres de notre monnaie); & il s'est contenté du seul honneur. Cela me fit croire, continue Pline, que le decret même ne pouvoit qu'être curieux à voir. Je l'ai découvert. Il est si ample & si flatteur, que cette superbe & insolente épitaphe, me parut modeste & humble.

Que nos plus illustres romains viennent, je ne dis pas ceux des siècles plus éloignés, les Africains, les Numantins, les Achaïques; mais ceux de ces derniers tems, les Marius, les Sylla, les Pompées, je ne veux pas descendre plus bas; qu'ils viennent aujourd'hui faire comparaison avec Pallas. Tous les éloges qu'on leur a donnés, se trouveront fort au-dessous de ceux qu'il a reçus. Appellerai-je railleurs ou malheureux les auteurs d'un tel decret? Je les nommerois railleurs, si la plaisanterie convenoit à la gravité du sénat. Il faut donc les reconnoître malheureux.

Mais personne le peut-il être jamais, jusqu'au point d'être forcé de de pareilles indignités? C'étoit peut-être ambition & passion de s'avancer. Seroit-il possible qu'il y eût quelqu'un assez fou pour desirer de s'avancer aux dépens de son propre honneur, & de celui de la république, dans une ville où l'avantage



tage de la première place, étoit de pouvoir donner les premières louanges à Pallas ? Je ne dis rien de ce qu'on offre les honneurs, les prérogatives de la préture à Pallas, à un esclave; ce sont des esclaves qui les offrent. Je ne relève point qu'ils font d'avis, que l'on ne doit pas seulement exhorter, mais même contraindre Pallas à porter les anneaux d'or. Il eût été contre la majesté du sénat, qu'un homme revêtu des ornemens de préteur eût porté des anneaux de fer. Ce ne font-là que des bagatelles qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Voici des faits bien plus dignes d'attention. « Le sénat pour Pallas (& le palais où il s'assemble n'a point été depuis purifié); pour Pallas, le sénat remercie l'empereur de ce que ce prince a fait un éloge magnifique de son affranchi, & a bien voulu permettre au sénat de combler un tel homme d'honneurs. Que pouvoit-il arriver de plus glorieux au sénat, que de ne paroître pas ingrat envers Pallas ? On ajoute dans ce décret; « qu'ain que Pallas, à qui chacun en particulier reconnoit avoir les dernières obligations, puisse recevoir les justes récompenses de ses travaux, & de sa fidélité. . . »

Ne croiriez-vous pas qu'il a reculé les frontières de l'empire, ou sauvé les armées de l'état. On continue. . . « Le sénat & le peuple romain ne pouvant trouver une plus agréable occasion d'exercer leurs libéralités, qu'en les répandant sur un si fidèle & si défintéressé gardien des finances du prince. Voilà où se bornoient alors tous les desirs du sénat, & toute la joie du peuple; voilà l'occasion la plus précieuse d'ouvrir le trésor public! Il faut l'épuiser pour enrichir Pallas!

Ce qui suit n'est guere moins remarquable: « que le sénat ordonnoit qu'on tireroit de l'épargne 15 millions de sesterces (quinze cens mille livres), pour les donner à cet homme; & que plus il avoit l'amie élevée au-dessus de la passion de s'enrichir, plus il falloit redoubler ses instances auprès du père commun, pour en obtenir, qu'il obligât Pallas de déferer au sénat. Il ne manquoit plus en effet que de traiter au nom du public avec Pallas, que de le supplier de céder aux empressements du sénat, que d'interposer la médiation de l'empereur, pour surmonter cette insolente modération, & pour faire en sorte que Pallas ne dédaignât pas quinze millions de sesterces! Il les dédaigna pourtant. C'étoit le seul parti qu'il pouvoit prendre par rapport à de si grandes sommes. Il y avoit bien plus d'orgueil à les refuser qu'à les accepter. Le sénat cependant semble se plaindre de ce refus, & le comble en même tems d'éloges en ces termes:

« Mais l'empereur & le père commun ayant voulu à la priere de Pallas, que le sénat lui remit l'obligation de satisfaire à cette partie du décret, qui lui ordonnoit de prendre dans le trésor public quinze millions de sesterces, le sénat déclare, que c'est avec beaucoup de plaisir & de justice, qu'entre les honneurs qu'il avoit commencé de décerner à Pallas, il avoit mêlé cette somme pour connoître son zèle & sa fidélité; que cependant le sénat, pour marquer sa soumission aux ordres de l'empereur, à qui il ne croyoit pas permis de résister en rien, obéissoit. »

Imaginez-vous Pallas qui s'oppose à un décret du sénat, qui modere lui-même ses propres honneurs, qui refuse quinze millions de sesterces, comme si c'étoit trop, & qui accepte les marques de la dignité des préteurs, comme si c'étoit moins. Représentez-vous l'empereur, qui, à la face du sénat, obéit aux prières, ou plutôt aux commandemens de son affranchi; car un affranchi qui, dans le sénat, se donne la liberté de prier son patron, lui commande. Figurez-

Tome XVI.

vous le sénat, qui, jusqu'à l'extrémité, déclare qu'il a commencé avec autant de plaisir que de justice, à décerner cette somme, & de tels honneurs à Pallas; & qu'il persisteroit encore, s'il n'étoit obligé de se soumettre aux volontés du prince, qu'il n'est permis de contredire en aucune chose. Ainsi donc, pour ne point forger Pallas de prendre quinze millions de sesterces dans le trésor public, on a eu besoin de la modération & de l'obéissance du sénat, qui n'auroit pas obéi, s'il lui eût été permis de résister en rien aux volontés de l'empereur!

Vous croyez être à la fin; attendez, & écoutez le meilleur: « C'est pourquoi, comme il est très-avantageux de mettre au jour les faits dont le prince a honoré & récompensé ceux qui le méritoient, & particulièrement dans les lieux où l'on peut engager à l'imitation les personnes chargées du soin de ses affaires; & que l'éclatante fidélité & probité de Pallas, sont les modèles les plus propres à exciter une honnête émulation, il a été résolu que le discours prononcé dans le sénat par l'empereur le 28 Janvier dernier, & le décret du sénat à ce sujet, seroient gravés sur une table d'airain, qui sera appliquée près de la statue qui représente Jules-César en habit de guerre.

On a compté pour peu que le sénat eût été témoin de ces honteuses bassesses. On a choisi le lieu le plus exposé pour les mettre devant les yeux des hommes de ce siècle, & des siècles futurs. On a pris soin de graver sur l'airain tous les honneurs d'un insolent esclave, ceux même qu'il avoit refusés; mais qu'autant qu'il dépendoit des auteurs du décret il avoit possédés.

On a écrit dans les registres publics, pour en conserver à jamais le souvenir, qu'on lui avoit déferé les marques de distinction que portent les préteurs, comme on y écrivoit autrefois les anciens traités d'alliance, les lois sacrées. Tant l'empereur, le sénat, Pallas lui-même, eut montré de. . . (je ne sais que dire), qu'ils semblent s'être empressés d'étaler à la vue de l'univers, Pallas son insolence, l'empereur sa faiblesse, le sénat sa misère.

Est-il possible que le sénat n'ait pas eu honte de chercher des prétextes à son infamie? La belle, l'admirable raison que l'envie d'exciter une noble émulation dans les esprits, par l'exemple des grandes récompenses dont étoit comblé Pallas. Voyez par-là dans quel avilissement tomboient les honneurs, je dis ceux-mêmes que Pallas ne refusoit pas. On trouvoit pourtant des personnes de naissance qui desiroient qui recherchoient avec ardeur, ce qu'ils voyoient être accordé à un affranchi, être promis à des esclaves. Que j'ai de joie de n'être point né dans ces tems, qui me font rougir comme si j'y avois vécu!

Cette lettre de Pline nous offre tout-à-la-fois un exemple des plus singuliers de la stupidité d'un prince, de la bassesse d'un sénat, & de l'orgueil d'un esclave. Cette épitaphe nous apprend encore combien il y a de momerie & d'impertinence dans les inscriptions prostituées à des infâmes & à des malheureux, car il n'y a guere eu d'infâmes plus grand que ce Pallas. Il est vrai d'un autre côté que quand le caprice de la fortune élève si haut de tels misérables, elle ne fait que les exposer davantage à la risée publique. (D. J.)

TOMBE, s. m. (*Dans*) pas de *dans*. On l'exécute en s'élevant d'abord sur la pointe du pied & en pliant après le pas. Veut-on faire, par exemple, un pas tombé du pied droit: il faut avoir le corps posé sur le pied gauche, & les jambes écartées à la deuxième position, s'élever sur le pied gauche pour faire suivre la jambe droite jusqu'à la cinquième position, où on la posera entièrement à terre. Là en pliant le genou on fera lever le pied gauche. Et le genou droit

E e e

s'étendant, obligera à le laisser tomber sur le pié gauche à la dernière position, ce qui est un demi-jetté, qui se fait en sautant à demi.

On peut venir ce pas par un autre qui lui fait changer de nom; il peut être avancé, par exemple, par un coupé ou un temps grave, & même très-souvent par un pas assésé, ce qui lui fait porter le nom de *gallant*. Voyez GAILLARDE.

**TOMBELIER**, s. m. *terme de Pouturier*, il faudroit dire *tombier*; c'est un charretier qui conduit un tombereau pour transporter des tertres, des pierres, des décombres, &c. d'un lieu à un autre. (D. J.)

**TOMBER**, v. n. (*Gram.*) c'est changer de lieu par l'action de la pesanteur. On dit la vitelle des graves s'accélère en tombant. Les eaux tombent des montagnes. Les feuilles commencent à tomber. Les plumes tombent aux oiseaux. L'ennemi tomba sur notre arrière-garde & la dispersa. Tomber en quenouille. La foudre tombe quelquefois sur les lieux saints. Le brouillard tombe, nous aurons beau temps. Le vent est tombé. Ce manteau tombe trop bas. Ces fortifications tombent en ruine. Il est tombé en apoplexie. Les chairs tombent en pourriture. Sa fluxion lui est tombée sur la poitrine. Cette maison m'est tombée en partage. Les chiens sont tombés en défaut. Le sort est tombé sur lui. Il est tombé entre les mains de son ennemi. Ce trait satyrique tombe sur lui. Les plus parfaits tombent quelquefois. Il est tombé dans une grande faute. Je tombe dans ce sens. Cette pièce est tombée à la première représentation. Il est tombé dans une erreur très-déliée. Nous tombâmes enfin sur cette matière. Le poids de cette pendule est tout-à-fait tombé. D'où l'on voit qu'à-travers toute la variété de ses acceptions, le verbe *tomber* conserve quelque chose de son idée primitive.

**TOMBER**, (*Marine*) c'est pencher ou céder. Ainsi un mât, une galere tombent, quand ils penchent; le vent tombe quand il cesse, & qu'il fait place au calme. Ce terme a encore d'autres significations, selon qu'il est joint avec d'autres termes, comme on le verra dans les articles suivants.

**TOMBER sous le vent**, (*Marine*) c'est perdre l'avantage du vent qu'on avoit gagné, ou dont on étoit en possession, ou qu'on tâchoit de gagner.

**TOMBER sur un vaisseau**, (*Marine*) c'est arriver & fondre sur un vaisseau.

**TOMBEREAU**, s. m. *terme de Charron*, c'est une sorte de charrette dont le fond & les deux côtés sont faits de grosses planches enfermées par des gisans.

Un tombereau sert à transporter les choses qui tiennent du liquide, comme les boues, les ordures des rues, ainsi que le sable, la chaux, les terres, gravois, & choses semblables.

Du Cange dérive ce mot de *tombrellum*, dont les Anglois ont fait *tumbrel*, que Dodwell dit avoir été une espèce de charrette, sur laquelle on promenoit par les villes d'Angleterre les femmes coupables d'adultère, & qu'en quelques lieux on plongeoit plusieurs fois dans l'eau, ce qu'on appelloit la peine du *tumbrel*.

**Tombereau** désigne aussi la charge d'une charrette faite en *tombereau*. (D. J.)

**TOMBERELLE** ou **TONNELLE**, s. f. (*Chasse*) c'est une espèce de filet qui a 15 piés de queue pour prendre les perdrix; le chasseur après l'avoir bien tendu contre terre, passe d'un autre côté, par derrière les perdrix, & les chasse doucement vers la tonnelle en poussant devant soi un boeuf ou une vache de bois peint, ou il prend de la toile peinte en couleur de vache, avec une tête d'osier, oreilles, cornes & col qui imitent le naturel de la vache, & une sonnette que le chasseur portera au col, & ainsi suivant les perdrix, il les amène toutes dans la tonnelle. A l'embouchure de la tonnelle on dresse un pan de filets de

chaque côté en angle obtus, pour que les perdrix deussent plus facilement dans la tonnelle, quand elles en sont proche, ou les presse davantage; & dès qu'elles y sont entrées, on court sur le filet pour les prendre. On peut tonnelier en tout temps & à toutes les heures du jour, principalement le matin & le soir; les perdrix chassent une heure après le jour, ce qui les découvre; on se sert de la vache artificielle pour approcher tous les filets de passage & de passages. Tonnelier, c'est chasser à la tonnelle; tonneliers, sont ceux qui chassent à la tonnelle.

**TOMBISEUR** (*Gram.*) c'est le nom qu'on donne au premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol; on l'appelle *tombisseur* ou *hanfipit*.

**TOMBOUBITSI**, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar; dont les voyageurs ne nous apprennent rien, sinon que le cœur de son bois est d'un jaune orange.

**TOMBUT**, (*Geog. mod.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie. Il est borné au nord par le royaume de Combour, au midi par la Guinée, au levant par le royaume de Gabi, & au couchant par les Mandingues; c'est un pays qui contient plusieurs mines d'or & de cuivre, & qui produit du blé, du riz & autres grains nécessaires à la vie. Le roi de Tombut est de tous les princes de la Nigritie le plus riche & le plus puissant. Il réside dans la capitale qui porte le même nom, & qui est située à quelque distance du Niger; c'est une ville considérable par l'abord des marchands de Barbarie & des autres pays voisins, qui y font un grand commerce. Léon d'Afrique dit que cette ville a été fondée l'an 1213 par un prince de Barbarie, appelé *Monsa-Suliman*. Longi. 14. 5. latit. 15. 34. (D. J.)

**TOME**, (*Gram. & Littér.*) espèce de division d'un ouvrage. Il y a quelquefois plusieurs tomes dans un volume, & quelquefois aussi il y a plusieurs volumes, sans qu'il y ait de tomes; ainsi un ouvrage en vingt tomes n'est pas la même chose qu'un ouvrage en vingt volumes, ni un ouvrage en vingt volumes la même chose qu'un ouvrage en vingt tomes. Cependant ces deux mots se prennent assez souvent l'un pour l'autre, & l'on dit indistinctement, j'ai perdu un volume ou un tome de l'histoire romaine.

**TOMENTUM**, s. m. signifie proprement de la bourre ou des flocons de laine; mais les anatomistes emploient ce terme pour marquer cette espèce de duvet qui vient sur les feuilles de certaines plantes, qui à cause de cela sont nommées *tomentosa*, comme le *gramen tomentosum*, le *carduus tomentosus*, &c.

M. Winslow observe une sorte de *tomentum* ou de duvet dans les vaisseaux sécrétoires des glandes; & c'est par-là qu'il explique la sécrétion des différentes liqueurs qui se séparent du sang. Voyez SANG.

**TOMES**, (*Geog. anc.*) *Tomis*, ville de la basse Macédoine, vers l'embouchure du Danube, près du Pont-Euxin. Tous les géographes en parlent; Pomponius Méla, l. II. c. ij. Ptolomée, l. III. c. x. &c. Etienne le géographe écrit *Tomens*; & sur une médaille de Caracalla on trouve cette inscription: *TRON NONTOT TOMENS*.

Ovide dans ses *tristes*, l. III. *lég.* 9, s'est amusé à donner l'origine fabuleuse de la ville de *Tomis*; où il étoit malheureusement relégué, & ce morceau est très-ingénieux. On nomme *Tomis* les habitans de *Tomis*; cette ville étoit considérable du temps de Strabon, s'accrut dans la suite. La table de Peutinger la représente avec toutes les marques des grandes villes; & la notice d'Hierocles en fait la métropole de la Scythie, ou de la nation des Scythes fournis à l'empire. On croit que l'ancienne *Tomis* est aujourd'hui *Altonova*; bourg de Bessarabie, vers l'embouchure la plus septentrionale du Danube. (D. J.)

**TOMIAS**, (*Antiq. grq.*) nom donné au sacrifice

ce qu'on offroit pour la ratification des ligues solennelles. On nommoit ainsi ce sacrifice, parce qu'on prêtoit le serment sur les testicules de la victime que les victimes avoient coupées exprès. *Voyez* Porter, *Archæol. græc. t. I. p. 252. (D. J.)*

**TOMIN** ou **TOMINE**, f. m. (*Poids.*) petit poids dont on se sert en Espagne & dans l'Amérique espagnole pour peser l'or; il faut huit *tomins* pour le castillan, six castillans & deux *tomins* pour l'once. Le *tomina* pèse trois carats, & le carat quatre grains; le tout poids d'Espagne, qui est environ d'un septième par cent plus foible que le poids de Paris. (*D. J.*)

**TOMOLO**, f. m. (*Mesure de contenance.*) mesure dont on se sert à Naples & en quelques autres lieux de ce royaume & de l'Italie; le *tomolo* est le tiers du septier de Paris, c'est-à-dire, qu'il faut trois *tomoli* pour le septier. (*D. J.*)

**TOMON-PUTE**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) racine des Indes orientales qui ressemble à celle du curcuma, excepté qu'elle est blanche; les Indiens s'en frottent le corps, & regardent cette pratique comme fort saine.

**TOMOSKOY**, **TOOM** ou **TOMO**, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans la Sibirie, entre les deux bras de la rivière Tom. Elle fournit de belles fourrures blanches que les Russiens nomment *Talarski Bielski*. On a découvert au voisinage de cette ville d'anciens tombeaux d'où l'on a tiré des piéces d'or, d'argent, des agrafes, des boucles, des bagues & des ustensiles de table: ce qui marque que ce pays a été autrefois habité par une nation plus opulente que celle qui l'habite aujourd'hui, & c'est une observation curieuse. (*D. J.*)

**TON**, f. m. (*Hist. nat. & Médec. pratiq.*) c'est le nom que les habitans du Brésil ont donné à un insecte assez semblable à la puce par la couleur & par la manière dont il saute, mais communément beaucoup plus petit, égalant à peine en grosseur un grain de sable. Jean Heurnius le pere, pour exprimer sa petitesse, l'appelle une *idée d'animal*; le Brésil n'est pas le seul pays où l'on en trouve, il est répandu dans presque toutes les îles d'Amérique; & c'est avec raison que Leriens pense que c'est le même insecte qui est connu dans les îles espagnoles sous le nom de *nigua*. (*Hist. du Brésil, chap. ij.*) Les *tons* habitent ordinairement les terrains sablonneux, & surtout ceux qui sont plantés en canne à sucre, & de-là s'élançant sur les passans, attaquent principalement ceux qui ont les piés nus, se nichent dans la peau & entre les ongles, & y excitent une maladie que les naturels du pays appellent aussi *ton*. Les Français ont donné à ces insectes le nom de *chiques*; c'est sous ce nom que M. de Rochefort les décrit & détaille les effets de leur piquure dans son *histoire naturelle & morale des îles Anilles*. *Voyez* CHIQUEs. Pour le compléter, nous ajouterons ici quelques particularités sur l'espece d'affection qui suit l'entrée de ces animaux dans la peau, & sur les remèdes que l'expérience a consacrés comme plus efficaces.

Les piés ne sont pas les seules parties du corps qu'ils attaquent; souvent ils se glissent entre les ongles des doigts de la main; & Leriens assure avoir vu aux aisselles & dans d'autres parties molles des marques de leur invasion; deux jours après que cet insecte a pénétré la peau, le malade y ressent une démangeaison qui dans quelques heures devient si insupportable, qu'il ne peut s'empêcher de se gratter continuellement & avec force, ce qui vraisemblablement contribue à accélérer la formation d'une petite pustule livide; elle est accompagnée d'une tumeur de la grosseur de la tête d'une épingle, qui bientôt augmente avec des douleurs très-vives jusqu'à celle d'un pois; on apperçoit alors l'insecte au milieu de la tumeur, qui s'étend quelquefois tout-

*Tome XVI.*

à l'entour. Si dans ces entrefaites on n'apporte pas au mal un remède efficace, la tumeur se termine par la gangrene qui fait des progrès plus ou moins rapides; l'insecte multiplie prodigieusement, & se répand par ce moyen dans les diverses parties du corps où il occasionne les mêmes symptômes; on a vu des personnes qui faute de secours avoient perdu totalement l'usage des piés & des mains. Thomas Vander Guychten, dont Otho Heurnius donne l'histoire, qu'on trouve dans le quatrième volume de la *Bibliothèque pratique de Manget, liv. XVII. p. 643 & suiv.* fut obligé par la maladresse des chirurgiens qui le traitoient, de se faire couper un ou deux doigts du pié qui étoient entièrement gangrenés; & ce ne fut que par les soins long-tems continués de Heurnius, célèbre médecin, que les progrès de la gangrene furent arrêtés, & que ce malade obtint une guérison complète.

Le secours le plus approprié & dont l'effet est le plus prompt, est, suivant tous les Historiens, l'extraction du *ton*. Cette opération est très-douloureuse, mais en même tems immanquable; les Brésiliens & les Negres la font avec une adresse singulière & un succès constant, dès qu'ils s'apperçoivent par la tumeur de l'entrée de l'insecte. On tire dans le pays une huile rouge, épaisse, d'un fruit qu'on appelle *couroy*, qui passe aussi pour très-propre à guérir cette maladie; on l'applique en forme de baume sur les parties où l'insecte est entré; on vante encore beaucoup l'efficacité des feuilles du tabac, surtout imbibées de suc de citron très-acide; mais quels que soient les effets de ces différens remèdes, il est beaucoup plus prudent de ne pas se mettre dans le cas de les éprouver, & il ne faut que peu d'attention pour y parvenir; on n'a qu'à ne jamais marcher piés nus, porter des bas & des gants de peau, se laver souvent & observer en un mot une très-grande propreté. M. de Rochefort conseille aussi dans la même vue d'arroser les appartemens qu'on occupe, avec de l'eau salée.

**TON**, (*Prose & Poésie.*) couleurs, nuances du style, langage qui appartient à chaque ouvrage.

Il y a 1°. le *ton* du genre: c'est par exemple, du comique ou du tragique; 2°. le *ton* du sujet dans le genre: le sujet peut être comique plus ou moins; 3°. le *ton* des parties; chaque partie du sujet a outre le *ton* général, son *ton* particulier: une scène est plus fière & plus vigoureuse qu'une autre: celle-ci est plus molle, plus douce: 4°. le *ton* de chaque pensée, de chaque idée: toutes les parties, quelque petites qu'elles soient, ont un caractère de propriété qu'il faut leur donner, & c'est ce qui fait le poète; sans cela, *cur ego poëta salutor*. On bat souvent des mains, quand dans une comédie on voit un vers tragique, ou un lyrique dans une tragédie. C'est un beau vers, mais il n'est point où il devoit être.

Il est vrai que la comédie élève quelquefois le *ton*, & que la tragédie l'abaisse; mais il faut observer que quelque effort que prenne la comédie, elle ne devient jamais héroïque. On n'en verra point d'exemple dans Molière. Il y a toujours quelque nuance du genre qui l'empêche d'être tragique. De même quand la tragédie s'abaisse, elle ne descend pas jusqu'au comique. Qu'on lise la belle scène où Phèdre paroît défolée, le style est rompu, abattu, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est toujours une reine qui gémit.

Ce que nous venons de dire du *ton* en poésie, s'applique également à la prose. Il y a chez elle le *ton* simple ou familier, le *ton* médiocre & le *ton* soutenu, selon le genre de l'ouvrage, le sujet dans le genre & les parties du sujet. Enfin le *ton* ou le langage d'un conte, d'une lettre, d'une histoire, d'une oraison funèbre, doivent être bien différens. *Voyez* STYLE. (*D. J.*)

E e ij



**TON**, (*Art oratoire*.) inflexion de voix : on a parlé des différentes qualités du *ton* dans la prononciation & la déclamaion ; aux mots PRONONCIATION & DÉCLAMATION. (*D. J.*)

**TON**, (*Mus.*) Ce mot a plusieurs sens en Mus. 1°. Il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le système & le genre diatonique. Voyez INTERVALLE. Il y a deux sortes de *tons* ; savoir le *ton* majeur dont le rapport est de 8 à 9, & qui résulte de la différence de la quarte à la quinte ; & le *ton* mineur dont le rapport est de 9 à 10, & qui est la différence de la tierce mineure à la quarte. La génération du *ton* majeur & celle du *ton* mineur se trouve également à la seconde quinte *ré* en commençant par *ut* ; car la quantité dont ce *ré* surpasse l'octave du premier *ut*, est justement dans le rapport de 8 à 9, & celle dont ce même *ré* est surpassé par le *mi* tierce majeure de cette octave, est dans le rapport de 9 à 10.

2°. On appelle *ton*, le degré d'élevation que prennent les voix, ou sur lequel sont montés les instrumens pour exécuter de la musique. C'est en ce sens qu'on dit dans un concert que le *ton* est trop haut ou trop bas. Dans les églises, il y a le *ton* du chœur pour le plein-chant ; il y a, pour la musique, *ton* de chapelle & *ton* d'opéra ; ce dernier n'a rien de fixe, mais est ordinairement plus bas que l'autre qui se règle sur l'orgue.

3°. On fait encore porter le même nom de *ton* à un instrument qui sert à donner le *ton* de l'accord à tout un orchestre : cet instrument, que quelques-uns appellent aussi *choriste*, est un sifflet, qui, au moyen d'une manière de piston gradué, par lequel on allonge ou raccourcit le tuyau à volonté, vous représente toujours à-peu-près le même son sous la même division. Mais cet à-peu-près qui dépend des variations de l'air, empêche qu'on ne puisse s'assurer d'un *ton* fixe qui soit toujours le même. Peut-être, depuis que le monde existe, n'a-t-on jamais concerté deux fois exactement sur le même *ton*. M. Diderot a donné les moyens de perfectionner le *ton* ; c'est-à-dire, d'avoir un son fixe avec beaucoup plus de précision, en remédiant aux effets des variations de l'air. Voyez SON FIXE.

4°. Enfin, *ton* se prend pour le son de la note, ou corde principale qui sert de fondement à une pièce de musique, & sur lequel on dirige l'harmonie, la mélodie & la modulation sur les *tons* des anciens. Voyez MODE.

Comme notre système moderne est composé de douze cordes ou sons différens, chacun de ces sons peut servir de fondement à un *ton*, & ce son fondamental s'appelle *tonique*. Ce sont donc déjà douze *tons* ; & comme le mode majeur & le mode mineur sont applicables à chaque ton, ce sont vingt-quatre modes dont notre musique est susceptible. Voyez MODE.

Ces *tons* diffèrent entre eux par les divers degrés d'élevation du grave à l'aigu qu'occupent leurs toniques. Ils diffèrent encore par les diverses altérations produites dans chaque *ton* par le tempérament ; de sorte que sur un clavecin bien accordé, une oreille exercée reconnoît sans peine un *ton* quelconque dont on lui fait entendre la modulation, & ces *tons* se reconnoissent également sur des clavessins accordés plus haut ou plus bas les uns que les autres ; ce qui montre que cette connoissance vient du-moins autant des diverses modifications que chaque *ton* reçoit de l'accord total, que du degré d'élevation que sa tonique occupe dans le clavier.

De-là naît une source de variétés & de beautés dans la modulation. De-là naît une diversité & une énergie admirable dans l'expression. De-là naît, en un mot, la faculté d'exciter des sentimens différens avec des accords semblables frappés en différens *tons*.

Faut-il du grave, du majestueux ? l'*f ut fa*, & les *tons* majeurs par démol l'exprimeront noblement. Veut-on animer l'auditeur par une musique gaie & brillante, prenez *a-mi la majeur, d-la ré*, en un mot, les *tons* majeurs par dièse. C-*sol ut* mineur porte la tendresse dans l'ame, *f ut fa* mineur va jusqu'au lugubre & au désespoir. En un mot, chaque *ton* ; chaque mode a son expression propre qu'il faut savoir connoître ; & c'est-là un des moyens qui rendent un habile compositeur, maître en quelque manière des affections de ceux qui l'écoutent ; c'est une espèce d'équivalent aux modes anciens, quoique fort éloigné de leur énergie & de leur variété.

C'est pourtant de cette agréable diversité que M. Rameau voudroit priver la musique, en ramenant, autant qu'il est en lui, une égalité & une monotonie entière dans l'harmonie de chaque mode, par sa règle du tempérament, règle déjà si souvent proposée & abandonnée avant lui. Selon cet auteur, toute l'harmonie en seroit plus parfaite : il est certain cependant qu'on ne peut rien gagner d'un côté, par sa méthode, qu'on ne perde tout autant de l'autre. Et quand on supposeroit que la pureté de l'harmonie y profiteroit de quelque chose, ce que nous sommes bien éloignés de croire, cela nous dédommageroit-il de ce qu'elle nous seroit perdre du côté de l'expression ? Voyez TEMPÉRAMENT. (*S*)

**TONS DE L'ÉGLISE**, (*Musique*.) ce sont des manières déterminées de moduler le plein-chant sur divers sons fondamentaux, & selon certaines règles admises dans toutes les églises où l'on pratique le chant grégorien.

On compte ordinairement huit *tons* réguliers, dont il y en a quatre authentiques & quatre plagaux. On appelle *tons authentiques*, ceux où la finale occupe à-peu-près le plus bas degré du chant ; mais si le chant descend jusqu'à trois degrés plus bas que la finale, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on appelle en Musique la dominante ; alors le ton est plagal : on voit qu'il n'y a pas grand mystère à ces mots scientifiques.

Les quatre *tons* authentiques ont leur finale à un degré l'un de l'autre, selon l'ordre des quatre notes *ré, mi, fa, sol* ; ainsi le premier ton de ces *tons* répondant au mode dorien des Grecs, le second répond au phrygien, le troisième à l'éolien, & non pas au lydien, comme a dit M. l'abbé Brossard, & le dernier au mixo-lydien. C'est S. Miroclet, évêque de Milan, ou selon l'opinion la plus reçue, S. Ambroise qui vers l'an 370, choisit ces quatre *tons* pour en composer le chant de l'église de Milan, & c'est ce qu'on croit le choix & l'approbation de ces deux grands hommes qui ont fait donner à ces quatre *tons* le nom d'*authentiques*.

Comme les *tons* employés dans ces quatre *tons* n'occupent pas tout le diatésaron ou les quinze cordes de l'ancien système, S. Grégoire forma le projet de les employer toutes par l'addition des quatre nouveaux *tons* qu'on appelle *plagaux*, qui ont les mêmes finales que les précédens, & qui reviennent proprement à l'hypodorien, à l'hypophrygien, à l'hypoéolien & à l'hypomixolydien ; d'autres attribuent à Guy d'Arezzo l'invention de ce dernier.

C'est de-là que ces quatre *tons* authentiques ont chacun un ton plagal pour leur servir de collatéral ou supplément ; de sorte qu'après le premier ton qui est authentique, vient le second qui est son plagal, le troisième authentique, le quatrième plagal, & ainsi de suite. Ce qui fait que ces modes ou *tons* authentiques s'appellent aussi *impairs* & les plagaux *pairs*, eu égard à leur ordre dans la série des *tons*.

La connoissance du ton authentique ou plagal est essentielle pour celui qui donne le ton du chœur ; car s'il a à entonner dans un ton plagal, il doit pren-

dre la finale à-peu-près dans le *medium* de la voix ; mais si le ton est authentique, la même finale doit être prise dans le bas. Faut de cette observation, on exposerait les voix à se forcer, ou à n'être pas entendues.

Quelquefois on fait dans un même ton des transpositions à la quinte; ainsi au-lieu de *ré* dans le premier ton, on aura pour finale le *si* pour le *mi*, l'*ut* pour le *fa*, &c. ainsi de suite; mais si l'ordre de ces tons ne change pas, le ton ne change pas non plus, &c. ces transpositions ne se font que pour la commodité des voix: ce sont encore des observations à faire par l'organiste ou le chantre qui donne le ton.

Pour approprier autant qu'il est possible, l'intonation de tous ces tons à l'étendue d'une seule voix, les Organistes ont cherché les tons de la musique les plus propres à correspondre à ceux-là. Voici ceux qu'ils ont établis: on auroit pu les réduire encore à une moindre étendue, en mettant à l'unisson la plus haute corde de chaque ton, ou si l'on veut, celle qu'on rébat le plus, & qu'on appelle *dominante*, en terme de plein-chant. Mais on n'a pas trouvé que l'étendue de tous ces tons ainsi réglés excédoit celle de la voix humaine; ainsi on n'a pas jugé à-propos de diminuer encore cette étendue par des transpositions qui se feroient trouvées à la fin plus difficiles & moins harmonieuses que celles qui sont en usage:

Premier ton,	<i>ré</i> mineur.
Second ton,	<i>sol</i> mineur.
Troisième ton,	<i>la</i> mineur ou mieux <i>sol</i> mineur.
Quatrième ton,	<i>la</i> mineur finissant sur la dominante, par cadence régulière.
Cinquième ton,	<i>ut</i> mineur, ou mieux <i>ré</i> majeur.
Sixième ton,	<i>fa</i> majeur.
Septième ton,	<i>ré</i> majeur.
Huitième ton,	<i>sol</i> majeur, c'est-à-dire, faisant peu sentir le ton d' <i>ut</i> .

Au reste, les tons de l'église ne sont point asservis aux lois des tons de la Musique; il n'y est point question de médiate ni de note sensible, & on y laisse les semi-tons où ils se trouvent dans l'ordre naturel de l'échelle, pourvu seulement qu'ils ne produisent ni tri-sons ni fausse-quintes sur la tonique. (S)

TON, (*Lutherie*.) instrument dont les Musiciens se servent pour trouver & donner le ton sur lequel on doit exécuter une pièce de musique; c'est une espèce de flûte à bec représentée, *Planché de Lutherie, figure 27. 8.* laquelle n'a point de trous pour poser les doigts, mais seulement une ouverture *E* par laquelle on souffle; & une autre ouverture *D* qui est la lumière & par où le son de l'instrument sort; on fait entrer par le trou de la patte *C* une espèce de piston *ABC*; la partie *AB* de ce piston sert de poignée pour la pouvoir tenir & enfoncer à volonté: la tige *BC* est graduée par de petites marques ou lignes *c d e f g, a b c* qui répondent aux notes de la musique; enforte que si on enfonce le piston jusqu'à une de ces marques, par exemple, jusqu'à *g* qui répond à *sol*, l'instrument rendra alors un son qui sera la quinte du premier son qu'il rend, lorsque la première marque *c* ou *e sol ut* est à l'extrémité du corps *DC* de l'instrument. La formation du son dans le ton se rapporte à celle du son dans les tuyaux bouchés de l'orgue. Voyez l'article BOURDON DE 16 PIÈS & les figures.

TON, (*Marine*.) c'est la partie du mât qui est comprise entre les barres de hune & le chouquet, & où s'assemblent par en-haut le bout du tenon du mât inférieur avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet; & par en-bas, le pied du mât supérieur avec le tenon du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer appelée *clé*.

TON, (*Peinture*.) nom qui convient en peinture à toutes sortes de couleurs & à toutes sortes de teintes, soit qu'elles soient claires, brunes, vives, &c. Voyez TEINTE. On dit tons clairs, tons bruns, tons vifs; ces couleurs ne sont pas de même ton.

Ce terme a néanmoins une acception particulière lorsqu'on y joint l'épithète de *beau*, de *bon*. Alors il signifie que les objets sont bien caractérisés par la couleur, relativement à leur position, & que de la composition de leurs tons résulte une harmonie satisfaisante. Vilains, mauvais tons, signifient que de leur assemblage résulte le contraire.

TON, *s. m.* (*Rubannerie*.) c'est une grosse noix percée de plusieurs trous dans sa rondeur, & traversée de deux cordes qui tiennent de part & d'autre au métier, elle sert à bander ces deux cordes par une cheville ou bandoir qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à discrétion. (D. J.)

TONAIGÉ, *s. m.* (*Hist. des impôts*.) sorte d'impôt nommé *colaige* & grosse *laige*, qui se levait anciennement par quelques seigneurs, mais sans droit & sans titre, sur ceux qui par ordre du roi, recueilloient & amassoient les paillettes d'or dans quelques rivières de France. (D. J.)

TONCAT, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie occidentale du Turquestan, sur le bord du fleuve Jaxartes dans un terroir délicieux. Albulcair l'appelle le *palais des sciences*, à cause de l'académie des Arts & des Sciences qui y étoit établie de son tems. Long. suivant de Lisle, 89. lat. 47. (D. J.)

TONDEREN ou TUNDERN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le duché de Sleswig, sur la rive méridionale du Widaw; à quatre milles de Ripen; d'Apenrade & de Fleusbourg, à cinq de Sleswig, & à sept d'Haderleben. Abel, duc de Sleswig, & depuis roi de Danemarck, donna à Tonderen le titre de ville en 1243. Elle est aujourd'hui bien fortifiée & dans un terrain fertile. Longit. 26. 44. latit. 54. 52.

TONDEUR, *s. m.* (*Art. méch.*) ouvrier qui travaille dans les manufactures de lainage à tondre avec des forces, les draps, les serges & autres étoffes de laine.

A Paris, les tondeurs forment une communauté qui est fort ancienne. Leurs premiers statuts furent du mois de Décembre 1384. du tems de Charles VI; ils furent ensuite confirmés & augmentés par Louis XI. en 1477, puis par Charles VIII. en Juillet 1484. & enfin par François I. en Septembre 1531.

Par ces statuts, ils sont nommés *tondeurs* de draps à table sèche, parce qu'il ne leur est pas permis de tondre aucunes étoffes quand elles sont encore mouillées.

Il y a à la tête de cette communauté quatre maîtres qui ont la qualité de jurés-visiteurs, dont la fonction est d'aller visiter chez les maîtres pour veiller à la conservation de leur art & métier, & tenir la main à l'exécution des statuts & ordonnances qui le concernent.

L'élection des quatre jurés se fait tous les deux ans; savoir, de deux anciens maîtres qui ont déjà passé par la jurande; & de deux jeunes maîtres qui n'y ont pas encore passé.

Outre ces quatre jurés-visiteurs, il y a encore deux maîtres que l'on nomme simplement *élus*, qui sont proprement des petits jurés ou sous-jurés. Ces jurés doivent être présents au chef-d'œuvre des aspirans à la maîtrise & aux expériences des compagnons; ils doivent aussi tenir la main à ce que l'on ne travaille point les fêtes & les dimanches; ces deux petits jurés sont aussi élus tous les deux ans.

Avec ces quatre jurés-visiteurs & ces deux petits jurés, il y a encore un ancien maître de la communauté que l'on élit pareillement tous les deux ans; auquel on donne la qualité de *grand gardé*; il n'a au-

cune fonction, la charge étant purement d'honneur, & seulement une marque du mérite & de la capacité de celui qui en est revêtu.

Pour être reçu maître *tondeur* à Paris, il faut avoir fait trois années d'apprentissage, faire chef-d'œuvre, qui consiste à donner deux tontures ou coupes à un morceau de drap de deux aunes encore blanc; savoir, une avant que le drap ait été lainé, & l'autre après le lainage. Outre ces deux tontures, il doit encore en donner une au même morceau de drap après avoir été teint.

Les fils de maîtres sont exemptés de l'apprentissage & du chef-d'œuvre; ils sont seulement tenus de faire une simple expérience, qui consiste à tondre une fois en premier deux aunes de drap en couleur.

Chaque maître doit avoir chez lui un morceau de fer tranchant par un bout, qui est une espèce de poinçon, qui sert à marquer toutes étoffes qu'ils tondent ou qu'ils font tondre par leurs compagnons; cette marque se fait ordinairement au premier bout ou chef de la pièce. Il n'est pas permis à un maître de continuer à tondre une pièce déjà commencée & marquée par un de ses confrères.

Les *tondeurs* de drap prennent pour patron l'Assomption de la sainte Vierge; ils ont une confrérie établie dans l'église des grands Augustins. Ils n'ont point de chambre de communauté pour faire leurs assemblées; mais quand ils veulent en convoquer une, elle se tient chez le plus ancien des jurés en charge.

Par les réglemens généraux des manufactures de lainage faits au mois d'Août 1669, art. 53. il est défendu aux *tondeurs* de drap de se servir pour l'entilage des étoffes d'aucunes graisses appelées *flambars*; ils doivent seulement y employer du sain-doux de porc le plus blanc. Il leur est encore défendu de se servir de cardes, ni d'en avoir dans leurs maisons pour coucher les draps, &c. ils ne peuvent se servir pour cela que de chardons à foulon.

Quoiqu'il semble par tout ce qui vient d'être dit, que la profession de *tondeurs* doive se renfermer dans la seule tonture des draps, ce sont cependant eux qui se mêlent de les presser, de les catur & de les friser.

TONDINS, f. m. pl. (*Plombier.*) instrument à l'usage des plombiers & des facteurs d'orgues. Ce sont de gros cylindres de bois dont on se sert pour former & arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite & à la décharge des eaux, & les tuyaux d'étain pour monter les orgues. Ces *tondins* sont plus ou moins gros & longs, selon la grosseur & la longueur qu'on veut donner aux tuyaux. Voyez TUYAUX.

TONDI-TEREGAM, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand arbre de Malabar qui s'élève à la hauteur de cinquante à soixante piés; son tronc, qui est extrêmement gros, pousse une infinité de branches droites, longues, vertes, lanugineuses, rudes & pleines d'une moëlle spongieuse; les feuilles sont disposées par paires dans un ordre parallèle; elles sont portées par des queues qui tiennent aux petites branches terminées en pointe, dentelées, épaisses, lisses, vertes, luisantes par dessus, verdâtres & cotonneuses par dessous, d'une odeur douce, & d'un goût aromatique. Les fleurs naissent trois à trois, & même en plus grand nombre d'entre les aisselles des feuilles; elles sont tétrapétales, pointues, & répandent une odeur agréable lorsqu'on les froisse entre ses doigts. Il s'élève d'entre les pétales quatre étamines purpurines, au centre desquelles est un pistil rouge à sommet blanchâtre. Les auteurs de l'*Hort. malab.* nomment cet arbre, *arbor flore utrapetalo, odorato, fructu nullo, Hort. malab. tom. IV.* c'est-à-dire qu'ils ne lui donnent point de fruit; mais c'est vraisemblablement une erreur de leur part. (D. J.)

TONDRE, v. act. (*Gramm.*) en général c'est couper les poils superflus.

TONDRE, (*terme de Chapelier.*) c'est à l'égard des chapeaux de Caudebec, & de ceux qui sont fabriqués de pure laine, les faire passer par-dessus la flamme d'un feu clair, ordinairement fait de paille ou de menu bois, pour en ôter les plus longs poils, ce qu'on appelle vulgairement *flamber le chapeau*; & pour ce qui est des autres chapeaux, comme castors, demi-castors & vigognes, c'est les *friser* par-dessus avec une pierre-ponce, pour user le poil qui excède trop; c'est ce qui se nomme ordinairement *poncer le chapeau*. (D. J.)

TONDRE, TONDU, (*Jardin.*) plusieurs parties d'un jardin sont sujettes à la tonture, soit aux ciseaux, soit au croissant. Les parterres ne seront tondus que la seconde année pour laisser prendre terre au buis & le fortifier. Il les faut ensuite *tondre* aux ciseaux au moins une fois l'an dans le mois de Mai. Les beaux parterres le sont deux fois l'année après les deux levés.

Les ifs, les arbrisseaux de fleurs & les palissades basses se *tondent* aux ciseaux, ainsi que les boules d'ormes, au moins une fois par an entre les deux levés.

Les autres grandes palissades de charmille & d'étable, se *tondent* au croissant au moins une fois l'an, comme en Juillet; on les *tond* dans les beaux jardins en Juin & au commencement de Septembre après la pousse de chaque seve, pour les mieux entretenir dans la belle forme qu'on leur a donnée.

TONDRE, v. act. (*Lainage.*) ce mot en manufacture de lainage, signifie couper avec de grands ciseaux que l'on appelle *forças*, le poil superflu & trop long qui se trouve sur la superficie des draps & autres étoffes de laines pour les rendre plus rasés & plus unies. On *tond* plus ou moins de fois les étoffes suivant leur finesse & qualité. *Savary.* (D. J.)

TONDRUC, ou TENDRAC, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'île de Madagascar, qui est une espèce de porc-épic. Il est de la grandeur d'un chat; il a le grouin, les yeux & les oreilles d'un cochon; son dos est armé de pointes; il n'a point de queue. Ses pattes sont comme celles d'un lapin; il se nourrit d'insectes & d'escargots. La femelle multiplie prodigieusement, elle produit jusqu'à vingt petits d'une portée. Cet animal se cache sous terre, où il forme une espèce de galerie singulière; d'abord elle s'enfonce perpendiculairement d'environ deux ou trois piés, ensuite elle va obliquement, enfin elle remonte jusque près de la surface de la terre; là l'animal se loge, & il y demeure cinq ou six mois sans prendre aucune nourriture, & sans qu'au bout de ce temps il en soit plus maigre. Sa chair est un très-bon manger.

TONÉES, (*Antiq. grec.*) fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée: elles consistoient en ce que l'on portoit en grande pompe la statue de Junon qui avoit été volée par les Tyrrhéniens, puis abandonnée sur le rivage. La statue étoit environnée de liens tendus, d'où la fête prit son nom, *τῆσις*, en grec, signifie *tendre*. (D. J.)

TONG-CHU, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre de la Chine dont on tire une liqueur qui approche du vernis. Quand on le voit de loin, disent nos missionnaires, on le prend pour un vrai noyer, tant il lui est semblable, soit pour la forme & la couleur de l'écorce, soit par la largeur & la couleur des feuilles, soit par la figure & la disposition des noix. Ces noix ne sont pleines que d'une huile un peu épaisse, mêlée avec une pulpe huileuse qu'on presse ensuite pour ne pas perdre la plus grande partie de la liqueur. Pour la mettre en œuvre on la fait cuire avec de la litharge, & l'on y mêle, si l'on veut, de la couleur; souvent on l'applique sans mélange sur le bois qu'elle défend de la pluie. On l'applique aussi sans mélange



sur les carreaux qui forment le plancher d'une chambre ; ils deviennent luisans ; & pourvu qu'on ait soin de les laver de temps-en-temps, ils conservent leur lustre. C'est ainsi que sont faits les appartemens de l'empereur chinois & des grands de l'empire.

Mais si on veut faire un ouvrage achevé ; s'il s'agit, par exemple, d'orner une chambre, un cabinet, on couvre les colonnes & la boiserie de filasse de chaux, ou d'autres matières semblables préparées en pâte. On laisse sécher le tout jusqu'à un certain degré ; on mêle ensuite dans l'huile telle couleur que l'on veut ; & après l'avoir fait cuire à l'ordinaire, on l'applique avec des broches, suivant le dessin qu'on s'est formé. On dore quelquefois les moulures, les ouvrages de sculpture, & tout ce qui est relevé en bosse ; mais sans le secours de la dorure, l'éclat & le lustre de ces ouvrages ne cedent guère à celui du vernis que les Chinois nomment *tsi*, parce qu'il découle du *tsi-chu*. Voyez *TSI-CHU*. (D. J.)

**TONG-EU**, f. m. (*Hist. nat.*) ce mot signifie en chinois *ymbale de cuivre* ; on le donne à la Chine à une montagne située dans la province de Quey-chew, qui fait un bruit considérable dans de certaines saisons, sur-tout à l'approche de la pluie.

**TONG-HOA-FANG**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Chinois donnent à un petit oiseau dont le bec est rouge, & dont le plumage est des couleurs les plus vives & les plus variées ; suivant les Chinois cet oiseau est produit par la fleur appelée *tsong-hoa*, à qui il ressemble par ses couleurs, & à laquelle l'oiseau ne peut survivre. Cette fleur croît, dit-on, dans la province de Se-chouen ; mais on croit qu'elle est fabuleuse, ainsi que l'oiseau qu'elle produit.

**TONGOUS**, ou **TONGURES**, ou **TOUNGU-SES**, (*Géog. mod.*) peuples tartares soumis à l'empire russe, & qui occupent à-présent une grande partie de la Sibirie orientale. Voyez les détails qui concernent ces peuples au mot **TARTARES**. (D. J.)

**TONGRES**, (*Géog. mod.*) *Anaticum Tongrorum*, ensuite *Tongri*, en flamand *Tongerun* ; ville des Pays-bas, dans l'évêché & à trois lieues au nord-ouest de Liege, au pays nommé *la Hasbays*, sur le Jecker. Elle a eu dès les premiers siècles un évêché qui fut ensuite transféré à Mastricht, & de-là à Liege. *Tongres* avoit de la célébrité du tems de Jules-César, & étoit la capitale d'un grand pays. Guichardin la donne pour la première des villes de France & de l'Allemagne qui ait été convertie au christianisme ; mais Attila la ruina dans ses incursions ; elle n'a fait que languir depuis ; & pour comble de maux, les François la démantelèrent en 1673. *Long. 23. 4. latit. 50. 54.* (D. J.)

**TONG-TSAO**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de la Chine qui s'éleve à la hauteur de quatre ou cinq piés. Ses feuilles ressemblent à celles du ricin, ou *palma Christi*. Le milieu de son tronc est rempli d'une moëlle blanche-légère, moins serrée que la chair du melon, & moins spongieuse que la moëlle du sureau. On cuit cette moëlle, & l'on en fait un rob qui est doux, agréable, & qu'on mêle avec des fruits pour en relever le goût.

La tige du *tsong-sao* est divisée comme le bambou, par divers nœuds qui naissent entre deux des tuyaux de la longueur d'un pié. Ces tuyaux contiennent aussi de la moëlle dont on fait le même usage que de celle du tronc. (D. J.)

**TONGUÉ**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar ; sa racine est fort amère, sa fleur ressemble à celle du jasmin : on la regarde comme un excellent contre-poison.

**TONIES**, f. f. pl. (*Marins.*) sortes de bateaux des Indes, qu'on attache deux-à-deux avec des roseaux, ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entrelouent-

pent, & auxquels on met une petite voile. On appelle cet assemblage *catapanan*.

**TONIQUE**, mouvement tonique dans l'économie animale, action dans laquelle les muscles d'une partie tant les antagonistes que les congénères, agissent tous pour vaincre une puissance qui produit ou doit produire son effet dans une direction commune à celle de tous ces muscles en action. Voyez **ANTAGONISTE** & **CONGÉNÈRE**.

On croit communément que c'est l'action tonique des muscles, lorsqu'ils agissent tous ensemble, qui nous retient dans une situation droite ; ce qui nous empêche de tomber en-devant, en-arrière & sur les côtés.

On tombe en-devant en pliant les jambes vers les piés, & l'épine vers les genoux ; ainsi il n'y a point lors que les extenseurs du pié qui puissent empêcher la cuisse & le pié de faire des angles, & non pas les fléchisseurs qui contribueroient plutôt à faire tomber ; c'est pourquoi ils demeurent sans action.

On tombe en arriere lorsqu'on étend trop le pié ; lorsque la cuisse se plie en-dedans ; ainsi il n'y doit y avoir que les extenseurs qui redressent les genoux.

L'action des muscles extenseurs opposés empêche de tomber sur les côtés ; d'où il est facile de voir que ce n'est point par l'action de tous ces muscles antagonistes que nous nous tenons debout, mais seulement par celle des extenseurs & de quelques fléchisseurs, pendant que quelques-uns de ceux qui fléchissent les genoux demeurent en repos & sans action. Voyez **FLÉCHISSEUR** & **EXTENSEUR**.

**TONIQUE**, adj. (*Thérapeutique.*) du mot grec *tonos*, ou *tonus*, nom que les anciens donnoient aux remèdes fortifiants appliqués extérieurement, & qui est devenu très-familier aux modernes, & sur-tout aux solidistes, pour exprimer plus généralement un remède quelconque, soit intérieur soit extérieur, qui est capable de fortifier ; c'est-à-dire de maintenir, de rétablir ou d'augmenter le ton ou tension naturelle, soit du système général des solides, soit de quelque organe en particulier.

Cet effet peut convenir proprement à deux espèces de remèdes ; savoir aux astringens, c'est-à-dire à cette classe de remèdes qui resserrent évidemment, & par conséquent fortifient le tissu des solides par l'effet très-caché d'une qualité très-manifeste, savoir l'austérité ou l'acribité, & à une classe bien différente de remède, qui ne fait sur les solides qu'une impression beaucoup plus passagère, qui les stimule, qui les excite, qui augmente leur mouvement, & par conséquent leur force. L'effet des premiers est de procurer une espèce de force morte, mais constante, mais inhérente ; l'effet des seconds, c'est de déterminer une force véritablement vitale, de produire de l'activité, du mouvement ; & cette propriété se trouve dans tous les remèdes qu'on a appelés aussi *cordiaux*, *chauffans*, *nervins*, *excitans*, *restaurans*, &c. & c'est précisément à ce dernier genre qu'est donné le nom de *toniques* dans le langage le plus reçu aujourd'hui.

De quelque manière que ces remèdes produisent leurs actions (objet sur lequel on n'a absolument que des connoissances très-vagues, ou des théories fort arbitraires), leur effet sensible sur toute la machine est d'augmenter le mouvement progressif du sang, les forces vitales, les forces musculaires & la chaleur animale ; & sur quelques organes particuliers d'en réveiller le jeu, ou d'augmenter, pour ainsi dire, leur vie particulière en y établissant un nouveau degré de tension & de vibrabilité.

Ces remèdes, considérés par leurs effets généraux & primitifs, sont désignés par tous les noms que nous avons rapportés plus haut ; mais lorsqu'on les considère par quelque effet secondaire & plus particulier,

ils prennent différents noms ; celui d'*alexipharmaque*, comme résistat à de prétendus effets mortifians, au froid mortel des venins, suivant la doctrine des anciens, voyez *ALEXIPHARMAQUE*, *sudorifiques*, comme excitant la sueur, excréation qui est une suite commune de la chaleur augmentée ; *stomachiques*, comme rétablissant le ton naturel de l'estomac, &c. Voyez *STOMACHIQUE*.

Les différentes classes des remèdes *toniques* cardiaux, nervins, &c. qui parmi les différents effets propres à ces remèdes, produisent éminemment l'augmentation de chaleur, sont exposées à l'article *ECHAUFFANT*, voyez cet article ; on peut y joindre encore deux autres espèces de substance végétale ; savoir les amers purs & les amers aromatiques ; en observant néanmoins que leur effet est plus lent, mais par cela même plus durable, & que de tous les effets généraux des *toniques*, c'est l'augmentation de chaleur qu'ils produisent le moins. On peut joindre encore ici certains spécifiques connus dans l'art sous le nom d'*anis spasmodiques* & d'*hystériques*. Voyez *SPASME & HYSTÉRIQUE*. (b)

*TONIQUE*, en *Musique*, est le nom de la corde principale sur laquelle le ton est établi. Tous les airs finissent communément par cette note, sur-tout à la basse. On peut composer dans les deux modes sur la même *tonique* ; enfin tous les musiciens reconnoissent cette propriété dans la *tonique*, que l'accord parfait n'appartient qu'à elle seule.

Par la méthode des transpositions, la *tonique* porte toujours le nom d'*ut* au mode majeur, & de *la* au mode mineur. Voyez *TON*, *MODE*, *TRANSPOSITIONS*, *SOLFIEU*, *GAMME*, *CLÈS TRANSPOSÉES*, &c.

*Tonique* est aussi le nom que donne Aristoxène à l'une des trois espèces du genre chromatique, dont il explique les divisions, & qui est le chromatique ordinaire des Grecs, procédant par deux demi-tons consécutifs, puis une tierce mineure. (S)

*TONLIEU*, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) a été ainsi appelé du latin *telonium*, qui, dans sa signification primitive, veut dire un bureau où l'on paye quelque tribut public ; mais par un usage assez ordinaire, il est arrivé que l'on a donné au tribut même le nom du bureau où il se payoit ; de sorte que l'on a aussi appelé du latin *telonium*, & en français *tonlieu*, ou droit de *tonlieu*, & par corruption *tonnelieu*, *thonneu*, *thonnieu* ou *tonlieu*, deux sortes de droits qui se payent au roi ou autre seigneur du lieu.

La première, qu'on appelle aussi en quelques lieux *droits de placage*, est pour la permission de vendre des marchandises & denrées dans quelque foire ou marché.

L'autre est une espèce de droit d'entrée & de sortie, pour la permission que le souverain, ou ceux qui sont à ses droits, donnent de faire entrer dans un pays des marchandises qui viennent d'un autre pays, lequel est étranger ou réputé tel à l'égard de celui où l'on veut les faire entrer, ou bien pour faire sortir ces marchandises du pays & les faire passer dans un autre qui est pareillement étranger ou réputé tel, soit que ces marchandises entrent ou sortent par mer, ou qu'elles soient transportées par terre.

On percevoit autrefois à Paris & à Orléans des droits de *tonlieu* dans les marchés, & il est parlé de ce droit dans les coutumes de Bourbonnois, Châlons, Artois, Boulenois, Saint-Omer, Hainault.

Les anciens comtes de Flandre jouissoient du droit de *tonlieu*, lequel faisoit partie des droits de hauteur, c'est-à-dire, des droits régaliens auxquels ils étoient subrogés. M. Galand, en ses *mém. de Navarre & de Flandre*, dit que ce droit se paye pour le poids, passage, péage & douane de toutes sortes de marchandises, denrées, vins & autres choses généralement

quelconques apportées dans la ville & qui y sont transportées en quelque manière que ce soit.

La perception de ce grand *tonlieu* de Flandre fut par succession de temps établie à Gravelines, où on le nomma d'abord *le tonlieu anglais*, parce qu'il se percevoit principalement sur les marchandises venant d'Angleterre ; on l'appella depuis *le tonlieu de Gravelines*.

Le commerce de la Flandre ayant depuis passé à Bruges, on y transféra le *tonlieu* de Gravelines, & ensuite de Bruges à Saint-Omer, après quoi il fut remis à Gravelines.

Il fut dans la suite établi d'autres bureaux à Dunkerque, Ostende & ailleurs.

Les archiducs Albert & Isabelle le faisoient aussi percevoir dans la Zélande, où on l'appelloit le *tonlieu de mer*, parce que les marchandises ne pouvoient arriver que par mer dans les îles qui composent la Zélande ; mais ce *tonlieu* de Zélande fut cédé aux Hollandais par le traité de 1664. Voyez le *gloss.* de M. de Laurière au mot *TONLIEU*. (A)

*TONNAGE* ou *TOLLAGE*, f. m. (*Jurisprud.*) étoit un impôt que quelques particuliers levoient indûment sur les Doriers, qui, par ordre du roi, ramassoient l'or de paille dans quelques rivières & montagnes de Languedoc ; il en est parlé dans un mandement adressé aux maîtres des monnoies pour empêcher ces vexations. Voyez *Constant*, p. 64. (A)

*TONNAGE & PONDAGE*, (*Hist. mod. d'Angl.*) impôt qui est mis sur chaque tonneau de toutes les marchandises qui entrent dans le royaume & qui en sortent. Cet impôt est d'un schelling par livre sterling. Le parlement accorde ordinairement au roi le produit de cette imposition sur l'entrée & sur la sortie des marchandises, pour le mettre en état de bien garder la mer & de protéger le commerce. Charles I<sup>er</sup> voulut, après la mort du roi Jacques, lever ce droit, sans l'autorité d'un acte du parlement ; cette prétention nouvelle fut le sujet des plus grandes brouilleries, qui éclatèrent dans la suite entre le parlement & ce monarque ; & l'on sait combien elles lui furent funestes. (D. J.)

*TONNAY-BOUTONNE*, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Saintonge, au diocèse de Saintes, sur la petite rivière de Boutonne, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angeli, & à pareille distance de Tonnay-Charente. *Long.* 16, 52. *latit.* 45, 54. (D. J.)

*TONNAY-CHARENTE*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Talnicum*, *Tanniacum* ; ville de France, en Saintonge, au diocèse de Saintes, sur la Charente, à une lieue au-dessous de Rochefort, & à six de Saint-Jean d'Angeli. Elle est assez ancienne, a titre de principauté, un château, & une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît. Son port est passablement bon. *Long.* 16, 42. *latit.* 50, 5. (D. J.)

*TONNANT*, (*Mythol.*) épithète que les Poètes donnent assez souvent à Jupiter, comme au dieu qui étoit maître du tonnerre. Jupiter *tonnant* avoit un temple à Rome. (D. J.)

*TONNE*, f. f. (*Conchyliol.*) en latin *dolium*, *concha globosa*, *concha spherica*, ou *concha ampullacea*, à cause qu'elle a la forme d'une bouteille. Voici ses caractères. C'est un genre de coquille univalve, ronde en forme de tonneau, dont l'ouverture est très-large, souvent avec des dents, quelquefois sans dents. Son sommet est peu garni de boutons, & applati. Son sût est ridé, ou uni.

Rumphius a confondu la famille des *tonnes* sphériques avec celle des *casques*, qui sont de vrais *marres*, en appellant les *tonnes*, *casques lours*.

Une forme ronde, enflée dans son milieu, & la tête peu garnie de tubercules avec une bouche très-évasée, marquent le caractère générique de ces testacés. Pour

Pour mettre de l'ordre dans ce discours, on peut établir, avec M. Dargenville, cinq classes de tonnes, 1°. celles des tonnes rondes & umbilicées; 2°. celle des tonnes oblongues & rayées; 3°. celle des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons; 4°. les tonnes dont la queue est allongée & faite en croissant; 5°. les tonnes en gondole.

Dans la première classe des tonnes rondes & umbilicées, on compte, 1°. la tonne blanche, mince & striée; 2°. la tonne cannelée, entourée de petites cordelettes jaunes; 3°. la même à petites cordelettes tachetées; 4°. la perdrix régulièrement striée & marquetée; 5°. la tonne épaisse, blanche, toute sillonnée, & la bouche dentée; 6°. celle qui est striée & tachetée, avec la columelle ridée.

Dans la classe des tonnes oblongues & unies, on met les espèces suivantes: 1°. la tonne jaune sans mamelon; 2°. la blanche avec un mamelon; 3°. la couronne d'Ethiopie, qui est une tonne fauve, couronnée, avec un mamelon; 4°. la même oblongue sans mamelon; 5°. la tonne bariolée avec un mamelon applati; 6°. la tonne pyramidale, creusée dans ses étages, & bariolée.

Dans la troisième classe, composée des tonnes oblongues, garnies de côtes & de boutons, on distingue, 1°. la harpe empennée, à treize côtes couleur de rose; 2°. la même bariolée à onze côtes; 3°. la même nommée la noble-harpe, à cause de sa belle figure; elle est de couleur brune, bariolée de blanc; 4°. la même, jaunâtre, à stries profondes; 5°. la même, rougeâtre, à quatorze côtes étroites & rouges; 6°. la conque perlique, autrement dite la pourpre de Panama, chargée de mamelons. Quand elle est polie, elle paroît toute différente, en ce qu'elle devient toute lisse, & cointe de petites lignes blanches; 7°. la mûre, en anglais *the mulberry-shell*; 8°. la même à stries, remarquable par ses taches brunes & blanches.

Dans la quatrième classe des tonnes, dont la queue est allongée & faite en croissant, nous avons pour espèces principales; 1°. la figue dont la tête est entièrement applatie; 2°. le radix de couleur violette; 3°. la tonne striée couleur de citron; 4°. la même, jaune, épaisse, à stries & boutons rangés régulièrement; 5°. la même, mais de couleur blanche.

Dans la cinquième classe, qui sont les tonnes en forme de gondole, on recherche dans les cabinets des curieux les unes ou les autres des espèces suivantes: 1°. la noix de mer, qui est une grosse gondole épaisse & d'un gris cendré; 2°. la gondole oblongue & verdâtre; 3°. la même, rougeâtre; 4°. la papyracée, de couleur blanche; 5°. la citronnée, à quatre fasces fauves; 6°. la fauve rayée de lignes fines comme des cheveux; 7°. la grosse gondole blanche, ombilicée des deux côtés.

Dans le nombre de toutes ces espèces, on distingue beaucoup les suivantes; sur-tout la conque perlique, que bien de gens rangent parmi les porcelaines. Rondelet la place avec les buccins, & la nomme *ichinophora*; mais la figure extérieure s'établit naturellement dans le genre des tonnes sphériques. Il est surprenant qu'Aldrovandus, ignorant dans quelle classe de coquille il pouvoit la ranger, ait pris le parti de la mettre à la fin de son livre, comme une coquille unique.

La couronne d'Ethiopie est encore une espèce fort singulière par sa couronne formée de pointes, & par la couleur fauve qui lui est presque toujours affectée.

La harpe, qu'on appelle communément la *caffandre*, sans trop savoir d'où vient ce nom, est une des belles espèces de tonnes; & d'ailleurs très-variée dans ses couleurs. On estime sur-tout la noble-harpe quand elle est à côtes bariolées de noir sur un fond café.

Tome XVI.

Les tonnes qu'on appelle la figue, & le radix, sont remarquables par leur figure allongée, en queue recourbée, & par leurs couleurs qui imitent le naturel.

Enfin la conque sphérique fasciée de couleur bleue, jaune en-dedans, & qu'on appelle la *cordou-bleu*, est très-rare. Elle se trouve quelquefois brune & striée. Les sauvages de l'Amérique la montent sur un pied de bois travaillé suivant leur goût, & en font un de leurs dieux, appelé *Manitou*.

Il est tems de parler du coquillage. Rien n'est si simple que l'intérieur de l'animal qui habite la tonne. La partie depuis la tête jusqu'à la fraise, forme une masse de cinq sacs sphériques, remplis d'une humeur blanchâtre, ou rougeâtre; tout est lié par de petits boyaux, dont le plus long & le plus gros se termine à la queue; une fraise dentelée est au milieu de ce long boyau.

Souvent la coquille de la tonne est mince comme celle des gondoles; cependant il y en a d'épaisses, comme celle de la conque perlique, & autres; mais l'animal est toujours le même que celui de cette conque & du buccin; il ne diffère que par sa figure extérieure, dont l'ouverture est ordinairement plus grande du double de sa largeur. La levre droite est mince & tranchante, souvent avec un repli déchiqueté qui va jusqu'en bas. Son bourrelet en-dedans est garni d'une vingtaine de petites dents; la levre gauche au contraire est arrondie, & n'a que quatre dents. Sa tête qui est assez large, a deux cornes fort courtes de figure triangulaire, dont les yeux sont placés sur leur côté extérieur, à peu-près vers le milieu de la tête. Il sort de sa bouche une trompe percée, & garnie de dents qui servent à l'animal à fucer la chair des autres coquillages. La membrane qui tapisse les parois de sa coquille, paroît à l'extrémité, & se replie pour former un tuyau qui passe entre les deux cornes, & qui lui sert à respirer & à se vider. Son pied se forme en ellipse, & sort si considérablement, qu'il couvre la coquille.

La tonne fluviatile se trouve dans la Marne; sa coquille est fort mince. Il y en a de grises, de noires & de verdies par le limon de l'eau. L'animal de cette coquille, au-moyen de sa couche baveuse terminée par un opercule, se montre quelquefois à la vue. Il sort alors de cette couche un long cou avec une tête où sont deux cornes fort courtes, & deux points noirs qui sont ses yeux; sa bouche est fort large. On ne trouve point de tonnes terrestres vivantes. *Hist. nat. éclaircis. (D. J.)*

TONNE, f. f. (*Mesure de continence.*) grand vaisseau ou futaille de bois, de forme ronde & longue, ayant deux fonds, & qui est reliée avec des cercles ou cerceaux. La tonne a du rapport au muid pour sa figure; mais elle est plus grande, plus enflée par le milieu, & va plus en diminuant par les bouts. On se sert de la tonne à mettre diverses espèces de marchandises, pour les pouvoir envoyer & voiturier plus facilement, comme sucre, cassonnade, pelletteries, chapeaux, &c. *Savary. (D. J.)*

TONNE D'OR, (*Comme.*) en Hollande on nomme une tonne d'or la somme de cent mille florins, ce qui fait un peu plus de deux cents mille livres argent de France. En Allemagne une tonne d'or est de cent mille thalers ou écus d'empire, ce qui fait environ trois cents soixante & quinze mille livres de notre monnoie.

TONNE, se dit, dans l'Artillerie, d'un grand vaisseau de bois propre à renfermer des munitions.

Il y a des tonnes à meche qui en contiennent 5000 pesant, poids de marc; des tonnes à sacs à terre qui contiennent 500 livres de salpêtre. *Saint-Remy, Méth. d'Artillerie. (Q.)*

TONNE, (*Marine.*) grosse bouée faite en forme de barril. *Feyer BOUÉE.*

Rff



TONNES, (*Marina*) ce sont des barrils défoncés par le gros bout, dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis : on les couvre aussi de prélaris. *Voyez PRÉLARIS.*

TONNEAU, *s. m. (Commerca.)* signifie en général toutes sortes de vaisseaux ou futailles de bois, ronds, à deux fonds, & reliés de cercles servant à mettre diverses sortes de marchandises, comme vin, eau-de-vie, huile, miel, pruneaux, &c.

*Tonneau* se dit aussi d'une certaine mesure de liqueurs. A Bordeaux & à Bayonne le *tonneau* est composé de quatre barriques qui sont trois muids de Paris. Le muid de Paris est de 36 septiers, chaque septier de 8 pintes, ce qui monte à 288 pintes ; sur ce pié le *tonneau* de Bordeaux doit être de 864 pintes, & celui d'Orléans de 576 pintes, parce qu'il ne contient qu'environ 2 muids de Paris. *Voyez MUID.*

Le *tonneau* d'Amsterdam contient 6 aems ou ams, l'aem 4 ankers, l'anker 2 stekans, le stekan 16 mingles, & le minge 2 pintes de Paris ; ce qui revient pour chaque *tonneau* à 1600 pintes.

Le *tonneau* d'Angleterre est de 252 gallons, chaque gallon de 4 pintes de Paris ; ce qui fait 1008 pintes de Paris. *Voyez GALLON.*

*Tonneau* est encore une mesure ou quantité de grains qui contient ou qui pèse plus ou moins, suivant les lieux où elle est en usage.

A Nantes le *tonneau* de grains contient 17 septiers de 16 boisseaux chacun, & pèse 2100 à 2500 livres. Il faut 3 *tonneaux* de Nantes pour faire 28 septiers de Paris.

A Marans & à la Rochelle il contient 42 boisseaux, & son poids est de deux pour cent moins que celui de Nantes.

A Brest il contient 20 boisseaux, chaque boisseau pesant près de 112 livres ; ainsi le *tonneau* de Brest qui fait 10 septiers de Paris peut peser environ 2240 livres.

A Port-Louis & à Hennebon il pèse 2950 livres ; à Rennes & à Saint-Malo 2400 livres ; à Saint-Brieux 2600 ; à Aire, Quimpercorentin, & Quimperlay son poids n'est que de 1200.

Il y a encore quelques villes de France & des pays étrangers qui réduisent leurs mesures pour les grains au *tonneau*, entre autres Beauvais & Copenhague. Le *tonneau* de Beauvais est presque égal au muid de Paris, qu'il n'excede que d'une mine ; mais il faut 40 *tonneaux* ou tonnes de Copenhague pour faire 19 septiers de Paris.

Les *tonneaux* de toutes ces villes réduits à la mesure d'Amsterdam contiennent, les uns 13 muddes, comme ceux de Marans, de la Rochelle, de Nantes, & de Quimpercorentin ; d'autres 13 muddes & demi, tels que ceux de Brest & de Morlaix. Les *tonneaux* de Rennes & de Saint-Malo contiennent 14 muddes d'Amsterdam, celui de Saint-Brieux 15 muddes & demi, celui d'Hennebon & de Port-Louis 17 muddes. *Voyez MUDDE, Diction. de Commerce.*

TONNEAU est aussi un terme de Commerce de mer. Le *tonneau* de mer est estimé peser 2000 livres ou 20 quintaux de 100 liv. chacun ; le prix du fret ou voiture des marchandises qui se chargent dans un vaisseau se règle sur le pié du quintal ou sur le pié du *tonneau* de mer ; ainsi l'on dit charger au quintal ou charger au *tonneau* ; on donne ordinairement dans le fond-de-cale qui est le lieu de la charge d'un vaisseau, 42 piés cubes pour chaque *tonneau*.

Quoique le *tonneau* de mer soit estimé peser 2000 livres, cependant l'évaluation ne laisse pas de s'en faire pour le prix du fret en deux manières, ou par rapport au poids des marchandises, ou par rapport à l'encombrement ou encombrance, comme on dit à Bordeaux, qu'elles peuvent causer dans le fond-de-cale, c'est-à-dire de la place qu'elles peuvent y

occuper à cause de leur volume ; ainsi l'on évalue ces marchandises sur un certain pié, par exemple ; quatre barriques de vin sont prises pour un *tonneau* ; vingt boisseaux de châtaignes, de blé, de fèves, de graine de lin, de noix, &c. passent aussi pour un *tonneau*. Cinq balles de plume ou de pelletterie, pesant chacune un quintal, huit balles de papier, pesant chacune cent livres, ne font qu'un *tonneau*. Trois balles de chanvre pesant chacune deux quintaux, font le *tonneau*. Vingt quintaux de tabac sont estimés faire le *tonneau* quant au poids ; mais quant à l'encombrement, il faut cent cinquante rouleaux de tabac pour faire le *tonneau*. *Diction. de Commerce.*

TONNEAU DE PERMISSION, (*Comm.*) on nomme ainsi en Espagne la quantité de *tonneaux* de marchandises que le conseil des Indes & le consulat de Seville jugent à propos d'envoyer en Amérique par les galions & par la flotte.

Le nombre de ces *tonneaux* se règle ordinairement sur les avis que les ministres d'Espagne reçoivent des vice-rois du Mexique & du Pérou, de la nécessité que ces pays peuvent avoir de plus ou moins de marchandises ; en sorte qu'il y a des flottes qui n'ont permission que pour deux mille *tonneaux*, & d'autres en ont jusqu'à cinq ou six mille ; on juge même les vaisseaux marchands pour remplir la quantité de *tonneaux* de permission, ce qui fait qu'en certaines années il y a plus de vaisseaux marchands qu'en d'autres : le nombre des vaisseaux de guerre qui leur sert d'escorte est toujours. *Le même Diction.*

TONNEAU ; on nomme à Paris un *tonneau* de pierre de saint-Leu ou d'autre pierre tendre, la quantité de quatorze piés cubes : chaque *tonneau* se divise en deux muids de sept piés cubes chacun. *Id. ibid.*

TONNEAU, se dit encore de la marchandise, soit solide soit liquide, renfermée dans un *tonneau* ; un *tonneau* de vin, un *tonneau* d'huile, un *tonneau* de sardines, &c.

TONNEAU, en terme d'Argentier, est un barril défoncé, sur lequel on pose la chaudière afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier. *Voyez Pl. & fig. de l'Argentier.*

TONNEAU de pierre, *s. m. (Archit.)* c'est la quantité de quatorze piés cubes, qui sert de mesure pour la pierre de saint-Leu, & qui peut peser environ un millier ou dix quintaux : ce qui fait la moitié d'un *tonneau* de la cargaison d'un vaisseau. Lorsqu'une rivière a sept ou huit piés d'eau, la navée d'un grand bateau peut porter 400 à 450 *tonneaux* de pierre.

TONNEAU des Danaïdes, (*Mythol.*) nom consacré à ce fatal *tonneau* :

*Des sanguinaires Euménides ;  
Châtiment à jamais nouveau ;  
Ces saurs envain tentent sans cesse  
D'emplir la tonne vengeresse ;  
Même ris de leurs travaux ;  
Rien n'en peut combler la mesure ;  
Et par l'une & l'autre ouverture,  
L'onde entre & suit à flots égaux.*

Si M. de la Mothe n'eut publié que des morceaux de cette beauté, on n'aurait pu lui refuser le nom d'un de nos premiers poètes lyriques.

Ce qui a fait imaginer ce châtiment fabuleux, disent nos mythologues modernes, c'est que les Danaïdes communiquèrent aux Argiens l'invention des puits, qu'elles avoient apportée d'Egypte où les eaux étoient rares ; si on l'aime mieux, c'est l'invention des pompes ; & comme on tiroit continuellement de l'eau par le moyen de ces pompes, pour les usages des cinquante filles de Danaüs, ceux qui étoient employés à ce pénible travail, dirent peut-être, que ces princesses étoient condamnées à rem-

plir un vaisseau percé, pour consommer tant d'eau. En un mot, ce châtimeut fabuleux doit vraisemblablement son origine à quelque fait historique de cette nature. (D. J.)

TONNÉES, f. f. pl. (Mytholog.) fêtes qui se célébroient à Argos, selon Athénée. Elles consistoient en ce qu'on rapportoit en grande pompe la statue de Junon, en mémoire de ce qu'on l'avoit recouvrée sur les Thyrréniens, qui après l'avoir enlevée, l'avoient abandonnée sur le rivage. La statue dans cette solemnité, étoit environnée & comme garrotée de liens bien tendus, qu'on nommoit en grec *τῶν* du verbe *τῶν*, *τῶν*, d'où cette fête a pris sa dénomination.

TONNEINS, (Géog. mod.) petite ville de France, dans l'Agénois, au diocèse d'Agen, à une lieue au-dessus de l'embouchure du Lot, dans la Garonne.

TONNELAGE, f. m. (Commerç.) les marchandises de tonnelage, sont les marchandises liquides qui s'entonnent dans des pipes, bariques, & autres telles futailles, comme les vins, les eaux-de-vie, les huiles, &c. ou qu'on encaisse dans les tonnes, tonneaux, ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, &c. (D. J.)

TONNELET, f. m. terme de Modes, c'est la partie inférieure d'un habit à la romaine, qui contient les lambrequins, ou pour m'expliquer plus clairement, ce sont 4, 6, 8, ou 12 lambrequins, à la manière des anciens Romains: on s'en servoit dans les ballets, les opéras, & dans de certaines tragédies & comédies. Le tonnellet étoit de toile d'argent, couvert de dix grandes bandes de broderie d'or, & les manches de cet habit finissoient en campanes. Ce mot s'est dit aussi dans les carroufels d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé, & tourné en rond, avec un bas d'attache qui alloit jusque sous l'habit de fête. (D. J.)

TONNELIER, artisan qui fait, relie, & vend des tonneaux, c'est-à-dire toutes sortes de vaisseaux de bois, reliés de cerceaux avec de l'osier, & propres à contenir des liqueurs ou marchandises; tels sont les tonnes, cuves, cuiviers, muids, futailles, barrils, &c. Les tonneliers montent aussi & relient toutes sortes de cuves & autres vaisseaux reliés de cerceaux de fer. Ce sont encore eux qui descendent les vins, cidres, bieres, &c. dans les caves des bourgeois & des marchands de vin. Enfin il n'y a qu'eux qui aient droit de décharger sur les ports les vins qui arrivent par eau, & de les sortir des bateaux.

Les tonneliers forment à Paris une communauté nombreuse, & prennent la qualité de *maîtres tonneliers déchargeurs de vins*.

Leurs statuts sont fort anciens, & leur furent donnés sous le regne de Charles VII. Charles VIII. les augmenta, & François I. les confirma en 1538.

Ces statuts furent augmentés & dressés de nouveau en vingt-un articles, & confirmés en 1566, par Charles IX. on en ajouta deux autres sous Henri III. qui furent enregistrés en parlement en 1577.

Henri IV. en 1599, Louis XIII. en 1637, & Louis XIV. en 1651, leur donnerent aussi des lettres de confirmation, qui furent enregistrées au parlement, au châtelet, & à l'hôtel-de-ville.

Suivant ces statuts, la communauté doit être régie par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; ce sont eux qui font les visites, enregistrent les brevets, donnent le chef-d'oeuvre, & reçoivent les maîtres.

L'apprentissage est de six ans, après lequel l'apprenti doit faire chef-d'oeuvre, pour être admis à la maîtrise.

Les tonneliers ne peuvent entreprendre aucun ouvrage de tonnellerie chez les bourgeois, que ce ne soit pour mettre le vin de leur cru.

Il n'y a que les tonneliers qui aient le droit de fabri-

Tome XVI,

quer & de louer des cuves à baigner, ou des cuiviers à faire lessive.

Les compagnons ne peuvent entrer chez aucun maître, qu'ils n'aient fini leur tems chez l'ancien maître.

Il est défendu aux tonneliers de faire aucune futailles, qu'elle ne soit de la jauge prescrite par l'ordonnance, suivant la qualité de la piece.

Les matieres que les tonneliers emploient dans les ouvrages de leur métier, sont des planches de chêne & de sapin pour les grandes cuves & les cuiviers; le mairrain pour les futailles; les cerceaux, qui sont ordinairement de châtaigner, de fresne, ou de bouleau; & enfin l'osier pour lier & arrêter les cerceaux.

Les outils dont se servent les tonneliers sont la jabloire, les planes plates, courbes, & rondes; la bondonniere, le compas, la doloire, le barroir, le tiretoir, le maillet, la colombe, le chevalet, l'essette, le tranchet, le sergent ou le chien, la chienne, la serpe, le paroir, l'utinet, le bastifloir, la scie ordinaire, la scie à main, le rabot, le clouet, le compas ordinaire, & le barril à scier. Ils ont aussi le hacquet; le moulinet, & deux sortes de poulains pour descendre les vins en cave. Voyez tous ces differens instrumens, chacun à leurs articles.

Voici la maniere dont les tonneliers s'y prennent pour monter une futaille neuve. Quand leurs douves sont préparées, ils prennent le bâtifloir, y posent une douve en dedans qu'ils y assujettissent, en les ferrant l'un & l'autre avec un compas ordinaire; ensuite ils placent toutes les douves les unes après les autres, jusqu'à ce qu'ils aient garni tout le tour du bâtifloir; cela fait, ils passent un cerceau qu'ils font glisser depuis le haut jusqu'en-bas des douves; & si les douves ont trop de peine à se joindre par en-bas, ils font un feu de copeau par terre, en-dedans du tonneau, ce qui resserre le dedans des douves, & les dispose à se rapprocher; dans cet état on glisse un cerceau jusqu'en-bas, pour contenir les douves & les empêcher de se défaire: ensuite on en fait passer un autre plus serré afin de les approcher de plus en plus, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun jour entre les douves; cela fait, on fait entrer sur les douves une plus grande quantité de cerceaux, pour assujettir entièrement la futaille: après quoi on fait avec la bondonniere le trou destiné à recevoir le bondon. La futaille ainsi montée, on plane & on pare avec les planes courbes & rondes, & avec le paroir, le dedans des douves, & on égalise des deux côtés les bords de ces douves avec l'essette: cela fait on forme avec la jabloire une rainure appelée le jable, dans laquelle doivent entrer les pieces du fond: lorsque le jable est formé, on prend le compas de bois que l'on ouvre de six points, c'est-à-dire d'une ouverture qui répétée six fois, équivaleroit à la circonférence de l'ouverture du tonneau, à l'endroit du jable. Cette opération faite, on arrange les unes auprès des autres les douves destinées à faire le fond, & fixant une des pointes du compas à-peu-près au milieu, on trace un cercle avec l'autre pointe: cette ligne que trace le compas, marque la forme que doivent avoir ces douves: pour lors on les dégrossit avec la serpe, c'est-à-dire on en ôte le bois superflu; mais comme il faut que les pieces du fond entrent dans le jable de plus d'une ligne, on diminue avec la plane le bord des douves du fond qui doit entrer dans le jable; dans cet état, on met le fond au tonneau, en commençant par une des plus petites douves, & continuant de suite jusqu'à la dernière; ensuite pour unir & arranger bien ces douves les unes auprès des autres, on frappe dessus avec l'utinet: cela fait, on acheve de garnir le tonneau de tous les cerceaux qu'il doit avoir. Il faut remarquer par rapport aux cer-

F f f j

ceaux, le premier qu'on place est le plus proche du bondon : on l'appelle *le premier en bouge* : ensuite on met le collet & le sous-collet, qui sont les troisième & quatrième cerceaux, à compter depuis le peigne en allant vers le bondon : après cela on met les cerceaux intermédiaires entre les collets & le premier en bouge : on place après cela le sommier immédiatement sur le jable, & on finit par celui qui est sur le peigne, qui se nomme le *salus*. Dans cet état, le tonneau est parfait, & il ne s'agit plus que d'y appliquer la barre en-travers des douves des fonds : pour cet effet on perce avec le barroir des trous pour placer les chevilles qui doivent retenir la barre : on pose la barre & on enfonce par-dessus, avec un maillet, des chevilles de bois dans les trous.

Outre les futailles, tonneaux, muids, quarteaux, barrils, & autres pièces de tonnellerie à deux fonds, les *tonneliers* fabriquent aussi des cuves, cuiviers, tinettes, bacquets, &c. qui n'ont qu'un fond ; mais comme la fabrique en est à-peu-près la même, nous ne détaillerons pas ici la manière de construire ces différentes sortes d'ouvrages.

TONNELIER, (*Marins.*) c'est, sur un vaisseau, celui qui a soin des futailles, qui les rebat, & qui fait les chargemens nécessaires.

TONNELIER, (*Verrerie.*) c'est une partie du fourneau. Voyez VERRERIE.

TONNELLE, f. f. (*Jardin.*) vieux mot encore en usage parmi le vulgaire, pour désigner un berceau, ou un cabinet de verdure ; Jean Martin s'est servi de ce terme pour signifier un berceau en plein ceintre : c'est de ce mot qu'a été fait, selon les apparences, celui de *tonnellieris*, ou portique de halle. (*D. J.*)

TONNELLE, f. f. *terme de Chasse*, sorte de filet pour prendre les perdrix & autres oiseaux : on ne lui donne que quinze piés de longueur, & environ dix-huit pouces de largeur, ou d'ouverture par l'entrée. (*D. J.*)

TONNELLERIE, f. f. *terme de Couvent*, c'est le lieu du couvent où sont toutes les futailles, où l'on cuve le vin, où l'on remplit les muids, &c. (*D. J.*)

TONNELLERIE, lieu où on travaille à la fabrique des tonneaux ou futailles. Ce terme est aussi employé souvent pour signifier la profession de *tonnelier*.

TONNERRÉ, f. m. (*Physiq.*) bruit excité dans l'air, à l'occasion des exhalaisons sulphureuses qui s'y allument subitement. Voyez EXHALAISON, FOU-DRE, &c.

Séneque, Rohault & d'autres auteurs, tant anciens que modernes, expliquent le *tonnerre* en supposant deux nuages, dont l'un est suspendu sur l'autre, & dont le supérieur & le moins dense venant à se condenser par une nouvelle addition d'air, que la chaleur fait monter jusqu'à lui, ou que le vent porte de ce côté-là, tombe aussi-tôt avec beaucoup de violence sur le nuage inférieur & plus dense. Au moyen de cette chute, l'air se trouvant comprimé entre les deux nuages, sort en partie par les extrémités qui venant ensuite à se joindre exactement, enferment une grande quantité d'air ; & l'air se faisant enfin un passage, s'échappe, & en brisant le nuage, fait ce bruit, que nous appelons *tonnerre*. Voyez NUAGE, &c.

Mais cette explication ne pourroit tout-au-plus s'étendre qu'aux phénomènes d'un *tonnerre* qui n'est point accompagné d'éclairs. On a donné depuis une solution plus satisfaisante de la question, savoir que le *tonnerre* n'est point occasionné par des nuages qui tombent les uns sur les autres, mais par le feu qui prend tout-à-coup aux exhalaisons sulphureuses, & qui fait du bruit en s'enflammant, de la même manière qu'on voit l'or fulminant produire de pareils effets.

Newton dit qu'il y a des exhalaisons sulphureuses qui, pendant que la terre est sèche, montent continuellement en l'air, où elles fermentent avec les acides nitreux & où quelquefois elles s'allument, engendrent le *tonnerre*, les éclairs, &c.

Il n'est pas douteux qu'outre les vapeurs qui s'élevent de l'eau, il n'y ait aussi des exhalaisons qui se détachent du soufre, du bitume, des sels volatils, &c. la grande quantité de matières sulphureuses & bitumineuses répandues sur toute la surface de la terre, & les sels volatils des plantes & des animaux, produisent une telle abondance de ces exhalaisons, qu'il n'est point étonnant que l'air soit rempli de particules sulphureuses, qui s'arrêtent plus bas ou s'élevent plus haut, suivant leur degré de subtilité & d'activité, & suivant la direction des vents qui les portent en plus grande quantité dans un endroit de l'air que dans un autre.

Au reste, les effets du *tonnerre* ressemblent si fort à ceux de la poudre à canon, que le docteur Wallis croit que nous ne devons pas faire difficulté de les attribuer à la même cause : or les principaux ingrédients de la poudre sont le nitre & le soufre ; & le charbon ne sert qu'à tenir les parties de la poudre séparées les unes des autres, afin qu'elles s'allument plus aisément. Voyez POUDRE.

Si donc nous concevons que les causes ci-dessus mentionnées puissent former dans l'air un tel mélange de particules nitreuses & sulphureuses, & qu'elles puissent y être allumées par quelque cause naturelle, nous n'aurons point de peine à comprendre l'éclat qu'elles font en même tems, & qui est accompagné de bruit & d'éclairs, semblables à ceux que fait la poudre, aussi-tôt qu'on y a mis le feu : ces matières étant une fois allumées, le feu doit courir de côté & d'autre, suivant qu'il se communique successivement aux exhalaisons, à-peu-près comme il arrive dans une trainée de poudre.

Quand cet éclat se fait fort haut dans l'air & loin de nous, il ne peut causer aucun malheur ; mais quand il se fait près de nous, il peut détruire & détruit souvent des édifices, des arbres, des animaux, &c. comme fait la poudre dans les mêmes circonstances.

On peut juger de cette proximité ou de cet éloignement par l'intervalle du tems qu'il y a entre l'éclair & le bruit. Le docteur Wallis observe que cet intervalle est ordinairement d'environ sept secondes, qui, à raison de 170 toises que le son fait par secondes, font à-peu-près la distance d'une lieue : mais cet intervalle n'est quelquefois que d'une seconde ou deux, ce qui fait connoître que l'éclair se fait fort près de nous, & pour ainsi dire, dans le même air que nous respirons.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'éclair est suivi d'une vapeur sulphureuse, comme il paroît par ce goût de soufre, que l'on sent après le *tonnerre* & par cette chaleur étouffante qui le précède ordinairement : le même auteur croit que l'air est accompagné aussi d'une vapeur nitreuse, parce qu'on ne connoît point de corps qui soit aussi capable de produire un éclat subit & violent que le nitre. A l'égard de la manière dont s'allument ces exhalaisons, l'on fait qu'un mélange de soufre & de limaille d'acier avec un peu d'eau fait naître la flamme sur le champ. Il ne manque donc à ces matières pour faire l'éclair qu'un peu de vapeur qui tienne de l'acier & du vitriol ; & Wallis ne doute point que parmi les évaporations de la terre, il n'y ait quelque chose de semblable ; & M. Chambers croit pouvoir en apporter une espèce de preuve.

L'histoire rapporte, dit-il, comme des faits constants qu'il a plu du fer en Italie, & des pierres de fer en Allemagne. Jules Scaliger dit qu'il avoit chez lui un



morceau de fer tombé avec la pluie en Savoie. Cardan rapporte qu'un jour il tomba du ciel 1200 pierres, dont quelques-unes pesoient 30, d'autres 40, & une 120 livres, toutes fort dures & de couleur de fer.

Ce fait, ajoute-t-il, est si bien constaté, que le docteur Lister, dans les *Transactions philosophiques*, a fondé là-dessus un système entier sur la cause des éclairs & des tonnerres, soutenant que l'un & l'autre doivent leur matrice à l'exhalaison des pyrites. Quoi qu'il en soit de ces faits que bien des gens auroient grande peine à croire & avec raison, il est possible qu'il y ait dans l'air des particules hétérogènes de la nature de celles du fer. Voyez PYRITES. Chambers.

Ce roulement que fait le bruit du tonnerre ne peut venir que du son qui se forme entre les différens nuages qui sont suspendus les uns sur les autres, & de l'agitation de l'air qui passe entr'eux. Les nuages & les objets qui se trouvent sur la surface de la terre renvoient le son, & le multiplient à-peu-près comme autant d'échos. De-là vient que le tonnerre retentit d'une manière affreuse dans les vallées, parce que les montagnes réfléchissent le son de toutes parts. Car le tonnerre par lui-même ne doit presque jamais produire qu'un seul coup, à-peu-près comme un boulet de canon qu'on tire, cependant lorsque la flamme allume en même tems trois ou quatre trainées, elle peut former de cette manière des pelotons qui s'enflamment l'un après l'autre, & produire par ce moyen des coups redoublés.

On a observé que lorsqu'il fait du tonnerre & des éclairs, certains fluides cessent alors de fermenter, comme le vin & la bière, tandis que d'autres qui ne fermentoient pas auparavant, commencent alors à fermenter par le grand mouvement qui est excité dans l'air, & qui se répand de toutes parts. Apparemment le mouvement que produit la foudre se trouve contraire au mouvement qui étoit déjà dans les parties des liqueurs qui fermentoient, & au contraire produit de l'agitation dans les parties des fluides qui auparavant étoient en repos. Il y a bien des choses qui se corrompent aussi-tôt qu'il a tonné, c'est ce qu'on remarque principalement dans le lait, & moins qu'il ne soit dans une cave bien fermée & très-profonde. On peut rompre & détourner le tonnerre par le son de plusieurs grosses cloches, ou en tirant le canon; par-là on excite dans l'air une grande agitation qui disperse les parties de la foudre; mais il faut bien le garder de sonner lorsque le nuage est précisément au-dessus de la tête, car alors le nuage en se fendant peut laisser tomber la foudre. En 1718, le tonnerre tomba dans la basse Bretagne sur vingt-quatre églises, dans l'espace de côte qui s'étend depuis Landerneau jusqu'à S. Paul-de-Léon, & précisément sur des églises où l'on sonnoit pour l'écartier. Des églises voisines où l'on ne sonnoit point furent épargnées. Muffch. *Essai de Physique*.

TONNERRE ARTIFICIEL, (*Théâtre des Romains*.) on appelloit les tonnerres artificiels qu'on faisoit entendre sur le théâtre de Rome, *Claudiana tonitrua*, dit Festus, parce que Claudius Pulcher imagina d'imiter le fracas du tonnerre, en faisant rouler beaucoup de pierres arrondies sur un assemblage de planches mises en talus; au-lieu qu'auparavant on n'imitoit qu'imparfaitement & faiblement ce bruit avec des clous & des pierrettes, qu'on agitoit fortement dans un bassin d'airain. (D. J.)

TONNERRE, f. m. *terme d'Armurerie*, c'est l'endroit du fusil, mousquet ou pistolet, où l'on met la charge. Les armes qui ne sont point assez renforcées par le tonnerre, sont sujettes à crever. (D. J.)

TONNERRE, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tonnodurum*; petite ville de France, dans la Champagne, chef-lieu d'un comté sur la rivière d'Armançon,

à 9 lieues d'Auxerre, & à 40 de Paris. Il y a élection & grenier à sel, une collégiale, & quelques couvens. Les vins de son territoire sont en réputation. Long. 21. 37. latit. 47. 50. (D. J.)

TONNINGEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Sleswig, dans une péninsule formée par la rivière d'Eyder, à six lieues au sud-ouest de Sleswig, & à quatre de la mer. Le roi de Danemarck la prit en 1707 sur le duc de Gottorp, & en fit raser les fortifications. Elle a un port où les vaisseaux de l'Océan peuvent entrer aisément, ce qui lui procure du commerce. Long. 26. 44. latit. 54. 28. (D. J.)

TONNITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille de mer univalve, pétrifiée, que l'on appelle *tonne*. On nomme aussi cette pétrification *globosus*, à cause qu'elle est renflée par le milieu & arrondie.

TONO-SAMA, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon aux gouverneurs des villes impériales; chaque ville a deux gouverneurs qui commandent alternativement pendant une année; celui qui est en exercice ne peut sortir de son gouvernement, l'autre est obligé de résider auprès de l'empereur. Lorsque quelqu'un est nommé à un gouvernement, il part pour s'y rendre, mais il laisse sa femme & ses enfans à la cour pour répondre de sa fidélité; pendant qu'il est en place, il lui est défendu sous peine de mort, de recevoir aucune femme dans son palais; la punition la plus douce dans ce cas seroit un bannissement perpétuel, & la ruine de toute sa famille. La cour des *tono-samas* est très-brillante, & composé d'un grand nombre d'officiers, que l'on nomme *yorikis*, qui doivent être nobles, & qui sont nommés par l'empereur lui-même; les gouverneurs exercent un pouvoir presque absolu dans leur gouvernement; mais l'empereur tient dans chaque ville un agent qui éclaire la conduite des gouverneurs; on l'appelle *dai-queu*: il est lui-même observé par des espions qui lui sont inconnus. Les *tono-samas* ont sous eux des officiers ou magistrats municipaux, qui les soulagent des détails de l'administration; on les nomme *te-si-jari*.

TONOU, f. m. (*Hist. nat.*) c'est un lézard du Brésil, qui a quatre ou cinq piés de longueur, & qui est d'une grosseur proportionnée; sa couleur est grise & sa peau fort lisse; sa chair est un très-bon manger, elle est blanche & tendre comme celle d'un chapon.

TONSURE, f. f. (*Hist. ecclésiast. Jurisprud.*) dans le sens grammatical & littéral, est l'action de couper les cheveux, & de raser la tête.

Dans un sens abstrait, la tonsure est la privation entière des cheveux, ou une certaine place dessus la tête dont on a rasé les cheveux en rond.

La tonsure totale a toujours été regardée comme une marque d'infamie, tellement qu'en France anciennement lorsqu'on vouloit déclarer un prince incapable de porter la couronne, on le faisoit tondre & raser.

Chez les Romains une des peines de la femme convaincue d'adultère, étoit d'être enfermée dans un monastère après avoir été tondue; ce qui s'observe encore parmi nous.

La tonsure prise littéralement en matière ecclésiastique, est une couronne cléricale que l'on fait derrière la tête aux ecclésiastiques en rasant les cheveux de cette place en forme orbiculaire.

Tous les ecclésiastiques séculiers & réguliers doivent porter la tonsure; c'est la marque de leur état; celle des simples clercs, qu'on appelle *clercs à simple tonsure*, c'est à-dire, qui n'ont d'autre caractère de l'état ecclésiastique que la tonsure, est la plus petite de toutes. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres, on fait sa tonsure plus grande; celle des prêtres est la plus grande de toutes; si l'on en excepte

les religieux, dont les uns ont la tête entièrement rasée; d'autres ont une simple couronne de cheveux plus ou moins large.

La simple tonsure que l'on donne à ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique n'est point un ordre, mais une préparation pour les ordres, & pour ainsi dire, un signe de la prise d'habit ecclésiastique; l'évêque coupe un peu de cheveux avec des ciseaux à celui qui se présente pour être reçu dans l'état ecclésiastique, & le nouveau clerc récite pendant cette cérémonie ces paroles de David: *Seigneur, vous êtes ma portion, c'est vous qui me rendez mon héritage.* Ensuite l'évêque met au clerc le surplis en priant le Seigneur de revêtir du nouvel homme celui qui vient de recevoir la tonsure.

Quelques-uns prétendent que l'on coupe les cheveux aux ecclésiastiques en signe d'adoption; parce qu'en effet anciennement quand on adoptoit quelqu'un, on lui coupoit un flocon de cheveux; ce que l'on pratiquoit encore du tems de Charles Martel, lequel envoya Pépin son fils à Luitprand roi des Lombards, pour l'adopter, en lui coupant un flocon de ses cheveux, comme c'étoit la coutume alors.

D'autres disent que c'est en signe de sujétion & de soumission à l'Eglise, & à l'instar de ce qui s'observoit de la part des sujets, lesquels pour marque de soumission envers leur prince, étoient obligés de porter leurs cheveux courts, les princes ayant seuls le droit de les porter longs pour marque de leur dignité.

D'autres encore prétendent que la tonsure a été instituée pour honorer l'affront que ceux d'Antioche voulurent faire à S. Pierre en lui coupant les cheveux, ou bien que cette coutume fut empruntée des Nazaréens qui se faisoient raser la tête, ou que cela fut ainsi établi par les apôtres, & notamment par S. Pierre, qui donna le premier exemple de se raser la tête, en mémoire de la couronne d'épine de Notre-Seigneur.

Selon quelques-uns, l'usage de tonsurer les clercs commença vers l'an 80.

Un auteur du viij. siècle, suivi par Baronius, rapporte un decret de l'an 108, qu'il attribue au pape Anicet, qui ordonne aux clercs de couper leurs cheveux en forme de sphere, suivant le précepte de S. Paul, qui ne permet qu'aux femmes de laisser croître leurs cheveux pour leur ornement.

Ce qui est de certain, c'est que cet usage est fort ancien dans l'Eglise; le concile de Carthage tenu en 398, peut l'avoir eu en vûe, en défendant aux ecclésiastiques de nourrir leurs cheveux.

Cependant M. de Fleury, en son *institution au droit ecclésiastique*, dit que dans les premiers siècles de l'Eglise il n'y avoit aucune distinction entre les clercs & les laïcs quant aux cheveux ni à l'habit, & à tout l'extérieur: que c'étoit être s'exposer sans besoin à la persécution, qui étoit toujours plus cruelle contre les clercs que contre les simples fideles.

Il ajoute que la liberté de l'Eglise n'apporta point de changement à cet égard, & que plus de 100 ans après, c'est-à-dire l'an 428, le pape S. Célestin témoigne que les évêques même n'avoient rien dans leur habit qui les distinguât du peuple.

Tous les chrétiens latins portoient, suivant M. de Fleury, l'habit ordinaire des Romains qui étoit long, avec les cheveux fort courts & la barbe rasée; les Barbares qui ruinerent l'empire, avoient au contraire des habits courts & ferrés & les cheveux longs, & quelques-uns de grandes barbes.

Les Romains avoient ces peuples en horreur; & comme alors tous les clercs étoient romains, ils conserverent soigneusement leur habit, qui devint l'habit clérical; en sorte que quand les Français & les autres barbares furent devenus chrétiens, ceux qui

embrassoient l'état ecclésiastique faisoient couper leurs cheveux, & prenoient des habits longs.

Vers le même tems, plusieurs évêques & les autres clercs, prirent l'habit que les moines portoient alors, comme étant plus conforme à la modestie chrétienne; & de-là vient, à ce que l'on croit, dit M. de Fleury, la couronne clérical, parce qu'il y avoit des moines qui par esprit d'humilité se rasèrent le devant de la tête pour se rendre méprisables.

Quoi qu'il en soit, la couronne clérical étoit déjà en usage vers l'an 500, comme le témoigne Grégoire de Tours.

Dans les cinq premiers siècles où la tonsure fut pratiquée, on ne la conféroit qu'avec les premiers ordres; ce ne fut que vers la fin du vij. siècle, que l'on commença à la conférer séparément, & avant les ordres.

L'évêque est le seul qui puisse donner la tonsure à ses diocésains séculiers & réguliers; quelques-uns ont avancé que depuis S. Germain évêque d'Auxerre, qui vivoit dans le v. siècle, les évêques conféroient seuls la tonsure.

Mais il est certain que les abbés prétendent aussi avoir le droit de la donner à leurs religieux; on trouve quelques canons qui autorisent leur prétention, entre autres, le ch. *abbates*, qui est du pape Alexandre I V. & est rapporté dans le texte, tit. *de privilegiis*. Mais s'ils ont jouti autrefois en France de ce droit, on peut dire qu'ils l'ont perdu par prescription; les évêques de France s'étant maintenus dans le droit de conférer seuls la tonsure, même aux réguliers.

Pour recevoir la tonsure, il faut avoir été confirmé; il faut aussi être instruit au-moins des vérités les plus nécessaires au salut; il faut aussi savoir lire & écrire.

Le concile de Narbonne en 1551, ne demande que l'âge de sept ans pour la tonsure; celui de Bordeaux en 1624, exige 12 ans; dans plusieurs diocèses bien réglés, il est défendu de la recevoir avant 14 ans; mais à quelque âge que ce soit, il faut que celui qui se présente pour être tonsuré, paroisse le faire dans la vûe de servir Dieu plus particulièrement, & non par aucune vûe temporelle, comme pour avoir des bénéfices.

On appelle *benefices à simple tonsure*, ceux que l'on peut posséder sans avoir d'autre qualité que celle de clerc tonsuré. Voyez M. de Fleury, M. d'Héricour, la Combe, & les *Mémoires du Clergé*. (A)

TONTE DES BREBIS, (*Usage des Hébreux.*) le jour de cette tonte étoit chez les Hébreux une fête de réjouissance à laquelle on invitoit ses amis; c'est pourquoi nous lisons que Nébal donna un festin magnifique le jour de la tonte de ses bêtes à laine, *I. Rois, xxv. 36*. Semblablement Absalon invita toute la famille royale aux tondailles de ses troupeaux, & prépara pour ce jour un banquet de roi, *II. liv. des Rois, xiiij. 24.* (D. J.)

TONTE, (*Lainage.*) terme en usage dans les manufactures de lainage; il signifie la façon que l'on donne à une étoffe en la tondant à l'endroit ou à l'envers avec des forces. (D. J.)

TONTINE, l. f. (*Finances.*) espece de rente viagère qui prit son nom d'un italien nommé *Toni*, qui l'imagina. Ce fut en 1653, que fut établie la première tontine en France. Le privilège qu'ont les acquéreurs d'hériter de la portion de ceux qui décèdent, étoit très-propre à engager les particuliers à y employer quelques sommes, & à procurer très-promptement au gouvernement les fonds dont il avoit besoin. C'est en effet ce qu'on vit arriver: la tontine dont nous parlons, fut d'un million 25 mille livres de rente, & coûta cher à Louis XIV.

Quoiqu'il se trouve des circonstances où la rareté

de l'argent & la nécessité d'en avoir, obligent de déroger aux lois de l'économie, il est surprenant qu'on ait assez peu calculé la force de l'intérêt, pour recourir aux rentes viagères, & sur-tout aux *tonnes*, sans essayer quelque combinaison d'un avantage mixte. Les rentes viagères sont un tort irréparable aux familles, dont le prince devient insensiblement l'héritier; mais de tous les expédients de finance, les *tonnes* sont peut-être les plus onéreuses à l'état, puisqu'il faut environ un siècle pour éteindre une *tonne*, dont en même tems les intérêts sont d'ordinaire à un très-fort denier.

Il semble donc qu'un état qui n'est pas absolument dépourvu de ressources, devrait recourir à de toutes autres voies. Il pourroit, par exemple, se procurer avec promptitude une grande somme d'argent, en établissant des annuités viagères, c'est-à-dire, un emprunt dont le capital seroit remboursé certainement par égales portions dans un nombre d'années, soit que les prêteurs vécutent ou non; mais on y attacheroit un intérêt qui ne cesseroit qu'à la mort du prêteur. Il est évident que le remboursement annuel d'une partie du capital, mettroit les familles en état de replacer à intérêt les sommes, à-sur-à-mesure de ce remboursement. Ainsi lorsque le capital entier seroit rentré, le prêteur jouiroit en sus de son intérêt ordinaire, de la rente viagère sur l'état. Si le prêteur venoit à mourir dès la première année du prêt, la famille n'auroit jamais perdu que partie des intérêts, & recouvreroit en entier le capital aux termes fixés. Ainsi 1°. l'intérêt de cet emprunt devroit être fort bas; 2°. il n'est pas néanmoins de chefs de famille qui n'eût à cœur de placer quelque somme de cette manière sur la tête de ses enfans: car s'ils vivent, c'est augmenter leurs revenus; s'ils ne vivent pas, il n'y a qu'une partie des intérêts de perdue. On croit donc qu'en fixant cet intérêt à deux & demi pour cent, l'état trouveroit des prêteurs en abondance, en revêtissant son emprunt de toutes les sûretés suffisantes pour le rendre solide, & l'accréditer invariablement. (D. J.)

TONNE, le jeu de la, le jeu de la *tonne* n'est guère connu à Paris; mais on le joue dans les provinces assez communément. On y peut jouer douze ou quinze personnes, & plus l'on est plus le jeu est amusant. On y joue avec un jeu de cartes entier où toutes les petites cartes sont. Avant de commencer à jouer, on donne à chaque joueur le même nombre de jettons, quinze ou vingt, plus ou moins; & chacun en commençant la partie, doit mettre trois jettons au jeu, & celui qui mêle, ayant fait couper à sa gauche, tourne une carte de dessus le talon pour chaque joueur & pour lui; celui dont la carte tournée est roi, tire trois jettons à son profit, pour une dame deux, pour un valet un, & pour un dix il ne prend rien, cette carte n'ayant d'autre avantage pour celui qui l'a, que de lui épargner un jetton que l'on donne aux joueurs pour toutes les autres cartes inférieures. Celui qui a un as, donne un jetton à son voisin à gauche; celui qui a un deux, en donne deux à son second voisin à gauche; un trois, pareil nombre à son troisième voisin; mais celui qui a au-dessus du trois une carte de nombre pair, comme quatre, six, huit, met deux jettons au jeu, & celui qui a une carte de nombre impair, comme cinq, sept & neuf, n'en met qu'un. On doit se faire payer exactement; ensuite celui qui a été le premier, mêle tout, & les coups se jouent de la même manière, chacun mêlant à son tour. Un joueur avec un seul jetton devant lui, joue comme s'il en avoit davantage, & s'il en perd plus d'un, il donne le seul qui lui reste, & on ne peut lui demander rien de plus, lors même qu'il reviendroit en jeu, se faisant alors payer de tout ce qu'il gagne à celui à qui il est redevable, sans égard pour ce qu'il doit.

TONTONG, f. m. (Hist. mod.) instrument usité par les nègres qui habitent la côte du Sénégal. C'est un tambour d'une grandeur démesurée dont le bruit s'entend à plus de deux lieues. Chaque village en possède un sur lequel on frappe à l'approche de l'ennemi.

TONTURE, f. f. (Marine.) c'est un rang de planches dans le revêtement du bordage contre la ceinte du franc tillac.

Ce terme a une autre signification quand on le joint avec le mot *vaisseau*, & il signifie alors un *bon armage* & une *bonne assiette*.

TONTURE, (Marine.) c'est la rondeur des préceintes qui lient les côtés du vaisseau, & des baux qui serment le pont.

TONTURE DE LAINE, (Tapissier.) on appelle ainsi ce qu'on tire ou qu'on coupe du drap ou de quelque autre étoffe de laine que l'on tond: c'est ce qu'on nomme ordinairement *bours-tomisse*. Voyez *BOURRE-TOMISSE*.

TOO, f. m. (Hist. nat. Botan.) c'est un arbrisseau des jardins du Japon, qui sert à garnir les treillages & les berceaux. Ses feuilles sont longues, sans découpures; il jette un grand nombre de fleurs longues d'un empan & plus, qui durent tout le printemps, & qui étant suspendues comme des grappes de raisin, sont un charmant spectacle. Elles sont en papillons & sans odeur. De grandes places sont quelquefois ombragées par une seule ou par deux ou trois de ces plantes. Les curieux mettent au pied, de la lie de *sacki*, qui est de la bierre de riz, pour les engraisser & leur faire produire des épis de trois ou quatre empan de long. On visite ces lieux par curiosité, & les poëtes font des vers à leur honneur. La couleur des fleurs est toute blanche ou toute purpurine. Il y a un *too* sauvage dont les fleurs & les feuilles sont moins belles.

TOOKAIDO, (Géog. mod.) une des sept grandes contrées du Japon. *Tookaido* veut dire la *contrée du sud-est*. Elle comprend quinze provinces dont les revenus se montent en tout à 494 *monkokks* de riz. On se rappellera qu'un *man* conuient dix mille *kokks*, & un *kokk* trois mille balles ou sacs de riz. (D. J.)

TOOSANDO, (Géog. mod.) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de l'empire du Japon. *Toosando* signifie la *contrée orientale*. Elle comprend huit grandes provinces qui sont *Oomi*, *Mino*, *Fida*, *Sinano*, *Koodfuke*, *Simoodfuke*, *Mutsu* & *Dewa*. Les revenus de ces huit provinces de la contrée orientale montent à 563 *mankokks* de riz. (D. J.)

TOOTOMI, (Géog. mod.) une des quinze provinces de l'empire du Japon, dans la contrée du sud-est. Cette province est une des plus fertiles & des plus belles de cette contrée par l'agréable variété de ses collines, rivières, plaines, villes & villages. On compte sa longueur de deux journées & demie de l'est à l'ouest, & elle se divise en quatorze districts. (D. J.)

TOPARCHIE, f. f. (Théolog.) du grec *τοπαρχία*, formé de *τοπος*, lieu ou pays, & *ἀρχή*, commandement, puissance.

Ce mot signifie *significatio*, gouvernement d'un lieu, d'un canton. Il est souvent parlé dans les *Macchabées* de trois *toparchies*, *Apherima*, *Lydda* & *Ramatha*. *Plin.* l. V. c. xiv. marque dix *toparchies* de la Judée, savoir *Jéricho*, *Emmaüs*, *Lydda*, *Joppe*, *Actrabate*, la *Gophnitique*, la *Thamnitique*, la *Bekeptéptienne*, la *Montueuse* où étoit *Jérusalem*, & enfin *Herodum*. *Joseph.* lib. III. de *Bell. jud.* l. iv. en nomme aussi dix dont *Jérusalem* étoit comme le centre; *Gophna*, *Actrabate*, *Thamnia*, *Lydda*, *Ammaüs*, *Pella*, *Idumée*, *Herodum*, *Jéricho*. Ailleurs il nomme trois *toparchies* ajoutées à la Judée, la *Samarie*, la *Gallée*, la *Perée*; & dans ses antiquités, l. XIII. c. xlvj. il fait



mention de trois *toparchies*, Samarie, Joppé, la Galilée.

Il y a apparence que ces *toparchies* étoient des divisions de provinces, ou comme des généralités établies depuis les Asmonéens. Mais le p. Calmet remarque qu'elles ne donnoient à celui qui les possédoit, aucun titre particulier, ni de gouverneur, ni de président, ni d'ethnarque, ni de roi. Calmet, *ditionn. de la Bible*.

**TOPASE**, (*Hist. nat.*) *topasius* ou *toparius*, *chrysolithus*; pierre précieuse jaune, transparente, & d'une dureté qui ne le cède qu'à celle du diamant. Lorsque cette pierre est aussi dure que le diamant, les Jouailliers lui donnent le nom de *diamant jaune*. Les anciens ont donné le nom de *chrysolithus* ou de  *Pierre d'or* à la *topase* à cause de sa couleur.

On distingue trois espèces de *topases* relativement à la couleur; la première est d'un jaune clair ou d'un jaune de citron; la seconde est d'un jaune d'or; & la troisième est d'un jaune foncé ou tirant sur le brun; on la nomme quelquefois *topase enfumée*.

On distingue encore les *topases* en orientales & en occidentales; les premières qui sont les plus dures & les plus estimées, viennent d'Orient. Plinè dit qu'on trouvoit surtout cette pierre dans l'île de Topazon, dans la mer Rouge, dont elle a emprunté son nom. On prétend qu'il en venoit aussi d'Éthiopie & même d'Espagne. Il se trouve encore des *topases* dans le Pérou; elles sont, dit-on, d'un jaune orangé, peut-être doit-on les regarder comme des hyacinthes. On dit que les *topases* du Brésil sont d'une très-grande dureté; quant à celles qui viennent de Bohême, elles n'ont point la dureté des vraies *topases*, & doivent être regardées simplement comme du cristal de roche coloré en jaune, dont elles ont la forme prismatique & hexagone; on les nomme *topases enfumées*, & l'on en trouve en fort grands morceaux; mais on trouve une grande quantité de vraies *topases* dans le Voigtland, près d'Averbach, sur une montagne appelée *Schneckenberg*: ce sont là les pierres qu'on appelle communément *topases de Saxe*. Elles sont tantôt plus, tantôt moins jaunées, & communément de la couleur d'un vin blanc léger en couleur. Ces *topases* sont en cristaux prismatiques, composés de quatre côtés inégaux; leur couleur est plus nette vers le sommet des cristaux, que vers la base par laquelle ils tiennent à une roche extrêmement dure. On assure que ces *topases* ne le cèdent point à celles d'Orient ni pour l'éclat, ni pour leur dureté qui est aussi grande que celle du saphir & du rubis.

M. Pott a fait un grand nombre d'expériences sur cette pierre, & il a trouvé que le feu le plus violent ne pouvoit point la faire entrer en fusion; cependant l'action d'un tel feu altere considérablement sa consistance & sa dureté; en effet M. Pott a trouvé qu'en l'exposant pendant longtems à un feu véhément, cette *topase* perd sa transparence & son éclat; elle devient d'une couleur laiteuse; sa liaison se perd; elle devient feuilletée & friable, phénomènes qui arrivent au diamant & au saphir quand on les traite de la même manière. La *topase* s'éclate en petites lames ou feuilletés, lorsqu'après l'avoir fait rougir à plusieurs reprises, on en fait l'extinction dans de l'eau froide.

Le même M. Pott a observé que cette *topase* de Saxe ne commençoit à se fondre qu'en lui joignant huit parties de sel alkali fixe; cependant alors il ne résulteroit de ce mélange qu'une masse opaque semblable à de l'albâtre; mais le borax rend la fusion avec l'alkali beaucoup plus facile; & deux parties de *topase* calcinée, mêlées avec une partie d'alkali fixe & une partie de borax, ont donné un verre jaune & transparent. Ce savant chimiste a encore combiné la *topase* avec un grand nombre de pierres de différente

nature qui lui ont donné différens produits, comme on peut le voir dans le premier volume de la traduction française de la *Lithoglognosie* de M. Pott, pages 254-277, & dans les tables qui sont à la fin.

M. Gmelin, dans son *voyage de Sibirie*, dit avoir vu dans ce pays des *topases* de forme cubique comme la mine de plomb, qui étoient d'une dureté plus grande & d'une eau beaucoup plus pure que celles de Saxe, & qui ne le cédoient en rien aux *topases* orientales. Le terrain où on les trouve, est une glaise rougeâtre mêlée de pierres de la nature du quartz, & dans laquelle on trouve des cristaux noirs & impurs; cette terre est aussi remplie de parties talqueuses. L'endroit où se trouvent ces *topases*, est près d'une habitation appelée *Jufanskoi sawod*. On rencontre aussi des *topases* d'un beau jaune, dans un ruisseau du voisinage appelé *Alabafsch*.

On seroit tenté d'attribuer au plomb la couleur de la *topase*; la forme cubique que les cristaux de cette pierre affectent, qui par conséquent a de la conformité avec la mine de plomb en cubes ou la galène, sembleroit même appuyer cette conjoncture; mais ce sentiment est détruit par l'expérience. En effet M. Guétard de l'académie des Sciences nous apprend que les *topases* du Brésil mises dans un creuset, où elles sont entourées de cendres, perdent leur couleur jaune pour devenir rouges, & se transforment en rubis, secret qui a été pratiqué avec succès par plusieurs jouailliers; cette expérience semble prouver clairement que c'est au fer qu'est due la couleur de la *topase*, & que la calcination développe & rougit ce métal. On prétend que tous les rubis qui viennent du Brésil sont des *topases* qui ont été colorées en rouge de cette manière. M. Guétard ajoute qu'une *topase* orientale traitée de la même façon n'a point changé de couleur; peut-être que cette pierre étoit plus dure que celle du Brésil, & exigeoit pour changer de couleur, un degré de feu plus violent. On a prétendu que la pierre que les Jouailliers nomment *topase blanche du Brésil*, devenoit jaune quand on l'exposoit au même degré de chaleur qui rougit la *topase* jaune du même pays; mais M. Guétard n'a point trouvé que ce fait fût véritable; la *topase* blanche sortit blanche du creuset, quoiqu'il eût fait durer le feu plus longtems, & qu'il l'eût rendu plus violent. voyez le *journal économique du mois d'Octobre 1751*.

(—)  
C'est M. Dumelle, orfèvre metteur-en-œuvre à Paris, qui sacrifiant son intérêt au bien public & à l'avancement de l'histoire naturelle, a bien voulu communiquer à M. Guétard le procédé qu'on a ci-dessus indiqué, pour convertir la *topase* du Brésil en véritable rubis balais.

S'il est vrai que la pierre précieuse que nous nommons présentement *topase*, étoit anciennement appelée *chrysolite*, parce qu'effectivement nos plus belles *topases* ont les caractères des chrysolites que les anciens recevoient de l'Orient par la voie de l'Éthiopie, il n'est pas moins certain que notre chrysolite orientale ne convient point avec la *topase* décrite par Plinè dans son *hist. naturelle*, l. XXXVII. c. viij.

En effet, qu'on y fasse attention, la *topase* que décrit Plinè dans cet endroit, & qu'il dit avoir été découverte dans une île de la mer Rouge, n'a aucun des caractères des véritables pierres précieuses; c'étoit plutôt une espèce de pierre fine, dont la couleur visoit à celle que rend le jus de la plante qui croît dans nos jardins potagers, & qu'on nomme *perreau*.

Cette pierre fournissoit d'assez gros morceaux, puisque la statue d'Arinoë, épouse de Ptolomée Philadelphie, qui en avoit été faite, avoit quatre coudées de hauteur. Outre cela, elle étoit tendre, elle souffroit

froit la rape comme le marbre, il n'étoit pas besoin d'autre outil pour la travailler. Ce devoit être une pierre opaque à-peu-près malachite, & jamais nom ne lui convint mieux que celui de *chrysolite*.

La *topaze*, la *saphir* sont les plus dures de toutes les pierres orientales, & aucune à cet égard n'approche davantage du diamant. C'est aussi la raison pour laquelle lorsqu'une de ces pierres avoit le défaut d'être peu colorée, on la blanchissoit autrefois, ainsi que le saphir, par une violente action du feu; on tâchoit de la faire passer ensuite pour un véritable diamant; mais depuis que ceux-ci sont devenus moins rares, & que les connoissances se sont perfectionnées, il n'est plus aussi aisé d'en imposer que dans ces tems, où des joailliers fort experts, tels que Calini, étoient obligés d'avouer, que pour éprouver sûrement une pierre, il falloit la tendre, c'est-à-dire, y appliquer dessous une couche de noir, qui obscurcit généralement toutes les pierres, & fait seulement briller le diamant; on ne s'avisait plus guère aujourd'hui de décolorer la *topaze*, ni aucune autre pierre de couleur. Qu'y gagneroit-on?

Pour être dans son point de perfection, la *topaze* doit être d'un très-beau jaune doré & satiné, ou d'un jaune de citron très-agréable. Ni les *topazes* du Brésil, ni celles du Pérou, qu'on appelle *topazes d'Inde*, qui sont tendres, & d'un jaune plus roux; non plus que les *topazes* de Saxe, dont la couleur est d'un jaune-clair, & dont la dureté n'est guère plus grande que celle du crystal, ne sont pas comparables aux orientales; en général toutes les *topazes*, si l'on excepte celles d'Orient, sont d'une nature sèche & peuliente, toujours prêtes à s'éclater, & par conséquent un graveur risque beaucoup en les travaillant. (D. J.)

TOPASSES, (Hist. mod.) c'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan des soldats multâtres, provenus des mariages des Portugais avec des femmes indiennes. Ces troupes portent des chapeaux.

TOPAYOS, (Géog. mod.) nom d'une forteresse, d'un bourg, d'une rivière, & d'un peuple de sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil.

La forteresse de *Topayos* appartenant aux Portugais, est à 15 heures de Pauxis, à l'entrée de la rivière du même nom, qui est une rivière du premier ordre, & qui descend des mines du Brésil. Des débris du bourg de Tupinambara, s'est formé celui de *Topayos*, dont les habitans sont presque tout ce qui reste de la nation des Tupinambas, dominante, il y a deux siècles, dans le Brésil.

C'est chez les *Topayos* qu'on trouve le plus communément de ces pierres vertes, connues sous le nom de pierres des amazones, & qui ont été autrefois fort recherchées, à cause des prétendues vertus qu'on leur attribuoit de guérir de la pierre, de la colique néphrétique, & même de l'épilepsie. La vérité est qu'elles résistent à la lime, & qu'elles ne diffèrent guère ni en couleur, ni en dureté du jade oriental. Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1745.

TOPAZOS, (Géog. anc.) île de la mer Rouge, à trois cents stades du continent, selon Pline, liv. XXXVII, c. viij. Il ajoute qu'elle est couverte de brouillards, ce qui a été cause que plusieurs navigateurs l'ont cherché inutilement, & que c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Topazos*, parce que *Topazis* en langage troglodite, signifie *chêne*. (D. J.)

TOPHANA ou TOPANA, (Géog. mod.) bourg de la ville de Constantinople sur le bord de la mer, au-dessous de Péra & de Galata, tout à l'entrée du canal de la mer Noire, où la plupart des gens se rendent pour s'embarquer, quand ils veulent aller se promener sur l'eau. On l'appelle *Tophanos*, comme qui diroit *arsenal*, ou *maison de canon*; car *top* en turc signifie *canon*, & *hana* signifie *maison*, ou

Tome XVI.

lieu de *fabrique*. Rien n'est si agréable que l'amphithéâtre que forment les maisons de Galata, de Péra, & de *Tophana*; il s'étend du haut des collines jusqu'à la mer. (D. J.)

TOPHUS, s. m. (Médic.) en grec *tophus*, en françois *pière* ou *gravelle des paupières*; petite tumeur blanche, raboteuse, dure & calleuse, qui se forme à la partie extérieure ou intérieure des paupières; l'humeur renfermée dans cette petite tumeur ressemble en consistance ou à de la pierre, ou à du tuf, d'où lui vient son nom *tophus*; cependant elle ne diffère de la grêle des paupières, que parce qu'elle est unique, raboteuse, & plus dure; mais elle veut être traitée de même, tant pour l'opération, que pour les remèdes; ainsi voyez les mots *ORGOLETT* ou *GALLIE des paupières*. (D. J.)

TOPIARIUM OPUS, (Archit. rom.) les auteurs font peu d'accord sur la signification de *topiarium opus*; la plus grande partie estiment que c'est la représentation qui se fait avec le buis, le cyprès, l'if, & d'autres arbrisseaux verts taillés de plusieurs sortes de figures, pour l'ornement des jardins. D'autres croient avec plus de raison, que ce sont des paysages représentés ou en peinture, ou dans des tapisseries; la chose seroit assez claire, si l'on dériveroit ce mot de *topos*, qui signifie un lieu, un pays; alors *topiarium* exprimeroit naturellement un *paysage*, qui est la représentation des lieux. (D. J.)

TOPIGIS, s. m. (Hist. mod.) terme de relation; c'est le nom que les Turcs donnent à leurs canoniers, & en général à tous ceux qui sont occupés au service de l'artillerie. Leur chef se nomme *topigi bachi*, charge qui pour l'autorité ne répond pas à celle de l'officier que nous appelons *grand-maître de l'artillerie*, parce que le capitain bacha a la principale autorité dans l'arsenal de Constantinople. Voyez *CAPITAN BACHA*.

TOPILZIN, s. m. (Hist. mod. superstition.) c'est le nom que les Mexicains donnoient à leur grand-prêtre ou chef des sacrificateurs. Cette éminente dignité étoit héréditaire, & passoit toujours au fils aîné. Sa robe étoit une tunique rouge, bordée de franges ou de flocons de coton; il portoit sur sa tête une couronne de plumes vertes ou jaunes; il avoit des anneaux d'or enrichis de pierres vertes aux oreilles; & sur ses lèvres il portoit un tuyau de pierre d'un bleu d'azur. Son visage étoit peint d'un noir très-épais.

Le *topilzin* avoit le privilège d'égorger les victimes humaines que les barbares mexicains immoloient à leurs dieux; il s'acquittoit de cette horrible cérémonie avec un couteau de caillou fort tranchant. Il étoit assisté dans cette odieuse fonction par cinq autres prêtres subalternes, qui tenoient les malheureux que l'on sacrifioit; ces derniers étoient vêtus de tuniques blanches & noires; ils avoient une chevelure artificielle qui étoit retenue par des bandes de cuir.

Lorsque le *topilzin* avoit arraché le cœur de la victime, il l'offroit au Soleil, & en frotoit le visage de l'idole, avec des prières mystérieuses, & l'on précipitoit le corps du sacrifié le long des degrés de l'escalier; il étoit mangé par ceux qui l'avoient fait prisonnier à la guerre, & qui l'avoient livré à l'ordure des prêtres. Dans de certaines occasions on immoloit jusqu'à vingt mille de ces victimes à la fois.

Lorsque la paix durcit trop longtemps au gré des prêtres, le *topilzin* étoit trouver l'espérance, & lui disoit, *le dieu a faim*, & il étoit tout le nation étoit les années, & l'on étoit faire des sacrifices, pour adoucir la Providence sans de dieu de la barbarie réelle de ses ministres. Voyez *VIRGILIE*.

TOPINAMBES, s. m. (Géog. anc.) île de l'Amérique méridionale, dans la terre ferme, au pays des Amazones, dans le fleuve de ce nom, &c. &c.

du bosphore de l'Amazone. Le comte de Pagan donne à cette Ile 60 lieues d'étendue, & vante beaucoup la fertilité de ses terres, ainsi que la beauté de ses rivages. (D. J.)

**TOPINAMBOUR**, (M. (Hist. nat. Botan.) les *topinambours* sont des tubercules de la plante que plusieurs botanistes appellent *helianthum tuberosum estivalium*, & que Tournefort nomme *corona solis, parva flori, tuberosi radice*, J. R. H. 429. en anglois *potatoes*.

Il s'élève d'une même racine de cette plante une ou plusieurs tiges cylindriques, cannelées, ridées, couvertes de poil, haute de douze piés & plus, remplies d'une moëlle blanche & fongueuse. Ses feuilles sont nombreuses, placées sans ordre depuis le bas jusqu'au haut, d'un verd-pâle, ridées, pointues, presque semblables à celles du souci ordinaire, cependant moins ridées, moins larges, & diminuant peu-à-peu de grandeur, en approchant de l'extrémité des rameaux.

Ses tiges portent des fleurs radiées de la grandeur de celles du souci ordinaire; leur disque est rempli de plusieurs fleurons, jaunes, fort serrés; & leur couronne est composée de douze ou treize demi-fleurons rayés, pointus, de couleur d'or, portés sur des embryons, & renfermés dans un calice écailleux & velu; ces embryons se changent en des petites graines.

Chaque tige jette diverses petites racines, rampantes, garnies de fibres capillaires, qui s'étendent au long & au large, entre lesquelles croissent à la distance d'un pié de cette racine-mère plusieurs tubercules, ou excroissances compactes qui soulevent la terre; une seule de ces racines produit 30, 40, 50, & quelquefois un plus grand nombre de ces tubercules; ils sont rouillâtres en-dehors, fongueux & blanchâtres en-dedans, d'une saveur douce, bosselés en divers endroits, quelquefois de la grosseur du poing, & comme relevés en un petit bec du côté qu'ils doivent germer. Quand les tiges sont séchées, ces tubercules restent dans la terre pendant tout l'hiver, & pouffent au printemps suivant. On cultive cette plante dans les jardins & dans les campagnes, & l'art de la culture consiste dans le labour, & point à fumer les terres où on l'a plantée, comme M. Tull l'a fait voir par ses propres expériences.

On mange ces tubercules appelées *topinambours*, crus ou cuits; quand ils sont cuits, ils ont le goût de cul d'artichaud; on les assaisonne de différentes manières. (D. J.)

**TOPINO, LE**, (Géog. mod.) rivière d'Italie au duché de Spolète, en latin *Tinia* ou *Teneas*. Elle a sa source dans l'Apennin, passe à Fuligno, & après avoir grossi ses eaux de celles de diverses rivières qu'elle reçoit, elle va se jeter dans le Tibre, entre Pontenuovo & Torciano. (D. J.)

**TOPIQUE**, adj. terme de Rhetorique; c'est un argument probable qui se tire de plusieurs lieux & circonstances d'un fait, &c. Voyez **LIEU**, &c.

*Topique* se dit aussi de l'art ou de la manière d'inventer & de tourner toutes sortes d'argumentations probables. Voyez **INVENTION**.

Ce mot est formé du grec *topicos*, de *topos*, lieu, comme ayant pour objet les lieux communs qu'Aristote appelle *les lieux des arguments*.

Aristote a traité des *topiques*, & Cicéron les a commentés pour les envoyer à son ami Trebatius, qui apparemment ne les entendoit point.

Mais les critiques observent que les *topiques* de Cicéron quadrèrent si mal avec les huit livres des *topiques* qui passent sous le nom d'Aristote, qu'il s'ensuit nécessairement, ou que Cicéron ne s'est point entendu lui-même, ce qui n'est guère probable, ou que les livres des *topiques* attribués à Aristote, ne sont point rous de ce dernier.

Cicéron définit le *topique*, *l'art d'inventer des arguments*: *Disciplina inveniendorum argumentorum*.

La Rhetorique se divise aussi quelquefois en deux parties, qui sont le jugement, appelé *diabétique*, & l'invention, appelée *topique*. Voyez **RAISONNEMENT**.

Voici ce qu'en dit pour & contre le père Lami de l'oratoire, dans sa *rhetorique*, liv. V. ch. v. pag. 3. & suivantes.

« On ne peut douter que les avis que donne cette méthode, n'aient quelque utilité. Ils sont prendre garde à plusieurs choses, dont on peut tourner un sujet de tous côtés, & l'envisager par toutes ses faces. Ainsi, ceux qui entendent bien la *topique*, peuvent trouver beaucoup de matière pour grossir leur discours. Il n'y a donc rien de stérile pour eux: ils peuvent parler sur ce qui se présente, autant de tems qu'ils le voudront.

« Ceux qui méprisent la *topique*, ne contestent point sa fécondité. Ils demeurent d'accord qu'elle fournit une infinité de choses: mais ils soutiennent que cette fécondité est mauvaise, que ces choses sont triviales, & par conséquent que la *topique* ne fournit que ce qu'il ne faudroit pas dire. Si un orateur, disent-ils, connoît à fond le sujet qu'il traite... il ne sera pas nécessaire qu'il consulte la *topique*, qu'il aille de porte en porte frapper à chacun des lieux communs, où il ne pourroit trouver les connoissances nécessaires pour décider la question dont il s'agit. Si un orateur ignore le fond de la matière qu'il traite, il ne peut atteindre que la surface des choses, il ne touchera point le noëud de l'affaire; en sorte qu'après avoir parlé long-tems son adversaire aura sujet de lui dire ce que S. Augustin disoit à celui contre qui il écrivoit: laissez ces lieux communs qui ne disent rien, dites quelque chose, opposez des raisons à mes raisons, & venant au point de la difficulté établissez votre cause, & tâchez de renverser les fondemens sur lesquels je m'appuie. *Separatis locorum communium magis, res cum re, ratio cum ratione, causa cum causâ confligat.*

« Si l'on veut dire en faveur des lieux communs; qu'à la vérité ils n'enseignent pas tout ce qu'il faut dire, mais qu'ils aident à trouver une infinité de raisons qui se fortifient les unes les autres; ceux qui prétendent qu'ils sont inutiles, répondent, que pour persuader il n'est besoin que d'une seule preuve qui soit forte & solide, & que l'éloquence consiste à étendre cette preuve, & à la mettre dans son jour, afin qu'elle soit apperçue. Car les preuves qui sont communes aux accusés & à ceux qui accusent, dont on peut se servir pour détruire & pour établir, sont foibles. Or celles qui se tirent des lieux communs sont de cette nature.

D'où il conclut que la *topique* approche fort de cet art de Raymond Lulle, dont l'auteur de la logique de Port-Royal a dit, que c'étoit un art qui apprend à discourir sans jugement des choses qu'on ne sait point. Or il est bien préférable, dit Cicéron, d'être sage & ne pouvoir parler, que d'être parleur & être impertinent. *Mallam indifertam sapientiam quam stultitiam loquentem.*

La *topique* est reléguée dans les écoles, & les grands orateurs ne suivent pas cette route pour arriver à la belle éloquence.

**TOPIQUE**, (Médecine.) on appelle *topiques*, les remèdes qu'on applique extérieurement sur diverses parties du corps pour la guérison des maladies; ce mot vient de *topos*, lieu.

Les Médecins ont établi pour maxime, que les remèdes peuvent devenir utiles ou pernicious, suivant l'usage & l'application qu'on en fait; & cette maxime est non-seulement vraie par rapport aux remèdes



internes, mais encore par rapport aux *topiques* ou applications externes, comme nous allons le voir.

On prescrit souvent les bains mêlés d'herbes céphaliques pour les maladies de la tête, sans songer qu'ils nuisent dans plusieurs cas, comme dans les faiblesses des nerfs, les achores, les catarrhes, &c.

Les emplâtres céphaliques dans les hémorrhagies, les apoplexies, les maux qui procedent de causes externes, sont plus nuisibles qu'utiles, parce qu'ils empêchent la transpiration de la partie, & qu'ils obturent les pores de la tête. On croit aussi que les oignemens de baumes odoriférans sont fort efficaces contre les maux de tête, accompagnés d'un sentiment de pesanteur; au contraire, ces sortes de *topiques* disposent à l'assoupissement par leur qualité sédative, anodine; mais les linimens balsamiques préparés avec de l'esprit-de-vin rectifié, & des huiles de marjolaine, de lavande, &c. peuvent être à propos, parce qu'ils discutent & ouvrent les pores.

On commet beaucoup d'erreurs en fait de *topiques* pour les maladies des yeux. Dans leur inflammation les collyres incraissans, épaississans ne conviennent pas certainement; il faut employer des substances, qui, sans acrimonie sont discutives; tel est, par exemple, le camphre. Si l'inflammation est accompagnée d'une lymphe âcre & saline, il faut user d'un mucilage de graines de coings, mêlées avec du safran & du camphre. Quand l'inflammation est violente & dangereuse, l'esprit-de-vin camphré, appliqué tiède avec une addition de baume du Pérou, produit quelquefois d'excellens effets pour rétablir le ton des fibres.

Le vitriol à cause des parties de cuivre qu'il contient, passe chez plusieurs praticiens pour excellent dans les maux des yeux; mais cela n'est que rarement vrai; ce collyre, par exemple, est contraire dans toutes les inflammations, & dans toutes les fluxions chaudes & âcres; il ne convient que quand les humeurs sont épaisses, sales & fardées, sans âcreté. Tout usage des collyres est déplacé dans la discrase de la lymphe & du sang, car il faut commencer par corriger les fluides viciés.

Dans les maladies d'oreilles, les *topiques* qu'on met intérieurement, ne conviennent que pour la dureté d'ouïe qui vient de l'endurcissement de la cire. Les abcès dans l'oreille interne demandent un traitement particulier; c'est de tâcher de les empêcher de dégénérer en ulcères par des injections balsamiques tièdes, tels que les essences de myrrhe.

Les *topiques* pour les hémorrhagies du nez sont rarement utiles, à moins qu'on ne commence par des saignées, des frictions, l'immersion des pieds dans l'eau tiède, & quelquefois en employant le secours des doux diaphorétiques.

La plupart des *topiques* recommandés pour les maux de dents, sont plus de mal que de bien, outre que le mal de dents vient souvent de rhumatisme ou d'une fluxion âcre qui se jette sur une dent cariée, & conséquemment c'est la fluxion qu'il faut guérir.

Tous les *topiques* externes dans les maladies cutanées du visage & de la tête, doivent être administrés avec prudence, en y joignant les remèdes internes pour corriger & dériver les humeurs peccantes. C'est une malheureuse pratique, que d'user pour les boutons ou les pustules au visage, du mercure sublimé ou d'une solution foible de mercure précipité, parce que de telles substances reçues dans les pores produisent de grands maux de tête, & la perte des dents.

Dans le décharnement des gencives, on prescrit presque toujours l'usage des astringens; mais si ce désordre procedé du défaut de suc nourricier, ou de l'obstruction des fines artères des gencives, elles perdront de plus en plus leur suc nourricier par les remèdes astringens; en ce cas, il faut laver la bouche

& les gencives avec des décoctions de vin, imprégnées de sauge & d'une petite quantité de sel ammoniac.

On emploie souvent les *topiques* dans les maladies du thorax, c'est-à-dire pleurésie ou péripneumonie; mais le meilleur dans ces sortes de cas, est de s'abstenir de tout *topique*; que si on en juge quelques-uns nécessaires, il faut les composer d'esprit-de-vin camphré, mitigé, & rendu anodin par une addition de safran.

Dans les douleurs d'estomac, les *topiques* ne sont bienfaits qu'appliqués convenablement; ce n'est point alors sur le creux de l'estomac qu'il faut les porter, comme on fait ordinairement dans la cardialgie; mais il faut les appliquer sur le dos, vers la huitième ou la neuvième vertèbre. Si c'est l'orifice droit qui est affecté, on appliquera les remèdes sur l'estomac vers le côté droit.

Si la douleur violente, causée par une pierre arrêtée dans les ureteres, demande l'usage des *topiques*, c'est du moins dans la direction des ureteres qui est depuis les reins jusqu'aux aines; & c'est avec bien de la prudence qu'ils doivent être administrés; car si la douleur est accompagnée de spasmes, & qu'on applique des substances chaudes & spiritueuses, on augmente la douleur, & l'on occasionne de terribles symptômes; il faut au contraire baigner le malade pour relâcher les parties irritées.

Dans le flux excessif des regles, la plus sûre méthode est de s'abstenir des *topiques*, sur-tout des *topiques* narcotiques, & de leur substituer l'usage d'autres remèdes.

Les Médecins & les Chirurgiens ont imaginé une infinité de *topiques* dans les tumeurs des veines hémorrhoidales; mais l'art consiste à appliquer ces différens remèdes suivant les circonstances; par exemple, si la douleur est excessive, les substances anodines & émoullientes seront les plus salutaires; si la tumeur incommode par son volume, les fomentations de vin préparées avec les balauftes & les fleurs de rose, peuvent être bonnes.

Quant au désordre des articulations, les *topiques* sont toujours mal employés dans les douleurs arthritiques & dans la goutte; c'est ce dont tous les habiles médecins conviennent; si cependant la douleur est accompagnée d'une certaine insensibilité, comme il arrive souvent aux vieillards, alors on peut fortifier les nerfs par des linimens balsamiques, & tâcher d'attirer le fluide nerveux sur les parties affoiblies.

La plupart des *topiques* nuisent dans l'érysipèle; il faut traiter cette maladie par des remèdes internes, laisser libre la transpiration dans les parties affectées, en appliquant seulement quelquefois sur la partie des sachets pleins d'herbes parégoriques, qui par leur douce influence, tiennent les pores ouverts, & les relâchent s'ils sont resserés.

Dans les bubons malins & critiques, les *topiques* sont d'une pratique dangereuse; mais si le bubon tend à suppuration; on doit appliquer l'emplâtre de diachylon avec les gommés.

Pendant l'éruption & la suppuration de la petite vérole, il faut s'abstenir de tous linimens *topiques*; ce n'est que dans le déclin & vers le tems du dessèchement des pustules, qu'il est permis d'user d'huile d'amandes-douces, mêlée avec le camphre & le blanc de baleine, pour tempérer l'acrimonie des boutons.

La cure de toutes les maladies cutanées doit commencer & finir par les remèdes internes, capables de corriger la matière peccante, de la disposer à l'excrétion, & en même-tems de la chasser. A cette classe de remèdes appartiennent les diaphorétiques

émollients, les infusions laxatives, les préparations de mercure & d'antimoine.

Les *topiques* qui conviennent le mieux sur les parties paralytiques, sont des onguens faits de graisse d'animaux & d'huiles distillées, telles que celles de riz, de romarin, de lavande, de marjolaine, de genévrier. &c. car il est question de rétablir le ton des parties nerveuses dans leur état naturel; en sorte qu'il n'y ait ni trop de relâchement; ni trop de contraction, ni trop d'humidité, ni trop de sécheresse.

Dans les tumeurs édemateuses des pieds, la plupart des *topiques* sont contraires; le meilleur est de faire le soir autour du pied un bandage convenable pour renforcer les fibres; il est bon d'user en même-tems des fomentations de vinaigre fort, mêlé avec de l'essence d'ambre, & versé sur des briques rougies au feu.

Ces détails suffisent sur l'utilité ou le mal que peuvent faire les *topiques* dans leur usage & leur application. (Le chevalier DE JAVOURT.)

**TOPIRIS**, (*Géog. mod.*) ville de Thrace. Ptolomée, liv. III. c. 27. la marque dans les terres. Ortelius dit que cette ville étoit de la première Macédoine. Plin. écrit aussi *Topiris*; mais dans une médaille de Géta, cette ville est appelée *Topirus* avec le surnom d'*Uppia*; & elle est nommée *Toperus* & *Toparon*; par Procope. (D. J.)

**TOPLITZ**, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohême, au cercle de Leutmeritz, & à six milles de Brix. Elle est renommée par ses bains d'eaux chaudes. (D. J.)

**TOPOGLIA**, (*Géog. mod.*) bourgade des états du Turc, dans la Livadie. On croit que c'est l'ancienne ville *Copa*, située sur le marais Copais, que les Grecs modernes appellent *Limnitis Livadias*. Le marais ou lac de *Topoglia*, reçoit le Cephysus & autres petites rivières qui arrosent une plaine d'environ 15 lieues de tour, & qui est abondante en blés & en pâturages; aussi étoit-ce anciennement un des quartiers les plus peuplés de la Béotie. (D. J.)

**TOPOGRAPHIE**, f. f. (*Arpent.*) description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin, château, maison de campagne, &c. tels sont les plans que lèvent les Arpentiers. Voyez CARTE, PLAN, ARPENTAGE, &c. ce mot est formé du grec *τοπος*, lieu, & *γραφω*, je décris.

La *topographie* diffère de la chorographie, comme le moins étendu diffère du plus étendu; la chorographie étant la description d'une contrée, d'un diocèse, d'une province, ou de quelque autre étendue considérable. Voyez CHOROGRAPHIE. Chambers.

**TOPOGRAPHIE**, (*Rhétor.*) on appelle ainsi cette figure qui décrit, qui peint vivement les lieux sur lesquels on veut engager l'auditeur ou le lecteur de porter ses regards; tel est ce morceau de M. Fléchier. « Voyons-la, cette princesse, dans les hôpitaux où elle pratiquoit ses miséricordes publiques; dans ces lieux où se ramassent toutes les infirmités & tous les accidens de la vie humaine, où les gémissemens & les plaintes de ceux qui souffrent remplissent l'ame d'une tristesse importune, où l'odeur qui s'exhale de tant de corps languissans. . . » (D. J.)

**TOPOGRAPHIE**, **TOPOGRAPHE**, (*Peinture.*) on appelle *peintres topographes*, ceux qui font des représentations ou descriptions de temples, de palais, de ports de mer, de villes, & d'autres lieux; les anciens appelloient les tableaux de paysages *topies*, *topia*, du mot grec, *τόπος*.

Matthieu & Paul Bril étoient d'excellens *topographes*.

Il y a de fort belles *topographies* dans la galerie de Saint-Cloud.

**TOPTCHI**, f. m. *terme de relation*, canonier turc; le *topchi-bachi* est, en Perse, le grand-maître de l'artillerie, & la cinquième personne de l'état. (D. J.)

**TOQUE**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *caffida*, genre de plante à fleur monopétale labiée, dont la levre supérieure ressemble à un casque garni de deux oreillettes; la levre inférieure est ordinairement divisée en deux parties. Le pistil sort du calice dont la partie supérieure ressemble à une crête; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entourée de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur, & semble représenter une tête revêtue d'un casque. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

**TOQUE**, *terme de relation*, certain nombre de bouges ou cauris dont on se sert comme de monnaie dans le royaume de Juda, & en quelques autres endroits de la côte d'Afrique, où les bouges ou cauris, sont reçus dans la traite des Nègres: une *toque* de bouges est composée de 40 de ces coquillages: cinq bouges font une galline. (D. J.)

**TOQUE**, *terme de Religieuse*, c'est chez les religieuses du saint Sacrement, un linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre leurs épaules & leur estomac. (D. J.)

**TOQUE**, *terme de Marchande de mode*, bonnet d'homme, de figure cylindrique, ou d'une forme de chapeau qui n'a qu'un petit bord; c'étoit la coiffure de tous les officiers qui n'étoient point gradués. Encore aujourd'hui les pensionnaires des collèges qui font leurs humanités, portent des *toques* lorsqu'ils sont en robe; on appelloit aussi cette espèce de bonnet *tocque*; *toc* en bas-breton signifioit *chapeau*. (D. J.)

**TOQUET**, f. m. (*Marchande de modes.*) petit bonnet d'enfant; il est fait de taffetas, d'étoffe de soie, de toile garnie de dentelles, &c.

**TOQUETTE**, f. f. (*Manufact. de tabac.*) ce sont des feuilles de tabac roulées en andouilles. Voyez TABAC, *Manufact.*

**TOR**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, dans l'Arabie pétrée, sur le bord de la mer Rouge, avec un château pour défense. Son port est assez bon pour les vaisseaux & pour les galères; c'est l'abord des pèlerins turcs qui vont à la Mecque. Lat. 28. (D. J.)

**TORAILLE**, f. f. (*Corallogie.*) espèce de corail brut, que les Européens portent au Caire & à Alexandrie; il est peu estimé & ne vaut que le quart du corail brut de Messine. (D. J.)

**TORBAY**, (*Géog. mod.*) baie d'Angleterre, dans le Devonshire. Elle est sur la Manche, à quelques milles au nord de Dartmouth; c'est l'asyle de la flotte royale quand elle est sur cette côte & que les vents sont contraires.

C'est à cette baie que débarqua le prince d'Orange le 15 Novembre 1688. Le roi Jacques s'avança contre lui jusqu'à Salisbury, où ses propres troupes l'abandonnerent. Il reprit le chemin de Londres, & se vit bien-tôt obligé d'en sortir pour n'y plus rentrer: il vint en France, & mourut à Saint-Germain-en-Laye en 1701, à l'âge de 68 ans. (D. J.)

**TORBIA**, (*Géog. mod.*) village d'Italie, près de Monaco: il a pris son nom par corruption de *trophea*. On y voyoit encore, il y a cent ans, un monument des Romains, où l'on croyoit qu'avoit été la célèbre inscription des peuples des Alpes vaincus par Auguste: c'est du-moins le sentiment de Cluvier & du père Briet; mais Guichenon & Bergier prétendent que cette inscription étoit sur l'arc de triomphe de la ville d'Aost. (D. J.)

**TORCELLO**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, à six lieues de la capitale, avec titre d'évêché; mais ce n'est qu'un titre, car c'est un

évêché misérable, & tout dépeuplé. Long. 30<sup>d</sup>. 9'. lat. 45<sup>d</sup>. 34'. (D. J.)

**TORCHE, TISON**, (Synon.) ces mots sont nobles en prose & en vers au figuré. Hélène fut la *torche* ou le *tison* funeste qui causa l'embrasement de Troie, *sax terribilis belli*, disoient les poètes latins.

*Je suis donc votre honte, & le fatal tison  
Qui remplira de feux toute votre maison.*

Desmarais. (D. J.)

**TORCHE**, f. f. (Cire.) bâton rond plus ou moins gros, long depuis sept piés jusqu'à douze, de bois léger & combustible, tel que celui d'aune & de tilleul, entouré par l'un des bouts de six meches, que les marchands ciriers nomment les bras ou lumignons de la *torche*, couvertes de cire ordinairement blanche, qui étant allumés, produisent une lumière un peu lugubre. On se sert de *torches* dans quelques cérémonies de l'Eglise, particulièrement aux processions du Saint-sacrement, & dans les enterrements des petites gens; autrefois on en portoit dans les pompes funèbres des personnes de quelque considération; mais aujourd'hui on leur a substitué les flambeaux de poing: les *torches* se font à la main; pour les fabriquer on commence par appliquer en longueur sur l'un des bouts du bois, à distances égales, les six meches, après qu'elles ont été légèrement enduites d'une sorte de cire molle préparée avec un peu de térébenthine pour la rendre plus ténace; ensuite on couvre ces meches exactement avec de la cire blanche toute pure, que l'on a fait amollir dans l'eau chaude. Les meches de *torches* sont faites de fil d'étoupes de chanvre crud grossièrement filé, que l'on nomme *lumignon*, & qui est le même dont on se sert pour la fabrique des flambeaux de poing. Savary. (D. J.)

**TORCHES**, (Antiq. grec. & rom.) le jour de la fête de Cérés, que célébroient les initiés à ses mystères, s'appelloit par excellence le jour des *torches* ou des flambeaux, *dies lampadum*, en mémoire de ceux que la déesse alluma aux flammes du mont Etna, pour aller chercher Proserpine.

Phèdre découvrant à sa nourrice l'amour dont elle brûle pour Hippolyte, lui dit que sa passion lui fait oublier les dieux; qu'on ne la voit plus avec les dames athéniennes, agiter les *torches* sacrées autour des autels de la déesse.

*Non colere donis templa vocis libet,  
Non inter aras attidum, mistam choris,  
Jactare tacitis conscias sacris faces.*

Les *torches* ou flambeaux que les anciens avoient consacrés à la religion, étoient les mêmes que ceux qu'ils employoient aux obseques & aux cérémonies nuptiales. Ils les comprennoient tous sous le nom générique de *funalia*, parce qu'ils étoient faits de corde, & en particulier ils les appelloient indifféremment *lada* & *faces*. Les Poètes se sont souvent égarés dans les allusions que ce sujet leur fournissoit. Propertius dans une de ses élégies, fait dire à deux époux qui avoient toujours vécu dans une parfaite union.

*Viximus insignes inter utramque facem.*

Et Martial exprime plaisamment, dans une épigramme, les différens usages du même flambeau:

*Effert uxores Fabius, Chyphilla maritos,  
Funerariumque tori quassat uterque facem.*

« Les femmes de Fabius, dit-il, & les maris de Chyphilla ne vivent guère, & on les voit à tout moment rallumer le même flambeau; tantôt pour des noces, tantôt pour des funérailles. » (D. J.)

**TORCHE**, (Epinglerie.) c'est du fil de laitton en *torche*, dont les épingliers doivent se servir à la fabri-

que de leurs épingles; il leur est défendu par leurs statuts d'y employer du fil-de-fer. (D. J.)

**TORCHE**, f. f. (Ferranderie.) les marchands de fer donnent ce nom aux paquets de fil-de-fer pliés en rond, en forme de cerceau; ils disent aussi du fil de laitton.

**TORCHE**, f. f. (Commerce de poix.) nom que l'on donne à une sorte de résine qui se tire des pins, des meleses; & de quelques autres arbres résineux, dont on se sert pour faire de la poix. Richelet.

**TORCHE**, f. f. (Tonnellerie.) rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. Il y a sur une pipe six *torches*; on pose le tonneau en chantier sur les *torches*, il ne doit pas porter sur les douves.

**TORCHES**, f. f. pl. (Jardinage.) on nomme *torches* dans le commerce des oignons, des bâtons couverts de paille, longs de deux ou trois piés, autour desquels sont liés par la queue, divers rangs d'oignons. La *torche* est différente de la glane, & de la botte.

**TORCHES**, f. f. pl. (Maçonnerie.) ce sont des nattes, ou simplement des paquets & des bouchons de paille, que les bardeurs qui portent le bar, ou qui traînent le binard, mettent sur l'un & sur l'autre de ces instrumens, lorsqu'ils veulent porter ou traîner des pierres taillées; pour empêcher que leurs arrêtes ne s'écornent & ne se gâtent: on dit qu'un bar ou qu'un binard est armé de ses *torches*, lorsque ces nattes sont placées dessus.

**TORCHE**, en terme de Vannier, est un ou plusieurs tours simples que l'on fait immédiatement sous chacune des faines d'une hotte, ou de tout autre ouvrage.

**TORCHE-NÉS**, f. m. (Marchallerie.) est un instrument long à-peu-près de dix pouces, qui avec une courroie, serre étroitement le nés d'un cheval; ce bâton est arrêté au licou ou au filet, & cette gêne empêche le cheval de faire du désordre ou de se débattre, lorsqu'il est trop fougueux, & qu'on lui fait le poil ou qu'on le ferre.

**TORCHE-PINCEAU**, f. m. (Peinture.) c'est un petit linge qui sert aux peintres à essuyer leur palette & leurs pinceaux.

**TORCHEPOT, PIC-CENDRÉ**, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) *fitta seu picus virens*: oiseau un peu plus petit que le pinson, il pèse au plus une once; il a environ cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts; le bec est droit, triangulaire, noir en-dessus, & blanc en-dessous; la langue n'excede pas la longueur du bec; la tête, le cou & le dos, sont cendrés; les côtés du corps sous les ailes, ont une couleur rougeâtre; la gorge & la poitrine sont d'un châtain roussâtre; le bas ventre a au-dessous de l'anus, quelques plumes rougeâtres, dont l'extrémité est blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'au cou, en passant sur les yeux; les grandes plumes des ailes sont au nombre de dix-huit; & ont toutes le tuyau noir; l'extérieure est petite & très-courte; celles qui se trouvent près du corps, ont une couleur cendrée, les autres sont brunes; la queue a au plus deux pouces de longueur, elle est composée de douze plumes; les deux du milieu sont de couleur cendrée, les deux plumes de chaque côté de celles du milieu, ont seulement l'extrémité cendrée, & le reste est noir; les deux qui suivent ont de plus les barbes intérieures de la pointe, blanche; la plume extérieure a l'extrémité d'un noir cendré, & au-dessous de cette couleur une tache blanche transversale; le reste de la plume est noir; les ongles sont bruns, longs & crochus; les doigts sont au nombre de quatre, trois en avant, & un en arrière, celui-ci a la même longueur que le doigt du milieu, & son ongle est le plus grand de tous. Le *torchepot* fait son nid



dans des arbres creux, lorsque l'ouverture du trou est trop large, il la retrécit avec de la boue au point que l'entrée du nid n'a pas plus de diamètre que le corps de l'oiseau; il se nourrit d'insectes; il fait aussi provision de noix pour l'hiver; il les casse fort adroitement, en les frappant à grands coups de bec, après les avoir assujetties entre deux branches d'arbre, ou dans une fente. Willughbi. *Ornis.* Voyez OISEAU.

TORCHER, v. act. (*Gram.*) c'est nettoyer, ôter la malpropreté; on *torche* un pot, des plats, des meubles.

TORCHER, (*Archit.*) c'est enduire de terre, ou torchis: on *torche* une cloison, les murs d'une grange. Voyez TORCHIS.

TORCHER, c'est *parmi les Vanniers*, faire d'un ou plusieurs brins d'osier, ce cordon qu'on voit dans les ouvrages de mandrierie, ou de faïencerie, un peu au-dessus de l'écaffe des pots.

TORCHÈRE, f. f. (*Ménisf. & Sculpt.*) espèce de grand guéridon dont le pié, qui est triangulaire, & la tige, enrichis de sculpture, soutiennent un plateau pour porter de la lumière. Cet ornement peut comme les candelabres, servir d'amortissement à l'entour des dômes, des lanternes, & aux illuminations. Il y en a de métal, dans la salle du bal du petit parc de Versailles. (*D. J.*)

TORCHIS, f. m. (*Archit.*) espèce de mortier fait de terre grasse détrempée, & mêlée avec de la paille coupée, pour faire des murailles de bauge, & garnir les panneaux des cloisons, & les entrevous des planchers des granges & des métairies: on l'appelle *torchis*, parce qu'on le tortille pour l'employer, au bout de certains bâtons faits en forme de torches. (*D. J.*)

TORCHON, f. m. *terme de Lingere*, morceau de grosse toile, d'une aune ou une aune & demie, plus ou moins, qu'on ourle, qu'on marque, & dont on se sert dans le ménage pour torcher & essuyer la vaisselle, les meubles, les planchers, &c.

TORCHON, ou TORCHES, *terme de Maçon*, ce mot se dit dans les ateliers, de vieilles nattes usées, ou de gros bouchons de paille qu'on met sur les pierres lorsqu'on les monte de la carrière, ou qu'on les transporte, pour empêcher qu'elles ne s'écornent; ainsi on dit un bar armé de *ses torchons*. (*D. J.*)

TORCOU, TORCOL, TORCOT, TERCOU, TERCOT, TURCOT, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lynx sine torquilla*; oiseau auquel on a donné le nom de *torcou*, parce qu'il tourne la tête au point que la partie antérieure se trouve du côté du dos; il est presqu'égal de la grosseur d'une alouette; il pèse environ une once; il a près de sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure; le bec est mince, court, & moins pointu que celui du pic; il a une couleur livide; la langue est terminée par une pointe dure & comme oiseuse. Cet oiseau, comme tous les autres de son genre, alonge sa langue hors du bec pour prendre les insectes dont il se nourrit; il hérissé quelquefois les plumes de la tête comme le geai, il paroît alors avoir une hupé; ses couleurs sont le cendré, le blanc, le roux, le brun & le noir, mêlés fort agréablement; la tête est cendrée, & elle a des taches & des lignes noires, rousses, & blanches; il y a quelques plumes noirâtres depuis le dessus de la tête, jusqu'au milieu du dos; le croupion est d'un cendré clair, avec des taches blanches & des lignes transversales noires; la gorge & le bas ventre sont jaunâtres & ont aussi des lignes transversales noires; il y a dans chaque aile dix-neuf grandes plumes, qui sont noires, & qui ont de grandes taches rousses, celles qui se trouvent près du corps sont ponctuées de noir; les plumes du second rang ont l'extrémité blanchâtre, & les petites sont d'un brun roussâtre; les lon-

gues plumes des épaules ont la même couleur mêlée de noirâtre; la queue est composée de dix plumes foibles & courbées en-dessous comme celles des pics; elles sont cendrées & elles ont trois ou quatre lignes noires transversales; cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arrière; il se nourrit principalement de fourmis, qu'il perce avec sa langue, par le moyen de laquelle il retire ces insectes dans sa bouche pour se servir de son bec. La femelle a les couleurs plus pâles que celles du mâle, & elle est plus cendrée. Willughbi. *Ornis.* Voyez OISEAU.

TORCULAR HÉROPHILI, voyez PRESSEUR D'HÉROPHILE.

TORDA, ou THORDA, (*Géog. mod.*) comté de la Transilvanie. Il est borné au nord par les comtés de Colofvar & de Dobaca; à l'orient par la rivière de Marofch, qui le sépare du comté de Kokelvar; au midi par le comté d'Albe; & à l'occident par le comté d'Abrobania. Son chef-lieu est Torda. (*D. J.*)

TORDA, THORDA, ou TORENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville de la Transilvanie, au comté de Torda, dont elle est le chef-lieu. Elle est située sur la rivière Aramas, à quelques milles au-dessus de l'endroit où cette rivière se jette dans la Marofch. Marius Niger croit que Torda est la *Tierha* de Ptolomée.

TORDAGE, f. m. (*Soierie.*) On appelle, en terme de manufacture d'étoffe de soie, le *tordage* de la soie, la façon qu'on lui donne en doublant les fils de soie sur le moulin, ce qui la rend en quelque manière torse. (*D. J.*)

TORÉERA, LA, (*Géog. mod.*) rivière d'Espagne en Catalogne. Elle se jette dans la Méditerranée, entre Barcelone & Palamos. (*D. J.*)

TORDÉSILLAS, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire, *Turris-Sillana*, ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la droite du Duero, à huit lieues au sud-ouest de Valladolid. On y compte six paroisses dépeuplées & quatre couvens. Son territoire abonde néanmoins en blé & en vin. *Long.* 13. 12. *lat.* 41. 38. (*D. J.*)

TORDION, f. m. *terme de Danse*; c'est le nom qu'on a donné à une ancienne danse qui se dançoit avec une mesure ternaire. Après la basse danse & son retour, elle en faisoit comme la troisième partie. Elle différoit seulement de la gaillarde, en ce qu'elle se dançoit bas, d'une manière légère & prompte; & la gaillarde se dançoit haut, d'une mesure lente & pesante. *Dict. de Trévoux.*

TORDRE, v. act. (*Gram.*) Si un corps est fixe par un bout, & qu'en le tenant de l'autre, on le fasse tourner sur lui-même, on le *tord*. On le *tord* également, si on cherche à le faire tourner sur lui-même, en le tenant par les deux bouts qu'on mène en sens contraire. Si ce sont deux corps, il est évident que par cette action l'un se roulera & pressera sur l'autre.

TORDRE un cable, (*terme de Cordier.*) Ce mot signifie *joindre en un* les cordons qui le doivent composer, ce qui se fait avec une espèce de grand rouet, où sont attachés les cordons par un bout, tandis qu'ils tiennent de l'autre à une machine de bois à deux roues, chargée de plomb ou de pierres, qui étant mobile, & le rouet restant fixe, s'approche à mesure que le cable s'appetisse en se *tordant*.

TORDRE la mache, (*terme de Cirier & de Chandeli.*) c'est après qu'elle a été coupée de longueur & pliée en deux, en rouler les deux parties l'une avec l'autre, pour les tenir unies, quand on veut leur donner ou la cire ou le suif. (*D. J.*)

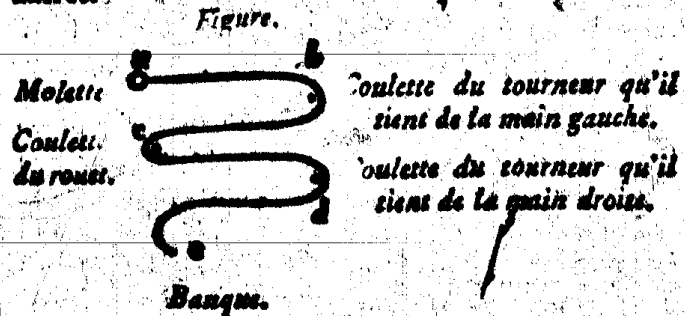
TORDRE, (*Rubanerie.*) c'est l'action de joindre plusieurs brins d'or, d'argent ou de soie ensemble pour n'en former qu'un seul; ce qui se fait en diverses façons, par le moyen du rouet à *tordre* & à détordre, dont la description se trouve jointe à la Planche qui le représente. Il y a plusieurs sortes de

retords connus sous les noms de *milanèse*, *graine d'épinars*, *cordons pour les galons à chaînette*, *retord pour les franges*, *guipures pour les livrées*, *cordonnements pour les agréments*, *cordonnements à broder*, *cablés*, *grissetes*, *frisés* pour le galon, *la ganse ronde* pour faire des boutonnières mobiles or ou argent. Nous allons traiter ces différens ouvrages chacun séparément, en commençant par la milanèse.

La milanèse se fait ainsi : on tend une longueur, à volonté, de soie attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet; après cette attache, le retordeur s'en va à l'autre bout du jardin; car tout le travail du retord ne se peut faire que dans de longs jardins, pour avoir quelquefois des longueurs de 60 à 70 toises; on n'en fait guere de plus longues, parce que l'action du rouet ne pourroit se communiquer jusqu'au bout, outre que cette même longueur par son propre poids seroit sujette à trainer. Pendant que le retordeur s'en va à son but, les soies attachées se déroulent de dessus les rochets qui les contiennent, & qui sont dans les broches du rateau qu'il porte à la ceinture: pendant qu'il marche ainsi, le rouet est tourné modérément de droite à gauche; lorsqu'il est arrivé au bout de la longueur proposée, il attache le bout des soies qu'il a amenées à l'émerillon du pié: cette longueur composée de plusieurs brins de soie, unis ensemble en telle quantité plus ou moins considérable, suivant la grosseur que doit avoir la milanèse, ne forme plus qu'un seul brin. Lorsque le retordeur connoît que cette longueur a acquis assez de retord, le rouet est arrêté; il attache alors à l'émerillon un moyen retord de la même matiere, qui a été précédemment fait à part; après quoi le rouet est tourné dans le même sens qu'auparavant; le retordeur avance en approchant très-doucement du côté du rouet, & en conduisant avec les doigts de la main gauche la quantité de brins de soie, ce qui forme la premiere couverture de la premiere longueur, c'est-à-dire, que la soie qui s'y enroule actuellement par le mouvement du rouet, prend la figure spirale dont les trous sont à très-peu de distance les uns des autres. Étant arrivé au rouet, le tourneur cesse, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de soie, mais de soie plus fine que celle dont il vient de faire les deux opérations ci-dessus expliquées; & ce seront les seules soies que l'on verra, celles du fond ne formant qu'un corps, couvert seulement par celles-ci. Après cette attache, le retordeur s'en retourne pour aller rejoindre le pié, mais en marchant bien plus lentement qu'à la seconde fois, puisqu'il faut que les tours de cette dernière couverture soient si près-à-près, qu'aucune partie de ce qui est dessous ne paroisse; ces tours sont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite qui dépend de l'exactitude de cette dernière couverture; puisque s'il y avoit du vuide, on appercevroit le fond; si au contraire les tours se trouvoient tellement entassés les uns sur les autres, l'ouvrage seroit difforme & emploieroit trop de matiere. La milanèse se trouve ainsi achevée & dans sa perfection; cette premiere longueur est ensuite relevée sur une grosse bobine à l'aide d'un rouet ordinaire, & on recommence: cette milanèse sert à embellir les ameublemens, à broder, à orner les têtes des franges, &c.

La graine d'épinars a tout un autre travail; il y a deux sortes de graines d'épinars; celle en or ou argent, & celle en soie: elles ont chacune une façon d'être faite qui leur est particulière: celle en or ou argent se fait ainsi. On attache à l'émerillon un brin de filé, de moyenne grosseur, appelé *fil rebours*, parce qu'il a été filé à gauche; au-lieu que le filé appelé *fil droit*, a été filé à droite. On conduit ce brin de filé-rebours à la molette du pié-de-biche du

rouet où il est attaché; on y joint un autre brin de filé-droit, mais bien plus fin que le brin rebours: ce brin va servir par le moyen du tour à droite du rouet à couvrir le premier tendu, par des tours en spirale, comme la premiere couverture de la milanèse; il est essentiellement nécessaire que les deux brins de filé, dont on vient de parler, aient été filés en sens contraire; parce que s'ils l'étoient en même sens, le tord qu'on donne ici se trouvant au rebours du tord de l'autre, détordroit celui-ci, & seroit écorcher la lame: cette graine d'épinars sert à former la pente de certaines franges riches pour les carrosses d'ambassadeurs, pour les dais, pour les vestes, &c. La graine d'épinars en soie se fait d'une autre façon, qui est qu'on attache une quantité de brins de soie (contenue sur différens rochets qui sont à une banque posée sur le pié du rouet à retordre) à une des molettes du croissant LL du rouet. Cette branche attachée à la molette a ci-après est ensuite passée sur une coulette tournante b, que tient à sa main gauche le tourneur du rouet: après, cette même branche est passée sur une autre coulette tournante c, fixée en N sur le montant I du rouet, & encore passée sur une seconde coulette d, que tient encore le tourneur de la main droite; il marche à reculons jusqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à mesure les soies de la banque, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main: on a par ce secours quatre longueurs d'une seule opération, comme on le voit dans la figure ci-après. Lorsque le tourneur est arrivé au bout de sa longueur, le retordeur qui est à présent tourneur, coupe les soies de la banque e sur une lame de couteau fixée pour cet usage dans le montant I, & le bout coupé est attaché à la quatrième molette du croissant: Les deux autres longueurs de la coulette e sont coupées le plus juste qu'il est possible au même couteau, & attachées à la deuxième & troisième molettes de ce croissant: le retordeur fait tourner lui-même le rouet à gauche, & donne le retord convenable; après quoi il prend les mêmes soies de la banque, mais en plus petite quantité, qui est posée de la même façon sur les coulettes dont on a parlé; puis coupées & attachées aux mêmes molettes, alors le rouet est tourné à droite: ce mouvement contraire opérant deux retords différens, forme ce qu'on appelle *grains d'épinars* en soie, pour faire la pente des franges &c autres.



Cordon pour les galons à chaînettes est fait de même; excepté que les quatre longueurs ne sont point redoublées comme à la graine d'épinars. Ici les quatre longueurs étant attachées à leurs molettes, sont torses à droite convenablement; après quoi elles sont unies ensemble en cette sorte: la branche de la deuxième molette est unie à celle de la quatrième, & celle de la troisième à la premiere; & le tourneur passant la branche de la coulette gauche sur la droite, le tout ne forme plus qu'une branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes; on lui donne un second retord, mais à gauche; & voilà le cordon fini qui sert à former les différentes chaînettes sur les galons des carrosses.

Le retord pour les franges, est fait de la même façon que le cordon; à l'égard de la tension des quatre

branches, voici ce qu'il y a de différent, les deux branches de la coulette du rouet sont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croissant, puis retorcées à droite. Après le retord suffisant, le rouet étant arrêté, les branches 2 & 3 sont nouées ensemble, & posées sur la coulette du rouet, & la quatrième branche détachée de la molette, est relevée au rouet à main sur une bobine. Ainsi ces quatre branches ne forment plus qu'une longueur, mais ayant un nœud au milieu, ce retord servira à faire des franges pour les garnitures de carottes, tours de jupes, &c.

Les guipures pour les livrées, se font en mettant certaine quantité de brins de soie du rateau à la molette du pié de biche; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet est tourné à droite. Après le retord requis, il attache la branche au crochet de l'émerillon: il prend un brin de grosse soie, & plusieurs de fine; le gros brin est passé & conduit entre les doigts annulaire & annulaire de la main gauche, & les brins de fine le sont, moitié d'abord par les doigts annulaire & médium, puis l'autre moitié par le médium & l'index. Par conséquent le gros brin est toujours couché le premier sur la longueur tendue, puis recouvert tout de suite par les deux parties qui le suivent immédiatement; de sorte que ce que le gros brin fait à lui seul, par rapport à la distance des tours, les deux parties de soie fine le font à elles deux, au moyen de l'ouverture que l'on a fait remarquer. Arrivés à la molette, les brins sont coupés, le rouet tourné en sens contraire pour éviter le vrillage; l'ouvrage est achevé. Cette guipure sert à orner les livrées, qui comme celle du roi, sont ornées de pareilles guipures.

Les cordonnets pour les agréments se font ainsi. Premièrement, le retordeur ayant attaché plusieurs brins de soie, pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié de biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet est tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retord soit suffisant; puis faisant arrêter le rouet, il coupe cette longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité de brins de soie, mais plus fine, & par conséquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette soie près-à-près, pour couvrir exactement la première longueur tendue, & étant arrivé à la molette, il coupe la soie & fait détordre ladite longueur, pour empêcher le vrillage; cette longueur est relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet sert à faire quantité d'ouvrages de modes pour la parure des dames.

Les cordonnets à broder ont la même fabrique que celui dont on vient de parler, excepté que, au lieu de soie, ils sont faits de fil resp. autrement appelé *fil d'Epinal*; la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claire-voie, comme à la première couverture de la milanèse, ce cordonnet sert pour la broderie en lin.

Les cablés ont ceci de particulier: on prend trois brins de filé, or ou argent, qui sont contenus sur le rateau; on les attache à trois molettes différentes du croissant. Y étant attachés, le retordeur va rejoindre l'émerillon, & coupe ces trois brins qu'il noue ensemble, & les attachant au crochet de l'émerillon, il passe les doigts de la main gauche entre ces trois branches, & fait tourner le rouet à droite. Ces trois brins s'unissent & se tordent ensemble derrière la main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche seulement dans ce seul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même sens que le rouet. Étant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il unit à la même molette, puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon pour l'empêcher de tourner, pendant que lui-même tourne le rouet à gauche suffisamment, & en-

suite à droite pour éviter le vrillage. Le cablé sert à former des coquilles sur les bords du galon, & autres ouvrages qui se fabriquent dans ce métier.

Les grissettes, aussi pour les coquillages des bords du galon, se font de cette manière. Le retordeur prend une quantité de brins des soies du rateau, qu'il attache à une molette du pié de biche, puis il fait tourner à gauche pendant qu'il va joindre l'émerillon. Y étant arrivé, & le rouet cessant de tourner, il coupe sa longueur & l'attache au crochet de l'émerillon. Il prend une quantité moins considérable de soie, mais bien plus fine, qu'il attache aussi au même crochet, & il fait encore tourner à gauche en recouvrant le dessous près-à-près, il arrive à la molette & fait cesser le rouet, ensuite il va à vuide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu, de son rateau, dont il couvre le tout près-à-près & sans aucun vuide. En allant joindre la molette du pié de biche, & ayant fait cesser le tournage, il retourne encore à vuide à l'émerillon; & prend un brin de soie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite en s'en allant du côté de la molette. Ici ces tours de soie sont éloignés l'un de l'autre de l'épaisseur d'une ligne: cette dernière opération ne sert qu'à empêcher la lame du battu qui y a été mise auparavant, de s'écorcher; ou si cela arrivoit, le brin de soie couché dessus, empêcherait l'accident d'aller plus loin. Les grissettes servent à former le dedans des coquillages que l'on met sur les bords du galon.

Le frisé est fait de cette manière: le retordeur prend une quantité de brins de soie sur le rateau, qu'il attache à la molette du pié de biche, & fait tourner à gauche en allant à l'émerillon, où lorsqu'il est arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; ensuite faisant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va à la molette, & attachant une quantité moins considérable de la même soie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon en conduisant les soies le long de la longueur déjà tendue. Il reprend l'émerillon de la main du tourneur, qui s'en va à son tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diversité de ces deux différents tournages fait que la première longueur tendue couvre la seconde, ce qui forme une spirale parfaite dans toute cette longueur. Ensuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite. Cette lame remplit juste les cavités de cette spirale, & laisse appercevoir la soie de couleur qui forme avec le battu une variété agréable. Le frisé sert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à plusieurs navettes.

La ganço ronde a cette manière de se faire: on prend sur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé, que l'on attache à la molette du pié de biche. Le retordeur tend sa longueur sans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à droite en tenant le bout de la longueur. Lorsqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite; il passe la branche sur la coulette; & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur passe l'autre coulette entre celle du retordeur, & le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette qui porte la branche) la molette, le retordeur le suit à mesure & suivant le besoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance en vitesse triple de celle du retordeur qui le suit. Le tourneur arrivé à la molette, attache la double branche qu'il a apportée, à la molette où est déjà attaché le bout par lequel on a commencé. Par ce moyen cette branche est triplée; le retordeur de son côté joint ensemble



ensemble les trois extrémités qu'il tient. Alors la coulette lui devient inutile; elle n'a servi, ainsi que celle du tourneur, que pour la conduite de ces branches avant leur jonction. Tout cela étant fait, le rouet est tourné à gauche jusqu'au retord suffisant pour cette liaison. Cette gance ainsi achevée, sert à faire des boutonnières pendantes sur les habits de certains régimens qui ont ces boutonnières dans leur uniforme.

**TORDRE**, (*Rabaniar.*) maniere d'ajouter une piece de même contenance, au bout d'une autre piece qui finit: voici comme cela se fait. L'ensouple étant à sa place sur les potenceaux, & chargée de son contre-poids dont la charge est à terre, au moyen de ce qu'on a lâché la contre-charge, le bout de la piece qui finit reste dans l'inaction du côté des lisses, jusqu'à ce que prenant l'un & l'autre bout de chaque piece, & les nouant ensemble par un seul nœud, on laisse un peu de lâche pour l'opération qui va suivre. Il faut prendre le brin de soie qui doit aller le premier, & qui est toujours du côté gauche du métier, pour recevoir aussi toujours sur la droite, il faut le prendre, dis-je, conjointement avec celui qui le doit accompagner, & qui se trouve, savoir celui de la piece nouvelle, par le moyen de l'encroix, & celui de l'ancienne, par le moyen de la lisse. On glisse le pouce & le doigt index de la main gauche par derrière le nœud commun, entre lui & le brin à tordre; de cette maniere le pouce se trouve du côté des lisses, & l'index du côté de la nouvelle piece. Ces deux doigts se joignent auprès du nœud, & lorsqu'ils y sont arrivés, ils cassent chacun leur bout de soie, le plus près de ce nœud qu'il est possible. Ce nœud est tenu en respect par la main droite, pour donner plus de facilité à la rupture en question; ces deux bouts se trouvant ainsi arrêtés entre les deux mêmes doigts, & en les tenant bien ferme, on les tortille assez fortement, puis on renverse l'extrémité tortillée sur la partie du brin qui est vers les ensouples de derrière, où étant on tortille à-présent le tout ensemble, ce qui rend ce brin triple à cet endroit, qui par ce moyen acquiert assez de solidité pour ne se plus défaire, & ainsi de chacun des autres. Voici la raison pour laquelle il a été dit qu'il falloit renverser l'extrémité tortillée vers les ensouples de derrière; si on faisoit le contraire, on doit prévoir que lorsqu'il faudroit que tous ces brins, ainsi tords, passassent à-travers les lisses, ils présenteroient leurs extrémités, qui se rebrouillant, rendroient ce passage impossible; au-lieu que présentant le talon, le passage en devient facile, puisqu'il suit naturellement. Après que tous les brins ont été ainsi tordus, il est sensible qu'ils ont tous la même tension, puisque chaque tord vient à l'égalité de celui qui le précède. Cela fait, on remet le contre-poids en charge; & c'est alors que le tout est en état de travailler comme auparavant. Il faut remarquer que l'endroit où s'est fait le tord dont on parle, est actuellement entre les lisses & l'encroix de la nouvelle piece. On entend par cet encroix le fil passé dans la chaîne, pour en conserver l'encroix, *Voyez OURDIR*. Quand il sera question que le tout passe à-travers les lisses, il faudra agir avec précaution lorsque l'on tirera la tirée, & prendre garde en tirant doucement, si quelques-uns de ces brins ne se dénudent pas en se détortillant, & y remédier sur le champ si cela arrivoit: même précaution à prendre lorsque le tout passera dans le peigne. Il est des cas où l'on emploie cette partie de chaîne, ainsi tord; pour lors c'est où l'habileté de l'ouvrier se fait apercevoir, en sauvant l'inégalité & la saleté que ces soies ont acquises en passant par ses doigts. Il est vrai que quelque précaution qu'il prenne, l'ouvrage est toujours un peu difforme, & au moins terne à cet endroit; ce que l'on éviteroit, si interrompant

Tome XVI.

Pourrage à l'endroit de la jonction, on laissoit un intervalle convenable avant de recommencer le travail.

**TORDYLIUM**, l. m. (*Hist. Nat. Bor.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle; composée de plusieurs pétales inégaux qui ont la forme d'un cœur, & qui sont disposés en rond, & soutenus par un calice. Ce calice devient dans la suite un fruit presque rond, composé de deux semences applaties, bordées, & ordinairement dentelées: ces semences quittent aisément leur enveloppe. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez PLANTE*.

Tournefort établit cinq especes de ce genre de plante; celle de nos climats se nomme vulgairement *seseli de Candie*, c'est le *cordylinum narbonense minus*, l. R. H. 320.

Sa racine est menue, simple, blanche; elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, cannelée, velue, rameuse; ses feuilles sont oblongues, arrondies, dentelées en leurs bords, velues, tudes, rangées par plusieurs paires le long d'une côte, & attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des branches en ombelles, composées chacune de cinq pétales blanches, disposées en fleur de lys, avec autant d'étamines capillaires. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, arrondies, applaties, relevées d'une bordure taillée en grain de chapelet, odorantes, un peu acrés, approchantes du goût de celles de la carotte sauvage.

Cette plante croit abondamment en Languedoc sur les bords des vignes, le long des chemins, & dans les blés; on la cultive dans les jardins; elle fleurit en Juin, & mûrit sa semence plutôt ou plus tard, selon les pays plus ou moins chauds. (D. J.)

**TORDYLIUM oriental**, (*Botan.*) plante nommée *sisarum syriacum*, par Ray, *hist. l. 443. sisarum alatum syriacum*, par K. *theat. 945. apium syriacum radice eduli. hist. oxon. III. 292*. Racine tendre, lisse, grise en-dehors, blanche en-dedans, cassante, grosse comme le doigt; mais deux fois aussi longue, & garnie de nœuds ou de tubercules de place en place. Elle a un goût agréable, comme celui de la carotte; de cette racine naissent une multitude de feuilles dentelées très-ménues; ces tiges sont couvertes aux jointures de pareilles feuilles, & ont leurs sommités ornées d'une ombelle de fleurs jaune-pâles. Cette racine croit d'elle-même au grand Cairo, en Egypte, & à Alep en Syrie; il paroît que c'est le *secacul Arabum* conformément à l'idée de Rauwolf. (D. J.)

**TORRE**, l. m. (*Archit.*) grosse moulure ronde, servant aux bases des colonnes. Ce mot vient du grec *toros*, un *cabot*, dont il a la ressemblance. On le nomme aussi *tondin*, *bonain*, *gros bâton* & *basil*.

**Torre corrompue**. Torre dont le contour est semblable à un demi-cœur. Les Maçons & les Menuisiers nomment cette mesure *brayats* ou *brague de Suisse*.

**Torre inférieur**. C'est le plus gros *toros* d'une base attique ou corinthienne; & *toros supérieur*, le plus petit.

On embellit souvent le *toros* de feuillages entortillés, parsemés de spheres planes, de roses, d'ours de serpens, &c. sa saillie est égale à la moitié de sa hauteur. (D. J.)

**TORRETA**, (*Glog. ant.*) peuples du Pont, selon Pline, l. VI. c. v. & Etienne le géographe. Strabon, l. II. p. 496. écrit *Torcata*, ainsi que Pomponius Mela, l. I. c. xix. (D. J.)

**TOREUMATOGRAPHIE**, l. f. *terme technique*; ce mot dérivé de deux mots grecs veut dire la connaissance des basses-reliefs & des reliefs antiques. On doit l'invention de la *Toreumatographie* à Phidias, & sa perfection à Policlete. Les célèbres Graveurs d'Italie ont donné un beau jour à cette science. (D. J.)

H h b

TORGALF, (*Géogr. mod.*) rivière de l'empire russe, en Sibérie, au pays des Samoyèdes. Elle se jette dans le Jéniscéa. (*D. J.*)

TORGAU, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, sur la gauche de l'Elbe, à 10 lieues au nord-est de Leipzick. Les Hussites la brûlèrent par représailles en 1429, & elle ne s'est pas relevée de ce malheur. *Long.* 30. 48. *latit.* 51. 36.

Horstius (Jacques & Grégoire) oncle & neveu, tous deux natifs de Torgau, se sont distingués dans la Médecine, ainsi que tous ceux de leur famille.

Jacques, né en 1537, & mort en 1592, fut non-seulement grand médecin, mais eut l'honneur d'être sept fois bourguemestre dans sa patrie. Il publia des lettres, *epistolæ philosophicæ & medicinales*, qui contiennent de très-bonnes choses; mais il étoit trop crédule, & se laissa lourdement tromper à la prétendue dent d'or; si vous voulez savoir comment on reconnut cette imposture, vous n'aurez qu'à lire M. Van-Dale au dernier chapitre du premier livre de *oraculis*, page 423, édit. 1700.

Grégoire Horstius se fit une telle réputation par la pratique de la Médecine, qu'on l'appelloit l'*Esculape de l'Allemagne*. On dit qu'il possédoit les trois qualités d'un bon médecin, la probité, la doctrine & le bonheur. Il publia beaucoup de livres, & eut deux fils qui marcherent sur ses traces. Il mourut de la goutte en 1636, âgé de 58 ans. (*D. J.*)

TORIGNI, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans la basse Normandie, sur un ruisseau, à trois lieues au-dessus de S. Lô. *Long.* 16. 34. *latit.* 49. 10.

Callières (François de) natif de Torigni d'une famille noble, fut reçu de l'académie françoise en 1689, & se distingua dans les négociations. Louis XIV. le nomma plénipotentiaire au congrès de Riswick. A son retour, il obtint une gratification de dix mille livres, avec la place de secrétaire du cabinet. Il se fit honneur par deux ouvrages, l'un de la manière de négocier avec les souverains, & l'autre de la science du monde. Il mourut en 1717, à 72 ans. (*D. J.*)

TORMENTILLE, f. f. *tormentilla*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond; le calice de cette fleur est d'une seule feuille & profondément découpé, il a la forme d'un bassin; le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit presque rond, qui renferme beaucoup de semences réunies en une sorte de tête, & enveloppées par le calice. Ajoutez aux caractères de ce genre que les feuilles excèdent le nombre de trois, & qu'elles tiennent à l'extrémité du pédicule. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort nommé pour la première des cinq espèces de ce genre de plante la *tormentilla sylvestris*, *I. R. H.* 298. Elle pousse en terre une racine vive ou tubercule, de la grosseur du doigt ou plus, quelquefois raboteux, tantôt droit, tantôt oblique, de couleur obscure en-dehors, rougeâtre en-dedans, garni de fibres, & d'un goût astringent; ses tiges sont grêles, foibles, velues, rougeâtres, longues d'environ un pié, ordinairement courbées & couchées par terre, entourées par intervalle de feuilles semblables à celles de la quinte-feuille, velues, rangées d'ordinaire au nombre de sept sur une queue. Ses fleurs sont composées chacune de quatre pétales jaunes, disposés en rose, soutenues par un calice fait en bassin découpé en huit parties, quatre grandes & quatre petites, placées alternativement avec seize étamines dans le milieu. Lorsque ces fleurs sont tombées, il leur succède des fruits sphéroïdes qui contiennent plusieurs semences menues, oblongues. Cette plante croît presque par-tout, aux lieux sablonneux, humides, herbeux, dans les

bois & dans les pâturages maigres: elle fleurit en Mai, Juin & Juillet. Sa racine est astringente.

La *tormentilla* des Alpes, *tormentilla alpina major*, diffère de la précédente en ce que sa racine est plus grosse, mieux nourrie, plus rouge & plus remplie de vertu. On nous envoie cette racine sèche, on doit la choisir récente, nourrie, grosse, nette, entière, mondée de ses filamens, compacte, bien séchée, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût astringent. (*D. J.*)

TORMENTILLE, (*Mat. méd.*) ce n'est que la racine de cette plante qui est d'usage en Médecine. Quoique cette plante croisse dans toutes les provinces du royaume, on ne se sert presque cependant que d'une racine de *tormentilla* qu'on nous envoie sèche des Alpes, & qu'on doit choisir récente, bien séchée, compacte, de couleur brune en-dehors, rougeâtre en-dedans, d'un goût styptique.

Cette racine est une des substances végétales, douées de la vertu astringente vulnérable, qu'on emploie le plus communément dans l'usage intérieur. On la fait entrer à la dose de demi-once jusqu'à une once par pintes de liqueur dans les tisanes astringentes, qu'on prescrit dans certains cours-de-ventre opiniâtres, dans les hémorrhagies, les fleurs blanches, les flux séreux qui suivent quelquefois les gonorrhées virulentes, &c. on la fait entrer aussi en substances à la dose d'un demi-gros ou d'un gros dans les opiates astringentes destinées aux mêmes maladies, où on la donne seule dans un excipient convenable pour remplir les mêmes indications, & même contre les flux dysentériques, selon quelques auteurs. L'extrait de *tormentilla* à la dose d'un gros ou de deux possède aussi à peu-près les mêmes vertus, quoique les extraits des substances végétales astringentes souffrent une altération considérable dans la préparation, qu'il s'en sépare une matière terreuse qui contribue vraisemblablement à leur vertu, comme il a été dit de certaines écorces à l'article EXTRAIT, *Chimie, Pharmacie*, &c. Voyez cet article.

La racine de *tormentilla* réduite en poudre s'emploie aussi quelquefois extérieurement dans le traitement des plaies & des ulcères, sur lesquels on la répand pour les dessécher; mais cette pratique est peu reçue. La décoction des racines de *tormentilla* tenue dans la bouche, passe pour soulager très-efficacement la douleur des dents.

Cette racine entre dans le diascordium, la poudre astringente, les pilules astringentes, & la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, dans l'huile de scorpion composée, dans l'emplâtre styptique, &c. son extrait entre dans la thériaque céleste. (*b*)

TORMES, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Tormes*, rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle prend sa source dans la vieille Castille au Puerto de Pico, entre dans le royaume de Léon, & s'accroît de plusieurs rivières avant que de se rendre dans la mer. (*D. J.*)

TORMINAL, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire du *mespilus apii folio, sylvestris, spinosa, sive oxicantha*, de nos Botanistes; on appelle communément cet arbrisseau aubépine. Voyez AUBÉPINE. (*D. J.*)

TORNA ou TORNAW, (*Géogr. mod.*) comté de la haute Hongrie. Il est borné au nord par le comté de Liptow; au midi, par celui de Borsod; au levant, par celui d'Ungwar; & au couchant, par celui de Zoll. Son chef-lieu porte le même nom. (*D. J.*)

TORNADGI-BACHI, f. m. *terme de relation*, officier de chasse dans la maison du grand-seigneur. Il a l'intendance sur les gens qui ont soin des lévriers de sa hauteffe. (*D. J.*)

TORNATES, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule aquitaine, au dire de Plin, *l. IV. c. xix*. Ce peuple, selon M. de Valois, habitoit un lieu nommé encors

aujourd'hui Tournay dans le Berri. (D. J.)

TORNEA ou TORNEO, (Géog. mod.) nom commun à une ville, à un lac & à une rivière de la Laponie suédoise. La petite ville de Tornéa, dit M. de Maupertuis dans son discours de la figure de la terre, avoit l'air affreux lorsque nous y arrivâmes. Ses maisons basses se trouvoient enfoncées jusque dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour; mais les neiges toujours tombantes ou prêtes à tomber, ne permettoient presque jamais au soleil de se faire voir, sinon pendant quelques momens dans l'horizon vers midi. Le froid fut si grand dans le mois de Janvier, que les thermomètres de mercure, de la construction de M. de Reaumur, descendirent à 37 degrés, & ceux de l'esprit-de-vin gèlerent.

Lorsqu'on ouvroit la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertissoit sur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs: lorsqu'on sortoit, l'air sembloit déchirer la poitrine; les bois, dont toutes les maisons sont bâties, se fendoient avec bruit; la solitude reugnoit dans les rues, & l'on y voyoit des gens mutilés par le froid. Quelquefois il s'éleve tout-à-coup des tempêtes de neige, qui exposent à un grand péril ceux qui en sont surpris à la campagne; en vain chercheroit-on à se retrouver par la connoissance des lieux ou des marques faites aux arbres, on est aveuglé par la neige.

Si la terre est horrible alors dans ces climats, le ciel présente aux yeux les plus charmans spectacles. Dès que les nuits commencent à être obscures, des feux de mille couleurs & de mille figures éclairent le ciel, & semblent vouloir dédommager cette terre, accoutumée à être éclairée continuellement, de l'absence du soleil qui la quitte.

La ville de Tornéa a un port, où les Lapons viennent troquer leurs pelleteries contre des denrées & des armes. Long. 41. 55. latit. 65. 40. 6.

Le lac de Tornéa est traversé par la rivière de même nom, d'occident en orient; cette rivière a sa source aux confins de la Laponie danoise & suédoise; ensuite, après avoir reçu dans son cours les eaux de quelques lacs & rivières, elle se jette dans le golfe de Bothnie, près de la ville de Tornéa. (D. J.)

TORNEBOUT, (Musiq. instr.) instrument de musique à vent qui a dix trous, & qui s'emboûche comme le haut-bois d'une anche; les villageois en faisoient autrefois usage en Angleterre. (D. J.)

TORNE-LAP-MARCK, (Géog. mod.) contrée de la Laponie suédoise. Cette contrée est partagée en dix territoires ou biars. (D. J.)

TORNOVO, (Géog. mod.) ville de la Turquie européenne, dans le Coméolitari, sur le bord de la Sélampria, à dix milles au nord-ouest de Larisse, dont son évêché est suffragant. Les Turcs y ont trois mosquées, & les Grecs quelques églises. Long. 40. 25. latit. 39. 52. (D. J.)

TORO, f. m. (terme de relation.) c'est le mets le plus délicieux des Iffinois. Il se fait du fruit du palma prunisera, lequel fruit est gros comme une prune. Après l'avoir mis en monceau pour le laisser mûrir, ils le concassent dans un mortier de bois, l'arrosent d'eau chaude, le pressent, & en tirent une liqueur grasse dans laquelle ils font cuire leur poisson avec du sel & du piment. (D. J.)

TORO ou TAURO, (Géog. mod.) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur le Duero, entre Zamora au couchant, & Tordeillas au levant, au bout d'une belle plaine. Elle a vingt-deux paroisses dépeuplées, sept couvens d'hommes, cinq de filles, quatre hôpitaux & un château. La collégiale qui a été autrefois cathédrale, est composée d'un abbé & de seize chanoines. Les états s'y sont tenus quelquefois.

Tome XVI.

Elle est célèbre par la bataille de 1476, qui assura la couronne de Castille à Ferdinand, prince d'Aragon. Long. 12. 45. latit. 41. 38.

C'est ici que le comte-duc d'Olivarès, premier ministre d'Espagne, se retira dans sa disgrâce. Le gouvernement du royaume remis par Philippe IV. entre ses mains pendant vingt-deux ans ne fut qu'un enchaînement de malheurs. Ce prince perdit le Roussillon par le manque de discipline de ses troupes, le Brésil par le délabrement de sa marine, & la Catalogne par l'abus de son pouvoir; on vit par la révolution du Portugal combien une domination étrangère est odieuse, & en même tems combien peu le ministère espagnol avoit pris de mesures pour conserver tant d'états.

« On vit aussi (ajoute M. de Voltaire), comme on flatte les rois dans leurs malheurs, comme on leur déguise des vérités tristes. La manière dont Olivarès apprit à Philippe IV. la perte du Portugal, est célèbre: je viens vous annoncer, dit-il, une heureuse nouvelle; Votre Majesté a gagné tous les biens du duc de Bragançe; il s'est avisé de se faire proclamer roi, & la confiscation de ses terres vous est acquise par son crime. La confiscation n'eut pas lieu. Le Portugal devint un royaume considérable, surtout lorsque les richesses du Brésil & les traités avec l'Angleterre rendirent son commerce florissant.

« Le comte-duc d'Olivarès, longtems le maître de la monarchie espagnole & l'émule du cardinal de Richelieu, fut disgracié pour avoir été malheureux. Ces deux ministres avoient été longtems également rois, l'un en France, l'autre en Espagne; tous deux ayant pour ennemis la maison royale, les grands & le peuple, tous deux très-différens dans leurs caractères, dans leurs vertus & dans leurs vices; le comte-duc, aussi réservé, aussi tranquille & aussi doux que le cardinal étoit vif, hautain & sanguinaire. Ce qui conserva Richelieu dans le ministère, & ce qui lui donna presque toujours l'ascendant sur Olivarès, ce fut son activité. Le ministre espagnol perdit tout par sa négligence; il mourut de la mort des ministres déplacés; on dit que le chagrin les tue; ce n'est pas seulement le chagrin de la solitude après le tumulte, mais celui de sentir qu'ils sont hais, & qu'ils ne peuvent se venger. Le cardinal de Richelieu avoit abrégé ses jours d'une autre manière, par les inquiétudes qui le dévorèrent dans la plénitude de sa puissance ».

Au reste le roi d'Espagne alloit rappeler le duc d'Olivarès, si ce ministre n'eût pas précipité sa disgrâce; mais ayant voulu se justifier par un écrit public, il offensa plusieurs personnes puissantes, dont le ressentiment fut tel, que le roi ne songea plus qu'à le laisser à Toro où il mourut en 1640, de chagrin, comme il arrive ordinairement aux ministres qui ne savent pas jouir de ce repos heureux qu'on ne connoit point à la cour.

Philippe IV. en disgraciant le comte-duc d'Olivarès, n'y gagna que le beau jardin de ce favori dans le voisinage de Madrid; encore ce jardin coûta-t-il cher au roi; car il y dépensa plusieurs millions. On l'appelle aujourd'hui Buen-Retiro. (D. J.)

TORO, (Géog. mod.) île de la mer Méditerranée, sur la côte méridionale de la Sardaigne, dont elle est à dix milles, à cinq de l'île Vacca, & environ à quatre de l'île Boaris. (D. J.)

TOROELLA, (Géog. mod.) ville ou plutôt bourg d'Espagne, dans la Catalogne, sur la rive septentrionale du Ter, près de son embouchure, dans la Méditerranée. Les François y remportèrent la victoire sur les Espagnols le 27 de Mai 1694. Long. 20. 48. latit. 41. 52. (D. J.)

TORONÆUS - SINUS, (Géog. anc.) golfe de la mer Egée, sur la côte de la Macédoine, & séparé des

H h ij



golfe Singitique & Thermée par deux grands péninsules. Ce golfe avoit pris son nom de la ville Torone qui étoit bâtie sur son rivage. (D. J.)

**TORONE**, (*Géog. anc.*) 1<sup>o</sup>. ville de l'Épire, selon Ptolomée, *liv. III. v. xiv.* Niger appelle cette ville *Parga*.

2<sup>o</sup>. *Torone*, ville de la Macédoine, sur le golfe Toronaique auquel elle donne son nom. Le périple de Scylax, Diodore de Sicile, Thucydide & la plupart des anciens parlent de cette ville.

3<sup>o</sup>. *Torone*, ville bâtie après la ruine de Troie, selon Etienne le géographe, qui ne dit point en quel endroit elle fut bâtie. (D. J.)

**TORONS**, (*terme de Corderie.*) ce sont des faix-cieux composés d'autant de fils qu'on en a besoin, pour former les cordons d'un cordage un peu gros, & qui ont été tortillés par l'action du rouet.

Pour former les *torons*, on prend autant de fils qu'on croit en avoir besoin pour faire un cordon d'une grosseur proportionnée à celle qu'on veut donner à la corde; on étend ces fils également, & on les tord ensemble au moyen du rouet; ensuite on prend le nombre qu'on veut de ces *torons* pour les commettre ensemble & en fabriquer un cordage. Voyez l'article de la CORDERIE.

**TORPIDI**, (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voisinage de la ville de Philippes, du côté de l'orient dans des détroits de montagnes que les Sapéens & eux occupoient. (D. J.)

**TORPILLE**, *s. f.* (*Hist. nat. Ichthyolog.*) l'engourdissement causé par ce poisson est une de ces merveilles qui ont cours depuis plusieurs siècles, qui ont été souvent célébrées, & que les esprits-forts en physique ont été tentés de ne pas croire; en effet plusieurs anciens & modernes ont parlé de cet engourdissement avec des exagérations révoltantes. D'autres au contraire qui ont vu & manié ce poisson dans certaines circonstances, sans en ressentir d'engourdissement, en ont parlé comme d'un fait fabuleux; mais il n'a plus été permis d'en révoquer en doute la réalité, après les témoignages de Lorenzini, de Rédy & de Borelli; quelque certain néanmoins que soit le fait, la cause n'en est pas évidente. On n'est point d'accord d'où dépend la stupeur que produit cet animal dans ceux qui le touchent, en quoi consiste précisément cette stupeur, & quelles sont les circonstances qui l'accompagnent. Entre les physiciens qui en ont écrit, les uns font imaginer l'engourdissement beaucoup plus fort, les autres beaucoup plus foible; les uns veulent que le poisson ne l'opere que lorsqu'on le touche immédiatement; d'autres prétendent que sa vertu soit même à craindre de loin. Nous verrons à quoi l'on peut s'en tenir sur cette matière, après une courte description du poisson même.

*Description de la torpille mâle & femelle.* On la nomme *torpille* sur les côtes de Provence, *tramble* sur les côtes de Poitou, d'Aunis & de Gascogne. Les Anglois l'appellent *the cramp-fish*, & les Italiens *torpilla*. On sait que *torpedo* est le mot latin que lui donnent tous les anciens à commencer par Cicéron. Les modernes en font de même; Aldrovand. *de pisc.* 415, Rondelet *de pisc.* 1. 358, Charleton *pisc.* 9, Salvianus *de aquatilibus* 142, Bellon *de aquat.* 988, Rai *ichth.* 81, Synon *pisc.* 28, &c.

Il suffiroit pour suggérer une idée de la *torpille* à ceux qui ne la connoissent point, de leur dire que c'est un poisson plat tout semblable à la raie, ou plutôt une espèce de raie. Elle est mise au nombre des poissons plats & cartilagineux avec le turbot, la sole & la pastenague. Son corps est à-peu-près rond, si on ôte la queue; sa tête est tellement enfoncée entre ses épaules, qu'elle ne paroît aucunement. Elle a deux petits yeux & deux trous en forme de croissant toujours ouvert, une petite bouche garnie de dents ai-

gués, & au-dessus deux pertuis qui lui servent de naseaux. Elle a cinq ouïes de chaque côté, & deux ailes sur la queue. La peau de dessus est molle, déliée, blanchâtre, celle de dessous jaunâtre, tirant sur la couleur du vin. Il y en a qui ont sur le dos des taches noires, rondes, disposées en pentagone, ou sans ordre.

On connoit plusieurs espèces de *torpilles*; nous ne nous arrêtons point à les décrire; c'est assez d'observer que la petite espèce pèse peut-être six onces, tandis que celles de la grande vont depuis 18 jusqu'à 28 livres. On en voit communément sur nos côtes, qui ont un pié & demi de long; on en pêche aussi quelquefois de plus grandes. Ce poisson se met au rang des vivipares, quoiqu'il ait des œufs. On trouve sa figure dans la plupart des auteurs que j'ai cités ci-dessus; & en particulier dans l'excellent traité sur ce poisson par Lorenzini, imprimé à Florence en 1678; Rédy a fait de son côté une exacte description d'une *torpille femelle* qui pesoit 15 livres, & qu'on lui apporta vivante; il remarque entr'autres particularités, que son cœur qui n'avoit qu'une oreillette, continua ses battemens sept heures après avoir été séparé du corps, & que cette *torpille* donna des signes manifestes de mouvement & de sentiment trois heures après qu'on lui eût arraché le cœur. Ses yeux étoient élevés en-dehors comme deux petites bouteilles malfaites, & sa prunelle n'étoit pas ronde; elle avoit deux ovaires ou deux pépinières d'œufs attachées immédiatement aux deux lobes du foie. Il y avoit dans chacune de ces pépinières plusieurs œufs, dont les cinq plus gros pesoient chacun environ une once. C'en est assez pour faire connoître la *torpille* européenne; venons aux effets qu'elle produit sur ceux qui la touchent, & à la cause dont ils dépendent.

*De l'engourdissement que produit la torpille.* Quand on touche la *torpille* avec le doigt, il arrive assez souvent qu'on sent une espèce d'engourdissement douloureux dans la main & dans le bras jusqu'au coude, & quelquefois jusqu'à l'épaule. Sa plus grande force est dans l'instant qu'il commence; il dure peu, diminue insensiblement, & se dissipe au bout de quelque tems. Il ressemble à cette sensation douloureuse qu'on éprouve dans le bras, lorsqu'on s'est frappé le coude un peu rudement contre quelque corps dur.

Si l'on ne touche point le *tremble*, quelque près qu'on en ait la main, on ne sent jamais rien; si on le touche avec un bâton, on sent très-peu de chose; si on le touche par l'interposition de quelque corps mince, l'engourdissement est assez considérable; si on le presse en appuyant avec force, l'engourdissement en est moindre, mais toujours assez considérable pour obliger à lâcher prise; si on le touche quand il est mort, il ne survient aucune stupeur. Mais comment ce poisson, quand il est en vie, opère-t-il l'engourdissement dont nous parlons? c'est ce qu'il s'agit de rechercher.

*Explication de la cause de cet engourdissement.* On a entrepris jusqu'ici d'en rendre raison par deux explications différentes; car il ne faut compter pour rien la plus ancienne explication, qui donne à la *torpille* une vertu torporifique; si on peut compter cette opinion pour quelque chose, ce n'est qu'en cas qu'on veuille la faire revenir au même que la première des deux opinions; je veux dire qu'en cas qu'on la confonde avec celle qui prétend que l'effet que produit la *torpille*, dépend d'une infinité de corpuscules qui sortent continuellement de ce poisson, & plus abondamment dans certaines circonstances que dans d'autres. C'est l'opinion qu'ont adoptée MM. Rédy, Perrault & Lorenzini. Ils croyent que, comme le feu envoie une quantité de corpuscules propres à nous échauffer, de même la *torpille* envoie quantité de pe-

tits corps propres à engourdir la partie dans laquelle ils s'intinuent, soit parce qu'ils y entrent en trop grande quantité, soit parce qu'ils trouvent des routes peu proportionnées à leur figure.

La seconde explication est de Borelli; sur son simple exposé, elle sera plus du goût des mécaniciens. Il regarde l'émission des corpuscules comme imaginaire; il dit que lorsqu'on touche ce poisson, il est agité lui-même d'un si violent tremblement, qu'il cause dans la main qui le touche, un engourdissement douloureux. M. de Réaumur a eu beau examiner la *torpille* dans le tems qu'elle se venge d'être touchée, il n'a pu lui voir aucun mouvement, aucune agitation sensible; mais il est vrai qu'il se fait alors sur la surface de son corps un changement qui est la cause de l'engourdissement; voici en quoi consiste ce changement.

La *torpille*, comme tous les poissons plats, n'est pas néanmoins absolument plate; son dos ou plutôt tout le dessus de son corps, est un peu convexe; pendant qu'elle ne produit, ou ne veut produire aucun engourdissement dans ceux qui la touchent, son dos garde la convexité qui lui est naturelle; mais quand elle veut se disposer à agir, elle diminue insensiblement la convexité des parties de son dos, & les applatit; quelquefois de convexes qu'elles sont, elle les rend concaves; c'est précisément dans l'instant suivant qu'on se sent frappé de l'engourdissement.

On voit bien la surface convexe de ce poisson devenir plate ou concave par degrés, mais on ne la voit point devenir convexe; on voit seulement qu'elle est redevenue telle quand on en est frappé; on n'aperçoit pas le passage de l'un à l'autre état; peut-être que le mouvement d'une balle de mousquet n'est guère plus prompt que celui des chairs de cet animal, qui reprennent leur première situation; l'un du moins n'est pas plus aisé à appercevoir que l'autre. C'est de ce coup si subit que naît l'engourdissement qui fait le bras; voilà la cause du fait; il s'agit maintenant de considérer le merveilleux arrangement des ressorts que la nature a employés pour produire cet effet. M. de Réaumur a développé cette admirable mécanique.

Elle dépend de deux muscles fort singuliers qui ont été décrits par ceux qui ont donné l'anatomie de la *torpille*. Redi & Lorenzini les nomment *musculi falcati*, muscles faits en manière de faulx. Concevons la *torpille* partagée en longueur depuis la tête jusqu'à la queue; deux grands muscles égaux & pareils qui ont une figure de faulx; l'un à droite, l'autre à gauche, occupent la plus grande partie de son corps, en naissant où la tête finit, & en se terminant où la queue commence. Leurs fibres sont elles-mêmes bien sensiblement des muscles; ce sont des tuyaux cylindriques, gros comme des plumes d'oie, disposés parallèlement, tous perpendiculaires au dos & au ventre, conçus comme deux surfaces parallèles, ainsi qu'ils le sont à-peu-près; enfin divisés chacun en 25 ou 30 cellules, qui sont aussi des tuyaux cylindriques de même base & de moindre hauteur que les autres, & qui sont pleins d'une matière molle & blanche.

Quand l'animal s'applatit, il met toutes ces fibres en contraction, c'est-à-dire qu'il diminue la hauteur de tous ces cylindres, & en augmente la base; quand ensuite il veut frapper son coup, il les débande toutes ensemble, & en leur rendant leur première hauteur, les relève très-prompement. Qu'un doigt touche alors la *torpille*, dans un instant il reçoit un coup, ou plutôt plusieurs coups successifs de chacun des cylindres sur lesquels il est appliqué. Ces coups prompts & réitérés ébranlent les nerfs; ils suspendent ou changent le cours des esprits animaux; ou, si l'on aime mieux encore, ces coups produisent dans les nerfs un mouvement d'ondulation, qui ne s'accommode pas avec celui que nous devons leur donner pour mou-

voir le bras: de-là naît l'impuissance où l'on se trouve d'en faire usage, & le sentiment douloureux.

Il paroît résulter de cette explication, que la *torpille* n'est en état d'engourdir, que lorsqu'on la touche vis-à-vis des deux grands muscles composés des grosses fibres cylindriques; aussi tous les physiciens ont-ils expérimenté que c'est vis-à-vis de ces muscles que se font les engourdissements les plus considérables. Plus les endroits où l'on touche la *torpille* en sont éloignés, & moins la force du poisson est à craindre. On peut le prendre par la queue sans éprouver d'engourdissement; & c'est ce que les pêcheurs savent bien: ils ne manquent pas de le saisir par-là. Il faut pourtant avouer qu'à quelque distance des muscles en question, on peut encore être atteints d'un foible engourdissement. La peau du poisson doit se ressentir du coup des muscles; elle reçoit un ébranlement qu'elle communique aux parties qui la touchent, du moins si elle est touchée près de l'endroit où elle reçoit l'impression.

L'opinion de ceux qui font dépendre l'engourdissement de l'émission des corpuscules torporifiques faite par le tremble, paroît détruite par les expériences suivantes.

1°. Pour peu que la main ou le bras soient distans de la *torpille*, on ne ressent aucun engourdissement, comme Lorenzini lui-même en convient. 2°. Si cet engourdissement étoit causé par des corpuscules torporifiques, que la contraction exprime des muscles dont nous avons parlé, l'engourdissement se feroit pendant que les parties du poisson sont contractées, au-lieu qu'il ne commence que quand la contraction cesse. 3°. Si l'engourdissement provenoit de l'émanation des corpuscules torporifiques, il se feroit par degré, comme la main s'échauffe par degré, ou comme les pieds s'engourdissent par degré. Il croitroit & mesure que les corpuscules s'insinuoient dans les doigts, dans la main, dans le bras. Il seroit foible au commencement, & deviendroit ensuite plus considérable. Tout le contraire arrive; l'engourdissement n'est jamais plus fort que lorsqu'il commence, comme le sont toutes les douleurs produites par des coups subits; & il va toujours en diminuant. 4°. Enfin ce qui démontre que l'émanation des corpuscules torporifiques ne contribue en rien à l'engourdissement, c'est que le doigt distant du poisson d'une ligne, n'en reçoit jamais d'impression, lorsque l'espace qui est entre le doigt & lui, n'est rempli que par un liquide, comme de l'eau ou de l'air. Il faut que cet espace soit occupé par un corps solide que l'on tient, pour que la *torpille* fasse impression sur le doigt; ce qui n'arrive que parce que le corps solide communique au doigt l'impression qu'il a reçue de la *torpille*.

Quoique nous n'ayons parlé jusqu'ici que de l'engourdissement du bras, on voit bien qu'il peut de même se faire sentir à d'autres parties. Le tremble engourdira les jambes, lorsqu'on marchera dessus à pieds nus. Les pêcheurs assurent assez unanimement que cela leur arrive quelquefois en pêchant à la seine, c'est-à-dire avec une espèce de filet qui se traîne sur les greves, & qu'alors la *torpille* leur engourdit la jambe, & même les renverse du coup.

Il semble encore qu'on ne peut guère résister à la *torpille* la force d'engourdir plus ou moins lorsqu'on la touche avec un bâton; ce qui s'explique très-bien par la loi de la communication des mouvemens; & suivant la longueur du bâton, la vigueur du poisson, la sensibilité dans la personne qui le touche de cette manière; la sensation de l'engourdissement sera plus ou moins vive.

Les torpilles de l'Amérique produisent l'engourdissement comme les nôtres. L'Amérique a des *torpilles* ou des poissons d'un autre genre, semblables aux nôtres par leurs effets. Dans les *mém. de l'acad. de M. du Ha-*

mel, *année 1677*, il est fait mention d'une *torpille* qu'on compare aux *congres*, c'est-à-dire qui est d'une figure approchant de celle des anguilles. M. Richer de qui est cette relation, assure que ce poisson engourdit le bras lorsqu'on le touche même avec un bâton, & que ses effets vont jusqu'à donner des vertiges; ce qu'il dit avoir expérimenté: dès-lors qu'il n'y va que du plus au moins, nous n'avons pas de peine à donner croyance aux faits de physique.

Le *tremble* ne feroit pas un grand usage de la faculté qu'il a d'engourdir, si elle ne lui seroit qu'à se défendre des pêcheurs; il est rare qu'il se sauve de leurs mains. Aristote, Plin & la plupart des naturalistes se persuadent qu'elle lui est utile pour attraper des poissons; une chose sûre, au rapport des pêcheurs, c'est que les *torpilles* en mangent, & qu'on en rencontre fréquemment dans leur estomac. Cependant pourquoi se tient-elle ordinairement sur le sable ou sur la vase? y est-elle en quelque manière à l'affût pour y attraper les petits poissons qui la toucheroient? Mais les autres poissons plats qui se tiennent sur la vase, ne s'y tiennent point par le même motif. Si la *torpille* engourdit les petits poissons qui la touchent, & les prend ensuite, ne pouvoit-elle pas les prendre également bien sans cela? Elle a la même vitesse que mille autres poissons de sa taille, qui savent bien attraper les petits poissons sans les engourdir. Nous sommes trop prompts à assigner les causes finales; elles ne sont pas toujours aussi démontrées qu'on le prétend. Pour s'assurer du fait dont il est ici question, il faudroit par plusieurs expériences mettre des *torpilles* avec divers autres petits poissons en vie, & en examiner l'événement; c'est ce que quelque physicien fera peut-être un jour.

On pourroit encore être curieux de savoir de quelle épaisseur doit être un corps placé entre la *torpille* & la main, pour mettre la main à l'abri de l'action du poisson. Il y a beaucoup d'autres expériences à tenter sur cet animal.

La *torpille* ne pouvoit guère avoir une vertu engourdissante si fort exaltée, sans manquer de lui attribuer la même vertu contre plusieurs maladies. Aussi Dioscoride prétend que la *torpille* sur la tête engourdit le mal, & qu'elle remédie à la chute de l'anus en l'appliquant sur le fondement. D'autres en recommandent l'application à la plante des pieds pour calmer l'ardeur de la fièvre. Nos pêcheurs font mieux, ils en mangent le foie qui a le même goût que celui de la raie.

*Description de la torpille du golfe Persique par Kämpfer.* Je n'aurois rien à ajouter sur ce poisson, si Kämpfer ne me fournisoit, dans ses *Amanités*, une description trop exacte de la *torpille* du golfe Persique, pour la passer sous silence.

Les plus grandes *torpilles* de cette mer, qui en produit beaucoup, ont deux pans de diamètre au centre, qui est sans os; elles ont deux doigts d'épaisseur, & de-là elles diminuent insensiblement jusqu'aux bords qui sont cartilagineux, & qui sont l'office de nageoires. Leur peau est glissante, sans écaille & tachetée. Les taches du dos sont blanches & brunes; celles de la queue plus foncée; mais le ventre est tout-à-fait blanc, comme dans la plupart des poissons plats. Des deux côtés la surface est inégale, particulièrement sur le dos, dont le milieu s'enfle comme un petit bouclier. Cette élévation continue jusqu'à l'extrémité de la queue, qui s'étend de la largeur de la main au-delà du corps. Sa tête est aplatie; ses yeux sont petits & placés dessus la tête à la distance d'un pouce l'un de l'autre. Ils ont une double paupière dont la supérieure est assez forte, & se ferme rarement; l'inférieure est mince, transparente, & se ferme lorsque le poisson est dans l'eau.

Au-dessous des yeux, il y a deux conduits de res-

piration qui se couvrent dans l'eau d'une petite pellicule, de sorte qu'on les prendroit pour d'autres yeux, comme a fait Borrichius. La gueule est au-dessous de la tête dans l'endroit opposé aux yeux. Elle paroît très-petite lorsqu'elle est fermée, mais elle devient fort grande en s'ouvrant. Les lèvres sont entourées de petites pointes qui servent à retenir ce que l'animal y fait entrer. Dans la cavité des mâchoires, on apperçoit une petite rangée de dents aiguës. Sur le long du ventre qui est doux, mince & spongieux, il y a deux rangées de petits trous oblongs, cinq de chaque côté, placés transversalement. L'anus est aussi de figure oblongue, & percé exactement à la naissance de la queue. On ne sauroit presser cette partie sans en faire sortir quelques *feces* entremêlées comme de vers de terre. La queue est épaisse, & de figure pyramidale. Elle se termine par une nageoire dont les pointes sont obliques, & présentent assez bien la forme de la lettre X.

Au-dessus & à peu de distance, sont deux autres nageoires plus grandes vers le dos que du côté de la queue, & terminées en rond. A l'endroit où commence la queue, il se trouve encore de chaque côté une nageoire plate & charnue. Dans les mâles, elle se termine à un penis cartilagineux d'un pouce de long, creux & percé à l'extrémité de deux trous, dont la moindre pression fait sortir une humeur grasse & visqueuse.

Le péritoine est ferme, les vertèbres du dos cartilagineuses, & garnies de divers tendons qui en sortent. Le premier se dirige vers les yeux, & le dernier vers le foie. Les autres prennent différentes directions assez près de leur origine. Le cœur qui est situé dans le plus petit creux de la poitrine, a la forme d'une figue. L'abdomen est accompagné d'un large ventricule musculaire. Il y a plusieurs veines, dont la plus considérable s'étend jusqu'au lobe droit du foie, & s'entortille au-tour de la vésicule du fiel. Le foie est d'une substance rouge, pâle, composé de deux lobes, dont l'un remplit toute la cavité du côté droit. Ces deux lobes sont formés de glandes serrées les unes contre les autres, & qui partent peut-être du penis.

Après avoir vuidé les intestins & les ventricules, on découvre contre le dos, un petit sac inégal, tortu, transparent, auquel tient une substance charnue qui ressemble beaucoup aux ailes de la chauve-souris; c'est l'utérus ou l'ovaire. Kämpfer y trouva plusieurs œufs posés sur le lobe gauche du foie. Ils étoient renfermés dans une mince pellicule, couleur de soufre pâle, & attachée au foie; du reste ils ressembloient exactement aux œufs de poule, & nageoient dans une liqueur mucilagineuse.

La *torpille* du golfe Persique paroît fort différente de celle de la Méditerranée, si l'on jugeoit de celle-ci par les descriptions d'Aristote, de Plin & de Galien. La qualité que celle du golfe a d'engourdir, n'est point une vertu qui l'accompagne toujours. Elle ne s'exerce que dans certaines occasions; comme lorsque ce poisson ressent l'impression de quelque chose qui le blesse, & qu'on arrête sa fuite au moment qu'il veut la prendre. Il se fait alors un mouvement convulsif dans son corps.

Enfin Kämpfer a remarqué qu'en mettant la *torpille* dans une même cuve avec d'autres poissons, elle ne leur a point fait sentir sa qualité torporifique, soit par crainte, soit parce qu'elle n'est pas en liberté, soit par d'autres raisons.

Telles sont les observations de Kämpfer sur la *torpille* étrangère. Pour m'instruire encore plus complètement de la nature de ce poisson dans toutes les mers du monde, j'ai parcouru les autres relations des voyageurs qui en ont parlé; celles de Windus, de Jobson, d'Atkuis, de Moore, de Kolben, de Ludolf, &c.



mais j'ai perdu mes peines, je n'ai rien trouvé d'exact & de satisfaisant dans aucun de ces écrivains; d'où je conclus qu'il faut s'en tenir aux lumières que nous en ont donné les physiciens que j'ai cités dans ce mémoire. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

**TORQUE**, s. f. (terme de Blason.) se dit d'un bourrelet de figure ronde, tant dans sa circonférence, que dans son tortil, étant composé d'étoffe tortillée, comme le bandeau dont on charge la tête de more qui se pose sur les écus. La *torque* est toujours de deux principaux émaux, qui sont le gros des armoiries, aussi-bien que les lambrequins; mais c'est le moins noble des enrichissements qui se posent sur le heaume pour cimier. (D. J.)

**TORQUEMADA**, ou **TORREQUEMADA**, (Géogr. mod.) c'est-à-dire *sour brûlée*, en latin, *surris cremata*; petite ville, ou bourg d'Espagne, au royaume de Léon, sur le bord de la Pizuerga, à trois lieues à l'orient de Palencia; ce bourg est entouré de murs, & ses environs sont très-fertiles. (D. J.)

**TORQUETTE**, s. f. (Comm.) une certaine quantité de poissons entortillés dans de la paille. Il se dit aussi d'un panier de volaille.

**TORQUETUM**, s. m. (Astronomie.) ancien instrument d'astronomie, qui représentait le mouvement de l'équateur sur l'horizon. On s'en servoit pour observer le lieu véritable du soleil & de la lune, & de chaque étoile, tant en longitude qu'en latitude; la hauteur du soleil & des astres au-dessus de l'horizon, l'angle que l'écliptique faisoit avec l'horizon, &c. On trouvoit aussi avec cet instrument la longueur du jour & de la nuit, & le tems qu'une étoile s'arrête sur l'horizon. Tous ces problèmes se résolvent aujourd'hui fort aisément par l'usage de la sphère armillaire & du globe céleste. Regiomontan a donné la description & l'usage de cet instrument dans ses *scripta Regiomontani*, publiés in-4°. en 1544. Maurolycus en traite encore dans ses œuvres où il décrit les instrumens de mathématique, de même que Joh. Gallacius, dans son livre de *mathematicis instrumentis*. (D. J.)

**TORQUEUR**, s. m. (Manufact. de tabac.) celui qui torque ou file le tabac; l'habileté d'un *torqueur* consiste à faire sa corde bien égale, à manier son rouet de manière qu'elle ne se casse point, & à la bien monter & mettre en rôle. (D. J.)

**TORRE**, LA, (Géogr. mod.) petite rivière d'Italie, dans le Frioul. Elle tire sa source des montagnes, passe près d'Udine, & tombe dans le Lizonzo. (D. J.)

**TORRE DE MONCORVO**, (Géogr. mod.) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, dans une vallée, sur la pente d'une montagne, aux confins du royaume de Léon, à une lieue au levant de la rivière Sabor. Sa campagne est fertile en blé, en vin, & en fruits. Long. 10. 35. latit. 41. (D. J.)

**TORRE D'OLIVETO**, (Géogr. mod.) petite ville du royaume de Sicile, dans le val Demona, au pied du mont *Ethna*, vers le midi occidental. (D. J.)

**TORREFACTION**, s. f. (Docimasq.) La *torrefaction*, *ustulatio*, en allemand *rosten*, consiste à séparer, à l'aide du feu & de l'air, les matières volatiles des fixes, pour avoir celles-ci seulement. C'est ainsi que l'on dissipe le soufre & l'arsenic de la plupart des mines.

Le succès de la *torrefaction* est assez difficile à obtenir, quand le corps que l'on y soumet entre en fonte presque au même degré de chaleur qui est nécessaire pour dissiper sa partie volatile. Ces sortes de circonstances obligent donc 1°. de triturer grossièrement le corps qu'on veut rotir, afin d'augmenter ses surfaces & d'occasionner une action plus multipliée de la part de l'air. 2°. de modérer le feu, crainte que

la fusion n'ait lieu. 3°. de donner un libre accès à l'air, comme étant le véhicule des vapeurs. 4°. de répéter la trituration, au cas que le corps soumis au rotissage vienne à se grumeler. 5°. de l'étendre en une couche mince: Les corps réfractaires sont bien plus aisés à torréfier: on peut leur donner tout d'abord un grand feu, & l'on n'est pas tenu de les broyer si souvent, & de recommencer le grillage. Lorsque l'on a à torréfier un corps qui se fond au degré de feu qui dissipe sa partie volatile, on abrège beaucoup l'opération, en lui mêlant un corps réfractaire; mais il faut se garder d'en employer un qui soit contre-indiqué, par l'altération qui en pourroit naître. Quoi qu'il en soit, on doit avoir l'attention d'empêcher que les parties volatiles n'enlèvent, en se dissipant, quelques portions des matières fixes; Cet inconvénient naît la plupart du tems, de ce qu'on a donné un feu trop fort dès le commencement de l'opération: on le prévient à la faveur d'un fixant, auquel on a quelquefois recours.

Ce petit nombre de remarques générales suffisent ici; le lecteur trouvera la matière traitée à fond, au mot **GRILLAGE**. (D. J.)

**TORRELAGUNA**, (Géogr. mod.) bourg d'Espagne, dans la vieille Castille, célèbre pour avoir donné la naissance en 1437. au cardinal François Ximènes, archevêque de Tolède, premier ministre d'Espagne, & l'un des plus grands politiques qui aient paru dans le monde.

La fortune le tira d'un état médiocre pour l'élever au faite des grandeurs; sa famille n'avoit aucune illustration, & son pere n'étoit qu'un collecteur des décimes accordées par le pape aux rois d'Espagne. Lorsque son fils eut achevé ses études, il résolut d'aller à Rome pour obtenir quelque emploi, & n'être pas à charge à ses parens. Ayant été volé deux fois en chemin, il fut obligé de s'arrêter à Aix en Provence, n'ayant pas de quoi continuer son voyage; heureusement un de ses compagnons d'étude lui donna du secours, & fit la route avec lui; cependant il ne rapporta de Rome qu'un bref du pape pour la première prébende qui vaqueroit dans son pays.

En vertu de ce bref, il se mit en possession du premier bénéfice qui vint à vaquer à son arrivée, & qui étoit tout-à-fait à sa bienéance; mais l'archevêque de Tolède qui en avoit pourvu un de ses aumôniers, le refusa à Ximènes, & le fit mettre en prison. Sa fermeté, & l'intercession de la nièce de l'archevêque, engagèrent ce prélat à l'élargir; Ximènes promit en même tems de permuter ce bénéfice avec la chapellenie de l'église de Siguença.

Cette permutation fut le premier échelon de sa fortune, car l'évêque de Siguença ayant eu occasion de connoître Ximènes, le choisit pour son grand vicaire dans toute l'étendue de son diocèse. En 1492, la reine Isabelle le nomma pour son confesseur; & quelque tems après l'archevêque de Tolède étant mort, elle le revêtit de cette éminente dignité, qu'il n'accepta qu'après une assez longue résistance, vraie ou feinte. Il stipula même pour conditions, qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolède, qu'on ne chargeroit d'aucune pension son archevêché (le plus riche du monde), & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privilèges & aux immunités de son église. Il en prit possession en 1498, & fut reçu à Tolède avec une magnificence extraordinaire.

Il débuta par des actes de fermeté pour le rétablissement de la discipline, & pour reprimer les vexations des fermiers des deniers royaux. Il cassa les juges qui vendoient la justice, ou différoient de la rendre; & donna de nouvelles lois pour terminer les procès dans le terme de vingt jours au plus tard; il tint deux synodes, dans lesquels il statua diverses ordonnances, qu'on a depuis observées en Espagne,

& que le concile de Trente a généralement adoptées. On doit mettre au nombre de ses ordonnances utiles & nécessaires, celle du registre des baptêmes dans toutes les paroisses, ce qu'on n'avoit point encore fait, & que tous les royaumes chrétiens ont pratiqué depuis.

Il travailla en même tems à la réforme des cordeliers dans les royaumes d'Aragon & de Castille, & en vint à bout, malgré toutes les oppositions qu'il y rencontra, tant de la part des moines, que de la cour de Rome. Il établit une université à Alcalá, & y fonda tout de suite, en 1499, le college de S. Ildephonse, qui fut bâti par Pierre Gumiel, l'un des habiles architectes de son siècle; il entreprit ensuite le projet de donner une bible polyglotte, & ce projet auquel on travailla long-tems, fut exécuté. Voyez POLYGLOTTE de Ximenes. ( *Littérat.* )

La reine Isabelle voulut qu'il l'accompagnât dans son voyage d'Aragon, pour y faire régler aux états la succession du royaume, & Ximenes ne contribua pas peu à disposer l'assemblée de prêter le serment que la reine souhaitoit. Elle le nomma à sa mort, arrivée en 1504, un des exécuteurs de son testament. Alors Ximenes ne manqua pas de jouer le premier rôle, & rendit de grands services à Ferdinand, qui lui remit l'administration des affaires d'état, & obtint pour lui du pape Jules II. le chapeau de cardinal: on l'appella *le cardinal d'Espagne*, & avec raison, car il devint dès ce moment l'ame & le mobile de tout ce qui se géroit dans le royaume. Pour comble de confiance il fut déclaré grand inquisiteur, en la place de l'archevêque de Séville, qui donna sa démission de cette importante charge.

Il signala le commencement de son nouveau ministère, en déchargeant le peuple du subsidé onéreux, nommé *acavals*, qu'on avoit continué à cause de la guerre de Grenade. Il étendit en 1509, la domination de Ferdinand chez les Maures, par la conquête de la ville d'Oran, dans le royaume d'Alger. Il entreprit cette conquête à ses dépens, & marcha lui-même à la tête de l'armée, revêtu de ses ornemens pontificaux, & accompagné d'un nombreux cortège d'ecclésiastiques & de religieux. A son retour Ferdinand vint à sa rencontre jusqu'à quatre lieues de Séville, & mit pié à terre pour l'embrasser. On juge aisément qu'il obtint la juridiction spirituelle de cette nouvelle conquête; mais il gagna bien davantage l'affection générale, par les greniers publics qu'il fit construire à Tolède, à Alcalá, & à *Torrélaguna* sa patrie. Il les remplit de blé à ses dépens, pour être distribué dans les tems de stérilité.

Le roi Ferdinand, en mourant en 1516, déclara le cardinal Ximenes régent du royaume, & l'archiduc Charles ( qui fut depuis l'empereur Charles-quin ), confirma cette nomination. Ximenes par reconnaissance lui procura le titre de roi, & cette proclamation eut lieu, sans que personne osât la contredire.

Il fit dans sa régence une réforme des officiers du conseil suprême, ainsi que de ceux de la cour, & congédia les deux favoris du prince Ferdinand. En vain les principaux seigneurs formèrent une ligue contre lui, il trouva le moyen de la dissiper par sa prudence, & sa fermeté; il appaisa les troubles qui s'élevèrent dans le royaume de Navarre; il réduisit la ville de Malaga sous l'obéissance, & calma diverses autres rébellions. Ensuite, quand tout fut tranquille dans le royaume, il rétablit l'ordre dans les finances & déchargea le roi d'une partie de la dépense des troupes; il créa de nouveaux administrateurs des revenus, retrancha les pensions des courtisans sans service, régla les gages des officiers, & fit rentrer dans le domaine tout ce qui avoit été aliéné pendant les guerres de Grenade, de Naples, & de Navarre.

Il déploya néanmoins dans cette conduite autant d'austérité d'humeur, que d'équité, car il ôta à plusieurs particuliers des revenus dont ils jouissoient en vertu de titres légitimes, sans leur procurer aucun dédommagement des biens qu'il leur enlevait, pour augmenter les revenus du nouveau roi, & s'accréditer auprès de lui. Il ne fut pas heureux dans son expédition contre Barberousse, devenu maître d'Alger; l'armée qu'il y envoya ayant été entièrement défaite par ce fameux pirate. Il se brouilla par sa fierté & par sa rigueur, avec les trois premiers seigneurs du royaume, le duc de l'Infantade, le duc d'Albe, & le Comte d'Urena.

Enfin les ministres du roi Charles intriguerent si bien auprès de ce prince, qu'ils le déterminèrent à congédier le cardinal, dès qu'il seroit arrivé en Espagne. Ximenes s'étoit avancé au-devant de lui, à grande hâte, mais il tomba malade sur la route, & cette maladie le mit au tombeau, soit qu'il ait été empoisonné, ou que le chagrin de sa disgrâce, joint à la fatigue du voyage, ait terminé ses jours. Quoi qu'il en soit il les finit le 8 Novembre 1517, à 81 ans, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans, sous les regnes de Ferdinand, d'Isabelle, de Jeanne, de Philippe, & de Charles d'Autriche.

Entre les établissemens qu'il fit pendant sa vie, on compte deux magnifiques monasteres de demoiselles de qualité, & des embellissemens à *Torrélaguna*, qui lui coutèrent près d'un million d'or. Messieurs Fléchier, Marfollier, les peres Mariana, Miniana, & Gomez, ont écrit sa vie; elle est intimement liée à l'histoire d'Espagne.

Il a laissé à douter en quoi il a le plus excellé, ou dans la pénétration à concevoir les affaires, ou dans le courage à les entreprendre, ou dans la fermeté à les soutenir, ou dans le bonheur à les terminer. M. Fléchier loue extrêmement son zèle pour la religion, & pour le maintien de la discipline ecclésiastique, sa charité envers les pauvres, son désintéressement par rapport à sa famille, son amour pour la justice, & son inclination pour les sciences. On ne peut pas lui contester une partie des qualités que l'historien françois lui donne; mais on doit reconnoître que ce n'est pas à tort que les peres Mariana, Miniana & Gomez, lui attribuent une ambition démesurée, une politique des plus exquises, de la hauteur, de la dureté, & de l'inflexibilité dans le caractère.

Ajoutons que les moyens qu'il employa pour opérer la conversion des Maures, ne sont pas évangéliques. Il mit en œuvre non-seulement l'argent & la flatterie, mais la persécution & la violence. On lui représenta qu'il ne convenoit pas d'obliger par des présens, ou par contrainte, de professer la foi de J. C. qu'il falloit la persuader par la charité, que les conciles de Tolède avoient défendu sévèrement qu'on fit aucune violence à personne pour croire en J. C. & qu'on ne reçût à la profession de la foi, que ceux qui l'auroient souhaité avec une volonté libre, après mûre délibération. L'archevêque de Tolède répondoit en suivant son caractère, que c'étoit faire grâce à des hommes rebelles, que de les pousser dans les voies de leur salut, comme si l'on pouvoit y parvenir sans une vraie conviction de la vérité du Christianisme.

Le zèle de Ximenes le conduisit à exécuter en même tems une chose funeste au bien des sciences; il se fit apporter tous les livres mahométans, de quelques auteurs qu'ils fussent, & de quelque matière qu'ils traitassent; & après en avoir amassé jusqu'à cinq mille volumes, il les brûla publiquement, sans épargner ni enluminures, ni reliures de prix, ni autres ornemens d'or & d'argent, quelques prières qu'on lui fit de les destiner à d'autres usages. Une telle conduite étoit aussi folle qu'aveugle. Le cardinal Quirini n'auroit

n'auroit pas détruit si lestement des livres précieux sur la religion, les arts, & les sciences; puis que c'est par eux seuls qu'on peut être véritablement instruit de la littérature arabe & orientale.

Leur conservation n'empêchoit point Ximènes de nous donner sa belle édition de 1500 & 1502. des bréviaires & des missels mozarabes, dont il rétablit l'office ancien. Il a, dit-on, composé quelques ouvrages qui sont dans les archives d'Alcala. Je m'étonne que Rome n'ait pas canonisé ce cardinal, dont le nom se trouve écrit avec la qualité de saint & de bienheureux; dans sept martyrologes d'Espagne. Il ne fit point de miracles, me dira-t-on; mais les Espagnols en citent plusieurs rapportés dans M. Fléchier. J'imagine donc que ni Charles-Quint, ni les moines, ne requièrent cette canonisation, & l'on fait que les grâces de Rome veulent être sollicitées & payées.

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

TORRENT, s. m. eau qui coule avec une grande violence, & dont le débordement fait quelquefois de grands ravages. Voyez INONDATION, DÉBORDEMENT.

TORRENT, (Critique sacrée.) le mot hébreu qui signifie *torrent*, se prend aussi pour *vallée*; l'écriture les met souvent l'un pour l'autre; & attribue au premier mot, ce qui ne convient qu'au dernier; par exemple, *Genes. xxvj. 17. vanis ad torrentem Gerara*: il faut traduire, *il vint à la vallée de Gérare*.

L'écriture donne encore quelquefois le nom de *torrent*, à de grands fleuves, comme au Nil, à l'Euphrate, &c. Enfin, comme il y avoit plusieurs *torrents* qui couloient dans la Palestine, & que les uns y faisoient beaucoup de bien, & d'autres beaucoup de mal, ce mot a donné lieu à ces façons de parler métaphoriques, *un torrent de délices*, *Ps. xxxv. 9. un torrent de foudre*, *Is. xxx. 33.* Mais *torrent* se prend d'ordinaire en un sens défavorable; & c'est pour cela qu'il signifie *l'affliction*, *la persécution*, *la terreur*: « les détresses de la mort m'ont environné; » les *torrents* de Bélial m'ont épouvanté. *II. Rois, xxij. 5. (D. J.)*

TORRENT, (Géog. mod.) en latin *torrentis*, en grec *cheimarrus*, en hébreu *nachal*. On distingue le *torrent* du *fleuve*, en ce que le *fleuve* coule toujours, & que le *torrent* ne coule que de tems-en-tems; par exemple, après les grandes pluies, ou la fonte des neiges.

Comme le terme hébreu *nachal*, signifie une *vallée*, aussi-bien qu'un *torrent*, souvent dans l'écriture, on met l'un pour l'autre; par exemple, le *torrent* de Gérare, pour la *vallée* de Gérare. L'équivoque en cela n'est pas fort dangereuse, puisque les *torrents* se trouvent ordinairement dans les vallées; mais il est bon de la remarquer, parce qu'on attribue quelquefois à la *vallée*, ce qui ne convient qu'au *torrent*: par exemple, à la *vallée* de Cédron, ce qui doit s'entendre du *torrent* de même nom.

On n'observe pas toujours dans l'écriture la distinction qui se trouve entre le *torrent* & le *fleuve*; & souvent on prend l'un pour l'autre, en donnant le même nom à de grandes rivières, comme l'Euphrate, le Nil, le Jourdain; & à des rivières qui coulent toute l'année, comme le Jabok & l'Arnon. On donne au Nil le nom de *torrent d'Egypte*: dans les *Nombres, xxxiv. 5. Josué, xxv. 4. & 47. Isaïe, xxvij. 12.* & à l'Euphrate, *Psalms. CXXIII. 5.* & dans Isaïe, ce *fleuve* est nommé le *torrent des Saules*, *Isaïe, xv. 7. D. Calmet, Dictionn. (D. J.)*

TORRÉS, LA, (Géog. mod.) en latin *Lacor*, rivière de Sardaigne: elle prend sa source dans la vallée de Bunnari, s'ensfle par la jonction de l'Ottara, & de plusieurs ruisseaux, & se jette dans la mer au-dessous du pont Saint-Gavin de *Torrés*. (D. J.)

TORRÉS-NOVAS, (Géog. mod.) ville de Portugal.

Tome XVI.

gal, dans l'Estramadure, à une lieue au nord du Tage, sur la petite rivière d'Almonda, à cinq lieues au nord-est de Santoren; elle a titre de duché, un château, quatre paroisses, & deux couvens. *Long. 10. 2. latit. 39. 24. (D. J.)*

TORRÉS-VEDRAS, (Géog. mod.) ville de Portugal, dans l'Estramadure, au nord du Tage, proche l'Océan, à sept lieues de Lisbonne, avec titre de comté, un château, & quatre paroisses dépeuplées. *Long. 9. 12. latit. 39. 8. (D. J.)*

TORRHEBUS, (Géog. anc.) ville de Lydie; Etienne le géographe dit qu'elle tiroit son nom de *Torrheus* fils d'Atys; & que les habitans étoient nommés *Torrhebi*; Denis d'Halicarnasse les appelle néanmoins *Torybi*. Il y a dans la *Torrhéide*, ajoute Etienne le géographe, une montagne nommée *mons Carius*; & sur cette montagne on voit le temple de *Carius*, qui étoit fils de Jupiter & de *Torrhébia*.

TORRICELLI, tube de, ou EXPÉRIENCE DE TORRICELLI, (Phys.) est une expression que l'on trouve souvent dans les écrits des Physiciens; *Toricelli* étoit un disciple du grand Galilée, fameux par ses expériences sur la pesanteur de l'air; & le tube de *Toricelli* est un tuyau de verre, comme *AB*, (*Pl. pneum. fig. 6. n. 2.*) d'environ trois piés de long, & de quelques lignes de diamètre.

Son orifice supérieur est fermé hermétiquement.

L'expérience de *Toricelli* se fait de cette manière: on emplit de mercure le tube *AB*, ensuite on bouche avec le doigt l'orifice *B*; on renverse le tube, & l'on enfonce le même orifice dans un vaisseau rempli d'autre mercure *DC*. Cela fait, on retire le doigt, & l'on soutient le tube perpendiculairement sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau, de manière qu'il y plonge un peu.

Alors une partie du mercure qui est dans le tube; tombe dans celui qui est dans le vaisseau, & il en reste encore assez dans le tube pour l'emplier à la hauteur de 27 à 29 pouces au-dessus de la surface du mercure qui est dans le vaisseau.

Si le tube est précisément de 27 pouces, il ne descendra pas du tout de mercure; mais le tube restera tout plein. Enfin, si on fait la même expérience avec des tubes de différentes longueurs, figures, & capacités, & différemment inclinés; dans tous la surface de la colonne de mercure fera toujours élevée au-dessus du mercure qui est dans le vaisseau, précisément de la même hauteur de 27 à 28 pouces; pourvu cependant que le diamètre du tuyau ne soit pas trop étroit, & qu'on ait bien pris garde en l'emplissant de chasser toutes les petites bulles d'air qui auroient pu rester entre le mercure & le tuyau.

Cette colonne de mercure se soutient dans le tube par la pression de l'atmosphère sur la surface du mercure qui est dans le vaisseau; & selon que l'atmosphère se trouve plus ou moins pesante, ou, selon que les vents condensent ou dilatent l'air, & qu'ils en augmentent ou diminuent le poids & le ressort, le mercure hausse ou baisse plus ou moins dans le tube.

Si l'on n'emplit pas tout-à-fait le tuyau de mercure, alors quand le mercure descend, il reste de l'air dans la partie supérieure du tuyau; & cet air faisant en partie équilibre avec l'air extérieur, le mercure descend plus bas, parce que la colonne de mercure qui doit rester suspendue dans le tuyau, n'est alors soutenue que par l'excès de pression de l'air extérieur sur la pression de l'air qui est resté dans le tuyau.

Voyez AIR & ATMOSPHERE.

Le tube de *Toricelli* est ce que nous appelons aujourd'hui le *baromètre*. Voyez BAROMETRE. Chambers. (Q)

TORRIDE, adj. (Géog. & Physiq.) signifie brûlant.



*Zone torride*, est une partie de la terre ou du globe terrestre, laquelle est située sous la ligne, & s'étend de l'un & de l'autre côté vers les deux tropiques, ou jusqu'à environ 23 degrés & demi de latitude. Voyez TROPIQUE, &c.

Ce mot vient du latin *torreo*, je rôtis, je brûle, parce que cette zone est comme brûlée par l'ardeur du soleil, qui est toujours au-dessus.

Les anciens croyoient que la zone *torride* étoit inhabitable, mais nous apprenons des voyageurs, que la chaleur excessive du jour y est tempérée par la fraîcheur de la nuit. Car les nuits sont plus longues dans la zone *torride*, que partout ailleurs, & sous la ligne où la chaleur doit être la plus grande, elles sont égales aux jours pendant toute l'année; on voit même par la relation curieuse que MM. Bouquet & de la Condamine ont donnée de leur voyage sous l'équateur, qu'il y a au Pérou sous le milieu de la ligne des endroits qui jouissent d'un printemps perpétuel, & d'une chaleur très-modérée. (O)

TORRISDAIL, LE, (*Glog. mod.*) rivière d'Ecosse, dans la province de Strath-Navern. Elle tire sa source des hautes montagnes de cette province, coule à côté du Navern, fait d'abord un assez grand lac de dix à douze milles de longueur, où se trouve une île, qui est habitée pendant l'été. Ce lac est environné de forêts. En sortant de ce lac, le *Torrisdail* en forme un autre; & au sortir de ce dernier, il va se jeter dans l'Océan, à trois milles de l'embouchure du Navern. (D. J.)

TORSE, adj. (*Archit.*) ce mot se dit des colonnes dont le fût est contourné en vis, ou à moitié creux, & à moitié rebondi, suivant une ligne qui rampe le long de la colonne en forme d'hélice. Le baldaquin du Val-de-grâce est soutenu par de belles colonnes *torfes*. On appelle *colonne torse cannelée*, celles dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale dans toute sa longueur. *Colonne torse rudente*, celle dont le fût est couvert de rudentes en manière de cables menus & gros, qui tournent en vis. *Colonne torse ornée*, celle qui étant cannelée par le tiers d'en-bas, a sur le reste de son fût des branches & autres ornemens. *Colonne torse évidée*, celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière qu'elles laissent un vuide au milieu. Daviler. (D. J.)

TORSE, (*Sculpture.*) ou tronc d'une figure, de l'italien *torso*, qui signifie tronqué. C'est un corps sans tête, sans bras, sans jambes, tel qu'est ce beau *torse* de marbre qui est au Vatican, & que quelques-uns croyent être le reste d'une figure d'Hercule, & un des plus savans ouvrages de l'antiquité.

TORSER, v. act. (*Archit.*) mot dérivé du latin *torquere*, torde. C'est tourner le fût d'une colonne en spirale ou vis, pour la rendre torse. (D. J.)

TORSILIA ou TORSIL, (*Glog. mod.*) petite ville de Suede, dans la Sudermanie, sur le bord méridional du lac Maler, à quelques lieues de l'occident de Strégnés.

TORT, INJURE, (*Synonymes.*) le *tort* regarde particulièrement les biens & la réputation; il ravit ce qui est dû. *L'injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la seconde offense.

Le zèle imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colere d'un ennemi. La plus grande *injure* qu'on puisse faire à un honnête homme, est de le calomnier. (D. J.)

TORT, (*Droit moral.*) on peut définir le *tort*, *injuria*, une action libre qui ôte son bien au possesseur.

S'il n'y avoit point de liberté, il n'y auroit pas de crime réel. S'il n'y avoit point de droit légitime, il n'y auroit point de *tortis* faits. L'injustice suppose donc

un droit contre lequel on agit librement.

Or il y en général deux especes de droits; l'un naturel, gravé dans le cœur de tous les hommes; l'autre civil, qui astreint tous les citoyens d'une même ville, d'une même république, tous les sujets d'un même royaume, à faire ou à ne pas faire certaines choses, pour le repos & l'intérêt commun. On ne peut violer cette loi sans être mauvais citoyen. On ne peut violer la loi naturelle, sans offenser l'humanité.

Or l'injustice qu'on fait à quelqu'un, le blesse & l'irrite ordinairement jusqu'au fond de l'ame; c'est pourquoi Métellus fut si piqué de voir qu'on lui donnoit Marius pour successeur en Numidie; c'est ce qu'à l'égard de Junon Virgile peint par ces mots, *manet altâ mente repostum*, expression qui pour l'énergie, n'a point d'équivalent dans notre langue. C'est ainsi que Salluste dit du *tort* qu'on fait par de simples paroles: *Quod verbum in pectus Jugurthæ altius quam quisquam ratus erat, descendit*; & Sénèque: *natura comparatum est ut altius injuria quam beneficia descendant, & illa cito defluant, has tenax memoria retineat*. Voyez INJURE. (D. J.)

TORTEILLE, voyez VELAR.

TORTICOLIS, s. m. maladie qui fait pancher la tête de côté; les anciens n'en ont point parlé; les modernes l'ont appelé *caput obstipum*, dénomination employée par les meilleurs auteurs latins pour signifier la tête panchée. Il ne faut pas confondre le *caput obstipum* permanent, avec la tension & la roideur du col, à l'occasion d'une fluxion rhumatismale sur cette partie; ni avec le panchement de tête qui est un effet de la mauvaise disposition des vertèbres, tel que l'a voit le poète Scaron, qui dit en parlant de lui-même:

Parmi les *torticolis*,  
Je passe pour des plus jolis.

Cette façon de porter la tête de côté peut avoir été contractée par mauvaise habitude dès l'enfance, ou dans un âge plus avancé par affectation; car il y a des gens qui seroient bien naturellement, & qui par air, se rendent ridicules. Cette tournure de tête est un geste de tartuffe, & Horace le conseille à ceux qui veulent tromper par flatterie, *flex capitis obstipo*.

Suétone reproche à Tibere qu'il portoit la tête roide & de côté par orgueil; les secours de la chirurgie ne sont point utiles à ceux dont le corps n'est vicié que par des causes morales. Les progrès de cet art n'ont pas fait imaginer aux chirurgiens françois d'opération pour redresser la tête inclinée par la convulsion des muscles.

Tulpius, savant médecin d'Amsterdam, au milieu du dernier siècle, rapporte l'histoire de la guérison d'un enfant de 12 ans, qui dès son plus bas âge portoit la tête panchée sur l'épaule gauche par la contraction du muscle scalene: on avoit essayé en vain des fomentations pour relâcher les parties dont la roideur & la corrugation causoient la maladie; les colliers de fer n'avoient pu parvenir à redresser la tête: il fut décidé dans une consultation faite par l'auteur avec deux autres médecins très-habiles, qu'on commettrait l'enfant aux soins d'Isaac Minnius, chirurgien très-renommé, qui avoit opéré avec succès dans plusieurs cas de la même espece. Il forma d'abord une grande escarre par l'application d'une pierre à cauter; il coupa ensuite avec un bistouri le muscle qui tiroit la tête; mais Tulpius qui fait un tableau assez embrouillé de cette opération, remarque qu'elle fut pratiquée avec beaucoup de lenteur & de peine, effet de la timidité & de la circonspection avec lesquelles on agissoit dans la crainte de blesser les artères & les veines jugulaires.

L'auteur désapprouve ce procédé, & conseille à ceux qui voudront courir les hazards d'une opération aussi dangereuse, de rejeter l'usage préliminaire du caustique, qui a causé des douleurs inutiles au malade, qui ne lui en a point épargné dans l'opération, & dont l'effet a été nuisible, en dérobant à la vue de l'opérateur les parties qu'il devoit diviser, & les rendant plus difficiles à couper. Il ajoute des conseils à ces réflexions: il faut, dit-il, prendre toutes les précautions convenables pour que l'opération ne soit point funeste, & ne pas la faire à différentes reprises, mais de couper d'un seul coup le muscle, avec toute l'attention qu'exige une opération de cette nature.

Job à Mécquen, chirurgien d'Amsterdam, qui a donné un excellent recueil d'observations medico-chirurgicales, parle aussi de l'opération convenable au *torticolis*, qu'il a vu pratiquer sous ses yeux à un enfant de 14 ans. Le tendon du muscle sterno-mastoidien fut coupé d'un seul coup de ciseaux très-tranchans, avec une adresse singulière, par un chirurgien nommé *Flurians*, & sur le champ la tête se redressa avec bruit. L'auteur donne l'extrait de la critique de Tulpus sur l'opération décrite plus haut, pour faire connoître qu'on avoit profité de ses remarques.

Parmi nos contemporains, M. Sharp, célèbre chirurgien de Londres, propose la section du muscle mastoidien, dans le cas où le *torticolis* dépend de la contraction de ce muscle, pourvu que le vice ne soit pas ancien, & ne vienne pas de l'enfance; car, dit-il, il seroit impossible de mettre la tête dans une situation droite, si l'accroissement des vertèbres s'étoit nécessairement fait de travers. Voici l'opération qu'il décrit pour les cas où elle sera praticable. Ayant placé le malade sur une table, on coupe la peau & la graisse par une incision transversale, un peu plus large que le muscle, & qui ait environ le tiers de sa longueur depuis la clavicule. Ensuite passant avec circonspection un bistouri à bouton par-dessus le muscle, on tire dehors cet instrument, & en même-tems on coupe le muscle. On n'est pas en danger de blesser les gros vaisseaux; on remplit la plaie avec de la charpie sèche, pour en tenir les lèvres séparées avec le secours d'un bandage propre à soutenir la tête: ce que l'on continuera durant tout le traitement, qui est pour l'ordinaire d'environ un mois.

Suivant cet exposé de M. Sharp, cette opération est commune; si cependant on fait réflexion à la nature & aux causes de la maladie, & à ces différences qui font qu'elle est récente, habituelle ou originaires, constante ou périodique, idiopathique ou sympathique, provenant de spasme, ou simplement de la paralysie des muscles du côté opposé, & que d'autres muscles que le sterno-mastoidien peuvent être attaqués, on conviendra que cette opération peut à peine avoir lieu. J'ai coupé avec succès des brides de la peau qui tenoient la tête de côté depuis beaucoup d'années, à la suite des brûlures du col; & j'ai vu de ces brides qui auroient pu en imposer pour le muscle mastoidien.

M. Mauchart a fait soutenir dans l'université de Tubingue une thèse, au mois de Décembre 1737, sur cette maladie, de *capite obliqua*. Elle est très-méthodiquement faite. En parlant des parties affectées, on avance que tous les muscles qui font mouvoir la tête & le col peuvent être le siège du mal; on n'en exclut pas le muscle peucier, dont les attaches sont à la clavicule & au bord de la mâchoire inférieure, depuis l'angle jusqu'à la symphise: quelquefois les vertèbres du col sont dans une disposition vicieuse, que la section des muscles ne détruiroit point; souvent les muscles ne font qu'obéir à la cause qui agit,

Tome XVI,

le principe moteur même qui est attaqué par l'affection primitive des nerfs.

L'auteur examine les causes prochaines & éloignées du mal; parmi celles-ci il compte, le froid, les convulsions, le virus vénérien, & l'impression du mercure dans la mauvaise administration des frictions mercurielles. Les remèdes doivent donc être variés suivant l'intelligence des médecins ou des chirurgiens, & relativement à toutes ces connoissances: on conseille les remèdes généraux, les purgatifs doux répétés, les diaphorétiques, les apéritifs incisifs, les antispasmodiques, les cataplasmes émolliens sur les parties trop tendues; des toniques & fortifiants sur les parties faibles; les mercuriaux, si le virus vénérien est la cause du mal; les eaux thermales telles que celles de Plombières, qui ont opéré une guérison bien constatée du *torticolis*, les frictions, les vésicatoires, les saignées du pié & de la jugulaire, les setons à la nuque, les cauteris; les bandages qui redressent la tête: le collier de Nuck par lequel on suspend la personne (ce qui n'est pas sans danger); enfin la section des parties contractées avec l'instrument tranchant, conduit avec les précautions convenables. Cette dissertation est insérée dans le second tome des *disputationes chirurgicae selectae*, par M. de Haer. (Y)

**TORTIL** ou **TORTIS**, f. m. *terme de Blason*; c'est un cordon qui se tortille autour des couronnes des barons; ce mot se dit aussi du bandeau qui ceint les têtes de more sur les écus. *Ménestrier. (D. J.)*

**TORTILLANT**, *en terme de Blason*, se dit du serpent ou de la guivre qui entourent quelque chose. De gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or. Bardel en Dauphiné, de gueules au basilic *tortillant* d'argent en pal, couronné d'or.

**TORTILLÉ**, adj. *terme de Blason*; ce mot se dit en blasonnant, de la tête qui porte le tortil, comme est celle du maure, qui est toute semblable au bourrelet, & qui sert quelquefois de timbre. (D. J.)

**TORTILLER**, v. act. & neut. c'est plier en tortant irrégulièrement, unir, ferrer, mêler. On *tortille* une corde, des cheveux, un fil: le serpent se *tortille* sur lui-même.

**TORTILLER UNE MORTOISE**, *terme de Charpentier*, c'est l'ouvrir avec le laceret ou la tarière. (D. J.)

**TORTILLER LES FICELLES**, (*Relieur.*) on *tortille* les ficelles qui sortent des nerfs du dos des livres cousus sur le genou droit avec le creux de la main droite, quand on les a mises à la colle, & on *tortille* celles des grands volumes, comme *in-4°*. & *in-fol.* entre les deux mains, toujours tournant du même sens, on dit *tortiller les ficelles*.

**TORTILLIS**, f. m. (*Archit.*) espèce de verrouille faite à l'outil sur un bossage rustique, comme, on en voit à quelques chaînes d'encoignure, au Louvre & à la porte saint Martin à Paris. (D. J.)

**TORTILLON**, f. m. *terme de Bahutier*, c'est un assemblage de clous blancs qu'on met autour de l'échiffon du bahut, & qui sont rangés en manière de figure tortillée. (D. J.)

**TORTILLON**, *terme de Fruitière*, espèce de bourrelet fait d'une toile roulée & pliée en rond, que les laitières & fruitières mettent sur leur tête pour n'être point incommodées, ou du pot ou du lait, ou du noguet qu'elles posent dessus. *Trévoux. (D. J.)*

**TORTIONNAIRE**, adj. (*Gram. & Jurisprud.*) injurieux, violent. Cette procédure a été injurieuse, déraisonnable & *tortionnaire*.

**TORTO**, LE, ou LA **TUERTA**, (*Géogr. mod.*) rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle a sa source dans les montagnes des Asturies, & se perd dans l'Orbega. (D. J.)

**TORTOIR** ou **GAROT**, f. m. *terme de Charron*, bâton gros & court, pour assurer sur les charrettes

les charges qu'on y met, par le moyen d'une grosse corde. (D. J.)

**TORTONE**, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans le Milanais, chef-lieu du Tortonésis, dans une plaine, avec un château sur une hauteur, à dix lieues au sud-est de Casal. Son évêché est ancien & suffragant de Milan; cette ville dépend du roi de Sardaigne par le traité de Vienne de 1718, mais elle est fort dépeuplée. Long. 26. 25. lat. 44. 52. (D. J.)

**TORTONÈSE**, L. E. (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, au duché de Milan, entre le Pô au nord, le territoire de Bobbio à l'orient, l'état de Gènes au midi, & l'Alexandrin au couchant: sa capitale est Tortone.

**TORTOSE**, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, en Catalogne, capitale d'une viguerie de même nom, sur la gauche de l'Ebre, à 4 lieues de la mer, à 35 de Barcelone, & à 70 de Madrid. On la divise en vieille ville & en ville neuve: son évêché vaut quatorze mille ducats de revenu. Cette ville a un vieux château fortifié, & une académie qui appartient aux frères prêcheurs; ce qui suffit pour apprécier sa célébrité.

*Tortosa* est la *Derisosa* des Romains, capitale des Ilercaons, comme on le prouve par une médaille de Tibère, sur le revers de laquelle on lit: *Der. Ilergaonia*: dès l'an 716 les Maures en étoient les maîtres; l'erenger, prince d'Arragon, la leur enleva en 1149. Long. 18. 10. lat. 40. 51.

Il ne faut pas confondre *Tortosa* en Catalogne avec *Tortosa*, petite ville dans la nouvelle Castille, sur le Hénarez, au-dessus de Guadalajara. (D. J.)

**TORTOSE**, *viguerie de*, (*Géog. mod.*) elle est bornée au nord, partie par le royaume d'Arragon, partie par la la viguerie de Lérida, à l'orient par la même viguerie & par celle de Taragone, au midi par la mer Méditerranée, & à l'occident, partie par le royaume d'Aragon, partie par celui de Valence: son lieu principal est *Tortosa*. Cette viguerie est fertile en grains & en fruits; on y trouve aussi des carrières d'alun, de plâtre, & de jaspe. (D. J.)

**TORTUE**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *chalone*, genre de plante à fleur en masque, dont la levre supérieure est voutée en dos de *tortue*, l'inférieure est découpée en trois parties. Le derrière de la fleur est retréci en tuyau dont l'ouverture reçoit le pistil qui devient un fruit arrondi, oblong, partagé en deux loges remplies de semences bordées d'un petit feuillet. Tournefort, *Mém. de l'acad. royale des Sciences*. Voyez PLANTE.

**TORTUE**, f. f. (*Hist. nat. Zoolog.*) *testudo*, animal quadrupède ovipare, recouvert en-dessus & en-dessous par une grosse écaille. Il y a plusieurs especes de *tortues* que l'on divise en deux classes, dont la première comprend les *tortues* terrestres, & la seconde les *tortues* aquatiques, c'est-à-dire celles qui restent dans la mer ou dans les eaux douces. Les *tortues* aquatiques diffèrent principalement des terrestres, en ce que leurs doigts tiennent à une membrane qui leur sert de nageoire. Les *tortues* de terre ne deviennent jamais aussi grandes que celles qui vivent dans la mer. Solin rapporte que deux écailles d'une certaine especes de *tortue* de mer suffisent pour couvrir l'habitation d'un indien. On trouve dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, la description d'une très-grande *tortue* terrestre prise sur la côte de Coromandel. Cette *tortue* (*Pl. XIV. fig. 5.*), avoit quatre piés & demi de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié deux pouces d'épaisseur; l'écaille étoit longue de trois piés, & elle avoit deux piés de largeur; elle étoit composée à sa partie supérieure de plusieurs piéces de différentes figures, dont la plupart étoient pentagones; toutes ces piéces se trouvoient placées & collées sur deux os, dont l'un couvroit le dos & l'autre le ventre;

ils étoient joints ensemble sur les côtés par des ligamens très-forts; ils enfermoient les entrailles de cet animal, & ils avoient une ouverture en-devant pour laisser passer la tête & les jambes de devant, & une autre en-arrière pour la queue & les jambes de derrière. Ces os sur lesquels ces écailles étoient appliquées avoient un pouce & demi d'épaisseur en quelques endroits, & seulement une ligne & demie dans d'autres. Les trois plus grandes piéces d'écailles étoient situées sur la partie antérieure du dos, elles avoient chacune une bosse ronde, élevée de trois ou quatre lignes, & large d'un pouce & demi. Le dessous du ventre étoit un peu concave. Toutes les parties de l'animal qui sortoient hors de l'écaille, savoir la tête, les épaules, les bras, la queue, les fesses & les jambes étoient revêtues d'une peau lâche, ridée, & couverte de petits grains ou tubercules comme le maroquin; cette peau étoit adhérente aux bords des deux ouvertures où elle se terminoit sans se prolonger au-dedans des écailles. La tête ressembloit en quelque sorte à celle d'un serpent, elle avoit sept pouces de longueur & cinq de largeur; les yeux étoient très-petits, & ils n'avoient point de paupière supérieure; il ne se trouva point d'ouverture pour les oreilles; les levres étoient couvertes d'une peau dure comme de la corne, & découpées en manière de scie, & il y avoit en-dedans de la bouche deux rangées de dents. Les jambes étoient fort courtes; celles de devant avoient cinq doigts qui n'étoient distincts que par les ongles, & les pattes de derrière n'en avoient que quatre. Les ongles étoient arrondis en-dessus & en-dessous, & leur coupe faisoit un ovale, car ils étoient émoussés & usés; ils avoient un pouce & demi de longueur. Les *tortues* de terre étant renversées sur le dos, peuvent se retourner sur le ventre, en appuyant la tête & le cou fortement contre terre. *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, par M. Perrault, tom. III. part. II.

Les *tortues* aquatiques diffèrent principalement des *tortues* terrestres, en ce qu'elles ont des nageoires au lieu de pattes. Les especes les mieux connues sont la *tortue* franche, la kaouanne, & le caret. La chair de la *tortue* franche ressemble parfaitement à celle du boeuf par sa couleur, mais la graisse est d'un jaune verdâtre; elle a fort bon goût.

La kaouanne est la plus grosse; on en trouve qui ont jusqu'à cinq piés de longueur sur quatre de largeur; elle a la tête beaucoup plus grosse que toutes les autres à proportion du reste du corps; sa chair a un mauvais goût & sent la marée; elle se défend de la gueule & des pattes contre ceux qui veulent la prendre. Les plaques d'écailles de cette especes de *tortue* sont beaucoup plus grandes que celles du caret, & cependant moins estimées parce qu'elles ont moins d'épaisseur.

Le caret a la chair moins bonne que celle de la *tortue* franche, mais beaucoup meilleure que celle de la kaouanne; il est plus petit que les deux especes précédentes; il a treize plaques ou feuilles d'écailles, huit plates & cinq courbes, qui sont plus estimées que celles des autres especes de *tortues*.

Les *tortues* pondent des œufs ronds, & couverts d'une membrane molle & blanche: ces œufs sont composés comme ceux des oiseaux, de deux substances différentes; le jaune se durcit aisément au cuisant, mais le blanc reste toujours liquide. Une seule *tortue* pond deux ou trois cens œufs, gros comme des balles de paume, & durant sa ponte rien n'est capable de la faire cesser ni de la mettre en fuite. Les *tortues* de mer viennent la nuit sur les anes pour y déposer leurs œufs dans le sable; elles y font un creux qui a environ un pié de largeur & un pié & demi de profondeur: lorsque leur ponte est finie, elles couvrent les œufs avec du sable, & elles retour-



ment à la mer. Les œufs éclosent à la chaleur du soleil, & les petites tortues qui en sortent vont à la mer dès qu'elles sont nées. La pêche des tortues se fait principalement dans le tems de la ponte, on les prend très-aisément lorsqu'elles sont hors de l'eau; on les renverse sur le dos pour les empêcher d'y retourner. *Histoire naturelle des animaux*, par le pere Dutertre, tome II.

La tortue à la vie très-dure. Redi a éprouvé que les tortues de terre peuvent vivre dix-huit mois sans manger; ce même auteur a reconnu que la tortue pouvoit vivre assez long-tems sans cerveau, & que la privation de cette partie ne lui faisoit pas perdre son mouvement progressif: il fit au crane d'une tortue de terre une large ouverture, par laquelle il tira tout le cerveau, de façon qu'il n'en resta pas la moindre particule, cependant cette tortue conserva tous ses mouvemens, excepté ceux des yeux, qui se fermèrent aussi-tôt après l'opération; au reste, elle alloit & venoit comme auparavant, & elle vécut encore six mois dans cet état: une autre tortue dont la tête avoit été coupée vécut pendant vingt-trois jours: les tortues d'eau ne survivent pas si long-tems à de pareilles opérations.

On vient de lire la description anatomique de la tortue, & beaucoup d'autres faits curieux sur ce genre d'animal testacé, dont le caractère distinctif est d'avoir une queue, & d'être couvert d'une écaille large, voûtée, dure & osseuse. Ses piés de devant sont composés chacun de cinq doigts, garnis d'ongles; ceux de derrière n'en ont que quatre; sa queue est grosse au commencement, & finit en pointe; toutes les parties qui paroissent hors de l'écaille de la tortue sont couvertes d'une peau large, plissée par de grandes rides, & grenées comme du maroquin. Il y a différentes especes de tortues; nous allons parcourir les principales.

1°. La tortue commune. Elle est marbrée de taches noires & jaunes, & sillonnée de raies sur le dos. Son écaille de dessus est extrêmement convexe; celle du dessous du corps est aplatie. Sa tête est courte, ressemblante en quelque maniere à celle d'un serpent, & est couverte d'une peau mince; l'animal peut la tirer en dehors ou en dedans à sa volonté; il n'a ni paupieres, ni oreilles externes; il peut passer l'hiver sous terre sans presque aucune nourriture.

2°. La *jaboti* des habitans du Brésil nommée par les Portugais *cagado de terra*; cette especes a une écaille noire, gravée de différentes figures exagonales; sa tête & ses jambes sont brunes, avec des marbrures de taches d'un jaune obscur; son foie est un manger délicat.

3°. La tortue de riviere ou d'eau dormante, se trouve fréquemment dans les fossés qui entourent les murailles des villes. Son écaille est noire, peu convexe, & composée de plusieurs pieces lisses, & délicatement articulées ensemble; elle est d'une vie si dure, qu'elle conserve encore du mouvement dans son corps pendant quelques minutes après qu'on lui a coupé la tête.

4°. La tortue de mer ordinaire; elle est plus grosse que la tortue terrestre; mais son écaille est moins lisse & moins belle, ses piés sont faits comme les nageoires des poissons, & par conséquent très-propres pour nager. Elle a à chaque mâchoire une eau continue qui est reçue dans le sinus de la mâchoire opposée, & qui lui sert à mâcher sa nourriture. La femelle sort de la mer pour pondre ses œufs; elle en fait à terre une grande quantité en une seule ponte, les couvre de sable, retourne dans l'eau, & le soleil les fait éclore au bout d'une quarantaine de jours.

5°. La *juruna* des Brésiliens nommée *toraruga*, par les Portugais & par les François, *tortue-franche*; elle a une sorte de nageoire au lieu de piés; celle de

devant sont longues chacune de 6 pouces, mais celles de derrière sont beaucoup plus courtes; son écaille est agréablement ornée de différentes figures.

6°. La *koanane*; c'est une tortue de mer de forme semblable aux autres de cet élément, d'une écaille plus forte, mais d'une chair de mauvais goût.

7°. La tortue nommée en François le *caret*; c'est une petite especes de tortue qui pond ses œufs dans le gravier & le cailloutage; on ne fait aucun cas de sa chair, mais on en fait un fort grand de son écaille.

8°. La *juruna* des Brésiliens, ou *cagado d'agua* des Portugais; elle est beaucoup plus petite que les autres; l'écaille qui la couvre est de forme elliptique, & très-voûtée sur le dos. Marggrave dit avoir gardé chez lui une tortue de cette especes vingt-un mois, sans lui avoir donné aucune nourriture.

9°. La petite tortue terrestre des Indes orientales; cette especes n'a que trois pouces de long; sa coquille est composée de trois sortes d'écailles entourées d'une bordure générale; leurs couleurs sont d'une grande beauté, blanches, pourpres, jaunes & noires; la coquille du ventre est blanche avec une agréable empreinte d'un grand nombre de raies; sa tête & son museau sont assez semblables à la tête & au bec du perroquet; le dessus de la tête est diapré de rouge & de jaune; son cou est fort mince; ses jambes de devant sont garnies de petites écailles avec des piés aplatis, qui finissent en quatre orteils; ses jambes de derrière sont beaucoup plus longues, beaucoup plus déliées que celles de devant, & seulement couvertes d'une peau rude; sa queue est longue de trois pouces, menue & pointue.

10°. La petite tortue échiquetée & rayonnée; son écaille a environ sept travers de doigts de longueur, & cinq de largeur; elle est noire, marquée de figures rhomboides, & composée de trois rangs de tubercules, qu'entoure une bordure générale; le milieu de ces tubercules est rayonnant d'étoiles; l'écaille du ventre est formée de huit pieces dont les deux plus considérables sont marbrées, d'un jaune tirant sur le noir.

11°. La grande tortue échiquetée; cette especes qui est la plus voûtée de toutes les tortues se trouve dans l'île de Madagascar. Elle est longue d'un pié, large de huit pouces, & haute de six; c'est du moins la taille de celle qui est dans le cabinet de la société royale, & dont Grew a donné la figure.

12°. Joignons ensemble la tortue de Surinam, la tortue de Virginie dont l'écaille est en mosaïque; ce sont de belles tortues, dont les écailles sont presque autant estimées que celles du caret, comme disent nos ouvriers.

TORTUE, pêche de la, (*Pêche marine*.) on prend ordinairement les tortues de trois manieres différentes: la premiere, en les tournant sur le sable; la seconde, avec la varre; & la troisieme, avec la folle. Pour la premiere maniere, on observe quand elles viennent pondre leurs œufs sur le sable, ou quand elles viennent reconnoître le terrain où elles ont intention de pondre. Quand on trouve une trace ou un train neuf sur le sable, il est ordinaire qu'on revenant au même lieu dix-sept jours après, on y trouve la tortue qui vient pondre. On la prend par le côté & on la renverse sur le dos, d'où elle ne sauroit se relever, à la reserve du caret qui a la carapace convexe, ce qui facilite son retour sur le ventre, mais on tue celui-là sur le champ; ou bien étant tourné sur le dos, on met de grosses pierres autour de lui.

La seconde maniere de pêcher les tortues, est de les varrer dans la mer, ou percer avec la varre. Voyez VARRE.

La troisieme est de les prendre avec un filet qui s'appelle la folle. Voyez FOLLE.

On voit souvent vers la côte du Mexique, flotter

les tortues en grand nombre sur la surface de la mer, où elles sont endormies pendant la grande chaleur du jour; on en prend par adresse sans varre & sans filet, & voici comment. Un bon plongeur se met sur l'avant d'une chaloupe, & dès qu'il ne se trouve plus qu'à quelques toises de la tortue, il plonge & fait en sorte de remonter par la surface de l'eau auprès de cet animal; il saisit l'écaille tout contre la queue, & en s'appuyant sur le derrière de la tortue, il la fait enfoncer dans l'eau; l'animal se réveille, se débat des pattes de derrière, & ce mouvement suffit pour la soutenir sur l'eau aussi-bien que l'homme, jusqu'à ce que la chaloupe vienne & les pêche tous deux.

Le manger de la tortue franche est non-seulement excellent, mais très-sain. Mylord Anson dit que son équipage en vécut pendant tout son séjour dans l'île de Quibo, c'est-à-dire pendant plus d'un mois. (D. J.)

TORTUE, (*Mat. méd.*) il ne s'agit dans cet article que de la tortue de notre pays, ou tortue de terre, & de celle d'eau-douce qui diffère très-peu de la première, sur-tout par ses qualités médicinales, l'article suivant étant particulièrement destiné à la grande tortue de l'Amérique ou tortue de mer.

On mange à peine chez nous la tortue de terre ou la tortue d'eau-douce, ainsi nous n'avons aucune observation à proposer sur son usage diététique. Quant à ses usages médicinaux, nous observerons que les Médecins modernes l'emploient assez communément sous la forme de bouillon, & qu'on en prépare un syrop composé auquel elle donne son nom, & qui est connu dans les dispensaires sous le nom de *Syrupus de testudinibus resumptivus*.

Pour préparer un bouillon de tortue, on prend un de ces animaux, de médiocre grosseur, par exemple, pesant environ douze onces avec l'écaille. On la retire de son écaille; on en sépare la tête, les pieds & la queue; on prend la chair, le sang, le foie & le cœur; & on les fait cuire ordinairement avec un jeune poulet, & des plantes & racines propres à remplir l'intention du médecin, passant & exprimant selon l'art: ces bouillons sont recommandés dans tous les livres, & sont assez généralement employés par les médecins de Montpellier, comme une forte de spécifique contre la phthisie, le marasme & les autres maladies de langueur. Tous ceux qui n'en ont pas observé l'effet par eux-mêmes, croient qu'un suc mucilagineux, incrassant, éminemment adoucissant qu'ils supposent dans la tortue, adoucit le sang, lui redonne son baume naturel, en corrige, en enveloppe les âcretés; affouplit les solides, & dispose ainsi les petites crevasses, & même les ulcères naissans de la poitrine à se consolider; que ce prétendu suc glutineux & balsamique est encore capable de déterger & de consolider des ulcères internes plus avancés; mais indépendamment des raisons victorieuses contre ces vaines spéculations qui sont déduites aux articles *incrassans*, *mucueux* & *nourrissans*, voyez ces articles. Les médecins qui ont quelque expérience sur l'opération des bouillons de tortue, savent que leur effet prochain & immédiat consiste à animer le mouvement progressif du sang, jusqu'au point de donner quelquefois la fièvre & à pousser considérablement vers les couloirs de la peau. Il peut très-bien être que dans plusieurs de ces phthisies, de marasme, de fièvre étiq. &c. ce dernier effet, savoir l'effet sudorifique, concourt très-efficacement à la guérison de ces maladies, dans lesquelles l'excrétion cutanée est considérablement diminuée; mais il arrive aussi dans bien d'autres cas, par exemple, dans la plupart de ceux où les maladies de poitrine ont commencé par des crachemens de sang; il arrive, dis-je, que les bouillons de tortue renouvellent & précipitent le malade vers sa fin. Ce remède doit donc être administré avec beaucoup de

circonspection: d'ailleurs les observations de ses bons effets dans les cas dont nous venons de parler, manquent presque absolument, sont du-moins très-rares; parce qu'on a recours communément à ce remède, comme à tous ceux qui sont les plus vantés contre les maladies chroniques de la poitrine, lorsque ces maladies sont trop avancées, lorsqu'il n'y a plus rien à espérer des remèdes.

Les maladies dans lesquelles les bouillons de tortue sont le plus manifestement du bien, sont celles de la peau; mais il faut persister long-tems dans l'usage de ce remède.

Le syrop de tortue se prépare ainsi, selon la pharmacopée de Paris: Prenez chair de tortue de terre, une livre: orge mondé & chair de dattes, de chacun deux onces: raisins secs de Damas, mondés de leurs pepins, & réglisse sèche rapée, de chacun une once: sebestes & jujubes, de chacun demi-once: fruits de cacao rôtis & broyés: semence de melon, de concombre & de citrouille, de chacun deux gros: semence de laitue, de pavot blanc, de mauve, de chacun un gros: feuilles de pulmonaire, demi-once: fleurs seches de violettes & de nénuphar, de chacun un gros (ou recentes, de chacun une once.) Faites la décoction de toutes ces drogues, selon l'art, dans douze livres d'eau, que vous réduirez à la moitié.

Passiez & clarifiez avec quatre livres de sucre rosat; & cuisez à consistance de syrop, auquel vous pouvez ajouter pour l'aromatiser, quatre gouttes de néroli ou huile essentielle de fleurs d'orange.

Nota. Que ce syrop ne doit pas être conservé long-tems, parce qu'il n'est pas de garde, & qu'il est sujet à se gâter.

On a voulu rassembler dans ce syrop le principe médicamenteux des principales matières regardées comme éminemment pectorales ou béchiques incrassantes: on a réuni en effet dans ce remède une gelée animale assez tenace, *lenta*, savoir celle de tortue. Plusieurs substances muqueuses, végétales, éminemment douces; savoir, celle des dattes, des raisins-secs, de la réglisse, des sebestes, des jujubes & le sucre; un mucilage léger, fourni par les fleurs de violette & de nénuphar; & enfin l'extrait très-nitreux des feuilles de pulmonaire; les semences émulsives qu'on y a entassées, ne fournissent rien à ce syrop. Dans l'état où l'art est parvenu aujourd'hui, c'est une ignorance & une barbarie, que de laisser subsister dans la formule de ce syrop, les pignons, les pistaches, les semences de melon, de concombre, de citrouille, de laitue, de mauve & de pavot blanc, & très-vraisemblablement le cacao. Voyez *EMULSION & SEMENCES ÉMULSIVES*. Le sucre-rosat est une puérilité; c'est du bon sucre blanc qu'il faut employer à sa place. Voyez *SUCRE & SYROP*.

S'il existoit de vrais pectoraux, voyez *PECTORAL*; s'il existoit de vrais incrassans, voyez *INCRASSANT*, ce syrop seroit le pectoral incrassant, par excellence; si une préparation toute composée de matières purement alimenteuses pouvoit être véritablement restaurante, on ne devroit point refuser cette qualité au syrop de tortue. Mais comme les substances purement nourrissantes ne sont ni pectorales ni incrassantes, ni restaurantes à petite dose, il est évident que ces vertus sont attribuées au syrop de tortue par charlatanerie ou par préjugé. On peut assurer que cette préparation n'a restauré personne; & que si elle a calmé quelque toux, c'a été toujours des toux gutturales ou stomachales, & encore sur des sujets qui avoient l'estomac assez bon pour vaincre la fade & gluante inertie du syrop de tortue. (6)

TORTUE, autrement TORTILLE, (*Géogr. mod.*) Cette île qui appartient à la couronne d'Espagne, doit le nom qu'elle porte à la quantité de tortues que

On prend sur son rivage. Elle est située à douze lieues ou environ sous le vent de l'île de la Marguerite, sur la côte de Venezuela, dans l'Amérique équinoxiale. Il ne faut pas la confondre avec une autre île de la *tortue* située à la bande du nord de Saint-Domingue.

**TORTUE**, (*Chirurg.*) espèce de tumeur qui se forme à la tête. Voyez **TESTUDO** & **TALPA**. (Y)

**TORTUE**, (*Art milit.*) On appelloit ainsi chez les anciens une espèce de galerie couverte, dont on se servoit pour approcher à-couvert de la muraille des places qu'on vouloit ruiner, ou pour le comblement du fossé.

On appelle *tortues-béliers* celles qui servoient à couvrir les hommes qui faisoient agir le bélier. Voyez **BÉLIER**.

Vitruve nous a donné la description & la structure de la *tortue* qui servoit à combler le fossé. On la pouvoit sur le comblement, à-mesure que l'ouvrage avançoit, jusqu'au pié du rempart ou des tours qu'on s'appoit à-couvert de cette machine. Elle étoit composée d'une grosse charpente très-solide & très-forte. C'étoit un assemblage de grosses poutres: les fallières, les poteaux, & tout ce qui la composoit, devoit être à l'épreuve des machines & de toutes sortes d'efforts: mais la plus grande force devoit être portée au comble & dans les poutres qui la soutenoient, pour n'être point écrasée des corps jetés d'en-haut. On l'appelloit *tortue*, parce qu'elle servoit de couverture & de défense très-forte & très-puissante contre les corps énormes qu'on jettoit dessus, & ceux qui étoient dessous, s'y trouvoient en sûreté, de-même que la *tortue* l'est dans son écaille: elle servoit également pour le comblement du fossé & pour la fappe de la muraille. (Folart, *Attaq. des places des anciens*.) Cet auteur prétend que la *tortue* n'étoit autre chose que le *musculus* des anciens.

Les Romains avoient encore d'autres espèces de *tortues*, savoir, pour les escalades & pour le combat.

La *tortue* pour l'escalade consistoit à faire avancer les soldats par pelotons proche des murs, en s'élevant & en se couvrant la tête de leurs boucliers; ensuite que les premiers rangs se tenant droits & les derniers à-genoux; leurs boucliers arrangés ensemble les uns sur les autres comme des tuiles, formoient tous ensemble une espèce de toit, sur lequel tout ce qu'on jettoit du haut des murs, glissoit sans faire de mal aux troupes qui étoient dessous. C'étoit dans ces opérations que les boucliers creux dont se servoient les légionnaires, devenoient plus utiles & plus commodes que les autres. On faisoit encore monter d'autres soldats sur ce toit de boucliers, qui se couvrant de-même, tâchoient d'écarter avec des javelines ceux qui paroissent sur les murs, & d'y monter en se soulevant les uns les autres.

Cette *tortue* ne pouvoit avoir lieu que lorsque les murs étoient peu élevés.

L'autre *tortue* pour le combat, se formoit en rase campagne avec les boucliers pour se garantir des traits & des fleches. Selon Plutarque, Marc-Antoine s'en servit contre les Parthes pour se mettre à-couvert de la prodigieuse quantité de fleches qu'ils tiroient sur ses troupes. Cette *tortue* se faisoit ainsi:

Les légionnaires enfermoient au milieu d'eux les troupes légèrement armées; ceux du premier rang avoient un genou en terre, tenant leur bouclier droit devant eux; & ceux du second rang mettoient le leur dessus la tête de ceux du premier rang; ceux du troisième couvroient ceux du second; & ainsi des autres, en observant que leurs boucliers anticipassent un peu les uns sur les autres, de-même qu'on arrange les tuiles, ensuite qu'ils formoient une manière de toit avec leurs boucliers, qui étant un peu

creux, se joignoient facilement les uns aux autres, & les mettoient ainsi à-l'abri des fleches, principalement de celles qu'on tiroit en l'air, comme faisoient les Parthes. Des *mœurs & des usages des Romains*. (Q)

**TORTUE DE MER**, (*Marine.*) sorte de vaisseau qui a le pont élevé en manière de toit, afin de mettre à-couvert les personnes & les effets qui y sont.

**TORTUE**, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, une des Antilles, à deux lieues au nord de S. Domingue. Elle a six lieues de long de l'est à l'ouest, & deux de large du nord au sud. Sa partie septentrionale est inaccessible à cause des rochers qui l'environnent. Les autres parties peuvent produire du tabac, du coton, du sucre & de l'indigo. Cette île chétive, aujourd'hui déserte, a coûté aux Espagnols & aux François cent fois plus qu'elle ne peut produire en cent ans. *Latit. 20.* (D. J.)

**TORTUE**, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale, dans la mer du Nord, à 14 lieues au sud-ouest de celle de Sainte-Marguerite; elle abonde en sel, ainsi que l'île de la *Tortue* de Saint-Domingue; mais elle est déserte. *Latit. septent. 11. 4.* (D. J.)

**TORTUES**, *île des*, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique septentrionale, au nombre de sept ou huit, & que quelques-uns mettent au rang des Lucayes; on les trouve au midi occidental du cap de la Floride, environ à 294 d. de longitude, entre les 24 & 25 d. de latitude nord. (D. J.)

**TORTUGNE**, voyez **TORTUE**.

**TORTUGNE D'AIGUE**, voyez **TORTUE DE MER**, **TORTURE** ou **QUESTION**, (*Jurisprud.*) est un tourment que l'on fait essuyer à un criminel ou à un accusé, pour lui faire dire la vérité ou déclarer ses complices. Voyez **QUESTION**.

Les *tortures* sont différentes, suivant les différens pays; on la donne avec l'eau, ou avec le fer, ou avec la roue, avec des coins, avec des brodequins, avec du feu, &c.

En Angleterre on a aboli l'usage de toutes les *tortures*; tant en matière civile que criminelle, & même dans le cas de haute trahison; cependant il s'y pratique encore quelque chose de semblable quand un criminel refuse opiniâtement de répondre ou de s'avouer coupable, quoiqu'il y ait des preuves. Voyez **PEINE FORTE ET DURE**.

En France on ne donne point la *torture* ou la *question* en matière civile; mais en matière criminelle; suivant l'ordonnance de 1670, on peut appliquer à la *question* un homme accusé d'un crime capital, s'il y a preuve considérable, & que cependant elle ne soit pas suffisante pour le convaincre. Voyez **PREUVE**.

Il y a deux sortes de *questions* ou *tortures*, l'une préparatoire, que l'on ordonne avant le jugement, & l'autre définitive, que l'on ordonne par la sentence de mort.

La première est ordonnée *manentibus indicis*, preuves tenantes; de sorte que si l'accusé n'avoue rien, il ne peut point être condamné à mort, mais seulement à toute autre peine, *ad omnia citra mortem*.

La seconde se donne aux criminels condamnés, pour avoir révélation de leurs complices.

La *question* ordinaire se donne à Paris avec six pots d'eau & le petit treteau, & la *question* extraordinaire aussi avec six pots d'eau, mais avec le grand treteau.

En Ecosse la *question* se donne avec une borte de fer & des coins.

En certains pays on applique les pieds du criminel au feu, en d'autres on se sert de coins, &c.

M. de la Bruyère dit que la *question* est une invention sûre pour perdre un innocent qui a la complexion foible, & pour sauver un coupable qui est



né robuste. Un ancien a dit aussi fort sentencieusement, que ceux qui peuvent supporter la *question*, & ceux qui n'ont point assez de force pour la soutenir, meurent également.

**TORYNE**, (*Geog. anc.*) *Toryna*, lieu de l'Épire, sur la côte. Plutarque, *in Antonio*, dit que pendant qu'Antoine se tenoit à l'ancre près du cap Actium à la droite, où fut depuis bâtie la ville de Nicopolis, Octave se hâta de traverser la mer d'Ionie, & s'empara le premier du poste appelé *Toryne*. Antoine fut consterné d'apprendre cette nouvelle, car son armée de terre n'étoit pas encore arrivée; mais Cléopâtre se moquant & jouant sur le mot: hé bien, dit-elle, qu'y a-t-il de si terrible qu'Octave soit assis à *Toryne*? Il est impossible de conserver dans la langue françoise la grâce de cette allusion, ce qu'Amiot a fort bien vu. *Toryne* qui est ici un nom de ville, signifie aussi une *cuillère-à-pot*; & c'est sur cette dernière signification que porte la plaisanterie de ce bon mot, comme si Cléopâtre avoit dit: hé bien, qu'y a-t-il de si terrible qu'Octave se tienne près du feu à écumer le pot? La plaisanterie étoit d'autant plus jolie, qu'elle tomboit sur un homme qui dans les combats sur terre se mettoit avec les gens du bagage, & sur mer, alloit se cacher à fond de cale, ce qu'Antoine n'ignoroit pas. (*D. J.*)

**TORYS**, s. m. (*Hist. mod.*) faction ou parti qui s'est formé en Angleterre, & qui est opposé à celui des *Whigs*. Voyez **FACTION**, **PARTI**, **WHIG**, &c.

Ces deux fameux partis qui ont divisé si longtems l'Angleterre, joueront dans l'histoire de ce royaume un rôle qui à plusieurs égards ne sera pas moins intéressant que celui des *Guelfes* & des *Gibellins* dans celle d'Italie.

Cette division a été poussée au point que tout homme qui n'incline pas plus d'un côté que de l'autre, est censé un homme sans principes & sans intérêt dans les affaires publiques, & ne sauroit passer pour un véritable anglois: c'est pourquoi tout ce que nous avons à dire sur cet article, nous l'empruntons de la bouche des étrangers, que l'on doit supposer plus impartiaux, & en particulier de M. de Cize, officier françois qui a été quelque tems au service d'Angleterre, & qui a fait l'histoire des *Whigs* & des *Torys*, imprimée à Leipzig en 1717, & de M. Rapin de Thoiras, dont la dissertation sur les *Whigs* & les *Torys*, imprimée la même année à la Haye, est assez connue dans le monde.

Pendant la malheureuse guerre qui conduisit le roi Charles I. sur l'échafaut, les partisans de ce roi furent appelés d'abord *cavaliers*, & ceux du parlement *têtes rondes*; ces deux sobriquets furent changés dans la suite en ceux de *torys* & de *whigs*; & ce fut à l'occasion d'une bande de voleurs qui se tenoient dans les montagnes d'Irlande ou dans les îles formées par les vastes marais de ce royaume, & que l'on appelloit, comme on les appelle encore, *Torys* ou *Rapparis*; les ennemis du roi accusant ce prince de favoriser la rébellion d'Irlande, qui éclata vers ce tems-là, ils donnerent à ses partisans le nom de *Torys*; & d'un autre côté, les royalistes pour rendre la pareille à leurs ennemis qui s'étoient ligués étroitement avec les Écossais, donnerent aux parlementaires le nom de *Whigs*, qui en Écosse formoit aussi une espèce de bandits, on plutô de fanatiques. Voyez **WHIG**.

Dans ce tems-là le but principal des *Cavaliers* ou *Torys* étoit de soutenir les intérêts du roi, de la couronne & de l'église anglicane: & les *Whigs* ou *têtes rondes* s'attachoient principalement à maintenir les droits & les intérêts du peuple & de la cause protestante; les deux partis ont encore aujourd'hui les mêmes vues, quoiqu'ils ne portent plus les mêmes noms de *cavaliers* & de *têtes rondes*.

C'est-là l'opinion la plus commune sur l'origine des

*Whigs* & des *Torys*; & cependant il est certain que ces deux sobriquets furent à peine connus avant le milieu du règne de Charles II. M. de Cize dit que ce fut en 1678 que toute la nation se divisa en *whigs* & *torys*, à l'occasion de la déposition fameuse de Titus Oates qui accusa les Catholiques d'avoir conspiré contre le roi & contre l'état, & que le nom de *whig* fut donné à ceux qui croyoient la conspiration réelle, & celui de *torys* à ceux qui la traitoient de fable & de calomnie.

Notre plan demanderoit que nous ne parlâssions ici que des *Torys*; & que pour ce qui regarde le parti opposé, nous renvoyâssions à l'article particulier des *Whigs*; mais comme en comparant & confrontant ces deux partis ensemble, on peut mieux caractériser l'un & l'autre que si on les dépeignoit séparément, nous aimons mieux prendre le parti de ne point les séparer, & d'insérer dans cet article ce que nous retrancherons dans celui des *Whigs*.

Les deux factions peuvent être considérées relativement à l'état, ou relativement à la religion; & les *torys* politiques se distinguent en *torys* violens & en *torys* modérés; les premiers voudroient que le souverain fût aussi absolu en Angleterre que les autres souverains le sont dans les autres pays, & que sa volonté y fût regardée comme une loi irréfutable. Ce parti qui n'est pas extrêmement nombreux, ne laisse pas d'être formidable, 1°. par rapport à ses chefs qui sont des seigneurs du premier rang, & pour l'ordinaire les ministres & les favoris du roi, 2°. parce que ces chefs étant ainsi dans le ministère, ils engagent les *torys* ecclésiastiques à maintenir vigoureusement la doctrine de l'obéissance passive, 3°. parce que pour l'ordinaire le roi se persuade qu'il est de son intérêt de s'appuyer de ce parti.

Les *torys* modérés ne voudroient pas souffrir que le roi perdît aucune de ses prérogatives; mais d'un autre côté ils ne voudroient pas sacrifier non plus les intérêts du peuple. M. Rapin dit que ce sont-là les vrais anglois qui ont souvent sauvé l'état, & qui le sauveront encore toutes les fois qu'il sera menacé de sa ruine de la part des *torys* violens ou des *whigs* républicains.

Les *whigs* politiques sont aussi ou républicains ou modérés: les premiers, selon le même auteur, sont le reste du parti de ce long parlement qui entreprit de changer la monarchie en république: ceux-ci sont une si mince figure dans l'état, qu'ils ne servent qu'à grossir le nombre des autres *whigs*. Les *Torys* voudroient persuader que tous les *Whigs* sont de l'espèce des républicains, comme les *Whigs* veulent faire accroire que tous les *Torys* sont de l'espèce des *torys* violens.

Les *whigs* politiques modérés pensent à-peu-près comme les *torys* modérés, & s'efforcent de maintenir le gouvernement sur le pié ancien. Toute la différence qu'il y a entre eux, c'est que les *torys* modérés penchent un peu davantage du côté du roi, & les *whigs* modérés du côté du parlement & du peuple: ces derniers sont dans un mouvement perpétuel pour empêcher que l'on ne donne atteinte aux droits du peuple; & pour cet effet ils prennent quelquefois des précautions qui donnent atteinte aux prérogatives de la couronne.

Avant de considérer les deux partis relativement à la religion, il faut observer que la réformation, suivant le degré de rigueur ou de modération auquel on l'a poussée, a divisé les Anglois en épiscopaux & en presbytériens ou puritains. Les premiers prétendent que la juridiction épiscopale doit être continuée sur le même pié, & l'église gouvernée de la même manière qu'avant la réformation; mais les derniers soutiennent que tous les ministres ou prêtres sont égaux en autorité, & que l'église doit être gouver-

née par les presbiteres ou consistoires composés de prêtres & d'anciens laïques. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Après de longues disputes, les plus modérés de chaque parti relâcherent un peu de leur première fermeté, & formerent ainsi deux branches de Whigs & de *Torys*, modérés relativement à la religion ; mais le plus grand nombre continua de s'en tenir à leurs premiers principes avec une opiniâtreté inconcevable, & ceux-ci formerent deux autres branches d'épiscopaux & de presbytériens rigides qui subsistèrent jusqu'à ce jour, & que l'on comprend sous le nom général de *Whigs* & de *Torys*, parce que les Episcopaux se sont joints aux *Torys*, & les Presbytériens aux *Whigs*.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, nous pouvons conclure que les noms de *Torys* & de *Whigs* sont équivoques, entant qu'ils ont rapport à deux objets différens, & que par conséquent on ne doit jamais les appliquer à l'un ni à l'autre parti, sans exprimer en même tems en quel sens on le fait : car la même personne peut être *whig* & *tory* à différens égards ; un presbytérien, par exemple, qui souhaite la ruine de l'église anglicane, est certainement à cet égard du parti des *Whigs* ; & cependant s'il s'oppose aux entreprises que forment quelques-uns de son parti contre l'autorité royale, on ne sauroit nier qu'un tel presbytérien ne soit effectivement à cet égard du parti des *Torys*.

De même les Episcopaux doivent être regardés comme des *Torys* par rapport à l'église, & cependant combien y en a-t-il parmi eux qui sont des *Whigs* véritables par rapport au gouvernement ?

Au reste, il paroît que les motifs généraux qui ont fait naître & qui fomentent encore les deux factions, ne sont que des intérêts particuliers & personnels : ces intérêts sont le premier mobile de leurs actions ; car dès l'origine de ces factions, chacun ne s'est efforcé de remporter l'avantage, qu'autant que cet avantage pouvoit leur procurer des places, des honneurs & des avancements, que le parti dominant ne manque jamais de prodiguer à ses membres, à l'exclusion de ceux du parti contraire. A l'égard des caractères que l'on attribue communément aux uns & aux autres, les *Torys*, dit M. Rapin, paroissent fiers & hautains ; ils traitent les *Whigs* avec le dernier mépris & même avec dureté, quand ils ont l'avantage sur eux. Ils sont extrêmement vifs & emportés, & ils procedent avec une rapidité qui n'est pas toujours l'effet de l'ardeur & du transport, mais qui se trouve fondée quelquefois sur une bonne politique : ils sont fort sujets à changer de principes, suivant que leur parti triomphe ou succombe.

Si les Presbytériens rigides pouvoient dominer dans le parti des *Whigs*, ils ne seroient pas moins zélés & ardents que les *Torys* ; mais nous avons déjà observé qu'ils n'ont pas la direction de leur parti, ce qui donne lieu à conclure que ceux qui sont à la tête des *Whigs*, ont beaucoup plus de modération que les chefs des *Torys* : à quoi l'on peut ajouter que les *Whigs* se conduisent ordinairement selon des principes fixes & invariables, qu'ils tendent à leurs fins par degrés, & qu'il n'y a pas moins de politique dans leur lenteur que dans la vivacité des *Torys*.

Ainsi, continue l'auteur, on peut dire à l'avantage des *Whigs* modérés, qu'en général ils soutiennent une bonne cause, savoir la constitution du gouvernement, comme il est établi par les lois. *Voyez* WHIGS.

TOSA ou TOSSU, (*Géog. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon, dans la Nankaido, c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a deux journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en huit districts. Son pays produit abondamment des légumes, du bois, des fruits & autres

Tome XVI.

choses nécessaires aux besoins de la vie. (*D. J.*)

TOSA, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie : elle prend sa source au mont S. Gothard, coule dans le Milanais, & se jette dans le lac majeur, un peu au-dessus de Pallenza. (*D. J.*)

TOSCANE, TERRE BOLLAIRE DE, (*Hist. nat.*) *terra sigillata florentina*, ou *terra alba magni ducis* ; c'est une terre bollaire blanche, assez dense, compacte & pesante, douce & savonneuse au toucher. Boccone a cru qu'elle contenoit des parties métalliques à cause de sa pesanteur, & parce que l'on trouve du fer & du mercure dans les montagnes d'où on la tire. On la trouve près de Sienne, près de Florence, & en plusieurs autres endroits de la *Toscane*.

TOSCANE, (*Géog. anc.*) la *Toscane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, se partageoit anciennement en douze cités, dont chacune gouvernée séparément avoit un chef électif, nommé *roi* par les Romains, mais que presque tous les anciens supposent avoir eu le titre de Lucumon. Ces douze cités formoient néanmoins un corps, & leurs députés s'assembloient pour tenir un conseil commun sur les intérêts généraux de la nation. Quelquefois leurs troupes se réunissoient : plus souvent elles étoient défunies, & c'est cette méfintelligence qui livra la *Toscane* aux Romains. Les anciens ont parlé de ces douze cantons de l'*Hétrurie* ; mais aucun n'en a fait l'énumération, & les modernes qui l'ont entreprise ne sont pas d'accord entr'eux.

Il faut bien distinguer les *Toscans* de l'*Hétrurie* d'avec ceux de la Campanie, & d'avec ceux qui habitoient au-delà du Pô ; c'étoient trois corps différens, & qui ne dépendoient point l'un de l'autre. Presque tous les Critiques les ont néanmoins confondus ensemble : ils sont plus, ils confondent les *Toscans* de l'*Hétrurie* d'avec les Pélasgès ; & cela, parce que plusieurs cités pélasgiques étoient enclavées dans l'*Hétrurie*, où, malgré leur mélange avec les *Toscans*, elles avoient conservé, sans beaucoup d'altération, les mœurs & la religion des anciens habitans de la Grèce. *Voyez* TYRRHÈNES, RASENÆ, HETRURIA, &c. (*D. J.*)

TOSCANE, la, (*Géog. mod.*) état souverain d'Italie, avec titre de *grand-duché* : il est borné au nord par la Marche d'Ancone, la Romagne, le Bolognese, le Modenois & le Parmesan ; au sud, par la mer Méditerranée ; à l'orient, par le duché d'Urbain, le Pérugin, l'Orvietano, le patrimoine de S. Pierre & le duché de Castro ; à l'occident, par la mer & l'état de la république de Gènes.

On lui donne cent trente milles du nord au sud, & près de six-vingt milles de l'est à l'ouest ; elle comprend le Florentin, le Pisan & le Siennois ; mais pour que la *Toscane* moderne renfermât toute l'ancienne Hétrurie, elle devoit comprendre encore quelques autres domaines, qui sont entre les mains de divers princes particuliers.

On fait les diverses révolutions qu'elle a essuyées. La *Toscane*, ou plutôt l'*Hétrurie*, passa de la domination de ses Lucumons à celle des Gaulois-Sénonois qui furent soumis aux Romains. Après la décadence de l'empire romain, cette grande province devint la proie des barbares qui inonderent l'Italie ; ensuite elle fit partie des états des empereurs d'Occident ; après plusieurs changemens, elle tomba entre les mains des Médicis, & fut érigée en duché par l'empereur Charles-Quint en faveur d'Alexandre de Médicis ; le dernier duc de ce nom, Jean-Gaston de Médicis, étant mort sans enfans en 1737, la *Toscane* a passé au duc de Lorraine, aujourd'hui empereur.

Quand on commença en Italie vers le commencement du xiv. siècle à sortir de cette grossièreté, dont la rouille avoit couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain, on fut redevable des beaux-arts

K k k

aux toscans, qui firent tout renaître par leur seul génie. Brunellichi commença à faire revivre l'ancienne architecture. Le Giotto peignit, Bocca fixa la langue italienne. Gui d'Arezzo inventa la nouvelle méthode des notes de la musique. Le *Toscans* étoit alors en Italie ce qu'Athènes avoit été dans la Grèce. Voyez les *monumenta Etrusca, tabulis anais, edita & illustrata* ab. Ant. Franc. Gori, Flor. 1737, trois volumes in-fol.

Enfin le commerce avoit rendu la *Toscane* si florissante & ses souverains si riches, que le grand-duc Cosme II. fut en état d'envoyer vingt mille hommes au secours du duc de Mantoue contre le duc de Savoie en 1613, sans mettre aucun impôt sur ses sujets : exemple rare chez des nations plus puissantes.

Il faut ajouter que le terroir de la *Toscane* est admirable par son aspect & sa variété. Ici se présentent de hautes montagnes, où l'on trouve des mines de cuivre, d'alun, de fer & même d'argent, & des carrières de très-beau marbre & de porphyre ; ailleurs s'offrent à l'aspect des collines délicieuses, où l'on recueille quantité de vin, d'oranges, de citrons, d'olives, & de toutes sortes de fruits. Dans d'autres endroits sont des plaines à perte-de-vue, fertiles en pâturages, en blé, en grains, & en tout ce qu'on peut souhaiter pour le soutien de la vie. Le printemps y est perpétuel.

Adisson enchanté de cette contrée, en a fait un tableau charmant. La *Toscane*, dit-il, est ce beau pays d'Italie, qui mérite la préférence sur tout autre.

Where ev'n rough rocks with tender myrtle bloom,  
And crodden weeds send out a rich perfume ;  
Where western gales eternally reside,  
And all the seasons lavish all their pride ;  
Blossoms and fruits, and flow'rs, together rise,  
And the whole year in gay confusion lies.

(Le chevalier DE JACQUART.)

TOSCANE, *mer de*, (*Géog. mod.*) on appelle *mer de Toscane* ou *mer de Tyrrhène* la partie de la mer Méditerranée renfermée entre la *Toscane*, l'état de l'Eglise, le royaume de Naples, & les îles de Sicile, de Sardaigne & de Corse. On lui donne aussi le nom de *mer inférieure* par opposition au golfe de Venise, qu'on appelle *mer supérieure*. (*D. J.*)

TOSCANELLA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au duché de Castro, dans l'état de l'Eglise, au patronage de S. Pierre, sur la Marta. Elle avoit autrefois un évêché qui a été uni à celui de Viterbe. Ses anciens habitans sont nommés *Tuscaniensis* dans Plin. l. III. c. v. Long. 29. 42. latit. 42. 24. (*D. J.*)

TOSSA, LE CAP, (*Géog. mod.*) anciennement *Lunarium promontorium*, cap d'Espagne, en Catalogne, près de la ville de Palamos. (*D. J.*)

TOSTAR, (*Géog. mod.*) ville de Perse, capitale du Kurdistan, entre le Fartufan & le golfe persique. Elle a été connue autrefois sous le nom de *Suse*. Voyez *SUSE*. (*D. J.*)

TOSTES DE CHALOUPPE, (*Marine.*) ce sont des bancs posés à-travers les chaloupes où s'asseyent les rameurs.

TOT, f. m. (*Lang. franç.*) ce mot a signifié la place où est un bâtiment, & ce qu'on appelle aujourd'hui en Normandie une *mesure*. Plusieurs villages, hameaux & châteaux en ont retenu le nom ; & c'est de-là qu'ont été formés ceux de *Crotoi*, *Yvetois*, *Raffetois*, &c. (*D. J.*)

TOT, ou TOTTE ou AUTANT, (*Hist. mod.*) terme anglois ; une bonne dette active du roi se marque sur le registre par l'examineur, ou autre officier de l'échiquier, qui met en marge le mot *tot*, c'est-à-dire *autant est dû au roi*, d'où est venu le terme de *totte* ; la somme qui a été payée au roi, se marque de même sur le registre. Voyez *ECHIQUEUR*.

TOTAL, f. m. (*Commerç.*) assemblage de plusieurs parties qui composent un tout. Les quatre quarts ou les trois tiers d'une aune en font le *total*.

*Total* se dit aussi en fait de comptes de plusieurs nombres ou sommes qu'on a jointes ensemble par l'addition pour connoître le montant, soit du crédit, soit du débit d'un compte, c'est-à-dire de la recette ou de la dépense. L'addition de plusieurs nombres forme un *total* ou somme totale. *Dictionnaire de commerce*.

TOTANUS, f. m. (*Ornithol.*) oiseau aquatique de grosseur médiocre, noir & blanc ; son bec & son col sont longs d'environ trois doigts ; sa queue est grande comme la main ; ses jambes sont hautes ; ses pieds sont rougeâtres, armés d'ongles noirs ; sa tête est ordinairement noire par-devant, rougeâtre par-derrière ; ses ailes sont blanches & noires ; sa queue est traversée de lignes blanches & noires. *Jonston*. (*D. J.*)

TOTAPHOT, f. m. (*Hist. judaïq.*) terme hébreu, que les Grecs ont traduit par *αμύρατος*, & par *αμύρα*, & qui se trouve en quelques endroits de l'Écriture.

Les critiques sont fort partagés sur la signification de ce mot ; quelques-uns croient qu'il est égyptien, & qu'il signifie une sorte d'ornement qui ne nous est pas bien connu. Les septante le traduisent par des *choses immobiles*, & *Aquila* par des *pendans*. Les paraphrastes chaldéens le rendent tantôt par *tephiliim*, des *préservatifs* ; & tantôt par une *tiarre*, une *couronne*, un *brasslet*, faisant apparemment attention à l'usage des juifs de leur tems, qui prenoient les *totaphos* pour des bandes de parchemin qu'ils portoient sur le front. Voyez *FRONTAL* ou *FRONTEAU*.

Quelques rabbins veulent que *totaphos* signifie un *mirroir* ; d'autres, comme Oléaster Neyer, Grotius, prétendent qu'en égyptien il signifie *des lunettes*. Scaliger & Ligfoot l'expliquent par *amuleta*, des *phylacteres*, des *préservatifs* ; Samuel Petit, par des *figurs obscures* que les payens portoient en forme de *préservatifs*. S. Jérôme croit que par ce terme il faut entendre les *tephiliim* ou bandes de parchemin surchargées de passages de l'Écriture ; que les juifs des Indes, de la Babylonie & de la Perse, & sur-tout les pharisiens, affectoient de porter de son tems.

Le P. Calmet croit que *totaphos* signifie des *pendans* qu'on mettoit sur le front, & qui pendoient entre les yeux ; mais il ne décrit pas quels ils pouvoient être, ni pour quelle raison on les plaçoit ainsi. Il ajoute seulement que Moïse veut que la loi de Dieu soit toujours présente au cœur & à l'esprit des Israélites, comme les *totaphos* sont toujours présents aux yeux de celles qui les portent, ce qui seroit conjecturer que ces *totaphos* étoient des ornemens de tête des femmes israélites. Calmet, *diction. de la Bible*, t. III. p. 699.

TOTAQUESTAL, f. m. (*Ornithol.*) oiseau des Indes occidentales, un peu plus petit qu'un pigeon ramier. Il a les plumes vertes, & la queue longue. Les naturels du pays qui s'ornoient des plumes de cet oiseau dans les principales fêtes, le regardoient autrefois avec une très-grande vénération ; & c'étoit un crime capital de le tuer, au rapport de Nieremberg qui a tiré ce récit d'Antoine Herrera. (*D. J.*)

TOTNESS, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Devonshire, sur la rivière de Dart, à neuf milles de Dartmouth. Il envoie des députés au parlement.

TOTOCHE, f. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *totocifera arbor Orellaniifera*, Ray, *Hist. plant.* C'est un arbre du Pérou, gros & branchu ; ses feuilles sont faites à-peu-près comme celles de l'orme. Il ne porte point de fleurs, mais une sorte de calice d'un verd-foncé, qui devient un fruit presque rond, couvert



d'une écorce ligneuse, dure, épaisse, striée. Ce fruit est divisé en six loges contenant huit à dix noix de couleur roussâtre, & longues de deux-pouces. Chaque noix a un noyau oblong, semblable à une amande, renfermant une chair blanche un peu huileuse, bonne à manger. Les arbres qui portent ce fruit sont si hauts, & le fruit lui-même est si pesant quand il est mûr, que les naturels du pays n'osent pas alors entrer dans les bois, sans garantir leur tête par quelque défense contre la chute de ce fruit. (D. J.)

**TOTON**, f. m. *terme de Tableur*, espece de dé traversé d'une petite cheville, sur laquelle on le fait tourner; & il est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces. Les enfans en ont fait un jeu, par lequel lorsque faisant tourner cette espece de dé il tombe sur le T, qui signifie *totum*, on prend tout ce qui est au jeu; & c'est de-là que ce jeu tire son nom. (D. J.)

**TOUACHE** ou **TOUAPARE**, f. m. (*Hist. nat. Diu.*) c'est une espece de vin que les habitans de Madagascar savent faire avec la liqueur qui se tire des cannes de sucre. On dit qu'il a un goût amer qui approche de celui de la biere forte. Pour cet effet, on fait bouillir les canes de sucré dans de l'eau, jusqu'à ce que l'eau soit réduite aux deux tiers; on met ensuite cette décoction dans des gourdes, & au bout de trois jours cette liqueur devient si forte qu'elle rongé la coquille d'un œuf, dans laquelle on l'aura versée. Ils font encore une autre liqueur qui est semblable à du cidre, en faisant bouillir pendant 4 ou 5 heures le fruit du bananier.

**TOUAGE**, f. m. (*Marine*) c'est le travail des matelots, qui à force de rames; tirent un vaisseau qu'on a attaché à une chaloupe, afin de le faire entrer dans un port, ou monter dans une riviere.

**TOUAGE**, (*Marine*) Voyez **TOUE**.

**TOUANSE**, f. f. (*Soierie*) étoffe de soie qui vient de la Chine. C'est une espece de satin plus fort, mais moins lustré que celui de France. Il y en a d'unis, d'autres à fleurs ou à figures, & d'autres encore avec des oiseaux, des arbres & des nuages. (D. J.)

**TOUCAN**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol. exot.*) Voyez *la Pl. XII. fig. 3.* C'est le nom américain d'un genre distinct d'oiseaux, qu'on range parmi les pies; c'est pourquoy quelques-uns de nos naturalistes le nomment *pica brasiliensis*, pie du Brésil; & d'autres l'appellent *ramphosus*: voici les caracteres de ce genre d'oiseau.

Son bec est considérablement large, égal en grandeur dans la plupart des especes, à tout le corps. Il n'a aucune narine visible. Ses piés ont chacun quatre orteils, deux devant & deux derrière, comme dans le perroquet.

On en connoît quatre especes: 1°. le *toucan* au croupion rouge: 2°. le *toucan* au croupion jaune: 3°. le *toucan* au croupion blanc: 4°. le *toucan* au croupion vert, avec un bec en partie coloré. Ces fortes d'oiseaux sont nommés par Linnæus *rostrata*, à cause de la largeur de leur bec.

Cet oiseau est généralement en Amérique, de la grosseur d'un de nos pigeons. Son bec qui est extraordinaire, a rendu le *toucan* si célèbre, qu'on l'a placé dans le ciel parmi les constellations australes. Ce bec est crochu au bout; il est large de deux à trois pouces, & long de cinq à six. Il est d'une substance membraneuse, osseuse, transparente, reluisante, creuse en-dedans, & d'une grande légèreté. La partie supérieure arrondie au-dessus, croit en forme de faux, émoussée à sa pointe. Les bords qui le terminent sont découpés en dents de scie, d'un tranchant très-subtil, prenant leur naissance vers la racine du bec, & continuant jusqu'à son extrémité; cette dentelure en forme de scie, l'empêche de se fermer exactement. Mais afin que ce bec qui est d'une si grande longueur,

Tome XVI.

& d'une si grosse épaisseur fût bien soutenu, la tête de l'oiseau est à proportion du reste du corps grande & grosse.

Sa langue presque aussi longue que le bec, est composée d'une membrane blanchâtre, fort délicate, découpée profondément de chaque côté, & avec tant de délicatesse, qu'elle ressemble à une plume.

Ses jambes sont courtes, & couvertes de grandes écailles; chacun de ses piés est composé de quatre orteils, dont les plus courts sont en-dedans, & les plus longs en-dehors; chacun de ces orteils est terminé par un ongle noir & émoussé.

On s'apperçoit si peu des narines de cet oiseau, que l'on a cru qu'il n'en avoit point, & que l'air entroit dans son corps par les interstices de la dentelure du bec; il est vrai cependant, que le *toucan* a des narines, mais qu'on ne découvre pas tout d'un coup, parce qu'elles sont cachées entre la tête & la racine du bec.

On peut dire en général que c'est un oiseau fort extraordinaire; on en distingue les especes par leur grosseur, & la variété de leur couleur. Il ne vit point dans les pays froids de l'Amérique, mais l'on en voit beaucoup au Brésil le long de la riviere de Janéiro; & les plus petits vivent au Pérou. Le champ du pennage de ces derniers est tout noir sur le dos, excepté au bout de la queue; ils ont quelques penes aussi rouges que du sang, entrelacées parmi les noires; & sous la poitrine ils sont d'un jaune-orangé des plus vifs. Les Sauvages se servent de leurs grosses plumes pour leur parure.

Cet oiseau se familiarise facilement avec les poules; alors il se présente quand on l'appelle, & n'est point difficile à nourrir, prenant indifféremment tout ce qu'on lui donne.

Thevet qui en parle dans ses voyages avec admiration, l'appelle *l'oiseau mange-poivre*. Il raconte que le dévorant avec avidité, il le rend tout aussitôt sans l'avoir digéré; mais que les Américains font grand cas de ce poivre, parce que l'oiseau en a corrigé la chaleur âcre dans son estomac. C'est un bon conte de voyageur; mais on peut lire des observations plus vraies sur cet oiseau dans le P. Feuillé.

**TOUCAN**, en *Astronomie*, c'est une constellation moderne de l'hémisphere méridional, composée de huit petites étoiles, que l'on appelle autrement *ansér américain*, l'oise d'Amérique. V. **CONSTELLATION**.

**TOUCHANT**, adj. Voyez l'article **PATHÉTIQUE**.

**TOUCHANTE**, f. f. en *Géométrie*, on dit qu'une ligne droite est *touchante* d'un cercle, quand elle la rencontre; de maniere qu'étant prolongée des deux côtés indéfiniment, elle ne coupe point le cercle, mais tombe au-dehors.

La *touchante* d'une ligne courbe quelconque est plus proprement appelée *tangente*. Voyez **TANGENTE**.

**TOUCHAU**, f. m. (*Docimaire*) on nomme *touchaux*, des aiguilles d'essai, *acus probatrices*. Elles servent à connoître exactement les différens degrés d'alliage ou de pureté de l'or, de l'argent & du cuivre. On compare l'enduit de ces métaux avec celui des *touchaux*, qui sont de petites lames faites des mêmes métaux avec différens titres connus. Ces aiguilles sont larges d'une ligne, épaisses d'une demie, & longues de deux ou trois pouces. Chacune d'elles porte une empreinte qui indique son titre.

L'alliage des *touchaux* pour argent se fait avec du cuivre, & rarement avec du laiton. Pour en établir les proportions, on se sert du poids de marc en petit divré en demi-onces & en grains. Mais comme il faut qu'il puisse contrebalancer une molécule métallique assez considérable pour une aiguille, on en prend un qui le double six fois, c'est-à-dire qui équivaut à 96 livres du quintal sicilien, donc conséquemment un grain en vaut six du précédent. On pèse avec

K k k ij

ce poids un marc d'argent pur, on l'enveloppe dans un papier sur lequel on marque seize demi-onces; ce qui signifie que ce marc est d'argent parfaitement pur. La molécule pesée fait la première aiguille. On pèse ensuite quinze demi-onces d'argent pur, & une demi-once de cuivre. Ce dernier métal doit être d'une seule pièce solide, qui ait le moins de surface qu'il soit possible, & que l'on ait ajusté avec une lime. Si l'on n'a cette attention, c'est-à-dire, si le cuivre étoit divisé en un grand nombre de petites molécules, ou étendu en feuilles, il arriveroit que la plus grande partie s'en scorifieroit plutôt que d'entrer en fusion. On enveloppera également les deux derniers morceaux pesés, & on y marquera quinze demi-onces pour faire connoître que la molécule métallique en question, est composée de quinze parties d'argent pur, & d'une de cuivre. C'est pour la seconde aiguille. On pèse encore quatorze demi-onces d'argent pur & deux de cuivre, que l'on enveloppe & inscrit quatorze demi-onces, & dont on fait la troisième. L'on continue enfin d'ajuster la matière des autres aiguilles, selon la même progression arithmétique, croissante pour le cuivre, & décroissante pour l'argent, & l'on donne à chacune l'inscription qui lui convient. Tel est l'ordre qu'on suit.

La première	est de 16	& de 0
La seconde	15	1
La troisième	14	2
La quatrième	13	3
La cinquième	12	4
La sixième	11	5
La septième	10	6
La huitième	9	7
La neuvième	8	8
La dixième	7	9
La onzième	6	10
La douzième	5	11
La treizième	4	12
La quatorzième	3	13
La quinzième	2	14
La seizième	1	15

demi-onces d'argent pur.      demi-onces de cuivre.

Pour unir le cuivre à l'argent, prenez un creuset neuf dont le fond soit bien uni; frottez-le intérieurement de borax; mettez-y en particulier chaque portion de métal contenue dans l'un des papiers, & y ajoutez un peu de borax & de flux noir. Placez votre creuset dans un fourneau de fusion, & l'échauffez rapidement; ou plutôt jetez votre mélange dans un creuset embrasé; remuez-le un peu, sitôt qu'il aura acquis une fusion parfaite, & le retirez du feu pour le laisser refroidir; vous le casserez pour avoir la matière qu'il contient.

Cette fonte se fait aussi avec le chalumeau à un feu de lampe, & peut-être plus commodément. On remet dans le même papier chacune des petites molécules métalliques pour éviter la confusion, & on les pèse de nouveau à la balance d'essai. Celles qui pèsent près d'un marc seront bonnes; mais il s'en trouve à qui il manque un poids considérable, comme, par exemple, quatre grains ou plus; c'est une preuve qu'il s'est perdu autant de cuivre à proportion, soit par le déchet ou autrement, parce que le feu aura été ou trop lent, ou trop long. On doit remplacer celle à qui cet inconvénient sera arrivé, en gardant les mêmes proportions qu'auparavant.

On façonnera avec le marteau chacune de ces petites masses pour en former des aiguilles, observant de les recuire de tems-en-tems, en cas qu'elles deviennent trop roides par le martelage. On gravera sur ces aiguilles le nombre des demi-onces d'argent qu'elles contiennent, celui de seize sur la première, de quinze sur la seconde, & ainsi de suite. Chacune sera percée à l'une de ces extrémités, afin qu'on

puisse y passer un fil pour les enfiler toutes ensemble; ce qui se fera dans l'ordre de leurs numéros; on donne le nom de *ligature* à la suite de ces aiguilles de différents titres.

Quelques essayeurs inserent une aiguille d'un titre proportionnel entre chacune de celles dont nous venons de parler; d'autres y en inserent un plus grand nombre, comme trois, par exemple; ce qui en augmente le nombre, & exige une plus grande quantité de combinaisons, ainsi qu'on peut le déduire du paragraphe précédent; mais quant à la ligature de l'argent, il n'est presque pas possible de mettre de distinction entre deux aiguilles dont la différence de l'alliage est moindre que de la moitié d'une demi-once.

On peut ajouter aussi à ces aiguilles ou *touchaux* d'argent, une lame de cuivre pour servir de dernière aiguille; parce qu'on se sert aussi de cette ligature pour connoître la pureté du cuivre, ou les différentes quantités d'argent qu'il peut contenir.

Les aiguilles ou *touchaux* se font en Flandre avec le poids de marc divisé par grains; la première est une aiguille de douze deniers, c'est-à-dire d'argent pur. La seconde douze deniers dix-huit grains d'argent, & de six grains de cuivre, & ainsi de suite; en sorte que la proportion de l'argent décroît toujours de la quantité de six grains, ou d'un quart de denier, & que celle du cuivre est en raison inverse. Lorsqu'on en est venu à la quantité d'un denier pour l'argent, & douze deniers pour le cuivre, on ne va pas plus loin; cette proportion constitue la dernière aiguille.

Il est toutefois inutile que la différence de la quantité d'alliage de deux aiguilles proportionnelles voisines, continue d'être aussi petite jusqu'à la fin. Celle de six grains suffira jusqu'à l'aiguille de neuf deniers, & celle de la moitié d'une demi-once, jusqu'à l'aiguille de dix demi-onces en descendant; c'est-à-dire en commençant par l'argent pur, parce qu'il n'est pas possible de discerner exactement dans les aiguilles suivantes des variétés si peu sensibles.

Les aiguilles d'essai ou les *touchaux* pour or, sont composées d'or & d'argent, seul ou allié de cuivre en différentes proportions. On donne le nom de carature, *caratura*, à ces sortes de combinaisons, que l'on règle à l'aide du poids de marc divisé en karats. Au reste, il n'y a d'autre différence entre la préparation de ces aiguilles-ci & celles d'argent, qu'en ce que leur titre est proportionné d'une autre façon. Chaque *touchan* est du poids d'un marc. La table suivante représente leur ordre & leur division.

La première est d'or pur ou à 24 karats.

	d'or pur.	d'argent pur.	
La deuxième	est de 23 karats 6 gr.		6 gr.
La troisième	23 karats.	1 karat.	
La quatrième	22 karats 6 gr.	1 karat	6 gr.
La cinquième	22 karats.	2 karats.	
La sixième	21 karats 6 gr.	2 karats 6 gr.	
La septième	21 karats.	3 karats.	
La huitième	20 karats 6 gr.	3 karats 6 gr.	
La neuvième	20 karats.	4 karats.	
La dixième	19 karats.	5 karats.	
La onzième	18 karats.	6 karats.	

En sorte que l'on va toujours en diminuant par karats entiers, jusqu'à ce qu'on soit parvenu au vingt-troisième carat d'argent; par la raison, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il n'est pas possible de connoître exactement entre deux aiguilles au-dessous de la neuvième, une différence qui ne consiste qu'en six grains d'or plus ou moins. L'alliage en question de l'or & de l'argent s'appelle carature blanche, *caratura alba*.

Si l'on mêle le cuivre à l'argent pour faire des *touchaux* d'or, cette combinaison prend le nom de la carature mixte, *caratura mixta*. Cette préparation

se fait selon les mêmes lois que la précédente ; à cette seule différence près , que la molécule d'argent pur jointe à l'or dans la table précédente , est ici alliée d'une partie , ou à deux parties de cuivre ; ce qui fournit deux especes d'aiguilles , quant aux proportions de leurs combinaisons. La table suivante présente un exemple de deux parties d'argent , contre une de cuivre.

La premiere aiguille est d'or pur ou de 24 karats.

la 1 <sup>e</sup> 23 kar. 6 gr.	} de cuivre pur.	4 gr.	2 gr.
la 2 <sup>e</sup> 23 kar.		8 gr.	4 gr.
la 3 <sup>e</sup> 22 kar. 6 gr.		1 kar.	6 gr.
la 4 <sup>e</sup> 22 kar.		1 kar. 4 gr.	8 gr.
la 5 <sup>e</sup> 21 kar. 6 gr.		1 kar. 8 gr.	10 gr.
la 6 <sup>e</sup> 21 kar.		2 kar.	1 kar.
la 7 <sup>e</sup> 20 kar. 6 gr.		3 kar. 4 gr.	1 kar. 2 gr.
la 8 <sup>e</sup> 20 kar.		4 kar.	1 kar. 4 gr.

Et ainsi de suite , selon l'ordre de la précédente. Si dans la table ci-dessus on substitue le cuivre pur à l'argent pur , & réciproquement , on a une troisieme espece de *touchaux* d'or ; & enfin une quatrieme , si ces deux métaux sont alliés à quantités égales.

Nous n'avons exposé que les combinaisons de l'or le plus en usage ; car elles sont susceptibles d'être variées d'une infinité de façons qu'il n'est ni possible , ni nécessaire à un essayeur d'imiter ; bien qu'il puisse jusqu'à un certain point , quand il a acquis beaucoup d'usage , distinguer leurs différens titres en les comparant avec les nôtres.

Si l'on trouvoit que les aiguilles d'or fussent revenir à un trop haut prix , on pourroit les faire plus petites que les aiguilles d'argent , & les souder à des lames de cuivre pour en rendre l'usage plus commode. *Cramer, Docimaistique. (D. J.)*

**TOUCHE**, s. f. (*terme de Luthier.*) ce mot est équivoque. La *touche*, en parlant de guitare , de luth , de théorbe , & autres pareils instrumens , est un morceau de bois d'ébene , délié , poli , proprement collé le long desdits instrumens , & au-tour duquel bois d'ébene sont les cordes qu'on appelle aussi *touches*. Ce terme , en parlant d'orgues , d'épinettes & de clavecins , est un morceau d'ébene ou d'ivoire carré , sur lequel on pose avec adresse & avec méthode les doigts pour jouer tout ce que l'on veut.

**TOUCHE**, **TOUCHER**, (*Peinture.*) lorsqu'un peintre a suffisamment empâté & fondu les couleurs qu'il a cru convenables pour représenter les objets qu'il s'est proposé d'imiter , il en applique encore d'un seul coup de pinceau , qui acheve de caractériser ces objets , & ces coups de pinceau s'appellent *toucher*. On dit *touches* légères , *touches* faciles ; telles parties sont bien *touchées* , *finement touchées* ; pour exécuter telle chose il faut savoir *toucher* le pinceau , ou avoir de la *touche* de pinceau , &c.

**TOUCHE**, s. f. (*jeu des Jonchets.*) ce mot se dit d'une petite espece de baguette d'os ou d'ivoire dont les enfans se servent aux jonchets pour lever chaque piece de jonchets , après qu'on les a fait tomber.

**TOUCHE**, pierre de , (*Hist. nat.*) *lapis lydius* , *basaltes* ; c'est une pierre noire fort dure , à qui on a donné le nom qu'elle porte , parce qu'on s'en sert pour essayer la pureté de l'or & de l'argent. Pour cet effet on commence par y frotter de l'or ou de l'argent très-purs , & ensuite on juge de la pureté des métaux que l'on veut éprouver en traçant avec eux une nouvelle raye à côté de celle qui y est déjà , & c'est suivant le plus ou le moins de conformité que l'on trouve entre la couleur du métal qu'on vient de frotter sur la pierre de *touche* & celui qui y étoit auparavant , que l'on est en état de décider de sa pureté.

Toute pierre noire peut absolument servir de pierre de *touche* , mais il faut deux conditions ; la

premiere est que la pierre soit assez dure pour n'être point rayée par les métaux que l'on frotte dessus ; la seconde , que l'eau-forte n'agisse point sur cette pierre , parce que souvent après avoir frotté de l'or sur la pierre de *touche* , on verse de l'eau-forte sur l'endroit où ce métal a été frotté , & l'on examine si cet acide agit dessus , ce qui n'arrive que lorsque l'or est allié avec du cuivre ou de l'argent. On voit par-là que tous les marbres ne sont point propres à faire des pierres de *touché*.

Les anciens ont donné le nom de *basaltes* à la pierre de *touché* ; ce mot vient du mot grec *βασιλις* , *l'examine* ; ou suivant d'autres , de *Bisaltia* , province de la Macédoine : dans cette supposition de *basaltes* , on aura fait *basaltes*. On dit que le mot éthyopien *basal* , signifioit du fer ; ce qui a fait croire que le nom de *basaltes* avoit été donné à cette pierre parce qu'elle étoit de la couleur de fer. On l'appelloit aussi *lapis lydius* , pierre de Lydie ; apparemment parce qu'il s'en trouvoit en Lydie. Suivant Pline cette pierre se trouvoit en Ethiopie. On en trouve aujourd'hui en plusieurs endroits de l'Europe ; il y en a près de Lumban sur le Queis en Silésie ; mais elle se rencontre en grande abondance à Stolpen en Misnie , où elle se montre sous la forme de grands cristaux fort élevés , qui forment des especes de tuyaux d'orgue , au haut desquels le château de Stolpen est bâti. *Voyez l'article STOLPEN (pierre de.)*

La pierre de *touché* se trouve aussi en colonnes formées par un assemblage de plusieurs articulations en Irlande , dans le comté d'Antrim , où il y en a un amas prodigieux , nommé en anglois *giants causeway* , c'est-à-dire , *pavé des géans*. *Voyez l'article PAVÉ DES GÉANS.*

La pierre de *touché* de cette espece dans son état naturel , est ou noire , ou d'un gris foncé & couleur de feu , les colonnes de ses cristaux sont unies & lisses comme si elles avoient été polies. Cette pierre est très-dure , elle ne fait nulle effervescence avec les acides , elle entre en fusion au feu sans aucune addition. M. Pott croit que c'est une terre argilleuse mêlée d'une portion de fer qui sert de base à cette pierre.

Au reste , comme pierre de *touché* est un mot générique emprunté de l'usage qu'on en fait pour essayer les métaux , il peut se donner à des pierres d'une nature toute différente du *basaltes* qui vient d'être décrit , & toute pierre noire , dure & lisse sera propre à faire une pierre de *touché*. Un caillou noir pourra , par exemple , être très-bon pour cet usage , parce que l'eau-forte n'agira point sur lui. On dit que les Italiens se servent d'une pierre de *touché* verte , qu'ils nomment *verdello* , pour essayer l'or & l'argent ; quelques auteurs ont prétendu que c'étoit un marbre ; mais comme nous l'avons déjà remarqué , le marbre n'est pas propre à être employé en pareil cas , par la facilité qu'il a à être mis en dissolution par les acides.

**TOUCHÉ**, terme de Paumier , qui signifie que la balle a touché au corps ou aux habits d'un joueur. Le joueur qu'une balle touché soit de volée ou du premier bond , perd un quinze.

**TOUCHER**, s. m. (*Physiolog.*) le *toucher* est un des sens externes , à l'aide duquel nous concevons les idées du solide , du dur , du mol , du rude , du chaud , du froid , de l'humide , du sec , & des autres qualités tangibles , de la distance , de la démangeaison , de la douleur , &c. *Voyez SENS, SOLIDE, DUR, &c.*

Le *toucher* est de tous nos sens le plus grossier , mais en même tems le plus étendu , en ce qu'il embrasse plus d'objets que tous les autres ensemble ; même quelques-uns réduisent tous les autres sens au seul sens de l'attouchement. *Voyez SENSATION.*



Aristote dit positivement que toute sensation n'est qu'un attouchement, & que les autres sens, comme la vue, l'ouïe, le goût & l'odorat, ne sont que des especes raffinées, ou des degrés d'attouchement. *De anim. l. IV. c. iij. & l. III. c. xij. Voyez VUE, OUIE, &c.*

Les sentimens des naturalistes sont partagés, sur l'organe du *toucher*. Aristote croit que ce sens réside dans la chair, entant que chair, de sorte que toute chair est, selon lui, capable de sensation. *Hist. anim. l. I. c. iv.* D'autres veulent que le *toucher* gisse dans les parties qui sont pourvues de fibres nerveuses; suivant ce système il résideroit dans la peau, la chair, les muscles, les membranes, & les parenchymes; d'autres le restreignent simplement à la peau, *cuis*, parce qu'on observe qu'il n'y a que les parties qui sont couvertes d'une peau, qui aient proprement la faculté de *toucher* ou d'appercevoir des qualités tangibles.

Mais on est encore partagé sur la partie de la peau à laquelle on doit attribuer cette fonction. Les uns veulent que cette sensation réside dans la partie membraneuse, d'autres dans la partie charnue, & d'autres encore soutiennent qu'elle est dans la partie moëlleuse qui dérive des nerfs.

Malpighi, & d'après lui tous nos meilleurs auteurs modernes, prétendent que les organes immédiats du sens que nous nommons *toucher*, sont les papilles pyramidales de la peau.

Ces papilles sont de petites éminences molles, moëlleuses, & nerveuses, qui se trouvent par tout le corps immédiatement sous l'épiderme; elles sont formées des nerfs sous-cutanés, qui pour cet effet se dépouillent de leur membrane externe, & deviennent extrêmement délicates & sensibles; une humeur subtile & déliée les humecte continuellement, & l'épiderme ou la cuticule est tout ce qui les couvre & qui les défend d'injure. Ces papilles sont plus grandes & paroissent davantage dans les parties que la nature a destinées pour être les organes du *toucher*, comme dans la langue, dans les extrémités des doigts de la main & du pié; elles ont la faculté de se contracter & de se dilater facilement. *Voyez PAPILLES, voyez aussi LANGUE, DOIGT, &c.*

Le *toucher* se fait donc sentir ainsi: le bout du doigt, par exemple, étant appliqué à l'objet qu'on veut examiner, les papilles s'élevent en vertu de cette intention de l'ame, & étant frottées légèrement sur la surface de l'objet, il s'y fait une ondulation qui par le moyen des nerfs qui les viennent joindre, se communique de-là au sensorium commun, & y excite la sensation du chaud, du froid, du dur, &c. *Voyez SENSATION.*

Cela nous fait voir la raison pourquoi le *toucher* devient douloureux lorsque la cuticule a été emportée, brûlée, macérée, &c. & pourquoi lorsque la cuticule devient épaisse & dure, ou qu'elle est cicatrisée, &c. on perd la sensation du *toucher*; d'où vient l'engourdissement qu'on sent en touchant le torpido, & pourquoi on sent une douleur si aiguë au-dessous des ongles & à leur racine, &c. *Voyez CUTICULE, BRULURE, CALUS.*

Le *toucher* est par plusieurs raisons, le plus universel de nos sens: tous les animaux en sont pourvus. Pline observe que tous les animaux ont la sensation du *toucher*, même ceux qu'on croit dépourvus de tous les autres sens, comme les huitres & les vers de terre. Ce naturaliste dit que son opinion est que tous ont aussi un autre sens, qui est le goût: *existimaverim omnibus sensum & gustatus esse. Hist. nat. l. X. c. lxxj.*

Les autres sens sont bornés par des limites étroites; le *toucher* seul est aussi étendu que le corps, comme grant nécessaire au bien-être de toutes ses parties.

Le sentiment du *toucher*, comme dit Cicéron, est également répandu par tout le corps, afin que nous puissions appercevoir dans chaque partie tout ce qui peut la mouvoir, & sentir tous les degrés de chaleur, de froid, &c. *De nat. deor. l. II. c. lvj.*

Les naturalistes disent que les araignées, les mouches, & les fourmis, ont la sensation de l'attouchement beaucoup plus parfaite que les hommes: cependant nous avons des exemples de gens qui ont su distinguer les couleurs au *toucher*; & d'autres qui par la même sensation comprenoient les paroles que l'on disoit. *Voyez COULEUR, & SOURD.*

La sensation du *toucher* est effectivement si parfaite & si généralement utile, qu'on l'a vue quelquefois faire pour ainsi dire, la fonction des yeux, & dédommager en quelque façon des aveugles de la perte de la vue. Un organiste d'Hollande, devenu aveugle, ne laissoit point de faire parfaitement son métier; il acquit de plus l'habitude de distinguer au *toucher* les différentes especes de monnoie, & même les couleurs; celles des cartes à jouer, n'avoient pas échappé à la finesse de ses doigts, & il devint par-là un joueur redoutable, car en maniant les cartes, il connoissoit celles qu'il donnoit aux autres, comme celles qu'il avoit lui-même. *Même observ. de physiq. tom. II. p. 214.*

Le sculpteur Gamibafius de Volterre, l'emportoit encore sur l'organiste dont je viens de parler; il suffisoit à cet aveugle d'avoir touché un objet, pour faire ensuite une statue d'argile, qui étoit parfaitement ressemblante.

TOUCHER, v. act. (*Gram.*) c'est exercer l'action du tact: on *touché* toutes les choses sur lesquelles on porte la main: on *touché* d'un instrument, ou un instrument: ces objets se *touchent*: on dit, il a *touché* une somme considérable; nous *touchons* à la fin de notre travail; il a *touché* le vrai point de la difficulté; nous *touchons* au moment de l'action; l'éloquence de cet homme *touché*; sa situation est si humble, qu'il faudroit être de pierre pour n'en n'être pas *touché*; il a *touché* cette corde délicate & avec succès; il est dangereux de *toucher* aux choses de la religion, des moeurs & du gouvernement. *Voyez encore les articles suivans.*

TOUCHER, (*Marine.*) c'est heurter contre la terre, faute d'eau ou de fond.

TOUCHER à une côte ou d'un port, (*Marine.*) c'est aborder à une côte ou à un port & y mouiller.

TOUCHER le compas, (*Marine.*) c'est aimanter l'aiguille de la boussole. *Voyez AIGUILLE AIMANTÉE.*

TOUCHER, en terme de Commerce, se dit de l'argent qu'on a reçu, ou qu'on a du recevoir. Je *touchai* hier quinze cent livres, je dois encore en *toucher* deux mille le mois prochain.

TOUCHER, terme d'Imprimerie; c'est après avoir pris une quantité d'encre proportionnée à la grosseur du caractère, & l'avoir bien distribuée sur les balles, c'est-à-dire, les avoir maniées ou frottées en tout sens l'une contre l'autre, pour les enduire également, appuyer ces mêmes balles deux fois & de suite, sur la superficie de la forme, de façon que l'osil de toutes les lettres se trouvant également atteint d'une légère couche d'encre, il puisse communiquer au papier cette couleur noire qui fait le corps de l'impression. Pour avoir une belle impression, il faut *toucher* maigre & tirer gras, cela veut dire qu'en toutes occasions, il faut ménager l'encre, & ne pas trop ménager ses forces en tirant le barreau.

TOUCHER aux bois, il se dit du cerf, du daim, & du chevreuil, lorsqu'ils détachent la peau velue qu'ils ont sur leur bois.

TOUCY, (*Geog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, au diocèse & à cinq lieues au cou-

chant d'Auxerre, dans un terrain aquatique. C'est une petite baronie qui releye en foi & hommage de l'évêque d'Auxerre. (D. J.)

TOUE, ou TOUAGE, (Marine.) c'est le changement de place qu'on fait faire à un vaisseau, avec une haufière attachée à une ancre mouillée ou amarrée à terre, quand on veut approcher ou reculer un vaisseau de quelque poste. Voyez encore CHALOUPE A LA TOUE.

TOUR, (Marine.) c'est un bateau qui sert à passer une rivière, & dont on se sert principalement sur la Loire.

TOUR, la, ou la Thoue, ou la Thouay, ou la Touay, (Géog. mod.) en latin moderne *Thada*; petite rivière de France en Poitou, où elle prend sa source, & se jette dans la Loire au-dessous de Saumur. Elle est navigable depuis Montreuil-Bellay.

TOUER, v. g. (Marine.) c'est tirer ou faire avancer un vaisseau avec la haufière qui y est attachée par un bout, & dont l'autre bout est saisi par des matelots, qui tirent le cordage pour faire avancer le vaisseau. La différence qu'il y a entre ce terme *touer*, & celui de *remorquer*, c'est qu'on ne tire point un vaisseau à force de bras quand on remorque, mais à force de rames. Voyez REMORQUER.

TOUFFE, f. f. est un terme dont quelques auteurs se servent pour dire la partie touffue des arbres, ou cette partie qui est garnie de branches, de feuilles, &c. Voyez BRANCHE.

Parallélisme des touffes d'arbres : on observe que tous les arbres affectent d'une manière naturelle d'avoir leurs touffes parallèles au terrain qu'elles ombragent. Voyez l'explication de ce phénomène sous l'article PARALLÉLISME.

TOUFFE DE FLEURS, chez les Fleuristes, signifie plusieurs fleurs qui naissent ensemble au haut de la tige, comme dans la primevère, l'auricula, &c.

TOUFFE, TOUFFU, (Jardinage.) se dit d'un bois entièrement garni; & l'on appelle *touffe* une sèpée de bois qui ne garnit que le bas des grands arbres.

TOUG; f. m. terme de relation, c'est une espèce d'étendard qu'on porte devant le grand-visir, les bachas, & les fangiacs. Il est composé d'une demi-pique, au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or ou doré qui brille au-dessus. On porte trois *tougs* devant le grand visir quand il va commander l'armée. Ricaut. (D. J.)

TOUILLAUX, f. m. terme de Pêche, unité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. C'est ainsi qu'on appelle les rets qui servent à faire la pêche des touilles, du chien de mer de toutes espèces. Voyez LANIÈRES.

TOUJOURS, (Critique sacrée.) ce mot dans l'écriture ne signifie quelquefois que pour la vie; Hébr. vij. 3. Ainsi chez les Romains Sylla, Jules-César, furent créés dictateurs *perpétuels*, c'est-à-dire pour leur vie. (D. J.)

TOUJOURS AUGUSTE, (Littérat.) *semper augustus* : les premiers empereurs romains, & à leur exemple ceux du bas empire, se font qualifiés *toujours augustes*, & on les traitoit de même dans les monuments, inscriptions, & médailles.

TOUL, (Géog. mod.) en latin *Tullam*; ville de France, enclavée dans la Lorraine, capitale du Toullois, sur la Moselle, à 5 lieues au couchant de Nancy, à 12 au sud-ouest de Metz, & à 68 au sud-est de Paris, dans un vallon très-fertile : une chaîne de montagnes & de côtes couverts de vignes, l'entoure à moitié.

Cette ville composée d'environ cinq mille habitants, a quatre paroisses, deux fauxbourgs, un bailliage, une sénéchaussée, & un gouverneur particulier. Son gouvernement civil est du ressort du parlement de Metz : l'évêché de Toul passe pour fort

ancien; il est suffragant de Treves, & a un diocèse des plus étendus du royaume; car on y compte 1400 paroisses; il se qualifie comte de Toul, & prince du saint Empire; le revenu de son évêché est évalué à environ quarante milles livres de rente. Long. suivant Cassini, 23. 25. 30. latit. 48. 40. 27.

Il est constant que Toul est une ville ancienne: on a une médaille antique où elle est nommée *Tullo-civitas*. Ptolomée l'appelle *Tullum*, & la donne aux peuples *Leuci*: elle a toujours conservé le même nom jusqu'à présent, sans prendre celui du peuple; comme ont fait la plupart des autres villes. Les *Leuci* étoient Belges, & lorsqu'on partagea la Belgique en deux provinces, ils furent mis sous la première & sous la métropole de Treves; leur territoire étoit de fort grande étendue.

La ville de Toul, comme sa métropole, Treves avec Metz & Verdun, vinrent au pouvoir des François au commencement de leur établissement dans les Gaules; elle fut toujours sujette aux rois d'Austrasie sous les Mérovingiens & sous les Carlovingiens. Après la mort du roi Raoul, elle fut assujettie du tems de Louis d'Outremer à Othon I. & elle reconut ses successeurs pour souverains.

Le comte Frédéric n'eut qu'une fille, qui épousa Matthias de Lorraine, dont il n'eut point d'enfants; la race de ces comtes étant éteinte, les ducs de Lorraine furent investis de l'avouerie de la cité de Toul. Enfin, dans la suite des tems, la souveraineté de la ville & de l'évêché de Toul, a été cédée à la couronne de France par le traité de Westphalie. Louis XIV. maître de cette ville, l'a fortifiée, & en a fait une place régulière plus grande qu'elle n'étoit auparavant.

Abraham (Nicolas) jésuite savant dans les humanités, naquit à Toul, l'an 1589. Il a publié entre autres ouvrages, 1°. des notes sur la paraphrase de l'évangile de S. Jean, composée en vers grecs par Nommus; M. Simon cite plusieurs fois ce livre, qui n'est pas indigne d'être connu; 2°. un commentaire sur quelques oraisons de Cicéron. C'est un ouvrage d'un grand travail; mais les notes y sont tellement chargées de littérature, que cette profusion rebute les moins paresseux. Ce commentaire fut imprimé à Paris avec les oraisons l'an 1631, en deux tomes in-fol. 3°. un commentaire sur Virgile; il est beaucoup plus court que celui de Cicéron, & par-là d'un plus grand service dans les écoles.

Picard (Benoît) capucin né à Toul en 1663, & mort en 1721, a beaucoup fait de recherches sur sa patrie. On a de lui, 1°. une histoire ecclésiastique & politique de la ville & du diocèse de Toul; 2°. un pouillé ecclésiastique & civil du diocèse de Toul; 3°. une dissertation pour prouver que la ville de Toul est le siège épiscopal des Luquois.

Raulin (Jean) naquit à Toul l'an 1443; devint grand-maître du collège de Navarre, & mourut à Paris dans le collège de Cluny, l'an 1514, âgé de 71 ans. C'étoit un des célèbres prédicateurs de son siècle; ses sermons ne le cedent point à ceux de Maillard, de Barlette, & de Menot. J'en vais rapporter quelques traits pour les mieux faire connoître, parce qu'ils sont fort rares.

Dans le sermon IV. du troisième dimanche de l'Avant : *Dicit Deus accipe consilium à me, & salva animam tuam. Medici & Advocati card vendunt consilia sua, sed non Deus : nam dicit, accipe : non confiat nisi accipere : vulgò dicitur bonum forum trahis argentum de bursa ; & sic quilibet debet accipere, & facere illud bonum forum consilii : salva animam tuam, quid unquam habes, nec plus habere poteris, nec perdere nisi velis. Inde communiter soli doctores theologi, qui sunt consilarii animæ, dicuntur magistri nostri, qui sunt communes omnibus, & nihil confiat eorum consilium i*

*sed eorum consilio habito sufficit dicere gratias. Non sic de doctoribus Medicina decretorum, quia non sunt nostri, sed oportet eorum consilia emere magno pretio, & implere manus eorum auro vel argento; alias non oporteret reverti secundâ vice.*

Dans le sermon quatorzieme de la pénitence : *Leo vocavit lupum, vulpem, & asinum ad capitulum, ut confiterentur peccata sua, & eis juxta delicta penitentiam injungeret. Venit lupus ad capitulum, & sic confessus est: ego malè feci quia comedi ovem, quæ ad me non pertinebat, sed hoc habeo ex legitimis juribus patrum meorum, qui ita ex omni ætate usi sunt, ut pater, avus, abavus, & atavus, ita ut nulla sit memoria hominum, quin lupi semper comederint oves. Ad quem leo: an verum quod ita habet præscriptum ex omni antiquitate, sic comedere oves? Cui dicenti, quod sic, pro tanto crimine imposuit semel dicere, pater noster.*

*Supervenit vulpes, & confessus est se malè egisse, quia capones & gallinas comederat non suas, licet ex omni ævo, in possessione fuerit sic comedendi illas. Quæ similiter proposuit unum pater noster absoluta est.*

*Supervenit asinus, tria confessus in capitula fecisse peccata. Primum quia comederat sanum quod in ripis & dunis ab aliorum quadrigis fortuitè derelictum erat. Cui leo: grande peccatum est, ô asine! quia aliena comidisti, quæ tui magistri non erant. Secundo confessus est asinus, quia stercoverat claustrum fratrum. Cui leo: grande peccatum est sadare terram sanctam. Tertium peccatum vix ab eo potuit extorqueri, quod postea cum ejulatu & gemitu dixit, quod recederat & cantaverat cum fratribus, & cum eis melodiam fecerat. Respondit leo gravissimum esse peccatum, ed quod fratres in discordiam miserat. Et sic graviter flagellatus est asinus, propter peccata parva, & dimissa vulpes, & lupus in possessione majorum, cum absoluitioe.*

Non-seulement on a imprimé plusieurs fois les sermons de Raulin séparément; mais on en a donné une édition complète à Paris en 1642, en 2. vol. in-8°. Tous les ouvrages de ce prédicateur ont été publiés à Anvers l'an 1611 en 6. vol. in-4°. Ses lettres ont paru à Paris en 1620, in-4°. Elles sont mieux écrites que ses sermons, quoique pleines d'allégories & de figures; cependant elles sont rares, recherchées, & passent pour son meilleur ouvrage.

*Vincent de Léris, religieux du monastere de ce nom, étoit natif de Toul, selon l'opinion la plus commune; il mourut vers 450. Il s'est fait connoître par un petit ouvrage sur les hérésies, qu'il intitula, Mémoires du pèlerin, ou Commonitorium. M. Baluze en a donné la meilleure édition avec des notes. (Le chevalier DE JAUCOURT.)*

TOULA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Russie moscovite, au duché de Rézau, à 40 milles de la ville de Rézau, & à 36 de Moscou, au confluent de la Toulâ & de l'Uppa. Long. 55. 45. latit. 54. (D. J.)

TOULA, LA, (*Géog. mod.*) riviere de la Russie moscovite, au duché de Rézau; elle prend sa source au-dessus de Crâpicina, & se jette dans l'Occa, près de la ville de Toulâ, à laquelle elle donne son nom. (D. J.)

TOULOIS, LE, (*Géog. mod.*) ou comté de Toul, en latin *Tullensium ager*, gouvernement militaire de France enclavé dans la Lorraine au septentrion, à l'orient, & au midi; il touche un peu à la Champagne à l'occident. C'est le pays des anciens *Leuci*, dont César, Strabon, Ptolomée, & Plinè, font mention. Ce pays étoit autrefois d'une grande étendue, & le diocèse de Toul qui a les mêmes bornes, étoit le plus grand diocèse des Gaules, ou de tous les pays qui sont au-deçà du Rhin; mais aujourd'hui le Tulois a des bornes bien plus étroites. Ce gouvernement comprend le temporel de l'évêché de Toul, dont la souveraineté a été unie à la France

dès l'an 1552, par Henri II. il renferme aussi le bailliage de Toul, qui est composé de six prévôtés. (D. J.)

TOULOLA, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) plante ainsi nommée par les Caraïbes; elle a le port du balsier, & lui ressemble à quelques égards, mais elle ne s'éleve guere plus haut de quatre piés. Sa fleur est blanche, renfermée dans un calice vert, long, pointu, & découpé en trois quartiers. Le fruit qui succède à cette fleur est triangulaire, d'un rouge pâle, & renfermant une petite graine raboteuse. La racine est une substance bulbeuse, blanche, fibreuse, de figure presque conique, couverte de pellicules attachées les unes sur les autres, comme plusieurs enveloppes d'oignons. La feuille de la plante est d'un vert pâle, trois à quatre fois plus longue que large, & terminée en pointe, à-peu-près comme le fer d'une pique. Elle est forte, coriace, & se roule d'elle-même aussi-tôt qu'elle est cueillie.

Les habitans du pays regardent leur *toulola* comme un excellent remede contre les plaies faites par les fleches empoisonnées: d'où vient que les François ont nommé cette plante *l'herbe aux fleches*, c'est-à-dire contre le poison des fleches. On pile la racine, pour en tirer le suc qu'on donne à ceux qui ont été blessés de fleches empoisonnées. On applique en même tems la même racine pilée & hroyée sur la plaie; mais malheureusement ce remede ne réussit pas mieux que le sucre, qu'on a beaucoup vanté, & dont on a fait jusqu'à ce jour sur les animaux de vaines expériences.

« Pendant mon séjour à Cayenne, dit M. de la Condamine, j'eus la curiosité d'essayer si le venin des fleches empoisonnées que je gardois depuis plus d'un an, conserveroit encore son activité; & en même tems si le sucre étoit effectivement un contrepoison aussi efficace qu'on me l'avoit assuré. L'une & l'autre expériences furent faites en présence du commandant de la colonie, de plusieurs officiers de la garnison, & du médecin du roi. Une poule légèrement blessée en lui soufflant avec une sarbacane une petite fleche dont la pointe étoit enduite du venin il y avoit environ treize mois, a vécu un demi-quart d'heure; une autre piquée dans l'aile avec une de ces mêmes fleches nouvellement trempée dans le venin délayé avec de l'eau, & sur le champ retiré de la plaie, parut s'affoupir une minute après: bien-tôt les convulsions suivirent; & quoiqu'on lui fit avaler du sucre, elle expira. Une troisième piquée au même endroit avec la même fleche retrempée dans le poison, ayant été secourue à l'instant avec le même remede, ne donna aucun signe d'incommodité.

« J'ai refait, continue M. de la Condamine, les mêmes expériences en présence de plusieurs célèbres professeurs de l'université de Leyde, le 28 Janvier 1745. Le poison dont la violence devoit être rallentie par le long tems & par le froid, ne fit son effet qu'après cinq ou six minutes; mais le sucre fut donné sans succès. La poule qui l'avoit avalé parut seulement vivre un peu plus long-tems que l'autre; l'expérience ne fut pas répétée.

Ce poison est un extrait fait par le moyen du feu des suc de diverses plantes, & particulièrement de certaines lianes; on assure qu'il entre plus de trente sortes d'herbes ou de racines dans le venin fait chez les Tiennas; celui dont M. de la Condamine fit les épreuves, étoit le plus estimé entre les diverses especes connues le long de la riviere des Amazones. Les Indiens le composent toujours de la même manière, & suivent à la lettre le procédé qu'ils ont reçu de leurs ancêtres aussi scrupuleusement que les pharmaciens parmi nous procedent dans la composition solemnelle de la thériaque; quoique probablement



cette grande multiplicité d'ingrédients ne soit pas plus nécessaire dans le poison indien que dans l'antidote d'Europe.

On fera sans doute surpris que chez des gens qui ont à leur disposition un moyen aussi sûr & aussi prompt, pour satisfaire leurs haines, leurs jalousies, & leurs vengeances, un poison aussi subtil ne soit funeste qu'aux singes & aux oiseaux des bois. Il est encore plus étonnant qu'un missionnaire toujours craint & quelquefois haï de ses néophytes, envers lesquels son ministère ne lui permet pas d'avoir toutes les complaisances qu'ils voudroient exiger de lui, vive parmi eux sans crainte & sans défiance. Cependant rien n'est plus vrai. Ce n'est pas tout; ces gens si peu dangereux sont des hommes sauvages, & le plus souvent sans aucune idée de religion. *Mémoires de l'académ. des Scienc. 1745. p. 489.*

M. de Réaumur rapporta l'année suivante à l'académie, qu'un ours dont on vouloit se défaire avoit pris intérieurement jusqu'à une once d'arsenic, une noix vomique entiere, & une quantité de sublimé corrosif, suffisante seule pour empoisonner un plus gros animal, sans que cette sorte de poison ordinairement si actif, lui eût procuré la moindre incommodité. Ce même animal, qui avoit résisté à une si forte épreuve, a succombé facilement & très-promptement au poison duquel sont enduites les pointes des fleches dont se servent contre les animaux les habitans des bords du Marannon. L'ours de France en a été légèrement piqué en deux endroits au défaut de l'épaule; à la seconde piquûre, il est tombé, s'est débattu, & est mort en moins de cinq minutes. La même chose est arrivée & plus promptement encore à un aigle; à la première piquûre qui lui faite sous l'aile avec la pointe d'une de ses fleches empoisonnées, il tomba, & mourut en deux secondes. Il faut que les particules de cette pernicieuse composition, soient d'une étrange activité pour produire un effet si subit. *Histoire de l'acad. 1746.*

On prétend que le suc du thora des Vaudois n'est guere moins dangereux que la composition des Tienas; mais nous en avons déjà parlé au mot THORA. (D. J.)

TOULON, (*Géog. mod.*) ville & port de mer de France, en Provence, sur le bord de la Méditerranée, à 12 lieues au sud est de Marseille, à 16 d'Aix, & à 160 de Paris.

Cette ville, quoiqu'assez grande & maritime, n'est pas cependant peuplée, excepté de couvens de religieux & de religieuses. Les prêtres de l'oratoire y ont le collège, & les jésuites un séminaire. Le port de cette ville est un des plus connus, des plus vastes, & des meilleurs de l'Europe. Il est destiné aux vaisseaux de guerre; & les galeres qui étoient à Marseille, y sont à présent. L'arsenal est à une des extrémités du quai. Le parc de l'artillerie renferme tout ce qui est nécessaire en ce genre. Les fortifications sont du dessein du chevalier de Ville.

L'évêché n'est connu que depuis le sixieme siecle. Il est suffragant d'Arles & d'une très-petite étendue, car il n'a que vingt-cinq paroisses: cependant son revenu annuel est de quinze à vingt mille livres.

*Long. de Toulon, suivant Cassini, 23. 27. latit. 43. 6. 40. Long. orient. suivant le Monnier, 23. 32. 30. latit. 43. 7.*

Toulon a été, dit-on, nommée en latin *Telo*, *Telonium*, & *Telo-Marius*, d'un tribun de ce nom, qui y conduisit une colonie. Plusieurs savans prétendent que cette ville est le *Tauranium* de Ptolomée; mais le P. Hardouin conjecture que Toulon est le *Portus citharista* de Pline; & sa conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'Antonin dit que ce port est éloigné de Marseille de trente milles; ce qui est précisément la distance qu'il y a entre ces deux villes.

Tome XVI.

On lit dans la notice de l'empire, qu'il y avoit une teinturerie à Toulon dirigée par un intendant de l'empereur, qui est appelé *procurator Baphiorum*; ainsi cette place étoit connue sur la fin du quatrieme siecle. Elle a éprouvé depuis les mêmes révolutions que le reste de la Provence. Les Sarrafins la pillèrent une fois dans le dixieme siecle, & deux fois sur la fin du douzieme. Elle se rétablit & s'accrut sous la protection des rois de Sicile & de Naples, comtes de Provence. Elle fut réunie à la couronne avec la Provence par Charles VIII. en 1487. Son port seroit propre à l'enrichir, par sa grande rade, une des plus sûres qu'on connoisse, & dont l'entrée est défendue par plusieurs forts.

Ferrand (Louis) né à Toulon en 1645, & mort à Paris en 1699, a donné au public des ouvrages qui justifient son savoir dans les langues orientales. On fait cas de son commentaire sur les pseumes, & d'autant plus qu'il n'étoit pas théologien de profession, mais avocat au parlement.

Bonnin de Chalucet (Louis) mort évêque de Toulon en 1712, est auteur de bonnes ordonnances synodales; mais il s'est fait encore plus d'honneur, par les services qu'il rendit à sa ville épiscopale, lorsque les troupes des alliés l'assiégerent en 1707: *optimatus exemplo firmavit, plabem frumento & pecuniâ juvit*; c'est une inscription de la reconnoissance du peuple, qui le dit; & cette inscription est gravée dans la chambre de l'hôtel-de-ville de Toulon. (D. J.)

TOULOUBAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans la province de Multan, à trente milles de la ville de ce nom, & sur le bord de la riviere de Multan. *Long. suivant le P. Gaubil, 116. 52. latit. 30. 50. (D. J.)*

TOULOUSAIN LE, (*Géogr. mod.*) contrée de France, dans le haut Languedoc; elle renferme les diocèses de Toulouse, de Rieux, & une partie de celui de Montauban: c'est un pays rempli de plaines, où il croit beaucoup de blé; il est traversé par la Garonne, & a Toulouse pour capitale. Le canal de Languedoc y prend sa naissance. (D. J.)

TOULOUSE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le haut Languedoc, dont elle est la capitale, comme de toute la province de Languedoc. Cette ville, située sur le bord oriental de la Garonne, dans le pays des Tectosages, est une des plus anciennes des Gaules, puisque Trogue Pompée & plusieurs autres auteurs assûrent qu'elle étoit la patrie des Tectosages, qui ravagerent la Grece du tems de Brennus, près de 280 ans avant J. C. Elle est nommée *Tolosa* par César, *lib. 1. bell. gal. c. x. Tolosa colonia*; par Ptolomée, *l. II. c. xx. urbs Tolosatum* par Sidonius Apollinarius, *l. IV. epist. xvij. & civitas Tolosatum*, dans la notice de la Gaule. C'étoit une ville d'une grande étendue, & divisée en cinq parties, suivant ce vers d'Aufone, *epist. xxiiij. v. 83.*

*Quincuplicem socias tibi Martie Narbo Tolosam?*

On lui donna l'épithete de *Palladia*, soit à cause du culte que les habitans rendoient à Pallas, soit à cause des oliviers qui sont l'arbre de cette déesse, & qui croissent en quantité dans le territoire de cette ville; soit enfin à cause du goût que ses habitans avoient pour les sciences, selon ce distique de Martial, *l. IX. epigram. 101.*

*Marcus Palladia non inficianda Tolosa*

*Gloria, quam genuit pacis alumna quies.*

Le premier vers de cette épigramme fait voir que Martial entend parler de l'étude des Belles-Lettres.

*Marcus amat nostras Antonius, Attico, musas.*

Toulouse étoit encore considérable par sa magnificence; car il y avoit un capitol. On y voyoit aussi un temple dans le voisinage, fameux par ses richesses.

L II

auxquelles personne n'osoit toucher. Justin & quelques autres historiens ont dit que les Tectosages pillèrent le trésor du temple de Delphes; & que pour appaiser la colère d'Apollon qui les désoloit par une cruelle peste, ils jetterent ce trésor dans le lac de *Toulouse*.

Cette ville fut prise sur les mêmes Tectosages par Servilius Cæpion, l'an 648 de la fondation de Rome, 106 ans avant l'ère chrétienne. Ce consul y fit un grand butin, & enleva le trésor du temple d'Apollon. Les historiens assurent que Cæpion finit ses jours malheureusement, ainsi que tous ceux qui avoient eu part à son sacrilège: c'est de-là qu'est venu le proverbe *aurum tolosanum*, de l'or funeste.

Ce temple d'Apollon, qui étoit à *Toulouse*, a fait confondre, même dans l'antiquité, cet or de *Toulouse* avec celui du temple de Delphes; & quelques-uns se sont imaginés que Brennus, général des Gaulois, ayant pillé le temple de Delphes, les Gaulois, & sur-tout les Tectosages, avoient remporté leur butin dans leur pays. Strabon a réfuté ce conte, d'autant mieux que le temple de Delphes avoit été pillé par les Phocéens, avant la venue des Gaulois, lesquels, bien loin de prendre la ville de Delphes, & de pouvoir piller son temple, furent repoussés avec perte, & périrent tous les uns après les autres.

Quoique *Toulouse* fut une des villes célèbres de l'empire romain, néanmoins elle ne fut jamais métropole ou capitale de province sous les empereurs. Ce fut sous les rois Visigoths, qui y établirent leur résidence, qu'elle devint une ville royale, reconnoissant toutefois pour métropole ecclésiastique Narbonne, dont elle n'a été soustraite que l'an 1317 par Jean XXII. Ce pape divisa le grand diocèse de *Toulouse* en plusieurs, où il mit des évêques, leur donnant pour métropolitain le cardinal Jean Raymond de Comminges, qui fut le premier archevêque de *Toulouse*.

A l'égard de la juridiction temporelle, après avoir été entre les mains des officiers de l'empire romain, elle fut assujettie aux Visigoths, lorsque le roi Ataulphe s'établit dans les Gaules, au commencement du cinquième siècle.

Cent ans après ou environ, Clovis ayant défait Alaric, s'empara de *Toulouse*, & laissa cette ville à ses successeurs, qui la gouvernerent par des officiers qu'on nommoit *comtes*. Dagobert la donna l'an 628 à son frère le roi Aribert, qui y établit sa résidence: mais ce prince ayant à peine régné trois ans, mourut, & son état revint sous la domination de Dagobert, qui laissa la ville de *Toulouse* à son fils Clovis II. roi de Neustrie.

Les princes mérovingiens en ont toujours été les maîtres jusqu'au commencement du huitième siècle. Ce fut pour lors que le duc Eudes, qui se rendit absolu dans l'Aquitaine, s'empara de *Toulouse*, qu'il défendit contre les Sarrasins l'an 721. Onze ans après ils la prirent, & la saccagerent avec Bordeaux & la plupart des villes d'Aquitaine qu'ils ne conserverent point, parce qu'ils furent défaites près de Poitiers par Charles-Martel, maire du palais: ainsi Eudes jouit comme auparavant de l'Aquitaine, & laissa cet état à son fils Hunaud, à qui son fils Gaire succéda. Le roi Pépin, fils de Charles Martel, fit une cruelle guerre à Gaire, qui perdit enfin ses états & la vie.

Pépin s'empara l'an 767 de la ville de *Toulouse*, que lui & ses successeurs gouvernerent par des comtes qui n'étoient que de simples officiers, jusqu'au tems de Charles le Simple, qui fut déposé & mis en prison où il mourut. Ce fut sur la fin du regne de ce prince, que Régimond ou Raymond se rendit absolu à *Toulouse* vers l'an 920. Il eut pour héritier son fils Raymond Pons. Ces premiers comtes de *Toulouse* prenoient la qualité de ducs d'Aquitaine, quoiqu'ils n'eussent qu'une petite portion d'un si grand pays,

n'étant maîtres au commencement que de l'ancien territoire de *Toulouse*, & n'ayant aucune autorité sur le reste de la Gothie ou Septimanie, appelée aujourd'hui le *Languedoc*.

Les comtes descendans du premier Raymond jouirent de cet état de pere en fils, jusqu'à Guillaume, qui vivoit dans l'onzième siècle. Il ne laissa qu'une fille nommée *Philippa*, qui épousa le duc Guillaume, pere du dernier duc d'Aquitaine: elle ne succéda pas à son pere, parce que son oncle Raymond de Saint-Gilles comte de Querci, & frere de Guillaume comte de *Toulouse*, se trouvant le plus fort en cette ville, s'en empara. Il prit ensuite le premier le titre de *duc de Narbonne*, sans aucun droit, & désigna comte de *Toulouse* son fils Bertrand, qui mourut sans enfans l'an 1115.

Après la mort de Bertrand, Guillaume duc d'Aquitaine, soutenant les droits de sa femme, prit *Toulouse*; mais il en fut dépossédé par Alfonse, fils de Raymond de S. Gilles. Le dernier Guillaume, duc d'Aquitaine, & sa fille Eléonor, hériterent des droits de *Philippa*, qu'Henri II. roi d'Angleterre, mari d'Eléonor, soutint contre Raymond, comte de *Toulouse*, fils d'Alfonse, & en demanda justice à Louis le jeune, roi de France.

Le roi Louis accorda les parties à cette condition, que la propriété du comté de *Toulouse* demeureroit à Raymond, qui seroit tenu d'en faire foi & hommage au roi d'Angleterre, duc de Guienne, ce qui fut exécuté.

Richard, fils du roi Henri & d'Eléonor, demanda l'hommage du comté de *Toulouse*; mais cette affaire fut terminée l'an 1196, lorsque Raymond, dit le vieux, comte de *Toulouse*, fils d'Alfonse, ayant épousé Jeanne, fille d'Henri & d'Eléonor & sœur de Richard, ce roi céda tous ses droits sur le comté de *Toulouse* au comte Raymond.

Ce fut le même Raymond, qui s'étant déclaré protecteur des Albigeois, fut poursuivi par le pape Innocent III. qui donna le comté de *Toulouse* à Simon de Montfort, général des catholiques, du consentement de Philippe Auguste: Raymond, abandonné par le roi son seigneur féodal, reconnut un autre seigneur ou souverain, qui fut Pierre roi d'Arragon, à qui le comte fit foi & hommage. C'est-là l'origine du droit que les Aragonnois prétendoient sur le comté de *Toulouse*, auquel ils renoncèrent par la transaction passée entre S. Louis & Jacques roi d'Arragon, l'an 1258.

Simon de Montfort ne put se maintenir dans sa conquête, de sorte que son fils Amaury céda ses droits à Louis VIII. pere de S. Louis. Raymond le jeune, fils & successeur de Raymond le vieux, fit sa paix avec le roi de France, & transigea l'an 1228 avec S. Louis. Par ce contrat, la princesse Jeanne, fille de Raymond, fut accordée avec Alfonse, comte de Poitiers, & frere du roi. On convint que Jeanne succéderoit aux états de son pere, & qu'en cas qu'elle ou son mari vinsent à mourir sans enfans mâles, le tout seroit réuni à la couronne.

Raymond mourut l'an 1249, & eut pour successeur sa fille Jeanne & son gendre Alfonse, qui finirent leurs jours l'un & l'autre, peu après la mort de S. Louis, l'an 1270, après quoi le roi Philippe le hardi prit possession du comté de *Toulouse*, & le réunit à la couronne.

Il y avoit dans l'ancienne *Toulouse* un amphithéâtre, un capitole, & plusieurs autres monumens superbes; mais les Visigoths, nation barbare, ayant choisi *Toulouse* pour être la capitale de leur empire, ruinerent tous ses beaux monumens de fond en comble, en sorte qu'il n'en reste d'autres vestiges, que quelques masures de l'amphithéâtre.

Quoiqu'il n'y ait point de ville dans le royaume

plus avantageusement située pour le commerce. que *Toulouse*, il ne s'y en fait cependant presque aucun. Le génie des habitans les porte quand ils sont aisés, à acquérir des charges de robe, ou à viser au capitoulat; de-là vient que *Toulouse*, une des plus grandes villes du royaume, est une des plus pauvres & des plus dépeuplées. Il y a présidial, sénéchaussée, hôtel des monnoies, généralité, parlement & université, mais tous ces beaux titres ne l'enrichissent pas; son académie est comme du tems des troubadours; ses prix consistent dans une amarante d'or, une églantine, une violette, & un souei d'argent. Son évêché fut érigé en archevêché par le pape Jean XXII. & c'est un bénéfice de 80 mille livres de rente.

Sous Raymond V. comte de *Toulouse*, s'éleva dans cette ville un tribunal d'inquisition, au sujet de l'hérésie des Albigeois, & bien-tôt ce tribunal fit trembler par sa rigueur les personnes mêmes les plus innocentes; le soulèvement fut si grand, qu'on fut obligé de l'abolir; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il en reste des vestiges; car d'un côté M. de Montchal, archevêque de *Toulouse*, se fit attribuer le droit d'examiner si dans l'élection des capitouls, il n'y a personne qui soit suspect d'hérésie; & de l'autre les dominicains continuent de faire pourvoir par le roi un religieux de leur ordre de l'office d'inquisiteur de *Toulouse*, parce qu'il y a quelques gages attachés à cette charge, qui par bonheur n'est aujourd'hui qu'un vain titre sans fonction.

On peut lire sur *Toulouse* l'abbé de Longuerue, Piganiol, description de la France, Nicol Bertrand des gestes des Toulousains, & mieux encore la Faille annales de *Toulouse*, ainsi que l'histoire de cette ville, qu'on y a imprimée en 1759 in-4°.

Long. suivant de la Hire, 18. 11. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 18. 56. 30. lat. suivant de la Hire, 43. 30. suivant Lieutaud, des Places & Cassini, 43. 37.

Je n'entrerai dans aucune description de *Toulouse* moderne, ayant à parler des hommes illustres dans les armes & dans les lettres, à qui cette capitale du Languedoc a donné la naissance, & dont on voit les bustes en marbre dans l'hôtel-de-ville. Je commence par Antonius, auquel je m'arrêterai quelque tems, à cause du grand rôle qu'il a joué dans le monde.

Antonius Primus (Marcus), étoit ami de Martial, & son Mécène; aussi ce poète l'éleve jusqu'aux nues. Il dit qu'Antonius pouvoit se rappeler chaque jour de sa vie sans remords, & qu'il n'en avoit passé aucun, que d'une manière qui fût propre à lui en rendre le souvenir agréable.

*Jam numerai placido salix Antonius avo  
Quindcies aetas, primus, olympiadas:  
Præteritis dies, & totos respicit annos,  
Nec metuis Lethæ jam propioris aquas.  
Amplius atatis spatium sibi vir bonus hoc est  
Vivere bis, vixit posse priore frui.*

L. X. epigr. 25.

Martial ne se borne pas à cet éloge; il nous représente Marcus Antonius au-dessus du reste des mortels, & nous assure, que s'il pouvoit dépeindre son esprit & son caractère, ce seroit le portrait le plus accompli de la nature humaine. Voici les propres termes qu'il emploie.

*Hæc mihi, quæ colitur violis pictura rosisque,  
Quos referas vultus, Cæciliana, rogas?  
Talis erat Marcus mediis Antonius annis,  
Primus in hoc juvenem se videt, ore senex.  
At usinam metus, animumque effingere posses!  
Pulchrior in terris nulla tabella foret.*

L. X. epigr. 32.

Combien il faut se défier des louanges des poètes! Horace & Virgile nous l'avoient déjà prouvé dans  
Tome XVI.

leurs adulations pour Auguste; Martial nous le confirme dans celles qu'il prodigue au nouvel héros de sa fabrique; voici donc la vérité. Marcus Antonius fut un des premiers capitaines de son tems, & qui a joué un grand rôle dans l'histoire romaine; c'étoit un homme éloquent dont Tacite nous a conservé quelques fragmens d'harangues, mais un homme chargé de crimes, & dont la scélératesse égala la valeur. Sous le regne de Néron, il fut convaincu d'être un indigne faulxaire, & d'avoir forgé un testament; aussi fut-il condamné pour ce crime à être banni de Rome.

Comme c'étoit un homme intrigant, hardi, & entreprenant, il trouva le moyen d'y rentrer, & d'obtenir de Galba le commandement d'une légion. Sur le déclin des affaires de Vitellius, il prit le parti de Vespasien, lui rendit de grands services, & le plaça, pour ainsi dire, sur le trône. Il s'empara de Padoue, d'Ateste (aujourd'hui Est), embrasa, détruisit & saccagea Crémone, avec la barbarie la plus incroyable. Ensuite il ravagea l'Italie comme un pays de conquête, ruina la discipline dans les troupes, & se servit de ce moyen pour s'enrichir par le pillage.

Il attaqua l'armée de Vitellius aux portes de Rome, & la poursuivit jusques dans Rome même; là le combat se renouvela, & continua pendant quelque tems, en trois différens endroits avec beaucoup de furie & de carnage, jusqu'à ce qu'enfin les Vitelliens furent défaits, & Antonius demeura maître de Rome; alors il dévoila pleinement son exécrable avarice, enlevant des palais sans scrupule, or, argent, meubles, esclaves, comme s'il eût encore pillé Crémone. C'est ainsi qu'il termina la guerre civile, & qu'il affirma la couronne impériale sur la tête de Vespasien.

Mais la jactance, l'orgueil, les richesses & l'avidité d'Antonius, le perdirent; tous les chefs de l'armée, ayant Mucien à leur tête, se liguerent contre lui. Ils l'accusèrent auprès de Vespasien d'être un esprit dangereux, d'avoir perdu la discipline militaire pour se faire des créatures, d'être arrivé trop tard au secours de Sabinus, & d'avoir voulu élever à l'empire Crassus Scribonianus, à quoi ils ajoutèrent le détail de tous ses crimes précédens. Enfin, il déchu peu-à-peu de son crédit, & se vit obligé de se retirer à *Toulouse*, où il mourut sans honneur, âgé de 65 ou 75 ans.

Voilà le portrait qu'en fait Tacite dans son histoire, l. II. l. III. & l. IV. où vous trouverez de grands détails.

Pour les assembler en deux mots, Antonius étoit un homme d'intrigue & d'exécution, hardi de la langue & de la main, maniant la parole avec une adresse merveilleuse, propre à décrier qui il vouloit, habile à gagner les bonnes grâces des soldats, vrai boute-feu de guerres civiles, prompt à piller & à prodiguer, pernicieux dans la paix, & de grand prix à la guerre. Je serai court sur les autres toulousains, dont les bustes sont en marbre dans l'hôtel-de-ville de *Toulouse*.

Stadius Surculus, ou Urculus, rhéteur qui vivoit du tems de Néron, vers l'an 60 de J. C. parut peu de tems avant Antonius. Ne le confondez pas avec le poète Publius Papinius Statius, qui florissoit du tems de Domitien.

Emilius Magnus Arborichus, rhéteur, enseigna, dit-on, dans *Toulouse* les belles-lettres au frere de Constantin.

On voit ensuite les bustes de Théodoric I. & II. rois de *Toulouse*; de Raymond de Saint-Gilles, comte de *Toulouse*; de Bertrand comte de *Toulouse*, de Guillaume & de Jean de Nogaret. Parlons à présent des hommes de lettres nés à *Toulouse*, dont les bustes sont dans la galerie.



**Bunel** (Pierre), l'un des plus polis écrivains du seizième siècle, se distingua par sa vertu, son désintéressement & sa science. Il mourut à Turin en 1545 à l'âge de 47 ans. On a des lettres latines de cet honnête homme, qui sont écrites avec la dernière pureté. Charles Etienne les imprima en 1551, & Henri Etienne, fort correctement, en 1581. L'édition de *Toulouse* 1687 est estimable par les notes de Grave-rot; mais le texte est rempli de fautes. On trouve à la bibliothèque du roi quelques lettres de Bunel, qui n'ont pas encore été imprimées.

**Catel** (Guillaume), conseiller au parlement de *Toulouse*, mort en 1726, s'est fait connoître par une histoire des comtes de *Toulouse*, & des mémoires du Languedoc.

**Caseneuve** (Pierre de), né en 1591, mort en 1652, a donné les origines ou étymologies françoises, qui sont à la suite du dictionnaire de Menage. Ses autres petits ouvrages sont dans l'oubli; le P. Nicéron a mis l'auteur parmi les hommes illustres; mais le suivant Cujas étoit digne de ce titre.

**Cujas** (Jacques) *Cujacius*, le plus célèbre jurisconsulte du xvj. siècle, naquit à *Toulouse* en 1520 de parents obscurs; c'étoit un de ces génies rares & heureux, qui apprennent tout d'eux-mêmes, & qui l'enseignent merveilleusement aux autres. *Toulouse* ne connut point son mérite, elle lui préféra un indigne compétiteur pour la chaire de droit; il se retira à Bourges, se fit adorer des étudiants, & mourut dans cette ville en 1590, à l'âge de 70 ans. La meilleure édition des œuvres de ce grand jurisconsulte est celle de Fabrot, en 10 vol. in-fol. Papyre Masson a écrit sa vie.

**Duranti** (Jean Etienne), premier président au parlement de *Toulouse*, & l'un des plus sçavans magistrats de son siècle, est auteur de l'excellent livre intitulé *de ritibus ecclesie*. Il soutint avec zèle le parti de son roi contre la ligue, & fut tué d'un coup d'arquebuse dans une émeute populaire après la nouvelle de la mort du duc de Guise, le 10 Février 1589 à cinquante-cinq ans.

**Faur**, seigneur de Pibrac (Gui du), est trop connu par les charges qu'il a exercées avec gloire, pour donner ici sa vie. Il devint chancelier de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV. & mourut à Paris le 27 Mai 1584, à 56 ans. On a de lui des plaidoyers, des harangues & des quatrains dont j'ai parlé ailleurs.

**Faur** (Pierre du), premier président au parlement de *Toulouse*, cultiva les lettres avec éclat, & mit au jour des ouvrages pleins d'érudition; tels sont trois livres des semestres, celui des agonistiques, c'est-à-dire, des exercices & des jeux des anciens, & son traité des magistrats romains. Il mourut en 1600 d'apoplexie, en prononçant un arrêt à l'âge de soixante ans.

**Ferrier** (Arnould du), président au parlement de Paris, ensuite maître des requêtes, fut employé par Charles IX. à diverses ambassades, mourut en 1585 à 79 ans, & en faisant profession ouverte du protestantisme. Il harangua dans le concile de Trente, & s'exprima d'une manière vigoureuse sur les abus de la cour de Rome. Il est très-vraisemblable que zélé pour la grandeur de la monarchie françoise, il forma le projet conjointement avec le chancelier de l'Hôpital, de couper le noeud qui attachoit le roi très-chrétien au saint siège, & d'assembler un concile national où le roi de France à l'imitation de celui d'Angleterre, fut déclaré chef de l'Eglise gallicane, & indépendant à tous égards du pontife romain.

**Gouduli** (Pierre), fit dans une langue provinciale qui n'eut jamais d'écrivains, en langage gascon, des vers où regne beaucoup de douceur, d'agrément, & qui ne sont dépourvus ni d'élégance, ni quelquefois

de fiction heureuses; on les a imprimés plusieurs fois à *Toulouse*, & même en Hollande. Il mourut en 1649 à l'âge de 70 ans.

**Maignan** (Emmanuel), minime très-célebre. Il apprit des mathématiques sans maître, & devint professeur à Rome, où il y a toujours eu depuis en cette science un professeur minime françois. Ses ouvrages philosophiques n'ont plus de cours, mais son traité sur les horloges & les cadrans solaires, intitulé *peripetiva horaria*, Rome 1648 in-fol. montre beaucoup d'habileté. Il inventa plusieurs machines qu'il avoit travaillées de ses propres mains. Il mourut dans son couvent de *Toulouse* en 1676, à 75 ans.

**Maynard** (François), poète, disciple de Malherbe, & secrétaire de la reine Marguerite, naquit en 1582, & mourut en 1646.

« On peut le compter, dit M. de Voltaire, parmi ceux qui ont annoncé le siècle de Louis XIV. Il reste de lui un assez grand nombre de vers heureux, purement écrits. C'est un des auteurs qui s'est plaint le plus de la mauvaise fortune attachée aux talens. Il ignoroit que le succès d'un ouvrage, est la seule récompense digne d'un artiste; que si les princes & les ministres veulent se faire honneur en récompensant cette espece de mérite, il y a plus d'honneur encore d'attendre ces faveurs sans les demander; & que si un bon écrivain ambitionne la fortune, il doit la faire soi-même.

« Rien n'est plus connu que son beau sonnet pour le cardinal de Richelieu; & cette réponse dure du ministre, ce mot cruel, rien. Le président Maynard retiré enfin à Aurillac, fit ces vers qui méritoient autant d'être connus que son sonnet.

*Par votre humeur le monde est gouverné,  
Vos volontés sont le calme & l'orage,  
Vous vous riez de me voir confiné  
Loin de la cour dans mon petit ménage:  
Mais, n'est-ce rien que d'être tout à soi,  
De n'avoir point le fardeau d'un emploi,  
D'avoir dompté la crainte & l'espérance?  
Ah! si le ciel, qui me traite si bien,  
Avoit pitié de vous & de la France,  
Votre bonheur seroit égal au mien.*

« Depuis la mort du cardinal, il dit dans d'autres vers que le tyran est mort, & qu'il n'en est pas plus heureux. Si le cardinal lui avoit fait du bien, ce ministre eût été un dieu pour lui. Il n'est un tyran que parce qu'il ne lui donne rien. C'est trop ressembler à ces mendiants qui appellent les passans, *monseigneur*, & qui les maudissent s'ils n'en reçoivent point d'aumône. Les vers de Maynard étoient fort beaux. Il eût été plus beau de passer sa vie sans demander & sans murmurer. L'épigramme qu'il fit pour lui-même est dans la bouche de tout le monde.

*Las d'espérer & de me plaindre  
Des misères, des grands & du sort,  
C'est ici que j'attends la mort,  
Sans la désirer, sans la craindre.*

Les deux derniers vers sont la traduction de cet ancien vers latin,

*Summum nec metuas diem, nec optas.*

« La plupart des beaux vers de morale sont des traductions. Il est bien commun de ne pas désirer la mort: il est bien rare de ne la pas craindre; & il eût été grand de ne pas seulement songer s'il y a des grands au monde.

**Pin** (Jean du), en latin *Pinius*, mourut vers l'an 1536. Il alla chercher en Italie la culture de l'éloquence, fut ensuite conseiller au parlement de *Toulouse*, & enfin évêque de Rieux. Il fit un traité de *virtu aulicâ*, & un livre de *claris feminis*, des femmes il-

lîtres, qui parut à Paris en 1521; la politesse du style latin regne dans ces deux ouvrages. Erasme dit à la gloire de l'auteur: *posses inter hujus laudis (Tulliana dictionis) compositores numerari (Joannis Pinus), nisi negotiorum tumultus à studiis avulsiisset. Nunc episcopum audio factum; quid accesserit eloquentia nescio?*

On voit aussi dans la galerie de Toulouse le buste en marbre de Nicolas Bachelier, élève de Michel-Ange, distingué dans l'architecture & dans la sculpture; il falloit y joindre pour pendant le buste de François de Troy un des peintres illustres de nos jours. Mais Toulouse est encore la patrie d'autres savans, dont plusieurs méritoient sans doute d'avoir leur effigie dans la même salle du capitole; c'est ce dont on jugera par la liste que je vais donner de leurs noms.

*Campifron* (Jean Galbert), né en 1656, & mort en 1723, fut élève & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il devint secrétaire, fit sa fortune, & le comédien Baron fit une partie de sa réputation. Il y a des choses touchantes dans ses pièces, quoiqu'elles soient foiblement écrites, mais le langage en est assez pur. Il a composé pour l'opéra *Acis & Galatée*, pastorale, que l'on redonne quelquefois, & qui a été mise en musique par Lully.

*Coras* (Jean de), *Corasius*, conseiller au parlement de Toulouse, chancelier de Navarre, l'un des savans jurisconsultes du xvj. siècle, & l'ami du chancelier de l'Hôpital; il mit au jour d'excellens ouvrages en latin & en françois, qui ont été recueillis en 2 vol. in-fol. on estime sur-tout ses *Miscellaneorum juris civilis libri tres*. Ce savant homme n'avoit que 59 ans quand il fut enveloppé dans le massacre de la saint Barthelemi, le 4. Octobre 1572; sa vie a été imprimée en 1673, in-4°.

*Doujat* (Jean), né en 1609, & mort à Paris en 1688, comble d'honneurs & de pensions. Il étoit tout ensemble jurisconsulte & littérateur. Il fut reçu de l'Académie françoise en 1650, & devint précepteur de M. le dauphin. On a de lui 1°. *Prænotiones canonica & civiles*, qui passent pour son meilleur ouvrage; 2°. l'histoire du Droit canon, & celle du Droit civil; 3°. institution du Droit canonique de Lancelot, avec des notes; 4°. un abrégé en françois de l'histoire grecque & romaine, tiré de Velleius Paterculus, & des notes sur Tite-Live, à l'usage du dauphin, &c.

*Grégoire* (Pierre) fleurissoit au xvj. siècle. Ses livres de droit, & entr'autres l'ouvrage intitulé, *Synagma juris universi*, ainsi que celui de *republica*, libri xvj. sont remplis d'une vaste érudition, mais des plus mal digérées. *Eruditione non vulgari luxurians*, dit Naudé, *omnia ingeris, non digeris; catarum valde nullis, quod ibi meliorum auctorum gemmas possis invenire*. Il mourut en 1597.

*Lalouber* (Simon de) né en 1642, & envoyé à Siam en 1687, finit ses jours en 1729 à 87 ans. On a de lui une relation de son voyage de Siam en deux vol. in-12; cette relation est estimée; mais elle laisse bien des choses à désirer, qui y manquent, pour nous donner de vraies connoissances de ce pays. Son traité de la résolution des équations prouve qu'il étoit assez profond dans cette science, & Pascal ne lui a pas tout-à-fait rendu justice.

*Mauillac* (Philippe Jacques) savant critique du xvj. siècle mourut en 1650, âgé d'environ 70 ans. On a de lui des opuscules estimés & de savantes notes sur Harpocraton.

*Péchantré*, poète françois & latin, mort à Paris en 1708. Sa tragédie intitulée *Géla* se représente encore quelquefois. On rapporte une anecdote assez singulière sur sa tragédie, *La mort de Néron*, pièce qui n'a point eu de succès. Péchantré la faisoit dans une

auberge; il laissa sur sa table le papier où il dispoit la pièce, & sur lequel il avoit écrit après quelques chiffres, *ici le roi sera tué*. L'aubergiste ayant lu ces mots, avertit aussitôt le commissaire du quartier, & lui remit le papier en main. Le poète étant revenu le soir à l'auberge, fut bien surpris de se trouver entouré de gens armés qui vouloient le saisir. Que veulent ces gens-là, dit-il au commissaire, & vous, monsieur, avec ce papier, sur lequel il jeta les yeux; comment, s'écria-t-il, vous l'avez volé sur ma table? c'est précisément la scène où je dois placer la mort de Néron. Le commissaire honteux de sa bêtise, lui fit des excuses, lui rendit son papier, & congédia les archers.

*Tourril* (Jaques de) mourut à Paris en 1714, à 58 ans. Il étoit de l'académie françoise, & de celle des Inscriptions. Ce fut par ses intrigues que l'abbé de Chaulieu ne fut pas de l'académie françoise, & ce procédé ne lui fit pas honneur. Il doit sa réputation à la traduction de Démosthènes, laquelle l'a fait beaucoup plus connoître lui-même, qu'il n'a fait connoître l'orateur grec; mais il a orné son ouvrage d'une très-belle préface pleine d'érudition & de recherches sur l'histoire de la Grece. La meilleure édition est celle de Paris 1721, en deux vol. in-4°. & en quatre vol. in-12.

*Serre* (Jean Puget de) fut garde de la bibliothèque de Monsieur, & eut le titre d'*historiographe*. Il mourut en 1666, & publia quantité d'ouvrages en vers & en prose qui souffrirent plusieurs éditions, mais dont Despreaux & toutes les personnes de goût parlerent avec mépris. La Serre convenoit lui-même du peu de mérite de ses ouvrages, quoiqu'ils lui valussent beaucoup d'argent. On raconte qu'il eut un jour la curiosité d'aller entendre les conférences que Richesource faisoit sur l'éloquence dans une maison de la place Dauphine. Après que celui-ci eut débité toutes ses extravagances, la Serre en manteau long & en rabat, se leva de sa place, & en allant embrasser Richesource: ah, monsieur, lui dit-il, je vous avoue que depuis vingt ans j'ai bien débité du galimathias; mais vous venez d'en dire plus en une heure que je n'en ai écrit en toute ma vie.

*Marcel* (Guillaume) mort en 1708 à 61 ans, est auteur d'une histoire de l'origine de la monarchie françoise, de tablettes chronologiques, & de quelques autres ouvrages de ce genre.

Voilà presque tous les hommes de lettres que Toulouse a produits jusqu'à ce jour; il y en a plusieurs qui sont illustres. N'auront-ils point de successeurs? (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

TOUPET, s. m. terme de Perruquier, c'est une bordure de cheveux qui regne le long du front, depuis une tempe jusqu'à l'autre, soit dans les cheveux naturels, soit dans les perruques.

TOUPET, (Maréchal.) le *oupet* du cheval est le crin situé entre les deux oreilles, & qui tombe sur le front.

TOUPIE, s. f. (Jeux.) en latin *turbo*; je ne parle pas ici de la *oupe*, pour dire seulement que c'est une espèce de sabot qui a une pointe de fer sur laquelle il tourne quand on le fouette, après avoir lâché la corde qui étoit entortillée tout-autour; mais ce dont je prie le lecteur, c'est de voir comme Virgile, *Enéid. l. VII. v. 378.* peint de jeu d'enfant, auquel il compare les démarches de la reine Laurente, qui toute troublée court autour du palais, va, vient, s'arrête, & retourne sur ses pas.

*Cum quondam torto volitans sub verbera turbo,  
Quem pueri magno in gyro, vacua atria circum  
Intenti ludo exercent. Ille ætus habena  
Curvatus fertur spatius: stupet infans juxta  
Impubesque manus, mirata volubile buxum.*

« La princesse parut alors semblable à ce jouet de

» l'enfance, qui tournant avec rapidité autour de son centre, & traçant dans un vaste lieu plusieurs cercles par son mouvement, est admiré de la jeune troupe ignorante, qui l'entoure & qui le réveille sans cesse à coups de fouet. (D. J.)

**TOURNE**, (*Marins.*) c'est un instrument inventé en Angleterre, pour observer sur mer l'horizon, malgré le tangage & le roulis du vaisseau : c'est une toupie de métal couverte d'une glace très-haute ayant trois pouces de diamètre. Elle a un creux en-dessous en forme de cône, qui reçoit l'extrémité d'une pointe d'acier, sur laquelle on la fait tourner : on la rend pesante par un cercle de métal. Pour la faire tourner on enveloppe un ruban autour d'une tige placée au-dessus de sa surface au milieu de la glace, & on tire ce ruban avec force, en retenant la toupie ou en l'empêchant de s'incliner. C'est dans une espèce d'écuelle, au fond de laquelle s'élève une pointe qui soutient la toupie, qu'on la fait tourner. On met au-dessus de cette écuelle un règle qu'on place comme un diamètre : cette règle retient la toupie pendant qu'on tire le ruban qui passe à-travers par un trou, & on l'ôte aussi-tôt que le mouvement est donné ; plus on tire le ruban avec force, plus la toupie tourne vite : le ruban se dégage & on ôte la règle.

Cette toupie conserve ainsi son niveau : or, si pendant que le mouvement de la toupie est régulier on regarde un astre, on verra que son image ne changera point de place, quoiqu'on donne des secousses assez fortes à la toupie. Ainsi en observant avec l'octant (*voyez OCTANT*), on se penchera vers la toupie, & on fera concourir les deux images de l'astre sur la glace : la première image sera celle que donnera la toupie, & la seconde celle que donnera la glace de l'alidade.

Au-reste, lorsque ces deux images concourent, ou que la moitié de l'une convient parfaitement avec la moitié de l'autre, l'octant donne le double de la hauteur de l'astre, car il marque combien l'astre est réellement élevé au-dessus de son image, qu'on voit dans le miroir de la toupie. Il n'y aura donc qu'à prendre la moitié du nombre qu'on trouvera sur l'octant, pour avoir la hauteur véritable de l'astre.

**TOUPILLON**, (*Jardinage.*) est un amas de petites feuilles minces, qui viennent en confusion fort près les unes des autres sur quelques branches d'un oranger : on n'en doit réserver que deux ou trois des mieux placées, qui recevant toute la nourriture, en deviendront plus fortes.

Ces toupillons, qui forment des toupets fort garnis, servent de receptacles aux ordures, & sur-tout aux punaises.

**TOUPIN**, f. m. (*Cordier.*) est un instrument dont les Cordiers se servent pour commettre ensemble plusieurs fils & en former une corde. Cet instrument est un morceau de bois tourné en forme de cône tronqué, dont la grosseur est proportionnée à celle de la corde qu'on veut faire : il doit avoir dans sa longueur, & à une égale distance, autant de rainures que la corde a de cordons ; ainsi pour le bitord qui n'a que deux cordons, on se sert d'un toupin qui n'a que deux rainures diamétralement opposées l'une à l'autre : ces rainures doivent être arrondies par le fond, & assez profondes pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur diamètre. *Voyez la figure.*

Quand les fils ont acquis un certain degré d'élasticité par le tortillement, le toupin fait effort pour tourner dans la main du cordier, qui peut bien résister à l'effort de deux fils, mais elle seroit obligée de céder si la corde étoit plus grosse ; dans ce cas on traverse le toupin avec une barre de bois R, que deux hommes tiennent pour le conduire. *Voyez les fig. & les Pl.*

Comme la force de deux hommes n'est quelque-

fois pas encore suffisante, pour-lors on a recours au chariot. *Voyez CHARIOT. Voyez l'article de la CORDEBRIE.*

**TOUQUES**, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Tulca*, rivière de France, en Normandie. Elle porte d'abord le nom de *Laron* dans son cours, prend celui de *Touques* dans la jonction avec l'Orbec, & se jette dans la mer, à six lieues du Havre-de-Grace : son cours est de seize lieues. (D. J.)

**TOUQUOA**, (*Hist. mod. Superst.*) c'est une divinité reconnue par les Hottentots, qu'ils regardent comme malfaisante, comme ennemie de leur nation, & comme la source de tous les maux qui arrivent dans ce monde : on lui offre des sacrifices pour l'apaiser. Quelques-uns de ces sauvages prétendent avoir vu ce démon sous la figure d'un monstre couvert de poil, vêtu de blanc, avec la tête & les pieds d'un cheval.

**TOUR**, f. f. (*Archit.*) corps de bâtiment fort élevé, de figure ronde, carrée ou à pans, qui flanque les murs de l'enceinte d'une ville ou d'un château, auquel il sert de pavillon : il est quelquefois seigneurial, & marque un fief. (D. J.)

**TOUR DU CHAT**, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi un demi-pié d'isolement, & un pied de plus en épaisseur, que le contre-mur des fours & des forges doit avoir, selon la coutume de Paris : ils le nomment aussi *ruelle*. (D. J.)

**TOUR DE DÔME**, (*Archit.*) c'est le mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, & qui est percé de vitraux, & orné d'architecture par-dedans & par-dehors. (D. J.)

**TOUR D'ÉGLISE**, (*Archit.*) c'est un gros bâtiment, presque toujours carré, qui fait partie du portail d'une église. Ce bâtiment est accompagné d'un autre pareil qui lui fait symétrie, & ces deux tours sont ou couvertes, ou en terrasse, comme à Notre-Dame de Paris, ou terminées par des aiguilles ou fleches, comme à Notre-Dame de Rheims.

On appelle *tour chaperonnée*, celle qui a un petit comble apparent, comme à saint Jean en Grève, à Paris. (D. J.)

**TOUR ISOLÉE**, (*Archit.*) tour qui est détachée de tout bâtiment, & qui sert de clocher, ainsi que la tour ronde panchée de Pise ; de fort, comme celles qui sont sur les côtes de mer, ou sur les passages d'importance ; de fanal, telles que les tours de Cordouan & de Gènes ; de pompe, comme la tour de Marly, &c. (D. J.)

**TOUR DE MOULIN A VENT**, (*Archit.*) mur circulaire qui porte de fond, & dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeau, tourne verticalement, pour exposer au vent les volans ou les ailes du moulin. (D. J.)

**TOUR RONDE**, (*Coups des pierres.*) ne signifie pas toujours une tour, mais tout parement convexe de mur cylindrique ou conique. *Tour creuse* est le contraire.

**TOUR DE LA SOURIS**, (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi deux à trois pouces d'isolement, qu'un contre-mur doit avoir pour les poteries d'aïfance, & contre-mur d'un pied d'épaisseur contre un mur mitoyen pour la fosse, & entre deux fosses, quatre pieds, &c. (D. J.)

**TOUR**, (*Fortification.*) bâtiment fort élevé & de plusieurs étages, dont la figure est ordinairement ronde, & quelquefois carrée ou polygone. *Chambres.*

Avant l'invention du canon, on fortifioit les places avec les murs jointes à leur enceinte ; elles étoient éloignées les unes des autres de la portée de la fleche, & beaucoup plus élevées que les courtines ou les murailles de l'enceinte, afin de dominer par-tout sur le rempart & de le défendre plus avantageusement.



Pour empêcher qu'on ne pût s'infinuer d'une courtine dans toute l'étendue du reste de l'enceinte, on observoit en bâtissant la place, de couper le rempart en-dedans vis-à-vis les tours; on y substituoit, pour la communication, une espece de petit pont de bois qu'on pouvoit ôter très-prompement dans le besoin. Voyez FORTIFICATION.

On construisoit aussi des tours de charpente dans les sieges; on les faisoit avancer auprès des murailles pour en chasser les assiégés: il y avoit de ces tours qui avoient des béliers, & on les nommoit *tours à béliers*. Voyez HELÉPOLE, BÉLIER & TORTUES. (Q)

TOURS BASTIONNÉES, (Fortification.) espece de petits bastions de l'invention de M. le maréchal de Vauban. Elles contiennent des souterrains voutés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison & les munitions de la place à couvert des bombes dans un tems de siege. Voyez leur construction dans le second & le troisieme système de M. de Vauban, à la suite du mot FORTIFICATION. (Q)

TOUR MARINE, (Architect. milit.) c'est une tour qu'on bâtit sur les côtes de la mer, pour y loger quelques soldats & découvrir les vaisseaux ennemis. Ces tours ordinairement n'ont point de porte, & on y entre par les fenêtres, qui sont au premier ou au second étage, avec une échelle qu'on tire en haut quand on est dedans: on fait quelquefois de semblables tours dans la fortification des places. (D. J.)

TOUR A FEU, (Marins.) Voyez PHARE.

TOUR DE BITTE AU CABLE, (Marins.) c'est un tour de cable par-dessus les bittes.

TOUR DE CABLE, (Marins.) on appelle ainsi le croisement de deux cables près des écubiers, lorsqu'un vaisseau est affourché.

TOUR, s. m. terme de Boulangers, c'est une petite table carrée, ferme & solide, placée auprès de leur pétrin, sur laquelle ils dressent & tournent les morceaux de pâte qu'ils ont coupés & pesés, & leur donnent la figure qui convient à la qualité du pain qu'ils veulent faire: c'est au sortir de dessus le tour que l'on met le pain sur la couche pour le faire lever.

TOUR, en terme de Bousonnier, c'est une machine qui ne differe de celle du tourneur, que par les pieces dont sont garnies les poupées: celle à gauche l'étant d'un fer gravé en creux de la forme d'un bouton, & celle à droite vis-à-vis d'une vis qui s'approche vers le bouton & le contient dans son trou, tandis qu'on serre & qu'on rabat le bouton en faisant la piece gravée avec une bascule au pié. Ce tour a un support sur le devant pour appuyer & la main & l'outil, & au-dessous des poupées d'une peau qui reçoit les recoupes.

TOUR ou TREUIL, (Charpent.) c'est un gros cylindre ou effieu en forme de rouleau, qui sert aux machines pour élever des fardeaux, & qui se remue avec une roue, ou des leviers sur lesquels la corde tourne. (D. J.)

TOUR mobile, (Charpent.) grand assemblage de charpente à plusieurs étages, que les anciens faisoient mouvoir avec des roues pour assiéger les villes, avant l'invention du canon. Voyez l'architecture de Vitruve, & le dictionnaire universel de Mathématique & de Physique, article architecture militaire.

On fait aujourd'hui des tours mobiles de charpente, pour servir à réparer, à peindre les voûtes, & à tondre & dresser les palissades des jardins; les jardiniers les nomment *chariots*.

On fait encore des tours fixes de charpente pour élever des eaux; telle est celle qui servoit à la machine de Marly, & qui est à présent à l'observatoire de Paris. (D. J.)

TOUR, les Chaudronniers appellent ainsi la machine dont ils se servent pour donner aux chaudrons & aux poêlons leur dernière façon.

Les principales parties de ce tour sont la grande

roue, l'établi, la petite roue, la noix & le coin. La grande & la petite roue sont semblables à celles des Couteliers; l'établi est un chassis de bois fait comme le pié d'une table.

La noix est en plateau de bois tourné en rond; qu'on applique fortement sur le fond de l'ouverture qu'on veut tourner; enfin, le coin est une piece aussi de bois, avec laquelle on serre l'espece d'arbre ou de mandrin que les roues font tourner.

On tourne les ouvrages de chaudronnerie avec le grattoir à étamer, & c'est avec cet instrument que se font ces traces circulaires que l'on voit sur les poêlons & les chaudrons neufs. Voyez les Planches & les figures du Chaudronnier, parmi lesquelles il y en a une qui représente le tour en particulier.

TOUR, en terme de Cirier, n'est autre chose qu'un gros cylindre tournant sur un arbre, monté sur deux piés. A une des extrémités de cet arbre est une manivelle pour mouvoir le cylindre: le tour sert à deviner la bougie filée, en sortant de la filiere. Il en faut deux pour filer la bougie; l'un chargé de la mèche non enduite, & l'autre sur lequel elle se tourne quand elle est imbibée. Voyez Pl. du Cirier.

Il y a encore un tour plus petit que ceux-ci, mais de la même forme, sur lequel on fait les pelotes de coton. Voyez DOUBLER.

TOUR, terme de Corderie. Voyez ROUET.

TOUR de l'échelle, (Terme de Couvreur.) les Couvresseurs appellent ainsi un espace entre deux mazure, assez large pour y placer leurs échelles afin d'en réparer les toits. (D. J.)

TOUR, en Epicerie, est une roue de bois toute d'une piece, dont l'arbre est plus ou moins épais; on le charge de la bougie qu'on a ôtée de dessus le rouet, Voyez les Pl.

TOUR, (Outil d'Horlogerie.) Description du tour dont les Horlogers se servent, représenté dans les figures & les Planches de l'Horlogerie, GH, partie principale de cette instrument, est une longue barre d'acier trempé, épaisse d'environ trois lignes & large de six; son extrémité sur laquelle est adaptée une poupée GPC, est garnie de deux plaques de cuivre, afin que la taille de l'étau ne soit point endommagée, lorsqu'on serre le tour par sa partie G, & EDO est une poupée ajustée fort exactement sur la barre précédente, elle y est mobile: au moyen de la vis T, on la fixe à différentes distances de la poupée GPC; AB sont des pointes de fer ou d'acier très-mou, leurs extrémités ont plusieurs petits trous dans lesquels on fait entrer les pointes des pieces qu'on tourne: enfin SNLLP est le support, composé; 1°. de la partie P ajustée sur la branche HG, en telle sorte qu'elle n'ait de jeu considérable que dans sa hauteur MK; 2°. de la piece NLL, dont les branches LL portent un canon N, dans lequel s'ajuste la tige FY de la piece SFY: c'est sur cette dernière en S, qu'on appuie le burin ou l'échoppe avec lesquels on veut tourner, & c'est elle qu'on appelle particulièrement le support.

Maniere de se servir de l'instrument précédent.

Je suppose qu'on ait un arbre, par exemple, à tourner; par le moyen de la vis T, on fixera d'abord les poupées à la distance nécessaire; détournant ensuite la vis R, on ne laissera déborder la pointe B de son canon, qu'autant qu'il sera nécessaire, & on la fixera par la vis. On détournera X, puis faisant entrer une pointe de l'arbre ordinairement, celle qui est la plus éloignée du cuivrot dans un des petits trous de la pointe B; on approchera l'autre pointe A & on la fixera de façon que l'arbre puisse tourner sans jeu dans les trous des pointes du tour; on mettra l'archet sur le cuivrot. Cela fait; on fera glisser la piece P sous la partie à tourner, on avancera le support vers l'arbre en faisant glisser les branches LL dans leur coulisse; on fixera ensuite les parties PLLN avec la vis V,

enfin on élèvera le support *S*, puis le faisant tourner dans son canon, on l'arrêtera dans la situation requise au moyen de la vis *Q*.

Si ce sont des bouts de pivots ou d'arbres, que l'on ait à tourner, on se servira d'une pointe à lunette *Z* laquelle porte une plaque *Z*, percée de divers trous à-travers lesquels on fera passer les pivots. Pour des pièces délicates & fort petites; les Horlogers se servent quelquefois de petits *tours* dont les deux poupées, *figures*, sont fixes. Le support qu'ils emploient dans ces cas est un morceau de bois ou de cuivre qu'ils mettent dans l'étau avec le *tour*.

**TOUR**, *f. m.* (*terme de Pâtissier.*) ils donnent ce nom à une forte table qui a des bords de trois côtés; c'est sur cette table qu'ils pétrissent leur farine & tournent leur pâte, soit pour ce qu'on appelle des *pains blancs*, soit pour faire des croûtes, des pâtés, tourtes & autres pièces de *four*. (*D. J.*)

**TOUR de cheveux**, (*terme de Perruquier.*) c'est une tresse de cheveux qui fait tout le tour de la tête, & qui mêlée adroitement avec les cheveux naturels, les allonge & les épaissit; ces sortes de *tours* sont pour les hommes. Les femmes se servent aussi de *tours* & faux-cheveux, ou pour cacher leur âge, ou pour suppléer à la rareté de leurs cheveux sur le devant de la tête & sur les tempes; ils s'attachent sous leurs coiffures. La forme en est différente suivant les modes, tantôt frisés & élevés, tantôt plats & couchés modestement le long du front; quelquefois ce ne sont que de simples crochets un peu tournés en croissant; & quelquefois aussi lorsque les dames se coiffent en cheveux, ce qui est devenu rare depuis la fin du seizième siècle, ce sont de longues boucles qui leur pendent plus ou moins, & souvent jusque sur les épaules. (*D. J.*)

**TOUR DE CHAPEAU**, (*Plumassier.*) voyez PLUMET.

**TOUR**, *f. m.* (*Potier de terre.*) les Potiers de terre donnent ce nom à une des roues sur lesquelles ils tournent & forment les ouvrages de poterie qui doivent être de figure sphérique; c'est sur ce *tour* que se font les petits ouvrages; les grands s'exécutent sur la roue. (*D. J.*)

**TOUR de Potier d'étain**, instrument ou bien outil du métier le plus composé de tous de différentes pièces, qui sert à tourner tous les ouvrages de ce métier qui sont destinés pour être tournés.

Le *tour* est premièrement composé d'une selle de bois forte & solide, formée de deux pièces de bois qui sont séparées l'une de l'autre environ de quatre pouces pour y introduire trois poupées; cette selle est portée sur quatre pieds d'environ un pié & demi de haut, & est longue de quatre à cinq piés; sur cette selle sont posées les poupées, savoir deux à main gauche pour l'arbre du *tour*, & une à main droite pour porter un bout de la batte qui est devant le *tour*, pour servir d'appui à l'ouvrier; ces poupées ont environ un pié & demi ou deux piés d'élevation au-dessus de la selle, dans laquelle elles ont un tenon qui passe par-dessous, & qui a une mortaise où on passe un coin de bois qui les arrête. L'arbre du *tour* qui est de fer, passe horizontalement dans les deux poupées à gauche dans une échancrure au haut de chaque poupée; cette échancrure est garnie de deux collets d'étain, un à chaque poupée, dans lesquels les deux oignons de l'arbre sont enfoncés sur lesquels ils roulent; l'arbre est garni d'une poulie entre les deux poupées; il sort hors de la poupée en-dedans du *tour* environ trois ou quatre pouces; & ce bout est ordinairement creux pour y introduire un morceau de fer quarré qui s'ôte & se remet quand on veut; ce morceau de fer se nomme *mandrin*; il sert à faire les gaines des empreintes & calibres qui se montent sur le *tour* pour toutes sortes de pièces; car il faut savoir qu'il faut au-

tant d'empreintes & calibres de bois qu'il y a de différentes pièces à tourner; & comme les gaines sont faites avec le même mandrin, on monte toutes les empreintes sur lui; les collets qui sont ordinairement coupés ou de deux pièces par lesquels l'arbre du *tour* passe, doivent être arrêtés par un boulon de fer qui les traverse chacun par-dessus, ou par deux liens de fer qui couvrent les collets par-dessus avec chacun deux vis & écrous posés sur le haut des poupées que l'on serre ou lâche à son gré. L'ouvrier seul ne peut rien faire sans avoir un homme qui tourne une roue qui fait aller le *tour* par le moyen d'une corde de boyau qui passe croisée dans la poulie de l'arbre; cette roue est montée sur une chaise comme celle des Cousteliers, ou entre deux poteaux bien solides.

Il y a des *tours* de potiers d'étain dont la forme est un peu différente, & des poupées tout d'une pièce qui portent l'arbre, &c. Voyez le *tour* & toutes les pièces qui le composent & en dépendent, aux *fig.*

**TOUR**, machine dont les *Tourneurs* se servent pour faire leur ouvrage. Il y en a de différentes sortes.

La première & la plus simple est celle des *Tourneurs* en bois représentée, *Planche I. fig. 1. du tour*. Elle consiste en un fort établi, dans lequel est une fente ou rainure *F*, qui traverse de part en part. C'est dans cette rainure que l'on fait entrer les tenons *T* des poupées, lesquelles sont retenues sur l'établi par le moyen de la clavette *V*, faite en forme de coin. Les poupées ont chacune à leur tête *A, B*, une pointe d'acier *a, b*; la pointe *a* de figure conique tient dans la poupée par le moyen d'une queue, qui la traverse entièrement; elle y est retenue par un écrou. L'autre pointe est l'extrémité d'une vis taraudée dans le bois de la poupée, l'autre extrémité de cette vis est une tête percée d'un trou pour recevoir le barreau *c*, qui donne le moyen de la pouvoir tourner.

Chaque poupée est encore percée de deux trous, l'un pour recevoir les crochets *E* du support *D*, & l'autre pour recevoir la clavette *H*, *fig. 2.* qui sert à fixer le crochet où l'on veut.

Lorsque l'on veut tourner un morceau de bois *G*, on commence par le dégrossir ou arrondir avec la hache ou quelques autres ferremens; puis aux deux extrémités de la ligne qui doit servir d'axe, on donne un coup de pointeau, qui est un petit poinçon conique; ensuite on avance ou on éloigne la poupée *B* dans la rainure *F*, en sorte que la distance *a b* soit seulement de quelques lignes plus grande que l'axe de la pièce que l'on veut tourner. On la présente ensuite entre les pointes, en sorte que la pointe *a* entre dans un des coups de pointeaux, l'autre extrémité de la pièce tournée vers la vis que l'on fait tourner alors, en sorte que la pointe *b* vienne se placer dans le trou de pointeau destiné à la recevoir.

Lorsque tout est ainsi disposé, le tourneur prend la corde *Q K*, *fig. 2.* & l'enveloppe deux ou trois fois à l'entour de la pièce *G* qu'il faut tourner; en sorte cependant que la corde commence & finisse de toucher la pièce par le côté qui est tourné vers lui, ainsi qu'il est représenté dans la *figure*. Le bout supérieur de la corde est attaché à une perche *Q Q* qui passe par un piton *R*, qui lui sert de point d'appui; elle est do-lée ou aplatie à la partie inférieure pour en faciliter la flexion. Le bout inférieur de la corde est attaché à l'extrémité de la pédale ou marche *K L*, qui est un triangle de bois, dont un côté *L L* est terminé par deux tourillons, autour desquels elle fait charnière. Il est sensible que si avec le pié on appuie sur la marche, en sorte que l'on fasse baisser la partie *K*, que la corde *K Q* se développera vers la partie inférieure, & s'enveloppera vers la partie supérieure; ce qui fera tourner l'ouvrage & fléchir la perche. Si on lâche ensuite le pié, la perche en se rétablissant par son élasticité

élasticité tirera la corde à elle, & fera tourner l'ouvrage en sens contraire. On continue ainsi alternativement les deux actions, jusqu'à ce que l'ouvrage soit entièrement achevé. On se sert aussi au lieu de perche d'un arc d'acier, *N M N*, *fig. 1.* qui traverse un morceau de bois *M*, scellé dans la muraille. Aux deux extrémités *N* de cet arc sont attachés les bouts d'une corde; au milieu de cette corde est une poulie mouflée, par laquelle passe la corde *K O Y*, qui s'attache à un crochet scellé dans le mur, ou cloué dans l'établi; on entoure cette corde sur l'ouvrage, comme il vient d'être dit de la corde *K Q*, *fig. 2.* ce qui produit le même effet.

Mais comme il ne suffiroit pas d'imprimer à l'ouvrage un mouvement de rotation, mais qu'il faut opérer immédiatement dessus, on se sert à cet effet de différens outils: tels sont les biseaux, bec-d'âne, gouges, grains-d'orge, & autres; on a de ces sortes d'outils de toutes sortes de grandeurs & formes.

Les biseaux, ainsi que tous les autres outils, sont de bon acier, trempés au même degré que les épées.

Le tranchant de ces sortes d'outils est formé par l'arête d'une des surfaces de la longueur, & celle que l'on a formée en aiguillant: l'angle que font les deux surfaces est plus ou moins grand, mais toujours moindre que le droit, ainsi qu'on le peut voir *fig. 3. n<sup>o</sup>. b.*

Becs-d'âne sont une espèce particulière de biseaux; il y en a de deux sortes, de droits marqués *f*, & de ronds marqués *g*. Le bec-d'âne droit ne diffère des biseaux dextre & gauche que par la disposition de l'arête du tranchant, qui est perpendiculaire à la longueur de l'outil.

Gouge, représentée *fig. 5.* est une espèce de gouttière, en quelque façon semblable aux tarières des charpentiers; c'est le premier outil dont on se sert en tournant l'ouvrage.

Grain-d'orge (*fig. 6.*) est un outil qui réunit en lui seul les avantages des biseaux droits & gauches, dont il paroît être composé. Tous ces outils sont emmanchés, comme les figures représentent, dans des manches de bois garnis de viroles.

Lorsque l'on veut se servir de ces outils, on les prend de la main droite par le manche, on les pose (les biseaux en-dessous) sur le support *D*, en sorte que le point d'appui soit le plus près qu'il est possible de l'extrémité de l'outil; comme, par exemple, d'environ un pouce plus ou moins, selon que les matières sont dures ou tendres, & on l'y retient avec la main gauche en appuyant sur l'outil & contre le support. Si alors l'ouvrage vient à tourner, il est manifeste que l'outil emportera toutes les parties qui seront plus éloignées de l'axe que ne l'est le tranchant de l'outil. On observe de ne point prendre trop de matière à-la-fois, & de diriger l'outil selon qu'il convient aux matières.

Dans quelques-unes un bec-d'âne droit doit être dirigé vers l'axe de la pièce, & avoir son tranchant parallèle à *C* ce même axe: dans d'autres, la direction de la longueur de l'outil doit passer au-dessus, quelquefois au-dessous, observant toujours que le tranchant des outils soit parallèle à l'axe: d'autres fois aussi il faut que le tranchant soit oblique à l'axe ou à l'horizon, comme lorsqu'il faut tourner du fer aigre ou autres matières dures sur lesquelles il faut opérer, comme en sciant. Lorsque l'ouvrage est achevé, on le polit, si c'est du bois, avec de la peau de chien-mer ou des mêmes copeaux; si c'est d'autres matières, avec les polis qui leur sont convenables, ainsi qu'il est expliqué au mot POLIR.

La seconde espèce de tour est le tour à lunette, autrement nommé tour en l'air; il est composé de même que le précédent d'un fort établi *H* à rainure, dans

Tome XVI.

laquelle les poupées sont retenues par des clavettes.

La poupée *A* a une cavité *s i k n*, *fig. 3.* un bout de cette cavité est fermé par les collets *f g*, *fig. 4.* dont les parties saillantes ou languettes *h* entrent dans une rainure; ils y sont retenus au moyen du chaperon *e*, qui est lui-même retenu par les vis & écrous *b c*. Les vis *A* & *B* qui traversent les chaperons, servent à serrer le collet supérieur contre l'inférieur: cette construction se trouve aux deux poupées. Outre les collets, la poupée *A* a encore plusieurs autres pièces *a d*, *fig. 3.* qu'on appelle clavettes; elles sont assemblées à la poupée par la cheville *d*, qui les traverse toutes, & autour de laquelle elles peuvent se mouvoir du mouvement de charnière dans leurs coulisses. La partie *a* qui sort hors de la poupée sert pour les pouvoir lever; on les fait rester levées par le moyen d'un petit coin de bois que l'on met dessous. La portion des clavettes qui répond au centre *s* de la lunette *s i k n*, est une portion concave de cercle; la lunette de la poupée *B* garnie de ses collets y est attachée par le moyen des vis *m m*, *fig. 1. & 5.*

Les collets qui laissent entr'eux un vuide circulaire *f s*, & qui sont de cuivre ou d'étain, sont traversés par l'arbre de fer *D E*, *fig. 1. & 2.* Les parties cylindriques *F* sont celles qui passent par les trous des collets, l'arbre *a* dans la partie du milieu une poulie cylindrique, que l'on appelle noix; qui est de cuivre & quelquefois de la même pièce que l'arbre; au bout qui passe par la poupée *B* est une espèce de disque *Q*, qu'on appelle affeus, & une vis *R* qui sert à monter les mandrins; à l'autre bout de l'arbre sont plusieurs vis *a b c d* de différentes grosseurs & largeurs, qui répondent chacune aux clavettes *a b c d* de la *fig. 1.* dont les parties concaves sont autant d'écrous qui se rapportent aux vis de l'arbre. Lorsque les clavettes sont baissées, elles ne touchent point l'arbre: mais lorsqu'on en leve une par le moyen du petit coin de bois dont on a parlé, les pas d'écrou dont elle est empreinte dans la partie concave, reçoivent les pas de vis qui lui répondent, ce qui produit le même effet que si la vis de l'arbre passoit par un écrou entier; il faut remarquer qu'il ne doit jamais y avoir deux clavettes levées à-la-fois, & que la dernière du côté des collets n'a point de pas d'écrou, mais seulement un tranchant qui entre dans une rainure faite à l'arbre. Cette clavette est toujours levée lorsque l'on veut tourner rond, les autres ne servent que lorsque l'on veut tourner des vis.

Le support de cette sorte de tour est plus composé que celui du précédent, la partie *B C*, *fig. 6. Pl. II.* du tour, qu'on appelle proprement support, & qui est de cuivre *a*, le biseau *B* de fer & la partie horizontale *C*, percée d'un trou dans lequel passe la vis de la fourchette de fer *C E E*, la clé *A* sert à serrer l'écrou *C* qui affermit le support sur la fourchette. Pour s'en servir, on pose la fourchette sur l'établi, en sorte que ses branches croisent la rainure *M*, qui est plus longue que la figure ne représente. On prend ensuite une pièce de fer *D H*, que l'on appelle à cause de la figure *un T*, que l'on fait passer entre les branches de la fourchette, & au-travers de la rainure de l'établi, les crochets du *T* sur les branches de la fourchette, ainsi que la figure représente, on enfle ensuite par-dessous l'établi la rondelle *F*, & l'écrou à oreilles *G*, avec laquelle on arrête fermement la fourchette & le support.

On fait tourner l'arbre de ce tour par les mêmes moyens que l'ouvrage dans le précédent, en enveloppant la corde autour de la poulie ou noix *C*, *fig. 1. & 2.* dont le bout supérieur est attaché à la perche, & l'inférieur qui passe par la grande rainure de l'établi à la pédale ou marche.

Pour appliquer l'ouvrage sur le tour, on com-

M m m



mence par faire un mandrin. Le *mandrin* est une piece de bois ordinairement de hêtre ou de poirier de forme cylindrique, dans le milieu de la base duquel on perce un trou où l'on fait un écrou du même pas ; & pour recevoir la vis *R*, *fig. 1. & 2.* on visse le mandrin sur l'affiette *Q*, & ensuite on le tourne en creux pour recevoir les pieces convexes, & en relief pour les pieces concaves. On observe que l'ouvrage entre un peu à force, afin qu'il semble faire une seule piece avec le mandrin & l'arbre. On opere dessus par le moyen des outils, dont il a été parlé ci-devant, ou avec des burins & échopes, si les matieres que l'on travaille sont métalliques.

Outre les moyens ci-devant expliqués, d'imprimer à l'ouvrage le mouvement de rotation, on se sert d'une grande roue *D*, *Pl. II. fig. 7.* composée d'un moyeu traversé d'un essieu de fer, dont les tourillons portent sur les collets des jumelles, & de plusieurs rayons *OP*, dont un bout entre dans le moyeu, & l'autre dans le cercle de la roue, sur l'épaisseur duquel il y a une rainure gravée ; en sorte que la roue ressemble à une poulie, dont en effet elle fait la fonction. Environ aux deux tiers des rayons, il y a une autre poulie *E* sur laquelle on passe la corde *abcd*, lorsque l'ouvrage que l'on tourne demande plus de force que de vitesse. Il y a quelquefois aussi de l'autre côté de la roue, & au premier tiers des rayons, une autre petite poulie, qui sert à tourner les ouvrages qui demandent encore plus de force. Toute cette machine qui a environ six piés de diametre porte par son axe, qui est horizontal, sur un support composé de deux couches *C*, & de deux jumelles ou poinçons *A*, & de quatre étais ou fiches *B*. Les deux côtés du support sont entretenus ensemble par les traverses *G*. Les jumelles ont des coussinets *f* pour recevoir les tourillons de l'axe, qui sont recouverts par le chaperon *F* mobile en charnière, à une de ses extrémités : au bout de l'axe prolongé est un quarré fait pour recevoir la clé ou manivelle *M*, voyez MANIVELLE, par le moyen de laquelle un homme fait tourner la machine. Pour se servir de cette machine, il faut avoir une poulie *P* même figure, d'un diametre proportionné à celui de la roue & à celui de l'ouvrage, que l'on tourne presque toujours entre deux pointes, comme il a été expliqué ci-devant à l'article TOUR EN BOIS, sur lequel on peut tourner toute autre matiere que du bois. Lorsque la nature de l'ouvrage exige d'être tourné entre deux pointes, on attache cette poulie sur l'arbre lorsque l'ouvrage doit être tourné sur le tour à lunette, voyez *P*, *Planche II. fig. 2.* ou sur l'ouvrage même, lorsque l'ouvrage demande d'être tourné entre deux pointes, ou à une corde sans fin *abcd*, dont les bouts sont soudés ensemble de la même maniere que les cordiers soudent deux cables ensemble, on passe la corde sur la poulie de l'ouvrage avant qu'elle soit montée sur le tour, & dans une des poulies de la roue qui doit être placée ; en sorte que son plan soit dans le même plan que celui de la poulie, & perpendiculaire à l'axe de l'ouvrage, en sorte que la corde se croise, ainsi que la *figure 7.* représente. Il est sensible, si l'on tourne la manivelle *M* du côté où il faudroit ajouter, si on vouloit achever la courbe dont elle n'est qu'une partie, que la roue se remue, selon la suite des lettres *D c b A D*, & la corde selon celle de lettres *a b A D c d P a*, & par conséquent la poulie & l'ouvrage selon les lettres *d P a*.

L'avantage de cette maniere de tourner est que l'ouvrage va toujours du même sens. Le tems des retours qui est perdu dans les autres manieres est mis ici à profit ; aussi est-elle la plus expéditive. Son désavantage est qu'elle exige deux ouvriers, l'un pour tourner la roue, & l'autre pour travailler sur

l'ouvrage. Cet ouvrier-ci est placé entre la roue & la poulie, en sorte que la croisée de la corde est à son côté ; l'autre ouvrier est placé à côté du support de la roue, le devant du corps tourné vers l'ouvrage, dont il est un peu plus éloigné que les jumelles.

La troisième espece de tour est le tour figuré ou à *figurer*, représenté en perspective, *Pl. III. du tour*, & dont les différentes parties sont détaillées dans la *Planche IV.* il est composé de deux fausses poupées *AB*, placées en travers de la rainure de l'établi, ainsi qu'il sera expliqué : & de deux autres poupées à lunettes *CD*, mobiles autour d'un axe *DD*, auquel elles sont fermement attachées, ainsi qu'on le peut voir dans la *fig. 1 & 3. Pl. IV.* aux deux extrémités de l'axe *DD*, sont deux trous coniques destinés à recevoir les pointes *f* des vis *F* taraudées dans les fausses poupées dont la longueur est dirigée suivant la grande rainure de l'établi, au niveau de la surface supérieure duquel elles sont placées, en sorte que lorsque l'axe *DD* est monté sur les pointes *ff*, la moitié de cet axe soit au-dessus de la surface de l'établi, & l'autre moitié au-dessous, plongée dans la rainure : au milieu de l'axe, est une branche ou barre de fer *DE* qui descend en en-bas, dont la longueur prise depuis le centre de l'axe, jusqu'au milieu de la mortaise *E*, est égale à celle des poupées prise depuis le centre de ce même axe, jusqu'au centre de leurs lunettes. La mortaise *E* doit être percée dans la barre *DE*, en sorte que sa direction soit perpendiculaire au plan qui passe par l'axe & la barre ; c'est par cette mortaise que passe la verge ou cramailiere *PO*, dont l'extrémité *O* est attachée à l'extrémité *O* de ressort serpentin *VO*, dont nous expliquerons l'usage. Ce ressort est attaché à la surface inférieure de l'établi *TT*, par la vis *V*. Voyez *Pl. IV. fig. 3.*

L'axe *CC* qui passe par le centre des lunettes est composé de plusieurs pieces ; la piece fondamentale *CabCR* (*fig. 5.*) qui est véritablement l'axe, a deux parties, ou tourillons cylindriques *CC*, qui passent par les collets des lunettes ; à une des extrémités est une affiette *Q* & une vis *R*, qui servent pour monter les mandrins, comme dans le simple tour à lunette ; à quelques pouces de distance est une piece *e*, que sa forme & sa situation ont fait appeler *contre affiette* ; l'espace compris entre l'affiette *Q* & la contre-affiette *e*, est le tourillon *C*. A l'autre extrémité de l'axe est l'autre tourillon *C*, & la vis *d* ; la partie de l'axe *ab* comprise entre la vis *d* & la contre affiette *e*, est un prisme polygone ordinairement à huit pans ; on enfile sur ce prisme qui est de fer, un cylindre *ABDE* de cuivre ; ce cylindre est percé d'un trou dans toute sa longueur, qui se rapporte exactement avec les faces du pan de l'axe, son diametre est d'environ un pouce moindre que celui de la contre-affiette *e* ; il a dans sa longueur un filet ou moulure, saillant de deux lignes de gros ou environ : sur ce cylindre, ainsi construit, on enfile une rosette ou disque de fer *I*, (*Pl. IV. fig. 1.*) qui a, ainsi que toutes les autres pieces que l'on enfile sur le cylindre, une entaille convenable, en sorte que le filet qui est sur le cylindre, puisse s'y placer ; il sert en cette occasion d'arrêt pour empêcher les rosettes & viroles de tourner sur lui : après qu'on a enfilé une rosette, on enfile une piece *K*, qu'on appelle *virole*, qui a un renfort, ou anneau, à une de ses extrémités, en sorte que la partie de la virole qui a le renfort, soit appliquée sur la rosette ; après celle-ci on en met une autre, mais en observant de la tourner en sens contraire, pour que les deux parties des viroles qui n'ont point de renfort, se touchent, comme on le voit dans la *figure*. Après cette autre virole, on passe une rosette figurée, en sorte que la partie de la rosette qui a un creux ou excavation, soit tournée vers *K*, ou vers les viroles : après cette rosette on en met une autre,

tournée en sens contraire *H*, puis deux viroles *K*, ainsi de suite alternativement, dans toute la longueur du cylindre *ABDE*, sur lequel on a soin de réserver une place pour l'assiette *P*, la grande poulie *O*, la petite poulie *G*, & la contre-assiette *P*, au-delà de laquelle on met l'éciou *m*, que l'on visse sur la vis *d* (fig. 5.), par le moyen de laquelle on affermit les unes contre les autres, toutes les pièces comprises entre les contre-assiettes *e, p*.

Il y a aussi une autre construction d'arbre, dans laquelle la partie de l'axe qui répond dans le cylindre, depuis l'assiette *e* jusqu'à l'assiette *P*, que l'on a dit être à huit pans, est exactement cylindrique; & la partie de l'arbre qui répond aux poulies *O, G, P*, carrées ou à pans; en sorte que le cylindre avec les rosettes & viroles, peut tourner sur l'arbre, sans que les poulies ni l'arbre tournent: pour le fixer où l'on veut, il y a sur la contre-assiette *P*, qui est la dernière pièce enfilée sur le cylindre, un rochet taillé à la circonférence, & qui s'applique contre le côté de la poulie *O*, où il est arrêté par un cliquet muni de son ressort. On change les rosettes de position sur l'arbre, selon que l'on veut varier le dessein.

Sur le châssis *CDDC*, (fig. 1. Pl. IV.) du côté de l'assiette des mandrins, est un ressort *Xx*, dont la fonction est de repousser l'arbre ou axe de *R* vers *C*, en sorte que les tourillons glissent dans les collets des lunettes; quelquefois, selon que l'on donne de la force au ressort *Xx*, on le fait pousser l'arbre de *C* en *R*, ce qui sert lorsque l'on travaille avec les rosettes qui regardent vers l'assiette *Q*: le bout *x* du ressort est fourchu, & prend entre ses branches le tourillon qui a une rainure circulaire pour le recevoir.

Toute cette machine est entourée d'une autre *LM ML* (Pl. III. fig. 1.), que l'on appelle *cage*, qui est de fer & d'une forte consistance; les barres horizontales *MM* ont le milieu de leur épaisseur au même niveau que le centre des lunettes. Voyez Pl. IV. fig. 3.

Les quatre montans *LM* de la cage, ont une queue *L e*, qui traverse l'épaisseur de l'établi auquel ils sont perpendiculaires; l'extrémité *e* de cette queue est faite en vis, par le moyen de laquelle, & d'un écrou, on vient à bout d'affermir la cage sur l'établi; les deux côtés de la cage sont entretenus ensemble par le moyen de deux traverses, l'une droite qui passe au-dessous de l'axe, dans l'espace *PK* (fig. 1.) & une courbe dans la concavité de laquelle passe le ressort *Xx*; ces deux traverses sont assemblées avec tenons & mortaises dans les montans de la cage.

On a dit que la branche *DE* (Pl. IV. fig. 1 & 3.), passoit par la grande rainure de l'établi, & que la verge ou cramaillere *PO* passoit par sa mortaise, que l'extrémité *O* de la verge étoit attachée à l'extrémité *O* du ressort *VO* que l'on fait en serpentant, afin que dans l'espace *VO*, il soit équivalent au ressort plus long & qu'il soit plus flexible; si donc on pousse la verge *PO* de *P* en *O*, d'une quantité suffisante pour donner assez de bande au ressort *VO*, & que l'on mette une cheville qui traverse la barre *DE* & la verge *PO*, il est sensible que lorsqu'on abandonnera la machine à elle-même, que le ressort *VO*, tendant à le rétablir, poussera de toute sa force la verge *OEP* vers *P*, mais le point *E* de la barre *DE*, ne fauroit le mouvoir vers *P*, sans que le point *C* qui lui est opposé, ne se meuve vers *M*. Tous les châssis *CDED*, faisant charniere aux points *DD*: si au lieu de pousser la verge *PO*, on l'avoit tiré à soi par la mortaise *E* suffisamment pour donner de la bande au ressort en sens contraire, en se rétablissant il tireroit à lui le point *E*, ce qui feroit aller la lunette *C* en sens opposé, vers l'autre côté de la cage.

On fait tourner l'arbre ou axe sur lui-même, par un moyen différent des autres, & qui réunit en lui

Tome XVI.

seul tous leurs avantages; ce moyen est l'application d'un volant *H* (Pl. III. fig. 1.) dont le plan est perpendiculaire à l'horizon; sur l'axe de ce volant qui traverse la boîte *K*, est une poulie *G* attachée par le moyen d'un quarré; par-dessus cette poulie & une de celles qui sont montées sur l'arbre, passe une corde sans-fin, qui le croise, ainsi qu'il a été dit ci-devant dans la description de la roue des tourneurs. Si on fait tourner le volant, la poulie *G* qui est fixée sur son arbre, ne manquera pas de tourner aussi, & par conséquent de faire tourner la poulie *F*, qui est une de celles qui sont montées sur l'axe du *tour*: on observera qu'il faut toujours faire tourner le volant en sens contraire à celui auquel on veut que l'ouvrage tourne, & qu'il tourne toujours du même sens: ce qui est l'avantage d'une des méthodes de tourner, ci-devant expliquées.

L'autre avantage, c'est qu'il ne faut qu'un seul ouvrier, qui par le moyen d'une marche, où l'extrémité *Y* de la corde va s'attacher, entretient le mouvement du volant, de même qu'un *gagne-petit* entretient le mouvement de sa meule; la seule attention à avoir, c'est de donner à propos le coup de pié; la seule règle que l'on puisse donner là-dessus, est de n'appuyer que lorsque la cheville excentrique, ou l'extrémité de la manivelle, commence à descendre, & de lâcher ou mollir le pié, comme les ouvriers s'expriment, aussitôt qu'elle commence à remonter; mais c'est une chose d'habitude qui s'acquiert assez facilement.

La vis *P* sert à élever ou à baisser le long du pié *PS*, la boîte *K*, afin de tendre la corde sans-fin sur les poulies: la hauteur du pié *SP* doit être telle qu'avec celle de l'établi, un homme de taille ordinaire ne court point le risque de se casser la tête contre le volant.

Lorsque l'on veut travailler sur le *tour*, on met une pièce *N* (fig. 1. Pl. III. & fig. 4. Pl. IV.), qu'on appelle *porte-rouleaux*, sur une des barres horizontales *MM* de la cage, le long de laquelle elle peut couler, y étant retenue par le petit crochet *b* auquel on a ménagé un passage *m* au haut de chacun des montans de la cage, & on le fixe où l'on veut par le moyen de la vis *C*; la fourchette *a* porte une roulette que l'on présente à la rosette dont on veut se servir, en sorte qu'elle porte sur la circonférence, & le ressort *VO*, dont on a parlé, l'y retient continuellement appliquée; si alors on fait tourner l'arbre, chaque point de la rosette s'appliquera successivement sur la roulette *a*; mais comme les rosettes sont figurées, & qu'elles ont des points, les uns plus près, les autres plus éloignés de l'axe, & tous ces points devant toucher la roulette, ils ne pourront le faire sans que l'axe s'approche & s'éloigne alternativement du porte-rouleau; ce qui fera paroître les poupées *DC, DC*, dans un balancement continu, & tous les points de l'ouvrage montés sur l'assiette *Q* des mandrins, comme dans le simple *tour* à lunette, décriront une courbe semblable à celle de la circonférence de la rosette: pour guillocher sur le plat, on se sert de l'autre porte-rouleau *N* (fig. 4. n°. 2. Pl. IV.), dont le nez en fourchette *a* est recourbé, en sorte que le plan de la roulette soit parallèle à la longueur de la coulisse; on le met sur un côté de la cage, en sorte que la fourchette *a* soit dans l'espace que laissent entre elles deux paires de rosettes, la roulette tournée vers le ressort de la rosette dont on veut se servir; si alors on fait tourner l'arbre, les rosettes tourneront aussi, & le ressort *Xx* poussant contre la roulette, pour faire appliquer dessus, les uns après les autres, tous les points de la rosette, l'arbre aura un petit mouvement dans les collets des poupées de *R* en *C*, & de *C* en *R*, mouvement qui se communiquera aussi à l'ouvrage.

M m m ij

Le support de cette sorte de *tour*, représenté *Pl. III. fig. 2.* est le plus composé de tous, il consiste ainsi que celui du précédent, en une fourchette *D* qui est recouverte, & en une pièce *BC* qui est fixée de quel côté on veut, par le moyen de la vis *E*; ces pièces sont de cuivre; aux deux côtés de la partie verticale *B* sont des coulisses dans lesquelles la pièce de *sz. F*, qui est fendue dans sa partie horizontale & à ses extrémités, peut se mouvoir & être arrêtée par les écrous *f*. Pour fixer les outils sur ce support, car dans cette sorte d'ouvrage ils demandent d'être bien affermis, on se sert d'une pièce *A* qu'on appelle *crochet*, dont on fait passer les extrémités *a b* par la fente de la partie horizontale du support, de sorte qu'il soit accroché au-dessous; on place ensuite un outil *I*, que l'on tient de la main droite sur le support, le manche *H* du crochet par dessus, sur lequel on appuie fortement de la main gauche, ce qui affermit l'outil. Voyez la *fig. 2. Pl. III. n.º. G.*

On affermit aussi l'outil sur le support, par le moyen d'une boîte ou noix semblable à celle qui retient la fourchette du *tour* des horlogers. Voyez dans les outils d'horlogerie.

L'ouvrage que l'on applique sur le *tour* à figurer, doit être dégrossi & arrondi auparavant sur le *tour* à lunette, où il se monte sur des mandrins; les outils avec lesquels on travaille, sont des biseaux ou becs d'âne, figurés ainsi que le dessin que l'on veut exécuter exige. Voyez les noms & la description de tous ces outils, ci-devant & *Pl. I. du tour*, & à leur article.

**TOUR ELLIPTIQUE**, ou à tourner des ellipses, est une machine qui s'adapte sur le *tour* à lunette: il est composé de deux platines & d'un anneau. La grande platine qui est ronde, *Planche V. fig. 1.* est percée de deux tours, qu'on appelle *fenêtres*, marquées dans la *figure SS*. Elle a deux coulisses, *AB, CD*, qui sont retenues sur la platine par le moyen de quatre vis *A BCD*, qui ont leurs têtes gaudronnées. afin d'avoir plus de prise. Les trous des coulisses par où passent les vis, sont de forme elliptique pour que les deux coulisses puissent se rapprocher l'une de l'autre; ce qui se fait par le moyen des quatre pions & des quatre vis *ABCD*. L'espace que laissent entr'elles les coulisses, est occupé par la petite platine, *fig. 2.* qui est un cercle dont on a retranché deux segments. Les côtés *AB, CD*, sont en biseau incliné au plan de la platine de *45*; cette platine coule entre les coulisses *AB, CD, fig. 1.* dont les biseaux recouvrent exactement ceux de la platine, comme on le peut voir par les lignes *ef*, du profil *fig. 3.* Les écrous *EF, fig. 2.* retiennent les petits *T, fig. 6.* ainsi nommés à cause de leur figure, à la platine mobile. La partie carrée des petits *T* glisse dans les fenêtres *SS* de la grande platine; l'assiette *G*, & la vis *H* servent pour monter les mandrins. On voit comment les petits *T* traversent la grande platine dans la *figure 4.* qui est l'envers de la première; l'assiette *i* & l'écrou *k* que l'on y voit, servent pour monter toute cette machine sur l'arbre.

L'anneau que l'on voit représenté, *figure 5.* est une portion *O* de cylindre concavo-convexe ou cylindre creux. Elle est attachée sur une plaque *NN*, perpendiculaire à l'axe du cylindre qui est parallèle à celui du *tour*. Les parties *NN* de la plaque, & qu'on appelle *oreilles*, sont percées par des fenêtres dont la longueur s'étend du même sens que celle de la plaque. Toute cette pièce s'applique contre la poupée à lunette *A*, qui a deux oreilles *PP*, en sorte que l'assiette *i* & la vis *k* des mandrins, passent dans la concavité du cylindre, en sorte cependant que la vis *k* n'outrepasse point la base antérieure du cylindre. Cette pièce est retenue appliquée contre la poupée par le moyen des vis à tête *LM*, dont la tige traverse

les fenêtres *NN* de la plaque de l'anneau, & vont pénétrer dans les oreilles de la poupée, où ils sont retenus par des pas d'écrous.

On visse ensuite les deux platines assemblées sur l'assiette *I* des mandrins. Le côté de la *figure 4.* tourne vers l'anneau, en sorte que les *T, EF*, le touchent extérieurement, voyez *fig. 7.* Si alors on fait tourner l'arbre *ik*, & par conséquent les platines montées dessus, & que l'anneau soit excentrique à l'arbre, c'est-à-dire n'ait point l'arbre à son centre, on verra la petite platine sur laquelle l'ouvrage est monté, glisser alternativement dans les coulisses de l'autre qui tourne rond avec l'arbre.

Pour bien entendre comment cette construction donne des ellipses, il faut remarquer, *figure 7.* que si autour du point *k*, qui est le centre de l'arbre, on fait tourner un plan dans lui-même, c'est-à-dire comme tourne un plan perpendiculaire à l'axe, que tous les points de ce plan décriront des cercles; que si on a la pointe d'un burin au point *B*, que le point *A* également éloigné du centre *k*, que la pointe *B* viendra la trouver en décrivant l'arc *AB*, ce qui reviendra au même que si la pointe *B* avoit parcouru le même arc *AB*, en allant de *B* en *A*.

Il en fera de même d'un autre point *a*, qui décrira un arc de cercle *ag*, concentrique au premier; mais si le rayon *ka* se raccourcissoit en s'inclinant au rayon *kg*, en sorte que le point *a* passât par *b*, moins éloigné du centre *k*, la courbe que décrirait ce point ne seroit point un arc de cercle; c'est ce que fait notre machine dont l'anneau est représenté par le cercle excentrique *dnyez*, ces petits *T* qui comprennent l'anneau par *ux*, la direction des coulisses par *ux*. Il est sensible que si en tournant, on fait incliner la ligne *xu* à l'horizontale *gf*, que l'extrémité *e* du *Tx* glissera sur l'axe *ez* du cercle excentrique; ce qui ne pourra se faire lorsque le point *u* s'approche du point *k*, les deux *T* ne quittant jamais la circonférence de l'anneau, en sorte que lorsque la ligne *ux* coïncidera avec l'horizontale *gf*, les *Tux* auront pris la position *yz*, ce qui fera parcourir à un point *a*, monté sur la même platine que les *T*, un arc *ab* d'ellipse, au lieu d'un arc de cercle *ag*. Ce qui revient au même que si la pointe du burin placée en *b*, décrivoit ce même arc en allant de *b* en *a*. Présentement si la machine continue de tourner, le rayon *ak*, qui par *mk, nk*, est devenu *yk*, s'allongera en passant par les degrés *ok, vk*, & deviendra *xk*. C'est cet allongement & ce raccourcissement qui font la différence des deux axes, qui est toujours double de l'excentricité de l'anneau.

**TOUR**, s. f. (*Hist. mod.*) on donne aussi quelquefois ce nom à une forteresse qui sert de prison d'état, telle que la *tour* de Londres.

Cette fameuse *tour* est non seulement une citadelle qui défend & commande la ville, la Tamise, &c. mais c'est encore une maison royale où les rois d'Angleterre ont quelquefois tenu leur cour; un arsenal royal qui renferme des armes & des munitions de guerre pour 60000 hommes; un trésor où l'on garde les joyaux & les ornemens de la couronne; une monnaie où l'on fabrique les espèces d'or & d'argent. Là sont aussi les grandes archives du royaume, où l'on conserve tous les anciens registres de la cour de Westminster, & les rôles ou terriers de tout ce que les rois d'Angleterre possédoient autrefois en Normandie, en Guienne, & les siefs de leur mouvance, &c. Enfin c'est la prison principale où l'on renferme les criminels d'état, ou comme on dit de haute trahison. Voyez ARSENAL, MONNOIE, &c.

Au milieu est la grande *tour* blanche & carrée, qui fut bâtie par Guillaume le conquérant. Dans l'enceinte de la *tour* est une église paroissiale exempte de



toute juridiction de l'archevêque, & une chapelle royale où l'on ne fait plus de service.

Le principal officier de la *tour* est le connetable, qui a sous lui un lieutenant qui lui est entièrement subordonné, & n'agit que par ses ordres, même en son absence. Différens rois d'Angleterre ont attribué au connetable le droit de prendre un *flacon* tenant deux gallons & une pinte de vin, sur chaque tonneau, & une certaine quantité d'écrevisses, d'huîtres, & d'autres poissons à coquille, sur chaque bâtiment anglois chargé de ces marchandises; & le double sur tout vaisseau étranger qui passe devant la *tour*. Il jouit aussi d'un honoraire de 200 livres pour chaque duc que l'on y constitue prisonnier, 100 livres pour chaque pair qui n'est pas duc, & 50 livres pour tout autre particulier de quelque qualité ou condition qu'il soit. *Voyez* CONNETABLE.

Sous cet officier, & en son absence sous le lieutenant, est un gentilhomme de la porte, avec plusieurs gardes. Ce gentilhomme a la charge d'ouvrir & de fermer les portes, de remettre tous les soirs les clés au connetable ou au lieutenant, de les aller prendre le matin chez l'un ou chez l'autre. Il commande les gardes qui sont en faction le jour; & à l'entrée de chaque prisonnier, il a pour son honoraire le vêtement de dessus, ou un équivalent: lequel pour un pair du royaume, est ordinairement de 30 livres, & de 5 pour tout autre particulier.

Autrefois le roi accordoit à un duc ou marquis prisonnier à la *tour*, 12 livres sterling par semaine, ce qui est aujourd'hui réduit à 4 livres; à tous les autres pairs, 10 livres par semaine, qui sont réduites maintenant à 2 livres 4 schelins 5 deniers; aux chevaliers & gentilshommes, 4 livres, réduites à 13 schelins 4 deniers; & aux personnes du commun, il ne donne maintenant que 10 schelins par semaine: pour ce qui est des gardes de la *tour*, *Voyez* GARDES.

Dans l'ancienne franchise qui joint la *tour*, on comprenoit aussi l'ancien *parc d'artillerie*, près de la place nommée *spittle-field*, comme aussi ce qu'on appelle les *petites minories*, où le gentilhomme de la porte exerce la même autorité que les shérifs dans leur ressort. *Voyez* ARTILLERIE, &c.

TOUR, (*Jurisp.*) signifie en Angleterre la cour d'un shérif, laquelle se tient deux fois par an dans chaque canton de la province; favoir un mois après Pâques, & un mois après la S. Michel. *Voyez* SHÉRIF.

Personne n'est exempt de cette juridiction que les archevêques, les évêques, comtes, barons, religieux, religieuses, & tous ceux qui possèdent des cantons en propre, & les font valoir par eux-mêmes.

On l'appelle *tour du shérif*, parce que ce magistrat fait une tournée dans la province, & tient sa cour en différens endroits.

TOUR, (*Art. numismat.*) la *tour* sur les médailles, désigne un magasin fait pour le soulagement du peuple; mais on ne trouve de *tours* sur les médailles que depuis Constantin. (*D. J.*)

TOUR DE COUVENT, (*Charpent.*) c'est dans un couvent de filles, une espèce de machine en forme de boisseau, ouverte en partie, & posée verticalement à hauteur d'appui dans la baie d'un mur de refend, où elle tourne sur deux pivots pour faire passer diverses choses dans le couvent, & les en faire sortir. On appelle aussi *tour* la chambre où est cette machine. Il y a des religieuses préposées au *tour*, qui parlent au *tour*, & qu'on appelle *dames du tour*. *Voyez* TOURIERE. (*D. J.*)

TOUR DE LÉANDRE, (*Archit. turq.*) c'est une petite forteresse, située sur un rocher dans le canal de Constantinople, entre cette ville & celle de Scutari en Natolie. On voit de cette *tour* toute la ville de Constantinople, Péra, Galata, & plusieurs autres

édifices qui font une très-belle perspective. Les Turcs nomment cette *tour* *Khes-calsi*, c'est-à-dire *tour de la pucelle*; mais les Francs ne la connoissent que sous le nom de *la tour de Léandre*, & c'est sous ce nom que j'en ai parlé avec un peu plus d'étendue, quoique je sache bien que les amours d'Héro & de Léandre se soient passés bien loin de là, sur les bords du canal des Dardanelles. (*D. J.*)

TOUR DE MÉCÈNE, (*Littérat.*) maison très haute de Mécène, que les Poètes ont chantée, parce que c'étoit la maison du protecteur des lettres; *molem propinquam nubibus*, disoit Horace en parlant de cette maison: elle donna vraisemblablement le desir & l'envie aux autres grands seigneurs de Rome, ou aux gens riches de l'imiter. Quel devoit être le fracas d'une ville où l'on pouvoit, dit-on, compter près de 300000 d'habitans; une ville, qui selon la supputation de Pline, comprenoit avec ses faubourgs quarante-huit milles de tour, & dont les maisons pouvoient avoir jusqu'à sept étages, chacun de dix piés de hauteur? Enfin cette passion d'élever des palais jusqu'aux nues, alla si loin en peu d'années, & les chûtes des maisons devinrent si fréquentes, qu'Auguste fut obligé de porter une loi qui défendoit aux particuliers d'élever aucun édifice qui eût plus de 70 piés romains de hauteur, ce qui revient à 65 de nos piés de roi & 3 pouces. (*D. J.*)

TOUR D'ORDRE, (*Littérat.*) nom que porte le phare de Boulogne, & que M. de Valois prend par les mots de *turris ordinis*; cependant ni le mot françois *ordre*, ni le latin *ordo*, ne paroissent être l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est très-ancien, & ayant été construit pour diriger le cours des vaisseaux qui abordent à Boulogne, ville autrefois célèbre par son commerce; il fut réparé par les soins de Charlemagne. Son ancien nom étoit *Ordans*, comme on l'apprend de la vie de S. Folenin évêque de Terrouenne; mais *Ordans* paroît une légère corruption d'*Ordans*. Plusieurs croient avec assez d'apparence, que *turris Ordans* s'étoit fait de *turris ardans*, la *tour ardente*, ce qui convenoit parfaitement à une *tour* où le feu paroissoit toutes les nuits. *Voyez* PHARE. (*D. J.*)

TOUR DE PORCELAINES, (*Hist. de la Chine.*) cette fameuse *tour* est de figure octogone, large d'environ quarante piés, de sorte que chaque face en a quatorze. Elle est entourée par-dehors d'un mur de même figure, éloigné de deux toises & demie, & portant à une médiocre hauteur un toit couvert de tuiles vernissées; ce toit paroît naître du corps de la *tour*, & se forme au-dessous une galerie assez propre.

La *tour* a neuf étages dont chacun est orné d'une corniche de trois piés à la naissance des fenêtres, & distingué par des toits semblables à celui de la galerie, à cela près qu'ils ont beaucoup moins de saillie, parce qu'ils ne sont pas soutenus d'un second mur; ils deviennent même beaucoup plus petits, à mesure que la *tour* s'éleve & se rétrécit.

Le mur a du moins sur le rez-de-chaussée douze piés d'épaisseur, & plus de huit & demi par le haut. Il est incrusté de porcelaines posées de champ; la pluie & la poussière en ont diminué la beauté; cependant il en reste encore assez pour faire juger que c'est en effet de la porcelaine quoique grossière; car il y a apparence que la brique, depuis trois cents ans que cet ouvrage dure, n'auroit pas conservé le même éclat.

L'escalier qu'on a pratiqué en-dedans, est petit & incommode, parce que les degrés en sont extrêmement hauts; chaque étage est formé par de grosses poutres mises en-travers, qui portent un plancher, & qui forment une chambre dont le lambris est enrichi de diverses peintures; si néanmoins les peintures de la Chine sont capables d'enrichir un appartement,

Les murailles des étages supérieurs sont percées d'une infinité de petites niches qu'on a remplis d'idoles en bas-relief, ce qui fait une espèce de marquage très-propre. Tout l'ouvrage est doré, & paroît de marbre ou de pierre ciselée; mais je crois que ce n'est en effet qu'une brique moulée & posée de champ; car les Chinois ont une adresse merveilleuse pour imprimer toute sorte d'ornemens dans leurs briques, dont la terre fine & bien faïcée est plus propre que la nôtre à prendre les figures du moule.

Le premier étage est le plus élevé, mais les autres sont entr'eux d'une égale distance. On y compte cent quatre-vingt-dix marches presque toutes de dix bons pouces, ce qui fait cent cinquante-huit piés; si l'on y joint la hauteur du massif, celle du neuvième étage qui n'a point de degré, & le couronnement, on trouvera que la *tour* est élevée sur le rez-de-chaussée de plus de deux cens piés.

Le comble n'est pas une des moindres beautés de cette *tour*: c'est un gros mât qui prend au plancher du huitième étage, & qui s'élève plus de trente piés en-dehors. Il paroît engagé dans une large bande de fer de la même hauteur, tournée en volute, & éloignée de plusieurs piés de l'arbre, de sorte qu'elle forme en l'air une espèce de cône vuide & percé à jour, sur la pointe duquel on a posé un globe doré d'une grosseur extraordinaire. Voilà ce que les Chinois appellent la *tour de porcelaine*, & que quelques européens nomment peut-être la *tour de brique*. Quoi qu'il en soit de la matière, c'est assurément l'ouvrage le mieux entendu, le plus solide, & le plus magnifique qui soit dans l'orient, à ce que nous assurent les pp. Jésuites. (D. J.)

**TOUR**, (*Jurisprud.*) est le rang dans lequel plusieurs personnes ont droit de nommer ou présenter successivement aux bénéfices qui viendront à vaquer.

La présentation ou collation par *tour* dépend des titres & de la possession.

Quelquesfois l'évêque nomme par *tour* avec le chapitre.

Les chanoines entr'eux présentent ou conferent certains bénéfices par *tour*.

Entre plusieurs co-patrons ecclésiastiques, chacun d'eux nomme à son *tour*.

On appelle *tournaïres* ceux qui présentent ou conferent par *tour*.

La manière de compter le *tour* dépend aussi des titres & de la possession; en quelques endroits chacun nomme pendant une année, en d'autres pendant six mois ou un mois, en d'autres chacun des tournaïres à sa semaine.

Il n'y a que les lettres de nomination ou collation qui fassent *tour*.

La collation nécessaire entre collateurs qui confèrent alternativement, fait *tour*.

Une collation nulle remplit même le *tour* du collateur.

Mais le roi ne perd point son *tour* pour avoir présenté un incapable.

Une collation faite pour cause de permutation fait *tour*, quoiqu'elle n'ait pas été suivie de possession, ce qui s'entend pourvu que la collation ait été faite par l'ordinaire & du consentement du patron.

Le chanoine tournaïre est le vrai collateur ordinaire, & la résignation faite entre ses mains est canonique. Voyez Rebuffe sur le concordat, Jovet au mot *bénéfice*, la bibliothèque canonique, du Luc, & les mots **BÉNÉFICE**, **COLLATION**, **COLLATEUR**, **NOMINATION**, **PATRON**, **PRÉSENTATION**. (A)

**TOUR DE L'ECHELLE**, (*Jurisprud.*) est un certain espace que celui qui fait construire un mur du côté du voisin, laisse entre ce mur & l'héritage voisin pour pouvoir poser une échelle contre ce mur en-dehors & le réparer.

Suivant un acte de notoriété du chatelet du 23 Août 1701, le *tour de l'échelle* est de trois piés, ce qui n'est pas un droit de servitude, mais un droit de propriété, tellement que celui qui a laissé ces trois piés, peut ensuite les enclorre, si c'est dans une ville où tous les bâtimens se joignent.

Ce droit de trois piés au-delà du mur ne s'établit pas sans titre, d'autant que celui qui bâtit, peut pousser son bâtiment jusqu'à l'extrémité de son héritage, on faire un mur mitoyen, auxquels cas il n'y a pas de *tour de l'échelle*.

Par rapport aux maisons royales & autres édifices royaux, les officiers du roi prétendent que le *tour de l'échelle* est de dix-huit piés, à cause de l'importance de ces bâtimens qui demandent ordinairement plus de place pour les réparer; ces officiers prétendent aussi que les échoppes ou boutiques adossées contre ces bâtimens royaux & comprises dans l'espace de dix-huit piés, font partie de l'enclos de la maison royale, & sont soumises à la même juridiction. Voyez le praticien de Couchot & les lois des bâtimens. (A)

**TOUR QUARRÉE**, (*Jurisprud.*) étoit une chambre ou commission établie par François I. pour la réformation de ses finances & la recherche des financiers; il en est parlé dans l'édit de Château-Briant du 8 Juin 1532, art. 4, 9 & 11. Cette chambre fut ainsi nommée, parce qu'elle tenoit ses séances dans une *tour quarrée* qui étoit en l'île Notre-Dame ou du palais. Voyez Sauval aux preuves, pag. 124, la conférence de Guénois & CHAMBRE DE LA TOUR QUARRÉE. (A)

**TOUR**, (*Critiq. sacrée.*) l'écriture fait mention de plusieurs *tours* destinées à divers usages. Il y en avoit pour fortifier les villes, comme celles de Phanuel, de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène & toutes celles de Jérusalem. D'autres servoient à découvrir de loin, comme celle de Jézraël, d'où la sentinelle aperçut l'armée de Jéhu qui s'avançoit, IV. Rois ix. 17. On élevoit aussi des *tours* dans les campagnes pour garder les fruits & les troupeaux, Is. v. 2. C'est pour veiller à la conservation du bétail que le roi Olias fit bâtir des *tours* dans le désert, II. Paral. xxvj. 10; & comme il y avoit des gardes dans ces *tours* pour défendre les pasteurs & les troupeaux contre les courses des voleurs, cet usage a donné lieu à une façon de parler souvent usitée dans l'écriture, par exemple, IV. Rois, xvij. 9, depuis la *tour* des gardes jusqu'à la ville fortifiée, pour marquer généralement tous les lieux du pays depuis le plus petit jusqu'au plus grand. (D. J.)

**TOUR**, (*terme de Blason.*) il y a en blason différentes espèces de *tours*; on les appelle *rondes*, *quarrées*, *crevées*, *carrelées* ou *crenellées*. Les unes sont sans portes, les autres avec la porte grillée, les unes sont maçonnées, quelques autres sont couvertes; & il y en a de sommées de girouettes, ou d'autres pièces. (D. J.)

**TOUR**, ou **TAMBOUR**, f. m. en mécanique, est une roue ou un cercle concentrique à la base d'un cylindre, avec lequel il peut se mouvoir autour d'un même axe. Telle est la roue *AB*, Pl. méchan. fig. 44 qui est mobile sur l'axe *EF*.

L'axe, la roue & les leviers qui y sont attachés pour se mouvoir en même tems, forment la puissance mécanique, appelée *axis in peritrochio*, axe dans le tambour, ou simplement *tour*. Voyez **AXE** DANS LE TAMBOUR.

Cette machine s'appelle proprement *tour*, ou *oreuil*, lorsque l'axe ou arbre *EF* est parallèle à l'horizon; lorsque cet arbre est perpendiculaire à l'horizon, la machine s'appelle alors *vindas*, ou *cabestan*. Ces deux machines sont employées fréquemment aux puits, aux carrières, aux bâtimens pour élever les pierres & les autres matériaux, sur les vaisseaux &

dans les ports pour lever les ancrs, &c. & quand on y fait attention, on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits, où elles ne sont différentes que par la façon ou par la matière dont elles sont faites. Les tambours, les fusées, les bobines sur lesquelles on enveloppe les cordes ou les chaînes pour remonter les poids ou les ressorts des horloges, des pendules, des montres mêmes, doivent être regardés comme autant de petits treuils ou de petits cabestans. (O)

TOUR, (*jeu des Echecs.*) pièce du jeu des échecs qui est posée aux extrémités du tablier, & qui ne se remue qu'à angles droits: il y a deux tours à ce jeu. Voyez ECHecs, *jeu des.*

TOURS DOUBLES au Médiateur, ce sont ordinairement les derniers tours de la partie, où l'on double le jeu, les matadors, la consolation, la bête, la vole, &c. ou simplement telle de ces choses dont on sera convenu avant de commencer à jouer.

TOUR, au Trictrac, signifie la partie composée de douze trous, dont chaque vaut douze points.

TOUR IRREGULIER ELEGANT, (*Gram. franç.*) il y a un tour irrégulier élégant, qui consiste à mettre le cas devant le verbe. Les orateurs s'en servent souvent avec beaucoup de grace: *exemple en prose.* « Celui qui nous a donné la naissance, nous l'évitons comme une embuche; cependant cette souveraine, les nouvelles constitutions la dégradent; toute son autorité est anéantie, & pour toute marque de sa dignité, on ne lui laisse que des révérences; la supérieure ne fait rien qu'on ne condamne, les plus innocentes actions on les noircit ».

Exemple en poésie :

*Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes,  
Ma main en vous servant, les trouve tous prêts.*

Il semble qu'il faudroit dire régulièrement: nous évitons, comme une embuche, celui qui nous a donné la naissance; cependant les nouvelles constitutions dégradent cette souveraine; on noircit les plus innocentes actions. Et quant aux vers, la construction naturelle seroit, ma main trouve toutes prêtes ces moissons de lauriers, &c. On parle dans la conversation & dans un livre tout simplement; mais dans une action publique qui est animée de la voix, & qui demande une éloquence plus vive, le tour irrégulier a bien une autre force.

Il y a un autre tour irrégulier, qui consiste à mettre le nominatif après son verbe; ce renversement, bien loin d'être vicieux, a de la grandeur, & est quelquefois absolument nécessaire: *exemple.* « Ils n'eurent pas les barbares, le plaisir de le perdre, ni la gloire de le mettre en fuite ». Cette expression est bien plus belle que de dire, mais les barbares n'eurent pas le plaisir, &c. Déjà frémissait dans son camp l'ennemi confus & déconcerté; déjà prenoit l'esfor pour s'avancer dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces ».

Il est quelquefois indispensable de mettre le nominatif après le verbe, si l'on ne veut pas tomber dans un style fade & languissant: *exemples.* « Il s'éleve du fond des vallées des vapeurs sulfureuses dont se forme la foudre qui tombe sur les montagnes ». *Autre exemple.* « Voilà le livre que me donna hier le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration ». Il seroit bien moins noble de dire, dont la foudre qui tombe sur les montagnes se forme; le grand homme qui n'a jamais rien fait que le public n'ait reçu avec admiration, me donna hier ce livre, &c. ».

Il y a encore un autre tour irrégulier, qui est fort élégant dans un discours oratoire: *exemple.* « Il l'a

voit bien connu, messieurs, que cette dignité & cette gloire dont on l'honoroit, n'étoit qu'un titre pour sa sépulture ». *Autre exemple.* « Je l'avois prévu, que ce haut degré de grandeur seroit la cause de sa ruine ». Ces expressions sont sans doute plus pathétiques que de dire simplement, « il l'avoit bien connu messieurs, que cette dignité, &c. l'avois prévu que ce haut degré de grandeur, &c. ».

TOURS DE CARTES ET DE MAINS, (*art d'Escamotage.*) Les tours de cartes sont des tours de gibecière ou d'esprit. Il ne faut pas charger cet ouvrage d'exemples de ces bagatelles, mais on en doit citer quelques-uns pour apprendre aux hommes à chercher les causes de plusieurs choses qui leur paroissent fort surprenantes.

Les joueurs de gibecière font changer en apparence une carte dans une autre; par exemple un as de cœur en un as de trefle.

Pour en faire autant qu'eux, vous prendrez ces deux as, vous collerez un petit morceau de papier blanc bien mince sur vos deux as avec de la cire blanche; sur l'as de cœur vous collerez un trefle, & sur l'as de trefle vous collerez un cœur. Vous montrerez ces deux as collés à tout le monde avec un peu de vitesse. Vous montrerez d'abord l'as de cœur, & vous direz; messieurs, vous voyez bien que c'est l'as de cœur. Vous ferez mettre le pié dessus; & en mettant l'as sous le pié, vous tirerez avec le doigt le petit papier qui est attaché sur la carte. Vous montrerez ensuite l'as de trefle; & en le faisant mettre sous le pié d'une autre personne qui soit éloignée de la première, vous ôterez aussi le papier de dessus la carte. Vous commanderez ensuite à l'as de cœur de changer de place, & d'aller à celle de l'as de trefle, & à l'as de trefle, d'aller à celle de l'as de cœur. Enfin vous direz à celui qui aura mis le pié sur l'as de cœur, de montrer sa carte, il trouvera l'as de trefle, & celui qui a mis le pié sur l'as de trefle, trouvera l'as de cœur.

*Autre tour de carte.* Après avoir fait battre un jeu de cartes, vous en ferez tirer une du jeu, puis vous disposerez les cartes en deux tas, & vous ferez poser celle que l'on a tirée sur un des deux tas. Ayant cependant mouillé le dos de votre main droite de quelque eau gommée, & mis les deux mains l'une dans l'autre, vous poserez le dos de votre main droite sur le tas où l'on a mis la carte: par ce moyen vous l'enlèverez, & en tournant au-tour, vous la mettrez dans votre chapeau, la figure tournée de votre côté, afin de voir quelle elle est. Vous ferez poser une main sur le tas où l'on a mis la carte que vous avez tirée; pendant ce tems-là vous prendrez l'autre tas, & le mettrez sur votre carte dans votre chapeau. Vous remettrez le second tas sur la table avec la carte dessus. Vous demanderez ensuite à la personne où il a mis sa carte; il vous dira, sur le tas où j'ai la main: vous lui répondrez qu'elle est sous l'autre, & vous lui direz quelle est cette carte avant que la lever.

Pour deviner toutes les cartes d'un jeu les unes après les autres, il faut d'abord en remarquer une, & battre les cartes, en sorte que celle qu'on a remarquée se trouve dessus ou dessous. Je suppose qu'on ait remarqué le roi de pique; ensuite il faut mettre les cartes derrière son dos, & annoncer qu'on va tirer le roi de pique. On tire effectivement le roi de pique qu'on a remarqué; mais en le tirant on en tire une seconde que l'on cache dans sa main, & que l'on regarde en jettant la première que j'ai supposée être le roi de pique. Supposé que la seconde qu'on a regardée en jettant la première soit une dame de cœur, on annonce qu'on va tirer une dame de cœur; mais en la tirant, on en tire une troisième qu'on regarde



pendant qu'on jette la seconde, & ainsi de suite jusqu'à la dernière.

Si vous voulez deviner la carte qu'on aura touchée, il faut faire tirer une carte du jeu, la faire mettre sur la table, & remarquer quelque tache particulière sur cette carte ( cela est facile, car il n'y a pas une carte qui n'ait une marque particulière ); vous dites ensuite qu'on la mette dans le jeu, & qu'on batte les cartes. Quand elles sont bien battues, vous les prenez & montrez la carte qu'on a touchée.

Pour trouver la carte que quelqu'un aura pensée, il faut premièrement diviser ces cartes en cinq ou six tas, & faire en sorte qu'il n'y ait que cinq ou sept cartes à chaque tas. Secondement il faut demander en montrant ces tas les uns après les autres, dans quel tas est la carte qu'on a pensée, & en même tems compter combien il y a de cartes dans ce tas. Troisièmement il faut mettre ces tas les uns sur les autres, en sorte que celui où est la carte pensée soit dessous. Quatrièmement, il faut encore faire autant de tas qu'il y avoit de cartes dans le tas où étoit la carte pensée, sans y employer tout le jeu, mais garder autant de cartes qu'il en faut pour en mettre une sur chaque tas. Cinquièmement, il faut montrer les tas les uns après les autres, & demander une seconde fois dans quel tas est la carte pensée. Elle sera précisément la première du tas qu'on vous indiquera.

Il est aisé de deviner les cartes de dessus trois tas de cartes. Pour cet effet, remarquez une carte dans le jeu que vous faites trouver dessus en battant. Après cela vous faites trois tas sur l'un desquels se trouve la carte que vous connoissez. Il faut appeler la carte que vous connoissez la première, & au lieu de la prendre, vous en prenez une autre, que vous regardez, laquelle vous appelez en prenant celle du second tas; enfin vous appelez celle-ci en prenant celle que vous connoissez d'abord. Ayant donc en votre main les trois cartes que vous avez appellées, vous les faites voir selon l'ordre que vous les avez appellées.

Pour faire trouver trois valets ensemble avec une dame, quoiqu'on ait mis un valet avec la dame sur le jeu, un valet dessous & l'autre dans le milieu du jeu, voici ce qu'on fait. On ôte trois valets & une dame du jeu que l'on met sur la table; ensuite on dit, en montrant les trois valets: « messieurs, voilà trois drôles qui se sont bien divertis au cabaret; après avoir bien bu & bien mangé, ils se demandent l'un à l'autre s'ils ont de l'argent; il se trouve que tous trois n'ont pas un sou. Comment faire, dit l'un d'eux? Il faut demander encore du vin à l'hôtesse, & tandis qu'elle ira à la cave, nous nous enfuirons ». Tous trois y consentent, appellent l'hôtesse, qui est la dame qu'on montre, & l'envoient à la cave. Pour cela vous renversez la dame sur la table, après quoi vous dites: « Allons, il faut faire enfuir nos trois gaillards ». Vous en mettez un sur le jeu, un dessous, & l'autre au milieu. Notez qu'avant que vous fassiez le tour, il faut faire en sorte que le quatrième valet se trouve dessous, ou sur le jeu de cartes. L'hôtesse étant de retour, & ne trouvant pas ses trois gaillards, se met en état de courir après. « Faites-les courir, dites-vous; voyons si elle pourra attraper nos trois drôles ». Pour cela vous la mettez sur le jeu; après quoi vous donnez à couper à quelqu'un de la compagnie: il est certain qu'en jetant les cartes les unes après les autres, on trouvera trois valets avec la dame.

Le dernier tour que je vais décrire est le tour des jetons. Vous faites compter par une personne dix-huit jetons; vous en prenez 6 pendant ce tems-là dans la bourse, & vous les cachez entre le pouce & le premier doigt de votre main droite: ensuite vous dites, « monsieur, vous avez compté dix huit jetons »; il vous dit qu'oui: pour lors vous ramassez les jetons,

& en les ramassant vous laissez tomber les six que vous avez dans votre main avec les dix-huit; vous les mettez tous dans la main de la personne qui les a comptés; ainsi il y en a vingt-quatre: ensuite vous lui dites: « Combien souhaitez-vous qu'il y en ait » dans votre main, entre dix-huit & vingt-quatre. Si l'on dit: « je souhaite qu'il y en ait vingt-trois », vous dites: « monsieur, rendez-moi un de vos jetons », & vous lui faites observer qu'il en reste dix-sept, parce que vous lui avez fait croire que vous ne lui en avez donné que dix-huit. Enfin vous prenez des jetons dans la bourse, & vous comptez 18, 19, 20, 21, 22 & 23; vous ramassez ces six jetons en faisant semblant de les mettre dans votre main gauche; mais vous les reprenez dans la droite, que vous fermez, & vous faites semblant de les faire passer avec les dix-sept, en ouvrant votre main gauche: vous tenez cependant les six jetons dans votre main droite, & vous dites à la personne de compter ces jetons; il trouve le nombre qu'il a demandé, qui est vingt-trois.

Vous mêlez vos six jetons parmi les vingt-trois en les ramassant, & vous remettez le tout ensemble dans la bourse, ou les remettant secrètement dans la main de la même personne avec six autres jetons: vous lui dites de fermer la main, & vous lui demandez combien il veut qu'il s'y en trouve de vingt-trois à vingt-neuf. S'il en demande, par exemple, vingt-six, vous lui dites de vous en donner trois; puis de vingt-trois à vingt-six vous comptez trois, que vous faites semblant de faire passer dans la main avec les autres, comme vous avez fait ci-dessus; alors vous lui dites de compter, il s'en trouve vingt-six: vous les ramassez, & en les ramassant vous remettez les trois que vous avez dans votre main avec les autres, & vous ferrez le tout ensemble.

Comme il y a des personnes qui se trouveroient embarrassées, si au lieu de vingt-trois jetons que j'ai supposés, l'on en demandoit dix-neuf, combien il faudroit demander des jetons? on remarquera dans ce cas combien il faut de jetons dequis le nombre que la personne demande jusqu'à vingt-quatre; ce qu'il y aura est le nombre qu'il faut demander, ce qu'on comprend sans peine.

Il ne sera pas fort difficile de deviner la plupart des autres tours de cette espèce, dès qu'on en cherchera vivement la clé. Mais il se présente quelquefois en public des hommes qui font des tours fort surprenans d'un autre genre, & que les physiciens eux-mêmes ont bien de la peine à expliquer. Il n'entre dans ces tours point d'esprit, de ruse ou d'escamotage; ce sont des épreuves vraies, & qu'aucun spectateur ne peut imiter. En un mot ces tours dépendent nécessairement d'une conformation d'organes particuliers, fortifiée par une prodigieuse habitude, & accompagnée quelquefois d'une adresse merveilleuse.

Ce que le sieur Richardson, anglois, faisoit en public à Paris en 1677, étoit assurément fort étonnant: cet homme qu'on appelloit le *mangeur de feu*, faisoit rôtir une tranche de viande sur un charbon dans sa bouche, allumoit ce charbon avec un soufflet, & l'enflammoit par un mélange de poix noire, de poix résine & de soufre enflammé; ce mélange allumé dans sa bouche produisoit le même frémissement que l'eau dans laquelle les forgerons éteignent le fer, & bien-tôt après il avaloit ce charbon enflammé, cette poix, ce soufre & cette résine. Il empoignoit un fer rouge avec sa main, qui n'étoit pas cependant plus calleuse que celle d'un autre homme, enfin il tenoit un autre fer rouge entre ses dents.

M. Dodart a fait de grands efforts dans les anciens mémoires de l'académie des Sciences pour expliquer tous ces faits dont il avoit été témoin avec ses collègues.

gues, & avec tout Paris. Il cite des choses approchantes sur le témoignage de Busbeque, d'un M. Thoifnard d'Orléans, & d'une dame de la même ville; mais de tels témoignages particuliers n'ont pas grande force; & d'ailleurs M. Dodart lui-même convient qu'il n'étoit pas possible de soupçonner aucune préparation secrète dans les épreuves du sieur Richardson, comme dans le charlatan de Busbeque & son moine ture. Richardson faisoit également ses épreuves dans les occasions les plus imprévues, comme dans celles qu'il pouvoit prévoir, à la cour, à la ville, en public & en particulier, en présence des gens les plus éclairés comme devant tout un peuple.

M. Dodart dit aussi qu'il y a des plombiers qui vont quelquefois chercher au fond du plomb récemment fondu des piéces de monnoie que l'on y jette, & qu'on leur donne pour les engager à faire cette épreuve, qui a été souvent répétée dans les jardins de Versailles & de Chantilly; mais vraisemblablement ces plombiers usôient auparavant de quelque ruse pour ne se pas brûler, ou bien avoient les doigts fort calleux, ce qui n'étoit point, selon M. Dodart lui-même, le cas du sieur Richardson, en sorte que ce dernier exécutoit apparemment son épreuve du fer chaud par de certaines mesures qu'il prenoit pour le poser, entre les dents & sur la main, foiblement & avec une grande prestesse.

Le charbon allumé m'étonne peu; il n'est presque plus chaud dès le moment qu'il est éteint; l'anglois pouvoit alors l'avaler; le soufre ne rend pas le charbon plus ardent, il ne fait que le nourrir: sa flamme brûle foiblement; le soufflet avec lequel cet anglois industrieux allumoit ce charbon, souffloit apparemment beaucoup plus sur sa langue que sur le charbon même. Le mélange de poix-résine, de poix noire & de soufre allumé n'est pas si chaud qu'une bouche calleuse & abreuvée de salive ne puisse bien le souffrir. Les résines ne se fondoient sans doute, & le soufre ne brûloit qu'à la surface, ce qui ne faisoit qu'une croûte, & néanmoins la tranche de viande se grilloit à merveille. Le bruit que faisoit le mélange allumé dans la bouche du mangeur de feu n'étoit pas l'effet d'une extrême chaleur; mais de l'incompatibilité du soufre allumé avec la salive, comme avec toutes les autres liqueurs aqueuses.

Outre que le mélange dont nous venons de parler n'est pas extrêmement chaud, il est gras, & par conséquent il ne peut toucher immédiatement, ou du moins il ne touche que légèrement la langue qui est abreuvée de salive.

Mais pour conclure, puisque personne ne pouvoit faire les mêmes épreuves que cet anglois, il en faut toujours revenir à une conformation singulière d'organes fortifiée par l'habitude, l'adresse & le tour de main. S'il étoit vrai qu'il y eût eu quelque secret dans les tours du sieur Richardson, comme il avoit intérêt de le laisser croire, il eût rendu quelqu'un capable de soutenir les mêmes épreuves. En ce cas son secret eût mérité une grande récompense, parce qu'on l'auroit appliqué à des usages plus importants & plus sérieux; cependant il n'a donné ni vendu ce prétendu secret à personne, car depuis plus d'un siècle personne ne s'est présenté dans le public faisant les mêmes choses que faisoit à Londres & à Paris le sieur Richardson en 1677. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOUR de Londres, (*Géog. mod.*) forteresse d'Angleterre, ainsi nommée à cause d'une grande tour blanche & carrée qui est au milieu. Cette forteresse a été bâtie en 1077 par Guillaume le conquérant, & son fils Guillaume II. l'environna d'un mur en 1098. Elle est située près de la Tamise, au-dessous du pont, & à l'orient de Londres. Aussi j'en ai déjà parlé en décrivant cette ville.

Mais je dois ajouter ici, que c'est dans cette pri-

Tomé XVI.

son d'état; qu'est né le premier jour de l'année 1656. Fleetwood (Guillaume), savant théologien, mort évêque d'Ely en 1733, dans la soixante-septième année de son âge.

C'étoit un homme d'un rare mérite, profond antiquaire, & en même temps habile prédicateur. Il étoit fort touché de voir que la différence d'opinions en matière de religion, causoit tant de troubles; persuadé que toute erreur qui n'influe point sur la pratique, devoit être parmi les hommes un objet de tolérance. L'histoire de sa vie est à la tête du recueil de ses sermons, imprimés en 1736. in-8.

Son *inscriptionum antiquarum sylloge*, parut à Londres en 1691. in-8°. Ce recueil est en deux parties. La première contient des inscriptions payennes remarquables, tirées de Gruter, de Reinsius, de Spon, & d'autres auteurs, & rangées sous cinq classes: la première classe regarde les dieux; la seconde les ouvrages publics; la troisième les empereurs; la quatrième les prêtres, les magistrats, les soldats, &c. & la dernière les particuliers, comme des pères & des mères, des enfans, des maris, des femmes, des frères, des sœurs, &c.

On trouve dans la seconde partie, les anciens monumens chrétiens. Les remarques sont fort concises, formées des observations des autres, & de celles de l'auteur. Dans une nouvelle édition de cet ouvrage, il seroit nécessaire d'y ajouter des tables exactes, sur-tout des noms propres, car il n'y en a qu'une seule qu'on pourroit appeler un glossaire des antiquités, contenues dans les inscriptions. Il seroit encore bon qu'on mit au titre des inscriptions, la lettre G, ou R, ou S, ou A, ou B, ou P, ou F, ou W, pour indiquer qu'elles sont tirées de Gruter, ou de Reinsius, ou de Spon, Aringhus, Baronius, Papebroch, Fexreius, Wheler, &c. parce qu'on pourroit avoir recours aux sources, lorsqu'on soupçonneroit quelques fautes d'impression, ou qu'on voudroit de plus amples éclaircissemens.

Son *Essai sur les miracles* fut imprimé à Londres en 1701, in-8°. Il y attaque les systèmes défectueux ou insoutenables de plusieurs théologiens modernes, lesquels attribuent au diable une puissance, qui détruit la plus forte preuve que les miracles fournissent en faveur du christianisme. C'est dommage que ce traité soit fait en forme de dialogues, qui ne conviennent guere aux matières sérieuses.

En 1707 le docteur Fleetwood donna un petit livre d'un tout autre genre, mais dont on peut tirer de l'utilité; c'est son *chronicum pretiosum*, ou histoire de la monnoie d'Angleterre, du prix du blé & d'autres denrées, pour les six derniers siècles.

En 1712, il mit au jour, sans nom d'auteur, le jugement de l'église d'Angleterre, touchant le baptême des laïques & des non-conformistes. Il soutient dans cet ouvrage, que l'église anglicane n'a jamais décidé que le baptême des laïques est invalide. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOUR de Roussillon, (*Géog. mod.*) tour de France dans le Roussillon, près de la Tet, à 2 milles de Perpignan. Ce sont les restes infortunés de l'ancienne ville de Ruscino, qui a donné le nom à tout le pays. Tite-Live nous apprend que c'étoit une ville célèbre du temps d'Annibal, où les petits rois des pays voisins s'assembloient pour délibérer sur leurs affaires. L'illustre & savant M. de Marca, croit que cette ville fut détruite vers l'an 828, lorsque Louis le Débonnaire châtia ceux auxquels la garde de la frontière avoit été confiée, & qui l'avoient mal défendue contre les Sarrasins. (*D. J.*)

TOURAILLE, est le lieu où on fait sécher le grain pour faire la bière. Une touraille est faite comme une trémie, ou pour mieux dire, c'est le comble tronqué ou renversé d'un pavillon carré; elle se

N n a

difice qu'en ce que le chassis du haut de la touraille est la même chose que les plate-formes qui posent sur les murs d'un pavillon ; elle a quatre arceaux, des chevrons, des croupes & des empannons ; & au lieu de ponton, c'est un petit chassis pour recevoir les ardeurs du charbon. Le petit chassis est posé sur un massif de la même grandeur : un massif est un petit fourneau dont l'ouverture de la cheminée est au milieu du petit chassis de la touraille, par où la fumée sort dans la dire *couaille*. Sur le grand chassis au haut de la touraille sont des solenniers sur lesquels sont posés les tripes sur quoi l'aire de coin est étendue, & sur laquelle on étend le grain lorsqu'on le fait sécher.

**TOURAINNE**, (*Céog. mod.*) province de France, bornée au nord par une partie du Maine, & par le Vendômois ; au midi, par le Berri & le Poitou ; au levant, par le Blaisois ; & au couchant, par l'Anjou.

On donne à la Touraine 24 lieues de longueur du midi au nord, & 24 de levant au couchant. La Loire la divise en haute & basse ; mais outre cette rivière, elle est arrosée du Cher, de la Vienne, de l'Indre, de la Creuse, &c. qui toutes ensemble lui procurent beaucoup de variétés agréables, & beaucoup de commodités pour le commerce, & pour la communication avec les autres provinces.

Son climat est tempéré, & d'une grande bonté. Ici sont des terres sablonneuses faciles à cultiver, & toujours en labour. Elles rapportent du seigle, de l'orge, du mil, des légumes, & de la gande pour la teinture. Là, c'est un terrain uni dont les terres sont grasses & fertiles en froment. Ailleurs, sont des terres marécageuses & pleines d'étangs poissonneux : les rivières arrosent des prés & des pâturages pour la nourriture des bestiaux ; les forêts fournissent du bois.

On y trouve aussi quelques mines de fer & de cuivre. Il y a du salpêtre dans les côtesaux de la Loire exposés au midi. Dans une plaine près de laquelle, l'on trouve quantité de coquillages, qui réduits en poudre, servent à fertiliser les terres. Les côtesaux de la Loire & du Cher sont chargés de vignes ; dans d'autres dont le terroir est plus gras, l'on y recueille d'excellents fruits, noix, noisettes, amandes, prunes & pruneaux délicieux. En un mot, c'est une province ;

*Que du ciel la douce influence  
Loin des hivers & des frimas,  
A fait le jardin de la France.*

Toute la Touraine est du ressort du parlement & de la cour des aides de Paris. Elle a un grand maître des eaux- & forêts créé en 1689, parce que le roi possède trois forêts dans cette province ; savoir celle d'Amboise, qui contient seize mille arpens de bois, dont environ trois mille de haute futaie ; celle de Loches qui contient cinq mille arpens en futaie ; & celle de Chinon qui contient environ sept mille arpens, partie en futaie, partie en taillis.

Cette province s'enrichissoit autrefois par ses manufactures de draperie, de tannerie, de soierie & de rubannerie ; mais toutes ces manufactures sont tombées en décadence ; celles de draperie & de tannerie, sont anéanties ; la soierie occupoit dans le seizième siècle plus de huit mille métiers, sept cents moulins à soierie, & plus de quarante mille personnes ; elle n'en occupe pas aujourd'hui deux mille. Des trois mille métiers de rubannerie, il en reste à peine cinquante.

Plusieurs causes ont concouru à la destruction de ces manufactures, qui attiroient dans la province plus de dix millions par an. Il faut mettre entre ces causes, la cessation du commerce avec les étrangers, la sortie des ouvriers hors du royaume, l'obligation qu'on a imposée aux marchands d'acheter à Lyon les soies dont ils ont besoin, &c.

La Touraine a été brigée en gouvernement général l'an 1797, & aujourd'hui elle a un gouverneur, un lieutenant-général, & un lieutenant de roi. Il y a deux duchés pairs dans ce gouvernement, Montbazon & Luyères. On compte dans la Touraine, huit villes royales dont le domaine est engagé, & l'exception de celui de Tours, capitale.

Les peuples de cette province, appelés *Tourangeois*, ont pris leur nom des anciens *Turonis* ou *Turonii*, marqués entre les Celtes dans les commentaires de César. Turcote les nomme *Turoni* & *ambellae*. Le Tasse les a peints dans la Jérusalem, *chant 2.*

*Non t'gutte robusta, & satiosa,  
Se ben ista di ferro ella riluce ;  
La terra molle, & lieta, & diletta  
Simili à se gli habitator produce  
Impeto sa nelli battaglie primi ;  
Ma di leggier poi langue, & se ripiute.*

Ce portrait a été élégamment rendu en vers latins par un poète de Sicile :

*Turbulenta chalybis cataphraha horrore nitente,  
Egra labore senu, nec viridis robore : mollis  
Blandaque terra, sibi finibus educit alumnos,  
Sericos ; hi sub prima ruante discrimina pugna  
Precipites, sed resistito mox fulgure corrent.*

Comme les muses aiment les pays délicieux, la Touraine a produit des gens qui les ont cultivées avec honneur. Dans ce nombre, je ne dois pas oublier MM. de Racan & de Marolles.

**Racan**, (Honorat de Beuil, marquis de,) poète français, né en 1589, & l'un des premiers de l'académie française, mourut à Paris en 1670, à quatre-vingt-un ans.

Il s'est acquis une grande réputation par ses *bergeries* ou *islogues*, & par les *ades sacrés*, ou *paraphrase des psaumes*. Il avoit un génie fécond, aisé, un caractère doux & simple ; par conséquent il ne lui manquoit rien pour être berger. Aussi trouve-t-on dans les bergeries des morceaux pleins d'agrément & de délicatesse. Nous ne citerons de lui que la *chanson des bergers* à la louange de la reine, mère de Louis XIII.

*Paissez, chers brabis, jouissez de la joie  
Que le ciel vous envoie.  
A la fin sa clémence a pitié de nos pleurs ;  
Allez dans la campagne ; allez dans la prairie.  
N'épargnez point les fleurs,  
Il en revient assez sous les pas de Marie.*

*Par elle renaitra la saison désirée  
De Saturne & de Rhés,  
Où le bonheur rendoit tous nos desirs contents ;  
Et par elle on verra reluire en ce rivage  
Un isnel printems,  
Tel que nous le voyons paroître en son visage.*

*Nous ne reverrons plus nos campagnes déformées,  
Au lieu d'épis converties  
De tant de bataillons l'un à l'autre opposés ;  
L'innocence & la Paix règneront sur la terre ;  
Et les dieux appaisés  
Oublieront pour jamais l'usage du tonnerre.*

*La nymphe de la Seine incessamment révers  
Ces grands bergers,  
Qui chassa de ses bords tout sujet de souci,  
Et pour jouir long-tems de l'heureuse fortune  
Que l'on possède ici,  
Rocis plus lentement son cribe à Neptune.*

*Paissez donc, mes brabis, prenez part aux délices  
Dont les destins propices,  
Par un si beau remède ont guéri nos douleurs ;  
Allez dans la campagne ; allez dans la prairie ;*



*N'épargnez point les fleurs ;  
Il en revient assez sous les pas de Marie.*

Toute cette pièce est d'une douceur admirable ; & comme elle est dans le ton lyrique, on sent bien qu'elle se prêteroit aisément au chant.

En qualité de disciple de Malherbe, Racan a fait aussi quelques odes ; mais où les pensées ne sont point aussi ferrées que dans celles de son maître. Ses paraphrases des pseaumes sont ordinairement médiocres ; cependant il s'y trouve des endroits d'une assez grande beauté. Tel est celui-ci : *ps. 92.*

*L'empire du Seigneur est reconnu par-tout ;  
Le monde est embelli de l'un à l'autre bout,  
De sa magnificence.*

*Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs ;  
Mais c'est par son amour plus que par sa puissance  
Qu'il regne dans les cœurs.*

*Sa gloire étale aux yeux ses visibles appas :  
Le soin qu'il prend pour nous, sais connoître ici-bas  
Sa prudence profonde :*

*De la main dont il forme & la foudre & l'éclair,  
L'imperceptible appui soutient la terre & l'onde  
Dans le milieu des airs.*

*De la nuit du cahos, quand l'audace des yeux  
Ne marquoit point encore dans le vague des lieux  
De zénit ni de zône,*

*L'immenfité de Dieu comprenoit tout en soi,  
Et de tout ce grand tout, Dieu seul étoit le trône,  
Le royaume & la roi.*

On estime aussi son ode au comte de Buffry-Rabutin, dans laquelle il l'invite à mépriser la vaine gloire, & à jouir de la vie. Lafontaine, Despreaux, & d'autres, plusieurs beaux esprits, ont tous jugé très-favorablement du mérite poétique de Racan. Il ne lui manquoit que de joindre l'opiniâtreté du travail à la facilité & à la supériorité du talent. Il est doux, coulant, aisé ; mais il n'a point assez de force, ni d'exactitude dans ses vers. Les morceaux que nous avons déjà cités de lui, sont remplis de beautés, au milieu desquels regne un peu de cette négligence qu'on lui reproche avec raison. C'est ce que je puis encore justifier par d'autres stances tirées de ses ouvrages, & qui en même-tems me paroissent propres à piquer la curiosité de ceux qui aiment les graces de cet aimable poète. Voici les stances dont je veux parler ; elles sont toutes philosophiques :

*Tircis, il faut penser à faire une retraite,  
La course de nos jours est plus qu'à-demi-faite,  
L'âge insensiblement nous conduit à la mort :  
Nous avons assez vu sur la mer de ce monde  
Errer au gré des flots notre nef vagabonde ;  
Il est tems de jouir des délices du port.*

*Le bien de la fortune est un bien périssable ;  
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable ;  
Plus on est élevé, plus on court de dangers ;  
Les grands pins sont en butte aux coups de la tem-  
pête,*

*Et la rage des vents brise plutôt le faite  
Des maisons de nos rois, que des toits des bergers.*

*O bien heureux celui qui peut de sa mémoire  
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,  
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,  
Et qui loin, retiré de la foule importune,  
Vivant dans sa maison, content de sa fortune,  
A, selon son pouvoir, mesuré ses desirs.*

*Il contemple du port les insolentes vagues  
Des vents de la fureur autour de nos orages,  
Allumer des musins les desseins facillieux :  
Et voit en un clin-d'œil par un contraire échange,  
Tome XVI.*

*L'un déchiré du peuple au milieu de la fange,  
Et l'autre à même-tems élevé dans les cieux.*

Cette chute me paroît d'une grande beauté ; le poète termine par des réflexions sur lui-même.

*Agriables deserts, séjour de l'innocence,  
Où loin des vanités, de la magnificence,  
Commence mon repos, & finit mon tourment ;  
Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude,  
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,  
Soyez-le désormais de mon contentement.*

Coutelier, libraire à Paris, a donné en 1724 une édition fort jolie des œuvres de Racan, en 2 vol. in-12. mais il s'est glissé dans cette édition quelques fautes, & des omissions considérables. Il y manque une longue ode au cardinal de Richelieu, qui se trouve dans un recueil de poésies, intitulé : *les nouvelles Muses*, Paris 1635, in-8° ; un sonnet à M. de Puyfieux ; & une épitaphe de douze vers qui ont été insérés dans les *Délices de la poésie françoise*, Paris 1621. in-8° ; les sept lettres qui sont dans le recueil de Faret ; les *Mémoires de la vie de Malherbe*, &c. manquent aussi : voilà des matériaux pour une nouvelle édition.

Le conte des trois Racans, rapporté dans le *Ménagiana*, tom. III. pag. 83, n'est peut-être pas vrai ; mais comme il est fort plaisant, je vais le copier encore.

Deux amis de M. de Racan furent qu'il avoit rendez-vous pour voir M<sup>lle</sup>. de Gournay. Elle étoit de Gascogne, fort vive, & un peu emportée de son naturel ; au reste bel esprit, & comme telle, elle avoit témoigné en arrivant à Paris, grande impatience de voir M. de Racan, qu'elle ne connoissoit pas encore de vue. Un de ces Messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, & fit dire que c'étoit Racan qui demandoit à voir M<sup>lle</sup>. de Gournay. Dieu sait comme il fut reçu. Il lui parla fort des ouvrages qu'elle avoit fait imprimer, & qu'il avoit étudiés exprès. Enfin, après un quart-d'heure de conversation, il sortit, & laissa M<sup>lle</sup>. de Gournay fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan.

A-peine étoit-il à trois pas de chez elle, qu'on lui vint annoncer un second M. de Racan. Elle crut d'abord que c'étoit le premier qui avoit oublié quelque chose, & qui remontoit. Elle se préparoit à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra, & fit le sien. M<sup>lle</sup>. de Gournay ne put s'empêcher de lui demander plusieurs fois, s'il étoit véritablement M. de Racan, & lui raconta ce qui venoit de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la pièce qu'on lui avoit jouée, & jura qu'il s'en vengerait. Bref, M<sup>lle</sup>. de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avoit été de l'autre, parce qu'il la loua davantage. Enfin, il passa chez elle pour le véritable Racan, & le premier pour un Racan de contrebande.

Il ne faisoit que de sortir, lorsque M. de Racan en original, demanda à parler à M<sup>lle</sup>. de Gournay. Elle perdit patience. Quoi, encore des Racans, dit-elle ! Néanmoins on le fit entrer. M<sup>lle</sup>. de Gournay le prit sur un ton fort haut, & lui demanda s'il venoit pour l'insulter ? M. de Racan, qui n'étoit pas un paroleur fort ferré, & qui s'attendoit à une réception bien différente, en fut si surpris, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. M<sup>lle</sup>. de Gournay qui étoit violente, se persuada tout-de-bon que c'étoit un homme envoyé pour la jouer ; & défilant sa pantoufle, elle le chargea à grands coups de mule, & l'obligea de se sauver. « J'ai vu, ajoute Ménage, j'ai vu jouer cette scène par Boistobert, en présence du marquis de Racan ; & quand on lui demandoit si cela étoit vrai : oui-dà, » disoit-il, il en est quelque chose.

De Marolles, (Michel) abbé de Villeloin, & l'un des plus infatigables traducteurs du xvij. siècle, étoit fils de Claude de Marolles, gentilhomme de Ton-

rains, & capitaine des cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV. contre Marivaux. Les services de ce pere, le mérite particulier du fils, & le crédit qu'il avoit dans la maison de Nevers, sembloient être des assurances qu'il parviendrait un jour aux premieres dignités de l'Eglise; néanmoins, comme il étoit fort studieux, il eut le même sort qu'ont presque tous les gens de lettres sans intrigue, & uniquement dévoués aux muses; c'est-à-dire, qu'on lui donna de belles espérances, & qu'il ne travailla point à en obtenir les effets.

L'abbé de Villeloin continua si bien au contraire de travailler pour les lettres seules, qu'il composa soixante-neuf ouvrages, dont la plupart étoient des traductions d'auteurs classiques: traductions très-utiles dans leurs tems, & qui ont dû lui coûter beaucoup; mais on les estime fort peu de nos jours, & même sans rendre assez de justice à un homme qui a frayé le chemin du mieux. Les mémoires de sa vie contiennent des choses intéressantes.

N'oublions pas de dire qu'il est un des premiers François qui ait eu la curiosité des estampes. Il en fit un ample & excellent recueil, & en donna deux catalogues qui sont recherchés. Son beau recueil a passé dans le cabinet du roi, & c'est un avantage pour le public.

L'abbé de Marolles mourut à Paris en 1681, âgé de quatre-vingt-un ans. Il étoit alors le plus ancien abbé, & avoit été le plus laborieux du royaume. (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

TOURAN, (Géog. mod.) ancien nom du pays de Turquestan, qui tire son origine de Tours, fils de Féridoun roi de Perse, de la dynastie des Pischadiens. Le Touran est une vaste contrée, qui renferme tout ce qui s'appelle la grande Tartarie, depuis l'Oxus jusqu'en Moscovie, Sibérie & Chine. Timur-Bec réduisit sous sa domination tout le pays de Touran, que Genghiz-kan avoit autrefois partagé entre ses deux fils. (D. J.)

TOURANGETTES, f. f. pl. (Lainage.) espece de petites serges qui se fabriquent en quelques lieux de la généralité d'Orléans, particulièrement au montoir: elles sont ou blanches ou grises, & se font toutes de laines du pays. Savary. (D. J.)

TOURBE, f. f. (Hist. nat.) turfa; humus palustris; humus vegetabilis, lufosa; sorvana, c'est une terre brune, inflammable, formée par la pourriture des plantes & des végétaux, & que l'action du feu réduit en une cendre jaune ou blanche.

On peut compter deux especes de tourbe; l'une est compacte, noire & pesante. Les plantes dont cette espece est composée, sont presque entièrement détruites & changées en terre, & l'on n'y en trouve que très-peu de vestiges; c'est la tourbe de la meilleure qualité. La bonne tourbe de Hollande est de cette espece. Quand elle est allumée, elle conserve le feu pendant très-longtems; elle se consume peu-à-peu, après avoir été convertie en charbon, & elle se couvre entièrement d'une enveloppe de cendres blanches.

La seconde espece de tourbe est brune, légère, spongieuse; elle ne paroît que comme un amas de plantes & de racines qui n'ont presque point été détruites, & qui n'ont souffert que très-peu d'altération; cette tourbe s'enflamme très-promptement, mais elle ne conserve point sa chaleur pendant longtems. La tourbe de cette dernière espece se trouve communément près de la surface de la terre; au-lieu que la première se trouve plus profondément, & pour l'ordinaire au-dessous de la tourbe légère décrite en dernier lieu.

On trouve de la tourbe en une infinité d'endroits de l'Europe. Il y en a en France, en Angleterre, en Suede, en Allemagne; mais c'est sur-tout en Hol-

lande qu'on en trouve une grande quantité de la meilleure qualité. En effet, il n'est point étonnant qu'un pays échappé aux eaux, & qui a éprouvé de leur part des révolutions continuelles, renferme dans son sein une substance à la formation de laquelle les eaux sont nécessaires. Voici la maniere dont les Hollandois travaillent à tirer la tourbe.

On commence d'abord par s'assurer si un terrain en contient; cela se fait en enfonçant en terre des pieux ou de longs bâtons; on juge que ce terrain contient de la tourbe, par la facilité avec laquelle ils entrent après avoir percé la première croûte que forme le gazon des prairies. Au-dessous de cette croûte la terre est molle & détrempée; elle ne présente aucune résistance, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la couche de sable, qui ne se trouve souvent qu'à une profondeur considérable. Comme cette terre est très-délayée par la grande quantité d'eau qui est toujours dans un pays si bas, & dont le sol est presque par-tout au-dessous du niveau des rivières. Pour peu qu'on fasse de mouvement, on sent le terrain trembler sous les piés, lorsqu'on est au-dessus des endroits qui renferment de la tourbe; il seroit même dangereux d'y passer à cheval, parce que la croûte formée par le gazon n'est point toujours assez forte pour soutenir un grand poids; & alors on courroit risque de se noyer dans un bourbier liquide qui est au-dessous, & qui n'est autre chose que la tourbe délayée.

Lorsqu'on s'est assuré de sa présence, on écarte le gazon qui est au-dessus, & l'on enlève avec des bêches & des pelles la tourbe qui est en-dessous; comme le pays est fort bas, l'eau ne tarde point à remplacer la tourbe que l'on a enlevée; alors on conduit un bateau dans l'endroit où l'on a creusé; des hommes se servent de longs bâtons, au bout desquels sont des petits filets soutenus par des cercles de fer, & avec ces filets ils tirent le bourbier qui est dans la fosse; ils en chargent leur bateau; ils foulent avec les piés ce bourbier liquide; après quoi ils vont avec leur bateau le transporter vers un côté de la prairie, où l'on a formé une aire ou un espace uni destiné à recevoir cette terre foulée & délayée. Cette aire est une enceinte entourée de planches posées sur le tranchant, de maniere à pouvoir retenir la tourbe ou le bourbier liquide qu'on y jette; on en met de l'épaisseur d'environ un pié ou un pié & demi. Quand cet emplacement est rempli, on laisse le bourbier se sécher pendant la belle saison; l'épaisseur du bourbier est alors fort diminuée; & tandis que cette terre a encore une certaine mollesse, on y forme des lignes en longueur & en largeur avec un instrument tranchant, afin de pouvoir à la fin de l'été diviser plus aisément la tourbe, après qu'elle aura été entièrement séchée, en parallépipèdes, qui ont communément sept à huit pouces de longueur, sur quatre ou cinq pouces d'épaisseur. C'est la forme que l'on donne à la tourbe en Hollande; elle la rend plus propre à s'arranger comme des briques pour faire du feu; lorsqu'elle a été ainsi préparée, on la charge sur des barques, & on la transporte pour la débiter.

En Hollande les endroits d'où l'on a tiré la tourbe, se remplissent d'eau, & deviennent un terrain entièrement perdu; c'est pourquoi l'état fait payer très-cher aux particuliers la permission de creuser son terrain pour en tirer cette substance; ils sont obligés d'assigner un autre bien solide, qui alors se trouve chargé des taxes que payoit le terrain qu'on veut faire disparaître. L'on voit en plusieurs endroits de la Hollande des especes de lacs immenses qui ont été formés par la main des hommes, dans les endroits d'où l'on a tiré la tourbe.

Comme le bois est très-cher & très-rare en Hol-

lande, la *tourbe* est presque l'unique chauffage qu'on y connoisse, & les habitans sont forcés de diminuer continuellement le terrain qu'ils occupent pour se le procurer. La *tourbe* en brûlant répand une odeur incommode pour les étrangers qui n'y sont point accoutumés; mais cet inconvénient est compensé par la chaleur douce que donne cette substance, qui n'a point l'âpreté du feu de bois ni du charbon de terre.

La *tourbe* n'est point par-tout d'une si bonne qualité; les plantes qui la composent ne sont point si parfaitement détruites & changées en terre; alors, comme nous l'avons déjà observé, la *tourbe* est plus légère, elle est d'une couleur brune ou jaunâtre, & elle ne conserve point le feu si long-tems. De cette espece est sur-tout la *tourbe* qui se trouve dans un canton du Brabant hollandais, voisin de la Gueldre prussienne & autrichienne, que l'on nomme *Peeland*; son nom lui vient d'un terrain d'une étendue très-considérable, appelé *Peel*, qui est entièrement composé de *tourbe*, c'est-à-dire de débris de végétaux, de feuilles, de plantes, détruites & devenues compactes. Un phénomène singulier que présente ce grand marais, c'est qu'on trouve au-dessous de la *tourbe* une grande quantité d'arbres, & sur-tout de sapins, ensevelis quelquefois à une très-grande profondeur, & cependant très-bien conservés; ces arbres sont tous couchés vers le sud-est, ce qui semble prouver que c'est un vent de nord-ouest qui les a renversés, & qui a causé la révolution & le déluge de sable dont tout ce pays a été inondé. En effet, tout ce canton, qui est couvert de bruyeres, est entièrement sablonneux, sans aucun mélange de bonne terre ou de terreau; il y a de certains endroits où lorsqu'on creuse à deux ou trois piés, on trouve au-dessous du sable une couche ou une espece de plancher très-dur & très-compacte, qui n'est absolument qu'un amas de feuilles d'arbres & de plantes à moitié pourries, pressées les unes sur les autres, dont l'odeur est insupportable. Quand cette substance ou cette *tourbe* à demi formée a été exposée à l'air pendant quelque tems, elle se partage en feuillettes, & l'on distingue très-aisément que cette couche qui formoit une espece de plancher épais sous le sable n'est qu'un amas immense de feuilles entassées & qui ont pris corps. Ce phénomène prouve d'une façon très-décisive l'origine de la *tourbe*, & fait voir qu'elle doit sa naissance à des végétaux pourris & changés en terre.

Le tom. VI. pag. 441. du magasin d'Hambourg, donne une description fort curieuse d'une *tourbe* qui se trouve à Langensaltza en Thuringe. Lorsqu'on creuse le terrain dans cet endroit, on trouve immédiatement au-dessous de la terre végétale une espece de tuf qui semble composé d'un amas de tuyaux; quelquefois ce tuf est précédé de quelques lits d'un sable mêlé de coquilles de riviere. Ensuite on rencontre un banc d'un tuf plus compacte & qui fait une pierre propre à bâtir. Ce banc est suivi d'un tuf moins ferré, quelquefois de sable, & ensuite d'un autre banc de pierre compacte; mais dans de certains endroits il se trouve un intervalle vuide entre les deux bancs de pierre. Lorsqu'on perce ce second banc de pierre, on trouve ou un tuf poreux, ou un sable jaunâtre, après quoi on rencontre une couche de *tourbe*, qui est suivie de nouveau d'un sable jaunâtre, & enfin d'une argille grise dont on peut se servir pour fouler les étoffes. Les deux bancs de pierre ne sont point par-tout de la même épaisseur; pris ensemble ils sont tantôt de 6, tantôt de 12 piés. La couche de *tourbe* est d'un, deux, ou tout-au-plus de trois piés d'épaisseur; on voit distinctement qu'elle est formée d'un amas d'écorces d'arbres, de bois, de feuilles pourries, & parsemées de petites coquilles de rivie-

re & de jardin. Il y a des endroits où l'on trouve des arbres entiers enfouis dans la *tourbe*; on prétend même qu'il s'y est quelquefois trouvé des troncs d'arbres coupés, sur lesquels on voyoit encore les coups de la coignée, & l'on s'apperçoit aisément que le tuf fistuleux qui étoit au-dessus de la *tourbe*, n'avoit été originairement qu'un amas de joncs, de roseaux, de prêles, & de plantes semblables, qui croissent dans les endroits marécageux, dont cependant il ne se trouvoit plus aucuns vestiges. M. Schöber, à qui ces observations sont dûes, remarque comme une chose singulière, que dans ce canton, dans tout l'espace qu'occupent les couches qui ont été décrites, on ne rencontre pas le moindre vestige de corps mariés; mais dans la couche de glaise qui est au-dessous des précédentes, on trouve une grande quantité d'empreintes de coquilles de mer. Quant aux coquilles que l'on voit dans le tuf & dans la *tourbe*, il est aisé de s'appercevoir que ce sont des coquillages terrestres & de riviere. On a rencontré dans la pierre compacte ou dans le tuf qui couvre cette *tourbe*, des épis de blé, des noyaux de prunes; & même depuis quelques années, l'auteur dit qu'on y a trouvé la tête d'un homme. On y a pareillement rencontré des dents, des mâchoires, & des ossemens d'animaux d'une grandeur prodigieuse. On a cru devoir rapporter tout ce détail, parce qu'il est très-curieux pour les naturalistes, qui pourront voir par là la formation de la *tourbe*, aussi-bien que celle du tuf qui l'accompagne. Voyez TUF.

Les Mémoires de l'académie royale de Suede, de l'année 1745, parlent d'une espece de *tourbe* qui se trouve dans la province de Westmanie, près des mines de Brestoc, dans le territoire de Hiulhöe; on s'en sert avec grand succès dans les forges des environs où l'on forge du fer en barras, ce qui épargne beaucoup de bois. Cette *tourbe* a cela de particulier, qu'en brûlant elle se réduit en une cendre blanche & légère comme de la poudre à poudrer les cheveux, tandis que pour l'ordinaire la *tourbe* donne une cendre jaunâtre: près de la surface de la terre cette *tourbe* est spongieuse & légère, comme cela se trouve par-tout où l'on tire de la *tourbe*; mais plus on enfonce, plus elle est pesante & compacte, & l'on peut en enlever huit, neuf, & même onze bèches les unes au-dessus des autres avant de parvenir au fond: on y rencontre quelquefois des racines de sapin, & même il est arrivé une fois de trouver dans cette tourbiere la charpente entiere d'une grange, qui paroît y avoir été enfouie par quelque inondation. Cette espece de *tourbe* en séchant au soleil se couvre d'un enduit ou d'une moisissure blanche comme si on l'avoit saupoudrée de sel. Toute la *tourbe* que l'on trouve dans cet endroit ne donne point une cendre blanche; il y en a d'autre qui se réduit en une cendre jaunâtre, cela vient des plantes plus grossieres dont elle est composée; aussi y remarque-t-on distinctement une grande quantité de racines, de feuilles, de joncs, de roseaux, &c. Lorsqu'elles ont été brûlées, ces substances donnent une cendre quelquefois aussi jaune que de l'ochre. M. Hesselius, auteur du mémoire dont ces détails sont tirés, dit que la même *tourbe* qui donne une cendre si blanche, peut aussi donner une couleur noire, qui peut s'employer comme le noir-de-fumée; & qui est propre à servir dans la peinture, parce qu'elle s'incorpore très-bien avec l'huile. Lorsque cette *tourbe* est bien allumée, & que l'on a lieu de croire que le feu l'a entièrement pénétrée, on l'éteint subitement dans de l'eau; après en avoir séparé la cendre blanche on peut l'écraser sur du marbre, & s'en servir ensuite pour peindre. Voyez les Mémoires de l'académie royale de Suede, tom. VII. année 1745.

On voit par ce qui précède, que la *tourbe* peut être d'une très-grande utilité; & dans les pays où la



bois devient de plus en plus rare ; on devroit s'occuper à chercher les endroits où l'on pourroit en trouver. M. Jacob Faggot, de l'académie de Suede, a inféré, dans le volume X. année 1748, des Mémoires de cette académie, plusieurs expériences qu'il a faites pour prouver que l'on peut se servir de la *tourbe* pour chauffage avec le plus grand succès, & il compare les effets à ceux du bois. Avant de faire ces expériences il a pesé la quantité de bois & celle de la *tourbe*, & il a observé la quantité d'eau que chacune de ces substances faisoit évaporer, & la durée du feu qu'elles ont produit. Voyez les Mémoires de l'acad. de Suede, année 1748.

Il seroit à souhaiter qu'en France, où la consommation du bois va toujours en augmentant, on s'occupât de pareilles recherches sur la *tourbe* ; on peut s'en servir avec succès pour quelques arts & métiers, dans les brasseries, & personne n'ignore que les cendres de cette substance sont très-bonnes pour fertiliser les prairies, & sur-tout celles qui sont humides & basses.

Il ne faut point confondre la *tourbe* avec des terres noires & bitumineuses qui ont aussi la propriété de s'enflammer : la *tourbe* distillée donne toujours une liqueur acide, de l'alkali volatil, & une huile empyreumatique.

La *tourbe*, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est point par-tout la même, il y en a qui a contracté des qualités nuisibles. C'est ainsi qu'on dit qu'en Zélande il se trouve une espèce de *tourbe*, qui fait que les personnes qui sont dans une chambre où l'on en brûle deviennent pâles & finissent par tomber en foiblesse ; on pourroit soupçonner que cette *tourbe* contient des parties arsénicales ; celle qui se tire des endroits où il n'y a point de minéraux n'est point dangereuse.

Plus la *tourbe* est compacte & pesante, plus elle chauffe & conserve la chaleur ; voilà pourquoi on est en usage de la fouler & de la païtrir en Hollande. D'après le principe que plus les corps sont denses plus ils s'échauffent, M. Lind, écossais, a proposé, dans les *Essais d'Edimbourg*, un moyen de rendre la *tourbe* encore plus dense, & il croit qu'alors elle seroit propre à être employée pour le traitement des mines de fer au fourneau de forge : pour cela il croit qu'il faudroit écraser la *tourbe* encore molle & humide sous des meules, & ensuite en former des masses ; mais ce moyen n'enleveroit point à la *tourbe* son acide, qui est ce qui la rend le plus nuisible dans le traitement des mines de fer.

Le meilleur moyen que l'on ait imaginé jusqu'à présent, est de réduire la *tourbe* en charbon, c'est-à-dire de la brûler jusqu'à un certain point, & de l'étauffer ensuite ; par ce moyen elle sera dégagée de son acide, & deviendra propre aux travaux de la Métallurgie.

Le même M. Lind propose encore de se servir de la *tourbe* pour l'engrais des terres, & il conseille pour cela de la mêler avec des feuilles & des plantes récentes, afin qu'il s'excite une fermentation dans ce mélange, qui ne peut être qu'avantageux pour fertiliser les terres ; d'ailleurs cela se pratique déjà jusqu'à un certain point en Hollande, où l'on mêle avec du fumier la *tourbe* en poussière, ou ce qui reste dans les granges où l'on a serré la *tourbe*, & l'on en forme des tas. Cet auteur nous apprend encore que la *tourbe* répandue sur les endroits où l'on a semé des pois les garantit de la gelée ; enfin la *tourbe* peut servir comme la glaise à retenir les eaux dans les viviers. Voyez les *Essais d'Edimbourg*.

Tout le monde sait que la cendre des *tourbes* est très-propre à servir d'engrais ; on l'emploie avec succès sur-tout pour les prairies basses & marécageuses où il croit des joncs & des roseaux, que l'on

aura soin d'enlever, & l'on creusera bien avant les endroits de la terre où ces mauvaises herbes ont pris racine, après quoi l'on pourra répandre de la cendre de *tourbes* dans ces endroits.

Par les observations qui ont été faites dans cet article on voit, 1°. que la *tourbe* est une substance végétale ; 2°. qu'elle varie pour la bonté & la densité, suivant que les végétaux qui la composent sont plus ou moins décomposés ; 3°. on ne peut douter que la fermentation de la *tourbe* ne soit quelquefois récente, c'est ce que prouvent les arbres, les fruits, les charpentes, & les ouvrages de l'art que l'on y rencontre assez souvent. En Picardie, près de Pequigny, on a trouvé une ehauffée entière ensevelie sous de la *tourbe*.

Quant à la prétendue régénération de la *tourbe* dans les endroits d'où on en a tiré, elle n'a point de réalité ; mais comme cette substance se forme dans des endroits bas & enfoncés, il peut arriver très-bien que les pluies & les inondations des rivières entraînent vers ces fortes d'endroits des plantes qui en s'y amassant peu-à-peu, parviennent à la longue à remplir de nouvelle *tourbe* les tourbieres qui avoient été épuisées : on voit que cela ne peut point être appelé une régénération, ni une production nouvelle. (—)

TOURBÉ, LE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France, dans le Rételois. Elle prend sa source à Somme-Tourbe, & se jette ensuite dans l'Aisne.

TOURBERIE, (*Jurisprudence.*) terme de droit coutumier, particulièrement usité en Angleterre, est un droit que l'on a de bêcher les tourbes dans les fonds d'autrui ; ce mot vient de l'ancien latin *turba*, pour dire *tourbe*. Voyez TOURBE.

Commune de *tourberie*, est la liberté que certains tenanciers ont acquise en vertu d'une prescription, pour bêcher des tourbes dans les bruyeres du seigneur. Voyez COMMUNE.

*Tourberie* se prend aussi quelquefois pour le fond où l'on bêche des tourbes.

*Tourberie* ou *bruarie*, signifie plus particulièrement de la *tourbe* de bruyere, dont il est fait mention dans une charte d'Hamon de Massy.

TOURBILLON, s. m. (*Physique.*) c'est en général un mouvement de l'air, subit, rapide, impétueux, & qui se fait en tournant. Voyez OURAGAN.

*Tourbillon* se dit aussi quelquefois d'un gouffre ou d'une masse d'eau, qu'on observe dans quelques mers ou rivières qui tournoient rapidement, en formant une espèce de creux dans le milieu.

La cause ordinaire de ces *tourbillons* vient d'une grande cavité, par où l'eau de la mer s'absoibe & se précipite dans quelqu'autre réservoir ; quelquefois même elle communique par ce moyen à quelqu'autre mer.

A l'imitation de ces phénomènes naturels, on peut faire un *tourbillon* artificiel avec un vase cylindrique, fixé sur un plan horizontal, & rempli d'eau jusqu'à une certaine hauteur. En plongeant un bâton dans cette eau, & le tournant en rond aussi rapidement qu'il est possible, l'eau est nécessairement forcée de prendre un mouvement circulaire assez rapide, & de s'élever jusqu'aux bords même du vase : quand elle y est arrivée, il faut cesser de l'agiter.

L'eau ainsi élevée forme une cavité dans le milieu, qui a la figure d'un cône tronqué, dont la base n'est pas différente de l'ouverture supérieure du vase, & dont le sommet est dans l'axe du cylindre.

C'est la force centrifuge de l'eau qui, causant son élévation aux côtés du vase, forme la cavité du milieu ; car le mouvement de l'eau étant circulaire, il se fait autour d'un centre pris dans l'axe du vase, ou, ce qui est la même chose, dans l'axe du *tourbillon* que forme l'eau : ainsi la même vitesse étant impré-

mée à toute la masse de l'eau, la circonférence d'un plus petit cercle d'eau, ou d'un cercle moins éloigné de l'axe, a une force centrifuge plus grande qu'une autre circonférence d'un plus grand cercle; ou, ce qui revient au même, d'une circonférence plus éloignée de l'axe: le plus petit cercle pousse donc le plus grand vers les côtés du vase; & de cette pression ou de cette impulsion que tous les cercles reçoivent des plus petits qui les précèdent, & qui se communiquent aux plus grands qui les suivent, procède cette élévation de l'eau le long des côtés du vase, jusqu'au bord supérieur, où nous supposons que le mouvement cesse.

M. Daniel Bernoulli, dans son *hydrodynamique*, a déterminé la courbure que doit prendre la surface d'un fluide qui se meut ainsi en *sourbillon*. Il suppose telle loi qu'on veut dans la vitesse des différentes couches de ce *sourbillon*, & il détermine d'une manière fort simple la figure de la courbe dans ces différentes hypothèses.

M. Clairaut a aussi déterminé cette même courbure dans sa *théorie de la figure de la terre*; & il observe à cette occasion que M. Herman s'est trompé dans la solution qu'il a donnée de ce même problème.

M. Saulmon, de l'académie royale des Sciences, a fait différentes expériences avec un pareil *sourbillon* en y mettant différents corps solides, qui pussent y recevoir le même mouvement circulaire: il se proposoit de découvrir par-là lesquels de ces corps faisant leurs révolutions autour de l'axe du *sourbillon*, s'approchoient ou s'éloigneroient davantage de cet axe, & avec quel degré de vitesse ils le feroient; le résultat de cette expérience fut que plus un corps étoit pesant, plus il s'éloignoit de l'axe.

Le dessein de M. Saulmon étoit de faire voir, par cette expérience, la manière dont les lois de la mécanique pouvoient produire les mouvements des corps célestes; & que c'est probablement à ces mouvements qu'il faut attribuer le poids, ou la pesanteur des corps. Mais les expériences donnent un résultat précisément contraire à ce qui devoit arriver, pour confirmer la doctrine de Descartes sur la pesanteur. Voyez PESANTEUR.

*Tourbillon*, dans la philosophie de Descartes, c'est un système ou une collection de particules de matieres qui se meuvent autour du même axe.

Ces *tourbillons* sont le grand principe, dont les successeurs de Descartes se servent pour expliquer la plupart des mouvements, & des autres phénomènes des corps célestes. Aussi la théorie de ces *tourbillons* fait-elle une grande partie de la philosophie cartésienne. Voyez CARTÉSIANISME.

Les Cartésiens prétendent que la matiere a été divisée d'abord en une quantité innombrable de petites particules égales, ayant chacune un égal degré de mouvement autour de leur propre centre. Voyez FLUIDE.

Ils supposent de plus que différents systèmes ou différents amas de cette matiere ont reçu un mouvement commun autour de certains points comme centres communs, & que ces matieres prenant un mouvement circulaire, ont composé autant de *sourbillons*.

Ces particules primitives de matiere, agitées de mouvements circulaires, ayant perdu leurs pointes ou leurs inégalités par leurs frottements réciproques, ont acquis des figures sphériques, & sont parvenues à composer des globules de différentes grandeurs, que les Cartésiens appellent *le premier du second élément*; & ils donnent le nom de *matiere du premier élément* à cette espèce de poussière ou de limaille qu'il a fallu élever de dessus ces particules, afin de leur donner la forme sphérique. Voyez ÉLÉMENT.

Et comme il y auroit de ce premier élément bien plus qu'il n'en faudroit pour remplir tous les vuides

entre les globules du second, ils supposent que le surplus est chassé vers le centre du *sourbillon* par le mouvement circulaire des globules; & que s'y amassant en forme de sphère, il produit un corps semblable au soleil. Voyez SOLEIL.

Ce soleil ainsi formé, tournant autour de son propre axe avec toute la matiere du *sourbillon*; doit nécessairement pousser au dehors quelques-unes de ses parties, par les vuides que laissent les globules du second élément qui constitue le *sourbillon*; & cela doit arriver particulièrement aux endroits qui sont les plus éloignés des poles, le soleil recevant en même tems par ces poles précisément autant de matiere qu'il en perd dans les parties de son équateur, moyennant quoi il fait tourner plus vite les globules les plus proches, & plus lentement les globules les plus éloignés. Ainsi les globules qui sont les plus proches du centre du soleil, doivent être les plus petits, parce que les plus grands ont, à raison de leur vitesse, une plus grande force centrifuge qui les éloigne du centre. Voyez LUMIERE.

S'il arrive que quelqu'un de ces corps solaires qui sont au centre des différents *sourbillons*, soit tellement encroûté ou affoibli, qu'il soit emporté dans le *sourbillon* du véritable soleil, & qu'il ait moins de solidité ou moins de mouvement que les globules qui sont vers l'extrémité du *sourbillon* solaire, il descendra vers le soleil jusqu'à ce qu'il se rencontre avec des globules de même solidité que la sienne, & susceptibles du même degré de mouvement dont il est doué; & se fixant dans cette couche, il sera emporté par le mouvement du *sourbillon*, sans jamais s'approcher ou s'écarter davantage du soleil; ce qui constitue une planète. Voyez PLANETE.

Cela posé, il faut se représenter ensuite que notre système solaire fut divisé d'abord en plusieurs *sourbillons*; qu'au centre de chacun de ces *sourbillons* il y avoit un corps sphérique lumineux; que quelques-uns d'entr'eux s'étant encroûtés par degrés furent engloutis par d'autres *sourbillons* plus grands & plus puissans, jusqu'à ce qu'enfin ils furent tous détruits & absorbés par le plus fort des *sourbillons* solaires, excepté un petit nombre qui s'échaperent en lignes droites d'un *sourbillon* dans un autre, & qui devinrent par ce moyen ce que l'on appelle des comètes. Voyez COMETE.

Cette doctrine des *sourbillons* est purement hypothétique. On ne prétend point y faire voir par quelles lois & par quels moyens les mouvements célestes s'exercent réellement, mais seulement comment tout cela auroit pu avoir lieu, en cas qu'il eût plu au créateur de s'y prendre de cette manière dans la construction mécanique de l'univers. Mais nous avons un autre principe qui explique les mêmes phénomènes aussi bien, & même beaucoup mieux que celui des *sourbillons*, principe dont l'existence réelle se manifeste pleinement dans la nature: nous voulons parler de la gravitation des corps. Voyez GRAVITATION.

On peut faire bien des objections contre le principe des *sourbillons*. Car 1°. si les corps des planètes & des comètes étoient emportés autour du soleil dans des *sourbillons*, les parties correspondantes du *sourbillon* devoient se mouvoir dans la même direction, & il faudroit de plus qu'elles eussent la même densité. Il est constant que les planètes & les comètes se meuvent dans les mêmes parties des *sourbillons* avec différents degrés de vitesse, & dans différentes directions. Il s'ensuit donc que ces parties du *sourbillon* doivent faire leur révolution en même tems dans différentes directions, & avec différents degrés de vitesse; puisqu'il faudroit une vitesse & une direction déterminées pour le mouvement des planètes, & une autre pour celui des comètes.

Or comment cela se peut-il concevoir ? Il faudroit dire que différens *tourbillons* passent s'entrelacer & se croiser ; ce qui ne sauroit se soutenir.

2°. En accordant que différens *tourbillons* sont contenus dans le même espace, qu'ils se pénètrent l'un l'autre ; & qu'ils font leur révolution avec des mouvemens différens ; puisque ces mouvemens doivent être conformes à ceux des corps célestes qui sont parfaitement réguliers, & qui se font dans des sections coniques ; on peut demander comment ils auroient pu se conserver si long-tems sans aucune altération, sans aucun trouble par les chocs & les actions contraires de la matière qu'ils ont perpétuellement rencontrée.

3°. Le nombre des comètes est fort grand, & leur mouvement parfaitement régulier ; elles observent les mêmes lois que les planètes, & elles se meuvent dans des orbites elliptiques qui sont excessivement excentriques : ainsi elles parcourent les cieux dans tous les sens, traversant librement les régions planétaires, & prenant fort souvent un cours opposé à l'ordre des signes ; ce qui seroit impossible, s'il y avoit des *tourbillons*.

4°. Si les planètes étoient mues autour du soleil dans des *tourbillons*, nous avons déjà observé que les parties des *tourbillons* voisines des planètes seroient aussi denses que les planètes elles-mêmes ; par conséquent la matière du *tourbillon*, contiguë à la circonférence de l'orbite de la terre, seroit aussi dense que la terre même : pareillement la matière contenue entre les orbites de la Terre & de Saturne seroit moins dense. Car un *tourbillon* ne sauroit se soutenir, à moins que les parties les moins denses ne soient au centre, & que les plus denses ne soient à la circonférence ; de plus, puisque les tems périodiques des planètes sont entr'eux comme les racines quadrées des cubes de leurs distances au soleil, les vitesses du *tourbillon* doivent être dans ce même rapport ; d'où il suit que les forces centrifuges de ces parties seront réciproquement comme les quarrés des distances. Ainsi les parties qui seront à une plus grande distance du centre, tendront à s'en éloigner avec moins de force ; c'est pourquoi, si elles étoient moins denses, elles devroient céder à la plus grande force, avec laquelle les parties plus voisines du centre tendent à s'élever ; ainsi les plus denses s'éleveroient & les moins denses descendroient ; ce qui occasionneroit un changement de place dans la matière des *tourbillons*.

La plus grande partie du *tourbillon*, hors de l'orbite de la terre, auroit donc un degré de densité aussi considérable que celui de la terre même. Il faudroit donc que les comètes y éprouvassent une fort grande résistance, ce qui est contraire aux phénomènes. *Cous. prof. ad Newt. princip. Voyez COMETE, RÉSISTANCE, &c.*

M. Newton observe encore que la doctrine des *tourbillons* est sujette à un grand nombre d'autres difficultés : car afin qu'une planète décrive des aires proportionnelles aux tems, il faut que les tems périodiques du *tourbillon* soient en raison doublée des distances au soleil ; & pour que le tems périodique des planètes soit en raison sesquiplée de leurs distances au soleil, il est nécessaire que les tems périodiques des parties du *tourbillon* soient dans ce même rapport ; & enfin pour que les petits *tourbillons* autour de Jupiter, de Saturne & des autres planètes puissent se conserver, & nager en toute sûreté dans le *tourbillon* du soleil ; les tems périodiques des parties du *tourbillon* du soleil devroient être égaux : aucun de ces rapports n'a lieu dans les révolutions du soleil & des planètes autour de leur axe. *Phil. natur. princ. math. schol. gen. à la fin.*

Outre cela les planètes dans cette hypothèse étant emportées autour du soleil dans des orbites elliptiques, & ayant le soleil au foyer de chaque figure, si

l'on imagine des lignes tirées de ces planètes au soleil, elles décrivent toujours des aires proportionnelles aux tems de leurs révolutions : or M. Newton fait voir que les parties d'un *tourbillon* ne sauroient produire cet effet. *Scot. prop. ult. lib. II. princip.*

Le même M. Newton a fait encore d'autres objections contre la formation des *tourbillons* en elle-même. Si le monde est rempli de *tourbillons*, ces *tourbillons* doivent nécessairement former des vuides entr'eux ; puisque des corps ronds qui se couchent laissent toujours des vuides. Or les parties d'un fluide & de tout corps qui se meut en rond, tendent sans cesse à s'échapper, & s'échappent en effet dès que rien ne les en empêche. Donc les particules du *tourbillon* qui répondent à ces vuides, doivent s'échapper & le *tourbillon* se dissiper. On dira peut-être, & c'est en effet le refuge de quelques cartésiens, que ces vuides sont remplis de matière qui s'oppose à la dissipation des particules du *tourbillon* : mais cette matière qui n'a point de force par elle-même, ne peut empêcher les particules de s'échapper dans les principes de Descartes, autrement il faudroit dire que le mouvement est impossible dans le plein ; & c'est de quoi les Cartésiens sont bien éloignés. Par conséquent si on admettoit le système des *tourbillons*, il faudroit les réduire à un seul *tourbillon* infini en tout sens ; c'est ce que les partisans des *tourbillons* n'admettroient pas.

De plus, en supposant qu'il n'y eût qu'un seul *tourbillon*, il faut nécessairement que ses couches observent une certaine loi dans leurs mouvemens. Car supposons trois couches voisines, dont la première ; c'est-à-dire la plus proche du centre, se meuve plus promptement, & les deux autres plus lentement, à proportion qu'elles ont un plus grand rayon : il est certain que le frottement de la première couche contre la seconde tend à accélérer cette seconde couche ; & que le frottement de la troisième couche contre cette même seconde couche tend au contraire à la retarder ; ainsi pour que la seconde couche conserve sa vitesse, & ait un mouvement permanent & invariable, il faut que les deux frottemens qui tendent à produire des effets contraires soient égaux. Or M. Newton trouve que pour cela il faut que les vitesses des couches du *tourbillon* suivent une certaine loi, qui n'est point du tout celle du mouvement des planètes.

De plus, M. Newton suppose dans cette démonstration, qu'il y ait au centre du *tourbillon* un globe qui tourne sur son axe, & il trouve qu'il faudroit continuellement rendre à ce globe une partie de son mouvement pour empêcher que sa rotation ne cessât. Il n'y auroit qu'un seul cas où le fluide mis en *tourbillon* & la rotation du globe pourroient se conserver, sans l'action continuelle d'une force conservatrice : ce seroit celui où le globe & les couches du *tourbillon* feroient leurs révolutions en même-tems, comme si elles ne faisoient qu'un corps solide. Ainsi les planètes devroient faire toutes leurs révolutions dans le même tems ; ce qui est fort éloigné de la vérité.

La rotation des planètes autour de leurs axes est encore un phénomène inexplicable par les *tourbillons* : dès la naissance, pour ainsi dire, du Cartésianisme, on a fait voir que dans le système des *tourbillons* les planètes devroient tourner sur leurs axes d'orient en occident. Car la matière qui frappe l'hémisphère inférieur, ayant plus de vitesse que celle qui frappe l'hémisphère supérieur, elle doit faire avancer l'hémisphère inférieur plus que l'hémisphère supérieur, ce qui ne peut se faire sans que la planète tourne.

Représentez-vous un bâton tenu verticalement, que l'on pousse d'occident en orient par en-bas avec plus de force que par en-haut ; il faut aux yeux que ce bâton tourne par la partie inférieure d'occident en



en orient, & par sa partie supérieure d'orient en occident. C'est le contraire de ce qui arrive aux planètes, & c'est encore une difficulté qui est jusqu'à présent demeurée sans réponse.

De plus, M. Keil prouve, dans son *examen de la théorie de Burnet*, d'après le *fool* qui est à la fin du second livre des *principes* de Newton, que si la terre étoit emportée dans un *tourbillon*, elle iroit plus vite dans le rapport de 3 à 2, quand elle est au signe de la Vierge, que quand elle est à celui des poissons; ce qui est contraire à toutes les observations. *Chambers.*

Enfin on pourroit encore, selon M. Formey, faire des objections très-solides contre la division & le mouvement de la matière dans les principes de Descartes. Pour ce qui regarde la division, on ne peut la concevoir qu'en deux manières, ou bien en imaginant entre les parties divisées des intervalles vuides, ou bien en concevant ces intervalles remplis de quelques corps ou de quelque matière d'une nature différente de celle des parties. C'est ainsi que, quoique tout soit plein dans le monde, nous concevons quatre dés approchés les uns contre les autres comme quatre corps cubiques distingués, parce que, quoiqu'il n'y ait point de vuide entr'eux, on y aperçoit cependant un petit intervalle rempli d'air, qui empêche de les concevoir comme un seul corps. Mais, selon les principes du Cartésianisme, on ne peut concevoir la chose ni en l'une ni en l'autre manière: car on ne peut pas supposer de vuide entre les parties divisées, puisque le vuide dans ce système est impossible. On n'y peut pas concevoir non plus de corps de différente nature, puisque la différence des corps, selon l'auteur du système, n'existe qu'après l'agitation & le mouvement de la matière: cette division est donc une chimère. Pour ce qui est du mouvement, c'est bien pis encore; car le moyen de concevoir que toutes ces parties cubiques, lesquelles sont toutes dures, impénétrables & incapables de compression, puissent tourner sur leur centre de manière à se caffer sans qu'il n'y ait déjà ou qu'il ne se fasse quelque vuide. Car la petitesse ne fait rien ici, puisque quelque petites qu'elles soient, elles sont dures, impénétrables, & concourent toutes ensemble à résister au mouvement de chacune en particulier. A ces difficultés générales, on en joint de particulières, qui prouvent que tout ce que nous découvrons dans la lumière & dans la structure de la terre, est incompatible avec l'architecture cartésienne.

Nous répondons ici en peu de mots à une objection des cartésiens. Les surfaces concentriques du *tourbillon*, disent-ils, sont comme les carrés des distances; les forces centrifuges doivent être en raison inverse de ces surfaces, afin que les surfaces soient en équilibre, ainsi les forces centrifuges doivent être en raison inverse des carrés des distances, & les vitesses en raison inverse des racines carrées; ce qui est la loi de Kepler. A cela on répond 1°. que ce prétendu équilibre des surfaces, en vertu de leurs forces centrifuges, est une chimère, parce qu'il n'y a point d'équilibre entre des forces conspirantes; 2°. que par les lois de l'hydrostatique, les grandeurs des surfaces ne devroient entrer pour rien dans cet équilibre; 3°. que quand on expliqueroit par-là une des lois de Kepler sur les vitesses des différentes planètes, on n'expliqueroit pas l'autre, savoir que la vitesse d'une même planète aphélie & périhélie est en raison inverse de la distance, & non de sa racine.

Le P. Malebranche avoit imaginé de petits *tourbillons*, à l'imitation de ceux de Descartes. Ces petits *tourbillons*, par les moyens desquels il prétendoit expliquer la lumière, les couleurs, l'élasticité, &c. ont fait pendant quelque tems une grande fortune: mais

Tome XVI.

ils sont presque oubliés aujourd'hui. En effet si les grands *tourbillons* sont une chimère, comme on ne peut en douter, c'est déjà un grand préjugé contre les petits. D'ailleurs on peut faire contre l'existence de tous ces *tourbillons* cette objection générale & bien simple, à laquelle on ne répondra jamais; c'est que leurs parties ayant une force centrifuge, s'échapperont nécessairement par les vuides que ces *tourbillons* laisseront entr'eux. L'existence supposée de ces petits corps en annonce la ruine. (O)

TOURBILLON, (*Artificier.*) c'est un artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un tourniquet de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence qu'on met le feu aux bouts par le côté & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole.

TOURD, s. m. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *turdus*, poisson de mer. Rondelet en décrit douze espèces qui ne diffèrent les unes des autres que par les couleurs; elles sont brillantes dans presque tous ces poissons. Les principales espèces ont des noms particuliers. Voyez GAIAN, MENETRIER, VIELLE, PAON, TANCHE DE MER; &c. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, 1. part. liv. VI. ch. vj. Voyez POISSON.

TOURD, voyez LITORNE.

TOURDELLE, voyez GRIVE.

TOURDILLE, (*Maréchal.*) espèce de poil gris.

TOURELÉ, (*Antiq.*) c'est-à-dire chargé ou garni de tours; c'est ce qu'on appelle *basille* en terme de blason. Cybele, la déesse de la terre, & tous les génies particuliers des provinces & des villes portent des couronnes *tournelles*. (D. J.)

TOURELLE, s. f. (*Archit.*) petite tour ronde ou carrée portée par encoorbellement ou sur un cul-de-lampe, comme on en voit à quelques encoignures de maisons à Paris.

*Tourelle de dôme*, espèce de lanterne ronde ou à pans qui porte sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner & pour couvrir quelque escalier à-vis. Il y a de ces *tournelles* aux dômes du Val-de-grâce & de la Sorbonne à Paris. (D. J.)

TOURELLE, (*Orgue.*) c'est ainsi que l'on appelle dans un buffet d'orgue les parties saillantes arrondies composées de plusieurs tuyaux, qui sont comme autant de colonnes dont la *tournelle* est composée. Voyez la Pl. I. d'orgue.

TOURER, v. act. en terme de Pâtisserie. c'est plier & replier la pâte plusieurs fois sur elle-même & l'abaïsser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilletter. Voyez TOUR & ABAISSER.

TOURET, voyez MAUWS.

TOURET, s. m. (*terme d'ouvrier.*) petit tour ou roue qui se meut très-vite par le moyen d'une grande roue qui se tourne avec une manivelle. Les Tailleurs se servent de ces *tourrets* pour éguiser leurs ferremens, les Cordiers pour faire du bitord, &c. (D. J.)

TOURET, (*terme de Balancier.*) les *tourrets* sont deux sortes de petits anneaux que les faiseurs de balances mettent aux gardes du pezon. (D. J.)

TOURET, (*terme de Batelier.*) c'est une cheville qui est sur la nage d'un bachot, & où l'on met l'anseau de l'aviron lorsqu'on rame. (D. J.)

TOURET, (*Instrument de Cordier.*) est un tambour de bois qui est terminé à chaque extrémité par deux planches assemblées en croix, & qui est traversé par un essieu de fer. Cet instrument sert à dévider le fil; ainsi les *tourrets* sont de grosses bobines. Voyez les Pl. de la corderie.

Pour pouvoir se servir des *tourrets*, c'est-à-dire, pour dévider le fil, ou pour l'en tirer afin de l'employer, on les pose sur des supports que l'on place aux extrémités de la filerie. Ces supports sont quel-

quefois disposés horizontalement, & quelquefois verticalement, & on en met pour l'ordinaire une grande quantité afin de pouvoir les faire tourner tous en même tems, & d'abrèger l'ouvrage du cordier. Par exemple, quand un cordier veut fabriquer un gros cordage composé, je suppose, de cent fils, il perdroit beaucoup de tems s'il n'avoit qu'un *souret*; car pour ourdir sa corde, il seroit obligé de parcourir cent fois la longueur de la corderie; au lieu qu'ayant vingt *sourets*, il prend les fils de tous ces *sourets* par le bout, & en conduit vingt à la fois, & par conséquent sa corde est ourdie en cinq voyages. *Voyez l'article CORDERIE.*

**TOURET**, *petit*, en *terme d'Eperonnier*, se dit d'une espece de crochet rivé dans un trou pratiqué dans la tête de la gargouille dans laquelle passe la premiere chainette. *Voyez GARGOUILLE & CHAINETTE. Voyez la Planche de l'Eperonnier.*

**TOURET**, (*Graveur en pierres fines.*) sorte de petit tour dont les Graveurs en pierres fines se servent pour travailler leurs ouvrages; l'arbre du *tour* porte les bouterolles qui usent, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeril dont elles sont enduites, la partie de l'ouvrage qu'on leur présente. Le mouvement est communiqué à l'arbre du *tour* par une grande roue de bois, placée sous l'établi & d'une corde sans fin qui passe sur cette roue & la poulie de l'axe. La grande roue se meut par le moyen d'une marche ou pédale sur laquelle l'ouvrier pose le pié. *Voyez les Pl. de la Gravure & l'article GRAVURE EN PIERRES FINES*, où la construction & l'usage du *tour* sont plus amplement expliqués.

**TOURET DE NEZ**, f. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui signifioit une espece d'ornement que les dames portoient autrefois, & qui leur cachoit le nez. On voit dans la bibliothèque du roi quelques représentations de fêtes & de carrousels où les dames sont peintes avec des *tourrets de nez*. (D. J.)

**TOURIERE**, f. m. (*terme de couvent.*) office claustral; c'est une religieuse qui a la charge de parler au tour, d'y traiter les affaires de la maison, de recevoir ce qu'on y apporte de dehors, &c. On l'appelle *touriere du dedans* ou plutôt *dame du tour*.

La sœur *touriere*, ou la *touriere* du dehors est une servante qui assiste au tour en-dehors, qui rend au couvent tous les services dont il a besoin au-dehors, ainsi qu'en ville, & qui reçoit ceux qui viennent y rendre visite, en attendant qu'elle les fasse parler à la dame du tour. (D. J.)

**TOURILLON**, f. m. (*Hydr.*) est une grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu ou de pivot sur quoi tournent les fleches des bascules d'un pont levis & autres pieces de bois dans les machines.

**TOURILLONS**, LES, sont dans l'Artillerie, les parties rondes & faillantes qui se voyent à côté d'une piece de canon. Ce sont deux especes de bras qui servent à le soutenir, & sur lesquels il peut se balancer & se tenir à-peu-près en équilibre. On dit à-peu-près en équilibre, parce que le côté de la culasse doit l'emporter sur l'autre d'environ la trentieme partie de la pesanteur de la piece. Comme il est plus épais à la culasse que vers l'embouchure du canon, les *tourillons* sont plus près de la culasse que de la bouche de la piece.

Le mortier a aussi des *tourillons* par lesquels il est attaché & soutenu sur son affût. *Voyez CANON & MORTIER.*

Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille faite exprès à l'affût, & ils sont embrassés par-dessus d'une susbande de fer. Les *tourillons* sont cylindriques, & ils ont le même calibre ou diamètre que la piece. (Q)

**TOURILLON**, (*Ferrand.*) grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu, comme les deux d'un pont à bascule; celles qui portent la grosse cloche

dans un béfroi, & plusieurs autres servans à divers usages. (D. J.)

**TOURILLON**, *terme de Mécanique*, espece de gros rouleau de fer qui est au bout de l'arbre du moulin, & qui sert à faire tourner l'arbre.

**TOURILLONS**, (*Tour.*) sont les parties cylindriques qui passent entre les colets. *Voyez TOUR, & les Planches.*

**TOURLOUROU**, f. m. (*Hist. nat.*) sorte de crabe terrestre de la petite espece, dont le corps est à-peu-près de la largeur d'un écu de six francs; le dessus de son écaille est d'un violet foncé tirant sur le noir, & bordé tout-au-tour d'une bande rouge assez vive, dont la couleur s'affoiblit insensiblement en s'étendant sous le ventre de l'animal.

Il a dix pattes, cinq de chaque côté; les deux de devant sont armées de tenailles ou mordans plus forts que ceux des écrevisses ordinaires; s'il est saisi par un de ces mordans, peu lui importe de l'abandonner pour se sauver, puisqu'au bout d'un an, il reparoit avec un nouveau membre aussi-bien formé que le premier.

Les *tourlouroux* se tiennent ordinairement dans les montagnes; ils creusent des trous en terre pour se loger, & ne sortent que pour leurs besoins, ou sur la fin d'une pluie abondante, de peur d'être inondés; c'est alors qu'on les rencontre par milliers dans certains cantons; la terre en est quelquefois si couverte, qu'on est contraint de les écarter avec un bâton pour se frayer un passage.

Les *tourlouroux* par leur petitesse contiennent peu de substance charnue; mais leur graisse qu'on nomme *taumalin*, est délicieuse; c'est une espece de farce naturelle d'un goût exquis; les femelles quelque tems avant leur ponte, renferment dans l'intérieur de leur corps deux pelotons gros comme le bout du doigt, d'une substance jaune, tirant sur le rouge, un peu ferme & de très-bon goût; ce sont les œufs qui ne sont pas encore formés.

Le *taumalin* ou graisse des *tourlouroux* peut se manger seul comme celui des crabes; on en compose aussi avec la farine de magnoc un fort bon mets que les Créols appellent *maoutou*. Les étrangers ne sont pas long-tems à s'y accoutumer, & le trouvent délicieux; les bisques aux *tourlouroux* sont parfaites, & surpassent de beaucoup par la finesse de leur goût, celles qui se font avec les crabes & les écrevisses.

**TOURMALINE**, f. f. (*Hist. nat.*) c'est une pierre qui se trouve dans l'île de Ceylan, qui étant échauffée, acquiert une vertu analogue à l'électricité; alors elle attire d'abord, & repousse ensuite les corps légers qui l'environnent, tels que la poudre de charbon & la cendre; c'est aussi pourquoi on l'appelle *pierre de cendres*, *aimant de cendres*; en hollandois, *aschem trekke*. Quelques personnes l'ont appelée *turpeline* par corruption; les Allemands la nomment *trip*.

C'est dans l'histoire de l'académie royale des Sciences de l'année 1717, qu'il a été parlé pour la premiere fois de cette pierre, que M. Lemery fit voir à l'académie; voici ce qu'on en dit: « C'est une pierre » qu'on trouve dans l'île de Ceylan, grande comme » un denier, plate, orbiculaire, épaisse d'environ » une ligne, brune, lisse, & luisante, sans odeur & » sans goût, qui attire & ensuite repousse de petits » corps légers comme de la cendre, de la limaille » de fer, des parcelles de papier; elle n'est point » commune.

» Quand une aiguille de fer a été aimantée, l'aimant en attire le pôle septentrional par son pôle » méridional; & par ce même pôle méridional il repousse le méridional de l'aiguille; ainsi il attire & repousse différentes parties d'un même corps, selon qu'elles lui sont présentées, & il attire ou re-

» pousse toujours les mêmes. Mais la pierre de Cey-  
 » lan attire & ensuite repousse le même petit corps  
 » présenté de la même manière, & c'est en quoi  
 » elle est fort différente de l'aimant. Il semble qu'elle  
 » ait un tourbillon qui ne soit pas continu, mais  
 » qui se forme, cesse, recommence d'instant en in-  
 » stant. Dans l'instant où il est formé, les petits corps  
 » sont poussés vers la pierre, il cesse, & ils demou-  
 » rent où ils étoient; il recommence, c'est-à-dire, qu'il  
 » sort de la pierre un nouvel écoulement de matière  
 » analogue à la magnétique, & cet écoulement chasse  
 » les petits corps. Il est vrai que selon cette idée, les  
 » deux mouvements contraires des petits corps, de-  
 » vroient se succéder continuellement, ce qui n'est  
 » pas; car ce qui a été chassé n'est plus ensuite attiré;  
 » mais ce qu'on veut qui soit attiré, on le met assez  
 » près de la pierre; & lorsqu'ensuite elle repousse le  
 » corps, elle le repousse à une plus grande distance;  
 » ainsi ce qu'elle a une fois chassé, elle ne peut plus  
 » le rappeler à elle; ou ce qui est la même chose,  
 » son tourbillon a plus de force pour chasser en se  
 » formant, que pour attirer quand il est formé.  
 Voyez l'histoire de l'Académie royale des Sciences, an-  
 née 1717, page 7. & suiv.

Tels sont les premiers détails que nous ayons sur  
 la *tourmaline*. Depuis il en a été question dans deux  
 écrits publiés en 1757; l'un est un mémoire de M.  
 Apin, professeur de physique, membre de l'Acade-  
 mie impériale de Petersbourg, qui a pour titre, *de*  
*quibusdam experimentis electricis notabilioribus*; il a été  
 lu à l'Académie de Berlin; l'autre est une dissertation  
 de M. Wilke, sous le titre de *Disputatio solennis phi-*  
*losophica de electricitatibus contrariis*, Rostochii, 1757.  
 Ces deux auteurs nous disent qu'on trouve dans l'île  
 de Ceylan une pierre transparente, presque aussi  
 dure que le diamant, d'une couleur qui imite celle  
 de l'hyacinthe, mais plus obscure. Cette pierre est  
 connue en Allemagne & en Hollande, sous le nom  
 d'*aimant de cendres*; mais elle s'appelle plus commu-  
 nement *tourmaline*. La propriété singulière de cette  
 pierre, est d'attirer & de repousser tour-à-tour les  
 cendres qui environnent un charbon ardent sur le-  
 quel on l'a placée.

Enfin, M. le duc de Noya-Carafa, seigneur napolitain, aussi distingué par son goût pour les Sciences,  
 que par son rang, étant venu à Paris en 1759, ap-  
 porta deux *tourmalines* qu'il avoit acquises dans ses  
 voyages. L'une qui étoit la plus petite, pesoit six  
 grains; elle avoit quatre lignes de longueur sur trois  
 de largeur, & à-peu-près une ligne d'épaisseur. Elle  
 étoit entièrement opaque, d'un brun noirâtre; sa  
 substance paroîtroit homogène, quoique traversée  
 de quelques veines ou terrasses peu sensibles; la sur-  
 face de cette pierre avoit été exposée avoit fait partir  
 de la surface de petits éclats qu'on ne découvroit bien  
 qu'à la loupe. Cette pierre peut être rougie au feu  
 sans aucun risque, pourvu qu'on ne la refroidisse  
 point trop subitement dans l'eau ou autrement.

L'autre *tourmaline* étoit plus grande, elle pesoit  
 dix grains; sa longueur étoit de cinq lignes & un  
 tiers; sa largeur de quatre lignes & demie, & son  
 épaisseur de près d'une ligne. Sa couleur étoit d'un  
 jaune enfumé ou de vin d'Espagne, & tenoit un mi-  
 lieu entre le beau jaune de la topaze orientale, & la  
 couleur brune de la topaze ou du cristal de Bohême.  
 Cette pierre étoit sans défaut, à l'exception de deux  
 glaces que le feu des expériences y avoit formées.

La dureté de ces deux pierres étoit la même que  
 celle du cristal de roche, de l'émeraude, & du sa-  
 phir d'eau, que les Lapidaire mettent au rang des  
 pierres tendres. Leur goût est gras; elles rayent le  
 verre; elles n'ont ni goût ni odeur; la plus petite  
 avoit plus de vertu que la grande. L'auteur de l'*O-*  
*ryctologie*, donne à cette pierre le nom de *urpelin*,  
 Tome XVI.

& dit sans aucun fondement que c'est une espèce  
 d'*ait de chat*. M. Apin attribue à cette pierre la du-  
 reté du diamant; ce qui est contredit par ce qui pré-  
 cède.

M. le duc de Noya a fait un grand nombre d'ex-  
 périences avec ces deux pierres en présence de plu-  
 sieurs autres; voici en peu de mots les résultats de  
 ces expériences, dont les uns prouvent la confor-  
 mité de la *tourmaline* avec les autres corps électri-  
 ques, & les autres prouvent que ces pierres à des  
 vertus qui ne lui sont point communes avec ces  
 corps.

La *tourmaline* étant frottée avec du drap, attire &  
 repousse les corps légers; mais les effets sont plus  
 forts lorsqu'on la pose sur des charbons ardents, ou  
 sur des métaux échauffés, ou dans de l'eau bouillan-  
 te, ou à la chaleur du soleil concentrée par un verre  
 ardent; une chaleur trop grande, ainsi qu'une cha-  
 leur trop faible, nuisent également à sa vertu élec-  
 trique. Celle qui tient le milieu entre ces deux ex-  
 trêmes, & qui s'étend depuis le trentième jusqu'au  
 soixante & dixième degré du thermomètre de M. de  
 Réaumur, est la plus convenable pour lui donner  
 toute la force électrique dont elle est susceptible;  
 le mieux est d'étendre une couche de cendre sur des  
 charbons ardents, ou sur une plaque de métal rou-  
 gie, & de placer la *tourmaline* sur cette couche de  
 cendre; si on met la pierre dans l'eau bouillante,  
 lorsqu'on la retire elle est trop promptement refroidie  
 pour pouvoir produire ses effets. Quant à la cha-  
 leur du verre ardent, elle est trop subite & mettroit  
 la pierre en risque de se casser.

La *tourmaline* échauffée convenablement, attire  
 & repousse les corps légers, tels que les cendres, la  
 feuille d'or, la limaille de fer, la pierre en poudre,  
 le verre pilé, le sable, la poudre de bois, le char-  
 bon pilé, la soie suspendue, &c. Les distances de  
 l'attraction & de la répulsion, varient suivant le de-  
 gré de chaleur qu'on a donné à la pierre, & suivant  
 les corps légers qu'on lui présente; mais la distance  
 de la répulsion est toujours plus grande que celle de  
 l'attraction. La répulsion dépend aussi de la figure  
 des corps qu'on lui présente, & de la façon de les  
 présenter.

Cette pierre trop échauffée n'a plus d'électricité.  
 Sa vertu agit de même que celle des cylindres élec-  
 triques au travers du papier.

Elle agit au bout d'un conducteur métallique, c'est-  
 à-dire, au bout d'un fil de fer dont un bout est placé  
 sur la *tourmaline* chauffée.

Elle n'a point de pôles comme l'aimant, non plus  
 que tous les corps électriques.

Elle rejette plus vivement les paillettes aux en-  
 droits où l'on présente les pointes.

Sa vertu n'est point altérée par l'aimant; ces phé-  
 nomènes de la *tourmaline* lui sont communs avec les  
 autres corps électriques; mais elle en diffère par les  
 points suivants.

1°. Elle s'électrise par la seule chaleur, & par ce  
 moyen elle devient beaucoup plus électrique que  
 par le frottement.

2°. Étant électrisée, elle ne devient point phos-  
 phorique, & ne donne point d'étincelles électri-  
 ques.

3°. Elle s'électrise même dans l'eau.

4°. Elle ne perd point sa vertu électrique par les  
 moyens qui la font perdre à la machine électrique.

5°. On ne lui communique point l'électricité com-  
 me aux autres corps électriques.

6°. La *tourmaline* au lieu d'être repoussée par un  
 tube électrisé, elle en est attirée.

7°. Deux *tourmalines* suspendues à des fils étant  
 échauffées, s'attirent mutuellement, au lieu de se  
 repousser comme font les autres corps électriques.



De ces expériences M. le duc de Noya conclut que la *tourmaline* est un corps électrique qui s'électrise par des moyens différens des autres corps électriques; que son électrisation est différente de la leur; qu'elle est sensible comme la vertu magnétique, à l'action de leur électricité, sans s'en charger, sans perdre la forme, & sans leur faire perdre la leur; & par conséquent que cette pierre diffère en cela de tous les autres corps électriques connus.

Tous ces détails sont tirés d'une lettre de M. le duc de Noya Curufa, sur la *tourmaline* à M. de Buffon; que ce seigneur a fait imprimer & publier à Paris en 1759. L'on y trouvera un grand nombre d'autres détails que l'on a été obligé d'omettre, de peur d'allonger cet article, où l'on n'a rapproché que les choses essentielles contenues dans cet ouvrage. (—)

**TOURMENT**, *Com.* (*Gram.*) douleur longue & violente, de corps ou d'esprit. La goutte, la pierre, les fractures, sont les plus grands *tourmens* de corps auxquels l'homme soit exposé. Les amans parlent beaucoup de leurs *tourmens*, mais je crois qu'ils les exagèrent quelquefois; la jalousie est un de leurs *tourmens*.

**TOURMENTE**, *LA*, (*Géog. mod.*) rivière de France dans le Quercy. Elle se forme de trois ruisseaux, près de Souillac, & se perd à Floriac dans la Dordogne. (*D. J.*)

**TOURMENTER**, (*Psalt.*) *tourmenter* des couleurs, c'est les remanier & les froter, après les avoir couchées sur la toile; ce qui en ternit la fraîcheur & l'éclat. Quand on les a une fois placées, le mieux seroit de n'y point toucher du tout, si la chose étoit possible; mais comme il n'arrive guere qu'elles fassent leur effet du premier coup, il faut du moins en les retouchant, les épargner le plus que l'on peut, & éviter de les tracasier & de les *tourmenter*. (*D. J.*)

**TOURMENTER son cheval**, (*Maréchal.*) c'est le châtier ou l'inquiéter mal-à-propos. Se *tourmenter*, se dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, & qui est toujours en action; il se *tourmente*, & *tourmentis* son homme.

**TOURMENTEUR - JURÉ**, c'étoit ainsi qu'on nommoit anciennement le questionnaire. Voyez ce que l'on en a dit au mot EXÉCUTEUR DE LA HAUTE JUSTICE, & Sauval, *Antiq. de Paris.* (A)

**TOURMENTIN**, *f. m.* (*Ornithol.*) petit oiseau marin qui n'est guere plus gros qu'une hirondelle, & dont le plumage est noir: on ignore le lieu de sa retraite, son espece n'étant point connue sur terre.

Les *tourmentins* se tiennent en pleine mer, à des distances considérables des côtes; ils ne paroissent ordinairement que pendant les gros tems, voltigeant sans cesse derrière la poupe des vaisseaux, autour du gouvernail, à deux ou trois piés au-dessus de la surface de l'eau; c'est une chose singulière de voir avec quelle agilité ces petits oiseaux suivent les ondulations de la mer, sans jamais en être surpris ni paroître se lasser; sans doute que c'est cette agitation continuelle, qui les a fait nommer *tourmentin* par les matelots, dont l'opinion est que ces oiseaux proviennent de l'écume des vagues; cette idée n'est pas moins ridicule que les fables débitées par les anciens sur l'origine & les merveilles des alcyons, dont le *tourmentin* est peut-être une espece.

**TOURMENTIN**, (*Marins.*) quelques marins appellent ainsi le perroquet de beaupré. Voyez MAT.

**TOURNAIRE**, *f. m.* (*Jurisp.*) est celui qui est en tour de nommer à un bénéfice vacant. Voyez ci-dessus TOUR.

**TOURNANT**, *f. m.* (*Marins.*) nom qu'on donne à un mouvement circulaire des eaux, qui forme un gouffre dans lequel périssent presque tous les vaisseaux qui ont le malheur d'y tomber. Il y en a entre

autres un à la côte de Norwege, qui est très-dangereux.

**TOURNANT**, on appelle ainsi un pieu enfoncé en terre, qui porte un rouleau, avec des pivots placés dans des traverses liées à ce même pieu, & sur lesquelles les bateliers, passant leur corde, tirent leur bâtiment; ou le font tirer sans discontinuer; par cette manœuvre ils passent les contours & les angles d'un canal ou d'une rivière, sans avoir la peine de se remorquer à force de crocs, de gaffes & d'avirons.

**TOURNANT**, (*Eaux & Forêts.*) ce terme des eaux & forêts, signifie les arbres qui sont aux angles retrains, & qui doivent être marqués du marteau du roi, comme les piés corniers, & les arbres de lisière; c'est la disposition de l'article xi. du titre 15. de l'ordonnance des eaux & forêts. (*D. J.*)

**TOURNANTS**, *terme de Perruquier*, ce sont des bouts de tresse de cheveux qui vont depuis les temples jusqu'à la nuque du col; ce sont les premières tresses que le perruquier attache sur la coiffe quand il monte une perruque.

**TOURNAY**, (*Géog. mod.*) en latin *Turnacum*, ville des pays-bas autrichiens, capitale du Tournésis, sur l'Escaut, à cinq lieues au sud-est de Lille, à sept de Douay, à huit de Mons, à quinze de Gand, & à cinquante-cinq de Paris. L'Escaut divise la ville en vieille & neuve. Louis XIV. y a fait bâtir une citadelle qui a coûté plus de quatre millions de ce tems-là, c'est-à-dire plus de huit millions de notre monnoie actuelle; c'est un ouvrage de M. de Mégrigni, ingénieur; mais Louis XV. en reprenant Tournay sur la reine de Hongrie, a fait détruire cette citadelle de fond en comble.

La ville de Tournay est partagée en dix paroisses; S. Médard, évêque de Noyon, fut un des premiers pasteurs de l'église de Tournay, & son premier évêque fut Anselme, moine bénédictin, qui obtint cet évêché en 1148, par le crédit de S. Bernard. En 1559, l'évêché de Tournay devint suffragant de la nouvelle métropole de Cambrai. Son diocèse a huit doyennés, & contient 223 cures. *Longitud. 21. 4. lat. 50. 34.*

Il n'est fait mention de Tournay que dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la carte de Peutinger, dont les auteurs ont vécu du tems de S. Jérôme. Dans le même siècle Tournay fut prise sur les Romains par Clodion, roi des François; son petit fils Childeric y demouroit, y mourut, & y fut enterré. Sous les premiers rois capétiens, les évêques de Tournay & de Noyon étoient seigneurs de la ville, mais les habitans y vivoient dans une entière liberté. Charles VII. unit solennellement Tournay & le Tournésis à sa couronne, par des lettres patentes données au commencement de son regne, en 1422, & confirmées par d'autres lettres, dans les années 1426, & 1436.

Louis XI. après la mort de Charles duc de Bourgogne, mit garnison dans Tournay en 1477; & depuis ce tems-là les habitans lui obéirent jusqu'à l'an 1513, que la ville fut prise sur Louis XII. par Henri VIII. roi d'Angleterre. Les Anglois la rendirent aux François en 1517; mais quatre ans après, la guerre ayant été déclarée par Charles-quinze & François I. Tournay fut prise, & François I. contraint de la céder par le traité de Madrid, en 1525, confirmée par le traité de Cambrai en 1529, par celui de Crépi en Laonois, en 1544, & par celui de Cateau-Cambrésis, en 1559. En 1667, Louis XIV. prit cette ville, qui lui fut cédée en 1668, par le traité d'Aix-la-chapelle; il fortifia Tournay, & y éleva la citadelle dont j'ai parlé; mais la ville & la citadelle ayant été prises en 1709, par l'armée des alliés, la France céda l'une & l'autre à la maison d'Autriche, par les traités d'Utrecht, de Rastat, & de Bade. Enfin les Etats-

Généraux ont la garde de cette place, par le traité de la Barrière, conclu en 1715, entre leurs Hautes-puissances, & l'empereur Charles VI.

Jean Cousin a donné l'histoire de *Tournay*. Elle est imprimée à Douay chez Marc Wyon, en 1620, en 4 vol. in-4°. c'est un ouvrage fort rare.

*Simon de Tournay*, dont le nom est écrit fort différemment dans les bibliographes, étoit né dans la ville de *Tournay*, ou du moins étoit originaire de cette ville; il en fut chanoine, & florissoit dans le xij<sup>e</sup> siècle; il devint docteur en théologie à Paris, & y régenta pendant dix ans les écoles des arts, c'est-à-dire qu'il y enseigna les belles-lettres & la philosophie. Il a laissé plusieurs ouvrages qui ne se trouvent qu'en manuscrit. Son attachement aux opinions d'Aristote, & sa grande subtilité dans la dispute, le firent accuser d'impiété & d'irreligion.

Il est douteux si Jacques des Parés, en latin *de Paris*, étoit natif de *Tournay*, ou de Paris; il fut également chanoine de Paris, & chanoine de *Tournay*, mais il mourut dans cette dernière ville, environ l'an 1465; il devint médecin du duc de Bourgogne, Philippe le bon, & puis de Charles VII. roi de France; il donna plusieurs livres qui lui procurèrent une grande réputation; le principal est son commentaire sur Avicenne; il fut imprimé à Lyon, l'an 1498, en 4 vol. in-fol. aux dépens du roi, & par les soins de Janus Lascaris.

*La Barre* (Louis-François-Joseph de), littérateur, naquit à *Tournay* en 1688, & mourut à Paris en 1743. Il étoit membre de l'académie des Inscriptions, à laquelle il a donné plusieurs mémoires. On trouve dans ce recueil, tom. VII. & VIII. des éclaircissements de sa main, sur l'histoire de Lycurgie, des remarques sur la route de Sardes à Suze, décrite par Hérodote; d'autres sur le cours de l'Halys, de l'Euphrate, de l'Araxe, & du Phasé; une dissertation sur la livre romaine, & sur d'autres mesures particulières moins connues; & un mémoire sur les divisions que les empereurs romains avoient faites des Gaules, en différentes provinces. On a inséré dans les tom. IX. & X. son traité de poème épique, où il examine particulièrement s'il est nécessaire que l'action de ce poème ait rapport à une vérité morale; il y a joint des observations singulières sur les places destinées aux jeux publics de la Grece, & sur les différentes espèces de courses qui s'y faisoient.

En 1729, il publia en deux vol. in-4°. ces mémoires de l'histoire de France & de Bourgogne, que l'on appelle communément *le journal de Charles VI.* & il mit une préface à la tête de ce recueil. En 1735, il fit paroître en cinq volumes in-12. une nouvelle histoire de la ville de Paris, extraite de celle du pere Lobineau, qui, composée de 5 vol. in-fol. & continuellement entremêlée de pièces latines, excédoit le loisir ou la portée des lecteurs ordinaires. Il avoit entrepris quinze mois avant sa mort, un dictionnaire d'antiquités grecques & romaines, mais il n'a eu le tems que de former son plan, & d'ébaucher quelques articles. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURNE, *terme de pratique*, synonyme à *souls*. Voyez SOUTE.

TOURNÉ, (*Blason.*) ce mot dans le blason, ne se dit proprement que d'un croissant dont les cornes regardent le flanc dextre de l'écu, parce que ce n'est pas la situation naturelle du croissant, dont les cornes doivent regarder en haut; & si elles regardoient le flanc sénestre, on le diroit *conjournal*. (*D.*)

TOURNE-A-GAUCHE, (*Outil d'ouvrier.*) outil de fer, quelquefois avec un manche de bois, qui sert comme de clé pour tourner d'autres outils. Les charpentiers, menuisiers, ferruriers, & autres ouvriers, ont chacun leur *tourne-à-gauche*, mais peu différens les uns des autres. Les *tourne-à-gauche* pour les tarots

sont tout de fer; ils sont plats, d'un pouce environ de largeur, & de six à sept pouces de longueur; ils ont au milieu une entaille carrée, où l'on met la tête du tarot quand on veut le tourner pour faire un écrivain.

TOURNE-BROCHE, *ustensile de cuisine*, qui sert à donner à une broche un mouvement modéré, & entretenu par un pois qui met en jeu plusieurs roues, à l'une desquelles est attachée une poulie qui retient une ou plusieurs chaînes qui répondent aux broches, & leurs communiquent le mouvement qu'elles ont reçu des roues. Cette machine est composée de trois roues qui ont chacune leur pignon, d'un rouleau, d'une cage & d'un volant. La première de ces roues se nomme *grande roue*; son arbre est revêtu d'un rouleau de bois, partagé en deux parties, sur lesquelles sont deux cordes qui vont en sens contraire. La première qu'on peut appeller *corde du poids*, se devide & se déroule en descendant, pendant que la seconde que nous nommerons *corde de remontoir*, se roule & s'entortille au-tour du rouleau, garni d'un ressort qui le retient à une des croisées de la grande roue, lorsqu'on a suffisamment remonté le poids; immédiatement au-dessus du même côté, est un second pignon qui s'engrene dans une autre qu'on nomme *seconde roue*, qui va répondre au pignon de la roue de champ. Celle-ci est placée environ vers le milieu de la cage, au-dessous du volant; ses dents renversées de côté, s'accrochent aussi dans celles du pignon du volant, & le fait tourner. Toutes les roues ont chacune leur arbre qui s'emboîte latéralement dans les montans de la cage, de façon néanmoins qu'il puisse y jouer aisément. Cette cage du chassis soutient & renferme tout l'ouvrage, excepté le volant qui est au-dessus, & la traverse par un trou qui y est pratiqué.

Toutes ces roues ont une grandeur proportionnée à la vitesse de leur mouvement, qui est plus lent dans la grande que dans seconde roue, & dans la roue de champ que dans le volant.

On fait des *tournebroches* à main, qui sont placés seulement à hauteur d'homme, & se remontent par le moyen d'une manivelle qui s'emmanche dans l'arbre du pignon d'une quatrième roue, qu'on appelle *roue de remontoir*, & qui est vis-à-vis la grande roue. Dans ces *tournebroches*, le rouleau n'est revêtu que d'une corde qui soutient le poids, & qu'on retourne sur lui-même en sens contraire.

Il y a encore des *tournebroches* à fumée, qui meuvent sans poids, & par la seule action de la fumée sur le volant; on peut voir tous ces différens *tournebroches* dans le Spectacle de la nature, *art. de la nourriture de l'homme*.

TOURNECASE JEU DU, *s. m.* l'étymologie du nom de ce jeu, vient de la manière dont on le joue, puisque l'on ne prend que trois dames chacun, que l'on conduit suivant les nombres amenés, jusqu'à ce qu'on ait fait une case, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on ait mis ces trois dames sur la dernière fleche du coin; & comme cette case est faite avec trois dames, & qu'il faut pour gagner que les trois dames soient accouplées l'une sur l'autre, ainsi ce jeu se nomme *tournecase*, qui ne signifie autre chose, sinon le jeu de la case à trois dames. On nomme les dés à ce jeu comme au tristrac & au reverser; il faut pousser le dez fort, afin qu'il batte la bande de votre homme. Après avoir mis trois dames à part pour jouer, si vous gagnez le dez vous jouez, & si vous faites d'abord six & cinq, vous ne pouvez jouer que le cinq, parce que c'est une règle, en ce qu'on ne peut jamais jouer que le plus bas nombre. Si vous faites sonné après avoir fait six & cinq, vous n'en pouvez jouer qu'un, & vous êtes obligé de le jouer avec la même dame dont vous avez déjà joué un cinq; parce que si vous le jouiez avec un autre dame, il faudroit passer par-dessus celle dont vous auriez joué le cinq, ce qui n'est pas

permis dans ce jeu, par la raison qu'il faut que les dames se suivent & marchent l'une après l'autre.

Comme les deux joueurs jouent & marchent également dans la même table & vis-à-vis l'un de l'autre, chaque fois que le nombre des dames porte une dame sur une fleche qui se rencontre vis-à-vis de celle où il y a une dame de celui contre qui l'on joue, cette dame est battue, & il est obligé de la prendre & de rentrer dans le jeu.

En ce jeu l'on bat malgré soi, parce que l'on est toujours obligé de jouer le plus petit nombre, & outre cela on ne peut point passer une dame par-dessus l'autre comme nous l'avons déjà dit, ce qui fait que l'on joue souvent beaucoup de coups inutiles, sur-tout quand on a amené & conduit ses dames; savoir, l'une dans un coin, & les deux autres tout contre, de manière qu'on ne peut les mettre sur le coin, qu'en faisant un pas & puis un deux. L'on souhaite alors d'être battu pour sortir de cette gêne.

En ce jeu, le coin de repos est la douzième case; on le nomme *coin de repos*, parce que les dames qui sont une fois entrées sont en sûreté, & ne peuvent plus être battues. C'est un grand avantage pour celui qui y en met une le premier. Celui qui a mis le plutôt les trois dames dans son coin, a gagné la partie; & s'il les y mettoit toutes trois avant que son homme y en eût mis une, il gagneroit double, si l'on en est convenu.

**TOURNÉES, GRANDES, (Pêche.)** espèces de bas parcs; en terme de pêche c'est une enceinte de filets montés sur des pieux, & qui ont la forme d'un fer à cheval, dont l'ouverture est à la côte, & le convexe à la mer, le tout sur un terrain en pente, afin que la marée venant à se retirer précipitamment, le poisson qui a monté à la côte, y puisse plus aisément être arrêté. Les filets quoique posés sur un terrain incliné, a pourtant son bord supérieur de niveau, au moyen de ce que les pieux qui sont vers la mer, sont plus longs que les autres. Voyez **TOURNÉES & PARCS**, & les *Pl. de la Pêche*.

**TOURNE-FEUILLET**, s. m. touffe de petits rubans attachés au haut de la tranche d'un livre, ou à une espèce de petit peloton; on passe les rubans entre les feuillets du livre, & ils indiquent où l'on en est parvenu de sa lecture.

**TOURNE-FIL**, (terme de Peignier.) instrument d'acier carré qui sert aux Peigniers à donner le fil à leurs écuelles & autres outils; c'est une espèce de fusil propre aux mêmes usages que celui des bouchers, cuisiniers, charcutiers, avec cette différence que le fusil est rond & le *tourne-fil* carré. (D. J.)

**TOURNEFORTIA**, s. f. (Hist. nat. Bocan.) genre de plante ainsi nommée en l'honneur du célèbre Tournefort. Le calice est divisé en cinq segments qui finissent en pointe; il subsiste toujours; la fleur est d'un seul pétale qui forme un tuyau ovale plus long que le calice, légèrement découpé en cinq segments un peu ouverts & pointus; les étamines sont cinq; les de la longueur du tuyau de la fleur, & qui se terminent en pointe, les boîtes sont simples & placées au centre de la fleur; le germe du pistil est globulaire & posé sous le calice; le style est simple, & a la longueur des étamines; le stigme est pareillement simple; le fruit est une baie sphérique contenant deux loges; les graines sont au nombre de deux, ovales & séparées par la pulpe. Linn. *uni gen. plant. p. 62.* (D. J.)

**TOURNEGANTS ou RETOURNOIR**, (terme de Garnier.) ce sont deux bâtons polis, ronds, & longs de deux piés, plus gros par le milieu que par les bouts, & faits en forme de fuseaux. L'un se nomme le *malle*, & l'autre la *fumelle*; on les appelle aussi *bâtons à gant*. On insinue ces bâtons dans les doigts des gants pour les pouvoir retourner aisément

sans les chiffonner ni les salir. C'est aussi avec ces bâtons qu'on retourne les gants, c'est-à-dire qu'on les élargit sur le renfortoir, afin de leur donner une meilleure forme. Cette opération se nomme *retourner un gant*.

**TOURNELLE**, (Jurisprud.) est une chambre du parlement. Voyez au mot **PARLEMENT** l'article **TOURNELLE**. (A)

**TOURNER**, v. act. & neut. c'est mouvoir circulairement. On dit les sphères *tourner* sur leur axe. La terre *tourne* autour du soleil, hérésie autrefois, fait d'astronomie démontré aujourd'hui. Il *tourne* très-adroitement les bois & les métaux. On apprend aux soldats à *tourner* à droite & à gauche. On *tourne* le dos; on *tourne* bride; la tête *tourne*; on se *tourne* à l'orient, au midi; le vin & le lait se *tournent*. On *tourne* au jeu, une carte qui reste sur le talon, ou qui passe dans la main de celui qui donne; ou dont un joueur peut s'emparer, selon le jeu qu'on joue, & cette carte s'appelle la *tourne*. On *tourne* une armée; on *tourne* une affaire adroitement; on prononce un discours bien *tourné*; on fait *tourner* un vers; on *tourne* en ridicule les choses les plus sérieuses; on *tourne* un objet en tout sens; on *tourne* les forces de ce côté ou de cet autre; il *tourne* à la mort, &c. Voyez les articles suivants.

**TOURNER**, v. act. (Archit.) c'est exposer & disposer un bâtiment avec avantage. Ainsi une église est bien *tournée* quand elle a, conformément aux canons, son portail vers l'occident, & son grand autel vers l'orient; une maison est bien *tournée* lorsqu'elle est dans une agréable exposition, & que ses parties sont placées suivant leurs usages; & un appartement est bien *tourné*, quand il y a de la proportion & de la suite entre ses pièces, avec des dégagemens nécessaires. (D. J.)

**TOURNER AU TOUR**, (Archit.) c'est donner sur le tour la dernière forme à un balustre de bois ébauché. On finit aussi au tour les bases des colonnes, les vases, balustres de pierre & de marbre qu'on polit ensuite avec la rape & la peau de chien de mer. (D. J.)

**TOURNER LE PAIN**, en terme de Boulanger, c'est joindre & lier la pâte en sorte qu'il n'y ait point d'yeux & de crevasses, & donner au pain la forme qu'on souhaite.

**TOURNER**, en terme de Confiseur, signifie enlever la peau ou l'écorce fort mince & fort étroite avec un petit couteau en *tournant* autour du citron.

**TOURNER**, en terme d'Épinglier, voyez **GARDONNER**.

**TOURNER, TOURNÉ**, (Jardinage.) on dit que le fruit *tourne*, quand après avoir pris la grosseur naturelle, il commence à mûrir.

**TOURNER**, en terme de manège, signifie changer de main. On dit ce cheval est bien *dressé*, il *tourne* à toutes mains. On assouplit avec le caveçon à la nouvelle un cheval entier, c'est-à-dire, qui refuse de *tourner* au gré du cavalier. Les écuyers font *tourner* la pointe du pié en dedans.

L'action de *tourner* avec justesse au bout d'une palfre ou de quelqu'autre manège, est de tous les mouvements celui qui coûte le plus à apprendre à la plupart des chevaux.

**TOURNER L'ÉTAIN**, (Poésie d'écuyer.) c'est lui ôter par le moyen des outils la couleur brute qu'il a prise en moule, pour lui donner le vis & le brun dont il a besoin pour être perfectionné, & pour lui donner une figure plus nette & plus parfaite que celle qu'il a déjà reçue.

L'ouvrier qui travaille au tour, commence par dresser son empreinte qui est pour *tourner* la vaisselle, ou son calibre pour de la poterie ou menuiserie; ces outils sont de bois, *tournés* & formés à la figure &c



proportion des différentes pieces, soit pour les dehors ou les dedans; ou autrement, ils ont une gaine ou trou carré, revêtu d'étain, formé par le mandrin de l'arbre du tour dans lequel il entre; puis on fait tenir la piece sur ces empreintes ou calibres, si c'est de la vaisselle, par le moyen de trois petits crampons de fer qui tiennent la piece sur l'empreinte par l'extrémité du bord, en commençant par les derrières, & après les dedans sur la même empreinte qui doit être creusée de la grandeur & de la forme de la piece; ainsi il en faut avoir autant qu'on a de moules de différentes grandeurs, ou bien on *tourne* à la be-louze, qui est une maniere d'attacher les pieces en les soudant à trois gouttes sur le bord avec le fer sur une piece d'étain montée sur le tour, à qui on donne ce nom de *belouze*. Si c'est de la poterie, on la dresse sur le calibre qu'on a monté sur le mandrin, & qui est *tourné* proportionnellement à la grosseur de la piece qu'on veut mettre dessus; on la fait tenir en frappant d'un marteau, sur une planche appuyée contre la piece pendant qu'elle *tourne*, jusqu'à ce qu'elle tienne & *tourne* rondement: cela s'appelle *tourner à la volée*. Mais il y a une autre maniere plus diligente & plus sûre, surtout pour des pieces longues, qui est de *tourner* à la pointe; c'est une vis qui marche dans un écrou enclavé dans la poupée de la droite du tour, à-peu-près comme la vis d'un étau de ferrurier, & par le moyen d'une manivelle ou d'un boulon, on avance & retire cette vis dont le bout presque pointu joint un morceau de bois ou de plomb qui s'emboite au bout de la piece qu'on *tourne*, en sorte qu'elle la met ronde, & la tient sans qu'elle se dérange ni qu'elle puisse s'échapper. Voyez les figures du métier de *Potier d'étain*.

Dès que la piece est bien dressée, l'ouvrier tenant son crochet sous le bras & posé sur la barre qu'il tient ensemble avec la main gauche, il le conduit de la droite par un mouvement égal & réglé en le faisant couper l'étain: ce qui forme ce qu'on nomme *raures*; on appelle cette premiere façon *ébaucher*. On se sert ensuite de crochets qui coupent moins, parce qu'on les passe sur un cuir où on a mis de la potée d'étain; ces crochets se nomment *planes*; & enfin on acheve avec un brunissoir. Lorsqu'on s'en sert, il faut auparavant répandre avec une patrouille de l'eau de savon sur la piece, & ne point appuyer le brunissoir trop fort, ni s'arrêter pour ne point faire d'ondes; il suffit d'effacer seulement les traits du crochet, & on essuie l'eau de savon après qu'on a bruni avec un linge doux qu'on appelle *polissoir*, pendant que la piece tourne encore.

Il faut remarquer que les bons outils dans la main d'un habile ouvrier contribuent à faire le bel ouvrage. Chacun a sa maniere pour leur donner un taillant propre à son gré; mais généralement les crochets carrés, carrés demi-ronds, à deux côtés, en pointe, &c. sont préférables à toutes autres formes. Les crochets, grattoirs & brunissoirs doivent être acérés du meilleur acier d'Allemagne. Il faut une meule pour les émouder, & une bonne pierre d'Angleterre pour les affiler.

Il y a des brunissoirs de différentes figures pour la vaisselle ou poterie, & pour réparer & achever. Voyez BRUNISSOIR.

Pour *tourner* des plats d'une grandeur extraordinaire ou des jattes ou grands bassins qui pèsent jusqu'à 20 ou 25 liv. piece, ou enfin d'autres pieces d'un trop gros poids, au lieu de faire aller le tour avec la roue, ce qui n'est presque pas possible, on emmanche une manivelle dans le bout de derriere de l'arbre du tour, par le moyen de laquelle on *tourne* une piece comme on tourne une meule de taillandier, & par ce moyen on en vient plus aisément à bout: cela s'appelle *tourner à la gingette*.

Il faut observer que pour *tourner* la vaisselle, l'ou-

vrier conduit ses crochets & brunissoirs presque perpendiculairement, tantôt du bas de la piece au milieu en montant, & tantôt du milieu en descendant en bas, appuyant sur ses outils, afin de couper l'étain également par-tout, & que la piece ne soit point fautive, c'est-à-dire, forte à un endroit & mince à un autre; lorsqu'on veut rendre une piece mince, on repasse plusieurs fois le crochet qui ébauche, & pour la poterie, on conduit le crochet sous la piece horizontalement, tantôt de droit à gauche, & de gauche à droite, & le brunissoir de même, mais moins en-dessous que le crochet; & la meilleure maniere est de ne le passer qu'une fois.

Autrefois on *tournois* toute la vaisselle sur un outil nommé *groisè* composé de trois branches de fer & de trois crampons coulans sur ces branches; on avance & recule ces crampons suivant la grandeur des pieces, & on les arrête par le moyen d'un coin qui est derriere chaque crampon; on ne s'en sert plus guere à présent depuis l'invention de *tourner* à la be-louze, si ce n'est pour *tourner* des jattes ou grands bassins, cette maniere étant dangereuse pour l'ouvrier qui y travaille.

TOURNER, en terme de *Tabletier Corneier*; voyez TOURNER, en terme de *Tabletier en écaille*, c'est la même opération pour la corne comme pour l'écaille.

TOURNER, (*Vénétie*.) il se dit de la bête que l'on chasse, lorsqu'elle tourne & fait un retour, c'est aussi faire *tourner* les chiens pour en trouver le retour & le bout de la ruse.

TOURNES, (*Jurisprud.*) c'est la soute ou retour des deniers que l'on paie dans un partage ou pour un contrat d'échange. Il en est parlé dans le coutumes de Montargis, Orléans, Blois & Dunois. Voyez la *gloss. de Lauriere*. (A)

TOURNESIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de Flandre, & qui prend son nom de Tournay sa capitale.

Le *Tournes* n'est autre chose que la châtellenie de Tournay, qui est d'une assez grande étendue; car elle renferme environ cinquante villages ou bourgs, dont la justice ressortit au conseil provincial de Flandre, d'où l'on peut appeler au parlement de Malines.

Les rois de France ayant institué le bailliage de Vermandois, y avoient joint Tournai & le *Tournes*; mais en 1383 Charles VI. érigea un bailliage à Tournay, auquel il soumit cette ville & le *Tournes*, avec les terres de Mortagne & de Saint-Amand, qui relevoient auparavant du bailliage de Vermandois; l'union de ces terres à ce bailliage a duré jusqu'au tems de la paix d'Utrecht, par laquelle toute la terre de Saint-Amand a été séparée du bailliage de *Tournes*, & accordé à la France; mais pour les neuf villages qui dépendoient de Mortagne, ils ont été laissés à la maison d'Autriche. (D. J.)

TOURNESOL, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire donné à la premiere & principale espece de racinoide dans le système de Tournefort; c'est aussi pour la distinguer que cet habile botaniste appelle cette plante *racinoide ex qua paratur tournesol Gal-lorum I. R. H. 636.* dans *Mathiole heliotropium minus*; dans C. Bauhin, *heliotropium tricoecum*; dans Clusius *heliotropium minus tricoecum*; enfin dans Lobel, *heliotropium vulgare tournesol Gallorum sive Plinii tricoecum*.

La racine de cette plante est blanche, ronde, ordinairement droite & longue, garnie de quelques petites fibres à son extrémité, surtout aux piés les plus élevés, car il en est plusieurs qui n'en ont point du tout; elle pousse une tige ronde de différente hauteur, suivant le terrain qu'elle occupe; cette tige se divise en plusieurs branches, la plupart desquelles sortent des aisselles des feuilles.

Clusius avoit raison lorsqu'il a dit que les feuilles du *ournesol* ont de la ressemblance avec celles du xanthium; mais il s'est trompé lorsqu'il a cru

qu'elles en avoient beaucoup plus avec celles du *folanum somniferum* ; il en est de même de Lobel lorsqu'il les a comparées à celles du calament de montagne. Elles sont d'un verd pâle & presque cendré, attachées à un fort long pédicule.

Les fleurs sont renfermées dans des petits boutons, lesquels forment une espèce de grappe qui sort d'entre les aisselles de chaque branche, & de leur extrémité. Elles sont les unes stériles, & les autres fécondes.

Les stériles qui occupent la sommité de cette grappe, sont contenues dans un calice divisé en cinq parties découpées jusqu'au centre ; elles sont composées de cinq petites feuilles jaunes, placées autour d'un petit stile rond surmonté de quelques étamines de même couleur disposées en aigrette ; comme elles sont attachées par un fort petit pédicule qui seche à mesure que la grappe croît & s'élève, elles se fannent & tombent en fort peu de tems.

Le calice de celles qui en occupent la base, & qui sont fécondes, est divisé en dix piéces fendues par-aillement jusqu'au centre ; elles sont composées de cinq petites étamines jaunes surmontées chacune d'un petit sommet de même couleur. Elles sont placées autour du pistil qui est chargé de trois fillets fourchus & jaunes. Ce pistil qui est dans le fond du calice, devient dans la suite un fruit rond, raboteux d'un verd foncé divisé en trois loges, qui renferment chacune une semence ronde & blanche. Il est attaché avec son calice à un pédicule assez long ; de sorte que lorsque les premières fleurs ont passé, & que le fruit est arrivé à sa juste grosseur, il pend des aisselles des branches, & semble y être né sans aucune fleur. C'est là ce qui en a imposé à tous ceux qui ont avancé que les fleurs & les fruits de cette plante naissent sur des piés différens.

La Médecine ne tire aucun secours de cette plante pour la guérison des maladies, quoique Dioscoride nous assure qu'elle est excellente pour chasser les vers du corps, & pour la guérison de cette espèce de verrue, que les Grecs appellent *αχποροψω*, en les frottant de son suc mêlé avec un peu de sel ; mais elle se vend cher, parce que son usage est réservé pour la teinture ; aussi les auteurs qui en parlent sous le nom d'*heliotropium*, ont eu raison de dire que le suc de son fruit donnoit un verd éclatant, qui se changeoit promptement en un fort beau bleu ; le suc des grappes de fleurs produit la même chose, mais cela n'arrive point à celui des feuilles. En effet le *tournesol* en pâte & en pain a pour base le fruit de cette plante.

Celui qu'on prépare à Gallargues, village du diocèse de Nîmes, à quatre ou cinq lieues de Montpellier, est en grande estime. On s'en sert en Allemagne, en Angleterre & en Hollande pour donner une agréable couleur aux confitures, gelées & autres liqueurs. Pomet & Lemery se sont trompés en avançant que le *tournesol* en drapeau se faisoit avec des chiffons empreints d'une teinture rouge préparée avec le suc des fruits de l'*heliotropium*, & un peu de liqueur acide. Mais voici en deux mots la préparation du *tournesol* à Gallargues.

Les paysans de ce village ramassent au commencement du mois d'Août les sommités du racinoides, qu'ils appellent de la *manilla*, & les font moudre dans des moulins assez semblables à nos moulins à huile : quand elles ont été bien mouhues, ils les mettent dans des cabats, & mettent ces cabats à une presse, pour en exprimer le suc qu'ils exposent au soleil pendant une heure ou deux. Après cela ils y trempent des chiffons qu'on étend ensuite sur une haie, jusqu'à ce qu'ils soient bien secs ; cela fait, on prend environ dix livres de chaux vive qu'on met dans une cuve de pierre ; & l'on jette par-dessus la quantité d'urine qui peut suffire pour éteindre ladite chaux : on place des bâtons dans la même cuve, à la hauteur

d'un pié de liqueur, sur lesquels on étend les chiffons qu'on avoit déjà fait sécher. Après qu'ils y ont resté quelque-tems, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils aient été humectés par la vapeur de l'urine & de la chaux, on les tire de la cuve, on les fait sécher au soleil, & quand ils sont bien secs, on les retrempe comme auparavant dans du nouveau suc, & pour lors on les envoie en différens pays de l'Europe.

Il y a beaucoup d'apparence que les espèces de *tournesol* en pâte & en pain qu'on reçoit d'Hollande, se fabriquent ou avec ces mêmes chiffons qu'on leur a envoyés de Montpellier, ou se font avec d'autres drogues dont le secret nous est inconnu ; il est du moins certain que le racinoides ne croît point en Hollande, & que leur *tournesol* en pain est précieux.

TOURNESOL, (Chimie.) on donne en général le nom de *tournesol* à plusieurs préparations chimiques qui donnent une teinture d'un bleu pourpre. Il sera parlé des plus connues dans la suite de cet article. Celle qu'on appelle en particulier *Pierre de tournesol*, est la principale de ces préparations. Cette pierre de *tournesol* se fabrique en Hollande, selon un procédé qui est absolument ignoré en France. Nous fournissons seulement aux Hollandois les chiffons ou drapeaux qui en font la base ou matière première. Ces chiffons se préparent au grand Gallargues, village du bas Languedoc du diocèse de Nîmes, où on les imbibes du suc d'une plante, qui croît naturellement dans le pays, & qu'on appelle en langue vulgaire *maurille*, nom que j'adopte dans cet article. M. de Tournefort appelle cette plante *ricinoides ex qua paratur tournesol Gallorum*, *infl. rei herb. app. 563*. M. Linnæus la nomme *croton foliis rhombis repandis, caula herbaceo*. Feu M. Nissolle, de la société royale des Sciences de Montpellier, a donné la description de cette plante, qu'il a accompagnée d'une figure très-exacte. Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1712, page 339. Pl. XVII. tout ce travail sera exposé à la fin de cet article.

M. Lemerit dit dans son traité des drogues, p. 863. qu'on prépare le *tournesol* en Languedoc avec le fruit de l'*heliotropium tricoctum*, qui est une autre plante d'un genre bien différent de la précédente. Voyez HÉLIOTROPE ou HERBE AUX VERRUES. On voit que M. Lemerit étoit mal instruit sur cette préparation où l'héliotrope n'entre point, & où jamais il n'a pu être employé.

M. Lemerit dit dans le même traité des drogues, que la perelle, la chaux & l'urine entrent dans la composition du *tournesol*. On m'a assuré que l'orseille y entroit encore.

M. Lemerit dit encore dans son traité des drogues, qu'on fabriquoit à Lyon du *tournesol* qui étoit inférieur à celui d'Hollande. Je crois que M. Lemerit se trompe. On m'a assuré qu'on n'a jamais fabriqué la pierre de *tournesol* à Lyon. Je pense que M. Lemerit a confondu avec la pierre de *tournesol*, la préparation de la perelle & d'un autre lichen, qui est une espèce d'orseille qu'on prépare à Lyon pour la teinture.

On nous envoie le *tournesol* d'Amsterdam tel qu'on le voit chez les épiciers-droguistes ; savoir en petits pains secs d'une couleur bleue foncée, de forme parallépipède d'environ un pouce de longueur. En cet état on l'appelle *tournesol* en pâte ou en pain.

Le *tournesol* étoit autrefois d'un usage plus étendu. Mais depuis que les Chimistes ont découvert le bleu de Prusse, l'indigo, le pastel, &c. & les autres bleus qui se préparent en Allemagne, & qu'on tire du cobalt, ceux-ci ont été substitués en beaucoup d'occasions au *tournesol*, & effectivement la couleur du *tournesol* est peu durable ; elle pâlit à l'air, & le moindre acide la détruit.

Le *tournesol* se dissout fort aisément dans l'eau froide, il donne une teinture bleue fort chargée, qui est

de faux teint, & que les teinturiers n'appliquent que sur des toiles de fil ou de coton.

Les peintres s'en servent quelquefois pour colorer le papier & le crayonner. On l'emploie aussi à la détrempe & sans gomme, parce que cette couleur est fine & n'a pas de corps. On en peint quelquefois les murailles bien blanchies avec la chaux, qui ne sont pas exposées à la pluie. On n'en fait aucun usage avec l'huile, ni dans les fresques.

Les dessinateurs s'en servent pour les différens dessins qu'ils tracent sur la toile, ou sur les étoffes de soie qu'on veut faire broder; mais l'usage le plus commun du *tournefol* est pour teindre le papier; par exemple, ce gros papier d'un bleu foncé tirant sur le violet, avec lequel on enveloppe le sucre, est teint avec le *tournefol*.

Les chimistes se servent de la dissolution très-étendue ou délayée de *tournefol* dans l'eau, qu'ils appellent communément *teinture de tournefol*, pour reconnoître si une liqueur saline contient de l'acide ou de l'alkali, & lequel de ces deux principes y est surabondant. Si c'est l'acide, la teinture rougit; si c'est l'alkali, elle verdit, mais ce verd tire un peu sur le pourpre; & si elle est neutre, la couleur ne change point. Quoique cet effet soit en général assez constant, il a ses exceptions, mais en petit nombre. On se sert encore de la teinture de *tournefol* dans l'analyse des eaux minérales à la même intention.

Les limonnadiers & les confiseurs l'emploient pour imiter ou foncer les infusions de violette, & pour donner la couleur bleue ou violette à plusieurs liqueurs: mais c'est une falsification véritablement condamnable; car les liqueurs ou sirop où il y a du *tournefol*, ont toujours un mauvais goût tirant sur le pourri. On s'en sert encore, mais sans inconvénient, dans le même art pour donner une couleur bleue à certaines pâtes, conserves, & autres confitures. On peut donner une couleur violette à l'esprit-de-vin, en y versant quelques gouttes d'une forte teinture de *tournefol*.

On emploie encore beaucoup la pierre de *tournefol* dans les blancheries de toiles, en particulier pour les cambrais & les batistes que l'on passe à ce bleu, après les avoir passées au lait.

Outre ce *tournefol* que nous pouvons appeler le nôtre, ou le *tournefol de Languedoc*, Lémery (*traité des drogues*) fait encore mention d'un *tournefol* en drap, qu'il dit venir de Constantinople, & qu'il assure être fait avec de la cochenille & quelques acides. Ce qui paroît impossible, puisque les acides éclaircissent le rouge de la cochenille, & le font changer en ponceau ou orangé. Les alkalis pourroient plutôt produire cet effet, en tournant la couleur rouge en violet.

Il y a suivant le même auteur, du *tournefol* fait avec du coton; c'est du coton applati de la grandeur & figure d'un écu, qu'on teint en Portugal avec la cochenille *mestique*. M. Lémery dit que l'un & l'autre *tournefol* servent à colorer les liqueurs & les gelées de fruits. Mais toutes ces especes de teintures ne sont plus en usage, & on n'entend aujourd'hui par *tournefol*, que celui qui se fait avec le suc de la maurelle; & c'est de celui-là que je vais parler d'après le mémoire que j'ai donné sur cette matière, dans le volume des *Mém. de l'acad. royale des Scienc.* pour l'ann. 1754.

Pour l'intelligence du procédé que je vais décrire, il est nécessaire que je dise un mot de la manière dont on ramasse la plante, & des instrumens dont on se sert pour faire cette préparation. J'ai appris de plusieurs habitans du grand Gallargues, qu'on préparoit ces drapeaux dans ce village depuis plusieurs siècles.

« Les habitans du grand Gallargues n'ont pas la li-  
Tome XVI.

» berté de cueillir la maurelle dans tous les tems de  
» l'année. En vertu d'un ancien règlement, ils ne  
» peuvent faire cette récolte qu'après en avoir obtenu  
» la permission des maire & consuls du lieu. On  
» donne ordinairement cette permission à toute la  
» communauté vers le 25 Juillet, tems où la récolte  
» du blé est déjà faite, & où la maurelle est dans  
» sa perfection. On ne fait dans l'année que cette  
» seule récolte, depuis le 25 Juillet jusqu'au 5 ou 8  
» de Septembre. Les paysans vont alors chercher  
» cette plante à quinze ou vingt lieues à la ronde  
» dans le Gévaudan, & même jusqu'en Provence. Ils  
» ont grand soin de se cacher les uns aux autres les  
» lieux particulier où elle croît en abondance: ils  
» font cette récolte en diligence, la plante pour pou-  
» voir être employée, devant être fort récente; la  
» fermentation nuisant toujours au succès de l'opé-  
» ration dont il s'agit: il faut aussi que la maurelle ne  
» soit pas terreuse.

» Les vaisseaux & instrumens dont on se sert ne  
» sont pas tous de la même grandeur, & on croit  
» assez inutile de les assujettir à une certaine capacité  
» déterminée.

» Les particuliers qui font l'opération que nous  
» décrivons, placent leurs vaisseaux à un rez-de-  
» chauffée, dans une espece de hangar ou d'écurie,  
» où l'on voit d'abord un gros pressoir fait de bois  
» de chêne verd, & soutenu des deux côtés sur deux  
» murs de maçonnerie. Ce pressoir a d'ordinaire un  
» pié d'épaisseur à chaque bras, sur huit piés & demi  
» de longueur, & un pié & demi de hauteur: je ne  
» puis mieux le comparer qu'à une grande presse de  
» relieur. On pratique sous ce pressoir une cuve de  
» pierre, qu'on appelle en langue vulgaire *pile*; elle  
» a communément la forme d'un parallélépipède,  
» & rarement celle d'un gros cylindre; son épaisseur  
» ordinaire est de trois ou quatre pouces: on lui donne  
» intérieurement un pié & demi de large, sur  
» trois piés de long, & sur deux piés de profondeur:  
» c'est dans cette cuve qu'on met l'urine & autres  
» ingrédiens nécessaires. Enfin on trouve dans ce  
» même lieu un moulin, dont la meule polée de  
» champ, a un pié d'épaisseur; un cheval la fait tourner:  
» elle roule autour d'un pivot perpendiculaire,  
» dans une orniere circulaire, assez large & assez profonde,  
» où l'on met la maurelle qu'on veut broyer. Ce moulin est de même forme que ceux dont on se sert pour écraser les olives ou le tan. M. Astruc, de la société royale des Sciences de Montpellier, a donné la figure très-exacte de ce moulin, dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc*. Voyez pages 336, 337. Pl. VI. fig. 1.

» *Procédé de la coloration des drapeaux ou chiffons avec lesquels les Hollandois font la pierre de tournefol.* Les habitans du grand Gallargues qui ont ramassé une certaine quantité de maurelle, choisissent pour la faire broyer & en tirer le suc, un jour convenable. Ils veulent que le tems soit fort serein, l'air sec, le soleil ardent; que le vent souffle du nord ou du nord-ouest: il n'est pas difficile d'avoir au mois d'Août, dans le bas Languedoc, des jours où toutes ces circonstances se trouvent réunies. La constitution de l'atmosphère étant telle que nous venons de le dire, on fait moudre la maurelle dans le moulin que nous avons décrit; quand elle est bien écrasée, on la met dans un cabas de forme circulaire, fait d'une espece de jonc, & fabriqué à Lunel, parfaitement semblable à ceux dont on se sert pour mettre les olives au pressoir. On remplit le cabas de maurelle bien écrasée, on la met ensuite au pressoir & on presse fortement; le suc découle dans la cuve de pierre, placée immédiatement sous le pressoir: dès qu'il a cessé de couler, on retire le cabas du pressoir, & on jette le



marc. On commence cette opération dans la matinée, & on continue la même manœuvre jusqu'à ce que tout le suc soit exprimé, ayant soin de changer de cabas dès qu'on s'aperçoit que celui dont on s'étoit servi jusque-là est percé. Quand on a tiré tout le suc, les uns avant que de l'employer le laissent reposer un quart d'heure; les autres en font usage sur le champ; quelques-uns, mais en petit nombre, mettent auparavant dans le suc une chopine ou un pot d'urine, sur environ trente pots de suc (il y a en général peu d'uniformité dans la manière de procéder). La plupart emploient leur suc tout de suite, comme je viens de le dire. On en sent assez la raison sans que je l'explique, & voici de quelle façon ils procedent.

Ceux qui font cette préparation achètent à Montpellier, ou dans d'autres villes voisines, de grands sacs à laine, de vieilles serpilleries, ou quelque autre toile écrue (je veux dire qu'on n'emploie à Gallargues que cette espèce de toile, qui n'a pas été blanchie par la rosée, ni par la lessive), qui ait déjà servi, & qui soit à bon compte; si elle est sale, on la lave & on la fait sécher. Toute toile est bonne pour cette opération, pourvu qu'elle soit de chanvre, la plus grossière, la moins ferrée dans son tissu, n'est pas à rejeter; mais il faut qu'on l'ait bien nettoyée, car tous les corps gras & huileux sont contraires au succès de cette préparation.

On divise la toile dont on se sert en plusieurs pièces; sur cela il n'y a aucune règle, les femmes font toute la manœuvre de cette opération. Le suc exprimé est porté dans une espèce de petite cuve de bois, que nous appellons dans ce pays *semadou* ou *compoire*. La femme à devant soi un baquet de bois, pareil à ceux dont les blanchisseuses se servent pour savonner leur linge; elle prend une, deux ou trois pièces de toile, suivant qu'elles sont plus ou moins grandes, qu'elle met dans le baquet; elle verse ensuite sur ces morceaux de toile, un pot du suc de maurelle qu'elle a toujours à son côté; & tout de suite, par un procédé pareil à celui des blanchisseuses qui favonnent le linge, elle froisse bien la toile avec ses mains, afin qu'elle soit partout bien imbibée de suc. Cela fait, on ôte ces chiffons, & on en remet d'autres qui sont à portée, & toujours ainsi de suite: on ne cesse de faire cette manœuvre que tout le suc exprimé n'ait été employé. Après cette opération, l'on va étendre ces drapeaux sur des haies exposées au soleil le plus ardent, pour les faire bien sécher: on ne les met jamais à terre, parce que l'air y pénétrerait moins facilement, & qu'il est essentiel que les chiffons séchent vite. Je ferai observer que les femmes qui font cette manœuvre savent bien mettre à profit tout leur suc: les drapeaux ne sortent du baquet qu'imbibés de ce suc dans une juste proportion.

Après que les drapeaux ont été bien séchés au soleil, on les ramasse & on en forme des tas. Les femmes ont soin un mois avant que de commencer cette préparation, de ramasser de l'urine dans leur cuve de pierre, qui, après qu'on y a mis tous les ingrédients, est appelée *l'aluminadou*, ce qui indique qu'on y mettoit autrefois de l'alun; quelques particuliers, en petit nombre, s'en servent encore aujourd'hui.

La quantité d'urine qu'on met dans la cuve n'est pas déterminée, on en met ordinairement une trentaine de pots, ce qui donne cinq ou six pouces d'urine dans chaque cuve. On jette ensuite dans la cuve cinq à six livres de chaux vive. Ceux qui sont dans l'usage d'employer l'alun, y en mettent alors une livre: car il faut remarquer qu'on y met toujours de la chaux, quoiqu'on emploie l'alun. On remue bien ce mélange avec un bâton; après cela on place à la

superficie de l'urine, des farmens ou des roseaux, assés jettés à chaque extrémité de la cuve; on étend sur ces roseaux les drapeaux imbibés de suc & bien séchés: on en met l'un sur l'autre ordinairement sept à huit, quelquefois plus ou moins, ce qui dépend de la grandeur de la cuve; on couvre ensuite cette même cuve d'un drap ou d'une couverture. On laisse communément les drapeaux exposés à la vapeur de l'urine pendant vingt-quatre heures; sur cela il n'y a aucune règle certaine, la force & la quantité de l'urine doivent décider: quelques particuliers laissent leurs drapeaux exposés à la vapeur pendant plusieurs jours, les autres s'en tiennent au tems que j'ai marqué. Mais pour juger avec certitude du succès de l'opération, l'on visite de tems en tems les drapeaux; & quand on s'aperçoit qu'ils ont pris la couleur bleue, on les ôte de dessus la cuve. Il faut se souvenir que pendant que les chiffons sont exposés à la vapeur de l'urine, il faut les retourner sens-dessus-dessous, afin qu'ils présentent à la vapeur toutes leurs surfaces. On doit prendre garde que les chiffons qui sont sur les morceaux de bois exposés à la vapeur de l'urine, ne trempent point dans cette liqueur, ce seroit autant de perdu, l'urine détruiroit entièrement la partie colorante des drapeaux.

Comme il faut une grande quantité d'urine, & que d'ailleurs les cuves sont trop petites pour que l'on puisse colorer dans l'espace d'un mois & demi tous les drapeaux que demandent les marchands, les particuliers ont eu recours à une autre méthode, ils ont substitué le fumier à l'urine; cependant la plus grande partie emploient l'urine, mais tous en font en même tems par l'une & par l'autre méthode. Les drapeaux que l'on colore par le moyen de l'urine, sont les plus aisés à préparer; quelque tems qu'on les laisse exposés à la vapeur, ils ne prennent jamais d'autre couleur que la bleue, & la partie colorante n'est jamais détruite par l'alkali volatil qui s'élève de l'urine, quelque abondant qu'il soit: il n'en est pas de même quand on emploie le fumier; cette autre méthode demande beaucoup de vigilance, comme nous l'allons voir. Dès qu'on veut exposer les drapeaux qui ont reçu la première préparation à la vapeur du fumier, on en étend une bonne couche à un coin de l'écurie; sur cette couche on jette un peu de paille brisée, on met par-dessus les chiffons entassés les uns sur les autres, & tout de suite on les couvre d'un drap, comme dans l'autre méthode: on met sur le fumier à-peu-près le même nombre de drapeaux que l'on exposerait à la vapeur de l'urine.

Si le fumier est de la première force, on va au bout d'une heure retourner sens-dessus-dessous les chiffons; une heure après on va encore les visiter, & s'ils ont pris une couleur bleue, on les retire de dessus le fumier; on les met en tas & on les expose à l'air pour les faire sécher. Je ferai remarquer que si le fumier n'est pas fort, on les y laisse plus long-tems, quelquefois douze heures, & plus même s'il est nécessaire. On sent bien que tout ceci dépend des différents degrés de force du fumier: la couleur bleue est la pierre de touche pour connoître la durée du tems dont nous parlons. On doit être attentif à visiter souvent les drapeaux; car la vapeur du fumier, si on les y laissoit trop long-tems exposés, en détruiroit la couleur, & tout le travail seroit perdu. Le fumier qu'on emploie est celui de cheval, de mule ou de mulet. Certaines femmes exposent d'une autre manière leurs drapeaux à la vapeur du fumier; elles les mettent entre deux draps, & les draps entre deux couches de fumier.

Pour l'ordinaire on n'expose qu'une seule fois les chiffons à la vapeur de l'urine ou du fumier. Quelques particuliers m'ont dit que quand l'opération ne réussissoit pas par le moyen du fumier, on exposoit

les drapeaux qu'on n'avoit pu colorer par cette voie, à la vapeur de l'urine; mais ces cas sont extrêmement rares. Je ferai observer que pendant tout le tems que dure cette préparation, l'on met presque tous les jours de l'urine dans la cuve; & à l'égard de la chaux vive, on n'en met que trois fois pendant toute la durée de l'opération: il en est de même quand on y met de l'alun. On remarquera que toutes les fois qu'on expose de nouveaux drapeaux à la vapeur de l'urine, il faut, avant de les y exposer, bien remuer l'urine avec un bâton: on change de même le fumier à chaque nouvelle opération. Après que les femmes ont achevé toutes leurs préparations, qui se font chaque année, elles jettent l'urine de leur cuve qu'elles nettoient bien.

Nous avons dit qu'on n'exposoit qu'une seule fois les drapeaux à la vapeur de l'urine ou du fumier, cette opération étant faite, comme je viens de la décrire, on a de nouveau suc de maurelle (car il est bon de faire observer que pendant toute la durée de cette préparation, il y a des hommes en campagne pour recueillir de la maurelle); on imbibé une seconde fois les drapeaux de ce nouveau suc, en faisant la même manœuvre qu'à la première opération, je veux dire qu'on savonne en quelque sorte les drapeaux avec ce nouveau suc, & on les fait bien sécher, comme nous avons dit. Si après cette seconde imbibition de suc les chiffons sont d'un bleu foncé tirant sur le noir, on ne leur fournit plus de nouveau suc; alors la marchandise est dans l'état requis. Si les chiffons n'ont pas cette couleur foncée que je viens d'indiquer, on les imbibé de nouveau suc une troisième fois, quelquefois une quatrième, mais ces cas sont bien rares.

Les particuliers qui font cette préparation, ne commencent à imbiber leurs drapeaux de suc de maurelle que vers les dix ou onze heures du matin, comme j'en ai été témoin: la raison en est qu'alors le soleil commence à être dans sa plus grande force, & que les drapeaux étant exposés à son ardeur, sechent plus vite. Le tems est très-favorable, comme je l'ai déjà dit, quand le vent est *majistradon* ou *nord-ouest*, & le soleil bien ardent. On se garde bien de faire cette préparation quand le vent est sud-est, ou, comme on dit dans ce pays-ci, *marin*; on risquerait alors de perdre tout le fruit de son travail: ce vent est fort humide, & les chiffons, pour réussir, doivent sécher promptement. Il est arrivé dans certaines années pluvieuses, que des particuliers ont perdu leur maurelle, recueillie avec beaucoup de peine, faute de trouver un jour favorable.

Nous avons dit que quand la toile qu'on emploie est sale, on la lave & on la fait sécher; de même il faut prendre garde qu'elle ne soit pas imbibée de quelque corps gras ou huileux. On me raconta qu'un particulier avoit employé dans sa fabrique certaines toiles qui avoient servi sur les vaisseaux; elles étoient un peu enduites de gaudron, cela fit une mauvaise préparation, à cause que le gaudron empêchoit le suc de faire union avec le chanvre; aussi lui confisqua-t-on sa marchandise, comme n'étant pas de resette.

Je remarquai, étant au grand Gallargues, que dans la grande quantité de drapeaux colorés, il y en avoit quelques morceaux qui n'avoient pas pris la couleur bleue. Je ne fus pas surpris de ce phénomène, dès que j'eus vu manœuvrer les femmes; elles n'observent pas beaucoup de régularité en étendant leurs chiffons, tant sur la cuve que sur le fumier: la partie volatile de l'urine ou du fumier ne peut pas pénétrer par-tout également. D'ailleurs, si on a le malheur de laisser un peu trop long-tems les drapeaux à la vapeur du fumier, qui a beaucoup de force, il *manque* la couleur, si je puis m'exprimer ainsi; au lieu d'être

Tome XVI.

bleue, elle tire sur la couleur de chair: les femmes appellent cela en leur langue *sansa*. Aussi la plupart de celles qui ont leurs chiffons sur du fumier extrêmement fort, vont-elles les visiter souvent.

On m'a raconté à Gallargues & dans les lieux voisins, qu'on ne pouvoit préparer ces drapeaux de la manière que je viens de décrire, que dans ce premier village seulement: les habitants du grand Gallargues & des environs le croient fermement; voici les preuves qu'ils en donnent. Les filles de ce village, disent-ils, qui vont se marier ailleurs, par exemple, à Aigues-vives, autre village qui n'en est éloigné que d'une petite lieue, ne peuvent réussir à faire cette préparation, quoiqu'elles l'aient faite plusieurs fois dans leur maison. Tout ceci sent le merveilleux; j'ai l'expérience du contraire. J'ai préparé moi-même à Montpellier dans mon laboratoire de pareils drapeaux, par le moyen de la vapeur de l'urine, & ils sont aussi beaux que ceux qu'on nous envoie de Gallargues. Il est vrai de dire, qu'au sujet des drapeaux qu'on prépare au grand Gallargues, on ne peut le faire que dans une partie de cette province & dans quelqu'autres voisines, comme la Provence & une partie du Dauphiné, où cette plante croît dans quelques cantons.

M. Nisolle dit, que la maurelle ne croît pas du côté de Lyon, ni en Auvergne: si elle croissoit en Hollande, les Hollandois ne seroient pas assez dupes pour nous acheter nos drapeaux; ils les prépareroient chez eux, & par-là ils épargneroient beaucoup. Ce seroit au gouvernement à acheter ou à se procurer le secret des Hollandois pour faire la pierre bleue appelée *tournefol*; le commerce en retireroit un grand avantage, & principalement cette province; par ce moyen deux préparations se feroient dans le même pays. Il est impossible de faire la première, que dans le pays où la maurelle croît naturellement: s'il étoit nécessaire de la multiplier, on pourroit laisser murir la graine, & en semer des champs comme on sème le blé.

Je pense qu'un jour, il en faudra venir à ce que je propose; cette année (1760), la maurelle a manqué, les marchands n'ont pas pu avoir la quantité des drapeaux qu'on leur demande d'Hollande; on n'en a préparé à ce qu'on m'a assuré, que pour trois mille livres. Si le gouvernement n'y prend garde, on détruira entièrement cette plante; les payans qui font cette recolte arrachent la plante, & alors la graine n'est pas mûre, & par-là on voit qu'elle ne peut pas se multiplier, ils assurent que ce qui a fait la rareté cette année de la maurelle, c'est la sécheresse, & qu'il n'a pas plu au commencement de l'été; mais je crois que c'est faute de graine qu'il n'en vient point, cette plante n'étant pas vivace.

La maurelle ne peut pas être transportée fort loin, parce qu'il faut qu'elle soit verte pour être employée, & qu'on ne peut la garder trop long-tems sans qu'elle se gâte par une trop grande fermentation; comme on peut le voir dans la théorie que j'ai donnée du procédé. Voyez le mém. de l'acad. royale des Sciences, année 1754, pag. 692. & suiv.

Quand les drapeaux ou chiffons, préparés comme je viens de le dire, sont bien secs, on les emballe dans de grands sacs, on les y serre & pressés bien, puis on fait un second emballage dans d'autres sacs dans de la toile avec de la paille, & on en forme des balles de trois ou quatre quintaux; des marchands-commissionnaires de Montpellier ou des environs, les achètent pour les envoyer en Hollande, en les embarquant au port de Cette. Cette marchandise se vend 30 à 32 liv. le quintal, elle a valu certaines années jusqu'à 40 liv. On m'a assuré qu'on fabriquoit toutes les années dans ce village (qui est composé de 130 maisons, & qui a mille habitants) de ces dra-

P p p ij

peaux pour dix ou douze mille livres.

Ces drapaux colorent le vin qui pêche par la couleur, & toutes sortes de liqueurs : on m'a assuré qu'on les employoit en Hollande à cet usage, & au rapport de M. Nisolle, Simon Pauli désapprouve toutes ces pratiques. Je ne vois pas cependant que cela puisse être fort dangereux.

Les Hollandois font un grand usage des drapaux de Gallargues pour colorer leur fromage ; ils le nomment alors *fromage à croûte rouge*, tirant sur le violet, dont le principal commerce se fait sur les côtes de la Méditerranée, comme l'Espagne, la France & l'Italie.

Je crois avoir suffisamment détaillé toutes les parties de ce procédé chimique, qui fait le principal sujet de cet article, & je renvoie mes lecteurs pour la partie théorique, à ce que j'en ai dit dans le mémoire déjà cité de l'Académie royale des Sciences pour l'année 1754. Article de M. MONTET, maître Apocaire, & membre de la Société royale des Sciences de Montpellier.

**TOURNETTE**, f. f. (*Outil d'ouvriers*) petit instrument de bois qui sert à dévider de la soie, du fil, de la laine, du coton, &c. Les *tournettes* sont toujours doubles, & sont composées de deux cylindres de bois léger qui ont chacun leur pivot, sur lequel elles tournent. Les pivots sont attachés sur une planche qui leur sert de pié. (D. J.)

**TOURNETTE**, en terme de Blondiers ; c'est une espèce de lanterne, montée sur un banc à la hauteur de deux piés & demi. Devant la lanterne est planté dans le dessus du banc un bâton qui l'éleve à la même hauteur, de ce bâton en part horizontalement un autre d'un bon pié de long qui soutient la soie autour de la *tournette* sans qu'elle puisse tomber au pié ; & enfin un autre encore plus petit que celui-ci, qui empêche la soie de remonter quand on la dévide, & qui soutient les centaines découpées, jusqu'à ce qu'on les retire des *tournettes*. Voyez DÉCOUPER.

Il faut deux *tournettes* pour découper & pour dévider, l'une à un bout, & l'autre à l'autre ; souvent on dévide sur le devidoir, voyez DEVIDOIR, mais toujours on découpe aux *tournettes*, le devidoir étant trop petit de circonférence.

**TOURNETTE**, terme de Boutonnier ; c'est un ustensile dont les Boutonniers se servent pour dévider la soie ou poil de chèvre sur les rochets par le moyen d'un rouet ; la *tournette* est composée d'une table, sur laquelle sont assujettis perpendiculairement deux broches disposées de manière, qu'on peut les éloigner ou les approcher, selon la largeur des écheveaux que l'on veut dévider. On passe dans ces broches deux espèces de lanternes qui tournent sur ces broches, comme sur leur axe. Voyez la figure, Planché du Boutonnier-passementier.

**TOURNETTE**, ce sont parmi les Cardets, deux roues de bois auxquelles l'arbre du devidoir communique le mouvement qu'il reçoit d'une manivelle que l'on tourne.

**TOURNETTE**, terme de Chandelier ; les Chandeliers appellent aussi des *tournettes*, les devidoirs sur lesquels ils dévident la mèche de leur chandelle pour la mettre en pelotes. (D. J.)

**TOURNEVIRE**, f. f. (*Méch.*) est un cordage médicre que l'on dévide sur l'effeu du cabestan, & qui est garni de nœuds assez proches auxquels est saisie successivement avec des *garçettes*, une certaine longueur du cordage amarré à l'autre, lequel est beaucoup plus gros que la *tournevire*. Voyez CABESTAN.

(O)  
**TOURNE-VIS**, (*Outil*) outil de fer, avec lequel on serre & on desserre les vis, soit en bois, soit en fer, pour les faire entrer dans leur écrou ou les en tirer. On l'appelle quelquefois *tourne à gauche*, quoi-

que ces deux outils soient différens ; le *tourne-vis* est un instrument très-utile, on met au fer une poignée de bois pour le manier & en faire usage. (D. J.)

**TOURNE-VIS**, (*Outil d'Arquebusier*) c'est un petit morceau de fer plat, large d'un demi pouce qui a une queue qui se pose dans un manche de bois, & long de deux ou trois pouces, qui sert aux Arquebusiers pour tourner & visser les vis dans leur écrou, en mettant le côté large du *tourne-vis* dans la tête qui est fendue de la vis.

**TOURNE-VIS**, *outil d'Ebéniste*, est un morceau d'acier trempé dur & revenu bleu pour qu'il ne rompe pas facilement, & emmanché dans une poignée de bois un peu aplatie pour qu'elle ne tourne point dans la main. Cette poignée a une frette de fer, dont l'usage est de l'empêcher de se fendre lorsqu'on y monte le *tourne-vis*, dont l'extrémité inférieure est au tranchant que l'on fait entrer dans la fente qui est à la tête d'un vis à tête que l'on fait tourner au moyen du *tourne-vis* que l'on appuie fortement dessus, en le tournant comme on fait une clé dans une serrure. Voyez la figure Pl. de MARQUETERIE.

Le *tourne-vis* sert également à ôter les vis comme à les placer. La seule différence est qu'il faut le tourner en sens opposé aux pas de la vis.

**TOURNEUR**, f. m. (*Tabletier*) on appelle *tourneur*, les maîtres peigniers & tabletiers de Paris, à cause des petits ouvrages de tour, soit d'ivoire, soit de bois qu'il leur est permis de faire. (D. J.)

**TOURNEUR**, on appelle de ce nom ceux qui travaillent & façonnent leurs ouvrages ordinaires entre deux pointes attachées au haut des poutres. Les lapidaires ont des pointes ou des pointes de fer, à l'extrémité desquels tiennent des pièces de diamant avec lesquelles ils percent les pierres précieuses. Voyez l'article TOURNER, Lapidaires &c.

**TOURNEUR**, (*Rubancier*) c'est un enfant occupé à faire tourner le rouet à retordre, ou à aller & venir suivant le besoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon ; toutes ces actions sont expliquées à l'article TORDRE.

**TOURNICES**, f. f. (*Charpente*) ce sont des poteaux qui servent de remplissage dans les jouées des lucarnes, dans les cloisons où il y a des croix de St André, des guettes & des décharges. Voyez Pl. du CHARPENTIER.

**TOURNILLE**, f. f. (*bas au métier*) petit instrument à l'usage de ceux qui font des bas au métier. Voyez cet article.

**TOURNIQUET**, f. m. (*Artifice*) artifice composé de deux fusées directement opposées & attachées sur les tenons d'un *tournoquet* de bois, comme ceux que les anciens appelloient *bâton à feu*, avec cette différence que le feu se met au bout par le côté & non suivant l'axe. Cet artifice produit l'effet d'une girandole. (D. J.)

**TOURNIQUET**, f. m. (*Charpente*) espèce de moulinet à quatre bras qui tourne verticalement, à hauteur d'appui, dans une rue, ou à côté d'une barrière, pour empêcher les chevaux d'y passer. Il y en a de fer & de bronze dans les cours & jardins de Versailles. (D. J.)

**TOURNIQUET**, en terme d'Épinglier, c'est une espèce de devidoir à plusieurs branches environnantes de bas en haut, sans telle qui est au centre, sur laquelle la machine pose en haut, & tourne en bas sur un nœud qui l'empêche de tomber. Le *tournoquet* sert à dresser le fil de laiton. Il est assez semblable à une cloche de jardinier. Il est monté sur une planche à côté de l'engin. Voyez les Pl. de l'ÉPINGLIER.

**TOURNIQUET**, (*Luth*) sorte de petit foret pointu monté sur un arbre *a b* qui traverse deux poutres *A B*, comme l'arbre du tour à lunette ; au milieu



de cet arbre est une poulie *E* autour de laquelle la corde de l'archet *c d* est entortillé; par le moyen de cet archet, on fait tourner l'arbre *a b* qui fait tourner la meche ou foret *d*, contre la pointe duquel on appuie les sauteaux garnis de leurs languettes que l'on perce tout ensemble: on met ensuite une petite épingle dans le trou du foret qui doit être très menu pour que l'épingle le remplisse exactement; il n'y a que le trou de la languette qui doit être plus grand, afin qu'elle puisse tourner librement, c'est pourquoi on l'accroît avec l'outil appelé *voie de sauteaux*. Voyez la fig. Pl. XVII. de Lutherie, fig. 10.

**TOURNIQUET**, dans les orgues, on appelle ainsi un morceau de bois de forme carrée *A*, fig. 52. Pl. d'orgue, fixée par une cheville par un de ses angles à un des angles de couverture supérieur de tuyau, représentée par le rectangle *B C D E*, qui fait voir en même tems comment les quatre planches du tuyau de bois sont assemblées à rainures & languettes. Le tourniquet sert à accorder les tuyaux, ou on en met en les avançant pour les faire baisser de ton, ou en le retirant pour le faire hausser, s'il se trouve trop bas. Voyez la fig. 51 qui représente un tuyau sur lequel est placé un tourniquet *a*.

**TOURNIQUET**, *s. m.* (terme de Menuisier.) petit morceau de bois grand comme le pouce, un peu creusé par les deux bouts; attaché au bord d'un châssis, & servant à soutenir le châssis quand il est (D. J.)

**TOURNIQUETS**, (à la Monnoie.) ce sont des barres dans lesquels, & par le moyen du mercure, on assemble toutes les parties du métal restées dans les terres.

**TOURNIQUET**, (terme de Serrurier.) petit morceau de fer plat, dont l'un des bouts a un piton rivé où l'on met le crochet de la tringle de fer, & l'autre a un trou où entre le bout de la fiche de la colonne du lit.

**TOURNIQUET**, (terme de Tabletier.) machine de bois ronde ou carrée; autour de laquelle sont marquées symétriquement divers nombres en chiffres; il y a au milieu de cette machine un piton de fer avec une aiguille de même métal, qu'on fait tourner, & qui selon l'endroit du tourniquet où elle s'arrête, fait le bon & le mauvais destin du jeu du tourniquet. (D. J.)

**TOURNIQUET**, instrument de l'art militaire, est une poutre garnie de pointes de fer qu'on place dans une ouverture, dans une breche ou à l'entrée du camp pour disputer le passage à l'ennemi. Voyez CHEVAL DE FRIZE. (Q)

**TOURNIQUET**, torcular, instrument de Chirurgie; machine avec laquelle on suspend la circulation du sang dans un membre, jusqu'à ce qu'on y ait fait les opérations qui conviennent.

Les anciens se servoient d'un lac tissu de soie ou de fil, dont ils entouraient le membre, & le ferroient jusqu'à la suspension parfaite du cours du sang; cette ligature avoit encore, selon eux, l'avantage d'engourdir le membre & de modérer les douleurs des opérations.

La douleur, la meurtrissure & la contusion que ce tourniquet occasionnoit, produisant fréquemment la gangrene, ou des abscessés consécutifs, on chercha de nouveaux moyens d'éviter les hémorrhagies: on perfectionna d'abord l'application du lien circulaire, pour faire moins de douleur & de meurtrissure à la peau, on entourait le membre avec une compresse assez épaisse, sur laquelle on mettoit le lac: on posoit ensuite deux petits bâtons sous le lac, l'un en dedans l'autre en dehors du membre; & on les tournoit jusqu'à ce qu'il fut suffisamment serré. C'est de cette manière, dit M. Dionis, dans son traité d'opération, que les vétérinaires serrent avec un bâton, les cordes qui tiennent les balots sur leur charrettes. Cet

auteur donne l'époque de l'invention de ce tourniquet: il en fait honneur à un chirurgien de l'armée française, pendant le siège de Besançon en Franche-Comté. Je crois avoir lu quelque part que ce chirurgien étoit aide-major de l'armée, & qu'il se nommoit Morel. Il a paru depuis peu une dissertation dans les journaux, pour prouver que ce Morel étoit chirurgien de la ville de Besançon.

Le tourniquet a encore bien des inconvénients; les modernes y ont fait des corrections notables. Pour arrêter le sang dans le tronc de l'artere, il faut comprimer le moins qu'il est possible les parties voisines; c'est pourquoi l'on met longitudinalement sur le cordon des vaisseaux, une compresse étroite & épaisse de deux pouces; avant l'application de la compresse circulaire par dessus cette dernière compresse, & à la partie opposée au trajet des vaisseaux, on met une compresse carrée en six ou huit doubles, recouverte d'une lame de corne ou de carton, on fait sur cet appareil deux tours, avec le cordon de soie ou de fil, que l'on noue sur la lame d'écaille ou de corne, &c. mais on le doit nouer assez lâche, pour pouvoir faire une anse des deux circulaires, sous laquelle on fera passer un petit bâton pour serrer ensemble les deux tours du lien: la compresse épaisse qui est appliquée sur les vaisseaux, les comprime alors, & empêche que le lac ne fasse des contusions aux parties latérales en les serrant trop. La plaque d'écaille un peu courbe, ou le morceau de carton, de cuir, &c. placés sur la partie opposée à celle où l'on doit faire la compression; empêchent que le garrot, ou petit bâton, ne pince la peau. Voyez l'application de ce tourniquet à la cuisse & au bras droit de la fig. 1. Pl. XXX.

M. Petit a présenté à l'académie royale des Sciences, en 1718, un tourniquet de son invention, beaucoup plus parfait que l'ancien, tout rectifié qu'il paroisse. Voyez Pl. XVIII. fig. 1. il est composé de deux pièces de bois, l'une supérieure, & l'autre inférieure: l'inférieure est longue d'environ quatre pouces & demi, large de près de deux pouces, un peu ceintrée en-dessous, légèrement convexe en-dessus, & échancrée par ses extrémités: de son milieu s'élève une éminence ronde, haute de sept lignes, sur huit lignes & demie de diamètre. La supérieure est à-peu-près semblable, mais un peu plus courte; l'éminence qui s'élève de son milieu, a six lignes de hauteur, & son diamètre un pouce & demi; cette éminence est percée verticalement par un trou dont la cavité est un trou qui sert à loger une vis de bois dont le sommet est un bouton aplati des deux côtés pour le tourner. Les pas de cette vis sont au nombre de quatre ou cinq, chacun doit avoir quatre lignes de diamètre, afin qu'elle fasse son effet par le moyen d'un demi tour: enfin toute la machine est assujettie par une cheville de fer qui traverse les deux pièces par le milieu, & la vis dans toute sa longueur, & qui est rivée sous la pièce inférieure, & sur le sommet du bouton, de manière pourtant que la vis peut tourner sur cette cheville comme sur un pivot.

Pour se servir du tourniquet, on entoure la partie avec une bande de chamois double, large de quatre travers de doigts; c'est la compresse la plus douce dont on puisse se servir: à une des extrémités de cette bande est attachée un double couffinet, de la longueur & de la largeur de la pièce inférieure du tourniquet. Voyez Pl. XVIII. fig. 3. Il faut de plus une compresse étroite, ou pelote cylindrique, pour comprimer la route des vaisseaux. Cette pelote est construite d'une bande de linge roulée assez ferme, & couverte de chamois (fig. 4); sur la partie externe de cette pelote, est cousu par ses extrémités un ruban de fil, appelé *arc-boute*, ce qui forme une passe pour la

bande de chamois ; par ce moyen la pelote est mobile, afin qu'elle puisse se mettre au point convenable, suivant la grosseur du membre ; il faut de plus un ruban pour fixer la compresse & la pelote autour du membre ; ce ruban doit être attaché par son milieu, sur la partie externe de la bande de chamois ; la pelote cylindrique se place sur le trajet des vaisseaux ; le double coussinet doit répondre à la partie opposée, & la bande de chamois entoure le membre circulairement : tout cet appareil est retenu par le ruban qu'on noue à côté du double coussinet.

Alors on pose le *tourniquet* au-dessus du double coussinet, à la partie du membre opposée au cours des gros vaisseaux : on assujettit le *tourniquet* par un lac double (fig. 2.), qui a une boutonnière pour permettre le passage de l'écrou de la plaque supérieure : on voit à côté une anse formée par la duplication du lac, pour recevoir un des chefs de ce lac, qui après avoir passé par cette anse, sert à former une rosette avec l'autre chef ; ce qui contient le *tourniquet* en place.

Pour faire la compression on donne à la vis un demi-tour, ou un tour de droit à gauche : pour lors la pièce supérieure s'éloignant de l'inférieure, le lac tire le cylindre & le serre contre les vaisseaux, ce qui les comprime parfaitement bien.

Ce *tourniquet* a l'avantage 1°. de comprimer moins les parties latérales, que le *tourniquet* ordinaire ; 2°. de n'avoir pas besoin d'aide pour le tenir, ni pour le serrer, ou pour le lâcher ; 3°. l'opérateur peut lui-même, par le moyen de la vis, arrêter plus ou moins le cours du sang dans l'artere ; 4°. quand on craint l'hémorrhagie après l'opération, on peut laisser ce *tourniquet* en place, & en cas que l'hémorrhagie survienne, le malade, au défaut d'autres personnes, peut se serrer lui-même autant qu'il est nécessaire ; 5°. on ne risque pas que le membre tombe en mortification, par la constriction de ce *tourniquet*, parce qu'il ne suspend point le cours du sang dans les branches collatérales.

On peut observer ici que l'étendue des deux plaques contribue autant que l'épaisseur de la pelote, à diminuer la compression du lac sur les parties latérales du membre, ce qui fait qu'on doit avoir des *tourniquets* de différentes grandeurs, selon le volume des membres.

M. Petit a imaginé en 1731, une autre espèce de moyen, pour se rendre maître du sang, nous en avons donné la description à la fin de l'article hémorrhagie. Voyez HÉMORRHAGIE.

M. Heister décrit un instrument propre à comprimer l'ouverture d'un artere, qui est une espèce de *tourniquet*. Voyez la fig. 3. Pl. XXXI, il est composé d'une plaque de cuivre légèrement cambrée, large d'un pouce & demi, & longue de trois ; à une des extrémités de cette lame, il y a deux rangs de petits trous, pour y pouvoir coudre une courroie ; à l'autre extrémité il y a deux petits crochets ; le milieu de cette lame est percé en écrou, au-travers duquel passe une vis assez forte ; la partie supérieure de cette vis est applatie, & forme une pièce de pouce, & la partie inférieure porte une petite plaque ronde, qui a environ un pouce de diamètre ; la courroie qui est cousue par un de ses bouts à une des extrémités de la grande lame, est percée à l'autre bout de plusieurs trous en deux rangs, pour que cette machine puisse servir à différentes parties ; ces trous servent à accrocher la courroie aux deux crochets qui sont à l'autre extrémité de la grande lame.

Pour se servir de cet instrument pour arrêter une hémorrhagie par la compression, il faut mettre des tampons de charpie sur le vaisseau ouvert ; les couvrir de quelques compresses graduées, & appliquer sur la dernière de ces compresses la petite plaque or-

biculaire : alors on entourera fortement le membre avec la courroie, que l'on accrochera par son extrémité libre aux crochets, & en tournant la vis, on comprimera l'appareil, & on se rendra maître du sang.

Il faut observer (ce dont M. Heister n'a fait aucune mention), que l'extrémité de la vis doit être rivée de façon que la plaque orbiculaire ne tourne point avec elle ; ce seroit un inconvénient pour la compression, car en tournant la vis, on pourroit déranger les compresses ; elles se plisseroient au moins, ce qui en rendant la compression inégale & douloureuse, peut former des sinus dans l'appareil, par lesquels le sang pourroit s'échapper : on évitera tout cela, si la vis est de façon qu'elle tourne sur la plaque orbiculaire.

Il faut pour cet effet que la vis soit percée dans toute sa longueur, & traversée par une cheville dont la plaque orbiculaire soit la base, & sur laquelle cheville la vis tournera sans fin. (Y)

TOURNOIR, s. m. terme de Potier d'étain ; c'est un bâton rond de trois ou quatre piés de long, avec lequel l'ouvrier qui travaille des ouvrages de poterie à la grande roue, donne les mouvements à cette machine, ce qu'il fait en l'appuyant successivement sur chacune des quatre raies de la roue, le quittant & le reprenant autant de fois qu'il le croit nécessaire pour hâter ce mouvement. (D. J.)

TOURNOIS, s. m. pl. (Hist. de la Cheval.) exercice de guerre & de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. C'est l'usage des *tournois* qui unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, vint à donner une grande importance à la galanterie, ce perpétuel men- longe de l'amour.

On appelloit *tournoi*, dans le tems que régnoit l'ancienne chevalerie, toutes sortes de courses & combats militaires, qui se faisoient conformément à certaines règles, entre plusieurs chevaliers & leurs écuyers par divertissement & par galanterie. On nommoit *joutes*, des combats singuliers qui se faisoient dans les *tournois* d'homme à homme avec la lance ou la dague ; ces *joutes* étoient ordinairement une partie des *tournois*. Voyez JOUTE.

Il est difficile de fixer l'époque de l'institution des *tournois*, dont les Allemands, les Anglois & les François se disputent la gloire, en faisant remonter l'origine de ces jeux au milieu du ix. siècle.

L'historien Nithard parle ainsi des jeux militaires, dont les deux freres Louis le Germanique & Charles le Chauve se donnerent plusieurs fois le spectacle vers l'année 842, après avoir juré cette alliance qui est devenue si célèbre par la formule de leur serment. *Ludos etiam hoc ordine saepe cansat exercitii frequentibus . . . Subsistens hinc inde omni multitudinis, primum pari numero Saxonorum, Vasionorum, Austrasiorum, Britannorum, ex utraque parte veluti invicem adversari sibi vellens, alter in alterum veloci cursu rubebat . . . & plus bas, erasque res digna . . . spectacula.*

Il paroît assez clairement par la suite du texte de Nithard, que l'Allemagne fut le théâtre de ces jeux qui avoient quelque ressemblance aux *tournois* qui succéderent. La plupart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri I. surnommé l'oiseleur, qui mourut en 936, fut l'instituteur des *tournois* ; mais quelques-uns avec plus de fondement en font l'honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas les Allemands auroient peu d'avantage sur les François, chez qui l'on voit les *tournois* établis vers le milieu du xi. siècle, par Geoffroi, seigneur de Preuilli en Anjou. *Anno 1066, dit la chronique de Tours, Gaufridus de Pruliaco, qui torneamenta invenit, apud Andegavum occiditur.*

Il y a même un historien étranger, qui parlant des *tournois*, les appelle des combats François, *conflictus*

gallici, soit parce qu'il croyoit qu'ils étoient nés en France, soit parce que de son tems les François y brilloient le plus. *Henricus rex Anglorum junior*, dit Mathieu Paris, sous l'an 1179, *multo transiens in conflictibus gallicis, & profusioribus expensis, triennium peregit, regidque majestatis depositis, totus est de rege translatus in militem.* Selon les auteurs de l'histoire bysantine, les peuples d'orient ont appris des François l'art & la pratique des *tournois*; & en effet notre nation s'y est toujours distinguée jusqu'au tems de Brantome.

La veille des *tournois* étoit annoncée dès le jour qui la précédoit, par les proclamations des officiers d'armes. Des chevaliers qui devoient combattre, venoient aussi visiter la place destinée pour les joutes. « Si venoient devant eux un héraut qui crioit tout en hault, seigneurs chevaliers; demain aurez la » veille du *tournoy*, où prouesse sera vendue; & » achetée au fer & à l'acier ».

On solempnoisoit cette veille des *tournois* par des especes de joutes appellées, tantôt *essais* ou *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, & quelquefois *escriemie*, c'est-à-dire *escriemes*, où les écuyers s'essayoyent les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter, & plus aisées à manier que celles des chevaliers, plus faciles à rompre, & moins dangereuses pour ceux qu'elles bleffoient. C'étoit le prélude du spectacle nommé le *grand tournoi*, le *maître tournoi*, la *maître éprouve*, que les plus braves & les plus adroits chevaliers, devoient donner le lendemain.

Les dames s'abstinrent dans les premiers tems d'assister aux grands *tournois*; mais enfin l'horreur de voir répandre le sang céda dans le cœur de ce sexe né sensible, à l'inclination encore plus puissante qui le porte vers tout ce qui appartient aux sentimens de la gloire, ou qui peut causer de l'émotion. Les dames donc accoururent bientôt en foule aux *tournois*, & cette époque dut être celle de la plus grande célébrité de ces exercices.

Il est aisé d'imaginer quel mouvement devoit produire dans les esprits la proclamation de ces *tournois* solempnels, annoncés long-tems d'avance, & toujours dans les termes les plus fastueux; ils animoient dans chaque province & dans chaque cour tous les chevaliers & les écuyers à faire d'autres *tournois*, ou par toutes sortes d'exercices, ils se dispoisoient à paroître sur un plus grand théâtre.

Tandis qu'on préparoit les lieux destinés aux *tournois*, on étaloit le long des cloîtres de quelques monastères voisins, les écus armoriés de ceux qui prétendoient entrer dans les lices, & ils y restoyent plusieurs jours exposés à la curiosité & à l'examen des seigneurs, des dames & demoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes, nommoit aux dames ceux à qui ils appartenoient; & si parmi les prétendans, il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour quelqu'autre offense, elle touchoit l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du *tournoi*, c'est-à-dire pour leur en demander justice.

Ceux-ci, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer; & si le crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. Le chevalier se présentoit-il au *tournoi*, malgré les ordonnances qui l'en excluoyent, une grele de coups que tous les autres chevaliers faisoient tomber sur lui, le punissoit de sa témérité, & lui apprenoit à respecter l'honneur des dames & les lois de la chevalerie. La merci des dames qu'il devoit réclamer à haute voix, étoit seule capable de mettre des bornes au châtement du coupable.

Je ne ferai point la description des lices pour le *tournoi*, ni des tentes & des pavillons dont la campagne étoit couverte aux environs, ni des hours,

c'est-à-dire des échafauds dressés au-tour de la carrière où tant de nobles personnages devoient se signaler. Je ne distinguerai point les différentes especes de combats qui s'y donnoient; joutes, castilles, pas d'armes & combats à la foule; il me suffit de faire remarquer que ces échafauds souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges & en gradins; décorés de riches tapis, de pavillons, de bannières, de banderoles & d'écussions. Aussi les destinoit-on à placer les rois; les reines, les princes & princesses; & tout ce qui composoit leur cour, les dames & les demoiselles; enfin les anciens chevaliers qu'une longue expérience au maniment des armes avoit rendu les juges les plus compétens. Ces vieillards, à qui leur grand âge ne permettoit plus de s'y distinguer encore; touchés d'une tendresse pleine d'estime pour cette jeunesse valeureuse, qui leur rappelloit le souvenir de leurs propres exploits, voyoient avec plaisir leur ancienne valeur renaitre dans ces essaims de jeunes guerriers.

La richesse des étoffes & des pierreries relevoit encore l'éclat du spectacle. Des juges nommés exprès; des maréchaux du camp, des conseillers ou assistants, avoient en divers lieux des places marquées pour maintenir dans le champ de bataille les lois des *tournois*, & pour donner leur avis à ceux qui pourroient en avoir besoin. Une multitude de hérauts & poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, avoient les yeux fixés sur les combattans, pour faire un rapport fidele des coups qui seroient portés & reçus. Une foule de menestriers avec toute sorte d'instrumens d'une musique guerrière, étoient prêts à célébrer les prouesses qui devoient éclater dans cette journée. Des sergens actifs avoient ordre de se porter de tous les côtés où le service des lices les appellerait, soit pour donner des armes aux combattans, soit pour contenir la populace dans le silence & le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers superbement armés & équipés, suivis de leurs écuyers tous à cheval. Des dames & des demoiselles amenoient quelquefois sur les rangs ces fiers esclaves attachés avec des chaînes qu'elles leur ôtoient seulement, lorsqu'entrés dans l'enceinte des lices, ils étoient prêts à s'élançer. Le titre d'esclave ou de serviteur de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au *tournoi*, étoit un titre d'honneur qui devoit être acheté par des exploits; il étoit regardé par celui qui le portoit, comme un gage de la victoire, comme un engagement à ne rien faire qui ne fût digne de lui. *Servans d'amour*, leur dit un de nos poètes dans une ballade qu'il composa pour le *tournoi* fait à Saint-Denis sous Charles VI. au commencement de Mai 1389.

*Servans d'amour, regardez doucement  
Aux échafauds, anges de paradis,  
Lors jouteriez fort, & joyeusement,  
Et vous serez honorés & chéris.*

A ce titre, les dames daignoient joindre ordinairement ce qu'on appelloit *favéur*, *joyeu*, *noblesse*, *nobloy*, ou *enseignes*; c'étoit une écharpe, un voile, une coëffe, une manche, une mantille, un brasselet, un nœud, en un mot quelque piece détachée de leur habillement ou de leur parure; quelquefois un ouvrage tissu de leurs mains, dont le chevalier favorisé ornoit le haut de son heaume ou de sa lance, son écu, sa cotte d'armes, ou quelque autre partie de son armure.

Souvent dans la chaleur de l'action, le sort des armes faisoit passer ces gages précieux au pouvoir d'un ennemi vainqueur, ou divers accidens en occasionnoient la perte. En ce cas la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier pour le consoler, & pour relever son courage: ainsi elle l'animoit à se vanger, & à conquérir à son tour les favéurs dont ses adversaires



res étoient parés, & dont il devoit ensuite lui faire une offrande.

Ce n'étoit pas les seules offrandes que les chevaliers vainqueurs faisoient aux dames; ils leur présentoient aussi quelquefois les champions qu'ils avoient renversés, & les chevaux dont ils leur avoient fait vaincre les arçons.

Lorsque toutes ces marques, sans lesquelles on ne pouvoit démêler ceux qui se signaloient, avoient été rompues & déchirées, ce qui arrivoit souvent par les coups qu'ils se portoient en se heurtant les uns les autres, & s'arrachant à l'envi leurs armes; les nouvelles faveurs qu'on leur donnoit sur le champ, servoient d'enseignes aux dames, pour reconnoître celui qu'elles ne devoient point perdre de vue, & dont la gloire devoit réjaillir sur elles. Quelques-unes de ces circonstances ne sont prises à la vérité que des récits de nos romanciers; mais l'accord de ces auteurs avec les relations historiques des *tournois* justifie la sincérité de leurs dépositions.

Enfin on ne peut pas douter que les dames attentives à ces *tournois* ne prissent un intérêt sensible aux succès de leurs champions. L'attention des autres spectateurs n'étoit guere moins capable d'encourager les combattans: tout avantage remarquable que remportoit quelqu'un des *tournois*, étoit célébré par les sons des ménétriers, & par les voix des hérauts. Dans la victoire on crioit, *honneur au fils des preux*; car, dit Monstrelet, nul chevalier ne peut être jugé preux lui-même, si ce n'est après le trépassement. D'autrefois on crioit, *louange & prix aux chevaliers qui soutiennent les griefs, faits & armes, par qui valeur, hardement & prouesse est guaigné en sang mêlé de sueur.*

A-proportion des criées & huées qu'avoient excitées les hérauts & les ménétriers, ils étoient payés par les champions. Leurs présens étoient reçus avec d'autres cris; les mots de *largesse* ou *noblesse*, c'est-à-dire *libéralité*, se répétoient à chaque distribution nouvelle. Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers, étoit la générosité; c'est aussi la vertu que les jongleurs, les poètes & les romanciers ont le plus exaltée dans leurs chansons & dans leurs écrits: elle se signaloit encore par la richesse des armes & des habillemens. Les débris qui tomboient dans la carrière, les éclats des armes, les paillettes d'or & d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout se partageoit entre les hérauts & les ménétriers. On vit une noble imitation de cette antique magnificence chevaleresque à la cour de Louis XIII. lorsque le duc de Buckingham, allant à l'audience de la reine, parut avec un habit chargé de perles, que l'on avoit exprès mal attachées; il s'étoit ménagé par ce moyen un prétexte honnête de les faire accepter à ceux qui les ramassoient pour les lui remettre.

Les principaux réglemens des *tournois*, appelés *écoles de prouesse* dans le roman de Perceforest, consistoient à ne point frapper de la pointe, mais du tranchant de l'épée, ni combattre hors de son rang; à ne point blesser le cheval de son adversaire; à ne porter des coups de lance qu'au visage, & entre les quatre membres; c'est-à-dire au plastron; à ne plus frapper un chevalier dès qu'il avoit ôté la visière de son casque, ou qu'il s'étoit déhaumé, à ne point se réunir plusieurs contre un seul dans certains combats, comme dans celui qui étoit proprement appelé *jouss*.

Le juge de paix choisi par les dames, avec un appareil curieux, étoit toujours prêt d'interposer son ministère pacifique, lorsqu'un chevalier ayant violé par inadvertance les lois du combat, avoit attiré contre lui seul les armes de plusieurs combattans. Le champion des dames, armé d'une longue pique, ou d'une lame surmontée d'une coëffe, n'avoit pas plutôt abaissé sur le heaume de ce chevalier le signe de

la clémence & de la sauve-garde des dames, que l'on ne pouvoit plus toucher au coupable. Il étoit absous de la faute lorsqu'on la croyoit en quelque façon involontaire; mais si l'on s'apercevoit qu'il étoit en dessein de la commettre, on devoit la lui faire expier par une rigoureuse punition.

Celles qui avoient été l'ame de ces combats, y étoient célébrées d'une façon particulière. Les chevaliers ne terminoient aucun exercice sans faire à leur honneur une dernière joute, qu'ils nommoient *le coup des dames*; & cet hommage se répétoit en combattant pour elles à l'épée, à la hache d'armes & à la dague. C'étoit de toutes les joutes celle où l'on se piquoit de faire des plus nobles efforts.

Le *tournoi* fini, on s'occupoit du soin de distribuer le prix que l'on avoit proposé, suivant les divers genres de force ou d'adresse par lesquels on s'étoit distingué; soit pour avoir brisé le plus grand nombre de lances; soit pour avoir fait le plus beau coup d'épée; soit pour être resté plus long-tems à cheval sans être démonté, ni désarçonné; soit enfin pour avoir tenu plus long tems de pied ferme dans la foule du *tournoi*, sans se déhaumer, ou sans lever la visière pour reprendre haleine.

Les officiers d'armes faisoient leur rapport du combat devant les juges, qui prononçoient le nom du vainqueur. Souvent on demandoit l'avis des dames, qui adjugeoient le prix comme souveraines du *tournoi*; & quand il arrivoit qu'il n'étoit point adjugé au chevalier qu'elles en avoient estimé le plus digne, elles lui accordoient elles-mêmes un second prix. Enfin lorsque le prix avoit été décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les demoiselles celles qui devoient présenter ce prix au vainqueur. Le baiser qu'il avoit droit de leur donner en recevant le gage de sa gloire, lui paroissoit le plus haut point de son triomphe.

Ce prix que les dames lui portoient étoit adjugé tantôt sur les lices, & tantôt dans le palais au milieu des divertissemens qui venoient à la suite du *tournoi*, comme on le vit dans les fêtes du duc de Bourgogne à Lille en 1453. « Tandis qu'on dançoit, dit Olivier de la Marche, *mlm. liv. I. pag. 437.* » les roys d'armes & héraux, avecques les nobles hommes qui furent ordonnés pour l'enquête, allerent aux dames & aux demoiselles, savoir à qui l'on devoit présenter le prix, pour avoir le mieux jousté & rompu bois pour ce jour, & fut trouvé que M. de Charolois l'avoit gagné, & desservy. Si prirent les officiers d'armes deux damoyelles, priacesses (mademoiselle de Bourbon & mademoiselle d'Estampes), pour le prix présenter, & elles le baillèrent à mon dict seigneur de Charolois, lequel les baïsa, comme il avoit accoutumé, & qu'il étoit de coutume, & fut crié mont joye, moult hautement ».

Non-seulement le vainqueur recevoit le baiser, gage de son triomphe, mais il étoit défarmé par les mêmes dames qui lui présentoient des habits, & le menaient à la salle où il étoit reçu par le prince, qui le faisoit asseoir au festin dans la place la plus honorable. Son nom étoit inscrit dans les registres des officiers d'armes, & ses actions faisoient souvent la matière des chansons & des lays que chantoient les dames & les demoiselles au son des instrumens des ménétriers.

Voilà le beau des *tournois*, il n'est pas difficile d'en voir le ridicule & les abus. Comme il n'y avoit qu'un pas des dévots chevaliers à l'irreligion, ils n'eurent aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès de libertinage; les *tournois*, presque toujours défendus par l'Eglise à cause du sang que l'on y répandoit, & furent interdits par nos rois, à cause des dépenses énormes qui s'y faisoient;

soient; les *tournois*, dis-je, ruinerent une grande partie des nobles, qu'avoient épargnés les croisades & les autres guerres.

Il est vrai néanmoins que si nos rois réprimerent souvent par leurs ordonnances la fureur des *tournois*, ils les ranimerent encore plus souvent par leur exemple; de-là vient qu'il est fait mention dans nos anciens fabliaux, d'une de ces défenses passagères, qui fut suivie de la publication d'un *tournoi* fait à la Haye en Touraine. Ainsi ne soyons pas surpris que ces sortes de combats fussent toujours en honneur, malgré les canons des conciles, les excommunications des papes, les remontrances des gens d'église, & le sang qui s'y répandoit. Il en coûta la vie en 1240 à soixante chevaliers & écuyers, dans un seul *tournoi* fait à Nuys, près de Cologne. Charles VI. les soutint, & sa passion pour cet exercice lui attira souvent des reproches très-sérieux; car contre l'usage ordinaire des rois, il s'y mesuroit avec les plus adroits jouteurs, compromettoit ainsi sa dignité, & exposoit témérairement sa vie, en se mêlant avec eux.

Enfin, le funeste accident d'Henri II. tué dans un *tournoi* en 1559, sous les yeux de toute une nation, modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoignée jusque-là pour ces sortes d'exercices; cependant la vie désœuvrée des grands, l'habitude & la passion, renouvelèrent ces jeux funestes à Orléans, un an après la fin tragique d'Henri II. Henri de Bourbon-Montpensier, prince du sang, en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les *tournois* cessèrent alors absolument en France; ainsi leur abolition est de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de chevalerie qui ne parut plus guère que dans les romans. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois*, ne furent que des caroufels, & ces mêmes caroufels ont entièrement passé de mode dans toutes les cours de l'Europe.

Les lettres reprenant le dessus sur tous ces amusemens frivoles, ont porté dans le cœur des hommes le goût plein de charmes de la culture des arts & des sciences. « Notre siècle plus éclairé (dit un auteur) roi, moins célèbre encore par la gloire de ses armes que par son vaste génie, notre siècle plus éclairé n'accorde son estime & son goût qu'aux talens de l'esprit, & à ces vertus qui relèvent l'homme au-dessus de sa condition, le rendent bienfaisant, généreux & secourable ».

De plus curieux que je ne suis pourrout consulter sur les *tournois* Ducange au mot *torquamentum*, & sa *Dissertation* à la suite de Joinville; le père Menestrier, *divers traits sur la chevalerie*; le père Honoré de Ste. Marie, *Dissertation historique sur la chevalerie ancienne & moderne*; Lacolombière, *Théâtre d'honneur & de chevalerie*, où il donne, tome I. pag. 519. la liste de plusieurs relations de *tournois* faits depuis l'an 1500; les *Mémoires de littérature*.

Mais le charmant ouvrage sur l'ancienne chevalerie, considéré comme un établissement politique & militaire par M. de la Curne de Sainte-Palaye, & dont j'ai tiré ce court mémoire, doit tenir lieu de tous ces livres. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURNOIS, (*Monnois de France.*) ancienne monnoie de France: il y avoit des petits *tournois* d'argent & des petits *tournois* de billon; on nommoit autrement les petits *tournois* d'argent *tournois blancs* ou *mailles blanches*, & les *tournois* de billon, des *tournois noirs*. Dans une ordonnance de Philippe-le-Long, il est fait mention des *uronas albi* & des *uronas nigri*.

Tout le monde convient, dit M. Lèblanc, que saint Louis fit faire le gros *tournoi* d'argent. Il n'est rien de si célèbre que cette monnoie dans les titres & dans les auteurs anciens; tantôt elle est nommée *argenteus uronensis*, souvent *grossus uronensis*, &

Tome XVI.

quelquefois *denarius grossus*. Le nom de *gros* fut donné à cette espèce, parce que c'étoit la plus grosse monnoie d'argent qu'il y eût alors en France, & on l'appella *tournois*, à cause qu'elle étoit fabriquée à Tours, comme le marque la légende, *uronus civis*, pour *uronus civitas*; cette monnoie pesoit 3 deniers 7 grains, 11 trébuchans; il y en avoit par conséquent 18 dans un marc. Cela se justifie par un fragment d'ordonnance que saint Louis fit l'an 1266, pour régler la manière dont on devoit peser la monnoie, avant que de la délivrer au public; enfin Philippe-le-Hardi fit faire des *tournois* de la même valeur que ceux de saint Louis.

Au-reste, il est certain que le *parisis* qui avoit cours dans le même tems, étoit plus fort d'un quart que le *tournois* qui a été aboli sous le regne de Louis XIV. & on ne connoit plus que le *parisis* qui est en usage dans le palais, où l'on ajoute le *parisis*, à l'estimation que l'huissier fait des effets mobiliers, en procédant à l'inventaire d'un décédé; & quand l'estimation est faite par un expert, on n'y ajoute point de *parisis*. La livre *tournois* désigne une monnoie de compte valant vingt sols. Voyez LIVRE TOURNOIS. (D. J.)

TOURNON, (*Géog. mod.*) en latin *Tauradunum*; par Grégoire de Tours, petite ville de France, dans le haut Vivarais, au penchant d'une montagne, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Thain, à trois lieues de Valence, & à quatre d'Annonay; les jésuites y avoient un collège: la terre de *Tournon* est dans la maison de Rohan-Soubise. Long. 22. 24. lat. 45. 7.

Daviu (Pierre), né à *Tournon* en 1592, mort à Paris en 1655, est auteur d'une grande *Description du monde*, en 6 vol. in-fol. c'est un ouvrage où l'on trouve çà & là des choses amusantes. (D. J.)

TOURNUS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Bourgogne, sur la droite de la Saône, entre Mâcon & Châlons, à 82 lieues de Paris, dans une situation agréable & fertile.

*Tournus* a toujours été du diocèse de Châlons, & dépendoit autrefois du comté de la même ville; aujourd'hui elle est du comté de Mâcon, où ses causes ressortissent. Elle est divisée en deux paroisses; mais ce qui la distingue est son abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoît, qui a été érigée en collégiale, & qui a un abbé titulaire. La justice, soit dans la ville de *Tournus*, soit dans ses dépendances, appartient à cet abbé; il a seul le droit d'en nommer tous les officiers, qui prennent de lui leurs provisions; il a aussi seul le droit de créer des notaires & des procureurs postulans; aussi plusieurs auteurs ont écrit à l'envi l'histoire de l'abbaye de *Tournus*, savoir Falcon, moine de cette abbaye dans le xj. siècle; Pierre de Saint-Julien, surnommé de *Baleure*; le P. Chifflet, jésuite, & Pierre Juenin. Long. 34. 46. lat. 46. 34.

La ville de *Tournus* est d'une origine inconnue; il n'en est parlé que dans le troisième siècle, sous le nom de *castrum Taurinum* ou *Tauroncium*; elle devint ville de la Gaule celtique dans le pays des Eduens, qui avoient Autun pour leur capitale; ainsi elle étoit comprise dans l'ancienne province Lyonnaise. Pierre Juepin a mis au jour à Dijon, en 1733, en 2 vol. in-4°, l'histoire de cette ville.

Maignon (Jean), poète françois, étoit de *Tournus*: il fit ses études chez les jésuites de Lyon, & fut quelque tems avocat au présidial de cette ville: il vint ensuite à Paris & s'y établit. Il y mourut assassiné, dit-on, sur le Pont-neuf en 1661, étant encore assez jeune. Il a composé beaucoup de mauvaises tragédies, entre autres *Ariarce*, qui fut représentée par l'illustre théâtre; c'étoit le nom que prenoit une société de jeunes gens, du nombre, desquels étoient Molière & Maignon, & qui s'exerçant à la déclamaion, représentoient des piéces, tantôt dans

le fauxbourg saint Germain, & tantôt dans le quartier S. Paul. Artaxerce fut imprimé à Paris en 1645. Les autres pièces de Maignon sont: *les Amours d'Alexis*, 1645; *le grand Tombeau de Bajazet*, 1648; *le Mariage d'Alexandre & de Sidon*, 1648; *Zimobie, reine de l'Inde*, 1660; son *Encyclopédie* parut à Paris in-4. sous le titre de *La science universelle*, 1663. Fautius mourut pendant qu'on l'imprimoit. Lorsqu'il travailloit à cet ouvrage, quelqu'un lui demanda s'il seroit bien-tôt achevé: bien-tôt, dit-il, je n'ai plus que quelques mille vers. Le singulier, c'est de faire une Encyclopédie en vers; on n'a peut-être jamais rien imaginé de si ridicule. Despréaux n'a pas eu tort de mettre Maignon au rang des froids écrivains.

*On ne lit guère plus Rampale & Mesnardiere  
Que Maignon, du Sonhait, Corbin, & la Mortiere.*

Scaron a dépeint admirablement le poëte Maignon dans certaine épître chagrine, où il lui fait dire qu'il a aussi dessein de mettre en vers les conciles. (D. J.)

TOUROBIN ou plutôt TUROBIN, (Géog. mod.) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Russie, à trois lieues de Chebrechin, & de la dépendance de Zamoski, principauté du palatinat de Belz. (D. J.)

TOURON, f. m. terme de Cordier, ce sont plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde. (D. J.)

TOURONS, en Confiserie, ce sont des ouvrages travaillés avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron verd coupée par tranches & desséchées à la poêle, ou dans l'étuve avec du sucre en poudre, & des blancs d'œufs bien fouettés.

TOURS, (Géog. mod.) ville de France, capitale de la Touraine, dans une agréable & fertile plaine, entre la Loire & le Cher. Elle a cinq fauxbourgs, contient environ vingt mille habitans, & est assez bien bâtie. Il y a présidial, bailliage, élection, hôtel des monnoies très-ancien, intendance & archevêchés. Long. suivant Cassini, 18. 12'. 30". latit. 47. 23'. 40".

Quelques auteurs prétendent que *Tours* est le *Cæsaredunum* de Ptolomée & de la table théodosienne ou de Peutinger; mais cette opinion est peu vraisemblable, parce que tous les noms qui se terminent en *dunum*, indiquent des lieux situés sur une hauteur, & que *Tours* est située dans une plaine.

Quoi qu'il en soit, lorsque l'empire romain fut détruit en Occident, les Visigoths s'étant rendus les maîtres de toute la partie des Gaules qui est au midi de la Loire, la ville de *Tours* vint à leur pouvoir sous le regne d'Euric; *Tours* étoit encore sous leur domination l'an 506, lorsque Verus, évêque de *Tours*, comparut par procureur au concile d'Agde, composé des évêques & des députés des églises sujettes aux rois des Goths; mais l'année suivante 507, Clovis ayant vaincu & tué Alaric près de Poitiers, il se rendit maître de tout ce qui est entre la Loire & les Pyrénées, & il assujettit aisément la ville de *Tours*, où il alla en dévotion au tombeau de S. Martin, qu'on regardoit comme le saint tutélaire des Gaules.

Après la mort de Clovis, les villes de Neustrie & d'Aquitaine ayant été partagées entre ses quatre fils, *Tours* échut à Thiéri, roi d'Austrasie; & on voit par Grégoire de *Tours*, que les rois qui regnerent à Metz dans la France orientale, posséderent toujours cette ville jusqu'au tems de Clotaire II. qui réunit la monarchie françoise. Depuis ce tems-là, *Tours* fut sujette aux rois de Neustrie, tant sous la race des Mérovingiens, que sous celle des Carlovingiens. Ceux de cette seconde race perdirent leur pouvoir & leur autorité sous Charles le simple, qui fut dégradé de la dignité royale & confiné dans une prison perpétuelle.

Ce fut dans ce tems que Thibaud surnommé *le tricheur*, comte de Blois & de Chartres, qui s'étoit rendu absolu dans ces pays-là, au mépris de l'autorité royale, s'empara de la ville de *Tours* que ses successeurs posséderent long-tems. L'an 1037 Geoffroi Martel vainquit en bataille le comte de Blois, qui fut contraint de donner *Tours* pour sa rançon. Geoffroi Martel laissa en mourant tous ses états à ses neveux nommés *Plantagenets*, à cause de Geoffroi d'Anjou qui avoit porté ce nom, & dont le petit-fils Jean sans-terre, roi d'Angleterre, fut privé par Philippe Auguste des états qu'il avoit deçà la mer. Enfin Henri III. fils de Jean, céda, entr'autres pays, *Tours* & la Touraine à S. Louis par le traité de l'an 1259.

Le séjour que le parlement de Paris fit à *Tours*, la situation de cette ville dans un pays fertile, & la commodité de la rivière de Loire donnerent lieu au dessein d'y établir une université, qui fut créée par lettres patentes d'Henri IV. données au mois de Janvier de l'an 1594; mais comme le parlement fut rétabli à Paris un mois après, cela fut cause que ces lettres n'ont point eu d'exécution.

Nos rois ont convoqué plusieurs fois les états à *Tours*, Louis XI. les y assembla l'an 1470, Charles VIII. en 1484, & Louis XII. en 1506, pour le mariage de madame Claude de France sa fille, avec François de Valois, duc d'Angoulême.

S. Gatien fut le premier évêque de *Tours*, & mourut vers la fin du iij. siècle. S. Martin eut cet évêché l'an 371, & décéda l'an 397, on le regardoit de son tems comme le maître des évêques. Aujourd'hui l'archevêque de *Tours* a pour suffragans les évêques du Mans, d'Angers & les neuf de Bretagne, conformément à la décision du pape Innocent III. Le revenu de cet archevêque est d'environ quarante-cinq mille liv. Son diocèse est composé de 300 paroisses, de 12 chapitres, de 17 abbayes, &c. Le chapitre de la cathédrale de *Tours* est un des plus illustres du royaume. Celui de S. Martin est aussi nombreux que riche. Son abbé est le roi même, comme successeur de Hugues Capet.

Mais ceux qui aiment les historiens d'église de provinces, peuvent lire l'histoire latine de l'église de *Tours* par Jean Maau; elle est imprimée à Paris en 1667 in-fol. & s'étend depuis l'an de J. C. 251, jusqu'à l'année 1655. Au reste cette ville est la patrie de S. Odon, d'un illustre prélat de l'église gallicane & de quelques hommes de lettres. S. Odon naquit en 879; après avoir été élevé par Foulques, comte d'Anjou, il fut nommé chanoine de S. Martin de *Tours* en 898, & second abbé de Clugny en 927. Il mourut en 942, & laissa plusieurs ouvrages qui ont été imprimés avec sa vie dans la bibliothèque de Clugny.

L'illustre prélat de l'église gallicane dont je veux parler, est Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, né en 1527, l'un des plus éloquens & des plus savans prélats de son tems; mais ce qui le distingue davantage, est qu'il n'abandonna point, comme firent tant d'autres ecclésiastiques, les lois du royaume à l'égard de la succession à la couronne. Il soutint toujours qu'encore que le roi de Navarre fût hérétique, c'étoit à lui que le royaume de France appartenoit légitimement après la mort de Henri III. Il déploya aux conférences de Surène tout ce que le droit & l'écriture pouvoient fournir de plus fort à l'appui de son sentiment. Il donna à ce prince l'absolution dans l'église de S. Denis, & proposa au clergé dans l'assemblée de Mantes, de créer un patriarche en France, ou, ce qui revient au même, de déshériter la couronne pontificale. Ces deux choses le rendirent si odieux à la cour de Rome qu'elle lui refusa longtems ses bulles pour l'archevêché de Sens, auquel il avoit été nommé en 1596. Enfin le cardinal d'Osiat y travailla si puissamment, qu'il les obtint en



1602. Renaud de Beaune devint bientôt après grand-aumonier de France & commandeur des ordres du roi. Il mourut à Paris en 1606 à 79 ans.

M. de Thou dit une chose singulière de ce prélat, c'est qu'il étoit pour ainsi dire attaqué d'une faim canine, sans que cet état ait nui à sa santé. A peine avoit-il dormi quatre heures que la faim le contraignoit de se lever pour déjeuner : c'est ce qu'il faisoit réglement à une heure après minuit ; il se reposoit cinq heures, & puis il se mettoit à table ; il faisoit la même chose à huit heures ; il dinoit & collationnoit quatre heures après ; il soupoit amplement à l'heure ordinaire. Il étoit volontiers une heure à table ; c'est pour cela qu'il n'aimoit point à manger hors de chez lui ; & lorsqu'un grand prince qui l'avoit invité souvent, sans l'avoir jamais trouvé désarmé d'excuses, lui demanda la raison de ce refus, il eut pour réponse : vos repas sont trop courts, & vos services se suivent de trop près.

Le plus étrange, c'est que malgré cette prodigieuse quantité d'alimens qu'il prenoit, il n'en étoit pas moins disposé au travail d'esprit ; car pour celui du corps, il s'en gardoit bien, n'osant en user de peur d'irriter son appétit : *Numquam, dit l'historien, somnolentior visus, nulla gravedine, aut dolore capitis reprobatur, semper aqua sui compos & ad omnia paratus ; extra negotia quiescem & confabulationem seclabatur.*

Je passe aux simples hommes de lettres natifs de Tours, & je trouve d'abord MM. (Jean & Julien) Brodeau issus d'une famille illustre & féconde en gens de mérite. Jean Brodeau, célèbre écrivain du xvj. siècle, mourut dans sa patrie où il étoit chanoine de S. Martin, l'an 1563, âgé de 63 ans. Il publia divers ouvrages de littérature qui sont estimés des sçavans. On fait surtout cas de ses dix livres de Miscellanées, de ses commentaires sur les épigrammes grecques, de ses notes sur Euripide, sur Martial, sur Oppian & sur Appien.

« Jean Brodeau, dit M. de Thou, né à Tours des premières maisons de la ville, avoit étudié avec Pierre Danès, & ayant été en Italie grand ami de Pierre Sadolet, de Pierre Bembo, tous deux cardinaux, de Baptiste Egnace, de Paul Manuce & d'un grand nombre de sçavans ; il avoit ajouté à la philosophie, en quoi il étoit habile, une grande connoissance des mathématiques & de la langue sainte. Ensuite étant revenu en son pays, il s'abandonna à une vie tranquille, non pas toutefois oisive, comme le témoignent quantité d'ouvrages d'érudition, que cet excellent homme entièrement éloigné d'ambition & de vanité, laissa publier plutôt sous le nom d'autrui que sous le sien, par un exemple de modestie d'autant plus rare, que dans le siècle où nous sommes, chacun veut tirer de la gloire, non seulement des richesses, des magistratures & des autres honneurs, mais aussi de la science & des lettres. » On a conservé dans notre pays toutes les glorioles dont parle M. de Thou, excepté la dernière à laquelle on a substitué celle qu'on tire des vices.

Brodeau (Julien) avocat au parlement de Paris, s'est distingué par des commentaires sur la coutume de cette ville, & des notes sur les arrêts de Louet. On lui doit aussi la vie de Charles du Moulin. Il est mort en 1635.

Grécours (Jean-Baptiste Joseph Villart de), chanoine de S. Martin de Tours, & poète françois, mourut dans sa patrie à 59 ans. Ses œuvres ont été imprimées en 1748 & plusieurs autres fois depuis. Elles contiennent des fables, des madrigaux, des chansons, des contes, des épigrammes, & où l'on remarque un esprit aisé, naturel & quelquefois agréable ; mais l'obscénité, la licence & le libertinage qui regnent dans la plus grande partie des poésies

Tome XVI.

de ce chanoine, en interdisent la lecture à toute personne honnête.

Son poème de Philotanus eut dans le tems un grand succès. « Le mérite de ces sortes d'ouvrages, dit M. de Voltaire, n'est d'ordinaire que dans le choix du sujet & dans la malignité humaine. Ce n'est pas qu'il n'y ait quelques vers bien faits dans ce poème. Le commencement en est très-heureux, mais la suite n'y répond point. Le diable n'y parle pas aussi plaisamment qu'il est amené. Le style est bas, uniforme, sans dialogue, sans grâces, sans finesse, sans pureté, sans imagination dans l'expression ; & ce n'est enfin qu'une histoire satyrique de la bulle *Unigenitus* en vers burlesques, parmi lesquels il s'en trouve de très-plaisans ».

Guyot (Charles), jésuite, né l'an 1601, & mort en 1664 ; il s'attacha à la connoissance des cérémonies de l'église, & fit sur les fêtes un gros livre intitulé : *heortologia, sive de festis propriis locorum*, à Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1657, in-fol. C'est une entreprise plus difficile qu'utile que celle d'expliquer les fêtes de chaque lieu.

Houdry (Vincent) jésuite, connu par un grand & médiocre répertoire intitulé, *la bibliothèque des prédicateurs*. Il naquit en 1631, & mourut en 1729, âgé de 99 ans & trois mois.

Martin (dom Claude) bénédictin, a fait des méditations chrétiennes en deux volumes in-4°. & d'autres ouvrages de piété. Il est mort en 1696 à 78 ans.

Mornay (Antoine), un des célèbres jurisconsultes de son tems, & dont les œuvres ont été imprimées à Paris en 1724, en quatre volumes in-fol. Il est mort en 1619 âgé d'environ 60 ans.

Rapin (Réné) jésuite, né en 1621, s'attacha à Paris en qualité de préfet, à de jeunes gens du premier rang, ce qui le mit à portée d'acquiescer l'usage du monde. Les grâces de son esprit se font remarquer dans ses poésies latines, & principalement dans son poème des jardins. Sa connoissance des belles-lettres l'engagea de mettre au jour les comparaisons de Virgile & d'Homère, de Démosthène & de Cicéron, de Platon & d'Aristote, de Thucydide & de Tite-Live. On leur fit un grand accueil dans le tems ; mais on ne les lit plus guère, peut-être à cause du style, qui est recherché, froid & diffus. Tous ses autres ouvrages sont peu de chose, & en particulier ses réflexions sur la philosophie, fruit du préjugé, ne font pas honneur à son jugement. Il mourut en 1687 à 66 ans. Une bonne édition de ses poésies latines est celle de Paris en 1723, trois volumes in-12. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TOURS, gros-de-tours riche, broché & nud. Tous les gros-de-tours ordinaires qui se travaillent à Lyon, sont montés avec quatre lisses pour faire lever la moitié de la chaîne & quatre lisses pour faire baisser ou rabattre l'autre moitié, ce qui se fait en faisant lever à chaque coup de navette que l'on passe, deux lisses, & faisant baisser les deux lisses dessous lesquelles sont passés les fils de la chaîne qui ne levent point, afin de les séparer, & que l'ouvrage soit plus net. Il faut faire attention que pour armer le métier, il est d'une nécessité absolue que si on commence à lever par la première lisse du côté du corps, il ne faut pas prendre la seconde, mais la troisième pour le premier coup, & faire rabattre la seconde & la quatrième ; de même pour le second coup, il faut faire lever la seconde & la quatrième, & faire rabattre la première & la troisième.

Or comme tous les gros-de-tours qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, ont un coup, deux & même trois de lizeré, les navettes une, deux & trois qui forment ce lizeré, doivent être passées sur la même marche, je veux dire, sur une seconde marche qui fait lever les mêmes lisses de la première, en obser-

Q 19 1

vant de ne point faire baisser de lisse de rabat, attendu que si ces lisses baïsoient, elles feroient baisser la moitié du lac tiré, & ne produiroient pas plus d'effet que si on ne tiroit point de lac, ou que l'on passât ce lizéré sur la première marche sans tirer. On a déjà dit que le lizéré est une figure qui se fait par la trame de la seconde navette, lorsqu'il n'y en a qu'un, ce qui fait qu'outre la navette du coup de fond, il en faut d'autres autant qu'il y a de lizérés. Par exemple, on passe un lizéré, cerise, rose vif & rose pâle dans des étoffes disposées pour de semblables couleurs, de même que des gros bleus, bleu vif & bleu pâle dans d'autres, des violets foncés, des lilas & des gris-de-lia dans d'autres, &c. & toujours deux ou trois couleurs en dégradation; c'est la façon de tous les *gros-de-tours* lizérés en général. Tous les *gros-de-tours* sont montés ordinairement avec quatre lisses de fond, quatre de rabat & quatre de liage, ce qui fait douze lisses. Ils travaillent ou sont travaillés avec deux marches de fond & deux de lizérés, les deux, ou trois lizérés se passant sur la même marche, ce qui compose quatre marches & quatre de liage qui sont huit.

Le *gros-de-tours* dont est question, est monté avec six lisses seulement, au lieu de douze, & quatre marches au lieu de huit. Les quatre lisses de rabat sont supprimées, ce qui ne pourroit se faire suivant la méthode ordinaire, attendu que les quatre lisses de rabat ne sont disposées uniquement que pour séparer les fils qui se lient avec ceux qui levent ou qui s'y trouvent attachées par quelques *tenues*, terme usité, lorsque deux fils ou trois se trouvent liés par quelque petite bourre de soie ou autre du remisse ou du corps; les fils qui ne levent pas, sont si aisés à suivre ceux qui levent, lorsqu'il n'y a point de rabat au premier coup, que lorsque l'ouvrier foule la marche pour passer le coup de fond, il est sensible que la moitié des fils qui levent, supportant toute l'extension de la chaîne, ceux qui ne levent pas, sont toujours moins tendus, ou *urans*, ce qui est le terme, & par conséquent sont plus aisés ou faciles à suivre ceux qui levent, pour peu qu'une légère bourre les unisse: ce qui n'arrive pas lorsqu'ils sont rabattus par les deux lisses qui baïssent, parce qu'elles détachent la tenue, laquelle cessant d'unir les fils, donne lieu de passer ensuite le lizéré sans aucune difficulté ni tenue, sur la seconde marche qui leve les mêmes lisses.

Il faut bien faire attention que dans toutes les étoffes de *gros-de-tours* & taffetas, on ne doit faire lever qu'un fil, & baisser l'autre successivement, ce qui fait qu'ordinairement on fait lever la première & la troisième lisse pour un coup, & la seconde & la quatrième pour l'autre, attendu que si on faisoit lever la première & la deuxième, il arriveroit que les deux fils qui leveroient, & les deux qui baïsseroient, se trouvant ensemble, chaque fil surtout étant double, ils feroient une ouverture qui ne cacheroit pas la trame, & rendroient l'étoffe défectueuse.

Pour éviter les quatre lisses de rabat, on a monté le métier avec des maillons à six trous, quatre desquels sont disposés pour passer les quatre fils doubles qui sont passés dans les maillons ordinaires, ce qui tient chaque fil séparé, & empêche les tenues qui pourroient se faire entre le corps & le remisse qui en est près; les deux autres trous sont disposés l'un en haut, pour y attacher la maille du corps qui tient à l'arcade, & celui d'en-bas pour y passer le fil ou la maille à laquelle est attachée l'aiguille qui fait baisser le maillon, & tient tout le cordage en règle; chaque fil étant séparé devant & derrière le corps, il n'est pas possible qu'il puisse passer une tenue ni entorsure dans le maillon, comme il arrive en tous les autres métiers.

Outre la suppression des quatre lisses de rabat, on

évite encore les deux marches destinées à passer le lizéré, parce que tout se passe sur la même marche, ce qui est une facilité pour le travail ou pour l'ouvrier. Voilà donc quatre lisses & deux marches de moins d'un côté.

A l'égard du liage, au lieu de quatre lisses il n'y en a que deux; on ne sauroit en mettre moins.

Toutes les étoffes riches qui se fabriquent aujourd'hui à Lyon, sont composées de laine, or, argent, lié, du frisé lié de même, & d'un glacé sans liage, qui est un or ou un argent lis broché à deux bous; toutes les nuances sont sans liage, pour qu'elles imitent la broderie.

Pour que la lame sorte mieux dans l'étoffe, on la lie par un liage droit, c'est-à-dire, que l'on fait baisser la même lisse, ce qui augmente encore de deux marches de plus, outre les quatre qui servent à lier le frisé; dans le métier on a supprimé les quatre marches de liage, & on n'a mis que deux lisses pour lier; ces deux lisses prennent le quinzième & le seizième fil, & comme les deux fils se joignent, ils paroissent n'en composer qu'un. Quant au frisé, comme le grain de cette espèce de dorure enterre le liage, il paroît tout aussi beau, même plus, que s'il étoit lié avec les quatre lisses ordinaires.

Suivant cette disposition on supprime deux lisses de liage, même quatre, lorsqu'on veut lier la lame avec un liage droit; à observer encore qu'on ne sauroit mettre un liage droit dans une étoffe de cette espèce qu'en ajoutant un poil, parce que la même lisse dans un *gros-de-tours* sans poil ne sauroit lier la lame qu'elle ne coupât tous les deux coups, attendu qu'il s'en trouveroit nécessairement un où le fil destiné à lier, auroit levé au coup de fond, ce qui causeroit une contrariété qui couperoit ou sépareroit le broché, comme on l'a déjà dit; on peut voir là-dessus l'article des *gros-de-tours* broché, & examiner pourquoi le liage doit être de quatre le cinq, & dans les taffetas de trois le quatre.

Le *gros-de-tours* est le seul qu'il y ait à Lyon monté de même; il est évident par la façon dont il est disposé, que l'étoffe doit se faire mieux & plus vite, attendu que plus il y a d'embaras, soit par la quantité de lisses, soit par la quantité de marches, plus il se casse de cordages ou d'estrivieres, même plus de fils.

*Damas à l'imitation de ceux de Gènes.* Dans l'article concernant la façon dont les Génois fabriquent les damas pour meubles, l'on y a inféré qu'ils en faisoient de cent vingt portées, dont la lisière, qu'ils appellent *cimossa*, formoit un parfait *gros-de-tours*, & que de dix mille fabriquans qui se trouvoient à Lyon, peut-être pourroit-on en trouver dix qui fussent en état de rendre compte de quelle façon cette lisière étoit montée pour former le *gros-de-tours* dont est question, c'est ce que l'on va démontrer.

C'est un fait certain que tout les damas qui se fabriquent à Lyon sont montés sur cinq lisses de levés & cinq de rabat. La chaîne de ces damas est fixée par les réglemens anciens & nouveaux à 90 portées pour les damas meubles, il s'en fait quelques-uns de 100 portées; il y en a aussi de 75 portées toujours dans la même largeur. Or comme il est physiquement impossible de faire une lisière *gros-de-tours* ou taffetas avec cinq lisses, les Génois pour parvenir à ce point, qui paroît si difficile, ont imaginé de faire des damas de 120 portées avec 8 lisses, & de passer les cordons & les cordelines de façon qu'il s'en trouve toujours la moitié levés, & l'autre baïssés à chaque coup de navette que l'on passe, de façon qu'il se trouve continuellement deux coups sous le même pas, attendu qu'il faut dans tous les damas passer deux coups régulièrement de la même navette, c'est-à-dire, aller & venir sous le même lac tiré.

La façon de passer le cordon & la cordeline dans les lisses pour faire cette lisière mystérieuse, est la même qui a été démontrée dans l'article des satins à 8 lisses, c'est-à-dire, que du côté droit par lequel on commence à passer la navette, il faut passer un fil le premier sur la première lisse, sur la quatrième, la cinquième, & sur la huitième; le second est passé sur la seconde, la troisième, sur la sixième & la septième, en recommençant par le troisième, comme par le premier & le quatrième, comme le second, ainsi des autres jusqu'à la fin. Il n'en est pas de même pour le côté à gauche, là il faut commencer à passer le premier sur la troisième, la quatrième, la septième & la huitième, le second sur la première, la seconde, la cinquième & la sixième, & continuer comme dans la partie du côté droit.

Ce qui rend la façon de faire cette lisière impossible à nos Lyonnais, est qu'ils ne sauroient penser que l'on montât des damas à 8 lisses, attendu que chacune des huit ne contiendrait que 11 portées, & un quart pour une chaîne de 90 portées, de même que sur une chaîne de 100 portées, il ne se trouveroit que 12 portées & demie sur chaque lisse, ce qui rendroit le damas trop maigre, puisque sur 100 portées à 5 lisses, elles portent chacune 20 portées. Les Génois pour parer à cet inconvénient mettent 120 portées pour les damas de cette espèce, ce qui leur donne 17 portées sur chaque lisse, & fournit autant qu'il le faut la lisse; & comme la chaîne est infiniment mieux garnie, la diminution qu'on est obligé de faire sur la trame fait que le tout revient au même; au contraire, le satin dans ce genre d'étoffe est infiniment plus beau, vu la quantité supérieure d'organisa dont la chaîne est composée.

Si la façon de faire cette lisière vient à la connaissance de nos Lyonnais par le moyen de l'Encyclopédie, ils seront surpris que la lecture de ce livre leur enseigne ce qu'ils ne devroient pas ignorer, ce qui ne sauroit flatter leur amour propre, quoiqu'ils ne doutent point ou ne doivent pas douter que les Génois fabriquent mieux le velours & le damas que nous.

**TOURTE**, voyez **TOURTERELLE**.

**TOURTE**, s. f. *terme de Pâtisserie*; c'est une pièce de pâtisserie qu'on fait cuire dans une tourtière, & qui est faite de pigeonneaux, de bécaille, de moëlle ou de fruits. (D. J.)

**TOURTE**, *terme de Verrierie*; c'est une plate-forme de figure ronde, sur laquelle posent les pots ou creusets, dans lesquels on met la matière de verre.

**TOURTEAUX**, s. m. (*Droguerie*.) masse que l'on compose du résidu de certains grains, fruits ou matières dont on a exprimé de l'huile.

**TOURTEAU**, *terme de Blason*; ce mot ne se dit maintenant en blason que de ces représentations de gâteaux qui sont de couleur, à la différence des besans qui sont de métal.

Le *tourteau* est plein comme le besan & sans aucune ouverture, autrement ce seroit un cercle ou un anneau. Il est ainsi nommé, à cause de sa rondeur. Quelques-uns lui donnent différents noms, selon sa différente couleur, & appellent *ogafis* ceux de sable; *gules*, ceux de pourpre; *gules*, ceux de gueules; *hauris*, ceux d'azur; & *pommes* ou *volats*, ceux de sinople.

*Tourteau-besan*, est une pièce ronde d'armoiries, qui est moitié de couleur, & moitié de métal, soit qu'elle soit partie, tranchée ou coupée de l'un en l'autre. On commence à nommer la couleur la première. Ce mot vient du latin *cotta*, qui se disoit d'une espèce de pains tortillés, qui sont représentés par des *tourteaux*. *Ménestrier*. (D. J.)

**TOURTEAU**, (*Artificier*.) les artificiers appellent ainsi de la vieille corde ou de la vieille meche dé-

tortillée, que l'on trempe dans la poix ou le goudron, & qu'on laisse sécher, pour s'en servir ensuite à éclairer dans les fossés & autres lieux d'une place assiégée: on le fait de la manière suivante.

Prenez de la poix noire douze livres, suif ou graisse six livres, le tout fondu ensemble à petit feu, puis ajoutez-y trois parties d'huile de lin, faites bouillir le tout; prenez ensuite de vieilles meches ou de vieilles cordes, faites-en des cordons de la grandeur que vous voudrez, mettez-les bouillir dans ces matières; & si vous voulez qu'ils ne brûlent pas si fort, mettez-y deux livres de colophone, & deux livres de térébenthine.

**TOURTELETS**, s. m. *terme de Pâtisserie*; ce sont des morceaux de pâte larges comme la main, & déliés presque comme une feuille de papier, qu'on fait cuire dans de l'eau avec du sel & du beurre, & qu'on mange d'ordinaire les jours maigres. (D. J.)

**TOURTERELLE**, **TURTERELLE**, **TORTORELLE**, **TURTRELLE**, **TOURTE**, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *turtur*; oiseau que M. Brisson a mis dans le genre des pigeons; il a 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement 9 pouces jusqu'au bout des ongles; l'envergure est d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & de la face supérieure du cou est cendré; le bas de cette même face du cou, le dos, le croupion & les plumes qui recouvrent l'origine de la queue ont une couleur brune. Les petites & les moyennes plumes des ailes sont en partie brunes & en partie rousses; le milieu de chaque plume est noir, & les bords sont roux; les grandes plumes ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs, qui sont blanchâtres. La face inférieure du cou & le dessus de la poitrine ont une couleur rouge vineuse; le bas de la poitrine & les côtés du corps sont d'un gris-brun; le ventre, les jambes & les plumes du dessous de la queue, ont une couleur blanche. Les plumes de la queue sont d'un gris-brun en-dessus, & noirâtres en-dessous; elles ont toutes l'extrémité blanche, excepté les deux du milieu; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. Il y a de chaque côté du cou une grande tache noire, & traversée par trois ou quatre lignes blanches, qui descendent obliquement vers le dos, & qui forment une espèce de collier: les yeux sont entourés d'un petit cercle rouge. *Ornis. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE**, (*Diète & Mat. médic.*) Voyez **PIGEON**.

**TOURTERELLE D'AMÉRIQUE**, *turtur Americanus*; cet oiseau est de la grosseur de notre *tourterelle*; il a environ 11 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; les ailes étant pliées, ne s'étendent guère qu'au quart de la longueur de la queue. La partie antérieure de la tête & la gorge sont d'un brun roussâtre, & le derrière de la tête a une couleur cendrée bleuâtre; il y a de chaque côté à l'endroit où le cendré & le brun se réunissent, une petite tache noire & ronde, qui a environ deux lignes de diamètre. La face supérieure du cou, la partie antérieure du dos, les grandes plumes des épaules, les petites & les moyennes plumes des ailes sont d'un brun obscur, & il y a de plus sur les moyennes plumes des ailes & sur les grandes des épaules des taches noirâtres & ovales de différentes grandeurs. La partie postérieure du dos & le croupion, ont une couleur qui tire sur le cendré; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur de rose, qui s'affoiblit par degré en descendant vers la poitrine; les plumes du ventre, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur brune mêlée d'un peu de cendré. Il y a de chaque côté de la tête une petite ligne



blanche, qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux. Les grandes plumes des ailes sont d'un brun foncé, & ont les bords extérieurs des barbes roussâtres. Les deux plumes du milieu de la queue sont noirâtres & les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieur, qui est la plus courte; elles sont presque entièrement cendrées, & elles ont seulement une large bande transversale & noire près de leur extrémité, qui est blanchâtre. Les pieds sont rouges, & la couleur des ongles est noire. *Ornis. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE D'AMÉRIQUE**, *turtur barbadosis minimus* *Wil.* oiseau de la grosseur d'une alouette huppée; il a un peu plus de six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées ne s'étendent qu'au quart de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou est un cendré clair; le dos & le croupion sont d'un cendré plus foncé. Le devant de la tête, la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un rouge clair, avec quelques taches brunes qui occupent le milieu de certaines plumes du cou & de la poitrine. Les petites plumes des ailes ont une couleur mêlée de cendré foncé & de rougeâtre, avec quelques taches d'un verd foncé; les grandes plumes, & celles de la face inférieure, sont rousses; les grandes plumes ont l'extrémité & le bord extérieur bruns. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un cendré plus foncé que celui du dos; les autres ont une couleur brune presque noire. Le bec est d'un rouge pâle à son origine, & noirâtre à l'extrémité; les pieds sont rouges & les ongles sont noirs. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a la face inférieure du corps d'une couleur blanchâtre, au lieu de l'avoir rougeâtre. *Ornis. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE BRUNE D'AMÉRIQUE**, *pequeño; colquiri alius gen. Wil.* oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de six lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent environ jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Toute la face supérieure de cet oiseau est brune & luisante comme de la soie; les petites & les moyennes plumes des ailes sont de la même couleur brune, mais un peu rougeâtre; elles ont sept petites taches de couleur d'acier poli, dont trois sont sur les petites plumes, & les quatre autres sur les moyennes. La gorge est d'un blanc roussâtre; la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un brun roussâtre; les plumes des côtés du corps, du ventre, des jambes, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc sale mêlé d'une teinte de roux; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang, ont le côté extérieur & l'extrémité d'un roux noirâtre; le bord inférieur est roux. Les deux plumes du milieu de la queue sont brunes; les autres ont la face supérieure noire, & l'inférieure est cendrée à son origine, ensuite noire & brune à l'extrémité; le bout des barbes extérieures des deux premières plumes de chaque côté est blanc. Ces pieds sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cette espèce de tourterelle à Saint-Domingue. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE VERTE D'AMBOINE**, *turtur viridis amboinensis*; oiseau qui est un peu plus petit que la tourterelle ordinaire; il a environ sept pouces neuf lignes depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & sept pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de huit lignes de-

puis sa pointe jusqu'au coin de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue. Le devant de la tête & de la gorge sont cendrés; le derrière de la tête, la face supérieure du cou, le dos & le croupion, les plumes du dessus de la queue, les petites des ailes, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une belle couleur verte dorée & luisante, qui change en une couleur de cuivre bronzé à certains aspects; la face inférieure du cou est d'un très-beau violet pourpre; les plumes de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes & celles du second rang sont de même couleur que celles du dos, à l'exception du côté inférieur qui est noirâtre; le dessous de ces plumes a une couleur en-dessus mêlée de brun. Les plumes de la queue sont cendrées d'un beau verd doré qui paraît à certains aspects de couleur de cuivre de rosette; elles ont toutes l'extrémité d'un jaune clair, & un peu de noirâtre sur le côté intérieur; le dessous de ces plumes a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité, qui est d'un blanc sale. Le bec & les pieds sont rouges, & les ongles ont une couleur grise brune. *Ornis. de M. Brisson, t. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE D'AMBOINE**, *turtur amboinensis*; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle ordinaire; il a un pied deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de dix lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent à trois pouces au-delà de l'origine de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, des côtés, du corps, du ventre, des jambes & celles du dessous de la queue sont rousses; celles du dessus de la tête, du cou & de la poitrine ont chacune une bande transversale noirâtre. Les plumes de la partie antérieure du dos & les petites des ailes sont d'un brun foncé, à l'exception de l'extrémité qui est rouille; celles de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessous de la queue ont une couleur rouille: la couleur des grandes plumes des ailes est d'un brun foncé. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure, qui est la plus courte; elles ont toutes une couleur brune, tirant sur le roux. Le bec & les pieds sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle a des couleurs plus claires. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE DU CANADA**, *turtur canadensis*; oiseau qui est un peu plus gros que la tourterelle ordinaire; il a un pied un pouce de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est d'un pouce, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche. Les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête, la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos sont d'un gris brun; la partie postérieure du dos & le croupion ont une couleur cendrée; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'un gris brun mêlé de jaunâtre. La couleur des plumes des côtés du corps est blanche, & celle des plumes des jambes & du ventre est d'un blanc sale. Les grandes & les moyennes plumes des ailes sont brunes, à l'exception du bord extérieur des grandes plumes qui est jaunâtre; il y a sur les petites de grandes taches d'un brun noirâtre. Les plumes de la queue sont cendrées, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est blanche; elles ont toutes, excepté les deux du milieu près de leur origine sur les barbes intérieures, une grande tache rouille, au-dessus de laquelle il y en a une autre aussi

grande d'un brun noirâtre. Le bec est noirâtre; les pieds sont rouges & les ongles noirs. La femelle diffère du mâle en ce qu'elle a l'extrémité des plumes de la tête, du cou, de la poitrine, de la partie antérieure du dos, & des petites plumes des ailes, d'un blanc sale jaunâtre. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE**, *turtur capitis Bona-Spei*, oiseau qui n'est guère plus gros que l'alouette hupée; il a neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de sept lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent jusqu'au tiers de la longueur de la queue. Les plumes de la tête, du cou, de la poitrine, du dos, du croupion, du dessous de la queue, & les petites des ailes sont d'un gris brun; celles du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue ont une couleur blanche sale. Il y a sur chaque aile une tache d'une couleur semblable à celle de l'acier poli; les barbes extérieures & l'extrémité des grandes plumes des ailes sont brunes, & les barbes intérieures ont une couleur rousse; les plumes du second rang sont grises à l'extérieur du tuyau, & brunes à l'intérieur; les deux plumes du milieu de la queue ont en-dessus une couleur brune noirâtre, mêlée d'une légère teinte de roux; la face supérieure de toutes les autres est d'un gris brun à l'origine, & noirâtre vers l'extrémité; elles ont toute la face supérieure noire, excepté la première plume de chaque côté qui a le côté extérieur & l'extrémité blancs: les deux du milieu sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première, qui est la plus courte. Le bec & les pieds ont une couleur rouge, & les ongles sont bruns. On trouve cet oiseau au cap de Bonne-Espérance & au Sénégal. Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il a la gorge & la face inférieure du cou d'un noir brillant. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE DE LA CAROLINE**, *columba turtur Carolinianus*, Klein; oiseau qui est un peu plus petit que la tourterelle ordinaire; il a dix pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de huit lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. Le devant de la tête, la face inférieure du cou & la poitrine sont d'une couleur rougeâtre; le dessus de la tête & la face supérieure du cou ont une couleur cendrée obscure. Les plumes du dos, du croupion, du dessous de la queue & les petites des ailes qui se trouvent près du corps sont de la même couleur que la face supérieure du cou, mais elle est mêlée d'un peu de roussâtre; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes & du dessous de la queue sont roussâtres; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée. Il y a sur chaque aile quelques taches noires, placées près de l'extrémité des moyennes plumes; les grandes sont d'un cendré noirâtre, & les plus longues ont le bord extérieur blanchâtre. Les deux plumes du milieu de la queue sont les plus longues, & d'un cendré brun; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures qui sont les plus courtes: les trois extérieures de chaque côté ont la face supérieure de couleur cendrée à leur origine & blanche à l'extrémité; & elles sont en-dessous noires à l'origine, & blanches à l'extrémité; les deux qui suivent de chaque côté sont cendrées en-dessus, & marquées d'un peu de noir vers le milieu de leur longueur; elles ont la face inférieure noire, depuis l'origine jusqu'à la moitié de leur longueur, & le reste est d'un cendré clair. Les yeux sont entourés d'une peau bleue; le bec est noirâtre, & les pieds

ont une couleur rouge. Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il a la poitrine d'un beau violet doré qui change à différens aspects. On trouve cet oiseau à la Caroline, au Brésil & à S. Domingue. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE**, *columba sinensis, elegans*, Klein; cet oiseau est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle à collier. Le sommet de la tête a une couleur cendrée; les plumes des joues & des côtés du cou sont jaunes, & celles des côtés du cou ont l'extrémité rouge: cette couleur jaune est séparée de la couleur du dessus du cou par une bande longitudinale de couleur bleue. Le derrière de la tête, la partie supérieure du cou, le dos & le croupion sont d'un brun rayé transversalement de petites bandes noires, qui forment chacune un arc de cercle. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'une couleur de rose pâle: les petites plumes des ailes ont une couleur brune, plus claire que celle du dos; elles ont aussi à l'extrémité une bande transversale blanche, au-dessous de laquelle il y en a une noire. Les premières & les dernières des moyennes de l'aile sont noires, & ont le bord extérieur blanc; celles du milieu sont entièrement blanches: la couleur des grandes plumes est noire, & elles ont le bord extérieur blanc. Les plumes de la queue sont d'un brun clair. Le bec est d'un cendré bleuâtre. Les pieds ont une couleur rouge, & les ongles sont blancs. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE A COLLIER**, *turtur torquatus*, elle est un peu plus grosse que la précédente, elle a un pié de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié huit pouces d'envergure; les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du milieu de la longueur de la queue. Le dessus de la tête & du cou, le dos & les petites plumes des ailes sont roussâtres; la partie inférieure du cou & la poitrine ont une couleur blanche, mêlée d'une légère teinte rougeâtre; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont blanches; la couleur des plumes du croupion tire un peu sur le gris-brun. Les grandes plumes des ailes sont de la même couleur que celles du croupion, & elles ont le bord extérieur blanchâtre. Les plumes de la queue sont cendrées en-dessus, & elles ont toutes l'extrémité blanchâtre, excepté les deux du milieu, dont la face inférieure est noirâtre à l'origine des plumes, & ensuite d'un cendré clair; la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes blanches. La partie supérieure du cou est entourée d'un collier noir, & large d'environ deux lignes. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est plus blanche. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE A COLLIER DU SÉNÉGAL**, *turtur torquatus senegalensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du merle; il a environ neuf pouces six lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de neuf lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue. La tête, le cou, & la poitrine approchent d'une couleur viveuse, un peu rembrunie sur le dessus de la tête & du cou. Les plumes du dos, du croupion, du dessous de la queue & les petites plumes des ailes sont d'un gris-brun; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche sale; les plumes de la face inférieure de l'aile sont cendrées; les grandes plumes des ailes & celles du second rang ont une couleur brune-noirâtre, à l'exception du bord extérieur qui est d'un blanc sale. Les deux plumes du milieu de la queue sont d'un gris-brun; les autres ont une couleur noire, depuis leur origine jusqu'à environ les deux tiers de leur lon-

gueur, le reste est gris ; le côté extérieur de la première plume a cette même couleur. La partie supérieure du cou est entourée d'une espèce de collier noir, large d'environ trois lignes : ce collier remonte un peu vers la tête sur les côtés du cou. Le bec est noirâtre ; les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornis. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE DE LA JAMAÏQUE**, *turtur jamaicensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du bilet. Il a onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & près de dix pouces jusqu'au bout des ongles ; la longueur du bec est de onze lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue ; le dessus de la tête & la gorge sont bleus ; cette couleur s'étend un peu sur le milieu de la face inférieure du cou, & il y a plus bas des plumes noires, dont quelques-unes ont une bande transversale blanche ; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, & celles du dessus de la queue, sont d'un brun tirant sur le rougeâtre ; il y a une bande blanche qui s'étend de chaque côté, depuis le dessous de la mâchoire inférieure, jusqu'au derrière de la tête, en passant au-dessous de l'œil ; les grandes plumes des ailes sont brunes, à l'exception du bord extérieur qui est rouffâtre ; celles de la queue ont la face supérieure d'un cendré noirâtre, & l'inférieure est noirâtre sans mélange d'autres couleurs ; le bec a une couleur rouge à sa base, l'extrémité est cendrée ; les piés & les ongles sont rouges. *Ornis. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE RAYÉE DES INDES**, *colomba turtur india orientalis*. Klein. Oiseau qui est un peu moins gros que la tourterelle ordinaire ; il a environ neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de neuf lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ à la moitié de la longueur de la queue ; le devant de la tête, les joues & la gorge sont d'un brun clair ; le derrière & le dessus de la tête ont une couleur rouffâtre ; la face supérieure du cou, le dos, & les petites plumes des ailes, sont d'un cendré brun, & ont de petites bandes noires transversales, qui forment chacune un arc de cercle ; les plumes du croupion, & celles du dessus de la queue, sont de même couleur que le dos, mais elles n'ont point de bandes transversales ; les plumes des côtés du cou & du corps, sont bleuâtres, & ont de petites bandes transversales d'un bleu foncé, tirant sur le noir ; la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre & les jambes, sont de couleur de rose ; les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche ; il y a une petite ligne blanche qui s'étend depuis les narines jusqu'aux yeux ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue, sont d'un cendré brun, un peu plus foncé que la couleur du dos, & les deux plumes du milieu de la queue, ont l'extrémité blanche ; la membrane du dessus des narines est d'un bleu clair, & les piés sont d'un rouge pâle. *Ornis. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE MULET**, *turtur hybridus* ; c'est une variété qui provient d'une tourterelle ordinaire, & d'une tourterelle à collier ; elle est de la grandeur de cette dernière ; elle a le sommet de la tête, le cou & la poitrine, d'une couleur vineuse ; le dos est en entier d'une couleur cendrée, mêlée d'une très-légère teinte de rougeâtre foncé ; les plumes des ailes sont brunes ; le bec est d'un brun bleuâtre, & les piés sont d'un beau rouge couleur de sang : au reste cet oiseau ressemble à la tourterelle à collier. *Ornis. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE DU SÉNÉGAL**, *turtur senegalensis*, oiseau qui est un peu moins gros qu'un merle, & qui a huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; le dessus de la tête est cendré ; la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les petites plumes des ailes, sont d'un gris brun ; la gorge est blanchâtre ; la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur rougeâtre très-claire, les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessous de la queue, sont d'un blanc sale ; celles du dessous de la queue ont une couleur grise brune, à l'exception de la pointe qui est d'un brun noirâtre ; les plumes de la face inférieure des ailes, sont rouffes ; les grandes plumes des ailes & celles du second rang, ont l'extrémité & le côté extérieur brun ; le côté intérieur est roux ; il y a sur les ailes quelques taches d'un verd foncé & luisant qui paroît violet à certains aspects ; les plumes de la queue sont toutes noires en-dessous, à l'exception de la première de chaque côté, qui a le côté extérieur blanc, depuis son origine jusqu'aux deux tiers de sa longueur, & une petite tache blanche à son extrémité ; les deux plumes du milieu sont d'un brun noirâtre en dessus ; les autres ont une couleur mêlée de gris & de brun ; leur origine & leur extrémité est noirâtre ; le bec & les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur brune. *Ornis. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL**, *turtur gutturo maculato senegalensis* ; oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un merle ; il a environ neuf pouces neuf lignes de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; la longueur du bec est de huit lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les ailes étant pliées, s'étendent environ jusqu'à la moitié de la longueur de la queue ; la tête, le cou, & la poitrine sont d'une assez belle couleur vineuse, & il y a sur la partie inférieure du cou, de petites taches noires ; la partie supérieure du dos est d'un brun mêlé de roux ; chaque plume n'a que l'extrémité rouffe, le reste est brun ; les petites plumes des ailes, qui se trouvent près du corps, ont les mêmes couleurs que le dos ; les autres petites plumes des ailes, les plumes de la partie intérieure du dos, & celles du croupion, sont cendrées ; les plumes du ventre, des côtés du corps, des jambes, & du dessous de la queue, sont blanches ; celles de la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée ; les grandes plumes des ailes, & celles du second rang, sont brunes en-dessus, & elles ont en-dessous les barbes extérieures cendrées, & les intérieures brunes ; les plumes de la queue sont noires en-dessous, depuis leur origine jusqu'à environ la moitié de leur longueur, & le reste est cendré dans les six du milieu, & blanc dans les trois autres de chaque côté ; la face supérieure des six plumes du milieu, a une couleur brune mêlée de cendré ; les autres sont d'un cendré noirâtre ; sur la même face, depuis leur origine jusqu'à environ le milieu de leur longueur, & le reste est blanc ; les piés sont rouges, & les ongles ont une couleur noirâtre. *Ornis. de M. Brisson, tom. I. Voyez OISEAU.*

**TOURTERELLE**, (*Monum. Antiq. & Médail.*) la tourterelle est dans les monumens, le symbole de la fidélité entre ami, entre époux, & même des soldats pour leur généraux. On trouve sur le revers d'une médaille d'Elagabale, une femme assise, tenant dans sa main une tourterelle, avec cette inscription, *sedes exercitus*. Ce symbole est fondé sur ce que le mâle & la femelle de cet oiseau volent ordinairement ensemble, & poussent des gémissemens quand ils sont séparés. (*D. J.*)

TOUR-



TOUR-TERRIERE, f. f. (*Méchan.*) les *tour-terrieres* sont de gros rouleaux de bois, qui servent dans les ateliers à transporter de gros fardeaux. (D. J.)

TOURTIERE, f. f. *terme de Pâtissier*; c'est une piece de batterie de cuisine d'argent, ou de cuivre étamé, ronde, creuse d'environ trois doigts, avec des rebords hauts d'autant, & qui vont en talus, quelquefois avec trois piés, quelquefois sans piés, & quelquefois aussi avec un couvercle, servant aux bourgeois & aux pâtissiers, pour faire des tourtes. (D. J.)

TOURTOIRE, f. f. *terme de Chasse*; housine avec laquelle on fait les batteries dans les buissons.

TOURTOURELLE, voyez PASTENAGUE.

TOUS, *tutti*, en *musique*; ce mot s'écrit souvent dans des parties de symphonie, pour détruire cet autre mot *solo*, qui marque un récit: le mot *tous*, indique le lieu où finit ce récit, & où tout l'orchestre reprend.

TOUS, autrement MESCHED, (*Geog. mod.*) ville d'Asie dans la Chorassane, dont elle est la capitale, à une lieue au midi de Nichabour. *Longit.* 76. 30. *latit.* 37. (D. J.)

TOUSSAINTS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) fête de tous les saints, dont l'institution dans l'église n'est pas au-dessus du temps de Grégoire III. décédé en 813. Cette fête fut fixée au premier de Novembre; l'idée de sa célébration seroit aussi sage qu'utile, si on y eût joint dans le même jour, toutes les autres fêtes du calendrier, à l'exception de celle de pâques. Cette dernière eût rappelé tout ce qui regarde notre Sauveur, sa naissance, ses miracles, sa mort, sa résurrection, son ascension; l'autre eût réuni sous un même point de vue, la contemplation de la sainte Vierge, des apôtres, des saints, des martyrs, & tout ce qu'il y a de plus édifiant dans le christianisme. C'est un beau parti à prendre dans un siècle éclairé! (D. J.)

TOUT, adv. (*Gram. franç.*) quand *tout* signifie *tout-à-fait*, il doit être indéclinable; exemples: ils furent *tout* étonnés; ils sont *tout*-autres que vous ne les avez vus; &c. & non pas *tous* étonnés, *tous* autres, &c.

Mais cela n'a lieu qu'au genre masculin, car au féminin il faut dire *toutes*; elles sont *toutes* étonnées, *toutes* autres; l'adverbe *tout* se convertissant en nom, pour signifier néanmoins ce que signifie l'adverbe, & non pas ce que signifie le nom; car quand on dit: elle est *toutes* étonnées, *toutes* veut dire là *tout-à-fait*. La bisarrerie de l'usage a fait cette différence sans raison, entre le masculin & le féminin.

Il y a pourtant une exception à cette règle du genre féminin; c'est qu'avec *autres* au féminin, il faut dire *tout*, & non pas *toutes*; comme: les dernières figures que vous m'envoyates, étoient *tout* autres que les premières; & non pas; étoient *toutes* autres; mais ce n'est qu'au pluriel, car au singulier il faut dire *toute*; comme: l'étoffe que vous avez, est *toute* autre que la mienne.

*Tout* est toujours indéclinable, quand il est suivi d'*aussi*; exemples: elles furent *tout* aussi étonnées, que si elles eussent vu un horrible phantôme; ces fleurs sont encore *tout* aussi fraîches qu'elles l'étoient hier. (D. J.)

TOUT, (*Blason.*) en terme de blason, on dit sur le *tout*, quand on met un écusson en cœur ou en abîme, & lorsqu'il pose sur les quartiers dont un écu peut être formé, qu'on appelle alors *surchargé*; & en ce cas il tient ordinairement le tiers de l'écu: on dit sur le *tout* du *tout*, quand un moindre écusson se met encore sur celui qui étoit sur le *tout* de l'autre: on dit aussi sur le *tout*, lorsqu'en la pointe d'un écu, & *tout* au bas des arènes principales, & au-dessous de *tous* les autres cantons ou quartiers, on met un

Tome XVI.

dernier écusson, qui n'a pour hauteur, sinon l'espace dans lequel l'écu commence à se courber pour se terminer en pointe; ce qui forme une espèce de rebattement, appelé en plaine *sous le tout*. P. Ménétrier. (D. J.)

TOUT-BEC, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) c'est le nom qu'on donne à un oiseau d'Amérique dont le bec est aussi gros que le reste de son corps, qui n'est que comme celui d'un piver, à qui il ressemble par la figure; ceux qui sont plus petits sont rares: dans quelques endroits cet oiseau se nomme *gros-bec*.

TOUT-BOIS, en terme de Jardinage, n'est autre chose que plusieurs plants différens dont on garnit les bosquets.

TOUTE-BONNE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *scleara*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure ressemble à une faucille, & l'inférieure est divisée en trois parties, dont celle du milieu a la forme d'une cuillère. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTÉ.

TOUTE-BONNE, (*Mat. médic.*) Voyez ORVALE.

TOUTENAGUE ou TUTANEGO, (*Hist. nat.*) on avoit cru jusqu'à présent, que la *toutenague* étoit une composition métallique; on prétendoit même qu'elle étoit un alliage d'étain & de bismuth; enfin M. Charles Gustave Ekeberg, premier subrécargue de la compagnie des Indes de Suede, a détrompé le public de cette idée; dans un avis qu'il a donné à l'académie royale des Sciences de Suede, il dit que cette substance métallique se trouve en Chine, dans la province de Whonam; les Chinois l'appellent *packyyn*; la mine qui la fournit est d'un gris de cendre tirant un peu sur le bleuâtre; elle est brillante comme de la mine de fer; elle est fort pesante, suivant qu'elle est plus ou moins chargée de métal; elle est tendre sous terre, mais se durcit à l'air. On la rencontre à différentes profondeurs, & quelquefois à plus de quatre-vingt toises de la surface de la terre. La couche de terre qui couvre cette substance est ou jaune ou verdâtre, ou même noire. Il y a des filons qui vont quelquefois aboutir à la surface du terrain; on est obligé d'en chercher d'autres d'après des indices connus. Ce métal ou cette substance se trouve en certains endroits toute formée & toute pure. A l'égard de la mine elle se fond aisément; lorsqu'on la grille & qu'on la fait fondre, il en part une fumée épaisse, d'une odeur désagréable, & qui est nuisible & malfaine. Voyez les *Mémoires de l'acad. royale des Sciences de Suede*, année 1756. (-)

TOUT-ENSEMBLE, (*Peinture.*) le *tout-ensemble* d'un tableau, est la correspondance convenable, & l'union générale de toutes les parties d'un tableau. M. Watelet vous en instruira au mot ENSEMBLE.

TOUT LE MONDE BAS, (*Marins.*) commandement à tous les gens de l'équipage, ou de s'asseoir pour ne point retarder par leur mouvement le sillage du vaisseau, ou de descendre entre les ponts, ou de se coucher pour n'être point en vue d'un vaisseau ennemi.

TOUT LE MONDE HAUT, (*Marins.*) commandement à l'équipage de monter sur le pont du haut du vaisseau.

TOUTE SAINE, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) en anglois *tut-san*, la fleur de ce genre de plante est en rose. De son calice qui est composé de plusieurs feuilles s'élève un pistil, lequel devient une baie ovale, uniloculaire, renfermant plusieurs petites graines attachées au placenta: on ne connoit qu'une seule espèce de ce genre de plante, nommée *androfanum maximum frutescens*, C. B. P. 280. Boerh. *Ind. art.* 242. Tournet. *J. R. H.*

R r r

251. *siciliana* par Gesn. *tabern. mont.* & I. B. 3. 384.

Cette plante pousse plusieurs tiges à la hauteur de deux ou trois piés : elle est douce au toucher & de couleur rouge ; ses feuilles sont rangées deux à deux, vertes au commencement, rouges lorsque la plante est mûre ; elles paroissent criblées de petits trous, qui, examinés de près, sont des vésicules remplies d'une eau claire & balsamique ; aux sommités des branches poussent des fleurs en grand nombre, surtout les basses tiges, composées ordinairement de cinq feuilles jaunes, soutenues par un calice d'autant de feuilles verdâtres ; l'étamine qui est au milieu est jaune, & rend un suc de même couleur lorsqu'on la frotte dans les doigts. Quand la fleur est passée, il paroît un fruit ou une espèce de baie, verte d'abord, qui ensuite devient d'un cramoisi foncé, & à la fin tout-à-fait noire, & contient une graine dont on tire une liqueur purpurine. Sa racine ne laisse pas d'être épaisse, & est rouge & fibreuse : elle vient dans les haies & parmi les buissons, & fleurit au mois de Juillet.

Cette plante est estimée résolutive & apéritive : on appelle cette plante *androsamon*, de *ἀνδρ*, homme, & *αἶμα*, sang, parce que quand on la cueille, il semble que les doigts soient ensanglantés. (D. J.)

**TOUTE-TABLE**, f. m. (*Jeu.*) ce jeu est moins embarrassant que celui du trictrac, puisqu'on n'a pas toujours l'esprit appliqué à marquer des points ou des trous ; on le nomme le *jeu de toute-table*, parce que pour le jouer chacun dispose ses dames en quatre parties ou quatre tas qu'il place différemment dans les quatre tables du trictrac ; on ne joue que deux à ce jeu ainsi qu'au trictrac & au reversier, & l'on peut prendre un conseil. Pour bien disposer votre jeu il faut prendre garde de placer vos dames dans le trictrac de la manière suivante ; savoir deux dans la fleche qui est dans le coin à la droite de votre homme, cinq dans l'autre coin à sa gauche ; trois sur la cinquième fleche de la table qui est de votre côté & à votre droite ; & les cinq derniers sur la première fleche qui joint la bande de séparation dans la seconde table de votre côté & à votre gauche. L'autre joueur doit faire de même ; il mettra deux dames sur la première lame du coin qui est de votre côté à gauche ; cinq sur la dernière lame qui est au coin de votre droite ; & les cinq dernières sur la première lame qui joint la première bande de séparation dans la seconde table de son côté à droite.

Les doublets se jouent à ce jeu comme au reversier doublement. Au commencement de la partie on peut jouer les deux dames qui sont dans le coin à la droite de son homme, ou celles du coin à sa gauche, ou même celles qui sont dans les coins de la table où l'on est ; & afin qu'on ne fasse pas marcher ses dames d'un côté pour l'autre, il faut que vos deux dames qui sont à la droite de votre homme viennent jusqu'au coin qui est à sa gauche, ensuite vous les pouvez faire passer de votre côté à votre droite, & vous les ferez aller avec tout le reste de vos dames dans la table qui est à votre gauche, par la raison que c'est dans cette table-là qu'il faut que vous passiez votre jeu, & qu'il est nécessaire que vous y passiez toutes vos dames avant que d'en pouvoir lever aucunes : on bat les dames à ce jeu comme au reversier, c'est-à-dire en plaçant sa dame sur la même lame où étoit celle de son homme, ou bien en passant toutes les dames qui ont été battues qui sont hors de jeu, & celui à qui elles appartiennent ne sauroit jouer quoi que ce soit qu'il ne les ait toutes rentrées. Il est bien plus facile de rentrer à ce jeu qu'au reversier, puisque l'on peut rentrer sur son homme, en le battant lorsqu'il a quelques dames découvertes, mais aussi vous pouvez rentrer sur vous-même, & mettre sur une fleche autant de dames que vous souhaiterez. Quand

on a passé toutes les dames dans la table de la quatrième pile, on leve à chaque coup de dez qui donne sur la bande du trictrac, ainsi qu'au jeu de retour. Lorsqu'on joue au trictrac, pour chaque doublet on leve quatre dames quand on en a qui donnent juste sur le bord. Si la case que l'on devoit lever se trouve vide, & qu'il y ait des dames derrière pour jouer le doublet que l'on a fait sans rien lever ; il faut le jouer. S'il n'y a rien derrière, on leve celles qui suivent la fleche d'où le doublet qu'on a amené devoit partir : celui qui a le plutôt levé toutes ses dames gagne la partie simple.

Il arrive très-souvent que l'on joue en deux ou trois parties, & même en davantage, parce que ce jeu va assez vite. Quelquefois aussi l'on joue à la première partie, & l'on convient que celui qui aura la partie double gagnera le double de ce que l'on a joué ; on gagne la partie double quand on a levé toutes ses dames avant que son homme ait passé toutes les siennes dans la table de sa quatrième pile, & qu'il en ait levé aucune ; s'il en avoit levé une il ne gagneroit que la partie simple. Lorsque l'on joue en plusieurs parties & que l'on gagne double on marque deux parties, & celui qui a gagné recommence & a le dez.

**TOUT-OU-RIEN**, f. m. (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une pièce de la cadrature d'une répétition, au moyen de laquelle elle ne sonne qu'autant qu'on a poussé le pouffoir, ou tiré le cordon suffisamment ; c'est-à-dire, que la répétition sonne *tout*, savoir un nombre de coups égal à l'heure marquée, si l'on a poussé le pouffoir suffisamment, sinon qu'elle ne sonne rien.

*PVI*, fig. & Planches de l'*Horlogerie*, est un *tout-ou-rien* ; il est mobile en *P* sur une cheville, & peut décrire un petit arc dans le sens *MR* ; *V* est la tête d'une vis qui, après avoir passé au-travers de cette pièce, forme une cheville pour porter le limaçon des heures ; *M* est une espèce de bec qui retient la queue de la pièce des quarts, & empêche cette pièce de se mouvoir ; *R* est un ressort qui pousse continuellement le *tout-ou-rien* vers la cheville *L*, qui passe par le trou oval du *tout-ou-rien*. La forme des *tout-ou-rien* varie ; mais en général ils sont disposés toujours de la même manière.

Comme la cadrature d'une répétition à *tout-ou-rien* est toujours construite de façon que lorsqu'on veut la faire répéter, elle ne le fait qu'autant que la pièce des quarts peut le mouvoir ; il s'ensuit qu'elle ne peut répéter qu'autant que la queue *q* de la crémaillère, en appuyant sur le limaçon des heures, a fait reculer un peu le *tout-ou-rien*, & par-là donne à la pièce des quarts la facilité de se mouvoir. Voyez la-dessus l'article RÉPÉTITION, où tout cela est plus détaillé.

**TOUVRE**, LA, (*Geog. mod.*) rivière de France, en Angoumois ; elle tire sa source d'un rocher escarpé, & se jette dans la Charente après une lieue & demie de cours ; mais sa source est remarquable par sa beauté, car elle a plus de douze brasses d'eau de profondeur. (D. J.)

**TOUX**, f. f. (*Physiolog.*) mouvement sourd ou sonore plus ou moins violent, qui s'exécute par le moyen des organes de la respiration, lorsqu'il arrive que quelque chose incommode les poumons, dont la nature tâche de se défaire. Voici le mécanisme de ce mouvement.

1°. L'air étant entré par l'inspiration est retenu quelque tems ; c'est l'irritation qu'on sent dans les poumons, qui est cause qu'on retarde un moment l'expiration pour tâcher de faire sortir ce qui incommode ce viscere ; alors le muscle triangulaire par son mouvement, resserre subitement le thorax ; les fibres antérieures du diaphragme produisent le même

resserrement qui presse le tissu pulmonaire; les p<sup>ou</sup>mons pressés violemment par diverses secousses, se voident de l'air qu'ils contiennent dans leurs cellules; l'air poussé à diverses reprises contre le larynx, y forme un son chaque fois qu'il va y heurter avec force: quand j'ai dit qu'on retarde un moment l'expiration pour faire sortir ce qui incommode les p<sup>ou</sup>mons, je n'ai pas prétendu que cela fût toujours volontaire; je n'ai voulu expliquer que la *toux* qui est libre; car lorsqu'il y a quelque violence d'irritation dans les p<sup>ou</sup>mons, il survient dans le diaphragme des convulsions qui forment une *toux* qu'on n'est pas maître d'arrêter.

2°. Quand l'air sort avec violence, les matieres qui incommodent les p<sup>ou</sup>mons sont enlevées, pourvu qu'elles se trouvent à son passage, & qu'elles puissent suivre ses mouvemens; il arrive aussi que les diverses secousses que reçoivent alors les p<sup>ou</sup>mons, font sortir les liqueurs arrêtées dans quelques couloirs où elles causoient de l'irritation: il se peut faire encore que le sang ou la lympe arrêtée qui peuvent irriter les nerfs, viennent à reprendre leur mouvement par l'agitation du tissu des p<sup>ou</sup>mons. Cependant si la *toux* continue long-tems, bien loin qu'elle fasse couler ces liqueurs, elle contribue à les arrêter; car dans ces violens mouvemens dont elle agite les p<sup>ou</sup>mons, les vaisseaux & les couloirs s'engorgent beaucoup; le sang qui ne peut pas sortir librement non plus que quand on rit, forme enfin ces tubercules qu'on trouve dans les p<sup>ou</sup>mons des phthisiques.

3°. On remarque que quand on rit beaucoup, on touffe; c'est une suite mécanique des mouvemens qui s'excitent alors dans les p<sup>ou</sup>mons; dans le tems qu'on rit, le sang ne coule pas librement, comme nous l'avons remarqué; il est extrêmement pressé dans ses vaisseaux par les diverses secousses dont nous avons parlé; or cela ne sauroit se faire que les nerfs qui sont dans la substance des p<sup>ou</sup>mons, ne soient irrités; on ne doit donc pas être surpris s'il survient une *toux*.

D'ailleurs, il n'y a pas grande différence entre l'action par laquelle nous rions, & celle par laquelle nous touffons; l'une & l'autre ne dépendent que de l'air qui sort par diverses secousses répétées; elles diffèrent 1°. par le changement du visage, & par l'affection qui ne caractérise que le ris; 2°. dans la *toux*, l'air sort par la glotte ouverte, sans avoir eu le tems d'être changé, & dans le ris la voix sort par la glotte resserrée; 3°. elles diffèrent encore en ce que les mouvemens sont plus violens dans la *toux*; 4°. en ce qu'ils ne sont presque pas interrompus dans le ris, au lieu qu'ils le sont beaucoup dans la *toux*; 5°. en ce qu'on ouvre plus le larynx quand on touffe, le cartilage thyroïde se baisse, & par-là l'épiglotte par sa pointe s'éloigne des cartilages arythénoïdes. Enfin, on met le larynx dans la situation où il est quand on fait une grande expiration.

On voit par-là que le bruit de la *toux* doit être sourd quelquefois; mais si la *toux* est violente, l'air qui passera par la glote, y excitera un son qui sera fort; & alors le cartilage thyroïde ne descendra point: le bruit sourd dont nous venons de parler, est celui que font les asthmatiques qui ne respirent qu'avec peine, & qui quelquefois retirent un peu en-arrière les angles de la bouche, comme quand on veut rire. . . Par la même raison qu'on touffe après avoir ri, on peut touffer après avoir chanté, crié, parlé long-tems; le sang qui ne coule pas bien, irrite les p<sup>ou</sup>mons.

4°. Les mouvemens déréglés qui arrivent au ventricule, produisent souvent la *toux*; cela doit être ainsi, parce que la paire-vague donne des rameaux au p<sup>ou</sup>mon & à l'œsophage; quand il arrivera donc

Tome XVI.

une irritation dans l'un, elle se fera sentir dans l'autre; aussi a-t-on remarqué qu'une *toux* opiniâtre a produit souvent des vomissemens. Quelquefois même il se fait de si grandes secousses en touffant, qu'on voit la dure-mere se mouvoir dans ceux qui ont perdu une partie du crâne. Joignons ici une observation de pratique; l'opium si salutaire dans les *toux convulsives*, est funeste dans les *toux dépuratoires*, qui exigent une abondante expectoration. (D. V.)

*Toux, tussis*, la *toux* est un symptôme de plusieurs maladies, de la gorge, de la poitrine, & de l'estomac; mais c'est le symptôme ordinaire de quelque embarras dans le p<sup>ou</sup>mon. Elle consiste dans un effort violent que l'on fait pour expulser une matiere étrangère des bronches & du p<sup>ou</sup>mon; par le moyen de l'augmentation de leur contraction ou de leur force convulsive; ainsi la *toux* est précédée d'une violente inspiration, & accompagnée d'une expiration aussi fatigante.

Les causes de la *toux* sont tout ce qui peut empêcher l'air d'entrer librement dans le p<sup>ou</sup>mon, & d'en sortir avec aisance; ce qui provient de plusieurs causes qui sont propres ou étrangères au p<sup>ou</sup>mon. Les causes de la *toux* propres à ce viscere sont, 1°. l'engorgement des artères & des veines, soit bronchiques, soit pulmonaires, par un sang épais, visqueux, ou gluant; 2°. l'arrêt de la lympe bronchiale dans les canaux qui lui sont destinés, produit par un défaut de transpiration, par une chaleur ou un froid excessif; 3°. l'acrimonie du sang ou de la lympe bronchiale; 4°. la constriction spasmodique du p<sup>ou</sup>mon ou des parties voisines; ce sont-là les causes ordinaires de la *toux* pulmonaire, ou qui a sa premiere source dans le p<sup>ou</sup>mon.

La *toux* a aussi des causes étrangères au p<sup>ou</sup>mon; ainsi une salure acide, visqueuse, nidoreuse, qui enduit l'estomac, des rapports aigres, le vomissement habituel & accidentel, la crudité des alimens & du chyle qui se mêlent au sang dans le p<sup>ou</sup>mon, l'acrimonie de la mucofité des amygdales du nez & des glandes du fond de la bouche, la sécheresse de l'air, la chaleur, son humidité excessive, sont autant de causes de la *toux*, qui peuvent en agissant médiatement sur le p<sup>ou</sup>mon, produire ce symptôme.

De-là vient que la *toux* est si ordinaire dans toutes les especes de dispnées, dans la pleurésie, la péri-pneumonie, & l'esquinancie; mais quoi qu'elle soit un symptôme essentiel de ces maladies, elle se rencontre dans beaucoup de maladies, dont le siège est hors de la poitrine. Ainsi on voit souvent des *toux* causées par une affection spasmodique du larynx & de la gorge, dont la cause éloignée a son siège dans l'estomac, le foie, ou la matrice. De-là est venue la distinction de *toux* pectorale, de *toux* stomacale, & de *toux* gutturale.

Le diagnostic de la *toux* consiste à connoître ses especes & ses causes; la gutturale & la symptomatique, de même que la sympathique, se connoissent par leurs signes; la pectorale a les siens propres qui sont plus marqués, plus fâcheux. La *toux* sèche est sans crachat, & accompagnée de douleur & de chaleur; la *toux* humide est moins douloureuse & moins pénible.

Le prognostic de la *toux* varie selon le siège & ses causes; la pectorale est la plus grave, & ne doit point être négligée; elle désigne un rhume ou une fluxion, soit de sang, soit de pituite sur le p<sup>ou</sup>mon; ce qui peut avoir des suites fâcheuses.

*Traitement de la toux.* Rien n'est si commun que d'ordonner des huiles, des juleps adoucissans & béchiques dans la *toux*; les praticiens ordinaires & communs s'en tiennent-là & pour lors ils font empirer des maladies qui n'auroient été rien, si on eût coupé la racine. Avant de penser à guérir la *toux*,

R r r ij



on doit en examiner la cause; sans cela on risque de tout perdre. Les remèdes adoucissans, tels que les huiles, les mucilages, les loqs, les émulsions, les syrops béchiques, les tablettes de guimauve, & autres pareilles, deviennent dangereuses, lorsque le rhume est sympathique. Si au contraire il est produit par une acrimonie du sang, une irritation des bronches, la sécheresse & la chaleur du poumon; c'est le cas d'ordonner les béchiques simples & doux; mais dans l'épaississement & la glutinosité soit de la lymphe, soit du sang, dans l'obstruction des canaux bronchiques, par une matière froide, lente, & humide, on doit employer les béchiques incisifs & expectorans, les atténuans & apéritifs, les purgatifs & les émétiques.

D'où l'on doit conclure que les rhumes & la toux sont des maladies très-difficiles à guérir, & que les maladies chroniques de la poitrine & du poumon, qui dégèrent si souvent en consommation, sont pour la plupart une suite de ces maladies légères que l'on nomme *toux & rhume*, & que les ignorans traitent à la légère, sans en approfondir les causes, & sans en examiner les dangers. Les pilules de Morton, les baumes naturels & factices, les baumes de soufre, & autres préparations de cette nature, sont meilleurs que les remèdes les plus vantés, dans la *toux*; il n'est question que de modérer leur activité dans l'acrimonie & la grande ardeur de la poitrine. L'usage de ces remèdes tempéré par le lait est un des grands spécifiques pour la *toux*. Voyez RHUME, voyez BÉCHIQUE. (m)

TOWCESTER, (Géog. mod.) *Torcester*, ville ou bourg à marché d'Angleterre dans Northamptonshire. Camden veut que ce soit le *Tripontium* des anciens, & qu'on l'appelloit ainsi à cause de ses trois ponts. Cette place devint une ville forte, dont les Danois ne purent s'emparer, après plusieurs assauts consécutifs, & également inutiles.

C'est dans le voisinage de *Towcester* que naquit en 1638, Bernard (Édouard) savant critique, ainsi qu'astronome; & pour dire quelque chose de plus, *vir omni eruditione & humanitate excellens*, comme l'appelle Thomas Gale. Smith a donné sa vie. Son génie n'étoit pas d'un caractère à se renfermer dans les limites de la Grèce & de Rome: il entreprit d'acquiescer la connoissance des sciences de la Palestine, de la Syrie, de l'Arabie & de l'Égypte; & dans ce dessein, il apprit les langues de ces divers pays. De-là vint qu'en 1668, il se rendit à Leyde pour consulter les manuscrits orientaux, que Joseph Scaliger & Levinus Warner avoient legués à la bibliothèque de cette académie.

Il fut nommé à la chaire d'Astronomie de Savile en 1673. L'université d'Oxford ayant formé le dessein de publier une édition des anciens mathématiciens, M. Bernard rassembla tous les livres de ce genre qui avoient paru depuis l'invention de l'imprimerie, & tous les manuscrits qu'il put déterrer dans les bibliothèques bodleienne & savilienne. Il rangea le tout sous diverses classes, & en dressa le plan qui devoit contenir quatorze volumes *in-folio*; c'est grand dommage qu'un si beau projet n'ait point eu d'exécution.

En 1676, Charles II. l'envoya à Paris, en qualité de gouverneur des ducs de Grafton & de Northumberland, fils de ce prince & de la duchesse de Cléveland; mais la simplicité des mœurs de notre savant ne s'accordant point du genre de vie qu'on menoit à la cour, il revint au bout de l'année dans sa retraite chérie d'Oxford. Elevé dans l'obscurité d'un cabinet, peu fait à la flatterie qu'on demande chez les grands, n'ayant point cette légèreté de conversation, cette galanterie oisive, & ces propos mensongers si nécessaires auprès des dames, il s'ap-

perçut qu'il étoit peu fêté dans une maison où l'on ne savoit pas respecter les vertus réelles. Il s'en consola bientôt, & prit le parti de voir les savans de Paris, de visiter les manuscrits, & de ramasser quantité de livres rares.

De retour en Angleterre, il publia divers morceaux dans les *Transactions philosophiques*, sur la plus grande déclinaison du soleil, & sur la longitude & la latitude des principales étoiles fixes. En 1684 il prit le degré de docteur en Théologie, & obtint un bénéfice à neuf milles d'Oxford. En 1695, il fit le voyage de Hollande, & y acheta quantité de manuscrits orientaux de la bibliothèque de Golius, pour le docteur Narcisse Marsh, archevêque de Dublin. Il mourut à Oxford en 1696, âgé d'environ cinquante-neuf ans.

Son ouvrage sur les poids & mesures des anciens, parut en 1685, & fut réimprimé en 1688, *in-8°*. C'est un traité pour l'usage, & non pour la parade, l'auteur l'ayant rendu aussi concis qu'il étoit possible. Il a rassemblé judicieusement ce qui étoit dispersé çà & là dans les autres écrivains; & il a ajouté, de son propre & riche fonds, quantité de choses qu'on chercheroit inutilement ailleurs, sur les mesures des Talmudistes, des Arabes, des Chinois, &c. On a joint dans la seconde édition de ce traité deux lettres écrites à l'auteur: l'une, du docteur Thomas Hyde, dans laquelle il explique plus particulièrement ce qui regarde les poids & les mesures des Chinois; & l'autre d'un savant qui se signe *N. F. D.* c'est-à-dire, *Nicolas Fatio Duillier*, qui fait une description de la mer d'airain de Salomon, selon une nouvelle méthode, & qui en donne un plan.

M. Bernard a fait imprimer à Oxford sur une grande feuille gravée en cuivre: *Orbis eruditi, litteratura à caractère samaritano deducta*. On y voit d'un coup-d'oeil, sans confusion, les différentes figures des lettres, dans les différens âges du monde; celles qui ont été d'abord en usage parmi les Phéniciens, ensuite parmi les Samaritains, les Juifs, les Syriens, les Arabes, les Perses, les philosophes Indiens, les Brachmanes, les Malabares, les Grecs, les Coptes, les Russiens, les Esclavons, les Arméniens, qui ont emprunté leur alphabet des Grecs, comme les Ethiopiens le leur des Coptes. Enfin on y voit les caractères des anciens latins, desquels les Francs, les Saxons, les Goths, & les autres nations septentrionales, ont emprunté les leurs. Il y a joint une seconde table qui contient les principales abréviations des Grecs, celles des Médecins, des Mathématiciens & des Chimistes; table qui est d'un grand usage dans la lecture des anciens. On y trouve aussi d'excellens essais des abréviations des autres peuples. Il a dressé le tout avec un travail prodigieux, sur les monumens, les monnoies, & les manuscrits. Les tables dont nous venons de parler, sont aussi rares que curieuses; & nous les avons cherchées sans succès, pour en embellir l'Encyclopédie.

En 1689 parut son *Etymologicon britannicum* à la fin des *Institutiones anglo-saxonicae* du docteur George Hickes, à Oxford, *in-4°*. Cet étymologique contient l'étymologie d'un grand nombre de mots anglois & bretons, tirés du russe, de l'esclavon, du persan & de l'arménien.

M. Bernard a mis au jour diverses autres pièces, & il a laissé plusieurs ouvrages ébauchés dont le docteur Smith a donné le catalogue dans la vie de ce savant homme. Entre ces ouvrages se trouve, 1°. un *chronicon omnis ævi*, plein d'érudition, & qui étoit le fruit de plusieurs années de travail, d'après d'anciens manuscrits, des médailles, & d'autres monumens. 2°. *Calendarium ecclesiasticum & civile plerarumque gentium*; c'est un ouvrage considérable, & qui mérite de paroître. 3°. On peut ici rapporter les vastes re-

cueils qu'il avoit faits sur la Géométrie & l'Astronomie, & divers plans tirés des auteurs arabes, qui sont encore manuscrits dans la bibliothèque bodléienne & dans celle de Golius. 4°. Des recueils sur la manière de trouver le méridien, sur les solstices & les équinoxes, sur l'année tropique, & sur la méthode d'observer le mouvement des astres. Enfin les curateurs de la bibliothèque bodléienne ont acheté les manuscrits en question, & quelques autres de l'auteur, pour le prix de deux à trois cens livres sterling. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TOWRIDGE**, (*Géog. mod.*) rivière d'Angleterre. Elle prend sa source dans le comté de Devon, dont elle traverse une partie, passe à Bedford; & après s'être jointe au Taw, à trois milles de la mer d'Irlande, elles s'y jettent ensemble dans un même lit. (*D. J.*)

**TOWY, LA** (*Géog. mod.*) rivière d'Angleterre, au pays de Galles, dans le Caermathen-shire. Elle arrose Caermarthen, & se perd dans la mer à environ dix milles de cette ville. Cambden prétend que c'est le Tobius des anciens. (*D. J.*)

**TOXANDRI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, dont le pays pourroit bien répondre en partie au Brabant & au pays de Liège. Leur nom est fort connu des anciens; mais ils n'ont pas déterminé la situation précise de leur pays. Cluvier les recule jusque dans la Zélande. M. de Valois & plusieurs autres les mettent en-deçà de la Zélande & vers la Meuse dans les terres: c'est aussi à peu de choses près, le sentiment de Cellarius. On lit dans la vie de S. Lambert, apôtre des peuples *toxandri*, que la *Toxandrie* étoit à-peine éloignée dans le tems qu'il vivoit, de trois milles de la ville de Matrichi du côté du nord. (*D. J.*)

**TOXCOALT**, f. f. (*Hist. mod. superstition.*) c'est une fête ou une espèce de jubilé, que les Mexicains célébroient tous les ans au printemps, & qui duroit pendant neuf jours. Un prêtre, jouant de la flûte, sortoit du temple, & se tournoit successivement vers les quatre parties du monde; ensuite il s'inclinoit devant l'idole, & prenant de la terre, il la mangeoit; le peuple suivoit son exemple, & demandoit au dieu la rémission de ses péchés, les guerriers demandoient la victoire; mais le principal objet de la fête étoit d'obtenir de l'eau. Le neuvième jour on promenoit l'idole par les rues; le peuple la suivoit en gémissant amèrement, & en se donnant des coups de fouet sur les épaules. La cérémonie se terminoit par le sacrifice d'un captif qu'on immoloit pour se rendre le ciel propice.

**TOXICODENDRON**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) le *toxicodendron*, c'est-à-dire, l'arbre vénéneux, mérite sans doute d'être distingué de tout autre arbre. Remarquez donc que les feuilles viennent trois ensemble, comme celles du treble. Le calice est fort petit, dentelé, fendu en cinq, & d'une seule pièce; la fleur est en rose & pentapétale. L'ovaire au fond du calice se transforme en un fruit à-peu-près rond, sec, strié & rempli de semences plates. Tournesfort en compte deux espèces. 1°. *Toxicodendron triphyllum*, folio glabro; 2°. *toxicodendron triphyllum*, folio sinuato, pubescente. J. R. H. 611. Cette seconde espèce diffère de la *vitis virginiana* par ses feuilles velues, leurs pédicules, leurs côtes & leurs fibres rouges. Aux deux espèces précédentes, Miller ajoute cette troisième, *toxicodendron carolinianum*, foliis pinnatis, floribus minimis herbaceis.

Cet arbre est fort commun en Amérique, trace beaucoup, s'élève assez vite jusqu'à la hauteur de 20 piés, mais il ne subsiste pas long-tems. Son bois est jaune intérieurement, a une odeur forte & très-désagréable; il contient une sève encore plus puante,

& aussi visqueuse que la térébenthine. Son fruit est une baie sèche, blanche & arrondie, & qui vient en grappe.

Le *toxicodendron* empoisonne de deux manières, ou par son odeur, ou quand on le manie. Il est arrivé que ceux qui l'ont coupé dans les bois, & ceux qui l'ont brûlé dans leur feu, ont été violemment affectés de l'odeur qu'il répandoit; mais il est remarquable que son poison n'attaque que quelques personnes, tandis que d'autres peuvent manier très-long-tems le bois de cet arbre, le brûler sous leur nez, & même en mâcher sans aucun accident.

Au reste son poison n'est jamais mortel, & s'évanouit de lui-même en peu de jours, sans aucun remède; mais ceux qui en sont atteints, en détruisent les effets promptement, en étuvant les parties atteintes d'huile de salade ou de crème.

Les premiers symptômes de ce poison sont une violente démangeaison, qui enflamme la partie & la tumesce, parce qu'on ne peut s'empêcher de se gratter fortement. Quelquefois tout le corps devient enflé, mais ordinairement ce n'est qu'une seule partie du corps, comme les mains ou les jambes; & cette enflure cesse par des vésicules qui s'élèvent sur la peau, & qui jettent une grande quantité de sérosités, d'où procède la guérison.

Ceux qui ont été empoisonnés pour avoir manié de ce bois, disent qu'il est très-froid au toucher, & qu'on peut même par ce moyen le distinguer des autres bois dans l'obscurité. Quoi qu'il en soit, voyez les *Philos. Transact.* n°. 367. (*D. J.*)

**TOXICODENDRON**. Voyez HERBE A LA PUCE.

**TOXICUM**, (*Littérat.*) poison dont les Scythes & quelques autres peuples barbares frottoient la pointe de leurs fleches; le *toulola* des Indiens modernes est peut-être le même poison; ce qui est certain d'après le témoignage des historiens, c'est que la plaie touchée par le *toxicum* des Scythes étoit mortelle; d'où vient qu'on a employé le même mot dans la langue latine, pour marquer un poison dont rien ne peut empêcher l'effet. (*D. J.*)

**TOXILI, TAXILI** ou **TAXILA**, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, selon Denis Périégète, vers 1141, qui les met au nombre des peuples qui habitoient entre les fleuves Cophés, Indus, Hydaspes & Acésine. Leur ville se nommoit *Taxila*, & leur roi est appelé *Taxilus* par Quinte Curse, l. VIII. qui dit que ce nom étoit affecté à tous ceux qui succédoient au royaume. Quant à la ville de *Taxila*, Strabon, Ptolomée & Quinte-Curse nous apprennent qu'elle n'étoit pas éloignée de la rive orientale de l'Indus. (*D. J.*)

**TOXOTES**, f. m. pl. (*Antiq. d'Athènes.*) τεξοται; nom de bas officier, ou plutôt d'espèces de licteurs qui accompagnoient, & étoient aux ordres des Légiarques. Il y en avoit un millier dans la ville d'Athènes qui demeuroient dans des tentes qu'on avoit premièrement tendues dans le forum, & qu'on tendit ensuite dans la place de l'aréopage. Voyez Potter. *Archæol. grat.* t. I. p. 179. (*D. J.*)

**TOYERE**, f. f. (*terme de Ferrandier.*) pointe d'une hache, hachereau, &c. qu'on engage dans le manche. *Dict. des arts.* (*D. J.*)

**TOZZIA**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Micheli & continué par Linnæus, à un genre de plante dont voici les caractères. Le calice de la fleur est très-court, subsistant après la fleur, & composé d'une seule feuille tubulaire, divisée en cinq segmens dans ses bords; la fleur est monopétale & ouverte; son tuyau est cylindrique, & plus long que le calice, son extrémité est découpée en deux lèvres; la supérieure est fendue en deux, l'inférieure en trois parties, & tous les segmens sont à-peu-près égaux & arrondis; les étamines sont quatre

filets cachés sous la lèvre supérieure de la fleur; les boîtes des étamines sont rondettes; le germe du pistil est oval; le style a la longueur des étamines, & est fort délié; le stigma est assez gros; le fruit est une capsule sphérique, monocapulaire, dans lequel est contenue une seule semence ovale. *Micheli, p. 16. Linnæi gen. plant. p. 302. (D. J.)*

## T R.

**TRABANS**, f. m. (*Art. milit.*) ce mot en langue allemande signifie *gardes*. On appelle ainsi, dans les régimens suisses, des soldats armés d'une grande hallebarde ou pertuisane différente de celle des sergens, & dont la fonction est d'accompagner le capitaine dans toutes les actions de la guerre, & de veiller à sa défense. Les *trabans* sont exempts de factions, & ils ont une paye plus forte que celle des autres soldats de la compagnie. Ils ont la livrée du roi dans le régiment des gardes-suisse; & dans les autres régimens ils portent celle du colonel, de même que les tambours & les fifres. (Q)

**TRABE**, f. f. (*Terme de Blason.*) ce mot se dit du bâton qui supporte l'enseigne & la bannière; on dit par exemple, il porte une bannière semée de France, à la *trabe* d'argent. (D. J.)

**TRABÉE**, f. f. (*Antiq. rom.*) *trabea*; robe des rois de Rome, ensuite des consuls & des augures. Il y avoit trois sortes de robes qu'on nommoit *trabées*. la première étoit toute de pourpre, & n'étoit employée que dans les sacrifices qu'on offroit aux dieux. La seconde étoit mêlée de pourpre & de blanc. Elle fut d'un grand usage chez les Romains, car non-seulement les rois de Rome la portèrent les premiers, mais les consuls en étoient revêtus lorsqu'ils alloient à la guerre; elle devint même un habit militaire, avec lequel paroissoient les cavaliers aux jours de fêtes & de cérémonies, tels que les représentent Denis d'Halicarnasse dans les honneurs qu'on rendoit à Castor & à Pollux, en mémoire du secours que les Romains en avoient reçu dans le combat qu'ils eurent à soutenir contre les Latins. La troisième espèce de robe *trabée* étoit composée de pourpre & d'écarlate; & c'étoit le vêtement propre des augures. (D. J.)

**TRACANNER**, en terme de *Filure d'or*, c'est dévider le fil ou la soie qui ne sont pas encore couverts pour les mettre sur les roquetins; ou le fil d'or, d'argent, qui est façonné.

**TRACANOIR**, c'est, en terme de *Boutonnier*, un chassis de deux montans percés de distance en distance de trous vis-à-vis l'un de l'autre, dans lesquels entrent des broches garnies d'une ou plusieurs bobines qui se mettent en-dedans quand la broche a passé dans un des montans. Ces montans sont arrêtés par en bas sur une espèce de ban à rebords un peu élevés, & par en haut d'une traverse qui leur est solidement attachée. Autour de cette machine, environ à 2 piés d'elle, tant sur les côtés qu'en haut, sont deux autres montans mis à plat contre le mur, garnis de plusieurs chevilles qui se répondent les unes aux autres, & une autre en-travers, dont les chevilles sont placées de deux en deux à plus grandes distances. Cette machine sert à donner les longueurs & le poids pour les différens fils d'or. Ceux qui des deux premières chevilles des montans se replient triangulairement sur celle du milieu de la traverse, sont de telle longueur & de tel poids; ceux qui des secondes chevilles des montans se replient triangulairement sur la cheville de devant, celle du milieu, sont d'une autre longueur & d'un autre poids, ainsi du reste, en montant sur les rateliers latéraux, & en diminuant ou en augmentant sur le transversal; c'est à l'ouvrier, à fixer ces différences

dans les longueurs & dans le poids, en essayant ce que telles ou telles combinaisons peuvent lui rendre dans tel emplacement. Ces expériences une fois exactement faites, il n'a plus qu'à monter sa machine & l'étudier pour se ressouvenir de ses produits: on appelle monter son ouvrage en tournant ces fils sur deux de ces chevilles latérales, & qui se répondent en les y séparant en trois, quatre ou cinq fils, selon qu'on veut en mettre, plus ou moins, sur les fuseaux; quant aux chevilles transversales, on y conduit les mêmes fils, mais sans les en séparer; on commence à les relever sur une des chevilles latérales à droite, qui forme le pli de ces fils; après les avoir attachés par ce fil au fuseau avec une petite ficelle qui y tient toujours; on les y divise en débarrassant la cheville latérale à gauche, & allant jusqu'à la transversale; alors on noue au fuseau les brins un peu au-dessous de cette cheville, & quand ils sont tous dévidés de cette sorte sur les fuseaux, on coupe les brins à-peu-près à la même hauteur, & ce qui reste entortillé sur cette cheville transversale, est précisément ce qu'il a fallu mettre de trop dans la longueur & dans le poids, & est jetté aux déchets.

**TRACANOIR**, en terme de *Filure d'or*, est un banc sur lequel sont emboîtés deux montans, affermis par en-haut avec une traverse. Il y a quelquefois vers le milieu de leur hauteur, une broche de fer passée de l'un à l'autre, où l'on met le bois; mais l'on se sert plus communément d'une ficelle, qui paroît d'autant plus commode qu'on peut tracanner avec elle sans faire aucun bruit.

**TRACAS**, sont en terme de *Raffineur*, des espaces vuides & carrés, qui regnent depuis le premier jusqu'au dernier étage, en percant tous les greniers directement au-dessus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas, une espèce de cloison de planches, qui sont percées sur les deux côtés de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches d'où les ouvriers se donnent les pains de l'un à l'autre, jusqu'au grenier que l'on leur a destiné. On voit tout au haut du *tracas* une poulie d'où tombe un cable, au bout duquel est un gros crochet où l'on met le bourlet quand il est question de descendre de grosses pièces. Voyez *VERGEOISES* & *BATARDES*.

**TRACE**, f. f. (*Gramm.*) empreinte qui reste sur un endroit, ou sur un corps, du passage d'un autre. On dit la *trace* d'un carosse; les *traces* affligeantes d'une armée; les Euménides suivent dans Eschile, le parricide Oreste à la *trace*. Le sage Salomon dit qu'on ne peut remarquer la *trace* de la fleche ou de l'oiseau dans l'air, du serpent sur la pierre, de l'homme sur la femme. Au figuré, on dit les *traces* des héros, les *traces* que les passions laissent dans l'ame.

**TRACE**, (*Papeterie*) nom que les Papetiers donnent à une sorte de papier gris, qui s'appelle autrement *mainbrune*; il sert à faire le corps des cartes à jouer. Il y a une autre sorte de papier que l'on appelle aussi *traces* ou *maculature*, qui approche de la qualité du premier; il s'emploie à envelopper les rames de papier. (D. J.)

**TRACE**, terme de *Chasse*, c'est la forme du pié d'une bête noire sur l'herbe, ou sur les feuilles, &c. par où elle a passé. (D. J.)

**TRACÉ**, terme de *Blason*, Voyez *OMBRÉ*. Scribani à Gènes, d'or à une croix anchrée & fleurée simplement, *tracé* à filets de sable, à deux chicots de sinople, l'un au canton dextre du chef, l'autre au canton fenestre de la pointe.

**TRACER**, v. act. on dit en *Géométrie pratique*, tracer une ligne, c'est la marquer avec de l'encre, du crayon, ou toute matière semblable. Dans la *géométrie spéculative*, que les lignes soient bien ou mal



*tracés*, cela n'y fait rien : on y suppose toujours que les lignes données soient exactement telles qu'on les demande. (E)

**TRACER**, (*Botan.*) ce mot en Botanique & en Agriculture, veut dire courir & couler entre deux terres ; le chiendent *tracé* extraordinairement, cela signifie que ses racines entrent peu dans la terre, & qu'elles s'étendent sur les côtés. On dit aussi que les fraisières *tracent*, mais c'est par des jets qui courent sur la terre. (D. J.)

**TRACER**, (*Archit.*) tirer les premières lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, ou sur le terrain. Il y a dans l'art de bâtir plusieurs manières de *tracer*, que nous allons expliquer dans des articles séparés.

*Tracer au simbleau.* C'est *tracer* d'après plusieurs centres, les ellipses, arcs surbaissés, rampans, corrompus, &c. avec le simbleau, qui est un cordeau de chanvre, ou mieux de tulle, parce qu'elle ne se relâche point. On se sert ordinairement du simbleau pour *tracer* les figures plus grandes que les portées du compas.

*Tracer en cherche.* C'est décrire par plusieurs points déterminés, une section conique, c'est-à-dire une ellipse, une parabole, ou une hyperbole, & d'après cette *cherche* levée sur l'épure, *tracer* sur la pierre : ce qui se fait aussi à la main, pour donner de la grâce aux arcs rampans de diverses espèces.

*Tracer en grand.* C'est en maçonnerie *tracer* sur un mur ou une aire, une épure, pour quelque pièce de trait ou distribution d'ornemens. Et en charpenterie, c'est marquer sur un ételon, une enrayure, une ferme, &c. le tout aussi grand que l'ouvrage.

*Tracer par équarissement ou dérobement.* C'est dans la construction des pièces de trait, ou coupe de pierre, une manière de *tracer* les pierres par des figures prises sur l'épure, & cottées pour trouver les raccordemens des panneaux de tête, de douelle, de joint, &c.

*Tracer sur le terrain.* C'est dans l'art de bâtir faire de petits sillons, suivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées des fondations. (D. J.)

**TRACER A LA MAIN**, (*Coupe des pierres.*) c'est déterminer à vue d'œil le contour d'une ligne courbe, en suivant plusieurs points donnés par intervalle, ou en corrigeant seulement par le goût du dessin une ligne courbe, qui ne satisfait pas la vue. Ainsi une doucine composée d'arcs, de cercles mal assemblés, doit être encore *tracée à la main*.

**TRACER**, en terme de *Boutonnier*, c'est ébaucher les moules & les dégrossir avec un outil moins fin que le paroir. Voyez **MOULE & PAROIR**.

**TRACER**, terme d'ouvriers en bois, ce mot signifie parmi les ouvriers en bois, comme les Charpentiers, Menuisiers, Charrons, &c. se servir du traceret pour marquer la besogne. (D. J.)

**TRACER**, **TRACEUR**, (*Jardinage.*) c'est dessiner avec le traçoir sur le terrain quelques figures suivant le plan qu'on a devant soi. Le traçoir est comme une longue plume avec laquelle le *traceur* écrit sur le terrain.

La manière de *tracer* est ce qu'il y a de plus considérable dans les jardins, principalement dans ceux que l'on appelle de plaisance ou de propreté. On suppose qu'avant de *tracer*, on s'est instruit des principes de la Géométrie pratique, tels qu'ils sont enseignés dans le livre de la théorie & pratique du jardinage, partie deuxième, ou bien dans ce Dictionnaire même aux articles de la trigonométrie rectiligne, pour *tracer* des triangles, à celui de la trigonométrie pour *tracer* des lignes, & des surfaces à l'article **PLANIMÉTRIE**.

On suppose donc ici un homme instruit de ces prin-

cipes dont il aura fait usage sur le terrain, en traçant les principaux alignemens d'un plan général avec l'équerre d'arpenteur ou avec le demi-cercle, en le retournant d'équerre pour les alignemens de traverse, en prolongeant par des jalons, les longueurs & les largeurs de ces alignemens, & les arrêtant suivant qu'elles sont marquées sur le dessin, en prenant avec le rapporteur les ouvertures d'angles sur le papier, & les rapportant sur le terrain, en ouvrant le demi-cercle sur le même degré que l'on a trouvé sur le rapporteur. Quant aux figures triangulaires, circulaires, ovales, quadrilatères & irrégulières qui se trouvent dans un dessin, elles se rapporteront toujours aux premiers principes établis, & ne formeront plus de difficultés dans la manière de *tracer* les dessins les plus composés.

Il s'agit ici de donner la manière de remplir les places destinées aux parterres, bosquets, ou boulingrins, & aux potagers dont on n'a tracé dans le plan général que les pourtours.

Le pourtour d'un parterre étant tracé, il offre un carré ou une place qu'on appelle un tableau, & qu'il faut *tracer* en la manière suivante.

Maillez sur le papier le dessin du parterre en le séparant par des lignes tirées au crayon, qui en se croisant formeront des carreaux de trois piés sur tous sens, selon l'échelle qui se trouve toujours au bas du dessin.

Faites la même opération sur le terrain en partageant votre place par le moyen du cordeau en autant de lignes & de carreaux qu'il s'en trouve sur votre papier. Prenez le traçoir, & tracez dans chaque maille les mêmes traits, les mêmes fleurons qui sont marqués dans votre dessin, qu'il faut toujours avoir près de vous. On ne trace d'abord les fleurons qu'à un trait pour les mettre en place, ensuite on les double & on leur donne de la grâce, & le contour qu'ils demandent suivant le dessin. Ces petites mesures se prennent à la fois & au pié, & l'on arrête par des trous faits avec la pointe du traçoir le bout & la naissance des feuilles & des rinceaux du parterre, pour les mieux faire remarquer à celui qui plante.

Les bosquets n'ont d'autre difficulté à être tracés, que par rapport aux salles & aux cabinets qu'on y pratique. S'ils ne présentent que de simples étoiles, des pattes d'oyes, des cordons, des ovales, & autres figures, elles reviennent toujours aux principes établis dans les articles ci-dessus énoncés. Ces salles sont ou circulaires ou présentent des parallélogrammes, ornés de pièces d'eau cintrées, ou de tapis de gazon.

Mesurez sur le plan combien il y a de toises depuis le point du milieu de la pièce, jusqu'au centre des portions circulaires. Vous porterez les mêmes longueurs sur l'alignement du milieu par où il faut commencer, & vous poserez au centre de ces portions le demi-cercle sur l'alignement du milieu, & son alidade sur 90 degrés pour vous retourner d'équerre, & pour *tracer* une ligne de traverse qui donnera les oreillons de la pièce du milieu. Au-dessus de cette ligne vous porterez de chaque côté la largeur des allées du pourtour de la pièce d'eau ou de gazon, vous ôterez le demi-cercle, & dans le même centre vous mettrez un piquet & vous y passerez la boucle du cordeau pour *tracer* les portions circulaires, tant de la pièce d'eau que de l'allée du pourtour, jusqu'à ce que vous trouviez la trace des oreillons : vous mettrez à toutes ces mesures des piquets, vous en ferez autant à l'autre extrémité de la salle : cela fait vous porterez depuis la ligne du milieu la largeur de la pièce d'eau & celle des allées du pourtour, dans chaque bout de la salle & des deux côtés, & par des alignemens prolongés & tracés au cordeau,

vous aurez dessiné sur le terrain toute votre salle conformément au dessin. Si vous avez des niches & des renfoncemens pour des bancs & des figures, vous vous servirez de l'équerre de bois pour en tracer les retours, suivant les mesures marquées sur le plan.

Les boulingrins auront de même que les parterres & les bosquets leurs contours marqués dans la trace du plan général; il ne s'agira plus que de tracer leur renfoncement & ce qui orne leur milieu. On suppose un parallélogramme échancré dans les 4 angles. Si vous avez la ligne du pourtour d'en-haut dressée bien de niveau en reportant la largeur du talus trouvé sur le plan, au-delà de la trace d'en-haut, avec encore un pié au-delà pour couper le talus en terme ferme, vous pourrez faire creuser & enlever vos terres de la profondeur que vous voudrez y donner, supposé de deux piés. Pour dresser le fond du boulingrin, enfoncez aux encoignures de la trace du pourtour d'en-haut, & le long de la trace, des piquets qui excèdent la terre d'un pié environ, & enfoncez-en vis-à-vis dans le fond qui aient la même hauteur, & qui s'alignent sur ceux d'en-haut d'un bout à l'autre: ensuite vous mesurerez sur ces jalons en contre-bas le pié qu'ont de hauteur hors de terre, les piquets des encoignures & ceux du pourtour d'en-haut, & vous y ferez une marque au charbon. Joignez les deux piés que vous voulez donner de renfoncement au boulingrin; alors vous ferez butter ou décharger du pié ces jalons du fond suivant le besoin, de manière qu'ils aient en tout trois piés de haut, ensuite vous attacherez un cordeau au pié des piquets d'en-haut, & sur la marque noire faite sur le jalon vis-à-vis, vous y attacherez l'autre bout du cordeau, vous mesurerez dessus ce cordeau bien tendu 6 piés qu'à la largeur du talus de piquet en piquet, au bout desquels 6 piés vous ferez tomber un aplomb jusque dans le fond, en faisant arraser & dresser les terres pour y planter un piquet à tête perdue; faites la même opération aux extrémités du parallélogramme, ainsi ayant arrêté par des piquets les repaires nécessaires, faites tendre le cordeau de l'un à l'autre, & tracez le parallélogramme d'en-bas; vous alignerez par-tout des jalons dont les têtes s'ajustent à la hauteur des jalons & des piquets des encoignures, & vous les mettrez tous à la hauteur de trois piés, vous tendrez un cordeau de l'un à l'autre jusqu'aux jalons d'en-bas, & par des repaires ou hèmes, vous unirez tous le fond du boulingrin. Pour le talus du pourtour vous poserez des piquets de deux toises en deux toises, & en mettrez en pareil nombre & à même distance sur la ligne qui termine le pié du talus, tendez un cordeau de haut-en-bas d'un jalon à son opposé, & faites une rigole ou repaire d'un pié de large suivant le cordeau, coupez la terre ainsi par rigoles en tendant le cordeau de piquet en piquet: pour dresser entièrement ce talus, promenez le cordeau de tous sens & d'une rigole à l'autre en faisant suivre un homme qui coupera & arrasera à la bêche les endroits où il y aura trop de terre en suivant exactement le cordeau sans le forcer, c'est la meilleure manière d'aplanir un terrain que le râteau achevera de bien unir & dresser. A l'égard de la pièce longue ceintrée qui occupe le fond du boulingrin, il n'est pas plus difficile de la tracer qu'un autre qui seroit sur le terrain d'en-haut, ce que l'on exécutera par les principes indiqués ci-dessus.

Les potagers, légumiers, vergers, pépinières ne demandent aucune recherche pour la trace; leur pourtour tracé dans le plan général suffit; il n'y a plus qu'à tracer au cordeau des rigoles ou des planches en tendant le cordeau de piquet en piquet à la distance de deux piés l'un de l'autre sans y comprendre la lar-

geur des sentiers, ce qui séparera tout le terrain en rigoles ou en planches.

TRACER, (*Peinture.*) marquer avec un crayon, une pointe de fer, &c. le dessin de quelques chose. On dit tracer un plan, tracer une perspective, un profil. Je n'ai que tracé telle chose. Voyez TRAIT.

Tracer ne se dit guère en peinture qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau; je viens de tracer mon architecture. A l'égard des autres objets, on dit dessiner.

TRACER la natte, (*Nattier.*) les nattiers en paille, disent tracer la natte, pour signifier passer alternativement les unes sur les autres, les trois branches de paille dont chaque cordon est composé. (*D. J.*)

TRACERET, f. m. (*Charpent. Menuiserie.*) outil de fer pointu dont on se sert en mécanique, pour tracer, marquer & piquer le bois. Le traceret des charpentiers est long de sept ou huit pouces, avec une espece de tête par le haut. Les menuisiers se servent le plus souvent d'une des pointes de leur petit compas de fer au lieu de traceret. (*D. J.*)

TRACE-SAUTEREAUX, f. m. (*Luthier.*) outil dont les Facteurs de clavecins se servent pour tracer sur les pièces de bois, dont les sautereaux l'ont faites, les endroits où il faut faire les entailles pour placer les languettes; cet outil est un morceau de bois, auquel on a formé plusieurs épaulemens ou encoignure. A. B. C. fig. xiv. pl. 17. de Lutherie. dans chacune de ces encoignures sont plusieurs pointes distantes les unes des autres & de l'épaulement, ainsi qu'il convient pour les lignes que l'on veut tracer. On se sert de cet outil comme d'un petit trusquin. Voyez TRUSQUIN.

TRACHEALE LE, adj. en Anatomie. l'artere tracheale ou gutturale inférieure vient de la partie postérieure de la fouclaviere, & va en serpentant le long de la trachée-artere, se distribuer aux glandes thyroïdiennes & au larynx.

TRACHÉE ARTEÈRE, *aspera arteria*, en terme d'Anatomie; c'est le canal du vent ou de l'air, appelé vulgairement le fiffet; Gallien lui a donné le nom de trachée, *τραχεια*, parce que ce canal est inégal: c'est pourquoi les Latins l'ont appelé aussi *aspera*.

La trachée artere est un canal, situé dans la partie moyenne & antérieure du cou, devant l'œsophage. On appelle larynx son extrémité supérieure, d'où elle descend jusqu'à la quatrième vertèbre du dos, où en se divisant, elle entre dans les poumons, voyez nos Planches d'Anat. leur explication, & les articles ŒSOPHAGE, LARYNX, VERTEBRE, &c.

Elle est formée de cerceaux cartilagineux rangés à distances égales & fort proches les uns des autres, qui deviennent plus petits à mesure qu'ils s'approchent des poumons. Ceux des bronches se serrent de si près l'un l'autre, que dans l'expiration, le second cartilage annulaire entre dans le premier, le troisième dans le second, & les suivans entrent toujours dans ceux qui les précèdent. Voyez RESPIRATION, &c.

Depuis le larynx jusqu'aux poumons, ces cartilages ne forment point des anneaux parfaits; ils sont plats d'un côté, & ne finissent point le cercle entier; mais ils ressemblent à l'ancien sigma grec, d'où ils ont pris le nom de *sigmoïdes*. Leur partie postérieure qui est contiguë à l'œsophage est membraneuse, afin qu'ils puissent mieux se contracter & se dilater, & par-là donner un passage commode aux alimens, lorsqu'ils descendent par le gosier. Voyez DÉGLUTITION.

Les cartilages des ramifications de la trachée artere qu'on appelle bronches, forment des anneaux complets; cependant leurs bronches capillaires n'ont point de

de cartilages ; mais en leur place ils ont de petits ligamens circulaires , qui font un peu éloignés les uns des autres. L'usage de ces cartilages est de tenir le passage ouvert à l'air ; mais dans les bronches capillaires , ils gênent l'action des vaisseaux. Voyez BRONCHES.

Ces cartilages sont attachés ensemble par deux membranes, une extérieure, l'autre intérieure ; l'extérieure est composée de fibres circulaires , & recouvre extérieurement toute la trachée ; l'intérieure est d'un sentiment très-exquis , & tapisse ou couvre les cartilages en-dedans : elle est composée de trois membranes distinctes : la première est tissue de deux rangs de fibres ; celles du premier rang sont longitudinales ; pour raccourcir ou contracter la trachée , elles font approcher & entrer les cartilages les uns dans les autres ; l'autre rang de fibres circulaires sert à contracter les cartilages.

Quand ces deux rangs ou ces deux ordres de fibres agissent , elles aident conjointement avec la membrane extérieure à tousser & à changer le ton de la voix , dans le tems de l'expiration. Voyez EXPIRATION , VOIX , &c.

La seconde membrane est entièrement glanduleuse , & les vaisseaux excrétoires de ces glandes s'ouvrant dans la cavité ou l'intérieur de la trachée , y distillent une liqueur qui l'humecte & qui la défend contre l'acrimonie de l'air. La dernière est un réseau de veines , de nerfs & d'arteres ; les veines sont des branches de la veine-cave , les nerfs sont des ramifications de la paire recurrense , & les arteres sont des branches des carotides externes.

On regardoit communément comme mortelles les sections transversales de la trachée artère , néanmoins on trouve plusieurs exemples du contraire dans les pratiques modernes. Dans certains cas dangereux d'asphyxie , &c. on est même obligé d'ouvrir la trachée par la section ; on appelle cette opération la bronchotomie ou laryngotomie. Voyez BRONCHOTOMIE.

Dans les Transactions philosophiques , il y a une lettre de M. Jean Keen , qui recommande le plus fréquent usage de la bronchotomie , c'est-à-dire d'ouvrir le canal de l'air ou la trachée-artère dans les occasions pressantes ; ce dont il fait sentir l'importance à l'occasion d'un cas remarquable d'une personne qui eut le canal de l'air ou la trachée-artère coupée totalement de part à autre au-dessous de la pomme d'Adam , & qui fut guérie par le moyen de la suture , & y appliquant les médicamens convenables.

TRACHÉE-ARTÈRE des oiseaux , (Anat. comparée.) la trachée-artère des oiseaux est remarquable par sa bifurcation , & par la diversité de la structure des muscles de cette partie , qui est toute différente tant dans les volatiles , que dans les quadrupèdes ; mais comme ce détail seroit trop long , je renvoie le lecteur aux remarques de Sténon sur Blasius ; mais je vais citer pour exemple la structure admirable de la trachée-artère du cygne.

Elle s'étend en bas avec l'œsophage , traversant la longueur du col , jusqu'à ce qu'étant parvenu au sternum , elle se courbe & s'insinue dans la gaine du sternum , où elle est comme retirée dans un lieu sûr , & renfermée dans une espèce de boîte ; elle se recourbe en-haut , & sort du sternum par l'endroit le plus étroit ; ensuite après avoir monté jusqu'au milieu des clavicules qui lui servent comme d'appui , elle se détourne vers la poitrine. Cette construction sert également à la respiration & à la voix : car comme le cygne cherche sa nourriture au fond des eaux dormantes , il lui falloit un col très-long , de peur que demeurant long-tems la tête sous l'eau , il ne courût risque de se suffoquer. En effet , lorsqu'il a pendant un quart-d'heure la tête & le col submergés , & les

Tome XVI.

piés élevés vers le ciel , cette partie de la trachée-artère qui est renfermée dans la gaine du sternum lui sert de réservoir , d'où il tire son haleine.

Dans chaque oiseau , on trouve une disposition différente de la trachée-artère proportionnée à la diversité de leur voix. Dans le pigeon qui a la voix basse & douce , elle est en partie cartilagineuse , en partie membraneuse ; dans la chouette dont la voix est haute & claire , elle est plus cartilagineuse : mais dans le geai , elle est composée d'os durs , au lieu de cartilages : il en est de même dans la linotte , & c'est à cause de cela que ces deux oiseaux ont la voix plus haute & plus forte , &c.

On découvre une vûe & un dessein encore particulier dans l'arrangement des anneaux cartilagineux , qui composent la trachée-artère ; en ce que ces anneaux sont membraneux tout le long de l'endroit où ils sont couchés sur l'œsophage , pour ne pas presser & retrécir le passage des alimens : au lieu que plus loin dans les bronches , ils forment des anneaux complets , quelques-uns ronds , d'autres triangulaires , &c. Une autre particularité qu'on doit remarquer , c'est que dans les bronches , le bord supérieur de chaque anneau de dessous entre dans la partie inférieure de l'anneau de dessus ; il n'en est pas de même dans la trachée artère , où les anneaux cartilagineux demeurent toujours également distans les uns des autres ; cette différence dans la mécanique d'une seule & même partie , fournit un usage admirable aux poumons & aux bronches , pour se contracter & se raccourcir dans l'expiration , & pour se dilater & s'étendre dans l'inspiration. (D. J.)

TRACHÉE-ARTÈRE , plaies de la , (Chirurg.) il importe de savoir que les plaies de la trachée-artère ne sont pas toujours mortelles , & que ses parties cartilagineuses se peuvent reprendre comme les charnues. J'en ai vu à la Haye l'exemple dans un homme de mérite , qui par excès de mélancholie , s'étoit coupé la gorge sans ménagement avec un rasoir. Le chirurgien le rétablit en peu de tems. Fabricius rapporte un cas semblable ; Dionis déclare avoir guéri un homme qui reçut un coup de pistolet étant à une chasse de sanglier ; la balle entroit par le côté droit du cou , & sortoit par le gauche , en lui perçant la trachée-artère. Garengot en cite aussi des exemples.

On trouve encore plus anciennement dans un petit traité intitulé , *question chirurgicale , sur l'opération de la bronchotomie* , composé par Habicot , chirurgien de Paris , d'autres exemples de personnes qui ont été complètement guéries de blessures faites à la trachée-artère. Deux de ces personnes y avoient été blessées par un instrument tranchant , & un autre l'avoit été par un coup d'arquebuse. Il étoit survenu à la gorge de ces trois blessés un gonflement & une inflammation si considérable , qu'on avoit lieu de craindre la suffocation. Habicot mit une petite canule de plomb dans la plaie de la trachée-artère de deux de ces blessés , afin que l'air pût sortir en entier librement de leur poumon ; il fit une ouverture à la trachée-artère du troisième pour le même sujet. Quand les accidens cessèrent , il ôta la canule , & les plaies guérirent parfaitement.

Un jeune homme de quatorze ans qui avoit voulu avaler plusieurs piéces d'argent enveloppées dans un linge pour les dérober à la recherche des voleurs , avoit pensé étouffer , parce que le paquet s'étoit engagé dans le pharynx , de manière qu'on n'avoit pu le retirer ni le faire descendre dans l'estomac ; son cou & sa face étoient tellement enflés , qu'il en étoit méconnoissable. Habicot lui fit l'opération de la bronchotomie , après laquelle le gonflement se dissipa ; il fit descendre avec une sonde de plomb le paquet d'argent dans l'estomac. Le jeune homme guérit de

S s s



l'opération, & rendit par l'anus son argent à diverses reprises.

Lorsque la plaie des tégumens n'est point vis-à-vis de celle de la *trachée-artere*, l'air trouvant un obstacle à la sortie, peut s'insinuer dans le tissu cellulaire de la peau, ce qui produit un emphyseme. M. Arnaud, chirurgien de Paris, vit un jeune homme blessé depuis trois ou quatre jours à la *trachée-artere* d'un coup de pistolet, blessure qui avoit produit un emphyseme universel. Cet habile praticien dilata sur-le-champ la plaie des tégumens, & découvrit celle de la *trachée-artere*, pour mettre ces deux plaies vis-à-vis l'une de l'autre. Il appliqua sur l'ouverture de la *trachée-artere* un morceau de papier mouillé, & pansa la plaie à l'ordinaire. Le malade désenfla peu-à-peu, & guérit.

Il est cependant bon de remarquer, qu'une blessure à la gorge est mortelle, lorsque les carotides & les jugulaires internes sont ouvertes. Ainsi une personne qui auroit reçu, ou qui se feroit fait avec un instrument tranchant porté en-travers, une blessure qui pénétreroit jusque à l'œsophage mourroit infailliblement en peu de tems, car l'œsophage ne pourroit être ouvert de cette manière, sans que les carotides & les jugulaires internes ne le fussent aussi.

Mais quoiqu'il y ait quelquefois des plaies à la gorge, par lesquelles les alimens sortent, il ne faut pas toujours croire pour cela que la *trachée-artere* & l'œsophage soient ouverts. Les alimens qui sortent par les plaies ne sont point entrés dans l'œsophage, car s'ils en venoient, il faudroit qu'ils passassent par l'ouverture de la *trachée-artere*, ce qui ne pourroit se faire sans qu'il en tombât dans ce canal qui est toujours ouvert; & par conséquent sans que le blessé n'en fût suffoqué. Ces sortes de plaies par où les alimens s'échappent, pénètrent jusqu'au fond du gosier entre l'épiglotte & la racine de la langue; quelques points de suture entrecoupés, la situation de la tête, & un régime de vie convenable paroissent les seuls moyens qu'on puisse employer pour guérir ces sortes de plaies. (D. J.)

TRACHÉE, (Botan.) vaisseau aérien des plantes. La découverte des *trachées* est une des plus belles qu'on ait fait en botanique dans le siècle dernier. Nous en sommes redevables aux recherches de Malpighi. Ce savant homme qui a si bien étudié la nature, appelle *trachées* ou *poumons* des plantes, certains vaisseaux formés par les différens contours d'une lame fort mince, plate, un peu large, qui se roule sur elle-même en ligne spirale, compose un tuyau assez long, droit dans certaines plantes, bossu dans quelques autres, étranglé & comme divisé en sa longueur en plusieurs cellules.

Quand on déchire ces vaisseaux, on s'aperçoit qu'ils ont une espèce de mouvement péristaltique. Ce mouvement est peut-être un effet de leur ressort; car ces lames qui ont été allongées, & qui ressemblent à des tirebourres, revenant à leur première situation, secouent l'air qui se trouve entre les pas de leurs contours; cet air par son ressort les secoue pareillement à son tour, de sorte qu'elles vont & viennent pendant quelque tems jusqu'à ce qu'elles aient repris leur première situation, ou qu'elles aient cédé à l'air; dès qu'on les allonge un peu trop, elles perdent leur ressort, & se flétrissent: ces lames sont composées de plusieurs pièces posées par écailles.

Pour découvrir facilement les *trachées*, on n'a qu'à choisir dans le printems & dans l'été des jets de rosiers de *viburnum*, de tilleul, de tendrons de vignes, d'arbutus, ou de telles autres plantes qu'on voudra; on les trouvera tous remplis de *trachées*, pourvu qu'ils soient assez tendres pour être cassés net; car s'ils se tordent, on ne pourra pas découvrir les *trachées*. On les aperçoit très-bien en coupant transversalement la racine d'un melon. Voyez à ce sujet

les remarques de M. Bedfinger dans les commentaires de Pétersbourg, tome IV. p. 184 & suiv. Ces vaisseaux aériens serviroient-ils à faciliter le mouvement de la sève & à la rendre plus fluide? (D. J.)

TRACHELAGRA, f. f. espèce d'affection arthritique ou rhumatifante qui attaque le cou. Ambroise Paré paroît s'être servi le premier de ce terme, à l'imitation de ceux de *podagre*, *chirogre*, &c. qui signifie la goutte aux pieds, aux mains. Voyez GOUTTE, RHUMATISME & TORTICOLIS. (Y)

TRACHELIE, f. f. (Hist. nat. Botan.) *trachelium*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le calice devient dans la suite un fruit membraneux, qui a souvent trois pointes; ce fruit est divisé en trois loges, & il renferme des semences ordinairement petites. Tournefort, *infl. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue six espèces de ce genre de plante, dont on a déjà décrit la principale, connue en françois sous le nom de *gantelée*. Voyez-en l'article. Nous ajouterons seulement que cette plante, quand elle est blessée, donne un suc laiteux en abondance, lequel étant reçu dans un vaisseau, se caille promptement, & fournit une espèce de petit lait de couleur brune; la partie caillée étant desséchée, brûle comme de la résine à la flamme d'une bougie. *Philosop. transact.* n. 224, (D. J.)

TRACHENBERG, (Géogr. mod.) petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, sur la rivière de Bartsch, & vers les confins de la Pologne; elle appartient au baron de Trachenberg. (D. J.)

TRACHINIA, (Géog. anc.) canton de la Macédoine, dans la Pthiotide, autour de la ville d'Héraclée, qui en prenoit le nom d'*Heraclea trachinia*, selon Thucydide, l. III. Ce canton s'étendoit apparemment entre le fleuve Sperchius au nord, le golfe Maliacus à l'orient, le fleuve Alopous au midi, & la Parafopiade au couchant. Sophocle Philoctetes, cité par Ortelius, place dans ce canton un lieu nommé *Trachinium*, & des montagnes qu'il appelle *Trachinia* ou *Trachinia petra*. (D. J.)

TRACHINUS LAPIS, (Hist. nat.) pierre à laquelle quelques auteurs ont attribué beaucoup de vertus médicinales; on nous dit qu'elle étoit brillante, mais opaque; il y en avoit de noirâtres, & de vertes. On croit que c'étoit la pierre néphrétique.

TRACHIS, (Géog. anc.) ville de Thessalie, au pied du mont Oeta, selon Etienne le géographe, qui dit qu'elle fut bâtie par Hercule, & qu'on lui donna le nom de *Trachis* à cause de l'inégalité de son terrain qui est tout montueux. Thucydide, l. III. p. 235. la met aux confins des peuples *Oeta*. L'étymologie du nom de cette ville est confirmée par ces vers de Sénèque, in *Hercule Oetao*, act. I. v. 135.

*Ad Trachina vocor, saxa rigentia,  
Et dumeta jugis horrida torridis,  
Vix gratum pecori monivago nemus.*

Cette ville est la même qu'Homère appelle *Trachis*; & Plin *Trachin*, & c'est la même qu'Héraclée de Trachinie. (D. J.)

TRACHOMA, f. m. en Chirurgie, est une aspérité de la partie interne des paupières, accompagnée de démangeaison, de rougeur, & souvent de pustules semblables à des grains de millet. Les degrés de cette maladie sont le *scyosis* & le *tylosis*, ou plutôt ce sont les plus fâcheux accidens auxquels puisse aboutir le *trachoma*.

Cette maladie est une espèce de dartre des paupières: elle vient ordinairement de l'âcreté des larmes. Pour les guérir, on prescrit au malade un régime de vivre doux & humectant pour tempérer la chaleur & l'âcreté du sang & des humeurs: on le saigne s'il y a plénitude; on le purge par en-bas; on emploie ensuite

les bouillons amers ; on fait usage des bains d'eau tiède , & généralement de tous les remèdes propres à humecter , à fondre & à évacuer les humeurs impures ; on passe quelquefois du cautère au seton pour détourner les humeurs de dessus les paupières.

Quant aux topiques , on se sert d'abord de ceux qui humectent & amollissent les solides , & qui sont capables de tempérer la chaleur de la partie ; tels sont les fomentations avec la décoction des racines de guimauve , de feuilles de violier , de fleurs de camomille & de mélilot , des semences de lin & de fougère , &c. on passe ensuite aux remèdes qui détergent & dessèchent les ulcères. *Voyez ARGEMON. (I)*

**TRACHONITIDE**, (*Géog. anc.*) *Trachonitis*, contrée de l'Arabie , entre la Palestine & la Cæle-Syrie , au midi de la ville de Damas. Le nom de *Trachonitide* venoit sans doute des deux collines *Trachones*, que Strabon met au voisinage de Damas. Il ajoute qu'en tirant de-là vers l'Arabie & l'Iturée , on trouvoit des montagnes peu praticables , mais remplies de profondes cavernes. Ces cavernes étoient entre Adraa & Bozra , selon Guillaume de Tyr , qui dit que la *Trachonitide* faisoit une partie considérable du désert de Bosra , & que c'étoit une contrée aride , sans fontaines & sans ruisseaux. Les habitans ramassoient soigneusement l'eau de pluie dans des citernes , & conservoient leurs grains dans des cavernes faites exprès. (*D. J.*)

**TRACOIR**, s. m. sorte de petit poinçon d'acier trempé , très-aigu par le bout , dont les graveurs en relief & en creux sur métaux se servent pour tracer ou dessiner sur métal les figures qu'ils veulent graver. *Voyez les Pl. de la Gravure.*

**TRACOIR**, (*terme de Jardinier.*) c'est un grand bâton droit , ferré par le bout d'en-bas , dont la pointe est triangulaire & aplatie en langue de chat ; on y met un manche de quatre à cinq piés de long , & on s'en sert pour tracer , former & dessiner toutes les figures des jardins ; en un mot , c'est le porte-crayon du traceur sur le terrain. (*D. J.*)

**TRACTION**, s. f. (*Méchan.*) est l'action d'une puissance mouvante , par laquelle un corps mobile est attiré vers celui qui le tire. Ainsi le mouvement d'un chariot tiré par un cheval , est un mouvement de *traction*. La *traction* n'est proprement qu'une sorte d'impulsion dans laquelle le corps poussant paroît précéder le corps poussé ; ainsi dans la *traction* d'un chariot , le cheval pousse le harnois attaché à son poitrail , & cette impulsion fait avancer le chariot.

*Traction* se dit donc principalement des puissances qui tirent un corps par le moyen d'un fil , d'une corde , d'une verge ou autre corps semblable ; au-lieu qu'*attraction* se dit de l'action qu'un corps exerce , ou paroît exercer sur un autre pour l'attirer à lui , sans qu'il paroisse un corps visible intermédiaire , par le moyen duquel cette action s'exerce. *Voyez ATTRACTION*, *voyez aussi TIRAGE. (O)*

**TRACTOIRE**, ou **TRACTRICE**, s. f. (*Géom.*) est une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante.

On la nomme *tractoire* , parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite. Mais il faut supposer pour cela que le frottement détruit à chaque instant la force d'inertie du petit corps ou point qui décrit la courbe ; car autrement la direction de ce point ne sauroit être celle de la tangente de la courbe. *Voyez les mém. acad. 1736.*

La *traction* a beaucoup d'analogie avec la logarithmique , dont la soutangente est construite ; c'est que la soutangente est dans celle-ci , la tangente l'est dans celle-la ; les arcs de la traction répondent aux abscisses de la logarithmique & sont les logarithmes des ordonnées , &c. On trouvera le détail des propriétés

de cette courbe dans les *mém. de l'acad. 1711. (O)*

**TRACTORIAE**, s. f. pl. (*Littér.*) nom que donnoient les Romains aux billets ou diplomes que l'empereur accordoit à ceux qu'il envoyoit dans les provinces , ou qu'il en rappelloit , pour que ces personnes eussent le droit de prendre des chevaux de la poste impériale , & d'être défrayés sur toute la route. (*D. J.*)

**TRACTRICE**, s. f. *voyez TRACTOIRE.*

**TRADITEURS**, (*Théologie.*) est le nom que l'on donna dans les premiers siècles de l'Eglise aux chrétiens qui , dans le tems de la persécution , livrèrent aux païens les Ecritures-saintes , pour éviter la mort & le martyre. Ce nom est formé du latin *traditor* , celui qui livre ou abandonne à un autre la chose dont il est dépositaire ; & nos meilleurs auteurs ecclésiastiques françois l'ont rendu par *traditeurs* , qui n'a que la signification qu'on vient de lui donner , laquelle est fort différente de l'idée que nous attachons au mot *traître*.

Les ennemis de la religion firent les derniers efforts , même sous la loi ancienne , pour priver les hommes des saintes Ecritures. Dans la cruelle persécution excitée contre les Juifs par Antiochus , les livres de la loi furent recherchés , déchirés & brûlés avec des soins extrêmes ; & ceux qui manquèrent à les livrer , furent mis à mort , comme nous lisons dans le premier livre des Macchabées , *chap. j. vers. 56. 57.*

Dioclétien renouvela la même impiété par un édit publié la dix-neuvième année de son empire , & portant que tous les livres sacrés fussent apportés aux magistrats pour être consumés par le feu.

Un grand nombre de chrétiens foibles , & même quelques évêques succombant à la frayeur des tourmens , livrèrent les saintes Ecritures aux persécuteurs ; & l'Eglise détestant cette lâcheté , porta contre eux des lois très-sévères , & les flétrit du nom infame de *traditeurs*.

Comme le prétexte principal du schisme de donatistes étoit que les Catholiques toléroient les *traditeurs* , il fut arrêté au concile d'Arles tenu en 314 , que tous ceux qui se trouveroient coupables d'avoir livré aux persécuteurs quelque livre ou vase sacré , seroient déposés & dégradés de leurs ordres & caractères , pourvu qu'ils en fussent convaincus par des actes publics , & non par de simples paroles.

**TRADITION**, (*Théologie.*) est l'action de remettre quelque chose entre les mains d'une personne. Du verbe *tradere* , livrer. La vente d'une chose mobilière se consume par une simple *tradition*. *Voyez DÉLIVRANCE.*

**TRADITION**, *en matière de religion* , signifie en général un *témoignage* qui répond de la vérité & de la réalité de tels ou tels points.

On en distingue de deux sortes ; l'une orale , & l'autre écrite. La *tradition* orale est un témoignage rendu de vive voix sur quelque chose : témoignage qui se communique aussi de vive voix des pères aux enfans , & des enfans à leurs descendans.

La *tradition* écrite est un témoignage , que les histoires & les autres livres rendent sur quelque point. Cette dernière , généralement parlant , est plus sûre que la première.

La *tradition* , soit orale , soit écrite , peut être considérée ou quant à son origine , ou quant à son objet , ou quant à son étendue.

1. La *tradition* quelle qu'elle soit , envisagée quant à son origine , est ou *divine* lorsqu'elle a Dieu pour auteur , ou *humaine* lorsqu'elle vient des hommes ; & cette dernière se subdivise en *apostolique* , qui vient des apôtres ; en *ecclésiastique* , qui vient de ceux qui ont succédé aux apôtres dans le ministère de l'Evangile ; & en *civile* ou *purement humaine* , qui vient des

hommes précisément considérés comme hommes.

2°. La tradition considérée quant à son objet est ou doctrinale, ou de discipline, ou historique. Par tradition doctrinale, on entend celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jésus-Christ a annoncés aux hommes. On entend par tradition de discipline celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels tems; & par tradition historique, on entend celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé.

3°. La tradition considérée quant à son étendue, est ou particulière ou générale par rapport aux tems, aux personnes & aux lieux. La tradition particulière par rapport aux tems, aux personnes & aux lieux, est celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque tems, & dans certains lieux. La tradition universelle par rapport aux tems, aux personnes, aux lieux, est celle qui apprend qu'un chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux & dans tous les tems.

Les Protestans conviennent avec les Catholiques, qu'il y a des traditions divines & quant à l'origine, & quant à l'objet, comme celles, par exemple, qui nous enseignent que Jésus-Christ est le Messie, qu'il est Dieu, qu'il s'est incarné, qu'il est mort pour le salut du genre humain. 1°. Ils avouent qu'il y a des traditions humaines & quant à l'origine, & quant à l'objet; d'apostoliques, comme celle qui nous apprend qu'on a toujours jeûné à Pâques; d'ecclésiastiques, comme celles qui nous disent qu'on a observé telles ou telles cérémonies dans l'administration du Baptême & de la Pénitence; d'humaines, comme celles qui nous instruisent de la vie des grands capitaines & des fameux conquérans. 3°. Ils reconnoissent des traditions particulières & universelles; de particulières, comme celle qui nous apprend qu'on jeûnoit à Rome le samedi; d'universelle, comme celle qui nous instruit de la célébration de la fête de Pâques.

Toute la question entre eux & les Catholiques se réduit à savoir s'il y a une tradition divine, qui ne soit pas contenue dans l'Écriture, & qui soit règle de foi; c'est ce que nient les Protestans contre les Catholiques qui définissent la tradition, la parole de Dieu non-écrite par des écrivains inspirés, que les apôtres ont reçue de la propre bouche de Jésus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs successeurs, & qui a passé de main-en-main jusqu'à nous sans aucune interruption, par l'enseignement des ministres & des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres.

On en prouve l'existence contre les Protestans, 1°. par l'Écriture qui fait une mention expresse des traditions, *II. Thessalon. c. ij. vers. 14. I. ad Timoth. c. vj. vers. 20. II. ad Timoth. c. j. vers. 13. & c. ij. vers. 1. & 2.* 2°. par les auteurs ecclésiastiques, & en particulier par S. Ignace, disciple des apôtres, cité par Eusebe, *hist. ecclésiast. lib. III. c. xxxvj.* 3°. par l'exemple même des Protestans qui croient que Marie a conservé sa virginité après l'enfantement; qu'on peut baptiser les enfans nouveaux-nés; que le baptême des hérétiques est bon, & divers autres points qui ne sont pas contenus dans l'Écriture, & qui ne sont fondés que sur la tradition.

Comme c'est principalement par le canal des auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur les matières de religion dans les différens siècles de l'Église, qu'on peut parvenir à la connoissance des traditions divines, les Protestans n'ont rien oublié pour infirmer l'autorité des peres. Rivet & Daillé, deux de leurs plus célèbres ministres ont objecté 1°. qu'il est impossible de trouver au juste le sentiment des peres sur quelque matière que ce soit, leurs ouvrages ayant été ou supposés ou corrompus & altérés, n'étant pas

sûr de leur sens, ni qu'ils ayent proposé tel ou tel point comme une tradition universelle; 2°. que la notoriété du sentiment des peres n'impose aucune nécessité de le suivre; 3°. que les peres se contredisent & donnent eux-mêmes la liberté de les abandonner; 4°. que l'autorité des peres est toute humaine, & par conséquent qu'elle ne peut servir de fondement à la foi qui est toute divine; 5°. que les peres ne sont recevables dans leur témoignage qu'autant qu'ils prouvent bien ce qu'ils avancent; 6°. que l'autorité de la tradition est injurieuse à la plénitude de l'Écriture. On peut voir ces difficultés exposées avec beaucoup d'art, & poussées avec assez de force dans le livre de Daillé, intitulé, *du vrai usage des peres, liv. I. depuis le chap. j. jusqu'au xj.*

Les controversistes catholiques ont répondu pleinement à ces objections, & en particulier M. l'abbé de la Chambre, docteur de Sorbonne, dans son *traité de la véritable religion*, d'où nous avons tiré tout cet article. On peut voir dans cet ouvrage, *tome IV. p. 352 jusqu'à la p. 422*, l'exposition fidele des objections de Daillé, & les réponses solides qu'y donne l'auteur moderne.

Nous observerons seulement que la tradition, selon les Catholiques, est règle de foi, & que c'est à l'Église seule qu'il appartient d'en juger & de discerner les fausses traditions d'avec les véritables, ce qu'elle connoît ou par le témoignage unanime des peres, ou par l'usage constant & universel des églises pour les choses qu'on ne trouve instituées ni par les conciles, ni par les souverains pontifes, selon les règles citées par S. Augustin, *lib. IV. de baptis. cap. xxiv.* & par Vincent de Lérins dans son opuscule intitulé, *commonitorium primum.*

Les Juifs ont aussi leurs traditions, dont ils font remonter l'origine jusqu'à Moïse qui les confia, disent-ils, de bouche aux anciens du peuple pour les faire passer de la même manière à leurs successeurs. Ils ne les avoient point écrites avant les guerres que leur firent les Romains sous Vespasien, ensuite sous Adrien & sous Sévere. Alors le rabbin Judas, surnommé *le saint*, composa la *misna*, comme qui diroit *seconde loi*, qui est le plus ancien recueil des traditions qu'ayent les Juifs. On y ajouta la gemarre de Jérusalem & celle de Babylone, qui, jointes à la misna, forment le talmud de Jérusalem & celui de Babylone, lesquels sont comme l'explication ou le supplément de la misna, ou du code principal de leurs traditions qui sont fort respectées des rabbins, & rejetées par les caraites. Voyez CARAITES.

TRADITION des juifs, (*Critique sacrée.*) dogmes, préceptes, rites, observances ou cérémonies religieuses, qui ne sont point prescrites aux Juifs par Moïse, ni par les prophètes, mais qui s'établirent chez eux par la coutume, se multiplièrent par succession de tems, & s'accrurent tellement qu'enfin elles étouffèrent la loi écrite; je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit dans plusieurs endroits de cet ouvrage, comme aux articles MISNA, TALMUD & PHARISIENS, qui en furent les principaux promoteurs; les curieux peuvent y recourir: c'est assez d'observer qu'aucune tradition judaïque n'a de fondement solide, qu'elles sont toutes inutiles, incommodes ou onéreuses, & que la plupart sont ridicules & méprisables. Cependant elles ont triomphé, parce qu'une religion chargée de beaucoup de pratiques, quelles qu'elles soient, attache plus à elle, que si elle l'étoit moins; on tient beaucoup aux choses dont on est continuellement occupé. (*D. J.*)

TRADITION des chrétiens, (*Critique sacrée.*) Clément d'Alexandrie la dénnit l'explication de la loi ou des prophètes, données de vive voix aux apôtres par notre Seigneur, qui s'en servoient dans leurs discours, mais qui n'en publièrent rien par écrit. Ce



n'est donc ni une doctrine secrète & profonde qu'on devoit cacher, ni le vrai sens des livres du nouveau Testament; c'étoient des explications mystiques du vieux Testament, qui n'ont été connues que des apôtres.

Quand saint Paul dit dans sa première épître aux Thessaloniens, *chap. ij. vers. xv. gardez nos traditions; c'est la doctrine que nous vous avons enseignée, ou que vous avez apprise de nous* (pour me servir de la version de M. Simon), l'apôtre n'entend par traditions que des instructions. Il convient même de remarquer que c'est le seul endroit du nouveau Testament où le mot *tradition*, *παράδοσις*, soit employé favorablement pour une bonne doctrine, une instruction utile & solide. Par-tout ailleurs il désigne des doctrines humaines & condamnables; voyez-en des exemples dans *Matth. xv. Marc vij. Coloss. ij. vers. 9. &c.*

Je n'ignore pas que l'ancienne Eglise a approuvé des traditions; mais ce n'étoient que des traditions concernant des usages, des pratiques, qui, au défaut de l'autorité de l'Écriture, avoient été introduites par les premiers peres, & non pour établir des dogmes de foi. A ce dernier égard, l'Eglise ne recevoit que ce qui se trouvoit enseigné dans les livres sacrés, *adorando plenitudinem scripturæ*, comme s'exprime un des peres.

Il n'en est pas de même des rites & des cérémonies. Les successeurs recevoient celles qui avoient été instituées par leurs prédécesseurs, pourvu qu'elles leur parussent édifiantes & raisonnables. Tertullien, *cap. iv. lib. de coronâ*, traite de ces traditions reçues dans l'Eglise sans être fondées par l'Écriture sainte, mais néanmoins appuyées d'une ancienne coutume, qui faisoient présumer qu'elles tiroient leur origine de quelque tradition apostolique. Cependant on lui contestoit ce principe; il y avoit même de son tems des docteurs qui vouloient que toute tradition fût fondée sur l'autorité de l'Écriture. Là-dessus il tâche de prouver par des faits qu'une tradition, quoique non écrite, doit être reçue. Il rapporte divers exemples de ces usages ecclésiastiques qui se pratiquoient, sans qu'on en trouvât rien dans l'Écriture; & entre ces usages, il y a celui-ci. Nous souffrons, dit-il, avec peine qu'il tombe à terre quelque chose du calice, du pain de l'Eucharistie, ou même de notre pain ordinaire. Si vous demandez, poursuit Tertullien, quelque passage de l'Écriture qui ordonne ces observations, vous n'en trouverez point. La tradition les a introduites, la coutume les a confirmées, & la foi les garde; si d'un autre côté vous les considérez, vous verrez que la raison autorise, à cet égard, la tradition, la coutume & la foi. Là-dessus M. Rigault ajoute cette remarque. « La tradition sans raison seroit vaine; c'est pourquoi l'apôtre n'exige point d'obéissance qui ne soit raisonnable ».

En effet, comme tout s'altère avec le tems, & que rien n'est plus fautif que les témoignages de vive voix en matière de doctrine, il en résulte que si la doctrine de Jesus-Christ n'eût pas été écrite par les apôtres, il eût été impossible de la conserver pure, & même elle ne fut que trop-tôt altérée par de fausses opinions. Entre des preuves sans nombre, ce que Clément d'Alexandrie dit de lui-même, peut suffire pour démontrer combien la tradition rendroit la religion incertaine sans l'Écriture. Ce pere de l'Eglise, après avoir parlé des maîtres qu'il avoit eus, & qu'il nous donne pour des hommes du plus grand mérite & de la plus haute vertu, il ajoute: « Ceux qui ont conservé la véritable tradition de cette précieuse doctrine, transmise d'abord par les apôtres Pierre, Jacques, Jean & Paul, en sorte que le fils la recevoit de son pere (mais entre ces fils peu ressemblent à leurs peres); ceux-là nous ont fait parvenir par

» la volonté de Dieu ces semences apostoliques confiées à nos ancêtres ». *Stromat. lib. I. p. 274 & 275.* Cependant si l'on compare la doctrine de ce pere qu'il tenoit, comme il assure, de grands hommes qui l'avoient reçue des apôtres ou de leurs disciples, & de disciples qui ressembloient à leurs maîtres; si, dis-je, l'on compare cette doctrine en plusieurs articles avec celle que nous avons aujourd'hui, on y verra bien des différences. De-là vient que cet habile auteur n'est point honoré du titre de saint, comme quantité d'autres qui ne le veulent pas, & que l'on croit trouver beaucoup d'hérésies dans ses livres; c'est aussi la raison pourquoy les Grecs en ont laissé périr plusieurs. (D. J.)

TRADITION MYTHOLOGIQUE, (*Mythol.*) on nomme traditions mythologiques, les fables transmises à la postérité, & qui lui sont parvenues après s'être chargées d'âge en âge de nouvelles fictions, par lesquelles les poètes ont cherché comme à l'envi, à en augmenter le merveilleux.

Afin qu'une tradition historique, selon la judicieuse remarque de M. Freret, puisse avoir quelque autorité, il faut qu'elle remonte d'âge en âge jusqu'au tems dont elle dépose, que l'on puisse en suivre la trace sans interruption, ou que du-moins dans tout cet intervalle, on ne puisse en assigner le commencement, ni montrer un tems dans lequel elle ait été inconnue. C'est-là une des premières règles de la critique, & l'on ne doit pas en dispenser les traditions mythologiques, & leur donner un privilege dont les traditions historiques n'ont jamais joui.

Tout ce que l'on a droit de conclure des traditions fabuleuses, les plus constamment & les plus universellement reçues, c'est que ces fables avoient probablement leur fondement dans quelque fait historique, défiguré par l'ignorance des peuples, & altéré par la hardiesse des Poètes. Mais si l'on veut aller plus loin, & entreprendre de déterminer la nature & les circonstances de ce fait historique, quelque probable & quelque ingénieuse que soit cette explication, elle ne s'élevera jamais au-dessus de l'ordre conjectural, & elle sera toujours insuffisante pour établir une vérité historique, & pour en conclure l'existence d'une coutume ou d'un usage dans les tems fabuleux. Voyez MYTHOLOGIE, FABLE, &c. (D. J.)

TRADITION, (*Jurisp.*) est l'action de livrer une chose.

La tradition est une des manières d'acquérir, ou droit des gens, par laquelle en transférant à quelqu'un la possession d'une chose corporelle, on lui en transmet la propriété; pourvu que la tradition ait été faite par le véritable propriétaire, pour une juste cause, & avec intention de transférer la propriété.

Suivant le droit civil, & parmi nous, la tradition est regardée comme l'accomplissement de la convention.

Il y a néanmoins des contrats qui sont parfaits sans tradition réelle, & pour lesquels une tradition feinte suffit; comme la vente d'un immeuble, à la différence de la vente des choses qui se livrent au nombre, poids & mesure, laquelle n'est parfaite que par la tradition réelle: il en est de même des donations. Voyez les *inst. tit. de acquir. rer. domin. & Donat, tit. des convent. & du contrat de vente.*

Tradition par l'anneau, *per annulum*, étoit celle qui se faisoit en mettant un anneau au doigt de celui auquel on remettoit la possession d'une église, ou d'une dignité, d'un héritage, &c. Voyez l'article suivant.

Tradition par le bâton, *per baculum*, étoit une tradition feinte, qui se pratiquoit anciennement en remettant entre les mains de l'acheteur ou nouveau possesseur, un bâton en signe de la possession qu'on lui remettoit. Voyez BATON, INSTITUT, & le glos-

faire de du Cange au mot *investitura*, où il explique toutes les différentes manières d'investiture ou de tradition feinte qui se pratiquoient anciennement.

*Tradition brevis manus*, est une tradition feinte qui se fait pour éviter un circuit inutile de traditions, en compensant la tradition qu'il faudroit faire de part & d'autre; comme dans la vente d'une chose que l'acheteur tient déjà à titre de prêt. Pour que le vendeur remît la chose à l'acheteur, il faudroit que celui-ci commençât par la lui remettre; & pour abrégé, on suppose que cette tradition réciproque a été faite, c'est pourquoi on l'appelle *brevis manus*, parce que c'est l'acheteur qui se remet à lui-même. *Instit. de acquir. rer. domin.*

*Tradition civile*, est une tradition feinte, qui consiste dans la forme établie par la loi: elle est opposée à la tradition réelle. Voyez *tradition feinte* & *tradition réelle*.

*Tradition par le couteau, per cutellum*, c'étoit une mise en possession qui se faisoit en donnant un couteau plié. Voyez le glossaire de du Cange au mot *investitura*.

*Tradition feinte ou fictive*, est celle qui est faite pour opérer le même effet que la tradition réelle: on la divise en *symbolique* & *non-symbolique*.

*Tradition par un festu, per festucam*, c'est-à-dire un brin de paille, étoit une tradition fictive qui se pratiquoit autrefois assez communément en présentant un festu. Voyez du Cange au mot *investitura*.

*Tradition fictive*, Voyez ci-devant *tradition feinte*.

*Tradition par un gazon de terre*, c'étoit une façon de livrer un héritage, en donnant un gazon pour symbole de cet héritage. Voyez du Cange au mot *investitura*.

*Tradition de longue main, longa manus*, est une tradition fictive qui se fait montrant la chose, & donnant la faculté d'en prendre possession; elle se pratique ordinairement pour la délivrance des immeubles réels, & pour celle des choses mobilières d'un poids considérable. Voyez aux *instit. le tit. de acquir. rer. dom.*

*Tradition de la main à la main*, c'est lorsqu'une chose passe à l'instant de la main d'une personne en celle d'une autre, à laquelle la première la remet.

*Tradition réelle*, est celle qui consiste dans une remise effective de la chose.

*Tradition symbolique*, est celle qui se fait en donnant quelque symbole de la chose que l'on doit livrer; comme quand on livre les clés du grenier où est le froment que l'on a vendu. Voyez aux *instit. de acq. rer. dom.*

*Tradition non symbolique*, est celle où on ne donne ni la chose réellement, ni aucun symbole ou signe de la chose; mais où la tradition s'opère par d'autres fictions, comme dans la tradition appelée *longa manus*, & dans celle appelée *brevis manus*. Voyez ci-dessus *tradition de longue main* & *tradition brevis manus*. Voyez aussi sur la tradition en général, les mots DÉLIVRANCE, MAIN ASSISE, MISE DE FAIT, NANTISSEMENT, POSSESSION, REMISE, SAISINE. (A)

TRADITIONNAIRE, f. m. (*Hist. jud.*) est un nom que les Juifs donnent à ceux qui reconnoissent la tradition, qui la suivent, & qui s'en servent pour exposer les écritures saintes: ils sont opposés aux Caraites, qui refusent de reconnoître d'autre autorité que celle des écritures mêmes.

Les traditionnaires sont ceux que l'on appelle plus communément les rabbins & les talmudistes. Voyez RABBINS, RABBINISTES, TALMUS, &c.

Hillel s'est autant distingué parmi les traditionnaires, que Schammaï parmi les textuaires.

TRADUCIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom que les Pélagiens donnoient aux Catholiques, parce qu'ils enseignoient que le péché originel passoit du père

aux enfans, & que ces hérétiques croyoient qu'il se communiquoit par la voie de la génération. Voyez PÉCHÉ ORIGINEL.

Ce mot est formé du latin *tradux*, dont on se sert pour exprimer la communication, & qui vient de *traduco*, je transmets de l'un à l'autre.

Aujourd'hui quelques-uns donnent le nom de *traduciens* à ceux qui croient que les âmes des enfans émanent de celles de leurs pères. Voyez AME.

TRADUCTEUR, f. m. (*Belles-lettres*) c'est celui qui traduit un livre, qui le tourne d'une langue dans une autre. Voyez le mot TRADUCTION.

Je me contenterai d'observer ici, que les matières de sciences & de dogmes, exigent d'un traducteur une grande précision dans les termes. Celles que décrit la Poésie, rejettent les périphrases, qui affoiblissent les idées; & un attachement servile, qui éteint le sentiment. La représentation scrupuleuse de tous les membres d'un poëte, n'offre qu'un corps maigre & décharné; mais la représentation libre ne doit pas être infidèle. On dit que M. de Sévigné comparoit les traducteurs à des domestiques qui vont faire un méssage de la part de leur maître, & qui disent souvent le contraire de ce qu'on leur a ordonné. Ils ont encore un autre défaut de domestiques, c'est de se croire aussi grands seigneurs que leurs maîtres, surtout quand ce maître est fort ancien & du premier rang. On a vu des traducteurs d'une seule pièce de Sophocle ou d'Euripide, qu'on ne pouvoit pas jouer sur notre théâtre, mépriser Cinna, Polieucte & Caton. (D. J.)

TRADUCTION, f. f. VERSION, f. f. (*Synonymes*.) On entend également par ces deux mots la copie qui se fait dans une langue d'un discours premièrement énoncé dans une autre, comme d'hébreu en grec, de grec en latin, de latin en françois, &c. Mais l'usage ordinaire nous indique que ces deux mots différent entr'eux par quelques idées accessoires, puisque l'on employe l'un en bien des cas où l'on ne pourroit pas se servir de l'autre: on dit, en parlant des saintes écritures, la *VERSION des septante*, la *VERSION vulgate*; & l'on ne diroit pas de même, la *TRADUCTION des septante*, la *TRADUCTION vulgate*: on dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction* de Quint-Curce, & l'on ne pourroit pas dire qu'il en a fait une excellente *version*.

Il me semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, & plus asservie dans les moyens aux vûes de la construction analytique; & que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, & plus assujettie dans ses expressions aux tours & aux idiotismes de cette langue.

Delà vient que nous disons la *version vulgate*, & non la *traduction vulgate*; parce que l'auteur a tâché, par respect pour le texte sacré, de le suivre littéralement, & de mettre, en quelque sorte, l'hébreu même à la portée du vulgaire, sous les simples apparences du latin dont il emprunte les mots. *Miserunt Judai ab Jerosolimis sacerdotes & levitas ad eum, ut interrogarent eum: tu quis es? (Joan. j. 19.)* Voilà des mots latins, mais point de latinité, parce que ce n'étoit point l'intention de l'auteur; c'est l'hébraïsme tout pur qui perce d'une manière évidente dans cette interrogation directe, *tu quis es*: les latins auroient préféré le tour oblique *quis es* ou *quisquam es*; mais l'intégrité du texte original seroit compromise. Rendons cela en notre langue, en disant, *les juifs lui envoyèrent de Jérusalem des prêtres & des lévites, afin qu'ils l'interrogeassent, qui es-tu?* Nous aurons une *version* françoise du même texte: adap-

tons le tour de notre langue à la même pensée, & disons, *les juifs lui envoyèrent de Jérusalem des prêtres & des lévites, pour savoir de lui qui-il étoit; & nous aurons une traduction.*

L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version*; & de là vient que les translations que l'on fait faire aux jeunes gens dans nos collèges du grec ou du latin en françois, sont très-bien nommées des *versions*: les premiers essais de *traduction* ne peuvent & ne doivent être rien autre chose.

La *version* littérale trouve ses lumières dans la marche invariable de la construction analytique, qui lui sert à lui faire remarquer les idiotismes de la langue originale, & à lui en donner l'intelligence, en remplissant les vuides de l'ellipse, en supprimant les redondances du pléonasmé, en ramenant à la rectitude de l'ordre naturel les écarts de la construction usuelle. Voyez *INVERSION, MÉTHODE, SUPPLÉMENT, &c.*

La *traduction* ajoute aux découvertes de la *version* littérale, le tour propre du génie de la langue dans laquelle elle prétend s'expliquer: elle n'emploie les secours analytiques que comme des moyens qui font entendre la pensée; mais elle doit la rendre cette pensée, comme on la rendroit dans le second idiome, si on l'avoit conçue, sans la puiser dans une langue étrangère. Il n'en faut rien retrancher, il n'y faut rien ajouter, il n'y faut rien changer; ce ne seroit plus ni *version*, ni *traduction*; ce seroit un *commentaire*.

Ne pouvant pas mettre ici un traité développé des principes de la *traduction*, qu'il me soit permis d'en donner seulement une idée générale, & de commencer par un exemple de *traduction*, qui, quoique sorti de la main d'un grand maître, me paroît encore répréhensible.

Cicéron, dans son livre intitulé *Brutus*, ou des orateurs illustres, s'exprime ainsi: (ch. xxxj.) *Quis uberior in dicendo Platon? Quis Aristotele nervosior? Theophrasto dulcior?* Voici comment ce passage est rendu en françois par M. de la Bruyère, dans son discours sur Théophraste: « Qui est plus fécond » & plus abondant que Platon? plus solide & plus ferme qu'Aristote? plus agréable & plus doux que Théophraste? »

C'est encore ici un commentaire plutôt qu'une *traduction*, & un commentaire au moins inutile. *Uterior* ne signifie pas tout à la fois *plus abondant & plus fécond*; la fécondité produit l'abondance, & il y a entre l'un & l'autre la même différence qu'entre la cause & l'effet; la fécondité étoit dans le génie de Platon, & elle a produit l'abondance qui est encore dans ses écrits.

*Nervosus*, au sens propre, signifie *nervé*; & l'effet immédiat de cette heureuse constitution est la force, dont les nerfs sont l'instrument & la source: le sens figuré ne peut prendre la place du sens propre que par analogie, & *nervosus* doit pareillement exprimer ou la force, ou la cause de la force. *Nervosior* ne veut donc pas dire *plus solide & plus ferme*; la force dont il s'agit *in dicendo*, c'est l'énergie.

*Dulcior* (plus agréable & plus doux); *dulcior* n'exprime encore que la douceur, & c'est ajouter à l'original que d'y joindre l'agrément: l'agrément peut être un effet de la douceur, mais il peut l'être aussi de toute autre cause. D'ailleurs pourquoi charger l'original? Ce n'est plus le traduire, c'est le commenter; ce n'est plus le copier, c'est le défigurer.

Ajoutez que, dans sa prétendue *traduction*, M. de la Bruyère ne tient aucun compte de ces mots *in dicendo*, qui sont pourtant essentiels dans l'original, & qui y déterminent le sens des trois adjectifs *uberior, nervosior, dulcior*: car la construction analytique, qui est le fondement de la *version*, & consé-

quemment de la *traduction*, suppose la phrase rendue ainsi; *quis fuit uberior in dicendo præ Platone? quis fuit nervosior in dicendo, præ Aristotele? quis fuit dulcior in dicendo, præ Theophrasto?* Or dès qu'il s'agit d'expression, il est évident que ces adjectifs doivent énoncer les effets qui y ont produit les causes qui existoient dans le génie des grands hommes dont on parle.

Ces réflexions me porteroient donc à traduire ainsi le passage dont il s'agit: *Qui a dans son élocution plus d'abondance que Platon? plus de nerf qu'Aristote? plus de douceur que Théophraste?* si cette *traduction* n'a pas encore toute l'exactitude dont elle est peut-être susceptible, je crois du moins avoir indiqué ce qu'il faut tâcher d'y conserver; l'ordre des idées de l'original, la précision de sa phrase, la propriété de ses termes. (Voyez *SYNECDOQUE, §. 11.* la critique d'une *traduction* de M. du Marfais, & au mot *MÉTHODE*, la *version* & la *traduction* d'un passage de Cic.) J'avoue que ce n'est pas toujours une tâche fort aisée; mais qui ne la remplit pas n'atteint pas le but.

« Quand il s'agit, dit M. Batteux, (*Cours de belles-lettres, III. part. jv. scd.*) de représenter dans une autre langue les choses, les pensées, les expressions, les tours, les tons d'un ouvrage; les choses telles qu'elles sont, sans rien ajouter, ni retrancher, ni déplacer; les pensées dans leurs couleurs, leurs degrés, leurs nuances; les tours qui donnent le feu, l'esprit, la vie au discours; les expressions naturelles, figurées, fortes, riches, gracieuses, délicates, &c. & le tout d'après un modèle qui commande durement, & qui veut qu'on lui obéisse d'un air aisé: il faut, sinon autant de génie, du-moins autant de goût, pour bien traduire que pour composer. Peut-être même en faut-il davantage. L'auteur qui compose, conduit seulement par une sorte d'instinct toujours libre, & par sa matière qui lui présente des idées qu'il peut accepter ou rejeter à son gré, est maître absolu de ses pensées & de ses expressions: si la pensée ne lui convient pas, ou si l'expression ne convient pas à la pensée, il peut rejeter l'une & l'autre: *qua desperat tractata misere posse, relinquit.* Le traducteur n'est maître de rien; il est obligé de suivre par-tout son auteur, & de se plier à toutes ses variations avec une souplesse infinie. Qu'on en juge par la variété des tons qui se trouvent nécessairement dans un même sujet, & à plus forte raison dans un même genre. . . . Pour rendre tous ces degrés, il faut d'abord les avoir bien sentis, ensuite maîtriser à un point peu commun la langue que l'on veut enrichir de dépouilles étrangères. Quelle idée donc ne doit-on pas avoir d'une traduction faite avec succès? »

Rien de plus difficile en effet, & rien de plus rare qu'une excellente *traduction*, parce que rien n'est ni plus difficile ni plus rare, que de garder un juste milieu entre la licence du commentaire & la servitude de la lettre. Un attachement trop scrupuleux à la lettre, détruit l'esprit, & c'est l'esprit qui donne la vie: trop de liberté détruit les traits caractéristiques de l'original, on en fait une copie infidèle.

Qu'il est fâcheux que les révolutions des siècles nous aient dérobé les *traductions* que Cicéron avoit faites de grec en latin, des fameuses harangues de Démosthène & d'Eschine: elles seroient apparemment pour nous des modèles sûrs; & il ne s'agiroit que de les consulter avec intelligence, pour traduire ensuite avec succès. Jugeons-en par la méthode qu'il s'étoit prescrite dans ce genre d'ouvrage, & dont il rend compte lui-même dans son traité de *optimo genere oratorum*. C'est l'abrégé le plus précis, mais le plus lumineux & le plus vrai, des règles qu'il con-



vient de suivre dans la *traduction* ; & il peut tenir lieu des principes les plus développés, pourvu qu'on sache en faire l'esprit. *Converti ex atticis*, dit-il, *duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias, Eschinis Demosthenisque; nec converti ut interpretas, sed ut orator, sententias usdem, & earum formis tanquam figuris; verbis ad nostram consuetudinem aptis, in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annuntiare lectori putavi oportere; sed tanquam appendere.* (B. E. R. M.)

TRAERBACH, (Géog. mod.) petite ville d'Allemagne, dans le palatinat du Rhin sur la Moselle, à 12 lieues au nord-est de Treves, & au-dessus de Coblenz. Elle a une forteresse pour défendre le passage de la Moselle dans le palatinat. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siècle; & dans celui-ci le comte de Bellisle la prit en 1734. Long. 24. 45. lat. 49. 53. (D. J.)

TRAFALGA, LE CAP DE, (Géog. mod.) cap d'Espagne, sur la côte occidentale de l'Andalousie, vis-à-vis de cette pointe, droit au sud-ouest quart d'ouest de Connil, & environ à cinq milles; il y a sous l'eau une roche fort dangereuse, qu'on appelle la Sciter de Trafalgar, sur laquelle il n'y a que 5 piés d'eau. (D. J.)

TRAFIC, s. m. (Comm.) commerce, négoce, vente ou échange de marchandises; billets ou argent. Le principal trafic des Hollandois aux Indes, consiste en épiceries.

Ce terme, selon M. Savary, vient de l'italien *traffus*, qui est tiré de l'arabe, & qui signifie la même chose.

Le mot *trafic* se prend en bien des sens. Ainsi l'on dit un *trafic* permis, un *trafic* prohibé, un *trafic* inconnu, un bon *trafic*, un mauvais *trafic*; ce marchand entend bien, ou fait bien son *trafic*. *Dict. de Commerce.*

TRAFIQUANT, TRAFIQUANTE, qui trafique, qui fait commerce.

TRAFIQUÉ, qui a passé par la main des marchands ou négocians. On fait peu de cas des billets *trafiqués*, qui ont passé par différentes mains.

TRAFIQUER, négocier, commercer, échanger, troquer.

TRAFIQUEUR, marchand qui trafique, qui fait commerce ou négoce. Ce terme est suranné, & de peu d'usage aujourd'hui. *Id. Ibid.*

TRAFUSOIR, s. m. (Soierie.) pièce de bois tournée en rond, au haut de laquelle, & à environ cinq piés, est posée d'équerre une cheville très-polie, sur laquelle on sépare les écheveaux de soie pour les dévider. On donne le même nom à une autre pièce de bois, large dans sa hauteur qui n'est que de trois piés & demi, ou environ; celle-ci est garnie de trois ou quatre longues chevilles de bois, bien polies, pour mettre la soie en main.

TRAGACANTHA, s. f. (Hist. nat. Bot.) genre de plante dont Tournefort compte trois espèces, la plus commune est nommée *tragacantha altera*, *Poterium forte*, I. R. H. on l'appelle vulgairement en françois *barbe-rehard*. C'est un sous-arbrisseau qui ressemble à la plante d'où sort la gomme adraganth, & qui en est une espèce. Il pousse beaucoup de rameaux longs environ d'un pié, flexibles, grêles, se répandant au large, blanchâtres pendant qu'ils sont encore tendres, lanugineux, garnis de plusieurs épines longues, qui sont les côtes des anciennes feuilles. Ses feuilles sont fort petites, rondes, blanches & velues; elles naissent par paires, sur une côte terminée par un piquant. Ses fleurs sont légumineuses, blanches, soutenues chacune par son calice fait en cornet dentelé. Quand cette fleur est passée, il lui succède une gouffe, divisée selon sa longueur en deux loges remplies de quelques semences, qui ont

ordinairement la figure d'un petit rein. Sa racine est longue, branchue, pliante, couverte d'une écorce noire; blanche en-dedans, fongueuse, gommeuse, douçâtre au goût. Cette plante naît en Candie & en Espagne, aux lieux montagneux, arides & incultes. (D. J.)

TRAGACANTHA, (Hist. nat. Botaniq. exot.) le *tragacantha* d'où la gomme adraganth découle, s'appelle *tragachanta cretica*, *incana*, *flore parvo*, *lineis purpureis sicato*, corol. I. R. H. 29.

Ses racines sont brunes, plongées profondément dans la terre, & partagées en plusieurs branches; elles donnent naissance à des tiges épaisses d'un pouce, longues de deux ou trois piés, couchées en rond sur la terre: elles sont fermes, d'une substance spongieuse, remplies d'un suc gommeux, & entrelacées de différentes fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales, & d'autres qui s'étendent en forme de rayons du centre à la circonférence.

Ces tiges sont couvertes d'une écorce ridée, brune, épaisse d'une ligne, & se partagent en un nombre infini de rameaux hérissés d'épines, & dénués de feuilles à leur partie inférieure qui paroît sèche & comme morte, mais la partie supérieure est chargée de beaucoup de feuilles composées de 7 ou 8 paires de petites feuilles, attachées sur une côte d'un pouce de longueur; ces petites feuilles sont longues de deux ou trois lignes, larges d'une demi-ligne, arrondies, terminées en pointe mouffe, blanches & molles: la côte qui les porte, se termine en une épine longue, roide, aigüe & jaunâtre, sa base est large, membraneuse, garnie de deux ailerons, par le moyen desquels elle embrasse les tiges.

Les fleurs sortent à l'extrémité des rameaux, de l'aisselle des côtes feuillées: elles sont légumineuses, longues de quatre lignes, légèrement purpurines, avec un étendart arrondi plus long que les autres parties, un peu échancrée, & panachée de lignes blanches.

Les étamines sont au nombre de dix filets, dont neuf sont réunis ensemble dans presque toute leur longueur: ils sont égaux, droits, chargés de sommets arrondis, & forment une gaine membraneuse qui enveloppe l'embryon. Le pistil est un embryon dont la base creusée en-dessus, répand une liqueur miellée; cet embryon se termine en un style grêle un peu redressé, chargé d'un petit stigma obtus. Le calice a la forme d'un coqueluchon; il est long de trois lignes, découpé en cinq parties & couvert d'un duvet blanchâtre. Quand les fleurs sont tombées, il leur succède des gouffes velues, renflées, & partagées en deux loges, remplies de petites graines, de la figure d'un rein.

Cet arbrisseau croît dans l'île de Crete, & dans plusieurs endroits de l'Asie. M. de Tournefort a eu le plaisir d'observer à son aise la gomme adraganth découler naturellement de cet arbrisseau sur le mont Jon, sur la fin de Juin, & dans les mois suivans; le suc nourricier de cette plante épaissi par la chaleur, fait crever la plupart des vaisseaux où il est renfermé, non seulement il s'amasse du cœur des tiges & des branches, mais dans l'intérieur des fibres, lesquelles sont disposées en rayons. Ce suc se coagule en filets, de même que dans les porosités de l'écorce; & ces filets passant au-travers de cette partie, sortent peu-à-peu, à mesure qu'ils sont poussés par le nouveau suc que les rameaux fournissent.

Cette matière exposée à l'air, s'endurcit, & forme ou des grumeaux, ou des lames tortues, semblables à des vermicelles, plus ou moins longs, suivant la matière qui se présente: il semble même que la contraction des fibres de cette plante, contribue à l'expression de la gomme adraganth: ces fibres délicates comme de la filasse, découvertes & soulées par les piés des bergers & des chevaux, se raccourcissent par

la chaleur, & facilitent la sortie du suc extravasé.

Il faut maintenant parler du genre de plante ordinaire nommé *tragacantha* par plusieurs botanistes, & en françois *barbe-rnard*, mais nous en ferons, pour éviter la confusion, une article à part. (D. J.)

**TRAGÆA**, (Géogr. anc.) 1<sup>o</sup>. ville de l'île de Naxos. Etienne le géographe qui en parle, dit qu'on y rendoit un culte particulier à Apollon Tragien; 2<sup>o</sup>. *Tragæa*, îles voisines des Cyclades. C'étoit la patrie de Théogiton le péripatéticien, ami d'Aristote.

**TRAGÉE**, s. f. en Pharmacie, est une poudre aromatique grossière, mêlée avec du sucre, & qui se prend en façon de carminatif.

**TRAGÈE** se dit aussi d'une espèce de trochisques faits avec les baies de sureau, selon Quercetan.

**TRAGEDIA**, (Géogr. anc.) Plin le jeune, qui étoit de Côme, avoit plusieurs maisons de campagne auprès du lac de Côme: il donne entr'autres la description de deux de ces maisons: l'une, dit-il, l. IX. ep. 7. ad Rom. bâtie à la façon de celles qu'on voit du côté de Baies, s'éleve sur des rochers, & domine le lac; l'autre bâtie de la même manière, le touche. Il appelloit la première *tragédia*, & la seconde *comédia*: celle-là, parce qu'elle avoit comme chauffé le cothurne, celle-ci parce qu'elle n'avoit que de simples brodequins. Elles ont, ajoute-t-il, chacune leurs agréments, & leur diversité même en augmente la beauté pour celui qui les possède toutes deux. L'une jouit du lac de plus près; l'autre en a la vue plus étendue: celle-là bâtie comme en demi-cercle, embrasse le port; celle-ci forme comme deux ports différens, par sa hauteur qui s'avance dans le lac. Là vous avez une promenade unie, qui, par une longue allée, s'étend le long du rivage; ici un parterre très-spacieux, mais qui descend par une pente douce. Les flots n'approchent point de la première de ces maisons; ils viennent se briser contre la seconde. De celles-là vous voyez pêcher; de celle-ci vous pouvez pêcher sans sortir de votre chambre, & presque sans sortir de votre lit, d'où vous jettez vos hameçons comme d'un bateau. (D. J.)

**TRAGASÆ-SALINÆ**, (Géogr. anc.) salines de la Troade, près d'Hamaxitum, selon Strabon, l. XIII. p. 605. Le sel tragacéen, dit Plin, l. XXXI. c. vij. ne fait point de bruit, & ne saute point quand on le jette dans le feu.

Les habitans de la Troade pouvoient user librement de ce sel; mais lorsque Lyfimachus eut mis dessus un impôt, le sel cessa de se congeler; ce changement ayant étonné Lyfimachus, il abolit l'impôt, & aussitôt le sel recommença à se former comme de coutume. (D. J.)

**TRAGÉDIE**, (Poësis dramatique.) représentation d'une action héroïque dont l'objet est d'exciter la terreur & la compassion.

Nous avons dans cette matière deux guides célèbres, Aristote & le grand Corneille, qui nous éclairent & nous montrent la route.

Le premier ayant pour principal objet dans sa poétique, d'expliquer la nature & les règles de la tragédie, suit son génie philosophique; il ne considère que l'essence des êtres, & les propriétés qui en découlent. Tout est plein chez lui de définitions & de divisions.

De son côté Pierre Corneille ayant pratiqué l'art pendant quarante ans, & examiné en philosophe ce qui pouvoit y plaire ou y déplaire; ayant percé par l'effort de son génie les obstacles de plusieurs mœurs rebelles, & observé en métaphysicien la route qu'il s'étoit frayée, & les moyens par où il avoit réussi: enfin ayant mis au creuset de la pratique toutes ses réflexions, & les observations de ceux qui étoient venus avant lui, il mérite bien qu'on respecte ses idées & ses décisions, ne fussent-elles pas toujours

Tome XVI.

d'accord avec celles d'Aristote. Celui-ci après tout, n'a connu que le théâtre d'Athènes; & s'il est vrai que les génies les plus hardis dans leurs spéculations sur les arts ne vont guère au-delà des modèles même que les artistes inventeurs leur ont fournis, le philosophe grec n'a dû donner que le beau idéal du théâtre athénien.

D'un autre côté cependant, s'il est de fait que lorsqu'un nouveau genre, comme une sorte de phénomène, paroît dans la littérature, & qu'il a frappé vivement les esprits, il est bientôt porté à sa perfection, par l'ardeur des rivaux que la gloire aiguillonne: on pourroit croire que la tragédie étoit déjà parfaite chez les poètes grecs, qui ont servi de modèles aux règles d'Aristote, & que les autres qui sont venus après, n'ont pu y ajouter que des raffinements capables d'abâtardir ce genre, en voulant lui donner un air de nouveauté.

Enfin une dernière raison qui peut diminuer l'autorité du poète françois, c'est que lui-même étoit auteur; & on a observé que tous ceux qui ont donné des règles après avoir fait des ouvrages, quelque courage qu'ils aient eu, n'ont été, quoiqu'on en puisse dire, que des législateurs timides. Semblables au père dont parle Horace, ou à l'amant d'Agna, ils prennent quelquefois les défauts mêmes pour des agréments; ou s'ils les reconnoissent pour des défauts, ils n'en parlent qu'en les dénigant par des noms qui approchent fort de ceux de la vertu.

Quoi qu'il en soit, je me borne à dire que la tragédie est la représentation d'une action héroïque. Elle est héroïque, si elle est l'effet de l'ame portée à un degré extraordinaire jusqu'à un certain point. L'héroïsme est un courage, une valeur, une générosité qui est au-dessus des ames vulgaires. C'est Héraclius qui veut mourir pour Martian, c'est Pulchérie qui dit à l'usurpateur Phocas, avec une fierté digne de sa naissance:

*Tyrans, deserts de trône, & fais place à son maître!*

Les vices entrent dans l'idée de cet héroïsme dont nous parlons. Un statuaire peut figurer un Néron de huit piés; de même un poète peut le peindre, sinon comme un héros, du moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, & si l'on me permet ce terme, en quelque sorte héroïque; parce qu'en général les vices sont héroïques, quand ils ont pour principe quelque qualité qui suppose une hardiesse & une fermeté peu commune; telle est la hardiesse de Catilina, la force de Médée, l'impétuosité de Cléopâtre dans Rodogune.

L'action est héroïque ou par elle-même, ou par le caractère de ceux qui la font. Elle est héroïque par elle-même, quand elle a un grand objet; comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle est héroïque par le caractère de ceux qui la font, quand ce sont des rois, des princes qui agissent, ou contre qui on agit. Quand l'entreprise est d'un roi, elle s'éleve, s'annoblit par la grandeur de la personne qui agit. Quand elle est contre un roi, elle s'annoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La première qualité de l'action tragique est donc qu'elle soit héroïque. Mais ce n'est point assez: elle doit être encore de nature à exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fait la différence, & qui la rend proprement tragique.

L'épopée traite une action héroïque aussi bien que la tragédie; mais son principal but étant d'exciter la terreur & l'admiration, elle ne remue l'ame que pour l'élever peu à peu. Elle ne connoît point ces secousses violentes, & ces transversements du théâtre qui forment le vrai tragique. Voyez TRAGIQUE, l.

La Grèce fut le berceau de tous les arts; c'est par conséquent chez elle qu'il faut aller chercher l'origine

T t t

de la poésie dramatique. Les Grecs nés la plupart avec un génie heureux, ayant le goût naturel à tous les hommes, de voir des choses extraordinaires, étant dans cette espèce d'inquiétude qui accompagne ceux qui ont des besoins, & qui cherchent à les remplir, sûrent faire beaucoup de tentatives pour trouver le dramatique. Ce ne fut cependant pas à leur génie ni à leurs recherches qu'ils en furent redevables.

Tout le monde convient que les fêtes de Bacchus en occasionnèrent la naissance. Le dieu de la vendange & de la joie avoit des fêtes; que tous ses adorateurs célébroient à l'envi, les habitans de la campagne, & ceux qui demeuroient dans les villes. On lui sacrifioit un bouc, & pendant le sacrifice, le peuple & les prêtres chantoient en chœur à la gloire de ce dieu des hymnes, que la qualité de la victime fit nommer *tragédie* ou *chant du bouc*, τραγωιδία. Ces chants ne se renfermoient pas seulement dans les temples; on les promenoit dans les bourgades. On traînoit un homme travesti en Silène, monté sur un âne; & on suivoit en chantant & en dansant. D'autres barbouillés de lie se perchoient sur des charrettes, & fredonnoient le verre à la main, les louanges du dieu des buveurs. Dans cette esquisse grossière, on voit une joie licentieuse, mêlée de culte & de religion: on y voit du sérieux & du folâtre, des chants religieux & des airs bacchiques, des danses & des spectacles. C'est de ce cahos que sortit la poésie dramatique.

Ces hymnes n'étoient qu'un chant lyrique, tel qu'on le voit décrit dans l'Énéide; où Virgile a, selon toute apparence, peint les sacrifices du roi Evandre, d'après l'idée qu'on avoit de son tems des chœurs des anciens. Une portion du peuple (les vieillards, les jeunes gens, les femmes, les filles, selon la divinité dont on faisoit la fête), se partageoit en deux rangs, pour chanter alternativement les différens couplets, jusqu'à ce que l'hymne fût fini. Il y en avoit où les deux rangs réunis, & même tout le peuple chantoit ensemble, ce qui faisoit quelque variété. Mais comme c'étoit toujours du chant, il y regnoit une sorte de monotonie, qui à la fin endormoit les assistans.

Pour jeter plus de variété, on crut qu'il ne seroit pas hors de propos d'introduire un acteur qui fût quelque récit. Ce fut Thespis qui essaya cette nouveauté. Son acteur qui apparemment raconta d'abord les actions qu'on attribuoit à Bacchus, plut à tous les spectateurs; mais bientôt le poète prit des sujets étrangers à ce dieu, lesquels furent approuvés du plus grand nombre. Enfin ce récit fut divisé en plusieurs parties, pour couper plusieurs fois le chant, & augmenter le plaisir de la variété.

Mais comme il n'y avoit qu'un seul acteur, cela ne suffisoit pas; il en falloit un second pour constituer le drame, & faire ce qu'on appelle *dialogue*: pendant le premier pas étoit fait, & c'étoit beaucoup.

Eschyle profita de l'ouverture qu'avoit donnée Thespis, & forma tout-d'un-coup le drame héroïque, ou la *tragédie*. Il y mit deux acteurs au lieu d'un; il leur fit entreprendre une action dans laquelle il transporta tout ce qui peut voir lui convenir de l'action épique; il y mit exposition, nœuds, efforts, dénouement, passions, & intérêt: dès qu'il avoit saisi l'idée de mettre l'épique en spectacle, le reste devoit venir aisément; il donna à ses acteurs des caractères, des mœurs, une élocution convenable; & le cœur qui dans l'origine avoit été la base du spectacle, n'en fut plus que l'accessoire, & ne servit que d'intermède à l'action, de même qu'autrefois l'action lui en avoit servi.

L'admiration étoit la passion produite par l'épopée. Pour sentir que la terreur & la pitié étoient ces-

les qui convenoient à la *tragédie*, ce fut assez de comparer une pièce où ces passions se trouvoient, avec quelque autre pièce qui produisoit l'horreur, la frayeur, la haine, ou l'admiration seulement; la moindre réflexion fut le sentiment éprouvé, & même sans cela, les larmes & les applaudissemens des spectateurs, furent aux premiers poètes tragiques, pour leur faire connoître quels étoient les sujets vraiment faits pour leur art, & auxquels ils devoient donner la préférence; & probablement Eschyle en fit l'observation dès la première fois que le cas se présenta.

Voilà quelle fut l'origine & la naissance de la *tragédie*; voyons ses progrès, & les différens états par où elle a passé, en suivant le goût & le génie des auteurs & des peuples.

Eschyle donne à la *tragédie* un air gigantesque, des traits durs, une démarche fougueuse; c'étoit la *tragédie* naissante bien conformée dans toutes ses parties, mais encore dépourvue de cette politesse que l'art & le tems ajoutent aux inventions nouvelles: il falloit la ramener à un certain vrai, que les poètes sont obligés de suivre jusque dans leurs fictions. Ce fut le partage de Sophocle.

Sophocle né heureusement pour ce genre de poésie, avec un grand fond de génie, un goût délicat, une facilité merveilleuse pour l'expression, réduisit la *tragédie* aux règles de la décence & du vrai; elle apprit à se contenter d'une marche noble & assurée, sans orgueil, sans faiblesse, sans cette fierté gigantesque qui est au-delà de ce qu'on appelle *héroïque*; il fut intéresser le cœur dans toute l'action, travailla les vers avec soin; en un mot il s'éleva par son génie & par son travail, au point que ses ouvrages sont devenus l'exemple du beau & le modèle des règles. C'est aussi le modèle de l'ancienne Grèce, que la philosophie moderne approuve davantage. Il finit ses jours à l'âge de 90 ans, dans le cours desquels il avoit remporté dix-huit fois le prix sur tous ses concurrents. On dit que le dernier qui lui fut adjugé pour sa dernière *tragédie*, le fit mourir de joie. Son *Œdipe* est une des plus belles pièces qui ait jamais paru, & sur laquelle on peut juger du vrai tragique. Voyez *TRAGIQUE*.

Euripide s'attacha d'abord aux philosophes: il eut pour maître Anaxagore; aussi toutes ses pièces sont-elles remplies de maximes excellentes pour la conduite des mœurs; Socrate ne manquoit jamais d'y assister, quand il en donnoit de nouvelles; il est tendre, touchant, vraiment tragique, quoique moins élevé & moins vigoureux que Sophocle; il ne fut cependant couronné que cinq fois; mais l'exemple du poète Ménandre, à qui on préféra sans cesse un certain Philémon, prouve que ce n'étoit pas toujours la justice qui distribuait les couronnes. Il mourut avant Sophocle: des chiens furieux le déchirèrent à l'âge de soixante & quinze ans; il composa soixante & quinze *tragédies*.

En général, la *tragédie* des Grecs est simple, naturelle, aisée à suivre, peu compliquée; l'action se prépare, se noue, se développe sans effort; il semble que l'art n'y ait que la moindre part; & par-là même, c'est le chef-d'œuvre de l'art & du génie.

*Œdipe*, dans Sophocle, paroît un homme ordinaire; ses vertus & ses vices n'ont rien qui soit d'un ordre supérieur. Il en est de même de *Clyton* & de *Jocaste*. *Tirésias* parle avec fierté, mais simplement & sans enflure. Bien loin d'en faire un reproche aux Grecs, c'est un mérite réel que nous devons leur envier.

Souvent nous étalons des morceaux pompeux, des caractères d'une grandeur plus qu'humaine, pour cacher les défauts d'une pièce qui, sans cela, auroit peu de beauté. Nous habillons richement *Hélène*, les Grecs s'avoient la peinture belle; ils avoient affect



de génie pour conduire une action, & l'étendre dans l'espace de cinq actes, sans y jeter rien d'étranger, ni sans y laisser aucun vuide; la nature leur fournissoit abondamment tout ce dont ils avoient besoin: & nous, nous sommes obligés d'employer l'art, de chercher, de faire venir une matière qui souvent résiste: & quand les choses, quoique forcées, sont à-peu-près assorties, nous osons dire quelquefois: « il y a plus d'art chez nous que chez les Grecs, » nous avons plus de génie qu'eux, & plus de force ».

Chaque acte est terminé par un chant lyrique, qui exprime les sentimens qu'a produits l'acte qu'on a vu, & qui dispose à ce qui suit. Racine a imité cet usage dans Esther & dans Athalie.

Ce qui nous reste des tragiques latins, n'est point digne d'entrer en comparaison avec les Grecs.

Séneque a traité le sujet d'Œdipe, après Sophocle: la fable de celui-ci est un corps proportionné & régulier: celle du poète latin est un colosse monstrueux, plein de superfétations: on pourroit y retrancher plus de huit cens vers, dont l'action n'a pas besoin; sa pièce est presque le contrepié de celle de Sophocle d'un bout à l'autre. Le poète grec ouvre la scène par le plus grand de tous les tableaux. Un roi à la porte de son palais, tout un peuple gémissant, des autels dressés par-tout dans la place publique, des cris de douleurs. Séneque présente le roi qui se plaint à sa femme, comme un rhéteur l'auroit fait du tems de Séneque même. Sophocle ne dit rien qui ne soit nécessaire, tout est nerf chez lui, tout contribue au mouvement. Séneque est par-tout surchargé, accablé d'ornemens; c'est une masse d'embonpoint qui a des couleurs vives, & nulle action. Sophocle est varié naturellement; Séneque ne parle que d'oracles, que de sacrifices symboliques, que d'ombres évoquées. Sophocle agit plus qu'il ne parle, il ne parle même que pour l'action; & Séneque n'agit que pour parler & haranguer; Tirésie, Jocaste, Créon, n'ont point de caractère chez lui; Œdipe même n'y est point touchant. Quand on lit Sophocle, on est affligé; quand on lit Séneque, on a horreur de ses descriptions, on est dégoûté & rebuté de ses longueurs.

Passons quatorze siècles, & venons tout-d'un-coup au grand Corneille, après avoir dit un mot de trois autres tragiques qui le précéderent dans cette carrière.

Jodelle (Etienne), né à Paris en 1532, mort en 1573, porta le premier sur le théâtre françois, la forme de la tragédie grecque, & fit reparoître le chœur antique, dans ses deux pièces de Cléopâtre & de Didon; mais combien ce poète resta-t-il au-dessous des grands maîtres qu'il tâcha d'imiter? il n'y a chez lui que beaucoup de déclamation, sans action, sans jeu, & sans regles.

Garnier (Robert), né à la Ferté-Bernard, au Maine, en 1534, mort vers l'an 1595, marcha sur les traces de Jodelle, mais avec plus d'élevation dans ses pensées, & d'énergie dans son style. Ses tragédies firent les délices des gens de lettres de son tems, quoiqu'elles soient languissantes & sans action.

Hardy (Alexandre) qui vivoit sous Henri IV. & qui passoit pour le plus grand poète tragique de la France, ne mérita ce titre que par sa fécondité étonnante. Outre qu'il connoissoit mal les regles de la scène, & qu'il violoit d'ordinaire l'unité de lieu, ses vers sont durs, & ses compositions grossières: enfin voici la grande époque du théâtre françois, qui prit naissance sous Pierre Corneille.

Ce génie sublime, qu'on eût appelé tel dans les plus beaux jours d'Athènes & de Rome, franchit presque tout-à-coup les nuances immenses qu'il y avoit entre les essais informes de son siècle, & les productions les plus accomplies de l'art; les stances

Tome XVI.

tenoient à-peu-près la place des chœurs, mais Corneille à chaque pas faisoit des découvertes. Bientôt il n'y eut plus de stances; la scène fut occupée par le combat des passions nobles, les intrigues, les caractères, tout eut de la vraisemblance; les unités reparurent, & le poème dramatique eut de l'action, des mouvemens, des situations, des coups de théâtre. Les événemens furent fondés, les intérêts ménagés, & les scènes dialoguées.

Cet homme rare étoit né pour créer la poésie théâtrale, si elle ne l'eût pas été avant lui. Il réunit toutes les parties; le tendre, le touchant, le terrible, le grand, le sublime; mais ce qui domine sur toutes ces qualités, & qui les embrasse chez lui, c'est la grandeur & la hardiesse. C'est le génie qui fait tout en lui, qui a créé les choses & les expressions; il a par-tout une majesté, une force, une magnificence, qu'aucun de nos poètes n'a surpassé.

Avec ces grands avantages, il ne devoit pas s'attendre à des concurrens; il n'en a peut-être pas encore eu sur notre théâtre, pour l'héroïsme; mais il n'en a pas été de même du côté des succès. Une étude réfléchie des sentimens des hommes, qu'il falloit émuvoir, vint inspirer un nouveau genre à Racine, lorsque Corneille commençoit à vieillir. Ce premier avoit pour ainsi dire rapproché les passions des anciens, des usages de sa nation; Racine, plus naturel, mit au jour des pièces toutes françoises; guidé par cet instinct national qui avoit fait applaudir les romances, la cour d'amour, les carroufels, les tournois en l'honneur des dames, les galanteries respectueuses de nos peres; il donna des tableaux délicats de la vérité de la passion qu'il crut la plus puissante sur l'ame des spectateurs pour lesquels il écrivoit.

Corneille avoit cependant connu ce genre, & sembla ne vouloir pas y donner son attache; mais M. Racine, né avec la délicatesse des passions, un goût exquis, nourri de la lecture des beaux modèles de la Grece, accommoda la tragédie aux mœurs de son siècle & de son pays. L'élevation de Corneille étoit un monde où beaucoup de gens ne pouvoient arriver. D'ailleurs ce poète avoit des défauts; il y avoit chez lui de vieux mots, des discours quelquefois embarrassés, des endroits qui sentoient le déclamateur. Racine eut le talent d'éviter ces petites fautes: toujours élégant, toujours exact, il joignoit le plus grand art au génie, & se servoit quelquefois de l'un pour remplacer l'autre: cherchant moins à élever l'ame qu'à la remuer, il parut plus aimable, plus commode, & plus à la portée de tout spectateur. Corneille est, comme quelqu'un l'a dit, un aigle qui s'élève au-dessus des nues, qui regarde fixement le soleil, qui se plaît au milieu des éclairs & de la foudre. Racine est une colombe qui gémit dans des bosquets de myrthe, au milieu des roses. Il n'y a personne qui n'aime Racine; mais il n'est pas accordé à tout le monde d'admirer Corneille autant qu'il le mérite.

L'histoire de la tragédie françoise ne finit point ici; mais c'est à la postérité qu'il appartiendra de la continuer.

Les Anglois avoient déjà un théâtre, aussi-bien que les Espagnols, quand les François n'avoient encore que des tréteaux: Shakespear (Guillaume) fleurissoit à-peu-près dans le tems de Lopez de Véga, & mérite bien que nous nous arrêtions sur son caractère, puisqu'il n'a jamais eu de maître, ni d'égal.

Il naquit en 1564, à Stratford dans le comté de Warwick, & mourut en 1616. Il créa le théâtre anglois par un génie plein de naturel, de force, & de fécondité, sans aucune connoissance des regles: on trouve dans ce grand génie, le fonds inépuisable d'une imagination pathétique & sublime, fantaisique & pittoresque, sombre & gaie, une variété prodigieuse de caractères, tous si-bien contrastés, qu'ils ne tiennent

T i t i j

nent pas un seul discours que l'on pût transporter de l'un à l'autre; talens personnels à Shakespear, & dans lesquels il surpasse tous les poètes du monde: il y a de si belles scènes, des morceaux si grands & si terribles, répandus dans ses pièces tragiques, d'ailleurs monstrueuses, qu'elles ont toujours été jouées avec le plus grand succès. Il étoit si bien né avec toutes les semences de la poésie, qu'on peut le comparer à la pierre enchâssée dans l'anneau de Pirrhus, qui, à ce que nous dit Plin, représentoit la figure d'Apollon, avec les neuf muses, dans ces veines que la nature y avoit tracées elle-même, sans aucun secours de l'art.

Non-seulement il est le chef des poètes dramatiques anglois, mais il passe toujours pour le plus excellent; il n'eut ni modèles ni rivaux, les deux sources de l'émulation, les deux principaux aiguillons du génie. La magnificence ou l'équipage d'un héros ne peut donner à Brutus la majesté qu'il reçoit de quelques lignes de Shakespear; doué d'une imagination également forte & riche, il peint tout ce qu'il voit, & embellit presque tout ce qu'il peint. Dans les tableaux de l'Albane, les amours de la suite de Vénus ne sont pas représentés avec plus de grâces, que Shakespear en donne à ceux qui font le cortège de Cléopâtre, dans la description de la pompe avec laquelle cette reine se présente à Antoine sur les bords du Cydnus.

Ce qui lui manque, c'est le choix. Quelquefois en lisant ses pièces on est surpris de la sublimité de ce vaste génie, mais il ne laisse pas subsister l'admiration. A des portraits où regnent toute l'élevation & toute la noblesse de Raphaël, succèdent de misérables tableaux dignes des peintres de taverne.

Il ne se peut rien de plus intéressant que le monologue de Hamlet, prince de Danemark, dans le troisième acte de la tragédie de ce nom: on connoit la belle traduction libre que M. de Voltaire a fait de ce morceau.

*To be, or not to be! that is a question, &c.*

*Demeure, il faut choisir, & passer à l'instant,  
De la vie à la mort, ou de l'être au néant.  
Dieux cruels, s'il en est, éclairez mon courage;  
Faut-il vieillir courbé sous la main qui m'outrage,  
Supporter ou finir mon malheur & mon sort?  
Qui suis-je? qui m'arrête? & qu'est-ce que la mort?  
C'est la fin de nos maux, c'est mon unique asyle;  
Après de longs transports c'est un sommeil tranquille;  
On s'endort, & tout meurt, mais un affreux réveil  
Doit succéder peut-être aux douceurs du sommeil.  
On nous menace; on dit que cette courte vie,  
De tourmens éternels est aussi-tôt suivie.  
O mort! moment fatal! affreuse éternité,  
Tout cœur à ton seul nom se glace épouvanté!  
Eh! qui pourroit sans toi supporter cette vie:  
De nos prêtres menteurs bénir l'hypocrisie:  
D'une indigne maîtresse encenser les erreurs:  
Ramper sous un ministre, adorer ses hauteurs:  
Et montrer les langueurs de son ame abattue  
A des amis ingrats qui détournent la vue?  
La mort seroit trop douce en ces extrémités,  
Mais le scrupule parle & nous cria arrêtez;  
Il défend à nos mains cet heureux homicide,  
Et d'un héros guerrier fait un chrétien timide.*

L'ombre d'Hamlet paroît, & porte la terreur sur la scène, tant Shakespear possédoit le talent de peindre: c'est par-là qu'il fut touché le foible superstitieux de l'imagination des hommes de son tems, & réussit en de certains endroits où il n'étoit soutenu que par la seule force de son propre génie. Il y a quelque chose de si bizarre, & avec cela de si grave dans les discours de ses phantômes, de ses fées, de ses sorciers, & de ses autres personnages chiméri-

ques, qu'on ne sauroit s'empêcher de les croire naturels, quoique nous n'ayons aucune règle fixe pour en bien juger, & qu'on est contraint d'avouer, que s'il y avoit de tels êtres au monde, il est fort probable qu'ils parleroient & agiroient de la manière dont il les a représentés. Quant à ses défauts, on les excusera sans doute, si l'on considère que l'esprit humain ne peut de tous côtés franchir les bornes que le ton du siècle, les mœurs & les préjugés opposent à ses efforts.

Les ouvrages dramatiques de ce poète parurent pour la première fois tous ensemble en 1623 *in-fol.* & depuis M<sup>rs</sup>. Rowe, Pope, Théobald, & Warburton, en ont donné à l'envi de nouvelles éditions. On doit lire la préface que M. Pope a mise au-devant de la sienne sur le caractère de l'auteur. Elle prouve que ce grand génie, nonobstant tous ses défauts, mérite d'être mis au-dessus de tous les écrivains dramatiques de l'Europe. On peut considérer ses ouvrages, comparés avec d'autres plus polis & plus réguliers, comme un ancien bâtiment majestueux d'architecture gothique, comparé avec un édifice moderne d'une architecture régulière; ce dernier est plus élégant, mais le premier a quelque chose de plus grand. Il s'y trouve assez de matériaux pour fournir à plusieurs autres édifices. Il y regne plus de variété, & les appartemens sont bien plus vastes, quoiqu'on y arrive souvent par des passages obscurs, bisarrement ménagés, & désagréables. Enfin tout le corps inspire du respect, quoique plusieurs des parties soient de mauvais goût, mal disposées, & ne répondent pas à sa grandeur.

Il est bon de remarquer qu'en général c'est dans les morceaux détachés que les tragiques anglois ont les plus excellé. Leurs anciennes pièces dépourvues d'ordre, de décence, & de vraisemblance, ont des lieux étonnantes au milieu de cette nuit. Leur style est trop ampoulé, trop rempli de l'enflure asiatique, mais aussi il faut avouer que les échasses du style figuré sur lesquelles la langue angloise est guindée dans le tragique, élèvent l'esprit bien haut, quoique par une marche irrégulière.

Johnson (Benjamin), suivit de près Shakespear, & se montra un des plus illustres dramatiques anglois du dix-septième siècle. Il naquit à Westminster vers l'an 1575, & eut Cambden pour maître; mais sa mère qui s'étoit remariée à un maçon, l'obligea de prendre le métier de son beau-père; il travailla par indigence aux bâtimens de Lincoln'Inn, avec la truelle à la main & un livre en poche. Le goût de la poésie l'emporta bien-tôt sur l'équerre; il donna des ouvrages dramatiques, se livra tout entier au théâtre, & Shakespear le protégea.

Il fit représenter, en 1601, une tragédie intitulée *la Chute de Séjan*. Si l'on m'objecte, dit-il dans sa préface, que ma pièce n'est pas un poème selon les règles du tems, je l'avoue; il y manque même un chœur convenable, qui est la chose la plus difficile à mettre en œuvre. De plus, il n'est ni nécessaire, ni possible d'observer aujourd'hui la pompe ancienne des poèmes dramatiques, vu le caractère des spectateurs. Si néanmoins, continue-t-il, j'ai rempli les devoirs d'un acteur tragique, tant pour la vérité de l'histoire & la dignité des personnages, que pour la gravité du style, & la force des sentimens, ne m'imputez pas l'omission de ces accessoires, par rapport auxquels (sans vouloir me vanter), je suis mieux en état de donner des règles, que de les négliger faute de les connoître.

En 1608 il mit au jour la *Conjuration de Catilina*; je ne parle pas de ses comédies qui lui acquirent beaucoup de gloire. De l'aveu des connoisseurs, Shakespear & Johnson, sont les deux plus grands dramatiques dont l'Angleterre puisse se vanter. Le

dernier a donné d'aussi bonnes règles pour perfectionner le théâtre que celles de Corneille. Le premier devoit tout au prodigieux génie naturel qu'il avoit; Johnson devoit beaucoup à son art & à son savoir; il est vrai que l'un & l'autre sont auteurs d'ouvrages indignes d'eux, avec cette différence néanmoins, que dans les mauvaises pièces de Johnson, on ne trouve aucuns vestiges de l'auteur du *Renard* & du *Chimiste*, au lieu que dans les morceaux les plus bizarres de Shakespear, vous trouverez çà & là des traces qui vous font reconnoître leur admirable auteur. Johnson avoit au-dessus de Shakespear une profonde connoissance des anciens; & il y puisoit hardiment. Il n'y a guere de poëte ou d'historiens romains des tems de Séjan & de Catilina qu'il n'ait traduit dans les deux *tragédies*, dont ces deux hommes lui ont fourni le sujet; mais il s'empare des auteurs en conquérant, & ce qui seroit larcin dans d'autres poëtes, est chez lui victoire & conquête. Il mourut le 16 Août 1637, & fut enterré dans l'abbaye de Westminster; on mit sur son tombeau cette épitaphe courte, & qui dit tant de choses. *O rare Ben Johnson.*

*Otway* (Thomas), né dans la province de Suffex en 1651, mourut en 1685, à l'âge de 34 ans. Il réussit admirablement dans la partie tendre & touchante; mais il y a quelque chose de trop familier dans les endroits qui auroient dû être soutenus par la dignité de l'expression. *Venise sauvée* & *l'Orpheline*, sont ses deux meilleures *tragédies*. C'est dommage qu'il ait fondé la première sur une intrigue si vicieuse, que les plus grands caractères qu'on y trouve, sont ceux de rebelles & de traitres. Si le héros de sa pièce avoit fait paroître autant de belles qualités pour la défense de son pays qu'il en montre pour sa ruine, on n'auroit trop pu l'admirer. On peut dire de lui ce qu'un historien romain dit de Catilina, que sa mort auroit été glorieuse, si *pro patria sic concidisset*. *Otway* possédoit parfaitement l'art d'exprimer les passions dans le tragique, & de les peindre avec une simplicité naturelle; il avoit aussi le talent d'exciter quelquefois les plus vives émotions. Mademoiselle Barry, fameuse actrice, qui faisoit le rôle de Monime dans *l'Orpheline*, ne prononçoit jamais sans verser des larmes ces trois mots: *ah, pauvre Castalio!* Enfin *Beviledere* me trouble, & Monime m'attendrit toujours: ainsi la terreur s'empare de l'ame, & l'art fait couler des pleurs honnêtes.

*Congreve* (Guillaume), né en Irlande en 1672, & mort à Londres en 1729, fit voir le premier sur le théâtre anglois, avec beaucoup d'esprit, toute la correction & la régularité qu'on peut désirer dans le dramatique; on en trouvera la preuve dans toutes ses pièces, & en particulier dans sa belle *tragédie*, l'Épouse affligée, *the Mourning bride*.

*Rowe* (Nicolas), naquit en Dévonshire en 1673, & mourut à Londres en 1718, à 45 ans, & fut enterré à Westminster, vis-à-vis de Chaucer. Il se fit voir aussi régulier que *Congreve* dans ses *tragédies*. Sa première pièce, *l'Ambitieuse belle-mère*, mérite toutes sortes de louanges par la pureté de la diction, la justesse des caractères, & la noblesse des sentimens: mais celle de ses *tragédies*, dont il faisoit le plus de cas, & qui fut aussi la plus estimée, étoit son *Tamertan*. Il regne dans toutes ses pièces un esprit de vertu & d'amour pour la patrie qui font honneur à son cœur; il saisit en particulier toutes les occasions qui se présentent de faire servir le théâtre à inspirer les grands principes de la liberté civile.

Il est tems de parler de l'illustre Addison; son *Caton d'Attique* est le plus grand personnage, & sa pièce est la plus belle qui soit sur aucun théâtre. C'est un chef-d'œuvre pour la régularité, l'élégance, la poésie & l'élevation des sentimens. Il parut à Lon-

dres en 1713, & tous les partis quoique divisés & opposés s'accorderent à l'admirer. La reine Anne désira que cette pièce lui fût dédiée; mais l'auteur pour ne manquer ni à son devoir ni à son honneur, l'a mis au jour sans dédicace. M. Dubos en traduisit quelques scènes en françois. L'abbé Salvinien en a donné une traduction complète italienne; les jésuites anglois de Saint-Omer mirent cette pièce en latin, & la firent représenter publiquement par leurs écoliers. M. Sewell, docteur en médecine, & le chevalier Steele l'ont embellie de remarques savantes & pleines de goût.

Tout le caractère de *Caton* est conforme à l'histoire. Il excite notre admiration pour un romain aussi vertueux qu'intrepide. Il nous attendrit à la vue du mauvais succès de ses nobles efforts pour le soutien de la cause publique. Il accroît notre indignation contre César en ce que la plus éminente vertu se trouve opprimée par un tyran heureux.

Les caractères particuliers sont distingués les uns des autres par des nuances de couleur différente. *Portius* & *Marcus* ont leurs mœurs & leurs tempéramens; & cette peinture se remarque dans tout le cours de la pièce, par l'opposition qui regne dans leurs sentimens, quoiqu'ils soient amis. L'un est calme & de sang froid, l'autre est plein de feu & de vivacité. Ils se proposent tous deux de suivre l'exemple de leur pere; l'aîné le considère comme le défenseur de la liberté; le cadet le regarde comme l'ennemi de César; l'un imite sa sagesse, & l'autre son zèle pour Rome.

Le caractère de *Juba* est neuf; il prend *Caton* pour modèle, & il s'y trouve encore engagé par son amour pour *Marcia*; sa honte lorsque sa passion est découverte, son respect pour l'autorité de *Caton*, son entretien avec *Syphax* touchant la supériorité des exercices de l'esprit sur ceux du corps, embellissent encore les traits qui le regardent.

La différence n'est pas moins sensible exposée entre les caractères vicieux. *Sempronius* & *Syphax* sont tous deux lâches, traitres & hypocrites; mais chacun à leur manière; la perfidie du romain & celle de l'africain sont aussi différentes que leur humeur.

*Lucius*, l'opposé de *Sempronius* & ami de *Caton*, est d'un caractère doux, porté à la compassion, sensible aux maux de tous ceux qui souffrent, non par faiblesse, mais parce qu'il est touché des malheurs auxquels il voit sa patrie en proie.

Les deux filles sont animées du même esprit que leur pere; celle de *Caton* s'intéresse vivement pour la cause de la vertu; elle met un frein à une violente passion en réfléchissant à sa naissance; & par un artifice admirable du poëte, elle montre combien elle estimoit son amant, à l'occasion de sa mort supposée. Cet incident est aussi naturel qu'il étoit nécessaire; & il fait disparoître ce qu'il y auroit eu dans cette passion de peu convenable à la fille de *Caton*. D'un autre côté, *Lucie* d'un caractère doux & tendre, ne peut déguiser ses sentimens, mais après les avoir déclarés, la crainte des conséquences la fait résoudre à attendre le tour que prendront les affaires, avant que de rendre son amant heureux. Voilà le caractère timide & sensible de son pere *Lucius*; & en même tems son attachement pour *Marcia* l'engage aussi avant que l'amitié de *Lucius* pour *Caton*.

Dans le dénouement qui est d'un ordre mixte, la vertu malheureuse est abandonnée au hazard & aux dieux; mais tous les autres personnages vertueux sont récompensés.

Cette *tragédie* est trop connue pour entrer dans le détail de ses beautés particulières. Le seul soliloque de *Caton*, *acte V. scène 1*, fera toujours l'admiration des philosophes; il finit ainsi.

*Les quilts or fear*



*Disturb man's rest: Cato knows neither of 'em,  
Indifferent in his choice to sleep, or die.*

« Que le crime ou la crainte troublent le repos de  
l'homme, Cato ne connoit ni l'une ni l'autre, in-  
différent dans son choix de dormir ou de mourir.

Addison nous plait par son bon goût & par ses  
peintures simples. Lorsque Sempronius dit à Porcius  
qu'il seroit au comble du bonheur, si Cato son pere  
vouloit lui accorder sa sœur Marcia, Porcius répond,  
*acte I. scène 2 :*

*Alas! Sempronius, wouldst thou talk of love  
To Marcia whilst her father's life's in danger?  
Thou mightst as well court the pale trembling vestal,  
When she beholds the holy flame expiring.*

« Quoi Sempronius, voudriez-vous parler d'amour  
à Marcia, dans le tems que la vie de son pere est  
menacée? Vous pourriez aussi-tôt entretenir de vo-  
tre passion une vestale tremblante & effrayée à la  
vue du feu sacré prêt à s'éteindre sur l'autel ». Que  
cette image est belle & bien placée dans la bouche  
d'un romain! C'est encore la majesté de la religion  
qui augmente la noblesse de la pensée. L'idée est  
neuve, & cependant si simple, qu'il paroît que tout  
le monde l'auroit trouvée.

Quant à l'intrigue d'amour de cette piece, un de  
nos beaux génies, grand juge en ces matieres, la con-  
damne en plus d'un endroit. Addison, dit M. de Vol-  
taire, eut la molle complaisance de plier la sévérité  
de son caractère aux mœurs de son tems, & gâta un  
chef-d'œuvre pour avoir voulu lui plaire. J'ai cepen-  
dant bien de la peine à souscrire à cette décision. Il  
est vrai que M. Addison reproduit sur la scène l'a-  
mour, sujet trop ordinaire & usé; mais il peint un  
amour digne d'une vierge romaine, un amour chaste  
& vertueux, fruit de la nature & non d'une imagina-  
tion déréglée. Toute belle qu'est Porcia, c'est le grand  
Caton que le jeune prince de Massinisse adore en sa  
fille.

Les amans sont ici plus tendres & en même tems  
plus sages que tous ceux qu'on avoit encore intro-  
duits sur le théâtre. Dans notre siècle corrompu il  
faut qu'un poëte ait bien du talent pour exciter l'ad-  
miration des libertins, & les rendre attentifs à une  
passion qu'ils n'ont jamais ressentie, ou dont ils n'ont  
emprunté que le masque.

« Ce chef-d'œuvre dramatique qui a fait tant  
d'honneur à notre pays & à notre langue (dit  
Steele), excelle peut-être autant par les passions  
des amans que par la vertu du héros. Du-moins  
leur amour qui ne fait que les caractères du second  
ordre, est plus héroïque que la grandeur des prin-  
cipaux caractères de la plupart des tragédies ». Je  
n'en veux pour preuve que la réponse de Juba à Mar-  
cie, *acte I. scène 3*, lorsqu'elle lui reproche avec di-  
gnité de l'entretenir de sa passion dans un tems où le  
bien de la cause commune demandoit qu'il fût occu-  
pé d'autres pensées. Replique-t-il comme Pyrrhus à  
Andromaque?

*Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,  
Brûlé de plus de feux que je n'en allumat,  
Tant de soins, tant de pleurs, tant d'ardeurs inquietes...*

Non; mais en adorant la fille de Cato, il fait que  
pour être digne d'elle, il doit remplir son devoir.  
Vos reproches, répond-il à l'instant, sont justes,  
vertueuse Marcie, je me hâte d'aller joindre nos  
troupes, &c. Et en effet il la quitte.

*Thy reproofs are just  
Thou virtuous maid; I'll hasten to my troops, &c.*

Le Cato françois de M. des Champs est au Cato  
anglois ce qu'est la Phedre de Pradon à la Phedre de

Racine. Addison mourut en 1719, âgé de 47 ans, &  
fut enterré à Westminster. Outre qu'il est un des  
plus purs écrivains de la Grande-Bretagne, c'est le  
poëte des sages.

Depuis Congreve & lui, les pieces du théâtre an-  
glois sont devenues plus régulières, les auteurs plus  
corrects & moins hardis; cependant les monstres  
brillans de Shakespear plaisent mille fois plus que la  
sagesse moderne. Le génie poétique des Anglois, dit  
M. de Voltaire, ressemble à un arbre touffu planté  
par la nature, jettant au hazard mille rameaux, &  
croissant inégalement avec force; il meurt, si vous  
voulez le tailler en arbre des jardins de Marly.

C'en est assez sur les illustres poëtes tragiques des  
deux nations rivales du théâtre; mais comme il im-  
porte à ceux qui voudront les imiter, de bien con-  
noître le but de la tragédie, & de ne pas se mépren-  
dre sur le choix des sujets & des personnages qui lui  
conviennent, ils ne seront pas fâchés de trouver ici  
là-dessus quelques conseils de M. l'abbé Dubos, par-  
ce qu'ils sont propres à éclairer dans cette route épi-  
neuse. Nous finirons par discuter avec lui si l'amour  
est l'essence de la tragédie.

Ce qui nous engage à nous arrêter avec complai-  
sance sur ce genre de poëme auquel préside Melpo-  
mène, c'est qu'il affecte bien plus que la comédie. Il  
est certain que les hommes en général ne sont pas  
autant émus par l'action théâtrale, qu'ils ne sont pas  
aussi livrés au spectacle durant la représentation des  
comédies, que durant celles des tragédies. Ceux qui  
font leur amusement de la poésie dramatique, parlent  
plus souvent & avec plus d'affection des tragédies que  
des comédies qu'ils ont vues; ils savent un plus grand  
nombre de vers des pieces de Corneille & de Racine,  
que de celles de Moliere. Enfin le public préfere  
le rendez-vous qu'on lui donne pour le divertir en  
le faisant pleurer, à celui qu'on lui présente pour le  
divertir en le faisant rire.

La tragédie, suivant la signification qu'on donnoit  
à ce mot, est l'imitation de la vie & des discours des  
héros sujets par leur élévation aux passions & aux  
catastrophes, comme à revêtir les vertus les plus su-  
blimes. Le poëte tragique nous fait voir les hommes  
en proie aux plus grandes agitations. Ce sont des  
dieux injustes, mais tous puissans, qui demandent  
qu'on égorge aux pieds de leurs autels une jeune prin-  
cesse innocente. C'est le grand Pompée, le vainqueur  
de tant de nations & la terreur des rois d'Orient,  
massacré par de vils esclaves.

Nous ne reconnoissons pas nos amis dans les per-  
sonnages du poëte tragique; mais leurs passions sont  
plus impétueuses; & comme les lois ne sont pour ces  
passions qu'un frein très-foible, elles ont bien d'autres  
suites que les passions des personnages du poëte co-  
mique. Ainsi la terreur & la pitié que la peinture des  
événemens tragiques excite dans notre ame; nous  
occupent plus que le rire & le mépris que les inci-  
dens des comédies produisent en nous.

Le but de la tragédie étant d'exciter la terreur & la  
compassion, il faut d'abord que le poëte tragique nous  
fasse voir des personnages également aimables & es-  
timables, & qu'ensuite il nous les représente dans un  
état malheureux. Commencez par faire estimer ceux  
pour lesquels vous voulez m'intéresser. Inspirez de  
la vénération pour les personnages destinés à faire  
couler mes larmes.

Il est donc nécessaire que les personnages de la tra-  
gédie ne méritent point d'être malheureux, ou du-  
moins d'être aussi malheureux qu'ils le sont. Si leurs  
fautes sont de véritables crimes, il ne faut pas que  
ces crimes aient été commis volontairement. Oedipe  
ne seroit plus un principal personnage de tragédie,  
s'il avoit tué dans le tems de son combat, qu'il tiroit  
l'épée contre son propre pere.

Les malheurs des scélérats sont peu propres à nous toucher ; ils font un juste supplice dont l'imitation ne sauroit exciter en nous ni terreur, ni compassion véritable. Leur supplice, si nous le voyions réellement, exciteroit bien en nous une compassion machinale ; mais comme l'émotion que les imitations produisent, n'est pas aussi tyrannique que celle que l'objet même exciteroit, l'idée des crimes qu'un personnage de *tragédie* a commis, nous empêche de sentir pour lui une pareille compassion. Il ne lui arrive rien dans la catastrophe que nous ne lui ayons souhaité plusieurs fois durant le cours de la pièce, & nous applaudissons alors au ciel qui justifie enfin sa lenteur à punir.

Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des personnages scélérats dans la *tragédie*, pourvu que le principal intérêt de la pièce ne tombe point sur eux. Le dessein de ce poème est bien d'exciter en nous la terreur & la compassion pour quelques-uns de ses personnages, mais non pas pour tous ses personnages. Ainsi le poète, pour arriver plus certainement à son but, peut bien allumer en nous d'autres passions qui nous préparent à sentir plus vivement encore les deux qui doivent dominer sur la scène tragique, je veux dire la compassion & la terreur. L'indignation que nous concevons contre Narcisse, augmente la compassion & la terreur où nous jettent les malheurs de Britannicus. L'horreur qu'inspire le discours d'Onone, nous rend plus sensible à la malheureuse destinée de Phèdre.

On peut donc mettre des personnages scélérats sur la scène tragique, ainsi qu'on met des bourreaux dans le tableau qui représente le martyr d'un saint. Mais comme on blâmeroit le peintre qui peindroit aimables des hommes auxquels il fait faire une action odieuse ; de même on blâmeroit le poète qui donneroit à des personnages scélérats des qualités capables de leur concilier la bienveillance du spectateur. Ce seroit aller contre le grand but de la *tragédie*, que de peindre le vice en beau, qui doit être de purger les passions en mettant sous nos yeux les égarements où elles nous conduisent, & les périls dans lesquels elles nous précipitent.

Les poètes dramatiques dignes d'écrire pour le théâtre, ont toujours regardé l'obligation d'inspirer la haine du vice, & l'amour de la vertu, comme la première obligation de leur art. Quand je dis que la *tragédie* doit purger les passions, j'entends parler seulement des passions vicieuses & préjudiciables à la société, & l'on le comprend bien ainsi. Une *tragédie* qui donneroit du dégoût des passions utiles à la société, telles que sont l'amour de la patrie, l'amour de la gloire, la crainte du deshonneur, &c. seroit aussi vicieuse qu'une *tragédie* qui rendroit le vice aimable.

Ne faites jamais chauffer le cothurne à des hommes inférieurs à plusieurs de ceux avec qui nous vivons, autrement vous seriez aussi blâmable que si vous aviez fait ce que Quintilien appelle, donner le rôle d'Hercule à jouer à un enfant, *personam Herculis, & cothurnos aptari infantibus*.

Non-seulement il faut que le caractère des principaux personnages soit intéressant, mais il est nécessaire que les accidens qui leur arrivent soient tels qu'ils puissent affliger tragiquement des personnes raisonnables, & jeter dans la crainte un homme courageux. Un prince de quarante ans qu'on nous représente au désespoir, & dans la disposition d'attenter sur lui-même, parce que sa gloire & les intérêts l'obligent à se séparer d'une femme dont il est amoureux & aimé depuis douze ans, ne nous rend guère compatissans à son malheur ; nous ne saurions le plaindre durant cinq actes.

Les excès des passions où le poète fait tomber son héros, tout ce qu'il lui fait dire afin de bien persuader

les spectateurs que l'intérieur de ce personnage est dans l'agitation la plus affreuse, ne sert qu'à le dégrader davantage. On nous rend le héros indifférent, en voulant rendre l'action intéressante. L'usage de ce qui se passe dans le monde, & l'expérience de nos amis, au défaut de la nôtre, nous apprennent qu'une passion contenue s'use tellement en douze années, qu'elle devient une simple habitude. Un héros obligé par sa gloire & par l'intérêt de son autorité, à rompre cette habitude, n'en doit pas être assez affligé pour devenir un personnage tragique ; il cesse d'avoir la dignité requise aux personnages de la *tragédie*, si son affliction va jusqu'au désespoir. Un tel malheur ne sauroit l'abattre, s'il a un peu de cette fermeté sans laquelle on ne sauroit être, je ne dis pas un héros, mais même un homme vertueux. La gloire, dira-t-on, l'emporte à la fin, & Titus, de qui l'on voit bien que vous voulez parler, renvoie Bérénice chez elle.

Mais ce n'est pas là justifier Titus, c'est faire tort à la réputation qu'il a laissée ; c'est aller contre les lois de la vraisemblance & du pathétique véritable, que de lui donner, même contre le témoignage de l'histoire, un caractère si mou & si efféminé. Aussi quoique Bérénice soit une pièce très-méthodique, & parfaitement bien écrite, le public ne la revoit pas avec le même goût qu'il lit Phèdre & Andromaque. Racine avoit mal choisi son sujet ; & pour dire plus exactement la vérité, il avoit eu la foiblesse de s'engager à le traiter sur les instances d'une grande princesse.

De ces réflexions sur le rôle peu convenable que Racine fait jouer à Titus, il ne s'ensuit pas que nous proscrivions l'amour de la *tragédie*. On ne sauroit blâmer les poètes de choisir pour sujet de leurs imitations les effets des passions qui sont les plus générales, & que tous les hommes ressentent ordinairement. Or de toutes les passions, celle de l'amour est la plus générale ; il n'est presque personne qui n'ait eu le malheur de la sentir du moins une fois en sa vie. C'en est assez pour s'intéresser avec affection aux pièces de ceux qu'elle tyrannise.

Nos poètes ne pourroient donc être blâmés de donner part à l'amour dans les intrigues de la pièce, s'ils le faisoient avec plus de retenue. Mais ils ont poussé trop loin la complaisance pour le goût de leur siècle, ou, pour mieux dire, ils ont eux-mêmes fomenté ce goût avec trop de lâcheté. En renthérisant les uns sur les autres, ils ont fait une ruelle de la scène tragique ; qu'on nous passe le terme !

Racine a mis plus d'amour dans ses pièces que Corneille. Boileau travaillant à réconcilier son ami avec le célèbre Arnaud, il lui porta la *tragédie* de Phèdre de la part de l'auteur, & lui en demanda son avis. M. Arnaud, après avoir lu la pièce, lui dit : il n'y a rien à reprendre au caractère de Phèdre, mais pourquoi a-t-il fait Hippolyte amoureux ? Cette critique est la seule peut-être qu'on puisse faire contre la *tragédie* de Phèdre ; & l'auteur qui se l'étoit faite à lui-même, se justifioit en disant, qu'auroient pensé les petits-maitres d'un Hippolyte ennemi de toutes les femmes ? Quelles mauvaises plaisanteries n'auroient-ils point jetées sur le fils de Thésée ?

Du moins Racine connoissoit sa faute, mais la plupart de ceux qui sont venus depuis cet aimable poète, trouvant qu'il étoit plus facile de l'imiter par les endroits foibles que par les autres, ont encore été plus loin que lui dans la mauvaise route.

Comme le goût de faire mouvoir par l'amour les ressorts de la *tragédie*, n'a pas été le goût des anciens, il ne sera point peut-être le goût de nos neveux. La postérité pourra donc blâmer l'abus que nos poètes tragiques ont fait de leur esprit, & les excuser un jour d'avoir donné le caractère de Tyrcis & de Philène, d'avoir fait faire toutes choses pour l'amour à des personnages illustres, & qui vivoient dans des

siècles où l'idée qu'on avoit du caractère d'un grand homme, n'admettoit pas le mélange de pareilles faiblesses. Elle reprendra nos poëtes d'avoir fait d'une intrigue amoureuse la cause de tous les mouvemens qui arrivèrent à Rome, quand il s'y forma une conjuration pour le rappel des Tarquins; comme d'avoir représenté les jeunes gens de ce tems-là si polis, & même si timides devant leurs maîtresses, eux dont les mœurs sont connues suffisamment par le récit que fait Tite-Live des aventures de Lucrece.

Tous ceux qui nous ont peint Brutus, Arminius & d'autres personnages illustres par un courage inflexible, si tendres & si galans, n'ont pas copié la nature dans leurs imitations, & ont oublié la sage leçon qu'a donnée M. Despréaux dans le troisieme chant de l'Art poétique, où il décide si judicieusement qu'il faut conserver à ses personnages leur caractère national:

*Gardez donc de donner, ainsi que dans Célus,  
L'air & l'esprit françois à l'antique Italis;  
Et sous le nom romain faisant notre portrait,  
Peindre Casin galant & Brutus dameret.*

La même raison qui doit engager les poëtes à ne pas introduire l'amour dans toutes leurs *tragédies*, doit peut-être les engager aussi à choisir leur héros dans des tems éloignés d'une certaine distance du nôtre. Il est plus facile de nous inspirer de la vénération pour des hommes qui ne nous sont connus que par l'histoire, que pour ceux qui ont vécu dans des tems si peu éloignés du nôtre, qu'une tradition encore récente nous instruit exactement des particularités de leur vie. Le poëte tragique; dira-t-on, saura bien supprimer les petites fautes capables d'avilir ses héros. Sans doute il n'y manquera pas; mais l'auditeur s'en souvient; il les redit lorsque le héros a vécu dans un tems si voisin du sien, que la tradition l'a instruit de ces petites fautes.

Il est vrai que les poëtes grecs ont mis sur leur scène des souverains qui venoient de mourir, & quelquefois même des princes vivans; mais ce n'étoit pas pour en faire des héros. Ils se proposoient de plaire à leur patrie, en rendant odieux le gouvernement d'un seul; & c'étoit un moyen d'y réussir, que de peindre les rois avec un caractère vicieux. C'est par un motif semblable qu'on a long-tems représenté avec succès sur un théâtre voisin du nôtre le fameux siège de Leyde, que les Espagnols firent par les ordres de Philippe II. & qu'ils furent obligés de lever en 1578. Comme Melpomène se plaît à parer ses personnages de couronnes & de sceptres, il arriva dans ces tems d'horreurs & de persécutions, qu'elle choisit dans cette piece dramatique pour sa victime, un prince contre lequel tous les spectateurs étoient révoltés. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

TRAGÉDIE ROMAINE, (*Art dram. des Rom.*) les romains avoient des *tragédies* de deux especes. Ils en avoient dont les mœurs & les personnages étoient grecs; ils les appelloient *palliata*, parce qu'on se servoit des habits des Grecs pour les représenter. Les *tragédies* dont les mœurs & les personnages étoient romains, s'appelloient *praetextata*, du nom de l'habit que les jeunes personnes de qualité portoient à Rome. Quoiqu'il ne nous soit demeuré qu'une *tragédie* de cette especes, l'Octavie qui passe sous le nom de Sénèque, nous savons néanmoins que les Romains en avoient un grand nombre: telles étoient le Brutus qui chassa les Tarquins, & le Décius du poëte Attius; & telle étoit encore le Caton d'Utique de Currius Maternus; mais nous ne savons pas si cette dernière a jamais été jouée. C'est dommage qu'aucune de toutes ces *tragédies* ne nous soit parvenue. (D. J.)

TRAGÉDIE DE PIÉTÉ, (*Poëse dram. franç.*) on

apperoit dans le xij. siècle les premières traces des représentations du théâtre. Un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de saint-Alban en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisoit représenter avec appareil des especes de *tragédies* de piété. Les sujets de la première piece dramatique furent les miracles de sainte Catherine, ce qui est bien antérieur à nos représentations des mystères, qui n'ont commencé qu'en 1398, sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité. P. Henault. (D. J.)

TRAGI-COMÉDIE, s. f. (*Littér.*) especes de piece dramatique représentant une action qui se passe entre des personnes illustres, & dont l'événement n'est ni triste, ni sanglant, & où il entre quelquefois un mélange de caractères moins sérieux.

M. Dacier prétend que l'antiquité n'a point connu ces sortes de compositions, où l'on confond le sérieux avec le comique, & l'épithète que Corneille leur donne de *comédies héroïques* ne justifie point leur irrégularité.

Le plan en est foncièrement mauvais, parce qu'en voulant nous faire rire & pleurer tour-à-tour, on excite des mouvemens contraires qui révoltent le cœur, & tout ce qui nous dispose à participer à la joie nous empêche de passer subitement à l'affliction & à la pitié.

Autrefois la *tragi-comédie* régnoit sur les théâtres anglois, & dans le xvij. siècle on ne savoit point encore ce que c'étoit qu'une tragédie, qui ne fût point assaisonnée de quelque comédie ou farce pour faire rire.

Aujourd'hui que le théâtre & le goût se sont rapprochés de la nature & du génie des anciens, la *tragi-comédie* est absolument tombée.

Ce n'est que dans la *tragi-comédie* où l'on tourne en ridicule un sujet tragique, qu'il soit permis d'introduire & de traiter comiquement les rois & les héros. Voyez COMÉDIE. (D. J.)

TRAGIE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, divisée le plus souvent en trois parties: cette fleur est stérile. Les embryons naissent séparément des fleurs sur les mêmes individus, & deviennent dans la suite un fruit à trois coques, c'est-à-dire, composé de trois capsules qui renferment une semence sphérique. Plumier, *Nova plantar. americ. genera*, voyez PLANTE.

Voici ses caractères, selon le P. Plumier. Sa fleur est faite en forme d'entonnoir, & composée d'une seule feuille divisée pour l'ordinaire en trois segmens, & stérile. Les embryons sont placés à quelque distance les uns des autres sur la même plante, qui deviennent ensuite un fruit à trois loges, dans chacune desquelles est une semence sphérique. Miller en compte deux especes: la première, *tragia alia scandens, urtica folio*: la seconde, *tragia scandens, longo buonia folio*. Plum. nov. gen.

La première especes est fort commune dans les fondrières de la Jamaïque & dans les autres contrées de l'Amérique. Elle s'attache à toutes les plantes & à tous les arbres qu'elle rencontre: elle croît à la hauteur de sept ou huit piés, & pousse des tiges herbes & ligneuses. Ses feuilles ressemblent à celles de l'ortie ordinaire, & toute la plante est couverte de piquans qui la rendent très-difficile à manier.

La seconde a été découverte à Campêche par le docteur Houston qui a apporté les semences. Miller.

J'ajoute ici les caractères de ce genre de plante par Linnæus. Il produit des fleurs mâles & femelles sur la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice est divisé en trois segmens ovoïdes & pointus; les étamines sont trois filets chevelus, de la longueur du calice. Dans les fleurs femelles, le calice est découpé



coupé en cinq segmens ovoïdes & creux. Le germe du pistil est arrondi & sillonné de trois raies. Le style est simple, droit & plus long que le calice. Le stigma est fendu en trois, & est déployé. Le fruit est une grosse capsule rondelette & à trois coques; les semences sont simples & arrondies. Linnæi *Gen. plant. p. 448. (D. J.)*

**TRAGIQUE, LE** (*Poëse dram.*) Le tragique est ce qui forme l'essence de la tragédie. Il contient le terrible & le pitoyable, ou si l'on veut, la terreur & la pitié. La terreur est un sentiment vis de sa propre foiblesse à la vue d'un grand danger: elle est entre la crainte & le désespoir. La crainte nous laisse encore entrevoir, au moins confusément, des moyens d'échapper au danger. Le désespoir se précipite dans le danger même. La terreur au contraire affaïsse l'ame, l'abat, l'anéantit en quelque sorte, & lui ôte l'usage de toutes ses facultés: elle ne peut ni fuir le danger ni s'y précipiter. Or c'est ce sentiment que produit dans Sophocle le malheur d'Œdipe. On y voit un homme né sous une étoile malheureuse, poursuivi constamment par son destin, & conduit au plus grand des malheurs par des succès apparens. Ce n'est point là, quoi qu'en ait dit un de nos beaux esprits, un coup de foudre qui fait horreur, ce sont des malheurs de l'humanité qui nous effraient. Quel est l'homme malheureux qui n'attribue au-moins une partie de son malheur à une étoile funeste? Nous sentons tous que nous ne sommes pas les maîtres de notre sort; que c'est un être supérieur qui nous guide, qui nous emporte quelquefois; & le tableau d'Œdipe n'est qu'un assemblage de malheurs dont la plupart des hommes ont éprouvé au-moins quelque partie ou quelque degré. Ainsi, en voyant ce prince, l'homme foible, l'homme ignorant l'avenir, l'homme sentant l'empire de la divinité sur lui, craint, tremble pour lui-même, & pleure pour Œdipe: c'est l'autre partie du tragique, la pitié qui accompagne nécessairement la terreur, quand celle-ci est causée en nous par le malheur d'autrui.

Nous ne sommes effrayés des malheurs d'autrui que parce que nous voyons une certaine parité entre le malheureux & nous; c'est la même nature qui souffre, & dans l'auteur & dans le spectateur. Ainsi, l'action d'Œdipe étant terrible, elle est en même-tems pitoyable; par conséquent elle est tragique. Et à quel degré l'est-elle! Cet homme a commis les plus noirs forfaits, tué son pere, épousé sa mere; ses enfans sont ses freres; il l'apprend, il en est convaincu dans le tems de sa plus grande sécurité; sa femme, qui est en même-tems sa mere, s'étrangle; il se creve les yeux dans son désespoir: il n'y a pas d'action possible qui renferme plus de douleur & de pitié.

Le premier acte expose le sujet; le second fait naître l'inquiétude; dans le troisieme, l'inquiétude augmente; le quatrieme est terrible: « Me voilà prêt » à dire ce qu'il y a de plus affreux, ..... & moi » à l'entendre; le cinquieme est tout rempli de larmes.

Par-tout où le tragique ne domine pas, il n'y a point de tragédie. Le vrai tragique regis, lorsqu'un homme vertueux, ou du-moins plus vertueux que vicieux, est victime de son devoir, comme le sont les Curiaques; ou de sa propre foiblesse, comme Ariane & Phedre; ou de la foiblesse d'un autre homme, comme Polieucte; ou de la prévention d'un pere, comme Hippolyte; ou de l'emportement passionné d'un frere, comme Camille; qu'il soit précipité par un malheur qu'il n'a pu éviter, comme Andromaque; ou par une sorte de fatalité à laquelle tous les hommes sont sujets, comme Œdipe; voilà le vrai tragique; voilà ce qui nous trouble jusqu'au fond de l'ame, & qui nous fait pleurer. On y

Tome XVI.

joigne l'atrocité de l'action avec l'éclat de la grandeur, ou l'élévation des personnages; l'action est héroïque en même tems & tragique, & produit en nous une compassion mêlée de terreur; parce que nous voyons des hommes, & des hommes plus grands, plus puissans, plus parfaits que nous, écrasés par les malheurs de l'humanité. Nous avons le plaisir de l'émotion, & d'une émotion qui ne va point jusqu'à la douleur; parce que la douleur est le sentiment de la personne qui souffre, mais qui reste au point où elle doit être, pour être un plaisir.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait du sang répandu; pour exciter le sentiment tragique. Ariane abandonnée par Thésée dans l'île de Naxe; Philoete dans celle de Lemnos, y sont dans des situations tragiques, parce qu'elles sont aussi cruelles que la mort même: elles en présentent même une idée funeste, où l'on voit la douleur, le désespoir, l'abattement, enfin tous les maux du cœur humain.

Mais la punition d'un oppresseur n'opère point le tragique. Mithridate tué ne me cause pas de pitié, non plus qu'Athalie & Aman, ni Pyrrhus. De-même les situations de Monime, de Joad, d'Esther, d'Andromaque, ne me causent point de terreur. Ces situations sont très-touchantes; elles serrent le cœur, troublent l'ame à un certain point, mais elles ne vont pas jusqu'au but. Si nous les prenons pour du tragique, c'est parce qu'on l'a donné pour tel, que nous sommes accoutumés à nous en tenir à quelque ressemblance; & qu'enfin, quand il s'agit de plaisir, nous ne croyons pas toujours nécessaire de calculer exactement ce qu'on pourroit nous donner. Où sont donc les dénouemens vraiment tragiques? Phedre & Hippolyte, les freres ennemis, Britannicus, Œdipe, Polieucte, les Horaces, en voilà des exemples. Le héros pour qui le spectateur s'intéresse, tombe dans un malheur atroce, effrayant: on sent avec lui les malheurs de l'humanité; on en est pénétré; on souffre autant que lui.

Aristote le plaignoit de la mollesse des spectateurs athéniens, qui craignoient la douleur tragique. Pour leur épargner des larmes, les poëtes prirent le parti de tirer du danger le héros aimé, nous ne sommes pas moins timides sur cet article que les Athéniens. Nous avons si peur de la douleur, que nous en craignons même l'ombre & l'image, quand elle a un peu de corps. C'est ce qui amollit, abâtardit le tragique parmi nous. On sent l'effet de cette altération, quand on compare l'impression que fait Polieucte avec celle d'Athalie. Elles sont touchantes toutes deux: mais dans l'une l'ame est plongée, noyée dans une tristesse délicate; dans l'autre, après quelques inquiétudes, quelques momens d'alarmes, l'ame est soulevée par une joie qui s'évapore, & se perd dans l'instant. (D. J.)

**TRAGIQUE BOURGEOIS.** (*Poëse dram. trag.*) Le tragique bourgeois est une piece dramatique, dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractère de ceux qui la font; elle n'est pas héroïque par elle-même; c'est-à-dire, qu'elle n'a pas un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle n'est pas non plus héroïque par le caractère de ceux qui la font; parce que ce ne sont pas des rois, des conquérans, des princes qui agissent, ou contre lesquels on agit.

Quoique la tragédie définisse la représentation d'une action héroïque, il n'est pas douteux qu'on ne puisse mettre sur le théâtre un tragique bourgeois. Il arrive tous les jours dans les conditions médiocres des événemens touchans qui peuvent être l'objet de l'imitation poétique. Il semble même que le grand nombre des spectateurs étant dans cet état mitoyen, la proximité du malheureux & de ceux qui le voient souffrir, seroit un motif de

V V V

plus pour s'attendrir. Cependant, s'il est vrai qu'on ne peut donner le brodequin aux rois, il n'est pas moins vrai qu'on ne peut ajuster le cothurne au marchand. La tragédie ne peut consentir à cette dégradation :

*Indignatur enim privatis, ac prope socio  
Dignis carminibus narrari cœna Thyestæ.*

D'ailleurs, l'objet des arts, qui sont tous faits pour embellir la nature, étant de viser toujours au plus grand & au plus noble, où peut-on trouver le tragique parfait, que dans les rois ? sans compter qu'étant hommes comme nous, ils nous touchent par le lien de l'humanité ; le degré d'élevation où ils sont, donne plus d'éclat à leur chute. L'espace qu'ils remplissoient par leur grandeur, semble laisser un plus grand vuide dans le monde. Enfin l'idée de force & de bonheur qu'on attache à leur nom, augmente infiniment la terreur & la compassion. Concluons qu'il n'est pas d'un habile artiste de mettre sur la scène le tragique-bourgeois ; ou ce qui revient au même, des sujets non héroïques. (D. J.)

TRAGIQUE UN, (Poëse dram.) ou un poëte tragique, veut dire poëte qui a fait des tragédies, &c. Voyez TRAGÉDIE. (D. J.)

TRAGIUM, f. m. (Hist. nat. Botan. anc.) Dioscoride décrit cette plante avec les feuilles du scolopendrium, & la racine du raifort sauvage. Ses feuilles ont une odeur de bouc en automne, c'est ce qui lui a fait donner le nom de *tragium*. Il croît sur les montagnes & les précipices, & Rauwolf l'a trouvé aux environs d'Alep, sur-tout dans les lieux humides. (D. J.)

TRAGOPOGON, f. m. (Hist. nat. Bot.) Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont les unes sont domestiques, & les autres sauvages ; la principale qu'on cultive dans nos jardins, sous le nom vulgaire de salisfi, ou serfisi, s'appellent en Botanique, *Tragopogon hortensis*, *purpureo caruleum*.

Sa racine est grosse comme le petit doigt, longue, droite, tendre, laiteuse, douce au goût. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, ronde, creusée en dedans, rameuse, garnie de plusieurs feuilles, qui ressemblent à celles du porreau, plus larges, ou plus étroites, longues, pointues.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux ; chacune d'elles est un houquet à demi fleurons de couleur purpurine tirant sur le bleu, ou sur le noir, soutenue par un calice assez long, mais simple & fendu en plusieurs parties jusque vers la base, avec cinq petites étamines dans le milieu. Lorsque cette fleur est passée, il lui succède plusieurs semences oblongues, rondes, cannelées, rudes, cendrées, noirâtres dans leur maturité, & garnies d'aigrette.

Toute la plante rend un suc laiteux, visqueux, & doux, qui d'abord coule blanc, & puis jaune ; elle fleurit en été ; on la cultive dans les jardins comme la scorfonnerie ou le salisfi d'Espagne, à cause de sa racine agréable au goût, & qui est d'un grand usage dans les cuisines.

TRAGORIGANUM, f. m. (Hist. nat. Botan.) especes d'origan qui croît dans l'île de Crete, ou de Candie. Il possède une qualité chaude, acrimonieuse, & sert aux mêmes usages que le thim, la sarriette, l'hyssope, & autres plantes semblables. Le *tragoriganum* d'Espagne à feuilles étroites & à fleurs blanches, de J. Bauhin, 3. 261. a les mêmes propriétés. (D. J.)

TRAGUM, f. m. (Hist. nat. Botan.) nom donné par Mathiollé, Lobel, Gerard, Jean Bauhin, Parkinson, & autres anciens botanistes, à l'espece de kali, que Tournefort appelle *kali spinosum*, *foliis*

*longioribus & angustioribus*, en françois, *foude spinosa*.

Cette espece de kali croît dans les pays chauds, jette plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés couchées à terre, succulentes, chargées de feuilles longues, étroites, pointues, & empreintes d'un suc salé. Ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles petites, à plusieurs pétales, de couleur herbeute. Quand elles sont tombées, il leur succède des fruits membraneux presque ronds, contenant chacun une semence longuette, roulée en spirale, de couleur noire. (D. J.)

TRAGURIUM, (Géog. anc.) ville de la Dalmatie. Plin. l. III. c. xxij. dit qu'elle étoit connue par son marbre, & Ptolomée, l. II. c. xvij. donne le nom de *Tragurium*, non-seulement à la ville, mais encore à l'île sur laquelle elle étoit située. Tout le monde convient que c'est aujourd'hui la ville de Traw. Quant à l'île, il y en a qui la nomment *Buia*.

TRAGUS, f. m. en Anatomie, est une des éminences de l'oreille extérieure, appelée aussi *hircus*, parce qu'elle est ordinairement garnie de poils.

Cette éminence est la plus antérieure. Celle qui est la plus postérieure & à laquelle est joint le lobe de l'oreille, se nomme *Antragus*.

TRAGUS, (Géog. anc.) fleuve du Péloponnèse, dans l'Arcadie. Ce fleuve selon Pausanias, l. VIII. c. xxxij. prenoit naissance d'un gros ruisseau, qui après avoir coulé près de la ville de Caphyes, & fait un certain chemin, se déroboit sous terre, puis reparoissoit à Nafe, près d'un village nommé le Reunus, & commençoit là à s'appeller *Tragus*. (D. J.)

TRAHISON, f. f. TRAHIR, v. act. (Morale.) perfidie ; défaut plus ou moins grand de fidélité envers sa patrie, son prince, son ami, celui qui avoit mis sa confiance en nous.

Quand on n'auroit pas assez de vertu pour détester la trahison, quelqu'avantage qu'elle puisse procurer, le seul intérêt des hommes suffiroit pour la rejeter. Dès-lors que des princes l'auroient autorisée par leur exemple, ils méritent qu'elle se tourne contre eux ; & dès-lors personne ne seroit en sûreté. Ceux-là même qui employent la trahison pour le succès de leurs projets, ne peuvent pas aimer les traitres. On sçait la réponse de Philippe roi de Macédoine à deux misérables, qui lui ayant vendu leur patrie, se plaignoient à lui, de ce que ses propres soldats les traitoient de traitres. « Ne prenez pas garde, leur dit-il, à ce que disent ces gens grossiers qui appellent chaque chose par son nom. (D. J.)

La trahison commise envers quelque particulier est punie selon les circonstances par des peines pécuniaires, ou même corporelles s'il s'en est ensuivi quelque crime.

Mais la trahison envers le roi & l'état est encore plus grave ; tel est le crime de ceux qui entrent dans quelque association, intelligence, ligue offensive ou défensive, contre la personne, autorité & majesté du roi, soit entr'eux ou avec autres potentats, républiques & communautés étrangères ou leurs ambassadeurs, soit dedans ou dehors le Royaume directement ou indirectement par eux ou par personnes interposées, verbalement ou par écrit.

On peut voir sur cette matière les édits de Charles IX. de 1562, 1568, 1570, l'ordonnance de Blois, art. 94. celles de 1580, 1588, & l'édit de Nantes, en 1598.

La peine ordinaire de ce crime est d'être décapité pour les nobles, la potence pour les roturiers, & même quelquefois la roue pour des gens de basse condition.

Si le criminel a osé attenter à la personne du roi,

la peine est encore plus sévère. Voyez LÈZE-MAJESTÉ & PARRICIDE.

En Angleterre on appelle *crimes de haute-trahison*, non-seulement tout attentat contre la personne du roi, mais encore toute conspiration contre le roi ou l'état, tout commerce criminel avec la reine ou les filles du roi, l'homicide commis en la personne du chancelier ou du grand-trésorier, ou si l'on a altéré la monnoie, falsifié le sceau du roi, tout cela est réputé crime de haute-trahison.

Dans ce même pays celui qui tue sa femme, son père, ses enfans ou son maître, se rend coupable du crime qu'on appelle *petite trahison*. Voyez les institutions au droit criminel de M. de Vouglans. Voyez aussi les mots COMLOT, CONSPIRATION, DOL, FRAUDE, FOI (*mauvaise*), FIDELITÉ, SERMENT, PARJURE. (A)

TRAHONA, (*Géog. mod.*) gouvernement dans la Valtelline, de la dépendance des Grisons; il est partagé en dix communautés, & a pour chef-lieu *Trahona*, bourg situé près de l'Adda.

TRAJANA LEGIO, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique; Ptolomée, l. II. c. ix. la marque entre Bonn & Mayence; il y en a qui veulent que ce soit aujourd'hui Coblenz, & d'autres Drechthausen, placés sur le Rhin. Cette ville pourroit bien être la même que *Leg. XXX. Ulpia*. (D. J.)

TRAJANE, COLONNE, (*Sculpt. anc.*) on trouvera l'histoire de ce monument au mot COLONNE *trajane*; nous ajouterons seulement ici que quoiqu'il soit vrai que toutes les règles de la perspective y sont violées; que son ordonnance & même son exécution, sont en général contre l'art & le goût; néanmoins ce monument est recommandable pour quelques usages qu'il nous a conservés, & pour quelque partie de l'art; ainsi l'artiste & l'homme de lettres, doivent également l'étudier par le profit qu'ils en peuvent retirer. (D. J.)

TRAJANOPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville dépeuplée de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la rivière de Mariza; entre Enos & Andrinople, avec un archevêque grec. Cette ville est la *Trajanopolis* que Ptolomée, l. III. c. xj. marque en Thrace, sur le fleuve Hebrus. Long. 14. 6. Latit. 41. 14. (D. J.)

TRAJANOPOLIS, (*Géog. anc.*) les Géographes nomment quatre villes de ce nom.

1°. Une ville de Thrace, sur le fleuve Hebrus; Ptolomée, l. III. c. xj. la marque dans les terres. C'est une ville de la Romanie sur la rive gauche de la Marica, entre Andrinople & Enos, à-peu-près à égale distance de ces deux lieux. Cette ville, quoique petite & mal-peuplée, est encore le siège d'un archevêque.

2°. Ville de la Mysie, entre Antandrus & Adramytte, à une petite distance de la mer.

3°. *Trajanopolis* ou *Tranopolis*, ville de l'Asie mineure, dans la grande Phrygie: elle a eu un évêque.

4°. *Trajanopolis*, ville de la Cilicie-trachée, ou à-peu-près; c'est la même que *Selinunte* où mourut l'empereur Trajan, comme nous l'avons remarqué au mot SELINUNTE. Dion Cassius dit en parlant de ce prince: *Selinuntem Cilicia veniens, quam nos Trajanopolim appellamus, illiò expiravit*. (D. J.)

TRAJANUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port d'Italie, sur la côte de Toscane, entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné, selon Ptolomée, l. III. c. j.

2°. Port d'Italie, sur la côte de l'Etrurie, entre Alga & Castrum novum. Ce port qui se trouvoit le plus considérable de toute la côte, depuis Livourne jusqu'à Naples, s'appella d'abord *Centum-Cella*, & prit ensuite le nom de *Trajan*, lorsque cet empereur y eut fait de grandes réparations. Plin le jeune est

Tome XVI.

le seul qui parle de ce port; s'il est vrai qu'il soit différent de celui que Ptolomée place entre le port de Livourne, & le promontoire Telamoné. Quoi qu'il en soit, le nom du fondateur ne subsista pas long-tems, peut-être parce que le nom de la ville *Centum-Cella*, fit éclipser par sa célébrité le nom du port. *Centum-Cella* est aujourd'hui connu sous le nom de *Cincelle*, & plus généralement encore, sous celui de *Civita-Pecchia*.

3°. Port d'Italie, à l'embouchure du Tibre; ce port fait par l'empereur Claude, est appelé par les auteurs anciens, le *port de Rome*, le *port d'Auguste*, non pour avoir été bâti par Auguste, mais parce que le nom d'*Auguste*, étoit devenu commun aux empereurs. Dans la suite, Trajan répara ce port, & en bâtit un autre beaucoup plus commode & plus sûr, auquel il donna son nom; de sorte qu'il y eut alors deux ports à l'embouchure droite du Tibre; l'un extérieur, appelé le *port d'Auguste*; l'autre intérieur, nommé le *port de Trajan*. Tout cela, dit Cluvier, est appuyé sur les témoignages de Juvenal & de son scholiaste, sur une vieille inscription, & sur une ancienne médaille. Le port extérieur ou le port d'Auguste, est aujourd'hui comblé par les sables; mais le port intérieur ou le port de Trajan, conserve encore en partie son ancienne forme. On y voit les ruines des églises & des édifices publics; & on le nomme à présent *il Porto*. Voyez PORTO. (D. J.)

TRAJECTOIRE, f. f. en Géométrie, est le nom qu'on a donné aux courbes qui coupent perpendiculairement, ou sous un angle donné, une suite de courbes du même genre, qui ont une origine commune, ou qui sont situées parallèlement.

Ainsi la courbe *MNO*, (*fig. 101. Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *Ac b*, &c. décrites d'un même sommet *A*, est nommée *trajectoire*. Il en est de même de la courbe *MNO*, (*fig. 102. Géom.*) qui coupe perpendiculairement une infinité d'ellipses *ACB*, *ac b*, &c. égales entre elles, & situées sur le même axe.

M. Leibnitz proposa en 1715, aux géomètres anglois de déterminer en général la *trajectoire* d'une suite de courbes qui avoient le même point pour sommet, & dans lesquelles le rayon de la développée étoit coupé par l'axe en raison donnée. Ce problème fut résolu d'une manière très-générale par plusieurs d'entre eux, entre autres, par M. Taylor. Voyez les *actes de Leipzig*, de 1717. On trouve dans ces mêmes actes différentes solutions fort générales de ce même problème, dont la plupart ont été recueillies dans le *tome II. des ouvrages* de M. Bernoulli, imprimées à Lausanne en 1743. M. Nicole en a aussi donné une solution dans les *Mém. de l'académie des sciences de Paris*, pour l'année 1725.

*Trajectoire reciproque*, est le nom que M. Jean Bernoulli a donné à une courbe *ACB*, (*fig. 103. Géom.*) dont la propriété est telle, que si on fait mouvoir cette courbe parallèlement à elle-même le long de son axe *AA*, & qu'on fasse en même tems mouvoir le long de *aa*, parallèle à *AA*, une courbe *ac b*, égale & semblable à *ACB*, ces courbes *ACB*, *ac b*, se coupent toujours perpendiculairement l'une l'autre. Voyez dans les ouvrages de M. Bernoulli, que nous avons cités, différentes solutions de ce problème, données par plusieurs savans géomètres.

On n'attend pas sans doute que nous entrions ici dans le détail de ces solutions qui renferment la géométrie la plus relevée; tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce problème est indéterminé; qu'il y a une infinité de courbes qui y satisfont; & que M. Bernoulli & d'autres, en ont déterminé plusieurs, tant géométriques que mécaniques, & donné la méthode générale pour les trouver toutes. Voyez PANTOGONIE. (O)

V v v ij



TRAJECTOIRE, f. f. en Méchanique, se dit de la courbe que décrit un corps animé par une pesanteur quelconque, & jeté suivant une direction donnée & avec une vitesse donnée, soit dans le vuide, soit dans un milieu résistant.

Galilée a le premier démontré que dans le vuide, & dans la supposition d'une pesanteur uniforme, toujours dirigée suivant les lignes parallèles, la trajectoire des corps pesans étoit une parabole. Voyez PROJECTILE, BALISTIQUE, &c.

M. Newton a fait voir dans ses principes que les trajectoires des planetes, ou ce qui revient au même, leurs orbites, sont des ellipses. Voyez PLANETE & PHILOSOPHIE NEWTONIENNE; & ce philosophe a enseigné dans le même ouvrage, prop. xli. du liv. I. une méthode générale pour déterminer la trajection d'un corps qui est attiré vers un point donné dans le vuide par une force centripete réglée suivant une loi quelconque. M. Jean Bernouilly, dans les mém. de l'acad. des Sciences de 1710, a résolu ce même problème par une méthode qui ne differe presque point de celle de M. Newton; & différens auteurs en ont donné ensuite des solutions plus ou moins simples.

A l'égard des trajectoires dans le vuide, M. Newton a déterminé dans le II. livre de ses principes, celles que doivent décrire les corps pesans dans un milieu résistant en raison de la vitesse; M. Keil proposa en 1719 à M. Jean Bernouilly de trouver les trajectoires dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse, & M. Bernouilly résolut assez promptement ce problème, comme on le peut voir dans le second volume in-4<sup>o</sup>. du recueil de ses œuvres imprimées à Laufanne en 1743. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne paroît pas que M. Keil eût trouvé de son côté la solution qu'il proposoit à d'autres: du moins il n'en a donné aucune. M. Euler dans le tom. II. de sa méchanique imprimée à Petersbourg en 1736, a aussi déterminé en général les trajectoires dans un milieu résistant comme une puissance quelconque de la vitesse. On trouve dans le traité de l'équilibre & du mouvement des fluides imprimé à Paris chez David 1744, une solution fort simple de ce problème, d'où l'on déduit la construction des trajectoires dans quelques hypothèses de résistance où on ne les avoit point encore déterminées. Voyez les articles 356 & 357 de ce traité. (O)

TRAJECTOIRE d'une planete ou d'une comete, (Astronomie.) est la route, l'orbite ou la ligne qu'elle décrit dans son mouvement. Voyez ORBITE.

Quoique les cometes paroissent décrire assez exactement un grand cercle de la sphere, il ne faut pas s'imaginer pour cela que leur véritable cours se fasse dans la circonférence d'un cercle; car les mêmes apparences s'observeront constamment, soit qu'une comete se meuve dans une ligne droite, soit dans une courbe quelconque, pourvu qu'elle ne sorte pas du même plan. En effet dès que l'on suppose qu'un corps se meut à une distance fort grande, dans un plan qui passe par l'œil, tout corps en mouvement quel qu'il soit, & quelque route qu'on lui attribue, paroitra constamment dans la circonférence d'un grand cercle; aussi le plus grand nombre des philosophes & des astronomes du dernier siècle ont-ils supposé que les trajectoires des cometes étoient rectilignes. Hevelius est le premier qui se soit aperçu que ces trajectoires se courboient en s'approchant du soleil. Enfin M. Newton est venu qui a démontré que les cometes se mouvoient dans des orbites fort approchantes d'une parabole dont le soleil occupoit le foyer, ou plutôt dans des ellipses si excentriques que dans la partie qui nous est visible, elles ne different point sensiblement d'une parabole.

Newton, dans la xli. proposition de son III. liv. enseigne la maniere de déterminer la trajectoire d'une

comete par le moyen de trois observations, & dans sa dernière proposition, celle de corriger la trajectoire pour la connoître le plus exactement qu'il est possible. Voyez COMETE.

M. Halley, dans sa cométographie traduite en françois par M. Lemonnier, nous a donné le calcul des trajectoires des vingt-quatre cometes depuis le tems de Nicéphore Gregoras & de Regiomontanus jusqu'au commencement de ce siècle; toutes ces trajectoires ont été calculées dans la supposition qu'elles soient des paraboles. On trouve dans la dernière édition des principes mathématiques de la philosophie naturelle, le calcul de la trajectoire de la comete de 1680, dans l'hypothese que cette comete se meuve dans une ellipse fort excentrique; ce calcul a été fait par M. Halley, qui pour déterminer l'excentricité de cette comete, a supposé la période de 575 ans. La meilleure maniere de calculer les trajectoires en les supposant elliptiques, seroit de se servir pour cela de quelques observations du lieu & du mouvement apparent de la comete; mais il faudroit qu'elles fussent fort exactes; car une petite erreur dans ces observations en produiroit une fort grande dans le calcul de l'excentricité, & par conséquent du tems périodique.

Depuis les 24 cometes calculées par M. Halley, différens astronomes en ont calculé plusieurs autres, dont on peut voir la liste dans les élémens d'Astronomie de M. l'abbé de la Caille qui a eu la principale part à ces calculs.

M. Newton & plusieurs autres géometres après lui, nous ont donné le moyen de faire passer une trajectoire par cinq points donnés, en supposant que cette trajectoire soit une section conique; pour cela il faut joindre deux des points donnés par une ligne droite, deux autres par une autre, & par le cinquieme point tirer une parallèle à cette seconde ligne; ensuite on prendra pour l'équation générale de la trajectoire  $yy + xy + bxx + cx + cy = 0$  (Voyez COURBE.), en omettant le terme constant, parce que  $y$ , &  $x$  sont ici  $= 0$  à la fois; ensuite on nommera  $A, B$ , les deux abscisses connues, &  $C, D, E$ , les ordonnées correspondantes; & au moyen de ces cinq données & de la seconde valeur de  $x$  qui répond à l'ordonnée  $= 0$ , on déterminera les quatre inconnues  $a, b, c, e$ .  $N. B.$  qu'il n'y a point ici plus d'inconnues qu'il ne faut, parce que les constantes  $a, b$ , qui sont des nombres & non des lignes, se détermineront en fractions  $\frac{a}{b}, \frac{c}{d}, \frac{e}{f}$ , &c. (O)

TRAJECTUM ou TRAJECTUS, (Glog. anc.) mot latin qui signifie le passage d'un bras de mer ou d'une riviere, & dont on a fait en françois le mot traject qui y répond. L'itinéraire d'Antonin donne ce nom entr'autres au passage du bosphore de Constantinople, à celui qui est entre l'Italie & la Sicile, & au passage du Rhin dans l'endroit où est aujourd'hui la ville d'Utrecht. Il le donne aussi au passage de l'Italie dans la Dalmatie. Détaillons les exemples.

1<sup>o</sup>. Trajectum ou Trajectus, lieu de la Germanie inférieure, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Albiama & Mannarium, à dix sept milles au-dessus du premier de ces lieux, & à quinze milles au-dessous du second. Ce n'étoit d'abord qu'un château; il s'y forma dans la suite une ville qui devint considérable. Du tems de Charlemagne on appelloit ce lieu *vetus Trajectas*, d'où on fit dans la langue du pays *Oit-Trecht*, qui signifie la même chose, & qui a depuis été corrompu en *Utrecht*. Quelques-uns qui ont voulu latiniser ce nom, ont dit *Uittrajectum*, mais le vrai mot latin est *Trajectus Rhani*, ou *Trajectus ad Rhenum*.

2<sup>o</sup>. Trajectum superius ad Mojam, c'est-à-dire le passage de la Meuse, aujourd'hui *Masfrieck*. Artus, roi des Huns, ayant ruiné en 451. la ville de Tongret,

les évêques de cette ville transporterent leur siège à *Trajectum ad Mosam*, & en prirent le nom de *Trajectenses episcopi*, comme nous l'apprenons de leurs vies. Grégoire de Tours, *hist. l. II. c. v.* qui est le plus ancien auteur qui parle de cette ville, l'appelle *trajectus*, *ensis urbs*. Ce nom fut dans la suite corrompu en différentes façons. On écrivit *Trijectum*, *oppidum trijectense*, *municipium Trejectum*, *districtum Trectis*. Enfin on trouve cette ville nommée *Triadum* sur cinq médailles des anciens rois de France recueillies par Botarotius. Elles ont toutes cinq cette inscription, *Triecto Fit.*

3°. *Trajectus*, lieu de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route d'*Isca à Calleva*, entre *Abon & Aqua-solis*; à neuf mille pas du premier de ces lieux, & à six milles du second. Je demande le nom moderne à M. Gale. (D. J.)

TRAJET, f. m. (Gram.) espace qui sépare un lieu d'un autre, & qu'il faut traverser pour arriver du premier au second. On dit le trajet de Calais à Douvre, & le trajet de Paris à Vienne; ainsi il est indifférent que les lieux soient séparés par des terres ou des eaux.

TRAJETTO, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, vers l'embouchure du Garigliano, sur une côte près des ruines de l'ancienne *Minturnæ*. Longit. 31. 56. Latit. 41. 5. (D. J.)

TRAIGUERA, (Géog. mod.) petite ville d'Espagne, aux confins de la Cerdagne, du côté de Tortose; elle est entourée d'une muraille, & ses environs sont fertiles en blé, en vin, & en huile. (D. J.)

TRAILLE, f. f. (Archit.) nom qu'on donne sur les grandes rivières à ces bateaux qui servent à passer d'un bord à l'autre qu'on appelle autrement *pons-volans*. On voit des *trailles* sur le Rhin, sur le Rhône, sur la Meuse, &c. Les *trailles* font le même effet sur les grandes rivières, que font les bacs sur les petites. On les attache à un point fixe construit exprès au milieu du fleuve par une corde assez longue, pour atteindre du moins de ce centre aux deux rivages. Cette corde attachée par un bout à ce point fixe, centre du mouvement, l'est par l'autre au flanc de la *traille*, & se soutient sur la surface de l'eau par le moyen de quelques morceaux de liège qu'on y attache à des distances raisonnables. En lâchant cette *traille* d'une des rives du fleuve, & la laissant aller au fil de l'eau, elle va gagner l'autre rivage en décrivant une portion de cercle, dont ce point fixe du milieu du fleuve est le centre, & la corde le rayon. (D. J.)

TRAIN, f. m. (Gram.) se dit de la suite ou de ce qui accompagne un grand seigneur, ou d'une queue de robe, ou d'une robe d'état.

TRAIN D'ARTILLERIE, (Fortification.) se dit du canon, des mortiers, & de toutes les espèces de munitions concernant le détail de l'artillerie, qui sont à la suite des armées; c'est aussi ce que l'on nomme *équipage d'artillerie*.

Il est difficile d'établir sur des principes sûrs & constants, quel doit être l'équipage ou le *train* d'artillerie d'une armée, parce que cet équipage doit être relatif à la force de l'armée, aux entreprises qu'elle doit exécuter, & à la nature du pays où elle doit agir.

La principale partie d'un *train* d'artillerie est le canon. Si l'on ne considère que les avantages qui en résultent dans les actions militaires, il paroît qu'on ne peut en avoir un trop grand nombre; mais outre qu'une artillerie fort nombreuse est d'une très grande dépense, elle cause du retardement & de l'embaras dans les marches, & elle donne lieu à une très grande consommation de fourrage par la quantité de chevaux nécessaires pour la transporter & pour voiturier toutes les différentes espèces de munitions dont elle a besoin.

Les anciens ingénieurs estimoient qu'il suffisoit dans les armées d'une pièce de canon par mille hommes; mais aucun auteur au moins que nous connoissions, ne donne les raisons de cette fixation.

Comme l'artillerie doit couvrir & protéger le front des armées, on peut présumer qu'ils croyoient qu'une pièce de canon défendoit suffisamment le terrain occupé par mille hommes. L'infanterie étant alors à huit de hauteur, & les files étant moins serrées qu'elles ne le sont aujourd'hui, chaque homme pouvoit occuper à-peu-près deux piés & demi; dans cette disposition, mille hommes occupoient environ un espace de 50 toises.

Les troupes étant actuellement en bataille sur moins de hauteur, ce qui en augmente le front, il est clair qu'il faut une artillerie plus nombreuse pour garnir le front d'une armée de la même manière qu'il l'étoit lorsque les troupes étoient en bataille sur plus de profondeur. Aussi paroît-il qu'on ne suit plus, au moins dans les pays où l'artillerie peut se transporter aisément, l'ancienne proportion d'une pièce pour mille hommes. Dans l'armée de Flandres en 1748, il y avoit 116 pièces de canon.

avoir	}	14 du calibre de	16
		16 de celui de	12
		30 de celui de	8
		86 de celui de	4
		& 10 pièces à la suédoise,	

total 156 pièces.

Cette armée étoit d'environ 114 mille hommes, sans le corps détaché aux ordres de M. le comte de Clermont, qui avoit son artillerie particulière, ce qui fait une pièce de canon pour environ 740 hommes, mais cette armée étoit à portée d'augmenter son artillerie par les entrepôts des places voisines, si elle en avoit eu besoin.

Le choix des différentes pièces dont on compose le *train* ou l'équipage d'artillerie d'une armée, dépend des opérations qu'elle doit exécuter, & des pays qu'elle doit traverser. Dans un pays de montagnes, on ne peut se charger que de pièces légères; on y emploie même souvent une ou deux brigades de petites pièces à dos de mulet. Le goût du général influe aussi quelquefois dans le choix des pièces dont le *train d'artillerie* est composé; mais en général il faut autant qu'il est possible, en avoir de toutes les espèces pour en faire usage, suivant les différentes occasions. Il est à-propos d'y joindre aussi plusieurs obus ou obusiers, qui servent également dans les sièges & dans les batailles. Comme les bataillons ont actuellement chacun en campagne une pièce de canon à la suédoise, ces pièces doivent diminuer le nombre de celles de 4 qu'on employoit auparavant dans la formation de l'équipage d'artillerie, & augmenter celui des pièces de 16 & de 12 qui sont suffisantes, lorsqu'il ne s'agit point de faire des sièges.

Dans les guerres du tems de Louis XIV, on se contenoit dans les équipages d'artillerie les plus considérables, d'avoir des munitions pour tirer cent coups de chaque pièce, ce qui paroîtroit suffisant pour une bataille quelque longue qu'elle pût être, mais dans les dernières guerres, on a doublé ces munitions; on a voulu qu'il y en eût pour tirer deux cents coups de chaque pièce.

Dans la distribution de poudre que l'on fait aux troupes, on ne leur en donne qu'une demi-livre pour une livre de plomb. A l'égard de la poudre pour la consommation des boulets, on la règle au tiers de leur poids, & c'est en quoi les tables rapportées dans les mémoires d'artillerie de Saint-Remy se trouvent fautive. Nous renvoyons pour le détail de tout ce qui compose un équipage d'artil-

lerie aux tables insérées dans les mémoires de Saint-Remy, ou à celles qu'on a jointes à la suite de l'article *siège*, qui sont suffisantes pour en donner une idée. On peut voir aussi sur ce même sujet, la seconde édition de notre *Traité d'artillerie*.

L'équipage de l'artillerie de l'armée est divisé en brigades, dont chacune contient ordinairement huit ou dix pièces de canon, avec toutes les munitions & les autres choses nécessaires pour leur service. Voici l'ordre de sa marche, suivant M. de Quincy.

« Le bataillon de royal artillerie qu'il y a dans l'armée marche à la tête de tout l'équipage. On en tire autant de détachemens de quinze hommes, commandé par un lieutenant, qu'il y a de brigades, lesquels détachemens doivent les accompagner. Lorsque l'artillerie marche avec l'armée, le trésor de l'armée marche à la tête de l'artillerie.

On fait marcher un nombre de travailleurs plus ou moins considérable, suivant le besoin qu'on croit en avoir pour la réparation des chemins. Ils marchent après le premier bataillon de royal artillerie, & ils sont sous la conduite d'un officier entendu, & en état de leur commander ce qui peut être convenable pour la commodité de la marche.

Suit immédiatement après un chariot chargé de toutes sortes d'outils, une brigade légère, c'est-à-dire composée de pièces de moindre calibre; ensuite l'équipage du commandant, celui du commandant en second, s'il y en a, celui du major du bataillon.

Suit après cela une autre brigade légère, avec les équipages des officiers du bataillon; les équipages des autres officiers marchent à la tête des brigades où ils se trouvent.

Les autres brigades marchent ensuite, mais de manière que la plus pesante qui a le plus gros canon, & qu'on nomme ordinairement la *brigade du parc*, marche toujours au centre; en sorte que s'il y a six brigades, il s'en trouve trois devant cette brigade & autant derrière.

Toutes les brigades, excepté celle du parc, roulent entr'elles, c'est-à-dire qu'elles ont ordinairement la tête & la queue, afin de partager successivement la fatigue de chaque poste.

L'arrière-garde de l'équipage se fait par 50 hommes, tirés des bataillons de royal artillerie; ils sont commandés par un capitaine.

Il y a à chaque brigade un capitaine de charroi, & deux conducteurs, avec quelques buvriers pour remédier aux accidens qui peuvent arriver pendant la marche.

Les commissaires provinciaux marchent à la tête de leur brigade, & ils tiennent la main à ce que les officiers qui sont chargés de sa conduite, la fassent marcher avec ordre, & qu'ils ne la quittent point qu'elle ne soit arrivée au lieu qui lui est indiqué. (Q)

**TRAIN DE BATEAUX, (Marins.)** assemblage de plusieurs bateaux attachés l'un derrière l'autre pour les remonter tout-à-la-fois.

**TRAIN, terme de Charron;** c'est toutes les pièces qui composent la machine mobile d'une berline & qui supportent la berline. Voyez les *Planches du Sallier*.

**TRAIN, terme d'Horlogerie;** c'est le nombre des vibrations que produit un mouvement en une heure, ou autre temps déterminé. (D. J.)

**TRAIN de presse d'Imprimerie;** on distingue celui de devant d'avec celui de derrière; celui de devant comprend tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le matre, le grand & le petit tympan: le *train* de derrière reçoit celui de devant avec toutes ces pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine: les pièces d'assemblage sont construites de devant, outre qu'elles sont faites pour recevoir dans leur centre, & maintenir celles dont nous venons de parler; elles sont en outre desti-

nées à soutenir le corps entier de la presse: on pose de plus sur ce même *train*, qui est couvert de quelques planches, l'encrier. Voyez les *Planches d'Imprimerie & leur explication*.

**TRAIN, (Marchal.)** se dit des chevaux & autres bêtes de somme. C'est l'allure ou la démarche du cheval.

Le *train* ou la partie de devant du cheval sont les épaules & les jambes de devant; le *train* de derrière sont les hanches & les jambes de derrière.

*Train* se dit aussi de ce qui sert à trainer, à porter & à voiturer. Le *train* d'un carrosse consiste en quatre roues, la flèche ou le brancard, le timon & les montons.

*Train* se dit encore de la piste ou de la trace marquée par les pieds des chevaux, ou des ornieres faites par les roues des carrosses ou des charrettes.

**TRAIN, (Marchand de bois.)** est une masse de bois à brûler, dont les buches sont tellement liées ensemble, qu'on la fait flotter sur l'eau pour l'amener à Paris. Les *trains* ont 36 toises de longueur sur 14 ou 15 piés de large. D'abord le flotteur commence à poser trois buches distantes l'une de l'autre de 9 à 10 pouces, sur lesquelles il dispose neuf collures, dont le gros bout est environné d'une coche tout-autour. Dans cette coche il met une couplière qui tient dans son anneau un morceau de bois d'un pié de long, planté dans terre pour contenir les trois buches & les neuf collures. Voyez *COLLIÈRES, COCHE & COUPLIÈRE*.

Il prend ensuite deux chantiers, qui sont cochés par le gros bout qui met de travers sur les collures, & arrange du bois dessus de 15 à 16 pouces de hauteur, & d'un pié & demi de largeur. Après avoir fait mettre des couplières dans chaque coche des chantiers de dessous; le flotteur prend deux autres chantiers cochés comme les premiers, les met dans les couplières à un demi-pié de chaque bout de buches, & lie les chantiers de dessous & de dessus avec une rouette à flotter: & ce qui résulte de cette première opération s'appelle la *mise du train*, ou *première mise*. Voyez *CHANTIER & ROUETTE A FLOTTER*.

Comme le flotteur ne peut continuer sa seconde mise sans relever les deux chantiers de dessus, il a deux petites buches fourchues appelées *chambrières*, qu'il plante en terre pour élever ces chantiers, & se donner la facilité de mettre le bois au milieu. Quand il a fait 7 mises de cette manière, il pose à leurs extrémités trois ou quatre buches en rondains l'une sur l'autre, qu'il assure avec deux rouettes à flotter, les tournant à deux fois sur le chantier de dessous. Cette opération s'appelle *acoler*.

Il n'est guère possible de si bien lier & assembler le bois de ces mises, qu'il n'y ait toujours quelques vides. Pour les remplir un ouvrier appelé pour cet effet *garnisseur*, choisit des buches droites, & de grosseur convenable. Il prépare la place d'abord avec une buche aplatie par un bout, nommée *desferroir*, & y enfonce ensuite ses buches à force de bras avec une pidence ou gros maillet.

Cette première branche ainsi construite de sept mises, une ouvrière nommée *tordesse*, parce qu'elle tord les rouettes, prend un chantier, qu'elle attache avec deux rouettes passées dans les anneaux des deux couplières de la tête de cette branche, & accole les dites rouettes autour du chantier où elle les lie. Ensuite elle met deux couplières, l'une à la tête, & l'autre à la queue, au chantier de dessus du côté de la rivière, & le flotteur ayant piqué deux pieux à ces mêmes extrémités à environ deux piés de son attelage sur le côté, il attache à ces pieux deux prues par un bout, & par l'autre aux deux couplières des chantiers de dessus, lesquelles prues il assure avec un morceau de bois équidé, & nommé *safran*. Ensuite la



flotteur, le garnisseur, la tordeuse & l'approcheur qui amène le bois dans une brouette à l'endroit où on fait le *train*, prennent chacun une buche, qu'ils fourrent dessous ladite branche, & à l'épaule; ils la font couler jusqu'à une distance de trois piés & demi pour former la seconde branche, & ainsi de toutes les autres branches. *Voyez PRUES.*

Quand les quatre branches sont faites & traversinées à la tête & à la queue, c'est-à-dire, accouplées par des rouettes qui passent des chantiers de dessus aux chantiers de dessous, le coupon est fait & fini. Deux autres ouvriers, compagnons de rivière, viennent prendre ce coupon, le traversinant de nouveau avec trois chantiers, qu'ils attachent en trois endroits différens aux huit chantiers de dessus. On fait quatorze de ces coupons, qu'on appelle *coupons simples*.

Ensuite les flotteurs font quatre autres coupons, appellés *labourages*, pour les construire à mesure du flottage, & qu'on abat les piles de bois; les compagnons choisissent le bois le plus léger, comme le bois blanc, & les font comme les autres coupons, excepté ce qui suit.

Le flotteur prend huit buches plates ou deux fais de bois, de chacun quatre rondins, qu'il pose sur les deux chantiers de dessous, puis il prend deux autres chantiers. Après que le compagnon a mis des couplieres dans les coches des chantiers de dessous, le flotteur met les deux derniers chantiers qu'il a pris dans les bouches de ces couplieres, & attache avec des rouettes à flotter ces deux fais de bois entre les chantiers; c'est ce qui forme la première mise.

Ensuite on construit de la même manière, mais de buches plates seulement, les secondes mises, dites *bouage*, c'est-à-dire, l'endroit où le compagnon se tient pour conduire le *train*.

A la tête de chacune des branches de ces coupons les compagnons mettent deux grosses couplieres. Quand cette tête est faite, & qu'on a mis deux cordeaux faits avec deux grosses rouettes dans chacun des chantiers de dessus; on prend un morceau de bois d'un pié & demi, qu'on appelle *habillot*, après avoir posé deux chantiers traversins, cochés à l'envers, les avoir lié aux chantiers du dessus, & avoir passé les rouettes dans les deux premières couplieres qu'il a mises, il rabat la grosse coupliere avec son habillot sur le traversin, dont on lie & arrête le bout au chantier de dessus.

Dans les branches des rives & à la tête, les compagnons mettent deux grosses couplieres aux chantiers de dessous; savoir une à la première mise, où ils posent un gros & fort chantier éguilé par le bout, appelé *nage*, & par corruption *nage*; & l'autre à la troisième, où ils posent la fausse nage, qui n'est autre chose qu'une buche de neuf à dix pouces de rondité, & aplatie par le bout: ainsi, les quatre branches de chaque labourage étant faites, les compagnons plantent dans la rivière deux perches appellées *darivoues*, qu'ils attachent avec de bonnes rouettes sur la nage, & ensuite tous les ouvriers poussent avec force ce labourage, jusqu'à ce que les deux contre-fiches ou darivoues fassent suffisamment lever ledit labourage, & lorsque la branche du dedans de la rivière est assez levée, ils reviennent à la branche qui est sur l'atelier, font des pelées pour la mettre à une hauteur proportionnée à celle qui est vers la rivière, & la tiennent ainsi suspendue avec de grosses buches qu'ils ont mises dessous. Les compagnons posent dessus quatre gros chantiers, & après avoir abattu sur le traversin de la tête les huit autres grosses couplieres, qu'ils ont mises aux huit chantiers de dessous, ils les arrêtent par-dessus le traversin de la tête avec des habillots attachés aux chantiers de dessus. Ils prennent les quatre gros chantiers traversins, &

les ayant posés vers la nage & fausse nage, ils serrent & abattent les habillots, & les cordeaux qui ont été mis dans chacun des chantiers de dessus sur les traversins, & lient les habillots à ces chantiers.

Après avoir bien assuré les nages par des couplieres ferrées & arrêtées par des habillots, ils les plient en demi-cercle jusqu'à la hauteur de la fausse nage, & les attachent par leur extrémité au chantier de dessus par des rouettes contiguës à la fausse nage.

Les quatorze coupons & quatre labourages ainsi faits, les compagnons assemblent sept simples coupons qu'ils mettent au milieu de deux labourages pour former une part ou demi-train. Pour faire cet assemblage, ils mettent au bout de chaque coupon simple, & à un bout seulement des labourages, neuf couplieres vis-à-vis les unes des autres; ils passent des habillots dans les boucles des couplieres; & par ce moyen, & à l'aide d'un morceau de bois de deux piés & demi, qui est éguilé & courbé par un bout, & qu'ils appellent *troussébarbe*, ils font joindre les coupons les uns aux autres avec de bonnes couplieres & des habillots arrêtés aux chantiers de dessus.

Devant le premier labourage de la première part, les compagnons font une chambre avec deux chantiers qu'ils passent sous le traversin de devant, & attachent un morceau de chantier, qu'ils appellent *courge*; dans cette chambre ils mettent un muid ou un demi-muid futaille pour soulager le *train*.

La construction d'un *train* a été inventée par Jean Rouvet, en 1549, mais bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y a pas plus de 80 ans qu'à Clamecy on inventa les neges pour conduire & guider les *trains*. Avant ce temps-là, ceux qui les conduisoient avoient des plastons de peaux rembourrés, & ils guidoient les *trains* par la seule force de leurs corps; cela m'a été assuré, il y a une trentaine d'années, par de vieux compagnons.

Ce qui prouve qu'on ne flottoit point en *trains* avant 1549, c'est que par ordonnance rendue au parlement de Paris le dernier Juillet 1521, c. *lxi. art. 1.* la cour ordonna à tous marchands de faire charroyer en diligence aux ports de Paris tous les bois qu'ils avoient découpsés, à peine de 500 liv. d'amende.

Mais quoiqu'on ne flottoit point en *trains* en 1527, on avoit des ce temps du bas de la rivière d'Yonne fut les ports de Clamecy, Collange, & Château-Censoy des bois, dont on les chargeoit sur des bateaux. Coquille, en son histoire du Nivernois, fait mention en parlant de Clamecy, que la rivière d'Yonne portoit bateau jusqu'en cette ville, & elle n'a cessé de porter bateau que lorsque le flottage en *trains* a été inventé. On ne peut pas dire précisément l'année: dès lors on amena à bois perdu des bois du haut de la rivière d'Yonne, de celle de Beuvron & de Fozay; depuis on a même remonté plus haut, & l'on a pratiqué à la faveur des étangs, des petits ruisseaux qui portent bois & affluent dans les rivières ci-dessus.

*TRAIN* de *Lois* ou *Train de Fontenay* le *train de Fontenay* est son derrière ou son vol; on dit aussi *fontenay* à un oiseau, lorsqu'on lui donne un oiseau de bois qui lui montre ce qu'il doit faire, & à quoi on le veut employer. *Fontenay*. (D. J.)

*TRAINA*, (Géog. mod.) petite ville de Sicile, dans le val Demons, sur une hauteur, au nord-oriental de Nicotia, près la rivière *Trains*. (D. J.)

*TRAINA*, (Géog. mod.) rivière de Sicile dans le val Demons. Elle tire son origine de deux sources, & se perd dans la *Demons*. (D. J.)

*TRAINASSE*, f. m. (Hist. nat. Boiss.) nom que le peuple donne au polygone à larges mailles. *Trainasse* est la dérivé du mot *POLYGONUM*, *Boiss.* (D. J.)

*TRAIN-BANDS* ou *TRAINES-BANDS*, f. m.

(*Hist. d'Angl.*) c'est le nom des milices du royaume d'Angleterre, & qu'on leur donne à cause des marches qu'on leur fait faire en les envoyant d'un lieu à un autre selon le besoin. La milice d'Angleterre monte à plus de vingt mille hommes, infanterie & cavalerie; mais elle peut être augmentée, suivant la volonté du roi. Il établit pour commander cette milice, des lords-lieutenans de chaque province, avec pouvoir d'armer & de former les troupes en compagnies & régimens, les conduire où besoin est, en cas de rébellion & d'invasion: donner des commissions aux colonels & aux autres officiers; mais personne ne peut obtenir d'emploi dans la cavalerie, à moins d'avoir cinq cens liv. sterling de revenu, & dans l'infanterie, s'il ne possède cinquante livres sterling de rente. (D. J.)

TRAINE, f. f. (*Marine.*) menue corde où les soldats du vaisseau attachent leur linge pour le laisser traîner à la mer, afin qu'il s'y lave. On dit à la *traine*, lorsqu'on destine quelque chose à traîner dans la mer, en l'attachant à une corde.

TRAINE, f. f. (*Terme de Pêche.*) c'est la même chose que le coleret ou la dreige; & la dreige est un filet dont on se sert pour la pêche de mer. Ce filet est triple, c'est-à-dire, qu'il est composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre, ce qui lui fait donner le nom de *travail* ou *filet travaillé*; celui du milieu que l'on nomme *nape-dreige* ou *flut*, *filure* ou *feuilleure*, est le plus étroit; ses mailles doivent être de 21 lignes en carré; mais l'ordonnance permet de faire cette pêche avec des nappes dont les mailles n'ont que treize lignes, seulement pendant le tems du carême.

Les hamaux ou traux, filets à larges mailles qui font des deux côtés de la nape, doivent avoir neuf pouces en carré, & le bas du filet ne doit être chargé que  $1\frac{1}{2}$  livre de plomb au plus par brasses, afin que le filet n'entre que peu avant dans le sable.

La nape est mise entre les traux fort libre & flottante, afin que dans la manœuvre de la pêche les petites mailles puissent plus aisément former des sacs ou bourfes dans les grandes mailles des traux, & ainsi retenir tout le poisson qui s'est trouvé sur le passage de la dreige.

Le haut du filet est garni de flottes de liege, afin qu'il tienne droit dans l'eau, sans cependant quitter le fond de la mer où il s'applique au moyen des lames de plomb dont la corde du pié est garnie.

Pour faire cette pêche qui est la plus ingénieuse de toutes celles qui se pratiquent à la mer, les pêcheurs étant arrivés sur des fonds de sable ou de graviers, amènent toutes leurs voiles & leurs mâts; ils jettent leur dreige à la mer; les deux bouts de la dreige sont frappés sur deux petits cablots ou orins que les Picards nomment *hallins*, dont l'un est amarré par les travers du bateau, & l'autre à la vergue du borlet; & pour mieux faire couler la dreige sur le fond de sable ou de gravier seuls convenables, ils amarrent encore à chaque bout de la dreige une grosse pierre qu'ils nomment *cablière*, afin de la mieux faire couler bas.

Le borlet est une grande voile que les pêcheurs appareillent sur une vergue qu'ils jettent à l'eau; la marée qui s'y entonne, gonfle le borlet, comme s'il étoit appareillé au vent. Pour le faire mieux couler bas, les pêcheurs amarrent aux côtés une cablière; la vergue est soutenue à fleur d'eau par un gros barril de bouée; la marée faisant dériver le borlet d'une part, & le bateau d'autre part en même tems, ils entraînent la dreige *A B C* qui racle le fond & enlève si exactement tout ce qu'elle trouve en son chemin, que les pêcheurs rapportent même du fond de la mer leur pipe, quand elle est tombée dans un lieu où la dreige doit passer.

Quand le bateau *E* ne dérive pas de sa part avant

que le borlet, les pêcheurs mettent à l'avant leur grande voile à l'eau; elle y est appareillée comme lorsqu'elle est au vent sur son mâ, & par ce moyen ils rétablissent l'égalité de vitesse.

On peut concevoir à présent le tort que fait la dreige sur les fonds où elle passe, lorsqu'elle se fait pendant l'été près de terre où tout le fray du poisson est pour lors. Cette perte est inconcevable. Voyez la représentation de cette pêche dans la *fig. 4, Pl. VI. de pêche.*

La pêche des huitres se fait avec de petits bateaux du port depuis quatre jusqu'à huit tonneaux, & de sept ou huit hommes d'équipage. On fait cette pêche à la voile & à deux dreiges pour chaque bateau, pour pêcher à bas-bord & à tribord; ils reviennent tous les soirs à terre, & débarquent les huitres de leur pêche qu'ils mettent en parcs sur la greve où les femmes qui sont ordinairement ce travail, les rangent en gros sillons pour les faire dégorger. Elles n'y restent que peu de marées sans se nettoyer des ordures dont elles sont couvertes en sortant de dessus la roche, après quoi elles deviennent marchandes & aussi nettes qu'on les voit à Paris.

Le tems de cette pêche que l'on faisoit autrefois durant toute l'année, a été borné d'office par les officiers d'amirauté du premier Septembre au dernier Avril, avec défense de la faire pendant le mois de Mai jusque & compris le mois d'Août. Cette police étoit d'autant plus nécessaire que les huitres frayent durant les chaleurs, & qu'ainsi on empêcheroit la multiplication d'un coquillage qui est la vraie manne des riverains; joint aussi que les huitres durant cette saison sont de très-mauvaise qualité, & ne peuvent faire une bonne nourriture.

Les dreiges dont les pêcheurs d'huitres se servent, sont une espèce de chausse tenue droite par un châssis de fer dont les côtés qui raclent le fond de la mer, sont faits en couteaux qui grattent & enlèvent tout ce qui se rencontre sur leur passage; les huitres détachées du fond entrent dans la chausse de la dreige que les pêcheurs hallent à bord pour les retirer. Voyez les *Planches de pêche* & les articles CHAUSSE, DRAGUE, HUITRE, &c.

La dreige des pêcheurs du port des barques n'est pas le même filet que l'on appelle *travail de dreige* dans l'ordonnance de 1680, & celui dont on se servit sous ce nom le long des côtes de la Manche avant la déclaration du roi du 23 Avril 1726. C'est la grande chausse ou cauche, mais bien moins nuisible que celle des pêcheurs de Cancale; cette pêche ne diffère en rien de celle que les pêcheurs de Nantes nomment *chalut*, ni de celle qui se pratique le long des côtes de la Méditerranée sous le nom de *pêche de la tartane* & du *grand gaugny*. Quant au sac ou à la chausse qui est faite en forme d'un carré long enroulé ayant ordinairement huit brasses de largeur ou d'ouverture, autant de profondeur, & cinq à six brasses de large; dans le fond, les mailles du sac sont de trois différentes sortes de grandeurs; les plus larges sont à l'entrée, les médiocres au milieu, & les plus étroites dans le fond; l'ouverture ou l'entrée du sac est garnie par-bas d'un cordage d'environ deux pouces de grosseur sur lequel le bas du sac est amarré, & qui est garni de deux ou trois plommes par brasses de la pesanteur d'environ demi-livre chaque; le haut du sac est garni d'une double ligne d'un quart de pouce au plus de grosseur avec des flottes de liege rondes & enfilées.

Les deux coins du sac sont garnis d'un petit échallon de bois dans lequel sont passés & amarrés la corde de la tente & le cablot du pié qui forment l'ouverture du sac; on passe entre ces deux cordages une pierre qui est arrêtée entre l'échallon & les cordages. On amarre ensuite sur les échallons une grande

de perche formée de plusieurs autres pour en faire une de trente à trente-cinq piés de long pour mieux contenir l'ouverture du sac ouverte, & prendre ainsi les poissons qui se trouvent dans le passage de cette dreige que l'on traîne comme le chalut. *Voyez CHALUT.*

La dreige, breige, ou grande traine tramailée, est une sorte de filet qui diffère des dreiges en ce qu'elle est tramailée; elle sert à la pêche des saumons & des aloses, qui se fait depuis la saint Martin jusqu'à Pâques. Quant à la manoeuvre de cette pêche, on la tend de même que la seine, avec un seul bateau, le bout forain garni d'une bouée de sapin, & l'autre va à la dérive avec le bateau où il reste amarré, & dérivant soit de flot, soit de jussant à fleur d'eau, parce que les plombs dont le bas est garni ne le peuvent faire caler sur le fond à cause du liege dont la tête est garnie, n'ayant au-plus que trois quarterons de plomb par brasses.

Ce ret est du genre des rets volans ou courans; deux hommes dans la filadiere suffisent pour faire cette pêche; le filet dérive au courant, & les pêcheurs, par l'augmentation ou diminution des flottes de liege, font aller au fond entre deux eaux, ou à fleur d'eau leur filet, selon qu'ils s'aperçoivent que le poisson monte ou descend. Cette même manoeuvre se pratique pour les pêches des aloses dans la riviere de Seine, & pour celle des harangs à la mer; après que le filet a dérivé deux ou trois cens toises, on le relève de la même maniere qu'on fait les rets verquans au milieu de la riviere sans le haler à bord, comme on fait les seines qui servent à faire la même pêche.

Les mailles des breiges ou dreiges de brane ont la maille de l'armail ou des hameaux qui sont des deux côtés, de dix pouces deux lignes en quarré, & celle de la carte-nappe ou ret du milieu jusqu'à vingt-six lignes aussi en quarré.

TRAINE ou PICOT, terme de Pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Caen; cette pêche est aussi nommée traine en pleine mer ou folles trainantes & dérivantes. En voici la description telle qu'elle se pratique par les pêcheurs de ce ressort.

Les pêcheurs qui font cette pêche ne sont qu'un nombre de deux seulement dans les bateaux picoteux; quand ils font la pêche du picot en grande traine à la mer, ils fournissent chacun une piece de filet qu'ils joignent ensemble; ils soutiennent qu'ils font leur pêche à cinq & six lieues au large sur dix brasses d'eau; on peut juger du risque qu'ils courent éloignés de la côte dans de si petits bateaux; ils affirment encore que le filet va quelquefois entre deux eaux, & quelquefois qu'il se soutient à fleur d'eau, au moyen des flottes de liege dont la tête est chargée, & qu'il dérive au gré de la marée sans être traîné sur le fond.

Il est constant que ce filet est moins une traine qu'une folle trainante en dérive; qu'avec des mailles aussi larges ils ne peuvent jamais pêcher que des rayes & des turbots, sans pouvoir arrêter aucun poisson rond; il y auroit peu d'abus à craindre de son usage si les pêcheurs qui la font se servoient pour la pratiquer de grandes plates ou de bateaux à quille du port au-moins de deux à trois tonneaux.

Les pêcheurs se servent de plusieurs calibres; ceux dont ils se pourroient servir dans les plates de deux tonneaux, ont les mailles de dix-neuf & vingt & une lignes en quarré, & les abusifs n'ont que seize, quinze & quatorze lignes.

TRAINEAU, f. m. (Mécanique.) espece de machine dont les voituriers se servent pour traîner & transporter des balles, caisses, & tonneaux de marchandises. Le traineau n'a point de roue, & est seulement composé de quelques fortes pieces de bois

Tome XVI.

jointes ensemble, & emmortoisées avec des chevilles; aux quatre coins de ce bâtis, qui forme une figure quarrée longue, sont de forts crochets de fer pour y atteler les traits des chevaux qui les traînent, cette sorte de traineau ne sert point à la campagne, & est seulement d'usage dans les villes. (D. J.)

Les Hollandois ont des especes de traineaux sur lesquels on peut transporter par terre des vaisseaux de tout port. Ils sont composés d'une piece de bois d'un pié & demi de large, & de la longueur de la quille d'un vaisseau ordinaire, un peu courbée par derriere, & creuse dans le milieu, de sorte que les côtés vont un peu en biais, & sont garnis de trous pour passer des chevilles, &c. le reste est tout-à-fait uni.

Le traineau est de toutes les voitures la plus ancienne. Le premier changement qu'on y fit fut de le poser sur des rouleaux, qui devinrent roues, lorsqu'on les eut attachés à cette machine; mais s'élevant de plus-en-plus de terre, il forma le char des anciens, à deux & à quatre roues. Il est vrai cependant que ces chars n'étoient guere au-dessus de nos charrettes, à en juger par la lecture des auteurs, & par les vieux monumens.

TRAINEAU, (Charronnage.) c'est une espece de petit chariot sans roue dont on se sert dans les pays septentrionaux, pour transporter sur la neige pendant l'hiver les voyageurs, les marchands, leurs hardes, & leurs marchandises. Ils sont couverts & garnis de bonnes fourrures contre la rigueur du froid. Ce sont ordinairement des chevaux qui les traînent, mais quelquefois on y emploie des animaux très-légers, & assez semblables à de petits cerfs que l'on nomme des rennes, qui outre qu'ils vont d'une très-grande vitesse, ont cela de commode qu'ils n'ont besoin d'aucun conducteur, & que pour toute nourriture ils se contentent de quelque mousse qu'ils cherchent sous la neige. La Laponie, la Sibirie, & le Boranday font tout leur commerce avec des traineaux attelés d'une de ces rennes. Outre les traineaux tirés par des chevaux ou par des rennes dont on se sert si communément dans la Moscovie, il y en a d'autres, particulièrement du côté de Surgut, ville située sur l'Oby, qui ne sont attelés que d'une sorte de chiens, qui sont propres à cette partie de la Sibirie.

Enfin toutes les cours du nord offrent en traineaux une rare pompe sur la neige. La jeunesse vigoureuse les conduit, & dispute de vitesse dans des courses hardies, longues & bruyantes. Les dames de Scandinavie y assistent pour animer la rivalité de leurs amans; & les filles de Russie s'y montrent avec leur parure d'or & de pelisses. (D. J.)

TRAINEAU, (Chasse.) est un filet qui a deux ailes fort longues, avec un bâton à chaque côté, & que deux hommes traînent la nuit à-travers champs, dans les endroits où ils ont remarqué qu'il y a du gibier, & dès qu'ils voient, sentent, ou entendent quelque oiseau sous le filet ils le lâchent à terre pour prendre le gibier qui est dessous; ce filet a depuis 6 jusqu'à 12 ou 15 toises de long, & 15 à 18 piés de hauteur; on les fait à grandes mailles pour qu'ils ne soient pas si lourds. On prend au traineau les perdrix, les cailles, vanneaux, bécasses, pluviers, ramiers, grives, oies sauvages, canards & autres oiseaux.

TRAINEE, f. f. (Artif. & Art. milit.) se dit, dans l'Artillerie, d'une certaine longueur que l'on remplit de poudre de deux ou trois lignes de largeur, & autant de hauteur, qui sert à communiquer le feu à d'autre poudre où la trainée aboutit.

Pour mettre le feu au canon, on met une trainée de poudre sur le premier renfort lequel aboutit à la lumiere; on en use ainsi afin d'éviter les accidens qui pourroient arriver si on mettoit le feu à la pou-

X x x



dre renfermée dans la lumière; parce que son action pourroit faire sauter le bout-feu des mains du canonier & le blesser.

Pour mettre le feu aux mines, on se sert aussi d'une *trainée* de poudre. On découvre l'extrémité de l'auge ou de l'auget qui renferme le faucillon d'environ six pouces; on fait cette ouverture à deux piés en dedans de la galerie de la mine, afin que la pluie & que l'eau qu'on pourroit jeter dessus du haut du parapet n'empêche point la poudre du faucillon de prendre feu: on fait ensuite une *trainée* de poudre pour avancer vers l'air, où le feu est naturellement plus agité; on prend ensuite un morceau de papier, sur les extrémités duquel on met de petites pierres ou quelque chose de pesant, sans presser ou étouffer la poudre; au milieu de ce papier on fait un trou pour passer le boulon, qui est un morceau d'amadou le plus épais & le plus moelleux que l'on peut trouver. On lui donne un pouce ou environ de longueur, selon le tems dont on a besoin pour se retirer: on a attention que ce morceau d'amadou passe bien au milieu de la *trainée* de poudre que l'on écrase en poulevrin; s'il touchoit à terre il ne mettroit point le feu à la poudre, attendu qu'il ne l'allume que lorsqu'il est consummé. Le papier sert à empêcher que quelque étincelle ne mette trop promptement le feu à la poudre. Les pierres que l'on met dessus sont pour le tenir dans une situation fixe. On a un autre morceau d'amadou de même dimension que le premier que l'on tient à la main, & auquel on met le feu en même tems qu'à celui qui doit le mettre à la mine; il sert à faire connoître le moment où la mine doit faire son effet. Voyez TÉMOIN. (Q)

*TRAINÉE*, en terme de Vénérerie, espece de chasse du loup, du renard, &c. qu'on fait en l'attirant dans un piège ou trape, par le moyen de l'odeur d'une charogne qu'on traîne dans une campagne, ou le long d'un chemin, jusqu'au lieu de la trape. (D. J.)

*TRAINEMENT*, f. m. (Hist. Nat.) c'est ainsi qu'on nomme la progression des limaçons, des vers de terre, des sangsues, & autres animaux semblables, dont le mouvement n'est guere plus composé que celui des huitres dans son principe, quoiqu'il ait un effet plus diversifié. Ce mouvement consiste dans une contraction, par laquelle le corps long & étroit de l'animal s'accourcit, rentre en lui-même, & se rallonge ensuite. Dans cette maniere d'aller, une moitié du corps demeure appuyée sur la terre, s'y affermit par sa pesanteur, pendant que l'autre s'allonge & s'avance en glissant, puis s'affermît à son tour, & retire à elle la partie de derrière, à-peu-près de la même maniere que nous appuyant sur un pié, nous avançons l'autre, sur lequel nous nous appuyons ensuite. (D. J.)

*TRAINER*, v. act. (Gram.) c'est tirer après soi quelque chose qui porte à terre, ou immédiatement ou sur une machine interposée. On dit il faut tant de chevaux pour *trainer* ce fardeau; il a *trainé* trois ans de suite la robe au palais; *trainer* sur la claie; *trainer* un filet; se *trainer*; *trainer* une troupe de femmes après soi; il *trainera* long-tems de cette maladie; cette affaire *trainera* en longueur; son style *traîne*; &c. Voyez les articles suivans.

*TRAINER*, (coupe des Pierres) c'est faire mécaniquement une ligne parallèle à une autre ligne donnée droite ou courbe, en *trainant* le compas ouvert de l'intervalle requis d'une ligne à l'autre, de maniere qu'une de ses pointes parcourt la ligne donnée, & que l'autre pointe, ou plutôt la ligne qu'on peut imaginer passer par les deux pointes, soit toujours perpendiculaire, ou également inclinée à la ligne donnée, ou à sa tangente si elle est courbe. Les menuisiers, au lieu de compas, se servent pour cette opération d'un instrument qu'ils appellent *trusquin*. Voyez ce mot.

*TRAINER en plâtre*, v. act. (Archit.) c'est faire une corniche, ou un cadre, avec le calibre qu'on *traîne* sur deux regles arrêtées, en garnissant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, & les repassant à plusieurs fois, jusqu'à ce que les moulures ayent leur contour parfait. (D. J.)

*TRAINER*, v. n. terme de jeu de Billard; c'est conduire quelque tems la bille sur le tapis, sans qu'elle quitte le bout de l'instrument, & c'est une chose permise en général; mais il est détendu de *trainer*, quand la bille tient du fer; pour lors il faut jouer de bricole, ou donner un coup sec. (D. J.)

*TRAINÉUR*, (Art milit.) soldat qui quitte son rang par paresse, maladie, foiblesse, ou quelque autre raison, & reste en arriere dans les marches. Les paysans ont tué les *traineurs*.

*TRAINÉURS*, (Commerce) ceux qui conduisent des traîneaux. Ce terme est principalement en usage en Hollande. Ils sont établis par les magistrats lorsque les eaux sont fermées, c'est-à-dire, lorsque les canaux étant glacés, les barques publiques ne peuvent plus y être conduites; ils ont les mêmes privileges & franchises que les maîtres routiers & les maîtres ordinaires de vaisseaux. Voyez ROUTIER, *di. de Com.*

*TRAION*, f. m. (Marchal.) bout du pis d'une jument, qu'on presse pour en faire sortir le lait.

*TRAIRE*, v. act. (Gram. acon. rust.) c'est tirer le lait aux vaches, aux brebis, aux chevres.

*TRAIT*, f. m. (Archit.) ligne qui marque un repaire ou un coup de niveau. On donne aussi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelques figures.

*Trait biais*. Ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale, dans une figure.

*Trait corrompu*. Trait qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas & sans regle, & qui ne forme aucune courbe déterminée ou régulière.

*Trait quarré*. C'est une ligne qui, en coupant une autre à angle droit, rend les angles d'équerre. C'est donc la maniere de faire une perpendiculaire à une ligne donnée; si cette ligne est courbe comme un cercle ou une ellipse, la perpendiculaire à sa tangente, s'appelle *trait quarré* sur la ligne courbe, & au bout de la ligne courbe, lorsqu'elle l'est à une de ses extrémités.

Le *trait* se prend encore en architecture pour le dessin & la coupe artiste des pierres qui sont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages biaisés. Filibert de Lorme a écrit le premier dans notre langue du *trait*, ou de la coupe des pierres; ensuite le pere Derran, jésuite; & enfin M. Frezier; Voyez *TRAIT*, *stéréotom.*

Le *trait* est aussi la figure d'un bâtiment projeté, tracé sur le papier, dans laquelle avec l'échelle & le compas on décrit les différentes pieces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. Il est nécessaire avant de commencer les élévations d'un édifice, de tracer le plan de chaque étage, après quoi il faut faire la coupe ou profil de tout le bâtiment; ensuite l'on peut, pour se rendre compte de la totalité, rassembler sur un même dessin ce que l'on appelle *scenographie* ou *perspective*. (D. J.)

*TRAITS*, ce sont dans l'Artillerie les cordages qui servent au charroi & transport des pieces & des munitions; ils se comptent par paires de *traits* communs ou bâtards; ils font partie du harnachement des chevaux. (Q)

*TRAIT DE COMPAS*, ou *TRAIT DE VENT*, (Marine.) Voyez RUMB.

*TRAIT QUARRÉ*, (Marine.) on sous-entend *voile*: c'est une voile qui a la forme d'un rectangle.

*TRAIT*, f. m. terme de Balancier; c'est ce qui fait pancher un des bassins de la balance, plus que l'autre.

Les bonnes balances ne doivent point avoir de *trait*, & leurs bassins doivent rester en équilibre. (D. J.)

**TRAIT**, f. m. *terme de Boucherie*; fort cordage avec un nœud coulant au bout; qu'on attache aux cornes d'un bœuf que l'on veut affommer: c'est avec ce *trait* que l'on passe à-travers d'un anneau de fer scellé à terre, dans le milieu de la tuerie, qu'on le force de baisser la tête pour recevoir le coup de massue entre les deux cornes. *Savary. (D. J.)*

**TRAIT**, *terme de Bourrelier*, c'est la partie du harnois des chevaux de tirage, par laquelle ils sont attachés à la voiture qu'ils tirent. Les *traits* des chevaux de carrosse sont de cuir, & s'attachent aux palonniers du train; ceux des chevaux de charrette sont de corde; & attachés aux limons: ce sont les bourreliers qui sont les premiers, & fournissent les uns & les autres. *Voyez les fig. & les Pl. du Bourrelier.*

**TRAIT de scie**, (*Charpent.*) c'est le passage que fait la scie en coupant une pièce de bois, soit pour la raccourcir ou pour la refendre: les scieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux ou trois pouces près, les deux *traits de scie* se rencontrent, & où la pièce se sépare. On doit ôter ces rencontres & *traits de scie*, avec la besaiguë, aux bois apparens des planchers, & aux autres ouvrages propres de charpenterie. (D. J.)

**TRAIT de buis**, (*Jardin.*) filet de buis nain, continué & étroit, qui forme communément la broderie d'un parterre, & qui renferme les platebandes & les carreaux. On le tond ordinairement deux fois l'année, pour le faire profiter, ou l'empêcher de monter plus vite. (D. J.)

**TRAIT**, f. m. (*Lainage.*) le *trait* est cette quantité de laine attachée à chaque peigne; laquelle se trouve suffisamment démêlée & couchée de long, après un nombre de voies, ou d'allées & venues d'un peigne sur l'autre. Il y a toujours deux *traits*, comme deux peignes. (D. J.)

**TRAIT en Peinture** est la ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau: on dit cependant *coup de pinceau*, & non *trait de pinceau*; à moins qu'on ne dise: j'en ai fait le *trait* au pinceau; alors c'est dessiner avec le pinceau; ou, qu'en parlant d'un objet peint, on ne dise: la chose est exprimée d'un seul *trait*: on dit le *trait* d'une perspective; j'ai mis cette figure au *trait* d'une figure dessinée à l'académie; ma figure n'est pas avancée, elle n'est qu'au *trait*; la vie est dans ce dessin, quoi qu'il ne soit qu'au *trait*.

*Trait* se dit encore d'un dessin d'après un tableau pris sur le tableau même: lorsqu'on veut avoir exactement le *trait* d'un tableau, on passe avec un pinceau pointu, & de la laque, ou autres couleurs très-liquides, & qui aient peu de corps, sur toutes les lignes ou contours des objets de ce tableau; après quoi on applique dessus un papier, qu'on fait tenir par quelque un vers ses extrémités, pour qu'il ne varie point, puis on frotte sur ce papier avec un corps poli, tel qu'un morceau de crystal, d'ivoire, une dent de sanglier, &c. au moyen de quoi, ce que le pinceau a tracé s'imprime sur le côté du papier qui touche au tableau. Il faut avoir attention à ne pas laisser sécher ce qui peut rester de couleur sur le tableau, & le frotter sur le champ avec de la mie de pain: on dit, voulant copier ce tableau fidelement, j'en ai pris un *trait*. Lorsqu'un tableau est nouvellement peint, & qu'on craint qu'il ne soit pas assez sec pour qu'on en puisse prendre ainsi le *trait*, on applique dessus une glace, sur laquelle on passe un blanc d'œuf battu, & lorsqu'il est bien sec, on trace sur la glace, avec un crayon de sanguine, tous les contours des objets qui s'apperçoivent facilement au-travers de la glace, puis on applique assez fortement sur cette glace, un papier bien humecté d'eau; on le relève promptement, crainte qu'il ne s'attache au blanc d'œuf, &

Tome XVI.

tous les *traits* de crayon s'y trouvant imprimés, on a le *trait* du tableau: on prend quelquefois de ces *traits*, seulement par curiosité, & pour avoir des monuments fideles des belles choses, qu'on regarde comme des études, & quelquefois on en fait usage en les copiant; alors on pique les contours de près à près, avec une aiguille emmanchée dans un petit morceau de bois rond, de la grosseur d'un tuyau de grosse plume, qu'on appelle *fiche*, après quoi on l'applique sur la toile ou autre fond sur lequel on veut faire la copie; & avec un petit sachet rempli de chaux éteintes, de charbons, ou autre matière pulvérisée qui se distingue de la couleur du fond, on passe sur tous les *traits*, & la matière pulvérisée qui en sort, passant par les trous d'aiguille, imprime le dessin sur le fond où on l'a appliquée. C'est ce qu'on appelle *poncer*, & ce *trait* ainsi piqué, s'appelle alors *poncé*.

**TRAIT**, f. m. *terme de Tireur d'or*, ce qui est tiré & passé par une filiere. Il se dit de tous les métaux réduits en fil, comme l'or, l'argent, le cuivre, le fer, &c. (D. J.)

**TRAIT**, f. m. *terme de Voiturier par eau*, ce mot se dit de plusieurs bateaux vuides, attachés & accouplés ensemble qui remontent les rivières, pour aller charger de nouvelles marchandises aux lieux d'où ils sont partis; quelques-uns disent *train de bateaux*, mais improprement. (D. J.)

**TRAIT**, c'est la corde de *cin* qui est attachée à la botte du limier; qui sert à le tenir lorsque le veneur va aux bois.

*Trait*, on dit en *Fauconnerie*, voler comme un *trait*.

**TRAIT**, f. m. *terme de rubrique*, espèce de verset que chantent les choristes après l'épître en plusieurs fêtes de l'année, & notamment le Samedi-saint. Ce *trait* est différent des répons en ce qu'il se chante tout seul, & que personne n'y répond. C'est au reste un chant lent & lugubre, qui représente les larmes des fideles & les soupirs qu'ils poussent en signe de pénitence; & il est ainsi nommé *quia tradim caritur. Du Cangé. (D. J.)*

**TRAIT**, en termes de *Blason*, signifie une ligne qui partage l'écu. Elle prend depuis le haut jusqu'au bas, & sert à faire différens quartiers. *Ecu parti d'un*, & *coupé de deux traits*.

**TRAIT**, f. m. *terme de jeu d'échecs*, c'est l'avantage qu'on donne à une partie de jouer le premier un pion, & de l'avancer d'une ou de deux cases à sa volonté. (D. J.)

**TRAITANT**, (*Finances.*) on appelle *traitans* des gens d'affaires qui se chargent du recouvrement des impôts, qui traitent avec le souverain de toutes sortes de taxes, revenus, projets de finances, &c. moyennant des avances en deniers qu'ils fournissent sur le champ. Ils reçoivent dix à quinze pour cent de leurs avances, & ensuite gagnent un quart, un tiers sur leurs traités. Ces hommes avides & en petit nombre ne sont distingués du peuple que par leurs richesses. C'est chez eux que la France vit pour la première fois en argent ces sortes d'ustensiles domestiques, que les princes du sang royal n'avoient qu'en fer, en cuivre & en étain; spectacle insultant à la nation. Les richesses qu'ils possèdent, dit l'édit de 1716, sont les dépouilles de nos provinces, la subsistance de nos peuples & le patrimoine de l'état.

Je répète ces choses d'après plusieurs citoyens sans aucune passion, sans aucun intérêt particulier; & sur-tout sans l'esprit d'humeur & de satire; qui fait perdre à la vérité même le crédit qu'elle mérite.

M. Colbert, dit l'auteur françois de l'*histoire générale*; craignoit tellement de livrer l'état aux *traitans*; que quelque tems après la dissolution de la chambre de justice qu'il avoit fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissoit la peine de

X x x ij

mort contre ceux qui avanceroient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il vouloit par cet arrêt comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires ; mais bientôt après il crut être obligé de se servir d'eux sans même révoquer l'arrêt ; le roi le pressoit pour des fonds, il lui en falloit en grande hâte, & M. Colbert recourut encore aux mêmes personnes qui s'étoient enrichies dans les défâtres précédens. (D. J.)

TRAITE, f. f. (Marine.) c'est le commerce qui se fait entre des vaisseaux & les habitans de quelque côte.

TRAITE, f. f. (Commerce du Canada.) on appelle ainsi en Canada le négoce que les François font avec les sauvages, de leurs castors & autres pelletteries. (D. J.)

TRAITE D'ARSAC, terme de Finances, droit de sortie qui se leve sur les marchandises qui sortent de la province du Languedoc & sénéchaussée de Bordeaux, pour être transportées en Chalosse, dans les Landes, à Dax, Bayonne, &c. (D. J.)

TRAITE DE CHARANTE, terme de Finance, droit qui se leve par les fermiers sur les vins, eaux de-vie, & sur les marchandises qui entrent & sortent de la Saintonge, Aunis, &c. Le bureau principal de la traite de Charente est établi à Tournay, qui est un gros bourg situé sur le bord de la Charante, à une lieue au-dessus & du même côté de Rochefort ; c'est pour cette raison qu'on a donné à ce droit le nom de traite de Charente. (D. J.)

TRAITE FORAINE, (Finances.) il est bon de mettre sous les yeux du lecteur le précis d'une ancienne requête sur la traite foraine, que la nation forma & présenta au roi.

« SIRE, quoique les droits de la traite foraine ne doivent être levés que sur les marchandises qui sortent du royaume pour être portées à l'étranger, ce qui est clairement établi par la signification du mot foraine, néanmoins ces droits sont levés sur ce qui va de certaines provinces de votre royaume à d'autres d'icelui, tout ainsi que si c'étoit en pays étranger, au grand préjudice de vos sujets, entre lesquels cela conserve des marques de division qu'il est nécessaire d'ôter, puisque toutes les provinces de votre royaume sont conjointement & inséparablement unies à la couronne pour ne faire qu'un même corps sous la domination d'un même roi, & que vos sujets sont unis à une même obéissance.

« Pour ces causes, qu'il plaise à VOTRE MAJESTÉ, ordonner qu'ils jouiront d'une même liberté & franchise ; en ce faisant qu'ils pourront librement négocier, & porter les marchandises de France en quelqu'endroit que ce soit, comme concitoyens d'un même état sans payer aucun droit de foraine, & que pour empêcher les abus qui se commettent, la connoissance de leurs différens pour raison de ladite traite appartienne à vos sujets, nonobstant tous baux & évocations à ce contraires.

« Encore que le droit domanial ne se doive prendre par lesdits établissemens d'icelle que sur les blés, vins, toiles & pastels, qui seront transportés de votre royaume à l'étranger ; vos fermiers desdits droits, sous prétexte que leurs commis & bureaux ne sont établis en aucunes provinces & villes, ou qu'elles sont exemptes dudit droit, font payer pour marchandises qui y sont transportées, comme si directement elles étoient portées à l'étranger ; pour à quoi remédier, défenses soient faites par VOTRE MAJESTÉ, d'exiger lesdits droits sur ces blés, vins, toiles & pastels, qui seront actuellement transportés dans votre royaume pour la provision d'aucune province, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de concussion.

« Semblablement afin de remettre la liberté du commerce & faire cesser toutes sortes d'oppressions desdits fermiers, que ces droits, tant de ladite traite foraine & domaniale que d'entrée, soient levés aux extrémités du royaume, & que, à cet effet, les bureaux desdites traites & droits d'entrée soient établis aux villes frontieres & limites dudit royaume ; & qu'auxdits bureaux, les fermiers soient tenus d'afficher exactement les tableaux imprimés concernant les droits taxés par vos ordonnances, à peine de concussion. Considération sur les finances. (D. J.)

TRAITE DES NEGRES, (Commerce d'Afrique.) c'est l'achat des negres que font les Européens sur les côtes d'Afrique, pour employer ces malheureux dans leurs colonies en qualité d'esclaves. Cet achat de negres, pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, & tous les droits de la nature humaine.

Les negres, dit un anglois moderne plein de lumieres & d'humanité, ne sont point devenus esclaves par le droit de la guerre ; ils ne se devoient pas non plus volontairement eux-mêmes à la servitude, & par conséquent leurs enfans ne naissent point esclaves. Personne n'ignore qu'on les achete de leurs princes, qui prétendent avoir droit de disposer de leur liberté, & que les négocians les font transporter de la même maniere que leurs autres marchandises, soit dans leurs colonies, soit en Amérique où ils les exposent en vente.

Si un commerce de ce genre peut être justifié par un principe de morale, il n'y a point de crime, quelque atroce qu'il soit, qu'on ne puisse légitimer. Les rois, les princes, les magistrats ne sont point les propriétaires de leurs sujets, ils ne sont donc pas en droit de disposer de leur liberté, & de les vendre pour esclaves.

D'un autre côté, aucun homme n'a droit de les acheter ou de s'en rendre le maître ; les hommes & leur liberté ne sont point un objet de commerce ; ils ne peuvent être ni vendus, ni achetés, ni payés à aucun prix. Il faut conclure de-là qu'un homme dont l'esclave prend la fuite, ne doit s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avoit acquis à prix d'argent une marchandise illicite, & dont l'acquisition lui étoit interdite par toutes les lois de l'humanité & de l'équité.

Il n'y a donc pas un seul de ces infortunés que l'on prétend n'être que des esclaves, qui n'ait droit d'être déclaré libre, puisqu'il n'a jamais perdu la liberté ; qu'il ne pouvoit pas la perdre ; & que son prince, son pere, & qui que ce soit dans le monde n'avoit le pouvoir d'en disposer ; par conséquent la vente qui en a été faite est nulle en elle-même : ce negre ne se dépouille, & ne peut pas même se dépouiller jamais de son droit naturel ; il le porte partout avec lui, & il peut exiger par-tout qu'on l'en laisse jouir. C'est donc une inhumanité manifeste de la part des juges de pays libres où il est transporté, de ne pas l'affranchir à l'instant en le déclarant libre, puisque c'est leur semblable, ayant une ame comme eux.

Il y a des auteurs qui s'érigeant en jurifconsultes politiques viennent nous dire hardiment, que les questions relatives à l'état des personnes doivent se décider par les lois des pays auxquels elles appartiennent, & qu'ainsi un homme qui est déclaré esclave en Amérique & qui est transporté de-là en Europe, doit être regardé comme un esclave ; mais c'est là décider des droits de l'humanité par les lois civiles d'une gouttiere, comme dit Cicéron. Est-ce que les magistrats d'une nation, par ménagement pour une autre nation, ne doivent avoir aucun égard pour leur propre espece ? Est-ce que leur déférence



à une loi qui ne les oblige en rien, doit leur faire fouler aux pieds la loi de la nature, qui oblige tous les hommes dans tous les tems & dans tous les lieux ? Y a-t-il aucune loi qui soit aussi obligatoire que les lois éternelles de l'équité ? Peut-on mettre en problème si un juge est plus obligé de les observer, que de respecter les usages arbitraires & inhumains des colonies ?

On dira peut-être qu'elles seroient bientôt ruinées ces colonies, si l'on y abolissoit l'esclavage des negres. Mais quand cela seroit, faut-il conclure de-là que le genre humain doit être horriblement lésé, pour nous enrichir ou fournir à notre luxe ? Il est vrai que les bourses des voleurs de grand chemin seroient vuides, si le vol étoit absolument supprimé : mais les hommes ont-ils le droit de s'enrichir par des voies cruelles & criminelles ? Quel droit a un brigand de dévaliser les passans ? A qui est-il permis de devenir opulent, en rendant malheureux ses semblables ? Peut-il être légitime de dépouiller l'espece humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité, ou ses passions particulières ? Non . . . Que les colonies européennes soient donc plutôt détruites, que de faire tant de malheureux !

Mais je crois qu'il est faux que la suppression de l'esclavage entraineroit leur ruine. Le commerce en souffriroit pendant quelque tems : je le veux, c'est là l'effet de tous les nouveaux arrangemens, parce qu'en ce cas on ne pourroit trouver sur le champ les moyens de suivre un autre système ; mais il résulteroit de cette suppression beaucoup d'autres avantages.

C'est cette *traite de negres*, c'est l'usage de la servitude qui a empêché l'Amérique de se peupler aussi promptement qu'elle l'auroit fait sans cela. Que l'on mette les negres en liberté, & dans peu de générations ce pays vaste & fertile comptera des habitans sans nombre. Les arts, les talens y fleuriront ; & au lieu qu'il n'est presque peuplé que de sauvages & de bêtes féroces, il ne le sera bientôt que par des hommes industrieux. C'est la liberté, c'est l'industrie qui sont les sources réelles de l'abondance. Tant qu'un peuple conservera cette industrie & cette liberté, il ne doit rien redouter. L'industrie, ainsi que le besoin, est ingénieuse & inventive ; elle trouve mille moyens différens de se procurer des richesses ; & si l'un des canaux de l'opulence se bouche, cent autres s'ouvrent à l'instant.

Les ames sensibles & généreuses applaudiront sans doute à ces raisons en faveur de l'humanité ; mais l'avarice & la cupidité qui dominent la terre, ne voudront jamais les entendre. (D. J.)

**TRAITE PAR TERRE**, (*Finances de France.*) la *traite par terre*, autrement l'imposition foraine d'Anjou, fut établie par Philippe-Auguste en 1204, après la conquête de cette province sur toutes les denrées sortant de la province d'Anjou, vicomté de Thouars & de Beaumont, pour entrer en Bretagne. Cette loi n'étoit pas encore commune à toutes les provinces ; mais en 1599 Henri IV. y ajouta un supplément sous le nom d'*imposition nouvelle d'Anjou*.

L'imposition nouvelle d'Anjou est funeste dans ses effets, & les usurpations des engagistes ont été très-violentes ; ils prétendirent d'abord assujettir les toiles de Laval à leur tarif, parce que la vicomté de Beaumont est sur les frontieres du Maine, & que les fermiers, dans l'impression de leur tarif en 1673, avoient ajouté cette province comme comprise dans leur ferme. Les plaintes furent portées au conseil, & l'entreprise reprimée en 1686 ; mais un fermier ne court jamais aucun risque de troubler le commerce, toujours obligé de payer par provision, ou de perdre son cours ; ajoutez que les droits de la *traite par terre*

anéantissent le commerce & ruinent la province. Ils sont de soixante-deux livres deux sous du cent pesant, c'est une somme excessive. *Considérations sur les finances, tome I. (D. J.)*

**TRAITE**, s. f. (*terme de Banquier.*) ce mot signifie les lettres de change qu'ils tirent sur leurs correspondans.

**TRAITE**, chez les Tanneurs, Mégissiers & Chamoisiers, se dit du bord du plain où ils mettent les peaux pour les préparer avec de la chaux. Ainsi relever les peaux sur la *traite*, c'est les ôter du plain & les mettre sur le bord pour les y faire égoutter. Voyez PLAIN.

**TRAITE**, s. f. (*terme de monnoie.*) c'est tout ce qui s'ajoute au prix naturel des métaux qu'on emploie à la fabrication des especes, soit pour les remedes de poids & de loi, soit pour les droits de seigneurage & de brassage. Il signifie plus que rendage, qui ne comprend que le seigneurage & brassage. (D. J.)

**TRAITÉ**, s. m. (*Gram.*) discours étendu écrit sur quelque sujet. Le *traité* est plus positif, plus formel & plus méthodique que l'essai ; mais il est moins profond qu'un système. Voyez ESSAI & SYSTEME. La Théologie se divise en plusieurs *traités*. Il y a plusieurs ouvrages de Lamothe le Vayer qu'on peut regarder comme autant de *traités* sceptiques.

**TRAITÉ PUBLIC**, (*Droit politiq.*) Nous entendons ici par *traités publics* les conventions qui ne peuvent être faites qu'en vertu d'une autorité publique, ou que les souverains, considérés comme tels, font les uns avec les autres, sur des choses qui intéressent directement le bien de l'état : c'est ce qui distingue ces conventions, non-seulement de celles que les particuliers font entr'eux, mais encore des contrats que les rois font au sujet de leurs affaires particulières. Il est vrai que ce ne sont pas les *traités*, mais la nécessité qui lie les rois. L'histoire nous apprend que tous les autres droits, ceux de la naissance, de la religion, de la reconnoissance, de l'honneur même, sont de foibles barrières, que l'ambition, la vaine gloire, la jalousie, & tant d'autres passions brisent toujours. Cependant, puisque les *traités publics* sont une partie considérable du droit des gens, nous en considérerons les principes & les regles, comme si c'étoient des choses permanentes.

La nécessité qu'il y a eu d'introduire l'usage des conventions entre les hommes, & les avantages qui leur en reviennent, trouve son application à l'égard des nations & des différens états : les nations peuvent, au moyen des *traités*, s'unir ensemble par une société plus particulière, qui leur assure réciproquement des secours utiles, soit pour les besoins & les commodités de la vie, soit pour pourvoir d'une manière efficace à leur sûreté, en cas de guerre.

Cela étant, les souverains ne sont pas moins obligés que les particuliers de tenir leur parole & d'être fideles à leurs engagemens. Le droit des gens fait de cette maxime un devoir indispensable. L'obligation où sont les souverains à cet égard est d'autant plus forte, que la violation de ce devoir a des suites plus dangereuses, & qui intéressent le bonheur d'une infinité de particuliers. La sainteté du serment qui accompagne pour l'ordinaire les *traités publics*, est encore une nouvelle raison pour engager les princes à les observer avec la dernière fidélité ; & certainement rien n'est plus honteux pour les souverains, qui punissent si rigoureusement ceux de leurs sujets qui manquent à leurs engagemens, que de se jouer eux-mêmes des *traités*, & de ne les regarder que comme un moyen de se tromper les uns les autres.

Tous les principes sur la validité ou l'invalidité des conventions en général, s'appliquent aux *traités publics*, aussi-bien qu'aux contrats des particuliers ; il faut, dans les uns comme dans les autres, un consen-

tement sérieux déclaré convenablement, exempt d'erreur, de dol, de violence.

Si ces sortes de *traités* sont obligatoires entre les états ou les souverains qui les ont faits, ils le sont aussi par rapport aux sujets de chaque prince en particulier; ils sont obligatoires comme conventions entre les puissances contractantes: mais ils ont force de loi à l'égard des sujets considérés comme tels; & il est bien manifeste que deux souverains qui font ensemble un *traité*, imposent par-là à leurs sujets l'obligation d'agir d'une manière conforme à ce *traité*.

L'on distingue entre les *traités publics* ceux qui roulent simplement sur des choses auxquelles on étoit déjà obligé par le droit naturel; & ceux par lesquels on s'engage à quelque chose de plus.

Il faut mettre au premier rang tous les *traités* par lesquels on s'engage purement & simplement à ne point se faire du mal les uns aux autres, & à se rendre au contraire les devoirs de l'humanité. Parmi les peuples civilisés, de tels *traités* sont superflus; le seul devoir suffit sans un engagement formel. Mais chez les anciens, ces sortes de *traités* étoient regardés comme nécessaires; l'opinion commune étant que l'on n'étoit tenu d'observer les lois de l'humanité qu'envers ses concitoyens, & que l'on pouvoit regarder les étrangers sur le pié d'ennemis; à moins que l'on n'eût pris avec eux quelque engagement contraire: c'est de quoi l'on trouve plusieurs preuves dans les historiens; & le mot *hostis*, dont on se servoit en latin pour dire un *ennemi*, ne signifioit au commencement qu'un étranger.

L'on rapporte à la seconde classe tous les *traités* par lesquels deux peuples entrent l'un à l'égard de l'autre dans quelque obligation nouvelle ou plus particulière, comme lorsqu'ils s'engagent formellement à des choses auxquelles ils n'étoient point obligés auparavant.

Les *traités* par lesquels on s'engage à quelque chose de plus qu'à ce qui étoit dû en vertu du droit naturel commun à tous les hommes, sont de deux sortes; sçavoir, ou égaux ou inégaux; & les uns & les autres se font pendant la guerre ou en pleine paix.

Les *traités égaux* sont ceux que l'on contracte avec égalité de part & d'autre; c'est-à-dire, dans lesquels non-seulement on promet de part & d'autre des choses égales purement & simplement, ou à proportion des forces de chacun des contractans: mais on s'y engage encore sur le même pié: en sorte que l'une des parties ne se reconnoit inférieure à l'autre en quoi que ce soit.

Ces sortes de *traités* se font en vue du commerce, de la guerre, ou par d'autres considérations. A l'égard du commerce, on convient, par exemple, que les sujets de part & d'autre seront francs de tous impôts & de tous droits d'entrée & de sortie; ou qu'on n'exigera rien d'eux plus que des gens mêmes du pays, &c. Dans les alliances égales qui concernent la guerre, on stipule, par exemple, que chacun fournira à l'autre une égale quantité de troupes, de vaisseaux, &c. & cela ou dans toute guerre, soit offensive soit défensive, ou dans les défensives seulement, &c. Les *traités* d'alliance peuvent encore rouler sur d'autres choses, comme lorsqu'on s'engage à n'avoir point de place forte sur les frontières l'un de l'autre, à ne point accorder de protection ou donner *retraite* aux sujets l'un de l'autre, en cas de crime ou de désobéissance, ou même à les faire saisir & à les renvoyer, à ne point donner passage aux ennemis l'un de l'autre, &c.

Ce que l'on vient de dire fait assez comprendre que les *traités inégaux* sont ceux dans lesquels ce que l'on promet de part & d'autre n'est pas égal. L'inégalité des choses stipulées est tantôt du côté de la puissance la plus considérable, comme si elle promet du secours à l'autre, sans en fixer aucun de lui; tantôt du côté

de la puissance inférieure, comme lorsqu'elle s'engage à faire en faveur de la puissance supérieure, plus que celle-ci ne promet de son côté.

Toutes les conditions des *traités inégaux* ne sont pas de même nature. Les unes sont telles que quoiqu'onéreuses à l'allié inférieur, elles laissent pourtant la souveraineté dans son entier: d'autres, au contraire, donnent quelque atteinte à l'indépendance de l'allié inférieur. Ainsi dans le *traité* des Romains avec les Carthaginois, après la seconde guerre punique, il étoit porté que les Carthaginois ne pourroient faire la guerre à personne, ni au-dedans ni au-dehors de l'Afrique, sans le consentement du peuple romain; ce qui donnoit évidemment atteinte à la souveraineté de Carthage, & la mettoit sous la dépendance de Rome.

Mais la souveraineté de l'allié inférieur demeure en son entier, quoiqu'il s'engage, par exemple, à payer l'armée de l'autre, à lui rembourser les frais de la guerre, à raser les fortifications de quelque place, à donner des otages, à tenir pour amis ou pour ennemis tous les amis ou ennemis de l'autre, à n'avoir point de places fortes en certains endroits, à ne point faire voile en certaines mers, &c.

Cependant, quoique ces conditions & d'autres semblables ne donnent point atteinte à la souveraineté, il faut convenir que ces sortes de *traités* d'inégalité ont souvent beaucoup de délicatesse; & que si le prince qui contracte ainsi surpasse l'autre en grande supériorité de forces, il est à craindre qu'il n'acquiere peu-à-peu une autorité & une domination proprement ainsi nommée.

L'on fait une autre division des *traités publics*; on les distingue en réels & personnels. Les *traités personnels* sont ceux que l'on fait avec un roi considéré personnellement; en sorte que le *traité* expire avec lui. Les *traités réels* sont au contraire ceux où l'on ne traite pas tant avec le roi qu'avec tout le corps de l'état: ces derniers *traités* par conséquent subsistent après la mort de ceux qui les ont faits, & obligent leurs successeurs.

Pour savoir à laquelle de ces deux classes il faut rapporter tel ou tel *traité*, voici les principales règles que l'on peut établir.

1°. Il faut d'abord faite attention à la teneur même du *traité*, à ses clauses, & aux vûes que se font proposées les parties contractantes. Ainsi s'il y a une clause expresse que le *traité* est fait à perpétuité, ou pour un certain nombre d'années, pour le roi régnant & ses successeurs, on voit assez par-là que le *traité* est réel.

2°. Tout *traité* fait avec une république est réel de sa nature, parce que le sujet avec lequel on contracte, est une chose permanente.

3°. Quand même le gouvernement viendroit à être changé de républicain en monarchique, le *traité* ne laisse pas de subsister, parce que le corps est toujours le même: il y a seulement un autre chef.

4°. Il faut pourtant faire ici une exception, c'est lorsqu'il paroît que la constitution du gouvernement républicain a été la véritable cause & le fondement du *traité*; comme si deux républiques avoient contracté une alliance pour la conservation de leur gouvernement & de leur liberté.

5°. Dans un doute, tout *traité public* fait avec un roi doit être tenu pour réel, parce que dans le doute un roi est censé agir comme chef de l'état & pour le bien de l'état.

6°. Il s'ensuit de-là que comme après le changement du gouvernement démocratique en monarchique, un *traité* ne laisse pas de subsister avec le nouveau roi; de même si le gouvernement devient républicain de monarchique qu'il étoit, le *traité* fait avec le roi n'ex-

pire pas pour cela, à-moins qu'il ne fût manifestement personnel.

7°. Tout traité de paix est réel de sa nature, & doit être gardé par les successeurs: car aussi-tôt que l'on a exécuté ponctuellement les conditions du traité, la paix efface toutes les injures qui avoient allumé la guerre, & rétablit les nations dans l'état où elles doivent être naturellement.

8°. Si l'une des parties ayant déjà exécuté quelque chose à quoi elle étoit tenue par le traité, l'autre partie vient à mourir avant que d'avoir exécuté de son côté ses engagements, le successeur du roi défunt est obligé, ou de dédommager l'autre partie de ce qu'elle a fait ou donné, ou d'exécuter lui-même ce à quoi son prédécesseur s'étoit engagé.

9°. Quand il n'y a encore rien d'exécuté de part ni d'autre, ou quand ce qui a été fait de part & d'autre est égal, alors si le traité tend directement à l'avantage personnel du roi ou de sa famille, il est clair qu'aussi-tôt qu'il vient à mourir, ou que la famille est éteinte, le traité finit de lui-même.

10°. Enfin il est d'usage que les successeurs renouvellent les traités manifestement reconnus pour réels, afin de montrer qu'ils ne se croient pas dispensés de les observer, sous prétexte qu'ils ont d'autres idées touchant les intérêts de l'état, que celles qu'avoient leurs prédécesseurs.

L'on demande encore quelquefois s'il est permis de faire des traités & des alliances avec ceux qui ne professent pas la véritable religion. Je réponds qu'il n'y a point de difficulté là-dessus. Le droit de faire des traités est commun à tous les hommes, & n'a rien d'opposé aux principes de la vraie religion, qui loin de condamner la prudence & l'humanité, recommande fortement l'une & l'autre.

Pour bien juger des causes qui mettent fin aux traités publics, il ne faut que faire attention aux règles des conventions en général.

1°. Ainsi un traité conclu pour un certain tems expire au bout du terme dont on est convenu.

2°. Un traité expiré n'est point tacitement renouvelé; car une nouvelle obligation ne se présume pas aisément.

3°. Lors donc qu'après le terme expiré on exerce encore quelques actes qui paroissent conformes aux engagements du traité précédent, ils doivent passer plutôt pour de simples marques d'amitié & de bienveillance, que pour un renouvellement du traité.

4°. Il faut pourtant y mettre cette exception, à-moins que les choses que l'on a faites depuis l'expiration du traité, ne puissent souffrir d'autre interprétation que celle d'un renouvellement tacite de la convention précédente. Par exemple, si un allié s'est engagé à donner à l'autre une certaine somme par an, & qu'après le terme de l'alliance expiré, il en fasse le paiement de la même somme pour l'année suivante, l'alliance se renouvelle par-là bien nettement pour cette année.

5°. C'est une suite de la nature de toutes les conventions en général, que si l'une des parties viole les engagements dans lesquels elle étoit entrée par le traité, l'autre est dispensée de tenir les siens, & peut les regarder comme rompus; car pour l'ordinaire tous les articles d'un traité ont force de condition, dont le défaut le rend nul.

6°. Cela est ainsi pour l'ordinaire, c'est-à-dire au cas que l'on ne soit pas convenu autrement; car on met quelquefois cette clause, que la violation de quelqu'un des articles du traité ne le rompra pas entièrement; mais en même tems celui qui par le fait de l'autre souffre quelque dommage, doit en être indemnisé.

Il n'y a que le souverain qui puisse faire des traités publics ou par lui-même ou par ses ministres. Les

traités faits par les ministres n'obligent le souverain & l'état, que lorsque les ministres ont été dûment autorisés, & qu'ils n'ont rien fait que conformément à leurs ordres & à leur pouvoir. Chez les Romains on appelloit *sedus*, pacte public, convention solennelle, un traité fait par ordre de la puissance souveraine, ou qui avoit été ratifié; mais lorsque des personnes publiques avoient promis sans ordre de la puissance souveraine quelque chose qui intéressoit le souverain, c'est ce qu'on appelloit *sponsio*, une simple promesse.

En général il est certain que lorsque des ministres font sans ordre de leur souverain quelque traité concernant les affaires publiques, le souverain n'est pas obligé de le tenir, & même le ministre qui a traité sans ordre peut être puni suivant l'exigence du cas; cependant il peut y avoir des circonstances dans lesquelles un souverain est tenu ou par les règles de la prudence, ou même par celle de la justice & de l'équité, à ratifier un traité quoique fait & conclu sans son ordre.

Lorsqu'un souverain vient à être informé d'un traité conclu par un de ses ministres sans son ordre, son silence seul n'emporte pas une ratification, à-moins qu'il ne soit d'ailleurs accompagné de quelque acte, ou de quelque autre circonstance qui ne puisse vraisemblablement souffrir d'autre explication; & à plus forte raison, si l'accord n'a été fait que sous cette condition que le souverain le ratifierait, il n'est obligatoire que lorsque le souverain l'a ratifié d'une manière formelle. (D. J.)

TRAITÉ PUBLIC, (*Littérat.*) si les anciens rompoient leurs traités publics aussi aisément que les puissances modernes, ils les contractoient du-moins avec de grandes & de graves solennités. Vous trouverez dans Potter, *Archæol. græc. l. II. c. vj.* les cérémonies que les Grecs observoient dans cette occasion; nous en détaillerons aussi quelques-unes en particulier, d'après Pausanias; au mot TRAITÉ d'alliance. Fite-Live, *liv. I. ch. xxvj.* indique les usages des Romains dans la conclusion de leurs traités publics. On pourroit recueillir des anciens auteurs beaucoup de choses curieuses sur cette matière, mais je ne sache pas que personne ait encore pris cette peine. (D. J.)

TRAITÉ d'alliance, (*Antiq. græc. & rom.*) Pausanias a décrit tout au long & plus d'une fois les cérémonies qui s'observoient en pareille rencontre. On immoloit une victime dont par respect on ne mangeoit point la chair consacrée. Chaque contractant, après le sacrifice, répandoit une coupe de vin, ce qui s'appelloit *sibation*, d'où les alliances se nomment *σπονδαί*, & les infractions *ὀμνήσεις*: *pararamque tenentes, stabant, & casâ jungebant fœdera porca*; on se touchoit ensuite de part & d'autre dans la main droite, *cadent in fœdera dextrâ*; & pour assurer les engagements réciproques, on en prenoit à témoin les divinités vengeresses, principalement Jupiter *ἄπειρος*, le dieu du serment. Pausanias dit que Philippe à force de se parjurer dans ses traités d'alliance, irrita le ciel & mérita qu'une mort violente & prématurée lui apprît qu'on ne se joue pas impunément des dieux. (D. J.)

TRAITÉ EXTRAORDINAIRE, (*Financs.*) on nomme ainsi un accord qu'un souverain fait avec des gens d'affaires pour divers objets, moyennant des sommes d'argent qu'ils lui donnent pour ses projets, ou ses besoins pressans.

Dans ces conjonctures on traite quelquefois avec eux pour des produits de ferme de taxes qu'on leur abandonne, moyennant des sommes d'argent qu'ils avancent, ou dont ils font les fonds; comme aussi pour la recherche de certains abus qui peuvent s'être commis par laps de tems au sujet de terres, de char-



ges, d'offices, &c. car il est impossible de dire sur combien de choses ont été portés en divers tems & en divers lieux des *traités* particuliers & extraordinaires.

Mais on ne peut s'empêcher d'observer que leur effet est toujours de nuire au bien de l'état, parce que par cette voie le traitant enlève de force & par autorité à des milliers de familles leurs revenus & leurs capitaux, au lieu qu'une imposition générale n'entamerait qu'une portion du revenu. On conçoit trop bien pour en douter d'un côté l'art & la rapacité des traitans, & de l'autre les vices des *traités extraordinaires*. Il suffit pour le justifier de dire que ces sortes de *traités* tirent depuis 1689 jusqu'à 1715, c'est-à-dire en 26 ans, des peuples de ce royaume, plus de huit cens quatre-vingt onze millions, sur laquelle somme on peut juger quel fut le bénéfice des gens d'affaires.

Ces mêmes traitans furent taxés au conseil à vingt-quatre millions, & l'état de leur gain étoit de soixante & quatorze millions; cependant quoique cette taxe fût modérée, il semble qu'on leur avoit accordé volontairement le droit de retirer d'aussi gros bénéfices, puisqu'ils les avoient acquis sous l'autorité publique; mais la constitution politique étoit contraire à l'intérêt général. Le gouvernement crut manquer de crédit, tandis qu'il ne lui manquoit que de chercher des moyens plus naturels d'impositions générales & sur tout le corps de l'état. D'ailleurs comme le nombre de ceux qui font ces profits immenses est borné, il est évident que c'est un petit nombre de sujets qui engloutissent les richesses du royaume.

On ne peut guere supposer qu'il y ait eu plus de cinq cens personnes qui ayent été successivement intéressées dans ces diverses affaires pendant les vingt-six années dont nous avons parlé; & si l'on suppose que leurs dépenses ont monté pendant cet intervalle de tems à deux cens millions, il doit leur être resté entre les mains un capital de six cens millions. L'argent cherche l'argent, & chacun conçoit que ceux qui indépendamment d'affaires lucratives par elles-mêmes se trouvent des capitaux immenses en argent, sont en état de faire l'acquisition de tous les papiers avantageux, de spéculer sur toutes les variations de la place, d'y influencer même, enfin d'ajouter chaque jour quelques nouveaux degrés à leur fortune & à leur dépense. (D. J.)

TRAITÉ, dans le commerce, convention, contrat dont on tombe d'accord, & dont on règle les clauses & conditions avec une ou plusieurs personnes. Il se dit de tout ce qui peut entrer dans le commerce par achat, vente, échange, &c. On fait des *traités* pour des sociétés, pour des achats de fonds, de magasins ou de boutiques; pour fretter des vaisseaux, pour les assurer & les marchandises qui sont dessus; ces derniers se nomment *polices d'assurance*. Voyez POLICE & ASSURANCE. On fait aussi des *traités* pour des compagnies de commerce, pour des colonies, pour la fourniture des vivres & fourrages des armées, &c. *Dict. de Comm.*

TRAITEMENT, s. m. (*Gramm.*) terme relatif à un bon ou mauvais procédé qu'on a avec quelqu'un, au bon ou mauvais accueil qu'on lui fait. Le vaincu a reçu toutes sortes de bons *traitemens* du vainqueur. On est aimé ou haï des peuples, selon le bon ou mauvais *traitement* qu'on leur fait.

*Traitement* se prend dans un autre sens pour les soins que le chirurgien a donnés à un malade. Tant pour le *traitement* de cette maladie.

TRAITER, v. act. & n. (*Gramm.*) c'est être en négociation, en commerce, prendre des arrangements, &c. On dit il *traite* de cette charge. On *traite* de la paix. C'est qualifier; on dit il *traite* le pape de *sa sainteté*; il veut qu'on le *traite* d'excellence. On

vous *traitera* d'impertinent, si vous n'y prenez garde. C'est en user bien ou mal dans la société, ou dans le domestique; comme elle m'a *traité*! je la reverrois! moi! non, non, cela ne sera pas; quand elle me rappelleroit, m'en prieroit. C'est tenir une bonne table; il nous reçut chez lui & nous *tratta* magnifiquement. C'est soigner un malade dans une maladie chirurgicale; si vous croyez avoir cette maladie, personne ne vous *traitera* mieux que Keiser. Il est aussi relatif à l'objet d'une science, d'un ouvrage; cet ouvrage *traite* de l'agriculture; l'Astronomie *traite* du mouvement des astres; à la manière dont un auteur s'est acquitté de sa tâche, il a bien *traité* son sujet. Les chairs y sont très-bien *traitées*; les draperies y sont mal *traitées*. Voyez les *articles* suivans.

TRAITER, (*Commerce*.) convenir de certaines conditions. On dit dans le commerce, *traiter* du fonds d'un marchand, *traiter* de ses dettes, *traiter* d'une action, c'est-à-dire convenir des sommes d'argent ou des conditions au moyen desquelles on veut acheter toutes ces choses.

Ce terme s'applique à la vente aussi-bien qu'à l'achat; on dit en ce dernier sens, je veux *traiter* des actions que j'ai dans cette compagnie, c'est-à-dire les vendre & m'en défaire. *Dict. de Comm.*

TRAITER, signifie aussi *faire un commerce*.

*Traiter* des negres, *traiter* des castors, c'est faire en Guinée le commerce des negres, & en Canada celui des castors. On dit plus ordinairement pour l'un & pour l'autre faire la *traite*. Voyez TRAITE. *Dict. de Commerce.*

TRAITER, en termes de Boyaudier, c'est ôter avec des joncs entrelacés dans les deux cordes, le plus gros de matières qui y sont restées, & qui pourroient être préjudiciables aux cordes en les pourrissant.

TRAITER, on dit en peinture, *traiter* un sujet; voilà un sujet bien *traité*, admirablement *traité*; lorsque la composition est belle, & que l'instant qui caractérise la scène ou sujet *traité* est bien saisi. Il est avantageux de *traiter* des sujets connus. Tel a *traité* le même sujet que tel, &c.

TRAITEUR, s. m. (*art de Cuisine*.) cuisinier public qui donne à manger chez lui, & qui tient salles & maisons propres à faire noces & festins. Il y a à Paris une communauté de maîtres queux-cuisiniers, portes-chapes & *traiteurs*, érigée en corps de jurande par Henri IV. *Savary. (D. J.)*

TRAITEUR, (*Comm.*) on appelle ainsi à la Louisiane, les habitans françois qui vont faire la *traite* avec les Sauvages, & leur porter jusque dans leurs habitations, des marchandises qu'ils échangent contre des pelleteries. On les nomme en Canada *coureurs de bois*. Voyez TRAITE. *Dict. de Com.*

TRAITOIRE, s. f. terme de Tonnelier, instrument de tonnelier, qui sert à tirer & à alonger les cerceaux, en liant des tonneaux. Il est composé d'un crochet de fer, & d'un manche. (D. J.)

TRAITRE, s. m. (*Gramm.*) celui qui se sert de la confiance qu'on avoit en lui, pour nous faire du mal. Celui qui en use ainsi avec son roi, sa patrie, sa femme, ses enfans, les indifférens, la maîtresse, son ami, mérite également ce nom.

TRALE ou TRASLE, Voyez MAUVIS.

TRALLÈS, (*Geog. anc.*) ou TRALLIS, car les auteurs emploient ce mot indifféremment au pluriel & au singulier. *Tralles* étoit une ville de l'Asie mineure dans la Lydie, ayant à la gauche la montagne Méfogis, & à la droite la campagne du Méandre. Strabon dit qu'elle étoit riche, peuplée, & fortifiée de tous côtés par la nature.

M. Wheler dans son voyage de l'Asie, tom. 1. page 337. rapporte avoir vu deux médailles de la ville de *Tralles*, l'une de l'empereur. . . . sous le consulat de

de Modestus : le revers est une riviere avec ces lettres : ΤΡΑΑΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*. Cette gravure fait voir que *Tralles* étoit située sur une riviere, ou proche d'une riviere; & cette riviere étoit le Méandre. *Trallis*, continue *Wheler*, étoit une grande ville où s'assembloient ceux qui étoient employés au gouvernement de l'Asie. *M. Smith* assure qu'elle est aujourd'hui absolument détruite; il en reste pourtant les ruines, que les Turcs appellent *Sultan-Haffer*, ou la forteresse du sultan. On les voit sur une montagne, à demi-lieue du Méandre, sur le chemin de Laodicée à Ephèse, à vingt heures de chemin de la premiere, près d'un village appelé *Tokoqui*.

L'autre médaille est de l'empereur Gallien : elle a sur le revers une Diane qui chasse, & on lit ces lettres autour, ΤΡΑΑΙΑΝΩΝ, c'est-à-dire des *Tralliens*.

Cette description s'accorde assez bien avec celle de Strabon, qui met *Tralles* sur une éminence; & comme cette ville n'étoit qu'à une demi-lieue du Méandre, la distance n'étoit pas assez grande pour empêcher qu'elle ne pût être mise au nombre des villes bâties sur ce fleuve.

La ville de *Trallis* eut divers autres noms ou surnoms. *Plin.* l. V. c. xxix. lui donne ceux d'*Evania*, de *Selucia* & d'*Antiochia*. *Etienne* le géographe dit qu'on la nomma auparavant *Antheia*, à cause de la quantité de fleurs qui croissoient aux environs.

La notice d'*Hierocles* marque la ville de *Trallis* dans la province proconsulaire d'Asie, sous la métropole d'Ephèse.

*Phlegon*, affranchi de l'empereur Adrien, étoit de *Tralles*, & vivoit au commencement du second siècle. Il composa plusieurs ouvrages, entr'autres une *Histoire des olympiades*, divisée en seize livres; mais dont il ne nous reste qu'un fragment. La meilleure édition des débris de cet auteur, est celle que *Meurfus* a pris soin de publier à Leyde en 1622, en grec & en latin, avec des remarques.

Comme dans ces débris *Phlegon* parle d'une éclipse de soleil mémorable, arrivée en la deux cent deuxième olympiade, c'est une grande question de savoir si cette éclipse est la même que celle des ténèbres qui parurent à la mort de J. C. & cette question fut vivement agitée il y a 30 ans en Angleterre, dans plusieurs écrits pour & contre.

Le docteur *Sykès* (*Arthur Ashley*) mit au jour à Londres, en 1732, une dissertation dans laquelle il soutint qu'il est très-probable que l'éclipse dont *Phlegon* a parlé, étoit une éclipse naturelle arrivée le 24 Novembre de la premiere année de la deux cent deuxième olympiade, & non dans la quatrième année qui est celle de la mort de J. C. *M. Whiston* opposa à cette dissertation une piece intitulée : *Le témoignage de Phlegon défendu; ou, Relation des ténèbres & du tremblement de terre arrivé à la mort de J. C. donné par Phlegon, avec tous les témoignages des auteurs payens & chrétiens qui confirment cette relation.* Le docteur *Sykès* répondit par une réplique intitulée : *Défense de la dissertation sur l'éclipse dont Phlegon fait mention, où l'on prouve plus particulièrement que cette éclipse n'a aucun rapport avec les ténèbres arrivées à la mort de notre Sauveur, & où l'on examine en détail les observations de M. Whiston.* Londres 1733, in-8°.

Cette défense du docteur *Sykès*, lui attira de nouveaux adversaires, entr'autres *Jean Chapman* & *Thomas Dawson*, qui lui répliquerent ainsi que *M. Whiston*. Tous ces écrits polémiques sont contre l'ordinaire extrêmement précieux à recueillir, car outre qu'ils ne renferment aucune personnalité, on n'a point encore traité de question critique avec plus de recherches curieuses, & avec plus de profondeur

Tome XVI.

d'érudition. Voyez l'article *Phlegon* du diction. de *Jacques Georges de Chaussepé*.

*Anthemius* qui fleurissoit au sixieme siècle, sous le regne de *Justinien*, étoit aussi de *Tralles*. Il passa pour très-habile dans l'Architecture, la Sculpture & les mécaniques. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

TRALLEY, (*Glog. mod.*) ou TRALLY, petite ville d'Irlande, dans la province de Mounster, au comté de Kerri, à quatre milles de la mer. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (D. J.)

TRA-LOS-MONTES, (*Glog. mod.*) province de Portugal, bornée au nord par le royaume de Léon, la Galice, la province de Béira & celle de Duero-e-Minho. Elle a environ 30 lieues de long sur 20 de large; on y recueille du vin & beaucoup d'huile. *Miranda* en est la capitale. (D. J.)

TRAMAIL, f. m. (*Chasse.*) c'est un grand filet pour prendre des oiseaux la nuit en plaine campagne. Il ressemble beaucoup à un autre filet que les Anglois appellent *cloche*, avec lequel ils chassent aux oiseaux avec du feu.

Ce mot vient du latin *tremaculum*, ou de *macula*, parce que ce filet est composé de trois rangs de mailles.

On l'étend sur la plaine, de sorte qu'une de ses extrémités garnie de petites boules de plomb, pose librement sur la terre, & que l'autre extrémité soutenue par des hommes, se traine le long du champ, pendant que d'autres hommes portent des deux côtés des lumieres qui jettent beaucoup de flamme; ce qui obligeant les oiseaux de s'envoler, ils se prennent dans le filet à mesure qu'ils se levent. Voyez CLOCHE.

TRAMAIL, terme de Pêcheur, filet propre à pêcher dans les petites rivieres; il est composé de trois rangs de mailles en losange, mises les unes devant les autres, dont celles de devant & de derriere sont fort larges, & faites d'une petite ficelle. La toile du milieu qui s'appelle la nappe, est faite d'un fil délié; elle s'engage dans les grandes mailles qui en bouchent l'issue au poisson qui y est entré. (D. J.)

TRAMAUX, TRAMATS, TRAMAILLONS, f. m. pl. terme de Pêche; ce sont des filets de la même espece que ceux de la dreige, Voyez DREIGE, c'est-à-dire composés de trois filets appliqués l'un sur l'autre; ce que signifie visiblement tramail, ou composé de trois mailles. La pêche des *tramaux* differe de la dreige, en ce que le filet est sédentaire sur le fond de la mer. Pour cet effet, il est pierré par le bas, & garni de flottes par le haut. A chacune de ses extrémités est frappée une cabliere: il peut avoir 4 à 5 piés de haut. A ses extrémités sont des cordages sur lesquels sont frappées des bouées, par le moyen desquelles on retrouve le filet que l'on établit, en sorte qu'il croise la marée. Ce filet prend toutes sortes de poissons plats & ronds indifféremment.

Les Pêcheurs relevent plusieurs fois leurs filets, c'est-à-dire qu'ils font plusieurs marées avant de le retirer tout-à-fait, & le rapporter à terre. La tiffure d'un bateau peut avoir 6 à 700 brasses en tout, & les Pêcheurs ne s'éloignent guere plus que d'une lieue & demie ou environ de la côte.

Les signaux de ces *tramaux* ont huit pouces en carré, & la toile, nappe ou flue est d'un fil très-fin, & a deux pouces en carré, en quoi elle differe beaucoup de la dreige ou traine en pleine mer.

Il y a une autre sorte de *tramaux* qui ne sont ni sédentaires, ni en dreige; ils sont dérivans à la marée, & tout autrement établis que les autres.

La tiffure est composée d'autant de deux pieces de *tramaux*, qu'il y a d'hommes d'équipage dans le bateau qui fait cette pêche. Le filet n'a au plus que 4 piés de haut. La tête est garnie de flottes de liege, & le bas d'environ une livre de plomb par brasses.

Y y

Les pieces de *travail* ne sont point jointes l'une à l'autre côte à côte, comme celle de la dreige usitée aux côtes de Normandie & de Picardie; mais elles sont séparées les unes des autres par un bout de funin de 8 brasses environ de longueur, lequel est frappé sur la tête de la deuxième piece de *travail*; ainsi successivement jusqu'au bout. On frappe au commencement & à la fin de la tessure; un cordage plus foible que le funin qui unit les pieces de *travail*. On frappe sur cette corde une bouée de liège, & on met un semblable cordage garni d'une bouée entre chaque piece de *travail*, pour soutenir de distance en distance la tessure que l'on descend, ou que l'on relève selon qu'on le juge convenable, & que la profondeur de l'eau l'exige.

On pêche de cette maniere toutes sortes de poissons plats. Les Pêcheurs ne restent pas sur leurs filets, qu'ils viennent retrouver aisément suivant leur estime, & ils nomment ce filet des *travaux cachants à la dérive*.

Quand les Pêcheurs se servent de ces *travaux* à la mer, ils les tendent en rets traversant entre les roches, & font la même manoeuvre que les Pêcheurs aux filets nommés *picots*. Les Pêcheurs dans leurs barques se mettent entre la terre & le *travail*, & battent l'eau avec leurs avirons, pour faire lever & faire fuir les poissons plats & ronds dans le filet qu'ils relevent d'abord qu'ils ont cessé leur batture; & souvent ils font en une heure trois battures. Ils font cette sorte de pêche à la mer, le long des côtes, en tout tems, & sur-tout lorsqu'ils ne peuvent pêcher dans l'embouchure de la riviere, soit à cause des glaces, la vase ou débordement; mais quand ils peuvent pêcher dans la riviere, ils font la pêche en dérive. Voyez les figures 3. Pl. V. & la figure 1. Pl. VIII. de Pêche. La première représente les *travaux* sédentaires, sur le fond de la mer; & la seconde, les *travaux* dérivés à la marée.

Il y a aussi des *travaux* ou folles tramaillées, dont les pêcheurs du ressort du comté de Calais se servent pour faire la pêche. Les filets sont les grands *travaux* ou folles tramaillées, les cibaudieres, mailles royales, ou demi-folles, les bas parcs, des cordes de pié, mais peu de ruchers ou grenadières; ils ont commencé à abandonner l'usage de ces derniers.

Les folles flottées tramaillées sont d'un calibre neuf fois plus grand que l'ordonnance de 1681 ne l'a déterminé pour les folles dont la maille est fixée à cinq pouces en carré; celles de sangatte ont jusques à douze & treize pouces en carré. Il en est de même de la nappe ou flue de ces filets, qui ont entre cinq & six pouces en carré; la maille de la toile, nappe ou flue des *travaux* a été fixée par l'ordonnance à 21 lignes seulement en carré; ainsi celle de ces pêcheurs sont trois fois trop larges.

Ces filets se tendent flottés, arrêtés par le pié avec des torques ou bouchons de paille, placés de demi-brasse en demi-brasse, enfoncés d'un pié dans le sable, le long des écores ou de la chûte des banes. Pour contenir la tête des folles tramaillées & chargées de flottés de liège, le pêcheur place de distance en distance de petites lignes frappées sur celle des flottés dont le bout pareillement garni de torques de paille, est enfoncé aussi dans le sable, de manière que la marée ne puisse élever le filet qu'à la hauteur seulement de trois piés au plus, & comme ce ret en a plus de quatre, il forme une espece de ventre, poche ou follée, où s'arrêtent les poissons qui tombent dans les filets au retour de la marée, & qui y restent pris; le ret est placé en demicercle, suivant la disposition du banc de sable au pié duquel les pêcheurs le tendent; chaque piece de ces folles a 9 à 10 brasses de longueur.

Le *carra*, sorte de pêche qui se pratique aux passa-

ges aux échenaux du bassin d'Arcasson, dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux, se fait avec un filet tramaillé; mais la manoeuvre est différente de celle des autres *travaux* qui servent à la pêche à la grande mer ou dans la baie. Les mailles de la carte de cette espece de filet que les pêcheurs nomment *aumailades du travail*, sont très-serrées, n'ayant au plus que neuf lignes en carré; les pieces d'aumailades ont environ vingt-cinq à trente brasses de long. On en joint deux ensemble pour en faire une petite tessure, qui n'a au plus que demi-brasse de hauteur; cette pêche & celle des *travaux* ou tramaillons dérivés, se fait en tout tems sur les échenaux; il faut deux hommes dans une pinasse pour la faire; on jette le ret par le travers de l'échenal; sur le bout forain est frappé une bouée de gourde ou de liège; l'autre bout est amarré à la pinasse qui va à la dérive & entraîne avec elle le *travail* qui roule sur les fonds au gré de la marée; les pêcheurs tâchent de faire toujours croiser l'échenal par le filet qui est peu chargé de plomb par le pié; les pêcheurs le relevent de tems-en-tems pour en ôter le poisson qui s'y trouve pris, & ils remettent leurs aumailades à l'eau plusieurs fois à chaque marée; on prend de cette maniere des mêmes especes de poissons qu'avec les *travaux* sédentaires, mais en bien moindre quantité, & ce qu'assurent les pêcheurs.

TRAMBLOWA, (*Geog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de la petite Pologne, dans le palatinat de Podolie, sur la riviere de Kerizen. (*D. J.*)

TRAME, s. m. (*Manuf. d.*) ou TRÈME, ce terme signifie les fils que les Tisseurs, Tisserans & Tisseurs, font passer transversalement avec une espece d'outil appelé *navette*, entre les fils de la chaîne, pour former sur le métier des étoffes, des toiles, des bazins, des futaines, des rubans, &c. Les *trames* sont de différentes matieres, suivant les marchandises que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la *trame* & la chaîne sont toutes de soie; dans les moires, la *trame* est quelquefois de laine, & la chaîne de soie; dans les serges, la *trame* est de laine aussi-bien que la chaîne; les tiretaines ont la chaîne de fil, & la *trame* de laine. Le mot *trame* semble venir de *transmeare*, parce que la *trame* est poussée au-travers des fils de la corde, étendus en longueur sur le métier. (*D. J.*)

TRAMER, v. act. c'est préparer la trame. TRAMER FIN, (*Rubanièr.*) se dit lorsqu'au lieu de faire la trame d'une grosseur raisonnable, on la fait excessivement fine, ce qui épargne à la vérité beaucoup de matiere, mais rend l'ouvrage plus long dans la fabrique, parce qu'il faut frapper plus fort; la trame par sa finesse emplissant moins la duite, les coups de battans étant multipliés; c'est donc l'ouvrier seul qui souffre de ce ménage, contre lequel il a souvent lieu de réclamer; il est vrai qu'il y a des ouvrages qui demandent cette précaution pour leur perfection; en ce cas, il seroit de la justice des maîtres de compenser cette nécessité par quelque petite reconnaissance de leur part.

TRAMEUR, s. m. terme de *Manufactur.* ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trames, pour être employées à la fabrique des étoffes. (*D. J.*)

TRAMILLONS, s. m. terme de Pêche, filet tramaillé, c'est-à-dire, composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre; la manoeuvre est la même que celle des alosters; la tête est garnie de flottés de liège, & le bas est plombé.

Les pêcheurs s'en servent pour prendre des éperlans: on fait cette pêche seulement d'ebbe & de jour; car de nuit & de flot on ne prendroit rien; le bout forain du filet est soutenu d'une bouée, & l'autre dérive à la marée. Voyez TRAMAUX.

TRAMONTANE, s. f. (*Navig.*) est proprement le nom de l'étoile polaire, en tant qu'elle sert à con-



duire les vaisseaux sur mer; d'où est venu le proverbe, *il a perdu la tramontane*, c'est-à-dire, *il est déconcerté*.

*Tramontane*, signifie aussi en Italie & sur la mer Méditerranée un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l'Italie. *Chambers*.

TRANCHANT, f. m. (*Gram.*) c'est dans un outil destiné à couper, la partie qui est opposée au dos & qui coupe. On dit le *tranchant* d'un rasoir, d'un couteau; mettre à *tranchant*. *Tranchant* est aussi le participe du verbe *trancher*, & se prend adjectivement, comme lorsqu'on dit un *instrument tranchant*.

TRANCHE, f. f. (*Geom.*) quand on conçoit qu'un prisme, un cylindre, une pyramide, un cône, &c. sont coupés par des plans parallèles à la base, les sections qui en naissent s'appellent des *tranches*: on donne même quelquefois ce nom aux portions solides comprises entre deux coupes. (E)

TRANCHE de marbre, (*Architell.*) morceau de marbre mince, qu'on incruste dans un compartiment, ou qui sert de table pour recevoir une inscription. (D. J.)

TRANCHE, en terme d'Éperonnier, est un outil en forme de ciseau, logé dans un morceau de bois rond & fendu, dans lequel la *tranche* est retenue par deux liens de fer; ce bâton se nomme *bois de la tranche*. Voyez les fig. Pl. de l'ÉPERONNIER.

TRANCHE, en terme de Doreur sur cuir, est une petite bande d'or pour faire les bords des livres qu'on relie en veau & qu'on dore.

TRANCHE, terme de Ferranderie, outil dont les Serruriers & les autres ouvriers en fer se servent pour couper & fendre les barres de fer à chaud. Cet outil est d'acier ou de fer bien acéré en forme d'un coin ou gros ciseau, de cinq ou six pouces de long, avec un long manche de bois. (D. J.)

TRANCHE, sorte de couteau dont les *Fondeurs en sable* se servent pour réparer & tailler les moules qu'ils construisent; c'est une lame de fer roulée par un bout & aiguillée en langue de carpe tranchante des deux côtés par l'autre. Voyez les fig. Pl. du *Fondeur en sable*.

TRANCHE, terme de Laboureur; c'est un outil de fer qui coupe la terre, lequel a divers noms, selon la diversité des contrées; les uns l'appellent *pioche*, les autres *ouille*, quelques-uns *ouillam*. *Dict. économiq.*

TRANCHE, (*Monnoie*.) ce terme de monnoie signifie la *circconférence* des espèces, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, pour empêcher que les faux-monnoyeurs ne les puissent rogner; on ne peut marquer que les écus de la légende, *Domine saluum fac regem*, parce que le volume peut porter des lettres sur la tranche; mais le volume des autres espèces, tant d'or que d'argent, ne sauroit porter sur la *tranche* qu'un cordonnet avec un grenetis des deux côtés, ou seulement une hachure. L'usage de mettre une légende sur la *tranche* des monnoies, a commencé en Angleterre. François le Blanc dans son traité des monnoies de France, dit qu'il faut espérer qu'un jour on protégera la nouvelle invention qui marque les monnoies sur la *tranche*, en même tems que la tête & la pile. Ce souhait qu'il faisoit en 1690, ne fut pas long-tems à être accompli dans ce royaume. (D. J.)

TRANCHE, terme de Relieur; ce mot s'entend de l'endroit du livre par où il a été rogné sur la presse, c'est-à-dire, de l'extrémité des feuillettes que l'on dore, ou que l'on met en couleur. On dit dorer, noircir, rougir & marger sur *tranche*, selon que c'est de l'or, ou de quelqu'une de ces couleurs que l'on met sur la *tranche*. (D. J.)

TRANCHE, (*Coutelier, Tailand. Serrur.*) & autres ouvriers en fer. Ils en ont de deux sortes; l'une en forme de coin, prise dans un gros morceau de bois,

Tome XVI.

fendu par le bout, & retenu dans cette fente par deux cercles de fer. Elle sert à ouvrir les grosses barres de fer. L'autre à queue, qu'on place dans un trou pratiqué vers la base de la bigorne de l'enclume. Elle sert à couper de petits morceaux de fer, à séparer des petits ouvrages, de la barre dont on les a faits. La première de ces *tranches* se pose sur le morceau de fer à trancher ou à ouvrir; un ouvrier tient le morceau de fer, pose dessus la *tranche*, dont il tient le manche, & un autre ouvrier avec un gros marteau frappe sur la tête de la *tranche*. Pour se servir de la seconde au contraire un seul ouvrier suffit. Il pose le fer sur cette *tranche* fixée dans le trou de la bigorne; & il frappe sur la pièce à séparer de la barre.

TRANCHE, adj. m. terme de Blason; on dit qu'un écu est *tranché*, lorsqu'il est divisé en deux diagonalement, & que la division vient de l'angle dextre dit chef, à l'angle sénestre de la pointe; quand il est divisé, au contraire, on l'appelle *taillé*. On dit *tranché-crénelé*, quand la division du *tranché* est faite par créneaux; *tranché-entendé* est quand les deux parties de l'écu entrent l'une dans l'autre par dentelure. *Tranché-retranché*, se dit de ce qui est *tranché*, puis *taillé* & *retranché*; & *tranché-taillé*, quand sur le *tranché* il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu. *Ménestrier*. (D. J.)

TRANCHEE, f. f. (*Archit.*) ouverture en terre creusée en long & quarrément, pour fonder un édifice, ou pour poser & réparer des conduites de plomb, de fer ou de terre.

*Tranchée de mur*. Ouverture en longueur hachée dans un mur pour y recevoir & sceller une solive, ou un poteau de cloison, ou une tringle qui sert à porter de la tapiserie.

On appelle encore *tranchée de mur*, une entaille dans une chaîne de pierre au-dehors d'un mur, pour y encastrer l'ancre du tirant d'une poutre, & la recouvrir de plâtre. On fait aussi de ces *tranchées* pour retenir les tuyaux de cheminées, qu'on adosse contre un mur. *Daviler*. (D. J.)

TRANCHEE, fosse que l'on a creusée dans la terre pour faire écouler les eaux d'un marais, d'un pré, d'un étang, &c. ou pour détourner le cours d'une rivière. Voyez FOSSE. *Chambers*.

TRANCHEES, (*Fortification*.) dans l'attaque des places, sont des espèces de chemins creusés dans la terre pour arriver à la place sans être vu de ses défenses.

Lorsque la *tranchée* est parallèle à la place; on la nomme *parallèle* ou *place d'armes*. Voyez LIGNES PARALLELES ou PLACE D'ARMES.

Lorsqu'elle sert de chemin pour arriver à la place, elle se nomme *boyau*. Voyez BOYAU.

Il y a plusieurs espèces de *tranchées*; savoir:

La *tranchée à crochet*, la *tranchée double*, la *directe* & la *tranchée tournante*.

La *tranchée à crochet* est la *tranchée* ordinaire qui va en zig-zags vers la place:

La *tranchée double* est celle qui étant vue des deux côtés a un paravant de chaque côté.

La *tranchée directe* est celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrain ou la situation ne permet pas de la conduire autrement. On la défille par de fréquentes traverses, & en la faisant plus profonde que la *tranchée* ordinaire. Voyez ces différentes *tranchées*, Pl. XVI. de fortification, fig. 1. n<sup>o</sup>. 2, 3 & 4.

La *tranchée tournante* est celle qui entoure ou qui forme une espèce d'enveloppe autour des ouvrages attaqués; telle est celle qu'on fait pour le logement du glacis ou du chemin-couvert, Pl. XVI. fig. 1. n<sup>o</sup>. 1. Cette *tranchée F* est défilée des ouvrages qui les découvrent par des traverses intérieures G, & des extérieures T.

Y y y ij

La tranchée s'ouvre ordinairement lorsque les lignes de circonvallation & de contrevallation sont à-peu-près aux deux tiers de leur façon. Dès que ces lignes sont tracées, l'ingénieur qui a la principale direction du siège, examine le côté le plus favorable pour les approches & le moins susceptible de défense. Il règle sur le plan de la place & de ses environs la disposition & le nombre des attaques; après quoi le terrain qu'elles doivent occuper étant bien reconnu, il se met en état de faire travailler à la tranchée, c'est-à-dire, d'en faire commencer l'ouvrage. C'est ce commencement de travail qui se nomme l'ouverture de la tranchée.

Pour se diriger dans ce travail, on prolonge dans la campagne les capitales des bastions du front de l'attaque. Pour cet effet on plante hors de la portée du fusil des piquets dans le prolongement de l'angle flanqué des bastions, & de l'angle saillant du chemin-couvert opposé. Ces deux points pouvant être remarqués aisément de loin; ils donnent le moyen de planter facilement plusieurs piquets dans leur alignement. On peut avoir de même le prolongement des capitales de tous les autres ouvrages qu'on peut avoir à attaquer, ou qui couvrent ou forment le front de l'attaque. On attache des bouchons de paille aux piquets qui donnent ces alignemens, afin de les distinguer ou remarquer plus facilement dans la nuit.

Le général règle aussi l'état des gardes d'infanterie & de cavalerie qui doivent être de service chaque jour, & de manière qu'elles aient au-moins trois ou quatre jours de repos, & qu'elles soient aussi suffisantes pour repousser les sorties que peuvent faire les troupes de la garnison.

On détermine aussi en même tems la cavalerie qui doit porter la fascine, & les travailleurs de jour & de nuit, qui doivent être en fort grand nombre les premières & secondes gardes, ce qui se fait un jour ou deux avant l'ouverture de la tranchée, à la diligence du major général & du maréchal général des logis de la cavalerie. Ces deux officiers ont soin de faire avertir les troupes de bien reconnoître la situation des gardes. Ils doivent aussi s'entendre & se concerter avec le directeur général de la tranchée, recevoir de lui les demandes journalières qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la tranchée, & avoir soin qu'il ne lui manque rien.

Tout cela préparé, le directeur règle son détail avec les ingénieurs. Il les instruit du lieu où il veut ouvrir la tranchée, & il a besoin de leur faire prendre de la meche ou des cordeaux, des piquets & des maillets pour la tracer. On fait porter tout cela en paquets par des soldats, qui ont soin de tenir toutes ces choses en état de s'en servir lorsqu'il en est besoin.

Lorsque tout est réglé, on pose une petite garde près des lieux où le travail doit commencer, afin d'empêcher qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, car il est important de cacher son dessein autant qu'on le peut.

Le jour de l'ouverture étant venu, les gardes s'assemblent sur les deux ou trois heures après midi, elles se mettent en bataille, après quoi on leur fait la prière. Le général les voit défilier si bon lui semble. Les travailleurs s'assemblent aussi près de-là, étant tous munis de fascines, de piquets, & outre cela d'une pelle & d'une pioche.

Quand la nuit approche, & que le jour commence à tomber, les gardes se mettent en marche, chaque soldat portant une fascine avec ses armes, ce qui doit se pratiquer à toutes les gardes. A l'égard des outils, il suffit d'en faire prendre aux travailleurs les deux premières gardes, & de les faire laisser à la tranchée où on les retrouve.

La garde de cavalerie va prendre en même tems les postes qui doivent lui avoir été marqués sur la droite

& la gauche des attaques, ou sur l'une des deux, selon qu'il a été jugé convenable: tout cela se fait le premier jour en silence & sans tambours ni trompette. Les grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des bataillons de la tranchée, & ceux-ci des travailleurs, lesquels sont tous disposés par divisions de 50 en 50; chaque division est commandée par un capitaine, un lieutenant & deux sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusqu'à l'endroit où l'on veut commencer le travail. Lorsque la tête de ces travailleurs est arrivée, le brigadier ingénieur du jour, qui a le dessein des attaques projetées, va poser les brigades en avant par les lieux où la tranchée doit passer, pendant que les bataillons s'arrangent à droite & à gauche de l'ouverture de la première tranchée derrière les couverts qui s'y trouvent, sinon aux endroits qui auront été marqués à leur major, où ils déchargent leurs fascines.

Ils se reposent ensuite sur leurs armes en silence, toujours prêts à exécuter les ordres qui leur sont donnés.

Pendant cet arrangement, le brigadier ou l'ingénieur qui a posé ces détachemens, donne le premier coup de cordeau, & il montre aux sous-brigadiers ce qu'il y a à faire pour continuer à tracer la tranchée. Il fait ensuite défilé les travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit, si la place est à droite, & sous la gauche, quand on la laisse à gauche. Il commence lui-même par poser le premier des travailleurs, puis le deuxième, troisième, quatrième, cinquième, &c. l'un après l'autre, leur recommandant:

1°. Le silence:

2°. De se coucher sur leur fascine.

3°. De ne point travailler qu'on ne le leur commande.

Quand le brigadier en a posé ainsi plusieurs, il cède sa place au premier ingénieur qui le suit & qui continue à poser & faire poser, pendant que lui brigadier va prendre garde au tracé. Tout cela se continue de la sorte, jusqu'à ce qu'on ait tout posé, observant bien:

1°. Tous les replis & retours de la tranchée:

2°. De faire avancer les gens détachés, à mesure qu'on avance le tracé:

3°. De couvrir les brisures des retours par un prolongement de deux ou trois toises en arrière, ce qui se fait aux dépens de la ligne en retour, & ainsi de toutes les autres.

4°. De faire jeter la terre de la tranchée du côté de la place, pour s'en former un parapet qui mette à couvert du feu de ses ouvrages.

5°. De prendre bien garde de ne pas s'enfiler; c'est-à-dire, de diriger les boyaux de la tranchée, de manière que leur prolongement ne donne sur aucun des ouvrages de la place. Car il est évident qu'alors le feu de ces ouvrages découvrira les boyaux dans toute leur longueur. Il faut prendre garde aussi de trop s'écartier dans la campagne, pour ne pas faire plus de retours ou d'ouvrages qu'il n'est nécessaire. On doit s'attacher à faire en sorte que les prolongemens des différentes parties de la tranchée rasent les parties les plus avancées des dehors de la place, ou qu'ils ne donnent qu'environ à dix ou douze toises près; ce qui ne peut guère se faire que par estime, à-moins qu'on n'ait commencé à tracer avant que le jour soit tout-à-fait tombé, ce qui est toujours mieux, lorsqu'on le peut sans grand risque.

6°. De ne pas s'éloigner des capitales prolongées, dont il faut renouveler les piquets de tems en tems, & les coiffer d'un bouchon de paille afin de les reconnoître, même de quelque bout de meche allumée pendant la nuit; parce qu'il faut se faire une loi de ne pas s'en éloigner, & de les croiser fréquemment. Il faut être en état de les reconnoître pour se diriger

selon leur direction, afin d'éviter les écarts & les retours inutiles, parce que ce sont les vrais guides qui doivent mener à la place.

Pour bien faire, il faut poser les retours à fascines comptés, afin d'en savoir toujours les mesures.

Si la situation des ouvertures est favorable, il ne sera pas impossible qu'on puisse parvenir jusqu'à la première parallèle ou place d'armes dès la première nuit; mais si on est obligé d'ouvrir la tranchée de fort loin, cela sera moins aisé, & il faudra employer beaucoup plus de travail.

Il est à présumer que le directeur général aura fait son projet sur le pied d'avancer jusque-là la première nuit; & s'il est possible, il faudroit en commencer le retour, ne fût-ce que par une cinquantaine de travailleurs.

Ce qui est dit ici pour les attaques de la droite, se doit aussi entendre pour celles de la gauche, chacune d'elles devant aller le même train, & toujours marcher de concert; de sorte que quand l'une trouve quelque difficulté qui la retarde, l'autre la doit attendre pour éviter les inconvénients, auxquels sont sujets ceux qui allant trop vite, ne se précautionnent pas assez.

Quand le travail est disposé, on fait : *haut les bras*, & tout le monde travaille; avertissant toujours les travailleurs de jeter la terre du côté de la place. On se diligente tant qu'on peut jusqu'au grand jour: pour lors on fait mettre les détachemens à couvert sur le revers de ce qu'il y a de fait de la place d'armes & derrière les plus proches replis de la tête des tranchées, ou on les fait coucher sur le ventre, car elles sont encore bien foibles le matin. Après cela, on congédie les travailleurs de la nuit; & on les relève par un pareil nombre de jour, commençant par la tête, au contraire de ceux de la nuit qu'on a commencé par la queue.

Il est rare que cette première journée puisse bien achever les ouvrages qu'on a commencés, quelque soin qu'on se donne pour cela, parce que d'ordinaire on entreprend beaucoup.

On ne doit pas cependant congédier les travailleurs de jour qu'ils n'aient à-peu-près achevé l'ouvrage de la largeur & profondeur qu'on veut lui donner, ce qui est bien difficile à obtenir des ouvriers qui ont toujours grande envie de s'en retourner, & très-peu d'achever. C'est pourquoi il est à-propos de faire parcourir, le second jour, le travail de la première nuit par un détachement de cent ou deux cens hommes qui ne feront autre chose que d'achever & parer ce qui a été commencé la première nuit.

La mesure ordinaire des tranchées est ordinairement de douze piés de largeur & de trois de profondeur. La terre de la tranchée étant jetée du même côté, forme un parapet de trois piés ou trois piés & demi d'élévation au-dessus du terrain de la campagne, ce qui donne pour toute la hauteur du parapet depuis le fond de la tranchée six piés ou six piés & demi.

La seconde garde, le masque étant levé, on monte la tranchée, tambour battant, & on pose encore à découvert; mais il s'en faut bien qu'on entreprenne autant de travail que la première nuit.

La seconde garde doit s'employer par préférence à la continuation de la première place d'armes, à laquelle il faut donner toute l'étendue nécessaire, & pousser cependant en avant ce qu'on pourra en croissant toujours les capitales, dont il faut avoir soin de marquer les prolongemens à mesure qu'on s'avance vers la ville, & les piquer chaque fois qu'on les croise afin de les rendre toujours plus remarquables.

La place-d'armes entreprise sur toute sa longueur, doit être achevée dans toute la perfection qu'on

pourra lui donner à la fin de la troisième garde, parce qu'elle doit être la demeure fixe des bataillons jusqu'à ce que la seconde soit faite.

Outre la première ligne parallèle ou place-d'armes, qu'on doit considérer comme l'ouvrage de la deuxième & troisième nuit, quoique commencée dès la première, on doit avoir fait marcher en avant les deux tranchées de la droite & de la gauche, mais non pas jusqu'à la seconde parallèle. Il ne seroit pas prudent de s'avancer aussi promptement.

Les travailleurs de jour de cette garde doivent être fournis en nombre égal à ceux de la nuit. Le travail de jour commence par celui de la tête, comme celui de la nuit par la queue.

Tout le monde doit contribuer à presser & perfectionner le travail de jour tant que l'on peut; après quoi, quand il est en état, il faut faire avancer les premiers bataillons dans la place-d'armes, & ne mettre que des détachemens dans les ouvrages de la tête, avec ordre de ne point tenir ferme, si l'ennemi vient à eux.

Le troisième jour il faudra encore faire monter force travailleurs, afin d'en pouvoir employer trois ou quatre cens à perfectionner ce qui manquera des jours précédens, & arriver à la deuxième ligne parallèle ou place-d'armes, à laquelle il faudra travailler aussi avec la même vivacité.

Comme le feu de la place commence alors à devenir dangereux, il faut employer les sapes, non qu'il faille renoncer tout-à-fait à poser encore à découvert quelque partie de la troisième nuit; mais il faut le faire directement, & pour cela trouver quelque terrain favorable qui fournisse un demi-couvert, ou bien prendre le tems que le feu est fort ralenti, comme il arrive souvent après les deux ou trois premières heures que les soldats sont las de tirer. Pour lors on peut dérober un tems pour poser cent ou cent vingt travailleurs, & plus si le feu continue à diminuer; mais c'est de quoi il ne faut pas abuser, parce qu'il faut tenir pour maxime de ne jamais exposer son monde mal-à-propos, & sans grande raison; ce qui se fait bien moins souvent qu'il n'est à désirer, & sans qu'on en retire aucun avantage: au contraire rien n'est plus capable de retarder le travail: c'est pourquoi après la seconde nuit il ne faut plus poser à découvert sans grande circonspection. Ainsi il faut nécessairement après cette nuit employer les sapes. Voyez Sappe.

Il est très-important que le général visite la tranchée, mais de tems-en-tems seulement, & non tous les jours. Il doit y venir peu accompagné, se faire rendre compte sur les lieux de chaque chose en particulier, & donner les ordres sur tout autant qu'il le jugera nécessaire.

Si les attaques sont séparées, le lieutenant-général de jour choisit celle qui lui plaît; si elles sont liées, comme il a le commandement général, il commande aux deux; & par conséquent il doit occuper le milieu entre les deux, mais non pas à la tête des attaques; parce que les allées & venues des gens qui ont affaire à lui embarrasseroient le travail; outre qu'il seroit trop éloigné du gros des troupes, le milieu de la tête des bataillons est le lieu qui lui convient le mieux. Il peut, & doit visiter de tems-en-tems la tête des ouvrages.

Le plus ancien maréchal-de-camp doit se mettre à la droite, l'autre à la gauche; les brigadiers à la queue des détachemens les plus avancés.

Le lieutenant-général du jour commande à la cavalerie, infanterie, artillerie, ingénieurs, mineurs & généralement à tout ce qui regarde la sûreté & l'avancement des attaques; mais il se doit concerter avec le directeur de la tranchée, & ne rien entreprendre ni résoudre sans sa participation; car ce der-



nier est l'ame & le véritable mobile des attaques.

L'application particulière d'un lieutenant-général doit être de bien poster les troupes, régler les détachemens, faire servir les têtes de la *tranchée*, & fournir des travailleurs extraordinaires, quand on lui en demande.

Les maréchaux-de-camp font la même chose que le lieutenant-général; par subordination; & ils doivent recevoir ses ordres, & les rendre aux brigadiers, & ceux-ci aux colonels qui les distribuent à leurs régimens, à qui ils ont soin de les faire exécuter.

Quand il y a quelques entreprises à faire, c'est le lieutenant-général qui en doit ordonner l'exécution, par l'avis & sur l'exposé du directeur-général.

Lorsqu'il y a peu de ces premiers officiers dans une armée, ce n'est pas une nécessité que le lieutenant-général de jour-couche à la *tranchée*, il suffit qu'il la visite pendant le jour, & qu'il y donne ses ordres.

Quatre lieutenans généraux suffisent pour une armée commandée par un maréchal de France, le double des maréchaux de camp, & le double de ceux-ci en brigadiers; c'est-à-dire que s'il y a quatre lieutenans généraux, il doit y avoir huit maréchaux de camp, & seize brigadiers; un plus grand nombre est inutile, & bien plus à charge que nécessaire dans les armées.

*Des rois & des princes.* Si des rois ou des princes dont la vie est précieuse aux peuples, étoient en personnes à l'armée, & qu'ils voulussent voir la *tranchée*, ce qu'on ne peut désapprouver, il faudroit prendre les précautions suivantes:

1°. Que cela n'arrive pas souvent; mais seulement deux, trois, ou quatre fois tout au plus pendant un siège.

2°. Que ce ne soit qu'à des places considérables, & non à des bicoques.

3°. Que la *tranchée* soit bonne, & autant assurée qu'on le peut faire.

4°. Qu'ils voyent l'ouverture de la *tranchée* si bon leur semble; mais qu'ils ne la visitent plus que lorsque le canon se sera rendu maître de celui de la place.

5°. Que la nuit qui précédera les visites qu'ils voudront faire, on envoie partie de leur garde à la *tranchée*, distribuée par petits pelotons en différens endroits, pour plus grandes sûretés de leurs personnes.

6°. Qu'ils y aillent fort peu accompagnés, & seulement d'un capitaine des gardes, de trois ou quatre de leurs officiers, & de cinq ou six seigneurs de leur cour, ou des officiers généraux, & du directeur de la *tranchée*, qui doit marcher immédiatement devant eux pour leur servir de guide, & leur rendre compte, en chemin faisant, de toutes choses.

7°. Qu'il ne se fasse aucun mouvement de troupes pendant qu'ils seront à la *tranchée*; mais qu'elles se rangent toutes sur le revers, laissant le côté du parapet à sa marche.

8°. Qu'on fasse asseoir tous les soldats, leurs armes à la main; les officiers se tenir de bout du même côté, le chapeau à la main, sans laisser paroître leur esponton par-dessus la *tranchée*.

9°. Qu'ils visitent tout, jusqu'à la troisième place d'armes, même jusqu'à la queue des sapés, afin qu'ils en soient mieux instruits.

10°. Qu'ils montent de petits chevaux, bas de taille, doux, qui ne soient pas ombrageux, pour faire leur tournée, au-moins jusqu'à la seconde parallèle ou place d'armes, n'étant pas possible qu'ils y puissent fournir à pié, quand les *tranchées* sont un peu avancées.

11°. Qu'on leur fasse un ou deux reposoirs dans ces endroits de la *tranchée* les plus convenables; ces

mêmes lieux pourront servir après de couverts aux officiers généraux de garde.

Après tout ce que nous avons dit sur la *tranchée*, il faut encore ajouter une vérité constante, c'est qu'il n'y a aucun lieu sûr dans la *tranchée*, quelque soin qu'on se puisse donner pour la bien faire, comme il n'y a rien qui puisse mettre à couvert des bombes & des pierres, quand on est sous leur portée, & que la place en tire; il n'y a point non plus de parapet de *tranchée* qui ne puisse être percé par le canon, à huit piés au-dessous du sommet, & dans l'infinité de coups de mousquets qui se tirent, il y en a toujours quantité dont les balles rasant le haut des parapets, s'amortissent & plongent, la plupart avec encore assez de force pour blesser & tuer ceux qui en sont atteints.

Il y a de plus des coups de biais ou d'écharpe, qui rasant ainsi le parapet de la *tranchée*, s'amortissent, & ne sont pas moins dangereux, & qu'on ne peut guère éviter.

Quand on est sous la portée des grenades, c'est encore pis; les coups de feu sont là dans leur force, & bien plus certains, outre que les éclats des grenades & des bombes volent par-tout, & vont le plus souvent tomber où l'on ne les attend pas; c'est pourquoi je crois qu'il est de la prudence que les grands princes, de la vie desquels dépend le sort des états, dans les visites qu'ils feront dans la *tranchée*, ne passent point au-delà de la troisième place d'armes; ils ne doivent pas même aller jusques là. *Attaq. des places de Vauban.*

La *tranchée* se monte de jour ou de nuit; l'avantage qu'on trouve à la monter de jour, consiste en ce que les officiers & les soldats qui voient le terrain, s'instruisent mieux de ce qu'ils auront à faire, que quand l'obscurité sera venue; mais il y a divers avantages à la monter de nuit.

1°. On perd moins de monde par le canon & les mortiers des assiégés, qui ne cessent de tirer depuis que les nouvelles troupes entrent à la queue de la *tranchée*, jusqu'à ce que celles qui sont relevées, soient entièrement sorties; sur-tout lorsqu'il se trouve quelque morceau de *tranchée* qui sera enfilé ou commandé; ce que rarement on peut éviter dans toute cette longue étendue qu'a la *tranchée*; comme les artilleurs de la place ne manquent jamais de l'observer, c'est principalement vers cet endroit qu'ils dirigent les batteries; & les troupes qui entrent, s'embarassant avec celles qui sortent, n'ont pas assez de terrain pour éviter les bombes, les pierres, & les bonds des boulets de canon.

2°. Si pour donner l'assaut, ou pour vous précautionner contre une sortie à laquelle vous sçavez que les ennemis se préparent, vous voulez conserver les troupes qui devoient être relevées, pour les joindre avec les nouvelles qui entrent; ou si vous montez la *tranchée* avec plus de bataillons qu'à l'ordinaire, les ennemis l'observeront, lorsque cela se passera de jour, & ils prendront leurs mesures pour attendre l'assaut, ou pour ne point faire de sortie: au-contraire si après avoir monté la *tranchée* de jour, vous faites marcher de nuit de nouvelles troupes pour en renforcer la garde, il ne sera pas possible que ce mouvement ne s'entende de la place, sur-tout quand la *tranchée* est déjà proche.

3°. Comme c'est la nuit qu'il y a plus à craindre des sorties, les troupes de la *tranchée* seront bien moins vigilantes & moins en état de combattre, lorsqu'ayant déjà passé tout le jour, elles se trouveront harassées par le soleil & la poussière. Il est vrai qu'on y peut remédier, en ne montant pas la *tranchée* le matin, mais seulement le soir un peu auparavant la nuit.

Lors même qu'on monte la *tranchée* de nuit, les

généraux, les commandans, & les majors des régimens, y entrent de jour, afin de reconnoître le terrain & voir en quel état toutes les choses se trouvent. Le major de *tranchées* ou les aides, devoient les attendre au poste du lieutenant général de *tranchées*, pour leur faire observer tout ce qui est digne de quelque considération.

Le major général, dès le jour précédent, nomme aux majors de brigade quelles troupes doivent relever chacune de celles de la *tranchée*; & une fois pour toute il assigne l'heure & le lieu de l'assemblée où ce même major général fait ranger les bataillons & les détachemens selon l'ordre dans lequel ils doivent marcher & garnir la *tranchée*.

Deux caporaux de chaque bataillon se trouvent à la queue de la *tranchée*, l'un pour guider à couvert par le chemin le plus court, le bataillon qui entre; & l'autre pour conduire les détachemens qui vont quelquefois par un chemin différent de celui que prennent les régimens.

Les troupes qui entrent & celles qui sortent, s'approcheront du parapet le plus qu'elles pourront: si c'est de jour, la *tranchée* se monte tambour battant, & l'on plante les drapeaux au haut de la *tranchée*, dans quelque endroit du parapet qui soit bien renforcé, parce que les canoniers de la place se divertissent à tirer contre les drapeaux.

Chacun fait que les officiers qui descendent, transmettent à ceux qui les relèvent, les ordres qu'il y a à la *tranchée*. Le lieutenant général de *tranchées* les reçoit du général de l'armée, & il les distribue ensuite aux régimens. Pour moi, je voudrais que le général de la *tranchée* donnât tous les ordres au major, & que celui-ci les distribuât tous les jours aux troupes de la *tranchée*. De cette manière, on trouveroit dans le livre du major de *tranchée*, une suite exacte de tout ce qui s'est passé pendant tout le cours du siège.

Je voudrais aussi que le lieutenant général & le major de *tranchées*, les ingénieurs qui entrent & qui sortent, les commandans des batteries, les directeurs des mines, le major général de l'armée, le chef des ingénieurs, & les commandans d'artillerie, conférassent ensemble sur ce qu'il est important de faire ou de représenter au général de l'armée, pour bien exécuter les ordres qu'il a précédemment donnés. *Refluxions militaires*, par M. le marquis de Santacruix.

Après le détail précédent sur les *tranchées*, il nous reste à faire observer, en finissant cet article, que l'usage n'en remonte guere, selon le pere Daniel, qu'au regne de Charles VII. ou un peu auparavant. Il croit qu'on leur donnoit alors le nom de *mines*, & quelquefois de *tranchées*; mais ce dernier nom prévalut bien-tôt sur le premier; apparemment lorsque les travaux exprimés par ces deux noms, devinrent différens. Le maréchal de Monluc les perfectionna au siège de Thionville, en 1558; mais ce n'est que sous M. le maréchal de Vauban, qu'elles devinrent infiniment plus parfaites qu'elles ne l'avoient été jusqu'à ce grand homme. Ce fut au siège de Maëstricht, en 1673, qu'il inventa les fameuses parallèles ou places d'armes, qui donnent tant de supériorité à l'attaque sur la défense. Il imagina ensuite les cavaliers de *tranchée*, un nouvel usage des sapes & des demi-sapes, les batteries à ricochet, &c. & par-là, comme le dit l'historien de l'académie, « il avoit porté les arts à une telle perfection, que le plus souvent, ce qu'on n'auroit jamais osé espérer devant les places les mieux défendues, il ne perdoit pas plus de monde que les assiégés ».

Nous devons remarquer ici que M. le chevalier de Folard ne pensoit pas que les *tranchées* aient été inconnues aux anciens; il prétend même démontrer

dans son traité de l'attaque & de la défense des places, qu'ils employoient des parallèles, ou places d'armes, dans leurs approches, & qu'ils avoient pratiqué tout ce qu'on a inventé dans les sièges, depuis la découverte de la poudre à canon. Mais suivant M. Guischart, le sentiment de M. de Folard, sur ce sujet, ne se trouve fondé que sur l'infidélité des traductions, & sur l'envie de cet habile officier, de faire de nouvelles découvertes. « J'ai examiné, dit-il, dans la langue originale, les passages dont il appuie son système, & je me sens aisément convaincu que les auteurs n'y représentent rien de tout ce qu'il a vu, & qu'ils s'expriment en termes très-clairs sur tout ce qu'ils veulent faire entendre. Il est certain qu'on n'y trouve rien de ressemblant aux *tranchées* & aux parallèles ». *Dissertation sur l'attaque & la défense des places des anciens*. Voyez cette dissertation dans le second volume des *mémoires militaires* de M. Guischart, & le traité sur le même sujet, de M. le chevalier de Folard, t. II. & III. de son commentaire sur Polybe. (Q)

TRANCHÉE, queue de la, (*Génie.*) c'est le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la *tranchée*, & qui demeure derrière à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place. Il y a toujours du danger à la queue de la *tranchée*, parce qu'elle est exposée aux batteries de la place, & que le canon logé sur des cavaliers, donne facilement sur les troupes qui montent la garde, ou qui la relèvent. On laisse toujours une garde de cavalerie à la queue de la *tranchée*, pour être en état de courir au secours des travailleurs de la tête, en cas d'une sortie de la garnison, & cette garde se relève autant de fois qu'on relève la garde de la *tranchée*. (D. J.)

TRANCHÉE, relever la, (*Art milit.*) c'est monter la garde à la *tranchée*, & prendre le poste d'un autre corps de troupes qui descend la garde. (D. J.)

TRANCHÉE, retour de la, (*Génie.*) ce sont les coudes & les obliques qui forment les lignes de la *tranchée*, qui sont en quelque façon parallèles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'ensfilade. Ces différens retours mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la *tranchée*, qui par le chemin le plus court, ne sont séparées que par une petite distance. Aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la garnison, les plus hardis des assiégeans, pour abrégier le chemin des retours, forment de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (D. J.)

TRANCHÉE, (*Jardinage.*) se dit d'une longue ouverture de terre, pour planter des arbres, de la charmillie, ou pour faire un fossé, une rigole: on fait encore des *tranchées* de recherches, pour amasser des sources.

TRANCHÉE, f. f. (*Hydr.*) on appelle *tranchée de recherche*, celle qui reçoit l'eau de plusieurs prairies de communication, ainsi que des rameaux d'eau que des écharpes ramassent de tous côtés, en forme de pattes d'oie. (K)

TRANCHÉES, (*Médec.*) nom vulgaire employé par les femmes, les accoucheurs, les sages-femmes & les nouvelles accouchées, pour désigner les douleurs qu'elles éprouvent souvent après leur accouchement, à l'utérus, au ventre, au nombril, aux reins, aux lombes, aux aines, soit continuellement, soit par intervalles, tant d'un côté, tantôt de l'autre. On a indiqué les causes & les remèdes des *tranchées* au mot DOULEURS & FEMME EN COUCHE, *Médec.*

TRANCHÉES, f. f. pl. terme de *Maréchal*, c'est une maladie des chevaux qui consiste en douleur dans les boyaux excitée par l'acrimonie des humeurs, ou par des vents, & qu'on doit traiter par les remèdes opposés aux causes du mal. *Soleysel.* (D. J.)

**TRANCHE-FIL**, f. m. *terme de Bourrelier*, cuir tortillé pour soutenir le surnez & la soubarbe de la bride des chevaux de carrosses. (D. J.)

**TRANCHE-FIL**, f. m. *terme de Cordonniers*, fils appellent ainsi un gros fil qu'ils cousent en forme de bordure en dedans, & le long des quartiers & oreilles des souliers, lorsque le cuir n'est pas fort, & qu'on craint qu'il ne se déchire, ou ne s'étende trop. (D. J.)

**TRANCHE-FIL**, f. m. *terme d'Eperonnier*, c'est une espece de petite chaîne fort déliée qui est autour du mors. (D. J.)

**TRANCHE-FIL**, f. m. *terme de Relieur*, petit ornement de fil ou de soie, que les Relieurs mettent au dos des livres qu'ils relient sur le haut & le bas de la tranche. Il sert aussi à tenir les feuilles en état. (D. J.)

**TRANCHE-LARD**, f. m. (*Cuisine*) grand couteau fort mince, à l'usage des cuisiniers, & dont le nom indique l'usage.

**TRANCHER**, v. act. (*Gram.*) c'est séparer en deux parties avec un instrument tranchant. *Trancher* ce fer en deux. On *tranche* la tête aux gentilshommes coupables de crime. Il se dit aussi des douleurs d'entrailles, qu'on appelle *tranchées*; unifiez ce médicament à celui-ci pour empêcher de *trancher*. On dit au figuré, il est d'un caractère *tranché*; *trancher* une difficulté. La mort *tranche* nos espérances; il *tranche* de l'important; c'est un *trairer*, il *tranche* de deux côtés: ces couleurs *tranchent* trop. *Tranchez* ces chiffres pour les distinguer de ceux sur lesquels vous n'avez pas encore opéré.

**TRANCHET**, f. m. (*Outil de Cordonnier*) espece de long couteau de fer fort plat & fort acéré, avec un manche de bois léger. Il sert à couper le gros cuir pour en faire les semelles de dessous, & à les redresser ou rogner quand elles sont cousues au soulier. On en fait aussi les chevilles des talons; les marchands de crespin les vendent. (D. J.)

**TRANCHET**, f. m. (*Serrurerie*) c'est un outil de ferrurier, qui sert à couper de petites pièces de fer à chaud. Voyez l'article **TRANCHE**. La seconde s'appelle aussi *tranchet*. (D. J.)

**TRANCHIS**, f. m. *terme de Tuilier*, rang d'ardoises ou de tuiles échancrées, qui sont en recouvrement sur d'autres entières, dans l'angle rentrant d'une noue ou d'une fourchette. (D. J.)

**TRANCHOIR QUARRÉ**, f. m. (*Architect.*) est cette table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, & qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espece de tuile carrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on feint entouré de feuilles. (D. J.)

**TRANCHOIR**, f. m. *terme de Vairier*, c'est une sorte de piece de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui sont façon de Lorraine ou de croix de Lorraine. (D. J.)

**TRANCOSO**, (*Geog. mod.*) ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, à trois lieues de Pinhel. Elle a titre de *duché*, & est située dans une vaste & délicieuse campagne. Cette ville est entourée de murs, & a droit de suffrage dans les assemblées des états. Ferdinand I. roi de Castille, la prit sur les Maures l'an 1033. *Long.* 11. 3. *Latit.* 40. 37. (D. J.)

**TRANCZIN**, (*Geog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, sur la rive gauche du Vag, qu'on passe sur un pont de bois. Elle a pour défense un château fortifié, & dans son voisinage des eaux minérales, & deux bains d'eaux chaudes. (D. J.)

**TRANGLES**, f. f. *terme de Blason*, ce mot se dit des faces rétrécies qui n'ont que la moitié de leur largeur, & qui sont en nombre impair. *Trévoux.* (D. J.)

**TRANGUEBAR ou TRANQUEBAR**, (*Geog. mod.*) ville de la presqu'île de l'Inde, au royaume de Tanjaour, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la riviere Caveri, & à 25 lieues de Pondichéri. Les Danois en sont les maîtres depuis l'an 1621, par un accord fait la même année avec le naitique ou roi de Tanjaour, sur les terres duquel est situé ce port de mer; les Danois ont bâti depuis une forteresse pour la défense. Le climat en est fort chaud, & très-difficile à supporter. Les jésuites ont dans cette ville une église, & y jouissent d'une grande liberté. Le roi de Danemarck y a établi une mission en 1705 pour la propagation du Christianisme; on peut consulter sur cette mission M. de la Croix dans son *Christianisme des Indes*. *Long.* 97. 50. *Latit.* septentr. 11. 18. (D. J.)

**TRANI**, (*Geog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, sur le golfe de Venise, entre Barlette & Biseglia. Il y a un château bâti par l'empereur Frédéric II. Son port a été bouché par les sables. Son évêché est du x. siècle. *Long.* 34. 50. *Latit.* 41. 10. (D. J.)

**TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME**, (*Synon.*) ces mots, soit qu'on les applique à l'ame, à la république, ou à quelque société particulière, expriment également une situation exempte de trouble & d'agitation: mais celui de *tranquillité* ne regarde précisément que la situation en elle-même, & dans le tems présent indépendamment de toute relation; celui de *paix* regarde cette situation par rapport au-dehors, & aux ennemis qui pourroient y causer de l'altération: celui de *calme* la regarde par rapport à l'événement, soit passé, soit futur, en sorte qu'il la désigne comme succédant à une situation agitée, ou comme la précédant.

On a la *tranquillité* en soi-même, la *paix* avec les autres, & le *calme* après l'agitation.

Les gens inquiets n'ont point de *tranquillité* dans leur domestique. Les querelleurs ne sont guere en *paix* avec leurs voisins. Plus la passion a été orageuse, plus on goûte le *calme*.

Pour conserver la *tranquillité* de l'état, il faut faire valoir l'autorité sans abuser du pouvoir. Pour maintenir la *paix*, il faut être en état de faire la guerre. C'est encore plus par la douceur que par la rigueur qu'on rétablit le *calme* chez un peuple révolté. Girard, *Synon.* (D. J.)

**TRANQUILLITÉ**, (*Mythologie*) la *Tranquillité* appelée par les Grecs *Eὐδαια*, a été déifiée. On a trouvé à Nettuno, dans la campagne de Rome, sur le bord de la mer, un autel avec cette inscription, Autel de la *Tranquillité*, *ara Tranquillitatis*; sur cet autel est représentée une barque avec une voile tendue, & un homme assis au gouvernail: cette divinité étoit distinguée de la *Paix* & de la *Concorde*. (D. J.)

**TRANSACTION**, f. f. (*Gram. & Jurispr.*) est un accord ou convention faite entre deux ou plusieurs personnes, pour prévenir ou terminer un procès.

L'incertitude de l'événement & le bien de la paix sont ordinairement les motifs des *transactions*.

Ces mêmes considérations sont aussi qu'ordinairement on se relâche de part & d'autre de quelque prétention, autrement ce ne seroit plus une *transaction*, mais une renonciation gratuite que l'on seroit à son droit.

Les *transactions*, toutes favorables qu'elles sont, ne s'étendent point aux choses qui n'y sont pas exprimées.

On ne peut pas non plus opposer à une partie la *transaction* qui a été faite avec une autre, chacun étant le maître de son droit.

On stipule quelquefois une peine en cas d'inexécution de la *transaction*, & le cas arrivant, la peine doit être exécutée; il dépend néanmoins de la prudence



dence du juge de la surseoir ou modérer s'il lui paroit juste de le faire.

Les *transactions* ont la force des choses jugées, tellement que suivant l'ordonnance de Charles IX. de l'an 1560, elles ne peuvent être rescindées pour cause de lésion, mais seulement pour dol & force.

En matière criminelle elles ne valent qu'entre les parties privées, & ne peuvent imposer silence à la partie publique. Ordonnance de 1670, tit. xxv. art. 19.

Anciennement on ne pouvoit transiger sur un appel au parlement sans lettres-patentes & arrêt, ou du-moins sans un arrêt qui homologuoit la *transaction*.

Quand l'appel venoit du pays de droit écrit, comme il n'y avoit pas d'amende pour le roi, on pouvoit transiger sans lettres-patentes; mais il falloit toujours un arrêt, & quelquefois la *transaction* se faisoit au parlement même, comme on voit au second registre *olim*, fol. 25. 1<sup>o</sup>. où il est dit: *Hæc est concordatio facta anno 1298, inter Petrum episcopum Altisiodorensis & procuratorem comitis Altisiodorensis.*

Lorsque l'appel venoit du pays coutumier où il y avoit amende pour le roi, il falloit lettres-patentes & arrêt sur icelles pour homologuer la *transaction*.

C'est de-là qu'il y a tant d'anciennes *transactions* dans le dépôt du parlement; ces anciennes *transactions* sont la plupart écrites en rouleaux, dont par les soins & sous les yeux de M. Joly de Fleury, procureur général, une bonne partie a été extraite par M. Meillé, avocat; on y a découvert beaucoup de choses curieuses, & qui servent à éclairer notre ancienne jurisprudence.

Jusqu'à l'ordonnance de Charles IX. en 1560, on pensoit toujours qu'il n'étoit pas permis de transiger sur un appel pendant en la cour, sans lettres-patentes ou arrêt; mais cette ordonnance ayant confirmé toutes *transactions* faites sans dol & sans force, on a pensé que cette confirmation générale dispensoit d'obtenir ni lettres ni arrêt; & en effet, depuis ce tems on s'est dispensé de cette formalité.

On fait cependant encore homologuer au parlement certaines *transactions* pour y donner plus d'autorité, comme quand elles sont passées avec des bénéficiers, ou qu'elles contiennent des abonnemens de dixmes & autres arrangemens semblables qui intéressent l'ordre public. Voyez au digeste & au code le titre de *transacionibus*, Domat, & l'ordonnance des *transactions*. (A)

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES, sont une espèce de journal contenant les principaux mémoires qui se lisent à la société royale de Londres, sur les sciences ou les belles-lettres.

Ces *Transactions* contiennent différentes découvertes & observations faites par les membres de la société, ou qui leur ont été communiquées par leurs correspondans.

Cet ouvrage fut commencé en 1665 par M. Oldenbourg, secrétaire de la société royale, qui le continua jusqu'à l'année 1679. Après sa mort le docteur Hook son successeur le continua aussi sous le titre de *Collections philosophiques*; mais le docteur Grew l'ayant remplacé en 1689, reprit l'ancien titre qui fut conservé par le docteur Plott son successeur, & qui a subsisté jusqu'à présent.

Cet ouvrage fut d'abord publié tous les mois avec beaucoup de soin par M. Oldenbourg & les premiers secrétaires; mais il fut interrompu souvent depuis la mort du docteur Plott. En 1700 le docteur Sloane le fit publier de nouveau régulièrement tous les mois; dans la suite on ne le mit au jour que tous les deux, trois, quatre, & six mois. Quelque tems après on le donna plus fréquemment & périodiquement sous la direction du docteur Jurin, & ce jour-

Tome XVI.

nal continue encore aujourd'hui sous celle de milord Macclesfield, président de la société royale. *Chambers.*

On a fait un abrégé en anglois des *Transactions philosophiques*, qui contient les mémoires les plus intéressans de ce recueil.

Feu M. Bremond avoit entrepris une traduction des *Transactions philosophiques*, traduction enrichie de notes, de réflexions savantes, & d'avertissemens, où il indique sur chaque sujet tout ce qu'on trouve de pareil, ou qui s'y rapporte, dans les mémoires de l'académie des Sciences, dans les journaux littéraires qui en ont donné des extraits, & dans tous les autres ouvrages tant anciens que modernes, où les mêmes matières sont traitées. Il nous en a donné quatre volumes in-4<sup>o</sup>. qui comprennent les années 1731, 1732, &c. jusqu'en 1736 inclusivement, & un volume de tables générales par ordre des matières, & par ordre chronologique des titres des ouvrages & des noms des auteurs, accompagnés de semblables indices plus succinets, depuis l'année 1665, qui est celle de l'établissement de cette célèbre compagnie, jusqu'en 1735.

Il avoit entrepris ce grand ouvrage dès l'année 1737; il se bornoit d'abord à de simples extraits, semblables à ceux que nous ont donné M<sup>rs</sup>. Lowtorp & Motte, sous le titre d'*Abrégé des Transactions philosophiques*; mais l'importance du sujet ayant réveillé l'attention des savans, M. le chancelier d'Aguesseau assembla chez lui plusieurs membres des deux académies, des Sciences & Belles-lettres, pour délibérer sur la manière de rendre cette traduction plus utile. La pluralité des voix fut pour la traduction entière & fidelle du texte, sans préjudice aux notes instructives que le traducteur jugeroit à propos d'y ajouter séparément. Depuis la mort de M. de Bremond, son travail a été continué & se continue par une société de gens de lettres, sous la direction de M. de Mours. (O)

TRANSALPIN, adj. (*Géog.*) se dit des pays qui sont au-delà des Alpes: ce terme est relatif. Ainsi l'Italie est *transalpine* par rapport à la France, & la France par rapport à l'Italie.

TRANSALPINE, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, au pays des Martes, près du lac Fucinus; son nom moderne est *Transacco*, bourg du royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, environ deux mille au midi du lac Celano. (D. J.)

TRANSCENDANT, adj. (*Philos.*) se dit en général de ce qui est élevé au-dessus des choses ou des êtres ordinaires.

On le dit particulièrement de l'objet de la métaphysique, qui considère l'Être en général, les êtres *transcendans*, comme Dieu, les Anges, &c. Voyez MÉTAPHYSIQUE.

Les Logiciens & les Métaphysiciens donnent le nom de *termes transcendans* à ceux qui sont si généraux, d'une signification si étendue & si universelle qu'ils passent toutes les catégories, & conviennent à toutes sortes de choses; tels sont les termes *ens, unum, verum, bonum, res.* Voyez ÊTRE, &c.

Géométrie transcendante, est le nom que l'on donne à la partie de la géométrie qui considère les propriétés des courbes de tous les ordres, & qui se sert pour découvrir ces propriétés de l'analyse la plus difficile, c'est-à-dire de calculs différentiel & intégral. Voyez GÉOMÉTRIE, DIFFÉRENTIEL, & INTÉGRAL.

Equations transcendantes, sont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, bien entendu que ces équations entre les différentielles doivent être telles qu'elles ne puissent se réduire à une équation algébri-

que. Par exemple l'équation  $dy = \frac{xdx}{a+x}$  qui paroît être une équation transcendante, est réellement une équation algébrique, parce qu'en intégrant séparément les deux membres, on a  $y = \sqrt{a+x}$ . Mais l'équation  $dy = \frac{dx}{a-x}$  est une équation transcendante, parce qu'on ne peut exprimer en termes finis les intégrales de chaque membre de cette équation : l'équation qui exprime le rapport entre un arc de cercle & son sinus est une équation transcendante; car M. Newton a démontré (voyez QUADRATURE), que le rapport ne pourroit être représenté par aucune équation algébrique finie, d'où il s'en suit qu'il ne peut l'être que par une équation algébrique d'une infinité de termes, ou par une équation transcendante.

On met ordinairement au rang des équations transcendantes les équations exponentielles, quoique ces équations puissent ne renfermer que des quantités finies (voyez EXPONENTIEL); mais ces équations diffèrent des algébriques en ce qu'elles renferment des exposans variables, & on ne peut faire disparaître ces exposans variables qu'en réduisant l'équation à une équation différentielle. Par exemple, soit  $y = a^x$  qui est une équation exponentielle, il faut pour faire disparaître l'exposant  $x$  différentier l'équation, ce qui donnera  $dx = \frac{dy}{y}$ ; équation différentielle & transcendante.

Courbe transcendante, dans la sublime géométrie, est celle que l'on ne sauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais seulement par une équation transcendante.

Ces courbes sont-elles que M. Descartes, & plusieurs autres à son exemple, appellent courbes mécaniques, & qu'ils voudroient exclure de la géométrie; mais M<sup>r</sup>. Newton & Leibnitz sont d'un autre sentiment. En effet, dans la construction des problèmes géométriques, une courbe ne doit point être préférée à une autre, en-tant qu'elle est déterminée par une équation plus simple, mais en-tant qu'elle est plus aisée à décrire. Voyez GÉOMÉTRIE. (O)

TRANSCOLATION, f. f. en Pharmacie, c'est la même chose que filtration, ou percolation. Voyez FILTRATION, &c.

TRANSCRIPTION, f. f. en terme de marchand, c'est l'action de mettre, de transcrire ou de rapporter un compte d'un livre dans un autre livre particulier. d'un journal dans un grand livre de compte. Voyez TENIR LES LIVRES DE COMPTE.

TRANSCRIRE, v. act. (Gram.) c'est écrire une seconde fois, faire une copie d'une chose écrite, la porter d'un papier sur un autre. Transcrivez cela & le mettez au net: transcrivez cet acte sur ce registre. Cemorceau n'est pas de lui, il n'a fait que le transcrire.

TRANSCRIT, participe, (Jurisprud.) signifie ce qui est copié d'après un autre exemplaire; faire transcrire un mémoire ou autre écrit, c'est le faire mettre au net, ou en général le faire copier. Voyez COPIE, ÉCRIRE. (A)

TRANSE, f. f. (Gram.) peur violente qui glace. On dit les transes de la mort. Un bon chrétien doit toujours vivre en transe.

TRANSEAT, terme de l'École purement latin qui veut dire passé, & suppose qu'une proposition est vraie, sans que l'on en convienne absolument. Voyez HYPOTHESE, LEMME.

C'est de-là qu'est venu le proverbe latin, transeat, grecum est, non legitur: passé, c'est du grec, on ne peut pas le lire. On attribue cette phrase à quelques anciens commentateurs ou glossographes du droit civil, qui n'entendant point le grec, passioient tous les mots de cette langue à mesure qu'ils les trouvoient dans leur chemin, sans en pouvoir donner l'explication.

Dans la chancellerie de Rome un *nil transeat*, c'est-à-dire, que rien ne passe, est une espèce d'opposition que l'on fait aux sceaux d'une bulle, ou à la délivrance de quelque autre expédition, jusqu'à ce que les parties intéressées aient été entendues.

TRANSFÉRER, v. act. (Gram.) c'est conduire d'un lieu dans un autre. On transfère un prisonnier d'une prison dans une autre; un évêque d'un siège à un autre, un religieux d'une bonne maison dans une mauvaise, une relique, le siège d'un empire, &c. une donation, la propriété d'un héritage, une fête d'un jour à l'autre.

TRANSFIGURATION, (Critiq. sacrée.) c'est ainsi qu'on nomme l'état glorieux dans lequel Jésus-Christ parut sur une montagne où il avoit conduit Pierre, Jacques & Jean son frere. Le visage du sauveur devint brillant comme le soleil, & ses vêtements blancs comme la neige, *Matth. xxvij. 4 & 5*. La plupart des interpretes pensent d'après S. Jérôme, que la montagne où se passa cet événement miraculeux, étoit celle du Thabor; quoique l'Écriture ne la nomme pas; du-moins devoit-on s'en tenir là; mais les malheureux Grecs pressés de tous côtés, & par les Turcs & par les Latins, disputoient encore dans le xij. siècle sur cette matière. La moitié de l'empire prétendoit que la lumière du Thabor étoit éternelle, & l'autre que Dieu l'avoit produite seulement pour la transfiguration. (D. J.)

TRANSFORMATION, f. f. en Géométrie, c'est le changement ou la réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente. Par exemple l'on transforme un triangle en carré, une pyramide en parallépipède, &c. Chambers.

TRANSFORMATION des équations. (Algebre.) se dit de la méthode par laquelle on change une équation en une autre qui la représente.

Par exemple, si on veut faire disparaître le second terme d'une équation  $x^m + px^{m-1} + qx^{m-2} + \dots + c = 0$ , on fera  $x = z + a$ ; & substituant, on aura une transformée dont les deux premiers termes seront  $z^m + maz^{m-1}$ ; donc  $+pz^{m-1}$ .

$$ma + p = 0, \text{ donc } a = -\frac{p}{m}$$

Il en est de même des autres termes qu'on peut vouloir faire disparaître; & il est à remarquer que la valeur de  $a$  sera toujours réelle si le terme est pair, parce que l'équation en  $a$  fera d'un degré impair. Voyez ÉQUATION.

Si on veut donner l'unité pour coefficient au premier terme d'une équation  $ax^3 + bx^2 + cx + e = 0$ , on la multipliera par  $aa$ , en sorte que  $a^3 x^3$  soit le premier terme, & on fera ensuite  $ax = z$ ; & l'on aura  $z^3 + bz^2 + caz + ea^3 = 0$ . Voyez un plus grand détail dans l'analyse démontrée du p. Reyneau, liv. III. (O)

TRANSFORMATION DES AXES, (Géom.) c'est l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. Par exemple si on a  $x$  &  $y$  pour les coordonnées d'une courbe; en faisant  $y = z + a$ , on changera l'axe des  $x$  de position en le reculant de la quantité  $a$ . Ce sera le contraire, si on fait  $y = u + a$ ; alors l'axe des  $x$  reste en place, & c'est l'axe des  $y$  qui change. Si on fait en général  $x = m n + n z + a$ , &  $y = k n + g z + c$ ;  $m, n, k, g$  étant des nombres à volonté, &  $a, c$ , des constantes quelconques, alors les deux axes changeront tous deux de position & d'origine tout-à-la-fois. Si  $a$  &  $c$  sont  $= 0$ , les axes ne changeront que de position; si  $k = 0$ , l'axe des  $y$  changera d'origine & non de position, & ainsi du reste. Voyez COURBE & la fig. 17 d'Algebre. (O)

TRANSFORMATION, f. f. (terme de Mysticisme.) changement de l'ame contemplative qui, disent les mystiques, est alors comme absorbée en Dieu, en sorte

qu'elle ne connoit pas elle-même la distinction d'avec Dieu; il n'y a plus d'autre moi que Dieu, disoit Catherine de Gènes, en parlant de cette union d'essence.

Dans de tels momens, disoit madame Gayon, j'étouffe en Dieu. Voilà des idées bien folles. (D. J.)

TRANSFUGE, DÉSERTEUR, (*Synonymes.*) ce mot signifie ce qu'on ne peut bien exprimer par *déserteur*, ni par *fugitif*. *Transfuge* est celui qui quitte son parti, pour se retirer chez les ennemis.

Quoique *transfuge* soit tout-à-fait établi dans notre langue, & qu'il signifie autre chose que *déserteur*, on ne laisse pas de se servir ordinairement de *déserteur* dans le sens de *transfuge*; cependant quand il s'agit de traductions des auteurs classiques, il convient de se servir du mot de *transfuge*, comme a fait M. d'Ablancourt. On dit encore avec élégance au figuré un *transfuge* de l'amour, pour désigner celui qui en abandonne le parti. (D. J.)

TRANSFUSION, f. f. (*Méd. Thérap. Chirurg.*) opération célèbre qui consiste à faire passer du sang des vaisseaux d'un animal, immédiatement dans ceux d'un autre. Cette opération fit beaucoup de bruit dans le monde médecin, vers le milieu du siècle passé, environ les années 1664 & les suivantes, jusqu'en 1668; sa célébrité commença en Angleterre, & fut, suivant l'opinion la plus reçue, l'ouvrage du docteur Wren, fameux médecin anglais; elle se répandit de là en Allemagne par les écrits de Major, professeur en médecine à Kiel; la *transfusion* ne fut connue & essayée en France qu'en 1666; M. M. Denys & Emmerets furent les premiers qui la pratiquèrent à Paris; elle excita d'abord dans cette ville des rumeurs considérables, devint un sujet de discorde parmi les médecins, & la principale matière de leurs entretiens & de leurs écrits; il se forma à l'instant deux partis opposés, dont l'un étoit contraire & l'autre favorable à cette opération; ceux-ci, avant même qu'on l'eût essayée, prouvoient par des argumens de l'école que c'étoit un remède universel; ils en célébroient d'avance les succès, & en vantoient l'efficacité; ceux-là opposoient les mêmes armes, trouvoient des passages dans les différens auteurs, qui démontroient qu'on ne pouvoit pas guérir par cette méthode, & ils en concluoient que la *transfusion* étoit toujours ou du-moins devoit être inutile, quelquefois dangereuse, & même mortelle; on se battit quelque tems avec des raisons aussi frivoles de part & d'autre; & si l'on s'en fût tenu là, cette dispute ne fût point sortie de l'enceinte obscure des écoles; mais bientôt on enflamma la scène; le sang coula, non pas celui des combattans, mais celui des animaux & des hommes qui furent soumis à cette opération; les expériences devoient naturellement décider cette question devenue importante, mais l'on ne fut pas plus avancé après les avoir faites; chacun déguisa, suivant son opinion, le succès des expériences; en même tems que les uns avoient qu'un malade qui avoit subi l'opération étoit guéri de sa folie, & paroïssoit en différens endroits; les autres assuroient que ce même malade étoit mort entre les mains des opérateurs, & avoit été enterré secrètement. Enfin, les esprits aigris par la dispute, finirent par s'injurier réciproquement; le verbeux la Martinière, l'athlète des anti-transfuseurs, écrivoit aux ministres, aux magistrats, à des prêtres, à des dames, à des médecins, à tout l'univers, que la *transfusion* étoit une opération barbare sortie de la boutique de *satan*, que ceux qui l'exerçoient étoient des bourreaux, qui méritoient d'être renvoyés parmi les Chichimeques, les Cannibales, les Topinamboux, les Parabons, &c. que Denis entr'autres surpassoit en extravagance tous ceux qu'il avoit connus, & lui reprochoit d'avoir fait jouer les marionnettes à la foire; d'un autre côté Denis à la tête des transfuseurs, ap-

Tome XVI.

pelloit jaloux, envieux, faquins, ceux qui pensoient autrement que lui, & traitoient la Martinière de misérable arracheur de dents, & d'opérateur du pont-neuf.

La cour & la ville prirent bientôt parti dans cette querelle, & cette question devenue la nouvelle du jour fut agitée dans les cercles avec autant de feu, aussi peu de bon sens, & moins de connoissance que dans les écoles de l'art & les cabinets des savans; la dispute commença à tomber vers la fin de l'année 1668 par les mauvais effets mieux connus de la *transfusion*, & à la suite d'une sentence rendue au Châtelet, le 17 Avril 1668, qui défend, sous peine de prison, de faire la *transfusion* sur aucun corps humain que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris; & cette illustre compagnie, qu'on a vu souvent opposée avec tant de zèle contre des innovations quelquefois utiles, ayant gardé le silence sur cette question, elle est tombée, faute d'être agitée, dans l'oubli où elle est encore aujourd'hui; à peine saurions-nous qu'elle a occupé les médecins, si quelques curieux n'avoit pris soin de nous conserver les ouvrages qu'elle excita dans le tems où elle étoit en vogue, & qui, comme tous les écrits polémiques cessent d'être lus & recherchés dès que la dispute est finie. M. Falconet, possesseur d'une immense bibliothèque qu'il ouvre avec plaisir à tous ceux que le désir de s'instruire y amène, m'a communiqué une collection de seize ou dix-sept pièces sur la *transfusion*, où l'on trouve tout ce qui s'est passé de remarquable à ce sujet; j'en ai tiré quelques éclaircissemens sur l'origine & la découverte de cette opération, les raisons qui servent à l'établir ou la détruire, les cas où on la croit principalement utile, & la manière dont on la pratique.

L'on est peu d'accord sur l'origine de cette opération; plusieurs auteurs en fixent l'époque au siècle passé, d'autres la font remonter jusqu'aux tems les plus reculés, & prétendent en trouver des descriptions dans des ouvrages très-anciens; la Martinière aussi jaloux d'en prouver l'ancienneté que l'inhumanité cite pour appuyer son sentiment, 1°. *l'histoire des anciens Egyptiens*, où l'on voit que ces peuples la pratiquoient pour la guérison de leurs princes; & que l'un d'eux ayant conçu de l'horreur de voir mourir entre ses bras une créature humaine, & jugeant que le sang d'un homme agonisant se corrompt, fit cesser cette opération, & voulut qu'on y substituât le bain de sang humain, comme le plus analogue à la nature de l'homme & le plus propre à dissiper ses maladies. 2°. *Le livre de la sagesse* de Tanaquila, femme de Tarquin l'ancien, par lequel il paroît qu'elle a mis en usage la *transfusion*. 3°. *Le traité d'anatomie* d'Hérophile, où il en est parlé assez clairement. 4°. Un *recueil* d'un ancien écrivain juif, qui lui fut montré par Ben Israël Manassé, rabin des juifs d'Amsterdam, où étoient les paroles suivantes: « Naam, prince de l'armée de » Ber-Adad, roi de Syrie, atteint de lépre, eut recours aux médecins, qui pour le guérir ôtoient du » sang de ses veines, & en remettoient d'autre, &c. » 5°. *Le livre sacré des prêtres d'Apollon*, où il est fait mention de cette opération. 6°. *Les recherches des Eubages*, 7°. *Les ouvrages* de Pline, de Celse & de plusieurs autres, qui la condamnent. 8°. *Les métamorphoses d'Ovide*, où l'on la trouve décrite parmi les moyens dont se servit Médée pour rajeunir Éson, & qu'elle promit d'employer pour Pélidas; elle commença par leur ôter tout le vieux sang, ensuite elle remplit les vaisseaux d'Éson des sucs qu'elle avoit préparés, voyez RAJEUNISSEMENT, & dit aux filles de Pélidas pour les encourager à faire couler le sang de leur père qu'elle lui substituerait celui d'un agneau. 9°. *Les principes de physique* de Maximus, où cet auteur l'enseigne. 10°. *Le traité sur les sacrifices de l'empereur*

Z z z ij



Julien, de Libanius, où l'auteur parle de la transfusion comme en ayant été témoin oculaire; 1°. enfin il assure que Marfil Ficin, l'abbé Trithème, Aquapendente, Harvée & Frapaolo l'ont expérimentée. (*La Martinière, opuscules, Lettr. à M. de Colbert.*) Il auroit pu ajouter pour ôter à ses contemporains & à ses confrères la gloire prétendue de cette découverte, que Libavius avant Harvée l'avoit déjà proposée & décrite très exactement, que Handsham l'avoit pratiquée en 1658, & qu'elle avoit été perfectionnée en 1665 par Lower, &c.

La question sur l'ancienneté de cette opération paroît assez décidée par ce grand nombre de témoignages, dont on ne sauroit contester l'authenticité, du moins quant à la plus grande partie; le défaut de quelques ouvrages que la Martinière cite, m'a empêché de vérifier plusieurs de ses citations, il doit être garant de leur justesse. Cependant je remarquerai que Marfil Ficin, qu'il donne comme transfuseur, ne parle que des bains ou de la succion de sang humain, & non de la transfusion; que dans le livre de la sphyllé Amalthée sur les souffrances des gladiateurs, qu'il cite aussi, il n'y est dit autre chose, sinon que leur sang pourra servir de remède, ce qui certainement ne sauroit s'appliquer à la transfusion, parce que le sang d'un homme mort n'est point propre à cette opération.

Cette découverte étant enlevée avec raison aux médecins du siècle passé, il reste à savoir à qui on en doit le renouvellement, plusieurs personnes se l'attribuent; les Anglois & les François s'en disputent ce qu'ils appellent l'honneur; & chacun de son côté apporte des preuves, sur lesquelles il est difficile & très-superflu de décider. On convient assez généralement que les premières expériences en furent faites en Angleterre, & la première transfusion bien avérée y fut tentée par Handsham en 1658. Quelques allemands, Sturmius fameux mathématicien d'Altorf, Vehruius professeur à Francfort, ont prétendu que Maurice Hoffman en étoit le premier auteur, c'est-à-dire le renovateur; mais leur prétention n'est point adoptée: c'est aussi le sentiment de M. Manfredi, que la transfusion a été imaginée en Allemagne, publiée en Angleterre & perfectionnée en France. Quoique les François avouent que les Anglois & les Allemands ont sur eux l'avantage d'avoir essayé les premiers la transfusion, ils ne cedent pas pour cela les droits qu'ils croient avoir à la découverte, ou au renouvellement de cette opération; ils prétendent être les premiers qui l'ont proposée, & ils fondent leurs prétentions sur un discours qui fut prononcé à Paris au mois de Juillet 1658, dans une assemblée des savans qui se tenoit chez M. de Montmor, par dom Robert de Galats, religieux bénédictin: le sujet du discours est la transfusion du sang, & le but de l'auteur est d'y prouver la possibilité, la sécurité & les avantages de cette opération. Comme ces assemblées étoient fréquentées par des savans étrangers, & qu'il y avoit entr'autres quelques gentilshommes anglois qui y étoient très-assidus, il n'est pas fort difficile à concevoir, disent les François, comment l'idée de la transfusion aura passé par leur moyen dans les pays les plus éloignés. Tardy, médecin de Paris, prétend en avoir eu la première idée, & d'autres assurent que M. l'abbé Bourdelot, médecin, en avoit parlé long-tems auparavant dans des conférences qui se faisoient chez lui. Il est d'ailleurs certain, par le témoignage unanime des auteurs de différentes nations, que les François ont les premiers osé en faire des expériences sur les hommes; mais en cela méritent-ils plus d'éloges que de blâme? Les succès ne déposent pas en leur faveur; mais il faut présumer que l'intérêt public & l'espérance de guérir plus promptement des maladies opiniâtres, furent

les motifs qui les engagèrent à ces tentatives; & dans ce cas, ils seroient certainement excusables: on ne devoit au contraire avoir pour eux que de l'horreur, s'ils n'ont eu d'autre but que de se distinguer, & s'ils ont cruellement fait servir les hommes de victimes à leur ambition. Quoiqu'il en soit, l'exemple de Denis, le premier transfuseur françois, fut bientôt après suivi par Lower & King. Les Italiens ne furent pas moins téméraires; en 1668, ils répétèrent la transfusion sur plusieurs hommes. MM. Riva & Manfredi firent cette opération. Un médecin, nommé Sinibaldi, voulut bien s'y soumettre lui-même; les mêmes expériences furent faites en Flandres, & eurent, s'il en faut croire Denis, un heureux succès.

Les auteurs qui pratiquoient dans les commencemens la transfusion sur les animaux, ne cherchoient par cette opération qu'à confirmer la fameuse découverte pour-lors récente de la circulation du sang, mais les preuves qui en résulterent étoient assez inutiles, & d'ailleurs peu concluantes, quoi qu'en dise Boerhaave. Si on les avoit opposées aux anciens, ils n'auroient pas manqué d'y répondre que le sang étoit reçu dans les veines sans circuler, ou qu'il y étoit agité par le mouvement de flux & reflux qu'ils admettoient, que les modernes ont nié, & qui paroît cependant confirmé par quelques expériences; mais, comme le remarque judicieusement l'immortel auteur du traité du cœur, « lorsqu'on connoit le cours du sang, on trouve dans la transfusion une suite, » plutôt qu'une preuve évidente de la circulation, » vol. II. liv. III. chap. ij. On ne fut pas long-tems à se persuader qu'on pourroit tirer de la transfusion des avantages bien plus grands, si on osoit l'appliquer aux hommes, M. Denis assure qu'il donna d'autant plus volontiers dans cette idée, que de tous les animaux qu'il avoit soumis à la transfusion, aucun n'étoit mort, & qu'au contraire il avoit toujours remarqué quelque chose de surprenant dans ceux qui avoient reçu un nouveau sang; mais comme il n'avoit jamais pratiqué telle opération que sur des sujets de même espèce, il voulut, avant de la tenter sur des hommes, essayer si les phénomènes en seroient les mêmes, & les suites aussi peu funestes, en faisant passer le sang d'un animal dans un autre d'une espèce différente: il choisit pour cet effet le chien & le veau, dont il crut le sang moins analogue; mais cette expérience répétée plusieurs fois, ayant eu constamment le même succès, les chiens recevant sans aucune indisposition le sang étranger, il se confirma de plus en plus dans l'espérance de la voir réussir dans l'homme. Cependant ne voulant rien précipiter dans une matière aussi intéressante, où les fautes sont si graves & irréparables, ce médecin prudent publia ses expériences, annonça celles qu'il vouloit faire sur les hommes, bien-aise de savoir l'avis des savans à ce sujet, & d'examiner les objections qu'on pourroit lui faire pour le dissuader de pousser si loin ses expériences, mais il n'eut pas lieu d'être retenu par les raisons qu'on lui opposa. Fondées uniquement sur la doctrine assez peu satisfaisante de l'école, elles ne pouvoient pas avoir beaucoup de force: les principales étoient 1°. que la diversité des complexions fondée sur le sang, suppose qu'il y a tant de diversité dans les sangs des différens animaux, qu'il est impossible que l'un ne soit un poison à l'égard de l'autre; 2°. que le sang extravasé, ou qui sort de son lieu naturel, doit nécessairement se corrompre, suivant le sentiment d'Hippocrate; 3°. qu'il doit se coaguler en passant par des vaisseaux inanimés, & causer ensuite en passant par le cœur des palpitations mortelles. Il ne fut pas mal-aisé à Denis de détruire ces objections frivoles, il y opposa de mauvais raisonnemens qui passèrent alors pour

bons ; il répondit encore moins solidement & plus prolixement à ceux qui lui objectoient que le sang pur transmis dans les veines d'un animal qui en contenoient d'impur, devoit se mêler avec lui & contracter ses mauvaises qualités ; & que d'ailleurs quand même il arriveroit que le mauvais sang changeât par le mélange du bon, la cause qui l'avoit altéré subsistant toujours, il ne tarderoit pas à dégénérer de nouveau & à corrompre le sang pur. Cet argument est un des plus forts contre la *transfusion*, & auquel ses partisans ne pouvoient jamais faire de réponse satisfaisante.

Denis croyant avoir repoussé les traits de ses adversaires, emprunta à son tour le raisonnement pour soutenir la thèse qu'il avoit avancée. En premier lieu, il étaya son opinion par l'exemple de la nature, qui ne pouvant nourrir le fœtus dans la matrice par la bouche, fait, suivant lui, une *transfusion* continuelle du sang de la mere dans la veine ombilicale de l'enfant. 2°. Il prétendit que la *transfusion* n'étoit qu'un chemin plus abrégé pour faire parvenir dans le sang la matière de la nutrition, & que par ce moyen on évitoit à la machine tout le travail de la digestion, de la chylication & de la sanguification, & qu'on suppléoit très-bien aux vices qui pouvoient se trouver dans quelque une des parties destinées à ces fonctions. 3°. Il fit valoir l'idée de la plupart des médecins de son tems, qui déduisoient presque toutes les maladies de l'intempérie & de la corruption du sang, & qui n'y apportoient d'autres remèdes que la saignée ou les boissons rafraîchissantes ; il proposa la *transfusion* comme remplissant les indications qui se présentent, mieux que ces secours, & comme une voie d'accommodement entre les médecins partisans des saignées & ceux qui en étoient les ennemis, disant aux premiers que la *transfusion* exigeoit qu'on évacuât auparavant le sang vieux & corrompu avant d'y en substituer un nouveau ; & rassurant les autres que la faiblesse & les autres accidens qui suivent les saignées éloignoient de ce secours, en leur faisant voir que la *transfusion* remédie à ces inconvéniens, parce que le nouveau sang répare bien au-delà les forces abattues par l'évacuation du mauvais. 4°. Enfin il fit observer que plusieurs personnes meurent d'hémorrhagie qu'on ne peut arrêter, qu'il y en a beaucoup qui sont épuisés, & dont la vieillesse s'avance plutôt qu'elle ne devoit par une diète de sang & de chaleur vitale ; il ne balance point à décider que la *transfusion* d'un sang doux & louable ne pût prévenir la mort des uns & prolonger les jours des autres.

Tous ces raisonnemens qui bien appréciés ne sont que des sophismes plus ou moins enveloppés, furent réfutés avec beaucoup de soin, & même assez solidement pour ce tems-là, dans une dissertation particulière par M. Pierre Petit, sous le nom d'*Eutyphron* ; nous passons sous silence les argumens dont il se sert, dont la plupart fort éloignés des idées plus saines qu'on s'est formé de l'homme paroissent absurdes. En partant des principes d'anatomie & d'économie animale les plus universellement reçus aujourd'hui ou les mieux constatés, on répondroit à Denis, 1°. que la comparaison de l'enfant nourri par une espèce de *transfusion* du sang maternel dans ses vaisseaux, avec ce qui arriveroit à un homme dans qui l'on injecteroit du sang étranger, est fautive & inapplicable ; il est démontré que le sang ne passe point de la mere au fœtus, & que les vaisseaux de la matrice, qui s'abouchent avec les mamelons du placenta, ne filtrent qu'une liqueur blanchâtre fort analogue au lait, que la sanguification se fait dans les vaisseaux propres du fœtus. 2°. Que le travail de la digestion n'est pas moins avantageux à la machine que les sucs qui en résultent ; que le passage des alimens & leur poids

même dans l'estomac la remontent dans l'instant ; & que prétendre abréger ce chemin, c'est, comme l'a déjà observé M. Petit, de même que si on jectoit quelqu'un par la fenêtre pour le faire plutôt arriver dans la rue ; il est inutile de rappeler toutes les raisons tirées de l'action des différens organes chylopoïétiques, de la nature chimique des alimens & du sang, &c. 3°. Qu'il est faux que la plupart des maladies viennent du sang ; elles ont presque toutes leur source dans le dérangement des parties solides, dans l'augmentation, ou la diminution du jeu ; & de l'activité des différens viscères ; & quand les humeurs pechent, le vice est rarement dans le sang proprement dit, il consiste plutôt dans l'altération des humeurs qui doivent fournir la matière des sécrétions ; le sang d'un galeux, d'un vérolé, &c. font tout aussi purs que celui d'un homme sain ; d'ailleurs lorsque la partie rouge du sang est viciée, n'arrive-t-il pas fréquemment que c'est par excès, que le sang est trop abondant ; qu'il y a pléthore ? or la *transfusion* seroit dans ce cas manifestement nuisible. 4°. Que dans les hémorrhagies qui paroissent au premier coup-d'œil indiquer la *transfusion*, cette opération y est ou inutile ou dangereuse ; inutile, s'il y a quelque vaisseau considérable de coupé, parce que remettre du sang dans les vaisseaux, c'est puiser de l'eau dans le seau des Danaïdes ; dangereuse, si l'hémorrhagie est due à la faiblesse de quelque partie, à un dérangement dans l'action de quelque viscère, &c. parce qu'alors les vaisseaux extrêmement affoiblis par l'évacuation du sang qui a eu lieu, seroient incapables de contenir du nouveau sang, & d'agir efficacement sur lui. Il seroit plutôt à craindre que ce sang n'augmentât ou ne renouvelât l'hémorrhagie par l'irritation qu'il feroit, par l'espèce de gêne qu'il occasionneroit dans toute la machine, & sur-tout dans le système sanguin. La *transfusion* paroît par les mêmes raisons devoir être plus inutile, & plus déplacée chez les personnes épuisées, chez les gens vieux, &c. car le vice est alors plus évidemment dans les parties solides ; & se flatter de tirer des avantages de cette opération dans les pleurésies, véroles, lepres, cancers, érépèles, rage, folie, &c. c'est confondre des maladies absolument différentes, & afficher une ignorance grossière sur leur nature, leur marche, leurs causes & leur guérison.

Il ne fut bientôt plus question de raisonnemens, les chocs préliminaires faits avec ces armes foibles & à deux tranchans qui pouvoient se tourner également contre les deux partis, n'avoient servi qu'à échauffer & préparer les esprits sans éclaircir la question ; Denis osa enfin employer pour combattre, des armes d'une trempe plus forte, plus meurtrière, & dont les coups devoient être plus certains & plus décisifs ; il en vint à ces fameuses expériences, dont le succès heureux ou malheureux sembloit devoir terminer irrévocablement la dispute, confirmer, ou détruire ses prétentions ; la prudence auroit ce semble, exigé qu'il fit les premières tentatives d'une opération si douteuse sur un criminel condamné à la mort ; quelles qu'en eussent été les suites, personne n'auroit eu lieu de se plaindre ; le criminel voyant une espérance d'échapper à la mort, s'y seroit soumis volontiers ; c'est ainsi qu'on devoit souvent tirer parti de ces hommes que la justice immole à la fureur publique, on pourroit les soumettre à des épreuves de remèdes inconnus, à des opérations nouvelles, ou essayer sur eux différentes façons d'opérer, l'on obtiendrait par-là deux avantages, la punition du crime, & la perfection de la médecine ; Denis ne voulut pas prendre un parti si prudent, dans la crainte qu'un criminel déjà altéré, par l'appréhension de la mort, & qui pourroit s'intimider davantage par l'appareil de l'opération, ne la considérant que comme

un nouveau genre de mort, ne tombât dans des foibles ou dans d'autres accidens que l'on ne manqueroit pas d'attribuer à la *transfusion*; il aima mieux attendre qu'une occasion favorable lui fournit un malade qui souhaitât cette opération, & qui l'éprouvât avec confiance, parce que un sujet ainsi disposé aideroit par lui-même aux bons effets de la *transfusion*; mais pour pratiquer la *transfusion* sur les hommes, il avoit à choisir, ou du sang d'un autre homme ou du sang des animaux; vivement frappé de la barbarie qu'il y auroit de risquer d'incommoder un homme, d'abréger ses jours pour en guérir, ou faire vivre plus long-tems un autre, barbarie cependant trop usitée dans bien d'autres occasions; il se détermina pour le sang des animaux, & il crut d'ailleurs trouver dans ce choix d'autres avantages. 1°. Il imagina que les brutes dépourvues de raison, guidées par les seuls appétits naturels ou l'instinct, & par conséquent exemptes de toutes les débauches & les excès auxquels les hommes se livrent, sans doute par un effet de la raison, devoient avoir le sang beaucoup plus pur qu'eux. 2°. Il pensa que les mêmes sujets dont la chair serroit journellement à la nourriture de l'homme, devoient fournir un sang plus analogue & plus propre à se convertir en sa propre substance. 3°. Il compta encore sur l'utilité des préparations qu'il serroit aux animaux avant d'en employer le sang, persuadé qu'il serroit plus doux & plus balsamique lorsqu'on auroit eu soin de nourrir pendant quelques jours les animaux plus délicatement; il auroit dû ajouter, qu'on auroit pu par des remèdes convenables, donner à leur sang des qualités plus appropriées aux maladies de ceux qui devoient le recevoir. Il auroit pu s'appuyer sur l'histoire vraie ou fautive de Mélampe, à l'égard des filles du roi Prétus, & sur une pratique assez suivie de nourrir les chevres, dont on fait prendre le lait à des malades avec des plantes salutaires: 4°. il sentit que l'extraction du sang se serroit plus hardiment & avec plus de liberté sur les animaux, qu'on pourroit couper, tailler avec moins de ménagement, & prendre, s'il étoit nécessaire, du sang artériel & en tirer une grande quantité, & enfin les incommoder ou même les faire mourir sans s'en mettre beaucoup en peine; toutes ces raisons moitié bonnes, moitié mauvaises, & toutes fort spécieuses, l'engagerent à se servir du sang des animaux pour en faire la *transfusion* dans les veines des malades qui voudroient s'y soumettre.

La première expérience se fit le 15 du mois de Juin 1667 sur un jeune homme, âgé de quinze ou seize ans, qui avoit essuyé depuis peu une fièvre ardente dans le cours de laquelle les Médecins peu avarés de son sang, l'avoient fait couler abondamment à vingt différentes reprises, ce qui n'avoit sans doute pas peu aidé à la rendre plus opiniâtre; cette fièvre dissipée, le malade resta pendant long-tems vétéudinaire & languissant, son esprit sembloit émouffé, sa mémoire auparavant heureuse, étoit presque entièrement perdue, & son corps étoit pesant, engourdi, & dans un assoupissement presque continu; Denis imagina que ces symptômes devoient être attribués à un sang épaissi & dont la quantité étoit trop petite; il crut sa conjecture vérifiée, parce que le sang qu'on lui tira avant de lui faire la *transfusion*, étoit si noir & si épais, qu'il ne pouvoit pas former un filet en tombant dans le plat; on lui en tira environ cinq onces, & on introduisit par la même ouverture faite au bras, trois fois autant de sang artériel d'un agneau dont on avoit préparé la carotide; après cette opération, le malade se couche & se relève, suivant le rapport de Denis, parfaitement guéri, ayant l'esprit gai, le corps léger & la mémoire bonne, & se sentant de plus très-soulagé d'une douleur qu'il avoit aux reins à la suite d'une chute faite le jour pré-

cédent; il rendit le lendemain trois ou quatre gouttes de sang par le nez, & se rétablit ensuite de jour en jour, il dit n'avoir senti autre chose pendant l'opération qu'une chaleur très-considérable le long du bras.

Ce succès, dit M. Denis, l'engagea à tenter une seconde fois cette opération; on choisit un homme robuste & bien portant, qui s'y soumit pour de l'argent; on lui tira dix onces de sang, & on lui en remit le double pris de l'artere crurale d'un agneau, le patient n'éprouva comme l'autre, qu'une chaleur très-vive jusqu'à l'aisselle, conserva pendant l'opération sa tranquillité & sa bonne humeur, & après qu'elle fut finie, il écorcha lui-même l'agneau qui y avoit servi, alla le reste du jour employer au cabaret l'argent qu'on lui avoit donné, & ne ressentit aucune incommodité. *Lettre de Denis à M. de Montmor, &c. Paris, 25 Juin 1667.*

Il se présenta bien-tôt une autre occasion de pratiquer cette opération, mais où son efficacité ne fut pas aussi démontrée, de l'aveu même des *transfuseurs*, que dans les cas précédents; le baron Bond, fils du premier ministre du roi de Suède, se trouvant à Paris, fut attaqué d'un flux hépatique, diurétique & bilieux, accompagné de fièvre; les Médecins après avoir inutilement employé toutes sortes de remèdes que la prudence leur suggéra, c'est-à-dire nombre de saignées du pied & du bras, des purgations & des lavemens, le malade fut, comme on l'imagine aisément, si affoibli qu'il ne pouvoit plus se remuer, perdit la parole & la connoissance, & un vomissement continu se joignit à ces symptômes: les Médecins en désespérèrent, on eut recours à la *transfusion*, comme à une dernière ressource. MM. Denis & Emmérets, ayant été mandés, après quelques légers refus, lui transfusèrent environ deux palettes de sang de veau; le succès de cette opération ne fut point, selon eux, équivoque. Le malade revint à l'instant de son assoupissement, les convulsions dont il étoit tourmenté cessèrent, & son pouls enfoncé & fourmillant parut se ranimer; le vomissement & le flux lientérique furent arrêtés, &c. mais après avoir demeuré environ 24 heures dans cet état, tous ces accidens reparurent avec plus de violence. La foiblesse fut plus considérable, le pouls se renfonça, & le dévoiement revenu jeta le malade dans des syncopes fréquentes. On crut qu'il étoit alors à-propos de réitérer la *transfusion*; après qu'on l'eut faite, le malade parut reprendre un peu de vigueur, mais le flux lientérique persista toujours, & sur le soir la mort termina tous ces accidens; les *transfuseurs* firent ouvrir le cadavre, & rejetterent le succès incomplet de leur opération sur la gangrene des intestins, & sur quelques autres dérangemens qu'on trouva dans les différens visceres. *Lettre de Gadrogs (ou Denis) à M. l'abbé Bourdelot, médecin, &c. Paris, 8 Août 1667.*

L'observation la plus remarquable, qui a fait le plus de bruit, soit dans Paris, soit dans les pays étrangers, qui a été si diversement racontée par les parties intéressées, & qui a enfin été cause que les magistrats ont défendu la *transfusion*, est celle d'un fou qu'on a soumis plusieurs fois à cette opération, qui en a été parfaitement guéri, suivant les uns, & que les autres assurent en être mort: voici le détail abrégé que Denis donne de sa maladie & des succès de la *transfusion*.

La folie de ce malade étoit périodique, revenant surtout vers la pleine lune: différens remèdes qu'il avoit essayés depuis huit ans, & entr'autres dix huit saignées & quarante bains, n'avoient eu aucun succès; l'on avoit même remarqué que les accès se dissipoient plus promptement lorsqu'on ne lui faisoit rien que lorsqu'on le tourmentoit par des remèdes; on se proposa de lui faire la *transfusion*; MM. Denis &



Emmerets consultés à ce sujet, jugerent l'opération très-utile & très-praticable. Ils répondirent de la vie du malade, mais n'assurèrent pas sa guérison; ils firent cependant espérer quelque soulagement de l'infirmité du sang d'un veau dont la fraîcheur, disoient-ils, & la douceur pourroient tempérer les ardeurs & les bouillons du sang avec lequel on le mèleroit; cette opération fut faite le lundi 19 Décembre, en présence d'un grand nombre de personnes de l'art & de distinction; on tira au patient dix onces de sang du bras, & l'opérateur gêné ne put lui en faire entrer qu'environ cinq ou six de celui du veau; on fut obligé de suspendre l'opération; parce que le malade avertit qu'il étoit prêt à tomber en foiblesse; on n'aperçut les jours suivans presque aucun changement; on en attribua la cause à la petite quantité du sang transfusé; on trouva cependant le malade un peu moins emporté dans ses paroles & ses actions; & l'on en conclut qu'il falloit réitérer encore une ou deux fois la transfusion. On en fit la seconde épreuve le mercredi suivant 21 Décembre; l'on ne tira au malade que deux ou trois onces de sang, & on lui en fit passer près d'une livre de celui du veau. La dose du remède ayant été cette fois plus considérable, les effets en furent plus prompts & plus sensibles; aussitôt que le sang commença d'entrer dans ses veines, il sentit la chaleur ordinaire le long du bras & sous l'aisselle; son pouls s'éleva, & peu de tems après une grande sueur lui coula du visage; son pouls varia fort dans cet instant: il s'écria qu'il n'en pouvoit plus des reins, que l'estomac lui faisoit mal, & qu'il étoit prêt à suffoquer; on retira aussitôt la canule qui portoit le sang dans ses veines, & pendant qu'on lui fermoit la plaie, il vomit quantité d'alimens qu'il avoit pris demi-heure auparavant, passa une partie de la nuit dans les efforts du vomissement, & s'endormit ensuite: après un sommeil d'environ dix heures, il fit paroître beaucoup de tranquillité & de présence d'esprit; il se plaignit de douleurs & de lassitude dans tous ses membres; il pissâ un grand verre d'urine noirâtre, & resta pendant toute la journée dans un assoupissement continuel, & dormit très-bien la nuit suivante; le vendredi il rendit encore un verre d'urine aussi noire que la veille; il saigna du nez abondamment, d'on l'on tira une indication pour lui faire une saignée copieuse.

Cependant le malade ne donna aucune preuve de folie, se confessa & communia pour gagner le jubilé, reçut avec beaucoup de joie & de démonstrations d'amitié sa femme contre laquelle il étoit particulièrement déchaîné dans ses accès de folie; un changement si considérable fit croire à tout le monde que la guérison étoit complète. Denis n'étoit pas aussi content que les autres; il appercevoit de tems en tems encore quelques légèretés qui lui firent penser que pour perfectionner ce qu'il avoit si bien commencé, il falloit encore une troisième dose de transfusion; il différa cependant l'exécution de ce dessein, parce qu'il vit ce malade se remettre de jour en jour, & continuer à faire des actions qui prouvoient le bon état de sa tête. *Lettre de Denis à M. \*\*\*\* Paris, 12 Janvier 1668.*

Peu de tems après (le 10 Février 1668), M. Denis fit faire la transfusion à une femme paralytique sur laquelle un médecin avoit inutilement épuisé tout son savoir; il l'avoit fait saigner cinq fois du pié & des bras, & lui avoit fait prendre l'émétique & une infinité de médecines & de lavemens. La transfusion étant décidée & la malade préparée, on choisit un sang qui eût assez de chaleur & de subtilité, ce fut le sang artériel d'un agneau; on en fit passer en deux fois douze onces dans les veines de la paralytique; l'opération fut suivie du succès le plus complet; le sentiment & le mouvement revinrent dans toutes les parties

qui en étoient privées. *Denis, lettre à M. Sorbier, médecin, 2 Mars 1668.*

Vers la fin du mois de Janvier le fou qui avoit donné de si grandes espérances, & qui avoit prodigieusement enflé le courage des transfuseurs, tomba malade (M. Denis ne marque pas le caractère de la maladie); sa femme lui ayant fait prendre quelques remèdes qui n'eurent aucun effet, s'adressa à M. Denis, suivant ce qu'il écrit (*lettre à M. Oldenburgh, secrétaire de l'acad. royale d'Angl. Paris, 15 Mai 1668*), & le pria instamment de réitérer sur lui la transfusion. Ce ne fut qu'à force de prieres que ce médecin si impatient quelques jours auparavant de faire cette opération au même malade, s'y résolut alors; à peine avoit-on ouvert la veine du pié pour lui tirer du sang pendant qu'une canule placée entre l'artere du veau & une veine du bras lui apportoit du nouveau sang, que le malade fut saisi d'un tremblement de tous les membres; les autres accidens redoublèrent; l'on fut obligé de cesser l'opération à peine commencée; & le malade mourut dans la nuit. Denis soupçonant que cette mort étoit l'effet du poison que la femme avoit donné à ce fou pour s'en délivrer, & alléguant quelques poudres qu'elle lui avoit fait prendre, demanda l'ouverture du cadavre, & dit ne l'avoir pas pu obtenir; il ajoute que la femme lui raconta qu'on lui offroit de l'argent pour soutenir que son mari étoit mort de la transfusion, & qu'elle lui proposa de lui en donner pour assurer le contraire; à son refus la femme se plaignit, cria au meurtre; Denis eut recours aux magistrats pour se justifier; & de ces contestations résulta une sentence du Châtelet qui, comme nous l'avons déjà remarqué, « fait défenses à toutes personnes de faire la transfusion sur aucun corps humain, que la proposition n'ait été reçue & approuvée par les médecins de la faculté de Paris, à peine de prison ».

Telle fut la fin des expériences de la transfusion sur les hommes, qu'on fit à Paris, qui, quoique présentées par les transfuseurs, & par conséquent sous le jour le plus avantageux & avec les circonstances les plus favorables, ne paroissent pas bien décisives pour cette opération. On voit que, suivant eux, de cinq personnes qui l'ont éprouvée, deux malades ont été guéris, un homme sain n'en a pas été incommodé, & deux autres n'ont pu éviter la mort, & de ces deux le fou a eu à la suite divers accidens, comme foiblesse, défaillance, vomissement, excretion d'urines noires, assoupissement, saignement de nez, &c. & l'on ne sauroit douter que les avantages de cette opération n'aient été sûrement exagérés par ceux qui la pratiquoient & s'en disoient les inventeurs; leur honneur & leur fortune même étoient intéressés au succès de la transfusion; & c'est une règle assez sûre dans la pratique, qu'on doit être d'autant plus réservé à croire des faits dont on n'a pas été témoin, qu'ils sont plus merveilleux, & que ceux qui les racontent ont plus d'intérêt à les soutenir. Les bons effets de la transfusion paroîtront encore plus douteux, si l'on consulte les relations que les anti-transfuseurs, surtout la Martiniere & Lami, donnent des cures opérées par son moyen; & si l'on examine certaines circonstances sur lesquels on étoit généralement d'accord, mais que les transfuseurs supprimèrent comme leur étant inutiles ou peu favorables.

On remarque en premier lieu, que le jeune homme qui a été le sujet de la première expérience, étoit domestique de Denis, & qu'on ne cite aucun témoin de cette opération; la Martiniere ajoute que le témoignage d'un domestique est si peu concluant, qu'il se charge « de faire dire à sa servante que son chat » ayant la jambe rompue, il l'a parfaitement guéri » en deux heures; le croira qui voudra. 2°. On assure que la femme paralytique demeurant au fau-

bourg S. Germain est morte quelque tems après l'opération. 3°. On prétend que l'observation de ce crocheteur qui se portant bien n'a point été incommodé de la transfusion, ne prouveroit rien en sa faveur, quand elle seroit bien vraie, parce que la quantité de sang étranger qu'on lui a transfusé, étoit très-petite, & qu'il aura pu se faire que ce sang ait été suffisamment altéré par l'action continuelle de ses vaisseaux robustes & par les exercices violens. 4°. L'histoire du seigneur suédois prouve au moins que la transfusion a été inutile; l'espece de soulagement momentané qui l'a suivi, peut être l'effet de la révolution générale excitée dans la machine & de l'irritation faite dans tout le système sanguin par le sang étranger; dès que ce trouble a été apaisé, les accidens sont revenus avec plus de force, & le malade est mort malgré une transfusion faite le même jour. 5°. C'est sur l'article du fou que les sentimens sont encore plus différens; la Martiniere remarque sept à huit contradictions dans la relation que Denis donna au public, & celle qu'il fit dans des conférences particulières de la maladie & du traitement de cet homme, il assure savoir exactement ce qui s'est passé, & dit le tenir de la veuve même de ce malade; le détail qu'il en donne assez conforme à celui de Lamy, diffère principalement de celui de Denis au sujet de la dernière transfusion; suivant les lettres de ces deux médecins, ce fou après avoir subi deux fois la transfusion dont il fut considérablement incommodé, resta pendant quinze jours hors de l'accès de la folie, & après ce tems précisément au sort de la lune de Janvier, la maladie recommença, ayant changé de nature; le délire auparavant léger & bouffon étoit devenu violent & furieux, en un mot, maniaque; sa femme lui fit prendre alors les poudres d'un M. Claqueuette, qui passoient pour excellentes dans pareils cas; ce sont ces poudres que Denis a voulu faire regarder comme un poison. Ces remèdes n'ayant produit aucun effet, & la fièvre étant survenue, MM. Denis & Emmerets résolurent de faire de nouveau la transfusion; ils vainquirent par leur importunité le refus du malade & de sa femme; mais à peine avoient-ils commencé à faire entrer du sang d'un veau dans ses veines, que le malade s'écria: *arrêtez, je me meurs, je suffoque*; les transfuseurs ne discontinuèrent pas pour cela leur opération; ils lui disoient: *vous n'en avez pas encore assez, monsieur*; & cependant il expira entre leurs mains. Surpris & fâchés de cette mort, ils n'oublièrent rien pour la dissiper; ils employèrent inutilement les odeurs les plus fortes, les frictions, & après s'être convaincus qu'elle étoit irrévocablement décidée, ils offrirent à la femme, suivant ce qu'elle a déclaré, de l'argent pour se mettre dans un couvent, à condition qu'elle cacheroit la mort de son mari, & qu'elle publieroit qu'il étoit allé en campagne; elle n'ayant pas voulu accepter leur proposition, donna par ses cris & ses plaintes lieu à la sentence du châlet.

Il est impossible de décider aujourd'hui laquelle des deux relations si différentes, de celle de Denis ou de celle de la Martiniere & Lamy, est conforme à la vérité. Il y a lieu de penser que dans l'une & l'autre l'esprit de parti y aura fait glisser des faussetés, parce que dans toutes les disputes il y a du tort des deux côtés; mais il me paroît naturel de croire que M. Denis a le plus altéré la vérité, 1°. parce qu'il étoit le plus intéressé à soutenir son opinion, 2°. parce que la transfusion a cessé d'être pratiquée non-seulement en France, mais dans les pays étrangers, preuve évidente qu'on en a reconnu les mauvais effets. L'antimoine quoique proscripé par une requête des médecins de la faculté de Paris, n'en a pas moins été employé par les médecins de Montpellier, & ensuite son usage est devenu universel, & son utilité à

enfin été généralement reconnue, parce qu'il est effectivement un remède très-avantageux. Les brigues, les clameurs, la nouveauté, l'esprit de parti peuvent bien accréditer pour un tems un mauvais remède & en avilir de bons, mais tôt ou tard ces avantages étrangers se dissipent; on apprête ces remèdes à leur juste valeur, on fait revivre l'usage des uns, & on rebute absolument l'autre; l'oubli ou le discrédit général où est la transfusion depuis près d'un siècle, démontre manifestement que cette opération est dangereuse, nuisible, ou tout-au-moins inutile. Il ne manque pas d'exemple d'animaux morts après la transfusion; on cite entr'autres un cheval qu'on vouloit rajeunir, un perroquet dans qui on transfusa le sang de deux fâsonnets; M. Gurge de Montpellier, auteur impartial sur cette matière, raconte que M. Gayen ayant fait avec beaucoup d'exacritude la transfusion sur un chien, il mourut dans l'espace de cinq jours, quoi qu'il fut bien pansé & bien nourri, le chien qui avoit fourni le sang, vécut long-tems après (*lettre à M. Bourdelot, médecin, Paris, 16 Septembre 1667*). Les expériences de Lower, de M. King & de M. Coke, en Angleterre n'eurent pas sur ces animaux des suites fâcheuses, si l'on en croit leurs auteurs. Celles qu'on y fit sur un homme, ne produisirent aucun accident; on ne dit pas s'il en résulta de bons effets; en Italie un pulmonique se remplit en vain le poulmon d'un sang étranger, il mourut; quelques autres malades y furent guéris de la fièvre, mais ces légers succès ne parurent point décisifs ni bien constatés aux médecins éclairés.

On peut conclure de tous ces faits que la transfusion est une opération indifférente pour les animaux sains, lorsqu'elle est faite avec circonspection, & qu'on introduit dans leurs veines une très-petite quantité de sang étranger; elle devient mauvaise, pernicieuse lorsqu'on la fait à fortes doses; & elle est toujours accompagnée d'un danger plus ou moins pressant lorsqu'on y soumet des malades, sur-tout ceux qui sont affoiblis par l'effet de leur maladie, ou par quelque autre cause précédente, ou qui ont quelque viscère mal disposé: si elle produit quelquefois du soulagement, il n'est pour l'ordinaire que passager, & plutôt l'effet de la révolution générale dans la machine, de l'irritation particulière dans le système sanguin, de l'augmentation du mouvement intestin du sang qu'occasionne le nouveau sang, comme seroit tout autre corps étranger; il seroit toujours très imprudent de pratiquer cette opération dans l'espérance de cet avantage incertain & léger; & d'ailleurs il peut arriver que ce trouble excité tourne déavantageusement, & tende à affaiblir les ressorts de la machine au-lieu de les remonter: nous pourrions ajouter bien des raisonnemens tirés des principes mieux connus de l'économie animale, & des analyses récentes du sang, qui concourroient à inspirer de l'éloignement pour cette opération; mais outre que les faits rapportés sont suffisans, on n'est pas heureusement dans le cas d'avoir besoin d'en être détourné. Je ne dois cependant pas oublier de faire observer que cette opération est très-douloureuse. Quoiqu'on ait paru négliger cet article, il est assez important, & mérite qu'on y fasse attention. On est obligé d'abord de faire à la veine une ouverture considérable pour pouvoir y faire entrer une canule; l'introduction de ce tuyau ne peut se faire sans une nouvelle douleur, qui doit encore augmenter au moindre mouvement que fait l'animal, & qu'on renouvelle ensuite en retirant la canule. Voyez plus bas la manière de faire cette opération. Je ne parle pas de la chaleur excessive au bras, du mal-aile général, des suffocations, des pissemens de sang, qui en sont la suite ordinaire.

On peut juger par tout ce que nous avons dit, combien sont fondées les prétentions de ceux qui avant que

que la *transfusion* fut pratiquée, avoient imaginé dans leur cabinet qu'elle devoit être un remède assuré contre toutes les maladies, quelque différentes qu'en fussent la nature & les causes, qu'elle avoit la vertu de rallumer les flammes languissantes qui sont prêtes à s'éteindre dans une vieille caduque, & qui voyoient dans cette opération une assurance infailible de l'immortalité. Quelques médecins partisans de la *transfusion*, mais plus circonspects, avoient restreint son usage dans des maladies particulières, comme dans les intempéries froides, dans les rhumatismes, la goutte, le cancer, les épuisemens à la suite des hémorrhagies, la mélancholie, & dans tous les cas où quelqu'un des organes qui servent à la digestion étoit dérangé; ils veulent aussi qu'on change le sang qui doit être transfusé, suivant la nature de la maladie qu'on se propose de guérir; & ainsi lorsque la maladie dépend d'un sang grossier, épais, ils conseillent le sang d'un veau, ou d'un agneau qui est fluide & subtil; ils croient que le sang froid & engourdi des apoplectiques doit être rechauffé & mis en mouvement par le sang bouillant & actif d'un jeune homme vigoureux, &c. Tous ces dogmes produits des théories formées des débris du galénisme & des fables du cartésianisme qui infestoient alors les écoles, sont aujourd'hui si généralement proscrits de la médecine, qu'il est inutile de s'arrêter à les refuter, d'autant mieux qu'il ne nous seroit pas possible de le faire sans tomber dans des répétitions superflues.

La manière de faire la *transfusion* a varié dans les différens tems & les différens pays: dans les commencemens, les chirurgiens inhabiles à cette opération, la firent avec moins de précaution & d'adresse, & par conséquent avec plus de douleur & de danger que dans la suite, où l'habitude de la pratiquer fit imaginer successivement des nouveaux moyens de la faciliter & de la rendre moins douloureuse. Les étrangers rendent aux françois le témoignage non équivoque que c'est par eux qu'elle a été perfectionnée. La méthode des Italiens étoit extrêmement cruelle. M. Manfredi rapporte que pour faire la *transfusion* sur les hommes, les chirurgiens de Rome marquent sur la peau avec de l'encre le chemin de la veine par laquelle ils veulent faire entrer le sang; ensuite ils enlèvent cette peau, & font avec le rasoir une incision suivant la marque, d'environ deux pouces de long, afin de découvrir la veine & la séparer des chairs environnantes; ils passent après une aiguille enfilée par-dessous la veine pour la lier par le moyen d'un fil ciré avec la canulle que l'on doit introduire dedans pour y communiquer le sang. En suivant cette méthode, outre les douleurs longues & vives qu'on cause au malade, on est sûr d'exciter une inflammation qui peut être funeste, & on risque d'offenser l'artère, on tendon, ou d'exciter quelqu'autre accident.

La méthode suivie à Paris par M. Emmerets est beaucoup plus simple, & est à l'abri de tous ces inconveniens. Les instrumens nécessaires sont deux petits tuyaux d'argent, d'ivoire, ou de toute autre chose, recourbés par l'extrémité qui doit être dans les veines ou artères des animaux qui servent à la *transfusion*, & sur qui on la fait; par l'autre bout ces tuyaux sont faits de façon à pouvoir s'adapter avec justesse & facilité; peu en peine de faire souffrir les animaux qui doivent fournir le sang qu'on veut transfuser aux hommes, le chirurgien prépare commodément leur artère, il la découvre par une incision longitudinale de deux ou trois pouces, la sépare des tegumens, & la lie en deux endroits distans d'un pouce, ayant attention que la ligature qui est du côté du cœur puisse facilement se défaire; ensuite il ouvre l'artère entre les deux ligatures, y introduit un des

Tome XVI.

tuyaux, & y tient fermement attaché: l'animal ainsi préparé, le chirurgien ouvre la veine du malade (il choisit ordinairement une de celles du bras), laisse couler son sang autant que le médecin le juge à propos, ensuite ôte la ligature qu'on met ordinairement pour saigner, au-dessus de l'ouverture, & la met au-dessous; il fait entrer son second tuyau dans cette veine, l'adapte ensuite à celui qui est placé dans l'artère de l'animal, & emporte la ligature qui arrêtoit le mouvement du sang; aussitôt il coule, trouvant dans l'artère un obstacle par la seconde ligature, il enfle le tuyau, & pénètre ainsi dans les veines du malade: On jugeoit par son état, par celui de l'animal qui fournissoit le sang, & par la quantité qu'on croyoit transfusée du tems où il falloit cesser l'opération: on ferme la plaie du malade avec la compresse & le bandage, comme dans la saignée du bras. On peut savoir à-peu-près quelle est la quantité du sang qu'on lui a communiqué, 1°. en pesant l'animal dont on a employé le sang avant & après l'opération, 2°. en lui tirant le reste de son sang, parce qu'on fait la quantité totale que contient un animal de telle espèce & de telle grosseur, 3°. en connoissant combien les tuyaux dont on se sert peuvent fournir de sang dans un tems déterminé, & comptant les minutes & les secondes qui s'écoulent pendant l'opération. M. Tardy proposa une *transfusion* réciproque dans les hommes qui fut faite de façon que le même homme donnoit du sang à un autre homme, & en reçut du sien en même tems; mais cette opération très-cruelle & très-compiquée, n'a jamais eu lieu que dans son imagination; & il est à souhaiter que les médecins plus avarés du sang humain, dont la perte est souvent irréparable, s'abstiennent avec soin de toutes ces espèces d'opérations, souvent dangereuses, & jamais utiles. (m)

**TRANSGRESSER**, v. act. (*Gram.*) enfreindre, outrepasser. Il se dit des commandemens de Dieu & de l'Eglise. Si vous enlèvez à un homme son bœuf, sa servante, ou sa femme, vous transgressez les commandemens de la loi. On dit aussi, transgresser les ordres d'un souverain. On appelle transgresseur celui qui commet la faute, & transgression, la faute commise.

**TRANSIGER**, v. n. (*Gram.*) c'est soucrire à une transaction. Voyez TRANSACTION.

**TRANSILVANIE**, (*Glog. mod.*) principauté d'Europe, & l'une des annexes de la Hongrie. Elle est bornée au nord, partie par la Pologne, partie par la Moldavie, au midi par la Valachie, au levant par la Moldavie, & au couchant par la haute & la basse Hongrie. L'air de ce pays est très-chaud en été, & le froid très-violent pendant l'hiver. Le terroir produit le meilleur froment de l'Europe, & les vins que l'on y recueille ne cedent guère en bonté à ceux de Hongrie. Les montagnes renferment des mines de fer & de sel. Les bois sont remplis de cerfs, de daims, d'ours, &c. Les principales rivières sont la Chrissé, l'Alt ou l'Olt, le grand & le petit Samos; mais leurs eaux sont mauvaises à boire, parce qu'elles passent par des mines d'alun & de mercure qui leur communiquent une qualité pernicieuse.

Quelques-uns divisent ce pays par ses comtés au nombre de vingt-huit, & les autres par les trois sortes de peuples qui l'habitent; savoir les Hongrois, les Valaques & les Saxons. Les Hongrois sont particulièrement fixés sur les bords de la Marisch; les Valaques habitent la partie qui est contiguë à la Moldavie & à la Russie, & les Saxons occupent le reste; mais la Transilvanie dépend toute entière de la maison d'Autriche depuis 1699, & a pour capitale Hermannstadt.

Ce pays est la portion de l'ancienne Dace, que le

A A a



fleuve Chryfus séparoit de la Hongrie, & que l'on nommoit communément la *Dace méditerranée*. C'étoit un royaume avant que les Romains s'en fussent rendus les maîtres. Les lettres & les lois des Grecs s'y étoient introduites depuis long-temps. Elles s'y conservèrent jusqu'à l'arrivée de Trajan qui pénétra dans ce pays, malgré la situation & les débiles des montagnes qui l'entouraient. Lorsque les Romains l'eurent conquis, ils y fondèrent plusieurs colonies, & en firent une province consulaire. On a une ancienne inscription conçue en ces termes: *Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacia Thracica*.

Quoique la Dace alpine & ripense eussent leurs chefs, elles dépendoient néanmoins de la consulaire, & toutes les trois ensemble étoient sous le préfet de Macédoine, qui résidoit à Thessalonique. C'est à lui qu'on envoyoit les deniers publics, ainsi que l'or & l'argent qui se tiroit des mines. La Dace appartenoit à l'Illyrie orientale. Elle commença sous Gallien à secouer le joug. L'empereur Aurelien désespérant de pouvoir la contenir dans l'obéissance, en retira les troupes romaines, & le pays redevint libre. Plusieurs inscriptions, les chemins publics, les restes du pont de Trajan, & d'autres anciens monuments sont des preuves des colonies que les anciens Romains avoient établies dans cette province.

Les empereurs de Constantinople, après le partage de l'empire, furent maîtres de la Dace; mais les affaires de l'empire allant en décadence, les Huns y firent des irruptions de toutes parts. S. Etienne, premier roi de Hongrie, conquit le pays vers l'an 1001, & y répandit le christianisme. Alors la *Transylvanie* fut jointe au royaume de Hongrie, & à quelques soulèvements près, qui n'ont pas été de longue durée, elle a toujours été sous le commandement d'un vaivode ou vice-roi: mais la religion y a éprouvé des vicissitudes. Etienne & Sigismond Batori ont fait de grands efforts pour y établir la religion catholique; cependant la plupart des habitans sont demeurés dans la religion protestante, & ils font encore aujourd'hui le plus grand nombre. (D. J.)

**TRANSIR**, v. act. & n. (*Gram.*) c'est saisir d'un grand froid. Ce vent me *transit*. La vue de cet homme me *transit*, tant il est légèrement vêtu. On *transit* d'effroi, de douleur, de chagrin. Le récit de cette action m'a *transi*. C'est un *amant transi*.

**TRANSIT**, *acquit de*, (*terme de douane*) acte que les commis des douanes délivrent aux marchands voituriers ou autres, pour certaines marchandises qui doivent passer par les bureaux des fermes du roi, sans être visitées, ou sans y payer les droits; à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers des dites marchandises, de donner caution de rapporter dans un tems marqué dans l'acquit, un certificat en bonne forme, qu'au dernier bureau elles auront été trouvées en nombre, poids, quantité & qualité, & les balles & les cordes avec les plombs sains & entiers, conformément à l'acquit. *Diction du Comm.* (D. J.)

**TRANSITIF**, adj. (*Gram.*) terme de grammaire hébraïque. Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qu'il a fait, dans un autre qui la reçoit.

**TRANSITION**, f. f. (*Art orat.*) liaison d'un sujet à un autre dans le même discours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les *transitions*, pour les placer à propos, pour les varier avec goût, sont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un discours soient unies comme le sont celles d'un tout naturel; c'est la vraie liaison, & presque la seule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par insertion artificielle, y est étranger. Ce qui rend si difficile la pratique des *transitions* à la plupart des auteurs, c'est qu'ils n'ont pas assez

médité leurs sujets pour en connoître tout l'enchaînement; & faute d'avoir saisi une partie médiane qui seroit de liaison, ils font aboutir les unes aux autres, des parties qui ne sont point taillées pour joindre. De-là les *transitions artificielles* & les tours gauchés employés pour couvrir un vuide, & tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célèbres écrivains, on n'y verra point de ces tours de souplesse, si j'ose m'exprimer ainsi; le sujet se développe de lui-même, & s'explique franchement. Tout se suit; & quand ils ont dit sur un chef tout ce qu'il y avoit à dire, ils passent à un autre simplement, & avec un air de bonne foi, beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces subtilités qui marquent la petitesse de l'esprit, ou au moins un auteur trop oisif. Voilà les réflexions sensées de l'auteur des principes de Littérature sur cet article. (D. J.)

**TRANSITION**, (*Musique*) se dit de la manière d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent les deux termes. La *transition* est proprement une sorte de tirade non notée; quelquefois elle n'est qu'un port de voix, quand il s'agit seulement de rendre plus doux le passage d'un degré diatonique à l'autre. C'est ainsi que, pour passer du *si* à l'*ut* avec plus de douceur, on commence l'*ut* sur le même ton du *si*.

*Transition harmonique* est une marche de basse fondamentale propre à changer de genre ou de ton; ainsi dans le genre diatonique, quand la basse marche de manière à exiger dans les parties quelque mouvement par semitons mineurs, c'est une *transition chromatique*; que si l'on passe d'un ton dans un autre à la faveur d'un accord de septième diminuée, c'est une *transition enharmonique*. Voyez ENHARMONIQUE. (S)

**TRANSITOIRE**, adj. en droit commun est une épithète opposée à local, voyez LOCAL. Ainsi l'on peut appeler *action transitoire* celle qu'on peut intenter successivement en plusieurs tribunaux.

**TRANSLATION**, **TRANSPORT**, (*Synon.*) ces deux mots qui semblent dire la même chose au propre, ont cependant un usage différent; on dit le *transport* des marchandises, de l'artillerie, &c. on dit la *translation* d'un concile, d'une fête, d'un parlement, d'un empire. Ce mot se dit aussi d'une personne qui change de lieu: l'une des religieuses voulut quitter l'Hôtel-Dieu pour aller à Port-Royal, on remua ciel & terre pour cette *translation*.

*Translation* ne se dit jamais en matière de commerce, ou de morale, mais *transport* s'y dit élégamment; je lui ai fait un *transport* de ma dette. *Translation* ne s'emploie point au figuré. *Transport* se dit figurément en prose & en vers, du trouble & de l'agitation de l'âme; par exemple un *transport* de joie a causé quelquefois la mort; on n'aime que foiblement, quand les précautions sont les maîtresses des *transports*; votre haine a des *transports* qui tiennent plus de l'amour que de l'indifférence.

*Puisqu'après tant d'efforts, ma résistance est vainc,  
Je me livre en aveugle, au transport qui m'entraîne.*  
Racine.

*J'abandonnai mon ame à des ravissements  
Qui passent les transports des plus heureux amans.*  
Corneille.

On dit aussi *transports*, de l'enthousiasme poétique.  
*Sentez-vous, dites-moi, ces violens transports,  
Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts?*  
Despréaux. (D. J.)

**TRANSLATION**, (*Belles-lettres*) signifioit autre-

fois version d'un livre, ou d'un écrit, d'une langue, dans une autre. Aujourd'hui on dit *traduction*. Voyez LIVRE, VERSION, &c.

Souvent les traducteurs tâchent de s'excuser aux dépens de la langue dans laquelle ils traduisent, & demandent grâces pour cette langue, comme si elle n'étoit pas assez riche & copieuse pour exprimer toute la force & toutes les beautés de l'original.

Ainsi un traducteur accuse la langue angloise de la pauvreté & de la sécheresse, qui ne se trouve que dans son propre génie, & il met sur le compte de la langue, toutes les fautes qu'il ne devroit imputer qu'à lui-même. Voyez ANGLAIS.

Les Italiens disent proverbialement *traduttore, traditore*, pour faire entendre que les traducteurs trahissent ou défigurent ordinairement leur original.

TRANSLATION, (*Jurisp.*) est l'action de transférer une personne ou une chose, d'un lieu dans un autre. Ce terme s'applique à différens objets, ainsi qu'on le va voir ci-après.

*Translation d'un chanoine régulier d'une congrégation dans un ordre*, on y observe les mêmes règles que pour celle des religieux, *cap. licet extra de regul.* Voyez *translation d'un religieux*.

TRANSLATION DE DOMICILE, en fait de taille, est lorsqu'un taillable va demeurer d'un lieu dans un autre; ce changement doit être notifié aux habitans & syndics des paroisses avant le premier Octobre: & si la translation de domicile est faite dans une paroisse abonnée, le taillable doit suivant les réglemens, être imposé pendant dix ans à son ancien domicile, & cela pour empêcher les fraudes.

Un fermier qui transfère son domicile en changeant de ferme, est encore imposé pendant un an dans son ancienne demeure, & ne l'est pour la nouvelle ferme, qu'un an après. Voyez DOMICILE & TAILLE.

TRANSLATION *ad effectum beneficii*, est la translation d'un religieux dans un autre ordre, à l'effet de posséder un bénéfice qui en dépend. Les provisions du bénéfice sont capables d'opérer seules cette translation; mais on ne reconnoît plus aujourd'hui de translation *ad effectum* seulement, celui qui est transféré pour posséder un bénéfice est censé transféré à tous égards. V. Fevret, Louet, Vaillant, Lacombe.

TRANSLATION *d'un évêque d'un siège à un autre*, est reprochée par les anciens canons & par tous les peres, lorsqu'elle est faite sans nécessité ou utilité pour l'Eglise, parce qu'il se contracte un mariage spirituel entre l'évêque & son église, tellement que celui qui la quitte facilement pour en prendre une autre, commet un adultère spirituel, suivant le langage des peres.

Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres, & diacres, de passer d'une église à une autre; c'est pourquoi Constantin le grand loue Eusebe évêque de Césarée, d'avoir refusé l'évêché d'Antioche.

Le concile de Sardique alla même plus loin, car voyant que les Ariens méprisoient la défense du concile de Nicée, & qu'ils passaient d'une moindre église à une plus riche, Ozius le grand qui y présidoit, y proposa que dans ce cas les évêques seroient privés de la communion laïque, même à la mort.

Il y a un grand nombre d'autres canons conformes à ces deux conciles.

L'église romaine étoit tellement attachée à cette discipline, que Formose fut le premier qui y contre-vint, ayant passé de l'église de Porto à celle de Rome, vers la fin du ix. siècle, dont Etienne VII. lui fit un crime après sa mort.

Jean IX. fit néanmoins un canon pour autoriser les translations en cas de nécessité, ce qui étoit conforme aux anciens canons qui les permettoient en cas de nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

Tome XVI.

C'étoit au concile provincial à déterminer la nécessité ou utilité de la translation.

Tel fut l'usage en France jusque vers le x. siècle, que ces translations furent mises au nombre des causes majeures réservées au S. siège.

Suivant le droit des décrétales, & la discipline présente de l'Eglise, les translations des évêques sont toujours réservées au pape, & ne peuvent même appartenir aux légats à laurs, sans un indult spécial du pape.

On observe aussi toujours que la translation ne peut être faite sans nécessité, ou utilité pour l'Eglise.

Il faut de plus en France, que ces translations soient faites du consentement du roi, & sur la nomination, & qu'il en soit fait mention dans les bulles de provision, autrement il y auroit abus. Voyez *cap. iv. extra de translat. episcop.* le P. Thomassin, Tournet, Fleury, Lacombe, & le mot EVÊQUE.

TRANSLATION DE LEGS, est une déclaration par laquelle un testateur transfère un legs, soit d'une personne à une autre, soit de l'héritier qui en étoit chargé à un autre qu'il en charge, soit en changeant la chose léguée en une autre. Voyez au digeste, au code & aux insinuat. les *tit. de legatis*.

TRANSLATION D'ORDRE, ou d'un ordre dans un autre. Voyez ci-après TRANSLATION de religieux.

*Translation d'un prisonnier*, est lorsqu'on le fait passer d'une prison à une autre, soit pour l'approcher du juge de l'appel, soit pour le renvoyer à son premier jugement. Voyez ACCUSÉ, PRISON, PRISONNIER.

TRANSLATION *d'une religieuse d'un monastère dans un autre*, on y observe les mêmes règles que pour la translation des religieux, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent passer d'un monastère à un autre plus austère, sans avoir demandé la permission de leur supérieure; & si celle-ci la refuse, la religieuse ne peut sortir du premier monastère, sans une permission par écrit de l'évêque. *Cap. licet extra de regularib.*

TRANSLATION *d'un religieux*, est lorsqu'il passe d'un ordre dans un autre.

Dans l'origine de l'état monastique les religieux pouvoient passer d'un monastère dans un autre, même d'un ordre différent, & se mettre successivement sous la direction de différens supérieurs.

S. Benoit joignit au vœu d'obéissance perpétuelle, celui de stabilité, c'est-à-dire de résidence perpétuelle dans le monastère où les religieux avoient fait profession.

La règle de S. Benoit étant devenue la seule qui fut observée dans l'occident, le précepte de stabilité devint un droit commun pour tous les réguliers.

Cependant comme le vœu de stabilité n'avoit pour objet que de prévenir la légèreté & l'inconstance, & non pas d'empêcher les religieux de tendre à une plus grande perfection, on leur permit de passer de leur monastère, dans un autre plus austère; & pour cela, ils n'avoient besoin que du consentement de l'abbé qu'ils quitoient.

Depuis l'établissement des ordres mendiants, plusieurs religieux de ces ordres se retirant chez les Bénédictins, ou dans d'autres congrégations, pour y obtenir des bénéfices, on régla d'abord que les mendiants ainsi transférés, ne pourroient tenir aucun bénéfice sans une permission particulière du pape.

Ces sortes de permissions s'accordant trop facilement, on régla dans la suite que les translations des mendiants dans un autre ordre (excepté celui des Chartreux, où l'on ne possède point de bénéfice), ne seroient valables que quand elles seroient autorisées par un bref exprès du pape.

Un religieux peut aussi être transféré dans un ordre plus mitigé, lorsque la santé ne lui permet pas de suivre la règle qu'il a embrassée; mais l'usage de ces

A A a ij

sortes de *translations* est beaucoup plus moderne.

Pour passer dans un ordre plus austère, un religieux doit demander la permission de son supérieur; mais si le supérieur la refuse, le religieux peut néanmoins se retirer.

A l'égard des mendiants, il leur est défendu, sous peine d'excommunication, de passer dans un autre ordre, même plus austère, sans un bref du pape; & il est défendu aux supérieurs, sous la même peine, de les recevoir sans un bref de *translation*: on excepte seulement l'ordre des Chartreux.

Le pape est aussi le seul qui puisse transférer un religieux dans un ordre moins austère, lorsque sa santé l'exige.

Le bref de *translation* doit être fulminé par l'official, après avoir entendu les deux supérieurs; & si la *translation* est accordée à cause de quelque infirmité du religieux, il faut qu'elle soit constatée par un rapport des médecins.

Les brefs de *translation*, pour être exécutés en France, doivent être expédiés en la daterie de Rome, & non par la congrégation des cardinaux, ni par la pénitencerie.

L'usage de la daterie qui est suivi parmi nous, oblige le religieux transféré, de faire un noviciat & une nouvelle profession, lorsqu'il passe dans un ordre plus austère, ou qu'il passe d'un ordre où l'on ne possède pas de bénéfice, dans un ordre où l'on en peut tenir. *Cap. licet extra de regularibus: cap. viam extrav. comm. de regular. concil. Trid. session 25. de regul. cap. xxix. D'Héricourt, ut. de la translation d'ordre.*

(A)  
TRANSLATION, f. f. dans nos anciennes musiques, c'est le transport de la signification d'un point à une note séparée par d'autres notes, de ce même point. *Voyez POINT.* (S)

TRANSMARISCA, (Géogr. anc.) ville de la basse Macédoine. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Viminacium à Nicomédie. Ptolomée, l. VIII. c. x. nomme cette ville *Tromarisca*, & le nom moderne est *Marice*, selon Lazius. (D. J.)

TRANSMETTRE, v. act. (Gram.) c'est faire passer. Il se dit des choses, des tems, & des lieux: on *transmet* un fait à la postérité; on *transmet* un privilège qui est à quelqu'un; on *transmet* une chose d'un lieu dans un autre; on *transmet* ses sentimens à son ami, ses vices & quelquefois ses infirmités à ses enfans; l'action de la lumière se *transmet* à-travers le verre.

TRANSMIGRATION, f. f. (Gram.) transport d'une nation entière dans un autre pays, par la violence d'un conquérant. *Voyez COLONIE.*

Quelques-uns, en traduisant l'endroit de l'Écriture où il est parlé du transport des enfans d'Israël à Babylone, se servent du terme de *transmigration*. *Voyez TRANSPORT.*

TRANSMIGRATIONS des Juifs, (Hist. des Hébr.) on compte quatre *transmigrations* des Juifs à Babylone, toutes par Nabuchodonosor; la première se fit au commencement du règne de Joakim, lorsque Daniel & autres furent transférés en Chaldée; la deuxième sous le règne de Sédécias; la troisième & la quatrième en divers tems; & dans cette dernière, tout ce qui restoit en Judée fut emmené à Babylone. Les dix tribus furent aussi transférées hors de leur patrie: d'abord par Tiglath-Pilesec, & ensuite par Salmanasar, qui, après avoir pris Samarie, emmena le reste du royaume d'Israël en Médie & en Assyrie, sur le fleuve de Gozan. De ces captifs Israélites, les uns revinrent dans leurs pays, pendant la domination des Perses & des Grecs; le reste se multiplia, & se dispersa dans toutes les provinces de l'Orient. (D. J.)

TRANSMIGRATION DES AMES, (Théol. & Philos.)

on peut voir d'abord dans ce Dictionnaire l'article MÉTEMPSYCOSE.

Mais qu'il nous soit permis de recueillir en abrégé, d'après M. de Chauvigné, ce que l'histoire nous apprend de plus curieux sur cette matière, & de quelle cause la doctrine de la *transmigration des ames*, a pu tirer sa naissance. Ce détail ne déplaira peut-être pas à quantité de lecteurs, qui n'ont ni le tems, ni l'occasion de recourir aux sources & aux ouvrages des savans qui y ont puisé.

Il est certain, dit Burnet, que jamais doctrine ne fut plus générale que celle-ci; elle régna non-seulement par-tout l'Orient, mais en Occident chez les Druides & les Pythagoriciens; elle est si ancienne qu'on n'en sauroit marquer l'origine, & qu'on diroit qu'elle est descendue du ciel, tant elle paroît être sans pere, sans mere, & sans généalogie.

Les cabalistes gardent encore cette ancienne erreur; ils prétendent que les ames humaines passent d'un corps dans un autre, au moins trois fois, afin qu'elles n'aient point à alléguer devant le souverain juge de notre vie, qu'elles n'ont point eu de corps propre à la vertu. C'est sur ce principe qu'ils disent que la même ame qui a animé successivement Adam & David, animera le Messie.

Il y a eu chez les chrétiens des docteurs célèbres par leur savoir & par leur piété, qui ont adopté cette erreur. M. Huet prétend qu'Origène lui-même a cru que les ames animoient divers corps successivement, & que leurs *transmigrations* étoient réglées à proportion de leurs mérites, ou de leurs démérites. Un savant moderne doute que l'évêque d'Avranches ait bien interprété les passages d'Origène qu'il cite. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'erreur de la *transmigration des ames* a été adoptée par Synésius. On la trouve en divers endroits de ses ouvrages, & peut-être dans cette prière qu'il adresse à Dieu, *Hymn. III. vers. 725.* « O Pere, accordez-moi que mon ame réunie à la lumière, ne soit plus replongée dans les ordures de la terre ».

Νῦν δὲ Πατρί  
Φωτὶ μυσταῖς  
Μηστὴν δυνάμιν  
Ἐκ τῶν ἁγίων

Mais Chalcidius plus ancien que Synésius, se déclare hautement pour la même erreur: « les ames qui ont négligé de s'attacher à Dieu, dit ce philosophe, sont obligées par la loi du destin, de commencer un nouveau genre de vie, tout contraire au précédent, jusqu'à ce qu'elles se repentent de leurs péchés ».

La *transmigration des ames* fut aussi un des dogmes des Manichéens; leur doctrine sur ce sujet se réduisoit à ces articles: 1°. que les ames des méchans passent dans des corps vils ou misérables, & attaqués de maladies douloureuses, afin de les châtier & de les corriger; 2°. que celles qui ne se convertissent pas après un certain nombre de révolutions, sont livrées au démon pour être tourmentées & domptées, après quoi elles sont renvoyées dans ce monde, comme dans une nouvelle école, & obligées de fournir une nouvelle carrière; 3°. que les ames des *audacieux* qui cultivoient la terre, se marioient, négocioient, &c. & qui du reste vivoient en gens de bien, n'étant pas néanmoins assez pures pour entrer dans le ciel au sortir du corps, passent dans des courges, &c. afin que ces fruits étant mangés par les élus qui ne se marioient point, elles ne soient plus liées avec la chair, & qu'elles achevent leur purification avec les élus; 4°. qu'entre ces ames, il y en a qui sont renvoyées dans des corps mortels, pour vivre de la vie des élus & consommer ainsi leur purification & leur salut: car le privilège des ames des élus, étoit de retourner



dans le ciel dès qu'elle sont séparées du corps, parce qu'elles sont parvenues à la perfection requise pour cela.

Quand on réfléchit sur l'ancienneté & l'universalité de cette doctrine de la *transmigration des ames*, il est naturel de se demander ce qui peut y avoir donné lieu. M. de Beausobre croit qu'elle tira son origine des opinions suivantes.

I. La préexistence des ames établie au long par Platon, dans le dixième livre des lois. Cette opinion fut très-générale parmi les philosophes, & elle a été très-commune parmi les peres grecs; elle leur a paru même nécessaire pour maintenir l'immortalité de l'ame.

II. Ce sentiment qui est une suite du premier, parut aussi suffisamment lié avec la métempsychose. De là vient que les Egyptiens, si l'on en croit Hérodote, l. II. p. 123. furent les premiers qui immortalisèrent les ames, & établirent en même tems la *transmigration*.

III. La nécessité de la purification des ames avant que d'être reçues dans le ciel, d'où elles étoient descendues. « Ce sentiment, dit l'historien du Manichéisme, qui ne fait point de deshonneur à la raison, a paru conforme à l'Écriture, a été embrassé par plusieurs peres, & a fourni l'idée du purgatoire ». Platon est formel sur la nécessité de cette purification. « Les ames, disoit ce philosophe, in Tim. §. XXVIII. p. 252. ne verront point la fin de leurs maux, que les révolutions du monde ne les aient ramenées à leur état primitif, & ne les aient purifiées des taches qu'elles ont contractées, par la contagion du feu, de l'eau, de la terre, & de l'air ».

IV. Enfin les philosophes jugerent que la justice & l'équité de Dieu ne lui permettant pas de livrer aux démons les ames vicieuses, à la fin d'une seule vie & d'une seule épreuve, crurent que la Providence les renvoyoit après la mort en d'autres corps, comme dans de nouvelles écoles, pour y être châtiées selon leurs mérites, & purifiées par le châtement.

Les Juifs bernoient ces *transmigrations* à trois, imagination qu'ils paroissent avoir prise de Platon, qui ne permettoit l'entrée du ciel qu'aux ames qui étoient signalées dans la pratique de la vertu pendant trois incorporations. Observons cependant que cette opinion que les ames ne parviennent à la souveraine félicité qu'après avoir vécu saintement pendant trois incorporations, étoit reçue chez les Grecs plus d'un siècle avant Platon; c'est ce qui paroît par ces vers de Pindare, Olympien, Od. II. v. 122.

Ὅστι δ' ἐταλμασαν ἱετροῖς  
ἑκατέρωθεν μεταστάσι  
ἀπὸ πάμπαν ἀδίκων ἔχουσιν  
ψυχὰν, ἐταλασθε δ' αἰεὶ  
Ὀδὸν πρὸς κρητὸν  
τύχην.

Qui valuerunt ad tertiam usque vicem utrobique manentes animarum ab injustis omnino abstinere, perrexerunt Jovis viam ad saturni urbem. Tels étoient les fondemens de la métempsychose. C'est au lecteur à juger si ces principes sont assez solidement établis pour en conclure ce dogme: exceptons pourtant l'immortalité de l'ame, dont la métempsychose n'est rien moins qu'une conséquence nécessaire.

A l'égard de la préexistence des ames, on pourroit tout-au-plus la regarder comme possible, & non comme prouvée. La nécessité de la purification des ames paroît prouver trop; car en la supposant, il s'ensuivra que les ames humaines ne pourront être admises dans le ciel; qu'on les fasse passer par autant de corps qu'on voudra, elles ne seront jamais exemptes

de défauts dans cette vie, & par conséquent jamais bien qualifiées pour le séjour des bienheureux. Enfin, par rapport à la justice de Dieu, il s'agit de savoir si le tems d'épreuve que Dieu accorde aux hommes pendant une seule vie, n'est pas suffisant pour mettre l'équité du souverain juge à couvert; d'ailleurs, outre le tems accordé à chaque homme, les secours qu'il a eus, les talens qu'il a reçus, en un mot les circonstances de son état, doivent entrer en ligne de compte. (D.J.)

TRANSMISSION, f. f. en Optique, signifie la propriété par laquelle un corps transparent laisse passer les rayons de lumière à-travers sa substance; dans ce sens *transmission* est opposée à *réflexion*, qui est l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumière qui tombent sur sa surface. Voyez RÉFLEXION.

*Transmission* se dit aussi dans le même sens que *réfraction*, parce que la plupart des corps, en transmettant les rayons de lumière, leur font subir aussi des réfractions, c'est-à-dire, les brisent au point d'incidence, & les empêchent de se mouvoir au-delà de la substance du corps suivant la même direction suivant laquelle ils y sont entrés. Voyez RÉFRACTION.

Pour ce qui est de la cause de la *transmission*, ou pourquoi certains corps transmettent, & pourquoi d'autres réfléchissent les rayons, voyez les articles DIAPHANÉITÉ, TRANSPARENCE, & OPACITÉ.

Newton prétend que les rayons de lumière sont susceptibles de *transmission* & de *réflexion*. Il appelle cette vicissitude à laquelle les rayons de lumière sont sujets, des accès de facile *réflexion* & de facile *transmission*; & il se sert de cette propriété pour expliquer dans son optique, des phénomènes curieux & singuliers, que ce philosophe expose dans un assez grand détail. Voy. RAYON & LUMIÈRE. Chambers. (O)

TRANSMISSION, (Jurisprud.) est la translation qui se fait de plein droit de la personne du défunt en la personne de son héritier, de quelque droit qui étoit acquis au défunt au tems de son décès.

La *transmission* a lieu pour un legs ou fidei-commis, quand même le légataire ne l'auroit pas encore reçue, pourvu néanmoins que le droit lui fut acquis.

Pour venir par *transmission*, il faut être héritier de celui dont on exerce le droit, au lieu que celui qui vient par représentation, peut faire valoir son droit, quoi qu'il ne soit pas héritier de celui qu'il représente.

En fait de fidei-commis ou substitution, la *transmission* avoit lieu aux parlemens de Toulouse, Bordeaux & Provence, de manière que les enfans du premier substitué recueilloient le fidei-commis, encore que leur pere fût décédé avant le grevé, mais l'ordonnance des substitutions, tit. j. art. 29. porte que ceux qui sont appelés à une substitution, & dont le droit n'aura pas été ouvert avant leur décès, ne pourront en aucun cas être censés en avoir transmis l'espérance à leurs enfans ou descendans, encore que la substitution soit faite en ligne directe par des ascendans, & qu'il y ait d'autres substitués appelés à la même substitution, après ceux qui seront décédés & leurs enfans ou descendans. Voyez Ricard, des donations; Brillou, au mot TRANSMISSION. (A)

TRANSMUTATION, L. I. en Géométrie, se dit de la réduction ou du changement d'une figure, ou d'un corps en une autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente; comme d'un triangle en un carré, d'une pyramide en un parallépipède, &c. Voyez FIGURE, &c.

TRANSMUTATION, dans la sublime Géométrie, est le changement d'une courbe en une autre de même genre ou de même ordre.

M. Newton dans le premier livre de ses principes,

*Jeil. ij.* a donné la méthode pour la *transmutation* d'une courbe en une autre, & se sert avec beaucoup d'élegance de cette *transmutation* pour résoudre différents problèmes qui ont rapport aux sections coniques.

On peut remarquer que le problème de M. Newton sur la *transmutation* des courbes, est le même que celui que M. l'abbé de Gua a résolu dans les *usages de l'analyse de Descartes*, sur la courbe ou l'ombre que forme la projection d'une courbe quelconque exposée à un point lumineux. (O)

TRANSMUTATION, (*Alchimie.*) voyez HERMÉTIQUE, Philosophie, & PIERRE PHILOSOPHALE.

TRANSPARENCE, ou DIAPHANÉTÉ, f. f. en Physique, signifie la propriété en vertu de laquelle un corps donne passage aux rayons de lumière.

La *transparence* des corps a été attribuée par quelques auteurs au grand nombre de pores ou interstices qui se trouvent entre les particules de ces corps; mais cette explication, selon d'autres, est extrêmement fautive; parce que la plupart des corps opaques & solides, que nous connoissons dans la nature, renferment beaucoup plus de pores que de matière, ou du moins beaucoup plus de pores qu'il n'en faut pour donner passage à un corps aussi délié & aussi subtil que celui de la lumière. Voyez PORE.

Aristote, Descartes, &c. attribuent la *transparence* à la rectitude des pores; ce qui, selon eux, donne aux rayons de lumière le moyen de passer à-travers les corps, sans heurter contre les parties solides, & sans y subir aucune réflexion: mais Newton prétend que cette explication est imparfaite, puisque tous les corps renferment une quantité de pores, qui est plus que suffisante pour transmettre ou faire passer tous les rayons qui se présentent, quelque situation que ces pores puissent avoir les uns par rapport aux autres.

Ainsi la raison pour laquelle les corps ne sont pas tous transparents, ne doit point être attribuée selon lui, au défaut de rectitude des pores, mais à la densité inégale de leurs parties, ou à ce que les pores sont remplis de matières hétérogènes, ou enfin, à ce que ces pores sont absolument vuides: car dans tous ces cas, les rayons qui y entrent subissant une grande variété de réflexions & de réfractions, ils se trouvent continuellement détournés de côté & d'autre, jusqu'à ce que venant à tomber sur quelques parties solides du corps, ils se trouvent enfin totalement éteints & absorbés. Voyez RAYON & RÉFLEXION.

C'est pour ces raisons, selon Newton, que le liège, le papier, le bois, &c. sont des corps opaques, & qu'au contraire le diamant, le verre, le talk, sont des corps transparents: la raison, selon lui, est que les parties voisines dans le verre & le diamant, sont de la même densité; de sorte que l'attraction étant égale de tous les côtés, les rayons de lumière n'y subissent ni réflexion, ni réfraction; mais ceux qui entrent dans la première surface de ces corps, continuent leur chemin jusqu'au bout sans interruption, excepté le petit nombre de ceux qui heurtent les parties solides: au contraire les parties voisines dans le bois, le papier, &c. différent beaucoup en densité; de sorte que l'attraction y étant fort inégale, les rayons y doivent subir un grand nombre de réflexions & de réfractions; par conséquent les rayons ne peuvent passer à-travers ces corps, & étant détournés à chaque pas qu'ils font, il faut qu'ils s'amortissent à la fin, & qu'ils se perdent totalement. Voyez OPACITÉ. Chambers.

TRANSPARENT, c'est la même chose que diaphane. Voyez DIAPHANE, &c. Ce mot est formé du latin *pelluceo*, je brille à-travers.

*Transparent*, est opposé au mot *opaque*. Voyez OPAQUE.

TRANSPARATION, f. f. en Médecine, action par laquelle les humeurs superflues du corps sont poussées dehors par les pores de la peau. Voyez EVACUATION, PORE & PEAU.

Il y a dans la peau une infinité de ces pores de la *transpiration*, dont les plus considérables sont les orifices des conduits qui viennent des glandes miliaires. Voyez GLANDE & MILIAIRE.

Quand la *transpiration* est assez abondante pour être aperçue par les sens, comme dans la sueur, on l'appelle la sensible *transpiration*; quand elle échappe aux sens, comme dans l'état ordinaire du corps, elle prend le nom d'insensible *transpiration*. Voyez SUEUR.

Lorsqu'on se sert simplement, & sans aucune addition ou adjectif, du mot *transpiration*, il s'entend toujours de l'insensible *transpiration*.

*Transpiration* s'emploie aussi par quelques auteurs pour signifier l'entrée de l'air, des vapeurs, &c. dans le corps par les pores de la peau. Voyez AIR.

Cardan explique par le moyen de cette *transpiration* le phénomène prodigieux d'une femme, dont les urines de chaque jour pesoient 27 livres; quoique tous les alimens qu'elle prenoit, tant secs que liquides, n'allassent pas au-delà de quatre livres. Le docteur Baynard croit qu'il y a dans les hydropiques quelque *transpiration* semblable. Voyez HYDROPIQUE.

Les anciens, Hippocrate, Galien, &c. connoissoient cette espèce d'évacuation; mais Sanctorius fut le premier qui la réduisit à quelques règles déterminées. On lui est redevable de l'invention & de la perfection de la doctrine de l'insensible *transpiration*.

Les vaisseaux par lesquels se fait la *transpiration*; s'ouvrent obliquement sous les écailles de l'épiderme ou de la surpeau, ils sont d'une petitesse inconcevable. Suivant un calcul de Leewenhoeck, il paroît que l'on peut couvrir avec un grain commun de sable, cent vingt-cinq mille embouchures ou orifices extérieurs de ces vaisseaux. Voyez CUTICULE ou ÉPIDERME, GLANDE MILIAIRE, &c.

De chaque point du corps, & par toute l'étendue de la cuticule, il transpire continuellement une humeur subtile qui sort de ces vaisseaux.

Des expériences bien confirmées ont appris que la quantité de matière poussée au-dehors par cette voie, étoit plus considérable que celle qui se rendoit par toutes les autres. Voyez SELLE, URINE, &c.

En supposant une diète modérée, un âge moyen, & une vie commode, Sanctorius a trouvé en Italie que la matière de l'insensible *transpiration* étoit les  $\frac{1}{3}$  de celle que l'on prenoit pour aliment; de sorte qu'il n'en restoit que les  $\frac{2}{3}$  pour la nutrition, & les excréments du nez, des oreilles, des intestins, de la vessie. Voyez EXCRÉMENT.

Le même auteur démontre, que l'on perd en un jour par l'insensible *transpiration* autant qu'en quatorze jours par les selles; & en particulier, que pendant la durée de la nuit, on perd ordinairement seize onces par les urines, quatre par les selles, & plus de quarante par l'insensible *transpiration*.

Il observe aussi qu'un homme qui prend dans un jour huit livres d'alimens, en mangeant & en buvant, en consomme cinq par l'insensible *transpiration*: quant au tems, il ajoute que cinq heures après avoir mangé, cet homme a transpiré environ une livre; depuis la cinquième heure jusqu'à la douzième, environ trois livres; & depuis la douzième jusqu'à la seizième, presque la moitié d'une livre.

La *transpiration* insensible surpasse donc de beaucoup toutes les évacuations sensibles prises ensemble. Et il suit des expériences de Sanctorius, qu'on perd davantage en un jour par la *transpiration*, qu'en

quinze jours par tous les autres émonctoires. *Voyez* EMONCTOIRE.

Borelli dit que les avantages de l'insensible *transpiration* sont si considérables, que sans elle les animaux ne pourroient pas conserver leur vie.

La *transpiration* est absolument nécessaire dans l'économie animale, pour purifier la masse du sang, & le débarrasser de quantité de particules inutiles & hétérogènes, qui pourroient le corrompre. De-là vient que quand la *transpiration* ordinaire est arrêtée, il survient tant de maladies, particulièrement de fièvres, de gratelles, &c.

La *transpiration* est nécessaire à l'organe du toucher, parce qu'elle empêche les mamelons de la peau d'être desséchés, soit par l'air, soit par l'attouchement continuel des corps extérieurs.

Le froid empêche la *transpiration* en resserrant les pores de la peau, & épaississant les liqueurs qui circulent dans les glandes cutanées. La chaleur au contraire augmente la *transpiration*, en ouvrant les conduits excrétoires des glandes, & en augmentant la fluidité & la vélocité des humeurs. *Voyez* FROID, &c.

Les grands symptômes d'un état parfait de santé & les principaux moyens de la conserver, sont d'entretenir beaucoup de subtilité, d'uniformité & d'abondance dans la matière de l'insensible *transpiration*, & aussi, quand elle augmente après le sommeil, &c. au contraire, le défaut de ces qualités est le premier symptôme assuré, & peut-être la cause des maladies. *Voyez* SANTÉ & MALADIE.

La *transpiration* se fait, s'entretient, s'accroît par les viscères, les vaisseaux, les fibres; par le mouvement ou un exercice qui aille jusqu'aux premières apparences de la sueur, par un usage modéré des plaisirs, en dormant sept ou huit heures, se couvrant bien le corps, & néanmoins ne le chargeant pas de couverture: la gaieté, une nourriture légère fermentée & néanmoins solide, & qui n'est pas grasse, un air pur, froid, pesant, &c. contribuent beaucoup à la *transpiration*. Le contraire de toutes ces choses, de même que l'augmentation des autres excrétoires, la diminuent, l'empêchent, l'altèrent.

On voit donc la cause, les effets, &c. de cette matière de la *transpiration*, de son usage pour conserver la souplesse & la flexibilité des parties, en leur rendant ce qu'elles ont perdu; mais principalement en conservant l'humidité des mamelons nerveux, en les entretenant frais, vigoureux, propres à être affectés par les objets, & à transmettre à l'âme leurs impressions. *Voyez* NERF, SENSATION, &c.

Une trop grande *transpiration* occasionne des foiblesses, des défaillances, des morts subites; une trop petite, ou même une suppression totale de cette action fait que les vaisseaux capillaires se dessèchent, se flétrissent & périssent: il arrive aussi que les plus grands émonctoires en sont obstrués, ce qui trouble la circulation, & rend les humeurs caustiques: de-là viennent la putridité, la crudité, les fièvres, les inflammations, les aposthèmes ou les abcès. *Voyez* MALADIE.

Pour déterminer l'état & les qualités de la *transpiration* nécessaires à juger de la disposition du corps, Sanctorius inventa une balance à peser, avec laquelle il examinoit la quantité, les degrés de *transpiration*, dans différentes circonstances du corps, sous différentes températures de l'air, dans différents intervalles qu'il mettoit à boire, à manger, à dormir, &c. *Voyez* CHAISE de Sanctorius.

Quelques-uns des phénomènes les plus extraordinaires, qu'il a observés par ce moyen, sont que quelques tems après avoir mangé, la *transpiration* est moindre qu'en tout autre tems: que la *transpiration* est la plus grande entre la cinquième & la douzième

heure après les repas; que l'exercice soit en allant à cheval, en carrosse, en bateau, &c. soit en jouant à la paume, en patinant, & surtout les frictions vives sur la peau, sont des moyens merveilleux pour provoquer la *transpiration*; que lorsqu'on s'en est le moins qu'en tout autre tems; & que les femmes transpirent toujours beaucoup moins que les hommes.

TRANSPLANTATION, (*Médecine*.) méthode de guérir les maladies imaginées & soigneusement recommandée par Paracelse; elle consiste à faire passer une maladie d'un homme dans un autre, ou dans un animal, ou même dans une plante, de façon que le sujet qui l'a communiquée en est totalement délivré. On a tâché de constater par des faits cette prétention chimérique de Paracelse, indigne de ce grand homme; les Allemands sur-tout extrêmement attachés aux remèdes singuliers, se sont appliqués à faire valoir cette méthode; & pendant que les médecins des autres pays la laissoient ensevelie dans un oubli bien légitime, ils faisoient des expériences & des longs raisonnemens, les uns pour la détruire, & les autres pour la confirmer. Georgius Francus rapporte plusieurs exemples de maladies qu'il assure guéries par la *transplantation* (*ephém. nat. curios. ann. iv. & v. observ. 102.*) Maxuel, médecin écossais, a fait un traité particulier où il s'en déclare le partisan; Thomas Bartholin en parle dans une dissertation épistolaire, & prétend avoir une mumie essentielle tirée des astres dans qui les maladies se *transplantent* promptement. Hermann Grubé n'a rien oublié pour faire proscrire la *transplantation* comme inutile ou superstitieuse; Reifsius assure que cette méthode est principalement appropriée dans les hydropisies, & raconté avoir guéri par son moyen deux enfans d'hydrocele, qui avoient résisté à toutes sortes de remèdes, il se servit dans le premier cas d'un limaçon rouge, qu'on frotta à diverses reprises sur la partie affectée; on l'attacha ensuite au haut de la tumeur pendant 24 heures, après quoi on le suspendit exposé à la fumée. Cette opération répétée trois fois de même façon, l'hydrocele disparut; dans le second cas, il fit avec le même succès la *transplantation* dans l'urine même du malade, qu'il mit ensuite, chargée de la maladie, dans une coquille d'œuf, aussi exposée à la fumée. *Credat judæus apella, non ego.*

Le même auteur assure avoir vu guérir une hernie inguinale par le téléphium récemment arraché, appliqué sur la tumeur, & ensuite planté & cultivé avec beaucoup de soin; les transplantateurs recommandent de veiller avec une extrême attention aux plantes & aux animaux dans qui on a fait passer les maladies, parce que lorsqu'ils souffrent, sont incommodés, ou meurent, la personne de qui ils ont reçu la maladie se sente aussi-tôt de leur altération: on raconte qu'un homme ayant transplanté sa maladie dans un chêne, fut considérablement incommodé d'une blessure qu'on fit à cet arbre; les Allemands regardent le téléphium, comme la plante la plus favorable à la *transplantation*, ils la réservent principalement à cet usage, & l'appellent en conséquence *raben-kräut*.

Parmi les secrets de bonnes femmes, on trouve quelque idée de la *transplantation*; ces espèces de médicastres subalternes conseillent beaucoup dans les fièvres malignes, pestilentielles, de mettre dans le lit du malade, d'attacher même à leur pié un crapaud, un serpent, un chien ou tout autre animal; elles prétendent qu'ils attirent le venin qui est la cause de la maladie, & elles assurent avoir vu ces animaux devenir après cela prodigieusement enflés, & mourir promptement en exhalant une puanteur insupportable; on peut voir un effet analogue à la *transplantation* dans ce qui arrive aux vieillards, suivant quelques



auteurs, lorsqu'ils couchent avec des jeunes gens ils se conservent plus long-tems en bonne santé, trais & dispos. & les jeunes gens se ressentent beaucoup plutôt des incommodités de la vieillesse; ce fait mérite encore d'être soigneusement examiné; nous pouvons conclure des autres que le désir de vivre & de se bien porter est si fortement gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'y a rien qu'on n'ait imaginé dans la vue de le réaliser, & qu'on n'a rien proposé de si absurde qui n'ait trouvé des partisans. (m)

**TRANSPLANTATION D'ARBRES, (Agricult.)** on a imaginé l'art de transplanter les grands arbres fruitiers des vergers: un particulier en fit l'essai en Angleterre dans le dernier siècle; il avoit eu pendant vingt ans un verger rempli de pommiers & de poiriers. Ces arbres étoient en bon état & produisoient du fruit en abondance. Il se trouve obligé d'aller demeurer dans une autre maison de campagne à environ un mille de ce verger; il essaya d'emporter avec lui les arbres fruitiers dont il étoit amoureux. Pour cet effet il fit faire, au mois de Novembre, des tranchées autour de leurs racines, & des trous assez grands pour recevoir chaque arbre qu'il vouloit transplanter dans son nouveau jardin avec la motte de terre. Aussi-tôt que les gelées commencerent, à être assez fortes pour son dessein, & qu'elles eurent endurci la terre autour des racines, il fit lever les arbres avec des leviers sans rompre la motte, & les fit conduire sur des traîneaux à l'endroit de son nouveau jardin qui leur étoit destiné; il les laissa dans l'état qu'ils avoient été apportés, & au dégel il mit de nouvelles terres autour des racines, termina son ouvrage, & fit remplir les tranchées de nouvelle terre qu'il y affailla.

Un mois après avoir ainsi transplanté ses arbres, il fit ôter un bon tiers des branches, pour les décharger à proportion de la quantité de racines qu'ils avoient perdues; & l'été suivant il en recueillit passablement de fruits: voilà jusqu'où de nos jours les Anglois ont poussé l'industrie du jardinage; ils sont parvenus non-seulement à faire, quand il leur plaît, de leurs arbres fruitiers, des arbres pour ainsi-dire ambulans, mais encore à les transplanter à rebours.

M. Bradley a lui-même imaginé de transplanter les jeunes arbres au milieu de l'été, & il assure l'avoir vu exécuter avec succès par un curieux de Kensington. Comme la sève de plusieurs arbres est dans l'inaction vers le milieu de l'été, si on les transporte dans ces momens favorables, ils ont plus de tems pour se fortifier avant l'hiver, que ceux que l'on remue dans l'automne, & sont incontestablement mieux préparés à pousser de fortes tiges que ceux que l'on transplanteroit au printemps; mais les arbres qui perdent leurs feuilles réussiroient-ils aussi-bien par cette méthode que les arbres toujours verts? Il reste encore un grand nombre d'expériences à tenter sur la *transplantation*, & les mauvais succès ne doivent pas décourager. (D. J.)

**TRANSPORT, s. m. (Gram. & Jurisprud.)** est un acte qui fait passer la propriété de quelque droit ou action d'une personne à une autre, par le moyen de la cession qui lui en est faite; ainsi *transport* & *cession* en ce sens ne sont qu'une même chose.

Celui qui fait le *transport* est appelé *cédant*, & celui au profit duquel il est fait est appelé *cessionnaire*.

Le *transport* se fait avec garantie ou sans garantie, ce qui dépend de la convention.

Le cédant est cependant toujours garant de ses faits & promesses.

Le *transport* ne saisit que du jour qu'il a été signifié, c'est-à-dire qu'il n'a d'effet contre le débiteur & les autres tierces personnes que du jour qu'il a été signifié & copie donnée au débiteur.

Le défaut de signification au débiteur opere;

1°. Que le paiement fait au cédant est valable sans le recours du cessionnaire contre le cédant.

2°. Qu'un créancier du cédant, même postérieur au *transport* non-signifié, peut saisir & arrêter la dette cédée.

3°. Qu'un second cessionnaire du même effet ayant fait signifier le premier son *transport*, est préféré au premier cessionnaire.

L'acceptation du *transport* de la part du débiteur, équivaut à une signification.

Il y a certaines choses dont on ne peut faire valablement un *transport* à certaines personnes, comme des droits litigieux aux juges, avocats, procureurs. Voyez DROIT LITIGIEUX.

Les cessions & *transports* sur les biens des marchands en faillite sont nuls, s'ils ne sont faits au moins dix jours avant la faillite. Ordonn. du commerce, tit. xj. art. 4.

La délégation est différente du *transport*, en ce qu'elle saisit sans être signifiée, mais il faut qu'elle soit faite du consentement du débiteur, ou par lui acceptée. Voyez DÉLÉGATION. (A)

**TRANSPORT, (Commerc.)** action par laquelle on fait passer une chose d'un lieu ou d'un pays en un autre. Le *transport* des marchandises par eau étant plus commode, plus aisé, & infiniment moins coûteux que par terre, demande tous les soins du gouvernement pour le procurer au commerce. (D. J.)

**TRANSPORT, terme de Teneur de livres,** ce mot se dit du montant des additions des pages qui sont remplies, que l'on porte au commencement des autres pages nouvelles; il faut bien prendre garde de se tromper dans le *transport* qui se fait dans les livres, du montant des pages. Ricard. (D. J.)

**TRANSPORT, TRANSPORTER, (Jardinage.)** se dit des terres que l'on enleve d'un bassin, d'un canal, d'un boulingrin, ou bien des terres qu'on apporte pour construire une terrasse, une plateforme, un belvedere.

Il y a quatre manières de transporter les terres, dans des tombereaux tirés par des chevaux, des camions traînés par deux hommes, des paniers mis sur des ânes, & dans des brouettes ou des hottes servies par des hommes.

Les deux premières manières sont à préférer, quand le lieu où on transporte les terres est fort éloigné; un tombereau à un cheval contient environ 6 piés cubes de terre, & vaut trois ou quatre voyages d'un âne qui porte 2 piés cubes dans ses deux paniers; les camions contiennent ordinairement 8 piés cubes, enforte qu'il faut vingt-quatre tombereaux tirés par deux chevaux, contenant 9 piés cubes de terre, pour contenir une toise cube de terre; quand ils ne sont tirés que par un cheval il faut trente-six tombereaux.

Lorsque la distance est peu considérable, on peut se servir des ânes ainsi que des brouettes ou des hottes ou qui ne contiennent qu'un pié cube de terre; ainsi un âne en porte le double à la fois, & on estime que trois cens hottes ou brouettes médiocrement chargées contiennent une toise cube de terre.

La situation des lieux assujettit à l'une de ces quatre manières, telle que seroit une descente un peu roide sur un coteau, où il faut absolument des hottes.

S'il se trouvoit des rochers dans les terres, on y fera ranger des fagots autour de chaque roche; on y mettra le feu, & quand la braise sera bien échauffée on jettera de l'eau dessus, ce qui la fera fendre & éclater avec bruit. C'est ainsi que le grand Annibal en passant les Alpes, fit dissoudre les rochers au rapport de Tite-Live; il se servit de vinaigre au lieu d'eau. *Eamque (quam & vis ventis apta faciendo ignis*

coorta effect) succedunt, ardentiaque saxa infuso aceto putrefaciunt. Titii-Livii, lib. XXI. n<sup>o</sup>. 37.

On transporte des arbres en motte enmanequinée, soit sur de petits chariots appelés diables, ou sur de plus grands avec des chaînes de fer qui les attachent.

Les orangers & les arbres encaissés d'une moyenne force, se transportent sur des civières ou sur des traîneaux, deux hommes les portent encore avec de grosses cordes attachées à des crochets qui embrassent les quatre piliers de la caisse; des chariots tirés par des chevaux servent à transporter les grands arbres.

TRANSPPOSITIF, VE, adj. (Gram.) M. l'abbé Girard (Princip. de la I. tom. I. pag. 23.) divise les langues en deux espèces générales, qu'il nomme analogues & transpositives.

Il appelle langues analogues, celles dont la syntaxe & la construction usuelle sont tellement analogues à l'ordre analytique, que la succession des mots dans le discours y suit la gradation des idées.

Il appelle langues transpositives, celles qui dans l'élocution donnent aux noms & aux adjectifs des terminaisons relatives à l'ordre analytique, & qui acquièrent ainsi le droit de leur faire suivre dans le discours une marche entièrement indépendante de la succession naturelle des idées. Voyez LANGUE, art. ij. §. 1. (B. E. R. M.)

TRANSPPOSITION, s. f. en Algèbre, se dit de l'opération qu'on fait en transposant dans une équation un terme d'un côté à l'autre; par exemple, si  $a + c = b$ , on aura en retranchant de part & d'autre  $c$ ,  $a + c - c = b - c$ , ou  $a = b - c$ , où l'on voit que le terme  $c$  est transposé du premier membre au second avec un signe contraire à celui qu'il avoit. On ne fait aucun changement dans une équation en transposant ainsi les termes d'un membre dans l'autre, pourvu qu'on observe de leur donner des signes contraires. Par exemple, si on avoit  $a - c = b$ , on auroit en ajoutant de part & d'autre  $c$ ,  $a - c + c = b + c$ , ou  $a = b + c$ ; les règles des transpositions sont fondées sur cet axiome, que si à des quantités égales on en ajoute d'égales, ou qu'on en retranche d'égales, le tout dans le premier cas seront égaux, & les restes dans le second. (O)

TRANSPPOSITION, en Musique, est le changement par lequel on transporte une pièce de Musique d'un ton à un autre.

Je suppose qu'on fait déjà qu'il n'y a proprement que deux modes dans la musique; de telle sorte que composer en tel ton, n'est autre chose que fixer sur telle ou telle tonique le mode qu'on a choisi. Mais comme l'ordre des sons ne se trouve pas naturellement disposé sur toutes ces toniques, comme il devroit être pour y établir le mode, on corrige cette irrégularité par le moyen des dièzes ou des bémols dont on arme la clé, voyez CLÉ TRANSPOSÉE. Quand on a donc composé un air dans quelque ton, & qu'on le veut transposer dans un autre, il ne s'agit que d'en élever ou abaisser la tonique & toutes les notes d'un ou plusieurs degrés, selon le ton qu'on a choisi; puis de changer l'armure de la clé, conformément à ce nouveau ton: tout cela est égal pour les voix; car en appelant toujours *ut* la tonique du mode majeur, & la celle du mode mineur, tous les tons leur sont indifférens, & c'est l'affaire des instrumens, voyez GAMME, MODE. Mais ce n'est pas pour ceux-ci une petite attention de transposer dans un ton ce qui est noté dans un autre: car quoiqu'ils se guident par les notes qu'ils ont sous les yeux, il faut que leurs doigts en touchent de toutes différentes, & qu'ils les alterent différemment, selon la différence de l'armure de la clé pour le ton noté & pour le ton transposé: de sorte que souvent ils doivent faire des dièzes où ils voient des bémols, & vice versa, &c.

Tome XVI.

C'est un des grands avantages du système dont nous avons parlé au mot notes, de rendre la musique notée par cette méthode également propre à tous les tons en changeant une seule lettre, ce qui, ce me semble, met pour les instrumens ces nouvelles notes au-dessus de celles qui sont établies actuellement. Voyez NOTES. (S)

TRANSSUBSTANTIATION, (Théol.) transsubstantiatio, pris dans un sens général, signifie le changement d'une substance en une autre. Ainsi le changement de la verge de Moïse en serpent, des eaux du Nil en sang, de la femme de Loth en statue de sel, furent des transsubstantiations surnaturelles; mais le changement des alimens que nous prenons, en la substance de nos corps, n'est qu'une transsubstantiation naturelle. Voyez SUBSTANCE.

TRANSSUBSTANTIATION, dans un sens plus particulier, est la conversion ou le changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jesus-Christ, & de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles de la consécration dans le sacrement de l'eucharistie; en sorte qu'il ne reste plus que les espèces ou apparences du pain & du vin, selon la doctrine de l'église romaine.

Ce mot fut introduit dans l'église au concile de Latran en 1215, pour obvier aux équivoques des Manichéens de ce tems-là. Mais si l'expression étoit nouvelle, la chose qu'elle énonçoit ne l'étoit pas, comme le remarque M. Bossuet.

Les Protestans rejettent unanimement le mot de transsubstantiation, même les Luthériens, quoiqu'ils ne nient pas la présence réelle. Ils y ont substitué ceux d'impanation & de consubstantiation. Voyez IMPANATION & CONSUBSTANTIATION.

Les Calvinistes, les Zuingliens, les Anglicans & tous les autres prétendus réformés qui expliquent ces paroles de Jesus-Christ: *Hoc est corpus meum*, dans le sens figuré, abhorrent aussi le nom de transsubstantiation. L'église romaine l'a conservé comme très-propre à exprimer le miracle qui s'opère dans l'eucharistie. Et pour prémunir les enfans contre les fausses interprétations que les Sacramentaires donnent aux paroles de la consécration, elle a déclaré, dans le premier chapitre de la treizième session du concile de Trente, que dans la transsubstantiation le corps & le sang de notre seigneur Jesus-Christ se trouvent réellement, véritablement & substantiellement sous les espèces du pain & du vin. Le concile ajoute que par le mot véritablement, il entend proprement, & non pas par signification, comme si l'eucharistie n'étoit autre chose que le signe du corps & du sang de Jesus-Christ; que par le terme réellement, il entend de fait, & non pas seulement en figure ou une présence par la foi, comme si l'eucharistie n'étoit qu'une figure ou une représentation du corps & du sang de Jesus-Christ, & qu'on ne l'y reçût que par la foi; & enfin, que par substantiellement, il entend en substance, & non en vertu ou par énergie. Ainsi le sens de véritable est opposé à celui de signe; le sens de réellement à celui de figure ou de perception par la foi; & celui de substance exclut le sens de vertu ou d'énergie.

Voilà ce qu'a décidé l'église sur ce point; mais elle n'a pas interdit aux Théologiens & aux Philosophes la liberté d'imaginer des systèmes pour expliquer la manière dont le pain & le vin sont changés réellement au corps & au sang de Jesus-Christ, & comment les accidens du pain & du vin subsistent après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus réellement ni pain ni vin. Nous allons donner l'analyse des différens systèmes qui ont paru sur ces deux questions; & nous indiquerons ce qu'il en faut penser.

B B b

Il y a trois systèmes différens sur la maniere dont s'opere la *transsubstantiation* : celui des Péripatéticiens, celui de M. Cally, & celui de M. Varignon.

1°. Les Péripatéticiens, en reconnoissant que toute la substance du pain & du vin est réellement changée en la substance du corps & du sang de Jésus-Christ, soutiennent que l'étendue actuelle du pain & du vin subsiste dans tout son entier. Le corps de Jésus-Christ selon eux, quoique réellement animé & organisé dans l'eucharistie, ne s'y trouve pas actuellement étendu. L'étendue du pain & du vin, suivant leurs principes, demeure après la consécration, & existe sans sujet d'inhésion. Ce système suppose qu'un corps en demeurant vrai corps, peut être dépouillé de son extension actuelle; & que l'extension actuelle d'un corps peut subsister, quoique ce corps lui-même ne subsiste plus. Mais outre que ce principe est faux, cette hypothèse est contraire aux sentimens des peres qui reconnoissent dans l'eucharistie le même corps de Jésus-Christ, qui est né de la vierge Marie, qui a été crucifié, &c. Or qui peut concevoir un pareil corps sans étendue actuelle? Enfin, l'étendue interne qu'ils supposent, par laquelle un corps est étendu, par rapport à lui-même, sans l'être par rapport aux corps qui l'environnent, est aussi insoutenable, que leur substance d'accidens sans sujet d'inhésion est imaginaire.

2°. M. Cally, professeur de Philosophie dans l'université de Caen, & disciple de Descartes, a prétendu que l'union réelle de l'ame & de la divinité de Jésus-Christ avec le pain & le vin eucharistiques, forment le corps de l'homme-Dieu présent sur nos autels. Suivant le principe de ce philosophe, toute matiere, de quelque espece qu'elle soit, est également suffisante pour constituer le corps de l'homme. Dès que l'ame humaine se trouve unie à une portion de matiere quelle qu'elle puisse être; il en résulte selon lui un homme proprement dit.

M. Nicole a réfuté solidement ce système dans sa *LXXXII<sup>me</sup> lettre*. Mais il semble contraire à la foi de l'Eglise, qui par le corps de Jésus-Christ présent sur nos autels, n'entend pas une nouvelle matiere séparée & distinguée de celle qui compose le corps de Jésus-Christ dans le ciel, mais le même corps qu'il a pris dans le sein d'une vierge, qui a souffert pour nous, &c. ce que M. Cally n'explique point, en supposant que l'ame & la divinité de Jésus-Christ s'unissent au pain & au vin pour former son corps.

3°. M. Varignon, professeur de Mathématiques au college Mazarin, & de l'académie royale des Sciences, admit en partie le système de M. Cally, & y ajouta du sien. Il admet une organisation réelle dans chacune des parties intérieures du pain & du vin, & se fonde ensuite sur ces principes. Il établit, 1°. que la matiere est divisible à l'infini; qu'il n'est point de portion de matiere, quelque petite qu'elle soit, qui ne puisse, par les divers arrangements de ses parties, devenir tel ou tel corps: fer, froment, pain, vin, os, chair, sang; & qu'en conséquence il n'y a aucune espece de corps qui par les différentes dispositions des parties qui le composent, ne puisse être converti en une autre espece de corps. 2°. Il établit que la grandeur & la structure du corps sont absolument indifférentes à la nature de l'homme; parce que les enfans, les pigmées & les géans sont également des hommes. 3°. Qu'un enfant qui est grand d'un pié, en venant au monde, & qui parvient ensuite à la grandeur de six piés, est toujours le même homme; & il conclut de cette maxime qu'un homme de six piés peut être réduit à un pié, & même diminuer par degrés jusqu'à l'infini, sans cesser d'être le même homme & d'avoir le même corps. 4°. Il soutient que l'identité de la matiere n'est pas nécessaire pour l'identité du corps: la raison qu'il en

donne, est qu'il n'y a aucun homme, de quelque âge qu'il puisse être, qui ne soit censé avoir le même corps qu'il avoit en naissant, quoiqu'il ne lui reste peut-être plus aucune portion de la matiere qui composoit son premier corps. Quelque diversité, ajoute-t-il, qu'il y ait dans le corps d'un homme, par rapport à la matiere qui composoit son corps dans l'enfance, & ce qui le compose dans la vieillesse, cette diversité n'empêche pas que ce ne soit toujours le même corps. L'unité & l'identité du corps ne se tirent pas de l'unité & de l'identité des parties qui le forment: elles puissent leur source, leur fondement, leur origine dans l'unité & l'identité d'ame. 5°. Il établit que l'homme n'est pas esprit seulement, mais un esprit joint à un corps. Ainsi pour constituer deux hommes, conclut-il, il faut deux corps & deux ames. Si plusieurs corps, ajoute-t-il, étoient animés par la même ame, ils ne formeroient pas plusieurs hommes; ils n'en composeroient qu'un: & dès lors il est clair que cet homme pourroit dans le même tems, sans être reproduit, se trouver en plusieurs lieux; puisque les différens corps qu'il avoit en différens pays & en différens lieux, seroient unis à une même ame.

Ces principes posés, voici de quelle maniere M. Varignon entreprend de prouver la possibilité de la présence réelle, & d'éclaircir la nature de la *transsubstantiation*. Dieu, dit-il, à la prononciation des paroles de la consécration, imprime sur chaque partie sensible de l'hostie le mouvement qu'il faut pour leur donner une nouvelle configuration propre au corps humain; & dans le moment même de la formation de ces petits corps organisés, il joint à chacun d'eux l'ame de Jésus-Christ: chaque particule sensible du pain fait un tout, dont Dieu change l'arrangement & l'ordre intérieur. De ce changement qui se fait dans chacune des parties sensibles du pain résultent des os, de la chair, des arteres, des veines & du sang qui forment un corps organisé semblable au nôtre, & que l'ame de Jésus-Christ vient animer. Dans ce système, chaque partie sensible du pain fait un seul corps individuel, qui se trouve le même dans chaque étendue sensible des particules de matiere qui étoient pain avant la consécration: ces différentes particules de matiere devenues le corps de Jésus-Christ peuvent être divisées les unes des autres, sans que l'ame qui leur est unie souffre pour cela aucune division. Il faut dire la même chose du corps humain, qui résulte de l'union de ces petites particules de matiere à une même ame. Ce corps n'est sujet à aucune séparation des parties. Les différentes particules de pain qui deviennent intérieurement le corps de Jésus-Christ par la prononciation des paroles de la consécration, conservent toujours entr'elles le même ordre sensible; & le même arrangement qu'elles avoient lorsqu'elles étoient pain; il n'est donc pas étonnant qu'ayant la même superficie, elles continuent à exciter en nous les mêmes sensations.

Ce système est sans doute ingénieux & soutenu dans toutes ses parties. Mais il ne s'en écarte pas moins de la foi catholique. Car 1°. celle-ci appelle l'eucharistie un *mystere impénétrable* à la raison humaine, & M. Varignon ne laisse dans l'eucharistie qu'un pur miracle, il en exclut le mystere. 2°. Elle enseigne que le corps de Jésus-Christ qui se trouve dans l'eucharistie, est le même qui est né d'une vierge, qui a souffert, qui est ressuscité, &c. selon M. Varignon, le corps de Jésus-Christ qui est sur l'autel, est formé dans l'instant de la matiere du pain & du vin. 3°. La foi nous enseigne que Jésus-Christ n'a qu'un corps, & M. Varignon donne à Jésus-Christ autant de corps organisés qu'il y a de parties sensibles dans le pain. 4°. M. Varignon prétend qu'il n'y a que les parties



intérieures du pain qui soient changées, & que les parties sensibles demeurent toujours les mêmes, puisqu'elles gardent toujours entr'elles la même situation & le même arrangement. Or cette partie seule de son système est directement opposée à la *transsubstantiation*, qui, dans le sens défini par le concile de Trente, est la conversion de toute la substance du pain au corps de Jésus-Christ, & de toute la substance du vin en son sang, c'est à-dire de toutes les parties, tant sensibles qu'intérieures.

Il y a divers systèmes pour expliquer quelle est la nature des espèces eucharistiques qui frappent nos sens après la *transsubstantiation*, & pour fixer en quoi elles consistent. L'école en fournit trois, celui des Péripatéticiens, celui du P. Maignan, religieux minime, & celui de Rohault le cartésien.

1°. Les Péripatéticiens soutiennent que les apparences du pain & du vin sont quelque chose de réel qui subsiste hors de nous. Ils croient que ce sont des accidents absolus, qui excitent sans aucun sujet d'inhésion; quelques-uns même d'entr'eux vont jusqu'à dire qu'on ne peut nier l'existence de ces accidents sans blesser la foi.

On sent assez que ce système choque les notions les plus simples reçues parmi les philosophes, sur l'essence de la matière & des accidents, personne n'ayant jamais entendu par ce dernier terme que ce qui n'existe point de soi-même, & ce qui ne peut subsister sans être inhérent à un autre objet. L'autorité de saint Thomas & de quelques théologiens n'est pas suffisante pour ériger cette opinion en dogme. Il est également libre ou de la soutenir ou de la rejeter.

2°. Le pere Maignan prétend que les apparences du pain & du vin ont pour sujet d'inhésion le corps même de Jésus-Christ, ou qu'elles existent dans notre ame; & voici comme il développe son système. On doit, dit-il, distinguer dans les corps deux sortes d'apparences. Il y en a qui appartiennent à la substance corporelle, comme le mouvement, la figure, la dureté, l'impenétrabilité; & il y en a d'autres qui ne lui appartiennent pas, comme la couleur, la saveur, l'odeur. La première espèce d'apparence qui appartenait à la substance du pain, & qui l'affectoit avant la consécration, demeure sans le pain après la consécration. Elles ont pour sujet d'inhésion le corps de Jésus-Christ, elles résident en lui, & elles y sont attachées. Le corps de l'Homme-Dieu prend la place du pain, & il est revêtu de toutes les apparences qui appartennoient à la substance du pain. Il est sujet au mouvement dont le pain étoit susceptible, il a la même figure, il peut être touché, il empêche le passage d'autres corps, & il résiste à l'effort des impressions corporelles. La seconde espèce d'apparence qui n'affectoit pas la substance du pain avant la consécration, demeure sans le pain après la consécration. Elles n'existent pas dans le corps de Jésus-Christ, elles n'existent que dans notre ame, & n'ont pas d'autre sujet d'inhésion. Dieu, dit cet auteur, peut par lui-même & sans le secours d'aucune cause occasionnelle rendre présente à notre esprit la couleur & la saveur du pain, & c'est ce qu'il opère dans le sacrement de l'Eucharistie. Quoi qu'il n'y ait plus ni pain, ni vin après la consécration, Dieu remue par lui-même nos organes de la même manière que le pain & le vin les remuoient avant qu'ils fussent consacrés; l'ébranlement du nerf optique produit en nous la perception de la même couleur, & l'ébranlement de l'organe du goût produit également en nous la sensation de la même saveur. Dans le cours ordinaire de la nature, on ne peut avoir présentes aux yeux les apparences du pain & du vin, sans qu'il y ait réellement devant nos yeux du pain & du vin; mais dans l'ordre surnaturel, Dieu peut exciter en nous la perception des apparences du pain & du vin, quoiqu'il

Tome XVI.

n'y ait hors de nous ni pain ni vin; & c'est précisément en ce point que consiste le miracle du sacrement de l'Eucharistie.

3°. M. Rohault établit les mêmes principes que le P. Maignan, pour expliquer quelle est la nature des accidents ou espèces eucharistiques après la consécration. Il distingue, comme lui, deux sortes d'apparences dans les corps: celles qui appartiennent à la substance même du corps, comme la figure, le mouvement; & celles qui ne lui appartiennent pas, & qui ne l'affectent pas, comme la couleur, la saveur, l'odeur. Les apparences de la première espèce, dit M. Rohault, subsistent dans l'eucharistie après la consécration, & elles ont pour sujet d'inhésion le corps même de Jésus-Christ, parce que le corps de Jésus-Christ a pris la place du pain. Il faut raisonner tout autrement, ajoute-t-il, des apparences de la seconde espèce. Elles existent dans notre ame, quoiqu'il n'y ait plus ni pain ni vin, parce que Dieu excite en nous, indépendamment de la substance du pain & du vin, les mêmes impressions que le pain & le vin y excitoient avant qu'ils fussent consacrés. La différence qu'il y a entre le système du P. Maignan & celui de Rohault sur ce point est bien légère. Le premier soutient qu'il y a un vrai miracle dans la perception que l'on a des apparences du pain & du vin, même après la consécration, quoiqu'il n'y ait plus alors ni pain ni vin; & M. Rohault au contraire prétend que cette perception est une suite naturelle des lois du mouvement que Dieu a établie. Voici en abrégé la méthode qu'il suit pour expliquer sa pensée. Toutes les sensations que nous avons à l'occasion des corps, viennent de l'impression qu'ils font sur nos sens par leur superficie. C'est de la différence de leur superficie que naissent les différentes impressions auxquelles nous sommes sujets, & c'est de ces différentes impressions que proviennent nos différentes sensations. Tous les corps qui ont la même superficie excitent en nous les mêmes impressions, & dès lors les mêmes sensations. Si le vin excite en nous une sensation que l'eau n'excite pas, c'est qu'il y a dans le vin un arrangement de parties de matière qui ne se trouve pas dans l'eau, & qui agit différemment sur nos organes. Tous les objets extérieurs n'agissent sur nos sens que par impulsion & par frapement, soit que cette impulsion & ce frapement viennent des corps mêmes, comme dans le toucher & dans le goût, soit qu'ils viennent par l'écoulement de quelques corpuscules, comme dans l'odorat, soit qu'ils viennent par le mouvement de l'air, comme l'ouïe, soit qu'ils viennent par l'agitation de la matière subtile, comme dans la vue. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. Rohault, si le pain & le vin consacrés excitent en nous les mêmes impressions. Quoique substantiellement & réellement changés au corps & au sang de Jésus-Christ, leur superficie reste la même. Le corps de Jésus-Christ en est revêtu, & tout corps qui a la même superficie qu'un autre, doit exciter naturellement les mêmes sensations.

Ces deux sentimens qui sont à-peu-près les mêmes pour le fond, ont cet avantage sur l'opinion des Péripatéticiens, qu'ils sont appuyés sur des principes solides & sur des notions communément reçues. On peut donc les soutenir d'autant plus que l'Eglise s'est contentée de décider, qu'après la *transsubstantiation* les espèces ou accidents du pain & du vin subsistent sans rien définir sur la manière dont ils subsistent.

**TRANSVERSAIRE**, en Anatomie, nom de quelques muscles qui ont leurs attaches aux apophyses transverses.

Le grand transversaire du col monte du dos vers le col, s'insère fort souvent par six tendons aux six apophyses transverses des six vertèbres supérieures du dos, & se termine aux extrémités des apophyses

B B b ii

transverses de la troisième, la quatrième, la cinquième & la sixième vertèbre du col.

Le *transversaire grêle* ou *transversaire collatéral* du col, ou le cortical descendant de Diemerbroeck, s'insère ordinairement à l'angle de la troisième, quatrième, cinquième ou sixième côte, & se termine aux apophyses transverses de la quatrième, cinquième & sixième vertèbre du col.

Les petits *transversaires* du col, voyez **INTERTRANSVERSAIRES**.

Le grand *transversaire* du dos, les petits *transversaires* du dos, voyez **INTERTRANSVERSAIRE**.

Le premier *transversaire* antérieur de la tête, ou le renforceur droit, est un muscle qui s'attache à la partie antérieure & supérieure de l'apophyse transverse de la première vertèbre, & va obliquement se terminer entre le condyle de l'os occipital & l'apophyse mastoïde.

Le second *transversaire* postérieur de la tête est situé entre les apophyses transverses de la première & de la seconde vertèbre du col, & s'attache à la partie moyenne & supérieure de l'apophyse transverse de la seconde vertèbre du col, & se termine à la partie inférieure de l'apophyse transverse de la première.

**TRANSVERSAIRE ÉPINEUX**, en Anatomie, nom de différens muscles qui s'attachent aux apophyses épineuses & transverses des vertèbres. Voyez **VERTÈBRE**, &c.

Le *transversaire épineux* du col, ou le demi-épineux du col.

**TRANSVERSAL** ou **TRANSVERSE**, adj. (*Géom.*) se dit en général de quelque chose qui passe dessus une autre, c'est-à-dire qui la croise & la coupe. Ce mot est principalement d'usage dans la Géométrie : on dit l'axe *transverse* d'une hyperbole, pour désigner le premier axe de cette courbe. Voyez **AXE**. (O)

**TRANSVERSAL**, (*Géom.*) les lignes qui tombent obliquement ou perpendiculairement sur d'autres se nomment *transversales* par rapport à celles-ci. Voyez **OBLIQUE** ou **PERPENDICULAIRE**.

**TRANSVERSAL**, *le*, adj. en Anatomie, se dit des parties situées transversalement par rapport au plan de division du corps ou à son plan vertical. Voyez **CORPS**.

Le muscle *transversal* du pied s'attache aux trois derniers os du métacarpe à la partie inférieure de leurs têtes, & se termine à la première phalange du pouce au côté externe de sa base.

**TRANSVERSAL**, **LIGAMENT**, voyez **LIGAMENT**.  
**TRANSVERSALE**, **PROTUBÉRANCE**, voyez **PROTUBÉRANCE ANNULAIRE**.

Le sinus *transversal* inférieur, le sinus *transversal* supérieur de la dure-mère, voyez **DURE-MÈRE**.

**TRANSVERSE**, adj. en Anatomie, se dit de différentes parties, dont la situation est telle relativement au plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales & symétriques.

**TRANSVERSE de l'abdomen**, est un muscle qui est placé sous les muscles obliques ; il vient du cartilage xiphoïde, des cartilages, des fausses côtes, des apophyses transverses, des vertèbres des lombes ; & il s'insère à la levre interne de la crête de l'os ilion, à l'os pubis & à la ligne blanche.

Ce muscle unit ses tendons avec les obliques ; à mesure qu'il approche de la ligne blanche. C'est le seul muscle que l'on coupe dans l'opération du bubonocèle. Il a une membrane mince & fine, qui ferme exactement l'anneau ou trou par où passent les vaisseaux spermaticques. Voyez **OBLIQUE**.

Le muscle *transverse* de l'urètre ou le triangulaire vient de la tubérosité de l'os ischium, tout proche des érecteurs ; & s'avancant obliquement, va se terminer à la partie postérieure du bulbe de l'urètre.

Les apophyses *transverses* des vertèbres sont des éminences situées aux parties latérales, & postérieures du corps de chaque vertèbre. Voyez **APOPHYSE & VERTÈBRE**.

**TRANTANAW**, (*Géog. mod.*) bourgade de Bohême, dans le cercle de Königgratz ; elle est connue par la victoire que le roi de Prusse y remporta sur les Autrichiens en 1745, & plus anciennement pour avoir donné la naissance à Ziska, chef & vengeur des Hussites. Il perdit fort jeune un œil d'un coup d'épée, & son autre œil fut percé d'une flèche au siège de Rubi ; mais tout aveugle qu'il étoit, il fit trembler l'empereur Sigismond, gagna batailles sur batailles ; & se sentant près de mourir, il prescrivit, dit-on, à ses troupes de faire de sa peau un tambour, & de s'en servir dans tous les combats. (D. J.)

**TRANTRERIE**, s. f. (*Jurispud.*) dans certaines coutumes d'Angleterre, signifie l'argent qui provient des amendes auxquelles on condamne les marchands de bière & les avitailleurs qui vendent le pain & la bière à faux poids & à fausse mesure. Ce terme est usité principalement à Luffon & dans les autres manoirs du comté d'Hereford.

**TRAOU**, ou **TRAW**, (*Géog. mod.*) ville des états de la république de Venise, dans la Dalmatie, sur la côte, & si voisine de l'île Bua, qu'un de ses faubourgs est dans cette île, à laquelle elle communique par des ponts. Elle a un évêché suffragant de Spalatro ; cependant elle ne renferme qu'environ quatre mille âmes, & pas une seule hôtellerie ; en sorte que les voyageurs y sont obligés de se pourvoir comme ils l'entendent pour leur logement, & pour leur nourriture. Long. 34. 10. latit. 43. 54.

*Traou* a été connu des anciens sous le nom de *Traurium* ; mais quoique Ptolomée & Strabon en parlent comme d'une île, ce n'est qu'une péninsule ; & le canal qui la sépare du continent, est un ouvrage de l'art.

Cette ville est devenue fameuse dans la république des Lettres par un manuscrit contenant un fragment de Pétrone, qui manquoit à ses ouvrages imprimés, & que M. Petit détacha en 1663, dans la bibliothèque de Nicolas Lippius.

C'est un manuscrit *in-folio* épais de deux doigts, lequel contient plusieurs traités écrits sur du papier qui a beaucoup de corps. Les œuvres de Catulle, de Tibulle, & de Propertius, sont écrites au commencement. Ensuite on voit une pièce intitulée, *Fragmentum Patonii arbitrii, ex libro decimo quinto, & sexto decimo*, où est contenu le souper de Trimalcion, tel qu'il a été imprimé depuis sur cet original. Le manuscrit est bien lisible, & les commencemens des chapitres & des poèmes, sont en caractères bleus & rouges. L'année dans laquelle il a été écrit, est marquée page 179 de cette manière 1423, 20 Novembre.

La découverte de ce manuscrit fit grand bruit ; & l'Europe savante se divisa en trois parties, comme s'il eût été question de reconnoître un prince. L'Italie adopta l'authenticité du fragment ; la France & la Hollande le rejeterent ; l'Allemagne resta neutre ; car Reinsius même commenta le manuscrit sans oser se déclarer ; l'Angleterre occupée des projets de Charles II. & de la réédification de Londres incendiée, ne parut point dans cette contestation savante ; mais les préjugés se dissipèrent bien-tôt par l'impression, & personne aujourd'hui ne doute que le fragment ne soit de Pétrone. Il est certain que le siècle de l'écriture de ce manuscrit (qui est à présent dans la bibliothèque du roi de France) n'avoit pas des esprits assez raffinés, assez délicats, & assez versés dans la langue latine, pour oser emprunter le style de Pétrone, sans qu'une ruse si grossière n'eût sauté aux yeux de tout le monde dans des siècles éclairés.

François Nodot a donné à Paris en 1693, une édition prétendue complète de Pétrone, sous ce titre : *Titi Petronii arbitri equitis romani satyricon ; cum fragmentis ; Alba Graeca, (à Belgrade) recuperatis, anno 1688.* Cet ouvrage contient le texte & la traduction de différens morceaux de Pétrone, avec des remarques latines & françoises, & la vie de Pétrone. La dernière édition est celle de 1713, en 2 vol. in-12. mais elle n'est ni belle ni exacte, & cependant le livre méritoit plus de soin. (D. J.)

TRAPA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caractères distinctifs ; le calice est composé d'une seule feuille, découpée en quatre parties dans les bords, & il subsiste. La fleur est à quatre pétales, plus larges que les ségmens du calice, & placés verticalement. Les étamines sont quatre filets de la longueur du calice ; les bossiettes sont simples ; le germe du pistil est ovale ; le style est simple, & a la longueur du calice ; le stigma est gros & fillonné tout-au-tour ; le fruit est une capsule ovale, allongée ; pierreuse, ayant une seule loge, & étant armée de quatre épines posées à l'opposite sur les côtés ; ces épines sont ce qu'étoient originairement les ségmens du calice ; la graine est une noix ovale. *Linnaei, gen. plant. p. 50. (D. J.)*

TRAPAN, f. m. *terme de Charpentier*, le haut de l'escalier où finit la charpente ; ce mot vient peut-être de *trabes*, poutre, solive, chevron, parce que le *trapan* se termine par quelque piece de bois qui l'entretient. (D. J.)

TRAPANI, ou TRAPANO, (*Géog. mod.*) en latin *Drepanium*, ville de Sicile, sur la côte occidentale de cette île, dans la vallée de Mazara, sur une langue de terre qui avance dans la mer, à 20 lieues à l'ouest de Palerme ; son port est grand, & défendu par un château ; cette ville est connue par ses salines & par ses pêches de thon & de corail. *Long. 30. 12. latit. 38. 18.*

Fardella (Michel-Ange) religieux de l'ordre de S. François, né à Trapani en 1650, se distingua dans la Géométrie, & publia en ce genre d'assez bons ouvrages pour le tems. Il mourut à Naples en 1718, dans la soixante-huitième année de son âge. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres, tome XII. (D. J.)*

TRAPE, ou ATTRAPE, (*Marine.*) voyez CORDE DE RETENUE.

TRAPETTE, f. f. (*Soierie.*) baguette de roseau, chargée aux extrémités de deux aiguilles de plomb, qui l'environnent en formant une espèce de spirale, posée entre les lisses de fond & celles de rabat. Son usage est de faire retomber les fils qui pourroient demeurer en l'air, après que les navettes sont passées ; le passage des épolins en est facilité.

TRAPEZA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arcadie : Etienne le géographe dit qu'elle étoit près de Tricolonum. Cette ville est nommée *Trapezus* par Pausanias, *l. VIII. c. iij.* qui nous apprend qu'elle devoit son nom à Trapezus fils de Lycaon.

2°. *Trapeza*, promontoire de la Troade, à dix-huit milles de la petite ville de Dardanium ; selon Pline, *l. V. c. xxx.* il étoit à l'entrée de l'Hellepont, & on le nomme présentement *capo de Janissari.* (D. J.)

TRAPEZE, f. m. *en Géométrie*, c'est une figure plane terminée par quatre lignes droites inégales.

1°. Trois côtés quelconques d'un *trapeze* pris ensemble sont plus grands que le quatrième.

2°. Les deux diagonales d'un *trapeze* quelconque inscriptible dans un cercle divisent cette figure en quatre triangles semblables deux-à-deux.

3°. Si deux côtés d'un *trapeze* sont parallèles, le rectangle fait de la somme des côtés parallèles & de la moitié de leur distance, est égale à ce *trapeze*.

4°. Si l'on circonscrit un parallélogramme à un *trapeze*, de manière qu'un des côtés du parallélogramme soit parallèle à une diagonale du *trapeze*, ce parallélogramme sera double du *trapeze*.

5°. Si deux angles opposés d'un *trapeze* quelconque sont droits, que l'on tire une diagonale qui joigne ces angles, & qu'ensuite des deux autres angles on tire des perpendiculaires sur cette diagonale, les distances du pié de ces perpendiculaires au sommet des angles droits respectifs, seront égales.

6°. Si les côtés d'un *trapeze* sont coupés chacun en deux parties égales, & que l'on joigne les points de bisection par quatre lignes droites, ces quatre lignes droites formeront un parallélogramme égal à la moitié du *trapeze*.

7°. Si l'on coupe les diagonales d'un *trapeze* chacune en deux parties égales, & que l'on joigne ces points par une ligne droite, la somme des carrés des côtés sera égale à la somme des carrés des diagonales, plus à quatre fois le carré de la ligne qui joint les points de bisection.

8°. Dans un *trapeze* quelconque la somme des diagonales est plus petite que la somme de quatre lignes droites tirées d'un point quelconque, au-dedans de la figure, différent du point d'intersection des diagonales. *Chambers. (E)*

TRAPEZE, nom qu'on donne en Anatomie à un muscle de l'omoplate ; on l'appelle *trapeze* à cause de sa vraisemblance avec la figure géométrique de ce nom. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez aussi OMOPLATE.*

Les fibres de ce muscle ont différentes insertions & différentes actions. Il vient de la partie inférieure de l'occipital, du ligament cervical, des apophyses épineuses de la dernière vertèbre du col, des huit, quelquefois dix & même douze des vertèbres du dos, & s'insère à la levre supérieure de l'épine de l'omoplate tout-au-tour du rebord postérieur de l'acromion & de la portion humérale de la clavicule. *Voyez OCCIPITAL, VERTEBRE, &c.*

*Trapeze* est aussi le nom que l'on a donné au premier des os du second rang du carpe. *Voyez CARPE.*

Cet os a une éminence & un sinus à sa face interne ; il a quatre faces articulaires par lesquelles il est articulé avec l'os scaphoïde, avec la première phalange du pouce, avec l'os du métacarpe qui soutient l'index, & avec la trapézoïde. *Voyez TRAPÉZOÏDE, &c.*

TRAPEZOÏDE, f. m. (*Géométrie.*) est une figure irrégulière ayant quatre côtés qui ne sont pas parallèles entr'eux. Le *trapezoïde* diffère du *trapeze* en ce que ce dernier peut avoir deux côtés parallèles, au lieu que le *trapezoïde* n'en a point.

TRAPEZOÏDE, *en Anatomie*, nom du second os du second rang du carpe, lequel est articulé avec l'os scaphoïde, avec le second os du métacarpe, avec le trapèze & avec le grang ; sa pointe est tournée en-dedans de la main. On le nomme aussi *pyramidal.*

TRAPEZOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Carie, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* qui la marque dans les terres. Pline, *liv. V. c. xxix.* nomme ses habitans *Trapezopolites*. La notice épiscopale range la ville de *Trapezopolis* parmi les évêchés de la Phrygie capatiane. (D. J.)

TRAPEZUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne du Chersonnèse taurique ; c'est Strabon, *liv. VII. pag. 309*, qui en parle ; il fait aussi mention d'une ville du même nom, qui, dit-il, est voisine de la Tibaranie & de la Colchide.

2°. *Trapezus*, ville de la Cappadoce. Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque sur la côte du Pont Cappadocien, près de Pharnacia. C'étoit, selon Etienne le géographe, une colonie des habitans de Sinope. *Voyez TRÉBISONDE. (D. J.)*



TRAPICHE, f. m. (*arme de mines.*) moulin pour casser le minéral en Amérique.

Les moulins, dit M. Frézier, que les Espagnols appellent *trapiches*, sont faits à-peu-près de la même manière que ceux dont on se sert en France pour écraser des pommes; ils sont composés d'une auge ou grande pierre ronde de cinq à six piés de diamètre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces.

Cette pierre est percée dans le milieu pour y passer l'axe prolongé d'une roue horizontale posée au-dessous & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner; par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ qui répond à l'axe de la grande roue.

Cette meule s'appelle la *valtadora*, c'est-à-dire, la *tourmente*; son diamètre ordinaire est de trois piés quatre pouces; elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine, que les gens du pays appellent le *métal*, & nous autres en terme françois de forges, le *minerai*. Voyez à la *mar du Sud*. (D. J.)

TRAPOR ou TRAPOUR ou TARAPOR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar, au royaume de Concan, entre Daman & Bacaim, sur une rivière qui ne porte que des bateaux. M. Dellon fait une plaisante description d'une espèce de comédie sainte, qu'il y vit jouer dans l'église des dominicains le dimanche de la passion. (D. J.)

TRAPP, f. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) les Suédois désignent sous ce nom une pierre composée d'un jaspe ferrugineux, tendre, & d'une argille durcie. Cette pierre forme quelquefois des montagnes entières; mais le plus communément elle forme des veines enveloppées de roche d'une autre espèce. Le grain de cette pierre est plus ou moins fin; quelquefois on y remarque des particules semblables à du spath calcaire, mais qui ne font point effervescence avec les acides.

Le *trapp* exposé au feu se convertit en un verre noir compacte; par la calcination il devient rouge, & contient environ dix livres de fer par quintal. Dans la partie qui est la plus enfoncée en terre, cette pierre est communément pleine de gerfures ou de fentes; & elle affecte une figure rhomboïdale. On en mêle en Suede dans la fritte dont on fait le verre de bouteilles. Il y en a de grise, de rougeâtre, de brune, de noire, de bleuâtre; son grain est plus ou moins sensible; il y en a de striée & de granulée; celle qui est noire, prend le poli comme une agate, & est compacte comme elle. M. Cronstedt lui donne le nom de pierre de touche, *lapis tydius*. Voyez l'*essai d'une nouvelle minéralogie* publiée en suédois en 1758. (—)

TRAPPE, f. f. (*Archit.*) fermeture de bois composée d'un fort châssis & d'un ou deux vantaux, qui étant au niveau de l'aire de l'étage au rez-de-chaussée, couvre une descente de cave. (D. J.)

TRAPPE, f. f. (*arme de Chasse.*) sorte de piège qu'on met dans une fosse ou autre lieu pour prendre les loups, les renards & autres bêtes carnacieres. (D. J.)

TRAPPE, *moins de la*, (*Géog. mod.*) cette abbaye est de l'ordre de Cîteaux, située dans un grand vallon de la province du Perche, diocèse de Seez, entre les villes de Seez, de Mortagne, de Verneuil & de l'Aigle. Les collines & les forêts qui environnent cette abbaye, sont disposées de telle sorte, qu'elles semblent vouloir la cacher au reste de la terre. Elles enferment des terres labourables, des plans d'arbres fruitiers, des pâturages, & neuf étangs qui sont autour du monastere, & qui en rendent les approches si difficiles, que l'on a besoin d'un guide pour y arriver.

Cette abbaye fut fondée en 1140 par Rotrou; comte de Perche, & consacrée sous le nom de la sainte Vierge en 1214, par Robert, archevêque de Rouen. Rien n'est plus solitaire que ce désert; car quoiqu'il y ait plusieurs bourgades à trois lieues à l'entour, il semble pourtant qu'on soit dans une terre étrangère & dans un autre pays. Le silence regne partout; si l'on entend du bruit, ce n'est que le bruit des arbres lorsqu'ils sont agités des vents, & celui de quelques ruisseaux qui coulent parmi des cailloux.

Les religieux de la *Trappe* se couchent en été à huit heures, & en hiver à sept. Ils se lèvent la nuit à deux heures pour aller à matines, ce qui dure jusqu'à quatre heures & demie. Une heure après ils disent prime, & se rendent ensuite au chapitre. Sur les sept heures ils vont à leurs divers travaux jusqu'à huit heures & demi, qu'on dit tierce, la messe & sexte; après cela ils reviennent dans leur chambre, vont ensuite chanter none, & se rendent au réfectoire à midi.

Les tables sont propres, nues & sans nappe. Ils ont devant eux du pain, un pot d'eau & chopine de Paris de cidre. Leur potage est sans beurre & sans huile; leurs sausses sont d'eau épaisse avec un peu de gruau & de sel. Une heure après le repas, ils retournent au travail du matin. A six heures on dit complies, à sept on sonne la retraite; chacun se couche sur des ais où il y a une paillasse piquée, un oreiller rempli de paille & une couverture. Tout cela se fait en silence, & sans aucun entretien des uns avec les autres.

L'abbaye de la *Trappe* étoit tombée dans un grand relâchement, lorsque M. l'abbé de Rancé l'a reformée. Sa vie a été donnée ou plutôt déguisée au public sous les couleurs de la pure adulation, par M. de Maupeou, M. Marfolier, & dom le Nain, frere de M. de Tillemont.

Dom Armand Jean le Bouthillier de Rancé, dit M. de Voltaire, commença par traduire Anacréon, & institua la réforme effrayante de la *Trappe* en 1664. Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui força ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. Quelle inconstance dans l'homme! Après avoir fondé & gouverné son institut, il se démit de sa place, & voulut la reprendre. Il mourut en 1700, à 74 ans.

Au reste les lecteurs curieux de plus grands détails peuvent lire la description de l'abbaye de la *Trappe* par Félibien, Paris 1671 & 1692, in-8°. (D. J.)

TRAPPE, *abbaye de la*, (*Hist. ecclési.*) elle est de l'ordre de Cîteaux, située dans le Perche, aux confins de la Normandie, à quatre lieues de Mortagne, vers le nord; elle fut fondée par Rotrou comte de Perche en 1140, sous le pontificat d'Innocent II, & le regne de Louis VII. elle fut dans son origine de l'ordre de Savigny; en 1148. Selon quatrième abbé de Savigny, réunit son ordre à celui de Cîteaux, à la sollicitation & par l'entremise de S. Bernard. En 1214 l'église de l'abbaye de la *Trappe* fut consacrée sous le nom de la *sainte Vierge*; en 1200, la comtesse Matilde avoit fondé l'abbaye des Clairistes; l'abbé de la *Trappe* fut le premier abbé de cette abbaye de femmes, & ses successeurs ont encore le droit d'en élire les peres & supérieurs. La *Trappe* d'abord fut célèbre par la sainteté de ses premiers religieux; mais ils dégénérèrent, sort de toutes les choses humaines, de la vertu de leurs fondateurs. L'abbaye de la *Trappe* fut plusieurs fois saccagée par les Anglois, pendant les guerres que nous avions alors avec eux. Les religieux de la *Trappe* eurent le courage de demeurer quelque temps dans leur maison; la continuité du péril auquel ils étoient exposés, les en chassa; la guerre venant à cesser, ils rentrèrent tous dans leur monastere; mais ils avoient eu le tems

de se corrompre dans le monde. En 1526, la *Trappe* eut des abbés commendataires; en 1662, l'abbé Jean le Boutilier de Rancé, converti non par la mort subite, je crois, de la belle madame de Montbazon, dont il étoit amant favorisé, mais par une circonstance extraordinaire qui l'a suivie, porta la réforme la plus austère à la *Trappe*. C'est-là que se retiennent ceux qui ont commis quelques crimes secrets dont les remords les poursuivent; ceux qui sont tourmentés de vapeurs mélancoliques & religieuses; ceux qui ont oublié que Dieu est le plus miséricordieux des peres, & qui ne voient en lui que le plus cruel des tyrans; ceux qui réduisent à rien les souffrances, la mort, & la passion de Jésus-Christ, & qui ne voient la religion que du côté effrayant & terrible. C'est de-là que partent des cris, & là que sont pratiquées des austérités qui abrègent la vie, & qui font injure à la divinité.

TRAPPE, (*Jardinage*.) signifie bien ramassé, bien venu. Il se dit ordinairement des melons; voilà un melon qui *trappe*.

TRAQUENARD, f. m. (*terme de Manège*.) entrepas qui est un train ou amble rompu, qui ne tient ni du pas ni du trot, mais qui approche de l'amble. Le cheval qui a cette sorte d'allure, se nomme traquenard, *ex eo quod imitatur pedes*, dit Saumaïse.

TRAQUENARD, f. m. (*terme de Chasse*.) sorte de piège composé d'ais rangés en forme de cercueil, & dont on fait usage pour prendre des chats sauvages, des belettes, des fouines, &c. On fait des traquenards simples & doubles; mais ces derniers sont les meilleurs. (*D. J.*)

TRAQUER, v. act. (*terme de Chasse*.) entourer un bois, y envelopper les bêtes fauves de telle manière qu'elles ne puissent se sauver, sans être aperçues de quelque chasseur. (*D. J.*)

TRAQUET, TARIER, GROULARD, subst. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *oenanthe varia* Rai, *muscipa varia* Ald. *rubra bellonii*, oiseau qui est de la grosseur de la linotte; la tête & le cou sont noirs; il y a de chaque côté une tache blanche, disposée de façon qu'il semble que cet oiseau ait un collier; les plumes du milieu du dos sont noires & ont les bords roux; il y a au-dessus du croupion une tache blanche. La poitrine est rousse ou d'un jaune rougeâtre, la ventre a une couleur blanche, mêlée d'une teinte de rouge. Le mâle & la femelle ont sur les ailes près du dos une tache blanche. Ils diffèrent principalement des autres oiseaux de leur genre par ce caractère qui leur est particulier. Le bec, les pieds & les ongles sont noirs. Rai, *Synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

TRAQUET, f. m. (*terme de Meunier*.) cliquet de moulin; c'est une petite soupape qui ouvre & ferme l'ouverture de la trémie, pour laisser tomber le grain peu-à-peu sur la meule. (*D. J.*)

TRASELLE, f. m. (*Poids étranger*.) poids en usage dans quelques villes de l'Arabie, particulièrement à Mocha, célèbre par son grand négoce; le *trasselle* pèse 28 liv. il en faut 15 pour le bahars; dix manus font un *trasselle*. Savary. (*D. J.*)

TRASI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire qu'on donne au fouchet rond & bon à manger; il croit dans les pays chauds, & sur-tout en Italie; de-là vient que Gerard le nomme *cyperus esculentus*, *trasi Italorum*. Il est appelé par Tournefort, & par tous les autres botanistes, *cyperus rotundus*, *esculentus*, *angusti folius*. Ses tiges hautes d'environ deux piés, portent en leurs sommités des fleurs à plusieurs étamines ramassées en tête, de couleur jaunâtre; ces têtes sont composées de diverses feuilles en écaille, sous chacune desquelles il vient, lorsque la fleur est passée, une graine relevée de trois coins. Les racines du *trasi* sont chargées de tubercules charnus, gros comme de petites nouettes, couverts d'une écorce

ridée jaunâtre, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doux, approchant de celui de la châtaigne, & sans odeur. (*D. J.*)

TRASIMENE, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans la Toscane, fatal aux Romains du tems de la guerre punique; car c'est où Annibal vainquit le consul Flaminius. Polybe, *liv. III. ch. lxxxij.* dit *Τρασιμηνίαν λίμνην*; Strabon, *liv. V.* comme la plupart des auteurs latins écrit *Trasimenum*, par un *r* simple; mais ces deux anciens se trompent dans la pénultième, que les poètes latins font longue; Ovide, *l. VI. Fast.* v. 763.

Trasimenaque *litora testis*,  
Silius Italicus, *l. IV. v. 740.* en use de même:  
*Stagnis Trasimenus opacis.*  
Et Stace, *l. I. Silvar. car. jv. v. 86.*

*Gaudet Trasimenus & Alpes  
Cannensisque animas.*

Le nom moderne de ce lac est *Lago di Perugia*. (*D. J.*)

TRASMAUR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur la droite du Drafin, près de son confluent avec le Danube.

TRASSER, ou TRACER, (*Comm.*) terme qui est de quelque usage parmi les négocians & banquiers. Il signifie tirer une lettre de change sur quelqu'un, ou prendre de l'argent à charge. Voyez CHANGE. *Dict. de Comm.*

TRASTRAVAT, CHEVAL, (*Manège*.) on appelle en termes de manège, un cheval *trastrvat*, celui qui a des balzanes à deux piés qui se regardent diagonalement & en croix de S. André, comme au pié montoir de devant, & au pié hors-montoir du derrière, ou bien au pié hors-montoir du devant, & au pié montoir du derrière. On appelle *travat*, celui qui a des balzanes aux deux piés du même côté. Le cheval *travat*, ainsi que le *trastrvat* ne sont pas estimés. (*D. J.*)

TRATRATRA, f. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupède de l'île de Madagascar. Les voyageurs ne nous en apprennent rien, sinon qu'il est de la grandeur d'une génisse de deux ans, qu'il a une tête ronde qui a du rapport avec celle d'un homme. Il ressemble par-devant & par-derrière à un gros singe, & se tient dans les déserts.

TRATTES, f. f. pl. (*Charpent.*) ce sont des pièces de bois, longues de trois piés, & grosses de seize pouces, que l'on pose au-dessus de la chaise d'un moulin à vent, & qui en porte la cage. (*D. J.*)

TRAVADES, f. f. (*Marine*.) ce sont certains vents inconstans qui parcourent quelquefois les trente-deux rumbes en une heure. Ils sont ordinairement accompagnés d'éclairs, de tonnerres, & d'une pluie abondante.

TRAVAIL, f. m. (*Gramm.*) occupation journalière à laquelle l'homme est condamné par son besoin, & à laquelle il doit en même tems sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens & sa vertu peut-être. La Mythologie qui le considéroit comme un mal, l'a fait naître de l'Erebe & de la Nuit.

TRAVAIL, (*Critiq. sacrée*.) ce mot dans l'Écriture se prend pour la fatigue du corps, *Job. v. 7.* pour celle de l'esprit, *Pf. xxvj. 18.* pour les fruits du travail, *Deut. xxvij. 35.* & finalement par une figure de Rhétorique: pour l'injustice, sous la langue du méchant, est le travail de l'iniquité, *Pf. x. 7.* (*D. J.*)

TRAVAIL, f. m. (*Art milit.*) est le remuement des terres, le transport & l'arrangement des gabions, des sacs à terre, des briques, des fascines, & de tout ce que l'on fait pour se loger & se couvrir. Ainsi les travailleurs sont des pionniers, & le plus souvent des soldats commandés pour remuer les terres, ou s'occuper à quelqu'autres travaux. *Dict. militaire.*

**TRAVAIL**, (*Marchal.*) cheval de *travail* ou de fatigue, opposé au simple cheval de parade ou de cérémonie.

Les maréchaux donnent aussi ce nom de *travail* à un bâtiment, ou assemblage de charpente composé de quatre piliers carrés *A, A, A, A*, de sept à huit piés de haut hors de terre, de quatre piés ou environ de fondation, & de neuf pouces d'équarrissage *B, B, B, B*. Les deux bouts sont formés par la distance de ces quatre piliers, où ils sont deux à chaque bout qui doivent être éloignés l'un de l'autre que de deux piés, ayant une traverse en-haut, une autre à rase-terre, & la troisième au bout de leurs extrémités qui est en terre. Chaque couple de piliers ainsi assemblés, & éloignés l'un de l'autre de quatre piés quatre pouces, & assemblés de chaque côté par trois traverses *CC, DD, EE*, qui prennent aux mêmes hauteurs que les six premières, ce qui compose un bâtiment de bois à jour, formant un quarré long; à chacun de ces piliers carrés on fait plusieurs mortaises pour y ajouter les pièces nécessaires.

Premièrement à cinq piés & demi de terre, on ajoute par ce côté une traverse carrée *FF*, ayant demi-pié d'équarrissage, à laquelle on cloue & attache en-dedans cinq crochets de fer à égale distance, & ayant la tête en-bas; vis-à-vis & de l'autre côté, on met à égale hauteur un rouleau, ou une traverse ronde *G*, garnie de cinq autres crochets ou crampons; les deux bouts plus épais *HH*, sont équarris & ferrés au-delà, près des piliers des deux crics à dents *L*, dans lesquels s'engrène à chacun un morceau de fer qui les arrête; on perce chaque bout de deux trous de tarière, un à chaque face du quarré qui perce tout au-travers.

À quatre piés de terre, on fait une mortaise dans le pilier à moitié d'épaisseur, & à un pié de terre, une autre pareille pour y faire entrer deux traverses, ou barres mobiles *MM*, qui forment le *travail* des deux côtés, dont au bout entre dans la mortaise d'en-bas d'un pilier, & l'autre dans la mortaise d'en-haut de l'autre pilier, où elle est retenue par un morceau de fer attaché au-dessus *NN*, qu'on range pour la faire entrer, & qu'on laisse retomber pour l'empêcher d'en sortir.

Quatre autres barres mobiles *OO*, deux à chaque bout, forment les deux bouts du *travail*; celles-là se coulent dans des mortaises qui percent les piliers d'outre-en-outre; la plus haute se fait à trois piés ou trois piés deux pouces de terre, & celle d'en-dessous à deux piés deux pouces de terre.

On cloue à chaque pilier deux gros anneaux de fer *PP*, à rase-terre, dont l'un regarde le côté du *travail*, & l'autre le bout en-dedans.

À deux piés de terre on fait une petite mortaise destinée à recevoir le bout d'une double traverse de fer *QQ*, qui a environ quinze pouces de long hors du pilier; elle fait un petit coude à deux pouces près du pilier, qui la rejette en-dehors; & la tête qui a six pouces de longueur, finit par deux boulons.

À deux piés & demi de terre sont percées deux autres mortaises traçantes, faites pour y fourrer deux barres de fer rondes *RR*, d'un pié de long, & terminées par un quarré de fer, dans lequel sont deux trous de même figure, destinés à recevoir une barre de fer ronde *SS*, qu'on fait entrer de l'une à l'autre. Chaque traverse du haut des bouts du *travail*, est garnie d'un anneau *T*, qui pend, ou d'un rouleau *V*, soutenu par deux branches, qui tourne sur lui-même: du côté de la traverse ronde *G*, à chaque pilier, est une barre de fer ronde *XX*, qui pend à une chaîne, & qu'on arrête en la passant dans un anneau qui l'empêche de vaciller: on met aussi de petits anneaux de fer pour passer les longes du licou du cheval ou de la cavessine de main, ou bien on les arrête avec des cro-

chets *YY*, qui pendent entre les deux barres des bouts. On garnit le dedans des quatre piliers des bouts du *travail* de cuir rembourré & cloué *ZZ ZZ*: on couvre tout le *travail* d'un toit qui y tient, ou d'un appenti attaché à la muraille voisine, s'il est auprès d'une muraille, ou qu'il ne soit pas isolé.

Comme tous les quatre piliers sont percés des mêmes mortaises, il n'y a moyennant cela ni devant ni derrière; c'est-à-dire que la tête du cheval peut être à un bout ou à l'autre indifféremment, parce que toutes les traverses mobiles, les barres, &c. s'ajustent d'un côté comme de l'autre.

On fait les fondemens de quatre piés de profondeur pour rendre le *travail* capable de résister aux efforts du cheval; on doit murer tout le dedans avec chaux & ciment, le paver à rase-terre, & à un pié & demi tout-autour.

Les traverses d'en-haut servent à l'assemblage.

Les anneaux ou rouleaux qui sont aux bouts, servent à lever la tête du cheval lorsqu'on veut lui donner des breuvages ou des pilules.

Les crochets de fer qui sont aux traverses immobiles des côtés, servent à soutenir & à élever la souffente, & les barres rondes attachées à des chaînes de fer, sont faites pour tourner la traverse ronde, en les mettant successivement dans les trous de tarière qui sont aux bouts.

Les traverses ou barres de bois qui vont en biais des deux côtés, sont faites pour empêcher le cheval de se jeter de côté.

Les traverses ou barres de bois mobiles qui sont deux devant & deux derrière, empêchent le cheval de fortir du *travail* en avançant ou en reculant.

La double potence de fer est destinée à tenir, lever & attacher le pié de devant pour y travailler.

Les barres & la traverse de fer sont faites pour tenir & arrêter le pié de derrière.

Les anneaux du bas des piliers doivent servir à tenir en respect (par le moyen des cordes qui entourent le paturon & qui passent au-travers desdits anneaux), les piés auxquels on ne travaille pas.

Les rembourrages des piliers empêchent que le cheval ne se blesse la tête contre les piliers. L'inspection de la figure mettra le lecteur au fait de ce qu'on vient de dire.

**TRAVAIL A MOUILLER**, terme de *Mégiffier*, qui se dit des peaux de mouton qu'on façonne sur la herse en les mouillant avec de l'eau quand on veut en faire du parchemin. Voyez **PARCHEMIN**.

**TRAVAIL**, en *Peinture*, on dit voilà un beau *travail*, pour exprimer une belle exécution; en ce cas ce terme est synonyme avec celui de manœuvre. Voyez **MANŒUVRE**.

**TRAVAIL**, on dit en *Fauconnerie*, oiseau de grand *travail*, c'est celui qui est fort dans son vol, & ne se rebute point.

**TRAVAIL**, gens de, (*Commerce.*) qu'on appelle aussi hommes de peine, & manouvriers; ce sont ceux qui par leur profession sont destinés à des ouvrages laborieux, à porter de pesans fardeaux, ou à quelque autre exercice violent. Voyez **CROCHETEUR**, **FORT**, **GAGNE DENIER**. *Diction. de Commerce.*

**TRAVAILLER**, v. n. (*Gram.*) s'occuper à quelque ouvrage, faire ou exécuter quelque chose qui demande de la peine & du travail. Voyez **TRAVAIL**.

*Travailler à la tâche.* C'est faire marché & être payé à tant par pièce d'un certain ouvrage. Voyez **TÂCHE**.

*Travailler à la journée.* C'est faire prix à tant par jour, sans être fixé à une certaine quantité d'ouvrage.

*Travailler* se dit aussi dans le commerce des marchands qui font un négoce considérable, & qui sont fort achalandés: on dit en ce sens qu'un négociant *travaille* beaucoup; l'argent *travaille* lorsqu'on ne le laisse



laisse point oisif dans un coffre fort, & qu'on en fait un emploi continu qui le multiplie.

**TRAVAILLER**, v. act. (*Archit.*) ce terme a plusieurs significations dans l'art de bâtir. On dit qu'un bâtiment *travaille*, lorsque n'étant pas bien fondé ou construit, les murs bouclent & sortent de leur à-plomb, que les voûtes s'écartent, que les planchers s'affaissent, &c. on dit aussi que le bois *travaille*, lorsqu'il est tant employé vert, ou mis en œuvre dans quelque lieu trop humide, il se tourmente, en sorte que les panneaux s'ouvrent & se cambrent, les languettes quittent leurs rainures, & les tenons leurs mortaises. Voici les autres significations de ce terme.

*Travailler à la pièce.* C'est faire des pièces pareilles pour un prix égal, comme bases, chapiteaux, balustres, &c. qui ont chacun leur prix.

*Travailler à la tâche.* C'est pour un prix convenu, faire une partie d'ouvrage, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la sculpture, &c.

*Travailler à la toise.* C'est marchander de l'entrepreneur ou du bourgeois, la toise courante, ou superficielle de différens ouvrages, comme taille de pierre, gros & legers ouvrages de maçonnerie, &c.

*Travailler par soubres.* C'est reprendre peu-à-peu & non de suite, quelque ouvrage par sous-œuvre, ou fonder dans l'eau. C'est aussi employer beaucoup de tems à construire quelque bâtiment, parce que les matières ou les moyens ne sont pas en état pour l'exécuter diligemment. *Daviler.* (D. J.)

**TRAVAILLER**, (*Marine*) on dit que la mer *travaille*, lorsqu'elle est fort agitée; qu'un vaisseau *travaille*, lorsqu'il tangue & roule si fort, qu'il ne peut faire route.

**TRAVAILLER**, en *Musique*, on dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes & de diminutions, tandis que d'autres parties sont des tenues, ou marchent plus posément. *Voyez PARTIES, TENUE.* (S)

**TRAVAILLER A LA MAIN**, en *terme de Cierier*, c'est former le corps d'un cierge, &c. avec de la cire qui n'a point été fondue, mais qui est assez molle pour être appliquée & pressée le long de la meche. On roule ces sortes d'ouvrages, & on les finit comme les autres.

**TRAVAILLEURS**, s. m. (*Commerci.*) on nomme ainsi à Amsterdam ce qu'on appelle à la douane de Paris des *gagno-deniers*, c'est-à-dire des hommes de peine & de travail destinés au service des marchands, pour la conduite de leurs marchandises au poids public, ou pour les charger ou décharger des vaisseaux.

Ces *travailleurs* qui sont nommés par les bourgeois-mestres & en grand nombre, sont distribués en dix ou douze compagnies, distinguées par différens noms. Les principales sont les chapeaux rouges, les chapeaux noirs, les chapeaux bleus, les *scotze-veen*, les *zeeuwische*, & les *veens*.

Chaque marchand a ordinairement ses *travailleurs* affectés, qui livrent ou reçoivent les marchandises qu'il vend ou qu'il achète au poids public. Les *travailleurs* du vendeur règlent la taxe des marchandises & les font peser, après quoi les *travailleurs* du vendeur en restent chargés; ils sont fideles & connoisseurs en fait de marchandises; ce sont eux qui avancent les frais du transport, dont ils portent tous les mois un compte à celui qui les emploie, aussi-bien que des droits du poids & de leur salaire. *Dist. de com.*

**TRAVAISSON**, s. m. (*Archit.*) terme dont M. Blondel s'est servi dans son *cours d'architecture*, pour *trablation*, ou *entablement*: on donnoit autrefois ce nom à toutes les travées d'un plancher. (D. J.)

**TRAVANÇOR**, (*Géogr. mod.*) royaume de la presqu'île de l'Inde, sur la côte de Malabar. Il est borné au nord par les états du Samorin, au levant

par le royaume de Maduré, au midi & au couchant par la mer. Le souverain de ce pays est un des plus petits princes des Indes, & paye tribu au roi de Maduré. Les Hollandois ont deux forts dans cette contrée, celui de Coilan, & celui de Tangapatam. (D. J.)

**TRAVAT**, adj. m. *terme de Manege*, c'est un vieux terme de manege, qui se dit d'un cheval qui a des balsanes, ou marques blanches aux deux piés du même côté, à la jambe de devant & à celle de derrière: on l'appelle aussi *cheval travé*; & le cheval qui a les balsanes aux deux piés, en croix de S. André, se nomme *travé*. *Voyez ce mot.* (D. J.)

**TRAVATES**, (*Hist. nat.*) ce sont des ouragans terribles qui se font sentir sur la côte de Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, qui d'abord erre dans les airs, semblable à un point d'une petiteesse extrême; il s'étend tout-à-coup avec une rapidité surprenante, couvre tout l'horizon, forme une tempête horrible, & lance le tonnerre & les éclairs avec tant de violence & de célérité, qu'en rase campagne on n'a que le tems de se jeter par terre, & ceux qui navigent sur mer sont forcés de couper leurs voiles & leurs cordages, de peur d'être emportés ou engloutis sous les eaux. Ces ouragans ne durent communément qu'une heure.

**TRAVE**, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Chalufus*; rivière d'Allemagne, dans la basse Saxe, au duché de Holstein. Elle sort d'un lac de la préfecture de Segeberg, arrose la ville de Lubeck, & va se perdre dans la mer Baltique, à Travemunde. (D. J.)

**TRAVÉE**, s. f. (*Archit.*) tang de solives posées entré deux poutres dans un plancher. Ce mot est dérivé du latin *trabs*, une poutre, ou de *transversus*, qui est en travers, comme sont les solives entre deux poutres.

*Travée de balustre.* Rang de balustre de bois, de fer, ou de pierre, entre deux piéd'estaux.

*Travée de comble.* C'est sur deux ou plusieurs pannes, la distance d'une ferme à une autre, peuplée de chevrons des quatre à la latte. Cette distance est de neuf en neuf, & de douze en douze piés, & à chaque *travée* il y a des fermes posées sur un tirant.

*Travée de grille de fer.* Rang de barreaux de fer, entretenu par ses traverses entre deux pilastres, ou montans à jour, ou entre deux piliers de pierre.

*Travée d'impression.* C'est la quantité de deux cens seize piés, ou six toises superficielles d'impression, de couleur à l'huile ou à détrempe, à laquelle on réduit les planchers plafonnés, les lambris, les placards, & autres ouvrages de différens grandeurs, imprimés dans les bâtimens pour en faire le toilé. Les *travées* des planchers apparens se comptent doubles, à cause des enfonçures de leurs entrevoix. *Daviler.* (D. J.)

**TRAVÉE de pont**, (*Archit. hydraul.*) partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre deux files de pieux, & faites de travons soulagés par des liens ou contrefiches, dont les entrevoix sont couverts de grosses dosses, ou madriers, pour en porter le couchis. Il n'y a peut-être dans aucun pont des *travées* d'une si prodigieuse grosseur, que celles du pont de bois de Lyon: elles sont soutenues en décharge avec des étriers de fer. (D. J.)

**TRAVÉE**, s. f. (*Toiserie de Peinture.*) ce mot, dans les toisés qui se font des gros ouvrages de peinture, désigne une certaine espace ou mesure, sur laquelle on estime le prix de ces ouvrages. La *travée*, suivant les us & coutumes de Paris, est de six toises en carré, ou 216 piés de superficie; il est vrai que M. Félibien, dans ses *principes d'architecture*, la met seulement à quatre toises & demi; mais dans tous les mémoires, la *travée* des gros ouvrages de peinture, a constamment été mise à six toises carrées. (D. J.)

**TRAVEMUNDE**, (*Glog. mod.*) ville d'Allemagne en basse-Saxe, dans le duché de Holstein, à l'embouchure de la Trave, qui lui donne son nom. Elle appartient aux habitans de Lubeck, qui y tiennent garnison. Il y a un fanal où on allume de la lumière pour éclairer les vaisseaux qui sont en mer pendant la nuit. *Long. 28. 42. Latit. 54. 6. (D. J.)*

**TRAVERS**, *f. m. (Gram.)* terme relatif qui marque la position d'une chose comparée à une autre position de la même chose; si *travers* s'oppose à *droit*, *droit* signifie *vertical*, & *travers* signifie *horizontal*; si *travers* s'oppose à *long*, il marque le *large*.

**TRAVERS**, ou **TRAVERSE**, *f. m. (Archit.)* voyez ce mot. C'est une pièce de bois ou de fer, qu'on met au milieu d'un assemblage de pièces de menuiserie, de charpenterie, & de ferrurerie. (*D. J.*)

**TRAVERS**, *f. m. terme d'Artillerie*, cordage qui sert à lier des canons & autres pièces d'artillerie, sur leurs chariots.

**TRAVERS**, *f. m. terme de Cordour de bois*, ce mot se dit d'une buche qu'on jette sur la voie de bois, lorsqu'elle est cordée.

**TRAVERS**, *f. m. terme de Doreur sur cuir*, ce mot, parmi les doreurs sur cuir, & les relieurs, se dit d'un filet d'or qui va le long du côté du dos d'un livre relié en maroquin, en veau, en basane, ou autrement.

**TRAVERS**, (*Jurispud.*) est un droit de péage qui est dû à certains seigneurs, pour le passage des marchandises qui traversent leur seigneurie; ces droits ont été établis pour l'entretien des chemins, ponts, & chaussées nécessaires pour le chemin de *traverse*; il en est parlé dans plusieurs coutumes, comme Amiens, Péronne, Saint-Paul, Senlis, Valois, Clermont, grand Perche. Voyez **SERGENS TRAVERS**, & la *gloss.* de M. de Lauriere, au mot **TRAVERS**, & les mots **PASSAGE**, **PEAGE**, **PONTONAGE**. (*A.*)

**TRAVERSAGE**, *f. m. (Tonderie de drap.)* ce mot signifie la façon que l'on donne à un drap ou autre étoffe de laine, quand on les tond par l'endroit; mais on dit plus ordinairement *coupe d'envers*.

**TRAVERSE**, *f. f. (Archit.)* mot générique, qui se dit d'une pièce de bois ou de fer, qui sert à en affermir d'autres. Il y a des *traverses* de portes, de fenêtres, de châssis; il y en a qui se posent obliquement sur une porte de menuiserie; les *traverses* sont appelées par Vitruve, *impages*. (*D. J.*)

**TRAVERSE**, c'est dans la *Fortification*, une élévation de terre ou de maçonnerie, qui occupe la largeur d'un ouvrage quelconque pour le couvrir de l'ennemi.

*Traverses du chemin-couvert*, sont des solides de terre de même épaisseur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de distance en distance, & qui la mettent à l'abri de l'ennemi. Elles sont marquées *b*, *b*, *Pl. I. des fortifications*, fig. 1. & 2.

*Traverse dans le fossé sec*, est une espèce de chemin-couvert qui en *traverse* la largeur; on les nomme quelquefois *places d'armes*. Voyez **PLACES D'ARMES**. Ces *traverses* ne consistent qu'en un parapet perpendiculaire aux faces des ouvrages qui *traverse* toute la largeur du fossé, à l'exception d'un petit espace auprès de la contrescarpe, fermé par une barrière. Ce parapet est élevé de 3 piés sur le niveau du fossé, qui est creusé du même nombre de piés en cet endroit: il a une banquette, & il est palissadé comme celui du chemin-couvert. La pente des terres du parapet de la *traverse* se perd en pente dans le fossé, de la même manière que celui du chemin-couvert le fait dans la campagne. On fait de ces sortes de *traverses* dans les fossés secs des dehors. (*Q.*)

**TRAVERSE**, (*Fortification.*) dans un fossé plein d'eau, est une espèce de galerie que l'on fait en jet-

tant dans le fossé des solides, des fascines, des pierres, de la terre ou autres choses; vis-à-vis l'endroit où on doit attacher le mineur au pié de la muraille, afin de remplir le fossé & de se pratiquer un passage par-dessus. Voyez **GALERIE**, *Chambers.*

Cette espèce de galerie ou de *traverse* n'est plus guère en usage. Voyez **PASSAGE DU FOSSÉ**. (*Q.*)

**TRAVERSE**, (*Fortification.*) signifie aussi tout *tranchement* ou *ligne* fortifiée avec des fascines, des tonneaux, ou sacs à terre ou gabions. *Chambers.*

**TRAVERSES TOURNANTES**, (*Fortificat.*) ce sont dans l'attaque des places, des *traverses* qu'on construit dans les logemens pour se garantir de l'ennemi, & autour desquelles le logement tourne, à l'exception néanmoins du côté où elles joignent le parapet du logement. Elles se construisent principalement dans le logement du chemin-couvert, dans ceux des demi-lunes, &c. voyez de ces *traverses* dans le logement du chemin-couvert ou du haut du glacis, *Pl. XVI. de Fortificat. fig. 1. n. 1. (Q.)*

**TRAVERSE**, (*Marine.*) voyez **TRAVERSIN**.

**TRAVERSE MISAIN**, (*Marine.*) commandement à l'équipage du vaisseau, de haler l'écoute du misain pour la *traverse*.

**TRAVERSE DE DEVANT**, *terme de Charron*; c'est un morceau de bois sculpté qui s'attache des deux bouts sur les deux brancarts, entre le siège du cocher & la planche des pages, cette *traverse* sert pour attacher par-devant les suspentes. Voyez les *Planches du Sellier*.

**TRAVERSE DE SUPPORT**, *terme de Charron*; c'est une bande de bois plate de la longueur environ de trois piés qui se pose avec des chevilles sur le derrière des fourchettes. Voyez les *fig. Pl. du Charron*.

**TRAVERSE**, (*Jardinage.*) se dit d'une allée qui ne peut être ainsi appelée que relativement à une autre, qui est sur un autre alignement & qui la coupe.

**TRAVERSE**, *f. f. (Menuisier.)* pièce de bois qui s'assemble avec les battans d'une porte, ou qui se croise quarrément sur le meneau montant d'une croisée.

On appelle aussi *traverses* des barres de bois, posées obliquement & clouées sur une porte de menuiserie. (*D. J.*)

**TRAVERSE DE CHÂSSIS**, *f. f. terme de Menuisier*; c'est le morceau de bois qui est au-dessus & au bas du châssis, & qui se joint avec le battant de ce châssis. (*D. J.*)

**TRAVERSE DE FER**, (*Serrur.*) grosse barre de fer qui avec une pareille, retient par le haut & par le bas, les montans de costière & de battement, & les barreaux du ventail d'une porte de fer. Il y a de ces *traverses* qui se mettent à hauteur de serrure pour entretenir les barreaux trop longs, & qui servent à renfermer les ornemens de frise, & bordures de ferrurerie. Les grilles de fer ont aussi des *traverses* qui en fortifient les barreaux. (*D. J.*)

**TRAVERSE**, *f. f. terme de Blason*, ce mot se dit d'une espèce de filet qui se pose dans les armes des bâtards, traversant l'écu de l'angle supérieur du chef, à l'angle dextre de la pointe, & qui ne contient en sa largeur que la moitié du bâton. *P. Menuisier. (D. J.)*

**TRAVERSE**, (*Gram.*) participe du verbe *traverser*. Voyez **TRAVERSER**.

**TRAVERSÉ**, (*Manéchal.*) on appelle ainsi un cheval qui est étoffé & qui a les côtes larges.

**TRAVERSÉE**, *f. f. (Marine.)* c'est le trajet ou voyage par mer, qu'on fait d'un port à un autre.

**TRAVERSER**, *v. act. (Gram.)* passer au milieu, ou aller au-delà de quelque chose. On *traverse* la rivière à la nage, on *traverse* une contrée en poste. Ce trou *traverse* toute cette épaisseur; la pluie a *traversé* ses habits. Voyez d'autres acceptions du même mot aux articles suivans.

TRAVERSER, (*Marine.*) c'est présenter le côté.

TRAVERSER L'ANCRE, (*Marine.*) c'est mettre l'ancre le long du côté du vaisseau, pour la remettre en sa place.

TRAVERSER LA LAME, (*Marine.*) c'est aller de bout à la lame.

TRAVERSER LA MISAINÉ, (*Marine.*) c'est halier sur l'écoute de misaine, pour faire entrer le point de la voile dans le vaisseau, afin de le faire abattre lorsqu'il est trop près du vent.

TRAVERSER, *terme de Manege*; ce mot se dit d'un cheval qui coupe la piste de travers, qui jette sa croupe d'un autre côté que sa tête. On dit aussi qu'un cheval se *traverse* en reculant, quand il ne recule pas aussi droit qu'il a avancé. (*D. J.*)

TRAVERSER du bois, v. act. *terme de Menuisier*; c'est le raboter ou risler sur la largeur, avant que de le dresser de fil. (*D. J.*)

TRAVERSIER, s. m. (*Marine.*) petit bâtiment qui n'a qu'un mât, qui porte ordinairement trois voiles, l'une à son mât, l'autre à son étai, & la troisième à un bout-hors, qui regne sur son gouvernail, & dont on se sert pour la pêche, & pour faire de petites traversées.

On appelle aussi *traversier* un ponton, parce qu'il est propre à de petites traversées.

TRAVERSIER DE CHALOUPÉ, (*Marine.*) c'est une pièce de bois qui lie les deux côtés d'une chaloupe par l'avant. On donne encore ce nom à deux pièces de bois qui traversent une chaloupe de l'avant & de l'arrière, & où sont passées les herfes qui servent à l'embarquer.

TRAVERSIER DE PORT, (*Marine.*) nom qu'on donne au vent qui vient en droiture dans un port, & qui en empêche la sortie.

On dit *mettre la misaine au traversier*, quand on met le point de la voile vis-à-vis du *traversier*; ce qui a lieu dans un vent large.

TRAVERSIERS ou DRAGUE, une sorte de filet usité dans l'île de Ré dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle.

Les bateaux *traversiers* de la flotte pêchent à la voile comme tous les autres semblables pêcheurs; leur sac est de la même forme, carré; il a environ quatre brasses d'ouverture, & six de profondeur; les pêcheurs chargent les coins de leur sac de drague à son ouverture, d'une pierre du poids d'environ vingt à vingt-cinq livres pesant; les rouleaux ou plaques de plomb qui sont sur la traverse de grosse corde d'en-bas pèsent en tout environ trente livres, en quoi ce filet est plus chargé que celui des autres *traversiers*, qui sont aussi différemment établis.

Le haut de l'ouverture du sac est garni d'un plus léger cordage, qui est encore soutenu de huit ou dix grosses flottés de liege, pesant ensemble au plus deux ou trois livres.

Pour tenir ce sac de drague ouvert dans sa manoeuvre, les pêcheurs de Ré n'amarront point de perche sur l'ouverture du filet, comme font les pêcheurs du port de Baraque & de Lupin; ils en ont une qu'ils nomment *espars*, de cinq à six brasses de long, dont chaque bout est amarré sur une des funes ou petits halins de 130 à 150 brasses de long chacune: la perche est placée à un pié & demi ou deux piés de l'ouverture du sac, qu'elle tient de cette manière ouvert de toute la longueur de l'*espars*, au milieu de laquelle pour la rendre encore plus flottante, on frappe deux grosses bouées de liege, qui pèsent chacune 5 à 6 livres; ce qui fait que dans l'opération de la pêche le sac des *traversiers* roule encore plus facilement sur la surface des fonds que toutes les autres espèces de dragues en sac.

Les tems les plus favorables pour faire cette pé-

Tome XVI.

che sont les vents d'Amont, ceux du Rumb de l'Avant lui sont les plus contraires.

Les mailles des sacs des *traversiers* sont plus serrées que celles qui forment les dreiges des autres *traversiers*; les plus larges sont à l'ouverture du sac, & ont environ 14 lignes en carré, les autres en ont 13; celles qui suivent ont 11 lignes, & les plus serrées qui sont au fond n'ont que 9 lignes en carré.

TRAVERSIERS, *terme de Tisserand*; ce sont des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes, & qui opèrent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIERE, FLÛTE, (*Musiq. instrumentale.*) voyez FLÛTE *traversiere*. Les curieux peuvent aussi consulter la *méthode pour jouer de la flûte traversiere*, imprimée à Paris en 1735, in-4°. (*D. J.*)

TRAVERSIERE A BEC, (*Lutherie.*) instrument de musique, à vent, dont la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec. V. FLÛTE A BEC. Elle se divise en quatre parties, comme la flûte traversiere. La partie DE, fig. 39, Pl. IX. de *Lutherie*, qui est la quatrième, a une clé que l'on ouvre en appuyant dessus la patte avec le petit doigt de la main droite, comme à la flûte traversiere; les trous 5, 6 & 7 sont bouchés avec les doigts *index*, *medius*, & *annulaire* de la main droite; les mêmes doigts de la main gauche bouchent les trous 2, 3, 4, & le pouce de cette main sert à toucher la clé du premier trou qui est placé sur le côté. La pièce AB a deux ouvertures a, b; l'ouverture a, qui est un trou rond, sert d'embouchure; on souffle par ce trou, sur les bords duquel on applique exactement les levres, au lieu qu'à la flûte traversiere, il n'y a que la levre inférieure qui touche à l'instrument. L'autre ouverture b est la lumière biseau de la flûte à bec. Voyez FLÛTE A BEC: l'air que l'on chasse par l'ouverture a entre dans une petite chambre, qui est la portion du tuyau comprise entre le tampon & le couvercle A d'où il passe par la lumière dans le corps de l'instrument. La lumière est le vuide que laisse l'échancrure du tampon, qui est tourné parallèlement au biseau. Voyez l'explication de la formation du son dans les tuyaux, à l'article BOURDON de 16 piés, jeu d'orgue auquel se rapportent les flûtes & autres instrumens de mutation.

TRAVERSin, s. m. (*Gram.*) grand oreiller, ou long sac de couil, qui est rempli de plume, & qui occupe toute la largeur du lit. Le *traversin* est recouvert par l'extrémité du drap, vers le chevet où il se place.

TRAVERSin DE BALANCE, *terme de Balancier*; verge de fer poli avec une aiguille au milieu & deux trous à chaque extrémité. C'est à ces trous que les bassins de la balance sont attachés & suspendus. Le *traversin* s'appelle autrement *flau*. (*D. J.*)

TRAVERSin, *terme de Boucher*; grande broche de bois, de neuf à dix pouces de long, appointée par les deux bouts, dont les bouchers se servent pour traverser le ventre des moutons, c'est-à-dire, le tenir entr'ouvert après qu'ils les ont habillés, & jusqu'à ce qu'ils les dépecent. *Savary*. (*D. J.*)

TRAVERSin, *en terme de Marchand de bois*, sont trois buches en rondins arrangées l'une sur l'autre aux extrémités de chaque mise.

TRAVERSin, (*Marine.*) c'est une pièce de bois, qui traverse la sainte-Barbe dans le sens de la largeur, & qui soutient le timon qui se meut sur elle.

TRAVERSin DES BITTES, (*Marine.*) pièce de bois mise en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. Voyez MARINE, *Planche IV. fig. 11. coté B7.*

TRAVERSin D'ÉCOUILLE, pièce de bois qui traverse l'écouille par le milieu pour les soutenir.

TRAVERSin D'ÉLINGUET, (*Marine.*) pièce de bois endentée sur les baux du vaisseau derrière le



cabestan, dans laquelle on entaille les élinguets.  
**TRAVERSIN DE HERPES**, (*Marine.*) piece de bois qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, & qui sert à caponner l'ancre.

**TRAVERSINS DE TAQUETS**, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois de 5 à 6 piés de long, dans lesquelles les taquets d'écoute sont emboités.

**TRAVERSINES**, f. f. pl. (*Archit. Hydraul.*) espece de solives qu'on entaille dans les pilots, pour faire un radier d'écluse.

On appelle *maitresses traversines*, celles qui portent sur les seuils. (*D. J.*)

**TRAVERSINES**, on appelle ainsi des planches que les officiers plancheyeurs sont obligés de fournir pour passer d'un bateau dans un autre.

**TRAVERTIN**, (*Lithologie.*) ou *pietre travertine*, qu'on devoit appeler *pietre tiburtine*, parce qu'elle se trouve par tout le territoire de Tivoli, dans la plaine, comme dans les montagnes, de telle grosseur & de telle longueur qu'on en a besoin. Il n'est pas nécessaire de creuser des carrieres, il suffit presque de découvrir la terre, on la rencontre à six ou sept piés, en suivant les veines. L'église de S. Pierre en est bâtie, & la plupart des édifices de pierre de taille à Rome. Cette pierre est dure, on ne la peut travailler qu'à la pointe du ciseau, & à la masse de fer; elle a le grain fin: elle est compacte, pesante, & point sujette à se délier; elle est propre à soutenir toutes sortes de poids; l'air la rongé peu quand elle est bien choisie; car il s'en trouve beaucoup qui est sujette à des trous. Elle est grise pour l'ordinaire, presque aussi dure que le marbre, & presque aussi belle à la couleur près: quand on veut rendre l'ouvrage poli, on le travaille comme le marbre avec un morceau de la même pierre, du grès & de l'eau. (*D. J.*)

**TRAVESTI**, (*Belles-lettres.*) participe du verbe réciproque *se travestir*, qui signifie *se déguiser* & se mettre en habit de masque. Quelques-uns des derniers auteurs anglois ont introduit ce terme dans la poésie à l'imitation des François.

*Travesti* se dit aussi d'un auteur que l'on a défiguré en le traduisant dans un style burlesque, & différent du sien, de sorte que l'on a de la peine à le reconnaître. Voyez **PARODIE**.

Jean-Baptiste Lalli a *travesti* Virgile, c'est-à-dire, qu'il l'a traduit en vers italiens burlesques; Scarron a fait la même chose en François; & Cotton & Philips, en Anglois. Voyez **BURLESQUE**.

Castalon & le P. Berruyer ont été accusés d'avoir *travesti* la bible, pour avoir donné à leur version un air & un style différent de son original.

**TRAUMATIQUES**, adj. (*Médecine.*) *vulneraires*, ou remèdes bons pour guérir les plaies. Voyez **VULNÉRAIRE**, **AGGLUTINANT**, **GUÉRISON**, **CONSOLIDATION**, &c.

**TRAUN**, QUATIER DE, (*Géogr. mod.*) contrée d'Allemagne, dans la haute Autriche; ce quartier est traversé par la riviere de Traun, & renferme deux grands lacs; savoir, Artersee & Traunsee. (*D. J.*)

**TRAUN**, (*Géogr. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Allemagne; l'une dans la haute Autriche, sort du lac nommé Traun-See, & se jette dans le Danube, entre Lints & l'embouchure de l'Ens: l'autre riviere court dans la haute Baviere, vers les confins du Tirol, & elle tombe dans l'Ackza.

**TRAUN-SEE**, (*Géogr. mod.*) grand lac d'Allemagne, dans la haute Autriche, au quartier de Traun. Il reçoit plusieurs petites rivieres, & donne naissance à une seule, qui en prend le nom de Traun. (*D. J.*)

**TRAUNSTEIN**, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur la riviere de Traun, entre le lac Chiemsee & l'archevêché de Salzbourg.

Elle a dans son voisinage des sources d'eau salée. Long. 30. 18. Lat. 47. 48.

**TRAVONS**, f. m. pl. (*Archit. hydraul.*) ce sont dans un pont de bois, les maitresses pieces qui en traversent la largeur, autant pour porter les travées des poutrelles, que pour servir de chapeau aux files de pieux. On les appelle aussi *sommiers*. Voyez l'architecture de Palladio. Daviler. (*D. J.*)

**TRAVOUIL**, f. m. (*Filerie.*) devoit à mettre le fil en écheveaux en pieces.

**TRAVOUILLETTE**, f. f. (*Filerie.*) petit bois pour soutenir les fusées en travaillant, ou dévidant. (*D. J.*)

**TRAUSI** ou **THRAUSI**, dans Tite-Live, liv. XXXVIII. c. xij. (*Géog. anc.*) peuples de Thrace, au voisinage du mont Hémus. Hérodote, liv. V. dit que ces peuples ne différoient point des Thraces, si ce n'est dans un usage qu'ils observoient à la naissance & à la mort de leurs proches. Quand un enfant venoit au monde, les parens s'assembloient, se rangeoient autour de lui, se mettoient à pleurer, & faisoient un détail de toutes les miseres auxquelles il alloit être exposé. Au contraire lorsque quelqu'un d'entr'eux étoit mort, ils se réjouissoient, & en le mettant en terre, ils racontaient le bonheur qu'il avoit d'être délivré des maux de ce monde. (*D. J.*)

**TRAUSIUS CAMPUS**, (*Géog. anc.*) campagne où, selon Diodore de Sicile, lib. XIV. ch. cxvij. les Gaulois qui s'étoient avancés jusqu'au promontoire Japygium, furent massacrés par les Cerii, dans le tems qu'ils cherchoient à repasser sur les terres des Romains. Ainsi Trausius campus devoit être dans la Toscane. (*D. J.*)

**TRAVURE**, l. f. *terme de riviere*, est un espace qui se construit près la quille d'un bateau foncet, sous le biton, & où les compagnons de riviere font leur ménage.

**TRAYON**, f. m. *terme de Laitiers*, c'est cet appendice mamelonné, de la longueur d'environ un doigt, qui est pendant au pis des bêtes donnant du lait, & qui sert de canal qu'on tire pour les traire.

**TRAZENES**, PIERRES DE, (*Hist. nat.*) nom donné par Théophraste & les anciens à une espece d'escarboucles qui étoit la même chose, suivant M. Hill, que la pierre amandine. Cependant Théophraste dit que ces pierres étoient veines de pourpre & de blanc: il paroît que cette pierre est inconnue des modernes.

**TREA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Rome à Ancone, en prenant par le Picenum. Elle étoit entre Septempeda & Auximum, à 9 milles de la premiere de ces places, & à 18 milles de la seconde. Ortelius dit que selon France Pamphyli, qui écrit *Treia*, cette ville fut ruinée par les Goths. Les habitans sont nommés *Treyens* par Pline, liv. III. ch. xij. aussi-bien que dans une ancienne inscription qui se trouve dans le trésor de Gruter, page 446. *Col. Ausim. Et Municip. Numanat. Ordo, & plebs Treianfes.* Holsten, page 739. remarque qu'on voit les ruines de cette ville sur le bord de la riviere Potentia, au-dessous de San-Severino. (*D. J.*)

**TREBELLIANE**, f. f. (*Gramm. & Jurisp.*) on donnoit aussi anciennement ce nom à certains transports simulés que quelques praticiens de ce tems avoient introduit pour frustrer les droits du petit scel de Montpellier, & pour se passer des commissions que l'on étoit obligé d'obtenir des gardes de ce scel. L'ordonnance du mois de Mars 1498, artic. 159. abroge l'usage de ces *trebellianes*. (*A.*)

**TREBELLIANIQUE**, adj. (*Jurisp.*) ou *quarte trebellianique*, est le quart que l'héritier grevé de *fidei-commis*, est en droit de retenir en remettant l'héritier.

Cette quarte a été ainsi nommée du senatus-consulte trébellien, qui accorda ce droit à l'héritier grevé.

Pour entendre de quelle manière ce droit fut établi, il faut distinguer différentes époques.

Avant l'empereur Auguste les fidei-commis étoient sans force, il dépendoit de l'héritier de les remettre ou non.

Mais cela fut changé par l'empereur Auguste, qui ordonna que l'héritier seroit contraint à la restitution du fidei-commis.

Il arrivoit de-là, quand le fidei-commis étoit universel, que l'héritier grevé renonçoit à la succession pour ne pas demeurer en butte aux charges héréditaires, après qu'il avoit remis tous les biens; ainsi les testamens demeuroident sans effet.

Ce fut pour prévenir cet inconvénient que fut fait le senatus-consulte trébellien sous l'empire de Néron, & sous le consulat de Trébellius Maximus & d'Annæus Seneca, dont le premier donna son nom au senatus-consulte & à la quarte *trébellianique*.

Il fut ordonné par ce senatus-consulte qu'après la restitution d'hoirie à l'héritier fidei-commissaire, celui-ci seroit au-lieu de l'héritier grevé, & que les actions héréditaires actives & passives, seroient transférées en sa personne, à proportion de la part qu'il auroit de l'hoirie; au-lieu qu'auparavant l'héritier fidei-commissaire ne pouvoit les exercer à moins qu'elles ne lui eussent été cédées par l'héritier grevé: mais depuis ce senatus-consulte le préteur donna au fidei-commissaire, & contre lui, les actions appelées *utiles*.

Ce n'étoit pas assez d'avoir mis l'héritier grevé à couvert des charges, il falloit quelque appas pour l'engager à accepter la succession.

Pour cet effet, du tems de Vespasien, on fit un autre senatus-consulte appelé *pégasien*, parce que cela arriva sous le consulat de Pégasus & de Pusio.

Il fut ordonné par le senatus-consulte que l'héritier grevé qui accepteroit, pourroit retenir la *falcidie*, au moyen de quoi l'héritier fidei-commissaire étoit comme un légataire portionnaire; ou si l'héritier grevé vouloit tout remettre, le fidei-commissaire étoit considéré comme acheteur de l'hérédité; & dans l'un & l'autre cas, on pratiquoit des stipulations relatives.

Le même senatus-consulte ordonna que si l'héritier grevé refusoit d'accepter l'hérédité, on pouvoit l'y contraindre par ordonnance du préteur, aux risques du fidei-commissaire; & dans ce cas, toutes les actions héréditaires passoient en la personne du fidei-commissaire, comme en vertu du senatus-consulte trébellien.

Enfin le dernier état, par rapport à la *trébellianique*, fut depuis Justinien, lequel ayant trouvé que les stipulations qui se faisoient en conséquence du senatus-consulte pégasien étoient captieuses, il les supprima, & révoqua le senatus-consulte pégasien dans le trébellien, dont il conserva le nom, en lui attribuant cependant la force qu'avoit le pégasien.

Ce fut par cette constitution de Justinien, que l'héritier grevé fut autorisé à retenir sur le fidei-commis une quarte, que l'on appelle depuis ce tems *quarte trébellianique*.

Justinien ordonna aussi que l'on pourroit contraindre l'héritier grevé d'accepter, & que les actions héréditaires passeroient en la personne du fidei-commissaire, à proportion de la part qu'on lui auroit remis de l'hoirie.

Ceux qui ont droit de légitime, & qui sont institués héritiers, peuvent faire déduction de la quarte *falcidie* sur les legs de la *trébellianique*, sur les fidei-commis, & retenir en outre leur légitime.

On tient communément que la *trébellianique* n'a pas lieu en pays coutumier. Il faut cependant ex-

cepter les coutumes qui requierent l'institution d'héritier, comme celle de Berri, & celles des deux Bourgognes, & les coutumes dans lesquelles il est dit, que les cas obmis seront suppléés par le droit écrit. Voyez aux *insit. le tit. de fidei comm. heredit. & au code ad senat. consult. trébell. l'ordonnance des testamens, celle des substitut. le recueil de quest. de Bretonnier au mot substitution, & les mots FIDEI-COMMIS, SUBSTITUTION. (A)*

**TREBELLICA VINA**, (*Géog. anc.*) vins ainsi nommés du territoire où ils croissoient. Athénée, l. I. fait l'éloge de ces vins. Plin, l. XIV. c. vj. en parle aussi, & dit que l'endroit où on les recueille étoit en Italie, dans la Campanie, à 4 milles de Naples. (D. J.)

**TREBELLIIEN, SENATUS-CONSULTE**, (*Jurisp.*) étoit un decret du sénat de Rome, ainsi appelé parce qu'il fut fait sous le consulat de Trébellius Maximus & d'Annæus Seneca: il concernoit la restitution des fidei-commis universels. Voyez ci-devant **TREBELLIANIQUE**. (A)

**TREBIA**, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule cispadane. Plin, l. III. c. xvj. le surnomme *Placentinus*, parce qu'il coule dans le territoire de Placentia: c'est aujourd'hui le *Trebbia*. Les romains que commandoit le consul Sempronius, ayant été mis par Annibal dans une entière déroute, se noyèrent la plupart dans cette riviere, & leur malheur la rendit célèbre. (D. J.)

**TREBIANI**, s. m. pl. (*Mythol.*) épithete que les Romains donnerent à quelques dieux qu'ils avoient transportés de Trébie à Rome, après la conquête de cette ville d'Italie.

**TREBIGNO**, (*Géog. mod.*) ou **TREBIGNA**, en latin *Tribulum*; petite ville de la Turquie européenne, dans la Dalmatie, sur la riviere de Trebinska, à 5 lieues est de Raguse; dont son évêché est suffragant. Long. 36. 4. lat. 40. 48. (D. J.)

**TREBISONDE**, (*Géog. mod. & Hist.*) anciennement *Trapezus*, ville des états du turc, dans l'Anatolie, sur le bord de la mer Noire, & la capitale de la province de Jénich, au pied d'une montagne qui regarde le septentrion. Long. 53. 37. lat. 40. 34.

Cette ville, que les Turcs appellent *Tarabosan*, étoit regardée anciennement pour être une colonie de Sinope, à laquelle même elle payoit tribut; c'est ce que nous apprenons de Xénophon, qui passa par *Trebisonde*, en reconduisant le reste des dix mille, & qui rapporte la triste aventure qui leur arriva pour avoir mangé trop de miel.

Comme il y avoit plusieurs ruches d'abeilles, dit cet auteur, les soldats n'en épargnerent pas le miel: il leur prit un dévoiement par haut & par bas, suivi de rêveries, enforte que les moins malades ressembloient à des ivrognes, & les autres à des personnes furieuses ou monbodes. On voyoit la terre jonchée de corps: personne néanmoins n'en mourut, & le mal cessa le lendemain; de sorte que les soldats se leverent le troisieme jour, mais en l'état qu'on est après avoir pris une forte médecine. Voyez les remarques de M. Tournefort, dans son *voyage du Levant*, sur cette sorte de miel, & sur les fleurs dont il devoit être composé.

Les dix mille furent reçus à *Trebisonde* avec toutes les marques d'amitié que l'on donne à des gens de son pays, lorsqu'ils reviennent de loin; car Diodore de Sicile remarque que *Trebisonde* étoit une ville grecque fondée par ceux de Sinope qui descendoient des Milésiens. Le même auteur assure que les dix mille séjournèrent un mois dans *Trebisonde*; qu'ils y sacrifierent à Jupiter & à Hercule, & qu'ils y célébrerent des jeux.

*Trebisonde* apparemment, tomba sous la puissance des Romains, dès que Mirhidate se trouva dans

l'impuissance de leur résister. Il seroit inutile de rapporter de quelle maniere elle fut prise sous Valerien par les Scythes, que nous connoissons sous le nom de *Tarzars*, si l'histoire qui en parle n'avoit décrit l'état de la place. *Zozime* donc remarque, que c'étoit une grande ville, bien peuplée, fortifiée d'une double muraille: les peuples voisins s'y étoient réfugiés avec leurs richesses comme dans un lieu où il n'y avoit rien à craindre. Outre la garnison ordinaire on y avoit fait entrer dix mille hommes de troupes; mais ces soldats dormant sur leur bonne foi, & se croyant à couvert de tout, se laissèrent surprendre la nuit par les Barbares, qui, ayant entassé des fascines contre la muraille, entrèrent par ce moyen dans la place, tuèrent une partie des troupes, renversèrent les temples & les plus beaux édifices; après quoi, chargés de richesses immenses, ils emmenèrent un grand nombre de captifs.

Les empereurs grecs ont possédé *Trébisonde* à leur tour. Du tems de Jean-Comnène, empereur de Constantinople, Constantin Gabras s'y étoit érigé en petit tyran. L'empereur vouloit l'en chasser; mais l'envie qu'il avoit d'ôter Antioche aux Chrétiens, l'en détourna. Enfin *Trébisonde* fut la capitale d'une principauté dont les empereurs de Constantinople dispoient; car Alexis Comnène, surnommé *le Grand*, en prit possession en 1204, avec le titre de *duc*, lorsque les François & les Vénitiens se rendirent maîtres de Constantinople, sous Baudouin, comte de Flandre.

L'éloignement de Constantinople, & les nouvelles affaires qui survinrent aux Latins, favorisèrent l'établissement de Comnène; mais Nicéas observe qu'on ne lui donna que le nom de *duc*, & que ce fut Jean Comnène qui souffrit que les Grecs l'appellassent *empereur de Trébisonde*, comme s'ils eussent voulu faire connoître que c'étoit Comnène qui étoit leur véritable empereur; puisque Michel Paléologue qui faisoit sa résidence à Constantinople, avoit quitté le rit grec pour suivre celui de Rome: il est certain que Vincent de Beauvais appelle simplement Alexis Comnène *seigneur de Trébisonde*.

Quoi qu'il en soit, la souveraineté de cette ville, si l'on ne veut pas se servir du nom d'empire, commença en 1204, sous Alexis Comnène, & finit en 1461, lorsque Mahomet II. depouilla David Comnène. Ce malheureux prince avoit épousé Irène, fille de l'empereur Jean Cantacuzène: mais il implora fort inutilement le secours des Chrétiens pour sauver les débris de son empire; il fallut céder au conquérant, qui le fit passer à Constantinople avec toute sa famille, qui fut massacrée quelque tems après: ainsi finit l'empire de *Trébisonde*, après avoir duré plus de deux siècles & demi.

Les murailles de *Trébisonde* sont presque carrées, hautes, crenelées; & quoiqu'elles ne soient pas des premiers tems, il y a beaucoup d'apparence qu'elles sont élevées sur les fondemens de l'ancienne enceinte, laquelle avoit fait donner le nom de *Trapèze* à cette ville. Tout le monde sait que *trapèze* en grec signifie une *table*, & que le plan de cette ville est un carré long, assez semblable à une table. Les murailles ne sont pas les mêmes que celles qui sont décrites par *Zozime*: celles d'aujourd'hui ont été bâties des débris des anciens édifices, comme il paroît par les vieux marbres qu'on y a enclavés en plusieurs endroits, & dont les inscriptions ne sont pas lisibles parce qu'elles sont trop hautes.

La ville est grande & mal peuplée; on y voit plus de bois & de jardins que de maisons; & ces maisons n'ont qu'un simple étage. Le château, qui est fort négligé, est situé sur un rocher plat & dominé; mais les fossés en sont taillés la plupart dans le roc. L'inscription que l'on lit sur la porte de ce château, dont

le centre est un demi-cercle, marque que l'empereur Justinien renouvella les édifices de la ville. Il est surprenant que Procope n'en ait pas fait mention, lui qui a employé trois livres entiers à décrire jusqu'aux moindres bâtimens que ce prince avoit fait élever dans tous les coins de son empire: cet historien nous apprend seulement que Justinien fit bâtir un aqueduc à *Trébisonde*, sous le nom de l'aqueduc de *saint Eugene le martyr*.

Le port de *Trébisonde* appelé *Platan*, est à l'est de la ville: l'empereur Adrien le fit réparer, comme nous l'apprenons par Arrien. Il paroît par les médailles de la ville, que le port y avoit attiré un grand commerce. Goltzius en rapporte deux à la tête d'Apollon. On fait que ce dieu étoit adoré en Cappadoce, dont *Trébisonde* n'étoit pas la moindre ville. Sur le revers d'une de ces médailles est une ancre, & sur le revers de l'autre la proue d'un navire. Ce port n'est bon présentement que pour des saïques; le mole que les Génois y avoient fait bâtir, est presque détruit, & les Turcs ne s'embarassent guere de réparer ces sortes d'ouvrages; peut-être que ce qui en reste est le débris du port d'Adrien, car de la maniere qu'Arrien s'explique, cet empereur y avoit fait faire une jettée considérable pour y mettre à couvert les navires, qui auparavant n'y pouvoient mouiller que dans certains tems de l'année, & encore étoit-ce sur le sable.

*Trébisonde* jouit aujourd'hui du vain titre d'archevêché. Long. luvavit le pere de Beze, 62<sup>d</sup>. 49'. 15". Latit. 41<sup>d</sup>. 4'.

*George de Trébisonde* & le cardinal *Bessarion*, sont sortis de cette ville de l'Anatolie; on convient pourtant que *George* n'étoit qu'originaire de *Trébisonde*, & qu'il étoit né en Candie. Quoi qu'il en soit, il vivoit dans le quinzième siècle, & mourut en 1480, sous le pontificat de Nicolas V. de qui il fut secrétaire. Il avoit auparavant enseigné la rhétorique & la philosophie dans Rome du tems du pape Eugene IV. mais son entêtement pour Aristote lui attira de grosses querelles avec *Bessarion*, qui ne juroit que par Platon.

Il est vrai que *Bessarion* quitta bien-tôt les disputes de l'école pour se tourner aux légations. Il devint patriarche de Constantinople, archevêque de Nicée, cardinal, & presque pape. Il aima les savans, & forma une très-belle bibliothèque qu'il laissa par son testament au sénat de Venise. Puisqu'on la conserve avec tant de soin qu'on n'en veut communiquer les manuscrits à personne, il faut regarder ce beau recueil comme un trésor enfoui & inutile à la république des lettres. *Bessarion* mourut à Ravenne en 1462, après une fort mauvaise réception que lui fit Louis XI. parce qu'il avoit rendu visite au duc de Bourgogne avant lui.

*Amyrutes*, philosophe péripatéticien, vit aussi le jour à *Trébisonde*: il s'acquît une grande considération à la cour de l'empereur David son maître, & signala sa plume en faveur des Grecs contre les déclarations du concile de Florence; mais il ternit sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnèrent l'empereur David à Constantinople, lorsque Mahomet II. l'y fit transporter après la prise de *Trébisonde*, en l'année 1461. Ce philosophe, se laissant gagner aux promesses du sultan, abjura le christianisme, & se fit turc avec ses enfans, l'un desquels, sous le nom de *Mehemet-Bey*, traduisit en arabe plusieurs livres des Chrétiens par ordre de Mahomet II. Ce prince donna des emplois considérables dans le serrail à *Amyrutes*, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui, ou avec *Mehemet-Bey*. *Amyrutes* a publié la relation du concile de Florence; il assure dans un ouvrage que le patriarche de Constantinople fut étranglé pendant la tenue de ce concile, & que



les médecins attesterent ce fait sur l'examen du cadavre. *Tantum religio. . . .* (D. J.)

TREBITZ ou TREBICZ, (Geog. mod.) petite ville dans la Moravie, près la rivière Iglá, du côté de la Bohême. (D. J.)

TREBNITZ, (Geog. mod.) nom commun à deux villes d'Allemagne, ou plutôt à deux bourgs, l'un en Bohême, près de Leutmaritz; l'autre en Silésie, dans le duché d'Oels. (D. J.)

TRÉBUCHANT, f. m. à la Monnoie, c'est un droit accordé sur le poids des métaux aux officiers de monnoie dans le droit du change: voici quel est ce droit. En pesant des pièces d'or ou d'argent il faut qu'il y ait équilibre; si cependant l'un des deux plateaux quitte foiblement cet équilibre, ce doit être le plateau où est le métal, & c'est cet avantage qui est le droit du *trébuchant*: le *trébuchant* est accordé aux receveurs aux changes.

TRÉBUCHANT, terme de Monnoie, ce mot se dit des pièces d'or qu'on pèse; c'est environ un demi-grain, que dans la fabrication on a départi à chaque espèce pour la faire trébucher, & pour l'empêcher par le frai de trop diminuer dans la suite du tems. Les écus d'or & les louis d'or, par exemple, sont à la taille de soixante & douze pièces & demie au marc; chaque pièce est de soixante & trois grains avec le *trébuchant*. (D. J.)

TRÉBUCHER, (Maréchal.) Voyez BRONCHER.

TRÉBUCHET, f. m. (Hist. mod.) cage ou selle dans laquelle on baignoit autrefois les femmes méchantes & querelleuses par un ordre de la police d'Angleterre. Voyez QUERELLEUR.

TRÉBUCHET, f. m. (terme de Balancier.) petite balance très-fine & très-juste, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre. Les *trébuchets* servent particulièrement à peser les monnoies d'or & d'argent, les diamans & choses précieuses. L'on prétend que les Affineurs en ont de si justes, que la quatre mille quatre-vingt-seizième partie d'un grain est capable de la faire trébucher. (D. J.)

TRÉBUCHET, f. m. (Chasse.) petite cage qui sert à attrapper des oiseaux, dont la partie supérieure est couverte & arrêtée si délicatement, que pour peu qu'on y touche, le ressort se lâche & la ferme, en sorte que l'oiseau qui le fait lâcher en entrant dans cette cage pour y prendre du grain que l'on y a mis pour amorcer, se trouve pris & ne peut plus en sortir.

On prend des compagnies entières de perdreaux sous une espèce de *trébuchet* qui est une cage sans fond, de simple osier, que l'on tend à-peu-près comme une fourcière, avec une marchette dont un bout est attaché de long par une ficelle au bas d'un des côtés de la cage, & à l'autre bout de la marchette qui est plus longue que la cage n'est large. On fait une coche qui arrête délicatement la fourchette sur laquelle la cage est tendue; on met du grain par terre au milieu par tas, afin que les perdrix montant dessus les unes les autres pour prendre le grain avec avidité, touchent la marchette & détendent la cage; on couvre cette cage de feuilles, pour qu'elle ne soit point apperçue; il faut quelques jours avant que de tendre la cage, laisser les perdrix s'accoutumer à venir prendre du grain dans cet endroit.

TRÉBULA, (Geog. anc.) 1°. ville d'Italie, que Denys d'Halycarnasse donne aux Aborigènes; 2°. ville d'Italie, dans la Campanie, selon Tite Live, l. XXIII. c. xxxix. 3°. nom d'une autre ville d'Italie, qui étoit dans la Sabine, selon Ortelius. (D. J.)

TRÉBUR, (Geog. mod.) en latin du moyen âge *Triburia*, *Triburium*, bourg d'Allemagne, dans le pays de Hesse, au comté de Catzenelenbogen, pas loin de la rive du Rhin. Ce bourg qui est même aujourd'hui ruiné, étoit autrefois une grande ville, où

l'on tint un concile l'an 895; & cette ville devint ensuite le rendez-vous des congrès publics, des diètes de l'empire, & des noces des souverains d'Allemagne. (D. J.)

TRECHEDIPNA, f. f. (Littérat.) *τριχιδίπνα*, espèce d'habit particulier que portoient les parasites pour pouvoir venir souper chez leurs protecteurs sans invitation; cette espèce d'habit étoit, pour ainsi dire, la livrée du maître de la maison; mais ce nom n'est pas honorable pour celui qui le porte; car c'est un mot composé de *τριχίς*, je cours, & *δίπνον*, un souper. (D. J.)

TRECHIA, (Geog. anc.) Athénée paroît donner ce nom à une partie de la ville d'Ephèse, ou même à la ville entière. Son interprète écrit *Trachia*, & Plin *Trachia*; ce dernier en fait un des surnoms de la ville d'Ephèse. Etienne le géographe dit *Τριχία*, *Trichia*; mais la véritable orthographe est *Τραχία*, *Trachia*. (D. J.)

TRÉCHEUR, f. m. (terme de Blason.) c'est une tresse ou une espèce d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Le *trécheur* est conduit dans le sens de l'écu. Il y en a de simples & de doubles, quelquefois de fleuronnés, & quelquefois de fleurdelisés, comme celui du royaume d'Ecosse; on l'appelle autrement *effonnier*. (D. J.)

TRECK-SCHUYT, f. m. (Hist. mod. Commerce.) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande & dans les autres provinces des Pays-Bas, des barques couvertes tirées par des chevaux, qui servent à conduire les voyageurs sur les canaux d'une ville à l'autre. Ces barques partent toujours à des heures marquées, chargées ou non; elles sont composées d'une grande chambre destinée à recevoir indistinctement tous les passagers, & d'un cabinet appelé *roef* qui se loue aux personnes qui veulent voyager à part; ces sortes de barques sont d'une grande propreté. Le mot hollandais *treck-schuyt* signifie *barque à tirer*.

TREF, (Lang. gauloise.) ancien mot qui signifie une tente, un pavillon. Villehardouin dit: «lors veiz siez maint chevalier, & maint serjans issir des nez, & maint bon d'estrier traire des visliers, & maint riche tref, & maint paveillon». (D. J.)

TREFFLE, f. m. (Hist. nat. Botan.) *trifolium*, genre de plante dont la fleur est papilionacée, ou ressemble beaucoup aux fleurs papilionacées. La fleur papilionacée est composée de quatre pièces qui représentent un pavillon, deux ailes & une carene; ces pièces sortent toutes du calice avec le pistil qui est enveloppé d'une gaine frangée. Le pistil devient dans la suite une semence qui a le plus souvent la forme d'un rein, & qui adhère très-fort aux parois de la capsule quand elle est parvenue à son degré de maturité.

La fleur qui ressemble aux fleurs papilionacées, est monopétale; le pistil sort du calice de cette fleur, & devient dans la suite une capsule membraneuse renfermée dans le calice de la fleur; cette capsule contient une semence qui est le plus souvent oblongue, ou qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caractères de ce genre qu'un seul pédoncule porte trois feuilles, & rarement quatre ou cinq. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue quarante-quatre espèces de *triffles*, outre ceux que l'on range parmi les lotiers; mais il suffira de décrire le *triffle* des prés, *trifolium pratense*, *fiori monopetalo*, l. R. H. 404, en anglais, *the common purple-meadow-trefoil*, or *clover*. Sa racine est presque grosse comme le petit doigt, longue, ronde & fibreuse. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié & demi, grêles, cannelées, quelquefois un peu velues, en partie droites, en partie ser pentant par terre. Ses feuilles sont les unes rondes, les autres oblongues, attachées presque toujours trois

ensemble à une même queue, marquées au milieu d'une tache blanche ou noire, qui a presque la figure d'une lune. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges, d'une seule piece, ressemblantes aux fleurs légumineuses; elles sont disposées en tête ou en épi court & gros, de couleur purpurine, empreintes au fond d'un suc mielleux, doux & agréable, d'une odeur qui n'est pas disgracieuse, & d'une saveur légèrement astringente. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petites capsules rondes enveloppées chacune d'un calice, & terminées par une longue queue; chaque capsule contient une semence qui a la figure d'un petit rein. Cette plante croit partout dans les prés, dans les pâturages, aux lieux humides & marécageux; elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa fleur est recherchée des abeilles, & toute l'herbe est une des plus excellentes nourritures pour engraisser les bestiaux.

Le petit *treffle* des champs est la plante que l'on nomme vulgairement pié de lievre, *trifolium arvense*, *humile*, *spicatum* sive *lagopus*. I. R. H. 405. Voyez PIÉ DE LIEVRE; Botan.

Le *treffle* bitumineux, *trifolium bitumen redolens*, I. R. H. 404, est ainsi nommée, parce que ses feuilles sont douces au toucher & d'une odeur de bitume. Cette plante croit abondamment dans les pays chauds, en Candie, en Sicile, en Languedoc, aux environs de Montpellier, de Narbonne, sur les côtes pierreuses voisins de la mer; on la cultive quelquefois dans les jardins des curieux, où elle fleurit en été, & résiste à l'hiver quand il est doux. Elle s'élève en arbrisseau à la hauteur d'une à deux coudées; ses tiges sont roides, velues, noirâtres & cannelées. Ses feuilles sont grisâtres, velues, oblongues, pointues, glutineuses au toucher, & ayant l'odeur désagréable du bitume. Ses fleurs forment une tête longue, d'un violet purpurin, & sont placées dans des calices veloutés, oblongs & cannelés; sa semence est noire, inégale, velue, & se termine en une pointe feuillue. Cette semence a, comme le reste de la plante, un goût médicamenteux; mais elle le perd dans nos pays. Celle qu'on apporte d'Italie, produit d'abord une plante bitumineuse, mais la semence du même *treffle* ne donne plus à la troisième année qu'une plante sans odeur & sans goût. (D. J.)

TREFFLE DE MARAIS, (Botan.) ce *treffle* est distingué de tout autre, & fait un genre à part nommé par Tournefort *menyanthes palustris*, *latifolium* & *triphylum*. I. R. H. 117, en anglais *buckbean*.

Sa racine est genouillée, longue, blanche, traçante, garnie de fibres qui plongent par intervalles. Ses feuilles attachées au nombre de trois, sur une large & longue queue, ressemblent à celles des fèves en figure & en grandeur, sont lisses & douces au toucher. Il s'élève d'entr'elles une tige à la hauteur d'un pié & demi, grêle, verte, portant un bouquet de fleurs en entonnoir, d'une blancheur purpurine, lesquelles avant que de s'ouvrir, sont rouges en-dehors, & qui étant ouvertes, se découpent en cinq segments pointus. Ces fleurs sont soutenues par des calices formés en godet & dentelés. De chaque fleur sortent cinq étamines blanches dont les sommets sont jaunes; le pistil qui occupe le milieu, est plus court. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des fruits arrondis & oblongs qui renferment des semences ovales semblables à celles de l'hélianthe, d'un brun jaunâtre & d'un goût amer.

Cette plante croit naturellement dans les marais & autres lieux aquatiques, en terre maigre, hors de l'eau. Elle ne dure pas long-tems, fleurit en Mai & Juin, & varie pour la grandeur, suivant les lieux. Elle n'est pas moins utile que le cresson, *nasturtium*, dans les maladies scorbutiques; & c'est Simon Paulli qui en a le premier fait l'observation; son goût est

d'abord un peu désagréable; cependant on vient bientôt à bout de vaincre cette répugnance.

Mais on emploie cette plante en Angleterre dans le Hampshire à un usage bien remarquable; les brasseurs s'en servent dans leur bière à la place du houblon. Elle conserve cette boisson, & lui donne une amertume qui n'est désagréable ni à l'odeur, ni au goût; d'ailleurs elle est bienfaisante, & à cet avantage qu'il n'en faut que la huitième partie de la quantité de houblon. Enfin l'expérience mériterait d'être répétée ailleurs, parce qu'on peut très-aisément cultiver le *treffle de marais*, d'autant mieux qu'il vient à merveille dans des terres de fondrière, qui ne peuvent guère produire d'autres plantes. (D. J.)

TREFFLE MUSQUÉ, (Botan.) voyez LOTIER ODORANT, Botan. (D. J.)

TREFFLE D'EAU ou DE MARAIS, voyez MENIANTHE, Mat. méd.

TREFFLE SAUVAGE JAUNE, (Botan.) c'est le *lotus*, sive *mélilotus*, *pentaphyllos*, *minor glabra* de Tournefort, nommée en français *lotier*. Voyez LOTIER. (D. J.)

TREFFLE, (Agriculture.) le *treffle* en anglais *clover*, est une plante fort estimée pour l'amélioration qu'elle donne au terrain sur lequel elle croit, pour la bonté de son foin, & pour le mérite de sa graine. Le grand bien qu'elle procure au terrain, c'est de nourrir beaucoup de bétail à la fois, dont le fumier bonifie tellement le sol, qu'au bout de deux ou trois ans quelque épuisé qu'il ait été, il se fertilise de nouveau, & devient propre à donner du froment.

On estime surtout l'espèce de *treffle* dont la graine est semblable à celle de la moutarde, & seulement plus oblongue; on préfère sa couleur verdâtre avec une teinte de rouge, & surtout celle d'Angleterre. Un arpent de terre demande dix à douze livres de cette graine, & le mieux est d'en semer plus que moins.

Le *treffle* aime une bonne terre chaude, & réussit à merveille dans celles qui ont été fumées & labourées; il prospère surtout dans les terres glaises, où les mauvaises herbes ne viennent point le détruire; il est vrai que dans les bonnes terres il produit des récoltes abondantes pendant trois ou quatre ans, mais pas au-delà. Il est aisé de distinguer la bonne graine de *treffle* de la mauvaise; il suffit pour cela de la jeter dans un verre d'eau, la bonne graine va au fond, & la mauvaise qui ne végéterait jamais, surnage.

On peut semer le *treffle* avec de l'orge ou de l'avoine, sur la fin de Mars, ou au commencement d'Avril, dans un jour calme & serain; quelques-uns le sement avec du froment ou du seigle, à Noël, ce qui donne un moyen de répandre sa semence sur le terrain, & d'avoir par conséquent l'année suivante une récolte plus abondante; mais alors il faut choisir des terres sèches; quelques laboureurs aiment encore mieux le semer seul à Noël, que dans le printemps, pour lui donner la force de se maintenir contre la gelée, & cette méthode paroît la meilleure.

La fin de Mai est le tems propre de couper le premier *treffle* & d'en faire du foin; s'il ne se trouve pas assez fort, il est excellent pour engraisser le bétail. Après cette première récolte, on peut encore en faire deux autres avant l'hiver. Consultez Mortimer sur ce sujet. (D. J.)

TREFFLE, (Jardinage.) est un ornement dans la broderie des parterres qui imite le *treffle* des prés. On le place ordinairement dans le milieu d'un tableau pour lier les autres parties de la broderie qui en sortent. On lui donne différentes figures, & souvent on le compose de quatre parties régulières comme des rosettes. Voyez ROSETTES.

TREFFLES, s. f. pl. (Sculpt.) c'est un ornement qui

qui se taille sur les moulures. Il y en a à palmettes & à fleurons. Le mot *treffle* est dérivé du latin *trifolium*, herbe à trois feuilles.

*Treffles de moderne*, ce sont, dans les compartimens des vitraux, pignons & frontons gothiques, de petites roses à jour, faites de pierre dure avec nervures, & formées par trois portions de cercles, ou par trois petits arcs en tiers-point. *Daviler. (D. J.)*

**TREFFLE**, est un gros bouton, ainsi nommé par les *Metteurs en œuvre*, parce qu'il représente la plante de l'herbe de ce nom. Il sert à arrêter le ruban d'un bracelet sur la barrière.

**TREFFLE**, f. m. (*terme de Mineur.*) fourneau de mine fait en forme de *treffle*, & qui n'a que deux logemens, au lieu que le double en a quatre, & le triple six. (*D. J.*)

**TREFFLE**, (*terme de Blason.*) c'est la figure du *treffle* posé sur un écu aux extrémités d'une croix. On dit une croix *trefflée*, & cantonnée de *treffles*. On représente le *treffle* dans les armoiries avec une queue, sans toutefois l'exprimer.

**TREFFLE**, f. f. (*Art milit.*) se dit d'une mine qui a trois fourneaux, dont la disposition forme à-peu-près la figure d'un *treffle*. On la nomme aussi *mine triple*, voyez *MINE*. Elle est composée de deux fourneaux placés à droite & à gauche, & d'un troisième en avant. Elle embrasse ordinairement trois contreforts. Cette mine, dit M. le maréchal de Vauban, produit un grand éboulement de terre, & une profonde excavation quand elle réussit bien. (*Q.*)

**TREFFLER**, v. n. (*Monnoie.*) c'est faire un mauvais rengrenement des espèces ou des médailles, & en doubler les empreintes, faute d'avoir rengrené juste la pièce dans la matrice, ou quarré; c'est ce qui rend la monnaie ou la médaille défigurée, parce que les mêmes points ne se sont pas rencontrés ensemble. (*D. J.*)

**TREFFLIER**, f. m. (*Métiers.*) c'est une des qualités que prennent les maîtres chainetiers de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce nom, dont aucun d'eux ne fait présentement l'étymologie, vient apparemment de ces grandes agraffes d'argent, d'étain ou de laiton argentées qu'ils faisoient, & qui se terminoient en une espèce de feuille de *treffle* à jour, pour y passer diverses chaînes ou cordons, auxquels les femmes d'artisans & les payannes laissoient pendre leurs clés, leurs ciseaux & autres semblables petits ustensiles de ménage. La mode de ces agraffes à *treffle* pour mettre à la ceinture, n'a fini que vers le milieu du xvij. siècle. (*D. J.*)

**TREFFORT**, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la basse Bresse, au diocèse de Lyon. Il y a une mairie, & elle députe aux assemblées de la Bresse.

**TREFONDRE**, *terme de Potier d'étain*, se dit lorsque la soudure des pots, ou une goutte reverchée, ou une anse jettée sur la pièce, sont aussi-bien soudés dedans comme dessus. Voyez *SOUDER les pots d'étain*, *REVERCHER* & *JETTER SUR LA PIÈCE*.

**TREFURT**, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Drivordia*; petite ville d'Allemagne, dans le pays de Hesse, proche de la rivière de Werra. Elle appartient aux électeurs de Mayence, de Saxe, & au landgrave de Hesse.

**TREGUIER**, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Tracorium*; ville de France, en Bretagne, dans une presqu'île, à 10 lieues au nord-ouest de Saint-Brieux, à 23 au nord-est de Brest, & à 100 au couchant de Paris. Il y a un petit port, & un évêché suffragant de Tours. On y commerce en chevaux, en blé, en lin & en papier. L'évêché de *Treguier* paroît avoir été érigé dans le x. siècle. Il occupe toute l'étendue de la côte depuis la rivière de Morlaix, jusques au près de la ville de Saint-Brieux. Son revenu est

Tome XVI.

d'environ vingt-deux mille livres. *Long. 14. 25. lat. 48. 47. (D. J.)*

**TREIDEN**, (*Géog. mod.*) rivière de l'empire russe, dans la Livonie, au pays de Letten. Elle se forme de plusieurs sources, & se jette dans le golfe de Livonie, près de Sernikon.

**TREIGNAC**, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment petite ville de France, dans le bas Limousin, entre Limoges & Tulle, au bord de la Vézère. (*D. J.*)

**TREILLAGE**, f. m. (*Décoration de jardins & d'architecture.*) ouvrage fait d'échalas posés perpendiculairement, & traversés quarrément par d'autres échalas ou perches qu'on lie avec du fil de fer, & qui forment des mailles de cinq à sept pouces dans la construction des berceaux & des palissades contre les murs du jardin.

On emploie les *treillages* à soutenir les espaliers; à former des clôtures de quelques quarrés de jardins, des palissades, ou des berceaux; c'est une invention très-jolie & très-agréable à la vue. On se sert beaucoup de *treillages* en Angleterre & en Hollande. On les peint toutes les années en verd & à l'huile, autant pour les décorer, que pour les conserver. Pour les rendre plus solides, on y met des barres de fer de distance en distance, qui en font le bâti.

On fait des *treillages* à différentes mailles, c'est-à-dire à mailles de huit sur neuf pouces de large, de six sur cinq, de quatre sur cinq, & de quatre pouces de longueur en tout sens; c'est selon les ouvrages qu'on veut avoir, & l'argent qu'on y veut dépenser. Les *treillages* à petites mailles regardent les beaux berceaux; on-en fait quelquefois des palissades en divers endroits où ils servent d'ornement. Les *treillages* de galeries, de portiques, de salles, en un mot les beaux ouvrages en ce genre sont ornés de colonnes, de pilastres, de corniches, de frontons, montans, panneaux, vases, consoles, couronnemens, dômes & lanternes.

On appelle *colonne de treillage*, une colonne à jour, dont le fût est de fer & d'échalas; la base aussi-bien que le chapiteau est de bois de boisseau, contourné selon les profils. Cette colonne sert à décorer les portiques de *treillage*. (*D. J.*)

**TREILLE**, f. f. (*Jardin.*) berceau fait de perches de charpente, ou de barres de fer, & couvert de ceps de vignes; on les construit avec des perches de saule ou d'osier; elles servent dans un jardin pour y prendre le frais en plein jour dans l'été.

**TREILLIS**, f. m. (*terme de Peintre.*) c'est un châssis divisé en plusieurs carreaux, qui sert aux peintres à copier des tableaux, & à les réduire de petit en grand ou de grand en petit.

**TREILLIS**, f. m. (*terme de Potier d'étain.*) les potiers d'étain nomment *treillis*, de grands ronds, ou pièces d'étain à claires voies, qu'ils pendent à leurs boutiques pour servir de montre ou d'étalage; mais cet étalage n'est point perdu, les chaudronniers s'en servent pour en étamer les casseroles & autres vaisseaux de cuivre. (*D. J.*)

**TREILLIS**, f. m. (*Serrur.*) nom général qu'on donne à toute fermeture dormante de fer ou de bronze, comme le dormant de la porte du Panthéon à Rome, ou les grilles dans les prisons de Venise. Le *treillis* est différent de la grille, en ce que ses barres sont mailleées en losange.

*Treillis de fil de fer*, châssis de verges de fer mailleé de petits losanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux. Tels sont les châssis ou *treillis* du bas d'un édifice, pour empêcher que les vitres ne soient cassées par des coups de pierre; & ceux du haut, comme aux dômes, pour résister à l'impétuosité des vents qui en pourroient enfoncer les panneaux. On place ces derniers à quelque distance de la vitre.

DD d d



**TREILLIS**, f. m. (*Toilerie*.) nom que l'on donne à certaines espèces de toiles de chanvre écruës, très-grosses & très-fortes qui se vendent par pièces roulées de différentes longueurs, suivant les pays où elles ont été fabriquées. Les treillis servent à faire des sacs, des sousguenilles, des guêtres, des culottes, & autres semblables hardes pour les valets, paysans & manouvriers. Le treillis est encore une toile teinte ordinairement en noir, gommée, calandree, satinée ou lustrée, qui se vend par petites pièces d'environ six aunes. (D. J.)

**TREILLIS**, f. m. (*terme de Blason*.) c'est une espèce de frettes. Les treillis en diffèrent seulement, en ce que les frettes ne sont point clouées, mais les listes, ou bâtons qui (se traversant en sautoir), les composent, sont posés nuement les uns sur les autres, là où les treillis sont garnis de clous dans le solide, & aux endroits où les listes & bâtons se rencontrent.

Le mot *treillis*, se dit aussi des grilles qui sont en la visière des casques & heaumes qui servent de timbre aux armoiries, & cela jusqu'au nombre proportionné aux qualités de ceux qui les portent. P. Menestrier. (D. J.)

**TREILLISSÉ**, adj. (*terme de Blason*.) ce mot non-seulement se dit du fretté le plus ferré, mais il faut remarquer de plus qu'au fretté les bandes sont entrelacées avec les barres, & qu'au treillisé elles sont seulement appliquées les unes sur les autres, & souvent clouées.

**TREIZE**, (*Arithmétique*.) nombre impair composé de dix & de trois. En chiffre arabe on l'écrit de cette manière 13; en chiffre romain XIII, & en chiffre françois de finances ou de compte, de la sorte xij. Savary.

**TREIZIÈME**, (*Arithm.*) en fait de fractions, un nombre rompu de quelque tout que ce soit, faisant un treizième, se marque de cette manière,  $\frac{1}{13}$ ; on dit aussi deux treizièmes, trois treizièmes, quatre treizièmes, &c. que l'on écrit ainsi,  $\frac{2}{13}$ ,  $\frac{3}{13}$ , &c.

**TREIZIÈME**, f. f. en *Musique*, est l'octave de la sixte, ou la sixte de l'octave. Elle s'appelle treizième, parce que son intervalle est formé de douze degrés diatoniques, c'est-à-dire de treize sons. Voyez INTERVALLE, SIXTE. (S)

**TRELINGAGE**, *terme de Marine*, voyez **MARTI-CLES** & les articles suivans.

**TRELINGAGE DES ÉTAIS SOUS LES HUNES**, *terme de Marine*; c'est un cordage de plusieurs branches, qui tient aux hunes & aux étais, pour les affermir & pour empêcher que les voiles supérieures ne se gâtent, ne battent contre les hunes, & ne passent dessous.

**TRELINGAGE DES HAUBANS**, *terme de Marine*; on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui sont aux grands haubans sous les hunes, afin de les mieux unir & de leur donner plus de force.

**TRELINGUER**, neut. *terme de Marine*; c'est faire usage d'un cordage à plusieurs branches.

**TREMA**, adj. (*Gram.*) les Imprimeurs qualifient ainsi une voyelle, chargée de deux points disposés horizontalement; i est un i *rema* dans leur langage, & cette phrase même est la preuve qu'il est employé comme adjectif.

Le signe . . qui se met sur la voyelle, servant communément à marquer que cette voyelle doit être séparée de la précédente dans la prononciation, il me semble plus raisonnable de laisser à ce signe le nom de *dièse* division, que les anciens donnoient autrefois à son équivalent.

J'en ai exposé l'usage en parlant de la lettre I; & j'ai fait, *art. POINT*, une correction à ce que j'en avois dit en cet endroit. (B. E. R. M.)

**TREMATE**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) c'est un arbrisseau du Brésil, dont la figure ressemble à celle

du grenadier, son écorce est semblable à celle du sureau, son bois est blanc & plein de moëlle. Ses feuilles sont d'un verd foncé, & ont l'odeur du storax quand on les écrase. Les Brésiliens les emploient pour dissiper la douleur & les rougeurs des yeux. Ray. (D. J.)

**TREMATER**, *terme de rivière*, expression dont on se sert en rivière, pour exprimer l'action d'un batelier qui devance un autre; anciennes ordonnances.

**TREMBLAIE**, f. f. *terme de Jardinier*, terre où l'on a planté des trembles pour divers usages. (D. J.)

**TREMBLANT DOUX**, (*Luth.*) c'est dans l'orgue une soupape *AB*, fig. 58. Pl. d'Orgue, cette soupape est posée obliquement en travers du porte-vent qui s'élargit en cet endroit; en sorte que son plan décline du plan vertical d'environ 22 deg. 30', le dessous de la soupape doit regarder le côté d'où vient le vent; cette soupape qui est doublée de peau dont le duvet est tourné en-dehors, est attachée par la partie de la peau qui excède à la partie supérieure du chaffis *HI*, par le moyen du morceau de bois *F* entre lequel est la barre supérieure du chaffis; la peau qui sert de queue se trouve prise & ferrée par le moyen de trois vis en bois qui traversent le petit morceau *F*, & dont les pas entrent dans la barre supérieure du chaffis.

On met ce chaffis dans la boîte *Kk*, qui est plus grosse que le porte-vent qui doit y entrer par les deux bouts, & on voit dans la figure où il est posé obliquement, en sorte qu'il soit incliné vers la partie *G* d'où vient le vent, & on le fait tenir dans cette position, par le moyen de deux tasseaux ou avec des vis qui traversent les planches latérales de la boîte & entrent dans les côtés du chaffis *HI*.

Sur la soupape on met un ressort *AC* qui est une lame de laiton bien écrouie, à l'extrémité *C* de cette lame élastique, on met un poids de plomb pesant environ une demi livre, plus ou moins, selon que le tremblant exige pour mieux articuler ou marquer. Pour attacher le lingot de plomb qu'on a fondu dans un moule au bout du ressort; on l'ouvre en deux avec un fermail, sorte de ciseau, & on introduit l'extrémité du ressort à laquelle on a fait des griffes dans la fente que le fermail a faite; on rabat ensuite le plomb sur le ressort à coups de marteau, en sorte que les griffes & l'extrémité du ressort s'y trouvent renfermés.

Il y a des facteurs qui attachent le plomb au bout du ressort d'une autre manière; ils font entrer la partie du ressort où le plomb doit être attaché, & qui est de même armée de griffes, dans le moule où ils fondent le plomb qui enveloppe par ce moyen le bout du ressort & s'y unit fermement; mais cette pratique a cet inconvénient, que la chaleur du plomb fondu est capable de recuire la bande & de lui ôter son élasticité, d'où dépend en partie l'effet qu'on attend du tremblant. Ce ressort ainsi armé d'un poids de l'une ou de l'autre manière, s'attache par son autre extrémité à la partie supérieure du dessus de la soupape avec deux clous à tête; on courbe ensuite la lame de laiton, en sorte que le poids de plomb ne porte pas sur la soupape comme on peut voir dans la figure.

A environ trois pouces de l'ouverture ou lunette carrée *ln*, on perce un trou, par ce trou on fait passer la bascule de fer *abc* qui gouverne le tremblant; cette bascule courbée à la partie *cba* qui entre dans le porte-vent pour atteindre la soupape *AB*, en-dessous par son extrémité *a*, est fixée au point *c* par une goupille qui la traverse & autour de laquelle elle peut se mouvoir. L'extrémité *e* de la bascule qui sort du porte-vent d'environ quatre pouces, est percée d'un trou dans lequel passe une chevilles qui assemble la bascule avec le bâton carré *fe*;

ce bâton communique par un rouleau de mouvement à un bâton quarré qui sort comme ceux des registres auprès du clavier. Voyez MOUVEMENTS.

Pour empêcher le vent contenu dans le porte-vent de sortir, on met sur le trou par où la bascule *ecba* entre, une bourslette *d* qui est nouée autour de la bascule & collée sur le porte-vent. L'ouverture ou lunette *ln* par où on regarde au *tremblant* est fermée comme la laie, avec une planche entaillée en drageoir & doublée de peau de mouton, collée par le côté glabre; cette planche est tenue appliquée sur l'ouverture de la boîte par des vis qui la traversent & dont les pas pénètrent dans les planches latérales, ou par un étrier qui entoure le porte-vent, & sous le sommet duquel on passe un coin qui appuie d'un côté sur la planche *ln*, & de l'autre contre l'étrier qui lui sert de point fixe.

On se sert d'un morceau de bois bien dressé que l'on fait chauffer pour réchauffer la colle avec laquelle on colle la peau de mouton, dont les devants de laie & la pièce *ln* sont doublées; au lieu d'un linge trempé dans l'eau chaude & ensuite exprimé, dont on ne doit se servir, que lorsque la peau est collée par le côté du duvet, en sorte que le côté glabre est en-dehors.

Il suit de cette construction, que si on pousse le bâton quarré *se*, que l'extrémité *a* de la bascule *abcde* s'approchera du dessous de la soupape *AB*, la poussera & la tiendra élevée, ce qui laissera un libre passage par l'ouverture du châssis *nm* ou *HI* au vent qui vient des soufflets par *G*, en cet état le *tremblant* restera immobile & ne fera aucune fonction; mais si on retire l'extrémité *a* de la bascule en retirant le bâton *se*, en sorte qu'elle ne touche plus la soupape, la soupape s'appliquera sur le châssis *nm*, comme elle est dans la figure en cet état; si le vent vient des soufflets, il se condensera dans l'espace *aG* jusqu'à ce que son ressort soit augmenté au point de vaincre la résistance que la soupape *AB* & son pas *dc* lui opposent, & de s'ouvrir le passage en soulevant la soupape; mais le vent n'aura pas sitôt forcé la résistance de la soupape, & passé en se dilatant dans l'espace *CM*, que son ressort s'affaiblira d'autant plus qu'il se sera dilaté davantage; en sorte que la soupape qui ne pourra plus être soutenue par un effort égal à son poids, retombera & fermera de nouveau le passage au vent par l'ouverture du châssis *nm*; ce qui donnera lieu à une nouvelle condensation de l'air qui vient des soufflets par *G* vers *a*: cette condensation sera suivie de même que la première de l'ouverture de la soupape, & de l'explosion ou dilatation subite de l'air comprimé, contenu dans la partie *Ga* du porte-vent, dans la partie *CM*, ce qui sera retomber la soupape & recommencer ainsi alternativement le même effet.

Il est essentiel de remarquer, que lorsque la soupape *AB* commence à se lever, le poids *C* reste immobile, ce qui se fait par la contraction du ressort *AC* qui ne transmet point l'action de la soupape au lingot de plomb *C*, dès le premier instant qu'elle commence à se mouvoir, comme seroit une lame inflexible; ainsi le lingot de plomb *C* par son inertie, sert de point fixe au ressort *CA* qui se contracte par la pression de la soupape autant que la résistance du lingot le permet, ce ressort ainsi contracté fait effort pour se rétablir; cet effort se partage entre le lingot & la soupape, qui en est renvoyée avec plus de vitesse & plus de force, ce qui donne le moyen à l'air qui occupe la partie *aG* de se condenser davantage, & d'acquies plus de ressort que la seule résistance du poids de la soupape & du lingot de plomb, n'est capable de lui en faire prendre.

Les dilatations & condensations alternatives & répétées de l'air dans l'espace *M* qui communique à la

Tome XVI.

laie du sommier, & par les soupapes ouvertes aux gravures & aux tuyaux, se font sentir à ces derniers auxquels le vent vient par ce moyen alternativement plus fort & plus foible, ce qui produit un tremblement fort agréable.

Un *tremblant* est bien fait lorsqu'il bat quatre fois par seconde d'heure, on le fait battre plus vite en augmentant le poids de la soupape & du lingot de plomb.

TREMBLANT FORT, ou A VENT PERDU, (*Luth.*) représenté fig. 55, Pl. d'Orgue, est composé de deux soupapes *a b* & *A B*; la soupape *a b* qui ne porte qu'un quart de pouce d'épaisseur, est attachée par la partie de la peau dont elle est doublée au haut de la fenêtre *ec*, qui est une ouverture quarrée faite dans une des faces du porte-vent vertical *NO*, & en-dehors du porte-vent; à l'ouverture *ec*, que la soupape *a b* doit fermer exactement, est ajustée une boîte *ecd*, dont les deux côtés *ec* & *cd* sont des triangles rectangles en *c*, & le côté *ed* un parallélogramme; en sorte que les arrêtes *ed* forment un talus qui décline du plan vertical d'environ 30°. Sur ce talus on ajuste la soupape extérieure *AB* aussi longue que les côtés *ed*, & l'épaisseur des planches, & aussi large que le porte-vent mesuré extérieurement. Cette soupape qui est faite avec un morceau de bois de chêne de quatre pouces d'épaisseur, est amincie dans les trois quarts *CA* de sa longueur *BA*, en sorte que du côté *A*, elle n'a pas plus de trois quarts de pouce d'épaisseur. Cette soupape, comme l'autre, est doublée de peau collée par le côté glabre, en sorte que le duvet qui est en-dehors puisse servir à fermer exactement l'ouverture *ed*; lorsque la soupape est appliquée contre la boîte, on attache un morceau de peau sur le rebord de la partie de la soupape qui est plus épaisse; cette peau qui fait la poche reçoit les morceaux de plomb dont on charge la soupape pour la faire battre à propos.

La soupape intérieure *a b* est tenue appliquée contre l'ouverture *ec* par le moyen du ressort *fg*, *FGB* de laiton élastique; l'extrémité *b* de ce ressort qui est ployée en *O*, entre dans un trou qui est à la soupape, & est rivée par l'autre côté; la même branche du ressort traverse l'anneau d'une pièce de fil de fer *li* qui sert de guide au ressort *FGB*; les deux extrémités de cette pièce de fil de fer qui sont appointées, entrent dans la soupape, & sont rivées derrière; l'autre extrémité *F* du ressort entre dans un trou fait à la partie intérieure du porte-vent, directement opposée au point de la soupape où l'autre extrémité entre: au-dessous de l'extrémité *b* du ressort *TGB*, est un anneau de fil de fer qui reçoit l'extrémité du ressort en boudin *ab*; ce ressort est un fil de fer ou de laiton qu'on a roulé sur une cheville du même métal, & dont on a ensuite écarté les circonvolutions en le tirant par les deux bouts. L'autre extrémité de ce ressort est attachée à un morceau de laiton recuit qui traverse la planche du porte-vent opposée à la soupape: on fait une bourslette ou poche en cet endroit, pour empêcher le vent de sortir. Ce morceau de laiton est amarré dans le bâton quarré *PH* qui communique, par le moyen d'un rouleau, des mouvements au bâton quarré du clavier, par le moyen duquel on gouverne le *tremblant*.

Selon cette construction, si le ressort *fg*, & le ressort hélicoïde ou en boudin *ab* poussent tous deux la soupape *a b* contre la fenêtre *ec*, ils y tiendront appliqués, & le vent qui vient, selon la suite des lettres *G M N O*, passera sans souffrir aucune altération; mais si le ressort en boudin *ab* cesse de comprimer la soupape, ce qui arrive quand on retire le bâton quarré *HP* qui lui sert de point d'appui, & que l'autre ressort soit tellement ployé, qu'il ne comprime pas alors la soupape contre la fenêtre *ec*, mais laisse

D D d d tj

un petit passage *b c* à l'air condensé, dont le porte-vent est rempli; cet air passera dans la boîte *e d c*, où il se condensera, jusqu'à ce que son ressort soit assez puissant pour vaincre la résistance que la soupape *A B* & les poids *C* dont elle est chargée, lui opposent; laquelle résistance doit toujours être moindre que celle qui seroit équilibre avec le ressort de l'air contenu dans le porte-vent, car si elle étoit égale ou plus grande, jamais le vent ne pourroit lever la soupape *A B*.

Lorsque l'air qui s'est introduit dans la boîte ou chambre *e d c*, a acquis un degré de condensation, dont le ressort est tant soit peu plus grand que la résistance que la soupape *A B* oppose, il force cet obstacle, & se raréfie dans la chambre *e d c* au moyen de l'ouverture de la soupape *A B*. Cet air ainsi raréfié n'est plus en état de faire équilibre avec l'air contenu dans l'espace *f g a O*, qui est aussi condensé que celui qui est contenu dans le reste du porte-vent, & de soutenir la soupape *a b* par le côté *e*; l'air condensé qui presse de l'autre côté, se dilatera donc, & repoussera la soupape *a b* contre l'ouverture *e c* de la boîte *e d c*, ce qui donnera le tems à la soupape *A B* qui n'est plus soutenue (l'air dont la chambre *e d c* étoit remplie étant raréfié par l'émission qui s'en est faite d'une partie) de retomber sur la boîte *e d c*, & de la fermer de nouveau, aussitôt la soupape *a b* s'ouvre déterminée à cela par les ressorts *f g* & *n b*, qui dans leur état neutre ou de repos, ne compriment pas la soupape contre l'ouverture *e c*, mais laissent une petite ouverture *b c* de 3 ou 4 lignes par où l'air contenu dans le porte-vent s'introduit de nouveau dans la chambre *e d c* où il se condense pour recommencer le même effet.

Ce qu'on appelle l'état neutre ou de repos d'un ressort, est l'état où un ressort, par exemple, courbé en *V* ou en hélice, se met de lui-même. Si on veut approcher les deux extrémités du ressort l'une de l'autre, on éprouve une résistance d'autant plus grande qu'on le comprime plus fortement; si au contraire on veut les écarter, on sent de même croître la résistance, à proportion de l'effort que l'on fait pour les séparer; de sorte qu'un ressort résiste également à la compression & à la dilatation qui dans ce cas est une compression particulière.

Les alternatives de densité & de dilatation de l'air qui échappe par les soupapes du tremblant, se communiquent à l'air condensé contenu dans la laie & par les gravures dont les soupapes sont ouvertes aux tuyaux que l'on entend alternativement parler fort & parler foiblement, ou même parler & se taire avec une célérité telle que la soupape *A B* bat quatre ou cinq fois par seconde de tems, ce qui convient à certaines piéces de musique, & singulièrement à celles qu'on exécute avec les jeux d'anches. Voyez JEUX.

TREMBLE, *f. m.* (*Botan.*) arbre qui tient plus du peuplier noir que du peuplier blanc; il est nommé *populus libya* par Ges. & Parkius. *Populus tremula* par C. B. Tournef. &c. Ses feuilles sont arrondies, découpées aux bords, dures, noirâtres, attachées par des queues longues, tremblantes presque toujours, même en tems calme: ses racines descendent assez profondément en terre, les chatons sont plus longs & plus noirs que ceux des autres especes de peupliers.

Si cet arbre est en effet une especes du genre des peupliers, c'est la plus commune, la plus ignoble & la moins utile de toutes; & c'est le bois de la plus mauvaise especes qu'il y ait dans les forêts: mais comme le tremble vient dans toutes sortes de terrains, même dans ceux qui sont froids, humides & stériles, où les autres arbres se refusent; on peut l'employer dans ces cas là. Voyez le mot PEUPLIER.

TREMBLE. Voyez TORPILLE.

TREMBLE, *adj.* (*Ecrit.*) se dit dans l'écriture d'un caractère sorti d'une main timide, qui n'a les mouvemens ni libres ni sûrs, & qui ne peut former en effet que des traits maigres, égratignés, tremblés.

TREMBLEMENS DE TERRE, (*Hist. nat. Minér. & Physiq.*) *terra motus*; ce sont des secousses violentes par lesquelles des parties considérables de notre globe sont ébranlées d'une façon plus ou moins sensible.

De tous les phénomènes de la nature il n'en est point dont les effets soient plus terribles & plus étendus que ceux des tremblemens de terre; c'est de leur part que la face de notre globe éprouve les changemens les plus marqués & les révolutions les plus funestes; c'est par eux qu'en une infinité d'endroits il ne présente aux yeux du physicien qu'un effrayant amas de ruines & de débris; la mer soulevée du fond de son lit immense; des villes renversées, des montagnes fendues, transportées, écroulées; des provinces entières englouties; des contrées immenses arrachées du continent; de vastes pays abîmés sous les eaux, d'autres découverts & mis à sec; des îles sorties tout-à-coup du fond des mers; des rivières qui changent de cours, &c. tels sont les spectacles affreux que nous présentent les tremblemens de terre. Des événemens si funestes auxquels la terre a été de tout tems exposée, & dont elle se ressent dans toutes ses parties, après avoir effrayé les hommes, ont aussi excité leur curiosité, & leur ont fait chercher quelles pouvoient en être les causes. On ne tarda point à reconnoître le feu pour l'auteur de ces terribles phénomènes; & comme la terre parut ébranlée jusque dans son centre même, on supposa que notre globe renfermoit dans son sein un amas immense de feu toujours en action: c'est-là ce que quelques physiciens ont désigné sous le nom de feu central. Ce sentiment fut regardé comme le plus propre à rendre raison des effets incroyables des tremblemens de terre. Il n'est point douteux que le feu n'ait la plus grande part à ces phénomènes; mais il n'est point nécessaire, pour en trouver la cause, de recourir à des hypothèses chimériques, ni de supposer un amas de feu dans le centre de la terre, où jamais l'œil humain ne pourra pénétrer. Pour peu qu'on ait observé la nature & la structure de notre globe, on s'apercevra que sans descendre à des profondeurs impénétrables aux hommes, on rencontre en plusieurs endroits des amas de matières assez agissantes pour produire tous les effets que nous avons indiqués. Ces matières sont le feu, l'air & l'eau, c'est-à-dire les agens les plus puissans de la nature, & dont personne ne peut nier l'existence.

La terre en une infinité d'endroits est remplie de matières combustibles; on sera convaincu de cette vérité, pour peu que l'on fasse attention aux couches immenses de charbons de terre, aux amas de bitumes, de tourbes, de soufre, d'alun, de pyrites, &c. qui se trouvent enfouis dans l'intérieur de notre globe. Toutes ces matières sont propres à exciter des embrasemens, & à leur servir d'aliment, lorsqu'ils ont été une fois excités. En effet, l'expérience nous apprend que les substances bitumineuses & alumineuses, telles que sont certaines pierres feuilletées qui accompagnent les mines d'alun & de charbon de terre, après avoir été entassées & exposées pendant quelque tems au soleil & à la pluie, prennent feu d'elles-mêmes, & répandent une véritable flamme. Ces phénomènes sont les mêmes que ceux que la chimie nous présente dans les inflammations des huiles par les acides, & dans les pyrophores. D'ailleurs nous savons que les souterrains des mines, & sur-tout de celles de charbons de terre, sont souvent remplis de vapeurs qui prennent



très-aisément feu, & qui produisent alors des effets aussi violens que ceux du tonnerre. Voyez CHARRON MINÉRAL. Quelques-unes de ces vapeurs pour s'enflammer d'elles-mêmes, n'ont besoin que d'en rencontrer d'autres, ou même de se mêler avec l'air pur qu'elles mettent en expansion, & de cette manière elles peuvent produire une espèce de tonnerre souterrain. Ces vapeurs sont produites sur-tout par les pyrites qui se décomposent; on sait que ces substances minérales se trouvent abondamment répandues dans toutes les parties de la terre; les vapeurs qui en partent sont sulfureuses ou de l'acide vitriolique; en rencontrant des émanations bitumineuses & grasses, elles peuvent aisément s'enflammer. Pour s'assurer de cette vérité, on n'aura qu'à faire un mélange d'une partie de charbon de terre, & de deux parties de la pyrite qui donne du vitriol, on aura une masse qui mise en un tas s'allumera au bout d'un certain tems, & se consumera entièrement. On a vu des terres d'ombre s'allumer d'elles-mêmes après avoir été broyées avec de l'huile d'olive. Voyez OMBRE (terre d').

Plusieurs physiciens ont voulu expliquer la formation des embrasemens souterrains, par une expérience fameuse qui est due à M. Lemery; elle consiste à mêler ensemble du soufre & de la limaille de fer; on humecte ce mélange, & en l'enterrant il produit en petit au bout d'un certain tems les phénomènes des tremblemens de terre & des volcans. Quelque ingénieuse que soit cette explication, M. Rouelle lui oppose une difficulté très-forte. Ce savant chimiste observe que dans son expérience M. Lemery a employé du fer véritable & non du fer dépouillé de son phlogistique, ou du fer minéralisé. D'où l'on voit que pour expliquer de cette manière les embrasemens souterrains, il faudroit qu'il y eût dans le sein de la terre une grande quantité de fer pur; ce qui est contraire aux observations, puisque le fer se trouve presque toujours ou minéralisé, ou sous la forme d'ochre, c'est-à-dire privé de son phlogistique dans le sein de la terre. Quant au fer pur ou fer natif qui se trouve par endroits, comme au Sénégal, on a lieu de soupçonner qu'il a été lui-même purifié & fondu par les feux de la terre.

De quelque façon que les embrasemens se produisent dans le sein de la terre, ils ont un besoin indispensable de l'air; le feu ne peut point s'exciter sans le contact de l'air: or on ne peut point nier que la terre ne renferme une quantité d'air très-considérable; ce fluide y pénètre par les fentes dont elle est traversée; il est contenu dans les grottes & les cavités dont elle est remplie; des ouvriers des mines, en frappant & en perçant les roches avec leurs outils, l'entendent quelquefois sortir avec un violent sifflement, & il étoit souvent les lampes qui les éclairent. On ne peut donc douter que la terre ne contienne une quantité d'air assez grande pour que les matières susceptibles de s'enflammer puissent prendre feu; ce même air qui est entré peu à peu, est mis en expansion; les écroulemens de terre qui se font faits au commencement de l'inflammation qui a dû miner & excaver peu à peu les rochers, empêchent que l'air ne trouve d'issue; alors aidé de l'action du feu qu'il a allumé, il fait effort en tous sens pour s'ouvrir un passage; & ses efforts sont proportionnés à la quantité des matières embrasées, au volume de l'air qui a été mis en expansion, & à la résistance que lui opposent les roches qui l'environnent. Personne n'ignore les effets prodigieux que l'air peut produire lorsqu'il est dans cet état; il n'est pas besoin d'un grand effort pour concevoir que ces effets doivent s'opérer nécessairement dans l'intérieur de la terre.

A l'égard de l'eau, toutes les observations prouvent que la terre en contient une quantité prodigieuse; plus on s'enfonce dans les souterrains des mines,

plus on en rencontre; & souvent on est forcé pour cette raison, d'abandonner des travaux qui promettoient les plus grands avantages; les ouvriers des mines en perçant des rochers, en font quelquefois noyés ou accablés. Voyez l'article MINES. L'eau contenue dans les profondeurs de la terre, peut contribuer de plusieurs manières aux tremblemens de terre: 1°. l'action du feu réduit l'eau en vapeurs, & pour peu que l'on ait de connoissance en physique, on saura que rien n'approche de la force irrésistible de ces vapeurs mises en expansion, lorsqu'elles n'ont point d'issue; les expériences faites avec la machine de Papin, celles de l'olipyle, &c. nous en fournissent des preuves convaincantes: on peut donc concevoir que l'eau réduite en vapeurs par la chaleur, dans les cavités de la terre, fait effort pour sortir; comme elle ne trouve aucun passage pour s'échapper, elle soulève les rochers qui l'environnent, & par-là elle produit des ébranlemens violens & qui se font sentir à des distances incroyables! 2°. l'eau produira encore des effets prodigieux, lorsqu'elle viendra à tomber tout d'un-coup dans les amas de matières embrasées; c'est alors qu'il se fera des explosions terribles; pour se convaincre de cette vérité, l'on n'a qu'à faire attention à ce qui arrive lorsqu'on laisse imprudemment tomber une goutte d'eau sur un métal qui est entré parfaitement en fusion; on verra que cela est capable de faire entièrement sauter les ateliers, & de mettre la vie des ouvriers dans le plus grand danger. Ainsi les eaux concourent aux tremblemens de terre, augmentant la vivacité du feu souterrain, & contribuant à le répandre; une expérience commune & journalière peut encore nous donner une idée de la manière dont ces phénomènes peuvent s'opérer: si dans une cuisine le feu prend à la graisse qu'on fait fondre dans un poëlon, & qu'alors on y verse de l'eau pour l'éteindre, le feu se répand en tout sens, la flamme s'augmente, & l'on court risque de mettre le feu à la maison; 3°. les eaux peuvent encore contribuer à animer les feux souterrains, en ce que par leur chute, elles agitent l'air & font la fonction des soufflets des forges; de cette manière, l'eau peut encore étendre les embrasemens; 4°. enfin l'eau peut encore concourir aux ébranlemens de la terre, par les excavations qu'elle fait dans son intérieur, par les couches qu'elle entraîne après les avoir détrempées, & par les chutes & les écroulemens que par-là elle occasionne.

On voit par tout ce qui précède, que les tremblemens de terre & les volcans, ou montagnes qui jettent du feu, sont dus aux mêmes causes; en effet les volcans ne peuvent être regardés que comme les soubiraux ou les cheminées des foyers qui produisent les tremblemens de terre. Voyez l'article VOLCAN.

Après avoir exposé les causes les plus probables des tremblemens de terre, nous allons maintenant décrire les phénomènes qui les précèdent & qui les accompagnent le plus ordinairement; car en cela, comme dans toutes les opérations de la nature, les circonstances produisent des variétés infinies. On a souvent remarqué que les tremblemens de terre venoient à la suite des années fort pluvieuses: on peut conjecturer de-là que les eaux de la pluie, en détrempant les terres, bouchent les fentes & les ouvertures par lesquelles l'air & le feu qui sont sous terre, peuvent circuler & trouver des issues. Des feux follets, des vapeurs d'une odeur sulfureuse, un air rouge & enflammé, des nuages noirs & épais, un tems lourd & accablant, sont ordinairement les avant-coureurs de ces funestes catastrophes; cependant on les a vu quelquefois précédées d'un calme très-grand, & d'une sérénité parfaite. Les animaux paroissent remplis d'une terreur qu'ils expriment par leurs mugissemens & leurs hurlemens; les oiseaux voltigent çà & là,

avec cette inquiétude qu'ils marquent à l'approche des grands orages ; on entend souvent des bruits semblables à ceux d'un tonnerre souterrain, ou d'une forte décharge d'artillerie ; ou l'on entend des déchiremens & des siffemens violens ; en plusieurs endroits les sources & les rivières suspendent le cours de leurs eaux, au bout de quelques tems elles recommencent à couler ; mais elles sont troubles & mêlées de parties terreuses, de sable, & de matières étrangères qui changent leur couleur & leur qualité. Les tremblemens de terre sont presque toujours accompagnés d'agitations violentes dans les eaux de la mer, elle est portée avec impétuosité sur ses bords ; les vaisseaux s'entrechoquent dans les ports, & ceux qui sont en pleine mer ont souvent éprouvé des mouvemens extraordinaires, causés par le soulèvement du fond du lit de la mer ; ces effets sont dus aux efforts que l'air dilaté par le feu, fait pour s'ouvrir un passage & se mettre en liberté ; les secousses que causent ces tremblemens se succèdent, tantôt à de grandes distances les unes des autres, tantôt elles se suivent très-promptement ; le mouvement qu'elles impriment à la terre est tantôt une espèce d'ondulation semblable à celle des vagues, tantôt on éprouve un balancement semblable à celui d'un vaisseau battu par les flots de la mer ; de-là viennent ces nausées & ces maux de cœurs que quelques personnes éprouvent dans quelques tremblemens de terre, sur-tout lorsque les secousses sont lentes & foibles : ces secousses suivent ordinairement une direction marquée ; de-là vient que quelquefois un tremblement de terre renversera des édifices & des murailles qui ne seront point bâtis suivant la direction qu'il observe, & détruira totalement ceux qui se trouveront dans une direction opposée ; les secousses sont plus ou moins fréquentes & fortes, suivant que les matières qui les excitent sont plus ou moins abondantes, & suivant que leurs explosions seront plus ou moins vives : on a vu en Amérique des tremblemens de terre durer pendant plus d'une année entière, & faire sentir chaque jour plusieurs secousses très-violentes. En un mot rien de plus terrible & de plus varié que les effets que produisent les tremblemens de terre ; tantôt la mer se retirera de plusieurs lieues & laissera les vaisseaux à sec, pour revenir ensuite submerger les terres avec violence ; quelquefois des terrains très-considérables changeront de place, couleront comme de l'eau, & iront remplir des lacs ; d'autres fois des montagnes s'affaibliront, & des lacs viendront prendre leur place ; souvent on a vu la terre s'entrouvrir & vomir de son sein des flammes, du sable calciné, des pierres, des eaux sulphureuses & d'une odeur insupportable ; ces ouvertures qui se font faites à la terre, se referment quelquefois sur le champ, d'autres fois elles restent au même état.

Un des phénomènes les plus étranges des tremblemens de terre, c'est leur propagation, c'est-à-dire la manière dont ils se communiquent à des distances souvent prodigieuses, en une espace de tems très-court ; la façon la plus naturelle d'expliquer cette propagation, c'est de dire que les embrasemens souterrains se communiquent par les cavités immenses dont l'intérieur de la terre est rempli ; ces cavités étant pleines des mêmes matières reçoivent le feu qui leur est apporté de celles qui ont été les premières allumées ; de cette manière l'embrasement se transmet quelquefois d'un des côtés du globe à l'autre. L'on peut encore supposer que la terre renferme plusieurs foyers qui s'allument, soit successivement, soit en même tems, & qui produisent une suite d'explosions & d'ébranlemens dans les différentes parties de la terre qu'ils occupent : on a remarqué que c'est communément en suivant la direction des grandes chaînes de montagnes, que la propagation de

tremblemens de terre se fait sentir ; ce qui donne lieu de présumer que ces montagnes ont à leur base des cavités par lesquelles elles communiquent les unes aux autres.

L'on a souvent confondu avec des tremblemens de terre, certains mouvemens extraordinaires qui se font sentir quelquefois dans l'air, & qui souvent sont assez forts pour renverser des maisons, & faire des ravages considérables, sans qu'on s'aperçût que la terre fût aucunement ébranlée ; ces phénomènes ont été observés sur-tout en Sicile & dans le royaume de Naples ; ils paroissent dus à un dégagement subit de l'air renfermé dans le sein de la terre, qui est mis en liberté par les feux souterrains, & qui excite dans l'air extérieur une commotion semblable à celle d'un coup de canon, qui casse souvent les vitres des maisons.

Telles sont les circonstances principales qui accompagnent les tremblemens de terre ; il n'est guère de parties sur notre globe qui n'aient éprouvé plus ou moins vivement, & en différens tems, leurs effets funestes ; & les histoires sont remplies de descriptions effrayantes, & des révolutions tragiques qu'ils ont produits. Plin nous apprend que sous le consulat de L. Marcus, & de Sextus Julius, un tremblement de terre fit que deux montagnes du territoire de Modène se heurtèrent vivement l'une l'autre, & écrasèrent dans leur conflit les édifices & les fermes qui se trouvaient entre elles ; spectacle dont un grand nombre de chevaliers romains & de voyageurs furent témoins. Voici ses propres paroles : *factum est semel, dit-il, quod equidem in Etrusca disciplina voluminibus scriptum, ingens terrarum portentum. L. Marcus & Sextus Julius cons. in agro mutinensi montes duo inter se concurrerunt, crepitus maximo assultantes, recedentesque, inter eos flamma fumoque in calum excurrente interdum, spectante e vid Emilia magnâ equitum romanorum familiariumque & viatorum multitudinē : eo concursu villa omnes Elisa, animalia permuta, qua intra fuerant, exanimata sunt, &c.*

Sous l'empire de Tibère, treize villes considérables de l'Asie furent totalement renversées, & un peuple innombrable fut enseveli sous leurs ruines. La célèbre ville d'Antioche éprouva le même sort en l'an 115, le consul Pedon y périt, & l'empereur Trajan qui s'y trouvoit alors, ne se sauva qu'à peine du désastre de cette ville fameuse.

En 741, il y eut un tremblement de terre universel en Egypte & dans tout l'Orient ; en une même nuit près de six cent villes furent renversées, & une quantité prodigieuse d'hommes périt dans cette occasion.

Mais qu'est-il besoin de parler des tremblemens de terre anciens ? une expérience récente ne nous prouve que trop que les matières qui produisent ces événemens terribles, ne sont point encore épuisées : l'Europe est à peine revenue de la frayeur que lui a causée l'affreuse catastrophe de la capitale du Portugal. Le premier de Novembre de l'année 1755, la ville de Lisbonne fut presque totalement renversée par un tremblement de terre, qui se fit sentir le même jour jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ce désastre affreux fut accompagné d'un soulèvement prodigieux des eaux de la mer, qui furent portées avec violence sur toutes les côtes occidentales de notre continent. Les eaux du Tage s'élevèrent à plusieurs reprises pour inonder les édifices que les secousses avoient renversés. Au même instant auquel cette scène effroyable se passoit dans le Portugal, l'Afrique étoit pareillement ébranlée, les villes de Fes & de Mequinez, au royaume de Maroc, éprouverent un renversement presque total. Plusieurs vaisseaux, en revenant des Indes occidentales, ressentirent en pleine mer des secousses violentes & extraordinaires. Les îles

Açores furent en même tems vivement agitées. Au mois de Décembre de la même année, presque toute l'Europe fut encore ébranlée de nouveau par un *tremblement de terre*, qui s'est fait sentir très-vivement dans quelques-unes de ses parties. L'Amérique ne fut point exempte de ces tristes ravages, ce fut vers ce même tems que la ville de Quito fut entièrement renversée.

Tous les *tremblemens de terre* ne se font point sentir avec la même violence ; il y en a qui ne produisent que des secousses légères, & quelquefois insensibles ; d'autres portent la destruction dans les endroits où ils exercent leur fureur. On a remarqué que quelques pays sont plus sujets à ces convulsions de la terre que d'autres ; les pays chauds y paroissent surtout les plus exposés, ce qui vient, soit de ce que la chaleur du climat est en état de faire sortir du sein de la terre un plus grand nombre de vapeurs propres à s'enflammer & à faire des explosions, soit de ce que ces pays contiennent un plus grand nombre de matières combustibles, & propres à alimenter & à propager les feux souterrains. L'Amérique & sur-tout le Pérou paroissent être sujets à des agitations très-fréquentes. Suivant le chevalier Handloane, on s'attend à essuyer tous les ans un *tremblement de terre* à la Jamaïque. L'Asie & l'Afrique ne sont point exemptes de ces terribles accidens. En Europe, la Sicile, le royaume de Naples, & presque toute la Méditerranée sont très-fréquemment les théâtres de ces fatals évènements. Nous voyons aussi que les pays du nord, quoique moins souvent que les pays chauds, ont éprouvé en différens tems des secousses de la part des *tremblemens de terre* ; l'Angleterre, l'Islande, la Norvège nous en fournissent des preuves convaincantes ; M. Gmelin nous apprend en avoir senti dans la Sibérie, on lui a même assuré qu'une partie de cette contrée si septentrionale éprouvoit un *tremblement de terre* annuel & périodique. Les provinces méridionales de la France, qui sont bornées par les monts Pyrénées, ont aussi senti quelquefois des secousses très-violentes : en 1660, tout le pays compris entre Bordeaux & Narbonne fut défolé par un *tremblement de terre* ; entr'autres ravages, il fit disparaître une montagne du Bigorre, & mit un lac en sa place ; par cet événement, un grand nombre de sources d'eau chaudes furent refroidies, & perdirent leurs qualités salutaires. Dans les derniers *tremblemens* de l'année 1755, c'est aussi cette partie de la France qui a éprouvé le plus fortement des secousses qui ne se font sentir que très-foiblement à Paris, & dans les provinces plus septentrionales.

A la vue des effets prodigieux des *tremblemens de terre*, on sent qu'il est naturel de les regarder comme la principale cause des changemens continuels qui arrivent à notre globe. L'histoire nous a transmis quelques-unes des révolutions que la terre a éprouvées de la part de feux souterrains, mais le plus grand nombre & les plus considérables d'entre elles sont ensevelies dans la nuit de l'antiquité la plus reculée ; nous ne pouvons donc en parler que par des conjectures qui paroissent pourtant assez bien fondées. C'est ainsi qu'il y a tout lieu de présumer que la grande Bretagne a été arrachée du continent de l'Europe, la Sicile a été pareillement séparée du reste de l'Italie. Seroit-ce un sentiment si hasardé que de regarder la mer Méditerranée comme un vaste bassin creusé par les feux souterrains, qui y exercent encore si souvent leurs ravages ? Platon & quelques autres anciens nous ont transmis le nom d'une île immense, qu'ils appelloient *Atlantide*, que la tradition de leur tems plaçoit entre l'Afrique & l'Amérique ; cette vaste contrée a entièrement disparu : ne peut-on pas conjecturer qu'elle a été abîmée sous les eaux de l'Océan, à qui elle a donné son nom ; & que les îles

du Cap-verd, les Canaries, les Açores ne sont que des vestiges infortunés de la terrible révolution qui a fait disparaître cette contrée de dessus la face de la terre ? Peut-être la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Baltique, &c. ne sont-elles dûes qu'à des révolutions pareilles, arrivées dans des tems dont aucun monument historique ne nous a pu conserver le souvenir.

Depuis le Pérou jusqu'au Japon, depuis l'Islande jusqu'aux Moluques, nous voyons que les entrailles de la terre sont perpétuellement déchirées par des embrasemens qui agissent sans cesse avec plus ou moins de violence ; des causes si puissantes ne peuvent manquer de produire des effets qui influent sur la masse totale de notre globe ; ils doivent à la longue changer son centre de gravité, mettre à sec quelques-unes de ses parties pour en submerger d'autres, enfin contribuer à faire parcourir à la nature le cercle de ses révolutions. Est-il surprenant après cela que le voyageur étonné ne retrouve plus des mers, des lacs, des rivières, des villes fameuses décrites dans les anciens géographes, & dont aujourd'hui il ne reste plus aucune trace ? Comment la fureur des élémens eût-elle respecté les ouvrages toujours foibles de la main des hommes, tandis qu'elle ébranle & détruit la base solide qui leur sert d'appui ? (—)

**TREMBLEMENT, (Médecine.)** un mouvement alternatif, involontaire, lâche, & désordonné dans un de nos organes particuliers, ou dans plusieurs ensemble s'appelle *tremblement*.

Cette maladie qui consiste dans une violente agitation des membres en directions contraires, est due au manque de ton, & aux efforts des parties attaquées pour reprendre ce ton.

Les Médecins distinguent deux especes de *tremblemens*, qu'ils nomment *tremblement actif* & *tremblement passif*. Le *tremblement actif* est celui qui arrive dans les violentes passions, telles que la terreur, la colère, la joie subite, &c. l'on doit rapporter cet état à des mouvemens demi-convulsifs. Le *tremblement passif* est dû à une cause particulière, & approche des affections demi-paralytiques ; mais les *tremblemens* passifs considérés comme maladie, doivent être distingués de ceux qui sont produits par des causes accidentelles, telles qu'est le *tremblement* qui succède au bain dans une eau très-froide.

**Causes.** Les causes internes des *tremblemens* passifs considérés comme maladie, sont la flaccidité des nerfs, le relâchement du ton des parties, le manque ou le cours déréglé des esprits animaux ; les causes externes & accidentelles sont en grand nombre, comme l'omission des évacuations accoutumées, les trop grandes évacuations, les longues maladies qui ont précédé, l'abus des liqueurs spiritueuses, les humeurs cacochimiques & mélancoliques, les trop grandes veilles, la débauche du vin & des femmes, les exhalaisons minérales dans ceux qui travaillent aux mines, &c.

**Prognostics.** Le *tremblement* de naissance ou de vieillesse est inguérissable ; en général, plus le *tremblement* est confirmé par le tems, & moins aisément peut-on y remédier. Le *tremblement* qui vient du travail des mines de mercure admet rarement des remèdes, & fait craindre qu'il ne dégénère en paralyse. Le *tremblement* qui vient de lui-même dans les femmes grosses, annonce d'ordinaire l'avortement ou l'accouchement prochain ; celui qui succède à l'accouchement & qui est causé par la suppression des vidanges est très-dangereux, & occasionne quelquefois l'épilepsie.

**Méthode curative.** L'abus des veilles, celui des plaisirs de l'amour, les trop grandes évacuations du sang & des humeurs, & la diète poussée trop loin, sont autant de choses qui épuisent les esprits & qui pro-



duisent en conséquence des *tremblemens* ; on les guérira en évitant toutes ces causes, en employant des alimens faciles à digérer & propres à réparer les forces, en procurant le repos & le sommeil, enfin en usant des remèdes fortifiants.

Le mouvement déordonné des esprits, qui précède d'un long abus des liqueurs spiritueuses, d'opiacs, & d'usage d'antimoine, de mercure, de dissolutions de plomb, nous présente autant de sources de *tremblemens* presque sans remèdes, même en évitant les causes d'où ils naissent ; mais le *tremblement* qui procède des boissons d'eaux chaudes, comme des infusions de thé, de café, &c. se guérit en en quittant l'usage, & en usant des remèdes qui fortifient le ton des viscères. Le *tremblement* des mains demande en particulier des frictions du bras, des poignets, qu'on lavera fréquemment d'eau ferrée, chargée de décoctions de feuilles d'armoise, de sauge, de marjolaine ; les esprits tirés de ces herbes, & autres semblables nervins sont utiles.

Les passions de l'ame qui, par leur violence, ont causé un grand *tremblement* dans des personnes pléthoriques, demandent la saignée, s'il y a des signes d'inflammation ; autrement les *tremblemens* de cette nature cessent d'eux-mêmes par le secours des rafraichissans.

Les *tremblemens* qu'éprouvent fréquemment les personnes mobiles & dont les nerfs sont délicats, veulent être traités par les nervins anti-spasmodiques. Les éléofacchara de l'esprit de lavande ou de fleur d'orange, conviennent aux *tremblemens* des tempéramens pituiteux & phlegmatiques.

On employera les frictions & onctions d'onguent martiatum, ou d'huiles nervines, au dos, aux lombes, & aux cuisses des personnes dont les jambes & les pieds souffrent de légers *tremblemens*.

On rétablira par les remèdes accoutumés tout *tremblement* né de la suppression de quelque humeur habituelle ; celle de la transpiration & de la sueur, par les diaphorétiques ; celle des hémorrhoides, par les sangues ; celle des regles, par la saignée, les emménagogues ; la retention d'urine, par la sonde, les bains, les diurétiques, &c.

Les *tremblemens* qui doivent leur naissance à des humeurs atrabiliaires portées au cerveau, demandent une prompte révulsion, & leur expulsion du corps par des purgatifs.

Les humeurs cacochimiques, scorbutiques, qui produisent le *tremblement*, doivent être évacuées, corrigées ; ensuite on rétablira le ton des viscères par des corroborans internes & externes, par les antiputrides, par les frictions d'huile de castor & d'esprits de plantes aromatiques.

Il résulte de ce détail que tout *tremblement* est causé par le dérèglement de l'action des solides ou des fluides qu'il faut rétablir pour en opérer la guérison ; mais comme le *tremblement* fébrile est un épiphénomène de la fièvre, nous lui devons un article à part.

**TREMBLEMENT FÉBRILE, (Mêlè.)** le *tremblement* de la fièvre est mieux connu qu'on ne peut le définir. Il suppose une alternative de tension & de relaxation dans les muscles ; il suppose aussi des causes qui se succédant les unes aux autres, tendent & relâchent les muscles promptement & involontairement ; la circulation du liquide artériel & du suc nerveux, tantôt continuée, & tantôt interrompue, & par conséquent le cours de ces deux fluides suspendu, tantôt au commencement, & tantôt sur la fin de la maladie ; enfin leur longue absence à la suite d'une grande déperdition.

Si le *tremblement* dure long-tems, il forme des obstacles à la circulation des humeurs, & produit les vices qui en sont des suites. De-là on peut tirer son diagnostic & son pronostic.

Les accès des fièvres intermittentes & remittentes, & surtout de la fièvre quarte, commencent par le *tremblement* qui cesse de lui-même, & est succédé par la chaleur ; celui qui subsiste encore après la guérison de la maladie, doit être regardé comme l'effet de la débilité du corps.

Les *tremblemens* offrent des pronostics différens dans les fièvres continues, ardentes, aiguës, inflammatoires ; ainsi, par exemple 1°. les *tremblemens* qui paroissent au commencement de ces sortes de fièvres n'annoncent aucun danger, dès qu'ils ne sont pas durables. 2°. Mais les *tremblemens* qui augmentent avec le mal, présagent ordinairement le délire, les convulsions, & autres maux de la tête, si on n'y remédie par la saignée, les purgatifs, l'écoulement du ventre. 3°. Ceux qui viennent dans un jour critique avec d'autres bons signes, annoncent une crise ; autrement ils désignent une triste métastase & la mort, si d'autres signes fâcheux les accompagnent. 4°. Dans le déclin du mal & la destruction des forces ils sont toujours mauvais, car alors ils proviennent de la corruption des humeurs, de quelque autre fâcheuse métamorphose, de l'engorgement spasmodique du cerveau, &c.

La méthode curative des *tremblemens fibriles* consiste à rétablir l'égalité de la circulation & de la pression du sang artériel & des esprits, de l'un contre les parois des artères, & des autres sur les fibres motrices : c'est ce qu'on peut faire au commencement de la maladie par l'usage des remèdes qui dissipent la lenteur, qui rétablissent les forces ; & à la fin par ceux qui peuvent réparer en peu de tems les liquides qu'on a perdus, & fortifier les fibres & les viscères. V. les beaux commentaires du docteur Van-Swieten. (D. J.)

**TREMBLEMENT, en Musique,** est le nom qu'on a donné quelquefois à cet agrément du chant que les Italiens appellent *trillo*, & que nous ne connoissons aujourd'hui que sous le nom de *cadence*. Il y en a de plusieurs sortes distinguées sous divers noms par les maîtres de goût du chant. Voyez CADENCE, GOÛT DU CHANT. (S)

**TREMBOWLA, (Géog. mod.)** les géographes françois qui devoient consulter les naturels du pays, écrivent *Tremblowa*. C'est une forteresse célèbre dans l'histoire de Pologne à l'entrée de la Podolie. Cette forteresse est suspendue sur un rocher, dont l'accès n'est praticable que par un endroit, qui conduit à une petite plaine ornée de bois épais. Ce côté accessible est défendu par deux ravelins avec de bons fossés & un chemin couvert. La rivière d'Ianow, profonde & bourbeuse, fait presque le tour du rocher.

En 1675, Kara-Mustapha, neveu de Cuproglu, nommé grand-visir par Mahomet IV. employa la souplesse & la force pour s'en emparer ; mais le commandant rendit ses efforts inutiles. C'étoit Samuel Chrafonowski, juif renégat qui avoit quitté la loi de Moïse pour celle de Jésus : plus zélé contre les circoncis que s'il ne l'eût pas été lui-même. La noblesse réfugiée dans cette place, voyant une breche ouverte qui s'élargissoit d'heure en heure, perdit courage. La place avoit déjà soutenu quatre assauts. Chrafonowski lui-même trembloit pour le cinquième. Sa femme prit cette juste inquiétude pour une foiblesse de mauvais augure. Cette héroïne juive, armée de deux poignards, court à son mari, & lui dit en les lui faisant voir : en voilà un que je te destine si tu te rends, & l'autre est pour moi. Dans ce moment de détresse, l'armée polonoise conduite par Sobieski, arrive. Les deux armées se joignent ; le combat fut long, & les Turcs montrèrent qu'avec un chef digne d'eux ils auroient pu prétendre à la victoire. Ils perdirent sept à huit mille hommes, & se retirèrent tous le canon de Kamipiek.

*Trembowla*

*Trembowla* délivrée, rendit grâces à la formaté de *Chrafonowski*. Il fut élevé aux honneurs militaires; la femme se contenta des applaudissemens de la nation, & le soldat reçut de l'argent d'une république pauvre. *L'abbé Coyer. (D. J.)*

**TREME**, terme de Manufacture, qui signifie les fils que les tisserands, gaziers, &c. & autres ouvriers qui se servent de la navette, font passer entre les fils de la chaîne pour former sur le métier les toiles, gazes, &c.

**TREMEAU**, s. m. terme de Fortification; c'est la partie du parapet terminée par les deux autres parties dont la largeur est de neuf piés en-dedans, & de six piés en-dehors. On l'appelle autrement *merlon*. *Richalet. (D. J.)*

**TREMECEN**, (*Géog. mod.*) province d'Afrique dans la Barbarie, au royaume d'Alger; elle est bornée au nord par la Méditerranée, au midi par les déserts, au levant par la province particulière d'Afrique, & au couchant par le royaume de Fez. Marmol donne à cette province 150 lieues de long, & 20 de large.

Elle occupe la place de la Mauritanie Césarienne. Presque toutes les terres qu'elle renferme sont arides, excepté celles du côté du nord, qui produisent du blé & des pâturages. Sa capitale a pris son nom.

La province de *Tremacen* depuis la décadence de l'empire romain, a été possédée par divers peuples, par les Abdulaates, par les califes d'Arabie, par les Almoravides, par les Zénètes, & par les chérifs d'Hefcein. Barberousse s'en empara, & fut ensuite massacré par les troupes de Charles-Quint. Enfin les Algériens en font devenus les maîtres. Les Arabes des déserts habitent une grande partie de cette province. Les Zénètes, les Hoares, les Cinhagiens, & les Aznages demeurent sur les montagnes. *(D. J.)*

**TREMECEN ou TELEMICEN**, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Barbarie, capitale de la province de même nom, à 7 lieues de la Méditerranée, dans une plaine, qui confine avec le mont Atlas. Cette ville est habitée par des maures, de pauvres arabes, & des juifs. *Longit. 16. 30. lat. 34. 25. (D. J.)*

**TREMELLA**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante que les Anglois appellent *laver*, & qui paroît tenir une nature mitoyenne entre l'algue & la conserve. Il ne produit ni fleurs, ni graines qu'on ait pu découvrir jusqu'à ce jour; mais c'est un genre de plante d'une texture uniforme, tendre, pellucide, membraneuse, & souvent gélatineuse. *Dillenius, hist. musc.* compte dix-sept espèces de ce genre de plante, qui pour la plupart vivent dans l'eau, & sont composées de feuilles listes, ordinairement larges, applaties, & quelquefois tubulaires. Le nostoch, en anglois *the telly rain-laver*, est une des dix-sept espèces. *Voyez NOSTOCH. (D. J.)*

**TREMER**, v. act. (*Gram.*) faire de la toile en passant la treme avec la navette entre les fils de la chaîne.

**TREMETI, ÎLES DE**, (*Géog. mod.*) ou les îles du royaume de Naples, dans le golfe de Venise, à quelque distance de la côte de la Capitanate. Les trois principales de ces îles sont *Capriara*, *San-Nicolo* & *San-Domino*.

Les anciens nommoient ces îles *Diomedeæ insula*. N. de Liste les place vers les 42. 30. de latit. & par les 34. de longit. *(D. J.)*

**TREMEUR**, s. m. ouvrier dont l'occupation est de disposer les fils des trêmes pour être employés à la fabrication des toiles, &c.

**TREMIE**, f. f. ustensile de marchand de blé & d'avoine; vaisseau pyramidal qui a un long carré, dont le dessous est de cuir, & le dessus d'un treillis de fil de leton; enforte que les grains se criblent en quel-

que sorte, à mesure qu'ils tombent dans un cuvier qui est au bas. La *tremie* sert aussi pour l'écalonnage des mines & minots, qui servent à mesurer les grains & les légumes secs. *(D. J.)*

**TREMIE**, terme de Layetier; petite machine composée d'un fond avec des rebords, & d'un corps en dos d'âne, au haut duquel il y a un couvercle, qu'on ouvre & qu'on ferme par où on met du grain pour les pigeons; & d'où il tombe peu-à-peu dans le fond de la *tremie*, à mesure qu'ils le mangent.

**TREMIE**, terme de Meunier; c'est une sorte de grande cage de bois quarrée, fort large par le haut, & fort étroite par le bas, faite en forme de pyramide renversée, qui sert au moulin pour faire écouler peu-à-peu par un auget le blé sur les meules, afin d'en faire de la farine. Cette *tremie* est portée par deux pièces de bois, qu'on appelle *tremions*, qui s'entretiennent par des chevalets. Elle sert aussi dans les greniers à sel, pour faire couler le sel dans les mesures. *(D. J.)*

**TREMIE**, bandes de, terme de Maçonnerie; ce sont des bandes de fer qui servent à soutenir les âtres & les languettes de cheminées.

**TREMION**, s. m. (*Archit.*) barre de fer qui sert à soutenir la hotte ou la tremie d'une cheminée. *(D. J.)*

**TREMITHUS**, (*Géog. anc.*) village de l'île de Chypre, selon Etienne le géographe. Ptolomée, l. V. c. xiv. en fait une ville qu'il place dans les terres. Elle devint épiscopale. Cette ville est nommée *Tremithopolis*, sur une médaille qui se trouve dans le recueil de Goltzius. Lufignan dit que c'est aujourd'hui un village appelé *Tremithunge*. *(D. J.)*

**TREMION**, (*Géog. anc.*) Eustathe, in *Dionysium*, dit qu'on nommoit ainsi un lieu voisin de l'île de Délos, & que l'origine de ce nom venoit des fréquens tremblemens de terre, auxquels cette île est sujette. Lycophon fait aussi mention de ce lieu; & Ilacius qui remarque que c'étoit l'endroit où Ajax avoit été enterré, ajoute qu'il étoit situé près de *Thénos* & de *Mycone*. *(D. J.)*

**TREMOUILLE, LA**, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Poitou, au diocèse de & à 12 lieues de Poitiers, sur la rivière de Benaise, avec titre de duché.

**TREMORIZE**, voyez **TORPILLE**.

**TREMP**, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire bourg d'Espagne, dans la Catalogne, sur le *Noguera-Pallareza*, espece de torrent: ce bourg est en partie habité par de la noblesse du pays. *(D. J.)*

**TREMPE**, f. f. terme d'Artificier; c'est une composition de poix fondue, de colophone & d'huile de lin, où l'on mêle de la poudre écrasée, jusqu'à ce qu'elle prenne une consistance. On y trempe les balles à feu, jusqu'à ce qu'elles aient acquis leur vrai calibre.

**TREMPE**, (*Cirier.*) premier jet de cire que l'on donne aux meches des bougies de table, avant d'en mettre la tête dans les forêts. *(D. J.)*

**TREMPE DE L'ACIER**, (*Chimie, Métrallurgie & Arts.*) faire de l'acier, c'est charger le fer d'autant de phlogistique, ou de parties inflammables qu'il en peut contenir. Pour produire cet effet, on joint au fer que l'on veut convertir en acier, toutes sortes de matières grasses, qui contiennent une grande quantité du principe inflammable qu'elles communiquent au fer; & par-là elles lui donnent une dureté beaucoup plus grande qu'il n'avoit auparavant. C'est sur ce principe que l'on emploie des substances du regne animal, telles que des os, de la corne, des pattes d'oiseaux, du cuir, des poils, &c. On se sert aussi de charbons de bois, & l'on donne la préférence à ceux du bois de h. ; on emploie aussi de la cendre, de la suie, &c. En un mot, toutes les sub-

stances qui peuvent fournir au fer de la matière inflammable, sont propres à convertir ce métal en acier.

On a vu dans l'article ACIER, plusieurs manières de convertir le fer en acier; on ne répétera point ici ce qui a été dit dans cet article; mais on croit nécessaire d'ajouter ici des observations utiles & raisonnées sur ce travail. Elles sont tirées, pour la plupart, d'un mémoire très-curieux de M. de Justi, que ce savant chimiste a inséré dans le premier volume de ses œuvres publiées en allemand, en 1766.

Pour faire de bon acier, il est d'abord important d'avoir un fer de la meilleure qualité, c'est-à-dire qui soit ductile & malléable; c'est celui de Styrie qui passe pour le meilleur de l'Europe. La bonne qualité du fer vient de la nature des mines d'où on le tire, lorsque ces mines sont ou sulfureuses, ou arsénicales, on aura bien de la peine à en tirer un fer propre à faire de bon acier, il sera toujours plus ou moins aigre & cassant. Voyez l'article FER.

1°. Lorsque l'on veut convertir le fer en acier il faut, comme on a dit, le combiner avec des matières qui lui fournissent du phlogistique, & qui par-là le rendent plus dur & plus compacte. La preuve de cette vérité, c'est que les barres de fer lorsqu'elles ont été converties en acier, sont beaucoup plus pesantes qu'elles n'étoient dans l'état de fer. D'ailleurs le feu, qui détruit le fer très-prompement, agit beaucoup moins sur l'acier.

2°. Lorsque le fer a été chargé de phlogistique, c'est-à-dire a été converti en acier, il perd les parties inflammables dont il avoit été pénétré si on le fait rougir, si on le fait entrer en fusion, ou si on le laisse refroidir peu-à-peu. C'est sur ce principe qu'est fondée l'opération qu'on appelle *trempe de l'acier*, qui consiste à plonger l'acier au sortir du feu, dans de l'eau froide, ou dans une liqueur composée de la manière que nous décrivons dans la suite de cet article. En plongeant ainsi les barres d'acier, le froid les fait subitement à l'extérieur, & empêche les parties du phlogistique qui s'y étoient insinuées d'en sortir & de se dissiper.

On voit par-là qu'il faut ici distinguer deux opérations; l'une par laquelle on fait entrer des parties inflammables dans le fer, ce qui produit l'acier; l'autre par laquelle on fait que les parties qui se sont introduites dans l'acier sont forcées d'y rester, c'est ce qu'on appelle *la trempe*. Ceci suffit pour faire sentir l'erreur de quelques ouvriers qui croient faire de l'acier en trempant simplement du fer dans l'eau après l'avoir rougi; il est vrai que par-là ils durcissent la surface du fer, mais cette *trempe* seule ne peut point en faire de l'acier.

Il y a deux manières de faire l'acier. La première, est un travail en grand, dans lequel on fait fondre du fer avec toutes sortes de matières inflammables; on coule ensuite ce fer; on le forge à plusieurs reprises, & on en fait l'extinction dans l'eau pour le tremper.

La seconde manière, est celle de la cémentation. Cette dernière est beaucoup meilleure que la première, parce qu'on peut empêcher plus sûrement que le fer converti en acier, ne perde les parties inflammables dont on l'a rempli. Voici comment elle se pratique. On prend de la corne, des os, des pattes d'oiseaux, ou telle autre partie des animaux, on les fait calciner à feu doux dans un vaisseau fermé, pour les réduire en une espèce de charbon, on pulvérise ces matières ainsi brûlées, & l'on en prend deux parties; on les mêle avec une partie de charbon en poudre, & une demi-partie de suif, on incorpore bien exactement ce mélange, que l'on conserve pour l'usage que l'on va dire.

On aura des tuyaux de tôle, en forme de cylindres, qui seront de cinq ou six pouces de diamètre,

& qui auront environ trois pouces de longueur de plus que les barres de fer que l'on voudra y mettre, ces tuyaux seront fermés par un fond qui sera pareillement de tôle par un côté, & de l'autre on les fermera avec un couvercle semblable à celui d'une boîte. On mettra dans le fond de cette boîte du mélange qui vient d'être décrit, de l'épaisseur d'un pouce & demi, que l'on pressera avec un bâton. Ensuite on y placera, suivant la longueur de la boîte, trois ou quatre barres de fer bien doux. Il ne faut point que ces barres soient trop épaisses, sans quoi la matière inflammable ne pourroit les pénétrer jusque dans leur intérieur. Il est à-propos qu'il y ait au moins un pouce d'intervalle entre chacune des barres entrées, & entre les parois intérieures de la boîte. Pour cet effet, on n'aura qu'à y faire entrer une espèce de grille de fil de fer, qui aura trois ou quatre divisions dans lesquelles on fourrera les barres, qui par-là seront tenues écartées les unes des autres & des parois de la boîte. On remplira les intervalles vuides que les barres laisseront entre elles avec le mélange en poudre que l'on pressera doucement, & on recouvrira le tout d'environ un pouce & demi du mélange, afin d'en remplir la boîte jusqu'au bord en le pressant, après quoi on fermera la boîte avec son couvercle. Pour que l'action du feu n'endommage point la boîte, on la couvrira extérieurement d'un enduit de terre grasse, humectée avec du sang de bœuf, ce qui la fera tenir plus fortement; on laissera cet enduit se sécher à l'air.

Quand on aura ainsi préparé une ou plusieurs boîtes, on les arrangera dans un fourneau de reverberie; on les laissera exposées pendant huit à neuf heures à un feu de charbons qui ne doit que les faire rougir obscurément: il est important d'entretenir toujours un feu égal. Les ouvriers en prenant leurs mesures, pourront aussi faire ce travail dans leurs forges en formant une enceinte de pierres qui résistent au feu, ou de briques autour des boîtes.

Au bout de ce tems, on retirera les barres encore rouges des boîtes, & on les éteindra dans de l'eau froide: plus elles seront rouges, plus la *trempe* les durcira. Pour cet effet, il sera bon de rendre le feu très-violent vers la fin de la cémentation. En suivant ce procédé, on aura de l'acier incomparablement meilleur que celui qui a été fait en grand.

Mais avant que d'en faire des ouvrages, il sera à-propos de faire passer cet acier par une nouvelle opération. Elle consiste à souder ensemble quelques-unes de ces barres d'acier, en les faisant bien rougir, à les forger pendant long-tems pour ne faire qu'une même masse. Ce travail est recommandé par M. Lauræus, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences de Stockholm*, où il dit qu'il est dans l'usage de prendre quatre barres d'acier de même longueur, de les souder ensemble par l'action du feu, sans y joindre du fer pour cela; de les faire forger pour n'en faire qu'une seule barre d'un pouce d'épaisseur, après quoi il les fait rougir parfaitement; il les prend avec des tenailles par les deux bouts, afin de les tordre autant qu'il est possible, après quoi on les frappe de nouveau à coups de marteaux, afin de les rendre aussi minces qu'elles étoient d'abord; alors on les plie de nouveau en quatre. On les soude encore de nouveau, on les forge & on les tord de la même manière; on réitère la même chose une troisième fois, alors l'opération est finie, & l'on a de l'acier qui peut servir à faire toutes sortes d'instrumens tranchans & autres. M. Lauræus dit qu'il faut tordre ces barres, parce que les fils ou les veines de l'acier ne sont point toutes dans la même direction, ce qui est cause que lorsqu'on vient à le *tremper*, les lames se tordent & se contournent de manière qu'il est très-difficile, ou même impossible de les redresser; au-lieu qu'en tor-



dant les barres d'acier leurs fils ou leurs veines s'entrelacent, ce qui fait que les barres ne se contournent point à la trempe, ou du-moins peuvent être redressées. Voyez les Mémoires de l'Académie Royale de Stockholm, année 1752. M. de Justi approuve beaucoup cette méthode, & il conjecture que ce peut être de cette manière que l'on travaille l'acier de Damas, en joignant ensemble deux aciers de qualité différente, ou du fer & de l'acier. C'étoit aussi le sentiment de l'illustre M. Stahl, vu qu'en joignant ensemble de bon fer avec de l'acier, & en forgeant avec soin la masse qui résulte, on obtient un mélange de veines de différentes couleurs, semblables à celles de l'acier de Damas, qui est si renommé pour sa bonté.

Il n'est point douteux qu'en travaillant ainsi l'acier, & en le faisant passer à plusieurs reprises par le feu, il ne perde une portion du phlogistique dont il s'étoit chargé dans la cémentation; il en perd encore bien davantage lorsqu'on en fait différens outils, comme des lames, des ciseaux, &c. & sur-tout quand on fait des ouvrages minces & délicats, parce qu'alors on est obligé de faire passer les pièces un grand nombre de fois par le feu. Pour prévenir cet inconvénient, il sera bon lorsqu'on fera rougir ces pièces, de les couvrir d'un enduit fait avec du charbon en poudre & du sang de bœuf; cet enduit rendra du phlogistique à l'acier, & empêchera celui qu'il contient de se dissiper.

Lorsque l'acier a été ainsi préparé, & que l'on en a fait divers outils, il faut finir par le tremper. Toute eau n'est pas bonne pour cet usage, les eaux sulfureuses & vitrioliques pourroient nuire à la bonté de l'acier, suivant M. de Justi, qui conseille de faire la trempe dans de l'eau dans laquelle on aura fait dissoudre une livre de soude ou de potasse sur un seau d'eau. Cette seconde trempe ne doit point être confondue avec la première dont on a parlé, qui consiste à jeter dans de l'eau froide les barres toutes rouges, au sortir de la boîte dans laquelle elles ont été mises en cémentation. La trempe dont il s'agit ici, se fait dans des liqueurs composées, dans lesquelles on plonge les pièces d'acier après qu'elles ont été travaillées: chaque ouvrier a communément pour cela une liqueur particulière, dont quelquefois il fait mystère à tout le monde. On a trouvé que l'urine étoit très-propre à servir à cette seconde trempe; on la coupe ordinairement avec de l'eau, dont on met une partie contre deux parties d'urine; & quelquefois on met sur trois pintes d'urine une demi-once de nitre, & autant de sel marin décrepité. Les pièces trempées dans cette liqueur deviennent d'une dureté prodigieuse. Quelques-uns y ajoutent encore une demi-once de sel ammoniac.

Mais suivant M. de Justi, voici la meilleure manière de tremper l'acier; on prendra une partie de corne, de cuir ou de pattes d'oiseaux, brûlés dans un vaisseau fermé, de la manière qui a été indiquée ci-dessus pour la cémentation, on y joindra une demi-partie de suie, & une demi-partie de sel marin décrepité; on triturera ce mélange afin de le réduire en une poudre fine, puis on l'humectera avec du sang de bœuf, au point de lui donner la consistance d'une bouillie liquide. On commencera par chauffer les pièces que l'on voudra tremper; on les couvrira de ce mélange liquide, que l'on fera sécher sur un réchaux, après quoi on mettra les pièces d'acier ainsi préparées dans la forge, de manière qu'elles soient toutes entourées de charbons, où on ne les laissera devenir que d'un rouge foncé; après que les pièces auront ainsi rougi pendant une demi-heure, on fera aller le soufflet afin d'augmenter la force du feu; & quand les pièces auront bien rougi on les trempera dans la liqueur susdite. On assure que cette

Tome XVI.

manière de tremper est propre à faire des limes excellentes.

M. Lauræus dit que l'on peut avec succès tremper les outils d'acier délicats dans du jus d'ail; voici la manière dont cela se fait. On coupe de l'ail en petits morceaux; on verse de l'eau-de-vie par-dessus; on les laisse en digestion pendant vingt-quatre heures dans un lieu chaud; au bout de ce tems on presse le tout au-travers d'un linge, & on conserve cette liqueur dans une bouteille bien bouchée, afin de s'en servir au besoin pour tremper les outils les plus délicats.

Si l'on veut que les ouvrages d'acier conservent de la flexibilité, & se plient sans se casser, il sera bon de les tremper encore outre cela, dans de l'huile ou dans de la graisse. Cette méthode se pratique encore avec succès pour les aiguilles.

Quelques gens sont dans l'usage de tremper les ressorts de montres & de pendules, & d'autres ouvrages d'acier, dans du plomb fondu; mais M. de Justi remarque avec raison, que suivant les principes de la chimie, il est difficile de deviner le fruit que l'on peut retirer de cette méthode. (—)

TREMPE, (*mura an*) en terme de Rafineur; c'est l'action de laisser tremper les formes qui ont déjà servi pendant douze heures au-moins dans le bœ à formes, avant de les laver & de les emplir de nouveau. Voyez FORMES & EMBLIR.

TREMPÉ, TREMPURE, (*Jardinage*) se dit des terres trop imbibées d'eau, ou qui auroient besoin de pluies abondantes.

TREMPÉES, f. f. pl. (*Pêcherie*) ce sont deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, & qui servent aux pêcheurs à la tirer à terre, après qu'ils l'ont jetée à l'eau. (D. J.)

TREMPER, v. act. (*Gram.*) c'est plonger dans un fluide un corps pour qu'il s'en mouille ou s'en imbibe; on trempe la soupe; on trempe le linge; au figuré, on a trempe dans cette malice; on trempe les mains dans le sang; tremper a d'autres acceptions. Voyez l'article TREMPER.

TREMPER les aiguilles, terme d'Aiguillier; c'est une préparation qu'on donne aux aiguilles pour leur faire acquérir la dureté nécessaire. Pour cet effet on les fait rougir au feu sur un fer plat & recourbé par un bout; & après les avoir retirées, on les jette dans un bassin d'eau froide. Il faut observer de ne les point trop faire chauffer, ce qui les brûleroit. D'ailleurs, si on les chauffe trop peu, elles ne sont pas assez fermes. Après qu'elles sont revenues ou recuites, le degré mitoyen de chaleur ne peut s'acquérir que par la pratique. Les fig. Pl. de l'Aiguillier, représentent un de ces ouvriers qui jette dans un seau plein d'eau froide les aiguilles qu'il a fait rougir sur une plaque de fer, qu'il tient avec des pinces pour ne pas se brûler.

TREMPER le papier, fonction dans l'Imprimerie, de l'ouvrier de la presse: on passe légèrement dans l'eau, une main entière de papier, dont l'on pose le tiers, ou la moitié au sortir de l'eau, & dans toute son étendue, sur un ais; on reprend de cette même main de papier, les deux tiers restans ou l'autre moitié, que l'on passe de même dans l'eau, & que l'on remet sur la première moitié; on continue ainsi à passer tout le papier main à main, & deux ou trois fois chaque main, suivant que l'on juge convenable, eu égard à la qualité du papier & au caractère de la forme; après quoi pour l'imprimer également & lui faire prendre son eau, on le couvre d'un second ais, que l'on charge d'une pierre très-pesante; on le laisse dans cet état, un jour ou deux, ayant soin néanmoins de le remanier une fois ou deux avant que de l'employer. Voyez REMANIER le papier, AIS.

TREMPER A LA COLLE, (*Relieur*) c'est mettre

E e e ij

de la colle sur le dos des livres quand ils sont endossés & prêts à couvrir; on trempe les paquets, puis quand ils sont secs on colle les parchemins, & quand cette colle est sèche on trempe de nouveau à la colle.

**TRÉPÉ COUVRIER.**

Tremper les couvertures à la colle, c'est mettre de la colle sur le dedans des couvertures des livres après qu'elles ont été parées. Quand on y a mis de la colle on les pte en deux, & on laisse ainsi imbiber la colle dans la couverture un peu de tems. Voyez **PARER**, **COUVERTURES**, **COUVRIER**.

**TREMPLIN**, s. m. terme de *Danseur de corde*, est une pece d'air fort large, qui a un pié à un bout, & qui n'en a point à l'autre; on s'en sert à faire des sauts périlleux; il vient de l'italien *tremellino*, tréteau.

**TREMPOIRE**, s. f. terme de *Tanneur*, c'est la première des trois cuves qui servent dans la préparation de l'indigo. Elle s'appelle *trempoire*, parce qu'on y met tremper la plante pour s'y macérer, & fermenter. (D. J.)

**TREMUE**, s. f. (*Marine*) petit couvert ou défense de planches élevées, pratiqué aux écoutilles des buches & des sibois qui vont à la pêche du hareng, pour empêcher que l'eau, que les coups de mer envoieient, n'entre dans le bâtiment par les écoutilles.

**TREMUR**, (*Marine*) c'est un passage fait avec des planches dans quelques vaisseaux, depuis les écuibiers, jusqu'au plus haut pont, & qui sert à faire passer les cables, qui sont ralingués aux ancres.

**TRENIERE ROSE**, (*Botan.*) la rose triniere est autrement nommée la rose d'ours-mers; c'est une espece de mauve fort usitée en Médecine; elle est appelée par les Botanistes, *malva hortensis*, *malva arborea*, *malva rosea*, *folio subrotundo*.

Sa racine est longue, blanche, contenant un mucilage de même saveur que la mauve sauvage. Sa tige s'éleve à la hauteur d'un arbrisseau; elle est épaisse, solide, velue, garnie de quelques branches; ses feuilles naissent alternativement, portées sur des queues médiocrement longues; celles qui sortent des premières, sont arrondies, & les autres anguleuses, ayant cinq ou six découpures. Elles sont crénelées à leurs bords, d'un verd foncé en-dessus, blanchâtres en-dessous, velues des deux côtés; cependant leur duvet est si court en-dessus, qu'on a bien de la peine à l'appercevoir.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, tantôt seules à seules, tantôt deux à deux, ou trois à trois, portées sur des pédicules courts. Elles deviennent successivement plus nombreuses, font de la grosseur d'une rose ordinaire, mais sans odeur, d'une seule piece en cloche, évafées, & presque divisées en cinq parties jusqu'au fond, de couleur rouge purpurine, blanche ou jaune.

Ces fleurs sont tantôt simples, ayant leur centre occupé par un cône garni de sommets jaunâtres & purpurins; tantôt elles sont doubles, portées sur un double calice, couvert d'un duvet blanchâtre; elles laissent après elles un fruit applati comme une pastille, semblable à celui de la mauve, mais plus grand: on cultive avec raison cette plante dans les jardins. (D. J.)

**TRENIERE ROSE**, (*Agriculture*) les fleurs de cette plante sont ordinairement doubles, ne pouvant sans doute être fécondées facilement par une autre farine que la leur. Elles ne pechent ni par défaut de beauté, ni par défaut de taille; leurs tiges à fleurs, ont rarement moins de six piés, & sont chargées communément de leurs fleurs, semblables à des roses, à plus de moitié de cette hauteur. Leur graine se sème au mois de Mars dans une terre naturelle, & quoiqu'elle n'y reste pas bien long-tems sans lever, néanmoins les plantes ne fleurissent que l'année sui-

vante. On doit les transplanter dans le mois de Septembre ou de Mars, & elles fleuriront en Juillet, ou Août. Elles se plaisent dans une bonne terre, & il faut les arroser fréquemment en été, pour les rendre plus fortes. Elles se conservent plusieurs années, & peuvent, tant à cause de leur durée, que pour leur grandeur, être placées parmi les arbrisseaux à fleurs dans les bosquets, ou rangées en ligne dans les avenues d'arbres, où les bestiaux ne puissent pas les venir détruire; quelquefois il convient de les mettre dans les cantons les plus écartés & les plus couverts des grands jardins, où leurs fleurs rouges, blanches, pourpres, noires, font un très-beau coup d'œil. Elles meurent tous les hivers, jusqu'à ras-de-terre, & repoussent le printems suivant. Il y en a quelques-unes qui se multiplient en divisant leurs racines au mois de Mars ou de Septembre. (D. J.)

**TRENT**, LA, ou LA **TRENTE**, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre; elle a sa source en Staffordshire, passe par les provinces de Derby, Nottingham, & Lincoln, où elle se décharge dans l'Humber. Elle arrose en passant Nottingham, Newark, & Ganesborough; c'est cette riviere qui divise l'Angleterre en deux parties, l'une septentrionale, & l'autre méridionale. (D. J.)

**TRENTAIN**, s. m. (*Hist. ecclési.*) terme usité dans l'église romaine pour signifier trente messes de *requiem*, qu'on fait célébrer pour le repos de l'ame d'une personne défunte. Ainsi l'on dit que tel prêtre ou telle sacrifiée est chargé d'acquitter un trentain pour N.

M. Chambers observe que ce terme étoit encore en usage en Angleterre au commencement du regne d'Edouard VI. & cite un testament fait la première année du regne de ce prince, qui porte: *Je veux & ordonne que mes exécuteurs testamentaires fassent célébrer un trentain pour le salut de mon ame.*

**TRENTAINS**, s. m. pl. (*Draperie*) on nomme ainsi les draps de laine dont la chaîne est composée de trente fois cent fils, qui sont en tout trois mille fils. (D. J.)

**TRENTANEL**, (*Mat. mtd.*) voyez **GAROU**.

**TRENTE**, adj. numér. (*Arithmétique*) nombre qui renferme en soi trois fois dix, ou dix fois trois; en chiffre arabe il s'exprime en posant un 3 devant un zéro, comme il se voit par ces figures 30; en chiffre romain il se marque de cette maniere XXX; & en chiffre françois de finance, ou de compte, de la sorte xxx. *Savary*. (D. J.)

**TRENTE-ET-UN**, (*Jeu*) la belle est le flux; ce jeu est fort divertissant; on peut y jouer plusieurs personnes; le jeu de cartes doit être de cinquante-deux. Il faut encore avoir trois corbillons que l'on met de rang sur la table; l'on met dans l'un pour la belle, dans le second pour le flux, & dans l'autre pour le trente-un. Voyez ces termes à leur article. On peut fixer la partie à tant de coups, trente, quarante, plus ou moins; après quoi l'on voit à qui fera; il n'y a point d'avantage à faire, puisque lorsque la belle, ou le flux, ou le trente-un, sont égaux entre deux joueurs, il reste pour le coup suivant qui est double. Celui qui doit mêler donne à couper à la gauche, & donne à chacun deux cartes d'abord, & ensuite une troisième à chacun qu'il retourne; c'est la plus haute de ces dernières qui est la plus belle; quoique l'as vaille onze au trente-un; il est au-dessous du roi, de la dame, & du valet pour la belle. Après avoir tiré la belle, chacun regarde dans son jeu s'il a le flux; & si personne ne l'a on le remet au coup suivant. Enfin, après avoir tiré la belle & le flux, on en vient au trente-un, & chacun examinant son jeu le compte en lui-même; & s'il approche de trente, & que selon la disposition des cartes il craigne de passer trente-un, il s'y tient, sinon il en demande, &

celui qui a mêlé en donne du dessus à chacun qui lui en demande, selon son rang, en commençant par sa droite. On ne donne qu'une carte à chacun des joueurs qui en demandent, & on ne recommence à en donner que lorsque le tour est fait; celui qui mêle peut en prendre à son tour lorsqu'il trouve bon pour son jeu d'aller à fond. *Voyez ALLER A FOND.*

Les joueurs qui ont été à fond, ou qui sans y avoir été ont plus de *trente-un*, ne peuvent gagner; mais celui qui a *trente-un*, ou si personne n'a ce point justement, c'est celui qui en approche de plus près qui gagne. Ce qui fait qu'on s'y tient lorsqu'on a vingt-huit, vingt-neuf, ou *trente*, on s'y tient plutôt que de risquer à prendre une carte qui fera passer le *trente-un*. Lorsqu'il y a plusieurs *trente-un*, c'est celui qui l'a plutôt eu qui gagne; c'est pourquoi celui qui a *trente-un* le premier doit avertir qu'il l'a; & si deux ou plusieurs l'avoient dans le même tour, personne ne gagneroit, & on renverroit le coup au jeu suivant; on feroit de même d'un point plus bas s'il étoit égal, & le gagnant; telle est la maniere de jouer ce jeu, qui n'a rien que de fort aisé.

**TRENTE.-MAILLE**, f. m. (*Pêche.*) sorte de filet tramailé; le ret de *trente-maillés* ou ret à poisson plat, est une espece de trameau ou de picot dérivant; les pêcheurs s'en servent de même que des brions; mais quand le tems leur permet de descendre à la mer & de passer la barre de Bayonne, ils tendent alors leur ret en demi-cercle, & après qu'il est tendu de la même maniere que les picots sédentaires, ils battent l'eau pour faire donner le poisson dans le filet. Cette pêche tient ainsi des rets verquans aux alofes dans la riviere & des picots sédentaires à la mer; on s'en sert en tout tems; mais la meilleure faison pour faire la pêche du poisson plat à cette côte, est durant le mois de Septembre; le ret a une brasse de haut sur soixante de long; la maille du hameau ou de l'émail est de deux fortes; la plus large a six pouces deux lignes; la charte, nappe, ou flue, n'a que quinze lignes en carré.

**TRENTE**, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Trentin, dans la Marche trévisane; elle est située sur la riviere d'Etich ou Adige, qu'on y passe sur un pont, dans une plaine environnée de montagnes, qui sont presque toute l'année couvertes de neige, à 4 milles du lac de Garde, à 6 de Bolzene, à 8 de Vérone, & à 24 d'Insruch.

La ville est séparée en deux quartiers, dont le plus grand est habité par les Italiens, & l'autre par les Allemands. Il y regne de grandes chaleurs en été, & pendant l'hiver un froid violent. La riviere & des torrens qui tombent des montagnes défont souvent cette ville par des débordemens. On y compte huit églises, dont trois paroissiales. Le chapitre de la cathédrale est composé de nobles & de lettrés qui ont droit d'élire leur évêque. *Long. 28. 36. Lat. 46.*

La ville de *Trente* est fort ancienne. Strabon, Pline & Ptolomée en font mention. Elle dérive son nom de trois ruisseaux qui des montagnes voisines entrent dans la ville, & sa fondation est attribuée aux anciens Toscans. Après ceux-ci les Cénomans la doivent avoir réparée & élargie. Elle a obéi successivement aux Goths, aux Lombards & aux empereurs romains. Ensuite elle a fait partie du domaine des ducs de Bavière. Aujourd'hui l'évêque de *Trente* en est le seigneur pour le temporel & le spirituel. Il est prince de l'empire, & possède toute la comté de *Trente* avec plusieurs bourgs & seigneuries, en vertu de la donation qui lui en fut faite l'an 1027, par l'empereur Conrad II. & confirmée par les empereurs Frédéric I. & II. Il reconnoît pourtant pour son protecteur le comte de Tirol, qui pendant la vacance du siege envoie à *Trente* un gouverneur qui commande jusqu'à ce que l'évêque soit élu.

*Trente* n'a guere qu'un mille d'Italie de circuit, & n'a rien dans son enceinte qui mérite d'être vu. Elle n'est fameuse que par le concile qui s'y est tenu dans le seizieme siecle. Il commença l'an 1545, & ne finit que l'an 1563. Fra-Paolo, Vargas, Ranchin & MM. Dupuy en ont dévoilé l'histoire. L'église où ce concile a tenu ses assemblées, s'appelle *Sainte Marie-Majure*; elle est petite, & bâtie d'un vilain marbre qui n'est que dégrossi. On y voit dans un grand tableau le concile représenté; mais ce tableau n'est pas le pendant de la *Messe Jules* de Raphaël. Aucun des grands acteurs du concile n'y est caractérisé, pas même le cardinal de Lorraine, qui y joua le plus grand rôle, & qui s'y rendit avec un train magnifique composé d'une quarantaine d'évêques, & d'un grand nombre de docteurs. Le pape en conçut de l'ombrage, & saisi de crainte, pria Philippe de le soutenir; mais la fortune le servit encore mieux, la mort du duc de Guise rabaisa le courage du cardinal. Il trouva convenable pour les intérêts de sa maison, de s'humaniser avec sa sainteté; & relâchant de ses grands desseins, il ne soutint dans le concile ni les trente-quatre articles de réformation qu'il s'étoit proposé d'appuyer, ni les droits de la couronne, ni les libertés de l'église gallicane.

*Aconce* (Jacques), philosophe & théologien, naquit à *Trente* au xvi. siecle. Il embrassa la réformation, vint à Londres, & reçut mille marques de bonté de la reine Elisabeth, comme il le témoigne à la tête du livre qu'il lui dédia. C'est le fameux recueil des *stratagemmes du Diable*, qui a été si souvent traduit & si souvent imprimé. L'auteur mourut peu de tems après la publication de cet ouvrage, dont la premiere édition est de Bâle en 1565.

Il n'adoptoit point les principes de Calvin, ce qui fit qu'on l'accusa de tolérantisme comme d'un crime; mais il répondit aux Protestans, comme Jesus-Christ à ses disciples: *Vous ne savez de quel esprit vous êtes.* C'étoit alors une gloire rare qu'une ame éprise de la tolérance; le contraire seroit de nos jours une chose odieuse.

*Aconce* n'étoit pas seulement théologien, mais un esprit exact, plein de discernement & de pénétration, qui prévoyoit déjà qu'on alloit passer dans un siecle plus éclairé que le sien, & sa conjecture étoit bien fondée. Il est vrai que le seizieme siecle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le dix-septieme; cependant il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la critique & de la philosophie a duré, on a vu par toute l'Europe plusieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle philosophie, & celle des langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde littérature; mais en récompense il s'est répandu dans la république des lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis. Les gens sont aujourd'hui moins savans & plus habiles.

Le jésuite *Martini* (Martin) étoit aussi natif de *Trente*. Il fut envoyé par ses supérieurs à la Chine; ses ouvrages sur ce royaume contiennent une description géographique de la Chine en latin. Ils ont été imprimés à Amsterdam en 1699, in-fol. avec quantité de cartes. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TRENTE, concile de**, (*Hist. ecclési.*) la clôture de ce fameux concile qui avoit commencé en 1545, se fit en 1563. Du Ferrier, ambassadeur fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce concile. Nous voyons dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 Mars, de Jean Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur: « Que sitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du concile, on envoya quérir les présidens de la cour



« & gens du roi pour voir les decrets du concile, ce  
 « qu'ils ont fait; & la matière mise en délibération,  
 « le procureur général proposa au conseil que quant  
 « à la doctrine ils n'y vouloient toucher, & tenoient  
 « toutes choses quant à ce point pour saines & bon-  
 « nes, puisqu'elles étoient déterminées en concile  
 « général & légitime; quant aux decrets de la police  
 « & réformation, y avoient trouvé plusieurs choses  
 « dérogeantes aux droits & prérogatives du roi &  
 « privilèges de l'église gallicane, qui empêchoient  
 « qu'elles ne fussent reçues ni exécutées ». On fit  
 écrire Dussoulin contre le concile de Trente.

Le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, vou-  
 lant disputer au concile de Trente la préférence aux am-  
 bassadeurs du roi, ceux-ci conserverent leur place,  
 & l'ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer,  
 & à se mettre entre le dernier cardinal prêtre & le pre-  
 mier cardinal diacre; pour ne pas être assis au-des-  
 sous de l'ambassadeur de France. Hénaut. (D. J.)

TRENTE-SIX MOIS, *f. m.* (*Com.*) nom que l'on  
 donne quelquefois à ceux qui s'engagent pour aller  
 servir aux Indes occidentales, & particulièrement  
 aux îles Antilles; on les appelle ainsi parce que leur  
 engagement se fait le plus ordinairement pour trois  
 ans de douze mois chacun. On les nomme autrement  
*engagés*. On en peut distinguer de deux sortes parmi  
 les François, les uns qui servent les habitans des îles,  
 & les autres qui s'engagent avec les boucaniers.  
 Ceux-ci mènent une vie errante & laborieuse com-  
 me leurs maîtres; à la fin de leur tems on leur donne  
 pour récompense un fusil, deux livres de poudre,  
 deux chemises, deux caleçons & un bonnet; après  
 quoi ils deviennent associés de leurs maîtres dans la  
 chasse des bœufs & le commerce des cuirs. Les au-  
 tres travaillent avec les nègres, & sont traités com-  
 me eux; mal vêtus, mal nourris, souvent chargés  
 de coups: leur récompense est quelques milliers de  
 sucre ou de tabac, qu'ils achètent bien chèrement  
 par les fatigues continuelles & les mauvais traitemens  
 qu'ils essient. Voyez ENGAGÉS. *Dictionnaire de*  
*Commerce.*

TRENTIEME, *adj.* (*Arithmétique.*) lorsqu'il s'a-  
 git de fractions, ou nombres rompus de quelque tout  
 ou entier qu'il puisse être, un trentième s'écrit ainsi,  
 $\frac{1}{30}$ ; on dit aussi deux trentièmes, trois trentièmes, qua-  
 tre trentièmes, & un trente-unième, un trente-deuxi-  
 ème, un trente-troisième, &c. & toutes ces différen-  
 tes fractions se marquent de cette manière,  $\frac{2}{30}$ ,  $\frac{3}{30}$ ,  
 $\frac{4}{30}$ , &c. (D. J.)

TRENTIN, *LE*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie. Il est  
 borné au nord par le Tirol; au midi par le Vicentin,  
 le Véronèse, le Bressan & le lac de Gard; au levant  
 par le Feltrin, & le Bellunèse; au couchant encore  
 par le Bressan & le lac de Gard. Il est fertile en vin  
 & en huile. Trente est la capitale. Les anciens habi-  
 tans de ce pays sont les *Tridentini* de Plinè, que les  
 François nomment *Trénaïns*, les Italiens *Trentini*,  
 & les Allemands *Trienter*. (D. J.)

TREOU, *f. m.* (*Marine.*) voile carrée que les  
 galères, les tartans & quelques autres bâtimens de  
 bas-bord portent dans des gros tems.

TREPAN, *f. m.* *serobra, tarbella, a, trepanum, ni;*  
 instrument de chirurgie. C'est une espèce de villebre-  
 quin de fer & d'acier, propre pour percer & scier en  
 rond les os, principalement ceux du crâne. Il est  
 composé de deux pièces, l'une est le villebrequin ou  
 le *trépan* proprement dit, l'autre est l'arbre sur lequel  
 on le monte, & qui le soutient.

Il y a trois sortes de trépan; l'*exfoliatif*, voyez EX-  
 FOLIATIF, le *perforatif* & le *couronné*.

Le *trépan perforatif* est ainsi appelé parce qu'il n'a  
 d'autre action que de percer. Il faut considérer à cet  
 instrument son milieu & ses extrémités. Le milieu du  
 perforatif est une tige d'acier exactement polie, per-

pendiculaire, & de différente structure pour la beauté  
 & la propreté de l'instrument. Voyez la figure 5. Pl.  
 XVI.

La partie supérieure de cette tige est une plaque  
 taillée à pans à sa circonférence, mais exactement  
 plane du côté de la scie, & limée de manière qu'elle  
 ne soit pas polie, afin de l'appliquer plus intimement  
 sur la partie inférieure de l'arbre du *trépan*. Les cou-  
 teliers nomment cette petite plaque *la mitte*.

Du sommet de cette mitte s'élève une tige ou scie,  
 de la hauteur d'un pouce, qui porte deux lignes &  
 demie en carré. A une des surfaces de cette scie, &  
 environ deux lignes & demie de la mitte, on pratique  
 une hoche ou entaille située transversalement, & dont  
 les deux bords sont distans d'une ligne & demie l'une  
 de l'autre. Cette entaille peut avoir une ligne de pro-  
 fondeur dans sa partie supérieure, d'où elle vient  
 obliquement trouver le bord inférieur.

La même surface dans laquelle l'entaille est prati-  
 quée, ne se continue pas carrément jusqu'à son som-  
 met, mais elle forme un biseau en doucine, de trois  
 lignes & demie de longueur, & dont nous dirons  
 l'usage.

La partie inférieure, ou la lame du perforatif res-  
 semble à une lame qui se termine par une pointe  
 tranchante sur les côtés. La trempe de cet instrument  
 doit être douce, afin qu'il ne s'égrene point.

L'usage le plus commun du perforatif est de faire  
 d'abord un trou sur le crâne pour y placer la pyra-  
 mide du *trépan couronné*. Voyez TRÉPANER. On s'en  
 sert aussi pour faire plusieurs trous sur d'autres os;  
 pour percer, par exemple, des exostoses, afin de les  
 enlever ensuite plus facilement par le moyen du ci-  
 seau & du maillet de plomb. Voyez EXOSTOSE.

Le *trépan couronné* a trois parties. La moyenne &  
 la supérieure ne diffèrent en rien des mêmes parties  
 du perforatif, dont nous venons de parler. Le *trépan*  
*couronné* est ainsi appelé parce que sa partie infé-  
 rieure représente une couronne. C'est une tige d'a-  
 cier qui soutient une espèce de boisseau de figure co-  
 nique en-dehors & en-dedans, & qui est hérissé par  
 le bas de dents tranchantes qui forment une scie cir-  
 culaire. Chaque dent est à l'extrémité d'un biseau:  
 tous les biseaux sont tournés de droite à gauche pour  
 couper dans le même sens. Ils ne tombent pas per-  
 pendiculairement de la partie supérieure de la cou-  
 ronne à l'inférieure, mais ils descendent obliquement  
 & en spirale, non-seulement pour mieux couper,  
 mais pour chasser par leur obliquité la sciure qui se  
 sépare au fond de l'ouverture. La couronne est plus  
 étroite par son extrémité que par sa culaïsse, afin que  
 la pièce d'os qu'on scie puisse y monter facilement à  
 mesure qu'elle avance, & qu'on ait la facilité de pa-  
 cher le *trépan* de côté & d'autre pour scier également.  
 Sa profondeur est d'environ dix lignes; sa largeur va-  
 rie; car il y a de grandes, de moyennes & de petites  
 couronnes. Le diamètre de la plus grande est de neuf  
 à dix lignes dans son fond, & de six à sept à son en-  
 trée, les autres diminuent à proportion. Fig. 6. Pl.  
 XVI.

Dans le fond de la couronne, se monte de gauche  
 à droite une pyramide, fig. 7 & 8. faite comme un  
 poinçon, ovale ou carrée, terminée par son extré-  
 mité inférieure en façon de langue de serpent, tran-  
 chante sur les côtés, pointue comme le perforatif,  
 & un peu plus longue que la couronne. Son extré-  
 mité supérieure est une vis de trois lignes de hauteur.  
 Cette pyramide se monte & se démonte par le moyen  
 d'une clé d'acier, fig. 9. qui est un tuyau ovale octo-  
 carré, long au moins de deux pouces & demi, pour  
 recevoir & embrasser juste la pyramide, & terminé  
 par un anneau ou un treille qui sert de manche. On  
 fait entrer la pyramide dans la cavité de cette clé;

on tourne de gauche à droite pour la monter, & de droite à gauche pour l'ôter.

L'usage du *trépan* couronné est de faire une ouverture au crâne, pour donner issue au sang ou au pus épanché sur la dure-mère, ou sur le cerveau; pour ouvrir des abcès dans le canal des os longs; pour trépaner le sternum dans le cas d'abcès ou d'épanchement quelconque entre les deux lames du médiastin; pour retirer des corps étrangers engagés dans les os; pour enlever des esquilles, ou pièces d'os enfoncées. Voyez TRÉPANNER.

L'arbre qui sert à porter les différentes pièces dont nous venons de détailler la construction, a beaucoup de ressemblance au vilebrequin dont les ferruriers se servent. Voyez fig. 11. Pl. XVI.

Pour le bien examiner, nous le considérerons sous trois parties; deux sont perpendiculaires l'une à l'autre, & la troisième est une branche coudée qui représente un demi-cercle fort allongé & irrégulièrement arrondi, mais très-symétriquement construit.

La partie ou l'extrémité supérieure de l'arbre du *trépan* est comme la base de toute la machine. C'est une pièce d'acier très-polie, qui a environ un pouce deux lignes de longueur sur quatre à cinq lignes de diamètre; elle est taillée à huit pans. La partie supérieure de cette pièce octogone, est une mitre sur laquelle le manche est appuyé. Du milieu de la mitre s'élève une scie, ou petite tige d'acier fort ronde & polie, d'un pouce & demi de hauteur sur près de deux lignes d'épaisseur; cette scie est cachée & contenue dans le manche, par la mécanique que nous allons expliquer.

Le manche de l'arbre du *trépan* doit être construit de deux pièces, qui sont ordinairement d'ébène ou d'ivoire; la partie inférieure de ce manche est plus longue que large; elle ressemble assez à une petite pomme de canne bien tournée; il y a une vis à son sommet, & elle est percée dans toute son étendue. Ce canal contient & renferme une petite canule de cuivre, qui entre avec beaucoup de justesse, & qui est très-polie en-dedans, afin de permettre à la scie qu'elle entoure, d'y tourner & d'y faire ses mouvements; c'est pourquoi cette scie est comme rivée sur la canule par un petit écrou qui s'engage sur la vis qui est à son sommet, ce qui est beaucoup plus commode que la rivure que les couteliers ont coutume d'y mettre. Voilà quelle est la mécanique qui cache & contient la scie de l'arbre du *trépan*; ce que l'on appelle la *noix*. Cette partie supérieure de l'arbre est couronnée par une pomme d'ébène ou d'ivoire, aplatie, convexe en-dehors, & cave en-dedans; elle se joint avec l'autre partie du manche par un écrou, gravé dans la partie cave de la pomme, & qui se monte sur la vis qui est à la partie supérieure de l'autre pièce de manche.

La partie inférieure de l'arbre du *trépan* est perpendiculaire à celle dont on vient de parler: on la nomme la *boîte*, parce qu'elle sert à emboîter la scie des couronnes & des autres *trépans*. Pour que cette partie soit bien construite elle ne doit point être ronde & tournée en écrou, comme on le voit dans plusieurs auteurs, parce qu'alors les scies des couronnes sont en vis; structure qui a beaucoup d'inconvénients: un des principaux est que cette vis se monte à contre sens du jeu de la couronne; lorsqu'on trépane, elle se serre quelquefois à un tel point, qu'il faut un étau pour la démonter. D'ailleurs il est plus long & plus embarrassant de monter une vis dans un écrou, que de faire entrer une scie quarrée dans une boîte de même figure. La boîte est à pans, elle a environ un pouce & demi de longueur. La surface de la boîte qui est diamétralement opposée à celle qui touche à la manivelle ou branche courbe qui joint la partie supérieure & l'inférieure, est fendue de la longueur de

dix lignes par une ouverture qui pénètre jusque dans la cavité de la boîte, & qui sert à y placer un petit ressort à bascule, dont l'extrémité inférieure faisant éminence en-dedans de la boîte, est taillée en talus, & très-polie afin de glisser facilement sur la surface ou biseau de la scie des *trépans*, pour s'engager dans leur hoche ou entailleure. Voyez fig. 12. la coupe de cette boîte.

La troisième pièce de l'arbre est la branche ou manivelle. C'est un arc irrégulièrement arrondi, dont les extrémités tiennent aux parties supérieure & inférieure de l'instrument. Cet arc est plus ou moins orné suivant le goût & l'adresse de l'ouvrier. Il doit y avoir dans son milieu une petite boule tournante d'acier, ovale, ayant environ un pouce de diamètre sur quinze lignes de longueur. Cette petite boule doit être garnie de petits sillons, moins pour l'ornement, qu'afin de présenter des surfaces inégales aux doigts, & d'être tenue avec plus de fermeté. Cette boule doit tourner autour d'un essieu, ce qui facilite beaucoup l'action de la machine, & en rend le mouvement bien plus doux.

Nous expliquerons la manière de se servir de tous ces instrumens en parlant de l'opération à laquelle ils conviennent. Voyez TRÉPANNER. (F)

TRÉPANNER, terme de Chirurgie, pratiquer l'opération du *trépan*; c'est faire une ouverture au crâne pour relever des pièces d'os qui piquent ou qui compriment la dure-mère ou le cerveau, ou pour donner issue aux matières épanchées sous le crâne, ou pour enlever des pièces d'os cariés.

Cette opération se pratique ordinairement à la suite des plaies ou des coups à la tête. Il faut voir ce que nous avons dit à l'article des *plaies de tête*, au mot PLAIE. Nous parlerons seulement ici de la manière de faire l'opération: nous traiterons ensuite des cas douteux pour l'opération du *trépan*; & nous exposerons les raisons qui peuvent en pareils cas déterminer à pratiquer ou à éviter cette opération.

Lorsque l'opération du *trépan* est indiquée, & qu'on a découvert le lieu où il la faut faire, par les incisions convenables, de la façon dont nous l'avons dit à l'article des *plaies de tête*; il faut mettre le malade dans une situation commode; sa tête doit être stable, & pour ainsi dire inébranlable pendant l'opération; & l'endroit du crâne que l'on doit ouvrir, doit, autant que cela est possible, être le lieu le plus élevé, afin que la couronne y pose perpendiculairement. Pour satisfaire à toutes ces vues, on éloigne le lit du mur, pour que les aides puissent se placer commodément & contenir fermement la tête du malade, sous l'oreiller duquel on place un plat d'étain ou une planche.

Les instrumens seront rangés sur un plat, & l'appareil qu'on doit appliquer après l'opération, doit être rangé sur un autre, de façon que les pièces se présentent dans l'ordre qu'elles doivent être employées.

Tout étant ainsi bien disposé, le chirurgien prend la couronne montée de sa pyramide, voyez TRÉPAN COURONNÉ; & il la pose perpendiculairement sur l'endroit du crâne qu'il veut percer. Les dents de la couronne doivent anticiper un peu sur la fracture, pourvu que les pièces d'os soient solides; il tourne ensuite deux ou trois fois, en appuyant suffisamment, la pyramide sur le crâne pour y faire une impression qui serve de guide au perforatif. Voyez TRÉPAN PERFORATIF.

Le chirurgien prend alors l'arbre du *trépan* monté du perforatif: on tient ces deux instrumens joints ensemble, comme une plume à écrire; on pose ensuite la pointe du perforatif dans la marque que la pyramide de la couronne a gravée sur le crâne; on fait avec le pouce & le doigt indicateur de la main gauche un cerceau qu'on pose horizontalement sur

la pomme de l'arbre du trépan ; on met le menton dans ce cerceau ; on prend avec les trois premiers doigts de la main droite le milieu de l'arbre pour tourner de droite à gauche & faire un trou au crâne, capable de loger la pyramide de la couronne. *Voyez cette attitude, fig. 1. Pl. XVII.*

Avant de relever le perforatif, il faut avoir l'attention de donner un demi-tour de gauche à droite sans appuyer avec le menton ; & de porter les doigts qui étoient appuyés sur la paumette de l'arbre, auprès du crâne, pour prendre l'instrument & l'ôter perpendiculairement du trou où il est engagé.

L'aide qui est chargé des instrumens, démonte le perforatif ; & met à sa place une couronne, pendant que l'opérateur ôte avec un petit linge ou une fausse tente, la sciure que le perforatif a produite. Le chirurgien reçoit l'arbre sur lequel on a monté la couronne ; il porte la pyramide dans le trou fait par le perforatif ; il se met dans la même situation où il étoit en se servant de ce premier instrument ; & tournant de droite à gauche, il scie l'os circulairement. Si la couronne ne pose pas perpendiculairement, la circonférence de l'os n'est pas coupée également de tous les côtés : le chirurgien doit s'en apercevoir, parce qu'il s'élève plus de sciure d'un côté que de l'autre ; dans ce cas, il panche son instrument du côté où il y en a le moins, & il passe un peu plus légèrement sur le côté opposé.

Quand le chemin de la couronne est bien frayé, on ôte le trépan, en donnant le demi-tour, & en portant la main droite à la base de la couronne, comme nous l'avons dit en parlant du perforatif. Pendant qu'un aide démonte la pyramide & nettoie les dents de la couronne avec une petite brosse de crin, le chirurgien opérateur porte un petit fillet plat & moussé dans l'impression faite par la couronne, & il ôte la sciure avec une fausse tente : il reprend ensuite la couronne ; il continue de scier jusqu'à ce que la pièce d'os soit vacillante ; & qu'elle puisse être enlevée avec la feuille de myrthe. On a la précaution de relever plusieurs fois la couronne pour la nettoyer, & on examine à chaque fois si l'on scie l'os également : mais il faut avoir beaucoup d'égards à l'épaisseur des os ; & quand on a passé le diploé, on doit aller avec prudence pour ne pas enfoncer l'os sur la dure-mère. On s'aperçoit qu'on a scié le diploé, à la résistance qui augmente & à la sciure blanche que la table interne fournit après celle du diploé qui est rouge.

Toutes les fois que l'on sent de la difficulté & de la résistance à la couronne en tournant l'arbre du trépan, c'est une marque que les petites dents de la couronne s'enfoncent trop ; pour lors on donne un demi-tour de gauche à droite ; & on recommence de nouveau, mais un peu plus légèrement.

Quand la pièce d'os est enlevée, il faut emporter les inégalités de la circonférence interne du trou, par lesquelles la dure-mère pourroit être blessée dans ses battemens : on se sert à cet effet du couteau lenticulaire. *Voyez COUTEAU LENTICULAIRE.*

Quand il y a du sang épanché sur la dure-mère, on recommande, pour en procurer la sortie, de faire faire une grande inspiration au malade, & de lui pincer le nez. Cette méthode n'est pas toujours praticable ; un malade, dans un assoupissement léthargique, n'est pas dans le cas de se prêter à ce qu'on se propose ; d'ailleurs les trépanes doivent, autant que faire se peut, être pratiqués aux parties déclives, de sorte que les fluides épanchés sortent facilement ; & lorsque cela n'est pas possible, l'expérience a fait voir qu'on étoit obligé d'avoir recours aux injections & aux contre-ouvertures. *Voyez CONTRE-OUVERTURE & INJECTION.*

Lorsque le trépan a été appliqué à l'occasion des

pièces d'os qui comprimoient la dure-mère ou qui perçoient les membranes & pénétroient dans le cerveau, il faut relever ces parties avec l'élevatoire. *Voyez ÉLEVATOIRE.*

Le pansement de l'opération consiste dans l'application d'une petite pièce de linge de la grandeur du trou. (*Voyez SYNDRON*) ; de la charpie, des compresses & un bandage convenable. *Voyez COUVRE-CHÊVE.*

La matière dont nous traitons, pourroit donner lieu à des dissertations aussi étendues qu'importantes : on peut consulter à ce sujet les différens traités de Chirurgie, & particulièrement le premier volume de l'académie royale de Chirurgie, où l'on trouve plusieurs mémoires, dans lesquels M. Quesnay détermine par des observations très-intéressantes les cas où il faut multiplier les trépanes ; les remèdes qui conviennent le mieux pour la cure des plaies du cerveau ; les moyens dont on se sert pour hâter l'exfoliation des os du crâne ou pour l'éviter, &c. Nous allons rapporter, d'après le mémoire du trépan dans les cas douteux, les raisons qui peuvent en pareils cas déterminer à recourir au trépan, ou à éviter cette opération.

De tous les signes qui peuvent déterminer à trépaner, il n'y en a point de plus décisifs que les fractures & les enfoncemens du crâne. Cependant il y a des exemples de blessés qui ont guéri dans quelques-uns de ces cas, sans avoir été trépanés. Mais ces observations ne doivent point en imposer ; on doit se défier de toute observation où l'on ne rapporte que le succès, sans parler des indications qui peuvent y conduire : ces observations nous instruisent peu par la pratique, sur-tout quand elles sont contredites par d'autres qui l'emportent infiniment sur elles. Les observateurs éclairés ont remarqué qu'on ne pouvoit se dispenser de l'opération du trépan dans le cas de fracture, que lorsque les pièces des os fracturés étoient assez écartées l'une de l'autre, pour permettre la sortie du sang qui auroit pu s'épancher sur la dure-mère. Il y a des cas où l'écartement d'une suture voisine de la fracture, a dispensé de l'opération du trépan ; mais ces cas méritent une attention singulière ; car l'épanchement peut se faire des deux côtés de la suture ; & alors l'évacuation ne peut ordinairement se faire que d'un côté, à cause que la dure-mère peut encore rester adhérente vers le bord d'un des os écartés, & retenir le sang qui seroit épanché sous la portion de l'os à laquelle la dure-mère seroit restée attachée. Il faudra donc appliquer le trépan de ce côté malgré l'écartement de la suture. Toute cette doctrine est appuyée sur des observations dont on sent toute la conséquence, & dont il résulte qu'on peut dans certains cas, s'écarter des règles les plus invariables de l'art, mais qu'on ne doit le faire qu'avec beaucoup de connoissance & de circonspection.

Il est un autre cas bien plus embarrassant, même pour les plus grands maîtres ; ce sont les coups à la tête sans lésion apparente aux os, souvent même sans plaie ni contusion aux chairs ni à la peau, lesquels sont suivis d'épanchement sous le crâne, & qui d'autres fois n'en causent point, quoiqu'ils soient accompagnés de circonstances ou d'accidens qui donnent lieu d'en soupçonner. Les accidens qui arrivent dans les blessures de la tête où il n'y a point de fractures, déterminent, lorsqu'ils sont graves, plusieurs praticiens à trépaner. D'autres se contentent de combattre ces accidens par les saignées & les autres remèdes qui peuvent servir à les dissiper. Les uns & les autres réussissent souvent ; mais ils se trompent souvent aussi. M. Quesnay, par l'usage qu'il a fait de différentes observations communiquées à l'académie, découvre, dans les succès même, les circonstances ou les particularités qui peuvent aider



à distinguer les cas où l'on peut se déterminer le plus sûrement qu'il est possible sur le parti qu'on doit prendre. La distinction des accidens en primitifs & en consécutifs, fait le principal fondement des dogmes que l'on pose sur cette matière. Voyez COMMOTION. Les accidens consécutifs prescrivent l'opération du trépan; & ceux qui arrivent beaucoup de tems après le coup, sont les plus pressans pour l'opération. Il faut surtout faire attention que les accidens consécutifs ne dépendent pas de l'inflammation du péri-crâne, comme nous l'avons dit en parlant des plaies de tête.

Il y a un troisième cas où l'application du trépan est douteuse. Il arrive quelquefois qu'après des coups à la tête, il reste à l'endroit de la blessure, quoiqu'elle soit guérie, une douleur fixe, qui au lieu de diminuer avec le tems, augmente de plus en plus malgré tous les topiques auxquels on peut avoir recours; ce qui a plusieurs fois obligé d'y faire des incisions pour découvrir l'os. Les uns ont pris le parti de le ruginer; les autres d'en attendre l'exfoliation; d'autres enfin ont jugé d'en venir à l'opération du trépan.

M. Quesnay rapporte des observations où l'on voit que ces moyens ont diversément réussi, selon les différens cas. Quoiqu'on soit arrivé à la même fin par différens procédés, on ne doit pas y avoir recours indifféremment: ces observations laissent entrevoir que l'opération du trépan ne doit avoir lieu, que quand on soupçonne que l'os est altéré presque dans toute son épaisseur, ou lorsque quelques accidens font croire que la cause du mal est sous le crâne, comme seroit une carie à la face interne des os dont il y a des exemples; ou enfin, lorsqu'ayant jugé à propos d'attendre l'exfoliation, elle n'a pas fait cesser les accidens. Mais quand la douleur paroît extérieure, qu'elle augmente lorsqu'on presse sur l'endroit où elle se fait sentir, on doit tout espérer de l'exfoliation, sur-tout si après avoir découvert l'os, on n'y apperçoit qu'une légère altération ou une carie superficielle. Il faut, pour s'en assurer, avoir recours à la rugine: son usage peut d'ailleurs avoir ici d'autres avantages, comme d'accélérer beaucoup l'exfoliation, de faire cesser la douleur avant que l'exfoliation soit arrivée; mais ce dernier effet dépend surtout de bien découvrir toute la surface de l'os, qui est altérée, afin que cette altération ne communique plus à aucun endroit avec le péri-crâne. (Y)

TRÉPAN, (Fortification.) instrument dont les mineurs se servent pour donner de l'air à une galerie de mine, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on puisse y tenir une chandelle allumée. Ils ont pour cet effet une espèce de foret avec lequel ils percent le ciel de la galerie, & à mesure que cet instrument avance dans les terres, ils l'allongent par le moyen de plusieurs antes, dont les extrémités sont faites en vis & en écrou pour s'ajuster bout à bout. Par cette opération les mineurs disent avoir trépané la mine, ou donné un coup de trépan. (Q)

TRÉPAN, f. m. (Outil de Sculpteur & de Marbrier.) outil qui sert à forer & percer les marbres & les pierres dures. On s'en sert aussi quelquefois pour le bois. Il est du nombre des principaux outils de l'art des sculpteurs, & du métier des marbriers.

Il y a trois sortes de trépan, l'un qui est le plus simple, c'est un vrai vilebrequin, mais avec une meche plus longue & plus acérée; le second trépan se nomme trépan à archet; il est semblable au foret à archet des ferruriers, & a comme lui sa boîte, son archet & sa palette, il est seulement plus fort, & ses meches de plusieurs figures: enfin le troisième trépan, sans rien ajouter pour le spécifier, est celui que l'on appelle simplement trépan. Il est le plus

Tome XVI.

composé des trois, & le plus en usage en sculpture. Les parties de ce trépan sont la tige que l'on appelle aussi le fust, la traverse, la corde de cette traverse, un plomb, une virole & une meche. La tige est de bois, & a à l'une de ses extrémités une virole qui sert à y attacher & y assomier la meche qu'on peut changer, suivant qu'on en a besoin, y en mettre de plus ou de moins fortes; de rondes, de carrées, de pointues, &c. à l'autre extrémité du fust est un trou par où passe la corde que la traverse a attachée à ses deux bouts. Cette traverse est elle-même enfilée du fust par un trou qu'elle a au milieu; au-dessous de la traverse, & un peu au-dessus de la virole, est le plomb qui est de figure sphérique, & qui est joint, & posé horizontalement au pied du fust. C'est la corde en s'entortillant autour du fust, qui donne le mouvement au trépan plus prompt, ou plus long, suivant qu'on leve ou qu'on abaisse la traverse où elle est attachée avec plus ou moins de vitesse. (D. J.)

TRÉPAS, MORT, DÉCÈS, (Synonym.) *trépas* est poétique, & emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, & signifie précisément la cessation de vivre. *Décès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du palais, & marque proprement le retranchement du nombre des mortels. Le second de ces mots se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux; & les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme. Un *trépas* glorieux est préférable à une vie honteuse. La *mort* est le terme commun de tout ce qui est animé sur la terre. Toute succession n'est ouverte qu'au moment du *décès*.

Le *trépas* ne présente rien de laid à l'imagination, il peut même faire envisager quelque chose de gracieux dans l'éternité. Le *décès* ne fait naître que l'idée d'une peine causée par la séparation des personnes auxquelles on étoit attaché; mais la *mort* douloureuse de ces personnes présente quelque chose d'affreux. Girard. (D. J.)

TRÉPAS DE LOIRE, (Finances de France.) bureau de France où l'on fait payer le droit de la traite-foiraine, à l'embouchure de la Sarre dans la Loire. Apparemment que ce mot *trépas* est dit par corruption de *outrépasser*, parce que ce droit se paie sur les marchandises qui passent outre la Loire, & qui vont en Bretagne, qui étoit autrefois province étrangère.

En 1639, Christomwal capitaine anglois, s'empara de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, où il se fortifia. Le connétable du Guesclin, après des tentatives inutiles pour l'en chasser, traita avec lui de la rançon de cette abbaye, à 16 mille francs d'or, dont il consentit avec le sieur Dubeuil une obligation au capitaine anglois. Pour la payer, on établit un péage de douze deniers par livre, de la valeur de toutes les marchandises montant, descendant & traversant la Loire depuis Candé jusqu'à Chantoceaux. Il devoit être éteint dès que la somme seroit remboursée; mais cette promesse fut oubliée: la seule grace qu'on accorda, fut de réduire ce péage en 1654 à deux deniers obole.

En 1665, ce droit fut continué, sans aucune justice, par un arrêt du conseil, avec une nouvelle imposition sur l'Anjou; le tout fut uni aux fermes générales, & depuis aliéné, comme il l'est encore aujourd'hui; l'extension arbitraire que les engagistes ont donnée à ce droit, les procès & les formalités qui en résultent, ont prodigieusement affoibli le commerce de ces cantons. Les receveurs du *trépas de Loire*, par exemple, se sont avancés jusque dans la Bretagne, où le droit n'est point dû: enfin leurs tarifs sont falsifiés & contraires aux premiers principes du commerce. (D. J.)

TRÉPASSÉS, f. m. pl. (Hist. eccl.) nom d'une fête, ou plutôt un jour de prières solennelles pour

F f f

les ans du purgatoire. Amalarius Fortunatus dans son ouvrage des offices ecclésiastiques de Louis-le-Debonnaire, au commencement du ix. siècle, nous a laissé un office entier des morts, d'où quelques-uns ont voulu conclure que la mémoire annuelle des défunts étoit établie dès ce temps-là; mais cette preuve paroît foible. Il y a plus d'apparence que ces offices ne se faisoient encore alors que pour chaque particulier qui quéroit cette vie. C'est saint Odilon, abbé de Cluni, qui est le premier auteur de cette institution, laquelle a passé de son ordre dans toute l'Eglise. Ce saint abbé, au commencement du ix. siècle, ordonna à tous les religieux qui dépendoient de son abbaye, de faire tous les ans une commémoration solennelle de tous les siècles défunts, le 2. Novembre, qui est le lendemain de la fête de tous les saints. Les souverains pontifes approuverent cette dévotion; & voulurent l'étendre dans toute l'Eglise; c'est de là qu'est venue la solennité lugubre, que l'on appelle la fête des *trépassés*. Bollandus, *vis de saint Odilon*.

**TREPIDATION, f. f. ou TITUBATION, en terme d'Astronomie,** est une espèce de balancement que les anciens astronomes attribuoient aux cieux de cristal qu'ils avoient imaginé pour expliquer le mouvement des planètes. Par cette *titubation* ils expliquoient quelques mouvemens observés dans l'axe du monde; savoir celui qui produit la précession des équinoxes: cette précession, comme on le fait aujourd'hui, vient d'un mouvement conique de l'axe de la terre autour des poles de l'écliptique contre l'ordre des signes, & la cause physique en a été découverte dans ces derniers tems. Voyez PRÉCESSION. (O)

**TREPIDATION, f. f. en Médecine,** est un tremblement des nerfs & des membres du corps. Voyez TREMBLEMENT.

Le premier symptôme de la rage dans les chiens, est une *trépidation* des membres, &c. Voyez HYDROPHOBIE.

**TREPÏÈ, (Antiq. grec. & rom.)** c'étoit un instrument à trois piés qui, dans le paganisme, entroient dans les actes de religion, & étoit lié avec elle.

Il seroit impossible de remonter à l'origine des *trépiés*, elle se perd dans les tems les plus reculés. Homère en parle comme d'un usage établi, lorsqu'il écrivoit. On connoît l'emploi qu'on faisoit des *trépiés* pour les oracles & pour les prédictions. Les *trépiés* étoient dans la Grèce, ce que les couronnes & les boucliers votifs furent dans la suite des tems chez les Romains, c'est-à-dire des offrandes plus ou moins chères, qu'on faisoit à tous les dieux. Les inscriptions dont il étoit facile de les orner, perpétuoient la mémoire de celui qui les avoit offerts. La grandeur & la matière en étoient indifférentes.

Presque tous les enfans qui avoient exercé le sacerdoce d'Apollon chez les Thébains, faisoient un *trépié* dans le temple. Les *trépiés* étoient aussi donnés par récompense aux talens. Hésiode en remporta un pour prix de poésie à Chalceus sur l'Euripe. Echembrote en offrit un de bronze à Hercule avec cette inscription: « Echembrote Arcadien a dédié ce *trépié* à Hercule, après avoir remporté le prix aux jeux des Amphictyons ». Horace dit, *L. II. ode 8.*

*Donarem tripodas premia fortium  
Graiorum.*

Si j'étois riche, mon cher Censorinus, je donneroix volontiers à mes amis, de ces beaux *trépiés* dont la Grèce récompensa autrefois la valeur de ces héros.

Pausanias cite le sujet d'un groupe de marbre assez indécent pour les dieux, mais qui fait honneur aux *trépiés*. Hercule & Apollon y étoient représentés se

disputant un *trépié*; ils étoient prêts à se battre, mais Latone & Diane retenoient Apollon tandis que Minerve appaisoit Hercule. On en voit peu de bien conservés, & la plupart sont romains.

On en a trouvé un dans la maison de campagne d'Hadrien, de la hauteur d'environ cinq piés; ce qui prouve qu'il n'a été destiné que pour une offrande. Il est de pierre de touche, du plus beau travail grec.

Les *trépiés* sacrés, car c'est ainsi qu'on les nommoit, se trouvent souvent de différentes formes; les uns ont des piés solides, les autres sont soutenus sur des verges de fer; il y en avoit en manière de sièges, de tables, de cuvettes; il y en avoit qui servoient d'autels, & sur lesquels on immoloit les victimes.

Enfin quelle que fût leur figure, les trois piés des *trépiés* souffroient en particulier différentes formes, & pouvoient être décorés de différens ornemens. Le noyau ou le pilier montant qui portoit la cuvette, pouvoit être formé par un ou plusieurs figures. On varioit ces figures dans l'espèce & dans les proportions. La cuvette, toujours soutenue par les trois piés, pouvoit être ornée par des têtes de caractères, mais il étoit possible de la décorer à volonté, en dedans comme en dehors, par des bas-reliefs & des gravures. Aussi est-il constant que les Grecs alloient dans les *trépiés* la sculpture & la gravure. Pour les Romains, ils n'ont guère été dans le goût d'embellir leurs *trépiés*. Ils les ont conservés dans leur première forme, c'est-à-dire simple, car en fait d'ornemens, on augmente plutôt qu'on ne diminue, comme le remarque M. de Caylus, *Antiq. Grec. Rom. Etrusq. t. 2. (D. J.)*

**TREPÏÈ, (Médailles.)** les médailles prouvent que les *trépiés* avoient un grand usage dans les sacrifices; car les trois piés étoient couverts d'un bassin, sous lequel on faisoit du feu pour brûler l'encens & les parfums que l'on offroit aux dieux; on a une médaille de l'empereur Vêrus, dont la tête est gravée d'un côté, & sur l'autre on voit un *trépié* entouré d'un serpent; ce *trépié* marque un sacrifice que faisoit l'empereur, & le serpent indique qu'il sacrifioit à Esculape, au sujet de sa santé. Pour rendre ce symbole intelligible, on dit que, comme le serpent quitte sa vieille peau, les malades, par le secours de la médecine, quittent la langueur qui suit les maladies.

On connoît encore une médaille de Vitellius, sur le revers de laquelle on voit un *trépié*, la figure d'un dauphin au-dessus, & un oiseau que l'on croit être un corbeau au-dessous. La légende porte ces mots XV. VIR. SACR. FAC. qui nous apprennent que Vitellius étoit un des quindécenvirs préposés pour la solennité des sacrifices: en effet, le dauphin étoit consacré à Apollon, selon la remarque de Servius sur le troisieme livre de l'Enéide: & à l'égard du corbeau, on prétend qu'il étoit sous la protection du même dieu. (D. J.)

**TREPÏÈ DE LA PYTHIE, (Mytholog.)** machine à trois piés sur laquelle la Pythie assise rendoit les oracles d'Apollon; c'étoit là le *sacré trépié*, appelé en latin *coryma*; il étoit couvert de la peau du serpent Python; la prêtresse ou le prêtre d'Apollon ne rendoit les oracles du dieu, & n'annonçoit l'avenir, qu'après s'être assise sur le *sacré trépié*.

Dans les premiers siècles de la découverte de l'oracle de Delphes, devant prophète qui voulut, dit M. Hardion. Les habitans du Parnasse n'avoient besoin, pour acquiescer le don de prophétie, que de respirer la vapeur qui sortoit de l'autre de Delphes. Le dieu de l'oracle pour se mettre en crédit, inspirait alors toutes sortes de personnes indifféremment. Enfin plusieurs de ces phrénétiques dans l'accès de

leur fureur, s'étant précipités dans l'abyme, on chercha les moyens de remédier à cet accident. On dressa sur le trou une machine qui fut appelée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres, & l'on commit une femme pour monter sur ce *trépié*, d'où elle pouvoit, sans aucun risque, recevoir l'exhalaison prophétique. Cette exhalaison étoit une ivresse produite par quelques vapeurs qui sortoient de l'autel de Delphes, ou bien une ivresse-réelle procurée par des aromates qu'on brûloit, & qui attaquoient le cerveau délicat de la Pythie, ou plutôt encore, c'étoit une ivresse feinte, des emportemens & des contorsions étudiées.

Il ne faut pas confondre le *trépié* sur lequel la prêtresse étoit assise pour rendre les oracles d'Apollon, avec le *trépié* d'or qui étoit placé auprès de l'autel dans le temple de Delphes, voyez donc TRÉPIÉ D'OR. *Littérat.*

On donnoit aussi par excellence le nom de *trépiés* aux divers autels du fils de Jupiter & de Latone. Claudien nous représente ce dieu qui vient de les visiter dans son char tiré par des griffons.

*Phabus adest & franis grypha jugalem  
Riphae tripodus repetens detorsit ab axe.*

TRÉPIÉ D'OR, (*Littérat.*) ce *trépié*, dit Hérodote, liv. IX. étoit porté sur un serpent de bronze à trois têtes: il fut consacré à Apollon, & placé auprès de l'autel dans son temple de Delphes.

Pausanias, général des Lacédémoniens à la bataille de Platée, fut d'avis qu'on donnât cette marque de reconnaissance au dieu des oracles. Pausanias le grammairien, qui étoit de Césarée en Cappadoce, & qui dans le second siècle nous a donné une belle description de la Grèce, fait mention de ce *trépié*. Après la bataille de Platée, dit-il, les Grecs firent présent à Apollon d'un *trépié* d'or, soutenu par un serpent de bronze; c'étoit un serpent d'airain à trois têtes, dont les différens contours faisoient une grande base qui s'élargissoit insensiblement.

Il se pourroit bien que la colonne de bronze qui étoit à Constantinople, fût ce fameux serpent à trois piés; car outre Lozime & Sozomène, qui assurent que l'empereur Constantin fit transporter dans l'hypodrome les *trépiés* du temple de Delphes, Eusebe rapporte que ce *trépié* transporté par ordre de l'empereur, étoit soutenu par un serpent roulé en spire.

Quoi qu'il en soit, la colonne de bronze aux trois serpens avoit environ quinze piés de haut; elle étoit formée par trois serpens tournés en spirale comme un rouleau de tabac; leurs contours diminuoient insensiblement depuis la base jusque vers les cous des serpens, & leurs têtes-écartées sur les côtés en manière de *trépiés*, composoient une espèce de chapiteau: Mourat avoit cassé la tête à un de ces serpens; la colonne fut traversée, & les têtes des deux autres furent cassées en 1700, après la paix de Carlovitz. (*D. J.*)

TRÉPIÉS DE DODONE, (*Littérat.*) l'airain qui resonnoit dans ce temple étoit peut-être une suite de *trépiés* posés de manière que le resonnement du premier qu'on touchoit se communiquoit aux autres, & produisoit un son continué pendant quelque tems. Voyez l'article ORACLE DE DODONE. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Littérat.*) *tripus*, gen. *odis*, les *trépiés* des anciens étoient de grandes marmites ou de grands chauderons à trois piés, de divers métaux. Il y en avoit de deux sortes; les uns étoient pour mettre sur le feu, & on les appelloit *ἀμυρῖβηται* & *ἀμυρῖβηται*, & les autres servoient à mêler le vin avec l'eau, & ils étoient appelés *ἀμυρῖβηται*, parce qu'on ne les mettoit jamais au feu. On voit par-tout dans Homère que l'on faisoit présent aux héros de bassins & de *trépiés*; ainsi dans le liv. XIX. de l'Iliade, Achille reçoit

Tome XVI.

d'Agamemnon vingt cuvettes & sept *trépiés*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, (*Art numismat.*) le *trépié* sur les médailles romaines, marque quelque sacerdoce ou dignité sacerdotale. Le *trépié* couvert ou non, avec une cornelle ou un dauphin, est le symbole des duumvirs députés pour garder les oracles des sibylles, & pour les consulter dans l'occasion; ils étoient consacrés aux piés de la statue d'Apollon palatin, à qui la cornelle est consacrée, & à qui le dauphin sert d'enseigne dans les cérémonies des duumvirs. P. Jober.

TRÉPIÉ, (*Cirier.*) les blanchisseurs de cire nomment *trépié*, une petite table carrée faite de menus morceaux de fer, sur laquelle pose l'instrument en forme d'auge, qu'ils appellent la *grelouoirs*. (*D. J.*)

TRÉPIÉ, terme de Marchand de fer, ustensile de cuisine; fait d'un cercle de fer soutenu de trois piés, sur lequel on pose les chauderons, fourneaux, poiles, &c. qu'on veut tenir solidement sur le feu. (*D. J.*)

TRÉPIGNER, (*Maréchal.*) un cheval qui *trépigne*, est celui qui bat la poudre avec les piés de devant, en maniant sans embrasser la volte, & qui fait ses mouvemens courts, près de terre, sans être assis sur les hanches. Les chevaux qui n'ont pas les épaules souples & libres, & qui avec cela n'ont guere de mouvement, ne font que *trépigner*: un cheval peut *trépigner*, même en allant droit.

TRÉPOINTE, s. f. terme de Coffretier, c'est chez les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Bourreliers, Selliers, & autres ouvriers, un cuir mince, qu'ils mettent entre deux autres cuirs plus épais qu'ils veulent coudre. Les statuts des Coffretiers leur ordonnent de faire les *trépointes* des malles, de bon cuir de veau ou de mouton, & de les coudre à deux chefs de bonne ficelle neuve, bien poillée.

TRÉPOINTE DE DEVANT, (*Cordonnier.*) est une bande de cuir que l'on coud avec la première semelle de l'empeigné.

*Trépointe de derrière*, est une bande de cuir plus mince que celle de devant, qui se coud avec le quartier du soullet & le talon de la seconde semelle.

TRÉPOST ou TRÉPORT, s. m. (*Charpent. & Marine.*) longue pièce de bois, qui est assemblée avec le bout supérieur de l'étambord, & qui forme la hauteur de la poupe. Voyez ALONGES DE POUPE.

TRÉPTOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Poméranie, sur la rivière de Rega. Il y a une autre petite ville de même nom dans la même province, sur le lac de Toll. (*D. J.*)

TRÉRO, LE, (*Géogr. mod.*) en latin *Trerus*, rivière d'Italie, dans la campagne de Rome. Elle naît proche d'Agnani, & se rend dans le Garigliano, aux confins de la Terre de Labour. (*D. J.*)

TRERONES, (*Géogr. anc.*) peuples qui faisoient souvent des courses à la droite du Pont-Euxin, dans les pays voisins jusque dans la Paphlagonie & dans la Phrygie: ces peuples, dit Strabon, liv. I. pag. 161. étoient les mêmes que les Cimmériens, ou du moins quelques peuples d'entr'eux.

TRERUS, (*Géogr. anc.*) 1°. petite contrée de la Thrace, selon Etienne le géographe, qui nomme ses habitans *Treres*. Ces peuples, selon Plin, l. IV. c. 16. habitoient aux environs de la Dardanie, de la Macédoine, & de la Piérie. Thucydide, l. II. p. 166. les met sur le mont Scomius, appelé *Scopius* par Plin, liv. IV. ch. 5. & qui tient au mont-Rodope. Strabon, l. I. p. 61. & l. XIV. p. 647. dit qu'ils étoient Cimmériens d'origine; que comme ceux-ci, ils firent des courses dans divers pays, & que la fortune les favorisa pendant long-tems.

2°. *Trerus*, fleuve d'Italie, dans le Latium. Strabon, l. V. p. 237. dit que ce fleuve mouilloit la ville de Fabrateria, qui étoit sur la voie Latine: son nom moderne est le *Tedro*. (*D. J.*)

FFFFI



**TRÈS-CHRÉTIEN**, (*Hist. de France.*) titre des rois de France. Le concile de Savonniere, tenu en 859, qualifie Charles-le-Chauve de *roi très-chrétien*. Le pape Etienne II. avoit déjà donné ce nom à Pepin l'an 755. Malgré ces faits tirés de l'histoire, on a dit assez communément jusqu'à ces derniers tems, que le titre de *très-chrétien* fut accordé pour la première fois par Paul II. à Louis XI.

Le pere Mabillon qui a fait imprimer un extrait de l'ambassade de Guillaume de Monfereet en 1469, où l'on voit que ce souverain pontife déclare qu'il donnera dans la suite ce titre à nos rois, remarque qu'en cela le pape ne faisoit que continuer un usage déjà établi. Pour le prouver il rapporte plusieurs exemples anciens, qui à la vérité ont été quelquefois interrompus; mais il démontre que du tems de Charles VII. cette dénomination étoit déjà constamment & héréditairement attachée à nos rois. Pie II. le dit expressément dans sa 385<sup>e</sup>. lettre adressée à Charles VII. du 3 des ides d'Octobre. 1457. *Nec immerito ob christianum nomen à progenitoribus tuis desensum, nomen christianissimi ab illis hereditarium habes.* Si ce savant religieux eût vu le prologue de Raoul de Presles à son livre de *la cité de Dieu*, il n'eût pas manqué de faire remonter l'usage de ce titre de *très-chrétien* jusqu'au tems de Charles V. ayeul de Charles VII. les termes de Raoul de Presles sont assez précis: «Et à vous singulièrement en l'institution des lettres à vous très-chrétien des princes». Ce passage a échappé aux auteurs des dissertations insérées dans les Mercuries de Janvier, Avril & Juin 1720, &c. où cette matiere est discutée avec beaucoup de vivacité.

On trouve cependant, malgré ces autorités, que le concile de Bâle, tenu en 1432, ne donne au roi de France que le titre de *serénissime*; enfin celui de *très-chrétien* que Louis IX. obtint du pape en 1469, est devenu un titre permanent dans ses successeurs. Au reste, on a remarqué que ce prince prit la qualité de *très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenoit le titre de *catholique*. (D. J.)

**TRES-TABERNE**, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie dans la campagne de Rome, & où l'histoire Miscellanée & Zozime, l. II. disent que l'empereur Sévere fut tué par Maxence. Cicéron, l. II. *attic. epist. x.* qui parle de ce lieu, fait entendre qu'il n'étoit pas éloigné de la voie appienne, & un peu plus loin que le marché d'Appius. Les Chrétiens qui étoient à Rome allèrent au-devant de saint Paul jusqu'au lieu nommé les Trois-loges, *Tres-Taberna*, comme nous le lisons dans les *Actes xxvij. 15.* L'itinéraire d'Antonin marque ce lieu sur la route de Rome à la colonne, en suivant la voie Appienne, entre Aricia & Apii-Forum, à 17 milles du premier de ces lieux, & à 18 milles du second. Le nom moderne est *Cisterna*.

*Tres-Taberna* est encore un lieu de la Macédoine, suivant l'itinéraire d'Antonin, qui le marque sur la route de Dyrrachium à Byzance. (D. J.)

**TRÉSAILLE**, *l. f. terme de Charron*, c'est une pièce de bois longue de quatre piés & demi, plate, quarree, de l'épaisseur de deux pouces & de la largeur de quatre, qui est assujettie sur les deux ridelles ou brancart du tombereau, au milieu de cette *trésaille* est un anneau de fer fait en piton, où est attachée la chaîne qui attache le tombereau, & le maintient en état.

**TRÉSEAU**, *l. m. (Commerç.)* petit poids qui pèse le demi-quart, ou la huitième partie de l'once; c'est ce qu'on nomme plus communément un *gros*. On pèse au *trésseau* les drogues des apoticaire, & la menue marchandise que les merciers débitent en détail,

comme le fil & la soie en écheveaux. Voyez **GROS**. *Dictionnaire de commerce.*

**TRÈS-FONCIER**, *adj. (Jurisprud.)* se dit de celui qui a la propriété du fonds, on l'appelle *seigneur très-foncier*, parce que le droit de pleine propriété est regardé comme une espèce de seigneurie, utile en ce qu'il donne le droit de disposer de la chose, d'en jouir, & même d'en user & abuser selon que la raison & la loi le permettent. Voyez **DOMAINE**, **HÉRITAGE**, **PROPRIÉTÉ**, **SEIGNEUR**, **SEIGNEURIE**. (A)

**TRÈS-FONDS**, *l. m. (Gram. & Jurisprud.)* signifie la partie de l'héritage qui est opposée à la superficie; on dit de celui qui a la pleine propriété d'un héritage qu'il a le *fonds* & les *très-fonds*, parce qu'il a non-seulement la superficie, mais aussi le fond, c'est-à-dire tout ce qui est au-dessous de la superficie à quelque profondeur que ce soit, de manière qu'il fait faire des fouilles & excavations aussi avant qu'il le juge à propos. Voyez **DOMAINE**, **FONDS**, **PROPRIÉTÉ**, **TRÈS-FONCIER**, **USUFRUIT**. (A)

**TRÉSILLON**, *l. m. (Charpent.)* morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés, pour les tenir en état & les faire sécher plus aisément & sans gauchir. On dit *trésillonner* une pile de bois, de crainte qu'il ne se tourmente. (D. J.)

**TRÉSOR**, *l. m. (Droit naturel & civil.)* thesaurus est vetus quaedam depositio pecuniæ, cujus non extat memoria, ut jam dominum non habeat: sic enim fit ejus qui invenit quod non alterius sit, alioquin si quis aliquid vel lucris causa, vel metus, vel custodia, condiderit sub terra, non est thesaurus cujus etiam furtum sit. Digest. lib. XXI. tit. I.

Selon cette définition, un *trésor* est un argent trouvé, & dont on ignore le maître. Je dis, *dont on ignore le maître*; car si quelqu'un cache en terre son argent crainte d'être dépouillé, ou simplement faute d'endroits plus commodes pour le serrer, ce n'est pas un *trésor*; & quiconque le prend, se rend coupable de larcin; comme ce valet dont il est parlé dans la comédie de Plaute, intitulée *Aulularia*. On demande donc à qui appartient un *trésor* trouvé, c'est-à-dire un argent dont on ignore le maître.

Selon le droit naturel tout seul, un *trésor*, de même que toutes les autres choses qui n'ont point de maître, appartiennent au corps de l'état, ou à ceux qui le représentent, en un mot, au souverain. Mais d'un autre côté, le souverain est censé laisser ces sortes de choses au premier occupant, tant qu'il ne se les réserve pas bien clairement à lui-même. Et lorsqu'il permet aux particuliers ou expressément, ou tacitement, de se les approprier; celui qui trouve un *trésor* & qui s'en saisit, en devient par-là maître, quand même il l'auroit trouvé dans un fonds appartenant à autrui, si les lois civiles n'en disposent autrement; parce que le *trésor* n'est pas accessoire du fonds, comme les métaux, les minéraux, & autres choses semblables qui y sont attachées naturellement, & dont à cause de cela le propriétaire du fonds peut être regardé comme en possession.

Les lois romaines qui donnent la moitié du *trésor* au maître du fonds, & l'autre moitié à celui qui y trouve un *trésor*, étendent cela à un ouvrier qui est payé par le maître du champ ou de la maison pour y travailler; car, dit-on, il n'agit au nom de celui qui l'a loué qu'en ce qui regarde l'ouvrage qu'il a à faire. *Nemo enim servorum opera thesaurum quæret: nec ea propter tum terram fodit, sed alii rei operam insumebat & fortuna aliud dedit.* Digest. lib. XXI. tit. I. *De acquir. rer. domin. leg. 43.*

Platon décide qu'un *trésor*, & en général toutes les choses perdues, ne demeurent pas à celui qui les trouve, quoiqu'on ne sache point à qui elles appartiennent; mais il prétend qu'il faut consulter là-dessus l'oracle de Delphes, pour disposer de ces choses

comme il en ordonnera. C'est pousser le scrupule aussi loin que faisoit un philosophe chinois, nommé *Chiungai*, qui s'imaginant qu'il n'étoit pas permis de rien toucher que l'on soupçonât le moins du monde être le fruit de quelque injustice, ne vouloit pas loger dans la maison de son pere, crainte qu'elle n'eût été bâtie par des fripons, ni manger chez ses parens ou ses freres, de peur que ce qu'ils lui donneroient ne fût mal acquis. On a lieu de croire que parmi les Juifs, les Romains du tems de Plaute & les Syriens, le trésor appartenoit au maître du champ où il avoit été trouvé; mais ce qu'on sait plus certainement, c'est que les lois romaines ont fort varié sur cette matiere. Voyez le droit public de M. Domat, liv. I. tit. VI. sect. 3. & le *jus privatum romano-german.* de Titius, lib. VIII. cap. xiiij.

Au reste il convient de savoir qu'il y a sur ce sujet parmi nous divers réglemens, des lois civiles selon des différens pays, comme aussi diverses opinions parmi les auteurs; mais il seroit inutile d'entrer dans ce détail. (D. J.)

**TRÉSOR PUBLIC**, (*Antiq. d'Athènes.*) le trésor public d'Athènes étoit consacré à Jupiter sauveur, & à Plutus dieu des richesses. Dans la masse des revenus publics qui formoient ce trésor, on y gardoit toujours en réserve mille talens, 187 mille 500 livres sterling, auxquels il étoit défendu de toucher sous des peines capitales, excepté dans les besoins les plus urgens de l'état.

Les fonds de subside qui fournissoient le trésor public d'Athènes provenoient de l'imposition, nommée *éte*, τὴν; des *phori*, φοροί; des *eisphora*, εισφοραί; & des *timemata*, τιμήματα, c'est-à-dire des amendes; les autres mots ont été expliqués à leur article.

Leur trésor public étoit employé à trois sortes de dépenses, qui tiroient leurs noms de leur emploi. On appelloit 1°. τὰ χρήματα τῆς διοικήσεως, les fonds destinés aux dépenses civiles; 2°. τὰ στρατιωτικὰ χρήματα, les fonds destinés pour la guerre; 3°. τὰ θρησκευτικὰ, les fonds destinés pour la religion. Dans cette dernière classe étoient comprises les dépenses des théâtres & des fêtes publiques.

Il y avoit un trésorier assigné à chaque branche des revenus publics, & l'on appelloit cette magistrature, ταμίης τῆς διοικήσεως, τῶν στρατιωτικῶν, & θρησκευτικῶν. Potter, *archæol. græc.* t. I. p. 82. (D. J.)

**TRÉSOR PUBLIC**, (*Antiq. rom.*) trésor de l'épargne formé des deniers publics.

Il y avoit dans le temple de Saturne, situé sur la pente du mont Capitoie, trois trésors publics. Dans le trésor ordinaire, l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la république, & l'on en tiroit de quoi subvenir aux dépenses ordinaires.

Le second trésor provenoit du vingtième qu'on prenoit sur le bien des affranchis, sur les legs & successions qui étoient recueillis par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des sommes exorbitantes. Ce second trésor étoit appelé par cette raison *aurum vicefimarium*.

Dans le troisième étoit en réserve tout l'or que l'on avoit amassé depuis l'invasion des gaulois, & que l'on conservoit pour des extrémités parcellées, sur-tout en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes gaulois. Ce fut ce qui donna lieu à ce noble trait d'esprit de César au tribun qui gardoit ce trésor, quand ce grand capitaine le fit ouvrir par force, sous prétexte de la guerre civile: « Il est inutile, dit-il, de le réserver davantage, puisque j'ai mis Rome hors de danger d'être jamais attaquée par les Gaulois ».

C'étoit dans le troisième trésor qu'étoient encore les sommes immenses que les triomphateurs apportèrent des pays conquis. César s'empara de tout, & en fit des largesses incroyables. Cependant ce troi-

sime trésor public, ainsi que le second, s'appelloit *sanctius ararium*, mais rien n'étoit sacré pour servir à l'ambition de ce nouveau maître de Rome.

Tout le monde sait que le mot général *ararium*, qu'on donnoit à tous ces trésors, venoit de ce que la première monnoie des Romains étoit du cuivre. Quand la république fut soumise à l'autorité d'Auguste, il eut son trésor particulier sous le nom de *fiscus*. Le même empereur établit un trésor militaire, *ararium militare*.

Les pontifes avoient aussi leur trésor, *ararium*, que l'on appelloit plus communément *arca*; & ceux qui en avoient la garde se nommoient *arcarii*, dont il est fait mention dans le code Théodosien, & dans le code Justinien, liv. II. tit. VII. (D. J.)

**TRÉSOR**, (*Critique sacrée.*) en grec *θησαυρος*, ce mot signifie 1°. un amas de richesses mises en réserve. *Matth. vj. 19. ne cherchez point à amasser des trésors sur la terre*; 2°. des coffres, des caissettes; les mages après avoir déployé leurs trésors, *θησαυροὺς αὐτῶν*, *Matth. ij. 11.* c'est-à-dire après avoir ouvert les caissettes, les coffres où étoient renfermées les choses précieuses qu'ils vouloient présenter au Sauveur; 3°. magasin où l'on garde les provisions, *Matth. xiiij. 52.* le pere de famille tire de sa dépense, *ἐκ τοῦ θησαυροῦ*, toutes sortes des provisions.

Le trésor de l'épargne étoit la tour où les rois de Juda faisoient porter leurs finances, *IV. Rois, xx. 15.* le trésor du temple étoit le lieu où l'on mettoit en réserve tout ce qui étoit consacré au Seigneur, *Josué vj. 19.* le trésor de Dieu est une expression métaphorique, pour marquer ses bienfaits, sa puissance, &c. Il tire de ses trésors, comme d'un arsenal, les traits dont il punit les méchants, *Jéréme, l. 25.* Les trésors d'iniquité désignent les richesses acquises par des voies injustes, *Prov. x. 2.* (D. J.)

**TRÉSOR DES CHARTES DU ROI**, est le dépôt des titres de la couronne, que l'on comprenoit tous anciennement sous le terme de *chartes du roi*.

On entend aussi par-là le lieu où ce dépôt est conservé.

Anciennement & jusqu'au tems de Philippe-Auguste, il n'y avoit point de lieu fixe pour y garder les chartes du roi; ces actes étant alors en petit nombre, nos rois les faisoient porter à leur suite par-tout où ils alloient, soit pour leurs expéditions militaires, soit pour quelque autre voyage.

Guillaume le Breton & autres historiens rapportent, qu'en 1194 Philippe-Auguste ayant été surpris pendant son dîner, entre Blois & Fretteval, dans un lieu appelé *Bellefoye*, par Richard IV. dit *Cœur de lion*, roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, notamment son scel & ses chartes, titres & papiers.

M. Brussel prétend néanmoins que cet enlèvement n'eut pour objet que certaines pieces, & que les Anglois n'emportèrent point de registres ni de titres considérables.

Il y a du moins lieu de croire que dans cette occasion les plus anciens titres furent perdus, parce qu'il ne se trouve rien au trésor des chartes que depuis Louis le Jeune, lequel, comme on sait, ne commença à régner qu'en 1137.

Philippe-Auguste, pour réparer la perte qui venoit de lui arriver, donna ordre que l'on fit des soigneuses recherches, pour remplacer les pieces qui avoient été enlevées.

Il chargea de ce soin Gaultier le jeune, *Galerius junior*, auquel du Tillet donna le titre de *chambrier*.

Ce Gaultier, autrement appelé *frere Guerin*, étoit religieux de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Il fut évêque de Senlis, garde des sceaux de France sous

Philippe-Auguste, puis chancelier sous Louis VIII. & S. Louis.

Il recueillit ce qu'il put trouver de copies de chartes qui avoient été enlevées, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il lui fut possible.

Il fut arrêté que l'on mettroit ce qui avoit été ainsi rétabli, & ce qui seroit recueilli à l'avenir, en un lieu où ils ne fussent point exposés aux mêmes hasards; & Paris fut choisi, comme la capitale du royaume, pour y conserver ce dépôt précieux.

Il est présentement placé dans un petit bâtiment en forme de tour carrée, attenant la Ste Chapelle, du côté septentrional: au premier étage de ce bâtiment est le *trésor* de la Ste Chapelle; & dans deux chambres l'une sur l'autre, au-dessus du *trésor* de la Ste Chapelle, est le *trésor des chartes*.

Mais ce dépôt n'a pu être placé dans cet endroit que sous le règne de S. Louis; & seulement depuis 1246, la Ste Chapelle n'ayant été fondée par ce roi que le 12 Janvier de cette année.

Les chartes ou titres recueillis dans ce dépôt sont les contrats de mariages des rois & reines, princes & princesses de leur sang, les quittances de dot, assignations de douaire, lettres d'apanages, donations, testamens, contrats d'acquisition, échanges, & autres actes semblables, les déclarations de guerre, les traités de paix, d'alliance, &c.

On y trouve aussi quelques ordonnances de nos rois, mais elles n'y sont pas recueillies de suite, ni exactement; car le registre de Philippe-Auguste & autres des regnes suivans jusqu'en 1381, ne sont pas des recueils d'ordonnances de ces princes, mais des registres de toutes les chartes qui s'expédioient en chancellerie, parmi lesquelles il se trouve quelques ordonnances.

Le roi enjoignoit pourtant quelquefois par ses ordonnances mêmes de les déposer en original au *trésor des chartes*, témoin celle de Philippe VI. touchant la régale du mois d'Octobre 1344, à la fin de laquelle il est dit qu'elle sera gardée par original au *trésor des chartes* & lettres du roi, ordonnances de la troisième race, tome V.

Lorsque le *trésor des chartes* fut établi dans le lieu où il est présentement, on créa aussi-tôt un gardien de ce dépôt, que l'on appelle *trésorier des chartes de France*, & que l'on a depuis appelé *trésorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, ou, comme on dit vulgairement, *garde du trésor des chartes*.

Suivant des lettres de Louis XI. de l'an 1481, il doit prêter serment de cette charge en la chambre des comptes.

En instituant le *trésorier des chartes*, on lui donna non-seulement la garde de ce dépôt, mais on le chargea aussi de recueillir les chartes & titres de la couronne, de les déposer dans le *trésor*, & d'en faire de bons & fideles inventaires.

Il nous reste encore quelques notions de ceux qui ont exercé la charge de *trésorier des chartes*.

Le plus ancien qui soit connu, est M<sup>e</sup>. Jean de Calais.

Depuis Etienne de Mornay qui étoit en 1305, on connoit assez exactement ceux qui ont rempli cette charge.

On trouve qu'en 1318, Pierre d'Estampes ou de Stampis étoit garde du *trésor*; mais M. Dupuy dit qu'il y a lieu de douter si ce Pierre d'Estampes & ceux qui lui succédèrent en cet emploi jusqu'en 1370, étoient véritablement gardes du *trésor des chartes*; il prétend qu'ils étoient seulement gardes des chartes de la chambre des comptes, que l'on appelle aujourd'hui *gardes des livres*.

Cependant ils ne sont pas qualifiés simplement *gardes des livres*, ou *lettres du roi*, mais *gardes du trésor des lettres du roi*; par exemple, à la marge des lettres de

Charles, régent du royaume, pour le rétablissement du bailliage royal de Saint-Jangon en Mâconnois, du mois de Décembre 1359, qui sont au mémorial D de la chambre des comptes de Paris; fol. 1, est écrit: *ego Adam Boucherii clericus domini regis & custos thesauri litterarum regiarum, recepi in camera compositorum originale hujus transcripsi per manum magistri Johannis Aquil. die penult. Januarii, anno 1359.* Voyez les ordonnances de la troisième race, tom. III. p. 380, aux notes.

Dans la confirmation des privilèges que le roi Jean accorda en Janvier 1350, aux habitans de la ville de Florence, il est dit qu'il fit tirer des registres de son pere (Philippe VI.) lesdites lettres de privilèges qui sont du mois de Mai 1344, & ces registres s'entendent du *trésor des chartes*. Voyez les ordonnances de la troisième race, tom. IV. pag. 37, & la note de M. Secouffes, à la table des matières, au mot *trésor des chartes*.

En 1364, Pierre Gouesse étoit garde des chartes & des privilèges royaux dont on lui remettoit les originaux; il donnoit des expéditions signées de lui des lettres qui y étoient contenues; il est qualifié *custos cartarum & privilegiorum regiarum*, ce qui ne paroît pas équivoque. Voyez les ordonnances de la troisième race, tom. IV. p. 474, 475 & 476.

Il est encore parlé du *trésor des chartes* dans des lettres de Charles V. du 14 Mars 1367, ordonnances de la troisième race, tom. V. p. 100 & 103.

Les premiers gardes du *trésor des chartes* ne firent que des inventaires si succints, qu'on n'en peut presque point tirer d'instruction. Au mois de Janvier 1371, Charles V. ayant visité en personne son *trésor des chartes*, & voyant la confusion qui y étoit, en donna la garde à Gérard de Montaigu qu'il fit son notaire & secrétaire *trésorier* & garde de son *trésor des chartes*, & par ses lettres patentes il ordonna qu'à l'avenir ceux qui auroient la garde dudit *trésor*, seroient appelés *trésoriers & ses secrétaires perpétuels*.

Il est parlé de ce Gérard de Montaigu en ladite qualité à la marge des lettres de Charles V. du mois de Septembre 1371, qui sont au cinquième volume des ordonnances de la troisième race, p. 425 & 426. Il fut garde du *trésor* jusqu'en 1375. Dreux Bude lui succéda en cette fonction le 7 Février 1375. Le 22 Septembre 1376 le même Gérard de Montaigu étoit garde du *trésor* de la chapelle. Voyez le recueil des ordonnances de la troisième race, p. 30, 56 & 218. Chopin, de dom. lib. III. p. 459, dit que Dreux (Draco) & Jean Bude, aieul & pere de Guillaume Bude, furent successivement gardes du *trésor des chartes*, ainsi que Guillaume Budée le remarque en sa note sur la loi *nec quicumq. ff. de offic. proconsul.*

Pour revenir aux inventaires du *trésor des chartes*, Gérard de Montaigu en fit un, mais qui fut encore très-succint, suivant lequel il y avoit alors 310 layettes ou boîtes, 109 registres, & quelques livres de juifs, desquels il n'est resté que quatre hébreux qui y sont encore. Montaigu mit à part les papiers inutiles & plusieurs coins de monnoie, qui sont à présent rongés de la rouille, & que l'on a mis en la chambre haute.

Les registres sont maintenant cottés audit inventaire selon les tems, depuis Philippe-Auguste jusqu'en 1381, tellement qu'on ne peut trouver une charte dans ces registres, il faut savoir le tems qu'elle a été enregistrée en l'audience de la chancellerie, ou plutôt levée, parce qu'on n'en faisoit registre qu'après qu'elle avoit été délivrée.

Le 12 Septembre 1481, Jacques Louvet commença un inventaire qui n'étoit que de 75 layettes, selon l'ancienne quote, dont il se trouva dehors plusieurs de manque.

Suivant la commission qui avoit été donnée pour



faire cet inventaire dès l'an 1474, on voit que le *trésor* fermoit à trois clés, dont l'une demeura à Jean Bude, ancien trésorier des chartes, une audit Louvet, trésorier actuel, & la troisième à MM. de la chambre des comptes auxquels tout ce qui se faisoit se rapportoit par cahiers.

Sous le roi François I. on porta au *trésor* quinze coffres appelés les *coffres des chanceliers*, parce qu'ils contenoient les papiers trouvés chez les chanceliers du Prat, du Bourg & Poyet. Ceux de ce dernier furent saisis quand on lui fit son procès au mois de Juin 1542, & ensuite mis au *trésor des chartes*.

Il faut remarquer à cette occasion qu'anciennement après la mort ou démission des chanceliers ou gardes des sceaux, l'on retiroit d'eux ou de leurs héritiers les papiers du roi, ainsi qu'on l'a vu pratiquer par la décharge qui fut donnée aux héritiers du chancelier des Ursins.

Du tems que M. de Thou, fils du premier président, fut trésorier des chartes, M. du Fillet, greffier en chef du parlement, auteur du recueil des rois de France & autres œuvres qu'il composa tant sur les registres du parlement & sur ceux de la chambre des comptes, que sur le *trésor des chartes*, eut pour cet effet permission d'entrer au *trésor* même, de transporter ce dont il auroit besoin: ce qui fut fait avec si peu d'ordre, que les titres dont il s'étoit servi ne furent point remis à leur place, plusieurs ne furent point rapportés, & demeurèrent chez lui ou se trouverent perdus.

Le désordre s'accrut encore par l'entrée qu'eut au *trésor* M. Brisson la première année qu'il fut avocat du roi, lequel emporta de ce dépôt beaucoup de bons mémoires, même les remontrances faites à l'occasion du concordat.

M. Jean de la Guelle, procureur général, voyant le circuit qu'il étoit obligé de faire pour avoir quelque titre du *trésor*, qu'il falloit présenter requête au roi, puis obtenir une lettre de caches, fit démettre celui qui étoit alors trésorier des chartes, & unir cette charge à perpétuité à celle de procureur général, ce qui fut fait au mois de Janvier 1582; & le procureur général prend depuis ce tems la qualité de *trésorier-garde des chartes & papiers de la couronne*, & tel est le dernier état au moyen de quoi MM. Dupuy & Godefroi, commis sous M. Molé, procureur général, trésorier des chartes, firent en 1615 un inventaire lors duquel ils trouverent beaucoup de titres pourris, partie des layettes brisées & pourries faute d'avoir entretenu la couverture. Ils remirent l'ordre qui y est aujourd'hui, ayant rangé les layettes par les douze gouvernemens, puis les affaires étrangères, les personnes & les mélanges, tellement qu'ils mirent en état 350 layettes, 15 coffres & 52 sacs. Pour les registres ils furent rangés selon l'ordre chronologique du règne des rois.

L'inventaire des layettes, coffres & sacs contient huit volumes de minute. MM. Dupuy & Godefroy n'acheverent pas celui des registres, ayant été occupés à d'autres affaires.

M. Molé fit apporter au *trésor* les papiers de M. de la Guelle, procureur général; on les mit dans des sacs étiquetés, ce qui remplit une partie d'une grande armoire distribuée en quarante-deux guichets.

Le roi ayant fait raser le château de Mercuriol en Auvergne, où étoient les titres pour ledit pays, on les a mis au *trésor des chartes* dans la chambre haute; mais on en a tiré peu d'utilité.

On y a aussi mis quelques papiers de M. Pithou, des papiers concernant Metz, Toul & Verdun, la Lorraine; on apporta de Nancy six grands coffres qui sont au *trésor*.

M. Dupuy dit que les ministres ont négligé de faire porter les titres au *trésor des chartes*; que pour ce

qui est des registres des chartes qui s'expédioient en la chancellerie, & pour lesquels on exige encore un droit, l'on n'en a point apporté au *trésor des chartes* depuis Charles IX. qu'à l'égard des originaux, on n'y en a point mis non plus depuis longtemps, si ce n'est quelques piéces singulières, comme le procès de la dissolution du mariage d'Henri IV. avec la reine Marguerite.

M. de Lomenie, secrétaire d'état, fit remettre à M. Molé, procureur général, les originaux des actes passés pour le mariage d'Henriette de France avec Charles I. roi d'Angleterre, pour être déposés au *trésor des chartes*.

Le cardinal de Richelieu y fit aussi mettre grand nombre de petits traités & actes faits par le roi avec les princes & états voisins.

On y chercha le contrat de mariage de Louis XIII. qui se trouva enfin dans un lieu où il ne devoit pas être.

La garde des sceaux de Marillac fit rendre un arrêt du conseil d'état le 23 Septembre 1628, portant que les traités, actes de paix, mariages, alliances & négociations, de quelque nature qu'elles soient, passés avec les princes, seigneuries & communautés, tant dedans que dehors le royaume, seroient portés au *trésor des chartes* & ajoutés à l'inventaire d'icelui, & il fut enjoint aux chanceliers gardes des sceaux d'y tenir la main.

M. Dupuy dit que tout cela a encore été mal exécuté, & que les choses sont restées comme auparavant.

Mais par les soins de MM. Joly de Fleury pere & fils, plusieurs piéces anciennes très-importantes ont été recouvrées & mises au *trésor des chartes*.

Par exemple, le registre 84, qui depuis très-long-tems étoit en déficit dans ce dépôt, s'étant trouvé dans la bibliothèque de M. Rouillé du Coudray, conseiller d'état, & lors de sa mort arrivée en 1729, ayant passé entre les mains de M. de Fourqueux, procureur général de la chambre des comptes de Paris, son neveu, ce magistrat l'a remis au *trésor des chartes*, & ce registre a été réuni aux autres qui sont conservés dans ce dépôt. Voyez l'avis de M. Secouffe qui est au troisième volume des ordonnances de la troisième race, p. 673.

Pour ce qui est des piéces modernes, il y a plus de cent ans que l'on n'a mis aucune au *trésor des chartes*; on en a d'abord mis quelques-unes aux archives du Louvre, ensuite on a mis toutes celles qui sont survenues dans le dépôt des manuscrits de la bibliothèque du roi, où il y a déjà plus de piéces qu'au *trésor des chartes*.

Il y a présentement plusieurs commissaires au *trésor des chartes* qui sont nommés par le roi, & qui sous l'inspection de M. le procureur général, travaillent aux inventaires & dépouillemens des piéces qui sont dans ce dépôt, dont on fait différentes tables & extraits, non-seulement par ordre des matières, mais aussi des tables particulières des noms de lieu, des noms des personnes, & singulièrement de ceux des grands officiers de la couronne, des titres qui étoient alors usités, des noms des monnoies, & autres objets semblables qui méritent d'être remarqués.

On travaille aussi à une table générale des registres & à une autre de toutes les piéces originales qui sont au *trésor*; on se propose même de faire une table générale de toutes les chartes du royaume qui se trouvent dispersées dans différents dépôts, depuis le commencement de la monarchie jusqu'en 1760, tems depuis lequel les actes qui ont suivi, ont été recueillis avec plus de soin dans différentes collections.

Il seroit à souhaiter que le public pût profiter bientôt de ce travail immense, dans lequel on puiseroit sans doute une infinité de connaissances curieuses & utiles. (A)

**TRESORIER**, s. m. (*Gram.*) est en général celui à qui l'on a confié la garde d'un trésor.

**TRESORIER en sous-ordre**, (*Hist. rom.*) les *trésoriers en sous-ordre*, ou les *sous-trésoriers*, selon Aconius & Varron, étoient certains particuliers d'entre le peuple qui levoient & portoient chez le questeur du proconsul, l'argent nécessaire pour la paie des troupes; c'étoient des especes de collecteurs de l'argent imposé sur chaque tribu pour les besoins de l'état. Leur établissement est de la plus haute antiquité, au rapport d'Aulu-gelle. La loi *aurelia* nous apprend combien cet ordre peu digne de considération devint accredité, puisque cette loi rendit commun aux *trésoriers* & aux chevaliers le droit de juger de certaines matieres qui n'appartenoient auparavant qu'aux sénateurs; il falloit au contraire les dépouiller de ce privilege, si quelque autre loi le leur avoit accordé. (*D. J.*)

**TRESORIER**, (*terme d'église.*) c'est celui qui possède une dignité ou bénéfice ecclésiastique, qui le rend gardien de l'argenterie, des joyaux, des reliques, du trésor des chartes, & autres objets appartenans à l'église particuliere dont il est membre. Le *trésorier* a succédé en quelque façon aux anciens diacres à qui les trésors de l'église étoient confiés. Dans le tems de la réformation cette dignité fut abolie comme inutile dans la plupart des églises cathédrales de la grande Bretagne; cependant elle subsiste toujours dans celles de Londres, de Salisbury, &c. (*D. J.*)

**TRESORIER DE FRANCE**, (*Jurisprud.*) sont des magistrats établis pour connoître du domaine du roi.

Ils ont été appelés *trésoriers*, parce qu'au commencement de la monarchie toute la richesse de nos rois ne consistoit que dans leur domaine, qu'on appelloit *trésor du roi*; & que les revenus du domaine étoient déposés dans un lieu appelé *le trésor du roi*, dont ces officiers avoient la garde & la direction.

Du tems de Clovis I. le trésor étoit gardé dans l'ancien palais bâti de son tems, où est aujourd'hui le parlement.

Le *trésorier* qui ordonnoit du paiement des gages ou pensions assignées par les rois sur leur domaine, même des siefs & aumônes, avoit une chambre près du trésor, en laquelle il connoissoit du domaine, comme cela s'est toujours pratiqué depuis, soit lorsqu'il n'y avoit qu'un seul *trésorier*, ou lorsqu'ils ont été plusieurs.

Sous Philippe-Auguste le trésor étoit au temple: ce prince avant de partir pour la Terre-sainte, l'an 1196, ordonna qu'à la recette de son avoir, Adam son clerc, seroit présent & écrivoit la recette; que chacun auroit une clé des coffres où l'argent seroit remis, & que le temple en auroit une. C'étoit un chevalier du temple qui étoit le gardien particulier du trésor du roi, & qui en expédioit les quittances aux prévôts & aux comptables.

Du tems de S. Louis la chambre des comptes, qui étoit ambulatoire, ayant été fixée à Paris, les *trésoriers de France* & officiers des monnoies, à raison de la communication qu'ils avoient avec les finances, dont les gens des comptes étoient juges, furent unis & incorporés en la chambre des comptes, où ils continuèrent chacun l'exercice de leurs charges.

On voyoit en effet encore dans l'ancien bâtiment de la chambre des comptes, qui fut brûlé le 28 Octobre 1737, une chambre du trésor, appelée *camera vetus thesauri*, où les *trésoriers de France* exerçoient anciennement leur charge & juridiction en la connoissance du domaine: il y avoit aussi une chambre des monnoies, & Miraulmont dit avoir vu des commissions, une entr'autres de l'an 1351, intitulée *les gens des comptes & trésoriers & les généraux maîtres des monnoies du roi notre sire*, qui prouvent qu'autrefois

ces trois chambres n'ont fait qu'un corps & une compagnie; c'est de-là que les *trésoriers de France* sont encore reçus & installés en la chambre des comptes, & qu'entre les six chambres ou divisions dans lesquelles les auditeurs des comptes sont distribués pour le rapport des comptes; la première s'appelle encore *la chambre du trésor*.

Le dépôt du trésor du roi fut pourtôt remis au temple en 1302; depuis il fut mis au Louvre, & ensuite on le remit au palais.

Il étoit dans une tour près la chambre appelée *du trésor*, laquelle se voit encore aujourd'hui treillillée, au plancher de laquelle sont attachées les balances où les finances du royaume, qui étoient apportées & mises es mains du changeur du trésor, se pesoient.

Du tems de Miraulmont, le trésor du roi étoit gardé à la bastille de S. Antoine.

Présentement le trésor du roi, appelé *trésor royal*, reste chez les gardes du trésor royal.

Pour ce qui est de la recette & de l'administration du trésor ou domaine, au commencement c'étoient les baillifs & sénéchaux qui en étoient chargés, chacun dans leur ressort.

Depuis, pour ne les pas détourner de l'exercice de la justice, on établit des revenus particuliers, lesquels reportoient tous l'argent de leur recette au changeur du trésor, qui étoit le receveur général.

Le changeur du roi distribuait les deniers suivant les mandemens & ordonnances des *trésoriers de France*, lesquels avoient la direction du domaine & revenus du roi.

Le nombre de ces officiers fut peu considérable sous les deux premières races de nos rois, & même encore assez avant sous la troisième.

Grégoire de Tours & Aimoin, deux de nos plus anciens historiens françois, parlent du *trésorier* de Clovis I. *thesaurarius Clodovici*.

On trouve peu de chose au sujet des *trésoriers de France*, jusqu'au tems de Philippe le Bel.

Sous le regne de ce prince il n'y avoit qu'un seul *trésorier de France*, qui étoit établi en cette charge par forme de commission seulement, pour un an, plus ou moins, selon la volonté du roi ou de son conseil.

Guillaume de Hangest étoit seul *trésorier de France* en 1300, depuis ce tems il y en eut tantôt deux, tantôt trois ou quatre; leur nombre a beaucoup varié, y ayant eu en divers tems plusieurs créations & suppressions de *trésoriers de France*.

Entre ces *trésoriers*, les uns étoient pour la direction du domaine & finances; les autres étoient *trésoriers* sur la foi de la justice, c'est-à-dire, préposés pour rendre la justice sur le fait du domaine & trésor, c'est pourquoi on les appelloit aussi *conseillers du trésor*; il y en avoit dès 1390; ils furent supprimés par une ordonnance du 7 Janvier 1400, à la charge que s'il se présentoit quelques différens au trésor, les autres *trésoriers*, pour les décider, appelleroient des conseillers au parlement ou de la chambre des comptes; cependant deux conseillers au parlement & le baillif de Senlis furent encore pourvus de ces offices, lesquels de nouveau furent supprimés en 1407, avec la même clause qu'en 1400, ce qui n'empêcha pas encore qu'en 1408 les *trésoriers de France* ne reçussent un conseiller sur le fait de la justice.

Ces *trésoriers* sur le fait de la justice, ou conseillers du trésor, subsisterent au nombre de dix jusqu'en 1683, que la chambre du trésor fut unie au bureau des finances. Le roi attribuant aux *trésoriers de France* toute cour & juridiction, chacune dans leur généralité. Voyez ce qui a été dit ci-devant à ce sujet au mot **DOMAINE**.

Quoique les *trésoriers de France* ne s'occupassent autrefois principalement que de la direction des finances, ils avoient cependant toujours conservé le droit

droit de venir prendre place en la chambre du trésor & d'y présider.

Dès le tems de Philippe le Bel il y avoit un président des *trésoriers de France*, qu'on appelloit le *souverain des trésoriers*. Henri III. en créa un second dans chaque bureau; il en a été encore créé d'autres dans la suite, lesquels à Paris ont été réunis au corps des *trésoriers de France*, & sont exercés par les plus anciens d'entr'eux.

En 1551, Henri II. voulut unir les charges de *trésoriers de France* avec celle de généraux des finances, ordonna que dans chaque bureau des dix-sept recettes générales du royaume il y auroit un *trésorier de France* général des finances; depuis, il sépara ces charges en deux.

En 1577, Henri III. créa les *trésoriers de France* en corps de compagnie, au moyen de l'établissement qu'il fit des bureaux des finances dans les généralités & principales villes du royaume.

L'édit du mois de Mars 1627, en étant aux baillifs & sénéchaux la connoissance des causes du domaine & l'édit de Créteil leur avoit attribué, la donna aux *trésoriers de France*, chacun dans l'étendue de leurs généralités, avec faculté de juger en dernier ressort jusqu'à 250 liv. de principal, & de 10 liv. de rente, & de juger par provision jusqu'au double de ces sommes.

Les bureaux des finances sont présentement composés de présidents en titre d'office, de présidents dont les offices ont été réunis au corps, & sont remplis & exercés par les plus anciens *trésoriers de France*.

Il y a aussi dans plusieurs bureaux des finances un chevalier d'honneur; à Paris il n'y en a point.

Les présidents & *trésoriers de France* de Paris servent alternativement en la chambre du domaine; & au bureau des finances, il y a un avocat & un procureur du roi pour la chambre du domaine, & un autre avocat & un autre procureur du roi pour le bureau des finances.

Les *trésoriers de France* réunissent présentement quatre sortes de fonctions; savoir, 1°. celle qui leur appartenoit anciennement pour la direction des finances, du tems que la connoissance des causes du domaine appartenoit à la chambre du trésor. 2°. La juridiction qui appartenoit à la chambre du trésor sur le fait du domaine, & qui pendant un tems avoit été attribuée en partie aux baillifs & sénéchaux. 3°. Ils ont aussi la voirie, en conséquence de l'édit du mois de Février 1627, qui leur a attribué la juridiction contentieuse en cette matière.

Leur direction, par rapport aux finances, comprend les finances ordinaires, qui sont le domaine & les finances extraordinaires, qui sont les aides, tailles & autres impositions.

Il est de leur charge de veiller à la conservation du domaine du roi & de ses revenus, d'en faire payer les charges locales, & pour cet effet, d'en donner un état des recettes & dépense à faire aux receveurs pour se conduire dans leur recette.

Ce sont eux qui reçoivent les foies & hommages, aveux & dénombremens des terres non titrées relevantes du roi; mais ils en envoient annuellement les actes à la chambre des comptes, conformément à un règlement du mois de Février 1668.

Dans leurs chevauchées ils font des procès-verbaux des réparations à faire aux maisons & hôtels du roi, aux prisons & autres édifices dépendans du domaine, & aussi aux grands chemins, pour être pourvu de fonds à cet effet.

Les commissions des tailles & impositions leur sont envoyées, & ensuite envoyées par eux avec leur attache aux élus des élections pour en faire l'affiette & département sur les paroisses contribuable.

Tome XVI.

Ils donnent aux comptables de leur généralité chacun un état par estimation des recettes & dépenses qu'ils ont à faire, & vérifient à la fin de leur exercice l'état au vrai des recettes & dépenses faites sur les comptables qui rendent leur compte à la chambre des comptes.

Jusqu'à ce que les comptes soient rendus à la chambre, ils ont toute juridiction sur les comptables & sur ceux qui ont des assignations sur leurs recettes, en exécution de l'état du roi qu'ils ont; mais du moment que les comptes sont rendus, ce pouvoir cesse, les particuliers prennent droit par les comptes, & se pourvoient en conséquence d'iceux à la chambre.

Ils reçoivent les cautions des comptables de leur généralité, & les font fortifier en cas d'insolvabilité, mais ils en envoient les actes au greffe de la chambre des comptes, suivant le règlement de 1668 & l'édit du mois d'Août 1669.

Lorsque les comptables meurent sans avoir rendu leurs comptes, les *trésoriers de France* appoient chez eux le scellé, & veillent à la sûreté de ce qu'ils doivent au roi, dont ils se font compter par état.

Si les comptables deviennent insolubles, ils les déposent, & commettent à leur exercice, en attendant que le roi y ait pourvu.

Ils prêtent serment à la chambre des comptes, & reçoivent celui de tous les comptables de leur généralité, mais ils ne font point l'information de leurs vie & mœurs, après que la chambre l'a faite à la réception des comptables, cela appartenant uniquement à la chambre, ainsi qu'il est expliqué par l'adresse des provisions.

Les *trésoriers de France* jouissent de plusieurs privilèges, dont les preuves ont été recueillies par Fournival.

Ils sont commensaux de la maison du roi, comme officiers qualifiés de France, & jouissent en conséquence de tous les privilèges attribués aux commensaux, tels que les droits de *committimus* & de franc-salé, le droit de deuil à la mort des rois.

En cette même qualité de commensaux ils sont encore exempts de guet, de garde, de réparations des villes & de subvention.

Ils font du corps des compagnies souveraines, & ont les mêmes privilèges; & notamment la noblesse transmissible.

Ceux de Paris l'ont au premier degré en vertu d'un édit du mois d'Avril 1705; ceux des autres bureaux des finances ne transmettent que *père & aveu*.

Par le règlement de la réforme des habits, ils sont traités comme les compagnies souveraines.

Et en effet dans certain cas ils jugent souverainement.

Il y a des édit & déclarations qui leur sont adressés.

Ils ont l'honneur de parler debout au roi, comme les cours souveraines.

Ils doivent jouir du droit d'induit.

Dans les villes où il n'y a pas d'autres cours ils ont près d'eux une chancellerie établie à l'instar de celles des compagnies souveraines.

Leurs huissiers ont été créés à l'instar de ceux des autres compagnies souveraines.

Ils ont rang & séance aux entrées & pompes funebres des rois, reines, & autres princes.

Ils ont aussi entrée & séance au parlement entre les conseillers; lorsqu'ils viennent ou sont mandés pour quelque affaire, & lorsqu'ils viennent spécialement pour assister aux grandes audiences, ils ont droit de siéger les premiers sur la banc des baillifs & sénéchaux.

Ils ont aussi droit de séance en la cour des aides lorsqu'ils y sont mandés pour affaires.

G G g



Ils sont exempts des droits d'aides, emprunts, subventions, logements de gens de guerre, & ont été maintenus par provision dans l'exemption du droit de gros.

Ils sont exempts du ban & arrière-ban, de payer le prêt au renouvellement du droit annuel, de toute tutelle & curatelle.

Fournival dit que leur procès ne peut leur être fait que par le chancelier de France, il est au moins certain qu'ils jouissent du privilège des autres cours, & ne peuvent être jugés que par leurs confrères.

Sur ce qui concerne les *trésoriers de France*, on peut voir Miramont, Pasquier, Joly, Baquet, Fournival, le recueil des ordonnances de la troisième race, & ci-devant le mot DOMAINE. (M)

**TRÉSORIERS DE L'EXTRAORDINAIRE DES GUERRES** (*Financiers*) sont en France des officiers créés par le roi, pour faire le paiement de toutes les troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, pour payer les garnisons de toutes les places, comme aussi les vivres, étapes, fourrages, appointemens des gouverneurs, lieutenans, majors & états majors de toutes les provinces, &c. Ces *trésoriers* choisissent entre leurs principaux commis ceux qui sont les plus entendus, & ils en envoient un dans chaque armée. Il doit avoir un logement dans le quartier général; l'infanterie lui fournit une garde de trente hommes. Quand le régiment des Gardes-françaises est à l'armée, cette garde lui est affectée de droit; elle est composée de quinze ou vingt hommes commandés par un sergent. (Q)

**TRÉSORIER DE PROVINCE**, (*Hist. d'Angleterre*) *treasurer of the county*; c'est celui qui est le gardien des fonds de la comté, *of the county stock*. Il y a deux *trésoriers* dans chaque comté, nommés aux sessions de pâques, à la pluralité des suffrages des juges de paix; ils sont annuels, doivent avoir dix livres sterling de revenus en terres, & rendre compte chaque année de leur régie, à leurs successeurs, aux sessions de pâques, ou au plus tard dix jours après.

Les fonds du comté dont cet officier est le gardien, se lèvent annuellement par une taxe de contribution sur chaque paroisse; ce fond doit être employé à des usages charitables, à soulager des soldats ou des mâtelots estropiés, comme aussi des prisonniers qui sont pour dettes dans les prisons du comté; il sert encore à entretenir de pauvres maisons de charité, & à payer les salaires des gouverneurs des maisons de correction. Quelle est la charge de ces *trésoriers*, la manière de lever les fonds, & quel en doit être l'emploi, c'est ce qu'on trouvera détaillé dans les *statuts* XLIII. d'Elisabeth, c. vij. Jacques I. c. iv, xj, & xij. de Guillaume III. c. xvij. de la reine Anne, c. xxxij. de George I. c. xxij. (D. J.)

**TRESSAILLES**, f. f. pl. (*Lainage*) espece de laine qui vient du levant; c'est la même qualité de laine que les laines sarges & en suint.

**TRESSAILLIR**, v. n. (*Gram.*) éprouver une émotion subite & légère: on *tressaille* de peur & de joie; l'homme le plus intrépide qui regarde sa fin d'un air tranquille, ne peut fixer long-tems son attention sur cet objet, sans *tressaillir*; combien notre éducation est mauvaise de ce côté! pourquoi nous effrayer sans cesse sur un événement qui doit un jour avoir lieu? pourquoi nous surfaire à tout moment le prix d'une vie qu'il faut perdre? ne vaudroit-il pas mieux nous en entretenir avec mépris dès nos plus jeunes ans? nous *tressillons* de frayeur quand on nous montre la mort de près; on pourroit nous apprendre à *tressaillir* de joie en la recevant; quels hommes que ceux qu'on auroit instruits à mourir avec joie!

**TRESSANT**, à la Monnoie, lorsque l'essayeur général & l'essayeur particulier ne se rapportent

point en faisant leur essai d'une même espece, & qu'il y a quelque trente-deuxième pour l'or, ou quelque vingt-quatrième pour l'argent de différence entre eux, on appelle cela *faire un tressant*.

**TRESSAUX**, *terme de Pêche*, liens de bois torçus pour arrêter les nasses ou nasses. Voyez *BOURRE*.

**TRESSE**, *en terme de Boutonnier*, est un tissu de soie ou de fil, d'or ou d'argent, de différente largeur, & fait au boisseau. Voyez *BOISSEAU*.

Voici la manière dont ce tissu se travaille. On fait le nombre de pièces de même longueur & de même largeur qu'on a à faire; alors on divise ses soies sur la chignole, voyez *CHIGNOLE*, en les séparant par tas égaux de plusieurs brins; on charge chacun de ces tas sur pareil nombre de fuseaux, où on se propose de faire une douzaine, deux douzaines, &c. de jartieres; par exemple, où on ne veut faire qu'une *trousse*, ceinture de manchon, guide de chevaux, &c. dans le premier cas, le nombre des fuseaux chargés comme on vient de le voir, n'est que la moitié de celui dont on se servira, l'autre moitié se chargeant à mesure d'autant de matière en longueur qu'il en faut pour achever une jartiere; cette moitié se coupe de dessus les autres fuseaux; les deux bouts se nouent, ensuite on arrange tous les fuseaux dans une S de fil d'archal, en sorte que les brins soient l'un sur l'autre sans confusion, & partagés en deux parties égales; on passe pour commencer la tête, une moitié de ces fuseaux sous le carton du boisseau, on fait jouer l'autre en faisant des levées d'un en un, en allant de droit à gauche, ou de gauche à droit, en jetant le dernier de chaque côté au milieu des fuseaux, levant celui d'après, ainsi du reste, jusqu'à ce que la tête soit formée: alors on prend les autres fuseaux, on les leve d'un en un pendant le premier tour seulement, & de deux en deux, ou de trois en trois pendant le second & les autres. Ces levées faites d'un côté, à chaque tour on jette le dernier fuseau entre ceux qui sont levés, & ceux qui posent sur le boisseau, jusqu'au milieu des deux parties de fuseaux; on met les levées à leur place, on en fait autant de l'autre côté, jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Dans le second cas où on fait une *trousse* sans tête, on charge sous les fuseaux de la même quantité de matière, on les noue l'un avec l'autre; on les arrange sur l'y, en sorte que tous les nœuds entrent dedans, & on travaille comme dans les jartieres, au premier tour & aux autres, en laissant un peu d'intervalle entre l'y & l'endroit d'où on commence le tissu; pour former ce qu'on appelle un *pain*. Voyez *PAIN*. Si l'on fait des boutonnières à ces sortes de *trusses*, on met sous le carton du boisseau la moitié des fuseaux, & on fait avec l'autre un côté de la boutonniere: on reprend les fuseaux du carton avec lesquels on fait l'autre côté, puis on les rassemble tous au bas de la boutonniere, pour achever la *trousse* pleine.

Les fuseaux sont en nombre impair, à cause de celui qui court toujours entre les levées: on ne fait guère de *trusses* au-dessous de treize fuseaux, & on va en augmentant de trois, de quatre, ou de cinq, jusqu'à soixante & onze, qui est la *trousse* la plus forte; plus de fuseaux seroient trop embarrassans.

Les levées se font de deux en deux, ou de trois en trois, relativement au nombre des fuseaux, & à la qualité qu'on veut donner à l'ouvrage.

**TRESSE de cheveux**, *terme de Perruquier*, tissu qui se fait des cheveux attachés par un bout sur un long fil de soie; cette *trousse* se fait sur un petit métier qui consiste en trois pièces; savoir une table longue environ d'un pié & demi, & large de trois ou quatre pouces, & deux petits cylindres, ou colonnes d'un pouce de diamètre, & d'un pié de hauteur, posés aux deux bouts de la table. Ces cylindres sont mobiles, afin

de pouvoir devider la *treffe* sur l'un, à mesure qu'elle s'avance, & alonger la soie qui est roulée sur l'autre, lorsque l'espace qui est entre deux est tissu, c'est-à-dire lorsque les cheveux y sont attachés avec une aiguille. Les *treffes* de cheveux servent à faire des perruques, & des coins de cheveux pour hommes, des tours & des boucles pour femmes. (D. J.)

**TRESSER les cheveux**, (terme de Perruquier.) c'est les attacher par un bout sur des fils ou soies, pour les mettre en état de servir à faire des perruques & autres ouvrages de cheveux.

**TRESSOIR**, s. m. outil de Gainier, c'est un petit fer plat, de la largeur d'un pouce, carré par en-haut & un peu arrondi par en-bas; au milieu de cet arrondissement, est une petite queue aussi de fer, qui se met dans un petit manche de la longueur d'un pouce & gros à proportion; le bout carré de cet outil est garni de petites pointes faites en dents creusées dans le fer, à la distance chacune d'environ une ligne: cet outil sert aux gainiers pour marquer les distances où il faut placer les clous d'ornement. Voyez la figure Pl. du Gainier.

**TRESSURES, ou TRESTONS montés sur piquets**, sorte de pêcherie en usage dans le ressort de l'amirauté de S. Malo.

Ceux qui font la pêche où les pêcheurs boucheyeurs se servent de lignes garnies de gros hameçons, pour prendre des chiens de mer, des morues, & autres espèces de gros poissons qui entrent dans la baie de S. Malo; ils sont montés sur des piles ou des avançons séparés, comme font les pêcheurs de Dunkerque & autres; le bout de la pile est garni d'une pierre ou d'une torche de paille, enfouée dans le sable ou la vase, & tient l'air au-dessus du fond; quelques-uns les montent aussi chacune sur un petit piquet de *treffons* ou *treffans*, qui sont proprement des rets de bas parc montés sur petits piquets; mais les rets dont ces piquets sont garnis, n'ont au plus que douze brasses de longueur, parce que la mer, que les pêcheurs disent être trop coursière, ou qui monte avec précipitation dans cette baie, emporteroit bientôt les rets avec les piquets, si une plus grande étendue lui faisoit quelque résistance; les mailles de ces filets commencent d'approcher du calibre prescrit par les ordonnances; le défaut de soin des officiers qui les doivent surveiller, & des syndics ou gardes jurés qui n'y sont point établis, font la cause que les filets de ces pêcheurs ne sont pas présentement dans la règle qui est ordonnée par les ordres de sa majesté.

**TRETA**, (Géog. anc.) ville de l'île de Cypré. Strabon, l. XIV. p. 683. la place entre Boofura & le promontoire d'où l'on précipitoit ceux qui avoient profané l'autel d'Apollon. (D. J.)

**TRÉTEAU**, s. m. (instrument d'Ouvrier.) espèce de chevalet de bois avec quatre piés, deux à chaque bout, qui sert à différents usages dans les arts & métiers. Les *trétaux* des charpentiers, scieurs de long, sont fort élevés, afin que le scieur de dessous ait de l'échappée pour retirer la scie lorsque le scieur de dessus la pousse; il faut deux *trétaux* quand ce sont de longues pièces qu'on débite, & seulement un quand les pièces sont courtes; mais alors il faut l'ébrançonner, & bander fortement la pièce dessus avec des cordes. (D. J.)

**TRÉTEAU**, s. m. pl. (Charpent.) sortes de piés de bois assez hauts, sur lesquels on pose les pièces pour les scier. (D. J.)

**TRÉTEAU**, s. m. pl. terme de scieur de bois, sorte de piés de bois d'une certaine hauteur, sur lesquels les scieurs de bois posent la pièce qu'ils ont à scier.

**TRETHIMIROU**, (Géog. mod.) petite ville de Pologne, dans l'Ukraine, au palatinat de Kiovie, sur le Borysthène, à douze lieues de Kiovie; elle appartient aux Cosaques. (D. J.)

Tome XVI.

**TRÉTOIRE**, s. f. (Vanerie.) espèce de tenaille de bois.

**TRETUM**, (Géog. anc.) 1°. promontoire de l'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. liij. le marque sur la côte du golfe de Numidie, entre Rusicada & Uzicath. Strabon, l. XVII. p. 830. qui nomme ce promontoire *Tritum*, dit qu'il étoit à six mille stades de celui de Métagonium. Le nom moderne est *Capo-Ferrato*, selon Castald, & *Bucramel*, selon Mercator.

2°. *Tretum*, lieu du Peloponnèse, dans l'Argolide. Pausanias, l. II. c. xv. dit que l'un des chemins qui conduit de Cléone à Argos, passe à *Tretum*, & que quoique étroit & ferré dans les montagnes, il étoit néanmoins le plus facile pour les voitures. C'est dans ces montagnes que l'on montre la caverne du lion Néméen; & de-là à la ville de Némée, il n'y avoit pas plus de quinze stades. (D. J.)

**TREU, ou TRUAGÉ**, (Jurisprud.) ancien terme qui paroît être un diminutif de *trouver*, que l'on disoit alors pour *trouver*: on payoit le droit de *trou* accoutumé au seigneur dans la justice duquel on avoit trouvé & abbatu une bête que le chasseur avoit fait lever dans une autre seigneurie; d'autres prétendent que *trou* & *truage* venoient de *tribu*, en latin *tributum*, & par corruption *tributagium*, & en effet le mot *trou* ou *truage* signifioit aussi le péage ou impôt que le seigneur levait sur les marchandises qui passaient dans sa seigneurie. Le *trou* du sel étoit l'impôt qui se percevoit sur le sel. Voyez Bouteillier, Galland, Lamiere, du Cange, au mot *Trutanizans*. (A)

**TREVA**, (Géog. anc.) ville que Ptolomée, l. II. c. xj. marque dans le climat le plus septentrional de la Germanie. Ciuvier pense que c'est Lubec. *Treva* est aussi le nom d'une ville d'Italie, dans la Flaminie, sur les bords du fleuve Clitumnus. (D. J.)

**TREVE**, s. f. (Droit polis.) la *treve* est une convention, par laquelle on s'engage à suspendre pour quelque tems les actes d'hostilité, sans que pour cela la guerre finisse, car alors l'état de guerre subsiste toujours.

La *treve* n'est donc point une paix, puisque la guerre subsiste; mais si l'on est convenu, par exemple, de certaines contributions pendant la guerre, comme on n'accorde ces contributions que pour se racheter des actes d'hostilité, elles doivent cesser pendant la *treve*, puisqu'alors ces actes ne sont pas permis; & au contraire, si l'on a parlé de quelque chose, comme devant avoir lieu en tems de paix, l'intervalle de la *treve* ne sera point compris là-dedans.

Toute *treve* laissant subsister l'état de guerre, c'est encore une conséquence, qu'après le terme expiré, il n'est pas besoin d'une nouvelle déclaration de guerre; la raison en est; que ce n'est pas une nouvelle guerre que l'on commence, c'est la même que l'on continue.

Ce principe, que la guerre que l'on recommence après une *treve*, n'est pas une nouvelle guerre, peut s'appliquer à divers autres cas. Dans un traité de paix conclu entre l'évêque & prince de Trente, & les Vénitiens, il avoit été convenu que chacun seroit remis en possession de ce qu'il possédoit avant la précédente & dernière guerre.

Au commencement de cette guerre, l'évêque avoit pris un château des Vénitiens, que ceux-ci reprirent depuis; l'évêque refusoit de le céder, sous prétexte qu'il avoit été repris après plusieurs *trèves*, qui s'étoient faites pendant le cours de cette guerre; la question devoit se décider évidemment en faveur des Vénitiens.

On peut faire des *trèves* de plusieurs sortes.

1°. Quelquefois pendant la *treve*, les armées ne laissent pas de demeurer sur pied avec tout l'appareil

G G g ij

de la guerre, & ces sortes de *trêves* sont ordinairement de courte durée.

2°. Il y a une *trêve générale* pour tous les pays de l'un & de l'autre peuple, & une *trêve particulière* restreinte à certains lieux, comme par exemple, sur mer, & non pas sur terre, &c.

3°. Enfin, il y a une *trêve absolue*, indéterminée & générale, & une *trêve limitée* & déterminée à certaines choses; par exemple, pour enterrer les morts, ou bien si une ville a obtenu une *trêve* seulement pour être à l'abri de certaines attaques, ou par rapport à certains actes d'hostilité, comme pour le ravage de la campagne.

Il faut remarquer encore qu'à proprement parler, une *trêve* ne se fait que par une convention expresse, & qu'il est très-difficile d'établir une *trêve* sur le fondement d'une convention tacite, à moins que les faits ne soient tels en eux-mêmes & dans leurs circonstances, qu'ils ne puissent être rapportés à un autre principe, qu'à un dessein bien sincère de suspendre pour un tems les actes d'hostilité.

Ainsi, de cela seul qu'on s'est abstenu pour quelque tems d'exercer des actes d'hostilité, l'ennemi auroit tort d'en conclure que l'on consent à une *trêve*.

La nature de la *trêve* fait assez connoître quels en sont les effets.

1°. En général, si la *trêve* est générale & absolue, tout acte d'hostilité doit cesser, tant à l'égard des personnes, qu'à l'égard des choses; mais cela n'empêche pas que l'on ne puisse pendant la *trêve*, lever de nouvelles troupes, faire des magasins, réparer des fortifications, &c. à moins qu'il n'y ait quelque convention formelle au contraire; car ces sortes d'actes ne sont pas en eux-mêmes des actes d'hostilité, mais des précautions défensives, & que l'on peut prendre même en pleine paix.

Ce seroit aussi une chose contraire à la *trêve*, que de s'emparer d'une place occupée par l'ennemi, en corrompant la garnison; il est bien évident que l'on ne peut pas non plus innocemment s'emparer pendant la *trêve*, des lieux que l'ennemi a abandonnés, mais qui lui appartiennent, soit qu'il ait cessé de les garder avant la *trêve*, soit après.

3°. Par conséquent, il faut rendre les choses appartenantes à l'ennemi, qui pendant la *trêve* sont par quelque hazard tombées entre nos mains, encore même qu'elles nous eussent appartenu auparavant.

4°. Pendant la *trêve*, il est permis d'aller & de venir de part & d'autre, mais sans aucun train, ni aucun appareil, d'où il puisse y avoir quelque chose à craindre.

A cette occasion, on demande si ceux qui par quelque accident imprévu & insurmontable, se trouvent malheureusement sur les terres de l'ennemi après la *trêve* expirée, peuvent être retenus prisonniers, ou si l'on doit leur accorder la liberté de se retirer: Grotius & Puffendorf après lui, décident que l'on peut à la rigueur du droit, les retenir prisonniers de guerres; mais, ajoute Grotius, il est sans doute plus humain & plus généreux de se relâcher d'un tel droit; pour moi, il me semble que c'est une suite du traité de *trêve*, que l'on laisse aller ces gens-là en liberté; car puisqu'en vertu de la *trêve*, on étoit obligé de laisser aller & venir en liberté pendant tout le tems de la *trêve*, on doit aussi leur accorder la même permission après la *trêve* même, s'il paroît manifestement qu'une force majeure, ou un cas imprévu les a empêché d'en profiter durant l'espace réglé; autrement, comme ces sortes d'accidens peuvent arriver tous les jours, une telle permission deviendroit souvent un piège pour faire tomber bien des gens entre les mains de l'ennemi: tels sont les principaux effets d'une *trêve* absolue & générale.

Pour ce qui est d'une *trêve particulière* ou détermi-

née, à certaines choses, ses effets sont proportionnés à la convention, & limités par la nature de l'accord.

1°. Ainsi, si l'on a accordé une *trêve* seulement pour enterrer les morts, on n'est pas pour cela en droit d'entreprendre tranquillement quelque chose de nouveau, qui apporte quelque changement à l'état des choses: on ne peut, par exemple, pendant ce tems-là, se retirer dans un port plus sûr, ni se retrancher, &c. car premièrement, celui qui a accordé une courte *trêve* pour enterrer les morts, ne l'a accordée que pour cela, & il n'y a nulle raison de l'étendre au-delà du cas dont on est convenu; d'où il s'ensuit, que si celui à qui l'on l'a accordée, vouloit en profiter pour se retrancher, par exemple, ou pour quelque autre chose, l'autre seroit en droit de l'empêcher par la voie des armes: le premier ne sauroit s'en plaindre, car on ne sauroit prétendre raisonnablement qu'une *trêve* conclue pour enterrer les morts & restreinte à ce seul acte, donne droit d'entreprendre & de faire tranquillement quelque autre chose; tout ce à quoi elle oblige celui qui l'a accordée, c'est à ne point s'opposer par la force à l'enterrement des morts, il n'est tenu à rien de plus; cependant Puffendorf est dans un sentiment contraire.

C'est en conséquence des mêmes principes, que l'on suppose que par la *trêve*, on ait seulement mis les personnes à couvert des actes d'hostilité, & non pas les choses; en ce cas-là, si pour défendre ses biens on fait du mal aux personnes, on n'agit point contre l'engagement de la *trêve*; car par cela même qu'on a accordé de part & d'autre une sûreté pour les personnes, on s'est aussi réservé le droit de défendre ses biens du dégât ou du pillage; ainsi la sûreté des personnes n'est point générale, mais seulement pour ceux qui vont & viennent sans dessein de rien prendre à l'ennemi, avec qui on a fait cette *trêve* limitée.

Toute *trêve* oblige les parties contractantes, du moment que l'accord est fait & conclu; mais à l'égard des sujets de part & d'autre, ils ne sont dans quelque obligation à cet égard, que quand la *trêve* leur a été solennellement notifiée. Il suit de-là, que si avant cette notification, les sujets commettent quelque acte d'hostilité, ou font quelque chose contre la *trêve*, ils ne seront sujets à aucune punition; cependant les puissances qui auront conclu la *trêve* doivent dédommager ceux qui auront souffert, & rétablir les choses dans le premier état, autant que faire se pourra.

Enfin, si la *trêve* vient à être violée d'un côté, il est certainement libre à l'autre des parties de reprendre les armes, & de recommencer la guerre sans aucune déclaration préalable; que si l'on a convenu d'une peine payable par celui qui violeroit la *trêve*, si celui-ci offre la peine, ou s'il l'a voit subie, l'autre n'est point en droit de recommencer les actes d'hostilité avant le terme expiré; bien entendu qu'outre la peine stipulée, la partie lésée est en droit de demander un dédommagement de ce qu'elle a souffert par l'infraction de la *trêve*; mais il faut bien remarquer que les actions des particuliers ne rompent point la *trêve*, à moins que le souverain n'y ait quelque part, ou par un ordre donné, ou par une approbation; & le souverain est censé approuver ce qui a été fait, s'il ne veut ni punir, ni livrer le coupable, ou s'il refuse de rendre les choses prises pendant la suspension d'armes. *Principes du Droit politique, tom. II. (D. J.)*

TREVE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matière différentes significations.

*Trêve*, du latin *trivium*, signifie dans les anciens titres un carrefour où aboutissent trois chemins.

*Trêve*, en quelques pays, comme en Bretagne, signifie une église qui est succursale d'une paroisse.

*Trêve* est pris quelquefois pour sauvegarde, liber-



re, franchise ; il en est parlé en ce sens pour ceux qui alloient à certaines foires, les débiteurs avoient huit jours de *treve* avant la fête & huit jours après. Voyez le *Gloss.* de Ducange au mot *trevia immunitas*.

*Treve brisée* ou *enfreinte*, c'étoit lorsque l'une des parties faisoit quelque hostilité au préjudice de la *treve*. Voyez le *Gloss.* de Ducange au mot *treuga, treugarum infractio.* (A)

**TREVE DE DIEU** ou **TREVE DU SEIGNEUR**, *treva, treuca* feu *treuga Domini*, étoit une suspension d'armes qui avoit lieu autrefois pendant un certain tems par rapport aux guerres privées.

C'étoit anciennement un abus invétéré chez les peuples du Nord, de venger les homicides & les injures par la voie des armes.

La famille de l'homicidé en demandoit raison aux parens de celui qui avoit commis le crime ; & si l'on ne pouvoit parvenir à un accommodement, les deux familles entroient en guerre l'une contre l'autre.

Cette coutume barbare fut apportée dans les Gaules par les Francs lorsqu'ils en firent la conquête ; nos rois ne purent pendant long-tems arrêter les désordres de ces guerres privées qui se faisoient sans leur permission.

Cette licence dura pendant tout le cours de la première & de la seconde race, & même encore sous les premiers rois de la troisième ; on peut voir sur ces premiers tems Grégoire de Tours, Frédégaire Warnefrid, de Thou.

Cependant en attendant que l'on pût entièrement remédier au mal, on chercha quelques moyens pour l'adoucir.

Le premier fut que l'homicidé ou sa famille payeroit au roi une somme pour acheter la paix, ce qui s'appelloit *fredum* ; ils payoient aussi aux parens du mort une somme qui, selon quelques-uns, s'appelloit *faidum* ou *faidam* ; d'autres prétendent que *faida* signifioit une *inimicitie capitale*.

Le second moyen étoit que les parens du meurtrier pouvoient affirmer & jurer solennellement qu'ils n'étoient directement ni indirectement complices de son crime.

Le troisième moyen étoit de renoncer à la parenté & de l'abjurer.

Charlemagne fut le premier qui fit une loi générale contre les guerres privées ; il ordonna que le coupable payeroit promptement l'amende ou composition, & que les parens du défunt ne pourroient refuser la paix à celui qui la demanderoit.

Cette loi n'étant pas assez rigoureuse, ne fit point cesser l'abus, d'autant même que l'autorité royale fut comme éclipcée sous les derniers rois de la seconde race & sous les premiers rois de la troisième, les seigneurs, tant ecclésiastiques que temporels, s'étant arrogé le droit de faire la guerre ; de sorte que ce qui n'étoit jusque-là que des crimes de quelques particuliers qui étoient tolérés, devint en quelque manière un droit public.

Les évêques défendirent, sous des peines canoniques, que l'on usât d'aucune violence pendant un certain tems, afin que l'on pût vaquer au service divin ; cette suspension d'hostilité fut ce que l'on appella la *treve de Dieu*, nom commun dans les conciles depuis le onzième siècle.

Le premier règlement fut fait dans un synode tenu au diocèse d'Elne en Roussillon le 16 Mai 1027, rapporté dans les conciles du pere Labbe. Ce règlement portoit que dans tout le comté de Roussillon personne n'attaqueroit son ennemi depuis l'heure de none du samedi, jusqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable ; que personne n'attaqueroit, en quelque manière que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou qui en reve-

noit, ou qui marchoit avec des femmes ; que personne n'attaqueroit une église ni les maisons d'alentour, à trente pas, le tout sous peine d'excommunication, laquelle au bout de trois mois seroit convertie en anathème.

Au concile de Bourges tenu en 1031, Jourdain de Limoge prêcha contre les pillages & les violences ; il invita tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troisième jour, pour y traiter de la paix, il les exhorta de la garder en venant au concile pendant le séjour, & après le retour sept jours durant, ce qui n'étoit encore autre chose que ce qu'on appelloit la *treve de Dieu*, & non paix proprement dite, la paix étant faite pour avoir lieu à perpétuité, quoique souvent elle dure peu de tems.

Cette *treve* étoit regardée comme une chose si essentielle, que pour y engager tout le monde, le diacre qui avoit lu l'évangile lut une excommunication contre les chevaliers du diocèse de Limoges qui refusoient de promettre à leur évêque par serment la paix & la justice comme il l'exigeoit ; cette excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles, & même les évêques jeterent à terre les cierges qu'ils tenoient allumés & les éteignirent ; le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent ainsi : « Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la justice ».

Sigebert rapporte sous l'an 1032, qu'un évêque d'Aquitaine, dont on ignore le nom, publia qu'il avoit reçu du ciel un écrit apporté par un ange, dans lequel il étoit ordonné à chacun de faire la paix en terre pour appaiser la colère de Dieu qui avoit affligé la France de maladies extraordinaires & d'une stérilité générale, ce qui donna lieu à plusieurs conciles nationaux & provinciaux de défendre à toutes personnes de s'armer en guerre privée pour venger la mort de leurs parens, ce que les évêques de France prescrivirent chacun aux fideles de leur diocèse.

Mais cette paix générale ne dura qu'environ sept ans, & les guerres privées ayant recommencé, on tint en 1041 divers conciles en France au sujet de la paix qui y étoit désirée depuis si long-tems, & la crainte & l'amour de Dieu firent conclure entre tous les seigneurs une *treve* générale, qui fut acceptée d'abord par ceux d'Aquitaine, & ensuite peu-à-peu par toute la France.

Cette *treve* duroit depuis les vêpres de la quatrième fête, jusqu'au matin de la seconde, c'est-à-dire depuis le mercredi au soir d'une semaine jusqu'au lundi matin, ce qui faisoit un intervalle de tems dans chaque semaine d'environ quatre jours entiers, pendant lequel toutes vengeances & toutes hostilités cessioient.

On crut alors que Dieu s'étoit déclaré pour l'observation de cette *treve*, & qu'il avoit fait un grand nombre de punitions exemplaires sur ceux qui l'avoient violée.

C'est ainsi que les Neustriens ayant été frappés de la maladie des ardents, qui étoit un feu qui leur dévorait les entrailles, ce fléau fut attribué à ce qu'ils n'avoient pas d'abord voulu recevoir la *treve de Dieu* ; mais bien-tôt après ils la reçurent, ce qui arriva principalement du tems de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie.

En effet, Edouard-le-Confesseur, roi d'Angleterre, qui désigna Guillaume-le-Conquérant pour son successeur, reçut dans ses états en l'année 1042, la *treve de Dieu*, avec cette addition, que cette paix ou *treve* auroit lieu pendant l'aveu & jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques ; depuis l'Ascension jusqu'à l'octave de la Pentecôte, pendant les quatre-tems, tous les samedis depuis neuf heures jusqu'au lundi suivant, la veille des fêtes

de la Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de tous les apôtres & de tous les saints dont la solennité étoit annoncée à l'église, de la Toussaint, le jour de la dédicace des églises, & le jour de la fête du patron des paroisses, &c.

Le règlement des rois Edouard & Guillaume II. sur la paix ou *treve de Dieu*, fut depuis confirmé dans un concile tenu à Lillebonne l'an 1080.

Plusieurs grands seigneurs adoptèrent aussi la *treve de Dieu*, tels que Raimond Berenger, comte de Barcelone en 1066, & Henri, évêque de Liege en 1071.

Ce que les évêques avoient ordonné à ce sujet à leurs diocésains, fut confirmé par Urbain II. au concile de Clermont en 1095.

Il y eut nombre d'autres conciles qui confirmèrent la *treve de Dieu*; outre le synode d'Elne en 1027, & le concile de Bourges en 1031, dont on a déjà parlé, on en fit aussi mention dans les conciles de Narbonne en 1054, d'Elne en 1065, de Troye en 1193, de Rouen en 1096, de Northausen en 1105, Reims en 1119 & 1136, de Rome dans la même année, de Latran en 1139, au troisième concile de Latran en 1179, de Montpellier en 1195, & plusieurs autres.

On voit aussi par le chapitre premier du titre de *treuga & pace* aux décrétales, qui est tiré du concile de Latran de l'an 1179, sous Alexandre III. que la *treve de Dieu*, avec une partie des augmentations qu'Edouard-le-Confesseur y avoit faites, devint une règle générale & un droit commun dans tous les états chrétiens.

Cependant Yves de Chartres dit que cette *treve* étoit moins fondée sur une loi du souverain que sur un accord des peuples confirmé par l'autorité des évêques & des églises.

On faisoit jurer l'observation de cette *treve* aux gens de guerre, aux bourgeois, & aux gens de la campagne, depuis l'âge de quatorze ans & au-dessus; le concile de Clermont marque même que c'étoit dès douze ans.

Ce serment fut la cause pour laquelle Gérard, évêque de Cambrai, s'opposa si fortement à l'établissement de la *treve de Dieu*; il craignoit que chacun ne tombât dans le cas du parjure, comme l'événement ne le justifia que trop.

La peine de ceux qui entreignoient la *treve de Dieu* étoit l'excommunication, & en outre une amende, & même quelquefois une plus grande peine.

Cependant les *treves* étoient mal observées, & les guerres privées recommençoient toujours.

Pour en arrêter le cours, Philippe-Auguste fit une ordonnance, par laquelle il établit une autre espèce de *treve* appelée la *quarantaine le roi*; il ordonna que depuis le meurtre ou l'injure, jusqu'à quarante jours accomplis, il y auroit de plein droit une *treve* de par le roi, dans laquelle les parens des deux parties seroient compris; que cependant le meurtrier ou l'agresseur seroit arrêté & puni; que si dans les quarante jours marqués quelqu'un des parens étoit tué, l'auteur de ce crime seroit réputé traître & puni de mort.

Cette *treve* eut plus de succès que les précédentes, elle fut confirmée par saint Louis en 1245, par Philippe III. en 1257, par Philippe-le-Bel en 1296, 1303, & 1314, par Philippe-le-Long en 1319, & par le roi Jean en 1353, lequel en prescrivant l'observation ponctuelle de la quarantaine le roi, sous peine d'être poursuivi extraordinairement, mit presque fin à cet abus invétéré des guerres privées. Voyez le *Glossaire* de Ducange & celui de Lauriere, le *Recueil des ordonnances* de la troisième race, & les mots ASSUREMENT, GUERRE PRIVÉE, PAIX, QUARANTAINES LE ROI, SAUVEGARDE. (A)

TREVE ENFREINTE ou BRISÉE, c'étoit la même chose. Voyez ci-devant TREVE BRISÉE. (A)

TREVE PÊCHERESSE, est la faculté qu'une puissance souveraine accorde aux pêcheurs de quelque autre nation, de pêcher en toute liberté dans les mers de sa domination, nonobstant la guerre qui subsiste entre les deux nations.

Les puissances voisines qui ont pour limites des mers qui leur sont communes, ayant un égal intérêt de favoriser la pêche de leurs sujets respectifs en quelque tems que ce soit, rien ne seroit plus naturel que de convenir entr'elles de cette liberté de la pêche, au moins pour le poisson qui se mange frais, laquelle ne peut être faite que jour par jour. On devroit déroger en cette partie au droit de la guerre, suivant lequel les pêcheurs sont de bonne prise comme les autres navigateurs.

Aussi ces sortes de traités étoient-ils anciennement d'une pratique assez commune: c'est ce qu'on appelloit *treve pêcheresse*.

De la part de la France, l'amiral étoit autorisé à les conclure: c'étoit une des prérogatives de sa charge; il en est fait mention dans les ordonnances du mois de Février 1543 & Mars 1584. L'amiral avoit le droit d'accorder en tems de guerre de telles *treves* pour la pêche du hareng & autres poissons aux ennemis & à leurs sujets, pourvu que les ennemis la voulussent accorder de même aux sujets du roi; & si la *treve* ne se pouvoit accorder de part & d'autre, l'amiral pouvoit donner aux sujets des ennemis des faus-conduits pour la pêche, sous telles & semblables cautions, charges & précis que les ennemis les accordoient aux sujets du roi. L'amiral pouvoit en tems de guerre armer des navires pour conduire en sûreté les sujets du roi & autres marchands alliés & amis de la France.

Cet ordre a subsisté jusqu'en 1669, que la charge d'amiral qui avoit été supprimée en 1626, fut rétablie. Depuis ce tems il n'a plus été fait aucun traité, soit pour la liberté de la pêche ou autre cause, qu'au nom du roi; de même aussi les escortes pour la liberté de la pêche n'ont été données que par ordre du roi. Le droit dont jouissoit l'amiral par rapport à ces deux objets n'ayant point été rappelé lors du rétablissement de cette charge, & ayant même été révoqué implicitement, tant par le dernier article du règlement du 12 Novembre 1669, que par l'ordonnance de la marine *tit. de la liberté de la pêche, art. 14.*

Au reste ces *treves pêcheresses* n'ont presque plus été pratiquées, même pour la pêche journalière du poisson frais, depuis la fin du dernier siècle, par l'infidélité de nos ennemis qui enlevoient continuellement nos pêcheurs, tandis que les leurs faisoient leurs pêches en toute sûreté. Voyez l'ordonnance de la marine, *liv. V. tit. 7*, & le commentaire de M. Valin. (A)

TREVE DU SEIGNEUR, voyez ci-devant TREVE DE DIEU.

TREVE ET PAIX, (*Hist. mod.*) nom que l'on donna vers l'an 1020, à un décret porté contre les violences qui se commettoient alors publiquement de particulier à particulier. Les lois étoient alors si peu respectées, & les magistrats si foibles, que chaque citoyen prétendoit avoir droit de se faire justice à soi-même par la voie des armes, sans épargner le fer ni le feu contre les maisons, les terres & les personnes mêmes de ses ennemis. Pour remédier à ces désordres, les évêques & les barons, premièrement en France, puis dans les autres royaumes, firent un décret par lequel on mettoit absolument à couvert de ces violences les églises, les clercs ou ecclésiastiques séculiers, les religieux & leurs monastères, les femmes, les marchands, les laboureurs & les moulins: ce qu'on comprit sous le nom de *paix*. A l'égard de

toutes autres personnes, on défendit d'agir offensivement depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par le respect particulier, disoit-on, qu'on devoit à ces jours que Jésus-Christ a consacrés par les derniers mystères de sa vie, & c'est ce qu'on appella *seve*. On déclara excommuniés les violateurs de l'un ou l'autre de ces decrets, & l'on arrêta ensuite qu'ils seroient bannis ou punis de mort, selon la qualité des violences qu'ils auroient commises. Divers conciles approuverent ces résolutions, & entr'autres celui de Clermont en Auvergne tenu en 1095, qui aux quatre jours de la semaine affectés à la *seve*, ajouta tout le tems de l'aveugle jusqu'après l'octave de l'épiphanie, celui qui est compris entre la septuagesime & l'octave de pâques, & celui qui commence aux rogations & finit à l'octave de la pentecôte; ce qui joint aux autres jours prescrits pour la *seve* dans les autres saisons, faisoit plus de la moitié de l'année. Il est étonnant que les évêques qui avoient intimidé les peuples par le motif de la religion pour les engager à suspendre leur vengeance pendant la moitié de chaque semaine & des intervalles assez considérables de l'année, ne pussent en obtenir la même chose ni pour la semaine ni pour l'année entière, & il ne s'est pas moins que les peuples crussent tolérée & même permise à certains jours une vengeance qu'ils n'osoient prendre dans d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'usage de ces petites guerres qui désoloient toutes les provinces du royaume, dura jusqu'au tems de Philippe-le-bel. Voyez *TREVE DE DIEU*.

*TREVENTINATES*, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Plin, l. III. c. xij. place dans la quatrième région. Leur ville est nommée *Tereventum* par Frontin, p. 89, qui lui donne le titre de *colonia*. C'est aujourd'hui *Trivento*, sur le Trigno, dans le comté de Molise. (*D. J.*)

*TREVES*, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne en deçà du Rhin, capitale de l'archevêché & électorat du même nom, au bord de la Moselle, qu'on y passe sur un pont, à dix lieues d'Allemagne au nord-est de Luxembourg, à treize au nord-est de Metz, & à dix-sept au sud de Mayence.

Quoiqu'elle ne soit plus si fameuse que lorsque cinq des principales villes situées sur le Rhin lui étoient soumises, elle tient pourtant encore son rang parmi les villes peuplées, à quoi la fertilité de son terroir, son vignoble & la Meuse qui y passe, contribuent beaucoup. Sa situation est au bord de la Moselle entre deux montagnes, & la petite rivière *Oltia*, en allemand *Waberbach*, passe au milieu de la ville. On y compte un grand nombre d'églises & plusieurs maisons religieuses. Long. 24. 15. latit. 49. 47.

*Treves* fut connue anciennement sous le nom de *Trevirorum civitas*, ou *Treviri*, du nom des peuples qui l'habitent. Après qu'Auguste l'eut érigée en métropole de la seconde Belgique, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. Elle fut beaucoup mentionnée de cette ville. Ammien Marcellin l'appelle une *seconde Rome*, à cause de son autorité, de son pouvoir, de la magnificence de ses bâtimens à la romaine, & pour avoir été la plus grande ville en-deçà des Alpes. Quelques empereurs romains & ensuite quelques rois de France, y ont fait plusieurs fois leur séjour. On y voit encore des restes d'antiquité, entr'autres des piliers & des colonnes de son pont sur la Moselle, des vestiges d'anciennes tours & d'un amphithéâtre; mais les Huns, les Francs & les Normands ont détruit par leurs ravages ses autres monumens antiques.

On prétend que Salvien, prêtre de Marseille au cinquième siècle, étoit originaire de *Treves*, ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il mourut à Marseille dans un âge fort avancé. Il nous reste de lui deux traités qui sont écrits d'un style assez orné, l'un sur la providence de

Dieu, & l'autre contre l'avarice. Les meilleures éditions des ouvrages de Salvien ont été données par M. Baluze à Paris, & par Conrad Ritterhusius à Nuremberg, en deux volumes in-8<sup>o</sup>.

*Druille* (Julie), fille de Germanicus & d'Agrippine, naquit à *Treves*, & dégénéra de l'exemple de ses père & mere; car sa vie fut très-scandaleuse. Elle épousa Lucius Cassius; mais Caligula son frere l'enleva à ce mari, & vécut incestueusement avec elle comme avec sa femme légitime. Il l'aimoit déjà follement n'ayant pas encore la robe virile; & quand elle fut morte l'an 791 de Rome, il fit des extravagances impies pour honorer sa mémoire. Il donna à ce sujet des decrets semblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguste, indépendamment de son decret public qui déclaroit *Druille* au nombre des immortels.

On la mit en statue d'or dans le sénat; on lui éleva une autre statue dans le forum pareille à celle de *Vénus*, & sous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette déesse. On lui dédia un temple particulier; on ordonna que les hommes & les femmes lui consacraient des images, que les femmes juroient par son nom quand elles attesteroient quelque fait, & que son jour natal seroit destiné à des jeux tels que ceux de *Cybele*. Elle fut appelée la *Panthée*, c'est à dire, la *route-divine*, & on lui rendit les honneurs divins dans tout l'empire. Caligula, dans les choses même de la dernière importance, ne juroit jamais ni au sénat ni à l'armée, que par la divinité de *Druille*. *Li-vius Geminus* non content de déclarer qu'il l'avoit vu monter au ciel & converser avec les dieux, fit des imprécations contre lui-même & contre ses propres enfans, si ce qu'il disoit n'étoit pas véritable. Cette basse flatterie lui valut une grosse fortune; les Romains se trouverent alors fort embarrassés; car s'ils paroissent tristes, on les accusoit de méconnoître la divinité de *Druille*; s'ils paroissent gais, on les accusoit de ne pas regretter sa mort. Enfin c'étoit un crime de pleurer *Druille*, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit la sœur de *Caligula*. Voyez à ce sujet *Dion*, *Suetone* & *Séneque*. (*D. J.*)

*TREVES*, archevêché de (*Géog. mod.*) l'archevêché de *Treves* est un des électors de l'empire. Il est borné par celui de Cologne au septentrion, par la *Wetteravie* à l'orient, par le palatinat du Rhin & par la *Lorraine* au midi, par le Luxembourg à l'occident.

*Pepin*, *Charlemagne* & *Louis le débonnaire* ayant enrichi considérablement l'église de *Treves*, ses archevêques commencerent sous le regne d'*Othon II.* vers l'an 976; à se gouverner en princes souverains; & vers ce tems-là les chanoines pas de vivre régulièrement & en commun, partagerent les biens du chapitre en prébendes, & vécutent dans des maisons séparées. *Ludolphe de Saxe* fut le premier électeur de *Treves*, suivant l'opinion de ceux qui attribuent l'institution du college électoral à *Othon III.* Les successeurs de *Ludolphe* agrandirent insensiblement leur domaine par des acquisitions, des échanges, des donations, & des cessions que d'autres princes leur firent.

Le pays de l'archevêché de *Treves* est fertile, surtout en vins; la Moselle le coupe en partie septentrionale & en partie méridionale; la première est beaucoup plus agréable & mieux peuplée que la seconde, qui ne contient presque que des bois. Cet état est composé de vingt-cinq bailliages, dont celui de *Treves* capitale, fait le principal.

Les empereurs de la maison de *Saxe* soulevèrent la ville de *Treves* aux archevêques, & les empereurs de la maison de *Franconie* l'affranchirent de la domination de ces prélats qui s'y opposerent, & ne laisserent pas de reprendre quelquefois leur autorité, selon



que les diverses factions de la ville leur étoient favorables. Enfin l'empereur Rodolphe dévoué à l'électeur Jacques d'Als, déclara en 1380 la ville de Trèves déchue de ses prétentions; & depuis ce tems-là les électeurs en ont toujours été les maîtres.

L'électeur de Trèves, comme archevêque, a pour suffragans les évêques de Metz, de Toul & de Verdun, & comme électeur, il prend la qualité d'archichancelier de l'empire pour les Gaules, mais cette dignité n'est qu'un titre imaginaire inventé par les Allemands pour marquer la prétendue dépendance du royaume d'Arles à l'égard de l'empire.

L'électeur de Trèves donne le premier son suffrage à l'élection de l'empereur. Il a séance vis-à-vis de lui dans les assemblées, & il alterne pour la seconde place avec l'électeur de Cologne dans le collège électoral. Il jouit de plusieurs privilèges; il peut réunir à son domaine les fiefs impériaux situés dans ses états, suite d'hommage rendu dans le tems porté par les constitutions impériales. Il peut user du même droit que l'empereur & l'empire à l'égard des fiefs qui relevent de lui, & qui se trouvent vacans suite d'hoirs mâles, à moins que les héritiers ne produisent un privilège qui déroge à ce droit; il met au ban ceux qu'il a excommuniés, s'ils ne se réconcilient dans l'année; & cette proscription a autant de force que si elle étoit faite par les électeurs de l'empire; il a dans la ville de Trèves la gardienoble de tous les mineurs; on peut cependant appeler de sa justice à la chambre impériale, parce que l'électeur Charles Gaspar de la Leyen ne fit pas confirmer par l'empereur le droit qu'ont les électeurs d'empêcher qu'on ne puisse appeler de leur justice.

On peut lire sur tout ce qui concerne l'archevêché de Trèves, un ouvrage imprimé à Augsbourg, & intitulé, *historia trevirensis diplomatica & pragmatica*. Augst. 1745, in-fol. trois vol. (D. J.)

TREVES, (Géog. mod.) petite ville ou plutôt bourg de France, dans l'Anjou. Il s'y tient quatre foires par an. (D. J.)

TREVI, (Géog. mod.) nom commun à deux anciennes villes d'Italie. La première appelée en latin *Traba* est dans la campagne de Rome, près de la source du Teverone. C'étoit autrefois une ville, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, & son évêché a été uni à celui d'Anagni.

La seconde *Trevi* est un bourg dans l'état de l'église, au duché de Spolète, près de Clytumno, environ à cinq milles de Fuligno. Elle étoit épiscopale dans le v. siècle. On croit que c'est la *Trebia* des anciens. (D. J.)

TREVICO, (Géog. mod.) petite ville au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché établi dès le dixième siècle, & qui est suffragant de Benevent. (D. J.)

TREVIER, f. m. (*Morina*) c'est le nom qu'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de leur envergure, & qui les visite à chaque quart pour voir si elles sont en bon état.

TREVIGNO, (Géog. mod.) ou TREVINO, comme écrit Rodrigo Mendez Silva, ville d'Espagne en Biscaye, dans la province d'Alava, sur une colline, proche la rivière d'Ayuda, avec une citadelle, à six lieues au sud ouest de Vittoria. Son territoire abonde en blé, fruits & pâturages. Long. 14. 35. lat. 42. 50. (D. J.)

TREUIL, f. m. (*Méch.*) n'est autre chose que la machine autrement appelée *axis in peristrochio* (fig. 44. *Méch.*), dont l'axe *EF* est situé parallèlement à l'horison. Dans cette machine la puissance appliquée à l'extrémité du rayon *A*, est au poids comme le rayon de l'axe *EF* est au rayon de la roue. Voyez AXE DANS LE TAMBOUR.

M. Ludot dans une piece sur le cabestan, qui a

partagé le prix de l'académie en 1741, remarque que la théorie de M. Varignon, pour déterminer la charge des appuis dans le treuil, est insuffisante, & qu'elle peut même induire en erreur. Il s'est appliqué à réparer cette négligence, & donne le théorème général pour déterminer la charge des appuis dans le treuil, suivant quelques directions, & dans quelques plans que la puissance & le poids agissent.

Le treuil s'appelle aussi *tour*; cependant le nom de *tour* est plus souvent un mot générique, pour exprimer la machine appelée *axis in peristrochio*, soit que l'axe soit parallèle à l'horison, ou qu'il lui soit perpendiculaire.

Au-lieu de la roue *AB*, on se contente souvent de passer dans l'axe *EF* des leviers *AB*, plus ou moins longs, & en plus ou moins grand nombre, selon les poids qu'on veut élever, & la quantité de puissance qu'on veut y employer. (O.)

TREVIRI, (Géog. anc.) ou TREVERI; l'itinéraire d'Antonin porte *Triveri*, & la notice de l'empire, *Triberi*; peuples de la Germanie, en-deçà du Rhin. On ne peut douter que ces peuples n'aient d'abord habité au-delà du Rhin, puisqu'ils étoient originaires de la Germanie; mais on ne fait dans quel quartier de la Germanie ils avoient leur demeure, & en quel tems ils passèrent le Rhin pour s'établir dans la Gaule. Voici quelque chose de plus sûr.

Quand ces peuples habiterent dans la Gaule, ils furent toujours mis au nombre des Belges, entre lesquels Pomponius Mela, l. II. c. ij. leur donne la gloire d'être le peuple le plus célèbre. César, de bell. Gall. l. V. c. ij. dit que leur cavalerie l'emportoit infiniment sur celle de la Gaule, & qu'ils avoient une infanterie nombreuse; & selon Hirtius, l. VIII. c. x. le voisinage de la Germanie leur donnant occasion d'avoir continuellement les armes à la main: ils ne différoient guere des Germains, ni pour les mœurs, ni pour la férocité. Ces mœurs les distinguèrent des Gaulois, & les maintinrent libres depuis le tems de Jules César jusqu'à celui de Vespasien, qu'ils furent seulement alliés & amis des Romains. Au commencement du regne de ce prince, ils se joignirent avec Civilis; mais Cerealis les ayant vaincus, Vespasien les punit de leur révolte par la perte de leur liberté. Ils demeurèrent depuis soumis aux Romains jusqu'à la chute de cet empire qu'ils entrèrent dans l'alliance des François.

Les demeures & les bornes du pays des *Treviri* ont souvent changé. Il paroît cependant qu'en général ils demeurèrent toujours sur le Rhin; mais il y a quelque apparence qu'après l'établissement des Ubiens sur la rive gauche de ce fleuve, le pays des *Treviri* s'étendit depuis le confluent de l'Abriaca, jusqu'à celui de la Nave. Du-moins est-il certain qu'on ne connoit point d'autre peuple à qui on puisse attribuer cette étendue de pays. La ville de Trèves étoit leur principale demeure. On la nommoit *Trevirorum civitas*; & après qu'Auguste l'eût érigée en métropole, elle prit en son honneur le nom d'*Augusta Trevirorum*. (D. J.)

TREVIRIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems des Romains habitoit le pays où est maintenant la ville de Trèves.

TREVIRS, CAPITAUX, (*Hist. rom.*) *trium viri* ou *triviri capitales*; étoient trois magistrats romains d'un bien moindre rang que les *triviri* ou *triumviri monétaires*. Ils étoient chargés de veiller à la garde des prisonniers, & de présider aux supplices capitaux. Ils jugeoient aussi des délits & crimes des esclaves fugitifs, & des gens sans aveu. Ils furent établis sous le consulat de Cuius Dentatus, peu de tems après qu'il eut triomphé des Gaulois. Ils avoient sous leurs ordres huit licteurs qui faisoient les exécutions précrites,

crites, comme il paroît par ce discours de Sofie dans l'Amphitruon. « Que deviendrai-je à-présent? les *trévirs* pourroient bien m'envoyer en prison, d'où je ne serois tiré demain que pour être fustigé, sans avoir même ni la liberté de plaider ma cause, ni de réclamer la protection de mon maître. Il n'y auroit personne qui doutât que j'ai bien mérité cette punition; & que je serois assez malheureux pour essuyer les coups de leurs estafiers, qui battoient sur mon pauvre corps comme sur une enclume ». Cicéron fait allusion à ces sortes de lieutenans criminels de Rome, en badinant plaisamment sur le jeu de mots, dans une de ses lettres à Trébatius, qui suivoit alors César dans ses guerres contre les *Trévirs*, une des plus fieres & des plus vaillantes nations de la Gaule. « Je vous avertis, lui dit-il, de ne vous pas trouver sur le chemin de ces *Trévirs*, car j'entends dire qu'ils sont *capitiaux*; & je désirerois fort qu'ils fussent plutôt fabricateurs d'or & d'argent ». (D. J.)

**TRÉVIRS, monétaires, (Hist. rom.)** les surintendants de la monnoie de la république & empire romain, étoient appelés *trévirs*, *tréviri* ou *triumviri monetales*, parce qu'ils furent au nombre de trois jusqu'à Jules-César, qui en créa quatre. Cicéron fut un des quatre directeurs de la monnoie, car nous avons encore une médaille existante de ce grand homme, où il est nommé *trivir*; mais nous parlerons plus au long de ces magistrats préposés à la fabrication des monnoies, au mot **TRIUMVIRS monétaires**. (D. J.)

**TREVISAN, LE (Géog. mod.)** ou marche Trévifane; pays d'Italie dans la seigneurie de Venise, renfermé entre le Feltrin & le Bellunèse vers le nord; le Padouan vers le sud; Frioul & le Dogado à l'est, & le Vicentin à l'ouest. Sa principale richesse consiste en mâts de vaisseaux, & en bois de chauffage. Ses principaux lieux sont Trévise, Castol-Franco, Ceneda & Sàrra-Vallé. (D. J.)

**TRÉVISO, (Géog. mod.)** *Trevist* ou *Treviso*, en latin *Tarvisum* ou *Tervisum*; ville d'Italie dans les états de Venise, capitale du Trévifan, sur la rivière Silis ou Silé, à 18 milles au nord-ouest de Venise, à 20 au nord-est de Padoue, & à 25 à l'est de Bassano. Elle est décorée de plusieurs édifices publics. Son évêché suffragant d'Aquilée, est des premiers siècles. Long. 29. 48. Lat. 46. 44.

*Treviso* subsistoit du tems de l'empire romain, car on y a découvert une inscription où on lit ces mots, *Mun-Tar*, & une autre où l'on voit celui-ci, *Decurion*. C'en est assez pour regarder cette ville comme un ancien municipe. Elle fut sous la puissance des Goths, puisqu'après la réduction de Ravenne par Belisaire, & la détention de Vitigis, cette ville fut une de celles qu'ils remirent au vainqueur. Peut-être retomba-t-elle encore sous leur domination, lorsqu'Indibade eut vaincu Vitalius. *Treviso* tomba dans la suite au pouvoir des Hongrois; puis elle appartint aux Carares & aux Scaligers; enfin elle se donna aux Vénitiens en 1388, & depuis ce tems-là, elle est demeurée toujours attachée à cette république. Jean Bonifacio & Barthélemi Burchelati, ont donné l'histoire de *Trevise*, on peut les consulter.

Non-seulement *Trevise* fut sous la puissance des Goths, mais elle eut la gloire de donner la naissance à Totila roi de ce peuple. Il fut mis sur le trône après la mort d'Evaric, & rétablit par sa valeur & par sa conduite les défaits de la nation. Il reprit plusieurs provinces sur les Romains, toute la basse Italie, les îles de Corse, de Sardaigne & de Sicile. Il s'empara de Rome, en donna le pillage à ses troupes, & fit démolir une partie des murailles. Il continua de remporter quelques autres avantages contre

Tome XVI.

les Romains; mais il périt en 552, dans une bataille contre Narsès. (D. J.)

**TREVOUX, (Géog. mod.)** ancienne petite ville de France, capitale de la principauté de Dombes, sur le bord oriental de la Saône. Le pape Clément VII. y érigea un chapitre en 1523, & Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, y fonda un hôpital. M. le duc du Maine y a bâti un palais pour le siège du parlement. Louis XIV. a accordé aux officiers de ce parlement, les mêmes privilèges dont jouissent les officiers des autres parlements de France. Ce même prince y a fait établir une imprimerie. Les uns croient que le *Tivurtium* de l'itinéraire d'Antonin est *Trevoux*, & d'autres *Tournus*. Long. 22. 24. Lat. 45. 56. (D. J.)

**TREWIA, f. f. (Hist. nat. Botan.)** genre de plante que Linnæus caractérise de cette manière. Le calice est permanent, & composé de trois feuilles ovales, colorées & recourbées; il n'y a point de pétales. Les étamines sont de nombreux filets capillaires de la longueur du calice. Les bossettes sont simples. Le germe du pistil est placé sous le calice. Le style est de la longueur des étamines & simple ainsi que le stigma. Le fruit est une capsule couronnée, turbinée, formée de trois coques & contenant trois loges. Les semences sont simples, convexes d'un côté, & angulaires de l'autre. *Linnæi gén. plant. p. 236. Hort. malab. vol. II. p. 42. (D. J.)*

**TREYSA, (Géog. mod.)** ou plutôt *Treyfen*, ville d'Allemagne, dans le pays de Hesse, chef-lieu du comté de Ziegenheim, sur une colline proche la rivière de Schwalm. Elle fut brûlée par les impériaux en 1640. Long. 26. 48. Lat. 50. 54.

**TREZAIN, f. m. ou TREIZAIN, (Monnois.)** petite monnoie de France, qui avoit cours sous Louis XI. & Charles VIII. On en ignore la valeur. Nous savons seulement qu'il y avoit alors des sous valant 13 deniers, & qui par cette raison étoient appelés *trezains*. C'étoit alors la coutume de donner un *trezain* à la messe des épousailles, comme on voit dans Francher. Cette coutume étoit fort ancienne, car Frédégaire rapporte que les ambassadeurs de Clovis allant fiancer Clotilde, lui offrirent un sou & un denier; c'est une des formules de Marculphe; cela seroit pour représenter une espee d'achat de femme, suivant l'ancienne coutume non-seulement des Francs, mais aussi des Saxons, des Allemands & des Bourguignons. *Trevoux*. (D. J.)

**TREZALÉ, TABLEAU, (Peinture.)** on appelle ainsi un tableau où il se trouve de petites fentes ou des raies imperceptibles sur sa superficie; ce qui arrive souvent aux tableaux qui sont peints à l'huile par-dessus un fond de détrempe, ou lorsqu'on a trop employé d'huile grasse; enfin lorsque le tableau a été trop exposé aux rayons du soleil, il devient ordinairement *trezale*. *Dict. des beaux arts. (D. J.)*

**TREZALÉ, (Porcelaine & Poterie.)** se prend dans le même sens qu'en peinture. Une porcelaine & morceau de poterie est *trezale*, lorsque la couverture est fendue & gercée. Il n'y a guère d'ustensiles de cuisine en terre vernissée, qui ne se *trezale* à la longue, ce qui prouve que la longueur & la violence du feu peuvent être comptées parmi les causes de cet effet.

**TREZZO, (Géog. mod.)** petite ville d'Italie dans le Milanéz, sur l'Adda, aux confins du Bergamasque près de Castello, & au midi de Lecce.

**TRIADÉ HARMONIQUE, trias harmonica;** ce mot, en Musique, a deux sens différens. Dans le calcul, c'est la proportion harmonique; dans la pratique, c'est l'accord parfait qui résulte de cette même proportion, & qui est composé d'un son quelconque de sa tierce & de sa quinte. Voyez ACCORD, PROPORTION.

*Triade*, parce qu'elle est composée de trois termes. H H h

*Harmonique*, par excellence, parce qu'elle est la source de toute harmonie. Voyez HARMONIE. (S)

**TRIADIQUE**, f. & adj. (*terme d'Eglise.*) ce mot se disoit dans l'Eglise grecque de certaines hymnes dont chaque strophe finissoit par la louange de la Trinité & de la Sainte-Vierge. Après *alleluia*, on chantoit les *triadiques*.

**TRIAGE**, f. m. (*Commerce.*) choix que l'on fait entre plusieurs marchandises de même espèce de ce qu'il y a de meilleur.

Quoique ce terme soit en usage dans le commerce pour signifier ce partage du bon avec le moindre, & du moindre d'avec le mauvais, que les marchands ont coutume de faire des denrées, drogues ou marchandises, qui sont l'objet de leur commerce; il se dit principalement du *triage* qu'on fait des morues seches & des laines. Voyez LAINES & MORUE. *Dictionnaire de Commerce.*

**TRIAGE**, (*Jurisprudence.*) en terme d'eaux & forêts, signifie une portion ou canton de bois séparée & divisée du reste par quelque marque ou trace.

Quelques-uns croient que ce terme vient de celui de tiers, *triens*; parce qu'ordinairement dans les bois communaux les seigneurs ont pour leur part un tiers, & les habitans les deux autres tiers.

Mais il paroît que *triage* vient de *trier*, qui signifie choisir, mettre à part; ainsi *triage* signifie choix, portion séparée.

En effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. 25.* des bois appartenans aux communautés, veut que le quart des bois communs soit réservé pour croître en futaie dans le meilleur fonds & lieux plus commodes, par *triage* & désignation du grand-maitre ou des officiers de la maîtrise par son ordre.

L'art. 4. du même titre veut que si les bois étoient de la concession gratuite des seigneurs, sans charge d'aucuns cens, redevance, prestation ou servitude, le tiers en pourra être distrait & séparé à leur profit, en cas qu'ils le demandent, sinon le partage n'aura lieu; & il est dit qu'en ce cas les seigneurs n'y auront autre droit que l'usage comme premiers habitans, sans part ni *triage*.

Ainsi le tiers du seigneur est aussi appelé son *triage*; & l'on appelle aussi *triage* la part des habitans, quoiqu'ils aient les deux tiers, comme il se voit en l'article 6. & suiv. du même titre. (A)

**TRIAGE**, (*Métallurgie & Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme, dans les travaux des mines, l'opération par laquelle on sépare à coups de marteau la partie métallique du minerai d'avec la roche ou la matrice dont cette partie est enveloppée. Ce travail qui est un des plus légers de la minéralogie, se fait ordinairement par de jeunes garçons qui sont rassemblés dans une salle ou angard, & qui ont devant eux une grande table sur laquelle on place le minerai dont il faut faire le *triage*. Cependant cette opération n'est point exempte de danger, sur-tout quand il s'agit de travailler sur du minerai qui est chargé d'arsenic. Le but qu'on se propose par le *triage* c'est de diminuer le volume du minerai, & de le séparer des substances inutiles, ou de celles qui pourroient nuire à son traitement dans le fourneau de fusion.

**TRIAGE DU PAPIER**, *terme de Papeterie*, c'est une opération par laquelle on retient toutes les feuilles du papier les unes après les autres pour en ôter toutes les petites taches noires avec un petit couteau fait exprès, pour en séparer les feuilles déchirées & les mettre au rebut, & enfin pour ployer le papier pour le mettre en main & en rame. Voyez les Pl. de Papeterie.

**TRIAIRE**, f. m. (*Art militaire des Romains.*) les triaires, *triarii*, étoient de vieilles troupes romaines mises sur les dernières lignes, & qui ne combattoient que lorsque les premières lignes étoient rompues.

Denys d'Halicarnasse en décrivant l'attaque d'un camp romain par les Volques, & la défense vigoureuse d'un reste infortuné de l'armée romaine, dit qu'après les cavaliers qui combattoient alors à pié, parce que le terrain ne leur permettoit pas de se servir de leurs chevaux, on vit marcher ceux que l'on appelloit *triarii*, c'est-à-dire les plus vieux soldats à qui l'on confie ordinairement la garde du camp, pendant que l'autre partie de l'armée est aux prises avec l'ennemi. Pour eux, ajoute l'auteur, ils ne combattent qu'à la dernière extrémité, & lorsqu'il n'y a plus d'autre ressource.

Tite-Live, dans la guerre des Latins, après avoir dit que ce peuple avoit comme les Romains tout hormis le cœur & l'inclination, même langue, mêmes armes, même discipline, même ordre de bataille, ajoute: « Leur première ligne étoit composée de jeunes gens en qui l'on voyoit briller également & le feu de l'âge, & l'ardeur de la gloire; la seconde d'hommes faits, qu'on appelloit *principes*, & la troisième de soldats vétérans appelés *triarii*. » (D. J.)

**TRIANGLE**, f. m. en terme de Géométrie, c'est une figure comprise entre trois lignes ou côtés, & qui par conséquent a trois angles. Voyez FIGURE & ANGLE.

Si les trois lignes ou côtés d'un triangle sont des lignes droites, on l'appelle *triangle rectiligne*. Voyez RECTILIGNE.

Si les trois côtés du triangle *A B C*, Plancha de Géométrie, fig. 68. sont égaux, on l'appelle *triangle équilatéral*. Voyez EQUILATÉRAL.

Si l'un des côtés est égal à deux des autres, comme *D E F*, fig. 69. on l'appelle *triangle isocèle* ou *équicrural*. Voyez ISOSCELE.

Si tous les côtés sont inégaux entr'eux, comme *A C B*, fig. 70. on l'appelle *triangle scalène*. Voyez SCALENE.

Si un des angles *K* d'un triangle *K M L*, fig. 71. est droit, on dit que le triangle est *rectangle*. Voyez RECTANGLE.

Si un des angles *N*, fig. 72. est obtus, on dit que le triangle est *obtusangle*, ou *amblygone*. Voyez AMBLYGONE.

Si les trois angles sont aigus, comme *A C B*, fig. 68. le triangle s'appelle *acutangle* ou *oxygone*. Voyez ACUTANGLE; &c.

Si les trois lignes du triangle sont courbes, on l'appelle *curviligne*. Voyez CURVILIGNE.

Si quelque côté du triangle est droit & les autres courbes, on l'appelle *triangle mixtiligne*.

Si tous les côtés sont des arcs de grands cercles ou de sphère, le triangle s'appelle *sphérique*. Voyez SPHÉRIQUE.

Triangles semblables,	} voyez	} SEMBLABLES.	
Base d'un triangle,			BASE.
Canon d'un triangle,			CANON.
Jambes d'un triangle,		JAMBES.	

*Constructions de triangles.* 1°. Deux côtés *A B*, *A C*, fig. 73. ayant été donnés en nombres ou autrement, aussi-bien que la quantité de l'angle *A* compris entre ces côtés. Pour en construire un triangle, prenez *A B* pour la base; & en *A*, formez l'angle donné pour l'autre jambe, tracez l'autre ligne donnée *A C*, enfin tirez la ligne *B C*, & pour-lors *A B C* sera le triangle que l'on cherche.

D'où il suit qu'ayant déterminé deux côtés avec l'angle compris entr'eux, vous avez déterminé tout le triangle; par conséquent si en deux angles *A C B* & *a c b*,  $a = A$ , & que l'on ait  $a b : a c :: A B : A C$ , alors les triangles sont déterminés de la même manière, & par conséquent ils sont semblable; ainsi  $c = C$ ;  $b = B$ , &  $a b : b c :: A B : B C$ . &c.

2°. Trois côtés *A B*, *B C* & *C A*, fig. 68. étant



donnés, dont deux, comme  $AC$  &  $AB$  pris ensemble, sont plus grands que le troisième; si vous voulez en construire un triangle, prenez  $AB$  pour la base, & du point  $A$  avec l'intervalle  $AC$ , décrivez un arc  $y$ ; & du point  $B$  avec l'intervalle  $BC$ , décrivez un autre arc  $x$ : tirez les lignes droites  $AC$  &  $BC$ , vous aurez le triangle.

Il ne faut pas s'imaginer que ce problème soit toujours possible; dès-là que la somme des deux côtés est plus grande que le côté pris pour base, ainsi que tous les auteurs qui ont écrit sur la Géométrie paroissent en être persuadés; car, prenant toujours  $AB$  pour base, si le côté  $AC$ , par exemple, surpassoit cette base d'une quantité égale ou plus grande que l'autre côté  $BC$ , l'intersection ne pourroit pas se faire, & par conséquent la construction ne seroit pas possible. Il est donc nécessaire, quand on propose ce problème, d'y mettre plus de condition qu'on n'a de coutume, de peur que l'on ne tombe dans une construction absurde, comme je l'ai vu arriver.

C'est pourquoi, comme on ne peut construire qu'un triangle avec trois lignes droites données, il s'ensuit qu'en déterminant les trois côtés, tout le triangle est déterminé.

Ainsi si en deux triangles  $ACB$  &  $acb$ , fig. 73. l'on a  $AC : AB :: ac : ab$ ;  $AC : CB :: ac : bc$ ; alors les triangles sont déterminés de la même manière, par conséquent ils sont semblables & équiangles.

3°. Une ligne droite comme  $AB$ , & les deux angles  $A$  &  $B$  adjacens, lesquels pris ensemble sont moindres que deux angles droits, étant donnés; pour décrire le triangle  $ABC$  aux extrémités de la ligne donnée  $AB$ , formez les deux angles donnés  $A$  &  $B$ : continuez les côtés  $AC$  &  $BC$ , jusqu'à ce qu'ils se rencontrent en  $C$ . alors vous aurez le triangle  $ABC$  que vous cherchiez.

De sorte qu'un côté & deux angles étant donnés, on a tout le triangle; par conséquent, si deux triangles  $A = a$  &  $B = b$ ; alors ces triangles seront déterminés de la même manière, & par conséquent semblables.

Manière de mesurer les triangles. Pour trouver la superficie d'un triangle, multipliez la base  $AB$ , fig. 74. par la hauteur  $Cd$ , la moitié du produit est la superficie du triangle  $ABC$ .

Ou de cette autre manière: multipliez la moitié de la base  $AB$  par la hauteur  $Cd$ , ou toute la base par la moitié de la hauteur, le produit vous donnera la superficie du triangle.

Par exemple,

$AB = 342$	$AB = 342$	$\frac{1}{2} AB = 171$
$Cd = 234$	$\frac{1}{2} CD = 117$	$Cd = 234$
1368	2394	684
1026	342	513
684	342	342
2) 80028 superficie 40014 superficie 40014		

Ou bien on trouve la superficie d'un triangle en joignant ensemble les trois côtés, & prenant la moitié de la somme, & de cette moitié on soustrait chaque côté séparément; après quoi on multiplie la moitié de cette somme par le produit des trois restes; & l'on tire la racine quarrée de ce dernier produit; d'où il suit, 1°. que si entre la base & la moitié de la hauteur, on trouve une moyenne proportionnelle, ce sera le côté d'un quarré égal au triangle. 2°. Si la superficie d'un triangle est divisée par la moitié de la base, le quotient est la hauteur.

Propriétés des triangles plans. 1°. Si en deux triangles  $ABC$ ,  $abc$ , fig. 73. l'angle  $A = a$  les côtés  $AB = ab$  &  $AC = ac$ , alors le côté  $BC = bc$  & les

angles  $C = c$  &  $B = b$ , & par conséquent ces triangles seront égaux & semblables.

2°. Si un côté du triangle  $ABC$ , fig. 75. est continué jusqu'à  $D$ , l'angle extérieur  $DAB$  sera plus grand qu'aucun des deux angles intérieurs opposés  $B$  ou  $C$ .

3°. Dans chaque triangle, le plus grand côté est opposé au plus grand angle; & le plus petit côté au plus petit angle.

4°. Dans tous les triangles, deux côtés tels qu'ils soient, sont plus grands que le troisième.

5°. Si en deux triangles les différens côtés de l'un sont respectivement égaux aux côtés de l'autre, les angles seront aussi respectivement égaux, & par conséquent les triangles seront entièrement égaux & semblables.

6°. Si quelque côté, comme  $BC$ , fig. 76. d'un triangle  $ACB$ , est continué jusqu'à  $D$ , l'angle extérieur  $DOA$  sera égal aux deux angles intérieurs opposés,  $y$  &  $z$  pris ensemble.

7°. En tout triangle, comme  $ABC$ , les trois angles  $A$ ,  $B$ ,  $C$ , pris ensemble, sont égaux à deux angles droits, ou à  $180^\circ$ . d'où il s'ensuit, 1°. que si le triangle est rectangle, comme  $MKL$ , fig. 71. les deux angles obliques  $M$  &  $L$  pris ensemble, sont un angle droit ou  $90^\circ$ , & par conséquent ce sont des demi-angles droits, si le triangle est isoscele. 2°. Si un angle d'un triangle est oblique, les deux autres pris ensemble sont pareillement obliques. 3°. Dans un triangle équilatéral, chaque angle est de 60 degrés. 4°. Si un angle d'un triangle est soustrait de  $180^\circ$ . le restant est la somme des deux autres; & si la somme de deux angles est soustraite de  $180^\circ$ . le restant est le troisième angle.

5°. Si deux angles d'un triangle sont égaux à deux angles d'un autre triangle, soit conjointement, soit séparément, le troisième angle de l'un est égal au troisième angle de l'autre. 6°. Comme dans un triangle isoscele  $DFE$ , fig. 69. les angles de la base  $y$  &  $u$  sont égaux; si l'angle d'en-haut est soustrait de  $180^\circ$ . & que le restant soit divisé par 2, le quotient est la quantité de chacun des angles égaux: de même si le double d'un des angles de la base  $y$  est soustrait de  $180^\circ$ . le restant est la quantité de l'angle d'en-haut.

8°. Si en deux triangles  $ABC$  &  $abc$ , fig. 73.  $AB = ab$ ,  $A = a$ , &  $B = b$ , alors  $AC = ac$ .  $BC = bc$ .  $C = c$  & le triangle  $ACB = acb$ . d'où il s'ensuit que si en deux triangles  $ACB$ : &  $acb$ ,  $A = a$ ,  $B = b$ , &  $BC = bc$ ; alors  $C = c$ , par conséquent  $AC = ac$ ,  $AB = ab$  & le triangle  $ACB = acb$ .

9°. Si dans un triangle  $DPE$  les angles de la base  $y$  &  $u$ , fig. 69. sont égaux, le triangle est isoscele; par conséquent si les trois angles sont égaux, le triangle est équilatéral.

10°. Si dans un triangle  $ABC$  une ligne droite est tirée parallèlement à la base, elle coupe les côtés proportionnellement, & forme un petit triangle semblable au grand.

11°. Tout triangle peut être inscrit dans un cercle. Voyez CERCLE.

12°. Le côté d'un triangle équilatéral inscrit dans un cercle, est en puissance triple du rayon. Voyez RAYON.

13°. Les triangles de même base & même hauteur, c'est-à-dire, qui se trouvent entre les mêmes lignes parallèles, sont égaux. Voyez PARALLELE.

14°. Tout triangle, comme  $CFD$ , (fig. 41.) est la moitié d'un parallélogramme  $ACDB$ , de même ou d'égale base  $CD$ , & de même hauteur, ou entre les mêmes parallèles: ou bien un triangle est égal à un parallélogramme qui est sur la même base, mais qui n'a que la moitié de la hauteur, ou qui n'ayant que la moitié de la base, a la même hauteur que le triangle. Voyez PARALLELOGRAMME.

15°. Dans tous les triangles tant plans que sphériques,  $HHhhij$

ques, les côtés sont proportionels aux sinus des angles opposés.

16°. Dans tous les triangles plans, la somme des deux côtés est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles opposés est à la tangente de la moitié de leur différence.

17°. Si l'on fait tomber une perpendiculaire sur la base d'un triangle obliquangle, la différence des carrés des côtés est égale au double du rectangle sous la base & la distance qu'il y a de la perpendiculaire au milieu de la base.

18°. Les côtés d'un triangle sont coupés proportionnellement, par une ligne qu'on tire parallèlement à la base.

19°. Un triangle entier est à un triangle coupé par une ligne droite, comme le rectangle sous les côtés coupés est au rectangle des deux autres côtés.

20°. Dans un triangle rectiligne une ligne de l'angle droit perpendiculairement sur l'hypothénuse, divise le triangle en deux autres triangles rectilignes, lesquels sont semblables au premier triangle, & l'un à l'autre.

21°. En tout triangle rectangle le carré de l'hypothénuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés. Voyez HYPOTHENUSA.

22°. Si quelqu'angle d'un triangle est coupé en deux parties égales, la ligne qui le coupe divisera le côté opposé proportionnellement aux côtés qui forment cet angle. Voyez BISSECTION.

23°. Si l'angle du sommet de quelque triangle est coupé en deux parties égales, la différence des rectangles sous les côtés & par les segments de la base, est égale au carré de la ligne qui coupe l'angle en deux.

24°. Si une ligne droite BE (fig. 78.) coupe en deux un angle ABC d'un triangle, le carré de ladite ligne  $BE = AB + BC - AE + EC$ . Newton, arith. univers.

Pour diviser un triangle dans un certain nombre donné de parties égales, divisez la base CD (fig. 77.) en autant de parties égales qu'il s'agit de diviser la figure, & tirez les lignes A 1, A 2, &c.

Sur les propriétés des triangles sphériques. Voyez SPHÉRIQUE.

TRIANGLE, en terme de Trigonométrie. La solution ou analyse des triangles est du ressort de la trigonométrie. Voyez les figures de TRIGONOMÉTRIE.

Les différens cas peuvent être réduits aux problèmes suivans.

Solution des triangles plans. 1°. Deux angles A & C (tabl. trigon. fig. 26.) étant donnés conjointement avec le côté AB, opposé à l'un de ces deux angles C; pour trouver le côté BC, opposé à l'autre angle A, en voici la règle: le sinus de l'angle C est au côté donné AB, qui lui est opposé, comme le sinus de l'autre angle A est au côté que l'on cherche.

C'est pourquoi le côté BC se trouve aisément par les logarithmes ou par la règle de trois ou de proportion. Voyez LOGARITHME.

Car par exemple, supposez  $C = 48^\circ. 35'$ .  $A = 57^\circ. 28'$ .  $AB = 74'$ . l'opération se fait de cette manière.

Log. du sinus de C,	9. 8750142
Log. de AB,	1. 8692317
Log. du sinus de A,	9. 9258681
Total du log. de AB,	11. 7950998
& du sinus de A,	5
Log. de BC,	1. 9200956

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est 83, qui est la quantité du côté que l'on cherchoit.

2°. Deux côtés AB & BC, ayant été donnés conjointement avec l'angle C, opposé à l'un des deux, pour trouver les autres angles A & B, voici la re-

gle: un côté AB est au sinus de l'angle donné C, & opposé à ce côté, comme l'autre côté BC est au sinus de l'angle opposé que l'on cherche.

Par exemple,

Supposez  $AB = 94'$ ,  $BC = 69'$ ,  $C = 72^\circ. 15'$ .

Log. de AB,	1. 9731279
Log. du sinus de C,	9. 9788175
Log. de BC,	1. 8388491

Somme des logarith. du sinus de C & de BC, 11. 8176666

Log. du sinus de A, 9. 9444387

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est  $61^\circ. 37'$ . & comme l'angle donné C est de  $72^\circ. 15'$ , la somme des deux autres  $133^\circ. 52'$  étant soustraite de 180, total des trois, vous aurez  $46^\circ. 8'$  pour l'autre angle B que vous cherchiez.

De même supposez que dans un triangle rectangle (fig. 28.) outre l'angle droit A on ait donné l'hypothénuse  $BC = 49$ , & la cathète  $AC = 36$  pour trouver l'angle B, voici comme on opere.

Log. de BC,	1. 6901961
Log. de tout le sinus,	10. 0000000
Log. de AC,	1. 5563025

Log. du sinus de B, 9. 8661064

Le nombre qui répond à cela dans la table des logarithmes est  $47^\circ. 16'$ , par conséquent  $C = 42^\circ. 44'$ .

3°. Deux côtés BA & AC, & l'angle A compris entre ces côtés étant donnés, pour trouver les deux autres angles.

I. Si le triangle ABC est rectangle, prenez un des côtés, qui forment l'angle droit, comme AB, pour rayon, pour lors CA sera la tangente de l'angle opposé B, en ce cas la règle est qu'un côté AB est à l'autre AC, comme le sinus total est à la tangente de l'angle B.

Par exemple,

Supposé BA = 79 & AC = 54	
Logarithme de BA,	1. 8976291
Log. de AC,	1. 7323938
Log. du sinus total,	10. 0000000

Log. de la tang. de B, 9. 8347667

Le nombre qui répond à cela, dans la table des logarithmes, est  $34^\circ. 21'$ , par conséquent l'angle C est de  $55^\circ. 39'$ .

II. Si l'angle A est oblique (fig. 26.), il faut faire cette proportion, la somme des côtés donnés AB & AC est à leur différence, comme la tangente de la moitié de la somme des angles cherchés C & B est à la tangente de la moitié de leur différence: c'est pourquoi en ajoutant la moitié de la différence à la moitié de la somme, ce total donnera le plus grand angle C, & en ôtant la moitié de la différence de la moitié de la somme, le restant sera le plus petit angle B.

Par exemple,

Supposez  $AB = 75$ ,  $AC = 58$ ,  $A = 108^\circ. 24'$ , alors

AB 75	AB 75	A+B+C 179	60'
AC 58	AC 58	A 108	24
Somme 133.	diff. 17	B+C 71	36
		$\frac{1}{2}(B+C)$	35
		$\frac{1}{2}(B+C)$	35
		Log. de AB + AC	2. 1238516
		Log. de AB - AC	1. 2304489
		Log. de la tang. $\frac{1}{2}(B+C)$	9. 8580694

Somme des log. 12. 0883283

Log. de la tang.  $\frac{1}{2}(C-B)$  8. 6946667 le nombre qui répond à cela est  $5^\circ. 16'$ .

$\frac{1}{2}(B+C) = 35^\circ. 48'$ .  $\frac{1}{2}(B+C) = 35^\circ. 48'$ .

$\frac{1}{2}(C-B) = 5^\circ. 16'$ .  $\frac{1}{2}(C-B) = 5^\circ. 16'$ .

C = 41, 4      B = 30, 32

4°. Les 3 côtés  $AB$ ,  $CD$ , &  $CA$ , fig. 28, étant donnés, pour trouver les angles  $A$ ,  $B$ , &  $C$ , du sommet de l'angle  $A$  avec l'étendue du plus petit côté  $AB$ , décrivez un cercle : alors  $CD$  sera  $AC$  &  $AB$ ; &  $CF$  sera leur différence. La règle est donc que la base  $BC$  est la somme des côtés  $CD$ , comme la différence des côtés  $CF$  est au segment de la base  $CG$ .

Ce segment ainsi trouvé étant soustrait de la base  $CB$ , le restant est la corde  $GB$ . Ensuite du point  $A$  abaissez la perpendiculaire  $AE$  sur la corde  $GB$ , pour lors  $BE = EG = \frac{1}{2} GB$ .

Ainsi dans un triangle rectangle  $AEB$ , les côtés  $AB$  &  $BE$  étant donnés; ou dans un triangle oblique  $ACE$ , les côtés  $AC$  &  $CE$  étant donnés : les angles  $B$  &  $A$  sont trouvés.

Par exemple,

Supposé  $AB = 36$ ,  $AC = 45$ ,  $BC = 40$

$AC = 45$   $AC = 45$

$AB = 36$   $AB = 36$

$AC + AB = 81$ ,  $FC = 9$

Log. de  $BC = 1.6020600$

Log. de  $AC + AB = 1.9084850$

Log. de  $FC = 0.9542435$

Somme des log. = 2.8627275

Log. de  $CG = 1.2606675$ , le nombre qui y répond dans les tables est 18.

$BC = 4000$   $EG = 1089$

$CG = 1822$   $CG = 1822$

$BG = 2178$   $CE = 2911$

$BE = 1089$

Log. de  $AB = 3.5563025$

Log. du sinus total = 10.0000000

Log. de  $EB = 3.0370279$

Log. du sinus de  $EAB = 9.4807254$ , le nombre qui y répond dans les tables est  $17^\circ. 36'$ , par conséquent l'angle  $ABE$  est de  $72^\circ. 14'$ .

Log. de  $AC = 3.6532125$

Log. du sinus total = 10.0000000

Log. de  $CE = 3.4640422$

Log. du sinus total = 9.8108297, le nombre qui y répond dans les tables, est  $40^\circ. 18'$ , par conséquent  $ACE$  est de  $49^\circ. 42'$ , &  $CAB$  est de  $57^\circ. 54'$ .

Solution des triangles rectangles sphériques par les règles communes. I. Dans un triangle rectangle sphérique deux parties quelconques étant données, outre l'angle droit, pour trouver le reste,

1°. il faut considérer si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes. Si les parties disjointes sont opposées l'une à l'autre, comme si l'hypothénuse  $BC$  & l'angle  $C$ , fig. 29, sont donnés; pour trouver le côté opposé  $AB$ , voici quelle est la règle; le sinus total est au sinus de l'hypothénuse  $BC$ , comme le sinus de l'angle  $C$  est au sinus du côté opposé  $AB$ .

2°. Si les parties disjointes ne sont point opposées l'une à l'autre, comme si  $AB$  & l'angle adjacent  $B$  sont donnés; pour avoir l'angle opposé  $C$ , les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jusqu'à ce qu'ils fassent des quarts de cercle, afin que par ce moyen vous ayez un nouveau triangle, dans lequel les parties dont il est question soient opposées mutuellement les unes aux autres; comme dans le cas présent le triangle  $EBF$ , où nous avons le côté  $BF$  donné, qui est le complément du côté  $AB$ , & l'angle  $B$  pour  $EF$ , complément de l'angle  $C$ ; voici donc la règle qu'il faut suivre. Le sinus total est au sinus de  $BF$ , comme le sinus de l'angle  $B$  est au sinus  $EF$ , ou co-sinus de  $C$ .

3°. Si l'hypothénuse ne se trouve point parmi les parties conjointes, comme lorsque les côtés  $AB$  &  $AC$  sont donnés, pour avoir un angle opposé à l'un des deux; il faut dire le sinus de  $AC$  est au sinus to-

tal, comme la tangente de  $AB$  est à la tangente de  $C$ .

4°. Mais si l'hypothénuse se trouve parmi les parties conjointes, comme si l'hypothénuse  $BC$  & l'angle  $C$  sont donnés, pour trouver le côté adjacent  $AC$ ; les côtés du triangle doivent être continués du même côté, jusqu'à ce qu'ils fassent des quarts de cercle, afin que l'on ait un nouveau triangle, dans lequel l'hypothénuse ne se trouve point parmi les parties dont il est question; par exemple, dans le cas présent  $EBF$  dans lequel sont donnés le complément  $EB$  de l'hypothénuse  $BC$ , le complément de l'angle  $C$ , & l'angle  $F$  complément du côté  $AC$ . Puis donc que dans le triangle  $EBF$ , l'hypothénuse n'entre pas dans la question, la règle est la même que ci-dessus : c'est-à-dire, que le sinus de  $EF$  ou co-sinus de  $C$ , est au sinus total, comme la tangente de  $EB$ , ou co-tangente de  $BC$  est la tangente de  $F$  ou co-tangente de  $AC$ .

5°. Quand les côtés d'un triangle doivent être continués, il n'importe de quel côté que ce soit, pourvu qu'il ne soit pas question d'un angle aigu, autrement les côtés doivent être continués par l'autre angle oblique : si les deux côtés sont dans la connexion, ils doivent être continués par l'angle adjacent au côté en question.

C'est ainsi qu'on peut toujours former un triangle, où l'on trouve par la règle des sinus ou des tangentes les parties que l'on cherche.

Solution des triangles rectangles sphériques par une règle universelle. Considérez, comme ci-dessus, si les parties dont il est question sont conjointes ou disjointes.

Si l'un des deux côtés, qui forment l'angle droit, ou même si ces deux côtés entrent dans la question, en leur place, il faut mettre parmi les données leur complément à un quart de cercle : alors, puisque, suivant la règle universelle, si connue dans cette TRIGONOMÉTRIE, le sinus total avec le sinus du complément de la partie moyenne, est égal aux sinus des parties disjointes, & aux co-tangentes des parties conjointes; ôtez du total de ces choses données, la troisième partie donnée, le reste sera quelque sinus ou tangente, & le côté ou l'angle qui y répond dans la table des logarithmes, est le côté ou l'angle que vous cherchez.

Comme la règle universelle ou générale est d'un grand secours dans la Trigonométrie, nous en ferons l'application à différens cas, & nous en apporterons des exemples qui dans les cas des parties conjointes & disjointes répandront aussi de la lumière sur la méthode commune; mais dans les cas des parties contiguës, il faudra avoir recours à d'autres solutions.

1°. L'hypothénuse  $BC = 60^\circ$ , & l'angle  $C = 23^\circ. 30'$  étant donnés; trouver le côté opposé  $AB$ , fig. 22, puisque  $AB$  est la partie moyenne,  $C$  &  $B$  sont parties disjointes, voyez PARTIES; le sinus total, avec le co-sinus du complément  $AB$ , c'est-à-dire, avec le sinus même de  $AB$ , est égal aux sinus de  $C$ , &  $BC$ .

C'est pourquoi si du sinus de  $C$  96006997 & du sinus de  $BC$  . . . . . 99375308

Somme . . . . . 195382303

Vous ôtez le sinus total . . . . . 100000000

Reste le sinus de  $AB$  . . . . . 95382303

Le nombre qui y répond dans la table est  $20^\circ. 12'. 6''$ .

2°. L'hypothénuse  $BC = 60^\circ$ , & la jambe  $AC = 20^\circ. 12'. 6''$  étant données, trouver l'angle opposé  $C$ .

Il paroît par le problème précédent que de la somme du sinus total, & du sinus du côté  $AB$ , il faut



ôter le sinus de l'hypothénuse BC. le reste est le sinus de l'angle C. de sorte qu'il est aisé de transformer le cas précédent en celui-ci.

3°. Le côté AB = 20°. 12'. 6". & l'angle opposé C = 23°. 30'. étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

Il paroît par le premier exemple que de la somme du sinus total, & du sinus de AB, il faut ôter le sinus de l'angle C. le reste est le sinus de l'hypothénuse BC.

4°. L'hypothénuse BC = 60°. & un côté AB = 20°. 12'. 16". étant donnés; trouver l'autre côté.

Puisque BC est une partie moyenne, & que AB & AC sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de l'hypothénuse B, sont égaux aux sinus des complémens, c'est-à-dire, aux co-sinus des côtés AB & AC.

C'est pourquoi du sinus total. . . . . 100000000 & du co-sinus de BC. . . . . 96989700

Somme. . . . . 196989700

soustrayez le co-sinus de AB. . . . . 99724279

Reste le co-sinus de AC. . . . . 97265421

Le nombre qui y répond dans la table, est 32°. 11'. 34". par conséquent AC est de 57°. 48'. 26".

5°. Les côtés AC = 57°. 48'. 26". & AB = 20°. 12'. 6". étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

Il paroît, par l'exemple précédent, que le sinus total doit être ôté de la somme des co-sinus des côtés AB & AC; le reste est le co-sinus de l'hypothénuse BC. par conséquent l'exemple ci-dessus s'applique aisément à celui-ci.

6°. Le côté AC = 57°. 48'. 26". & l'angle adjacent C = 23°. 30'. étant donnés, trouver l'angle opposé B.

Puisque B est une partie moyenne, & que A & C sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de B, est égal au sinus de C, & au sinus du complément, c'est-à-dire au co-sinus de AC.

C'est pourquoi du sinus de C = 96006697 & du co-sinus AC. . . . . 97265421

Somme . . . . . 193272418

Otez le sinus total. . . . . 100000000

Reste le co-sinus de B. . . . . 93272418

Le nombre qui y répond, dans la table, est 12°. 15'. 56". par conséquent B est de 77°. 44'. 4".

7°. Le côté AC = 57°. 48'. 26". & l'angle opposé B = 77°. 44'. 4". étant donnés, trouver l'angle adjacent C. Il paroît par l'exemple précédent que le co-sinus de AC, doit être soustrait de la somme du sinus total, & du co-sinus de B, le reste est le sinus de C, de sorte que l'exemple précédent s'applique aisément à celui-ci.

8°. Les angles obliques B = 77°. 44'. 4". & C = 23°. 30'. étant donnés; trouver le côté AC adjacent à l'autre angle.

Il paroît par le sixième problème que le sinus de C, doit être ôté de la somme du sinus total, & du co-sinus de B, le reste est le co-sinus de AC. Le cas du sixième problème s'applique aisément à celui-ci.

9°. Le côté AC = 57°. 48'. 26". & l'angle adjacent C = 23°. 30'. étant donnés, trouver le côté opposé AB.

Puisque AC est une partie moyenne, & que C & AB sont des parties conjointes, le sinus total, avec le sinus de AC, est égal à la co-tangente de C, & à la tangente de AB.

C'est pourquoi du sinus total. . . . . 100000000 & du sinus de AC. . . . . 99275039

Somme . . . . . 199275039

Otez la cotangente de C. . . . . 103616981

Reste la tangente de AB. . . . . 95658058

Le nombre qui y répond dans la table est 20°. 12'. 6".

10°. Le côté AB = 20°. 12'. 6". & l'angle opposé C = 23°. 30'. étant donnés, trouver le côté adjacent AC.

De la somme de la co-tangente de C & de la tangente de AB, ôtez le sinus total, le reste est le sinus de AC.

11°. Les côtés AB = 20°. 12'. 6". & AC = 57°. 48'. 26". étant donnés, trouver l'angle C, opposé à l'un des deux.

De la somme du sinus total & du sinus de AC, ôtez la tangente de BA, le reste est la co-tangente de C.

12°. L'hypothénuse BC = 60°. & l'angle oblique C = 23°. 30'. étant donnés, trouver le côté adjacent AC.

Puisque C est une partie moyenne, & que AB & AC sont des parties conjointes, le sinus total avec le co-sinus de C, sera égal à la co-tangente de AC.

C'est pourquoi du sinus total. . . . . 100000000 & du co-sinus de C. . . . . 99623978

Somme. . . . . 199623978

Otez la co-tangente de BC. . . . . 97614394

Reste la tangente de AC. . . . . 102009584

Le nombre qui y répond dans les tables est 57°. 48'. 26".

13°. Le côté AC = 57°. 48'. 26". & l'angle adjacent C = 23°. 30'. étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

De la somme du sinus total & du co-sinus de C, ôtez la tangente de AC, le reste est la co-tangente de BC.

14°. L'hypothénuse BC = 60°. & le côté AC = 57°. 48'. 26". étant donnés; trouver l'angle adjacent C.

De la somme de la co-tangente de BC, & de la tangente de AC, ôtez le sinus total, le reste est le co-sinus de C.

15°. L'hypothénuse BC = 60°. & un angle C = 23°. 30' étant donnés, trouver l'autre angle B.

Puisque B est la partie moyenne, & que B & C sont des parties disjointes, le sinus total avec le co-sinus de B sera égal aux co-tangentes de B & de C.

C'est pourquoi du sinus total. 100000000 Et du co-sinus de B C. . . . . 96989700

Somme. . . . . 196989700

Otez la co-tangente de C. . . . . 103616981

Reste de la co-tangente de B. . . . . 93372719

Le nombre qui y répond dans les tables est 12°. 15'. 56", par conséquent B est de 77°. 44'. 4".

16°. Les angles obliques B = 77°. 44'. 4", & C = 23°. 30' étant donnés, trouver l'hypothénuse BC.

De la somme des co-tangentes de C & de B, soustrayez le sinus total; le reste est le co-sinus de BC.

Solution des triangles obliquangles sphériques. 1°. Dans un triangle obliquangle sphérique ABC (Pl. Trigonom. fig. 30.) deux côtés AB & BC étant donnés conjointement avec un angle A opposé à l'un des deux; trouver l'autre angle C. Voici la règle, le sinus du côté BC est au sinus de l'angle opposé A, comme le sinus du côté BA est au sinus de l'angle opposé C.

Supposez, par exemple, BC = 39°. 29'. A = 43°. 20'. BA = 66°. 45'. Pour-lors on trouvera que le sinus de BC est . . . . . 98033572

Le sinus de A. . . . . 98364771

Le sinus de BA. . . . . 99632168

. . . . . 197796936

Le sinus de C. . . . . 99963367

Le nombre qui y répond dans les tables est  $82^{\circ} 34' 7''$ .

2<sup>o</sup>. Deux angles  $C = 82^{\circ} 34' 7''$  &  $A = 43^{\circ} 20'$  avec le côté  $AB = 60^{\circ} 45'$  opposé à l'un d'eux  $C$  étant donnés, trouver le côté  $BC$  opposé à l'autre angle  $A$ .

Il faut dire: le sinus de l'angle  $C$  est au sinus du côté opposé  $B$ , comme le sinus de l'angle  $A$  est au sinus du côté opposé  $BC$ . L'exemple précédent suffit pour l'intelligence de celui-ci.

3<sup>o</sup>. Deux côtés  $AB = 66^{\circ} 45'$  &  $BC = 39^{\circ} 29'$  avec un angle opposé à l'un des deux  $A = 43^{\circ} 20'$  étant donnés; trouver l'angle  $B$  compris entre ces côtés; supposez que l'angle  $C$  est aigu; puisque l'autre angle  $A$  est pareillement aigu, la perpendiculaire  $BE$  tombe dans le triangle; c'est pourquoi dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle  $A$ , & du côté  $AB$  donnés, on trouve l'angle  $ABE$ . Puisque  $BE$  sert comme de partie latérale dans le triangle  $AEB$ , l'angle  $EB C$  est une partie moyenne, & le côté  $BC$  est une partie conjointe.

Ce co-sinus de l'angle  $EB C$  se trouvera en ôtant la co-tangente de  $AB$  de la somme du co-sinus de l'angle  $ABE$ , & de la co-tangente de  $BC$ . Ainsi, en joignant ensemble les angles  $ABE$  &  $EB C$ , ou si la perpendiculaire tombe hors du triangle, en ôtant l'un de l'autre, vous trouverez l'angle en question.

Par exemple, sinus total . . .	10000000
Co-sinus de $AB$ . . .	95963154
Somme . . .	195963154
Co-tangente de $A$ . . .	100252805
Co-tangente de $ABE$ . . .	95710349

Le nombre qui y répond dans les tables est  $25^{\circ} 35'$  par conséquent  $AB$  est de  $69^{\circ} 34' 25''$ .

Co-sinus de $ABE$ . . .	95428300
Co-tangente de $BC$ . . .	100141529
Somme . . .	195269829
Co-tangente de $A$ . . .	96330085
Co-sinus de $EB C$ . . .	99938544

Le nombre qui y répond dans les tables est  $80^{\circ} 24' 26''$  par conséquent  $ABC$  est de  $79^{\circ} 9' 57''$ .

4<sup>o</sup>. Deux angles  $A = 43^{\circ} 20'$  &  $B = 79^{\circ} 9' 59''$  avec le côté adjacent  $AB = 66^{\circ} 45'$  étant donnés, trouver le côté  $B$  opposé à l'un des deux angles.

De l'un des angles donnés  $B$ , abaissez une perpendiculaire  $EB$  sur le côté inconnu  $AC$ ; & dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle donné  $A$  & de l'hypoténuse  $AB$ , cherchez l'angle  $ABE$ ; lequel étant ôté de l'angle  $ABC$ , il reste l'angle  $EB C$ . Mais si la perpendiculaire tomboit au-dehors du triangle, en ce cas, il faudroit soustraire l'angle  $ABC$  de l'angle  $ABE$ ; parce que la perpendiculaire  $BE$  étant prise pour une des parties latérales, la partie moyenne dans le triangle  $ABE$  est l'angle  $B$ , & la partie conjointe est  $AB$ ; dans le triangle  $EB C$ , la partie moyenne est l'angle  $B$ , & la partie conjointe  $BC$ ; la co-tangente du côté  $BC$  se trouve en ôtant le co-sinus de  $EB A$  de la somme de co-tangente de  $AB$  & du co-sinus de  $EB C$ . L'exemple du cas précédent s'applique aisément à celui-ci.

5<sup>o</sup>. Deux côtés  $AB = 66^{\circ} 45'$  &  $BC = 39^{\circ} 29'$  avec l'angle  $A$  opposé à l'un ou à l'autre  $= 43^{\circ} 20'$  étant donnés, trouver le troisième côté  $AC$ , abaisissant, comme ci-dessus, la perpendiculaire  $BE$ , dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle donné, & de l'hypoténuse  $AB$ , vous trouverez le côté  $AE$ ; puisqu'en prenant  $B$

$E$  pour une partie latérale dans le triangle  $AEB$ ,  $AB$  est la partie moyenne, &  $AE$  la partie disjointe, & que dans le triangle  $BE C$ ,  $BC$  est la partie moyenne, &  $EC$  la partie disjointe; le co-sinus de  $EC$  se trouve en ôtant le co-sinus de  $AB$  de la somme des co-sinus de  $AE$  &  $CB$ , de sorte qu'en joignant ensemble les segments  $AE$  &  $EC$ , ou en cas que la perpendiculaire tombe hors le triangle en les ôtant l'un de l'autre, on trouvera le côté  $AC$ .

6<sup>o</sup>. Deux côtés  $AC = 65^{\circ} 30' 46''$  &  $AB = 66^{\circ} 45'$  avec l'angle  $A = 43^{\circ} 20'$  compris entre ces côtés, étant donnés, trouver le troisième côté  $BC$  opposé à cet angle.

Abaissez la perpendiculaire  $BE$ , cherchez dans le triangle rectangle le segment  $AE$ , lequel étant ôté de  $AC$ , il vous reste  $EC$ . Si la perpendiculaire tombe au-dehors du triangle, il faut ôter  $AC$  de  $AE$ .

Puisqu'en prenant la perpendiculaire  $BE$  pour une partie latérale dans le triangle  $AEB$ ,  $AB$  devient la partie moyenne, &  $AE$  la partie disjointe; & que dans le triangle  $EB C$ ,  $CB$  est la partie moyenne, &  $EC$  la partie disjointe; le co-sinus de  $BC$  se trouve en ôtant le co-sinus de  $AE$ , de la somme des co-sinus de  $AB$  &  $EC$ .

7<sup>o</sup>. Deux angles  $A = 43^{\circ} 20'$  &  $B = 79^{\circ} 9' 59''$  avec le côté  $CB = 39^{\circ} 29'$  opposé à l'un ou l'autre de ces angles, étant donnés, trouver le côté  $AB$  adjacent à l'un & l'autre.

Abaissez la perpendiculaire  $CD$  de l'angle inconnu  $C$  sur le côté opposé  $AB$ , & si cette perpendiculaire tombe dans le triangle; par le moyen de l'angle donné  $B$ , & de l'hypoténuse  $BC$ , cherchez dans le triangle rectangle  $BCD$ , le segment  $BD$ . Puisqu'en prenant la perpendiculaire  $CD$  pour une partie latérale dans le triangle  $CDB$ ,  $DB$  est la partie moyenne, & l'angle  $B$  une partie conjointe; & que dans le triangle  $CDA$ ,  $AD$  est la partie moyenne, & l'angle  $A$  une partie conjointe; le sinus du segment  $AD$  se trouve en ôtant la co-tangente de l'angle  $B$  de la somme du sinus de  $DB$  & de la co-tangente de l'angle  $A$ ; de sorte qu'en joignant ensemble les segments  $AD$  &  $DB$ , ou, si la perpendiculaire tombe hors du triangle, en ôtant l'un de l'autre, le résultat sera du côté  $AB$  que vous cherchez.

8<sup>o</sup>. Deux côtés  $AB = 66^{\circ} 45'$  &  $BC = 39^{\circ} 29'$  avec l'angle compris entre ces côtés  $= 79^{\circ} 9' 59''$  étant donnés, trouver l'angle  $A$  opposé à l'un ou à l'autre de ces côtés.

En abaisissant la perpendiculaire  $CD$ , vous trouverez le segment  $BD$ , comme dans le problème précédent: ôtez ce segment de  $AB$ , reste  $AD$ . Si la perpendiculaire tombe hors le triangle,  $AB$  doit être joint à  $DB$ ; & comme en prenant la perpendiculaire  $CD$  pour une partie latérale dans le triangle  $CDB$ ,  $BD$  est la partie moyenne, & l'angle  $B$  la partie conjointe; & que dans le triangle  $CDA$ ,  $AD$  est la partie moyenne, & l'angle  $A$  la partie conjointe; la co-tangente de l'angle  $A$  se trouve en ôtant le sinus de  $DB$  de la somme de la co-tangente de l'angle  $B$  & du sinus  $AD$ .

9<sup>o</sup>. Deux angles  $A = 43^{\circ} 20'$  &  $B = 79^{\circ} 9' 59''$  avec le côté adjacent  $AB = 66^{\circ} 45'$  étant donnés, trouver l'angle  $C$  opposé à ce côté.

De l'un des angles donnés  $B$  abaissez la perpendiculaire  $BE$ , sur le côté opposé  $AC$ : dans le triangle rectangle  $ABE$ , par le moyen de l'angle  $A$  donné, & de l'hypoténuse  $AB$ , vous trouverez l'angle  $ABE$ , lequel étant ôté de  $ABC$ , reste l'angle  $EB C$ .

Si la perpendiculaire tombe hors le triangle, il faut ôter  $ABC$  de  $ABE$ . Puisqu'en prenant  $BE$  pour une partie latérale dans le triangle  $CEB$ , l'angle  $C$  est la partie moyenne, & l'angle  $CEB$ , la partie dis-

jointe ; & que dans le triangle  $ABE$ , l'angle  $A$  est la partie moyenne & l'angle  $ABE$  la partie disjointe : le co-sinus de l'angle  $C$  se trouve en soustrayant le sinus de l'angle  $ABE$  de la somme du co-sinus de l'angle  $A$  & du sinus de  $EB$ .

10°. Deux angles  $A=42^{\circ}.20'$ . &  $C=82^{\circ}.34'$ . avec le côté  $BA=66^{\circ}.45'$ . opposé à l'un de ces deux, étant donnés, trouver l'autre angle.

De l'angle cherché  $B$ , abaissez une perpendiculaire  $BE$  ; & dans le triangle rectangle  $AEB$ , par le moyen de l'angle donné  $A$ , & de l'hypothénuse  $BA$ , vous trouverez l'angle  $ABE$ , puis en prenant la perpendiculaire  $EB$  pour une partie latérale dans le triangle  $ECB$ , l'angle  $C$  est la partie moyenne, & l'angle  $CEB$  la partie disjointe ; & que dans le triangle  $ABE$ , l'angle  $A$  est la partie moyenne, & l'angle  $ABE$  la partie disjointe : le sinus de l'angle  $ECB$  se trouve en soustrayant le co-sinus de  $A$  de la somme du co-sinus de  $C$  & du sinus de  $ABE$ , de sorte qu'en joignant ensemble  $ABE$  &  $ECB$  ; ou si la perpendiculaire hors le triangle, en ôtant l'un de l'autre vous aurez pour résultat l'angle cherché  $ABC$ .

11°. Les trois côtés étant donnés, trouver un angle opposé à l'un de ces côtés.

I. Si un côté  $AC$ , fig. 16. est un quart de cercle, & que le côté  $AB$  soit plus petit qu'un quart de cercle, vous trouverez l'angle  $A$  ; prolongez  $AB$  jusqu'en  $F$ , & jusqu'à ce que  $AF$  soit égal à un demi-cercle ; du pôle  $A$  tirez l'arc  $CF$ , qui coupe l'arc  $BF$  à angles droits en  $F$ . Puisque dans le triangle rectangle  $CBF$ , l'hypothénuse  $BC$  est donnée, & le côté  $FB$ , ou son complément  $AB$ , à un demi-cercle, vous trouverez la perpendiculaire  $CF$ , laquelle étant la mesure de l'angle  $CAB$ , donne par conséquent l'angle que vous cherchez.

II. Si l'un des côtés  $AC$  est un quart de cercle, & que l'autre côté  $AB$  soit plus grand qu'un quart de cercle, cherchez l'angle  $A$  : de  $AB$  ôtez le quart de cercle  $AD$  ; & du pôle  $A$  décrivez l'arc  $CD$ , coupant l'arc  $AB$  à angles droits en  $D$ . Comme dans le triangle rectangle  $CDB$ , l'hypothénuse  $BC$ , & le côté  $DB$ , ou l'excès du côté  $AB$  sur le quart de cercle sont donnés, la perpendiculaire  $CD$  sera trouvée, comme ci-dessus, & cette perpendiculaire est la mesure de l'angle cherché  $A$ .

III. Si le triangle est isocèle, que  $BC=CF$  & l'angle  $ACF$  celui qu'on cherche ; coupez  $AF$  en deux parties égales au point  $D$  ; & par  $D$  &  $C$  faites passer l'arc de cercle  $DC$ . Puisque  $DC$  est perpendiculaire à  $AF$ , les angles  $A$  &  $F$ ,  $ACD$  &  $DCF$  sont égaux ; par le moyen de l'hypothénuse  $AC$  & du côté  $AD$  donnés dans le triangle rectangle  $ACD$ , vous trouverez l'angle  $ACD$ , dont le double est l'angle cherché  $ACF$  ; & par les mêmes parties données on peut trouver l'angle  $A$  ou l'angle  $F$ .

IV. Si le triangle est scalène, & que vous cherchiez l'angle  $A$ , fig. 30. de  $C$ , abaissez la perpendiculaire  $CD$ , & cherchez la demi-différence des segments  $AD$  &  $DB$ , en disant, la tangente de la moitié de la base  $AB$  est à la tangente de la moitié de la somme des côtés  $AC$  &  $CB$ , comme la tangente de leur demi-différence est à la tangente de la demi-différence des segments  $AD$  &  $DB$  : ajoutez ensuite la demi-différence des segments à la moitié de la base pour trouver le grand segment ; & ôtez cette même demi-différence de la même moitié de la base pour trouver le petit segment, pour lors ayant trouvé dans le triangle rectangle  $CAD$ , l'hypothénuse  $AC$  & le côté  $AD$ , vous avez aussi l'angle cherché  $A$ . De la même manière, dans l'autre triangle  $CDB$ , vous trouverez  $B$  par les parties données  $CB$  &  $DB$ .

12°. Les trois angles  $A$ ,  $B$  &  $C$  étant donnés, trouver un des côtés quelconque.

Comme, au lieu du triangle donné on peut en

prendre un autre, dont les côtés soient égaux aux angles donnés, & les angles égaux aux côtés donnés, ce problème se résout de la même manière que le précédent. *Chambers & Wolf. (E)*

TRIANGLE, *s. m. en Astronomie*, c'est un nom commun à deux constellations, l'une dans l'hémisphère septentrional, appelé simplement triangle ou triangle céleste, & l'autre dans l'hémisphère méridional, que l'on appelle triangle austral. *Voyez CONSTELLATION.*

Les étoiles qui composent le triangle septentrional, sont au nombre de quatre, suivant le catalogue de Ptolémée, autant dans celui de Tycho ; 24 dans le catalogue britannique.

TRIANGLE différentiel d'une courbe ; dans la haute Géométrie ; c'est un triangle rectiligne rectangle, dont l'hypothénuse est une partie de la courbe, qui ne diffère qu'infinitement peu d'une ligne droite. *Voyez COURBE.*

Supposons, par exemple, la demi-ordonnée  $pm$ , *Pl. d'analyse, fig. 18.* & une autre demi-ordonnée  $PM$ , qui en soit infiniment proche ; alors  $Pp$  sera la différentielle de l'abscisse, & abaissant une perpendiculaire  $MR=PP$ ,  $Rm$  sera la différentielle de la demi-ordonnée. Tirez donc une tangente  $TM$ , & l'arc infiniment petit  $Mm$  ne sera pas différent d'une ligne droite ; par conséquent  $MmR$  est un triangle rectiligne rectangle, & constitue le triangle différentiel de cette courbe. *Voyez TANGENTE & SOUTANGENTE. Chambers. (O)*

TRIANGLE, (*Arithmétique.*) on appelle ainsi un triangle formé de la manière suivante.

1	1								
1	2	1							
1	3	3	1						
1	4	6	4	1					
1	5	10	10	5	1				
1	6	15	20	15	6	1			
1	7	21	35	35	21	7	1		
1	8	28	56	70	56	28	8	1	
1	9	36	84	126	126	84	36	9	1

La première colonne verticale renferme l'unité ; la seconde la suite des nombres naturels 2, 3, 4, 5 ; &c. la troisième la suite des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, &c. la quatrième la suite des nombres pyramidaux, &c. Sur quoi voyez l'article FIGURÉ ; voyez aussi TRIANGULAIRE, PYRAMIDAL, &c. M. Pascal a fait un traité de ce triangle arithmétique. Les bandes horizontales sont les coefficients des différentes puissances du binôme. Sur quoi voyez BINOME. (O)

TRIANGLE, (*Littérature.*) cette figure géométrique a depuis long-temps servi de signe, de marque, ou de symbole à bien des choses différentes. Plutarque nous apprend que le philosophe Xénocrates comparoit la divinité à un triangle équilatéral, les génies au triangle isocèle, & les hommes au scalène. Les Chrétiens à leur tour employèrent le triangle, pour représenter la Trinité ; d'abord ils se servirent du simple triangle, mais dans la suite ils ajoutèrent au triangle quelques lignes, qui formoient une croix : c'est ainsi qu'on trouve des triangles diversement combinés sur les médailles des papes publiées par Bonanni. Au commencement de la découverte de l'imprimerie, rien n'étoit plus commun que de graver ces sortes de figures au frontispice des livres ; ensuite elles devinrent de simples marques de correcteur d'imprimerie, ou des symboles distinctifs dans le commerce. Enfin, elles ont passé aux emballeurs, qui marquent ainsi avec leur pinceau, toutes les balles de marchandises qui sont envoyées dans les provinces, ou qui doivent passer à l'étranger. (D. J.)

TRIANGLE, (*Fortification.*) ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés, ou des demi-bastions. (D. J.)

TRIANGLE,



**TRIANGLE**, (*Marine*.) sorte d'échafaud, qui sert à travailler sur les côtés du vaisseau. Il est composé de trois pièces; d'un traversin; d'une acore, qui pend de travers sur le traversin, & qui va s'appuyer sur le côté du vaisseau; & d'un arc-boutant, qui est attaché par une extrémité au bout du traversin, & qui, s'élevant par l'autre en-haut du vaisseau, est cloué à son côté.

**TRIANGLE**, (*Marine*.) c'est le nom qu'on donne à trois barres de cabestan, qu'on suspend autour des grands mâts, quand on veut le recier.

**TRIANGLE**, (*Instrument d'ouvrier*.) les Menuisiers, les Charpentiers, & quelques autres ouvriers, ont des instrumens à qui ils donnent le nom de triangle, & les spécifient néanmoins par quelque terme qui dénote leur usage. Le triangle onglet ou à onglet, n'est qu'une règle de bois de deux lignes d'épais, d'un pied de long, & de trois pieds de large, dont l'une des extrémités, qui est coupée en angle de quarante-cinq degrés, est emboîtée dans un autre morceau de bois plus épais, qu'on nomme la joue. Il sert à tracer des angles réguliers, en appuyant la pièce de bois contre la joue de l'instrument, & en tirant une ligne le long de la règle. Le triangle quart est une vraie équerre, dont une des branches qu'on appelle la joue, qui est du triple plus épaisse que l'autre, & dans le milieu & tout le long de son épaisseur, une espèce de languette. Il sert à tracer les pièces quarrées, en les appuyant sur la languette le long de la joue, & en tirant les lignes parallèles à l'autre branche. Pour éviter la multiplicité des instrumens, le sieur Hulin en a inventé un qui contient non-seulement ces deux triangles, mais encore une équerre, & ce qu'on appelle la pièce quarrée; mais les Anglois ont imaginé un autre instrument encore plus simple & plus parfait.

**TRIANGULAIRE**, adj. (*Geom.*) se dit en général de tout ce qui a rapport au triangle.

Les compas triangulaires ont trois branches; on en fait un grand usage dans la construction des mappemondes, des globes, &c. lorsqu'il s'agit de prendre un triangle tout d'un coup. Voyez COMPAS.

Les nombres triangulaires sont une espèce de nombres polygones; ce sont les sommes des progressions arithmétiques, dont la différence des termes est 1. Voyez NOMBRE, POLYGONE, & FIGURE.

Ainsi, de la progression arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. 6. on forme les nombres triangulaires 1. 3. 6. 10. 15. 21. Chambers.

**TRIANGULAIRE**, en Anatomie, est un nom qu'on donne à deux muscles à cause de leur figure. Voyez MUSCLE.

**TRIANGULAIRE**; de la poitrine ou du sternum, est un muscle qui ressemble quelquefois à trois ou quatre muscles distincts. Il vient de la face interne du sternum, & se termine aux cartilages qui joignent les quatre dernières vraies côtes au sternum.

**TRIANGULAIRE de la levre inférieure**, est un muscle attaché à la levre externe du bord inférieur de la mâchoire inférieure, vers la partie moyenne, entre le menton & le masséter; delà, les fibres se réunissant, viennent s'unir à la commissure des lèvres, avec celles du canin, de façon qu'ils ne paroissent former ensemble qu'un même muscle digastrique. Voyez DIGASTRIQUE.

Le triangulaire des lombes. Voyez QUARRÉ.

**TRIANGULAIRES OS**, (*Anat.*) on doit mettre au nombre des variations utiles qui se rencontrent souvent dans la structure générale des parties osseuses, les os triangulaires qu'on trouve quelquefois dans les sutures du crâne, & plus fréquemment dans la suture lambdoïde que dans aucune autre, parce que, faute de les connoître, quelqu'un pourroit se tromper à l'égard de ceux qui ont des pareils os, &c.

Tome XVI.

prendre une légère plaie pour une fracture considérable.

**TRIANGULO ILES**, (*Geog. mod.*) îles de l'Amérique méridionale, dans la mer du Nord, à l'entrée du détroit d'Euxuma. On met ces îles au nombre des Lucayes, & l'on en compte trois, qui par leur situation forment comme un triangle d'où vient leur nom.

**TRIANON**, f. m. (*Archit. mod.*) c'est en France un terme générique qui signifie tout pavillon isolé, construit dans un parc, & détaché d'un château. Le céano des Italiens est un bâtiment de cette espèce, en usage pour servir de retraite, & se procurer de la fraîcheur à la campagne; il y en a dans presque toutes les vignes d'Italie. Le nom de trianon, que les François ont donné à ces sortes de pavillons, vient de celui que Louis XIV. a fait construire dans le parc de Versailles. C'est un petit palais du roi, galant, bien bâti, incrusté de marbre de diverses couleurs, & décoré de précieux ameublemens.

La face extérieure de cette maison est d'environ 64 toises. La cour offre un péristyle soutenu par des colonnes & des pilastres de marbre. Les deux ailes de la maison sont terminées par deux pavillons; & sur tout l'édifice regne une balustrade, le long de laquelle sont des statues, des corbeilles, des urnes & des castolettes. Les jardins en sont très-agréables; les bassins y sont ornés de groupes choisis. On y trouve entr'autres le groupe de Laocoon, sculpté par Baptiste Tuby d'après l'antique. La cascade mérite aussi d'être remarquée, outre d'autres embellissemens qui y sont employés avec goût. (*D. J.*)

**TRIAS**, (*Théol.*) terme dont on se sert quelquefois pour exprimer la sainte Trinité. Voyez TRINITÉ.

**TRIAVERDENS ou TRIVERDENS**, f. m. (*Hist. ecclési.*) brigands qui dans le xij. siècle exercèrent contre les chrétiens toutes sortes de cruautés. Le troisième concile de Latran décerne les peines ecclésiastiques contre ceux qui leur donneront retraite, qui les recevront, les secourront, auront la moindre communication avec eux. Il veut qu'ils soient anathématisés comme les Albigeois.

**TRIBADE**, f. f. (*Gram.*) femme qui a de la passion pour une autre femme; espèce de dépravation particulière aussi inexplicable que celle qui enflamme un homme pour un autre homme.

**TRIBALLES**, LES, Triballi, (*Geog. anc.*) peuples de la basse Macédoine. Strabon, l. VII. p. 301. les met sur le bord du Danube, & dit qu'ils s'étendoient jusques dans l'île de Peuce. Il ajoute qu'Alexandre le grand ne put s'emparer de cette île, faute d'un nombre suffisant de vaisseaux, & que Syrmus, roi des Triballes, qui s'y étoit retiré, en défendit courageusement l'entrée. Ptolomée, liv. III. ch. 2. & Plin., liv. III. ch. xxvj. font aussi mention de ces peuples. Ce dernier dit, liv. VII. ch. ij. qu'on racontoit que parmi eux il y avoit des gens qui enforceloient par leur regard, & qu'ils tuoient ceux sur qui ils tenoient long-tems les yeux attachés, surtout lorsqu'ils étoient en colère. (*D. J.*)

**TRIBAR**, ou TRIBARD, f. m. (*Gram.*) on nomme ainsi une machine composée de trois bâtons, qu'on met au cou des chiens & des porceaux, pour les empêcher de passer au-travers des haies, & d'entrer dans les jardins; de ces trois bâtons est venu le nom de tribar; ce mot écrit avec un s à la fin tribars, est dans Cotgrave, qui l'explique par bâton court. (*D. J.*)

**TRIBSEES**, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Poméranie, sur les confins du Mecklenbourg, proche la rivière de Trébel, entre Rostock & Gripwalde, avec un château. Elle appartient au roi de Suède. *Mag. 32. 52. latin. 34. 12.*

III





Gruter, p. MX. n<sup>o</sup>. 12. qu'une partie de la nation des Tribos resta dans son ancienne demeure au-delà du Nekre, & vers Murhar, lieu situé sur le confluent du Murh & du Nekre. Il paroît par le même Gruter, que les Boiens, *Boji*, s'unirent avec les Tribos pour la consécration d'un temple dédié à une divinité romaine, sur les bords du Nekre. (D. J.)

**TRIBOMETRE**, s. m. (Physiq.) c'est le nom que donne M. Musschenbroek à une machine dont il se sert pour mesurer les frottemens : on voit cette machine dans les *Pl. de mech. fig. 39. n<sup>o</sup>. 2.* & il est facile d'en comprendre le jeu & l'usage en jettant les yeux sur la figure. Ceux qui désireront un plus grand détail peuvent avoir recours à l'*essai physique* de M. Musschenbroek, p. 177. & suiv. Voyez FROTTEMENT. (O)

**TRIBONIANISME**, (Jurispr.) on appelle ainsi certaines interpolations de lois, que l'on prétend avoir été supposées par Tribonien, chancelier de l'empereur Justinien, ou qu'on le soupçonne d'avoir accommodées aux intérêts de ses amis. Voyez le mercure d'Octobre 1753. p. 60. (A)

**TRIBORD**, (Marine.) voyez STRIBORD.

**TRIBORD TOVT**, (Marine.) commandement au timonnier de pousser la barre du gouvernail à droite, tout proche du bord.

**TRIBORDAIS**, (Marine.) c'est la partie de l'équipage qui doit suivre le quart de sribord.

**TRIBOULET**, en terme d'Orfèvre en grosserie, est un morceau de bois assez gros, d'environ deux piés de haut, taillé en forme d'entonnoir renversé, sur lequel on forme les cercles & les gorges. Voyez GORGES, &c. voyez les Pl. & les fig. il y en a de buis & de fer, & de toutes grosseurs.

**TRIBRAQUES**, **TRIBRACHIS**, terme de l'ancienne Prosodie ; c'étoit le pié d'un vers, & il consistoit en trois syllabes brèves, comme *mélus, léger*. Ce mot est formé du grec *tribus* & *brachys*, trois brèves. Voyez Pié.

**TRIBU**, s. f. (Gram. & Hist. anc.) certaine quantité de peuple distribuée sous différens districts ou divisions.

**TRIBUS DES HÉBREUX**, (Hist. sacrée.) les Hébreux formèrent douze tribus ou districts, selon le nombre des enfans de Jacob, qui donnerent chacun leur nom à leur tribu ; mais ce patriarche ayant encore adopté en mourant les deux fils de Joseph, Manassé & Ephraïm, il se trouva treize tribus, parce que celle de Joseph fut partagée en deux après la mort de Jacob. La famille de Joseph s'étant multipliée prodigieusement en Egypte, devint si suspecte aux rois du pays, qu'elle se vit obligée de passer dans la terre de Chanaan, sous la conduite de Josué, qui la divisa entre onze tribus de cette famille. On en fait les noms, Ruben, Simeon, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephthali, Gad, Azer, Benjamin, Manassé, & Ephraïm. La tribu de Lévi n'eut point de part au partage, parce qu'elle fut consacrée au service religieux ; on pourvut à sa subsistance, en lui assignant des demeures dans quelques villes, les prémices, les dixmes, & les oblations du peuple.

Cet état des douze tribus demeura fixe jusqu'après la mort de Salomon. Roboam qui lui succéda, fit naître une révolte par sa dureté. Dix tribus se séparèrent de la maison de David, reconurent pour roi Jéroboam, & formèrent le royaume d'Israël. Il ne resta au fils de Salomon que Juda & Benjamin, qui constituèrent l'autre royaume, dans lequel se conserva le culte de Dieu ; mais le royaume d'Israël lui substitua l'idolatrie des veaux d'or.

Dans la suite des tems, Tiglarh-Pilésec rendit Samarie tributaire ; Salmanazar ruina la capitale, & le royaume d'Israël s'éteignit. Enfin arriva la captivité de Juda, sous Nabuchodonosor qui prit Jérusalem,

Tome XVI.

la détruisit avec le temple, & transporta tous les habitans dans les provinces de son empire, 688 ans avant Jésus-Christ ; cependant après une captivité de 70 ans, Cyrus renvoya les Juifs dans leur pays, leur permit de rebâtir le temple, & de vivre selon leur loi ; alors la Palestine se repeupla, les villes furent rebâties, les terres cultivées, & les Juifs ne firent plus qu'un seul état gouverné par un même chef, un seul corps, rendant au vrai Dieu leurs adorations dans son temple. Voilà l'époque la plus brillante de l'histoire de ce peuple, la suite ne regarde pas cet article. (D. J.)

**TRIBUS D'ATHÈNES**, (Hist. d'Athènes) Athènes dans sa splendeur étoit divisée en dix tribus, qui avoient emprunté leurs noms de dix héros du pays ; elles occupoient chacune une partie d'Athènes, & contenoient en-dehors quelques autres villes, bourgs, & villages. Les noms de ces dix tribus reviennent souvent dans les harangues de Démosthène, mais je n'en puis rappeler à ma mémoire que les huit suivans ; la tribu Acamantide, ainsi nommée d'Acamas, fils de Télamon ; l'Antiochide, d'Antiochus fils d'Hercule ; la Cécropide, de Cécrops, fondateur & premier roi d'Athènes ; l'Egide, d'Egée, neuvième roi d'Athènes ; l'Hippothoontide, d'Hippothoon, fils de Neptune ; la Léontide, de Léon, qui voua ses filles pour le salut de sa patrie ; & l'Œnéide, d'Œneus, fils de Pandion, cinquième roi d'Athènes.

Mais il faut observer que le nombre des tribus ne fut pas le même dans tous les tems, & qu'il varia selon les accroissemens d'Athènes. Il n'y en avoit eu d'abord que quatre, il y en eut six peu après, puis dix, & enfin treize ; car aux dix nommées par Démosthène, la flaterie des Athéniens en ajouta trois autres dans la suite ; savoir la tribu ptolémaïde, en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus ; l'artaliide, en faveur d'Attalus, roi de Pergame ; & l'adrianiide, en faveur de l'empereur Adrien. Pour établir ces nouvelles tribus, on démembra quelques portions des anciennes. Au reste les peuples ou bourgades qui composoient toutes ces tribus, étoient au nombre de cent soixante & quatorze. Voyez Suidas, Eustache, & Meursius, & notre article RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES. (D. J.)

**TRIBU ROMAINE**, (Hist. rom.) nom collectif du partage de différens ordres de citoyens romains, divisés en plusieurs classes & quartiers. Le mot tribu est un terme de partage & de division, qui avoit deux acceptions chez les Romains, & qui se prenoit également pour une certaine partie du peuple, & pour une partie des terres qui lui appartenoient. C'est le plus ancien établissement dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, & un de ceux sur lesquels les auteurs sont moins d'accord.

L'attention la plus nécessaire dans ces sortes de recherches, est de bien distinguer les tems ; car c'est le nom des plus grandes difficultés. Ainsi il faut bien prendre garde de confondre l'état des tribus sous les rois, sous les consuls & sous les empereurs ; car elles changèrent entièrement de formes & d'usage sous ces trois sortes de gouvernemens. On peut les considérer sous les rois comme dans leur origine, sous les consuls comme dans leur état de perfection, & sous les empereurs comme dans leur décadence, de moins par rapport à leur crédit & à la part qu'elles avoient au gouvernement : car tout le monde sait que les empereurs réunirent en leur personne toute l'autorité de la république, & n'en laissèrent plus que l'ombre au peuple & au sénat.

L'état où se trouverent alors les tribus n'est assez connu, parce que les meilleurs historiens que nous ayons sont de cetems-là : nous savons aussi à-peu-près quelle en étoit la forme sous les consuls, parce qu'une partie des mêmes historiens en ont fait



témoins : mais nous n'avons presque aucune connoissance de l'état où elles étoient sous les rois, parce que personne n'en avoit écrit dans le tems, & que les momens publics & particuliers qui auroient pu en conserver la mémoire, avoient été ruinés par les incendies.

Les anciens qui ont varié sur l'époque, sur le nombre des *tribus*, & même sur l'étymologie de leur nom, ne sont pas au fond si contraires qu'ils le paroissent, les uns n'ayant fait attention qu'à l'origine des *tribus* qui subsistoient de leur tems, les autres qu'à celle des *tribus* instituées par Romulus & supprimées par Servius Tullius. Il y a eu deux sortes de *tribus* instituées par Romulus, les unes avant l'enlèvement des Sabines, les autres après qu'il eut reçu dans Rome les Sabins & les Toscans. Les trois nations ne firent alors qu'un même peuple sous le nom de *Quirites*, mais elles ne laissèrent pas de faire trois différentes *tribus*; les Romains sous Romulus, d'où leur vint le nom de *Romnes*; les Sabins sous Tatiüs, dont ils portèrent le nom; & les Toscans appelés *Lucretes* sous ces deux princes.

Pour se mettre au fait de leur situation, il faut considérer Rome dans le tems de sa première enceinte, & dans le tems que cette enceinte eut été agrandie après l'union des Romains, des Sabins, & des Toscans. Dans le premier état, Rome ne comprenoit que le mont Palatin dont chaque *tribu* occupoit le tiers; dans le second, elle renfermoit la roche-tarpéenne; & la vallée qui séparoit ces deux monticules fut le partage des Toscans, & l'on y joignit le mont Aventin & le Janicule: la montagne qu'on nomma depuis le capitole, fut celui des Sabins, qui s'étendirent aussi dans la suite sur le mont Coelius.

Voilà quelle étoit la situation des anciennes *tribus*, & quelle en fut l'étendue, tant qu'elles subsistèrent; car il ne leur arriva de ce côté-là aucun changement jusqu'au regne de Servius Tullius, c'est-à-dire jusqu'à leur entière suppression. Il est vrai que Tarquinius Priscus entreprit d'en augmenter le nombre, & qu'il se proposoit même de donner son nom à celles qu'il vouloit établir; mais la fermeté avec laquelle l'augure Nævius s'opposa à son dessein, & l'usage qu'il fit alors du pouvoir de son art, ou de la superstition des Romains, en empêchèrent l'exécution. Les auteurs remarquent qu'une action si hardie & si extraordinaire lui fit élever une statue dans l'endroit même où la chose se passa. Et Tite-Live ajoute que le prétendu miracle qu'il fit en cette occasion, donna tant de crédit aux auspices en général & aux augures en particulier, que les Romains n'osèrent plus rien entreprendre depuis sans leur avis.

Tarquin ne laissa pas néanmoins de rendre la cavalerie des *tribus* plus nombreuse; & l'on ne sauroit nier que de ce côté-là il ne leur soit arrivé divers changemens: car à mesure que la ville se peuploit, comme ses nouveaux habitans étoient distribués dans les *tribus*, il falloit nécessairement qu'elles devinssent de jour en jour plus nombreuses, & par conséquent que leurs forces augmentassent à-proportion. Aussi voyons-nous que dans les commencemens chaque *tribu* n'étoit composée que de mille hommes d'infanterie, d'où vint le nom de *miles*, & d'une centaine de chevaux que les Latins nommoient *centuria equitum*. Encore faut-il remarquer qu'il n'y avoit point alors de citoyen qui fût exempt de porter les armes. Mais lorsque les Romains eurent fait leur paix avec les Sabins, & qu'ils les eurent reçus dans leur ville avec les Toscans qui étoient venus à leur secours; comme ces trois nations ne firent plus qu'un peuple, & que les Romains ne firent plus qu'une *tribu*, les forces de chaque *tribu* durent être au moins de trois mille hommes d'infanterie & de trois cens chevaux, c'est-à-dire

trois fois plus considérables qu'auparavant.

Enfin quand le peuple romain fut devenu beaucoup plus nombreux, & qu'on eut ajouté à la ville les trois nouvelles montagnes dont on a parlé, savoir le mont Coelius pour les Albains, que Tullus Hostilius fit transférer à Rome après la destruction d'Albe, & le mont Aventin avec le Janicule pour les Latins qui vinrent s'y établir, lorsqu'Ancus Martius se fut rendu maître de leur pays, les *tribus* se trouvant alors considérablement augmentées & en état de former une puissante armée, se contenterent néanmoins de doubler leur infanterie, qui étoit, comme nous venons de voir, de 9000 hommes. Ce fut alors que Tarquinius Priscus entreprit de doubler aussi leur cavalerie, & qu'il la fit monter à 1800 chevaux, pour répondre aux dix huit mille hommes dont leur infanterie étoit composée.

Ce sont-là tous les changemens qui arriverent aux *tribus* du côté des armes, & il ne reste plus qu'à les considérer du côté du gouvernement.

Quoique les trois nations dont elles étoient composées ne formassent qu'un peuple, elles ne laissèrent pas de vivre chacune sous les lois de leur prince naturel, jusqu'à la mort de T. Tatiüs: car nous voyons que ce roi ne perdit rien de son pouvoir, quand il vint s'établir à Rome, & qu'il y régna conjointement, & même en assez bonne intelligence avec Romulus tant qu'il vécut. Mais après sa mort les Sabins ne firent point de difficulté d'obéir à Romulus, & suivirent en cela l'exemple des Toscans qui l'avoient déjà reconnu pour leur souverain. Il est vrai que lorsqu'il fut question de lui choisir un successeur, les Sabins prétendirent que c'étoit à leur tour à régner, & furent si bien soutenir leurs droits contre les Romains, qui ne vouloient point de prince étranger, qu'après un an d'interregne on fut enfin obligé de prendre un roi de leur nation. Mais comme il n'arriva par-là aucun changement au gouvernement, les *tribus* demeurèrent toujours dans l'état où Romulus les avoit mises, & conservèrent leur ancienne forme tant qu'elles subsistèrent.

La première chose que fit Romulus, lorsqu'il les eut réunies sous sa loi, fut de leur donner à chacune un chef de leur nation, capable de commander leurs troupes & d'être ses lieutenans dans la guerre. Ces chefs que les auteurs nomment indifféremment *tribuni* & *praefecti tribuum*, étoient aussi chargés du gouvernement civil des *tribus*; & c'étoit sur eux que Romulus s'en reposoit pendant la paix. Mais comme ils étoient obligés de le suivre lorsqu'il se mettoit en campagne, & que la ville seroit demeurée par-là sans commandant, il avoit soin d'y laisser en sa place un gouverneur qui avoit tout pouvoir en son absence, & dont les fonctions duroient jusqu'à son retour. Ce magistrat se nommoit *praefectus urbis*, nom que l'on donna depuis à celui que l'on créoit tous les ans pour tenir la place des consuls pendant les séries latines: mais comme les fonctions du premier étoient beaucoup plus longues, les séries latines n'étant que de deux ou trois jours, son pouvoir étoit aussi beaucoup plus étendu; car c'étoit pour lors une espèce de viceroi qui décidoit de tout au nom du prince, & qui avoit seul le droit d'assembler le peuple & le sénat en son absence.

Quoique l'état fût alors monarchique, le pouvoir des rois n'étoit pas si arbitraire, que le peuple n'eût beaucoup de part au gouvernement. Ses assemblées se nommoient en général *comices*, & se tenoient dans la grande place ou au champ de Mars. Elles furent partagées en différentes classes, les *curies*, les *centuries*, & les nouvelles *tribus*.

Il faut bien prendre garde au reste de confondre les premières assemblées du peuple sous les rois & du tems des anciennes *tribus*, avec ces *comices* des

centuries, & encore plus avec ceux des nouvelles *tribus*; car ces derniers n'eurent lieu que sous les consuls, & plus de soixante ans après ceux des centuries, & ceux-ci ne commencerent même à être en usage, que depuis que Servius Tullius eut établi le cens, c'est-à-dire plus de deux cens ans après la fondation de Rome.

Les curies étoient en possession des auspices, dont le sceau étoit nécessaire dans toutes les affaires publiques; & malgré les différentes révolutions arrivées dans la forme de leurs comices, elles se soutinrent jusqu'à la fin de la république. Il y avoit deux sortes de curies à Rome du tems des anciennes *tribus*: les unes où se traitoient les affaires civiles, & où le sénat avoit coutume de s'assembler, & les autres où se faisoient des sacrifices publics & où se régloient toutes les affaires de la religion. Ces dernières étoient au nombre de trente, chaque *tribu* en ayant dix qui formoient dans son enceinte particulière autant de quartiers & d'especes de paroisses, car ces curies étoient des lieux destinés aux cérémonies de la religion, où les habitans de chaque quartier étoient obligés d'assister les jours solennels, & qui étant consacrés à différentes divinités, avoient chacune leurs fêtes particulières, outre celles qui étoient communes à tout le peuple.

D'ailleurs, il y avoit dans ces quartiers d'autres temples communs à tous les Romains, où chacun pouvoit à sa dévotion aller faire des vœux & des sacrifices, mais sans être pour cela dispensé d'assister à ceux de sa curie, & sur-tout aux repas solennels que Romulus y avoit institués pour entretenir la paix & l'union, & qu'on appelloit *charistia*, ainsi que ceux qui se faisoient pour le même sujet dans toutes les familles.

Enfin, ces temples communs étoient desservis par différens colleges de prêtres, tels que pourroient être aujourd'hui les chapitres de nos églises collégiales, & chaque curie au contraire, par un seul ministre qui avoit l'inspection sur tous ceux de son quartier, & qui ne relevoit que du grand *curion*, qui faisoit alors toutes les fonctions de souverain pontife: ces *curions* étoient originairement les arbitres de la religion, & même depuis qu'ils furent subordonnés aux pontifes, le peuple continua de les regarder comme les premiers de tous les prêtres après les augures, dont le sacerdoce étoit encore plus ancien, & qui furent d'abord créés au nombre de trois, afin que chaque *tribu* eût le sien. Voilà quel étoit l'état de la religion du tems des anciennes *tribus*, & quels en furent les principaux ministres tant qu'elles subsisterent.

Le peuple étoit en droit de se choisir tous ceux qui devoient avoir sur lui quelque autorité dans les armes, dans le gouvernement civil & dans la religion. Servius Tullius fut le premier qui s'empara du trône sans son consentement, & qui changea la forme du gouvernement, pour faire passer toute l'autorité aux riches & aux patriciens, à qui il étoit redevable de son élévation. Il se garda bien néanmoins de toucher à la religion, se contentant de changer l'ordre civil & militaire. Il divisa la ville en quatre parties principales, & prit de-là occasion de supprimer les trois anciennes *tribus*, que Romulus avoit instituées, & en établit quatre nouvelles, auxquelles il donna le nom de ces quatre principaux quartiers, & qu'on appella depuis les *tribus* de la ville pour les distinguer de celles qu'il établit de même à la campagne.

Servius ayant ainsi changé la face de la ville, & confondu les trois principales nations, dont les anciennes *tribus* étoient composées, fit un dénombrement des citoyens & de leurs facultés. Il divisa tout le peuple en six classes subordonnées les unes aux

autres, suivant leur fortune. Il les subdivisa ensuite en cent quatre-vingt-treize centuries, par le moyen desquelles il fit passer toute l'autorité aux riches, sans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres.

Cet établissement des classes & des centuries, en introduisant un nouvel ordre dans les assemblées du peuple, en introduisit un nouveau dans la répartition des impôts; les Romains commencerent à en supporter le poids à proportion de leurs facultés, & de la part qu'ils avoient au gouvernement. Chacun étoit obligé de servir à ses dépens pendant un nombre déterminé de campagnes fixé, à dix pour les chevaliers, & à vingt pour les plébéiens; la classe de ceux qui n'en avoient pas le moyen fut exempté de service, jusqu'à ce qu'on eut assigné une paye aux troupes; les centuries gardoient en campagne le même rang & les mêmes marques de distinction qu'elles avoient dans la ville, & se rendoient en ordre militaire dans le champ de Mars pour y tenir leurs comices.

Ces comices ne commencerent néanmoins à avoir lieu, qu'après l'établissement des nouvelles *tribus*, tant de la ville, que de la campagne: mais, comme ces *tribus* n'eurent aucune part au gouvernement sous les rois, qu'on fut même dans la suite obligé d'en augmenter le nombre à plusieurs reprises, & qu'enfin les comices de leur nom ne commencerent à être en usage que sous la république; nous allons voir comment elles parvinrent à leur perfection sous les consuls.

Pour se former une idée plus exacte des diverses *tribus*, il est bon de considérer l'état où se trouvoient les Romains à mesure qu'ils les établirent, afin d'en examiner en même-tems la situation, & de pouvoir même juger de leur étendue par la date de leur établissement. Pour cela, il faut bien distinguer les tems, & considérer les progrès des Romains en Italie sous trois points de vue différens; sur la fin de l'état monarchique, lorsque Servius Tullius établit les premières de ces *tribus*; vers le milieu de la république, lorsque les consuls en augmentèrent le nombre jusqu'à trente-cinq; & un peu avant les empereurs, lorsqu'on supprima les *tribus* surnuméraires qu'on avoit été obligé de créer pour les différens peuples d'Italie.

Au premier état leurs frontières ne s'étendoient pas au-delà de six milles, & c'est dans cette petite étendue qu'étoient renfermées les *tribus* que Servius Tullius établit, entre lesquelles celles de la ville tenoient le premier rang, non-seulement parce qu'elles avoient été établies les premières; mais encore parce qu'elles furent d'abord les plus honorables, quoiqu'elles soient depuis tombées dans le mépris.

Ces *tribus* étoient au nombre de quatre, & tiroient leur dénomination des quatre principaux quartiers de Rome. Varron, sans avoir égard à l'ancienneté des quartiers dont elles portoient le nom, nomme la *suburana* la première; l'*esquilina* la seconde; la *collina* la troisième; & la *palatina* la dernière: mais leur ordre est différemment rapporté par les historiens.

A l'égard des *tribus* que Servius Tullius établit à la campagne & qu'on nommoit *rustiques*, on ne fait pas au juste quel en fut d'abord le nombre, car les auteurs sont partagés sur ce sujet. Comme il est certain que des trente-neuf *tribus* rustiques dont le peuple romain étoit composé du tems de Denys d'Halycarnasse, il n'y en a que dix-sept dont on puisse rapporter l'établissement à Servius Tullius, on peut supposer que ce prince divisa d'abord le territoire de Rome en dix-sept parties, dont il fit autant de *tribus*, & que l'on appella dans la suite les *tribus rustiques*, pour les distinguer de celles de la ville. Toutes ces *tribus* porterent d'abord le nom des lieux où elles étoient

suées; mais la plupart ayant pris depuis le nom des familles romaines, il n'y en a que cinq qui aient conservé leurs anciens noms, & dont on puisse par conséquent marquer au juste la situation: voici leurs noms.

La *romulé*, ainsi nommée, selon Varron, parce qu'elle étoit sous les murs de Rome, ou parce qu'elle étoit composée des premières terres que Romulus conquit dans la Toscane le long du Tibre & du côté de la mer.

La *veientine*, qui étoit aussi dans la Toscane, mais plus à l'occident, & qui s'étendoit du côté de Veies; car cette ville si fameuse depuis le long siège qu'elle soutint contre les Romains, n'étoit pas encore en leur pouvoir.

La *lémonienne* qui étoit diamétralement opposée à celle-ci, c'est-à-dire du côté de l'orient, & qui tiroit son nom d'un bourg qui étoit proche de la porte Capene, & sur le grand chemin qui alloit au Latium.

La *pupinienn*, ainsi nommée du champ pupinien qui étoit aussi dans le Latium, mais plus au nord & du côté de Tusculum.

Enfin la *crustumine* qui étoit entièrement au nord, & qui tiroit son nom d'une ville des Sabins, qui étoit au-delà de l'Anio, à quatre ou cinq milles de Rome.

Des douze autres qui ne sont plus connues aujourd'hui que par le nom des familles *Claudia*, *Emilia*, *Cornelia*, *Kabia*, *Maenia*, *Pollia*, *Volpinia*, *Galeria*, *Horatia*, *Sergia*, *Veturia* & *Papiria*, il n'y a que la première & la dernière dont on sache la situation; encore n'est-ce que par deux passages, l'un de Tite-Live, qui nous apprend en général que lorsqu'Atta Clausus, qu'on appella depuis *Appius Claudius*, vint se réfugier à Rome avec la famille & ses cliens, on lui donna des terres au-delà du Tévérin dans une des anciennes tribus à laquelle il donna son nom, & dans laquelle entrèrent depuis tous ceux qui vinrent de son pays; l'autre passage est de Festus, par lequel il paroît que la tribu papirienne étoit du côté de Tusculum, & tellement jointe à la pupinienn, qu'elles en vinrent quelquefois aux mains pour leurs limites.

Pour les dix autres tribus, tout ce qu'on en fait, c'est qu'elles étoient dans le champ romain, *in agro romano*; mais on ne fait d'aucune en particulier, si elle étoit du côté du Latium dans la Toscane ou chez les Sabins. Il y a cependant bien de l'apparence qu'il y en avoit cinq dans la Toscane outre la romulé & la veientine, & cinq de l'autre côté du Tibre; c'est-à-dire, dans le Latium & chez les Sabins, outre la papirienne, la claudienne, la lémonienne, la pupinienn & la crustumine; par conséquent que de ces dix-sept premières tribus rustiques, il y en avoit dix du côté du Tibre & sept de l'autre; car Varron nous apprend que Servius Tullius divisa le champ romain en dix-sept cantons, dont il fit autant de tribus; & tous les auteurs conviennent que la partie de la Toscane qui étoit la plus proche de Rome, s'appelloit *Septempagium*. On pourroit même conjecturer que toutes ces tribus étoient situées entre les grands chemins qui conduisoient aux principales villes des peuples voisins de manière que chacun de ces chemins conduisoit à deux tribus, & que chaque tribu communiquoit à deux de ces chemins.

Il faut remarquer que ces dix-sept tribus rustiques devinrent dans la suite les moins considérables de toutes les rustiques, par l'impossibilité où elles étoient de s'étendre, & par le grand nombre de nouveaux citoyens & d'étrangers dont on les surchargeoit. Les Romains avoient coutume d'envoyer des colonies dans les principales villes des pays conquis & d'en transférer à Rome les anciens habitans. Leur politique les empêcha de rien précipiter; d'abord ils ne refusoient l'alliance d'aucun peuple, & à l'égard de ceux qui leur déclaroient la guerre ou qui favorisoient

secrètement leurs ennemis, ils se contentoient de leur retrancher quelque partie de leurs terres, permettoient au reste de se gouverner suivant les lois, lui accorderoient même dans la suite tous les droits des citoyens romains, s'il étoit fidèle; mais ils le traitoient après cela à toute rigueur, s'il lui arrivoit de se révolter. On comptoit alors dans l'Italie dix-huit sortes de villes différentes; celles des alliés des Romains, celles des confédérés, qui ne jouissoient que conditionnellement de leurs privilèges, les colonies composées de seuls romains & les colonies latines, les municipales dont les habitans perdoient leurs droits de citoyens romains, & les autres qui n'en étoient point privés, & les préfectures.

Ce ne fut qu'insensiblement, & à mesure que les Romains étendirent leurs conquêtes, que furent établies les tribus *stellatine*, *fabatine*, *tromentine*, & celle que quelques-uns ont nommée *arniensis* ou *narniensis*.

La *stellatine* étoit ainsi nommée non de la ville de *Sulla* qui étoit dans la Campanie, mais d'une autre ville de même nom qui étoit dans la Toscane entre Capene, Falerie & Veies, c'est-à-dire, à cinq ou six milles de Rome.

La *fabatine* étoit aussi dans la Toscane, mais d'un côté de la mer, proche le lac appelé aujourd'hui *Brachiano*, & que les Latins nommoient *Sabatinus*, de la ville de Sabate qui étoit sur ses bords.

La *tromentine* tiroit son nom du champ tromentin dont on ne fait pas au juste la situation, mais qui étoit aussi dans la Toscane, & selon toutes les apparences entre les deux tribus dont nous venons de parler.

Enfin celle qui étoit nommée *arniensis* dans quelques auteurs, comme nous l'avons dit, étoit la dernière & la plus éloignée de toutes les rustiques.

Ces quatre tribus furent établies ensemble l'an 337 de Rome, & neuf ans après la prise de Veies; quand Camille eut défait les Volques, on en établit deux nouvelles dans la partie du Latium qu'ils occupoient, & le sénat voyant toute l'Italie prête à se soulever, consentit enfin en 397 de former du champ Pomptin deux tribus, la *pompéenne* & la *publienne*, auxquelles on ajouta successivement la *macienne*, la *scapienne*, l'*uséenne* & la *falerine*.

La *pompéenne* étoit ainsi nommée, selon Festus, du champ Pomptin qui tiroit lui-même son nom, ainsi que les marais dont il est environné, de la ville de Rométie, que les Latins appelloient *Suessa Pométia*, *Pométia*, & *Pontia*.

La *publienne* étoit aussi chez les Volques, mais on n'en fait pas au juste la situation.

La *macienne* étoit située chez les Latins, & tiroit son nom d'un château qui étoit entre Lanuvium, Ardée & Pométie, & auprès duquel les Volques avoient été défaits par Camille.

L'autre étoit chez les Herniques, & portoit le nom d'une ville qui étoit située entre Tivoli, Préneste & Tusculum, à quinze milles de Rome.

L'*uséenne* étoit ainsi nommée du fleuve *Ufusus* qui passoit à Terracine à l'extrémité du Latium.

La *falerine* étoit dans la Campanie, & tiroit son nom du territoire de Falerne si renommé chez les anciens par ses excellens vins.

C'est en suivant le même ordre des tems, & après que la révolte des Toscans eut contraint les Romains occupés dans le Latium à tourner leur armes victorieuses contre la Toscane, qu'ils formèrent de leurs nouvelles conquêtes la *tarentine* & celle qui est nommée *arniensis*.

La *tarentine* étoit située dans la Toscane, mais on n'en fait au juste ni la situation ni l'étymologie.

L'*arniensis* tiroit son nom de l'Arne jusqu'où les Romains avoient pour lors étendu leurs conquêtes. Ce fut au reste l'an 453, que ces deux tribus furent établies.



Enfin c'est chez les Sabins qu'étoient situées les deux dernières tribus que les consuls instituèrent, savoir la *tribus de la ville*, dont l'une tiroit son nom du lac *Vellus*, qui est à cinquante milles de Rome, & l'autre de la ville de *Cures*, dont les Romains tiroient aussi leur nom de *Quirinus*, & ces tribus furent même établies que les autres après que les Romains se furent rendus maîtres du pays où elles étoient situées.

Ces tribus au reste furent les deux dernières des quatorze que les consuls instituèrent, & qui jointes aux quatre tribus de la ville & aux dix-sept rustiques que *Servius Tullius* avoit établies, achevèrent le nombre de trente-cinq dont le peuple romain fut toujours depuis composé.

Voilà en quel tems & à quel occasion chacune de ces tribus fut établie, & même quelle en étoit la situation. Ainsi il ne nous reste plus qu'à parler de leur étendue, ce qui est difficile à constater, car il n'en est pas de ces dernières tribus, comme de celles que *Servius* avoit formées.

En effet malgré les changements qui arrivèrent aux tribus de la ville à mesure qu'on l'agrandit, comme elles la partagerent toujours à peu près également, il est assez facile de s'imaginer quelle en fut l'étendue selon les tems. Pour les dix-sept tribus rustiques de *Servius Tullius*, comme elles étoient toutes renfermées dans le champ romain qui ne s'étendoit pas à plus de dix ou douze milles, il s'en suit que ces tribus ne pouvoient guère avoir que cinq ou six milles, c'est-à-dire, environ deux lieues d'étendue chacune. Mais à l'égard des quatorze qui furent depuis établies par les consuls, comme elles étoient d'abord fort éloignées les unes des autres, & situées non-seulement en différentes provinces, mais encore séparées entr'elles par un grand nombre de colonies, de municipalités & de préfectures qui n'étoient point de leur dépendance, il est impossible de savoir au juste quelle en fut d'abord l'étendue, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elles étoient séparées en général par le *Tibre*, le *Nar* & l'*Arno*, & terminées par le *Vulturne* à l'orient, au midi par la mer, par l'*Arne* à l'occident, & au septentrion par l'*Apennin*, car elles ne passèrent jamais ces limites.

Ainsi lorsqu'on voulut dans la suite leur donner plus d'étendue, on ne put les augmenter que du territoire des colonies & des municipalités qui n'y étoient point comprises, & elles ne parvinrent même à remplir toute l'étendue du pays qui étoit entr'elles, que lorsqu'on eut accordé le droit de bourgeoisie à tous les peuples des provinces où elles étoient situées, ce qui n'arriva qu'au commencement de la guerre punique, c'est-à-dire, dans les derniers tems de la république, encore ces peuples ne furent-ils pas d'abord reçus immédiatement dans ces trente-cinq tribus, car les Romains craignant qu'ils ne se rendissent les maîtres dans les comices, en créèrent exprès pour eux dix nouvelles, auxquelles ils ne donnerent point le droit de prérogative, & dont on ne prenoit par conséquent les suffrages, que lorsque les autres étoient partagées. Mais comme ces peuples se virent par-là privés de la part qu'ils espiroient avoir au gouvernement, ils en firent éclater leur ressentiment, & furent si bien se prévaloir du besoin que les Romains avoient alors de leur secours, qu'on fut peu de tems après obligé de supprimer ces nouvelles tribus, & d'en distribuer tous les citoyens dans les anciennes, où ils donnerent toujours depuis leurs suffrages.

*Appian* nous apprend que ce fut dans le consulat de *L. Julius César* & de *P. Rutilius Lupus*, que ces nouvelles tribus furent instituées, c'est-à-dire, l'an 660, & que ce fut l'an 663, sous le quatrième consulat de *L. Cinnus*, & pendant la censure de *L. Marcus Philippus* & de *Marcus Perpenna*, qu'elles furent supprimées.

Il y a bien de l'apparence au reste que les noms des dix ou douze tribus qu'on appelle ordinairement les *tribus antiques*, & dont il nous reste plusieurs inscriptions antiques, savoir *Orcutana*, *Sapinia*, *Clavia*, *Papia*, *Cluentia*, *Camilla*, *Damia*, *Minucia*, *Julia*, *Flavia*, & *Ulpia*, étoient les noms mêmes de ces dix nouvelles tribus ou de quelques-unes des anciennes qui changèrent de dénomination dans les premiers tems de la république, si l'on en excepte les trois dernières, *Julia*, *Flavia* & *Ulpia*, qui ne commencèrent à être en usage que sous les empereurs, & qui furent données par honneur aux tribus d'*Auguste*, de *Vaspasien* & de *Trajan*.

Pour les autres, ce qui fait croire que ce pourroient être les noms des dix nouvelles tribus dont nous ayons parlé, c'est qu'il y en a qui sont des noms de familles qui n'étoient point encore romaines lorsqu'on établit les autres tribus, comme la *patricienne* & la *cluentienne*, qui tiroient leur origine de deux chefs de la guerre punique, dont *Appian* parle au premier livre de la guerre civile, savoir *Papirus Mutilus* & *L. Cluentius*, auxquels on accorda pour lors le droit de bourgeoisie, & qui parvinrent depuis à tous les honneurs de la république. D'autres sont des noms de lieux qui ne conviennent ni aux dernières tribus établies par les consuls dont nous savons la situation, ni aux premières établies par *Servius Tullius*, qui étoient toutes renfermées dans le champ romain, comme *Coercitane*, la *sapinienne* & la *cluentienne*, qui étoient situées dans l'*Ombrie*, sur le *Nar*, & chez les *Samnites*.

Quoi qu'il en soit, il est certain que comme les tribus de la ville étoient en général moins honorables que les rustiques à cause des affranchis dont elles étoient remplies, les premières rustiques établies par *Servius Tullius* étoient aussi beaucoup moins que les consulaires, non-seulement parce qu'elles avoient beaucoup moins d'étendue, mais encore parce que c'étoit dans ces tribus qu'étoient distribués tous les nouveaux citoyens & les différens peuples auxquels on accordoit le droit de suffrage, ainsi qu'on peut le faire voir en exposant la forme politique de ces tribus, leurs différens usages selon les tems & les mutations qui leur arrivèrent depuis leur institution jusqu'à leur décadence.

Mais auparavant il est bon de rappeler l'état des anciennes, afin d'en examiner de suite les changements, & montrer que tout ce que les nouvelles entreprirent sous les consuls, ne tendoit qu'à recouvrer l'autorité que les anciennes avoient eue sous les cinq premiers rois, & à se tirer de la sujétion où *Servius Tullius* les avoit asservies, en établissant les comices des centuries.

Les anciennes tribus sous les rois étoient distinguées en général par leur situation & par les différens nations dont elles étoient composées; mais elles ne laissoient pas d'avoir les mêmes usages, & leur forme politique étoit précisément la même. Toutes les curies avoient également part aux honneurs civils & militaires. *Servius Tullius* supprima les anciennes tribus, & leur en substitua de nouvelles qu'il dépouilla de toute autorité; elles ne servirent jusqu'au jugement de *Coriolan*, qu'à partager le territoire de Rome, & à marquer le lieu de la ville & de la campagne où chaque citoyen demeureroit.

La condition du peuple romain ne devint pas meilleure par l'établissement des consuls, dont l'autorité ne fut pas suffisamment modérée par l'appel au peuple, ni par le pouvoir de les être assésés aux centuries. L'abolition des centes fut le premier coup d'éclat que le peuple frappa contre les patriciens, & obtint ensuite les tribuns par sa retraite sur le mont *Sacré*. Les tribuns n'eurent d'abord d'autre fonction

que celle de défendre le peuple contre l'oppression des grands; mais ils se servirent du droit d'assembler le peuple sans la permission du Sénat, pour établir les comices des tribus, pour faire accorder aux mêmes tribus le droit d'élire les magistrats du second ordre, pour arrêter les délibérations du Sénat, pour renverser la forme du gouvernement, pour faire parvenir le peuple au consulat, pour s'emparer du sacrédoce, & pour opprimer les patriciens.

Comme les tribus ne commencèrent à avoir part au gouvernement que depuis l'établissement de leurs comices; & que c'est même du pouvoir qu'elles avoient dans ces assemblées, qu'elles tirent depuis tout leur crédit, il est certain que c'est à ces comices qu'il en faut rapporter le principal usage; mais comme il en est fait quelquefois mention dans les comices des centuries, tant pour l'élection des magistrats qu'en sujet de la guerre, on ne sauroit douter qu'elles ne fussent aussi de quelque usage dans cette autre sorte d'assemblée, & il ne s'agit plus que de savoir de quel usage elles y pouvoient être, & quand elles commencèrent d'y avoir part.

A l'égard de la première question, elle ne souffre point de difficulté; & quoiqu'un passage de Lælius Félix cité par Anu-Gelle, nous marque expressément que les comices des centuries ne pouvoient se tenir dans la ville, à cause que la forme en étoit militaire: il est certain néanmoins qu'on passoit quelquefois sur la règle en faveur de la commodité; & qu'alors, pour sauver les apparences, le peuple s'assembloit d'abord par tribus, & se partageoit ensuite par classes & par centuries pour donner les suffrages.

A l'égard du tems où les tribus commencèrent à être en usage dans les comices des centuries; c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer, car on n'en trouve rien dans les anciens; & les modernes qui en ont parlé, sont d'avis entièrement contraires. Les uns prétendent que ce ne fut que depuis que le nombre des trente-cinq tribus fut rempli; les autres au contraire soutiennent que cet usage eut lieu dès l'établissement des centuries, & que leurs comices ne se tinrent jamais autrement; mais leur conjecture n'est pas mieux fondée: car Denys d'Halicarnasse qui nous en a laissé un détail fort exact & fort circonstancié, ne dit pas un mot des tribus, & il n'en est pas fait une seule fois mention dans tous les comices dont Tite-Live parle avant le jugement de Coriolan.

Ainsi quoiqu'on ne puisse pas marquer précisément en quel tems les tribus commencèrent à avoir part aux comices des centuries, nous croyons néanmoins pouvoir assurer que ce ne fut que depuis l'établissement de leurs comices, & nous ne doutons pas même que ce ne soit des tribus que le droit de prérogatives passa aux centuries, car il est certain qu'originellement il n'étoit point en usage dans leurs comices.

Il y a bien de l'apparence au reste, que ce fut en faveur du peuple, pour rétablir en quelque manière l'égalité des suffrages dans les comices des centuries, & sur-tout afin de pouvoir les tenir dans la ville sans violer les lois, que cet usage s'établit, & qu'on leur donna cette nouvelle forme.

Il seroit inutile de citer tous les passages qui ont rapport à ce sujet; nous en choisirons seulement deux ou trois qui puissent nous en apprendre des particularités différentes.

Le premier fait mention en général de toutes les tribus dans une occasion où il étoit question de décider de la guerre, & qui étoit par conséquent du ressort des centuries. *Tit. Liv. lib. VI. cap. xxj. Tunc ut bellum juberent latum ad populum est, & ne quicquam dissuadentibus tribunis plebis omnes tribus bellum jussurum.*

Dans le second, il s'agit de l'élection des tribuns

militaires qui étoit encore du ressort des centuries; & cependant il y est parlé non-seulement de la tribu prérogative, c'est-à-dire, de celle qui donnoit sa voix la première; mais encore de toutes les autres qui étoient ensuite appelées dans leur ordre naturel, & qui se nommoient à cause de cela *juro vocatae*. *Tit. Liv. lib. V. cap. xvij. Eandem invidis patribus, P. Licinium Calpurnius prærogativa tribunum militum... creans... omnibus duceps ex collegio ejusdem anni reserit apparuit... qui priusquam renuntiarentur jure vocatis tribunus, permissa interrogis, P. Licinius Calpurnius ita verba fecit.*

Enfin, le dernier passage regarde l'élection des consuls, & nous donnera lieu de faire encore quelques remarques sur ce sujet: *Tit. Liv. lib. XXVI. cap. xxij. Fulvius Romam comitiarum causa arcessitus, cum comitia consulibus rogandis haberet prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum & T. Otacilum. Manlius qui præfens erat, gratulandi causa cum turba coitus nec dubius esse consensus populi, magna circumfusis turbis ad tribunal consulis venit, petensque ut pauca sua verba audiret, censoriamque qua sulisset suffragium revocari juberet... Tum centuria & æquoribus moti viri & admirantium circa fremmitu, petis à consule ut veteriam seniorum citares, velle sese cum majoribus natu colloqui, & ex auctoritate eorum consules dicere. Civitas veteria senioribus, datum serere in ovili cum his colloquendi tempus... ita de tribus consultatione datus, senioribus dimissis, juniore suffragium inveni, M. Claudium Marcellum... & M. Valer. absente cons. dixerunt auctoritatem, prærogativa omnes centuria secuta sunt.*

On voit par ce passage; premièrement, que le suffrage de la prérogative ne demouroit point secret, & qu'on avoit coutume de le publier avant que de prendre celui des autres tribus. Secondement, que son suffrage étoit d'un si grand poids, qu'il ne manquoit presque jamais d'être suivi, & qu'on en recevoit sur le champ les complimens, comme si l'élection eût déjà été faite; c'est ce qui a donné lieu à Cicéron de dire, que la prérogative en étoit infallible: *Tanta est illis comitiis religio, ut adhuc semper omni valuerit prærogativa, & que celui qui l'avoit eu le premier, n'avoit jamais manqué d'être élu: Prærogativa tantum habet auctoritatis, ut nemo unquam prior eam tulerit, quin renuntiatus sit.* Enfin ce passage nous apprend encore que celui qui tenoit ces comices, pouvoit reprendre le suffrage des tribus, & leur permettre même de consulter ensemble pour faire un nouveau choix. Mais en voilà assez sur les comices des centuries, passons à la milice.

Quoique les levées se fussent faites d'abord par les centuries, ainsi que Servius Tullius l'avoit établi, il est sûr qu'elles se firent aussi dans la suite par les tribus: & la preuve s'en tire du lieu même où elles se faisoient; car c'étoit ordinairement dans la grande place: mais le choix des soldats ne s'y faisoit pas toujours de la même manière; c'étoit quelquefois uniquement le sort qui en décidoit, & surtout lorsque le peuple refusoit de prendre les armes.

Quelquefois au contraire, c'étoit en partie par le sort, & en partie par le choix des tribuns qu'ils se levoient; par le sort pour l'ordre des tribus; & par le choix des tribuns pour les soldats qu'on en tiroit. Enfin Tite-Live nous apprend que lorsqu'on n'avoit pas besoin d'un si grand nombre de soldats, ce n'étoit pas de tout le peuple qu'ils se levoient, mais seulement d'une partie des tribus que l'on tiroit au sort.

A l'égard du cens, c'étoit une des occasions où les tribus étoient le plus d'usage, & cependant le principal sujet pour lequel les classes & les centuries avoient été instituées. Aussi ne cessent-elles pas entièrement d'y avoir part, & elles y servoient du moins à distinguer l'âge & la fortune des citoyens d'une

d'une même *tribu* jusqu'en l'année 371 que les censeurs en changerent entièrement l'ordre, & commencèrent à faire la description des *tribus* selon l'état & la condition des particuliers.

Pour le tems où l'on commença de faire le cens par *tribus*, comme les anciens ne nous en ont rien appris, c'est ce qu'on ne sauroit déterminer au juste : il y a bien de l'apparence cependant, que ce ne fut que depuis l'établissement des censeurs ; c'est-à-dire, depuis l'an 310, car il n'en est fait aucune mention auparavant, & l'on en trouve depuis une infinité d'exemples.

Quand les nouveaux citoyens étoient reçus dans les *tribus*, les censeurs ne les distribuoient pas indifféremment dans toutes, mais seulement dans celles de la ville, & dans quelques-unes des rustiques. Ce fut sans doute ce qui rendit les autres *tribus* plus honorables ; & ce qui fit même qu'entre celles où ils étoient reçus, il y en avoit de plus ou moins méprisées selon les citoyens dont elles étoient remplies ; car il faut remarquer qu'il y avoit de trois sortes de nouveaux citoyens, les étrangers qui venoient s'établir à Rome ou qu'on y transféroit des pays conquis, les différens peuples d'Italie auxquels on accordoit le droit de suffrage, & les affranchis qui avoient le bien nécessaire pour être compris dans le cens.

A l'égard des peuples que l'on transféroit des pays conquis, comme les Romains ne manquoient pas d'y envoyer aussi-tôt des colonies, ils avoient coutume de distribuer ces nouveaux citoyens dans les *tribus* les plus proches de la ville, tant pour tenir la place des anciens citoyens qu'ils en avoient tirés, qu'afin de les avoir sous leurs yeux, & d'être par-là plus sûrs de leur fidélité.

C'étoit aussi dans ces premières *tribus* établies par Servius Tullius qu'étoient reçus les différens peuples d'Italie, auxquels on accordoit le droit de suffrage ; car l'usage n'étoit pas de les distribuer dans les *tribus* qui étoient sur leurs terres, comme on pourroit se l'imaginer, mais dans celles du champ romain qui portoient des noms de famille, comme on le peut voir par une infinité d'exemples, & entr'autres par celui des Sabins, des Marses, des Péllyniens, & par celui des peuples de Fondi, de Formies & d'Arpinum, desquels Cicéron & Tite-Live font mention.

Pour les affranchis, ce fut presque toujours dans les *tribus* de la ville qu'ils furent distribués ; mais ils ne laisserent pas d'être quelquefois reçus dans les rustiques, & l'usage changea même plusieurs fois sur ce sujet. Il est bon d'en connoître les variations suivant l'ordre des tems.

Pour cela il faut premièrement remarquer qu'ils demeurèrent dans les *tribus* de la ville jusqu'en l'année 441, qu'Appius Claudius les reçut dans les rustiques. Tite-Live nous apprend même que cette action fut agréable à tous les citoyens, & que Fabius en reçut le surnom de *Maximus*, que toutes ses victoires n'avoient encore pu lui acquérir.

On ne voit point à quelle occasion, ni par quel moyen ils en étoient sortis peu de tems après ; mais il falloit bien qu'ils s'en fussent tirés du consentement ou par la négligence des censeurs. Ils en sortirent plusieurs fois en divers tems, & furent obligés d'y rentrer ; mais cela n'empêche pas que ce ne fût ordinairement dans les *tribus* de la ville qu'ils étoient distribués, & ces *tribus* leur étoient tellement affectées, que c'étoit une espece d'affront que d'y être transféré.

C'étoit même la différence qu'il y avoit non-seulement entre les *tribus* de la ville & celles de la campagne, mais encore entre les premières rustiques établies par Servius Tullius, & celles que les consuls avoient établies depuis, qui donna lieu à l'usage de

Tome XVI.

mettre entre les différens noms qu'on portoit celui de sa *tribu*.

La raison, au reste, pour laquelle les Romains mettoient le nom de leurs *tribus* immédiatement après leurs noms de famille & avant leurs surnoms, c'est que ces sortes de noms se rapportoient à leurs familles, & non pas à leur personne ; & cela est si vrai, que lorsqu'ils passaient d'une famille dans une autre qui n'étoit pas de la même *tribu*, ils avoient coutume d'ajouter au nom de leur première *tribu* le nom de celle où ils entroient par adoption, comme on le peut voir par une infinité d'exemples.

Il reste à parler de l'usage des *tribus* par rapport à la religion ; car quoiqu'elles n'eussent aucune part aux auspices, c'étoit d'elles cependant que dépendoit le choix des pontifes & des augures, & il y avoit même des cérémonies où leur présence étoit absolument nécessaire. Immédiatement après la dédicace du temple de Junon Monéta, c'est-à-dire l'an 411, sous le troisième consulat de C. Martius Rutilius, un esprit de trouble & de terreur s'étant répandu dans toute la ville sur le rapport de quelques prodiges, & la superstition n'ayant point trouvé d'autre ressource que de créer un dictateur pour établir des fêtes & des prières publiques, il se fit à Rome pendant plusieurs jours des processions solennelles, non-seulement de toutes les *tribus*, mais encore de tous les peuples circonvoisins.

A l'égard de l'élection des pontifes, il faut remarquer premièrement que jusqu'en l'année 850 il n'y avoit que le grand-pontife qui fut élu par les *tribus*, & que tous les autres prêtres étoient cooptés par les collèges : secondement que ce fut Cn. Domitius, le trisayeul de Néron, qui leur ôta ce droit, & l'attribua au peuple pour se venger de ce qu'ils n'avoient pas voulu le recevoir à la place de son pere ; & troisièmement, que l'assemblée où se faisoit l'élection des pontifes & des augures n'étoit composée que de dix-sept *tribus*, c'est-à-dire de la moindre partie du peuple, parce qu'il ne lui étoit pas permis en général de disposer du sacerdoce, comme on le peut voir par le passage de Cicéron contre Rullus.

Encore faut-il observer premièrement que le peuple ne les pouvoit choisir qu'entre ceux qui lui étoient présentés par les collèges ; secondement, que chaque prétendant ne pouvoit avoir plus de deux nominateurs, afin que les collèges fussent obligés de présenter plusieurs sujets, entre lesquels le peuple pût choisir ; troisièmement, que les nominateurs devoient répondre par serment de la dignité du sujet qu'ils présentoient ; & quatrièmement enfin, que tous les compétiteurs devoient être approuvés par les augures avant la présentation, afin que le choix du peuple ne pût être éludé.

Mais quoique l'assemblée où se faisoient ces élections ne fût composée que de dix-sept *tribus*, & portât même en particulier le nom de *comitia calata*, comme ces dix-sept *tribus* néanmoins se tiroient au sort, & qu'il falloit pour cela que toutes les autres se fussent auparavant assemblées, il est certain que c'étoit une dépendance de leurs comices, & même une des quatre principales raisons pour lesquelles ils s'assembloient, car ces comices se tenoient encore pour trois autres sujets.

Premièrement, pour l'élection des magistrats du second ordre, *minores magistratus*, les comices des *tribus* se tenoient en second lieu pour l'établissement des lois tribunicienes, c'est-à-dire des plébiscites, qui n'obligerent d'abord que les plébéiens, & auxquels les patriciens ne commencèrent d'être tenus que l'an 463 par la loi Hortensia, quoiqu'on eût entrepris de les y soumettre dès l'an 304 par la loi Horatia, & que cette loi eût été renouvelée l'an 417 par le dictateur Publilius. Enfin les *tribus* s'assemblèrent

K K k



bloient encore pour les jugemens qui avoient donné lieu à l'établissement de leurs comices & qui procédoient, ou des ajournemens que les *tribus* décernoient, contre les particuliers, ou de la liberté que les particuliers avoient d'appeler au peuple de tous les magistrats ordinaires ; le peuple jouissoit de ce droit dès le tems des rois, & il lui fut depuis sous les consuls, confirmé par trois différens fois, & toujours par la même famille, c'est-à-dire par les trois lois Valeria ; la première, de l'an 246 ; la seconde, de l'an 304 ; & la dernière, de l'an 421.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'y avoit que les centurions qui eussent droit de juger à mort, & que les *tribus* ne pouvoient condamner au plus qu'à l'exil ; mais cela n'empêchoit pas que leurs comices ne fussent redoutables au sénat, principalement, parce qu'ils se tenoient sans son autorité ; secondement, parce que les patriciens n'y avoient point de part ; & troisièmement, parce qu'ils n'étoient point sujets aux auspices ; car c'étoit là d'où ils tiroient tout leur pouvoir, & ce qui servoit en même tems à les distinguer des autres.

Ces comices, au reste, continuèrent de se tenir toujours régulièrement depuis leur institution, si on en excepte les deux années que le gouvernement fut entre les mains des décemvirs ; & quoique Sylla eût entrepris dans les derniers tems d'en diminuer l'autorité, en ôtant aux tribuns du peuple le pouvoir de publier des lois, pour les punir d'avoir favorisé le parti de Marius ; comme cette suspension de la puissance tribunitienne n'empêcha pas les *tribus* de s'assembler à l'ordinaire, & ne dura même que jusqu'au consulat de Pompée, les comices des *tribus* conservèrent toute leur liberté jusqu'au tems des empereurs ; mais César ne fut pas plutôt dictateur qu'il s'empara d'une partie de leurs droits, afin de pouvoir disposer des charges, & d'être plus en état de changer la forme du gouvernement. L'histoire nous apprend à la vérité qu'Auguste les rétablit dans tous leurs droits dès qu'il fut parvenu à l'empire, mais il est certain qu'ils ne s'en servirent plus que pour prévenir ses ordres ou pour les exécuter, & qu'enfin Tibère les supprima entièrement, & en attribua toute l'autorité au sénat, c'est-à-dire à lui-même.

Depuis ce tems, les *tribus* n'eurent plus de part au gouvernement, & le dessein qu'eut Caligula de rétablir leurs comices n'eut point d'exécution ; mais elles ne laissent pas néanmoins de subsister jusqu'aux derniers tems de l'empire, & nous voyons même que leur territoire fut encore augmenté sous Trajan de quelques terres publiques par une suscription qu'elles firent élever en son honneur, & qu'on nous a conservée comme un monument de leur reconnaissance envers ce prince.

Telle est l'idée générale qu'on peut se former sur l'origine des *tribus* romaines, l'ordre de leurs établissemens, leur situation, leur étendue, leur forme politique, & leurs différens usages selon les tems ; M. Boindin, dont j'ai tiré ce détail, a épuisé la matière par trois belles & grandes dissertations insérées dans le recueil de l'académie des Belles-Lettres. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

TRIBULE, f. m. *tribulus*, ( *Hist. nat. Botan.* ) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond ; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit en forme de croix ou turbiné, & composé le plus souvent de plusieurs parties faites en forme de chausse-trape, & réunies en maniere de tête qui contiennent des semences ordinairement oblongues, & placées dans de petites loges comme dans une niche. Tournefort, *ist. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort en établit quatre especes, & nomme la première *tribulus terrestris*, *cicris folio*, *fructu acu-*

*leato*, l. R. H. 265. Sa racine est simple, blanche, fibreuse. Elle pousse plusieurs petites tiges, couchées par terre, rondes, noueuses, velues, rougeâtres, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont atténuées ou rangées par paires le long d'une côte, semblables à celles du pois chiche, velues. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles portées sur des pédicules assez longs, composées chacune de cinq pétales ou feuilles jaunes, disposés en rose, avec dix petites étamines dans le milieu. A ces fleurs succèdent des fruits durs, armés d'épines longues & aiguës ; ce fruit est composé de quatre ou cinq cellules, dans lesquelles se trouvent renfermées des semences oblongues.

Cette plante croît abondamment dans les pays chauds, en Espagne, en Provence & en Languedoc aux environs de Montpellier ; elle sort de terre sur la fin de Mai, fleurit en Juillet, & graine en Août ; elle est fort incommode aux jardiniers, parce que ses fruits qui tombent dès qu'ils sont mûrs, leur blessent rudement les piés nus par leurs piquans aiguillons ; cependant sa graine est d'usage : elle passe pour être astringente & bienfaisante dans la diarrhée. ( *D. J.* )

TRIBULE AQUATIQUE, ( *Botan.* ) *tribulus aquaticus*, C. B. J. B. Parkinson, Tournefort, &c. C'est la seule espece du genre de plante que Tournefort a caractérisé sous le nom de *tribuloides*, & Ray sous celui de *potamogeton*.

Cette plante aquatique pousse des tiges longues, grêles, succulentes, garnies par espace de beaucoup de fibres, qui lui servent de racines pour s'attacher ; ces tiges grossissent vers la superficie de l'eau ; elles jettent des feuilles larges presque semblables à celle du peuplier, mais plus courtes, & ayant en quelque maniere la forme rhomboïde, relevées de plusieurs nervures crenelées en leur circonférence, attachées à des queues longues & grosses. Ses fleurs sont petites, blanches, soutenues par un pédicule arrondi, solide, couvert d'un petit duvet ; il leur succède des fruits semblables à des petites châtaignes, mais armés chacun de quatre grosses pointes ou épines dures, de couleur grise, revêtu d'une membrane qui se sépare ; ensuite ce fruit devient noir, presque comme du jais, lisse, poli ; on appelle ce fruit vulgairement *châtaigne-d'eau* ; sa substance est une sorte d'amande formée en cœur, dure, blanche, couverte d'une peau très-fine, & bonne à manger. On en peut faire de la farine qui ressemble à celle de seves, & en païtir du pain. Cette plante croît dans les ruisseaux, sur le bord des lacs & des rivières en Italie & en Allemagne. ( *D. J.* )

TRIBUN, ( *Hist. rom.* ) *tribunus* ; mot général qui signifioit chef, & le mot qu'on ajoutoit à celui-ci, désignoit la chose commise à la garde, aux soins, à l'inspection ou à l'administration de ce chef. Ainsi le *tribun* du peuple étoit le chef, le défenseur du peuple. *Tribun* militaire, étoit un magistrat qui commandoit les armées. *Tribuns* des légions étoient des officiers qui commandoient tour-à-tour pendant deux mois à toute la légion. *Tribun* des cœurs étoit le commandant de ce corps de cavalerie.

Le nom de *tribun* se donnoit encore à d'autres sortes d'officiers. Les *tribuns* de la marine, par exemple, *tribuni marinorum*, étoient des intendants des côtes & de la navigation des rivières. Les *tribuns* du trésor public, *tribuni ararii*, étoient des trésoriers établis pour payer les milices ; comme sont aujourd'hui nos trésoriers des guerres. Les *tribuns* des fabriques, *tribuni fabricarum*, présidoient à la fabrique des armes. Les *tribuns* des notaires, *tribuni notariorum*, étoient les premiers secrétaires des empereurs. Les *tribuns* des plaisirs, *tribuni voluptatum*, dans le code Théodosien, l. XIII. de *senic.* avoient soin des jeux, des spectacles & autres divertissemens semblables du

peuple. Enfin *tribun* désignoit chez les Romains, le chef d'une tribu. (D. J.)

**TRIBUN DU PEUPLE**, (*Hist. & gouvern. rom.*) magistrat romain, pris du peuple pour le garantir de l'oppression des grands, de la barbarie des usuriers, & pour défendre ses droits & sa liberté contre les entreprises des consuls & du sénat. En deux mots, les *tribuns du peuple* étoient censés ses chefs & ses protecteurs. Entrons dans les détails historiques qui concernent cette magistrature.

Le peuple ne pouvant cultiver ses terres à cause des querelles fréquentes que la république avoit à soutenir, il se trouva bientôt accablé de dettes, & se vit conduire impitoyablement en esclavage par ses créanciers, quand il ne pouvoit pas payer. Il s'adressa souvent au sénat pour trouver quelque soulagement, mais il ne put rien obtenir. Lassé des vaines promesses dont on l'amusoit depuis long-tems, il se retira un jour sur le mont Sacré, l'an de Rome 259, à l'instigation de Sicinius, homme de courage & de résolution; ensuite il ne voulut point rentrer dans la ville qu'on ne lui eût remis toutes ses dettes, & promis de délivrer ceux qui étoient esclaves pour ce sujet. Il fallut outre cela, lui permettre de créer des magistrats pour soutenir ses intérêts. On les nomma *tribuns*, parce que les premiers furent pris d'entre les *tribuns* militaires. Ainsi on en créa deux dans les comices par curies; & depuis la publication de la loi Publicola, l'an 283, on en nomma cinq dans les comices par tribus. Enfin l'an 297, on en élut dix, c'est-à-dire deux de chaque classe. Cicéron dit cependant qu'on en créa deux la première année, & dix la seconde, dans les comices par centuries.

Les *tribuns du peuple* tiroient au sort pour présider à ces assemblées par tribus, & s'il arrivoit que l'assemblée fût finie avant que tous les dix fussent nommés, le reste l'étoit par le college des *tribuns*; mais cela fut abrogé par la loi Trébonia, l'an 305. On prétend qu'il y en avoit une ancienne qui ordonnoit que les *tribuns* qui n'auroient pas créé leurs successeurs pour l'année suivante, seroient brûlés vifs. C'est Valère Maxime qui le dit; mais ce n'est pas un auteur de grande autorité.

Comme les premiers *tribuns* furent créés le quatrième des ides de Décembre, dans la suite le même jour fut destiné pour l'élection de ces magistrats. Ces *tribuns* étoient toujours choisis d'entre le peuple. Aucun patricien ne pouvoit être revêtu de cette charge, à moins que l'adoption ne l'eût fait passer dans l'ordre plébéien. Un plébéien qui étoit sénateur, ne pouvoit pas même être *tribun*.

Ils n'avoient point entrée au sénat; ils demouroient seulement assis sur les bancs vis-à-vis la porte du lieu où il étoit assemblé, d'où ils entendoient les résolutions qui s'y prenoient. Ils pouvoient cependant assembler le sénat quand il leur plaisoit. Dans la suite par la loi Atinia (Atinius étoit *tribun* l'an 633, selon Pighius), il fut ordonné qu'aucun romain ne pourroit être élu *tribun du peuple*, s'il n'étoit sénateur plébéien.

Au commencement l'unique devoir des *tribuns* étoit de protéger le peuple contre les patriciens; en sorte que leur pouvoir consistoit plutôt à empêcher qu'à agir. Ils ne passèrent pas d'abord pour magistrats; aussi ne portoient-ils point la robe prétexte: on les regardoit plutôt comme le frein de la magistrature. Cependant dans la suite on leur donna communément le nom de *magistrats*. Ils avoient le droit de délivrer un prisonnier, & de le soustraire à un jugement prêt à être rendu contre lui. Aussi pour signifier qu'ils faisoient profession de secourir tout le monde, leurs maisons devoient être ouvertes jour & nuit, & il ne leur étoit pas permis de coucher hors de la ville, ni même d'en sortir, si nous en croyons Appien. (*Civil.*

Tome XVI.

l. II. pag. 736. Edit. Tollii.) D'ailleurs hors de Rome, ils n'avoient aucune autorité, si ce n'est dans les fêtes latines, ou lorsqu'ils sortoient pour les affaires de la république.

Leur principal pouvoir consistoit à s'opposer aux arrêts du sénat, & à tous les actes des autres magistrats, par cette formule si célèbre: *veto, intercedo*, je m'oppose, j'interviens. La force de cette opposition étoit si grande, que quiconque n'y obéissoit pas, soit qu'il fût magistrat, soit qu'il fût particulier, on le faisoit aussitôt conduire en prison par celui qu'on nommoit *viator*; ou bien on le citoit devant le peuple comme rebelle à la puissance sacrée qu'ils représentoient. De-là vient que quiconque les offendoit de parole ou d'action, étoit regardé comme un sacrilège, & ses biens étoient confisqués.

Lorsque les *tribuns du peuple* ne s'opposoient point aux decrets du sénat, on mettoit au bas de l'acte la lettre T, pour marquer l'approbation. S'ils s'opposoient, le decret n'étoit point appelé *senatus-consultum*, mais seulement *senatus auctoritas*. Dans l'enregistrement, ce mot signifioit que tel avoit été l'avis du sénat. Un seul *tribun* pouvoit s'opposer à ce que faisoient ses collègues, & il l'annuloit par cette opposition. Le sénat pour subjuguier le peuple, se servoit souvent de ce moyen, & tâchoit toujours de mettre de son côté quelqu'un des *tribuns*, pour rompre les mesures des autres.

Quoiqu'ils eussent déjà une très-grande autorité, elle devint dans la suite bien plus considérable. En vertu de la puissance sacrée dont ils étoient revêtus, non seulement ils s'opposoient à tout ce qui leur déplaisoit, comme aux assemblées par tribus, & à la levée des soldats; mais encore ils assembloient le sénat & le peuple quand ils vouloient, & ils rompoient les assemblées de même. Tous les plébiscites ou decrets du peuple qu'ils publioient, n'obligeoient au commencement que le peuple seul: dans la suite ils obligèrent tous les trois ordres, & cela après la publication des lois *Horatia & Hortensia*, en 464 & 466. Enfin ils portoient si loin leur autorité, qu'ils donnoient ou ôtoient à qui bon leur sembloit, le manement des deniers publics, la recette des impositions, les départemens, les magistratures, les commandemens d'armées, & toutes sortes de charges, &c. Par l'abus qu'ils firent de ce pouvoir immense, ils furent cause des plus grands troubles de la république, dont Cicéron se plaint amèrement, de *legib. lib. III. c. ix.*

Cette puissance illimitée ne subsista pas toujours. L. Sylla attaché au parti des grands, s'étant rendu maître de la république à main armée, diminua beaucoup l'autorité des *tribuns*, & l'anéantit presque entièrement par une loi portée l'an 672, qui défendoit que celui qui avoit été *tribun* pût jamais parvenir à aucune autre charge. Il leur ôta par la même loi, le droit de haranguer le peuple, de faire des lois; & les appellations à leur tribunal furent abolies. Il leur laissa seulement le droit de s'opposer.

Cependant le consul Cotta, l'an 679, leur rendit le droit de parvenir aux charges de la république; & l'an 683, le grand Pompée les rétablit dans tous leurs anciens privilèges. Leur puissance subsista jusqu'à Jules-César. La 731 année de Rome, le sénat rendit un decret par lequel il transféroit à Auguste & à ses successeurs, toute l'autorité des *tribuns du peuple*, qu'on continua de créer pour la forme. Auguste s'étant ainsi rendu maître de la puissance tribunitienne, n'accorda aux *tribuns* que le seul privilège de ne pouvoir être cités en jugement avant que d'avoir quitté leur charge; & sous Tibère, ils eurent encore le droit fictif d'opposition. Enfin du tems des empereurs Nerva & Trajan, la dignité de *tribun du peuple* n'étoit plus qu'un fantôme, un vain titre sans fonction

K K k ij

& sans honneur. Ils restèrent dans cet état jusqu'à Constantin le grand; depuis son règne il n'est plus fait mention de cette magistrature.

Il ne me reste pour en compléter l'histoire, qu'à en reprendre les principaux faits, déjà indiqués ou omis.

Après de grandes divisions entre les patriciens & les plébéiens, le sénat consentit pour l'amour de la paix, à la création de nouveaux magistrats, qui furent nommés *tribuns du peuple*, l'an de Rome 260.

Il en fut fait un sénatus-consulte, & on élut dans le camp même pour les premiers *tribuns du peuple*, selon Denys d'Halicarnasse, L. Junius Brutus, & C. Sicinius Bellutus, les chefs du parti, qui associèrent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite-Live prétend que C. Licinius & Lucius Albinus, furent les premiers *tribuns* qui se donnerent trois collègues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus; cet historien ajoute, qu'il y avoit des auteurs qui prétendoient qu'il n'y eût d'abord que deux *tribuns* élus dans cette assemblée, & c'est l'opinion la plus commune.

Quoi qu'il en soit, on déclara avant que de quitter le camp, la personne des *tribuns* sacrée. Il en fut fait une loi, par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie de faire aucune violence à un *tribun*, & tous les Romains furent obligés de jurer par les sermens les plus solennels l'observation de cette loi. Le peuple sacrifia ensuite aux dieux sur la montagne même, & qu'on appella depuis le *mont sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses *tribuns* & des députés du sénat.

Rome par l'établissement du tribunal, changea une seconde fois la forme de son gouvernement. Il étoit passé de l'état monarchique à une espèce d'aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du sénat & des grands. Mais par la création des *tribuns*, on vit s'élever insensiblement une nouvelle démocratie, dans laquelle le peuple, sous différens prétextes, s'empara par degré de la meilleure partie du gouvernement.

Ces nouveaux magistrats n'avoient dans leur origine, ni la qualité de sénateur, ni tribunal particulier, ni juridiction sur leurs citoyens, ni le pouvoir de convoquer les assemblées du peuple. Habités comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appelé *viateur*, & qui étoit comme un valet de ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du sénat; ils n'y étoient admis que lorsque les consuls les faisoient appeler, pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du peuple; toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux ordonnances du sénat par le mot *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du peuple; cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le peuple eut toujours dans la ville des protecteurs prêts à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux *tribuns* de s'en éloigner un jour entier, excepté dans les séries latines. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouvertes jour & nuit, pour recevoir les plaintes des citoyens, qui auroient recours à leur protection.

De semblables magistrats sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux; mais ils ne se contentèrent pas dans un état si plein de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé, où ils ne portassent leurs vûes ambitieuses. Ils entrèrent bientôt en concurrence avec les premiers magistrats de la république; & sous prétexte d'assurer la liberté du peuple, ils eurent pour objet de ruiner insensiblement l'autorité du sénat.

L'an de Rome 262, le peuple augmenta la puissance de ses *tribuns*, par une loi qui défendoit à personne d'interrompre un *tribun* qui parle dans l'assemblée du peuple romain.

L'an 283, on publia une loi qui ordonnoit que l'élection des *tribuns* se fit seulement dans une assemblée par tribus, & en conséquence on élut pour la première fois des *tribuns* de cette manière.

La paix ayant succédé aux guerres contre les Volscques l'an 380 on vit renaître de nouvelles dissensions. Quelques plébéiens qui s'étoient distingués dans ces guerres, aspirèrent au consulat, & au commandement des armées. Le petit peuple uniquement touché des incommodités de la vie, parut peu sensible à ces prétentions si magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y opposèrent long-tems, & avec beaucoup de courage & de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat & les *tribuns du peuple*. Enfin les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues, & les cabales des *tribuns*, n'avoient pu obtenir: tant il est vrai que ce sexe aimable & rusé n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins. Voici le fait en peu de mots.

M. Fabius Ambustus avoit trois fils qui se distinguèrent dans la guerre des Gaulois, & deux filles, dont l'aînée étoit mariée à S. Sulpicius, patricien de naissance, & qui étoit alors *tribun* militaire, & la cadette avoit épousé un riche plébéien, appelé C. Licinius Stolon. Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux, pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, & qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante, la jeta dans une sombre mélancolie. Son pere & son mari lui en demandèrent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux romains à qui elle étoit chère, redoublèrent leurs empressements, & n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur tendresse, elle feignit de se rendre, elle leur avoua les larmes aux yeux, & avec une espèce de confusion, que le chagrin la faisoit mourir, si étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frere.

Fabius & Licinius pour l'appaiser, lui firent des promesses solennelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur: & sans s'arrêter à briguer le tribunal militaire, ils portèrent tout d'un coup leurs vûes jusque au consulat.

Le beau-pere quoique patricien, se joignit à son gendre: & par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils, que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius & lui associèrent dans leur dessein L. Sextius d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur & par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, & auquel de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre, pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius & L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunal plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature: ils l'obtinent aisément. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de rendre le consulat commun aux deux ordres de la république, & ils y tra-



vaillèrent avec tant de chaleur, que les citoyens étoient à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, quand les patriciens pour éviter ce malheur, prirent le parti de céder au peuple une des places du consulat. Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvu l'an de Rome 380, & Licinius lui succéda peu de tems après.

Quoique les tribuns de Rome aient souvent causé de grands troubles dans la ville par leur ambition, & par l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, Cicéron n'a pu s'empêcher de reconnoître, que leur établissement fut le salut de la république; car, dit-il, la force du peuple qui n'a point de chef, est plus terrible, & commet toujours des désordres extrêmes. Un chef sent que l'affaire roule sur lui, il y pense; mais le peuple dans son impétuosité, ne connoit point le péril où il se jette. D'ailleurs dans une république le peuple a besoin d'un magistrat pour le défendre contre les vexations des grands; cependant la puissance des tribuns de Rome étoit vicieuse en ce point particulier, qu'elle arrêtoit non-seulement la législation, mais même l'exécution; or il ne faut pas dans un état modéré, que la puissance législative ait la faculté d'arrêter la puissance exécutive, & réciproquement. (Le chevalier DE JAU-COURT.)

TRIBUN MILITAIRE, (Hist. milit. des Rom.) officier qui commandoit en chef à un grand corps de troupes; c'étoit une magistrature romaine, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on nommoit *tribun des soldats*.

Varron dit qu'on leur donna le nom de *tribuns*, parce qu'au commencement ils étoient trois, lorsque la légion étoit composée de trois mille hommes, des trois tribus qu'il y avoit alors; à mesure que la légion crut, on augmenta le nombre des *tribuns* qui furent quatre, & ensuite six. D'abord c'étoit les généraux d'armée qui les choisissoient; mais l'an de Rome 391, il fut réglé que le peuple en nommeroit une partie, & le général une autre; ce fut Rutilius Rufus, qui porta cette loi; ceux que le peuple choisissoit dans les comices, s'appelloient *comitiati*. Ils étoient également patriciens ou plébéiens, & avoit les mêmes marques d'honneur que les consuls; voici leur histoire en peu de mots.

Les *tribuns* du peuple ayant fait tous les efforts imaginables, pour obtenir que les familles plébéiennes pourroient avoir part au consulat, & les patriciens, qui se voyoient hors d'état de résister plus long-tems, ne voulant pas que le peuple pût être admis au consulat, on fit l'an de Rome 309, un règlement ratifié par un décret du sénat, par une loi du peuple, qu'à la place des consuls, on choisiroit parmi les patriciens trois *tribuns militaires*, & autant parmi les plébéiens, & que ces nouveaux magistrats auroient toute l'autorité des consuls pour gouverner la république, & qu'au bout de l'année, il seroit fait un sénatus-consulte pour demander au peuple s'il aimoit mieux avoir des consuls que des *tribuns militaires*, & qu'on se conformeroit à ses intentions. Au reste on appella ces nouveaux magistrats *tribuns militaires*, parce que parmi les plébéiens, ceux qui avoient exercé l'emploi de *tribun*, étoient les plus distingués du peuple.

Cette première année, il n'y eut que trois personnes nommés pour remplir cette magistrature, & ce furent trois patriciens; mais bientôt après ils abdicèrent, sous prétexte que leur élection étoit vicieuse, & on leur substitua des consuls. Dans les années suivantes on créa, tantôt des consuls, tantôt des *tribuns militaires*, suivant que le sénat ou le peuple avoit le dessus. Cet usage dura jusqu'à l'an de Rome 387, qu'on choisit un plébéien pour consul, & ce fut Sextius. On créa d'abord trois *tribuns militaires*, ensuite quatre, puis six. Tit-Live pré-

tend que l'an de Rome 347, on en eut huit, ce qui n'étoit pas encore arrivé, mais les autres historiens n'en marquent que six; du reste le titre que ces magistrats portoient, *tribuni militum consulari potestate*, fait connoître qu'ils avoient les mêmes fonctions & les mêmes marques de dignité que les consuls. (D. J.)

TRIBUN DES CELERES, (Hist. milit. des Romains.) *tribunus celerum*; c'étoit l'officier qui commandoit la troupe des chevaux légers des Romains. Il fut ainsi nommé de Fabius Celer, qui eut le premier cette charge. Le *tribun des celeres* étoit proprement le commandant de la cavalerie, & après le roi il avoit la principale autorité dans les armées. Dans la suite, le maître de la cavalerie eut le même rang sous les dictateurs, car après l'expulsion des rois la charge de *tribun des celeres* fut abolie, & Plutarque même prétend que du tems de Numa, la troupe nommée *des celeres* n'existoit plus. (D. J.)

TRIBUN DE SOLDATS, (Art milit. des Rom.) officier dans l'armée; mais il ne faut pas confondre les *tribuns de soldats* avec les *tribuns militaires*, qui furent substitués aux consuls, & revêtus de toute leur autorité. Cependant les *tribuns de soldats* avoient un grade honorable dans le service; il y en avoit de deux sortes, les uns choisis par le général, & on les nommoit *rusuli*, & les autres élus dans les comices, par les suffrages du peuple, & ils s'appelloient *comitiati*. Ceux-ci furent introduits par une loi que proposèrent Lucius Attilius & Caius Martius, tribuns du peuple, sous le consulat de Marcus Valerius & Publius Decius. La fonction des *tribuns de soldats* étoit de contenir les troupes dans le camp, de veiller à leurs exercices, de connoître leurs démêlés, d'entendre leurs plaintes, d'avoir inspection sur leurs habits, sur leurs armes & sur les hôpitaux; d'avoir soin des vivres, de faire des rondes, de recevoir les ordres du consul, & de les donner ensuite aux autres officiers subalternes. (D. J.)

TRIBUN DU TRÉSOR, (Aniq. rom.) *tribunus aararii*; espece de trésorier des fonds militaires. Les *tribuns du trésor* étoient des officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent destinés à la guerre, pour les distribuer dans le besoin aux questeurs des armées. On observoit de choisir ces *tribuns* les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier; mais Clodius, du tems de Cicéron, trouva le moyen d'en corrompre plusieurs, qu'on lui avoit nommés pour juges. (D. J.)

TRIBUNAL, f. m. (Gramm. & Jurisprud.) est le siège d'un juge, le lieu où il rend la justice. Quelquefois aussi ce terme se prend pour le corps entier des juges qui composent une juridiction. Quelquefois il se prend pour la juridiction même qu'ils exercent.

Ce terme qui est aussi latin tire son origine du nom que l'on donnoit à un siège élevé où les tribuns rendoient la justice. Voyez TRIBUN.

TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE, est celui qui connoit des matières ecclésiastiques, comme les officiales. Voyez TRIBUNAL SÉCULIER.

TRIBUNAL INCOMPÉTENT, est une juridiction qui n'a pas le pouvoir de connoître d'une affaire soit par rapport à la qualité des personnes, ou à la qualité de la matière. Voyez COMPÉTENCE & INCOMPÉTENCE.

TRIBUNAL INFÉRIEUR est une juridiction qui ressortit à un autre.

TRIBUNAL DU RECTEUR, c'est le titre consacré à la juridiction du recteur de l'université. Voyez RECTEUR & UNIVERSITÉ.

TRIBUNAL SÉCULIER, est une juridiction établie pour connoître des affaires temporelles. Voyez TRIBUNAL ECCLÉSIASTIQUE.

TRIBUNAL SOUVERAIN, est une juridiction où l'on juge souverainement & sans appel.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR, se prend quelquefois pour tribunal souverain ; quelquefois il signifie seulement une juridiction qui est au-dessus d'une autre, dont les jugemens y ressortissent par appel.

(A)

On a comparé les tribunaux au buisson épineux, où la brebis cherche un refuge, contre les loups, & d'où elle ne sort point sans y laisser une partie de sa toison. C'est aux sangsues du palais à comprendre ceci : ces mains avides ne feront-elles que tendre des lacets, tracer des lignes obliques, & fabriquer des labyrinthes ? Le souverain ne lévera-t-il point contre ces sangsues altérées, qui épuisent le bien de leurs clients par des faux conseils, par des menées indirectes, & par des voies tortueuses ? (D. J.)

TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE, (Hist. mod.) c'est le nom d'un tribunal assez semblable à celui de l'inquisition, qui fut, dit-on, établi en Westphalie par l'empereur Charlemagne, & par le pape Léon III. pour forcer les Saxons payens à se convertir au christianisme. On a une description de ce tribunal faite par plusieurs auteurs & historiens, ainsi que l'ordre & les statuts des assesseurs de ce tribunal, appelés *vry graves*, *frey graves*, *comus libres*, ou *échevins du saint & secret tribunal de Westphalie*.

Une superstition cruelle, aidée d'une politique barbare, autorisa pendant long-tems les jugemens clandestins de ces redoutables tribunaux, qui remplissoient l'Allemagne de délateurs, d'espions, d'assesseurs & d'exécuteurs de leurs arrêts ténébreux ; les juges de Westphalie usurperent une autorité semblable à celle que s'est arrogée depuis le tribunal odieux que l'Espagne, l'Italie & le Portugal réverent encore sous le titre de *saint office*. Il paroît en effet que c'est sur le modèle du tribunal secret de Westphalie que la cour de Rome a formé celui de l'inquisition, si favorable à ses prétentions & à l'abrutissement des peuples, & si contraire aux maximes de la vraie religion & de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, ces deux tribunaux furent toujours également propres à anéantir la liberté des citoyens en les mettant à la merci d'une autorité secrète qui punissoit des crimes qu'il fut toujours facile d'imputer à tous ceux qu'on voulut perdre. En effet, le tribunal secret connoissoit également de tous les crimes & même de tous les péchés, puisqu'à la liste des cas qui étoient spécialement de sa compétence on joignoit toutes les transgressions du décalogue & des lois de l'Eglise, la violation du carême, &c. Son autorité s'étendoit sur tous les ordres de l'état ; les électeurs, les princes, les évêques mêmes y furent soumis, & ne pouvoient en être exemptés que par le pape & l'empereur. Par la suite néanmoins les ecclésiastiques & les femmes furent soustraits de sa juridiction ; cet établissement fut protégé par les empereurs, à qui il fut, sans doute, utile pour perdre ceux qui avoient le malheur de leur déplaire. L'empereur Sigismond y préside une fois, il fut alors garni de mille assesseurs ou échevins ; Charles IV. en fut tirer un très-grand parti, & les bourreaux du tribunal secret eussent empêché la déposition de l'affreux Wenceslas, s'il ne les eût indisposés en divulguant leur secret. La superstition ne sert les tyrans que lorsqu'ils consentent à lui être fideles.

Pour se faire une idée de ce tribunal, il suffit de voir ce qu'en a dit Aeneas Sylvius en parlant de ceux qui le composoient de son tems, il dit qu'ils ont (*secretos hinc*) & *mana quaedam instituta, quibus malefactores judicent, & nondum repertus est qui vel pretio vel metu revelaverit, ipsorum quoque scabinorum major pars occulta est, qui per provincias discurrentes, criminosos notant, & inferentes iudicio accusant, probantque,*

*ut eis mos est. Damnati libro inscribuntur, & junioribus scabinis committitur executio.* « Ils ont des usages secrets & des formalités cachées pour juger les malfaiteurs, & il ne s'est encore trouvé personne à qui la crainte ou l'argent aient fait révéler le secret ; la plupart des échevins de ce tribunal sont inconnus ; en parcourant les provinces, ils prennent note des criminels, ils les déferent & les accusent devant le tribunal, & prouvent leur accusation à leur manière ; ceux qui sont condamnés sont inscrits sur un livre, & les plus jeunes d'entre les échevins sont chargés de l'exécution ». Voyez Aeneas Sylv. *Europ. cap. xljx.*

Au mépris de toutes les formes judiciaires, on condamnoit souvent l'accusé sans le citer, sans l'entendre, sans le convaincre ; un homme absent étoit légalement pendu ou assassiné sans qu'on sût le motif de sa mort, ni ceux qui en étoient les auteurs. Un tribunal si détestable, sujet à des abus si crians, & si contraires à toute raison & à toute justice, subsista pourtant pendant plusieurs siècles en Allemagne. Cependant il fut réformé à plusieurs reprises par quelques empereurs qui rougirent des horreurs qu'on commettoit en leur nom ; & enfin il fut entièrement aboli par l'empereur Maximilien I. en 1512 ; & on l'appella depuis le *tribunal défendu de Westphalie*, & il n'en fut plus question dans l'empire. Il faut espérer que les progrès de la raison, qui tend toujours à rendre les hommes plus humains, feront abolir de même ces institutions odieuses & tyranniques, qui sous le faux prétexte des intérêts de la divinité, permettent à quelques hommes d'exercer la tyrannie la plus cruelle sur les êtres qu'elle a créés à son image ; quelles que soient leurs opinions, un chrétien doit de l'indulgence à ses semblables ; s'ils sont vraiment criminels, ils doivent être punis suivant les lois de la justice & de la raison. Ce tribunal se trouve désigné dans les historiens & dans les écrivains sur le droit public germanique, sous le nom de *Judicium occultum Westphalicum*, de *Vemium*, *Wemium* ou *Wehern Gerichte* en allemand. Ce que quelques-uns dérivent du latin *vemihii* ; & d'autres du mot saxon *vehmen*, qui signifie *proscrire*, *bannir*, *condamner*, ou de *versumet*, *dissamer*, *noter d'infamie*, &c. Voyez VRIÈGRAVES, INQUISITION, &c.

Ce tribunal Westphalien, comme on a dit, fut établi par Charlemagne de concert avec le pape Léon III. Quelques auteurs ont rapporté les circonstances suivantes de sa fondation ; cependant il y a des auteurs qui les regardent comme fabuleuses. Quoi qu'il en soit, voici ce qui en est dit à la page 624 du tome III. *Scriptorum Brunsvic.* publié par M. de Leibnitz. *Ue futur, misit rex (Carolus M.) legatum Roman ad Leonem papam, pro concilio habendo de rebellibus istis (Saxonibus), quos nullâ poterat diligentia ex toto compescere aut exterminare. At sanctus vir, audita legatione, nihil profus respondit ; sed surgens ad hortulum ivit, & rixania cum tribulis colligens, supra parvulum quod de virgulis fuerat, suspendit. Rediens autem legatus hac Carolo nunciavit, qui mox jus vetitum instituit, quod usque in presens venia vel vemia vocatur.* « On dit que le roi Charlemagne envoya un ambassadeur à Rome vers le pape Léon, afin de prendre ses conseils sur ce qu'il devoit faire de ces rebelles Saxons, qu'il ne pouvoit ni dompter ni exterminer. Mais le saint homme, ayant entendu le sujet de l'ambassade, ne répondit rien ; il se leva seulement & alla dans son jardin, où ayant ramassé des ronces & des mauvaises herbes, il les suspendit à un gibet qu'il avoit formé avec de petits bâtons. L'ambassadeur, à son retour, rapporta Charles ce qu'il avoit vu, & celui-ci institua le tribunal qui s'appelle jusqu'à ce jour *venia* ou *venia* ». Voyez Pfeffinger, in *visitariam*, tome IV. p. 470. & suiv.

TRIBUNAL DE L'INQUISITION, (*Hist. ecclésiast.*) voyez INQUISITION & OFFICE, *saite*.

Je me contenterai d'ajouter ici une soible description de la torture qu'on fait subir dans cet horrible tribunal, & qui est le plus odieux de la religion chrétienne & de l'humanité.

Un bourreau deshabille le patient, lui lie les pieds & les mains avec une corde, & le fait monter sur un petit siège pour pouvoir passer la corde à des boucles de fer qui sont attachées à la muraille. Après cela, on ôte le siège de dessous les pieds du patient, de sorte qu'il demeure suspendu par la corde, que le bourreau serre toujours plus violemment, jusqu'à ce que le criminel ait confessé ou qu'un chirurgien qui est présent, avertisse les juges qu'il est en danger de mourir. Ces cordes causent, comme on le peut aisément penser, une douleur infinie, lorsqu'elles viennent à entrer dans la chair, & qu'elles sont enfoncées dans les mains & les pieds, jusqu'à tirer du sang par les ongles. Comme le patient se trouve violemment serré contre la muraille, & qu'en serrant les cordes avec tant de force, on court risque de déchirer tous les membres, on a soin auparavant de le ceindre avec quelques bandes par la poitrine, qu'on serre extrêmement. Dans le moment qu'il souffre le plus, on lui dit, pour l'épouvanter, que ce n'est que le commencement des souffrances, & qu'il doit tout avouer avant qu'on en vienne à l'exécution. Outre les tourmens dont on vient de parler, le bourreau lâche sur les jambes du patient une petite échelle où il est monté, & dont les échelons aigus causent une douleur incroyable en tombant sur les os des jambes. . . »

On frémit sans doute à cette seule description de la torture qu'on emploie dans ce tribunal, quoique cette description en françois soit fort imparfaite & fort adoucie; le lecteur peut s'en convaincre en lisant dans le latin de l'historien de l'inquisition, dans Limborch, *hist. inquisit. lib. IV. cap. xxix. pag. 323.* (D. J.)

TRIBUNAUX DE JUIFS, (*Critiq. sacrée.*) il y avoit chez les Juifs trois sortes de tribunaux, un de trois juges, un de vingt-trois, & un troisième de soixante; on voit leur institution au *Deutér. xvj. 18. & xvij. 9.* Le premier tribunal étoit établi dans toutes les bourgades, & on y plaidoit devant trois arbitres les procès où il s'agissoit d'argent & de choses mobilières; le second se tenoit dans les villes, & jugeoit en premier ressort de quelques affaires criminelles; enfin le troisième supérieur aux deux autres, étoit le grand sanhédrin, qui ne se tenoit que dans Jérusalem. Voyez les détails concernant ces trois tribunaux au mot SANHÉDRIN. (D. J.)

TRIBUNAUX DE ROME, (*Antiq. rom.*) il y avoit à Rome trois sortes de tribunaux; le premier étoit le tribunal des sénateurs; le second celui des chevaliers; & le troisième étoit celui des tribuns de l'épargne; mais César supprima le dernier. (D. J.)

TRIBUNE, f. f. (*Archit.*) on appelle ainsi les galeries élevées dans les églises, pour chanter la musique ou entendre l'office: on donne aussi ce nom au balcon qui est autour de la lanterne d'un dôme, comme à saint Pierre de Rome: chez les Italiens le mot *tribune* signifie le chevet d'une église.

*Tribune en saillie*, tribune qui avance, & qui est soutenue par des colonnes ou des figures, comme celle de la salle des Suisses à Paris, ou portée en encorbellement par des consoles & des trompes: il y a une tribune de cette dernière façon dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Lyon. *Daviler.* (D. J.)

TRIBUNE AUX HARANGUES, (*Antiq. rom.*) la tribune aux harangues étoit une espèce de tribune élevée dans le *forum romanum*, où se tenoient les comices,

tout devant la salle des assemblées du sénat; dite *curia*; cette tribune fut décorée de bœcs de navires pris sur les Antilles, & fut nommée *rostra*; c'étoit de dessus cette tribune que les rois & les consuls harangoient le peuple. (D. J.)

TRIBUNTIENNE, f. f. (*Antiq. rom. & Médailles.*) magistrature perpétuelle dont les empereurs se revêirent.

La puissance tribunitienne accordée à tous les empereurs, depuis Auguste, étoit différente du tribunal du peuple, en ce que le tribunal auquel on continuo d'élever des particuliers étoit annuel; comme toutes les autres magistratures ordinaires, au lieu que la puissance tribunitienne étoit perpétuelle. L'autorité des tribuns du peuple étoit renfermée dans l'enceinte de Rome; la puissance tribunitienne des empereurs s'étendoit par-tout, & l'autorité qu'elle leur donnoit ne cessoit point lorsqu'ils étoient éloignés de la capitale de l'empire.

Le sénat ne prétendit jamais marquer sur les monnoies; que la puissance tribunitienne étoit une grâce qu'il accordoit au prince; & que dans ce dessein il statua, que le nombre des tribunats seroit réglé d'année en année: si la chose étoit ainsi, ce nombre se trouveroit exprimé plus souvent & plus correctement sur les médailles qui portent la marque de l'autorité du sénat, c'est-à-dire sur les médailles de bronze; & sur celles d'or & d'argent. Il est cependant très-certain que les différentes puissances tribunitiennes se rencontrent également sur les trois métaux, tant avec S. C. que sans cette marque. Les bons princes n'ont pas été plus attentifs que les méchants, à donner au sénat cette prétendue démonstration de déférence; car le nombre des puissances tribunitiennes n'est pas moins grand dans Tibère, dans Caligula, dans Néron, dans Domitien, dans Commode, & dans Elagabale, que dans Auguste, dans Vespasien, dans Nerva, dans Trajan, dans Antonin-Pie, & dans Marc-Aurèle. (D. J.)

TRIBUT, f. m. (*Gram. Jurisprud.*) du latin *tributum*, signifie une imposition qu'un état paye au souverain d'un autre état, ou que les sujets payent à leur prince.

Chez les Romains on distinguoit plusieurs sortes de tributs, savoir *jugatio*, redevance foncière qui se payoit pour des terres, selon la quantité; *pro numero jugerum annona quasi ab anno*, quand elle se payoit en fruits de l'année; *census*, redevance qui se payoit au fisc de l'empereur pour marque de la seigneurie universelle, on l'appelloit aussi *tributum*; mais lorsqu'elle se payoit aux provinces qui étoient dans le partage du peuple, on l'appelloit *stipendium*. Dans la suite on confondit ces termes *stipendium* & *tributum*; on appelloit *canon*, la redevance qui se payoit pour les terres du domaine; *vectigal*, le droit que l'on payoit pour l'entrée ou sortie des marchandises.

Parmi nous on appelle *tribut* ce qui se leve sur les personnes, comme la capitation; *impôt* ou *imposition*, ce qui se leve sur les denrées & marchandises: cependant on confond souvent les termes de *tribut* & d'*impôt*, & le terme d'*imposition* comprend toutes sortes de tributs & de droits.

Il n'appartient qu'au souverain de mettre des tributs & impôts sur ses sujets. Voyez le Bret, *Traité de la souver.* (A)

TRIBUT, (*Gouvernement politique.*) Voyez TAXE; IMPOSITION, IMPÔT, SUBSIDE, &c.

C'est assez d'ajouter avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, qu'il n'y a point d'état où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui dégèrent & qui s'affoiblissent, de sorte qu'on y augmente les charges à proportion que le peuple peut moins les supporter. Dans les beaux jours de la république romaine on n'augmenta jamais les tributs; dans la décadence de



l'empire romain, ils devinrent intolérables. Il faut lire dans Salvien les horribles exactions que l'on faisoit dans les provinces. Les citoyens poursuivis par les traitans, cette cruelle peste des états, n'avoient d'autre ressource que de se réfugier chez les Barbares, ou de donner leur liberté à ceux qui la vouloient prendre (D. J.)

**TRIBUT**, (*Critiq. sacré.*) *tributum*; ce mot se trouve dans l'écriture, & signifie en général tout impôt mis par le prince sur les sujets; mais il faut remarquer que le terme grec *tribus*, *tribus*, *tribus*, désigne l'impôt pour les terres; & *tribus*, l'impôt pour les marchandises. Hégépe parlant du bien des descendans de Judas, frère de Notre-Seigneur, dit qu'ils possédoient entre eux 239 arpens de terre; qu'ils les travailloient de leurs mains, & qu'ils en payoient le *tribut*, *tribus*. Avant Salomon les Juifs n'étoient point adreints à des corvées, & autres contributions pour les ouvrages publics; ce prince, par cette nouveauté, aliéna les esprits de tout le peuple, & jeta les semences de la terrible sédition qui éclata sous son fils. (D. J.)

**TRIBUTS**, *levés des*, un mot suffira. « Dans la perception des *tributs*, la faveur ne doit pas accorder à des hommes nouveaux de partager avec le prince, & inégalement pour lui, les revenus de l'état, les denrées du peuple ». *Esprit des lois*. (D. J.)

**TRIBUTAIRE**, f. m. (*Hist. mod.*) celui qui paie tribut à un autre, soit pour vivre en paix avec lui, soit pour jouir de sa protection. Voyez **TRIBUT**.

La république de Raguse est *tributaire* du turc, aussi bien que le cham de la petite Tartarie, &c.

**TRIBUTOS VACOS**, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Espagne un droit régulier, en vertu duquel le roi jouit de tous les revenus des charges ou offices qui dépendent de la cour, pendant tout le tems de leur vacance.

**TRIC**, f. m. (*term. d'ergot d'imprimeur*) mot inventé par les compagnons imprimeurs, quand ils quittent leur ouvrage pour aller faire la débauche ensemble. Il est fait mention de ce terme dans une ordonnance de François I<sup>er</sup>. en l'an 1541, & de Charles IX en 1571. Un règlement de 1618, cité dans le code de la librairie de Paris, page 176, défend à tous compagnons imprimeurs & libraires de faire aucun *tric* dans les imprimeries, c'est à dire, de donner le signal de quitter conjointement le travail, pour aller boire, ou pour autre raison. (D. J.)

**TRICADIBA**, (*Géog. anc.*) île de l'Inde en-deçà du Grange. Elle est marquée par Ptolomée, sur la côte, en allant du golphe Canticolpe au golphe Colchique, au midi de l'île d'Heptanésia. (D. J.)

**TRICALA**, (*Géog. mod.*) ville de Turquie européenne, dans la province de la Janna, sur le bord de la Sélampria, avec un évêché suffragant de Larisse. *Tricala* est l'ancienne *tricca*. Voyez **TRICCA**, (*Géog. anc.*) (D. J.)

**TRICALUM**, (*Géog. anc.*) ou *Tricala*, ville de Sicile, selon Etienne le géographe. C'est la même ville que Ptolomée, l. II. c. ix. appelle *Tricola*, & qu'il place dans les terres. Diodore de Sicile, in *Eglog.* pag. 913. & Silius Italicus, l. XIV. vers 271. écrivent *Tricola*.

*Servili vastata Triocala bello.*  
Et c'est, conformément à cette dernière orthographe, que Pline, l. III. c. viij. appelle les habitans de cette ville *Triocalini*. Cicéron, 7. *Verr.* 10. dit *Tricalinum*. Le nom moderne est *Troccoli*, selon le p. Hardouin. (D. J.)

**TRICAMARUM**, (*Géog. anc.*) lieu d'Afrique, à cent quarante stades de Carthage, selon Procope. *Hist. des Wandal.* l. I. c. ij. C'est le lieu où les Romains rencontrèrent les Wandalés campés, & près duquel les deux armées en vinrent à une bataille,

dont le succès fut défavorable aux barbares (D. J.)

**TRIGARICO**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, & autrefois dans le 2<sup>e</sup> siècle, ville épiscopale, au royaume de Naples, dans la Basilicate, sur la Caliente.

**TRICASSINI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique ou Lyonnaise, & dont le pays étoit presque renfermé entre la Seine & la Marne. Ce sont les *Tricasses* de Pline, l. IV. c. xvij. & les *Tricarii* de Ptolomée, l. II. c. viij. Le nom de ces peuples se trouve encore sous différentes orthographe, comme *Tricassus*, *Tricasis*, & *Tricafes*. Une ancienne inscription rapportée par Gruter, pag. 371. n<sup>o</sup>. 8. fait mention de ces peuples:

*Acta. Memoria Aureli  
Demetri Adjutori  
Procc. Civitatis Senonum;  
Trigassinorum, Miodorum,  
Pariforum & Civitatis  
Eduorum.*

Dans la suite on a dit *Treca* ou *Treca*, d'où l'on a fait le nom moderne de leur capitale, *Troyes*. (D. J.)

**TRICASTIN LE**, (*Géog. mod.*) ou le *Tricastinois*, pays de France, dans le Bas-Dauphiné. Il est borné au septentrion par le Valentinois & le Diois; à l'orient & au midi par le comtat Venaisin, & à l'occident par le Rhône. C'est le pays qu'occupoient autrefois les *Tricastini*, ancien peuple de la Gaule narbonnoise. Il n'y a point d'autres villes que S. Paul-Trois-Châteaux. (D. J.)

**TRICASTINI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Narbonnoise. Ils habitoient sur le Rhône, & leur capitale est nommée *Augusta Tricastinorum* par Plin, l. III. c. jv. Ptolomée, l. II. c. x. nomme ces peuples *Tricasteni*. Tite-Live, l. XXI. c. xxxj. & Silius Italicus, l. III. v. 466. écrivent *Tricasteni*. Le pays qu'ils habitoient se nomme aujourd'hui S. Paul-Tricastin, ou S. Paul-Trois-Châteaux. (D. J.)

**TRICCA**, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, dans l'Estiotide, selon Ptolomée, l. III. c. xij. Homère, *Iliad.* B. v. 236, a connu cette ville. Strabon, *liv. VIII.* p. 360, la met dans la Thessalie, ce qui revient au même, puisque les Stolidés étoient une contrée de la Thessalie. Elle étoit sur le fleuve Lethæus, l. XIV. p. 647, sur le bord duquel on disoit qu'Esculape étoit né. Le nom moderne de cette ville est *Tricafa*. (D. J.)

**TRICCIANA**, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Sirmium à Carnuntum, entre *Pons Mansuavianus* & *Cimbriani*, à trente milles du premier de ces lieux, & à vingt-cinq milles du second. (D. J.)

**TRICÉNAIRE**, f. m. (*term. d'Eglise*) prières continuées pendant 30 jours, comme la neuvaine désigne des prières continuées pendant neuf jours. S. Grégoire établit l'usage d'un *tricénaire*, qui consistoit à dire trente messes pour les morts pendant trente jours de suite; mais cet usage n'a pas eu lieu.

**TRICENNALES**, f. m. & pl. (*Antiq. rom.*) l'espace de trente ans; comme les Décennales & les Vicennales sont l'espace de dix & de vingt ans: il se disoit des années du gouvernement des empereurs. Il se dit aussi des vœux, des actions de grâces, & autres cérémonies qui se faisoient au bout de ce nombre d'années, pour remercier les dieux de l'heureuse administration de l'empereur, & leur en demander la continuation. On trouve sur les médailles *decennales*, *decennalia* & *vicennalia* tout au long, mais jamais *tricennalia*, ni *tricennales*. Il est toujours en chiffre, & il s'y trouve de différentes manières. 1<sup>o</sup>. *VOT. XXX. vota tricennalia*, dans Constantin, dans Valerius Maximianus. 2<sup>o</sup>. *VOT. XX.*

xx. *Mult.* xxx. dans Licinius, dans Constantin, dans Conftans, dans Conftantius, &c. 3°. VOT. xxx. *Mult.* xxx. C'est-à-dire qu'on remercioit les dieux pour les vingt ou les trente premières années de l'empire du prince, & qu'on prioit les dieux pour les dix suivantes, ce qui feoit ou trente ou quarante ans d'heureux gouvernement. C'étoit le langage de la flatterie. (D. J.)

**TRICEPS**, en Anatomie, est un muscle de la cuiffe, qui a trois portions; c'est pourquoi on peut fort bien le distinguer en trois muscles, qui viennent tous trois de l'os pubis; & se terminent à la ligne osseuse du fémur, dont ils occupent la plus grande partie.

Le *triceps* supérieur vient de l'angle de l'os pubis, & se portant à la partie interne de la cuiffe, va se terminer à la partie moyenne de la ligne osseuse du fémur.

Le *triceps* moyen vient de la branche de l'os pubis au-dessous du supérieur, & se termine à la ligne osseuse du fémur au-dessus de ce même muscle.

Le *triceps* inférieur, qui est le plus grand des trois, vient de la branche & de la tubérosité de l'ischion, & va se terminer tout le long de la ligne osseuse du fémur jusqu'à l'endroit où cette ligne se divise en deux pour aller à chaque condyle, de là ce muscle fournit un tendon qui va s'attacher à la partie latérale interne du condyle interne du fémur.

Le *triceps* de l'avant-bras, voyez ANCONÉ.

**TRICEPS**, (Mythol.) on donnoit à Mercure le surnom de *Triceps*, ou à trois têtes, parce qu'il se trouvoit également en fonctions, dans le ciel, sur la terre, & dans les enfers, & qu'il avoit trois différentes formes, suivant les trois différens endroits où il étoit employé. (D. J.)

**TRICHIASE**, voyez ci-après **TRICHIASIS**.

**TRICHIASIS**, (Lexicog. Médic.) *τριχιασις* de *τριχ*, cheveux ou poil, est une maladie des yeux, consistant dans l'irritation des poils rentrés en-dedans, ou qui se forment en-dedans contre nature; nous appellons en françois cette maladie *trichiasis*.

Mais le mot grec *τριχιασις* désigne encore dans Galien une maladie, où l'on voit dans l'urine des malades des especes de poils accompagnés de mucofité, qui les couvre, & les font paroître ordinairement blancs. Quelques-uns appellent cette affection *pili-milium*, pissément de poils; voici ce qu'en dit Tulpus. *Observ. méd. l. II. c. liij.*

Peu de médecins ont eu l'occasion d'observer le *trichiasis*, ou l'évacuation de poils avec l'urine, & bien moins encore le retour périodique de ce défordre: pour moi j'en ai vu cependant un exemple mémorable dans le fils d'un homme de distinction, qui fut affligé pendant plus de quatre ans d'un *trichiasis*, lequel revenoit tous les quinze jours, avec difficulté d'uriner, & d'un si grand mal-aise par-tout le corps, qu'il avoit de la peine à demeurer dans le lit.

Chaque poil étoit quelquefois de la longueur d'un demi-doigt, & quelquefois aussi de la longueur d'un doigt entier: mais ils étoient si couverts & si enveloppés de mucofité, que rarement les voyoit-on à nud. Chaque paroxysme lui duroit environ quatre jours; & quoique dans ce tems il rendit toujours son urine avec peine, il passoit les jours intermédiaires sans douleur, & sans rendre de poils avec les urines, jusqu'à ce qu'il revint un nouveau paroxysme. (D. J.)

**TRICHIASIS**, terme de Chirurgie; maladie des paupières, causée par des poils qui rentrent en-dedans. Ce mot vient de *τριχ*, *τριχες*, piles, poil.

Ce dérangement des cils excite une douleur vive qui est suivie d'inflammation, d'un écoulement continu des larmes, & souvent d'ulcères de l'œil. Tous ces symptômes augmentent considérablement la cause

Tome XVI.

dont ils dépendent; & sont souvent cause de la perte de la vue.

La cure de cette maladie doit commencer par l'administration des remèdes généraux, si l'on juge qu'il en soit besoin. On se sert d'une fomentation émolliente pour tâcher d'humecter & de ramollir les bords des paupières, ce qui peut faire changer la disposition défectueuse des cils.

Si ces remèdes sont inutiles, il faut, avec une petite pincette, arracher les uns après les autres les cils qui piquent l'œil. Cet organe n'étant plus piqué, la fluxion s'appaisera plutôt, & on aura le temps de rétablir le bord des paupières avant que les cils aient repoussé. Voyez le traité des maladies des yeux, de M<sup>r</sup> Antoine Maître-Jean, chirurgien.

On a aussi donné le nom de *trichiasis* à une maladie de la vessie, dans laquelle on rend les urines épaisses & chargées de filamens semblables à des poils. Voyez le comment. de Gal. sur l'aph. 76. sect. iv. d' Hippoc. (Y)

**TRICHIRAPALI**, (Géog. anc.) ville des Indes, sur la rive droite du Cavéri, entre Tanjaour au levant, & Mayssour au couchant. Elle est devenue capitale du royaume de Maduré, depuis que les rois des Mayssouriens y ont transporté leur cour. Elle contient plus de cent mille ames, & doit être regardée pour la plus grande forteresse qu'il y ait depuis le cap de Comorin jusqu'à Golconde. Ses murailles forment une double enceinte fortifiée chacune de tous quarrées, éloignées les unes des autres d'environ cent pas.

La garnison de cette forteresse est d'environ six mille hommes, & l'on fait toutes les nuits trois rondes dans la place. Longitude 94. 52. latitude 12. 16. (D. J.)

**TRICHISMOS**, s. m. terme de Chirurgie; épithète qu'on donne à une fracture des os plats, si fine qu'elle est presque imperceptible. On l'appelle aussi fente capillaire, *rima capillaris*.

Ce mot est grec, il vient de *τριχ*, *τριχες*, capillaires, poil, cheveu.

Pour n'être point trompé sur cette espèce de fracture; il faut passer de l'encre sur la dépression capillaire; on rugine ensuite l'endroit; si l'os est réellement fracturé, on voit une ligne noire produite par l'encre qui a pénétré la fracture. Cela est important dans les scélures du crâne pour se déterminer à l'opération du trépan, ou pour s'en abstenir. Voyez TRÉPAN. (Y)

**TRICHITES**, s. m. (Hist. nat. Litholog.) nom employé par quelques naturalistes, pour désigner le vitriol qui s'attache sous la forme de poils, de cheveux, autour de quelques terres ou pierres, qui contenoient des pyrites qui se sont détruites & vitriolifées.

**TRICHOMANÈS**, s. m. (Hist. nat. Bot.) Tournefort distingue quatorze especes de ce genre de plante. Ses fleurs n'ont pas encore été découvertes; mais ses graines naissent comme celles de la fougere sur le dos des feuilles, qui sont composées de lobes ronds, & sont en quelque façon conjuguées. Dans le système de Linnæus, le *trichomanès* ne forme point un genre distinct de plante, & n'est autre chose qu'une espèce d'aspérum; c'est à-dire, que sur le bord de ses feuilles se trouve le calice simple, droit, turbiné, & le style se termine à la capsule.

Quoi qu'il en soit, l'espece de *trichomanès* la plus commune, & que les botanistes nomment généralement de ce nom, est le polytric des boutiques, autrement dit le capillaire rouge, *adiantum rubrum*, dont on a parlé au mot POLYTRIC. (D. J.)

**TRICHONIUM**, (Géog. anc.) ville de l'Étolie. Pausanias, l. II. c. xxv. & Etienne le géographe en font mention; le premier dit qu'Arriphon étoit originaire de cette ville; sur quoi il remarque que

L L I I

cet Arriphon étoit un savant homme, fort estimé des Lyciens, parmi lesquels il vivoit; critique judicieux qui découvroit bien des choses à quoi les autres n'avoient pas pensé. C'est lui, ajoute Pausanias, qui a remarqué le premier que tout ce qui concerne les mystères de Lerna, vers, prose, ou mélange de l'un & de l'autre, étoit écrit en langue dorique. Or avant l'arrivée des Héraclides dans le Péloponnèse, les Argiens parloient la même langue que les Athéniens, & du tems de Philammon, le nom de *Darius* étoit encore inconnu à la plupart des Grecs. Telle est la découverte dont on étoit redevable à Arriphon, & dont nous sommes peu touchés aujourd'hui.

Ortelius croit que le *Trichonium* de Pausanias & d'Etienne le géographe, est le Trichone de Pline, l. IV. c. iij. mais le P. Hardouin lit *Thithrone* pour *Trichone*, & soutient que ce peut être le *Trichonium* en question qui étoit dans l'Étolie, au lieu que le Trichone de Pline étoit dans la Locride. Il fonde sa correction sur Pausanias même, qui met dans la Locride une ville nommée *Tithronium*, & sur Hérodote, liv. VIII. n. 33. qui nomme cette dernière ville *Theironium*. (D. J.)

**TRICHOSANTHES**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus au genre de plante que le P. Plumier, Micheli, & autres botanistes appellent *anguina*; en voici les caractères. Il produit des fleurs mâles & femelles sur des parties distinctes de la même plante. Dans les fleurs mâles, le calice est formé d'une seule feuille très-longue, lisse sur la surface, avec une petite levre repliée en arrière, & découpée en cinq parties. La fleur est aussi divisée en cinq segmens, du reste attachée au calice & déployée; les segmens sont de forme ovale, terminés en pointe & frangés dans les bords en un grand nombre de fils chevelus. Les étamines sont trois filamens qui s'étendent au sommet du calice; chaque bossète est un corps cylindrique, droit, contenant une grande quantité de farine; on distingue dans cette fleur trois stiles fort petits, & qui naissent aux côtés du calice, mais ils ne produisent jamais rien. Le calice de la fleur femelle est le même que dans la fleur mâle, excepté que dans la fleur femelle il est placé sur le germe du pistil, & qu'il meurt promptement; cette fleur est toute semblable à la mâle; le pistil a un germe délié, & un style capillaire, naissant du pistil, & ayant la longueur du calice; les stigma sont au nombre de trois, longs, pointus, & entr'ouverts au milieu. Le fruit est une très-longue pomme, contenant trois loges fort éloignées les unes des autres. Les graines sont nombreuses, applaties, de figure ovale obtuse, & couvertes d'une pellicule. Linnæi, *gen. plant.* p. 466. Micheli, *nov. gen.* p. 9. Plumier, *nar. p.* 100. *hort. malab.* vol. 8. p. 157. (D. J.)

**TRICHOSTEMA**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qu'on caractérise ainsi. Le calice est d'une seule feuille bilabée; la levre supérieure se divise en trois segmens, & est deux fois aussi large que la levre inférieure, laquelle est seulement découpée en deux parties. La fleur est monopétale, & du genre des labiées; son tuyau est fort court; la levre supérieure est applatie, & faite en faux; la levre inférieure est découpée en trois segmens, dont l'intermédiaire est le plus petit. Les étamines sont quatre filets capillaires, longs & crochus; les bossètes sont simples; le genre du pistil est divisé en quatre parties; le style est fort délié, & a la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux. Le calice subsiste après que la fleur est tombée, & devient alors beaucoup plus gros; la levre supérieure tombe sous l'inférieure, il s'étend dans le milieu, se referme à l'extrémité, & contient quatre semences. Linnæi, *gen. plant.* p. 63. (D. J.)

**TRICHRUS**, f. m. (*Hist. nat. Lithol.*) pierre que

Pline dit s'être trouvée en Afrique, qui rendoit des sucs de trois couleurs différentes. Il étoit noir à la base, de couleur de sang au milieu, & blanc par le haut.

**TRICLARIA**, (*Mythol.*) surnom de Diane, pris de ce que la déesse étoit honorée par trois villes de l'Achaïe; savoir, Aroé, Anthie & Messatis; lesquelles possédoient en commun un certain canton avec un temple consacré à Diane. Là les habitans de ces trois villes célébroient tous les ans une fête en l'honneur de cette déesse, & la nuit qui précédoit cette fête se passoit en dévotion.

La prêtresse de Diane étoit toujours une vierge obligée de garder la chasteté jusqu'à ce qu'elle se mariât, & pour lors le sacerdoce passoit à une autre. Ce mot *Triclaris* est formé de *τρις*, trois, & *κλῆρος*, héritage. (D. J.)

**TRICLINIUM**, f. m. (*Antiq. rom.*) lieu où mangeoient les Romains; on lui donnoit ce nom à cause des trois lits qui y étoient dressés: l'architrclinarche de S. Jean, ch. ij. & le triclinarche de Pétrone, sont dérivés de ce mot. On les traduit assez mal en françois par *maitres-d'hôtel*, quoiqu'en partie la fonction de ces officiers fût de préparer le couvert dans le *triclinium*, d'accueillir les lits autour de la table, & de dresser le buffet. On donnoit aussi le nom de *triclinium* aux lits sur lesquels mangeoient les Romains, parce que chaque lit étoit pour trois personnes. Lorsqu'on mettoit plus de trois lits autour de chaque table, ou que ces lits contenoient plus de trois personnes, c'étoit un extraordinaire. Tel fut le cas du festin de Lucius Verus, où il y avoit onze convives sur trois lits; telle étoit encore la cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres; dans le repas que Perpenna donna à Sertorius, & où ce grand capitaine fut assassiné: les trois *triclinium* étoient, selon Sénèque, disposés de manière que le nord-est répondoit au *triclinium* d'Antoine, & le nord-ouest à celui de Perpenna. (D. J.)

**TRICOLOR**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom abrégé, donné par les Fleuristes à une espèce d'amarante, dont les feuilles sont comme enluminées de trois couleurs, *amaranthus folio variegato*, de Tournefort. Elle pousse une seule tige rougeâtre, à la hauteur d'environ deux piés; ses feuilles sont faites comme celles de la bleue, mais elles sont colorées & comme enluminées naturellement de verd, de jaune, & d'incarnat; ses fleurs sont petites, verdâtres, & par paquets; du milieu de ces fleurs s'élève un pistil, qui devient ensuite un fruit membraneux, s'ouvrant en-travers comme une boîte à savonnette, & renfermant une ou deux semences presque rondes: on cultive cette plante dans les jardins à cause de sa grande beauté.

Le mot *tricolor* se donne aussi par les Fleuristes à quelques œillets. (D. J.)

**TRICOISES**, f. f. pl. (*Marchal.*) les *tricoises* sont des tenailles à l'usage des Maréchaux; elles ont le mors tranchant, pour couper les clous qu'il a brochés avant que de les river, & pour déferer un cheval. (D. J.)

**TRICOLLORI**, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, l. III. ch. iv. éloigne ce peuple de la côte de la mer; leur pays est aujourd'hui, selon le père Hardouin, le diocèse de Sisteron, & la capitale étoit Alarante, dont la table de Peutinger fait mention, & qu'on nomme présentement *Talard*, lieu du Dauphiné, sur la route de Sisteron à Gap; c'est du moins le sentiment de Bouche dans son histoire de Provence, liv. III. ch. xvij. (D. J.)

**TRICOLONI**, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Pausanias, l. VIII. c. xxv. dit qu'elle étoit à dix stades des ruines de *Charisium*; mais il ajoute que cette ville ne subsistoit plus de son tems, & qu'il ne s'étoit conservé qu'un temple de Neptune sur une colline,



avec un bois sacré qui environnoit ce temple. (D. J.)

**TRICOMIA**, (Géog. anc.) ville de l'Arabie heureuse: il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *scilicet* 22. où on lit: *equites promou Illyricani Tricomia*: un manuscrit consulté par Ortelius portoit *Trigonia* pour *Tricomia*. (D. J.)

**TRICON**, f. m. (Jeux.) au brelan, à l'ambigu, au hoc, & autres jeux de cartes, ce sont trois cartes de même figure, comme trois rois, trois dix, &c. Le *tricon* en main l'emporte sur le *tricon* de retourne, qui consiste à avoir en main deux cartes de même figure, lorsqu'il y en a une semblable retournée sur le talon.

**TRICONESII**, (Géog. anc.) peuples de la haute Moësie. Ptolomée, *liv. III. ch. 9.* les place aux confins de la Dalmatie; le nom moderne de leur pays est *Topliza*, selon Castald. (D. J.)

**TRICORNIVM**, (Géog. anc.) ville de la haute Moësie; Ptolomée la marque près du Danube: c'est aujourd'hui *Glumbatz*, selon Niger; & *Coruscène*, selon Lazius. Cette ville *Tricornium* est, à ce que croit Smiler, la ville *Turium* ou *Dorium* d'Antonin. (D. J.)

**TRICORYPHOS**, (Géog. anc.) montagne de l'Arabie heureuse, selon Plin, *liv. VI. ch. xxviiij.* le nom de cette montagne lui avoit été donné à cause de ses trois sommets, sur chacun desquels il y avoit un temple d'une hauteur prodigieuse, à ce que nous apprend Diodore de Sicile, *liv. III. p. 178.* (D. J.)

**TRICORYTUS**, (Géog. anc.) bourg de l'Attique, sous la tribu *Æantide*; il étoit proche de Marathon, sur le bord du marais des champs marathoniens, où périt une partie de l'armée des Perses, dans cette bataille qui préserva les Grecs de l'esclavage des Barbares. Il n'y a plus dans cet endroit qu'un méchant hameau, appelé *Calyvi-fosouilly*: cependant il a été un tems qu'on comptoit ce lieu pour une des quatre villes de l'Attique, qui donnoit le nom de *Tétrapole* à ce quartier, & ces quatre villes étoient *Oenoé*, *Tricorythus*, *Probalinthus*, & *Marathon*.

On voit à Athènes, au rapport de Spon, proche l'église d'*Agria-Kyra*, cette inscription:

« A l'honneur de la déesse *Vesta* & des dieux Augustes, du conseil de l'*Aréopage*, & du conseil des six-cens, & du peuple; *Philoxenus*, fils d'*Agathoclès* de *Phlya*, a consacré ce monument à ses propres dépens. *Agathoclès*, fils de *Philoxenus*, ayant eu le soin de le faire, dans le tems que *Tiberius Claudius Pœanien* étoit gouverneur de la milice, & pourvoyeur de la ville. . . *Tricorythus* . . . » (D. J.)

**TRICOT**, f. m. (Bonneterie.) on appelle ouvrages au *tricot*, bonneterie au *tricot*, toutes les especes de marchandises qui se fabriquent ou se brochent avec des aiguilles, comme bas, bonnets, camisoles, gants, chauffons, &c. (D. J.)

**TRICOTAGE**, f. m. (Bonneterie.) travail de celui qui tricote ou qui broche à l'aiguille des bas, des bonnets, & autres marchandises de cette nature, dépendantes du négoce des Bonnetiers; le *tricotage* est plus ou moins bon dans un lieu que dans un autre, suivant que les ouvriers sont bien ou mal stylés & conduits, ou que les matieres sont bonnes ou mauvaises, ou qu'elles sont plus ou moins bien filées. (D. J.)

**TRICOTER**, v. act. (Bonneterie.) action par laquelle on travaille à former avec de longues & menues aiguilles, ou broches de fer ou de laiton poli, certains tissus de soie, de laine, de coton, de chanvre, de lin, ou de poil, en manière de petits noeuds, boucles ou mailles, tels qu'on les voit aux bas, bonnets, camisoles, & autres pareilles marchandises de bonneterie. On dit aussi dans le même sens, *brocher*

Tome XVI.

des bas, des camisoles, des bonnets, &c. pour dire les *tricoter*, ou les travailler à l'aiguille; ce mot se dit aussi des dentelles de soie ou de fil, qui se manufacturent avec des épingles & des fuseaux sur un oreiller, suivant le dessein en papier ou en velin qui y est appliqué; ainsi l'on dit *tricoter* une dentelle, pour dire la travailler avec des épingles & des fuseaux sur l'oreiller. *Savary*. (D. J.)

**TRICOTER**, en terme de Manège, se dit d'un cheval qui remue vite les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

**TRICRANA**, (Géog. anc.) île de l'Argie. *Pausanias*, *l. II. c. xxiv.* dit: « Quand on a passé le cap *Bucéphale*, les îles *Halioufe*, *Pithyouse* & *Aristère*, on trouve un autre promontoire qui joint le continent, & que l'on n'appelle point autrement qu'*Acra*; bien-tôt après vous voyez l'île de *Ticrane*, & ensuite une montagne du Péloponnèse, qui donne sur la mer, & qui a nom *Buporihmos*. » (D. J.)

**TRICRENE**, (Géog. anc.) *Tricrena*, lieu de l'Arcadie. A la gauche du mont *Géronte*, dit *Pausanias*, *liv. VIII. ch. xvj.* les *Phénéates* sont bornés par un lieu qu'on nomme *Tricrene*, à cause des trois fontaines qui y sont, & où l'on dit que les nymphes lavèrent *Mercur* lorsqu'il vint au monde; c'est pour cela que ce lieu étoit consacré à *Mercur*. (D. J.)

**TRICTRAC**, f. m. (Jeu.) jeu qui se joue avec deux dés, suivant le jet desquels chaque joueur ayant quinze dames, les dispose artistement sur des points marqués dans le tablier, & selon les rencontres gagne ou perd plusieurs points, dont douze font gagner une partie ou un trou, & les douze parties ou trous le tout ou le jeu.

Il faut pour jouer au *trictrac* avoir quinze dames de chaque côté noires ou blanches, deux dés, trois jettons & deux fiches qui sont, comme nous l'avons dit à leur article, les marques qu'on met dans chaque trou pour compter les parties qu'on gagne.

On ne joue ordinairement que deux au *trictrac*, & avec deux dés; ce sont les joueurs eux-mêmes qui les mettent chacun dans leur cornet.

On commence ce jeu en faisant deux ou trois piles de dames qu'on pose sur la première fleche du *trictrac*. Il ne faut jamais que ce soit à contre-jour pour la plus grande commodité des joueurs, à moins qu'on ne joue à la chandelle; alors il n'y a point de règles à garder là-dessus, & il est indifférent de quel côté l'on place les piles des dames. A l'égard des dames, les blanches sont les dames d'honneur; c'est pourquoi par honnêteté on les présente toujours aux personnes qu'on considère; l'honnêteté exige aussi qu'on donne le choix des cornets, & qu'on présente les dés pour voir à qui l'aura, ou bien qu'on lui donne les deux dés pour tirer coup & dés, auquel cas celui qui a de son côté le dé qui marque le plus haut point, gagne la primauté. On peut s'associer, si l'on veut, au *trictrac* pour jouer tour-à-tour, ou si l'on se sent foible, il est permis de prendre un conseil du consentement de celui avec lequel on joue, sans cela personne ne peut conseiller en aucune façon.

Pour jouer avec ordre, on observera que si l'on amène d'abord ambezaz, de jouer deux dames de la pile, & de les accoupler sur l'as, qui est la fleche qui joint celle sur laquelle sont ces dames empilées. On peut jouer tout d'une en mettant une dame seule sur la seconde fleche. C'est la même chose à l'égard de tous les autres nombres qu'on peut abattre, ou jouer tout d'une si l'on veut, excepté cependant six & cinq qu'on doit absolument abattre quand on l'amène le premier coup, parce que les règles ne permettent point de mettre une dame seule dans le coin de repos. Il est de la prudence du joueur d'accoupler deux dames ensemble, & on commence ainsi à caser dans la ta-

L. L. ij

ble où les dames sont en pile, qui est pour l'ordinaire la première. On passe ensuite dans celle du coin de repos, quelquefois même dans celle de sa partie quand le progrès du jeu y conduit. Un joueur ne doit jamais compter pour jouer les nombres qu'il ramène la fleche d'où il part, soit qu'il abatte du bois, ou qu'il joue en commençant ou dans le cours du jeu. On n'a pas plutôt jeté le dé, qu'on doit voir le gain ou la perte qu'on fait, avant que de toucher son bois; car en fait du jeu, bois touché suppose être joué; si ce n'est néanmoins quand les dames touchées ne peuvent absolument point être jouées; ce qui arrive lorsque quelqu'une donne dans un coin qui n'est point encore pris, ou qu'une autre ne sauroit entrer ni sortir seule, ou bien qu'elle donne dans le grand jan de celui contre qui vous jouez, avant qu'il soit rompu.

Ces coups arrivent quelquefois imprudemment lorsque ne devant pas jouer ses dames, mais seulement regarder la couleur de la fleche pour compter plus aisément ce qu'on gagne, on vient à le toucher; mais on évite cet inconvénient, lorsque l'on dit, avant d'y porter la main, *j'adoube*, & cela suffit pour marquer que vous n'avez pas dessein de toucher votre bois. Il faut toujours marquer les points qu'on gagne, avant que de toucher son bois, autrement votre adversaire sera en droit de vous envoyer à l'école. Selon les règles du *trictrac*, quand on a gagné deux points, on doit les marquer au bout & devant la fleche de l'as; quatre points devant la fleche du trois, ou plutôt entre celle du trois & celle du quatre; six points devant celle du cinq, ou contre la bande de séparation devant la fleche du six, on marquera dix points devant la fleche du neuf ou du dix. Pour ce qui est des douze points qui sont le trou ou partie double ou simple, ils se marquent avec une fiche sur les bords du *trictrac* du côté où les dames sont en tas. Celui qui d'un coup gagne plusieurs points, est en droit de marquer quatre, puis huit ou dix points, & enfin la partie, pourvu qu'il les marque avant que de porter la main sur son bois, ou qu'en l'y portant, il dise, *j'adoube*. Celui qui jette les dés, est toujours en droit de marquer les points qu'il gagne avant que son adversaire puisse marquer ce qu'il perd. Le joueur qui marque le trou ou la partie, efface tous les points de son adversaire.

Il faut remarquer au *trictrac* que lorsqu'on s'est emparé de son coin, & que l'adversaire n'a pas le sien, chaque coup de dé vaut quatre ou six points, si on bat son coin de deux dames, c'est-à-dire six par doublet, & quatre par simple; supposé donc que le jeu soit disposé comme dans l'exemple suivant, & qu'on ait les dames noires, si on amenoit six & cinq, on batroit le coin de son homme par un moyen simple qui vaudroit quatre points, on le batroit du six en comptant depuis la sixième fleche, & du cinq, en comptant depuis la septième. On doit remarquer qu'outre cela on gagneroit encore quatre points sur la dame qu'on a découverte dans la huitième case, parce qu'on batroit cet adversaire par deux moyens, & que dans la seconde table qui est celle du grand jan, chaque moyen simple vaut deux points. Le premier moyen par lequel on le batroit, seroit du cinq, en comptant depuis la dixième case, & le second en rassemblant les six & cinq qui sont onze, & comptant depuis la quatrième case, ce qui produit quatre points sur la dame que celui contre qui vous jouez, a découverte en sa cinquième case, en comptant depuis votre septième, parce que vous la battriez par un moyen simple valant quatre points dans la première table, de manière que six & cinq vous vaudroient douze points qui seroient partie bredouille qu'on marqueroit d'abord; cela fait, il vous couvrirait aisément vos deux demi-cases, prenant le cinq sur la cinquième pour couvrir la sixième, & le six

sur la première pour couvrir la septième, ce qui produiroit beau jeu pour faire votre grand jan, vous restant sonnet, six & cinq, & six & quatre qui vous resteroient à remplir.

Ce cinq & six vous donneroit deux trous qu'il faudroit marquer avant que de caser, & votre adversaire marqueroit quatre points pour sa dame découverte en sa première case que vous battez par passages fermés, parce que ces cases six & sept sont remplies; si un joueur au contraire amenoit quine, on ne pourroit pas battre son coin, parce que pour battre d'un quine, la règle veut qu'on compte depuis la septième case couverte d'une seule dame, & comme le coin est différent des autres dames, & qu'on ne peut battre du cinq & du quine qui font dix, ce joueur ne gagneroit rien pour le coin.

Au contraire son adversaire profiteroit de huit points sur la dame découverte que le premier auroit en sa huitième case, parce que l'autre le batroit par doublet & par deux moyens, & que chaque moyen est compté pour quatre points dans la seconde table quand c'est par doublet. Le premier moyen par lequel il faudroit battre cette dame, seroit du cinq, à commencer depuis la sixième case, & le second du quine les deux nombres ajoutés, à compter depuis la cinquième case.

Quant à la dame de celui contre qui on joue, qui est découverte dans sa cinquième case, on pourroit de-là la battre en comptant depuis votre huitième; mais cette dame vous seroit nuisible, d'autant plus que le passage de quine qui est sur la dixième case, étant fermé par deux dames qui y sont accouplées, cela vaudroit six points à l'adversaire partie, à cause que cette dame est dans sa première table, où l'on compte six points pour chaque moyen doublet.

S'il arrivoit que sur ce même jeu on amenât sonnet, il faudroit battre d'abord le coin ayant deux dames en votre sixième case, parce qu'on a le passage ouvert dans son second coin; battez encore la dame qu'on voit découverte en sa huitième case, à compter de votre troisième, & ce coup doit vous valoir six du coin, six de la dame placée en la cinquième case, & quatre sur celle de la huitième, qui font seize points & partie, & quatre sus, parce que vous battez par doublet. Celui contre qui l'on joue, gagneroit six points de ce coup, parce que l'on batroit contre soi la dame qu'il a découverte en sa cinquième case, à compter de votre dixième, le passage de la septième étant fermé. La différence qu'il y a des coups simples aux doublets, c'est qu'aux derniers il n'y a jamais qu'un passage, qui se trouvant fermé par une case, produit un jan qui ne peut; au lieu qu'aux autres, comme les deux nombres sont différents, il y a aussi deux passages, de manière que lorsque l'un se trouve fermé, c'est assez pour gagner, que l'autre soit ouvert. Supposé, par exemple, que vous ayez les deux dames noires, & que vous ameniez six & as, ce seroit pour vous quatre points que vous prendriez sur la dame découverte de votre homme en sa cinquième case, parce que vous la battriez, à compter depuis votre coin. Vous remarquerez cependant que le passage du six est fermé, puisque la sixième case est remplie; mais cela ne fait rien contre vous, parce que vous comptez par as dont le passage est ouvert dans le coin de celui contre qui vous jouez, & qu'en même tems vous battez sa dame. Il faut alors avec votre cornet ou avec la main montrer le passage qui vous est ouvert, & dire, *as & six me valent quatre points*.

Il faut savoir que les nombres pairs tombent toujours sur la même couleur d'où ils partent; il arrive tout le contraire aux nombres impairs. Cette règle est générale.

TRICTRAC, se dit encore du tablier sur lequel on

joue le jeu. Ce tablier est de bois ou d'ébène, & a d'assez grands rebords pour arrêter les dés qu'on jette, & retenir les dames qu'on y arrange.

**TRICTRAC À ÉCRIRE**, ce qu'on appelle *trictrac à écrire*, ne change rien à la manière de jouer le *trictrac*, non plus que le piquet à écrire au jeu de piquet.

Pour jouer ce jeu, il faut avoir deux cartes & un crayon; au haut de chaque carte on met le nom d'un joueur, & chacun marque sur sa carte les points qu'il gagne, avec le crayon, au lieu de les marquer avec des fiches ou des jettons.

Il faut seulement remarquer qu'au *trictrac à écrire*, on ne sauroit gagner ni perdre de points, que l'un des joueurs n'ait six cases; au reste ce jeu est entièrement con'orme à l'autre *trictrac*.

**TRICTRAC des anciens**, (*Littérat.*) espece de jeu appelé *διατραμμισκος* par les Grecs, & *duodena scripta* par les Latins. La table sur laquelle on jouoit, étoit quarrée. Elle étoit partagée par douze lignes sur lesquelles on arrangeoit les jettons comme on le jureoit à-propos, en se réglant néanmoins sur les points des dés qu'on avoit amenés. Ces jettons ou dames nommés *calculs* étoient chez les Romains au nombre de quinze de chaque côté, de deux couleurs différentes.

*Dicolor ancipiti sub jactu calculus astat,  
Decertantque simul candidus atque niger:  
Ut quamvis parili scriptorum tramite currant;  
Is capiet palmam quem sua fata vocant.*

Ainsi la fortune & le savoir dominoient également dans ce jeu; & un joueur habile pouvoit réparer par sa capacité les mauvais coups qu'il avoit amenés, suivant ce passage de Terence: *ita vita est hominum quasi cum ludas tessaris, si illud quod maxime opus est jactu, non cadit; illud quod accidit, id arte ut corrigas.* On pouvoit par cette même raison se laisser gagner par complaisance, en jouant mal les jettons. C'est le conseil qu'Ovide donne à un amant qui joue avec sa maîtresse.

*Seu ludet numerosque manu jactabit eburnos;  
Tu male jactato, tu male jacta dato.*

Lorsqu'on avoit avancé quelque jetton, ce qu'on appelloit *dare calculum*, & qu'on s'apercevoit avoir mal joué, on pouvoit avec la permission de son adversaire, recommencer le coup, ce qu'on appelloit *reducere calculum*.

Les douze lignes étoient coupées par une ligne transversale appelée *ligna sacra*, qu'on ne passoit point sans y être forcé; d'où étoit venu le proverbe *πρὸς ἀφ' ἑσπρας, je passerai la ligne sacrée*; c'est-à-dire, *je passerai par-dessus tout*. Lorsque les jettons étoient parvenus à la dernière ligne, on disoit qu'ils étoient *ad incitas*. On se servoit de cette métaphore, pour dire que des personnes étoient poussées à bout; témoin ce passage de Plaute,

*Sy. Proficito ad incitas lenonem rediges, si eas abduxerit;*

*Mi. Quin prius disperibis saxa, quam unam calcem civeris.*

Le *διατραμμισκος* des Grecs n'avoit que dix lignes & douze jettons.

On ignore les autres regles de ce jeu que l'on ne doit point confondre, comme ont fait la plupart des commentateurs, avec les jeux des dames, des merelles ou des échecs qui ne dépendent point du sort des dés. Cefui n'a proprement rapport qu'à notre *trictrac*, auquel il est aisé d'en faire l'application. (*D. J.*)

**TRICTRAC**, f. m. (*Tabletier.*) c'est une sorte de tiroir brisé qui se ferme à la clé; le dessus ferme un damier, & le dedans ce qu'on appelle *trictrac*, dans lequel le tabletier a peint diverses fiches, pour servir au jeu nommé *trictrac*. (*D. J.*)

**TRICTRAC**, terme de *Vénériz*, espece de chasse qui se fait par plusieurs personnes assemblées, avec grand bruit pour effaroucher le gibier, & le faire passer devant des chasseurs qui le tirent. (*D. J.*)

**TRICTYES**, f. m. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes consacrées à Mars surnommé *Enyalios*, dans lesquelles on lui immoloit trois animaux, comme dans les *suovetaurilia* des Romains. (*D. J.*)

**TRICUSPIDES** ou **TRIGLOCHINES**, en *Anatomie*, est le nom que l'on donne aux trois valvules, situées à l'orifice auriculaire du ventricule & s'avancent dans la cavité de ce même ventricule. Voyez **VALVULE & VENTRICULE**.

Elles s'ouvrent de dehors en-dedans; de sorte qu'elles laissent passer le sang des oreillettes dans les ventricules du cœur, mais l'empêchent de refluer dans ces mêmes oreillettes. Voyez **CŒUR**, **OREILLETES**, &c.

Elles sont ainsi appellées, à cause de leur figure triangulaire; & c'est pour cela que les Grecs les nomment *τριγλωνες*.

**TRIDE**, adj. terme de *Manege*, ce mot se dit d'un pas, d'un galop, & autres mouvemens d'un cheval, qui est un mouvement court & prompt. On dit d'un cheval qu'il a la carrière *tride*, pour dire fort prompt; c'est en ce point qu'excellent les chevaux anglois. (*D. J.*)

**TRIDENT**, f. m. (*Géom.*) est une courbe qu'on appelle autrement *parabole* de Descartes; son équation est  $xy = ax^2 + bx^2 + cx + e$ . On la nomme *trident*, parce qu'elle en a à-peu-près la figure, elle forme une des quatre divisions générales des lignes du troisième ordre, suivant M. de Newton. Voyez **COURBE**; voyez aussi *l'enumeratio linearum tertii ordinis* de Newton, & *l'analyse des lignes courbes* de M. Cramer. (*O*)

**TRIDENT**, (*Belles Lett.*) symbole ou attribut de Neptune. C'est une espece de sceptre, que les Peintres & les Poètes ont mis entre les mains de ce dieu, & qui a la forme d'une lance ou d'une fourche à trois pointes ou dents, ce qui lui a donné nom: c'étoit peut-être une espece de sceptre que portoient les rois dans les tems héroïques, ou un harpon dont on faisoit usage en mer pour piquer les gros poissons. Les mythologues racontent, que les cyclopes avoient forgé le *trident*, & qu'ils en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans; que Mercure le déroba un jour à Neptune; c'est-à-dire qu'il devint habile dans la navigation; & enfin que Neptune ouvroit la terre chaque fois qu'il la frappoit de son *trident*; ce qui fait dire à Homere dans la description du combat des dieux. *Iliade, liv. XX.*

*L'enfer s'émuit au bruit de Neptune en furie,  
Pluton sort de son trône, il pâlit & s'écrie;  
Il a peur que ce dieu dans cet affreux séjour  
D'un coup de son trident ne fasse ébranler le jour;  
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,  
Ne fasse voir du Styx la rive désolée;  
Ne découvre aux vivans cet empire odieux  
Abhorré des mortels & craint même des dieux.*

Despr. traits du sublime

**TRIDENT**, terme de *Pêche*, voyez **FOUANNE**; on appelle ainsi des especes de fourchettes dont les dents sont ébarbelées, & avec lesquelles les pêcheurs prennent des poissons en piquant dans l'eau au hasard. Quoique ces instrumens ayent quelquefois jusqu'à quatorze dents, on ne laisse pas de les appeler improprement *trident*. Voyez **FOUANNE** & la fig. 2. *Pl. IV. de Pêche.*

**TRIDENTE** ou **TRIDENTUM**, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie; Ptolomée, *liv. III. c. j.* la donne aux Cénomans. Les habitans de cette ville sont appellés *Tridentini* par Plin, *l. III. ch. ix.* C'est aujourd'hui



la ville de Trente, appelée *Trento* par les Italiens, & *Trieste* par les Allemands. (D. J.)

**TRIDENTULE**, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à des glossopètres ou dents de poissons pétrifiées, à cause de leur forme triangulaire.

**TRIEL**, (*Géog. mod.*) lieu de l'île de France, au Vexin françois, diocèse de Rouen, élection de Paris. Ce lieu qui contient environ mille habitans dans son étendue, est situé sur la Seine, à une lieue de Poissy, à 2 de Meulan, à 3 de Pontoise. C'est le siège d'une prévôté royale; la taille y est personnelle; la cure vaut 4000 liv. & il y a une communauté de filles Ursulines. Son église paroissiale est décorée d'un tableau du Poussin, qui est fort estimé; il représente l'adoration des mages à Bethléem. Sa hauteur est de 18 piés, sa largeur de 12, & les figures y sont de grandeur naturelle. Ce beau tableau avoit été donné par le pape à Christine, reine de Suède, pendant son séjour à Rome. Il fut envoyé à l'église de *Triel*, par le sieur Poiltenet, natif du lieu, & valet-de-chambre de la reine Christine. (D. J.)

**TRIENNAL**, adj. (*Hist. mod.*) épithète que l'on applique le plus ordinairement aux officiers alternatifs de trois en trois ans, ou aux charges & emplois que l'on quitte tous les trois ans.

C'est ainsi que l'on dit un gouvernement *triennal*, & il a lieu dans certaines charges politiques, & dans la plupart des monastères où les religieux élisent leurs supérieurs. Ceux-ci sont ordinairement *triennaux*, c'est-à-dire, que leur autorité leur est confiée pendant trois ans, après lesquels on la leur continue, ou on la leur ôte en procédant à une nouvelle élection.

En 1695, on fit en Angleterre un acte pour tenir des parlemens *triennaux*, c'est-à-dire, des parlemens qui devoient être dissous, & dont les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans.

Jusqu'à là le roi d'Angleterre avoit eu le pouvoir de proroger, ou de continuer son parlement tant qu'il le jugeoit à propos. Mais comme cet usage étoit une porte ouverte à la corruption & à mille autres abus qui tendoient à faire prédominer les intérêts de la cour sur ceux de la nation & de la liberté publique; l'esprit du bill *triennal* fut d'y apporter remède.

Cependant d'autres vues ont fait abolir depuis ce bill *triennal*; les brigues qui se font ordinairement aux élections, la fermentation considérable qui dans ces occasions a coutume de régner parmi le peuple, la dépense excessive, & d'autres considérations, déterminèrent en 1717 la puissance législative à changer ces parlemens *triennaux* en d'autres qui doivent durer sept ans; terme suffisant à la cour pour s'acquiescer les membres qui pourroient être opposés. Voyez PARLEMENT.

**TRIENS**, s. m. terme d'Antiquaires; ce mot signifie, 1°. une monnoie de bronze qui étoit la troisième partie de l'as; il étoit marqué d'un côté d'une tête de Janus, & de l'autre d'un radeau. Voyez sur cette monnoie Gronovius, de pecun. veter. lib. IV. c. ij. Plin. lib. XXXIII. c. ij. & l. XXXIV. c. xij. rapporte que la famille Servilia avoit un *triens* qu'elle conservoit comme quelque chose de sacré; mais je ne pense pas que tous ceux de cette famille en fissent le même cas. 2°. Le *triens* étoit une tasse à boire, dont on se servoit ordinairement, & qui contenoit la quatrième partie du septier; presque tous les poètes en parlent, témoin Propertius, Eleg. III. vij. Perse, Sat. III. c. Martial, Epig. CVII. v. vij. (D. J.)

**TRIENTALIS**, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi caractérisée par Linnæus: le calice subsiste, & est composé de six feuilles étroites, pointues, & déployées. La fleur est du genre des radiées, & est formée de sept pétales, aplatis, joints légèrement ensemble au sommet, & un peu plus longs que

les feuilles du calice. Les étamines sont sept filets chevelus de la longueur du calice, mais plantés dans la fleur; les boffettes sont simples; le germe du pistil est rond; le style est capillaire, & a la même longueur que les étamines; le stigma est gros sur le haut; le fruit est une baie sèche, globulaire, couverte d'une peau fort mince, & contenant une seule loge; les graines sont peu nombreuses, & de forme angulaire; cependant leur receptacle seroit assez grand pour en contenir beaucoup; enfin, le nombre des feuilles du calice, qui est communément de six, varie quelquefois. Linnæi, gen. plant. p. 187. (D. J.)

**TRIENTIUS-AGER**, (*Géog. anc.*) terre d'Italie, à cinquante milles de Rome. Tite-Live, liv. XXXI. c. xij. dit qu'on lui donna ce nom, à cause qu'elle fut partagée à divers particuliers en payement de la troisième partie de l'argent qu'ils avoient avancé à la république pour les frais de la guerre de Carthage. (D. J.)

**TRIER**, v. act. (*Gram. & Commerce.*) mettre à part, faire choix de ce qu'il y a de meilleur dans plusieurs choses d'une même espèce.

M. Savari pense que dans le Commerce en général, on a fait ce mot *trier*, du terme *trayer*, qui est propre aux monnoies, où l'on dit *trayer* le fort du foible, c'est-à-dire, choisir les espèces qui ont plus de trait, qui sont plus débouchantes. Voyez TRÉBUCHANT & TRAYER. Dictionnaire de Commerce.

**TRIER** ou DÉLISSER LE CHIFFON, terme de Papeterie, qui signifie l'action par laquelle on sépare le chiffon en différentes classes, selon la beauté & la finesse de la toile. Ce sont ordinairement des femmes, qu'on emploie à cet ouvrage, & que l'on appelle pour cette raison *trieuses*. Pour cet effet, elles ont devant elles des tas de chiffons & une grande caisse de bois, divisée en plusieurs cases, dans lesquelles elles jettent le chiffon suivant le degré de finesse. Elles ont devant elles une machine de bois, faite comme le boisseau des Boutonniers, & lorsqu'il se rencontre des chiffons crottés, elles les grattent avec un couteau fait exprès avant que de les jeter dans les cases de la caisse; on en fait ordinairement quatre classes séparées, qu'on appelle *grobins fin*, *grobins second*, *grobins troisième*; pour le reste, ce sont des chiffons que la saleté empêche de reconnoître jusqu'à ce qu'ils ayent été lavés. Voyez les Dictionnaires de Papeterie.

**TRIER**, en terme de Raffineur; c'est l'action de séparer en plusieurs tas ou monceaux, les différentes espèces de matières, selon les différentes qualités qui se trouvent dans un même baril. Pour faire ce triage, c'est ordinairement sur la couleur qu'on se règle; cependant il y a des cas où l'on a plus besoin d'expérience que d'yeux. C'est quand le grain est assez fin pour faire juger de sa bonté indépendamment de sa couleur. Cette variété de couleur & de qualité vient des différentes couches du barril, pendant lesquelles le syrop a filtré à-travers la matière, & taché la plus proche des parois du barril en y séjournant.

**TRIER**, en terme de Vergettier, c'est mettre ensemble les foies, ou les plumes de même grosseur.

**TRIERARQUE**, s. m. (*Antiq. d'Athènes.*) *τρίηραρχος*; ce mot *trierarque*, signifie par lui-même commandant de galère; mais l'usage lui donna dans Athènes une autre signification. On entendit par ce mot, les citoyens aisés qui étoient obligés comme tels, & à proportion de leurs richesses, d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux. Quelle belle police pour l'emploi des richesses au bien public! Dès qu'un bourgeois avoit dix-huit mille livres de bien, il étoit *trierarque*, & armoit un vaisseau; il en armoit deux, s'il avoit deux fois la valeur de ce bien; mais il n'étoit pas obligé d'en armer au-delà de trois. Quand il ne se trouvoit pas

assez de bourgeois qui pussent financer en particulier autant de dix-huit mille livres qu'il falloit de vaisseaux, on associoit plusieurs citoyens, pour faire ensemble ce qu'un seul auroit fait; mais personne ne pouvoit se plaindre. Le bourgeois qui vouloit se faire décharger de cette dépense, n'avoit qu'à justifier qu'un autre étoit plus riche que lui; le plus riche étoit mis à la place du dénonciateur.

On peut juger aisément de ce détail, que le nombre des *triarques* dut varier selon les besoins de l'état, & la nécessité des conjonctures. D'ailleurs, il se faisoit des vicissitudes continuelles dans les fortunes des familles, qui changeoient nécessairement la *triararchie*, & la bouleversoient. Par toutes ces raisons, on fixa finalement le nombre des *triarques* à douze cens hommes; & voici de quelle manière on s'y prit. Athènes étoit composée de dix tribus: on nomma donc pour fournir à la dépense des armemens, six vingt citoyens des plus riches de chaque tribu; de cette manière chacune des dix tribus fournissant six vingt hommes, le nombre de *triarques* monta à douze cens.

Toutes les contradictions apparentes qui regnent dans les récits des anciens sur les *triarques*, ne naissent que des changemens qui se firent dans la *triararchie*, avant qu'elle fût fixée; & comme chaque auteur en a parlé selon l'état où elle se trouvoit de son tems, ils en ont presque tous parlé différemment; voilà l'explication du cahos que Sheffer & autres commentateurs ont trouvé si difficile à débrouiller. (D. J.)

TRIESTE, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans l'Istrie, sur le golfe de même nom, à dix milles au nord de capo d'Istria, avec une citadelle toute moderne. L'impératrice, reine de Hongrie, a fait augmenter les fortifications de Trieste, & agrandir le port dont le mouillage n'étoit pas bon. Elle a rendu ce port franc, & y a établi des chantiers pour la construction des vaisseaux. Cette ville a été bâtie des ruines de l'ancienne Tergeste, & elle étoit évêché dans le siècle sous Aquilée.

On peut consulter l'*Istoria di Trieste*, del P. Ireneo della Croce, dans laquelle il fait l'éloge de quelques favans qui y sont nés, mais qui maintenant sont à peine connus dans la république des lettres. Long. 31. 50. latit. 45. 52. (D. J.)

TRIÉTERIDE, s. f. *terme de Chronologie*, espace, nombre, ou révolution de trois années. Selon Censorin, *de die natali*, c. xvij. l'année étoit disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutoit un mois intercalaire, les deux premières années étant de douze mois, & la troisième, qu'on nommoit la *grande-année*, étoit de treize mois. Cette période de trois ans s'appelloit *triteride*, mot formé de *τρίς*, trois, & de *ἔτος*, année. (D. J.)

TRIÉTERIES ou TRIÉTERIQUES, s. f. plur. (*Antiq. grec.*) fêtes de trois en trois années que faisoient les Béotiens & les Thrâces en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de son expédition des Indes qui dura trois ans. Cette solennité étoit célébrée par des matrones divisées par bandes, & par des vierges qui portoient les thyrses; les unes & les autres faisoient d'enthousiasme ou d'une fureur bachique, chantoient l'arrivée de Bacchus pendant le cours de cette fête, qui finissoit par des sacrifices en l'honneur du dieu. *Triturios* est formé de deux mots grecs, *τρίς*, trois, & *ἔτος*, année. (D. J.)

TRIEU, LE, ou LE TRIÉUX, (Géog. mod.) petite rivière de France, dans la Bretagne. Elle se jette dans la Manche à trois lieues de Tréguier. (D. J.)

TRIFANUM, (Géog. anc.) lieu d'Italie, dans la Campanie. Tite-Live, l. VIII. c. xj. dit que ce lieu étoit entre Sinuesa & Minturnæ. (D. J.)

TRIFILERIE, en termes d'Épinglier, n'est autre

chose qu'un banc garni d'une filière, à-travers laquelle passe le fil qu'on tire par des tenailles qui sont prises par un crochet, répondant à une bascule qu'un ouvrier foule en avançant la tenaille de chaque coup. Il y a encore des *trifileries* à l'eau, dont les bascules sont foulées par roues. Voyez l'article ÉPINGLIER, où l'on a décrit une de ces *trifileries*, & l'article GROSSES-FORGES, où l'on a décrit l'autre.

TRIFOLIUM, (Jardinage.) voyez CYTISUS.

TRIFORMIS DEA, (Mythol.) la déesse à trois faces, ou à trois têtes; c'étoit Hécate, qui, selon Servius, présidoit à la naissance, à la vie & à la mort. Entant qu'elle présidoit à la naissance, elle est appelée *Lucina*; entant qu'elle a soin de la santé, on l'appelle *Diana*; le nom d'*Hécate* lui convient en ce qu'elle préside à la mort. (D. J.)

TRIGABOLI, (Géog. anc.) peuples toscans, que Polybe place à l'embouchure du Pô. Léander, *descr. di tutta Ital.* p. 344. prétend que les *Trigaboles* habiterent anciennement entre les deux bouches du Pô, appelées *Magna Vacca* & *Volana*. (D. J.)

TRIGAMIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est le crime de celui qui épouse en même tems trois femmes, comme la bigamie est le crime de celui qui en a deux; ce crime est compris sous le terme de *poligamie*. Voyez BIGAMIE & POLIGAMIE. (A)

TRIGE, s. f. *terme d'Antiquaire*, char à trois chevaux. La *trige* n'étoit tirée que par deux chevaux, ainsi c'étoit proprement une *bige*; mais elle avoit un troisième cheval attaché aux deux autres par une laisse ou une longe, comme un cheval de main, apparemment pour changer. La *trige* ne se voit sur aucun monument ancien: elle a cependant été très-long-tems en usage à Rome dans les jeux du cirque, mais chez les Grecs on l'abandonna de bonne heure. Le troisième cheval de la *trige* s'appelloit *μαρτύρος*, selon Héychius, & *εἰσπαιός*, selon Denis d'Halicarnasse. Stace, dans sa *Thébaïde*, l. VI. vers. 461. l'appelle en latin *equus funalis*, cheval de laisse ou de longe. Trévoux. (D. J.)

TRIGLA, s. m. (Mythol.) femme à trois têtes, que les anciens habitans de la Lusace adoroient. On nourrissoit dans son temple un cheval noir qui étoit spécialement consacré à la déesse; & lorsqu'il y avoit demeuré quelques années, le prêtre qui en prenoit soin le menoit à la guerre pour en tirer des présages. (D. J.)

TRIGLOCHINES, VALVULES, voyez TRICUSPIDES.

TRIGLYPHE, s. m. (Archit.) espèce de bossage par intervalles égaux, qui, dans la frise dorique, à des gravures entières en angles, appelées *glyphes* ou *canaux*, & séparés par trois côtes d'avec les deux demi-canaux des côtés. Il a dans le milieu deux cannelures ou coches en triangle, & deux demi-cannelures sur les deux côtés. On appelle *côte* ou *liffel* chaque espace qui est entre les deux cannelures. Les *triglyphes* sont distribués sur la frise dorique, de façon qu'il y en a toujours un qui répond sur le milieu des colonnes, & qui a de largeur le demi-diamètre de la colonne prise sur le pié. Le mot *triglyphe* vient du grec *triglyphos* qui a trois gravures. (D. J.)

TRIGONE, adj. en Astronomie, signifie l'aspect de deux planètes lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque, c'est-à-dire de 120 degrés. On appelle plus communément cet aspect *trine*. Voyez TRINE.

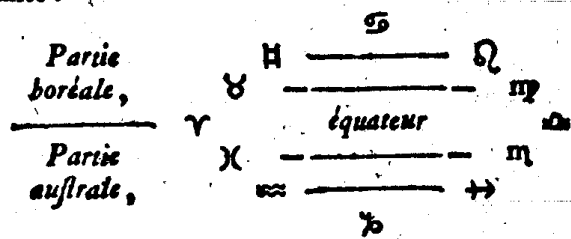
TRIGONE des figures, c'est un instrument dont on se sert en gnomonique, pour tracer les arcs des figures.

Pour bien entendre la construction & l'usage de cet instrument, sur lequel est tracée la projection de l'écliptique sur le colure des solstices, il faut se souvenir que l'écliptique fait avec l'équateur un angle

$\gamma D$  de  $23^{\circ} 28' 40''$ . *fig. 8. n. 5.* dont la projection sur le plan du colure des solstices est l'angle  $\gamma FD$ ; que la ligne  $\gamma F$  est tout-à-la-fois l'intersection de l'écliptique de l'équateur & du colure de équinoxes, & que l'axe  $AB$  lui est perpendiculaire. Concevons à présent que toute la sphère tourne sur le diamètre  $AB$ ; les extrémités de la ligne  $\gamma$  décriront un cercle  $\gamma D \alpha C$  qui est l'équateur, & chaque point de l'écliptique décrira un parallèle: avec cette différence que les lignes menées du centre  $F$  de la sphère jusqu'à ces points ne seront pas perpendiculaires à l'axe  $AB$ ; comme, par exemple, la ligne  $F \epsilon$  qui fait avec l'axe l'angle  $AF \epsilon$  de  $66^{\circ} 31' 20''$  complément de l'obliquité de l'écliptique, les angles  $AF \eta$  &  $AF \vartheta$  sont les compléments de la déclinaison des lignes  $\eta$  &  $\vartheta$ .

Puisque les lignes  $F \vartheta$ ,  $F \eta$ ,  $F \epsilon$ , sont avec l'axe un angle qui n'est pas droit, il suit qu'elles décriront chacune la surface d'un cône; & c'est l'intersection de ces surfaces coniques & du plan du cadran que l'on appelle les arcs des signes, lesquels sont par conséquent des sections coniques. *Voyez la fig. 18. n. 1.*

En projetant les déclinaisons  $\epsilon D$ ,  $\eta$ ,  $\vartheta$ , sur le colure des solstices, on a la figure  $\gamma D \epsilon$ , *fig. 8. n. 2.* & en ajoutant l'angle  $\alpha D \vartheta$  pour la moitié australe de l'écliptique, on a la figure du *trigone*, dans laquelle on doit remarquer que les lignes  $D \vartheta$ ,  $D \epsilon$ , qui répondent aux tropiques, sont ensemble un angle  $\vartheta D \epsilon$  de  $46^{\circ} 57' 20''$  double de l'obliquité de l'écliptique, & que toutes les autres lignes intermédiaires répondent à deux signes, parce que, tant dans la partie boréale que méridionale de l'écliptique, il y a deux signes qui ont même déclinaison, comme on peut le voir dans la table suivante:



C'est cette figure qui est tracée sur l'instrument de cuivre ou autre matière, représenté *fig. 8. n. 4.*  $AD$  est un bout de règle fermement attachée à l'instrument, & en sorte que la ligne  $AD$  fasse avec la ligne  $D \gamma$  un angle droit; au sommet de cet angle est un petit trou, dans lequel est passé un fil  $D \gamma$ , dont nous allons voir l'usage.

On dispose l'instrument, en sorte que le bout de règle  $AD$  soit le long de l'axe du cadran, *fig. 8. n. 3.* le point  $D$  à l'extrémité du style, & le plan de l'instrument dans le plan du cercle horaire, sur lequel on veut opérer; c'est dans la figure dans le plan du méridien. On prend ensuite le fil  $D \gamma$  par l'extrémité  $\gamma$ , & on l'étend, en sorte qu'il passe par-dessus une division de l'instrument; on fait une marque  $f$  à l'endroit où le fil  $D \gamma$  rencontre le plan du cadran; & cette marque est un des points par où passera l'arc du signe auquel la division dont on s'est servi, se rapporte: c'est dans notre figure au signe du  $\Omega$ , de même aux autres divisions.

Après avoir ainsi trouvé dans un cercle horaire les rencontres ou extrémités des lignes de l'instrument prolongées, on le changera de position, en sorte que son plan coïncide avec le plan d'un autre cercle horaire, dans lequel on trouvera de même les extrémités  $abcdfg$  du prolongement des lignes de l'instrument.

Les triangles  $AD \alpha$  représentent les plans des cercles horaires; & il faut que la ligne  $D \gamma$  de l'instrument soit la même que la ligne  $D \alpha$ . Ayant ainsi

dans chaque ligne horaire les points  $abcdfg$ , il ne reste plus qu'à les joindre les uns aux autres; savoir tous les  $a$  ensemble, tous les  $b$ , &c. & on aura les arcs des signes tracés, ainsi qu'ils sont dans la *fig. 1.* & d'autant plus exactement, que le nombre des lignes horaires sera plus grand.

On doit remarquer que tous les  $a$  sont en ligne droite; c'est qu'ils représentent l'intersection de l'équateur & du plan du cadran qui est une ligne droite, les  $abcdfg$  sont des courbes coniques, parce qu'elles représentent l'intersection du plan du cadran, & des surfaces coniques que décrivent les lignes  $F \vartheta$ ,  $F \eta$ ,  $F \epsilon$ , *fig. 8. n. 5.* ces courbes ont un axe commun, qui est la soustilaire.

Ce moyen de trouver les arcs des signes, en se servant de l'instrument, est défectueux dans la pratique; on peut bien avec un petit instrument prendre des angles, dont les côtés sont très-grands, mais on ne peut pas de même en tracer: & c'est cependant ce qu'il faudroit faire. Voici une autre méthode fondée sur la même théorie.

Il faut tracer en grand sur un mur, ou sur le plancher, la figure du *trigone* telle qu'elle est représentée, *fig. 8. n. 3.* sur la ligne  $\gamma D$ , élever la perpendiculaire  $DA$ , égale à la longueur  $AD$  de l'axe; prendre ensuite sur la ligne  $D \gamma$  l'intervalle  $D \alpha$ , égal aux lignes  $D \alpha$  de la *figure 2*; mener ensuite la ligne  $AM$ , qui sera coupée par les lignes du *trigone* aux points  $abcdfg$ ; qu'il faut ensuite rapporter sur la ligne horaire, à laquelle appartient le  $D \alpha$  dont on s'est servi; procéder ainsi sur chaque ligne horaire, & joindre ensuite ensemble tous les  $abcdfg$ , comme dans la première méthode.

TRIGONELLA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) ce genre de plante établi par Linnæus, renferme le foenugrec des autres botanistes; en voici les caractères. Le calice est formé d'une seule feuille, en cloche, légèrement découpée en cinq segmens, pointus, & à-peu-près égaux; la couronne de la fleur est légumineuse, & semble formée de trois pétales; l'étendard est ovale, obtus, & recourbé en arrière, en sorte que ses deux ailes semblent former une fleur à trois pétales ordinaires; le pétale inférieur est très-court, obtus, & occupe le milieu; les étamines sont des filets courts, formant deux corps; les sommets sont simples; le germe du pistil est ovale, oblong; le style est simple & droit; le stigma est pareillement simple; le fruit est une gousse aplatie, de forme ovale, oblongue, & contenant plusieurs graines arrondies; la seule forme de la fleur est suffisante pour distinguer ce genre de plante de tous les autres de cette classe. Linnæi, *gen. plant. p. 362.* Tournefort, *inst. p. 270.* Rivin, *p. 487. (D. J.)*

TRIGONELLE, (*Hist. nat.*) espèce de coquille fossile qui est d'une forme triangulaire.

TRIGONOMETRIE, f. f. (*Geom.*) est l'art de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qu'on connoit. *Voyez TRIANGLE.*

Connoissant par exemple les deux côtés  $AB$ ,  $AC$  & un angle  $B$ , on trouve par la *trigonométrie* les deux autres angles  $A$ ,  $C$ , & le troisième côté  $BC$ . *Pl. de la trigonométrie, fig. 2.*

Le mot de *trigonométrie* signifie proprement *mesure de triangle*; il est composé du mot grec *τριγωνο*, *triangle*, & de *μετρον*, *mesure*. Cependant il ne signifie pas aujourd'hui la *mesure* de l'aire des triangles, ce qui appartient à la partie de la géométrie qu'on appelle *planimétrie*; mais il veut dire la *science* qui traite des lignes & des angles des triangles.

La *trigonométrie* est de la plus grande nécessité dans la pratique; c'est par son secours qu'on vient à bout de la plupart des opérations de la géométrie pratique, & de l'astronomie. Sans cette science nous ignorions encore la circonférence de la terre, les distan-



ces & les mouvemens des astres ; nous ne pourrions point prédire leurs éclipses, &c. On peut donc dire sans exagération, que la *trigonométrie* est un art par lequel une infinité de choses naturellement cachées, & hors de la portée des hommes, ont été manifestées à leur intelligence : quiconque l'ignore ne peut faire aucun progrès dans les mathématiques mixtes, & se trouve arrêté à tout moment dans la physique.

La *trigonométrie*, ou la résolution des triangles, est fondée sur la proportion mutuelle qui est entre les côtés & les angles d'un triangle, cette proportion se détermine par le rapport qui regne entre le rayon d'un cercle, & certaines lignes que l'on appelle *cordes*, *sinus*, *tangentes*, & *secantus*. Voyez SINUS, TANGENTE, & SÉCANTE.

On observera que tous les problèmes *trigonométriques* peuvent se résoudre par le seul secours des triangles semblables, sans employer les sinus ou leurs logarithmes ; mais cette méthode, quoique rigoureusement démontrée à l'esprit, n'est pas aussi savante, ni aussi sûre, & aussi expéditive dans la pratique, que celle des sinus : on a même fait voir dans les *institutions de géométrie*, qui se vendent chez de Bure l'ainé, à Paris, que l'on pouvoit, sans faire usage des sinus, ni même des triangles semblables, déterminer les distances inaccessibles, horizontales, élevées au-dessus de l'horizon, ou inclinées au-dessous ; trouver la valeur d'un angle inaccessible ; mener une parallèle à une ligne inaccessible, &c. &c. & cela avec la simple connaissance de ces deux propositions ; les trois angles d'un triangle, pris ensemble, sont égaux à la somme de deux angles droits ; & dans un triangle, les angles égaux sont opposés à des côtés égaux ; de sorte qu'en deux jours de géométrie l'on peut se mettre en état d'entendre toute la théorie de la *trigonométrie rectiligne*, ce qui est d'un assez long détail par les autres méthodes : on remarquera aussi dans ces *institutions*, que tous les problèmes de la *trigonométrie*, qui emploient les sinus, peuvent se résoudre par cette proposition unique : les sinus des angles sont entre eux comme les côtés opposés à ces angles.

Le rapport des sinus & des tangentes au rayon, est quelquefois exprimé en nombres naturels, & forme alors ce qu'on appelle la *table des sinus naturels*, *tangentes*, &c.

Quelquefois aussi il est exprimé en logarithmes, & en ce cas c'est ce qu'on appelle la *table des sinus artificiels* ou *logarithmiques*, &c. Voyez TABLE.

Enfin ce rapport est aussi exprimé par des parties prises sur une échelle, qu'on appelle alors la *ligne des sinus des tangentes*, &c. Voy. LIGNE & ECHELLE.

La *trigonométrie* est divisée en *trigonométrie rectiligne*, & en *trigonométrie sphérique*. La première ne regarde que les triangles rectilignes ; la seconde considère les triangles sphériques.

La *trigonométrie rectiligne* est d'un usage continuuel dans la navigation, l'arpentage, la géodésie, & autres opérations géométriques. Voyez MESURE, ARPENTAGE, NAVIGATION, &c.

La *trigonométrie sphérique* est plus savante ; elle est d'usage principalement dans l'astronomie, & les arts ou les sciences qui en dépendent, comme la géographie & la gnomonique. Elle passe pour être extrêmement difficile, à cause du grand nombre de cas qui la compliquent ; mais M. Wolf en a écarté les plus grandes difficultés. Cet auteur ne s'est pas contenté de faire voir que tous les cas des triangles peuvent être résolus par les méthodes ordinaires ; en employant les règles des sinus & des tangentes ; mais il a donné une règle générale ; par laquelle tous les problèmes des triangles rectilignes & sphériques sont résolus ; il enseigne même à résoudre les triangles obliques avec autant de facilité que les autres. On trouvera sa méthode au mot TRIANGLE.

Tome XVI.

La *trigonométrie rectiligne* est l'art de trouver toutes les parties d'un triangle rectiligne, par le moyen de quelques-unes de ces parties que l'on suppose données.

Le principe fondamental de cette *trigonométrie*, consiste en ce que les sinus des angles sont entr'eux dans le même rapport que les côtés opposés. Voyez l'application de ce principe à plusieurs cas des triangles rectilignes, à l'article TRIANGLE.

La *trigonométrie sphérique* est l'art par lequel trois des parties d'un triangle sphérique étant données, on trouve toutes les autres. Qu'on connoisse par exemple, deux côtés & un angle, on trouvera les deux autres angles & le troisième côté. Voyez SPHERIQUE.

Voici les principes de la *trigonométrie sphérique*, suivant la réforme ou la doctrine de Wolf. 1°. Dans tout triangle sphérique *ABC*, rectangle en *A*, le sinus total est au sinus de l'hypothénuse *BC* ; (*Pl. trigon. fig. 31.*) comme le sinus de l'un des deux angles aigus *C*, est au sinus du côté opposé *AB* ; ou comme le sinus de l'angle *B*, au sinus de son côté opposé *AC* : d'où il suit que le rectangle sous le sinus total, & sous le sinus d'un de ces côtés, est égal au rectangle sous le sinus de l'angle opposé à ce côté, & sous le sinus de l'hypothénuse.

Comme c'est ici la doctrine de M. Wolf, il est nécessaire d'expliquer quelques termes qui sont particuliers à cet auteur. Supposant le triangle rectangle *BAC* (*Pl. de trigon. fig. 33.*), il appelle *partie moyenne* celle qui se trouve entre deux autres, considérée comme *extrêmes* : ainsi prenant les côtés *AB*, *BC*, pour *extrêmes*, l'angle *B* sera la *partie moyenne* : si les parties que l'on considère comme *extrêmes* sont contiguës avec la *moyenne*, ou que l'angle droit *A* se trouve entre la *moyenne* & l'une des *extrêmes*, il les nomme *parties conjointes*. Par exemple, *B* étant la *partie moyenne*, *AB* & *BC* seront les *parties conjointes*. Si *AB* est *moyenne*, *AC* & *B* seront les *conjointes* : si c'est le côté *BC*, en ce cas les angles *B*, *C*, le seront : est-ce l'angle *C*, on aura pour *conjointes* les côtés *BC*, *CA* : enfin si le côté *AC* est *moyenne*, l'angle *C* & le côté *AB* seront les *parties conjointes*.

Mais si entre les parties qui sont à la place des *extrêmes*, & la *moyenne*, il se trouve quelque autre partie différente de l'angle droit, alors il les appelle *parties disjointes* : par exemple, l'angle *B* étant la *moyenne*, le côté *AC*, & l'angle *C* seront les *disjointes* : car entre la *partie moyenne* *B* & l'*extrême* *C*, se trouve l'hypothénuse *BC* ; entre la *moyenne* *B* & l'autre *extrême* *AC*, il y a le côté *AB*, outre l'angle droit *A*, que l'on ne considère point ici : ainsi le côté *AB* étant *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *C* seront les *parties disjointes* : si c'est le côté *BC*, les *disjointes* seront *AB*, *AC*. Quand ce sera l'angle *C*, l'angle *B*, & le côté *AB*, seront les *disjointes* : enfin si le côté *AC* est la *moyenne*, le côté *BC*, & l'angle *B* seront les *parties disjointes*. Cela supposé, dans tout triangle rectangle *ABC* (*fig. 32.*) ; dont aucun côté n'est un quart de cercle ; si on prend les compléments des côtés *AC*, ou *AB* à la place de ces côtés, le rectangle du sinus total, par le co-sinus de la *partie moyenne*, est égal au rectangle des *parties disjointes* ou *extrêmes*.

D'où il suit 1°. en employant les sinus logarithmiques à la place des naturels, que le sinus total ajouté avec le co-sinus de la *partie moyenne*, est égal à la somme des sinus des *parties disjointes*.

2°. Puisque dans le triangle rectiligne *ABC* (*fig. 32.*) ; le sinus total est à l'hypothénuse *BC*, comme le sinus de l'angle *B* ou *C* au sinus du côté opposé *AC* ou *AB* : si au lieu des sinus des côtés, on prend les côtés mêmes, il sera encore vrai, dans ce cas, que le co-sinus de la *partie moyenne* *AC* ou *AB* ; ou bien que *AC* ou *AB* joint au sinus total sera égal à la somme

M M m m

me des sinus des parties disjointes  $B$  ou  $C$ , &  $BC$ ; c'est-à-dire au sinus  $B$  ou de  $C$ , ajouté avec  $BC$  même.

C'est-là ce que Wolfius appelle *regula finuum catholica*, on la première partie de la règle générale de la trigonométrie, par le moyen de laquelle tous les problèmes de la trigonométrie sphérique & de la rectiligne, peuvent être résolus, quand on ne veut se servir que de sinus. Mylord Napier est le premier inventeur de cette règle; mais il avoit employé les compléments de l'hypothénuse  $BC$  (fig. 22.), & les angles  $B$  &  $C$  au lieu de l'hypothénuse & des angles mêmes: en sorte qu'il énonce la règle de la manière suivante.

Le sinus total, avec le sinus de la partie moyenne, est égal aux co-sinus des parties opposées ou disjointes: pour employer les termes de Wolfius. Mais dans cette règle l'harmonie qui est entre la trigonométrie sphérique & la rectiligne, n'est pas aussi apparente que dans la règle précédente.

3°. Dans un triangle sphérique quelconque  $ABC$  (fig. 29.), dont aucun côté n'est un quart de cercle, le sinus total est au sinus du côté adjacent  $AC$ , comme la tangente de l'angle adjacent  $C$  est à la tangente du côté  $AB$ .

Ainsi la co-tangente de l'angle  $C$  est au sinus total comme le sinus total est à la tangente de l'angle  $C$ ; & parce que le sinus total est à la tangente de l'angle  $C$ , comme le sinus  $AC$  est à la tangente  $AB$ , la co-tangente de l'angle  $C$  sera au sinus total, comme le sinus du côté adjacent  $AC$ , est à la tangente du côté opposé  $AB$ : par conséquent le rectangle du sinus total, par le sinus de l'un des côtés  $AC$ , est égal au rectangle de la tangente de l'autre côté  $AB$ , par la co-tangente de l'angle  $C$ , opposé au même côté: de même le rectangle du sinus total & du sinus du côté  $AB$ , sera égal au rectangle de la tangente du côté  $AC$ , & de la co-tangente de l'angle  $B$ .

4°. Dans tout triangle rectangle sphérique  $ABC$ , dont aucun côté n'est un quart de cercle, si, à la place des compléments des côtés  $AB$  &  $AC$  au quart de cercle, ou des excès de ces côtés sur le quart de cercle, on prend ces côtés mêmes, le rectangle du sinus total, & du co-sinus de la partie moyenne, sera égal au rectangle des co-tangentes des parties conjointes.

De-là il suit 1°. qu'en prenant les sinus & les tangentes logarithmiques, au-lieu des naturels, le sinus total ajouté avec le co-sinus de la partie moyenne, sera égal à la somme de co-tangentes des parties conjointes. 2°. Puisque dans un triangle rectiligne rectangle  $ABC$ , on se sert de tangentes pour déterminer l'angle  $C$ , les côtés  $AB$ ,  $AC$  étant donnés; en disant, si le sinus total est à la co-tangente de l'angle  $C$  comme  $AB$  en  $AC$ : il sera donc vrai dans tout triangle rectangle rectiligne (en prenant à la place des sinus & des tangentes des côtés, les côtés mêmes), que le sinus total ajouté avec le co-sinus de la partie moyenne, c'est-à-dire avec  $AC$ , est égal à la somme des co-tangentes des parties conjointes, c'est-à-dire au côté  $AB$  ajouté avec la co-tangente de  $C$ , ou avec la tangente de  $B$ .

C'est là la règle que M. Wolf appelle *regula tangentium catholica*, & qui fait la seconde partie de la règle générale de la trigonométrie, par laquelle on résout tous les problèmes de la trigonométrie, tant rectiligne que sphérique, quand on veut se servir des tangentes.

La règle de mylord Napier, équivalente à celle-ci, est que le sinus total ajouté avec le sinus de la partie moyenne, est égal à la somme des tangentes des parties contiguës ou conjointes.

C'est donc une règle générale dans la trigonométrie tant sphérique que rectiligne (en observant les conditions supposées, c'est-à-dire, en prenant dans les

triangles sphériques, les compléments des côtés  $AB$  &  $AC$ , au-lieu des côtés mêmes; & dans les triangles rectilignes les côtés mêmes à la place de leurs sinus ou de leurs tangentes), que dans tout triangle rectangle le sinus total ajouté au co-sinus de la partie moyenne est égal aux sommes des sinus des parties disjointes, ou à la somme des co-tangentes des parties conjointes.

TRIGONON, (*Musiq. des anc.*) instrument de musique des anciens, en grec  $\tau\rho\iota\gamma\omega\upsilon\upsilon\omicron\nu$ . Il venoit originellement des Syriens, selon Juba, cité par Athénée; c'étoit de ces Orientaux que les Grecs l'avoient emprunté. Sophocle en parloit dans ses *Mysiens*, au rapport du même Athénée, comme d'un instrument phrygien. Platon & Aristote en font mention en plusieurs endroits: ce qui suffit pour détruire la conjecture d'un moderne, qui regarde le livre des *problèmes*, comme faussement attribué au dernier, & fort postérieur à ce philosophe, par cette seule raison qu'il y est parlé du *trigonum*, instrument asiatique inconnu pour lors, selon lui, à la Grece entière; mais nous ne savons rien de particulier touchant sa figure: la harpe est le seul instrument vulgaire qui puisse nous représenter le *trigone* des anciens. En effet, c'est un véritable triangle, dont un des angles forme le pié ou la base, & dont le côté opposé à cet angle, sert de chevillier, pendant que l'un des deux autres côtés fait office d'*αχίωρ*, ou de ventre, le long duquel les cordes sont attachées. (*D. J.*)

On trouvera au mot TRIANGLE une application de cette règle, à la résolution des différens cas des triangles sphériques; ce qui contribuera à l'éclaircir. *Chambers. (E)*

TRIHÉMIMERIS, f. f. (*Littérat.*) *semiörnaria*; espèce de césure dans les vers latins, qui arrive lorsque après le premier pié du vers, il reste une syllabe impaire, par laquelle commence le pié suivant, comme dans ce vers:

*Ille latus niveum molli fultus hyacintho.*

Voyez CÉSURE.

TRIHÉMITION, f. m. est en *Musique*, le nom que donnoient les Grecs à l'intervalle que nous appelons tierce mineure; ils l'appelloient aussi quelquefois hémiditon. Voyez HÉMITION, SEMI-TIERCE, INTERVALLE. (*S*)

TRIJUMEAUX, en *Anatomie*, nom des nerfs de la cinquième paire, ou nerfs innominés.

La cinquième paire des nerfs qui est la plus considérable des dix paires qui sortent de la base du crâne, a des usages & des distributions plus étendues, & elle sert tout-à-la-fois pour la sensation, le mouvement, le toucher & le goût. Elle envoie des branches non-seulement aux yeux, au nez, au palais, à la langue, aux dents, à la plus grande partie de la bouche & du visage, mais aussi à la poitrine, au bas-ventre, aux intestins, &c. & cela par le moyen des intercostaux ou grands lymphatiques, qui sont formés en partie par les rameaux qui viennent de ce nerf, d'où il arrive un consentement ou une sympathie entre ces différentes parties du corps. Voyez les *Planches anat. & leur explic.* Voyez aussi CONSENTEMENT.

Ces nerfs naissent antérieurement des parties latérales de la protubérance annulaire par plusieurs filets, qui forment deux gros troncs, un de chaque côté, qui après avoir percé la dure-mère, s'enfoncent dans le sinus caveux, où il forme une espèce de plexus applati. Voyez SINUS CAVERNEUX & PLEXUS.

Le tronc se divise ensuite en trois branches, dont l'une entre dans l'orbite, & se nomme *ophthalmique de Willis*; la seconde sort par le trou rond, ou trou maxillaire supérieur, & s'appelle *maxillaire supérieure*; la troisième enfin qui porte le nom de *maxillaire inférieure*, sort par le trou ovale, ou trou maxil-

laire inférieur. Voyez ORBITE, TROU, ROND, &c.

Le nerf ophthalmique, ou nerf orbitaire se subdivise en trois rameaux ; un frontal & supérieur, un interne ou nasal, & un externe ou lacrymal.

Le rameau frontal ou sourcilier se porte tout le long de la partie supérieure de l'orbite, donne quelques filets à la graisse qui environne le globe de l'œil, aux membranes voisines, & au muscle releveur de la paupière, ensuite il passe par le trou sourcilier, & se distribue sur le tronc, où il communique avec un rameau de la portion dure.

Le rameau interne, ou rameau nasal du nerf orbitaire, se porte du côté du nez, & jette un filet qui communique avec le ganglion lenticulaire de la troisième paire ; il passe ensuite sur le nerf optique, & se glisse entre l'adducteur & le grand oblique de l'œil, d'où il gagne le grand angle de l'œil, & jette un filet dans le trou orbitaire, qui rentre dans le crâne, & se plonge de nouveau, en s'unissant avec un filet des nerfs olfactifs par les trous antérieurs de la lame criblée dans le nez ; le nerf nasal se distribue à la canicule lacrymale, au suc lacrymal, aux portions voisines du muscle orbiculaire & aux tégumens.

Le rameau externe ou nerf lacrymal se distribue principalement à la glande lacrymale.

Le nerf maxillaire supérieur se divise en trois principaux rameaux.

Le premier, ou sous-orbitaire, se glisse tout le long du canal de la portion inférieure de l'orbite, sort par le trou orbitaire externe, se distribue à la levre supérieure & aux gencives ; il communique avec un rameau de la portion dure.

Le second, ou le rameau palatin, sort par le trou palatin postérieur, se distribue au palais.

Le troisième, ou rameau sphéno-palatin, passe par le trou sphéno-palatin, & se distribue à la partie postérieure des narines.

Le nerf maxillaire inférieur, après sa sortie du crâne, fournit quatre rameaux ; le premier se distribue au muscle crotaphite ; le second communique avec la portion dure, & se distribue à l'oreille externe ; le troisième communique de même, & se jette dans les muscles masseter, buccinateur ; le quatrième se distribue au muscle pterigoidien interne, aux glandes buccales, & aux autres parties voisines, &c. après cela le nerf maxillaire fournit avant son entrée dans le conduit de la mâchoire inférieure, un rameau nommé *petit nerf lingual*, ou *petit hypoglosse*, qui se distribue à la langue ; il entre ensuite, & après avoir donné un filet à chaque dent, il sort par le trou mentonnier ; & se distribue aux différentes parties du menton.

TRILATERE, adj. dans la Géométrie, se dit d'une figure qui a trois côtés. Ce mot est peu en usage, celui de triangle est le seul usité.

TRILEUCUM, (Géog. anc.) promontoire d'Espagne, que Ptolomée marque sur la côte septentrionale, entre Flavius Brigantium, & l'embouchure du fleuve Méarus ou Méarus.

TRILLION, s. m. c'est la dénomination que l'on donne en Arithmétique, au chiffre qui se trouve dans la cinquième classe, ou cinquième ternaire, quand il s'agit de numération. Ainsi on dit (nombre, dizaines, centaines), première classe.

(Mille, dizaines de mille, centaines de mille), seconde classe.

(Million, dizaines de million, centaines de millions), troisième classe.

(Billion, dizaines de billions, centaines de billions), quatrième classe.

(Trillions, dizaines de trillions, centaines de trillions), cinquième classe ; &c. comme on le voit dans l'exemple suivant :

Tome XVI.

Trillion billion million mille unité.

541, 203, 976, 402, 165.

Voyez NUMÉRATION. (O)

TRILOGIE, s. f. (Littérat.) assemblage de trois pièces de théâtre que, chez les anciens, les poètes dramatiques étoient obligés de présenter lorsqu'ils vouloient disputer à leurs concurrens le prix de la tragédie. Plutarque, dans la vie de Solon, dit que ces sortes de combats littéraires ne commencerent qu'après le tems de Thespis. Depuis on ajouta à ces trois pièces une quatrième appelée *satyrique*. Voyez SATYRIQUE & TÉTRALOGIE ; *Foss. instit. poet. lib. II. c. xxix. pag. 92.*

Le grammairien Aristophane avoit aussi partagé les dialogues de Platon en *trilogies*, & quelques-uns prétendent que Platon lui-même les avoit divisés de la sorte.

TRIMANIUM, (Géog. anc.) ville de la basse Moésie, sur le Danube, selon Ptolomée, liv. III. chap. x. Il semble à Ortelius, que Drimago occupe aujourd'hui la place de cette ville. (D. J.)

TRIMESTRE, s. m. (Gramm. & Jurisprud.) est un espace de trois mois ; le premier *trimestre* pour les études, ou pour le service dans un tribunal, ce sont les trois premiers mois de l'année, selon le tems auquel elle commence ; le second *trimestre* ce sont les trois mois suivans ; & ainsi des deux autres *trimestres*.

Une compagnie *trimestre* est celle dont les officiers sont distribués en quatre colonnes, qui servent chacune pendant trois mois, comme les compagnies *semestres* sont celles où l'on sert six mois. (A)

TRIMÈTRE, s. m. (Profod. latine.) vers iambiques. La vitesse de l'iambe a fait que quoique ce vers soit de six piés, on l'appelle *trimètre*, vers de trois piés, parce que en le scandant on a joint deux piés ensemble, les breves donnant cette facilité ; ainsi dans ce vers iambique de Terentianus :

*Adesto iambe prapes, & tui tenax.*

Au-lieu de le mesurer en six :

*Adest | tuiam | be pra | pes & | tui | tenax.*

On l'a mesuré en trois :

*Adest iam | be prapes & | tui tenax.*

*Jugatis per dipodiam binis pedibus, ser farinar, ait Victorinus.* (D. J.)

TRIMICHI, s. m. (Hist. mod.) nom que les Anglo-Saxons donnoient au mois de Mai, parce que dans ce mois ils trayoient leurs vaches trois fois par jour.

TRIMODIE, s. f. (Littérat.) espèce de sac de la forme d'un cône renversé, dans lequel les laboureurs chez les Romains, mettoient leurs semences, & qu'ils portoient pendu à leur cou quand ils ensemençoient les terres. Ce sac étoit nommé *trimodia*, parce qu'il contenoit trois boisseaux. (D. J.)

TRIMONTIUM, (Géog. anc.) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée la donne aux peuples *Selgova*. Camden croit que c'est présentement Atterith en Ecoffe.

TRINACIA, (Géog. anc.) ville de Sicile, & qui n'est connue sous ce nom que par Diodore de Sicile, liv. XII. c. xxix. dont quelques exemplaires même lisent *Trinacria*. Ces deux noms ayant été ceux de l'île de Sicile, on pourroit soupçonner que le nom de cette ville, qui étoit *Tiracia*, se corrompit dans la suite des tems, & que de *Tiracia*, on fit *Trinacia* & *Trinacria*.

Cluvier, *Sicil. antiq. l. II. c. xiiij.* dit que le vrai nom de la ville étoit *Tiracia*, parce que Plin, l. III. c. viij. appelle ses habitans *Tiracienses*. Cette ville, selon Diodore de Sicile, étoit riche, puissante, &c.

M M m ij



considérée comme la première de l'île. Elle tint toujours tête à celle de Syracuse; & lorsque celle-ci eut réduit sous son joug toutes les autres villes de l'île, les habitans de *Tiracia*, quoique seuls à défendre leur liberté, ne laisserent pas d'en venir à une bataille contre ceux de Syracuse. Ces derniers remporterent la victoire, firent leurs ennemis esclaves, pillerent toutes leurs richesses, & rasèrent leur ville; mais elle fut rétablie dans la suite. (D. J.)

**TRINASI MÆNIA**, (Géog. anc.) Pausanias, l. III. c. xxij. dit: A la gauche de Gythée, en avançant quelques trente stades dans les terres, on trouve les murs de *Trinase*. Je crois que c'étoit autrefois non une ville, mais un château qui avoit pris son nom de trois petites îles qui sont de ce côté-là. Environ quatre-vingt stades plus loin, étoient les ruines de la ville d'Hélos. Ptolomée, l. III. c. xvj. au lieu de *Trinase*, écrit *Trinassus*, & en fait un port dans le golfe Laconique. (D. J.)

**TRINE**, adj. en *Astrologie*, est l'aspect ou la situation d'un astre par rapport à un autre lorsqu'ils sont distans de cent vingt degrés. On l'appelle quelquefois *trigone*, & on le représente par le caractère Δ. Voyez **TRIGONE**.

**TRINEMESIS**, (Géogr. anc.) bourg de l'Attique sous la tribu Cécropide. Il donnoit la naissance à la petite rivière de Cephissus, dont Strabon parle, & qu'il semble confondre avec celle que d'autres appellent *Eridan*.

**TRINESIA**, (Géog. anc.) île de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. j. la marque dans le Golfe colchique, & Castald veut que le nom moderne soit *Rhésiphe*.

**TRINGLE**, f. f. (*instrumens d'Ouvriers*.) pièce de bois longue & étroite, qui sert à plusieurs marchands, ouvriers & artisans, soit pour y suspendre plusieurs sortes de marchandises, soit pour travailler à leurs ouvrages. La *tringle* des marchands bouchers est bordée par en-haut d'un rang de clous à crochet, pour y pendre à des allonges la viande dépecée; elle a aussi par en-bas une toile blanche de toute sa longueur, d'environ trois quarts d'aune de large, sur laquelle cette viande est proprement arrangée. On appelle cette toile, *une nappe à boucherie*. Les *tringles* des chandeliers, épiciers, merciers, &c. n'ont souvent que des clous, de même que celles des bouchers, mais quelquefois ce sont des chevilles de bois avec un mantonnet. (D. J.)

**TRINGLE**, (Archit. civile.) c'est un petit membre en forme de règle, d'où pendent ce qu'on appelle les *gouttes* dans l'ordre dorique. Il est immédiatement au-dessous de la plate-bande de l'architrave, & répond directement à chaque triglyphe.

**TRINGLE**, f. f. (*Hydraul.*) dans la pompe aspirante on fait passer une *tringle* de fer tout le long du tuyau montant. Dans la foulante il y a des *tringles* de fer appellées *chassis*, qui donnent le mouvement aux pistons, & qui sont attachées aux manivelles, soit simples soit à tiers-points.

**TRINGLES**, dans les *Brasseries*, ce sont de petits chevrons de trois pouces en quarré, que l'on met sur les sommiers de la tournaille, qui sont à deux ou trois pouces de jour, & sur lesquels est placé l'aire de crin sur laquelle on étend le grain pour fecher.

**TRINGLE**, (terme de Boucher.) les bouchers appellent *tringle*, une barre de bois qui est au-dessus de leur étale, & où il y a des clous à crochets pour pendre la viande. *Trévoux*.

**TRINGLE de la table**, (*Manufactur. de glaces*.) dans les manufactures de glaces de grands volumes, on appelle *tringles de la table* à couler, deux grandes pièces de fer aussi longues que la table, qui se placent à discrétion des deux côtés pour régler la largeur de

la glace. C'est sur les *tringles* que porte le rouleau de fonte qui détermine l'épaisseur de la pièce. (D. J.)

**TRINGLE**, (*Menuiserie*.) espèce de règle longue, qui est encastrée & scellée au dessous des corniches des chambres, sert à porter la tapisserie, & à divers usages dans la menuiserie.

**TRINGLE à ourdir**, (*terme de Nattiers*.) ce sont deux fortes & longues pièces de bois, sur lesquelles ils bâtissent & ourdissent leurs nattes, c'est-à-dire, sur lesquelles de plusieurs cordons de nattes qu'ils cousent ensemble avec de la ficelle, ils font des pièces de la largeur & longueur qui leur sont commandées. (D. J.)

**TRINGLE à dorer**, (*Relieur*.) c'est un bout de latte proportionné à la grandeur du livre, épais de 3 lignes par en haut, & d'une ligne d'épaisseur par en bas. Voyez les *Pl. & les fig. du Relieur*. Elle sert à mettre entre les feuillettes & le carton du livre qu'on veut dorer sur tranche, lorsqu'on le serre dans la presse à dorer. Voyez **PRESSE à dorer**. *Pl. de la Reliure*.

*Tringle* ou règle de fer qui sert à rabaisser les cartons sur le devant du volume, se met en dedans du livre quand il est rogné, pour ôter le trop de largeur du carton, & ne lui laisser que le bord ordinaire; ainsi on dit *rabaisser*. Voyez les *Planches de la Reliure*.

**TRINGLE**, (*terme de Serrurier*.) verge de fer qu'on accroche aux pitons des colonnes d'un lit, & où l'on met des anneaux pour y attacher des rideaux qu'on tire & que l'on ferme par ce moyen. (D. J.)

**TRINGLE**, (*terme de Vitrier*.) les vitriers se servent aussi de *tringles* pour dresser & enfermer leurs panneaux. Elles sont ordinairement de fer, mais quelquefois simplement de bois. On les coupe en angles par les deux bouts, afin qu'elles puissent mieux se dresser d'équerre. (D. J.)

**TRINGLER**, v. act. (*Menuis.*) c'est tracer une ligne droite avec le cordeau frotté de pierre blanche, noire ou rouge, pour la façonner. (D. J.)

**TRINGLETTES**, f. f. pl. (*Vitrierie*.) pièce de verre dont on compose les panneaux des vitres. C'est aussi un outil de fer en forme de petit couteau émouffé, dont les vitriers se servent pour ouvrir leur plomb; le plus souvent ce sont des morceaux d'ivoire, d'os ou de buis, de quatre ou cinq pouces de long, plats & arrondis par le bout. (D. J.)

**TRINITAIRES**, f. m. (*Hist. eccl.*) terme qui a des significations extrêmement variées & arbitraires.

On s'en sert souvent pour marquer toutes sortes d'hérétiques & sectaires qui pensent différemment des catholiques sur le mystère de la sainte Trinité. Voyez **TRINITÉ**.

Quelquefois ce terme est restreint plus immédiatement à quelque classe particulière d'hérétiques; & dans ce sens les *trinitaires* se confondent souvent avec les unitaires. Voyez **UNITAIRES**.

Quelquefois on l'applique aux orthodoxes eux-mêmes par opposition aux *antitrinitaires* qui nient ou combattent la doctrine de la Trinité. C'est dans ce sens que les Sociniens & d'autres ont coutume de donner le nom de *trinitaires* aux athanasiens, c'est-à-dire, aux catholiques & aux protestans qui professent sur la Trinité la doctrine contenue dans le symbole attribué à S. Athanase. Voyez **ANTITRINITAIRES & SYMBOLE**.

**TRINITAIRES**, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) est aussi le nom d'un ordre religieux institué à l'honneur de la sainte Trinité, & pour la rédemption des captifs chrétiens qui sont en esclavage chez les infidèles.

On les appelle en France *Mathurins*, parce que

la première église qu'ils ont eu à Paris étoit sous l'invocation de S. Mathurin. Ils sont habillés de blanc, & portent sur la poitrine une croix mi-partie de rouge & de bleu. Les *trinitaires* font profession & un vœu particulier de s'employer à racheter les chrétiens détenus esclaves dans les républiques d'Alger, de Tripoli, de Tunis, & dans les royaumes de Fez & de Maroc. Ils ont une règle qui leur est particulière, quoique plusieurs historiens les rangent au nombre des communautés qui suivent la règle de S. Augustin.

Cet ordre prit naissance en 1198, sous le pontificat d'Innocent II. Les fondateurs furent S. Jean de Matha & S. Felix de Valois. Le premier étoit natif de Faucon en Provence; le second étoit apparemment originaire de la petite province de Valois, & non pas de la famille royale de ce nom, qui ne commença que plus d'un siècle après; réflexion que n'ont pas faite les auteurs qui pour illustrer ce saint, l'en font descendre.

Gauthier de Chastillon fut le premier qui leur donna une place dans ses terres, pour y bâtir un couvent qui dans la suite devint le chef-lieu de tout l'ordre. Honoré III. confirma leur règle. Urbain IV. nomma l'évêque de Paris & d'autres prélats pour les réformer, & la réforme fut approuvée par Clément IV. en 1267.

Cet ordre possède environ 250 maisons distribuées en treize provinces, dont six se trouvent en France, trois en Espagne, trois en Italie, & une en Portugal. Ils ont eu autrefois un couvent en Angleterre, un en Ecosse, & un troisième en Irlande.

Dans les chapitres généraux tenus en 1573 & 1576, on ordonna une réforme qui fut suivie quelque tems après par Julien de Nantonville, & par Claude Aleph, deux hermites de S. Michel; mais le pape Grégoire XIII leur permit depuis de prendre l'habit de *trinitaires*, & dans la suite leur hermitage fut changé en une maison de l'ordre.

En 1609 le pape Paul V. leur permit de bâtir de nouvelles maisons, & d'introduire la réforme dans quelques-unes des anciennes. En 1635 Urbain VIII. commit par un bref le cardinal de la Rochefoucauld pour mettre la réforme dans toutes les maisons de l'ordre; ce qui fut exécuté en vertu d'une sentence où la réforme étoit contenue en huit articles, dont les principaux étoient que ces religieux eussent à observer la règle primitive approuvée par Clément IV, à s'abstenir de viandes, à porter des chemises de laine, à aller à matines à minuit, &c.

En 1454 on avoit aussi fait une réforme parmi ceux de Portugal.

L'habit des *trinitaires* est différent dans les différentes provinces.

**TRINITAIRES DÉCHAUX ou DÉCHAUSSÉS**, (*Hist. ecclésiast.*) est une réforme de l'ordre des *trinitaires* qui se fit en Espagne dans le chapitre général tenu en 1594, où il fut résolu que chaque province établirait deux ou trois maisons pour y observer la règle primitive, pratiquer de plus grandes austérités, porter de plus gros habits, &c. de sorte cependant qu'on laissa à ces réformés la liberté de retourner à leur ancien couvent quand bon leur sembleroit.

Dom Alvarez Basan ayant intention de fonder un monastère à Val de Pegnas, & désirant qu'il fût occupé par des *trinitaires déchaux*, on convint d'ajouter à la réforme la nudité des pieds, afin que les *trinitaires* profitassent de cet établissement.

Ensuite la réforme fit des progrès dans les trois provinces d'Espagne, & enfin elle fut introduite en Pologne & en Russie, de-là en Allemagne & en Italie.

En France il y a aussi des *trinitaires déchaux* éta-

blis par Frere Jérôme Hallies, lequel ayant été envoyé à Rome pour y solliciter la réforme telle qu'on l'avoit premièrement établie en Espagne, obtint encore du pape la permission d'y ajouter un habit grossier & la nudité des pieds. Il commença cette réforme par le couvent de S. Duys à Rome, & par celui d'Aix en Provence.

En 1670 les religieux de cette réforme eurent assez de maisons pour en former une province; de sorte que la même année ils tinrent leur premier chapitre général.

**TRINITAIRES RELIGIEUSES**, (*Hist. ecclésiast.*) Il y a aussi des religieuses de la sainte Trinité établies en Espagne par S. Jean de Matha lui-même qui leur bâtit un couvent en 1201. Celles qui prirent d'abord l'habit n'étoient que des oblates, qui ne faisoient point de vœux; mais en 1201 le monastère fut rempli de véritables religieuses sous la direction de l'Infante Constance, fille de Pierre II. roi d'Aragon, qui fut la première religieuse & la première supérieure de cet ordre.

Françoise de Romero, fille de Julien de Romero, lieutenant général des armes d'Espagne, établit aussi des religieuses *trinitaires déchaussées* à Madrid, vers l'an 1612. Son dessein étant de fonder un monastère d'augustines déchaussées, elle rassembla un certain nombre de filles, & les logea, pour un tems, dans une maison qui appartenoit aux *trinitaires déchaux*, & qui étoit située dans le voisinage. Comme ces filles alloient à l'église de ces religieux, & qu'elles s'étoient mises sous la direction du pere Jean-Baptiste de la Conception, leur fondateur, la connoissance qu'elles firent avec ce religieux, & les services qu'elles reçurent, les engagèrent à changer la résolution qu'elles avoient prise de se faire augustines; elles demandèrent à leur directeur l'habit de son ordre, ce qu'il leur accorda.

Mais l'ordre s'étant opposé à ce dessein, & ayant refusé de prendre ces filles sous sa juridiction, elles s'adressèrent à l'archevêque de Tolède qui leur permit de vivre suivant la règle de l'ordre des *trinitaires*; de sorte qu'elles en prirent de nouveau l'habit en 1612, & commencèrent leur noviciat.

Enfin il y a encore un tiers-ordre de *trinitaires*. Voyez TIERS-ORDRE.

**TRINITÉ THÉOLOGIQUE**, nous appellons ainsi le mystère de la *Trinité*, en tant qu'il est du ressort de la foi, & des explications qu'en donnent les Théologiens.

*Trinité* ainsi considérée, *Trinitas* ou *Trias*, est le mystère de Dieu même subsistant en trois personnes, le Pere, le Fils, le Saint-Esprit, réellement distingués les uns des autres, & qui possèdent toutes trois la même nature numérique & individuelle. Voyez DIEU, PERSONNE, &c.

C'est un article de la foi chrétienne qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & cette unité est tout le fondement de la croyance des chrétiens. Mais cette même foi enseigne que cette unité est féconde, & que la nature divine sans blesser l'unité de l'être suprême, se communique par le Pere au Fils, & par le Pere & le Fils au Saint-Esprit: fécondité au reste qui multiplie les personnes sans multiplier la nature.

Ainsi le mot *trinité* renferme l'unité de trois personnes divines réellement distinguées, & l'identité d'une nature indivisible. La *Trinité* est un ternaire de personnes divines, qui ont la même essence, la même nature & la même substance, non-seulement spécifique, mais encore numérique.

La théologie enseigne qu'il y a en Dieu une essence, deux processions, trois personnes, quatre relations, cinq notions, & la circumcession que les Grecs appellent *σπρισμα*. Nous allons donner une idée de chacun de ces points, qu'on trouvera d'ail-

leurs traités dans ce Dictionnaire, chacun sous son titre particulier.

1°. Il y a donc en Dieu une seule essence, une seule nature divine qui est spirituelle, infinie, éternelle, immense, toute-puissante, qui voit tout, qui connoît tout, qui a créé toutes choses, & qui les conserve. Vouloir diviser cette nature, c'est établir ou le manichéisme, ou le trithéisme, ou le polythéisme. Voyez MANICHÉISME, &c.

2°. Il y a en Dieu deux processions ou émanations, savoir celle du Fils, & celle du Saint-Esprit. Le Fils tire son origine du Pere, qui est improduit, & le S. Esprit tire la sienne du Pere & du Fils. La procession du Fils s'appelle *génération*, celle du S. Esprit retient le nom de *procession*. Voyez GÉNÉRATION, &c.

Le Fils procède du Pere par l'entendement, ou par voie de connoissance : car Dieu se connoissant lui-même de toute éternité, nécessairement & infiniment, produit un terme, une idée, une notion ou connoissance de lui-même, & de toutes ses perfections, qui est appelée son *Verbe*, son *Fils*, *l'image de sa substance*, qui lui est égal en toutes choses, éternel, infini, nécessaire, &c. comme son Pere.

Le Pere regarde son Fils comme son Verbe, & le Fils regarde son Pere comme son principe; & en se regardant ainsi l'un & l'autre éternellement, nécessairement & infiniment, ils s'aiment nécessairement, & produisent un acte de leur amour mutuel.

Le terme de cet amour est le S. Esprit, qui procède du Pere & du Fils par voie de spiration, c'est-à-dire de volonté, d'amour & d'impulsion, & qui est aussi égal en toutes choses au Pere & au Fils. Voyez PERE, FILS & S. ESPRIT.

Ces processions sont éternelles, puisque le Fils & le S. Esprit qui en résultent, sont eux-mêmes éternels. Elles sont nécessaires & non contingentes, car si elles étoient libres en Dieu, le Fils & le S. Esprit qui en émanent seroient contingens, & dès-lors ils ne seroient plus Dieu. Enfin elles ne produisent rien hors du Pere, puisque le Fils & le S. Esprit qui en sont le terme, demeurent unis au Pere sans en être séparés, quoiqu'ils soient réellement distingués de lui.

3°. Chaque procession divine établit deux relations; l'une du côté du principe, ou de la personne de qui une autre émane; & l'autre du côté du terme ou de la personne qui émane d'une autre personne divine.

La paternité est une relation fondée sur ce que les théologiens scholastiques appellent *l'entendement notionnel*, par lequel le Pere a rapport à la seconde personne qui est le Fils. La filiation est la relation par laquelle la seconde personne, c'est-à-dire le Fils, a rapport au Pere. Ainsi la première procession qu'on nomme *génération*, suppose nécessairement deux relations, la paternité & la filiation. Voyez PATERNITÉ & FILIATION.

La spiration active est la relation fondée sur l'acte notionnel de la volonté, par laquelle la première & la seconde personne regardent ou se rapportent à la troisième. La spiration passive, ou procession prise dans sa signification stricte, est la relation par laquelle la troisième personne regarde ou se rapporte à la première & à la seconde. Par conséquent la seconde procession, qui retient proprement le nom de *procession*, forme nécessairement deux relations; la spiration active & la spiration passive. Voyez SPIRATION.

Ou pour exprimer encore plus clairement ces choses abstraites. La première personne qui s'appelle *Pere*, a en qualité de *Pere*, un rapport réel de *paternité* avec le Fils qu'il engendre. La seconde personne qui s'appelle *Fils*, a en qualité de *Fils*, un rap-

port réel de *filiation* avec le Pere qui le produit. La troisième personne qui s'appelle le *Saint-Esprit*, a en qualité de *Saint-Esprit*, un rapport réel de spiration passive avec le Pere & le Fils, parce qu'il en procède. Le Pere & le Fils qui produisent le S. Esprit, ont en qualité de *principe du S. Esprit*, un rapport réel de spiration active avec cette troisième personne qui émane d'eux.

4°. Par *personne* on entend une substance individuelle, raisonnable ou intellectuelle, ou bien une substance intellectuelle & incommunicable. Voyez PERSONNE.

Quoique dans les premiers siècles on ait disputé sur la signification du mot *hypostase*, quelques peres le rejettant pour ne pas paroître admettre en Dieu trois natures; cependant selon l'usage reçu depuis long-tems dans l'Eglise & dans les écoles, le mot *hypostase* est synonyme à celui de *personne*. Il y a donc dans la sainte Trinité trois hypostases, ou trois personnes, le Pere, le Fils & le S. Esprit, qui sont constituées par les relations propres & particulières à chacune d'elles. En sorte qu'excepté ces relations, toutes choses leur sont communes. C'est de-là qu'est venu cet axiome en Théologie: *omnia in divinis unum sunt, ubi non obviat relationis oppositio*, c'est-à-dire qu'il n'y a point de distinction dans les personnes divines, lorsqu'il n'y a point d'opposition de relation. Ainsi tout ce qui concerne l'essence ou la nature leur est commun, il n'y a que les propriétés relatives qui regardent proprement les personnes. *Relativa nomina Trinitatem faciunt*, dit S. Fulgence, *lib. de Trinit. essentialia vero nullo modo triplicantur*.

Ainsi si la puissance est quelquefois attribuée au Pere, la sagesse au Fils, & la bonté au S. Esprit; & de même si l'on dit que les péchés d'infirmité ou de faiblesse sont commis contre le Pere, ceux d'ignorance contre le Fils, ceux de malice contre le S. Esprit, ce n'est pas à dire pour cela que ces attributs ne soient pas communs aux trois personnes, ni que ces péchés les offensent moins directement l'une que l'autre. Mais on leur attribue ou rapporte ces choses par voie d'appropriation, & non de propriété; car toutes ces choses sont communes aux trois personnes, d'où est venu cet axiome: *les œuvres de la sainte Trinité sont communes & indivisibles*, (c'est-à-dire elles conviennent à toutes les personnes divines), mais non pas leurs productions *ad intra* (comme on les appelle), par la raison qu'elles sont relatives.

Par *appropriation* on entend l'action de donner à une personne divine, à cause de quelque convenance, un attribut qui est réellement commun à toutes les trois. Ainsi dans les Ecritures, dans les épîtres des apôtres, dans le symbole de Nicée, la toute-puissance est attribuée au Pere, parce qu'il est le premier principe, & un principe sans origine, ou principe plus élevé. La sagesse est attribuée au Fils, parce qu'il est le terme de l'entendement divin, auquel la sagesse appartient. La bonté est attribuée au S. Esprit, comme au terme de la volonté divine à laquelle appartient la bonté.

Le Pere est la première personne de la sainte Trinité, par la raison que le Pere seul produit le Verbe par l'acte de son entendement; & avec le Verbe il produit le S. Esprit par l'acte de sa volonté.

Il est bon de remarquer ici que le S. Esprit n'est pas ainsi appelé à cause de sa spiritualité, qui est un attribut commun à toutes les trois personnes; mais à cause de la spiration passive qui lui est particulière à lui seul. *Spiritus, quasi spiratus*.

Ajoutez à cela, que quand une personne de la sainte Trinité est appelée *première*, une autre *seconde*, une autre *troisième*, ces expressions ne doivent point s'entendre d'une priorité de tems ou de nature, qui emporteroit avec elle quelque idée de dépendance,



ou de commencement dans le tems ; mais d'une priorité d'origine ou d'émanation, qui consiste en ce qu'une personne produit l'autre ; mais de toute éternité, & de telle sorte que la personne qui produit ne peut exister, ni être conçue sans celle qui est produite.

5°. Il suit de ce que nous avons dit, que dans la *Trinité* il y a des notions ; & par notion l'on entend une marque particulière, ou un caractère distinctif qui sert à distinguer les trois personnes, & l'on en compte cinq. La *paternité*, qui distingue le Pere du Fils & du S. Esprit. La *filiation*, qui distingue le Fils des deux autres personnes divines. La *spiration active*, qui distingue le Pere & le Fils d'avec le S. Esprit, & la *spiration passive*, qui distingue le S. Esprit du Pere & du Fils. Quelques théologiens prétendent que ces quatre notions fussent, & que le Pere est assez distingué du Fils par la *paternité*, & du S. Esprit par la *spiration active* ; mais le plus grand nombre ajoute encore pour le Pere l'*innascibilité*. En effet, elle seule donne une idée juste & totale du Pere, qui est la première des trois personnes divines. Cette première personne est *improduite*, & qui dit simplement *pere*, n'énonce pas une personne non engendrée : quiconque est pere, peut avoir lui-même un pere.

6°. La *circumcession*, ou *μεταχώρησις*, est l'existence intime des personnes divines, ou leur mutuelle existence l'une dans l'autre. Car quoiqu'elles soient réellement distinguées ; elles sont cependant consubstantielles ; c'est pourquoi J. C. dit dans S. Jean, *ch. xiv. Quoi, vous ne croyez pas que je suis dans le Pere, & que le Pere est en moi ?* L'identité d'essence que les Grecs appellent *ομοια*, & la consubstantialité avec la distinction des personnes, sont nécessaires pour la *circumcession*. Voyez CIRCUMCESSION.

Telle est la foi sur le mystère de la sainte *Trinité*, & telles sont les expressions consacrées parmi les Théologiens pour expliquer ce mystère, autant que les bornes de l'esprit humain peuvent le permettre. Car on sent d'abord combien il en surpasse la faible portée, & qu'on ne sauroit trop scrupuleusement s'attacher au langage reçu dans une matière où il est aussi facile que dangereux de s'égarer, comme l'a dit S. Augustin : *in iis ubi quaritur unitas trinitatis, Patris, & Filii, & Spiritus Sancti, nec periculosius alicubi erratur, nec laboriosius aliquid quaritur. lib. I. de Trinitate. c. j.*

En effet, il est peu de dogmes qui aient été attaqués avec tant d'acharnement & de tant de différentes manières par les ennemis du christianisme. Car sans parler des Juifs modernes qui le nient hautement pour ne pas reconnoître la divinité de Jésus-Christ, & sous prétexte de maintenir l'unité d'un Dieu qui leur est si expressément recommandée dans l'ancienne loi, comme si l'on n'y trouvoit pas des traces satisfaisantes de ce mystère ; parmi les autres hérétiques, les uns l'ont combattu dans toutes ses parties en niant la *trinité* des personnes ; d'autres, ne l'ont attaqué qu'en quelques points, soit en multipliant ou en diversifiant la nature divine, soit en niant l'ordre d'origine qui se trouve entre le Pere, le Fils & le Saint-Esprit.

Sabellius & ses sectateurs qui ont paru dans le *iiij.* siècle de l'Eglise, les Spinofistes & les Sociniens qui se sont élevés dans ces derniers tems, en ont nié la possibilité & la réalité. La *possibilité*, parce qu'ils prétendent qu'il implique contradiction qu'il y ait en Dieu trois personnes réellement distinguées les unes des autres, & que ces trois personnes possèdent une seule & même nature numérique & individuelle. La *réalité*, parce qu'ils s'imaginent qu'il n'en est fait aucune mention dans les livres saints. Suivant eux, c'est la même personne divine ou le même Dieu qui est

nommé *Pere, Fils & Saint-Esprit* dans les Ecritures. *Pere*, tant qu'il est le principe de toutes choses & qu'il a donné l'ancienne loi. *Fils*, tant qu'il a daigné instruire de nouveau les hommes par Jésus-Christ qui étoit lui-même un pur homme. *Saint-Esprit*, tant qu'il éclaire les créatures raisonnables, & qu'il les échauffe du feu de son amour.

Jean Philoponus est le premier qu'on connoisse avoir multiplié la nature divine dans les trois personnes de la sainte *Trinité*. Il enseignoit, selon Nicephore *hist. l. XVIII.* que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit avoient la même nature spécifique, en ce qu'ils possédoient tous trois la même divinité ; mais il ajoutoit que la nature divine ne se trouve pas une en nombre dans ces trois personnes & qu'elle y est réellement multipliée. Erreur que l'abbé Faydit a renouvelée dans le dernier siècle. Arius, prêtre d'Alexandrie & Macédonius, patriarche de Constantinople, ont soutenu ; l'un, que le Verbe n'étoit pas consubstantiel au Pere ; l'autre, que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu comme le Pere & le Fils. Deux points que les Ariens modernes ou Antitrinitaires ont aussi avancé dans ces derniers tems. Enfin les Grecs pensent que le Saint-Esprit ne procedé que du Pere & nullement du Fils.

A ces différentes erreurs, les Orthodoxes opposent. 1°. Les Ecritures qui établissent évidemment l'existence de ce mystère, & par conséquent la possibilité dont la raison seule n'est pas juge compétent. 2°. Les décisions de l'Eglise & sa tradition constante. 3°. Les recherches & les raisonnemens d'un grand nombre de Théologiens, soit protestans, soit catholiques, qui ont approfondi ces matières dans les disputes avec les Sociniens, de manière à faire voir que les interprétations que ceux-ci donnent aux Ecritures sont fausses, forcées & également contraires à l'esprit & à la lettre des livres saints. On peut consulter sur ce point les PP. Petau & Thomassin, MM. Bossuet, Huet & Wuitasse ; & parmi les Protestans, Abadie, la Place, Bullus, Hoornbeek, &c.

TRINITÉ PHILOSOPHIQUE, nous entendons par ce terme, les divers sentimens répandus dans l'antiquité sur une *trinité* d'hypostases dans la divinité.

En effet, parmi les payens, plusieurs écrivains semblent avoir eu quelque notion de la *Trinité*. Steuch. *Eugub. de Peren. Philos. lib. I. c. iij.* observe qu'il n'y a rien dans toute la théologie payenne qui ait été ou plus approfondi, ou plus généralement avoué par les Philosophes que la *Trinité*. Les Chaldéens, les Phéniciens, les Grecs & les Romains ont reconnu dans leurs écrits que l'être suprême a engendré un autre être de toute éternité, qu'ils ont appelé quelquefois le *fils de Dieu*, quelquefois le *verbe*, quelquefois l'*esprit* & quelquefois la *sagesse de Dieu*, & ont assuré qu'il étoit le créateur de toutes choses. Voyez FILS.

Parmi les sentences des Mages descendans de Zoroastre, on trouve celle-ci, *παρα ετερου πατρους ηυραδου δεινους* ; le pere a accompli toutes choses & les a remises à son second esprit. Les Egyptiens appelloient leur *trinité* *hempta*, & ils l'ont représentée comme un globe, un serpent & une aile joints dans un symbole hiéroglyphique. Le P. Kircher & M. Gale supposent que les Egyptiens avoient reçu cette doctrine du patriarche Joseph & des Hébreux.

Les Philosophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois hypostases ou personnes. Ils ont étendu leur divinité à trois personnes, & même se sont quelquefois servis du mot *trias*, trinité. Il ne leur manquoit que d'admettre la consubstantialité de ces trois hypostases, pour signifier l'unité de la nature divine à l'exclusion de toute triplicité, par rapport à la différence de nature ; & de ne point regarder comme nécessaire de concevoir quelque infériorité de la seconde hypostase, par rapport à la première ; & de la troisième, par rapport aux deux autres. Voyez HYPOSTASE.

Plotin soutient, *Ennead. K. lib. I. chap. viij.* que cette doctrine est très-ancienne, & qu'elle avoit déjà été enseignée, quoiqu'obscurément par Parménide. Il y en a qui rapportent l'origine de cette opinion aux Pythagoriciens, & d'autres l'attribuent à Orphée, qui a nommé ces trois principes *Phanis, Uranus & Chronus*. Quelques savans ne trouvent pas vraisemblable que cette *trinité* d'hypostases soit une invention de l'esprit humain, & M. Cudworth, entre autres, juge qu'on peut en croire Proclus, qui assure que c'est une *théologie de tradition divine* *παλαια θεωροια*, & qu'elle a été donnée aux Hébreux, elle est passée d'eux à d'autres nations, parmi lesquelles elle s'est néanmoins corrompue; & en effet, il est fort probable que les Hébreux l'aient communiquée aux Egyptiens, ceux-ci aux Phéniciens & aux Grecs; & que par laps de tems, elle se soit altérée par les recherches mêmes des Philosophes, dont les derniers, comme c'est la coutume, auront voulu substituer & ajouter de nouvelles découvertes aux opinions des anciens. Il est vrai, d'un autre côté, que le commerce des philosophes grecs avec les Egyptiens, ne remonte qu'au voyage que Pythagore fit en Egypte, où il conversa avec les prêtres de ce pays, ce qui ne remonte pas plus haut que l'an du monde 3440, & il y avoit alors plus de mille ans que les Hébreux étoient sortis d'Egypte. Il eût été par conséquent fort étonnant que les Egyptiens eussent conservé des idées bien nettes & bien pures de la *trinité*; & ils n'en eurent gueres donné que de confuses à Pythagore, sur un dogme qui leur étoit, pour ainsi dire étranger, puisqu'ils avoient eux-mêmes considérablement obscurci ou défiguré les principaux points de leur propre religion.

Quoi qu'il en soit, les Philosophes qui admettoient cette *trinité* d'hypostases, la nommoient une *trinité de dieux*, un premier, un second, un troisième dieu. D'autres ont dit une *trinité de cause*, de principes ou de créateurs. Numenius disoit qu'il y a trois dieux, qu'il nomme *le pere, le fils & le petit-fils*. Philon, tout juif qu'il étoit, a parlé d'un second dieu. Cette tradition fut exprimée en termes impropres & corrompus en diverses manières parmi les payens. Il y eut quelques Pythagoriciens & quelques Platoniciens qui dirent que le monde étoit la troisième hypostase dont il s'agissoit, de sorte qu'ils confondoient la créature & le créateur. On ne peut pas les excuser, en disant qu'ils entendoient principalement par-là l'esprit ou l'ame du monde, puisque s'il y avoit une ame du monde, qui conjointement avec le monde sensible composât un animal, il faudroit que cette ame fût une créature. 1°. Il y eut encore quelques philosophes des mêmes sectes, qui croyant que les différentes idées qui sont dans l'entendement divin, sont autant de dieux, faisoient de la seconde hypostase un nombre infini de divinités. 2°. Proclus & quelques nouveaux Platoniciens établirent un nombre infini de *henades* ou d'unités qu'ils plaçoient au-dessus de leur premier esprit qui faisoit leur seconde hypostase, & plaçoient de même une infinité de *noés* ou d'esprits au-dessus de la troisième hypostase, qu'ils nommoient *la première ame*. De-là vinrent une infinité de dieux subalternes ou créés dans leur théologie, ce qui les jeta dans l'idolâtrie & dans la superstition, & les rendit les plus grands ennemis du christianisme.

Mais de tous les anciens philosophes, aucun ne s'est exprimé sur cette *trinité* d'hypostases plus formellement que Platon. Ce philosophe établit trois Dieux éternels, & qui ne sont pas des choses abstraites, mais des êtres subsistans. On peut voir là-dessus la seconde épître à Denys. La deuxième hypostase de Platon, où l'entendement est aussi sans commencement. Il assuroit la même chose de la troisième

hypostase; nommée *l'ame*. Il y a là-dessus des passages remarquables de Plotin & de Porphyre, qui disent que la seconde *exista par elle-même & est le pere d'elle-même*, *αυτοθητες και αυτονητος*. Plotin en particulier a expliqué ce mystère, en disant qu'encore que la seconde hypostase procede de la première, elle n'a pas été produite à la manière des créatures, ni par un effet arbitraire de la volonté divine; mais qu'elle en est sortie comme une émanation naturelle & nécessaire. Les trois hypostases de Platon sont non-seulement éternelles, mais aucune d'entre elles ne peut être détruite. Enfin elles renferment également tout l'univers, c'est-à-dire, qu'elles sont infinies & toute-puissantes. Cependant ce philosophe admettoit entre elles une espèce de subordination; l'on agitoit dans les écoles platoniciennes à-peu-près les mêmes difficultés qui ont donné tant d'exercice à nos théologiens. Le P. Petau, *Dogm. theolog. tom II. l. I. c. j.* après avoir expliqué le sentiment d'Arius, a soutenu que cet hérétique étoit un véritable platonicien. Tandis que M. Cudworth prétend au contraire que c'est S. Athanase qui a été dans les sentimens de Platon. Il faut avouer que l'obscurité de ce philosophe & de ses disciples, donne lieu de soutenir l'un & l'autre sentiment. Voyez le Clerc, *Biblioth. chois. tom. III. art. j.*

Voilà sans doute ce qui a donné lieu à quelques modernes d'avancer que les peres de la primitive église avoient puisé leur doctrine sur la *trinité* dans l'école de Platon; mais le P. Mourgues & le P. Balthus, jésuites, qui ont approfondi cette matière, montrent qu'il n'y a rien de si absurde que de supposer que c'est la *trinité* de Platon qui a été adoptée dans l'Eglise, & que d'avoir recours au prétendu platonisme des peres, pour décréditer leur autorité par rapport à ce dogme. En effet, outre que toutes les vérités fondamentales qui concernent ce mystère sont contenues dans l'écriture & ont été définies par l'Eglise, quelle qu'ait été l'opinion des peres considérés comme philosophes, elle n'influe point sur le dogme de la *Trinité* chrétienne, qui ne dépend nullement des opinions de la philosophie; & l'on peut faire, puisque l'occasion s'en présente, les trois remarques suivantes sur cet article de notre foi. 1°. La *Trinité* que nous croyons, n'est point une *trinité* de noms & de mots, ou de notions de métaphysique, ou de conceptions incomplètes de la divinité; cette doctrine a été condamnée dans Sabellius & dans d'autres: c'est une *trinité* d'hypostases, de substances & de personnes. 2°. C'est qu'encore que la deuxième hypostase ait été engendrée par la première, & que la troisième procede de l'une & de l'autre; ces deux dernières ne sont pas néanmoins des créatures, mais sont coéternelles à la première. 3°. C'est que ces trois hypostases ne sont réellement qu'un seul Dieu, non-seulement à cause du consentement de leurs volontés, (ce qui ne feroit qu'une unité morale), mais encore à cause de leur mutuelle union de substance, que les anciens ont nommées *circum incession*, *συναρπασεις* ou *inexistences συναρπασεις*, ce qui emporte une unité réelle & physique.

Quoi qu'on ne puisse trouver d'autres exemples d'une semblable union dans les créatures; puisque deux substances diverses font un seul homme, trois hypostases divines peuvent bien faire un seul Dieu. Ainsi quoiqu'il y ait dans ce dogme une profondeur impénétrable, il ne renferme pourtant point de contradiction & d'impossibilité. Au reste, il semble que la providence divine ait conservé la *trinité* selon le système des Philosophes dans le monde payen, jusqu'à ce que le christianisme parut, pour lui préparer une voie par laquelle il pût être reçu des habiles gens. Cet article est en partie tiré des mémoires de M. Formey, historiographe de l'académie royale de Prusse.

TRINITÉ, (*fête de la très-sainte.*) fête solennelle que l'on célèbre dans l'Eglise romaine, en l'honneur du mystère de la *Trinité*, le premier dimanche après la fête de la Pentecôte.

Quoique de tout tems on ait honoré ce mystère, & que tout le culte des Chrétiens consiste à adorer un Dieu en trois personnes, cependant la fête particulière de la *Trinité* est d'une institution assez recente. Vers l'an 920, Etienne, évêque de Liège, fit dresser un office de la *Trinité*, qui s'établit peu à peu dans diverses églises. On célébroit ordinairement la messe de la *Trinité* dans les jours qui manquoient d'office; mais le pape Alexandre II. ne voulut approuver aucun jour particulier pour la fête de la sainte *trinité*, quoiqu'elle fût établie dans plusieurs églises particulières. Alexandre III. déclara sur la fin du xij<sup>e</sup>. siècle, que l'Eglise romaine ne connoissoit point cette fête. Pothon, moine de Prom, qui vivoit dans le même siècle, en combattit l'usage, & il fut encore vivement attaqué dans le xiiij<sup>e</sup>. siècle, cependant le concile d'Arles, tenu en 1260, l'établit pour sa province. On croit que ce fut au xv<sup>e</sup>. siècle, que l'église de Rome reçut la fête de la *Trinité*, sous le pontificat de Jean XXII. & que ce pape la fixa au dimanche qui suit immédiatement la Pentecôte, mais ce fait est fort douteux: car le cardinal Pierre d'Ailly, sollicita en 1405, Benoît XIII. pour l'établissement de cette fête, & Gerson dit que de son tems l'institution en étoit encore toute nouvelle. Les Grecs n'ont point encore la fête solennelle de la *Trinité*, ils en font seulement l'office le lundi, le lendemain de la Pentecôte. Baillet, *vies des saints*, *hist. des fêtes mobiles*.

TRINITÉ, (*critiq. sacrée.*) ce mot est reçu pour désigner le mystère de Dieu en trois personnes, le pere, le fils & le saint-esprit. Il me semble qu'il y auroit de la témérité d'entreprendre d'expliquer ce dogme, parce que vû le silence des écrivains sacrés, les explications ne peuvent être qu'arbitraires, & chacun a droit de forger la sienne. De-là vient que S. Hilaire par son expression *trina deitas*, trouva tout autant de censeurs que d'approbateurs, qui disputèrent vainement sur un sujet dont ils ne pouvoient se former d'idée. Aussi Chilpéric I. monarque singulier, fit le portrait que nous en a fait Grégoire de Tours est fidèle, voulut donner un édit pour défendre de se servir même à l'avenir du terme de *trinité*, & de celui de *personne* en parlant de Dieu. Il condamnoit le premier terme parce qu'il n'étoit pas dans l'Ecriture, & proserivoit le second, parce qu'étant d'usage pour distinguer parmi les hommes chaque individu, il prétendoit qu'il ne pouvoit en aucune manière convenir à la divinité. (D. J.)

TRINITÉ, *fraternité ou confrairie de la sainte*, est une société instituée à Rome par saint Philippe de Néry, en 1548, pour avoir soin des pèlerins qui viennent de toutes les parties du monde, se rendre dans cette ville capitale, pour visiter les tombeaux des apôtres saint Pierre & saint Paul. Voyez FRATERNITÉ.

Ceux qui composent cette société, ont une maison où ils entretiennent pendant l'espace de trois jours non-seulement les pèlerins, mais aussi les pauvres convalescens, & ceux qui étant sortis trop tôt de l'hôpital, pourroient être sujets à des rechutes.

Cet établissement fut d'abord fait dans l'église de S. Sauveur, *in campo*, & ne consistoit qu'en quinze personnes qui tous les premiers dimanches du mois se trouvoient dans cette église, pour pratiquer les exercices de piété prescrits par saint Philippe de Néry, & pour entendre ses exhortations; en 1558, Paul IV. donna à la fraternité l'église de saint Benoît, que les freres intitulerent du nom de la *sainte*

Tome XVI.

*Trinité*. Depuis ce tems là, ils ont bâti & joint à l'église un hôpital très-vaste, pour les pèlerins & malades des convalescens.

Aujourd'hui cette fraternité est très-considérable, & la plupart de la noblesse de Rome de l'un ou de l'autre sexe, lui fait l'honneur d'en être membres.

La congrégation de la *sainte Trinité* consiste en douze prêtres, établis dans l'hôpital de la fraternité pour prendre soins des pèlerins & de ceux que l'on a coutume d'y entretenir.

Comme les fréquens changemens de prêtres donnoient occasion à une partie des différens qui s'élevoient dans cet hôpital, sur la conduite spirituelle & sur l'instruction des pèlerins; les gardiens & administrateurs pour y établir une plus grande uniformité, y formerent une congrégation de douze prêtres qui logent aujourd'hui dans un quartier de l'hôpital, & y vivent en communauté comme dans un monastère.

TRINITÉ, (*ordre de la sainte.*) Voyez TRINITAIRES.

TRINITÉ CRÉE, *filles de la*, (*Hist. des ord. relig.*) c'est le nom bien étrange des religieuses de la société de S. Joseph. Ces filles avoient une maison à la Rochelle qui y fut établie en 1659; cinq ans après les sœurs de cette maison ayant eu envie d'embrasser l'état régulier, firent des vœux, & jetterent les fondemens d'un ordre pour lequel on dressa des regles & des constitutions, qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de regle des filles de la *Trinité créée*, dites religieuses de la congrégation de saint Joseph, instituée pour l'éducation des filles orphelines dans la ville de la Rochelle. Cette seule maison de la Rochelle fait jusqu'ici tout cet ordre. (D. J.)

TRINITÉ maison de la, (*Hist. mod. d'Angl.*) *the trinity-house*; c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre, une célèbre confrairie, corporation, ou compagnie de gens de mer, à qui l'usage & la législation ont confié plusieurs articles de police, concernant la navigation des côtes & des rivières, & particulièrement ce qui regarde le lamanage & le lestage des navires.

Elle doit son origine à Henri VIII, qui, par des lettres-patentes du mois de Mars de la quatrième année de son regne, incorpora les mariniers anglois, sous le nom de *maîtres gardiens, & assistans de la société de la très-glorieuse Trinité, Master Wardens, and assistans of the guild fraternity; or, Brothers hood of the most glorious, and individual trinitii*; c'est le titre singulier qu'on lui donna.

Cette confrairie fut érigée dans la paroisse de Deptford-Strand, au comté de Kent, où elle eut sa première maison; depuis elle en a élevé quelques autres en divers endroits, qui sont celles de Newcastle sur la Tine, dans le Northumberland; Celle de Kingstone-sur Hull, dans l'York-Shire, & celle des cinq ports. La maison de Deptford-Strand, est comme le chef lieu de la confrairie.

L'acte du parlement passé sous Elisabeth, attribue à la maison de la *Trinité*, le droit de placer sur les côtes d'Angleterre, les tonnes, les bouées, les balises & les fanaux qu'elle juge à propos, pour la sûreté de la navigation, & l'autorise à donner aux gens de mer, la permission d'exercer sur la Tamise, le métier de batelier; sans que qui que ce soit puisse leur apporter aucun empêchement.

La corporation de la *trinité* est composée d'anciens & de jeunes confreres. Il y a trente-un anciens, le nombre des jeunes n'est pas limité. Tout marinier peut prétendre d'y être admis. On tire les anciens du nombre des jeunes. Quand une fois ils ont été élus, ils conservent cette qualité toute leur vie, à

N N n



moins que par quelque malversation, ils ne se fassent casser. On choisit annuellement en eux un maître, quatre gardiens, & huit assesseurs. Le pouvoir accordé à la corporation par la couronne, s'exerce par le maître, les gardiens, les assesseurs, & les anciens.

On leur remet quelquefois des causes maritimes à juger, & l'on s'en tient à leur jugement. De plus, la cour de l'amirauté les charge d'instruire certains procès, & de les rapporter.

La corporation de la *trinité*, indépendamment de plusieurs franchises, jouit du privilège exclusif de fournir des pilotes, pour conduire les navires hors de la Tamise & du Medway, jusqu'aux dunes, & des dunes dans le Medway & dans la Tamise. Elle peut faire tel règlement qu'elle juge nécessaire pour le bon ordre, le soutien & l'augmentation de la navigation, & des mariniens. Elle a droit d'appeler devant elle, tout maître, pilote, ou homme de mer employé dans un vaisseau sur la Tamise, & de condamner à une amende ceux qui refusent de comparaître. Quoique la police de la Tamise, depuis le pont de Londres jusqu'à la mer, soit particulièrement de son ressort, ses soins ne laissent pas de s'étendre encore au-delà; mais la Tamise en est l'objet principal, à cause que le courant du commerce y est plus animé.

La corporation a deux hôpitaux en Deptford-Strand, & un à Mile-End, pour le secours des matelots. Elle doit ces trois édifices au chevalier Baron & Richard Brown de Sayes-Court, au capitaine Richard Maples, & au capitaine Henry Mudel; les noms des bienfaiteurs de leur pays doivent passer à la postérité.

Indépendamment de ces trois fondations, la confrérie de la *Trinité* fait de petites pensions par mois à plus de deux mille matelots, ou à leurs veuves. Ces charités montent annuellement à cinq mille & quelquefois six mille livres sterling. Non seulement cette corporation aide les mariniens que la vieillesse ou les accidens mettent hors d'état de gagner leur vie, mais elle étend même ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence, soit par défaut d'occupation, soit par quelque autre raison.

Le produit d'un grand nombre d'amendes, appliquées au profit de la corporation; les droits qu'elle perçoit pour les fanaux, les bouées, les balises, le lestage; les donations des confréries & des personnes charitables, sont les sources d'où sortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. Enfin les services importans que cette société rend au public, lui ont mérité, que les Anglois ne prononcent point son nom, sans l'accompagner de l'épithète d'*éminente*, & c'est une qualification des plus honorables. (D. J.)

TRINITÉ, *île de la*, (Géog. mod.) grande & belle île de l'Amérique équinoxiale, dans le golfe de Paria, sur la côte de la nouvelle Andalousie, au midi des Antilles; elle peut avoir environ 100 à 120 lieues de circuit; sa figure est à-peu-près celle d'un triangle, dont le plus petit côté est tournée à l'occident & fait un angle rentrant, formant une grande baie très-profonde; cette île appartient aux Espagnols, & quoique son terrain soit extrêmement fertile, à peine est-elle peuplée. L'intérieur du pays est couvert de forêts, remplies d'une multitude d'arbres d'une grosseur énorme; on y trouve beaucoup d'acajoux d'une beauté admirable, dont on se sert pour construire de grands canots & des pirogues d'une seule pièce, qui peuvent porter trente & quarante hommes, même plus; ces arbres servent encore à former des madriers & des planches de plus de 30 pieds de longueur, qu'on emploie utilement à border des bâtimens de mer & à d'autres usages.

Les habitans de la *Trinité* trouvent abondamment de quoi vivre à la façon du pays, la terre leur fournit naturellement beaucoup de fruits; ils peuvent cultiver du manioc, du mahis & des légumes de toutes espèces, le poisson, les crabes & le gibier ne leur manquent pas; du reste, ils sont si misérables par leur paresse & par le peu de commerce qu'ils font, que le gouverneur, quoique plus opulent que les autres habitans, réserve ses fouliers pour s'en parer les jours de cérémonie.

TRINITÉ, *île de la*, (Géog. mod.) ou *ila della Trinidad*, île de l'Amérique méridionale, dans la mer du Sud, sur la côte de la Terre-ferme, au nord de l'embouchure de l'Orénoque. Elle appartient aux Espagnols; on lui donne 25 lieues de long, sur 18 de large, mais l'air y est mal-sain, à cause qu'il est ordinairement chargé de brouillards. Colomb a découvert cette île en 1498; la petite ville de Saint-Joseph est sa capitale. *Latit. mérid. 9. Latit. septent. 10. 30.* suivant les cartes hollandoises. (D. J.)

TRINITÉ, *la*, (Géog. mod.) ou comme disent les Espagnols, la *Trinidad*, ville de l'Amérique méridionale, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, sur le bord orientatal de la rivière de la Magdalena, à 24 lieues de Santa-Fé. *Latitude S. 30.* (D. J.)

TRINITÉ ou TRINITAD, (Géog. mod.) ville ou bourgade de l'Amérique méridionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du sud, au gouvernement de Guatimala, & à 4 lieues du port d'Acaxutla, vers le sud-ouest, dans un terroir fertile en cacao. C'est un lieu de grand trafic, où toutes les marchandises qui viennent du Pérou & de la nouvelle Espagne sont transportées. (D. J.)

TRINITÉ, *la*, (Géog. mod.) *Trinidad*, petite ville de l'île de Cuba, en Amérique. Elle est sur une rivière poissonneuse. Son port est accessible & commode; son négoce consiste en tabac qui est très-bon. (D. J.)

TRINIUM, (Géog. anc.) fleuve d'Italie. Plin., *l. III. c. xij.* le marque dans le pays des *Trentani*. On le nomme présentement *Trigno*. (D. J.)

TRINIUMGELD, *s. m.* (Hist. mod.) c'est une espèce de compensation qui fut en usage parmi les Anglois, pour punir de grands crimes dont on ne pouvoit être absous, qu'en payant trois fois une amende. Voyez ARGENT. (D. J.)

TRINO, (Géog. mod.) ville d'Italie, dans le Montferrat, proche le Pô, à 8 milles de Casal. Elle est fortifiée à la moderne, & a été cédée au duc de Savoie en 1631. par le traité de Quierafque. *Long. 25. 52. lat. 45. 10.* (D. J.)

TRINOBANTES, (Géog. anc.) selon César, *Bell. Gall. l. V. c. xx.* *Trinovantes*. Selon Tacite, *Trinoantes*. Selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* peuples de la Grande-Bretagne. Ils habitoient, selon quelques-uns, aux environs de Londres; d'autres les mettent dans le pays appelé depuis *Essex*; & d'autres veulent qu'ils aient habité le *Middelfex*.

Les *Trinobantes* voyant que César s'approchoit de leur pays, lui envoyèrent des députés pour lui demander la paix. En même tems, ils le supplièrent de prendre sous sa protection *Mandrubatus*, leur roi, qui s'étoit retiré dans les Gaules, lors de la mort d'*Immanuantius* son père, à qui *Cassivellaunus* avoit ôté la vie, après lui avoir enlevé ses états. César promit de leur envoyer *Mandrubatus*, à condition qu'ils lui fourniroient des vivres, & qu'ils lui livreroient quarante otages, à quoi ils obéirent sur le champ. Les *Trinobantes* furent des premiers qui se soulèverent contre les Romains du tems de Néron. (D. J.)

TRINOME, en terme de Mathématiques, est l'assemblage de trois termes, ou monomes, joints les

uns aux autres par les signes + ou -. Tels sont  $a+b-c$ ,  $a^2b+cad-b^2$ , &c.

**TRINQUART**, *f. m. terme de Charpenterie*, petit bâtiment qui sert à la pêche du harang, que les François font dans la Manche; les *trinquarts* sont depuis douze jusqu'à quinze tonneaux. (D. J.)

**TRINQUET**, *f. m. terme de Marine*; c'est le second mâ de la galere. Voyez GALERE.

**TRINQUETIN**, *f. m. terme de Marine*; c'est le bordage extérieur le plus élevé de la galere.

**TRINQUETTE**, *f. f. terme de Marine*, voile triangulaire qu'on met à l'avant de certains vaisseaux.

**TRINQUILIMALE**, (*Geog. mod.*) forteresse de l'île de Ceylan, dans la partie orientale de l'île, à l'entrée de la baie de *Trinquilimale*, ou de Los Arcos, sur une pointe qui avance dans la mer, du côté du nord. Long. suivant le P. Noël, 100. 58. 45. Lat. 8. 50. (D. J.)

**TRIO**, *f. m. musique à trois parties principales* ou récitant. Cette espèce de composition passe pour la plus excellente, & doit aussi être la plus régulière de toutes. Outre les règles générales du contre-point, il y en a de particulières pour le *trio*, qui ne laissent pas d'être rigoureuses, mais dont la parfaite observation fait du *trio* la plus agréable de toutes les harmonies. Ces règles découlent toutes de ce principe, que l'accord parfait étant formé de trois sons différens, il faut dans chaque accord, pour remplir l'harmonie, distribuer tous ces trois sons, autant qu'il se peut, entre les trois parties du *trio*. A l'égard des dissonances, comme on ne les doit jamais doubler, & que leur accord est composé de plus de trois sons, c'est encore une plus grande nécessité de diversifier & de bien choisir les sons qui les doivent accompagner.

Delà ces diverses règles, de ne passer aucun accord sans faire entendre la tierce ou du-moins la sixte; par conséquent d'éviter de frapper à la fois la quinte & l'octave; de ne pratiquer l'octave qu'avec beaucoup de précaution; d'éviter la quarte autant qu'il est possible; car toutes les parties d'un *trio* bien composé, doivent, étant prises de deux en deux, former toujours des *duos* parfaits; delà, en un mot, toutes ces petites règles de détail, qu'on pratique même sans les avoir apprises, quand on en connoît suffisamment le principe.

On doit se rappeler ici ce que j'ai dit au mot *Duo*. Ces termes *duo* & *trio* s'entendent seulement des parties principales & obligées, & l'on n'y comprend point les accompagnemens ni les remplissages; de sorte qu'une musique à quatre ou cinq parties, peut fort bien n'être qu'un *trio*. (S)

**TRIOBOLE**, *f. m. (Monnoie d'Athènes.)* *tribollos*, nom de poids & de monnoie grecque, pesant ou valant trois oboles. On donnoit à Athènes, à ceux qui assistoient aux assemblées du peuple, un *tribollos*, pourvu qu'ils n'y vinssent point trop tard. Voyez Petit, de Leg. aut. III. tit. I. Le *tribollos* étoit la moitié de la dragme, ou du denier. (D. J.)

**TRIOCTILE**, *f. m. en Astrologie*, est l'aspect ou la situation de deux planetes par rapport à la terre, quand elles sont éloignées l'une de l'autre de trois octantes ou huitiemes parties d'un cercle, c'est-à-dire, de 135 degrés.

Cet aspect, que quelques-uns nomment *sesqui-quadrans*, est un des nouveaux aspects que Kepler a ajouté aux anciens. Voyez ASPECT.

**TRIOCULUS**, (*Mythol.*) il y avoit dans le temple de Minerve à Corinthe, un Jupiter en bois, qui avoit deux yeux comme la nature les a placés aux hommes, & un troisième au milieu du front. On peut raisonnablement conjecturer, dit Pausanias, que Jupiter a été représenté avec trois yeux, pour signifier qu'il regne premièrement dans le ciel, com-

Tome XVI.

me on le croit communément; secondement dans les enfers, car le dieu qui tient son empire dans ces lieux souterrains, est aussi appelé Jupiter par Homere; troisiemement, sur les mers, comme le témoigne Eschyle: « je crois donc que quiconque a fait cette statue, lui a donné trois yeux, pour nous apprendre qu'un seul & même dieu gouverne les trois parties du monde, que les poëtes disent être tombées en partage à trois dieux différens. » (D. J.)

**TRIODION**, *f. m. (Eglise grecque.)* nom d'un livre ecclésiastique, qui est à l'usage de l'église grecque, & qui comprend l'office d'une partie de l'année. On nomme ce livre *triodion*, parce qu'il contient les hymnes ou odes à trois strophes; l'hymne même s'appelle aussi par cette raison *triodion*, comme celle qui n'a que deux strophes se nomme *diodion*, & celle qui en a quatre, *tetradion*. On peut consulter Leo Allatius, Meursius, & Suicer, sur ce breviaire des Grecs. (D. J.)

**TRIODUS**, (*Geog. anc.*) les Grecs donnoient ce nom à un lieu où aboutissoient trois chemins: c'est ce que les Latins appellent *trivium*. Pausanias, liv. VIII. c. xxxvj. parle d'un de ces lieux qui étoit dans l'Arcadie sur le mont Ménalien. Ce fut dans ce lieu que les Mantiniens, par le conseil de l'oracle de Delphes, enleverent les os d'Arcas, fils de Callisto. (D. J.)

**TRIOLET**, *f. m. (Botan.)* nom vulgaire de l'espèce de trefle, qu'on nomme aussi *trefle sauvage jaune*, ou mieux encore *lotier*. Voyez LOTIER. (D. J.)

**TRIOLET**, (*Poësie franç.*) les François nomment ainsi une pièce de huit vers sur deux rimes, & la bonté de la pièce consiste dans l'application heureuse qui se fait des deux premiers vers qui sont comme un refrain. Il faut pour cela qu'ils rentrent bien dans le rolet, & qu'ils tombent au vrai lieu des pauses, dit St. Amant, qui a expliqué les règles austères du *triolet* dans un *triolet* même. Comme le caractère de cette espèce de rondeau est d'être plaisant & naïf, on n'en fait guere pour des éloges, ou sur des sujets graves, mais on les emploie volontiers pour un trait de satire ou de raillerie. Exemple:

Que vous montrez de jugement,  
De prévoyance & de courage!  
Vous allez au feu rarement;  
Que vous montrez de jugement!  
Mais on vous voit avidement  
Courir des premiers au pillage.  
Que vous montrez de jugement,  
De prévoyance & de courage!

Voici un *triolet* d'un goût encore préférable, c'est le joli *triolet* de Ranchin:

Le premier jour du mois de Mai  
Fut le plus heureux de ma vie,  
Le beau dessein que je formai,  
Le premier jour du mois de Mai!  
Je vous vis & je vous aimai,  
Si ce dessein vous plut, Sylvius,  
Le premier jour du mois de Mai  
Fut le plus heureux de ma vie.

Rien n'est si doux, ni si naïf. (D. J.)

**TRIOMPHAL**, *adj. (Gram.)* qui a rapport au triomphe. On dit, robe *trionphale*, char *trionphal*, marche *trionphale*, art *trionphal*.

**TRIOMPHALE**, *colonne*, (*Archit.*) colonne qui étoit élevée chez les anciens en l'honneur d'un héros, & dont les joints étoient cachés par autant de couronnes qu'il avoit fait d'expéditions militaires. Chacune de ces couronnes avoit son nom particulier chez les Romains, comme *palissaire*, qui étoit bordée de pieux, pour avoir forcé une palissade; *murale*, qui étoit ornée de créneaux ou de tourelles,

NN n ij

pour avoir monté à l'assaut; *navale*, chargée de proues & de poupes de vaisseaux, pour avoir vaincu sur mer; *oblationale* ou *graminale*, de la première herbe qui on trouvoit; & que les Latins appelloient *gramen*, pour avoir fait lever le siège; *evigine*, de chêne, pour avoir ôté des mains de l'ennemi un citoyen romain; *myrta*, de myrte, qui marque l'ovation ou petit triomphe; & *laurica*, de laurier, pour le grand triomphe. Procope rapporte qu'il fut élevé dans la place appelée *Augusta*, devant le palais impérial de Constantinople, une colonne de cette sorte, qui portoit la statue équestre de bronze de l'empereur Justinien. (D. J.)

**TRIOMPHALE**, pierre. (*Laurica*.) c'étoit une coutume assez ordinaire chez les anciens, de faire graver sur la pierre des faits historiques, & de consacrer aux dieux ces monuments, pour en conserver la mémoire à la postérité. Telles étoient les pierres nommées *triumphales*, où les noms de ceux qui avoient mérité l'honneur du triomphe, étoient marqués. On en usoit de même dans les dangers pressans, & dans les maladies fâcheuses, si l'on avoit éprouvé le secours des dieux; on gravoit alors sur le marbre ou sur la pierre, le bienfait qu'on avoit reçu, pour servir de témoignage d'une reconnaissance éternelle. (D. J.)

**TRIOMPHATEUR**, (s. m. (*Hist. anc.*)) celui à qui l'on a accordé les honneurs du triomphe.

**TRIOMPHAUX**, JEUX, (*Antiq. rom.*) on nommoit jeux *triumphaux*, ceux qu'on représentoit à l'occasion de quelque triomphe. Voyez TRIOMPHE. (D. J.)

**TRIOMPHE**, (*Hist. rom.*) cérémonie & honneur extraordinaire accordé par le sénat de Rome & quelquefois par le peuple, pour récompenser un général qui par ses actions & les victoires avoit bien mérité de la patrie.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes & des terres. Ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus: c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux, objets d'une grande joie. Voilà l'origine des triomphe qui furent dans la suite la principale cause des grandeurs où parvint la ville de Rome.

Le mot *triumphe* tire son origine de *Triumphos*, qui est un des noms de Bacchus conquérant des Indes. Il fut le premier qui dans la Grèce, selon l'opinion commune, institua cette réception magnifique qu'on faisoit à ceux qui avoient remporté de grands avantages sur les ennemis. Les acclamations du soldat & du peuple qui crioient après le vainqueur: *io triumphe*, ont donné naissance au mot *triumphus*, & étoient imitées du *io triambe Bacche*, qu'on chantoit au triomphe de Bacchus.

Tant que l'ancienne discipline de la république subsista, aucun général ne pouvoit prétendre au triomphe, qu'il n'eût éloigné les limites de l'empire par ses conquêtes, & qu'il n'eût tué au moins cinq mille ennemis sans en perdre un seul, sans aucune perte considérable de ses propres soldats; cela étoit expressément porté par une ancienne loi, en confirmation de laquelle il fut encore établi par une seconde ordonnance qui dérogeoit une peine contre tout général qui prétendroit au triomphe, de donner une liste fautive du nombre des morts, tant dans l'armée ennemie, que dans la sienne propre.

Cette même loi les obligeoit avant que d'entrer dans Rome, de prêter serment devant les questeurs, que les listes qu'ils avoient envoyées au sénat, étoient véritables. Mais ces lois furent long-tems négligées, & traitées de vieilleries, & comme hors d'usage. Alors l'honneur du triomphe fut accordé à l'intrigue & à la faction de tout général de quelque crédit qui

avoit obtenu quelque petit avantage contre des pirates ou des bandits, ou qui avoient repoussé les incursions de quelques barbares sauvages, qui s'étoient jetés sur les provinces éloignées de l'empire.

C'étoit une loi dans la république de Rome qu'un général victorieux & qui demandoit le triomphe, ne devoit point entrer dans la ville avant que de l'avoir obtenu.

Il falloit encore, pour obtenir le triomphe, que le général eût les auspices, c'est-à-dire, qu'il fût revêtu d'une charge qui donnoit droit d'auspices; & il falloit aussi que la guerre fût légitime & étrangère. On ne triomphoit jamais lorsqu'il s'agissoit d'une guerre civile.

Le général qui avoit battu les ennemis dans un combat naval, avoit les honneurs du triomphe naval. Ce fut C. Duillius qui les eut le premier l'an 449, après avoir défait les Carthaginois: car c'est à-peu-près dans ce tems-là que les Romains mirent une flotte en mer pour la première fois. L'honneur que l'on fit à Duillius fut d'élever à sa gloire une colonne rostrale, *rostrata*, parce qu'on y avoit attaché les proues des vaisseaux: on en voit encore aujourd'hui une inscription dans le capitole.

Comme pour triompher, il falloit être général en chef, lorsqu'il n'y eût plus d'autre général ou chef que l'empereur, les triomphe lui devoient être réservés. Cependant, comme le dit très-bien M. l'abbé de la Bletterie, Auguste en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du tems, ne se hâta point de tirer cette conséquence. Au contraire il prodigua d'abord le triomphe, & la fit décerner à plus de trente personnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa, soit par modestie, soit pour entrer dans les vues d'Auguste, qu'il seconda toujours d'aussi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme de gouvernement; Agrippa, dis-je, ayant remis sur le trône le démon, roi de la Chersonnèse taurique, n'écrivit point au sénat, & refusa le triomphe.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguste, & son collègue dans la puissance tribunitienne, eut force de loi: on sentit que l'on faisoit sa cour au prince en s'excluant lui-même de cet honneur; & les honneurs d'Auguste valoient mieux que les triomphe. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils eussent remportées, n'adressèrent plus de lettres au sénat, & par-là sans exclusion formelle, le triomphe devint un privilège des empereurs & des princes de la maison impériale.

En privant les particuliers de la pompe du triomphe, on continua de leur accorder les distinctions qui de tout tems en avoient été la suite; c'est-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une statue qui les représentoit avec cet habillement, & couronnés de lauriers, enfin quelques autres prérogatives moins communes qui sont renfermées dans ces paroles de Tacite: *Et quidquid pro triumpho datur.*

Auguste, pour faire valoir & pour ennoblir cette espèce de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibère, quoique devenu son gendre après la mort d'Agrippa, se contentât des ornemens triomphaux, au lieu du triomphe que le sénat lui avoit décerné: ce ne fut que long-tems depuis, & pour d'autres victoires, qu'il lui permit de triompher.

Le dernier des citoyens qui soit entré dans Rome en triomphe, est Cornelius Balbus, préconsul d'Afrique, neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'histoire par ses liaisons avec Pompée, Cicéron & Jules-César. Balbus, le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garmantes, chez qui les armes romaines n'avoient point encore pénétré. Deux singularités caractérisent son triomphe:



1°. Balbus est le seul, qui, n'étant citoyen romain que par grâce, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un romain ait pu aspirer. 2°. Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. On ne sauroit alléguer sérieusement contre cette proposition l'exemple de Bélisaire qui triompha six cents ans après à Constantinople sous le règne de Justinien.

Il arrivoit quelquefois, que, si le sénat refusoit d'accorder le triomphe, à cause du défaut de quelque condition nécessaire, alors le général triomphoit sur le mont Albain. Papius Massa fut le premier qui triompha de cette manière l'an 522 de Rome.

Lorsque les avantages qu'on avoit remportés sur l'ennemi ne méritoient pas le grand triomphe, on accordoit au général le petit triomphe, nommé *ovation*: celui qui triomphoit ainsi, marchoit à pié ou à cheval, étoit couronné de myrthe, & immoloit une brebis. Il n'étoit pas même nécessaire d'être général d'armée, & d'avoir remporté quelque victoire pour obtenir ce triomphe; on le décernoit quelquefois à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services signalés.

Aussi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-septième de Jésus-Christ, plus de cinquante ans depuis l'établissement de la monarchie; je parle d'Aulus Plantius qui sous les auspices de Claude, avoit réduit en province la partie méridionale de la grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit triomphe, alla même au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. *Aulo Plantio etiam ovationem decrevit, ingressoque urbem obviam progressus, & in capitulum eunti, & inde rursus revertenti satus textit*, dit Suétone. L'histoire ne fait mention d'aucune ovation qui soit postérieure à celle de Plantius.

Au reste, peu de personnes étoient curieuses d'obtenir ce triomphe, tandis que le grand triomphe étoit l'objet le plus flatteur de l'ambition de tous les Romains. Comme on jugeoit de la gloire d'un général par la quantité de l'or & de l'argent qu'on portoit à son triomphe il ne laissoit rien à l'ennemi vaincu. Rome s'enrichissoit perpétuellement, & chaque guerre la mettoit en état d'en entreprendre une autre.

Lorsque le jour destiné pour le triomphe étoit arrivé, le général revêtu d'une robe triomphale, ayant une couronne de laurier sur la tête, monté sur un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs, étoit conduit en pompe au capitolé, à-travers la ville. Il étoit précédé d'une foule immense de citoyens tous habillés de blanc. On portoit devant lui les dépouilles des ennemis, & des tableaux des villes qu'il avoit prises & des provinces qu'il avoit subjuguées. Devant son char marchoient les rois & les chefs ennemis qu'il avoit vaincus & faits prisonniers.

Le triomphateur montoit au capitolé par la rue sacrée. Lorsqu'il étoit arrivé, il ordonnoit qu'on renfermât les prisonniers, & quelquefois qu'on en fit mourir plusieurs. A la suite de ces prisonniers, étoient les victimes qu'on devoit immoler. Ceux qui suivoient le triomphateur de plus près, étoient ses parens & ses alliés. Ensuite marchoit l'armée avec toutes les marques d'honneur que chaque militaire avoit obtenues du général. Les soldats couronnés de lauriers, criaient, *io triumpho*, qui étoit un cri de joie; ils chantoient aussi des vers libres, & souvent fort satyriques contre le général même.

On trouve dans les anciennes bacchantales quelques traces de cette licence. Elle regnoit dans les saturnales, dans les fêtes appellées *matronales*, & presqu'en tous les jeux. Ceux du cirque en particulier

avoient leurs plaisans dans la marche solennelle qui se faisoit depuis le capitolé. Denis d'Halicarnasse dit que cette coutume bizarre ne venoit ni des Ombriens ni des Lucaniens ni des anciens peuples d'Italie, & que c'étoit une pure invention des Grecs qu'il compare à l'ancienne comédie d'Athènes.

Quelle que soit l'origine de cet usage, il est certain qu'il avoit lieu dans les triomphe, comme on le voit par le récit des historiens. Tite-Live, l. XXXIX, parlant du triomphe de Cn. Manlius Vollo, qui avoit dompté les Gautois d'Asie, dit que les soldats firent comprendre par leurs chansons, que ce général n'en étoit point aimé. Plinè, liv. XLX, c. viij, observe que les soldats reprocherent à Jules-César son avarice pendant la pompe d'un de ses triomphe, disant hautement qu'il ne les avoit nourris que de légumes sauvages, & lorsque ce même dictateur eut réduit les Gaules, parmi toutes les chansons qui se firent contre lui, pendant la marche du triomphe, il n'y en eut point de plus piquante que celle où on lui reprochoit son commerce avec Nicomède, roi de Bithynie. *Gallias Caesar subegit, Nicomedes Caesarem. Ecce Caesar nunc triumphat qui subegit Gallias. Nicomedes non triumphat, qui subegit Caesarem*. On ne l'épargna pas non plus sur toutes les autres galanteries, & c'étoit tout dire, que de crier devant lui; *Urbani, servate uxores, machum calvum adducimus*. Suétone & Didon Casius, liv. XLIII, nous rapportent tous ces détails.

Lorsqu'il n'y avoit point de prise du côté des vertus, on se rabattoit sur la naissance, ou sur quelque autre défaut. Nous en avons un exemple remarquable dans le triomphe de Ventidius Bassus, homme de basse extraction, mais que César avoit élevé à la dignité de pontife & de consul. Ce général triomphant des Parthes, selon le rapport d'Aulu-Gelle, l. I, c. iv, on chanta pendant la marche cette chanson: *concurrit omnes augures, aruspices, Portentum instatutum, constatulum est recens i mulos qui fricabit, consul sacrus est*.

Velleius Paterculus, raconte que Lépidè ayant proscrié son frere Paulus, ceux qui suivoient le char de triomphe, mêlerent parmi leurs satyres ce bon mot; qui tombe sur une équivoque de la langue latine: *de Germanis, non de Gallis manumans duo consules*. Martial, l. I, épigr. 4, après avoir prié Domitien de se dépoüiller, pour lire ses ouvrages, de cette gravité qui s'étoit à un empereur, ajoute que les triomphe même souffrent les jeux, & que le vainqueur ne rougit pas de servir de matière aux railleries:

*Consueverit jocos vestri quoque ferre triumphi,  
Matrimonium dicit nec pudet esse ducem.*

Enfin, pour que le triomphateur ne s'enorgueillit pas de la pompe de son triomphe, on faisoit monter sur le même char un esclave prêt à mourir pour le faire souvenir de la condition humaine, si l'on se laisse aux caprices de la fortune. Il avoit ordre de lui répéter de tems-en-tems ces paroles, *respice post te, hominem memento te*; cet esclave est nommé ingénieusement par Plinè, *carnifex gloria*, le bourreau de la gloire. Derrière le char pendoient un fouet & une sonnette.

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans ce même jour où le triomphateur étoit revêtu de l'autorité souveraine, il y avoit tel cas où les tribuns du peuple pouvoient le renverser de son char; & le faire conduire en prison.

Valère Maxime nous rapporte que la fureur de ces magistrats plébéiens ayant formé cette entreprise violente contre Claudius, dans la marche de son triomphe, sa fille Clotidia, qui étoit une des vestales, voyant qu'un des tribuns avoit déjà la main sur son pere, se jeta avec précipitation dans le char, & se

mit entre le tribun & son pere, qu'elle accompagna jusqu'au capitol.

Cette action attira la violence du magistrat, par cet extrême respect qui étoit dû aux vestales, & qui à leur égard ne laissoit qu'au pontife seul, la liberté des remontrances & des voies de fait.

Le général après avoir parcouru la ville jonchée de fleurs & remplie de parfums, arrivoit au capitol, où il sacrifioit deux taureaux blancs; & mettoit une couronne de laurier sur la tête de Jupiter, ce qui s'observa dans la suite, quoiqu'on ne triomphât point. On faisoit après cela un festin auquel on invitoit les consuls, mais seulement pour la forme, car on les prioit de n'y pas venir, de peur que le jour même que le général avoit triomphé, il n'y eût dans le même repas quelqu'un au-dessus de lui.

Telle étoit la cérémonie du triomphe; mais pour mettre sous les yeux du lecteur la description de quelque triomphe superbe, nous choisirons celle qu'ont fait les historiens du triomphe de César après la prise d'Utique, & d'Auguste après la victoire d'Actium. César brilla par quatre triomphes réunis, qui durèrent quatre jours.

Le premier destiné au triomphe des Gaules, fit voir aux Romains dans plusieurs tableaux, les noms de trois cens nations, & de huit cens villes, conquises par la mort d'un million d'ennemis qu'il avoit défaits en plusieurs batailles. Entre les prisonniers paroissoit Vercingetorix, qui avoit soulevé toutes les Gaules contre la république.

Tous les soldats romains suivoient leur général couronné de laurier, & en cet équipage il alla au capitol, dont il monta les degrés à genoux; quarante éléphants rangés de côté & d'autre, portant des chandeliers magnifiques garnis de flambeaux. Ce spectacle dura jusqu'à la nuit, à cause que l'essieu du char de triomphe rompit, ce qui pensa faire tomber le vainqueur, lorsqu'il se croyoit au plus haut point de sa gloire.

Le second triomphe fut de l'Egypte, où parurent les portraits de Ptolomé, de Photin & d'Achillas, qui réjouirent fort le peuple. Le troisieme représentoit la défaite de Pharnace, & la fuite de ce roi, qui excita parmi le peuple de grands cris de joie, & plusieurs railleries contre le vaincu; c'est-là que fut employée l'inscription *veni, vidi, vici*; mais au quatrieme triomphe, la vue des tableaux de Scipion, de Pétréus, & de Caton qui étoit peint déchirant ses entrailles, fit soupirer les Romains. Le fils de Juba, encore fort jeune, étoit du nombre des prisonniers; Auguste lui rendit dans la suite une partie du royaume de son pere, & lui fit épouser la jeune Cléopâtre, fille de Marc-Antoine.

Dans tous ces triomphes, on porta tant en argent qu'en vases & statues d'orfèvrerie pour soixante & cinq mille talens, qui font 12 millions 650 mille liv. sterlings, à 210 livres sterling le talent; il y avoit mille huit cens vingt-deux couronnes d'or, qui pesoient vingt mille quatorze livres, & qui étoient des présens qu'il avoit arrachés des princes & des villes après ses victoires.

C'est de cette somme immense qu'il paya à chaque soldat, suivant ses promesses, cinq mille drachmes, environ cinq cens livres; le double au centurion; & le quadruple aux tribuns des soldats, ainsi qu'aux commandans de la cavalerie; & pour leur retraite après la guerre, il leur donna des héritages dans plusieurs endroits séparés de l'Italie.

Le peuple se ressentit aussi de sa prodigalité; il lui fit distribuer par tête quatre cens deniers, dix boisseaux de blé, & dix livres d'huile; ensuite il traita tout le peuple romain à vingt-deux mille tables.

Afin que rien ne manquât à la pompe de ces fêtes, il fit combattre jusqu'à deux mille gladiateurs, sous

prétexte de célébrer les funérailles de sa fille Julie. Il fit représenter les jours suivans, toute sorte de piéces de théâtre, où les enfans des princes de l'Asie danseroient armés. Le cirque fut agrandi par son ordre, & environné d'un fossé plein d'eau. Dans cet espace, toute la jeune noblesse de Rome représenta les jeux troyens, tant à cheval que sur des chars à deux & à quatre chevaux de front.

A ces divertissemens succéderent ceux de la chasse des bêtes qui dura cinq jours. On fit paroître ensuite deux armées campées dans le cirque, chacune de cinq cens soldats, vingt éléphants, & trois cens cavaliers, qui représentèrent un combat. Les athlètes à la lutte & au pugilat remplirent deux jours entiers.

Enfin pour dernier spectacle, sur un lac creusé exprès dans le champ de Mars, deux flottés de galeres équipées de mille hommes, donnerent au peuple le plaisir d'un combat naval. Ces fêtes attirerent tant de monde à Rome, que la plupart furent obligés de camper dans les places publiques; plusieurs personnes, & entr'autres deux sénateurs, furent étouffés dans la presse.

Le triomphe d'Auguste, après ses victoires d'Actium & d'Alexandrie, ne fut guere moins superbe, quoiqu'il crût devoir retrancher une partie des honneurs que le decret du Sénat lui accordoit, n'ayant point voulu, par exemple, que les vestales abandonnassent le soin de leur religion, pour honorer son triomphe, & laissant au peuple la liberté de sortir au-devant de lui, ou de se tenir dans leurs maisons, sans contraindre personne. Au milieu de cette modération affectée, il fit son entrée triomphante, l'an 725 de la fondation de Rome, s'étant fait donner le consulat pour la quatrieme fois. Il borna son triomphe à trois jours de suite.

Le premier jour, il triompha des Pannoniens, des Dalmates, des Japides, & des peuples de la Gaule & de l'Allemagne, voisins de ceux-là; le second, de la guerre d'Actium, & le troisieme, de celle d'Alexandrie.

Ce dernier triomphe surpassa les deux autres en magnificence. On y admiroit un tableau, qui représentoit d'après nature la reine Cléopâtre couchée sur son lit, où elle se faisoit piquer le bras par un aspic. On voyoit à ses côtés le jeune Alexandre & la jeune Cléopâtre ses enfans, vêtus d'habits magnifiques. Le char de triomphe éclatant d'or & de pierres, suivoit celui du tableau; Auguste y étoit assis, paré de sa robe triomphale, toute de pourpre en broderie d'or, tel qu'on avoit vu autrefois le grand Pompée triomphant de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, c'est-à-dire, de toute la terre connue, faisant porter devant lui plus de quatorze cens millions en argent, & menant trois cens princes & rois captifs qui présentoient son char. Auguste n'apportoit guere moins de richesses à l'état que Pompée en avoit apporté, si l'on en croit Dion, Plutarque & Suetone.

Après avoir fait distribuer quatre cens sesterces par tête au peuple, ce qui montoit à plus de dix millions d'or, en comptant cinq cens mille hommes; il donna plus de cinquante millions à son armée, & cependant il remit tant d'argent dans l'épargne, que l'intérêt fut réduit de 6 à 2. pour cent, & que le prix des fonds haussa à proportion.

Il remplit les temples de Jupiter & de Minerve, ainsi que les grandes places de Rome, des plus riches monumens de l'Egypte & de l'Asie, & fit mettre dans le temple de Vénus une statue de Cléopâtre qui étoit d'or massif; de sorte que cette reine après sa mort, se trouva tellement honorée par ses propres vainqueurs, qu'il placèrent ses statues jusques dans leurs temples.

Il y avoit dans celui-ci une chapelle dédiée à Jules-

César, où étoit la statue de la Victoire; c'est autour de cette statue, qu'Octave fit attacher les plus riches dépouilles d'Alexandrie.

En politique habile, il demanda que son collègue au consulat, Apuleius, fût assis auprès de lui, & qu'il n'y eût point de distinction dans la marche entre les sénateurs & les autres magistrats de la république. Aux deux portières de son char, marchaient à cheval Marcellus & Tibere, le premier à la droite, & Tibere à la gauche. Ils entroient l'un & l'autre dans leur quatorzième année; mais Marcellus attiroit les regards de tout le monde par la noblesse de sa figure, telle que Virgile la dépeint dans son *Enéide*.

*Egregium formâ juvenem fulgentibus armis!  
Qui strepitus circâ comitum! quantum instar in ipso est!*

D'ailleurs les Romains qui vénéroient sa famille, & qui honoroient la vertu d'Octavie, le regardoient avec plaisir, comme devant un jour succéder à l'empire.

Cette fête fut suivie des jeux troyens, où le jeune Marcellus surpassa tous les autres, par son adresse & par sa bonne mine. Auguste donna ensuite des combats de gladiateurs qu'il tira d'entre les prisonniers faits par ses généraux sur les peuples barbares qui habitoient vers l'embouchure du Danube. Il est inutile de parler des spectacles, des jeux & des festins qui furent prodigués dans Rome tant que dura la fête. Le peuple la termina en allant fermer le temple de Janus pour marque d'une paix universelle; chose si rare; que Rome ne l'avoit vu que deux fois depuis sa fondation.

Depuis Auguste, l'honneur du triomphe devint un apanage de la souveraineté. Ceux qui eurent quelque commandement, craignirent d'entreprendre de trop grandes choses. Il fallut, dit M. de Montesquieu, modérer sa gloire, de façon qu'elle ne reveillât que l'attention, & non pas la jalousie du prince. Il fallut ne point paroître devant lui avec un éclat, que ses yeux ne pouvoient souffrir.

Quoi qu'il en soit, on peut juger par les deux exemples que nous venons de citer, quelle étoit la pompe du triomphe chez les Romains. Il semble que les guerres d'à-présent soient faites dans l'obscurité, en comparaison de toute cette gloire ancienne, & de tout cet honneur qui réjaillissoit autrefois sur les gens de guerre.

Nous n'avons pour exciter le courage que quelques ordres militaires, & qu'on a encore rendu communs à la robe & à l'épée, quelques marques sur les armes, & quelques hôpitaux pour les soldats hors d'état de servir par leur âge ou par leurs blessures. Mais anciennement les trophées dressés sur les champs de bataille, les oraisons funèbres à la louange de ceux qui avoient été tués, les tombeaux magnifiques qu'on leur élevoit, les largesses publiques, le nom d'empereur que les plus grands rois ont pris dans la suite, les triomphe des généraux victorieux, les libéralités que l'on faisoit aux armées, avant que de les congédier; toutes ces choses enfin étoient si grandes, en si grand nombre, & si brillantes, qu'elles suffisoient pour donner du courage, & porter à la guerre les cœurs les plus timides. Pourquoi tous ces avantages n'ont-ils point été transmis jusqu'à nous? Pourquoi cet appareil de gloire n'est-il plus que dans l'histoire? C'est que les honneurs du triomphe ne conviennent qu'aux républiques qui vivent de la guerre, & que cette ostentation seroit dangereuse dans une monarchie, où les rayons de la couronne royale absorbent tous les regards. (*Le Chevalier DE JAVOURT.*)

TRIOMPHE, arc de, de Constantin, (*Hist. anc. & mod.*) je renvoie d'abord le lecteur au mot ARC de

triomphe: & j'ajoute ensuite avec l'abbé du Bos au sujet de l'arc de triomphe de Constantin, que ce n'est autre chose que le monument de Trajan déguisé.

Quand le sénat & le peuple romain voulurent ériger à l'honneur de Constantin cet arc de triomphe, il ne se trouva point apparemment dans la capitale de l'empire un sculpteur capable d'entreprendre l'ouvrage. Malgré le respect qu'on avoit à Rome pour la mémoire de Trajan, on dépouilla l'arc élevé autrefois à son honneur de ses ornemens; & sans égard à la convenance, on les employa dans la fabrique de l'arc qu'on élevoit à Constantin.

Les arcs triomphaux des Romains n'étoient pas, comme les nôtres, des monumens imaginés à plaisir, ni leurs ornemens des embellissemens arbitraires, qui n'eussent pour règles que les idées de l'architecte. Comme nous ne faisons pas de triomphe réels, & qu'après nos victoires, on ne conduit pas en pompe le triomphateur sur un char précédé de captif; les sculpteurs modernes peuvent se servir, pour embellir leurs arcs allégoriques, des trophées & des armes qu'ils inventent à leur gré. Les ornemens d'un de nos arcs triomphaux peuvent ainsi convenir la plupart à un autre arc; mais comme les arcs triomphaux des Romains ne se dressoient que pour éterniser la mémoire d'un triomphe réel, les ornemens tirés des dépouilles qui avoient paru dans un triomphe, & qui étoient propres pour orner l'arc qu'on dressoit, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étoient point propres pour embellir l'arc qu'on élevoit en mémoire d'un autre triomphe, principalement si la victoire avoit été remportée sur un autre peuple, que celui sur qui avoit été remportée la victoire, laquelle avoit donné lieu au premier triomphe, comme au premier arc.

Chaque nation avoit alors ses armes & des vêtements particuliers très-connus dans Rome. Tout le monde y savoit distinguer le Dace, le Parthe, & le Germain, ainsi qu'on savoit distinguer les François des Espagnols il y a cent cinquante ans; & quand ces deux nations portoient encore des habits faits à la mode de leur pays. Les arcs triomphaux des anciens étoient donc des monumens historiques; ce qui exigeoit une vérité historique, à laquelle il étoit contre la bienséance de manquer.

Néanmoins on embellit l'arc de Constantin de captifs parthes, & des trophées composées de leurs armes & de leurs dépouilles; mais Constantin n'avoit encore rien à démêler avec cette nation. Enfin on orna l'arc avec des bas-reliefs, où tout le monde reconnoissoit encore la tête de Trajan.

Comme on ne pouvoit pas le composer entièrement de morceaux rapportés, il fallut qu'un sculpteur de ce tems-là fit quelques bas-reliefs qui servissent à remplir les vuides. Tels sont les bas-reliefs qui se voyent sous l'arcade principale: les divinités qui sont en-dehors de l'arc, posées sur les moulures du cintre des deux petites arcades, ainsi que les bas-reliefs écrasés, placés sur les clés de voûte de ces arcades: toute cette sculpture, qu'on distingue d'avec l'autre en approchant de l'arc, est fort au-dessous du bon gothique; quoique suivant les apparences, le sculpteur le plus habile de la capitale de l'empire y ait mis la main. (*D. J.*)

TRIOMPHE, char de, (*Antiq. rom.*) le char de triomphe des Romains étoit rond comme une tour; c'est ce qui paroît par les médailles, & par l'arc de Titus à Rome. Ce char étoit ordinairement d'ivoire; *portabit niveis currus eburneis equis*; vous serez sur un char d'ivoire traîné par des chevaux blancs, dit Tibulle; mais le haut du char étoit tout doré. Eutrope en parlant du char de triomphe de Paul Emile, dit qu'il triompha sur un char tiré par quatre chevaux, *aurato curru, quatuor equis triumphatur.* (*D. J.*)



**TRIOMPHE**, *jeu de la*, f. f. ce jeu a diverses manières de se jouer qui se ressemblent toutes en quelque chose, & diffèrent cependant par plusieurs points essentiels; nous parlerons de chacune de ces manières, voyez celle dont on le joue à Paris.

On prend un jeu de piquet ordinaire, dont les cartes conservent leur rang & leur valeur, à la réserve de l'as qui n'est supérieur qu'au dix & aux autres cartes au-dessous: ce jeu se joue un contre un, deux contre deux, trois contre trois, ou même plus. Ceux qui sont ensemble se mettent d'un côté de la table, & leurs antagonistes occupent l'autre. Ceux du même parti se communiquent leur jeu de la vue seulement, quoiqu'assez communément l'un désigne à l'autre la carte qu'il doit jouer, mais les bons joueurs ne le font pas. Quelquefois aussi les joueurs qui sont ensemble sont placés vis-à-vis l'un de l'autre à chaque coin de la table, & ne peuvent en aucune façon se découvrir leur jeu ni s'avertir de paroles ou de gestes. Mais soit que l'on joue de la sorte, à communiquer, ou un contre un, l'on bat d'abord les cartes, & l'on tire à la plus haute, ou à la plus basse, au gré des joueurs, pour voir à qui fera. Un parti ordonnant toujours à son adversaire de faire, s'il a droit, parce qu'il y a du désavantage. Après avoir battu & fait couper les cartes à l'adversaire, on les distribue jusqu'au nombre de cinq, de la manière qu'il plaît à celui qui les donne, à deux d'abord, & trois ensuite; ou à trois d'abord & deux ensuite, ou même encore autrement. Quand les joueurs & lui ont leurs cartes, il tourne la première du talon s'il en reste, & la dernière de celles qu'il se donne à lui-même, soit qu'il reste un talon ou non. Ensuite le premier jette telle ou telle carte de son jeu, dont les autres joueurs fournissent s'ils en ont de plus hautes, ou coupent avec de la *triomphe* faite de carte de la couleur de celle qu'on leur a joué, & celui des deux partis qui a fait trois levées marque un jeu, & deux s'il a les fait toutes. Voyez **VOLE**.

Il est permis à un parti qui ne croit pas faire trois levées, & qu'il craigne que son adversaire ne fasse la vole, de lui offrir ou lui donner le jeu qu'il perd double s'il ne fait pas la vole qu'il a entreprise.

Lorsque le jeu est trouvé faux, on refait, mais les coups précédens sont bons. Celui qui donne mal démarque un jeu de ceux qu'il a, s'il n'en a point il ne compte point le premier qu'il fait, ou bien le parti contraire le marque. Celui qui ne leve pas quand il le peut perd un jeu; de même que celui qui ne coupe pas quand il a de la *triomphe*, ou moins qu'on n'en ait jeté une plus haute que la sienne. Celui qui renonce perd deux jeux. Celui qui change les cartes avec son compagnon, ou en prend des levées déjà faites perd la partie: il en est de même de ceux qui quittent la partie avant qu'elle soit finie.

*Autre manière de jouer la triomphe.* Dans cette manière de jouer à la triomphe, chaque joueur joue pour soi, mais les as sont les premières cartes du jeu & enlèvent les rois, ceux-ci les dames, & ainsi des autres; celui qui fait a le privilège de prendre l'as s'il est *triomphe* en y mettant telle autre carte de son jeu à place, & toutes les autres de la même couleur qui seroient au-dessous de cet as, pourvu qu'il y remette autant de cartes de son jeu. Les autres joueurs ont le même privilège à l'égard des autres *triomphe* qu'ils peuvent prendre avec l'as qu'ils ont dans la main, aux mêmes conditions & aux mêmes charges.

*Autre manière de jouer la triomphe.* Ce jeu de la triomphe est plus connu dans les provinces que le précédent, il a les mêmes règles; on le joue avec le même nombre de cartes; ce qui le rend différent du premier, c'est qu'on y peut jouer cinq comme quatre, & trois comme deux, chacun jouant pour soi; & lorsque deux des joueurs sont deux mains, c'est

celui qui les a fait le premier qui compte le jeu, au préjudice de l'autre: ceux qui font des fautes les payent, comme dans le jeu précédent.

**TRIOMPHER**, (*Langue françoise.*) ce verbe se dit élégamment au figuré pour subjuguier, surmonter, vaincre. La philosophie, dit M. de la Rochefoucault, *triomphé aisément des maux passés & des maux à venir*, mais les maux présents *triomphent* d'elle. L'hypocrisie *triomphe* tous les jours de la vertu. Ce verbe s'emploie encore noblement pour exceller en quelque chose. Quand il est sur cette matière il *triomphe*, c'est-à-dire il excelle. Il *triomphe* sur la générosité, sur la délicatesse des sentimens. Enfin *triompher* se prend aussi en mauvaise part pour tirer vanité des vices. Tibère à Rome, comme dans l'île de Caprée; *triomphoit* de ses déreglemens & de sa perfidie. (D. J.)

**TRIONES**, f. f. pl. en *Astronomie*, est une sorte de constellation ou assemblage de sept étoiles qui sont dans la petite ourse. Voyez **OURSE**.

Les *septem triones* ont donné au pôle du nord la dénomination de *septentrion*. Voyez **NORD**, **POLE**, &c.

**TRIONTO**, LE, (*Géog. mod.*) petite rivière d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure. Elle a sa source près du bourg d'Acri, & se perd dans le golfe de Tarente, près du cap de *Trionto*: cette rivière est l'*Phylis* des anciens. (D. J.)

**TRIONUM**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus, au genre de plante que Ruppilius appelle *bammia*; en voici les caractères. Le calice particulier de la fleur est double; l'extérieur est composé de douze feuilles très-minces; l'intérieur est formé d'une seule feuille en tuyaux, & qui se divise à l'extrémité en cinq quartiers. La fleur est à cinq pétales faites en cœur au sommet, & qui croissent ensemble au fond de la fleur; les étamines sont nombreuses, formant d'abord un seul cylindre, & se séparant en plusieurs filets vers leur extrémité; les bossettes sont faites en forme de rein; le germe du pistil est arrondi; le style est fort délié, mais il se termine par cinq stigma obtus & recourbés; le fruit est ovale, sillonné de cinq rayures, & composé de cinq loges; les graines sont nombreuses & taillées en rein. Linnæi, *Gen. plant. p. 383*. Ruppilii, *Flora jemensis*, pag. 16. (D. J.)

**TRIOPION** ou **TRIOPIA**, (*Géog. anc.*) c'est le premier nom qu'a eu la ville de Gnide; de-là vient que l'on trouve *Apollo triopius*, *templum triopium*, & *mare triopium*, pour l'Apollon de Gnide, le temple de Gnide, & la mer qui baigne le territoire de Gnide. Scylax parle aussi d'un promontoire sacré dans la Carie, qu'il nomme *super Τριόπιον*. Le scholiaste de Théocrite appelle ce même promontoire *Triopon*, & dit que les Doriens y tenoient une assemblée de religion & des jeux en l'honneur des nymphes, d'Apollon & de Neptune. Le promontoire *Triopon* ou le promontoire de Gnide fut ainsi nommé de Triopé, fils d'Abas; il s'appelle présentement *Capo-Eriou*. (D. J.)

**TRIOPTERIS**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus; voici ses caractères. Le calice est fort petit, mais durable; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segments. La fleur est formée de six pétales égaux, de forme ovale, entourée de trois autres petits pétales d'égale grandeur entre eux; les étamines sont deux filets attachés au calice, & qui s'élevaient au-dessus des pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est partagé en trois; les styles sont pareillement au nombre de trois, & simples; les stigma sont obtus; il n'y a point de fruit qui contienne les graines; elles sont nues, au nombre de trois, creusées sur le dos, ailées dans les bords, & ressemblant dans le commencement qu'elles sortent

à de petites pétales de fleurs. Il faut remarquer ici, que ce que nous avons nommé *pétales* dans cette description, n'en sont pas en réalité, ce sont les ailes du germe, car les étamines sont placés dessous; mais comme elles ressemblent beaucoup à des pétales, nous nous sommes servis de ce mot pour faciliter plus aisément à un jeune botaniste le moyen de distinguer ce genre de plante. Linnæi, *Gen. plant. pag. 193.* (D. J.)

**TRIOPHTALMUS**, (Hist. nat.) nom donné par Plin à une pierre, sur laquelle on voyoit la figure de trois yeux.

**TRIOSTEOSPERMUM**, f. m. (Hist. nat. Botan. exot.) ou *gicãnanha*, voici son caractère. Sa fleur est tubuleuse, & n'a qu'une feuille divisée en cinq segmens rondelets; son calice est à cinq pieces. Il y en a un second placé sur l'embryon: celui-ci dégénère en un fruit rondelet, charnu, & contenant trois semences dures, larges à leur partie supérieure, & étroites par le bas. Miller le nomme *triosteospermum latiore folio, flore ruilio*, Hort. Elth. (D. J.)

**TRIP**, f. f. (Hist. nat. Litholog.) c'est le nom donné par les Hollandois à la pierre que les François appellent *tourmaline*. Voyez cet article.

**TRIPARTITION**, f. f. (Arithm. & Géom.) c'est l'action de diviser une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troisième partie. Voyez TRISECTION.

**TRIBE**, f. f. (Manufacture.) sorte d'étoffe veloutée qui se manufacture sur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout de laine, & la tiffure qui en forme le fond est entièrement de fil de chanvre. La *tribe* s'emploie à divers usages, mais particulièrement à faire des meubles, à couvrir des fouliers d'enfans, & des pelotes pour les Chapeliers qui s'en servent à lustrer leurs chapeaux. Furetiere dit qu'il y a de l'apparence que ce mot vient de l'espagnol *terciopelo*, qui veut dire *velours*, parce que c'est en effet du velours de laine. Savary. (D. J.)

**TRIPES**, f. f. pl. *terme de Boucher*, on appelle ainsi à Paris les abattis & issues des bœufs & moutons, que les Tripiers & marchandes Tripières achètent des Bouchers, pour les nettoyer, laver, faire cuire, & ensuite les vendre & débiter, soit en gros, soit en détail. Les *tripes* & abattis de bœufs consistent aux quatre piés; à la pance, qu'on appelle *gras-double*; au feuillet, autre partie des entrailles, que les Tripières nomment communément le *psautier*; à la franche-mulle ou caillette; & à la fraise, qui comprend le mou ou poumon, le foie & la rate; le palais de bœuf est aussi du nombre des issues. Celles du mouton sont la tête garnie de sa langue, les quatre piés & la caillette. Savary. (D. J.)

**TRIPERGOLA-LAGO**, (Géogr. mod.) c'est le nom que donnent les Italiens au lac Averné, si fameux chez les anciens, & qui est dans la terre de bour, à un bon mille du lac Lucrin. Du tems d'Auguste, il y avoit un port qu'on nommoit *Portus-Julius*; car Suétone & Paterculus nous apprennent que cet empereur fit faire un port du lac Lucrin & du lac Averné. (D. J.)

**TRIPÉTALE, FLEUR**, (Botan.) une fleur tripétale est une fleur à trois feuilles, qu'on appelle *pétales*, pour les distinguer des feuilles des plantes. Voyez FLEUR. (D. J.)

**TRIPOLINUS MONS**, (Géogr. anc.) montagne d'Italie, dans la Campanie. Ortelius, qui cite Galien, l. I. de *Antidotis*, fait entendre que cette montagne est dans la ville de Naples, près de la fontaine de S. Martin, & dit qu'il n'y croît que des trefles. D'autres marquent cette montagne ou colline hors de Naples, mais dans le voisinage de cette ville, & l'appellent *San-Martino*. Cette montagne donnoit autre-

Tome XVI.

fois son nom aux vins qu'elle produisoit, ou que l'on produisoit dans son voisinage, *trifolina-vina*. Juvenal, *sat. ix. vers. 56*, appelle *Trifolinus ager* le territoire où ils croissent, & il devoit être aux environs de Cumès.

*Te Trifolinus ager secundis vitibus,  
Suspectumque jugum Cumis.*

Martial, l. XIII. *épig. 114*, parle aussi de ces mêmes vins:

*Non sum de primis, fatur, Trifolina lyæo,  
Inter vina tamen septima vitis ero.*

(D. J.)

**TRIPHONGUE**, f. f. assemblage de trois sons, qui ne sont qu'une syllable.

**TRIPHYLLIE**, (Géogr. anc.) *Triphylia, Tryphalia*, contrée du Péloponnèse, dans l'Elide. Polybe, l. IV. c. lxxvij. qui écrit *Tryphalia*, la met sur la côte du Péloponnèse, entre l'Elide & la Messénie, & y marque entr'autres les villes Samicum, Lepreum & Hypana; il paroît que la *Triphylie* & la *Tryphalie* étoient la même contrée. De toutes les villes de la *Triphylie*, il n'y avoit que celle de Samicum qui fût maritime, les autres étoient dans les terres. Mais d'où vient à cette contrée de l'Elide le nom de *Triphylie*? Du mot grec *φύλον*, *gens*, parce que trois différens peuples s'y réunirent, & ne firent plus qu'un seul corps. (D. J.)

**TRIPIER**, f. m. (*Fauconnerie*.) c'est un des noms qu'on donne aux oiseaux de proie, qu'on ne peut affaiblir ni dresser, & qui donne sur les poules & les poulets. Le milan & le corbeau sont des oiseaux *tripiers*, ou absolument des *tripiers* qui sont de mauvaise affaire. Fouilloux. (D. J.)

**TRIPIERE**, f. f. (*Comm. de Bouch.*) marchande qui vend des tripes & des issues de bœufs & de moutons échaudées, ou, pour mieux dire, à demi-cuites. *Tri-voux*. (D. J.)

**TRIPLE**, adj. en *Musique*, sorte de mesure dans laquelle les mesures, les tems ou les aliquotes des tems se divisent en trois parties égales.

On peut réduire à deux classes générales ce nombre infini de mesures *triples*, dont Bononcini, Lorenzo, Penna & Broffard, après eux, ont surchargé, l'un son *musico pratico*, l'autre ses *alberi musicali*, & le troisième son *dictionnaire*; ces deux classes sont la mesure ternaire ou à trois tems, & la mesure à deux tems ou binaire, dont les tems sont divisés selon la raison sous-triple.

Nos anciens Musiciens regardoient la mesure à trois tems comme beaucoup plus excellente que la binaire, & lui donnoient, à cause de cela, le nom de *tems ou mode parfait*. Nous avons expliqué aux mots *MODE*, *PROLATION*, *TEMS*, les différens signes dont ils se servoient pour exprimer ces mesures, selon les diverses valeurs des notes qui les remplissoient; mais quelles que fussent ces notes, dès que la mesure étoit *triple* ou parfaite, il y avoit toujours une espèce de note qui, même sans point, remplissoit exactement une mesure; & se divisoit en trois autres notes égales, une pour chaque tems. Ainsi dans la *triple* parfaite, la breve ou quarrée valoit non deux, mais trois semi-breves ou rondes, & ainsi des autres espèces de mesures *triples*. Il y avoit pourtant un cas d'exception; c'étoit, par exemple, lorsque cette breve étoit précédée ou suivie immédiatement d'une semi-breve; car alors les deux ensemble ne faisoient qu'une mesure juste, dont la semi-breve valoit un tems; c'étoit une nécessité que la breve n'en valût que deux, & ainsi des autres mesures.

C'est ainsi que se formoit les tems de la mesure *triple*; mais quant aux subdivisions de ces mêmes tems, elles se faisoient toujours selon la raison sous-

O O o o

double ; & je ne connois point d'anciennes musiques où les tems soient divisés en trois parties égales.

Les modernes ont aussi plusieurs mesures à trois tems de différentes valeurs ; dont la plus simple se marque par un 3 , & se remplit d'une blanche pointée , faisant une noire pour chaque tems. Toutes les autres sont des mesures appelées doubles , à cause que leur signe est composé de deux chiffres. Voyez MESURES.

La seconde espece de triple est celle qui se rapporte , non au nombre des tems de la mesure , mais à la division de chaque tems en raison sous-triple. Cette mesure est , comme je viens de le dire , de moderne invention , & peut se subdiviser en deux classes ; mesures à deux tems , & mesures à trois tems ; dont les dernières peuvent être considérées comme mesures doublement triples ; savoir 1°. par les trois tems de la mesure , & 2°. par les trois parties égales de chaque tems.

Les triples de ces dernières especes s'expriment toutes en mesures doubles.

Voici donc une récapitulation de toutes les mesures triples en usage actuellement : celles que j'ai marquées d'une étoile , sont moins usitées en France.

1°. Triples de la première espece , c'est-à-dire dont la mesure est à trois tems , & chaque tems divisé selon la raison foudouble ,

$$\begin{array}{cccccc} * & * & * & * & * & * \\ 3. & 3. & 3. & 3. & 3. & 3. \\ 1 & 2 & 4 & 8 & 16 & 32 \end{array}$$

2°. Triples de la seconde espece , c'est-à-dire dont la mesure est à deux tems , & chaque tems divisé selon la raison sous-triple ,

$$\begin{array}{cccccc} * & * & * & * & * & * \\ 6. & 6. & 6. & 12. & 12. & 12. \\ 2 & 4 & 8 & 8 & 16 & 24 \end{array}$$

Ces deux dernières mesures se battent à quatre tems.

3°. Triples composées , c'est-à-dire dont la mesure est à trois tems , & chaque tems encore divisé en trois parties égales ,

$$\begin{array}{ccc} * & * & * \\ 9. & 9. & 9. \\ 4 & 8 & 16 \end{array}$$

Voyez au mot MESURE , Planche & fig. des exemples de la plupart de ces mesures triples. (S)

TRIPLE DROIT, (Jurisprud.) c'est lorsqu'on paye trois fois le droit. Le double ou triple droit est une peine ordonnée par les édits burſaux , en cas de contravention. (A)

TRIPLE NÉCESSITÉ, (Hist. mod.) suivant les anciennes coutumes d'Angleterre , c'étoit une taxe dont aucune terre ne pouvoit être exempte , & qui avoit pour objet la milice ou la nécessité de fournir des soldats , la réparation des ponts , & l'entretien des châteaux ou forteresses.

Quand les rois donnoient à l'Eglise des terres qu'ils exemptoient de toute charge & de tout service séculier , ils faisoient insérer ces trois exceptions dans les lettres , après la clause de l'exemption. Voyez PONTENAGE.

TRIPLÉ, adj. (Mathém.) on appelle ainsi le rapport que des cubes ont entr'eux : les solides semblables sont en raison triplée de leurs côtés homologues , c'est-à-dire , comme les cubes de ces côtés ; il ne faut pas confondre une raison triplée avec une raison triple. La raison triple est le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient ou dans laquelle elle est contenue trois fois ; or il est très-évident que le rapport des cubes , qui est la raison triplée , est fort différent ; ainsi le rapport de 1 à 8 est une raison triplée de 1 à 2 ; & le rapport de 3 à 1 est une raison triple. (E)

TRIPLÉ, adj. en Musique , un intervalle triplé est celui qui est porté à la triple-octave. Voyez INTERVALLE , OCTAVE. (S)

TRIPPLICITÉ ou TRIGONE , chez les Astrologues , est une division des signes qu'ils ont imaginée & introduite dans leur art , suivant le nombre des éléments. Chaque division contient trois signes. Voyez SIGNE.

On confond souvent triplicité avec trine aspect ; cependant à parler strictement , ce sont deux choses fort différentes ; car triplicité ne se dit que par rapport aux signes , & au contraire trine aspect s'entend proprement des planetes. Voyez TRINE.

Les signes de triplicité sont ceux qui sont de même nature , & non pas ceux qui sont en trine aspect. Ainsi le lion , le sagittaire & le belier sont des signes de triplicité , parce qu'on suppose que ces signes sont tous de feu.

TRIPLIQUE, (Jurisprud.) est une troisième réponse qui est faite à quelque plaidoyer ou écrit ; les défenses sont la première réponse à la demande ; les répliques sont la réponse aux défenses ; les dupliques sont la réponse aux répliques , & les tripliques la réponse aux dupliques.

L'ordonnance de 1667 a abrogé l'usage des dupliques & tripliques , au moyen de quoi , si l'on en fait encore quelquefois , elles ne doivent pas passer en taxe. Voyez DEMANDE , DÉFENSES , DUPLIQUES , RÉPLIQUE , FRAIS , SALAIRES , TAXE. (A)

TRIPODISQUE, LE, (Géogr. anc.) Tripodiscus , village du Péloponnèse dans l'Attique , sur le mont Géranien , avec un temple dédié à Apollon. Pausanias , l. 1. c. xliij. rapporte ainsi l'histoire.

Sous le regne de Crotopus , roi d'Argos , Pfamathé sa fille accoucha d'un fils qu'elle avoit eu d'Apollon ; & pour cacher sa faute à son pere qu'elle craignoit , elle exposa cet enfant. Le malheur voulut que les chiens destroupeaux du roi ayant trouvé cet enfant , le dévorassent. Apollon irrité suscita contre les Argiens le monstre Poene , monstre vengeur qui arrachoit les enfans du sein de leurs meres & les dévoroit. On dit que Corœbus touché du malheur des Argiens , tua ce monstre ; mais la colere du dieu n'ayant fait qu'augmenter , & une peste cruelle désolant la ville d'Argos , Corœbus se transporta à Delphes pour expier le crime qu'il avoit commis en tuant le monstre. La Pythie lui défendit de retourner à Argos , & lui dit de prendre dans le temple un trépié , & qu'à l'endroit où ce trépié lui échapperait des mains , il eût à bâtir un temple à Apollon , & à y fixer lui-même sa demeure. Corœbus s'étant mis en chemin , quand il fut au mont Géranien , sentit tomber son trépié , & là il bâtit un temple à Apollon , avec un village qui de cette particularité fut nommé le Tripodisque. (D. J.)

TRIPOLI, f. m. ou TERRE DE TRIPOLI, (Hist. nat. Minéralog.) en latin Tripola , terra Tripolitana. C'est ainsi qu'on nomme une terre argilleuse & ferrugineuse qui est rude au toucher , comme du sable , qui devient plus dure & plus compacte dans le feu , ce qui caractérise les argilles , & qui est ou grise , ou blanche , ou jaunâtre.

Le nom qu'on donne à cette terre , vient de ce qu'autrefois on en tiroit beaucoup des environs de la ville de Tripoli en Barbarie ; mais aujourd'hui on ne trouve dans toutes les parties de l'Europe qui ne le cede en rien à celle de Barbarie.

La rudesse des parties qui composent le tripoli , fait qu'on l'emploie avec succès pour polir les métaux , le verre & les glaces. Les Fondeurs s'en servent aussi pour faire des moules , parce que cette terre est très-propre à résister à l'action du feu. Pour que le tripoli soit d'une bonne qualité , il faut qu'il soit



pur & dégagé de grains de sable, qu'il soit tendre & facile à pulvériser.

M. Neumann ayant mis deux onces de *tripoli* en distillation dans une cornue exposée à feu nu, a obtenu deux drachmes d'esprit de sel, & il s'attacha une petite portion de sel ammoniacal dans le col de la retorte. M. Zimmermann y a aussi trouvé une petite portion d'acide vitriolique.

Cette terre mise dans l'eau régale lui donne une couleur jaune, ce qui a fait soupçonner à quelques alchimistes que le *tripoli* contenoit de l'or qu'ils croyent voir par-tout; mais cette couleur vient des parties ferrugineuses dont cette terre est mêlée; une preuve de cette vérité, c'est que le *tripoli* devient rougeâtre par la calcination. Cependant on ne veut point nier qu'il ne puisse se trouver des particules d'or accidentellement mêlées avec cette substance, ce seroit pourtant se tromper que d'espérer en tirer assez pour se dédommager des frais de l'opération. Stahl a trouvé le *tripoli* astringent & dessicatif comme toutes les substances martiales. (—)

TRIPOLI *état de*, (*Géog. mod.*) l'état de Tripoli est borné au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par l'Égypte, au midi par le pays des Béréberes, & à l'occident, partie par le royaume de Tunis, partie par le Bilédulgid ou pays des Dattes, & partie par le pays de Gadamis; cet état est divisé en divers quartiers; il possède sur la côte de la province de Tripoli, le pays de Mserata, le golfe de la Sidre, la côte de Derne, &c. Il a dans les terres quelques cantons & déserts. La ville de Tripoli est la capitale de tout l'état.

Les femmes de Tripoli ne ressemblent point aux égyptiennes dont elles sont voisines; elles sont grandes, & font consister la beauté dans une taille excessivement longue. Elles se font, comme les femmes arabes, des piquures sur le visage, principalement aux joues & au menton. Elles estiment beaucoup les cheveux roux, comme en Turquie, & elles font même peindre en vermillon les cheveux de leurs enfans.

La république de Tripoli subsiste par son commerce d'étoffes & par celui du safran qui se tire du mont Garian situé au midi de la ville de Tripoli, & où il est admirable; mais la principale richesse des habitans vient de leurs pirateries. Elles furent si grandes dans le dernier siècle contre les François, que Louis XIV. n'en put obtenir raison qu'en faisant bombarder la capitale par le maréchal d'Estrée, vice-amiral. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ou Tripoli de Barbarie, ville d'Afrique, dans la Barbarie, sur la côte de la Méditerranée, dans la province de même nom, entre Zoara & Lebda.

La ville de Tripoli a le titre de royaume sans en être un; mais cette qualification lui vient de quelques princes qui s'en emparèrent, & s'arrogèrent le titre de roi. Le nom de Tripoli étoit anciennement le nom d'un canton où se trouvoient trois villes remarquables, & de là vient qu'il y a plusieurs autres cantons, qui portent ce même nom par la même raison.

Le pays de Tripoli de Barbarie fut nommé la *Tripolitaine* du tems des Romains, & ce nom lui fut continué du tems des Vandales. Les Arabes s'en emparèrent sous le regne des caliphes, dont les lieutenans conquièrent toutes les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, & même une partie considérable de l'Espagne.

Ce pays, ainsi que la ville, resta dans une assez grande obscurité jusqu'au commencement du seizième siècle. Alors don Pedro de Navarre, général de Ferdinand le catholique, profitant des troubles qui regnoient dans la ville, s'en rendit maître, & y fit

Tome XVI.

un riche butin sur les Maures. Quelque tems après les chevaliers de S. Jean de Jérusalem ayant perdu l'île de Rhodes, Charles-Quint leur donna en 1528 l'île de Malthe, ainsi que Tripoli qui étoit frontière de leur île; mais Soliman forma une puissante armée navale qui battit la place avec quarante piéces de canons, & le gouverneur se vit obligé de la rendre à l'amiral Dragut. Les Turcs y établirent un bacha dont l'autorité diminua peu-à-peu. Enfin Mameet-Bey, renégat grec, de l'ancienne maison des Justiniani, eut le crédit d'y établir son autorité, & d'y commander en souverain. Depuis ce tems-là Tripoli s'est gouvernée en république, sous la protection du grand seigneur, à qui l'on envoie une espece de tribut; cette république a pour chef un général qu'on nomme *dey*, & qui est élu par la milice.

Tripoli est aujourd'hui bien fortifiée; mais on y boit que de l'eau de citerne, & le blé y est rare, parce que le terroir est aride, sablonneux, & souvent même inondé par la mer. On fabrique dans cette ville des étoffes de soie & d'assez bons camelors. Son commerce étoit autrefois beaucoup plus brillant. Long. suivant Cassini, 30. 36'. 45". latit. 30. 53'. 40". & suivant le p. Feuillée, Long. 31. 2'. 30". latit. 32. 54. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Syrie, sur la côte, & à trois quarts de lieue de la Méditerranée. Elle est ceinte de murailles, particulièrement vers la mer, sur le bord de laquelle elle a quelques tours quarrées avec du canon pour se défendre contre les corsaires; elle est fort peuplée de turcs & de juifs, qui y font un grand commerce de soie. On y compte quatre maisons de religieux francs. Long. 56. 32. latit. 34. 10.

La Tripoli d'Asie est une ville très-ancienne située dans le canton que les anciens nommoient *Phénicie*, entre Botrys au midi, & Arca au septentrion, & sur le bord d'une rivière qui descend du Liban. Il en est parlé dans le second livre des Machabées, *xiv. 1*, où il est dit que trois jours après la mort d'Antiochus Epiphane, Démétrius, fils de Séleucus, à qui le royaume de Syrie appartenoit de droit, s'enfuit de Rome, & vint aborder à Tripoli.

Le nom de Tripoli signifie en grec *trois villes*, parce qu'en effet elle étoit composée de trois villes éloignées l'une de l'autre de la longueur d'un stade. L'une de ces villes étoit aux Arcadiens, l'autre aux Sidoniens, & la troisième aux Tyriens. Il y a grande apparence qu'avec le tems ces trois villes n'en formerent plus qu'une, par le moyen des maisons que l'on bâtit entre les espaces qui les séparaient. On a plusieurs médailles d'Antoine avec Cléopâtre, d'Auguste, de Néron, de Trajan, de Sévère & d'Éliogabale, avec ce mot, ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ, & une de Julie Sôemie, où on lit: ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. (*D. J.*)

TRIPOLI, (*Géog. mod.*) village d'Asie, dans l'Anatolie, à trois milles de la mer-Noire, & à 36 de Cérusonte. Arrien & Polybe en parlent; la rivière qui se jette dans la mer-Noire au-dessous de ce village, portoit apparemment le même nom que la ville qui subsistoit du tems de Pline. (*D. J.*)

TRIPOLIR, en terme de Bijouier; c'est donner le troisième poli à un ouvrage avec la matière de ce nom bien pulvérisée & détrempée dans de l'huile ou de l'eau.

TRIPOLIS, (*Géog. anc.*) 1<sup>o</sup>. contrée du Péloponnèse dans l'Arcadie. Elle fut ainsi nommée des trois villes qui s'y trouvoient; savoir, *Callio*, *Dipaus* & *Nomarris*.

2<sup>o</sup>. Contrée ou ville du Péloponnèse, dans la Laconie, selon Tite-Live, *l. XXXV. c. xxvij.* il ne dit point si c'étoit une seule ville ou une petite contrée dans laquelle il se trouvoit trois villes, comme dans la Tripolis de l'Arcadie. Il semble néanmoins que

OOO ij

c'étoit une petite contrée formée de trois villes ou bourgs: car Tite-Live dit qu'on y enleva une grande partie d'hommes, & beaucoup de bétail. Aucun autre auteur ne connoît cette *Tripolis*.

1°. *Tripolis*, contrée de la Thessalie, selon Tite-Live, l. XXXII. c. liij. Elle prenoit son nom des trois villes, Azorum, Pythium & Doliche, qui s'y trouvoient. C'est la *Tripolis* qu'Etienne le géographe met dans la Perrhébie, mais de quelle Perrhébie entend-il parler? Il y en avoit une au pié de l'Olympe, une autre au pié du Pinde; y en avoit-il une aussi au pié des monts Cambuniens? C'est ce qu'il faudroit savoir pour pouvoir tout concilier.

2°. *Tripolis*, ville de l'Asie mineure, sur le Méandre, & la première ville de la Carie, selon Ptolémée, l. V. c. ij. Etienne le géographe la met aussi dans la Carie; mais les notices épiscopales de celles des provinces de l'empire la marquent dans la Lydie. Plin. l. V. cxxjv. nomme ses habitans *Tripolitani*. M. Spanheim, p. 888, rapporte l'inscription d'une ancienne médaille, qui prouve que cette ville étoit sur le Méandre: *Tripolitani Maiandr.* c'est-à-dire, les *Tripolitains* du Méandre, ou sur le Méandre.

3°. *Tripolis*, lieu fortifié dans le Pont, sur le bord du Pont-Euxin, selon le Périple d'Arrien, p. 17, entre *Zephyrium* & *Argyria*, à quatre-vingt-dix stades du premier de ces lieux, & à vingt stades du second. (D. J.)

**TRIPOLITAINE**, LA, (Glog. anc.) *Tripolitana regio*, ou *Tripolis*; contrée d'Afrique, sur la côte de la mer Méditerranée qui la baignoit au nord. Elle avoit à l'orient le fleuve Cinyphus, la Lybie intérieure au midi, & le fleuve Triton à l'occident. Procope dit que cette province étoit habitée par des Maures qui étoient alliés des Romains, c'est-à-dire, qui entretenoient la paix avec les Romains. La *Tripolitaine* est connue dans les auteurs ecclésiastiques, comme une province qui renfermoit quelques évêchés. (D. J.)

**TRIPOLIUM**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante nommé par Tournefort, *after maritimus palustris, caruleus, salicis folio*. *Inst. R. H.* 481, & communément en François *boucage*.

Cette plante s'éleve à la hauteur d'une coudée ou d'une coudée & demie; sa racine est fibreuse; les feuilles sont assez semblables à celles du *limonium majus*, elles sont plus étroites, mais à-peu près de la même longueur, traversées de côtes comme celles du plantain, unies, épaisses, grasses, tirant quelquefois sur le bleu, & placées irrégulièrement autour de la tige, & sur les branches. Ses fleurs croissent au sommet branchu de la tige; elles sont attachées à l'extrémité des rejetons, purpurines ou bleues, & tombent en duvet. Les *tripolium majus* & *minus* ne diffèrent qu'en grandeur. Le *tripolium flore nudo* est fort commun aux environs de Bristol. (D. J.)

**TRIPOLUS**, (Glog. anc.) lieu de l'île de Crète & celui de la patrie de Plutus, selon Hésiode, Diodore de Sicile, l. V. c. lxxvij. dit la même chose. (D. J.)

**TRIPONTIUM**, (Glog. anc.) lieu d'Angleterre. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Londres à Lincoln, entre *Isnavatia* & *Vennonæ*, à douze milles du premier de ces lieux, & à neuf milles du second. Camden veut que *Triponium* soit *Towcester*, & que ce lieu soit déplacé dans l'itinéraire d'Antonin. Mais M. Thomas Gale, *Brit. p.* 69. a fait voir que *Triponium* ne pouvoit être autre chose que *Dowbridge*, près de *Lilburne*. (D. J.)

**TRIPOT**, f. m. (*Paumier*) lieu où l'on s'exerce à jouer à la paume; les *tripots* sont de grandes places couvertes & entourées de murs des quatre côtés, du-moins jusqu'à la hauteur de quinze piés. Au-des-

sus il y a de distance en distance de gros piliers de bois pour soutenir le plancher & la charpente de la couverture. L'espace vuide qui est entre la charpente & le haut des murs est garni tout-autour de filets ou réseau de ficelles, tendus pour arrêter les balles qu'on y jette, qui tombent dans une galerie pratiquée en-haut tout-autour des murs. On y met aussi de grands rideaux de toile pour empêcher le soleil de faire mal aux yeux des joueurs. Le *tripos* est pavé de quarraux de pierre de même largeur; au-milieu du *tripos* est une corde tendue dans la largeur, & qui le sépare en deux parties égales. Le long d'un des grands côtés regne un mur à hauteur d'appui, au-dessus duquel sont placés de distance en distance des poteaux qui soutiennent un toit couvert de planches, qui est ménagé à la hauteur d'environ 6 piés. Ce côté s'appelle la *galerie*; l'autre grand côté est un mur tout uni dans les *tripots* appelés *quarrés*; mais il y a un tambour vers la grille, dans les *tripots* appelés *dedans*. Des deux petits côtés, l'un a un mur avancé élevé jusqu'à la hauteur de 6 piés, & surmonté d'un toit de planches appuyé contre le grand mur; à un des angles, & immédiatement au-dessous du toit, est un grand trou appelé la *grille*. Le quatrième côté du *tripos* est construit d'ordinaire dans les *quarrés* & dans les *dedans*. Dans les *dedans*, c'est un mur avancé, haut de 6 piés, & surmonté d'un toit, comme de l'autre côté opposé, à l'exception que celui-ci est ouvert depuis la hauteur de trois piés jusqu'au toit. Dans les *quarrés*, ce quatrième côté est un mur tout uni; à un de ces bouts par terre est une petite ouverture qu'on appelle le *trou*, & à l'autre bout de ce mur est une planche enfoncée dans le mur, & qu'on appelle l'*ais*. La galerie est pavée avec des chassis de bois faits en forme de barres un peu éloignées les unes des autres, afin que les balles qu'on jette dans la galerie puissent passer par ces ouvertures, & se rendre dans un endroit où le paumier va les chercher quand il en a besoin.

**TRIPTOLEME**, f. m. (*Mytholog.*) fils de Céléus & de Néera, ou de Métanire, fut ministre de Cérès. Sa fable est agréablement conçue. L'hospitalité de Céléus pour Cérès est récompensée; elle rend la vie à son fils par un seul baiser, le nourrit de son lait divin, se charge de son éducation, lui montre l'agriculture, lui fait présent d'un char tiré par des dragons, & se propose enfin de le rendre immortel, en purifiant son corps de ce qu'il avoit de terrestre.

Cette jolie fable simplifiée signifie introduction du culte de Cérès dans la Grece par *Triptolème*, roi d'Eléusis; ce prince se fit initiateur des premiers dans les mystères de la déesse, & passa par toutes les épreuves usitées. Il établit l'agriculture dans ses états; son char tiré par des dragons ailés, c'est un vaisseau qui porte du blé en différentes contrées de l'Attique, pour apprendre aux habitans à le semer & à le recueillir.

*Triptolème*, dit Justin, trouva l'art d'ensemencer les terres; ce fut à Eléusis qu'il en produisit l'invention, & ce fut aussi à l'honneur de cette invention, qu'on établit des nuits pour les initiations. Les Athéniens honorèrent par reconnaissance *Triptolème* comme un dieu; ils lui érigerent un temple, un autel, & lui consacrerent une aire à battre le blé. (D. J.)

**TRIPUDIUM**, f. m. (*Littérat.*) c'est le nom latin dont on se servoit en général pour exprimer l'auspice forcé, c'est-à-dire, l'auspice qui se prenoit par le moyen des poulets qu'on tenoit dans une espèce de cage, à la différence des auspices qui se prenoient quelquefois lorsqu'un oiseau libre venoit à laisser tomber quelque chose de son bec; lorf-

qu'en prenant les auspices par les poulets sacrés, il leur étoit tombé du bec quelque morceau de la pâte qu'on avoit mise devant eux; cela s'appelloit *tripudium solisimum*; ce qui étoit regardé comme le meilleur augure qu'on pût avoir. Il y avoit encore le *tripudium sonivium*, dont le nom est tiré du son que faisoit en tombant à terre par accident quelque chose que ce fût; alors on tiroit des présages bons ou mauvais, selon la qualité du son. (D. J.)

TRIPYRGA, (Géog. mod.) nom que les habitans d'Athènes donnent aujourd'hui à un lac marécageux de la Morée, environ à une lieue d'Athènes. Ce lac ou marais étoit nommé, selon Xénophon, *Phalarea palus*, & il y avoit auprès un lieu nommé *Tripyrgia*, à cause de trois tours qui y étoient bâties. Du nom de ce lieu on a formé celui du lac, & de *Tripyrgia* on a fait par corruption *Tripyrga*. M. Wheler, voyage d'Athènes, l. III. p. 207. croit que ces trois tours pouvoient être des restes de la ville Limes. Du reste, ajoute-t-il, ce lac s'étend en long du moins une lieue & demie sur la côte, & il fort de son extrémité orientale un petit ruisseau qui se jette dans la mer, assez proche de la baie de Phalara, où il y a une petite église ruinée, appelée *S. Nicolò*. C'est apparemment ce lieu qui s'appelloit autrefois *Colias promontorium*. (D. J.)

TRIQUEBALLE, f. m. (Art milit.) machine très-simple qui sert dans l'artillerie à transporter du canon. Elle est composée d'une grande fleche de bois ou timon appuyé sur un essieu à deux roues par derrière, & sur un avant train par-devant. On attache le canon sur cette fleche avec une chaîne de fer ou de bons cordages. Mémoires d'Artillerie de Saint-Remy. (Q)

TRIQUE-MADAME, f. f. (Botan.) nom vulgaire du *sedum minus luteum, folio acuto*, de C. B. & de Tournefort. C'est une espèce de petite joubarbe, qui pousse des tiges tendres, rampantes, revêtues de beaucoup de feuilles épaisses, oblongues, grasses, pointues, bleuâtres, ou rougeâtres, remplies de suc; ses fleurs sont à plusieurs pétales disposées en rose, au sommet des branches couleur jaune; il leur succede un petit fruit composé de cinq graines. On cultive cette plante dans les jardins; parce qu'on en mêle dans les salades; mais elle croît naturellement sur les murailles, & ailleurs. (D. J.)

TRIUER, v. act. (Comm.) séparer une chose d'avec une autre: il signifie aussi quelquefois mêler plusieurs choses ensemble.

Dans ce dernier sens, les ordonnances de la ville de Paris, chap. ij. défendent aux marchands de triquer, & mêler les marchandises de différens prix & qualités; & dans l'autre signification, les mêmes ordonnances enjoignent aux marchands de bois à brûler qu'on empile dans les chantiers, de triquer & séparer le bois blanc & de l'empiler à part. Dictionnaire de Commerce.

TRIUET, f. m. (Charpenterie.) échafaud fait de plusieurs pièces de bois réunies ensemble, qui s'applique contre les murs, & qu'on appelle autrement *chevalet*. Il faut pour échafauder deux triquets qui s'attachent avec des cordages, & s'éloignent l'un de l'autre suffisamment par la longueur des planches qu'on met dessus.

TRIREME, f. m. (Littérat.) *triremis*, galère, bâtiment, vaisseau des Romains, qui avoit de chaque côté trois hommes sur chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs; messieurs le Baif & Dacier tiennent pour l'hypothèse des étages de rames les uns sur les autres. Ils citent en leur faveur des médailles, & la colonne trajane, où ce fait n'est pas de la dernière évidence; je sai même que Scheffer & plusieurs autres savans, ont essayé à force de supputations mathématiques, de trouver une com-

binaison & un arrangement, pour prouver que la chose n'est pas impossible; mais quelque effort que l'on fasse, & de quelque manière que l'on dispose ces étages, soit en files perpendiculaires, soit en files obliques, soit en forme de rampe, je ne crois pas, avec Scaliger, Saumaise, & le P. Sanadon, qu'on réussisse jamais à nous montrer une possibilité pratique, c'est-à-dire, qui puisse être d'un usage aisé, constant, & uniforme; sans quoi tout ce système se réduit à une spéculation vaine & stérile, qui ne décide rien, & qui ne touche pas même à la question. (D. J.)

TRISACRAMENTAIRES, ou TRISACRAMENTAUX, f. m. pl. (Hist. eccléf.) nom que l'on a donné à une secte de religionnaires qui n'admettent que trois sacremens. Voyez SACREMENT.

Il y a eu plusieurs *trisacramentaires* parmi les protestans qui admettoient le Baptême, l'Eucharistie, & l'Absolution, comme sacremens.

M. Chambers observe qu'on confond mal-à-propos les Anglois avec les *Trisacramentaires*, parce qu'on suppose qu'ils regardent l'ordination comme un sacrement; mais quelle que soit l'opinion des Anglois sur ce point, il est sûr que les évêques regardent la Confirmation comme un sacrement, & que d'ailleurs ils comptent pour sacremens le Baptême & l'Eucharistie; ainsi l'on peut à cet égard le comprendre parmi les Sacramentaires.

TRISAGION, f. m. dans l'histoire ecclésiastique, est le nom qu'on donne à un hymne où le nom de saint est répété trois fois.

Ce mot est grec, composé de *τρίς*, trois, ou trois fois, & d'*αγιος*, saint.

Le *trisagion* proprement dit est composé de ces paroles, *sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus sabaoth. Saint, saint, saint, Seigneur Dieu des armées*, comme nous les lisons dans Isaïe, c. vi. v. 3. & dans l'Apocalypse, c. iv. de ces mots l'Eglise a formé un autre *trisagion*, qu'on chante dans l'église latine seulement le jour du Vendredi-saint, avant l'adoration de la croix. Il est conçu en ces termes: *sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis, miserere nobis*, que les Grecs ont rendu par ceux-ci, *αγιος ο θεος, αγιος ισχυρος, αγιος αθανατος, ελεων ημων*, saint Dieu, saint puissant, saint immortel, ayez pitié de nous; qu'ils répètent souvent non-seulement dans l'office, mais encore dans leurs prières particulières.

Pierre Gnaphée ou le Foulon, patriarche d'Antioche dans le v. siècle, y fit ajouter ces paroles qui *crucifixus est propter nos*; attribuant ainsi la passion non-seulement au fils, mais aussi aux deux autres personnes de la sainte Trinité, & prononça anathème contre ceux qui refuseroient de dire la même chose; mais le pape Félix III. & les Catholiques rejetèrent cette addition qui autorisoit manifestement les erreurs des Patripassiens. Voyez PATRIPASSIENS & THÉOPASCHITES.

Ce dernier *trisagion* exclusivement aux paroles que Pierre le Foulon y vouloit ajouter, commença à être en usage dans l'église de Constantinople, d'où il passa dans les autres églises d'orient, & ensuite dans celles d'occident.

S. Jean Damascene, Codin Balsamon, & d'autres disent que le *trisagion* fut introduit à Constantinople à l'occasion d'un terrible tremblement de terre, arrivé la trente-cinquième année de l'empire de Théodose le jeune, & du tems du patriarche Proclus; que celui-ci ayant ordonné une procession solennelle, où l'on chanta pendant plusieurs heures de suite le *kyrie eleison*, Seigneur, ayez pitié de nous, un enfant fut élevé en l'air, où il crut avoir entendu les anges chanter le *trisagion*; que cet enfant à son retour, ayant raconté la chose, le peuple commença aussitôt à chanter cette hymne, avec d'autant plus



d'ardeur, qu'il attribuoit la calamité présente aux blasphèmes que les hérétiques de Constantinople vomissoient contre le fils de Dieu, & qu'incontinent après ce fléau cessa. Asclépiade, Cedranus, le pape Félix III. & Nicéphore, racontent la même chose.

Quelques efforts que fit Pierre le Foulon pour introduire dans le trifogion l'addition dont nous avons parlé, cet hymne subsista toujours dans sa pureté primitive, & est demeuré tel dans les offices latins, grecs, éthiopiens, mozarabiques, ou autres qui l'ont adopté.

**TRISANTO**, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne; Ptolomée, *l. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte méridionale de l'île, entre *Magnus-Portus*, & *Novus-Portus*. C'est présentement Hampton-Water, autrement le port de Southampton, à l'embouchure du Tost. (*D. J.*)

**TRISECTION**, *s. l.* (*Géom. & Algebr.*) division d'une chose en trois parties.

Ce terme est principalement employé en Géométrie pour la division d'un angle en trois parties égales.

La trisection géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'est-à-dire en n'employant que la seule règle & le compas, est un de ces problèmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, & qui à cet égard, ainsi que la duplication du cube, peut être comparé à la quadrature du cercle.

La solution de ce problème dépend d'une équation du troisième degré. On en peut voir le calcul & le détail dans différens ouvrages, entr'autres dans l'application de l'Algebre à la Géométrie de M. Guisnei, & dans le dixième livre des sections coniques de M. le marquis de l'Hôpital. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de la donner ici; mais il sera bien plus utile pour nos lecteurs d'examiner pourquoi ce problème est du troisième degré.

Soit, *fig. 13 d'Algebre*, un cercle *ACBD*; on propose de diviser en trois parties égales l'arc *AB*, dont la corde est *AB*; on nomme le rayon du cercle *r*, la corde *AB*, *a*, & la corde inconnue *AC* du tiers de l'arc *x*; & on parvient, comme on le peut voir dans les ouvrages cités, à une équation qui monte au troisième degré, & dans laquelle *x* a trois valeurs réelles; par conséquent le problème a trois solutions. Il paroît cependant au premier coup d'œil qu'il devoit n'en avoir qu'une; car il n'y a certainement qu'une seule & unique valeur possible de la corde *AC* qui soutend le tiers de l'arc *AB*. Mais on fera réflexion que l'équation algébrique à laquelle on parvient, ne renferme point les arcs *AB*, *AC*, mais simplement leur corde; & que par conséquent *x* n'est pas seulement la corde du tiers de l'arc *ACB*, mais la corde du tiers de tout arc qui a *AB* pour corde: or tous les arcs qui ont *AB* pour corde font, en nommant *C* la circonférence, les arcs *ACB*, *ACB + c*, *ACB + 2c*, *ACB + 3c*, *ACB + 4c*, *ACB + 5c*, &c.

Et *c - ACB* ou *ADB*, *2c - ACB*, *3c - ACB*, *4c - ACB*, &c.

Maintenant je dis que la division de tous ces arcs en trois, fournit trois cordes différentes, & jamais plus de trois. Car 1°. soit le tiers de l'arc *ACB*, *z*, le tiers de l'arc *ACB + c*, *y*, le tiers de l'arc *ACB + 2c*, *u*, cela donnera trois arcs différens qui auront chacun leurs cordes: voilà donc trois cordes différentes, & par conséquent les trois racines de l'équation. 2°. Il sembleroit d'abord que le tiers des autres arcs doit avoir chacun sa corde, & que par conséquent le problème auroit une infinité de solutions; mais on remarquera que l'arc *ACB + 3c* a pour tiers *c + z*, donc la corde est la même que celle de *y*; que l'arc *ACB + 4c* a pour tiers *c + z*, dont la corde est la même que celle de *y*; que l'arc *ACB + 5c* a pour tiers *c + u* dont la corde est la même que

celle de *u*, & ainsi de suite. De même on trouvera que *ADB* ou *c - ACB* a pour tiers *c - u*, parce que  $3c - 3u = 3c - 2c = ACB$ . Or la corde de *c - u* est la même que celle de *u*. Par la même raison la corde du tiers de *2c - ACB* sera la même que celle de *y*, & celle de *3c - ACB* la même que celle de *z*, & ainsi de suite; donc la division à l'infini de tous ces arcs en trois, donne trois cordes différentes, & n'en donne pas plus de trois. Voilà pourquoi le problème est du troisième degré.

Si on divisoit un arc en quatre parties, on trouveroit une équation du quatrième degré, & on pourroit prouver de la même manière qu'en effet cette division donne quatre cordes différentes, & jamais plus: la division d'un angle en cinq parties égales donnera par la même raison une équation du cinquième degré, & ainsi de suite. Il nous suffit d'avoir ici mis le lecteur sur la voie, il pourra trouver facilement de lui-même la démonstration générale. Elle est fondée sur ce que l'arc *ACB* étant divisé en *n* parties, la corde de la *n* partie de *n c + ACB* sera la même que la corde de la *n* partie de *ACB*. (*O*)

**TRISIDIS**, (*Géog. mod.*) ville de la Mauritanie tingitane; elle étoit dans les terres, selon Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* Marmol la nomme *Tenzers*.

**TRISMEGISTE**, *adj.* (*Hist. anc.*) surnom donné à l'un des deux Hermès ou Mercurès rois de Thebes en Egypte. On croit que c'est au second, qui étoit contemporain de Moïse, le premier ayant régné vers le tems du déluge; cependant on les confondoit assez souvent eu égard à la science; car les Egyptiens se reconnoissoient redevables à l'un & à l'autre de plusieurs inventions utiles. Ce mot formé du grec *τρίς*, trois fois, & *μεγιστος*, très-grand, exprimoit que l'Hermès, ainsi surnommé, avoit été un grand philosophe, un grand-prêtre & un grand roi, ou qu'il avoit également approfondi les secrets de la nature, les mystères de la religion & les ressorts de la politique.

**TRISMEGISTE**, (*Fondeur de caractères d'imprimerie.*) seizième des corps sur lesquels on fond les caractères d'imprimerie; sa proportion est de six lignes mesure de l'échelle: il est le corps double du gros romain. Voyez **PROPORTION des caractères d'imprimerie**, & l'exemple à l'article **CARACTERES**. Le *trismegiste* ne faisoit point un corps dans l'imprimerie; le sieur Fournier le jeune en a fait un, qu'il a placé entre le gros & petit canon dans les proportions qu'il a données aux caractères; il l'a fait pour donner un corps double au gros romain, & pour rendre par là la correspondance des caractères plus générale.

**TRISMIS**, (*Géog. anc.*) ville de la basse Mœsie; Ptolomée, *liv. III. ch. x.* la nomme entre les villes qui étoient au voisinage du Danube. C'est la ville *Trosmis* de l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Viminacium* à *Nicomédie*. (*D. J.*)

**TRISMOS**, *s. m.* (*Médecine.*) est une convulsion du muscle temporal, qui fait grincer les dents. Voyez **CONVULSION**, &c.

**TRISOLYMPIQUE**, *adj.* (*Hist. anc.*) athlète qui avoit remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. Ce mot est composé de *τρίς*, trois, *ολυμπια*, jeux olympiques, & de *νικη*, victoire, trois fois vainqueur à Olympie.

On érigeoit aux *trisolympioniques* des statues de l'espece de celles qu'on nommoit *iconiques*, & qui étoient de grandeur naturelle, prérogative qu'on n'accordoit point au commun des athlètes. Pour les autres récompenses & marques d'honneur qui leur étoient accordées dans leur patrie, nous en avons parlé au long sous le mot **OLYMPIQUES**.

**TRISPASTON**, *s. m.* *en mécanique*, est une machine qui a trois poulies, ou un assemblage de trois poulies pour soulever de grands fardeaux. Voyez **POULIE & MOUFFLE**. Ce mot est composé de *τρίς*, trois, & *τρανω*, *trahu*, je tire.

TRISSE DE BEAUPRÉ, (*Marine.*) c'est un palan qui saisit la vergue de civadiere des deux côtés, entre les palancines & les haubans, pour l'aider à la soutenir, & pour la manœuvre.

TRIST, ou TRIS, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, sur la côte méridionale de la baie de Campêche, au couchant de l'île de Port-Royal, dont elle n'est séparée que par un canal ou crique très-étroite. Cette île est petite, basse & déserte.

TRISTE, adj. voyez l'article TRISTESSE.

TRISTE, l'arbre, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui croit sur tout vers la côte de Malabar. Son nom lui vient, dit-on, de ce qu'il perd ses fleurs au moment où celles des autres arbres s'épanouissent au soleil. Ces fleurs sont semblables au jasmin blanc, sinon qu'elles ont le pié jaune. Cet arbre ne vient que d'une hauteur médiocre. Ses feuilles sont petites, d'un verd foncé & d'un goût âpre.

TRISTENA, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, dans la Scanie, anciennement *Ninica*. Il est à quinze ou seize milles au midi de Corinthe, à l'entrée & au nord de la forêt de Tristena, autrefois la forêt Némée. (*D. J.*)

TRISTESSE, f. f. (*Morale.*) Cicéron définit la tristesse, l'opinion d'un grand mal présent, & tel que celui qui l'éprouve croit qu'il est juste & même nécessaire de s'affliger. Nos jours seront toujours malheureux, dit-il, si nous ne luttons de toutes nos forces contre cette passion, que la folie suscite comme une furie pour nous tourmenter. « Je n'aime point cette passion, dit Montagne, quoique le monde ait entrepris comme à prix fait, de l'honorer de faveur particulière; ils en habillent la fesse, la vertu, la conscience; bizarre habille-ment toujours visible, & toujours fâcheux ! » (*D. J.*)

TRISYLLABIQUE, ou TRISYLLABE, adj. (*Gramm.*) qui est composé de trois syllabes. On dit un pié trisyllabique, un vers trisyllabique.

TRITÆOPHYES, (*Lexicograph. medic.*) τριταφυες, de τριταφια, tierce, & φως, être de même nature; épithète d'une sorte de fièvre qui ressemble beaucoup à la fièvre tierce, d'où elle tire son nom. Elle vient le troisième jour, & arrive presque à son plus haut période; enforte qu'on la distingue de la tierce proprement dite, de la tierce allongée, & de la demi-tierce, & qu'elle tient une espede de milieu entre toutes celles-là.

Galien, *Comm. II. in 1. Epid.* dit aussi que τριταφυες peut s'employer, comme une épithète commune à toutes les fièvres qui ont leur accès ou leur retour périodique le troisième jour.

Erotien expliquant ce mot, pense que c'est une fièvre qui donne des signes des approches de ses paroxysmes, & dont les intervalles sont réguliers, mais qui n'arrive jamais à sa perfection; on l'appelle aussi demi-tierce. Ce mot se trouve souvent dans Hippocrate. (*D. J.*)

TRITE, τριτα, en *Musique*, est, en comptant de l'aigu au grave, la troisième corde du tétracorde dans l'ancien système. Comme il y avait cinq différens tétracordes, il y auroit dû avoir autant de trites; mais ce nom n'étoit en usage que dans les trois tétracordes supérieurs: pour les deux premiers, voyez PARYPATE.

Ainsi il y avait trite hyperbolon, trite diatugmenon, & trite synnemnon. Voyez SYSTÈME, TÉTRACORDE, &c.

Boëce dit que le système n'étant encore composé que de deux tétracordes, on donna le nom de trite à la cinquième corde qu'on appelloit aussi paramese, c'est-à-dire à la seconde en montant du deuxième tétracorde; mais que Lychaon, samien, ayant inféré

une nouvelle corde entre la sixième ou paranete, & la trite, celle-ci perdit son nom qui fut donné à cette nouvelle corde. Pour entendre ceci, il faut supposer que le second tétracorde n'avoit que trois cordes auparavant, & un espace vuide entre la trite & la paranete; ce que Boëce auroit dû expliquer. (*S.*)

TRITÉE, (*Géog. mod.*) Tritea, ville du Péloponnèse, dans l'Achaïe propre, selon Strabon, *liv. VIII. pag. 341.* Hérodote, Plutarque, Polybe, Thucydide & Etienne le géographe, font mention de cette ville. Pausanias, *liv. VII. c. xxij.* qui écrit *Tritia*, dit qu'elle étoit en terre ferme, à six-vingt stades de Pheræ, & qu'elle étoit de la dépendance de Patra, parce qu'Auguste l'avoit ainsi voulu.

Avant que d'entrer dans la ville, ajoute-t-il, on voit un magnifique tombeau de marbre blanc, plus précieux encore par les peintures de Nicias, que par les ouvrages de sculpture dont il est orné. Une jeune personne d'une grande beauté est représentée assise dans une chaise d'ivoire: à côté d'elle est une de ses femmes qui lui tient une espede de parasol sur la tête: de l'autre côté, c'est un jeune garçon qui n'a point encore de barbe; il est vêtu d'une tunique, & d'un manteau de pourpre par-dessus; près de lui est un esclave, qui d'une main tient des javelots, & de l'autre des chiens de chasse qu'il mène en laisse.

Les auteurs ne s'accordoient pas sur la fondation de cette ville. Les uns lui donnoient pour fondateur Celbidas, originaire du Cumes en Opique: d'autres disoient que Tritia, fille du fleuve Triton, après avoir été prêtresse de Minerve, fut aimée du dieu Mars, & que de ce commerce naquit Menalippus, qui bâtit une ville, & du nom de sa mere l'appella Tritia.

On voyoit dans cette ville un temple que les gens du pays nommoient le temple des grands dieux. Leurs statues n'étoient que de terre: on célébroit leur fête tous les ans avec les mêmes cérémonies, que les Grecs avoient coutume de pratiquer à la fête de Bacchus.

Minerve avoit aussi son temple à Tritia, avec une statue de marbre, & qui étoit d'un goût moderne du tems de Pausanias: les habitans prétendoient qu'anciennement il y en avoit une autre qui avoit été portée à Rome. Ces peuples observoient religieusement de sacrifier tous les ans au dieu Mars & à Tritia.

On ne connoît, dit Pausanias, *liv. VI. c. xij.* dans toute la Grece, d'autre ville du nom de Tritie, que celle qui est en Achaïe. Il se peut faire néanmoins, ajoute-t-il, que du tems d'Hégésarque, Tritie fut une ville d'Arcadie, & qu'elle en ait été démembrée, comme quelques autres qui sont soumises au gouvernement d'Argos. Pausanias fait cette remarque parce que dans une ancienne inscription, les habitans de Tritie étoient qualifiés Arcadiens; ce qui pourroit être vrai dans le tems que cette inscription avoit été faite. (*D. J.*)

TRITHÉISME, f. m. (*Théolog.*) opinion des Trithéistes, ou hérésie de ceux qui admettent trois Dieux. Voyez DIEU & TRINITÉ.

Le Trithéisme consiste à croire qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances ou hypostases & trois Dieux. Voyez PERSONNE, HYPOSTASE, &c.

Il s'est trouvé beaucoup de personnes, qui dans la crainte de donner dans le Trithéisme, sont tombés dans le Sabellianisme; d'autres, qui pour éviter le Sabellianisme, sont devenus Trithéistes: tant il est difficile de garder un juste milieu dans une matière si délicate. Voyez SABELLIENS.

Ainsi, dans la fameuse dispute entre le docteur South & le docteur Sherlak, on juge que le premier est tombé dans le Sabellianisme, en soutenant trop à la rigueur l'unité de Dieu, & l'autre dans le Tri-

*théisme*, en soutenant la trinité d'une manière trop absolue.

Jean le Grammairien, surnommé *Philoponus* ou *amateur du travail*, passe pour être l'auteur de la secte des Trithéistes. Il paroît du moins qu'il étoit très-zélé défenseur de ce système. Il vivoit sous l'empire de Phocas. Léonce & George de Pisidie combattirent ses écrits.

TRITICIRI, LE, (*Geog. mod.*) riviere de Perse; elle traverse la province de Chusistan, & se jette dans le golphe Persique. C'est le *Mofæus* des anciens. (D. J.)

TRITICUM, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) on a déjà donné les caractères de ce genre de plante, d'après Tournefort, au mot *froment*. Voici comme Ray le caractérise.

Ses fleurs sont, dit-il, hermaphrodites, à pétales, à étamines simples & mâles, avec leurs testicules propres, foibles & minces, dans lesquels l'ovaire est placé, garni d'une paire de tubes skirrheux & recourbés, enveloppés de deux feuilles pétaloïdales, quelquefois barbuës, avec un appendice long, aigu, foible, tantôt uni, tantôt velu; & de plus, avec deux feuilles concaves qui tiennent lieu de calice. Ces fleurs sont placées sur un pédicule, & forment sur un même axe, un épi fort ferré. La semence est oblongue & large.

Dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante est un tuyau composé de deux écailles, qui contiennent les fleurs dans un court épi; les feuilles du calice sont de forme ovale & obtuses; la fleur est de la grosseur du calice; la balle extérieure qui la contient, est concave, obtuse & pointue; l'intérieure est lisse & aplatie: les étamines sont trois filets capillaires; leurs bossettes sont oblongues, & fendues aux extrémités; le germe du pistil est de forme turbinée; les styles sont au nombre de deux, très-fins & recourbés; les stigmas sont ailés; la fleur renferme la graine jusqu'à la maturité, & pour lors elle s'ouvre, & la laisse sortir; la graine est unique, ovale, oblongue, obtuse aux deux bouts, convexe d'un côté, & profondément sillonnée de l'autre. Toute plante qui réunit ces caractères, soit que son grain soit mangeable ou non, doit être rangée sous le genre du *tritium*. Linnæi, *Gen. plant.* p. 16. (D. J.)

TRITIUM-TUBORICUM, (*Geog. anc.*) ville de l'Espagne-tarragonnoise, selon Ptolomée, l. II. c. vj. qui la donne aux Varduli. Il y a grande apparence que c'est le *Titium-Tobolicum* de Pomponius-Mela, l. III. c. j. & il ne seroit pas impossible que ce fut la ville *Tritium*, que l'itinéraire d'Antonin marque entre Varia & Olbia, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à égale distance du second. (D. J.)

TRITOGÉNIE, (*Mythol.*) surnom qu'on donne à Pallas, parce qu'elle étoit sortie de la tête de Jupiter; ce mot est formé de *τρίτις*, tête, & de *γενέσθαι*, je nais, je fors. (D. J.)

TRITOLI, THERMES DE, (*Hist. des Eaux minérales.*) les thermes de *Trivoli*, en latin *therma trivula*, sont situés dans le royaume de Naples, à l'endroit où étoit autrefois la ville de Bayes. Il y a là une grotte souterraine, divisée en sept galeries. On n'y sauroit demeurer long-temps sans éprouver une sueur, qui, selon l'avis des Médecins, est salutaire contre l'hydropisie. On a besoin d'un flambeau & d'un guide dans ces galeries, parce qu'elles sont si basses en certains endroits, qu'on est obligé de marcher à quatre pattes. Le terrain y est brûlant. Tous les jours cette grotte se remplit & se désemplit d'une eau très-chaude, ou pour mieux dire, cette eau s'abaisse & s'élève en suivant le flux & le reflux de la mer.

Au haut de la montagne, sous laquelle cette grotte se trouve, il y en a une autre plus haute, mais dont l'air n'est pas moins chaud. Au reste, les bains de *Tri-*

*voli* sont appelés, je ne fais pourquoi, les *bains de Cicéron*. L'on y voyoit autrefois à fleur de terre, de petits réservoirs qui étoient remplis par différentes eaux. Près de-là il y avoit des statues, qui ayant la main sur une des parties de leur corps, faisoient connoître à quoi l'eau de chaque réservoir étoit propre. (D. J.)

TRITON, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom sous lequel le p. Nieremberg a décrit un bel oiseau commun dans l'isle Hispaniola, & qui est célèbre pour la beauté & la variété de son chant. (D. J.)

TRITON, (*Geog. anc.*) nom de plusieurs marais, rivières, & lieux:

1°. C'est le nom d'un marais de l'Afrique propre; d'un marais au pié du mont Atlas; d'un marais de la Thrace; & d'un marais de la Cyrénaïque.

2°. *Trison*, est le nom d'une ville de la Lybie; d'une ville de la Béotie; & d'un lieu de l'Asie mineure, sur le bord de la Propontide.

3°. *Triton*, étoit un fleuve de l'isle de Crete, à la source duquel la tradition fabuleuse vouloit que Minerve fût née, & qu'elle en eût pris le surnom de tritogénie.

4°. Torrent de la Béotie, qui selon Pausanias, l. IX. c. xxxij. couloit près du rivage d'Alalcomène.

5°. Fontaine de l'Arcadie, dans le territoire de la ville d'Aliphère. Les habitans de cette ville avoient, au rapport de Pausanias, l. VIII. c. xvj. une dévotion singulière pour Minerve, dans la persuasion où ils étoient, que cette déesse avoit pris naissance chez eux, & qu'elle y avoit été nourrie. (D. J.)

TRITON, f. m. (*Belles-Lettres.*) dans la fable, demi-dieu marin que les anciens regardoient comme le trompette de Neptune, dont il portoit les ordres d'une mer à l'autre. Voyez DIEU.

Les Poètes & les Peintres le représentent avec une figure d'homme, nageant jusqu'aux reins, & le bas du corps terminé par une queue de dauphin, tenant à la main une conque marine, dont il sonne comme d'une trompette.

Quelques anciens lui donnent pour pere Neptune, & pour mere Amphitrite; d'autres, la nymphe Salacis. Numenius, dans son livre de la Pêche, le fait fils de l'Océan & de Thétis, & Lycophon le croit fils de Nérée.

Quoiqu'Hésiode & les Mythologues ne parlent que d'un seul *Triton*, les Poètes en ont imaginé plusieurs, auxquels ils donnent la fonction de précéder les dieux marins, & sur-tout le char de Neptune & celui de Venus aphrodite, en sonnant de leur conque. C'est ainsi qu'on les introduisoit souvent sur les théâtres des anciens, & dans les naumachies ou représentations des combats de mer.

En effet, on n'est contentoit pas de faire servir les *Tritons* en qualité de trompettes dans le cortège de Neptune, on en faisoit aussi les tenans & les supports de son char; c'est-à-dire, de la conque marine sur laquelle il parcouroit les mers, comme on le voit dans Virgile, *Enéid.* l. X. v. 209. Ovid. *Metamorph.* l. I. v. 333. & dans une médaille de l'empereur Claude.

Les Poètes donnent ordinairement aux *trivons* la charge de calmer les flots, & de faire cesser les tempêtes. On lit dans le premier livre des *Métamorphoses* d'Ovide, que Neptune voulant faire retirer les eaux du déluge, ordonna à *Triton* de sonner de la trompette, au bruit de laquelle toutes les eaux rentrèrent au sein de la mer.

Il n'est pas douteux que la fable des *Tritons* ne tire son origine des hommes de mer; car il paroît, après ce que nous avons dit dans l'article des *Syrenes*, qu'il n'est guere possible de révoquer en doute l'existence d'êtres semblables à ces hommes de mer, Voyez SYRENE.



**TRITON**, f. m. *en Musique*, est un intervalle dissonnant qu'on peut appeler aussi *quarte superflue*, parce qu'il est formé de trois degrés diatoniques, c'est-à-dire de quatre sons. Voyez **QUARTE**. Son intervalle est de trois tons, ainsi que celui de la fausse quinte; cependant les rapports n'en sont pas égaux, car celui du *triton* n'est que de 32 à 45; cela vient de ce que parmi les semitons qui forment ces deux intervalles, il y en a plus de majeurs dans la fausse quinte. Voyez **FAUSSE-QUINTE**.

Mais la plus considérable des différences de la fausse quinte & du *triton*, c'est que celui-ci est une dissonnance majeure, & les parties sauvent en s'éloignant, & la fausse quinte une dissonnance mineure que les parties sauvent en s'approchant.

L'accord du *triton* n'est qu'un renversement de l'accord sensible dont la dissonnance est portée à la basse; d'où il s'ensuit que cet accord ne se doit placer que sur la quatrième note du ton, qu'il doit s'accompagner de seconde & de sixte, & que la basse descendant toujours d'un degré pour sauver la dissonnance, & la note sensible montant de même, le *triton* se sauvera de la sixte. Voyez **SAUVER**. (S)

**TRITONIA**, f. f. (*Mytholog.*) c'est la même que Pallas Tritogénie; on donne aussi le surnom de *Tritonia* à Vénus, parce qu'elle est souvent portée par des tritons. (D. J.)

**TRITONOS**, (*Géog. anc.*) petite ville de la Doride. Tite-Live, l. XXVIII. c. vij. dit qu'elle fut prise par Philippe de Macédoine. (D. J.)

**TRITOPATORIES**, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) τριτοπατρια, solennité religieuse dans laquelle on adressoit des prières pour les enfans aux dieux, *aux dieux généalogiques*, c'est-à-dire, qui présidoient à la génération, & qu'on nommoit aussi quelquefois τριτοπατριαι. (D. J.)

**TRITTYARQUES**, f. m. (*Antiq. grec.*) τριττυαρχαι, magistrats athéniens qui avoient l'intendance & la direction de la troisième partie d'une tribu. Potter, *archæol. grec.* tom. I. p. 78. (D. J.)

**TRITURATION**, *en Pharmacie*, est l'action de réduire un corps solide en poudre subtile. On l'appelle aussi *levigation*, *pulvérisation*, &c. Voyez **POUDRE**, **BROYEMENT**, **LÉVIGATION**, &c. Ce mot est formé du latin *triturare*, broyer, qui vient de *trio*, frotter, piler, briser.

La *trituration* des bois, des écorces, des minéraux, & des autres corps durs & secs se fait dans des mortiers de fer.

On emploie aussi ce terme quand on parle de briser, d'atténuer & de diviser en petites parties des matières humides. La *trituration* des corps humides se fait dans des mortiers de marbre ou de pierre, avec des pilons de bois, de verre, d'ivoire, &c.

Boerhaave observe que la *trituration* a une force merveilleuse pour dissoudre certains corps, & qu'elle les rend aussi fluides que s'ils étoient fondus par le feu; de cette manière si on broie la poudre de myrrhe avec le sel de tartre, ils se dissoudront mutuellement l'un l'autre. Si on broie dans un mortier de la limaille de fer nouvelle & brillante avec le double poids de soufre bien pur, le fer se dissoudra tellement, que si on le lave avec de l'eau, il donnera un vitriol de mars. Voyez **FER** & **VITRIOL**.

L'or trituré longtems dans un mortier avec le sel de tartre donne une sorte de teinture, & trituré avec le mercure dans un mortier de verre, il se résout entièrement en une liqueur purpurine, & devient un très-puissant remède.

Le docteur Langelotte a écrit un traité fort curieux sur les grands effets de la *trituration* dans la chimie. Il décrit une façon particulière qu'il employoit pour triturer l'or, & au moyen de laquelle il pouvoit le rendre aussi fluide, que par le moyen du feu, & faire

un or potable par le seul mouvement d'un moulin. Voyez **OR** & **AURUM**.

Cet auteur, dans les *Transactions philosophiques*, parle de la manière dont il triturait l'or, & décrit deux machines ou moulins philosophiques servant à cet effet, avec l'eau desquels dans l'espace de quatorze jours, il réduisoit une feuille d'or en une poudre brune, mettant ensuite cette poudre dans une cornue peu profonde qu'il plaçoit sur un feu de sable, il augmentoit le feu par degrés, & donnoit à la fin un feu violent. Il avoit par ce moyen quelques gouttes fort rouges, qui étoient mises en digestion per se, ou avec de l'esprit-de-vin tartarisé, donnoient un véritable or potable.

L'auteur attribue en grande partie le succès de cette opération au sel de l'air qui durant le broyement se mêle abondamment, & s'unit avec l'or.

**TRITURATION**, se dit aussi, *en Médecine*, de l'action de l'estomac sur les alimens, qui les rend propres à la nutrition. Voyez **ESTOMAC**, &c.

Quelques médecins prétendent que la digestion se fait par la *trituration*, & non par la fermentation; autrement que l'estomac ne fait autre chose que de broyer & atténuer les alimens pour les rendre propres à la nutrition. Voyez l'article **DIGESTION**, où cette matière est traitée amplement.

Ce système fit beaucoup de bruit, il y a quelques années, étant soutenu par le docteur Pitcairn & par d'autres; mais il paroît qu'il est maintenant fort tombé. La doctrine de la *trituration* n'est pas nouvelle. Erasistrate l'a soutenue anciennement dans toute son étendue, & les modernes n'ont fait que la renouveler.

Elle fut inventée du tems d'Hippocrate, c'est-à-dire, dans un tems où l'anatomie étoit encore peu connue, & c'est ce qui lui donna du cours. Certains médecins de ce tems-là croyoient que l'estomac n'étoit simplement que le réservoir des alimens solides ou secs: que ces alimens après avoir été délayés & broyés dans la bouche, étoient de nouveau broyés plus parfaitement dans l'estomac, & par ce seul moyen étoient convertis en chyle, mais que la boisson ne pouvoit pas être broyée à cause de sa liquidité, alloit dans les poumons & non dans l'estomac, où à raison de sa quantité, elle auroit plutôt nui à la digestion qu'elle n'y auroit aidé.

Hippocrate, comme nous voyons dans son quatrième livre des maladies, s'éleva fortement contre une opinion si visiblement contraire à la raison & à l'expérience; & il nous apprend que s'il se donna cette peine, c'est parce qu'une telle erreur avoit déjà beaucoup de partisans. Elle ne put pas tenir longtems contre les raisons d'Hippocrate, & sa chute fut suivie de la ruine entière du système de la *trituration* dont elle étoit le fondement.

Mais Erasistrate la releva; & cette doctrine après avoir été soutenue durant quelque tems, retomba dans l'oubli, d'où quelques auteurs modernes ont tâché inutilement de la retirer.

**TRITURER LE GRAIN**, (*Cost. sacrée.*) c'est l'action de séparer le grain d'avec la paille; cette manœuvre s'opéroit en deux manières chez les Juifs, soit avec des trains ou chariots armés de fer, soit plus ordinairement en faisant fouler le grain par des bœufs qui brisoient la paille avec la corne de leurs pieds. Comme on donnoit des muselières à ces animaux afin qu'ils ne pussent toucher aux grains qu'ils fouloient, & que cependant l'ouvrage étoit fort pénible pour ces pauvres bêtes; Moïse voulant inspirer aux Juifs des sentimens d'humanité à cet égard, défendit par une loi expresse de mettre des muselières aux bœufs qu'on employoit à ces travaux fatigans. S. Paul tire de cette loi la conséquence qu'il est juste que les ministres de l'évangile soient nourris aux dépens de

ceux qu'ils instruisent. Au reste l'Écriture fait quelquefois allusion à la manière de broyer le blé par le secours des bœufs : d'où ce passage du prophète Michée, *17. 3.* « leve-toi, fille de Sion, je te donnerai une corne de fer, & tu froisseras plusieurs peuples ». (D. J.)

**TRIVENTO**, (*Géog. mod.*) en latin *Trivintum*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le comté de Molise, sur le Trigno, à 28 lieues au nord-est de Naples, avec un évêque qui ne relève que du saint siége. *Long. 32. 30. latit. 41. 47.* (D. J.)

**TRIVIA**, (*Mythol.*) surnom de Diane ou d'Hécate, parce qu'on la faisoit présider sur les lieux qui aboutissent à trois chemins, ou parce qu'elle est la même que la lune. (D. J.)

**TRIVIAL**, adj. (*Gram.*) bas, commun, qui appartient à tout le monde. On dit une petite *triviale*.

**TRIVICUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Campanie, selon quelques-uns, & dans la Pouille, selon d'autres, chez les Hirpins, à l'orient d'hiver d'Ariano, mais de l'autre côté de l'Apennin. *Trivicum* devint dans la suite une siége épiscopal. Le nom moderne est *Treviso*, située à 28 milles de Bénévent.

Je ne crois point que le *Trivicum* des Hirpins soit le *Trivicum* d'Horace, *l. 1. sat. 5, v. 79*, puisqu'il ne la qualifie que de méchante ferme, *villa*, qui devoit son nom à sa situation, parce qu'elle étoit apparemment sur les confins de trois villages, comme on appelle *trivium* une place qui termine trois rues.

*Trivicum*, la ville de Campanie, n'est point dans l'itinéraire d'Antonin, parce qu'elle n'étoit pas sur la voie appienne. (D. J.)

**TRIULATTI**, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes, que Pline, *l. III. c. xx.* met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. Le p. Hardouin croit qu'ils habitoient dans le diocèse de Senez, vers le bourg d'Alloz. (D. J.)

**TRIOUFETTE**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) *triumfetta*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit dur, sphérique & hérissé de pointes, qui contient quatre semences anguleuses. Plumier; *nova plant. Amer. genera. Voyez* PLANTE.

Miller en compte deux espèces, le *triumfetta*, *fructu echinato racemoso*. Plum. *nov. gen.* La seconde, *triumfetta fructu echinato racemoso, minor*.

La première de ces plantes est fort commune à la Jamaïque, & dans plusieurs autres contrées de l'Amérique. La seconde est rare, & ne se trouve qu'en quelques endroits. Les fleurs de ces plantes sont petites, jaunes, assez semblables à celles de l'aigremoine, & c'est par cette raison qu'on les a mises dans la même classe : ces fleurs croissent en branches aux extrémités des rejettons; elles ne sont pas fort belles, aussi ne les cultive-t-on que dans les jardins où l'on se propose de répandre de la variété.

La première s'éleve à six ou sept piés de haut; sa tige est ligneuse, elle se divise vers le haut en plusieurs branches, dont chacune produit un épi ou un bouquet de fleurs. Ses feuilles sont assez larges, & ressemblant à celles de la *malvinda major*. La seconde espèce s'éleve rarement à plus de trois piés; ses feuilles sont plus petites que celles de la première. Sa tige est ligneuse, mais non branchue, & la plante entière est à tous égards plus petite que la précédente.

Dans le système de Linnæus, le genre de plante appelé *triumfetta*, n'a point de calice, à moins qu'on ne donne ce nom à la fleur même; elle est composée de quatre pétales droits, concaves, obtus à leur extrémité, & recourbés en arrière; comme ils tombent d'abord après qu'ils sont ouverts, il paroît de-là que ce sont plutôt les pétales de la fleur, que les feuilles

du calice; les étamines sont seize filets droits, égalant la fleur en hauteur, & finissant en pointe aiguë; les boissettes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le style est simple, & de la longueur des étamines; le stigma est fendu en deux; le fruit est une capsule ronde, armée de toutes parts d'épines crochues; elle contient quatre loges, dans chacune desquelles sont deux semences convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre. Il est très-rare cependant qu'il y ait deux graines d'une même loge venant à maturité. Linnæus, *Gen. plant. p. 243.* Plumier, *Gen. 8.* (D. J.)

**TRIUMPILINI**, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, selon Pline, *l. III. c. xx.* qui nous apprend qu'ils faisoient partie des *Euganei*. Ils habitoient la vallée que l'on appella de leur nom *Trompla*, ensuite *Trompia*, & que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de *Tropia*. Pline un peu plus bas met les *Triumpilini* au nombre des nations des Alpes, dont Auguste triompha. (D. J.)

**TRIUMVIR DE LA RÉPUBLIQUE**, (*Hist. rom.*) l'un des trois chefs qui gouvernerent absolument la république de Rome; ce n'étoit pas un magistrat, mais l'usurpateur d'une magistrature souveraine. Rome vit naître deux fois cette usurpation. César, Pompée & Crassus, furent les premiers *triumvirs* qui partagerent entr'eux le gouvernement, & c'est ce qu'on appelle le premier *triumvirat*. Octavius, Antoine & Lépide, furent les seconds *triumvirs*, & la république finit par dégénérer en monarchie; mais nous tâcherons de ne rien laisser à désirer sur ces deux grandes révolutions de Rome, au mot **TRIUMVIRAT**. (D. J.)

**TRIUMVIRS, des colonies**, (*Hist. rom.*) *triumviri colonia deducenda*, magistrats préposés pour établir des colonies.

Ces sortes de magistrats se créoient dans une assemblée du peuple par tribus: toutes les fois que les Romains envoyoient des colonies dans les pays qu'ils avoient soumis, pour maintenir les peuples dans l'obéissance & les empêcher de secouer le joug, on choisissoit des magistrats qu'on appelloit ou *duumvirs*, ou *triumvirs*, ou *décemvirs*, selon le nombre dont ils étoient composés. Quand par un ordonnance du peuple, ou par un décret du sénat, on avoit déterminé la colonie & fait le choix de ceux qui la devoient remplir, on chargeoit les *triumvirs* de la conduire: c'étoit à eux de l'établir, de faire le département des terres qui lui étoient adjugées, & d'assigner à chacun ce qu'on lui donnoit en propre à cultiver; après cela, ils traçoient avec une charrue les limites du terrain, dont ils avoient fait le partage. On voit des monumens de cette institution sur les médailles, où l'établissement des colonies est marqué par une charrue attelée de bœufs. (D. J.)

**TRIUMVIRS DE NUIT**, (*Hist. rom.*) *triumviri nocturni*; c'étoient de bas officiers préposés pour la police de la nuit. Auguste voulant s'affermir sur le trône, s'appliqua à rétablir l'ordre & la sûreté de la ville de Rome, où il y avoit eu autrefois des *triumvirs*, dont l'emploi étoit de maintenir le repos public pendant la nuit, & de veiller aux incendies; c'est par cette dernière raison qu'ils furent appelés *triumviri nocturni*; mais comme il étoit difficile que ces officiers pussent suffire à ces deux choses, Auguste créa sept cohortes, dont il en établit une pour veiller dans deux quartiers de Rome, & leur donna un chef qu'il appella *præfectus vigilum*, dignité mentionnée dans plusieurs inscriptions anciennes, qui ont été rapportées par Panvinus, *de civitate Romand.* (D. J.)

**TRIUMVIRS CAPITAUX**, (*Hist. rom.*) Voyez **TRIVIRS CAPITAUX**. (D. J.)

**TRIUMVIRS MONÉTAIRES**, terme de monnoies des Romains, officiers directeurs ou surintendans, pré-

posés chez les Romains à la fabrique des monnoies.

On fait que du tems de la république, l'intendance de la monnoie étoit commise à trois officiers ou magistrats, qu'on nommoit *triumviri auro, argento, ari, flando, feriundo*. Jules-César en ajouta un quatrième comme nous l'apprenons de plusieurs médailles qui portent l'image de ce prince ; mais sous Auguste les choses furent remises sur l'ancien pié, & les *triumviri monétaires* continuèrent de mettre leur nom sur les monnoies qu'ils faisoient frapper ; c'est un fait dont les médailles d'Auguste nous instruisent.

Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait eu à Rome des *triumviri monétaires* préposés par l'empereur à la fabrication des especes d'or & d'argent, & d'autres *triumviri* nommés par le sénat, pour avoir soin de la fabrication des especes de bronze ; car les mêmes officiers ont pu avoir l'intendance de toute la monnoie qui se frappoit à Rome, quoiqu'ils fussent obligés de demander l'approbation de l'empereur pour le type des monnoies d'or & d'argent, & l'approbation du sénat pour le type de la monnoie de bronze.

Au reste, il n'est guere possible de douter que la disposition de la monnoie n'ait appartenu aux empereurs, puisqu'on trouve sur une infinité de médailles, *moneta Aug. & moneta Augg.* De plus, Stace dans les vers qu'il a faits, pour consoler Hétruscus, de la mort de son pere, qui après avoir été affranchi par Tibere, étoit devenu intendant de l'empereur, *dispensator Cæsaris* : Stace, dis-je, nous apprend qu'Hétruscus avoit été chargé de la matiere qui devoit être employée à frapper des monnoies au coin des empereurs.

*Quæ divùm in vultus igni formanda liquescat  
Massa, quid Antonia scriptum crepet igne moneta.*

Il est donc vrai que la monnoie d'or & d'argent appartenoit plus particulièrement à l'empereur ; en effet, outre que la marque de l'autorité du sénat ne se trouve que très-rarement sur ces deux métaux, une inscription découverte à Rome sur la fin du seizieme siècle, & rapportée dans Gruter, prouve ce fait d'une maniere évidente. Cette inscription qui est du tems de Trajan commence ainsi : *Fortuna Aug. sacrum officinatores moneta auraria, argentaria Cæsaris.*

Il falloit donc que la monnoie d'or & d'argent dépendit plus particulièrement de l'empereur, puisque sans cela les monétaires en bronze auroient été joints aux monétaires des deux autres métaux. On peut tirer cette même conséquence de ce que Sévere Alexandre ayant réduit les impositions à la trentieme partie de ce qu'elles étoient sous Elagabale, voulant faire aussi un changement dans le poids & dans le module de la monnoie, il est dit qu'il fit frapper des demi-sols & des tiers de sols d'or ; mais on n'ajoute pas qu'il ait entrepris de rien changer dans la monnoie de bronze, apparemment parce qu'il ne voulut pas être accusé d'empiéter sur les droits du sénat.

Remarquons qu'après Auguste on ne trouve plus sur les médailles le nom des *triumviri monétaires* ; mais il ne faut pas croire pour cela que ces emplois aient été supprimés ; car parmi les titres donnés dans une ancienne inscription à un *Q. Hedius Rufus Lollianus Gentianus*, qui vivoit du tems de Sévere & de Caracalle, on lit celui de *III. Vir. AA. A. FF.* & on trouve un *L. Antronius Vagonius Prosper III. Vir. Monetaris*, dans une autre inscription rapportée par Reinesius, & que Sperlingius croit plus moderne que la précédente. Les ouvriers qui travailloient à la monnoie sous les ordres des *triumviri*, étoient ou des affranchis ou des esclaves ; c'est pour cela que dans un ancien monument, ils sont nommés *officinatores, & nummularii officinarum argentariarum familia monetaria* ; on les appelloit en général *monetarii, officii-*

*Tome XVI.*

*natores moneta, & nummularii officinatores moneta.*

On les divisoit en plusieurs classes ; les uns, nommés *signatores*, gravoient les coins ; les autres, appelés *suppositores*, avoient soin de mettre la piece de métal entre les quâtrés ; d'autres, appelés *malleatores*, la frappoient avec le marteau ; il est fait mention de ces trois sortes d'ouvriers conjointement dans une inscription de Gruter.

Il y avoit outre cela d'autres ouvriers chargés de la fonte & de la préparation des métaux qu'on apportoit en masse ou en lingots aux hôtels des monnoies. Ceux-ci se nommoient *flatores, ou flaturarii, auri & argenti monetarii.*

Quelques-uns étoient chargés de la vérification du titre & du poids des especes, on les appelloit *exactores auri, argenti, aris* ; & c'est pour cela qu'on lit *exagium solidi* sur certaines médailles d'Honorius & de Valentinien III. qui paroissent avoir servi d'une espece de pié-fort, pour vérifier les sols d'or qu'on frappoit du tems de ces empereurs, comme on peut le voir dans la dissertation de M. du Cange sur les médailles du bas-âge : le chef de ces ouvriers est appelé *optio* dans quelques inscriptions, du-moins en cas qu'il y en eût quelqu'un au-dessus de celui qui portoit ce nom, les anciens monumens ne nous en ont pas conservé le souvenir.

Ce sont là tous les noms qui soient parvenus jusqu'à nous ; des personnes employées dans les monnoies des Romains ; car il faut bien se garder de confondre, comme a fait Sperlingius, les monétaires avec ceux qui sont appelés sur d'anciens marbres, *argentarius coactor, auri lustralis coactor, procurator, subprocurator, defensor aurariarum*. Les premiers étoient des receveurs chargés du recouvrement de l'or & l'argent que les sujets de l'empire devoient payer au trésor impérial ; les derniers étoient des officiers préposés à la fouille des mines d'or qu'on découvroit sur les terres de l'empire.

Dans le bas-empire, il n'est plus fait mention des *triumviri monétaires*, & le S. C. ne se trouve plus comme auparavant sur les monnoies de bronze. Cela fait juger que les empereurs, en attribuant à leur dignité le droit exclusif de faire battre monnoie, abolirent les trois charges de ceux qui présidoient à cet emploi, & qui vraisemblablement n'étoient pas nommés sans l'approbation du sénat. Ce changement, selon les apparences, arriva sous Aurélien, contre qui les monétaires étoient révoltés.

Dans la suite, il paroît par la notice des deux empires que la monnoie fut dans le département du surintendant des finances, appelé *comes sacrarum largitionum*. On établit pour-lors dans chaque monnoie particuliere un directeur, que la notice appelle *procurator moneta, & Ammien Marcellin, præpositus moneta* : au-dessus de celui-ci étoit le chef des monétaires, à qui on donnoit le nom de *primarius monetariorum*. Il est vrai que la notice ne parle point des différentes monnoies établies dans l'empire d'Orient, & qu'elle n'en nomme que six dans l'Occident, celle de Siccia, d'Aquilée, de Rome, de Lyon, d'Arles & de Treves. Cependant l'exergue des médailles du bas-empire nous prouve qu'il y en avoit un bien plus grand nombre. *Notices de M. le baron de la Bastie. (D. J.)*

**TRIUMVIRAT**, s. m. (*Hist. rom.*) c'est le nom latin que l'histoire a consacré à l'association faite par trois personnes, pour changer le gouvernement de la république, & s'en emparer contre les lois de l'état.

*Etat de Rome sur la fin de la république.* Rome montée au faite de la grandeur, se perdit par la corruption, par le luxe, par des profusions qui n'avoient point de bornes. Avec des desirs immodérés, on fut prêt à tous les attentats ; & comme dit Salluste, on



vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent. Sylla, dans la fureur de ses entreprises, avoit fait des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina dans son expédition d'Asie toute la discipline militaire : il accoutuma son armée aux rapines, & lui donna des besoins qu'elle n'avoit jamais eu ; il corrompit une fois des soldats qui devoient, dans la suite, corrompre les capitaines.

Il entra à main armée dans Rome, & enseigna aux généraux romains à violer l'asyle de la liberté. Il donna les terres des citoyens aux soldats, & il les rendit avides pour jamais ; car dès ce moment il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendit une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains.

Dans cette position, la république devoit nécessairement périr ; il n'étoit plus question que de savoir comment & par qui elle seroit abattue. Trois hommes également ambitieux effaçoient alors les autres citoyens de Rome, par leur naissance, par leur crédit, par leurs exploits, & par leurs richesses, Cnéius Pompéius, Caius Julius César, & Marcus Licinius Crassus.

*Caractères de Crassus.* Ce dernier de la maison Licinia, & célèbre par sa mort chez les Parthes, étoit fils de Crassus le censeur. Ne pouvant vivre en sûreté à Rome, parce qu'il avoit été pros crit par Cinna & Marius, il se sauva en Espagne, où Vibius, un de ses amis, le tint caché pendant huit mois dans une caverne. De-là il se rendit en Afrique auprès de Sylla, qui lui donna d'abord la commission d'aller dans le pays des Marfes, pour y faire de nouvelles levées ; mais comme il falloit passer dans différens quartiers de l'armée ennemie, Crassus avoit besoin d'une escorte, il la demanda à Sylla. Ce général, qui vouloit accoutumer ses officiers à des entreprises hardies, lui répondit fierement : « Je te donne pour gardes » ton pere, ton frere, tes parens, & tes amis qui » ont été massacrés par nos tirans, & dont je veux » venger la mort ». Crassus touché de ce discours, & plein du desir de se distinguer, partit sans répliquer, passa au-travers de différens corps de l'armée ennemie, leva un grand nombre de troupes par son crédit, vint rejoindre Sylla, & partagea depuis avec lui tous les périls & toute la gloire de cette guerre.

Dans le même tems, le jeune Pompée n'ayant pas encore vingt-trois ans, tailla en pieces la cavalerie gauloise aux ordres de Brutus, joignit Sylla avec trois légions, & se lia d'amitié & d'intérêt avec Crassus.

Sylla devenu dictateur perpétuel, ou, pour mieux dire, le maître absolu de Rome, disposa souverainement des biens de ses concitoyens, qu'il regardoit comme faisant partie de ses conquêtes ; & Crassus, dans cette confiscation, eut le choix de tout ce qui pouvoit flatter son avarice : Sylla, aussi libéral envers ses amis, que dur & inexorable envers ses ennemis, se faisoit un plaisir de répandre à pleines mains les trésors de la république sur ceux qui s'étoient attachés à sa fortune. Voilà la principale source des richesses de Crassus.

Elles n'amollirent point sa valeur. Il y avoit déjà trois ans que la guerre civile duroit en Italie, avec autant de honte que de désavantage pour la république, lorsque le sénat lui en donna la conduite. La fortune changea sous cet habile général ; il rétablit la discipline militaire, défit les troupes de Spartacus, & remporta une victoire complete.

De retour à Rome l'an 683, sa faction se réunit à celle de Pompée ; & comme il avoit passé par la charge de préteur, il fut élu *consul*. On déséra la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple

chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, & qu'à peine il eût trente-quatre ans ; mais sa haute réputation & l'éclat de ses victoires couvrirent ces irrégularités ; on ne crut pas qu'un citoyen qui avoit été honoré du triomphe avant l'âge de vingt-quatre ans & avant que d'avoir entrée au sénat, dût être assujetti aux regles ordinaires.

Il sembloit que Pompée & Crassus eussent renoncé au triomphe, étant entrés dans Rome pour demander le consulat ; mais, après leur élection, on fut surpris qu'ils prétendissent encore au triomphe, comme s'ils étoient restés chacun à la tête de leurs armées. Ces deux hommes également ambitieux & puissans vouloient retenir leurs troupes, moins pour la cérémonie du triomphe, que pour conserver plus de force & d'autorité l'un contre l'autre. Crassus, pour gagner l'affection du peuple, fit dresser mille tables où il traita toute la ville, & fit distribuer en même tems aux familles du petit peuple du blé pour les nourrir pendant trois mois. On ne sera pas surpris de cette libéralité, si l'on considère que Crassus regorgeoit de richesses, & possédoit la valeur de plus de sept mille talens de bien, c'est-à-dire plus de trente millions de notre monnoie ; & c'étoit par ces fortes de dépenses publiques que les grands de Rome achetoient les suffrages de la multitude.

Pompée de son côté, pour renchérir sur les bienfaits de Crassus, & pour mettre dans ses intérêts les tribuns du peuple, fit recevoir des lois qui rendoient à ces magistrats toute l'autorité dont ils avoient été privés par celles de Sylla.

Enfin ces deux hommes ambitieux se réunirent, s'embrassèrent ; & après avoir triomphé l'un & l'autre, ils licencierent de concert leurs armées.

*Caractères de Pompée.* Mais Pompée attira sur lui, pour ainsi dire, les yeux de toute la terre. C'étoit, au rapport de Cicéron, un personnage né pour toutes les grandes choses, & qui pouvoit atteindre à la suprême éloquence, s'il n'eût mieux aimé cultiver les vertus militaires, & si son ambition ne l'eût porté à des honneurs plus brillans. Il fut général avant que d'être soldat, & sa vie n'offrit qu'une suite continue de victoires. Il fit la guerre dans les trois parties du monde, & il en revint toujours victorieux. Il vainquit dans l'Italie Carinat & Carbon du parti de Marius ; Domitius, dans l'Afrique ; Sertorius, ou pour mieux dire Perpenna, dans l'Espagne ; les pirates de Cilicie sur la mer Méditerranée ; & depuis la défaite de Catilina, il revint à Rome vainqueur de Mithridate & de Tigrane. Par tant de victoires & de conquêtes, il acquit un plus grand nom que les Romains ne souhaitoient, & qu'il n'avoit osé lui-même espérer.

Dans ce haut degré de gloire où la fortune le conduisit comme par la main, il crut qu'il étoit de sa dignité de se familiariser moins avec ses concitoyens. Il paroissoit rarement en public ; & s'il sortoit de sa maison, on le voyoit toujours accompagné d'une foule de ses créatures, dont le cortège nombreux représentoit mieux la cour d'un grand prince, que la suite d'un citoyen de la république. Ce n'est pas qu'il abusât de son pouvoir, mais dans un ville libre on voyoit avec peine qu'il affectât des manieres de souverain.

Accoutumé dès sa jeunesse au commandement des armées, il ne pouvoit se réduire à la simplicité d'une vie privée. Ses mœurs à la vérité étoient pures & sans tâche : on le louoit même avec justice de sa tempérance ; personne ne le soupçonna jamais d'avarice, & il recherchoit moins dans les dignités qu'il briguoit la puissance, qui en est inséparable, que les honneurs & l'éclat dont elles étoient environnées.

Deux fois Pompée retournant à Rome, maître d'opprimer la république, eut la modération de con-

gédier ses armées avant que d'y entrer, pour s'affûrer les éloges du sénat & du peuple; son ambition étoit plus lente & plus douce que celle de César: il aspirait à la dictature par les suffrages de la république; il ne pouvoit consentir à usurper la puissance, mais il auroit désiré qu'on la lui remit entre les mains. Il vouloit des honneurs qui le distinguassent de tous les capitaines de son tems.

Modéré en tout le reste, il ne pouvoit souffrir sur sa gloire aucune comparaison. Toute égalité le bleissoit, & si il eût voulu, ce semble, être le seul général de la république, quand il devoit se contenter d'être le premier. Cette jalousie du commandement lui attira un grand nombre d'ennemis, dont César, dans la suite, fut le plus dangereux & le plus redoutable; l'un ne voulut point d'égal, comme nous venons de dire, & l'autre ne pouvoit souffrir de supérieur. Cette concurrence ambitieuse dans les deux premiers hommes de l'univers causa les révolutions, dont nous allons indiquer l'origine & le succès à la suite du portrait de César.

*Caractère de César.* Il étoit né de l'illustre famille des Jules, qui, comme toutes les grandes maisons, avoit sa chimère, en se vantant de tirer son origine d'Anchise & de Vénus. C'étoit l'homme de son tems le mieux fait, adroit à toutes sortes d'exercices, infatigable au travail, plein de valeur, & d'un courage élevé; vaste dans ses desseins, magnifique dans sa dépense, & libéral jusqu'à la profusion. La nature, qui sembloit l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avoit donné un air d'empire, & de la dignité dans ses manières. Mais cet air de grandeur étoit tempéré par la douceur & la facilité de ses mœurs. Son éloquence insinuante & invincible étoit encore plus attachée aux charmes de sa personne, qu'à la force de ses raisons. Ceux qui étoient assez durs pour résister à l'impression que faisoient tant d'aimables qualités, n'échappoient point à ses bienfaits: & il commença par gagner les cœurs, comme le fondement le plus solide de la domination à laquelle il aspirait.

Né simple citoyen d'une république, il forma, dans une condition privée, le projet d'affujettir sa patrie. La grandeur & les périls d'une pareille entreprise ne l'épouvantèrent point. Il ne trouva rien au-dessus de son ambition, que l'étendue immense de ses vues. Les exemples récents de Marius & de Sylla lui firent comprendre, qu'il n'étoit pas impossible de s'élever à la souveraine puissance: mais sage jusque dans ses desirs immodérés, il distribua en différens tems l'exécution de ses desseins. Doué d'un esprit toujours juste, malgré son étendue, il n'alla que par degrés au projet de la domination; & quelque éclatantes qu'ayent été depuis ses victoires, elles ne doivent passer pour de grandes actions, que parce qu'elles furent toujours la suite & l'effet de grands desseins.

A peine Sylla fut-il mort, que César se jetta dans les affaires: il y porta toute son ambition. Sa naissance, une des plus illustres de la république, devoit l'attacher au parti du sénat & de la noblesse; mais neveu de Marius & gendre de Cinna, il se déclara pour leur faction, quoiqu'elle eût été comme dissipée depuis la dictature de Sylla. Il entreprit de relever ce parti qui étoit celui du peuple, & il se flatta d'en devenir bien-tôt le chef, au-lieu qu'il lui auroit fallu plier sous l'autorité de Pompée, qui étoit à la tête du sénat.

Sylla avoit fait abattre pendant sa dictature les trophées de Marius. César n'étoit encore qu'édile, qu'il fit faire secrètement par d'excellens artistes la statue de Marius, couronné par les mains de la Victoire. Il y ajouta des inscriptions à son honneur, qui faisoient mention de la défaite des Cimbres, & il fit placer

de nuit ces nouveaux trophées dans le capitole. Tout le peuple accourut en foule le matin pour voir ce nouveau spectacle. Les partisans de Sylla se récrièrent contre une entreprise si hardie; on ne douta point que César n'en fût l'auteur. Ses ennemis publioient qu'il aspirait à la tyrannie, & qu'on devoit punir un homme qui osoit de son autorité privée relever des trophées, qu'un souverain magistrat avoit fait abattre. Mais le peuple dont Marius s'étoit déclaré protecteur, donnoit de grandes louanges à César, & disoit qu'il étoit le seul qui, par son courage, méritât de succéder aux dignités de Marius. Aussi les principaux de chaque tribu ne furent pas long-tems sans lui donner des preuves de leur dévouement à ses intérêts.

Après la mort du grand pontife Métellus, il obtint cet emploi, passa avec facilité à la préture, & en sortant de cette charge, le peuple lui décerna le gouvernement de l'Espagne.

César en possession de ce gouvernement, porta la guerre dans la Galice & dans la Lusitanie, qu'il soumit à l'empire Romain; mais dans cette conquête il ne négligea pas ses intérêts particuliers. Il s'empara par des contributions violentes, de tout l'or & l'argent de ces provinces, & il revint à Rome chargé de richesses, dont il se servit pour se faire de nouvelles créatures, par des libéralités continuelles; sa maison leur étoit ouverte en tout tems; rien ne leur étoit caché que son cœur, toujours impénétrable même à ses plus chers amis.

On ne doutoit point qu'il ne se fût mis à la tête de la conjuration de Catilina, si elle eût réussi; & ce fameux rebelle qui croyoit ne travailler que pour sa propre grandeur, se fut vu enlever le fruit de son crime, par un homme plus autorisé que lui dans son propre parti, & qui avoit eu l'adresse de ne lui laisser que le péril de l'exécution. Cependant le mauvais succès de cette entreprise, & le souvenir de la mort des Gracques, assassinés aux yeux de la multitude qui les adoroit, lui firent comprendre que la faveur seule du peuple ne suffisoit pas pour le succès de ses affaires: & il jugea bien qu'il ne s'éleveroit jamais jusqu'à la souveraine puissance, sans le commandement des armées, & sans avoir un parti dans le sénat.

*Formation du premier triumvirat.* Ce corps si augmenté étoit alors partagé entre Pompée & Crassus, ennemis & rivaux dans le gouvernement; l'un le plus puissant, & l'autre le plus riche de Rome. La république tiroit au-moins cet avantage de leur division, qu'en partageant le sénat, elle tenoit leur puissance en équilibre, & maintenoit la liberté. César résolut de s'unir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, & d'emprunter pour ainsi-dire leur crédit de tems-entems; dans la vue de s'en servir pour parvenir plus aisément au consulat & au commandement des armées. Mais comme il ne pouvoit ménager en même tems l'amitié de deux ennemis déclarés, il ne songea d'abord qu'à les réconcilier. Il y réussit, & lui seul tira toute l'utilité d'une réconciliation si pernicieuse à la liberté publique. Il fut persuadé à Pompée & à Crassus de lui confier, comme en dépôt, le consulat, qu'ils n'auroient pas vu sans jalousie passer entre les mains de leurs partisans. Il fut élu consul avec Calpurnius Bibulus, par le concours des deux factions. Il en gagna secrètement les principaux, dont il forma un troisième parti, qui opprima dans la suite ceux mêmes qui avoient le plus contribué à son élévation.

Rome se vit alors en proie à l'ambition de trois hommes qui, par le crédit de leurs factions réunies, disposèrent souverainement des dignités & des emplois de la république. Crassus toujours avare, & trop riche pour un particulier, songeoit moins à grossir son parti, qu'à amasser de nouvelles richesses. Pompée content des marques extérieures de respect

& de vénération que lui attiroit l'éclat de ses victoires, jouissoit dans une oisiveté dangereuse, de son crédit & de sa réputation. Mais César plus habile & plus caché que tous les deux, jettoit sourdement les fondemens de sa propre grandeur, sur le trop de sécurité de l'un & de l'autre. Il n'oublioit rien pour entretenir leur confiance, pendant qu'à force de présens il tâchoit de gagner les sénateurs qui leur étoient les plus dévoués. Les amis de Pompée & de Crassus devinrent sans s'en appercevoir les créatures de César; pour être averti de tout ce qui se passoit dans leurs maisons; il séduisit jusqu'à leurs affranchis, qui ne purent résister à ses libéralités. Il employa contre Pompée en particulier, les forces qu'il lui avoit données, & ses artifices mêmes; il troubla la ville par ses emissaires, & se rendit maître des élections; consuls, préteurs, tribuns, furent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes.

Etant consul, il fit partager les terres de la Campanie, entre vingt mille familles romaines. Ce furent dans la suite autant de cliens, que leur intérêt engagea à maintenir tout ce qui s'étoit fait pendant son consulat. Pour prévenir ce que ses successeurs dans cette dignité pourroient entreprendre contre la disposition de cette loi, il en fit passer une seconde, qui obligeoit le sénat entier, & tous ceux qui parviendroient à quelque magistrature, de faire serment de ne jamais rien proposer au préjudice de ce qui avoit été arrêté dans les assemblées du peuple pendant son consulat. Ce fut par cette habile précaution qu'il fut rendre les fondemens de sa fortune si sûrs & si durables, que dix années d'absence, les tentatives des bons citoyens, & tous les mauvais offices de ses envieux & de ses ennemis, ne la purent jamais ébranler.

*Cimentation de ce triumvirat.* Mais comme il craignoit toujours que Pompée ne lui échappât, & qu'il fut regagné par le parti des républicains zélés, il lui donna sa fille Julie en mariage, comme un nouveau gage de leur union. Pompée donna la sienne à Servilius, & César épousa Calpurnie, fille de Pison, qu'il fit désigner consul pour l'année suivante. Il prit en même tems le gouvernement des Gaules avec celui de l'Illyrie, pour deux ans. On décerna depuis celui de la Syrie à Crassus, qui le demandoit dans l'espérance d'y acquérir de nouvelles richesses, en quoi il réussit, car il doubla les trente millions qu'il possédoit. Pompée obtint l'une & l'autre Espagne, qu'il gouverna toujours par ses lieutenans, pour ne pas quitter les délices de Rome.

Ils firent comprendre ces différentes dispositions dans le même décret qui autorisoit le partage des terres, afin d'en intéresser les propriétaires à la conservation de leur propre autorité. Ces trois hommes partagerent ainsi le monde entier. Voilà la ligue qu'on nomma le premier triumvirat, dont l'union, quoique momentanée, perdit la république. Rome se trouvoit en ce malheureux état, qu'elle étoit moins accablée par les guerres civiles que par la paix, qui réunissant les vices & les intérêts des principaux, ne faisoit plus qu'une tyrannie.

L'usage donnoit un gouvernement aux consuls à l'issue du consulat, & César de concert avec Pompée & Crassus, s'étoit fait déferer celui de la Gaule Cis-Alpine, qui n'étoit pas éloigné de Rome. Vatinius, tribun du peuple, & créature de César, y fit ajouter celui de l'Illyrie, avec la Gaule Trans-Alpine, c'est-à-dire la Provence, une partie du Dauphiné & du Languedoc, que César souhaitoit avec passion, pour pouvoir porter ses armes plus loin, & que le sénat même lui accorda, parce qu'il ne se sentoit pas assez puissant pour le lui refuser.

Il avoit choisi le gouvernement de ces provinces comme un champ de bataille propre à lui faire un

grand nom. Il envisagea la conquête entière des Gaules, comme un objet digne de son courage & de sa valeur, & il se flatta en même tems d'y amasser de grandes richesses, encore plus nécessaires pour soutenir son crédit à Rome, que pour fournir aux frais de la guerre. Il partit pour la conquête des Gaules, à la tête de quatre légions, & Pompée lui en prêta depuis une autre, qu'il détacha de l'armée qui étoit sous ses ordres, en qualité de gouverneur de l'Espagne & de la Lybie.

Les guerres de César, ses combats, ses victoires, ne sont ignorés de personne. On sait qu'en moins de dix ans, il triompha des Helvétiens, & les força de se renfermer dans leurs montagnes qu'il attaqua; & qu'il vainquit Arioviste, roi des Germains, auquel il fit la guerre, quoique ce prince eût été reçu au nombre des alliés de l'état; qu'il fournit depuis les Belges à ses lois; qu'il conquit toutes les Gaules, & que les Romains sous sa conduite, passèrent la mer, & arborèrent pour la première fois les aigles dans la Grande-Bretagne.

On prétend qu'il emporta de force, ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes, huit cens villes; qu'il subjuga trois cens peuples ou nations; qu'il défit en différens combats trois millions d'hommes, dont il y en eut un million qui furent tués dans les batailles, & un autre million faits prisonniers; détail qui nous paroîtroit exagéré, s'il n'étoit rapporté sur la foi de Plutarque, & des autres historiens romains.

*Ambition & conduite de César.* Il est certain que la république n'avoit point encore eu un plus grand capitaine, si on examine sa conduite dans le commandement des armées, sa rare valeur dans les combats, & sa modération dans la victoire. Mais ces qualités étoient obscurcies par une ambition démesurée, & par une avidité insatiable d'amasser de l'argent, qu'il regardoit comme l'instrument le plus sûr pour faire réussir ses grands desseins. Depuis qu'il fut arrivé dans les Gaules, tout fut vénal dans son camp; charges, gouvernemens, guerres, alliances, il trafiquoit de tout. Il pillait les temples des Dieux, & les terres des alliés. Tout ce qui servoit à augmenter sa puissance, lui paroissoit juste & honnête; & Cicéron rapporte qu'il avoit souvent dans la bouche ces mots d'Euripide: « s'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner; mais dans des affaires de moindre conséquence, on ne peut avoir trop d'égards pour la justice ».

Le sénat attentif sur sa conduite, vouloit lui en faire rendre compte, & il envoya des commissaires jusques dans les Gaules, pour informer des plaintes des alliés. Caton au retour de ces commissaires, proposa de le livrer à Arioviste, comme un désaveu que la république faisoit de l'injustice de ses armes, & pour détourner sur sa tête seule, la vengeance céleste de la foi violée. Mais l'éclat de ses victoires, l'affection du peuple, & l'argent qu'il faisoit répandre dans le sénat, tournerent insensiblement les plaintes en éloges. On attribua ses brigandages à des vices politiques; on décerna des actions de grâces aux dieux pour ses sacrilèges; & de grands crimes couronnés de la réussite, passèrent pour de grandes vertus.

César devoit ses succès à sa rare valeur, & à la passion que ses soldats avoient pour lui. Il en étoit adoré, ils le suivoient dans les plus grands périls, avec une confiance bien honorable pour un général. Ceux qui sous d'autres capitaines n'auroient combattu que foiblement, monstroient sous ses ordres un courage invincible, & devenoient par son exemple d'autres césars. Il les avoit attachés à sa personne & à sa fortune, par le soin infini qu'il prenoit de leur subsistance, & par des récompenses magnifiques. Il doubla leur solde; & le blé qu'on ne leur distribuoit que par rations réglées, leur fut donné sans mesure.



Il assigna aux vétérans des terres & des possessions. Il sembloit qu'il ne fût que le dépositaire des richesses immenses qu'il accumuloit tous les jours, & qu'il ne les conservoit que pour en faire le prix de la valeur, & la récompense du mérite. Il payoit même les dettes de ses principaux officiers, & il laissoit entrevoir à ceux qui étoient engagés pour des sommes excessives, qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de la poursuite de leurs créanciers, tant qu'ils combattoient sous ses enseignes. Soldats & officiers, chacun fondeoit l'espérance de sa fortune, sur la libéralité & la protection du général. Par-là les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de César.

Son attention n'étoit pas bornée à s'assurer seulement de son armée. Du fond des Gaules il portoit ses vûes sur la disposition des affaires, & jusque dans les comices, & les assemblées du peuple, il ne s'y passoit rien sans sa participation. Son crédit influoit jusque dans la plupart des délibérations du sénat. Il avoit dans l'un & l'autre corps des amis puissans, & des créatures dévouées à ses intérêts. Il leur fournissoit de l'argent en abondance, soit pour payer leurs dettes, ou pour s'élever aux principales charges de la république. C'étoit de cet argent qu'il achetoit leurs suffrages, & leur propre liberté. Emilius Paulus étant consul, en tira neuf cent mille écus, seulement pour ne s'opposer point à ses desseins pendant son consulat. Il en donna encore davantage à Scribonius Curion, tribun du peuple, homme factieux, habile, éloquent, qui lui avoit vendu sa foi, & qui pour le servir plus utilement, affectoit de n'agir que pour l'intérêt du peuple.

*Rupture de Pompée avec César.* Pompée ouvrit enfin les yeux, & résolut de ruiner la fortune de César. La jalousie du gouvernement, & une émulation réciproque de gloire, les firent bientôt appercevoir qu'ils étoient ennemis, quoiqu'ils conservassent encore toutes les apparences de leur ancienne liaison. Mais Crassus qui par son crédit & ses richesses immenses, balançoit l'autorité de l'un & de l'autre, ayant été tué dans la guerre des Parthes, ils se virent en liberté de faire éclater leurs sentimens. Enfin la mort de Julie fille de César, qui arriva peu de tems après, acheva de rompre ce qui restoit de correspondance entre le beau-pere & le gendre.

César demanda qu'on lui continuât son gouvernement, comme on avoit fait à Pompée, ou qu'il lui fût permis, sans être dans Rome, de poursuivre le consulat. Il ajouta dans la même lettre, que si Pompée prétendoit retener le commandement, il sauroit bien se maintenir de son côté à la tête de son armée; & qu'en ce cas, il seroit dans peu de jours à Rome pour y vanger ses propres injures, & celles qu'on faisoit à la patrie. Ces dernières paroles remplies de menaces, parurent au sénat une vraie déclaration de guerre. Lucius Domitius fut nommé sur le champ pour son successeur, & on lui donna quatre mille hommes de troupes, pour aller prendre possession de son gouvernement; mais César dont les vûes & l'activité étoient incomparables, avoit déjà prévenu ce decret, par la hardiesse & la promptitude de sa marche.

*César usurpe la tyrannie par les armes.* La même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes, César l'y répandit lorsqu'il passa le Rubicon. Pompée éperdu, ne vit dans les premiers momens de la guerre, de parti à prendre que celui qui reste dans les affaires désespérées: il ne fut que céder & que fuir; il sortit de Rome, y laissa le trésor public; il ne put nulle part retarder le vainqueur; il abandonna une partie de ses troupes, toute l'Italie, & passa la mer.

César entra dans Rome en maître, & s'étant em-

paré du trésor public, où il trouva environ cinq millions de livres de notre monnoie, il se mit en état de poursuivre Pompée & ses partisans; mais ce général du sénat qui vouloit tirer la guerre en longueur, pour avoir le tems d'amasser de plus grandes forces, passa d'Italie en Epire, & après s'être embarqué à Brindes, il aborda dans le port de Dirrachium. César ne l'ayant pu joindre, se rendit maître de toute l'Italie, en moins de 60 jours.

Le détail & le succès de la guerre civile n'est point de mon sujet. On sait que l'empire ne coûta pour ainsi dire à César, qu'une heure de tems; & que la bataille de Pharsale en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti. L'activité de César, & la rapidité de ses conquêtes, ne donnerent point le tems de traverser ses projets. La guerre le porta dans des climats différens. La victoire le suivit presque par-tout, & la gloire ne l'abandonna jamais.

On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités, sans aucun défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été difficile, que quelqu'armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur, & qu'en quelque république qu'il fût allé, il ne l'eût gouvernée.

*Tout plia sous sa puissance.* Tout plia sous sa puissance, & deux ans après le passage du Rubicon, l'an 696, on le vit rentrer dans Rome maître de l'univers. Il pardonna à tout le monde; mais la modération que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges.

Le sénat à son retour, lui décerna des honneurs extraordinaires, & une autorité sans bornes, qui ne laissoit plus à la république qu'une ombre de liberté. On le nomma consul pour dix ans, & dictateur perpétuel. On lui donna le nom d'empereur, le titre auguste de *père de la patrie*. On déclara sa personne sacrée & inviolable. C'étoit réunir & perpétuer en lui, la puissance & les privilèges annuels de toutes les dignités de l'état. On ajouta à cette profusion d'honneurs, le droit d'assister à tous les jeux dans une chaire dorée, & une couronne d'or sur la tête; & il fut ordonné par le decret, que même après sa mort, on placeroit toujours cette chaire, & cette couronne dans tous les spectacles, pour immortaliser sa mémoire.

Mais la plupart des sénateurs ne lui avoient décerné tous ces honneurs extraordinaires dont nous venons de parler, que pour le rendre plus odieux, & pour le pouvoir perdre plus sûrement. Les grands surtout qui avoient suivi la fortune de Pompée, & qui ne pouvoient pardonner à César la vie qu'il leur avoit donnée dans les plaintes de Pharsale, se reprochoient secrètement ses bienfaits, comme le prix de la liberté publique; & ceux qu'il croyoit ses meilleurs amis, ne recevoient ses grâces que pour approcher plus près de sa personne, & pour le faire périr plus sûrement.

*Il en abuse & périt.* Il essaya pour ainsi dire le diadème; mais voyant que le peuple cessoit ses acclamations, il n'osa hasarder d'affermir la couronne sur sa tête; cependant il cassa les tribuns du peuple, & fit encore d'autres tentatives pour le conduire à la royauté; mais on ne peut comprendre qu'il pût imaginer que les Romains pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie.

Il commit beaucoup d'autres fautes, en témoignant le peu d'égards qu'il avoit pour le sénat, & en choquant les cérémonies & les usages de ce corps. Il porta son mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes, & à les sousscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprens quelquefois, dit Cicéron (*Lettres famil. l. IX.*), qu'un sénatus-consulte, passé à mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, avant que j'aye scu

» qu'il ait été fait; & plusieurs princes m'ont écrit  
» des lettres de remerciemens, sur ce que j'avois été  
» d'avis qu'on leur donnât le titre de rois, que non-  
» seulement je ne savois pas être rois, mais même  
» qu'ils fussent au monde ».

En un mot, il étoit d'autant plus difficile que César pût défendre sa vie, qu'il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les républiques de Grece & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux, l'assassin de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. A Rome surtout, depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise, les exemples reçus; la république armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour le moment, & l'avoit pour sa défense. Brutus osa bien dire à ses amis, que quand son pere reviendrait sur la terre, il le tueroit tout de même s'il aspirait à la tyrannie. En effet, le crime de César qui vivoit dans un gouvernement libre, n'étoit-il pas hors d'état d'être puni autrement que par un assassin? Et demander pourquoi on ne l'avoit pas poursuivi par la force ouverte, ou par des lois, n'étoit-ce pas demander raison de ses crimes?

Il est vrai que les conjurés finirent presque tous malheureusement leur vie; il falloit bien que des gens à la tête d'un parti abattu tant de fois, dans des guerres où l'on ne se faisoit aucun quartier, périsse de mort violente. De-là cependant on tira la conséquence d'une vengeance céleste, qui punissoit les meurtriers de César, & proscrivoit leur cause.

*Conduite du sénat & d'Antoine après la mort de César.* Après la mort de ce tyran, les conjurés ne firent rien pour se soutenir; ils se retirèrent seulement au capitol, sans savoir encore ce qu'ils avoient à espérer ou à craindre de ce grand événement; mais ils virent bientôt avec amertume, que la mort d'un usurpateur alloit causer de nouvelles calamités dans la république.

Le lendemain Lépidus se saisit de la place Romaine avec un corps de troupes, qu'il y fit avancer par ordre d'Antoine, alors premier consul. Les soldats vétérans qui craignoient qu'on ne répât les dons immenses qu'ils avoient reçus, entrèrent dans Rome. Le sénat s'assembla, & comme il étoit question de décider si César avoit été un tyran, ou un magistrat légitime, & si ceux qui l'avoient tué méritoient des peines ou des récompenses, jamais cet auguste conseil ne s'étoit tenu pour une matière si importante & si délicate. Après plusieurs avis différens, on prit un tempérament pour contenter les deux partis. On convint qu'on ne poursuivroit point la mort de César; mais on arrêta pour concilier les extrêmes, que toutes ses ordonnances seroient ratifiées: ce qui produisit une fausse paix.

Antoine dissimulant ses sentimens, souscrivit au décret du sénat. Les provinces furent distribuées en même tems; Brutus eut le gouvernement de l'île de Crete; Cassius de l'Asie; Trébonius de l'Asie; Cimber de la Bithinie, & on confirma à Décimus Brutus, celui de la Gaule cisalpine, que César lui avoit donné. Antoine consentit même à voir Brutus & Cassius. Il se fit une espece de réconciliation entre ces chefs de parti: réunion apparente qui ne trompa personne.

Comme le sénat avoit approuvé tous les actes de César sans restriction, & que l'exécution en fut donnée aux consuls, Antoine qui l'étoit, se saisit du livre de raisons de César, gagna son secrétaire, & y fit écrire tout ce qu'il voulut: de manière que le dictateur régnoit plus impérieusement que pendant sa vie; car ce qu'il n'auroit jamais fait, Antoine le faisoit; l'argent qu'il n'auroit jamais donné, Antoine le donnoit; & tout homme qui avoit de mauvaises intentions contre la république, trouvoit soudain une

récompense dans les prétendus livres de César.

Par un nouveau malheur, César avoit amassé pour son expédition, des sommes immenses, qu'il avoit mises dans le temple d'Ops; Antoine avec son livre, en disposa à sa fantaisie.

Les conjurés avoient d'abord résolu de jeter le corps de César dans le Tibre: ils n'y auroient trouvé nul obstacle; car dans ces momens d'étonnement qui suivent une action inopinée, il est facile de faire tout ce qu'on peut oser: cela ne fut point exécuté, & voici ce qui en arriva.

Le sénat se crut obligé de permettre les obsèques de César, & effectivement dès qu'il ne l'avoit pas déclaré tyran, il ne pouvoit lui refuser la sépulture. Or c'étoit une coutume des Romains, si vantée par Polybe, de porter dans les funérailles les images des ancêtres, & de faire ensuite l'oraison funebre du défunt. Antoine qui la fit, montra au peuple la robe ensanglantée de César, lui lut son testament, où il lui prodiguoit de grandes largesses, & l'agita au point qu'il mit le feu aux maisons des conjurés.

S'ils furent offensés des discours artificieux d'Antoine, le sénat n'en fut guère moins piqué, & sans se déclarer ouvertement, il ne laissa pas de favoriser secrètement leurs entreprises, persuadé que la conservation du gouvernement républicain dépendoit des avantages de ce parti; cependant Antoine s'acheminait à la souveraine puissance, lorsqu'on vit arriver le jeune Octavius, petit-neveu de César, qui se présenta pour recueillir sa succession.

*Arrivée du jeune Octavius à Rome.* Il étoit fils d'un sénateur appelé *Caius Octavius*, qui avoit exercé la préture, & d'Acie, fille de Julie, sœur de César, qui avoit été mariée en premières nocces à Accius Balbus, & ensuite à Marcus Philippus. Comme Octavius n'avoit pas encore dix-huit ans, César l'avoit envoyé à Apollonie, ville sur les côtes d'Epire, pour y achever ses études & ses exercices. Il n'y avoit pas six mois qu'il étoit dans cette ville lorsqu'il apprit que son grand-oncle avoit été assassiné dans le sénat. Ses parens & ses amis voulant opposer son nom à la puissance d'Antoine, lui mandèrent de venir à Rome pour y jouir du privilege de son adoption, & la faire autoriser par le préteur.

Au bruit de sa marche, les soldats vétérans auxquels César, après la fin des guerres civiles, avoit donné des terres dans l'Italie, accoururent lui offrir leurs services; on lui apportoit de l'argent de tous les côtés, & quand il approcha de Rome, la plupart des magistrats, les officiers de guerre, toutes les créatures du dictateur, & le peuple en foule sortirent au-devant de lui.

Ce jeune Octavius prit le nom de *César*, vendit son patrimoine, paya une partie des legs portés par le testament de son grand-oncle, & jeta avec un silence profond, les fondemens de la perte d'Antoine. Il se voyoit soutenu du grand nom de César, qui seul lui donneroit bientôt des légions & des armées à ses ordres; d'un autre côté, Cicéron pour perdre Antoine son ennemi particulier, prit le mauvais parti de travailler à l'élevation d'Octavius, & au-lieu de faire oublier au peuple César, il le lui remit devant les yeux. Octavius se conduisit avec Cicéron en homme habile; il le flatta, le consulta, le loua, & employa tous ces artifices dont la vanité ne se défie jamais. Prenant en même tems son intérêt pour règle de sa conduite, tantôt il ménagea politiquement Antoine, & tantôt le sénat, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables.

Il est certain qu'Antoine ne craignoit pas moins Octavius, que Brutus & Cassius; mais il fut obligé de dissimuler, & de garder beaucoup de mesures avec le premier, à cause de l'attachement que lui portoit

portent le peuple, les officiers, & les soldats qui avoient servi dans les armées du dictateur; de-là toutes les réunions apparentes qu'ils eurent l'un avec l'autre, n'étoient pour ainsi-dire qu'une matière d'infidélités nouvelles: tous deux ne cherchèrent long-tems qu'à se détruire, chacun aspirant à demeurer seul à la tête du parti opposé à celui des conjurés.

Antoine tenant assiégé Decimus Brutus dans Modène, & refusant de lever le siège, le sénat irrité de sa rébellion, ordonna à Hirtius & à Pansa, consuls, ainsi qu'à Octavius, de marcher au secours de Decimus. Le combat fut long; Antoine fut défait, & les deux consuls y périrent; cependant le sénat songeant à abaisser Octave, fier du grand nom dont il avoit hérité, & du consulat qu'il avoit obtenu, mit Decimus Brutus à la tête des troupes de la république.

*Union d'Octave, d'Antoine, & de Lépidus.* Ce fut alors qu'Octavius, extrêmement piqué de cette injure qui bridait son ambition, songea sérieusement à se réconcilier avec Antoine quand l'occasion s'en présenteroit; mais il attendit politiquement à se déterminer qu'il fut sûr du parti qu'embrasseroient Lépidus & Plancus. Antoine gagna les soldats de Lépidus, qui le reçurent la nuit dans leur camp & le reconnuent pour leur général. Plancus toujours esclavé des événemens se déclara contre le sénat & contre Decimus Brutus. Antoine repassa les Alpes à la tête de dix-sept légions, arrêta Brutus dans les défilés des montagnes voisines d'Aquilée, & lui fit couper la tête.

Cette mort fut le motif, ou plutôt le prétexte de la réunion entre Octave & Antoine; ils s'y trouverent enfin également disposés l'un & l'autre. Antoine venoit d'éprouver devant Modène ce que pouvoit encore le nom de la république; & comme il désespéroit alors de s'emparer seul de la souveraine puissance, il résolut de la partager avec son rival. Octave de son côté craignoit que s'il différoit plus long-tems à se raccommoier avec Antoine, ce chef de parti ne se joignît à la fin aux conjurés, comme il l'en avoit menacé, & que leurs forces réunies ne rétablissent l'autorité de la république; ainsi la paix fut aisée à faire entre deux ennemis qui trouvoient un intérêt égal à se rapprocher. Des amis communs les firent convenir d'une entrevue; la conférence se tint dans une petite île déserte, que forme, proche de Modène, la rivière du Panaro.

*Formation du second triumvirat.* Les deux armées camperent sur les bords, chacune de son côté, & on avoit fait des ponts de communication qui y aboutissoient, & sur lesquels on avoit mis des corps-de-gardes. Lépidus étant dans l'armée d'Antoine, se trouva naturellement à cette entrevue; & quoiqu'il n'eût plus que le nom de général & les apparences du commandement, Antoine & Octave, toujours en garde l'un contre l'autre, n'étoient pas fâchés qu'un tiers, qui ne leur pouvoit être suspect, intervint dans les différends qui pourroient naître entre eux.

Ainsi Lépidus entra le premier dans l'île, pour reconnoître s'ils y pouvoient passer en sûreté. Telle étoit la malheureuse condition de ces hommes ambitieux, qui dans leur réunion même, conservoient encore une défiance réciproque. Lépidus leur ayant fait le signal dont on étoit convenu, les deux généraux passèrent dans l'île, chacun de son côté. Ils s'embranchèrent d'abord, & sans entrer dans aucune explication sur le passé, ils s'avancèrent pour conférer, vers l'endroit le plus élevé de l'île, & d'où ils pouvoient être également vus par leurs gardes, & même par les deux armées.

Ils s'affirent eux trois seuls. Octave en qualité de consul, prit la place la plus honorable, & se mit au milieu des deux autres. Ils examinèrent quelle

Tome XVI.

forme de gouvernement ils donneroient à la république, & sous quel titre ils pourroient partager l'autorité souveraine, & retenir leurs armées, pour maintenir leur puissance. La conférence dura trois jours; on ne fait point le détail de ce qui s'y passa; il parut seulement par la suite, qu'ils étoient convenus qu'Octave abdiqueroit le consulat, & le remettrait pour le reste de l'année à Ventidius, un des lieutenans d'Antoine; mais qu'Octave, Antoine, & Lépidus, sous le titre de *triumvirs*, s'empareroient de l'autorité souveraine pour cinq ans; ils bornèrent leur autorité à ce peu d'années, pour ne pas se déclarer d'abord trop ouvertement les tyrans de leur patrie.

*Partage de l'empire entre les triumvirs.* Ces triumvirs partagèrent ensuite entre eux les provinces, les légions, & l'argent même de la république; & ils firent, dit Plutarque, ce partage de tout l'empire, comme si c'eût été leur patrimoine.

Antoine retint pour lui les Gaules, à l'exception de la province qui confine aux Pyrénées, & qui fut cédée à Lépidus avec les Espagnes. Octave eut pour sa part l'Afrique, la Sicile, la Sardaigne, & les autres îles. L'Asie occupée par les conjurés n'entra point dans ce partage; mais Octave & Antoine convinrent qu'ils joindroient incessamment leurs forces pour les en chasser; qu'ils se mettroient chacun à la tête de vingt légions; & que Lépidus, avec trois autres, resteroit en Italie & dans Rome, pour y maintenir leur autorité. Ces deux collègues ne lui donnerent point de part dans la guerre qu'ils alloient entreprendre, parce qu'ils connoissoient son peu de valeur & de capacité. Ils ne l'associerent au *triumvirat*, que pour lui laisser en leur absence, comme en dépôt, l'autorité souveraine, bien persuadés qu'ils se déferoient plus aisément de lui que d'un autre général, s'il leur devenoit infidèle ou inutile.

*Ils dressèrent un rôle de proscriptions & de récompenses.* Leur ambition étoit satisfaite par ce partage; mais ils laissoient à Rome & dans le sénat des ennemis cachés, & des républicains toujours zélés pour la liberté; ils résolurent avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches & les plus précieux citoyens; ils en dressèrent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & les ennemis de ses créatures: ils poussèrent l'inhumanité exécrable jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus sacrifia d'abord sans peine son frère à ses deux collègues; Antoine de son côté abandonna à Octavius le propre frère de sa mère; & celui-ci consentit qu'Antoine fit mourir Ciceron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. On mit dans ce rôle funeste Thoranius, tuteur d'Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin. Plotius désigné consul, frère de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus son collègue au consulat, furent couchés sur la liste, quoique ce dernier fût beau-père d'Asinius Pollio, partisan zélé du *triumvirat*; ainsi tous les droits les plus sacrés de la nature & de la reconnaissance furent violés par ces trois scélérats.

On disposa des récompenses, & cet article étoit important pour retenir les troupes dans leur devoir. Il fut donc arrêté qu'on abandonneroit aux soldats en propriété les terres & les maisons de dix-huit des meilleures villes de l'Italie, qui furent choisies par les triumvirs, selon qu'ils avoient des sujets d'aversion contre ces misérables cités; les plus grandes étoient Capoue, Reggium, Venouze, Benevent, Nocere, Rimini, & Vibone: tout cela fut réglé sans contestation.

*Ils imitent Marius & Sylla dans leur proscription.*

QQ 99



Pour exécuter leurs vengeances avec éclat, ils imiterent la manière dont Marius & Sylla en avoient usé. Elle consistoit à écrire en grosses lettres sur un tableau le nom des condamnés, & on affichoit ce tableau dans la place publique; c'est ce qu'on appella *proscription*. De ce moment chacun pouvoit tuer les pros crits; & comme leur tête étoit à fort haut prix, il étoit bien difficile qu'ils pussent échapper à des soldats animés par l'intérêt. Ces terribles articles étant signés, Octave sortit pour les déclarer aux troupes qui en témoignèrent une extrême joie, & alors les soldats des trois armées se mêlèrent, & se traitèrent réciproquement.

Ainsi fut conclu cet exécrable *triumvirat*, dont les suites furent si funestes; & pour en faire passer la mémoire jusqu'à la postérité, ils firent battre de la monnoie, où on voyoit d'un côté l'image d'Antoine: *Marc Antoine, empereur auguste, triumvir*, & au revers trois mains qui se tenoient, les haches des consuls, & pour devise, *le salut du genre humain*.

Les triumvirs ayant ainsi établi leur autorité, dressèrent le rôle des autres personnes qui devoient périr par leurs ordres; & bien que la haine y eût grande part, l'intérêt y trouva aussi sa place. Ils avoient besoin de beaucoup d'argent pour soutenir la guerre contre Brutus & Cassius, qui trouvoient de puissantes ressources dans les richesses de l'Asie, & dans l'assistance des princes d'Orient; au lieu que ceux-ci n'avoient que l'Europe pour eux, sur-tout l'Italie épuisée par la longueur des guerres civiles. Ils établirent de grands impôts sur le sel, & sur les autres marchandises; mais comme cela ne suffisoit pas, ils proscrivirent, ainsi que je l'ai dit, plusieurs des plus riches de Rome, afin de profiter de leur confiscation.

*Decret de cette proscription.* Le decret de la proscription commençoit en ces termes: « Marcus Lepidus, Marcus Antonius & Octavius César, élus pour la réformation de la république. Si la générosité de Jules César ne l'avoit obligé à pardonner à des perfides, & à leur accorder, outre la vie dont ils étoient indignes, des honneurs & des charges qu'ils ne méritoient pas, après avoir été pris les armes à la main contre sa personne, il n'auroit pas péri si cruellement par leur trahison; & nous ne serions pas forcés d'user de voyes de rigueur contre ceux qui nous ont déclarés ennemis de la patrie. Mais les entreprises détestables qu'ils ont machinées contre nous, la perfidie horrible dont ils ont usé à l'égard de César, & la connoissance que nous avons de leur méchanceté & de leur obstination dans des sentimens si odieux, nous obligent à prévenir les maux qui nous en pourroient arriver.

Le reste contenoit une justification du procédé des triumvirs, fondée sur les avantages que Jules César avoit acquis aux Romains par ses victoires, l'ingratitude de ses bienfaits, en un mot la nécessité de punir des ennemis, qui pourroient par leurs artifices rejeter la ville de Rome dans les malheurs de la division, durant qu'Octave & Antoine seroient occupés contre Brutus & Cassius: on appuyoit cette justification par l'exemple de Sylla.

Après avoir imploré l'assistance des dieux, ils concluoient ainsi: « que personne ne soit assez hardi pour recevoir, receler ou faire sauver aucun des pros crits, sous quelque prétexte que ce soit, ni lui donner argent ou autre secours, ni avoir aucune intelligence avec eux, sous peine d'être mis en leur rang, sans espérance d'aucune grace. Quiconque apportera la tête d'un pros crit, aura deux mille écus, si c'est un homme libre; & s'il est esclave, il aura la liberté & mille écus. L'esclave qui tuera son propre maître, aura outre cela

le droit de bourgeoisie. On donnera la même récompense à ceux qui nous déclareront le lieu où un pros crit se sera retiré; & le nom du dénonciateur ne sera couché sur aucun registre ni autre mémoire, afin que personne n'en ait connoissance ».

Quantité de leurs soldats arriverent à Rome avant la publication du decret, & tuèrent d'abord quatre des pros crits, les uns dans leurs logis, & les autres dans la rue. Ils se mirent ensuite à courir par les maisons & par les temples: ce qui causa une frayeur générale. On n'entendoit que des cris & des pleurs; & comme le decret n'étoit pas encore publié, chacun se persuadoit être du nombre des condamnés. Quelques-uns même tomberent dans un si grand desespoir, qu'ils vouloient envelopper la ville entiere dans leur perte, en mettant le feu par-tout. Pédius, pour empêcher ce malheur, fit publier qu'on ne cherchoit qu'un fort petit nombre des ennemis des triumvirs, & que tous les autres n'avoient rien à craindre. Le lendemain il fit afficher les noms des dix-sept condamnés; mais il s'échauffa si fort à courir de tous côtés pour rassurer les esprits, qu'il en mourut.

Les triumvirs firent ensuite leur entrée dans la ville en trois différens jours. Octave entra le premier, Antoine le second, & Lepidus le troisieme; chacun d'eux menoit une légion pour sa garde. La loi par laquelle ils s'attribuoient la même autorité que les consuls pour l'espace de cinq ans, & se déclaroient réformateurs de la république, fut publiée par Titius tribun du peuple; & la nuit suivante, ils firent ajouter les noms de cent trente personnes à ceux qu'ils avoient déjà pros crits.

Peu de tems après on en publia encore cent cinquante, sous prétexte qu'on les avoit oubliés. Ainsi le nombre des malheureuses victimes s'accrut jusqu'à trois cent sénateurs, & plus de deux mille chevaliers. Personne n'osoit refuser l'entrée de sa maison aux soldats qui cherchoient dans les lieux les plus secrets; & la face de Rome ressembloit alors à celle d'une ville prise d'assaut, exposée au meurtre & au pillage. Plusieurs furent tués dans ce désordre sans être condamnés. On les reconnoissoit à ce qu'ils n'avoient pas la tête coupée.

*Peinture de ces horreurs.* Salvius tribun du peuple fut tué le premier sur la table où il traitoit ses amis, pour avoir abandonné trop légèrement les intérêts d'Antoine, qu'il avoit d'abord soutenu contre Cicéron. Le préteur Minutius périt par l'imprudence de ceux qui l'accompagnoient par honneur, & qui le firent découvrir. Cœpion se fit tuer les armes à la main après une vigoureuse résistance, & Veratinus rassembla plusieurs autres pros crits comme lui, avec lesquels il tua grand nombre de soldats, & se sauva en Sicile.

Staius pros crit à l'âge de quatre-vingt ans, à cause de ses grands biens, les abandonna au pillage, & mit le feu dans sa maison, où il se brûla. Emilius voyant des gens armés qui couroient après un misérable, demanda qui étoit ce pros crit; un soldat qui le reconnut, répondit c'est toi-même, & le tua sur l'heure. Cilius & Decius ayant lu leurs noms écrits dans le tableau, se mirent à fuir étourdiement, & attirèrent après eux des soldats qui les tuèrent. Julius se joignit à des gens qui portoient un corps mort dans la ville, mais il fut reconnu & tué par les gardes de la porte, qui trouverent un porteur de plus qu'il n'y en avoit d'ordinaire.

Largus épargné par quelques soldats de sa connoissance, en rencontra d'autres qui le poursuivirent; il se jeta dans les bras de ceux qui l'avoient sauvé, afin qu'ils gagnassent le prix qui leur appartenoit. Les gens les plus illustres se cachèrent pour

ſauver leur vie dans les grottes, dans les aqueducs & les ſouterreins. On ne trouvoit que ſénateurs, tribuns & autres magiſtrats fugitifs, cherchant des aziles de toutes parts.

On porta à Antoine la tête de Rufus proſcrit, pour avoir refusé quelque tems auparavant de lui vendre une maifon voisine de celle de Fulvie; il dit que ce préſent appartenoit à ſa femme, & le lui envoya; d'un autre côté, la femme de Coponius qui étoit fort belle, n'obtint d'Antoine la grâce de ſon mari que par la dernière faveur.

Cicéron fut pourſuivi dans ſes terres par un certain Hérennius, & par un tribun militaire nommé *Popilius Lena*, auquel il avoit ſauvé la vie en plaidant pour lui; ils le tuèrent dans ſa litiere à l'âge de 64 ans. Ainſi fut cimenté le *triumvirat* par le ſang d'un des plus grands hommes de la république.

En un mot tout ce que la vengeance, la haine ou l'intérêt peuvent produire de plus tragique, parut dans les divers incidens de cette affreufe proſcription. On vit des amis livrer leurs amis à l'aſſaſſinat; des parens leurs parens; & des eſclaves leurs maîtres. On vit

*Le méchant par le prix au crime encouragé;  
Le mari dans ſon lit par ſa femme égorgé;  
Le fils tout dégoutant du meurtre de ſon père,  
Et, ſa tête à la main, demandant ſon ſalaire.*

Salaffus fut trahi par ſa femme; *Annalis* & *Thauranius*, tous deux préteurs, furent vendus par leurs propres fils, & *Fulvius* fut livré par une eſclave qu'il entretenoit.

*Peinture de belles actions dans ce tragique événement.* Mais auſſi, tout ce que l'attachement, l'amour & la fidélité peuvent inspirer de plus généreux, parut au milieu de tant d'horreurs. On vit des ſoldats compatiffans reſpecter le mérite; on vit des eſclaves ſe dévouer pour leurs maîtres, & des ennemis aſſez généreux riſquer tout pour ſauver la vie à leurs ennemis. On vit des femmes porter par les campagnes leurs maris ſur leurs épaules, & ſ'aller cacher avec eux dans le fond des forêts. On vit des enfans ſ'expoſer au glaive pour leurs peres, & des peres pour leurs enfans. Enfin, on vit de ſi grands traits d'héroïſme, qu'il ſembloit que la vertu dans cette occaſion vouloit triompher ſur le crime.

Les femmes de *Lentulus*, d'*Apuleius*, d'*Antichus*, ſe cachèrent dans des lieux deſerts avec leurs maris, ſans vouloir jamais les abandonner.

Comme *Reginus* ſortoit de la ville déguifé en charbonnier, ſa femme le ſuivant en litiere, un ſoldat arrête la voiture; *Reginus* revient ſur ſes pas pour prier cet homme de reſpecter cette dame. Le ſoldat qui avoit ſervi ſous lui, le reconnut: « ſavez-vous, lui dit-il, ſon général, je vous appellerai toujours ainſi, & je vous reſpecterai tous jours, dans quelque miſérable état que je vous voye ».

*Ligarius* ſe noya deſeſpéré de n'avoir pu ſecourir ſon frere qu'il vit tuer devant ſes yeux; & la tendreſſe de pere fut funeſte à *Blavus*, qui revint ſe faire maſſacrer pour tâcher de ſauver ſon fils.

*Arianus* & *Metellus* échappèrent au fer des aſſaſſins par les ſoins & le courage de leurs enfans. *Oppius*, qui avoit ſauvé ſon pere infirme, en le portant de lieu en lieu ſur ſes épaules, en fut recompensé par le peuple qui le nomma *édile*; & comme il n'avoit pas aſſez de bien pour fournir à la dépenſe des jeux, non ſeulement tous les ouvriers lui donnerent généreuſement leurs peines & leur ſalaire; mais la plupart de ceux qui aſſiſterent à ſes ſpectacles, lui firent tant de préſens, qu'ils l'enrichirent.

*Junius* dut ſon ſalut aux ſervices de ſes eſclaves qui combattirent pour le défendre. Un aſſaſſin poignar-

*Tome XVI.*

da le commandant de ceux qui venoient d'égorger ſon maître, & ſe tua du même poignard.

L'aventure de *Reſtius* ou de *Reſtio* eſt ſurprenante. Il avoit autrefois fait marquer d'un fer chaud le front d'un de ſes eſclaves pour s'être enſui. Cet eſclave découvrit ſans peine le lieu où il étoit caché, & vint l'y trouver. *Reſtius* crut être perdu, mais l'eſclave le raffura: « crois-tu, dit-il, mon maître, que ces caractères dont tu as marqué mon front, aient fait plus d'impreſſion ſur mon ame que les bienfaits que j'ai reçu de toi depuis ce tems-là »? Il le conduiſit dans un autre lieu plus ſecret, & l'y nourrit ſoigneuſement, en veillant ſans ceſſe à ſa conſervation; cependant comme des ſoldats vinrent à paſſer pluſieurs fois près de cet endroit, leurs allées & venues cauſerent mille frayeurs à l'eſclave. Il ſuivit un jour ces ſoldats, & prit ſi bien ſon tems qu'il vint à leur vue un laboureur: les ſoldats coururent à lui comme à un aſſaſſin; mais il leur dit, ſans ſe déconcerter, que c'étoit ſon maître *Reſtius* proſcrit par les loix, qu'il venoit heureuſement de tuer, moins encore pour la recompenſe, que pour ſe venger des marques infâmes qu'ils voyoient ſur ſon front. Ainſi l'eſprit, le crime & l'héroïſme ſe réunirent dans un ſimple eſclave, & ſon maître fut ſauvé.

Mais la grandeur d'ame des eſclaves d'*Appion* & de *Méneius* fut ſans tache: ils ſe dévouèrent généreuſement, & ſe firent tuer tous les deux, l'un dans une litiere, & l'autre ſur un lit, avec les habits de leurs maîtres.

L'imagination féconde inventa toutes ſortes de moyens pour échapper à la mort. *Pomponius* revêtit l'habit de préteur, habilla ſes eſclaves en licteurs, contrefit le ſeign des *triumvirs*, & prit un vaiſſeau pour paſſer en Cilicie. Un autre ſénateur ſe fit raser, changea de nom, leva une petite école, & y enseigna publiquement tant que dura la proſcription, ſans que perſonne vint à ſouſçonner qu'un maître d'école fût un illuſtre proſcrit.

L'aimable & belle *Octavie* faiſſoit de ſon côté toutes les occaſions poſſibles d'arracher quelques victimes à la barbarie du *triumvirat*. La femme de *Vinius* compris dans la proſcription, après avoir examiné les moyens de le ſauver, l'enferma dans un coffre qu'elle fit porter à la maifon d'un de ſes aſſaſſins, & répandit ſi bien le bruit qu'il étoit mort, que tout le monde en fut perſuadé. Mais comme cette reſſource ne calmoit point ſes allarmes, elle ſaiſit l'occaſion qu'un de ſes parens devoit donner des jeux au peuple, & ayant mis *Octavie* dans ſes intérêts, elle la pria d'obtenir de ſon frere, qu'il ſe trouvât ſeul des *triumvirs* au ſpectacle. Les choſes ainſi diſpoſées, cette dame vint ſur le théâtre, ſe jette aux pieds d'*Octavius*, lui déclare ſon artiſice, & fait porter en ſa préſence le coffre même, d'où ſon mari ſortit en tremblant. Tandis que tous les deux imploroient la clémence du *triumvir*, *Octavie* donna des louanges à cette action avec tant de grâces & d'adreſſe, que ſon frere applaudiffant à l'amour héroïque de cette dame, accorda la vie à ſon mari: *Octavie* n'en demeura pas là, elle loua ſi fort le courage de l'aſſaſſin qui, recevant ce dépôt, avoit couru riſque de périr lui-même, qu'elle engagea ſon frere à le recompenser; en le mettant au rang des chevaliers romains.

*Triomphe de Lépidus.* Sur la fin des exécutions du *triumvirat*, *Lépidus* ſ'aviſa de vouloir triompher de quelques peuples que ſes lieutenans avoit ſoumis en Eſpagne. La publication de ce triomphe poſtoit ces paroles remarquables: « à tous ceux qui honoreront notre triomphe par des ſacrifices, des feſtins publics, & autres démonſtrations de joie, ſalut, & bonne fortune. » A ceux qui ſe conduiront au-

Q Q q q ij

» trement, malheur & proscription ». On peut s'imaginer que la joie fut universelle, tant la terreur étoit grande ! la cérémonie de ce triomphe fut honorée par plus de sacrifices & de festins, qu'il n'en avoit encore paru dans aucune occasion semblable, ni même dans toutes réunies ensemble.

*Taxe exorbitante sur les hommes.* Après la mort ou la fuite des proscrits, on mit en vente les biens de ces malheureux, c'est-à-dire leurs immeubles ; car les meubles avoient été pillés ; mais outre qu'il y eut peu de gens assez bas pour ruiner des familles désolées, personne ne vouloit paroître riche en acquérant dans un tems si dangereux ; cependant les *triumvirs* infatigables projetterent de lever pour la guerre d'Asie & de Sicile, la somme de deux cens mille talens, environ quarante-deux millions sterling ; & pour y parvenir ils tournerent la proscription en une taxe exorbitante, sur plus de deux cens mille hommes, tant romains qu'étrangers.

*Taxe sur les dames romaines.* Ils comprirent dans cette taxe, quatorze cens des plus riches dames de Rome, meres, filles, parentes, ou alliées de leurs ennemis, & les alliances étoient tirées de fort loin. La plupart de ces dames accablées pour cette nouvelle injustice, vinrent en représenter les conséquences à la mere & aux sœurs d'Octave, qui les écouterent favorablement. La mere d'Antoine en usa de même, Fulvie seule rejeta leur requête. Elles prirent le parti de se rendre au palais des *triumvirs*, où d'abord elles furent repoussées par les gardes ; mais elles insisterent avec tant de fermeté, & le peuple les soutint si hautement, que les *triumvirs* se virent contraints de leur accorder une audience publique. Alors Hortensia, fille du célèbre Hortensius, le rival de Cicéron en éloquence, prit la parole au nom de toutes.

» Les dames, dit-elle, que vous voyez ici, Seigneurs, pour implorer votre justice & vos bontés, n'y paroissent qu'après avoir suivi les voyes qui leur étoient marquées par la bienfaisance. Nous avons recherché la protection de vos meres & de vos femmes ; mais nos respects n'ont pas été agréables à Fulvie. C'est ce qui nous a obligé de faire éclater nos plaintes en public contre les regles qui sont prescrites à notre sexe, & que nous avons jusqu'ici observées rigoureusement. Vous nous avez privées de nos peres & de nos enfans, de nos freres, & de nos maris. Vous prétendiez en avoir été outragés ; ce sont des sujets qu'il ne nous appartient pas d'approfondir. Mais quelle injure avez-vous reçue des femmes, pour leur ôter leurs biens ? Il faut aussi les proscrire, si on les croit coupables. Cependant aucune de notre sexe ne vous a déclarés ennemis de la patrie. Nous n'avons ni pillé vos fortunes, ni surborné vos soldats. Nous n'avons point assemblé de troupes contre les vôtres, ni formé d'oppositions aux honneurs, & aux charges que vous prétendiez obtenir. Et puisque les femmes n'ont point eu de part à ces actions qui vous offensent, l'équité ne veut pas qu'elles en ayent à la peine que vous leur imposez. L'empire, les dignités, les honneurs, ne sont pas faits pour elles. Aucune ne prétend à gouverner la république, & notre ambition ne lui attire point les maux dont elle est accablée. Quelle raison pourroit donc nous obliger à donner nos biens pour des entreprises où n'avons point d'intérêt ?

» La guerre, continua-t-elle, a élevé cette ville au point de gloire où nous la voyons ; cependant il n'y a point d'exemple que les femmes y aient jamais contribué. C'est un privilège accordé à notre sexe, par la nature même, qui nous exempte

» de cette profession. Il est vrai que durant la guerre de Carthage, nos meres assisterent la république, qui étoit alors dans le dernier péril. Cependant ni leurs maisons, ni leurs terres, ni leurs meubles, ne furent vendus pour ce sujet. Quelques bagues & quelques pierreries fournirent ce secours, & ce ne fut point la contrainte, les peines, ni la violence, qui les y obligèrent, mais un pur mouvement de générosité. Que craignez-vous à présent pour Rome, qui est notre commune patrie ? Quel danger pressant la menace ? Si les Gaulois ou les Parthes l'attaquent, nous n'avons pas moins de zèle pour ses intérêts que nos meres ; mais nous ne devons pas nous mêler des guerres civiles. César ni Pompée ne nous y ont jamais obligées ; Marius & Cinna ne l'ont jamais proposé, ni Sylla même, qui le premier établit la tyrannie.

Ce discours plein d'éloquence & de vérité confondit les *triumvirs*, & les obligea de congédier les dames romaines, en leur promettant d'avoir égard à leur requête. Le bruit des battemens de mains qu'ils entendirent de toutes parts fut si grand, que craignant une émeute générale s'il ne tenoient parole, ils modérèrent leur liste à quatre cens dames, du nombre de celles dont ils avoient le moins à redouter le crédit. Mais leurs soldats exercèrent la levée des autres taxes avec tant de violences, qu'un des *triumvirs* même eut bien de la peine à réprimer leurs désordres.

*Désaiis de Brutus & de Cassius.* Enfin le *triumvir* enrichi par ses horribles vexations, diminua le nombre & la puissance des gens de bien. La république ne subsistoit plus que dans le camp de Brutus & de Cassius, & en Sicile auprès de Sextus, le dernier des fils du grand Pompée.

Octave & Marc-Antoine ne craignant plus rien de Rome, suivirent leurs projets, & passèrent en Asie, où ils trouverent leurs ennemis dans ces lieux où l'on combatit trois fois pour l'empire du monde. Les deux armées étoient campées proche de la ville de Philippes, situées sur les confins de la Macédoine, & de la Thrace. Après différentes escarmouches & de petits combats ; le jour parut qui devoit décider de la fortune & de la destinée des Romains.

Je n'entrerai point dans le détail d'une action qui a été décrite par divers historiens ; en voici l'événement. La liberté fut ensevelie dans les plaines de Philippes avec Brutus & Cassius, les chefs de leur parti ; Brutus désira, à la vérité, les troupes d'Octave ; mais Antoine triompha du corps que commandoit Cassius. Ce général croyant son collègue aussi malheureux que lui, obligea un de ses affranchis de le tuer ; & Brutus ayant voulu tenter une seconde fois le sort des armes, perdit la bataille, & se tua lui-même, pour ne pas tomber vif entre les mains de ses ennemis.

Il est certain que Brutus & Cassius se tuèrent avec une précipitation qui n'est pas excusable, & l'on ne peut lire cet endroit de leur vie, sans avoir pitié de la république, qui fut ainsi abandonnée. Car on s'étoit donné la mort à la fin de la tragédie ; ceux-ci la commencerent en quelque façon par leur mort.

Après le décès de ces deux grands hommes, les *triumvirs* établirent leur empire sur les ruines de la république. Mais dans de si grands succès, Octave n'avoit contribué à la cause commune que par des projets, dont encore il cacha toujours à ses deux collègues, les motifs les plus secrets. Il n'eut point de honte la veille du combat d'abandonner le corps qu'il commandoit, & déserter de sa propre armée, il alla se cacher dans le bagage, pendant



qu'on étoit aux mains. Peut-être qu'il se flattoit que les périls ordinaires dans les batailles & le courage d'Antoine, le déferoient d'un collègue ambitieux, en sorte que sans s'exposer, il recueillerait le fruit de la victoire. Mais c'est faire trop d'honneur à son esprit aux dépens de sa lâcheté. Ce qui prouve qu'il n'agit en cette occasion que par la vive impression de la peur, c'est qu'on fait toutes les railleries qu'il eut depuis à essuyer de la part d'Antoine.

*Défait de Sextus Pompée.* Il ne restoit des débris de la république, que le jeune Pompée, qui s'étoit emparé de l'île de Sicile, d'où il faisoit des incursions sur les côtes d'Italie. Il étoit question de le déposer d'une retraite qu'il seroit encore à plusieurs illustres proscriptions, dont le but étoit de relever le parti de la liberté. Mécoene réussit à tirer d'Antoine les vaisseaux qu'il possédoit, quoique ce *triumvir* eût un grand intérêt à maintenir le jeune Pompée, dans une île qui lui seroit comme de barrière contre l'ambition toujours redoutable de son rival. Sa flotte étant formée & confiée au commandement d'Agrippa, cet habile capitaine se met en mer, va chercher l'ennemi, bat les lieutenans de Pompée, le défait lui-même en plusieurs occasions, & le chasse enfin de cette île.

*Octave dépoille Lépidus de l'autorité.* Octave alors victorieux de tous les républicains par l'épée & la bravoure d'un soldat de fortune qui lui étoit dévoué, crut qu'il étoit tems de rompre avec ses collègues, pour régner seul. Il les attaqua l'un après l'autre. La perte de Lépidus ne lui coûta que quelques intrigues. Ce *triumvir* peu estimé de ses soldats, s'en vit abandonné au milieu de son camp. Octave s'en empara par ses négociations secrètes, & sous différens prétextes, il dépouilla son collègue de l'autorité souveraine. On vit depuis ce *triumvir* réduit à mener une vie privée & malheureuse.

*Il défait ensuite Antoine à Actium, & reste seul maître de l'Empire.* Antoine adoré de ses soldats, maître de la meilleure partie de l'Asie & de l'Egypte entière, & qui avoit de puissans rois dans son parti & dans son alliance, donna plus de peine à Octave. Mais la perte vint de ce qui devoit faire sa principale ressource. Ce grand capitaine enivré d'une passion violente pour Cléopâtre reine d'Egypte, imagina qu'il trouveroit en Orient autant de forces contre son collègue, en cas de rupture, qu'il rencontroit de charmes dans le commerce qu'il entretenoit avec cette princesse. Cet excès de confiance lui fit négliger le soin de Rome & de l'Italie, le centre de l'Empire; son rival s'en prévalut, & y établit son autorité.

La jalousie du gouvernement, si naturelle entre des puissances égales en dignité, les brouilla souvent; tantôt Octavie, femme d'Antoine & sœur d'Octave, & tantôt des amis communs les réconcilient: mais à la fin ils prirent les armes l'un contre l'autre: on en vint aux mains; & la bataille navale qui se donna près d'Actium décida de l'Empire du monde entre ces deux célèbres rivaux. Octave victorieux poursuivit Antoine jusques dans l'Egypte, & le réduisit à se tuer lui-même. Par sa mort, & l'abdication forcée de Lépidus, qui avoit précédé de six ans la bataille d'Actium, Octave se vit au comble de ses desirs, seul maître & seul souverain. Il établit une nouvelle monarchie sur les ruines de la liberté, & vint à bout de la rendre supportable à d'anciens républicains. Les historiens qui ont écrit presque tous du tems & sous l'empire de ce prince, l'ont comblé de louanges & d'adulations; mais c'est sur les faits, c'est sur les actions de sa vie qu'il faut le juger.

*Caractère d'Auguste.* Auguste (puisque la flatterie a consacré ce nom à Octave) étoit d'une naissance médiocre par rapport à la grandeur où il est parvenu;

son père étoit à peine chevalier romain; mais sa mère Accie, étant fille de Julie, sœur de Jules-César, lui acquit l'adoption de ce dictateur.

Sa taille étoit au-dessous de la médiocrité, & pour réparer ce défaut naturel, il portoit des souliers fort hauts. Il avoit d'ailleurs la figure agréable, les sourcils joints, les dents peu ferrées & rouillées, les yeux vifs & difficiles à soutenir, quoiqu'il affectât dans ses regards une douceur concertée.

Il étoit incommodé d'une foiblesse à la cuisse gauche, qui le faisoit tant-fois-peu boiter de ce côté-là. Il pâlissoit & rougissoit aisément, changeant à sa volonté de couleur & de maintien; ce qui l'a fait comparer ingénieusement par un de ses successeurs (l'empereur Julien) au caméléon, qui se rend propres toutes les couleurs qui lui sont présentées.

Son génie étoit audacieux; capable des plus grandes entreprises, & porté à les conduire avec beaucoup d'adresse & d'application. Pénétrant, toujours attentif aux affaires, on voit dans ses desseins un esprit de suite, & qui savoit distribuer dans des tems convenables l'exécution de ses projets. Fût politique, il crut dès sa jeunesse, que c'étoit beaucoup gagner, que de savoir perdre à-propos. Tantôt ami d'Antoine, & tantôt son ennemi, son intérêt fut constamment la règle de sa conduite, attendant toujours à se déterminer d'après les conjonctures favorables. Il tâchoit de couvrir ses vices & ses défauts, par l'art infini qu'il avoit de se donner les vertus qui lui manquoient.

Profond dans la connoissance de sa nation, il eut assez de souplesse dans l'esprit, de manège dans toutes ses démarches, & de modération feinte dans le caractère pour subjuguier les Romains. Il y réussit en leur persuadant qu'ils étoient libres, ou du-moins à la veille de l'être. Il fit semblant de vouloir se démettre de l'empire, demanda tous les dix ans qu'on le déchargeât de ce poids, & le porta toujours. C'est par ces sortes de finesse qu'il se faisoit encore donner ce qu'il ne croyoit pas assez avoir acquis. Tous ses réglemens visent à l'établissement de la monarchie, & tous ceux de Sylla au milieu de ses violences, tendoient à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté; Auguste, rusé tyran, les conduisoit doucement à la servitude.

Cependant la crainte qu'il eut avec raison d'être regardé pour tel, l'empêcha de se faire appeler Romulus, & soigneux d'éviter qu'on pensât qu'il usurpoit la puissance d'un roi, il n'en affecta point le faste.

Il choisit pour successeur, je ne sai par quel motif, un des plus méchans hommes du monde; mais se regardant comme un magistrat qui feint d'être en place malgré lui-même, il ne commanda point, il pria la nation, il postula, qu'au-moins on lui donnât pour collègue; supposé qu'il le méritât, un fils capable de soulager sa vieillesse, un fils qui faisoit toute sa consolation. Travaillant toujours à faire respecter les lois dont il étoit le maître, il voulut que l'élection de Tibère fût l'ouvrage du peuple & du sénat, comme la sienne, disoit-il, l'avoit été. Tibère lui fut donc associé l'an de Rome 766. & de J. C. la douzième.

Il donna plusieurs lois bonnes, mauvaises, dures, injustes. Il opposa les lois civiles aux cérémonies impures de la religion. Il fut le premier qui, par des raisons particulières, autorisa les fidéicommissaires. Il attachait aux libelles la peine du crime de lèse-majesté. Il établit que les esclaves de ceux qui auroient conspiré, seroient vendus au public, afin qu'ils pussent déposer contre leurs maîtres. Vous voyez par-là, les soins attentifs qu'il prend pour lui-même.

Il fut remettre l'abondance dans la capitale, & tâ-

cha de gagner la populace par des jeux, des spectacles, & des largesses, souvent médiocres, mais bien ménagées. Apprenant que certaines lois qu'il avoit donné effarouchoient le peuple, il ne les cassa pas, mais pour en détourner les réflexions, il rappella Py-lade que les factions avoient chassé.

Il fit passer sans succès *Ælius Gallus* d'Égypte en Arabie pour s'emparer du pays; mais les marches, le climat, la faim, la soif, les maladies perdirent l'armée; on négocia avec les Arabes, comme les autres peuples avoient fait, & le temple de Janus fut fermé de nouveau.

*Mécénas*, son favori, content d'une vie délicieuse, & désirant de faire goûter le gouvernement d'Auguste, s'attacha tous ceux qui pouvoient servir à sa gloire; poètes, orateurs, historiens; il les comblait de caresses & de bienfaits, & les produisoit à son maître; on exaltoit chez lui les louanges du prince; *Horace* & *Virgile* les répandoient par les charmes de la poésie.

D'un autre côté, Auguste disposant de tous les revenus de l'état, bâtit des temples dans Rome, & l'embellit de beautés si magnifiques, qu'il méritoit par-là d'en être l'édile. Mais c'est le maître du monde que je dois ici caractériser.

Lorsque les troupes avoient les armes à la main, il craignoit leur révolte, & les ménageoit. Lorsqu'il fut en paix, il craignit les conjurations, & toutes les entreprises lui parurent suspectes. Ayant toujours devant les yeux le destin de César, il s'éloigna de sa conduite pour éviter son sort; il refusa le nom de dictateur, ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république; mais en même tems il portoit une cuirasse sous sa robe, & ne permettoit à aucun sénateur de s'approcher de lui que seul, & après avoir été fouillé.

Incapable de soutenir de sang froid la vue du moindre péril, il ne montra du courage que dans les conseils, & partout où il ne falloit point payer de sa personne.

Toutes les victoires qui l'éleverent à l'empire du monde, furent l'ouvrage d'autrui. Celle de Philippe est due au seul Antoine. Celle d'*Actium*, aussi-bien que la défaite de *Sextus Pompée*, sont l'ouvrage d'*Agrippa*. Auguste se servit de cet officier, parce qu'il étoit incapable de lui donner de l'ombrage, & de se faire chef de parti.

Pendant un combat naval, il n'osa jamais voir les flottes en bataille. Couché dans son vaisseau, & les yeux tournés vers le ciel, comme un homme éperdu, il ne monta sur le tillac, qu'après qu'on lui eut annoncé que les ennemis avoient pris la fuite.

Je crois, dit *M. de Montesquieu*, qu'Auguste est le seul de tous les capitaines romains qui ait gagné l'affection des soldats, en leur donnant sans cesse des marques d'une lâcheté naturelle. Dans ce tems-là, les soldats faisoient plus de cas de la libéralité de leur général, que de son courage. Peut-être même que ce fut un bonheur pour lui, de n'avoir point eu cette valeur qui peut donner l'empire, & que cela même l'y porta: on le craignoit moins. Il n'est pas impossible que les choses qui le deshonorèrent le plus, aient été celles qui le servirent le mieux. S'il avoit d'abord montré une grande ame, tout le monde se seroit méfié de lui; & s'il eût eu de la hardiesse, il n'auroit pas donné à Antoine le tems de faire toutes les extravagances qui le perdirent.

Les gens lâches sont ordinairement cruels, c'étoit aussi le caractère d'Auguste. Sans parler des horreurs de la proscription où il eut la plus grande part, & dont même il prolongea le cours, je trouve dans l'histoire, qu'il exerça seul cent actions plus cruelles. Les unes que les autres, & qui ne peuvent être excusées par la nécessité des tems, ou par l'exemple de ses collègues.

Après la bataille de Philippe, dans laquelle il ne paya pas de sa personne, il mit en usage des horreurs bien étranges envers de malheureux prisonniers qui lui furent présentés. L'un d'eux qui ne requéroit de lui que la sépulture, en reçut cette réponse consolante, « que les oiseaux le mettroient bientôt en » état de n'en avoir pas besoin.

Il fit égorger un père & un fils, sur ce qu'ils refusoient de combattre ensemble, & dans le tems qu'ils lui demandoient la grace l'un de l'autre de la manière du monde la plus touchante. Aussi quand on conduisit les autres prisonniers enchaînés devant Antoine & lui, ils saluèrent tous Antoine, lui marquerent leur estime, & l'appellerent *empereur*; au lieu qu'ils chargerent Auguste de reproches, d'injures & de raileries amères.

Le saccagement de Péruse prise sur *Lucius Antonius*, fait frémir l'humanité. Auguste abandonna à ses soldats le pillage de cette ville, quoiqu'elle eût capitulé; les violences y furent si grandes, que les historiens les plus flatteurs ne pouvant les déguiser, en ont rejeté la faute sur la fureur des soldats victorieux; mais au-moins ne sont-ils pas coupables de la mort des trois cents qui composoient le sénat de cette ville, & qu'Auguste fit égorger de sang froid. Comme ils lui eurent été présentés enchaînés, il lui demandèrent leur grace pour être restés dans le parti d'un homme auquel ils avoient les plus grandes obligations, & qui d'ailleurs avoit été long-tems son ami & son allié; il leur répondit, *vous mourrez tous*: immédiatement après cette réponse, aussi barbare que laconique, ils furent exécutés.

On dit qu'après le décès d'Antoine, il fit tuer son fils *Antyllus*, qui s'étoit réfugié dans le mausolée que *Cléopâtre* avoit élevé à son père.

Dans les premières années de son regne, *Murena*, *Ignatius Rufus*, *M. Lépidus* fils de son ancien collègue, & tant d'autres, furent du nombre de ses victimes. Il fit exécuter *Procillus* son affranchi, qui avoit été très-avant dans ses secrets, sous le prétexte de ses liaisons avec des femmes de qualité. En un mot, on comptoit peu de jours qui ne fussent marqués par l'ordre de ce monstre, de la mort de quelque personne considérable. Comme les conspirations renaissent sans cesse, qu'on me permette le terme, du sang & de la cendre de ceux qu'il immoloit, il pouvoit bien se tenir à lui-même le discours que *Cornelle* met dans sa bouche:

*Reviens en toi-même, Océane...  
Quoi tu veux qu'on t'épargne, & n'as rien épargné!  
Songe aux fleuves de sang où ton bras s'est baigné!  
De combien ont rougi les champs de Macédoine?  
Combien en a versé la défaite d'Antoine?  
Combien celle de Sexte? & revois tout d'un tems  
Péruse au sien noyée, & tous ses habitans.  
Remets dans ton esprit après tant de carnages,  
De tes proscriptions les sanglantes images,  
Où toi-même des tiens devenu le bourreau,  
Au sein de ton tuteur, enfonças le couteau.*

*Cinna, act. IV. scèn. iij.*

Il est vrai que ce prince après tant d'exécutions, prit le parti de pardonner à *Cinna*, mais ce fut par les conseils de *Livie*; & peut-être craignit-il dans *Cinna* le nom de son ayeul maternel, le grand *Pompée*, dont les partisans cachés dans Rome étoient nombreux & puissans.

Je cherche des vertus dans Auguste, & je ne lui trouve que des crimes, des défauts, des vices, des ruses, & des bassesses. Ne croyons pas cependant les accusations d'Antoine, qui lui reprocha que son adoption avoit été la récompense de ses impudicités. Je n'ajoute pas plus de foi à l'épître *ad Octavium*, qu'on attribue à *Cicéron*, où il est dit que la servitude de

Rome eût le prix d'une prostitution. *Audiet C. Marius impudico domino parere nos, qui ne militem voluit nisi pudicam: audiet Brutus eum populum, quem ipse primo, postquam progenies ejus à regibus liberavit, pro turpe stupro datum in servitutem, &c.* Mais ce qui semble plus fort, est le témoignage de Suétone, qui rapporte que depuis César, il avoit servi de Ganimède à Hirtius, le même qui fut consul avec Panfa; c'est pourquoy le peuple romain entendit avec tant de plaisir ce vers récité sur le théâtre :

*Videsne ut Cynedus orbem digito temperet?*

On doit mettre au rang de ses artifices les propositions d'accommodement qu'il fit faire à Cléopâtre pour la trahir & la mener à Rome en triomphe. Dangereux pour toutes sortes de commerces, & en même tems capable des plus bas artifices, il faisoit l'amoureux des femmes des sénateurs, dans le dessein d'arracher d'elles le secret de leurs maris.

Plein d'une vanité desordonnée, il se fit décerner les honneurs divins. Il vouloit passer pour fils & pour favori d'Apollon, se faisant peindre sous la figure de ce dieu; & dans ses festins, comme dans ses statues, il en prenoit l'habit & tout l'équipage; c'est ce que les Romains nommoient les menfonges impies d'Auguste, *impia Augusti mendacia*. Quelqu'un dit là-dessus, que s'il étoit Apollon, c'étoit l'Apollon qu'on adoroit dans un quartier de la ville, sous le nom de *Tortor*, le bourreau.

Cet Apollon romain étoit superstitieux à l'excès. Il ajoutoit foi aux songes, & aux présages les plus ridicules. Il craignoit si fort le tonnerre qu'il éleva un temple à Jupiter tonnant, près du capitolé; & comme ce temple ne le rassuroit pas encore, il s'alloit cacher sous des voûtes à la moindre tempête; & par surcroit de précaution, il portoit sur lui une peau de veau marin, pour se garantir des effets de la foudre.

Il mourut à Nole en Campanie, l'an de Rome 767. Le jour de sa mort il se démasqua lui-même en demandant à ses amis, s'il avoit bien joué son rôle dans le monde: *Ecquid iis videretur, mimum vita commode uansegisse?* On lui répondit sans doute par des témoignages d'admiration & de douleur; mais il auroit dû savoir que la poésie dramatique met sur la scène des personnages de son ordre, comme on mettroit un bourreau carthaginois dans un tableau qui représenteroit la mort de Régulus. Passons au caractère du second triumvir, j'entends de Marc-Antoine.

*Caractère d'Antoine.* Il étoit fils de Marc-Antoine le Crétique, & de Julie de la maison des Jules; sa famille, quoique plébéienne, tenoit un rang distingué parmi les meilleures de Rome. Son ayeul étoit le fameux Marc-Antoine l'orateur, qui fut la victime des vengeances de Marius. La mere d'Antoine épousa en secondes noces Cornelius Lentulus, homme de grande qualité, que Cicéron fit mourir parce qu'il étoit un des chefs de la conjuration de Catilina. Cette mort tragique alluma dans le cœur de sa femme une mortelle haine contre Cicéron, & lui inspira des sentimens de vengeance, auxquels elle fit participer Antoine; c'est-là sans doute une des premières causes de l'inimitié cruelle qui dura toujours entre ces deux hommes, & qui fut si fatale à Cicéron.

Marc-Antoine avoit une figure agréable, la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe & de force de tempérament, exprimée sur tous les traits de sa figure.

Plein de valeur & de courage, il se fit connoître de bonne heure par son génie & par ses exploits militaires. Etant encore jeune, il commanda un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinius contre les Juifs, & Joseph nous apprend que dans celle contre Alexandre, fils d'Aristobule, il effaça tous ceux

qui combattoient avec lui. Ce fut dans ce pays-là qu'il forma son style sur le goût asiatique, qui avoit beaucoup de conformité avec sa vie bruyante.

Il étoit un faste immense dans ses dépenses, une folle vanité dans ses discours, du caprice dans son ambition demesurée, & de la brutalité dans ses débauches. Plus guerrier que politique, familier avec le soldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ses richesses pour ses plaisirs, ardent à s'emparer de celles d'autrui, aussi prompt à récompenser qu'à punir, aussi gai quand on le railloit, que quand il railloit les autres.

Récond en ressources militaires, il réussit dans la plus grande détresse où il se soit trouvé, à gagner les chefs de l'armée de Lépidus; il entra dans son camp, se fit de lui, l'appella son pere, & lui laissa le titre de général.

Il s'avoit souffrir plus que personne, la faim, la soif, & les incommodités des saisons; il devenoit supérieur à lui-même dans l'adversité, & les malheurs le rendirent semblable à l'homme de bien.

Lorsqu'il eut répudié sa seconde femme, il s'attacha à la comédienne Cythéris, affranchie de Volumnius, qu'il menoit publiquement dans une litière ouverte, & la faisoit voyager avec lui dans un char traîné par des lions. C'étoit la mode de son siècle, quoiqu'il ait plû à Cicéron d'enrichir de ce tableau particulier, la plus belle de ses Philippiques. *Vehementer in effedo tribunus plebis; lictores laureati antecederant, inter quos aperta lectica, mimam portabatur; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessarii prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, sed Volumniam consalutabant: sequebatur cheda cum leonibus comitis nequissimi; rejecta mater anciam impuri filii, tanquam nurum sequebatur.* Philipp. 2.

Mais laissant à part l'attachement passager d'Antoine pour Cythéris, pour peu qu'on examine sa vie, on avouera que c'étoit un homme sans délicatesse, sans principes & sans mœurs, également livré au luxe & à la débauche, abîmé de dettes & rongé d'ambition; il s'attacha politiquement à César qui le reçut très-bien; le connoissant pour un excellent officier, il lui confia les postes les plus importants, & ne cessa pas même de l'employer, quoiqu'il eût assez mauvaise opinion de son ame, & qu'il fût que ses débordemens en tout genre étoient excessifs. Il est vrai qu'il se vit une fois obligé de lui donner un grand sujet de mortification, en permettant qu'on l'assignât, & qu'on feroit ses biens pour le payement du palais de Pompée, dont il s'étoit rendu adjudicataire sans vouloir en payer un denier.

Antoine fut si piqué du jugement de César, qu'étant à Narbonne, il forma avec Trebonius le dessein de le tuer. On ignore ce qui les empêcha d'exécuter ce projet, ni si César en eut connoissance; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Antoine rentra dans ses bonnes grâces, qu'il fut son collègue dans son cinquième consulat; & qu'alors il servit de tout son pouvoir dans la fête des Lupercales, le desir secret qu'avoit le dictateur d'être déclaré roi; cependant vers le tems de la conspiration, on ne doutoit guere qu'il ne fût prêt à le sacrifier dans l'espérance de remplir sa place, au lieu que les conjurés en tuant ce tyran, vouloient abolir la tyrannie. Ils crurent même qu'il falloit immoler Antoine avec César; mais Brutus s'y opposa par principe de justice, car il n'avoit jamais eu pour lui la moindre estime, comme il paroît dans cet endroit d'une de ses lettres à Atticus, où il lui dit: *Quamvis vir sit bonus, ut scribis, Antonius, quod nunquam existimavi.*

Sextus Pompée, fils du grand Pompée, avoit des raisons personnelles pour penser comme Brutus, de la probité d'Antoine. On raconte que dans une troye qu'il fit avec lui & avec Octave, ils se donnerent



tous trois consécutivement à manger : quand le tour de Pompée vint, Antoine, toujours railleur, lui demanda dans quel endroit il les recevoit ; dans mes carines, répondit Sextus, *in carinis meis* ; ce mot équivoque signifioit son vaisseau, & les carines de Rome, où étoit bâtie la maison de son pere, dont Antoine avoit été possédé après s'en être indignement emparé.

Transportons-nous avec lui en Orient, où il s'avisait de disposer en despote suivant la fougue de ses caprices, des états & de la vie des rois, dépouillant les uns, nommant d'autres en leur place ; & pour donner des marques de sa puissance monstrueuse, il mit aux vers Artabase, roi d'Arménie, qu'il avoit vaincu par surprise, le conduisit en triomphe dans Alexandrie, & fit décapiter publiquement Antigone, roi des Juifs.

Dans la fureur de sa passion pour Cléopâtre, il lui donna la Phénicie, la basse Syrie, l'île de Cypré, une partie de la Sicile, l'Arabie heureuse, en un mot, provinces sur provinces, & royaumes sur royaumes, sans s'embarrasser des volontés du sénat & du peuple romain.

Les profusions extravagantes de ses fêtes, épui-soient les revenus de l'empire, le mettoient hors d'état d'entretenir les armées, & l'obligeoient de vexer par de nouveaux impôts, les peuples soumis à son gouvernement.

Cléopâtre fut si bien enchaîner sa valeur féroce, qu'elle tint tout ses talens militaires assujettis à l'amour qu'elle lui inspira. Un seul de ses regards imposeurs, un seul accent de sa voix enchanteresse, suffisoit pour l'abattre à ses pieds. Cependant elle n'étoit plus dans sa première jeunesse ; mais elle avoit trouvé le secret de conserver sa beauté. Sa magnificence extraordinaire plaisoit aux yeux d'Antoine, & son esprit souple se portoit à toutes sortes de caractères avec tant de facilité, qu'elle ne manquoit jamais de séduire quand elle l'entreprenoit. Elle avoit déjà autrefois subjugué César, & l'on dit encore que le fils aîné du grand Pompée soupira long-tems pour ses appas.

Elle ne craignit qu'un moment la jeunesse, les charmes & le mérite d'Octavie dans son voyage d'Egypte ; & c'est alors qu'elle crut n'avoir rien de trop, pour faire de son amant un mari infidèle. Elle prodiga ses richesses, ou en présens pour les amis d'Antoine, & pour ceux qui avoient quelque pouvoir sur son esprit, ou en espions pour découvrir les sentimens de son cœur, & ses démarches les plus cachées. Enfin, les délices d'Egypte l'emportèrent sur Rome, & les prestiges de son art triomphèrent de la vertu d'Octavie.

Après son départ, l'amour d'Antoine pour Cléopâtre prit de nouvelles forces, & il se persuada qu'elle avoit pour lui les mêmes sentimens. Il ignoroit le commerce secret qu'elle entregloit avec Delliüs. Les soupçons, peut-être bien fondés, qu'il avoit conçu dans le séjour qu'ils firent à Samos, s'évanouirent, & l'adresse de Cléopâtre effaça de son esprit toutes ces idées importunes. Il ne jugea plus de ses sentimens que par les plaisirs qu'elle lui faisoit goûter, & de sa reconnaissance, que par les tendresses qu'elle lui marquoit.

Cet amour aveugle rendit son nom & sa valeur inutiles. Il fut le prétexte de la guerre d'Octave, qui arracha à Antoine plusieurs de ses plus illustres partisans, parce qu'on étoit persuadé à Rome, que s'il devenoit le maître, il transporteroit en Egypte le siege de l'empire, & tout le monde conclut à le dépouiller de ses dignités.

Les troupes d'Octave s'embarquent, & s'avancent en diligence. Cléopâtre équipe une armée navale, pompeuse s'il en fut jamais, qu'elle unit à celle d'An-

toine pour soutenir cette guerre, dont elle est, dit-elle, la seule cause. Elle étale tous les trésors qu'elle possède, & les destine à l'entretien des troupes. La bataille d'Actium se donne ; il y avoit sur les rivages plus de deux cens mille hommes, les armes à la main, attentifs à cette tragedie.

On combattoit sur le golfe de Larta avec chaleur de part & d'autre, quand on vit 60 bâtimens de la reine d'Egypte équipés avec magnificence, cingler à toutes voiles vers le Peloponésé. Elle fuit, & entraîne Antoine avec elle. Il est du-moins certain que dans la suite elle le trahit. Peut-être que par cet esprit de coquetterie inconcevable des femmes, elle avoit formé le dessein de mettre à ses pieds un troisième maître du monde.

Antoine abandonné, trahi, désespéré, résolut à l'exemple de Timon, de se séquestrer de tout commerce avec les hommes. L'île d'Anthirrodos, située en face du pont d'Alexandrie, lui parut favorable à ce dessein ; il y fit élever une jettée qui avancoit considérablement dans la mer. Sur cette jettée, il bâtit un palais qu'il nommoit son *timonium* ; le rapport qu'il trouvoit entre l'ingratitude qu'il avoit éprouvée de la part de ses amis, & celle que cet athénien en avoit aussi souffert, lui avoit, disoit-il, donné de l'inclination pour sa personne, & du goût pour le genre de vie qu'il avoit mené. Il ne l'imita cependant que pendant peu de tems, sortit de cette retraite avec autant de légèreté qu'il y étoit entré, & alla rejoindre sa Cléopâtre à Alexandrie, résolu de faire de nouveaux efforts, pour balancer encore la fortune d'Octave ; tel fut son aveuglement, qu'il vit perdre ses dernières espérances, sans pouvoir hair le principe de son malheur.

Tant de capitaines, & tant de rois qu'il avoit agrandis ou faits, lui manquerent ; & comme si la générosité avoit été liée à la servitude, une troupe de gladiateurs & deux affranchis, Eros & Lucilius, lui conserverent une fidélité héroïque. Dans ce triste état on lui fait un faux rapport de la mort de Cléopâtre ; il le croit, perd tout courage, se trouble, & conjure Eros de le tuer. Cet affranchi possédé d'une funeste douleur, se poignarde lui-même, & jette en mourant le poignard à son maître, qui s'en saisit, s'en frappe, & tombe à son tour. Un de ses gens arrive, dans l'instant de cette catastrophe, bande sa plaie, & lui apprend que Cléopâtre vivoit encore.

Il se fait porter aux pieds de la tour où elle étoit enfermée. Ce fut un spectacle touchant de voir le maître de tant de nations, un des premiers capitaines de son siècle, illustre par ses faits d'armes & par ses victoires, expirant, porté par des gladiateurs, & élevé dans un panier au haut de la tour où Cléopâtre lui tenoit les bras, à la vue de toute la ville d'Alexandrie, dont les cris & les larmes exprimoient la douleur & l'étonnement.

Cléopâtre en se réfugiant dans cette tour, avoit fait semer d'avance le bruit de sa mort, bien résolue de se tuer, soit qu'elle se reprochât d'avoir perdu un homme qui lui avoit pendant dix ans sacrifié l'empire du monde, ou qu'elle vit ses nouveaux projets démentis. Quoi qu'il en soit, le triste état d'Antoine lui fit verser un torrent de larmes. « Ne pleurez point, madame, lui dit-il, je meurs content entre les bras de l'unique personne que j'aime ». Tel fut à l'âge de 53 ans la fin d'un homme ambitieux, qui avoit désolé la terre, & que perdirent les égaremens de l'amour. J'ai peu de chose à dire du troisième triumvir.

Caractère de Lépide. Lépide (Marcus Emilius), sortoit de la maison Emilia, la plus illustre entre les patriciennes ; c'est celle qu'on citoit ordinairement pour la splendeur, & pour la quantité de triomphes & des dignités. Ainsi Lépide portoit un grand nom, considéré

considéré dans le sénat, & très-honoré dans la république, mais il le ternit honteusement par ses vices & par ses crimes.

C'étoit un esprit borné, subitieux, sans courage, un homme vain, sourde, avare, & qui ne possédoit aucune vertu, *nullam virtutibus tam longam fortunam indulgentiam meritis*. La fortune l'éleva, & le soutint quelque tems dans le haut poste de triumvir, sans aucun mérite de sa part; mais aussi cette même fortune lui fit éprouver ses revers, & le remit dans l'état d'opprobre où il passa les dernières années de sa vie. Il avoit été trois fois consul, savoir l'an 708, 709 & 713 de Rome.

Dès qu'il fut revêtu de cette énorme puissance que lui donna le rang superbe de triumvir, qu'il avoit joint à la charge de grand-pontife, tant de pouvoir & de dignités l'étourdirent. Cet étourdissement s'accrut encore lorsque les deux autres triumvirs le fixerent à Rome pour y commander à toute l'Italie, au peuple, & au sénat qui distribuoit ses ordres dans les provinces: cependant il auroit dû comprendre qu'on ne le laissoit à Rome que par son peu de capacité pour la guerre.

Aussi quand les deux autres triumvirs, après la bataille de Philippe, se partagerent de nouveau le monde, ils ne lui donnerent que très-peu de part à l'autorité; & tandis qu'Antoine prit l'orient, Octave l'Italie & le reste de l'empire, Lépidus fut obligé de se contenter de son gouvernement des Espagnes; & comme toutes les troupes étoient dévouées à ses deux collègues, il fallut qu'il partit seulement avec quelques légions, destinées pour sa province.

Bientôt après, Octave ayant sur les bras en Sicile les restes du parti de Pompée, Lépidus le tira de peine avec plusieurs légions qu'il lui amena, & qui décidèrent de la victoire. Le succès tourna la tête de cet homme vain, il montra peu d'égards pour son collègue, & lui fit dire de se retirer de Sicile où il n'avoit plus rien à faire. Octave qui trouvoit toujours des ressources dans ses ruses, dissimula cette injure, & gagna par tant de récompenses & de promesses plusieurs chefs de l'armée de Lépidus, qu'ils abandonnèrent leur général, & le livrèrent entre ses mains.

Conduit à la tente d'Auguste, il oublia son nom, sa naissance & son rang. Il lui demanda lâchement la vie avec la conservation de ses biens. Auguste n'osa pas lui refuser sa prière, de peur d'irriter toute une armée dont il avoit besoin de gagner les cœurs. Mais quand il eut assuré son autorité, il dépouilla Lépidus du pontificat. Le reste de la vie de ce triumvir se passa dans l'obscurité; & sans doute bien tristement, puisqu'il se voyoit le malheureux objet de l'indulgence hautaine d'un ancien collègue. Cependant on est bien aise de l'humiliation d'un homme qui avoit été un des plus méchants citoyens de la république, sans honneur & sans ame, toujours le premier à commencer les troubles, & formant sans cesse des projets où il étoit obligé d'associer de plus habiles gens que lui.

*Conclusion.* Voilà le portrait des trois hommes par lesquels la république fut abattue, & personne ne la rétablit. Malheureusement Brutus, à la journée de Philippe, se crut trop tôt sans ressource pour relever la liberté de la patrie. Il se considéra dans cet état, comme n'ayant pour appui que sa seule vertu, dont la pratique lui devenoit si funeste: « Vertu, s'écria-t-il, que j'ai toujours suivie, & pour laquelle j'ai tout quitté, parens, amis, biens, plaisirs & dignités, tu n'es qu'un vain fantôme sans force & sans pouvoir. Le crime a l'avantage sur toi, & de formais est-il quelque mortel qui doive s'attacher à ton inutile puissance! » En disant ces mots, il se jeta sur la pointe de son épée, & se perça le cœur.

*Vitaque cum gemitu fugit indignata sub umbras.*  
Tome XFR

L'article du *triumvirat* qu'on vient de lire, & que j'ai tiré de plusieurs excellens ouvrages, pouvoit être beaucoup plus court; mais je me flatte qu'il ne paroitra pas trop long à ceux qui daigneront considérer que c'est le morceau le plus intéressant de l'histoire romaine. Aussi les anciens l'ont-ils traité avec amour & prédilection. (*Le chevalier DE JAUCCOURT.*)

TRIUN, adj. (*Théolog.*) *tres in uno*, est un terme qu'on applique quelquefois à Dieu pour exprimer l'unité de Dieu dans la trinité des personnes. Voyez TRINITÉ.

TROADE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure, ainsi nommée de la fameuse ville de Troie sa capitale. Si on prend le nom de Troade pour tout le pays soumis aux Troiens, ou pour le royaume de Priam, il se trouvera qu'elle comprenoit presque toute l'étendue de pays que l'on entend sous le nom des deux Mysies, & sous celui de petite Phrygie; mais si on la restreint à la province où étoit la ville de Troie, & qui étoit la Troade propre, elle se trouvera ne comprendre que le pays qui est entre la Dardanie au nord, & au nord oriental le pays des Leleges, à l'orient méridional l'Hellespont, & la mer Egée au couchant. Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* qui renferme la Troade dans la petite Phrygie, y met les lieux suivans:

Sur le bord de la mer Egée, { Alexandria Troas, Leium promontorium, Assum.

Dans les terres, { Ilium.

2°. Troade, en latin Troas, ville de l'Asie mineure; dans la Troade, ou dans la petite Phrygie sur la côte de l'Hellespont vis-à-vis de l'île de Ténédos. Cette ville fut aussi quelquefois appelée Antigonie & Alexandrina: *ipsa Troas Antigonie dicta, nunc Alexandrina*, dit Plin. *l. V. c. xxx.* Quelquefois on joint les deux, Alexandria-Troas. S. Paul étant allé à Troade en l'an de l'ère vulgaire 52, eut la nuit cette vision. Un homme de Macédoine se présenta devant lui, & lui fit cette prière: passez en Macédoine, & venez nous secourir. Il s'embarqua donc à Troade, & passa en Macédoine. Ce voyage de S. Paul s'exécuta lorsqu'il alloit à Jérusalem où il fut ensuite arrêté. L'apôtre fut encore quelques autres fois à Troade; mais on ne sait rien de particulier de ce qu'il y fit. Voyez *act. xx. 5. 6. & II. Corinth. ij. 14.* Il avoit laissé à Troade chez un nommé Carpe, quelques habits & quelques livres, qu'il pria Timothée de lui apporter à Rome en l'an 63 de l'ère vulgaire, peu de tems avant sa mort, arrivée en l'an 66. Voyez *II. Timoth. jr. 13. act. xvj. 8. & suiv. (D. I.)*

TROC, ECHANGE, PERMUTATION, (*Synonymes.*) *troc*, selon M. l'abbé Girard, est dit pour les choses de service, & pour tout ce qui est meuble; ainsi l'on fait des trocs de chevaux, de bijoux & d'ustensiles. *Echange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien fonds; ainsi l'on fait des échanges d'états, de charges & de prisonniers. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens & titres ecclésiastiques; ainsi l'on *permut* une cure, un canonicat, un prieuré avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (*D. I.*)

TROCAR, ou TROISQUARTS, *l. m. instrument de Chirurgie*, poinçon d'acier, long d'environ deux pouces & demi, exactement rond, emmanché par son extrémité postérieure dans une petite poignée faite en poire, terminée par l'extrémité antérieure en pointe triangulaire. C'est des trois angles tranchans qui forment la pointe de cet instrument qu'il tire son nom. Les auteurs latins le nomment *acus trisquarta*. Voyez *fig. 4. Pl. XXXVI.*

Le poinçon dont nous venons de parler, est ren-

fermé dans une canule d'argent proportionnée à son volume. L'extrémité antérieure de la canule est ouverte non-seulement par le bout, mais encore par les côtés, pour donner une issue plus facile aux matières liquides épanchées dans quelque capacité. Cette canule doit être taillée extérieurement en biseau, afin qu'elle s'adapte si juste au commencement de la pointe triangulaire du poinçon, qu'elle n'excede sa grosseur que le moins qu'il est possible. Par ce moyen le *trocar* armé de la canule pénètre plus aisément les parties qu'il doit diviser, & cela épargne beaucoup de douleur au malade.

La partie postérieure de la canule est une plaque exactement ronde, dont la face postérieure est un peu cave, & l'antérieure un peu convexe. Voyez la fig. 3. Pl. XXVI. Cette plaque est percée de deux petits trous pour pouvoir passer des fils en anse, afin d'assujettir au besoin la canule par une ceinture circulaire.

M. Petit a perfectionné la construction de cet instrument. Il a fait allonger le pavillon de la canule en forme de cuillier, terminée en bec d'aiguille, pour faciliter la sortie du fluide, & empêcher qu'il ne coule sur la peau. Voyez fig. 1 & 2. Pl. XXVI. Cet avantage seroit de petite considération, parce que les fluides épanchés forment une arcade en sortant de la canule, sur tout dans l'opération de la paracenthese ou ponction au ventre des hydropiques, voyez PARACENTHESE; mais cet allongement a une utilité marquée, & relative à une autre addition que M. Petit a faite au *trocar*; c'est une petite rainure qui s'étend extérieurement tout le long de la canule. Cette dépression est fort avantageuse pour l'ouverture des dépôts internes, des tumeurs enkistées & autres cas où l'on est fort aise de connoître la nature du fluide épanché avant que de se déterminer à faire une opération. Et lorsqu'on veut imiter la cannelure longitudinale qui se trouve à la surface extérieure de la canule, elle sert à conduire le bistouri, & la gouttière de la partie postérieure sert de piece de pomme ou de manche à la canule qui remplit parfaitement l'office de sonde cannelée.

On se sert du *trocar* dans l'opération de l'hydrocele. Voyez HYDROCELE. Dans ce cas, quelques chirurgiens ont un *trocar* plus menu & plus court que celui que nous venons de décrire pour la paracenthese.

M. Foubert se sert d'un grand *trocar*, Pl. IX. fig. 1. dont la canule, fig. 2. est ouverte pour pratiquer la méthode de tailler. Voyez cette méthode & les instruments qui lui sont particuliers, au mot TAILLE.

M. Petit a imaginé un *trocar* pour les contre-ouvertures, voyez Pl. XXIII. fig. 2. Sa canule est ronde, garnie d'une rainure sur le long de son corps, & de deux yeux à son extrémité pour y passer une bandelette. La construction du manche de ce *trocar* est semblable à celle du pharyngotome. Voyez PHARYNGOTOME.

M. Foubert s'est servi aussi du *trocar* courbe pour faire la ponction de la vessie au-dessus de l'os pubis, dans le cas de l'impossibilité absolue de sonder les malades atteints de rétention d'urine, & pour aller à l'urgent, attendu que les bougies se frayent une route dans la vessie par la voie naturelle. M. Flurant, chirurgien de Lyon, où il jouit d'une réputation méritée, se sert d'un pareil *trocar* pour le même cas; mais il fait la ponction par l'intestin rectum: c'est une opération nouvelle dont il est l'auteur, & qui a eu des succès. Ses observations sont insérées dans l'ouvrage d'un de ses confreres, intitulé, *mélanges de Chirurgie*, publié en 1760. (Y)

TROCHAIQUE, adj. (Littérat.) en poésie grecque & latine, est une espece de vers composé de trochées, ou dans lequel ce pié-la domine le plus, comme l'iambe dans le vers iambique. Voyez IAMBIQUE & TROCHÉE.

La dix-huitième ode du second livre des odes d'Horace, est composée de plusieurs strophes de deux vers dont le premier est trochaïque dimètre catalectique, c'est-à-dire trochaïque, composé de trois trochées & d'une syllabe à la fin, comme :

*Non abur, neque aurum  
Largiora flagis.  
Traditur dies die.*

TROCHANTER, s. m. en Anatomie, est le nom que l'on a donné à deux apophyses situées à la partie supérieure du fémur, voyez APOPHYSÉ. La plus grosse s'appelle grand trochanter, & la plus petite, petit trochanter. Le grand trochanter est situé à la partie postérieure de la tête du fémur; on remarque dans la face de cette apophyse qui regarde la tête, une cavité.

Le petit trochanter est situé intérieurement au-dessous de la tête du fémur. Voyez nos Pl. d'Anat. avec leur explication. Voyez aussi l'art. FÉMUR.

Ce mot signifie littéralement rotator, rouleur. Il est formé du verbe grec *τροχῶν*, *roto*, je cours, je tourne en rond. Ce mot a été donné aux deux apophyses dont il s'agit, parce qu'elles donnent attache aux tendons de la plupart des muscles de la cuisse, entre lesquels sont les obturateurs qui la font mouvoir en rond. Voyez OBTURATEUR.

TROCHÉE, s. m. (Littérat.) dans la poésie grecque & latine, est une espece de pié consistant en deux syllabes, dont la première est longue & la seconde breve, comme dans les mots *vādē* & *mēnsā*. Voyez PIÉ.

Le trochée est l'iambe renversé, & produit absolument un effet contraire; car celui-ci est vif & léger, & le trochée est mou & languissant, comme sont toutes les mesures qui fauvent d'une syllabe longue à une breve. Voyez IAMBIQUE. Quelques-uns donnent au trochée le nom de *charle*, parce qu'il convient au chant & à la danse. Ils donnent aussi le nom de *trochée* aux tribraques. Voyez TRIBRAQUE. Quintilien, l. X. c. jr.

TROCHES, s. f. (Ventr.) ce sont des fumées qui sont à-demi formées; quand elles sont grosses & molles, elles marquent un cerf de dix cors.

TROCHET, s. m. (Jardin.) se dit d'un paquet de poires toutes sorties d'un même bouton. Nos poires, dit-on, viennent par troquets.

Troquets se dit encore quand on sème sur une planche des piés dans des trous faits avec le plantoir de pié en pié.

TROCHILE, s. m. (Archit.) τροχίλιος, poulie; c'est une moulure ronde & creuse entre les tores de la base d'une colonne; on la nomme autrement *scotie*. Voyez SCOTIE. (D. J.)

TROCHILITE, s. f. (Hist. nat. Litholog.) coquille fossile & univalve, plate à son ouverture, mais se terminant en une pointe en volute. Il y en a de lisses, d'autres sont épineuses ou hérissées de pointes.

TROCHINI, (Géog. anc.) c'est le nom d'un des trois peuples gaulois qui allerent s'établir dans la Galatie, selon Plin, l. V. c. xxxij. Les Trochini fixerent leur demeure à l'orient de la Galatie, près du fleuve Halijs, où ils posséderent la partie de cette contrée qui regarde le Pont-Euxin, & celle qui touche la Cappadoce. Ils avoient trois bonnes forteresses: *Savoir, Tavium, Misridasium & Danala.* (D. J.)

TROCHISQUE, s. m. en Pharmacie, est une forme de remède, faite pour être tenue dans la bouche & s'y dissoudre peu-à-peu.

Le trochisque est proprement une composition seche, dont les principaux ingrédients, après avoir été mis en poudre très-fine, sont incorporés dans une liqueur convenable, comme dans des eaux distillées, du vin, du vinaigre, ou dans des mucilages, & r-



duits en une masse, dont on forme de petits pains ou de petites boules, comme l'on veut, & qu'on fait sécher à l'air loin du feu.

Il y a différentes sortes de *trochisques*, & qui ont différentes vertus : il y en a de purgatifs, d'altérans, d'apéritifs, de fortifiants, &c.

Les auteurs latins les nomment *pastilli*, *rotula*, *placunculæ*, *orbes*, *orbiculi*; & les françois les nomment souvent *tablettes*, *pastilles*. Voyez TABLETTES, PASTILLES, &c.

Les principaux *trochisques* sont ceux d'agaric, de réglisse, de noix muscade, de succin, de rhubarbe, de myrrhe, de roses, de camphre, de squille, de vipère, &c. Ceux de coloquinte se nomment *trochisques d'alhandal*, mot pris des Arabes qui appellent la coloquinte *handal*.

On peut mettre une infinité de remèdes sous la forme de *trochisques* : mais il est inutile de multiplier le nombre de ces sortes de préparations; les remèdes agissent plus sûrement sous d'autres formes; & en général les Praticiens font peu d'usage des *trochisques*.

Quelques charlatans emploient beaucoup cette forme pour déguiser leur spécifique, pour vendre bien cher des drogues qu'ils ont à vil prix. Mais ils font un grand tort au public; car ils cachent sous ce voile la violence & l'acrimonie de leurs préparations infernales qui deviennent pour les entrailles un vrai poison.

TROCHISQUE ESCARROTIQUE, (*Mat. médic. & Pharm.*) Voyez MERCURE.

TROCHISQUE, de *minium*, (*Mat. médic.*) l'ingrédient vraiment actif de cette composition officinale étant un sel mercuriel; savoir le sublimé corrosif: nous en avons traité à l'article MERCURE, *mat. méd. & pharm.* Voyez cet article.

TROCHISQUE, DE SCILLE, (*Mat. méd.*) Voyez SCILLE.

TROCHITE, f. f. (*Hist. nat.*) c'est le nom qu'on donne à un fragment d'un corps marin, ainsi nommé parce qu'il ressemble à une petite roue: en effet ils sont cylindriques à l'extérieur, ont un trou au centre d'où partent des rayons. Les *trochites* sont des fragments de l'entrochite qui est composée d'un amas d'articulations qui tiennent les unes aux autres, & dont l'assemblage forme un corps cylindrique & long. Les *trochites* ont été souvent regardées comme des astéries ou comme des pierres étoilées.

TROCHLEATEUR, f. m. *en Anatomie*, est un nom que l'on a donné au muscle grand oblique de l'œil, parce qu'il passe dans une membrane en partie cartilagineuse qui lui sert de poulie. Voyez OBLIQUE & ŒIL, NERFS TROCHLEATEURS, Voyez PATHÉTIQUES.

TROCHOÏDE, f. f. *en Géométrie*, est une courbe dont la génération se conçoit ainsi. Si une roue ou un cercle se meut avec un mouvement composé d'un mouvement en ligne droite & d'un mouvement circulaire autour de son centre, & que ces deux mouvemens soient égaux, un point de la circonférence de ce cercle décrira pendant ce mouvement une courbe appelée *trochoïde*. Ainsi le clou d'une roue qui tourne décrit une *trochoïde*.

La *trochoïde* en est appelée la *basse*.

La *trochoïde* est la même courbe qu'on appelle autrement & plus communément *cicloïde*, dont on peut voir les propriétés, &c. sous l'article CICLOÏDE.

On appelle aussi *trochoïde* une courbe *F A* figure 85. *Pl. Géom.* dans laquelle les ordonnées *A O* seroient égales aux arcs correspondans *F d* du cercle *F d c*; & cette dernière courbe est aussi nommée *compagne de la cicloïde*, ou *courbe des arcs*. M. Pitor a donné la quadrature d'une portion de cette courbe dans les *Mém. de l'acad. de 1724*.

La *trochoïde* ne diffère pas essentiellement de la

Tome XVI.

*courbe des sinus*. Si les ordonnées de la courbe sont augmentées en raison de  $n$  à  $1$ , la courbe se nomme alors *trochoïde allongée*. M. Taylor a prétendu que cette courbe étoit celle que formoit une corde de musique mise en vibration. Sur quoi voyez les *Mém. de l'acad. de Berlin 1747, 1749, 1750.* (O)

TROCHOLIQUE, f. f. (*Mécan.*) terme peu usité, par lequel quelques auteurs anciens entendent cette partie des Mécaniques qui traite des propriétés de tous les mouvemens circulaires. Ce mot vient du grec *τροχον*, tourner.

TROCHOS, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèse, sur le chemin d'Argos à Tégée. A la gauche de ce village on trouvoit le fort *Canchrte*, ainsi nommé, à ce que croit Pausanias, *l. II. c. xxiv.* de *Canchreus* qui étoit fils de Pirène. C'est-là que l'on voyoit la sépulture commune de ces Argiens qui défirent l'armée de Lacédémone auprès d'Hyfies. Ce combat fut donné du tems que Pisistrate étoit archonte à Athènes. (D. J.)

TORCHURE, f. f. (*terme de Chasse*.) Il se dit des bois de cerfs, lorsqu'ils se divisent en trois ou quatre cors ou épous au sommet de la tête, comme un trochet de fleurs ou de fruits. *Trévoux.* (D. J.)

TROCHUS, (*Gymnast. médic.*) Mercurialis qui a beaucoup parlé du *trochus*, avoue qu'il est très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux espèces; l'une en usage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains.

L'exercice du *trochus* ou cerceau étoit divisé en deux espèces, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. La première étoit nommée par les Grecs *κροχλασία*, qui veut dire *agitation du cerceau*, suivant Oribase *l. collect. VI. ad Julian.* Celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle autour duquel rouloient plusieurs anneaux, & dont la hauteur alloit jusqu'à l'estomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer à manche de bois. Il ne le faisoit pas rouler sur la terre; car les anneaux inférés dans la circonférence ne l'auroient pas permis, mais il l'élevoit en l'air, & le faisoit tourner au-dessus de sa tête, en le dirigeant avec sa baguette: voilà pourquoi Oribase dit qu'on n'agitoit pas le cerceau suivant sa hauteur, mais transversalement.

Le mouvement communiqué au cerceau étoit quelquefois très-rapide; & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux qui rouloient dans la circonférence. D'autres fois on l'agitoit avec moins de violence, afin que le son des petits anneaux produisît dans l'ame un plaisir qui procurât un agréable délassement. Cette réflexion d'Oribase nous apprend que le jeu du cerceau étoit regardé comme un exercice très-capable de contribuer en amusant à la santé du corps. Il y en avoit une seconde espèce, dans laquelle au-lieu de se servir d'un grand cercle, on en employoit un beaucoup plus petit. Il paroît que c'est proprement le *trochus* des Grecs & des Romains.

Xénophon nous en apprend l'usage, en parlant d'une danseuse qui prenoit à la main douze de ces cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en dansant au son d'une flûte. Il n'est point parlé dans ce passage des petits anneaux inférés dans la circonférence du *trochus*: mais il en est fait mention dans plusieurs épigrammes de Martial.

Les deux espèces de cerceaux dont on vient de parler, se différoient entre eux que par la grandeur. On les distingue avec peine, quand ils sont simplement représentés sur des bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le dessin, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence est chargée de huit anneaux, à l'un desquels est attachée une sonnette, & out cela de neuf fiches ou chevilles, qui sont

R R r r ij

lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produisoient le même son que les baguettes qui traversoient les siffres.

Sur un tombeau gravé dans le *recueil* de Pietro-Santi Bartoli, on voit un cerceau qui a des anneaux, des chevilles, & de plus un oiseau qui paroît y être attaché : singularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues. (D. J.)

TROENE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ligustrum*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir; le pistil sort du calice; il est attaché comme un elou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, mou & plein de suc; ce fruit renferme le plus souvent quatre semences plates d'un côté, & relevées en bosse de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

TROENE, *ligustrum*, arbrisseau qui vient communément en Europe dans les haies, les bois & les lieux incultes, où sa hauteur ordinaire est de six ou huit piés, mais avec quelque culture on peut le faire monter jusqu'à douze piés. Il se garnit de quantité de branches qui sont menues, flexibles & fort droites. Il a l'écorce unie & cendrée; ses racines s'étendent & tracent beaucoup. Ses feuilles sont lisses, oblongues, pointues & sans aucune dentelure; elles sont placées opposément sur les branches, & leur verdure est un peu brune. Ses fleurs viennent en grappes au bout des branches dans le commencement du mois de Juin; elles sont blanches, odorantes, de longue durée & d'un aspect assez agréable. Les fruits qui succèdent, sont des baies rondes, molles, noires & fort amères, qui renferment quatre semences anguleuses d'un goût fort désagréable. Ces baies sont en maturité à la fin de l'automne, & elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver. Le *troène* se trouve presque partout; il est très-robuste; il vient promptement, il réussit dans toutes sortes de terrains, quoique cependant il se plaise particulièrement dans ceux qui sont pierreux & humides; il se multiplie aisément par tous les moyens connus, & il n'est nullement sujet à être attaqué par les insectes.

Le *troène* étoit fort en usage dans le dernier siècle, pour faire de petites haies ou de moyennes palissades, & on lui faisoit prendre quantité d'autres formes; mais il a passé de mode, soit parce qu'il est trop commun, ou plutôt parce que ses rameaux poussent trop vigoureusement, & qu'ils prennent une direction trop horizontale: ce qui exige de fréquentes attentions pour le tailler & lui conserver une forme régulière. Cependant quelques gens l'admettent encore, parce qu'il se soutient bien de lui-même, qu'il est de longue durée, & qu'il réussit dans des endroits fersés, ombragés, & dont le terrain est de si mauvaise qualité, que d'autres arbrisseaux ne pourroient pas y venir; mais ce qui n'est pas moins à son avantage, c'est que ses feuilles sont toutes les dernières à tomber, & que souvent elles restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hiver, lorsqu'il n'est pas rigoureux.

On tire quelques services des baies du *troène* pour les arts. On en fait une couleur noire & un bleu turquin dont les Teinturiers se servent, & surtout les enlumineurs d'estampes; on en peut faire d'assez bonne encre, & les frélateurs les emploient quelquefois pour donner de la couleur au vin, mais fort aux dépens du goût. Enfin ces baies sont la dernière ressource des oiseaux dans les rudes & longs hivers. On fait aussi quelque usage en médecine de la feuille & de la fleur de cet arbrisseau, qui sont détensives, astringentes & antiseptiques.

Le bois du *troène* est blanc, dur, souple & assez durable. On s'en sert utilement pour des perches de vigne, & on en trouve souvent de huit & dix piés de longueur. On l'emploie aussi à faire la poudre à canon, & les Vanniers font usage des jeunes branches

de l'arbrisseau dans quelques-uns de leurs ouvrages.

Variété du *troène*. 1. Le *troène commun*. 2. Le *troène panaché de jaune*. 3. Le *troène panaché de blanc*. Ces deux arbrisseaux panachés ont de l'agrément dans ce genre; on peut les multiplier de branche couchée, de bouture & de greffe. On doit avoir attention de les mettre dans un terrain sec, si l'on veut en conserver la bigarure. L'arbrisseau panaché de blanc est un peu plus sensible au froid que les autres sortes.

4. Le *troène toujours verd*. Quoique cet arbrisseau soit originaire d'Italie, il est cependant aussi robuste que l'épece commune. On le qualifie toujours verd, parce que ses feuilles ont un peu plus de tenue, & qu'il faut un hiver très-rigoureux pour les faire tomber. Mais ce n'est pas là ce qui constitue la seule différence de ce *troène* avec le commun; il fait un plus grand arbre qui s'élève à 15 ou 18 piés. Ses feuilles sont plus larges & d'un verd plus foncé; ses grappes de fleurs sont plus grandes & d'une blancheur plus parfaite, & ses baies sont plus grosses & d'un noir plus luisant. Quand on ne cultiveroit pas ce *troène* pour l'agrément qu'il a de plus, il seroit toujours fort utile de le multiplier pour son bois qui fourniroit plus de ressources.

TROENE, (*Mat. méd.*) on ne fait point, ou on fait très-rarement usage du *troène* intérieurement; cependant quelques auteurs recommandent le suc des feuilles & des fleurs jusqu'à la dose de quatre onces; & la décoction jusqu'à six ou huit contre le crachement de sang; les hémorrhagies & les fleurs blanches. On les emploie très-utilement à l'extérieur en gargarisme dans les ulcères de la bouche, inflammations & excoriations de la lèvre, de même que dans le relâchement & la chute de cette dernière partie. On s'en sert aussi dans les aphtes ou ulcères de la gorge, ou dans les ulcères des gencives. Geoffroy, *Mat. méd.*

TROEZENE ou TROEZEN, (*Géog. anc.*) en grec *τροιζήνα*, & par Polybe *τροιζήνα*; ville du Péloponnèse, dans l'Argolide, sur la côte orientale, un peu au-delà du promontoire Scyllæum, à l'entrée du golfe Saronique; le territoire de cette ville est nommé *Troézénide* par Thucydide. Voici la description de la ville par Pausanias.

Dans la place de *Troézene*, dit cet historien, l. II. c. xxxj. & xxxij. on voit un temple & une statue de Diane conservatrice; les Troézéniens assuroient que ce temple avoit été consacré par Thésée, & que l'on avoit donné ce surnom à la déesse, lorsque ce héros se sauva si heureusement de Crète, après avoir tué Astérion, fils de Minos. Dans ce temple il y a des autels consacrés aux dieux infernaux.

Ces autels cachotent, à ce qu'on disoit, deux ouvertures: par l'une de ces ouvertures Bacchus retira Sémélé des enfers, & par l'autre Hercule emmena avec lui le cerbere. Derrière le temple étoit le tombeau de Pithée, sur lequel il y avoit trois sièges de marbre blanc, où l'on dit qu'il rendoit la justice avec deux hommes de mérite, qui étoient comme ses assessseurs. Près de là on voyoit une chapelle consacrée aux muses: c'étoit un ouvrage d'Ardalus, fils de Vulcain, que les Troézéniens disoient avoir inventé la flûte; & de son nom on appella les muses *Ardalides*. Ils assuroient que Pithée enseignoit dans ce lieu l'art de bien parler, & on voyoit un livre composé par cet ancien roi. Au-delà de cette chapelle il y avoit un autel fort ancien; la tradition vouloit qu'il eût été consacré par Ardalus. On y sacrifioit aux muses & au Sommeil; car de tous les dieux, disoient-ils, c'est le Sommeil qui est le plus ami des muses.

Auprès du théâtre on voyoit un temple de Diane Lycéea bâti par Hippolyte. Pausanias juge que ce surnom de Diane venoit, ou de ce qu'Hippolyte avoit purgé le pays des loups dont il étoit infecté, ou de ce

que par sa mere il descendoit des Amazones; qui avoient dans leur pays un temple de Diane de même nom. Devant la porte du temple étoit une grosse pierre appelée la *pierre sacrée*, & sur laquelle on prétendoit qu'Oreste avoit été purifié du meurtre de sa mere par d'illustres personnages de *Troëzene* au nombre de neuf; assez pres de là on trouvoit plusieurs autels peu éloignés les uns des autres: l'un consacré à Bacchus sauveur, en conséquence d'un certain oracle: un autre à Thémis, & que Pithée lui-même avoit consacré; un troisième avoit été consacré au Soleil le libérateur par les Troézéniens, lorsqu'ils se virent délivrés de la crainte qu'ils avoient eue de tomber sous l'esclavage de Xercès & des Perles. On y voyoit aussi un temple d'Apollon Théorius, & qui passoit pour avoir été rétabli & décoré par Pithée. C'étoit le plus ancien des temples que connût Pausanias. La statue qu'on y voyoit étoit un présent d'Aulifcus, & un ouvrage du statuaire Hermon, natif du pays; on y voyoit encore les deux statues des Dioscures; elles étoient de bois & aussi de la main d'Aulifcus.

Dans la même place il y avoit un portique orné de plusieurs statues de femmes & d'enfans, toutes de marbre: c'étoient ces femmes que les Athéniens confierent avec leurs enfans aux Troézéniens, lorsqu'ils prirent la résolution d'abandonner Athènes, dans l'impossibilité où ils étoient de la défendre contre les Perles avec le peu de forces qu'ils avoient sur terre. On n'érigea pas des statues à toutes, mais seulement aux plus considérables d'entr'elles.

Devant le temple d'Apollon on remarquoit un viel édifice appelé le *logis d'Oreste*, & où il demeura comme séparé des autres hommes, jusqu'à ce qu'il fut lavé de la tache qu'il avoit contractée en trempant les mains dans le sang de sa mere; car on disoit que jusque-là aucun troézénien n'avoit voulu le recevoir chez lui; de sorte qu'il fut obligé de passer quelque tems dans cette solitude, & cependant on prenoit soin de le nourrir & de le purifier jusqu'à ce que son crime fut entièrement expié; & même encore du tems de Pausanias, les descendans de ceux qui avoient été commis à sa purification, mangeoient tous les ans à certains jours dans cette maison. Les Troézéniens disoient qu'après de cette maison, dans le lieu où l'on avoit enterré les choses qui avoient servi à cette purification, il avoit poussé un laurier qui s'étoit toujours conservé depuis; & entre les différentes choses qui avoient servi à purifier Oreste, on citoit particulièrement l'eau de la fontaine d'Hippocrène; car les Troézéniens avoient aussi une fontaine Hippocrène.

On voit aussi au même lieu une statue de Mercure Polygius, devant laquelle ils affuroient qu'Hercule avoit consacré sa massue faite de bois d'olivier. Quant à ce qu'ils ajoutent, dit Pausanias, que cette massue prit racine, & poussa des branches, c'est une merveille que le lecteur aura peine à croire. Quoi qu'il en soit, ils montrent encore aujourd'hui cet arbre miraculeux; & à l'égard de la massue d'Hercule, ils tiennent que c'étoit un tronc d'olivier qu'Hercule avoit trouvé auprès du marais Saronique. On voyoit encore à *Troëzene* un temple de Jupiter sauveur, bâti, à ce qu'on disoit, par Aëtius, lorsqu'il avoit pris possession du royaume après la mort de son pere.

Les Troézéniens donnoient comme une merveille leur fleuve Chrysoirrhos, qui durant une sécheresse de neuf années que tous les autres tarirent, fut le seul qui conserva toujours ses eaux, & qui coula à l'ordinaire. Ils avoient un fort beau bois consacré à Hippolyte, fils de Thésée, avec un temple où l'on voyoit une statue d'un goût très-ancien. Ils croyoient que ce temple avoit été bâti par Diomede, qui le premier avoit rendu des honneurs divins à Hippolyte. Ils ho-

noient donc Hyppolyte comme un dieu. Le prêtre chargé de son culte étoit perpétuel, & la fête du dieu se célébroit tous les ans. Entr'autres cérémonies qu'ils pratiquoient en son honneur, les jeunes filles, avant que de se marier, coupoient leur chevelure, & la lui consacroient dans son temple. Au reste ils ne convenoient point qu'Hippolyte fût mort, emporté & trainé par ses chevaux; & ils se donnerent bien de garde de montrer son tombeau; mais ils vouloient persuader que les dieux l'avoient mis dans le ciel au nombre des constellations, & que c'étoit celle qu'on nommoit le *conducteur du chariot*.

Dans le même lieu il y avoit un temple d'Apollon Epibaterius, & qu'ils tenoient avoir été dédié sous ce nom par Diomede, après qu'il se fut sauvé de la tempête qui accueillit les Grecs lorsqu'ils revenoient du siège de Troie. Ils disoient même que Diomede avoit institué le premier les jeux pithiques en l'honneur d'Apollon. Ils rendoient un culte à Auxesia & à Lamia, aussi bien que les Epidauriens & les Eginetes; mais ils racontaient différemment l'histoire de ces divinités; selon eux, c'étoient deux jeunes filles qui vinrent de Crete à *Troëzene*, dans le tems que cette ville étoit divisée par des parties contraires; elles furent les victimes de la rédition, & le peuple qui ne respectoit rien, les assomma à coups de pierre; c'est pourquoi on célébroit tous les ans un jour de fête qu'on appelloit la *lapidation*.

De l'autre côté c'étoit un stade nommé le *stade d'Hippolyte*; & au-dessus il y avoit un temple de Vénus surnommée la *regardante*, parce que c'étoit de là que Phedre éprise d'amour pour Hippolyte, le regardoit toutes les fois qu'il venoit s'exercer dans la carrière; c'est aussi là que l'on voyoit le myrte qui avoit les feuilles toutes criblées; car la malheureuse Phedre possédée de sa passion, & ne trouvant aucun soulagement, trompoit son ennui en s'amusant à percer les feuilles de ce myrte avec son aiguille de cheveux. Là se voyoit la sépulture de Phedre, & un peu plus loin celle d'Hippolyte; mais le tombeau de Phedre étoit plus près du myrte. On y remarquoit aussi la statue d'Esculape faite par Timothée; & l'on croyoit à *Troëzene* que c'étoit la statue d'Hippolyte. Pour la maison où il demuroit, je l'ai vue, dit Pausanias; il y avoit devant la porte une fontaine dite la *fontaine d'Hercule*, parce qu'on disoit que c'étoit Hercule qui l'avoit découverte.

Dans la citadelle on trouvoit un temple de Minerve Sthéniade; la déesse étoit représentée en bois. C'étoit un ouvrage de Callon, statuaire de l'île d'Egine. En descendant de la citadelle, on rencontre une chapelle dédiée à Pan le libérateur, en mémoire du bienfait que les Troézéniens reçurent de lui lorsqu'il par des songes favorables il montra aux magistrats de *Troëzene* le moyen de remédier à la famine qui affligeoit le pays. En allant dans la plaine, on voyoit sur le chemin un temple d'Isis, & au-dessus un autre temple de Vénus Acréa; le premier avoit été bâti par les habitans d'Halicarnasse, qui avoient voulu rendre cet honneur à la ville de *Troëzene*, comme à leur mere. Pour la statue d'Isis, c'étoit le peuple de *Troëzene* qui l'avoit fait faire.

Dans les montagnes du côté d'Hermione, on rencontre premièrement la source du fleuve Hilycus, qui s'étoit appelé autrefois *Taurius*: en second lieu, une roche qui avoit pris le nom de *Thésée*, depuis que ce héros, tout jeune encore, la remua pour prendre la chaussure & l'épée de son pere, qui les avoit cachées dessous: car auparavant elle se nommoit l'*autel de Jupiter Sthénius*. Près de-là, on montre la chapelle de Vénus, surnommée *Nymphée*, bâtie par Thésée, lorsqu'il épousa Hélène. Hors des murs de la ville, il y avoit un temple de Neptune Pythalmius, surnom dont la raison est que ce dieu



dans sa colere, inonda tout le pays des eaux salées de la mer, fit périr tous les fruits de la terre, & ne cessa d'affliger de ce fléau les Troézéniens, jusqu'à ce qu'ils l'eussent appaisé par des vœux & des sacrifices.

Au-dessus étoit le temple de Cérés législatrice, consacré, disoit-on, par Althépus. Si on alloit au port, qui étoit dans un bourg nommé *Célanderis*, on voyoit un lieu appelé le *berceau de Thésée*, parce que c'étoit-là que Thésée étoit né. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Thésée défait les Amazones. C'étoit apparemment un reste de celles qui avoient combattu dans l'Attique contre les Athéniens commandés par ce héros.

En avançant vers la mer Pséphée, on trouvoit un olivier sauvage nommé le *rhachos*, tortu; car ils donnoient le nom de *rhachos* à tous les oliviers qui ne portoient point de fruit; & ils appelloient celui-ci *sortu*, parce que c'étoit autour de cet arbre, que les renes des chevaux d'Hippolyte s'étoient embarrassés; ce qui avoit fait renverser son char.

Il y avoit deux îles qui dépendoient de Troézene; savoir l'île de Sphérie, depuis nommée l'île sacrée; & celle de Calaurée. Une bonne partie du pays de Troézene étoit, à proprement parler, un isthme qui avançoit considérablement dans la mer, & qui s'étendoit jusqu'à Hermione.

Les Troézéniens faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour donner d'eux une grande idée. Ils disoient que leur premier roi s'appelloit *Orus*, & qu'il étoit originaire du pays; mais je crois, dit Pausanias, l. II. c. xxx. que le nom d'*Orus* est plutôt égyptien que grec. Quoi qu'il en soit, ils affuroient qu'*Orus* avoit régné sur eux, & que de son nom le pays avoit été appelé l'*Orée*, qu'en suite Althépus, fils de Neptune & de Leis, qui étoit fille d'*Orus*, ayant succédé à son ayeul, toute la contrée avoit pris le nom d'*Althépie*. Ce fut sous son regne que Bacchus & Minerve disputèrent à qui auroit le pays sous sa protection, & que Jupiter les mit d'accord en partageant cet honneur entre l'un & l'autre. C'est pour cela qu'ils honoroient Minerve Pothade, & Minerve Sthéniaide, donnant deux noms différens à la même divinité, & qu'ils révéroient Neptune sous le titre de *roi*; même l'ancienne monnoie de ce peuple avoit d'un côté un trident, & de l'autre une tête de Minerve. Nous avons encore des médailles qui prouvent ces deux faits; Goltzius cite une médaille frappée à Troézene, où l'on voit d'un côté un trident, & une autre médaille des Troézéniens avec ce mot *Πολλας*, c'est-à-dire, *Minerve*, protectrice de la ville.

A Althépus succéda Saron; celui-ci, suivant la tradition, bâtit un temple à Diane Saronide, dans un lieu où les eaux de la mer forment un marécage; aussi l'appelloit-on le *marais Phabten*. Ce prince aimoit passionnément la chasse: un jour qu'il chassoit un cerf, il le poursuivit jusqu'au bord de la mer. Le cerf s'étant jetté à la nage, le prince s'y jetta après lui, & se laissant emporter à son ardeur, il se trouva insensiblement en haute mer, où épuisé de forces, & lassé de lutter contre les flots, il se noya. Son corps fut apporté dans le bois sacré de Diane, auprès de ce marais, & inhumé dans le parvis du temple. Cette aventure fut cause que le marais changea de nom, & s'appella le *marais Saronique*.

Après le retour des Héraclides dans le Péloponnèse, les Troézéniens reçurent les Doriens dans Troézene, je veux dire ceux des Argiens qui y voulurent venir demeurer; ils se souvenoient qu'ils avoient été soumis eux-mêmes à la domination d'Argos; car Homere dans son dénombrement dit qu'ils obéissoient à Diomede. Or Diomede & Eurialus, fils de Mécistée, après avoir pris la tutelle de Cyanippe fils d'Egialée, conduisirent les Argiens à Troie.

Quant à Sthénéus, il étoit d'une naissance beaucoup plus illustre, & de la race de ceux qu'on nommoit *Anaxagorides*: c'est pourquoi l'empire d'Argos lui appartenoit. Voilà ce que l'histoire nous apprend des Troézéniens; on pourroit ajouter qu'ils ont envoyé encore diverses autres colonies de part & d'autre.

Ptolomée, l. III. c. xvj. parle d'une ville du Péloponnèse dans la Messénie, qui portoit aussi le nom de *Troézene*; Enfin, Plin, l. V. c. xxix. parle d'une troisième *Troézene*. Cette dernière avoit pris son nom d'une colonie de troézéniens, qui, à ce que dit Strabon, l. XIV. p. 636. vint autrefois habiter dans la Carie. (Le chevalier DE JAU COURT.)

TROGILORUM-PORTUS, (*Géog. anc.*) port de la Sicile, près de la ville de Syracuse; il en est parlé dans Tite-Live, l. XXV. c. xxiiij. & dans Thucydide, l. VI. p. 413. (D. J.)

TROGLODYTES, f. m. pl. (*Géog.*) dans l'ancienne Géographie, c'étoient des peuples d'Ethiopie, qu'on dit avoir vécu dans des caves souterraines; ce mot est formé du grec *τρογλον*, *caverne*, & de *δυν*, *subeo*, j'entre.

Pomponius Méla rapporte qu'ils ne parlent point, mais qu'ils crient ou ne font entendre que des sons sans articulation, qu'ils vivent de serpens, &c. Tzetzes les appelle *isthyophages* ou *mangeurs de poisson*. Montanus croit que c'est le même peuple que l'écriture appelle *Ghanamins*, & Pintianus sur Strabon, veut que l'on écrive ce nom sans *t*, *Trogodytes*.

Si l'on en croit quelques modernes, tels que les peres Kircher & Martin, il n'y a pas encore longtemps qu'il y avoit à Malte des *trogodytes*, c'est-à-dire, des especes de sauvages séparés de tous les autres habitans, & vivant entre eux dans une vaste caverne, proche d'une maison de plaisance du grand-maitre. Ils ajoutent qu'il y en a en Italie près de Viterbe, & en divers endroits des Indes, & qu'on en a trouvé qui n'avoient jamais vu la lumière du soleil.

*Trogodytes* est encore le nom donné par Philastre à une secte de juifs idolâtres, qui selon lui se retiroient dans des cavernes souterraines pour adorer toute sorte d'idoles. Cet auteur & son éditeur tirent du grec, comme nous avons fait ci-dessus, le mot de *Trogodytes*; mais ils paroissent se tromper dans l'attribution qu'ils en font à cette secte; car ils se fondent sur la vision rapportée par Ezéchiél, chap. viij. v. 8. 9. & 10. Or dans cette vision, il ne s'agit nullement de *cavernes souterraines*, mais du temple même que les 70 vieillards avoient choisi pour en faire le théâtre de leurs impiétés, ou, comme porte le verset 12. l'endroit secret de leur chambre, *in abscondito cubiculi sui*. Ainsi le nom de *Trogodytes* est très-mal appliqué à cet égard, & ne convient point du tout à la secte dont il est mention dans ce prophete.

TROGUE, f. f. (*Draperie.*) c'est la chaîne préparée par les ourdisseurs pour la fabrique des draps mêlés: chaque *trogue* contient en longueur de quoi ourdir & fabriquer deux pieces de drap; avant de les délivrer au tisserand pour les monter sur son métier, on les colle avec de la colle de Flandre, puis on les laisse quelque tems sécher, & avant qu'elles soient tout-à-fait seches, on en sépare les fils avec un peigne de fil de fer. Savary. (D. J.)

TROIA, (*Géog. anc.*) ce mot, outre la célèbre ville de Troie, est donné par Etienne le géographe à d'autres villes; 1°. à une ville de la Chaonie, dans la Cestrie. Virgile, *Enéid.* l. III. v. 349. en parle; 2°. à une ville d'Egypte, voisine du mont Troicus; mais Strabon ne lui donne que le titre de village; 3°. à une ville de la Cilicie; 4°. à une ville d'Italie, si-

ruée au fond du golfe Adriatique, chez les Vénètes. Tite-Live, *l. l. c. j.* n'en fait pas une ville; il dit seulement qu'on donna le nom de *Troia*, au lieu où Antenor & ses compagnons débarquèrent dans ce quartier. L'on nomma de même *Troia*, l'endroit du territoire de Laurentum où Enée prit terre en arrivant en Italie. (D. J.)

TROJA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pied de l'Apennin, sur le Chilaro, à 10 milles de Bovino, & à 30 au sud-ouest de Manfredonia, avec un évêché suffragant de Bénévent. *Long. 32. 56. latit. 41. 20.* (D. J.)

TROICUS-MONS, (*Géog. anc.*) montagne d'Égypte, selon Etienne le géographe; Strabon, *liv. XVII. p. 809.* dit que cette montagne se trouve au voisinage du lieu où l'on avoit tiré les pierres dont les pyramides avoient été faites, & que c'est auprès de cette montagne qu'étoit la ville *Troja*. Cette montagne est la même que Ptolomée, *l. IV. c. v.* nomme *Troici lapidis mons*; c'est aussi la même qu'Hérodote, *l. II. n. 8.* appelle *Arabicus-mons.* (D. J.)

TROIE, (*Géog. anc.*) *Troia* ou *Ilium*, ville de l'Asie mineure, la capitale de la Troade. Voyez ILIUM.

Horace appelle cette ville sacrée *sanctum Ilium*, & Virgile la nomme la demeure des dieux, *divum domus*, non-seulement, parce que ses murailles avoient été bâties de la main des dieux, mais encore parce qu'il y avoit dans son enceinte un grand nombre de temples.

*Troie* immortalisée par les poètes, étoit bâtie sur le fleuve Scamandre ou Xanthus, en Phrygie, à 3 milles de la mer Egée. Cette ville n'a eu que six rois, sous le dernier desquels elle fut prise & brûlée par les Grecs, deux cens cinquante-six ans après sa naissance.

Dardanus l'a fondée l'an du monde 2523; & régna trente-un ans; Erichthonius en régna soixante-cinq; Tros soixante-dix; c'est de lui que cette ville prit le nom de *Troie*; elle se nommoit auparavant *Dardanie*. Julius qui lui succéda, régna cinquante-quatre ans; c'est de son nom que la forteresse de *Troie* s'appelle *Ilium*. Laomedon régna trente-six ans; il bâtit les murailles de *Troie* des trésors de Neptune & d'Apollon. Priam régna quarante ans. L'an du monde 2794. Paris, fils de Priam, enleva Hélène, femme de Ménélaüs, roi de Lacédémone. Les Grecs après avoir demandé plusieurs fois qu'on rendit Hélène, déclarèrent la guerre aux Troiens & commencèrent le siège de *Troie*, qui fut prise & brûlée dix ans après, l'an du monde 2820. avant l'ère vulgaire 1184 ans, & 431 ans avant la fondation de Rome.

On prétend que cette guerre si étendue prenoit son origine de plus haut. On dit qu'il y avoit une guerre héréditaire, entre la maison de Priam & celle d'Agamemnon. Tantale, roi de Phrygie, père de Pélops, & bifaïeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, avoit enlevé il y avoit long-temps Ganymède, frère d'Illus. Cet Illus, grand-père de Priam, pour se venger d'une injure qui le touchoit de si près, dépouilla Tantale de ses états, & l'obligea de se réfugier en Grèce, où s'établirent ainsi les Pélopidés qui donnèrent leur nom au Péloponnèse. Paris, arrière-petit-fils d'Illus, enleva Hélène par une espèce de représailles, contre Ménélaüs, arrière-petit-fils du ravisseur de Ganymède.

Il faut cependant se souvenir toujours qu'il y a mille fables mêlées dans tout ce que les poètes nous disent du siège de *Troie* & des premiers héros de cette guerre, & qu'ainsi il ne faut pas trop compter sur ce qu'ils débitent d'Achille, d'Ajax, d'Ulysse, de Paris, d'Hector, d'Enée, & de tant d'autres. Quant au fameux cheval de bois, dit Pausanias, *l. I. c. xxiii.*

c'étoit certainement une machine de guerre, inventée par Epeus & propre à renverser les murs, telle que celles auxquelles on donna dans la suite le nom de *bellier*; ou bien, continue Pausanias, il faut croire que les Troiens étoient des stupides, des insensés, qui n'avoient pas ombre de raison.

Il ne reste aucuns vestiges de cette ancienne ville; on voit à la vérité dans le quartier où elle étoit des ruines considérables; mais ce sont les ruines de la nouvelle *Troie*, & non celles de l'ancienne. En approchant de ces ruines, on trouve quantité de colonnes de marbre rompues, & une partie des murailles & des fondemens le long de la côte. Il n'y a rien d'entier, tout est renversé; ce qui est le moins ruiné se trouve sur le bord de la mer, rongé par l'air, & mangé des vents salés qui en viennent.

Un peu plus loin, on voit le bassin du port, avec une muraille sur la côte; elle étoit sans doute ornée de colonnes de marbre qui sont à présent toutes brisées sur la terre, & dont les piés qui restent autour, font juger que le circuit du port étoit d'environ quinze cens pas. L'entrée de ce port est aujourd'hui bouchée de sable.

On ne sauroit dire que ce soit le port de l'ancienne *Troie*, ni que les antiquités que l'on voit soient de plus vieille date que le tems des Romains. Belon & Pietro della Valle assurent avec beaucoup de confiance que ce sont les ruines de la fameuse *Troie*; mais ils se trompent, ce sont les ruines de l'Ilium moderne qu'Alexandre le grand commença à bâtir, & que Lyfimaque acheva; il l'appella *Alexandria*, & elle fut ensuite une colonie des Romains.

Un peu au-delà du port, on trouve divers tombeaux de marbre, avec la tête d'Apollon sur quelques-uns, & sur d'autres des boucliers sans aucune inscription. M. Spon a remarqué que ces tombeaux sont de la même forme que ceux des Romains qui sont en France dans la ville d'Arles, ce qui prouve que ce ne sont pas les tombeaux des premiers Troiens, comme Pietro della Valle se l'est imaginé.

Un peu plus haut au midi du port, il y a deux colonnes couchées par terre; elles ont chacune 30 piés de long; une troisième en a 35; celle-ci qui est rompue en trois morceaux est de marbre granité d'Égypte, & a un diamètre de 4 piés 9 pouces. Le grand-seigneur, Mahomet IV. fit enlever de ce lieu une grande quantité de colonnes pour la fabrique de la mosquée neuve de la sultane mere.

En allant encore plus le long de la côte, on passe au-travers de plusieurs débris; ce sont les restes d'un aqueduc qui conduisoit l'eau au port. A quelque distance de-là, est un canal ou fossé, long, étroit & profond, ouvrage de l'art, & fait apparemment pour laisser entrer la mer, afin que les vaisseaux allent jusqu'à la ville; mais il est aujourd'hui à sec. Au-dessus, un peu à la droite, on voit d'autres masses considérables qui découvrent la grandeur de la ville. Il y a un théâtre, des fondemens de temples & de palais, avec des arcades autour, & des voûtes sous terre. On y trouve encore de-bout une partie d'un petit temple rond qui a une corniche de marbre au-dessus. Tout proche sont trois carreaux de marbre, faits en façon d'autel ou de piédestal, avec des inscriptions qui ne diffèrent que dans les derniers caractères, comme VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. il suffit de rapporter l'une des trois.

DIVI JULI FLAMINI  
C. ANTONIO. M. P.  
VOLT. RUFO FLAMINI  
DIVI AUG. COL. CL. APRENS  
ET COL. JUL. PHILIPENS  
EORUNDEM ET PRINCIPI ITEM  
COL. JUL. PARIANÆ TRIB.

MILIT. COH. XXXII. VOLUNTARIOR.  
TRIB. MIL. LEG. XIII.  
GERM. PRÆF. EQUT. ALÆL.  
SCUBULORUM VIC. VII.

Ces inscriptions sont à l'honneur de Caius Antonin Rufus, fils de Marcus de la tribu Vellinie, prêtre de Jules & d'Auguste César, fait chef de la colonie d'Apri, par Claudius; & de Philippi, par Julius, comme aussi de la colonie Parium, par Julius, & maître-de-camp de la cohorte 32 des volontaires, commandant de la légion 13 appelée *germania*, & capitaine de la première aile de cavalerie des scubuli.

La dernière ligne de chacune de ces inscriptions n'est pas aisée à expliquer. M. Spon a cru pourtant que VIC. VII. VIC. VIII. & VIC. IX. signifioient *vicius septimus, vicus octavus & vicus nonus*, c'est-à-dire la septième, la huitième & la neuvième rue, où ces statues avoient été placées, à l'imitation des rues de Rome.

Trois, colonie des Romains, fondée par Auguste, & qui en avoit pris le nom de *colonia augusta Troas*, avoit apparemment ses quartiers & ses tribus comme la ville de Rome.

Selon les apparences, le quartier le plus habité de la ville, étoit sur le plus haut d'une colline, que l'on monte insensiblement depuis le rivage, environ à 2 milles de la mer. On voit en cet endroit quantité de mafures, de voûtes, & un théâtre, mais particulièrement trois arcades, & des pans de murailles qui restent d'un bâtiment superbe, dont la situation avantageuse & l'étendue, font connoître que c'étoit le palais le plus considérable de la ville. Je ne veux pas croire, dit M. Spon, comme le disent ceux des environs de Troie, que c'étoit le château du roi Priam; car je ne le tiens pas plus ancien que le tems des premiers empereurs romains. Ce bâtiment étoit presque tout de marbre, & les murailles ont 12 piés d'épaisseur. Au-devant de ces arcades, qui paroissent avoir soutenu une voûte, il y a une si prodigieuse quantité de quartiers de marbre entassés les uns sur les autres, qu'on peut aisément juger par-là de la hauteur, & de la beauté de ce palais.

Le terroir des environs de Troie est tout inculte, à la réserve de quelques endroits où il croît du coton. Le reste n'est que broussailles, ronces, épines & chênes verts; & on peut dire aujourd'hui ce que Lucain disoit de son tems:

*Jam sylva steriles & putres robore trunci  
Assaraci possere domos, & templa decorum  
Jam lassæ radice tenent, ac tota teguntur  
Pergama dumatis.*

Le Pays des environs nourrit des lievres, des cailles & des perdrix qui y sont en abondance. On y voit aussi un oiseau de la grosseur de la grive, ayant la tête & la gorge d'un jaune éclatant, & le dos & les ailes d'un verd gai, comme un verdier, le bec & la tête comme la grive, & aussi gros que les ortolans en France. On y trouve encore un autre oiseau d'une autre espèce, mais qui n'est pas beaucoup plus gros. Il est fait comme un héron, & tacheté comme un épervier, avec un long bec, de longues jambes, des griffes, & une crête de plumes sur la tête. (*Le chevalier DE JACOURT.*)

TROIENS, JEUX, (*Antiq. rom.*) *ludi trojani*; exercice militaire que les jeunes gens de qualité célébroient à Rome dans le cirque, à l'honneur d'Ascagne: Virgile en a fait la description la plus brillante dans le V. livre de l'Énéide, depuis le vers 545, jusqu'au vers 604. voici comme il la termine.

*Hæc morem, hos casus, atque hæc certamina primus  
Ascanius, longam muris cum cingeret Albam,  
Kestulis, & priscos docuit celebrare latins:*

*Quo puer ipse modo, secum quo Tegeia puer,  
Albani docuere suos: hinc maxima parvo  
Acceptis Roma, & patrium servavit honorem:  
Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.*

« Lorsqu'Ascagne eut élevé les murs d'Albe-la-longue, il établit le premier en Italie cette marche & ce combat d'enfants: il enseigna cet exercice aux anciens Latins, & les Albains le transmirent à leur postérité. Rome, au plus haut point de sa grandeur, plein de vénération pour les coutumes de ses ancêtres, vint d'adopter cet ancien usage; c'est de-là que les enfans, qui sont aujourd'hui à Rome ce même exercice, portent le nom de troupes troiennes.

Dion dit que lorsqu'Octave célébra l'apothéose de Jules-César, un an après sa mort, il donna au peuple romain un spectacle semblable à celui de cette cavalcade de jeunes gens, & que depuis il le réitéra. C'est pour flatter Auguste, que Virgile fait ici célébrer par Enée les jeux appelés Troiens, renouvelés par cet empereur alors triumvir, après la victoire d'Actium, c'est-à-dire l'an 726. de Rome. Troja, dit Suétone, (*in Aug. c. xliij.*) *ludum edidit frequentissimè majorum minorumque puarorum delicta, prisca decorique moris, existimans clara stirpis indolem sic innovare.* Auguste croyoit que cet exercice ancien & convenable à la jeunesse, donnoit aux enfans de condition de la république, l'occasion de faire briller leur adresse, leur bonne grace, & leur goût pour la guerre.

Virgile saisit encore ici l'occasion de faire la cour à toute la noblesse romaine, en faisant remonter l'origine de leurs jeux jusqu'à cette troupe de jeunes gens qu'Enée mene avec lui en Italie, & que le poète montre aux Romains, comme les auteurs de leurs principales maisons. On juge bien que celle d'Auguste s'y trouvera. Atis, dit le poète, tendrement aimé d'Ascagne, marcha à la tête de la seconde bande troienne; les Atius du pays des Latins tirent de lui leur origine.

*Atius Atys, pueri duxere colani  
Parvus Atys, parvoque puer dilectus Iulo.*

Or Julie, sœur de Jules-César, avoit été mariée à M. Atius Balbus. Elle fut mère d'Atia, femme d'Octavien, qui eut Octave Auguste. Ainsi pour plaire à ce prince, le poète ne manque pas de donner une origine des plus illustres aux Atius qui étoient d'Aricie, ville du Latium.

Les jeux troiens renouvelés par Auguste, commencèrent à déchoir sous Tibère, & finirent sous l'empereur Claude. (*D. J.*)

TROIS, terme d'Arithmétique, nombre impair, composé d'un & deux, en chiffre arabe, il s'exprime par cette figure 3; en chiffre romain de cette manière III; & en chiffre françois de compte ou de finance, ainsi iij. *Savary.* (*D. J.*)

TROIS POUR CENT. On nomme ainsi en France, un droit qui se paye au fermier du domaine d'occident sur toutes les marchandises du cru des lies & colonies françoises de l'Amérique, même sur celles qui proviennent de la traite des nègres, ainsi qu'il a été statué par un arrêt du conseil du 26 Mars 1722. *Dictionn. de Commerce.*

TROIS COUPS, terme de Rubanier, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne laissant paroître qu'un coup en-dessous, contre deux en-dessus, l'ouvrier marche à trois coups, c'est-à-dire partant de la main gauche, il va à la droite; de cette droite il retourne à la gauche; & enfin de cette gauche à la droite, où il change de marche pour repartir de la main droite & continuer de même; par ce moyen, il y a toujours un coup en-dessous contre deux en-dessus, ce qui forme un envers.



**TROIS QUARRES**, en terme d'Eperonnier, est une grosse lime, de figure triangulaire, ainsi appelée, parce qu'elle a trois pans ou quarres.

**TROIS, DEUX, UN**, en termes de Blason, se dit de six pièces disposées, trois en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu.

Illiers en Beauce, d'or, à six annelets de gueules, 3, 2, 1.

**TROIS-CHAPITRES**, les (*Hist. ecclésiast.*) c'est ainsi qu'on a nommé les trois articles, qui furent le sujet de tant de disputes ecclésiastiques pendant tout le sixième siècle, & qui regardoient Théodore de Mopsueste. On engagea l'empereur Justinien à condamner 1°. Théodore de Mopsueste & ses écrits, 2°. les écrits de Théodore contre saint Cyrille, 3°. la lettre d'Ibas. L'empereur publia en 545 la condamnation sur ces trois points, qu'on nomma les *trois-chapitres*, en sous-entendant peut-être le mot de *dissension*. L'année suivante 546, ils furent aussi condamnés dans un concile de Constantinople. On prononça une nouvelle sentence de condamnation plus solennelle encore en 553, dans le second concile de Constantinople; mais tandis que l'Orient se déclaroit contre les *trois-chapitres*, presque tout l'Occident en prit la défense, & l'on vit un schisme dans l'Eglise sur des objets misérables. De quelle utilité, dit M. Dupin, étoit-il de condamner les *trois-chapitres*, & pourquoi les défendre avec opiniâtreté? Pourquoi s'excommunier & se persécuter mutuellement à ce sujet? L'empereur Justinien a la faiblesse de se prêter aux intrigues de Théodore, évêque de Césarée, & trouble la paix de l'Eglise par des conciles inutiles. On détourne les évêques d'Orient & d'Occident de la conduite de leurs diocèses, pour remplir leurs esprits de contestations frivoles, qui aboutirent à faire exiler & persécuter des personnages célèbres qui eussent rendu de grands services à l'Eglise. C'est ainsi que les hommes, pour satisfaire leurs passions, ont sacrifié de tout tems les intérêts de la religion à des vues particulières de vengeance. (*D. J.*)

**TROIS-ÉGLISES**, (*Géog. mod.*) lieu de Perse, digne de remarque, en entrant dans ce royaume par l'Arménie. Il y a dans ce lieu, qui est à neuf milles d'Erivan, un célèbre monastère de religieux, dont l'église est dédiée à S. Grégoire l'illuminateur. Les moines des *Trois-Eglises* sont arméniens, & sont des fous moqueurs quand on leur parle de réanion avec le siege de Rome. La campagne qui est autour de leur monastère, peut donner, par ses agréments & sa fertilité, une idée du paradis terrestre. (*D. J.*)

**TROIS-RIVIERES**, les, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique septentrionale, au Canada, à 27 lieues de Québec, entre cette ville & Montréal, sur un coteau de sable, au pied duquel coule le fleuve de S. Laurent. Il y a dans son voisinage une riche mine de fer. *Latit. 46.* (*D. J.*)

**TROISIEME**, adj. (*Gram.*) ce qui dans un ordre de choses succede aux deux premières. Cet homme est la *troisième* personne après le roi. Il est difficile qu'un homme & une femme soient long-tems seuls; l'amour ne tarde pas à être le *troisième*.

**TROKI**, (*Géog. mod.*) palatinat de Pologne, dans la Lithuanie. Il est borné à l'orient & au nord par le palatinat de Wilna; au couchant, par la Prusse & la Poldaque. Il envoie aux diètes du royaume deux sénateurs, dont l'un est palatin & l'autre châtelain. La capitale porte son nom. (*D. J.*)

**TROKI**, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au milieu des marais, à 8 lieues au couchant de Wilna. Elle fut bâtie par Gédimir, grand-duc de Lithuanie, en 1327. Les Moscovites la ravagèrent en 1657. *Long. 43. 50. latit. 54. 33.* (*D. J.*)

**TROLLE**, (*Vénér.*) aller à la *rolle*, c'est décou-

Tome XVI,

pler les chiens dans un pays de bois, pour qu'ils lancent une bête que l'on veut courre, sans avoir été la détourner.

**TROLLER**, v. 26. (*Agriculture.*) c'est faire une espèce de clisse avec des branches d'arbres sur des pieux frappés en terre, & lacés comme un panier; quand on fait une *clisse* pour fermer une étable, on la terrasse. (*D. J.*)

**TROMBE**, f. f. (*Physiq.*) est un météore extraordinaire qui paroît sur la mer, qui met les vaisseaux en grand danger, &c. & qu'on remarque très-souvent dans un tems chaud & sec; les Latins l'appellent *typho* & *sypho*. Voyez MÉTÉORE.

La *trombe* est une nuée condensée, dont une partie se trouvant dans un mouvement circulaire, causé par deux vents qui soufflent directement l'un contre l'autre, tombe par son poids, & prend la figure d'une colonne, tantôt conique, tantôt cylindrique. Elle tient toujours en-haut par sa base, tandis que la pointe regarde en-bas.

« On ne sauroit examiner ces *trombes* de mer avec toute l'exactitude requise; car comme les Marins n'ignorent pas le danger auquel ils sont alors exposés, ils les évitent autant qu'il leur est possible. On n'a pourtant pas laissé d'observer qu'elles sont creusées en-dedans & sans eau, parce que la force centrifuge pousse hors du centre les parties internes, qui se meuvent alors d'un mouvement rapide & circulaire, avec lequel le tourbillon est emporté comme autour d'un axe. La surface interne qui est creusée, ressemble assez bien à une vis d'Archimède, à cause de l'eau qui tombe par son propre poids, & qui tournant en même tems avec beaucoup de rapidité, fait effort pour se jeter en-dehors par la force centrifuge, ou pour s'éloigner davantage du centre de mouvement. Plusieurs parties aqueuses se détachent de la circonférence; & forment la pluie qui tombe tout-autour du tourbillon. Cette colonne ne tombe cependant pas toujours en-bas, elle ne s'arrête pas non plus, mais elle est quelquefois emportée par le vent inférieur, lorsqu'il est le plus fort, de sorte qu'elle est comme suspendue obliquement à la nuée; il arrive quelquefois qu'étant ainsi suspendue, elle forme une courbure ou angle, ou qu'elle paroît double, comme dans la *fig. 3. de Physique*. Lorsqu'un des deux vents inférieurs est plus fort que l'autre, le tourbillon est emporté par le vent qui souffle avec le plus de violence, & flotte par conséquent au-dessus de la mer & de la terre ferme. Lorsqu'il se tient suspendu au-dessus de la mer, & qu'il est presque descendu sur sa surface, il s'éleve de la mer une autre petite colonne B, qui va à la rencontre de la supérieure. En effet, comme la *trombe* est creusée en-dedans, & qu'elle ne contient autre chose qu'un air fort raréfié, puisque les parties s'éloignent continuellement du centre, & que l'air fait aussi la même chose, l'atmosphère comprime alors la mer par son propre poids, & la fait monter vers la *trombe* qui se trouve suspendue tout vis-à-vis. Il en est de même à cet égard, comme à l'égard de l'eau que l'on presse dans une pompe lorsqu'on leve le piston. De-là vient que l'air s'insinue dans ces cavités entre la mer & la partie inférieure du tourbillon, & qu'il emporte tous les corps légers, qu'il élève ensuite dans le tourbillon. Il en tombe alors une quantité prodigieuse d'eau qui fait monter celle de la mer, de sorte qu'il se forme tout-à-l'entour du tourbillon une épaisse brume C, *fig. 7.* qui s'éleve comme une vapeur qui bout. Par-tout où ce tourbillon tombe, il y cause de grandes inondations par la prodigieuse quantité d'eau qu'il répand. Il en tombe même quelquefois de la grêle. Les dégâts qu'il

SSS

cause sont affreux ; il met tout sens dessus-dessous, il force & réduit en pièces les corps les plus forts, il arrache les arbres les plus gros, il rompt & brise leurs branches quelque grosses qu'elles soient, il renverse les vaisseaux qu'il fait périr, & même beaucoup plus vite que s'ils étoient frappés de quelque coup de vent le plus impétueux. *Musich. Ess. de phys. §. 1688.*

Les trombes sont fort fréquentes auprès de certaines côtes de la Méditerranée, sur-tout lorsque le ciel est fort couvert & que le vent souffle en même tems de plusieurs côtés ; elles sont plus communes près des caps de Laodicée, de Grégo & de Carmel, que dans les autres parties de la Méditerranée.

Mais il faut distinguer, dit M. de Buffon, deux espèces de trombes : la première, qui est la trombe dont nous venons de parler, n'est autre chose qu'une nuée épaisse, comprimée, resserrée & réduite en un petit espace par des vents opposés & contraires, lesquels soufflant en même tems de plusieurs côtés, donnent à la nuée la forme d'un tourbillon cylindrique, & font que l'eau tombe tout-à-la-fois sous cette forme cylindrique ; la quantité d'eau est si grande & la chute en est si précipitée, que si malheureusement une de ces trombes tomboit sur un vaisseau, elle le briserait & le submergerait dans un instant. On prétend, & cela pourroit être fondé, qu'en tirant sur la trombe plusieurs coups de canons chargés à boulets, on la rompt ; & que cette commotion de l'air la fait cesser assez promptement ; cela revient à l'effet des cloches qu'on sonne pour écarter les nuages qui portent le tonnerre & la grêle.

L'autre espèce de trombe, continue M. de Buffon, s'appelle typhon ; & plusieurs auteurs ont confondu le tyhon avec l'ouragan, sur-tout en parlant des tempêtes de la mer de la Chine, qui est en effet sujette à tous deux, cependant ils ont des causes bien différentes. Le typhon ne descend pas des nuages comme la première espèce de trombe, il n'est pas uniquement produit par le tournoiement des vents comme l'ouragan, il s'élève de la mer vers le ciel avec une grande violence ; & quoique ces typhons ressemblent aux tourbillons qui s'élèvent sur la terre en tournoyant, ils ont une autre origine. On voit souvent, lorsque les vents sont violents & contraires, les ouragans élever des tourbillons de sable, de terre, & souvent ils enlèvent & transportent dans ce tourbillon les maisons, les arbres, les animaux. Les typhons de mer au contraire restent dans la même place, & ils n'ont pas d'autre cause que celle des feux souterrains ; car la mer est alors dans une grande ébullition, & l'air est si fort rempli d'exhalaisons sulfureuses que le ciel paroît caché d'une croute couleur de cuivre, quoiqu'il n'y ait aucun nuage, & qu'on puisse voir à-travers ces vapeurs le soleil & les étoiles ; c'est à ces feux souterrains qu'on peut attribuer la tiédeur de la mer de la Chine en hiver, où ces typhons sont très-fréquens. Voyez *Alta erud. Lips. suppl. tome I. pag. 405. Hist. nat. génér. & part. tome I.*

Voici ce que dit Thévenot, dans son voyage du Levant. « Nous vîmes des trombes dans le golfe Persique, entre les îles Quéfomo, Laréca, & Ormus. Je crois que peu de personnes ont considéré les trombes avec toute l'attention que j'ai faite, dans la rencontre dont je viens de parler, & peut-être qu'on n'a jamais fait les remarques que le hasard m'a donné lieu de faire ; je les exposerai avec toute la simplicité dont je fais profession dans tout le récit de mon voyage, afin de rendre les choses plus sensibles & plus aisées à comprendre.

La première qui parut à nos yeux étoit du côté du nord ou tramontane, entre nous & l'île Quéfomo, à la portée d'un fusil du vaisseau ; nous avions

alors la proue à grec-levant ou nord-est. Nous aperçûmes d'abord en cet endroit l'eau qui bouillonoit & étoit élevée de la surface de la mer d'environ un pié, elle étoit blanchâtre, & au-dessus paroissoit comme une fumée noire un peu épaisse, de manière que cela ressembloit proprement à un tas de paille où on auroit mis le feu, mais qui ne seroit encore que fumer ; cela faisoit un bruit sourd, semblable à celui d'un torrent qui court avec beaucoup de violence dans un profond valon ; mais ce bruit étoit mêlé d'un autre un peu plus clair, semblable à un fort sifflement de serpens ou d'oies ; un peu après nous vîmes comme un canal obscur qui avoit assez de ressemblance à une fumée qui va montant aux nues en tournant avec beaucoup de vitesse, ce canal paroissoit gros comme le doigt, & le même bruit continuoit toujours. Ensuite la lumière nous en ôta la vue, & nous connûmes que cette trombe étoit finie, parce que nous vîmes qu'elle ne s'élevoit plus, & ainsi la durée n'avoit pas été de plus d'un demi-quart d'heure. Celle-là finie nous en vîmes une autre du côté du midi qui commença de la même manière qu'avoit fait la précédente ; presqu'aussi-tôt il s'en fit une semblable à côté de celle-ci vers le couchant, & incontinent après une troisième à côté de cette seconde ; la plus éloignée des trois pouvoit être à portée du mousquet loin de nous ; elles paroissoient toutes trois comme trois tas de paille hauts d'un pié & demi ou de deux, qui fumoient beaucoup, & faisoient même bruit que la première. Ensuite nous vîmes tout autant de canaux qui venoient depuis les nues sur ces endroits où l'eau étoit élevée, & chacun de ces canaux étoit large par le bout qui tenoit à la nuée, comme le large bout d'une trompette, & faisoit la même figure (pour l'expliquer intelligiblement) que peut faire la mamelle ou la tette d'un animal tiré perpendiculairement par quelque poids. Ces canaux paroissoient blancs d'une blancheur blafarde, & je crois que c'étoit l'eau qui étoit dans ces canaux transparents qui les faisoit paroître blancs ; car apparemment ils étoient déjà formés avant que de tirer l'eau, selon que l'on peut juger par ce qui suit, & lorsqu'ils étoient vuides ils ne paroissoient pas, de même qu'un canal de verre fort clair exposé au jour devant nos yeux à quelque distance, ne paroît pas s'il n'est rempli de quelque liqueur teinte. Ces canaux n'étoient pas droits, mais courbés à quelques endroits, même ils n'étoient pas perpendiculaires, au contraire, depuis les nues où ils paroissoient enés, jusqu'aux endroits où ils tiroient l'eau, ils étoient fort inclinés, & ce qui est de plus particulier, c'est que la nue où étoit attachée la seconde de ces trois ayant été chassée du vent, ce canal la suivit sans se rompre & sans quitter le lieu où il tiroit l'eau, & passant derrière le canal de la première, ils furent quelque tems croisés comme en sautoir ou en croix de saint André. Au commencement ils étoient tous trois gros comme le doigt, si ce n'est auprès de la nue qu'ils étoient plus gros, comme j'ai déjà remarqué ; mais dans la suite celui de la première de ces trois grossit considérablement ; pour ce qui est des deux autres, je n'en ai autre chose à dire, car la dernière formée ne dura guère davantage qu'avoit duré celle que nous avions vüe du côté du nord. La seconde du côté du midi dura environ un quart-d'heure ; mais la première de ce même côté dura un peu davantage, & ce fut celle qui nous donna le plus de crainte, & c'est de celle-là qu'il me reste encore quelque chose à dire ; d'abord son canal étoit gros comme le doigt, ensuite il se fit gros comme le bras, & après comme la jambe, & enfin comme un gros tronc d'arbre, autant qu'un

» homme pourroit embrasser. Nous voyions distinc-  
 » tement au-travers de ce corps transparent l'eau  
 » qui montoit en serpentant un peu, & quelquefois  
 » il diminoit un peu de grosseur, tantôt par le haut  
 » tantôt par le bas. Pour-lors il ressembloit justement  
 » à un boyau rempli de quelque matiere fluide que  
 » l'on presseroit avec les doigts, ou par haut, pour  
 » faire descendre cette liqueur, ou par bas, pour la  
 » faire monter, & je me persuadai que c'étoit la  
 » violence du vent qui faisoit ces changemens, fai-  
 » sant monter l'eau fort vite lorsqu'il pressoit le ca-  
 » nal par le bas, & la faisant descendre lorsqu'il le  
 » pressoit par le haut. Après cela il diminua telle-  
 » ment de grosseur qu'il étoit plus menu que le bras,  
 » comme un boyau qu'on alonge perpendiculaire-  
 » ment, ensuite il retourna gros comme la cuisse,  
 » après il redevint fort menu; enfin je vis que l'eau  
 » élevée sur la superficie de la mer commençoit à  
 » s'abaisser, & le bout du canal qui lui touchoit s'en  
 » sépara & s'étrécit, comme si on l'eût lié, & alors  
 » la lumiere qui nous parut par le moyen d'un nuage  
 » qui se détacha, m'en ôta la vue; je ne laissai pas  
 » de regarder encore quelque tems si je ne le rever-  
 » rois point, parce que j'avois remarqué que par  
 » trois ou quatre fois le canal de la seconde de ce  
 » même côté du midi nous avoit paru se rompre par  
 » le milieu, & incontinent après nous le revoyions  
 » entier, & ce n'étoit que la lumiere qui nous en  
 » cachoit la moitié; mais j'eus beau regarder avec  
 » toute l'attention possible, je ne revis plus celui-ci,  
 » il ne se fit plus de trombe, &c.

» Ces trombes sont fort dangereuses sur mer; car si  
 » elles viennent sur un vaisseau, elles se mêlent dans  
 » les voiles, enforté que quelquefois elle l'enlèvent,  
 » & le laissant ensuite retomber, elles le coulent à  
 » fond, & cela arrive particulièrement quand c'est  
 » un petit vaisseau ou une barque, tout-au-moins si  
 » elles n'enlèvent pas un vaisseau, elles rompent  
 » toutes les voiles, ou bien laissent tomber dedans  
 » toute l'eau qu'elles tiennent, ce qui le fait souvent  
 » couler à fond. Je ne doute point que ce ne soit par  
 » de semblables accidens que plusieurs des vaisseaux  
 » dont on n'a jamais eu de nouvelles ont été perdus,  
 » puisqu'il n'y a que trop d'exemples de ceux que  
 » l'on a su de certitude avoir péri de cette maniere.

On peut soupçonner, dit M. de Buffon, qu'il y a  
 plusieurs illusions d'optique dans les phénomènes  
 que ce voyageur nous raconte; mais on a été bien  
 aise de rapporter les faits tels qu'il a cru les voir,  
 afin qu'on puisse les vérifier, ou du-moins les com-  
 parer avec ceux que rapportent les autres voya-  
 geurs; voici la description qu'en donne le Gentil dans  
 son voyage auour du monde.

« À onze heures du matin, l'air étant chargé de  
 » nuages, nous vîmes autour de notre vaisseau, à un  
 » quart de lieue environ de distance, six trombes de  
 » mer qui se formerent avec un bruit sourd, sembla-  
 » ble à celui que fait l'eau en coulant dans des ca-  
 » naux souterrains; ce bruit s'accrut peu-à-peu, &  
 » ressembloit au sifflement que font les cordages d'un  
 » vaisseau lorsqu'un vent impétueux s'y mêle. Nous  
 » remarquâmes d'abord l'eau qui bouillonnait & qui  
 » s'élevait au-dessus de la surface de la mer d'envi-  
 » ron un pié & demi; il paroissoit au-delà de ce  
 » bouillonnement un brouillard, ou plutôt une fu-  
 » mée épaisse d'une couleur pâle, & cette fumée for-  
 » moit une espece de canal qui montoit à la nue.

» Les canaux ou manches de ces trombes se plioient  
 » selon que le vent emportoit les nues auxquelles ils  
 » étoient attachés, & malgré l'impulsion du vent,  
 » non-seulement ils ne se détachent pas, mais en-  
 » core il sembloit qu'ils s'alongeassent pour les sui-  
 » vrè, en s'étrécissant & se grossissant à mesure que  
 » le nuage s'élevait ou se baissait.

Tome XVI.

» Ces phénomènes nous causerent beaucoup de  
 » frayeur, & nos matelots au-lieu de s'enhardir, fo-  
 » mentoient leur peur par les contes qu'ils débitoient.  
 » Si ces trombes, disoient-ils, viennent à tomber sur  
 » notre vaisseau, elles l'enlèveront, & le laissant en-  
 » suite retomber, elles le submergeront; d'autres (&  
 » ceux-ci étoient les officiers) répondoient d'un ton  
 » décisif, qu'elles n'enlèveront pas le vaisseau,  
 » mais que venant à le rencontrer sur leur route,  
 » cet obstacle romproit la communication qu'elles  
 » avoient avec l'eau de la mer, & qu'étant pleines  
 » d'eau, toute l'eau qu'elles renfermoient tomberoit  
 » perpendiculairement sur le tillac du vaisseau & le  
 » briserait.

» Pour prévenir ce malheur on amena les voiles  
 » & on chargea le canon; les gens de mer préten-  
 » dant que le bruit du canon agitant l'air, fait crever  
 » les trombes & les dissipe; mais nous n'eumes pas be-  
 » soin de recourir à ce remede; quand elles eurent  
 » couru pendant dix minutes autour du vaisseau, les  
 » unes à un quart de lieue, les autres à une moindre  
 » distance, nous vîmes que les canaux s'étrécissoient  
 » peu-à-peu, qu'ils se détachèrent de la superficie de  
 » la mer; & qu'enfin ils se dissipèrent. Page 191,  
 tome I.

Il paroît, dit M. de Buffon, par la description que  
 ces deux voyageurs donnent des trombes, qu'elles sont  
 produites, au-moins en partie, par l'action d'un feu  
 ou d'une fumée qui s'élève du fond de la mer avec  
 une grande violence, & qu'elles sont fort différentes  
 de l'autre espece de trombe qui est produite par l'ac-  
 tion des vents contraires, & par la compression for-  
 cée & la résolution subite d'un ou de plusieurs nu-  
 ages, comme les décrit M. Shaw, pag. 56. tom. II.

» Les trombes, dit-il, que j'ai eu occasion de voir,  
 » m'ont paru autant de cylindres d'eau qui tomoient  
 » des nues, quoique par la réflexion des colonnes  
 » qui descendent ou par les gouttes qui se détachent  
 » de l'eau qu'elles contiennent & qui tombent, il  
 » semble quelquefois, sur-tout quand on est à quel-  
 » que distance, que l'eau s'élève de la mer en-haut.  
 » Pour rendre raison de ce phénomène, on peut sup-  
 » poser que les nues étant assemblées dans un-même  
 » endroit par des vents opposés, ils les obligent, en  
 » les pressant avec violence, de se condenser & de  
 » descendre en tourbillons.

Il reste beaucoup de faits à acquérir, continue  
 M. de Buffon, avant qu'on puisse donner une expli-  
 cation complete de ces phénomènes; il paroît seu-  
 lement que s'il y a sous les eaux de la mer des ter-  
 rems mêlés de soufre, de bitume & de minéraux,  
 comme l'on n'en peut guere douter, on peut con-  
 cevoir que ces matieres venant à s'enflammer, pro-  
 duisent une grande quantité d'air, comme en pro-  
 duit la poudre à canon; que cette quantité d'air  
 nouvellement généré, & prodigieusement rarefié,  
 s'échappe & monte avec rapidité, ce qui doit éle-  
 ver l'eau, & peut produire ces trombes qui s'élevent  
 de la mer vers le ciel; & de même si par l'inflam-  
 mation des matieres sulphureuses que contient un  
 nuage, il se forme un courant d'air qui descende  
 perpendiculairement du nuage vers la mer, toutes  
 les parties aqueuses que contient le nuage peuvent  
 suivre le courant d'air, & former une trombe qui  
 tombe du ciel sur la mer; mais il faut avouer que  
 l'explication de cette espece de trombe, non plus que  
 celle que nous avons donnée par le tournoiement  
 des vents & la compression des nuages, ne satisfait  
 pas encore à tout, car on aura raison de nous de-  
 mander pourquoi l'on ne voit pas plus souvent sur  
 la terre comme sur la mer de ces especes de trombes  
 qui tombent perpendiculairement des nuages. Hist.  
 nat. gen. & part. tom. I. Voyez l'analyse de l'air de  
 M. Hales, & le traité de l'artillerie de M. Robins.  
 S.Ss ij



L'histoire de l'académie, année 1737, fait mention d'une trombe de terre qui parut à Capestan près de Béziers; c'étoit une colonne assez noire qui descendoit d'une nue jusqu'à terre, & diminuoit toujours de largeur en approchant de la terre où elle se terminoit en pointe; elle obéissoit au vent qui souffloit de l'ouest au sud-ouest; elle étoit accompagnée d'une espece de fumée fort épaisse, & d'un bruit pareil à celui d'une mer fort agitée, arrachant quantité de rejetons d'olivier, déracinant des arbres, & jusqu'à un gros noyer qu'elle transporta jusqu'à 40 ou 50 pas, & marquant son chemin par une large trace bien battue, où trois carrosses de front auroient passé. Il parut une autre colonne de la même figure, mais qui se joignit bientôt à la première, & après que le tout eut disparu, il tomba une grande quantité de grêle. *Ibid.*

Cette espece de trombe paroît être encore différente des deux autres; il n'est pas dit qu'elle contenoit de l'eau, & il semble, tant par ce qu'on vient d'en rapporter, que par l'explication qu'en a donnée M. Andoque lorsqu'il a fait part de ce phénomène à l'académie, que cette trombe n'étoit qu'un tourbillon de vent épais & rendu visible par la poussière & les vapeurs condensées qu'il contenoit. *Voyez l'hist. de l'académ. an. 1727, pag. 4 & suiv.* Dans la même histoire, année 1741, il est parlé d'une trombe vue sur le lac de Genève; c'étoit une colonne dont la partie supérieure aboutissoit à un nuage assez noir, & dont la partie inférieure, qui étoit plus étroite, se terminoit un peu au-dessus de l'eau. Ce météore ne dura que quelques minutes, & dans le moment qu'il se dissipa on aperçut une vapeur épaisse qui montoit de l'endroit où il avoit paru, & là même les eaux du lac bouilloient & sembloient faire effort pour s'élever. L'air étoit fort calme pendant le tems que parut cette trombe, & lorsqu'elle se dissipa il ne s'en suivit ni vent ni pluie. « Avec tout ce que nous savons déjà, dit l'historien de l'académie, sur les trombes marines, ne seroit-ce pas une preuve de plus qu'elles ne se forment point par le seul conflit des vents, & qu'elles sont presque toujours produites par quelque éruption de vapeurs souterraines, ou même de volcans, dont on sait d'ailleurs que le fond de la mer n'est pas exempt. Les tourbillons d'air & les ouragans, qu'on croit communément être la cause de ces phénomènes, pourroient donc bien n'en être que l'effet ou une suite accidentelle. *Voyez l'hist. de l'académ. an. 1741, pag. 20.* »

TROMBONE, f. m. (*Musiq. instrum.*) nom que les Italiens donnent à une espece de trompette; il y en a de plusieurs grandeurs qui servent à exécuter diverses parties de la musique. Il y en a une petite qui sert pour la haute-contre, & la partie notée qui lui est destinée s'intitule ordinairement *trombone*. 1°. Il y en a une autre un peu plus grande qu'on nomme *trombone maggiore*, qui peut servir pour la taille; on intitule sa partie *trombone*. 2°. Il y en a une troisième encore plus grande nommée par les Italiens *trombone grosso* qu'on pourroit suppléer par nos quintes de violons & de hautbois; on intitule sa partie *trombone*. 3°. Enfin il y en a une qui est la plus grande de toutes, qui se fait entendre surtout dans le bas; on intitule sa partie *trombone*. 4°. On lui donne ordinairement la clé de *F ut fa* sur la quatrième ligne, mais aussi fort souvent sur la cinquième ligne d'en-haut, à cause de la gravité & profondeur de ses sons: *Brossard. (D. J.)*

TROMBUS, f. m. *terme de Chirurgie*, petite tumeur qui survient à l'occasion d'une saignée. *Voyez TRUMBUS. (Y)*

TROMELIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe, selon Athénée: cette ville donnoit son nom à un ex-

cellent fromage qui s'y faisoit, & que les anciens nommoient *Tromelius castus. (D. J.)*

TROMENTUS-CAMPUS, (*Géog. anc.*) campagne d'Italie. Festus dit qu'elle avoit donné son nom à la tribu Tromentine. Plusieurs anciennes inscriptions font mention de cette tribu. Elle fut, selon Tite-Live, l. VI. c. v. une des quatre tribus qui furent ajoutées aux vingt-une anciennes, l'an 368 de la fondation de Rome. On croit que *Tromentus-Campus* étoit dans l'Etrurie. (*D. J.*)

TROMPE, f. f. (*Conchyl.*) ce mot désigne la partie inférieure du buccin; coquille que les Hollandais appellent *trompette*. (*D. J.*)

TROMPES DE FALLOPE, en Anatomie, sont deux canaux qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, & qui aboutissent aux ovaires: elles ont beaucoup de part dans les opérations de la conception. *Voyez CONCEPTION.*

On les appelle *tuba*, c'est à-dire, trompes à cause de leur forme; parce qu'à leur commencement ou à leur extrémité qui est dans la matrice, elles sont si étroites, qu'on auroit peine à y introduire une aiguille à tricoter; mais à mesure qu'elles s'avancent vers les ovaires, elles deviennent plus grosses, & sont enfin assez larges pour y mettre le doigt; d'où elles se contractent encore, & aux extrémités qui sont proches des ovaires, elles s'étendent comme un feuillage qui est garni tout-autour d'une frange faite d'un nombre infini de petites fibres qui ressemblent assez au pavillon d'une trompette.

Les trompes de Fallope ont quatre ou cinq pouces de long: elles sont composées d'une double membrane qui vient des membranes internes & externes de l'uterus. Leur extrémité vers l'ovaire, dans le tems de la conception, tems-aucel toute la trompe se dilate; s'attache à l'ovaire & l'embrasse, quoique dans un autre tems elle paroisse en être un peu distante & ne toucher que superficiellement avec sa frange le côté inférieur de l'ovaire.

L'usage de ces trompes est de transporter la semence, ou plutôt les œufs de la femme & des autres animaux, des testicules ou ovaires dans l'uterus ou la matrice. *Voyez OVAIRE & MATRICE.*

Elles sont composées pour la plus grande partie de fibres charnues dont les unes sont longitudinales & les autres circulaires, & d'un tissu de veines & d'arteres qui forment une espece de corps réticulaire ou creux, qui est semblable au clitoris. Cette structure les rend capables de dilatation & de contraction, suivant la quantité & l'obstacle que le sang y apporte; & par conséquent, suivant la manière dont elles se redressent & embrassent l'ovaire pendant le coit; ce qu'elles ne peuvent pas faire dans leur état naturel. *Voyez GÉNÉRATION.*

Elles tirent leur dénomination de Fallope de *Morde*, qui mourut en 1562, & qu'on regarde comme celui qui les a découverts le premier: cependant nous trouvons que Rufus d'Ephèse en a fait une description exacte, long-tems avant Fallope.

Les œufs ou embryons sont quelquefois arrêtés dans les trompes de Fallope, sans pouvoir descendre dans la matrice. *Voyez FŒTUS.*

On en a souvent trouvé des exemplés dans les dissections: mais le plus remarquable est celui qu'a rapporté Abraham Cyprianus, célèbre médecin d'Amsterdam, dans une lettre adressée à monsieur Thomas Millington, dans laquelle il fait une description de la manière dont il tira un fœtus de vingt & un mois, hors de la trompe de Fallope, d'une femme qui a vécu & a eu plusieurs enfans depuis cette opération. *Voyez Planch. anat. (Myol.) fig. 9. c. 6. & fig. 11. e. c.*

Il est fait mention, *Mem. de l'Acad. royale des Sc.* année 1702. de deux observations sur un fœtus hu-

main trouvé dans une des trompes de la matrice, année 1712; d'une autre, sur un fœtus renfermé dans un sac formé par la membrane externe de la trompe droite.

**TROMPE D'EUSTACHE**, est le canal de communication entre la bouche & le tympan de l'oreille. *Vasalva* lui donne ce nom de sa figure, & c'est Eustache qui l'a découvert. Voyez OREILLE & BOUCHE.

**TROMPE**, (*Hist. nat. des Insectes.*) en latin *lingua promuscis*, partie de la bouche des insectes; cette partie s'appelle autrement le *syphon* ou la *langue* des insectes. Aristote la nomme *trompe*, par allusion à celle des éléphants, & c'est sous cet ancien nom, que nous en parlerons ici fort brièvement.

Quelques insectes, comme les grillons sylvestres, la portent entre leurs tenailles. Il y en a qui peuvent la retrécir & l'étendre selon leur volonté.

Les papillons la portent fort adroitement entre les deux tiges ou lames barbues, qui servent à la cacher & à la garantir; & d'autres la couchent sous leur ventre, qui pour cet effet a une petite canelure, où elle est en sûreté. Les punaises des arbres sont dans ce cas; elles ont une fente dans laquelle elles couchent leur trompe.

Cette trompe des insectes n'est pas toujours d'une égale longueur; les uns l'ont fort courte, & dans les autres elle est plus longue que tout le corps: telle est encore la trompe des papillons, qui est un chef-d'œuvre en son genre. Quand elle est étendue, sa longueur excède celle de l'animal même, & il la roule & le déroule cependant avec une vitesse incroyable.

Quand on regarde la trompe de quelque insecte à travers d'une loupe, l'on découvre qu'elle est finement travaillée, & d'une manière proportionnée à leur genre de vie; toutes les parties en sont disposées avec tant d'art, qu'il n'y a rien de trop, ni de trop peu.

Dans plusieurs insectes elle est renfermée dans une espèce de fourreau, dont le bout pointu sert à percer les choses qui contiennent leur nourriture. Quand ils l'ont fait, ils ouvrent ce fourreau, & appliquent la trompe dans l'ouverture afin de tirer le suc qui y est. Elle leur sert donc, comme on le voit, de syphon pour attirer les liqueurs dont ils font leur aliment; & outre cela elle leur sert à piquer & à blesser comme on pourroit le faire avec une lancette.

Quoique cette trompe soit si petite, qu'on ne sauroit l'apercevoir sans le secours d'une loupe; elle est néanmoins si forte, qu'elle peut sans peine percer le cuir le plus dur & le plus épais. La trompe du moucheron, par exemple, a cet avantage.

La trompe des cousins, des mouches & de divers autres insectes, leur sert seulement pour sucer le sang des animaux, & les autres liqueurs dont ils se nourrissent; ce qu'ils font de cette manière: leur trompe étant un tuyau disposé de telle sorte qu'il se plie pour s'accourcir, & qu'il étend ses plis pour s'allonger, il arrive que quand l'insecte veut tirer le sang d'un animal, il allonge sa trompe & cherche dans la peau un pore ouvert pour l'y introduire, & l'y furer assez avant pour trouver le sang qui monte dans la cavité de la trompe, par le moyen de la dilatation qui arrive au corps de l'insecte. (D. J.)

**TROMPE**, (*Archit.*) espèce de voûte en faillie qui semble se soutenir en l'air. Elle est ainsi nommée, ou parce que sa figure est semblable à une trompe, ou conque marine, ou parce qu'elle trompe ceux qui la regardent, & qui ne connoissent point l'artifice de son appareil.

**Trompe dans l'angle**; trompe qui est dans le coin d'un angle rentrant; il y en a une dans la rue de la Savaterie à Paris, que Philibert de Lorme avoit faite pour un banquet. Voyez son architecture, liv. IV. chap. xj.

**Trompe de Montpellier**; espèce de trompe dans l'angle qui est en tour ronde & différente des autres trompes en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de son ceintre. On en voit dans Montpellier, où cette trompe a été inventée; une autre au quartier du palais qui est barlongue: elle est plus estimée que l'autre. Elle a environ 7 piés de large sur 11 de long.

**Trompe en niche**; trompe concave en manière de coquille, & qui n'est pas réglée par son profil, comme la trompe qui porte le bout de la galerie de l'hôtel de la Vrillière, rue neuve des Bons-Enfants à Paris. On la nomme aussi *trompe sphérique*.

**Trompe en tour ronde**; trompe dont le plan sur une ligne droite rachete une tour ronde par le devant, & qui est faite en manière d'éventail; telles sont les trompes de l'extrémité de la galerie de l'hôtel de la Feuillade, à la place des Victoires à Paris.

**Trompe onnée**; trompe dont le plan est ceintre en onde par sa fermeture. Telle est la trompe du château d'Anet, qui a été démontée de l'endroit où Philibert de Lorme l'avoit bâtie, pour servir de cabinet au roi Henri II. & remontée en une autre place avec beaucoup de soin par Girard Vyet, architecte du duc de Vendôme.

**Trompe réglée**; trompe qui est droite par son profil; il y en a une derrière l'hôtel de Duras, près la place Royale à Paris.

**Trompe sur le coin**; c'est une trompe qui porte l'encoignure d'un bâtiment pour faire un pan coupé au rez-de-chaussée. Il y a une de ces trompes au village de Saint-Cloud; mais la plus belle qui ait été construite, est celle qui est au bout du pont de pierre sur la Saône à Lyon, ouvrage de M. Desargues, qui est un monument de sa capacité dans l'art de la coupe des pierres. *Dav. (D. J.)*

**TROMPE**, (*Pyrotechn.*) une trompe est une assemblage de plusieurs pots-à-feu, les uns au-dessus des autres, & qui partent successivement; de manière que le premier en jettant sa garniture, donne feu à la composition lente du porte-feu du second, & ainsi des autres. On en fait à autant de reprises que la longueur du fourreau en peut contenir, mais communément à cinq ou six.

Les trompes sont peu en usage dans les feux de terre; on n'en fait guère que pour les tirer à la main, & s'amuser à diriger leur garniture où l'on veut; mais on les emploie beaucoup dans les feux sur l'eau, soit pour faire vomir du feu à un monstre marin, soit pour en former ce qu'on appelle des *barrils de trompes* dans les auteurs de *Pyrotechnie*, car il n'est pas possible d'entrer ici dans ces petits détails. (D. J.)

**TROMPE**, (*terme de Mercier.*) on dit à Paris *guimbardes*; sorte d'instrument composé seulement de deux petites lames de laiton ou d'acier, réunies avec une languette au milieu qui fait ressort, & qu'on touche lestement avec les doigts, tandis qu'on la tient entre les dents; elle rend un frémissement ou bourdonnement sourd musical par le mouvement de la langue & l'ouverture de la bouche. (D. J.)

**TROMPE**, cors de chasse, petit & grand.

**TROMPER**, v. act. (*Gramm.*) surprendre, séduire, décevoir, abuser de l'ignorance, de la confiance, de la crédulité, de la facilité de quelqu'un. Il est plus honteux de tromper, que d'être trompé. A force d'être fin, on se trompe soi-même. Ma fuite a trompé sa vengeance. Les ennemis ont trompé sa prudence.

**TROMPER un cheval à la demi-volte d'une ou de deux prises**, (*Maréchal.*) cela arrive, par exemple, si un cheval maniant à droite, & n'ayant encore fourni que la moitié de la demi-volte, on le porte un tems en avant avec la jambe de dedans, & on reprend à main gauche dans la même cadence qu'on avoit commencé; par-là on regagne l'endroit où la demi-

volte avoit été commencée à droite, & on se trouve à gauche. On peut tromper un cheval à quelque main qu'il manie. Voyez VOLTE, DEMI-VOLTE, &c.

**TROMPETE, OISEAU,** (*Hist. natur. Ornithol.*) l'oiseau appelé *trompetero* par les Espagnols; dans la province de Maynas, est le même qu'on nomme *agami* au Para & à Cayenne. Il est fort familier, & n'a rien de particulier que le bruit qu'il fait quelquefois, qui lui a valu le nom d'oiseau *trompette*. C'est mal-à-propos que quelques-uns ont pris ce nom pour un chant ou pour un ramage; il paroît qu'il se forme dans un organe tout différent, & précisément opposé à celui de la gorge. *Mém. de l'Acad. des Scienc. année 1745. (D. J.)*

**TROMPETTE,** voyez AIGUILLE.

**TROMPETTE, s. f.** (*Luth.*) instrument de musique; le plus noble des instrumens à vent portatifs; on s'en sert principalement à la guerre pour faire faire le service ou l'exercice à la cavalerie.

Le mot est françois; Ménage le dérive du grec *τρομβος, turbo*, qui est une conque dont on se servoit autrefois au-lieu de *trompette*. Du Cange croit que ce mot vient du latin corrompu, *trompa*, ou de l'italien *tromba* ou *trombetta*. D'autres pensent qu'il dérive du celtique *trombill*, qui signifie la même chose. Voyez-en la représentation dans la fig. 3. Pl. VII. de la Lutherie.

Cet instrument se fait ordinairement de cuivre, quelquefois d'argent, de fer, d'étain & de bois. Nous lisons que Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour l'usage des prêtres. *Num. X.* & Salomon en fit faire 200 sur le même modèle; comme nous l'apprenons de Joseph, *liv. VIII.* ce qui fait assez connoître l'antiquité de cet instrument.

Les anciens avoient divers instrumens qui étoient des espèces de *trompettes*, comme *tuba*, *cornua*, *litui*. Voyez COR, TROMPE, CLAIRON.

La *trompette* moderne consiste dans l'embouchure, qui est un bocal large d'environ un pouce, quoique le fond n'ait qu'un tiers de cette largeur. Les deux canaux qui portent le vent, s'appellent les *branches*; les de. ix endroits par où elle se recourbe & se replie, s'appellent *poignées*; & le canal qui est depuis la seconde courbure jusqu'à son extrémité, s'appelle le *pavillon*; les endroits où les *branches* se peuvent briser & séparer, ou s'ouder, s'appellent les *nauds*, qui sont au nombre de cinq, & qui en couvrent les jointures.

Quand on ménage bien le son de la *trompette*, il est d'une si grande étendue, que l'on ne sauroit la déterminer au juste, puisqu'elle va aussi haut que la force du souffle la peut porter; une bonne poitrine poussera le son de la *trompette* au-delà des quatre octaves qui sont l'étendue des claviers des épinettes & des orgues.

A la guerre il y a huit manières principales de sonner la *trompette*. La première s'appelle le *cavalquet*, dont on se sert quand l'armée approche des villes, ou quand elle passe à-travers dans une marche. La deuxième est le *boute-selle*, qui est suivi de la levée du *boute-selle*; on le sonne quand on veut déloger, ou se mettre en marche. La troisième est quand on sonne à cheval, & puis à l'étendard. La quatrième est la *charge*. La cinquième le *quet*. La sixième le *double cavalquet*. La septième la *chamade*. La huitième la *retraite*. On sonne aussi avec la *trompette* des airs & des fanfares dans les réjouissances.

On trouve des gens qui sonnent si délicatement de la *trompette*, & qui en tirent un ton si doux, que cet instrument tient sa place non-seulement dans la musique d'église, mais aussi dans la musique de chambre; de sorte que dans la musique italienne & allemande nous trouvons souvent des parties intitulées *tromba prima, seconda, terza*, c'est-à-dire, première, secon-

de, troisième *trompette*, & que ces parties doivent être exécutées par ces instrumens.

M. Roberts, dans ses *transactions philosophiques*, remarque que la *trompette* a deux défauts considérables; le premier, que dans son étendue elle ne peut former ou exprimer qu'un certain nombre de notes, que l'on appelle communément *notes de trompette*; le deuxième, que quatre des notes qu'elle exprime ne sont point d'un accord parfait. Voyez NOTE. Les mêmes défauts se trouvent dans la *trompette marine*, & c'est la même raison qui les fait naître. Voyez TROMPETTE MARINE.

**TROMPETTE,** (*Luthras.*) l'origine de cet instrument se perd dans l'antiquité; les Tyrrhéniens, suivant quelques historiens grecs, en sont les inventeurs; d'autres attribuent plus vraisemblablement cette découverte aux Egyptiens, dont la connoissance passa chez les Israélites; car Moïse fit faire deux *trompettes* d'argent pour le service des troupes & du peuple. Les Grecs n'avoient encore aucun usage de cet instrument lors du siège de Troie; mais il étoit connu du tems d'Homère, comme il paroît par le poème sur le combat des grenouilles & des rats; cependant Virgile n'a pas cru devoir s'attacher à la vérité historique sur cette bagatelle. Il relève dans son *Enéide* les talens de Misène, en nous assurant que ce fils d'Eole avoit été, au siège de Troie, un fameux *trompette*; qui s'étoit souvent distingué à côté d'Hector; ces sortes d'anacronismes sont fort permis en poésie; mais l'histoire nous apprend que l'usage de la *trompette*, chez les Grecs, ne remonte pas si haut. Il est vrai que cet exercice vint bien-tôt à s'introduire dans les jeux solennels de la Grèce, & même y eut un prix.

La même histoire nous apprend que dans une bataille des Spartiates contre les Messéniens, le bruit de cet instrument jusques là inconnu à ces derniers peuples, les jeta dans une épouvante qui donna la victoire aux Lacédémoniens: *Lacedaemonii vicerunt quum novus tuba sonitus hostes terruisset*. Cependant les auteurs grecs ne fournissent rien de particulier sur la *trompette* de leur pays; mais on trouve assez de choses sur celles des Romains, & nous savons par exemple qu'ils en connoissoient de trois sortes.

La première étoit celle qu'on appelloit *tuba*, de *tubus*, à cause de sa ressemblance à un tuyau. Cette *trompette* étoit droite, & se nommoit *tuba directa, as rectum*. Elle étoit étroite par son embouchure, s'élargissant insensiblement, & se terminant par une ouverture circulaire & proportionnée.

La seconde sorte de *trompette* romaine, étoit plus petite que la première. Elle étoit courbée vers l'extrémité, à-peu-près comme le bâton augural, duquel elle avoit aussi emprunté le nom de *lituus*. Elle s'appelloit encore quelquefois *tuba curva*.

La troisième espèce de *trompette* en usage chez les Romains, étoit appelée *buccina* ou *buccinum*. Celle-ci étoit presque entièrement courbée en cercle. Elle passoit par-dessous du bras gauche du *trompette* qui l'embouchoit, & se recourboit de manière que l'ouverture de l'extrémité, de la même forme que celle de la *trompette* droite, se faisoit voir en-devant par-dessus l'épaule, comme si elle eût été se rejoindre à son embouchure.

La *trompette* droite appelée par les Grecs *σαλπιγξ*, & *tuba* par les Latins, servoit à la guerre pour animer les soldats au combat, ou pour les rappeler à leur drapeau lorsque dans le fort de la mêlée ils s'étoient trop écartés.

La *trompette* droite dans les armées, étoit particulièrement destinée à l'infanterie; & ceux qui sonnoient *tubicines*, étoient aussi à pied, si ce n'est dans quelques occasions extraordinaires où on les faisoit monter à cheval. Quand les armées étoient en pré-



sence, les *trompettes* sonnoient la charge, c'est-à-dire donnoient le signal du combat. Mais de même qu'un certain son de la *trompette* signifiôit qu'il falloit attaquer l'ennemi, par un autre son elle faisoit entendre qu'il falloit se retirer. Un des usages particuliers de la *trompette* droite étoit encore de donner dans le camp les signaux qui indiquoient aux soldats leurs différens devoirs.

C'étoit au son de ces mêmes *trompettes* que triomphoient les dictateurs, les consuls, les préteurs & les autres généraux. Elles étoient à la tête de cette marche pompeuse, & elles faisoient retentir l'air de fanfares propres à redoubler la joie du peuple. Au reste, la *trompette* droite n'étoit pas si particulièrement destinée à la guerre, qu'elle ne fût encore employée à quelques usages qui n'y avoient aucun rapport. A l'imitation des Grecs, les Romains s'en servoient dans la célébration de quelques-uns de leurs jeux sacrés, & entr'autres dans celle des jeux floraux, dans la fête de la lustration & dans quelques sacrifices.

On s'en servoit aussi quelquefois dans les cérémonies lugubres, c'est-à-dire dans la marche des pompes funebres, & tant que duroient les jeux qui se célébroient au-tour du bucher d'un défunt pour honorer ses funérailles. Selon Servius, on ne se servoit de la *trompette* droite que dans les pompes funebres des gens d'un âge avancé, à la différence des jeunes gens dont la pompe n'étoit précédée que de flûtes. Cependant malgré la distinction de ce savant grammairien, il est constant qu'on mêloit assez souvent le son des flûtes à celui des *trompettes* dans les pompes funebres des Romains de tout âge & de toute qualité.

Il y a encore eu deux especes de *trompettes* particulières aux Romains; le *lituus* & la *buccina*. Le *lituus* ou *trompette* courbe appartenoit à la cavalerie: ce qu'Horace, dans les deux premiers livres de ses odes, marque assez clairement, pour ne pas laisser lieu d'en douter. Lorsque les empereurs romains étoient à l'armée, & qu'ils vouloient haranguer les soldats, ils les faisoient assembler au son de la *trompette* courbe, selon le témoignage d'Ammien Marcellin. Comme la *trompette* droite servoit à l'infanterie de signal pour la charge & pour la retraite, le *lituus* servoit au même usage pour la cavalerie. Il étoit aussi employé dans les entrées triomphales; ce qu'il ne faut entendre néanmoins que par rapport aux compagnies de cavalerie, qui embellissoient la marche des triomphes. L'infanterie qui marchoit à la tête de cette pompe, étoit toujours précédée de ses *tubacines* qui sonnoient de la *trompette* droite nommée proprement *tuba*.

A l'égard de l'autre especes de *trompette* appelée *buccina*, elle étoit commune à l'infanterie comme la *trompette* droite. C'étoit encore au son de la *buccina* que s'annonçoient dans le camp les différentes veilles de la nuit, & que la première sentinelle étoit relevée par la seconde, & ainsi des autres. La *buccina* étoit employée à cet usage plutôt que la *trompette* droite & que la courbe, à cause que le son de la *buccina* étoit plus aigu, & se faisoit entendre plus distinctement & de plus loin.

Du tems de Vegece, qui vivoit sous Valentinien le jeune, les Romains se servirent d'une quatrième sorte de *trompette*; ce fut de la corne de ces bœufs sauvages, *uri*, & fréquens alors en Allemagne. Cette corne garnie d'argent par son embouchure, rendoit, dit cet auteur, un son aussi distinct & aussi éclatant que celui d'aucune sorte de *trompette*.

Les modernes ont extrêmement perfectionné la mécanique des différentes *trompettes*, leur forme, l'alliage qui leur convient & la théorie de leurs sons. Morland, Caffegrain, Muller, Coniers & Haase ont recherché curieusement la meilleure fabrique des

*trompettes*, & le dernier a donné sur ce sujet un petit livre intitulé, *de tubis flentoriis, eorumque forma & structura*. (D. J.)

**TROMPETTE HARMONIEUSE**, (*Luthier*.) c'est un instrument harmonieux, qui imite le son de la *trompette*, & qui lui ressemble, hormis qu'il est plus long, & qu'il a plus de branches. Il s'appelle ordinairement *sacquebutte*. Voyez **SACQUEBUTTE**, & la fig. 14. Pl. VII. de la *Lutherie*.

**TROMPETTE MARINE**, (*Luthier*.) est un instrument de musique composé de trois tables, qui forment son corps triangulaire; elle a un manche fort long, & une seule corde de boyau fort grosse, montée sur un chevalet, qui est ferme d'un côté sur un de ses pieds, & tremblotant de l'autre côté, sur un pied qui n'est point attaché à la table. On la touche d'une main avec un archet, & de l'autre on presse la corde sur le manche avec le pouce: c'est ce tremblement du chevalet qui lui fait imiter le son de la *trompette*; ce qu'elle fait si parfaitement, qu'il n'y a presque pas moyen de la distinguer de la *trompette* ordinaire, & c'est ce qui lui a fait donner ce nom, quoique d'ailleurs ce soit une espece de monocorde. Voyez la fig. 10. Pl. II. de *Lutherie*.

La *trompette marine* a les mêmes défauts que la *trompette* militaire, en ce qu'elle ne peut exprimer que des notes de *trompette*, & qu'elle leur donne un ton trop bas ou trop haut. Voici la raison que M. Roberts en donne, après avoir fait la remarque des deux cordes qui sont à l'unisson, & dont l'une ne peut être ébranlée, sans que l'autre ne s'ébranle en même tems, il dit que les impulsions que l'air reçoit de l'ébranlement d'une corde, se communiquent à une autre corde qui se trouve disposée à recevoir les mêmes vibrations.

A quoi on peut ajouter qu'une corde s'ébranle, non-seulement par l'impulsion d'un unisson, mais aussi par celle d'une octave ou douzième, n'y ayant point de contrariété dans les mouvemens, pour se nuire les uns aux autres. Voyez **CORDE**, **UNISSON**.

D'ailleurs en jouant de la *trompette marine*, on n'appuie pas ferme sur la corde, comme dans les autres instrumens, mais on ne fait que la toucher légèrement du pouce.

Enfin la partie supérieure de la corde concourt avec la partie inférieure pour former le son: d'où il faut conclure que la *trompette marine* ne rend point un son musical, que lorsque la touche sur la partie supérieure de la corde forme une partie aliquote, ou intégrante de la note; de sorte que le concours de la partie inférieure de la corde acheve de former le son parfait, ou la note entière. Autrement les vibrations des parties s'entrechoquent & forment un son qui est proportionné à leur mouvement, & qui met la confusion dans toute leur harmonie: ce sont donc ces parties aliquotes qui, selon M. Roberts, sont les véritables touches, qui forment les notes de *trompettes*.

**TROMPETTE PARLANTE**, (*Acoust.*) est un tube de la longueur de six à quinze piés, tout droit, & fait de fer blanc, avec un pavillon fort large: son bocal est assez large pour recevoir les deux levres d'une personne. Lorsqu'on y applique la bouche & qu'on y parle dedans, la voix se porte très-loin, & on se fait entendre distinctement à la distance d'un mille ou de mille pas: on s'en sert beaucoup sur mer.

On dit que l'invention en est moderne, & on l'attribue communément au chevalier Samuel Morland anglois, qui lui a donné le nom de *trompette flentorophonique*. Mais il semble que le P. Kircher reclame à plus juste titre l'invention de cet instrument, puisqu'il est constant qu'il donna la figure de la *trompette parlante*, avant que le chevalier Morland en eût conçu l'idée. Voyez **PORTE-VOIX**.

Kircher dans sa *Phonurgia*, dit qu'il avoit inventé il y avoit 24 ans, & publié dans sa *Musurgia*, la même *trompette* qu'en dernier lieu on a fait passer en Angleterre pour une invention nouvelle. Il ajoute que Jacobus Albanus Ghibbifius, & le P. Elchinardus lui attribuent cette invention, & que G. Schottus lui rend témoignage que dans le collège Romain il avoit cet instrument dans sa chambre, & qu'il s'en servoit pour appeler le portier, & pour en recevoir réponse.

Lorsque l'on fait attention au fameux porte-voix dont Alexandre le Grand se servoit pour parler à son armée, & que l'on pouvoit entendre distinctement à cent stades (huit stades font un mille d'Angleterre, qui fait un tiers de lieue de France), il paroît un peu surprenant que les modernes prétendent à cette invention; la *trompette stentorophonique* d'Alexandre, dont on conserve une figure au Vatican, étant presque la même chose que la *trompette parlante* dont on fait usage aujourd'hui. *Chambers.*

**TROMPETTE ÉCOUTANTE**, est un instrument inventé par Joseph Landini, pour faire entendre une personne qui parle à une distance considérable, sans le secours d'aucune *trompette parlante*: c'est une espèce de cornet. *Voyez CORNET.*

**TROMPETTE**, jeu d'orgue de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Il est composé d'un tuyau d'étain *EC*, fig. 44. *Pl. d'Orgue*, de forme conique comme tous les autres jeux d'anche, excepté le cromorne; à l'extrémité inférieure est soudée une noix de plomb *c*, dans laquelle l'anche & la languette sont assujetties par le moyen d'un coin de bois. *Voyez l'article ANCHE.* Un peu plus haut est un anneau de plomb *D*, soudé sur le corps du tuyau dans lequel passe la rafette *ba*, qui passe aussi dans la noix *e* du tuyau, & qui va s'appuyer sur la languette de l'anche, pour fixer la longueur de la partie qui doit vibrer. La partie inférieure *DC* de la *trompette* entre dans une boîte *AB* qui est d'étain, c'est-à-dire de plomb & d'étain fondus ensemble; savoir deux parties du premier, & une du troisième. La *trompette* entre dans la boîte, en sorte que la bague *D* vienne appuyer sur la partie supérieure qu'elle doit fermer exactement; en sorte que le vent du sommier qui passe dans la boîte par l'ouverture de son pié *B*, ne puisse trouver d'issue pour sortir qu'entre la languette & l'anche du tuyau par où il passe dans le corps de la *trompette*, ce qui la fait parler. *Voyez pour l'explication de la formation du son dans les jeux d'anches, l'article ORGUE*, où la facture des jeux d'anches est expliquée.

La *trompette* sonne l'unisson du huit piés ouvert, ou du clavecin, & l'octave au-dessous du prestant, sur lequel on l'accorde. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'Orgue.*

**TROMPETTE DE RÉCIT**, jeu d'orgue de la classe de ceux qu'on appelle *jeux d'anches*. Le jeu qui est d'étain, sonne l'unisson des dessus & des tailles de la *trompette*, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est de plus menue taille. Quelquefois ce jeu descend jusqu'au fa de la clé de *fa*, ou des basses tailles de la *trompette*. Il est sur un clavier séparé, & sur le même sommier que le cornet de récit, qui est placé dans le haut de l'orgue. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'Orgue.* *Voyez l'article ORGUE & JEUX*, & la fig. 46. *Pl. d'Orgue*, qui représente un tuyau de *trompette de récit* dans sa boîte.

**TROMPETTE, DOUBLE TROMPETTE**, jeu d'orgue ne diffère de la *trompette* dont il sonne l'unisson, qu'en ce qu'il est de plus grosse taille, pour éviter la confusion que deux unissons de même taille font entendre dans les sons qu'ils rendent.

**TROMPETTE**, *s. m.* (*Art. milit.*) c'est le cavalier qui sonne de cet instrument.

Il y a des *trompettes* dans toutes les compagnies de cavalerie, & dans toutes celles de la maison du roi & de la gendarmerie.

Les *trompettes*, dans les marches & dans les revues, marchent à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas en avant; dans un combat, ils sont sur l'aile ou dans les intervalles des escadrons. (Q)

**TROMPETTES**, fêtes des, (*Hist. jud.*) solennité célébrée chez les anciens Hébreux & chez les Juifs modernes, mais avec quelque différence.

Elle se célébroit chez les anciens le premier jour du septième mois de l'année sainte qui étoit le premier de l'année civile. Ce mois s'appelloit *tzri*, & répondoit à la lune de Septembre. On annonçoit le premier jour de l'année au son des *trompettes*. Ce jour étoit solennel. Toute œuvre servile y étoit défendue; on y offroit un holocauste solennel au nom de toute la nation, d'un veau, de deux bœufs, de sept agneaux de l'année; avec les offrandes de farine, de vin, que l'on avoit coutume de joindre à ces sacrifices. L'Écriture ne nous apprend point la raison de l'établissement de cette fête. Théodoret, *quest. XXXII. in leviic.* croit que c'étoit en mémoire du tonnerre que l'on avoit entendu sur le mont Sinai, lorsque Dieu y donna sa loi. Les rabbins veulent que ce soit en mémoire de la délivrance d'Isaac, à la place duquel Abraham immola un bœuf.

Aujourd'hui les Juifs ont coutume ce soir-là de se souhaiter l'un à l'autre une bonne année, de faire meilleure chère qu'à l'ordinaire, & de sonner de la *trompette* à trente diverses fois. Léon de Modene, *cerimon. des Juifs, part. III. c. v.* remarque qu'il y a eu autrefois dispute entre les rabbins sur le tems auquel le monde a commencé, les uns prétendant que c'étoit au printemps, & les autres en automne; que ce dernier sentiment a prévalu, & que c'est sur cela qu'est fondée la fête des *trompettes* qui se célèbre au commencement de *tzri* qui répond à Septembre. Pendant cette fête qui dure les deux premiers jours du mois: le travail & les affaires sont suspendues; les Juifs tiennent par tradition que ce jour-là Dieu juge particulièrement les actions de l'année précédente, & dispose des évènements de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi dès les premiers jours du mois précédent, ou du moins huit jours avant la fête des *trompettes*, la plupart vaquent aux œuvres de pénitence & de mortification; & la veille, plusieurs se font donner trente-neuf coups de fouet, par forme de discipline.

Le premier soir qui commence l'année & qui précède le premier jour de *tzri*, en revenant de la synagogue. Ils se disent l'un à l'autre: *Soyez écrit en bonne année, & l'autre répond, & vous aussi.* Lorsqu'ils sont dans leur maison, on sert sur la table du miel & du pain levé & tout ce qui peut faire augurer une année abondante & douce. Il y en a plusieurs qui vont le matin de ces deux fêtes vêtus de blanc à la synagogue en signe de pureté & de pénitence. Parmi les Allemands quelques-uns portent alors l'habit qu'ils ont destiné pour leur sépulture. On récite ce jour-là dans la synagogue plusieurs prières & bénédictions particulières. On y tire solennellement le pentateuque de l'armoire, & on y lit à cinq personnes le sacrifice qu'on faisoit ce jour-là. Ensuite on sonne trente fois du cor, tantôt d'une manière fort lente, & puis d'une manière fort brusque. Ils disent que c'est pour faire songer au jugement de Dieu, pour intimider les pécheurs & les porter à la pénitence. Après quelques prières, ils s'en retournent à la maison, ils se mettent à table, & passent le reste du jour à entendre quelques sermons & à d'autres exercices de dévotion. Les deux jours de la fête se passent dans de semblables cérémonies.

Pour se préparer à la fête des *trompettes* ou du commencement

mentement de l'année civile, plusieurs juifs se plongent dans l'eau froide; & à mesure qu'ils s'y plongent, ils confessent leurs péchés, & se frappent la poitrine. Ils s'y plongent entièrement afin de paroître pur aux yeux de Dieu. Ils croient que ce jour-là Dieu assemble son conseil ou ses anges, & qu'il ouvre ses livres pour juger tous les hommes. On ouvre selon eux trois sortes de livres: le *livre de vie* pour les justes; le *livre de mort* pour les méchants; le *livre des hommes qui tiennent le milieu*, pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons ni tout-à-fait mauvais. Il y a dans les deux livres de vie & de mort deux espèces de pages, l'une pour cette vie & l'autre pour l'éternité; car il arrive souvent que les méchants ne sont pas châtiés en cette vie selon leurs démérites; & que les justes y sont traités avec rigueur, comme s'ils avoient encouru la colère de Dieu. Cette conduite du Seigneur fait, selon eux, que l'on n'est jamais sûr de son état, & qu'on est toujours dans l'incertitude si l'on est digne d'amour ou de haine. Pour ceux qui ne sont ni tout-à-fait bons, ni tout-à-fait mauvais, ils ne sont écrits nulle part, disent les Juifs; Dieu attend jusqu'au jour de l'expiation qui est le dixième de l'année, s'ils se convertiront. Ce jour-là il porte contre eux son jugement de vie ou de mort selon leur mérite. Ca met, *Dictionn. de la bible.*

**TROMPILLON**, f. m. (*Coupi des pierres.*) c'est la naissance, le milieu d'une trompe, qui est au sommet du cône dans les coniques, & au pôle de la sphère dans les sphériques. C'est une pierre d'une seule pièce qu'on est forcé de faire ainsi pour occuper la place de plusieurs extrémités de vousoirs en pointe, qui seroient tellement aigus, qu'on ne pourroit les tailler & les poser sans risque de les casser.

On appelle aussi *trompillons* les petites trompes faites de plusieurs pièces sous les quartiers tournans de certains escaliers.

**TRON, SAINT-**, (*Glog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Liège, capitale de la Hasbaye, aux frontières du Brabant. *Long. 22. 53. lat. 50. 40.* (D. J.)

**TRONC**, f. m. (*Bot.*) Le *tronc* est la partie des plantes qui naît de la racine, & qui ordinairement soutient les feuilles, les fleurs, & les fruits; on distingue deux sortes de *troncs* qui sont la tige & le chaume.

La tige est simple ou composée. La tige simple est celle qui se continue sans interruption depuis le bas de la plante jusqu'au haut; elle est dénuée ou garnie de branches & de feuilles; elle s'élève droit ou obliquement, en s'entortillant, ou en se pliant; elle se panche, elle retombe, ou elle rampe, ou elle pousse des sarments; elle est vivace, en arbrisseau, en sous-arbrisseau, ou annuelle; elle est cylindrique, à deux angles, à trois angles, &c. à plusieurs angles; elle est cannelée, en gouttière, lisse, velue, raboteuse, ou hérissée de poils.

La tige branchue pousse des branches latérales qui montent, ou qui s'écartent; elle a de grosses branches, ou elle est prolifique; elle a d'ailleurs tous les tributs de la tige non branchue.

La tige composée est celle qui se perd en se ramifiant; elle se divise en deux branches; elle se partage en deux rangs de branches, ou elle se sous-divise.

Le chaume est une tige fistuleuse & garnie de feuilles, qui porte ordinairement des épis ou des panicules comme dans les graminées; le chaume est entier, ou branchu, uniforme, articulé, écailleux, dénué ou garni de feuilles. *flor. parif. Prodr.*

**TRONC**, en Anatomie, signifie le buste du corps humain, à l'exclusion de la tête & des membres. *Voyez BUSTE.*

Tome XVI.

*Tronc* se dit aussi du corps principal d'une artère ou d'une veine, à la différence de ses branches & de ses rameaux. *Voyez VEINE & ARTERE.*

Ce mot se dit particulièrement de certaines parties de l'aorte & de la veine cave. *Voyez les Planches anat. Voyez aussi AORTE & VEINE CAVE.*

**TRONC**, f. m. (*Archit.*) c'est le fût d'une colonne, & le dé d'un piédestal.

**TRONC**, (*terme d'église.*) coffre de bois ou de fer, fixé dans un endroit de l'église, & fermant à la clé; le haut de ce coffre est fait en talud, ayant au milieu une fente pour recevoir les aumônes que les gens de bien donnent aux pauvres de la paroisse. Les *troncs* furent établis en France dans les églises au commencement du xiiij. siècle par Innocent III. afin que les fideles y pussent déposer leurs aumônes en tout tems.

**TRONCHE**, f. f. (*Archit.*) grosse & courte pièce de bois comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un escalier. (D. J.)

**TRONCHET**, en terme d'Orfèvre en grosserie, c'est proprement le billot sur lequel se montent les bigornes, les tas & les boules de toutes espèces. Le *tronchet* est percé à cet effet de trous de diverses grandeurs. *Voyez Pl. & fig.*

**TRONCHET**, f. m. (*terme de Tonnelier.*) sorte de gros billot ordinairement élevé sur trois piés, servant à doler & à hacher. (D. J.)

**TRONCHON**, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer, large, court, aplati & sans écailles; il a le dos bleu & le ventre blanc; il ressemble au lampugo par ses nageoires, à l'exception de celle du dos, qui, au lieu de s'étendre sur toute sa longueur, ne commence que vers le milieu. *Voyez LAMPUGO.* Le *tronchon* a sur les côtés du corps deux traits placés l'un au-dessus de l'autre, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; le trait supérieur est courbe. *Rondelet, hist. nat. des poissons, 1. part. liv. VIII. ch. xix. Voyez POISSON.*

**TRONÇON**, f. m. (*Archit.*) morceau de marbre ou de pierre, dont deux, trois ou quatre posés de lit en joint, forment le fût d'une colonne. On appelle *colonne par tronçons*, une colonne faite de trois ou de quatre morceaux de pierre ou de marbre, différens des tambours, parce qu'ils sont plus hauts que la largeur du diamètre de la colonne. On en fait aussi de *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des ceintres de feuilles. *Daviler. (D. J.)*

**TRONÇON**, f. m. (*Hydraul.*) se dit d'un tuyau de grès séparé, qui a deux piés de long, que l'on encastré avec un autre de même longueur, & que l'on joint par des noeuds de filasse & de mastic. (K)

**TRONÇON**, (*Marchal.*) le *tronçon* de la queue n'est autre chose que les vertèbres de la queue vers la croupe. On enveloppe le *tronçon* de la queue des chevaux avec un morceau de cuir qu'on appelle *trouffe-queue.* *Voyez TROUSSE-QUEUE.*

**TRONÇON**, (*Hist. mod.*) mot dérivé du latin *truncus*; c'est une espèce de bâton fort court, que portent les rois, les généraux, & les grands officiers militaires, comme la marque de leur autorité. *Voyez BATON DE COMMANDEMENT.*

**TRONÇONNÉ**, adj. dans le *Blason*, signifie une croix ou autre chose coupée par morceaux & démembrée, de sorte cependant que toutes les pièces conservent la forme d'une croix, quoiqu'elles soient séparées les unes des autres par un petit intervalle. *Voyez CROIX.*

**TRONE**, voyez THRONE.

**TRONE**, f. m. (*Comm.*) sorte de poids: c'étoit autrefois ce qu'on appelle aujourd'hui en Angleterre *tray weight* ou poids de douze onces à la livre. *Voyez POIDS.*

T T t



**TRONIERE**, f. f. (*Artillerie*.) c'est une ouverture qu'on fait dans les batteries & attaques de places pour tirer le canon. Les *tronieres* doivent être larges de trois piés par-dedans ; & distantes l'une de l'autre de vingt piés. On les ouvre dans la terre naturelle, quand on fait des batteries de pieces enterrées. Les *tronieres* & épaulés doivent être faites & élevées avant que l'ennemi s'en aperçoive. Il faut que la premiere planche de l'esplanade joignant la barbe de la *troniere*, soit de neuf piés. (D. J.)

**TRONIS**, (*Géog. anc.*) petite contrée de la Phocide, au pays des Dauliens. On y voit, dit Pausanias, l. X. c. iv. le tombeau d'un héros que ces peuples regardent comme leur fondateur. Les uns disent que c'est Xantipe, homme de réputation à la guerre ; & les autres que c'est Phocus, petit-fils de Sisyphus. Ce héros, quoiqu'il fût, étoit honoré tous les jours par des sacrifices ; on faisoit couler le sang des victimes dans son tombeau par une ouverture destinée à cet usage ; & les chairs de ces victimes étoient consumées par le feu. (D. J.)

**TRONQUÉ**, adj. (*Gram.*) voyez TRONQUER.

**TRONQUÉ**, adj. (*Géom.*) on appelle pyramide *tronquée* une pyramide dont on a retranché la partie supérieure par un plan, soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque. Il en est de même d'un cône *tronqué*.

Ce mot vient du latin *truncare* qui signifie ôter une partie du tout. C'est du même mot que sont dérivés *tronc*, *tronçon*, &c. Chambers.

Dans la fig. 5, n°. 2 d'arpentage, la partie de la pyramide quadrangulaire comprise entre les plans B, b, & de la hauteur A a, est une pyramide *tronquée*.

Pour en trouver la solidité, faites usage du théorème suivant : soit B le côté donné de la plus grande base (tab. d'Arpent. fig. 5, n°. 2.), b le côté de la plus petite base, A la hauteur du corps *tronqué* : supposons enfin que B' & b' représentent les aires de ces deux bases, & que la hauteur totale de la pyramide  $a + A = H$ .

1°. Pour trouver a, dites  $B - b. b :: A \frac{A b}{B b}$  ou  $\frac{A b}{B b}$

Maintenant B' H vaut le triple de la pyramide, à cause qu'une pyramide n'est que le tiers d'un prisme de même base & de même hauteur, &  $b' a$  est le triple de la pyramide supérieure ; ainsi  $\frac{B' H - b' a}{B' H}$  est l'expression de la solidité de la pyramide *tronquée*. Voici le théorème énoncé en langage ordinaire.

Multipliez la base inférieure par la hauteur totale ; ôtez de ce produit la base supérieure multipliée par la hauteur de la pyramide supérieure que l'on a enlevée, & prenez le tiers de ce reste, vous aurez la solidité de la pyramide *tronquée*.

Vous pouvez suivre la même méthode à l'égard d'un cône *tronqué*, excepté que vous aurez un peu plus de peine à trouver les bases circulaires dont l'aire demande plus de calcul ; encore ne peut-on avoir cette aire que par approximation. Voyez CONE. Chambers. (E)

**TRONQUÉ**, en termes de Blason, se dit des arbres coupés par les deux bouts.

**TRONQUER**, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose considérée comme un tout une portion qui la défigure, dépare ou rend incomplète. Un morceau de poésie *tronqué*, un passage *tronqué*, un livre *tronqué*, un arbre *tronqué*.

**TRONSOND**, (*Géog. mod.*) nom d'une contrée, d'un cap & d'un détroit de la Norwege.

La contrée de *Tronsond* est dans la partie septentrionale de la Norwege, au gouvernement de Wardhus. Le cap & le détroit sont aussi situés dans le même lieu ; le cap est couvert de plusieurs îles, à l'occident, au nord & à l'orient. (D. J.)

**TRONTINO LE**, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle arrose Teramo, & se perd dans le golphe de Venise. On croit que c'est le *Juvantius* des anciens. (D. J.)

**TROPHEEA** (*Géog. anc.*) ou *ad Tropaea*, ville d'Italie, chez les Brutiens, au voisinage du port d'Hercule. Etienne le géographe place cette ville dans la Sicile : cela vient de ce que de son tems les auteurs donnoient à cette partie d'Italie le nom de *Sicile*. Dans les actes des conciles, cette ville est simplement nommée *Tropaea*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui. (D. J.)

**TROPÆA AUGUSTI**, (*Géogr. anc.*) ville de la Ligurie. Ptolomée, l. III. c. j. la donne aux Marfeillois, & la met entre le port d'Hercule & celui de Monachus. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui Torbia ou Turbia, & d'autres Villa-Franca. (D. J.)

**TROPÆA DRUSI**, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, selon Ptolomée, l. II. c. ij. Elle étoit à moitié chemin entre la Sala & le Rhin, dans l'endroit où Drusus, selon Ortelius, qui a cru mal-à-propos que cette ville étoit l'endroit dont Dion-Cassius, l. XV. a voulu parler sous le nom de *Trophées de Drusus*. Il n'étoit point question alors de ville dans ce lieu-là. Les Romains après leur victoire y firent un retranchement où ils éleverent un trophée des armes des vaincus, & mirent au-bas les noms de toutes les nations qui avoient eu part à la défaite. Dans la suite il put s'y former une ville, puisque Ptolomée y en marque une. (D. J.)

**TROPAIRE**, f. m. (*terme de Rubriq.*) le *tropaire*, dans l'église greque, étoit un verset qui se chantoit après les heures, & qui pour l'ordinaire étoit à l'honneur du saint dont on faisoit la fête ce jour-là. On chantoit en certains jours des canons, c'est-à-dire, des hymnes composés de trente *tropaires*, & quelquefois plus. Les *tropaires* se chantoient sur le ton des hymnes qui en faisoient la premiere partie, & leur servoient d'antienne. Antimus & Tymoclès avoient composé la plupart des *tropaires*. Voyez, si vous voulez, le *glossaire* de Meursius & le *trésor ecclésiastique* de Suicer. (D. J.)

**TROPATAINE**, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, dans le Moësie. Ptolomée, l. VI. c. ij. s'étend depuis le pays des *Geli-Margasi* jusqu'à celui des *Amariaci*. Ce mot *Tropatène* est corrompu d'Atropatène. (D. J.)

**TROPE**, f. m. (*Gram.*) « Les *tropes*, dit M. du Marfais (*Trop. part. I. art. iv.*), sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot... Ces figures sont appelées *tropes*, du grec *τροπος*, *conversion*, dont la racine est *τροπω*, *vertere*. Elles sont ainsi appelées, parce que, quand on prend un mot dans le sens figuré, on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier ce qu'il ne signifie point dans le sens propre. Voyez SENS. » *Voiles*, dans le sens propre, ne signifie point *vaisseaux*, les voiles ne sont qu'une partie du vaisseau ; cependant *voiles* se dit quelquefois pour *vaisseaux*. Par exemple, lorsque, parlant d'une armée navale, je dis qu'elle étoit composée de cent voiles ; c'est un *trope*, *voiles* est là pour *vaisseaux* : que si je substitue le mot de *vaisseaux* à celui de *voiles*, j'exprime également ma pensée, mais il n'y a plus de figure.

« Les *tropes* sont des figures, puisque ce sont des manières de parler qui, outre la propriété de faire connoître ce qu'on pense, sont encore distinguées par quelque différence particulière, qui fait qu'on les rapporte chacune à une espèce à part. Voyez FIGURE.

« Il y a dans les *tropes* une modification ou diffé-

» rence générale qui les rend *tropes*, & qui les distingue des autres figures : elle consiste en ce qu'un mot est pris dans une signification qui n'est pas précisément sa signification propre... Par exemple, il n'y a plus de Pyrénées, dit Louis XIV... lorsque son petit-fils le duc d'Anjou, depuis Philippe V. fut appelé à la couronne d'Espagne. Louis XIV. vouloit-il dire que les Pyrénées avoient été abîmées ou anéanties ? nullement : personne n'entendit cette expression à la lettre & dans le sens propre ; elle avoit un sens figuré... Mais quelle espèce particulière de *tropes* ? Cela dépend de la manière dont un mot s'écarte de sa signification propre pour en prendre une autre.

I. De la subordination des *TROPES* & de leurs caractères particuliers. (*Ibid. part. II. art. xxxj.*) « Quintilien dit que les Grammairiens, aussi-bien que les Philosophes, disputent beaucoup entre eux pour savoir combien il y a de différentes classes de *tropes*, combien chaque classe renferme d'espèces particulières, & enfin quel est l'ordre qu'on doit garder entre ces classes & ces espèces. *Circa quem (tropum) inexplicabilis, & graminaticis inter ipsos & philosophis, pugna est ; qua sunt genera, qua species, quis numerus, quis cui subiciatur. Inst. orat. lib. VIII. cap. vj.*... Mais toutes ces discussions sont assez inutiles dans la pratique, & il ne faut point s'amuser à des recherches qui souvent n'ont aucun objet certain ».

[ Il me semble que cette dernière observation de M. du Marfais n'est pas assez réfléchie. Rien de plus utile dans la pratique, que d'avoir des notions bien précises de chacune des branches de l'objet qu'on embrasse ; & ces notions portent sur la connoissance des idées propres & distinctives qui les caractérisent : or cette connoissance, à l'égard des *tropes*, consiste à savoir ce que Quintilien disoit n'être encore déterminé ni par les Grammairiens, ni par les Philosophes, *qua sunt genera, qua species, quis numerus, quis cui subiciatur* ; & loin d'insinuer la remarque que fait à ce sujet M. du Marfais, Quintilien auroit dû répandre la lumière sur le système des *tropes*, & ne pas le traiter de bagatelles inutiles pour l'institution de l'orateur, *omissis qua mihi ad instituendum oratorem pertinent cavillationibus*. Une chose singulière & digne de remarque, c'est que ces deux grands hommes, après avoir en quelque sorte condamné les recherches sur l'assortiment des parties du système des *tropes*, ne se sont pourtant pas contentés de les faire connoître en détail ; ils ont cherché à les grouper sous des idées communes, & à rapprocher ces groupes en les liant par des idées plus générales : témoignage involontaire, mais certain, que l'esprit de système a pour les bonnes têtes un attrait presque irrésistible, & conséquemment qu'il n'est pas sans utilité. Voici donc comment continue le grammairien philosophe. *Ibid.* ]

« Toutes les fois qu'il y a de la différence dans le rapport naturel qui donne lieu à la signification empruntée, on peut dire que l'expression qui est fondée sur ce rapport appartient à un *trope* particulier. C'est le rapport de ressemblance qui est le fondement de la catachrèse & de la métaphore ; on dit au propre *une feuille d'arbre*, & par catachrèse *une feuille de papier*, parce qu'une feuille de papier est à-peu-près aussi mince qu'une feuille d'arbre. La catachrèse est la première espèce de métaphore. [ Cependant M. du Marfais, en traitant de la catachrèse, *part. I. art. j.* dit que la langue, qui est le principal organe de la parole, a donné son nom par métonymie au mot générique dont on se sert pour marquer les idiomes, le langage des différentes nations, *lingua latina & lingua francoisa* ; & il donne cet usage du mot *langue*, comme un exemple de la catachrèse. *Tome XVI.*

Voilà donc une catachrèse qui n'est point une espèce de métaphore, mais une métonymie. Cette confusion des termes prouve mieux que toute autre chose la nécessité de bien établir le système des *tropes*. ] « On a recours à la catachrèse par nécessité, quand on ne trouve point de mot propre pour exprimer ce qu'on veut dire ». [ Voilà, si je ne me trompe, le véritable caractère distinctif de la catachrèse : une métaphore, une métonymie, une synecdoque, &c. devient catachrèse, quand elle est employée par nécessité pour tenir lieu d'un mot propre qui manque dans la langue. D'où je conclus que la catachrèse est moins un *trope* particulier, qu'un aspect sous lequel tout autre *trope* peut être envisagé. ] « Les autres espèces de métaphores se font par d'autres mouvemens de l'imagination, qui ont toujours la ressemblance pour fondement.

L'ironie au contraire est fondée sur un rapport d'opposition, de contrariété, de différence, &c. pour ainsi dire, sur le contraste qu'il y a ou que nous imaginons entre un objet & un autre ; c'est ainsi que Boileau a dit (*Sat. ix.*) *Quinault est un Virgile*. [ Il me semble avoir prouvé, *article IRONIE*, que cette figure n'est point un *trope*, mais une figure de pensée. ]

La métonymie & la synecdoque, aussi-bien que les figures qui ne sont que des espèces de l'une ou de l'autre, sont fondées sur quelqu'autre sorte de rapport, qu'il n'est ni un rapport de ressemblance, ni un rapport du contraire. Tel est, par exemple, le rapport de la cause à l'effet ; ainsi dans la métonymie & dans la synecdoque, les objets ne sont considérés ni comme semblables ni comme contraires ; on les regarde seulement comme ayant entr'eux quelque relation, quelque liaison, quelque sorte d'union : mais il y a cette différence, que dans la métonymie, l'union n'empêche pas qu'une chose ne subsiste indépendamment d'une autre ; au lieu que, dans la synecdoque, les objets dont l'un est dit pour l'autre ont une liaison plus dépendante ; l'un est compris sous le nom de l'autre ; ils forment un ensemble, un tout... »

[ Je crois que voilà les principaux caractères généraux auxquels on peut rapporter les *tropes*. Les uns sont fondés sur une sorte de similitude : c'est la métaphore, quand la figure ne tombe que sur un mot ou deux ; & l'allégorie, quand elle regne dans toute l'étendue du discours. Les autres sont fondés sur un rapport de correspondance : c'est la métonymie, à laquelle il faut encore rapporter ce que l'on désigne par la dénomination superflue de métalepse. Les autres enfin sont fondés sur un rapport de connexion : c'est la synecdoque avec ses dépendances ; & l'antonomase n'en est qu'une espèce, désignée en pure perte par une dénomination différente.

Qu'on y prenne garde ; tout ce qui est véritablement *trope* est compris sous l'une de ces trois idées générales ; ce qui ne peut pas y entrer n'est point *trope*, comme la périphrase, l'euphémisme, l'allusion, la litote, l'hyperbole, l'hypotypose, &c. J'ai dit ailleurs à quoi se réduisoit l'hypallage, & ce qu'il faut penser de la syllepse.

La métaphore, la métonymie, la synecdoque, gardent ces noms généraux, quand elles ne sont dans le discours que par ornement ou par énergie ; elles sont toutes les trois du domaine de la catachrèse, quand la disette de la langue s'en fait une ressource inévitable : mais, sous cet aspect, la catachrèse doit être placée à côté de l'onomatopée ; & ce sont deux principes d'étymologie, peut-être les deux sources qui ont fourni le plus de mots aux langues : ni l'un ni l'autre ne sont des *tropes*. ]

II. De l'utilité des *TROPES*. C'est M. du Marfais qui va parler. *Part. I. art. vij. §. 2.*

1°. « Un des plus fréquens usages des *tropes*, c'est de réveiller une idée principale, par le moyen de quelque idée accessoire : c'est ainsi qu'on dit, *cent voiles pour cent vaisseaux, cent yeux pour cent mains, il aime la boueille pour il aime le vin, le fer pour l'épée, la plume ou le style pour la manière d'écrire, &c.*

2°. « Les *tropes* donnent plus d'énergie à nos expressions. Quand nous sommes vivement frappés de quelque pensée, nous nous exprimons rarement avec simplicité; l'objet qui nous occupe se présente à nous avec les idées accessoires qui l'accompagnent; nous prononçons les noms de ces images qui nous frappent : ainsi nous avons naturellement recours aux *tropes*, d'où il arrive que nous faisons mieux sentir aux autres ce que nous sentons nous-mêmes. De-là viennent ces façons de parler, *il est enflammé de colere, il est tombé dans une erreur grossière, flétrir la réputation, s'enivrer de plaisir, &c.*

[Les *tropes*, dit le p. Lamy (*rhét. liv. II. ch. vj.*) font une peinture sensible de la chose dont on parle. Quand on appelle un grand capitaine un *foudre de guerre*, l'image du foudre représente sensiblement la force avec laquelle ce capitaine subjugué des provinces entières, la vitesse de ses conquêtes & le bruit de sa réputation & de ses armes. Les hommes, pour l'ordinaire, ne sont capables de comprendre que les choses qui entrent dans l'esprit par les sens : pour leur faire concevoir ce qui est spirituel, il se fait servir de comparaisons sensibles, qui sont agréables, parce qu'elles soulagent l'esprit, & l'exemptent de l'application qu'il faut avoir pour découvrir ce qui ne tombe pas sous les sens. C'est pourquoi les expressions métaphoriques prises des choses sensibles, sont très-fréquentes dans les saintes Ecritures. Lorsque les prophètes parlent de Dieu, ils se servent continuellement de métaphores tirées de choses exposées à nos sens... ils donnent à Dieu des bras, des mains, des yeux; ils l'arment de traits, de carreaux, de foudres; pour faire comprendre au peuple sa puissance invisible & spirituelle, par des choses sensibles & corporelles. S. Augustin dit pour cette raison... *Sapientia Dei, qua cum infantia nostrâ parabolis & similitudinibus quodammodo ludere non dedignata est, prophetas voluit humano more de divinis loqui; ut hebetes hominum animi divina & caelestia, terrestrium similitudine, intelligerent.*]

3°. « Les *tropes* ornent le discours. M. Fléchier voulant parler de l'instruction qui disposa M. le duc de Montausier à faire abjuration de l'hérésie, au lieu de dire simplement qu'il se fit instruire, que les ministres de J. C. lui apprirent les dogmes de la religion catholique, & lui découvrirent les erreurs de l'hérésie, s'exprime en ces termes : *tombez, tombez, voiles importuns qui lui couvrez la vérité de nos mystères : & vous, prêtres de J. C. prenez le glaive de la parole, & coupez sagement jusqu'aux racines de l'erreur, que la naissance & l'éducation avoient fait croître dans son ame. Mais par combien de liens étoit-il retenu ?*

« Outre l'apostrophe, figure de pensée, qui se trouve dans ces paroles, les *tropes* en font le principal ornement : *tombez voiles, couvrez, prenez le glaive, coupez jusqu'aux racines, croître, liens, retenu*; toutes ces expressions sont autant de *tropes* qui forment des images, dont l'imagination est agréablement occupée.

[Par le moyen des *tropes*, dit encore le p. Lamy (*loc. cit.*) on peut diversifier le discours. Parlant long-tems sur un même sujet, pour ne pas ennuyer par une répétition trop fréquente des mêmes mots, il est bon d'emprunter les noms des choses qui ont de la liaison avec celles qu'on traite, & de les signifier ainsi

par des *tropes* qui fournissent le moyen de dire une même chose en mille manières différentes. La plupart de ce qu'on appelle *expressions choisies, tours élégans*, ne sont que des métaphores; des *tropes*, mais si naturels & si clairs, que les mots propres ne le seroient pas davantage. Aussi notre langue, qui aime la clarté & la naïveté, donne toute liberté de s'en servir; & on y est tellement accoutumé, qu'à peine les distingue-t-on des expressions propres, comme il paroît dans celles-ci qu'on donne pour des expressions choisies : *Il faut que la complaisance ôte à la sévérité ce qu'elle a d'amer, & que la sévérité donne quelque chose de piquant à la complaisance, &c. La sagesse la plus austère ne tient pas long-tems contre les grandes largesses, & les ames vénales se laissent éblouir par l'éclat de l'or...* Ces métaphores sont un grand ornement dans le discours.]

4°. « Les *tropes* rendent le discours plus noble : les idées communes, auxquelles nous sommes accoutumés, n'excitent point en nous ce sentiment d'admiration & de surprise qui élève l'ame : en ces occasions on a recours aux idées accessoires, qui présentent, pour ainsi dire, des habits plus nobles à ces idées communes. *Tous les hommes meurent également*; voilà une pensée commune : Horace a dit (*l. od. 4.*) : *Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas regumque turres.* On fait la paraphrase simple & naturelle que Malherbe a fait de ces vers :

« *La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;*  
« *On a beau la prier,*  
« *La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles*  
« *Et nous laisse crier.*  
« *Le pauvre en sa cabanne, où le chaume le couvre,*  
« *Est sujet à ses lois;*  
« *Et la garde qui veille aux barrières du louvre,*  
« *N'en défend pas nos rois.*

« Au lieu de dire que c'est un phénicien qui a inventé les caractères de l'écriture, ce qui seroit une expression trop simple pour la poésie, Brébeuf a dit : *Pharsale, l. III.*

« *C'est de lui que nous vient cet art ingénieux,*  
« *De peindre la parole & de parler aux yeux,*  
« *Et par les traits divers des figures tracées*  
« *Donner de la couleur & du corps aux pensées.*

[Ces quatre vers sont fort estimés; dit M. le cardinal de Bernis; (*disc. à la tête de ses poésies diverses.*) cependant, ajoute M. l'abbé Fromant (*suppl. de la gramm. gén. part. II. ch. j.*) le troisième est très-foible, & les règles exactes de la langue ne sont point observées dans le quatrième : il faudroit dire, *de donner de la couleur*, & non pas *donner*. Cette correction est très-exacte; & l'on auroit encore pu censurer dans le troisième vers, *les traits divers des figures*, ainsi qu'on le trouve dans la plupart des leçons de ce passage : j'ai sous les yeux une édition de la *Pharsale*, faite à Rouen en 1663, qui porte, comme je l'ai déjà transcrit, *par les traits divers des figures*; ce que je crois plus régulier. Cependant M. l'abbé d'Olivet a conservé de dans la correction qu'il a faite des deux derniers vers, en cette manière.

*Qui par les traits divers de figures tracées,*  
*Donne de la couleur & du corps aux pensées.*

Lucain avoit ennoblé à sa manière la pensée simple dont il s'agit, & l'avoit fait avec encore plus de précision : *lib. III. 220.*

*Phanices primi, fama si creditur, ausi*  
*Mansuram rudibus vocem signare figuris.*

5°. « Les *tropes* sont d'un grand usage pour déguiser les idées dures, désagréables, tristes, ou contraires à la modestie.



6°. « Enfin les tropes enrichissent une langue, en multipliant l'usage d'un même mot; ils donnent à un mot une signification nouvelle, soit parce qu'on l'unit avec d'autres mots auxquels souvent il ne se peut joindre dans le sens propre, soit parce qu'on s'en sert par extension & par ressemblance, pour suppléer aux termes qui manquent dans la langue. [On peut donc dire des tropes en général, ce que dit Quintilien de la métaphore en particulier: (*Inst. VIII. vj.*) *Copiam quoque sermonis auge, permutando aut mutuando quod non habet: quodque difficillimum est, præstat ne ulli rei nomen deesse videatur*].

« Mais il ne faut pas croire avec quelques favans, (M. Rollin, *traité des études*, tom. II. pag. 426. Cicéron, *de oratore*, n°. 155. *alis. xxxviij.* Voluis, *Inst. orat. lib. IV. cap. vj. n. 14*). que les tropes n'aient d'abord été inventés que par nécessité, à cause du défaut & de la disette des mots propres, & qu'ils aient contribué depuis à la beauté & à l'ornement du discours, de même à-peu-près que les vêtements ont été employés dans le commencement pour couvrir le corps & le défendre contre le froid, & ensuite se ont servi à l'embellir & à l'orner. Je ne crois pas qu'il y ait un assez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que tel ait été le premier & le principal usage des tropes. D'ailleurs ce n'est point là, ce me semble, la marche, pour ainsi dire, de la nature; l'imagination a trop de part dans le langage & dans la conduite des hommes, pour avoir été précédée en ce point par la nécessité.

Je pense bien autrement que M. du Marfais à cet égard; ce n'est point là, dit-il, la marche de la nature: c'est elle même; la nécessité est la mere des arts, & elle les a tous précédés. Il n'y a pas, dit-on, un assez grand nombre de mots qui suppléent à ceux qui manquent, pour pouvoir dire que le premier & le principal usage des tropes ait été de compléter la nomenclature des langues. Cette assertion est hasardée, ou bien l'auteur n'entendoit pas assez ce qu'il faut entendre ici par la disette des mots propres.

Rien ne peut, dit Loke, nous approcher mieux de l'origine de toutes nos notions & connoissances, que d'observer combien les mots dont nous nous servons dépendent des idées sensibles, & comment ceux qu'on emploie pour signifier des actions & des notions tout-à-fait éloignées des sens, tirent leur origine de ces mêmes idées sensibles, d'où ils sont transférés à des significations plus abstruses pour exprimer des idées qui ne tombent point sous les sens. Ainsi les mots suivans, *imaginer, comprendre, s'attacher, concevoir, &c.* sont tous empruntés des opérations des choses sensibles, & appliqués à certains modes de penser. Le mot *esprit*, dans sa première signification, c'est le *souffle*; celui d'*ange* signifie *messager*; & je ne doute point que si nous pouvions conduire tous les mots jusqu'à leur source, nous ne trouvassions que, dans toutes les langues, les mots qu'on emploie pour signifier des choses qui ne tombent pas sous les sens, ont tiré leur première origine d'idées sensibles.

Aux exemples cités par M. Loke, M. le président de Brosses en ajoute une infinité d'autres, qui marquent encore plus précisément comment les hommes se forment des termes abstraits sur des idées particulières, & donnent aux êtres moraux des noms tirés des objets physiques: ce qui supposant analogie & comparaison entre les objets des deux genres, démontre l'ancienneté & la nécessité des tropes dans la nomenclature des langues.

« En langue latine, dit ce savant magistrat, *calamitas* & *arumna* signifient un *malheur*, une *infortune*: mais dans son origine, le premier a signifié la *disette des grains*, & le second, la *disette de*

l'argent. *Calamitas*, de *calamus*, grêle, tempête qui rompt les tiges du blé. *Arumna*, de *as*, *aris*. Nous appellons en françois, *terre en chaume*, une terre qui n'est point ensemencée, qu'on laisse reposer, & dans laquelle, après qu'on a coupé l'épi; il ne reste plus que le tuyau (*calamus*) attaché à sa racine: de-là vient qu'on a dit *chommer* une fête, pour la célébrer, ne pas travailler ce jour-là, se reposer; (*chaumer* un champ, veut dire en arracher le chaume, & c'est pour différencier ces deux sens, que l'on écrit *chommer* une fête.) de-là vient le mot *calme* pour *repos*, *tranquillité*; mais combien la signification du mot *calme* n'est-elle pas différente du mot *calamité*, & quel étrange chemin n'ont pas fait ici les expressions & les idées des hommes!

« En la même langue *incolumis*, sain & sauf, (*qui est sine columna*); expression tirée de la comparaison d'un bâtiment qui, étant en bon état, n'a pas besoin d'étaie.

« *Diviser* (*dividere*), vient de la racine celtique *div* (*riviere*): le terme relatif *diviser* a été formé sur un objet physique, à la vue des rivières qui séparent naturellement les terres: de même de *rivalet*, qui se dit dans le sens propre, des bestiaux qui s'abreuvent à une même rivière, ou à un même gué, on en fait au figuré *rivaux*, *rivalité*, pour signifier la jalousie entre plusieurs prétendants à une même chose.

« *Considérer*, c'est regarder un astre; de *fidus*, *fidis*. *Réfléchir*, c'est plier en deux, comme si l'on plioit ses pensées les unes sur les autres, pour les rassembler & les combiner. *Remarquer*, c'est distinguer un objet, le particulariser, le circonscrivre en le séparant des autres, de la racine allemande *mark* (*borne, confin, limite*).

J'omets, pour abrégé, quantité d'autres exemples cités par le même académicien, & j'en viens à une observation qu'il établit lui-même sur ces exemples. « Remarquez en général, dit-il, qu'il n'est pas possible, dans aucune langue, de citer aucun terme moral dont la racine ne soit physique. J'appelle *termes physiques* les noms de tous les individus qui existent réellement dans la nature: j'appelle *termes moraux* les noms des choses qui, n'ayant pas une existence réelle & sensible dans la nature, n'existent que par l'entendement humain qui en a produit les archétypes ou originaux. Peut-être pourroit-on dire à la rigueur, que les mots *pli* & *marque* ne sont pas des noms de substance physique & réelle, mais de mode & de relation; mais il ne faut pas presser ceci selon une métaphysique trop rigoureuse: les qualités & les substances réelles peuvent bien être rangées ici dans la classe du physique, à laquelle elles appartiennent bien plus qu'à celle des purs êtres moraux.

« Citons encore un exemple tiré de la racine *fidus*, propre à montrer que les termes qui n'appartiennent qu'au sentiment de l'ame, sont tous tirés des objets corporels; c'est le mot *désir*, syncopé du latin *desiderium*, qui, signifiant dans cette langue plus encore le regret de la perte que le souhait de la possession, s'est particulièrement étendu dans la nôtre au dernier sentiment de l'ame: la particule privative de précédant le verbe *fidere*, nous montre que *desiderare*, dans la signification purement littérale, ne vouloit dire autre chose qu'*être privé* de la vue des astres ou du soleil; le terme qui exprimoit la perte d'une chose si souhaitable, pour l'homme, s'est généralisé [par une synecdoque de la partie pour le tout], pour tous les sentimens de regret; & ensuite [par une autre synecdoque de l'espece pour le genre] pour tous les sentimens de désir qui sont encore plus généraux: car le re-

« gret n'est que le souhait de ce que l'on a perdu ; & le desir regarde aussi-bien ce que l'on voudroit obtenir, que ce que l'on ne possède plus. Ces deux exemples sont d'autant plus frappans que les deux expressions *confiderare* & *desiderare* n'ayant rien de commun dans l'idée qu'ils présentent, ni dans l'affection de l'ame, & se trouvant chacun précédé d'une particule qui les caractérise, on ne pourroit les tirer ainsi tous deux de *siderare*, si le développement de l'opération de l'esprit, dans la formation des mots, n'avoit été tel qu'on vient de le décrire ».

Il seroit aisé de multiplier ces exemples en très-grand nombre : [ & j'en supprime effectivement une quantité considérable dont M. le président de Brosses a enrichi ses mémoires ] « ceux-ci doivent suffire aux personnes intelligentes pour les mettre sur les voies de la manière dont procède la formation de ces sortes de termes qui expriment des idées relatives ou intellectuelles. Pour leur démontrer qu'il n'y en a point de cette espèce qui ne viennent d'une image d'un objet extérieur, physique & sensible ; c'est qu'étant difficile de démêler le fil de ces sortes de dérivations, où souvent la racine n'est plus connue, où l'opération de l'homme est toujours vague, arbitraire, & fort compliquée ; on doit, en bonne logique, juger des choses que l'on ne peut connoître, par celles de même espèce qui sont si bien connues, en les ramenant à un principe dont l'évidence se fait appercevoir par-tout où la vue peut s'étendre. Quelque langue que l'on veuille parcourir, on y trouvera dans la formation de leurs mots, le même procédé dont je viens de donner des exemples pris de la langue française ».

Qu'est-ce autre chose que des *tropes* & des métaphores continuelles, qui favorisent cette formation des termes intellectuels ? la comparaison & la similitude y sont sensibles : il est constant que les hommes ont eu besoin de très-bonne heure de cette espèce de termes ; & il n'y a presque pas à douter que l'expédient de les prendre par analogie dans l'ordre physique, ne soit aussi ancien & ne vienne de la même source que le langage même. Voyez LANGUE. Nous pouvons donc croire que les *tropes* doivent leur première origine à la nécessité, & que ce que dit Quintilien de la métaphore, est vrai de tous les *tropes*, savoir que *præstat ne ulli rei nomen deesse videatur*.

« La vivacité avec laquelle nous ressentons ce que nous voulons exprimer, dit avec raison M. du Marçais (*loc. cit.*), excite en nous ces images ; nous en sommes occupés les premiers, & nous nous en servons ensuite pour mettre en quelque sorte devant les yeux des autres, ce que nous voulons leur faire entendre... les rhéteurs ont ensuite remarqué que telle expression étoit plus noble, telle autre plus énergique, celle-là plus agréable, celle-ci moins dure ; en un mot ils ont fait leurs observations sur le langage des hommes » [ & l'art s'est établi sur les procédés nécessaires de la nature : les différens degrés de succès des moyens suggérés par le besoin, ont servi de fondement aux règles fixées ensuite par l'art, pour ajouter l'agréable à l'utile ].

« Pour faire voir que l'on substitue quelquefois des termes figurés à la place des mots propres qui manquent, ce qui est très-véritable, Cicéron, de *oratore*, lib. III. n. 155. aliter xxxviiij. Quintilien, *Instit.* VIII. vj. & M. Rollin, tom. II. pag. 246. qui pense & qui parle comme ces grands hommes, disent que c'est par emprunt & par métaphore qu'on a appelé *gemma* le bourgeon de la vigne, parce, disent-ils, qu'il n'y avoit point de mot propre pour l'exprimer. Mais si nous en croyons les étymologistes, *gemma* est le mot propre pour signifier le bour-

geon de la vigne, & c'a été ensuite par figure que les Latins ont donné ce nom aux perles, & aux pierres précieuses. *Gemma est id quod in arboribus tumescit cum parere incipiunt, à geno, id est, gigno: hinc margarita & deinceps omnis lapis pretiosus dicitur gemma. . . quod habet quoque Perovetus, cujus hæc sunt verba: lapillos gemmas vocaverunt à similitudine gemmarum quas in vitibus sive arboribus cernimus; gemmæ enim propriè sunt populi quos primò vires emittunt; & gemmare vires dicuntur, dum gemmas emittunt (Martini, *lexic. voce gemma*). « *gemma oculus* vires propriè. 2. *gemma* deinde generale nomen est lapidum pretiosorum (Bas. Fabri, thesaur. voce *gemma*). En effet, c'est toujours le plus commun & le plus connu qui est le propre, & qui se prête ensuite au sens figuré. Les laboureurs du pays latin connoissoient les bourgeons des vignes & des arbres ; & leur avoient donné un nom avant qu'il n'eût servi à désigner des perles & des pierres précieuses ; mais comme on donna ensuite par figure & par imitation ce même nom aux perles & aux pierres précieuses, & qu'apparemment Cicéron, Quintilien, & M. Rollin ont vu plus de perles que de bourgeons de vignes, ils ont cru que le nom de ce qui leur étoit plus connu, étoit le nom propre, & que le figuré étoit celui de ce qu'ils connoissoient moins ».*

III. De la manière de faire usage des *tropes*. C'est particulièrement dans les *tropes*, dit le p. Lamy, (*rhét. l. II. c. iv.*) que consistent les richesses du langage ; aussi comme le mauvais usage des grandes richesses cause le dérèglement des états, le mauvais usage des *tropes* est la source de quantité de fautes que l'on commet dans le discours : c'est pourquoi il est important de le bien régler, & pour cela les *tropes* doivent surtout avoir deux qualités ; en premier lieu, qu'ils soient clairs, & fassent entendre ce qu'on veut dire, puisque l'on ne s'en sert que pour rendre le discours plus expressif : la seconde qualité, c'est qu'ils soient proportionnés à l'idée qu'ils doivent réveiller.

I. Trois choses empêchent les *tropes* d'être clairs. 1°. S'ils sont tirés de trop loin, & pris de choses qui ne donnent pas occasion à l'ame de penser d'abord à ce qu'il faut qu'elle se représente pour découvrir la pensée de celui qui parle. Pour éviter ce défaut, on doit tirer les métaphores & autres *tropes* de choses sensibles & qui soient sous les yeux, dont l'image par conséquent se présente d'elle-même sans qu'on la cherche. La sagesse divine, qui s'accorde à la capacité des hommes, nous donne, dans les saintes Ecritures, un exemple du soin qu'on doit avoir de se servir des choses connues à ceux qu'on instruit, lorsqu'il est question de leur faire comprendre quelque chose de difficile. Ceux qui ont l'esprit petit, & qui cependant osent critiquer l'Ecriture, y condamnent les métaphores & les allégories qui y sont prises des champs, des pâturages, des brebis, des chaudières ; ils ne prennent pas garde que les Israélites étoient tous bergers, & qu'ainsi il n'y avoit rien qui leur fût plus connu que le ménage de la campagne. Les prêtres, à qui l'Ecriture s'adressoit particulièrement, étoient perpétuellement occupés à tuer des bêtes dans le temple, à les écorcher, & à les faire cuire dans les grandes cuisines qui étoient autour du temple. Les écrivains sacrés ne pouvoient donc pas choisir des choses dont les images se présentassent plus facilement à l'esprit des Israélites.

2°. L'idée du *trope* doit être tellement liée avec celle du mot propre, qu'elles se suivent, & qu'en excitant l'une des deux, l'autre soit renouvelée. Le défaut de cette liaison est la seconde chose qui rend les *tropes* obscurs.

3°. L'usage trop fréquent des *tropes* est une autre cause d'obscurité. Les *tropes* les plus clairs ne signi-

fient les choses qu'indirectement ; l'idée naturelle de ce que l'on n'exprime que sous le voile des *tropes*, ne se présente à l'esprit qu'après quelques réflexions ; on s'ennuie de toutes ces réflexions, & de la peine de deviner toujours les pensées de celui qui parle. On ne condamne pourtant ici que le trop fréquent usage des *tropes* extraordinaires ; il y en a qui ne sont pas moins usités que les termes naturels ; & ils ne peuvent jamais obscurcir le discours.

II. Si je veux donner l'idée d'un rocher dont la hauteur est extraordinaire, ces termes *grand*, *haut*, *élevé*, qui se disent des rochers d'une hauteur commune, n'en feront qu'une peinture imparfaite ; mais si je dis que ce rocher *semble menacer le ciel*, l'idée du ciel, qui est la chose la plus élevée de toute la nature, l'idée de ce mot *menacer*, qui convient à un homme qui est au-dessus des autres, forment l'idée de la hauteur extraordinaire que je ne pouvois exprimer d'une autre manière ; mais l'image auroit été excessive, si je ne disois que le rocher *semble menacer le ciel* ; & c'est ainsi qu'il faut prendre garde qu'il y ait toujours quelque proportion entre l'idée naturelle du *trope* & celle que l'on veut rendre sensible.

« Il n'y a rien de plus ridicule en tout genre, dit M. du Marfais, *Trop. part. I. art. 7. §. 3.* que l'affectation & le défaut de convenance. Molière, dans ses *précieuses*, nous fournit un grand nombre d'exemples de ces expressions recherchées & déplacées. La convenance demande qu'on dise simplement à un laquais, *donnez des sièges*, sans aller chercher le détour de lui dire, *voitures nous ici les commodités de la conversation*, (*§. ix.*) De plus les idées accessoires ne jouent point, si j'ose parler ainsi, dans le langage des *précieuses* de Molière, ou ne jouent point comme elles jouent dans l'imagination d'un homme sensé, [parce que les idées comparées n'ont entr'elles aucune liaison naturelle] : le *conseiller des grâces* (*§. vj.*), pour dire, le *miroir* : *consentez l'envie qu'a ce fauteur de vous embrasser* (*§. ix.*) pour dire, *affez-vous*.

« Toutes ces expressions tirées de loin & hors de leur place marquent une trop grande contention d'esprit, & font sentir toute la peine qu'on a eue à les rechercher : elles ne sont pas, s'il est permis de parler ainsi, à l'unisson du bon sens, je veux dire qu'elles sont trop éloignées de la manière de penser de ceux qui ont l'esprit droit & juste, & qui sentent les convenances. Ceux qui cherchent trop l'ornement dans le discours, tombent souvent dans ce défaut s'en s'apercevoir ; ils se savent bon gré d'une expression qui leur paroît brillante & qui leur a coûté, & se persuadent que les autres doivent être aussi satisfaits qu'ils le sont eux-mêmes.

« On ne doit donc se servir de *tropes* que lorsqu'ils se présentent naturellement à l'esprit ; qu'ils sont tirés du sujet ; que les idées accessoires les font naître, ou que les bienséances les inspirent : ils plaisent alors ; mais il ne faut point les aller chercher dans la vue de plaire.

« Il est difficile, dit ailleurs notre grammairien philosophe, *part. III. art. 23.* en parlant & en écrivant, d'apporter toujours l'attention & le discernement nécessaires pour rejeter les idées accessoires qui ne conviennent point au sujet, aux circonstances & aux idées principales que l'on met en œuvre : de-là il est arrivé dans tous les tems que les écrivains se sont quelquefois servis d'expressions figurées qui ne doivent pas être prises pour modèles.

« Les règles ne doivent point être faites sur l'ouvrage d'aucun particulier ; elles doivent être puisées dans le bon sens & dans la nature ; & alors quiconque s'en éloigne, ne doit point être imité

« en ce point. Si l'on veut former le goût des jeunes gens, on doit leur faire remarquer les défauts aussi-bien que les beautés des auteurs qu'on leur fait lire. Il est plus facile d'admirer, j'en conviens ; mais une critique sage, éclairée, exempte de passions & de fanatisme, est bien plus utile.

« Ainsi l'on peut dire que chaque siècle a pu avoir ses critiques & son *dictionnaire néologique*. Si quelques personnes disent aujourd'hui avec raison ou sans fondement, (*dist. néol.*) qu'il *regne dans le langage une affectation puérile ; que le style frivole & recherché passe jusqu'aux tribunaux les plus graves* : Cicéron a fait la même plainte de son tems, (*Orat. n. 96. aliter xxvij.*) *est enim quoddam etiam insigne & florens orationis, pictum & expoliticum genus, in quo omnes verborum, omnes sententiarum illigantur lepores. Hoc totum à sophistarum fontibus defluxit in forum*, &c.

« Au plus beau siècle de Rome, selon le p. Sanaudon, (*Poés. d'Horace, tome II. p. 254.*) c'est-à-dire au siècle de Jules-César & d'Auguste, un auteur à dit *infantes stauas*, pour dire *des statues nouvelles ment faites* : un autre, que Jupiter *crachoit la neige sur les Alpes ; Jupiter hibernas canâ nive conspuat Alpes*. Horace se moque de l'un & de l'autre de ces auteurs, *II. sat. vers. 40.* mais il n'a pas été exempt lui-même des fautes qu'il a reprochées à ses contemporains. [Je dois remarquer qu'Horace ne dit pas *Jupiter*, mais *Furius* (qui est le nom du poète qu'il censure) *hibernas canâ nive conspuat Alpes*.]

« Quintilien, après avoir repris dans les anciens quelques métaphores défectueuses, dit que ceux qui sont instruits du bon & du mauvais usage des figures ne trouveront que trop d'exemples à reprendre : *Quorum exempla nimium sequenter reprehendet, qui sciverit hac vitia.* (*Instit. viij. 6.*)

« Au reste, les fautes qui regardent les mots, ne sont pas celles que l'on doit regarder avec le plus de soin : il est bien plus utile d'observer celles qui pechent contre la conduite, contre la justice du raisonnement, contre la probité, la droiture & les bonnes mœurs. Il seroit à souhaiter que les exemples de ces dernières sortes de fautes fussent plus rares, ou plutôt qu'ils fussent inconnus. (B. E. R. M.)

TROPEA, (*Géog. mod.*) en latin *Tropæa*, ad *Tropæa*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur le sommet d'un rocher, à 12 milles de Mileto, 40 de Messine, & 45 de Reggio. Son évêché est suffragant de Reggio. *Long. 33. 40. latit. 38. 40.* (D. J.)

TROPÈS, SAINT-, (*Géog. mod.*) ville de France, en Provence, au diocèse de Fréjus, sur la Méditerranée, où elle a un port, à 24 lieues au levant de Marseille, & à 6 au sud-ouest de Fréjus. *Long. 24. 20. latit. 43. 17.* (D. J.)

TROPHÉE, f. m. (*Archit.*) c'étoit chez les anciens un amas d'armes & de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur dans le champ de bataille, & qu'on a ensuite représenté en pierre ou en marbre, comme les *trophées* de Marius & de Sylla au capitole, & dont on fait usage en architecture, pour décorer un bâtiment avec des attributs militaires.

Les *trophées* antiques sont formés d'armes grecques & romaines ; ceux qu'on emploie aujourd'hui sont composés d'armes de diverses nations de notre tems. On voit de ces *trophées* isolés à l'arc de triomphe du fauxbourg S. Antoine, & sur la balustrade du château de Versailles. On en fait aussi en bas-relief, comme à la colonne trajane, & à l'attique de la cour du Louvre. La beauté des uns & des autres consiste principalement dans le choix, la disposition & le rapport qu'ils doivent avoir au dessein général de l'édifice. Il y en a de différentes espèces. Nous allons



définir dans les articles suivans les principaux.

*Trophée de Marine.* Trophée composé de poutes & proues de vaisseaux, de becs & éperons de galères, d'ancre, de rames, de flammes, pavillons, &c.

*Trophée de musique.* Trophée composé de livres & d'instrumens de musique.

*Trophée des Sciences.* C'est un trophée formé de livres de science, de spheres, de globes, & d'instrumens à observer les astres.

*Trophée rustique.* Trophée composé d'instrumens servant au labourage & au ménage rustique.

Le mot *trophée* vient du latin *trophæum*, qui vient, selon Vossius, du grec *tropè*, fuite de l'ennemi. *Daviler. (D. J.)*

**TROPHÉE**, s. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) *trophæum*, en grec *τροφαῖον* de *τροφή*, suite. Un trophée n'étoit dans son origine qu'un tronc de chêne dressé, & revêtu des dépouilles ou armes des ennemis vaincus, comme d'une cuirasse, de boucliers, de javelots & d'un casque. De-là vient le nom de *trunci*, que Virgile donne à ces trophées, dans la description qu'il en fait, *inductosque jubet truncos hostilibus armis*; & selon que la forme s'en voit assez souvent dans les médailles.

C'est d'où l'on recueille que ce n'étoit pas seulement une coutume romaine, comme quelques savans le prétendent, mais c'étoit aussi un usage grec de faire les trophées d'un tronc de chêne revêtu des armes des ennemis. On peut le voir entr'autres au revers de la médaille d'Agathocles, roi de Sicile; & dans deux autres médailles, l'une d'Alexandre, l'autre de son pere Philippe; qui ont chacune au revers la figure d'un homme nud devant un trophée, de la façon de ceux dont je viens de parler, c'est-à-dire non d'une colonne de pierre ou de marbre, mais d'un chêne paré des dépouilles des vaincus; que si Philippe & Alexandre ne se font point fait dresser eux-mêmes des trophées, parce que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens, comme Pausanias le prétend dans ses *biographies*, néanmoins les villes de Grece ou d'autres n'ont pas laissé d'en élever à leur honneur, & de les faire graver dans leurs médailles. Ce n'est pas cependant que les Grecs n'ayent fait aussi des trophées d'autre sorte, & quelquefois d'airain pour plus de durée, selon le même Pausanias. Quant aux ornemens ajoutés quelquefois à ces trophées, & qu'on remarque aussi sur les médailles, nous en dirons un mot dans la suite.

Les trophées portoient d'ordinaire les noms des ennemis ou peuples vaincus, *inimicæque nomina figi*, comme dit Virgile, & les exemples en sont fréquens dans les historiens, les poètes & les anciennes médailles.

Ces trophées mêmes se multiplioient selon le nombre des peuples vaincus par le général, suivant l'exemple de Pompée, que Dion rapporte en parlant d'un magnifique trophée de ce conquérant qui portoit la fastueuse inscription, non d'un peuple vaincu, mais *de orbe terrarum*, ou *du monde subjugué*.

Pausanias, l. IV, parle d'un trophée qu'Epaminondas, par ordre de l'oracle, fit dresser avant la journée de Leuctres, c'est-à-dire avant les Lacédémoniens vaincus & à leur vue.

Le nom grec *τροφαῖον*, ou qui porte des trophées donnés en premier lieu aux dieux, comme on peut voir dans Pollux, fut dans la suite des tems consacré entre les autres titres des empereurs, ce qui paroît en particulier par la médaille de Pessennius Niger avec l'inscription, *invicto imp. trophæa*; cette coutume de dresser des trophées passa des Grecs aux Romains, & même y fut d'abord introduite par Romulus, comme les historiens de sa vie le remarquent.

Les vainqueurs dressoient à leur gloire un trophée

des vaincus. Les Grecs montrèrent l'exemple, & ils avoient coutume de le faire après la victoire au lieu même de la bataille & de la défaite des ennemis. L'histoire de Thucydide en fournit plusieurs exemples.

Pour les Romains, ils ne se contenterent pas de cet honneur, ils firent porter ces trophées en triomphe, comme Dion entr'autres le remarque de Pompée, au retour de la guerre contre Mithridate. C'est ce qui se voit encore à l'œil des deux médaillons; l'un du cabinet du roi, qui représente le triomphe de Marc-Aurèle & de L. Verus, après les exploits de ce dernier dans l'Arménie & contre les Parthes, où on voit un trophée porté devant le char des triomphans. L'autre médaillon est de Caracalla, où non-seulement il y a un trophée avec deux captifs attachés, porté dans une espee de char avant celui du triomphant, mais de plus on voit un soldat qui marche au-devant, portant un autre trophée sur l'épaule, à l'exemple de Mars ou de Romulus.

On peut y ajouter l'usage de dresser ces trophées en des places publiques & sur le capitol, de les consacrer à leurs dieux, & entr'autres à Jupiter Féretorius, ou à Mars, témoin Virgile, *tibi rex gradiva trophæum*; pour ne pas parler de la coutume d'orner les vestibules ou portiques de leurs maisons, des armes ou autres dépouilles des ennemis vaincus, c'est ce qui donna lieu à cette harangue de Caton l'ancien, citée par Festus, qui avoit pour titre, *de spoliis, nofigerentur, nisi quæ de hostibus capta essent*; la chose est connue; en cela même les Romains ne firent que suivre l'exemple d'autres peuples, & en particulier de leurs premiers fondateurs, témoin Virgile, parlant du palais du roi Priam, *barbarici postes auro spoliisque superbi*.

Nous avons une médaille de Romulus à pié, portant son trophée sur l'épaule, ce qui arriva aussi à Cornelius Cossus & à Claudius Marcellus, qui portèrent eux-mêmes leurs trophées, d'où vient que Virgile dit:

*Inductosque jubet truncos hostilibus armis  
Ipsos ferre duces.*

Mars & la Victoire sont encore représentés avec un trophée sur l'épaule, & les autres dieux sont chargés pareillement sur l'épaule des marques de leurs dignités ou de leur distinction, comme Diane d'un carquois, Apollon d'une lyre ou d'un arc, Hercule de sa massue, Jupiter de la foudre, Bacchus d'un thyrsé, & Vulcain d'un marteau qu'il tient levé au-dessus de l'épaule, & qui est prêt à battre l'enclume. On en voit plusieurs échantillons dans les médailles. Il y en a aussi de Trajan, qui le représentent tenant sur les épaules les trophées des victoires qu'il avoit remportées sur les Getes & les Parthes.

J'ai dit ci-dessus qu'un trophée n'étoit ordinairement qu'un tronc de chêne; de-là viennent les mots de *quercus* ou *truncus*, dont les poètes latins se servent d'ordinaire pour désigner des trophées. Ainsi les trophées n'étoient quelquefois qu'un tronc de chêne avec un bouclier au-dessus, ou un tronc revêtu d'une cuirasse, au-haut d'un casque & aux deux côtés d'un bouclier, comme sont d'ordinaire les trophées que Mars-Gradivus porte sur l'épaule, ou qui se voient dans les médailles de Trajan, ou même avec une cuirasse sans bouclier.

Les trophées sont aussi souvent accompagnés de javelots, outre les boucliers, le casque & la cuirasse.

Enfin l'on voit dans les anciens monumens des trophées ornés & embellis d'un amas de toutes sortes d'armes ou de dépouilles des ennemis vaincus, comme de cuirasses, de boucliers de différentes façons, d'épees, de javelots, de dragons ou enseignes militaires,

taires, de maillets, de carquois, avec des fleches; c'est ce qui est sculpté dans des *trophées* de la colonne de Trajan & de Marc-Aurele.

M. Spanheim, dans son bel ouvrage des Césars, de l'empereur Julien, nous donne la représentation gravée par Picard, d'un de ces magnifiques *trophées*, qui se voit encore aujourd'hui à Rome au capitol, & qu'on attribue à Trajan, attendu le lieu d'où il a été tiré. C'est-là que l'on voit ce tronc, ce *trophée* superbe, ou ces *inestina tropearum*, comme parle Tertullien, tout couvert d'un casque ouvragé, & d'ailleurs revêtu d'une veste ou *chlamys*, avec quantité d'ornemens, de carquois, de fleches, de boucliers soutenus par des figures ailées, & autres embellissemens de sphinx, de tritons, de centaures, &c. on en a gravé des estampes.

Le but des *trophées* étoit de les dresser comme des monumens durables des victoires remportées sur les ennemis. Il étoit si peu permis de les arracher, que les Athéniens crurent avoir un sujet suffisant de renouveler la guerre aux Corinthiens, sur ce que ceux-ci avoient enlevé un de leurs *trophées*, comme Aristide le remarque dans son oraison à la louange d'Athènes, in *Panathén.* p. 209. c'est encore ce qui nous est spécifié bien clairement dans une médaille romaine, qui nous représente Mars portant un *trophée*, avec l'inscription remarquable, *atērnitas*.

Les soldats romains avoient aussi le pouvoir & la coutume d'étaler dans la partie de leurs maisons la plus remarquable, les dépouilles qu'ils avoient prises sur les ennemis, comme Polybe le remarque.

Enfin les *trophées* devinrent des types de monnoies ou de bas-reliefs, tels qu'on en voit encore plusieurs sur l'escalier du capitol; c'étoient aussi des figures de métal ou de marbre isolées & posées sur une base, & l'on fait qu'un grand nombre de cette espece faisoient un des ornemens de la ville de Rome. Tels furent les changemens qu'on fit aux *trophées*.

Dans les siècles héroïques & chez les Grecs, les *trophées*, comme nous l'avons dit, n'étoient qu'un tronc d'arbre revêtu des armes des vaincus. Enée, après sa première bataille où il avoit tué Mezence, élève un *trophée*, *Æneid.* l. XI. vers. 5.

*Ingenem quercum, decisis undique ramis,  
Constituit tumulo, fulgentiaque induit arma,  
Mezentii ducis exuvias; tibi, magne, tropearum,  
Belli potens: aptat rorantes sanguine cristas  
Telaque trunca viri, & bis sex thoraca petitum  
Perfossamque locis; clypeumque ex are sinistra  
Subligat, atque ense collo suspendit eburnum.*

On les dressoit sur le champ de bataille aussi-tôt après la victoire; il étoit d'abord défendu de les faire d'aucune matière durable, comme de bronze ou de pierre; ce fut sans doute par privilège qu'on permit à Pollux, après la victoire qu'il remporta sur Lyncée, d'en ériger un de cette espece, & ce *trophée* se voyoit encore à Lacédémone du tems de Pausanias.

L'inscription des *trophées* étoit simple, noble & modeste, ainsi que toutes les inscriptions des beaux siècles de la Grèce; il n'y avoit que deux mots, le nom des vainqueurs & celui des vaincus. Othryadès resté seul après la fuite des Argiens, se traîne percé de coups sur le champ de bataille, recueille les armes, dresse un *trophée* avant de mourir, & écrit de son sang sur son bouclier: *J'ai vaincu.*

Ces monumens exposés à toutes les injures de l'air périssoient bientôt, & on s'étoit fait une loi de les laisser tomber d'eux-mêmes sans les réparer. Plutarque, dans ses questions romaines, *quest.* xxxvj. demande pourquoi entre toutes les choses consacrées aux dieux, il n'y a que les *trophées* qu'il soit d'usage de laisser dépérir: « Est-ce, dit-il, afin que les hommes voyant leur gloire passée s'anéantir avec ces

Tome XVI.

monumens, s'évertuent sans cesse à en acquérir une nouvelle? ou plutôt parce que le tems effaçant ces signes de discorde & de haine, ce seroit une opiniâtreté odieuse de vouloir, malgré lui, en perpétuer le souvenir. Aussi, ajoute-t-il, n'a-t-on pas approuvé la vanité de ceux qui, les premiers entre les Grecs, se sont avisés de dresser des *trophées* de pierre & de bronze. Peut-être ces peuples qui méritent la censure de cette nation douce & polie, sont les Eléens; du-moins je trouve dans Pausanias qu'il y avoit à Olympie un *trophée* d'airain, dont l'inscription portoit que les Eléens l'avoient érigé après une victoire gagnée sur Lacédémone.

Le même auteur nous apprend encore, que ce n'étoit pas la coutume des Macédoniens d'ériger des *trophées* après leur victoire. Caranus fondateur de leur monarchie, ayant vaincu Cissé prince voisin, avoit dressé un *trophée*: un lion sortant du mont Olympe renversa ce monument, & le détruisit; le roi de Macédoine tira une leçon de cet événement; il fit réflexion qu'il avoit eu tort d'insulter aux vaincus, & de se priver lui-même de l'espérance d'une réconciliation; aussi, ajoute Pausanias, dans la suite ni ce prince, ni aucun de ses successeurs, ne dressa jamais de *trophée*, pas même Alexandre, après ses éclatantes victoires sur les Perses & sur les Indiens.

Les Romains, dont la politique se proposoit d'accoutumer au joug les peuples vaincus, & d'en faire des sujets fideles, furent long-tems sans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*, & Florus ne manque pas de leur faire honneur de cette modération. *Domitius Ænobarbus & Fabius maximus ipsis quibus dimicaverant in locis, saxæ erectæ & turres, & desuper exornata armis hostilibus trophæa fixerunt; quum hic mos inusitatus fuerit postis: nunquam enim populus romanus hostibus domitis, victoriam suam exprobravit.*

Le premier dont l'histoire romaine fasse mention (car on ne doit pas regarder comme de vrais *trophées*, ni les dépouilles opimes, ni celles des Curiaques que le vainqueur fit porter devant lui) le premier *trophée*, dis-je, fut celui que dressa C. Flaminius en l'honneur de Jupiter, après avoir vaincu les Insubriens l'an de Rome 530. il étoit d'or & placé dans le capitol. Cent ans après C. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus Allobrogicus, dressèrent sur les bords de l'Isère ceux dont il est parlé dans le passage de Florus que nous venons de citer. Après la prise de Jugurtha, Bocchus étant venu à Rome, érigea dans le capitol des *trophées* en l'honneur de Sylla; ce qui piqua vivement Marius, & alluma de plus en plus dans son cœur cette jalousie meurtrière qui fit couler tant de sang. Sylla en dressa deux lui-même dans les plaines de Chéronée, après la défaite de Taxile, lieutenant de Mithridate.

Pompée ayant terminé la guerre contre Sertorius, dressa des *trophées* sur les Pyrénées avec des inscriptions fastueuses. Cette vanité déplut aux Romains; & ce fut pour y opposer une apparence de modestie, que César traversant les Pyrénées après la guerre d'Afranius, se contenta de construire un autel auprès des *trophées* de Pompée.

Un passage de Xiphilin, dans la vie de Néron, nous fait connoître que les *trophées* dont nous venons de parler, ne sont pas les seuls qui aient été élevés à Rome sous les consuls. Lorsque cet auteur représente le ridicule infamant dont Néron chargeoit les sénateurs mêmes, en les forçant de faire le rôle de comédiens, ou de combattre contre les bêtes; il donnoit, dit-il, en spectacle sur le théâtre & dans l'arène, les Furius, les Fabius, les Porcius, les Valériens, ces illustres familles dont le peuple voyoit encore les *trophées*.

V V V V

Mais les plus célèbres qu'il y ait eu à Rome du tems de la république, sont les deux *trophées* de Marius, en mémoire de ses deux victoires; l'une remportée sur Jugurtha, l'autre sur les Cimbres & les Teutons; ils étoient de marbre dans la cinquième région, dite *Esquiline*, élevés sur deux arcs de brique qui posoient sur un réservoir de l'*aqua marcia*; Properce les appelle *les armes de Marius*.

*Jura dare statuas inter & arma Marii.*

Sylla les renversa contre l'ancien usage, qui ne permettoit pas de détruire, ni même de déplacer les *trophées*. César dans son édilité, les releva; le quartier de Rome où ils étoient, en conserve la mémoire; on l'appelle encore aujourd'hui *le Cimbrico*, entre l'église de saint Eusébe & de saint Julien, sur le mont Esquilin; cette tradition n'a pas été interrompue.

Pétrarque, dans la seconde épître de son sixième livre, parlant de ce lieu dit, *hoc Marii cimbricum fuit*. Nardini pense que ces *trophées* furent depuis transportés dans le capitol, & il cite Ligorius qui croit mal-à-propos que les *trophées* du capitol sont de Domitien. Les monumens de ce prince furent, selon Suétone & Xiphilin, abatus par ordre du sénat aussitôt après sa mort. D'autres antiquaires prétendent cependant que les *trophées* de marbre qui se voyent au capitol, ne sont pas ceux de Marius, mais qu'ils appartiennent à Trajan; cette question nous importe fort peu.

Après la destruction de la liberté publique, à proportion que la vertu diminua, les récompenses de la vertu & les marques d'honneur, se multiplièrent dans la personne des empereurs. Auguste en donna comme le signal par le *trophée* qu'il fit ériger à sa gloire sur les Alpes, & dont l'inscription se lit dans Plin, *l. III. c. xxiv*. Ce ne fut plus en Italie & dans les provinces, que *trophées* de pierre, de marbre, de bronze; les colonnes trajane & antonine, qui sont des tours rondes avec un escalier pratiqué en dedans, sont de vrais *trophées*; Xiphilin raconte que Néron ayant ôté la vie à Domitia sa tante paternelle, employa une partie des biens de cette dame, à dresser de magnifiques *trophées*, qui subsistoient encore du tems de Dion, c'est-à-dire, sous Alexandre Sévère. Xiphilin dit qu'après la prise de Jérusalem, on décerna à Vespasien & à Titus des arcs de triomphes chargés de *trophées*. Comme le tems & les accidens endommageoient sans cesse ces sortes de monumens, quelques-uns furent réparés, & c'est ce qu'on voit par des médailles.

Quant aux *trophées* élevés par les modernes en l'honneur des rois conquérans, ils me paroissent assez semblables à ceux des empereurs dont je viens de parler; ce sont autant de monumens de desolations, de désastres, & de vaine gloire. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TROPHÉES D'EMILIEN**, (*Géogr. anc.*) en latin *trophæum Q. Fabii Maximi Emiliani*; Strabon, *lib. IV.* nous apprend que près du lieu où l'Isère se jette dans le Rhône, Q. Fabius Maximus Emilien, dont l'armée n'étoit pas de trente mille hommes, défait deux cens mille gaulois, & éleva sur le champ de bataille un *trophée* de pierre blanche. (*D. J.*)

**TROPHÉES DE POLLUX**, (*Géogr. anc.*) ces *trophées* étoient dans la ville de Sparte; quand on a passé le temple d'Esculape, dit Pausanias, on voit les *trophées* que Pollux, à ce qu'on croit, érigea lui-même après la victoire qu'il remporta sur Lyncée. (*D. J.*)

**TROPHÉES des Romains & de Sylla**, (*Géogr. anc.*) on voit, dit Pausanias, *l. IX. c. xxxix.* dans la plaine de Chéronée en Béotie, deux *trophées* qui ont été érigés par les Romains & par Sylla, pour une victoire remportée sur Taxile, général de l'armée de Mithridate. (*D. J.*)

**TROPHÉE**, en *Peinture & Sculpture*, étoit anciennement l'imitation des *trophées* que les anciens élevoient des dépouilles de leurs ennemis vaincus; ce n'étoit qu'un amas d'armes & d'armures, ou autre attirail de guerre. Maintenant l'on fait des *trophées* généralement de tous les instrumens qui servent aux sciences, aux arts, & au luxe, & chacun de ces *trophées* porte le nom de la science ou de l'art auquel les instrumens qui le composent sont utiles; *trophée* d'Astronomie, de Musique, de Jardinage, &c. On fait des *trophées* bacchiques qui représentent des treilles, des pots, des verres, des bouteilles, &c. on en fait de bal, où l'on représente des matques, des castagnettes, des tambours de basques, des habits de caractère ou de fantaisie. Il y a des *trophées* de modes qui réunissent tous les ajustemens d'hommes & de femmes que le caprice peut suggérer. On fait des *trophées* de folie, composés de marottes, de sonnettes, de grelots, de papillons, de fumée, ou brouillards, &c. Enfin, on fait des *trophées* de tous les êtres physiques ou moraux qui sont susceptibles de signes qui les caractérisent.

**TROPHÉE**, *argent de*, (*Jurisp.*) est un droit que paient tous les ans les locataires les maisons dans les provinces d'Angleterre, pour fournir à la milice, des harnois, tambours, drapeaux, &c.

**TROPHONIENS, JEUX**, (*Littéral.*) jeux publics qui se donnoient un jour de l'année, en l'honneur de Trophonius, & dans lesquels la jeunesse de la Grece venoit étaler son adresse. Il est vrai qu'aucun auteur ne parle de ces jeux, outre Julius Pollux; encore ne dit-il point en quelle ville on les célébroit. Mais on l'apprend d'un marbre qui est à Mégare, & qui porte qu'on les faisoit à Lebadée; cette ville de Grece en Béotie, étoit d'ailleurs très-célèbre par l'oracle même de Trophonius. (*D. J.*)

**TROPHONIUS**, (*Mythol.*) fils d'Erginus roi des Orchoméniens, est bien célèbre dans l'histoire par son oracle en Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonies que ceux d'aucun dieu, & qui subsista même assez longtems après que tous ceux de la Grece eurent cessé. Voyez donc ORACLE DE TROPHONIUS.

**TROPHONIUS, bois sacré de**, (*Géogr. anc.*) le bois sacré de Trophonius étoit dans la Béotie, à une petite distance de la ville de Lebadée. On disoit, selon Pausanias, *l. IX. c. xxxix.* qu'un jour Hercine jouant en ce lieu avec la fille de Cérès, laissa échapper une oie qui faisoit tout son amusement; Proserpine ayant couru après, attrapa cette oie qui s'étoit allé cacher dans un antre sous une grosse pierre, de dessous laquelle on vit aussitôt couler une source d'eau, d'où se forma un fleuve qui, à cause de cette aventure, eut aussi nom Hercine. On voyoit encore du tems de Pausanias, sur le bord de ce fleuve, un temple dédié à Hercine, & dans ce temple la statue d'une jeune fille, qui tenoit une oie avec les deux mains. L'antre où ce fleuve avoit sa source, étoit orné de deux statues qui étoient debout, & qui tenoient une espee de sceptre, avec des serpens entortillés à l'entour, de sorte qu'on les auroit pris pour Esculape & Hygée. Mais peut-être que c'étoit Trophonius & Hercine, car les serpens ne sont pas moins consacrés à Trophonius qu'à Esculape. On voyoit aussi sur le bord du fleuve le tombeau d'Arcésilas, dont on disoit que les cendres avoient été apportées de Troie par Léitus.

Dans le bois sacré de Trophonius voici ce qu'il y avoit de plus curieux à voir; premièrement le temple de Trophonius, avec sa statue qui étoit de Praxitèle. Cette statue, aussi-bien que la première dont il a été parlé, ressembloit à celle d'Esculape; en second lieu, le temple de Cérès surnommée Europe, & une statue de Jupiter le pluvieux, qui étoit exposée aux in-



pires du tems. En descendant, & sur le chemin qui conduisoit à l'oracle, on trouvoit deux temples; l'un de Proserpine conservatrice, l'autre de Jupiter roi: ce dernier étoit demeuré imparfait, soit à cause de son excessive grandeur, soit à cause des guerres qui étoient survenues, & qui n'avoient pas permis de l'achever; dans l'autre on voyoit un Saturne, un Jupiter & une Junon; Apollon avoit aussi son temple dans ce bois.

Quant à l'oracle de *Trophonius*, on en trouvera l'article à-part, au mot ORACLE. (D. J.)

**TROPHONIUS**, oracle de, (*Hist. des oracles.*) oracle fameux dans la Béotie, lequel se rendoit avec plus de cérémonie que ceux d'aucun dieu, & subsista même assez long-tems après que tous ceux de la Grece eurent cessé.

*Trophonius* d'ont l'oracle portoit le nom, n'étoit cependant qu'un héros, & même suivant quelques auteurs, un brigand & un scélérat. Il étoit fils ainé qu'Agamède, d'Erginus roi des Orchoméniens: ces deux freres devinrent de grands architectes. Ce furent eux qui bâtirent le temple d'Apollon à Delphes, & un édifice pour les trésors d'Hyrius. En construisant ce dernier bâtiment, ils y avoient pratiqué un secret, dont eux seuls avoient connoissance: une pierre qu'ils savoient ôter & remettre sans qu'il y parût, leur donnoit moyen de voler chaque nuit l'argent d'Hyrius, lequel le voyant diminuer sans qu'on eût ouvert les portes, s'avisait de tendre un piège au-tour des vases qui renfermoient son trésor, & Agamède y fut pris. *Trophonius* ne sachant comment le dégager, & craignant que s'il étoit mis le lendemain à la question, il ne découvrit le mystère, lui coupa la tête.

Sans entrer dans la critique de cette histoire, qui semble être une copie de celle qu'Hérodote raconte au long d'un roi d'Egypte, & de deux freres qui lui voloient son trésor par un semblable stratagème, je dois observer que Pausanias ne nous apprend rien de la vie de *Trophonius*, & qu'il dit seulement que la terre s'étant entr'ouverte sous ses piés, il fut englouti tout vivant dans cette fosse, que l'on nomma la fosse d'Agamède, & qui se voyoit dans un bois sacré de Lébadée, avec une colonne que l'on avoit élevée au-dessus.

Son tombeau demeura quelque tems dans l'oubli, lorsqu'une grande sécheresse affligeant la Béotie, on eut recours à l'oracle de Delphes; mais Apollon qui vouloit reconnoître le service que lui avoit rendu *Trophonius* en bâtissant son temple, répondit par sa Pythie que c'étoit à *Trophonius* qu'il falloit avoir recours, & l'aller chercher à Lébadée. Les députés s'y rendirent en effet, & en obtinrent une réponse qui indiqua les moyens de faire cesser la stérilité. Depuis ce tems on consacra à *Trophonius* le bois dans lequel il étoit enterré, & au milieu de ce bois on lui éleva un temple où il recevoit des sacrifices, & rendoit des oracles. Pausanias qui avoit été lui-même consulter l'oracle de *Trophonius*, nous en a laissé une description fort ample, dont voici l'abrégé.

Lébadée, dit cet historien, est une ville de Béotie au-dessus de Delphes, & aussi ornée qu'il y en ait dans toute la Grece: le bois sacré de *Trophonius* n'en est que fort peu éloigné, & c'est dans ce bois qu'est le temple de *Trophonius*, avec la statue de la main de Praxitèle.

Lorsqu'on vient consulter son oracle, il faut pratiquer certaines cérémonies. Avant que de descendre dans l'ancre où l'on reçoit la réponse, il faut passer quelques jours dans une chapelle dédiée au bon Génie & à la Fortune. Ce tems est employé à se purifier par l'abstinence de toutes les choses illicites, & à faire usage du bain froid, car les bains chauds sont défendus; ainsi on ne peut se laver que dans l'eau du

Tome XVI.

fleuve Hercine. On sacrifie à *Trophonius* & à toute sa famille, à Jupiter surnommé Roi, à Saturne, à une Cérés Europe, qu'on croyoit avoir été nourrice de *Trophonius*; & on ne vit que de chairs sacrifiées.

Il falloit encore consulter les entrailles de toutes les victimes, pour savoir si *Trophonius* trouvoit bon qu'on descendit dans son ancre; sur-tout celles du bélier, qu'on immoloit en dernier lieu. Si les auspices étoient favorables, on menoit le consultant la nuit au fleuve Hercine, où deux enfans de douze ou treize ans lui frottoient tout le corps d'huile. Ensuite on le conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on l'y faisoit boire de deux sortes d'eau; celle de Léthé qui effaçoit de l'esprit toutes les pensées profanes, & celle de Mnémosyne qui avoit la vertu de faire retenir tout ce qu'on devoit voir dans l'ancre sacré. Après tous ces préparatifs, on faisoit voir la statue de *Trophonius*, à qui il falloit adresser une priere: on étoit revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelletes sacrées; ensuite de quoi on étoit conduit à l'oracle.

Cet oracle étoit sur une montagne, dans une enceinte de pierres blanches, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou assez étroit, où l'on ne descendoit point par des degrés, mais avec de petites échelles. Lorsqu'on y étoit descendu, on trouvoit encore une petite caverne, dont l'entrée étoit assez étroite: on se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main certaines compositions de miel, qu'il falloit nécessairement porter: on passoit les piés dans l'ouverture de cette seconde caverne, & aussi-tôt on se sentoit entraîné au-dedans avec beaucoup de force & de vitesse.

C'étoit-là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous de la même manière; les uns voyoient, les autres entendoient. On sortoit de l'ancre couché à terre, comme on y étoit entré; & les piés les premiers. Aussi-tôt on étoit mis dans la chaise de Mnémosyne, où l'on demandoit au consultant ce qu'il avoit vu ou entendu: de-là on le ramenoit, encore tout étourdi, dans la chapelle du bon génie, & on lui faisoit le tems de reprendre ses sens; enfin il étoit obligé d'écrire sur un tableau, tout ce qu'il avoit vu ou entendu, ce que les prêtres apparemment interprétoient à leur manière.

Ce pauvre malheureux ne pouvoit sortir de l'ancre qu'après avoir été extrêmement effrayé; aussi les anciens tiroient de la caverne de *Trophonius*, la comparaison d'une extrême frayeur, comme il paroît par plusieurs passages des Poëtes, & entr'autres d'Aristophane. Ce qui augmentoit encore l'horreur de la caverne, c'est qu'il y avoit peine de mort pour ceux qui osoient interroger le dieu sans les préparatifs nécessaires.

Cependant Pausanias assure qu'il n'y avoit jamais eu qu'un homme qui fut entré dans l'ancre de *Trophonius*, & qui n'en fut pas sorti. C'étoit un espion que Démétrius y avoit envoyé, pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller. Son corps fut trouvé loin de-là, & il y a apparence que son dessein étant découvert, les prêtres le massacrèrent dans l'ancre même, & le firent sortir par quelque issue, par laquelle ils entroient eux-mêmes dans la caverne sans qu'on s'en aperçût. Pausanias ajoute à la fin: « ce que j'écris ici, n'est pas fondé sur un oui-dire; je rapporte ce que j'ai vu arriver aux autres, & ce qui m'est arrivé à moi-même; car pour m'assurer de la vérité, j'ai voulu descendre dans l'ancre, & consulter l'oracle ».

Il faut terminer ce récit par les réflexions dont M. de Fontenelle l'accompagne dans son *Histoire des ora-*

V V V ij

des. Quel loisir, dit-il, n'avoient pas les prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'autre ? Car assurément *Trophonius* choisissoit ses gens, & ne recevoit pas tout le monde. Combien toutes ces ablutions, ces expiations, ces voyages nocturnes, & ces passages dans des cavernes étroites & obscures, remplissoient-elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte ? Combien de machines pouvoient jouer dans ces ténèbres ? L'histoire de l'espion de Démétrius nous apprend qu'il n'y avoit pas de sûreté dans l'autre, pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions ; & de plus qu'outre l'ouverture sacrée, qui étoit connue de tout le monde, l'autre en avoit une secrète qui n'étoit connue que des prêtres. Quand on s'y sentoit entraîné par les piés, on étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit garde de s'en appercevoir en y portant les mains, puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs qui troubloient le cerveau ; ces eaux de Léthé & de Mnemosyne pouvoient aussi être préparées pour le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des bruits dont on pouvoit être épouvanté ; & quand on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vu ou entendu à des gens qui profitant de ce désordre, le recueilloient comme il leur plaisoit ; y changeoient ce qu'ils vouloient, ou enfin en étoient toujours les interprètes. (*Le Chevalier DE JAV-COURT.*)

**TROPHIQUES**, f. m. *terme d'Astronomie*, ce sont deux petits cercles de la sphere, paralleles à l'équateur, & passant par les points solsticiaux, c'est-à-dire par des points éloignés de l'équateur de 23 degrés  $\frac{1}{2}$  environ. *ME & NL* représentent ces cercles dans les *Planches d'Astronomie*, fig. 52.

Les *tropiques* sont les cercles paralleles à l'équateur, que le soleil atteint lorsqu'il est dans sa plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale. *Voyez ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ, &c.*

Celui de ces deux cercles qui passe par le premier point de cancer s'appelle *tropique du cancer*. Celui qui passe par le premier point du capricorne est le *tropique du capricorne*. *Voyez CANCER & CAPRICORNE.*

*Tropique* vient de *τροπή* qui signifie *tour* ; on l'a nommé ainsi à cause que le soleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, se rapproche de ce cercle lorsqu'il a atteint le *tropique*.

Si *ND* exprime l'obliquité de l'écliptique, *EN* sera la distance des deux *tropiques*, laquelle est double de la plus grande déclinaison, ainsi la distance des deux *tropiques* est d'environ 47 degrés, & c'est aussi la largeur de la zone torride ou brûlante, que ces deux *tropiques* renferment.

Le soleil est vertical aux habitans du *tropique* du cancer le jour du solstice d'été, & le jour du solstice d'hiver, aux habitans du *tropique* du capricorne.

Les *tropiques* ont divers usages considérables ; ils renferment la route du mouvement du soleil dans l'écliptique ; ce sont comme deux barrières que cet astre ne passe jamais. C'est dans les mêmes cercles que le soleil fait le plus long & le plus court jour de l'année, de même que la plus longue & la plus courte nuit. Ils marquent les lieux de l'écliptique où se font les solstices, & auxquels le soleil a sa plus grande déclinaison, sa plus grande & sa plus petite hauteur méridienne. Ils montrent dans l'horizon les plus grandes amplitudes orientales & occidentales du soleil, & dans le méridien sa plus grande & sa plus petite distance du zénith pour les habitans de la sphere oblique. Ils renferment l'espace de la terre, que l'on nomme *zone torride* ou *brûlée*, parce que les rayons

du soleil tombant à plomb sur cette zone, y causent d'excessives chaleurs. Ils marquent sur l'horizon quatre points collatéraux, l'orient & l'occident d'été, l'orient & l'occident d'hiver ; & la distance de ces mêmes points au lever & au coucher équinoxial, montre les plus grandes amplitudes du soleil, dont on vient de parler. Enfin, ils déterminent les limites de la zone torride & des zones tempérées : suivant les observations, toute la variation de l'obliquité de l'écliptique ne va pas au delà de 24 min. Copernic l'a observé de 23 deg. 28 min. Tycho Brahé, de 23 deg. 31 min. & elle est à présent moindre que 23 deg. 29 min. *M. Formey.*

On a cette distance par observation, en retranchant la hauteur méridienne du soleil dans le solstice d'hiver, de sa hauteur méridienne dans le solstice d'été. *Voyez ECLIPTIQUE, SOLSTICE, &c.*

*Tropique* est aussi adjectif. *Année tropique.* *Voyez ANNÉE.*

**TROPIQUE**, oiseau du, (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est un oiseau que l'on ne trouve, soit en mer, soit vers les côtes, que vers les *tropiques*. Il est de la grosseur d'un pigeon, il a la forme d'une perdrix. Son plumage est tout blanc, à l'exception de quelques plumes des ailes qui sont d'un gris clair ; son bec qui est court est d'une couleur jaune ; il a sur le croupion une longue plume ou un tuyau d'environ 7 à 8 pouces de long, qui lui tient lieu de queue. Telle est la description qu'on donne de cet oiseau dans la nouvelle Espagne ; mais il y a apparence que l'on en trouve de différentes especes, ils sont connus sous les noms de *paille-en-cu* ou *setu-en-cu*. *Voyez PAILLE-EN-CU.*

**TROPQUES**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom d'une secte ancienne d'hérétiques.

S. Athanase dans sa lettre à Serapion, appelle ainsi les Macédoniens qu'on appelloit autrement dans l'orient *pneumatomaches*, & il leur donne ce titre, parce qu'ils expliquoient par *tropes* & dans un sens figuré les passages de l'écriture, où il est fait mention du S. Esprit, pour prouver, comme ils le prétendoient, qu'il n'étoit qu'une vertu divine, & non pas une personne. *Voyez MACÉDONIENS.*

Quelques controversistes catholiques ont aussi donné le nom de *Tropiques* ou de *Tropistes* aux sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'Eucharistie, dans un sens de trope ou de figure. *Voyez EUCHARISTIE.*

**TROPITES**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) sectes d'hérétiques, qui, selon Philastre, soutenoient que le Verbe avoit été converti en chair ou en homme, & par conséquent qu'il avoit cessé d'être Dieu en s'incarnant. *Voyez INCARNATION.*

Ils fondoient leur opinion sur ce passage de S. Jean, le *Verbe a été fait chair*, qu'ils entendoient mal, comme si ces paroles signifioient, que le Verbe avoit été converti en chair, & non pas que le Verbe se fût revêtu de la chair & de la nature humaine.

**TROPÆA**, (*Mythol.*) surnom de *Juno*, parce qu'elle étoit censée présider aux triomphes ; & que dans ces sortes de cérémonies, on lui offroit toujours des sacrifices. (*D. J.*)

**TROPÆOLUM**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est dans le système de Linnæus le nom du genre de plante appelée par Tournefort, *cardaminum* ; & par Bauhin, *nasturtium indicum*. En voici les caractères : le calice est formé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens, droits, déployés, pointus, colorés, & dont les deux inférieurs sont plus étroits que les autres ; ce calice tombe. La fleur est à cinq pétales arrondis, insérés dans les divisions du calice ; les deux pétales supérieurs sont fendus aux bords, les trois autres sont velus & très-alongés ; les étamines sont huit filets courts, inégaux, finissant en pointe aiguë ; les Bos-

ettes des étamines sont droites, oblongues & à quatre loges; le germe est arrondi, sillonné & formé de trois lobes; le style est simple, droit, & de la longueur des étamines; le stigma est aigu & fendu en trois; le fruit est composé de trois capsules convexes, sillonnées d'un côté, & angulaires de l'autre; les graines au nombre de trois, sont aussi bosselées d'un côté, & angulaires de l'autre; mais cependant en quelque manière arrondies sur le tout, & profondément sillonnées. Linnæi, *gen. plant. pag. 158.* (D. J.)

**TROPÆUS**, (*Mythol.*) surnom donné à Jupiter, par la même raison que celui de *Tropæa* à Junon; il y a des auteurs qui font venir ce mot du grec *τροπῶν*, *je change*, comme qui diroit, Jupiter qui change, qui renverse les états à sa fantaisie. (D. J.)

**TROPPEAU**, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *Oppavia*, ville d'Allemagne, dans la Silésie, capitale du duché de même nom, sur la rivière d'Oppa, & sur celle de Mohr, dans une agréable plaine, à 30 lieues au sud-est de Breslau. Les Danois prirent cette ville en 1626; les Impériaux, en 1627; les Suédois, en 1642. Long. 35. 44. lat. 50. 6. (D. J.)

**TROQUE**, s. f. (*Gram. & Comm.*) terme de commerce, qui n'est guère en usage que dans les colonies françaises du Canada, où il signifie la même chose que *troc* ou *échange*. Aller faire la *troque* avec les habitans de Québec, de Mont-Real, &c. c'est porter des marchandises d'Europe pour échanger avec les pelleteries & autres choses, qu'on tire de cette partie de l'Amérique septentrionale. *Dict. de Comm.*

**TROQUER**, faire un troc, échanger une chose contre une autre. Dans la nouvelle France, on dit *faire la troque*. Voyez **TROC** & **TROQUE**. *Id. ibid.*

**TROQUER les aiguilles**, terme d'*Épinglier*; c'est les faire passer les unes après les autres sur un morceau de plomb, pour faire sortir avec un poinçon un petit morceau d'acier qui est resté dans la tête après qu'elles ont été percées. *Savary.* (D. J.)

**TROQUEUR**, celui qui est dans l'habitude de troquer. Voyez **TROQUER**.

**TROQUEUR**, s. m. en terme de *Cloutier*; *faiseur d'aiguilles courbes*; c'est une espèce de poinçon, dont on se sert pour faire le trou de l'aiguille qui n'étoit que marqué & pour le rendre carré, en frappant l'aiguille des deux côtés sur le *troqueur*.

**TROSCULUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans l'Etrurie, au voisinage du pays des Volscs. Un corps de cavalerie romaine s'étant emparé de cette ville, on donna aux cavaliers le nom de *Trossuli*; mais selon Plin, *liv. XXXIII. ch. ij.* qui rapporte la même chose, ce titre d'honneur devint bien-tôt un titre d'ignominie, dont les cavaliers eurent honte à cause de l'équivoque du mot; car dans ce tems-là *trossulus* signifioit un homme *délicat & efféminé*; le nom moderne est *Trossulo*, selon Léandre. (D. J.)

**TROSLY**, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Troslum* & *Droslum*, village de France, au diocèse de Soissons. Je ne parle de ce village, que parce qu'il s'y est tenu des conciles en 909, 921, 924, & 927. Comme on connoit aujourd'hui deux *Trosly* dans le diocèse de Soissons, l'un sur la rive gauche de la rivière d'Aisne, en allant de Soissons à Compiègne; l'autre voisin de Couci, & à l'extrémité du diocèse de Soissons, en allant à Blérancourt; on ignore lequel des deux *Trosly* a été celui de la tenue des conciles, dont nous venons d'indiquer les époques. M. de Valois, est pour le premier *Trosly*; dom Mabillon & dom Germain tiennent pour le second. Dans le dernier *Trosly*, il y a encore deux églises paroissiales, & entre ces églises, on voit les vestiges d'un ancien château; c'est à-peu-près toutes les conjectures que l'on peut apporter en faveur du sentiment de dom Mabillon & Dom Germain. (D. J.)

**TROSSE DE RACAGE**, terme de *Marins*; c'est un palanquin formé de deux poulies, une double & l'autre simple.

**TROT**, s. m. en terme de *Manège*, est un des pas naturels du cheval, qu'il forme en élevant deux jambes en l'air, & en posant les deux autres à terre dans le même tems, & en forme de la croix de S. André, de sorte qu'en marchant il leve alternativement la jambe de derrière d'un côté, & en même tems la jambe de devant de l'autre côté, en laissant l'autre jambe de derrière & l'autre jambe de devant à terre jusqu'à ce qu'il ait posé les deux premières.

Moins un cheval leve ses pieds de terre, plus il a le *trot* franc, court & égal; quand il leve les jambes lentement, c'est un signe qu'il bronche ou qu'il est estropié; quand il serre ou qu'il croise le pas, cela marque qu'il est fautif ou qu'il s'entre-heurte les jambes, & qu'il est sujet à se donner des atteintes; s'il allonge le pas, c'est un signe de nerf-ferrure; & lorsqu'il a le pas inégal, c'est une marque de fatigue & de lassitude.

**TROTTER**, v. n. (*Maréchal.*) c'est aller le trot, *trotter des épaules*, se dit d'un cheval qui *trote* pesamment. *Trotter légèrement*, c'est le contraire. *Trotter autour du pilier*, c'est un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débouurer.

**TROTTER**, terme d'*Oisellerie*, il se dit du marcher des oiseaux de marécages, lequel est différent des autres, qui ne vont qu'en sautant. *Trovoux.* (D. J.)

**TROTEUR** ou **TROTEUX**, en terme d'*Académie*, signifie un cheval qui ne peut aller que le trot. Voyez **TROT**.

**TROTOIR**, s. m. (*Gram.*) chemin élevé, qu'on pratique le long des quais & des ponts, pour la commodité de ceux qui vont à pied.

**TROU**, s. m. (*Gram.*) c'est en général toute ouverture pratiquée naturellement ou par art à quelque chose que ce soit.

**TROU**, (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute cavité en pierre & en plâtre, creusée carrément, dans laquelle on scelle des pattes, gonds, barreaux de fer, &c. & que les tailleurs de pierre & les maçons marchent par nombre à chaque croisée, porte, vitrail, &c. Les trous se font en menuiserie avec des instrumens pointus, comme poinçons, forêts, vrilles, &c. En maçonnerie avec des tarières, des pinces, des marteaux, des pics, &c. (D. J.)

**TROU**, en *Anatomie*, est un nom qui se donne à des cavités qui percent d'ouïe en ouïe; on s'en sert aussi quelquefois pour exprimer l'orifice d'un canal. Voyez **CANAL**.

Le trou de la membrane du tympan. C'est une fente qui se trouve à la membrane du tympan ou du tambour de l'oreille, qui permet à l'air, à la fumée, &c. de passer de dedans la bouche dans le tambour par la trompe d'Eustache. Voyez **OREILLE**.

Cette fente est très-petite, elle part obliquement de la partie supérieure de la membrane du tympan, proche l'apophyse du marteau. On prouve mieux l'existence de ce trou quand il y a quelque ulcère au palais & que le malade se bouche le nez & la bouche, & qu'il oblige ainsi l'air de se porter dans les oreilles & de sortir par la fente du tympan, que par aucun examen anatomique. Voyez **TYMPAN**.

*Trou ovale* ou *trou botal*, ou trou qui se trouve dans le cœur du fœtus, & qui se ferme après sa naissance. Voyez nos *Planches anat.* & leur *explic.* Voyez **FŒTUS**. Il naît au-dessus de la veine coronaire, proche de l'oreillette droite, & passe directement dans l'oreillette gauche du cœur. Voyez **CŒUR**.

Le trou ovale est une des choses particulières au fœtus, & par où il diffère de l'adulte; il sert à la circulation du sang du fœtus jusqu'à ce qu'il puisse ref-



pirer & que les poumons soient dilatés. *Voyez RESPIRATION.*

Leon Botal, d'Asti en Piémont, a le premier décrit exactement, en 1562, l'usage de ce trou. Lorsqu'il décrit la circulation du sang, il assure que le trou ovale est une des voies par où le sang, dans le fœtus, est porté du ventricule droit dans le ventricule gauche.

Les anatomistes modernes approuvent cette découverte, & regardent tous le trou ovale comme absolument nécessaire pour la circulation du sang dans le fœtus. *Voyez CIRCULATION.*

À l'ouverture du trou il y a une espèce de membrane flottante qui ressemble à une valvule, mais elle n'en fait point l'office, car elle ne peut point empêcher le sang de passer d'une oreillette dans l'autre. Suivant M. Winslow cette membrane ne sert qu'à fermer le trou lorsque le fœtus est né.

C'est un sentiment unanimement reçu, que le trou ovale peut quelquefois rester ouvert, même dans les adultes; nous en avons beaucoup d'exemples rapportés par différens auteurs.

Le docteur Connor assure qu'il a trouvé un trou botal à demi-ouvert dans une fille âgée de quatre ou cinq ans, & il le trouva assez grand dans une fille qu'il ouvrit à Oxford pour laisser passer une tente. *Dissert. médic. & phys. de Stap. off. coat.*

L'exact M. Cowper ajoute, qu'il a souvent trouvé le trou botal ouvert dans les adultes. *Anat. app. f. 3.*

Des anatomistes de Paris observent, que le trou ovale reste toujours ouvert dans le veau marin, c'est pour cela qu'il peut rester pendant si long-tems sous l'eau.

Ceux qui ont été rappelés à la vie après avoir resté long-tems sous les eaux, ou après avoir été pendus, étoient peut-être dans ce cas. *Voyez NOYÉ.* mais M. Chefelden rejette sans hésiter toutes ces autorités, & il soutient que ni dans les animaux adultes, soit terrestres, soit amphibies, ce trou n'est jamais ouvert.

Il dit que quand il commença à disséquer qu'il pensoit comme les autres auteurs au sujet du trou botal, mais qu'il s'aperçut par la suite qu'il avoit pris l'office de la veine coronaire pour le trou ovale, & il pense que les autres auteurs qui assurent qu'il est toujours ouvert dans les amphibies, ont donné dans la même méprise que lui, parce qu'après nombre de recherches faites avec exactitude, il n'a jamais trouvé ce trou ouvert dans ces animaux. *Voyez AMPHIBIES.*

Et il ne peut pas croire que l'ouverture de ce trou pût mettre ces animaux en état de vivre sous l'eau comme le fœtus vit dans la matrice, à moins que le canal artériel ne fût aussi ouvert. *Chefeld. Ap. phys. thes. l. IV. c. vij.*

On vient de voir que le trou ovale a une valvule, qui dans le fœtus laisse passer le sang d'une oreillette du cœur dans l'autre, & qu'après la naissance de l'enfant elle se colle peu-à-peu à la circonférence de ce trou, & ne permet plus cette communication qui étoit entre les deux oreilles; cependant M. Hunauld a fait voir à l'académie le cœur d'un sujet de 50 ans, où cette valvule collée exactement comme elle devoit être, à la circonférence du trou ovale, étoit percée dans son milieu d'une ouverture d'environ trois lignes de diamètre, & par conséquent donnoit au sang un passage d'une oreillette dans l'autre, aussi libre qu'avant la naissance, si elle avoit toujours été collée, & presque aussi libre, si elle ne l'avoit pas toujours été. L'ouverture de la valvule n'avoit été produite ni par un déchirement, ni par une suppuration, & cela se reconnoissoit facilement à son rebord. Il est nécessaire que le trou ovale soit ouvert dans le fœtus qui ne respire pas, mais il n'est peut-être pas également nécessaire qu'il soit fermé quand on

respire. En 1740 M. Duhamel a lû à l'académie une seconde observation de M. Aubert, médecin de la marine à Brest, qui confirme exactement celle de M. Hunauld; toute la différence est que le sujet de M. Hunauld avoit cinquante ans, & celui de M. Aubert trente.

La valvule que nous avons dit se coller quelque tems après la naissance au bord du trou ovale, paroît une partie bien nécessaire à la circulation du sang dans le fœtus; cependant M. Lieutaud dit l'avoir vu manquer entierement dans un fœtus de neuf mois. *(D. J.)*

TROUS DU CRANE, (*Anatomic.*) comme dans une grande ville il y a différentes portes, au moyen desquelles les habitans de la campagne communiquent avec ceux de la ville pour les besoins réciproques; de même dans le crâne il se rencontre différens trous, au moyen desquels il entre, par divers canaux, la nourriture pour le cerveau, & il en sort par d'autres les esprits préparés dans cet organe, & qui sont nécessaires pour exécuter les mouvemens du corps; Keill a fait l'énumération de tous ces trous, mais il importe encore plus de savoir qu'ils offrent, comme les autres parties du corps, des jeux & des variétés de la nature; j'en citerai seulement deux ou trois exemples.

On rencontre quelquefois, contre l'ordinaire, un trou ou canal à la partie inférieure & antérieure des os pariétaux, par lequel passe une branche de la carotide externe, qui va distribuer ses rameaux à la dure-mere.

Les temporaux ont communément cinq trous extérieurs; l'un d'eux est situé de chaque côté derrière l'apophyse mastoïde; ce trou, quoique considérable, ne se rencontre dans quelque sujet que d'un côté, & d'autres fois point-du-tout.

L'occipital a d'ordinaire sept trous, au nombre desquels il y en a deux considérables qui répondent aux fosses jugulaires, & cependant ils ne se trouvent quelquefois que d'un côté; M. Hunauld, *Mém. de l'acad. 1730*, a remarqué au sujet de ces deux trous, que celui du côté droit est ordinairement bien plus grand que celui du côté gauche; & comme le diamètre du sinus latéral droit est aussi d'ordinaire à proportion plus grand que celui du gauche, cet académicien en conclut que la saignée de la jugulaire du côté droit est différente par son effet de celle du côté gauche; mais il falloit conclure seulement, qu'en ce cas le sang s'évacuoit plus promptement du côté droit dans le même tems donné. *(D. J.)*

TROUS D'AMURES, (*Marine.*) voyez AMURES.

TROUS D'ECOUTES, (*Marine.*) trous ronds percés en biais dans un bout de bois, en maniere de dalots, par où passent les grandes écoutes.

TROU, (*Horlogerie.*) outil à rapporter des trous: c'est un instrument représenté dans nos Planches de l'Horlogerie, dont les Horlogers se servent lorsqu'ils ont besoin de refaire un trou dans une platine (ou comme ils disent de le reboucher), dans le même endroit précisément où il étoit avant. Ce qu'il y a d'essentiel dans cette opération, c'est de déterminer deux points fixes sur la platine dont on connoisse la distance au centre du trou. Voici comment on les détermine avec cet outil. La piece *m o* mobile sur les deux pivots *TT* est continuellement poussée à-travers le trou *V* de *m* vers *o*, au moyen du ressort *r* qui appuie dessus en *m*, de façon que la pointe *o* de cette piece débordé toujours les autres *PP*; ainsi faisant entrer cette pointe dans le trou que l'on veut reboucher, on abaisse ensuite les deux autres *PP*, & on les presse un peu contre la platine, au moyen de quoi elles marquent deux points; le trou étant rebouché, on représente l'outil sur la platine en élevant la pointe *o*, de façon qu'il n'y ait que les deux autres qui

portent dessus cette platine, & on les fait rentrer bien précisément dans les mêmes points ou petits trous qu'elles avoient marqués ci-devant; cela étant fait, on lâche la pointe *o* dont l'extrémité fort aiguë marque un petit point dans le même endroit précisément où étoit le centre du trou avant de l'avoir bouché, puisque la distance entre ce centre & ces points a été prise d'une manière invariable par ces trois pointes *O* & *PP*. Dans cet outil la pointe *O* communément n'est ni mobile, comme elle est ici, ni dans une même ligne; elle est seulement un peu plus longue que les deux autres, & forme avec elles une espèce de triangle. Cette disposition lui donne un grand défaut, parce que les trous que l'on rebouche, étant plus ou moins grands, la pointe *o* y entre plus ou moins avant; d'où il arrive que le point que cet outil donne (en s'en servant de la même manière approchant que du précédent), n'est point au centre du trou que l'on a bouché, mais dans l'arc du cercle décrit par la pointe *O* dans ces différentes situations; pour peu qu'on y fasse attention, on en concevra la raison facilement, & pourquoi on a donné à cet outil la disposition représentée dans la figure; cet instrument est en général fort utile en ce qu'il épargne beaucoup de peine à l'ouvrier.

**TROU DU TAMPON**, les *Fondeurs* appellent ainsi le trou par lequel le métal sort du fourneau pour entrer dans l'échano. Il est fait en forme de deux entonnoirs joints l'un contre l'autre par leurs bouts les plus étroits. On bouche celui qui est du côté du fourneau, avec un tampon de fer de la figure de l'ouverture qu'il doit remplir, & que l'on met par le dedans du fourneau avec de la terre qui en bouche les joints; de sorte que le tampon étant en forme de cône, le métal ne peut le pousser dehors. *Voyez FONDERIE & les Planches de la fonderie des figures équestres.*

**TROU**, (*Jardinage*.) est l'ouverture que l'on creuse pour planter les arbres proportionnellement à leur force; on les fait de six piés en carré pour les plus grands arbres; ordinairement ils ne font que de trois ou quatre piés en carré, & leur profondeur se règle suivant la qualité de la terre. *Voyez PLANTER.*

**TROU**, *terme de jeu de Paume*, c'est un petit trou d'environ un pié en carré, pratiqué au-bas d'un des murs du bout d'un jeu de paume au niveau du pavé. Lorsqu'une balle entre dans le trou de volée ou du premier bond, le joueur qui l'a poussée, gagne quinze.

**TROU-MADAME**, f. f. (*Jeux*.) espèce de jeu où l'on joue avec des petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tache de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades marquées de différens chiffres. Jouer au trou-madame, c'est, dit Richelet, jouer à une sorte de jeu composé de treize portes & d'autant de galeries, auquel on joue avec treize petites boules. On appelle du même nom l'espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans lesquelles on pousse les boules.

**TROUBADOURS** ou **TROMBADOURS**, f. m. (*Littérat.*) qu'on trouve aussi écrit *trouveors*, *trouveours*, *trouverjes* & *tronveurs*, nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aujourd'hui aux anciens poètes de Provence. *Voyez POÉSIE.*

Quelques-uns prétendent qu'on les a appelés *trombadours*, parce qu'ils se servoient d'une trompe ou d'une trompette dont ils s'accompagnoient en chantant leurs vers.

D'autres préfèrent le mot de *troubadours* qu'ils font venir du mot *trouver*, inventer, parce que ces poètes avoient beaucoup d'invention, & c'est le sentiment le plus suivi.

Les poésies des *troubadours* consistoient en sonnets, pastorales, chants, satyres, pour lesquelles ils avoient le plus de goût, & en *tensons* ou plaidoyers qui étoient des disputes d'amour.

Jean de Notre-Dame ou Nostradamus qui étoit procureur au parlement de Provence, est entré dans un grand détail sur ce qui concerne ces poètes.

Pasquier dit qu'il avoit entre les mains l'extrait d'un ancien livre qui appartenoit au cardinal Bembo, & qui avoit pour titre : *les noms d'aquels firent temons & syrventes*. Ils étoient au nombre de 96, & il y avoit parmi eux un empereur, savoir Frédéric I. deux rois, Richard I. roi d'Angleterre, & un roi d'Arragon, un dauphin de Viennois & plusieurs comtes, &c. non pas que tous ces personnages eussent composé des ouvrages entiers en provençal, mais pour quelques épigrammes de leur façon faites dans le goût de ces poètes. Les pièces mentionnées dans ce titre & nommées *syrventes*, étoient des espèces de poèmes mêlés de louanges & de satyres, dans lesquels les *troubadours* célébroient les victoires que les princes chrétiens avoient remportées sur les infidèles dans les guerres d'outre-mer.

Pétrarque au iv. chapitre du triomphe de l'amour, parle avec éloge de plusieurs *troubadours*. On dit que les poètes italiens ont formé leurs meilleures pièces sur le modèle de ces poètes provençaux, & Pasquier avance positivement que le Dante & Pétrarque sont les vraies fontaines de la poésie italienne, mais que ces fontaines ont leur source dans la poésie provençale.

Boucher, dans son histoire de Provence, raconte que vers le milieu du douzième siècle les *troubadours* commencèrent à se faire estimer en Europe, & que la réputation de leur poésie fut au plus haut degré vers le milieu du xiv. siècle. Il ajoute que ce fut en Provence que Pétrarque apprit l'art de rimer, qu'il pratiqua & qu'il enseigna ensuite en Italie.

En effet outre les différentes sortes de poésies que composèrent les *troubadours*, même dès la fin du xj. siècle, ils eurent la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille les véritables agrémens de la rime. Jusqu'à eux elle étoit indifféremment placée au commencement, au repos ou à la fin du vers; ils la fixèrent où elle est maintenant, & il ne fut plus permis de la changer. Les princes de ce tems-là en attirèrent plusieurs à leurs cours, & les honorèrent de leurs bienfaits. Au reste ces *troubadours* étoient différens des conteurs, chanteurs & jongleurs qui parurent dans le même tems. Les conteurs composoient les proses historiques & romanesques; car il y avoit des romans rimés & sans rimes; les premiers étoient l'ouvrage des *troubadours*, & les autres ceux des conteurs. Les chanteurs chantoient les productions des poètes, & les jongleurs les exécutoient sur différens instrumens. *Voyez JONGLEURS.*

« Les premiers poètes, dit M. l'abbé Massieu dans son histoire de la poésie françoise, menoiert une vie errante, & ressembloient du-moins par-là aux poètes grecs. Lorsqu'ils avoient famille, ils menoiert avec eux leurs femmes & leurs enfans qui se mêloient aussi quelquefois de faire des vers; car assez-souvent toute la maison-rimoit bien ou mal à l'exemple du maître. Ils avoient soin encore de prendre à leur suite des gens qui eussent de la voix pour chanter leurs compositions, & d'autres qui fussent jouer des instrumens pour accompagner. Ecoutés de la sorte ils étoient bien venus dans les châteaux & dans les palais. Ils égayoient les repas; ils faisoient honneur aux assemblées, mais surtout ils faisoient donner des louanges, appât auquel les grands se font presque toujours laissés prendre. » *Hist. de la poésie françoise, pag. 96.*

« Quelquefois, dit M. de Fontenelle, durant le repas d'un prince on voyoit arriver un trouveur inconnu avec ses menestrels ou jongleurs, & il leur faisoit chanter sur leurs harpes ou vielles les vers qu'il avoit composés. Ceux qui faisoient les sons, aussi bien que les mots, étoient les plus esti-

» més. On les payoit en armes, draps & chevaux, & pour ne rien déguiser, on leur donnoit aussi de l'argent; mais pour rendre les récompenses des gens de qualité plus honnêtes & plus dignes d'eux, les princesses & les plus grandes dames y joignoient souvent leurs faveurs. Elles étoient fort foibles contre les beaux esprits. *Hist. du théâtre franç. pag. 5 & 6, ouv. de M. de Fontenelle, tom. III.*

Les plus célèbres *troubadours* sont Arnaud Daniel, né dans le xij. siècle à Tarascon ou à Beaucaire ou à Montpellier, d'une famille noble, mais pauvre, auteur de plusieurs tragédies & comédies, & entr'autres d'un poëme intitulé, *les illusions du paganisme*, des poésies duquel Pétrarque a bien su profiter. Anselme Faydit, Hugues Brunet, Pierre de Saint-Remi, Perdrigon, Richard de Noues, Luco, Parasols, Pierre Roger, Giraud de Bournel, Remond le Proux, Rutheboëuf, Hebers, Chrétien de Troies, Eustace li peintre, &c.

Ces *troubadours* brillèrent en Europe environ 150 ans, c'est-à-dire, depuis 1120 ou 1130, jusqu'à la fin du règne de Jeanne I. du nom, reine de Naples & de Sicile, & comtesse de Provence, qui mourut en 1382. Alors défailirent les Mécènes, & défailirent aussi les poètes, dit Nostradamus. D'autres voulurent suivre les traces des premiers *troubadours*, mais n'en ayant pas la capacité, ils se firent mépriser; de sorte que tous ceux de cette profession se séparèrent en deux différentes espèces d'acteurs; les uns sous l'ancien nom de *jongleurs*, joignirent aux instrumens le chant ou le récit des vers, & les autres prirent simplement le nom de joueurs, *joculatores*, ainsi qu'ils sont nommés dans les anciennes ordonnances.

M. l'abbé Goujet de qui nous empruntons ceci, remarque que parmi ces poètes il y en eut qu'on nomma *comiques*, c'est-à-dire *comédiens*, parce qu'en effet ils jouoient eux-mêmes dans les pièces qu'ils composoient, & peut-être dans celles qu'ils débitaient à la cour des rois & des princes où ils étoient admis. *Suppl. de Morery.*

TROUBLE, s. m. (*Gram.*) état contraire à celui de paix, de tranquillité, de repos. On dit le *trouble* de l'air, le *trouble* des eaux, le *trouble* des provinces, les *troubles* d'une maison, le *trouble* des passions, de la conscience, du cœur, de l'esprit. Il y avoit dans toutes ses actions ce *trouble* que cause toujours l'amour vrai dans l'innocence de la première jeunesse: les discours de celui qui aime, sont accompagnés d'un *trouble* plus séducteur que tout ce qu'il dit.

TROUBLE, (*Jurisprud.*) est l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession.

Pour acquérir la prescription il faut entr'autres choses avoir joui sans *trouble* pendant le tems fixé par la loi.

Le *trouble* est de fait ou de droit.

On entend par *trouble* de fait celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage, qu'il le fait labourer ou ensemençer, qu'il en fait recueillir les fruits, ou lorsqu'il empêche le premier possesseur de le faire.

Le *trouble* de droit est celui qui sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur pour interrompre sa possession.

Celui qui prétend avoir la possession d'an & jour, & qui intente complainte, déclare qu'il prend pour *trouble* en sa possession d'an & jour l'acte qui lui a été signifié, ou l'entreprise faite par son adversaire, il demande d'être maintenu dans sa possession; & pour réparation du *trouble*, des dommages & intérêts. *Voyez COMPLAINTÉ, POSSESSION, PRESCRIPTION. (A)*

TROUBLE, (*Pêcherie.*) filet de pêcheurs dont on ne se sert guere qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages en l'enfonçant sous les bordages, ce qui ne pouvant s'exécuter sans troubler l'eau, a donné le nom au filet. Il est fait en demi-rond, que forme un morceau d'orme autour duquel le filet de la *trouble* est attaché; une fourchette de bois à deux ou trois fourchons soutient le morceau d'orme & sert de manche: on ne s'en sert que de dessus le bateau. Ce filet a ordinairement huit à neuf piés de hauteur. *Savary. (D. J.)*

TROUBLEE, adj. (*Mathémat.*) on dit que des grandeurs sont en raison *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le sont pas dans le même ordre où elles sont écrites. Supposons les trois nombres 2, 3, 9, dans un rang, & trois autres 8, 24, 36, dans un autre rang proportionnel aux trois précédens, mais dans un ordre différent; en sorte que 2 soit à 3 :: 24 est à 36, & 3 est à 9 comme 8 est à 24, on dit en ce cas que ces grandeurs sont en raison *troublée*. *Voyez RAISON. Chambers. (E)*

TROUCHET, (*instrument de Tonnelier.*) c'est une espèce de gros billot de bois construit comme le moyeu d'une roue; il est plat par en-haut, & porté par en-bas sur trois piés. Les tonneliers s'en servent pour doler leurs douves, c'est-à-dire pour les dégrossir.

TROUETTE, *voyez GARDON.*

TROUPE, BANDE, COMPAGNIE, (*synon.*) plusieurs personnes jointes pour aller ensemble font la *troupe*. Plusieurs personnes séparées des autres pour se suivre & ne se point quitter, font la *bande*. Plusieurs personnes réunies par l'occupation, l'emploi ou l'intérêt, font la *compagnie*.

On dit une *troupe* de comédiens, une *bande* de violons, & la *compagnie* des Indes.

Il n'est pas honnête de se séparer de sa *troupe* pour faire *bande* à part; & il convient ordinairement de prendre le parti de la *compagnie* où l'on se trouve engagé. *Girard. (D. J.)*

TROUPES, (*Art. milit.*) on appelle du nom général de *troupes* toutes sortes de gens armés & assemblés pour combattre.

Les *troupes* sont composées principalement de deux sortes de personnes; savoir de simples combattans & d'officiers.

Les simples combattans sont ceux qui ne sont chargés d'aucune autre chose que d'employer leur personne & leur force dans les fonctions de la guerre.

Les officiers sont ceux qui outre l'obligation de simples combattans, doivent encore être employés à la conduite des troupes, & à y maintenir l'ordre & la règle.

Les *troupes* sont formées de gens destinés à combattre à pié, & d'autres à combattre à cheval. On ne mêle pas confusément ces deux espèces de combattans. On fait combattre ensemble les gens de pié, de même que ceux de cheval; on les partage en différens corps, appelés *bataillons* pour les premiers, & *escadrons* pour les seconds. Il y a des *troupes* qui combattent à pié & à cheval, suivant l'occasion; *voyez INFANTERIE, CAVALERIE, DRAGONS, ESCADRON, BATAILLON & EVOLUTION.*

Outre les *troupes* de cavalerie & d'infanterie dont on vient de parler, il y a des *troupes* légères composées de l'une & l'autre espèce, dont l'objet est d'aller à la découverte, de roder continuellement autour de l'ennemi pour épier ses démarches, le harceler, &c. Ces *troupes* diffèrent des autres en ce qu'elles ne sont pas, comme celles-ci, destinées à combattre en ligne.

Les *troupes* d'un état sont nationales ou étrangères. Il y a plusieurs inconvéniens à en avoir un trop grand



grand nombre d'étrangères ou d'auxiliaires dans les armées ; car outre qu'elles coûtent plus que les nationales, elles sont plus difficiles à conduire, & bien plus difficiles à ramener lorsque l'esprit de sédition & de mutinerie s'y introduit. « Les premiers Romains, dit un auteur célèbre, ne mettoient point dans leurs armées un plus grand nombre de troupes auxiliaires que de romaines ; & quoique leurs alliés fussent proprement des sujets, ils ne vouloient point avoir pour sujets des peuples plus belliqueux qu'eux-mêmes. Mais dans les derniers tems non-seulement ils n'observèrent pas cette proportion des troupes auxiliaires, mais même ils remplirent de soldats barbares les corps des troupes nationales, ce qui contribua beaucoup à leur décadence. » Voyez sur cette matière le *commentaire sur Polybe* de M. le chevalier Folard, tom. II. pag. 379. les *réflexions militaires* de M. le marquis de Santa-Crux. tom. I. ch. xj. & suiv. &c.

Les troupes que chaque état entretient doivent être proportionnées à sa richesse & au nombre d'habitans qu'il contient, autrement il est difficile de les entretenir long-tems.

Suivant M. le président de Montesquieu, « une expérience continuelle a pu faire connoître en Europe, qu'un prince qui a un million de sujets, ne peut, sans se détruire lui-même, entretenir plus de dix mille hommes.

« On doit, dit M. de Beausobre sur ce même sujet, établir une proportion entre la quantité de troupes à entretenir, & celle des citoyens que l'on a. Quoiqu'un prince puisse en ménager une partie par un supplément de troupes étrangères, ce supplément casuel ne doit pas le dispenser d'observer cette proportion dans son état : il doit regarder comme un gain de soulager les nationaux d'une partie des occasions qui peuvent en diminuer le nombre, sans cependant laisser perdre le goût des armes, & le point d'honneur de la nation. Les Carthaginois périrent pour avoir outré ce ménagement, & rendu leurs citoyens paresseux. Jusqu'à Auguste les Romains observèrent très-exactement la proportion entre les légions des citoyens & celles des alliés. Les empereurs ayant négligé cette proportion, elle fut perdue de vue & s'évanouit avec l'empire.

« Un état, continue le même auteur, qui auroit de grandes villes dont les terres devroient être nécessairement cultivées, où il y auroit beaucoup d'employés, d'artisans, de célibataires, de magistrats, d'ecclésiastiques, de fabriquans, de littérateurs, & qui contiendrait vingt millions d'ames, ne pourroit pas entretenir plus de deux cent mille hommes sous les armes, c'est-à-dire en arracher un plus grand nombre à la culture des terres, aux arts & aux professions nécessaires à l'intérieur de l'état; encore faudroit-il que cet état n'essuyât pas de longues guerres, & fût fondé sur des lois qui encourageassent la population. Sans ces deux conditions on auroit peine à en entretenir cent mille.

« Il faut considérer les hommes qui composent la milice, comme vivant beaucoup moins que les autres, comme célibataires, & les plus vigoureux d'entr'eux comme incapables de faire la guerre avec l'activité requise dès qu'ils ont fait vingt campagnes. Otez de ces vingt millions d'ames les femmes, les vieillards, les enfans, les hommes hors d'état de servir par leurs infirmités & leur défaut de force ou de courage; ceux qui sont mal conformés; les gens exempts du service par leur aisance, les charges & les emplois; les ecclésiastiques, les magistrats & gens de lois, & les hommes en état de travailler dont les provinces ont besoin, & vous verrez qu'il ne vous en restera pas davantage

Tome XVI.

pour porter la guerre au-dehors & pour l'entretenir. Plus un état est étendu, moins il est peuplé à proportion d'un petit; plus il est urbanisé, & moins il contient de soldats.

« Rome ne renfermoit aucun cultivateur. Les esclaves y composoient la classe des domestiques & celle des artisans. Le célibat y étoit regardé avec ignominie; les citoyens, à l'exception d'un très-petit nombre de prêtres & d'augures, n'étoient destinés qu'aux armes, & elles étoient unies aux charges du gouvernement. Sur la fin du regne d'Auguste cette capitale contenoit quatre millions cent trente-sept mille citoyens inscrits dans le dénombrement, & d'âge à être admis aux charges ou dans la milice; le total du peuple de tout âge & de tout sexe étoit de treize millions cinquante-un mille cent soixante-dix-huit ames. La milice composée de citoyens n'étoit que de cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante, tant infanterie que cavalerie, en sorte que le nombre des ames étoit à celui des soldats, comme 75 ou 76 est à 1; il auroit été au-moins de 150 à 1, si l'ancienne Rome eût eu en citoyens le nombre de domestiques & de célibataires de toute condition qu'on trouve dans les villes modernes. » *Tableau militaire des Grecs* imprimé à la suite du commentaire sur Enée le tacticien.

Ce n'est pas tant le grand nombre de troupes qui fait la sûreté des états, que des troupes bien disciplinées, & commandées par des chefs consommés dans l'art de la guerre. Les Romains firent toutes leurs conquêtes avec de petites armées, mais bien exercées dans toutes les manœuvres militaires. « Car une armée formée & disciplinée de longue main, dit un grand capitaine, quoique petite, est plus capable de se défendre & même d'acquiescer, que ces armées qui ne s'assurent que sur leur grand nombre. Les grandes conquêtes se font presque toujours faites par les armées médiocres, comme les grands empires se font toujours perdus avec leurs peuples innombrables; & cela parce que ceux qui avoient à combattre ces armées si nombreuses, ont voulu leur opposer une exacte discipline & un bon ordre, & les autres ayant négligé toute bonne discipline & ordre, ont voulu récompenser ce défaut par le grand nombre d'hommes, qui leur a causé toute confusion, & n'a servi qu'à les faire perdre plus honteusement. » *Traité de la guerre* par M. le duc de Rohan.

Que l'exacte discipline puisse suppléer avantageusement au nombre des troupes, c'est ce que les Grecs & ensuite les Romains ont fait voir dans le degré le plus évident. Les premiers avec leurs petites armées furent vaincre celles de Xercès & de Darius infiniment plus nombreuses; & les autres celles de Mithridate & des autres princes de l'Asie qui avoient armé des peuples entiers contre eux. Les anciens bien persuadés que le nombre de troupes sans une bonne discipline ne fait rien à la guerre, ne négligeoient rien pour mettre les leurs en état de ne rien trouver d'impossible, & quels que fussent leurs soldats, ils savoient en faire de bonnes troupes. Lorsque Scipion eut le commandement de l'armée romaine en Espagne, les troupes étoient mauvaises & découragées, parce qu'elles avoient souvent été battues sous les autres généraux. Ce grand homme s'appliqua d'abord à les remettre sous les lois de la discipline, & il trouva bientôt ensuite le moyen de prendre Numance, qui jusque-là avoit été l'écueil de la valeur romaine. C'est par-là que Belisaire se distingua sous Justinien, & qu'il fut le boulevard de l'empire. Avec un général qui avoit toutes les maximes des premiers Romains, il se forma, dit l'illustre auteur de *l'esprit des lois*, une armée telle que les anciennes armées romaines.

X X x

maines. Voyez DISCIPLINE MILITAIRE & EXERCICE. (Q)

**TROUPEAUX** des bêtes à laine, (*Econon. rustiq.*) la conservation, la multiplication & la beauté des troupeaux dépend presque toujours des agneaux qui en naissent. S'ils sont bien allaités & nourris, ils sont gras, vigoureux & de durée; ils périssent ordinairement par une vie différente: ceux qui résistent en sont petits, maigres & languissans. Cette sorte de loi naturelle est commune à beaucoup d'especes d'animaux; il faut donc s'attacher à avoir des troupeaux bien conformés, ou, ne pouvant changer ceux que nous avons lorsqu'ils ne le sont pas, faire en sorte que leurs descendans ne leur ressemblent pas au moyen des soins & des précautions qui dépendent de nous. Nous allons suivre les différens états par où passent les agneaux avant qu'ils parviennent à cet état de vigueur qui les met ordinairement à l'abri des maux du bas âge, pendant lequel ils sont si délicats & périssent aisément, en parcourant en même tems ce qui concerne les brebis & les moutons à mesure que cela s'enchaînera.

Il en est de la maniere d'élever ces animaux en différens climats, comme de la culture des plantes pour lesquelles chaque climat a ses pratiques différentes; en sorte que ce qu'on pratique pour les troupeaux dans un pays ne doit pas être suivi dans les autres. Ceux des pays méridionaux, par exemple, ne doivent pas être traités comme ceux des septentrionaux. En ceux-ci les troupeaux restent pendant tout l'hiver sans sortir des bergeries. Dans les autres il est assez rare qu'ils restent enfermés pendant quelques jours de suite. Il pleut, il neige, &c. souvent ou pendant long-tems dans les septentrionaux; il est rare qu'il pleuve long-tems de suite dans les méridionaux; il est plus rare encore qu'il y neige, & que la neige couvre long-tems de suite la surface de la terre. D'un autre côté les pays méridionaux sont ordinairement exposés à la sécheresse vers le printems & l'été, tandis que les septentrionaux jouissent alors d'un tems favorable aux productions de la terre. D'où s'ensuit en général que les troupeaux des pays froids ont besoin pour l'hiver d'une abondante provision de nourriture dans les bergeries, & que ceux des pays chauds en demandent beaucoup moins, puisque ceux-ci ont l'avantage de manger alors une nourriture plus succulente & de leur goût, la prenant eux-mêmes sur les plantes; au lieu que ceux des pays froids vivant enfermés, ne peuvent se nourrir que des plantes qui ont perdu une partie de leurs sucs par le desséchement qu'exige le moyen de les conserver. Au contraire les troupeaux des pays méridionaux trouvant vers la fin du printems, & plus encore vers l'été les arbustes durcis & les herbes desséchées par les ardeurs du soleil, & par conséquent sans cette fraîcheur salutaire à leur embonpoint, dépérissent, tandis que ceux des septentrionaux jouissent alors de la fraîcheur des plantes, de leur abondance, & sont à l'abri des ardeurs du soleil. Par où l'on voit que les soins & les précautions doivent être différens dans ces différens climats, & que les climats intermédiaires exigent des soins qui participent de ces deux extrêmes, ce qu'il n'est possible de fixer que par des observations faites en chacun d'eux par des personnes intelligentes, & non par des bergers, dont la plupart ne suivent que la routine. C'est pourquoi n'ayant été à portée d'observer que les usages de mon climat, je me renfermerai à ne parler que de ce coin de la terre si privilégié par la nature à cet égard, selon de très-anciennes observations, pour donner quelques réflexions qui peuvent être de quelque utilité, parce que peu de chose en cette matiere peut produire des grands biens à l'état, les laines du Roussillon & du diocèse de Narbonne, sur-tout celles de la montagne de la Clape,

étant les seules, de l'aveu des fabricans & de l'inspecteur général des manufactures de la province de Languedoc, propres à remplacer celles d'Espagne dans la fabrique des Londrins pour les échelles du Levant.

Les plus grands troupeaux de ce climat sont partagés en trois parties. Dans l'une sont les brebis; dans l'autre les moutons, & la troisième n'a que les agneaux lorsqu'ils sont sévrés. L'on y réserve du terroir destiné à ces troupeaux la partie la plus fertile en pâturages & la moins pénible pour les brebis, sur-tout quand elles sont avancées dans la grossesse, ou qu'elles allaitent, ou quand elles approchent du tems d'entrer en chaleur. La partie la plus rude est destinée pour les moutons. Les agneaux sévrés participent souvent aux avantages des brebis, & de moins en moins à mesure qu'ils deviennent forts, pour prendre le supplément de leur nourriture sur ce qui est le moins rude qu'on destine aux moutons.

On mêle les béliers avec les brebis dès les premiers jours du mois d'Août, & nous voyons ordinairement que les premiers agneaux naissent au commencement du mois de Janvier suivant, & qu'il en naît plusieurs encore dans le mois d'Avril. Voici ce qui s'ensuit.

Quand l'automne & l'hiver sont doux, & les plantes humectées de tems-en-tems, les arbres, les arbrisseaux, & les aromates en sont plus touffus; les brebis se portent bien, & les agneaux naissent avec de l'embonpoint; ils sont allaités tendrement & abondamment; ils croissent vite: on les voit caracoler & bondir en troupes dans les bergeries, peu de jours après leur naissance; dès que leurs meres sont aux champs, où elles restent chaque jour huit, neuf, dix, jusqu'à douze heures de suite; les agneaux enfermés pendant la foiblesse de leur âge, mangent alors des provisions délicates; ils préfèrent avec avidité des feuilles d'olivier, de l'yeuse, qu'on leur coupe à mesure; ils ne passent guere au-delà d'un mois à vivre de cette façon; ils suivent ensuite leurs meres pour commencer à paître avec elles. Ils sont disposés ainsi à soutenir les épreuves de la sécheresse quand le printems & l'été en affecte les plantes.

Les choses changent quand l'automne & l'hiver sont rudes, parce que les plantes étant alors dans une espece d'engourdissement, les brebis n'y trouvent qu'une foible nourriture; elles perdent peu-à-peu l'embonpoint que la transmiration, dans des pays gras pendant l'été, leur avoit donné; certaines avortent, & les agneaux qui naissent des autres sont la plupart maigres, les meres les rejettent (il n'y a que la violence qui les fait accueillir), le lait leur manque, malgré les secours artificiels des provisions qu'on leur donne; enfin les agneaux souffrent, ils en deviennent plus foibles & languissans; il est rare de les voir jamais, à quelques-uns près, dans un état heureux, & il en est peu de ceux qui naissant les derniers, & trop avant dans le printems, résistent à la sécheresse de cette saison; le lait leur manque alors, ils ne trouvent pas, quand ils peuvent manger, de quoi brouter sur nos plantes déjà desséchées, de sorte que la chaleur venant les assaillir, & étant sévrés en même-tems que les premiers nés, ils ne peuvent les suivre qu'avec peine dans les campagnes, ils s'épuisent & périssent avant que d'arriver à l'automne prochaine.

Nous venons de dire que les brebis rejettent leur agneaux: on les contraint de les accueillir en les enfermant dans une petite case faite exprès avec des claies, & en les y attachant avec une corde qui les embrasse au milieu du corps: on y met l'agneau qu'elle reçoit enfin, ni l'un ni l'autre ne pouvant s'échapper. C'est là où il faudroit soulager la misere & exciter la tendresse par des avoines, des orges, des herbes succulentes, &c. c'est-là aussi où les bergers infir-

deles contraignent de même les beaux agneaux de leurs maîtres à prendre leurs brebis qui en ont eu de misérables, ou qui les ont perdus.

Tout ce qui précède, nous prescrit qu'il faut que les brebis se portent bien, autant que cela dépendra de nous, eu égard à leurs descendans, indépendamment de tous les autres avantages, & que cet état est à rechercher, sur-tout dans le tems de leurs penchans à la génération, parce qu'il amène vite à celui de s'accoupler, & fait avancer par conséquent dans l'arrière-faison pour mettre bas leur fruit; de cette façon les premiers nés se fortifient mieux, & les derniers ne périssent pas.

Quels sont les moyens qu'on emploie pour se procurer cet état favorable des brebis? les uns ont accoutumé ou de faire passer leurs troupeaux dans les montagnes verdoyantes en tout tems, & la plupart pendant l'été, dans les plaines fertiles pour y faire manger les herbes qui naissent dans les champs, les épis échappés aux glaneuses, & le chaume. Voici les effets funestes & ordinaires, quand les bergers sans la moindre prudence, & sous le prétexte d'engraisser vite leurs troupeaux, les laissent paître à leur gré. Ces animaux venant de souffrir la faim & souvent la soif dans les lieux de leur demeure ordinaire, à cause de la sécheresse qui y desseche les herbes & les autres plantes dont ils font leur nourriture, & n'ayant pu quitter des lieux si incompatibles alors avec leurs besoins, parce que les moissons sont encore répandues dans les champs où ils doivent se réparer: ces animaux, dis-je, se jettent avec avidité sur cette espèce d'abondance, & s'en remplissent; un grand nombre creve d'indigestion, sur-tout là où les épis n'ont pas été bien ramassés, parce que le grain, en s'enfant dans l'estomac, leur cause sans-doute une espèce de suffocation d'autant plus prompte, que la soif, suite ordinaire, en les faisant boire immodérément sans opposition des bergers, augmente l'enflure des grains. Il est encore un autre danger dont la mort est aussi la suite, mais dont les effets sont plus lents. Les pâturages gras sont souvent sujets à l'humidité, elle s'y conserve plus avant dans le jour, selon qu'ils sont enfoncés & privés des rayons du soleil; de manière que si nos troupeaux y paissent avant l'évaporation de l'humidité qui affecte les plantes, ils en contractent une maladie qui semble tenir de la pulmonie, qu'on appelle dans le pays *le gam*, & dont ils meurent après avoir langué pendant plusieurs mois. Tous ces endroits seroient bien moins dangereux aux troupeaux sous des bergers sages & vigilans; mais presque tous paresseux, ne comptant pour rien le danger, & aussi avides de les engraisser que ces animaux sont voraces, s'y laissent tromper. Il faut donc se garantir de ces lieux dangereux, étant plus raisonnable de se retirer sans perte, & avec moins d'embonpoint, que de périr en l'acquérant.

Revenons à la naissance des agneaux. Mêler trop-tôt les brebis avec les bœufs, c'est hâter la conception des plus vigoureuses, tandis que celles d'un tempérament foible, quoique également ou plus empreintes, ne conçoivent que trois ou quatre mois plus tard; de sorte que les agneaux premiers nés ont déjà profité des fourrages ensemencés, & de l'échalage des feuilles des plantes de nos guérets & de nos montagnes, quand les autres naissent: il ne reste presque aux derniers nés, pour être nourris, que le lait de leurs meres toujours insuffisant alors: on les livre à suivre bientôt leurs meres pour aller paître ensemble comme les autres suivent les leurs; il faut parcourir beaucoup d'étendue, à cause des consommations antérieures, pour fournir à la nourriture de tous; les plus jeunes manquent de force & restent les derniers du troupeau; les premiers nés en profitent, ils mangent, ils dévorent presque tout, & ne laissant cha-

Tome XVI.

que jour aux traîneurs que les parties les plus grossières, ceux-ci ne pouvant fournir à ces marches trop longues pour eux, s'épuisent pour attraper une foible subsistance; ils succombent enfin.

On vit dans cette espèce d'indifférence pour ces animaux, & l'on n'a d'autre ressource que celle de les hasarder, quand on ne veut ou l'on ne peut pas les vendre. Il y a cependant un moyen bien simple d'éviter ou du moins de diminuer cette perte: séparons ces derniers nés & leurs meres du troupeau, pour les faire paître sans partage dans la meilleure partie & la moins éloignée de nos pâturages; nous devons même leur ménager, s'il est possible, des fourrages tendres, leur donner des provisions enfermées, soit des foins les plus fins, des luzernes, des esparfets, soit des avoines ou des orges, afin de hâter leur bonne constitution; la réussite dédommagera de ces frais. Il seroit peut-être plus avantageux d'avoir des moyens de les allaiter abondamment; je me suis bien trouvé plusieurs fois d'avoir des chevres pour suppléer à la disette de lait des brebis, mes agneaux les plus foibles ayant résisté, tandis que la plupart de leurs contemporains, manquant de cette ressource, ont péri: on ne peut être détourné de cette pratique, que par la vue d'économie & pour éviter les ravages des chevres par-tout où elles broutent.

On trouve un autre moyen pour n'avoir pas des foibles agneaux, ou d'en avoir beaucoup moins; en mêlant plus tard les bœufs avec les brebis, les plus ardentes conserveront leur penchant, quoique fait plus tard, & celles à qui le leur aura fait porter le plus loin la conception, acheveront de rendre plus court l'intervalle des premiers nés aux derniers; de cette manière les premiers nés étant plus jeunes, & ayant moins de consistance, auront moins dévoré la nourriture destinée pour les uns & les autres; cette nourriture d'ailleurs sera plus abondante, parce qu'elle commencera à être dévorée plus tard; les plus jeunes en trouveront encore assez, que les premiers nés n'auront pas eu le tems de manger, & nos campagnes moins dévorées causeront moins de fatigues aux derniers nés pour trouver leur subsistance.

Ces précautions cependant peuvent bien ne pas suffire, en suivant la pratique ordinaire de sevrer en même-tems tous les agneaux malades comme les sains, les derniers nés comme les premiers: on manque ainsi contre la pratique la plus naturelle: on devroit par analogie faire pour ces animaux qui méritent nos soins à tant d'égards, comme nous faisons pour nos enfans: on les allaite pendant un tems assez limité pour ceux d'un bon tempérament; mais on le prolonge selon les circonstances, quand les enfans sont valetudinaires. N'auroit-on pas raison de blâmer une mere qui faisant deux enfans de neuf à dix mois de terme l'un de l'autre, s'aviserait de les sevrer tous deux le même jour, dans les climats même où l'on allaite jusqu'à l'âge de deux ans les enfans bien constitués? & si ce procédé est blâmable, combien ne l'est pas celui des bergers qui ayant des agneaux nés au commencement du mois de Mai, les sevrer le même jour que ceux du mois de Janvier, vers le commencement du mois de Juillet? (car il faut que les brebis commencent dès-lors à s'engraisser pour accueillir les bœufs dans le mois d'août suivant); on a par-là des agneaux, les uns âgés de six mois, les autres seulement d'environ deux, quand on les sevre. En quel tems d'ailleurs se fait cette cruelle séparation d'avec leurs meres? pendant les grandes chaleurs si propres à causer des épuisemens mortels aux plus foibles, & lorsque les subsistances diminuent chaque jour.

Il faudroit donc se garder de priver de leur mere ces derniers nés & réserver, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, un coin de gras pâturage à ces meres & à leurs petits.

XXxxij



Nous avons une ressource plus sûre, & dont il faut tâcher d'accompagner les autres, pour n'avoir pas de ces dentiers trop tard; ne gardons pas des vieilles brebis; la nature en elles, quoique bien déchuë de sa vigueur, ne leur ôte pas le penchant à la génération, elles le satisfont en même-tems que les autres, mais elles engendrent plus tard, quoiqu'on leur ait départi avec abondance pendant l'hiver & le printems précédent, de cette nourriture réservée pour toutes les brebis: on en perd beaucoup malgré ces grâces particulières.

Suivons maintenant les agneaux sevrés, jusqu'à ce que ceux de l'année suivante prennent leur place; c'est une année bien dangereuse pour eux; il en périt souvent, & la perte s'étend jusque aux vigoureux; ce n'est que par des soins assidus & des secours de nourriture artificielle, & des pâturages choisis, que nous pouvons diminuer leurs dangers. Préservez-les du froid & des pluies, ménageons leur, contre les tems rudes, des pâturages où ils soient abriés; ne les fatiguons pas; donnons leur quelque brebis vigoureuse pour leur servir de guide dans leur marche; leur stupidité en a besoin pour aider la voix du berger qui les mène; elle seule ne pouvant réussir, il y joint les mauvais traitemens toujours dangereux; ayant ménagé ainsi leur foiblesse jusqu'à la saison prochaine des nouveaux agneaux qu'on va sevrer, on sépare alors les mâles des femelles, pour remettre celles-ci au berger des anciennes brebis, & les mâles en passant au troupeau des moutons, subissent bien-tôt le même état de mouton; on ne réserve pour rester bœuf pour toute leur vie, que quelques-uns des mieux faits & des plus vigoureux, de laine fine & blanche, ayant des oreilles longues, en vue d'en avoir des pareils pour y pouvoir avec un emporte-pièce, y imprimer le sceau du maître. S'il en est parmi les uns & les autres, certains dont l'état soit valétudinaire, on les associe aux nouveaux venus ou aux brebis, pour vivre mieux à leur aise & se fortifier. Le tems de renouveler les galanteries de nos troupeaux étant arrivé, on voit quelquefois des jeunes brebis que nous avons incorporées avec les anciennes, certaines dont le tempérament vigoureux & comme anticipé leur permet d'accueillir les béliers; la prudence & l'expérience condamnent cet usage, parce que devenant pleines, elles affoiblissent leur tempérament, & la plupart durent peu. Il est des bergers qui par cette raison, séparent toutes les jeunes brebis d'avec les vieilles, lorsqu'on veut mêler les béliers avec les anciennes, pour ne les livrer toutes ensemble que quand elles ont atteint l'âge de trois ans.

Toutes les brebis, même les jeunes, ne donnent pas des agneaux tous les ans; certaines sont stériles pour une ou deux années, & d'autres pour toujours; elles aideroient, restant mêlées avec les fécondes, à économmer les bonnes nourritures destinées à celles-ci; on les sépare chaque année, à mesure qu'on les reconnoît, pour les réunir au troupeau de moutons destinés à se nourrir des autres pâturages.

Les pâturages où se trouvent nos plus grands troupeaux sont dans les campagnes entremêlées de terres pour le labourage, de terres incultes, & de montagnes; en celles-ci croissent des arbrisseaux, à l'ombre & autour desquels végètent des herbes douces, assez verdoyantes pendant l'hiver & une bonne partie du printems, se desséchant pendant le reste de l'année plus ou moins, selon la qualité du terroir & le degré de sécheresse.

Les champs, après la moisson, poussent aussi des herbes dès que la pluie y tombe; ils peuvent quelquefois suffire à nourrir les troupeaux, avec le faible secours des arbrustes qu'elle fait revivre, & que les chaleurs avoient épuisés. Quand ces pluies nous manquent avant ou peu après la récolte, il faut (on le

fait par précaution pendant les étés) faire transmigration nos troupeaux dans les montagnes éloignées, où l'humidité & le tems frais entretiennent des pâturages toujours verdoyans, ou bien se contenter, sans les changer de climat, de les faire descendre dans les plaines fertiles, pour les y nourrir pendant l'été: on conserve ainsi pour leur retour à la demeure ordinaire, des herbages propres à leur conserver l'embonpoint acquis dans ces plaines; les pluies d'automne survenant, elles augmentent ces pâturages des champs & des montagnes, & faisant développer de nouvelles graines, nos guérets donnent ainsi des herbages pour l'hiver, servant comme de régal chaque jour, partie par partie pendant quelques heures, aux brebis & aux agneaux, tour-à-tour jusqu'à la fin du premier labour de ces guérets: on réserve pour une partie du printems quelque coin de terre le plus herbeux pour subvenir à l'entretien des mères & de leurs descendans, quand les fourrages ensemencés pour les nouveaux agneaux ou pour les bêtes malades, sont mangés. Les terres incultes & les montagnes suppléent à tout le reste pendant certaines années, au lieu qu'il se consume beaucoup de provisions quand elles sont rudes.

Nous avons des terres, des montagnes dont la qualité & l'exposition produisent des arbrisseaux & des aromates toujours verdoyans, faisant le fond principal de la nourriture des troupeaux; tels sont le kermès, appelé vulgairement *parrouille*, dont ils mangent les feuilles quoique hérissées de pointes sur leur contour, & les glands qu'ils aiment beaucoup; tels sont aussi les romarins, dont les feuilles & les fleurs leur sont si agréables, & dont la conservation contribue par leurs parties dont ils se dépouillent annuellement comme le kermès, à fortifier, en se réduisant en terreau, toutes les herbes qui les environnent. Il est d'un dommage infini pour nos troupeaux, que certains seigneurs de la montagne de la Clape, permettent à tous les habitans de plusieurs villages de détruire à grand force ces arbrustes indispensables & presque l'unique ressource pendant l'hiver pour la nourriture de ces animaux; l'objet de ces permissions est de retirer la plus faible des retributions des payfans qui transportent sans cesse à Narbonne ces plantes, pour entretenir le feu des pauvres familles; feu qui aussi peu utile que celui de la paille, & aussi facile à s'enflammer, augmente leur pauvreté en la soulageant dans le moment par la modicité du prix: on travailleroit pour leur intérêt, & en même tems pour la conservation & l'augmentation des troupeaux, si l'on interdisoit ces permissions qu'un faible intérêt a introduites depuis peu, & qui frappe directement contre la partie la plus précieuse des manufactures de Languedoc, & en même tems contre l'agriculture. Il est aisé de voir que cela diminue les engrais nécessaires aux terres cultivées de ces montagnes qui, toutes légères, ne donnent que des pauvres récoltes & peu d'herbes dans les guérets, si indispensables dans l'hiver pour fournir, comme nous venons de l'expliquer, des nourritures aux brebis & à leurs agneaux.

C'est ici le lieu de parler des abeilles. La fleur des romarins dure, en se renouvelant, pendant huit à neuf mois de l'année. C'est celle que les abeilles recherchent par préférence à toutes les autres; c'est aussi celle qui donne le miel le plus parfait; c'est perdre tous ces avantages en arrachant ces plantes, comme c'est détruire visiblement les troupeaux, au lieu de faire les derniers efforts pour les conserver. L'exposition des bergeries n'est pas indifférente pour y concourir; on cherche pour leur emplacement des monticules qui ne soient pas dominés de trop près par d'autres hauteurs pour en détourner apparemment l'humidité qui y seroit produite par les trans-

pirations, & pour y conserver un air sain; on paroît d'ailleurs assez indifférent à l'exposition quant au soleil. J'ai remarqué cependant que les agneaux qu'on tient enfermés pendant que leurs meres sont aux champs; vous toujours se placent vis-à-vis les ouvertures par lesquelles le soleil chauffe les bergeries, cherchant le plus grand jour, & surtout une chaleur bienfaisante propre à les défendre des rigueurs du froid qui les tient engourdis, couchés & immobiles. Cela nous indique l'exposition à donner aux bergeries. Il faut tourner les longues faces au midi, y pratiquer les portes & les fenêtres, les abajours, & n'en faire aux autres faces que les indispensables, surtout en celles qui sont tournées aux vents, dont il faut tâcher de se garantir, soit par-là, soit en plaçant les bergeries de façon à en être à l'abri. Il vaut mieux faire les bergeries longues & étroites pour remplir ces deux conditions à l'avantage des troupeaux; & on diminuera ainsi la hauteur des pignons, & par conséquent la grandeur sans diminuer l'étendue du sol; la transpiration, les excréments & le souffle des animaux échauffera mieux les bergeries. On fera bien, quand ces pignons seront trop hauts, de les retrancher par un plancher qui sera propre à y déposer des fourrages en provision, & à intercepter les frimats qui se font sentir à-travers les toits.

Il est donc nécessaire de procurer la chaleur à nos bergeries pendant l'hiver, au lieu qu'elle est dangereuse pendant le tems chaud. On y respire alors un air échauffé, piquant & mauvais, toujours nuisible aux troupeaux qu'on y enferme pendant la nuit: ce qui nous doit porter à les faire parquer, indépendamment des avantages résultans pour nos terres; il est fâcheux que la paresse de nos bergers l'emporte sur une raison aussi forte. Les moins indolens se contentent de parquer vers le mois de Mai, au lieu de commencer vers le mois de Mars, & souvent plutôt, selon la constitution favorable de l'année. On se fonde sur ce délai à parquer, en ce que l'on craint que la pluie survenant dans la nuit, il faudroit que les troupeaux, quelque grande qu'elle fut, la supportassent, & qu'il en périroit beaucoup; on en est si prévenu, que nos bergers la redoutent pendant le jour en toute saison, au point qu'ils se rapprochent des bergeries dès que le tems leur paroît un peu menaçant. Il est pourtant vrai que les troupeaux des environs de Montpellier où la température de l'air diffère peu de celle du climat dont il est question, parquent presque toute l'année sans qu'on en ressent de plus grands inconvéniens. Les qualités des laines rendroient-elles différens les effets de cette bonne pratique, & seroit-elle seulement pernicieuse pour les troupeaux à laine fine? Il est du-moins certain que l'humidité qui les imbibe, y dure plus long-tems, parce que les poils en sont plus fins & plus serrés, donnant par-là plus de difficulté à l'air de pénétrer dans l'épaisseur de la toison, & à l'eau de s'en écouler.

Il s'enfuit cependant, en ne parquant que tard, un autre désavantage. Les sols des bergeries deviennent humides, à mesure qu'on avance dans la belle saison, parce que les troupeaux se nourrissant beaucoup des herbes fraîches, font des excréments & rendent des urines à proportion: cela produit comme une espèce de glu qui s'attache à la laine des flancs, & plus encore à celle des fesses sur laquelle ils se couchent. On voit alors du crotin arrondi pendre au derrière & grossir comme des noix jusqu'au tems de la toison, matière nuisible sans doute aux parties qui en sont affectées, rendant la laine plus courte & d'une couleur brûlée, au point qu'on la met à part, & qu'on ne la vend guère au-delà de la dixième partie du prix de celle du reste de l'animal. La plus belle est celle qui se trouve vers le milieu des flancs; elle diminue

de beauté à mesure qu'elle se trouve à la partie que les excréments atteignent; celle qui couvre le dos, vaut moins que celle des flancs, soit à cause que le foin y abonde moins; soit parce que la poussière qu'élevent les troupeaux en marchant, y tombant se mêle à demeure avec elle en descendant jusque sur la peau, & cause beaucoup de peine aux tondeurs, quand les bœufs parviennent à ces endroits. La laine des flancs n'est pas sujette à retenir cette poussière à cause de la direction des poils de la laine en ces parties qui est de haut vers le bas, au lieu qu'ils vont presque verticalement en remontant vers l'échine.

Cette poussière qu'on ne peut empêcher de s'élever sous les troupeaux, d'autant plus abondamment que la terre est sèche, a fait naître à certains bergers l'avis d'en augmenter le volume sur leurs troupeaux au tems de la toison, afin que pesant davantage & la vendant en foin, ils aient plus d'argent. Ils cherchent pour cela un champ labouré dont la terre soit légère, sèche & d'un sable extrêmement fin; ils y rassemblent leurs troupeaux, & les forçant de courir ou marcher vite en cet état, il s'éleve un tourbillon de poussière qui les couvre & se dépose dessus d'autant plus abondamment, qu'un vent arrière favorise leur course.

Il est encore une autre malversation moins connoissable & bien souvent pernicieuse au maître du troupeau; elle consiste à l'enfermer la veille du jour qu'on veut les tondre, dans la bergerie où l'on le contraind d'occuper beaucoup moins de place qu'à l'ordinaire, afin que suant avec abondance pendant la nuit, le foin remplisse mieux les vides des fils de la laine & la rende plus pesante. Cette transpiration est si abondante quelquefois, qu'il périt plusieurs de ces pauvres bêtes sur la place. Il est pourtant essentiel d'enfermer les troupeaux pendant cette nuit-là, parce que s'ils parquoient, la fraîcheur empêcheroit la transpiration suffisante, & les tondeurs le lendemain matin ne trouvant pas la laine assez humide pour la tondre légèrement, la besogne seroit mal faite, plus difficile, & souvent les animaux blessés avec les ciseaux; on verroit sur la peau comme des sillons de laine trop éminés en pure perte; il faut donc enfermer les troupeaux; mais les laisser dans la bergerie avec la même aisance qu'auparavant. La transpiration qui en résulte, est reconnue à nécessaire, qu'on préfère de les laisser enfermés & à jeun pendant tout le jour de la toison, pour la conserver ou la produire, afin qu'ils ne sentent pas l'air extérieur avant que d'être tondus. Le jeûne cruel ne finit cependant que vers le coucher du soleil, tems auquel la journée des ouvriers finissant aussi, laisse encore un tems suffisant pour faire paître frugalement ces animaux; s'il étoit plus long, le jeûne causeroit l'indigestion. Cette pratique est une espèce d'épreuve dont les effets peuvent nuire. Les bêtes moins vigoureuses devroient être tondus les premières, afin de les faire paître en troupeaux d'abord après.

Je finis en expliquant comment on peut connoître la qualité de nos laines en les voyant sur l'animal. Elle y est crevasée sur tous, y formant sur le dos des bandes distinctes dans le sens de la tête à la queue, & des espèces de zones ceignant les flancs & le cou dans une direction verticale ou à-peu-près, séparées entr'elles par des sillons ou crevasses ouvertes à la surface de la laine se réduisant à rien sur la peau. Chaque zone est entrecoupée de près-en-près par des petits sillons en tous les autres sens. Tous ces sillons sont plus ou moins ouverts, selon la posture de l'animal; ils sont plus grands quand il marche ou qu'il est couché, que quand il est debout en repos, ou qu'il regarde. Ils sont plus étroits & plus nombreux sur l'animal à laine fine que sur celui qui l'a moins fine & plus grossière, parce qu'en celui-là la laine y

est plus courte. Il en est de ces différentes largeurs des filons comme de la grandeur des degrés de deux différens cercles, les plus grands degrés se trouvent dans celui dont le rayon est plus grand, ils sont plus nombreux, parce que les fils en sont plus fins, & qu'il y en a un plus grand nombre à étendues égales de la part de l'un & de l'autre, ensuite qu'ayant moins de poids sur l'animal, la laine fine entre les fils pour se rapprocher & s'unir, il faut nécessairement qu'ils se mettent, pour ainsi dire, en plus petits flocons qu'en l'animal qui les a plus gros & plus distans entr'eux. Le plus de finesse des fils & leur plus grande proximité, étant plus propres à arrêter la transpiration appelée le *suin*, la laine en est plus pesante, quoique moins longue. Ce suin est si abondant, surtout dans le printemps, qu'il se distingue singulièrement sur l'animal à laine fine vers la jointure de ses épaules; on le voit alors comme couler le long de la laine, qu'il réduit là en une forme appelée par les bergers des *aiguillans*, ressemblante assez à la fissure que les Perruquiers appellent *en aiguille*. *Atrich. de M. BARRAULT le pere, de l'Académie royale des Sciences de Montpellier.*

**TROUSSE**, f. f. (*Arm. milit.*) espece de carquois où les arbalétriers & les archers mettoient leurs flèches. Le pere Daniel rapporte, dans l'histoire de la milice françoise, un *armement* du temps de Louis XI. concernant l'armure des françois archers, par lequel on voit que leurs *trousses* devoient être garnies au moins de dix-huit traits. *Voyez GARQUOIS. (Q)*

**TROUSSE**, (*Arm. milit.*) grosse & longue botte de fourrage, verd du poids de cinq à six cens livres, qu'on fait dans les fourrages en campagne pour la nourriture des chevaux dans le camp.

Chaque cheval qui revient du fourrage, est chargé d'une *trousse* & du cavalier qui le mène, qui est assis ou achevé dessus. *Voyez FOURRAGE. (Q)*

**TROUSSES DE QUEUES DE CHEVAL**, ou *trousse d'Aiguillier*, est un ruban de laine fendu en deux, dont chaque partie se termine par une touffe de laine éfilée & d'une autre couleur, qui est attachée au ruban par un fer à embrasser. *Voyez FER A EMBRASSER.*

**TROUSSE**, f. f. (*Arms de Barbier.*) espece d'étui de cuir ou d'étoffe à deux, à trois ou à quatre divisions, dans l'une desquelles on met les rasoirs, dans une autre les peignes, dans une autre les ciseaux, &c. (*D. J.*)

**TROUSSES**, f. f. pl. (*Charpens.*) ce sont des cordages de moyenne grosseur dont on se sert pour lever de petites pieces de bois & autres médiocres fardeaux. (*D. J.*)

**TROUSSE**, f. f. (*Fendris.*) c'est ainsi qu'on appelle chaque assemblage de taillans ou de couteaux de la machine à fendre le fer.

**TROUSSES**, f. f. (*Arms de mode.*) espece de haut-de-chausses qui ne pend point en-bas, & qui sert les fesses & les cuisses; elles font partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre; c'étoit-là le haut-de-chausse qu'on portoit au seizieme siecle. (*D. J.*)

**TROUSSEAU**, f. m. (*Gram.*) nippes qu'une mere donne à sa fille, quand elle la marie, au-delà de sa dot. On en use de même avec celles qui entrent en religion.

On dit un *troussau* de clés; pour un paquet de clés enfilées dans une corde ou un anneau qu'on appelle *clavier*.

**TROUSSEAU**, f. m. (*Arms de Fondeur.*) longue piece de bois taillée en cône, c'est-à-dire, plus menue par un bout que par l'autre, sur laquelle on forme les moules des pieces de canon. (*D. J.*)

**TROUSSEAU**, (*Arms d'ancien monnoyage.*) signifioit, lorsque l'on monnoyoit au marteau, le coin où étoit l'empreinte de l'effigie, laquelle fut longtems précédée par une croix.

Le *troussau* étoit long d'environ sept à huit pouces; après avoir posé le flanc sur la pile avec la main gauche, on posoit le *troussau* sur le flanc à plomb des empreintes, & le tenant perpendiculairement de la main droite, on donnoit plusieurs coups sur ce *troussau* avec une espece de marteau où mailles de fer; en conséquence le flanc se trouvoit monnoyé des deux côtés; mais si quelque endroit étoit mal empreint, on réitéroit les coups de marteau jusqu'à ce que le flanc fut monnoyé, autant bien que cette mauvaise manutention le pouvoit permettre. *Voyez PILE.*

**TROUSSE-QUEUE**, f. m. (*Marchal.*) on appelle ainsi une espece de sac ou d'enveloppe dans laquelle on enferme la queue des chevaux de carrosse qui ont tous leurs crins, pour que la queue ne se croûte ni ne se salisse point. On met aussi un *troussage* aux chevaux sauteurs pour la tenir en état, & empêcher qu'ils n'en jouent. Il est aussi long que le tronçon de la queue, & s'attache par des contrefançlots au quilon de la croupiere & à des courroies qui passent entre les cuisses du cheval & le long des flancs jusqu'aux contrefançlots de la selle.

**TROUSSEQUIN**, f. m. (*Arms de Sellier.*) piece de bois cintré qui s'éleve sur l'arçon du derriere d'une selle, & qui sert à en affermir les battes. (*D. J.*)

**TROUSSER**, v. n. (*Gram.*) relever, replier, remonter plus haut. On *trousse* ou mieux *retrousse* un habit trop long; une femme *troussée* est plus modeste qu'une femme nue.

**TROUSSER**, (*Arms de galere.*) (*Marine.*) c'est se courber en-dehors.

**TROUSSER**, (*Marchal.*) se dit d'un cheval qui a des éparvins, qui lui font trop lever les jarrets, à quelque allure que ce soit.

**TROUSSER**, en terme de *Cuissins*, c'est appliquer les patés d'un animal sur sa cuisse, ou les passer dans un trou qu'on fait près de chacune d'elles, & amener le bout des ailes sur son dos en les retournant.

**TROUTE**, voyez TRUITE.

**TROUVAILLE**, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) dans l'ancienne coutume d'Orléans signifie *spaves*. *Voyez ÉPAVE.*

*Drois de trouvaille*, dans les coutumes de la mer, est la part qui appartient à ceux qui ont trouvé ou sauvé des marchandises perdues. (*A*)

**TROUVER**, RENCONTRER. (*Synon.*) nous *trouvons*, dit l'abbé Girard, les choses inconnues, ou celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les choses qui sont à notre chemin, ou qui se présentent à nous, & que nous ne cherchons point.

Les plus infortunés *trouvent* toujours quelques ressources dans leurs disgrâces. Les gens qui se lient aisément avec tout le monde, sont sujets à *rencontrer* mauvaise compagnie.

*Trouver* se dit dans un sens très-étendu au figuré; il signifie quelquefois *inventer*. Newton a *trouvé* le calcul des fluxions; d'autrefois il signifie *donner son jugement* sur quelques choses. MM. de Port-Royal *trouvent* que Montagne est plein de vanité. (*D. J.*)

**TROUVERE**, f. m. (*Prov. prov.*) vieux mot françois, synonyme de *troubadour*. *Voyez TROUBADOUR.*

C'est le nom que l'on donnoit autrefois, & que l'on donne encore aux premiers poëtes provençaux, inventeurs des *syrventes*, *satyres* & *chansons*, que les menétriers alloient chanter chez les grands. On appelloit aussi les *trouveres* *trouvours* & *trouveurs*.

Le président Faucher nous apprend qu'il y avoit autrefois en France des personnes qui divertissoient le public sous les noms de *trouveres*, *trouvours*, *trouveurs*, *jongleurs* ou *jugleurs*, c'est-à-dire *monestriers* chantant avec la viole. Les *trouveres* composoient les chansons, & les autres les chantoient; ils s'assem-



bloient & alloient dans les châteaux. Ils venoient, dit Fauchet, aux grandes assemblées & festins donner plaisir aux princes, comme il est expliqué dans ces vers tirés du *tournoiment* de l'antéchrist, composé au commencement du regne de S. Louis, par Huon de Mery:

*Quand les tables oitées furent,  
Cil jogleur enprès esturent;  
Sont vielles & harpes prises  
Chansons, lais, vers & reprises;  
Et de geste chanté nos ont.  
Et escuyer, antéchrist font  
Rebarder par grand deducit.*

Ils ne chantoient pas toujours; souvent ils récitoyent des contes qu'ils avoient composés, & qu'ils appelloient *fabliaux*. Voyez *FABLIAU*. (D. J.)

TROYE, (*Géogr. anc.*) Troja; Ilium, voyez TROIE.

TROYE-GEWICHT, f. m. (*Commerce*.) on nomme ainsi en Hollande ce qu'on appelle en France poids de marc. Voyez *POIDS & MARC*. *Dictionnaire de Commerce*.

TROYES, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, dont elle est capitale, sur la Seine, à 26 lieues au midi de Rheims, & à 35 au sud-est de Paris.

Troyes a quatorze paroisses; deux abbayes d'hommes & une de filles, un séminaire gouverné par les prêtres de la mission, & dont le revenu est de quarante-cinq mille livres. Il y a dans cette ville élection, maréchaussée & siege présidial. Il y a aussi une commanderie de Malte, dont le revenu est de douze mille livres; enfin on y voit plusieurs couvens de religieux & de religieuses. Son commerce a été autrefois très-florissant. Il consiste aujourd'hui en toiles, en blanchissage de cire, en chandelle & en vin. Les statuts des communautés de cette ville doivent être rectifiés à plusieurs égards, sur-tout en fait de maîtrise & de reglemens impossibles dans l'exécution.

Troyes manque de bonne eau à boire, & auroit besoin de fontaines publiques tirées de sources d'eaux vives. Son terroir produit des grains, des vins & des fruits en abondance.

Son premier évêque, S. Amatre, vivoit l'an 340. L'évêché est composé de 372 paroisses & de 98 annexes, divisées en huit doyennés sous cinq archidiacres. Cet évêché vaut vingt à vingt-quatre mille livres de rente. *Long.* suivant Cassini, 21. 31'. 30". *latit.* 48. 15'.

Troyes a pris son nom des peuples Celtes, *Tricasses* ou *Treassés*, que César n'a point connus, mais qu'Auguste a dû établir en corps de peuple ou de cité, puis qu'il est le fondateur de leur ville principale, qu'il appella *Augustobona* ou *Augustomana*, nom qui a été en usage jusqu'au cinquième siècle. Pline fait mention des *Tricanes* parmi les Celtes, sans nommer leur ville *Augustobona*; mais Ptolomée la nomme. Ensuite le nom du peuple a prévalu, & *Tricasses* a été corrompu en *Treca*, en sorte que les écrivains qui sont venus depuis Grégoire de Tours appellent toujours Troyes, *Treca*.

Après la chute de l'empire romain, cette ville passa au pouvoir des Francs; & après la division de la France en Austrasie & Neustrie, Troyes fut de la Neustrie, en sorte que les rois de la Neustrie en ont toujours eu la propriété ou la souveraineté. Lorsqu'on institua une quatrième lyonnaise sur le déclin de l'empire romain, la ville de Troyes fut mise sous cette province, voilà pourquoi les évêques de Troyes ont toujours jusqu'à présent reconnu celui de Sens pour leur métropolitain.

Jarchi ou Jarhi (Salomon), autrement nommé *Isaacites*, rabbin célèbre du xij. siècle, étoit de Troyes, selon R. Ghédalia & la plupart des autres chronolo-

gistes juifs. Il commença à voyager à l'âge de trente ans. Il vit l'Italie, ensuite la Grece, Jérusalem & toute la Palestine; puis il alla en Egypte, & s'aboucha avec le rabbin Maimonides. Il passa en Perse, en Tartarie, en Moscovie; en d'autres pays septentrionaux, & enfin en Allemagne, d'où il revint dans sa patrie, ayant employé six années à ce grand voyage. Il se maria, & eut trois filles, qui épousèrent de savans rabbins.

Les commentaires de Jarchi sur l'Ecriture sont fort estimés des juifs, & quelques-uns ont été traduits en latin par des chrétiens. Genebrard a publié à Paris en 1563 la version du commentaire sur Joël, & en 1570 celle du commentaire sur le cantique des cantiques. Arnaud de Pontac est l'auteur de la traduction latine des commentaires de Jarchi sur Abdias, sur Jonas & sur Sophonie, qui ont été imprimés à Paris l'an 1566, in-4°. Henri d'Aquin publia dans la même ville en 1522 le commentaire de Jarchi sur Esther, avec des notes. On a inféré finalement tous les commentaires de ce rabbin sur l'Ecriture dans les bibles de Venise & de Bâle. Enfin on a imprimé, avec le corps du thalmud, ses glosses sur ce grand livre. On met sa mort l'an 1173. Il est bon de remarquer que le rabbin Jarchi, Jarhi, Isaaki, Isaacites & Rasci font le seul & même homme.

Parlons à présent de quelques-uns de nos savans chrétiens nés à Troyes.

Caussin (Nicolas), jésuite & confesseur de Louis XIII. s'est fait de la réputation par un ouvrage qu'il intitula, *la cour sainte*, imprimé en 1625, in-8°. ensuite en 1664 en deux volumes in-4°. enfin en 1680 en deux volumes in-fol. On a traduit cet ouvrage en latin, en italien, en espagnol, en portugais, en allemand & en anglois. Le p. Caussin favorisa la liaison du roi pour mademoiselle de la Fayette, liaison qui pouvoit servir à faire rappeler la reine-mère, & disgracier le cardinal de Richelieu; mais le ministre l'emporta sur la maîtresse & sur le confesseur. Mademoiselle de la Fayette fut obligée de se retirer dans un couvent, & bientôt après en 1637 le p. Caussin fut arrêté, privé de son emploi, & relégué en basse Bretagne. Il ne revint à Paris qu'après la mort de son éminence, & mourut dans la maison-professe en 1651, âgé de 71 ans.

Coigne (Charles le), prêtre de l'oratoire, naquit en 1611, & mourut en 1681, à 70 ans, après avoir publié en latin les annales ecclésiastiques de France, en huit volumes in-fol. imprimés au Louvre par ordre du roi. Ces annales commencent à l'an 235, & finissent à l'an 835. Elles contiennent les decrets des conciles de France, avec des explications, le catalogue des évêques & leurs vies, les fondateurs, les privilèges des monastères, les vies des saints, les questions de doctrine & de discipline. C'est un ouvrage d'un prodigieux travail, d'une recherche singulière, mais dénué de tout ornement, & qui ne se fait point lire avec plaisir. Le premier volume parut en 1666, & M. Colbert protégea l'auteur tant qu'il vécut.

Henriou (Nicolas), né en 1663, mort en 1720, s'attacha à l'étude des médailles, & à la connoissance des langues orientales. Il fut agrégé en 1701 à l'académie des Inscriptions; cependant il n'y a rien sous son nom dans les mémoires de cette académie, & fort peu de choses dans son histoire.

Noble (Eustache le) naquit en 1643, & fit quantité de petits ouvrages en prose & en vers, qui eurent un grand cours. Il devint procureur général au parlement de Metz, où sa mauvaise conduite lui ayant attiré des affaires fâcheuses, il fut détenu plusieurs années en prison, & perdit sa charge. Il mourut à Paris en 1711, à 68 ans, si pauvre, que la charité de la paroisse de S. Severin fut obligée de le faire enter-

rer. Brunet, libraire, a recueilli ses œuvres, & les a imprimées en vingt volumes in-12. c'est un mélange d'écrits sacrés & profanes, d'historiettes & de pièces graves, de fables, de contes, & de traductions en vers des psaumes, de satyres de Perse, de comédies, & d'épîtres morales.

*Passerat* (Jean), né en 1534, se rendit très-habile dans les Belles-Lettres, & joignit une rare politesse à beaucoup d'érudition. Il succéda à Pierre Ramus dans la chaire d'éloquence, & mourut en 1602, à 68 ans. On a de lui des commentaires sur Catulle, Tibulle & Propertius, un livre de *cognitione litterarum*, des notes sur Pétrone, & des poésies latines, dont les vers marquent beaucoup de pureté de style.

On ne fait pas le même cas de ceux de l'abbé Boutard, compatriote de Passerat, né un siècle après, & mort à Paris en 1729, âgé de 75 ans. Cet abbé ayant composé en vers latins l'éloge de M. Bossuet, ce prélat lui conseilla d'en composer une autre à la gloire de Louis XIV. & se chargea de la présenter lui-même. Le roi récompensa l'auteur par une pension de mille livres, & M. Bossuet lui procura des bénéfices qui le mirent fort à son aise. L'abbé Boutard se trouvant riche, imagina avoir des talens extraordinaires pour la poésie. Il ornoit de ses vers tous les monumens érigés en l'honneur de sa majesté, & se croyoit obligé par état de ne laisser passer aucun événement remarquable du regne de ce prince, sans le célébrer; cependant le public méprisa le poète, sa versification commune, ses expressions impropres, & ses pensées obscures.

Mais MM. Pithou freres ont fait un honneur immortel à la ville de Troyes leur patrie. *Pithou* (Pierre), célèbre juriconsulte & l'un des plus savans hommes du xvj. siècle, naquit en 1539, & mourut à Nogent-sur-Seine en 1596, à 57 ans.

Personne, dit M. de Thou, n'a jamais mieux su ses affaires domestiques, qu'il savoit l'histoire de France & des étrangers. La mort de cet homme incomparable, ajoute-t-il, avec lequel je partageois mes soins, & à qui je communiquois mes études, mes desseins, & les affaires d'état, me fut si sensible, que je cessai entièrement l'histoire que j'avois commencée; & j'eusse tout-à-fait abandonné cet ouvrage, si je n'avois pas cru devoir cette marque de respect à sa mémoire, que d'achever ce que j'avois entrepris par ses conseils.

Dans le grand nombre d'ouvrages qu'il a composé ou qui sont sortis de sa bibliothèque, on estime singulièrement son traité des libertés de l'Eglise gallicane, qui sert de fondement à tout ce que les autres en ont écrit depuis. La première édition de cet ouvrage conçu en 83 articles, parut à Paris en 1594, avec privilege. Les maximes qui y sont détachées & suivies par articles, ont en quelque sorte force de lois, quoiqu'elles n'en ayent pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719, où l'article 50. est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Comme M. Pithou avoit lu les anciens écrivains grecs & latins, & qu'il les avoit conférés avec les vieux exemplaires, il en a mis plusieurs au jour, & y a joint ses savantes notes. On lui doit encore des éditions de plusieurs monumens sacrés & profanes, des *miscellanea ecclesiastica*, quantité de collections historiques, le canon des écritures de Nicéphore, des fragmens de S. Hilaire, les coutumes du bailliage de Troyes, avec des annotations, &c.

*Pithou* (François), avocat au parlement de Paris, frere du précédent, fut comme lui, un homme d'une vertu rare, d'une modestie exemplaire, extrêmement habile dans les Belles-Lettres, dans le Droit, & pour couper court, l'un des plus savans hommes de son tems. Il ne voulut jamais que l'on mit son nom à au-

cun de ses ouvrages. Ce fut lui qui découvrit le manuscrit des fables de Phedre, & il le publia conjointement avec son frere pour la première fois. Ces deux illustres savans, les Varrons de la France, travaillèrent toujours ensemble. François Pithou donna tous ses soins à restituer & à éclaircir le corps du droit canonique, ouvrage qui parut en 1687, & c'est la meilleure édition. Le *Pithœana* est aussi de lui. Il est encore l'auteur de la comparaison de lois romaines avec celles de Moïse, & de l'édition de la loi salique, avec des notes. Il fut du nombre des commissaires qui réglerent les limites entre la France & les Pays-Bas. Il étoit né en 1544, & mourut en 1621, âgé de 77 ans. Le lecteur peut voir le catalogue des ouvrages de MM. Pithou, à la tête de leurs œuvres imprimées en 1715 en latin.

Leur famille originaire de Vire en basse Normandie remontoit jusqu'à un Guillaume Pithou, qui est nommé entre ceux qui se croiserent pour la Terre-sainte en 1190; mais indépendamment de la noblesse le nom de cette famille fleurira dans la littérature, tant que les lettres subsisteront dans le monde. On peut dire de chacun des deux freres que j'ai nommés, un seul d'eux contenoit plusieurs savans, & ce qui est plus estimable que le savoir, chacun portoit également un attachement religieux à l'amour de la vérité. Pierre Pithou a eu plus d'historiens que n'en ont eu la plupart des souverains. On en compte jusqu'à sept qui se font fait un honneur de célébrer sa gloire, en écrivant sa vie; mais M. Boivin le cadet a remporté le prix dans cette carrière. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

TROYES, *blanc de*, *blanc d'Orléans*, *blanc d'Espagne*, &c. on appelle ainsi une préparation de craie que l'on divise en molécules fort fines, qu'on met en différentes formes de pains, & qu'on emploie dans les arts: nous croyons devoir entrer dans quelques détails instructifs sur la nature, la préparation, & les usages du blanc, & sur-tout de celui qui se fait à Troyes, & de celui qu'on prépare à Leveure, village à neuf lieues d'Orléans, que nous comparons ensemble.

La matière du *blanc de Troyes* se trouve en grande abondance dans un village nommé *Villeloup*, distant de Troyes d'environ 4 lieues du côté de l'ouest; le sol dans les environs est une terre très-maigre & peu profonde, qui peut à-peine porter du seigle. Sous cette couche légère regne un gros massif de craie plein de fentes & de gerçures si fréquentes qu'on n'en peut tirer aucune pierre qui ait de la consistance & de la solidité, mais cette craie qui n'est point propre à bâtir devient une matière infiniment précieuse par l'emploi que l'on en fait à Troyes pour la fabrication du blanc.

Les habitans de Villeloup commencent par tirer cette matière en petits moëllons, & après l'avoir laissé essuyer à l'air, ils la battent avec des maillets armés de clous, & la réduisent en une poudre grossière qu'ils passent au crible; le blanc brute est ensuite voituré à Troyes, où les ouvriers qui l'achètent exigent, comme une condition très-essentielle, qu'il leur soit livré parfaitement sec, & dégagé de toute cette humidité dont il peut être imprégné dans la carrière. Il paroît que dans cet état requis de parfaite siccité, la matière brute a plus de facilité à se laisser pénétrer plus intimement de l'eau dont on l'arrose, qu'elle se divise en molécules plus fines par l'action d'un fluide qu'elle boit avec plus d'avidité, & qu'en conséquence elle se réduit plus facilement en bouillie.

Les ouvriers emploient pour détrempier leur craie l'eau blanche qui a déjà servi, & qu'on a tiré des opérations précédentes. Après qu'on a réduit la craie en bouillie, ce qui n'est pas long, vû l'extrême facilité avec laquelle la craie seche s'imbibe d'eau, on passe

passé au moulin la bouillie après l'avoir long-tems brassée. Cette nouvelle manipulation a pour but de suppléer à ce que l'eau n'a pu faire par rapport à la division de la craie, de la réduire en une pâte composée de molécules très-fines, & capables de former des couches plus uniformes & plus brillantes, lorsqu'on l'étend sur des surfaces unies, en un mot, de favoriser tous les effets du blanc.

Le moulin qui sert à cet usage est assez semblable à celui avec lequel on broye la moutarde, & on le fait jouer de la même manière; il est composé de deux meules de seize à dix-sept pouces de diamètre, qui sont des fragmens des vieilles meules de moulins à blé. La meule supérieure qui a environ deux pouces & demi d'épaisseur, a au centre une ouverture d'un demi-pouce de diamètre, à laquelle est adaptée une écuelle percée, où l'ouvrier jette de tems-ens-tems la bouillie de craie; la matière descend peu-à-peu entre les meules, & s'écoule après la trituration en formant un filet continu par une ouverture latérale pratiquée dans la cage qui renferme le tout. Plus la matière est fondue & réduite & les meules serrées, plus le blanc qui passe est affiné. Les différens degrés d'attention que les ouvriers apportent à toutes ces préparations décident de la finesse du blanc; un ouvrier peut en faire passer au moulin jusqu'à six cens livres par jour, mais il en fait passer un tiers moins de celui qui a acquis la dernière perfection.

Les peintres de bâtimens ou autres ouvriers qui veulent ménager la dépense de blanc de céruse, & qui n'ont pas besoin de préparations à l'huile, demandent quelquefois du blanc de la plus grande finesse, afin d'avoir moins de peine à le broyer sur le marbre, & qu'il fasse un meilleur effet. Lorsqu'il sera employé dans ces cas, l'ouvrier prévenu pour répondre aux intentions du peintre, ou plutôt du barbouilleur, est obligé de passer trois fois la matière du blanc par le moulin.

On verse dans des tonneaux la bouillie de craie qui a éprouvé la trituration du moulin, & on la laisse reposer pendant sept ou huit jours; la matière craieuse se précipite insensiblement au fond du tonneau, & l'eau qui s'en défait fait un fumage, de sorte qu'on peut l'épuiser à mesure avec une écuelle; c'est cette eau que l'on emploie à détrempier la matière brute comme nous l'avons observé plus haut.

Le sédiment craieux qui se dépose au fond des tonneaux ne parvient pas de lui-même à un état de consistance assez considérable pour qu'on puisse le manier aisément & le réduire en pain, quand même on voudroit former la craie en cet état dans des moules, les pains qui en résulteroient seroient exposés à se gercer en séchant; la consistance de la craie est alors telle à-peu-près que celle de la chaux lorsqu'elle est universellement fondue. Pour parvenir donc à donner à la craie le degré de consistance & de dessèchement convenable, l'ouvrier étend sa matière, qui est fort molasse, sur des treillis qu'il place au-dessus d'un lit de blanc brut. C'est ici le point le plus délicat de sa manipulation & d'un procédé qui suppose une sagacité bien digne de l'attention des Physiciens & des Philosophes, pour le dire en passant, c'est cette physique usuelle qui mérite le plus notre étude sur-tout lorsqu'elle présente le résultat des essais journaliers & traditionnels appliqués aux arts; je dis donc que la poussière de la craie brute qui est fort sèche attire puissamment & boit l'humidité surabondante du sédiment craieux, en sorte que celui-ci parvient en vingt-quatre heures à une consistance de pâte très-maniable. L'ouvrier n'a besoin pendant tout ce tems que de remuer une fois seulement sa matière, afin que toutes ses parties soient exposées également à l'action de la terre absorbante, & que la pâte s'affine également dans toute sa masse. Je ferai remarquer

Tome XVI.

ici une vérité assez importante, prouvée par tous ces essais multipliés, qui est que l'air agit moins efficacement & moins promptement que la matière brute & sèche pour dégager l'eau de la craie imbibée.

Enfin l'ouvrier forme avec les mains seules des pains de sa pâte de craie, dont la figure est celle d'un parallépipède émoussé par les côtés ou arrêtes, les plus gros n'excèdent pas trois livres; pour le débit en détail on en fait des pains arrondis en forme de mamelle.

Il ne reste plus maintenant qu'à exposer la manière dont on fait sécher les pains nouvellement formés, & il y a encore une petite manipulation fort fine & fort physique. Comme les pains ont six faces, il n'y en a que cinq qui puissent être exposées à l'air, le pain étant posé sur la sixième; si celle-ci ne séchoit pas dans la même progression que les autres, peut-être y auroit-il à craindre des gercures, ou au moins on seroit dans la nécessité de retourner souvent les pains. Mais par une suite de procédés & de réflexions l'ouvrier a senti qu'il éviteroit tous ces inconvéniens & ces embarras en posant ces pains nouvellement formés sur des moëllons secs de la craie de Villeloup de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Le moëllon sèche l'humidité & en enlève autant que l'air, ils en prennent une si grande quantité qu'il leur faut un beau jour d'été pour se sécher & être en état de recevoir de nouveaux pains. C'est dans l'endroit le plus élevé des maisons & le plus exposé à l'action de l'air, que les vinaigriers (car ce sont eux qui à Troyes sont attachés à cette besogne) préparent le blanc, & qu'ils conservent la vieille eau blanchie qui doit détrempier le blanc brute; ils ne travaillent à cette fabrique que depuis le mois d'Avril jusqu'à la fin du mois d'Octobre; la moindre gelée dérangeroit tout le travail, & dissoudroit même les pains nouvellement formés.

Les pains une fois séchés sont extrêmement fragiles; les molécules qui les forment n'ayant point naturellement de viscosités qui puissent les lier entre elles, & les ouvriers ne faisant entrer aucune espèce de colle dans leur préparation, il est nécessaire que les parties craieuses soient unies seulement par une juxte position qui est l'ouvrage de l'eau, cette non-viscosité paroît même un point important par rapport à la bonté du blanc. De toutes les différentes carrières de craie qui se trouvent aux environs de Troyes, & qui fournissent des matériaux propres pour les édifices, il n'y a que celle de Villeloup dont la craie ait été jusqu'à présent accueillie par les ouvriers, comme ayant toutes les qualités requises pour se prêter à toutes leurs opérations. Quelques-uns ayant voulu épargner les frais de voiture, avoient tenté de préparer la craie tirée des carrières plus voisines de Troyes; mais ils ont trouvé plus de difficulté à la façonner que la matière de Villeloup, & moins de blancheur dans les pains qui en provenoient. Quelques cantons de Villeloup fournissent même de la craie dans laquelle les ouvriers rencontrent des marques de viscosité sensibles; qui l'empêche de passer facilement au moulin, & qui en général la rend peu susceptible de se prêter à toutes leurs manipulations.

Il paroît donc que toutes les qualités requises par nos ouvriers pour la matière du blanc sont; 1°. qu'elle soit très-blanche; 2°. qu'elle soit tendre & friable; 3°. qu'elle ne soit point visqueuse; 4°. qu'elle soit exempte de toute terre ou pierre étrangère, tels que les petits graviers ou molécules ferrugineuses; les ouvriers prétendent qu'il ne faudroit qu'un grain de gravier gros comme une tête d'épingle pour arrêter l'ouvrage du moulin & les obliger à le démonter; la craie de Villeloup réunit toutes ces qualités;

Y Y Y



elle donne le plus beau blanc, elle est sans aucun mélange, & se prête à tous les procédés essentiels dont nous venons de donner les détails.

Ces considérations nous conduisent naturellement à faire mention du blanc qui se fait au Cavereau, village à 9 lieues au-dessous d'Orléans, sur la Loire, & dont M. Salerne, médecin à Orléans, & correspondant de l'Académie des Sciences parle, dans un discours inséré; tom. II. p. 5. des mémoires présentés à cette académie; il nous apprend que cette craie de Cavereau est grasse & liée, propre à se détacher en masse comme la marne, & que les habitants de Cavereau la mêlent par petits tas, qu'ils pétrissent à piés nuds en ôtant toutes les petites pierres & en y jettant de l'eau à différentes reprises. Après cette première préparation ils en forment des rouleaux gros comme le bras, puis ils les coupent au couteau par morceaux de la longueur d'environ quatre à cinq pouces, pour les mouler carrément & uniment en les tapant sur une petite planche. Tel est, ajoute-t-il, le blanc d'Espagne qu'ils nomment grand blanc ou blanc carré, à la différence d'une autre sorte qu'ils appellent petit blanc ou blanc rond; le dernier est effectivement arrondi en forme de manille, il est plus fin & plus parfait que le précédent, parce qu'étant façonné à la main, il contient moins de gravier ou de pierrettes. Ce travail dure jusqu'à la vendange, ou jusqu'au commencement des froids & des mauvais tems, alors ils le cessent, parce qu'il faut un beau soleil pour sécher le blanc.

Après ces détails de la préparation du blanc au Cavereau, on peut se convaincre aisément que les différences sont à l'avantage du blanc façonné à Troyes; il paroît d'abord, que la viscosité est très-marquée dans la craie de Cavereau, ainsi que le gravier & autres pierres dures, & grumeaux terreux, ochreux, &c. J'ai vu moi-même dans ce village la matière du blanc, c'est une marne blanche, douce au toucher, qui boit l'eau avec avidité, & se résout en pâte qui se païrit aisément; je l'ai trouvé mêlée pour-lors de petits débris de cos & de silex qui coupent quelquefois les doigts des ouvriers qui la païrissent; cette propriété qu'elle a de se païrir & de se réduire en une pâte molle qui s'allonge sous les piés, semble indiquer une qualité argilleuse qui lie les parties, & permet de sécher les pains au soleil sans qu'ils se gercent; en un mot elle a tous les caractères de la marne, les pains d'ailleurs se séchent très-aisément, parce que la marne quitte l'eau plus facilement que la craie; en conséquence de ces imperfections dans la matière première, les manipulations ne s'y exécutent pas avec les attentions scrupuleuses dont on use à Troyes; on voit bien que le mélange des petites pierres ne permettroit pas de faire usage du moulin; les différentes qualités du blanc d'Orléans dépendent, à ce qu'il paroît, du plus ou moins de gravier qui s'y trouve mêlé; au lieu qu'à Troyes tout est égal, à la trituration près; enfin les ouvriers de Troyes évitent le soleil, & y suppléent par un procédé très-ingénieux, qui n'est peut-être pas nécessaire au Cavereau, où la viscosité de la craie, car l'action du soleil qui sèche les pains du Cavereau, feroit gercer ceux de Troyes.

Je soupçonne que le nommé *Kignereux*, qui le premier a façonné le blanc au Cavereau, & qui y a laissé beaucoup de ses descendans, comme le rapporte M. Salerne, est un homme sorti de Troyes, car il y a encore dans un fauxbourg de Troyes une famille de ce nom; cet homme aura reconnu une certaine analogie entre la matière marneuse du Cavereau & le blanc de Troyes, mais ou il n'étoit pas instruit du procédé des artisans de Troyes, ou plutôt il aura trouvé une matière peu susceptible de leurs préparations par les raisons que nous avons détaillées.

Instruit de tous ces faits, j'ai été curieux de comparer ensemble les effets du blanc de Troyes avec ceux du blanc d'Orléans, & d'après la plus légère inspection & les usages les plus communs, il n'y a pas lieu d'hésiter à donner la préférence à celui de Troyes, les couches du blanc de Troyes sont plus uniformes, plus brillantes, plus blanches, parce que les molécules en sont plus fines & sans aucun mélange de grumeaux pierreux, tels qu'on les découvre aisément à l'œil dans les pains d'Orléans; enfin si l'on emploie le blanc de Troyes comme terre absorbante, il y a tout lieu de croire que la matière n'ayant aucune viscosité, & étant d'ailleurs réduite en molécules plus fines que celles du blanc d'Orléans, doit avoir des effets beaucoup plus complets & beaucoup plus prompts, car les terres absorbantes agissent en proportion de la division de leurs parties; d'ailleurs les petites pierres & silex du blanc d'Orléans peuvent déchirer les étoffes & les parties ochreuses, les tacher, lorsqu'on emploie le blanc pour les dégraisser.

Depuis quelque tems on débite à Paris des pains de blanc encore plus grossier que celui d'Orléans, sous le nom abusif de blanc d'Espagne; la matière de ce blanc se tire proche de Marly & au-dessous de Meudon, on la détrempe dans des tonneaux; on la brasse, & l'on tire l'eau chargée des molécules craieuses qu'on laisse reposer ensuite, & on forme les pains du sédiment qu'on fait sécher comme ceux du Cavereau, la craie paroît fort grasse au toucher, mêlée de matière ochreuse.

L'usage du blanc est assez connu, on en blanchit les appartemens; il sert, comme nous l'avons dit, de terre absorbante pour dégraisser les serges, les draps, les couvertures, au lieu de les blanchir au soufre; on en met aussi une première couche avec de la colle sur les moulures qu'on se propose de dorner; il sert aussi de base pour étendre certaine préparation terreuse colorée.

La matière brute voiturée à Troyes vaut 4 à 5 sols le boisseau du pays; les ouvriers prétendent qu'il en faut trois boisseaux pour un cent pesant, mais on en peut douter, si l'on considère que le boisseau de Troyes contient 20 pintes du pays, qui correspondent à 24 pintes de Paris; & comme on mesure comble la matière brute du blanc, il est à présumer que le boisseau contient alors 26 pintes de Paris; il ne paroît pas vraisemblable qu'ils emploient 78 pintes de blanc pour un cent pesant; quoi qu'il en soit, le blanc d'une médiocre qualité se vend actuellement 25 à 30 sols le cent; & le plus parfait quelquefois jusqu'à 40 & 45 sols le cent pesant pris en gros. Cette marchandise est plus chère en tems de paix. Le blanc brut augmente aussi de prix à proportion. Les vinaigriers de Troyes en font des envois dans tout le royaume, & même en Allemagne. Voyez Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1754, & les Ephémérides troyennes, année 1759. Article de M. DESMARAIS.

TRUAGE, (Jurisp.) Voyez ci-devant TREU.

TRUAND, s. m. (Langue franç.) *truand*, *truande*, *truander*, *tryandaille*, sont de vieux mots qui étoient autrefois fort en usage, comme il paroît par le roman de la Rose, Villon, l'auteur de la comédie de Pathelin, & autres.

*Truand* signifioit un mendiant valide qui fait métier de gueuser; *truander*, demander l'aumône par fainéantise, par libertinage; *tryandaille*, nom collectif pour dire de la gueuserie, des gueux, des vauriens: ce mot se trouve dans la vieille bible des noëls.

*Vous n'êtes que truandaille,  
Vous ne logerez point dans.*

*Truand* s'est dit encore dans le dernier siècle au figuré, pour une *Julope*.

*Ah! truande, as-tu bien le courage  
De me faire cocu à la fleur de mon âge.* Mol.

Ces mots pourroient donc bien venir de *truillon*, qui en langage celtique ou breton, signifie *guelle*. Nicod prend aussi le mot de *truand* pour un bateleur.

Borela dit *truand* pour *guenferin*. Il ajoute que *truand*, *truande*, *truandaille*, se prennent pour des fouillons, des fouillones, & comme qui diroit, tripiers, tripières, *triporia*, d'où vient la rue de la *Truanderie*, qu'on appelloit anciennement par cette raison, *viciu Truandaria*, selon le chartulaire de S. Lazare. (D. J.)

TRUAU, f. m. (*Mesure de contenance*.) cette mesure tient un boisseau & demi; elle est d'usage en certains cantons du royaume. *Dictionnaire des arts*. (D. J.)

TRUBICE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, au palatinat de Kiovie. Elle se jette dans le Borysthène, à deux milles germaniques au-dessous de Péreslaw. (D. J.)

TRUBLE, Voyez PALETTE.

TRUBLE ou TROUBLE, qu'on appelle en quelques endroits *lequette*, (*Pêche*.) c'est un petit filet de pêcheur, qui a à-peu-près la figure d'un grand capuchon à pointe ronde, dont l'ouverture est attachée à un cerceau, ou à quatre bâtons suspendus au bout d'une perche: on s'en sert pour pêcher les écrevisses, & aussi pour d'autres poissons. On amorce la *truble* avec une poignée de vers de terre, qu'on enfle par le milieu du corps, & qu'on lie pour pendre au haut de ce filet, de sorte qu'ils soient à demi-pié du fond du filet quand on le plonge dans l'eau.

TRUBRIDGE, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, dans le Wiltshire. Il est renommé par ses ouvrages de laine. (D. J.)

TRUCHEMENT, f. m. (*Gramm.*) interpete commun entre deux personnes qui parlent des langues différentes.

TRUCHEMENT, (*Hist. rom.*) en latin *interpres*. Quoique presque tous les Romains entendissent & parlaient le grec, cependant les gouverneurs de province avoient toujours avec eux un *truchement*, même dans les provinces où on parloit grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur étoit défendu de parler une autre langue que la latine, lorsqu'ils étoient en fonction. On peut citer pour preuve Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé grec dans le sénat de Syracuse, pendant qu'il étoit questeur en Sicile. La république entretenoit aussi des *truchemens* dans les villes de commerce, & sur-tout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordoient. (D. J.)

TRUCHEMENT, (*Hist. mod.*) dans les contrées du Levant signifie un *interprete*; ce sont ordinairement des Grecs ou des Arméniens qui remplissent cette fonction à la cour du grand-seigneur. Voyez DROGMAN.

TRUHSES, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre anciennes & principales charges de l'empire de Constantinople, & de celui d'Allemagne. On appelloit autrefois celui qui en étoit revêtu, *prapostus mensa regia*: on l'a nommé ensuite *archi-dapifer*. La fonction de l'*archi-truchés* en Allemagne, au couronnement de l'empereur, consiste aujourd'hui à porter sur la table de ce prince, entre deux plats d'argent, une piece du bœuf qu'on rôtit tout entier à cette solemnité. Autrefois les empereurs donnoient cet emploi, selon leur choix, à quelque prince de l'empire, jusqu'à ce que cette charge fût attachée à la maison Palatine, qui la perdit ainsi que l'électorat en 1623; mais elle lui fut rendue en 1708, & depuis elle repassa à la maison de Bavière en 1714. La

Tome XVI.

charge de *truchés* héréditaire de l'Empire sous l'*archi-truchés*, appartient aux comtes de Waldebourg. Voyez ARCHI-DAPIFER. Codin, de *offic. aulae Constantinopol.* Fauchet, de *l'orig. des dignités. Supplém. de Morari*, tome II.

TRUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au diocèse de Liege, entre Tongres & Tirlemont. L'évêque de Liege en est co-seigneur avec l'abbaye des Bénédictins, que S. Trudo fonda dans cette place, l'an 647.

TRUEC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Truccia*; bourg de l'île de France. Landry, maire du palais, gagna à *Truc* en 593, la bataille donnée entre l'armée de Clotaire II. roi de France, & l'armée de Childébert roi d'Austrasie. Mais quel est l'endroit où s'est donnée cette bataille, & où par conséquent doit-on placer le bourg de *Truccia*? La plupart des modernes, entr'autres M<sup>rs</sup>. de Valois, de Cordemoi, & le P. Daniel, croient que *Truccia* est Trouci ou Droissi, sur la Demete; cependant Trouci est dans le Ladois, & l'histoire dit que *Truccia* étoit dans le Soissonnois, au royaume de Neustrie. M. Robbe a assez bien prouvé dans une dissertation sur ce sujet, que *Truc* étoit dans le Soissonnois, sur la rive gauche de l'Aisne, & qu'il se nomme aujourd'hui *Presle le commun*. (D. J.)

TRUELLE, f. f. (*Maçon.*) outil de fer poli, ou de cuivre, emmanché dans une poignée de bois, qui sert à un maçon pour rendre unis les enduits de plâtre frais, & à prendre le mortier dans le haquet. Il y a des *truelles* triangulaires, dont deux côtés sont tranchans pour grater & nettoyer les enduits de plâtre au fas, & dont l'autre côté est breté ou brétélé, c'est-à-dire à de petites hoches en manière de scie, pour faire des bretures, gravures, ou raies qui imitent celles de la pierre de taille en badigeonnant. (D. J.)

TRUELLE BRETÉE, f. f. *terme de Maçon*; sorte de *truelle* particulière qui a des dents, & qui sert aux maçons pour nettoyer le plâtre, lorsque le mur est enduit. (D. J.)

TRUELLE, en *terme de Raffinerie de sucre*, est un outil semblable à celui des maçons, excepté que celui-ci a le coude bien plus long. On s'en sert pour faire les fonds, Voyez FONCER; pour ramasser dans les poëlettes ce qui se répand par-dessus les bords des chaudières. Voyez POËLLETES, & les sirops qu'on renverse souvent par accident. Voyez les Pl. de *Raffinerie du sucre*.

TRUENTUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, dans le Picenum. La ville *Asculum-Picenum* (Ascoli), capitale du pays, étoit bâtie sur ses bords, dans l'endroit où elle reçoit le fleuve Castellinum. A son embouchure étoit un lieu fortifié nommé *castrum Truentinum*. Pline; l. III. c. xiiij. qui nomme le château *Truentum*, parle aussi de la riviere qui lui donnoit son nom. Strabon, l. V. p. 241. fait mention de la riviere sous le nom de *Τρυντιος ποταμος*, *Truentinus amnis*, & y met une ville de même nom. Le nom moderne de cette riviere est *Tronto*. (D. J.)

TRUFFE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tuber*; genre de plante qui ne sort pas hors de terre, & qui n'a ni racines, ni tiges, ni feuilles. La *truffe* est ordinairement arrondie, & couverte d'une écorce inégale, raboteuse & hérissée de tubercules en pointes de diamant. Sa substance est dure, calleuse & interrompue par un grand nombre de fentes sinueuses, de sorte qu'elle paroît divisée en plusieurs parties, comme la noix muscade; elle est remplie de capsules molles, en forme de vessies, arrondies & très-petites, qui renferment chacune deux, trois ou quatre semences rondes ou arrondies, & dont la surface est inégale. *Michelli nova plant. amer. genera*. Voyez PLANTE.

TRUFFE, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caractères connus; les *truffes* sont d'une substance

Y Y y ij

charnue, foaguteuse, de forme irrégulière, croissant en terre; elles sont quelquefois séparées, & quelquefois réunies ensemble.

S'il y a des animaux, qui ont peu l'air d'animaux, il ne faut pas être surpris qu'il y ait aussi des plantes qui n'en ont pas la mine. Les truffes sont de ce nombre; elles n'ont ni racines, ni filamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs apparentes, & nulle apparence de graine. Il faut pourtant qu'elles jettent des semences pour se multiplier. En un mot, il faut que ce soit des plantes. Elles méritent bien par leur singularité, qu'on recueille ici ce qu'en ont écrit quelques physiciens, & M. Geoffroy entr'autres, qui a fait un mémoire sur leur nature.

Tous les corps qui paroissent végéter, se peuvent partager généralement en deux classes. La première, de ceux à qui il ne manque rien de tous les caractères des plantes. La seconde, de ceux à qui il en manque quelques-uns. Parmi ces derniers, les uns manquent de fleurs apparentes, comme le figuier dont on croit la fleur renfermée au-dedans du fruit. D'autres manquent de fleurs & de graines apparentes, comme la plupart des plantes marines dont on soupçonne les semences renfermées dans des vésicules particulières. D'autres n'ont que des feuilles sans tige, comme le lichen, le *lactu. marina*, & le *noctoch*. D'autres ont des tiges sans feuilles, comme les euphorbes, la presse, le *litophyton*, &c. D'autres enfin, n'ont pour ainsi dire, aucune apparence de plantes, puisqu'on n'y distingue ni feuilles, ni fleurs, ni graines. De ce genre sont la plupart des champignons, les éponges, les morilles & sur-tout les truffes, qui de plus n'ont point de racines. Les Botanistes les ont rangées dans l'ordre des plantes, parce qu'on les voit croître & multiplier; ils ne doutent point qu'elles n'aient du moins les parties essentielles des plantes, si elles n'ont pas les apparentes, de même que les insectes ont la partie essentielle à l'animal, quoique la structure apparente en soit différente.

Cette sorte de plante est une espèce de tubercule charnu, couvert d'une enveloppe ou croûte dure, raboteuse, chagrinée, & gercée à sa superficie, avec quelque régularité, telle à-peu-près qu'on l'aperçoit dans la noix de cyprès. Elle ne sort point de terre; elle y est cachée à environ un demi-pié de profondeur. On en trouve plusieurs ensemble dans le même endroit, qui sont de différentes grosseurs. Il s'en voit quelquefois d'assez grosses pour être du poids d'une livre; & ces dernières sont rares.

Il ne paroît pas que les anciens aient connu notre truffe, car ils décrivent la leur de couleur rougeâtre, & d'une surface lisse; espèce de truffe qui est encore commune en Italie, & qu'on appelle truffe sauvage, mais dont on ne fait aucun cas. Il est vrai cependant que les Romains recevoient quelquefois une truffe blanche d'Afrique, qu'ils estimoient singulièrement pour son odeur; ils la nommoient truffe de Lybie, & les Grecs fort peu au fait de toutes les productions africaines, appelloient celle-ci *misy cyrénaïque*.

Avicenne met au rang des meilleures truffes, celles qui sont en-dedans de couleur blanchâtre, ou pour mieux traduire le terme qu'il emploie, de couleur de sable, faisant allusion au sable grisâtre qui étoit en usage de son tems. Pline dit avec peu d'exactitude, que les truffes de Lybie étoient plus charnues que les autres. Theophraste s'exprime bien mieux, en disant que leur chair étoit d'un excellent parfum, pour les distinguer des truffes de la Grèce qui étoient insipides. Comme les truffes de Lybie venoient dans les sables brûlans de cette région; on les appelloit truffes sablonneuses; & Martial y fait allusion, lorsqu'il décrit les meilleures truffes, comme faisant des crevasses sur la surface du terrain. Il est vrai, que nous ne voyons point que la terre se fende dans les

endroits où elle porte des truffes; & Pline lui-même assure que les truffes sont enfouies en terre, sans donner aucune indication de leur place; il n'a sans doute raison pour les truffes romaines, & le fait est également vrai pour les nôtres; mais puisque Martial parle des truffes de Lybie, il faudroit avant que de le censurer, savoir si les truffes d'Afrique fendent au non, le terrain des endroits où elles se trouvent; & c'est sur quoi nous avons par hazard le témoignage de Léon l'Africain. Cet auteur qui est fort exact dans son détail des truffes de Lybie, rapporte qu'on reconnoit les endroits qui produisent des truffes, par la surface de la terre, élevée en petites montes, & fendue en un grand nombre de crevasses; mais laissons les truffes d'Afrique, pour parler de celles de l'Europe qui sont sous nos yeux, & de caractère bien différent.

Les bonnes sont communes en Italie, en Provence, en Dauphiné, dans le Languedoc, l'Angoumois, & le Périgord, où elles sont les meilleures. Il en croît aussi en Bourgogne & aux environs de Paris. Il en vient dans le Brandebourg, & en d'autres endroits d'Allemagne; M. Hatton a le premier découvert les truffes de Northampton, province d'Angleterre, & Morton les a décrites dans son histoire naturelle du pays.

On remarque que les truffes viennent plus ordinairement dans des terres incultes, de couleur rougeâtre & sablonneuse, quoi qu'un peu grasses. On les trouve au pié & à l'ombre des arbres; on les trouve aussi quelquefois entre des racines, des pierres, & quelquefois en pleine terre. Leur arbre favori est le chêne ou le chêne-vert, ou le chêne blanc, comme l'orme est celui de la morille.

On commence à voir des truffes au premier beaux tems qui suit les froids, plutôt ou plus tard, suivant que le tems est doux, mais à la suite du grand hiver, elles ont été très-rares. Elles ne paroissent dans leur naissance, que comme de petits pois ronds, rouges au-dehors, & blancs en-dedans; ces pois grossissent peu-à-peu. C'est depuis ce tems-là, qu'on commence à tirer de la terre celles qu'on nomme truffes blanches. Elles sont insipides d'elles-mêmes, & on les fait sécher pour entrer dans les ragouts, parce qu'elles se gardent mieux séchées que les marbrées.

C'est l'opinion commune, que les truffes qui ont été une fois déplacées ne prennent plus de nourriture, quand même on les remettrait dans la même terre d'où on les a tirées; mais si on les y laisse jusqu'à un certain point sans les déranger, elles grossissent insensiblement; leur écorce devient noire, chagrinée, ou inégale, quoiqu'elles conservent toujours leur blancheur au-dedans; jusqu'à ce point, elles ont très-peu d'odeur & de saveur, & ne peuvent encore s'employer qu'en ragoût; & c'est toujours ce qu'on appelle premières truffes blanches, dont il ne faut point faire une espèce différente des marbrées & des noires, que l'on recueille depuis l'automne jusque en hiver après les premières gelées, car ce ne sont que les mêmes à différens points de maturité.

La truffe blanche est dans son premier état, comme une plante qui est tout-à-la-fois racine, tige & fruit, dont le parenchyme se gonfle de toutes parts, & dont les parties se développent insensiblement. A mesure que la truffe se gonfle, l'écorce se durcit, se gercé, en différens endroits pour donner plus de nourriture à la masse qui est plus grosse; alors la truffe change de couleur, & de blanche qu'elle étoit, on la voit insensiblement se marbrer de gris, & on n'aperçoit plus le blanc que comme un tissu de canaux qui se répandent dans le cœur de la truffe, & qui viennent tendre aux gerces de l'écorce.

La matière grise qui est renfermée entre ces canaux, étant considérée au microscope, paroît être un



parenchyme transparent, composé de vésicules. Au milieu de ce parenchyme, on voit des points noirs, ronds, séparés les uns des autres, qui ont tout l'air d'être des graines nourries dans ce parenchyme dont elles ont obscurci la couleur, & si il n'y a que les vaisseaux & quelques cellules qui sont restées blanches.

Lorsque les truffes sont venues à ce point de maturité, elles ont une très-bonne odeur & un très-bon goût. La chaleur & les pluies du mois d'Août les font mûrir plus promptement; & c'est ce qui peut avoir donné lieu à quelques auteurs de dire que les orages & les tonnerres les entrentoient. En effet, on ne commence à fouiller les bonnes truffes, que depuis le mois d'Octobre jusqu'à la fin de Décembre, & quelquefois jusqu'au mois de Février, où pour lors elles sont marbrées; au lieu que celles que l'on ramasse depuis le mois d'Avril, jusqu'au mois de Juillet & d'Août, ne sont encore que blanches. Si on manque à ramasser les truffes lorsqu'elles sont à leur point de maturité, elles se pourrissent: c'est alors que l'on peut observer la reproduction de la truffe, parce qu'au bout de quelques tems, on trouve plusieurs années d'autres petites truffes qui occupent la place de celles qui sont pourries. Ces jeunes truffes prennent nourriture jusqu'aux premiers froids. Si la gelée n'est pas forte, elles passent l'hiver, & forment de bonne heure les truffes blanches du printemps.

Le grand froid de 1709 est encore une preuve de ce qu'on vient d'avancer, puisqu'on n'a vu des truffes que dans l'automne de la même année; les plus avancées qui auroient dû paroître au printemps, ayant péri par la rigueur de la saison, au lieu que l'année précédente, elles avoient été très-communes.

On ne remarque ni cheveu, ni filaments de racines aux truffes qu'on tire de terre. Elles en sont enveloppées de manière, qu'elles y impriment les traces de leur écorce, sans y paroître autrement attachées. Elles sont sujettes comme les autres racines, à être percées de vers; celui qui s'attache à la truffe est un ver blanc assez menu, & différent de ceux qui naissent de leur pourriture: par la suite, il forme une tève renfermée dans un nid tissu d'une soie blanche fort déliée. Il en sort quelque tems après une mouche bleue, tirant sur le violet, qui s'échappe de la truffière, par des gerçures qu'on y observe. Dès qu'on aperçoit de ces sortes de mouches, on les regarde comme un indice certain qu'il y a des truffes dans l'endroit autour duquel on les voit voltiger; mais nous ferons un article à part du ver de truffe.

Quand une truffe cuite a été piquée du ver, on s'en aperçoit à l'amertume qu'elle a au goût; & en y faisant un peu d'attention, on reconnoît que l'endroit de la piquure est plus noir que le reste, & que c'est de-là que vient cette amertume, le reste de la truffe ayant un bon goût. Si on l'ouvre crue à l'endroit de la piquure, on y découvre aisément le nid du ver, & un espace autour sans marbrure, d'une couleur différente du reste de la truffe, & qui approche de celle du bois pourri.

On a observé avec le microscope la superficie des truffes, & on a remarqué que certains points blancs qui s'y trouvent, étoient autant de petits insectes qui les rongent. Ils suivent les filons de l'écorce pour pouvoir tirer plus de nourriture; ces insectes sont blancs & transparents, de figure ronde à-peu-près comme les mites. Ils n'ont que quatre pattes & une fort petite tête, ils marchent même assez promptement.

Ces insectes se nourrissent du suc nourricier de la truffe; la preuve est qu'on en a trouvé qui s'étoient retirés dans le canton qu'avoit habité un ver, ils étoient devenus quoique transparents, d'une couleur de café, telle que celle de l'endroit où le ver avoit

niché. Il est à remarquer que la terre qui produit la truffe ne porte point d'autres plantes au-dessus de la truffière; la truffe en soustrait le suc nourricier, ou peut-être par son odeur fait périr, & empêche les herbes d'y pousser. Cette dernière raison paroît assez probable, d'autant que la terre qui porte la truffe sent la truffe. Les payfans en certains endroits font un tel profit sur le débit des truffes, que cela les rend soigneux de découvrir les truffières; en sorte qu'ils deviennent très-habiles en ce métier.

Ils connoissent l'étendue d'une truffière à ce qu'il n'y croît rien, & que la terre est nette de toute herbe. En second lieu, suivant la qualité de la terre, lorsque la truffière est abondante, elle se gerce en différents endroits. Ils la reconnoissent encore, à ce qu'elle est plus légère; ils la reconnoissent enfin, à ces petites mouches bleues & violettes dont j'ai parlé, & à une autre espèce de grosses mouches noires, longues, différentes des premières, qui sortent des vers qui s'engendrent de la pourriture de la truffe, & tout semblables à ceux qui naissent de toute autre matière pourrie.

Il y a une habileté à fouiller les truffes, sans les couper, sur-tout lorsqu'elles sont grosses. Pour les tirer, les payfans ont une espèce de houlette; dans d'autres endroits, ils ne s'en rapportent point à eux-mêmes pour cette recherche, mais ils ont recours à un moyen dont parle Plin & d'autres auteurs. Il faut savoir, que les porcs sont fort friands de truffes; on se sert donc d'un de ces animaux qu'on dresse à les chercher, & à les tirer. Il faut être prompt à leur ôter les truffes qu'ils découvrent, & leur donner quelque chose à la place pour les récompenser, sans quoi ils se rebuteroient, & laisseroient-là une chasse qui leur seroit infructueuse. Dans le Montserrat, ils ont des chiens dressés à cette chasse; il en est de même en Angleterre, & cette dernière méthode a ses avantages.

Voilà en général les observations de M. Geoffroi sur la truffe. Je vais présentement en déterminer les espèces d'après Tournesort; il en compte deux, qu'il distingue par leur figure. La première, est la ronde, dont on voit la figure dans ses éléments de Botanique, la même que celle qui est dans Mathiole & dans les autres Botanistes. Cette espèce est celle que l'on mange en ce pays, & qui est connue de tout le monde. La seconde espèce est celle que Mentzelius nomme dans son *pygillus variorum plantarum*, truffes d'Allemagne, *tubera subterranea testiculorum formâ*. Cette truffe est différente des autres par sa figure, & par sa couleur interne, qui, au rapport de cet auteur, est d'un roux tirant sur le verdâtre, semblable à la couleur interne des vesses de loup de nos bois: peut-être que s'il les eût ouvertes en d'autres tems, il les eût trouvées d'une autre couleur. Il les compare même à une matière qui change de couleur comme elles. Mentzelius découvrit cette espèce dans les mois d'Août & de Septembre, qui est le tems où elles ne sont pas encore mûres, & en un certain canton de la marche de Brandebourg.

Sur ce pié là, nous n'avons encore en Europe que deux espèces de truffes qui diffèrent par le port extérieur, & nous ne devons point prendre les variétés de couleurs internes, ni les différentes grosseurs pour des caractères de différentes espèces, puisque les racines ou les pierres qu'elles rencontrent en grossissant, leur peuvent donner différentes formes. La truffe est donc une plante & non point une matière conglomérée, ou un excrément de la terre, comme Plin l'a pensé, en rapportant pour preuve une histoire d'un gouverneur de Carthage, qui en mordant une truffe, trouva sous ses dents un demier. Cette preuve n'est point suffisante, puisque le hasard peut avoir fait que la truffe en grossissant, ait enve-

loppé ce denier, comme on voit arriver pareilles choses à certains arbres, de la végétation desquels on est persuadé. Il me paroît même que Plin ne savoit à quoi s'en tenir, puisqu'il rapporte ensuite, que l'on observoit que les truffes ne venoient auprès de Mételin dans l'île de Lesbos, que quand le débordement des rivières en apportoit les semences d'un endroit nommé *Tiars*, dans la terre ferme d'Asie, où il y avoit des truffes en quantité.

Peut-être que l'on pourroit multiplier les truffes en tentant différens moyens, puisque nous les voyons multiplier dans la terre. Cette reproduction nous confirmeroit l'opinion que les graines sont renfermées dans l'intérieur de la truffe, & que ce sont ces graines & ces points ronds qui forment le parenchyme de la truffe. Ce parenchyme est soutenu par des fibres qui vont irrégulièrement de la circonférence au centre, & tout traversé par des canaux blancs qui forment la marbrure de la truffe. Quelquefois ces canaux s'étendent en formant des plaques blanches, composées de vésicules transparentes plus déliées que les autres; en sorte que vues de côté, elles forment une surface unie, blanche; considérées perpendiculairement, elles laissent discerner à-travers elles, des points noirs; si ces points sont les graines de la truffe, il est probable que les plaques blanches en sont comme les fleurs, y ayant toute apparence que les fleurs doivent être renfermées dans la truffe avec les graines.

Quoique les fibres de la truffe soient fort déliées, elles ne laissent pas toutes ensemble, d'avoir assez de force pour résister quelque tems à l'effort que l'on fait en les tirant en long. On les observe mieux dans une truffe passée que dans une autre, parce que le tissu charnu étant séché, laisse appercevoir les locules qu'elles occupoient, & qui rend en les exprimant, le suc dont elles étoient chargées. Si au contraire on tire ces fibres de côté, elles se déchirent en se séparant en plusieurs lames dans le sens des fibres. Une preuve que ce sont des fibres, c'est que l'endroit qui a été gâté par le ver, étant vu au microscope, paroît être semblable à du bois pourri; en sorte que ce ne sont plus que des fibres ou des lames sans suc, sans vésicules, & sans les points qui sont peut-être les graines. On les trouve comme criblées aux endroits où ces matières auroient dû être; d'où l'on peut conjecturer que les vers ou les insectes ont soustrait le suc nourricier, puisque les insectes de la truffe ont la même couleur que la truffe dans l'endroit qu'ils ont piqué.

Au reste, tout ceci n'est que pure conjecture; car nos physiciens étant rarement à portée d'une truffière, n'ont point encore cherché, comme il conviendrait, à approfondir tout ce qui concerne la végétation de la truffe. Ce ne sont pas les payfans qui découvriront ce mystère; moins encore ces personnes voluptueuses qui sont leurs délices de ce mets, & qui, comme disoit Juvenal de leurs semblables,

*Libidinis alimenta per omnia quarunt.*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

TRUFFE, (*Dict.*) quoique la truffe contienne une assez bonne quantité de matière alimentaire, cependant son goût très-relevé est cause qu'on l'emploie principalement à titre d'affaïsonnement ou d'*irritamentum gula*.

La consistance naturelle de la truffe qui est d'un tissu dur & serré, n'empêche point qu'elle ne soit de facile digestion. On n'observe point dans les pays où elles croissent abondamment, & où on en mange beaucoup, qu'elle cause des indigestions, ni même qu'elle fatigue l'estomac. Le véritable inconvénient de leur usage est d'échauffer considérablement, mais cependant sans exciter la soif qui est le plus impor-

ton de tous les accidens de l'échauffement proprement dit.

La vertu d'exciter l'appétit vésiculaire qu'on leur attribue est très-réelle; elle s'y trouve même en un degré fort énergique. Ainsi elles ne conviennent certainement point aux tempéramens sanguins, vifs, bouillans, portés à l'amour, ni à ceux qui sont obligés par état à s'abstenir de l'acte vénérien.

Une observation rapportée à l'article POULE D'INDE (*dict.*), voyez cet article, semble prouver que le principe aromatique de la truffe est anti-septique ou affaïsonnant. (b)

TRUFFE DE CERF, (*Botan.*) espèce de champignon nommé *tuber cervinum*, ou *cervi boletus*, par J. B. 111, 851. *Lycoperdastrum tuberosum*, arthizon, fulvum, corice duriore, crasso, & granulato; medulla ex albo purpurascens; semine nigro, crassior. Mich. nov. gen. plant. 220. n. 10. tab. 99. fig. 4. Cette espèce de champignon ou de truffe, est de la grosseur d'une noix, quelquefois d'une noisette, & même plus petite, arrondie, raboteuse, inégale; d'une substance qui n'est ni dure, ni molle, & d'un noir pourpre; elle est couverte d'une écorce semblable à du cuir, grise, rousse, semée de petits grains par-dessus, renfermant en-dedans une substance fongueuse, d'un blanc tirant sur le pourpre, subdivisée & distribuée en des cellules cotonneuses & molles, remplies de très-petites graines, qui sont une masse, & qui sont attachées par des filamens. Cette même substance ayant donné sa graine mûre, se resserre, & forme un petit globule.

Lorsque cette truffe est récente, elle a un goût & une odeur forte & muriatique; mais lorsqu'elle est sèche & gardée depuis quelque tems, elle n'en a presque point de sensible. Elle naît sous la terre comme les autres truffes, sans racines, au-moins visibles. On la trouve dans les forêts épaisses & les montagnes escarpées d'Allemagne & de Hongrie; les cerfs en sont friands; étant attirés par son odeur, ils grattent la terre où elle est cachée pour la découvrir & la manger. (D. J.)

TRUFFE vers des, (*Hist. nat.*) espèce de vers qui se transforment en mouches, & qui avant leur métamorphose, vivent dans les truffes, & s'en nourrissent. Ces sortes de vers qui vivent dans les truffes, sont souvent cause qu'elles nous arrivent à Paris très-corrompues; car ils logent dans la truffe comme d'autres vers dans la viande. S'ils ne donnent pas toujours à la truffe le premier degré de corruption, au-moins en accélèrent-ils les progrès. Lorsqu'on en presse quelque-une entre les doigts, qui est trop avancée, on y sent des endroits qui cedent, qui se sont ramollis; qu'on ouvre ces endroits, ordinairement on y trouvera des vers. Ils sont assez petits, & de ceux dont le bout postérieur est plan comme celui d'un cylindre. Ce bout a deux tubercules bruns, placés sur la même ligne, plus près de la partie supérieure que de l'inférieure, qui sont les deux stigmates postérieurs. Ces vers sont blancs & transparens; aussi lorsqu'on regarde le dessus de leur partie antérieure, on voit distinctement les deux tiges noires des deux crochets noirs dont ils sont armés.

Ils piochent la truffe avec ces crochets, comme d'autres vers piochent la viande avec les leurs; leur anus qui est aisé à trouver, est en-dessous du ventre, près du bout postérieur; il jette une matière blanche & gluante, qui aide peut-être à faire corrompre la truffe; chaque ver est toujours entouré de cette liqueur épaisse. Quand ils ont pris tout leur accroissement, & ils l'ont pris en peu de jours, ils quittent la truffe comme les autres quittent la viande, & pour la même fin; je veux dire pour chercher un lieu propre à leur transformation; ils entrent en terre, & au bout de douze heures, ils sont transformés dans

leur coque, qui est de couleur de marron.

La coque du ver des truffes, comme celle de tous les vers de leur classe, est faite de leur peau, & a de même, à-peu-près la forme d'un œuf. Ce qu'elle a de particulier, c'est que son bout antérieur est un peu applati; il a moins de diamètre de dessus en-dessous, que d'un côté à l'autre. Dans l'étendue de cette portion applatie, chaque côté est bordé par une espèce de cordon, analogue à celui des coques des vers de la viande, mais qui dans celle-ci, va jusqu'au bout. Le cordon finit pourtant à un des stigmates antérieurs; mais ces stigmates sont sur la ligne droite par laquelle le bout plat est terminé. Au milieu de ce bout, paroissent des plis disposés comme ceux d'une bourle, qui entourent l'ouverture par laquelle le premier anneau est rentré en-dedans.

L'espèce de ver dont nous venons de parler, n'est pas la seule qui mange les truffes; elle donne encore de la nourriture à d'autres vers semblables à ceux qui mangent les champignons; ce sont des vers sans jambes, qui ont le corps jaune, & la tête noire & écailleuse. Reaumur, *Hist. des insectes*, tome IV. page 374. (D. J.)

TRUFFETTE, f. f. (*Toilerie*.) nom que l'on donne à certaines toiles blanches faites de lin, qui approchent assez de la qualité de celles qu'on nomme toiles demi-Hollande. (D. J.)

TRUFFIERE, f. f. (*Agriculture*.) c'est ainsi qu'on nomme dans les pays chauds, comme en Languedoc, en Provence, en Périgord, un terrain particulier où viennent les truffes; on connoît ce terrain par expérience, & parce qu'il n'y croît dessus presque point d'herbe. (D. J.)

TRUGUE ou TUGUE, f. f. (*Marine*.) espèce de faux tillac ou de couverture, qu'on fait de caillibotis, & que l'on élève sur quatre ou six piliers au-devant de la dunette, pour se garantir du soleil ou de la pluie. Il est défendu de faire cette couverture de planches, & le roi veut qu'elle soit faite avec des tentes soutenues par des cordages.

TRUIE, (*Mythol.*) cet animal étoit la victime la plus ordinaire de Cérés & de la déesse Tellus. On sacrifioit à Cybelle une truie pleine. Lorsqu'on juroit quelque alliance, ou qu'on faisoit la paix, elles étoient confirmées par le sang d'une truie; c'est ainsi que Virgile représente Romulus & Tatius, se jurant une alliance éternelle devant l'autel de Jupiter, en immolant une truie, *castrâ porcâ*. (D. J.)

TRUIE, TRUITTE, TRUIE DE RIVIERE, TROUTTE, f. f. (*Hist. nat. Ichtiol.*) *trutta*, poisson d'eau douce que l'on pêche dans les étangs, les rivières, les ruisseaux, &c. & qui varie un peu pour la couleur, selon les différens pays.

La truie en général ressemble beaucoup au faumon; elle a la tête courte & arrondie, l'ouverture de la bouche grande, & le bec obtus; le corps est épais & terminé par une queue large; les mâchoires n'ont qu'un simple rang de dents, mais il y en a sur le palais. Les côtés du corps ont des taches d'un très-beau rouge, le dos est brun & marqué de taches noires, parmi lesquelles il s'en trouve quelquefois de rouges. Ce poisson se plaît dans les petites rivieres où il y a beaucoup de pierres, & dont les eaux sont claires & froides; il se nourrit de poissons & de vers; sa chair est ferme, un peu dure & excellente. Rai, *synop. méth. piscium*. Rondelet, *des poissons de riviere*, chap. ij. Voyez POISSON.

TRUIE SAUMONÉE, poisson d'eau douce, qui ne diffère du faumon qu'en ce qu'il est plus petit, & qu'il n'a pas la queue fourchue. Voyez SAUMON.

La truie saumonée a rarement plus de 20 pouces de longueur, sa chair n'est pas rouge comme celle du faumon, & elle a un goût désagréable. Gesner & Aldrovande font mention sous le nom de *trutta la-*

*cufris*, d'une espèce de truie saumonée bien différente de la précédente; ces auteurs disent qu'on en pêche dans le lac de Genève, qui pèsent trente-cinq à quarante livres, & même qu'on en trouve dans le lac de Lago de l'état de Milan, qui pèsent jusqu'à cent livres. Le dos de ces truies saumonées est d'un beau verd bleuâtre; la nageoire du dos a beaucoup de taches noires, & la queue est fourchue; leur chair est rouge & de bon goût. Rai, *synop. méth. piscium*. Voyez POISSON.

TRUIE, (*Diets.*) la chair de ce poisson est d'un goût exquis, délicieux, & fort nourrissante, elle est meilleure en été qu'en toute autre saison.

La graisse est adoucissante, dissolvante, résolutive, bonne pour les taches, les rouffeurs du visage, pour les taches de petite verole, pour la surdité, les bruissements d'oreille, pour les taches & les cataractes des yeux; elle soulage dans les hémorrhoides, les ragades, les gerçures de l'anus, dans les ulcères du sein & les fistules du mamelon. Lemer, *dict. des drogues*.

TRUIE, (*Pêche*.) on la pêche avec une seine qui traverse la riviere: on halle ce filet d'un bord & d'autre; il n'y a que trois hommes employés à cette manœuvre; un homme de chaque côté, & un dans un bateau pour mieux gouverner le filet, qui a deux brasses de hauteur, & environ 40 de long. Voyez SEINE.

TRUIE, (*Brass.*) est une espèce de cage carrée, placée sur la cheminée du fourneau de la touraille; elle est à carneaux tout-au-tour, & couverte en comble; elle sert à recevoir la fumée qui sort par les carneaux & se répand dans toute la touraille. Il y en a qui sont faites de fer & d'autres de brique.

TRUIE, adj. terme de Manege; épithète du cheval, qui sur un poil blanc a des marques de poil noir, bai ou alezan, particulièrement à la tête & à l'encolure. (D. J.)

TRUITÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes allemands à une espèce de pierre semblable à de l'albâtre, remplie de taches noirâtres & luisantes, qui font que cette pierre ressemble à la peau d'une truie saumonée. C'est la même pierre que d'autres ont nommé pierre tigrée. Voyez Bruckmanc, *epistol. itinerariae centuria I.*

TRULLE, f. f. terme de Pêche; sorte de grand havenet dont on se sert dans le Garonne; cet instrument est assez semblable aux grands bouts de quievres; il est monté de même sur deux longues perches croisées, tenues ouvertes au moyen d'une petite traverse de bois; le sac est amarré aux deux côtés des perches, & à une traverse de corde qui est à l'extrémité de ces perches; il forme une espèce de poche dans le fond; les mailles de l'entrée peuvent avoir environ 15 lignes; on ne se sert de cet instrument que durant le printemps, & de marée montante; les pêcheurs les traînent, & poussent devant eux à-peu-près de la même manière que ceux qui se servent de bouteux & de bout de quievres, pour faire la pêche des chevrettes.

Avec des mailles aussi serrées, & la manœuvre que font ceux qui pêchent avec cet instrument, rien ne peut être plus abusif; puisque tout ce qui monte avec la marée est arrêté & pris, à cause de la petitesse des mailles de la trulle, dont rien ne peut éva-

der.

TRULLE, *la*, (*Géog. mod.*) ou la Trouille, petite riviere des Pays-bas, dans le Hainaut. Elle traverse Mons, & se jette bientôt après dans la Haisne, au-dessus de S. Guillaïn. (D. J.)

TRULLIZATION, f. f. (*Archit.*) Vitruve, l. VII. c. ij. appelle ainsi toute sorte de mortier travaillé avec la truelle au dedans des voûtes ou des hachures



qu'on fait sur la couche de mortier pour retenir l'enduit du stuc. (D. J.)

**TRULLOTTE**, f. f. *terme de Pêche*; sorte de chaudière ou d'engin avec lequel on prend du poisson; les pêcheurs qui se servent de cet instrument font la pêche de la même manière que les pêcheurs de l'amirauté de Caux la font avec leurs petites chaudières; mais leurs *trullottes* ont différemment construites; ce sont deux petits bâtons de 18 à 20 pouces de long, passés au-travers d'un morceau de bois carré, sur 2 pouces de large & un pié de haut; le petit sac de ret qui forme cet instrument est amarré aux bouts de la petite croisière; on met des appâts dans le fond pour y attirer les chevrettes, avec une pierre qui y est amarrée, pour faire caler la *trullotte*, que l'on relève de tems-en-tems au moyen d'une corde d'une brassée environ, frappée sur le bout du morceau de bois au-travers duquel passe la croisée; le bout de la corde qui y est amarrée est soutenue à fleur d'eau par une petite bouée de liege, par laquelle, au moyen d'une petite fourche, on relève la *trullotte* de tems-en-tems; cet instrument ressemble assez à une espèce de croc où l'on prend la viande pour la conserver au frais, les pêcheurs font cette petite pêche à pié à la basse-eau, n'ayant aucun bateau.

**TRULLUM**, f. m. (*Hist. ecclésiastique.*) mot barbare qui signifie *dôme*; on s'en sert principalement dans cette phrase usitée parmi les théologiens, *le concile in trullo*.

On donne proprement ce nom, non pas au sixième concile général assemblé à Constantinople en 680, quoiqu'il fût tenu dans le *trullum* ou dôme du palais des empereurs, mais au concile tenu en 692 dans le même lieu dont ce concile a retenu le nom, on l'appelle aussi *concilium quini-sextum*, parce qu'il est une suite des cinquième & sixième conciles généraux. Voyez **QUINI-SEXTA**.

Le *trullum*, ou comme l'appelle M. Fleury, le *trullus*, étoit proprement un vaste fallon où se tenoit ordinairement le conseil d'état des empereurs de Constantinople. On peut juger de son étendue par le nombre des évêques qui assistèrent aux conciles, qui y assistèrent au premier; il s'y trouva l'empereur en personne & plus de 160 évêques; au second on comptoit 211 évêques.

On croit que ce nom *trullus* ou *trullum* vient du latin *trulla*, coupole, & qu'on avoit appelé ainsi la salle en question, parce qu'elle étoit voutée en coupole. Voyez **COUPOLE**.

**TRUMEAU** ou **TREMEAU**, f. m. (*Archit.*) partie du mur de face entre deux croisées, qui porte le fond des sommiers des plate-bandes. Les moindres *trumeaux* sont érigés d'une seule pierre à chaque assise. (D. J.)

**TRUMEAU**, *terme de Miroitier*; il se dit des glaces qui se placent dans l'entre-deux des croisées que les architectes nomment *trumeaux*, d'où ces miroirs ont pris leur nom.

**TRUS**, (*Glossaire françois.*) *trus* ou *trut* veut dire en françois *impôt*, *tribut*. Selon M. de Boullainvilliers, Charles le Chauve mit un impôt sous ce nom, par lequel chaque maison devoit payer une certaine somme, lorsqu'on apprenoit la nouvelle de quelque descente des Normands. De ce mot *trus*, dit Paquier, vint celui de *truander*, pour dire *gourmander* & *souler*; parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs, sont ordinairement gens fâcheux, qui ont peu de pitié des pauvres, sur lesquels ils exercent les mandemens du roi. Il y a quelque apparence qu'on donna le nom de *truanderie* aux rues où les bureaux de ces fermiers & receveurs étoient établis. (D. J.)

**TRUSION**, f. f. (*Médec.*) c'est ainsi qu'on nomme le mouvement du sang du cœur au corps par les

arteres; & son retour du corps au cœur par les veines s'appelle *mouvement progressif & circulaire*.

**TRUSQUIN**, f. m. (*outil d'Arquebuser.*) ce *trusquin* est une targette de bois longue d'un pié & large & épaisse d'un pouce, qui est percée à deux pouces du haut d'un petit trou carré, dans lequel passe en croix une petite targette de fer du calibre du trou; cette targette est un peu recourbée d'un bout & un peu aiguë; cet outil sert aux Arquebusiers pour marquer des raies droites sur des bois de fusil & des plaques de fer.

**TRUSQUIN**, est un instrument ou outil dont se servent les Charpentiers à mettre les bois d'épaisseur. Voyez **Pl. du Menuisier**, & l'article **MENUISERIE**.

**TRUSQUIN D'ASSEMBLAGE**, f. m. (*Menuiserie.*) outil dont les Menuisiers se servent pour marquer l'épaisseur des tenons & la largeur des mortaises qu'ils veulent faire pour assembler leurs bois, afin que les unes répondent aux autres. Cet outil est de bois composé de deux pièces; l'une est une espèce de règle d'un pouce d'équarrissage & de dix ou douze de longueur, qu'on appelle la *tige*; l'autre est une très-petite planche ou morceau de bois plat, peu épais, d'environ quatre pouces en carré, à-travers lequel passe la règle, enforte néanmoins qu'on puisse l'avancer ou le reculer à volonté; c'est sur la tige qu'est la pointe à tracer. On appelle *trusquin à longue pointe* un *trusquin* qui n'a qu'une pointe, mais très-longue; il sert à courroyer du bois, & à pouvoir atteindre dans les fentes ou flèches que le bois peut avoir. (D. J.)

**TRUSTÉE**, f. f. (*Mesure de continence.*) on s'en sert en quelques lieux de Bretagne, particulièrement dans toute l'étendue de la prévôté de Nantes, pour le commerce des sels qui s'y vendent ordinairement au cent des *trustées*. Vingt-cinq *trustées* font environ un muid, mesure nantoise. Savary. (D. J.)

**TRUTE** ou **TRUTTE**, voyez **TRUTE**.

**TRUTINA HERMETIS**, (*Divin.*) terme familier aux astrologues, & qui signifie une méthode artificielle d'examiner & de rectifier la nativité ou l'horoscope pris du moment de la naissance d'une personne en remontant au moment de sa conception, & déterminant quel étoit alors l'état des cieux. On sent que par-là ces imposteurs ont voulu se ménager une ressource, mais aussi fautive que leur première méthode. Voyez **HOROSCOPE**.

**TRUTULENSIS PORTUS**, (*Géog. anc.*) port de la Grande-Bretagne. Tacite en fait mention dans la vie d'Agricola. Comme on ne fait point la situation de ce port, il y a des auteurs qui veulent au lieu de *Trutulensis*, lire *Rhutupensis*, & ils prétendent que c'est *Richborough* dans la province de Kent. (D. J.)

**TRUXILLO**, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans l'Estramadoure, dans les montagnes, à dix lieues de Mérida, à 25 lieues au sud-ouest de Tolède, avec une citadelle. Jean II. roi de Castille a érigé *Truxillo* en ville en 1431. Elle a six paroisses & plusieurs monastères. Son terroir nourrit des brebis dont la laine est très-précieuse. Long. 12. 38. latit. 39. 10. (D. J.)

**TRUXILLO**, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, dans le Pérou, audience de Lima, proche la mer du Sud, avec un pont qui en est à deux lieues, & où l'encrage n'est pas bon. François Pizarro fonda cette ville l'an 1555. Son terroir abonde en figues, pommes, grenades, oranges & vignes. Long. 298. latit. mérid. 7. 30. (D. J.)

**TRUXILLO**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au gouvernement d'Honduras, sur la côte du golphe du même nom; son port est au fond de la baie. Son terroir est fertile en fruits excellents, & en vins qu'on recueille deux fois l'année. Long. 292. 16. latit. 15. 38. (D. J.)

**TRYCHNUS**,

TRYCHNUS, f. m. (*Hist. nat. Botan. anc.*) c'est la même plante que le *strychnus*, nom du solanum ou morelle. Les Grecs l'ont appelé *στρυχνος*, & les Latins semblablement ont abandonné à leur exemple le *r* initial, comme ils ont fait dans plusieurs autres mots; c'est ainsi qu'ils ont écrit *milax* pour *smilax*, *maragdus* pour *smaragdus*, &c.

Dioscoride voulant distinguer le solanum qui rend furieux, du solanum qui cause l'assoupissement, & qui sont, comme on fait, deux plantes vénéneuses, appelle l'une *trychnos*, & l'autre *strychnos*; mais c'est là un mauvais jeu de mots inconnu même dans la langue grecque.

Théophraste parle aussi du *trychnus*, mais il entend par ce mot une plante qui porte un fruit mangeable, & une plante différente des deux solanum vénéneux; car c'est notre lycopersicon ou pomme d'amour, que la plupart des botanistes ont effectivement placée, jusqu'à Tournefort, entre les espèces de solanum.

Théophraste distingue aussi trois espèces de *trychnus*, & dit que la troisième donne un fruit bon à manger. Aujourd'hui encore les juifs, les Italiens, les Espagnols & les Portugais mangent tous la pomme d'amour, ou le fruit du lycopersicon, & ils en font grand cas en salade, avec du sel & du poivre. Les derniers écrivains grecs ont abandonné le mot *strychnus* & *trychnus*, en leur substituant le terme *melanzanon*, qui est peut-être emprunté de l'italien *melanzana*. (D. J.)

TRYM ou TRYME, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath dont elle est la capitale, à six milles de la Boyne. Elle a le droit de tenir marché public, & envoie deux députés au parlement de Dublin. (D. J.)

TRYPHERA, f. f. en Pharmacie, est un nom qui a été donné à différens remèdes, surtout du genre narcotique. La grande *tryphère* est composée d'opium, de canelle, de cloux de girofles & de plusieurs autres ingrédients. On l'emploie pour fortifier l'estomac, pour arrêter les cours de ventre, & pour certaines maladies de la matrice. Ce mot est formé du grec *τρυφερος*, délicat, parce que ces sortes de remèdes agissent doucement & agréablement, ou selon d'autres, parce qu'ils procurent du repos à ceux qui en usent.

La *tryphère* saracénique & la *tryphère* persienne ainsi nommées parce qu'elles furent premièrement introduites, l'une par les Sarrazins, & l'autre par les Persans, sont toutes deux de doux purgatifs.

## T S

TSANGOU-MANGHITS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, qui est une espèce de scolopendre; ses feuilles sont longues & étroites, rangées de côté & d'autres; elles répandent une odeur très-aromatique.

TSAPHARI, f. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par quelques-uns à la cadmie que Dioscoride appelle *placitis*, c'est-à-dire *erouteuse*, parce qu'elle forme une espèce de croute aux côtés des fourneaux. Sérapion s'est bien trompé quand il a dit que la cadmie étoit une production naturelle. (D. J.)

TSAR, (*Hist. de Russie.*) ce mot signifie roi dans toute la bible en langue slavone, & les étrangers lui ont substitué le mot *czar*, qui est une corruption de celui de *isar*. Dans la bible slavone traduite du grec, il y a sept cens ans, longtems avant que les ducs de Russie prissent le titre de *czar*, les rois Pharaon, Saül, David, &c. sont appelés *czar*; il n'y a point dans cette langue de différence entre roi & empereur.

Le premier qui prit le titre de *czar*, fut Iwan Wa-

Tome XVI.

siéléwitz, aïeul de Ivan Basilowitz, qui reprit le titre qu'avoit porté son grand-père, se qualifiant *czar* de Casan, d'Altracan & de Sibérie, comme aussi *powelitel* & *samoderstetz* de toutes les Russies. Le premier de ces deux derniers mots signifie *imperator* ou *général*, & le dernier veut dire *souverain*. Ces titres ont été donnés à tous les successeurs de Basilowitz jusqu'en l'année 1721, que l'archevêque de Novogrod persuada au czar Pierre I. de changer le titre russe de *powelitel* en latin, & de se qualifier *empereur*; & quoique toutes les puissances lui eussent toujours donné ce titre en langue russe, il causa dès le moment qu'il fut latinisé, de grandes contestations en Europe; mais le vainqueur de Charles XII. les fit cesser par sa puissance. (D. J.)

TSCCHAROS LES, (*Géogr. mod.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale, au Paraguay. Les détails que le p. Sepp jésuite, donne de ce peuple dans les lettres édifiantes, ne sont pas assez vraisemblables pour y ajouter foi; ce qu'il y a de sûr, c'est que les missionnaires n'ont encore rien opéré sur la conversion des *Tscharos*; mais ils vivent avec eux sans les troubler ni les persécuter, & c'est quelque chose. (D. J.)

TSE-KIN, f. m. (*Porcelaine de la Chine.*) espèce de vernis qu'on met à la Chine sur la porcelaine pour lui donner une couleur de café ou de feuilles mortes.

Pour faire ce vernis, on prend de la terre jaune commune, on lui donne la même façon qu'au *péunse*; & quand cette terre est préparée, on n'en emploie que la matière la plus déliée qu'on jette dans de l'eau, dont on forme une espèce de colle aussi liquide que le vernis ordinaire appelé *péyéon*, qui se fait de quartiers de roches. Ces deux vernis, le *tse-kin* & le *péyéon* se mêlent ensemble, & pour cela ils doivent être également liquides. On en fait l'épreuve en plongeant le *péunse* dans l'un & dans l'autre vernis. Si chacun de ces vernis pénètre son *péunse*, on les juge propres à s'incorporer ensemble.

On fait aussi entrer dans le *tsekin* du vernis ou de l'huile de chaux & de cendres de fougères préparées, de la même liquidité que le *pé-yéon*; mais on mêle plus ou moins de ces deux vernis avec le *tsekin*, selon que l'on veut que le *tsekin* soit plus clair ou plus foncé: c'est ce qu'on peut connoître par divers essais; par exemple, on mêlera deux tasses de la liqueur *tsekin* avec huit tasses du *pé-yéon*, puis sur quatre tasses de cette mixture de *tsekin* & de *pé-yéon*, on mettra une tasse de vernis fait de chaux & de fougère. Coutume d'Asie. (D. J.)

TSE SONG, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom chinois d'un arbre qui tient du cyprès & du genévrier. Le tronc qui a environ un pié & demi de circuit, pousse des branches qui se partagent en une infinité d'autres, & forment un buisson verd, épais & touffu; ses feuilles sont longues, étroites, piquantes, disposées le long des rameaux par files, tantôt au nombre de cinq, & tantôt au nombre de six. Les rameaux qui sont couverts de ces feuilles longues; se trouvent principalement en-dessous & au-bas des branches, tout le haut & le dessus n'étant que cyprès.

L'écorce de cet arbre est un peu raboteuse, d'un gris-brun tirant sur le rouge en certains endroits; le bois est d'un blanc rougeâtre, semblable à celui de genévrier, ayant quelque chose de résineux; ses feuilles, outre l'odeur d'un cyprès, sont d'un goût fort amer mêlé de quelque âcreté.

Ses fruits sont verts, ronds & un peu plus gros que les baies de genévrier, d'un verd olivâtre & d'une odeur forte; ils sont attachés aux branches par de longs pédicules; ils contiennent deux grains roussâtres en forme de petits cœurs, & durs comme les grains de raisin. (D. J.)

Z z z

**TSHINCA**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espece de giroflier des Moluques, *caryophyllus ramosus vel dentatus*. Joh. Bod. à Stapel. D'autres auteurs hollandais appellent cette plante *caryophyllus regius*, parce que les petits princes & les nobles des îles moluques en font une estime qui va jusqu'à la superstition pour sa forme singulière & sa rareté; ils prétendent qu'il n'y a que deux especes de *tshinca* dans le monde; ils font tous deux caryophyllifères, & ne diffèrent des arbres de ce genre que par la grandeur; leur fruit n'est cependant autre chose que le caryophyllus ou giroflier aromatique ordinaire divisé en plusieurs cornes qui croissent par degrés, mais qui n'ont point de calices ronds, & qui portent des fleurs. Il n'est pas étonnant que ces sortes de végétaux monstrueux soient fort rares. (*D. J.*)

**TSJASKELA**, f. m. (*Hist. nat. botan.*) arbre des Indes orientales qui est une espece de figuier; son écorce sert en quelques endroits à faire des cordes d'arcs. On en tire aussi une couleur rouge propre à la teinture.

**TSI-CHU**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est ainsi que les Chinois nomment l'arbre qui leur fournit la liqueur dont ils font les vernis si estimés par les Européens. Ce mot en chinois signifie l'arbre à l'huile, nom qui lui a été donné à cause de la liqueur semblable à de l'huile, qui en découle par les incisions qu'on lui fait; elle tombe peu-à-peu comme la térébenthine des pins; mais l'arbre en donne une plus grande quantité quand on y fait des incisions; cependant elles le font mourir en peu de tems. On fait bouillir cette liqueur pour lui donner de la consistance. Les émanations qui partent de cette liqueur, qui est le vernis de la Chine, sont très-dangereuses; les hommes qui s'occupent à la recueillir, prennent les plus grandes précautions pour s'empêcher de les recevoir, soit par la respiration, soit dans les yeux, ils prennent des précautions même pour que la liqueur ne tombe point sur leurs mains, malgré cela ils sont sujets à des inflammations des yeux, à des ulcères & quelquefois à des maladies funestes. Voyez **VERNIS**.

**TSJELA**, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre du Malabar qui s'éleve fort haut; son tronc pousse un grand nombre de branches qui s'étendent au loin circulairement. Son fruit n'a point d'odeur ni de goût; il croît sur les branches, entre les feuilles, sans pédicule, il est de la forme & de la grosseur de la groseille, & contient quantité de petits grains rougeâtres. Les auteurs de l'*hort. malab.* en font une espece de figuier qu'ils nomment *ficus malabarica*, *fructu ribesii formâ & magnitudine*. (*D. J.*)

**TSIEM-TANI**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *mixa pyriformis, officulo trispermo*. Raii. C'est un très-grand arbre qui croît au Malabar; son écorce est échauffante, incise les humeurs visqueuses & pituiteuses, les atténue, & évacue les eaux dans l'hydropisie; si on la réduit en poudre avec la pulpe de son fruit, elle produit la guérison des fièvres intermittentes qui viennent d'humours viciés & tenues surabondantes. (*D. J.*)

**TSJERIAM-COTTAM**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) *fructus indicus, baccifera, fructu racemoso, cuspidato, ribarium simili monopyreno*. Hort. malab. C'est un arbrisseau toujours verd qui croît au Malabar, & dont le fruit ressemble assez à notre groseille. Ses feuilles bouillies dans l'eau donnent un gargarisme qui dissipe le gonflement des gencives & les raffermis. On prépare de son écorce bouillie dans du petit lait avec de la graine de cumin, un autre gargarisme qu'on dit être un lent remède contre les aphtes. Ray. (*D. J.*)

**TSJEROE-KATOU**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) grand & bel arbre du Malabar; son tronc est fort gros, ses branches sont nombreuses, & s'éten-

dent très-loin; son bois est blanchâtre, compacte, couvert d'une écorce brune & lanugineuse; il rend par des incisions une larme rougeâtre, glutineuse, odoriférante, très-acre, & que la chaleur du soleil noircit. Sa racine est couverte d'une écorce obscure, sans odeur, d'un goût onctueux, acrimonieux & caustique. On exprime aussi de ses feuilles un suc rougeâtre, acre, brillant, & qui ulcère la peau.

Ses fleurs sont pentapétales, blanches, tendres, odoriférantes, acres, chaudes au goût; elles sont suivies d'un petit fruit rond & oblong, qui est d'abord verd, ensuite bleu, & cotonneux à mesure qu'il mûrit. Il est d'un bleu noir dans sa maturité, & plein d'une pulpe brunâtre, succulente, glutineuse, acre & caustique. Au milieu de cette pulpe est un noyau qui contient une amande blanchâtre, onctueuse, acre & fort amère.

Cet arbre croît dans toutes les contrées du Malabar. M. Commelin l'appelle *prunifera malabarica, fructu racemoso, parvo, acri, succo tinctorio*. Hort. malab. On le cultive dans les champs semés de riz pour en écarter les oiseaux, à cause de ses qualités pernicieuses. Les teinturiers se servent du suc de son fruit avec de la chaux, pour teindre leur coton mêlé. (*D. J.*)

**TSJEROE-POEAM**, f. m. (*Hist. natur. Botan. exot.*) *arbor baccifera malabarensibus, racemosa, tripetala, fructu oblongo, tricocco, calice excepto*. Hort. malab. C'est un petit arbre fort bas, dont le tronc est vert en-dedans, blanchâtre en-dehors, & revêtu d'une écorce noirâtre; il jette un grand nombre de branches noueuses. Sa racine est jaunâtre, couverte d'écorce rougeâtre, d'une odeur & d'un goût désagréable; ses feuilles sont pointues, oblongues, unies, d'un verd obscur, luisantes en-dessus, verdâtres & cotonneuses en-dessous. Ses fleurs sont à trois pétales. Il s'éleve du milieu d'elles un pistil oblong & d'un verd tirant sur le jaune. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des baies rondelettes à trois panneaux, vertes, placées dans des calices, pleines de semences, d'un verd cendré, & dont les cellules sont séparées par des pellicules membraneuses. (*D. J.*)

**TSJEROM-CARA**, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbrisseau de Malabar, qui s'éleve à la hauteur de sept à huit piés; son tronc pousse un grand nombre de petites branches armées d'épines droites, & rangées circulairement; sa racine est rougeâtre, odoriférante & amère; ses fleurs naissent dans les aisselles des feuilles; elles sont verdâtres, sans odeur, & placées dans un petit calice verd divisé en cinq lobes pointus; elles sont suivies de baies applaties, rondes, à deux panneaux, couronnées d'un ombilic, pleines d'une pulpe verte & amère. Ces baies contiennent deux semences oblongues, placées à quelque distance l'une de l'autre. Cet arbrisseau est nommé dans le jardin de Malabar, *fructu baccifera indica, flosculis ad foliorum axorum confertis, fructu dicocco*. (*D. J.*)

**TSIKUDSEN**, (*Glog. mod.*) dans neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province est divisée en vingt-quatre districts, & a quatre journées de longueur du sud au nord; c'est un pays médiocrement bon, & qui a plusieurs manufactures de porcelaine. (*D. J.*)

**TSIKUNGO**, (*Glog. mod.*) une des neuf provinces de la contrée de l'empire du Japon, dans le pays de l'ouest. Cette province a cinq journées de longueur du sud au nord, & est partagée en dix districts. Son pays produit en abondance du blé, du ris & des pois. Les côtes lui donnent du poisson, des écrevilles, & du coquillage. On y fait beaucoup de confitures, qui sont estimées dans les autres provinces. (*D. J.*)



TSIMADAN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, dont la feuille a des propriétés qu'on vante contre les maux de cœur, la peste & toutes les maladies contagieuses.

TSIMANDATS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Madagascar, dont les voyageurs ne nous apprennent rien, sinon que les nègres s'en servent pour guérir la maladie vénérienne. Il seroit à souhaiter que ceux qui nous ont transmis les noms des plantes exotiques, nous eussent en même tems donné la manière de s'en servir.

TSIN, f. m. (*Hist. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Chinois à une substance minérale d'un bleu foncé, assez semblable à du vitriol bleu, qui se trouve dans quelques mines de plomb, & que l'on croit contenir quelques portions de ce métal. Les Chinois s'en servent pour peindre en bleu leur porcelaine, & ils l'emploient comme un fondant, qui fait pénétrer les autres couleurs dans la pâte de la porcelaine. Cette substance se trouve, dit-on, aux environs de Canton & de Pékin. Les peintres en émail se servent aussi de cette matière dans leurs émaux, & l'on en applique sur de l'argent, mais elle s'en détache aisément. Quand on en met sur la porcelaine, il faut qu'elle soit ensuite remise au feu pour recuire.

Avant d'employer le *tsin*, on ne fait que le pulvériser sans la calciner, comme cela se pratique d'ordinaire; on le bat ensuite dans beaucoup d'eau pour en séparer la terre & les parties étrangères, après quoi on laisse la poudre tomber au fond de l'eau qui n'en est point colorée; quant à la poudre, elle n'est plus bleue, comme avant que d'avoir été pulvérisée, mais elle est d'un gris cendré; mais après avoir été recuite, elle redevient d'un très-beau bleu. La matière qui s'est précipitée au fond de l'eau se sèche & se conserve; pour en faire usage, on ne fait que la mêler avec de l'eau gommée, & on l'applique avec un pinceau sur la porcelaine qu'on veut peindre. Voyez le recueil des observations sur les coutumes de l'Asie.

TSINGALHA, f. m. (*Hist. nat.*) espèce de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il habite toujours dans les marais & les eaux dormantes; il s'attache aux bestiaux & aux chiens qu'il tue, & dont il suce le sang.

TSIN-SE, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la Chine les lettrés du troisième ordre; grade qui répond au docteur de nos universités; on n'y parvient qu'après un examen qui se fait à Pékin, dans le palais de l'empereur, qui préside en personne à l'assemblée, & qui donne souvent lui-même le sujet sur lequel les candidats doivent composer. Cet examen ne se fait que tous les trois ans, & l'on n'admet au doctorat qu'un petit nombre de *kiu-gins*, ou lettrés du second ordre. La réception se fait avec une pompe extraordinaire; chacun de ceux qui ont été reçus docteurs, reçoit de l'empereur une coupe d'argent, un parasol de soie bleue, & une chaise très-ornée pour se faire porter. Les noms des nouveaux docteurs sont inscrits sur de grands tableaux qu'on expose dans la place publique. Dès qu'ils sont admis, on s'empresse d'aller instruire leurs familles de l'honneur qu'elles ont reçu; ces courriers sont très-bien récompensés; les villes où les docteurs sont nés, prennent part à la gloire de leurs citoyens, & célèbrent cet événement par de très-grandes réjouissances. Les noms des docteurs s'inscrivent dans un registre particulier, & c'est parmi eux que l'on choisit les personnes qui doivent occuper les premières charges de l'empire; il n'est point surprenant qu'un état administré par des hommes qui ont consacré leur tems à l'étude de la morale, des lois & de la philo-

Tome XVI.

sophie, surpasse tous les autres par la sagesse de son gouvernement.

TSIO, f. m. (*Mesur.*) c'est chez les Japonois un espace de 60 brasses.

TSJOCATTI, f. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre nommé dans l'Hort. malab. *fructus baccifera, malabarensis, fructu calyculato, tetracocco, umbellato*; cet arbre ne s'éleve qu'à 12 piés de hauteur; son tronc pousse un grand nombre de petites branches ligneuses; son bois est blanchâtre, revêtu d'une écorce rougeâtre; sa racine est blanche, amère & aromatique. Ses feuilles sont rondes, oblongues, pointues, légèrement dentelées, épaisses, fortes, unies, d'un verd noirâtre en-dessus, & verdâtre en-dessous. Ses fleurs sont jaunâtres, sans odeur, & placées au sommet des branches, en forme d'ombelles. Ses baies sont à trois panneaux, & quelquefois davantage, d'abord verdâtres, mais rouges lorsqu'elles sont mûres, fixées dans un calice rouge & noirâtre; d'un goût acide; elles contiennent ordinairement quatre semences blanchâtres en forme de rein, & d'une amertume qui n'est pas désagréable. On emploie dans le pays la décoction des fleurs & des baies pour raffermir les gencives. (*D. J.*)

TSIOMPA, ou CIAMPA, ou CHIAMPA, (*Géog. mod.*) petit royaume d'Asie. Il est borné au levant & au midi par la mer, au couchant par le royaume de Camboge, & au nord par le desert de la Cochinchine.

Nous ne connoissons de ce royaume ni les villes, ni les rivières, ni les montagnes. Nous savons seulement que son roi est tributaire de celui de Cochinchine. Ses sujets sont idolâtres, & vivent dans de misérables cabanes de bois. (*D. J.*)

TSIO-TEI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un mirthe du Japon qui est sauvage; il a de longues feuilles; le même, suivant Kämpfer, que le mirthe commun d'Italie de Gaspard Bauhin.

TSITSIH, f. m. (*Hist. nat.*) espèce d'écureuil d'une couleur grise, qui se trouve dans l'île de Madagascar. Ils demeurent dans les creux des arbres, & jamais on n'a pu parvenir à les apprivoiser.

TSONG-MING, (*Géog. mod.*) île de la Chine, dans la province de Kiangnan, dont elle n'est séparée à l'ouest que par un bras de mer, qui n'a que 5 à 6 lieues.

Cette île n'étoit anciennement qu'un pays sauvage & desert, tout couvert de roseaux. On y reléguoit les bandits & les scélérats, dont on vouloit purger l'empire. Les premiers qu'on y débarqua se trouverent dans la nécessité, ou de périr par la faim, ou de tirer leurs alimens du sein de la terre. L'envie de vivre les rendit actifs. Ils défrichèrent cette terre inculte: ils en arrachèrent les plantes inutiles; ils semèrent le peu de grains qu'ils avoient apporté; & ils ne furent pas long-tems sans recueillir le fruit de leurs travaux. Au bout de quelques années une partie du terroir qu'ils avoient cultivé, devint si fertile, qu'elle leur fournit abondamment de quoi vivre.

Dans la suite des tems, plusieurs familles chinoises, qui avoient de la peine à subsister dans le continent, se transporterent dans l'île, & sortirent de l'indigence.

L'air du pays est assez tempéré, parce que sa chaleur excessive est modérée par des pluies qui tombent en abondance, surtout au milieu de l'été. Toute la campagne est aujourd'hui semée de villages & de maisons. La volaille y abonde, ainsi que le riz, malgré la difficulté de sa culture. On donne à cette île 20 lieues de long, & 5 à 6 de large. Elle est située sous le 33 degré de latitude nord. (*D. J.*)

TSONG-TU, f. m. (*Hist. mod.*) ce mot est chinois, on le donne aux vice-rois qui commandent à deux ou

Z Z z ij

trois provinces, au-lieu que les vice-rois ordinaires, qui n'ont qu'une seule province dans leur district, se nomment *Tu-yen*. Les Européens disent *son-tou* ou *son-tok* par corruption.

**TSUSSIMA**, (*Géog. mod.*) île appartenante à l'empereur du Japon, & qui l'a réunie à sa couronne, après l'avoir conquise dans la guerre du dernier siècle contre les habitans de Corée; c'est une petite île qui n'a qu'une journée & demie de longueur, & qui d'ailleurs n'est pas fertile; mais elle est fameuse par le grand nombre d'idoles qu'on y adore. (*D. J.*)

## T U

**TU, VOUS**, (*Synonymes.*) nous ne nous servons aujourd'hui qu'en poésie du mot *tu*, ou quelquefois dans le style soutenu, ou en faisant parler des barbares.

Plusieurs personnes trouvent que ce singulier avoit plus de grace dans la bouche des anciens que le mot *vous*, que la politesse a introduit, & qu'ils n'ont jamais connu; mais le meilleur est de les adopter tous les deux. Comme il y a des occasions où le mot *tu* choque réellement, il en est d'autres, où il fait un meilleur effet que le mot *vous*; c'est une richesse dans nos langues modernes, dont les anciens étoient privés, car étant toujours forcés de se servir de ce singulier *tu*, ils ne pouvoient faire sentir ni les mœurs, ni les passions, ni les caractères, au-lieu que c'est un avantage que fournissent ce singulier & ce pluriel, employés à-propos avec discernement; & lorsque les occasions demandent l'un préférablement à l'autre. Voici donc le parti que prennent les bons traducteurs; partout où il faut faire sentir de la fierté, de l'audace, du mépris, de la colere, ou un caractère étranger, ils emploient le mot *tu*; mais dans tous les autres cas, comme quand un sujet parle à son roi qui lui est supérieur, ils se servent du mot *vous*; pour s'accommoder à notre politesse qui le demande nécessairement, & qui est toujours blessée de ce singulier *tu*, comme d'une familiarité trop grande.

Par exemple, dans la vie de Romulus par Plutarque, quand on mene Rémus à Numitor, Rémus dit à ce prince: « Je ne te cacherai rien de tout ce que *tu* me demandes, car *tu* me paroiss plus digne d'être roi que ton frere »: ce singulier *tu* a plus de grace que le *vous*, à cause du caractère de Rémus, qui a été élevé parmi des pères, qui est vaillant & fougueux, & qui doit témoigner de l'intrépidité & de l'audace.

Lorsque Caton dit à César, *tiens ivrogne*, en lui rendant la lettre de sa sœur, il n'y auroit rien de plus froid que de lui faire dire, *unez ivrogne*. Quand Léonidas parle à Alexandre, & qu'il lui dit: « lorsqu' *vous* aurez conquis la région qui porte ces aromates »: *vous* est là bien meilleur que *tu*; mais quand Alexandre, après avoir conquis l'Arabie, écrit à Léonidas, « je t'envoie une bonne provision d'encens & de myrrhe »; *je t'envoie*, vaut mieux que *je vous envoie*. De même quand le prophete de Jupiter Ammon dit à Alexandre, « ne blasphemé pas, *tu* n'as point de pere mortel »; le mot *vous* rendroit la réponse foible & languissante. C'est un prophete qui parle, & il parle avec autorité.

Vaugelas, dans sa tradition de Quinte-Curce, a toujours observé ces différences avec beaucoup de raison & de jugement: Alexandre dit *vous*, en parlant à la reine Sisigambis; & la reine Sisigambis dit *tu* en parlant à Alexandre; & cela est nécessaire, pour conserver le caractère étranger; cette différence de *tu* à *vous*, donne à la traduction de Lucien, par M. d'Ablancourt, une grace que l'original ne peut avoir; car que le philosophe cynique dise *tu* à Jupiter, & que tous ceux de la même secte se *tutoient*, cela peint

leur caractère, ce que le grec ne peut faire. Qu'on mette *vous* au-lieu de *tu* chez des cyniques, toute la gentillesse sera perdue. (*D. J.*)

**TUAL**, f. m. (*Diets & Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des îles Moluques donnent à une liqueur blanche comme du lait, qui découle du palmier sagoutier, par les incisions que l'on fait à ses branches. Les Indiens boivent cette liqueur; elle est très-douce lorsqu'elle est récente; si on la fait bouillir, elle donne par la fermentation une liqueur semblable à de la biere; on peut aussi lui faire prendre le goût du vin & du vinaigre.

**TUBAN ou TUBAON**, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java, sur la côte septentrionale, près de Bantam; c'est la plus belle & la plus forte place de toute l'île. Ses habitans trafiquent en soie, en toiles de coton, en camelots, &c. mais ils vont tout nus de la ceinture en haut, & portent un poignard à leur ceinture. Long. 130. lat. mérid. 5. 30. (*D. J.*)

**TUBANTES**, (*Géog. anc.*) peuples de la basse-Germanie au-delà du Rhin, connu de Strabon, l. VII. sous le nom de *Tubanti*, & de Ptolomée, l. II. c. xj. sous celui de *Tubanti*. Alting croit que le nom *German* étoit *Tho-Bénthen*, & qu'il leur avoit été donné, parce que c'étoit une troupe de gens qui changeoient souvent de demeure, ce qu'on appelle encore aujourd'hui *bende* ou *bande*.

Cluvier, *géogr. ant.* l. III. c. xij. a prouvé que les *Tubantes* avoient d'abord habité dans les pays appelés aujourd'hui les comtés de *Ravensberg* & de *Lippe*, & le village de Bent-dorp pourroit bien retenir le nom de ces anciens habitans. De ce pays-là ils passèrent dans les terres qui sont entre le Rhin & la Sala, & que les Romains, avec le secours des Tencteri & des Usipii, enleverent aux Ménapiens, & abandonnerent à leurs soldats.

Il est à croire qu'après la défaite des Marfes & des Bructeres, les *Tubantes* allerent occuper une partie de leur pays, sur les deux bords de la riviere de Wecht, avant que les Chamaves & les Ampsibariens s'y fussent établis. Trop de lieux portent dans ce quartier là le nom de ces peuples, pour qu'on puisse douter qu'ils y aient fait quelque demeure. On y voit *Bentlagen*, qui signifie le camp des *Tubantes*, outre *Bentlo*, *Beuinge*, *Bente*, & peut-être encore quelques autres. Tout cela porte Alting à conclure que les *Tubantes* ont habité tout le pays qui est entre l'Ems & le comté de Bentheim, y compris ce comté & la seconde Salique (Solland), ou cette partie de l'Over-Iffel, appelée aujourd'hui *Twent*, du nom de ces peuples.

C'est peut-être la raison pourquoi dans la notice des dignités de l'empire, les *Tubantes* sont joints avec les Saliens. Du reste, on ne trouve point que les *Tubantes* se soient depuis transportés ailleurs, à moins qu'ils ne soient entrés dans l'alliance des Francs, alliance qui a pu faire perdre leur nom, comme elle a fait perdre ceux de tant d'autres peuples. M. d'Audifret a cru sur les anciens itinéraires que Zwol devoit être leur demeure; & sur ce qu'Appien en dit, Cluvier a cru que c'étoit Doesbourg. (*D. J.*)

**TUBE**, f. m. (*Phys.*) tuyau, conduit ou canal, est un cylindre creux en-dedans, fait de plomb, de fer, de bois, de verre, ou d'autre matiere, qui sert à donner passage à l'air ou à quelqu'autre fluide.

Ce terme s'applique ordinairement à ceux dont on se sert en Physique, Astronomie, Anatomie, &c. Dans les autres cas ordinaires, on se sert plus ordinairement du mot *tuyau*. Voyez **TUYAU**.

M. Varignon a donné, dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, un *essai* sur les proportions nécessaires des diametres des *tubes*, pour donner préci-

fément une quantité déterminée d'eau. Le résultat de ce mémoire revient à ces deux analogies ; que les diminutions de vitesse de l'eau , occasionnées par ses frottemens contre les parois des *tubes* , sont comme les diametres , les *tubes* étant supposés également longs ; & que la quantité d'eau qui sort des *tubes* , est , comme la racine , quarrée de leurs diametres ; mais cette regle doit être regardée comme beaucoup plus mathématique que physique. Car on ne connoît point exactement à beaucoup-près la quantité de frottement que l'eau souffre contre les parois d'un vase dans lequel elle coule. Il est même fort difficile de déterminer le mouvement d'un fluide qui coule dans un *tube* non-cylindrique , abstraction faite des frottemens , & ce ne fera tout-au-plus qu'après bien du tems & des expériences réitérées qu'on viendra à bout de donner sur cette matiere des regles précises , & de déterminer les lois du mouvement d'un fluide dans un *tube* de figure quelconque , & ayant égard à toutes les causes qui alterent son mouvement , comme l'adhérence de ses parties , le frottement de ces parties contre le vase , &c. Voyez FLUIDE, FONTAINE, FROTTEMENT, &c.

Pour ce qui regarde les *tubes* des barometres & des thermometres , voyez BAROMETRE & THERMOMETRE. A l'égard de l'ascension des liqueurs dans des *tubes* capillaires , voyez ASCENSION & CAPILLAIRE.

TUBE DE TORRICELLI, voyez TORRICELLI. (O)

TUBE, en Astronomie, se dit quelquefois au lieu de *telescope* ; mais plus proprement de cette partie du *telescope* , dans laquelle on met les verres lenticulaires , & par laquelle on les dirige & on les met en œuvre. Voyez TÉLESCOPE.

La bonté d'un *tube* étant de grande importance pour la bonté d'un *telescope* , nous donnerons ici la maniere de le construire.

Construction d'un *tube* pour un *telescope*. Les principaux points auxquels il faut avoir égard , sont , que le *tube* ne soit point incommode par sa pesanteur , ni sujet à se déjetter & à déranger la position des verres ; d'où il s'ensuit qu'aucune espece de *tube* ne peut servir dans tous les cas.

1°. Si le *tube* est petit , il vaut mieux qu'il soit fait de plaques de cuivre , minces , couvertes d'étain , & formées en tuyaux propres à entrer les uns dans les autres.

2°. Pour les longs *tubes* , le fer seroit trop pesant : c'est pourquoi on aime mieux les faire de papier. Ainsi on tourne un cylindre de bois de la longueur du papier qu'on veut employer , & d'un diametre égal à celui du plus petit tuyau ; on roule le papier autour de ce cylindre jusqu'à ce qu'il soit d'une épaisseur suffisante. Quand un tuyau est sec , on en fait d'autres de la même maniere , observant toujours que le dernier serve d'étui à son plus proche voisin , jusqu'à ce qu'on en ait assez pour la longueur du *tube* qu'on veut faire. Enfin aux extrémités des tuyaux , on doit coller des anneaux de bois , afin de pouvoir les tirer plus facilement.

3°. Comme les rouleaux de papier sont sujets à renfler à l'humidité , de façon à ne pouvoir pas être tirés , & à se relâcher dans le tems sec , ce qui les fait vaciller , & que dans l'un & l'autre cas il est fort aisé que la situation des verres se trouve dérangée ; voici la meilleure maniere de fabriquer ces *tubes*. Collez un parchemin autour d'un cylindre de bois , & ayez soin que le parchemin du côté où il est appliqué sur le cylindre soit peint en noir , pour empêcher les rayons réfléchis de faire aucune confusion. Prenez de petites lames de bois de hêtre bien fines , & les tournant au tour en cylindre , collez-les avec soin au parchemin , couvrez cet étui de bois avec du parchemin blanc , & faites un petit anneau ou rebord à son extrémité en-dehors ; faites ensuite un autre

tuyau par-dessus le premier , & ensuite un autre jusqu'à ce que vous en ayez assez pour la longueur du *tube*.

Aux extrémités intérieures de chaque morceau du *tube* , placez une virole de bois , afin que les rayons superflus frappent sur les côtés & se perdent. Il sera à propos de garnir les viroles d'une vis dans les endroits où on doit placer les verres. Ayez un étui de bois pour couvrir le verre objectif , & le garantir des saletés ; & plaçant l'objectif dans sa virole , appliquez-le avec une vis au *tube*. Enfin ayez un étui de bois d'une longueur égale à la distance à laquelle l'oculaire est de la prunelle , & placez-le à l'autre extrémité du *tube*.

On a dit plus haut , à l'article second , que les longs *tubes* devoient se faire de papier ; mais depuis plus de trente ans , on en a fait de fort longs de laiton bien écroui , comme de 4 , 5 , 6 , 8 piés &c. de long , tant pour des *telescopes* ordinaires , que pour des *telescopes* de réflexion , & on doit toujours préférer les *tubes* de laiton bien écroui aux autres , lorsqu'ils ne sont pas d'une grandeur extraordinaire , & qu'on veut avoir un *tube* qui ne se déjette point , & qui reste constamment le même. Voyez SECTEUR. (T)

TUBE, terme d'Emailleur, c'est un tuyau de verre gros & long à volonté , dont les Emailleurs se servent pour aviver le feu de leur lampe , en le soufflant à la bouche , lorsqu'ils travaillent à des ouvrages qui ne sont pas de longue haleine , & qu'ils ne veulent point se servir du soufflet à émailleur.

Les Emailleurs ont encore plusieurs autres *tubes* pour souffler & enfler l'émail ; ce sont des especes de farbacanes dont ils se servent , à proportion comme les Verriers se servent de la felle pour souffler le verre.

TUBE, en terme de Lunettier, c'est le tuyau qui sert pour les verres des lunettes de longue vue. On le partage ordinairement en plusieurs morceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. On en fait de carton , de fer-blanc & de légers copeaux de bois. Voyez LUNETTE, LUNETTIER & MOULE.

TUBES, (Lutherie.) dans les grands tuyaux d'anches des orgues , sont des tuyaux de même forme & étoffe que le tuyau à la partie inférieure , dès qu'ils sont soudés , la noix , la bague ; & comme si le tuyau d'anche ne devoit pas avoir plus de longueur , on place le corps du tuyau dans la table dans laquelle , à cause de la forme conique de ces deux pieces , il s'ajuste exactement , en sorte que le vent qui vient par l'anche dans la table passe dans le corps du tuyau , comme s'il étoit d'une seule piece. Voyez la fig. 53. Pl. d'Orgue , qui représente un *tube* coupé par la moitié par un plan qui passe par son axe.

TUBÉRAIRE, f. f. (Hist. nat. Botan.) *tuberaria*, par J. B. & par Tournefort, *helianthemum, plantaginifolium perenne*. C'est en effet une espece d'héliantheme. Elle pousse une tige à la hauteur de plus d'un pié , ronde , environnée en sa partie d'en-bas d'un coton blanc , & garnie de feuilles nerveuses , opposées l'une à l'autre , semblables à celles du plantin , mais couvertes dessus & dessous d'une laine blanche ; sa sommité se divise en petites branches qui soutiennent des fleurs à plusieurs pétales jaunes , auxquelles il succede un fruit presque rond , contenant des semences rondelettes. Cette plante croit aux lieux montagneux & chauds : elle passe pour être astringente. (D. J.)

TUBERCULE, en Anatomie, nom dont on se sert pour caractériser quelques éminences. Voyez ÉMINENCE.

On remarque à la partie moyenne de la face interne de l'occipital un *tubercule*. Voyez OCCIPITAL.

TUBERCULES QUADRIJUMEAUX, en Anatomie, nom particulier de quatre petites éminences qui se



tiennent toutes ensemble, comme n'étant qu'un seul corps, situé derrière l'union des couches des nerfs optiques. Les *antérieurs* sont un peu plus arrondis & un peu plus larges, & on les appelle *nases*, & les *postérieurs testes*.

**TUBERCULE**, (*Médecine*.) ce terme employé quelquefois pour exprimer des petites tumeurs qui paroissent sur la surface du corps, a été plus particulièrement consacré dans le langage de la Médecine interne, pour désigner des concrétions lymphatiques qu'on a souvent observées dans les poumons des personnes mortes de phthisie; voyez ce mot. Morton, auteur d'une excellente phthisiologie, fondé sur un grand nombre d'observations cadavériques, & appuyé de raisons assez plausibles, pense que ces concrétions ou *tubercules* sont la cause la plus ordinaire de la phthisie, sur-tout de celle qu'on apporte en naissant, héritage funeste transmis par des parens malsains, & qui se perpétue de génération en génération jusqu'à la postérité la plus reculée.

Les *tubercules* ne se manifestent par aucun signe exactement caractéristique, & qui ne puisse convenir à d'autres affections. Les moins équivoques & qui servent communément à juger de leur présence, sont 1°. une toux sèche qui persiste pendant très-long-tems, & qu'accompagnent souvent le dégoût, perte d'appétit, & vomissement après le repas. 2°. La difficulté de respirer, qui augmente par le mouvement, la course, au point que ces malades sont prêts à suffoquer après qu'ils ont marché un peu vite, ou monté des endroits fort élevés. 3°. Le changement de la voix qui devient plus grêle, plus aiguë, rauque & clangens, c'est-à-dire semblable à celle des grues. 4°. La gêne, l'oppression, le sentiment d'ardeur que ces malades sentent dans la poitrine, ou entre les deux épaules, souvent un poids plus sensible d'un côté que de l'autre. 5°. Enfin un commencement de fièvre lente. On pourroit aussi tirer des lumières pour confirmer le diagnostic des *tubercules* de l'état du malade & de ses parens; cette disposition phthisique est marquée par un col grêle, alongé, par des rougeurs au visage, par une poitrine étroite & resserrée, par une maigreur constante, & par des constipations opiniâtres; si le malade est né de parens phthisiques, s'il a eu des freres ou des sœurs, dans lesquels on ait reconnu sûrement une phthisie *tuberculeuse*, tous ces signes ramassés décideront assez sûrement le genre de la maladie, ou la présence des *tubercules*; mais il est rare que l'on puisse rassembler tous ces signes, il est aussi très-difficile de bien connoître cette maladie, & il est très-ordinaire de la voir confondre par des médecins qui jugent avec trop de précipitation, avec le catarrhe ou les dérangemens du foie; aussi a-t-on souvent déclaré phthisiques, poulmoniques des gens qui avoient le poumon très-sain, & chez qui le foie seul étoit altéré: cette erreur est d'une très-grande conséquence dans la pratique, car les remèdes indiqués dans ces deux cas sont tout-à-fait différens; elle est cependant très-commune, j'y ai vu tomber, il n'y a pas long-tems, des praticiens d'une très-grande réputation, qui, sur ces signes trompeurs de *tubercules*, avoient décidé la phthisie & la mort prochaines dans un malade, & par les remèdes peu convenables ordonnés sur cette fautive indication, rendoient tous les jours la maladie plus grave & plus opiniâtre, & l'auroient enfin, justifiant leur pronostic, rendu mortelle, si un nouveau médecin n'avoit mieux connu la source & le siege du mal qui étoit dans le foie, & administré des remèdes opposés qui eurent le succès le plus prompt & le plus heureux.

On distingue trois états ou périodes dans les *tubercules*; savoir, 1°. lorsqu'ils se forment & qu'ils ne sont que des concrétions indolentes plus ou moins dures; 2°. lorsqu'ils s'enflamment, deviennent dou-

oureux, & excitent de l'ardeur; 3°. enfin lorsqu'ils s'ulcerent, que la suppuration s'établit & fournit la matière des crachats purulens. Ces trois états sont démontrés par l'ouverture des cadavres, on voit les *tubercules* dispersés dans le parenchyme des poumons, parcourir successivement ces périodes, & dans des tems différens; les uns seront encore durs, tandis que d'autres seront enflammés, & il s'en présentera ailleurs déjà détruits par la suppuration; on a tiré de cette suppuration la distinction de la phthisie commençante, confirmée & désespérée. Voyez PHTHISIE.

La cause la plus commune des *tubercules* est une disposition héréditaire qui affecte également les tumeurs & le tissu des poumons; il peut se faire aussi que les rhumes négligés, les catarrhes, les autres affections de poitrine, les virus vénériens & scrophuleux, leur donnent naissance; ceux qui sont produits par ces causes accidentelles sont bien moins dangereux & plus faciles à guérir, que ceux qui dépendent d'un vice des solides & des fluides né avec le malade que l'âge n'a fait que développer, & que les excès dans différens genres, l'usage immodéré du vin & des liqueurs fortes, & sur-tout les débauches, augmentent considérablement.

C'est un préjugé reçu chez presque tous les praticiens, qu'il ne faut attaquer ces *tubercules* que par des adoucissans, des laitages, des mucilagineux, &c. & qu'il faut s'abstenir avec soin des apéritifs; il faut, disent-ils, envelopper, invisquer, engainer la lymphe âcre, & prendre garde de ne pas en augmenter par des médicamens chauds le mouvement & l'activité; mais ils ne font pas attention que par cette méthode, loin de détruire ces concrétions, ils ne font que les augmenter, qu'ils dérangent en même tems l'estomac, donnent lieu à des mauvaises digestions; nouvel obstacle à la guérison, & enfin qu'aucun malade traité par cette méthode n'en rechappe. C'est pourquoi il faut, laissant à part toutes ces idées ridicules & dangereuses de théorie boerhaavienne, consulter l'observation, la seule maîtresse dans la pratique; elle nous apprendra qu'on peut sans crainte avoir recours à des remèdes un peu énergiques, incisifs, sur-tout à des stomachiques amers & même à des légers martiaux; les sudorifiques doux ou diaphorétiques paroissent très-bien indiqués par cette observation lumineuse, qui nous apprend que le défaut de transpiration est une cause fréquente des *tubercules*, ou du-moins un symptôme qui l'accompagne assez constamment, & que son rétablissement est un des signes les plus assurés de guérison; c'est à produire cet effet que réussissent admirablement les eaux minérales sulphureuses de Bareges, de Cauterets, de S. Laurent, les eaux bonnes, &c. l'antimoine diaphorétique, l'antihéctique de Poterius, & autres préparations de cette classe si célébrées par leurs auteurs, & par le vulgaire des médecins crédules, sont des remèdes absolument inefficaces dans le cas présent; peut-être auroient-ils quelque effet, s'il s'agissoit de détruire les acides dans les premières voies; enfin on doit beaucoup compter pour dissiper cette maladie & prévenir la phthisie, ou l'étouffer dans le berceau, sur la promenade, l'exercice, les voyages, les changemens d'air, l'équitation; sans doute les eaux minérales qu'on va prendre sur les lieux & les pèlerinages, doivent à ces secours beaucoup de leur vertu. Lorsque les *tubercules* sont enflammés, il est à propos de modérer un peu l'activité des remèdes, & d'insister sur les délayans; le petit-lait, le lait d'ânesse, celui de vache coupé avec des plantes béchiques, diaphorétiques, avec le lierre terrestre, la squine, le capillaire, &c. sont assez appropriés. Lorsque la suppuration est formée, il faut mêler à ces remèdes l'usage des baumes, on peut encore tenter les eaux

minérales sulphureuses, mais il y a peu d'espérance. Si quelque virus a produit & entretient les *tubercules*, il faut recourir au spécifique, & ne pas s'épouvanter dans les *tubercules* vénériens de la qualité échauffante du mercure; il peut seul guérir la maladie, on aura seulement la précaution de le donner à moindre dose, & à de plus grande distance. Le traitement qui convient aux deux derniers états des *tubercules* qui constituent proprement la phthisie, doit se trouver exposé plus au long à cet article, nous y renvoyons le lecteur muni de ces principes. (m)

TUBERCULE, f. m. (Conchyl.) en latin *tuberculum*; les *tubercules* chez les conchyliologistes désignent des boutons, des *tubérosités*, des *éminences* régulières & rondes, plus grandes que les verrues, & qui se distinguent sur la robe des coquilles. (D. J.)

TUBERCULE, f. m. terme de Jardinier, les Jardiniers nomment ainsi une racine qui vient en forme de navet, & que les Botanistes appellent *racine tubereuse*. (D. J.)

TUBEREUSE, f. f. (Hist. nat. Bot.) nom donné à la plante entière & à sa fleur; nous en parlerons, comme fleuriste, dans un article à part, & comme botaniste, nous observerons que c'est l'espèce du genre des hyacinthes, que Tournefort appelle *hyacinthus orientalis, indicus, tuberosa radice*.

La tige de cette belle plante s'élève à la hauteur de trois ou quatre piés; elle est grosse comme le petit doigt, droite, ronde, ferme, nue, lisse, creusée en dedans; ses feuilles sont au-bas de sa tige, longue d'environ six pouces, étroites, épaissies, charnues, vertes, luisantes, se répandant au large; ses fleurs naissent au sommet formées en tuyau long qui s'évase en haut, & se découpe en six parties, leur couleur est un blanc de lait; leur odeur suave parfume les appartemens où l'on met cette fleur; sa racine est *tubéreuse*, & toute la plante est remplie d'un suc visqueux.

C'est M. de Peyresc qui a eu le premier des *tubereuses* en France. Un p. minime qu'il avoit envoyé à ses frais en Perse, lui apporta en Provence la première plante de *tubéreuse* qu'on ait vu dans ce royaume. M. Robin la fit connoître à Paris, en en élevant des oignons au jardin royal. (D. J.)

TUBEREUSE, (Jard. fleuriste.) le bouquet de cette belle fleur ne se déploie pas tout-à-la-fois: mais comme les choses les plus belles veulent être vues long-tems, elle n'ouvre d'abord que quelques-uns de ses pétales qui sont d'une blancheur éclatante. Les dernières fleurs ne sont pas moins belles que les premières, en sorte qu'on jouit encore des *tubereuses* durant tout l'automne.

Quand la fleur des *tubereuses* est passée, on renverse le pot qu'on met dans un lieu sec pour en tirer l'oignon, & le garder pendant l'hiver à l'abri de la gélée, pour le replanter au commencement du printemps. Cette plante se multiplie d'oignons bien choisis qu'on met dans des pots de moyenne grandeur, remplis d'une terre composée de deux tiers de terreau, & un tiers de terre à potager bien fine, le tout mêlé ensemble. On presse les oignons un doigt avant dans cette terre, laissant l'autre partie de l'oignon pour être couvert de terreau pur. On met ces pots dans une couche chaude, & on les couvre de cloches jusqu'à ce que l'air soit adouci, en arrosant la plante de-tems-en-tems.

Après que les *tubereuses* ont poussé & qu'on les a ôtées de dessus la couche, il faut placer les pots à une bonne exposition; car les *tubereuses* aiment le soleil. A mesure qu'elles poussent leurs montans, on y fiche aux piés de petites baguettes pour les y attacher avec du jonc, & éviter que la charge de ces fleurs qui naissent au sommet des tiges ne les rompe en les faisant plier.

On plante les *tubereuses* en Février pour avoir de leurs fleurs en Mai, & on en plante au mois de Mai pour en avoir en fleur pendant l'automne. Les Parfumeurs font un grand usage de ces belles fleurs; & les dames délicates ont bien de la peine à supporter l'excellente odeur qu'elles répandent dans leurs petits appartemens. (D. J.)

TUBEREUSE, racine, (Botan.) les Botanistes nomment *racines tubereuses* celles qui sont grosses, charnues, plus épaissies que les tiges de la plante, de figure irrégulière, & qui n'ont aucun des caractères de bulbeuses. (D. J.)

TUBEROIDES, f. f. (Hist. nat. Botan.) nom donné par M. du Hamel à une plante parasite, qui tire sa nourriture de l'oignon du safran, s'attache à sa substance, & la fait périr. Cette plante végète à la manière de la truffe, c'est-à-dire qu'elle ne paroît point au-dehors, mais naît, croît & se multiplie dans l'intérieur de la terre, & cela par des racines qui poussent de nouveaux tubercules. M. du Hamel n'a pu découvrir ni fleurs, ni graines à cette plante; elle pousse de longs filets en terre avec de petits tubercules lanugineux; la couleur intérieure de sa chair est en été d'un rouge brun, & en hiver d'un noir légèrement marbré de rouge; enfin elle renferme quelquefois dans sa substance des corps étrangers, comme du gravier, ou de petites mottes de terre endurcie. *Mém. de l'Acad. des Sciences, an. 1728.* (D. J.)

TUBILUSTRE, f. m. (Antiq. rom.) *tubilustrum festus*, ou *tubilustrum sacrorum*; fête qu'on célébroit chez les Romains; la tradition mythologique étoit que Minerve vint au monde le dix-neuf de Mars, & ce jour là lui fut consacré par cette raison; quatre jours après, c'est-à-dire le vingt trois, on faisoit la fête dont il s'agit ici, *tubilustrum sacrorum*, parce qu'on y purifioit les instrumens de musique, & les trompettes qui servoient aux sacrifices. Dans la suite on réunit ces deux fêtes, en y enfermant les trois jours qui les séparoient, & l'on appella tout ce tems-là *quinquatria*, soit parce que cette fête commençoit le cinquième jour inclusivement après les ides, soit à cause de la cérémonie *tubilustrale* qui se faisoit le dernier jour, car les anciens Latins disoient *quinquennare*, pour *lastrare*, purifier. (D. J.)

TUBINGEN, (Géog. mod.) ville d'Allemagne, en Suabe, dans le duché de Wirtemberg, sur le Neckar, à quatre milles de Stutgard au sud-ouest, & à douze au couchant d'Ulm. On croit que cette ville a été bâtie au commencement du sixième siècle, mais elle a été agrandie en 1481, par le duc de Wirtemberg, Eberard le barbu, qui y avoit établi en 1477 une université à laquelle il accorda de grands privilèges. Le territoire de cette ville est diversifié par quelques vignobles, des prés, des terres labourables, des collines & des vallées. Long. suivant Cassini, 26. 56. 15. latit. 48. 34. Long. suivant Sickard, 26. 46. 30. latit. 48. 34. (D. J.)

TUBULAIRE, f. f. (Hist. nat. Bot.) Tournefort fait un genre de plante de cette espèce de madrepore, qui croît sous l'eau, imitant le corail par sa dureté, & qui est composée d'un grand nombre de petits tubes placés à côté les uns des autres. Boerhaave caractérise ce corps maritime, *corallus affinis, alcyonium fistulosum, rubrum*; c'est d'après J. B. 3. 808. (D. J.)

TUBULAIRE, f. f. (Hist. nat. Lithol.) *tubularia*; nom qu'on donne à une espèce de lithophyte ou de corps marin cannelé & celluleux, qui forme comme un amas de paille d'avoine & rempli d'articulations ou de jointures. Voyez TUBULITE.

TUBULITE, f. f. (Hist. nat. Lithol.) espèce de lithophyte ou de corps marin, qui n'est qu'un amas de tuyaux qui sont ou droits ou entortillés comme des vers, & que pour cette raison on nomme aussi *tuyaux*.

vermiculaires. On en trouve dans le sein de la terre qui sont pétrifiés; on en rencontre aussi dans la mer, ce sont des loges d'animaux. Les *tubulies* sont composées de tuyaux qui sont ou placés régulièrement les uns à côté des autres; comme des tuyaux d'orgue, ou arrangés confusément; ces tuyaux sont ou cylindriques, ou hexagones, ou pentagones, ou quadrangulaires, ou en chaînette & par articulation.

**TUBURBIUM**, (*Géog. du moyen âge.*) ville d'Afrique. Il y avoit en Afrique deux villes appelées *Tuburbium*, l'une surnommée la grande *Taburbe*, & l'autre la petite; toutes deux voisines, & toutes deux de la province proconsulaire; mais la notice des évêchés d'Afrique n'en connoît qu'une épiscopale, dont elle nomme l'évêque *Benenatus tuburbienfis*. (*D. J.*)

**TUCCI**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique. Ptolomée, l. II. c. iv. la donne aux Turdyles. Plin., l. III. c. j. la surnomme *Augusta-gemella*. Strabon, l. III. p. 141. nomme simplement cette ville *Tucis*. (*D. J.*)

**TUCHE**, (*Mythol.*) *TUCHÉ* est le nom qu'Homère a donné à la Fortune, & dont les Grecs se sont toujours servi depuis; cependant bien-loin d'en créer une déesse toute puissante, qui exerce son empire sur les choses humaines & les fait réussir à son gré, il ne lui attribue aucune autorité, aucune fonction; tandis qu'il déclare que Pallas & Enyo présidoient aux combats, Vénus aux nœcs, & Diane aux accouchemens. Mais Bupalus, grand architecte & grand sculpteur, ayant fait le premier une statue de *Tuché*, pour la ville de Smyrne, s'avisait de la représenter avec une étoile polaire sur la tête, & tenant de la main gauche la corne d'abondance, comme des symboles de son pouvoir. A Egine on représenta cette déesse ayant à ses côtés l'Amour avec des ailes. Sa statue à Athènes tenoit entre ses bras le dieu Plutus, sous la forme d'un enfant; idée ingénieuse de mettre le dieu des richesses entre les bras de la Fortune, comme si elle étoit sa mère & sa nourrice l'enfin les Romains, à l'exemple des Grecs, révèrent cette divinité sous quantité d'épithètes magnifiques. Voyez FORTUNE.

**TUCKÉA**, f. m. (*Poids de Turquie*) on s'en sert à Mocha, ville d'Arabie. Quarante *tuckéa* font un maun, dix mauns font le tresell, & quinze tresells font le hahars qui est un poids de 420 livres. (*D. J.*)

**TUCUMAN**, LE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale. Elle est bornée à l'orient par la province de Chaco, & celle de Rio-de-la-Plata; au couchant par les montagnes du Pérou & du Chili; au nord par la province de Santa-Cruce de la Sierra; au midi par les pays de Cuyo-Chimite & des Pampas. Cette contrée est habitée par trois nations de sauvages; les Espagnols y ont plusieurs bourgades, comme Saint-Salvador, Saint-Muguel, Saint-Jago ou Estero. Le pays abonde en cire, en miel, en coton & en pastel. (*D. J.*)

**TUCUYO**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la terre ferme, au gouvernement de Vénézuëla, & dans la vallée de même nom. Sa richesse consiste en troupeaux, en coton, & en cannes de sucre. Long. 311. 30. latit. 7. 32. (*D. J.*)

**TUDELA**, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une merindade, à droite de l'Ebre qu'on y passe sur un pont, à 4 lieues de Taragone, à 15 au midi de Pampelune, & à 60 au nord-est de Madrid. On y compte dix paroisses, mais dépeuplées, & plusieurs couvens. Alphonse I. roi de Navarre & d'Arragon, la prit sur les Maures & lui accorda des privilèges. Son terroir est fertile & produit d'excellent vin. Long. 16. 20. latit. 42. 6.

Benjamin de Tudelle, ainsi nommé de Tudela, lieu de sa naissance, étoit un célèbre rabbin du douzième siècle, qui voyagea d'imagination dans la plupart des pays du monde, pour y visiter les synagogues des

juifs, & connoître à fond leurs rits & leurs coutumes. On a publié sous son nom ce voyage fabuleux, imprimé d'abord à Anvers en 1575. in-8°. mais il faut lire ce même ouvrage traduit en français, avec des éclaircissements curieux, par M. Baratier, *Amst.* 1734. en 2 vol. in-8°. (*D. J.*)

**TUDER**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie citérieure, selon Strabon, l. V. p. 227. Plin., l. III. c. xiv. & Silius Italicus, l. VI. v. 645. Paul Diacre, l. IV. c. viij. & quelques autres auteurs du moyen âge, écrivent *Tudertum*. Ses habitans sont appelés *Tudertes* par Plin., l. II. c. lvij. & *Tudertini* dans une ancienne inscription rapportée par M. Spon, p. 183: Le nom moderne de cette ville est *Todi*. Frontin lui donne le titre de *sida colonia Tuder*. (*D. J.*)

**TUDESQUE LANGUE**, (*Hist. des langues mod.*) langue que l'on parloit à la cour après l'établissement des Francs dans les Gaules. Elle se nommoit aussi *Franktheuch*, *Théotiste*, *Théotique* ou *Thivil*. Mais quoiqu'elle fût en regne sous les deux premières races, elle prenoit de jour en jour quelque chose du latin & du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse & la disette de leur langue; leurs rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux; ils s'aperçurent aussi qu'ils manquoient de caractères pour écrire leur languenaturelle, & pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de plusieurs ordonnances de Chilperic, touchant la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques O. Y. Z. N. c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient e, o, x, n. & Fauchet prétend sur la foi de Pithou, & sur celle d'un manuscrit qui avoit alors plus de cinq cents ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet, étoient l'Ω des Grecs, le η, le υ, & le γ des Hébreux; c'est ce qui pourroit faire penser que ces caractères furent introduits dans le Franktheuch pour des sons qui lui étoient particuliers, & non pas pour le latin à qui ses caractères suffisoient. Il ne seroit pas étonnant que Chilperic eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à sa cour, & entre autres un nommé Prisc qui jouissoit de la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit nécessaire que les Francs en enrichissant leur langue de termes & de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étoient les signes, ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelque alphabet qu'ils se trouvassent. Il seroit à désirer, aujourd'hui que notre langue est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous eussions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent, sur-tout lorsque nous en conservons de superflus, ce qui fait que notre alphabet peche à la fois par les deux contraires, la disette & la surabondance; ce seroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts & aux bifarreries de notre orthographe, si chaque son avoit son caractère propre & particulier, & qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il auroit été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auroient pu donner aux lettres, & à polir la langue. D'ailleurs les Francs ayant trouvé les lois, & tous les actes publics écrits en latin, & que les mystères de la religion se célébroient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdoit au-contraire tous les jours, & les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent; les langues romane & tudesque, toutes imparfaites qu'elles étoient, l'emportèrent, & furent



rent les seules en usage jusqu'au regne de Charlemagne. La langue *tudesque* subsista même encore plus long-tems à la cour, puisque nous voyons que cent ans après, en 948, les lettres d'Artaldus, archevêque de Rheims, ayant été lues au concile d'Ingelheim, on fut obligé de les traduire en théotisque, afin qu'elles fussent entendues par Othon roi de Germanie, & par Louis d'Outremer, roi de France, qui se trouverent à ce concile. Mais enfin la langue romane qui sembloit d'abord devoir céder à la *tudesque*, l'emporta insensiblement, & sous la troisième race elle fut bientôt la seule & donna naissance à la langue française. Voyez ROMANE. *Mémoire des Inscriptions, tom. XV. (D. J.)*

TUE-CHIEN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom vulgaire de la plante nommée par Tournefort *apocynum aegyptiacum, floribus spicatis*, & en français *apocyn*. Voyez APOCYN. (*D. J.*)

TUE-LOUP, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est la plante nommée par Tournefort, *aconitum foliis platani; flore luteo pallidante*, en français *aconit*. (*D. J.*)

TUER, v. act. (*Gram.*) faire mourir de mort violente; les soldats *tuent* justement dans une guerre juste ou injuste; c'est le souverain qui emploie leur bras, qui est un meurtrier: on dit que le grand froid a *tué* les insectes, que l'on se *tue* à travailler, que les péchés *tuent* l'âme, qu'une couleur en *tue* une autre, qu'un liqueur se *tue* ou se *tue*, &c. qu'on *tue* le tems.

TUER, DÉTRUIRE, (*Peinture.*) lorsque dans un tableau il y a divers objets de même couleur, & frappés de lumières également vives, ces objets se *tuent* & se *détruisent*, en s'empêchant réciproquement de briller & de concourir à l'effet total qui doit résulter de leur union. Voyez TOUT-ENSEMBLE. On dit encore que les couleurs d'un tableau sont *tuees*, lorsque l'impression de la toile sur laquelle on les a mises, les a fait changer, ou lorsque changeant la disposition d'un tableau, on place des parties lumineuses sur celles qui étoient ombrées, les dessous *tuent* ou *détruisent* les dessus.

TUERE, DUCHÉ DE, (*Géog. mod.*) province de l'empire russe. Elle est bornée au nord & au couchant par le duché de Novogorod; au levant par le duché de Rostow, & au midi par le duché de Moscou, & par la province de Rzeva. Elle a eu long-tems ses princes particuliers; mais le czar Jean-Basile la réunit à ses états en 1486.

TUERE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, capitale du duché de même nom, au confluent du Volga & de la Tuertza. *Long. 53. So. lat. 56. 15.*

TUERJOCK, ou TERSOK, (*Géog. mod.*) ville de Moscovie, dans le duché de Tuere, près de la rivière de Tuertza, à 10 milles polonois de la ville de Tuere.

TUEROBIUS, ou TUEROBIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Grande-Bretagne. Ptolomée, *liv. II. c. iij.* marque son embouchure sur la côte occidentale, entre celle du fleuve Stuccia & le promontoire Octapitarum. Le nom moderne de ce fleuve est *Tivy*, selon Camden. (*D. J.*)

TUERTA, LA, (*Géog. mod.*) rivière d'Espagne, au royaume de Léon. Elle a sa source dans les montagnes des Asturies, & va se perdre dans le Duero au-dessous de Zamora.

TUERTZA, LA, (*Géog. mod.*) rivière de Russie. Elle a sa source dans le duché de Novogorod, & se jette dans le Volga, près de la ville de Tuere, à laquelle elle donne son nom.

TUESIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, selon Ptolomée, *liv. II. c. iij.* qui la donne aux Vocomagi. On croit que c'est aujourd'hui Barwick, dans le Northumberland.

TUE VENTS, (*terme de Tailleur d'ardoise.*) petites

Tome XVI.

cabanes mobiles faites en forme de guérites, sous lesquelles les fendeurs & tailleurs d'ardoise se mettent à couvert. (*D. J.*)

TUF, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) *tōphus, lapis tōphaceus*; c'est ainsi qu'on nomme une pierre légère, spongieuse, & communément remplie de trous, dont la couleur varie ainsi que la consistance par les parties étrangères qui s'y trouvent mêlées. Ces pierres sont formées par le limon entraîné par le courant des eaux; qui s'est déposé lorsque les eaux sont devenues plus tranquilles; & qui après qu'elles se sont retirées tout-à-fait, a pris une consistance dure comme celle d'une pierre.

On sent aisément que le *tuf* doit être très-varié, ainsi que le limon dont il est formé, voyez l'article LIMON; tantôt il est fistuleux, spongieux & poreux comme de la pierre ponce; tantôt il est compacte comme de la pierre à bâtir; quelquefois il est épais, d'autres fois il est très-mince; il est tantôt plus, tantôt moins mêlé de cailloux, de sable & de gravier; souvent il est coloré par l'ochre & par des parties ferrugineuses; tantôt il est calcaire, tantôt il est argilleux; il varie aussi pour la figure & pour le tissu; souvent on y remarque des empreintes de plantes qui ont été détruites, & qui n'ont laissé dans la pierre ou dans le *tuf* que les trous dans lesquels elles se sont moullées; c'est ce qui se voit sur-tout dans le *tuf* de Langensaltza, décrit par M. Schober, dont il parle dans l'article TOURBE, auquel on renvoie le lecteur.

Comme c'est sur-tout aux débordemens des rivières que le *tuf* doit son origine, on voit que cette pierre doit former des couches qui s'étendent sous terre dans les endroits qui ont été autrefois inondés. Il y a quelquefois plusieurs couches de *tuf* les unes au-dessus des autres; les intervalles qui sont entre elles sont remplis de terre ou de pierres d'une nature différente de la leur; cela vient de ce que les débordemens qui les ont produits se sont quelquefois succédés à des intervalles de tems très considérables. D'autres fois les *tufs* ou dépôts se touchent immédiatement, & se distinguent par leurs différentes couleurs, parce que les rivières ont en différens tems charrié des terres ou un limon diversement coloré.

Les endroits anciennement inondés par les rivières, & où le *tuf* s'est formé, se sont reconverts de terre par la suite des tems, & l'on en a fait des terres labourables; mais pour qu'elles rapportent, on est obligé de briser le *tuf*, parce qu'il empêcheroit la croissance des racines, sur-tout lorsqu'il est proche de la surface; mais lorsqu'il est profondément en terre, ou lorsque la couche de terre qui est par-dessus est fort épaisse, on est dispensé de ce travail.

On voit par ce qui précède, que le *tuf* se forme de la même manière que les incrustations, c'est-à-dire par un dépôt des particules terreuses, sablonneuses & grossières que les eaux avoient détrempées & entraînées avec elles. Voyez INCrustATION.

Le *tuf* quand il est solide, est une pierre très-bonne pour bâtir, sur-tout pour les voûtes, parce qu'elle est fort légère; comme elle est raboteuse & poreuse elle prend très-bien le mortier. (—)

TUF, (*Draperie.*) grosse étoffe de très-bas prix, qui a environ demi-aune de large, & dont la chaîne est de fil d'étoupe de chanvre, & la trème de ploc ou poil de bœuf filé. Cette étoffe sert ordinairement aux tondeurs de drap à garnir les tables à tondre. *Diç. du Comm. (D. J.)*

TUFAN, (*Géog. mod.*) vaste pays de la Tartarie chinoise. Voyez SI-FAN.

TUFFO, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée à une plante de leur pays, dont ils se servent en décoction pour se laver les yeux enflammés; c'est une espèce de *corona solis*, ou fleur de soleil, nommée par Petiver, *flos solis guis*.

A A a a

*nerfus, folio glabro, flore minore.* Elle ressemble beaucoup à quelques fleurs du soleil d'Amérique, dont les sauvages mangent les graines, & tirent une huile propre à différents usages. *Philosop. transact. n. 232. (D. J.)*

**TUGLA**, (*Geog. ant.*) ville d'Espagne, entre Castulo & Traxinum. Elle donne son nom à la montagne que Plin. nomme *Tugianis salus*, & qu'on appelle présentement *Sierra de Alcaraz*.

**TUGMA**, (*Geog. anc.*) ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. III. c. vij.* qui lui donne le titre de métropole, la place près du Gange.

**TUGUC**, ou **TEUGUC**, *f. f. (Marine.)* c'est une espèce d'avent placé au devant de la chambre de poupe ou de la dunette d'un vaisseau.

On appelle encore de ce nom une sorte d'impériale supportée par six ou huit fourchettes de fer placées sur la partie de derrière des canots passagers qui sont communément le trajet du fort Saint-Pierre de la Martinique au fort Royal de la même île. Ces *tugues* sont construites d'un châssis de menuiserie un peu cintré dans la largeur, & couvert d'une grosse toile gaudronnée; elles sont si basses qu'elles ne permettent pas à ceux qui sont dessous de se tenir autrement qu'assis ou couchés.

**TUGUS**, *f. m. (Hist. nat. Botan. exot.)* plante d'un doux aromate, fort estimé en Orient, & que le pere Camelli croit être le véritable amomum des anciens. Le fruit de cette plante qui vient en bouquet, sa forme oblongue & le goût aromatique de ses graines, semblent appuyer fortement l'opinion du savant botaniste d'Italie.

Le *tugus* s'éleve à la hauteur de huit ou neuf coudées. Ses feuilles répandent une odeur aromatique des plus suaves; elles sont de forme oblongue, traversées de nervures & de grosses veines, & couvertes en-dessous d'un fin duvet blanc. Les fleurs croissent en bouquets rouges de la largeur de la main, ayant quelque chose de plus en longueur, & sortent de la racine, ou de la principale tige de la plante. Le fruit qui succède aux fleurs n'est autre chose que leur calice grossi, & contenant les semences. Comme ce calice ne forme qu'une couverture très-tendre & très-mince, & que les semences qu'il renferme sont délicieuses, les insectes & les oiseaux les dévorent avant leur maturité, en sorte qu'on n'en peut cueillir que très-peu sur les lieux mêmes. Chaque fruit du *tugus* contient six ou sept graines, qui sont de forme oblongue, rougeâtres, & d'une faveur aromatique également douce & flatteuse.

Les naturels du pays sont aussi fous de ces graines, que les anciens l'étoient de l'amomum; & les jeunes dames les enfilent & les portent en bracelets; quelquefois elles mêlent les graines alternativement avec des perles, ou des grains de corail rouge; elles nomment ces bracelets *caropi*. Elles croient qu'un collier de ces graines est un préservatif contre le mauvais air, & contre la morsure des serpens; mais dans ce dernier cas, elles défont leur collier, & mangent les graines du *tugus* qui le formoient.

Le bouquet du fruit du *tugus* ressemble beaucoup avant sa maturité au faux amomum de Garcias, ressemblance qui s'évanouit quand le fruit est entièrement mûr.

Le pere Camelli a joint à ce détail dans les *transactions philosophiques*, la figure de la plante tirée dans le pays. Du premier coup d'œil elle ne paroît point être l'amomum des anciens; car Dioscoride & Plin. nous disent que les feuilles de la plante amomum sont semblables à celles de la grenade, & la figure du P. Camelli les représente beaucoup plus larges & beaucoup plus grandes. Mais cette difficulté paroît bien foible si l'on considère que Dioscoride, Plin. & les autres anciens auteurs s'intéressoient fort peu à la

plante qui donnoit ce fruit précieux, & que d'ailleurs ils ne l'ont jamais vue; les feuilles dont ils parlent ne sont point les grandes & belles feuilles de la plante même, ce sont de petites & courtes feuilles assez semblables en réalité à celles de la grenade, mais qui sont toujours adhérentes aux bouquets des fruits, que l'on envoyoit de cette manière à Rome. *Philosop. transact. n. 248. p. 2. (Le chevalier DE LAUCOURT.)*

**TUIAPUTEJUBA**, *f. m. (Hist. nat. Ornithol.)* espèce de perroquet du Brésil, tout verd, mais de nuances différentes; son ventre est foncé sur les ailes, pâle-jaunissant sur le ventre, & clair sur le reste du corps. Il est de la grosseur d'une hirondelle; sa queue est très-longue; ses yeux sont gros, noirs, & ont tout-au-tour ainsi que le bec, un cercle d'un verd jaunâtre; son bec est noir & crochu; sa tête est marquée d'une tache de plumes d'un jaune doré. *Marggravi Hist. Brasili. (D. J.)*

**TUIÉTÉ**, *f. m. (Hist. nat. Ornithol.)* nom d'une espèce de perroquet du Brésil de la grosseur d'une alouette, & qui est d'un verd-pâle mêlé de bleu; le commencement & le bout de ses ailes est bleu; son croupion est aussi marbré d'une tache bleue; sa queue est fort courte; son bec est petit, crochu & d'un rouge pâle; ses jambes & ses pieds sont gris. *Marggravi Hist. Brasili. (D. J.)*

**TUILAGE**, *f. m. (terme de Tondeur de draps.)* c'est la dernière façon que les tondeurs donnent aux draps après qu'ils ont fait passer le cardinal & la brosse par-dessus l'étoffe. Ils appellent le *tuilage*, le définitif de leur ouvrage. *(D. J.)*

**TUILE**, *f. f. (Art méchaniq.)* matière à bâtiment; c'est une sorte de pierre mince, artificielle & laminée, dont on se sert pour couvrir les toits des maisons; ou pour parler plus proprement, c'est une sorte de terre glaise, pétrie & moulée dans une juste épaisseur, séchée & cuite dans un four, comme la brique, destinée à couvrir les maisons. *Voyez BRIQUE, COUVERTURE.*

Ce mot est françois, & dérive du latin *tegula*, qui signifie la même chose.

M. Leybourn dit que les *tuiles* se font d'une terre qui vaut mieux que celle de la brique, & qui approche davantage de la terre des Potiers.

Suivant l'ordonnance dix-sept d'Edouard IV. la terre à *tuiles* doit être bécchée, ou tirée avant le premier de Novembre, taillée, moulée & retournée avant le premier Février; & on ne peut en faire des *tuiles*, ou leur donner la dernière façon, avant le premier de Mars. Il faut aussi l'épurer & en ôter les pierres, la marne & la chaux. Pour ce qui est de la manière de cuire les *tuiles*, voyez l'article **BRIQUE**.

A l'égard de l'usage qu'on fait des *tuiles* après la cuisson, quelques-uns les mettent sécher en sortant du four, sans les couvrir de mortier, ni d'autre chose. D'autres les mettent dans une espèce de mortier, fait de torchis & de fiente de cheval. Il y a des endroits où on les met dans la mouffe, comme dans le comté de Kent.

Il y a des *tuiles* de différentes façons, suivant les différentes manières de bâtir. Savoir, les *tuiles plates* ou à *crochet*, *faisières*, *cornières*, de *gouttières*, *combles* ou *flamandes*, *lucarnières*, *astragales*, *traversières* & *hollandoises*.

Les *tuiles plates* ou à *crochet*, sont celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons, & qui pendant qu'elles étoient encore molles, ont été jetées dans un moule. Elles sont de figure oblongue, & suivant l'ordonnance dix-sept d'Edouard IV. *chap. iv.* elles doivent avoir dix pouces & demi de long, six pouces & un quart de large, un demi-pouce & un demi-quart d'épais. Mais ces dimensions ne s'observent point à la rigueur dans toutes les *tuiles*.

Les *tuiles faitières*, de *toit* ou *courbes*, servent à couvrir les faitages des maisons; leur forme est circulaire, & large comme un demi-cylindre. Plin les appelle *laterculi*, & suivant l'ordonnance elles doivent avoir treize pouces de long, & leur épaisseur doit être la même que celle des *tuiles pleines* ou *unies*.

Les *tuiles cornières* ou *girantes* se mettent sur les angles, arrêtes ou encoignures des toits. A l'égard de leur formation, on les façonne d'abord pendant qu'elles sont molles, comme les *tuiles plates*; mais on leur donne une figure quadrangulaire, dont les deux côtés sont des lignes droites, & les deux extrémités des arcs circulaires, l'une des extrémités étant un peu concave, & l'autre un peu convexe; de sorte que si l'on en ôtoit un angle, elles deviendroient triangulaires. Mais avant de les faire cuire, on les plie sur un moule en large, comme les *tuiles faitières*. On leur fait un trou à l'extrémité étroite, pour y passer le clou en les attachant, & on les pose de façon que leur extrémité étroite se trouve attachée par le haut. Suivant l'ordonnance elles doivent avoir dix pouces & demi de long, avec une largeur & une épaisseur proportionnée.

Les *tuiles de gouttières* ou *creuses* se mettent dans les gouttières ou descentes des toits. On les fait comme les *tuiles angulaires*, si ce n'est que les angles de l'extrémité large se retournent en forme de deux ailes. On ne leur fait point de trou, mais on les pose l'extrémité large en-haut, sans les attacher avec des clous. Elles se font sur le même moule que les *tuiles angulaires*, & elles ont les mêmes dimensions de leur côté convexe: chacune de leurs ailes ont quatre pouces de larges, sur huit pouces de long.

Les *tuiles courbes* ou de *Flandres*, servent à couvrir les angars, appentis & toutes sortes de bâtimens plats. Elles ont la forme d'un parallélograme oblong, comme les *tuiles plates*. Mais elles sont pliées par leur largeur en avant & en arrière, en forme d'une S, & l'une de ses deux arches a pour le moins trois fois l'épaisseur de l'autre. Cette arche épaisse se pose toujours par-dessus, & l'arche mince d'une autre *tuile* couvre la carne de l'arche épaisse de la première. Elles ne sont point percées pour des clous, mais elles sont pendues aux lattes par un bouton de leur propre terre. Elles ont pour l'ordinaire quatorze pouces & demi de long, & dix pouces & demi de large.

Quand elles sont cuites, elles ne peuvent avoir moins de treize pouces & demi de long, sur neuf & demi de large, & un demi-pouce d'épais.

Les *tuiles lucarnières* consistent dans une *tuile plate*, & une pièce triangulaire d'une même *tuile*, dressée en rectangle sur un côté de la *tuile plate*; & couronnée en arche d'un autre côté qui se termine en pointe. Ces *tuiles* sont de deux sortes; dans l'une la pièce triangulaire se leve du côté droit, & dans l'autre du côté gauche de la *tuile plate*. Ces deux sortes ont chacune deux especes, quelques-unes ayant une *tuile plate* en entier, & d'autres n'ayant qu'une demi-*tuile plate*. Mais dans toutes ces especes la *tuile plate* a deux trous pour des clous, du côté où est le large bout de la pièce triangulaire.

On les met dans les gouttières, entre le toit & les côtés des lucarnes, la partie plate étant posée sur le toit, & la partie triangulaire étant dressée perpendiculairement aux côtés de la lucarne. Elles sont excellentes pour garantir les chambres de l'humidité, & cependant l'usage n'en est peut-être connu que dans le comté de Suffex. Les dimensions de la partie plate sont les mêmes que celles de la *tuile plate*; la partie triangulaire est de la même longueur; une de ses extrémités a six pouces de large, & l'autre n'a point de largeur, étant terminée en pointe.

Tome XVI.

Les *tuiles astragales* ressemblent à tous égards, aux *tuiles plates*, si ce n'est que leurs parties inférieures sont en forme d'astragale, c'est-à-dire en demi-cercle, avec un carré de chaque côté.

Les *tuiles traversières* sont des especes de *tuiles* irrégulières, dont on a rompu les trous, ou l'un des bas angles. On les pose par le bout rompu, en-haut, sur les solives auxquelles on ne sauroit pendre des *tuiles*.

Les *tuiles hollandoises* ou *flamandes* sont anciennes ou modernes; les premières servoient à garnir ou paver les âtres, estrades & coins des cheminées: elles étoient peintes, & représentoient des figures antiques, & le plus souvent des soldats. Quelques-unes étoient en compartimens, & quelquefois avec des devises moreques; mais leurs desseins & leurs couleurs n'approchent point de la beauté des modernes.

En Angleterre les âtres sont élevés d'un, deux ou trois piés, sur-tout dans les cuisines; & la plupart des cheminées des chambres n'ont point de manteau ou chambranle: ces sortes de *tuiles* s'appellent à Paris des *carreaux de faïence*.

Celles-ci se maçonnent communément dans les jambages des cheminées, au lieu d'y mettre des pierres angulaires. Elles sont bien vernies, quelques-unes sont toutes blanches; mais celles qui sont peintes sont infiniment mieux dessinées & colorées que les anciennes. L'une & l'autre espece semblent être faites de la même argille que notre poterie de terre blanche & vernie. Quelques-unes des anciennes ont quatre pouces & un quart en carré, & plus de trois quarts d'un pouce d'épais; quelques-unes des modernes ont six pouces & demi en carré, & trois quarts d'un pouce d'épais.

TUILE, terme de Tondeur, les Tondeurs de draps appellent ainsi une sorte de petite planche ordinairement de bois de sapin, d'environ deux piés & demi de long, & large de quatre pouces, sur un côté de laquelle est étendue & appliquée une espece de mastic, composé de résine, de grès & de limaille de fer passée au sas. (D. J.)

TUILE, en terme d'Orfèvre en grosserie, c'est une espece de lingotière composée de deux plaques de fer, montées sur un châssis de même, environnées d'un lien d'une seule pièce, dans lequel on les presse plus ou moins avec des coins, selon que l'on a plus de matière à y jeter. Cette machine paroît d'abord plus commode qu'une lingotière, parce qu'elle rend la matière, d'une forme qui approche plus de celle qu'on veut lui donner; mais elle la rend ventuse. Voyez les Pl. & les fig.

TUILE dont les *Façeurs d'orgue* se servent pour poser la soudure & la poix-résine avec lesquelles ils soudent les tuyaux d'étain & de plomb, est une de ces *tuiles* communes dont on couvre les maisons. On étend les fers à souder en les frottant plusieurs fois sur la soudure qui est sur la *tuile*, lorsqu'ils sont chauds & non ardents. Voyez SOUDURE & FERS A SOUDER.

TUILEAU, s. m. pl. (*Tuilerie*.) les *tuileaux* sont des morceaux de *tuiles* cassées, dont on fait les voûtes des fours, & les contre-cœurs des âtres de cheminée. On s'en sert aussi pour sceller en plâtre des corbeaux, des gonds & autres pièces de fer: on en fait encore du ciment.

TUILEE, COQUILLE, (*Conchyliol.*) *concha imbricata*; coquille dont les cavités sont faites en forme de *tuiles creuses*, en latin *imbrices*. (D. J.)

TUILER, c'est parmi les Tondeurs, polir & lustrer l'étoffe quand elle a été tondue, couchée & broyée, pour en ôter le duvet s'il y en avoit encore par hasard.

TUILERIE, s. f. (*Archit. rustiq.*) grand bâtiment accompagné de fours, & d'un hâle où l'on fait la *tuile*. Le hâle est un lieu couvert & percé de tous côtés de plusieurs embrasures par où le vent passe.

A A a a ij



pour donner du hâle, & faire sécher à l'ombre la tuile, la brique & le carreau, avant que de les mettre au four. On ne peut point se servir pour cela des rayons du soleil, parce qu'il les gerce & les gauchit. On donne aussi à la *tuilerie* le nom de *briquetterie*. (D. J.)

**TUILERIES**, (*Hist. mod.*) le jardin du Louvre porte le nom de *jardin des Tuileries*, parce que c'étoit autrefois une place où l'on faisoit des tuiles. Cependant sous le nom de *Tuileries* on n'entend pas seulement ce jardin, mais aussi un palais superbe dont la façade répond à toute la largeur du jardin. Ainsi l'on a dit pendant la minorité du roi régnant, que sa majesté logeoit aux *Tuileries*.

Le palais des *Tuileries* est joint au Louvre par une longue & large galerie qui regne le long du bord septentrional de la Seine, & qui a vue sur cette rivière.

Ce magnifique édifice fut commencé en 1564, par Catherine de Médicis veuve d'Henri II. & du tems de sa régence pendant la minorité de Charles IX. Il fut fini par Henri IV. & orné par Louis XIV. Louis XIII. avoit aussi beaucoup embelli le jardin des *Tuileries*; mais ce fut sous Louis XIV. que le fameux le Nôtre en dirigea les nouvelles plantations, & qu'on y plaça la plupart des groupes & des statues qu'on voit aujourd'hui.

**TUILIER**, f. m. un artisan qui façonne & cuit les tuiles: chez les Anglois on appelle *tuilier*, l'artisan qui les emploie, ou le couvreur en tuiles.

Les *tuiliers* & briquetiers, ou poseurs de tuiles & de briques, se formerent en corps la dixième année de la reine Elisabeth, sous le nom de *maîtres & gardes de la société d'hommes libres du secret & de l'art de tuilerie & de briquetterie*. Voyez **BRIQUE**.

**TUISTON**, f. m. (*Mytholog.*) les anciens germains le regardoient comme l'auteur de leur nation, & disoient qu'il étoit fils de la Terre, c'est-à-dire qu'on ignoroit son origine. Il donna des lois aux Germains, les policâ, établit des cérémonies religieuses parmi eux, & il s'acquitt de la part de son peuple, tant de vénération, qu'après sa mort il fut mis au rang des dieux. Une des principales cérémonies de son culte étoit de chanter ses louanges qu'on avoit mises en vers. César croit que c'étoit Pluton qu'on honoroit sous le nom de *Tuisson*. (D. J.)

**TUITIRICA**, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) perroquet du Brésil, un peu plus gros que l'espece ordinaire. Il est par-tout d'un très-beau verd, seulement plus foncé sur le dos & sur les ailes qu'il n'est ailleurs. Son bec est extrêmement crochu, & d'un rouge-pâle; ses yeux sont noirs; ses jambes sont bleues; sa queue n'est qu'un peu plus longue que les ailes fermées. Cette espece de perroquet est fort recherchée au Brésil, parce qu'il apprend aisément à parler, qu'on les apprivoise jusqu'à manger dans la bouche. Marggravin, *Hist. brasl.* (D. J.)

**TULBENTOGLAN**, f. m. *terme de relation*, nom que porte celui d'entre les pages du grand-seigneur qui a soin de son turban; cet honneur appartient au cinquième page de la cinquième chambre. *Du Loir*.

**TULIPE**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *tulipa*; genre de plante à fleur liliacée, composée de six pétales disposés de façon qu'elle ressemble à un vase par sa forme. Le pistil occupe le milieu des pétales, & devient dans la suite un fruit oblong qui s'ouvre en trois parties, & qui est divisé en trois loges. Ce fruit renferme deux rangées de semences plates, & placées les unes sur les autres. Ajoutez aux caractères de ce genre, que la racine est composée de plusieurs tuniques, & qu'elle est fibreuse à la partie inférieure. *Tournefort. I. R. H. Voyez PLANTE.*

Personne n'ignore que le nom de *tulipe* se donne également à la plante & à sa fleur; mais les Botanistes, laissant aux curieux le plaisir de cultiver la fleur,

s'attachent à caractériser la plante entière, & ils ont bien su le faire d'une manière aussi nette que solide.

La *tulipe*, disent-ils, est un genre de plante bulbeuse, qui pousse une seule tige à la hauteur d'environ un pié, ronde, moëlleuse, accompagnée de deux ou trois feuilles longues, assez larges, épaisses, dures, onduyées à leurs bords, terminées en pointe. Cette tige porte en son sommet une seule fleur, grande, belle, à six pétales, peu évafés, formant souvent un ventre plus large que l'ouverture, ornée de couleurs magnifiques, jaune, ou blanche, ou purpurine, ou rouge, ou variée. Lorsque cette fleur est passée il paroît un fruit oblong & triangulaire, divisé en trois loges, remplies de semences orbiculaires, rougeâtres, fort applaties. La racine de la *tulipe* est une grosse bulbe jaunâtre ou noirâtre, composée de plusieurs tuniques qui s'emboîtent les unes dans les autres, & cette bulbe est garnie de fibres en sa partie inférieure.

On voit clairement par cette description les caractères de la *tulipe*; sa fleur est en forme de six pétales, en godet, nue, seule au sommet de la tige, droite, garnie de six étamines; elle embrasse l'ovaire qui dégénère en un fruit oblong, chargé de semences applaties, couchées les unes sur les autres, formant un double rang; ce fruit est garni d'un tube sensiblement velu; la tige de la plante est environnée de feuilles larges; la racine est bulbeuse, & revêtue d'une tunique; sa partie fibreuse se divise en filets.

Ce genre de plante est des plus étendus en especes: *Tournefort* en compte quatre-vingt-treize, qui produisent tous les jours quelques nouvelles variétés de couleur. *Gesner* a décrit la première *tulipe* qui fut apportée de Constantinople en Europe en 1590. Aussi le nom *tulipe* paroît turc. *Ménage* dit que cette plante s'appelle en Turquie *tulibent*, à cause de la ressemblance qu'elle a avec la figure du *tulbent*, que nous appellons ici *turban*; mais une remarque plus curieuse, c'est qu'on observe dans le mois d'Octobre au fond de l'oignon des *tulipes*, une *tulipe* entière; sur la tige de cette *tulipe* qui n'a pas encore trois lignes de haut, on découvre déjà la fleur qui ne doit paroître que dans le mois d'Avril suivant: on compte les six pétales de cette fleur, les étamines, les sommets, le pistil ou le jeune fruit, les capsules, & les semences qu'elles renferment. Qui ne croiroit après tout cela, que toutes ces parties étoient renfermées dans un espace encore plus petit, qui n'a pu se rendre visible qu'à mesure que le suc nourricier en a dilaté les moindres parties? (D. J.)

**TULIPE**, (*Jardin des Fleuristes.*) les curieux ne confiderent la *tulipe* que comme fleur, & disent qu'il ne lui manque qu'une odeur agréable pour en faire la plus belle fleur du monde, qui en déployant ses variétés infinies, efface toutes les autres depuis le mois de Mars jusqu'à la fin de Mai.

Les caractères des bonnes *tulipes* consistent selon les Fleuristes, dans leur nouveauté, la beauté de leurs couleurs, la force & la hauteur de leur tige, la forme de leur fleur qui doit être ovoïde, sans finir en pointe; une belle *tulipe* doit donc avoir:

1°. Une forte tige, qui ne soit ni trop haute ni trop basse; la portée ordinaire du plus grand nombre des belles *tulipes* regle la taille de sa tige, elle doit être assez forte dans sa hauteur, & cependant n'être pas trop grosse.

2°. La fleur doit être composée de six pétales, trois dedans & trois dehors; les pétales de dedans doivent être plus larges que ceux de dehors, autrement ce seroit un défaut.

3°. Le fond de la fleur doit être proportionné au sommet, & les bords des pétales doivent être arrondis & non pointus.

4°. On n'estime point la *tulipe* dont la forme est belle en entrant en fleur, mais qui deux ou trois jours après s'allonge & se gâte.

5°. On dédaigne celles qui étant fleuries renversent leurs feuilles par-dedans ou par-dehors, qui se gaudronnent ou confinent.

6°. Le pétale de la fleur doit être épais & étoffé pour durer long-tems en fleur; une *tulipe* qui dure peu n'est point considérée, quelque beauté qu'elle ait; & les *tulipes* dont les pétales sont minces, grillent par l'ardeur du soleil avant que d'être fleuries.

7°. Quoique toutes les *tulipes* aient du dos, celles qui en ont le moins sont le plus estimées.

8°. Les couleurs bizarres passent pour les plus belles; les plus nuancées sont les plus beaux panaches. Plus leurs couleurs s'éloignent du rouge, plus elles sont à priser, parce que les fleurs sont de plus beaux effets, avec cette exception néanmoins que les rouges à fond blanc ont leur mérite. Parmi les rouges, les couleurs de feu & de grenade sont les plus belles. Les fortes bizarres à fond tout blanc, & les grises à fond tout jaune sont fort recherchées. Plus le coloris est fatiné, plus il est estimé; s'il est uniforme, c'est un très-grand défaut. Les *tulipes* qui étant fleuries ne conservent point leurs belles couleurs pendant dix ou douze jours, ne doivent guère être prises; celles qui les gardent jusqu'à la fin de la fleur le sont beaucoup.

9°. Les plus petits fonds sont les meilleurs pour faire de beaux panaches. Les fonds qui panachent le mieux sont d'une même couleur, tant dedans que dehors. Il faut bien comprendre cette règle; c'est tout le fin de la connoissance pour le jugement le moins incertain de ce que doivent faire les couleurs.

Le dehors du fond sont les plaques cercelées ou étoilées, qui sont au-bas des feuilles dans le vase; le dedans du fond, c'est l'épaisseur même du bas des feuilles qui est couverte par la plupart, de sorte que si les plaques sont blanches, & qu'en les levant avec l'ongle, ce dedans qu'elles couvrent soit jaune, ce jaune en montant dans le panache, s'éteint en passant par le blanc de la plaque.

10. Les étamines doivent être brunes & non pas jaunes, mais il importe peu de quelle couleur sont les pivots.

On divise généralement les *tulipes* en deux classes, prises du tems qu'elles fleurissent. La première classe est composée des *tulipes* printanières, & la seconde des *tulipes* tardives. Il se trouve d'autres *tulipes* qu'on appelle *méridionales*, parce qu'elles fleurissent entre les printanières & les tardives, mais il n'est pas besoin d'en faire une classe séparée.

Les *tulipes* printanières ne sont ni si belles, ni si hautes, ni aussi diversifiées que les tardives, car les fleuristes qui les élèvent d'oignons de Flandre & de Hollande, les bornent à quarante & une, qui sont connues chacune par un nom du pays.

La classe des *tulipes* tardives est si nombreuse, qu'il n'est pas possible d'en faire une liste; il s'en trouve de si diversement colorées, qu'il est impossible aux Peintres d'en imiter la variété; & quoique leur couleur, comme couleur, soit des moindres en beauté, néanmoins ce sont les plus estimées, comme seules capables de se changer en mieux, & comme les meilleures pour cueillir les graines.

On distingue aussi diverses sortes de *tulipes* panachées, auxquelles on a donné les noms de *paltodi*, *morillon*, *agathe*, *marquetrine*, &c. cette dernière emporte le prix sur les autres, sur-tout quand ses panaches détachés sans aucune diminution, naissent en leurs couleurs, & sont arrêtés par un petit bord, comme un filet de soie.

Il se trouve aussi des *tulipes* jaspées, c'est-à-dire dont les diverses couleurs sont mélangées ensemble,

comme dans le jaspe. Il se voit des *tulipes* que l'on peut dire *doubles*, parce qu'elles portent jusqu'à plus de vingt pétales. Il s'en voit qui ont les pétales de la fleur de deux couleurs. Les parangonnées sont celles qui reviennent tous les ans nettement panachées.

Les *tulipes* panachées doivent avoir les mêmes qualités que les simples couleurs, quant au verd, à la tige, à la forme, & au fond. Le premier panache est celui qui vient par grands traits, de différentes figures, bien coupées, & séparées de leurs couleurs, & qui ne prend point de fond. Le second est le panache qu'on nomme *à yeux*, qui est par de grandes pièces emportées nettement, & qui ne vient point du fond. Le troisième est celui qui vient en grande broderie bien détachée de ses couleurs, & qui ne prend point du fond. Il est parfaitement beau quand il vient sur des bizarres bien nuancés. Le quatrième est celui de petite broderie; quand il est net & qu'il perce bien ses couleurs, il est agréable; mais il ne l'est que sur les bizarres qui ont plusieurs nuances; quand il vient sur les autres couleurs il ressemble trop au drap d'or ou au drap d'argent. Les autres panachées, dont le panache prend du fond, ne laissent pas d'être quelquefois assez belles, quand elles sont bien nettes, & partagées de leurs couleurs. Toutes les panachées qui sont également partagées & entrecoupées de panaches & de couleurs sont les plus agréables, chacune en son espece.

Je n'entrerai point dans la culture des *tulipes*, ce détail me meneroit trop loin, & d'ailleurs il a été épuisé par Miller dans son *Dictionnaire du jardinage*, & par Morin dans son livre de la culture des fleurs, imprimés à la fin des ouvrages de la Quintinie. Je ne parle point des traités publiés en flamand & en hollandais, les deux peuples du monde les plus curieux en ce genre.

On fait en particulier avec quel amour les Hollandais ont autrefois cultivé les *tulipes*, avant leur goût pour les œillets & les oreilles d'ours. Dans l'année 1634, & les cinq suivantes, on vit en Hollande, & particulièrement à Harlem, un trafic de *tulipes* si singulier, qu'il ressembloit assez à celui qu'eurent les actions en 1719 & en 1720. On fit monter le prix de ces fleurs à des sommes si exorbitantes, que s'il n'en restoit des monumens indubitables, la postérité auroit peine à croire une pareille extravagance. Plusieurs bourgeois quitterent leur boutique & leur commerce pour la culture des *tulipes*. Munting nous a laissé les détails d'un marché fait par un particulier pour une seule *tulipe* nommée le *vica-roi*; l'acheteur n'ayant point d'argent, donna pour cette rare *tulipe* deux lasts de froment (trente-six septiers mesure de Paris), quatre lasts de riz, quatre bœufs gras, douze brebis grasses, huit cochons engraisés, deux muids de vin, quatre tonneaux de bière, deux tonneaux de beurre, mille livres pesant de fromage, un lit, des habits, & une grande tasse d'argent, le tout estimé à deux mille cinq cents florins, c'est-à-dire à plus de cinq mille livres de notre monnaie.

Dans le même tems, un autre particulier offrit 12 arpens de bonnes terres pour un oignon de *tulipe*, qu'on ne voulut pas lui céder. On fit dans une vente publique neuf mille florins d'une collection de *tulipes* d'un fleuriste. Un habitant de Bruxelles avoit un petit jardin, dans lequel, par une vertu singulière (apparemment celle de gravats bien pilés) les *tulipes* simples se changeoient en belles *tulipes* panachées; on apporta à cet homme des racines de toutes parts en pension à un très-haut prix, pour être élevées chez lui. Enfin la folie des *tulipes* fut si grande, que les Etats-généraux prirent cette affaire en considération, & ayant trouvé qu'elle étoit également nuisible aux particuliers & au commerce en gé-

néral, ils arrêterent cette folie par des lois expresse des plus sérieuses. (*Le Chevalier DE JAVCOURT.*)

**TULPIER**, l. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caractères. Ses fleurs sont composées de plusieurs feuilles, rangées, à ce que quelques auteurs disent, comme dans la tulipe; son pistil part du centre; il est environné d'un grand nombre d'étamines, & il dégénère en un fruit écaillé, ou en cône droit. On peut ajouter à ces caractères, que ses feuilles sont pour la plupart angulaires, concaves dans la partie supérieure, & terminées par deux pointes, comme si l'extrémité avoit été divisée avec des ciseaux. Miller en nomme deux espèces; 1°. *tulipifera arbor virginiana*, H. L. tulipier de Virginie; 2°. *tulipifera virginiana, laurinis foliis averfa parte rare caruleo tinctis, coudibaccifera*, Pluk. Phyt. tulipier à feuilles de laurier.

La première espèce est fort commune en Amérique, où elle s'élève à une grande hauteur; mais de tous ceux qu'on cultive en Angleterre, il y en a très-peu qui aient pris quelque force; on le tient dans des caisses, & on serre les caisses avec beaucoup de soin pendant l'hiver: malgré tous ces soins il profite peu, & ne produit point de fleurs. Il y a une cinquantaine d'années qu'on en planta un dans un lieu champêtre, au milieu des jardins du comte Peterborough, à Parsons-Green, proche Fulham; les progrès prodigieux qu'il fit en quelques années, détromperent les curieux sur la manière dont ils cultivoient cet arbre; il ne tarda pas à produire des fleurs; il subsiste encore, & produit tous les ans en grande quantité. Si quelques-unes de ces branches commencent à se sécher, il y a tout lieu de croire que cela provient de ce qu'il est trop ferré par d'autres arbres qui l'environnent, dont les racines s'entrelacent avec les siennes, & qui le privent d'une partie de sa nourriture. Il donne aussi des cônes, mais qui ne sont pas assez parfaits pour que les semences qui y sont contenues soient fécondes.

Il y a encore quelques autres tulipiers qui ont produit des fleurs pendant plusieurs années, mais ils ne sont pas devenus fort gros; le plus haut de tous ceux que j'ai vus, excepté à Parsons-Green, n'avoit pas plus de vingt-cinq piés; au lieu que celui de milord Peterborough s'est élevé à cinquante piés, & a le tronc d'une grosseur proportionnée à sa hauteur. Ce tronc est nud; ce n'est qu'au-dessus de quarante piés qu'il commence à pousser, ce qu'il faut peut-être attribuer, ainsi que je l'ai dit, au voisinage des autres arbres dont il est trop ferré; car j'ai remarqué que par-tout où le tulipier avoit la liberté de s'étendre, il pouvoit promptement des branches, & s'élevoit moins. Il en est de cet arbre, ainsi que du plane, il part de son milieu un rejetton droit, qui croît à-peu-près de la même manière dans l'un & l'autre de ces arbres.

Il ne faut pas s'imaginer que ces fleurs soient fort semblables à la tulipe, comme ont fait quelques personnes peu attentives, & sur-tout les habitans de l'Amérique, qui ont nommé cet arbre, auquel les Européens ont conservé le nom qu'ils lui ont trouvé. Je n'ai point entendu dire que le tulipier fleurisse en aucune contrée de l'Europe qu'en Angleterre.

M. Catesby dit dans son histoire naturelle de la Caroline, qu'il y a des tulipiers en Amérique, qui ont jusqu'à trente piés de tour; que leurs branches sont inégales, irrégulières, & font un grand nombre de coudes; ce qui rend cet arbre reconnoissable à une grande distance, même lorsqu'il est dépouillé de ses feuilles. On le trouve dans la plupart des contrées de l'Amérique méridionale, depuis le cap de Florida, jusqu'à la nouvelle Angleterre, où son bois est d'un grand usage.

Le tulipier à feuilles de laurier est maintenant très-

rare en Angleterre; il y avoit jadis plusieurs de ces arbres dans les jardins de l'évêque de Londres à Fulham, & dans ceux de la duchesse de Beaufort à Chelsea: mais ils sont tous péris; en sorte qu'il n'en reste plus qu'un dans les jardins de M. Pierre Collinson à Peckam; il a donné les trois dernières années un grand nombre de fleurs.

On trouvera une fort bonne figure de la plante du tulipier, qui avoit ce nom lorsqu'on l'apporta en Angleterre, dans la troisième partie de l'histoire naturelle de la Caroline de M. Catesby, sous le nom de *magnolia, lauri folio, subus albicante*. Il dit que c'est un petit arbre qui s'élève rarement à plus de seize piés de haut; que son bois est blanc, spongieux, & couvert d'une écorce blanche; que ses feuilles ressemblent à celles du laurier commun; qu'elles sont d'un verd pâle en-dessus, & blanches en-dessous; que ses fleurs commencent à paroître en Mai; qu'elles sont blanches & odoriférantes; qu'elles durent pendant la plus grande partie de l'été, & remplissent les bois de leur odeur; qu'après la chute des fleurs, leur pistil dégénère en un fruit conique, de la grosseur d'une bonne noix, tout couvert d'éminences, & plein de semences grosses comme des fèves françaises, qui ont une amande couverte d'une peau mince & rouge; que ces semences sortent de leurs cellules, sans tomber à terre; qu'elles demeurent suspendues par de petits filamens blancs, d'environ deux pouces de long. Ce qui forme un fort beau spectacle, c'est que son fruit qui est verd d'abord, devient rouge en mûrissant, & finit par être brun; que cet arbre naît dans des lieux humides, & des terres bourbeuses; mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que si on le transpose dans des lieux secs, il devient plus beau, plus régulier, & donne plus de fleurs & de fruits; qu'il se dépouille ordinairement de ses feuilles en hiver; à-moins qu'il ne soit fort doux.

On en a découvert une autre espèce, nommée par le pere Plumier, *magnolia amplissima, flore albo, fructu caruleo*. C'est un des plus beaux arbres qu'il y ait en Amérique, où il croît dans les lieux humides & marécageux: il s'élève quelquefois à la hauteur de soixante piés & davantage; ses feuilles sont beaucoup plus larges que celles du laurier commun; elles sont d'un verd léger, fort larges, blanchâtres, & odoriférantes. Son fruit ressemble à la première espèce de tulipier, mais il est plus grand; il porte ses semences de la même manière; en sorte que cet arbre n'est jamais plus beau à voir, que depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Décembre. Cependant comme il est toujours verd, il forme un assez bel aspect, même en hiver; ses feuilles croissent promptement, & sont placées sur des pédicules droits; ce qui les fait paroître avec avantage, notre climat n'étant pas trop froid pour lui; je ne doute point que dans quelques années on ne le voye avec plaisir chargé de fleurs dans les jardins de quelques curieux, où on le cultive, où il a supporté le froid des trois derniers hivers, & où il profite admirablement tous les ans. (*D. J.*)

**TUIN**, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, d'entre Sambre & Meuse, au bord méridional de la Sambre. Quoique cette petite ville ou bourg soit située dans le Hainaut, elle appartient au diocèse de Liège. (*D. J.*)

**TULINGIENS, LES**, (*Géog. anc.*) Tulingi, peuples de l'ancienne Gaule. César, l. I. c. v. les met dans le voisinage des Helvétiens; ils habitoient, selon quelques-uns, le pays nommé aujourd'hui la Lorraine; & selon d'autres, c'étoient les habitans des comtés de Stulingen & de Nellenburg. (*D. J.*)

**TULLE**, f. f. (*Commerce.*) espèce de dentelle commune qui sert à faire des manchettes, mais plus communément ce qu'on appelle *entoilage*. Il y en a



en foie & en fil; celle en foie a le même emploi que celle en fil.

**TULLE**, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Tullia*, ville de France, capitale du bas Limousin, au confluent des rivières de Corrèze & de Solan, à 15 lieues au sud-est de Limoges, & à 118 au midi de Paris, dans un pays rempli de montagnes & de précipices.

C'est aussi par cette raison, que d'anciens moines s'y établirent, pour y former dans le x. siècle un monastère qui procura la fondation de la ville de Tulle. Les princes qui ont possédé le Limousin, s'attribuèrent le haut domaine de cette ville, & les rois de France leur ont succédé.

Tulle est aujourd'hui décorée d'un évêché, d'un prébendial, & d'une élection: l'évêché fut érigé par le pape Jean XXII. en 1317; il n'a que huit lieues d'étendue, & le revenu est de douze à quatorze mille livres; l'évêque est aussi seigneur de la ville, qui porte le titre de vicomté. *Long. 19. 20. Latit. 45. 15.*

Cette ville a été fort illustrée par M. Baluze (Etienne) qui y naquit en 1630. C'est un des plus savans hommes du xvij. siècle, & un des auteurs qui a rendu le plus de services à l'Eglise & à la république des Lettres, par les soins qu'il prit de rechercher de tous côtés les anciens manuscrits, de les conférer avec les éditions, & de les donner ensuite au public avec des notes pleines d'érudition. On lui doit le recueil du capitulaire de nos rois, les œuvres de S. Cyprien, les conciles de la Gaule narbonnoise, la concorde du sacerdoce & de l'empire de M. de Marca, l'édition des épîtres d'Innocent III. en 2. vol. in-fol. qui parurent en 1682. Outre cela, il a mis au jour six volumes in-8°. de différentes pièces, intitulées *Miscellanea*. C'est encore lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothèque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de 88 ans, qu'il termina par sa mort à Paris, en 1718.

M. Baluze écrivoit bien en latin, & étoit très-versé dans l'histoire ecclésiastique & profane. Il donna en 1708, l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne, & fut exilé pendant quelque tems, pour avoir soutenu dans cet ouvrage les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croyoit indépendant du roi, & qui fondoit son droit sur ce qu'il étoit né d'un prince souverain, dans le tems que Sedan appartenoit encore à ce prince.

Le jésuite Jarrige (Pierre) n'a pas fait beaucoup d'honneur à la ville de Tulle sa patrie. Il étoit un des fameux prédicateurs de son ordre, mais un mal-honnête homme, qui pour se venger de ne pas obtenir les emplois dont il se croyoit digne, vint en Hollande, abjura la religion, & mit au jour un livre qu'il intitula, *les jésuites mis sur l'échaffaud*, livre dans lequel il les traita d'une manière si outrageante, que jamais il n'étoit arrivé à leur société rien de si mortifiant, dit un auteur calviniste. Le pere Ponthelier ramena cet esprit fougueux; il rentra en 1650 dans la communion romaine; s'établit chez les jésuites d'Anvers, & publia sa rétractation.

M. Melon (N.) mort à Paris en 1738, étoit natif de Tulle; la cour l'employa dans des affaires très-importantes; son principal ouvrage est un *Essai politique sur le Commerce*, dont la seconde édition est meilleure que la première. (*D. J.*)

**TULLUM**, (*Géog. anc.*) montagne de l'Illyrie, selon Strabon, l. IV. p. 207. Lazius dit que le nom moderne est Delez, & que les habitans du pays la nomment *Telez*. (*D. J.*)

**TULN**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, proche la rivière de même nom, à quatre milles de Vienne; son terroir produit du blé & du vin. *Long. 34. 6. Latit. 48. 22.*

C'est à Tuln que fut inhumé le comte de Habs-

bourg, devenu empereur sous le nom de Rodolphe I. pour avoir, dit-on, prêté son cheval à un curé. Sa fortune étoit singulière par plus d'un endroit; il avoit été grand-maitre-d'hôtel d'Ottocare roi de Bohême; dès qu'il fut sur le trône impérial, il pressa ce roi de lui rendre hommage: le roi répondit qu'il ne lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ses gages. (*D. J.*)

**TULN LA**, (*Géog. mod.*) rivière d'Allemagne, dans la basse Autriche; elle a sa source au quartier du bas Vierner-Wald, arrose la ville de Tuln, & se jette dans le Danube. (*D. J.*)

**TULONIUM**, ou **TULLONIUM**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise; Ptolomée qui la marque dans les terres, la donne aux *Varduli*. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de l'Espagne dans l'Aquitaine ou d'Asturica à Bordeaux, entre *Suisseium* & *Alba*, à sept milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (*D. J.*)

**TULSK**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Roscomon; elle est environ à trois milles au sud-ouest d'Elphin, & à treize milles au sud de Roscomon. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. (*D. J.*)

**TUMBE**, voyez **VIVE**.

**TUMBEZ**, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans le gouvernement de Quiro. Quoique cette vallée soit traversée par une rivière qui lui donne son nom, son terroir est très-peu fertile, parce qu'il n'y pleut jamais. (*D. J.*)

**TUMEFACION**, s. f. est l'action de s'enfler, ou de s'élever en tumeur. Voyez **TUMEUR**.

Il arrive souvent dans la gonorrhée des inflammations & des *tumefactions* des testicules, soit par la faiblesse des vaisseaux, les mouvemens violens, l'usage indiscret des astringens, le défaut de purgation, soit par quelque autre cause semblable. Voyez **GONORRÉE**.

**TUMEN**, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russe, dans la Sibérie, sur la rivière de Tuca, à 50 lieues au sud-ouest de Tobolskoï. Ses habitans sont presque tous tartares, & payent leur tribut au czar en pelletteries. (*D. J.*)

**TUMEUR**, *tumor, oris*, s. f. terme de Chirurgie, c'est une élévation contre nature qui survient à quelque partie du corps. Ce mot vient du latin *tumere*, s'enfler, se gonfler.

Les tumeurs sont formées 1°. par l'accumulation & le séjour de quelque humeur; ce sont alors des tumeurs humorales, nommées *apostèmes*, lorsqu'elles attaquent les parties molles, voyez **APOSTÈME**; & **EXOSTOSE**, lorsqu'elles affectent les parties dures, voyez **EXOSTOSE**. Il y a des tumeurs qui sont causées par le déplacement de quelques parties organiques. Ce sont des *hernies* lorsque la tumeur est faite par des parties molles, voyez **HERNIES**; & des luxations, lorsque les parties dures ont souffert quelque dérangement. Voyez **LUXATION**.

La troisième classe de tumeurs reconnoît pour cause la présence de quelque corps étranger. On entend par *corps étrangers* toutes les choses qui n'entrent point actuellement dans la composition de notre corps. Les uns sont formés au-dedans de nous, les autres viennent du dehors; les uns & les autres peuvent être animés ou inanimés.

Ceux qui sont formés chez nous sont de deux espèces. Les uns se sont formés d'eux-mêmes: telles sont la pierre dans les reins, dans les ureteres, dans la vessie, dans la vessicule du fiel, ou dans toute autre partie du corps; la molle dans la matrice, les vers & autres insectes dans les intestins, ou dans quelque autre partie. Les autres sont devenus corps étrangers, parce qu'ils ont séjourné trop long-tems dans le corps: tel est un enfant mort dans la matrice; ou

parce qu'ils se sont séparés du tout, telles sont les esquilles des os, une escharre, &c.

Les corps étrangers venus de dehors, sont entrés dans le corps en faisant une division, ou sans faire de division. Un dard, une balle de fusil, un éclat de bombe, &c. tous les corps portés avec violence sont dans le premier cas. Ceux qui entrent sans division, sont les corps de toute espèce qui s'introduisent dans les ouvertures naturelles; telles que le nez, les yeux, le gosier, les oreilles, l'anus, le vagin, l'uretère, la vessie.

Quelques-uns mettent au rang des corps étrangers l'air qui, en s'insinuant dans l'interstice des parties, forme des tumeurs qui tirent différents noms, suivant les différentes parties qu'il occupe. Voyez EMPHY-SÈME.

Tous les corps étrangers doivent être tirés dès qu'il est possible de le faire, de crainte que ceux qui sont engendrés dans le corps, tels que les pierres de la vessie, n'augmentent en volume, ou que ceux qui sont venus de dehors n'occasionnent, par leur pression, des accidens qui empêchent leur extraction, ou qui la rende difficile.

Il y a différentes manières d'extraire les corps étrangers. On ne peut tirer les uns que par une ouverture qu'on est obligé de faire, comme la lithotomie, pour l'extraction de la pierre urinaire. Voyez TAILLE. On peut tirer les autres sans faire aucune division.

Si on tire un corps étranger par l'endroit par lequel il est entré, cette manière s'appelle *attraction* ou *expulsion*. Si au contraire on le fait sortir par une ouverture opposée à celle où il est entré, cette manière s'appelle *impulsion*.

La diversité des corps étrangers qui peuvent entrer les différens endroits où ils se placent, les moyens singuliers qu'il faut quelquefois inventer pour en faire l'extraction, enfin les accidens que ces corps étrangers occasionnent, demandent quelquefois de la part des chirurgiens beaucoup de génie & d'adresse. On trouve, dans le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, un grand mémoire très-intéressant sur les différens moyens de procurer la sortie des corps étrangers de l'œsophage, par M. Hevin, secrétaire de cette académie pour les correspondances, & premier chirurgien de madame la dauphine.

Avant que de faire l'extraction d'un corps étranger de quelque espèce qu'il soit, on doit se rappeler la structure de la partie où il est placé; s'informer & s'assurer, s'il est possible, de la grosseur, de la grandeur, de la figure, de la matière, de la quantité, de la situation du corps étranger, & de la force avec laquelle il a été poussé dans le corps, s'il est venu de dehors: il faut outre cela mettre le malade & la partie dans une situation commode, & telle que les muscles soient dans un état de relâchement, & enfin faire choix des instrumens les plus convenables pour en faire l'extraction.

Les corps étrangers entrés & engagés dans quelque ouverture naturelle, doivent être tirés promptement. On doit auparavant faire des injections d'huile d'amande-douce pour lubrifier le passage, & faciliter par ce moyen la sortie du corps. Quant aux corps étrangers qu'on ne peut tirer sans faire de division, ou sans agrandir l'ouverture déjà faite par le corps, voyez INCISION, CONTRE-OUVERTURE & PLAIE avec corps étranger.

Les instrumens dont on se sert pour faire l'extraction des corps étrangers sont les curettes, pour tirer ceux qui sont engagés dans l'oreille ou dans l'uretère; les différentes espèces de repousoir & de pincettes pour tirer ceux qui sont engagés dans le gosier; les tenettes, les pinces de différentes espèces pour tirer les pierres, les balles, &c. autres corps semblables. Voyez

TIREBALLE. Lorsque le corps étranger peut être saisi avec les doigts, ils sont préférables à tout autre instrument. Voyez CORPS ÉTRANGERS, & sur ceux qui sont dans la trachée artère, l'article TRACHÉOTOMIE. (Y)

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX, (Synon.) il semble qu'il y ait au propre quelque différence entre ces deux mots, le premier signifiant ce qui se fait à la hâte, avec trouble; sans ordre; *tumultueux* désignant plus ce qui se fait avec sédition; une assemblée *tumultuaire*, une assemblée *tumultueuse*, ne disent donc pas précisément la même chose. Les mutins sortent *tumultueusement* du camp; les rebelles s'assemblerent *tumultueusement*. Mais *tumultueux* au figuré veut dire *confus*, *ému*, *en désordre*, & il s'emploie mieux que *tumultuaire*. Il est difficile d'appaier une passion aussi *tumultueuse* que la vengeance. Si la naissance de l'amour est *tumultueuse*, les progrès le sont encore davantage. (D. J.)

TUMULTUS, (Langue latine.) les Romains donnoient le nom de *tumulte* aux guerres les plus dangereuses, & qui mettoient la république en péril. Dans la révolte des alliés, le péril parut si grand aux Romains, qu'il fut déclaré qu'il y avoit *tumulte*. On publia que la guerre des Gaulois étoit *tumulte*, *tumultus*. (D. J.)

TUNBRIDGE, (Géograph. mod.) bourg d'Angleterre, dans le comté de Kent, à quinze milles de Rochester, & à vingt-cinq milles de Londres, sur la Medway. Il y a un château qui fut bâti par Richard de Clare, qui avoit eu *Tunbridge* par échange pour Brion en Normandie. Ce bourg est fort renommé par ses eaux minérales, & par l'affluence de gens de qualité qui viennent les boire, s'amuser, & y prendre de l'exercice dans une saison convenable.

C'est un plaisir, dit Pavillon dans une lettre à madame Péliissari, que d'être malade dans ce pays, car sitôt qu'on l'est, ou qu'on croit l'être, ou qu'on veut l'être, on vous envoie aux eaux de *Tunbridge*; or ce *Tunbridge* est la plus charmante médecine que l'on puisse prendre; c'est une fontaine au bout d'une foire aussi magnifique que celle de S. Germain. Il faut avoir la complaisance de croire que ceux qui y vont boivent de ces eaux, & qu'ils en ont besoin.

*Ce qui m'en fait douter, c'est que ceux qui les prennent,*

*Sont à jouer assiduellement;  
Caquetent sans cesse, ou toujours se promenant,  
Et ne pissent que rarement.  
Mille fraîches beautés parent la promenade,  
Et l'on trouveroit en ce lieu  
Plus malaisément un malade  
Qu'un homme sain à l'Hôtel-dieu.*

Comme j'étois surpris de voir tous ces prétendus malades en si bonne santé, j'en demandai avec empressement, continue Pavillon, de quel mal cette fontaine guérissoit; mais n'en pus être éclairci. Pour toute réponse, les uns haussaient les épaules, les autres me rioient au nez, &c. Il finit en disant à madame Péliissari: « Enfin, madame, ce pays est si beau & si bon, que si par hasard quelque magicien, selon l'ancienne coutume, me détient ici enchanté durant deux ou trois mille ans, je vous prie de ne me plaindre point, & d'attendre patiemment mon retour ».

*Ces lieux sont pour moi pleins d'appas,  
Je n'y vois ni procès, ni moine, ni misère.  
On y sonne très-peu; l'on n'y travaille guère,  
Et l'on y fait de longs repas.*

(D. J.)

TUNDES, f. m. (Hist. mod. superstit.) les Japonois désignent sous ce nom des prêtres revêtus d'une dignité ecclésiastique de la religion de Budsdo, qui ré-

pond

pond à celle de nos évêques. Ils tiennent leurs pouvoirs & leur consécration du souverain pontife de leur religion appelé *fiaka*, voyez cet article; c'est l'empereur séculier du Japon qui nomme ces *tundes*; le *fiaka* confirme son choix, & leur accorde le droit de dispenser dans les cas ordinaires, & d'appliquer aux vivans & aux morts les mérites des dieux & des saints.

Les *tundes* ne communiquent point sans restrictions, un pouvoir si étendu aux prêtres ordinaires. Ils ont communément la direction de quelque riche monastère de bonzes, qui leur fournissent les moyens de soutenir avec splendeur la dignité de leur état. Voyez *SIAKA*.

**TUNEBRIUM**, (*Géog. anc.*) promontoire d'Espagne, dans le royaume de Valence, entre les villes *Altea* & *Denia*. Les anciens l'appelloient *Artemisium*, du nom de la ville la plus célèbre du voisinage, & *Ferraria*, à cause des mines de fer qui s'y trouvoient. On lui donne aujourd'hui le nom de *capo Marino* ou *punta de l'Emperador*. (*D. J.*)

**TUNER, TUNAGE, TUNES**, (*Hydraulique.*) ce sont des harts, composés de trois brins ou verges de 15 piés de long, pour serrer les tiers de fascines qui se posent les uns sur les autres, de manière qu'ils forment un lit de 18 à 20 pouces d'épaisseur. Ces *tunes* s'attachent autour des piquets de 12 piés de long verticalement, & enfoncés à coup de maillet pour les serrer les uns contre les autres, afin d'augmenter le fascinage, on remplit l'intervalle que les *tunes* laissent entr'elles de pierres plates & dures posées de champ. (*K*)

**TUNG**, *s. m.* (*Hist. des insectes.*) nom qu'on donne chez les Guaranis, peuples de l'Amérique méridionale, à un petit insecte qui les désole, & qui s'insinue peu-à-peu entre cuir & chair, principalement sous les ongles; là il fait son nid & dépose ses œufs, qui venant à éclore, rongent toutes les parties voisines, & produisent de fâcheux ulcères. On est averti de l'endroit où ils sont nichés, par une violente démangeaison qu'on y sent. Le meilleur remède, est d'ouvrir la partie avec la pointe d'une lancette, d'en tirer la vermine, de dessécher ensuite la plaie, & la cicatrifer; c'est le même insecte que les Espagnols nomment *pico*, & les François, *chique*. Voyez *CHIQUE*. (*D. J.*)

**TUNGRI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, selon Ptolomée, *liv. II. ch. ix.* qui leur donne *Atuacutum* pour capitale. Tacite, *hist. liv. IV. & V.* fait aussi mention de ces peuples. Ce sont les mêmes que les *Eburones*, ce qui fait que César ne fait point mention des Tongres, parce qu'il ne les connoît que sous le nom d'*Eburons*; & Pline, *liv. IV. c. xvij.* au contraire, nomme les *Eburons Tongres*.

Ils sont communément appelés *Germaines* par les Gaulois, des mots *gera*, guerre, & de *man*, homme, c'est comme qui diroit *homme de guerre*.

Les *Tungri* habitoient les pays de Liège, de Cologne, de Juliers, de Limbourg, de Namur, & partie du Luxembourg. Du tems de César, ces pays étoient occupés par les *Condrusiens* & les *Segniens* auprès du Rhein. Les *Carésiens* & les *Pomanes* étoient à l'occident: les *Eburons* étoient entre les *Segniens* & la Meuse. Dans la suite les *Ubiens*, *Ubi*, les *Suniques*, *Sunici*, les *Aduaticiens*, *Aduatici*, possédèrent entr'eux toute cette étendue de pays.

Les *Ubi* occupèrent le territoire de Cologne, & partie de Juliers. Leurs villes étoient *Agrippina Col.* aujourd'hui Cologne; *Ara ubiorum*, aujourd'hui Bonn; *Novesium*, Nuys; & *Gelduba*, Geldub, village qui a retenu l'ancien nom.

Les *Sunici* habitoient Limbourg, & partie de Juliers, ils avoient deux villes. *Theuderium*, à présent *Tudder*, & *Coriovalum* qu'on nomme maintenant *Valgenbourg*.

Tome XVI,

Les *Aduatici* tenoient le comté de Namur, & partie du Brabant. Ils avoient pour villes principales *Geminiacum*, aujourd'hui Gemblours, & *Perviciacum*, village qu'on nomme à présent Pervis. (*D. J.*)

**TUNGRIENS**, *s. m. pl.* (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule, qui du tems de César, habitoit la partie du pays de Liège où est la ville de Tongres.

**TUNGROURUM FONS**, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Gaule belgique, au pays des Tongres, selon Pline, *l. XXXI. c. ij.* qui en parle en ces termes: *Fungri civitas Gallia, fontem habet insignem plurimis bullis stillantem, ferrugini saporis; quod ipsum non nisi in sine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua igni admota, turbida fit, ac postremo rubescit.* Personne ne doute que Pline ne parle de la fontaine si connue aujourd'hui sous le nom d'eaux de *Spa*, & qui se trouve dans le diocèse de Liège, pays qu'habitoient les anciens Tongres. (*D. J.*)

**TUNGSTEEN**, *s. m.* (*Hist. nat. Minéral.*) les Suédois donnent ce nom à une pierre ferrugineuse ou mine de fer, qui ressemble à la mine d'étain en cristaux de la forme du grenat. Cette substance est très-pesante & très-difficile à réduire, cependant on en a tiré jusqu'à trente livres de fer par quintal: on a de la peine à la faire entrer en fusion, en y joignant du borax ou du sel alkali fixe; mais le sel fusible de l'urine la fait fondre très-promptement, alors on obtient une scorie noire. On trouve différentes variétés de cette substance, il y en a de rougeâtre ou couleur de chair, de jaune, & de couleur de perle; elle varie aussi pour le tissu, on en trouve qui est très-compacte & d'un grain très-fin, il y en a d'autre qui ressemble à du spath & qui a un coup d'œil gras à sa surface. Voyez *l'Essai d'une nouvelle minéralogie*, publiée en Suédois en 1758. (—)

**TUNJA**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique, dans la Terre-ferme, au nouveau royaume de Grenade, capitale de la province de même nom, sur le haut d'une montagne, à 20 lieues de Santa-Fé. *Latit. 5.* (*D. J.*)

**TUNICATUS POPELLUS**, (*Litt.*) c'est le peuple & les esclaves, qui ne portoient que la tunique sans robe: car la robe étoit l'habit des hommes libres, un homme de condition n'auroit osé paroître en tunique sans robe; d'où vient que César punit un officier qui avoit manqué à son devoir, en le faisant tenir debout tout le jour en tunique & sans ceinture, devant la tente du général. (*D. J.*)

**TUNIQUE**, *s. f.* (*Botan.*) les Botanistes appellent *tuniques*, les différentes peaux de certaines plantes, telles, par exemple, que celles d'un oignon, qui sont emboîtées les unes dans les autres; ils se servent aussi quelquefois du mot de *tunique*, pour signifier simplement une enveloppe. (*D. J.*)

**TUNIQUE**, en Anatomie, est un nom qui se donne aux membranes, qui enveloppent les vaisseaux & différentes autres parties des moins solides du corps. Voyez les *Planches d'Anatomie*.

Les yeux sont principalement composés d'un certain nombre d'humeurs qui sont contenues dans des *tuniques*, rangées l'une sur l'autre, comme la *tunique albuginée*, la *cornée*, la *réline*, &c. Voyez *ŒIL*, *ALBUGINÉE*, &c.

**TUNIQUE VAGINALE**, voyez *VAGINALE*.

**TUNIQUE ACINIFORME**, est la même que la membrane uvée de l'œil. Voyez *UVÉE*.

**TUNIQUE VITRÉE**, (*Anatom.*) c'est la même que la *tunique arachnoïde* ou *crystalloïde*, ou capsule du *crystallin*. Voyez *ARACHNOÏDE*.

M. Petit s'est fort étendu sur cette *tunique*, à laquelle il a donné un mémoire entier, dont voici le précis.

C'est une membrane qui enveloppe tout le crys-



tallin, mais une membrane si déliée, que d'habiles anatomistes en ont nié l'existence, ou du moins en ont douté. Elle n'est effectivement guere moins fine dans l'homme qu'une toile d'arignée; aussi quelques-uns l'appellent-ils *arachnoïde*. Elle est une fois plus épaisse dans le bœuf que dans l'homme, & encore plus dans le cheval. Elle seroit par conséquent moins difficile à démontrer dans ces animaux, & ce seroit une assez forte présomption qu'elle devoit se trouver dans l'homme; mais on l'y démontre aussi, & même sans injection, quoique ce fût d'ailleurs une chose assez surprenante, qu'une membrane si fine pût être injectée. Elle peut l'être cependant, & Ruyfch y est parvenu; elle reçoit quelquefois une injection naturelle, c'est-à-dire qu'il s'y fait une inflammation, que ces vaisseaux plus remplis de sang ou de la liqueur qu'ils portent, deviennent visibles, & qu'on aperçoit leur distribution & leurs ramifications.

Le cristallin de l'homme, revêtu de sa membrane ou capsule, paroît moins transparent à sa partie antérieure qu'à la postérieure; mais s'il en est dépouillé, sa transparence est égale des deux côtés.

Le ligament ciliaire se termine & s'attache à la partie antérieure de la capsule par des fibres qu'il y jette, & par les vaisseaux qu'il y fournit, ces vaisseaux ne sont que des lymphatiques. Quand il paroît du sang dans cette membrane, c'est par quelque accident particulier, comme lorsque dans un accouchement difficile, la tête de l'enfant a été violemment comprimée au passage, & que le sang a été obligé de s'insinuer dans des canaux qui ne lui étoient pas destinés.

La tunique vitrée se nourrit donc de cette lymphe, qui lui est apportée par les vaisseaux qu'elle reçoit du ligament ciliaire. On voit qu'il s'est épanché une partie dans la cavité de la capsule, entre cette membrane & le cristallin.

M. Petit l'a toujours trouvée transparente, tant dans l'homme que dans les animaux, même dans les sujets qui avoient des cataractes. La cornée & la membrane hyaloïde trempées dans l'eau bouillante, dans les esprits acides, &c. y perdent leur transparence, la membrane vitrée y conserve la sienne, elle ne la perd que dans l'esprit de-nitre, encore s'y dissout-elle le plus souvent, plutôt que de la perdre. *Hist. & mém. de l'acad. 1730. (D. J.)*

TUNIQUE, s. f. (*Antiq. rom.*) especes de chemise des hommes & des femmes romaines.

La tunique étoit un habillement commun aux hommes & aux femmes, mais la forme en étoit différente. Les femmes avoient accoutumé de les porter beaucoup plus longues que les hommes, & lorsqu'elles ne leur donnoient pas toute la longueur ordinaire, c'étoit fortir de la modestie de leur sexe, & prendre un air trop cavalier; *infra mulierum, supra centurionum.*

Juvenal, en parlant d'une femme qui se pique à tort & à-travers de bel esprit, qui au commencement du repas se jette sur les louanges de Virgile, pese dans la balance le mérite de ce poëte & la gloire d'Homere, trouve des excuses pour Didon lorsqu'elle se poignarde, décide la question du souverain bien: Juvenal, dis-je, ajoute que puisqu'elle affecte ainsi de paroître savante, il seroit juste qu'elle retrouvât sa tunique jusqu'à demi-jambe, c'est-à-dire, qu'elle ne se montrât alors que dans l'équipage d'un homme.

*Crure tenus medio tunicas succingere debet.*

Non-seulement les tuniques des dames étoient distinguées par la grandeur, elles l'étoient aussi par des manches, qu'il n'étoit permis qu'à elles de porter. C'étoit parmi les hommes une marque de mollesse dont les tems de la république n'avoient point montré d'exemple. César ne put pas même sur cela se

mettre à l'abri des reproches; mais les mœurs étoient aussi efféminées que son courage étoit élevé; & nous ne devons point tirer à conséquence l'exemple d'un homme, que Curion le pere dans une de ses harangues avoit non-seulement nommé le mari de toutes les femmes, mais aussi la femme de tous les maris.

La tunique prenoit si juste au cou, & descendoit si bas dans les femmes pleines de retenue, qu'on ne leur voyoit que le visage. Catia n'étoit point du nombre de ces sortes de femmes, à ce que dit Horace:

*Matrona prater faciem nil cernere possis,  
Cetera, ni Catia est, demissa veste regenis.*

Elle laissoit à découvert cette partie des épaules qui est jointe au bras; Ovide disoit que cet étalage sévoit aux femmes blanches, & qu'il autorisoit les émancipations.

*Hoc ubi vidi,*

*Oscula ferre humero, quâ patet usque libet.*

Lorsque le luxe eut amené l'usage de l'or & des pierreries, on commença impunément à montrer encore la gorge; la vanité gagna du terrain, & les tuniques s'échancrerent davantage; souvent les manches, au rapport d'Elie, n'en étoient point cousues, & du haut de l'épaule jusqu'au poignet, elles s'attachoient avec des agrafes d'or ou d'argent, de telle sorte qu'un côté de la tunique posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment sur la partie supérieure du bras droit; ainsi les tuniques étoient ouvertes par les côtés, à-peu-près comme nos chemises d'hommes.

Leur nombre s'augmenta chez les Romains, d'abord parmi les hommes dont les femmes suivirent l'exemple; mais le goût en forma la différence; la première étoit une simple chemise, la seconde une espece de rochet, & la troisième, c'est-à-dire celle qui se mettoit par-dessus, se nommoit *stola*. Voyez STOLE.

Du tems de Sénèque la tunique des dames romaines étoit très-fine. Voyez-vous, dit-il, ces habillemens de soie que portent nos dames; qu'y découvrez-vous qui puisse défendre ou le corps ou la pudeur? Celle qui peut les revêtir, osera-t-elle jurer qu'elle ne soit pas nue? On fait venir à grands frais de pareilles étoffes d'un pays où le commerce n'a jamais été ouvert, & tout cela pour avoir droit d'éta-ler en public des objets qu'en particulier on n'ose montrer à ses amans qu'avec quelque réserve.

Il ne manquoit plus à Sénèque qu'à nous instruire de la couleur de la tunique des dames romaines, selon ce même esprit de galanterie & de volupté qui corrompoit les mœurs de son siècle, & dans lequel Ovide ne recommandoit que la convenance avec le teint. La tunique noire, dit-il, sied bien aux blanches, & la blanche sied bien aux brunes. Nous ne marions pas volontiers de même ces deux dernières couleurs. Est-ce que la fantaisie régloit le goût des Romains, ou qu'elle détermine le nôtre? C'est tous les deux; car en tout tems la fantaisie a décidé des goûts, des modes & de la beauté. (*D. J.*)

TUNIQUE, s. f. (*terme de Chasublier.*) vêtement dont les diacres & soudiacres se servent en officiant. La tunique ne differe de la dalmatique que par les manches qui sont plus longues. La tunique est aussi une sorte de veste dont les rois de France sont revêtus à leur sacre sous leur manteau royal. (*D. J.*)

TUNIQUE, surtout, ou cote d'armes pour être portée sur l'armure du corps. Voyez COTE D'ARMES.

La tunique est proprement un petit surtout de tassetas, court & fort large, sur lequel on a peint ou brodé des armes; comme en portent les hérauts d'armes; autrefois les officiers généraux militaires en portoient aussi sur leurs armures pour se distinguer de leurs subalternes. Voyez ARMES.

**TUNIS ÉTAT DE,** (*Géog. mod.*) état d'Afrique, dans la Barbarie, sur la côte de la mer Méditerranée, qui le baigne au nord & à l'orient. Il a au midi divers peuples arabes, & au couchant le royaume d'Alger & le pays d'Essab. Cet état répond à-peu-près à l'ancien état de Carthage, tel qu'il étoit avant les grandes conquêtes qu'il fit dans la suite; mais il s'en faut bien que les Tunisiens ne soient les mêmes que les Carthaginois.

On divise aujourd'hui cet état en huit contrées, qui comprennent chacune diverses bourgades, qui pour la plupart ont été ruinées par les Arabes. De ces bourgades les unes sont sur la côte, & les autres dans les terres.

Le terroir de l'état de *Tunis* est un peu plus fertile que celui de Tripoli; mais son gouvernement est à-peu-près le même. Il est avantageux à la régence de *Tunis* d'être toujours en bonne intelligence avec la régence d'Alger, qui manque rarement de profiter de tous les troubles qui arrivent dans la régence de *Tunis*. Il semble que les Maures soient un ennemi aussi dangereux; mais ces peuples partagés entre divers souverains ne songent qu'à jouir en paix de leurs pays, & ne remuent que quand on les chagrine par les impôts & autres vexations. La régence de Tripoli ne s'aviserait point d'attaquer celle de *Tunis*; les forces sont trop inégales en pareil cas; mais si *Tunis* vouloit se ressaisir de l'ancienne domination qu'elle a eue sur Tripoli, il seroit difficile qu'elle réussît, parce qu'alors elle ne seroit pas plutôt embarrassée dans cette guerre, que ses voisins fondroient sur elle.

A parler généralement, l'état de *Tunis* n'est nullement propre à faire de grandes conquêtes. Les dignités de dey, de bey & de bacha partagent trop l'autorité quand elles sont divisées; & si quelque un les réunit, il peut compter d'attirer sur lui l'envie de tous ses sujets. Le gouvernement tel qu'il est établi, est exposé à un flux & reflux perpétuel, & à des orages qui renversent les plus hautes fortunes. Sinan bacha après avoir fait la conquête de l'état de *Tunis*, le mit sous la protection du grand-seigneur, & y établit un nouveau gouvernement, avec une milice de cinq mille turcs divisés en plusieurs compagnies; mais le gouvernement fondé par Sinan bacha a aussi éprouvé un grand nombre de vicissitudes. (*D. J.*)

**TUNIS royaume de,** (*Géog. mod.*) royaume d'Afrique, dans la Barbarie, dont il étoit le quatrième, & le dernier du côté de l'orient. Il comprenoit autrefois les provinces de Constantine, de Buglie, de *Tanis*, de Tripoli & d'Essab, & avoit plus de six vingt lieues de longueur le long de la mer; mais Essab n'est plus aujourd'hui de ses dépendances; Tripoli fait un royaume à part; & Buglie & Constantine sont incorporées au royaume d'Alger; ainsi *Tunis* a conservé seulement les villes du ressort de son état. Voyez **TUNIS état de,** & **TUNIS ville de.** (*D. J.*)

**TUNIS, ville de,** (*Géog. mod.*) anciennement *Tunes*, ville d'Afrique en Barbarie, capitale du royaume du même nom, dans une plaine, sur le lac de la Goulette, à 4 lieues de la mer, & à 145 au nord-est d'Alger.

Les rues & les places de cette ville sont fort bien ordonnées; mais la plus grande force consiste dans le nombre de ses habitans, pour la plupart artisans, entre lesquels se distinguent les tissiers, qui font la meilleure toise d'Afrique. Il n'y a dans cette ville aucun moulin à vent ni à eau, point de fontaines, point de ruisseaux, point de puits, mais seulement de grandes citernes où se rendent les eaux de pluie, tant pour boire que pour le service de chaque maison.

Il ne manque pas de mosquées dans *Tunis*, les anciens collèges qui y étoient, sont la plupart ruinés.

*Tome XVI.*

Les maisons n'ont qu'un étage, & sont toutes en terrasse, afin de faire mieux écouler l'eau de pluie dans les citernes. Les vestibules sont frais & propres, parce que les hommes y demeurent la plupart du tems à faire leur négoce, pour empêcher leurs amis ou leurs gens d'entrer dans l'appartement de leurs femmes. Les fauxbourgs, au nombre de trois, sont extrêmement peuplés, & renferment deux à trois mille maisons.

Les dehors de la ville contiennent d'amples jardins ou vergers remplis de citronniers, d'orangers & d'oliviers, qui sont soigneusement cultivés. Près du lac est un arsenal, avec un chantier pour la construction des galeres. De l'autre côté du lac, sur le bord de la mer, est la forteresse de la Goulette, & le canal par où l'eau entre dans le lac. *Longit. 28. 25. latit. 36. 42.*

*Tunis* est ancienne, & le pays qui en dépend, répond à l'Afrique proconsulaire des Romains. Elle fut possédée par les Carthaginois, par les Romains, ensuite par les Vandales qui la saccagerent du tems de S. Augustin. Les Arabes mahométans relevèrent cette ville, & l'embellirent de plusieurs édifices, quoiqu'ils aient été depuis fixer leur demeure trente lieues plus loin dans le pays, où ils bâtirent Carvan.

Les Almohades devinrent alors maîtres de *Tunis*, dont ils furent dépossédés par Abu Férez, qui par ses conquêtes prit le titre glorieux de roi d'Afrique & de *Tunis*. Après la mort de son fils, les rois de Fez se rendirent si puissans, qu'ils se firent reconnoître pour souverains par tous les mahométans d'Afrique; cependant les rois de *Tunis* se maintinrent dans leurs états jusqu'à Muley Hascen, qui en fut chassé par Barberousse II. lorsqu'il reprit cette ville sur les Espagnols en 1535.

Barberousse étoit un homme étonnant; il mourut chargé d'années en 1547, après avoir ravagé à plusieurs reprises toutes les côtes d'Italie. A l'âge de 80 ans il s'occupoit encore à Constantinople à mettre sa flotte en mer, sans que son âge, la grosseur & la pesanteur de son corps eussent pu le guérir de l'amour des femmes.

En 1570, Abuch Ali, gouverneur d'Alger, s'empara de *Tunis* au nom du grand-seigneur; mais quelque tems après don Juan d'Autriche débusqua les turcs de cette place, & établit pour gouverneur de la ville Gabriel Villon, & Petro Carrero eut le commandement de la Goulette. Enfin le sultan Amurat que l'agrandissement des Espagnols inquiétoit, équipa une flotte des plus formidables sous la conduite de l'amiral Ochiali, & leva une puissante armée de terre sous les ordres du bacha Sinan. Les Turcs emportèrent de vive force la Goulette & la citadelle de la ville dont ils sont demeurés en possession depuis ce tems: ce qui mit fin au royaume de *Tunis* qui avoit duré trois cens soixante-dix ans.

C'est devant *Tunis* que S. Louis finit ses jours en 1270, à 56 ans. Aucun roi de France ne fit paroître plus de valeur, plus de justice & plus d'amour pour son peuple. Les statuts de ce prince pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, la pragmatique sanction qui assura la discipline de l'église gallicane, l'érection de ses quatre grands bailliages auxquels ressortissoient les jugemens de ses vassaux, & qui paroissent être l'origine du parlement de Paris, ses réglemens & sa fidélité sur les monnoies, tout indique que la France eût été florissante sous ce monarque, sans le funeste préjugé des croisades qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. Voyez sa vie & son caractère au mot **POISSY**, *Géog. mod.* (*D. J.*)

**TUNNOCELUM,** (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Il en est parlé dans la notice des dignités de l'empire, *scilicet* 63, où on lit, *tribunus cohortis primæ*

B b b b ij

*Asia classica* Tunnocelo. Cambdem dit que c'est présentement *Tinnmouth*. (D. J.)

**TUNQUIN LE**, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, dans les Indes. Il est borné au nord & au levant par la Chine, au midi par le golfe & le royaume de la Cochinchine, au couchant par le royaume de Laos.

*Tunquin* est un des plus considérables royaumes de l'Orient, par son étendue, par sa population, par sa fertilité & par les richesses du monarque qui le gouverne. On lui donne trois cens lieues de longueur, & cent cinquante de largeur. La plus grande partie de ce pays consiste en de spacieuses plaines, entourées de montagnes qui produisent de l'eau, des lacs, des étangs & des rivières en abondance; de-là vient qu'on y fait de grandes récoltes de riz, qui ne croît & ne parvient à sa maturité qu'à force d'eau.

Les Tunquinois sont en général de moyenne taille; ils ont le teint basané comme les Indiens, mais avec cela la peau si belle & si unie, qu'on peut s'apercevoir du moindre changement qui arrive sur leur visage lorsqu'ils pâlisent ou qu'ils rougissent; ce qu'on ne peut pas reconnoître sur le visage des autres indiens. Ils ont communément le visage plat & ovale, le nez & les lèvres assez bien proportionnés, les cheveux noirs, longs & fort épais; ils se rendent les dents aussi noires qu'il leur est possible. La chevelure noire, déliée & négligée est celle qu'ils estiment davantage; mais leurs bonzes, qui sont leurs prêtres, se rasent la tête.

Le peuple va presque nud la plus grande partie de l'année. Les plus riches portent au lieu de chemise, une soutanelle de soie qui leur pend jusqu'aux genoux, & par-dessus une longue robe légère. Les bonzes portent par magnificence une sorte de pourpoint à rézeaux, & leurs femmes, au lieu de bonnet, ont une demi-mitre ornée tout-au-tour d'un rang de grains de verre ou de crystal, de différentes couleurs, enfilés avec quelque symétrie.

Les maisons des Tunquinois sont toutes de bois & de chaume; les cloisons sont de roseaux nommés *bambu*, goudronnés ensemble; le plancher est de terre bien battue, & le toit est couvert de paille.

Tout est réglé chez les Tunquinois, comme chez les Chinois, jusqu'aux civilités qu'ils se doivent les uns aux autres; il n'est pas permis de se présenter chauffé chez le roi; il faut y aller pieds nus sans souliers; lui seul se fert de pantoufles; & son fils même, quand il va lui rendre visite, se déchausse à la porte, où il trouve un page avec de l'eau qui lui lave les pieds. Il est encore défendu à qui que ce soit de se servir de son éventail en présence du roi; & quoique la chaleur soit extrême, tout le monde met son éventail dans la manche, tenant ses mains en repos dans une des manches de sa robe, toutes deux couvertes & appliquées sur la poitrine.

Lorsqu'on entre dans la salle d'audience, avant que de joindre le roi pour le saluer, on est obligé de faire quatre génuflexions, les deux genoux en terre; après la quatrième on se leve, & joignant les mains avec les doigts entrelacés l'un dans l'autre, & couvertes des manches de la robe de dessus, on les porte en cette posture jusque sur la tête; alors après une petite inclination qui est la dernière, on salue le monarque, en disant « vive le roi l'espace de deux mille ans ».

Lorsque les grands mandarins, après avoir eu audience, prennent congé de ce prince, ils sortent avec empressement de sa chambre, & s'en retournent chez eux en courant; s'ils en usaient autrement, ce seroit une incivilité inexorable. Au *Tunquin*, tous les mandarins civils & militaires sont eunuques, & c'étoit autrefois la même chose à la Chine pour les gouverneurs des villes.

On ne se fert point de sièges dans le *Tunquin* pour

la conversation; on s'y contente d'une natte que l'on étend sur la terre. Les personnes distinguées s'entretiennent sur une espede d'estrade élevée d'un pié & couverte d'une belle natte au lieu de tapis. Si quelqu'un de leur même condition leur rend visite, ils lui donnent place sur la même estrade, & s'il est inférieur, ils le font asseoir plus bas sur une natte double, la donnant simple aux personnes de médiocre condition, & ne laissant que la terre sans natte à ceux qui sont de la populace. Ils ne traitent jamais d'affaires en se promenant, mais toujours assis ou debout, sans remuer les mains. Si un tunquinois en rencontre un autre qui lui soit égal, il le salue, en disant: je me réjouis avec vous; & s'il le regarde comme étant d'un rang au-dessus de lui, il lui donne la main gauche par honneur, pour lui témoigner que s'il se conserve la liberté de la droite, c'est pour le défendre contre ceux qui le voudroient insulter.

Leurs festins sont sur des tables rondes comme un tambour pour les gens de qualité, mais si basses que pour y manger commodément il faut être assis à terre, & avoir les jambes croisées. La chair de cheval ne leur déplaît pas, non plus que celle du tigre, du chien, du chat, de la taupe, de la couleuvre, de la chauve-fouris, de la civette & autres. Ils mangent indifféremment les œufs des cannes, d'oies, de poules, sans s'embarrasser s'ils sont couvés ou frais. Ils sont fort sales dans leurs repas, & ne se lavent jamais les mains devant ni après, à cause que tout ce qu'on sert sur leurs tables, est coupé par morceaux, & que pour les prendre, ils ont deux petites baguettes d'ivoire ou de quelque espede de bois solide, de la longueur d'un demi-pié; ils s'en servent au lieu de cuillères & de fourchettes. C'est pour cela que l'on n'y voit ni serviettes, ni nappes, & qu'il leur suffit que leurs tables rondes soient peintes de ces beaux vernis rouges & noirs, que l'on tâche inutilement d'imiter ailleurs. Ils boivent beaucoup; & quoique leur vin ne se fasse ordinairement que de riz, il est aussi violent que l'eau-de-vie.

Les procès sont examinés, comme à la Chine, dans différens tribunaux de mandarins; mais les mandarins lettrés ont le pas sur ceux d'épée; ils deviennent conseillers d'état, gouverneurs de province & ambassadeurs. Quoique l'on puisse appeler des grands tribunaux au tribunal de la cour, on en exclut ceux que des crimes énormes, comme l'assassinat, font condamner tout de suite à mort. La maison du mandarin supplée aux prisons publiques dans les provinces; il s'y trouve des chaînes, des menottes, & d'autres semblables instrumens de fer.

Tous les supplices sont dans le *Tunquin* d'une barbarie recherchée, excepté pour les nobles qu'on se contente d'étrangler, parce que c'est dans ce pays là le genre de mort le moins infame. On assomme les princes du sang d'un coup de massue de bois de santal qu'on leur décharge sur la tête.

Dans les maladies où le mal augmente malgré les remèdes, on a recours au magicien qui invoque le secours du démon, en obligeant le malade de lui offrir des sacrifices, dont lui magicien prend toujours la première part. Lorsqu'il abandonne le malade, on s'adresse à quelque sorcière pour en avoir soin. Le malade étant mort, les parens approchent de son lit, une table chargée de viandes suivant leurs facultés, & l'invitent à en manger avec eux. Ensuite les prêtres des idoles viennent réciter leurs prières d'un ton si languissant & si rude, qu'on croiroit entendre des chiens qui hurlent. Enfin les devins indiquent l'heure & le lieu de l'ensevelissement.

La dépense en est incroyable pour les grands; mais rien n'est au-dessus de la magnificence avec laquelle se font les obsèques du roi de *Tunquin*; tous les vassaux du royaume sont obligés de porter la



deuil vingt-sept jours, avec défense de plaider; de faire des noces & des festins pendant tout le tems du deuil. Il est défendu de même pendant trois ans d'accompagner aucune fête même les plus solennelles, d'instrumens, de chansons, de danses & de toutes marques de réjouissance.

Il y a dans ce royaume des mines d'or, d'argent & d'autres métaux; mais le roi ne permet pas qu'on ouvre celles d'or. On tire du pays des soies, du musc, des bois de fantal, d'aloës, &c. Les Hollandois y portent en échange de ces marchandises, des épiceries, des draps & d'autres étoffes.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails sur ce royaume; on peut consulter, mais avec une foi réservée, les lettres édifiantes & la relation du royaume de *Tunquin* donnée par le p. Marigni. (*Le chevalier DE JAVCOURT.*)

**TUNTOBRIGA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* la donne aux Callaïques braciariens, & l'on croit que c'est aujourd'hui le village de Bargua de Regoa, dans la province de Tra-los-montes en Portugal.

**TUNUPOLON**, *f. m.* (*Hist. nat. Ophiolog.*) nom d'une petite espèce de vipère des Indes orientales, connue principalement dans l'île de Ceylan; sa peau imite le satin fin lustré, & richement ombré de brun. *Rai, synops. animal.*

**TUNZA**, (*Géog. mod.*) petite rivière de la Turquie dans la Romanie. Elle se décharge dans l'Archipel près de la ville d'Eno, du côté de l'orient. *Tunza* est le nom moderne du fleuve *Tanarum* des anciens.

**TUOLA**, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corse. Ptolomée, *liv. III. c. ij.* marque son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre Tutela-Ara & la ville Mariana. C'est aujourd'hui le *Golo*. (*D. J.*)

**TUPINAMBAS**, LES, (*Géog. mod.*) nation de l'Amérique méridionale, autrefois dominante dans une partie du Brésil, aujourd'hui réduite à une poignée d'hommes, sous le nom de *Topayos*, sur le bord d'une grande rivière qui vient du Brésil, & se décharge dans l'Amazone.

**TUPUTA**, *f. m.* (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau d'Amérique de la grosseur du faisan, & qui vit dans les broussailles. Le pere Nieremberg dit absurdement de cet oiseau, qu'il n'a point de chair, & que tout son corps n'est qu'un assemblage de vers vivans entre sa peau & ses os; ce bon pere aura pris l'état malade d'un de ces oiseaux pour être son état naturel, & ensuite il a exagéré cet état. (*D. J.*)

**TURA**, LA, (*Géog. mod.*) rivière de Sibérie dans l'empire russe. Elle a sa source dans cette partie du mont Caucase qui sépare la Sibérie de la Russie, à 59 degrés 30 minutes de latitude, au nord du royaume de Casan, & courant de-là à l'est-sud-est, elle va se joindre à la rivière de Tobol, à 57. 40. de latitude. Cette rivière est fort poissonneuse, & ses rives abondent en toutes sortes de gibier.

**TURANO**, LE, (*Géog. mod.*) rivière d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source près de Tagliacozzo, & va se jeter dans le Velino, un peu au-dessous de Rieti. On prend cette rivière pour le *Telonus* des anciens.

**TURBA**, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne, selon Tite-Live, *l. XXXIII. c. lxxv.* Ce pourroit bien être, dit la Martinière, la même ville que Ptolomée, *liv. II. c. vj.* nomme *Turbula*, & qu'il donne aux Bastitans. (*D. J.*)

**TURBAN**, *f. m.* (*Hist. mod.*) c'est la coiffure de la plupart des orientaux & des nations mahométanes. Il consiste en deux parties, savoir le bonnet & le bourlet ou la bande qui est de linge fin, ou de taffetas artistement plié & entortillé au-tour de la partie inférieure du bonnet.

Ce mot vient de l'arabe *dar* ou *dur*, *dal* ou *dul*, qui signifie entourer, & de *bond* ou *bend*, qui veut dire bande, bourlet, ou écharpe; de sorte que *durband* ou *turband* ou *turbend*, ne signifie autre chose qu'une écharpe, ou bande liée en rond, & c'est ce bourlet qui donne la dénomination à tout le *turban*.

Le bonnet est rouge ou verd, sans bord, tout uni, & plat par dessus, mais arrondi par les côtés, & piqué ou fourré de coton, mais il ne couvre point les oreilles, une longue pièce de linge ou de coton très-fin l'enveloppe depuis le milieu de sa hauteur jusqu'à sa naissance sur le front, & forme une infinité de plis sur le bourlet.

Il y a beaucoup d'art à donner bon air au *turban*, & parmi les orientaux c'est un commerce ou une profession particulière, comme est parmi nous la fabrication des chapeaux, ou plutôt le métier de coiffeuses.

Les émirs qui se prétendent de la race de Mahomet, portent leurs *turbans* tout-à-fait verds, & eux seuls parmi les turcs ont le privilège de l'avoir entièrement de cette couleur, qui est celle du prophète. Ceux des autres turcs sont ordinairement rouges avec un bourlet blanc. Les gens de qualité, & ceux qui aiment la propreté sont obligés de changer souvent de *turban*.

M. de Tournefort remarque que le *turban* est à tous égards une coiffure très-commode, elle est même plus avantageuse à la guerre que nos chapeaux, parce qu'elle tombe moins facilement, & peut plus aisément parer un coup de tranchant.

Le *turban* du grand-seigneur est aussi gros qu'un boisseau, & les Turcs l'ont en si grande vénération qu'à peine osent-ils y toucher. Il est orné de trois aigrettes, enrichi de diamans & de pierres précieuses. Il y a un officier appelé *turbent-oglan*, chargé expressément de le garder & d'en avoir soin. Le *turban* du grand-vizir n'a que deux aigrettes, aussi-bien que ceux de plusieurs officiers qui les portent plus petits les uns que les autres. Quelques-uns ne portent qu'une aigrette, d'autres n'en ont point du tout.

Le *turban* des officiers du divan est d'une forme particulière, & on l'appelle *mugenezek*. Nous avons observé que le bourlet du *turban* des Turcs est de toile blanche, celui des Persans est de laine rouge & de taffetas blanc rayé de rouge, & ce sont-là les marques distinctives de la religion différente entre ces deux peuples. Voyez **MANDIL**.

Sophi roi de Perse, qui étoit de la secte d'Ali, fut le premier qui adopta cette couleur, pour se distinguer des turcs qui sont de la secte d'Omar, & que les Persans regardent comme des hérétiques, Voyez **KINIBASCH**.

**TURBAN**, (*toilerie de coton.*) les turbans sont des toiles de coton rayées, bleues & blanches, qui se fabriquent en divers endroits des Indes orientales; on leur donne ce nom parce qu'elles servent à couvrir ou faire l'habillement de tête qu'on nomme un *turban*. Elles sont propres pour le commerce de Guinée; leur longueur n'est que des deux aunes sur une demi-aune de large. Leur véritable nom est des *brauls*. *Dict. du Com. (D. J.)*

**TURBE**, *f. f.* (*Gramm. & Jurisp.*) du latin *turba*, qui signifie troupe ou attroupement de personnes, d'où l'on a fait en François *turbe*, & quelquefois *tourbe*; *tourbiers*.

La *turbe*, ou enquête par *turbe*, étoit une enquête que l'on faisoit anciennement pour constater quelque fait ou quelque usage; on convoquoit les habitans d'un lieu, ou autres personnes, que l'on entendoit pour avoir leur avis ou témoignage sur ce qui faisoit l'objet de l'enquête, & leur avis ou déposition étoit rédigé collectivement, à la différence des enquêtes ordinaires où les témoins sont entendus séparément,

& leur déposition rédigée de même. La confusion qui s'élevait ordinairement dans l'assemblée des *turbiths* & les autres inconvéniens que l'on y a reconnus, ont fait que l'usage de ces sortes d'enquêtes a été abrogé par l'ordonnance de 1667.

A ces enquêtes ont succédé des actes de notoriété que l'on demande aux officiers d'un siège, aux avocats, procureurs, ou autres personnes, selon la nature de l'affaire. Voyez ACTE DE NOTORIÉTÉ, ENQUÊTE, NOTORIÉTÉ. (A)

**TURBE**, f. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment une espèce de tour ou de colonne qu'ils élèvent sur les tombeaux. On les laisse communément ouvertes par le haut; cette ouverture sert à recevoir la pluie qui arrose les fleurs & les plantes odoriférantes dont ces tombeaux sont ornés, & l'on y met une grille de fer ou de cuivre pour empêcher les oiseaux d'y faire leurs nids ou de s'y loger. Voyez *Cantimir*, *Hist. ottomane*.

**TURBIER**, f. m. (*Gramm. & Jurisp.*) étoit celui qui donnoit son avis ou déclaration dans une enquête par turbe. Voyez ci-devant ENQUÊTE & le mot **TURBE**. (A)

**TURBINE**, f. f. (*terme de Menuisier.*) espèce de jubé qui est élevé dans les églises, & où se placent pour chanter quelques religieux. On le dit aussi des lieux destinés pour les orgues & pour des chœurs de musiciens. (D. J.)

**TURBINÉE COQUILLE**, (*Conchyliol.*) on appelle ainsi toute coquille dont la figure tourne au moins une fois dans son étendue, & s'élève en spirale.

Les *turbines* ne sont point si pointues que les vis; ils ont le corps gros, la bouche large, & souvent très-allongée. De plus les coquillages *turbines* ont cela de particulier, que les parties basses de leurs coquilles prennent le contour de la tête, & qu'elles renuent leurs couvertures, en-dedans très-égales & très-polies, en-dehors souvent très-raboteuses; leur chair est moins attachée à la coquille que celle de tous les autres poissons; elle n'y tient que par un point au sommet.

Les parties extérieures sont ordinairement composées d'une tête & de deux cornes qui se couchent & s'étendent seulement le long du museau. Ils portent par le même mouvement la nourriture en-dedans. Deux trompes semblables à celles des mouches leur tiennent lieu de langue; ces trompes en ont la figure, & sont si fermes qu'elles percent de même que l'aiguillon des mouches, ce qu'il y a de plus dur. Leurs yeux sont de petits globes charnus placés à chaque côté de la tête; mais qui n'ont pas plus d'effet que les yeux cachés de la taupe.

Il faut encore remarquer que les *turbines* suivent assez le contour & les régularités de leurs couvertures; leur corps devient raboteux, strié, cannelé sur l'extrémité du contour; il n'atteint jamais le sommet intérieur de leur vis; quand ils sont âgés, cette partie se remplit d'une manière pierreuse, pareille à celle qui a formé la coquille; leurs muscles leur tiennent lieu d'ossements, & au lieu de sang ils ont une humeur baveuse. (D. J.)

**TURBINITES**, (*Hist. nat.*) ce sont des coquilles univalves, longues & en volute; que l'on nomme aussi quelquefois *strombites*. Elles sont très-communes. On les appelle aussi *volucius*.

**TURBITH**, f. m. (*Botan. exot.*) *turbith* par les Arabes, & *Sipni* par les Grecs modernes; c'est une racine des Indes orientales, ou l'écorce d'une racine séparée de sa moëlle ligneuse, desséchée, coupée en morceaux oblongs, de la grosseur du doigt, résineux, bruns ou gris en-dehors, blanchâtres en-dedans, d'un goût un peu âcre & qui cause des nausées.

On doit choisir celle qui est un peu résineuse, nouvelle, grise en-dehors, unie, non ridée, blanche

en-dedans, non cariée, & qui n'est pas trop couverte en-dehors de gomme ou de résine; car les imposteurs ont coutume de froter à l'extérieur avec de la gomme ou de la résine, les morceaux de cette racine, afin qu'elle paroisse plus gommeuse.

La plante s'appelle *convolvulus indicus, alatus, maximus, foliis ibisco non nihil similibus, angulosis, turbith officinarum*, Hort. Lugd. Bat. *turpethum repens, indicum, foliis althæa*, C. B. P.

Cette racine qui a plus d'un pouce d'épaisseur, se plonge dans la terre à trois ou quatre coudées en serpentant beaucoup: elle est ligneuse, partagée en quelques branches, couverte d'une écorce épaisse & brune; cette écorce étant rompue, laisse échapper un suc laiteux, gluant, qui desséché devient une résine d'un jaune pâle, d'un goût douxâtre d'abord, ensuite piquant, & excitant des envies de vomir. Du collet de cette racine partent des tiges sarmenteuses, branchues, garnies de quatre feuilles membraneuses, différemment entortillées, ligneuses à leur origine, de la grosseur du doigt, roussâtres, longues de six ou sept aunes; quelques-unes sont couchées sur terre, & d'autres en s'élevant se lient par différentes circonvolutions aux arbres & aux arbrisseaux voisins.

Ces tiges portent des feuilles qui ont chacune une queue ailée, & creusée en gouttière; elles sont assez semblables à celles de la guimauve, molles, couvertes d'un peu de duvet court & blanchâtre, anguleuses, crenelées sur leurs bords, & un peu pointues. De l'aisselle des feuilles qui se trouvent près de l'extrémité des rameaux, naissent des pédicules plus longs que les queues des feuilles, plus fermes, qui ne sont point ailés, ni creusés en gouttière, & qui portent trois ou quatre têtes oblongues & pointues.

Chaque tête est un bouton de fleur dont le calice est composé de cinq petites feuilles vertes, panachées de rouge, duquel sort une fleur d'une seule pièce, blanche, semblable pour la figure & la grandeur à celle du grand liseron ordinaire. L'intérieur de cette fleur est rempli de cinq étamines pâles, & d'un stilet porté sur la tête de l'embryon. La fleur étant passée, l'embryon grossit, devient une capsule à trois loges, séparées par des cloisons membraneuses & remplies de graines noirâtres, arrondies sur le dos, anguleuses d'un autre côté, & de la grosseur d'un grain de poivre.

Cette plante pullule dans les lieux couverts, humides, sur le bord des fossés, derrière les buissons, & dans les autres endroits champêtres loin de la mer, dans l'île de Ceylan & le Malabar.

Pour en faire usage en médecine, on recueille les grosses racines pleines de lait & de beaucoup de résine; les racines qu'on nous envoie sont tirées de Guzarate où il y en a une grande abondance.

Ce puissant hydragogue paroît avoir été inconnu à Dioscoride & aux anciens Grecs. Les Arabes sont les premiers qui en ayent fait mention, quoiqu'ils semblent fort incertains sur son origine. Serapion a tellement ignoré cette origine, qu'il transcrit mot-pour-mot l'histoire du *tripolium* donnée par Dioscoride, à laquelle il joint ensuite celle qu'il a tirée des Arabes, qui ont décrit le vrai *turbith*. Il est cependant évident que le *turbith* des boutiques & des Arabes, n'est pas le *tripolium* de Dioscoride, parce que le *turbith* dont on use communément, n'a aucune odeur, & qu'il ne laisse pas une si grande âcreté après qu'on l'a goûté.

Avicenne, selon l'interprétation de Saumaïse, écrit qu'on trouve dans les boutiques, sous le nom de *turbith*, des morceaux de bois, plus ou moins gros, apportés des Indes, gris, blancs, longs, unis en-dehors, creux en-dedans, comme des morceaux de roseau, faciles à broyer, & qui étant écrasés, ne

laissent aucune nervure ; il est assez vraisemblable , par cette description , qu'Avicenne connoissoit le *turbith* des Indes , mais il ne dit rien de son origine. Selon Méfue , le *turbith* est la racine d'une plante qui a les feuilles de la férule , & qui est pleine de lait. Il établit deux *turbiths*, l'un sauvage, l'autre cultivé ; & parmi ces deux especes, il distingue le grand, le petit, le blanc, le jaune & le noir ; mais nous ne connoissons point toutes ces différentes especes de *turbith*. Méfue confond le *turbith* indien avec les autres racines des plantes férulacées.

Aquarius nomme deux sortes de *turbith*, l'un noir, & l'autre blanc, que quelques-uns croient être l'alypum de Dioscoride ; quelques modernes ont prétendu que le tithymale myrieniste est le *turbith* des Arabes ; d'autres la scammonée d'Antioche ; d'autres les différentes especes de thapsie. Enfin Garzias a trouvé dans l'orient la racine qu'on emploie tous les jours dans les boutiques pour le véritable *turbith*, & il en a découvert l'origine ; ensuite le fameux Herman, qui a rendu des grands services à la Botanique, a décrit très-exactement cette plante dans son catalogue des simples du jardin de Leyde ; c'est aussi sa description que nous avons empruntée.

Le *turbith* est regardé comme un cathartique efficace dans la paralysie, l'hydropisie & autres maladies chroniques qui dépendent d'une surabondance d'humeurs épaisses & gluantes ; on le donne alors en substance depuis quinze grains jusqu'à une drachme, & en infusion depuis une drachme jusqu'à trois. Cependant c'est un remède suspect, parce qu'il excite des coliques, qu'il agite l'estomac, & qu'il atténue le corps par son action ; on tâche en vain d'y remédier par des aromatiques & des stomachiques, on diminue par-là la force du remède, sans corriger ses effets ; on n'est guère plus avancé en le mêlant avec d'autres purgatifs ; mais ceux-la sont encore moins sages qui l'ont banni de la pratique médicinale, pour lui substituer les racines de certaines plantes dangereuses, telles que sont le *laserpitium foliis ovatis* de Morison, qui est le *thapsia offic. apium pyrenaicum thapsia facie*, L. R. H. *thapsia*, sive *turbith garganicum*, semine latissimo, J. B. & semblables. Il est sôu d'employer ces sortes de racines qui enflamment par leur acreté la gorge, l'estomac, les intestins, & qui sont des purgatifs beaucoup plus violens que le *turbith* dont on peut du moins tempérer l'action avec sûreté. (D. J.)

TURBITH bâtard, (Botan.) c'est la même plante que la *thapsia*. Voyez THAPSIE. (D. J.)

TURBITH chimique, (Chimie & Mat. méd.) cette préparation chimique destinée à l'usage médicinal, est aussi connue sous le nom de *précipité jaune*, & elle est un sel neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & du mercure, vraisemblablement au point de saturation. Voyez MERCURE Chimie, & MERCURE Mat. méd. (b)

TURBOT, RHOMBE, ROMBO, BERTONEAU, f. m. (Hist. nat. Ichthiolog.) *rhombus* ; poisson de mer plat, dont Rondelet décrit deux especes ; il nomme la première *turbot piquant*, parce qu'il a des aiguillons ; & la seconde *turbot sans piquans*, parce qu'il est lisse.

Le *turbot piquant* a la figure d'un losange ; il est plat, il reste sur les côtés, il a des aiguillons sur toute la face supérieure du corps, & principalement sur la tête ; cette face entière est brune & a une ligne noire qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue ; la face inférieure est blanche ; les nageoires sont noires en-dessus & blanches en-dessous ; la bouche est grande & dépourvue de dents ; il y a deux barbillons à la mâchoire inférieure ; le corps est bordé de chaque côté par une nageoire qui s'étend jusqu'à la queue ; elle a plus de hauteur au milieu de sa longueur qu'aux

extrémités. Ce poisson est fort goulé, il se nourrit d'autres poissons & principalement de crabes ; sa chair est un peu dure & cassante, c'est un mets très-délicat. Les *turbots* de l'Océan sont plus grands que ceux de la Méditerranée ; on en pêche qui ont jusqu'à cinq coudées de longueur, quatre de largeur, & un pie d'épaisseur.

Le *turbot sans piquans* ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'a point du tout d'aiguillons, & qu'il est plus large & plus mince : on lui a donné le nom de *barbut*, dans plusieurs provinces de France, & celui de *panfar* en Languedoc. Voyez BARBUT. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, première partie, liv. XI. c. j. & xv. Voyez POISSON.

TURBOT, (Littérat.) Juvenal, *sat. 4.* nous a laissé la description très-vive & très-satyrique d'une séance de conseil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au sujet d'un *turbot* monstrueux, dont on avoit fait présent à Domitien. Falloit-il couper ce poisson, ou le faire cuire tout entier ? c'est le sujet de la délibération ; il fut conclu que l'on feroit sur le champ un vase de terre assez grand pour le contenir, & qu'il y auroit désormais des potiers à la suite de la cour. Heureux les Romains, si dans le conseil de l'empereur on n'eût décidé que des questions de cette espece ! mais on y condamnoit à mort les plus illustres citoyens, ou l'on y prenoit la résolution de les faire condamner par le sénat. Le château d'Albe, dit Tacite, étoit regardé comme la citadelle du tyran (Domitien) La Bletterie, sur Tacite. (D. J.)

TURCÆ, (Géog. anc.) peuples qui habitoient aux environs des Palus Méotides, selon Pomponius Méla, l. I. c. xix. & Pline, l. VI. c. vij. Dans l'histoire Miscellanée, ils sont placés au voisinage des portes caspiennes. Les Huns, dit Eustathe, sont appellés *Turcæ* par les Perles. Il y en a qui veulent que ces peuples soient les *Cyrus* de Strabon. On convient assez généralement qu'ils tiroient leur origine des Scythes qui habitoient les monts Caucase, entre le pont-Euxin & la mer Caspienne. Si nous nous en rapportons à Chalcondyle, leur nom signifie *des hommes qui mènent une vie champêtre*. Ainsi ce pourroit être là l'origine du nom des Turcs & des Turckmans. (D. J.)

TURCIE, f. f. (Archit. hydraul.) espece de digue ou de levée en forme de quai, pour résister aux inondations. On disoit autrefois *turgie*, du latin *turgere*, enfler, parce que l'effet de la *turcie* est d'empêcher le débordement des eaux enflées. (D. J.)

TURCKHEIM, (Géog. mod.) petite ville de France, dans la haute Alsace, près de Colmar. Elle étoit libre dans son origine. L'électeur palatin l'a possédée par engagement, ensuite les archiducs d'Autriche ; enfin elle fut cédée à la France en 1648, & M. de Turenne remporta sous ses murs une grande victoire sur les impériaux, en 1675. (D. J.)

TURCKMANN, LES, (Géog. mod.) peuple d'Asie, issus des anciens habitans du pays de Turquestan, qui quitterent leur pays natal vers le onzième siècle, dans l'intention de chercher fortune ailleurs. Ils se partagerent en deux branches ; les uns passerent au nord de la mer Caspienne, & vinrent occuper la partie occidentale de l'Arménie, qu'on appelle encore présentement le pays des *Turcomans*, & les peuples qui l'habitent *Turckmanns occidentaux*. Les autres tournerent tout droit au sud, & vinrent s'établir vers les bords de la riviere d'Amu, & vers le rivage de la mer Caspienne, où ils occupent encore un grand nombre de bourgades & de villages dans le pays d'Altrabath, & dans celui de Charafm. Ce sont là les *Turckmanns orientaux*.

Les descendans des *Turckmanns occidentaux* se rendirent fort puissans dans les siècles passés, & furent même pendant quelque tems les maîtres de la Perse, mais depuis que les sôphis se sont emparés de



ce trône, & que les Turcs se sont rendus maîtres de tout le pays qui est à l'occident du Tigre, les *Turckmanns* occidentaux ont perdu leur puissance, & une partie de leur liberté; ils occupent encore à l'heure qu'il est les plus belles campagnes aux environs de l'Euphrate.

Ils n'ont aucune demeure fixe, vivent sous des tentes d'un gros feutre, & ne subsistent absolument que de leur bétail, dont ils ont des troupeaux sans nombre; ils sont d'une taille haute, ont le teint basané; mais le sexe chez eux a le sang assez beau. En hiver ils portent de longues robes de peaux de brebis, & dans l'été des vestes de toile de coton; à la façon des castans des Turcs. Ils professent grossièrement le mahométisme, & ont leurs chefs particuliers auxquels ils obéissent. Ils sont souvent aux prises avec les Curdes, leurs voisins à l'orient, & avec les Arabes qui confinent avec eux au sud, parce que ces deux nations voisines viennent fréquemment écorner leurs troupeaux, & enlever leurs femmes & leurs filles.

Les *Turckmanns* orientaux sont plus basanés que les occidentaux, & ressemblent davantage aux Tartares. Ceux d'entre eux qui sont établis dans le pays d'Astrabath, suivent pour la plupart la secte d'Ali, & ceux qui habitent dans le pays de Charafs'm, se conforment aux pratiques des Tartares Osbeck, sur la religion; cependant les uns & les autres s'en mettent fort peu en peine, outre qu'ils sont braves & remuans. Le chef de chaque tribu jouit chez eux des mêmes prérogatives que chez les autres Tartares. Les *Turckmanns* tant occidentaux qu'orientaux, peuvent armer quarante à quarante-cinq mille hommes.

TURCOCHORI, (*Géog. mod.*) lieu de la Livadie, au nord du mont Parnasse, & où il y a un kan. Avant que d'arriver à *Turcochori*, en venant de Livadia, on passe trois rivières qui se joignent & se rendent dans le marais Copaide, appelé présentement *étang de Livadia*, ou de *Topoglia*. Une de ces rivières est le Cephissus qui prenoit sa source vers Lilæa; ces rivières arrosoient le territoire d'Élatée, dont il ne reste pas même le nom. *Turcochori* paroît néanmoins avoir été anciennement quelque chose d'assez considérable: car on y voit beaucoup de fragmens, de colonnes, & de marbres antiques. Ce lieu n'est presque habité que par des Turcs qui y ont une mosquée, & il y a hors du village une chapelle pour les Grecs. (*D. J.*)

TURCOPOLIER, s. m. (*Hist. de Malte.*) dignité dans l'ordre de Malte, qui ne subsiste plus depuis que l'Angleterre a secoué le joug de Rome. Avant ce tems-là, le *turcopolier* étoit le chef de cette langue. Il avoit en cette qualité le commandement de la cavalerie & des gardes de la marine. *Turcopoli* signifioit anciennement dans le levant un *cheval-léger*; aujourd'hui les fonctions de *turcopolier* sont dévolues en partie au sénéchal du grand-maître. (*D. J.*)

TURCS MOIS DES (*Calendrier des Turcs.*) l'année des *Turcs* (car on a oublié d'en parler ailleurs), est de trois cens cinquante-quatre jours, partagés en douze lunes ou mois, lesquels ne commencent qu'à la nouvelle lune; ces mois sont alternativement l'un de trente jours & l'autre de vingt-neuf. Le premier qui est de trente jours, s'appelle *muharrem*; le second *sefer*, & n'est que de vingt-neuf jours; le troisième *rebiullauvel*; le quatrième *rebiul-ahhir*; le cinquième *giama-zillemul*; le sixième *giamazil-ahhir*; le septième *regéb*; le huitième *chaban*; le neuvième *ramazan* ou *ramadan*; le dixième *chaval*; le onzième *zoulcadé*; le douzième *zoulhigé*. Ces mois ne suivent pas le cours des saisons, parce qu'ils ne s'accordent pas avec le cours du soleil, & les années turques sont plus courtes de onze jours que les nôtres: ainsi leur ramazan ou carême, qui prend le nom du mois où il se trouve,

remonte tous les ans de pareil nombre de jours; de là vient qu'il parcourt à la longue toutes les saisons. Voyez RAMAZAN. (*D. J.*)

TURDÉTAIENS LES, (*Géogr. anc.*) *Turdetani*, peuples d'Espagne. Leur pays, selon Strabon, l. III. p. 139. s'appelloit *Bétique*, du nom du fleuve Bétis qui l'arrosait, & on le nommoit aussi *Turdanie*, du nom des peuples qui l'habitoient. Strabon dit encore que les habitans s'appelloient *Turdetani* & *Turduli*, dont quelques-uns ne faisoient qu'un seul peuple; mais que d'autres distinguoient les *Turdetani* des *Turduli*, & que Polybe entre autres mettoit les *Turdetani* au nord des *Turduli*. Du tems de Strabon les *Turdétains* & les *Turdules*, étoient regardés comme le même peuple, & il ne paroît aucune distinction entre eux.

Les *Turdétains* étoient regardés pour être les plus savans & les plus éclairés d'entre les Espagnols; ils avoient dans leur langue d'anciennes histoires & des lois écrites en vers; aussi passoit-ils pour les plus polis de toute la contrée, à cause du commerce qu'ils avoient avec les étrangers, & particulièrement avec les Phéniciens. Ceux-ci, lorsqu'il y aborderent la première fois, trouverent l'argent si commun parmi les *Turdétains*, que tous les ustensiles de ce peuple étoient de ce métal. Les Phéniciens leur donnerent de petites baguettes de clinquaille contre leurs métaux, & ils faisoient dans cet échange un gain prodigieux.

On dit que cette abondance d'argent si surprenante de la Bétique, venoit d'un embrasement des Pyrénées, arrivé un peu avant que les Phéniciens connussent l'Espagne. Des bergers avoient mis le feu à une forêt des montagnes, qui s'étoit répandu partout avec une si grande force, qu'il avoit consumé les arbres jusqu'à la racine, & fondu les minières qui étoient cachées dans la terre.

On croit que les Phéniciens ayant fait alliance avec les Hébreux, du tems d'Hiram, roi de Tyr, ami de David & de Salomon, leur découvrirent les richesses de l'Espagne, & que dans la suite les rois d'Israël & de Juda y envoioient de tems-en-tems des flottes. L'écriture appelle ce pays *Tharais*, du nom de l'une de ses principales villes qui étoit près de la mer & entre les deux bras du Bétis, ou du Guadalquivir. C'est là où se faisoit le plus grand commerce.

Les *Turdétains*, dit Strabon, l. III. c. cxxxix. & suiv. étoient civilisés, & quand ils furent sous l'obéissance des Romains, ils prirent les mœurs de leurs vainqueurs, & oublièrent leur propre langage; tant ils aimèrent celui des Romains. Leur province surpassoit les autres, non-seulement en richesses, mais en honnêteté. On portoit de leur pays dans le reste de l'Espagne, quantité de froment, de vin & d'huile, des pois, du miel, de la cire, du safran, & même on emportoit de-là à Rome une grande quantité de vermillon & de laines très-fines. (*D. J.*)

TURDÉTANIENS ou TURDULIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui du tems des Romains habitoient en Espagne, la Bétique ou Andalousie, & une partie de la Lusitanie ou du Portugal.

TURDULES, LES, (*Géogr. anc.*) *Turduli*. Il y a eu anciennement plusieurs peuples de ce nom en Espagne. Plin, l. III. c. j. dans un endroit, dit que les *Turdules* habitoient la Lusitanie, & l'Espagne taragonoise; & dans un autre endroit il les met seulement dans la Lusitanie. Selon Strabon, liv. III. c. cxxxix. les *Turdules* étoient les mêmes que les *Turdétains*, & habitoient la Bétique. Ptolomée fait deux peuples des *Turdétains* & des *Turdules*, & il indique comment se divisoit leur pays. (*D. J.*)

TURENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Bas-Limousin, à deux lieues de Brive, & à quatre de Tulle, avec titre de vicomté & un château.

Cette

Cette vicomté, qui a huit lieues de long sur sept de large, a long-tems appartenu en toute souveraineté à la maison de Bouillon, & finalement a été vendue en 1738 au roi, qui l'a réunie à la couronne. *Long. 19. 17. latit. 45. 10. (D. J.)*

**TURFAN**, (*Géog. mod.*) ville de la grande Tartarie, au royaume de Cialis sur la route de Casgar à la grande muraille de la Chine, entre Cialis & Camul. *Long. 113. 7. latit. 39. 43. (D. J.)*

**TURIA**, (*Géog. anc.*) 1°. riviere d'Espagne, selon Salluste, qui dit qu'elle arrosoit la ville de Valence. C'est par conséquent aujourd'hui le Guadalquivir & non le Guadalquivir, comme le veut M. Corneille.

2°. *Turia*, riviere ou ruisseau d'Italie. Ce ruisseau n'est guere connu que de Silius Italicus, l. XIII. v. 5. qui en parle ainsi :

*Nulla tædens ubi gramina ripæ  
Turia deductæ tenuem sine nomine rivum,  
Et tacitè Tuscis inglorius affluit undis.*

On croit cependant que c'est la même riviere que Tite-Live, l. XXVI. c. 21. met à six milles de Rome; mais Sigonius & Gronovius, au lieu de *ad Turiam fluvium*, lisent *ad Turiam fluvium*. (*D. J.*)

**TURIASO**, (*Géog. anc.*) & **TURIANO**, selon Plinè ville de l'Espagne-tarragonnoise. Ptolomée, l. II. c. 17. la donne aux Celtibères. C'est aujourd'hui *Tarazona* ou *Tarazona*. (*D. J.*)

**TURIN**, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, capitale du Piémont, dans une agréable plaine au confluent du Pô & de la Doria-Riparia, à 36 lieues au sud-est de Chamberi, à 27 au nord-est de Gènes, à 30 au sud-est de Milan, & à 157 au sud-est de Paris. On compte dans *Turin* dix églises paroissiales, & un grand nombre de couvens de l'un & de l'autre sexe. L'église du couvent des capucins est peut-être la plus magnifique que ces religieux aient en Europe.

Cette ville étoit évêché dès l'an 380, & fut érigée en métropole par Sixte IV, ce qui fut confirmé par Léon X. l'an 1215. Ses suffragans sont, Yvrée, Salusès, Trossano & Mondovi; le chapitre est composé de vingt-cinq chanoines, dont cinq sont les premières dignités.

L'académie de *Turin* a été fondée en 1505. On y enseigne la Théologie, le Droit, les Mathématiques & la Médecine. Les jésuites y ont un collège, mais ils ne peuvent enseigner publiquement. *Long. suivant Cassini, 25. 11. 30. latit. 44. 50.*

*Turin* prit le nom de ses peuples appelés *Taurini* par Plinè, l. III. c. 17. Ils descendoient des Liguriens, & pouvoient avoir tiré eux-mêmes leur nom du taureau qui étoit dans leurs enseignes. Annibal ruina cette ville parce qu'elle avoit refusé de s'allier avec lui; & comme c'étoit la place la plus forte de ce quartier, sa ruine jeta une telle crainte dans l'esprit des peuples voisins, qu'ils se soumirent d'abord que ce général parut. Jules-César y établit une colonie romaine, & l'appella *Colonia Julia*. Auguste par vanité changea ce nom en celui de *Taurinorum Augusta*, nom sous lequel Ptolomée, Plinè & autres l'ont connue. On a d'anciennes inscriptions où il est parlé de cette ville sous deux noms: *Julia Augusta Taurinorum*. *Jupiter custos Augusta Taurinorum*. *P. Rutilius Aug. Taurinorum proconsul*. On peut consulter sur les antiquités de *Turin* *Marmora taurinensia*, *taurini* 2 vol. in-4°.

Après que *Turin* eut été long-tems soumise aux Romains, elle tomba dans la décadence de l'empire sous la puissance des Barbares, qui ravagèrent l'Italie. Les Goths, les Huns, les Evrès & les Bourguignons, la posséderent successivement. Elle appartient aux Lombards, lorsque ceux-ci s'emparèrent de la Gaule-cisalpine; & elle fut la capitale d'un des qua-

Tome XVI.

tre duchés qui composent le royaume de Lombardie. Quelques-uns de ces ducs devinrent rois d'Italie, entre autres le duc Agilulphe, qui conjointement avec sa femme Théodélinde, fit bâtir l'église cathédrale sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, & la dota richement.

Lorsque Charlemagne eut détruit le royaume des Lombards en Italie, il paroit qu'il établit le marquis de Suze à *Turin*, pour y garder le passage des Alpes, & pour contenir les peuples voisins dans l'obéissance. Les successeurs de Charlemagne leur ayant continué la même charge, les marquis de Suze se le rendirent héréditaire, & devinrent maîtres dans *Turin*, en qualité de feudataires de l'Empire. Ce pouvoir subsista jusqu'à ce que Ulric Mainfroi, le dernier des marquis de Suze, étant mort vers l'an 1032, la ville de *Turin* passa sous la puissance des comtes de Savoie, par le mariage d'Adélaïde, fille d'Ulric Mainfroi, avec Oddon, comte de Maurienne & de Savoie: leurs descendans en ont toujours joui depuis, excepté durant quelques tems de troubles.

Les François prirent *Turin* en 1536, sous Charles-le-Bon, & ne la rendirent qu'à la paix de 1562, au duc Philibert, qui la choisit pour sa résidence, & qui en fit la capitale de ses états. Le comte d'Harcourt la prit encore en 1640; on vit à ce siège une chose fort extraordinaire, savoir la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Leganez. Dans la guerre du commencement de ce siècle, le duc de la Feuillade ouvrit la tranchée devant cette ville le 3 Juin 1706; mais le prince Eugene, après une longue & pénible marche, força les lignes des François; s'empara de leur artillerie, & fit lever le siège.

Le duc Philibert avoit fortifié *Turin*; mais le duc Charles Emmanuel I. rendit sa capitale digne du nom d'Auguste qu'elle porte; il en agrandit l'enceinte, & prit soin de l'orner au-dedans d'édifices magnifiques, & d'ouvrages au-dehors propres à sa défense: le palais ayant été brûlé en grande partie l'an 1659, Charles Emmanuel II. le répara, l'embellit, & l'augmenta considérablement.

Rien n'est plus riant que les avenues & la situation de *Turin*. Elle l'emporte à ces deux égards sur presque toutes les villes d'Italie, aussi bien que par la beauté de ses bâtimens uniformes, de ses places, & de ses rues tirées au cordeau; il est vrai que son pavé est mauvais, mais par le moyen d'une riviere qui coule dans le plus haut quartier de la ville, on peut jeter un petit ruisseau dans toutes les rues, & balayer toutes les ordures: le directeur ouvre l'écluse toutes les nuits, & distribue l'eau à volonté dans tous les quartiers de la ville. (*D. J.*)

**TURIN**, province de, (*Géog. mod.*) en latin *Taurinensis ager*; province particulière du Piémont; c'étoit un duché du tems des Lombards, qui avoit son duc particulier qui résidoit à *Turin*, selon Paul Diacre. (*D. J.*)

**TURIVA**, (*Géog. anc.*) satrapie des Bactriens. Les Grecs, dit Strabon, l. XI. p. 117. s'étant rendus maîtres de la Bactriane, la divisèrent en satrapies, du nombre desquelles l'Asponie & la *Turiva* leur furent enlevées par les parthes eucratides. (*D. J.*)

**TURLOTTE**, s. f. (*Pêche.*) est le nom que l'on donne à une sorte de pêche, qui est la même que la pêche à la ligne. Pour faire cette pêche, il est essentiel de savoir la manière d'enfiler l'hameçon dont on veut se servir, & d'attacher l'amorce. Pour cela, il faut avoir un hameçon & un bout de fil d'archal jaune, de la grosseur d'une fine épingle, qu'on pèse en deux, & qu'on tortille de manière qu'il fasse un petit chaînon, au bout duquel on laissera un petit an-

C c c c

neau. A l'égard des deux bouts du fil d'archal qui referont du chaînon, on doit les attacher à la queue de l'hameçon avec de la soie ou du fil, en sorte que ce qui sera attaché ne descende pas plus bas que l'endroit vis-à-vis le crochet de l'hameçon. Cela fait, il faut faire un cornet d'un gros carton, ou si l'on veut de terre à potier, dont le dedans ne soit pas plus large que la grosseur d'un tuyau d'une grosse plume à écrire, & de la longueur environ d'un petit doigt; ensuite passer à-travers du cornet l'hameçon attaché au fil d'archal, puis faire en sorte que toute la queue de l'hameçon depuis l'endroit vis-à-vis le crochet, & environ la longueur d'un travers de doigt du chaînon, soit cachée dans le cornet, & remplir ledit cornet de plomb fondu, en tenant l'hameçon par le bout du chaînon, afin que ce qui doit être enchassé se trouve dans le milieu, & enveloppé également partout, après quoi on arrondit les deux extrémités du plomb. L'hameçon ainsi accommodé, il faut avoir un fer de la longueur de quatre pouces ou environ, qui soit fait de manière qu'on puisse faire entrer dans la queue le bout d'un bâton de la longueur d'une canne, & qu'il y ait au bout un petit anneau par lequel il soit aisé de faire passer la ficelle, & la ligne sera faite. Pour pêcher on prend un petit poisson, on lui passe le chaînon dans la gueule & dans le corps, par l'anneau qui ressortira par l'endroit par lequel le poisson rend son excrément, & on fait en sorte que ce poisson avale tout ce qui est couvert de plomb; ensuite on tourne la pointe de l'hameçon du côté de l'ouïe, & on attache le poisson avec du fil en trois endroits, savoir au-dessus des ouïes, au milieu du corps, & au-dessus de la queue. L'amorce ainsi disposée, on passe par l'anneau de fer le bout de la ficelle dont il faut avoir dix ou douze brasses entortillées autour d'un morceau de bois, & on attache cette ficelle à l'anneau du chaînon, ce qui achève la ligne dont on doit se servir: en voici l'usage.

On tient de la main droite le bâton, & de la main gauche le paquet de ficelle qu'on détortille autant qu'il est nécessaire pour jeter dans la rivière l'amorce, qu'il faut laisser aller à fond, & la faire sautiller en secouant la ligne par sauts; & lorsque le brochet donne sur l'amorce, on doit la lui laisser prendre & emporter, & lui fournir de la ficelle jusqu'à ce qu'il soit arrêté. Il faut lui donner le tems d'avalier le goujon, & ensuite le sonder doucement en retirant la ligne; & si l'on sent de la résistance, c'est signe que le brochet n'a pas abandonné l'appât: alors on retire en donnant un petit saut à la ligne par le mouvement du bâton, pour enlever le brochet que l'on ramène ensuite aisément à bord, en retirant la ligne peu-à-peu: cette façon de ligne est excellente pour pêcher le brochet.

TURLUPINS, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte d'hérétiques ou plutôt de libertins, qui faisoient publiquement profession d'impudence, soutenant qu'on ne devoit avoir honte de rien de ce qui est naturel, & par conséquent l'ouvrage de Dieu; aussi ils alloient nus par les rues, & avoient commerce avec les femmes publiquement, comme les anciens cyniques.

Ils se nommoient la société des pauvres, & se répandirent en Angleterre & en France sur la fin du xiv. siècle. Quelques-uns disent qu'on leur avoit donné le nom de *turlupins*, parce qu'ils n'habitoient d'autres lieux que ceux qui pouvoient être également habités par des loups. Voyez ADAMITES.

Cependant ils ôtèrent s'établir à Paris, & y dogmatiser sous le règne de Charles V. On y en brûla plusieurs avec leurs livres, ainsi que le rapporte Guaguin dans la vie de ce prince, & du Tillet dans sa chronique de France sous Charles V.

TURLUPINADE, s. f. (*Abus des langues.*) une tur-

*lupinade* est une équivoque insipide, une mauvaise pointe, une plaisanterie basse & fade prise de l'abus des mots. Voyez JEU DE MOTS, EQUIVOQUE, POINTE, QUOLIBET.

Malgré notre juste mépris des *turlupinades*, je n'approuverois pas ces esprits précieux que ces sortes de pointes dans la société irritent sans cesse, lors même qu'on les dit par hasard, & qu'on les donne pour ce qu'elles sont. Il ne faut pas toujours vouloir referrer la joie de ses amis dans les bornes d'un raisonnement sévère; mais je ne saurois blâmer un homme d'esprit qui relève finement la sottise de ces turlupins, dont tous les discours ne sont qu'une enchaînée de pointes triviales, & de vaines subtilités. On se trompe fort de croire qu'on ne sauroit éviter les quolibets & les fades plaisanteries, sans une grande attention à tout ce que l'on dit. Quand, dès sa jeunesse, on a tâché de donner un bon tour à son esprit, on contracte une aussi grande facilité à badiner judicieusement, que ceux qui se sont habitués aux plaisanteries insipides, en ont à railler sans délicatesse & sans bon sens. (D. J.)

TURME, s. f. (*Art milit.*) c'étoit chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente jusqu'à trente-deux maîtres, rangés sur quatre de hauteur. (Q)

TURNERE, *turnera*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée; le calice de cette fleur a deux cornes: le pistil sort de ce calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de cette fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond, ou en forme de toupie, qui s'ouvre en trois parties, & qui renferme des semences arrondies, & attachées à de petits filamens ou à un placenta. Plumier, *nova plant. amer. genera*. Voyez PLANTE.

Miller en compte deux especes; la première, *turnera frutescens ulmifolia*; la seconde, *turnera frutescens folio longiore & mucronato*.

Ces plantes sont toutes deux originaires des contrées chaudes de l'Amérique. La première espèce a été trouvée par le P. Plumier à la Martinique, & a pris son nom de *turnera*, de celui du docteur Turner, médecin anglois qui vivoit sous le règne de la reine Elisabeth, & qui a mis au jour un herbier, où il décrit sur-tout les plantes d'usage.

L'autre espèce a été découverte par M. Hans Sloane, chevalier baronet, qui l'a dessinée dans son histoire naturelle de la Jamaïque, sous le nom de *cistus urtica folio, flora luteo, vasculis trigonis*. Mais ces deux sortes ont été observées par le docteur Guillaume Houstoun, dans plusieurs parties de l'Amérique. (D. J.)

TURNHOUT, (*Géog. mod.*) ou TOURHOUT, petite ville des Pays-bas, dans la Campine, avec seigneurie & une collégiale, dont le chapitre fut fondé en 1398, par Marie de Brabant, duchesse de Gueldres. *Turnhout* a été bâtie par Henri IV. duc de Brabant, vers l'an 1112. Les Espagnols furent taillés en pièces près de cette ville en 1596, par le prince Maurice de Nassau. Le quartier de *Turnhout* est de la dépendance de la ville d'Anvers, & comprend quinze villages. Long. 22. 37. Lat. 51. 14. 30.

*Dridoens* (Jean), en latin *Driedus*, théologien du xvj. siècle, étoit natif de *Turnhout*, & mourut dans sa patrie en 1535. Ses ouvrages théologiques, écrits en latin, ont été imprimés plusieurs fois à Louvain, en 4 vol. in-fol. & in-4. mais on ne les recherche plus aujourd'hui. (D. J.)

TUROBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique, selon Pline, l. III. c. 11. on croit qu'elle étoit au voisinage d'Alcantara.

TURONES, (*Géog. anc.*) ou TURONI, anciens peuples de la Gaule, sur le bord de la Loire. César,



*l. VIII. c. xlvj.* dit qu'il mit deux légions in *Traveris, ad fines Carnutum, ut omnem regionem conjunctam Oceano continerent.* Il faut lire, comme lisent effectivement les meilleures éditions, *Turonis*, c'est-à-dire dans le pays des *Turoni*, voisins des Chartrains d'un côté, & de l'autre voisins des cités Armoriques ou maritimes. *Lucain, l. I. v. 437.* leur donne l'épithète d'*instabiles*:

*Instabiles Turonos circumfita castra coercent.*

Ils avoient une ville que Ptolomée appelle *Casatodunum*, mais qui prit dans la suite le nom du peuple; car *Sulpice Sévere, dialog. III. c. viij.* & *Grégoire de Tours, l. X. c. xxix.* la nomment *Turoni*. Les *Turoni* sont les peuples du diocèse de Tours. *Voyez TOURS. (D. J.)*

**TURQUESTAN, (Géog. mod.) ou TURKES-TAN,** grand pays d'Asie. Il est borné au nord par la rivière de Jemba; à l'est par les états du *Contaïsch*, grand chan des *Callmoucks*; au sud par le pays de *Charafs'm*, & la grande *Boucharie*; à l'ouest par la mer Caspienne. Il peut avoir environ 70 lieues d'Allemagne de longueur; & un peu moins en largeur; mais les limites étoient beaucoup plus étendues avant que *Gingis-chan* se fût rendu le maître de toute la grande *Tartarie*. Le *Turquestan* dans son état actuel, est partagé entre deux chans de *Tartares*, tous deux mahométans ainsi que leurs sujets. Le fleuve *Sihon* traverse tout le pays du sud-ouest au nord-ouest. La capitale se nomme aussi *Turquestan*. *Long. 72-77. lat. 42. 46. (D. J.)*

**TURQUESTAN ou TURKES-TAN, (Géog. mod.)** ville d'Asie, capitale du pays de même nom, sur le fleuve *Sirr*. Elle a la résidence d'un chan des *Tartares* pendant l'hiver, quoique ce ne soit qu'un méchant trou. *Long. 74. 25. lat. 45. 30. (D. J.)*

**TURQUETTE, (Botan.)** c'est le nom vulgaire de la plante que les botanistes appellent *herniaria*. *Voyez HERNIAIRE ou HERNIOLE, Botan. (D. J.)*

**TURQUIE TERRE DE, (Hist. nat.) turcica terra,** terre bolaire qui se trouve près d'*Andrinople*, dont les *Turcs* se servent comme d'un remède sudorifique & astringent. Elle est pesante, d'un gris rougeâtre, douce au toucher, friable, fondante dans la bouche, ne fait point effervescence avec les acides, & est d'un goût astringent. *Voyez Hill's natural history of fossils.*

**TURQUIE pierre de, (Hist. nat.) cos turcica,** nom donné par quelques naturalistes à une pierre à aiguiser, d'un blanc grisâtre, dont les parties sont d'une grande finesse; on y met de l'huile quand on veut s'en servir pour affiler des couteaux ou d'autres instrumens tranchans. Son nom lui a été donné, parce qu'on l'apporte de *Turquis*.

**TURQUIE, (Géog. mod.)** vaste empire, un des plus grands de l'univers, qui s'étend en Europe, en Asie, & en Afrique. On lui donne ordinairement huit cens lieues d'orient en occident, & environ sept cens du septentrion au midi.

Les premiers turcs qui habiterent la *Turcomanie* aux environs de l'*Arménie inférieure*, étoient des *Tartares turcomans* dont le *morzar* ou chef, *Ordogrul*, mourut l'an de l'hégire 687, & de *Jésus-Christ* 1288. Il eut pour fils *Osman* ou *Othman*, homme plein d'ambition & de bravoure, qui jetta les fondemens de l'empire que nous appellons par corruption l'*empire ottoman*. Il fit de grandes conquêtes tant en Asie qu'en Europe, profitant des querelles qui regnoient entre les soudans de *Perse* & les *Sarraïns*. Il sut encore se servir à-propos de la désunion de tous les petits souverains qui s'étoient appropriés de grandes provinces, & qui en qualité de membre de l'empire grec, usurpoient le titre de duc, de despote & de roi. Ces petits souverains n'eurent point d'autre

*Tomé XVI.*

ressource dans leur desespoir, que de se jeter entre les bras des *Turcs*, de s'accommoder à leurs lois, à leurs rits & à leurs principes.

Enfin *Osman* porta ses vues sur la ville de *Burse*, capitale de la *Bithynie*, pour y établir son nouvel empire. Charmé de cette ville située proche de la mer *Marmara*, au pié de l'*Olympe*, dans une agréable plaine arrosée d'eaux minérales, froides & chaudes, en un mot, une des plus belles contrées du monde; il y fixa sa résidence, & y bâtit un palais qui justifie par sa structure que le luxe dans ce tems-là n'excédoit point les revenus. Il fit aussi construire plusieurs mosquées, dans une desquelles est son tombeau.

L'empire ottoman s'est prodigieusement augmenté sous le regne de dix-neuf empereurs, depuis *Osman* jusqu'à *Mahomet IV.* & sous le gouvernement de 115 premiers vizirs jusqu'à la mort de *Cara Mustapha*, qui fut l'auteur du siège de *Vienne*. *Mahomet IV.* fit la conquête de *Naïfel*, de *Candie*, de *Camieth* & de *Zegrin*, en sorte que le circuit de l'empire ottoman en 1680 s'étendoit à l'occident des deux côtés du *Danube*, jusqu'à 16 lieues de la capitale de l'*Autriche*.

Si l'on compare l'empire turc avec l'ancien empire romain, on sera surpris de voir l'espace qu'il occupe sur la carte; mais qu'on examine ensuite les états qui composent ce dernier empire, on en connoitra toute la foiblesse. On verra que le sultan n'est point maître absolu d'une partie: qu'une autre est stérile & inhabitée: que d'autres provinces sont plutôt sujettes de nom que de fait; telles sont la *Mecque* & le pays d'*Émèn*; ainsi tout le vaste terrain de l'*Arabie déserte* & de l'*Arabie heureuse* ne sert qu'à diminuer les forces du grand-seigneur.

Les trois républiques de *Tripoli*, de *Tunis* & d'*Alger* se disent pour la forme dépendantes du sultan; mais quand elles envoient leurs vaisseaux pour grossir la flotte ottomane, ils sont bien payés; encore arrive-t-il qu'ayant reçu l'argent, leurs escadres ne forment point de la *Méditerranée*.

Tout le pays qui est au bord de la mer Noire, depuis *Azac* jusqu'à *Trébisonde*, ne procure d'autres avantages à sa Hauteffe que celui d'avoir quelques havres dont elle profite point. Le chan de la *Crimée* n'enrôle des *tartares* qu'avec l'argent de la *Porte*. De plus, la contrée d'*Azac* jusqu'au fort du *Boristhène*, est un véritable désert, entre la *Moscovie* & la *Tartarie-Crimée*. Les *tartares* de ces contrées, loin de fournir aucun tribut au grand-seigneur, reçoivent de l'argent de lui, lorsqu'il leur demande des troupes; il est même obligé de payer des garnisons en plusieurs places pour tenir ces mêmes *tartares* en respect.

Les pays de l'*Ukraine* & la *Podolie* jusqu'à la rivière de *Bog*, sont totalement ruinés. Les provinces tributaires de la *Moldavie* & de la *Valachie* sont gouvernées par des sujets du rit grec. Les tributs qu'on y perçoit, tombent plus au profit des ministres que du trésor public; outre cela la *Porte* est obligée d'y soudoyer des garnisons onéreuses pour contenir tant de peuples.

C'est un grand embarras dans l'empire ottoman que de pouvoir gouverner en sûreté un état composé de nations si éloignées de la capitale, & si différentes par rapport au langage & par rapport à la religion. On peut facilement comprendre que de ce grand nombre de nations différentes, on ne sauroit tirer des milices pour défendre solidement l'empire, à moins qu'à chaque fois les *bachas* n'enrôlent à bas prix la plus vile populace, & des chrétiens même, faite d'autres sujets. Pour ce qui est des troupes de la *Moldavie* & de la *Valachie*, les *Turcs* ne s'en servent qu'à grossir leur armée, à dispenser les braves

C C c c c ij

soldats de certains emplois desagréables, & conserver l'usage d'avoir ces troupes infidèles hors de leur pays sous les yeux d'une armée, lorsque la Porte est en guerre avec les puissances chrétiennes.

La souveraineté du grand-seigneur est à la vérité despotique, & ce prince n'en est que plus malheureux; car lorsque tout le corps de la milice de Constantinople se trouve réuni sous les ordres de l'ulama, ce monarque despotique passe du trône au fond d'un cachot, si on ne l'étrangle pas tout-de-suite lui & son vizir. Venons à d'autres détails.

L'exercice des lois & de la justice est confié dans ce grand empire à des juges de différens ordres. Les moins considérables de tous sont les cadis, ensuite les mallas, & puis les cadilekiers, dont les sentences sont portées devant le musti en dernière instance. Ces juges sont distribués dans tout l'empire par départemens; & la dignité de cadilesker est partagée en deux: l'une pour l'Europe, & l'autre pour l'Asie. Ce corps de juges qui a le musti pour président, est nommé *ulams*; & les affaires considérables qui regardent la religion & l'état, sont de son ressort.

On parvient au grade de cadilesker après avoir passé par les offices subalternes de la judicature. Le musti est choisi du nombre des cadilekiers par la faveur du sultan, & encore plus par celle du vizir; & lorsque ces deux grands officiers, sont unis, ils peuvent faire la loi au grand-seigneur même.

L'ordre qui concerne le maniement des finances, est si bien établi dans cet empire, soit pour les charges, soit pour les registres, que quelque puissance chrétienne que ce soit trouveroit de quoi s'instruire, en retranchant quantité d'abus qui s'y glissent.

Le gouvernement militaire politique est divisé en deux parties principales, savoir l'Europe & l'Asie, sous le nom de *Romélie* & d'*Anatolie*. On a conservé dans chacune de ces deux parties du monde, les mêmes divisions qu'elles avoient lorsque la Porte les conquit. Ce qui étoit royaume, l'est encore; ce qui n'étoit que province, ce qui n'étoit que département, est encore aujourd'hui sur le même pié. Ces grands gouvernemens ont le titre de bachas, dont quelques-uns portent le caractère de vizir; d'autres sont de simples bachas qui peuvent quelquefois être du rang des vizirs ou des beglerbegs; & tant qu'ils sont en charge, ils prennent le nom de la capitale où est leur résidence.

Les provinces sont partagées en plusieurs départemens gouvernés par un officier qu'on nomme *sangiac*; & ceux-ci ont sous eux un certain nombre de *zaims* & de *timariots*. Ils sont tous également subordonnés au bacha de la province ou aux vizirs des royaumes, qui donnent audience publique une fois la semaine, accompagnés des premiers officiers de la judicature, des finances & de la milice, pour entendre les plaintes des *zaims* & des *timariots*, des sujets chrétiens, qu'on nomme indifféremment *raja*, c'est-à-dire *sujets*, & des juifs qu'on appelle *gifsris*.

La sévérité des lois est une suite d'un gouvernement arbitraire, où tout dépend de la volonté de ceux qui commandent. De-là résulte en *Turquie* l'oppression des peuples & leur servitude. Tout dans ce royaume appartient en propre au grand-seigneur. Il est le maître absolu des terres, des maisons, des châteaux & des armes, de sorte qu'il en peut disposer comme il lui plaît. Les terres appartenant ainsi de droit au sultan, il en fait le partage entre les soldats, pour les récompenser de leurs travaux; ces récompenses s'appellent *imars*, & ceux qui les obtiennent, sont obligés à proportion du revenu, d'entretenir des hommes & des chevaux pour le service du grand-seigneur à la guerre. Il n'y a que les terres destinées à des usages religieux, qui n'appartiennent point au sultan; enforte qu'un bacha peut en mourant (mê-

mé comme criminel de lèse-majesté) donner valablement ses biens à une mosquée.

Toutes les fois qu'il y a un nouvel empereur, on le conduit avec pompe dans un endroit des faubourgs de Constantinople, où le musti lui donne sa bénédiction, & le grand-seigneur promet de défendre la religion musulmane & les lois de Mahomet. Aussitôt le premier vizir, les vizirs du banc & les bachas font une profonde inclination, baissent le bas de la veste de sa hauteur avec un respect extraordinaire, & le reconnoissent ainsi pour leur véritable empereur.

Les grands officiers de l'empire sont le premier vizir ou vizir-azem, entre les mains duquel est toute l'autorité; les vizirs du banc au nombre de six, siègent avec le grand-vizir dans le divan, mais ils n'ont aucune voix délibérative; aussi ne sont-ils pas sujets aux révolutions de la fortune, parce que leurs richesses sont médiocres, & que leurs charges ne les obligent point de se mêler des affaires dangereuses de l'état.

Les beglerbegs ou bachas ont sous leur juridiction divers gouvernemens, des agas & plusieurs autres officiers. Le sultan donne pour marque d'honneur à chacun de ces beglerbegs trois enseignes que les Turcs appellent *sig*; ce sont des bâtons au haut desquels il y a une queue de cheval attachée, & un bouton d'or par-dessus. Cette marque les distingue d'avec les bachas qui n'ont que deux de ces enseignes, & d'avec les sangiacs qui portent aussi le nom de bachas, mais qui n'en ont qu'une. Les gouvernemens de beglerbegs, qui ont sous eux diverses provinces nommées *sangiacs*, sont de deux sortes; les uns ont un revenu assigné sur leurs propres gouvernemens, & qui se leve par leurs propres officiers; les autres sont payés du trésor du grand-seigneur. On compte vingt-deux beglerbegs de la première sorte, & six de la seconde.

Il y a cinq beglerbegs de la première sorte qui portent le titre de vizirs, c'est à-dire *conseillers*. Ce sont le bacha d'Anatolie, celui de Babylone, celui du Caire, celui de Romanie & celui de Bude, qui sont les gouvernemens les plus riches & les plus considérables de l'empire; les autres ont leur rang selon la date de l'érection de leurs gouvernemens; car la possession la plus ancienne constitue le plus honorable gouvernement.

Le capoutan est l'amiral de la flotte du grand-seigneur; il commande par-tout où le pouvoir du turc s'étend par mer. Il réside à Gallipoli, & a sous lui treize sangiacs.

Le musti ou grand pontife, le reis-effendi ou chef des dépêches, & le desterdar ou grand-trésorier sont trois autres grands officiers de l'empire ottoman. Le grand-seigneur consulte le musti par forme & pour s'accommoder à la coutume; mais lorsque les sentences de ce pontife ne s'accordent pas avec les dessein du prince, il le prive de son pontificat, & donne cette charge à un autre, qui sait mieux faire répondre ses oracles aux intentions de son maître.

Le reis-effendi est toujours auprès du premier vizir, pour expédier les ordres, les arrêts, les lettres patentes & les commissions dans tous les différens endroits de l'empire. On ne sauroit croire combien il se fait dans son bureau de dépêches chaque jour, parce que le gouvernement des Turcs étant arbitraire, chaque affaire demande un ordre exprès à part, & même la plupart des cours de justice ne se conduisent que par des ordres qu'elles reçoivent d'en haut. Cette multitude d'affaires oblige le reis-effendi d'employer un grand nombre d'écrivains, & elle remplit les coffres d'or & d'argent.

Le desterdar reçoit le revenu du grand-seigneur; paie les soldats, & fournit l'argent nécessaire pour

les affaires publiques. Cette charge est différente de celle de trésorier du serrail; car ce dernier ne pourvoit qu'à la dépense de la cour; il reçoit les profits sauels, ainsi que les présens qu'on fait au grand-seigneur, présens qui sont aussi nombreux que considérables.

La milice de l'empire turc est prodigieuse, & constitue toute sa force. Elle est composée de zaimis qui sont comme des barons en certains pays, & de timariots, qui peuvent être comparés à ceux que les Romains appellent *decumani*. Entre les gens qui composent toute la milice turque, les uns sont entretenus du revenu de certaines terres & de certaines fermes que le grand-seigneur leur donne; les autres sont payés en argent, comme les spahis, les janissaires, les armuriers, les canonniers & les soldats de mer appelés *léventis*.

J'abrege toutes ces choses; le lecteur peut consulter les *mois* VIZIR, BACHA, DEFTERTAR, AGA, SANGIAC, CADI, REIS-EFFENDI, LIAMET, TIMAR, &c.

Les lois civiles font partie de la religion chez les Turcs, & ne composent qu'un corps avec elle, parce que les Turcs se persuadent que les unes & les autres leur ont également été données par Mahomet. Les cérémonies, la doctrine & les lois de la religion turque sont renfermées dans trois livres qu'on peut appeler proprement le *code* & les *pandectes de la religion des mahométans*. Le premier est l'alcoran, le second l'*assonah* ou la tradition, avec les sentimens des sages; le troisieme comprend les conséquences que l'on en tire. Mahomet a écrit l'alcoran, & a fait quelques lois pour le gouvernement civil; le reste a été composé par ses quatre premiers successeurs, Abubeker, Omar, Osman & Aly. Les califes de Babylone & d'Egypte ont aussi été des interpretes de la loi de Mahomet, & leurs décisions étoient autrefois regardées comme d'autorité divine; mais l'opinion que l'on avoit de leur autorité infallible, s'étant perdue avec leur puissance temporelle, elle a été transportée au mufti.

Cependant quoiqu'il y ait une grande diversité entre les docteurs dans l'explication de leur loi, qui-conque observe les cinq articles fondamentaux de leur religion, est réputé comme véritable fidele. Le premier de ces articles regarde la pureté extérieure de leurs corps & de leurs habits. Le second consiste à faire leurs prieres cinq fois le jour. Le troisieme oblige à jeûner le mois de Ramazan. Le quatrieme prescrit de donner la zécat, c'est-à-dire l'aumône. Le cinquieme recommande le voyage de la Meque quand la chose est possible; mais ils n'ont qu'un seul article de foi, savoir, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & que Mahomet est son prophete. Les autres cérémonies, comme la circoncision, l'observation du vendredi pour un jour de dévotion, l'abstinence de la chair de pourceau & du sang des animaux n'ont été recommandées que pour marques de l'obéissance d'un musulman.

Le mufti, dont j'ai déjà dit un mot, est le chef principal de la religion des Turcs, & l'oracle de toutes les difficultés qui peuvent naître sur l'explication de leur loi. Le grand-seigneur le nomme, & dans les causes civiles & criminelles, il donne, quand il est consulté, son avis par écrit du oui ou du non, à quoi il ajoute ces mots bien sages, Dieu fait ce qui est meilleur. Lorsque ce papier est porté au cadi ou juge, il y conforme toujours son jugement, & la sentence s'exécute sans délai & sans appel. Aujourd'hui, on ne consulte guere le mufti que pour la forme; le grand-vizir décide par lui-même & exécute ce qu'il a résolu, après quoi il demande l'approbation du mufti & le sens de la loi; alors le mufti a un vaste champ pour trouver des interprétations, d'autant

plus que c'est une maxime reçue, que la loi mahométane s'accommode aux tems & aux conjonctures.

Après la charge de mufti, celle de *cadi-les-ker* est la plus considérable. Le *cadi-les-ker* est non-seulement juge de la milice, mais il peut connoître de toutes sortes de causes & de procès entre toutes sortes de personnes.

Les mollahs exercent la juridiction de juges, les uns sur une province entière de *beglerbogs*, & les autres sur de petites provinces; ces deux sortes de mollahs commandent aux *cadis* de leur dépendance.

Les imams sont des prêtres de paroisses; leur fonction consiste à appeler le peuple aux prieres, & à lui servir de guide dans les mosquées aux heures prescrites. Ils sont aussi obligés de lire tous les vendredis des sentences ou des versets de l'alcoran. Il y en a peu qui osent entreprendre de prêcher, à moins qu'ils n'aient bien de la vanité, ou qu'ils ne croient avoir bien du talent; ils laissent ce soin aux *scheichs*, & à ceux qui sont profession de prêcher, & qui passent ordinairement leur vie dans les monastères. Le mufti n'a point de juridiction sur les imams, pour ce qui regarde le gouvernement de leurs paroisses, car il n'y a à cet égard-là nulle supériorité, nulle hiérarchie entr'eux, chacun étant indépendant dans sa paroisse, mais ils sont sujets aux magistrats dans les causes civiles & criminelles.

On peut mettre les *émirs* au nombre des ecclésiastiques, parce qu'ils sont de la race de Mahomet. Pour marque de cette illustre origine, ils portent le turban vert, & jouissent de grands privileges. Ils ont deux officiers supérieurs, l'un se nomme *mahesh-sche-ref*; l'autre s'appelle *alemдар*, & porte l'enseigne verte de Mahomet, lorsque le grand-seigneur se montre en public. Voyez MUFTI, CADILSKER, MOLLA, IMAM, SCHEICH, EMIR, &c.

Les Turcs ont dans leur religion un grand nombre de sectes particulieres, mais il y en a deux générales qui divisent les mahométans; savoir, celle qui est suivie par les Turcs, & celle qui est reçue par les Persans. L'intérêt des princes qui gouvernent ces deux peuples, & leur différente éducation, contribuent beaucoup à entretenir la haine que la diversité de leurs opinions a fait naître. La secte des Turcs tient Mahomet pour le plus considérable des prophetes, & celle des Perses estime qu'Aly lui doit être préféré.

Les Turcs vivent en général fort sobrement, & divisent le peu de nourriture qu'ils prennent en plusieurs repas. Le mouton est leur viande ordinaire la plus exquise; ils mangent beaucoup de fruits, de légumes, de riz, de froment mondé, de miel & de sucre. Leur riz & leur froment mondé, font une nourriture légère, facile à digérer, & fort aisée à apprêter. Leurs tables sont bientôt dressées, tout le monde fait qu'ils mangent à terre.

Ils usent de différentes boiffons pour compenser le vin qui leur est défendu par l'alcoran. Ces boiffons sont ou purement naturelles, comme l'eau de puits, de riviere & de fontaine; ou artificielles, qui consistent dans le laitage de plusieurs animaux, & dans les liqueurs froides & chaudes; les plus ordinaires de celles-ci, sont le café & le salep qu'ils font avec de la racine de *fatirion*. Leur plus exquise boiffon est le sorbet, composé du suc de cerises & d'autres fruits. Ils boivent toujours assis, à moins que la nécessité ne les oblige à se tenir de bout. Ils mettent en été l'eau commune à la glace, lorsqu'ils peuvent en avoir, on en jettent dans les vases de verre & de porcelaine dans lesquels ils boivent.

Les Turcs sont dans le fond plus portés au repos qu'à l'activité; cependant ce naturel fait plus ou moins d'impression sur eux à mesure qu'ils habitent sous différents climats. Les Turcs asiatiques aiment beaucoup



leur tranquillité; au contraire, ceux de l'Albanie & de quelques autres parties de l'Illyrie, trouvent une vie active & laborieuse plus à leur goût. Ceux de Constantinople languissent dans une molle oisiveté, suivant l'usage des habitans des capitales; les fatigues & les travaux sont pour les esclaves, & pour les gens réduits à une extrême pauvreté, comme sont les paysans grecs & arméniens.

Le sommeil est réglé chez les Turcs, de même que le sont les veilles par la distribution des heures pour les prières. Quoiqu'ils cherchent toutes leurs commodités pour dormir, ils ne se déshabillent que rarement tout-à-fait; ils gardent au lit leur habillement de dessous, & se couvrent la tête avec une écharpe plus grosse que celle qu'ils portent le jour. Ils font excès des bains sudorifiques, qu'ils répètent plusieurs fois la semaine, & joignent dans cet usage le motif de leur santé à celui de la préparation qu'exige la prière, comme si cette préparation requéroit de se procurer une sueur violente, qui ne tend qu'à les affaiblir. Il y a dans Constantinople seule, trente-trois bains chauds somptueusement bâtis, & qui pendant le jour ont des heures marquées pour les hommes, & d'autres pour les femmes. Ils affaiblissent encore leur constitution par des remèdes violens qu'ils prennent pour s'exciter à l'amour, & qui ne font que nuire à leur santé, & les rendre incapables de soutenir les fatigues de la guerre.

Pour peu qu'ils aient de fortune, ils l'emploient volontiers à élever des mosquées, des fontaines sur le grand chemin, des ponts, & des hôtelleries publiques qu'on nomme *caravanserais*; mais ils tâchent de faire ces établissemens de manière qu'ils puissent apporter un certain revenu à leurs descendans. Un grand motif, outre celui de la religion, les détermine à ces sortes de fondations; c'est que si le capital qu'ils y emploient restoit entre leurs mains, il seroit confisqué au plus tard après leur mort; au lieu que dès qu'il est consacré à Dieu, aucune loi, ni même tout le pouvoir du sultan ne sauroient l'aliéner.

Dans Constantinople, il y a pour la prière du vendredi quatre cents quatre-vingt-cinq mosquées, dont sept sont nommées *impériales*, parce qu'elles ont été bâties par des empereurs turcs à grands frais. Toutes ces mosquées ont des revenus considérables. Il y a de plus dans chaque quartier, des endroits particuliers appelés *meschites*, ou mosquées ordinaires pour la prière. On en compte quatre mille quatre cents quatre-vingt-quinze, fréquentées uniquement par les Turcs.

Les inarets, especes d'hôpitaux où l'on donne à manger aux pauvres, selon l'ordre prescrit par les fondateurs, sont au nombre de cent, & il y a cinq cents quinze écoles publiques. Il arrive de-là qu'on ne voit point de mendiens chez les Turcs, & que leurs fondations pieuses sont innombrables. Ils sont par principe de religion, hospitaliers, même envers les ennemis de leur culte. Ils vont se promener sur les grands chemins, avant midi & vers le soir, pour découvrir les passagers, & les inviter à loger chez eux.

Les chrétiens ont tort de les accuser de ne savoir pas lire, & d'entendre à peine l'alcoran, puisqu'ils n'ont tant d'écoles publiques que pour l'instruction. Ils n'ont point chez eux de savans qui ne sache à fond le turc, le persan & l'arabe. Ils s'appliquent beaucoup à la médecine, à la géométrie, à la géographie & à la morale. S'ils font imprimer peu d'ouvrages, c'est pour ne point empêcher leurs copistes qui sont en très-grand nombre de gagner leur vie.

La monnaie particulière de l'empire commença de paroître l'an de l'hégire 65. Abdilmelik, roi de Damas, fut le premier de tous les mahométans qui fit battre monnaie; on ne se servoit auparavant que

de monnoies étrangères. La monnaie turque est de trois sortes de métaux, d'or, d'argent & de cuivre. Elle n'a point d'autre marque, que certains caractères qui désignent le nom du sultan régnant, de son pere, & quelques mots à sa louange, ou un passage de l'alcoran. La grande vénération que les Turcs ont pour le sultan, est cause qu'on ne met point son effigie sur la monnaie, parce qu'elle passe par les mains de tout le monde; cependant cette vénération ne les a point empêché quelquefois de faire étrangler ce même sultan, pour le portrait duquel ils ont un si profond respect.

Le gouvernement turc facilite, protege le commerce dans l'empire, & ne charge point les marchandises de droits exorbitans. La *Turquie* fournit quantité de soie, de laine, de poil de chevre & de chameau, de coton brut & filé, de lin, de cire, d'huile, de bétail, de cendres, & de bois. La situation de l'empire, qui du côté de l'Asie, confine avec la Perse & l'Arabie-heureuse, est fort avantageuse au commerce. Les Turcs tirent de ces pays-là beaucoup de marchandises, qui se transportent dans les ports de l'Archipel, & se distribuent ensuite aux autres nations de l'Europe. Ces marchandises sont d'un côté des soies, des toiles de Perse & des Indes, des draps d'or, des pierreries, & des drogues médicinales; de l'autre, ce sont des parfums, des baumes & du café qui viennent de l'Arabie-heureuse par la mer Rouge.

Leurs manufactures sont les tanneries, les pelletteries pour toutes sortes d'usages, & les chagrins. La teinture des soies, des laines & des peaux y est dans la dernière perfection pour l'éclat & la durée des couleurs. C'est de ces laines dont ils font leurs tapisseries; & s'ils avoient des desseins bien entendus, on ne pourroit rien voir au monde de plus beau que leurs ouvrages en ce genre.

Les marchandises que les nations européennes fournissent aux Turcs, ne sont point d'un assez grand prix pour pouvoir être échangées avec les leurs, sans un retour considérable en argent comptant. Les Anglois, les François & les Vénitiens sont obligés de fournir beaucoup de comptant pour la balance.

La Porte ayant reconnu l'avantage qu'elle retireroit de son commerce avec les nations de l'Europe, a tâché de le faciliter. Dans cette vue, elle a accordé des privilèges par les traités qu'elle a faits avec leurs souverains, qui depuis tiennent des ambassadeurs à Constantinople, pour veiller à l'observation de leur contenu. Ces ambassadeurs ont sous eux des consuls de leur nation dans les échelles principalement de l'Asie, & depuis le Caire jusqu'à Alep, aussi-bien que dans les villes méditerranées & dans les ports de mer, comme à Smyrne, à Tripoli de Soune, à Saïde, à Alexandrie, & autres.

On ne levé en *Turquie* qu'un seul droit d'entrée fort modique, après quoi tout le pays est ouvert aux marchandises. Les déclarations fausses n'emportent même ni confiscation ni augmentation de droits. Tout le contraire se pratique en Europe; les peines fiscales y sont très-sévères. C'est qu'en Europe le marchand a des juges qui peuvent le garantir de l'oppression; en *Turquie* les juges seroient eux-mêmes les oppresseurs; & le trésor de Constantinople ne retireroit rien. Que fera le marchand contre un bacha despote, qui confisqueroit ses marchandises?

Le tribut naturel au gouvernement modéré est l'impôt sur les marchandises dont le commerçant fait les avances. En Angleterre il en fait de prodigieuses pour un seul tonneau de vin; mais quel est le marchand qui oseroit faire des avances sur les marchandises dans un pays gouverné comme la *Turquie*? & quand il l'oseroit, comment le pourroit-il avec une fortune suspecte, incertaine, ruinée?

Pour que tout ne soit pas perdu dans un état despotique, il faut au-moins que l'avidité du prince soit modérée par quelque coutume. Ainsi, en *Turquie*, le prince se contente ordinairement de prendre trois pour cent sur les successions des gens du peuple. Mais comme le grand-seigneur donne la plupart des terres à sa milice, & en dispose à sa fantaisie, comme il se saisit de toutes les successions des officiers de l'empire, comme lorsqu'un homme meurt sans enfans mâles, le grand-seigneur a la propriété, & que les filles n'ont que l'usufruit, il arrive que la plupart des biens de l'état sont possédés d'une manière précaire.

Comme en *Turquie* l'on fait très-peu d'attention à la fortune, à la vie, à l'honneur des sujets, on termine promptement d'une façon ou d'une autre toutes les disputes. La manière de les finir est indifférente, pourvu qu'on finisse. Le bacha d'abord éclairci, fait distribuer, à sa fantaisie, des coups de bâton sur la plante des pieds des plaideurs, & les renvoie chez eux. Ce n'est pas là la formalité de justice qui convient dans les états modérés, où l'on ne peut ôter l'honneur & les biens à aucun citoyen, qu'après l'examen le plus long & le plus réfléchi.

Un des fléaux de la *Turquie* qui dépend uniquement du climat, est la peste, dont le siege principal est en Egypte. On a imaginé dans les états de l'Europe un moyen admirable pour arrêter les progrès du mal; on forme une ligne de troupes autour du pays infecté, pour empêcher toute communication; on fait faire une quarantaine aux vaisseaux suspects; on parfume les hardes, les papiers, les lettres qui viennent du lieu pestiféré. Les Turcs n'ont, à cet égard, aucune police; ils voient les Chrétiens dans la même ville échapper au danger, dont ils sont eux seuls la victime. La doctrine d'un destin rigide qui règle tout, fait en *Turquie* du magistrat un spectateur tranquille: il pense mal-à-propos que Dieu a déjà tout fait, & que lui n'a rien à faire.

Il faut lire sur l'empire ottoman l'histoire admirable qu'en a donné le chevalier anglois Paul Ricaut, & qui forme trois volumes *in-folio*. On peut y ajouter pour les tems plus modernes l'*histoire des Turcs*, publiée par le prince Cantemire. (*Le chevalier DE JAUVCOURT.*)

**TURQUOISE**, *s. f.* *turcoïdes, turchesfa, calais, jaspis aërysa*, (*Hist. nat.*) pierre précieuse bleue & opaque, ainsi nommée, parce qu'elle vient de *Turquie*.

Les Lapidaires distinguent les *turquoises* en orientales & en occidentales; les premières se trouvent, suivant Tavernier, en Perse près d'une ville appelée *Necabour*, à trois journées de Méched; ce sont celles qu'on appelle *turquoises de la vieille roche*: il s'en trouve aussi, selon le même auteur, à cinq journées de chemin du premier endroit, elles ne sont point si estimées; ce sont celles qu'on nomme *turquoises de la nouvelle roche*. Ainsi les orientales viennent de la Perse, des Indes & de la *Turquie*: les occidentales viennent de plusieurs endroits de l'Europe, d'Allemagne, de Bohême, d'Hongrie, de Silésie.

Les *turquoises* varient pour la couleur; les plus belles & les plus estimées sont d'un bleu céleste, les autres sont d'un bleu plus clair, il y en a qui sont d'un bleu verdâtre ou tirant un peu sur le jaune.

M. de Réaumur, dans un mémoire inséré dans les *mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1715*, a voulu prouver que les *turquoises* ne sont autre chose que des os d'animaux enfouis en terre, & qui ont été colorés par une dissolution de cuivre. Ce savant naturaliste appuie son sentiment par des os & des dents trouvés près de Simore, dans le bas Languedoc, qui n'ont point naturellement une couleur bleue, comme la *turquoise*, mais qui acquièrent cette

couleur; lorsqu'après les avoir fait sécher à l'air, on les met sous une moufle pour les chauffer dans un fourneau. Par ce moyen on développe la couleur de ces os, mais il faut les chauffer avec précaution, parce que sans cela un feu trop violent & trop subit les seroit exfolier.

On assure qu'un chimiste, nommé *Jean Cassianus*, avoit le secret de colorer artificiellement les os de mammoth qui se trouvent en Russie, & le célèbre Henckel paroît avoir possédé le même secret. L'on voit en effet que le tissu d'un grand nombre de prétendues *turquoises* est le même que celui d'un os ou d'une dent, étant composé, comme eux, de lames appliquées les unes sur les autres. M. Hill dit aussi avoir fait des *turquoises* artificielles, qui ont trompé les Lapidaires. Voyez ses notes sur *Théophraste*.

De toutes ces expériences, on en a conclu très-précipitamment que toutes les *turquoises* n'étoient que des dents & des os d'animaux; mais il semble que l'on s'est trompé pour avoir voulu trop généraliser cette assertion, & nous allons faire voir que les vraies *turquoises* ne sont nullement des os, mais doivent être regardées comme de vraies pierres. En effet, M. Mortimer, secrétaire de la société royale de Londres, a fait voir à cette académie un morceau de *turquoise*, dans laquelle on ne remarquoit nullement le tissu osseux des prétendues *turquoises* de Languedoc; c'étoit une vraie pierre, en forme de mamelon, semblable aux mamelons de l'espece d'hématite que l'on nomme pour cette raison hématite en grappe de raisin, *hamatus botryites*; M. Mortimer dit avec raison que c'est cette pierre qui mérite à juste titre d'être appelée la *turquoise*, & que l'on devroit la distinguer des os ou de l'ivoire coloré, qui ne peut être regardé que comme une *turquoise bâtarde*.

Le même auteur a trouvé que la vraie *turquoise*; dont il a montré un échantillon à la société royale, étoit très-chargée de cuivre; cette pierre pulvérisée & trempée dans de l'esprit volatil de corne de cerf, & coloré cette liqueur d'un bleu foncé; mise dans de l'eau-forte, ce dissolvant est devenu d'un beau verd, & en y trempant un fil de fer, ce fil devint de la couleur de cuivre. Quelques *turquoises* de cette nature mises dans un creuset, sont entrées en fusion sans qu'on leur eût joint d'addition, & se sont changées en une scorie vitreuse, tandis qu'à ce degré de chaleur les os ou l'ivoire eussent dû se calciner, vu que M. Mortimer avoit donné un feu très-violent. L'action du feu n'en rendoit pas la couleur plus belle; & lorsqu'elle avoit été rougie, la pierre devenoit cassante.

L'échantillon que M. Mortimer montra à la société royale avoit 12 pouces de longueur, & 53 de largeur, & en quelques endroits 23 d'épaisseur; cette pierre étoit inégale & rude par le côté par où elle avoit été attachée au rocher, mais la partie supérieure étoit remplie de mamelons lisses & unis.

Le chevalier Hans Sloane avoit dans sa collection différens morceaux semblables de *turquoises*, dont un entr'autres qui venoit de la Chine, avoit 3 pouces de long, 23 pouces de large, & près de 13 d'épaisseur. Il possédoit outre cela des prétendues *turquoises*, ou plutôt de l'ivoire coloré en bleu, qui venoient de Languedoc & d'Espagne. Voyez les *Transactions philosophiques*, n.º. 482. art. 17.

Ces faits prouvent clairement qu'on risque toujours de se tromper en voulant trop généraliser les choses dans l'histoire naturelle; il faut en conclure qu'il y a deux especes de *turquoises*, les véritables sont des pierres, de la nature d'un grand nombre d'agates, de jaspes & de cailloux, que l'on trouve souvent en mamelons; celles-là ne sont point sujettes à perdre leur couleur ou en changer, ce qui arrive aux *turquoises* bâtarde, ou à celles qui sont des dents

ou des os pénétrés d'une dissolution cuivreuse. La vraie *turquoise* paroît, à la couleur près, être de la même nature que la malachite, qui est une pierre verte. Voyez l'article MALACHITE.

La pierre que nous nommons *turquoise*, étoit connue des anciens sous le nom de *calais* ou *callais*. Quelques-uns croient que Plin a voulu la désigner sous le nom de *boreas*, dont il dit que la couleur étoit semblable à celle du ciel du matin en automne; les Grecs l'ont appelé *λαζουρι* *lazourum*. (—)

La *turquoise* n'entroit point dans le rational du grand-prêtre des juifs, quoique la paraphrase chaldaique ait rendu le terme hébreu de l'Écriture par celui de *turkaia*, qui approche fort de notre mot français.

Cette pierre est regardée comme la première des pierres opaques; sa couleur est bleue, mais d'un bleu qui tire sur le verd-de-gris en masse, & qui ne doit pas ressembler au bleu d'empois, comme disent les Jouaillers. Sa dureté égale à peine celle des cristaux ou celle des cailloux transparents; mais il y en a de bien plus tendres les unes que les autres; les plus dures, toutes choses d'ailleurs égales, sont les plus belles, & cela parce que la vivacité du poli est dans toutes les pierres proportionnée à la dureté.

Cependant celles d'une belle couleur, d'un poli vif, qui n'ont sur leur surface ni filets, ni raies, ni inégalités, & qui pèsent plusieurs karats, sont très-cheres. Rosnel, jouailler, auteur d'un traité sur les pierres précieuses, à présent assez rare, apprécie les *turquoises* (qui rassemblent les qualités que nous venons de rapporter) sur le pied des émeraudes, c'est-à-dire presque autant que le diamant. Il est vrai qu'il est rare de trouver de ces pierres d'une grosseur un peu considérable sans défauts, & les défauts diminuent bien leur valeur; le même Rosnel, qui a mis les parfaites à un si haut prix, n'estime qu'un écu (c'est-à-dire environ 6 liv. 12 sols de notre monnaie d'aujourd'hui) le karat de celles qui pèsent peu, & qui pèchent encore par quelque autre endroit.

Il n'est pas trop aisé de décider sous quel nom les anciens ont parlé de la *turquoise*; ils ont caractérisé la plupart des pierres d'une façon qu'il n'est pas possible de les reconnoître. Plusieurs modernes ne travaillent pas mieux pour la postérité: ne seroit-elle pas embarrassée de savoir quelle est la pierre que nous appellons aujourd'hui *turquoise*, quand elle trouvera dans Berqueu, jouailler de profession, qui par conséquent devoit avoir manié bien des *turquoises* en sa vie, que cette pierre est transparente, & qu'elle ne tient son opacité que du chaton dans lequel elle est sertie? Cependant si quelque pierre est opaque, celle-ci l'est assurément: les morceaux les plus minces qui sont à peine d'une demi-ligne d'épaisseur, considérés vis-à-vis le grand jour, n'ont aucune transparence. Je ne sai s'il est vrai que la *turquoise* des modernes soit la *calais* des anciens, cela me paroît fort douteux, parce que Plin dit expressément que la *calais* étoit verte.

Tavernier nous assure qu'il n'y a d'autres *turquoises* orientales que celles de Perse, dont il distingue deux mines, l'une appelée la *vieille roche*, près du bourg qu'il nomme *Nicabourg*; l'autre que l'on distingue par le nom de *nouvelle roche*, en est à cinq journées, & ces dernières sont peu estimées. Le chevalier Chardin qui a fait un long séjour en Perse, confirme la relation du baron d'Aubonne, & distingue, comme lui, les deux sortes de *turquoises* persanes de la *vieille roche* & la *nouvelle*; il ajoute que la *vieille* se tire des mines de Nicapour (que Tavernier nomme mal *Nicabourg*) & de Carasson, dans une montagne entre l'Hyrcanie & la Parthide, à quatre journées de la mer Caspienne. La *nouvelle roche* qui n'a été découverte que bien des siècles après la *vieille*,

n'est point estimée des Persans, à cause que la couleur de la pierre n'est pas durable.

Toute la *vieille roche* se réserve pour le roi qui garde les plus belles, & vend ou échange les moindres. Cependant il n'est pas si difficile d'en avoir, parce que les ouvriers qui travaillent aux mines & les officiers qui y commandent pour le prince, en détournent souvent des plus belles, que, pour n'être pas découverts, ils ne vendent guere qu'aux marchands étrangers.

Il est cependant fort rare que nous voyions de vraies *turquoises* persanes un peu grosses; de-là vient qu'on regarde comme une chose très-singulière dans son genre celle qui étoit exposée dans la galerie du grand-duc de Toscane, & dont un ancien graveur fit un buste; elle avoit près de trois pouces de haut; tous les auteurs qui ont traité des pierres précieuses en ont parlé, & M. Mariette en a donné une description très-détaillée. Ainsi je crois que la *topase* de M. Mortimer n'étoit point une *topase* persane de la *vieille roche*.

Quoi qu'il en soit, la *turquoise* sort d'entre les mains de la nature, à-peu-près comme l'opale; mais elle est tout-à-fait opaque, & il faut qu'elle soit taillée & polie par l'art, si on veut qu'elle soit également luisante dans toute sa superficie, & qu'elle acquière une forme régulière; la plus naturelle, & la plus belle qu'on lui donne, est la forme ronde ou ovale, en cabochon.

Les plus belles *turquoises* sont les plus faillantes, & celles qui étant les mieux conformées sont en même tems teintes d'un beau bleu céleste, sans aucun mélange de blanc. Les *turquoises* européennes, & en particulier celles qu'on trouve en France, dans le Belay & autres endroits du Languedoc, sont blanchâtres, & d'ordinaire traversées par des veines comme l'ivoire; aussi nos *turquoises* ne sont d'aucun prix, & M. de Réaumur ne les a pas remises en valeur, malgré tous les efforts qu'il a faits pour y parvenir; les *turquoises* de Perse ne sont point des os d'animaux auxquelles le feu donne la couleur bleue, ce sont des vraies pierres précieuses d'une nature très-différente & d'une toute autre origine.

On dit qu'avec le tems la *turquoise* perd sa couleur, & l'on marque outre cela certaines circonstances, dans lesquelles on a vu des *turquoises* changer subitement de couleur. On assure encore qu'elles verdissent en vieillissant: cette opinion passe pour constante dans l'esprit de beaucoup de personnes, & M. de Réaumur lui-même s'en est déclaré le défenseur; mais d'autres physiciens moins faciles à persuader regardent cette idée comme une fable, d'autant plus que ce changement de couleur seroit une singularité unique, puisque les autres pierres précieuses sont d'une couleur inaltérable. Selon ce dernier système, les *turquoises* qui sont verdâtres n'ont jamais cessé de l'être, c'étoit une imperfection de la pierre.

Il est certain que le merveilleux, dont on a chargé les récits des transmigrations de couleurs de la *turquoise*, a dû véritablement choquer les amateurs de la vérité; mais d'un autre côté, ils auroient tort de douter qu'il n'y ait des *turquoises* qui changent de couleur, & ce sont les *turquoises* européennes. On ne peut nier qu'il n'y ait des *turquoises* qui naissent verdâtres, mais toutes celles qui ont actuellement cette couleur ne l'ont pas toujours eue; c'est une maladie qui attaque tantôt plutôt, tantôt plus tard, nos *turquoises* occidentales; on en voit assez fréquemment, qui, après avoir conservé pendant assez longtemps leur couleur bleue, commencent insensiblement à tirer au verd: presque toujours le mal se manifeste par un point qui se fait appercevoir, ou dans la partie la plus éminente de la pierre, ou sur un des bords; cet endroit affecté devient terne & pâlit, peu-à-peu



le verd se montre, s'étend, &c, comme une gangrene, il gagne toute la capacité de la *urquoise*; si dans les commencemens on abat la tache en retaillant la pierre, on arrête le progrès du mal, mais il est rare qu'il ne fasse bientôt de nouveaux ravages. Il y a toute apparence qu'une *urquoise* qui se gâte ainsi, porte dans elle-même quelque partie métallique, quelque particule de cuivre qui se dissout, & qui se chargeant de verd-de-gris corrompt la couleur de la pierre. (D. J.)

**TURREBA**, f. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) nom donné par les peuples de Guinée & d'autres parties de l'Afrique à une espèce d'excellente truffe, qu'ils trouvent en abondance dans leurs déserts stériles, à cinq ou six pouces sous le sable. (D. J.)

**TURRIS-FERRATA**, (*Géog. anc.*) lieu de la Pannonie, aux environs de Sirmium. Aurelius Victor nous apprend que c'est l'endroit où l'empereur Probus fut assassiné. (D. J.)

**TURRITIS**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne diffère de la julienne qu'en ce que ses siliques sont applaties, & du gerosier qu'en ce que ses semences ne sont pas bordées; enfin on le distingue du chou par le port de la plante & par ses siliques applaties. Voyez JULIENNE, GEROSIER & CHOU. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort distingue sept espèces de ce genre de plante. La plus commune nommée *turritis vulgaris*, en anglois *the large tower-mustard*, a la racine blanche, fibreuse comme celle du plantain; elle pousse de cette même racine des feuilles oblongues; velues, sinuées en leurs bords, s'épandant çà & là par terre; il s'élève de leur milieu une tige à la hauteur de deux piés, ronde, ferme, solide, revêtue de petites feuilles pointues comme celles de la petite oseille, sans queues; ses sommités ressemblent à celles de la julienne; elles soutiennent de petites fleurs blanches à quatre pétales, disposées en croix: quand ces fleurs sont passées, il leur succède des gouffes fort applaties qui renferment des semences menues, rougeâtres, âpres au goût. Cette plante croît aux lieux montagneux, pierreux, sablonneux, fleurit en Juin, & passe pour être incisive & apéritive. (D. J.)

**TURSAN**, LE, (*Géog. mod.*) pays de France dans la Gascogne. Il est borné au nord par les landes, au midi par le Béarn, au levant par le bas Armagnac, & au couchant par la Chalosse. Il comprend la petite ville d'Aire & celle de S. Sever, qu'on surnomme capitale de Gascogne. On appelle en latin le Turfan, *Turfanum*, & il a toujours eu les mêmes vicomtes que ceux de Marfan. Il vint au pouvoir des seigneurs de Béarn, comme plusieurs autres vicomtes du voisinage. (D. J.)

**TURSI**, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Turfa*; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Basilicate, entre les rivières d'Agri & de Sino, avec un évêché qui étoit auparavant à Anglona. Son terroir produit de l'huile, de l'anis, du safran & du coton. Long. 34. 8. lat. 40. 20.

**TURTRELLE**, voyez TOURTERELLE.

**TURULIS**, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, liv. II. ch. vj. marque son embouchure dans le pays des Hédétains, entre l'embouchure du *Pallantia* & la ville *Dianium*. (D. J.)

**TURUNTUS**, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, liv. III. chap. v. qui marque son embouchure entre celle du Rubon & celle du Chersinus. Cellarius, *geogr. antiq.* l. II. c. vj. croit que c'est aujourd'hui la rivière de Néva, appelée *Wuliko* par les Moscovites.

**TURZO**, ou **TURZA**, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, au midi d'Adrumete, selon Ptolomée, liv. IV. c. ij.

**TUSCA**, (*Géog. anc.*) fleuve d'Afrique aux con-

Tome XVI.

finis de la Numidie, selon Plin, l. V. c. ij. Le nom moderne est *Guavil-barbar*, selon Jean Léon. Ce fleuve séparoit la Numidie de l'Afrique propre, où commence aujourd'hui l'état de Tunis. (D. J.)

**TUSCULANE**, f. f. (*Littérat.*) c'est le titre que Cicéron a donné à un de ses ouvrages qu'il a nommé *questions tusculanes*, qui sont des disputes sur divers lieux communs de la philosophie morale. Comme la maison de campagne où l'on suppose que cet ouvrage fut composé, ou qu'on regarde comme la scène des disputes qu'il contient, se nommoit *Tusculum*, l'auteur en a pris occasion d'appeler ce recueil *questions tusculanes*. C'est ainsi que M. Huet, alors abbé d'Aulnay, & depuis évêque d'Avranches, a donné à un de ses livres qu'il avoit composé dans cette abbaye, le nom de *questions alnevanæ*. Au reste, les *tusculanes* de Cicéron forment cinq livres, dont le premier est sur le mépris de la mort, le second sur la patience ou la force d'esprit pour supporter les afflictions, le troisième sur l'adoucissement des peines, le quatrième sur les autres passions de l'ame, & le cinquième enseigne que la vertu suffit pour rendre l'homme heureux. M. l'abbé d'Olivet, de l'académie françoise, a donné une fort belle traduction des *tusculanes*.

**TUSCULUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, au nord de la ville d'Albe, à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée par Télégone fils d'Ulysse & de Circé, dit Silius Italicus. Sa situation sur une colline lui a fait donner par Horace le surnom de *supernum*:

*Superni villa candens Tusculi.*

Strabon & Plutarque font le nom de cette ville de deux syllabes, & écrivent *Tuskulor*; Ptolomée écrit *Tuskulor*, & tous les Latins *Tusculum*; c'étoit un municipe auquel Cicéron donne l'épithète de *clarissimum*.

Marcus Porcius, l'un des plus grands hommes de l'antiquité, naquit l'an de Rome 519 à *Tusculum*. Il commença à porter les armes à l'âge de 17 ans, & il fit paroître non-seulement beaucoup de courage, mais le mépris des voluptés, & même de ce qu'on nomme les commodités de la vie. Il étoit d'une sobriété extraordinaire, & il n'y avoit point d'exercice corporel qu'il regardât au-dessous de lui. Au retour de ses campagnes, il s'occupoit quelquefois à labourer ses terres, équipé comme ses esclaves, se mettant à table avec eux, mangeant du même pain, & buvant du même vin qu'il leur donnoit. Mais en même tems il ne négligeoit pas la culture de l'esprit, & sur-tout l'art de la parole. Il vint à Rome, fut choisi tribun militaire par les suffrages du peuple, ensuite on le fit questeur, & de degré en degré il parvint au consulat & à la censure.

Sa sagesse lui fit donner le surnom de *Caton*, qui passa à ses descendans. Pour le distinguer des autres du même nom, on l'appelle tantôt *priscus*, l'ancien, parce qu'il fut le chef de la famille Porcia, & tantôt *censorius*, censeur, à cause qu'il exerça la censure avec une grande réputation de vertu & de sévérité: Horace l'appelle *intonfus*, parce que les anciens Romains ne se faisoient couper ni les cheveux, ni la barbe avant l'an de Rome 454, comme il paroît par les médailles consulaires qui précèdent ce tems-là.

De ses deux femmes, Licinie & Salonie, il eut deux fils qui firent les branches des Liciniens & des Saloniens. Caton d'Utique étoit de la seconde branche, & l'arrière-petit-fils de Caton le censeur. Ce censeur n'avoit qu'un petit héritage dans le pays des Sabins; mais dans ce tems-là, dit Valere Maxime, chacun se hâtoit d'augmenter le bien de sa patrie & non pas le sien, & on aimoit mieux être pauvre dans un empire riche, que d'être riche dans un empire pauvre.

D D d d'

Il harangua très-souvent, & il inféra dans son histoire romaine quelques-unes de ses harangues. Cette histoire, son ouvrage sur l'art militaire, & celui qu'il fit sur la Rhétorique ne nous sont point parvenus, mais les livres d'agriculture se sont conservés. Au reste, il fut tout ensemble & grand orateur & profond jurisconsulte, deux qualités qui ne vont guère de compagnie. Cicéron dit de ce grand homme, *l. III. de oratore: Nilil in hac civitate, temporibus illis sciri distitit, quod ille non tum investigavit, & scierit, tum etiam conscripsit.* On se formeroit de lui une fautive idée si l'on prétendoit que l'austérité seule se faisoit sentir dans ses harangues & dans ses conversations; il savoit y mêler les agréments & le badinage, mais il étoit bien-sûr que l'on parlât souvent dans les entretiens ordinaires du mérite des hommes illustres.

Il fut accusé plusieurs fois en justice, & se défendit toujours avec une extrême force. « Comme il travailloit bien les autres, dit Plutarque, s'il donnoit la moindre prise du monde sur lui, il étoit incontinent mis en justice par ses malveillans, de manière qu'il fut accusé 44 fois, à la dernière desquelles il étoit âgé d'environ quatre-vingt ans; & ce fut là où il dit une parole qui depuis a été bien recueillie: qu'il étoit mal aisé de rendre compte de sa vie devant des hommes d'un autre siècle que de celui auquel on avoit vécu. Cependant il fut toujours absous, comme Plinè nous l'apprend, *liv. VII. ch. xxvij. Itaque sit proprium Catonis quater & quadragies causam dixisse, nec quemquam sapius postulatum, & semper absolutum.*

Il vécut 85 ans, & conserva jusqu'à la fin de sa vie une grande force de corps & d'esprit. Son tempérament robuste fit qu'il eut besoin de femme dans sa vieillesse; & parce que son concubinage avec une jeune fille ne put demeurer caché autant qu'il vouloit, il se maria & épousa la fille de Salonius, qui avoit autrefois été son greffier; il faut lire cette anecdote dans Plutarque. Il fut bon mari & bon père, & aussi exact à entretenir la discipline dans sa maison, qu'à réformer les désordres de la ville.

« Pendant qu'il étoit préteur en Sardaigne, dit Plutarque (je me sers toujours de la version d'Amyot), au lieu que les autres préteurs avant lui mettoient le pays en grands frais, à les fournir de pavillons, de lits, de robes & autres meubles, & chargeoient les habitans d'une grande suite de serviteurs, & grand nombre de leurs amis qu'ils traînoient toujours quant & eux, & d'une grosse dépense qu'ils faisoient ordinairement en banquets & festoyemens; lui au contraire y fit un changement de superfluité excessive en simplicité incroyable: car il ne leur fit pas coûter pour lui un tout seul denier, pource qu'il alloit faisant sa vifitation par les villes à pié, sans monter quelconque, & le suivoit seulement un officier de la chose publique, qui lui portoit une robe & un vase à offrir du vin aux dieux es sacrifices ».

L'inscription de la statue que le peuple romain lui érigea après sa censure, rendoit un témoignage bien glorieux à sa vertu réformatrice; l'inscription étoit telle: *A l'honneur de Marcus Cato censeur, qui par bonnes mœurs, saintes ordonnances & sages réglemens, redressa la discipline de la république romaine, qui commençoit déjà à décliner & à se détruire.* On fait bien cependant qu'insensible aux louanges & aux érections de statues, il répondit un jour à quelques-uns qui s'émerveilloient de ce qu'on dressoit ainsi des images à plusieurs petits & inconnus personnages, & à lui non: J'aime mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi l'on n'a point dressé des statues à Caton, que pourquoi on lui en a dressé. Mais le lecteur aimera mieux lire cette belle réponse dans le latin d'Ammien Marcellin: *Censorius Cato . . . . interrogatus quamobrem*

*inter multos nobiles statuam non haberet: malo, inquit, ambigere bonos quamobrem id non meruerim, quod est gravius, car impetraverim necessitate.* Amm. Marcell. *lib. XI. cap. vj.* Enfin, le lecteur trouvera l'éloge complet de Caton dans le meilleur des historiens latins, Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. lx & lxx.* Sa vie a été donnée par Plutarque, & son article dans Bayle est extrêmement curieux. Je reviens à *Tusculum.*

Cette ville est encore célèbre par les palais que plusieurs grands de Rome y éleverent à l'envi, mais surtout parce que Cicéron avoit dans son voisinage sa principale maison de plaisance. C'est dans cette aimable solitude que l'orateur de Rome oublioit ses triomphes & sa dignité. Tantôt il y assembloit une troupe d'amis choisis pour lire avec eux les écrits les plus rares & les plus intéressans; tantôt il fendoit seul les secrets de la philosophie, & travailloit à enrichir son pays des lumières des sages de la Grece. Rousseau le dit en de très-beaux vers:

*C'est-là que ce romain, dont l'éloquente voix  
D'un joug presque certain sauva la république,  
Fortifioit son cœur dans l'étude des lois  
Ou du Licide, ou du Portique;  
Libre des soins publics qui le faisoient rêver,  
Sa main du consulat laissoit flotter les rênes,  
Et courant à Tuscule, il alloit cultiver  
Les fruits de l'école d'Athènes.*

*Tusculum* fut ruiné par l'empereur Henri; c'est sur ses ruines que l'on a bâti le bourg de Frascati à une lieue de l'ancien *Tusculum* dans la campagne de Rome; & c'est sur les ruines de la maison de plaisance de Cicéron qu'on a élevé l'abbaye de Grotta-Ferrata. Voyez *FRASCATI & GROTTA-FERRATA.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**TUSIN L'ORDRE DE,** (*Hist. des ordres.*) ordre d'Allemagne, dont l'abbé Justiniani attribue la fondation aux archiducs d'Autriche vers l'an 1462; il dit que ces chevaliers faisoient vœu de chasteté & d'obéissance au saint siège & à leur souverain. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que cet ordre n'a pas fait grande figure; car non-seulement on ignore son origine & celle de son nom, mais même si un tel ordre a jamais existé. (*D. J.*)

**TUSSILAGE,** f. f. (*Hist. nat. Botan.*) il n'y a dans le système de Tournefort qu'une seule espèce de ce genre de plante, *tussilago vulgaris, L. R. H. 487.* en anglois, *the common cools-foot.* Sa racine est longue, menue, blanchâtre, tendre, rampante; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, creuses en-dedans, cotonnées, rougeâtres, revêtues de petites feuilles sans queue, pointues, placées alternativement; elles soutiennent chacune en leur sommet une fleur, belle, ronde, radice, jaune, ressemblante à celle de l'aster, avec cinq étamines capillaires & très-courtes, à sommets cylindriques; à quoi succèdent plusieurs semences oblongues, aplaties, garnies chacune d'une aigrette. Après les fleurs naissent les feuilles, & ces feuilles sont grandes, larges, anguleuses, & presque rondes.

Cette plante croît aux lieux humides, comme aux bords des rivières, des ruisseaux, des fontaines, des fossés, dans les terres grasses & un peu aquatiques. Elle fleurit au commencement de Mars, & sa fleur ne dure pas long-tems; elle trace, & multiplie beaucoup dans les jardins. (*D. J.*)

**TUSSILAGE, ou PAS D'ANE,** (*Mat. méd.*) ce sont principalement les fleurs de *tussilago* qui sont d'usage en Médecine; on se sert pourtant aussi quelquefois de ses feuilles, de ses racines, & de ses diverses parties, tant intérieurement qu'extérieurement.

Ces remèdes tiennent un rang distingué parmi les béchiques ou pectoraux; on les prescrit en infusion

ou en décoction à la dose de trois ou quatre pincées pour chaque pinte de li. ueur, soit seules, soit mêlées à d'autres remèdes pectoraux. Voyez PECTORAL.

Cette tisane soit simple, soit composée, est un remède populaire contre le rhume.

On trouve dans les boutiques un sirop de *tussilage* simple, un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & une conserve faite avec les fleurs. On retire aussi de ses fleurs une eau distillée qui ne participe certainement point de leur qualité adoucissante; car elles doivent cette qualité à une substance mucilagineuse, qui n'est rien moins que volatile. Le sirop de *tussilage* simple se prépare avec l'infusion ou la décoction des fleurs non mondées de leurs pédicules. Il possède toute la qualité adoucissante du *tussilage*, que le sucre augmente encore plutôt qu'il ne l'affoiblit; on doit avoir précisément la même idée de la conserve. Le sirop de *tussilage* composé se prépare de la manière suivante, selon Léméri, (*Pharmac. univers.*) prenez racine de *tussilage* demi-livre, feuilles & fleurs de la même plante quatre poignées, capillaire de Montpellier deux poignées, réglisse une once; faites cuire dans huit livres d'eau commune jusqu'à la dissipation du tiers; clarifiez la colature avec cinq livres de beau sucre, & cuisez en consistance de sirop selon l'art, toutes les matières employées dans ce sirop sont douées de vertus fort analogues; par conséquent le sirop de *tussilage* composé a les mêmes propriétés que le sirop de *tussilage* simple.

La racine de *tussilage* entre d'ailleurs dans le sirop de velar, les fleurs dans le sirop de grande confoude, dans celui de rossolis, & dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris; les fleurs & les racines dans les trochisques noirs de la même pharmacopée, &c.

Quant à l'usage extérieur de cette plante, on applique quelquefois ses feuilles pilées en forme de cataplasme sur les tumeurs inflammatoires, pour les relâcher & en diminuer la douleur. (b)

TUTANUS, s. m. (*Mytholog.*) Varron met *Tutanus* au rang des dieux tutélaires; mais il ne paroît pas que cette divinité ait fait fortune. (D. J.)

TUTELA, s. f. (*Antiq. rom.*) on a découvert à Bordeaux les restes d'un ancien temple avec une inscription à la déesse *Tutela*, que l'on croit avoir été la patronne de cette ville, plus particulièrement des négocians qui commerçoient sur les rivières. Ce temple qu'on nomme aujourd'hui les piliers de *Tutela*, étoit un péryptère oblong, dont huit colonnes soutenoient chaque face, & fix les deux extrémités: chacune de ces deux colonnes étoit si haute, qu'elle s'élevait au-dessus des plus hauts édifices de la ville. Louis XIV. fit abattre les voûtes de ce temple que le tems avoit déjà fort endommagées, pour former l'esplanade qui est devant le château-Trompette. (D. J.)

TUTELAIRE, adj. (*Gram. & Littér.*) du latin *tutela*, protection, défense, sûreté, est celui qui a pris quelque personne ou quelque bien en sa sauvegarde ou protection. Voyez GARDIEN & PROTECTION.

Les anciens tant grecs que romains, pensoient avoir des divinités tutélaires pour les empires, les villes, les familles. A Troie c'étoit le palladium; à Athènes, Minerve; à Rome, les boucliers sacrés de Numa, & dans chaque famille ses dieux lares ou pénates. Voyez LARES & PÉNATES.

C'est une opinion ancienne dans le Christianisme & fondée sur l'Écriture, qu'il y a des anges tutélaires des royaumes, des villes, & même des personnes. Les Catholiques croient que chaque fidele a depuis le moment de sa naissance un de ces anges tutélaires attaché à sa personne pour le défendre des

Tome XVI.

tentations, le préserver des périls, & l'exciter à l'observation de la loi, & cette créance est un des motifs du culte religieux qu'ils rendent aux anges. Voyez ANGE, DÉMON, GÉNIE, GARDIEN.

Le p. Antoine Macgado, jésuite portugais de Coimbra, a publié un grand ouvrage *in-folio* sur tous les saints tutélaires de tous les royaumes, provinces, & grandes villes du monde chrétien, intitulé, *Divi tutelares orbis christiani*, & imprimé à Lisbonne en 1687. Voyez PATRON, SAINT, &c.

TUTELE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) *tutela*, du latin *tueri*, est la puissance que quelqu'un a sur la personne & les biens d'un pupille mineur ou autre, qui par rapport à la faiblesse de son âge, ou à quelque autre infirmité ou empêchement, comme le furieux & le prodigue, n'est pas en état de veiller par lui-même à la conservation de ses droits.

La tutèle des impubères & singulièrement celle des pupilles orphelins, dérive du droit naturel, qui veut que l'on pourvoie à la conservation de la personne & des biens de ceux qui ne sont pas en état de défendre leurs droits; la tutèle des mineurs pubères, & celle des autres personnes qui ont quelquefois besoin de tuteur, dérive du droit civil.

L'institution des tuteurs est fort ancienne, puisque nous voyons dans Tite-Live qu'Ancus Marcius, l'un des premiers rois de Rome, voulut que Tarquin l'ancien fût tuteur de ses enfans; il est à présumer que cette tutèle fut déferée par testament, & conséquemment que la tutèle testamentaire est la plus ancienne de toutes.

Elle fut en effet autorisée par la loi des 12 tables, *passer familias uti legasset super pecunia tutelae rei sua ita jus esto*; ce qui fait croire que la tutèle testamentaire se pratiquoit chez les Grecs; la loi des 12 tables ayant été formée par les décemvirs de ce qu'ils trouverent de meilleur dans les lois de ces peuples.

Le tuteur est donné à la personne & biens du pupille, ou autre personne soumise à la tutèle, à la différence du curateur, qui n'est que pour les biens; c'est pourquoi il importe beaucoup que le tuteur soit de bonnes mœurs, afin qu'il élève son pupille dans les sentimens d'honneur & de vertu.

La tutèle étant une charge publique, on contraint celui qu'elle regarde naturellement, de l'accepter.

On oblige aussi le pupille ou mineur d'avoir un tuteur, au lieu que dans les pays de droit écrit, on ne force point les mineurs pubères de prendre de curateur.

Le mineur peut seul & sans l'autorité & le consentement de son tuteur, faire sa condition meilleure; mais il ne peut s'obliger seul, il faut que ce soit son tuteur qui le fasse pour lui.

On distingue en Droit trois sortes de tutèle; la testamentaire, la légitime, & la dative; la première est celle qui est de force par le testament du père ou de la mère; la tutèle légitime, celle qui est déferée par la loi au plus proche parent, ou à son défaut, au plus proche voisin; la dative, celle qui est donnée par le juge, après avoir pris l'avis des parons.

Les tutèles testamentaire & légitime ont encore lieu dans quelques pays; mais elles ont besoin d'être confirmées par le juge; c'est pourquoi l'on dit communément qu'en France toutes les tutèles sont datives.

Le père & la mère sont cependant tuteurs naturels de leurs enfans, & peuvent gérer sans être nommés par le juge.

On peut nommer un ou plusieurs tuteurs à une même personne, lui donner des tuteurs honoraires, & des tuteurs opéraires, donner au tuteur un conseil sans l'avis duquel il ne puisse rien faire, exiger du tuteur caution, s'il n'est pas solvable.

La fonction de tuteur étant un office public & ci-

D D d d ij



vil, on ne peut pas y nommer une femme, à moins que ce ne soit la mere ou l'ayeule; on présume que dans ces personnes la tendresse supplée ce qui pourroit leur manquer d'ailleurs; mais on ne peut pas les contraindre d'accepter la tutelle.

Tout tuteur nommé ou confirmé par le juge, doit prêter serment de bien administrer avant de s'immiscer dans l'administration.

Celui que l'on veut nommer tuteur, peut se faire décharger de la tutelle s'il a quelque excuse légitime; ces excuses sont le grand nombre d'enfants; il en falloit trois à Rome, quatre en Italie, & cinq dans les provinces; l'âge de 70 ans; la grande parvreté; l'exercice de quelque magistrature, même municipale; un procès avec le mineur; le défaut de savoir lire & écrire; l'infirmité capitale; une infirmité ordinaire; l'absence pour le service public; la profession des armes ou des arts libéraux.

Il y a des excuses qui ne sont que pour un tems, comme la charge de deux tutelles, la minorité de 25 ans, la recette des deniers publics, une maladie actuelle.

Son premier soin doit être de veiller à l'éducation du pupille ou mineur.

Il doit aussi administrer fidèlement & diligemment les biens, & pour cet effet commencer par faire faire inventaire, faire vendre les meubles, placer les deniers oisifs, & faire de le faire dans un délai compétent, il en doit les intérêts, & même les intérêts des intérêts; il doit écrire jour par jour la recette & la dépense, & la tutelle finie, en rendre compte.

Dans quelques pays, comme en Normandie, les nominateurs du tuteur sont responsables de sa solvabilité; ailleurs ils n'en sont point garands, à moins qu'il n'y ait eu du dol de leur part.

En pays de droit écrit la tutelle finit à la puberté; en pays coutumier, à la majorité seulement, à moins que le mineur ne soit plutôt émancipé.

La tutelle finit aussi par la mort du mineur, & par celle du tuteur, & par la mort civile de l'un ou de l'autre.

Elle finit encore, lorsque le tuteur est déchargé de la tutelle à cause de quelque excuse légitime qu'il a, ou lorsqu'il est destitué comme suspect, soit pour ses mauvaises mœurs, soit pour malversation.

Pour les différentes sortes de tutelles & de tuteurs, voyez les subdivisions suivantes.

Voyez aussi au digeste les titres de administr. & peric. tut. & au code de administr. tut. & celui de peric. tut. & aux instit. de tutellis, & les autres titres suivants, Brillou, au mot tutelle, le Tr. des minorités de Meillé. (A)

TUTELLE à l'accroissement ou augment. Voyez TUTELLE à l'augment.

TUTELLE actionnaire. Voyez TUTEUR actionnaire.

TUTELLE aux actions immobilières. Voyez TUTEUR aux actions immobilières.

TUTELLE des agnats, étoit chez les Romains une tutelle légitime ou légale, qui étoit déferée au plus proche des parents paternels du mineur, qu'on appelloit agnatus, agnat; mais Justinien ayant par la novelle 118. abrogé le droit d'agnation, la tutelle légitime fut depuis ce tems déferée au plus proche parent paternel ou maternel. Voyez le chap. 7. de la novelle 118. & ci-après l'article TUTELLE légitime.

TUTELLE d'attribution. Voyez TUTEUR attribution.

TUTELLE à l'augment. Voyez TUTEUR à l'augment.

TUTELLE comptable. Voyez TUTEUR comptable.

TUTELLE consulaire. Voyez TUTEUR consulaire.

TUTELLE d'office, selon le droit romain, étoit celle qui au défaut de la testamentaire & de la légitime étoit déferée par le magistrat en vertu de la loi artibus, pour ceux qui demeuroient dans la ville, & en

vertu de la loi julia & titia pour ceux qui demeuroient dans les provinces. Voyez TUTEUR atilien, & TUTEUR suivant la loi julia & titia.

La même gradation est encore observée pour les tutelles en pays de droit écrit.

Mais dans la France coutumière, toutes les tutelles sont datives, si ce n'est dans quelques coutumes particulières qui admettent la tutelle testamentaire.

Cependant si le pere ou la mere ont nommé un tuteur par testament à leurs enfans, il est ordinairement confirmé par le juge, & quand le pere ou la mere qui survit veut bien accepter la tutelle de ses enfans, le juge lui donne ordinairement la préférence.

Voyez TUTELLE légitime, & TUTELLE testamentaire.

TUTELLE aux enfans à naître. Voyez TUTEUR aux enfans à naître.

TUTELLE fiduciaire étoit celle qui après le décès du pere tuteur légitime, qui avoit émancipé ses enfans impubères, étoit déferée aux enfans majeurs qui étoient demeurés dans la famille, c'est-à-dire non-émancipés.

Mais cette sorte de tutelle qui avoit encore lieu par le droit des institutes, fut supprimée par Justinien, lors de la dernière édition de son code, par lequel il ordonne que le droit d'agnation demeureroit entre les freres émancipés.

La tutelle des peres n'étoit aussi au commencement que fiduciaire. Voyez TUTELLE des patrons.

TUTELLE ad hoc. Voyez TUTEUR ad hoc.

TUTELLE honoraire. Voyez TUTEUR honoraire.

TUTELLE pour l'instruction. Voyez TUTEUR pour l'instruction.

TUTELLE légitime, signifie en général celle qui est déferée par la loi au plus proche parent du mineur, il y en avoit de quatre sortes chez les Romains, savoir celle des agnats, celle des patrons, celle des peres, parentum, & la tutelle fiduciaire. Voyez TUTELLE des agnats, des patrons, des peres, & fiduciaire.

Les tutelles légitimes des agnats ou parents paternels furent établies par la loi des douze tables, elles furent ensuite réglées par les lois de Justinien que l'on suit encore à cet égard en pays de droit écrit, du moins pour la tutelle des peres & meres, à leur défaut au plus proche parent paternel ou maternel.

Quelques coutumes admettent la tutelle légitime, telle que celle de Poitou, en faveur de la mere; celle de Bourbonnois l'admet pour la mere, & à son défaut pour l'ayeul ou ayeule paternels & maternels, les paternels néanmoins préférés aux autres; la coutume d'Auvergne y appelle la mere, mais elle lui préfère l'ayeul paternel, & même le frere des mineurs qui est majeur de vingt-cinq ans.

Quoique la loi appelle quelqu'un à la tutelle, il doit néanmoins être confirmé par le juge, ainsi qu'il est dit dans la coutume d'Auvergne. Voyez ci-après TUTELLE naturelle.

TUTELLE suivant la loi julia, &c. Voyez TUTEUR suivant la loi julia, & TUTELLE dative.

TUTELLE mixte est celle qui dérive du testament du pere, & qui est confirmée par le juge: on l'appelle mixte parce qu'elle est tout-à-la-fois testamentaire & dative. Voyez Grégoire. Tolo. tit. de tutellis.

TUTELLE naturelle est celle qui appartient à quelqu'un, jure natura, comme au pere & à la mere, par une suite de la puissance & autorité qu'ils ont sur leurs enfans; c'est la première dans l'ordre des tutelles légitimes; il en est parlé dans les coutumes de Bretagne, Poitou, Poitou, Loudun. Voyez TUTELLE LÉGITIME, PUISSANCE PATERNELLE, GARDE.

TUTELLE onéreuse. Voyez TUTEUR onéreuse.

TUTELLE des patrons étoit chez les Romains une tutelle légitime, établie par une interprétation de la loi des douze tables, qui étoit déferée au patron sur

la personne de son affranchi, par la raison qu'il en étoit l'héritier légitime. Voyez aux *institutes* le tit. de *legitimâ patroni*, etc.

**TUTELE du pere**, appelée en droit *legitima parentum tutela*, est celle qui à l'exemple du patron, étoit déferée au pere qui avoit émancipé ses enfans impuberes.

Elle a lieu en vertu d'une constitution de l'empereur Justinien.

Au commencement elle étoit seulement fiduciaire & n'étoit déferée au pere sur leurs enfans impuberes émancipés, qu'au moyen d'une convention en la formule appelée *fiducia*.

Mais depuis elle fut rendue légitime, c'est-à-dire, de droit, en vertu de la constitution de Justinien, qui ordonna que de quelque manière que les peres eussent émancipé leurs enfans, ils conserveroient toujours sur leurs personnes & leurs biens, tous les droits légaux, & qu'ainsi ils seroient véritablement tuteurs légitimes. Voyez *instit.* de *legit. parent. tutela*.

**TUTELE permise ou permissive**, *permissiva*: on donnoit quelquefois en droit ce nom à la *tutelle* testamentaire, parce qu'il étoit permis au testateur de nommer le tuteur. Voyez *Grégor. colof.*

**TUTELE perpétuelle**, c'étoit chez les Romains, celle où étoient autrefois les femmes mêmes puberes & majeures.

Suivant la loi des douze tables, les femmes orphelines non-mariées, demeuroient perpétuellement sous la *tutelle* soit de leur frere soit de leur plus proche parent paternel.

La loi *atilia* ordonna que le préteur & la plus grande partie des tribuns donnaient des tuteurs aux femmes & aux pupilles qui n'en avoient pas.

Il y avoit néanmoins cette différence entre les tuteurs des pupilles & ceux des femmes puberes, que les premiers avoient la gestion des biens de leurs mineurs, au lieu que les tuteurs des femmes interposaient seulement leur autorité.

Quand la femme se marioit, elle passoit de la main puissance de son tuteur, en celle de son mari, ainsi elle étoit dans une *tutelle perpétuelle*.

Mais la loi *claudia* ôta les *tutelles* légitimes des femmes, & ne donna à la *tutelle* que celles qui étoient pupilles & impuberes, & à l'égard des femmes mariées, les droits du mari furent restreints; il lui fut défendu d'aliéner la dot, sans le consentement de sa femme; & l'on permit à celle-ci de disposer de ses paraphes. Voyez le *traité des mineurs de Melé*, ch. iij. (A).

**TUTELINA**, f. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui veilloit à la conservation des moissons & des fruits de la terre déjà recueillis: on lui avoit érigé des statues, des autels, & un temple qui étoit sur le mont *Aventin*. (D. J.)

**TUTEUR**, *nom. (Gram. & Jurisprud.) tutor*, qu'est *tutor ac defensor*, est celui qui est chargé de la tutelle de quelqu'un, c'est-à-dire de veiller à l'administration de sa personne & de ses biens. Voyez ci-devant le mot **TUTELE**, & les subdivisions suivantes du mot **TUTEUR**.

**TUTEUR à l'augmentation**. Voyez ci-après **TUTEUR à l'augment**.

**TUTEUR actionnaire**, en Normandie, est le tuteur onéraire qui gère les affaires de la tutelle, à la différence du tuteur honoraire qu'on appelle dans cette province *tuteur consulaire*, lequel n'est que pour le conseil. Voyez l'article 37. du règlement du parlement de Rouen sur les tuteurs.

**TUTEUR à des actions immobilières**, est celui que l'on donne à un mineur émancipé, pour répondre pour lui, tant en jugement que dehors, lorsqu'il a eu de ses biens immobiliers.

**TUTEUR atilien**, *atilianus tutor*, étoit chez les

Romains un tuteur datif, qui étoit établi au défaut de tuteur testamentaire & légitime, par la disposition du magistrat, en vertu de la loi *atilia*, pour les personnes demeurantes à Rome, de même qu'on en donnoit à ceux qui demeuroient dans les provinces, en vertu de la loi *julia & titia*.

Au commencement les tuteurs, en vertu de la loi *atilia*, étoient donnés dans la ville par le préteur appelé *urbanus*, & par la plus grande partie des tribuns du peuple.

Depuis, l'empereur Claude ordonna que les tuteurs seroient donnés extraordinairement par les consuls sur information.

Dans la suite, Marc-Antoine établit le préteur pour donner ces tuteurs, de manière qu'il pouvoit les contraindre à gérer, & qu'il exigeoit d'eux qu'ils donnassent caution.

Enfin l'usage introduisit que le préfet de la ville & le préteur appelé *urbanus*, donnerent ces tuteurs, chacun dans leur district, savoir le préfet aux personnes qui avoient le titre de *clarissimes*, & le préteur aux autres. Voyez aux *institutes* le titre de *atiliano tutor*, etc.

**TUTEUR à l'augment**, *augmento*, on entend par-là non pas un tuteur nommé pour veiller à la conservation de l'augment de dot, mais celui qui étoit nommé en particulier pour gérer les biens échus au mineur depuis la première tutelle déferée; celui qui étoit ainsi nommé n'étoit pas tenu de veiller aux biens échus précédemment; mais si l'on ne nommoit pas de nouveau tuteur, l'ancien étoit obligé de veiller à tout. Voyez la loi 9. ff. de *administ. & peric. tut.* §. 8. & 9.

**TUTEUR comptable** est celui qui touche les deniers du mineur, & qui doit en rendre compte; tous les tuteurs onéraires sont comptables, les tuteurs honoraires ne le sont pas, parce qu'ils ne sont que pour le conseil.

**TUTEUR consulaire**, on appelle ainsi en Normandie le tuteur honoraire: parce qu'il n'est que pour le conseil. Voyez l'article 37. du règlement du parlement de Normandie sur les tuteurs.

**CO-TUTEUR**, est celui qui est tuteur conjointement avec un autre.

**TUTEUR datif**. Voyez ci-devant **TUTELE dative**.

**TUTEUR aux enfans à naître**, est celui qui est nommé pour prendre les intérêts d'enfans qui ne sont pas encore nés, & pour lesquels cependant il y a des droits à conserver. Voyez **TUTEUR à la substitution**.

**TUTEUR excusé** est celui qui pour quelque cause légitime a obtenu d'être déchargé de la tutelle qu'on vouloit lui déferer. Voyez aux *institutes* le tit. de *excus. tut. vel curat.*

**TUTEUR fiduciaire**. Voyez ci-devant **TUTELE fiduciaire**.

**TUTEUR ad hoc** est celui qui est nommé spécialement pour une certaine affaire, comme pour entendre un compte, faire un partage, intenter une telle action contre le tuteur ordinaire; le pouvoir de ce tuteur est borné à ce qui fait l'objet de sa commission, & finit lorsqu'elle est remplie.

**TUTEUR honoraire**, est celui qui est nommé par honneur seulement, pour assister de ses conseils le mineur & son tuteur onéraire. Ces tuteurs honoraires ne sont pas obligés de se mêler de l'administration des biens du mineur, & quand ils ne l'ont pas fait, ils ne sont pas comptables; cependant ils peuvent aussi gérer, à moins que cela ne leur ait été défendu expressément, & quand ils l'ont fait, ils sont comptables comme les autres.

**TUTEUR pour l'instruction**, *noctium eductus adans*, c'étoit chez les Romains un affranchi que le pere nommoit pour instruire les tuteurs qui devoient gérer, la gestion ne lui étant pas déferée à cause de son

peu de bien. Ce tuteur étoit néanmoins garant, si le mineur souffroit quelque préjudice, faute par lui d'avoir instruit les tuteurs onéraires, ou de les avoir déferés comme suspects. Voyez la loi 32. §. 1. de testam. tut. la loi 14. §. 6. de solut. & la loi 1. cod. de peric. tut. Parmi nous, on ne connoit point ces sortes de tuteurs, il y a seulement quelquefois des agens de la tutelle, comme chez les Romains, ce qu'ils appelloient *adjutores tutela*, comme qui diroit *aides de tutelle*.

**TUTEUR légitime.** Voyez ci-devant TUTELE légitime.

**TUTEUR suivant la loi julia & titia**, étoit chez les Romains celui qui étoit donné en vertu de ces lois, dans les provinces, à ceux qui n'avoient ni tuteur testamentaire, ni tuteur légitime. Le gouverneur étoit d'abord le seul qui conférât ces tuteles; dans la suite ce droit fut communiqué aux officiers municipaux, au cas que la fortune du pupille fût modique, de manière néanmoins qu'ils ne le faisoient point sans l'ordre du gouverneur; que s'il s'agissoit de nommer un tuteur qui demeurât hors de leur ressort, ils ne le donnoient pas eux-mêmes, ils nommoient seulement au président quelques sujets idoines, entre lesquels il en choisissoit un. Enfin Justinien les dispensa d'attendre l'ordre du gouverneur, à condition néanmoins que si les facultés du mineur excédoient cinq cens écus, l'évêque de la ville, ou les autres personnes publiques seroient adjointes aux officiers municipaux pour la nomination du tuteur. Voyez aux Instit. le tit. de *attitiano tutore*, & ci-devant TUTELE dative, & TUTEUR attilien.

**TUTEUR naturel.** Voyez ci-devant TUTELE naturelle.

**TUTEUR né** est celui qui est de droit tuteur naturel, comme les peres & meres le sont de leurs enfans.

**TUTEUR notitia causâ.** Voyez ci-devant TUTEUR pour l'instruction.

**TUTEUR arbitraire** est celui qui est véritablement chargé de la gestion de la tutelle, à la différence du tuteur honoraire, lequel ordinairement ne gere point & ne fait que donner ses conseils. Voyez TUTEUR consulaire, & TUTEUR honoraire.

**TUTEUR au posthume**, est celui qui est nommé pour veiller aux intérêts d'un enfant conçu, mais qui n'est pas encore né & dont le pere est mort.

**PRO-TUTEUR** est celui qui sans avoir été nommé tuteur, cependant en tient lieu & devient comptable comme s'il étoit véritablement tuteur; tel est le second mari d'une femme qui étoit tutrice de ses enfans.

**SUBROGÉ TUTEUR**: on entend par-là celui qui est nommé, à l'effet d'assister à la levée du scellé, à l'inventaire & à la vente des meubles; lorsque le conjoint survivant est tuteur de ses enfans, on nomme en ce cas un *subrogé-tuteur* pour servir de contradicteur vis-à-vis du pere ou de la mere dont les intérêts peuvent être différens de celui des enfans.

**TUTEUR à la substitution**, est celui qui est nommé pour veiller aux droits d'une substitution qui n'est pas encore ouverte, ou pour veiller aux intérêts de ceux qui sont appelés au défaut du premier appelé, ou après lui.

**TUTEUR suspect** est celui qui gere frauduleusement ou négligemment la tutelle, ou qui est de mauvaises mœurs. Il doit être destitué de la tutelle, *Instit. de suspectis tutor.*

**TUTEUR testamentaire.** Voyez ci-devant TUTELE testamentaire. (A)

**TUTEUR**, (terme de Jardin.) les jardiniers nomment assez bien tuteur un gros pilier de bois ou appui qu'ils attachent au tronc d'un arbre pour le soutenir, & pour le faire monter plus droit. (D. J.)

**TUTHIE**, s. f. (*Mat. médic. des anc.*) *cadmia fornacum*; Dioscoride & Plin, surtout le premier, se sont fort étendus sur la tuthie, & s'accordent ensemble à la définir un récrement de métaux qui s'attache aux parois & à la voute des fourneaux, où l'on fond le métal; ils regardent l'un & l'autre la cadmie comme un remède astringent, propre à déterger les ulcères sanieus, à les dessécher & à les cicatrifer. Mais ils diffèrent dans l'énumération des especes de cadmie. Plin dit que la cadmie botrytis rouge, étoit la meilleure de toutes les cadmies. Dioscoride ne fait aucune mention de cadmie rouge, & nomme une cadmie bleue dont Plin ne dit mot, comme la plus excellente de toutes. Il se peut bien néanmoins que la cadmie rouge de Plin, & la bleue de Dioscoride soient une seule & même substance. Les Grecs avoient coutume de nommer tout ce qui étoit bleu du mot *cyanizusa*, c'est-à-dire, *ressemblant au cyanus* (bleuet des prés) en couleur; ce mot *κυανίζουσα*, un peu mal écrit, pourroit être celui que Plin ou son secrétaire aura trouvé dans quelques auteurs grecs ou dans Dioscoride, & *κυανίζουσα* pour *κυανίζουσα*, il a traduit rouge, au lieu de bleu. Comme nous avons plusieurs inexactitudes de cette espece dans Plin, à l'égard des drogues mentionnées dans les autres naturalistes grecs, il me semble qu'il vaut encore mieux concilier ainsi son récit de la cadmie, que de supposer qu'il en connoissoit une espece particuliere, dont aucun autre écrivain n'a parlé. (D. J.)

**TUTHIE**, s. f. (*Préparat. métallurg.*) *tuthia vulgaris*; offic. *cadmia fornacum*, Agricol. C'est une crasse de la pierre calaminaire fondue avec le cuivre, au lieu que la cadmie des anciens ne venoit que du cuivre seulement. Ainsi la tuthie des boutiques est la pierre calaminaire, qui dans la fusion du cuivre se sublime à la partie supérieure du fourneau, où elle s'attache à des piques de fer, & forme une croûte dure compacte, que l'on fait tomber en morceaux; semblables à des morceaux d'écorces d'arbres, sonores; polis intérieurement, d'une couleur tirant sur le jaune, parsemés extérieurement de beaucoup de petits grains, & de couleur de cendre, qui tire un peu vers le bleu.

Cette tuthie dont nous nous servons, est peut-être la même que celle des Arabes, puisque Serapion décrit une sorte de tuthie qui se fait & qui se ramasse dans des fourneaux, dans lesquels on jaunit le cuivre. Peut-être aussi que par le mot de tuthie, ils entendent la pierre calaminaire elle-même; tout cela n'est pas trop clair dans leurs livres.

On place la tuthie parmi les plus excellens remèdes opthalmiques; car elle déterge, & dessèche sans mordre. C'est pourquoi on la prescrit heureusement dans les ulcères de la cornée & des paupieres, dans la demangeaison des yeux, dans les ophthalmies invétérées, & pour guérir les yeux lamproyans.

On emploie rarement la tuthie sans être préparée. On la prépare en la mettant au feu, en l'éteignant trois ou quatre fois dans de l'eau rose, & en la pulvérisant sur le marbre, selon l'art. On en fait un collyre avec de l'eau-rose; ce collyre est beaucoup meilleur que d'employer cette drogue dans les onguens qu'on nomme opthalmiques. (D. J.)

**TUTHOA**, (*Geog. anc.*) riviere du Péloponnèse, dans l'Arcadie. Le Ladon, dit Pausanias, liv. VIII. chap. xxv. reçoit la riviere de Tuthoa, auprès d'Hérée sur les confins des Thelphusiens; & la campagne voisine du confluent des deux rivieres, s'appelle par excellence la plaine. (D. J.)

**TUTIA**, (*Geog. anc.*) ville de l'Espagne citérieure. Ce fut selon Florus, liv. III. cap. xxij, une des villes que les Romains reprirent, après que Sertorius eut été assassiné, & que Perpenna eut été vaincu, & livré à Pompée. (D. J.)



**TUTICUM**, (*Geog. anc.*) ville d'Italie, dans le pays des Salmites, selon Ptolomée, *liv. III, cap. j*, c'est l'*Aquas Tuticus* de l'itinéraire d'Antonin.

**TUTINGEN**, (*Geog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, proche le Danube, & dans le domaine du duché de Wirtemberg. (*D. J.*)

**TUTOYMENT**, *f. m.* (*Poësie drag.*) le *tutoyement* qui rend le discours plus serré, plus vif, a souvent de la noblesse & de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue & Chimène l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne se permet gueres le *tutoyement*, que quand un pere irrité parle à son fils, ou un maître à son confident, ou quand une amante emportée se plaint à son amant.

*Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait ?*

Hermione dit :

*Ne devois-tu pas lire au fond de ma pensée ?*

Phèdre dit :

*Eh bien, connois donc Phèdre & toute sa fureur.*

Mais jamais Achille, Oreste, Britannicus, &c. ne tutoyent leurs maitresses. A plus forte raison, cette maniere de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui est la peinture de nos mœurs. Molière en a fait usage dans le dépit amoureux, mais il s'est ensuite corrigé lui-même. *Voltaire.* (*D. J.*)

**TUTRICE**, *f. f.* (*Gram. Jurif.*) est celle qui a la tutelle de ses enfans ou petits-enfans; les femmes en général ne peuvent être *tutrices* à cause de la foiblesse de leur sexe, on excepte seulement la mere, & à son défaut l'ayeule, lesquelles peuvent & ont droit d'être *tutrices* de leurs enfans & petits-enfans, par ce que l'on présume que la tendresse maternelle supplée ce qui peut leur manquer d'ailleurs. *Voyez* FEMME, TUTELE, TUTEUR. (*A*)

**TUTTI**, (*Musiq. Italienne.*) terme italien employé dans la Musique, & qu'on marque par abréviation d'un *T* seulement; ce terme est pour avertir que toutes les parties du grand chœur doivent chanter. *Boiffard.* (*D. J.*)

**TUTUCURIN, TUTOCORIN, TUTUCORY**, (*Geog. mod.*) ville de la presqu'île occidentale de l'Inde, sur la côte de la pescherie, entre le cap de Comorin, & le passage de Ramanor. Elle est très-peuplée, & c'est le seul endroit de la côte où les vaisseaux européens puissent aborder, cette rade étant couverte par deux îles qui en font la sûreté. Les Hollandois y ont une forteresse, qui leur sert à faire un grand commerce sur toute cette côte. *Suiv.* suivant le pere Noel, 8, 52. (*D. J.*)

**TUTULUS**, *f. m.* (*Litterat.*) touffe de cheveux élevée au haut de la tête, & lié avec un ruban pourpre; ce fut une mode de coëffer qui régna pendant quelque tems chez les hommes & les dames Romaines; elle consista, en se perfectionnant, à arranger avec art ses cheveux sur la tête en forme de tour; nous avons des médailles qui nous en donnent la représentation. (*D. J.*)

**TUYAU**, *f. m.* (*Invention de Méchanique.*) canal ou conduit qui sert à faire entrer l'air, le vent, l'eau, & autres choses liquides dans quelques endroits, ou à les faire sortir. On fait des tuyaux d'étain, de plomb, de laiton, pour monter les orgues; ces derniers sont en maniere de caisses quarrées, les autres sont ronds.

Les tuyaux pour la conduite & décharge des eaux & pour les machines hydrauliques, se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, & de bois. On emploie communément pour ceux-ci du bois de chêne ou d'aune. Les tuyaux de fer se fondent dans les fonderies & forges de fer; leur diametre est sui-

vant la volonté de celui qui les ordonne, leur épaisseur proportionnée à leur diametre, & leur longueur comme de deux piés & demi à trois piés; on les joint les uns aux autres par le moyen de quatre vis & de quatre écrous à chaque bout, en mettant entre deux pour étancher l'eau, du cuir ou du feutre d'un vieux chapeau.

Les tuyaux de terre se font par les potiers de terre; ils s'emboîtent les uns dans les autres, ayant tous un bout plus large que l'autre. Pour les mieux unir & empêcher l'eau de s'échapper, on les couvre de mastic & de poix avec des étoupes ou de la filasse. Ils portent à-peu-près la même longueur que ceux de fer; le diametre est à discrétion, l'épaisseur suivant le diametre.

Les tuyaux de bois se percent par des charpentiers-fontainiers, avec de grandes tarières de fer de différentes grosseurs & figures qui se succèdent les unes aux autres; les premières sont pointues & en forme de pique, comme les amorçoirs des charpentiers; les autres ont une forme de cuiller par le bout, bien acérée & bien tranchante, & augmentent de diametre depuis un pouce jusqu'à six pouces & plus; toutes se tournent avec une forte piece de bois semblable aux bois d'une tarière ordinaire; ces tuyaux s'emboîtent les uns dans les autres; ils se vendent à la toise.

L'on fait de deux sortes de tuyaux de plomb, les uns soudés & les autres sans soudure. Lorsque chaque table de plomb a été fondue de largeur, épaisseur & longueur convenables à l'usage qu'on en veut faire, & qu'elles ont été bien débordées, on les arrondit sur des rondins de bois avec des bourseaux & des maillets plats; ces rondins sont des rouleaux de grosseur & longueur à discrétion, qui servent comme d'ame & de noyau aux tuyaux, & que l'on en tire lorsque l'ouvrage est arrondi. Les deux bords bien revenus l'un contre l'autre & se joignant parfaitement, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-résine ce qu'on a gratté, on y jette dessus la soudure fondue dans une cuiller, que l'on applatit avec le fer à souder, & que l'on rape avec la rape, s'il est nécessaire. Pour les petits tuyaux où la soudure ne s'emploie pas fort épaisse, on la fait fondre avec le fer à souder à mesure qu'on l'applique; s'il y a des endroits où l'on ne veut pas que la soudure s'attache, on les blanchit de craie.

Comme il y a des tuyaux d'un si grand diametre & d'une épaisseur si considérable, qu'il seroit difficile de les souder sans les chauffer en dedans; les Plombiers ont pour cela des poëles, c'est-à-dire des especes de poëles quarrées, faites de cuivre fort mince, de deux ou trois piés de long sur quatre ou cinq de large & autant de haut, dont le fond est en rond. Ces poëles s'emplissent de braise, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, se coulent dans la cavité du tuyau, & s'arrêtent aux endroits que l'on veut chauffer pour les souder.

Il se fait aussi des tuyaux de cuivre par les fondeurs en sable & en terre; ils servent particulièrement aux corps des pompes pour l'élevation des eaux, & aux endroits des conduites où il y a des regards, & où l'on pose des robinets. (*D. J.*)

**TUYAU AÉRIQUE**, (*Hist. des invent. modernes.*) plusieurs expériences répétées ont prouvé que de longs tuyaux aériques, conduits à-travers les voutes ou plafonds des prisons, & hors de leurs toits, pour en faire continuellement sortir les mauvaises vapeurs qui s'exhalent des prisonniers, en empêchent effectivement la putréfaction, qui sans cela ne manqueroit pas d'avoir lieu; & même souvent de devenir contagieuse. C'est par cet heureux moyen qu'on a conservé à Londres la vie à quantité de prisonniers françois, & que l'on a sauvé de même un grand nom-

bic de prisonniers anglois en France; & je ne doute pas que si cette méthode, facile & peu coûteuse, étoit employée dans toutes les prisons d'Angleterre, on ne conservât la vie à une infinité de prisonniers, & que l'on ne prévînt par-là l'infection qu'ils apportent avec eux, lorsqu'ils comparoissent aux assises pour y être jugés annuellement, & qui ont souvent été fatales à leurs juges & aux assistans; les habitans mêmes des villes où il y a des prisons, seroient par ce moyen à l'abri de la contagion qui en pourroit provenir.

On a d'ailleurs éprouvé l'utilité de ces tuyaux à l'égard des hôpitaux & des maisons de charité; où ils ont servi à augmenter le nombre des convalescens & à en accélérer la guérison, avantage non-seulement considérable pour les malades, mais encore pour le public, puisque de cette manière un plus grand nombre de personnes peut y être admis, parce que la convalescence de ceux qui occupent les places y est plus prompte: c'est-là, ce me semble, pratiquer efficacement le précepte du Sauveur, qui ordonne d'avoir soin des malades & des prisonniers.

On a encore étendu l'usage de ces mêmes tuyaux jusqu'aux appartemens qui sont ordinairement remplis de monde, les salles d'assemblée, les maisons des spectacles, &c. en faisant évaporer par leur moyen, le mauvais air que l'on y respire, & en y introduisant sans cesse un air plus pur & plus frais; le même succès s'est aussi fait sentir dans les fonderies des métaux, dont les exhalaisons sont si nuisibles.

L'ingénieur M. Yeoman est le premier qui en ait fait l'essai à la chambre des communes, & il a donné à ces tuyaux neuf pouces de diamètre; mais il n'en a donné que six à ceux qu'il a placés au-dessus de la prison du banc du roi dans Westminster-Hall: on les fait quelquefois plus larges & quelquefois plus étroits; mais plus ils ont de largeur, & plus doivent-ils être longs pour faire sortir d'autant plus promptement les exhalaisons corrompues qui s'y élèvent.

On a remarqué qu'en tenant au-dessus d'un tuyau placé sur la chambre des communes, l'un des bassins d'une balance, lequel n'avoit que deux pouces de diamètre, la force de l'air qui en sortoit le faisoit élever de quatre grains au-dessus de son équilibre, lorsqu'il n'y avoit personne dans cette chambre; mais quand il y avoit beaucoup de monde, ce bassin s'élevait de plus de douze grains au-dessus de son équilibre, & toujours davantage à proportion du nombre de gens qui s'y trouvoient. Il paroît par-là combien ces tuyaux sont rafraichissans & salutaires, puisqu'ils ne cessent d'emporter les vapeurs continues qui s'exhalent d'un grand nombre de corps différens & resserrés; ces exhalaisons se montant pour chaque homme en Angleterre au poids de 36 onces en vingt-quatre heures, selon l'estimation qu'en a faite le docteur Keil de Northampton.

M. Yeoman a fait l'épreuve de ces tuyaux dans plusieurs hôpitaux, maisons de correction, prisons, & lieux d'assemblées publiques, & il a trouvé qu'on en a retiré de très-grands soulagemens; c'est pour en rendre témoignage, & pour l'intérêt du public, que je crois devoir transcrire ces divers faits du *Journal encyclopédique*, Février 1761. (D. J.)

TUYAUX, (*Hydraul.*) les tuyaux sont des canaux ou conduites qui peuvent seuls servir aux eaux forcées & les conduire où l'on en a besoin; ils se font ordinairement de fer fondu, de plomb, de terre, de bois, & de cuivre.

Les tuyaux de fer se fondent dans les fonderies & forges de fer; il y en a à manchons & à brides, ces derniers sont les meilleurs. Leur épaisseur est proportionnée à leur diamètre, qui ne passe pas dix-huit pouces ou deux piés, leur longueur est de trois piés & demi, ayant à chaque bout des brides avec qua-

tre vis & quatre écrous où l'on met des rondelles de cuir entre deux & du mastic à froid; ces tuyaux résistent à des élévations de 150 piés, & se cassent dans les rues d'une ville à cause du fardeau des voitures.

Les tuyaux de grès, de terre, ou de poterie sont bons pour les eaux à boire; leurs tronçons sont de deux piés de long qui s'emboîtent par leurs virets avec du mastic chaud & de la flasse à leurs jointures sur l'ourlet; on en fait de six pouces de diamètre, & quand ils servent aux eaux jaillissantes on les entoure d'une chemise de chaux & ciment de six à sept pouces d'épaisseur.

Les tuyaux de bois se font de chêne, d'orme, & d'aune, percés avec de grandes tarières de différentes grosseurs & figures, qui se succèdent les unes aux autres; les premières tarières sont pointues en fer de pique, les autres sont faites en cuiller, augmentant de diamètre depuis un pouce jusqu'à six; toutes ces tarières se tournent avec une forte pièce de bois semblable aux bras des tarières ordinaires. Les plus gros tuyaux de bois ne passent pas huit pouces de diamètre; on les frette de fer par un bout & on les ajuste par l'autre pour les emboîter, & ces joints sont recouverts de poix ou de mastic à froid; ces fortes de tuyaux ne résistent long-tems que dans les pays marécageux.

Les tuyaux de plomb sont les plus commodes de tous, pouvant descendre, monter, & se couder sans être endommagés; ils sont ou moulés ou soudés. Les soudés sont des tables de plomb pliées & dont les bords revenant l'un sur l'autre se joignent parfaitement; on les arrondit sur des rondins ou rouleaux de bois de la grosseur & longueur à discrétion qui servent comme d'ame ou de noyaux aux tuyaux, & que l'on en tire lorsqu'ils sont bien arrondis. On répand ensuite sur leur joint de la soudure que l'on applatit avec le fer chaud; ces tuyaux se font si grands & si gros que l'on veut; les tuyaux moulés sont jetés dans un moule de la longueur de deux à trois piés qui pourroient en avoir douze si l'on vouloit en faire la dépense; on les fait plus épais que les soudés à cause des soufflures; ils sont meilleurs, mais ils coûtent davantage; les moulés ne passent pas ordinairement six pouces de diamètre, cependant on en fait de dix-huit pouces, ils s'emboîtent & se joignent l'un à l'autre par des nœuds de soudure.

Les tuyaux de cuivre ou de chaudronnerie dont la composition s'appelle *pois*, qui n'est autre que des lavures qui sortent de la fabrique du laiton, auquel on mêle du plomb ou de l'étain pour le rendre plus doux au travail, environ sept livres de plomb pour cent; les ouvriers l'appellent *pois gris* ou *arcol*, il coûte moins que le pois jaune; on y emploie souvent du cuivre rouge qui est le meilleur. Ces tuyaux sont des tables de cuivre étamées & bien battues que l'on plie en rond & dont on soude les morceaux emboîtés l'un dans l'autre par des nœuds de soudure plus fine que celle qui sert à joindre le plomb; une crasse verte semblable au verd-de-gris les rongent, si l'on n'a soin de les nettoyer; ils sont d'une longue durée, mais ils coûtent plus que tous les autres.

On dit encore un tuyau montant & descendant, qui sont ceux que l'on emploie pour conduire l'eau dans un réservoir & l'en faire descendre pour les jardins, ce qui se pratique dans les machines hydrauliques, ainsi que les tuyaux d'aspiration. Voyez MACHINE HYDRAULIQUE. (K)

TUYAU, (*Hydr.*) Proportion des tuyaux. C'est de la proportion des tuyaux avec les réservoirs & les ajutages que dépend la beauté des eaux jaillissantes; il convient encore de régler cette proportion, & la grosseur que doivent avoir les tuyaux ou conduites par rapport à la quantité de fontaines qu'on a dessein de construire dans un jardin.

Plus

Plus les conduites sont grosses, & plus les jets d'eau s'élevent; une autre maxime certaine est que les circonférences des cercles sont entr'elles en même raison que les quarrés de leurs diamètres: ces regles servent infiniment dans toutes les formules hydrauliques.

Cette proportion dépend de la hauteur des réservoirs & de la sortie des ajutages, afin que la colonne d'eau puisse mieux surmonter la colonne d'air qui lui résiste avec tant de violence; le trop de frottement dans les conduites menues par rapport aux gros ajutages, & aux bords des petits ajutages par rapport aux grosses conduites, a fait tenter des expériences sur lesquelles on a établi les deux formules suivantes.

*Première formule: connaître le diamètre d'une conduite proportionnée à la hauteur du réservoir & à la sortie de l'ajutage, pour que le jet monte à la hauteur qu'il doit avoir.* L'expérience que l'on a faite, qu'un jet venant d'un réservoir de 52 piés de haut demandoit une conduite de 3 pouces de diamètre & un ajutage de 6 lignes, a servi de regle à cette formule.

On veut savoir quel diamètre aura la conduite d'un jet venant d'un réservoir de 20 piés de haut, & dont l'ajutage aura 12 lignes de diamètre. Cherchez 1<sup>o</sup>. une moyenne proportionnelle entre le nombre 52, hauteur du réservoir donné par l'expérience, & le nombre 20 hauteur du réservoir dont on cherche le diamètre de la conduite, vous trouverez par le calcul 32 environ; mettez 52 au premier terme de la regle, 32 au second en négligeant le reste de la racine, puis prenez le quarré des 3 pouces de la conduite de l'expérience qui est 9 que vous mettez au troisieme terme, & la regle faite, il viendra au quatrieme terme  $5\frac{2}{3}$ , qui font  $5\frac{2}{3}$  environ, ce qui s'écrit ainsi  $52 : 32 :: 9, 5\frac{2}{3}$ .

2<sup>o</sup>. Les ajutages étant connus l'un de 6 lignes venant de 52 piés de haut, l'autre de 12 lignes, venant de 20 piés de haut, on prendra leurs quarrés, qui seront 36 & 144, que vous mettez aux deux premiers termes de la seconde regle, & au troisieme  $5\frac{2}{3}$  trouvé dans la premiere regle, écrivez 36, 144 ::  $5\frac{2}{3}$ , x; multipliez  $5\frac{2}{3}$  par 144, vous aurez pour produit 792, qui, divisé par 36, vous donnera au quotient 22 pouces quarrés dont vous tirerez la racine, & par la plus grande approximation vous aurez 34, en négligeant un reste de 71, & vous direz, le plus grand quarré contenu dans 34 est 25, dont la racine est 5; ainsi vous aurez 5 pouces pour le diamètre de la conduite du jet proposé de 12 lignes d'ajutage venant d'un réservoir de 20 piés de haut.

*Seconde formule.* Quand on veut tirer plusieurs jets d'un même réservoir, il n'est pas nécessaire de faire autant de conduites que de jets; une ou deux suffiront, pourvu qu'elles soient assez grosses pour fournir à toutes les branches de ces jets, de manière qu'ils jouent tous ensemble à leur hauteur, sans faire baisser les autres.

Plusieurs branches ou tuyaux étant déterminés pour leur diamètre, trouver celui de la maîtresse conduite où ils doivent être soudés, enforte qu'il passe la même quantité d'eau dans les uns que dans les autres.

Si quatre conduites de 3 pouces de diamètre sont nécessaires pour distribuer l'eau aux fontaines d'un jardin, sans être obligé de tirer du réservoir quatre tuyaux séparés, on réunira l'eau qui doit passer dans les quatre en une principale conduite, & on ne fera que souder dessus des branches ou fourches vis-à-vis des bassins qui doivent être fournis; il s'agit de savoir quel diamètre on donnera à cette maîtresse conduite.

Supposé que vous ayez quatre fourches de 3 pouces chacune, quarez les diamètres qui font 9 pouces

Tome XVI.

en superficie, ajoutez la somme des quatre superficies, qui font 36, il faut en extraire la racine quarrée qui est 6, ce sera le diamètre de la maîtresse conduite sur laquelle seront soudées les quatre fourches de 3 pouces chacune, & il passera autant d'eau dans la grosse que dans les quatre autres. On peut encore diminuer la grosse conduite proportionnellement après chaque fourche, ce qui épargnera la dépense.

Si on avoit à fournir un rang de jets, que l'on appelle *grilles d'eau*, on laisseroit la grosse conduite dans toute sa longueur sans la diminuer, afin que les jets montent à la même hauteur: on ne cherche dans ces sortes de fontaines qu'à former de gros bouillons peu élevés. (A)

*TUYAU de cheminée, (Architect.)* c'est le conduit par où passe la fumée depuis le dessus du manteau d'une cheminée, jusque hors du comble. On appelle *tuyau apparent* le tuyau qui est pris hors d'un mur, & dont la saillie paroît de son épaisseur dans une piece d'appartement; *tuyau dans l'œuvre*, le tuyau qui est dans le corps d'un mur; *tuyau adossé*, un tuyau qui est doublé sur un autre, comme on le pratiquoit anciennement; & *tuyau dévoyé*, un tuyau qui est détourné de son à-plomb, & à côté d'un autre.

Les tuyaux de cheminée se font de plâtre pur, de brique ou de pierre de taille. Lorsqu'ils sont joints contre les murs, on y pratique des tranchées, & on y met des femons de fer de pie-en-pié, & des équerres de fer, pour lier les tuyaux ensemble. *Daviler.*

*TUYAU*, se dit aussi, dans l'écriture, de la partie inférieure de la plume faite en forme de tube.

Il en est de trois sortes, les gros; les moyens & les petits.

Les gros ne sont pas ordinairement bons, les petits sont les meilleurs, mais leur forme irrégulière, jointe à leur petitesse, les font manier avec peine, de-là la nécessité de se servir des moyens plus maniables, & plus propres à répondre à l'action des doigts sur eux.

*TUYAU, (Jardinage.)* c'est ainsi que l'on nomme la tige d'une plante légumineuse. Ces tuyaux n'ont pas la consistance aussi forte que le tronc des arbres, ce qui fait que la nature leur a donné fort peu de grosseur pour le soutenir, mais les a fortifiés d'espace en espace par des noeuds appelés *renoux*. Voyez GENOUX.

*TUYAU, terme d'Organiste;* il se dit des canaux dans lesquels entre le vent, qui produit le son & l'harmonie de l'orgue. On les fait la plupart d'étain, tels que sont ceux de la montre, quelques-uns de plomb, comme le nazard, quelques-uns de laiton comme ceux à anches, & plusieurs de bois, comme ceux du bourdon & des pédales.

Le *tuyau* est composé de quatre parties. La premiere est son porte-vent, fait en forme de cône renversé & tronqué, dont la base est le corps, & l'ouverture du *tuyau* & de la languette; & le sommet est ce qui entre dans le trou du sommier par où le vent du soufflet se communique jusqu'à la languette. La seconde partie est le corps du *tuyau*. La troisieme est la languette, qui est cette partie qui est taillée en biseau ou en talus, qui s'incline du quart d'un angle droit vers le corps du *tuyau*. C'est elle qui coupe & fend le vent, & elle est ainsi nommée, parce qu'elle sert de langue à la bouche des *tuyaux* pour les faire parler. Elle doit avoir le tiers de la hauteur de la bouche.

La languette qui couvre le concave du demi-cylindre des *tuyaux* à anche s'appelle *échalois*. L'ouverture du *tuyau* qui donne libre entrée au vent, s'appelle la *bouche* ou la *lamie*. Elle doit avoir le quart de la largeur du *tuyau*; & aux *tuyaux* ouverts la cinquieme partie. Le morceau de bois qui bouche le *tuyau*, s'appelle *tampon*.

E E e e



On appelle *oreille* de petites lames de plomb qu'on soude aux côtés des tuyaux bouchés, afin de les abaisser, ou de les relever, pour ouvrir ou ombrager leur bouche, & pour rendre les sons plus graves, ou plus aigus. On les appelle ainsi, parce qu'il semble qu'elles écoutent si les tuyaux sont d'accord.

Il y a des tuyaux de quatre sortes; les uns sont ouverts, les autres sont bouchés. Ceux-ci rendent les sons deux fois plus graves, ou plus bas. Les tuyaux à anche sont de laiton avec une anche au milieu. Les tuyaux à cheminée sont des tuyaux bouchés, sur lesquels on applique un petit cylindre dont la circonférence est la quatrième partie du tuyau. La hauteur d'un tuyau doit être quadruple de sa largeur ou circonférence.

Quand les tuyaux sont longs sans s'élargir en haut, on les appelle *cromornes*, & quand ils s'élargissent, on les nomme *trompettes* ou *clairons*.

On appelle la partie du tuyau, *noyau d'orgue*, celle où l'on fait rentrer l'anche avec son échalote, ou bien l'endroit où il change de grosseur, comme il arrive au cromorne.

Les plus grands tuyaux parlent plus aisément & avec moins de vent que les petits, parce que leurs bouches sont plus basses & plus étroites, & les trous de leurs pieds, beaucoup moindres à proportion. *Traité de l'orgue. (D. J.)*

TUYAU, (Plombier.) canal ou conduit qui sert à faire entrer dans quelqu'endroit ou à en faire sortir l'air, le vent, l'eau, & autres choses liquides.

Il y a des tuyaux d'étain, de plomb, de bois pour monter les orgues.

Les tuyaux qui servent pour la conduite & pour la décharge des eaux se font de fer, de plomb, de terre, ou de bois.

Les tuyaux de plomb sont de deux sortes, il y en a de soudés, & d'autres sans soudure. On ne parle ici que des tuyaux soudés, parce que on a expliqué ailleurs la fabrique des tuyaux de plomb sans soudure. *Voyez PLOMBIER.*

On prend une table de plomb de la largeur, épaisseur & longueur convenable aux tuyaux qu'on veut faire, & après l'avoir bien débordée, on l'arrondit sur un tondin de bois, avec des bourseaux & des maillets plats. Quand les deux bords sont approchés l'un contre l'autre & bien joints, on les gratte avec un grattoir, & ayant frotté de poix-résine la partie qu'on a grattée, on y jette par-dessus la soudure fondue, & on l'applatit ensuite avec le fer à souder.

Pour les petits tuyaux où la soudure ne s'emploie pas fort épaisse, on la fait fondre avec le fer à souder à mesure qu'on l'applique.

Comme il y a des tuyaux qui ont tant de diamètre & d'épaisseur, qu'il ne seroit pas facile de les souder sans les échauffer en-dedans, les plombiers ont pour cela des polastres, qu'on emplit de braise, & avec un long manche de bois qu'elles ont à un bout, on les infinue dans la cavité du tuyau aux endroits qu'on veut chauffer pour les souder.

TUYAU, (Soierie.) ce sont des roseaux pour les étoffes unies, & de petits canaux de buis pour les étoffes façonnées. C'est là-dessus qu'on met la dorure ou la soie à employer dans l'étoffe.

TUYAU de mer, (Conchyliolog.) genre de coquille univalve dont voici les caractères. Elle est de figure oblongue, terminée en pointe, & creusée en-dedans comme une corne. On nomme en latin cette coquille *tubulus marinus*, *canalis marinus*, parce qu'elle ressemble à un tuyau. On l'appelle encore *dentale*, à cause de sa prétendue ressemblance à la dent d'un chien, & *antale*, par rapport à la courbure en forme de croissant qu'a quelquefois cette coquille; cependant pour plus de convenance, nous réserverons ces deux noms au coquillage.

Dans la famille générale des *tuyaux de mer*, on y met quatre classes; 1°. les *tuyaux rayés*; 2°. les *tuyaux polis*; 3°. les *tuyaux droits*; 4°. les *tuyaux semblables à une corne peu courbée*; 5°. les *tuyaux petits, polis sur la surface, & faits en croissant*; quelques auteurs nomment ces derniers *antales*.

Nous ne connoissons qu'une seule espèce de *tuyaux rayés*; mais comme cette espèce varie beaucoup en grosseur & en couleur, on l'a multipliée en plusieurs espèces, qui ne sont que des variétés. D'ailleurs cette espèce de *tuyau* prend une forme différente dans les cabinets des curieux, ce qui vient du poli qu'on lui donne, lequel en élevant ces raies & ces canelures, fait paroître cette coquille totalement différente de ce qu'elle est naturellement.

Nous ne connoissons aussi qu'une seule espèce de *tuyaux droits*, quoique variés par différens accidens.

Mais il y a plusieurs espèces de *tuyaux* ou de *dentales courbés*; on distingue dans ce nombre, 1°. le *tuyau cornu*, il prend exactement la forme d'une corne modérément courbée; 2°. le *tuyau* fait en forme de racine; 3°. le *tuyau* qui a la figure d'une racine de bistorte; 4°. le *tuyau* en forme de rave; 5°. le *tuyau* appelé communément *dent de chien*; 6°. le *tuyau* nommé *dent d'éléphant*; 7°. le *tuyau* courbé de couleur blanchâtre; 8°. le *tuyau* courbé verdâtre; 9°. le *purpurin*; 10°. le *noirâtre*.

On ne connoît que deux espèces de *tuyaux* de la classe de ceux qu'on appelle *antales*; savoir, 1°. l'*antale blanc*, & 2°. l'*antale jaune*: l'*antale* est plus petit que le *dentale*, & ses canelures sont moins profondes; les plus estimés viennent des Indes orientales.

L'arrosoir ou le pinceau de mer est de tous les *tuyaux* le plus distingué: on doit le regarder comme ayant un caractère spécifique, non pas seulement à cause de sa forme toute droite, mais par la singularité de sa tête percée en arrosoir. C'est cette espèce de *tuyau* que quelques auteurs appellent *phallus*.

Il ne faut pas confondre les *tuyaux* de mer avec les *vermisseaux de mer*, qui sont si intimement joints ensemble, qu'ils ne paroissent qu'une masse confuse. *Voyez VERMISSEAUX de mer.*

Il me reste à parler de l'animal habitant de la coquille, que je nommerai *dentale* & *antale*, pour plus grande commodité.

Ces animaux sont toujours solitaires, & on ne les voit jamais adhérens & collés les uns contre les autres. Ils peuvent faire sortir de leur étui une partie de leur corps qui ne tient à rien, & même sortir entièrement eux-mêmes, ainsi ils ont certainement un mouvement progressif. Le *vermisseau solitaire* est de même. Ceux qui sont en masse toujours adhérens & collés ensemble, ou attachés à quelque corps étranger, ne sortent jamais de la place, où le hazard qui a porté leur frai les fait naître, à moins qu'on ne les détache. Ces animaux font sortir de leur *tuyau* une partie supérieure, & ensuite ils la retirent d'environ 5 à 6 lignes.

Le *tuyau de mer* nommé le *pinceau*, l'*arrosoir*, le *phallus*, a la tête garnie d'une fraise & d'un gland percé de petits trous remplis d'une infinité de filets, qui ressemblent assez aux poils d'un pinceau. Sitôt que ce poisson est hors de l'eau, tous les filets tombent; & vous voyez alors un *tuyau* blanc, mince & creux, qui va en diminuant jusqu'à l'autre extrémité, formant quelques replis d'espace en espace. Comme il est percé dans le gros bout d'une infinité de trous, il peut fort bien s'appeler l'*arrosoir*, mieux du moins que le *brandon d'amour*, qui est d'ailleurs un terme impropre & obscène.

Aucuns testacés ne se détachent plus facilement de leur coquille, quand ils le veulent, que ces animaux qui y sont flottans: cela est si vrai, qu'en introdui-

tant une file par un des bouts des tubulaires, on les fait sortir par l'autre. Peut-être que dans cette opération le ligament qui les retient est si fragile qu'on n'y apperçoit aucune rupture. Leur forme tortueuse fait assez soupçonner qu'ils sont libres entièrement dans leur étui, & qu'à l'exemple de la teigne, ils forment leur fourreau indépendant de leurs corps.

La plus grande partie du corps du dentale est couverte d'une teinte blanche, au-travers de laquelle percent plusieurs petits vaisseaux intestinaux d'un jaune foncé. Lorsque ce testacé est caché dans son étui, il se ramasse du côté de la tête; mais lorsqu'il s'allonge, cette masse se développe: alors il se forme un bouton pyramidal qui se trouve enveloppé d'un capuchon; à l'extrémité du bouton est une très-petite ouverture par où le dentale prend la nourriture.

Comme le dentale reste presque toujours enflé dans une attitude verticale ou perpendiculaire, il s'allonge de côté & d'autre jusqu'à la surface du terrain, sans que les flots de la mer puissent l'ébranler.

Lorsqu'il est à sec sur la greve, & qu'il craint de succomber à ses efforts, il fait sortir de la pointe tronquée de sa coquille (j'entends de celle opposée à la tête) une espèce de filament ou jambe, dont l'étendue n'a que 5 à 6 lignes, & qui va un peu en serpentant, souvent en forme d'une petite poire. Il enfonce cette jambe dans le terrain, ce qui affermit sa coquille: il la termine dans une plaque ronde, dont les rebords présentent le calice d'une fleur à 5 pans. Cette partie, qui peut avoir un demi-pouce, & par laquelle il est à croire que passent les alimens, est très-blanche, & ne paroît en-dehors dans toute son étendue, qu'autant que la tête ne jouit pas de toute sa liberté.

Le dentale n'a point d'opercule, & pour se soustraire à ce qui pourroit extérieurement le blesser, il s'avance si avant dans un étui, qu'il n'est guere possible de le pouvoir atteindre.

L'antale qu'on ne trouve que rarement dans la plupart des ports de mer, est présumé avoir la même construction & les mêmes habitudes; l'analogie l'enseigne ainsi: on a déjà dit qu'il étoit moins gros que le dentale; & c'est la seule différence qu'on y peut trouver. Voyez Aldrovand, Jonston, *mém. de l'académie des Sciences*, & surtout la *conchyliologie* de M. Dargenville. (D. J.)

TUYAUX D'ORGUE, voyez ORGUE DE MER.

TUYAU CHAMBRÉ ou CLOISONNÉ, (*Hist. nat.*) *tubulus concameratus*, *polythalamium*, *orthoceratites*, c'est une coquille de forme conique, dont l'intérieur est séparé par des cloisons comme la corne d'amon. Cette coquille ne se trouve que pétrifiée. Voyez l'article ORTHOCERATITE.

TUYERE, f. f. (*Métallurgie*) c'est ainsi qu'on nomme dans les fonderies, une espèce de tuyau de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuste le bec des soufflets qui doivent faire aller le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines & les métaux. La tuyere se place à la partie postérieure du fourneau dans un trou carré pratiqué pour la recevoir; on lui donne toujours un peu d'inclinaison de haut-en-bas, afin qu'elle dirige le vent des soufflets sur la mine en fusion; cette disposition est une chose essentielle pour que la fusion se fasse convenablement. Lorsqu'on se sert de deux soufflets à la fois, il faut aussi que la tuyere soit double.

TWEDE, LA, (*Géog. mod.*) rivière qui sépare l'Angleterre de l'Ecosse. Elle se jette dans la mer auprès de Berwick, sur les frontières d'Ecosse. (D. J.)

TWENTE, (*Géog. mod.*) canton des Pays-bas, dans la province d'Ouvèrffel, sur les confins de la Westphalie. Oldensel en est le chef-lieu. (D. J.)

Tome XVI.

TWESDALE, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse méridionale, qui prend son nom de la rivière de Twede qui la traverse. Elle a environ 28 milles de longueur sur 18 de largeur. Ses montagnes sont couvertes de pâturages, où l'on nourrit de nombreux troupeaux; ses rivières & ses lacs abondent en poisson. Peebles est la capitale. (D. J.)

TUXIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, & la capitale des Samnites, selon Plutarque, *parab.* p. 315. Il dit que Fabius Fabricianus en pillant cette ville, enleva la Vénus victorieuse qui y étoit adorée, & la fit porter à Rome. (D. J.)

TUY, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans la Galice, sur une montagne, au pié de laquelle coule le Minho, vis-à-vis & tout proche de Valence, à 24 lieues au midi de Compostel, & à 100 au nord-ouest de Madrid. Elle a titre de *cité*, avec un évêché suffragant de Compostelle, & son évêque jouit de quatre milles ducats de revenu. Comme c'est une place frontiere, on y tient toujours bonné garnison. Son territoire est très-agréable & très-fertile, outre que l'air y est tempéré. *Long. 8. 55. latit. 41. 54.* (D. J.)

## T Y

TYAHILLAUD, *cri de chasse*, d'usage lorsque le cerf commence à dresser par les faites, & que le veneur en est certain; c'est ainsi qu'il crie jusqu'à ce que les chiens soient arrivés à lui, & c'est ainsi que crient les piqueurs lorsqu'ils voyent ce cerf.

TYAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Irlande, dans la province d'Ulster, au comté d'Armagh, sur les frontières du comté de Tyrone & de Monaghan. (D. J.)

TYANE, (*Géog. anc.*) *Tyana*, ville de la Capadoce, dans la préfecture tyantide, selon Ptolomée, *l. V. c. vj.* Strabon, *l. XII. p. 537*, en fait la seule ville de cette préfecture. Plin, *l. VI. c. iij.* & Arrien, *l. Periplus.* connoissent aussi cette ville. Ce dernier dit qu'on la nommoit *Thyana* pour *Thoana*, nom qui lui avoit été donné par Thoas, roi de Chersonèse taurique.

Cette ville est principalement connue pour avoir donné la naissance à Apollonius, surnommé par cette raison, de *Tyane*, l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus étranges; & en effet il mena une vie fort extraordinaire. Il naquit vers le commencement du premier siècle, & dès l'âge de seize ans il se montra un observateur rigide de la règle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, & ne s'habillant que de toile. Il fit élection de domicile dans un temple d'Esculape, où bien des malades alloient lui demander leur guérison. Il passa cinq ans sans parler, & ensuite après avoir donné une partie de son bien à un frere aîné & à des parens pauvres, il se mit à voyager presque dans toutes les parties du monde, condamnant dans sa route le luxe & les plaisirs, & recommandant les œuvres de charité.

Il avoit coutume de dire qu'il étoit convenable de bien parler de tous les dieux quels qu'ils fussent, & il répétoit cette maxime principalement à Athènes, où plusieurs autels étoient dédiés à des dieux même inconnus. S'étant présenté à Eleusis pour être initié dans les mystères, l'hyérophante le refusa d'abord, sous prétexte qu'il étoit magicien, & qu'il se vantoit de connoître les pensées des hommes. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que son refus excitoit, il offrit de l'initier. Je le ferai, lui répondit Apollonius, mais ce sera par un autre que vous: ce qui arriva, selon Philostrate, au bout de quatre ans. Il mourut fort âgé, sans qu'on ait pu savoir ni où ni de quelle manière.

E E e e ij

Sa vie a été amplement décrite par Philostrate; l'édition que Morel en a donnée, est recherchée; Vigenere en a fait une traduction françoise. Quoique cette vie contienne mille choses fabuleuses, on ne peut nier qu'Apollonius n'ait reçu de très-grands honneurs, & que sa réputation n'ait duré autant que le paganisme. Titus eut grande envie de s'entretenir avec ce philosophe; car ayant pris Jérusalem l'an de Rome 82, & la 70<sup>e</sup> année de l'ère chrétienne, il passa en Grèce, & donna rendez-vous dans Argos à Apollonius de Tyane. Ses compatriotes lui bâirent un temple après sa mort. Antonin Caracalla lui rendit le même honneur. Enfin Aurélien résolu de sacrifier Tyane, ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui apparut, & lui défendit de causer le moindre dommage à sa patrie. L'empereur non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, dit Vopiscus, lui voua une image, un temple & des statues. (*Le chevalier DE JACOURT.*)

**TYANTIDE**, (*Géog. anc.*) *Tyanitis*, préfecture d'Asie, dans la Cappadoce. Strabon, l. XII. p. 537, qui la place au pié du mont Taurus, près des portes ciliciennes, dit qu'on la nommoit aussi *Eufibia ad Taurum*, qu'elle étoit fertile, & consistoit en plaines pour la plus grande partie. Tyane étoit sa capitale. (*D. J.*)

**TYBI**, s. m. (*Calend. égypt.*) nom du cinquième mois de l'année égyptienne; il commence le 27 Décembre du calendrier julien. (*D. J.*)

**TYCHO, SYSTÈME DE**, (*Astron.*) c'est une supposition particulière sur la disposition & le mouvement des corps célestes, qui tient un milieu entre le système de Copernic & celui de Ptolomée.

L'inventeur de ce système est Ticho Brahé, seigneur danois, dont nous parlerons ci-après à l'article URANIBOURG.

Dans ce système, ainsi que dans celui de Ptolomée, la terre est supposée au centre & fixe, le soleil & la lune tournent autour de la terre chacun dans leur orbite; mais les cinq autres planetes sont supposées tourner autour du soleil. Par ce moyen les trois orbites des planetes supérieures renferment celles de la terre, au lieu qu'il n'en est pas de même des deux inférieures dont les distances au soleil sont moindres que celle du soleil à la terre. Ce système suppose les cieux fluides & composés de trois différentes spheres; la première est mobile, & fait sa révolution en vingt-quatre heures; la seconde est la spherre des planetes; la troisième est le firmament ou la région des étoiles fixes. Voyez la disposition des corps célestes dans cette hypothèse à la fig. 45 de la Planche de l'Astronomie.

Quelques astronomes modernes n'osant pas supposer de mouvement à la terre, trouvant d'ailleurs que le système de Ptolomée ne s'accorde point avec les phénomènes, & ne pouvant pas goûter cependant la supposition de Ticho des deux centres, ont imaginé un système qui tient en partie du système de Ptolomée, & en partie de celui de Ticho, non-seulement ils ont imaginé que le soleil & la lune se mouvoient autour de la terre, mais encore Saturne, Jupiter & Mars, en leur faisant parcourir à la vérité des épicycles. Quant aux planetes inférieures, ils les ont toujours supposées tourner autour du soleil, à cause que leurs phases & leurs phénomènes ne permettent point du-tout de les rapporter à la terre; mais on voit assez que cette correction au système de Ticho suppose toujours deux centres; & dès qu'on en admet deux, peu importe de faire tourner toutes les planetes autour du soleil, ou deux seulement; cette supposition des deux centres est une des principales difficultés qu'on puisse faire contre le système de Ticho, rien n'étant plus contraire à l'harmonie générale qu'on observe dans les corps célestes, & à la

loi de Kepler. Voyez SYSTÈME, SOLEIL, LUNE, PLANÈTE, &c. Chambers. (*D. J.*)

**TYCOKSIN**, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans la Poldalquie, sur la riviere de Narew, avec un château fortifié & environné de marais. long. 42. 24; latit. 52. 47. (*D. J.*)

**TYDÉE LE TOMBEAU DE**, (*Géog. anc. & Littér.*) ce tombeau étoit dans la Béotie, entre Thèbes & Chalcis. Près du tombeau de Mélanippus, dit Pausanias, l. IX. c. xviii, on voit trois grosses pierres. Ceux qui croyent connoître les antiquités du pays, disent que c'est le lieu de la sépulture de Tydée, qui fut inhumé dans ce lieu par Méon, & ils se fondent sur un vers de l'Iliade d'Homere, qui dit que ce guerrier trouva sa sépulture dans les campagnes de Thèbes. Tydée fut tué de la main de Mélanippus, quand les Argiens assiégeoient la ville de Thèbes. (*D. J.*)

**TYKIRAT**, s. m. (*Calend. des Mores.*) nom que les Mores donnoient au deuxième mois de l'année. Il commençoit le 28 Septembre de l'année julienne.

**TYLANGIUM**, (*Géog. anc.*) ville de Péloponèse, dans la Tryphilie, selon Polybe, l. IV. qui dans le même endroit appelle cette ville *Τυλαγγίον*, *Stylangium*, qui est selon les apparences, la véritable orthographe. (*D. J.*)

**TYLEHURST**, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, en Berckshire, où naquit en 1627 (Guillaume) *Lloyd*, très-savant écrivain, qui de degré en degré devint évêque de S. Asaph, ensuite de Lichtfield & Coventry en 1692, & finalement de Worcester en 1699. C'est en occupant ce siege qu'il est mort en 1717, dans la 91<sup>e</sup> année de son âge. C'étoit un grand critique des auteurs grecs & latins, mais plus encore de nos livres sacrés. Profondément versé dans l'histoire & dans la chronologie, il a trouvé peu de maitres à ces deux égards. Les matériaux qu'il avoit recueillis sur toutes sortes de sujets, avec un discernement délicat, remplissoient plusieurs volumes, où tout étoit disposé avec tant de méthode, qu'il en auroit peu coûté d'en faire des livres intéressans.

Il seroit trop long de donner ici le catalogue de ses ouvrages, c'est assez de dire que la plupart roulent sur des matieres théologiques, qu'il a traité d'ordinaire en sermons peu connus des étrangers. Son essai sur les soixante-douze semaines de Daniel, est un livre très-curieux, quoiqu'il ne mérite pas, ce me semble, l'éloge qu'en a fait M. Marshal, en disant qu'il lui paroît infiniment meilleur qu'aucun autre qu'on ait jamais donné; c'est pourquoi je me flatte qu'on sera bien aisé de trouver ici les observations du chevalier Newton sur l'ouvrage de l'évêque de Worcester.

« *Pai lu, dit ce grand homme, l'écrit que mylord, évêque de Worcester, a envoyé au docteur Pri- deaux, & je l'ai trouvé plein d'excellentes remarques sur l'ancienne année; mais il ne prouve pas qu'aucune nation ancienne se soit servie de l'année de douze mois & de trois cens soixante jours, sans la corriger de tems en tems sur le cours des astres, pour faire correspondre les mois au cours de la lune, & l'année à celui du soleil, & pour régler le retour des saisons & le tems des fruits de la terre.*

« *Les premiers peuples, avant qu'ils se servissent de cycles artificiels, régloient leurs calculs du tems par le cours du soleil & de la lune, Genes. c. xiv. & pour savoir quels jours de chaque mois de l'année ils devoient célébrer leurs fêtes, & à quelle divinité, ils avoient besoin d'un calendrier; & il étoit le plus naturel de donner dans ce calendrier trente jours à chaque mois lunaire, & douze mois lunaires à l'année solaire, parce que ce sont là les nombres ronds, qui approchent le plus du cours du soleil & de la lune. C'est ce qu'il faut que les anciens comptoient que les années luni-solaires étoient de*



» douze mois, ou de 360 jours, & qu'ils divisèrent  
» l'écliptique en douze signes, & en 360 parties éga-  
» les, qui correspondoient aux douze mois & aux  
» 360 jours qu'ils croyoient que le soleil employoit  
» à faire son tour dans le ciel.

» Mais je ne trouve point, que par rapport aux  
» affaires civiles, aucuns peuples aient suivi ce calen-  
» drier luni-solaire; lorsqu'ils trouvoient qu'il diffé-  
» roit du cours du soleil & de la lune, ils le corri-  
» geoient de tems en tems, retranchant un jour ou  
» deux du mois toutes les fois qu'ils le trouvoient  
» plus long que le tems de la révolution de la lune,  
» & ajoutant un mois à l'année aussi souvent qu'ils  
» s'apercevoient que douze mois n'atteignoient pas  
» le tems du retour des quatre saisons & des fruits  
» de la terre. Ainsi la correction du calendrier luni-  
» solaire étoit l'affaire des prêtres. C'est à cette ré-  
» forme du calendrier primitif, & pour le mettre de  
» plus en plus d'accord avec les révolutions du soleil  
» & de la lune, & n'être pas obligés d'y revenir si sou-  
» vent, que tous les différens cycles d'année inventés  
» depuis, doivent leur origine.

» Après qu'ils eurent remarqué que douze mois  
» lunaires ne suffisoient pas pour atteindre le point  
» du retour du soleil & des saisons, ils ajouterent un  
» mois à chaque seconde année, & formerent leur  
» triétéride, nommée plus proprement *diétéride*. Et  
» quand ils trouverent le cycle biennal trop long,  
» & qu'il avoit besoin de correction une fois en huit  
» ans, ils retrancherent un mois intercalaire une fois  
» tous les huit ans, & formerent l'octoétéride dont  
» la moitié étoit leur tétraétéride. Ces cycles étoient  
» aussi anciens chez les Grecs que le tems de Cad-  
» mus, de Minos, d'Hercule idéen, & du grand Bac-  
» chus ou Osiris, ce qui semble indiquer qu'ils  
» avoient été apportés en Grece par les colonies des  
» Egyptiens & des Phéniciens, & par l'armée de  
» Bacchus.

» Dans la suite, quelques grecs changerent la ma-  
» niere de placer les mois intercalaires, ayant dé-  
» couvert à la longue, que l'octoétéride n'atteignoit  
» pas le point du retour des saisons, & ne répondoit  
» pas exactement au cours du soleil & de la lune,  
» mais qu'elle avoit besoin d'être corrigée de tems  
» en tems sur le cours du soleil, pour conserver la  
» régularité des saisons.

» Méron inventa le cycle de dix-neuf ans, dans  
» lequel on ajoutoit sept mois en dix-neuf ans, &  
» c'est ce cycle qui est encore en usage. A l'égard de  
» la longueur des mois, quelques-uns des grecs les  
» faisoient alternativement de 29 & de 30 jours, &  
» par le moyen de ce cycle ils étoient en état de  
» compter exactement, sans avoir besoin de le cor-  
» riger qu'une seule fois dans l'espace d'un an ou  
» deux.

» Les Chaldéens réduisoient l'année luni-solaire à  
» un cycle de douze ans; ainsi ils semblent avoir  
» ajouté un mois à la fin de chaque troisième année,  
» & avoir à la fin de chaque révolution de douze  
» ans, corrigé leur cycle sur le cours du soleil & de  
» la lune: car tous les cycles d'année seroient à ré-  
» gler l'intercalation des mois.

» L'année luni-solaire étant d'une longueur incer-  
» taine, & par cette raison peu propre aux usages  
» astronomiques, les Egyptiens, lorsqu'ils s'appli-  
» quèrent à observer les étoiles par rapport à la na-  
» vigation, mesurèrent la juste longueur de l'année  
» solaire par le lever héliaque & le coucher des étoi-  
» les, & abandonnant l'année du calendrier, ils  
» adopterent l'année solaire, qu'ils firent de 365  
» jours. Cette année fut reçue des astronomes de Ba-  
» bylone, par les mages de Perse, & par les Grecs  
» dans leur eré de Philippe; & elle devint l'année  
» des Romains après la correction de Jules-César,  
» qui ajouta un jour intercalaire tous les quatre ans.

» Enfin le pape Grégoire XIII. y a fait une nouvelle  
» correction.

» Mais les habitans de l'Arabie heureuse, se servant  
» de l'ancienne année de douze mois lunaires, sans la  
» corriger sur le cours du soleil, ont transmis aux na-  
» tions mahamétanes, une année proprement lunai-  
» re, en réglant leurs mois sur le cours de la lune.

» Vous voyez donc que toutes les nations ont tâ-  
» ché de régler leur année sur le cours du soleil & de  
» la lune, ou de l'un des deux; par conséquent on  
» ne peut admettre sans bonne preuve, qu'il y ait eu  
» quelque peuple qui se soit servi d'une année de 360  
» jours, sans égard au cours d'aucun de ces deux lu-  
» minaires. Simplicius dit dans son commentaire sur  
» le premier livre d'Aristote intitulé, *Physica Acroa-  
» sis*, apud Theodorum Gazam de mensibus: nous met-  
» tons le commencement de l'année ou au solstice  
» d'été, comme le peuple de l'Attique; ou à l'équi-  
» noxe de l'automne, comme les habitans de l'Asie;  
» ou au solstice d'hiver, comme les Romains; ou à  
» l'équinoxe du printemps, comme les Arabes & ceux  
» qui habitent du côté de Damas; & nous mettons  
» le commencement du mois ou à la pleine-lune, ou  
» à la nouvelle lune. Il nous dit que l'ancienne année  
» des Romains, des Grecs, des Asiatiques, des Sy-  
» riens & des Arabes étoit luni-solaire, & s'accor-  
» doit avec le cours du soleil & de la lune.

» C'est ainsi que l'année que les Israélites appor-  
» terent d'Egypte étoit luni-solaire, & commençoit  
» en automne. Moïse en mit le commencement au  
» printemps, & le premier mois fut nommé *abib*, par-  
» ce que le blé se formoit en épi dans ce mois là. Dio-  
» dore de Sicile nous dit aussi qu'Uranus, ancien roi  
» d'Egypte & de Libye, se servoit de l'année luni-  
» solaire. De même encore l'année que les Samari-  
» tains apportèrent des provinces de l'empire assy-  
» rien, & les Juifs de Babylone, étoit luni-solaire,  
» & commençoit au printemps. Les Chaldéens étoient  
» un peuple arabe, & les années arabiques étoient  
» luni-solaires. Scaliger & d'autres nous apprennent  
» que l'année ancienne, en usage en Perse, aux In-  
» des, à la Chine & dans les îles voisines, étoit l'an-  
» née luni-solaire. L'essence de cette espee d'année,  
» est d'être composée de mois lunaires, & de péri-  
» des solaires.

» Géméus nous dit que tous les anciens grecs,  
» suivant l'autorité de leurs lois, & les décisions de  
» leurs oracles, faisoient accorder leur année avec  
» le cours du soleil, & leurs mois & les jours du  
» mois avec le cours de la lune; afin que les mêmes  
» sacrifices tombassent toujours dans les mêmes sai-  
» sons de l'année, & sur les mêmes jours du mois lu-  
» naire; & qu'ils prétendoient que cela étoit agréa-  
» ble aux dieux, & conforme aux institutions & aux  
» coutumes de leur pays.

» Cicéron assure que les Siciliens & les autres  
» grecs retranchent quelquefois un jour ou deux du  
» mois (c'est-à-dire au mois du calendrier de 30  
» jours), & quelquefois y allongent d'un jour ou  
» deux, pour faire correspondre leurs jours & leurs  
» mois avec le cours du soleil & de la lune. Censorin  
» dit que les anciens peuples d'Italie avoient tous  
» leurs différentes années, mais toutes corrigées sur  
» l'année naturelle, par l'intercalation de leurs mois  
» qui se faisoit différemment.

» Par ce moyen, les anciennes fêtes & les solém-  
» nités des peuples de la Grece, de la Sicile & de l'I-  
» talie, qui se célébroient à de certains jours de cer-  
» tains mois (telles que les jeux olympiques & py-  
» thiques, les bacchanales, les cérémonies, &c.), tom-  
» boient toujours dans la même saison de l'année; &  
» l'année d'Hésiode commençoit dans l'été après le  
» lever des Pléiades, & son mois lénaon étoit un  
» mois d'hiver, à en juger par la manière dont il le  
» représente. De la même façon, les mois des Asiat-

» ques tomboient aussi dans les mêmes saisons; car  
» Galien dit: *Quod tempus Roma est Septembris, Per-*  
» *gami apud nos Hyperboreans, Achanis vero mystaria,*  
» *et namque erant Boadromione.* La même chose avoit  
» lieu par rapport aux jours & aux mois des Juifs.

» Le Sanhédrin publioit les nouvelles lunes, dès  
» que la nouvelle lune paroissoit; & lorsque le blé se  
» trouvoit assez mûr pour en offrir les premiers fruits  
» au milieu du 13<sup>e</sup> mois, ils ajoutoient ce mois à la  
» vieille année, & commençoient la nouvelle au 14<sup>e</sup>  
» mois. C'étoit par quelque arrangement pareil que  
» les mois des années des Chaldéens tomboient aussi  
» toujours dans les mêmes saisons; car comme la  
» diétéride, la tétraétéride & l'octoétéride des Grecs  
» tiroient leur origine de l'intercalation des mois, la  
» dodécétéride des Babyloniens venoit du même  
» principe; & le but de ces intercalations étoit d'a-  
» juster l'année au cours du soleil, & d'empêcher les  
» mois de s'éloigner de leur saison propre.

» Suidas nous dit que 120 sarses font 2220 ans;  
» selon les Chaldéens, le sars contenant 222 mois  
» lunaires, qui font 18 ans & six mois. Dans ce cal-  
» cul, douze mois lunaires font l'année des Chal-  
» déens, & 18 de ces années & six mois (je crois  
» qu'il parle de mois intercalaires), font le sars.  
» Athénée, *lib. XII.* nous dit d'après Bérofe, que  
» les Babyloniens célébroient annuellement la fête  
» nommée *sacca*, le seizième jour du mois de lois,  
» c'est-à-dire le 16 du mois lunaire appelé *lois* par  
» les Macédoniens. Cette fête tomboit donc toujours  
» dans la même saison de l'année, de même que le  
» mois babylonien où elle se célébroit.

» Lors donc que Cléobule, un des sept sages,  
» Hippocrate, Hérodote, Aristote, Plutarque,  
» Manethon, représentent l'ancienne année des  
» Grecs, des Romains ou des Egyptiens, comme  
» composée de douze mois égaux, ou de 360 jours;  
» que Cyrus par allusion à ce nombre de jours, fit  
» couper la rivière de Gyndes en 360 canaux, &  
» que les Athéniens ayant égard à ce même nombre  
» de jours, dressèrent 360 statues à Démétrius; tout  
» cela doit s'entendre de l'année du calendrier des  
» anciens, avant qu'elle fût corrigée sur le cours du  
» soleil & de la lune. Et lorsqu'ils avoient à Athènes  
» quatre *και*, désignant les quatre saisons de l'an-  
» née; douze *και* *και* *και*, selon le nombre  
» des mois; & chaque *και*, trente *και*; ils corri-  
» geoient de tems en tems l'année sur le cours des  
» astres, pour tenir les saisons dans leur ordre na-  
» turel.

» Quand Hérodote intercale un mois de 30 jours  
» tous les deux ans, cela doit être entendu de la dié-  
» térie des anciens continuée pendant 70 ans, sans  
» correction sur le cours de la lune. Et quand Moïse  
» calcule la durée du déluge par des mois de 30  
» jours, cela doit s'entendre de mois vulgaires, non  
» rectifiés sur le cours de la lune, à cause de la pluie  
» continuelle qui l'empêchoit de se montrer.

» Quand David établit douze départemens de  
» gardes, un pour chaque mois de l'année, il n'eut  
» égard qu'aux mois vulgaires de l'année mosaïque,  
» sans pouvoir aux mois intercalaires, parce qu'ils  
» étoient incertains, & qu'ils pouvoient être rem-  
» plis par les douze départemens; celui qui auroit  
» dû être de service le premier mois de l'année sui-  
» vante, entroit en fonction dans le mois interca-  
» laire quand il arrivoit, & le second département  
» servoit alors le premier mois de l'année suivante.

» Quand les Babyloniens disoient, au rapport de  
» Diodore de Sicile, qu'il y avoit douze dieux prin-  
» cipaux, assignant à chacun d'eux un mois & un  
» signe dans le zodiaque, & que le soleil parcourroit  
» ces douze signes chaque année, & la lune tous les  
» mois, ils font connoître que l'année chaldéenne  
» étoit solaire, qu'elle étoit composée de douze mois

» lunaires égaux, correspondans aux douze signes &  
» à leurs degrés, & ils parlent des mois & des jours  
» de l'année du calendrier, n'étant point corrigée  
» par le cours du soleil & de la lune; en faisant cor-  
» répondre ces mois aux douze signes, ils les fixe-  
» rent aux saisons de l'année, au moyen des correc-  
» tions inventées pour cet usage.

» Les Juifs, pendant leur séjour à Babylone, se sen-  
» virent de cette année dans leurs contrats & dans  
» leurs affaires civiles, & ils en rapporterent l'usage  
» avec eux à leur retour de Babylone à Jérusalem,  
» ayant toujours depuis donné à leurs mois les noms  
» babyloniens, ce qu'ils n'auroient pas fait si leurs  
» mois lunaires n'avoient pas été les mêmes que ceux  
» des Babyloniens.

» Il est donc évident que l'année luni-solaire avec  
» son calendrier étoit fort ancienne & d'un usage  
» universel; Noé s'en étoit servi; elle avoit passé de  
» lui à sa postérité, & avoit donné lieu à la divi-  
» sion du zodiaque en douze signes, & à l'invention  
» de la diétéride, tétraétéride & des autres anciens  
» cycles, pour éviter la peine de la corriger tous les  
» mois sur la lune, & chaque année sur le soleil;  
» cette année a continué à être en usage en Egypte,  
» jusqu'à l'établissement de leur année solaire de 365  
» jours; en Chaldée & chez les nations voisines,  
» jusqu'à l'expédition de Cyrus au-delà du Gyndes,  
» & jusqu'à la prise de Babylone par ce prince; en  
» Grece jusqu'au tems des sept sages & de l'empire  
» des Grecs & des Perses; en Italie jusqu'au regne  
» des Latins, & jusqu'à ce qu'enfin les Arabes en ont  
» formé leurs années lunaires.

» Je ne trouve point, conclut Newton, chez les  
» anciens, d'année qui ne fût luni-solaire, ou solai-  
» re, ou lunaire, non plus que d'autre calendrier  
» que ceux de ces années-là. Une de 360 jours n'est  
» aucune de celles-là. Le commencement de cette  
» année auroit parcouru toutes les saisons dans l'es-  
» pace de 70 ans. Une révolution si remarquable au-  
» roit été marquée dans l'histoire, & ne doit pas être  
» supposée sans en donner de bonnes preuves. (*Le*  
» *Chevalier DE JAUCCOURT.*)

TYLLINUS, s. m. (*Mythol.*) dieu des Bressans en  
» Italie, & dont la figure a été déterrée dans le dernier  
» siècle près de Bresse. Le Rossi qui l'a fait graver dans  
» ses *memories brassiane*, dit que la statue de cette divinité  
» fut mise en pièces l'an 840, par Rampat évêque de  
» Bresse, & qu'elle n'avoit pour inscription que le  
» nom du dieu à qui elle étoit consacrée.

Cette statue étoit de fer, la tête couronnée de lau-  
» rier, appuyant le pié droit sur le crâne d'un mort, &  
» tenant de la main gauche une pique de fer, termi-  
» née en haut par une main ouverte, sur laquelle on  
» voyoit entre l'indice & le pouce un œuf qu'un ser-  
» pent entortillé dans la main venoit mordre: ce sont-  
» là des symboles aussi obscurs que mystérieux. Ce  
» pié appuyé sur une tête de mort & de laurier, mar-  
» quoient-ils, comme le conjecture le pere Montfau-  
» con, que *Tyllinus* triomphoit de la mort? Mais qui  
» fera l'antiquaire, ou le mythologiste assez hardi pour  
» expliquer ce que signifie le serpent qui se jette sur  
» l'œuf que tient la main qui est au haut de la pique?  
» Avouons que principalement parmi les dieux topi-  
» ques qui n'étoient guère connus que dans quelques  
» villes particulières qui les avoient choisis pour leurs  
» patrons, il se trouve toujours des symboles inexplic-  
» cables. (*D. J.*)

TYLOSIS, s. f. (*Médec.*) *τυλοσις*, callosité, dar-  
» tre calleuse des paupières, en latin *callositas palpe-  
» brum*; espèce de dartre des paupières dans laquelle  
» leur partie intérieure est ulcérée, avec des fentes &  
» des duretés calleuses.

Cette maladie commence rarement par le bord des  
» paupières, quoique dans la suite ce bord vienne à  
» s'ulcérer; mais elle commence d'ordinaire par une

chaleur & un prurit qui augmente de jour à autre ; jusqu'à les rendre inégales & après, & finit enfin par y causer des escrotes, fontes, durités & petits ulcères ; c'est alors une maladie très-opiniâtre & très-difficile à guérir. Sa cure demande les remèdes généraux ; un régime de vivre doux & rafraîchissant ; la saignée, s'il y a pléthore, ainsi que la purgation ; quand le mal est habituel. Tous ce qui est des remèdes topiques, on usera d'abord de ceux qui humectent, amolissent & tempèrent l'acrimonie de l'humour contenu dans les paupières ; on vient ensuite à ceux qui dessèchent & dessèchent les ulcères. *Voyez Malin-Jan. (D. J.)*

**TYLUS**, (*Geog. anc.*) les géographes connoissent une ville & deux îles de ce nom, savoir :

1°. *Tylus*, ville du Péloponnèse sur le golfe de Messénie, entre les îles Tyndes & la ville de Leu-  
trum, selon Strabon, l. VIII. p. 356. qui dit que quelques-uns la nomment *Atilus*. Pausanias, l. III. c. xxv. est de ce nombre.

2°. *Tylus*, île du golfe Persique. Arrien la place à deux jours de navigation de l'embouchure de l'Euphrate ; son nom moderne est *Quiximi* ou *Quixoms*.

3°. *Tylus minor*, île du golfe Persique, selon Plin, l. XII. c. 2. qui la met à 10 milles de la grande *Tylus* ; cette île est nommée *Arados* par Strabon, & *Arathos* par Ptolomée. (D. J.)

**TYMBALE** LA, f. f. (*Art. milit.*) est une espèce de tambour dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain. Il étoit autrefois en usage à la guerre chez les Sarrasins ; il passa ensuite chez les François & chez les Anglois.

Il n'y a pas long-tems que cet instrument militaire est en usage dans nos armées, au moins le pere Daniel prétend qu'on ne le trouve point dans nos histoires sous le regne de Henri IV. & sous celui de Louis XIII.

La *tymbale* nous est venue d'Allemagne. Juste Lipse qui est mort en 1606, dit dans son traité de la *militie romaine*, que les Allemands s'en servoient de son tems. On en prit dans le combat aux Allemands en quelque occasion ; & il ne fut permis d'abord à aucun régiment françois de cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris sur l'ennemi. Depuis on en a mis dans les compagnies de la maison du roi ; il n'y a que les mousquetaires qui n'en ayent point. La gendarmerie & les régimens de cavalerie légère en ont aussi dans la compagnie du mestre-de-camp, & dans les autres compagnies qui en ont enlevé aux ennemis.

Les *tymbales* sont deux espèces de grands bassins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond & couverts par-dessus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & plusieurs écrous attachés au corps de la *tymbale* & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clé. Les *tymbales* se tiennent ensemble par le moyen d'une courroie que l'on fait passer par deux anneaux qui sont attachés l'un devant & l'autre derrière le pommeau de la selle du tymbalier.

Les *tymbales* sont garnies de deux tabliers de damas ou de satin, aux armes du colonel, du prince, ou du mestre-de-camp à qui elles appartiennent. Quand il fait mauvais tems, on les couvre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de 8 à 9 pouces. Elles ont chacune au bout une petite rosette de la grandeur d'un écu. C'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la *tymbale*, ce qui lui fait rendre un son plus agréable que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, aussi-bien que le trompette, dans les marches & dans les routes, est à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant ;

mais dans les combats ils sont sur les ailes dans les intervalles des escadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur qui doit défendre ses *tymbales* au péril de la vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leur drapeau. *Histoire de la milice françoise.*

**TYMBALE**, (*terme de Peauzier*) espèce de raquette de bois couverte de parchemin des deux côtés, dont on se sert pour jouer au volant.

**TYMBALIER**, f. m. (*Art. milit.*) le tymbalier bat avec des baguettes de bois de cornier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces ; elles ont chacune au bout une petite rosette de la grandeur d'un écu ; c'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la *tymbale*, ce qui lui fait rendre un son plus agréable, que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le tymbalier, aussi-bien que le trompette, dans les marches & dans les revues, est à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Dans les combats, les tymbaliers sont sur les ailes dans les intervalles des escadrons pour recevoir les ordres du major ou de l'aide-major. Le tymbalier doit être un homme de cœur, qui doit défendre les tymbales au péril de la vie, comme le cornette & le guidon doivent faire pour leurs drapeaux. (D. J.)

**TYMBRE**, f. m. *en Musique*, on appelle ainsi cette qualité du son par laquelle il est aigre ou doux, sourd ou éclatant.

Les sons doux ont ordinairement peu d'éclat comme ceux de la flûte ; les sons éclatans sont sujets à l'aigreur, comme les sons de la vielle ou du hautbois. Il y a même des instrumens, tels que le clavecin, qui sont à-la-fois sourds & aigres, & c'est le plus mauvais *tymbre*. Le beau *tymbre* est celui qui réunit la douceur à l'éclat de son ; on en peut donner la violon pour exemple. *Voyez SON. (S)*

**TYMBRE**, *en termes de Blason*, signifie la crête ou le cimier d'un écusson, ou tout ce qui se met au-dessus des armoiries, pour distinguer les degrés de noblesse ou de dignité ecclésiastique ou séculière. *Voyez CRETE & CIMIER.*

Telle est la tiare papale, le chapeau de cardinal, la croûte, la mitre, la croix, les couronnes, les mortiers, & sur-tout les casques & héaumes, que les anciens appelloient plus particulièrement *tymbres* ; parce qu'ils ressembloient à une espèce de cloche sans battant, qui en françois s'appelle un *tymbre*, ou parce qu'ils raisonnoient comme les *tymbres* quand on les frappoit ; du moins c'est là l'opinion de Loiseau, qui dérive ce mot de *tinnabulum*. *Voyez CASQUE & HÉAUME.*

**TYMBRE**, on appelle dans le Blason, armes *tymbres*, celles qui n'appartiennent qu'aux nobles ; & l'écu *tymbré*, celui qui est couvert d'un casque ou d'un *tymbre*. *Voyez TYMBRE.*

**TYMPAN**, f. m. *en Anatomie* la membrane du *tympa* est une peau mince & délicate, entière, sèche, transparente, qui ferme l'extrémité du canal auditif, descend en devant de la partie supérieure vers l'inférieure, de façon qu'elle fait un angle obtus avec l'une, & aigu avec l'autre, sur-tout dans l'adulte ; car dans le fœtus elle est presque horizontale. Sa figure est elliptique, mais elle envoie une appendice obtuse supérieure dans la fissure de l'anneau. Elle n'est donc ni ovale, comme Font voulu Casserius & Valsalva ; & encore moins circulaire, comme le prétend Vieussens & Duverney. Son milieu avance comme un bouclier, est tiré tellement au-dedans, qu'il est cave du côté du canal, & convexe vers la cavité du *tympa*. La peau & l'épiderme se séparent sans peine l'une de l'autre même dans l'adulte par la macération ; après quoi on trouve cette



membrane sèche, extérieurement couverte d'une lame fournie par le périoste du *tympan*, comme le démontre évidemment l'adhésion du manche du marteau; ce périoste est au milieu de cette sèche membrane, & cela paroît plus manifestement dans le fœtus. Vieussens qui exclut cette tunique, & n'en admet que deux, n'a donc pas raison, non plus que Valsalva, de rejeter le périoste auditif. Morgagni soupçonne ces trois lames; Winslow prétend qu'on en peut distinguer quatre ou cinq. Les vaisseaux de cette partie injectés ressemblent à des branches d'arbres, & il n'est pas difficile de les injecter à la faveur de leur tronc qui vient par le canal auditif, & avec le muscle externe de Fabricius, comme le pensent Ruysch & Cassebohnius. On le voit en effet souvent venir des vaisseaux du périoste du *tympan*, & de l'adhésion du manche du marteau, se reprendre de toutes parts; il est probable qu'il y a deux couches de vaisseaux dont l'une appartient à la peau extérieurement collée à la membrane du *tympan*, & l'autre sert au périoste du *tympan* rampant intérieurement sur la même membrane.

Puisque la membrane du *tympan* est cave en son milieu, & qu'ainsi le sac borgne du canal de l'ouïe se termine enfin en un tube conique, il ne peut aucunement être douteux qu'il se fasse de nouvelles réflexions dans la pointe même du cône.

Les ondulations de l'air externe doivent se communiquer, & au périoste de la cavité du *tympan* & au marteau, & à l'air interne, le périoste & le marteau étant continus à la membrane du *tympan* que cet air touche de près.

Le *tympan*, appelé vulgairement le *tambour*, est situé obliquement eu égard à la posture droite du corps, & regarde en-bas: de-là vient que nous entendons mieux les sons qui viennent d'en-bas, que ceux qui viennent d'en-haut. Voyez TAMBOUR.

La face externe du *tympan* est un peu enfoncée dans le milieu; il est composé de deux ou trois lames. Il a un trou, ou du-moins une portion qui n'est pas attachée au cercle osseux, & qui laisse passer l'air, & dans quelques sujets la fumée du dedans de la bouche en-dehors. Voyez TROU.

Derrière la membrane du *tympan* est une cavité dans l'os pierreux, appelée *caisse du tympan*, & quelquefois simplement *tympan*. On y remarque quatre petits os; savoir, le marteau, l'enclume, l'étrier & l'os orbiculaire. Voyez - les chacun sous son article particulier MARTEAU.

Au-dedans de la caisse du *tympan*, Vieussens a découvert une membrane très-mince, qui sert à former la porte du labyrinthe, & à empêcher toute communication entre l'air interne & l'air externe. La membrane du *tympan* a une branche considérable de nerfs, qui passe sur la face interne entre le marteau & l'enclume, & qui est appelée *corde du tympan*. Voyez CORDE.

Willis regarde la membrane du *tympan* comme une espèce d'instrument préparatoire de l'ouïe; & il croit que sa fonction est de recevoir les premières impressions des sons, & de les transmettre au cerveau d'une manière modifiée & proportionnée à sa disposition. Voyez SONS; SENSATION, &c.

En effet, la fonction de la membrane du *tympan* par rapport à l'ouïe, semble être la même que celle de la prunelle de l'œil par rapport à la vue. La prunelle empêche qu'il n'entre dans l'œil une trop grande quantité de rayons de lumière; elle les tempère, les adoucit, & les proportionne, pour ainsi dire, au *sensorium*, auquel elle les transmet. La membrane du *tympan* fait la même chose à l'égard des rayons sonores; car si les uns & les autres tomboient immédiatement sur le *sensorium*, ils pourroient aisément blesser la délicatesse. Voyez PRUNELLE.

La membrane du *tympan* à la vérité n'est pas l'organe propre de l'ouïe; mais elle fait que l'on entend mieux. Pour cela il est nécessaire qu'elle se tende ou se relâche dans le besoin, comme la prunelle; & c'est à quoi servent les quatre osselets dont nous avons parlé ci-dessus, qui ont le même usage pour tendre ou relâcher la membrane du *tympan*, que les cordages d'un tambour à l'égard de cet instrument. Par le moyen de cette tension & de ce relâchement, la membrane du *tympan* s'accommodé à tous les sons, violens ou foibles, de même que la prunelle à tous les degrés de lumière. Voyez OUIE.

L'ingénieur docteur Holder a perfectionné cette théorie. Il conçoit que l'action du muscle qui tend ou relâche la membrane du *tympan*, le tient toujours dans un état de tension modérée. Mais lorsqu'il s'agit d'écouter, & de faire une attention particulière à quelque son, alors l'action de ce muscle est plus forte, & la membrane du *tympan* plus tendue qu'à l'ordinaire, afin de faciliter le passage du son. Voyez ATTENTION.

Sur ce fondement le même auteur ayant entre ses mains un jeune homme sourd de naissance, & remarquant que son mal venoit d'un défaut de tension dans la membrane du *tympan*, il dit à sa mere de consulter les médecins pour savoir s'il n'y auroit pas moyen par quelques fumées astringentes ou autrement, de rendre à cette membrane sa tension nécessaire.

En attendant, il s'avisa d'un moyen passager, qui fut d'employer quelque son violent, comme de battre du tambour auprès du malade. Un pareil son tant qu'il continue, doit nécessairement distendre la membrane du *tympan*, en le poussant & le faisant enfler en-dehors, comme un vent frais enfile les voiles d'un vaisseau. L'expérience réussit selon l'espérance du docteur; car tandis qu'on battoit fortement du tambour près du jeune homme, celui-ci entendoit les gens qui étoient près de lui; & qui l'appelloient doucement par son nom; mais lorsqu'on cessoit de battre du tambour, il n'entendoit plus les mêmes personnes, quoiqu'elles l'appellassent à haute voix. Voyez SURDITÉ.

Ce qui montre néanmoins que la membrane du *tympan* n'est pas si nécessaire, c'est qu'il y a des exemples de gens qui entendoient parfaitement sans le secours de cette membrane. M. Chefelden rapporte qu'il rompit la membrane du *tympan* des deux oreilles d'un chien, qui ne laissa pas d'entendre. Il est vrai que quelque tems après les sons violens lui faisoient beaucoup de peine. Le même auteur ajoute que M. S. André l'avoit assuré qu'un de ses malades ayant eu cette membrane détruite par un ulcère qui avoit même fait sortir les osselets, ne laissa pas néanmoins de conserver l'ouïe.

Corde du TYMPAN, voyez CORDE.

TYMPAN, s. m. (*Architect.*) mot dérivé du grec *tympanon*, tambour. C'est la partie qui reste entre les trois corniches d'un fronton triangulaire, ou les deux d'un fronton ceintre. Elle est quelquefois lisse, & quelquefois ornée de sculpture en bas-relief, comme au temple de Castor & de Pollux, à Naples, & au portail de l'église des peres Minimes, à Paris.

*Tympan d'arcades*, table triangulaire, placée dans les encoignures d'une arcade. Les plus simples *tympan*s de cette espèce n'ont qu'une table renfoncée, ornée quelquefois de branches de laurier, d'olivier, de chêne, &c. ou de trophées, festons, &c. comme au château de Trianon; & ils conviennent aux ordres dorique & ionique. Les *tympan*s les plus riches sont décorés de figures volantes, comme des renommées, ainsi qu'on en voit aux arcs de triomphe antiques; ou de figures assises, telles que sont des vertus, comme dans l'église du Val-de-Grace; ou des béatitudes, comme

comme dans celle du collège Mazarin ; à Paris. *Daviler. (D. J.)*

**TYMPAN de machine**, (*Mécan.*) roue creuse qu'on nomme aussi *roue à tambour*, dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner, & qui sert aux grues, aux calandres, & à certains moulins. (*D. J.*)

**TYMPAN**, (*Imprimerie.*) grand & petit *tympan*, pièces d'une presse d'imprimerie ; le premier est fait d'une feuille de parchemin collée sur le châssis de bois, attaché au bout du coffre par deux couplets ; c'est sur ce *tympan* après qu'il a été ramolli avec une éponge trempée dans l'eau, que se marge ou se pointe la feuille de papier prête à passer sous presse : le petit *tympan* est aussi une feuille de parchemin collée sur un plus petit châssis, de bois ou de fer, qui s'enclave au revers du premier ; entre ces deux peaux ou *tympans* se mettent les blanchets, & le carton. *Voyez POINTURES, BLANCHETS, CARTON, & les fig. & Pl. d'Imprimerie.*

**TYMPAN de menuiserie**, (*Menuis.*) panneau dans l'assemblage du dormant d'une baie de porte ou de croisée, qui est quelquefois évidé, & garni d'un treillis de fer, pour donner du jour. Cela se pratique aussi dans les *tympans* de pierre. (*D. J.*)

**TYMPAN de l'oreille**, (*Anatom.*) *Voyez membrane du tambour*, au mot **TAMBOUR**. (*D. J.*)

**TYMPANA**, (*Hist. des suppl. des Grecs.*) *τυμπανα* supplice chez les Athéniens, par lequel un criminel étoit condamné à être attaché à un poteau pour y recevoir la bastonnade jusqu'à ce qu'il expirât. *Potter. Archaeol. Græc. liv. I. c. xxv. tom. I. pag. 134. (D. J.)*

**TYMPANIA**, (*Geog. anc.*) ville du Péloponnèse, en Elide : Ptolomée, l. III. c. xvj. la marque dans les terres. Les habitans de cette ville sont appelés *typanei* par Pline, liv. IV. cap. vj. mais il les place dans l'Achaïe. Ce pourroit être la même ville que Polybe, liv. IV. nomme *tympanea*, & qu'il met dans la Triphylie ; & il y a apparence aussi que c'est la ville *typania* d'Etienne le géographe, qui la met pareillement dans la Triphylie. (*D. J.*)

**TYMPANITE**, s. f. (*Médec.*) c'est ainsi que l'on appelle une maladie où le bas-ventre est considérablement enflé & résonne comme un ballon, lorsqu'on le frappe ; on l'appelle aussi *hydropisie sèche*, mais fort mal-à-propos, car cette *hydropisie* est sans eau ; s'il est permis de parler ainsi ; c'est ce que confirme l'ouverture des cadavres en qui on ne trouve pas une seule goutte d'eau dans la cavité du bas-ventre, ni dans le canal intestinal ; bien des gens attribuent cette affection à la tension spasmodique du genre nerveux dans cette cavité, à l'accumulation du suc nerveux dans les nerfs de ses viscères qui distendant les membranes, y font amasser l'air dans certains endroits, & l'empêche de circuler par les étranglemens qu'il cause dans certains endroits du canal ; mais cette idée est bien systématique, l'esprit animal y joue un trop grand rôle, pour qu'on la croie. Nous ne nions cependant pas que les spasmes convulsifs des nerfs ne concourent à cette maladie, & il est vraisemblable qu'elle dépend de la tension de ses parties, soit par l'obstruction du foie & de la rate qui retient le sang dans le bas-ventre, soit par les crispations des nerfs qui causent des étranglemens dans différens points du canal intestinal : mais la tension seule ne suffit pas ; l'air y entre pour quelque chose, le résonnement, le bruit que rend la cavité du bas ventre quand on le frappe, sont des preuves palpables de ce que nous avançons.

L'air fera différentes explosions, il sera produit par les humeurs qui sont en stagnation dans les vaisseaux obstrués, il s'échappera des alimens, il distendra les parois de l'estomac, il roulera dans le canal intes-

Tome XVI.

tinal, par l'étroitesse que produit dans les différens replis du canal la constriction ou la tension des membranes. Ainsi l'air s'amassant de plus en plus distendra les cavités, & augmentera la capacité du bas-ventre, jusqu'à lui donner une élévation énorme. Les cadavres morts de cette maladie ont les cavités remplies d'air, les vaisseaux obstrués chargés d'un sang noirâtre.

Cette maladie arrive dans tous les âges, elle est commune aux femmes après l'accouchement ; elle attaque les jeunes gens, les vieillards, les convalescens & sur-tout les hypochondriaques, tous ceux qui mangent beaucoup & qui digèrent peu, sur-tout après de grandes évacuations, comme il arrive aux femmes en couches, & aux convalescens, tous ceux en qui les resserremens convulsifs des viscères retiennent l'air exprimé des alimens dans les cavités des intestins, ce qui arrive aux gens vaporeux, à ceux que l'application continuelle de l'esprit & le chagrin empêchent de digérer comme il faut.

Pour peu que l'on considère encore la situation des malades à qui la *tympanie* survient ; on verra qu'elle est la suite de beaucoup de maladies aiguës & chroniques, elle succède aux vieilles obstructions du mesentère, elle accompagne le carreau ou l'état skirrheux du mesentère dans les enfans qui sont à la mamelle, elle fuit les devoymens opiniâtres, les diftereries ulcéreuses, elle est l'effet de l'affection hypochondriaque invétérée, elle finit les maladies de consomption ; il est notoire que dans ces malades les humeurs sont en dissolution, les solides à demi putréfiés, & l'air échappé des molécules des uns & des autres occupe les cavités.

Les signes de cette maladie, sont les suivans : il survient une tension dans la région des lombes & une constipation opiniâtre, ensuite de laquelle le bas ventre est considérablement distendu, le malade est sujet aux rapports, le pouls est inégal, l'appetit languissant & la soif excessive ; l'on sent dans les hypochondres & dans la région du nombril, une douleur poignante, mordicante, & une tension accompagnée de chaleur, on ne peut demeurer couché sur les côtés & la tumeur ne diminue point, lorsqu'on est couché sur le dos.

La *tympanie* fait une maladie dangereuse ; elle est absolument incurable, lorsqu'elle accompagne ou qu'elle fuit l'hydropisie, à cause que la distention violente des intestins & des muscles épigastriques, en comprimant les veines retarde la circulation du sang, produit la constipation, supprime la transpiration ; la *tympanie* simple, lorsqu'elle est invétérée, & qu'on n'a pas soin d'y remédier sur le champ, dégénère dans les femmes & dans les enfans en une maladie chronique opiniâtre dont la mort est toujours la suite.

Le traitement s'exécute en employant les remèdes cardiaques & stomachiques de même que les amers de tous genres ; après avoir fait précéder la saignée & les autres évacuans préliminaires, on peut employer les remèdes aromatiques.

**TYMPANO**, s. m. (*Musiq. ital.*) les Italiens se servent de ce terme pour désigner une paire de *tymbales* d'une grandeur inégale, & accordées à la quarte juste. La plus petite exprime le son de *c-sol-us*, & la plus grande celui de *g-re-sol*, une quarte au-dessous. C'est instrument sert ordinairement de basse aux trompettes. *Diâ. des B. A. (D. J.)*

**TYMPANOTRIBA**, s. m. (*Littérai.*) *τυμπανοπρίβης*, un joueur de *tympanium* ; mais ce terme désignoit au figuré chez les anciens une personne efféminée, plongée dans la mollesse. (*D. J.*)

**TYMPANUM des Hébreux**, (*Musiq. des Hébreux.*) cet instrument de musique est désigné en hébreu sous le nom général de *toph*, qui comprenoit diverses for-

F f f f

tes de tambours. Celui-ci ressembloit à un crible entouré de sonnettes, à-peu-près comme aux tambours de basque. On s'en servoit dans les occasions de réjouissance, après une victoire, dans les festins, les noces, & pour célébrer les louanges de Dieu.

Le *tympanum* des Romains étoit un cuir mince, étendu sur un cercle de bois ou de fer, que l'on frappoit à-peu-près de la même manière que font encore à présent nos bohémiennes. Quelques auteurs dérivent ce mot de *τυμpan*, frapper; Vossius le tire de l'hébreu *toph*. Il est du-moins certain que l'invention des *tympanum* vient de la Syrie, selon la remarque de Juvenal.

*Jampridem Syrus in Tybim defluxit oronus  
Eelinguam & mores & cum tibicine chordas  
Obliquas, nec non gentilia tympana secum  
Fecit.*

Ils étoient fort en usage dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, comme on voit par ces vers de Catulle.

*Cybeles Phrygia ad nemora deæ,  
Ubi cymbalum sonat, ubi tympana roboant.*

Hérodien, parlant d'Héliogabale, dit qu'il lui prenoit souvent des fantaisies de faire jouer des flûtes, & de faire frapper des *tympanum*, comme s'il avoit célébré les bacchanales.

Le lecteur trouvera la représentation de divers *tympanum* & cymbales des anciens dans le *Museum romanum* de Spon, l. II. *scilicet* 4. *tab.* 7. & 8. & dans *Agostini Gemme Antiche*, part. I. p. 30. (D. J.)

**TYMPHÆA**, (Géog. anc.) ville de la Thesprotie, selon Etienne le géographe. Strabon, l. VII. *pages* 326 & 327 ne connoît que les peuples qu'il nomme *Tymphai*, & qu'il place vers les sources du Pénée. Selon Pline, l. IV. c. 17. les peuples *Tymphai* étoient du nombre de ceux qui habitoient l'Étolie; mais l. IV. c. 20. il met encore des *Tymphai* dans la Bisaltie, ou du-moins entre le Strimon & l'Anius; ce qui oblige d'en faire deux peuples différens. (D. J.)

**TYMPHÉE**, GYPSE DE, *tymphaicum gypsum*, (Hist. nat.) nom donné par les anciens naturalistes à une terre qui, sans avoir été calcinée, prenoit corps avec l'eau, comme fait le plâtre ou le gypse calciné. Ils l'appelloient aussi *tetra tymphaica*. Pline dit: *Cognata calci res gypsum est; plura ejus genera; nam & lapide equitur, ut in Syria ac Thuriis; & & terra fediur, ut in cypro & perhibais; & summa tellure & tymphaicum est; lib. XXXVI. c. xxiiij.*

**TYMPHÆSTUS**, (Géog. anc.) montagne de la Thessalie. Strabon, l. IX. p. 433. la met au voisinage du pays des Dolopes. (D. J.)

**TYNDARIDES**, s. f. (Mythol.) on nommoit ainsi Castor & Pollux; enfans de Léda & de Tyndare, roi de Laconie. Castor se distingua dans la course & dans l'art de dresser les chevaux; Pollux dans l'exercice de la lutte. Aux jeux funèbres de Pélops, la tradition des Eléens, suivie par Pausanias, fait remporter le prix de la course à pié à Castor, & celui du pugilat à Pollux. Jupiter, selon quelques poètes, donna l'immortalité à Pollux qui la partagea avec Castor, en sorte qu'ils vivoient & mouroient alternativement.

*Couple de déités bizarre,  
Tantôt habitans du Ténare  
Et tantôt citoyens des cieux.*

Selon d'autres, il furent placés au ciel, sous le signe des Gémeaux, dont la découverte se fit peut-être environ de tems-là; ce qui a donné lieu à la première fable de la mort & de la résurrection alternative de Castor & de Pollux, c'est que ces deux étoiles ne se montrent jamais ensemble. (D. J.)

**TYNDARIVM**, (Géog. anc.) ville de Sicile, sur la côte septentrionale. Ptolomée, l. III. c. iv. la marque entre les embouchures des fleuves Hélicon & Tyméthus. Elle est nommée *Tyndaris* par Strabon, l. VI. p. 266. & par Pline, l. III. c. viij. qui lui donne le titre de *colonia*.

Dans une ancienne inscription, ses habitans sont nommés *Tyndarisii*, *Tyndarienses*, & dans plus d'un endroit des *verines* de Cicéron, *Tyndaritanii*.

Diodore de Sicile, *except. leg. ex. lib. XXII.* dit que Denys le tyran donna ce terrain aux Messéniens, qui y bâtirent la ville de *Tyndaris*. Cicéron, *verr. 3.* l'appelle *nobilissima civitas*: il la met au nombre des plus considérables de la Sicile, & il ajoute: ses habitans étoient les amis & les alliés du peuple romain. Pline, l. II. c. xcij. nous apprend que la mer avoit englouti la moitié de cette ville. Le reste est aujourd'hui détruit: on n'y voit plus qu'une église, appelée *Sancta Maria in Tyndaro*. (D. J.)

**TYNDARIVM PROMONTORIUM**, (Géog. anc.) promontoire de l'île de Sicile, sur la côte septentrionale. Il tiroit son nom de la ville de *Tyndaris*. (D. J.)

**TYNNA**, (Géog. anc.) 1<sup>o</sup>. ville d'Asie, dans la petite Arménie. Ptolomée, l. V. c. vij. la marque parmi les villes de la préfecture de Cataonie.

2<sup>o</sup>. Fleuve de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, l. VII. c. j. met son embouchure dans le pays des Arvares. (D. J.)

**TYPE**, s. m. (Gramm. & Théolog.) c'est la copie, l'image, ou la ressemblance de quelques modèles. Voyez MODÈLE, IMAGE.

Ce mot est formé du grec, *τυπος*, forme, figure. Le terme *type* est moins en usage que ses composés *prototype* & *archétype*, qui signifient les originaux qui n'ont été faits d'après aucun modèle. Voyez ARCHÉTYPE, PROTOTYPE, ECTYPE.

**TYPE** est aussi un terme scholastique, dont les Théologiens se servent souvent pour signifier un *symbole*, un *signe* ou une *figure* d'une chose à venir.

Dans ce sens, on emploie ordinairement le mot *type* relativement au mot *antitype*, *αντιτυπος*, qui est la chose même dont une autre chose est le *type* ou la *figure*. Voyez ANTITYPE.

C'est ainsi que le sacrifice d'Abraham, l'agneau pascal, &c. étoient les *types* ou figures de notre rédemption. Le serpent d'airain étoit le *type* de la croix, &c.

Les *types* ne sont pas de simples conformités ou analogies que la nature fait naître entre deux choses d'ailleurs différentes, ni des images arbitraires, qui n'ont d'autre fondement que la ressemblance casuelle d'une chose à une autre. Il faut outre cela que Dieu ait eu une intention particulière de faire un *type*, & qu'il ait déclaré expressément que ce *type* en est un; ou que l'autorité de Jésus-Christ & des apôtres, ou celle d'une tradition constante aient décidé que telle ou telle chose est *type* par rapport à telle ou telle autre, autrement, & s'il étoit libre à chaque particulier de mettre des *types* où il veut, & où il juge à propos, l'Écriture deviendroit un livre où l'on trouveroit tout ce qu'on voudroit.

M. Gale distingue les *types* en historiques & prophétiques. Les derniers sont ceux dont les anciens prophètes se sont servis dans leurs inspirations. Les premiers sont ceux dans lesquels des choses arrivées ou des cérémonies instituées sous l'ancien Testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jésus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le nouveau Testament.

Les anciens pères de l'Église, aussi-bien que les critiques modernes, sont extrêmement partagés sur la nature & l'usage des *types*, & sur les représentations typiques qui se trouvent dans l'ancien Testa-



ment ; & c'est ce qui fait une des grandes difficultés que l'on a à entendre les anciennes prophéties , & à concilier l'ancien Testament avec le nouveau. *FOYER PROPHEÉTIS.*

On ne peut disconvenir en effet qu'il n'y ait eu des *types* institué par la sagesse divine, pour être les ombres & les figures des choses à venir ; & quoique les hommes soient tombés , à cet égard , dans bien des excès , & que plusieurs se soient imaginés voir des *types* par-tout , comme Origène , qui trouvoit des mystères jusque dans les chaudrons du tabernacle , on doit se contenter des plus sensibles & des plus frappans , ou de ceux dont l'application a déjà été faite par une autorité supérieure en fait de religion. Mais il n'en faut point proposer sans les prouver autant qu'il est possible , & sans faire voir que ce sont en effet des *types* , afin de justifier la solidité du raisonnement des apôtres qui en ont tiré des argumens.

Un auteur moderne soutient que non-seulement les peres de l'Eglise , mais aussi S. Paul lui-même , étoient d'opinion que toute la religion chrétienne étoit contenue dans l'ancien Testament , & accomplie dans l'histoire & dans la loi des Juifs , & que ce testament & cette loi ne devoient être regardés que comme les *types* & les ombres du Christianisme. Dans cette vue il cite l'épître aux Hébreux , chap. viij. v. 5. chap. x. v. 1. & celle aux Colossiens , chap. j. vers. 16. & 17. il ajoute que les lois rituelles de Moïse n'étant que des *types* & des ombres des choses réelles à venir , doivent être considérées comme des prophéties accomplies. C'est aussi le sentiment de M. Whiston & d'autres. Et le premier auteur , pour appuyer davantage son raisonnement , cite Jesus-Christ lui-même qui , en S. Matthieu , chap. xj. vers. 13. confirme les prophéties légales , en disant qu'il est venu accomplir la loi. Mais c'est abuser visiblement de l'écriture que d'employer ces passages à prouver que tout y est *type* & figure ; car lorsque S. Paul dit que Jesus-Christ est la fin de la loi , *finis legis Christus* , il ne s'agit pas de savoir si Jesus-Christ y est figuré & prédit ; il est simplement question de montrer qu'il est le seul auteur de la justice que la loi ne pouvoit donner. Quand il dit aux Colossiens , que tout ce qui a été fait , n'a été fait que pour Jesus-Christ , *omnia in ipso constant* , & ne subsiste qu'en lui , il établit la divinité de Jesus-Christ , & il en donne pour preuve que tout ce qui existe , n'existe que par l'opération de sa toute-puissance. De même quand Jesus-Christ dit qu'il est venu accomplir la loi , cela s'entend des vérités de pratique qu'il venoit confirmer par ses exemples & par sa doctrine , & non simplement des figures qu'il venoit accomplir , comme si tout eût été *type* sous l'ancienne loi.

Cette affectation des figuristes a donné lieu à quelques écrivains peu favorables à la religion , d'observer que si les anciens & les modernes partisans du sens typique eussent formé le dessein de décrier le Christianisme , ils n'auroient pu mieux y réussir qu'en travestissant ainsi toutes choses en *types* & en prophéties. Il ne faut pas s'étonner , ajoutent-ils , que les athées & les déistes insultent à la crédulité des chrétiens , & qu'il rejettent des preuves fondées sur de pareilles absurdités.

Mais on peut répondre à ces écrivains , que l'exemple des figuristes ne peut tirer à conséquence contre la solidité des véritables preuves de la religion. Car il n'est pas difficile de reconnoître , à moins qu'on ne veuille s'avengler soi-même , la réalité de ce qu'on appelle *types*. Il est évident qu'il y en avoit beaucoup sous l'ancien Testament. Tels étoient les sacrifices , la personne du grand-prêtre , l'arche de Noé , &c. tels étoient les deux verges ou bâtons , dont il est parlé dans Zacharie , c. xj. vers. 7. 10. & 14. telle étoit

Tom. XVI.

la femme adultère d'Osée , c. j. vers. 2. ses enfans , vers. 46. Par ces *types* & par d'autres semblables , Dieu & le prophète ont dessein d'annoncer des événemens futurs , mais il faut observer ou que le prophète avertit en même tems le lecteur de prendre ces choses pour *types* , qu'il le met en état de les entendre de cette manière , qu'il ne l'abandonne pas à ses propres conjectures après l'événement ou l'accomplissement de ces prophéties ; ou que les apôtres ont expliqué ces *types* conformément à la tradition des Juifs ; & qu'en montrant qu'ils avoient été accomplis en Jesus-Christ , ils en ont tiré des argumens victorieux en faveur de la religion.

En effet les apôtres ont cité , en parlant de Jesus-Christ & des mystères de la loi nouvelle , un grand nombre de passages de l'ancien Testament dans leurs écrits , mais ils ne les ont pas tous cités dans le même sens. Ils en ont cité quelques-uns dans le sens que la sagesse divine avoit intention d'exprimer en dictant les livres-saints , mais ils en ont cité aussi , sans qu'ils parussent avoir une destination particulière & directe de Dieu , pour les vérités auxquelles ils les appliquoient. On en trouve plusieurs qu'ils n'ont appliqués à Jesus-Christ qu'à cause des traits de convenance & de ressemblance qui en autorisoient l'allusion & l'application , & qui avoient donné lieu aux Juifs de les entendre du Messie : c'est le sentiment de plusieurs peres , & entr'autres de S. Cyrille contre Julien : *Paulus autem , dicit se per se , valde sapiens artifex ad introducendum divina , eum illa quæ de aliquibus aliis in scripturis dicta sunt , aliquoties ad manifestandum Christi sacramentum inducit. Verumtamen non illa separat ab iis personis in quas dicta esse cognovimus , sed neque omnia illorum ad Christum redigit , verum aliquam partem mirram aliquoties suscipit quam ipse possit sine ulla periculo artificiosi ad suum referre propositum.*

Le savant Maldonat admet le même principe , & s'explique ainsi très-nettement sur ce point. « Quand les apôtres , dit-il , remarquent que quelque prophétie de l'ancien testament s'est trouvée accomplie par ce qu'ils rapportent , ils ne l'entendent pas toujours de la même manière ; cette expression peut être prise en quatre sens différens.

« Le premier , qui est l'immédiat & le plus prochain , a lieu lorsque la chose s'accomplit proprement & à la lettre , selon qu'elle est prédite , comme quand S. Mathieu remarque , ch. j. que cette prophétie d'Isaïe , ch. vij. *une vierge enfantera* , &c. n'a été accomplie dans la Vierge Marie.

« Le second qui est quelquefois plus éloigné , mais qui n'est pas moins direct & moins absolu dans l'intention du S. Esprit , a lieu lorsque la chose s'accomplit dans la chose figurée par le *type* , comme quand S. Paul applique à Jesus-Christ , *Hibr. ch. j. vers. vj.* ces paroles du premier livre des rois , ch. vij. dites immédiatement de Salomon , *je lui tiendrai lieu de pere , & je te traiterai comme mon fils* , parce que Salomon étoit la figure du Messie ; ou quand S. Jean observe , ch. xix. qu'on ne rompit point les os de Jesus-Christ à la passion , pour accomplir ce qui étoit dit de l'agneau pascal , *Exod. XII. vous n'en briserez aucun os.*

« Le troisième qui n'est qu'un sens accommodé , a lieu lorsqu'on applique une prophétie à ce qui n'est ni l'objet immédiat de la prophétie , ni le *type* figuré par la prophétie , mais à une chose indifférente , parce qu'elle quadre aussi bien à cette chose , que si elle avoit été faite pour elle , & qu'il y eût des preuves que le S. Esprit l'eût dirigée à signifier cette chose. Isaïe , par exemple , ch. xxix. semble borner le reproche que Dieu fait aux Juifs , de l'honorer du bout des lèvres , à ceux qui vivoient de son tems ; mais Jesus-Christ l'applique , *Math. xv.* à ceux qui vivoient du

F f f f ij

» sien, parce qu'ils ne valaient pas mieux que leurs  
» peres.

» Le quatrieme sens dans lequel les apôtres disent  
» qu'une chose s'accomplit, c'est lorsque une chose  
» étant déjà faite en partie, elle s'acheve tout-à-fait,  
» de sorte qu'il n'y a plus rien à desirer pour son ac-  
» complissement. Maldonat, in *Y. 13. cap. ij.*  
S. *Maethai.*

Ainsi il est certain que plusieurs des interprétations  
typiques & allégoriques de la loi, de l'histoire, &  
des cérémonies des Juifs, peuvent être rejetées sans  
donner aucun tour forcé, ni aucune atteinte au tex-  
te sacré de l'écriture, qui peut être expliqué par des  
principes plus naturels, plus intelligibles, & plus  
conformes aux règles de la grammaire, que ceux  
des figuristes modernes.

Le mot *τυπος*, comme nous l'avons observé, ne  
signifie autre chose qu'une copie ou une impression  
de quelque chose. Les Anglois dans leur version de  
la bible, l'ont rendu tantôt par le terme d'*impression*  
ou *estampe*; tantôt par celui de *figure*, quelquefois  
par le mot de *forme*, & quelquefois par celui de *fa-  
çon* ou *maniere*.

C'est de-là aussi que le même terme s'emploie au fi-  
guré, pour signifier un *modele moral*, & dans ce sens-  
là il ne signifie autre chose qu'un *exemple* ou une *simi-  
litude*. De même le mot *επιτυπος* dans l'écriture si-  
gnifie une chose faite d'après un modele, & c'est ainsi  
que dans l'épître aux Hébreux, le tabernacle & le  
Saint des saints ayant été faits après le modele que  
Dieu avoit montré à Moïse, ils sont appelés *anti-  
types*, ou *figure des vrais lieux saints*. C'est encore  
dans le même sens que S. Pierre, en parlant du dé-  
luge & de l'arche de Noé, qui sauva huit personnes,  
appelle le baptême un *antitype* de cette arche, &  
par-là il n'exprime autre chose qu'une similitude de  
circonstances.

Les autres termes dont l'écriture se sert quelque-  
fois pour marquer qu'un événement a été figuré d'a-  
vance par quelque chose qui a précédé, sont *εικονισμα*  
que l'on rend par *imitation* & *exemple*, & *σκια*, om-  
bre. S. Paul se sert souvent de ce dernier mot, &  
l'applique aux lois & aux cérémonies des Juifs, qu'il  
représente comme de simples ombres des choses à  
venir, ou des choses spirituelles & célestes. Ces ex-  
pressions générales ont induit des auteurs à prêter à  
S. Paul un dessein qu'il n'avoit point en faisant ces  
comparaisons, & à conclure de-là que tous les rites  
de la loi de Moïse étoient autant de *types*, ou de  
choses destinées à signifier des événements futurs, &  
que l'on doit trouver l'Evangile dans le pentateuque,  
tandis que S. Paul ne paroît avoir eu d'autre inten-  
tion que de faire connoître les grands avantages que  
l'Evangile a sur la loi ancienne à différens égards, où  
l'un a autant de prééminence sur l'autre, que le corps  
ou la substance en a sur l'ombre. Voyez ACCOMMO-  
DATION.

Si l'ombre des choses à venir est la figure ou le *ty-  
pe* des événements futurs, quels sont les événements  
auxquels puissent avoir aucun rapport, les nouvelles  
lunes, ou le boire & le manger des Juifs? ou com-  
ment la loi de Moïse composée de commandemens  
pour des personnes, tems, lieux, sacrifices, &c.  
pouvoit-elle signifier une dispense des mêmes cho-  
ses sous l'Evangile, où ces mêmes choses, loin d'a-  
voir été enjointes, ont été déclarées au contraire inu-  
tiles & superflues? Voilà toutes les observations que  
l'on peut faire sur toutes les significations des ter-  
mes dont se servent les auteurs du nouveau Testa-  
ment, & par lesquels ils semblent avoir voulu exprimer  
quelque figure ou *type* d'événemens futurs, sous  
l'Evangile: d'où nous pouvons conclure 1°. que d'ar-  
gumenter des *types*, c'est argumenter très-souvent  
d'exemples ou de similitudes; le but des similitudes

ou des comparaisons est simplement d'aider & de ren-  
dre quelques idées plus claires & plus fortes, de sor-  
te qu'il est absurde de tirer des conséquences d'une  
similitude, ou d'inférer de quelque partie d'une simi-  
litude, autre chose que ce qui est absolument sem-  
blable. 2°. Que l'on ne sauroit prouver que toutes les  
cérémonies de la loi mosaïque aient jamais été des-  
tinées à signifier des événements futurs sous le règne  
du Messie. Les auteurs de l'ancien Testament n'en  
font aucune mention, quelques notions que puissent  
avoir eu là-dessus les écrivains qui les ont suivis im-  
médiatement: on convient que les apôtres ont ar-  
gumenté des rites de l'institution mosaïque; mais il  
paroît que souvent ils ne l'ont fait que par forme  
d'illustration & d'analogie.

Affurément il y a une similitude générale dans tou-  
tes les opérations ou distributions de la Providence,  
& une analogie des choses dans le monde naturel,  
aussi-bien que dans le monde moral; d'où il est aisé  
d'argumenter par forme de parité, & même il est  
très-juste & très-commun de le faire; mais de dire  
qu'une de ces opérations ou distributions ait toujours  
été faite pour en marquer ou signifier une autre qui  
devoit avoir lieu dans la suite, c'est ce qu'on ne pour-  
ra jamais prouver, à moins que Dieu ne l'ait révélé.

Nous savons que la terre promise étoit un lieu où  
les Juifs devoient jouir d'un doux repos, après tou-  
tes leurs peines & fatigues. Dieu se reposa lui-même  
le septieme jour après l'ouvrage de la création; ce-  
pendant quelqu'un a-t-il jamais imaginé de prétendre  
que le repos de Dieu après la création, signifie le  
repos des Juifs dans la terre promise? & n'est-il  
pas aussi sensé de dire que le repos que Dieu prit le  
septieme jour, signifie l'entrée des Juifs dans la terre  
de Canaan, que de dire que le repos des Juifs dans  
cette terre, signifie le repos dont David fait mention  
dans ses psaumes? On ne prouvera pas non plus que  
tous ces événements qui se succèdent dans l'ordre de  
la providence, & qui ressemblent à quelques événe-  
mens qui ont précédé, soient destinés à être figurés  
d'avance. Si on peut le prouver, on fera bientôt d'ac-  
cord que le repos des Juifs étoit le *type* du repos des  
chrétiens. C'est de la même manière que nous devons  
entendre S. Paul, lorsqu'il dit, *Jésus-Christ notre pâ-  
que a été immolé pour nous*, & S. Jean Baptiste, lorf-  
qu'il appelle notre Sauveur l'*agneau de Dieu*. Il y avoit  
là cette similitude de circonstances que Jésus-Christ  
fut immolé le même jour qu'on immoloit & qu'on  
mangeoit l'agneau pascal, qu'il mourut à-peu-près  
à la même heure du jour où les prêtres commençoient  
leurs sacrifices, & qu'on ne brisa aucun des os ni de  
l'un ni de l'autre; & comme l'agneau pascal devoit  
être sans tache, de même Jésus-Christ étoit sans souil-  
lure. C'est par rapport à ces circonstances, & d'au-  
tres semblables, que S. Paul applique à Jésus-Christ  
le nom de *Pâque*.

C'est encore ainsi qu'on explique ce que S. Paul  
appelle le baptême des enfans d'Israël, dans la nue  
& dans la mer, & la comparaison qu'il fait du grand  
prêtre qui entroit tous les ans dans le lieu saint, avec  
Jésus-Christ qui est entré dans le ciel. Il est donc  
certain qu'il y a des *types* dans l'ancien Testament,  
mais il l'est également que tout n'y est pas *type*, &  
que plusieurs de ces *types* ne sont que des similitudes  
ou des allusions, & n'ont été employés que dans ce  
sens par les apôtres.

TYPE, s. m. (*Théolog.*) est aussi le nom que l'on  
a donné à un édit de l'empereur Constant II. publié  
en 648. pour imposer un silence général aux ortho-  
doxes, aussi-bien qu'aux Monothélites, sur la ques-  
tion qu'on agitoit alors, s'il falloit reconnoître en  
Jésus-Christ deux opérations ou volontés, comme  
le soutenoient les Catholiques, ou s'il falloit n'y en

admettre qu'une seule, comme le vouloient les Monothélites. *Voyez MONOTHÉLITES.*

On l'appella *type* parce que c'étoit une espece de formulaire de foi, ou plutôt un reglement auquel tout le monde devoit conformer sa conduite, en s'abstenant de parler des matieres controversées.

Le véritable auteur du *type* étoit Paul, patriarche de Constantinople, & monothélite, qui crut assez servir son parti en forçant par autorité les catholiques à n'oser publier leur foi, espérant que l'erreur seroit assez de progrès, tant qu'on ne la combatroit pas. En conséquence, il insinua à l'empereur Constans de supprimer l'écèse d'Héraclius, & de publier un édit pour imposer silence aux orthodoxes & aux monothélites; mais sur-tout aux premiers qui se plaignoient vivement de l'écèse, comme favorable au monothélisme; mais on sent que cette prétendue voie de pacification étoit injuste, & qu'elle opprimoit la vérité, sous prétexte d'éteindre les disputes: on croit cependant que Constans avoit donné cette loi à bonne intention, puisque dans le *type* même, après avoir ordonné le silence aux deux partis, il ordonne qu'on s'en tienne aux saintes Ecritures, aux cinq conciles œcuméniques, & aux simples passages des peres, dont la doctrine est la regle de l'Eglise, sans y ajouter, en ôter, ni les expliquer selon des sentimens particuliers. Mais quelles que fussent les intentions de l'empereur, il est certain que celles des monothélites étoient d'en abuser & de s'en prévaloir contre les catholiques. Aussi le pape Théodore ne tarda-t-il point à prononcer la sentence de déposition contre le patriarche Paul. Le *type* fut examiné dans le concile de Latran, tenu en 649, & l'on y prononça anathème contre tous ceux qui admettoient l'impieété du *type* & de l'écèse. *Voyez EC-THÈSE.*

**TYPE**, f. m. (*Art numismatique.*) terme générique par lequel les médaillistes entendent l'empreinte qui est marquée sur la tête & le revers des médailles, comme symboles, figures de divinités, de génies, d'hommes, de femmes, d'animaux, & de choses insensibles. On explique toutes ces choses en détail au mot **TÊTE & SYMBOLE**, *art numismat.* (D. J.)

**TYPEE**, (*Géogr. anc.*) montagne du Péloponnèse, dans l'Elide. En allant de Scillunte à Olympie, dit Pausanias, l. V. c. vj. avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouve un rocher fort haut, qu'on appelle le *mont typee*. Les Eléens, ajoute-t-il, ont une loi par laquelle il est ordonné de précipiter du haut de ce rocher, toute femme qui seroit surprise assister aux jeux olympiques, ou qui même auroit passé l'Alphée les jours défendus; ce qui n'étoit jamais arrivé qu'à une seule femme nommée Callipaire, selon quelques-uns, & Phérénice, selon d'autres. Cette femme étant devenue veuve, s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Il arriva que le jeune homme fut déclaré vainqueur: aussi-tôt sa mere transportée de joie, jette son habit d'homme, & saute par dessus la barriere qui la tenoit enfermée avec les autres maîtres. Elle fut connue pour ce qu'elle étoit, mais on ne laissa pas de l'absoudre en considération de son pere, de ses freres, & de son fils; qui tous avoient été couronnés aux jeux olympiques. Depuis cette aventure, il fut défendu aux maîtres d'exercice, de paroître autrement que nuds à ces spectacles. (D. J.)

**TYPHO**, sorte d'ouragan. *Voyez OURAGAN.*

**TYPHOÉE**, f. m. (*Mytholog.*) monstre né de l'alliance de la Terre avec le Tartare. Il avoit cent têtes de serpent; ses langues étoient noires; un feu ardent parloit de tous ses yeux, & de toutes ses boîtes sortoient des sons infâbles, tantôt intelligibles pour les Dieux, & tantôt semblables aux mugisse-

mens des taureaux, ou aux rugissemens des lions, & qui faisoient retentir les montagnes de siffemens effroyables.

Il ne naquit qu'après la défaite des Titans, & seroit le maître des dieux, si Jupiter honoré par l'Olympe de la souveraineté, n'eût prévenu ce terrible monstre. Armé de son tonnerre, ce dieu, dit Hérodote, fait retentir la terre & les cieus; la mer s'agite, & les flots se pouffant impétueusement les uns les autres, viennent se briser contre les côtes; la terre gémit, le ciel s'enflamme; Pluton est troublé dans les enfers, & le bruit des carreaux de Jupiter va porter la terreur jusque sous le tartare, dans la ténébreuse demeure des Titans; il s'élançe de l'Olympe, & brûle toutes les têtes du monstre qui tombant sous ses coups redoublés, est sur le champ précipité jusqu'au fond du tartare; le feu dont ses têtes sont embrasées, se communique à la terre, qui fond comme de l'étain dans les fourneaux.

De *Typhole* sont nés les vents nuisibles aux mortels, & différens de Notus, de Borée, & de Zéphire. L'origine de ceux-ci est divine, & leur utilité répond à l'excellence de cette origine; mais les autres, soufflant sur la face de la mer, y font périr navires & nautoniers; rien ne peut garantir de leur rage ceux qui ont le malheur d'en être surpris; ils se répandent avec une égale fureur sur la terre, & leurs tourbillons impétueux renversent & détruisent tous les ouvrages des mortels. *Voyez TYPHON.* (D. J.)

**TYPHOMANIE**, f. f. *en Médecine*, est une maladie du cerveau, dans laquelle ceux qui en sont atteints ne peuvent dormir, quoiqu'ils en aient grande envie; ils sont couchés ayant les yeux fermés, disent des choses absurdes, & jettent les membres de côté & d'autre; si on les touche, ils ouvrent d'abord les yeux, regardent de travers, & retombent dans une espece d'assoupissement, qui est interrompu par une foule d'idées fâcheuses.

La *typhomanie* est une espece de frenésie & de léthargie compliquée, on l'appelle aussi *coma vigil*. *Voyez COMA, FRENÉSIE & LÉTHARGIE.*

Le mot est formé du grec *typhos*, fumée, & *mania*, folie.

**TYPHON**, (*Physiq. générale.*) un *typhon* est un vent vif, fort, qui souffle de tous les points, varie de tous les côtés, & communément vient d'en-haut.

Il est fréquent dans la mer orientale, sur-tout dans celle de Siam, de la Chine, du Japon, & entre Malacca & le Japon. Il fort avec violence le plus souvent du point de l'ouest, & parcourant tout l'horison avec beaucoup de rapidité, il fait le tour en vingt heures; il accroît de force de plus en plus; il élève la mer à une grande hauteur avec ses tournans, & chaque dixieme vague s'élevant plus que les autres, fait perdre aux gens de mer tout espoir de se sauver; c'est pourquoi la navigation de l'Inde au Japon est fort dangereuse, de sorte que si de trois vaisseaux il en arrive un à bon port, on regarde cet événement comme un voyage heureux.

Le *typhon* régné le plus ordinairement en été, & il est plus terrible, qu'on ne peut imaginer sans l'avoir vu; de sorte qu'il n'est pas étonnant, que les côtés des vaisseaux les plus forts & les plus gros n'y résistent pas; on croiroit que le ciel & la terre vont se replonger dans leur ancien cahos.

Il exerce sa furie sur terre comme sur mer, renverse les maisons, déracine les arbres, & emporte de gros vaisseaux jusqu'à un mille de la mer.

Il dure rarement plus de six heures; dans l'Océan Indien, la mer est d'abord unie, mais il s'y élève ensuite des vagues terribles. Ainsi près de la ville d'Arbeil en Perse, ce *typhon* élève tous les jours à midi, dans les mois de Juin & de Juillet, une grande quantité de poussiere, & dure une heure.



La cause de ce *typhon* vient peut-être de ce que le vent soufflant vers un certain point, est arrêté & revient sur lui-même, & qu'ainsi il tourne en rond, comme nous voyons que l'eau forme un tourbillon, quand elle rencontre un obstacle; ou bien cela peut venir des vents furieux qui se rencontrent l'un l'autre, qui rendent la mer unie, & cependant s'élancent contre les vaisseaux qui se trouvent entr'eux. Quand ce vent vient d'en-haut, on l'appelle *caugis*.

Le *typhon*, dit le peintre des saisons, tournoie d'un tropique à l'autre, épuise la fureur de tout le firmament, & le terrible estreplica regne. Au milieu des cieus faussement serens, un puissant orage se prépare; comprimé dans une petite tache de nuée, que l'œil connoisseur peut seul appercevoir: le fatal & imperceptible préage plein de feu & de malignes influences, est suspendu sur le sommet du promontoire, & rassemble ses forces. Le démon de ces mers le fait précéder d'un calme trompeur, propre à engager le matelot à confier ses voiles au zéphir qui l'accompagne. Tout-à-coup des vents rugissans, des flammes & des flots combattans, se précipitent & se confondent en masse. Le matelot demeure immobile; son vaisseau, dont les voiles sont déployées, hoit la vague, s'enfoncé & se cache dans le sein du sombre abîme. Le redoutable Gama combattit contre un semblable *typhon*, pendant plusieurs jours & plusieurs nuits terribles, voguant sans cesse autour du cap orangeux, conduit par une ambition hardie, & par la soif de l'or encore plus hardie. (D. J.)

TYPHONIS INSULA, (Géogr. anc.) île de la Méditerranée, aux environs de la Troade; quelques-uns l'ont nommé *Calydna*. (D. J.)

TYPHOS, (Médéc. anc.) τυφος; maladie décrite par Hippocrate, & dont il distingue cinq especes différentes.

La première est une fièvre continue, qui affoiblit les forces, & qui est accompagnée de tranchées, d'une chaleur extraordinaire dans les yeux, & de la difficulté de parler.

La seconde espece de *typhos*, commence par une fièvre tierce ou quarte, qui est suivie de maux de tête, de sputations, & de déjections de vers; le visage est pâle, les piés, & quelquefois tout le corps s'enflent; le malade sent de la douleur, tantôt dans la poitrine, & tantôt dans le dos; il a des boborygmes, les yeux hagards, la voix foible & tremblante.

La troisième espece de *typhos*, se montre par des douleurs aiguës dans les articulations, souvent même dans toutes les parties du corps, & ces douleurs produisent quelquefois l'immobilité des membres.

La quatrième espece de *typhos*, est accompagnée de tension, d'enflure, & d'ardeur extraordinaire dans le bas ventre, laquelle est suivie d'une diarrhée qui dégénère en hydropisè.

La cinquième espece de *typhos*, se manifeste par une extrême pâleur sans aucune enflure. Au contraire, le corps est exténué, sec & affoibli. Le malade a les yeux creux, arrache le duvet qui tient à sa couverture, & est sujet, soit qu'il veille ou qu'il dorme, à des pollutions fréquentes; ces symptômes réunis sont fort extraordinaires; nous ne connoissons point ce dernier genre de *typhos*, & nous douterions beaucoup de l'exacritude du récit, si nous ne le tenions d'Hippocrate. (D. J.)

TYPIQUE, (Liturg. grecq.) τῶν τῶν, forme, règle; livre ecclésiastique des Grecs, qui contient la forme de réciter l'office pendant toute l'année; mais comme les Eglises ont beaucoup varié sur ce point, les *typiques* sont fort différens les uns des autres; on peut consulter Allatius dans sa première dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs. (D. J.)

TYPIQUE, fièvre, (Médéc.) febris typica; on appelle *fièvres typiques*, celles qui sont bien caractérisées

par la régularité de leurs accès, de leur accroissement, de leur rémission & de leur période; on les nomme ainsi, par opposition aux fièvres erratiques, qui ne suivent point de règle dans leurs cours; l'ordre est l'ordre que tient une maladie. (D. J.)

TYPOGRAPHE, f. m. (Gram.) Imprimeur. Voyez ce mot.

TYPOGRAPHIE, f. f. (Gram.) art de l'imprimerie. Voyez IMPRIMERIE.

TYPOLITES ou PIERRES A-EMPREINTES, (Hist. nat. Minéral.) impressa lapidea, *typolites*, c'est ainsi que quelques naturalistes nomment des pierres sur lesquelles on voit des empreintes de substances du regne végétal ou du regne animal.

On trouve dans plusieurs pays des pierres sur lesquelles on remarque distinctement des empreintes de plantes; c'est ordinairement dans des pierres feuilletées qu'on les rencontre; les ardoises ou pierres schisteuses qui accompagnent communément les mines de charbon de terre, sont très-fréquemment remplies de différentes plantes, & surtout de celles qui croissent dans les forêts, telles que les fougères, les capillaires, les roseaux, la prêle que l'on y distingue parfaitement. Scheuchzer & d'autres naturalistes nous ont fait de longues énumérations des plantes qui se trouvent de cette manière. Mais une observation très-digne de réflexion, c'est que les plantes dont on trouve les empreintes sur des pierres de nos contrées, sont souvent tout-à-fait étrangères à nos climats, & leurs analogues vivans ne se rencontrent que dans d'autres parties du monde. M. de Jussieu ayant eu occasion d'observer des pierres empreintes qui se trouvent à Saint-Chaumont en Lyonnais, trouva que les plantes qu'il y voyoit, ressembloient si peu à toutes celles qui croissent dans cette province & dans celles des environs, qu'il crut herboriser dans un monde tout nouveau. Voyez les mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1718.

Les naturalistes qui attribuent au déluge universel tous les changemens arrivés à notre globe, n'ont pas manqué de le regarder comme l'auteur des pierres empreintes que l'on rencontre dans le sein de la terre. Scheuchzer a été plus loin; ayant trouvé des pierres chargées des empreintes de quelques végétaux semblables à des épis de blé dans l'état où ils sont au printemps, il a cru devoir en conclure que le déluge étoit arrivé dans cette saison; mais il sera très-difficile d'expliquer par le déluge la raison pourquoi la plupart des plantes que l'on trouve empreintes, sont exotiques ou étrangères au climat où on les rencontre aujourd'hui; il faut pour cela supposer que les climats ont changé, ainsi que les plantes qu'ils produisoient autrefois; d'ailleurs le peu de durée du déluge ne permet point de croire que les eaux aient apporté ces plantes d'Asie ou d'Amérique, vû qu'elles n'auroient point eu le tems de faire un aussi long voyage, & que les végétaux ne flottent point avec beaucoup de rapidité.

Les feuilles & les plantes dont on voit les empreintes, sont ordinairement détruites & décomposées; & l'on ne trouve plus que le limon durci qui a pris leur place, & à qui elles ont servi de moules. La plupart de ces feuilles empreintes sont étendues; il est rare d'en voir qui soient roulées ou pliées, d'où quelques naturalistes n'ont pas manqué de conclure qu'elles avoient dû nager sur l'eau; mais cette raison n'est rien moins que décisive, vû qu'une eau agitée peut aisément rouler & plier des feuilles ou des plantes.

Il ne faut point confondre avec les *typolites* ou pierres empreintes dont nous venons de parler, celles qui se trouvent dans le tuf, & qui ne sont produites que par incrustation, c'est-à-dire, par le dépôt qui s'est fait des parties terreuses contenues dans des

eaux qui sont tombées sur des feuilles ou des plantes.

A l'égard des *typolites*, ou pierres qui portent des empreintes d'animaux, les plus ordinaires sont celles sur lesquelles on voit des poissons, telles que celles qui se trouvent sur une pierre feuilletée blanchâtre à Papenheim. Voyez PAPENHEIM *Pierre de*. On doit aussi placer dans ce nombre la pierre schisteuse chargée d'empreintes de poissons, qui se trouve près d'Eisleben, dans le comté de Mansfeld, qui est une vraie mine de cuivre. Voyez MANSFELD, *Pierre de*.  
(-)

TYR, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans la Phénicie, sur le bord de la mer, au midi de Sidon. Cette ville aussi célèbre dans l'histoire sacrée, que dans l'histoire profane, est des plus anciennes, soit qu'elle ait la même ancienneté que Sidon, comme le prétend Quint-Curce, soit qu'elle ait été bâtie depuis Sidon, comme le pense Justin, l. XVIII. c. iij.

Quelques critiques prétendent qu'il y avoit deux villes de Tyr, l'une plus ancienne connue sous le nom de *Palæ-Tyros*, & l'autre plus nouvelle nommée simplement *Zor* ou *Tyr*. La première étoit bâtie sur le continent, à trente stades de la seconde, selon Strabon, l. XVI. C'est dans la première qu'étoit le temple d'Hercule, dont les prêtres de Tyr vantoient avec exagération l'antiquité à Hérodote; & c'est dans ce temple que les Tyriens répondirent à Alexandre qu'il pouvoit venir sacrifier, lorsqu'il leur fit dire qu'il souhaitoit se rendre dans leur ville pour y offrir des sacrifices à Hercule. L'autre Tyr étoit dans une île vis-à-vis de l'ancienne, dont elle n'étoit séparée que par un bras de mer assez étroit. Plin, l. V. c. xix. dit qu'il n'y avoit que sept cens pas de distance de l'île à la terre ferme. Alexandre le grand combla tout cet espace pour prendre la ville, & l'île étoit encore jointe à la terre ferme du tems de Plin. Dans le même chapitre cet auteur donne dix-neuf mille pas de circuit au territoire de Tyr, & il y renferme la vieille Tyr.

Le nom de cette ville en hébreu est *Zor* ou *Sor*; suivant une autre dialecte, c'est *Syr* ou *Sar*; les Arméens qui ont coutume de changer la lettre *s* en *t*, disent *Tor*, *Tur* ou *Tyr*, & en ajoutant la terminaison grecque, on a fait *τύρος*, *Tyrus*. De *Sar* a été formé le nom national *sarranus*, qui dans les poètes signifie la même chose que *tyrius*. Virgile, l. II. *Georg.* v. 506, s'en est servi dans ce sens:

*Us gemma bibat, & sarrano dormiat ostro.*

Les Tyriens passaient pour être les inventeurs du commerce & de la navigation, & ils l'étoient en effet. Pendant que dans les autres empires il se faisoit un commerce de luxe, les Tyriens faisoient par toute la terre un commerce d'économie. Bochart a employé le premier livre de son *Chanaan* à l'énumération des colonies qu'ils envoyèrent dans tous les pays qui sont près de la mer; ils passèrent les colonnes d'Hercule, & firent des établissemens sur les côtes de l'Océan.

Dans ces tems-là, les navigateurs étoient obligés de suivre les côtes, qui étoient, pour ainsi dire, leur boussole. Les voyages étoient longs & pénibles. Les travaux de la navigation d'Ulysse ont été un sujet fertile pour le plus beau poème du monde, après celui qui est le premier de tous.

Le peu de connoissance que la plupart des peuples avoient de ceux qui étoient éloignés d'eux, favorisoit les nations qui faisoient le commerce d'économie. Elles mettoient dans leur négoce les obscurités qu'elles voulaient; elles avoient tous les avantages que les nations intelligentes prennent sur les peuples ignorans.

L'Egypte éloignée par la religion & par les mœurs, de toute communication avec les étrangers, ne fai-

soit guère de commerce au-dehors; elle jouissoit d'un terrain fertile & d'une extrême abondance. C'étoit le Japon de ce tems-là; elle se suffisoit à elle-même.

Les Egyptiens furent si peu jaloux du commerce du dehors, qu'ils laisserent celui de la mer Rouge à toutes les petites nations qui y eurent quelque part. Ils souffrirent que les Juifs & les Syriens y eussent des flottes. Salomon employa à cette navigation des tyriens qui connoissoient ces mers.

Joseph dit que sa nation uniquement occupée de l'agriculture connoissoit peu la mer; aussi ne fut-ce que par occasion que les Juifs négocierent dans la mer Rouge. Ils conquirent sur les Iduméens Elath & Afiogaber, qui leur donnerent ce commerce; ils perdirent ces deux villes, & perdirent ce commerce aussi.

Il n'en fut pas de même des Phéniciens ou des Tyriens; ils ne négocioient point par la conquête; leur frugalité, leur habileté, leur industrie, leurs périls, leurs fatigues les rendoient nécessaires à toutes les nations du monde. Ce sont les excellentes réflexions de l'auteur de l'esprit des lois.

Les Tyriens vendoient à tous les peuples de la terre les étoffes teintes en pourpre & en écarlate, dont ils avoient le secret; & cette seule branche de commerce leur valoit un gain immense. Ulpian, fameux jurisconsulte, & né lui-même à Tyr, nous apprend que l'empereur Severus accorda aux Tyriens de grands privilèges qui contribuèrent encore à leur agrandissement. Ils peuplèrent les villes de Biserte, de Tripoli de Barbarie & de Carthage. Ils fondèrent Tartèse, & s'établirent à Cadix.

Mais pour parler de plus loin, l'écriture appelle Tyr dans son style oriental, une ville couronnée de gloire & de majesté, remplie de princes & de nobles qui avoient tant d'or & d'argent, que ces métaux y étoient aussi communs que la terre. Elle y est dite parfaite en beauté, & elle est comparée à un navire royal qui a été construit pour être un chef-d'œuvre digne d'admiration.

La religion chrétienne y fit de grands progrès du tems des empereurs romains; cette ville a eu le titre de métropole, & celui du premier siège archiepiscopal sous le patriarchat d'Antioche: ce qui fait qu'on l'a nommé *Protothronos*, ou *premier siège*.

Tyr est aujourd'hui entièrement ruinée, au point même qu'on trouve à peine dans ses ruines de faibles traces de son ancienne splendeur, dans un si grand nombre de ses palais abattus, de ses pyramides renversées & de ses colonnes de jaspe & de porphyre rompues. Ses fortes murailles sont détruites, ses boulevards aplanis, & les débris qui en restent, ne servent plus qu'à étendre & à sécher les filets de quelques pauvres pêcheurs. Enfin on ne trouve plus dans les masures de l'ancienne capitale de Phénicie, qu'une douzaine de maisons habitées par quelques turcs ou quelques arabes.

Cette ville a été assiégée deux fois par les chrétiens; la première en 1112, par Baudouin I. sans succès, & la seconde en 1124; cette dernière fois les Chrétiens la prirent, & en demeurèrent maîtres jusqu'en 1188, que Saladin l'attaqua, s'en empara, & la démolit de fond-en-comble. Le port de Tyr est fort vaste & à l'abri des vents du midi. Il reste ouvert à la tramontane; mais sa tenue est bonne & son fond net.

Recapitulons en peu de mots les vicissitudes de Tyr. Bâtie sur les côtes de la Phénicie, dans une île éloignée de quatre stades du bord de la mer, peu de villes anciennes ont joui d'une plus grande célébrité. Reine des mers, suivant l'expression des écrivains sacrés; peuplée d'habitans dont l'opulence égaloit celle des princes, elle sembloit embrasser l'univers par l'étendue de son commerce; ses vaisseaux par-

couroient toutes les côtes de l'Afrique & de l'Europe, celles de la mer Rouge & du golfe Perfique. Par terre, ses négocians trafiquoient au-delà de l'Euphrate, qui fut longtems le terme des connoissances géographiques des anciens. Le nombre de ses colonies l'a mise au rang des métropoles les plus illustres. Plusieurs, comme Utique & Carthage, ont joué de grands rôles; d'autres, comme Cadix, subsistent encore avec éclat.

*Tyr* n'étoit pas moins guerrière que commerçante; cet immense négoce qui fit sa gloire, & dont l'ingénieux auteur de Télémaque nous offre un magnifique tableau, étoit soutenu par des troupes nombreuses de terre & de mer. De fréquentes révolutions firent succéder plus d'une fois à ses prospérités les plus affreux malheurs. Salmanasar l'humilia, Nabuchodonosor la détruisit presque. Rétablie sous Cyrus, & plus brillante que jamais sous les rois de Perse, elle paya chèrement l'honneur d'arrêter Alexandre dans sa course; un siège meurtrier en fit un monceau de ruines.

De la domination des rois de Syrie, successeurs de ce conquérant, elle passa sous celle des Romains. Leur empire doux & tranquille favorisoit le commerce; *Tyr* en profita pour se relever; on la vit reparoître avec honneur, & devenir la principale ville de Syrie. Dans les siècles suivans elle éprouva sous les Sarrafins & les princes chrétiens, la même alternative de revers & de succès.

Enfin aujourd'hui elle a le sort de toutes les villes anciennes tombées au pouvoir des Turcs. Teucer de Cyzique avoit poussé l'histoire de cette ville jusqu'à son tems; nous avons perdu son ouvrage, & personne ne l'a ni recommencé ni continué. Le chevalier Newton, Marsham & Perizonius ont établi la fondation de *Tyr* sous le regne de David ou de Nabuchodonosor; & il faut avouer qu'il est bien difficile de renverser leur système.

*Porphyre*, célèbre philosophe platonicien, naquit à *Tyr* dans le troisième siècle, & mourut sous le regne de Dioclétien. Disciple de Longin, il fut l'ornement de son école à Athènes; de-là il passa à Rome, & s'attacha au célèbre Plotin, dont il écrivit la vie, & auprès duquel il demeura six ans. Après la mort de Plotin, il enseigna la philosophie à Rome avec une grande réputation; il se montra très-habile dans les belles-lettres, dans la géographie, dans l'astronomie & dans la musique. Il nous reste de lui un livre en grec sur l'abstinence des viandes, & quelques autres écrits. Son traité contre la religion chrétienne fut réfuté par Méthodius, évêque de *Tyr*, par Eusebe, par Apollinaire, par S. Augustin, par S. Jérôme, par S. Cyrille & par Théodoret. Voilà bien des réfutatateurs; mais l'ouvrage même n'est pas parvenu jusqu'à nous; l'empereur Théodose le fit brûler en 388, avec quelques autres livres du même philosophe. (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

**TYR**, (*Calend. éthyopien.*) nom du cinquième mois de l'année éthyopienne. Il commence le 3 Décembre de l'année julienne.

**TYR**, (*Mythol.*) nom d'une divinité invoquée par les Celtes qui habitoient les royaumes du nord. C'étoit un dieu guerrier qui protégeoit les hommes vaillans & les athlètes, & dispensoit les victoires. Le troisième jour de la semaine lui étoit consacré, & il s'appelle encore aujourd'hui *tyrs-dag*, le jour de *Tyr*, ce qui répond au mardi, qui chez les Romains étoit consacré au dieu Mars. Il ne faut point confondre le dieu dont nous parlons avec celui que les peuples du nord appelloient *Thor*. Voyez son article.

**TYR marbre de**, (*Hist. nat.*) *tyrium marmor*, marbre blanc, fort estimé des anciens, & qui n'étoit point inférieur au marbre de Paros lorsqu'il étoit parfaitement pur. Quelquefois il avoit des veines d'un gris noirâtre.

**TYRAN**, s. m. (*Politique & Morale.*) par le mot *tyrannos*, les Grecs désignoient un citoyen qui s'étoit emparé de l'autorité souveraine dans un état libre, lors même qu'il le gouvernoit suivant les lois de la justice & de l'équité; aujourd'hui par *tyran* l'on entend, non-seulement un usurpateur du pouvoir souverain, mais même un souverain légitime, qui abuse de son pouvoir pour violer les lois, pour opprimer ses peuples, & pour faire de ses sujets les victimes de ses passions & de ses volontés injustes, qu'il substitue aux lois.

De tous les fléaux qui affligent l'humanité, il n'en est point de plus funeste qu'un *tyran*; uniquement occupé du soin de satisfaire ses passions, & celles des indignes ministres de son pouvoir, il ne regarde ses sujets que comme de vils esclaves, comme des êtres d'une espèce inférieure, uniquement destinés à assouvir ses caprices, & contre lesquels tout lui semble permis; lorsque l'orgueil & la flatterie l'ont rempli de ces idées, il ne connoît de lois que celles qu'il impose; ces lois bizarres dictées par son intérêt & ses fantaisies, sont injustes, & varient suivant les mouvemens de son cœur. Dans l'impossibilité d'exercer tout seul sa tyrannie, & de faire plier les peuples sous le joug de ses volontés déréglées, il est forcé de s'affocier des ministres corrompus; son choix ne tombe que sur des hommes pervers qui ne connoissent la justice que pour la violer, la vertu que pour l'outrager, les lois, que pour les éluder. *Boni quam mali suspensiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est.* La guerre étant, pour ainsi dire, déclarée entre le *tyran* & ses sujets, il est obligé de veiller sans cesse à sa propre conservation, il ne la trouve que dans la violence, il la confie à des satellites, il leur abandonne ses sujets & leurs possessions pour assouvir leur avarice & leurs cruautés, & pour immoler à sa sûreté les vertus qui lui font ombrage. *Cuncta feris, dum cuncta times.* Les ministres de ses passions deviennent eux-mêmes les objets de ses craintes, il n'ignore pas que l'on ne peut se fier à des hommes corrompus. Les soupçons, les remords, les terreurs l'assiègent de toutes parts; il ne connoît personne digne de sa confiance, il n'a que des complices, il n'a point d'amis. Les peuples épuisés, dégradés, avilis par le *tyran*, sont insensibles à ses revers, les lois qu'il a violées ne peuvent lui prêter leur secours; en vain réclame-t-il la patrie, en est-il une où regne un *tyran*?

Si l'univers a vu quelques *tyrans* heureux jouir paisiblement du fruit de leurs crimes, ces exemples sont rares, & rien n'est plus étonnant dans l'histoire qu'un *tyran* qui meurt dans son lit. Tibère après avoir inondé Rome du sang des citoyens vertueux, devient odieux à lui-même; il n'ose plus contempler les murs témoins de ses proscriptions, il se bannit de la société dont il a rompu les liens, il n'a pour compagnie que la terreur, la honte & les remors. Tel est le triomphe qu'il remporte sur les lois! Tel est le bonheur que lui procure sa politique barbare! Il mène une vie cent fois plus affreuse que la mort la plus cruelle. Caligula, Néron, Domitien ont fini par grossir eux-mêmes les flots de sang que leur cruauté avoit répandus; la couronne du *tyran* est à celui qui veut la prendre. Pline disoit à Trajan, « que par le sort de ses prédécesseurs, les dieux avoient fait connoître qu'ils ne favorisoient que les princes aimés des hommes ».

**TYRANS, LES TRENTÉ**, (*Hist. grec.*) on appelloit ainsi les trente hommes que les Lacédémoniens établirent dans Athènes pour la tenir en servitude; mais Thrasibule forma le généreux dessein de les chasser d'Athènes, & y réussit. C'est là-dessus que Cornelius Nepos a dit ce beau mot de ce grand homme: « Plusieurs ont désiré, peu ont eu le bonheur de déli- »

» vret



« vrer leur patrie d'un seul tyran, Thrasibule déli-  
« vra la sienne de trante ». (D. J.)

TYRANNICIDE, f. m. (Lang. franç.) *tyrannici-  
da*, dans les auteurs latins, signifie le meurtrier d'un  
tyran. M. d'Ablancourt a dit le premier *tyrannicide*  
dans sa belle traduction de Lucien, & il doit être  
approuvé par tous ceux qui ont du goût. (D. J.)

TYRANNIE, f. f. (Gouvern. poliq.) tout gouver-  
nement injustement exercé sans le frein des lois.

Les Grecs & les Romains nommoient *tyrannie* le  
dessein de renverser le pouvoir fondé par les lois, &  
sur-tout la démocratie: il paroît cependant qu'ils dis-  
tinguoient deux sortes de *tyrannie*; une réelle, qui  
consiste dans la violence du gouvernement; & une  
d'opinion, lorsque ceux qui gouvernent établissent  
des choses qui choquent la manière de penser d'une  
nation.

Dion dit qu'Auguste voulut se faire appeller Ro-  
mulus; mais qu'ayant appris que le peuple craignoit  
qu'il ne voulût se faire roi, Auguste changea de des-  
sein.

Les premiers romains ne vouloient point de roi,  
parce qu'ils n'eu pouvoient souffrir la puissance: les  
Romains d'alors ne vouloient point de roi, pour n'en  
point souffrir les manières; car quoique César, les  
triumvirs, Auguste, fussent des véritables rois, ils  
avoient gardé tout l'extérieur de l'égalité, & leur vie  
privée contenoit une espèce d'opposition avec le faste  
des rois d'alors; & quand les Romains ne vouloient  
point de rois, cela signifioit qu'ils vouloient garder  
leurs manières, & ne pas prendre celles des peuples  
d'Afrique & d'Orient.

Dion ajoute que le même peuple romain étoit in-  
digné contre Auguste, à cause de certaines lois trop  
dures qu'il avoit données; mais que sitôt qu'il eut  
rappelé le comédien Pylade, chassé par les factions  
de la ville, le mécontentement cessa; un pareil peu-  
ple sentoît plus vivement la *tyrannie* lorsqu'on chas-  
soit un baladin, que lorsqu'on lui ôtoit toutes les  
lois; il falloit bien qu'il tombât sous l'empire de la  
*tyrannie* réelle; & cet événement ne tarda pas.

Comme l'usurpation est l'exercice d'un pouvoir  
auquel d'autres ont droit, nous définissons la *tyrannie*  
l'exercice d'un pouvoir également injuste & outré, au-  
quel qui que ce soit n'a aucun droit dans la nature: ou  
bien la *tyrannie* est l'usage d'un pouvoir qu'on exerce  
contre les lois au déshonneur public, pour satisfaire son  
ambition particulière, sa vengeance, son avarice, &  
autres passions déréglées, nuisibles à l'état. Elle réunit  
les extrêmes; & sur la tête d'un million d'hommes  
qu'elle écrase, elle élève le colosse monstrueux de  
quelques indignes favoris qui la servent.

Cette dégénération des gouvernemens est d'autant  
plus à craindre, qu'elle est lente & foible dans ses  
commencemens, prompt & vive dans la fin. Elle  
ne montre d'abord qu'une main pour secourir; &  
opprime ensuite avec une infinité de bras.

Je dis cette dégénération, cette corruption des  
gouvernemens, & non pas comme Puffendorf de la  
simple monarchie, parce que toutes les formes de  
gouvernement sont sujettes à la *tyrannie*. Partout où  
les personnes qui sont élevées à la suprême puissance  
pour la conduite du peuple, & la conservation de  
ce qui lui appartient en propre, emploient leur pou-  
voir pour d'autres fins, & soulent des gens qu'ils  
sont obligés de traiter d'une toute autre manière, là  
certainement est la *tyrannie*; soit qu'un seul homme  
revêtu du pouvoir agisse de la sorte, soit qu'il y en  
ait plusieurs qui violent les droits de la nation. Ainsi  
l'histoire nous parle de trente tyrans d'Athènes, aussi-  
bien que d'un à Syracuse; & chacun fait que la domi-  
nation des décemvirs de Rome, n'étoit qu'une véritable  
*tyrannie*.

Partout où les lois cessent, ou sont violées par le

Tome XVI.

brigandage, la *tyrannie* exerce son empire; quicon-  
que revêtu de la puissance suprême, se sert de la force  
qu'il a en main, sans avoir aucun égard pour les lois  
divines & humaines, est un véritable tyran. Il ne  
faut point d'art ni de science pour manier la *tyran-  
nie*. Elle est l'ouvrage de la force, & c'est tout en-  
semble la manière la plus grossière, & la plus horri-  
ble de gouverner. *Oderint diem metuant*; c'est la de-  
vise du tyran; mais cette exécration n'étoit  
pas celle de Minos, ou de Rhadamante.

Plutarque rapporte que Caton d'Utique étant en-  
core enfant & sous la férule, alloit souvent, mais  
toujours accompagné de son maître, chez Sylla le di-  
ctateur, à cause du voisinage & de la parenté qui  
étoit entr'eux. Il vit un jour que dans cet hôtel de  
Sylla, en sa présence, ou par son ordre, on emprison-  
noit les uns, on condamnoit les autres à diverses  
peines: celui-ci étoit banni, celui-là dépouillé de  
ses biens, un troisième étranglé. Pour couper court,  
tout s'y passoit, non comme chez un magistrat, mais  
comme chez un tyran du peuple; ce n'étoit pas un  
tribunal de justice, c'étoit une caverne de *tyrannie*.  
Ce noble enfant indigné se tourne avec vivacité  
vers son précepteur. « Donnez-moi, dit-il, un poi-  
gnard; je le cacherai sous ma robe; j'entre souvent  
dans la chambre de ce tyran avant qu'il se leve;  
je le plongerai dans son sein, & je délivrerai ma  
patrie de ce monstre exécration. Telle fut l'enfance  
de ce grand personnage, dont la mort couronna la  
vertu.

Thalès interrogé quelle chose lui paroissoit la plus  
surprenante, c'est, dit-il, un vieux tyran, parce que  
les tyrans ont autant d'ennemis qu'ils ont d'hommes  
sous leur domination.

Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu de peuple,  
qui ait été assez barbare & assez imbécille pour se sou-  
mettre à la *tyrannie* par un contrat originel; je sais  
bien néanmoins qu'il y a des nations sur lesquelles la  
*tyrannie* s'est introduite ou imperceptiblement, ou  
par violence, ou par prescription. Je ne m'érigerai  
pas en casuiste politique sur les droits de tels souve-  
rains, & sur les obligations de tels peuples. Les hom-  
mes doivent peut-être se contenter de leur sort; souf-  
frir les inconvéniens des gouvernemens, comme  
ceux des climats, & supporter ce qu'ils ne peuvent  
pas changer.

Mais si l'on me parloit en particulier d'un peuple  
qui a été assez sage & assez heureux, pour fonder &  
pour conserver une libre constitution de gouverne-  
ment, comme ont fait par exemple les peuples de la  
grande-Bretagne; c'est à eux que je dirois librement  
que leurs rois sont obligés par les devoirs les plus  
sacrés que les lois humaines puissent créer, & que  
les lois divines puissent autoriser, de défendre & de  
maintenir préféablement à toute considération la li-  
berté de la constitution, à la tête de laquelle ils sont  
placés. C'étoit-là l'avis non-seulement de la reine  
Elisabeth, qui n'a jamais tenu d'autre langage, mais  
du roi Jacques lui-même. Voici de quelle manière il  
s'énonça dans le discours qu'il fit au parlement en  
1603. « Je préférerai toujours en publiant de bonnes  
lois & des constitutions utiles le bien public & l'a-  
vantage de tout l'état, à mes avantages propres,  
& à mes intérêts particuliers, persuadé que je suis  
que le bien de l'état est ma félicité temporelle, &  
que c'est en ce point qu'un véritable roi diffère  
d'un tyran.

On demande si le peuple, c'est-à-dire, non pas la  
canaille, mais la plus saine partie des sujets de tous  
les ordres d'un état, peut se soustraire à l'autorité  
d'un tyran qui maltraiteroit ses sujets, les épuiserait  
par des impôts excessifs, négligeroit les intérêts du  
gouvernement, & renverseroit les lois fondamenta-  
les.

G G g g g

Je réponds d'abord à cette question, qu'il faut bien distinguer entre un abus extrême de la souveraineté, qui dégénère manifestement & ouvertement en *tyrannie*, & qui tend à la ruine des sujets; & un abus médiocre tel qu'on peut l'attribuer à la foiblesse humaine.

Au premier cas, il paroît que les peuples ont tout droit de reprendre la souveraineté qu'ils ont confiée à leurs conducteurs, & dont ils abusent excessivement.

Dans le second cas, il est absolument du devoir des peuples de souffrir quelque chose, plutôt que de s'élever par la force contre son souverain.

Cette distinction est fondée sur la nature de l'homme & du gouvernement. Il est juste de souffrir patiemment les fautes supportables des souverains, & leurs légères injustices, parce que c'est-là un juste support qu'on doit à l'humanité; mais dès que la *tyrannie* est extrême, on est en droit d'arracher au tyran le dépôt sacré de la souveraineté.

C'est une opinion qu'on peut prouver 1°. par la nature de la *tyrannie* qui d'elle-même dégrade le souverain de sa qualité qui doit être bienfaisante. 2°. Les hommes ont établi les gouvernemens pour leur plus grand bien; or il est évident que s'ils étoient obligés de tout souffrir de leurs gouverneurs, ils se trouveroient réduits dans un état beaucoup plus fâcheux, que n'étoit celui dont ils ont voulu se mettre à couvert sous les ailes des lois. 3°. Un peuple même qui s'est soumis à une souveraineté absolue, n'a pas pour cela perdu le droit de songer à sa conservation, lorsqu'il se trouve réduit à la dernière misère. La souveraineté absolue en elle-même, n'est autre chose que le pouvoir absolu de faire du bien; ce qui est fort contraire au pouvoir absolu de faire du mal, que jamais aucun peuple, suivant toute apparence, n'a eu intention de conférer à aucun mortel. Supposé, dit Grotius, qu'on eût demandé à ceux qui les premiers ont donné des lois civiles, s'ils prétendoient imposer aux citoyens la dure nécessité de mourir, plutôt que de prendre les armes pour se défendre contre l'injuste violence de leur souverain; auroient-ils répondu qu'oui? Il y a tout lieu de croire qu'ils auroient décidé qu'on ne doit pas tout souffrir; si ce ne peut-être, quand les choses se trouvent tellement disposées, que la résistance causeroit infailliblement les plus grands troubles dans l'état, ou tourneroit à la ruine d'un très-grand nombre d'innocens.

En effet, il est indubitable que personne ne peut renoncer à sa liberté jusque-là; ce seroit vendre sa propre vie, celle de ses enfans, sa religion; en un mot tous ses avantages, ce qui certainement n'est pas au pouvoir de l'homme.

Ajoutons même qu'à parler à la rigueur, les peuples ne sont pas obligés d'attendre que leurs souverains aient entièrement forgé les fers de la *tyrannie*, & qu'ils les aient mis dans l'impuissance de leur résister. Il suffit pour qu'ils soient en droit de penser à leur conservation, que toutes les démarches de leurs conducteurs tendent manifestement à les opprimer, & qu'ils marchent, pour ainsi dire, enseignes déployées à l'attentat de la *tyrannie*.

Les objections qu'on fait contre cette opinion ont été si souvent résolues par tant de beaux génies; Bacon, Sydney, Grotius, Puffendorf, Locke & Barbeyrac, qu'il seroit superflu d'y répondre encore; cependant les vérités qu'on vient d'établir sont de la dernière importance. Il est à-propos qu'on les connoisse pour le bonheur des nations, & pour l'avantage des souverains qui abhorrent de gouverner contre les lois. Il est très-bon de lire les ouvrages qui nous instruisent des principes de la *tyrannie*, & des horreurs qui en résultent. Apollonius de Thyane se

rendit à Rome du tems de Néron pour voir une fois, disoit-il, quel animal c'étoit qu'un tyran. Il ne pouvoit pas mieux tomber. Le nom de Néron a passé en proverbe, pour désigner un monstre dans le gouvernement; mais par malheur Rome n'avoit plus sous lui, qu'un foible reste de vertu; & comme elle en eut toujours moins, elle devint toujours plus esclave; tous les coups portèrent sur les tyrans; aucun ne porta sur la *tyrannie*. (*Le Chevalier DE JAU-COURT.*)

**TYRAS**, (*Géog. mod.*) fleuve de la Sarmatie européenne. Hérodote, l. IV. c. 17. met sept fleuves entre le Danube & le Tanais. Le premier est le Tyrés; car c'est ainsi qu'il écrit. Pomponius Mela, Ptolomée, Scymnus de Chio, & Ovide, l. IV. ex. Ponto, epist. 10. v. 50. disent Tyras:

..... Nullo tardior anne Tyras.

Selon Strabon, du fleuve Tyras à la dernière embouchure du Danube, il y avoit environ trois cens stades; ce qui fait conclure que c'est aujourd'hui le *Niefter* ou *Dniefter*, nom qui paroît avoir été formé de celui de *Danaster*, dont se sert Jornandès, de reb. geic. c. v. Ptolomée, l. III. c. x. nous apprend que le fleuve Tyras servit de bornes entre la Dace & la Sarmatie. Sur le bord de ce fleuve, il y avoit une ville de même nom, appelée auparavant *Ophiusa*, selon Plin, liv. IV. ch. xij. ce qui est confirmé par le témoignage d'Etienne le géographe. (D. J.)

**TYRBE**, (*Ant. grec.*) τυρβη; fête que célébroient les peuples d'Achaïe en l'honneur de Bacchus. Le mot τυρβη, trouble, confusion, indique assez que l'ordre ne regnoit pas beaucoup dans cette fête. Potter, archéol. grec. l. II. c. x. t. I. p. 434. (D. J.)

**TYREDIZA**, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Etienne le géographe. Hérodote, l. VII. écrit *Tyrodiça*, & la place sur la côte des Périnthiens. (D. J.)

**TYRIMNUS**, f. m. (*Mythol.*) divinité de Thynie, ville de Lydie. Il avoit son temple devant la ville pour la garder; on faisoit des jeux publics en son honneur, mais c'est tout ce que nous apprend de ce dieu une inscription rapportée par M. Spon. (D. J.)

**TYRISSA**, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. Ptolomée, liv. III. chap. xij. la marque dans l'Emathie; le nom moderne est *Cerefi*, selon Mercator. Les peuples sont appelés *Tyrissai* par Plin, l. IV. c. x. (D. J.)

**TYRISTASE**, (*Géog. anc.*) *Tyristsasis* ou *Tiristsasis*, ville du Chersonnèse de Thrace, vers la Propontide, au voisinage de la ville Crobyle, selon Plin, l. IV. c. ij. (D. J.)

**TYRMIDÆ**, (*Géog. anc.*) Etienne le géographe & Suidas donnent ce nom à une partie de la tribu Oéneide; & la liste de l'Attique publiée par M. Spon en fait un bourg de cette même tribu. Il en est fait mention dans une ancienne inscription, avec cette différence qu'il y a un *e* à la seconde syllabe; aussi ce nom s'écrivoit-il de plus d'une manière, puisque Harpocrate l'écrit avec un *ei*. L'inscription dont il vient d'être parlé se trouvoit à Florence chez le marquis Richardi: voici ce qu'elle porte.

Ἰσίδι Χρῆστῃ Εὐσεβίῳ  
Σελευκῶς Σοκράτους  
Ἐπι Ἱεροῦ Διακονῆς  
Του Διακονῆου Τυρμιδῶν.

C'est-à-dire, *Isidi concidenti, obsequenti, Seleucus Socratis filius, votum posuit, sub pontifice Diocle, Dioclis filio Turmedo.* (D. J.)

**TYROMORPHITE**, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom que quelques naturalistes ont donné à une pierre semblable à du fromage pourri.

TYRONE ou TYR-OWEN, (*Géog. mod.*) comté d'Irlande, dans la province d'Ulster. Ce comté a Lough-Neagh & Armagh à l'est; Londonderry au nord & nord-ouest; Monaghan & Fremanagh au sud & sud-ouest: on donne à ce comté quarante-sept milles de longitude, sur trente-trois de large; c'est un pays montagneux; il n'a point de ville qui ait droit de tenir un marché public, mais il en a quatre qui envoient leurs députés au parlement de Dublin; ce sont Straban, Omagh, Dungannon, & Agher. (*D. J.*)

TYROSIS, en Médecine, est une coagulation de lait caillé dans l'estomac, en forme de fromage. Voyez COAGULATION, CAILLÉ; ce mot est formé du grec τυρος, *caseus*, fromage. Voyez FROMAGE.

TYROTARICHUS, (*Livras.*) c'étoit chez les Romains un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées. Pétymologie l'indique. Cicéron, dans ses lettres à Atticus, emploie plusieurs fois ce mot pour désigner une table frugale. Ainsi, liv. XIV. *épist. xvj.* il dit à son ami: « Je vais aujourd'hui souper frugalement chez Poetus. *Ipse autem eo die in Pati nostri tyrotarichum imminabam.* Voyez aussi *Epist. xvj. xvij. & xx. l. IX. fam.* (*D. J.*)

TYRRHÈNES, (*Géog. anc.*) *Tyrrhèni*; le nom de *Tyrrhènes* ou de *Tyrrhéniques*, paroît dans l'origine avoir été celui des habitans d'une partie de la Macédoine, qui s'étendoit jusqu'au Strymon, & qu'Hérodote appelle *Crestonia*, à cause de sa capitale *Crestona*. Insensiblement il reçut cette acception plus générale, il devint synonyme du nom *Pélasge*; Thucydide les confondoit ensemble, & quelques vers de Sophocle cités par Denis d'Halicarnasse, nous donnent lieu de penser que cette confusion étoit ordinaire chez les Athéniens. Des Pélasges de la Grèce il passa bien-tôt à ceux d'Italie, c'est-à-dire aux peuples d'origine grecque, plus anciens que les colonies hélléniques; on les nommoit tantôt *Italiotes*, tantôt *Tyrrhènes*, & c'est ce qu'on peut remarquer dans Denis d'Halicarnasse, qui voulant prouver aux Grecs que les Romains n'étoient point Barbares, attribue sans réserve aux Pélasges d'Italie tout ce que les anciens ont débité sur ceux de la Grèce. Par une suite de ce système, qui le jette quelquefois dans de fausses interprétations, il a changé le nom de *Crestona* en celui de *Cortona*, & confond les *Tyrrhènes* de la Crestonie avec ceux de la Toscane, malgré la précaution qu'Hérodote avoit eue de désigner ces derniers par leur voisinage avec l'Ombrie.

Cette erreur de Denis d'Halicarnasse a fait illusion à tous les critiques, & produit des faux systèmes sur l'origine des Toscans. Comme par une suite de la première méprise on avoit donné le nom de *Tyrrhéniques* à tous les Pélasges répandus en Italie, & qu'il se trouvoit sur les côtes de Toscane plusieurs de ces cités pélasgiques, entre autres celle des Agylliens, très-connue des Grecs, les Grecs peu-à-peu s'accoutumèrent à désigner tous les Toscans sous le même nom. Ils les regarderent comme des *Tyrrhéniques*, & par conséquent comme des Pélasges; parce que ne les connoissant pas eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils les confondissent avec des peuples enclavés dans leur territoire, & qui ne cessent d'entretenir quelque relation avec la Grèce. Mais ni les Toscans, ni même les Romains n'ont jamais connu ces dénominations: si quelques poètes latins s'en servent, ce n'est que pour imiter les Grecs, & par la même licence qui rend les termes d'*Ausonie* & d'*Hespérie* communs dans nos poètes françois.

Les Agylliens sont souvent appelés *Tyrrhènes* par les écrivains grecs. Hérodote leur donne indifféremment ces deux noms. Pindare en parlant des pirates qui troubloient le commerce de l'Italie & de la Si-

cile, désigne aussi sous ce nom de *Tyrrhènes* les Argylliens qu'il associe aux Carthaginois. L'auteur des hymnes attribués à Homère dit la même chose, & Thucydide parle du secours qu'ils envoyèrent aux Athéniens dans la guerre de Sicile, la dix-neuvième année de celle du Péloponnèse, un peu avant la ruine de Veies par les Romains. (*D. J.*)

TYRRHENICA STAGNA, (*Géogr. anc.*) on trouve ce nom sur une ancienne inscription, & on croit qu'il est question de la partie de la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Ebre. Aufone, *ad Paulin. epist. xxij.* appuie ce sentiment, car il donne à la ville de Tarragone le surnom de *Tyrrhenica*:

..... Tyrrhenica propter  
Tarraco & ostrifero super addita Barcino ponso.  
(*D. J.*)

TYRUS, (*Géog. anc.*) île que Strabon, liv. VI. pag. 776. met dans le golfe Persique. Eustathe & Etienne le géographe connoissent cette île, & le dernier dit qu'Artémidore la nomme *Tylos*. Plutarque fait mention dans plusieurs endroits d'une île nommée *Tylus*, & qu'il place dans la mer Rouge, qui s'étendoit jusque dans le golfe Persique; de cette façon *Tyrus*, *Tylus*, ou *Tylos* sont la même île.

*Tyrus* est encore le nom d'une île sur la côte de la Syrie, tout près du continent, selon Ptolomée, l. V. c. xv.

Etienne le géographe met une ville nommée *Tyrus* dans la Laconie, une autre dans la Lydie, & une troisième dans la Pisidie. (*D. J.*)

TYSHAS, s. m. (*Calend. éthyop.*) c'est chez les Ethiopiens le quatrième mois de l'année; il commence le 27 Novembre de l'année Julienne. (*D. J.*)

TYSON, GLANDE DE, (*Anatom.*) *Tyson*, membre de la société royale d'Angleterre, médecin de l'hôpital de Bethléem, & professeur d'Anatomie, a publié & nous a laissé différens petits traités; il y a des glandes auxquelles on a donné son nom. Voyez GLANDE.

TYSTED, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, au diocèse d'Alborg, dans le Hundborg, à trois lieues de la mer, sur le bord du Lymfjord. (*D. J.*)

T Z

TZANATL, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) nom d'un oiseau d'Amérique décrit par le pere Nieremberg. Il dit que cet oiseau est couvert de grandes & belles plumes d'un verd admirable, & aussi lustré que dans le paon; le dessus de ses ailes est noir, le dessous est d'un verd opaque; sa tête est ornée d'une très-belle crête; son gosier & sa gorge sont d'un rouge écarlate; les grosses plumes des ailes sont fort longues, & brillantes par l'agréable variété de leurs couleurs. Les Indiens emploient ces grosses plumes à décorer les statues de leurs dieux. Ray, *Ornithol. pag. 303.*

TZANGÆ, (*Littérai.*) nom donné par les anciens à des fouliers faits en forme d'aigle, enrichis de pierres précieuses, & destinés à l'usage des seuls empereurs. (*D. J.*)

TZANIENS, (*Géog. anc.*) *Tzani*, peuples voisins de l'Arménie. Procop. *adif. l. III. c. vj.* dit que ces peuples étoient autrefois indépendans, qu'ils mennoient une vie farouche, & adoroient des animaux. Ils habitoient dans des montagnes, voloient au-lieu de travailler, & n'étoient point accoutumés à l'agriculture. Il ne faut pas s'en étonner, leur terroir étoit stérile, toujours couvert de neige, & comme condamné à un hiver éternel. (*D. J.*)

TZANPAU, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau d'Amérique, que les Espagnols tiennent en cage à cause de la beauté de son chant; il est de la



grosneur d'un étourneau; sa poitrine & son ventre sont diaprés de blanc, de noir, & de gris; son dos est bigarré de blanc, de noir, & de brun. Ray, *Ornithologie*. (D. J.)

**TZAULE**, s. m. (*Hist. des bas empires*) nom d'office à la cour des empereurs de Constantinople. Le grand *trante* étoit l'officier que l'on appelloit auparavant le *grand-courier*, le *premier courrier*, parce qu'il portoit les ordres de l'empereur dans les provinces, & remplissoit alors quelquefois la charge de commissaire impérial. (D. J.)

**TZCHALATZKI LES**, & **LES TZUKTZCHI**, (*Géog. mod.*) nom de deux peuples barbares & alliés qui habitent la Sibérie, à la pointe du nord-est de l'Asie, & vers le cap Suétoi-Nos; ils sont les plus féroces de tout le nord de l'Asie. (D. J.)

**TZCHOPPAU**, ou **ZSCHOPPA**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Misnie, sur la rivière de même nom, proche d'Annaberg, dans une contrée fertile. (D. J.)

**TZELAFÉE**, (*Calendr. persan.*) ère ou époque des Persans; elle commença le 14<sup>e</sup> jour de l'année 1079, & fut substituée par l'ordre d'Alba-Artalan, sarrasin, roi de Perse, à l'ère de Jezdegerdique, dont ce peuple s'étoit servi depuis l'an 632, que commença le règne d'Isdegerde III. le dernière des rois de la race des Sassanides. Le mot de *tzelafée* signifioit *ère auguste*; mais aujourd'hui cette époque ne subsiste plus, & les Persans se servent du calendrier arabe. (D. J.)

**TZENOGAR**, ou **TZORNOGAR**, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire russe, dans le royaume d'Astracan, à trois werstes de la ville d'Astracan, à la droite du Wolga, sur une montagne. Elle fut bâtie en 1627, & on y tient garnison, pour s'opposer aux courses des Tartares. (D. J.)

**TZERKA LA**, ou **TZIRCHO**, (*Géog. mod.*) rivière de l'empire russe en Jugorie; elle prend sa source d'un lac voisin de Plavonicka, reçoit la Norbiga, & ensuite la Szilma, dans laquelle elle se perd pour aller grossir la Petzora. (D. J.)

**TZETLAN**, **ILE DE**, (*Géog. mod.*) petite île de

la mer Caspienne, à huit lieues de Terki. C'est une île stérile pour la plus grande partie, marécageuse, & seulement couverte de coquilles sur le rivage. Laité. 43. 3. (D. J.)

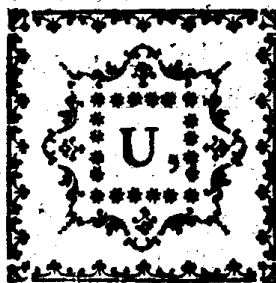
**TZICATLAN**, s. m. (*Ophiologie*) nom d'un très-beau serpent de l'Amérique méridionale; selon le récit du pere Nieremberg, l. II. c. vii. il est long de neuf à dix pouces, gros comme le petit doigt, marqué alternativement de bandes rouges & blanches qui se croisent; ce serpent ne fait de mal à personne; son nom signifie le *serpent des fourmis*, parce qu'il vit avec les fourmis, & peut-être en vit-il. (D. J.)

**TZINITZIAN**, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie*) nom d'un oiseau d'Amérique, superbe par la variété & la richesse de ses couleurs. Il est de la grosseur d'un petit pigeon, dont il a la tête & la cou; son bec est court, crochu, & d'une couleur pâle; sa gorge & une partie du ventre, sont rouges; mais le bas du dos près de la queue, étale un mélange éclatant d'un beau bleu d'azur, & d'un blanc de satin; la queue est verte en-dessus, & noire en-dessous; ses ailes sont nuées de noir & de blanc; ses épaules sont d'un verd admirable; ses jambes & ses pieds sont gris. Cet oiseau est fort commun sur les bords de la mer du Sud; il vit de végétaux, ne chante jamais; mais sa beauté fait qu'on veut en avoir en cage: les Indiens se servent de ses plumes à diverses sortes d'ouvrages, dont ils se parent. Ray, *Ornithol.* (D. J.)

**TZTACTZON**, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie*) nom d'une espèce de canard d'Amérique, remarquable par le beau mélange des couleurs de sa tête, qui offre aux yeux le pourpre, le bleu, le verd, & le blanc, d'un lustre de satin; son corps est peint de blanc; de noir, & de gris; ses jambes sont rouges; ses pieds sont plutôt faits pour nager que pour marcher; àussi se trouve-t-il communément sur les lacs du Mexique. (D. J.)

**TZURULUM**, ou **ZURULUM**, (*Géog. anc.*) ville, ou plutôt, comme dit Zonare, château de Thrace, à moitié chemin, entre Constantinople & Andrinople; les savans croyent que le nom moderne est *Ziarlo*, ou *Zatti*. (D. J.)

## U



Subst. masc. (*Gram.*) c'est la vingtième lettre de l'alphabet latin; elle avoit chez les Romains deux différentes significations, & étoit quelquefois voyelle, & quelquefois consonne.

I. La lettre *U* étoit voyelle, & alors elle représentoit le son *ou*, tel que nous le faisons entendre dans *sou*, *loup*, *nous*, *vous*, qui est un son simple, & qui, dans notre alphabet devoit avoir un caractère propre, plutôt que d'être représenté par la fausse diphtongue *ou*.

De-là vient que nous avons changé en *ou* la voyelle *u* de plusieurs mots que nous avons empruntés des Latins, peignant à la françoise la prononciation latine que nous avons conservée: *sourd*, de *surdus*; *court*, de *curtus*; *couteau*, de *cultus*; *four*, de *furnus*; *doux*, de *dulcis*; *bouche*, de *bucca*; *sous*, & anciennement *soub*, de *sub*; *genou*, de *genu*; *bouillir*, & anciennement *boullir*, de *bullire*, &c.

II. La même lettre étoit encore consonne chez les Latins, & elle représentoit l'articulation sémi-labiale foible, dont la forte est *F*; le digamma *g*, que l'empereur Claude voulut introduire dans l'alphabet romain, pour être le signe non équivoque de cette articulation, est une preuve de l'analogie qu'il y avoit entre celle-là & celle qui est représentée par *F*. (*Voyez I.*) Une autre preuve que cette articulation est en effet de l'ordre des labiales, c'est que l'on trouve quelquefois *V* pour *B*; *velli* pour *belli*; *Danuvius*, pour *Danubius*.

En prenant l'alphabet latin, nos peres n'y trouverent que la lettre *U* pour voyelle & pour consonne; & cette équivoque a subsisté long-tems dans notre écriture: la révolution qui a amené la distinction entre la voyelle *U* ou *u*, & la consonne *V* ou *v*, est si peu ancienne, que nos dictionnaires mettent encore ensemble les mots qui commencent par *U* & par *V*, ou dont la différence commence par l'une de ces deux lettres; ainsi l'on trouve de suite dans nos vocabulaires, *utilité*, *vue*, *uvée*, *uide*, ou bien *augment* avant le mot *avide*; celui-ci avant *aulique*, *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'est un reste d'abus dont je me suis déjà plaint en parlant de la lettre *I*, & contre lequel je me déclare ici, autant qu'il est possible, en traitant séparément de la voyelle *U*, & de la consonne *V*.

*U*, f. m. c'est la vingt-unième lettre de l'alphabet françois, & la cinquième voyelle. La valeur propre de ce caractère est de représenter ce son sourd & constant qui exige le rapprochement des lèvres & leur projection en-dehors, & que les Grecs appelloient *upsilon*.

Communément nous ne représentons en françois le son *u* que par cette voyelle, excepté dans quelques mots, comme *j'ai eu*, *tu eus*, que vous *eussiez*, ils *eurent*, *Eustache*: *heureux* se prononçoit *hureux* il n'y a pas long-tems, puisque l'abbé Régner & le pere Buffier le disent expressément dans leurs grammaires françoises; & le dictionnaire de l'académie françoise l'a indiqué de même dans ses premières éditions: l'usage présent est de prononcer le même son dans les deux syllabes *heu-reux*.

Nous employons quelquefois *u* sans le prononcer après les consonnes *c* & *g*, quand nous voulons leur donner une valeur gutturale; comme dans *cueillir*, que plusieurs écrivent *cueillir*, & que tout le monde prononce *keuillir*; *figue*, *prodigue*, qui se prononcent

Tome XVI.

## V A

bien autrement que *fige*, *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet.

Il est aussi presque toujours muet après la lettre *q*; comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *marquis*, *quolibet*, *queue*, &c. que l'on prononce *kalié*, *kerelle*, *marké*, *markis*, *kolibet*, *keue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou*; comme dans *équateur*, *quatrième*, *quadrature*, *quadragesime*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*; *kouadrature*, *kouadragesime*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *aquator*, *aqua*, *quadrum*, *quadragesimus*. Cependant lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, & nous disons, par exemple, *kuinkouagesime* pour *quinquagesime*, de même que nous disons *kuinkouagesimus* pour *quinquagesimus*.

La lettre *u* est encore muette dans *vide* & ses composés, où l'on prononce *vide*: hors ces mots, elle fait diphtongue avec l'*i* qui suit, comme dans *tui*, *cuit*, *muid*, &c.

*V*, f. m. c'est la vingt-deuxième lettre, & la dix-septième consonne de notre alphabet. Elle représente, comme je l'ai déjà dit, l'articulation sémi-labiale foible, dont la forte est *F*; (*voyez F.*) & de-là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre: *neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv*, & l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles*: les adjectifs terminés par *s*, changent *s* en *ve* pour le féminin; *bref*, m. *brève*, f. *vis*, m. *vive*, f. *veuf*, m. *veuve*, f.

Déjà avertis par la *Grammaire générale* de P. R. de nommer les consonnes par l'e muet, nos peres n'en ont rien fait à l'égard de celle-ci quand l'usage s'en introduisit; & on l'appelle plus communément *vé*, que *ve*.

Il paroît que c'étoit le principal caractère ancien pour représenter la voyelle & la consonne. Il servoit à la numération romaine, où *V* vaut cinq; *IV* vaut cinq moins un, ou quatre; *VI*, *VII*, *VIII*, valent cinq plus un, plus deux, plus trois, ou six, sept, huit:  $V = 5000$ .

Celles de nos monnoies qui portent la lettre *V* simple, ont été frappées à Troyes: celles qui sont marquées du double *W*, viennent de Lille.

(*B. E. R. M.*)

*V*, en *Musique*. Cette lettre majuscule sert à indiquer les parties de violons; & quand elle est double *VV*, elle marque que le premier & le second desus de symphonie sont à l'unisson. (*S*)

*v*, dans le *commerce*. Cette lettre suivie d'un petit *o* & ainsi figurée *V<sup>o</sup>* signifie *verso*. Cette même voyelle ou simple *V* ou *W* double barré par le haut, comme dans ces caractères  $\bar{V}$  ou  $\bar{W}$ , signifie *écu ou écus de soixante sols ou trois livres tournois*. (*Dict. de commerce*. *Voyez* ABRÉVIATION.)

*v*, *v*, *v*, (*Écriture*). ces trois *v* dans leur figure sont composés d'une ligne mixte, & de la 5, 6, 7 & 8 partie d'*o*. Ils se forme du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Écriture*.

*U*, *u*, *u*, quant à leur figure, sont deux i sans point liés ensemble, ils se forment du mouvement mixte des doigts & du poignet dans leurs parties inférieures & du simple mouvement des doigts dans leur premières parties. *Voyez le vol. des Pl. à la table de l'Écriture*.

*VA*, f. m. (*Jeu*.) abréviation de *vade*; ainsi ont

H H h h

dit *sept & le va*, pour le *vade*, où la première mise & sept fois autant.

**VA HORS DE JOUR**, ou **VA A DIEU**, (*Jurisprudence*.) en Angleterre sont les termes dans lesquels les juges prononcent ce que nous appellons ici un *hors de cours*. Voyez **HORS DE COUR**.

**VAALI**, f. m. (*Hist. mod.*) ce sont des printes sortis des maisons royales, dont les rois de Perse ont conquis les états. Ils sont demeurés vice-rois, gouverneurs, ou rois tributaires des états de leurs ancêtres.

**VAATRIMON**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espèce de citron de l'île de Madagascar, qui vient de la grosseur de la tête d'un enfant & dont l'écorce confite dans le sucre est un manger excellent.

**VABAR**, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie, césarienne, selon Ptolomée, l. IV. c. ij. Castald dit que c'est aujourd'hui Bismeo. (*D. J.*)

**VABRES**, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Vabrinum*, & *vabrinse castrum*; elle a dans nos géographes le titre de petite ville de France, dans le Rouergue, à 10 lieues de Rhodès, à 11 d'Alby, & au confluent de deux petites rivières, qui se jettent un peu plus bas dans le Tarn. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée par Raimond I, comte de Toulouse, & elle fut érigée en 1317, par le pape Jean XXII, en évêché aujourd'hui suffragant d'Alby. Cet évêché vaut environ vingt mille livres de revenu, & n'a que soixante & neuf paroisses; mais *Vabres* ne doit qu'au siège épiscopal le nom de ville, car ce n'est qu'un vrai village dépeuplé. *Longit.* 20. 30. *latit.* 42. 53. (*D. J.*)

**VACANCE**, f. f. (*Gram. & Juris.*) est l'état d'une chose qui n'est point remplie ou occupée.

La *vacance* du siège d'un prélat, ou d'un juge ou d'un office en général, c'est lorsque personne n'est pourvu du bénéfice, office ou autre place.

On entend quelquefois par *vacance* le cas qui a fait vaquer l'office ou le bénéfice, comme la *vacance* par mort. Voyez les articles ci-après.

**VACANCE PAR APOSTASIE**, Voyez **APOSTAT**, **APOSTASIE**, **RELIGIEUX**.

**VACANCE** se prend aussi quelquefois pour la cessation de certains exercices, comme dans les collèges, les *vacances* données aux professeurs & étudiants, les *vacances* que prennent les chanoines selon les statuts de leur chapitre, & les *vacances* ou *vacations* des tribunaux. Voyez **VACATIONS**. (A)

**VACANCE PAR DÉMISSION**. Voyez **DÉMISSION**.

**VACANCE PAR DÉVOLUTION**. Voyez **DÉVOLUTION**.

**VACANCE PAR INCAPACITÉ**. Voyez **INCAPACITÉ**.

**VACANCE PAR INCOMPATIBILITÉ**. Voyez **BÉNÉFICE & INCOMPATIBILITÉ**.

**VACANCE PAR INTRUSION**. Voyez **INTRUSION**.

**VACANCE PAR IRRÉGULARITÉ**. Voyez **IRRÉGULARITÉ**.

**VACANCE PAR MORT** ou *per obitum* est la *vacance* d'un office ou d'un bénéfice, par le décès du titulaire.

**VACANCE PAR PERMUTATION**. Voyez **PERMUTATION**.

**VACANCE PAR RÉSIGNATION**. Voyez **RÉSIGNATION**, **BÉNÉFICE**, **OFFICE**.

**VACANCE PAR SIMONIE**. Voyez **SIMONIE**.

**VACANCE in curia**, on sous-entend *romanâ*, c'est la *vacance* d'un bénéfice, dont le titulaire meurt dans le lieu où le pape tient sa cour, ou à deux journées aux environs; les papes se sont réservé la collation de ces bénéfices. Voyez **BÉNÉFICES VACANS in curia**.

**VACANCES**, (*Jurisprudence*.) Voyez **VACATIONS**.

**VACANT**, adj. (*Gram. & Juris.*) se dit de ce qui n'est point rempli ou occupé.

Le saint siège est *vacant*, lorsqu'il n'y a point de pape; on dit de même que le siège épiscopal ou abbatial est *vacant*, lorsqu'il n'y a point d'évêque ou d'abbé.

La chancellerie est *vacante* lorsqu'il n'y a point de chancelier; en général un office est *vacant* lorsque personne n'en est pourvu.

Un bien *vacant*, est celui qui n'est occupé par personne.

Une succession *vacante*, est celle qui est abandonnée, & pour laquelle il ne se présente point d'héritier. Voyez **BIEN**, **CHANCELLERIE**, **HÉRITIÈRE**, **OFFICE**, **SIÈGE**, **SUCCESSION**. (A)

**VACANT le**, (*Hist. de Malte*.) on appelle le *vacant* dans l'ordre de Malte, le revenu entier de chaque commanderie après la mort du commandeur, c'est-à-dire l'année qui suit le mortuaire. Le *vacant* appartient au trésor de l'ordre. Le commandeur nommé à la commanderie, est obligé de l'y faire tenir.

**VACARME**, **TUMULTE**, f. m. (*Synon.*) *vacarme* emporte par sa valeur l'idée d'un plus grand bruit, & *tumulte* celle d'un plus grand desordre.

Une seule personne fait quelquefois du *vacarme*; mais le *tumulte* suppose toujours qu'il y a un grand nombre de gens.

Les maisons de débauche sont sujettes aux *vacarmes*. Il arrive souvent du *tumulte* dans les villes mal policées.

*Vacarme* ne se dit qu'au propre; *tumulte* se dit au figuré du trouble & de l'agitation de l'ame. C'est pour cela qu'on tient mal une résolution qu'on a prise dans le *tumulte* des passions. (*D. J.*)

**VACATION**, f. f. (*Gram. & Jurisprud.*) est lorsqu'une chose vient à vaquer, comme quand il arrive *vacation* d'un bénéfice, ou office par le décès du titulaire. Voyez **VACANCE**.

*Vacations* au pluriel se prend pour le tems où une juridiction vaque, c'est-à-dire, où la justice n'y est point exercée; il y a dans le cours de l'année différents jours auxquels les tribunaux vaquent; mais on n'entend ordinairement par les *vacations* ou *vacances* qu'un certain espace de tems qui est donné aux officiers pendant l'automne pour vaquer à leurs affaires rurales; il y a des tribunaux dont le tems des *vacations* est réglé autrement; quelques-uns ont deux différentes *vacances* dans l'année. Voyez **VACANCES**.

*Vacation* dans un sens tout opposé, se prend pour l'action de vaquer à quelque chose, c'est-à-dire, de s'y employer de s'en occuper.

On appelle première, seconde, ou autre *vacation* d'un inventaire ou d'un procès-verbal les différentes séances où l'on a travaillé à ces actes. Voyez **INVENTAIRES**, **PROCÈS-VERBAL**, **SÉANCE**, **JOURNÉE**.

On entend quelquefois par *vacation* le droit qui est dû à un officier pour avoir vaqué à quelque chose. Les juges ont des épices & *vacations*. Les *vacations* sont pour ceux qui ont vu le procès de grand ou de petit commissaire, au lieu que les pièces sont pour ceux qui ont assisté au jugement.

L'écu de *vacation* est ce que l'on paie à chaque commissaire pour une *vacation*. Voyez **ÉCU QUART**. (A)

**VACATION**, (*Antiq. rom.*) suspension des affaires au barreau. Il y avoit de deux sortes de *vacations* chez les Romains, l'ordinaire & l'extraordinaire. L'ordinaire avoit lieu un certain nombre de jours de l'année, qui étoient connus de tout le monde. L'extraordinaire n'arrivoit que quand, dans des tems de tumulte & de guerres civiles, le sénat statuoit que toutes les affaires cessassent, & qu'on ne rendit point



la justice, jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. C'est ainsi que le sénat l'ordonna; lorsqu'il apprit que César étoit entré avec son armée en Italie. Cette suspension des affaires s'appelloit *rerum publicarum interdictio*, & c'est ce qu'on ne pratiquoit que dans les grandes extrémités. (D. J.)

**VACCA**, (Géog. anc.) ville de la Numidie; l'entrepôt des états de Jugurtha; mais cette ville ne fut heureuse ni dans son zèle pour son prince, puisque ce zèle la fit périr sous Métellus; ni dans son infidélité pour son roi, car ayant voulu se donner à César, dans le tems qu'il faisoit la guerre en Afrique, Juba qui en fut averti s'en rendit maître, & la ruina de fond en comble. (D. J.)

**VACCA**, ou **VAGIA**, (Géog. anc.) fleuve de la Lusitanie, selon Plin., l. IV. c. xxj. c'est aujourd'hui le Vouga, qui se jette dans l'Océan près d' Aveiro.

**VACCA**, île, (Géog. mod.) ou île *Buccina*; île de la Méditerranée, sur la côte méridionale de la Sardaigne, à deux milles, & vis-à-vis de la pointe Béta, en tirant vers le nord oriental de l'île Toro. (D. J.)

**VACCÆI**, (Géog. anc.) peuple de l'Espagne taragonoise, que Tite-Live met au nombre de ceux que L. Lucullus & Cl. Marcellus subjuguèrent.

**VACERRES**, s. m. pl. (Hist. des Gaulois.) nom d'une des classes de druides. Les *vacceres* étoient les prêtres, comme les *eubages* étoient les augures, les *bardes* les poètes, les *chantres* les *sarronides*, les *juges* les théologiens & professeurs de la religion. (D. J.)

**VACHE**, s. f. (Hist. nat.) *vacca*, c'est la femelle d'un taureau. Voyez TAUREAU.

**VACHE**, (Diet. & Mat. méd.) il n'y a que les paysans & les gens du peuple qui mangent la chair de la *vache* au lieu de celle du bœuf; la première est communément plus dure, plus maigre, & par conséquent plus sèche; cependant les bouchers en vendent quelquefois pour du bœuf, même à Paris; & comme ils ont soin de choisir des *vaches* jeunes & grasses, peu de personnes s'aperçoivent de la fraude qui dès-lors devient indifférente. Voyez BŒUF.

La *vache* est proprement un objet médicinal en ce qu'elle fournit un aliment médicamenteux qui tient un rang distingué parmi les secours médicinaux; savoir, son lait qui a aussi mérité à ce titre un article particulier. Voyez LAIT, Chimie, Diet. & Mat. méd. Secondement, par un remède assez bizarre qu'on retire de sa fiente en la distillant au bain-marie, & qui est connu sous le nom d'*eau de mille fleurs*, qui passe dans l'usage intérieur pour un antipleurétique excellent, & pour un bon diurétique, & même litontriptique, & dans l'usage extérieur pour un excellent cosmétique: au reste, c'est là un remède fort propre & fort élégant en comparaison du suc même de la fiente de *vache* récente, que les paysans avalent dans quelques contrées pour se guérir des fièvres, & qu'Ettmuller recommande non-seulement pour cet usage, mais même contre la pleurésie, appliquée extérieurement en guise de cataplasme: elle passe pour un très-bon remède contre les brûlures, contre les douleurs des membres, les tumeurs œdémateuses, &c.

L'urine de *vache* récente & fournie surtout par une *vache* noire, a été aussi un remède interne contre l'hydropisie, la goutte & la paralysie, qui a été connue aussi sous le nom d'*eau de mille fleurs*; Jean Becler observe dans sa continuation de la cynosure d'Herman, que la manie pour ce remède ridicule qu'il avoit vu très en vogue dans son pays, ne dura pas long-tems, parce que ce remède purgeoit jusqu'au sang, & abattoit considérablement les forces, ce que la plupart des sujets ne pouvoient supporter. (b)

Tome XVI.

**VACHE ROUSSE**, (Critiq. sacrée.) la *vache rousse*, ou la *génisse rousse*, étoit la victime d'expiation pour les impuretés que les Juifs contractoient par la présence ou l'attouchement d'un mort. On prenoit une *génisse* sans défaut, & qui n'avoit point porté le joug. On la livroit au grand-prêtre, qui l'immoisoit hors du camp en présence de tout le peuple. Il trempoit son doigt dans le sang de l'animal, & en faisoit sept fois l'aspersion contre le devant du tabernacle; ensuite on brûloit la *génisse* toute entière. Le grand-prêtre jettoit dans le feu du bois de cedre, de l'hyssope, & de l'écarlate teinte deux fois. Un homme recueilloit les cendres de la *génisse*, & les portoit dans un lieu pur hors du camp; ensuite on les mettoit en réserve pour l'assemblée des enfans d'Israël, afin qu'ils en fissent de l'eau d'expiation pour se purifier des impuretés légales: tout cela fut ordonné par Moïse, & est détaillé dans le livre des nombres, xix. vers. 2. 6. & 9.

Il n'y avoit que le grand-prêtre qui eût droit d'offrir le sacrifice de la *vache rousse*; mais tout israélite, pourvu qu'il fût pur, pouvoit faire les aspersions de la cendre mêlée avec de l'eau, parce qu'il auroit été trop incommode de venir au temple, pour expier une impureté que la mort des proches pouvoit rendre très-fréquente. (D. J.)

**VACHE**, (Corroyeur.) de tous les animaux qui sont sur la terre, il n'y en a guère dont les hommes tirent plus d'utilité que de la *vache*; car indépendamment des veaux qu'elle produit, sa chair, son lait, ses cornes, ses os, sa graisse, son poil & sa peau, sont d'usage soit pour la nourriture de l'homme, soit pour le commerce.

Les peaux de *vache* qu'on appelle *cuir*, se vendent en poil, vertes, salées ou seches, & sans poil, tannées, passées en coudrement ou en croutes; corroyées ou apprêtées de diverses façons qu'on trouvera expliquées dans les articles CUIR, PEAU, TANNER & COURROYEUR.

Le long poil de la queue des *vaches* fournit aux selliers une partie du crin qu'ils emploient, & le poil court dont toute la peau de la *vache* est couverte, sert à rembourer les selles des chevaux, les bâts des mulets, &c.

**VACHE-DURE**, (Corroyerie.) c'est une peau de *vache* où le corroyeur n'a mis du suif que du côté de la fleur, & n'a mis ni suif, ni huile du côté de la chair. (D. J.)

**VACHE DE RUSSIE**, (Corroyerie.) sorte de cuir; ou peau de *vache* qui vient toute apprêtée de Moscovie, où elle se prépare d'une manière toute particulière, qui n'est guère connue que de ceux qui s'en mêlent dans le pays. Savary.

**VACHE EN GRAIN**, (Tannerie.) peau ou cuir de *vache*, dont la superficie est devenue grenue par les différens apprêts qu'on lui a donnés, & dont on fait les empeignes des fouliers. (D. J.)

**VACHE DE SEL**, (Salins.) on appelle *vache de sel* en Poitou, ces monceaux de plusieurs milliers de muids de sel, qu'on élève en forme de meule de foin, pour achever de le sécher, en attendant la vente.

**VACHES**, terme d'Imprimerie; ce sont les cordes qui tiennent au berceau & au train de derrière d'une presse: elles assurent l'endroit jusqu'où doit aller le coffre sur le derrière, & empêchent qu'il ne recule plus qu'il ne faut. Voyez les Pl. & les fig. de l'Imprimerie.

**VACHE ARTIFICIELLE**, (Chasse.) c'est la toile faite en forme de *vache*, dont on se sert pour approcher les canards, & dont se servent aussi ceux qui chassent à la tonnelle.

**VACHE DE BARBARIE**, (Hist. nat. Ichthyolog.) on a donné ce nom dans les mémoires pour servir à l'hist. H h h h ij

*nat. des anim. dressés par M. Perrault, à un animal à-peu-près de la grandeur d'une vache, & d'un poil roux, un peu plus court que celui des vaches, presque aussi gros vers la pointe que vers la racine, & de couleur plus foncée vers la racine que vers la pointe. Cette vache de Barbarie ressemble plus au cerf qu'à la vache par l'habitude du corps, par les jambes & par l'encolure. Les cornes font de même nature que celles de la vache, mais elles en diffèrent par plusieurs caractères; elles prennent leur naissance fort près l'une de l'autre; elles sont longues d'un pied, fort grosses, recourbées en arrière, noires & torées, comme une vis. La queue est courte & terminée par un bouquet de crins longs de trois pouces; les yeux sont placés si près des cornes, que la tête paroit n'avoir presque point de front. Cet animal n'a que deux mamelons. Les épaules sont fort élevées, & forment une bosse entre l'extrémité du col & le commencement du dos: il y a une callosité au bas du sternum. On a présumé que cette vache de Barbarie a plus de rapport au bubale des anciens, qu'au petit bœuf d'Afrique. Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux.*

**VACHE MARINE** ou **BÊTE A LA GRAND-DENT**, *odobenus*, animal amphibie qui a beaucoup de rapport au lamantin & au veau-de-mer, sur-tout pour la forme du corps & des pieds, &c. Voyez **LAMANTIN**. La *vache-marine* a la tête grosse & écartée sur le devant, le museau entouré de gros poils, & la peau épaisse de près d'un pouce, & couverte d'un poil court, ferme, & de couleur brune-jaunâtre. Les oreilles ne sont apparentes à l'extérieur que par un orifice qui se trouve de chaque côté de la tête. Il y a huit dents molaires à chaque mâchoire, & deux grandes dents canines à la mâchoire supérieure, recourbées en-bas, & longues de deux pieds: l'animal s'en sert pour sa défense, & pour trainer différentes choses sur la glace & sur les rivages, car il ne peut pas rester long-tems dans l'eau. La *vache-marine* est un animal du Nord, elle a jusqu'à seize pieds de longueur, & huit pieds de circonférence. Voyez **BRISON**, *reg. anim. p. 42.*

**VACHER**, s. m. **VACHERIE**, s. f. (*Econ. rustiq.*) le *vacher* est un garçon qui garde les vaches; la *vachère* est une fille qui a la même occupation.

**VACHERIE**, s. f. (*Econ. rust.*) partie de la basse-cour dans les grandes fermes; c'est l'étable où l'on tient les vaches, & le lieu où on les traite.

**VACILLANT**, **VACILLATION**, **VACILLER**, (*Gram.*) termes corrélatifs, & opposés de *ferme*, *fixe*, *stable*, *assuré*, *constant*. On les prend au simple & au figuré; on dit le *trouble* lui rendoit la voix embarrassée & la prononciation *vacillante*; c'est un esprit *vacillant*; ce juge étoit *vacillant*. La *vacillation* d'un vaisseau sur les eaux, des réponses d'un criminel. Cette machine est mal assemblée; la plupart des pièces qui devroient être fixes *vacillent*. Il *vacille* dans son opinion, dans ses projets, ses résolutions. L'impulsion la plus légère suffit pour jeter un homme incertain & *vacillant* dans le parti le plus contraire à ses intérêts, & il est rare qu'il ne trouve quelque méchant attentif à lui donner cette impulsion.

**VACOMAGI**, (*Geog. anc.*) peuples de la grande Bretagne, selon Ptolomée, l. II. c. iiij. qui les place au midi des Calédoniens. Il y en a qui croient qu'ils habitoient la province de Sterling en Ecosse. (*D. J.*)

**VACORIUM**, (*Geog. anc.*) ville du Norique, au midi du Danube, suivant Ptolomée, l. II. c. xiiij. selon les uns, c'est aujourd'hui Villac, dans la Carinthie sur la Drave; & selon Linius, c'est Straesburg sur le Gurek. (*D. J.*)

**VACOS**, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que les habitants de l'île de Ceylan nomment des fourmis blanches. Elles sont d'une grandeur médiocre; leur corps est

blanc, & leur tête est rouge. Ces insectes dévorent tout ce qu'ils rencontrent, sans épargner même le bois des maisons. Ils se forment le long des murs une espèce de chemin couvert, en faisant comme une voûte avec de la terre; lorsqu'elle s'est rompue en quelque endroit, ces animaux ont grand soin de la réparer. Ces fourmis, dans les champs, forment de petits monticules avec une terre très-fine; ces buttes ont cinq ou six pieds de hauteur, & sont d'une grande solidité. Lorsque les ailes sont venues à ces fourmis, elles s'envolent en si grand nombre, que le ciel en est quelquefois obscurci; alors elles s'élèvent à perte de vue, & continuent à voler jusqu'à ce qu'elles soient entièrement épuisées; elles finissent par tomber mortes, & servent de nourriture aux oiseaux, & sur-tout aux poules qui en sont très-friandes.

**VACUAC**, (*Geog. mod.*) nom d'un pays qui confine avec celui qui se nomme *Sofalarh*, la campagne & vallée de la poudre d'or. Il y a dans ce pays deux villes, Daduah & Jananah. (*D. J.*)

**VACUNE**, s. f. *vacuna*, (*Mythologie*) divinité des Romains, déesse des vacations; elle étoit particulièrement honorée par les gens de la campagne, & présidoit sur ceux qui étoient, pour ainsi dire, en vacances, & qui se reposoient de leurs travaux. Les Latins formerent son nom du verbe *vacare*, qui signifie *se reposer*, *être de loisir*. Sa fête se célébroit au mois de Décembre. Les laboureurs lui adressoient leurs prières pendant qu'ils cultivoient leurs terres; & lorsque la saison de l'hiver venoit à leur donner du repos, ils s'acquittoient de leurs vœux par les sacrifices que leur permettoit leur état. Cet usage n'étoit point encore aboli du tems d'Ovide qui en fait mention dans le VI. liv. de ses *fastes*.

*Nam quoque cum sunt antiqua sacra vacunæ,  
Ante vacunales flantque, sedentque focos.*

Aujourd'hui même, dit-il, quand on célèbre la fête de l'ancienne *vacune*, les villageois sont assis devant le foyer de cette déesse.

Le culte de *vacuna* étoit très-ancien dans l'Italie, & s'y étoit établi chez les Sabins long-tems avant la fondation de Rome. Elle avoit un temple sur le mont *Ficellus*, aux confins de Picenum, vers les sources du Nar. Elle en avoit une autre entre Caspérie & Oricuie, avec un bois & une ville du même nom, qui subsiste encore en partie. Plin. liv. III. c. xij. nous parle des bois magnifiques qu'on lui avoit consacrés dans le territoire de Rieti.

Les uns prennent la *vacuna* des Sabins pour Diane, Vénus ou Cérés, d'autres pour Bellone ou la Victoire. Varron prétend que c'étoit Minerve, parce que l'étude de la sagesse demande un grand loisir; mais cette idée n'est qu'un jeu d'esprit. (*D. J.*)

**VADAVERO**, (*Geog. anc.*) montagne d'Espagne, dans la Celtibérie. Martial, l. I. *epigr.* 30. ad *Licinianum*, est le seul des anciens qui en fasse mention:

*Sterilemque cannum nivibus, & fragilis sacrum  
Vadaveronem montibus.*

Jérôme Paul de Barcelone, dans son livre des fleurs & des montagnes d'Espagne, dit, en parlant de la montagne de *Vadavero*, que plusieurs croient avec assez de fondement que c'est une montagne de la Celtibérie; qu'elle est séparée des autres, dont on diroit qu'elle a été arrachée; qu'elle forme comme une île, & qu'on la nomme présentement par corruption *Vadarios*. (*D. J.*)

**VADE**, s. f. (*Commerce de Mer.*) ce mot signifie l'intérêt que chacun a dans un vaisseau à proportion de l'argent qu'il y a mis. Je suis pour un sixième de *vade* dans l'armement de l'amphitrite, c'est-à-dire, j'ai un sixième. Il se prend dans le même sens au jeu où la *vade* est ce qu'on a mis d'abord. *Diñ. de Comm.*

**VADÉ-MECUM** ou **VENI-MECUM**, (i. m. (Gram.)) phrase latine & familière, pour exprimer une chose que l'on a toujours à la main, & que l'on porte ordinairement sur soi : on l'applique le plus souvent à quelque livre favori ; quelques-uns font leur *vademecum* de Virgile, d'autres d'Horace, d'Épictète, de Thomas à Kempis, &c. c'est ce que les Grecs appelloient *ἡ γρηγορία*, & que nous appelons autrement *manuel*. Les Arabes ont une phrase pour dire la même chose, savoir *habib al feir*, compagnon de voyage.

**VADIARE DUELLUM**, (Hist. mod.) espèce de cartel ou de défi pour s'engager dans un combat, qui devoit se donner à jour nommé, c'est-à-dire lorsqu'une personne provoquoit quelqu'un pour décider une dispute par un combat ou duel, & qu'il jettoit à bas son gantelet, ou faisoit quelque signe semblable de défi ; si alors l'autre ramassoit le gantelet ou acceptoit la provocation, on appelloit cette action *vadiare duellum*, donner & prendre un gage mutuel du combat.

Dans l'affaire des templiers, le grand-maitre Jacques de Molai ayant comparu devant l'archevêque de Narbonne & d'autres commissaires ecclésiastiques, leur dit que s'il avoit affaire à des juges laïcs, les choses ne se passeroient pas comme on les traitoit, donnant à entendre qu'il provoqueroit au combat & les accusateurs & les juges, pour soutenir son innocence & celle de ses chevaliers. L'archevêque lui répondit : *Nous ne sommes pas gens à recevoir un gage de bataille*. Et en effet les ecclésiastiques étoient dispensés de cette sorte d'épreuve. Voyez ÉPREUVE, COMBAT, CHAMPION, &c.

**VADICASSII**, (Géog. anc.) peuples de la Gaule celtique ou lyonnaise, selon Ptolomée, l. II. c. viij. Ce sont les *Vadicassii* de Pline, l. IV. c. xvij. Le p. Briet, p. 355. sans appuyer son sentiment par aucune preuve, dit que ces peuples faisoient partie des *Edui*, & il leur donne pour ville *Noviodunum Eduorum*, ou *Nivernium*, aujourd'hui *Nevers*. (D. J.)

**VADI-GAMUS**, (Géog. anc.) vallée d'Égypte. C'est une vallée étroite entre deux montagnes, qui sont aussi hautes l'une que l'autre & plates au sommet. Cette vallée ressemble à un buste, & le mot de *vadi-gamus* veut dire *la vallée du buste*. Elle s'étend vers le sud-est jusqu'à une demi-heure de chemin, puis elle s'élève peu-à-peu entre les deux montagnes jusqu'à leur sommet.

Il y a à chaque côté de ces deux montagnes qui s'entre-regardent, deux rangs de carrières, dont quelques-unes sont fort hautes, vastes, & irrégulières en-dedans ; ce sont ces carrières que plusieurs voyageurs ont prises pour des grottes. Voyez THÉBAÏDE, grottes de la. (D. J.)

**VADIMONIS-LACUS**, (Géog. anc.) lac d'Italie, dans l'Hébrurie, au voisinage d'*Ambrina*, & près de la maison de plaisance de Calpurnius Fabatus, appelée *Ambrina-Prædia*. Pline le jeune, l. VIII. *epist.* 20. nous a donné la description de ce lac. Il est, dit-il, dans un fond, & sa figure est celle d'une roue couchée. Il est par-tout égal, sans aucun recoin, sans aucun angle ; tout y est uni, compassé, & comme tiré au cordeau. Sa couleur approche du bleu, mais tire plus sur le blanc & sur le verd. Ses eaux sentent le soufre ; elles ont un goût d'eaux minérales, & sont propres à consolider les fractures.

Ce lac n'est pas fort grand, continue Pline, mais il l'est assez pour être agité de vagues quand les vents soufflent. On n'y trouve point de bateaux, parce qu'il est consacré : mais au-lieu de bateaux, vous y voyez flotter au gré de l'eau plusieurs îlots chargés d'herbages, couvertes de joncs, & de tout ce qu'on a coutume de trouver dans les meilleurs marais & aux extrémités d'un lac. Chaque île a sa figure & sa grandeur particulière ; chacune a ses bords absolument

secs & dégarnis, parce que souvent elles se heurtent l'une l'autre, & heurtent le rivage. Elles ont toutes une égale légèreté, une égale profondeur ; car elles sont taillées par-dessous, à-peu-près comme la quille d'un vaisseau. Quelquefois détachées, elles se montrent également de tous côtés, & sortent autant hors de l'eau qu'elles y entrent. Quelquefois elles se rassemblent, se joignent, & forment une espèce de continent. Tantôt le vent les écarte ; tantôt elles flottent séparément dans le lieu où le calme les a surprises ; souvent les plus petites suivent les plus grandes, & s'y attachent comme de petites barques aux vaisseaux de charge. Quelquefois vous diriez que les grandes & les petites luttent ensemble, & se livrent combat. Une autre fois poussées au même rivage, elles se réunissent & s'accroissent : tantôt elles chassent le lac d'un endroit, tantôt elles l'y ramènent, sans lui rien ôter quand elles reviennent au milieu. Il est certain que les bestiaux, suivant le pâturage, entrent dans ces îles comme si elles faisoient partie de la rive, & qu'ils ne s'aperçoivent que le terrain est mouvant que lorsque le rivage s'éloignant d'eux, la frayeur de se voir comme emportés & enlevés dans l'eau qu'ils voient autour d'eux les fait. Peu après ils abordent où il plaît au vent de les porter, & ne sentent pas plus qu'ils reprennent terre, qu'ils avoient senti qu'ils la quitoient.

Ce même lac, ajoute Pline, se décharge dans un fleuve, qui, après s'être montré quelque tems, se précipite dans un profond abîme. Il continue son cours sous terre, mais avec tant de liberté, que si, avant qu'il y entre, on y jette quelque chose, il la conserve & la rend quand il sort.

Divers autres auteurs ont parlé de ce lac, entr'autres Polybe, l. II. c. xx. qui le nomme *ὠδύμων*. Tite-Live, l. IX. c. xxxix. Florus, l. I. c. xij. & Pline, l. II. c. xcvi. On l'appelle aujourd'hui *Lagodi Bassanilo*, selon le p. Hardouin, qui le met dans le patrimoine de S. Pierre environ à trois milles du Tibre. (D. J.)

**VADIMONIUM**, (i. m. (Jurisprud. rom.)) ce mot signifie *ajournement*, obligation de comparoître en justice au jour assigné ; il faut donc savoir que dans les affaires d'injures le demandeur demandoit contre sa partie l'action ou le jugement au prêteur, c'est-à-dire qu'il le prioit de poursuivre sa partie, & le défendeur de son côté demandoit un avocat. Après ces préliminaires, le demandeur exigeoit par une formule prescrite que le défendeur s'engageât sous caution à se représenter en justice un certain jour, qui, pour l'ordinaire, étoit le sur-lendemain ; c'est ce qu'on appelloit de la part du demandeur *reum vadari*, demander une caution ; un répondant ; & de la part du défendeur *vadimoniam promittere*, promettre de comparoître en justice : s'il ne paroissoit pas, on disoit qu'il avoit manqué à l'assignation, qu'il avoit fait défaut, ce qui s'exprimoit par les deux mots latins, *vadimonium deserere*. Trois jours après, si les parties n'avoient point transigé, le prêteur les faisoit appeler ; & pour-lors le demandeur ayant proposé son action dans la formule réglée, le prêteur lui donnoit un tribunal ou un arbitre. S'il lui donnoit un tribunal, c'étoit celui des commissaires, qu'on appelloit *recuperatores*, ou celui des centumvirs.

Les mots *vadimoniam* & *vadari* se trouvent si fréquemment dans Cicéron, Horace, Plaute, & les historiens, qu'on ne sauroit trop les expliquer pour pouvoir entendre leurs écrits, & les allusions qu'ils y font. Ainsi dans Cicéron *vadimoniam confiteri* signifie les jours assignés pour comparoître ; *alibi vadimoniam deserui*, est le défaut qu'on accordoit pour avoir manqué à l'ajournement ; *obire vadimoniam*, *offerre vadimoniam*, veut dire, se présenter au jour & lieu marqués ; *debere vadimoniam cuspian*, signifie être tenu par promesse de se trouver à l'assignation prise



avec quelqu'un; *differe vadimonium cum aliquo*, donner délai à sa partie; *vadimonium promittere pro aliquo*, dans Varron, promettre de comparoître en justice pour un autre; *missum facere vadimonium*, décharger sa partie de l'ajournement donné.

On ne trouve pas moins souvent le verbe *vadari*, dans les lectures des auteurs romains. *Vadari eum tot vadibus*, signifie dans Tite-Live, obliger un accusé à donner un certain nombre de répondans. *Vadari quampiam in aliquo loco ad locum aliquem*, c'est tirer quelqu'un de sa juridiction pour venir donner caution en un lieu où il ne ressort point. Ce même mot se trouve employé au figuré dans les poëtes comiques; on lit dans Plaute, *qui abire nullo pacto possim, si velim, ita me vadatum & vincum attinas*. « Je ne puis m'échapper quand je le voudrois, étant engagé, lié & garotté comme je le suis avec vous ». Horace a dit, *Jat. IX. l. I. vers. 35. & casu tunc respondere vadato debebat*; « & heureusement pour moi, c'étoit le tems où mon homme devoit comparoître en qualité de caution pour un ami ». Horace a jugé à propos de mettre ici *vades* pour *prædes*, car *vades* étoit pour le criminel, & *prædes* pour le civil. (D. J.)

VADO, ou VADI, petit port d'Italie, sur la côte de Gènes, à trois milles de Savonne, du côté de l'occident méridional, & à cinq milles au nord oriental de Noli. (D. J.)

VADRQUILLE, s. m. (Marine.) c'est la même chose que guispont. Voyez GUISPON.

VAFERINE LA, ou LA VAUFERAU, (Géog. mod.) rivière qui sépare la Savoie d'avec le pays de Michaille. Elle sort de la vallée Chafarg dans le Bugey, & va se jeter dans le Rhône. (D. J.)

VAG, s. m. (Géog. mod.) rivière de la haute Hongrie. Elle a sa source dans le mont Rabahorá, aux confins de la Pologne, & après avoir traversé les comtés d'Arava, de Taurouz, de Tranczin, de Néitra, & de Comore; elle tombe dans le Danube, au-dessous de la ville de Comore. (D. J.)

VAG, pays de, (Géog. mod.) nom d'un pays que les géographes orientaux comprennent dans l'Egypte; c'est cependant une contrée qui en est entièrement séparée, & qui s'étend entre l'Egypte & le pays de Barca en Afrique. En un mot, c'est la *Pentapolis* des anciens, ainsi nommée, parce qu'elle renfermoit cinq villes, savoir Barca, Faran, Cairouan ou Cyrène, Tripoli de Barbarie, & Afrikiah, ville qui a donné le nom à la province d'Afrique proprement dite, d'où l'Afrique a tiré le sien. (D. J.)

VAGA, (Géogr. anc.) ville d'Afrique. Ptolomée, l. IV. c. iij. séparant de sa nouvelle Numidie le pays voisin de la ville Cirta, & lui donnant le nom de contrée des Cirténiens, y met entre autres la ville *Vaga*, située dans les terres, à l'orient de Cirta. C'est de cette ville dont parle Silius Italicus, l. III. v. 259. dans ce vers:

*Tum Vaga, & antiquis dilectus regibus Hippo.*

Ptolomée écrit *o'vaga*; & Plutarque, in *Mario*, *avaga*, *Baga*. Ce que ce dernier en dit, fait voir que c'est la même ville que Salluste nomme *Vacca*, au lieu de *Vaga*, Plinè, l. V. c. iv. dit *Vagense oppidum*. (D. J.)

VAGA, (Géog. mod.) province de l'empire russe, qui fait aujourd'hui la partie méridionale de celle d'Archangel. Elle est toute couverte de forêts: on lui donne 50 verstes d'étendue du midi au nord, & 120 du levant au couchant. La rivière de *Vaga* ou *Wara*, la traverse du midi au nord. (D. J.)

VAGABOND, adj. (Gram. & Jurisprud.) qui erre çà & là, & qui n'a aucune demeure fixe. Sous ce nom sont compris, suivant les déclarations du roi, tous ceux qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, & qui d'ail-

leurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonne vie & mœurs, par personnes dignes de foi; comme aussi les mendians valides qui sont pareillement sans aveu; ces *vagabonds* doivent être arrêtés & punis suivant les reglemens faits contre les mendians. Voy. MENDIANS & PAUVRES.

On repete aussi *vagabond* ceux des sujets du roi qui vont en pèlerinage à S. Jacques, à notre-dame de Lorette, & autres lieux hors du royaume, sans une permission expresse de sa majesté, signée par un secrétaire d'état, & sur l'approbation de l'évêque diocésain. La déclaration de 1738. enjoint aux magistrats, prévôts des marchands, exempts, maires, syndics des villes, de les arrêter sur les frontières, & veut qu'ils soient condamnés par les juges des lieux en première instance, & par appel aux cours de parlement: savoir les hommes à la peine des galères à perpétuité, les femmes à telle peine afflictive qui sera estimée convenable par les juges.

L'ordonnance des eaux & forêts enjoint à tous les *vagabonds* & gens inutiles de se retirer à deux lieues des forêts, & en cas qu'ils reparoissent, les officiers des maîtrises ont droit de les faire arrêter & de prononcer contre eux la peine des galères. Voyez le tit. 27. de l'ordonnance de 1669. art. 35. & suiv. (A)

VAGENI, (Géog. anc.) peuples de la Ligurie; vers la source du Pô. Plinè les nomme *Vagienni ligures*, & les surnomme *Montani*. Leur capitale s'appelloit *augusta vagiennorum*. C'est de ce peuple que parle Silius Italicus dans ces vers, l. VIII. v. 607.

*Tunc pernix ligus, & sparsi per saxa Vageni  
In decus Annibalís duros misere nepous.*

Selon Cluvier, *Ital. anc. l. I. c. ix.* Les *Vageni* habitoient à la source du Pô, entre la rive droite de ce fleuve, & la rivière Stura. (D. J.)

VAGIN, s. m. (Anat. & Chirurg.) le *vagin* est un canal ample, qui n'est pas fort différent d'un intestin grêle; il est plus fort, marche entre la vessie & le rectum, & s'étend de l'orifice externe jusqu'à la matrice; il faut y remarquer:

- 1°. La longueur qui est de six ou sept doigts.
- 2°. La capacité, qui est comme celle d'un intestin grêle, mais qui change en divers cas, comme dans l'accouchement; son orifice est plus étroit que le reste.
- 3°. La substance qui est membraneuse, ridée en dedans, couverte de houpes ou mammellons, suivant l'observation de M. Ruysch, de-là vient qu'elle est fort sensible.
- 4°. Les rides qui ne sont pas circulaires, mais qui se trouvent comme dans le jéjunum; elles sont fort grandes dans les vierges, sur-tout à la partie antérieure; dans les femmes qui approchent souvent des hommes, elles sont petites & usées, pour ainsi dire, elles s'effacent presque entièrement après plusieurs couches.

5°. Les lacunes qui se trouvent repandues partout au *vagin*, & au col de la matrice, de même qu'autour de l'urethre; on peut quelquefois y introduire des foies; les glandes avec lesquelles communiquent ces lacunes, filtrent une humeur muqueuse.

6°. Le muscle constricteur du *vagin*, est un assemblage de fibres musculieuses, qui embrassent en partie le *vagin*, & qui s'y insèrent dans le clitoris; il y a au même endroit un corps celluleux, & un lacis de vaisseaux qui environnent l'orifice du *vagin*.

Mais il est à propos de passer à la description suivie de ce canal membraneux qui s'étend depuis l'orifice interne de la matrice jusqu'à la vulve.

Il est situé dans le bassin de l'hypogastre, au-dessous des os pubis, entre la vessie & l'intestin droit. Il est si étroitement attaché à cette dernière partie, qu'il semble que leurs membranes soient confondues;

de sorte que si l'un d'eux vient à être percé ou déchiré dans un accouchement laborieux, dans l'opération que l'on fait à la fistule de l'anus, ou par l'érosion de quelque ulcère, les excréments passent facilement du rectum au *vagin*, & la femme ne peut plus les retenir. C'est dans ce cas qu'il faut se servir d'un pessaire en forme de globe, ovale, percé de deux trous opposés, que l'on introduit dans le *vagin*, & qui bouche si bien l'ouverture de communication, que l'on remédie par-là, avec assez de succès, à cet inconvenient si désagréable.

La figure du *vagin* est ronde & longitudinale : il peut se resserrer de toutes parts ; il peut aussi beaucoup s'étendre & se dilater au tems de l'accouchement ; ses parois s'affaissent, & il ressemble à un boyau lâche dans les filles qui vivent chastement.

Dans les femmes qui n'ont pas encore eu d'enfants, ce conduit est à-peu-près de la longueur de six à sept travers de doigt, & de la largeur d'un travers & demi ; mais dans celles qui ont eu des enfans, on ne peut pas trop bien déterminer sa grandeur ; sa longueur & sa largeur varient selon l'âge, selon les sujets & leur tempérament.

Vers le dernier mois de la grossesse, le *vagin* surchargé du poids du fœtus, s'accourcit tellement, qu'en y introduisant le doigt, on peut toucher l'orifice interne de la matrice.

La substance intérieure du *vagin* paroît être toute nerveuse ; M. Ruyfch y a découvert plusieurs papilles qui nous apprennent d'où vient que le *vagin* est très-sensible. Il est extérieurement revêtu d'une membrane assez épaisse, sous laquelle se trouvent, dans toute sa longueur, des fibres charnues, par le moyen desquelles il s'attache aux autres parties voisines.

La membrane interne du *vagin* est quelquefois tellement relâchée par des humeurs superflues qui l'abroient, qu'elle descend plus bas que le conduit de la pudeur, & qu'elle se montre au-dehors ; c'est-là ce que les anciens ont pris pour une descente de matrice. On peut voir à ce sujet les observations chirurgicales de Roonhuyse, & celle de van-Meckeren, qui ont fait l'amputation de ces excroissances.

L'entrée du *vagin* est située presque au milieu de la vulve, tirant néanmoins un peu plus vers l'anus. Cet orifice, avant l'âge de puberté, est beaucoup plus étroit que le *vagin* même ; & c'est, selon de Graaf, la marque la plus certaine que l'on puisse avoir de la virginité.

Il y a sur la face intérieure du *vagin*, des rides circulaires, plus marquées à sa partie antérieure, du côté du canal de l'urine, que vers la partie postérieure ; elles sont assez semblables à celles que l'on voit au palais d'un bœuf ; hormis que ces rides n'y sont pas disposées sur une ligne aussi régulière : aux vierges, à la partie antérieure du *vagin*, on rencontre quantité de ces rides ; mais dans les femmes qui ont eu plusieurs enfans, ou qui se livrent au libertinage, ces rides s'évanouissent promptement, de sorte que la face interne de leur *vagin*, devient lisse & polie.

Le tissu de la membrane interne du *vagin*, est parsemé de petites glandes, & les embouchures de leurs conduits excréteurs, s'apperoivent tout le long de ce canal ; mais elles sont en plus grand nombre près de l'entrée de l'urethre, & à la partie antérieure du *vagin*. Tous les conduits excréteurs fournissent par leurs embouchures, plus ou moins grandes, une liqueur séreuse qui humecte ce canal ; cette liqueur coule en abondance dans le tems de l'amour. Lorsque cette liqueur s'augmente excessivement, elle cause l'écoulement qu'on nomme *seurs-blanches*, état très-difficile à guérir. Eittmüller a nommé cet écoulement *catharre uterin*.

On remarque au *vagin* un sphincter situé sur le clitoris, qui a trois travers de doigt de largeur, & qui

partant de celui de l'anus, monte latéralement autour du *vagin*, l'embrasse & sert à le fermer, afin d'empêcher l'air extérieur d'y entrer. Jules-César Aranthius a fait le premier mention de ce muscle orbiculaire.

La constriction de l'orifice du *vagin* est aidée par des corps que l'on apperoit à sa partie inférieure, aux deux côtés de la vulve. Leur substance extérieure est composée d'une membrane très-déliée ; & l'intérieure, que l'abondance du sang coagulé rend noirâtre, est tissue de plusieurs petits vaisseaux, & de fibres entrelassées ; ce qui a porté de Graaf, qui a le premier reconnu ces corps, à les nommer *plexus rétififormes* : ils servent à tetrécir l'entrée du *vagin*.

On trouve quelquefois à cet orifice, dans les jeunes filles, une espece de membrane, tantôt fénilunaire, tantôt circulaire, nommée par les anatomistes *hymen*. Voyez HYMEN.

Les caroncules dites *myrtiformes*, sont des restes de cet hymen déchiré, qui après s'être cicatrisés, forment de petits corps charnus & membraneux ; elles ne sont point la marque du pucelage, elles le seroient plutôt de la défloration. Voyez CARONCULES MYRTIFORMES.

Il y a des femmes qui ont, dès la première conformation, l'orifice du *vagin* plus dilaté que beaucoup d'autres, & plus disposé à se dilater à mesure qu'elles avancent en âge : de sorte qu'étant nubiles, elles souffrent moins de l'usage du mariage, que celles qui sont naturellement fort étroites ; sur-tout bientôt après l'écoulement de leurs menstrues, dont la seule acrimonie, dans les filles qui ne jouissent pas d'une bonne santé, peut ronger les fibrilles ou les membranes déliées qui unissent les caroncules ; outre que le flux menstruel, en humectant cet orifice, le rend beaucoup plus susceptible de dilatacion.

De Graaf dit qu'il ne connoit point d'autre marques de la virginité, que cette étroitesse de l'orifice du *vagin*, où l'on observe plus ou moins de rugosités ou caroncules qui se manifestent depuis le premier âge jusqu'à environ vingt ans, dans toutes les femmes qui sont encore vierges : cet auteur ajoute que l'absence de ces caroncules n'est point un signe certain pour convaincre une fille d'impudicité ; d'autant que par une infinité d'accidens qui n'ont donné aucune atteinte à la virginité de la nouvelle épouse, cet orifice peut se trouver assez large pour souffrir la conformation du mariage sans effusion de sang.

L'orifice du *vagin* est quelquefois si fort retréci par une membrane qui le bouche presque totalement, qu'il n'y reste qu'un petit trou par où les règles s'écoulent ; cet obstacle empêche la conformation du mariage, quand l'orifice est fermé par une membrane ; l'on ne peut remédier à ces deux inconveniens qu'en incisant & retranchant cette membrane.

Dans le premier cas, il faut avec un bistouri droit, faire quatre petites incisions en forme de la lettre X ; & dans le second, avec une lancete montée, l'on fait une seule ouverture longitudinale à cette membrane, telle que la fit Fabrice d'Aquapendente à une fille qui n'étoit point percée, pour donner issue aux menstrues retenues par cette membrane.

Les ulcérations qui succèdent à un accouchement laborieux, sont quelquefois cause qu'il se fait une cohérence entre les parois du *vagin* ; cet accident arrive aussi quelquefois par la faute du chirurgien, qui néglige dans les pansemens d'interposer quelque chose qui tienne les parois du canal séparés ; de sorte que l'on est obligé de séparer de nouveau cette cohérence, & d'en empêcher la réunion par des soins plus attentifs. (D. J.)

V A G I N, (*Maladies particulieres du vagin.*) ce conduit est sujet à des maladies qui lui sont propres, telles sont les hémorrhagies, la chute ou descente,

qui n'est autre chose que la prolongation de la membrane interne du *vagin*; les excroissances, qu'on distingue en sarcomes, fungus ou champignons, & la clôture par vice de conformation ou par accident.

I. Les veines du *vagin* sont sujettes à la dilatation variqueuse, comme les veines du fondement : les femmes grosses, & les filles nubiles, en qui les vaisseaux de la matrice ne se sont pas encore ouverts sont particulièrement atteintes de cette maladie, ainsi que les femmes qui ont le corps de la matrice obstrué; parce que dans toutes ces circonstances, le sang qui doit servir à la menstruation, ne pouvant s'amasser dans les vaisseaux propres à cette fonction, engorge ceux du *vagin* avec lesquels ils communiquent. Lorsque ces vaisseaux excessivement distendus par la plénitude viennent à se crever, il en résulte un flux hémorrhoidal, distingué du menstruel, en ce que l'effusion du sang ne se fait pas en tems marqué, mais par intervalle sans règle & sans ordre. La dilatation des veines du *vagin* est aussi fort souvent une suite des maladies propres de cet organe, telles que les inflammations, rhagades ou excroissances.

Les auteurs qui disent généralement & vaguement que le traitement des hémorrhoides du *vagin* est le même que de celles du siège, n'ont pas assez consulté les différentes causes de ces maladies. Les fomentations faites avec la décoction de graines de lin, des racines d'althéa, de feuilles de bouillon, peuvent bien calmer dans l'un & l'autre cas la tension inflammatoire; on peut être soulagé par l'usage des linimens prescrits contre le gonflement des hémorrhoides, tels que l'onguent populeum, les huiles de pavot, de nénuphar, d'amandes douces battues longtemps en un mortier de plomb, avec l'addition d'un jaune d'œuf & d'un peu d'opium. Mais on ne parviendra jamais à la guérison radicale du mal secondaire qu'après avoir détruit le primitif: ainsi il faudra, dans le cas d'obstruction de la matrice, obtenir la désopilation de ce viscère, avant que de pouvoir employer efficacement des remèdes contre les hémorrhoides de *vagin* qui seroient l'effet de cette obstruction. Nous en disons autant des autres causes.

II. La descente du *vagin* n'est jamais une chute ou relaxation de la totalité de ce conduit: la tumeur à laquelle on donne ce nom, est simplement un allongement d'une portion de la tunique intérieure du *vagin*. Ces prolongations viennent le plus souvent après des accouchemens laborieux, difficiles ou trop fréquens, sur-tout dans les femmes d'une constitution délicate, & sont l'effet de la trop grande distension que le *vagin* a soufferte. La tunique externe reprend son ressort, & l'interne qui est naturellement ridée ne se rétablit pas si aisément; & s'il y a quelque pli trop allongé, il forme une expansion qui sort de la vulve, comme on voit la tunique intérieure du rectum former la chute de cet intestin, maladie assez fréquente aux enfans. Voyez CHUTE DU FONDEMENT.

Il n'est pas difficile de distinguer la chute du *vagin* de la descente de matrice; pour peu qu'on connoisse par l'anatomie la disposition naturelle des parties, on ne pourra tomber en aucune méprise sur ce point; l'introduction du doigt suffira pour s'en assurer. La descente de matrice présente un corps d'un certain volume, ferme, lisse, & où l'on peut aisément reconnoître l'ouverture transversale de son orifice qui s'avance antérieurement, & qui est la partie la plus étroite; dans la prolongation de la tunique intérieure du *vagin*, le doigt se porte plus haut que la tumeur, qu'on fait n'être qu'un corps flexible formé par un pli membraneux.

Cette maladie est plus incommode que douloureuse; elle cause une malpropreté qui exige des soins habituels, faute desquels il résulteroit des inconvéniens; les malades sont aussi moins capables de rem-

plir les devoirs du mariage. D'ailleurs par la négligence des moyens curatifs, ces allongemens peuvent devenir skirrheux; & former des tumeurs spongieuses, qui donnent lieu à l'engorgement variqueux des vaisseaux, d'où résultent des écoulemens sangui-nolens, & quelquefois des pertes de sang.

L'indication curative est de fortifier la partie relâchée par l'usage des astringens, capables par leur effet de la réduire à son état naturel. On se sert avec succès d'une éponge fine, ou d'un pessaire fait avec du linge roulé & trempé dans une décoction de fleurs de fumach, de balauftes, de noix de galle faite avec du gros vin, ou de l'eau de forge de maréchal, ou rendue styptique par l'addition d'un peu d'alun. On peut aussi recevoir avec succès sur une chaise percée, & par le moyen d'un entonnoir, la fumigation des roses de provins seches, d'encens, de mastic, de laudanum en poudre, &c.

III. Les excroissances ont aussi leur siège dans la tunique interne du *vagin*; il y en a de molles, de dures; les unes sont flasques & spongieuses, les autres pleines de vaisseaux variqueux: les excroissances qui sont sans ulcération sont des especes de sarcomes; si elles sont produites par une végétation charnue à l'occasion d'un ulcère fongueux, on les nomme *cham-pignons*. Voyez HYPERSARCOSE.

Parmi les excroissances il y en a à base large, d'autres qui ont une racine ou pédicule grêle; les unes sont bénignes, c'est-à-dire qu'elles dépendent d'un vice purement local; les autres sont malignes, & viennent ordinairement du vice vénérien: celles-ci demandent d'abord le traitement qui convient à la cause qui les a produites. La cure locale consiste dans la destruction des excroissances: tous les auteurs ont prescrit avec raison de ne pas irriter par des médicamens âcres & caustiques, les excroissances skirrheuses & douloureuses, de crainte qu'elles ne dégénèrent plus promptement en cancer. La ligature, si elle est possible, est préférable, ou l'extirpation par l'usage des ciseaux est le moyen le plus sûr. On arrête facilement le sang avec de la charpie trempée dans de l'eau alumineuse. Ambroise Paré conseilloit l'usage d'une eau cathérétique pour consumer les racines des excroissances du *vagin*, & empêcher leur reproduction. Elle aura lieu principalement pour les excroissances charnues, suites de l'ulcération. Prenez eau de plantain, six onces; verd-de-gris & alun de roche de chacun, deux gros; sel commun, deux onces; vitriol romain & sublimé, de chacun demi-gros: mêlez le tout pour s'en servir au besoin. On se servira ensuite d'injections avec le vin blanc miellé, & de médicamens dessiccatifs. Quelques auteurs prescrivent le jus de pourpier avec un peu de poudre de fabine, comme un remède excellent pour faire tomber les verrues du *vagin*.

IV. La clôture du *vagin* se borne ou à la simple imperforation de la vulve, voyez IMPERFORATION, où le *vagin* est fermé dans une grande étendue, par des brides & cicatrices qui sont des suites des ulcères de cette partie. Le *vagin* fermé contre l'ordre naturel peut nuire à quatre fonctions ensemble, ou séparément; ce sont la menstruation, l'usage du mariage, la conception & l'accouchement; il n'y a de ressource que dans l'opération pour détruire ces obstacles. Paul d'Ægine & Fabrice d'Aquapendente ont conseillé cette opération, que M. Astruc a décrite plus amplement dans son *traité des maladies des femmes*, tome I. (Y)

VAGINALE TUNIQUE, en Anatomie, est la même que celle qu'on appelle autrement *clytroïde*. Voyez CLYTROÏDE.

VAGISSEMENT, s. m. (*Gramm.*) mot que nous avons emprunté des Latins, qui avoient *vagitus* pour désigner le cri des enfans nouveaux-nés, & dont nous avons



avons fait *vagissement*, qui signifie la même chose. Il ne s'emploie guere que dans les traités de science.

**VAGNIACÆ**, (*Géog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Vallum à Portus-Rippiis, entre Novimagum & Durobrivæ, à dix-huit milles du premier de ces lieux, & à huit milles du second. Plusieurs mettent ce lieu à *Maidstone*, d'autres à *Wrotham*, & d'autres à *Northfleet*. (*D. J.*)

**VAGORITUM**, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnaise. Ptolomée, *liv. II. ch. viij.* la donne aux peuples *Aravii*; Ortelius croit que c'est *Vaugiron*.

**VAGUES**, (s. f. effet du mouvement imprimé à la surface des eaux, ou sur la mer, ou sur les rivières. Voyez LAMES.

**VAGUES**, s. f. pl. (*terme de Brassier.*) autrement *brassoirs*; ce sont des especes de longs rabots de bois assez semblables à ceux avec lesquels les Limousins courroyent leur mortier. Les brasseurs de biere s'en servent pour remuer & brasser leur biere, soit dans les cuves à matiere où ils la préparent, soit dans les chaudières où ils la font cuire. (*D. J.*)

**VAGUE**, adj. (*Gramm.*) qui n'est pas limité, circonscrit, déterminé. On dit le *vague* de l'air; le *vague* d'une idée, d'un discours, d'une proposition, d'un dessein.

**VAGUE**, en Anatomie, nom de la huitième paire de nerfs qu'on appelle aussi *sympathiques moyens*.

On lui a donné ce nom parce qu'elle se distribue à différentes parties du corps.

La huitième paire de nerfs naît de la partie postérieure de la moëlle allongée de la protubérance annulaire, & de la partie antérieure des éminences olivaires par plusieurs filets, qui en s'unissant, sortent du crâne par le trou déchiré postérieur; le nerf accessoire de la huitième paire, ou nerf spinal s'y unit avant sa sortie. Voyez ACCESSOIRE.

Cette paire de nerfs se divise ensuite en deux parties principales, dont la plus petite se distribue aux muscles voisins de la langue, à ceux du pharynx, &c. & va ensuite se perdre dans la langue en communiquant avec le grand & le petit hypoglosse. Voyez HYPOGLOSSE.

La grande portion de la huitième paire après avoir communiqué avec la neuvième paire & le nerf intercostal, paroît former une espèce de ganglion, d'où il se détache un filet qui se distribue au larynx, à la glande thyroïde, &c. qui communique avec le nerf récurrent; elle descend ensuite avec la veine jugulaire interne, l'artere carotide, en leur donnant des rameaux & à l'œsophage; en entrant dans la poitrine, elle produit le nerf récurrent qui embrasse à droite l'artere sous-clavière, & à gauche l'aorte, & envoie des branches à l'œsophage, à la trachée artère & au larynx. Les différens filets que la huitième paire jette de chaque côté, forment par leur rencontre mutuelle & leur communication avec les filets du nerf intercostal, différens plexus, dont les principaux sont le plexus pulmonaire, & le plexus cardiaque.

Le plexus cardiaque produit quantité de filets qui vont se distribuer au cœur; le plexus pulmonaire en produit de même qui se distribuent au poumon. Voyez CŒUR & POUMON.

La huitième paire gagne peu-à-peu l'estomac, & jette chemin faisant différens rameaux à l'œsophage, après cela tous les autres filets forment par leur entrelacement le plexus coronaire stomachique, duquel naissent plusieurs filets de nerfs qui se distribuent à l'estomac. Voyez ESTOMAC.

Le plexus coronaire produit dès sa naissance deux cordons particuliers, qui en s'unissant avec le nerf intercostal, forment le plexus hépatique, le plexus splénique, les plexus mésentériques & les plexus reinaux qui distribuent des filets au foie, à la rate au

Tomc XVI.

mésentère & aux reins. Voyez FOIE, RATE, &c.

On a remarqué dans l'ouverture d'un cadavre mort paralytique dans l'hôpital de la Charité de Paris, une tumeur ganglio-forme de la grosseur du doigt dans la huitième paire un peu avant qu'elle produise le nerf récurrent.

**VAGUE année**, (*calend. de Cappadoce.*) année des Cappadociens un peu plus courte que l'année julienne; en voici l'histoire, & les raisons peu connues.

Les Cappadociens avoient une année qui leur étoit propre, & qui différoit absolument de l'année solaire des Romains, ainsi que de l'année luni-solaire des Grecs de l'Asie mineure & de la Syrie; soit pour la grandeur, soit pour les noms des mois, pour leur durée, & pour le lieu de l'année solaire auquel ils répondoient.

Cette année cappadocienne étoit composée de 12 mois de trente jours chacun, auxquels on ajoutoit cinq épagomenes; ainsi c'étoit une *année vague*, plus courte d'un quart de jour que l'année julienne, dont le *nourous* ou le premier jour remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année solaire; & ne revenoit au même jour qu'au bout de 1460 ans.

Nous ne connoissons que deux nations chez lesquelles l'année vague ait été employée dans l'usage civil, les Egyptiens & les Perses. La Cappadoce n'a jamais rien eu à démêler avec les Egyptiens, si ce n'est peut-être au tems de l'expédition de Sésostris; & d'ailleurs les noms des mois cappadociens n'ont aucun rapport avec ceux des mois égyptiens; mais voici une raison plus forte. L'année fixe ou julienne n'a été établie dans la Cappadoce que quand le *nourous* ou premier jour de l'année vague répondoit au 12 Décembre; or le premier jour de l'année vague égyptienne, celui qui suit les épagomenes, a répondu au 12 Décembre depuis l'an 304, jusqu'à l'an 307 avant Jesus-Christ, & long-tems avant que l'on eût pensé à établir l'usage d'une année solaire fixe, qui ajoutoit un 366<sup>e</sup> jour tous les quatre ans; car Jules-César en est le premier auteur.

De plus, les noms cappadociens de la plupart des mois sont formés sur ceux des Perses, & non sur ceux des Egyptiens. Ce pays a été long-tems soumis aux Medes & aux Perses, qui avoient à-peu-près la même religion, & qui l'avoient portée dans la Cappadoce; de-là il faut conclure que c'étoit aussi d'eux que les Cappadociens avoient emprunté leur *année vague* de 365 jours.

Les Arméniens se servent aujourd'hui d'une année composée comme celle des anciens perses, de douze mois de trente jours chacun, & de cinq épagomenes; cette *année* est absolument *vague*, sans aucune intercalation, & elle remonte tous les quatre ans d'un jour dans l'année julienne. Elle sert dans le pays pour les actes & pour la date des lettres; mais en même tems elle emploie une autre année, qui est proprement l'année ecclésiastique, & qui sert dans la liturgie pour régler la célébration de la pâque & des fêtes, le tems des jeûnes, & tout ce qui a rapport à la religion; cette année est fixe au moyen d'un sixième épagomene qu'on ajoute tous les quatre ans. Les noms des mois sont les mêmes que ceux de l'année *vague*; mais le *nourous*, ou premier jour de l'année qui commence avec le mois de navazardi, est fixé depuis long-tems au onzième du mois d'Août de l'année julienne, & il ne s'en écarte plus.

Le premier du mois navazardi, ou le *nourous* de l'année *vague*, répondoit en 1710 au 27 Septembre julien, c'est le 8 Octobre grégorien; & par conséquent il précédoit de 318 jours le *nourous* de l'année fixe suivante, ou le onzième d'Août 1711. Ce précès de 318 jours n'a pu se faire qu'en 1278 ans *vagues* égaux à 1277 juliens & 47 jours; étant ce dernier nombre de 1709 ans complets, plus 270 jours,

IIiii

il restera 432 ans 223 jours après l'ère chrétienne, ou le onzième d'août de l'an 433 de Jésus-Christ. Ce fut sans doute alors qu'on établit en Arménie l'usage d'une année fixe, semblable à l'année julienne.

Les Arméniens avoient cessé en 428 ou 429 d'avoir des rois, & ils étoient gouvernés par des satrapes persans. Comme les rois de Perse leur défendoient d'avoir aucun commerce avec les grecs, & même d'en garder les livres, & qu'ils n'en avoient aucuns écrits dans leur propre langue, pour laquelle ils n'avoient pas même de caractères, ils se proposèrent d'en inventer un qui en exprimât les sons, & dans lequel ils pussent écrire une traduction de la bible, des sermonaires, &c. Moïse de Khorene fut employé à cet ouvrage avec d'autres savans, & ce fut alors qu'on pensa à établir une liturgie propre aux églises arméniennes; mais comme il étoit très-difficile d'avoir un calendrier qui donnât dans l'année vague le jour de Pâques, & la célébration des fêtes aux mêmes jours que les autres églises chrétiennes qui se régloient sur l'année julienne, ce fut sans doute par cette raison qu'on établit l'usage d'une année liturgique fixe.

Dans la suite, lorsque les Arméniens se réconcilièrent avec l'Eglise latine, & qu'une partie d'entre eux reconnut les papes de Rome, dans une espèce de concile tenu à Kerna, au xij. siècle, ils admirent la forme de l'année julienne, que le commerce avec les Francs avoit rendue nécessaire depuis les croisades. Les actes du concile des Sis joignent l'an 756 de l'ère arménienne avec l'an 1307 de l'ère vulgaire, & datent dans l'une & l'autre année par le 19 de Mars. Dans le concile d'Adena, tenu en 1316, où il fut question du calendrier, on ne se sert que des mois juliens & de l'ère vulgaire, & encore aujourd'hui lorsque les arméniens traitent avec les occidentaux, ils emploient les mois juliens. Une lettre ou bulle du patriarche arménien de Valarschapad, publiée par Schröder, porte la date du premier Décembre 1173 de l'ère arménienne, c'est l'an 1702.

Le dictionnaire arménien de Riucola donne le nom de plusieurs mois rapportés aux mois juliens; mais ce rapport est très-différent de celui qui se trouve dans les liturgies & dans les calendriers entre l'année julienne & l'année arménienne fixe. Riucola avoit sans doute copié des calendriers réglés au xiv. siècle, pour donner le rapport qu'avoit alors l'année vague avec l'année julienne. *Mém. de l'acad. des Insct. tome XIX. (D. J.)*

**VAGUE MESTRE GÉNÉRAL, LE, (Fortific.)** est dans une armée un officier qui a soin de faire charger, atteler & défilé les bagages d'une armée. Il va tous les soirs prendre l'ordre du maréchal des logis de l'armée, pour savoir la route que les équipages doivent tenir, & ensuite se pourvoir de bons guides. Il fait avertir les bagages de chaque brigade, de se trouver dans un endroit marqué pour les faire défilé, selon le rang des brigades. Elles avoient autrefois chacune un étendard de serge qu'on appelloit *fanion*, mais il n'est plus d'usage.

Il y a plusieurs autres *vague-mestres* qui sont subordonnés au *vague-mestre général*, & qui prennent l'ordre de lui. Ils sont choisis dans les brigades de cavalerie & d'infanterie, & ils ont des aides: ils marchent à la tête des colonnes & des brigades. (Q)

**VAGUER, v. neut. (Brasserie.)** c'est remuer l'eau & la farine, ou le grain bruifié.

**VAGUM, (Géog. anc.)** promontoire de l'île de Corse. Ptolomée, l. III. c. ij. le marque sur la côte orientale de l'île, entre *Mariana-civitas* & *Mantinum-civitas*. Cluvier dit, que c'est le promontoire qui est à l'entrée de l'étang de Brigaglia. (D. J.)

**VAHALAI, f. m. (Hist. nat. Botan.)** racine de l'île de Madagascar; elle vient de la grosseur de la tête

d'un homme; son goût approche de celui d'une poire; on la mange ou crue, ou cuite. Elle fait la nourriture la plus ordinaire des habitans.

**VAHALIS, (Géog. anc.)** Tacite écrit *Vahalis*, & César *Valis*; fleuve du pays des Bataves. Le Rhein étant arrivé à l'entrée de leur pays, se partagea de tous tems en deux bras, dont le gauche coula vers la Gaule, & le droit après avoir servi de bornes entre les Bataves & les Germains, se rendit dans l'Océan. Le bras gauche fut appelé *Vahalis*. La Meuse, dit César, l. IV. c. x. prend sa source au mont Vogesus, aux confins des Lingones; & après avoir reçu une certaine partie du Rhein nommé le *Vahal*, elle forme l'île des Bataves. On croit que le nom de ce fleuve venoit du mot germanique *vaalun*, qui signifie *détourner*; & qu'on l'aura appelé *vaal*, parce que cette branche du Rhein se détournoit vers la Gaule.

**VAHATS, f. m. (Teinture.)** le *vahats* est un arbrisseau de l'île de Madagascar, dont la racine est propre pour la teinture. Lorsqu'on veut se servir de cette racine, on enlève l'écorce qui peut seule donner de la couleur; & après en avoir réduit une partie en cendres, dont on fait une espèce de lessive, on met bouillir dans cette lessive avec l'autre partie d'écorce qu'on a réservée, les matières qu'on veut teindre, auxquelles il faut prendre garde de ne pas donner un feu trop vif. La couleur que produit cette teinture, est un rouge couleur de feu, ou un jaune éclatant, si l'on y ajoute un peu de jus de citron. (D. J.)

**VAHIA, f. f. (Hist. nat. Botan.)** plante de l'île de Madagascar. Elle rampe comme le lierre terrestre; & répand une odeur très-aromatique.

**VAHON-RANO, f. m. (Hist. nat. Botan.)** plante de l'île de Madagascar; elle vient d'un gros oignon; sa racine est très-forte, on en mêle dans les alimens des enfans, afin de chasser les vers. Cette plante croît sur le bord des étangs; sa fleur est fort belle. Ses feuilles broyées & battues avec de l'eau la font écumer comme du savon; aussi s'en sert-on pour se nettoyer le visage.

**VAJAROU, (Géog. mod.)** rivière des Indes; elle a sa source au royaume de Maduré, & tombe dans la Marava. Les gens du pays la saignent tant qu'ils peuvent, pour la culture de leur riz, qui veut toujours avoir le pié dans l'eau, jusqu'à ce qu'il ait acquis sa parfaite maturité. (D. J.)

**VAIGRES ou SERRES, f. f. pl. terme de Marine;** ce sont des planches qui font le bordage intérieur du vaisseau, & qui forment le ferrage; c'est-à-dire la liaison. Voyez encore les articles suivans.

**Vaignes de fond.** Vaignes les plus proches de la quille, elles n'en sont éloignées que de 5 à 6 pouces; on ne les joint pas entièrement à la quille, afin de laisser un espace pour l'écoulement des eaux, jusqu'à l'archipompe; cet espace est fermé par une planche qui se leve selon le besoin.

**Vaignes d'empature.** Ce sont les vaignes qui sont au-dessus de celles du fond, voyez VAIGRES DE FOND, & qui forment le commencement de la rondeur des côtes.

**Vaignes de pont.** Ce sont des vaignes qui font le tour du vaisseau, & sur lesquels sont posés les bouts des baux du second pont.

**Vaignes de fleurs.** Vaignes qui montent au-dessus de celles d'empature, & qui achevent la rondeur des côtes. Voyez FLEURS.

**VAIGRER, v. neut. terme de Marine;** c'est poser en place les planches qui font le revêtement intérieure du vaisseau. Voyez VAIGRES.

**VAILA, terme de Chasse;** c'est le terme dont un valet de limier doit user, quand il arrête son limier qui est sur les voies d'une bête, pour connoître s'il est dans la voie.

**VAILLANCE**, f. f. (*Morale.*) voyez VALEUR. Il ne faut pas néanmoins renvoyer séchement au mot synonyme, quand on peut faire quelque chose de plus. Je définis donc la *vaillance*, l'effet d'une force naturelle de l'homme qui ne dépend point de la volonté, mais du mécanisme des organes, lesquels sont extrêmement variables; ainsi l'on peut dire seulement de l'homme *vaillant*, qu'il fut brave un tel jour, mais celui qui se le promet comme une chose certaine, ne fait pas ce qu'il fera demain; & tenant pour sienne une *vaillance* qui dépend du moment, il lui arrive de la perdre dans ce moment même où il le pensoit le moins. Notre histoire m'en fournit un exemple bien frappant dans la personne de M. Pierre d'Offun, officier général, dont la *vaillance* reconnue dans les guerres de Piémont, étoit passée en proverbe; mais cette *vaillance* l'abandonna à la bataille de Dreux, donnée en 1562, entre l'armée royale & celle des protestans; ce brave officier manqua de courage à cette action, & pour la première & la seule fois de sa vie, il prit la fuite. Il est vrai qu'il en fut si honteux, si surpris & si affligé, qu'il se laissa mourir de faim, & que toutes les consolations des autres officiers généraux, ses amis, & du duc de Guise en particulier, ne firent aucune impression sur son esprit; mais ce fait prouve toujours que la *vaillance* est momentanée, & que la disposition de nos organes corporels la produisent ou l'anéantissent dans un moment. Nous renvoyons les autres réflexions qu'offre ce sujet aux mots COURAGE, FERMETÉ, INTRÉPIDITÉ, BRAVOURE, VALEUR, &c. (*D. J.*)

**VAILLANT**, adj. qui a de la vaillance. Voyez VAILLANCE.

**VAILLANT**, terme de Maréchal, cheval vaillant. On appelle ainsi un cheval courageux & vigoureux.

**VAIN**, adj. (*Gram.*) ce mot a plusieurs acceptions fort différentes. On dit d'un homme qu'il est vain, c'est-à-dire qu'il s'estime lui-même, aux yeux des autres, & plus qu'il n'est permis, de quelque qualité qu'il a ou qu'il croit avoir. Voyez l'article VANITÉ. On dit d'une science que ses principes sont vains, lorsqu'ils n'ont aucune solidité. On dit de la gloire & des plaisirs de ce monde qu'ils sont vains, parce qu'ils passent: de la plupart de nos espérances qu'elles sont vaines, parce qu'elles nous trompent. On dit encore de presque toutes les choses qui ne produisent pas l'effet qu'on en attend, qu'elles sont vaines; des prétentions vaines, une parure vaine, la pompe vaine d'un mausolée, d'un tombeau. Un tems vain est celui d'un jour de chaleur qui accable, étouffe, résout les forces, & rend incapable d'occupation.

**VAIN PATURAGE**, (*Jurispud.*) est celui qui se trouve sur les terres & près après la dépouille, sur les terres en gueret ou en friche; dans les bruyères, haies, buissons & bois non défensables. Voyez PRÉS & PATURAGES, PATURE. (*A*)

**VAIN**, (*Maréchal.*) cheval vain, c'est celui qui est foible par trop de chaleur, ou pour avoir pris quelques remèdes, ou pour avoir été mis à l'herbe, enforte qu'il n'est plus guere en état de travailler.

**VAIN PATURE**, (*Jurispud.*) est la même chose que vain pâturage. Voyez ci-devant VAIN PATURAGE & les mots PATURAGE, PATURE & PRÉS. (*A*)

**VAINES**, (*Véner.*) il se dit des fumées légères & mal pressées des bêtes fauves.

**VAINCRE**, SURMONTER, (*Synon.*) vaincre suppose un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui se défend. Surmonter suppose seulement des efforts contre quelque obstacle qu'on rencontre, & qui fait de la résistance.

On a vaincu ses ennemis, quand on les a si bien battus, qu'ils sont hors d'état de nuire. On a surmon-

ter ses adversaires quand on est venu à bout de ses desseins, malgré leur opposition.

Il faut du courage & de la valeur pour vaincre, de la patience & de la force pour surmonter.

On se sert du mot de vaincre à l'égard des passions, & de celui de surmonter pour les difficultés.

De toutes les passions l'avarice est la plus difficile à vaincre, parce qu'on ne trouve point de secours contre elle, ni dans l'âge, ni dans la foiblesse du tempérament, comme on en trouve contre les autres, & que d'ailleurs étant plus resserrée qu'entrepreneante, les choses extérieures ne lui opposent aucune difficulté à surmonter. *Synonym.* de l'abbé Girard.

**VAINQUEUR**, f. m. (*Gram.*) homme signalé par une victoire. Il se prend au simple & au figuré: il fut moins difficile à Alexandre de vaincre les Perses & les Asiatiques, que ses passions.

**VAIR**, f. m. (*terme de Blason.*) c'est une fourrure faite de plusieurs petites pieces d'argent & d'azur à-peu-près comme un U voyelle, ou comme une cloche de melon. Les vairs ont la pointe d'azur opposée à la pointe d'argent, & la base d'argent à celle d'azur.

On appelle vair affronté, lorsque les vairs ont leurs pointes tendantes au cœur de l'écu, & vair appointé ou vair en pal, quand la pointe d'un vair est opposée à la base de l'autre.

On appelle vair contre vair, lorsque les vairs ont le métal opposé au métal, & la couleur opposée à la couleur: ce qui est contraire à la disposition ordinaire du vair.

Vairé se dit de l'écu, ou des pieces de l'écu chargées de vairs: quand la fourrure est d'un autre émail que d'argent & d'azur, alors on dit vairé de telle couleur ou métal. Senecé porte vairé d'or & de gueules. On appelle aussi des pieces honorables de l'écu vairées, quand elles sont chargées de vair. (*D. J.*)

**VAIRON**, f. m. (*Hist. nat. Ichtholog.*) varius, seu phoxinus levis, poisson de riviere du double plus petit que le goujon; il a le corps un peu mince & long d'environ trois pouces; il est couvert de si petites écailles qu'on les distingue à peine, & il n'a point de barbillons. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur d'or, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; la couleur qui est au-dessous de cette ligne, varie dans différens individus; car quelques-uns ont le ventre rouge, d'autres blanc ou bleu; enfin il y en a qui ont sur les côtés du corps du bleu & de la couleur d'or. Ce poisson se plaît dans les eaux peu profondes & qui coulent rapidement. On le trouve ordinairement dans les gués couverts de pierres ou de sable. Ray, *synop. meth. piscium.* Voyez POISSON.

**VAIRON**, (*Maréchal.*) se dit de l'œil du cheval dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & l'autre d'une autre. Il se dit aussi d'un cheval de plusieurs couleurs, & dont les poils sont tellement mêlés, qu'il est difficile de distinguer les blancs d'avec les noirs, & les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois vair.

**VAISON**, (*Geog. mod.*) petite ville, ou bicoque de France, en Provence, au comtat Venaissin, proche la riviere d'Ouvése, à douze lieues au nord-est d'Avignon, dont son évêché est suffragant. Long. 22. 47. latit. 44. 17.

Le nom latin de Vaison est *Vasio*, ou plutôt *Vasio*, *Vasiorum civitas*, *Vasio Vocontiorum*, autrefois la capitale des Vocontiens, l'une des grandes villes des Gaules, & du nombre de celles qu'on appelloit *federata*, c'est-à-dire alliées des Romains, comme nous l'apprenons de Plin. Elle étoit dans la plaine, ainsi qu'on le voit par ses ruines. Elle reçut de bonne heure le christianisme; car un de ses évêques nommé *Daphnus*, *episcopus vasionensis*, envoya un député au concile d'Arles tenu l'an 314.



Cette ville fut ruinée sur la fin du sixième siècle, soit par les Sarrasins, soit par les Lombards d'Italie, qui ayant passé les monts, ravagèrent les pays qui sont entre le Rhône & les Alpes. A la place de cette ancienne ville de *Vaison*, on a bâti sur une montagne la nouvelle ville, qui n'est, à proprement parler, qu'une méchante bicoque dépeuplée, de la dépendance du pape, sans fortifications, & dont l'évêque a moins de revenu que plusieurs curés ordinaires. (D. J.)

**VAISSEAU**, *s. m.* (*Gram.*) il se dit en général de tout ustensile propre à contenir quelque chose de fluide ou de solide. La capacité du *vaisseau* est indéterminée; il y en a de grands, de petits, de toutes sortes de formes, & pour toutes sortes d'usage; le tonneau, la caraffe, le verre, la tasse, le calice, &c. sont des *vaisseaux*.

**VAISSEAU SANGUIN**, (*Physiol.*) Les *vaisseaux sanguins* sont distingués en artères & en veines. On nomme *artères* les *vaisseaux* qui reçoivent le sang du cœur, pour le distribuer dans toutes les parties du corps. On appelle *veines* les *vaisseaux* qui rapportent de toutes les parties au cœur une portion de sang qui avoit été distribué dans ces mêmes parties par les artères.

Ces sortes de *vaisseaux* se distinguent aisément dans le corps vivant; les premiers, c'est-à-dire les artères, ayant deux mouvemens que les veines n'ont pas, ou du moins qui ne s'y montrent pas d'une manière aussi sensible. Dans l'un de ces mouvemens les artères sont dilatées, & dans l'autre elles se resserrent. On nomme le premier *diastole*, & le second *systole*.

Les anatomistes sont partagés sur le nombre des tuniques des artères; les uns les ont multipliées, les autres les ont diminuées. D'autres ont disputé sur leur nature. Sans entrer dans cette discussion, nous en reconnoissons trois avec la plupart des écrivains. La plus extérieure *vasculaire*, la seconde *musculaire*, dont les fibres sont annulaires, & la troisième *nerveuse*. Ruysch en ajoute une quatrième qu'il nomme *cellulaire*.

Toutes les artères commencent par deux troncs principaux, dont l'un sort du ventricule droit du cœur pour aller se distribuer aux poumons; on le nomme *artère pulmonaire*: le second qui est appelé *aorte*, prend naissance du ventricule gauche, pour aller se distribuer généralement à toutes les parties, sans en excepter même les poumons ni le cœur.

Les veines commencent où les artères finissent, de sorte qu'on les considère comme des artères continuées. Elles ne sont dans leur origine que des conduits d'une petitesse indéfinie, & de l'union de plusieurs rameaux les uns avec les autres, il se forme des troncs d'une grosseur plus considérable, laquelle augmente d'autant plus qu'ils s'éloignent de leurs origines, & qu'ils approchent du cœur.

Les veines n'ont point de mouvement apparent; il se rencontre dans leur cavité des membranes divisées en soupapes ou valvules, qui facilitent le cours du sang vers le cœur, & empêchent son retour vers les extrémités. Voyez VALVULE.

Les veines ont moins d'épaisseur que les artères: ce qui a donné lieu aux anciens de croire que les veines n'étoient formées que d'une seule membrane ou tunique, & que les artères en avoient deux; mais les modernes ont découvert que les veines sont composées à-peu-près des mêmes tuniques que les artères, avec cette différence néanmoins qu'elles y sont plus minces, & n'ont point le même arrangement. La première de ces tuniques est membraneuse, n'étant faite que de plusieurs filets, qui s'étendent pour la plupart suivant la longueur de la veine; la seconde est vasculaire; la troisième glanduleuse, & la quatrième est faite de plusieurs fibres annu-

res, que quelques-uns disent *musculuses*; car il regne la même variété d'avis sur la tunique des veines que sur celle des artères.

On doit observer en général que toutes les artères sont accompagnées dans leurs distributions d'autant de veines, & qu'il se trouve le plus souvent deux veines pour une seule artère. Il n'en est pas ainsi des veines; car on en rencontre plusieurs qui ne sont accompagnées d'aucune artère; telles sont pour l'ordinaire les veines extérieures des bras & des jambes, &c. On juge de-là que les ramifications des veines sont plus nombreuses que celles des artères.

On observe aussi que les troncs & les principales branches tant des artères que des veines, conservent ordinairement la même situation dans tous les sujets, mais qu'il n'en est pas ainsi de leur ramification, principalement à l'égard des veines; car leur situation varie beaucoup, non-seulement dans plusieurs sujets, mais même à l'égard des membres d'un même sujet; les jeux de la nature sont très-fréquens sur cet article. Voyez VAISSEAU sanguin, (*Angiol.*) (D. J.)

**VAISSEAU SANGUIN**, (*Angiolog.*) Les *vaisseaux sanguins* sont de deux sortes, nommés *artères* & *veines*. L'origine, le décours & les ramifications de ces deux genres de *vaisseaux*, offrent des variétés sans nombre; nous exposerons seulement les principales.

1°. *Jeux de la nature sur les artères.* Chaque ventricule du cœur produit une maîtresse artère; l'antérieur jette la pulmonaire; le postérieur donne naissance à l'aorte.

L'artère bronchiale, devenue fameuse par la description de Ruysch, & par les injections de ses ramifications que j'ai vu souvent dans son cabinet, a une naissance fort incertaine; tantôt elle vient de la crosse de l'aorte, ou des environs de cette courbure; quelquefois d'une intercostale, & quelquefois quoique plus rarement, d'un tronc commun avec l'œsophagienne. M. Winslow a vu une communication de l'artère bronchiale gauche, avec la veine azygos; & il l'a vu une autre fois s'anastomoser dans le corps de cette veine.

L'aorte jette comme on sait, les deux coronaires du cœur, les intercostales & les œsophagiennes. Cependant quelquefois les coronaires sont triples; les intercostales au nombre de dix de chaque côté, au lieu de sept ou huit qui est le nombre ordinaire; & on ne rencontre quelquefois qu'une artère œsophagienne, au lieu de deux. De plus, les œsophagiennes naissent très-souvent des intercostales.

La laryngée est assez souvent double.

Les musculaires du cou varient beaucoup en nombre.

La stylo-mastoidienne vient souvent du tronc de l'occipitale.

L'artère orbitaire qui naît de la maxillaire, est le plus ordinairement double.

Les sous-clavières & les carotides ont quelquefois deux troncs communs.

Les trachéales, les médiastines & la thymique, ont leur nombre & leur origine incertaine, & qui varie dans tous les sujets. Les trachéales viennent tantôt de la thymique, tantôt de la sous-clavière, tantôt de la carotide, &c. Les médiastines & les péricardines viennent de plusieurs endroits; la thymique, la mammaire interne, les diaphragmatiques, l'aorte & les intercostales les produisent. La thymique est quelquefois double, & naît quelquefois du tronc commun de la sous-clavière & de la carotide. Les médiastines manquent assez souvent.

La mammaire externe donne des rameaux dont le décours & la distribution varient dans divers sujets.

Les artères cervicales sortent souvent de la partie supérieure de la sous-clavière; mais souvent les ver-

tébrales & les carotides les produisent : quelquefois elles viennent d'un seul tronc.

L'artere basilaire se divise quelquefois de nouveau vers l'extrémité de l'apophyse basilaire, en deux branches latérales.

L'artere intercostale supérieure a une origine très-incertaine ; quelquefois elle naît de l'aorte, d'autres fois de la sous-clavière, & d'autres fois de la cervicale.

La mammaire interne est souvent double ; & les thorachiques inférieures naissent souvent d'un seul tronc.

L'artere brachiale se divise quelquefois au milieu du bras, & quelquefois plus haut ; & sa distribution présente divers jeux de la nature en divers sujets.

L'artere cubitale se termine dans la paume de la main, par une arcade qu'on nomme *palmaire*, qui n'est pas également bien formée dans tous les sujets.

Passons à la distribution de l'aorte dans le bas-ventre.

L'artere cœliaque se divise quelquefois tout-à-coup près de son origine, en trois branches, à-peu-près en manière de trépié ; ensuite elle offre plusieurs variétés dans les ramifications de ses branches. Elle fournit dans son cours l'artere gastrique ; mais celle-ci fort quelquefois de même que l'hépatique, de la mésentérique supérieure ; & quelquefois elle est double.

L'artere mésentérique supérieure, que produit l'aorte dans le bas-ventre, n'est pas moins considérable que la cœliaque, & a de même ses variétés dans ses anastomoses.

Les arteres rénales ou émoussées sont quelquefois doubles de chaque côté ; mais leur grosseur est alors proportionnée à leur nombre.

Les capsulaires viennent tantôt du tronc de l'aorte, tantôt des arteres rénales, souvent des diaphragmatiques, & quelquefois de la cœliaque.

Les arteres spermaticques, qui sont les deux plus petites que produise l'aorte, varient beaucoup dans leur origine & leur decours ; quelquefois l'artere droite passe sur la veine-cave, & quelquefois derrière ; variété qui trouble ceux qui disloquent. Les mêmes arteres se divisent avant que d'arriver aux testicules, tantôt en trois, tantôt en quatre, & tantôt en cinq branches : rien n'est moins fixe.

Les arteres lombaires sortent quelquefois par paires, & non pas séparément, d'un petit tronc commun.

Les arteres sacrées sont quelquefois solitaires, quelquefois au nombre de trois & de quatre. Elles naissent tantôt de l'aorte, tantôt des iliaques, plus rarement des lombaires.

L'artere hypogastrique, qui paroît dans le fortus aussi considérable que le tronc de l'iliaque qui la produit, n'en est qu'une branche dans l'adulte ; sa division varie si fort qu'on n'en sauroit donner une description qui puisse convenir à un nombre même médiocre de sujets.

L'artere honteuse interne est beaucoup plus considérable dans le sexe, à cause de la matrice & du vagin qu'elle arrose. Elle est quelquefois double dans l'un & l'autre sexe, mais plus souvent dans les femmes ; c'est peut-être de-là que dépend dans quelques-unes, l'abondance de leurs regles. D'ailleurs l'artere honteuse interne communique tant avec la honteuse externe, qu'avec la moyenne ; & leur réunion porte par conséquent dans les parties de la génération, la force & la chaleur du tempérament.

Voilà les jeux des principales arteres. Un détail poussé plus loin des petits rameaux artériels, n'offrirait que semblables jeux, dont il seroit difficile de tirer quelque usage ; quoique ces variations aient leur utilité particulières, en offrant au sang de nouvelles

routes, lorsque quelques arteres cessent de faire leurs fonctions.

2°. *Jeux de la nature sur les veines.* Le cœur ne produit que deux arteres ; mais il reçoit plusieurs grosses veines pulmonaires.

La veine bronchiale varie non-seulement dans son origine, mais quelquefois même elle manque, au lieu qu'ordinairement elle est double.

La veineazygos est très-considérable, & double dans quelques sujets ; quand elle est fort grosse, alors la veine-cave inférieure est très-étroite ; elle se termine par anastomose, tantôt avec la veine émoussée, tantôt avec une veine lombaire, tantôt immédiatement avec le tronc de la veine-cave inférieure, & tantôt autrement ; car il se trouve ici cent jeux de la nature. Elle reçoit communément les intercostales inférieure, supérieure, les œsophagiennes, souvent les lombaires, & les diaphragmatiques. Mais quelquefois les intercostales inférieures naissent de deux petits troncs communs, & quelquefois d'un seul.

Les veines péricardines, droites & gauches, ont semblablement beaucoup de variations dans leur origine.

Les veines jugulaires externes naissent quelquefois de l'axillaire, & quelquefois de l'union de la sous-clavière & de l'axillaire. Elles sont quelquefois en plus grand nombre que deux de chaque côté. Toutes les branches des jugulaires externes communiquent non-seulement ensemble, mais encore avec les branches de la jugulaire interne. De-là vient la difficulté que les Chirurgiens rencontrent souvent dans la saignée du col ; les ligatures ordinaires ne faisant point gonfler les vaisseaux qu'on doit ouvrir, à cause de l'issue que le sang trouve vers la jugulaire interne.

La veine vertébrale est quelquefois double dans sa partie inférieure ; la veine occipitale en vient quelquefois, & d'autres fois de l'axillaire.

La veine gastrique gauche fort quelquefois de la veine axillaire, comme M. Winslow l'a vu.

La veine axillaire jette quelquefois une branche de communication à la basilique.

La veine porte & la splénique reçoivent un grand nombre de vaisseaux qui viennent du ventricule, du duodénum, de la vésicule du fiel, du pancréas, & de l'épiploon ; mais ces veines varient infiniment dans chaque sujet, pour leur nombre & leur distribution.

La naissance des veines lombaires se trouve dans divers sujets, varier de différentes manières.

La veine sacrée est quelquefois double, & ensuite se réunit en un seul tronc ; elle est encore quelquefois une branche de l'hypogastrique.

Ce court détail des jeux de la nature sur les vaisseaux sanguins de notre machine, doit suffire. Ceux qui examineront ces vaisseaux dans un grand nombre de cadavres, seront peut-être surpris d'y rencontrer des jeux innombrables ; chaque sujet présente un arrangement nouveau. Quand on n'a pas eu l'occasion, ou l'habitude des nombreuses dissections, on croit assez souvent faire des découvertes importantes, lorsqu'il arrive d'observer quelques variétés en ce genre, tandis que les grands anatomistes, à qui ces variétés sont familières, en gardent le silence dans leurs écrits, ou se contentent d'en avertir une fois pour toutes.

3°. *Observation générale sur les jeux des vaisseaux sanguins.* Comme entre les exemples de ces jeux, on parle principalement de ceux qui concernent l'aorte & les arteres émoussées, on pourroit peut-être proposer une conjecture, qui serviroit à expliquer pourquoi il se trouve quelquefois plusieurs arteres émoussées.

Supposons que dans un embryon qui commence à se développer, un seul petit tronc d'artère sorte de l'aorte, & qu'avant d'arriver au rein, il se divise en plusieurs branches, ainsi qu'on le voit dans la plupart des cadavres. Dans cet embryon, le petit tronc de l'artère émulgente n'est pour ainsi dire qu'un point; si les branches croissent, tandis que le petit tronc ne croit pas, & si en même tems les petites parties qui sont dans l'angle d'où partent les branches, vont à augmenter, voilà le petit tronc partagé en deux ou trois petits troncs, qui auront chacun leur ouverture particulière dans l'aorte. Avec le tems ces deux ou trois petits troncs, pourront devenir fort éloignés les uns des autres, parce que l'espace qui est entr'eux, croîtra à proportion que l'accroissement de l'aorte augmentera.

On peut aussi comprendre comment un de ces troncs, ou une branche de l'artère émulgente, n'entre pas dans le rein à l'endroit de la sinuosité, & qu'il perce ailleurs la substance du rein. Il se peut faire que la substance du rein se développe sur le chemin par où cette artère doit entrer; alors cette artère aura dans le rein une entrée plus haute ou plus basse que de coutume.

Ordinairement l'aorte fournit un tronc commun pour la sous-clavière & la carotide droite; elle donne ensuite la carotide gauche, & enfin la sous-clavière gauche. Quelquefois la carotide & la sous-clavière du côté droit, ont chacune une origine distinguée.

La conjecture que l'on vient de proposer, peut encore ici être appliquée; & elle fourniroit la raison de cette variété.

En effet, il est aisé de concevoir que si dans l'embryon, le tronc commun de la carotide & de la sous-clavière droite manque à se développer, tandis que l'une & l'autre de ces artères prennent leur accroissement, elles paroîtront par la suite partir immédiatement, & chacune séparément, de la courbure de l'aorte. Si la petite portion de l'aorte qui est entre la carotide gauche & le tronc commun de la carotide & de la sous-clavière droite, ne croît pas, il n'y aura qu'un tronc pour la sous-clavière droite & les deux carotides; c'est ce qu'on trouve aussi quelquefois.

On peut faire l'application du même principe, à l'égard des petits troncs qui sortent de l'artère iliaque interne, dans lesquels on rencontre beaucoup de variétés. On verra facilement qu'il peut y en avoir, car ce sont cinq ou six petits troncs naissans de l'iliaque interne, dans un espace qui dans l'adulte n'a qu'environ un pouce d'étendue; ainsi ces petits troncs étant placés, pour ainsi dire l'un sur l'autre dans l'embryon, la moindre variété dans le développement, peut produire de la variété dans leur arrangement & leur distribution. *Voyez les Mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1740. (D. J.)*

**VAISSEAUX DU CORPS HUMAIN, (Physiologie.)** l'exilite, la mollesse, & la délicatesse de plusieurs vaisseaux du corps humain, surpasse l'idée que l'imagination s'en forme, & leur dernière division se perd dans la nuit de la nature.

La plus petite artère, rouge ou sanguine, qui est le plus grand de tous les petits vaisseaux, ne paroît pas surpasser en épaisseur un dixième de fil d'araignée, & c'est une grosse artère comme l'aorte, relativement à une autre pareille artériole de la substance corticale du cerveau. Les vaisseaux de cette partie sont, suivant Leuwenhoek, cinq cens douze fois plus fins qu'un globule rouge, qu'il prétend n'être pas plus épais qu'un centième de fil d'araignée; c'est donc un prodige continuel que des vaisseaux, dont l'exiguité & la finesse sont immenses, puissent résister aux seuls mouvemens, qui sont absolument nécessaires à la vie & à la santé.

Que dis-je! ils résistent aux sievres les plus terribles; mais les tuyaux par lesquels commence la filtration des esprits sont infiniment plus fins, jamais l'art de Ruysch n'a pu y pénétrer. Quelle prodigieuse petitesse! l'imagination se perd dans l'infini que la nature offre par-tout.

Ces mêmes vaisseaux, qui sont l'objet de notre étonnement dans l'adulte, étoient autant de fois plus petits dans le fœtus, que l'adulte est plus grand que le fœtus, & le nombre en étoit par conséquent autant de fois plus considérable; car bien-loin qu'un nouveau-né manque d'aucun vaisseau qui se trouve dans les adolescens, il en a d'autant plus, qu'il est plus près de son origine, comme Ruysch l'a remarqué, en injectant de jeunes sujets de différens âges, & comme la raison le démontre; c'est l'effet de la continuation de la vie de racourcir, de boucher, d'ossifier, de détruire tous les vaisseaux de notre machine. (D. J.)

**VAISSEAUX, (Botan.)** il y en a de capillaires; ce sont les plus petits vaisseaux des plantes; ils changent & varient les combinaisons des premiers principes auxquels il n'est pas aisé de remonter, malgré l'analyse des Chimistes. Les vaisseaux capillaires sont la partie la plus déliée qui compose le dessus des feuilles; ils succent & attirent la pluie, la rosée, l'air, & les atômes aériens dont les plantes ont besoin pour leur conservation.

*Des excrétoires;* les canaux qui vident les suc qui ne sont pas propres à la nourriture des plantes, & qui ont été filtrés dans leurs viscères, se nomment excrétoires; les poils même qui couvrent les feuilles des arbres, sont autant de vaisseaux excrétoires qui rejettent le fluide superflu.

*Des longitudinaux;* ce sont les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, & qui portent le suc dans les parties les plus élevées; en sorte que ces deux termes deviennent synonymes, & expriment dans un végétal les tuyaux qui montent le plus droit.

*Des latéraux;* ce sont les vaisseaux séveux, qui au sortir des vaisseaux perpendiculaires s'étendent horizontalement dans les branches des végétaux pour les nourrir en partie, le reste étant réservé aux feuilles dont les véhicules & les vaisseaux capillaires imbibent l'humidité de l'air.

**VAISSEAUX DE CHIMIE;** ces vaisseaux sont la partie des meubles chimiques, *supellectilis chimica*, qui servent à contenir certains sujets de l'art; non pas pour les conserver, pour en approvisionner le chimiste, mais pour qu'il puisse les exposer par leur moyen aux divers agens chimiques, & principalement au feu, ou diriger, ramasser, retenir les produits de diverses opérations; car les vaisseaux que les Chimistes emploient aux usages les plus communs, savoir à serrer, à conserver diverses matières, tels que les bouteilles, les pots, les poudriers, les boîtes, &c. ne sont pas proprement des vaisseaux de chimie, & l'attention scrupuleuse que les Chimistes doivent avoir à ce que la matière du vaisseau dans lequel ils enferment chaque substance ne puisse point être attaquée par cette matière, n'a rien de particulier lorsqu'ils l'appliquent à cette dernière espece; on a cette attention à propos de l'usage économique des vaisseaux, & de celui auquel on les emploie dans tous les arts. Il faut convenir cependant que cet objet mérite une circonspection particulière lorsqu'il s'agit de matières chimiques destinées à des procédés de chimie philosophique, ou à des préparations pharmaceutiques. Au reste, cette considération regarde de la même manière les instrumens (*voyez INSTRUMENS DE CHIMIE*), mais le choix de la matière des vaisseaux chimiques proprement dits est bien d'une autre conséquence, & n'est point inspiré com-



me le précédent, par une prudence & par une expérience vulgaire; car il ne suffit pas que l'artiste connoisse l'énergie d'une seule substance, qu'il la actuellement sous les sens, il faut qu'il prévoya tous les produits & les événements divers de l'opération qu'il va exécuter, & qu'il emploie des vaisseaux tellement constitués, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & tellement appareillés, qu'ils reçoivent & retiennent ces produits, qu'ils supportent & qu'ils modèrent même ces événements de la manière la plus avantageuse qu'il est possible. Au reste, il y a sur ceci une espèce de tradition dans l'art, & même des lois écrites qui laissent rarement l'artiste dans le cas de méditer ou de tenter beaucoup pour imaginer ou pour choisir la meilleure matière des vaisseaux & le meilleur appareil. Ce n'est que dans les expériences nouvelles où il pourra avoir ce soin, dont il sera exempt encore, moyennant l'habitude des travaux chimiques & un peu de sagacité de talent, par la considération des travaux analogues sur des sujets analogues; & il n'arrivera point à un chimiste de distiller, comme M. Hales, du vitriol dans un canon de fusil, sur-tout pour estimer l'air qui se dégagera de ce corps par ce moyen, parce qu'il se souviendra que l'acide vitriolique, qui s'échappe dans cette opération, attaque le fer avec effervescence, c'est-à-dire émission d'air, & par conséquent porte nécessairement de l'erreur dans l'estimation de l'air réputé entièrement fourni par la substance distillée. On trouvera dans différens articles de ce Dictionnaire, & notamment dans les articles particuliers destinés aux diverses opérations chimiques, les principales considérations de détail nécessaires pour diriger convenablement cette partie de la pratique ou du manuel chimique. Il seroit inutile de répéter ici l'énumération de tous ces différens vaisseaux, dont on trouvera d'ailleurs un tableau, une distribution régulière dans les planches de chimie. Voyez les Planches avec leur explication: on trouvera encore un article particulier pour chaque vaisseau.

Les Chimistes se font des vaisseaux de terre cuite de poterie, comme les creusets, les têts à rôtir, des cornues, des cucurbites, &c. de verre, tels que des cornues, des alembics, toutes les espèces de récipients les plus employés, &c. de fer fondu, savoir des bassines & des cornues de diverses espèces; de cuivre, comme grands alembics les plus ordinaires, des bassines, des réfrigérants, &c. de plomb, qui fournit les tuyaux des serpentins; d'étain, savoir les cucurbites pour le bain-marie avec leur chapiteau, &c. d'argent, des cucurbites, des bassines, &c. qu'on substitue avec avantage aux vaisseaux de cuivre qui sont beaucoup plus exposés que ceux d'argent à être entamés par divers sujets chimiques qu'on traite dans ces vaisseaux. Il y a telle opération pour laquelle les vaisseaux d'or seroient très-commodes, par exemple, une cloche à retenir l'acide du soufre, un serpent pour la distillation des acides minéraux, &c. mais j'ai observé déjà dans quelque autre endroit de ce Dictionnaire, que la pauvreté chimique ne permettoit pas qu'on employât au moins une fois ce précieux métal à un usage déduit de ses propriétés réelles; enfin les vaisseaux de bois peuvent servir à traiter les sujets chimiques même par l'application du feu; le tonneau distillatoire représenté dans les tables de chimie, & dont il est fait mention à l'article DISTILLATION, en est l'exemple & la preuve.

Outre la considération principale qui détermine le choix de la matière des vaisseaux, & dont nous avons parlé plus haut, savoir leur insolubilité par les matières à l'action desquelles ils sont exposés dans chaque opération; outre cette considération, dis-je, il y en a deux autres très-générales pour les opérations qui s'exécutent par le moyen du feu, savoir que

le vaisseau résiste au feu, qu'il ne s'y fonde, ni éclage, ni se fêle, &c. & 2<sup>o</sup> qu'il puisse supporter l'alternative du chaud & du froid qu'occasionnent l'abord libre de l'air, ou l'application faite à dessein d'un corps froid; voyez les articles BRANLE & DISTILLATION. Les vaisseaux de bonne terre, sont ceux qui résistent le mieux au feu, & sur-tout lorsqu'ils sont lutés; voyez LUT. Le célèbre M. Potte a donné sur cette partie importante de manuel chimique, une dissertation dont tous les objets de détail sont trop intéressans pour qu'elle soit susceptible d'extrait. Les artistes ne peuvent se dispenser de la connoître toute entière; elle se trouve dans le quatrième volume de la collection française de ses dissertations, sous ce titre: *Essai sur la manière de préparer des vaisseaux plus solides qui puissent soutenir le feu le plus violent, & qui soient les plus propres à contenir les corps en fusion.*

Les vaisseaux de métal sont, éminemment propres à supporter le rafraîchissement. Les vaisseaux de fer fondu supportent quelquefois le plus grand feu. Les vaisseaux de verre ont besoin d'être lutés pour résister au grand feu, & ils doivent être rafraîchis avec beaucoup de circonspection; enfin il y a encore une considération particulière, déduite de l'effort que des matières très-expansibles, l'eau & l'air principalement, font quelquefois au dedans des vaisseaux, qu'elles peuvent briser, faire sauter en éclat. Pour prévenir cet inconvénient on donne issue à cette matière expansive, comme on le pratique dans les distillations, au moyen du petit trou du balon; voyez DISTILLATION. On emploie des vaisseaux capables de résister aux efforts de la vapeur engendrée au dedans d'eux, comme lorsqu'on emploie un matras vigoureusement cuirassé, à la préparation de l'éther nitreux (voyez ÉTHER NITREUX); ou un vaisseau d'un métal fort épais, comme la machine ou digesteur de Papin; voyez DIGESTEUR. (b)

V A I S S E A U X, ( Marine. ) c'est un bâtiment de charpente construit d'une manière propre à flotter & à être conduit sur l'eau.

On distingue vaisseaux de guerre & vaisseaux marchands; la force & la grosseur des vaisseaux, & le nombre de canons qu'ils portent, distinguent les vaisseaux de guerre, des vaisseaux marchands.

Pour connoître l'ensemble & les principales parties d'un vaisseau, il faut voir la pl. I. de la Marine; fig. 1. & fig. 2. qui sont suffisantes, pour toutes les parties antérieures, & la pl. IV. fig. 1. pour les parties intérieures. Voyez aussi les mots CONSTRUCTION & RANG. On ajoutera cependant ici quelques remarques particulières sur la construction des vaisseaux en général.

Méthode générale des constructeurs. L'expérience est la base de toute les règles des constructeurs. Cette expérience consiste à comparer la bonté de différens bâtimens de divers gabarits, & à choisir une moyenne forme qui réunisse les diverses qualités de ces bâtimens. Ils se reglent encore sur les poissons, & ils s'imaginent que de tous les poissons, celui qui va le mieux, doit avoir la forme convenable à un parfait vaisseau. Ce poisson est selon eux le maquereau; ce sont les portions de cet animal que l'on doit suivre. Ainsi l'a du moins fait un des plus fameux constructeurs français; c'est M. Hendrick; & tel est son raisonnement. Le maquereau est cinq fois plus long que large, & la partie la plus grosse est aux deux premières parties de la longueur, & les trois autres vont en diminuant, jusqu'à la queue, d'où il conclut que les vaisseaux ayant cette proportion, doivent avoir la même légèreté. Comme ce poisson est rond & assez épais, il veut qu'on n'épargne pas les façons aux vaisseaux; qu'on tienne son estive ronde, & qu'on lui donne beaucoup de hauteur. L'avantage qu'on retire de-là, selon lui,

est que le fillage en est plus grand, parce que l'eau passe au-dessous des façons, & ne les choque pas. Outre cela, le plat & la rondeur des étains empêche un grand tangage ou roulis; ce qui est une qualité essentielle à la bonté d'un bâtiment. Ceux qui font les façons de derrière en poire, n'ont point, dit encore ce constructeur, ces précieux avantages.

D'après ces principes, M. Hendrick a établi ces proportions pour trouver la hauteur de l'étrave; partagez la quille en cinq parties égales; prenez-en une; joignez-la à la hauteur de la quille; ce sera la hauteur de l'étrave.

Pour déterminer sa quête, il faut partager la quille en douze parties égales, & en prendre une pour la quête.

Pour déterminer la hauteur de l'étambord, partagez la quille en neuf parties égales; deux de ces parties donneront cette hauteur sur la quille, en y comprenant celle de la mortaise faite sur cette quille, pour ce même étambord. La quête de cette partie du vaisseau doit être la huitième partie de sa propre hauteur.

On trouve la largeur du maître couple de dehors en-dehors, en partageant la longueur du vaisseau de dedans en-dedans, par le haut en sept parties égales, dont deux donneront la largeur du maître couple, de dehors en-dehors.

Pour avoir la hauteur du fond de cale, partagez le maître couple, de dehors en-dehors, en cinq parties égales.

Deux de ces parties donneront cette hauteur depuis la quille jusqu'au-dessus des baux, en ligne droite.

La hauteur du fond de cale, à prendre dessous la quille, donne la hauteur des façons.

Enfin, pour avoir la longueur de la lisse de hourdi, partagez le maître couple, de dehors en-dehors en trois parties égales, & prenez deux de ces parties.

L'auteur de ces règles a aussi prescrit les dimensions des principales pièces d'un vaisseau; savoir la quille, l'étambord, l'étrave, les varangues de fond, & les baux du premier pont.

La quille aura autant de pouces en largeur, qu'elle aura de fois sept piés & demi dans sa longueur; & sa hauteur en avant sera égale à une fois & demie sa largeur. A l'égard de sa hauteur en-arrière, on la détermine en partageant sa hauteur en avant en quatre parties égales, & on en prend trois.

L'épaisseur de l'étrave est égale à la largeur de la quille; sa largeur a deux fois son épaisseur, & on augmente le haut d'un  $\frac{1}{2}$  de sa largeur d'en-bas.

On donnera à l'épaisseur de l'étambord la largeur de la quille à son ordinaire; sa largeur d'en-bas aura trois fois son épaisseur, & sa largeur d'en-haut sera la moitié de celle d'en-bas.

La varangue de fond aura autant de largeur & d'épaisseur que la quille.

Et les baux du premier pont auront autant de carré, que la varangue du fond a d'épaisseur.

Voici un exemple pour rendre sensible l'application de ces règles; je suppose qu'on veut bâtir un vaisseau de soixante pièces de canon.

La quille sera de 125 piés portant sur terre; sa largeur sera de 16 pouces  $\frac{1}{2}$ , & sa hauteur de 24 pouces  $\frac{1}{2}$  en-avant, & de 18  $\frac{1}{2}$  en-arrière.

L'étrave aura 25 piés 3 pouces de hauteur, & 18 piés  $\frac{1}{2}$  de quête.

L'étambord aura 27 piés trois pouces de hauteur, & 3 piés 3 pouces de quête.

La longueur de l'étrave à l'étambord par haut de-dedans en-dedans sera de 133 piés.

La largeur du maître couple de-dedans en-dedans, sera de 38 piés 4 pouces.

La longueur de la lisse de hourdi sera de 25 piés & quelques lignes.

Quinze piés quatre pouces sont la hauteur du fond de cale.

La varangue de fond aura de hauteur 16 pouces  $\frac{1}{2}$ ; 2 piés 8 pouces d'acculement, jusqu'à la première lisse, & 12 pouces & quelques lignes d'épaisseur.

Et le ban du premier pont sera de 16 pouces  $\frac{1}{2}$  en carré.

Comme tout l'art de la construction proprement dite consiste à bien placer la première lisse, M. Hendrick donne une règle particulière à cet égard; c'est de partager la longueur de l'étrave en-dedans en trois parties égales, dont il prend la première, où il cloue la lisse qu'il conduit jusqu'au bout de la maîtresse varangue, & qu'il fait suivre jusqu'au bas de l'estive.

Ce constructeur ne manque pas de raisons pour appuyer ces règles; il prétend que les vaisseaux ainsi proportionnés, portent bien la voile; qu'ils sillent bien; qu'ils ont un grand fond de cale, capable de contenir beaucoup de vivres, & par-là propres aux voyages de long cours; que les batteries étant fort élevées au-dessus de l'eau, rendent le tangage plus doux, enfin qu'ils ne craignent point tant l'échouement que les autres vaisseaux.

Ces qualités sont sans doute excellentes; mais pour savoir si elles sont réunies par les règles ci-dessus prescrites, il faut lire les articles CONSTRUCTION & TANGAGE.

Mais quelle est la grandeur que doit avoir un vaisseau? C'est sur quoi M. Hendrick n'a pas jugé à-propos de s'expliquer.

La proportion que j'ai suivie dans cet ouvrage, est celle que les constructeurs ont adoptée d'après l'expérience qui est la moins susceptible des fautes qu'on peut faire dans la construction. Un grand bâtiment a pourtant des avantages dont ne jouit pas un vaisseau médiocre. Premièrement, il porte une grande charge, & ce qu'on y met est plus assuré que ce qu'on embarque dans un vaisseau médiocre. En second lieu, il résiste mieux à la tempête; & par ces deux raisons, il est très-utile pour les voyages de long cours. Enfin, dans un combat il peut, & par son équipage, & par son artillerie, qui sont nombreux, écarter aisément l'ennemi. Ainsi il est en état de se défendre quand un gros tems l'a séparé des autres vaisseaux, avec lesquels il formoit une flotte.

Voilà son beau côté: ses inconvéniens sont, 1°. d'être difficile à loger, parce qu'il y a peu de havre où il puisse entrer & y demeurer à l'abri des vents, & hors de l'insulte & des ennemis; 2°. d'être plus sensible à une mauvaise construction, les fautes augmentant à proportion de la grandeur du bâtiment; 3°. de tirer une grande quantité d'eau; de sorte qu'il est dangereux de sillonner la nuit près des côtes ou dans des lieux inconnus. Aussi les Anglois, les Hollandois, &c. qui estiment les grands vaisseaux, ne les ramènent jamais chez eux qu'en été, tems où les nuits sont courtes, & où l'on peut par conséquent reconnoître de loin les terres. A tout prendre, je ne serois pas partisan des grands vaisseaux: quelques avantages qu'ils aient, l'architecture navale est encore trop imparfaite, pour s'exposer aux périls d'une mauvaise construction, qui est inévitable, comme on l'a éprouvé dans l'usage qu'on a fait de ces vaisseaux.

*Des rangs des vaisseaux.* On distingue les vaisseaux suivant leur grandeur, le nombre de leurs ponts, leur port, & la quantité de canons dont ils sont montés, & on les divise par rangs. Il y en a cinq en France: par deux ordonnances du roi de 1670 & de 1688, ces vaisseaux sont caractérisés de la manière suivante.

*Vaisseaux du premier rang.* Ils ont depuis 130 jusqu'à 163 piés de long, 44 piés de large, & 20 piés

4 pouces de creux. Ils ont trois ponts entiers, dont le troisième est coupé, avec deux chambres l'une sur l'autre; savoir celle des volontaires ou du conseil, & celle du capitaine, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 1500 tonneaux, & ils sont montés depuis 70 jusqu'à 120 pieces de canon.

*Vaisseaux du second rang.* Ces *vaisseaux* ont depuis 110 jusqu'à 120 piés de quille, trois ponts entiers, dont le troisième est quelquefois coupé, avec deux chambres dans leur château de poupe, outre la sainte-barbe & la dunette. Leur port est de 11 à 1200 tonneaux, & ils sont montés depuis 50 jusqu'à 70 pieces de canon.

*Vaisseaux du troisième rang.* Ils ont 110 piés de quille, deux ponts, & n'ont dans leur château de poupe que la sainte-barbe, la chambre du capitaine & la dunette; mais ils ont un château sur l'avant du second pont, sous lequel sont les cuisines. Leur port est de 8 à 900 tonneaux, & ils sont montés de 40 à 50 pieces de canon.

*Vaisseaux du quatrième rang.* La longueur de la quille de ces *vaisseaux* est de 100 piés; ils ont deux ponts courant devant arriere, avec leurs châteaux de proue & de poupe, comme les *vaisseaux* du troisième rang. Leur port est de 5 à 600 tonneaux, & ils sont montés de 30 à 40 canons.

*Vaisseaux du cinquième rang.* Ces *vaisseaux* ont 80 piés de quille & même moins; & deux ponts courant devant arriere, sans aucun château sur l'avant. Les cuisines sont entre deux ponts dans le lieu le plus commode; le port est de 300 tonneaux, & ils sont montés de 18 à 20 pieces de canon.

On appelle ces *vaisseaux*, *vaisseaux de ligne*, parce que quoique plus petits que les autres, ils sont encore assez forts pour servir dans un corps d'armée.

**VAISSEAUX des anciens, (Archit. navale des anc.)** tous les *vaisseaux* armés en guerre chez les anciens, alloient à la voile & à la rame; mais dans les combats, on abattoit le mât, on plioit les voiles, & on ne se servoit que des rames: les *vaisseaux* guerroyoient alors comme les oiseaux avec leur bec; leurs rames leur tenoient lieu d'ailes, & ils tâchoient réciproquement de briser les ailes du vaisseau ennemi; c'étoit donc dans la rame que consistoit toute la force d'un navire, aussi tiroit-il sa dénomination du nombre des rames.

Les *vaisseaux* de charge n'alloient qu'à la voile, sans rames, pour épargner les frais de transport. La largeur des *vaisseaux* de charge étoit ordinairement le quart de la longueur, c'est pour cela qu'on les appelloit *τρογυλιανος*, *rotunda navas*; les *vaisseaux* de guerre au contraire se nommoient *μακρὰ νηὶς*, *longæ navæ*, ils étoient au moins huit fois plus longs que larges. Hiéron, roi de Sicile, fit construire des *vaisseaux* de transport d'une grandeur extraordinaire, dont le plus considérable pouvoit porter 2000 tonneaux, chaque tonneau pesant 4000 livres.

Au reste, on doit à M. Witsen (Nicolas) un des plus célèbres magistrats d'Amsterdam, dans le dernier siècle, un traité curieux de l'architecture navale des anciens; & c'est sans contredit ce que nous avons de meilleur en ce genre; le lecteur y trouvera les lumières d'un homme de l'art sur les *vaisseaux* de guerre des anciens, tant à la voile qu'à la rame, leurs *vaisseaux* de charge, & leurs *vaisseaux* de transport; mais les modernes ont bien renchéri dans cette tactique; C'est seroit bien surpris s'il revenoit à Londres, qu'il vit l'architecture navale des Anglois, & les bateaux de Civita-Vecchia. (D. J.)

Lilia Gerardi a donné d'après Maxime de Tyr, la description d'un *vaisseau* d'un roi phénicien, qui s'en servit pour faire un voyage à Troye; c'étoit un palais flottant, divisé en plusieurs appartemens richement meublés. Il renfermoit des vergers assez spa-

Tome XVI.

cieux, remplis d'orangers, de poiriers, de pommiers, de vignes & d'autres arbres fruitiers. Le corps du bâtiment étoit peint de diverses couleurs, & l'or & l'argent y brilloient de toutes parts.

Les *vaisseaux* de Caligula étoient encore plus magnifiques que celui-ci. L'or & les pierres enrichissoient leurs poupes. Des cordes de soie de différentes couleurs en formoient les cordages; & la grandeur de ces bâtimens étoit telle, qu'elle renfermoit des salles & des jardins remplis de fleurs, des vergers & des arbres. Caligula montoit quelquefois ces *vaisseaux*; & au son d'une symphonie formée de toutes sortes d'instrumens; il parcouroit les côtes de l'Italie. Suétone, *in Cali.*

Cet empereur a encore fait construire des bâtimens qui ont été célèbres dans l'antiquité par leur énorme grandeur; tel a été celui dont il se servit pour faire venir d'Egypte l'obélisque qui fut porté dans le cirque du vatican, & que Suétone appelle le *grand obélisque*; ç'a été le plus grand *vaisseau* qu'on ait vu sur mer jusqu'au tems de Plin. On dit que quatre hommes pouvoient à peine embrasser le sapin qui lui servoit de mât. Depuis ce naturaliste, on a essayé de construire de pareils bâtimens; & ceux qu'on compte sont le grand yave, qui parut au siège de Din, lequel avoit son château de poupe plus haut que la hune des meilleurs *vaisseaux* de Portugal; le caraque de François I; le grand jacques & le souverain d'Angleterre, du port de 1637 tonneaux, & dont la quille ne pouvoit être tirée que par vingt-huit bœufs & quatre chevaux; la fortune de Danemarck & la nonpareille de Suède, portant deux cens pieces de canon; enfin, la cordelière & la couronne. La longueur de ce dernier étoit de 200 piés; sa largeur de 46; sa hauteur de 75; & toute la mâture de son grand mât, en y comprenant le bâton de pavillon, étoit de 216 pieces. On peut voir la description de ces deux derniers *vaisseaux* dans l'hydrographie du p. Fournier, pag. 45. & suiv.

**VAISSEAUX CHINOIS, (Marine de la Chine.)** les *vaisseaux* chinois pour naviger sur mer, & qui diffèrent de leurs bateaux & de leurs barques, sont appelés *soma* ou *sommes* par les Portugais.

Ces *vaisseaux* ne peuvent pas se comparer aux nôtres; les plus gros ne sont que de 250 à 300 tonneaux de port; ce ne sont, à proprement parler, que des barques plates à deux mâts; ils n'ont guère que 80 à 90 piés de longueur. La proue coupée & sans épéron, est relevée en-haut de deux especes d'ailerons en forme de corne, qui font une figure assez bizarre; la poupe est ouverte en-dehors par le milieu, afin que le gouvernail y soit à couvert des coups de mer. Ce gouvernail qui est large de cinq à six piés, peut s'élever & s'abaisser par le moyen d'un cable qui le soutient sur la poupe.

Ces *vaisseaux* n'ont ni artimon, ni beaupré, ni mât de hune. Toute leur mâture consiste dans le grand mât & mâts de misaine, auxquels ils ajoutent quelquefois un fort petit mât de perroquet, qui n'est pas d'un grand secours. Le grand mât est placé assez près du mât de misaine, qui est fort sur l'avant. La proportion de l'une à l'autre est communément comme 2 à 3, & celle du grand mât au *vaisseau* ne va jamais au-dessous, étant ordinairement plus des deux tiers de toute la longueur du *vaisseau*.

Leurs voiles sont faites de nattes de bambou, ou d'une espece de cannes communes à la Chine, lesquelles se divisent par feuilles en forme de tablettes, arrêtées dans chaque jointure par des perches qui sont aussi de bambou. En-haut & en-bas sont deux pieces de bois: celle d'en-haut sert de vergue: celle d'en-bas faite en forme de planche, & large d'un pié & davantage, sur cinq à six pouces d'épaisseur, re-

K K k k k



tient la voile lorsqu'on veut la hisser, ou qu'on veut la ramasser.

Ces sortes de bâtimens ne sont nullement bons voiliers; ils tiennent cependant mieux le vent que les nôtres: ce qui vient de la roideur de leurs voiles qui ne cedent point au vent; mais aussi comme la construction n'en est pas avantageuse, ils perdent à la dérive l'avantage qu'ils ont sur nous en ce point.

Ils ne calfatent point leurs *vaisseaux* avec du gaudron, comme on fait en Europe. Leur calfat est fait d'une espece de gomme particuliere, & il est si bon qu'un seul puits ou deux à fond de cale du *vaisseau* suffit pour le tenir sec. Jusqu'ici ils n'ont eu aucune connoissance de la pompe.

Leurs ancres ne sont point de fer comme les nôtres; elles sont d'un bois dur & pesant, qu'ils appellent *bois de fer*. Ils prétendent que ces ancres valent beaucoup mieux que celles de fer, parce que, disent-ils, celles-ci sont sujéttes à se fausser: ce qui n'arrive pas à celles de bois qu'ils emploient; cependant pour l'ordinaire elles sont armées de fer aux deux extrémités.

Les Chinois n'ont sur leur bord ni pilote, ni maître de manœuvre; ce sont les seuls timonniers qui conduisent le *vaisseau*, & qui commandent la manœuvre; ils sont néanmoins assez bons manœuvriers, mais très-mauvais pilotes en haute mer. Ils mettent le cap sur le rumb qu'ils croyent devoir faire, & sans se mettre en peine des élans du *vaisseau*, ils courent ainsi comme ils le jugent à-propos. Cette négligence vient en partie de ce qu'ils ne font pas de voyages de long cours.

Mais le lecteur sera bien aise de trouver ici la description détaillée d'un grand *vaisseau chinois*, faite par cinq missionnaires jésuites pendant leur traversée de Siam à Canton en 1687.

*Sa mâture.* Cette somme qu'ils monterent suivant la maniere de compter, qui a cours parmi les portugais des Indes, étoit du port de 1900 pics: ce qui à raison de 100 catis ou 125 livres par pic, revient à près de 120 tonneaux; la pesanteur d'un tonneau est évaluée à deux mille livres. Le gabarit en étoit assez beau, à la réserve de la proue qui étoit coupée, plate & sans éperon. Sa mâture étoit différente de celle de nos *vaisseaux*, par la disposition, par le nombre & par la force des mâts; son grand mât étoit placé, ou peu s'en falloit, au lieu où nous plaçons notre mât de misaine, de sorte que ces deux mâts étoient assez proche l'un de l'autre. Ils avoient pour étai & pour haubans un simple cordage, qui se transportoit de bas-bord à tribord, pour être toujours amarré au-dessus du vent. Elle avoit un beaupré & un artimon qui étoient rangés à bas-bord. Au reste ces trois derniers mâts étoient fort petits, & méritoient à peine ce nom. Mais en récompense le grand mât étoit extrêmement gros par rapport à la somme, & pour le fortifier encore davantage, il étoit saisi par deux jumelles qui le prenoient depuis la carlingue jusqu'au-dessus du second pont. Deux pieces de bois plates fortement chevillées à la tête du grand mât, & dont les extrémités alloient se réunir sept ou huit piés au-dessus de cette tête, tenoient lieu de mât de hune.

*Sa voilure.* Pour ce qui est de la voilure, elle consistoit en deux voiles carrées faites de nattes, savoir la grande voile & la misaine. La premiere avoit plus de 45 piés de hauteur sur 28 ou 30 de largeur; la seconde étoit proportionnée au mât qui la portoit. Elles étoient garnies des deux côtés de plusieurs rangs de bambous, couchés sur la largeur de la voile, à un pié près les uns des autres en-dehors, & beaucoup moins ferrés du côté des mâts dans lesquels elles étoient enfilées par le moyen de plusieurs chapelets, qui prenoient environ le quart de la largeur de la voile, en commençant au côté qui étoit sans écoute, de sorte que les mâts les coupoient en deux

parties fort inégales, laissant plus des trois quarts de la voile du côté de l'écoute, ce qui lui donnoit le moyen de tourner sur son mât comme sur un pivot, sur lequel elle pouvoit parcourir sans obstacle du côté de la poupe au moins 26 rumbs, quand il falloit revirer de bord, portant ainsi tantôt sur le mât, & tantôt y étant seulement attachée par les chapelets. Les vergues y servoient de ralingue par le haut; un gros rouleau de bois égal en grosseur à la vergue, faisoit le même office par le bas; ce rouleau servoit à tenir la voile tendue; & afin qu'il ne la déchirât pas, il étoit soutenu en deux endroits par deux ais, qui étoient suspendus chacun par deux amarres, lesquels descendoient du haut du mât à cet effet. Chacune de ces voiles n'avoit qu'une écoute, un couet, & ce que les Portugais nomment *aragnée*, qui est une longue suite de petites manœuvres qui prennent le bord de la voile depuis le haut jusqu'au bas, à un ou deux piés de distance les unes des autres, & dont toutes les extrémités s'amarroient sur l'écoute, où elles faisoient un gros nœud.

*Sa manœuvre.* Ces sortes de voiles se plient & se déplient comme nos paravents. Quand on vouloit hisser la grande voile, on se servoit de deux virevaux & de trois drisses, qui passaient sur trois rouets de poulies enchâssées dans la tête du grand mât. Quand il est question de l'amener, ils y enfonçoient deux crocs de fer, & après avoir largué les drisses, ils en ferroient les différens pans à diverses reprises, en hant avec force sur les crocs.

*Inconvénient de cette manœuvre.* Ces manœuvres sont rudes, & emportent beaucoup de tems. Aussi les Chinois, pour s'en épargner la peine, laissoient battre leur voile durant le calme. Il est aisé de voir que le poids énorme de cette voile joint à celui du vent qui agissoit sur le mât, comme sur un levier, eût dû faire plonger dans la mer toute la proue, si les Chinois n'avoient prévenu dans l'arrimage cet inconvénient en chargeant beaucoup plus l'arrière que l'avant, pour contrebalancer la force du vent. De-là vient que quand on étoit à l'ancre, la proue étoit toute hors de l'eau, tandis que la poupe y paroisoit fort enfoncée. Ils tirent cet avantage de la grandeur de cette voile & de la situation sur l'avant, qu'ils font un grand chemin de vent arrière; mais en échange, de vent large & de bouline, ils ne peuvent tenir, & ne font que dériver, sans parler du danger où ils sont de virer, quand ils se laissent surprendre d'un coup de vent.

Dans le beau tems, on portoit outre une civadiere, un hunier, un grand coutelas qui se mettoit au côté de la voile, laquelle étoit sans écoute, des bonnettes & une voile carrée à l'artimon. Toutes ces voiles étoient de toiles de coton.

*Disposition de la poupe.* La poupe étoit fendue par le milieu, pour faire place au gouvernail dans une espece de chambre qui le mettoit à couvert des coups de mer dans le gros tems. Cette chambre étoit formée par les deux côtés de la poupe, qui laissant une large ouverture en-dehors, se rapprochoient peu-à-peu en-dedans, ou ils faisoient un angle rentrant dont la pointe étoit coupée, pour donner au jeu du gouvernail toute la liberté.

*Du gouvernail.* Ce gouvernail étoit suspendu par deux cables, dont les extrémités étoient roulées sur un vireveau placé sur la dunette, afin de le baisser & de le lever à-propos. Deux autres cables, qui après avoir passé par-dessous le *vaisseau*, venoient remonter par la proue à l'avant, où on les bandoit à l'aide d'un vireveau, quand ils étoient relâchés, tenoient la place des gonds qui attachent les nôtres à l'estambord. Il y avoit une barre de sept à huit piés de long sans manivelle & sans poulie, pour augmenter la force du timonier. Quatre manœuvres attachées deux

à chaque bord du *vaisseau*, & dont une de chaque côté faisoit quelques tours sur le bout de la barre, servoient au timonnier à le tenir en état.

*Inconvénient de ce gouvernail.* Un gouvernail de cette maniere ne se peut faire sentir que foiblement à un *vaisseau*, non-seulement parce que les cables, par le moyen desquels il lui communique son mouvement, prêtent beaucoup & s'allongent aisément; mais principalement à cause des élans continuels qu'ils lui donnent par le trémouffement qu'il est sans cesse; d'où naît un autre inconvénient, qui est qu'on a toutes les peines du monde à tenir constamment le même rumb dans cette agitation continuelle.

*De la boussole.* Le pilote ne se servoit point de compas de marine; il régloit sa route avec de simples boussoles, dont le limbe extérieur de la boîte étoit partagé en vingt-quatre parties égales, qui marquoient les rumb de vent; elles étoient placées sur une couche de sable, qui servoit bien moins à les affermir mollement & à les garantir des secouffes du *vaisseau* (dont l'agitation ne laissoit pas de faire perdre à tout moment l'équilibre aux aiguilles), qu'à porter les bâtons des pastilles dont on les parfumoit sans cesse. Ce n'étoit pas le seul régal que la superstition chinoise faisoit à ces boussoles, qu'ils regardoient comme les guides assurés de leur voyage, ils en venoient jusqu'à ce point d'aveuglement, que de leur offrir des viandes en sacrifice.

Le pilote avoit grand soin sur-tout de bien garnir son habitacle de clous: ce qui fait connoître combien cette nation est peu entendue en fait de marine. Les Chinois, dit-on, ont été les premiers inventeurs de la boussole; mais si cela est, comme on l'assure, il faut qu'ils aient bien peu profité de leur invention. Ils mettoient le cap au rumb où ils vouloient porter, par le moyen d'un filet de soie, qui coupoit la surface extérieure de la boussole en deux parties égales du nord au sud: ce qu'ils pratiquoient en deux manieres différentes; par exemple pour porter au nord-est, ils mettoient ce rumb parallele à la quille du *vaisseau*, & détournoient ensuite le *vaisseau* jusqu'à ce que l'aiguille fût parallele au filet, ou bien, ce qui revient au même, mettant le filet parallele à la quille, ils faisoient porter l'aiguille sur le nord-ouest. L'aiguille de la plus grande de ces boussoles n'avoit pas plus de trois pouces de longueur. Elles avoient toutes été faites à Nangazaqui: un bout étoit terminé par une espee de fleur-de-lys, & l'autre par un trident.

*De la cale.* Le fond de cale étoit partagé en cinq ou six grandes soutes séparées les unes des autres par de fortes cloisons de bois. Pour toute pompe, il y avoit un puits au pied du grand mât, d'où sans autre artifice, on tiroit l'eau avec des seaux. Quoique les mers fussent extrêmement hautes & la somme excèsivement chargée; cependant par la force de ses membrures & la bonté de son calfat, elle ne fit presque point d'eau.

*Composition du calfat.* Ce calfat est une espee de composition de chaux, d'une espee de résine qui découle d'un arbre nommé *cong-yuon*; & de filasse de bambous. La chaux en est la base; & quand tout est sec, on diroit que ce n'est que de la chaux pure & sans aucun mélange. Outre que le bâtiment en est beaucoup plus propre, on ne sent point, comme dans nos *vaisseaux*, cette odeur de gaudron insupportable à quiconque n'y est point accoutumé; mais il y a encore en cela un avantage plus considérable, c'est que par-là ils se garantissent des accidens du feu, auquel notre bras de gaudron expose nos *vaisseaux*. *Descript. de la Chine par le p. du Halde. (D. J.)*

*VAISSEAUX JAPONOIS, (Marius de Japon.)* tous les *vaisseaux* japonais qu'on voit sur mer, sont faits de bois de sapin ou de cedre, qu'on trouve en abondance dans le pays. Ils sont construits différemment,

Tome XVI.

suivant le but qu'on se propose, & les lieux pour lesquels on les destine.

Les bateaux de plaisir, qui sont une espee à part, & dont on se sert seulement pour remonter & descendre les rivières, ou pour traverser de petites baies, différent encore beaucoup dans leur structure, selon la fantaisie de ceux à qui ils appartiennent. Ordinairement ils sont faits pour aller à la rame; le premier pont est plus bas; sur celui-là on en construit un autre, qui a des fenêtres ouvertes, & qu'on peut avec des paravents, diviser comme l'on veut, en plusieurs petites chambres ou loges. Le dessus & plusieurs autres parties de ces bateaux sont artistement ornées de diverses banderolles, & d'autres embellissemens.

Les plus grands bâtimens que l'on ait au Japon; sont les *vaisseaux* marchands, qui s'exposent aux dangers de la mer (quoiqu'ils ne s'éloignent jamais beaucoup des côtes), & qui servent à transporter d'une île ou d'une province à l'autre. Ils méritent une description particulière; puisque c'est par leur moyen que le commerce s'étend dans toutes les parties de l'empire.

Ils ont pour l'ordinaire quatorze toises de longueur sur quatre de largeur, & ils sont faits pour aller à voiles & à rame. Ils vont en pointe depuis le milieu jusqu'à l'éperon; les deux bouts de la quille s'élevant considérablement au-dessus de l'eau; le corps du *vaisseau* n'est pas convexe, comme celui de nos *vaisseaux* européens; mais la partie qui est sous l'eau s'étend presque en droite ligne du côté de la quille. La poupe est large & plate; ayant une grande ouverture dans le milieu, qui va presque jusqu'à fond de cale; & laisse voir tout l'intérieur du bâtiment. On avoit d'abord inventé cette ouverture, pour conduire plus aisément le gouvernail; depuis que l'empereur a fermé l'entrée de ses états à tous les étrangers; il a ordonné expressément qu'on ne bâtît point de *vaisseau* sans y faire une pareille ouverture; & cela pour empêcher ses sujets d'aller en haute-mer à quelque dessein que ce soit.

Le tillac s'élève un peu vers la poupe; il est plus large sur les côtés, & dans cet endroit il est plat & uni: il est fait seulement de planches de sapin, qui ne sont point fermes, ni attachées ensemble; il est fort peu au-dessus de la surface de l'eau, quand le *vaisseau* a toute sa charge. Une espee de cabane de la hauteur d'un homme la couvre presque tout-à-fait; il y a seulement un petit espace vers l'éperon qu'on laisse vuide, pour y ferrer les ancres & les cordages; cette cabane avance hors du *vaisseau* environ deux piés de chaque côté, & tout-au-tour il y a des fenêtres qui se brisent, & qu'on peut ouvrir ou fermer comme l'on veut.

Dans le fond il y a de petites chambres pour les passagers, séparées les unes des autres par des paravents & des portes, & dont les planchers sont couverts de nattes artistement travaillées; la plus reculée de ces chambres passe toujours pour la meilleure, & par cette raison elle est destinée au plus apparent des passagers.

Le dessus ou le pont le plus élevé est un peu plat; & fait de planches fort propres & parfaitement bien jointes; quand il pleut on amène le mât, & on le met sur ce pont, & par-dessus on étend la voile, afin que les matelots puissent y être à couvert, & y passer la nuit.

Quelquefois pour le garantir encore mieux de la pluie, on le couvre de nattes de paille, qu'on a toutes prêtes pour cet usage.

Le *vaisseau* n'a qu'une voile faite de chanvre, & fort ample, & n'a qu'un mât placé environ une toise plus avant que le milieu, du côté de la poupe. On élève ce mât, qui est aussi long que le *vaisseau*, avec

K k k k ij

des poulies, & on l'amène de même sur le pont quand on vient à mouiller.

Les ancres sont de fer, & les cables de paille cordonnée sont plus forts qu'on ne s'imagineroit.

Ces vaisseaux ont communément 30 ou 50 rameurs pour tirer à la rame, lorsque le vent tombe : ces rameurs s'asseient sur des bancs qui sont placés du côté de la poupe ; ils rament en cadence sur l'air d'une chanson, ou sur le ton de quelques paroles, ou sur un son qui sert en même tems à régler leur manœuvre, & à les animer.

Ils n'étendent pas leurs rames à la manière des Européens, droit en avant, & fendant justement la surface de l'eau ; mais ils les laissent tomber presque perpendiculairement, & puis ils les relevent : cette manière de ramer a non-seulement tous les avantages de la nôtre, mais elle donne moins de peine, & paroît beaucoup meilleure, si on considère que les vaisseaux n'ont quelquefois que très-peu d'espace, comme lorsqu'ils passent par des détroits, ou à côté les uns des autres ; & que les bancs des rameurs sont fort élevés au-dessus de l'eau : d'ailleurs leurs rames sont faites précisément pour cet usage ; car elles ne sont pas toutes droites comme les nôtres, mais un peu recourbées, avec un joint mobile dans le milieu, lequel cédant à la violente pression de l'eau, fait qu'on peut les relever plus aisément.

Les diverses pièces de la charpente de ces bâtimens, & les planches sont attachées ensemble dans les joints & dans les extrémités avec des crampons & des bandes de cuivre. L'éperon est orné d'un noeud de franges fait de petits cordons noirs & longs. Les personnes de qualité, dans leurs voyages, font tendre leurs cabanes de drap, auquel leurs armes sont cousues ; & ils mettent leur pique, qui est une marque de leur autorité sur l'arrière du vaisseau, à l'un des côtés du gouvernail ; de l'autre côté il y a une girouette pour l'usage du pilote.

Dans les petits bâtimens, aussi-tôt qu'on a jetté l'ancre, on ôte le gouvernail, & on le met à terre ; en sorte qu'on peut passer au-travers de l'ouverture de la poupe, comme par une porte de derrière, & marchant sur le gouvernail, comme sur un pont, aller à terre. Kämpfer, *hist. du Japon.* (D. J.)

VAISSEAU SACRÉ, (*Antiq. grecq.*) on appelloit ainsi le vaisseau que les Athéniens envoyoit tous les ans à Délos, pour faire des sacrifices à Apollon, & l'on prétend que c'étoit le même sur lequel Thésée avoit mené en Crete les quatorze jeunes enfans que les Athéniens payoient de tribut à Minos. Voyez NAVIRE sacré. (D. J.)

Voici l'explication de quelques façons de parler à l'égard des vaisseaux.

*Vaisseau à la bande* ; c'est un vaisseau qui cargue, & qui se couche sur le côté, lorsqu'il est sous les voiles, & qu'il fait beaucoup de vent. Voyez encore BANDE.

*Vaisseau à l'ancre* ; c'est un vaisseau qui a jetté l'ancre à la mer.

*Vaisseau à son poste* ; c'est un vaisseau qui se tient au lieu qui lui est marqué par son commandant.

*Vaisseau beau de combat*, ou qui est de beau combat ; vaisseau qui a sa première batterie haute, & les ponts assez élevés, ce qui est un avantage pour bien manier le canon.

*Vaisseau corsaire* ; voyez CORSAIRE.

*Vaisseau démarré* ; c'est un vaisseau qui a levé exprès les amarres qui le tenoient, ou dont les amarres ont rompu.

*Vaisseau gondolé* ; vaisseau qui est ensillé, ou qui est relevé de l'avant & de l'arrière ; en sorte que les préceintes paroissent plus arquées que celles d'un autre vaisseau.

*Vaisseau qui a le côté droit comme un mur* ; cela veut

dire que le côté du vaisseau n'est pas assez renflé, ou qu'il n'y a pas assez de rondeur dans son fort.

*Vaisseau qui a le côté faible* ; c'est un vaisseau dont le côté est droit, & qui n'est pas bien garni de bois.

*Vaisseau qui a le côté fort* ; vaisseau dont le côté a de la rondeur.

*Vaisseau qui cargue* ; vaisseau qui se couche lorsqu'il est sous les voiles.

*Vaisseau qui charge à fret* ; vaisseau qui est à louage. Voyez FRET.

*Vaisseau qui se manie bien* ; c'est un vaisseau qui gouverne bien.

*Vaisseau qui se porte bien à la mer* ; vaisseau qui a les qualités nécessaire pour bien siller, & pour être doux au tangage.

*Vaisseau ralongé* ; c'est un vaisseau qui avoit été construit trop court, & qu'on a ralongé pour remédier à ce défaut.

*Vaisseaux de bas bord* ; ce sont des bâtimens qui vont à voiles & à rames, tels que les galères, les brigantins, &c. ils ne sont presque en usage que sur la Méditerranée.

*Vaisseaux de haut bord* ; vaisseaux qui ne vont qu'à voiles, & qui peuvent courir toutes les mers.

VAISSEAUX, (*Mytholog.*) l'usage très-ancien de donner aux vaisseaux le nom des animaux qui étoient représentés sur la proue, a enrichi la mythologie. Elle ne dit point que Persée voyageoit sur un vaisseau, mais qu'il étoit monté sur un cheval ailé. Dédale s'enfuit de Crete sur un vaisseau à voiles, qui alloit plus vite que le vaisseau à rames qui le poursuivoit : voilà les ailes avec lesquelles il s'envola. Minerve en construisant le vaisseau des Argonautes avoit employé au gouvernail un des chênes de la forêt de Dodone qui rendoit des oracles ; & cette fable n'est fondée que sur un mot phénicien qui est équivoque, & qui signifie également la parole ou un gouvernail. Virgile n'a garde de dire grossièrement que Turnus brûla la flotte de son héros dans le port. Il transforme les vaisseaux d'Enée en des déesses immortelles ; on voyoit déjà, nous dit-il, voler les tisons ardens & les torches enflammées de Turnus ; déjà une épaisse fumée s'élevoit jusqu'aux astres, lorsqu'une voix redoutable se fit entendre : Troyens ! dit-elle, ne vous armez point pour la défense de mes vaisseaux ; Turnus embrasera plutôt les mers, que cette flotte sacrée : galères, nagez & devenez déesses de l'Océan, c'est la mere des dieux qui l'ordonne. Aussitôt chaque galère brise ses cables, & comme des dauphins se plongeant dans le sein de l'onde, elles reparoissent à l'instant, & offrent aux yeux autant d'océanides. Ces nouvelles déesses se souvenant des dangers qu'elles avoient couru, prêtent depuis lors une main secourable à tous les vaisseaux menacés du naufrage, excepté aux vaisseaux des Grecs. Que d'idées ingénieuses & brillantes dans ce seul endroit de l'Enéide (D. J.)

VAISSEAUX A FOULER, *instrument de Manufacture*, autrement piles ou pots, ce sont, pour l'ordinaire, particulièrement du côté d'Amiens, de gros troncs d'arbres que l'on a creusés en façon d'anges ou mançoires d'écuries, où l'on a eu soin de laisser des séparations de distance en distance. C'est dans ces vaisseaux que l'on met les étoffes que l'on veut fouler ou dégorger, ce que l'on appelle *reviquer* dans les manufactures d'Amiens.

A chaque vaisseau il y a deux pilons ou maillets qui battent alternativement sur les étoffes, & par le moyen desquels elles se tournent comme d'elles-mêmes dans les piles quand on les foule ou qu'on les revique. Comme les pilons ont leur mouvement par le moyen d'un moulin à eau, ceux qui conduisent ces moulins se nomment *meuniers-foulons*. (D. J.)

VAISSELLE, s. f. (*Gram.*) terme collectif ; on



comprend sous ce nom tous les vaisseaux destinés au service de la table, pots, plats, assiettes, salières, &c. en argent, en or, en terre, en fayance, en porcelaine. Pour désigner les assiettes & les plats, on ajoute le mot de *plate*.

**VAISSELLE d'argent d'Amérique**, (*Orfèvrerie d'Amérique*.) il se fabrique dans l'Amérique espagnole quantité de *vaisselle* d'argent, qui fait une partie du commerce de contrebande, que les vaisseaux des autres nations de l'Europe ont coutume de faire, soit sur les côtes de la mer du nord, soit sur celles de la mer du sud. Les profits sur cette marchandise sont très-grands; mais pour n'y être pas trompé, il faut être instruit de la différence qu'il y a entre la *vaisselle* qui est fabriquée au Pérou, & celle qu'on fait au Mexique.

En général il n'y a rien de fixe ni de positif sur le titre de cette *vaisselle*, le prix n'en étant pas réglé, & les orfèvres travaillant comme il leur plaît. Celle du Mexique est la meilleure, quoique pourtant elle diffère de quatre à cinq pour cent du titre des piastres, suivant qu'il y a plus ou moins de soudure.

La *vaisselle* qui vient du Pérou est encore plus sujette aux alliages forts, car il y en a qui ne rend pas neuf deniers & demi de fin, quoique ce soit de la *vaisselle* plate; en sorte qu'il n'en faut acheter qu'à un bas prix. Elle ne vaut ordinairement que 7 piastres & demi le marc. *Savary*. (D. J.)

**VAISSELLE d'étain**, (*Potier d'étain*.) c'est ce qui est compris sous le nom d'*assiettes*, *plats*, *jattes* ou *bassins*, *écuelles*, &c. ce qui n'est composé que d'une seule pièce jetée dans un seul moule; chacun fait que la forme en est ordinairement ronde; les parties sont le fond, les côtés du fond, qu'on nomme le *bouge*, & le bord à l'extrémité duquel est une moulure qu'on appelle *filet*, & le dessous du filet, *plate-bande*. Anciennement le bord de la *vaisselle* étoit tout plat sans filet, & le fond très-petit. On a donné à la mode d'à présent le nom de *marly*, parce qu'on en présenta le premier service au roi Louis le Grand à Marly, environ l'an 1690 ou 92.

On a inventé depuis d'autres modes de *vaisselle*, dont les bords sont octogones, avec des gaudrons sur la moulure, & enfin la *vaisselle* à contour, qui est la dernière mode, & de la même façon que la *vaisselle* d'argent, & qui se plane de même. *Voyez FORGER l'étain*.

Il faut pour faire la *vaisselle* la jeter en moule, épiller, revercher, paillonner; si c'est de l'étain fin, tourner, & forger ou planer. *Voyez ces mots*.

**VAISSELÉE**, f. f. (*Manufæcture de lainage*.) ce mot se dit de la quantité d'étoffes de laine, qui est contenue dans chaque vaisseau d'un moulin à foulon; quelques-uns disent aussi *pile*. *Trévoux*. (D. J.)

**VAIVODE**, f. m. (*Hist. mod.*) est proprement un titre qu'on donne aux gouverneurs des principales places de l'empire de Russie.

Les palatins ou gouverneurs des provinces de Pologne prennent aussi la qualité de *vaiivodes*. *Voyez PALATINS*.

Les Polonois ont aussi donné le nom de *vaiivodes* aux princes de Valachie & de Moldavie, parce qu'ils ne les regardent que comme des gouverneurs, prétendant que la Valachie & la Moldavie sont des provinces que leurs gouverneurs ont soustraites à l'obéissance de la république de Pologne, à qui elles étoient autrefois soumises; partout ailleurs on appelle ces princes *hospodar*. *Voyez HOSPODAR*.

Ducange prétend que le nom de *vaiivode* ne signifie autre chose dans la Dalmatie, la Croatie & la Hongrie, qu'un général d'armée. Léunclavius dans son livre intitulé *pandectes des Turcs*, dit que ce nom signifie communément un capitaine ou commandant. M. l'abbé Fourmont dans la relation de son voyage de

Grèce, en 1730, appelle *vaiivode* l'officier turc qui commandoit dans Athènes, & qui étoit le gouverneur de la ville, qu'il distingue expressément du *disdar* ou gouverneur de la forteresse.

**VAIVRE ou VOIVRE**, (*Géog. mod.*) petit pays de France, au duché de Bar, entre la Meuse & la Moselle. Le principal lieu est le bourg nommé *Haton-le-châtel*. (D. J.)

**VAKEBARO**, (*Géog. mod.*) vallée du royaume d'Espagne dans l'Asturie. C'est une des cinq vallées qui composent la petite province de Liebana. Elle est fertile en froment, en vin, en bétail, & elle est misérable avec tous ces avantages.

**VAKHSCHAR, LE**, (*Géog. mod.*) rivière de la province de Transoxane, qui donne son nom à la ville de Vakhshah qu'elle traverse. (D. J.)

**VAKIÉ**, f. m. (*Comm.*) poids qui revient à une once, poids de marc. *Voyez BATMAN*, *Diction. du commerce*.

**VAL**, (*Gram.*) espace ou terrain bas, renfermé entre des montagnes, ce que nous entendons aujourd'hui par *vallée*; car *val* n'est plus d'usage.

**VAL**, f. m. (*Poids étranger*.) petits poids, dont on se sert dans les Indes orientales pour peser les piastres ou réales de huit. Chaque réal doit être du poids de 73 *vals*; autrement celui qui les vend, doit en suppléer le prix. (D. J.)

**VAL-AVERSA**, (*Géog. mod.*) juridiction du pays des Grisons, dans la ligne de la Maison-Dieu, & l'une des dépendances de la communauté de Stallen. Cette vallée est située au pied du mont Septimer, dans un lieu rude & sauvage. On y compte sept paroisses. Les habitans ont eu des seigneurs particuliers; vassaux de l'évêque de Goire; mais ils ont acheté leur liberté depuis long-tems; & c'est une acquisition qu'on ne peut trop payer.

**VAL-BREGNA, ou VAL-BREUNA**, (*Géog. mod.*) bailliage d'Italie, dans la dépendance des petits cantons de la Suisse; ce bailliage n'est qu'une vallée qui contient un petit nombre de villages & quelques mines de cuivre & de plomb. Le nom de *Val-Breuna*, en allemand *Breuner-Thal*, lui vient des Breunes, ancien peuple dont Pline fait mention entre les Alpes; ce nom vient de la rivière Breuna qui arrose la vallée. (D. J.)

**VAL DE GRACE**, (*Hist. ecclési.*) abbaye de bénédictines, au faubourg S. Jacques, fondée au viij. siècle, réformée en 1618, & transférée en 1621 de la paroisse de Biron-le-châtel, située à trois lieues de Paris, dans la capitale par Anne d'Autriche. L'église qui est belle est de Gabriel Leduc; elle est remarquable par son dôme & par le baldaquin élégant du maître autel. Mignard a peint le dôme; Molière a chanté ce morceau de peinture. Le morceau de peinture & le poème sont des ouvrages médiocres, l'un d'un grand poète, l'autre d'un peintre ordinaire.

**VAL-DES-CHOIX**, (*Théol.*) prieuré dans le diocèse de Langres, à 4 lieues de Chatillon, situé dans une affreuse solitude. C'est un chef-d'ordre, mais peu considérable, & qui n'est qu'une branche de celui de S. Benoît. On dit dans le pays qu'il doit son origine à un certain frère Wiart ou Viard, convers de la chartreuse de Lugny, qui ne trouvant pas l'ordre des chartreux assez austère, se retira dans cette solitude, & y assembla des disciples. Ce qui peut confirmer cette tradition, c'est que les religieux du *Val-des-choix* avoient l'habit des chartreux dans le commencement de leur institut, & qu'ils portent encore aujourd'hui l'habit blanc; mais ils y ont changé quelque chose. Ils prennent un chaperon, au lieu du capuchon, qui tenoit autrefois à la cucule ou scapulaire.

L'auteur du supplément de Morery, de qui nous empruntons cet article, remarque que cette tradition

est infoutenable, & il le prouve entr'autres raisons: 1°. parce que Jacques de Vitri, auteur contemporain, dit que les moines du *Val-des-choux* suivoient les usages de cîteaux & non ceux des chartreux: 2°. parce que le premier prieur du *Val-des-choux* ne fut point le frere Wiard, mais un nommé *Gui*, qui eut pour successeur *Humbert*, ainsi que le porte cette inscription de leur tombeau qu'on voit encore dans l'église de ce monastere.

*Hic duo sunt fratres, caput ordinis, & prothop-*  
*ites,*

*Guido & Humbertus: sit Christus utrisque miserus.*

3°. parce qu'une autre inscription qu'on lit dans la même église, montre que le frere Wiard ne se retira au *Val-des-choux* qu'environ 100 ans après la fondation du monastere l'an 1293, *anno Domini M. CC. XCIII. quarto nonas Novembris intravit frater Wiardus in chorum Vallis-caulium.* On convient cependant que le premier prieur du *Val-des-choux* est venu de la chartreuse de *Lugny*: les constitutions le disent positivement. Voyez le supplément au diction. de *Morery*.

**VAL-DES-ÉCOLIERS**, (*Théol.*) abbaye dans le diocèse de *Langres*, & autrefois chef-d'ordre d'une congrégation de chanoines réguliers sous la regle de *S. Augustin* vers l'an 1212. *Guillaume Richard* & quelques autres docteurs de *Paris*, persuadés de la vanité des choses du monde, se retirèrent dans cette solitude avec permission de l'évêque diocésain, ils y furent bientôt suivis de grand nombre d'écoliers de la même université; & c'est de-là que leur solitude prit le nom de *Val-des-écoliers*. Leur établissement s'augmenta avec tant de succès, que, suivant la chronique d'*Alberic*, en moins de vingt ans, ils eurent seize maisons. *Saint Louis* fonda celle de *Ste Catherine* à *Paris*, & en établit d'autres en France & dans les Pays-bas. *Clément Cornuot*, prieur général de cette congrégation, obtint du pape *Paul III.* la dignité d'abbé pour lui & pour ses successeurs. Depuis l'an 1653, cet institut a été uni à la congrégation des chanoines réguliers de *Ste Genevieve* de France. *Alberic*, in *chron. Ste Marthe*, t. IV. *Gall. Christ. Du Molinet, description des habits des chanoines réguliers.*

Le continuateur de *Morery* dit que le premier endroit que les fondateurs du *Val-des-écoliers* choisirent pour leur demeure, étoit si inaccessible par les bois & les rochers qui l'environnoient, qu'on fut obligé, trente ans après, de transporter l'habitation à une demi-lieue du premier monastere, dans un lieu encore fort solitaire, mais moins defagréable. On y transféra les ossemens de ceux qui étoient déjà morts & sur-tout des quatre fondateurs, qui sont sous une belle tombe au milieu du chœur, sur laquelle on lit ces quatre vers:

*Gallia nos genuit, docuit Sorbona, recepit*  
*Hospitio prasul, pavit eremus inops.*  
*Iusta pius solvit Christo, quem ereximus ordo,*  
*Ossa que jam Vallis nostra scholaris habet.*

Les pp. dd. *Martenne* & *Durand*, bénédictins, ont fait imprimer les premières constitutions de ce monastere, qui sont également instructives & édifiantes, dans leur *voyage littéraire*, tom. I. part. I. & supplém. de *Morery*.

**VAL-MADIA** ou **VAL-MAGIA**, (*Géog. mod.*) par les Allemands *Mayn-Thal*; petit bailliage d'Italie, dans la dépendance des douze anciens cantons suisses. Ce bailliage n'est qu'une longue vallée étroite, serrée entre de hautes montagnes, & arrosée dans sa longueur par une riviere de même nom, & qui de-là coule à *Locarno*. (*D. J.*)

**VAL-OMBROSA**, (*Géog. mod.*) monastere, chef

d'ordre d'Italie, dans la *Toscane*, aux montagnes de l'*Apennin*, fondée dans le xj. siecle par *S. Gualbert*. (*D. J.*)

**VAL-TELLINE**, (*Géog. mod.*) les écrivains latins du moyen âge l'appellent *Vallis-Telina*, & nomment les habitans *Volturni*. Les Allemands ont corrompu le nom de *Vallis-Telina* en celui de *Veltyln*.

Seigneurie des *Grisons*, à l'entrée de l'Italie, au pié des Alpes, près du comté de *Bormio*. La vallée qui compose cette seigneurie est fort longue, mais d'une largeur très-inégale. L'*Adda* la traverse & la partage en deux parties. Elle est divisée en trois tiers, qui forment cinq petits bailliages. Le premier tiers a *Tirano* pour capitale; le second tiers a *Sondrio*; & le troisième qui est partagé en deux gouvernemens, a *Trahona* & *Morbegno*. Le territoire de *Teglio* fait un gouvernement à part.

Les cinq gouvernemens de cette vallée ont chacun leur conseil & leurs chefs, qui sont élus par toute la communauté. Ils ont aussi leurs officiers militaires, leurs syndics qui veillent à l'observation des lois, & leurs consuls de justice qui ont soin des orphelins; On fait des assemblées générales pour les affaires qui regardent tous les habitans; ces assemblées se tiennent à *Sondrio*.

Plusieurs puissances ont tenté tour-à-tour de s'emparer de cette petite province au commencement du dernier siecle, lorsqu'elle appartenoit aux ligués *Grises réformées*. On vit en 1620 éclorre le projet de massacrer tous les protestans du pays. On en égorga environ cinq cens, & ce fut le fruit des intrigues de la maison d'*Autriche*. Elle s'empara des comtés de *Bormio* & de *Chiavenna*, d'où elle chassa les protestans. Les *Espagnols* vouloient joindre la *Val-Telina* aux *Milanez*. Le pape *Urbain VIII.* avoit obtenu qu'on la séquestrât entre ses mains, & ne desespéroit pas de la garder. La France jalouse affranchit ce pays de l'invasion autrichienne; mais les ministres autrichiens engagerent finalement les *Grisons* à s'allier avec l'empereur sous des conditions favorables. La capitulation fut conclue à *Milan* en 1639, & la religion protestante a été bannie du pays.

*François I.* roi de France, s'étant mis en possession du duché de *Milan* en 1516, céda aux *Grisons* la conquête qu'ils avoient faite de la *Val-Telline*, & des comtés de *Chiavenna* & de *Bormio*; cependant quoique ce pays soit beaucoup meilleur que celui qu'ils habitent, ils n'ont point voulu s'y établir. Ils préférèrent le séjour de leur première patrie aux beautés d'une terre étrangere, & l'amour de la liberté les porte à croire qu'ils sont plus en sûreté dans leurs montagnes, dont aucune puissance ne tentera jamais de les débusquer. (*D. J.*)

**VAL-VERD**, (*Hist. ecclésiast.*) monastere de chanoines réguliers. Ce ne fut d'abord qu'un hermitage, où *Jean de Bosco*, descendu des anciens ducs de *Brabant*, se retira au commencement du xiv. siecle. L'hermitage fut successivement habité par deux ou trois hermites, & continua d'être pauvre jusqu'à ce qu'il eut une chapelle, une maison, des revenus, un habit, une regle, & devint chef de maison. Alors il s'unit avec d'autres, & perdit son nom.

**VALABLE**, adj. (*Gram.*) qu'on peut faire valoir devant les tribunaux, au jugement des hommes; ainsi on dit, ce titre est valable; ce testament est valable; c'est un contrat très-valable; c'est un excuse valable. On dit aussi en derniers comptans & valables. Alors il s'oppose à de mauvais aloi, manquant de cours, &c.

**VALACHIE** ou **VALAQUIE**, (*Géog. mod.*) principauté de l'Europe, possédée pour la meilleure partie par le *Turc*, & pour le reste par l'empereur. Elle a environ 80 lieues du levant au couchant, & 40 du midi au septentrion. Elle est bornée au nord partie

par la Moldavie, partie par la Transilvanie; au midi, par le Danube; au levant, par ce même fleuve; & au couchant, par la Transilvanie. La partie de cette province qui dépend de l'empire turc, est gouvernée par un hospodar ou vaivode.

Cette province fut anciennement nommée *Flaccis*, du nom de *Flaccus*, que Trajan y envoya avec une colonie de trente mille hommes pour cultiver le pays, qui fournit à l'armée romaine une bonne partie des vivres pendant la guerre contre les Scythes & les Sarmates. La *Valachie* & la Moldavie ne composoient autrefois qu'une seule province des Daces, nommée simplement *Valachie*; mais ayant ensuite été divisée en haute & basse, à cause de la rivière qui la partageoit, la dernière a toujours retenu le nom de *Valachie*, & l'autre a pris celui de *Moldavie*. Elle avoit autrefois ses princes particuliers, dépendans & tributaires des rois d'Hongrie; mais tout a changé depuis que Selim II. s'est emparé de cette province en 1574.

Elle est divisée en treize comtés, qui sont habités indifféremment par les Saxons, par les Hongrois & par les naturels du pays. L'hospodar qui la gouverne tire une grosse somme de la dixme de la cire & du miel, dont les peuples font leur principal trafic, ainsi que du blé & du vin qu'on porte en Russie. L'hospodar paye de son côté un argent considérable à la Porte, pour être maintenu dans son gouvernement.

Il n'y a que trois villes dans la *Valachie*, savoir Tergovitz, où demeure l'hospodar, Briël & Treffort. Le terroir seroit fertile, si les habitans le cultivoient; mais la plus grande partie est en friche, & les terres sont au premier qui veut les labourer & enfemencer. Cette province est en quelques endroits traversée d'épaisses forêts, & dans d'autres elle manque totalement de bois. On en tire des chevaux, des bœufs & des bêtes à laine. Les maisons des habitans ne sont bâties qu'en terre grasse, & couvertes de roseaux. La langue du pays a un grand rapport avec la latine; mais dans les cérémonies de la religion qui est celle des Grecs, on se sert de la langue franque. (D. J.)

VALANEINE, (Marine.) voyez BALANEINE.

VALANTIA, f. f. (Hist. nat. Botan.) genre de plante dont les fleurs sont des bassins partagés ordinairement en quatre parties, quelquefois en trois. Le calice devient un fruit membraneux, semblable en quelque manière au pié d'un oiseau qui tient dans ses serres une graine de la forme d'un petit rein. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences*, an. 1706. Voyez PLANTE.

VALCUM, (Géogr. anc.) lieu de la basse Pannonie, entre *Silacensis* & *Mogesiensis*, à 28 milles de l'un, & à 30 milles de l'autre. Ce lieu n'est pas Wolcowar sur le Danube, comme le pensoit Lazius; ce seroit plutôt Veltz, bourgade de Hongrie, dans l'Esclavonie. (D. J.)

VALDANUS, (Géogr. anc.) fleuve de la Pannonie, selon Plin, l. III. c. xxv. qui met son embouchure dans le Danube, au-dessus de la Save: on l'appelle présentement *Valpo* ou *Walpo*. Cette rivière a sa source dans l'Esclavonie; & après avoir arrosé la ville de Valpo, elle se rend à Wolkowar où elle se jette dans le Danube un peu au-dessous de l'embouchure de la Drave. (D. J.)

VALDEPEGNAS, (Géogr. mod.) village d'Espagne, dans le diocèse de Toledé. Il a donné la naissance en 1560 à Balbuena (Bernardo de), l'un des meilleurs poètes espagnols, qui devint évêque de Puerto-Rico en Amérique. On a de lui 1°. des bucoliques intitulées, *le spectacle d'or dans les bois d'Eriphile*; 2°. un poème héroïque sous le titre de *el Bernardo*; 3°. la *grandeur du Mexique*. Il mourut en 1627. (D. J.)

VALDERAS, (Géogr. mod.) vallée de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer du sud, au fond d'une profonde baie. Cette vallée a au-tour de trois lieues de largeur. On y trouve des guaves, des orangers, des limons en abondance; les pacages gras sont pleins de bœufs & de vaches; ce sont-là les seuls habitans de ce beau val-lon où personne ne s'est encore établi.

VALDELVANGE, (Géogr. mod.) en allemand *Valderfringen*; les François craignant de s'écarter la langue, écrivent & prononcent *Vaudevrance*; ville ruinée de France, en Lorraine dans le bailliage allemand, sur la rive gauche de la Saare. Louis XIV. a détruit cette ville, & a fait construire au-dessus une forteresse qu'on a nommée *Saar-Louis*, & qui est de ce côté-là le boulevard de la France. (D. J.)

VALDIC, f. f. (Hist. nat. Botan.) *valdia*; genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & découpée le plus souvent en trois parties; cette fleur a deux calices, elle est enveloppée par l'un de ces calices & soutenue par l'autre; celui-ci devient dans la suite un fruit rond & mou, qui contient pour l'ordinaire deux semences oblongues. Plumier, *nova plant. amer. genera*. Voyez PLANTE.

VALDIVIA, ou BALDIVIA, (Géogr. mod.) petite ville d'Amérique méridionale, au Chili, sur la côte de la mer du sud, avec un port de même nom; lequel port est le plus beau & le plus fort de toute la côte de la mer du Sud.

VALENA, (Géogr. anc.) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, liv. II. ch. xv. la met au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Cependant Villeneuve & Mollet veulent que ce soit aujourd'hui la ville de *Gran*, & selon Lazius c'est *Valbach*.

VALENÇA, (Géogr. mod.) par les François *Valence*, petite ville d'Italie, dans le Milanéz, capitale de la Laumeline, sur la rive droite du Pô, près de sa jonction avec le Tanaro. Long. 26. 17. Lat. 44. 55. (D. J.)

VALENÇA D'ALCANTARA, (Géogr. mod.) ville d'Espagne, dans l'Estramadure, sur les frontières de Portugal, à 7 lieues au sud-ouest d'Alcantara. Elle est bâtie sur un roc avec un vieux château. Long. 11. 30. Lat. 39. 10.

VALENÇA DO MINHO, (Géogr. mod.) ville de Portugal, dans la province d'entre Duero-e-Minho, sur les frontières de la Galice, au bord du Minho, vis-à-vis de Tuy. Long. 8. 36. Lat. 41. 54. (D. J.)

VALENCE, (Géogr. mod.) province d'Espagne; avec titre de royaume. Elle est bornée au nord par l'Aragon & la Catalogne; au midi & au levant par la mer Méditerranée; au couchant par la nouvelle Castille, & par le royaume de Murcie. Elle tire son nom de sa capitale, & s'étend du nord au sud de la longueur d'environ 66 lieues sur 25 dans sa plus grande largeur.

Elle est arrosée d'un grand nombre de rivières; dont les principales sont la Segura, le Xucar, la Guadalaviar, le Morviedro & le Millas ou Millares.

Cette province est une des plus peuplées de l'Espagne. On y compte 7 cités, 64 villes ou bourgs, & 4 ports de mer, entre lesquels est Alicante. *Valence* est aussi l'un des plus agréables pays de la monarchie. On y jouit d'un printemps presque continu. Les côtes abondent en excellens vins; les vallées & les plaines sont couvertes d'arbres fruitiers chargés de fruits ou parés de fleurs dans toutes les saisons de l'année; on y recueille du riz, du lin précieux, du chanvre, de la soie, de l'huile, du miel & du sucre. La mer y fournit abondamment de poissons, particulièrement des aloses & du thon; les montagnes, quoique rudes & stériles pour la plupart, y cachent dans leurs entrailles des mines fécondes en alun & en



fer, ainsi que des carrières d'albâtre, de chaux, de plâtre & de calamine.

C'est le pays qu'habitoient anciennement les Celtibériens, les Contestains & les Lusons. Il fut érigé en royaume l'an 788 par Abdalla qui en étoit le gouverneur. Dans le x. siècle, sous le regne de Ferdinand, fils de Sanche roi de Navarre & d'Aragon, le cid don Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjuguait le royaume de Valence. Sans être roi, & sans en prendre le titre, soit qu'il lui préférât celui de cid, soit que l'esprit de chevalerie le rendit fidèle au roi Alphonse son maître, il gouverna néanmoins le royaume de Valence avec l'autorité d'un souverain, recevant des ambassadeurs, & se faisant respecter de toutes les nations. Corneille a trouvé l'art de nous intéresser pour lui, & il est vrai qu'il épousa depuis Chimène dont il avoit tué le père.

Après sa mort arrivée l'an 1096, les Maures reprirent le royaume de Valence, & l'Espagne se trouva toujours partagée entre plusieurs dominations; mais Jacques, le premier des rois d'Aragon à qui les états ayent prêté le serment de fidélité, reprit sur les Maures en 1238, le beau royaume de Valence. Ils se soumirent à lui, & continuèrent de le rendre florissant. C'étoit encore dans ce pays favorisé de la nature qu'habitoit la plus grande partie des Maures qui furent chassés de l'Espagne pour toujours en 1610. Leurs descendans qu'on appelle *Mauriques*, sont bons laboureurs, robustes, sobres & laborieux.

Le royaume de Valence avoit ci-devant de grands privilèges, dont Philippe V. le dépouilla en 1705, pour avoir embrassé le parti de l'archiduc, & en même tems il réunit ce royaume à celui de Castille, pour en être désormais une province. (D. J.)

VALENCE, (*Geog. mod.*) ville d'Espagne, capitale de la province de même nom, à 65 lieues au sud-ouest de Barcelone, à 45 de Murcie, & à 67 de Madrid.

Cette ville est située à 3 milles de la mer, au bord du Guadalaviar, dans une campagne admirable, où la nature semble avoir répandu tous ses dons à pleines mains, pour servir aux besoins & aux délices de la vie. Indépendamment de la beauté du lieu, des agrémens de sa situation, de la douceur de l'air, de la fertilité du terroir, la mer y forme dans le voisinage un lac de trois lieues d'étendue & d'une lieue de largeur; c'est ce lac que les Romains nommoient *amarnum stagnum*, & qui produit divers poissons des plus délicats.

La ville est grande, & contient environ douze mille feux dans son enceinte; les habitans y sont égayés par la température de l'air, & les femmes y passent pour être les plus belles du royaume. Entre les édifices publics se distingue par sa beauté l'église cathédrale, dont le trésor est très-riche; le grand autel de cette église est tout couvert d'argent, & éclairé de quatorze candélabres de même métal, suspendus au-devant. On vante aussi en fait de bâtimens profanes les palais du vice-roi, de la ciuta & de la députation, l'arsenal, la bourse & l'hôtel-de-ville.

On compte à Valence douze portes, dix mille puits ou fontaines d'eau vive, & cinq ponts sur le Guadalaviar; ils ont quinze pas de largeur, & environ trois cens de longueur. L'incommodité de cette ville est de n'être point pavée, ce qui la rend fort sale en hiver, & remplie de poussière en été.

Elle est le siège d'une université & d'un archevêché, qui y fut fondé en 1492 par le pape Innocent VIII. L'archevêque jouit de trente à quarante mille ducats de rente, & revêt l'habit de cardinal dans les cérémonies de l'église. Les canonicats de la cathédrale valent chacun trois mille écus de revenu.

Cette ville est habitée par une grande partie de la noblesse du royaume, ainsi que par un grand nom-

bre de négocians, qui profitent de la quantité de mûriers du territoire pour y fabriquer toutes sortes de soies, & en faire fleurir le commerce. Il y a dans Valence un gouverneur qui se nomme *corregidor*. La noblesse fait un corps à part, & a une chambre particulière qu'on nomme la *casa de la deputacion*. Long. suivant Cassini, 16. 46. 15. lat. 39. 30.

Je ne dois pas oublier de dire, à la gloire de Valence, qu'on y trouve divers monumens d'antiquité, parce que c'est en effet une ancienne ville. Elle fut donnée l'an de Rome 616, près de deux cens quarante ans avant Jésus-Christ, à de vieux soldats qui avoient servi sous le fameux Viriat, de-là vient que les habitans prenoient le nom de *veteres*, ou de *veterani*, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on a trouvée: *C. Valenti hospitiano. Mestio. Quintio. nobilissimo. Cæs. principi juventutis Valentini. veteri. & veteres*. Pompée détruisit cette ville dans le tems de la guerre de Sertorius; mais elle fut rétablie dans la suite. Les Maures qui s'en étoient saisis, la perdirent dans le xj. siècle, par la valeur de Rodrigue dias de Bivar, surnommé le *cid*. Ils la reprirent après sa mort, arrivée l'an 1096, & s'y maintinrent jusqu'en 1238, que Jacques I. roi d'Aragon, la leur enleva pour toujours.

C'est dans cette ville que naquit le pape Alexandre VI. mort à Rome en 1503, à l'âge de 72 ans, laissant en Europe, dit M. de Voltaire, une mémoire plus odieuse que celle des Nérons & des Caligula, parce que la sainteté de son ministère le rendoit plus coupable. Cependant c'est à lui que Rome dut sa grandeur temporelle, & ce fut lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie.

Furius, (Fridéric) surnommé *Seriolanus*, à cause qu'il étoit né à Valence, dont les habitans étoient appelés vulgairement *Seriols*, mourut à Valladolid l'an 1592. Son traité du conseiller, *del concilio y conficero*, a été fort estimé, il y en a une traduction latine imprimée à Bâle, in-8<sup>o</sup>. en 1563, & ensuite à Strasbourg, in-12. On lui fit des affaires pour avoir mis au jour en latin un fort bon traité intitulé *Bononia*, dans lequel il soutenoit qu'il falloit traduire l'écriture-sainte en langue vulgaire. Il ne fallut pas moins que la protection de Charles-quin pour préserver l'auteur de l'orage qu'on éleva contre lui, mais la lecture de son livre a été défendue par l'index du concile de Trente.

Miniana, (Joseph-Emmanuel) naquit à Valence en 1572, entra dans l'ordre des religieux de la rédemption des captifs, & mourut en 1630. Il est auteur de la continuation de l'histoire d'Espagne de Mariana, & il y travailla douze ans. Quoiqu'il promette dans sa préface la plus grande impartialité, personne n'a espéré de la trouver dans une histoire écrite par un religieux espagnol, qui doit raconter tant de choses concernant des troubles de religion arrivés sous Charles-quin & sous Philippe II. aussi n'a-t-il puisé tout ce qu'il dit sur cette matière, que dans des auteurs remplis des mêmes préjugés que lui; & pour ce qui regarde les troubles des Pays-bas, il n'a fait qu'abrèver le jésuite Strada. En parlant de la mort tragique du prince d'Orange Guillaume I. il loue extrêmement, *liv. VIII. ch. xiiij. p. 341. col. 1.* la constance avec laquelle l'assassin Balthazar Gérard souffrit la mort; & loin d'insinuer que ce parricide la méritoit, il remarque que la tête de Gérard exposée au bout d'une pique, parut beaucoup plus belle qu'elle n'étoit quand il vivoit. Il traite en même tems de monstres & d'hommes détestables, des gens illustres qui n'ont eu d'autres défauts que de ne pas penser comme l'Eglise romaine. Le pere Miniana auroit dû se souvenir de la disposition où il dit lui-même que doit être un bon historien: « de se regarder comme ci- »

» toyen du monde, de tout peser à la balance de » Thémis avec la dernière exactitude, & sur-tout » avec un amour dominant de la vérité ». Au reste, son style n'est point aussi net & aussi dégagé que celui de son modèle. Il s'est proposé mal-à-propos d'imiter Plaute, & quelquefois ses phrases par leur concision sont obscures & embarrassées.

*Vives* (Jean-Louis) naquit à Valence en 1492, & mourut à Bruges en 1540, à 48 ans. Il a beaucoup écrit, & avec peu d'utilité pour le public; cependant ses ouvrages recueillis & imprimés à Bâle en 1555 en deux vol. in-fol. ont été recherchés dans le xvj. siècle.

N'oublions pas *Ferrier* (Vincent) dominicain, qui fleurissoit vers le milieu du xiv. siècle. Benoît XIII. le choisit pour son confesseur; & comme il avoit un talent peu commun pour la prédication, il se rendit bien-tôt fameux. Il fit aussi des miracles en nombre, & fut canonisé. Ce saint thaumaturge, dit le pere d'Orléans, n'avoit pourtant rien de farouche & d'embarrassé lorsque son ministère le mettoit dans le commerce du monde & à la cour des princes. On tâcha de l'attirer dans l'assemblée du concile de Constance, par deux raisons, l'une pour qu'il aidât par son crédit à terminer les affaires épineuses qui occupoient les peres, & l'autre pour l'empêcher d'autoriser les Flagellans, dont la secte avoit fait de grands progrès malgré les édits des empereurs & les bulles des papes.

Vincent Ferrier les favorisoit extrêmement par ses manieres & par ses actions qui ressembloient beaucoup le fanatisme: il marchoit souvent à la tête d'une foule prodigieuse de pénitens, qui se fouettoient jusqu'au sang, & qui couroient par-tout après lui pour l'entendre prêcher. On peut juger que le saint voyoit sans chagrin les fruits de sa prédication, & que si les Flagellans aimoient à l'entendre, il n'étoit pas fâché d'en être suivi. Le concile de Constance eut beau s'y prendre avec dextérité pour ramener le dominicain; il ne voulut point se rendre à l'assemblée, malgré les sollicitations pressées du roi d'Aragon même. Il mourut à Vannes en Bretagne le 5 d'Avril 1419, jour auquel on célèbre sa fête dans l'Eglise romaine depuis sa canonisation. On a de lui quelques ouvrages dont on ne fait aucun cas, ou plutôt qu'on méprise beaucoup aujourd'hui. (*Le chevalier DE JACOURT.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) ville de France dans le Dauphiné, capitale du Valentinois, sur la rive gauche du Rhône, à 7 lieues au nord-ouest de Die, à 9 lieues de Viviers, à 12 au midi de Vienne, & à 120 de Paris.

Les maisons de Valence sont fort vilaines; mais le palais épiscopal est bien bâti. L'évêché établi dès le iij. siècle est suffragant de Vienne. Cet évêché vaut environ 16000 liv. de revenu, & a dans son diocèse une centaine de paroisses, deux abbayes d'hommes, & deux de filles.

L'université avoit d'abord été fondée à Grenoble par le Dauphin Humbert II. & fut transférée à Valence par Louis XI. l'an 1454. Elle est composée de trois facultés, & n'a pas soutenu sa première réputation. *Long. 22. 28. latit. 44. 55.*

Valence est une des plus anciennes villes des Gaules; car elle étoit déjà colonie romaine du tems de Plin le naturaliste. Après l'institution des nouvelles provinces, elle demeura sous la première viennoise; & après la ruine de l'empire romain, elle fut soumise aux Bourguignons, & ensuite aux François Mérovingiens; sous les Carlovingiens elle fut du royaume de Bourgogne & d'Arles, & reconnut ceux qui n'étoient pas de la race de Charlemagne, jouirent de ce royaume.

*Baro* (Balthazar) né à Valence en 1600, & reçu à l'académie françoise en 1633, fut gentilhomme de mademoiselle Anne-Marie-Louise d'Orléans,

Tome XVI.

filie de Gaston. Il mourut en 1650. L'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur, est le cinquieme tome d'*Afric*, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes donnés par M. d'Urfé, dont Baro avoit été secrétaire. Le grand succès de ce roman produisit ceux de Gomberville, de la Calprenede, de des-Mairis, & de Scudery. Que de différence entre les romans de ce tems-là, & ceux de Richardson! Baro fit aussi neuf piéces de théâtre imprimées, dont la moins mauvaise est Parthénie tragédie.

*Joubert* (Laurent), médecin ordinaire du roi, naquit à Valence en 1530, & se rendit célèbre par ses leçons. On étoit si prévenu de ses lumieres, qu'Henri III. souhaitant avec passion d'avoir des enfans, le fit venir à Paris, dans l'espérance que l'habileté de ce médecin leveroit tous les obstacles qui rendoient son mariage stérile; mais son espérance fut trompée. Joubert avoit cependant traité cette matiere dans ses erreurs populaires, & même il l'avoit fait avec une indécence inexcusable; cet ouvrage devoit contenir six parties, divisées chacune en cinq livres; mais le public n'en a vu que la première, & quelque chose de la seconde; les ouvrages latins forment deux volumes in-fol. dans les éditions de Francfort, 1582, 1599, & 1645. Il mourut à Lombez en 1582, à 52 ans.

*Sautel* (Pierre-Juste), jésuite, né en 1613, à Valence, s'est distingué par ses petites piéces en vers latins, lesquelles sont délicates & ingénieuses. On estime son élégie sur une mouche tombée dans une terrine de lait; son essai d'abeilles distillant du miel dans le carquois de l'Amour; sa querelle des mouches; son oiseau mis en cage; son perroquet qui parle, &c. Il mourut à Tournon, en 1662, âgé de 50 ans. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville, difons mieux, bourg de France dans l'Agénois, sur la rive droite de la Garonne, vis-à-vis d'Aurignac. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) nos géographes disent petite ville de France dans l'Armagnac, à six lieues au nord d'Auch, sur la Blaise; cette place ne vaut pas un bourg. (*D. J.*)

VALENCE, (*Géog. mod.*) petite ville de France; dans le haut Languedoc, au diocèse d'Alby, & l'une des douze principales préfectures de ce diocèse.

VALENCE, golphe de, (*Géog. mod.*) golphe formé par la partie de la mer Méditerranée qui baigne les côtes du royaume de Valence. Il s'étend depuis l'embouchure de l'Ebre, jusqu'au cap nommé la punta del Emperador. (*D. J.*)

VALENCE, douane de, (*Finance.*) la douane de Valence est un droit local destructif du commerce, & qui fatigue à la fois six ou sept provinces, dont il anéantit les communications.

Cette douane fut établie en 1625. par bail, pour la somme de quatre cens mille livres, à des traitans, pendant trois ans; son étendue, quant à la perception des droits, est excessive; la maniere de les percevoir n'est pas moins onéreuse, son effet est de détruire le commerce des bestiaux, autrefois si considérable en Dauphiné, d'occasionner des tours & détours aux marchandises des provinces limitrophes, de diminuer les consommations intérieures & extérieures. La forme du tarif de cette douane est contre toute bonne politique, en ce qu'elle est susceptible d'une infinité de surprises; enfin elle a acquis entre les mains industrieuses des régisseurs, une propriété singulière, c'est celle de pouvoir être perçue deux fois sur la même marchandise. *Consid. sur les finances.* (*D. J.*)

VALENCE ou VALENCEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, sur la rive gauche du Nahon, au midi de Selles, avec un château

L L III

qui n'est point achevé, & qui cependant a autrefois mérité d'être regardé comme une des belles maisons de France. Long. 19. 16. latit. 47. 7. (D. J.)

**VALENCIENNES**, (Géog. mod.) ville de France, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut, entre Condé & Bouchain, à huit lieues au nord-est de Cambrai, à six au sud-ouest de Mons, & à cinquante de Paris.

Les rois de France avoient un palais à Valenciennes, sous Clovis III. qui y tint une assemblée des grands du royaume, *valentinianis in palatio nostro*, dit la patente de ce prince; cependant Valenciennes n'étoit encore qu'une bourgade; mais sa situation avantageuse la rendit avec le tems une bonne ville. L'Escaut qui la coupe par le milieu, & où il y a de belles écluses, y porte bateau. Comme cette rivière la divise en deux, la ville est aussi de deux diocèses, de Cambrai & d'Arras; c'est ce qui fait qu'elle a été attribuée par divers auteurs au Hainaut, & par d'autres à la Flandre. Les empereurs de qui Cambrai & le Hainaut relevoient, prétendoient avoir la souveraineté de toute la ville; mais cette prétention leur étoit disputée par les comtes de Flandre, & par les rois de France de qui ces comtes relevoient. Louis XIV. prit Valenciennes en 1677. & elle lui fut cédée l'année suivante par le traité de Nimègue.

Cette ville, dont Henri Oultreman a donné l'histoire imprimée à Anvers, en 1590. in-4°. contient à-peu-près quatre mille maisons, & environ vingt mille habitans; les rues sont étroites, mal percées, & toutes tortues; ses fortifications & la citadelle ont été réparées, & construites en partie par le maréchal de Vauban; la citadelle est une des plus irrégulières qu'on puisse voir, mais les redoutes sont belles & bien revêtues.

Il y a dans cette ville un gouverneur, un lieutenant de roi, & bonne garnison; la citadelle a son gouverneur particulier; les membres de la magistrature sont nommés tous les ans par le gouverneur de la ville, & par l'intendant de la province. La justice royale qu'on appelle la *prévôté-la-comte*, s'étend sur les vingt-quatre villages de la prévôté, & connoît des cas royaux dans la ville; l'appel des jugemens est porté au parlement de Douay. Le commerce de Valenciennes consiste en camelots, bourcans, toiles fines appellées *baisties*, & belles dentelles. Long. 21. 45. latit. 50. 22.

Froissard (Jean), prêtre, historien & poète, naquit à Valenciennes vers l'an 1337. & montra dès sa jeunesse un fond de dissipation naturelle, qui exerça souvent la patience de ses maîtres. Il aimoit la chasse, les assemblées, les danses, la bonne chère, le vin, & les femmes. Tout cela paroît par un morceau de ses poésies, où il se dépeint ainsi lui-même :

*Et si destoupe mes oreilles,  
Quand j'oi vin verser de bouteilles,  
Car au boire prens grant plaisir,  
Aussi fais en beaux draps vestir,  
En viande fresche & nouvelle.  
Violettes en leur saisons,  
Et roses blanches & vermeilles  
Voi volontiers, car c'est raisons,  
Et chambres plaines de candilles;  
Jus & dances, & longues veilles,  
Et beaux lits pour li rafraichir,  
Et au couchier pour mieulx dormir  
Espèces, (épices) claires, & rîcèlles:  
En toutes ces choses veir  
Mon esperis se renouvelle.*

Le goût pour l'histoire remplit un peu le vuide que l'amour des plaisirs laissoit dans son esprit & dans son cœur. Il avoit à peine vingt ans lorsqu'il entreprit d'écrire l'histoire des guerres de son tems, par-

ticulierement de celles qui suivirent la bataille de Poitiers. Quatre ans après, en 1356, étant allé en Angleterre, il en présenta une partie à la reine Philippe de Haynaut, femme d'Edouard III. Quelque jeune qu'il fût alors, il avoit déjà parcouru toutes les provinces de la France.

L'objet de son voyage en Angleterre étoit de s'arracher au trouble d'une passion qui le tourmentoit depuis long tems; mais malgré les amusemens qu'on lui procura, & les caresses dont on l'accabla, rien ne put charmer l'ennui qui le dévorait; il résolut de se rapprocher; cependant ses assiduités & ses soins auprès de sa maîtresse ayant été encore sans succès, il s'éloigna d'elle une seconde fois; il retourna en Angleterre, & fut nommé clerc, c'est-à-dire secrétaire ou écrivain de la chambre de la reine. Elle prenoit souvent plaisir à lui faire composer des poésies amoureuses; mais ce n'étoit là qu'un amusement qui ne préjudicoit point à des travaux plus sérieux, puisqu'il fit aux frais de cette princesse, pendant les cinq années qu'il passa à son service, plusieurs voyages dont l'objet paroît avoir été de rechercher tout ce qui devoit servir à enrichir son ouvrage.

Après la mort de cette reine, qui l'avoit comblé de biens, il s'attacha à Vincelas de Luxembourg, duc de Brabant, ensuite à Gui, comte de Blois. Ce dernier prince lui donna des lettres de recommandation pour Gaston Phoebus, comte de Béarn, ce qui lui procura le moyen de s'instruire à fonds des provinces du royaume les plus éloignées, où il avoit qu'un grand nombre de guerriers se signaloient tous les jours par de merveilleux faits d'armes. En 1355, il fit une course en Angleterre, où il n'avoit pas été depuis vingt ans; le roi le grâcia beaucoup, & le gratifia à son départ de cent nobles dans un gobelet d'argent doré, pesant deux marcs. Il mourut six ans après, âgé d'environ 64 ans.

Son histoire est un ouvrage précieux. Elle comprend tout ce qui s'est passé en France, en Espagne, & en Angleterre, depuis 1326, jusqu'en 1400. En guerrand de Monstrelet continua cette besogne jusqu'en 1467. On a plusieurs éditions de la chronique de Froissard; les premières sont à Paris, chez Jean Petit, & chez Antoine Vérard, en caractères gothiques. Denys Sauvage la réimprima à Lyon en 1559. la quatrième édition parut à Paris en 1574; mais comme les François accusent Froissard de partialité pour la nation angloise, ils ont par-ci par-là, tronqué son histoire dans toutes leurs éditions.

On dit qu'on garde dans la Bibliothèque de Bréslaw, un manuscrit complet de la chronique de Froissard; c'est sur ce manuscrit qu'elle mériteroit d'être réimprimée. Il faudroit y joindre dans ce cas le mémoire sur la vie de l'historien, par M. de Sainte Palaye, inséré dans le recueil de l'Académie des Inscriptions, tom. X. in-4°. p. 564. (*Le chevalier DE JAYCOUAT.*)

**VALENGIN**, (Géog. mod.) comté joint à celui de Neuf-Châtel, & compris parmi les allées de la Suisse, dont ces deux comtés occupent une partie des quartiers occidentaux. Le comté de Valengin a eu divers seigneurs. Il tire son nom d'une bourgade contenant à peine vingt maisons, & dans laquelle étoit autrefois un château bâti sur un rocher. Les comtes de Neuf-Châtel investirent en 1707, le roi de Prusse de leur comté & de celui de *Hutengis*; cette possession lui fut confirmée par le traité d'Utrecht. (D. J.)

**VALENTIA**, (Géog. anc.) 1<sup>re</sup> cité de la grande-Bretagne, selon Ammien Marcellin, qui en fait le détail suivant.

Les Pictes, dit-il, les Scots, & quelques autres peuples du pays, s'étant jetés sur la province romaine, sous l'empire de Valentinien. Le prince envoya contre eux Théodose l'ancien, qui repoussa ces



peuples, s'empara d'une partie de leurs terres, & fit construire deux forts sur l'isthme qui sépare les deux mers, afin de les tenir plus éloignés. Par-là, les terres des Romains se trouverent augmentées d'un grand pays, dont Théodose fit une cinquième province, à laquelle il donna le nom de *Valenia*, pour faire honneur à Valentinien.

Ce pays faisoit partie du royaume des Pictes, qui par ce moyen se trouva considérablement diminué. Cette province comprenoit la meilleure partie de l'Ecosse; aussi cette invasion nouvelle irrita tellement les Calédoniens, que jamais ils ne cessèrent depuis de harceler les Romains & les Bretons leurs sujets. Tant que l'empire romain eut assez de force pour se soutenir, leurs efforts furent inutiles; mais d'abord qu'il vint à chanceler, c'est-à-dire dès le commencement du cinquième siècle, les Calédoniens revenant à la charge avec une nouvelle fureur, franchirent toutes les barrières qu'on leur avoit opposées, & firent de grands ravages dans la province des Romains: ceux-ci les repoussèrent quelquefois, mais ayant assez à faire chez eux, ils se retirèrent de la province de *Valenia*, & bâtirent de grosses pierres la muraille que l'empereur Sévère avoit élevée deux cents trente ans auparavant, entre l'embouchure de la Tyne & celle de l'Eden.

2°. *Valentia*, ville & colonie de la Gaule narbonnoise. Ptolomée, l. II. c. x. la donne aux peuples *Segalauni*. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Lyon, entre *Augusta* & *Ursola*; c'est aujourd'hui la ville de Valence.

3°. *Valentia*, ville de l'Espagne tarragonoise. Plin, l. III. c. iij. la met dans le pays des *Idétains*, à trois milles de la mer, & lui donne le titre de colonie. C'est aujourd'hui Valence, capitale d'un royaume de même nom.

4°. *Valentia*, autre ville d'Espagne. Le consul Junius donna cette ville avec des terres, aux soldats qui avoient combattu sous Viriat. Cette ville, selon Mariana, étoit sur le Minho, & son nom s'est conservé jusqu'à présent. C'est aujourd'hui Valença, bourg de Portugal, dans la province de Tra-los-montes, sur la rive gauche du Minho, vis-à-vis de Tuy.

5°. *Valentia*, ville d'Italie dans la Messapie ou la Calabre; c'est apparemment le *Valerium* de Pomponius Méla, l. II. c. iv. qui étoit à l'embouchure du fleuve *Paënius*.

6°. *Valentia*, ville de l'île de Sardaigne, dont les habitans sont nommés *Valentini* par Plin, liv. III. c. vij. (D. J.)

*VALENTIANÆ*, (Géog. du moyen âge.) nom de la ville de Valenciennes, dans le Hainaut, sur le bord de l'Escaut. Eginhard, *ad annum 771*, dit que le roi Charles tint une assemblée générale *in villa Valentianæ*. M. de Longueue prétend que le fondateur de Valenciennes fut Valentinien I, ou son plus jeune fils; & que le nom de *Valentianna* est corrompu de *Valentiniana*: mais Cellarius regarde l'origine de Valenciennes comme fort incertaine, & parle qu'elle a pris le nom *Valentiana* de son fondateur nommé *Valens*. (D. J.)

*VALENTIN*, (Géog. mod.) maison de plaisance du roi de Sardaigne, dans le Piémont, sur le bord du Pô, au-dessus de Turin. Elle est enrichie de belles peintures, & ornée de beaux jardins. (D. J.)

*VALENTINE*, (Géog. mod.) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse de Comminges, proche la rive droite de la Garonne, vis-à-vis Saint-Gaudens; on attribue la fondation de cette place, entièrement dépeuplée, à Philippe-le-Bel; c'est un grand passage pour entrer en Catalogne & en Aragon. (D. J.)

*VALENTINIENS*, s. m. pl. (Hist. ecclési.) ancienne & fameuse secte de Gnostiques, ainsi appellés de

Tome XVI.

l'hérétique Valentin leur chef, qui vivoit dans le onzième siècle. Voyez Gnostiques.

Le fonds du système des *Valentiniens* étoit de vouloir expliquer l'Evangile par les principes du platonisme; c'est pourquoi ils avoient imaginé une généalogie d'éons ou d'éones au nombre de trente, mâles & femelles qui composoient le plérôme ou la divinité. Voyez l'exposition de ce système sous le mot EONS.

Outre cela Valentin & ses sectateurs disoient que les Catholiques, qu'ils appelloient *Psychiques*, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne pouvoient se sauver que par la foi simple & les œuvres; que c'étoit à eux que convenoit la continence & le martyre, mais que les spirituels (c'est le nom que se donnoient les *Valentiniens*), n'avoient pas besoin de bonnes œuvres, parce qu'ils étoient bons par nature & propriétaires de la grace qui ne pouvoit leur être ôtée. Ils se comparoient à l'or qui ne se gâte point dans la boue; c'est pourquoi ils mangeoient indifféremment des viandes immolées aux idoles, & prenoient part aux fêtes des payens & aux spectacles mêmes des gladiateurs. Quelques-uns s'abandonnoient sans mesures aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, & à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Ils se moquoient des Catholiques qui craignoient les péchés de parole & même de pensée, les traitant de simples & d'ignorans, sur-tout ils condamnoient le martyre, & disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu.

Pour initier à leurs mystères il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, & avec de certaines paroles célébroient un mariage spirituel, à l'imitation de l'union des éones; d'autres amenoient leurs disciples à l'eau & les baptisoient au nom de l'inconnu pere de tout, en la vérité mere de tout, & en celui qui est descendu, en Jesus, en l'union, la rédemption, & la communauté des puissances; d'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, & se contentoient de jeter sur la tête de l'huile & de l'eau mêlée & d'oindre de baume; d'autres rejettoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystère de la vertu invisible & ineffable ne pouvoit s'accomplir par des créatures sensibles & corruptibles; que la rédemption étoit toute spirituelle, & s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite. Les *Valentiniens* se divisèrent en plusieurs branches connues sous les noms de *Cairites*, d'*Ophites*, & de *Sethiens*. Voyez CAIRITES, OPHITES, & SETHIENS. Fleury, *Hist. ecclési. tom. I. l. III. n°. 29. & 30.*

*VALENTINOIS*, (Géog. mod.) pays de France, dans le Dauphiné. Il est borné au nord par le Viennois, au midi par le Triestinois, au levant par le Diois, & au couchant par le Rhône, qui le sépare du Languedoc, comme l'Isère le sépare du Viennois.

Les peuples du *Valentinois* sont nommés par Plin *Segovaltauni*, par Ptolomée *Segalauni*, & dans la notice de l'empire *Segalauni*.

On ignore les noms des premiers comtes de *Valentinois*; on sait seulement que vers la fin du xij/ siècle, Raymond, comte de Toulouse, donna le Diois & le *Valentinois* à Aymar de Poitiers. En 1446, ces deux comtes furent incorporés au Dauphiné. Louis XII. en fit un duché en 1498. Henri II. gratifia Diane de Poitiers, sa maîtresse, de l'usufruit de ce duché. Louis XIII. l'érigea en duché-pairie, dont il fit la donation à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, qui avoit reçu dans sa ville garnison française, Valence est la capitale de ce duché. (D. J.)

*VALERIA*, (Géog. anc.) 1°. contrée de la Germanie; & qui comprenoit une portion de la Pannonie. Elle est appelée en conséquence *Valeria Pannonia*, par Ammien Marcellin. Selon cet auteur,

LLIII ij

Galere Maximien ayant abattu des forêts immenses & fait écouler le lac Peizon dans le Danube, donna à cette province le nom de sa femme Valérie, fille de l'empereur Dioclétien. La Valérie de Pannonie étoit renfermée entre le Danube & la Drave.

2°. Valeria, province d'Italie, selon Paul, diacre, qui dit que la Nurcie lui étoit annexée, & qu'elle étoit entre l'Ombrie, la Campanie, & le Picenum.

3°. Valeria, ville d'Italie, selon Strabon qui, l. V. p. 238, la place dans le Latium, sur la voie Valérienne.

4°. Valeria, ville de l'Espagne tarragonoise; c'étoit, selon Ptolomée, l. II. c. vj. une des villes des Celtibères. Ses habitans sont nommés Valériens par Plin, l. III. c. iij, qui les met au nombre des colonies. Cette ville étoit bâtie sur une colline; les Maures la ruinèrent, & selon Vaseus, Cuença sur le Xucar dans la nouvelle Castille, s'est élevée des débris de Valeria. (D. J.)

VALÉRIANE, f. f. (Hist. nat. Bot.) valeriana, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondément découpée & soutenue par un calice qui devient dans la suite une semence, le plus souvent oblongue, presque plate, & garnie d'une aigrette. Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE.

VALÉRIANE, (Bot.) dans le système de Linnæus, le calice de ce genre de plante n'est qu'une espèce de bordure feuillée qui entoure le germe; la fleur est d'un seul pétale en tuyau, contenant un suc mielleux, & se divisant dans les bords en cinq segmens obtus; les étamines sont des filets droits, pointus, de la même longueur que la fleur; leurs boffettes sont arrondies; le pistil a son germe au-dessous du réceptacle; le style fin comme un cheveu est aussi long que les étamines; le fruit est une capsule qui s'ouvre & tombe; les graines sont oblongues; les espèces de ce genre de plante offrent de grandes variétés, & presque toutes, cultivées, sauvages, aquatiques, sont employées en maladies.

La grande valériane des jardins, valeriana hortensis, l. R. H. 132, a la racine grosse comme le pouce, ridée, située transversalement & à fleur de terre, fibreuse en dessous, de couleur jaunâtre ou brune en dessus, d'une odeur à-peu-près comme celle de la racine du cabaret, sur-tout quand elle est sèche, & d'un goût aromatique.

Elle pousse des tiges hautes d'environ trois piés, grêles, rondes, lisses, creuses, rameuses, garnies d'espace en espace de deux feuilles opposées, lisses, les unes entières, les autres découpées profondément de chaque côté, comme celles de la scabieuse.

Ses fleurs naissent en ombelles aux sommets des tiges & des rameaux, formant une espèce de girandole, petites, de couleur blanche, tirant sur le purpurin, d'une odeur suave, qui approche un peu de celle du jasmin. Chacune de ces fleurs est un tuyau évasé en rosette, taillée en cinq parties avec quelques étamines à sommets arrondis. Quand la fleur est passée, il lui succède une semence aplatie, oblongue, couronnée d'une aigrette.

Cette plante se multiplie aisément; elle fleurit en Mai & Juin.

VALÉRIANE, (Mat. médic.) grande valeriana, & petite ou valeriana sauvage, c'est la racine de ces plantes qui est d'usage en Médecine.

La grande valeriana & la valeriana sauvage diffèrent beaucoup entre elles quant au degré d'activité. La dernière est beaucoup plus efficace que la première, quoique plusieurs médecins aient recommandé l'une ou l'autre presque indistinctement; ce n'est presque plus que la valeriana sauvage qui est usuelle aujourd'hui. La racine de cette plante a, lorsqu'elle est sèche (état dans lequel on a coutume de l'employer), une odeur forte, pénétrante, désa-

gréable, & une saveur amère, acerbe, dégoûtante. Elle tient un rang distingué, peut-être le premier rang parmi les remèdes anti-épileptiques tirés du règne végétal. Plusieurs auteurs dont le témoignage est très-grave, rapportent des observations d'épilepsie guérie par l'usage de cette racine, à plus forte raison est-elle recommandée & employée avec succès contre les autres maladies convulsives, & principalement dans l'asthme convulsif & la passion hystérique. Cette racine est aussi un emmenagogue éprouvé; on l'ordonne en substance à la dose d'un gros jusqu'à deux dans une liqueur appropriée, & à celle de demi-once jusqu'à une once en décoction.

Ce remède donné à haute dose, & continué pendant quelques jours, a coutume de produire des sueurs abondantes; on pourroit par conséquent l'employer avec succès toutes les fois que cette évacuation est indiquée, & sur-tout dans les maladies chroniques, telles que le rhumatisme, certaines maladies de la peau, l'asthme humide, &c.

La racine de la grande valeriana entre dans la thériaque, le mithridate, l'orviétan, & les trochisques hedichroi; & celle de la petite valeriana dans l'eau thériacale, l'eau épileptique, l'orvietanum præstantius, la poudre anti-spasmodique & les trochisques de myrthe de la pharmacopée de Paris, l'onguent martiatum, &c. La racine & les feuilles entrent dans l'emplâtre diabolatum, l'extrait dans la thériaque céleste. (b)

VALÉRIANE GREQUE, polemonium, genre de plante décrit sous le nom de polemonium. Voyez POLEMONIUM.

VALÉRIANELLE, f. f. (Hist. nat. Bot.) Tournefort compte dix espèces de valerianelle, du nombre desquelles la principale a été décrite sous le nom vulgaire de mâche qu'on lui donne en François. Voyez MACHE. (D. J.)

VALÉRIANELLOIDE, f. f. (Hist. nat. Botan. exot.) genre de plante dont voici les caractères: sa racine est fibreuse, vivace, & le produit d'une semence de couleur cendrée oblongue; pointue, petite, semblable à celle du petit cummin. Sa tige est rameuse, cendrée, couverte d'un petit duvet, & fertile. Ses feuilles sont conjuguées, arrondies, inégales, dentelées, soutenues par un pédicule long & sillonné. Il sort d'entre leurs aisselles, d'autres feuilles conjuguées, semblables aux précédentes, & au nombre de quatre. Les sommets des tiges & des branches sont terminés par un épi long & mince, entouré de calices d'une seule pièce, découpés en cinq parties, & fortement attachés aux côtés de l'épi. Ces calices soutiennent une fleur d'une seule pièce, faite en forme d'entonnoir, divisée en cinq quartiers, & d'un bleu pâle, du dedans du pistil de laquelle s'élevaient deux étamines. L'ovaire est au centre du calice, & contient une semence cylindrique, d'où sort un tuyau qui soutient un sommet demi-sphérique. Boërhaave. (D. J.)

VALÉRY, SAINT, (Géog. mod.) ville de France en Picardie, dans le Vimeux, à l'embouchure de la Somme, à 4 lieues d'Abbeville. Elle est divisée en haute & basse; il y a une abbaye de bénédictins & un port. Les habitans sont presque tous commerçans. Long. 19. 30. lat. 50. 9. (D. J.)

VALÉRY EN CAUX, SAINT, (Géog. mod.) petite ville de France, en Normandie, au pays de Caux, à 7 lieues de Dieppe, & à 17 de Rouen, avec un petit port. Long. 19. 20. lat. 49. 48.

VALESIENS, f. m. pl. (Hist. ecclésiast.) ancienne secte d'hérétiques, ainsi nommés d'un certain Valésus leur chef, inconnu à S. Epiphane, qui faisant mention de cette secte, hérés. 58, avoue qu'il n'en savoit peu de particularités, si ce n'est que ces hérétiques n'admettoient dans leur société que des eunu-

ques; ou s'ils recevoient quelqu'un qui ne le fût pas, ils l'empêchoient de manger de la viande, jusqu'à ce qu'il se fût conformé à leur volonté, & alors ils lui en permettoient l'usage, parce qu'il n'étoit plus, disoient-ils, sujet aux mouvemens déréglés de la chair. S. Epiphane place cette hérésie entre celle des Novatiens & celle des Novatiens, ce qui fait conjecturer qu'elle est du troisième siècle. On ajoute que les *Valefiens* étoient dans les principes des Gnostiques touchant les anges, & qu'ils rejettoient la loi & les prophètes. Baronius, *ad ann. chr. 249.* Dupin, *bibliot. des aut. ecclésiast. des trois premiers siècles.*

**VALET**, f. m. (*Lang. franç.*) le terme de *valet* a été autrefois un titre honorable. Les fils des empereurs étoient appelés *varlets* ou *valets*; Villehardouin s'en sert en plusieurs endroits de son histoire de Constantinople. Fauchet & Pasquier nous apprennent, que les écuyers tranchans étoient appelés *varlets*. Duchêne dans l'histoire de la maison de Richelieu, rapporte un titre de l'an 1201. dans lequel Guillaume Dupleffis se qualifie de *valet*, qui signifie, dit l'historien, *écuyer* ou *damoisel*; & il ajoute cette particularité, que les nobles qui s'intituloient *valets*, donnoient à connoître par-là, qu'étant issus de chevaliers, ils prétendoient à l'ordre de chevalerie obtenu par leurs peres. Il cite ensuite plusieurs titres anciens, où un particulier qualifié *valet*, se dit fils d'un chevalier. Gasse, ancien poëte, parlant du jeune Richard, duc de Normandie, dit:

*Ni ere mie chevalier, encor ere valeton,  
N'avoir encor envis ne barbe, ne guernon, &c.*

Le *valet* au jeu de cartes, signifie le fils du roi & de la reine. Voyez M. du Cange sur Villehardouin, pag. 162. (D. J.)

**VALET, LAQUAIS**, (*Synon.*) le mot de *valet* a un sens général, qu'on applique à tous ceux qui servent. Celui de *laquais* a un sens particulier, qui ne convient qu'à une sorte de domestiques. Le premier désigne proprement une personne de service; & le second un homme de suite. L'un emporte une idée d'utilité, l'autre une idée d'ostentation. Voilà pourquoi il est plus honorable d'avoir un *laquais* que d'avoir un *valet*, & qu'on dit que le *laquais* ne déroge point à sa noblesse, au lieu que le *valet-de-chambre* y déroge, quoique la qualité & l'office de celui-ci soient au-dessus de l'autre.

Les princes & les gens de basse condition n'ont point de *laquais*; mais les premiers ont des *valets* de pié, qui en font la fonction & qui en portoient même autrefois le nom; & les seconds ont des *valets* de labour.

Le mot *laquais* est moderne, & veut dire un homme servant à pié; le mot *valet* est ancien, & se donna d'abord à des officiers honorables, comme *valets* tranchans, *valets* échançons: les écuyers portoient ce nom. Voyez *l'article*. (D. J.)

**VALETS D'ARTILLERIE**, (*Art milit.*) ce sont des garçons qui servent les canonnières, chargent le canon, y mettent le feu, le nettoient, & apportent aux canonnières tout ce qui leur est nécessaire.

**VALET**, f. m. *terme de Marine*; peloton fait de fil de carret sur le calibre des canons, pour boucher la poudre quand on les charge. (D. J.)

**VALET**, *terme de Maréchal*, voyez **POINÇON**. *Valet d'écurie*, est celui qui a soin de panser, de nourrir & d'accommoder les chevaux.

**VALETS DE CHIENS**, *terme de Venerie*, ce sont ceux qui ont soin des chiens.

*Valets de limiers*, ce sont ceux qui vont au bois pour détourner les bêtes avec leurs limiers, & qui doivent en avoir soin & les dresser.

*Valets de levriers*, ce sont ceux qui ont le soin des levriers, qui les tiennent & les lâchent à la course.

**VALET** ou **VARLET**, f. m. (*Outil d'ouvriers.*) il y a plusieurs ouvriers qui se servent d'outils & d'instrumens qui ont ce nom, quoiqu'ils ne se ressemblent point. Ils sont tous néanmoins appelés de cette sorte, parce qu'ils tiennent lieu de *valets* ou *serviteurs*, pour tenir les ouvrages fermes, & dans la situation qui convient pour y travailler. (D. J.)

**VALET**, f. m. *terme d'Artificier*; c'est un cylindre de bois solide, chargé de poudre & percé en plusieurs endroits, où l'on met des pétards. (D. J.)

**VALET**, *terme de Corroyeur*; c'est ainsi qu'on appelle un instrument de fer avec lequel on attache le cuir sur la table, quand on veut l'étirer ou lui donner quelque autre façon. Voyez **CORROYER**, & la fig. *Planche du Corroyeur*.

**VALET**, *en terme de Doreur*, est un morceau de fer courbé à un bout presque en manière d'S, dont on se sert pour contenir l'ouvrage sur l'établi. Voyez **ÉTABLI**; voyez la figure & ces outils en particulier, *Pl. du Menuisier*.

**VALET** ou **SAUTOIR**, *terme d'Horlogerie*; c'est une petite pièce d'acier, qui dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient l'étoile & par conséquent le limaçon des heures dans une situation fixe. Cette pièce est mobile sur une tige qui entre dans un canon, situé vers son extrémité E. Elle porte deux talus formant entr'eux un angle que le petit ressort pousse toujours entre les rayons de l'étoile. Voyez *E t a*, fig. & *Pl. de l'Horlogerie*.

*Effet du valet*. Lorsque par l'action du rouage le bouton S de la surprise qui fait son tour en une heure, rencontre un des rayons de l'étoile, il la fait tourner, & la pointe S bandéle petit ressort k, au moyen du talus t. Cette pointe en tournant toujours, parvient enfin au-delà de l'angle formé par les deux talus; pour lors le *valet* agissant avec toute la force qui lui est communiquée par le ressort, pousse la pointe par l'autre talus u, jusqu'à ce que les rayons 5 & 6 de l'étoile, se trouvent dans la situation où étoient avant les rayons 6 & 7; il en est de même des autres rayons de l'étoile. Voyez **ÉTOILE**, **QUADRATURE**, **RÉPÉTITION**, &c.

**VALET**, f. m. *terme de Manege*, bâton qui à l'un de ses bouts a une pointe de fer émoussée; on s'en sert pour aider & pincer un cheval sauteur. (D. J.)

**VALET**, (*Outil de Menuisier*) c'est une forte pièce de fer, ronde, de plus d'un pouce de diamètre, & en tout à-peu-près de trois piés de longueur. Cette pièce est pliée par un bout en forme d'équerre, non pas à angles droits, mais un peu aigus. (D. J.)

**VALET**, les *Miroitiers* appellent ainsi ce morceau de bois qui est attaché derrière un miroir de toilette, & qui sert à le soutenir quand on le pose sur la table.

**VALET**, (*Serrur.*) barre de fer qui sert à appuyer le battant d'une porte. Quand une porte a deux battans, il faut que l'un d'eux soit assuré par un *valet*, si l'on veut qu'elle ferme bien. (D. J.)

**VALET**, (*Soierie.*) espèce de liteau, garni d'une cheville pour arrêter le battant en arrière quand on broche, & faciliter le passage des espolins. Il y a encore le *valet* de l'arbalette du battant; c'est un morceau de bois servant à tordre la corde qui forme l'arbalette; & le *valet* de derrière qui sert à soutenir le poids, ou la bascule qui tient la chaîne tendue.

**VALET A PATIN**, (*Instrument de Chirurgie.*) pincettes dont le bec allongé ressemble à celui d'une canne, qui servoient aux anciens pour faire la ligature des vaisseaux après l'amputation.

Cet instrument est composé principalement de deux branches; l'une mâle & l'autre femelle. On peut diviser chaque branche en trois parties, qui sont le corps, l'extrémité antérieure & la postérieure.

Le corps de la branche mâle est en-dedans une avance plate, arrondie dans son contour, de quatre lignes



de faillie, large d'un demi-pouce, & épaisse d'une ligne & demie. Cette éminence est percée dans son milieu, & on remarque à chaque côté de sa base, une échancrure fémi-lunaire ou ceintrée, creusée sur le ventre de la branche.

Le corps de la branche femelle porte intérieurement deux avances, dont les dimensions sont les mêmes que celles de la branche mâle; elles sont percées dans leur milieu; elles sont sur les côtés & laissent entre elles une cavité ou mortaise, qui reçoit l'avance de la branche mâle, pour composer une charnière. La jonction des deux pièces est fixée par un clou rivé sur les éminences de la branche femelle.

L'extrémité antérieure de l'instrument, est la continuation des branches; elles se jettent légèrement en-dehors de la longueur d'un pouce quatre lignes, puis formant un coude très-moufle, elles diminuent considérablement d'épaisseur pour former le bec, qui a près d'un pouce de long, & qui est garni intérieurement de petites rainures & éminences transversales, qui se reçoivent mutuellement. *V. la fig. 4. Pl. XXVII.*

L'extrémité postérieure est la continuation des branches qui se jettent beaucoup en-dehors; ces branches diminuent d'épaisseur & augmentent en largeur, depuis le corps jusqu'à l'extrémité, afin de présenter une surface plus étendue, & d'être empoignée avec plus d'aisance: l'extrémité est un peu recourbée en-dedans.

Enfin il y a un double ressort, formé par un morceau d'acier plié en deux, dont la base est arrêtée par une vis sur la branche femelle, tout auprès de la charnière, & dont l'usage est d'écarter avec force les branches postérieures de l'instrument, pour que le bec pince sans risque de manquer prise.

On recommandoit de saisir avec le *valet à patin*, l'extrémité du vaisseau qu'on vouloit lier; de laisser ensuite pendre l'instrument, & de faire la ligature avec le fil & l'aiguille, comme nous l'avons dit à l'article AMPUTATION. *Voyez aussi LIGATURE.*

On ne se sert plus de cet instrument, du moins pour le cas en question. J'en ai donné la description, parce que je crois que cette espèce de pinces n'est point inutile en Chirurgie. L'avantage qu'elle a sur toutes nos pincettes, c'est qu'au moyen de son ressort, on est dispensé du soin de serrer, & que l'on peut être assuré que ce qui a été bien saisi avec le *valet à patin*, n'échappera pas. (Y)

VALETTE, la cité de la, (*Géog. mod.*) c'est la plus grande des trois parties, qu'on entend communément sous le nom général de ville de Malte.

Les Italiens l'appellent *Terra-nuova*, & les François *Villeneuve*. Elle tient son nom de son fondateur Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Malte.

La cité de la *Valette* est située sur une péninsule, battue des flots de la mer par trois endroits; c'est une forte place, entourée de fossés taillés dans le roc, & défendue par de bons bastions, & autres ouvrages à la moderne. Le dedans est orné de rues longues & droites.

Il y a sept églises, & sept palais qu'on nomme *auberges*, & où peuvent manger tous les religieux, soit chevaliers ou frères servans, tant les profès que les novices des sept langues. Les commandeurs qu'on suppose assez riches pour subsister des revenus de leurs commanderies, ne s'y présentent guere; chaque chef ou pilier de l'auberge, y occupe un appartement. Le trésor de l'ordre lui fournit une somme, soit en argent, soit en grains, ou en huile, pour les alimens des religieux de son auberge. Sa table particulière est servie avec abondance, qui se répand sur les tables voisines; mais avec tout cela, les religieux feroient souvent mauvaise chère, si le pilier de l'auberge ne suppléoit de ses propres fonds à ce qu'il tire du trésor. Comme ceux qui tiennent l'auberge

ont droit à la première dignité vacante dans leur langue, chacun cherche dans ses épargnes, ou dans la bourse de ses amis, de quoi soutenir avec honneur cette dépense.

L'arsenal n'est pas éloigné du palais du grand-maître, & est sous l'inspection d'un des chevaliers de l'ordre. Le château S. Elm est bâti sur la pointe de la cité de la *Valette*, dont il n'est séparé que par un fossé taillé dans le roc. Entre ce château & la cité il y a des magasins à blé, qui sont aussi taillés dans le roc.

VALETTE, LA, (*Géog. mod.*) anciennement *Villibois*; petite ville de France dans l'Angoumois, à quatre lieues au midi d'Angoulême, érigée en duché-pairie en 1622. *Long. 17. 46. lat. 45. 41. (D. J.)*

VALETUDINAIRE, s. m. (*Médecine.*) ce terme est plus en usage parmi les gens qui ne font pas profession de médecine, que parmi les Médecins même; cependant il a rapport à la Médecine, & est employé pour signifier une personne dont la santé est ou chancelante, ou délicate, ou souvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles.

En général les femmes, les enfans, les vieillards, & parmi les adultes les pléthoriques, les mélancoliques, les hypocondriaques, & enfin les phthisiques sont généralement *valétudinaires*; de sorte que *valétudinaire* peut s'appliquer à tous ceux qui ont quelque maladie chronique, ou qui sont fort sujets aux maladies chroniques.

Le régime des *valétudinaires* doit être fort différent de celui que l'on prescrit, ou que l'on permet aux gens qui jouissent d'une santé égale & constante; on doit employer toutes les précautions imaginables pour soutenir leur délicatesse & leur foiblesse contre toutes les maladies qui les menacent.

1°. Les alimens doivent être eupeptiques, aisés à digérer, pris en petite quantité, suivis d'un exercice modéré; la boisson sera différente selon les circonstances: mais on évitera l'usage des liqueurs, & encore plus leur abus.

2°. Les passions seront tranquilles & calmes; le chagrin & les autres excès de l'ame seront défendus.

3°. Le sommeil sera prolongé, & on défendra l'usage de tout ce qui pourra le troubler.

Les remèdes seront appropriés, mais on se gardera d'en faire une habitude & une coutume; & comme les remèdes demandent un régime convenable, on aura soin de régler le régime pendant leur usage.

VALEUR, PRIX, (*Synonym.*) le mérite des choses en elles-mêmes en fait la *valetur*, & l'estimation en fait le *prix*.

La *valetur* est la règle du *prix*, mais une règle assez incertaine, & qu'on ne suit pas toujours.

De deux choses celle qui est d'une plus grande *valetur*, vaut mieux, & celle qui est d'un plus grand *prix*, vaut plus.

Il semble que le mot de *prix* suppose quelque rapport à l'achat ou à la vente: ce qui ne se trouve pas dans le mot de *valetur*. Ainsi l'on dit que ce n'est pas être connoisseur que de ne juger de la *valetur* des choses que par le *prix* qu'elles coûtent. *Girard. (D. J.)*

VALEUR DES NOTES, en Musique, outre la position des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'est-à-dire qui détermine la *valetur* de la note.

C'est à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces diverses figures, vers l'an 1330. Cependant le pere Merfene, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, assure n'y avoir rien vu qui pût appuyer cette opinion. De plus, l'examen des manuscrits de musique du quatorzième siècle qui sont à la bibliothèque du roi, ne portent point à juger que les diverses figures de notes qu'on y voit, fussent de si nouvelle invention. Enfin c'est une chose qui me paroît difficile à croire que durant trois cens ans & plus qui se sont



leureux. Qu'avez-vous besoin d'or ? Un laurier récompense un héros.

Il s'agissoit au siège de \* \* \* de reconnoître un point d'attaque ; le péril étoit presque inévitable ; cent louis étoient assurés à celui qui pourroit en revenir ; plusieurs braves y étoient déjà restés ; un jeune homme se présente ; on le voit partir à regret ; il reste longtems ; on le croit tué ; mais il revient , & fait également admirer l'exactitude & le sang froid de son récit. Les cent louis lui sont offerts ; vous vous moquez de moi , mon général , répond-il alors , va-t-on là pour de l'argent ? Le bel exemple !

Que l'on parcourre dans les fastes de l'histoire , les siècles de l'ancienne chevalerie , où tout jusqu'aux jeux de l'amour avoit un air martial ; où les couleurs & les chiffres de la maîtresse ornoient toujours le bouclier de l'amant ; où la barrière des tournois ouvroit un nouveau chemin à la gloire ; où le vainqueur aux yeux de la nation entière recevoit la couronne des mains de la beauté ; qu'à ces jours d'honneur l'on compare ces tems d'apathie & d'indolence ; où nos guerriers ne souleveroient pas les lances que manioient leurs pères , on verra à quel point les mœurs & l'éducation influent sur la valeur.

La valeur aime autant la gloire qu'elle déteste le carnage ; cede-t-on à ses armes , les armes cessent de frapper ; ce n'est point du sang qu'elle demande , c'est de l'honneur ; & toujours son vaincu lui devient cher , sur-tout s'il a été difficile à vaincre.

Du tems du paganisme elle fit les dieux , depuis elle créa les premiers nobles.

C'est à elle seule que semblera appartenir la pompe fastueuse des armées , ces calques panachés qui les couronnent , ces faisceaux d'armes qui servent de support aux écussons , ces livrées qui distinguent les chefs dans la mêlée , & toutes ces décorations guerrières qu'elle seule ne dépare pas.

Ces superbes privilèges , aujourd'hui si peints & si contestés , ne sont pas le seul appanage de la valeur ; elle possède un droit plus doux & plus flateur encore , le droit de plaire. Le valeureux fut toujours le héros de l'amour ; c'est à lui que la nature a particulièrement accordé des forces pour la défense de ce sexe adoré , qui trouve les siennes dans la faiblesse ; c'est à ce sexe charmant qu'il a tout à couronner comme son vainqueur.

Non contente d'annobler toutes les idées & tous les penchans , la valeur étend également ses bienfaits sur le moral & sur le physique de ses biens ; c'est d'elle sur-tout que l'on tient cette description importante de la femme : cette amante qui pare la beauté ou prête à la disgrâce un charme qui la fait oublier cette légèreté qui peint l'humaine incertitude ; cet regard fermé sans rudesse que rien n'abaisse que ce qui est le mérite de redouter , & la grandeur d'aimer ; la fermeté que toujours elle annonce , est encore un trait de plus dont toute autre ame sensible peut malaisément se défendre.

Il seroit impossible de définir tous les caractères de la valeur selon ces divers états que peut échauffer cette vertu ; mais de même que l'on peut donner un sens définitif au mot *physionomie* malgré la variété des physionomies , de même peut-on fixer le sens du mot *valeur* , malgré toutes ces modifications.

Pour y parvenir encore mieux , l'on va comparer les mots *bravoure* , *courage* , & *valeur* , que l'on a toujours tort de confondre.

Le mot *valliance* paroît d'abord devoir être compris dans ce parallèle ; mais dans le fait c'est un mot qui a vieilli , & que *valeur* a remplacé ; son harmonie & son nombre le fait cependant employer encore dans la poésie.

Le *courage* est dans tous les événements de la vie ;

la *bravoure* n'est qu'à la guerre ; la *valeur* par-tout où il y a un péril à affronter , & de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'affaut , le brave peut trembler dans une forêt battue de l'orage , fuir à la vue d'un phosphore enflammé , ou craindre les esprits ; le courage ne croit point à ces rêves de la superstition & de l'ignorance ; la *valeur* peut croire aux revenans , mais alors elle se bat contre le fantôme.

La *bravoure* se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert ; le *courage* raisonne les moyens de le détruire ; la *valeur* le cherche , & son élan le brise , s'il est possible.

La *bravoure* veut être guidée ; le *courage* fait commander , & même obéir ; la *valeur* fait combattre.

Le brave blessé s'enorgueillit de l'être ; le *courageux* rassemble les forces que lui laisse encore sa blessure pour servir sa patrie ; le *valeureux* songe moins à la vie qu'il va perdre , qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuse fait retentir l'arène de ses cris guerriers ; le *courage* triomphant oublie son succès , pour profiter de ses avantages ; la *valeur* couronnée soupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure* ; le *courage* fait vaincre & être vaincu sans être défait ; un échec désole la *valeur* sans la décourager.

L'exemple influe sur la *bravoure* ; ( plus d'un soldat n'est devenu brave qu'en prenant le nom de *grenadier* ; l'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'est pas ) mais les témoins doublent la *valeur* ; le *courage* n'a besoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie & la fanté rendent *braves* ; les réflexions , les connoissances , la Philosophie , le malheur , & plus encore la voix d'une conscience pure , rendent *courageux* ; la vanité noble , & l'espoir de la gloire , produisent la *valeur*.

Les trois cens Lacédémoniens des Termopiles , ( celui qui échappa même ) furent *braves* ; Socrate buvant la ciguë , Régulus retournant à Carthage , Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs , ou pardonnant à Sextus , furent *courageux* ; Hercule terrassant les monstres , Persée délivrant Andromède ; Achille courant aux remparts de Troie sûr d'y périr , étonnèrent les siècles passés par leur *valeur*.

De nos jours , que l'on parcourre les fastes trop mal conservés , & cent fois trop peu publiés de nos régimens , l'on trouvera de dignes rivaux des braves de Lacédémone ; Turéme & Carina furent *courageux* ; Condé fut *valeureux* & l'est encore.

Le parallèle de la *bravoure* avec le *courage* & la *valeur* , doit finir en quittant le champ de bataille. Comparons à présent le *courage* & la *valeur* dans d'autres circonstances de la vie.

Le *valeureux* peut manquer de courage ; le *courageux* est toujours maître d'avoir de la *valeur*.

La *valeur* sert au guerrier qui va combattre ; le *courage* à tous les âges qui jouissant de l'existence , sont sujets à toutes les calamités qui l'accompagnent.

Que vous ferront la *valeur* , avant que l'on a trahi , père éploré que le sort prive d'un fils ; père plus à plaindre , dont le fils n'est pas vertueux ? Ô fils désoyé qui allez être sans père & sans mère ; ami dont l'ame craint la vérité ; Ô vieillards qui allez mourir , infortunés , c'est du *courage* que vous avez besoin.

Contre les passions que peut la *valeur* sans *courage* ? Elle est leur esclave , & le *courage* est leur maître.

La *valeur* outragée se venge avec éclat , tandis que le *courage* pardonne en silence.

Près d'une maîtresse perfide le *courage* combat l'amour , tandis que la *valeur* combat le rival.



La valeur brave les horreurs de la mort ; le courage plus grand brave la mort & la vie.

Enfin, l'on peut conclure que la bravoure est le devoir du soldat ; le courage, la vertu du sage & du héros ; la valeur, celle du vrai chevalier. Article de M. DE PEZAY, capitaine au régiment de Chabot, dragons.

VALHALLA, f. m. (Mythologie.) c'est le nom que la Mythologie des anciens Celtes, Scandinaves ou Goths, donne à un séjour de délices, destiné pour ceux qui périssent dans les combats ; valhalla étoit le palais du dieu Odin ; les plaisirs dont on y jouissoit étoient conformes aux idées guerrières de ces peuples avides de combats. Ils supposoient donc que ceux qui étoient admis dans le valhalla, avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de passer en revue, de se ranger en ordre de bataille, & de se tailler en pièces les uns les autres ; mais dès que l'heure du festin étoit venue, les héros retournoient dans la salle d'Odin, parfaitement guéris de leurs blessures ; là ils se mettoient à boire & à manger ; leur boisson étoit de la bière & de l'hydromel, qu'ils buvoient dans les crânes des ennemis qu'ils avoient tués, & qui leur étoit versée par des nymphes appelées valkyries. On voit combien une pareille doctrine étoit propre à inspirer le courage & le désir d'une mort glorieuse dans les combats, à ces peuples qui ont conquis la plus grande partie de l'Europe.

L'entrée du valhalla n'étoit promise qu'à ceux qui périssent dans les combats, toute autre mort étoit regardée comme ignominieuse ; & ceux qui mourroient de maladie ou de vicieuse, alloient dans le nifheim ou dans l'esfer destiné aux lâches & aux scélérats. Voyez l'introduction à l'histoire de Danemarck, par M. Mallet, & voyez NIFHEIM.

VALI, f. m. (Hist. mod.) c'est le titre que l'on donnoit en Perse avant les dernières révolutions, à des vice-rois ou gouverneurs établis par la cour d'Ispahan, pour gouverner en son nom des pays dont leurs ancêtres étoient les souverains avant que d'être soumis aux Persans. La Géorgie étoit dans ce cas, ainsi qu'une partie de l'Arabie ; les vice-rois de ces pays s'appelloient vali de Géorgie, vali d'Arabie, &c.

VALIDATION, f. f. (Gram. & Jurisprud.) est l'action de faire valoir quelque chose qui sans cela ne seroit pas valable.

Validation de criées ; ce sont des lettres accordées en chancellerie, pour confirmer les criées, lorsqu'il y manque quelque défaut de formalité. Dans les coutumes de Vitry, Château-Thierry, & quelques autres, les Praticiens sont dans l'usage lorsqu'il est question de certifier des criées, d'observer si toutes les significations ont été faites par la partie saisie ; cette formalité y est tellement de rigueur, que pour en couvrir le défaut, on a recours à des lettres de validation de criées ; l'adresse de ces lettres se fait au juge devant lequel les criées sont pendantes. Voyez le style des lettres de chancellerie, par M. de Pimont.

Validation de mariage ; on trouve dans le style de la chancellerie de Dufault, la formule de lettres de validation de mariage pour des gens de la religion prétendue réformée, qui s'étoient mariés, quoiqu'il y eût parenté au degré de l'ordonnance, entre la première femme & la seconde ; à l'effet d'assurer l'état des conjoints & celui de leurs enfans nés & à naître.

Validation de paiement ; sont des lettres que le roi accorde à un comptable pour qu'on lui alloue à la chambre des comptes un paiement sur lequel elle pourroit faire quelque difficulté. Voyez le style de chancellerie de Dufault, page 77.

VALIDE, adj. (Gram. & Jurisprud.) signifie de qui est valable selon les lois ; un acte est valide en la forme, lorsqu'il est revêtu de toutes les formalités né-

cessaires, & il est valide au fond lorsque les dispositions qu'il renferme n'ont rien de prohibé. Voyez ACTE, FORMALITÉ, FORME, VALABLE, VALIDITÉ. (A)

VALIDÉ, (Hist. mod.) nom que l'on donne chez les Turcs à la sultane mere de l'empereur qui est sur le trône. La sultane validé est toujours très-respectée par son fils, & prend part aux affaires de l'état, suivant le plus ou le moins d'ascendant qu'elle fait prendre sur son esprit. Elle jouit d'une liberté beaucoup plus grande que les autres sultanes qui sont dans le serail, & peuvent y changer & y introduire ce que la fantaisie leur suggere. La loi veut que le sultan obtienne le consentement de sa mere pour coucher avec quelqu'une des femmes qui y sont renfermées ; ainsi la validé lui amene une fille choisie pour attirer ses regards ; elle trouveroit très-mauvais & se croiroit déshonorée, si son fils ne s'en rapportoit à son choix. Son médecin nommé hekifs effendi, lorsqu'elle tombe malade, est introduit dans son appartement, mais ils ne lui parlent qu'au-travers d'un voile dont son lit est environné, & ne lui tâte le pouls qu'au-travers d'un linge fin, qu'on met sur le bras de la sultane validé. Elle a un revenu particulier, que l'on nomme Paschma-lyk ; il est de mille bourses ou d'environ quinze cent mille francs, dont elle dispose à sa volonté.

VALISE, f. f. (terme de Coiffurier.) ustensile de cuir uni ou à poil, servant à mettre des hardes & autres choses, pour porter en voyage sur la croupe d'un cheval, ou autrement. (D.J.)

VALKYRIES, f. f. pl. (Mythologie.) C'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à des Nymphes, qui habitoient le valhalla, c'est-à-dire paradis des héros, ou la demeure d'Odin ; ce dieu les emploie par choisir ceux qui doivent être tués dans les combats. Une de leurs fonctions étoit de verser à boire aux héros qui avoient été admis dans le palais d'Odin ; c'étoient aussi elles qui présentoient à ce dieu ceux qui mouraient dans les batailles. Voyez l'EDDA des Irlandois.

VALLADOLID, (Géog. mod.) en latin Pincium, ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur la rivière de Pisuerga, près de son embouchure dans le Duero, à 20 lieues au sud-ouest de Burgos, à 25 au nord-est de Salamance, & à 35 au nord de Madrid.

Valladolid est une des plus grandes villes d'Espagne. Elle contient soixante & dix couvens de l'un & de l'autre sexe, & des églises à proportion ; d'ailleurs l'étendue de ses places publiques y est très-considérable. On donne sept cens pas de circuit à la seule place du marché nommée el campo ; les maisons de cette place sont égales, & à quatre étages. L'université n'est composée que de quelques colleges. On a fondé dans cette ville en 1752, une académie des sciences & des arts ; mais cette académie ne se presse pas de répandre ses lumières ; car elle n'a point encore publié d'ouvrages. L'évêché de cette cité est suffragant de Tolède, & a été fondé en 1595. Son revenu est évalué à quinze mille ducats. Cette ville a été la résidence des rois de Castille jusqu'à Charles-quin. Les dehors en sont très-agréables ; c'est une belle plaine couverte de jardins, de vergers, de prés & de champs. Long. 13. 33. lat. 41. 43.

Valladolid est la patrie de quatre ou cinq jésuites, dont les noms ne sont connus qu'en Espagne ; mais il n'en est pas de même de Mercado (Louis de) en latin Mercator, un des savans médecins du xvj. siècle ; toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées Francfort en 1654, cinq vol. in-fol. Il mourut en 1593, à 53 ans.

Nuñez (Ferdinand), surnommé Pincianus, du nom latin de sa patrie, a eu la gloire d'apporter le premier l'usage de la langue grecque en Espagne. La

noblesse de son extraction lui procura l'honneur d'être fait chevalier de S. Jacques ; mais quoiqu'il fût en même tems intendant des finances de Ferdinand le catholique , il n'employa sa fortune qu'à devenir le propagateur des belles-lettres dans sa patrie ; sourd aux promesses les plus magnifiques , & insensible aux espérances de la cour les plus flatteuses , il consacra son loisir studieux à communiquer aux autres les lumières qu'il possédoit. Il fit pour la plus grande partie la version latine des septante, imprimée dans la polyglotte du cardinal Ximènes. Emule d'Hermolaüs Barbaro ; il publia des commentaires sur Pline, Pomponius Méla & Sénèque , tous trois ses compatriotes ; enfin , il mérita les éloges des plus savans hommes , de juste-Lipse , d'Isaac Vossius & d'autres critiques. Il mourut en 1553 , âgé de plus de 80 ans. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale , au Pérou , dans l'audience de Quito , entre Loxa au nord , & Loyola au midi , sur la rivière de Chinchipé. Cette ville autrefois opulente , n'est plus qu'un petit hameau habité par quelques indiens ou métifs. Long. 301. 40. lat. mérid. 4. 31. ( *D. J.* )

VALLADOLID ou VALLISOLETO , (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle Espagne , au gouvernement de Méchoacan , proche d'un grand lac , avec un évêché suffragant de Mexico. Latit. 11. 19. ( *D. J.* )

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale , dans la nouvelle-Espagne , au Yucatan , environ à 30 lieues au midi oriental de Mérida , près de la côte du golfe de Honduras. Latitude 19.

VALLADOLID, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale , dans le gouvernement de Honduras , sur les confins de l'audience de Nicaragua , dans une belle plaine. Il y a des peres de la Merci , & un évêché.

VALLAGE , LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France , qui fait partie du gouvernement de Champagne. Il est borné au nord par le Châlonois & le Pertois , au midi par le Bassigni , au levant par le Barrois , & au couchant par la Champagne propre. Il est arrosé par l'Aube & la Marne. Vausly est la capitale ; ses autres villes sont Joinville & Bar-sur-Aube. ( *D. J.* )

VALLAIRE, adj. (*Hist. nat.*) nom que donnoient les Romains à la couronne que l'état ou le général décernoit à tout officier ou soldat qui dans l'attaque d'un camp avoit le premier franchi les palissades & pénétré dans les lignes ou retranchemens des ennemis. Ce mot est dérivé de *vallum*, pieu garni de quelques branches qu'on plantoit sur la crête du retranchement , pour former l'enceinte du camp que les anciens nommoient *lorica*. Ils donnoient aussi à cette couronne le nom de *castrensis*, du mot *castra*, camp.

Aulugelle assure que cette couronne étoit d'or , & néanmoins , au rapport de Pline , l. XXII. c. iij. elle n'étoit pas tant estimée que la couronne obsidionale qui n'étoit que d'herbe ou de gazon. Les Romains pensoient & avec raison qu'il étoit plus glorieux & plus utile à l'état de délivrer & de conserver des citoyens , que de vaincre des ennemis. Voyez COURONNE.

VALLAIS, LE, (*Géog. mod.*) en allemand *Waliserland* ; pays voisin & allié des Suisses. Il est borné au nord par le canton de Berne , au midi par le val d'Aoste , au levant par le canton d'Uri , & au couchant par la république de Genève ; de ce dernier côté , il fait face à la Savoie. Ce pays est une vallée étroite , dont la longueur est d'environ 34 lieues ; sa largeur est fort inégale. Le Rhône traverse le Vallais dans toute sa longueur , du levant au couchant. On le divise en haut & bas Vallais , qui sont l'un & l'autre très-peuplés. Le haut Vallais est partagé en sept communautés , départemens ou juridictions , que l'on nomme *dixaines* en françois , & *gebnden* en

allemand. Le bas Vallais est divisé en six gouvernemens ou bannieres.

Il n'y a peut-être point dans la Suisse de contrée si bien entourée de montagnes que le Vallais , ni si bien fortifiée par la nature ; mais quoique ce pays soit une vallée environnée de hautes montagnes couvertes de neiges , c'est cependant le quartier le plus chaud de la Suisse. Il produit de très-bons vins , dont les vignes sont sur des rochers ; le terroir rapporte aussi suffisamment de blé , de seigle & d'orge pour la nourriture des habitans : ils sont accoutumés à la fatigue , endurcis au travail ; & comme ils vivent frugalement , & respirent un air pur , ils parviennent sans maladies à une vieillesse vigoureuse ; ils paroissent n'être exposés qu'à la difformité du goitre , qui peut venir de la mauvaise qualité des eaux ; mais ce mal même n'est pas universel ; tout le pays est cultivé & planté d'arbres fruitiers.

Le haut Vallais , où est la source du Rhône , étoit autrefois occupé par les *Seduni* qui ont laissé leur nom à la ville de Sion , appelée en latin *Seduni* , & le bas Vallais par les *Veragri* , dont la situation a été exactement marquée par César dans le liv. III. de ses commentaires , où il nomme par ordre les *Nantuates* , les *Veragri* , & les *Seduni* , qui occupoient le pays depuis les Allobroges , le lac Léman & le Rhône jusqu'aux hautes Alpes , *usque ad summas Alpes* , où est la source du Rhône.

Le Vallais fit partie du royaume de Bourgogne sous les Mérovingiens & les Carlovingiens. Les successeurs de Rodolphe , élu l'an 888 roi de la Bourgogne transjurane & septentrionale , jouirent paisiblement de ce même pays jusqu'à Rodolphe III. sous lequel les officiers nommés *comtes* , s'érigèrent en princes , & les évêques aussi , ce qu'ils avoient commencé à faire dès le tems du roi Conrad le Pacifique , pere & prédécesseur de Rodolphe , nommé le *lâche* , parce qu'il souffrit & autorisa ces usurpations. Les empereurs allemands , qui succéderent à Rodolphe , mirent le gouvernement de la Bourgogne transjurane entre les mains des ducs de Zéringue , qui attaquèrent les Vallaisans , mais avec divers succès , & ils furent obligés enfin de leur laisser vivre dans leurs montagnes en liberté.

La plus ancienne alliance que les Vallaisans aient faite avec quelques cantons de la Suisse , est celle qu'ils contractèrent pour dix ans avec les Bernois l'an 1250 , qu'ils renouvelèrent en 1448 , & qu'ils déclarèrent stable & éternelle en 1475. Ils avoient fait une pareille alliance en 1473 avec les cantons de Lucerne , d'Ury & d'Underwald ; & en 1529 , ils furent admis par tous les cantons dans l'alliance helvétique. Il fut cependant ajouté dans l'acte une clause , qui portoit que cette alliance seroit renouvelée tous les 25 ans.

Enfin en 1533 , l'évêque & la république de Vallais renouvelèrent leur alliance avec les trois cantons catholiques , Lucerne , Ury & Underwald ; & les quatre autres ; savoir , Schwitz , Zoug , Fribourg & Soleure y acquiescerent.

Ce renouvellement fut en quelque maniere une nouvelle alliance ; car du côté des Suisses tous les cantons catholiques y stipulerent , & du côté des Vallaisans , qui sont fort attachés à l'église romaine , tout l'état y entra pareillement.

Les Vallaisans voulant conserver leur liberté intérieure , pratiquent depuis long-tems un usage singulier pour réprimer les grands qui tenteroient de la leur ravir par leur crédit & leur puissance. C'est ce qu'ils appellent la *masse* , en allemand *matzen* , & qui tient quelque chose de l'ostracisme des Athéniens. Le peuple prend un tronç d'arbre ou de vigne , sur lequel il pose une figure de tête d'herme , semblable à une tête de Méduse ; chaque mécontent fiche un clou à cette

masse; & quand elle est chargée de clous, on porte la masse dans l'assemblée des juridictions avec le nom de l'homme qu'on redoute, & l'on demande son bannissement. Cette maniere extraordinaire d'obtenir justice dans ce pays-là, y produit beaucoup de bien & peu de mal. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**VALLATUM**, (*Géog. anc.*) lieu de la Vindélicie. L'itinéraire d'Antonin le place entre Abafina & Summemtorium. On croit communément que le nom moderne est Willenbach. (*D. J.*)

**VALLÉE**, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'Istrie, à 7 milles de la mer, & à 14 au nord de Pola; elle est ceinte de murailles, & soumise aux Vénitiens.

**VALLÉE**, **VALLON**, (*Synonyme.*) vallée semble signifier une espace plus étendu; *vallon* semble en marquer un plus resserré.

Les poètes ont rendu le mot de *vallon* plus usité; parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque chose d'agréable ou de champêtre, tandis que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas, & situé entre d'autres lieux plus élevés.

On dit la *vallée* de Josaphat, où le vulgaire pense que se doit faire le jugement universel; & l'on dit souvent en poésie le *sacré vallon*, où la fable établit une demeure des muses. A entendre nos aimables décider d'un ton léger du mérite des poètes anciens & modernes,

*On dirait qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,  
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon.*

(*D. J.*)

**VALLÉE**, (*Géog. sacrée.*) il est parlé dans l'écriture de plusieurs vallées de la Judée; nous n'en citerons ici que quelques-unes, dont les noms se lisent le plus souvent: telles sont la *vallée des artisans*, sur les confins des tribus de Juda & de Benjamin; la *vallée des bois*, dans laquelle étoient bâties Sodome & Gomorrhe; la *vallée de Save* ou *Royale*, ainsi dite parce que Melchisédech y rencontra Abraham; la *vallée de bénédiction*, près de Jérusalem, ainsi nommée, parce que les Juifs y remerciaient Dieu de la victoire qu'il avoit accordée à Josaphat, *II. Paral. xx. 26.* la *vallée de Gad*, située au-delà du Jourdain, le long de l'Arnon, *II. rois, xxiv. 5.* la *vallée de vision*, signifie Jérusalem dans le style prophétique, & par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne; la *vallée grasse*, étoit aux environs de Samarie qui la dominoit; sa fertilité lui fit donner ce nom; la *vallée des passans* marque le grand chemin qui étoit au pié du mont Carmel, pour aller du levant vers la mer. *Ezech. xxxix. 11.* la *vallée des montagnes*, désigne les vallées qui étoient autour de Jérusalem, où les habitans de cette ville se sauvèrent, lorsqu'elle fut assiégée par les Romains; la *vallée du carnage* fut ainsi nommée, parce que Josaphat y défit un grand nombre d'ennemis; c'est la même que la *vallée* de Josaphat ou du jugement, dont parle Joël, *ij. 14.* (*D. J.*)

**VALLÉE**, (*Géog. mod.*) mot françois qui signifie la descente d'une montagne rude, escarpée, roide; il signifie aussi un espace de terre ou de pays, situé au pié de quelque montagne ou côte. On disoit autrefois *val*; mais il n'est plus en usage que dans les noms propres: le *val* de Galice, le *val* des Choux, le *val* Suzon. L'un & l'autre mot est formé du latin *vallis*, dont les Italiens ont fait leur mot *val* ou *vallée*, & les Espagnols leur mot *valla*.

On entend ordinairement par une *vallée* une espace de plaine, le plus souvent traversée par une rivière, bornée à ses côtés par des collines ou des montagnes, & qui a une longueur plus ou moins grande, sans largeur considérable. Il y a des pays fort vallés nommés *vallées*, comme dans la Sicile, qui est divisée en trois *vallées*, *valle* di Mazzara, *valle* di Demo-

Tome XVI.

na, & *valle* di Noto. Comme, selon le proverbe, il n'y a point de montagnes sans *vallées*, le mot de *vallée* est commun dans les montagnes, par exemple, dans la Suisse, chez les Grisons, dans une partie de la Lombardie & dans les Pyrénées. (*D. J.*)

**VALLÉE DE VISION**, la, (*Critique sacrée.*) la *vallée* de vision dans le style figuré, signifie Jérusalem. Elle est nommée *vallée* par antiphrase, parce qu'elle est située sur une montagne; & on lui donne le surnom de *vision*, parce qu'elle est le sujet de la prophétie d'Isaïe, ou parce que le temple de Jérusalem fut bâti sur le mont Moria, qui est la montagne de vision.

**VALLÉE DE CLUYD**, (*Géog. mod.*) *vallée* d'Angleterre, dans le comté de Denbig. Elle s'étend du sud-est au nord-ouest jusqu'à l'Océan, de la longueur de 17 milles, sur 5 de largeur. Elle est de toutes parts environnée de hautes montagnes, excepté le long des côtés, où elle est toute ouverte. La rivière de la Cluyd la traverse par le milieu, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

**VALLÉES**, *pays des quatre*, (*Géog. mod.*) pays de France, dans la Gascogne, sur la gauche de la Garonne, partie dans le diocèse d'Auch, & partie dans celui de Comminge. Il renferme les *vallées* de la Barthe ou Nestes, Aure; Magnoac & Barouffe. (*D. J.*)

**VALLI**, (*Botan. exot.*) arbrisseau des Indes que M. Commelin nomme *frutex siliquosa, indica, flore papilionaceo, siliquis planis, brevibus, duo aut tria semina isphmia continentibus.* Hort. Malab.

Cet arbrisseau s'attache à toutes les plantes de son voisinage. Ses feuilles ressemblent à celles du frêne, & ont quelque âcrimonie. Ses fleurs sont papilionacées & sans odeur. Ses gousses ont un pouce de long, sur un pouce de circonférence; elles sont plates, & contiennent deux ou trois semences séparées par une cloison étroite; ses fèves sont d'un goût extrêmement désagréable. Cette plante fleurit au mois d'Août, & son fruit est mûr dans ceux de Décembre & de Janvier. (*D. J.*)

**VALLUM**, **AGGER**, **VINEÆ**, **TURRES**, (*Art. milit. des Romains.*) *vallum* étoit un retranchement que l'on faisoit avec des pieux, une palissade. *agger*, élévation pour dominer la ville, que l'on faisoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vinea*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la sape du mur. *Turres*, les tours, étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour lancer des pierres, des feux d'artifices, &c. (*D. J.*)

**VALLUM ADRIANI**, (*Géog. anc.*) dans la 124<sup>e</sup>. année de J. C. l'empereur Adrien passa dans la grande-Bretagne pour y apaiser un soulèvement, & après avoir battu les rebelles, il fit tirer pour la première fois, dit Spartian *in Hadriani vita, c. xj.* une muraille de 80 milles de longueur, pour empêcher les peuples sauvages du nord, de se jeter sur les sujets des Romains.

Cette muraille, ou ce retranchement, tenoit toute la largeur de l'île, depuis une mer jusqu'à l'autre; c'est-à-dire, depuis le bord de la Tyne, au voisinage de New-Castle, jusqu'au bord de l'Eden, près de Carlisle, dans le Cumberland, & de Carlisle jusqu'à la mer.

L'auteur des délices de la grande-Bretagne, page 1140, dit: « L'historien qui nous apprend cette circonstance, ne marque pas en quel endroit étoit cette muraille: mais les Ecoissois ne doutent nullement, que ce ne fût entre les golfes de Glotta & de Bodotria, dans les mêmes endroits où Agricola avoit mis des garnisons 40 ans auparavant; & ils sont persuadés que c'est la même muraille dont il reste des vestiges assez considérables, entre les golfes dont il vient d'être parlé, qui sont ceux de la Cluyd & du Forth.

M M m m m ij



Mais il paroît plutôt que c'est le *Vallum* de Sévère, dont nous ferons l'article, qui doit être placé entre ces deux golfes, & non celui d'Hadrien: car Spartian, in *Hadriani viâ*, c. 27. dit positivement que le *Vallum* de Sévère fut bâti bien loin au-delà de celui d'Hadrien. D'ailleurs, si le mur de ce dernier avoit été entre les golfes de Cluyd & de Forth, il n'auroit pas eu 80 mille pas de longueur, mais seulement 32 mille pas, mesure qu'Aurelius Victor. *Epitom. hist. Augusta*, & Eutrope, in *Severo*, l. VII, c. xix. donnent au *Vallum* de Sévère.

Quoi qu'il en soit, les restes de ce grand & merveilleux ouvrage font voir qu'il étoit digne de la puissance des Romains. D'abord Hadrien ne le fit faire que de gazon; mais dans la suite on l'a bâti de gros quartiers de pierre. Cette muraille étoit haute de 15 piés, & en quelques endroits large de 9, comme on le peut encore voir par les débris qui en restent. Elle comprenoit un espace d'environ cent milles de longueur à-travers des plaines, des vallées, des montagnes & des forêts: de sorte qu'elle devoit avoir coûté des peines & des dépenses infinies. Elle étoit flanquée de tours, à la distance de mille pas les unes des autres: & tout du long, on avoit bâti une infinité de bourgs & de châteaux. Les Anglois l'appellent *the Picts wall*, c'est-à-dire, la muraille des Pictes; parce que les incursions des Pictes furent la cause qui fit que les Romains pensèrent à un ouvrage de cette nature.

A Walvich, que l'on croit être l'ancienne *Gallana*, on voit des vestiges d'anciennes fortifications, & particulièrement les ruines d'une grande forteresse. Près de cet endroit, la Tyne coupe la muraille, passant par une voute qu'on eut soin d'y construire; & à quelque distance de la muraille, les deux Tynes se joignent, pour ne faire plus qu'une seule rivière. (D. J.)

*VALLUM ANTONII PII*, (*Géog. anc.*) retranchement ou muraille élevée par l'empereur Antonin Pie, dans la grande-Bretagne, pour arrêter les incursions des Calédoniens. On n'est pas d'accord sur l'endroit où fut fait ce retranchement. Camden prétend qu'il passoit par la ville de *Brumeria*, aujourd'hui *Brampton*; & selon la carte du pere Briet, il commençoit auprès de Berwick, à l'embouchure de la Tweed, & entroit dans les terres vers le sud-ouest, en suivant à-peu-près les mêmes limites qui séparent l'Ecosse de l'Angleterre. (D. J.)

*VALLUM SEVERI*, (*Géog. anc.*) l'empereur Sévère étant passé dans la grande Bretagne avec ses deux fils, environ l'an 207 de Jésus-Christ, repoussa les Calédoniens; & pour les empêcher de revenir dans la province des Romains, il fit élever une muraille qui tenoit toute la largeur de l'île d'une mer à l'autre, entre les golfes de Glotta & de Bodotria, aujourd'hui les golfes de Cluyd & de Forth.

Cette muraille, ou plutôt ce retranchement, puisqu'il est Spartien & les autres auteurs anciens lui donnent le nom de *vallum*, fut apparemment forcé par les Calédoniens: car, sous l'empire de Dioclétien, Carausius, qui dans la suite eut la présomption de prendre la pourpre impériale, dépouilla les Calédoniens de leurs terres, & alla rétablir les bornes de l'empire romain entre les golfes de la Cluyd & du Forth: & soixante ans après ou environ, Théodose, pere de l'empereur Théodose le grand, marchant sur les brisées de Carausius, réduisit en forme de province tout le pays qui est entre l'Angleterre & les deux golfes en question. Il l'appella *Valentia*, du nom de l'empereur; & pour en assurer la possession aux Romains, il rétablit la muraille de Sévère entre les mêmes golfes. Voyez *VALENTIA*, *Géog. anc.* (D. J.)

*VALLUM-STILICONIS* ou *MURUS-STILICONIS*, (*Géog. anc.*) nom d'une muraille ou d'un re-

tranchement, qu'on croit que Stilicon fit tirer dans la grande Bretagne le long du rivage, dans un espace d'environ quatre milles, depuis l'embouchure du Darwent jusqu'à celle de l'Elne, afin de défendre ces côtes contre l'irruption des *Scoti*, qui sortoient de l'Irlande pour se jeter sur ce pays-là. (D. J.)

*VALNA*, (*Géog. mod.*) petite méchante ville ou bicoque d'Espagne, dans l'Andalousie, sur une montagne, au midi du Guadalquivir.

*VALOGNE* ou *VALOGNES*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Valonia*; ville de France, dans la basse Normandie, au diocèse de Coutances, sur un petit ruisseau, à 3 lieues de la mer. Il y a un bailliage, une sénéchaussée, une maîtrise des eaux & forêts, une collégiale, & quelques couvens. Long. 16. 15. latit. 49. 27.

C'est au village de Valdésie, près de *Valogne*, qu'est né, au commencement du dernier siècle, Jean de Launoi, en latin *Launoius*, prêtre & célèbre docteur en Théologie dans l'université de Paris, savant d'un ordre supérieur, infatigable dans le travail, & critique intrépide. Homme d'un désintéressement à toute épreuve, insensible à toute ambition, il refusa tous les bénéfices qu'on lui offrit, content de ses livres & de sa fortune qui étoit très-médiocre. Sa vie fut simple, & son ame toujours bienfaisante.

La préface de son testament est remarquable. Après les paroles ordinaires, au nom du Pere, &c. il y avoit: « J'aurai bientôt fait, car je n'ai pas beaucoup de biens, ayant détourné mon esprit de leur recherche par de plus nobles soins, & m'étant convaincu de bonne heure qu'un chrétien a beaucoup plus de peine à faire un bon usage des richesses qu'à s'en passer ». On peut dire qu'il est mort la plume à la main: car non-seulement il avoit un livre sous la presse (défense des intérêts du roi), pendant sa dernière maladie, mais même il en corrigea les épreuves un jour avant son décès.

Il mourut à l'hôtel d'Etrée l'an 1678, âgé de plus de 77 ans. Le cardinal d'Etrée n'étant encore qu'évêque de Laon, s'étoit en quelque manière approprié M. de Launoi. « Et certes ayant un tel personnage auprès de lui, il ne le pouvoit conserver ni chérir avec trop de soins », dit M. de Marolles. Il fut enterré aux minimes, comme il l'avoit ordonné par son testament; mais on n'eut pas la liberté de mettre sur son tombeau l'épithaphe qu'on lui avoit préparée, parce que cette épithaphe attribuoit au défunt la louange d'avoir soutenu l'orthodoxie; & quelques tems après, les minimes déclarèrent que les deux puissances, la royale & l'ecclésiastique, leur avoient enjoint de ne souffrir aucune inscription à la gloire de M. de Launoi.

Ses œuvres ont été recueillies par l'abbé Granet, & imprimées à Genève en 1731, en dix volumes in-folio. Ses lettres, qui en font la partie principale, avoient déjà paru à Cambridge en 1689, in-fol. Tous les ouvrages de ce savant sont remplis de lecture & de sciences ecclésiastiques. Il y défend avec force les droits du roi, les libertés de l'église gallicane, & la juste autorité des évêques. Son style n'est pas assez orné, & ses raisonnemens ne sont peut-être pas toujours justes; mais on est amplement dédommagé en le lisant, par la variété des sujets qu'il traite, l'étendue de son érudition, & quantité de traits ingénieux.

Le public lui a certainement de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre de *curiositate negans argumens*, il auroit rendu service à la république des lettres; car il a donné, par cet ouvrage, de belles ouvertures, pour discerner le vrai & le faux dans les matières historiques.

Il attaqua, dans ses écrits, plusieurs fausses traditions, entr'autres l'arrivée de Lazare & de Magde-

leine en Provence; l'apostolat des Gaules de Denys l'aréopagite; la cause de la retraite de S. Bruno, fondateur des chartreux; la vision de Simon Stoch; les privilèges de la bulle sabbatine, &c. Il crut aussi devoir démontrer la fausseté des prétendus privilèges des moines, en vertu desquels ils ne vouloient pas reconnoître la juridiction des évêques; & il réfuta les raisons qu'ils alléguoient pour s'attribuer l'administration du sacrement de pénitence. « Ceux qui aiment la vérité, dit M. de Marolles, lui furent autant de gré de ses belles recherches, que les gens qui sont incapables d'honorer la raison, crurent avoir de sujet de se plaindre de ce savant pour avoir fait de telles conquêtes; & si la superstition s'en afflige, l'Eglise pure doit s'en glorifier ».

M. de Launoï étendit encore sa critique sur le trop grand nombre de saints canonisés dans le calendrier, & les abus qui en résultent. Vigneul Marville rapporte que le curé de S. Eustache de Paris disoit: « Quand je rencontre le docteur de Launoï, je le salue jusqu'à terre, & ne lui parle que le chapeau à la main, & avec bien de l'humilité, tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon S. Eustache qui ne tient à rien ». Il avoit raison, dit M. de Valois, car la vie de S. Eustache est un tissu de fables entassées les unes sur les autres; & je suis fort surpris, continue-t-il, que la plus grosse paroisse de Paris ait quitté le nom d'une des plus célèbres & illustres martyres que nous ayons pour prendre celui d'un saint inconnu & fort suspect.

Godefroi l'historiographe étant sorti de son logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe M. de Launoï qui s'en alloit en Sorbonne. Il l'aborda, & lui dit en l'embrassant: « Bon jour & bon an, monsieur; quel saint dénicherez-vous du ciel cette année? » M. de Launoï, surpris de la demande, lui répondit: « Je ne dénêche point du ciel les véritables saints que Dieu & leur mérite y ont placés, mais bien ceux que l'ignorance & la superstition des peuples y ont fait glisser sans qu'ils le méritassent, & sans l'aveu de Dieu & des savans ».

C'est là-dessus que Ménage fit une bonne épigramme grecque, dans laquelle il compare M. de Launoï au Jupiter d'Homère, qui chassa du ciel toute la racaille des faux dieux qui s'y étoit glissée parmi les véritables, & qui leur donnant du pié au cul, les fit tomber du haut de son trône & des étoiles en terre.

Τὸν Λαυνοῦ ἐπέε, ὃς ἐπέστη Ὀυρανίων  
Πῆλ, πειδὸς τελαγῶν ἀπὸ βυλῶν ὀσμωσίοιο.

Rome cria contre l'entreprise de M. de Launoï, comme contre un horrible sacrilège; elle le déclara un destructeur de la religion, & mit tous les livres à l'index, ne pouvant y faire traîner l'auteur; mais l'histoire de l'Eglise de Bagnage, publiée l'an 1699, en deux volumes in-fol. a bien dû autrement émouvoir la bile des inquisiteurs. C'est-là qu'on trouve la destruction de tant de faux saints & de tant de faux martyrs, qu'en comparaison de cet océan l'entreprise de M. de Launoï n'est qu'un petit ruisseau.

Il étoit cependant difficile que ce docteur théologien de Sorbonne écrivit beaucoup de choses contre les maximes des flatteurs du pape, contre les superstitions & contre les prétendues exemptions des moines, sans s'attirer beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un parti fort redoutable. On lui défendit de tenir des assemblées dans sa chambre, quoiqu'elles fussent très-innocentes, puisqu'il n'y recevoit que des amis, & qu'on n'y conversoit que de sciences; enfin on fit des affaires à son libraire qui imprimoit son livre de la *Simonie*, où entr'autres choses il attaque les annates & réfute le jésuite Azorius.

M. de Launoï supporta patiemment cette espèce de persécution, & se trouvant d'ailleurs protégé par des gens du premier mérite, il continua de travailler pour l'Eglise, pour son prince & pour le plus grand bien de la religion. Il a éclairé l'esprit d'une infinité de gens, sans que tous les abus ayent été corrigés; c'est parce que trop de personnes sont intéressées à les maintenir. Il y a bien de la différence entre les particuliers & le public. Il vient des tems où la plupart des particuliers se trouvent défabusés, & néanmoins la pratique du public demeure la même. Enfin il semble que la cour de Rome ait adopté la religion du dieu *Termus* de la république romaine. Ce dieu ne cédoit à rien, non pas même à Jupiter. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

VALOIR, v. act. (*Gram.*) avoir une valeur, un certain prix, soit intrinsèque, soit arbitraire: une marchandise doit valoir moins quand elle est commune, que quand elle est rare. Voyez VALEUR.

On dit aussi dans le commerce faire valoir son argent, pour dire en tirer du profit, le mettre à intérêt. Voyez INTÉRÊT.

VALOIS, (*Géog. mod.*) pays de France, dans le gouvernement de l'île de France. Il est borné au nord par le Soissonnois; au midi, par la Brie; au levant, par la Champagne; & au couchant, par le Beauvoisis. Il prend son nom d'un vieux chapitre appelé *Vadum* en latin, & *Vé* en françois. Ce n'étoit autrefois qu'un comté, que Philippe-Auguste réunit à la couronne; c'est à présent un duché qui fut donné en apanage au frere de Louis XIV. & que la maison d'Orléans possède. C'est un pays de plaine abondant en blé. Crépi est la capitale. (*D. J.*)

VALOISE ou LUQUOISE, f. f. (*Manuf. en soie.*) étoffe montée à huit lisses, autant de lisses pour rabattre que pour lever; à chaque coup de la tire, on baisse une lisse de rabat, & l'on passe la navette de la même couleur; ce qui produit un diminutif de la lustrine. La chaîne & la trame sont très-minces.

VALON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, l. III. c. 7. place son embouchure entre les villes *Tingis* & *Exilissa*, c'est-à-dire environ au milieu de la côte du détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

VALONE, (*Géog. mod.*) ville de l'empire turc, dans l'Albanie, sur le bord de la mer, près des montagnes de la Chimère, à 70 milles d'Otrante, avec un port & un archevêché grec. Les Vénitiens la prirent en 1690, & l'abandonnèrent quelque tems après, en ayant ruiné les fortifications.

VALOUVERS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme les idolâtres de l'Indostan, les prêtres de la dernière des tribus, appelées *parras* ou *poulias*, qui est l'objet du mépris de peuple. Il y a parmi une famille sacerdotale, appelée des *valouvers*, qui prétendent avoir occupé anciennement dans les Indes un rang aussi distingué que les brahmines ou prêtres actuels. Les *valouvers* s'appliquent à l'Astronomie & l'Astrologie; ils ont des livres qui contiennent des préceptes de morale très-estimés. On dit qu'ils portent un filet de pêcheur autour du col lorsqu'ils font leurs sacrifices.

VALPARAISO ou VALPARISSO, (*Géog. mod.*) bourgade de l'Amérique méridionale, au Chili, sur la côte de la mer du sud, dans un vallon, avec un port défendu par une citadelle. Cette bourgade est composée d'une centaine de pauvres maisons, dont la plus grande partie n'est habitée que des noirs, de mulâtres & de métis, qui sont des matelots & gens de cet ordre; cependant cette bourgade a pour sa défense deux forteresses; l'une commande l'entrée du port avec des batteries rafantes; l'autre a une batterie de vingt pièces de canon de bronze. Quoique

*Valparaiso* soit le principal port du Chili, il n'y entre guere néanmoins que vingt-cinq bâtimens par an. C'est dans ce port que François Drake enleva en 1579 un gros navire espagnol chargé de marchandises précieuses, & entr'autres de douze mille cinq cents livres d'or de Baldivia, le plus pur des Indes occidentales. *Long.* suivant le p. Feuillé, 305. 19. 30. *latit.* 33. 2. (D. J.)

VALRÉAS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le comtat Venaissin, & l'une des dépendances du pape; cette petite ville toute dépeuplée est la plus considérable partie du comtat qui confine avec le Dauphiné; jugez par-là du reste. (D. J.)

VALROMEY, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Bugey, entre les mandemens de Seyssel & de Michaille. C'est un de ceux qui furent cédés à la France en échange de Saluces, par le traité de Lyon de l'an 1601. Il n'a pas vingt paroisses, dont Châteauneuf est la principale. Louis XIII. érigea l'an 1612 la seigneurie de *Valromey* en marquisat en faveur d'Honoré d'Urfé. (D. J.)

VALS, EAUX DE, (*Hist. nat. des eaux minérales.*) eaux minérales de France en Languedoc. On les va prendre dans les mois de Juin, de Juillet & d'Août, & la mode capricieuse est aujourd'hui venue de les prescrire fréquemment, & d'en transporter à Paris & ailleurs.

Le petit bourg qui donne son nom à ces eaux minérales est dans le Vivarais, à 5 lieues du Rhône, & près du torrent de la Volane, au fond d'un vallon. Ce bourg est environné de côteaux fertiles en blé & en vignes.

Les fontaines minérales sont à deux portées de mousquet du bourg près du torrent. L'une de ces sources, appelée la *Marie*, est du côté du bourg. Les autres, appelées la *Marquise*, la *S. Jean*, la *Camuse* & la *Dominique*, sont de l'autre côté du ruisseau.

L'eau de la Marie est froide, limpide, aigrelette & diurétique. Elle donne une teinture orangée à la noix-de-galle, & une couleur de vin rouge à la teinture de tournesol. Le sel qu'on en retire par évaporation à la quantité d'environ une drachme sur douze onces d'eau, est nitreux & fermente avec les acides.

L'eau de la Marquise est plutôt salée qu'aigrelette. La teinture qu'elle fournit à la noix-de-galle, approche assez de celle que lui donne la Marie, mais elle donne la teinture de vin plus paillet à l'eau colorée par le tournesol. Le résidu est de même nature que celui de la Marie, seulement en plus grande quantité. La source de cette eau sort entre des fentes de rocher, & est peu considérable.

L'eau de la fontaine S. Jean ne diffère de la précédente que par un goût un peu plus stiptique.

La source Camuse, découverte par un médecin nommé le *Camus*, semble avoir encore moins d'acidité & plus de salure. La rouille qui est dans son canal d'écoulement est aussi plus rougeâtre, du reste elle fait les mêmes changemens avec la noix-de-galle & la teinture de tournesol.

Les sels de ces quatre fontaines, soit le naturel qui se trouve sur les rochers, soit l'artificiel qui se tire par l'évaporation, étant dissous dans un peu d'eau, font une grande effervescence avec l'esprit de vitriol. Ils ne pétillent point sur les charbons allumés, & ne changent point de couleur; mais ces sels jetés dans le sirop violat, le rendent aussi verd que fait le sel de tartre.

La source Dominique, ainsi nommée d'un jacobin qui l'a découverte, est la moins abondante de toutes. Elle est âpre, vitriolique & désagréable à l'estomac. Le résidu qu'on en tire est en petite quantité; une livre d'eau ne produisant que huit ou dix grains d'un sel

grisâtre, & qui semble un vitriol légèrement calciné. La noix-de-galle procure à cette eau une couleur bien différente de celle que lui donnent les eaux des autres fontaines, savoir une couleur bleuâtre & fort peu foncée. Elle rougit aussi la teinture du tournesol d'un rouge beaucoup plus opaque, & le sel de tartre a de la peine à faire revenir cette teinture dans sa couleur de pourpre. Cette eau opere par les vomissemens. (D. J.)

VALSARA, MUSCLE DE, (*Anatom.*) Valsara d'Imola, docteur en médecine & en philosophie, professa l'anatomie dans l'université de Boulogne, & fut chirurgien de l'hôpital des Incurables. Il nous a laissé un traité sur l'oreille qui renferme plusieurs choses neuves. Il y a un muscle de l'oreille qui porte son nom, qu'on appelle aussi le muscle antérieur.

VALTELINE, (*Géogr. mod.*) voyez après le mot VAL, l'article VAL-TELINE.

VALVERDE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Lima, dont elle est à 35 lieues. Ses habitans qui sont espagnols, sont riches; son port qui en est à 6 lieues, se nomme *Puerto quémado*. *Lat. mérid.* 14. (D. J.)

VALVÆ, (*Archit. anc.*) *valva*, genit. *valvarum*, s. f. pl. indique, dans Vitruve, une porte simple, & qui n'a qu'un battant, puisque dans les auteurs elle est opposée à celle qui a deux battans, que les Romains appelloient *bifores*. Quoique *valva* désigne communément les deux battans d'une porte, il est sûr que ce mot n'a cette signification qu'à cause qu'il est au pluriel; & encore n'a-t-il pas semblé à Ovide que le pluriel fût suffisant pour cela quand il dit, *argenti bifores radiabant lumine valvæ*, car il a jugé que *valvæ* sans *bifores* n'auroit pu signifier une porte à deux battans. (D. J.)

VALUE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est la même chose que *valetur*; mais ce terme n'est usité que quand on dit plus *value*, la moins *value*; la plus *value* est ce que la chose vaut de plus que ce qu'elle a été estimée ou vendue; la moins *value* est ce qu'elle vaut de moins. La crue a été introduite pour tenir lieu de la plus *value* des meubles. Voyez CRUE, ESTIMATION, PRISÉE, VENTE. (A)

VALVE, (*Conchyl.*) en latin *valva*, c'est l'écaille ou l'une des pièces de la coquille.

VALVULE, s. f. (*Méchan.*) est la même chose que *soupape*. Voyez SOUPAPE. Ce mot vient du mot latin *valva*, porte à deux battans, parce que les *valvules* s'ouvrent & se ferment à-peu-près comme ces sortes de portes.

VALVULE, (*Physiologie.*) petite membrane attachée à la paroi intérieure des veines, pour faciliter le cours du sang vers le cœur, & empêcher son retour vers les extrémités.

La structure des *valvules* est une mécanique fort considérable entre les organes qui servent à la distribution des humeurs. Exposons cette mécanique.

Les *valvules* sont le même office à l'égard des humeurs contenues dans le corps des animaux, que font dans les machines hydrauliques, les soupapes, ou les autres machines équipollentes à des soupapes, que l'on emploie pour laisser couler l'eau d'un sens, & lui fermer le passage, en l'empêchant de retourner d'où elle est venue. Or comme on se sert de trois sortes de soupapes, il y a aussi de trois sortes de *valvules* qui empêchent que les humeurs qu'elles ont laissé passer dans les canaux ne puissent retourner.

Les trois espèces de soupapes sont la soupape à clapet, la soupape en cône & la soupape en manière de porte à deux battans. La soupape à clapet est une lame plate & carrée, qui étant attachée par un de ses côtés, peut, étant abattue & appliquée sur un trou, le boucher ou le déboucher lorsqu'elle est levée.

L'espèce de *valvule* qui a rapport à ce clapet, est



la moins ordinaire; on en trouve à l'embouchure des ureteres dans la vessie, où la tunique interne de la vessie couvre le trou par où l'uretere, après s'être coulé entre les deux membranes dont la vessie est composée, fait passer l'urine dans la capacité de la vessie; car cette membrane que l'urine leve pour entrer, est rabattue par la même urine, qui la colle contre les bords du trou après qu'elle est passée.

On a trouvé une pareille *valvule* dans la vésicule du foie d'un bœuf au milieu de la partie de son fond, où elle est attachée au foie. Cette *valvule* étoit une membrane qui couvroit un trou faisant l'embouchure d'un rameau de la bile, qui ayant plusieurs racines répandues dans tout le foie, apportoit cette humeur dans la vésicule.

La seconde espece de soupape qui est en cône, agit d'une autre maniere; car la partie faite en cône laisse passer l'eau qui vient du côté de la pointe du cône, parce qu'elle est poussée par l'eau & levée, en sorte qu'elle ouvre en partie le trou rond du cercle, qu'elle fermoit entierement lorsqu'elle étoit abaissée; mais elle empêche que l'eau ne retourne, parce que venant vers la base du cône, sa pesanteur fait rentrer le cône dans le trou du cercle qu'elle bouche fort exactement, n'y ayant rien qui bouche si bien un trou, qu'un cône ou foret.

L'espece de *valvule* qui répond à cette sorte de soupape est appelée *sigmoïde*, parce que le bord de la membrane qui la compose représente un C, qui est un sigma des anciens caracteres grecs. Cette membrane, qui est comme un sac ou capuchon, fait un cône, lorsqu'étant remplie elle est dilatée; car la moitié du bord de cette membrane étant attachée à la tunique de la veine, il arrive nécessairement que lorsque le sang monte dans la veine, il pousse la partie détachée, & la collant contre la tunique de la veine, il se fait passage; au contraire, lorsque le sang vient à descendre, il sépare la partie détachée d'avec la tunique de la veine contre laquelle elle étoit collée, & emplissant le sac, l'arrondit, & lui donne la figure conique dont la base emplit toute la rondeur du conduit de la veine, de même que la base du cône de la soupape remplit la rondeur du cercle qui la soutient.

Il se trouve dans quelques poissons, comme dans la raie, que ces *valvules*, au lieu d'être des sacs composés de membranes, sont des chairs solides qui doivent apparemment en se gonflant & en se rétrécissant, faire l'effet que la *valvule* sigmoïde fait en s'emplissant & en se vuïdant de sang. Et il faut supposer que ces chairs ont des pores ouverts vers le côté où le sang doit couler, & qu'ils sont fermés vers celui d'où il vient; en sorte que lorsque le sang fait effort pour passer, il comprime ces chairs, & en exprime le sang; & lorsqu'il fait effort pour retourner, il les remplit, & les faisant gonfler, il bouche le passage, y ayant apparence que ces *valvules* charnues ne sont effectivement autre chose qu'un amas d'une infinité de petits sacs remplis de sang.

Ces *valvules* sigmoïdes se trouvent presque dans tous les vaisseaux; il y en a dans les veines & dans les canaux lymphatiques, pour empêcher le retour des humeurs que ces vaisseaux contiennent, & pour aider au cours qu'elles doivent avoir: car les humeurs ne pouvant retourner lorsqu'elles ont passé au-dessus des *valvules*, la moindre compression que les veines ou vaisseaux lymphatiques souffrent par le mouvement de la respiration & des muscles de tout le corps, leur fait pousser le sang & la lymphe vers les endroits où les *valvules* leur donnent le passage libre.

Cela se fait par la même raison qui fait monter un épi de blé le long du bras, quand il est mis entre le bras & la manche de la chemise la queue en haut, &

les barbes de l'épi en en-bas, quoique la structure de cette machine soit différente de celle des *valvules*; car l'épi monte lorsqu'on remue le bras, parce qu'il ne peut aller en en-bas, & qu'il va aisément en en-haut, attendu que rien ne l'en empêche, & que le mouvement du bras agissant sur l'épi, l'oblige à ne pas demeurer en une place.

Il y a aussi des *valvules* dans le cœur; savoir trois qui ferment l'aorte à la sortie du ventricule gauche, & empêchent que le sang n'y rentre; & trois qui de la même maniere forment la veine artérielle, & qui empêchent que le sang, qui pour passer dans le poumon est sorti du cœur, n'y rentre. Les gros rameaux de veines ont ordinairement deux *valvules* vis-à-vis l'une de l'autre, & les petits n'en ont qu'une: quand les *valvules* doubles sont enflées par le sang qui les emplit, elles ont la figure d'un demi-cône, & celle du tiers d'un cône quand elles sont triples.

La troisième espece de soupape n'a point encore le nom, mais M. Perrault a cru qu'il lui en étoit dû un à cause qu'elle agit de même que les soupapes. Ces soupapes de la troisième espece sont ordinairement sans comparaison plus grandes que les autres, qui ne passent guere quatre ou cinq pouces de diametre, au lieu que celles-là ont jusqu'à deux ou trois toises; on s'en sert pour les écluses. Ce sont deux battans de porte que l'eau ferme en les poussant & en les faisant approcher l'un de l'autre; & elles demeurent en cet état, tant à cause qu'elles sont retenues par des chaînes, que parce qu'elles se soutiennent d'elles-mêmes, étant appuyées l'une contre l'autre, & faisant un angle opposé au cours de l'eau.

Il y a dans le cœur des *valvules* qui agissent par une même raison: on les appelle *tricuspidales* ou *tricuspidales*, parce qu'elles ont trois pointes étant de forme triangulaire: car quoique ces petites portes du cœur ne soient pas carrées, elles sont néanmoins le même effet que les portes des écluses qui le sont en ce que s'approchant & se joignant par leurs côtés elles ferment le passage au sang, & l'empêchent de sortir des ventricules du cœur, quand il y est entré par la veine cave ou par l'artere veineuse. Et de même que les *valvules* tricuspidales se touchent par deux côtés étant attachées au cœur par le troisième, les portes des écluses se touchent aussi par un côté, & touchent au fond de l'écluse par un autre, le troisième étant attaché à la muraille.

Or parce que ces *valvules* ne sont pas d'une matiere ferme, comme les portes qui résistent à l'impulsion de l'eau lorsqu'elles sont jointes l'une contre l'autre, la nature leur a donné un autre moyen de résister à l'impulsion du sang, & cela se fait par un grand nombre de ligamens, qui sont comme autant de petites cordes attachées aux deux bords de chaque *valvule*, de même que les portes des écluses sont retenues par des chaînes: car ces ligamens empêchent que lorsque le sang a fait approcher les membranes qui sont le corps de la *valvule*, elles ne soient pas poussées plus avant; si cela arrivoit, elles ne pourroient empêcher le sang de passer & de retourner d'où il est venu.

Il y a de cette espece de *valvules* dans le cœur à l'extrémité des vaisseaux qui apportent le sang dans chaque ventricule, savoir la veine cave, qui le rapporte de tout le corps dans le ventricule droit, & l'artere veineuse qui est proprement une veine qui rapporte dans le ventricule gauche le sang que la veine artérielle a répandu dans le poumon. La veine cave a trois de ces *valvules*; mais l'artere veineuse n'en a que deux, parce qu'elle ne rapporte pas tant de sang dans le ventricule gauche, que la veine cave en rapporte dans le droit; une partie du sang que la veine cave rapporte dans le cœur, & que la veine artérielle distribue dans le poumon, étant consumée pour nour-

riture de cette partie, qui en dissipe beaucoup. Toutes ces *valvules*, tant les sigmoïdes, que les tricuspides, se trouvent dans le cœur de presque tous les animaux terrestres qui sont un peu grands: dans les oiseaux elles sont autrement, & les anfractuosités des ventricules sont aussi différentes; les ventricules même ne sont pas en même nombre; ceux d'entre les poissons qui ne respirent point, n'ont qu'un ventricule dans le cœur; mais ce ventricule a deux sacs, qui sont comme ses oreilles: dans l'un de ses sacs, que j'appelle l'oreille droite, la veine cave porte le sang par deux troncs: de l'autre sac, qui est comme l'oreille gauche, l'aorte sort faisant un seul tronc. Les *valvules* sont dans le cœur à l'entrée de chaque sac; elles sont sigmoïdes, deux à chaque entrée. Celles qui empêchent que le sang ne retourne dans la veine cave sont mieux fermées, & doivent avoir plus de force pour le retenir, que celles qui l'empêchent de retourner de l'aorte dans le cœur.

Jacques Sylvius, le grand admirateur de Galien, & l'ennemi juré de Vesale, a le premier découvert les *valvules* qui sont à l'orifice de la veine azigos, de la jugulaire, de la brachiale, de la crurale, & du tronc de la veine cave qui part du foie. Il les nomma *epiphyses membranées*; Fabricius *ab Aquapendente* revendique à tort l'honneur de cette découverte; il n'a que celui d'en avoir donné une plus exacte description; & de leur avoir imposé le nom de *valvules*, qu'elles retiennent encore aujourd'hui; nom qui leur convient en effet, tant par rapport à leurs usages, qu'à l'égard de leur structure. Eustachius apperçut le premier la *valvule* placée à l'orifice de la veine coronaire dans le cœur. Il prétend encore avoir découvert la *valvule* que quelques auteurs appellent *valvula nobilis*, placée dans la veine cave, tout proche de l'oreillette droite du cœur. Cependant Jacques Sylvius paroît avoir remarqué cette *valvule* avant Eustachius; mais ce dernier l'a bien mieux décrite. (D. J.)

**VALVULES du cœur, (Anatom.)** espèces de soupapes qui sont aux orifices des ventricules du cœur.

Ces *valvules* ou soupapes sont de deux sortes; les unes permettent au sang d'entrer dans le cœur, & l'empêchent d'en sortir par le même chemin; les autres le laissent sortir du cœur, & s'opposent à son retour. Celles de la première espèce terminent les oreillettes, & celles de la seconde occupent les embouchures des grosses artères. On a donné à celles-ci le nom de *valvules semi-lunaires* ou *valvules sigmoïdes*, & aux autres celui de *triglochin* ou *tricuspidés* ou *mitralés*.

Les *valvules* triglochin ou tricuspidés du ventricule droit sont attachées à l'orifice auriculaire du ventricule, & s'avancent dans la même cavité de ce ventricule. Elles sont comme trois languettes fort polies du côté qui regarde l'embouchure de l'oreillette, garnies de plusieurs expansions membraneuses & tendineuses du côté de la cavité ou surface interne du ventricule, & elles sont comme découpées ou dentelées par leurs bords. Les *valvules* de l'orifice auriculaire du ventricule gauche sont de même forme & structure; mais il n'y en a que deux, & on les a nommées *valvules mitralés* à cause de quelque ressemblance à une mitre qu'elles représentent assez grossièrement.

Ces cinq *valvules* sont très-minces, & elles sont attachées par plusieurs cordes tendineuses aux colonnes charnues des ventricules. Les cordages de chaque *valvule* sont attachés à deux colonnes. Il y a entre ces *valvules* d'autres petites de la même figure. On peut aussi appeler toutes ces *valvules* tricuspides en général *valvules auriculaires* ou *valvules veineuses* du cœur.

Les *valvules* semi-lunaires ou *valvules sigmoïdes*

sont au nombre de six, trois à chaque ventricule, & à l'embouchure des grosses artères. Le nom de *valvules artérielles* leur convient assez. Elles sont faites à peu-près comme des paniers de pigeon. Leurs concavités regardent la paroi ou concavité de l'artère, & leurs convexités s'approchent mutuellement. En examinant ces *valvules* avec le microscope, on trouve des fibres charnues dans la duplication des membranes dont elles sont composées.

Elles sont vraiment semi-lunaires, c'est-à-dire en forme de croissant, par les attaches de leurs fonds; mais elles ne le sont pas par leurs bords flottans; car ces bords représentent chacun deux petits croissans, dont deux extrémités se rencontrent au milieu du bord, & y forment une espèce de petit mamelon. Winslow. (D. J.)

**VALVULES des intestins;** « dans le jejunum & l'iléum, la tunique interne ayant plus d'étendue que l'externe, est fort ridée. On a cru que les plis tachés qu'elle forme, faisoient en quelque manière la fonction des *valvules*; c'est pourquoi ils ont été nommés *valvules conniventes*, en latin *valvula conniventes*.

**VALVULES des vaisseaux lactés;** « les vaisseaux lactés qui s'ouvrent dans les intestins, reçoivent la partie du chylé qui est préparée & fluide, & paroissent par intervalles comme s'ils étoient liés & serrés. Quand on les comprime, ils ne laissent pas refluer la liqueur vers les intestins, quoiqu'elle soit aisément poussée vers les glandes: ce qui montre qu'il y a des *valvules* dans les vaisseaux lactés, mais qui sont trop petites pour être visibles. Id. *ibid.* p. 36.

**VALVULE du colon,** le colon a une grande *valvule* pour empêcher les excréments de rentrer dans l'iléon; il a aussi plusieurs autres *valvules* pour retarder la descente des matières. Voyez COLON & EXCRÉMENT.

Constantin Varole, boulonnois, médecin du pape Grégoire XIII. & qui mourut en 1570, fut le premier qui observa les *valvules* du colon. Bart. Eustachius, natif de San-Severino en Italie, découvrit vers ce même tems la *valvule* qui est à l'orifice de la veine coronaire, & cette *valvule* remarquable qui est à l'orifice du tronc inférieur de la veine cave, près de l'oreillette droite du cœur. Il est vrai qu'il ne la prit pas pour une *valvule*, mais seulement pour une membrane.

Lancisi, médecin du pape Clément XI. & qui a publié le premier les œuvres d'Eustachius, croit que l'usage de cette *valvule* est d'empêcher le sang de la veine cave supérieure de frapper avec trop de violence contre celui de l'inférieure. M. Winslow qui a examiné cela avec beaucoup de soin, est à-peu-près de même sentiment. *Mém. de l'acad. des Sciences.*

Mais comme cette *valvule* diminue peu-à-peu dans les enfans, de même que le trou ovale, & qu'à la fin elle disparoit entièrement dans les adultes, il semble qu'elle a quelque autre usage qui regarde principalement la circulation du sang dans le fœtus.

En effet, par le moyen de cette *valvule*, M. Winslow concilie les deux systèmes opposés de la circulation du sang dans le fœtus, qui sont expliqués dans l'article CIRCULATION. Voyez CIRCULATION du sang, & FŒTUS.

**VAMPIRE, s. m. (Hist. des Superstit.)** C'est le nom qu'on a donné à de prétendus démons qui tirent pendant la nuit le sang des corps vivans, & le portent dans ces cadavres dont l'on voit sortir le sang par la bouche, le nez & les oreilles. Le p. Calmet a fait sur ce sujet un ouvrage absurde dont on ne l'auroit pas cru capable, mais qui sert à prouver combien l'esprit humain est porté à la superstition. (D. J.)

**VAN, s. m. (Littérat.)** on connoît cet instrument à deux anses, courbé en rond par-dérrière, & dont le

le creux diminue insensiblement sur le devant : ce qui lui donne la forme d'une coquille ; voilà la conque célèbre des Egyptiens, des Grecs & des Romains ; nous allons dire pourquoi.

L'enfant chéri d'Osiris & d'Isis, & le serpent qu'on y joignoit, passerent d'Egypte à Athènes, qui étoit une colonie venue de Saïs, & de-là furent portés bien loin ailleurs. Telle est visiblement l'origine de l'usage qu'avoient les Athéniens de placer les enfans dans un *van* aussitôt après la naissance, & de les y coucher sur un serpent d'or. Cette pratique étoit fondée sur la tradition, que la nourrice de Jupiter l'avoit fait pour le dieu, & Minerve pour Erichonius.

De si grands exemples ne pouvoient qu'accréditer dans la Grece l'usage de mettre sur un *van* les enfans nouvellement nés. C'est pourquoi Callimaque nous dit que Némésis attentive à toutes les bonnes pratiques, posa le petit Jupiter sur un *van* d'or ; c'étoit en même tems une cérémonie fort ordinaire chez les Athéniens, sur-tout dans les familles distinguées, d'étendre les petits enfans sur des serpens d'or.

Tout le monde fait encore que le *van* étoit consacré au dieu du vin ; & *mystica vannus Iacchi*, dit Virgile. Les commentateurs apportent deux raisons de cette consécration du *van mystérieux* voué à Bacchus, qui sont toutes deux plausibles : l'une, parce qu'Isis avoit ramassé dans un *van* les membres éparés d'Osiris, qui est le même que Bacchus, & que Tiphon avoit mis en piéces. L'autre raison est prise de ce que les vigneronns offroient à Bacchus dans un *van* les prémices de la vendange. (D. J.)

VAN, s. m. (terme de Vanniers.) instrument d'osier à deux anses, courbé en rond par-derrière qu'il a un peu relevé, dont le creux diminue insensiblement jusque sur le devant. Les *vans* servent à vanner les grains pour en séparer la menue paille & la poussière. Ils sont le principal objet du métier des vanniers-cloturiers. (D. J.)

VAN, (Géog. mod.) ville & château de la grande Arménie, vers les sources de l'Euphrate, sur les confins des deux empires turc & persan, à 70 lieues au sud-ouest d'Erzeron. *Van* est aujourd'hui sous la domination du grand-seigneur, & a son château ou sa forteresse sur une montagne voisine ; les habitans sont pour la plupart arméniens. Tout près de la ville, est un lac du même nom, l'un des plus grands de l'Asie, & qui peut avoir 30 lieues de circuit. C'est le *Mantiana palus* de Strabon, l. XI. p. 529. Ce lac de *Van* est aussi nommé *lac d'Adamar* ; on n'y trouve qu'une sorte de poisson qui est un peu plus gros que nos sardines, & dont il se fait tous les ans un grand débit en Perse & en Arménie. (D. J.)

VANANTE, adj. (terme de Papeterie.) la pâte de moyenne qualité, ou celle qui est faite avec des vieux chiffons & drapeaux de toile de chanvre ou de lin, qui ne sont pas de la plus belle qualité, se nomme *pâte vanante*. C'est avec cette pâte qu'on fabrique le papier de la seconde sorte. Voyez PAPIER.

VANAS, (Commerce.) terme corrompu du latin, que quelques teneurs de livres mettent d'espace en espace à la marge de leurs écritures, pour marquer qu'ils annullent les articles qui sont vis-à-vis de ce mot, & qu'ils ont mal portés, soit dans le journal, soit dans le grand livre. Voyez ANNULLER. Dictionn. de Commerce.

VANCOHO, s. m. (Hist. nat.) espece de scorpion fort dangereux qui se trouve dans l'île de Madagascar ; il ressemble à quelques égards à une araignée. Il a le corps ou le ventre noir, rond & fort gros ; sa piquure est extrêmement dangereuse ; elle cause un évanouissement soudain qui dure quelquefois deux jours, pendant lesquels on a tout le corps froid comme de la glace. On donne dans ce cas au malade les mêmes remèdes que contre les poisons, Tome XVI.

& on le tient le plus chaudement qu'il est possible.

VANDABANDA, (Géog. anc.) contrée de la Sogdiane. Elle est placée par Ptolomée, l. VI. c. xij. entre le mont Caucase & le mont Imaïs. (D. J.)

VANDALES, s. m. pl. (Hist. ancienne.) nation barbare faisant partie de celle des Goths, & qui, comme cette dernière, étoit venue de Scandinavie. Le nom des *Vandales* vient, dit-on, du mot gothique *vandelen* qui signifie encore aujourd'hui en allemand *errer*, parce que ce peuple changea très-souvent de demeure. Au sortir du nord les *Vandales* s'établirent dans les pays connus aujourd'hui sous le nom du *Brandebourg* & du duché de *Meklenbourg*. Sous l'empire d'Auguste, une partie de ces barbares vinrent s'établir sur les bords du Rhin ; chassés par Tibère ils allerent s'établir vers l'Orient entre le bosphore cimmérien & le Tanais, d'où ils chasserent les Sclaves, dont ils prirent le pays & le nom ; une partie alla s'établir sur les bords du Danube, & occuperent les pays connus aujourd'hui sous le nom de *Transylvanie*, de *Moldavie* & de *Valachie* ; ils se rendirent maîtres de la Pannonie, d'où ils furent chassés par l'empereur Marc-Aurèle en 170. Ils firent en 271 de nouvelles irruptions sur les terres de l'empire romain, & furent défaits par Aurélien, par Probus. L'an 409, les *Vandales* accompagnés des *Sueves* & des *Alains* se rendirent maîtres d'une partie de l'Espagne qu'ils partagerent avec ces barbares ; de-là sous la conduite de leur roi Genséric, ils passerent en Afrique en 428. Après plusieurs victoires remportées sur les Romains, ils les forcerent à leur céder la plus grande partie des provinces que l'empire possédoit dans cette partie du monde. En 455, Genséric vint en Italie où il prit & pilla la ville de Rome ; il infesta les côtes de Sicile & de Grece, & continua à harasser les Romains jusqu'à ce qu'il força l'empereur Zénon à lui céder tous ses droits sur l'Afrique, qui resta aux *Vandales* jusqu'au regne de Justinien, qui réunifia de nouveau à son empire les provinces dont ces barbares s'étoient emparés.

VANDALICI MONTES, (Géog. anc.) Dion Cassius l. LV. donne ce nom aux montagnes dans lesquelles l'Elbe prend sa source. Par conséquent ce sont les montagnes qui séparent la Bohême de la Lusace & de la Silésie. (D. J.)

VANDALIE, (Géogr. mod.) plusieurs géographes ont donné ce nom à une partie de la Poméranie ducale & du duché de Mecklenbourg en basse Saxe.

La *Vandalie* prise pour une contrée de la Poméranie ducale, est bornée par la mer Baltique au nord, le desert de Waldow au midi, les seigneuries de Butow & de Louwenborck au levant, & par la Cassbie au couchant. On lui donne environ quatorze lieues de longueur & autant de largeur. Sa capitale est Stolpe.

La *Vandalie* regardée comme une contrée du duché de Mecklenbourg en basse Saxe, est entre l'évêché & le duché de Swerin, la seigneurie de Rostock & celle de Stutgard, la Poméranie royale & le marquisat de Brandebourg. Ce pays peut avoir environ trente lieues du couchant au levant, & dix du nord au sud. On y voit plusieurs petits lacs. Sa capitale est Gustrow. (D. J.)

VAND'ŒUVRE, (Géogr. mod.) petite ville de France, dans la Champagne, sur la riviere de Barfe, à six lieues au levant de Troyes. Longit. 22. 4. Latit. 48. 12.

Cette petite ville est la patrie de Nicolas Bourbon, poète latin qui vivoit sous le regne de François I. Marguerite de Valois le donna pour précepteur à Jeanne d'Albret de Navarre sa fille, & mere d'Henri IV. Il mourut à Condé, vers l'an 1550. Il a laissé huit livres d'épigrammes, sous le titre de *nugæ*, bagatelles. N N n n n



telles, au sujet duquel du Bellai fit ces deux jolis vers :

*Paule, tuum inscribis, Nugarum nomine librum,  
In toto libro nil melius utalo.*

C'est un bon mot, mais qui ne doit point détruire le mérite de l'ouvrage même, dont Erasme faisoit grand cas. Bourbon étoit fils d'un riche maître des forges, ce qui lui donna lieu de publier son poëme de la forge en latin *ferraria*. Il décrit dans cet ouvrage tout le travail de la forge, & de l'occupation des ouvriers qui coupoient le bois, qui faisoient le charbon, qui fouilloient la mine, qui la nettoyoient, qui la voïturoient au fourneau pour le fondeur, & pour les forgerons; il les met tous en action, & il ne laisse à son pere que le soin de les payer & de veiller sur le produit.

Il eut un petit neveu, nommé comme lui Nicolas Bourbon, & comme lui très-bon poëte latin. Ce neveu fut de l'académie françoise, & mourut comblé de pensions en 1644. âgé d'environ 70 ans. Ses poëmes parurent à Paris l'an 1630. in-12. On fait grand cas dans ce recueil de la piece intitulée : *imprecation contre le parricide d'Henri IV*. Les deux beaux vers en l'honneur de ce prince, qui sont à la porte de l'arsenal de Paris, sont encore du même poëte; les voici, quoique tout le monde les sache par cœur, ou si vous voulez, par cette même raison :

*Eihna hac Henrico vulcania tela ministrat,  
Tela gigantes debellatura furoras.*

(D. J.)

VANDOISE, f. m. (*Hist. nat. Ichtholog.*) poisson de riviere, qui est une espece de muge que l'on nomme *suisse* à Lyon, & *dard* en Saintonge & en Poitou, parce qu'il s'élançe avec une vitesse semblable à celle d'un dard; il a le corps moins large que le gardon, & le museau plus pointu; il est couvert d'écaïlles de moyenne grandeur, & il a plusieurs petites lignes longitudinales sur la partie supérieure des côtés du corps; sa couleur est mêlée de brun, de verd, & de jaune; ce poisson devient fort gras, il a la chair molle & d'un assez bon goût. Rondelet, *hist. des poissons de riviere*, chap. xiv.

VANG, f. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *petit roi* ou *roitelet*; l'empereur de la Chine le confere aux chefs ou kans des Tartares monguls qui sont soumis à son obéissance, & à qui il ne permet point de prendre le titre de kan, qu'il se réserve; ces *vangs* ont sous eux des *péi-se* & des *kong*, dont les titres répondent à ceux de ducs & de comtes parmi nous.

VANGERON, f. m. (*Hist. nat. Ichth.*) poisson qui se trouve dans le lac de Laufane; il ressemble aux muges par le museau, & à la carpe par la forme du corps & par la qualité de la chair; il a deux nageoires de couleur d'or près des ouïes, deux jaunes sous le ventre, une au-delà de l'anus, & une sur le dos; la queue est fourchue & revêtue à son origine, par des écaïlles peu adhérentes. Rondelet, *hist. des poissons des lacs*, chap. ix. Voyez POISSON.

VANGIONS, LES, (*Géog. anc.*) *Vangiones*; peuples de la Gaule belgique, & originaires de la Germanie. César, dans ses commentaires, *bel. Gall. l. I.* dit qu'ils étoient dans l'armée d'Arioviste, avec les *Tribocci* & les *Nemetes*; & Pline, *l. IV. c. xvj.* nous apprend qu'ils s'emparèrent de la partie du pays des *Médiomatrices*, le long du rivage du Rhin.

Cluvier, *Germ. ant. l. II. c. x.* croit que ces peuples étoient établis dans les Gaules avant la guerre d'Arioviste, parce que les Marcomans, les Sédufiens, les Harudes, & les Sueves, que ce prince avoit amenés avec lui, ou qui l'avoient joint depuis son arrivée, furent tous chassés de la Gaule, après que César les eut battus: au-lieu que les *Nemetes*,

les *Vangions*, & les *Tribocci* demeurèrent toujours dans leurs terres, sur la rive gauche du Rhin.

Il paroît que ces trois nations n'étoient point soumises à Arioviste, puisqu'elles demeuroient dans la Gaule belgique. Elles pouvoient être seulement en alliance avec lui, ou peut-être même sous sa protection; ce qui les engagea à lui donner du secours contre les Romains.

On ne fait point en quel tems les *Vangions* passèrent le Rhin pour s'établir dans les Gaules. Ils occupèrent une partie des terres de Mayence & du Palatinat. *Borbesomagus*, ou *Borgeomagus*, aujourd'hui *Worms*, étoit leur ville capitale. (D. J.)

VANILLE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *vanilla*, genre de plante à fleur polypétale, anormale & composée de six pétales, dont cinq sont semblables & disposés presque en rond; le sixième occupe le milieu de la fleur, & il est roulé en forme d'aiguier; le calice devient dans la suite un fruit en forme de corne molle & charnue, qui renferme de très-petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* Voyez PLANTE.

VANILLE, f. f. (*Botan. exot.*) gouffe américaine qui donne la force, l'odeur, & le goût au chocolat; cette boisson dont les Espagnols font leurs délices, & qu'ils n'aiment pas moins que l'oïiveté. Quoiqu'ils tirent ce fruit depuis près de deux siècles, des pays qu'ils ont si cruellement ravagés, ils ne savent pas même aussi-bien que nous, ce qui concerne les especes, la culture, la multiplication, & les propriétés de la *vanille*. Nous ne leur devons point le peu de lumieres que nous en avons, & sur tout le reste, ils nous ont bien dégagés de la reconnoissance.

La *vanille* est du nombre de ces drogues dont on use beaucoup, & que l'on ne connoit qu'imparfaitement. On ne peut pas douter que ce ne soit une gouffe, ou filique, qui renferme la graine d'une plante, & de là lui vient le nom espagnol de *vaynilla*, qui signifie *petite gouffe*; mais on ne connoit ni le nombre des especes, ni quelles sont les especes les plus estimables de ce genre de plante, en quel terroir elles viennent le mieux, comment on les cultive, de quelle maniere on les multiplie, &c. on n'a sur tout cela que des détails peu sûrs & peu exacts. Messieurs les académiciens qui ont été au Pérou, ne nous ont point fourni les instructions qui nous manquent sur cette plante.

Les Américains sont seuls en possession de la *vanille*, qu'ils vendent aux Espagnols, & ils conservent soigneusement ce trésor qui leur est du moins resté, apparemment parce que leurs maîtres n'ont pas su le leur ôter. On dit qu'ils ont fait serment entr'eux de ne révéler jamais rien aux Espagnols, sur ce la plus grande de toutes les bagatelles; c'est en ce cas une convention tacite dont ils ne rendroient que de trop bonnes raisons; & souvent ils ont souffert les plus cruels tourmens, plutôt que d'y manquer.

D'un autre côté, les Espagnols contents des richesses qu'ils leur ont enlevées, de plus accoutumés à une vie paresseuse, & à une douce ignorance, méprisent les curiosités d'histoire naturelle, & ceux qui les étudient; en un mot, si l'on en excepte les seuls Hermandez, & le pere Ignatio, espagnols, c'est aux curieux des autres nations, aux voyageurs, aux négocians, & aux consuls établis à Cadix, que nous sommes redevables du petit nombre de particularités que nous avons sur cette drogue précieuse, & qui formeront cet article.

Noms & descriptions de la *vanille*. Elle est nommée des Indiens *micasubul*, & par nos botanistes *vanilla*, *vaniglia*, *vayniglia*, *vanillias*, *piperis arbori jamaïcensis innascens*, Pluk. *almaq.* 301.

C'est une petite gouffe presque ronde, un peu aplatie, longue d'environ six pouces, large de quatre lignes, ridée, rouffâtre, molle, huileuse, grasse,

cependant cassante, & comme coriace à l'extérieur. La pulpe qui est en dedans, est rousâtre, remplie d'une infinité de petits grains, noirs, luisans; elle est un peu âcre, grasse, aromatique, ayant l'odeur agréable du baume du Pérou: on nous l'apporte du Pérou & du Mexique; elle vient dans les pays les plus chauds de l'Amérique, & principalement dans la nouvelle Espagne; on la prend sur des montagnes accessibles aux seuls Indiens, dans les lieux où il se trouve quelque humidité.

*Ses espèces.* On distingue trois sortes principales de vanilles; la première est appelée par les Espagnols, *pompona* ou *bova*, c'est-à-dire enflée ou bouffie; celle de *leq*, la marchande ou de bon aloi; la *simarona* ou *bâtarde*; les gouffes de la *pompona* sont grosses & courtes; celles de la *vanille de leq*, sont plus déliées & plus longues; celles de la *simarona* sont les petites en toute façon.

La seule *vanille de leq* est la bonne; elle doit être d'un rouge brun foncé, ni trop noire, ni trop rousse, ni trop gluante, ni trop desséchée; il faut que ses gouffes quoique ridées, paroissent pleines, & qu'un paquet de cinquante pese plus de cinq onces; celles qui en pese huit est la *sobrebuenas*, l'excellente. L'odeur en doit être pénétrante & agréable; quand on ouvre une de ces gouffes bien conditionnée & fraîche, on la trouve remplie d'une liqueur noire, huileuse & balsamique, où nagent une infinité de petits grains noirs, presque absolument imperceptibles, & il en sort une odeur si vive, qu'elle assoupit, & cause une sorte d'ivresse. La *pompona* a l'odeur plus forte, mais moins agréable; elle donne des maux de tête, des vapeurs, & des suffocations. La liqueur de la *pompona* est plus fluide, & ses grains plus gros, ils égalent presque ceux de la moutarde. La *simarona* a peu d'odeur, de liqueur & de grains.

On ne vend point la *pompona*, & encore moins la *simarona*, si ce n'est que les Indiens en glissent adroitement quelques gouffes parmi la *vanille de leq*. On doute si les trois sortes de vanilles en question, sont trois espèces, ou si ce n'en est qu'une seule, qui varie selon le terroir, la culture & la saison où elle a été cueillie.

Dans toute la nouvelle Espagne, on ne met point de vanille au chocolat; elle le rendroit mal sain, & même insupportable; ce n'est plus la même chose quand elle a été transportée en Europe. On a envoyé à nos curieux des échantillons d'une vanille de Caraca & de Maracaybo, villes de l'Amérique méridionale; elle est plus courte que celle de *leq*, moins grosse que la *pompona*, & paroît de bonne qualité; c'est apparemment une espèce différente: on parle aussi d'une vanille du Pérou, dont les gouffes sechées sont larges de deux doigts, & longues de plus d'un pied; mais dont l'odeur n'approche pas de celles des autres, & qui ne se conserve point.

Lorsque les vanilles sont mûres, les Mexicains les cueillent, les lient par les bouts, & les mettent à l'ombre pour les faire sécher; lorsqu'elles sont sechées & en état d'être gardées, ils les oignent extérieurement avec un peu d'huile pour les rendre souples, les mieux conserver, empêcher qu'elles ne se séchent trop, & qu'elles ne se brisent. Ensuite ils les mettent par paquets de cinquante, de cent, ou de cent cinquante, pour nous les envoyer.

*Prix & choix de la vanille.* Le paquet de vanille composé de cinquante gouffes, se vend à Amsterdam depuis dix jusqu'à vingt florins, c'est-à-dire depuis vingt & une jusqu'à quarante-deux livres de notre monnoie, suivant la rareté, la qualité, ou la bonté: on donne un pour cent de déduction pour le prompt paiement. On choisit les vanilles bien nourries, grosses, longues, nouvelles, odorantes, pesantes, un peu molles, non trop ridées ni trop huileuses à l'ex-

Tome XVI.

térieur; il ne faut pas qu'elles ayent été mises dans un lieu humide; car alors elles tendroient à se moisir, ou le seroient déjà; elles doivent non-seulement être exemptes du moisir, mais être d'une agréable odeur, grasses & souples. Il faut encore prendre garde qu'elles soient égales, parce que souvent le milieu des paquets n'est rempli que de petites vanilles sechées & de nulle odeur; la graine du dedans qui est extrêmement petite, doit être noire & luisante: on ne doit pas rejeter la vanille qui se trouve couverte d'une fleur saline, ou de pointes salines très-fines; entièrement semblables aux fleurs de benjoin: cette fleur n'est autre chose qu'un sel essentiel dont ce fruit est rempli, qui sort au-dehors quand on l'apporte dans un tems trop chaud.

Quand on laisse la vanille mûre trop long-tems sur la plante sans la cueillir, elle creve, & il en distille une petite quantité de liqueur balsamique, noire & odorante, qui se condense en baume: on a soin de la ramasser dans de petits vases de terre, qu'on place sous les gouffes: nous ne voyons point en Europe de ce baume; soit parce qu'il ne se conserve pas dans le transport, soit parce que les gens du pays le retiennent pour eux, soit parce que les Espagnols se le réservent.

*Falsification de la vanille.* Dès qu'il n'en sort plus de liqueur balsamique, il y a des Mexicains qui connoissant le prix qu'on donne en Europe à la vanille, ont soin, après avoir cueilli ces sortes de gouffes; de les remplir de paillettes & d'autres petits corps étrangers, & d'en boucher les ouvertures avec un peu de colle, ou de les couvrir adroitement; ensuite ils les font sécher, & les entremêlent avec la bonne vanille. Les gouffes ainsi falsifiées, n'ont ni bonté ni vertu; & nous ne manquons pas d'en rencontrer quelquefois de telles, avec les autres bonnes si- liques.

*Noms botaniques de la plante à vanille.* Cette plante a les noms suivans dans les livres de botanique.

*Volubilis, filiquosa, mexicana, foliis plantaginis;* Raii, hist. 1330.

*Aracus aromaticus.* Tlixochitl, seu flos niger, mexicanis distus, Hermand 38.

*Lathyrus mexicanus, filiquis longissimis, moschatis, nigris,* Ammon. char. plant. 436.

*Lobus oblongus, aromaticus.* Cat. jam. 70.

*Lobus aromaticus, subfuscus, turbanthi corniculis similis.* C. B. P. 404.

*Lobus oblongus, aromaticus, odore ferè belguini;* J. B. I. 428.

*Description de cette plante.* Nous n'avons point encore de description exacte de la plante qui fournit la vanille du Mexique, de ses caractères, & de ses espèces.

Les uns la rangent parmi les lierres; selon eux, sa tige a trois ou quatre lignes de diamètre, & n'est pas tout-à-fait ronde. Elle est assez dure, sans être pour cela moins liante & moins souple; l'écorce qui la couvre est fort mince, fort adhérente, & fort verte; la tige est partagée par des nœuds éloignés les uns des autres de six à sept pouces; c'est de ces nœuds que sortent les feuilles toujours couplées; elles ressemblent beaucoup pour la figure à celles du laurier; mais elles sont bien plus longues, plus larges, plus épaisses, & plus charnues; leur longueur ordinaire est de cinq à six pouces, sur deux & demi de large; elles sont fortes & pliantes comme un cuir, d'un beau verd vis, & comme vernissées par-dessus, & un peu plus pâles par-dessous.

Hermandez, dont le témoignage paroît être ici d'un grand poids, prétend que cette herbe est une sorte de liseron, qui grimpe le long des arbres, & qui les embrasse; ses feuilles ont, suivant lui, onze pouces de longueur ou de largeur, sont de la figure

N N n n n ij

des feuilles de plantin, mais plus grosses, plus longues, & d'un verd plus foncé; elles naissent de chaque côté de la ligne alternativement; les fleurs sont noirâtres.

Plusieurs autres botanistes soutiennent que la plante de la *vanille* ressemble plus à la vigne qu'à aucune autre; du moins, c'est ce qui a été certifié par le pere Fray Ignatio de sancta Theresia de Jesus, carme déchaussé, qui ayant long-tems résidé dans la nouvelle Espagne, arriva à Cadix en 1721, pour passer à Rome; ce religieux plus éclairé & plus curieux en physique que ses compatriotes, se fit apporter par quelques valets indiens un grand sep de la plante où croit la *vanille*.

Comme il avoit déjà quelques connoissances sur cette plante; il appliqua son sep à un grand arbre, & entrelaçâ dans les branches de cet arbre tous les rejettons ou pampres du sep. Il en avoit laissé le bout inférieur élevé de 4 ou 5 doigts de terre, & l'avoit couvert d'un petit paquet de mousse sèche pour le défendre de l'air. En peu de tems la sève de l'arbre pénétra le sep, & le fit reverdir; au bout d'environ deux mois il sortit à travers le paquet de mousse, 5 ou 6 filamens qui se jetterent en terre: c'étoient des racines qui devinrent grosses comme des tuyaux de plumes au plus. Au bout de deux ans le sep produisit des fleurs, & puis des *vanilles* qui mûrirent.

Les feuilles sont longues d'un demi-pié, larges de trois doigts, obtuses, d'un verd assez obscur; les fleurs sont simples, blanches, marquetées de rouge & de jaune.

Quand elles tombent, les petites gouffes ou *vanilles*, commencent à pousser; elles sont vertes d'abord, & quand elles jaunissent on les cueille. Il faut que la plante ait trois ou quatre ans pour produire du fruit.

Les sarments de la plante rampent sur la terre comme ceux de la vigne, s'accrochent de même, s'entortillent aux arbres qu'ils rencontrent, & s'élèvent par leurs secours. Le tronc avec le tems devient aussi dur que celui de la vigne; les racines s'étendent & traquent au loin dans la terre; elles poussent des rejettons qu'on transplante de bouture au pié de quelque arbre, & dans un lieu convenable: cette plantation se fait à la fin de l'hiver, & au commencement du printemps.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, comme on a déjà vu que le pratiqua le P. Ignatio, on ne met pas le bout du sarment en terre, il s'y pourriroit. La plante reçoit assez de nourriture de l'arbre auquel elle est attachée, & n'a pas besoin des sucres que la terre fourniroit. La sève des arbres dans ces pays chauds de l'Amérique, est si forte & si abondante, qu'une branche rompue par le vent & jetée sur un arbre d'espece toute différente, s'y collera & s'y entera elle-même comme si elle l'avoit été par tout l'art de nos jardiniers; ce phénomène y est commun.

C'en est un autre commun aussi, que de gros arbres qui de leurs plus hautes branches, jettent de longs filamens jusqu'à terre, se multiplient par le moyen de ces nouvelles racines, & font autour d'eux une petite forêt, où le premier arbre, pere ou aïeul de tous les autres, ne se reconnoit plus; ces sortes de générations répétées, rendent souvent les bois impraticables aux chasseurs.

*Description de la plante de vanille de S. Domingue.* Cependant la plante de la *vanille* qui croit dans l'île de S. Domingue, que le R. P. Plumier décrit dans sa *Botanique M. S. C. d'Amérique*, n'est pas différente de celle dont Hernandez fait la description; mais celle du botaniste françois est aussi bien détaillée que l'autre l'est mal.

Ce pere l'appelle *vanilla flore viridi & albo, fructu nigrescente*, Plum. nov. plant. amer. 25. Les raci-

nes de cette plante sont presque de la grosseur du petit doigt, longues d'environ deux piés, plongées dans la terre au loin & au large; d'un roux-pâle; tendres & succulentes; jettant le plus souvent une seule tige menue, qui comme la *clématite*, monte fort haut sur les grands arbres, & s'étend même au-dessus. Cette tige est de la grosseur du doigt, cylindrique, verte, & remplie intérieurement d'une humeur visqueuse; elle est noueuse, & chacun de ses noeuds donne naissance à une feuille.

Ces feuilles sont molles, un peu âcres, disposées alternativement, & pointues en forme de lance; longues de neuf ou dix pouces, larges de trois, lisses, d'un verd-gai, creusées en gouttiere dans leur milieu, & garnies de nervures courbées en arc. Lorsque cette plante est déjà fort avancée, des aisselles des feuilles supérieures il sort de longs rameaux garnis de feuilles alternes; lesquels rameaux donnent naissance à d'autres feuilles beaucoup plus petites.

De chaque aisselle des feuilles qui sont vers l'extrémité, il sort un petit rameau différemment genouillé; & à chaque genouillure se trouve une très-belle fleur, polypétale, irrégulière; composée de six feuilles, dont cinq sont semblables & disposées presque en rose. Ces feuilles de la fleur sont oblongues, étroites, tortillées, blanches en dedans, verdâtres en dehors. La sixième feuille, ou le *nectarium*, qui occupe le centre, est roulée en maniere d'aiguierre, & portée sur un embryon charnu, un peu tors, semblable à une trompe. Les autres feuilles de la fleur sont aussi posées sur le même embryon, qui est long, verd, cylindrique, charnu. Il se change ensuite en fruit, ou espece de petite corne molle, charnue, presque de la grosseur du petit doigt; d'un peu plus d'un demi-pié de longueur; noirâtre lorsqu'il est mûr, & enfin rempli d'une infinité de très-petites graines noires. Les fleurs & les fruits de cette plante sont sans odeur.

On la trouve dans plusieurs endroits de l'île de S. Domingue: elle fleurit au mois de Mai. Cette *vanille* de S. Domingue ne paroît différer de celle du Mexique, dont Hernandez a fait la description, que par la couleur des fleurs, & par l'odeur des gouffes; car la fleur de celle-là est blanche & un peu verte, & la gouffe est sans odeur; mais la fleur de celle du Mexique, suivant la description d'Hernandez, est noire, & la gouffe d'une odeur agréable.

*Description de la plante de vanille de la Martinique.* Le P. Labat assure dans ses voyages d'Amérique, qu'il a trouvé à la Martinique une autre espece de *vanille*, qu'il décrit ainsi. La fleur qu'elle produit est presque jaune, partagée en cinq feuilles, plus longues que larges, onduées & un peu découpées dans leur milieu. Il s'élève du centre un petit pistil rond & assez pointu, qui s'allonge & se change en fruit. Cette fleur est à-peu-près de la grandeur & de la consistance de celle des pois; elle dure tout au plus cinq ou six jours, après lesquels elle se fane, se seche, tombe & laisse le pistil tout nud, qui devient peu-à-peu une filique de cinq, six & sept pouces de long, plus plate que ronde, d'environ cinq lignes de large, & deux lignes d'épaisseur, de la figure à-peu-près de nos cosses d'haricots.

Cette filique est au commencement d'un beau verd, elle jaunit à mesure qu'elle mûrit, & devient tout-à-fait brune lorsqu'elle est sèche; le dedans est rempli de petites graines rondes, presque imperceptibles & impalpables, qui sont rouges avant d'être mûres, & toutes noires dans leur maturité. Avant ce tems-là elles n'ont aucune odeur fort sensible, que celle de sentir le verd; mais quand elles sont mûres & qu'on les froisse entre les mains, elles rendent une petite odeur aromatique fort agréable.

Le même fait a été mandé à l'académie des Scien-



ces en 1724, par un des correspondans de cette académie demeurant à la Martinique, qui ajoute qu'il en avoit trois piés venus de bouture, qu'il avoit tirés de la nouvelle Espagne, & qui réussissoient parfaitement.

*Lieux où croît la bonne vanille.* Malgré ces sortes d'attestations, la vanille de la Martinique n'a point pris faveur sur les lieux, ni dans le commerce; on continue toujours de la tirer de la nouvelle Espagne & du Pérou.

Les endroits où l'on trouve la vanille en plus grande quantité, sont la côte de Caraque & de Carthagène, l'isthme de Darion, & toute l'étendue qui est depuis cet isthme & le golfe de S. Michel, jusqu'à Panama, le Yucatan & les Honduras. On en trouve aussi en quelques autres lieux, mais elle n'est ni si bonne, ni en si grande quantité qu'au Mexique. On dit encore qu'il y en a beaucoup & de belle, dans la terre ferme de Cayenne. Comme cette plante aime les endroits frais & ombragés, on ne la rencontre guère qu'auprès des rivières, & dans les lieux où la hauteur & l'épaisseur des bois la mettent à couvert des trop vives ardeurs du soleil.

*Sa récolte, sa culture & ses vertus.* La récolte commence vers la fin de Septembre; elle est dans sa force à la Toussaint, & dure jusqu'à la fin de Décembre. On ignore si les Indiens cultivent cette plante, & comment ils la cultivent; mais l'on croit que toute la cérémonie qu'ils font pour la préparation du fruit, ne consiste qu'à le cueillir à tems; qu'ensuite ils le mettent sécher 15 à 20 jours pour en dissiper l'humidité superflue, ou plutôt dangereuse, car elle le feroit pourrir; qu'ils aident même à cette évaporation, en pressant la vanille entre les mains, & l'appâtissant doucement, après quoi ils finissent par la froter d'huile de coco ou de calba, & la mettent en paquets qu'ils couvrent de feuilles de balisier ou de cachibou.

La vanille contient une certaine humeur huileuse, résineuse, subtile & odorante, que l'on extrait facilement par le moyen de l'esprit de vin. Après avoir tiré la teinture, la gousse reste sans odeur & sans suc. Dans l'analyse chimique elle donne beaucoup d'huile essentielle, aromatique, une assez grande portion de liqueur acide, & peu de liqueur urineuse & de sel fixe.

Hernandez lui attribue des vertus admirables, mais Hernandez est un mauvais juge; cependant les auteurs de matière médicale n'ont presque fait que le copier. Ils prétendent qu'elle fortifie l'estomac, qu'elle aide la digestion, qu'elle dissipe les vents, qu'elle cuit les humeurs crues, qu'elle est utile pour les maladies froides du cerveau, & pour les catharres; ils ajoutent qu'elle provoque les règles, qu'elle facilite l'accouchement, qu'elle chasse l'arrière-faix: tout cela est exagéré. La vanille peut par son aromate chaud, être un bon stomachique, dans les occasions où il s'agit de ranimer les fibres de l'estomac affaibli; elle deviendra quelquefois par la même raison emménagogue & apéritive; son huile balsamique, subtile & odorante, la rend souvent recommandable dans les maladies nerveuses, hystériques & hypochondriaques; c'est pourquoi quelques Anglois l'ont regardée avec trop de précipitation, comme un spécifique dans ce genre de maladies.

On la donne en substance jusqu'à une drachme; & en infusion dans du vin, de l'eau, ou quelque autre liqueur convenable, jusqu'à deux drachmes. Il faut considérer qu'elle échauffe beaucoup quand on en prend une trop grande dose, ou qu'on en fait un usage immodéré; & cette considération doit servir pour indiquer les cas où il ne faut point la mettre en usage. Nos médecins François l'emploient rarement, la laissent seulement en valeur dans la composition, ou

chocolat dont elle fait l'agrément principal. On s'en servoit autrefois pour parfumer le tabac; mais les parfums ont passé de mode, ils ne causent à-présent que des vapeurs. Je ne connois aucun traité particulier sur la vanille. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

**VANITÉ, f. f. (Morale.)** le terme de vanité est consacré par l'usage, à représenter également la disposition d'un homme qui s'attribue des qualités qu'il a, & celle d'un homme qui tâche de se faire honneur par de faux avantages; mais ici nous le restreignons à cette dernière signification, qui est celle qui a le plus de rapport avec l'origine de l'expression.

Il semble que l'homme soit devenu vain, depuis qu'il a perdu les sources de sa véritable gloire, en perdant cet état de sainteté & de bonheur où Dieu l'avoit placé. Car ne pouvant renoncer au desir de se faire estimer, & ne trouvant rien d'estimable en lui depuis le péché; ou plutôt n'osant plus jeter une vue fixe & des regards assurés sur lui-même, depuis qu'il se trouve coupable de tant de crimes, & l'objet de la vengeance de Dieu; il faut bien qu'il se répande au-dehors, & qu'il cherche à se faire honneur en se revêtant des choses extérieures: & en cela les hommes conviennent d'autant plus volontiers qu'ils se trouvent naturellement aussi nuds & aussi pauvres les uns que les autres.

C'est ce qui nous paroît, si nous considérons que les sources de la gloire parmi les hommes se réduisent, ou à des choses indifférentes à cet égard, ou si vous voulez, qui ne sont susceptibles ni de blâme, ni de louange, ou à des choses ridicules, & qui bien loin de nous faire véritablement honneur, sont très-propres à marquer notre abaissement, ou à des choses criminelles, & qui par conséquent ne peuvent être que honteuses en elles-mêmes, ou enfin à des choses qui tirent toute leur perfection & leur gloire du rapport qu'elles ont avec nos faiblesses & nos défauts.

Je mets au premier rang les richesses, quoiqu'elles n'aient rien de méprisable, elles n'ont aussi rien de glorieux en elles-mêmes. Notre cupidité avide & intéressée ne s'informe jamais de la source, ni de l'usage des richesses, qu'elle voit entre les mains des autres, il lui suffit qu'ils sont riches pour avoir ses premiers hommages. Mais, s'il plaisoit à notre cœur de passer de l'idée distincte à l'idée confuse, il seroit surpris assez souvent de l'extravagance de ces sentimens; car comme il n'est point essentiel à un homme d'être riche, il trouveroit souvent qu'il estime un homme, parce que son père a été un scélérat, ou parce qu'il a été lui-même un fripon; & que lorsqu'il rend ses hommages extérieurs à la richesse, il salue le larcin, ou encense l'infidélité & l'injustice.

Il est vrai, que ce n'est point-là son intention, il suit sa cupidité plutôt que sa raison: mais un homme à qui vous faites la cour est-il obligé de corriger par toutes ces distinctions la bassesse de votre procédé? Non, il reçoit vos respects extérieurs comme un tribut que vous rendez à son excellence. Comme votre avidité vous a trompé, son orgueil aussi ne manque point de lui faire illusion; si ses richesses n'augmentent point son mérite, elles augmentent l'opinion qu'il en a, en augmentant votre complaisance. Il prend tout au pié de la lettre, & ne manque point de s'aggrandir intérieurement de ce que vous lui donnez, pendant que vous ne vous enrichissez guère de ce qu'il vous donne.

J'ai dit en second lieu, que l'homme se fait fort souvent valoir, par des endroits qui le rendent ridicule. En effet, qu'y a-t-il, par exemple, de plus ridicule que la vanité qui a pour objet le luxe des habits? Et n'est-ce pas quelque chose de plus ridicule que tout ce qui fait rire les hommes, que la dorure & la broderie entrent dans la raison formelle de l'estime, qu'un homme bien vêtu soit moins contre-

dit qu'un autre; qu'une ame immortelle donne son estime & la considération à des chevaux, à des équipages, &c. Je fais que ce ridicule ne paroît point, parce qu'il est trop général; les hommes ne rient jamais d'eux-mêmes, & par conséquent ils sont peu frappés de ce ridicule universel, qu'on peut reprocher à tous, ou du moins au plus grand nombre; mais leur préjugé ne change point la nature des choses, & le mauvais assortiment de leurs actions avec leur dignité naturelle, pour être caché à leur imagination, n'en est pas moins véritable.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les hommes ne se font pas seulement valoir par des endroits qui les rendroient ridicules, s'ils pouvoient les considérer comme il faut, mais qu'ils cherchent à se faire estimer par des crimes. On a attaché de l'opprobre aux crimes malheureux, & de l'estime aux crimes qui réussissent. On méprise dans un particulier le larcin & le brigandage qui le conduisent à la potence; mais on aime dans un potentat les grands larcins & les injustices éclatantes qui le conduisent à l'empire du monde.

La vieille Rome est un exemple fameux de cette vérité. Elle fut dans sa naissance une colonie de voleurs, qui y cherchèrent l'impunité de leurs crimes. Elle fut dans la suite une république de brigands, qui étendirent leurs injustices par toute la terre. Tandis que ces voleurs ne font que détrousser les passans, bannir d'un petit coin de la terre la paix & la sûreté publique, & s'enrichir aux dépens de quelques personnes; on ne leur donne point des noms fort honorables, & ils ne prétendent pas même à la gloire, mais seulement à l'impunité. Mais aussi-tôt qu'à la faveur d'une prospérité éclatante, ils se voient en état de dépouiller des nations entières, & d'illustrer leurs injustices & leur fureur, en traînant à leur char des princes & des souverains; il n'est plus question d'impunité, ils prétendent à la gloire, ils osent non-seulement justifier leurs fameux larcins, mais ils les consacrent. Ils assemblent, pour ainsi dire, l'univers dans la pompe de leurs triomphes pour étaler le succès de leurs crimes; & ils ouvrent leurs temples, comme s'ils vouloient rendre le ciel complice de leurs brigandages & de leur fureur.

Il y a d'ailleurs un nombre infini de choses que les hommes n'estiment, que par le rapport qu'elles ont avec quelque-une de leurs faiblesses. La volupté leur fait quelquefois trouver de l'honneur dans la débauche: les riches sont redevables à la cupidité des pauvres, de la considération qu'ils trouvent dans le monde. La puissance tire son prix en partie d'un certain pouvoir de faire ce qu'on veut; qui est le plus dangereux présent qui puisse jamais être fait aux hommes. Les honneurs & les dignités tirent leur principal éclat de notre ambition; ainsi on peut dire à coup sûr que la plupart des choses ne sont glorieuses, que parce que nous sommes déréglés.

VANITÉ, VAIN, (*Criiq. sacrés.*) ces mots dans l'Écriture signifient ce qui n'a rien de solide, *Eclési. j. 2.* la fausse gloire, *2. Pier. ij. 18.* le mensonge, *Pf. xxxvij. 13.* les idoles, *Jérém. vij. 19.* (*D. J.*)

VANNE, f. f. (*Hydr.*) ce sont de gros vantaux de bois de chêne, que l'on hausse ou que l'on baisse dans des coulisses, pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluse, d'un étang, d'un canal; on appelle encore *vannes* les deux cloisons d'ais, soutenues d'un fil de pieux dans un batardeau. (*K*)

VANNES, terme de Rivières; ce sont encore les doses dont on se sert pour arrêter les terres à un batardeau, derrière la culée d'un pont de bois.

VANNES, en Fauconnerie, ce sont les grandes plumes des ailes des oiseaux de proie.

VANNEAU, f. m. (*Hist. nat.*) c'est un oiseau gros à-peu-près comme un pigeon; il a sur la tête une es-

pece de crête, oblongue & noire, le col verd & le reste du corps de différentes couleurs, où on remarque du verd, du bleu & du blanc; son cri a quelque rapport à celui d'une chevre, il se jette sur les mouches en l'air, il est presque toujours en mouvement, vole rapidement, on diroit que son cri exprime dix-huit. Il habite ordinairement les lieux marécageux; on le chasse depuis la Toussaint jusqu'à la sainte Catherine; ils vont seuls l'été, & par bande l'hiver; on en prend jusqu'à soixante d'un coup de filet; lorsqu'on tire aux *vanneaux* & aux étourneaux, il est bon d'avoir deux fusils chargés, car si l'on en tue quelqu'un du premier coup & que les autres le voient, ils y volent tous & tout-autour de la tête du chasseur, ce qui fait qu'on y a ordinairement bonne chasse, surtout en les tirant en l'air, plutôt qu'à terre. On mange les *vanneaux* sans les vider, comme la grive, la bécasse, le pluvier & l'alouette.

VANNEAU, (*Diète.*) tout le monde connoit ce proverbe populaire, qui n'a pas mangé d'un vanneau n'a pas mangé d'un bon morceau: mais ce proverbe n'est vrai que du vanneau gras, car les *vanneaux* sont ordinairement maigres, secs, durs, & par conséquent fort mauvais, ce qui n'empêche point que lorsqu'on en rencontre de gras ils ne soient tendres, succulents, & d'un goût que beaucoup de personnes trouvent exquis. Cependant on peut observer de cet oiseau comme de la bécasse, de la bécassine, du pluvier, &c. qu'il faut que leur suc alimentaire ne soit pas, *selon l'accommodé à notre nature*, car beaucoup de personnes, & sur-tout celles qui n'y sont point accoutumées, ont un certain dégoût pour cette viande, à laquelle ils trouvent une saveur sauvage & tendante à la corruption, à l'état que Boerhaave appelle *alkalescence*. Si cette observation est vraie, savoir que les animaux carnivores ne se nourrissent point naturellement des chairs d'autres animaux qui vivent eux-mêmes de matières animales, on trouveroit dans ce principe la raison du fait que nous avons avancé; car le vanneau se nourrit de vers & de différentes autres espèces d'insectes. Il faut avouer cependant, que les vers & les insectes sont de toutes les substances animales les moins animalisées, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Voyez SUBSTANCE ANIMALE, *Chim.* Mais aussi on n'a pas naturellement tant de dégoût pour un vanneau ou pour un pluvier que pour la chair d'un animal véritablement carnivore. Voyez VIANDE, *Diète.* (*b*)

VANNER, v. act. (*Gram.*) c'est en général agiter dans un van la graine pour la nettoyer. Voyez VAN.

VANNER LES AIGUILLES, (*Aiguillier.*) c'est les faire ressuier dans du son chaud un peu mouillé, après qu'elles ont été lessivées ou lavées dans de l'eau avec du savon: voici comme on vanne les aiguilles. On les enferme avec du son dans une boîte ronde de bois qui est suspendue en l'air avec une corde, & on agite cette boîte jusqu'à ce que le son soit entièrement sec, & les aiguilles sans aucune humidité. Voyez AIGUILLE, & la machine à vanner les aiguilles, *fig. & Pl. de l'Aiguillier.*

VANNER, en terme d'Épinglier, c'est séparer le son avec les épingles en les remuant sur un plat de bois, comme on remue le froment dans un van, excepté que l'un se fait aux genoux, & l'autre avec les mains seulement.

VANNERIE, f. f. (*Art méchan.*) l'art de faire des vans, des paniers, des hottes à jour ou pleins, en clôture, mandrierie ou lasserie, de toutes grandeurs & à toutes sortes d'ouvrages.

Cet art est fort ancien & fort utile. Les peres du désert & les pieux solitaires l'exerçoient dans leurs retraites, & en tiroient la plus grande partie de leur subsistance; il fournissoit autrefois des ouvrages très-fins pour servir sur la table des grands où l'on n'en

voit plus guere, les vases de crystal ayant pris leurs place.

La *vannais* se divise en quatre sortes d'ouvrages principaux; la mandrierie, la closerie ou clôtüre, la faïsserie, & la lesserie; on verra ces termes à leur article.

**VANNES**, (*Géog. mod.*) ville de France dans la Bretagne, à deux lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal de Morbihan, à 20 lieues de Nantes, à 22 de Quimper, à 23 de Rennes, & à une centaine de Paris.

Cette ville est arrosée par deux petites rivières qui rendent son port capable de contenir plusieurs vaisseaux. Le faubourg de *Vannes* surpasse la ville en étendue; il en est séparé par des murailles & par un large fossé; il a ses paroisses, ses couvens, ses places, & un hôpital.

Saint Patern est le premier évêque de *Vannes* qui nous soit connu; cet évêché vaut environ 25000 livres de revenu, & l'évêque est en partie seigneur de *Vannes*. On ne compte dans son diocèse que 168 paroisses.

Le principal commerce de *Vannes* est en blé & en seigle pour l'Espagne. On y trafique aussi en sardines & en congres. Les marchands achètent les sardines au bord de la mer, les salent & les arrangent dans des barriques, où on les presse pour en tirer l'huile, qui sans cela les seroit corrompre. *Long.* suivant Casini, 14. 35. *lat.* 47. 40.

*Vannes*, aujourd'hui le chef-lieu d'une recette, d'un présidial, & d'une juridiction de juges-consuls, tire son nom des anciens peuples *Ventai*, qui étoient des plus célèbres des Gaules du tems de Jules César. Ptolomée la nomma *civitas Darioigum*.

Lorsque les Bretons s'établirent dans l'Armorique, ils n'occupèrent pas cette ville qui demeura à ses anciens habitans romains ou gaulois. Elle vint ensuite au pouvoir des Francs, lorsqu'ils se rendirent les maîtres de cette partie des Gaules. L'an 577 Varor, prince des Bretons, s'en empara sur Gontran, l'un des rois françois. Pepin s'en rendit maître l'an 553; mais Numénonus, prince des Bretons, la reprit ensuite; enfin elle a passé à la couronne avec le reste de la Bretagne. Cette ville avoit été érigée en comté par ses anciens souverains, & réunie à leur domaine par Alain surnommé le Grand. (*D. J.*)

**VANNES, LA**, (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans le Sénonois. Elle prend sa source à trois lieues de Troyes, & se jette dans l'Yonne au faubourg de Sens. (*D. J.*)

**VANNETS**, s. m. pl. (*Pêche.*) ce sont des rets qu'on tend en différentes manieres sur la grève que le flux de la mer couvre; ils doivent avoir leurs mailles de la grandeur marquée par les ordonnances de 1681 & 1684.

**VANNETS**, (*Blason.*) on appelle ainsi en termes de Blason, les coquilles dont on voit le creux, à cause qu'elles ressemblent à un van à vanner.

**VANNETTE**, s. f. en *Vannerie*, est une espece de corbeille ronde & à bord faite de clôtüre; on s'en sert sur-tout pour épouffer l'avoine qu'on donne aux chevaux.

**VANNIA**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, liv. III. ch. j. la donne aux Bechuni; quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Franna*, bourg de l'état de Venise; d'autres prétendent que c'est *Lovino*, & le pere Briet dit que c'est *Civedo* ou *Cividdo*. (*D. J.*)

**VANNIANUM REGNUM**, (*Géog. anc.*) royaume de la Sarmatie européenne, dont Plige, liv. IV. ch. xij. fait mention; c'est le royaume de *Vannius*, que Drusus César avoit donné aux Suèves, non à toute la nation des Suèves, mais à ceux que Drusus avoit envoyés fixer leur demeure au-delà du Danu-

be, entre le Marus & le Cusus. Ce royaume ne fut pas de longue durée. *Vannius* lui-même fut chassé de ses états par *Jubilius*, roi des *Hermunduriens*, & par *Vangion* & *Sidon*, fils de sa sœur. Ces deux derniers partagerent entre eux le royaume de leur oncle qui alla s'établir dans la Pannonie avec ceux de ses sujets qui lui étoient demeurés fideles. *Tacite*, *Ann. liv. XII.* (*D. J.*)

**VANNIER**, s. m. (*Corps de Jurande.*) celui qui fait ou qui vend des vans, ou tous autres ouvrages d'osier, comme paniers, hottes, clayes, cages, corbeilles, charrieres, verrieres, &c. pelles, boisseaux, soufflets, sabots, échelles, &c.

Il y a à Paris une communauté de maîtres *vanniers*-quinqualliers, dont les statuts sont de 1467, confirmés par lettres-patentes de Louis XI. & réformés sous le regne de Charles IX. par arrêt du conseil du mois de Septembre 1561, enregistrés au parlement la même année.

Les différens ouvrages qui distinguent les *vanniers*, sont ceux de la mandrierie, de la clôtüre ou closerie, & de la faïsserie. La mandrierie dont les maîtres sont appellés *vanniers-mandriers*, comprend tous les ouvrages d'osier blanc & d'osier verd qui ne sont point à claire-voie, à la réserve des vans à vanner les grains, & des hottes à vin qui sont réservés à la clôtüre, dont les maîtres se nomment *vanniers-clôturiers*.

À l'égard de la faïsserie, qui est la vannerie proprement dite, son partage consiste dans tout ce qui se fait d'ouvrages à jour de quelque sorte d'osier que ce soit. Cette partie du métier des *vanniers* donne à ceux qui s'y occupent le nom de *vanniers-faïssiers*. Malgré cette espece de distinction d'ouvrages & de métier, les maîtres *vanniers* ne s'y assujettissent pourtant pas tellement, qu'il ne s'en trouve qui travaillent tout-à-la fois aux uns & aux autres.

Comme les ouvrages de clôtüre sont les plus difficiles & demandent les plus habiles ouvriers, & qu'il faut d'ailleurs des outils à part, les clôturiers s'occupent rarement à la mandrierie & à la faïsserie; mais au-contraire les mandriers & les faïssiers, convenant en quantité de choses, & se servant des mêmes outils, il est rare que ceux qui exercent la faïsserie, ne travaillent pas aussi à la mandrierie.

Les outils & instrumens communs aux trois sortes de *vanniers*, sont la scie montée & la scie à main, le couteau à travailler, divers vilibrequins, entre autres le vilibrequin à hottriau, l'épluchoir, le poinçon de fer, les fers à cloré, le maillet, le chevalet, l'établi, la sellette, les moules, & le faudoir. Outre ces outils, les clôturiers ont encore la batte de fer, le vilibrequin à menuisier, la bécaffe, le crochet, & la trétoire. (*D. J.*)

**VAN-RHECDE**, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *vanrhecchia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond: le pistil sort du milieu de cette fleur & devient dans la suite un fruit qui a la forme d'un citron; ce fruit est membraneux ou charnu, & il renferme deux ou trois semences ovoïdes & charnues. Plumier, *nova plant. amer. genera.* Voyez PLANTE.

**VANS**, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le bas Languedoc, diocèse d'Uzès.

**VANTAIL**, s. m. (*Menuiserie.*) manteau ou batant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés. Il y a aussi des *vantoux* de fenêtres, ou des volets qui ferment une fenêtre du haut en bas; on appelloit autrefois de ce nom la patrie de l'habillement de tête par laquelle le chevalier respiroit.

**VANTER, LOUER**, (*Synonymes.*) on *vante* une personne pour lui procurer l'estime des autres, ou pour lui donner de la réputation; on la *loue* pour témoigner l'estime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir.



*Vanter*, c'est dire beaucoup de bien des gens, & leur attribuer de grandes qualités, soit qu'ils les ayent ou qu'ils ne les ayent pas; *louer*, c'est approuver avec une sorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, soit que cela le mérite ou ne le mérite point.

On *vante* les forces d'un homme, on *loue* sa conduite. Le mot de *vanter* suppose que la personne dont on parle, est différente de celle à qui la parole s'adresse, ce que le mot de *louer* ne suppose point.

Les charlatans ne manquent jamais de *se vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou se font honneur d'une estime qui ne leur a pas été accordée. Les personnes pleines d'amour propre donnent souvent des *louanges*; elles sont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes.

Il est plus difficile, selon mon sens, de *se louer* soi-même que de *se vanter*, car on *se vante* par un grand desir d'être estimé, c'est une vanité qu'on pardonne, mais on *se loue* par une grande estime qu'on a de soi, c'est un orgueil dont on se moque. *Girard. (D. J.)*

**VANTILLER**, v. act. (*Charpent.*) c'est mettre des dosses ou bonnes planches de deux pouces d'épaisseur pour retenir l'eau. *Diction. de Charpent. (D. J.)*

**VA-OUTRE**, (*Chasse.*) c'est le terme dont use le valet de limier lorsqu'il est au bois & qu'il alonge le trait à son limier, & le met devant lui pour le faire quêter.

**VAPEURS**, f. f. (*Physiq.*) c'est l'assemblage d'une infinité de petites bulles d'eau ou d'autre matière liquide, remplies d'air raréfié par la chaleur & élevés par leur légèreté jusqu'à une certaine hauteur dans l'atmosphère; après quoi elles retombent, soit en pluie, soit en rosée, soit en neige, &c.

Les masses formées de cet assemblage, qui flottent dans l'air, sont ce qu'on appelle *nuages*. *Voyez NUAGE.*

Quelques personnes se servent indifféremment du mot de *vapeur* pour exprimer les fumées qu'envoient les corps humides & les corps secs, comme le soufre, &c. mais M. Newton avec plusieurs autres auteurs, appellent ces dernières *exhalaisons* & non *vapeurs*.

Sur la manière dont les *vapeurs* sont élevées & ensuite précipitées vers la terre, *voyez* EVAPORATION, ROSEE, PLUIE, &c.

Sur la formation des sources par le moyen des *vapeurs*, *voyez* FONTAINE, &c.

La quantité de *vapeurs* que le soleil fait élever de dessus la surface de la mer, est inconcevable. M. Halley a fait une tentative pour la déterminer. Par une expérience faite dans cette vue & décrite dans les Transactions philosophiques, il a trouvé que de l'eau dont la chaleur est égale à celle de l'air en été, perdoit en *vapeurs* dans l'espace de deux heures la quantité que demande un abaissement dans la surface de la cinquante-troisième partie d'un pouce; d'où on peut conclure que dans un jour où le soleil échauffe la mer pendant douze heures, l'eau qui s'évapore, monte à un dixième de pouce sur toute la surface de la mer.

Dans cette supposition, dix pouces carrés en surface donnent d'évaporation environ un pouce cubique d'eau par jour, & chaque pié carré par conséquent environ une demi-pinte; chaque espace de quatre piés carrés donnera deux pintes; chaque mille carré 6914 tonneaux; chaque degré carré supposé de 69 milles d'Angleterre, donne 33 millions de tonneaux. Or si on suppose la Méditerranée d'environ 40 degrés de long & de 4 de large, en prenant un milieu entre les endroits où elle est le plus large, & ceux où elle l'est le moins, ce qui donne 160 degrés pour l'espace qu'occupe cette mer, on trouvera

par le calcul qu'elle peut fournir en évaporations dans un jour d'été 5280 millions de tonneaux.

Mais cette quantité de *vapeurs* quoique très-grande, n'est qu'une partie de ce que produit une autre cause bien plus éloignée de pouvoir être calculée, qui est celle de l'évaporation produite par le vent, & que tous ceux qui ont examiné la promptitude avec laquelle les vents dessèchent, savent être extrêmement considérable. *Chambers.*

De plus, la partie solide de la terre est presque par-tout couverte de plantes, & les plantes envoient une grande quantité de *vapeurs*; car suivant les observations de M. Hales, dans la statique des végétaux, un tournesol haut de 3 piés  $\frac{1}{2}$  transpire du-moins de 1 livre  $\frac{1}{2}$  dans l'espace de 12 heures, ce qui est presque autant que ce qui s'évapore en un jour d'un bac d'eau exposé au soleil, & qui auroit trois piés carrés de diamètre. Par conséquent si on supposoit que toutes les plantes transpirassent également, il ne s'éleveroit pas moins de *vapeurs* des parties solides de la terre qu'il s'en élève de la mer.

D'ailleurs il sort aussi du corps des hommes & des animaux une grande quantité de *vapeurs*; & suivant les observations de M. Hales, ce qui s'évapore du corps d'un homme, est à ce qui s'évapore du tournesol comme 141 à 100; si nous joignons à cela les exhalaisons des plantes qui se séchent ou qui se pourrissent, celles qui proviennent de la fumée de toutes les matières qu'on brûle, enfin les exhalaisons qui s'élevont du sein de la terre même, nous concluons que l'air est rempli d'une prodigieuse quantité de *vapeurs*, & que sa substance doit en être comme pénétrée.

À l'égard du mécanisme de l'élevation des *vapeurs*, ceux qui désireront un plus grand détail sur ce sujet, peuvent avoir recours aux articles cités ci-dessus, & à l'*essai de physique* de M. Musschenbroeck, article des *météores*, d'où nous avons tiré en partie ce qui précède.

**VAPÉUR, VAPOREUX**, se dit en *Peinture*, lorsque la perspective aérienne est bien entendue dans un tableau, & qu'il y regne un très-léger brouillard qui rend les objets tendres & flous. On dit il regne une belle *vapeur* dans ce tableau: ces objets sont tendres & *vaporeux*. *Vauvermans* & *Claude Lorrain* excelloient en cette partie.

**VAPEURS**, en *Médecine*, est une maladie appelée autrement *mal hypochondriaque* & *mal de rate*. Elle est commune aux deux sexes, & reconnoit deux différentes causes.

On croit qu'elle provient d'une *vapeur* subtile qui s'éleve des parties inférieures de l'abdomen, surtout des hypocondres, & de la matrice au cerveau, qu'elle trouble & qu'elle remplit d'idées étranges & extravagantes, mais ordinairement desagréables. Cette maladie se nomme dans les hommes *affection hypochondriaque*. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIQUE.

Les *vapeurs* des femmes que l'on croit venir de la matrice, sont ce qu'on appelle autrement *affection* ou *suffocation histérique* ou *mal de mere*.

Cette maladie provient également des hypocondres, comme de la matrice. L'idée du public ou du vulgaire sur la fumée qui s'éleve du bas-ventre au cerveau, paroît d'abord vraisemblable, mais elle est fautive & combattue par la théorie & l'anatomie. Cette prétendue fumée n'est rien autre chose que l'irritation des fibres nerveuses des viscères contenus dans le bas-ventre, tels que le foie, la rate, l'estomac & la matrice, qui affecte sympathiquement le cerveau par la communication de la huitième paire de nerfs avec le grand nerf intercostal; cette communication qui est étendue dans toutes les cavités, est la cause prochaine & unique de ces maladies & des étranges &

& bizarres symptômes qui l'accompagnent ; une preuve de ceci est que les remèdes qui peuvent détourner les esprits animaux ailleurs, ou causer une irritation différente, en produisant une sensation désagréable, sont excellens dans ces maladies, or d'où peut provenir un tel prodige, sinon que les esprits sont déterminés ailleurs ? Mais on doit remarquer que les *vapeurs* attaquent sur-tout les gens oisifs de corps, qui fatiguent peu par le travail manuel, mais qui pensent & rêvent beaucoup : les gens ambitieux qui ont l'esprit vif, entrepreneurs, & fort amateurs des biens & des aises de la vie, les gens de lettres, les personnes de qualité, les ecclésiastiques, les dévots, les gens épuisés par la débauche ou le trop d'application, les femmes oisives & qui mangent beaucoup, sont autant de personnes sujettes aux *vapeurs*, parce qu'il y a peu de ces gens en qui l'exercice & un travail pénible du corps empêche le suc nerveux d'être maléncié. Bien des gens pensent que cette maladie attaque l'esprit plutôt que le corps, & que le mal gît dans l'imagination. Il faut avouer en effet que la première cause est l'ennui & une foible passion, mais qui a force de tourmenter l'esprit oblige le corps à se mettre de la partie ; soit imagination, soit réalité, le corps en est réellement affligé. Ce mal est plus commun aujourd'hui qu'il ne fut jamais, parce que l'éducation vicieuse du sexe y dispose beaucoup, & que les jeunes gens se livrent ou à la passion de l'étude, ou à toute autre avec une égale fureur, sans mesure & sans discernement ; l'esprit s'affoiblit avant d'être formé, & à peine est-il né, qu'il devient languissant. La gourmandise, la vie oisive, les plaisirs habituels entretiennent cette malheureuse passion de passer pour bel esprit ; & les *vapeurs* attaquent le corps, le ruinent & le font tomber en consomption. Voici les remèdes les plus efficaces pour ce mal qui devient contagieux, & qui est l'opprobre de la médecine.

1°. Un régime exact, ne manger qu'avec faim & manger peu, éviter les alimens de haut goût, les liqueurs, les passions violentes, les veilles, les jeux & les pertes que l'on y fait, la débauche de toute espèce ; désirer peu, ou des choses justes & possibles, travailler beaucoup & plus qu'on ne mange, sont des moyens plus sûrs que toutes les potions cordiales.

2°. Se former une idée véritable de son peu de savoir & de son petit mérite, se croire toujours favorisé, soit de la fortune, soit du prince, soit de la nature, au-delà de ses talens, écouter la raison & se faire de bonnes mœurs, sont des préservatifs contre les *vapeurs*.

Cependant comme ces remèdes ne plairont pas à ceux qui flattés de leurs faux talens, se croient réellement malades, & avoient besoin de la médecine qui ne peut guère les soulager, nous les renvoyons aux articles du *spasme*, des *convulsions*, de la *tension*, de l'*épilepsie*, du *vertige*, de la *fièvre utérine*, de l'*affection hyponcondriaque & hystérique*, & nous leur enjoignons d'user des remèdes purgatifs, des amers, des apéritifs combinés avec les toniques : la teinture de castor, le sirop de karabé, les pilules de cachou, de Wildegansius & la liqueur minérale d'Hoffman sont leur ressource.

**VAPINCUM** ou **VAPINGUM**, (Géog. anc.) ville de la Gaule narbonnoise, sur la route de Mediolanum à Arles, entre Caturigæ & Alabonte, selon l'itinéraire d'Antonin. C'est la ville de Gap. (D. J.)

**VAQUER**, v. neut. (Gram.) être vuide, non occupé. Cet appartement est *vaquant* ; il *vaque* dans cette maison un corps-de-logis en entier ; si ce bénéfice vient à *vaquer*, tâchez de l'obtenir. Mais voici une acception de ce verbe très-différente de la précédente : il *vaque* à la prédication ; il *vaque* à la conversion des hérétiques ; il *vaque* à deux ou trois fonctions à la

Tome XVI.

fois ; il signifie alors *se saisir*, *complir*, *exercer*. *Vaquer* se prend aussi pour *vesser ses fonctions* : le parlement *vaque* certains jours ; les collèges *vaquent* lorsqu'il y a production du recteur.

**VAQUETTES**, f. f. pl. (Commerce.) peaux de petites vaches, dont il se fait un assez grand commerce à Smirne. Savary. (D. J.)

**VAR**, LE, (Géog. mod.) en latin *Varns* ; rivière qui fait la séparation entre l'Italie & la France. Elle est aussi marquée par tous les anciens géographes, pour une des limites qui séparent la Gaule narbonnoise de l'Italie. Cette rivière prend sa source dans le mont Cema ou Acema, qui fait partie des Alpes maritimes près du château de S. Etienne. Cette montagne s'appelle aussi *Clindion* ; c'étoit le nom d'une ancienne ville bâtie au-dessus, dont il ne reste aujourd'hui que des masures, & qui étoit de la Gaule narbonnoise. Du mont Cema, le *Var* vient arroser le territoire de Glandève & celui de Nice, où il se décharge dans la mer Méditerranée, à une demi-lieue à l'occident de Nice. Ce n'est point cependant la rivière du *Var* toute entière qui formoit la séparation de la Gaule d'avec l'Italie, c'en est seulement la source placée dans les Alpes maritimes ; le comté de Nice qu'elle traverse, faisoit partie de la Gaule narbonnoise, comme il le fit ensuite de la Provence. (D. J.)

**VAR**, voyez LOUP MARIN.

**VARA**, (Géog. des Arabes.) ce mot est arabe, & signifie dans cette langue *derrière* & *au-delà*. Ainsi *Vara-Gihoun*, dans la géographie des Arabes, désigne la *Transoxane* (en arabe *Maonarahakur*), qui est au-delà du fleuve, car ils qualifient du nom de fleuve par excellence le *Gihon*, que les Persans nomment en leur langue *Roud. Vara-Sihoun*, c'est-à-dire ce qui est au-delà de *Sihon* ou *Jaxartes*. C'est le Turquestan, appelé aussi des Arabes par la même raison *Vara-Khogend*, à cause qu'il s'étend au-delà de la ville de *Khogend*, qui est bâtie sur le fleuve *Sihon*. (D. J.)

**VARAHANGA**, f. f. (Hist. nat.) résine qui se trouve dans l'île de Madagascar, & qui a l'odeur de l'encens.

**VARAIGNE**, f. f. (Salins.) on appelle *varaigues* dans les marais salins l'ouverture par laquelle on introduit l'eau de la mer dans le premier réservoir de ces marais, qui s'appelle *jas*. La *varaigue* s'ouvre & se ferme à-peu-près comme on fait avec la brèche des étangs ; on ouvre la *varaigue* dans les grandes marées de Mars ; puis on la referme quand la mer vient à baisser, afin de tenir les *jas* pleins d'eau.

**VARALLO**, (Géog. mod.) petite ville d'Italie, au duché de Milan, dans le val de *Sessia*, sur la rivière qui donne son nom à cette vallée. A demi-lieue de cette ville, sur une montagne délicieuse, qu'on nomme la *montagne de Varallo*, est un lieu d'une grande & ridicule dévotion, appelé la *nouvelle Jérusalem*. (D. J.)

**VARAMBON**, (Géog. mod.) voyez **VARIAMBON**.

**VARAMUS**, (Géog. anc.) fleuve d'Italie chez les Vénètes. Plinè dit, l. III. c. xvij. qu'il se jettoit dans l'*Araxius*. Léander prétend que son nom moderne est le *Calorô*. (D. J.)

**VARANGUAIS**, f. f. (Marins.) c'est ainsi qu'on appelle les matricules dans le levant. Voyez **MATRICULÉS**.

**VARANGUES**, f. f. (Marins.) ce sont des chevrons de bois, entés & rangés de distance en distance, à angles droits & de travers, entre la quille & la carlingue, afin de former le fond du vaisseau. Voyez **CONSTRUCTION**.

On appelle *matresse varangue* la chevronne qui se pose sous le maître han. On lui donne aussi le nom

OOOO

de premier gabarit. Les maîtresses *varangues* de l'avant & de l'arrière sont celles qui font partie des deux grands gabarits. Voyez *GABARIT*; voyez *Pl. I. fig. 1.* les *varangues*, n. 1, 2, 3, 4, 5.

*Varangues accolées.* *Varangues* rondes en dedans, qui se posent en allant vers les extrémités de la quille, proche les fourcats, & au-devant & au derrière des *varangues plates*. Voyez *CONSTRUCTION*; voyez *Pl. IV. fig. 1.* les *varangues accolées* cotés 14.

*Varangues demi-accolées.* *Varangues* qui ont moins de concavité que les *varangues accolées*, & qui se posent vers les *varangues plates*, de sorte que les *varangues plates* sont au milieu; les *varangues demi-accolées* viennent ensuite, & les *varangues accolées* sont les bouts. Voyez *Pl. IV. fig. 1. n. 13.*

*Varangues plates* ou *varangues de fond*. Ce sont les *varangues* qui sont placées vers le milieu de la quille, & qui ont moins de rondeur que les *varangues accolées*. Voyez *CONSTRUCTION*.

On dit qu'un vaisseau est à plates *varangues*, lorsqu'il a beaucoup de *varangues* qui ont peu de rondeur dans le milieu, & par conséquent qu'il a le fond plat. Voyez *Pl. IV. fig. 1.* les *varangues de fond*, cotés 13.

**VARANO, LAC**, (*Geogr. mod.*) lac d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la côte septentrionale. Son circuit est de cinq lieues, & il se décharge par un petit canal dans le golfe de Rodia, à deux lieues à l'occident de la petite ville Rodia.

**VARAR**, (*Geog. anc.*) golfe de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. ij.* le marque sur la côte orientale, entre l'embouchure du fleuve Loxa & le golfe Tuzis. Au lieu de *Varar*, le grec porte *Vara*. C'est aujourd'hui le golfe de Murray en Ecosse, *Murray-Firth*. Buchanan croit que la province de Murray, qui est baignée par ce golfe, a été aussi autrefois appelée *Varar*, nom que la rivière de Farray, qui se jette dans ce golfe, a en quelque sorte retenu. (*D. J.*)

**VARASAYN**, (*Geog. mod.*) ville ou, pour mieux dire, bourg du royaume de Navarre, à peu de distance de Pampelune.

C'est dans ce bourg qu'est né en 1491 *Aspicueta* (Martin), que l'on appelle communément le docteur *Navarre*, *Navarrus*, grand sectateur de Pierre Lombard, nommé le maître des sentences. Il enseigna seize ans à Conimbre, & reçut beaucoup d'honneur à la cour de Rome, lorsqu'il s'y rendit, à l'âge de 30 ans, pour défendre Carauza son ami, archevêque de Tolède, accusé d'hérésie devant le tribunal de l'inquisition; la cause fut plaidée & le procès perdu. Il n'aurait pas été difficile à *Aspicueta* d'obtenir les plus hautes dignités, tant civiles qu'ecclésiastiques, mais il leur préféra l'étude & le repos. Il mourut en 1586, âgé de 94 ans & 6 mois. Sa vie a été faite par plusieurs écrivains, mais la meilleure a été donnée par son neveu, à la tête des œuvres de son oncle, imprimées à Rome en 1590, en trois volumes in-fol. Lyon 1591, & Venise 1602; on ne lit plus aujourd'hui les ouvrages de ce fameux casuiste, excepté peut-être en Espagne. (*D. J.*)

**VARAUCOCO**, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui s'attache aux grands arbres. Il produit un fruit violet, de la grosseur d'une pêche, & qui renferme quatre noyaux; sa chair est pâteuse, mais douce & agréable. L'écorce de l'arbrisseau fournit une matière résineuse rouge; la seconde peau brûlée à une chandelle se fond comme la gomme-laque, dont elle a l'odeur.

**VARCIA**, (*Geog. anc.*) ville de la gaule belgique. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route d'*Andremacum* à *Cambata*. Alting croit que c'est *Varcar*, village sur la Sône. (*D. J.*)

**VARDARI, LE**, (*Geog. mod.*) rivière de l'empire turc, dans la Macédoine. Elle a sa source dans les montagnes qui sont aux confins de la Serbie, de la Bulgarie & de la Macédoine, & finit par se jeter dans le golfe de Salonique. Le *Vardari* est l'*Axius* des anciens. (*D. J.*)

**VARDING**, (*Commerce.*) petite monnaie, ayant cours en Livonie, dont il faut 60 pour faire un écu d'Allemagne, c'est à 3 liv. 15 sols de France, ainsi le *varding* vaut environ cinq liards de notre monnaie.

**VARDULES, LES**, *Varduli*, (*Geog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonoise, sur l'Océan cantabrique. Ptolomée, *l. II. c. vj.* leur donne une ville nommée *Menosca*. Pomponius Méla, *l. III. c. j.* & Plinie, *l. II. c. ij.* parlent aussi de ces peuples. Ce dernier, *l. IV. c. xx.* nomme leurs villes *Morosgi*, *Menosca*, *Vesperis* & *Amanus-Portus*, où étoit *Flavidiobriga colonia*. On convient que le pays des *Vardules* est aujourd'hui le Guipuscoa. (*D. J.*)

**VARECH**, f. m. (*Botan.*) plante maritime, nommée par Tournefort, *sucus maritimus vestulas habens*, *l. R. H.* Cette herbe se nomme en Bretagne *gouémon*; sur les côtes du pays d'Annis, *sur*; & sur les côtes de Normandie, *varach*, nom qui s'étend même sur tout ce que la mer jette sur ses bords; d'où vient le droit de *varach* que dans cette province les seigneurs de fiefs voisins de la mer prétendent avoir sur les effets qu'elle jette sur le rivage; il est vraisemblable que ce mot dérive de l'anglois *wrack* ou *wreck*, qui signifie *navfrage*; vieux mot normand que ce peuple a porté en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le *varach* est une espèce de *sucus* des botanistes; c'est une plante maritime qui pousse plusieurs petites tiges plates, étroites, mais qui s'élargissent peu-à-peu en croissant, & qui se divisent en petits rameaux; portant des feuilles larges, oblongues, ayant quelque ressemblance à celles du chêne, cependant plus petites, attachées avec leurs tiges par une substance tenace, pliante; membraneuse, ordinairement lisses, quelquefois velues ou couvertes d'un poil blanc; c'est peut-être la fleur de la plante qui est suivie de graines rondes; il s'y élève aussi des tubercules vuides, en forme de vessies, tantôt oblongues, tantôt rondes, tantôt plus grosses, tantôt plus petites. Cette plante est souvent basse, & quelquefois elle croit jusqu'à la hauteur d'un pié & demi: pendant qu'elle est récemment cueillie, elle a une vilaine couleur jaune-verdâtre; mais si on la fait sécher, elle devient noire, principalement celle qu'on a tirée des rivages sablonneux de la mer.

On se servoit autrefois en Crete de cette plante au rapport de Plinie, *l. XXXVI. c. x.* pour teindre en pourpre. Horace, *ode V. l. III.* le confirme, en disant:

*Naque amissos colores  
Sana refert medicata fuco.*

« La laine une fois teinte de pourpre, ne reprend jamais sa première couleur ». Nous avons perdu ce secret, & nous ne connoissons point d'espèce de *sucus* qu'on emploie à aucune teinture. Son seul usage en quelques endroits est à fumer les terres; & en Normandie, à brûler, pour faire cette sorte de soude, qu'on nomme *soude de varech*, qui se consume en quantité à Cherbourg pour fondre le verre, soit en table, soit en plat.

Lorsque les pêcheurs ou les riverains qui n'ont pas de bateaux ou gabarres, trouvent à la basse eau une grande quantité de gouémon, ou qu'ils en font la récolte dans le tems permis & réglé par l'ordonnance, ils ramassent les herbes marines; en font de gros tas ou meulons, qu'ils lient comme ils peuvent avec de mauvais cordages souvent seulement avec du chan-



vre retors & mal fabriqué ; plusieurs personnes se mettent sur ce gouémon avec des perches ; & attendent que le flot se leve leur meulon pour le conduire à la côte au-dessus du plain , & pouvoir ensuite plus aisément l'emporter en haut sur les terres ; si la marée est tranquille & la mer étalle, ils y abordent aisément ; mais pour peu qu'il fasse de moture , & que le vent soit contraire , ils ont peine à gagner le bord ; & si les vagues s'augmentent , comme il arrive souvent sur le coup de la pleine mer , & qu'elles entament tant soit peu ces meulons , ils se dissipent & s'éboulent aussitôt ; & pour lors, les hommes & les femmes qui s'y sont exposés, tombent à la mer , & sont souvent noyés , sans qu'on puisse leur donner aucun secours , & il n'est que trop ordinaire dans les paroisses où ces sortes de meulons sont en usage , de voir périr quantité de personnes , & même des familles entières ; c'est le sujet des remontrances des recteurs des paroisses riveraines , le motif que le seigneur évêque diocésain a eu d'en faire un cas réservé ; ainsi ces meulons doivent être défendus , à peine de punition corporelle ; & les syndics ou gardes jurés des pêcheurs doivent être chargés, lorsqu'ils seront établis le long des côtes de cette province , d'y tenir la main , & de dénoncer aux officiers du ressort les riverains qui auroient contrevenu à la défense.

Les laboureurs emploient le gouémon de différentes manières ; les uns le répandent sur les terres lorsqu'ils l'ont recueilli à la côte , ou qu'il a été nouvellement coupé ; mais la plupart en font des fumiers qu'ils nomment *maines*, qu'ils composent de gouémon , des fumiers de bestiaux & de terres franches , qu'ils laissent consommer ensemble , & qu'ils répandent ensuite sur leurs terres ; un laboureur est estimé d'autant plus à son aise , qu'il a nombre ou quantité de ces maines.

Il y a le long de ces côtes grand nombre de gabarres gouémonnières qui sont pendant tout le cours de l'année uniquement le commerce du gouémon qu'ils ne discontinuent que durant la saison de la pêche du maquereau , où elles sont alors destinées , & dont les équipages sont composés de ces riverains hommes & femmes.

Le grand nombre d'îles désertes & de rochers qui sont couvertes de gouémon , facilite aux maîtres de ces gabarres le commerce qu'ils en font ; mais ils chargent souvent leurs gabarres avec tant d'imprudence , que plusieurs y périssent ; d'autres qui n'ont point de gabarres pour aller en mer , s'attroient à la côte lors des motures & des tempêtes qui rejettent ordinairement grande quantité de gouémon au bord des greves qu'ils ramassent de basse-mer , & dont ils font des meulons liés , des mauvaises cordes , & sur lesquels ils se risquent de marée montante pour conduire leur gouémon au haut de la pleine mer ; la violence des vagues éboule souvent ces meulons , & fait périr ceux qui ont été assez téméraires de s'y exposer ; d'autres enfin se mettent à l'eau avec de longues perches , pour attirer à terre le gouémon qui flotte , & sont quelquefois emportées par le reflux de la lame.

L'ordonnance n'ayant pas pourvu une pareille témérité , sa majesté intéressée à la conservation de ses sujets , n'a pas mis une police pour contenir ces malheureux riverains : les évêques avertis des malheurs qui arrivent à cette occasion par les recteurs qui les en ont informés , ont fait un cas réservé de cette récolte à eux seuls , pour contenir ceux qui s'exposeroient à périr en se mettant sur ces meulons, c'est tout ce que le juge ecclésiastique a pu de sa part.

VARECH, de la fabrique de la soude. Pour faire la soude, les pêcheurs ramassent tout le varech de flot & de rapport qui vient à la côte quand ils ont amassé une quantité de ces herbes, ils les sechent & les brû-

Tome XVI.

lent ensuite dans des trous ou especes de fourneaux qu'ils font au pié des falaises.

Voici la maniere de brûler le varech, telle qu'elle se pratique dans le ressort de l'amirauté de Cherbourg.

On construit une fosse longue de 7 à 8 piés, large de 3 à 4, & profonde au-dessus de l'atre de 18 à 20 pouces ; on sépare cette fosse en trois ou quatre au moyen de deux pierres plates, qui en traversent la largeur ; au fond sont des pierres brutes & plates, comme des gros carreaux, & que les riverains trouvent aisément le long de cette côte. Quand les fosses sont faites, on les remplit de varech sec ; on y met le feu, & l'on fournit des plantes toujours jusqu'à ce que les cendres aient rempli une partie des fosses dont on casse la soude qui s'y est formée pour l'en retirer : ce petit commerce est de conséquence pour les riverains de cette amirauté.

On ne doit brûler les varechs que lorsque le vent chasse à la mer ; à cause que la fumée de ces herbes fait du tort aux arbres. Voyez la figure 2. Pl. XVII. de Pêche.

Le commerce de la soude est très-avantageux aux marchands ; car les pêcheurs la leur vendent 30 livres le cent , & ils la revendent au moins le double.

Le varech sert aussi à fumer les terres.

Dans certains lieux on halle le varech au haut de la côte , par le moyen d'un cheval qui tire une corde passée sur une poulie.

VARECH, (*Jurisprudence*.) l'ancienne coutume de Normandie dit que tout ce que l'eau de la mer aura jetté à terre est varech : la nouvelle coutume comprend sous ce terme tout ce que l'eau jette à terre par la tourmente & fortune de mer , ou qui arrive si près de terre , qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance.

Le droit que certains seigneurs prétendent sur les effets que la mer a jettés à bord , s'appelle *droit de varech*.

La garde du varech appartient au seigneur dans le sief auquel il est trouvé.

Si l'y a des choses périssables, elles doivent être vendues par autorité de justice.

Si le propriétaire réclame les effets dans l'an & jour, ils lui sont rendus ; mais après l'an & jour, ils appartiennent au seigneur féodal & au roi.

L'article 602 de la coutume de Normandie adjuge au roi For & l'argent, lorsqu'il vaut plus de 20 liv. les chevaux de service, francs-chiens, oiseaux, ivoire, corail, pierres, écarlate, le vair, le gris, les peaux zibelines non encore appropriées à usage d'homme, les pieces de draps & de soie, le poisson royal. Tous les autres effets appartiennent au seigneur.

Ce droit est confirmé en faveur des seigneurs de Normandie par l'ordonnance de la marine, l. IV. tit. ix. art. 3. & suiv.

Elle leur défend seulement de faire transporter les choses échouées dans leurs maisons, avant qu'elles aient été visitées par les officiers de l'amirauté.

Elle leur défend aussi d'empêcher les maîtres de se servir de leur équipage pour alléger leurs bâtimens échoués, & les remettre à flot, ni de les forcer de se servir de leurs valets & vassaux, sous peine de 1500 liv. d'amende, & de perte de leur droit.

L'ordonnance ne veut pas non-plus, que sous prétexte du droit de varech, les riverains prennent aucune part aux effets trouvés sur les flots, ou pêchés en pleine mer, & amenés sur les greves en l'endroit de leurs seigneuries, ni sur les poissons gras, & autres qui y sont conduits & chassés par l'industrie des pêcheurs.

Enfin, elle ordonne de punir de mort les seigneurs de siefs voisins de la mer, & tous autres qui auroient

O O o o. ij

forcé les pilotes ou locmans de faire échouer les navires aux côtes qui joignent leurs terres pour en profiter, sous prétexte du droit de varech ou autre.

Le titre suivant de la même ordonnance traite de la coupe du varech. Voyez les commentateurs de la coutume de Normandie, tit. de varech, & le commentaire de M. Valin, sur le tit. 9. de l'ordonnance de la marine. (A)

VARECH, (*Marine*.) nom qu'on donne à un vaisseau qui est au fond de l'eau, & hors de service.

VAREMBON ou VARAMBON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Bresse, près la rivière d'Ain. Elle est de l'élection de Bourg, & députée aux assemblées de la Bresse. Elle a un hôpital, & une église collégiale, soumise immédiatement au saint siège. Au milieu de cette église est le tombeau de son fondateur, le cardinal la Paluë, mort l'an 1451. (D. J.)

VARENNE, f. f. (*Gram.*) fond plat & marécageux, entre des côtes; terrain considérable qui ne se fauche, ni se cultive. Il y a des varenes où le pâturage est bon, & où les paysans mènent leurs troupeaux. On appelle *jurisdiction de la varene* un tribunal établi au louvre, pour la conservation de la chasse dans les plaines situées à six lieues à la ronde de Paris.

VARENNE, (*Commerce*.) mesure des grains dont on se sert en quelques endroits de la Savoie, particulièrement à la Rochelle; la varene pèse trente-une livres poids de Genève. *Diâlon. de Comm.*

VARENNES, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville de France, en Bourbonnois, élection de Moulins, près de l'Allier, aux frontières de la basse Auvergne.

Cette place ne forme plus à présent qu'un village qui n'a pas cent habitans. (D. J.)

VARESSE, f. f. (*Hist. nat.*) animal quadrupède, carnassier, de l'île de Madagascar. Il est de la taille d'un renard; il a la queue longue & très-fournie, son poil ressemble à celui d'un loup.

VARGIONES, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie, selon Ptolomée, l. II. c. 27. on croit qu'ils habitoient vers les sources du Danube, dans le comté de Bahr, en allemand *barlandgrafschaft*. (D. J.)

VARI, f. m. (*Commerce*.) petit poids en usage parmi les anciens habitans de Madagascar, ou île Dauphine, comme l'appellent les François.

Le vari pèse environ un demi-gros poids de marc. Il y a au-dessus le sompi, qui est le poids le plus fort dont ces barbares aient connoissance, & au-dessous le facare, puis le nanqui, & enfin le ranque: le vari, non plus que ces autres poids, ne servent qu'à peser l'or & l'argent. Voyez SOMPI, *Diâlon. de Commerce*.

VARIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne taragonnoise, selon Strabon, l. III. p. 162. & Ptolomée, l. II. c. 27. Ce dernier la donne aux Berones. Pline, l. III. c. 27. dit qu'elle étoit sur le bord de l'Ebre, dans l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On croit que la ville de Logosono s'est élevée de ses ruines. (D. J.)

VARIABLE, adj. (*Alg. & Géom.*) on appelle *quantités variables* en Géométrie, les quantités qui varient suivant une loi quelconque. Telles sont les abscisses & les ordonnées des courbes, leurs rayons osculateurs, &c.

On les appelle ainsi par opposition aux quantités constantes, qui sont celles qui ne changent point, comme le diamètre d'un cercle, le paramètre d'une parabole, &c.

On exprime communément les variables par les dernières lettres de l'alphabet *x, y, z*.

Quelques auteurs au lieu de se servir de l'expression de *quantités variables*, disent des *fluxus*. Voyez FLUENTE & FLUXION.

La quantité infiniment petite, dont une variable quelconque augmente ou diminue continuellement, est appelée par les uns la *différence* ou *différentielle*, & par les autres, la *fluxion*. Le calcul de ces sortes de quantités est ce qu'on appelle le *calcul différentiel* ou le *calcul des fluxions*. Voyez DIFFÉRENTIEL & FLUXION. *Chambers. (O)*

VARIABLE, *vent variable*, est le nom qu'on donne aux vents qui ne paroissent point réglés, mais qui soufflent tantôt dans un tems, tantôt dans un autre, sans paroître observer aucune loi dans leur cours. Tels sont la plupart des vents qui soufflent sur le continent, sur-tout dans nos climats, & dans les lieux éloignés de la mer. Voyez VENT.

VARIANA, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Messie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Viminaceum à Nicomédie. L'empereur Justinien releva cette ville qui étoit tombée en ruine. Son nom moderne, selon Latius, est *Varadan*.

VARIANES, (*Géog. anc.*) ville de la Pamonie, selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de Hemona à Sirmium, entre Selsia & Memniane, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 20 milles du second. Le nom moderne, selon Ortelin, est *Wara* sur la Drave. (D. J.)

VARIATION, f. f. (*en Algèbre*.) est la même chose que *permutation*, ou en général *combinaison*. Voyez PERMUTATION & COMBINAISON.

VARIATION, *en terme d'Astronomie*. La variation de la lune, que Bouillaud appelle *reflexio luminis*, est la troisième inégalité du mouvement de la lune, celle par laquelle le vrai lieu de cette planète, excepté dans les quadratures, diffère de celui qu'on a trouvé par les deux premières équations. Voyez LIEU, EQUATION, &c.

M. Newton fait dépendre la variation en partie de la forme de l'orbite lunaire qu'il suppose elliptique, & en partie de l'inégalité des espaces ou aires que la lune décrit en tems égaux dans la supposition que ces espaces ou aires soient terminés par des rayons tirés à la terre. Voyez LUNE.

Pour avoir la plus grande variation de la lune, il faut observer cet astre dans ses octants, & calculer le lieu de la lune pour cet instant. La différence entre le lieu vrai trouvé par l'observation, & celui que donne le calcul, est la plus grande variation. Tycho fait la plus grande variation de 40' 30"; Kepler, de 51' 49". M. Newton suppose cette plus grande variation à la moyenne distance entre le soleil & la terre de 35' 9". Pour les autres distances, la plus grande variation est en raison composée de la raison doublée directe des tems de la révolution synodique de la lune, & de la raison triplée inverse des distances du soleil à la terre. *Phil. nat. princ. mat. prop. xxix. lib. III.* Ce grand philosophe est le premier qui ait expliqué la vraie cause de la variation de la lune. Il a démontré par le calcul qu'elle venoit de l'action du soleil sur cette planète; que cette action, en dérangeant le mouvement de la lune dans son orbite, devoit tantôt accélérer le mouvement, tantôt le retarder, de manière que la lune ne peut décrire autour de la terre des soleurs elliptiques exactement proportionnels aux tems correspondans, comme elle seroit suivant les lois de la gravitation, si elle étoit simplement attirée vers la terre. Voyez LUNE. *Chambers.*

VARIATION, *en terme de Navigation*, se dit de la déviation de l'aiguille aimantée par rapport à la vraie direction au nord, soit que cette déviation se fasse vers l'ouest, soit qu'elle se fasse vers l'est. On l'appelle aussi *déclinaison*, voyez DÉCLINAISON.

La variation ou la *déclinaison* de l'aiguille est proprement l'angle que l'aiguille magnétique suspendue librement fait avec la ligne méridienne dans le plan

de l'horizon ; ou ce qui revient au même , c'est un arc de l'horizon compris entre le vrai méridien & le méridien magnétique. Voyez AIGUILLE.

Tous les corps magnétiques se rangent d'eux-mêmes à-peu près dans le méridien ; mais il est rare qu'ils s'y placent exactement. Dans un lieu ils déclineront du nord à l'est & du sud à l'ouest ; dans un autre ce sera du nord à l'ouest & du sud à l'est , & cette variation sera aussi différente en différens tems. Voyez MAGNÉTISME.

On a imaginé différentes hypothèses pour expliquer ce phénomène si extraordinaire : nous n'en rapporterons que quelques-unes.

La première est celle de Gilbert , qui a été suivie par Cabeus , &c.

Ces auteurs pensoient que les terres attiroient l'aiguille , & le détournoient de sa vraie situation méridienne , & ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande , suivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent ; en sorte que si on étoit sur mer , dans un lieu également distant de toutes les terres , l'aiguille n'auroit aucune déclinaison.

Suivant ce système , dans les îles Açores , qui sont également distantes de l'Afrique à l'est , & de l'Amérique à l'ouest , l'aiguille ne doit point avoir de déclinaison. Si de ces îles on va vers l'Afrique , l'aiguille doit commencer à décliner du nord à l'est , & cela d'autant plus qu'on approche plus de la côte. Et continuant ensuite d'aller vers l'est , en s'avancant par terre dans le cœur de l'Afrique , ou en allant vers le cap de Bonne-Espérance , la déclinaison doit diminuer continuellement , à cause que la partie occidentale & orientale de l'Afrique attirent l'aiguille en sens contraires , & diminuent par ce moyen l'action l'une de l'autre. Et enfin si l'on arrive à un lieu où les espaces de terre des deux côtés soient les mêmes , la déclinaison doit encore devenir nulle comme auparavant.

Les observations faites pendant les voyages des Indes orientales sembloient confirmer ce système , car aux Açores la déclinaison étoit en effet nulle , ensuite

allant vers le cap de Bonne-Espérance , la variation étoit toujours à l'est ; mais lorsqu'on étoit au cap des Aiguilles qui sépare l'Afrique en deux parties égales , on ne trouvoit aucune variation , jusqu'à ce qu'en avançant après pour laisser les côtes de l'Afrique à l'ouest , la déclinaison devenoit occidentale.

Mais cette loi n'a point lieu généralement , & le grand nombre d'observations faites de tous les côtés , & rassemblées par le docteur Halley , renversent entièrement cette théorie.

D'autres physiciens ont recours à la texture de l'intérieur de la terre , qui étant pleine de mines , rochers , &c. placés en plus grand nombre vers les pôles qu'ailleurs , mais rarement dans la direction du méridien , obligent l'aiguille à tendre en général vers les pôles , mais avec des variations.

Quelques-uns veulent que les différentes parties de la terre ayent différens degrés de vertu magnétique , à raison de ce que ces parties contiennent plus ou moins de matière hétérogène , & propre à diminuer l'effet de celles qui ont la vertu magnétique.

Plusieurs attribuent toute la déclinaison aux mines d'aimant & de fer , qui ayant plus de vertu magnétique que le reste de la terre , attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin il y a des physiciens qui ont imaginé que les tremblemens de terre , ou les grandes marées ont pu déranger plusieurs parties considérables de la terre , & en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèses sont détruites par la variation de la variation , c'est-à-dire par le changement continuel de la déclinaison dans le même lieu , phénomène si singulier & cependant démontré par toutes les observations modernes.

C'est ce qui a engagé M. Halley à donner un nouveau système qui est le résultat d'une infinité d'observations , & de plusieurs grands voyages ordonnés à ce sujet par la nation anglaise. Cette théorie demande donc un détail plus ample. Les observations sur lesquelles elle est fondée , se trouvent dans les *Transactions philosophiques* de la manière suivante.



Observations des variations de l'aiguille, faites en divers lieux & en divers tems.

Noms des lieux.	Longitudes depuis Londres.	Latitudes.	Année de l'observation.	Variation observée.
Londres, . . . . .	0 0	51 <sup>d</sup> 32' N	1580	11 <sup>d</sup> 15' E
			1622	6 0 E
			1634	4 5 E
			1672	2 30 O
			1683	4 30 O
Paris, . . . . .	2 25 E	41 51 N	1640	3 0 E
			1666	0 0
			1681	2 30 O
Uranibourg, . . . . .	13 0 E	55 34 N	1672	2 35 O
Copenhague, . . . . .	12 53 E	55 41 N	1649	1 30 E
Dantzick, . . . . .	19 0 E	54 23 N	1679	7 0 O
Montpellier, . . . . .	4 0 E	43 37 N	1674	1 10 O
Brest, . . . . .	4 25 O	48 23 N	1680	1 45 O
Rome, . . . . .	13 0 E	41 50 N	1681	5 0 O
Bayonne, . . . . .	1 20 O	43 30 N	1680	1 20 O
Baie d'Hudson, . . . . .	79 40 O	51 0 N	1668	19 15 O
Détroit d'Hudson, . . . . .	57 0 O	61 0 N	1668	29 30 O
Baie de Baffins au détroit de Tho. Smith.	80 0 O	78 0 N	1616	57 0 O
En mer, . . . . .	50 0 O	38 40 N	1682	7 30 O
En mer, . . . . .	31 30 O	43 50 N	1682	5 30 O
En mer, . . . . .	42 0 O	21 0 N	1678	0 40 E
Cap Saint-Augustin, . . . . .	35 30 O	8 0 S	1670	5 10 E
En mer, à l'embouchure de la Plata, . . . . .	53 0 O	39 30 S	1670	20 30 E
Cap Frio, . . . . .	41 10 O	22 40 S	1670	12 10 E
Entrée orientale du détroit de Magellan,	68 0 O	52 30 S	1670	17 0 E
Entrée occidentale, . . . . .	75 0 O	53 0 S	1670	14 10 E
Baldivia, . . . . .	73 0 O	40 0 S	1670	8 10 E
Cap des Aiguilles, . . . . .	16 30 E	34 50 S	1622	2 0 O
			1675	8 0 O
En mer, . . . . .	1 0 E	34 34 S	1675	0 0
En mer, . . . . .	20 0 O	34 0 S	1675	10 30 E
En mer, . . . . .	32 0 O	24 0 S	1675	10 30 E
Sainte-Hélène, . . . . .	6 30 O	16 0 S	1677	0 40 E
L'Ascension, . . . . .	14 30 O	7 50 S	1678	1 0 E
Anjouan (Johanna chez les Anglois, & Amzuan, chez les Hollandois), . . . . .	44 0 E	12 15 S	1675	19 30 O
Monbasa, . . . . .	40 0 E	4 0 S	1675	16 0 O
Zocatra, . . . . .	56 0 E	12 30 N	1674	17 0 O
Aden, à l'entrée de la mer Rouge, . . . . .	47 30 E	13 0 N	1674	15 0 O
Diego Roiz, . . . . .	61 0 E	20 0 S	1676	20 30 O
En mer, . . . . .	64 30 E	0 0 S	1676	15 30 O
En mer, . . . . .	55 0 E	27 0 S	1676	14 0 O
Bombay, . . . . .	72 30 E	19 0 N	1676	12 0 O
Cap Comorin, . . . . .	76 0 E	8 15 N	1680	8 48 O
Ballafore, . . . . .	87 0 E	21 30 N	1680	8 20 O
Fort Saint-Georges, . . . . .	80 0 E	13 15 N	1680	8 10 O
Pointe occidentale de Java, . . . . .	104 0 E	6 40 S	1676	8 10 O
En mer, . . . . .	58 0 E	39 0 S	1677	27 30 O
Ile Saint-Paul, . . . . .	72 0 E	28 0 S	1677	23 30 O
A la terre de Van Diemens, . . . . .	142 0 E	43 25 S	1642	0 0
A la nouvelle Zélande, . . . . .	170 0 E	40 50 S	1642	9 0 E
A l'île des Trois-Rois, dans la Nouvelle Zélande, . . . . .	169 30 E	34 35 S	1642	8 40 E
Ile de Rotterdam, dans la mer du Sud, . . . . .	184 0 E	20 15 S	1642	6 20 E
A la côte de la Nouvelle Guinée, . . . . .	149 0 E	5 30 S	1643	8 45 E
A la pointe occidentale de la Nouvelle Guinée, . . . . .	126 0 E	0 26 S	1643	5 30 E

De toutes ces observations notre savor auteur conclut 1°. que par toute l'Europe la variation pour le présent est occidentale, & qu'elle l'est davantage dans les lieux orientaux que dans les occidentaux, son augmentation se faisant du côté de l'orient.

2°. Que sur les côtes de l'Amérique la variation est occidentale & augmente à mesure que l'on va au nord le long des côtes.

Dans la Terre-neuve à environ 30 degrés du détroit

d'Hudson, cette variation est de plus de 20 degrés; & n'est pas moindre que 57 dans la baie de Baffins; mais lorsque l'on cingle à l'est de cette côte, la variation diminue. D'où il s'ensuit, suivant lui, qu'entre l'Europe & le nord de l'Amérique, il doit y avoir une variation à l'est, ou au moins une variation nulle.

3°. Que sur la côte du Brésil la variation est à l'est, en augmentant à mesure qu'on va vers le sud; au cap Trio elle est d'environ 12 degrés. De 20  $\frac{1}{2}$  degrés à

l'embouchure de la rivière de la Plata ; de-là en cinglant au sud-ouest, vers le détroit de Magellan, elle n'est plus que de 17 degrés à son entrée orientale, & de 14 à son entrée occidentale.

4°. Qu'à l'est du Brésil cette variation à l'est diminue, en sorte qu'elle est très-peu de chose à l'île Sainte-Helene, & à celle de l'Ascension, & qu'elle est tout-à-fait nulle à environ 18 degrés de longitude du cap de Bonne-Espérance.

5°. Qu'à l'est de ces mêmes lieux commence la variation à l'ouest, qui s'étend dans toute la mer des Indes ; cette variation est d'environ 18 degrés sous l'équateur, dans le méridien de la partie septentrionale de Madagascar, & de 17 degrés au 29 degré de latitude méridionale proche le même méridien ; & elle va ensuite en décroissant en allant vers l'est, en sorte qu'elle n'est plus que d'environ 8 degrés au cap Comorin, d'environ 3 degrés à la côte de Java, & entièrement nulle vers les îles Moluques, aussi bien qu'un peu à l'ouest de la terre de Van Diemen.

6°. Qu'à l'est des îles Moluques & de la terre de Van Diemen par des latitudes méridionales, commence une autre variation orientale qui ne paroît pas si forte que la première, & qui ne semble pas non plus s'étendre si loin ; car celle qu'on observe à l'île de Rotterdam est sensiblement moindre que celle qui est à la côte orientale de la nouvelle Guinée ; & en la regardant comme décroissante, on peut bien supposer qu'à environ 20 degrés plus à l'est, c'est-à-dire à 25 degrés de Londres, & à 20 degrés de latitude au sud, commence alors la variation occidentale.

7°. Que la variation observée à Baldina & à l'entrée occidentale du détroit de Magellan, fait voir que la variation orientale remarquée dans la troisième observation, décroît très-prompement, & qu'elle ne s'étend guère qu'à quelques degrés dans la mer du Sud en s'éloignant des côtes du Pérou & du Chili, étant suivie d'une petite variation occidentale dans cette plage inconnue, qui est entre le Chili & la nouvelle Zélande, entre l'île de Hound & le Pérou.

8°. Qu'en allant au nord-ouest de Sainte-Helene jusqu'à l'équateur, la variation continue toujours à l'est, & très-petite, étant, pour ainsi dire, presque toujours la même ; en sorte que dans cette partie du monde, la ligne qui est sans variation n'est point du tout un méridien, mais plutôt une ligne nord-ouest.

9°. Qu'à l'entrée du détroit d'Hudson & à l'embouchure de la rivière de la Plata qui sont à peu-près sous le même méridien, l'aiguille varie dans l'un des lieux de 19  $\frac{1}{2}$  degrés à l'ouest, & à l'autre 20  $\frac{1}{2}$  degrés à l'est.

*Théorie de la variation de l'aiguille aimantée donnée par M. Halley.* Par le moyen de toutes les circonstances que nous venons de rapporter, M. Halley a imaginé cette hypothèse, que tout le globe entier de la terre est un grand aimant, ayant quatre poles magnétiques ou points d'attractions, deux voisins du pole arctique du monde, deux voisins du pole antarctique, & que l'aiguille en quelque lieu qu'elle soit, éprouve l'action de chacun de ces quatre poles, mais toujours une action plus forte du pole dont elle est voisine que des autres.

M. Halley conjecture que le pole magnétique le plus voisin de nous, est placé sur le méridien qui passe par Landfend, & est à environ 7 degrés de distance du pole arctique. C'est ce pole principalement qui régit toute la variation en Europe & en Tartarie, & dans la mer du Nord, quoiqu'à la vérité son action doive être combinée avec celle de l'autre pole septentrional, qui est dans le méridien du milieu de la Californie, & à environ 15 degrés du pole arctique ; cet autre pole régit à son tour la plus grande partie de la variation dans le nord de l'Amérique, les deux Océans qui l'environnent depuis les Açores à l'ouest jusqu'au Japon, & par-delà.

Les deux poles du sud, dans la même hypothèse, sont un peu plus distans du pole antarctique, que les deux du nord ne le sont du pole arctique. Le premier de ces deux poles est à environ 16 degrés du pole antarctique dans le méridien qui passe à 20 degrés à l'ouest du détroit de Magellan, c'est-à-dire à 95 degrés à l'ouest de Londres ; & la puissance de ce pole s'étend dans toute l'Amérique méridionale, dans la mer Pacifique & dans la plus grande partie de la mer d'Ethiopie ; l'autre pole méridional semble être le plus puissant de tous, & il est en même tems le plus éloigné du pole antarctique, étant à environ 20 degrés de ce pole dans le méridien qui passe par la nouvelle Hollande à l'île de Celebes, à environ 120 degrés à l'est de Londres. La puissance de ce pole s'étend sur toute la partie méridionale de l'Afrique, sur l'Arabie, la mer Rouge, la Perse, les Indes & toutes leurs îles, toute la mer des Indes depuis le cap de Bonne-Espérance en allant à l'est jusqu'au milieu de la grande mer du Sud qui sépare l'Asie de l'Amérique.

2°. Tel paroît l'état actuel des forces magnétiques sur la terre. Il reste à faire voir comment cette hypothèse explique toutes les variations qui ont été observées, & comment elle répond aux différentes remarques faites sur la table de ces observations.

1°. Il est clair que notre pole magnétique d'Europe étant dans le méridien qui passe par Landfend, tous les lieux qui sont plus orientaux que ce méridien, doivent l'avoir à l'ouest de leur méridien, & que par conséquent l'aiguille attirée par ce pole aura alors une déclinaison occidentale, qui augmentera à mesure qu'on ira plus à l'est, jusqu'à ce qu'ayant passé le méridien où cette déclinaison est dans son maximum, elle aille ensuite en décroissant ; aussi trouve-t-on, conformément à ce principe, qu'à Brest la variation est de 1  $\frac{1}{2}$ , à Londres 4  $\frac{1}{2}$  degrés, à Dantzick de 7 degrés à l'ouest (en 1683).

Plus à l'ouest du méridien qui passe par ce même pole magnétique, l'aiguille devrait avoir, en vertu de l'attraction de ce pole, une variation orientale ; mais à cause qu'on approche alors du pole de l'Amérique, qui est à l'ouest du premier, & paroît avoir une force plus considérable, l'aiguille est attirée par ce pole à l'ouest assez sensiblement pour contrebalancer la tendance à l'est causée par le premier pole, & pour en causer même une petite à l'orient dans le méridien de ce premier pole. Cependant à l'île de Tercere on suppose que le pole d'Europe l'emporte assez sur l'autre pour donner à l'aiguille une variation à l'est, quoiqu'à la vérité pendant un très-petit espace, le contrebalancement des deux poles ne permettant pas une variation considérable dans toute la partie orientale de l'Océan atlantique, ni sur les côtes occidentales de l'Angleterre, de l'Irlande, de la France, de l'Espagne & de la Barbarie. Mais à l'ouest des Açores, où la puissance du pole de l'Amérique surpasse celle du pole d'Europe, l'aiguille est plus soumise pour la plus grande partie par le pole de l'Amérique, & se dirige de plus en plus vers ce pole à mesure qu'on en approche ; en sorte que lorsqu'on est à la côte de la Virginie, de la nouvelle Angleterre & du détroit d'Hudson, la variation est à l'ouest, & augmente à mesure qu'on s'éloigne d'Europe, c'est-à-dire qu'elle est moindre dans la Virginie & dans la nouvelle Angleterre, que dans la Terre neuve & dans le détroit d'Hudson.

2°. Cette variation occidentale décroît ensuite à mesure qu'on va dans le nord de l'Amérique ; vers le méridien du milieu de la Californie l'aiguille est dirigée exactement au nord, & en allant plus à l'ouest, comme à Yezo & au Japon, la variation redevient orientale. Vers le milieu du trajet, qui est entre l'Amérique & l'Asie, cette déclinaison n'est guère

moindre que de 15 degrés. Cette variation orientale s'étend sur le Japon, la terre de Yezo, une partie de la Chine, la Tartarie orientale, enfin jusqu'au point où la variation redevient occidentale par l'approche du pôle d'Europe.

3°. Dans le sud les effets sont entièrement les mêmes, à cela près que c'est le bout méridional de l'aiguille qui est attiré par les pôles méridionaux; en sorte que la variation sur les côtes du Brésil, à la rivière de la Plata & au détroit de Magellan, sera orientale, si on suppose un pôle magnétique à environ 20 degrés plus à l'ouest que le détroit de Magellan. Et cette variation orientale s'étendra sur la plus grande partie de la mer d'Ethiopie, jusqu'à ce qu'elle se trouve contrebalancée par la puissance de l'autre pôle du sud, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du trajet qui est entre le cap de Bonne-Espérance & les îles de Tristan d'Acunha.

4°. De-là vers l'est, le pôle méridional d'Asie reprend le dessus, & attirant le bout méridional de l'aiguille, il arrive une variation occidentale qui est très-considérable, & qui s'étend fort loin à cause de la grande distance entre ce pôle & le pôle antarctique du monde. C'est ce qui fait que vers la mer des Indes, aux environs de la nouvelle Hollande & plus loin, il y a constamment une variation occidentale sous l'équateur même; elle ne va pas moins qu'à 18 degrés dans les endroits où elle est la plus forte. De plus, vers le méridien de l'île de Celebes, en vertu du pôle qui y est supposé, la variation occidentale cesse, & il en naît une orientale qui s'étend jusqu'au milieu de la mer du Sud, entre le milieu de la nouvelle Zélande & du Chili, & laisse ensuite une plage où il se trouve une petite variation occidentale dépendante du pôle méridional de l'Amérique.

5°. De tout cela il suit que la direction de l'aiguille dans les zones froides & dans les zones tempérées, dépend principalement du contrebalancement des forces des deux pôles magnétiques du même hémisphère, forces qui peuvent aller jusqu'à produire dans le méridien une variation occidentale de 29½ degrés en un endroit, & une variation orientale de 20½ dans un autre.

6°. Dans la zone torride, & particulièrement sous l'équateur, il faut avoir égard aux quatre pôles à-la-fois, & à leur position par rapport au lieu où l'on est, sans quoi l'on ne pourroit pas déterminer aisément la quantité dont la variation doit être; parce que le pôle le plus proche, quoique le plus fort, ne l'est pas toujours assez pour contrebalancer l'effet des deux pôles les plus éloignés concourant ensemble. Par exemple, en cinglant de Sainte-Helene à l'équateur dans une course au nord-ouest, la variation est tantôt-peu orientale, & toujours de même dans tout ce trajet, parce que le pôle méridional de l'Amérique, qui est considérablement le plus proche de ces lieux-là, & qui demanderoit une grande variation à l'est, est contrebalancé par les actions réunies du pôle du nord de l'Amérique & du pôle méridional de l'Asie, & que dans la route nord-ouest la distance au pôle méridional de l'Amérique variant très-peu, ce que l'on perd en s'éloignant du pôle méridional de l'Asie, on le gagne en s'approchant du pôle septentrional de l'Amérique.

On trouveroit de la même manière la variation dans les autres lieux voisins de l'équateur, & l'on trouveroit toujours que ce système s'accorde avec les variations observées. Voyez plus bas VARIATION DE VARIATION.

Manière d'observer la variation ou déclinaison de l'aiguille aimantée. Tirez une méridienne par la méthode enseignée à l'article qui en traite, plaçant ensuite votre boussole, en sorte que le pivot de l'aiguille soit au milieu de la méridienne, l'angle que

fera l'aiguille avec cette même méridienne, sera la déclinaison cherchée. Voyez BOUSSOLE.

Comme cette méthode ne sauroit être pratiquée sur mer, on a imaginé différentes manières d'y suppléer; voici la principale. Suspendez un fil à plomb au-dessus de la boussole, en sorte que l'ombre passe par le centre de cette boussole; observez le rumb ou la point de la boussole lorsque l'ombre est la plus courte, & vous aurez aussi-tôt la déclinaison cherchée; puisque l'ombre est dans ce cas la méridienne.

On peut s'y prendre aussi de cette manière. Observez le rumb où le soleil se couche & se lève, ou bien celui du lever & du coucher de quelque étoile, divisez en deux l'axe compris entre ces deux points, ce qui donnera le méridien, & par conséquent la déclinaison. On la trouveroit de même en prenant deux hauteurs égales de la même étoile, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

On y pourroit encore parvenir ainsi. Observez le rumb où le soleil ou quelque étoile se couche ou se lève; par le moyen de la latitude & de la déclinaison trouvez l'amplitude orientale ou occidentale, cela fait la différence entre l'amplitude; & la distance du rumb observé au point d'est de la boussole, sera la variation cherchée.

On bien encore. Observez la hauteur  $SI$  du soleil ou de quelque étoile (*Pl. navigat. fig. 20.*) dont la déclinaison est connue, & marquez le rumb de la boussole lequel répond à l'astre observé dans cette hauteur. Ayant alors dans le triangle  $ZPS$  les trois côtés,  $PZ$  complément de la latitude  $PR$ ,  $SP$  complément de la déclinaison  $DS$ , &  $ZS$  complément de la hauteur  $SI$ ; vous aurez l'angle  $PZS$  par la trigonométrie sphérique (*voyez TRIANGLE*); & par conséquent aussi l'angle  $AZS$  qui mesure l'azimuth  $HI$ ; cela fait, la distance entre l'azimuth & la distance du rumb observé au point du sud, sera la variation cherchée.

Remarquez que pour avoir l'amplitude orientale ou occidentale avec exactitude il faut avoir égard à la réfraction, dont les lois sont expliquées à l'article RÉFRACTION.

Afin d'observer plus commodément dans quel rumb on voit un astre, il est bon de se servir d'un instrument garni d'alidades ou de pinnules, ou de quelque chose d'équivalent, au moyen de quoi on déterminera avec plus de précision la position du vertical dans lequel l'astre est placé. Voyez COMPAS AZIMUTHAL.

VARIATION DE LA VARIATION. Variation de variation, c'est le changement qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille dans un même lieu. Cette variation a été premièrement remarquée par Cassendi. Suivant M. Halley elle dépend du mouvement des parties intérieures du globe.

Théorie de la variation de la variation. De toutes les observations ci-dessus rapportées sous l'article VARIATION. Il semble suivre que tous les pôles magnétiques ont un mouvement vers l'ouest, mais un mouvement qui ne sauroit se faire autour de l'axe de la terre; car alors la variation continueroit d'être la même dans tous les lieux placés sous le même parallèle, & les pôles magnétiques seroient toujours à la même distance des pôles du monde. L'expérience prouve le contraire, puisqu'il n'y a aucun lieu entre l'Amérique & l'Angleterre à la latitude de 51 degrés où la variation soit de 11 degrés à l'est comme elle a été à Londres: il semble donc que le pôle d'Europe s'est plus approché du pôle arctique qu'il n'étoit, ou qu'il a perdu une partie de sa force.

Mais ce mouvement des pôles magnétiques est-il commun à tous les quatre à-la-fois, ou sont-ce des mouvements séparés? ces mouvements sont-ils uniformes ou inégaux? la révolution est-elle en air ou est-ce



est-ce simplement une vibration autour duquel centre se fait ce mouvement ? ou de quelle maniere se fait cette vibration ? c'est ce qui est entierement inconnu.

Et toute cette théorie semble avoir quelque chose d'obscur & de défectueux ; car de supposer quatre poles à un même globe magnétique afin d'expliquer la *variation*, c'est déjà une hypothèse qui n'est pas fort naturelle ; mais de vouloir de plus que ces poles se meuvent de maniere à donner la *variation de la variation*, c'est une supposition véritablement étrange ; en effet, donner une telle solution, ce seroit laisser le problème tout aussi embarrassé qu'auparavant.

Le savant auteur de cette théorie a senti cet inconvénient & y a remédié de la maniere suivante.

Il regarde l'extérieur de la terre comme une croute laquelle renferme au-dedans un globe qui en fait le noyau, & il suppose un fluide qui remplit l'espace compris entre ces deux corps ; il suppose de plus que ce globe intérieur a le même centre que la croute extérieure, & qu'il tourne aussi autour de son axe en vingt-quatre heures, à une très-petite différence près, laquelle étant répétée par un grand nombre de révolutions, devient assez forte pour empêcher les parties du noyau de répondre aux mêmes parties de la croute, & pour donner à ce noyau à l'égard de la croute un mouvement ou à l'est ou à l'ouest.

Or par le moyen de cette sphere intérieure & de son mouvement particulier, on peut résoudre aisément les deux grandes difficultés faites contre la première hypothèse ; car si la croute extérieure de la terre est un aimant dont les poles soient à une certaine distance de ceux du monde, & que le noyau soit de même un autre aimant ayant les poles placés aussi à une certaine distance de ceux du monde, & différemment des poles de la croute ; par le mouvement de ce globe la distance entre ses poles & ceux de l'extérieur variera, & l'on aura facilement l'explication des phénomènes ci-dessus rapportés. Comme la période de ce mouvement doit être d'une très-longue durée, & que les observations sur lesquelles on peut compter donnent à peine un intervalle de cent ans, il paroît jusqu'à présent presque impossible de fonder aucun calcul sur cette hypothèse, & sur tout depuis qu'on a remarqué que quoique les *variations* croissent ou décroissent régulièrement dans le même lieu, elles ont cependant des différences sensibles dans des lieux voisins, qu'on ne sauroit réduire à aucun système régulier & qui semblent dépendre de quelque matiere distribuée irrégulièrement dans la croute extérieure de la terre, laquelle matiere en agissant sur l'aiguille, la détourne de la déclinaison qu'elle auroit en vertu du magnétisme général du système entier de la terre. Les *variations* observées à Londres & à Paris donnent un exemple bien sensible de ces exceptions, car l'aiguille a été constamment de  $1\frac{1}{2}$  degrés plus oriental à Paris qu'à Londres, quoiqu'il dût résulter des effets généraux, que cette différence de déclinaison eût dû arriver dans un sens contraire, cependant les *variations* dans les deux lieux suivent la même marche.

Les deux poles fixes, comme nous l'avons déjà dit, sont supposés ceux du globe extérieur ou croute, & les deux mobiles ceux du globe intérieur ou noyau. Le mouvement de ces poles se fait à l'ouest, ou ce qui revient au même, le mouvement du noyau n'est pas absolument le même que celui de la croute, mais il en diffère si peu, qu'en 365 révolutions la différence est à peine sensible. La différence de ces deux révolutions viendra vraisemblablement de ce que la première impulsion du mouvement de la terre aura été donnée à la croute, & qu'en se communiquant de-là à l'intérieur, elle n'aura pas donné exactement le même mouvement au noyau.

Tome XVI.

Quant à la durée de la période, on n'a pas un nombre suffisant d'observations pour les déterminer, quoique M. Halley conjecture avec quelque vraisemblance que le pole de l'Amérique a fait 36 degrés en quarante ans, & qu'il emploie environ sept-cens ans à sa révolution entière.

M. Whiston dans son traité intitulé, *New laws of magnetism*, nouvelles lois du magnétisme, a fait plusieurs objections contre la théorie de M. Halley qu'on vient d'exposer. En effet, on ne sauroit disconvenir qu'il n'y ait encore du vague & de l'obscur dans toute cette théorie, & nous croyons avec M. Musschenbroeck, qu'on n'est point encore parvenu à une explication suffisante & bien démontrée de ce phénomène singulier, le plus extraordinaire peut-être de tous ceux que la nature nous offre en si grande abondance. *Chambers.*

De-là & de quelques autres observations de même nature, il paroît clair que les deux poles du globe extérieur sont fixés à la terre, & que si l'aiguille n'étoit soumise qu'à ces poles, les *variations* seroient toujours les mêmes, à certaines irrégularités près, qui seroient de la même espece que celles dont nous venons de parler. Mais la sphere intérieure ayant un mouvement qui change graduellement la situation de ses poles à l'égard des premiers, elle doit agir aussi sur l'aiguille, & produire une déclinaison différente de la première, qui dépende de la révolution intérieure, & qui ne se rétablit qu'après que les deux corps se retrouvent dans la même position l'un à l'égard de l'autre. Si par la suite les observations apprennent qu'il en est autrement, on en pourra conclure qu'il y a plus d'une sphere intérieure & plus de quatre poles ; ce qui jusqu'à présent ne sauroit être déterminé par les observations dont on a un trop petit nombre, sur-tout dans cette vaste mer du Sud qui occupe la plus grande partie de la terre.

Dans la supposition de quatre poles, dont deux sont fixes & deux variables, on peut aisément reconnoître quels sont ceux qui doivent être fixes. M. Halley pense qu'il est suffisamment prouvé que notre pole d'Europe est celui des deux poles du nord qui se meut, & que c'est-là principalement la cause des changemens qu'éprouve la déclinaison de l'aiguille dans nos contrées ; car dans la baie d'Hudson, qui est sous la direction du pole d'Amérique, le changement de *variation*, suivant qu'on l'a observé, ne va pas, à beaucoup près, aussi loin que dans les parties de l'Europe où nous sommes, quoique ce pole de l'Amérique soit beaucoup plus éloigné de l'axe. Quant aux poles du sud, M. Halley regarde celui d'Asie comme fixe, & conséquemment celui d'Amérique comme mobile.

VARIATION, (*Marine.*) c'est un mouvement inconstant de l'aiguille, qui la dérange de sa direction au nord. *Voyez* DÉCLINAISON.

On dit que la *variation* vaut la route, lorsque la *variation* & le vent sont du même côté ; de sorte que l'un corrige la perte que l'autre cause.

VARIATIONS, *en Musique*, sont différentes manieres de jouer ou de chanter un même air, en y ajoutant plusieurs notes pour orner ou figurer le chant. De quelque maniere qu'on puisse charger les *variations*, il faut toujours qu'au-travers de toutes ces broderies on reconnoisse le fond de l'air, qu'on appelle le *simple* ; & il faut en même tems, que le caractère de chaque couplet soit marqué par des différences qui soutiennent l'attention, & préviennent l'ennui.

Les divers couplets des folies d'Espagne sont autant de *variations* ; il y en a souvent dans les chaconnes ; l'on en trouve plusieurs sur des *arie* italiennes ; & tout Paris est allé admirer au concert spirituel les *variations* des sieurs Guignon & Mondon.

P P P P

ville, & plus récemment des sieurs Guignon & Gavinic sur des airs de Pont-neuf, qui n'avoient guere d'autre mérite, que d'être ainsi variés par les plus habiles violons de France. (S)

VARIATION, CHANGEMENT, (*Synonym.*) la variation consiste à être tantôt d'une façon & tantôt d'une autre; le changement consiste seulement à cesser d'être le même.

C'est varier dans ses sentimens, que de les abandonner & les reprendre successivement. C'est changer d'opinion, que de rejeter celle qu'on avoit embrassée pour en suivre une nouvelle.

Les variations sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volonté déterminée; le changement est le propre des inconstans.

Qui n'a point de principes certains est sujet à varier; qui est plus attaché à la vérité, n'a pas de peine à changer de doctrine. Girard. (D. J.)

VARICE, f. f. (*Chirurgie.*) varix; les Médecins donnent le nom de varice, à ces tubercules inégaux, noueux, & noirâtres des veines, qui ont coutume de se former en différentes parties de l'habitude du corps, mais le plus souvent autour des chevilles, & quelquefois plus haut, comme aux jambes, aux cuisses, au scrotum, & même à la tête & au bas-ventre, ainsi que Celse l'observe, lib. VII. cap. xxxj.

Cette maladie affecte ordinairement les femmes grosses, aussi-bien que les personnes qui ont le sang épais, ou qui sont affligées de douleurs dans les hypocondres, d'une obstruction au foie, ou d'un skirrhe.

Plus les varices augmentent, plus elles deviennent douloureuses & incommodes, par la tension que les membranes souffrent; elles s'ouvrent même quelquefois, & rendent beaucoup de sang, ou bien elles dégèrent en des ulcères extrêmement malins. Les petites varices sont rarement incommodes; aussi n'emploie-t-on guere les secours de la Chirurgie pour y remédier.

Pour empêcher cependant qu'un mal aussi peu considérable en apparence n'augmente, & ne nuise à la fin au malade, il convient de lui ouvrir la veine sans délai; de lui tirer une bonne quantité de sang, & de lui prescrire ensuite un régime convenable. Cela fait, on assurera le pié malade, le mieux qu'il sera possible, avec un bandage expulsif, en le referant à mesure qu'il se lâchera, & se donnant bien de garde de l'ôter, tant qu'on aura lieu de craindre que la maladie augmente.

Cela nous apprend que les anciens délieroient leurs malades des varices dont ils étoient affligés, par le caustere ou l'incision: mais les modernes se servent d'une méthode beaucoup moins cruelle. Lorsque les varices sont devenues d'une grosseur considérable, on se sert du bandage, dont on vient de parler, pour comprimer & fortifier les veines qui sont dilatées au-delà de leur juste mesure; on a pris soin de tremper auparavant le bandage dans du vin rouge chaud, dans une décoction astringente, ou dans du vinaigre & de l'alun, & l'on applique par-dessus une plaque de plomb fort mince, en l'assurant de façon qu'elle ne puisse point tomber.

Dionis assure qu'il ne connoît point de meilleur moyen pour comprimer les varices, qu'une bottine de peau de chien, ou d'autre peau semblable, que l'on taille & proportionne à la grosseur de la jambe, en y pratiquant des œilletons pour la lâcher en-dehors, à l'aide d'un cordon, & la serrer autant que le malade peut le souffrir; au moyen de quoi la jambe éprouve une compression égale, sans qu'on soit obligé de l'ôter la nuit: on peut faire aussi ces sortes de bottines avec du gros linge.

Le remède le plus efficace contre les varices, si l'on en croit Harris, *Dissert. chirurg.* viij. est de frot-

ter la partie affectée le plus souvent qu'on peut; avec de la teinture de myrrhe, & de la couvrir ensuite avec l'emplâtre de soufre de Kuland. Ce remède produit beaucoup plus d'effet, lorsqu'on a soin de comprimer la partie avec un bandage, ou avec les bottines dont on vient de parler.

Les chirurgiens de l'antiquité guérissent les varices par le caustere ou l'excision; cette dernière opération consistoit à couper la peau qui couvre la varice, à saisir la partie viciée de la veine avec un crochet, à la retrancher entièrement, & à panser ensuite la plaie avec une emplâtre. Gouey dans sa *Chirurgie*, prétend que la manière la plus prompte, & en même tems la plus sûre de guérir les varices, est de passer une aiguille courbe enfilée de deux fils cirés au-dessous du vaisseau variqueux, de les couper près de l'aiguille, & d'en couler un au-dessus de la varice; de lier ces deux fils à un bon pouce l'un de l'autre; de couper la veine entre deux, & de laisser sortir une quantité suffisante de sang; après quoi l'on panse la plaie avec quelque digestif, & l'on fait garder le lit au malade jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait consolidée; mais cette méthode n'a point eu de partisans, & avec raison.

L'opération des anciens par le caustere, consistoit à couper la peau, à découvrir la veine, & à la caustériser avec un fer rouge, en écartant les lèvres de la plaie avec des crochets pour ne point les brûler; cela fait, on pansoit la plaie avec des remèdes propres pour les brûlures. Harris regarde ces méthodes comme insensées & cruelles: il faut avouer cependant que les varices causent quelquefois des douleurs si violentes, qu'il est à craindre qu'il n'en résulte quelque rupture durant la nuit, avec danger de mort; pour lors l'on est obligé d'avoir recours au bistouri, & à l'aiguille.

De quelque façon que l'on remédie aux varices; il faut pour empêcher qu'elles ne reviennent, s'abstenir de tout aliment grossier, manger peu, & n'user que de liqueurs légères; telles que l'eau, le gruau à l'angloise, & autres infusions faites avec des plantes convenables. On doit aussi faire beaucoup d'exercice, se frotter tous les jours les piés, & se faire saigner deux fois par an, dans le printems, & dans l'automne.

Ces précautions sont également nécessaires à ceux dont les varices ne sont que commencer, & qui veulent se mettre à couvert des accidens qui demandent le fer & le feu. Muys parle d'une varice compliquée, dont il tiroit tous les ans une livre de sang, à dessein de prévenir l'éruption des ulcères. Heister. (D. J.)

VARICE, (*Maréchal.*) on appelle ainsi dans le cheval une grosseur au-dedans du jarret près de l'endroit où est située la courbe. C'est la veine crurale qui se dégorge en cet endroit, & y fait une tumeur molle & indolente.

VARICOCELE, f. m. (*Maladie chirurgicale.*) tumeur contre nature des testicules ou du cordon spermatique, occasionnée par l'engorgement des veines de ces parties: les causes de cette maladie sont les mêmes que celles des varices. Voyez VARICES.

Dans cette maladie on sent le testicule ou le corps pampiniforme composé de gros nœuds: si l'on n'y remédie pas d'abord, la dilatation occasionnée par le sang engorgé, sera suivie de douleur & de gonflement à l'épididyme & au testicule; elle pourra aussi donner lieu par la suite à une hydrocele. Voyez HYDROCELE.

La situation horizontale du corps est très-avantageuse dans cette maladie, parce que dans cette position le retour du sang devient plus libre.

Quand le malade est debout, il faut qu'il porte un suspensoir, afin de prévenir le tiraillement & la douleur que pourroit causer le poids du scrotum, en lais-

font les bourfes libres & pendantes. Ce bandage doit être par cette raison d'un usage constant dans toutes les tumeurs de cette partie. *Voyez* SUSPENSOIR.

Si le *varicocèle* a fait beaucoup de progrès, & que les vaisseaux se trouvent généralement engorgés, il faut avoir recours aux saignées & aux autres évacuations générales, pour tâcher de les vider un peu; & on employera les topiques astringens pour en rétablir le ressort.

Si la douleur étoit considérable, & si la tumeur menaçoit de quelque autre fâcheux accident, il faudroit inciser les tégumens, découvrir les veines variqueuses, les inciser pour en procurer le dégorgeement, & en faire ensuite la ligature; on observera de ne pas comprendre toutes les ramifications dans la ligature, afin d'en conserver pour le retour du sang.

On trouvera des observations très-intéressantes sur cette maladie, & sur l'opération dont nous venons de parler, dans le traité d'opérations que feu M. Petit avoit promis, & dont les héritiers de ce grand chirurgien ne doivent pas priver le public. (Y)

**VARIÉ**, adj. (*Méch.*) on appelle en général mouvement *varié* celui qui n'est pas uniforme, suivant quelque loi que se fasse d'ailleurs ce mouvement. *Voyez* MOUVEMENT & UNIFORME.

**VARIÉTÉ**, f. f. (*Gram.*) c'est la multitude de choses diverses. On dit la *variété* des objets rend le spectacle de la nature toujours intéressant; on s'amuse par la *variété* des idées; la *variété* des opinions étonne; pour plaire long-tems, il faut savoir introduire de la *variété* dans ses ouvrages; la *variété*, sur-tout dans les grandes productions, est un des principaux caractères de la beauté.

**VARIÉTÉ**, (*Botan.*) les botanistes appellent *variétés* des différences entre des plantes de même nom, mais des différences inconstantes, passagères, qui tantôt paroissent, & tantôt ne paroissent pas, qui ne se perpétuent point, & semblent ne venir que de quelques accidens. Ainsi les tulipes ont beaucoup de *variétés*; car toutes les plantes n'y sont point également sujettes. Ce n'est pas là ce qui fait les différentes espèces de fruits; il faut des différences stables & durables, telles qu'il s'en trouve entre des prunes & des cerises de différens noms. Comme il paroît qu'un grand nombre de ces *variétés* sont uniquement dûes à la culture, il faudroit trouver par où précisément la culture les produit, & on l'ignore; on fait seulement en général qu'un terroir plus ou moins convenable à l'arbre, une exposition plus ou moins favorable, & une infinité de petits soins du jardinage font naître des *variétés*; mais pour les espèces, il semble que la greffe y doive être plus propre que tout autre moyen. (D. J.)

**VARINI**, (*Geog. anc.*) peuples de la Germanie, qui, selon Pline, l. IV. c. xiv. faisoient partie des Vandales. Spener, *not. germ. ant. l. V. c. iv.* remarque que ces peuples sont appelés *Varni* par quelques-uns, *Varni* par d'autres, *Viruni* par Ptolomée. Il n'y a point de difficulté à croire qu'ils avoient pris leur nom de la rivière *Varna*, sur les bords de laquelle ils avoient leur demeure; & il est probable que ce sont ces mêmes peuples qu'on trouve nommés avec les Anglii dans une ancienne loi des Germains.

Peut-être, dit Spener, qu'une partie de ces peuples vint s'établir en-deçà de l'Elbe, & entra dans l'alliance des Thuringiens; car dans la loi dont il vient d'être parlé, ils sont nommés immédiatement avant les Thuringiens. Il se pourroit faire aussi que le nouveau nom de *Verini* auroit été occasionné par celui de la rivière, sur le bord de laquelle ils fixèrent leur nouvelle demeure, & que comme le nom de la *Varna* leur avoit fait donner le nom de *Varini*; celui de

Tome XVI.

la rivière *Werra* les fit appeler *Verini*. Ce n'est pourtant là qu'une conjecture, & il ne seroit pas impossible que deux rivières eussent chacune donné le nom à un peuple différent. (D. J.)

**VARIOLITE**, ou PIERRE DE PETITE VEROLE, (*Hist. nat. Lithol.*) *variolithus*, *lapis variolarum*, nom donné par les naturalistes à des pierres de différentes couleurs, remplies de taches ou de petits tubercules d'une couleur différente de celle du fond de la pierre. Quelques-uns donnent ce nom à une espèce de granite ou des fragmens de granite qui ont été roulés & arrondis comme des gallets.

**VARIOMPHALE**, f. m. *terme de Chirurgie*, tumeur du nombril formée par des vaisseaux veineux dilatés. Elle est bleuâtre ou d'un brun livide, avec ou sans douleur, suivant le degré de plénitude des vaisseaux engorgés, & la disposition inflammatoire accidentelle. La tumeur variqueuse est quelquefois une complication de la hernie intestinale ou épiploïde. *Voyez* EXOMPHALE. La cure des varices de l'ombilic doit être tentée par l'usage des remèdes généraux & l'application locale des remèdes astringens aidés d'une compression méthodique. Si ces secours sont sans effet, il faut en venir à l'opération, qui consiste à vider le sang au moyen d'une incision par la lancette; lorsque le dégagement est fait, on applique des plumaceaux & des compresses trempées dans une eau astringente & dessiccative que l'on continue jusqu'à la guérison, s'il est possible de l'obtenir. (Y)

**VARIORUM**, LES, (*Littérat. mod.*) c'est le nom qu'on donne aux éditions des auteurs classiques, qu'on a faites en Hollande, avec les notes & extraits de divers auteurs. C'est dommage que ces extraits ne soient pas ordinairement bien travaillés, & qu'au lieu de bonnes remarques qui se trouvent dans les excellens commentateurs, & les meilleurs critiques, on se soit contenté de petites observations littérales, de diverses leçons, & d'autres semblables minuties, qui ne contribuent ni à l'avancement des lettres, ni à donner l'intelligence du génie des auteurs. C'est manquer de jugement dans le triage, & gâter le goût. Il faut cependant excepter du nombre des mauvais rhapsodistes dont nous parlons, Grævius, Gronovius, Thysius, Schildius, & peu d'autres, dont les extraits sont bien faits, & dont les notes sont utiles. (D. J.)

**VARIQUEUX**, CORPS *variqueux*, en Anatomie, est le même que le corps pyramidal. *Voyez* PYRAMIDAL.

**VARIQUEUX**, EUSE, qui tient des varices, nom qu'on donne aux tumeurs écrasées par des varices, & aux vaisseaux veineux trop dilatés. *Voyez* VARIQUES.

Il y a des ulcères *variqueux*. *Voyez* ULCERE. Le cancer à la mammelle est ordinairement accompagné de l'engorgement *variqueux* des veines qui l'avoisinent. *Voyez* CANCER. (Y)

**VARIS**, f. m. (*Hist. nat.*) espèce de singe qui se trouve dans l'île de Madagascar. Il est d'une couleur grise; son museau est fort long, & sa queue est aussi longue & aussi fournie que celle d'un renard.

**VARIS**, (*Geog. anc.*) lieu de la grande-Bretagne. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de Segonicium à Deva, entre Cornovium & Deva, à dix-neuf milles du premier de ces lieux, & à trente-deux milles du second. *Varis* étoit près de la Cluyd. Le lieu s'appelle encore aujourd'hui *Bod-Vari*, & ses ruines se voient sur une hauteur nommée dans le pays *Moyly-Carr*, c'est-à-dire, la montagne de la ville. (D. J.)

**VARLET**, f. m. (*terme de Juranda.*) ce mot signifie dans plusieurs des anciens statuts des communautés des arts & métiers, ce que dans d'autres on nomme *serviteur*, & que présentement on ne connoît plus



guere que sous le nom de *compagnon*. (D. J.)

**VARLET**, f. m. (*Hydr.*) est une espece de balancier de bois équarri, gros dans son milieu, & se terminant en deux cônes tronqués, fretés & boullonnés, pour recevoir dans son milieu les queues de fer des pieces que le *varlet* met en mouvement. (K)

**VARLOPE**, f. f. (*Menuiserie.*) est un outil qui sert aux Menuisiers & aux Charpentiers, pour corroyer les bois, c'est-à-dire les dresser. Elle est composée de trois pieces, savoir, le fût & le coin qui font de bois, & d'un fer tranchant. Le fût est un morceau de bois de 26 pouces de long sur deux pouces & demi de large & trois de haut. Sur le bout de devant est une poignée; au milieu est la lumiere où est le fer tranchant & le coin, & à l'extrémité sur le derriere est une poignée ouverte dans laquelle passe la main. *Voyez les Planches de Menuiserie.*

*Demi-varlope*, est un outil de menuisier, dont les Charpentiers se servent aussi pour dégrossir leur bois. Elle est semblable à la *varlope*, à l'exception qu'elle est plus courte & plus étroite, & que le tranchant du fer ne s'affute pas si quarrément que celui de la *varlope*. *Voyez les Planches de Menuiserie.*

*Varlope à onglet*, est une espece de rabot; elle est seulement une fois plus longue, mais le fer toujours au milieu comme au rabot.

**VARMO**, l. f. (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans l'état de Venise. Elle a sa source dans le Frioul, près de Codropio, & se jette dans le Tadjamento. (D. J.)

**VARNA** ou **VARNE**, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Bulgarie, & la capitale de la Drobogie, sur la riviere de Varne, près de son embouchure dans la mer Noire, à seize milles de Rosito du côté du nord. Long. 51. 28. Latit. 40. 6.

Quelques géographes prennent *Varne* pour la *Tiberiopolis* de Curopalate; & d'autres veulent que ce soit l'ancienne *Odessus* de Strabon, entre Calatis & Apollonie. Quoi qu'il en soit, c'est près de cette ville que se donna en 1444 une célèbre bataille entre Uladilas VI. roi de Pologne, & le sultan Amurath II. après avoir conclu tout récemment ensemble, sans aucun combat, la paix la plus solennelle que les Chrétiens & les Musulmans eussent jamais contractée. Amurath jura cette paix sur l'alcoran, & Uladilas sur l'évangile.

Cependant à peine cette paix fut jurée, que le cardinal Julien Césarini persuada à Uladilas, aux chefs hongrois & aux polonois qu'on pouvoit violer ces sermens, parce que cette paix avoit été faite malgré l'inclination du pape. Uladilas séduit par cette raison entra dans les terres du sultan & les ravagea.

Les janissaires vinrent en foule prier Amurath de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit; les deux armées se rencontrèrent près de la ville de *Varne*, où se donna la bataille. Amurath portoit dans son sein le traité de paix qu'on venoit de conclure; il le tira au milieu de la mêlée, & pria Dieu qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Les Chrétiens furent vaincus; le roi Uladilas fut percé de coups, & périt à l'âge de vingt ans, n'ayant été parjure qu'à l'instigation du légat. Sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang-en-rang dans l'armée turque, & ce spectacle acheva la déroute. Le cardinal Julien périt aussi dans cette journée; quelques-uns disent qu'il se noya, & d'autres que les Hongrois mêmes le tuèrent.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, ajoute M. de Voltaire, c'est qu'Amurath après cette victoire retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople en 1451, & laissa l'empire à

son fils Mahomet II. qui songea plus à imiter la valeur de son pere que sa philosophie. (D. J.)

**VARNA**, la, (*Géog. mod.*) riviere des états du turc, en Europe; elle a sa source aux montagnes qui sont vers la Romanie, & se jette dans la mer Noire, près du lac de *Dvina*. C'est le *Zirus* des anciens. (D. J.)

**VARNAVAL**, (*Géog. mod.*) ville d'Egypte, sur le bord du Nil, vers le levant, selon Marmol, qui dit que son territoire produit abondamment du blé & du riz. (D. J.)

**VARNDORP**, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Westphalie, à cinq lieues de Munster, sur l'Ems. Elle appartient à l'évêque de Munster, qui y tient garnison, parce que c'est une clé de ses états. (D. J.)

**VARNETON**, (*Géog. mod.*) voyez **WARNETON**.

**VAROLE**, PONT DE, (*Anat.*) *Varole* naquit à Boulogne, où il exerça la chirurgie; il fut ensuite nommé premier médecin du pape Grégoire XIII. & professeur en anatomie dans le principal college de Rome, où il mourut en 1575, à l'âge de 32 ans. Il a découvert le premier l'origine des nerfs optiques; & l'on donne encore aujourd'hui le nom de *pont de Varole* à cette éminence du cerveau, qui se nomme aussi *protuberance annulaire*. Voyez **PROTUBERANCE**.

Il publia en 1570 une nouvelle maniere de disséquer le cerveau, qu'on appelle encore aujourd'hui *la méthode de Varole*.

**VARRE**, f. f. (*Mesure espagnole.*) c'est la mesure des longueurs dont on se sert en Espagne, particulièrement dans le royaume d'Arragon, pour mesurer les étoffes. Sa longueur est semblable à celle de la canne de Toulouse, qui est de cinq piés cinq pouces six lignes, ce qui revient à une aune & demie de Paris, ou trois aunes de Paris font deux *varres* d'Espagne. (D. J.)

**VARRE**, f. f. (*Pêche.*) instrument des pêcheurs de l'Amérique, servant à prendre les gros poissons, surtout les tortues. Il est composé de deux pieces principales; savoir d'une forte hampe de bois, d'environ sept à huit piés de longueur; & d'une pointe de fer quarrée, qui se place à chaque fois qu'on veut s'en servir dans un trou quarré, percé exprès au bout le plus menu de la hampe, lequel dans cette partie est garni d'une virole.

La pointe de fer qui doit sortir d'environ quatre pouces, est percée auprès de la douille d'un trou assez large pour y passer une longue & forte corde, que l'on arrête au moyen d'un nœud; & l'on attache aussi une grosse ficelle à la hampe, afin de pouvoir la retirer à soi lorsqu'elle se sépare de la pointe qui reste fichée dans le corps de l'animal, ainsi qu'on le dira.

Cet instrument, de dedans les barques ou canots, se lance avec roideur sur le dos des tortues, qui pendant la nuit dorment sur la surface de l'eau, ou s'élevaient de tems en tems pour respirer. La pointe de fer pénétrant l'écaillé, demeure fortement attachée, & par les efforts que fait la tortue pour se débarrasser la hampe se détache, flotte sur l'eau, & peut être facilement retirée par le varreur qui n'abandonne point la ficelle dont on a parlé, tandis que ceux qui l'accompagnent filent la corde attachée par une de ses extrémités à la pointe de fer, & par l'autre au devant du canot, que la tortue entraîne avec une extrême rapidité, jusqu'à ce que ses forces étant affoiblies, elle se laisse tirer à bord.

Les tortues varrées ne vivent pas long-tems, on est obligé de les assommer tout de suite, & d'en saler la chair si l'on se trouve fort éloigné des lieux où l'on veut les transporter.

**VARRER**, v. neut. & act. *terme de relation*, *varrer*, c'est prendre à la varre des tortues, quand elles viennent de tems en tems sur l'eau pour respirer.

Lorsqu'on veut *varrer*, ou prendre les tortues à la varre, on va la nuit avec un canot dans les endroits où l'on a remarqué beaucoup d'herbes coupées sur la surface de l'eau; car c'est une marque certaine qu'il y a des tortues en cet endroit, qui coupant l'herbe en passant, en laissent toujours échapper quelque partie, qui monte & surnage sur l'eau: celui qui tient la varre est sur le bout ou la proue du canot.

Le mot de *varre* est espagnol, il signifie une *gaulle* ou *perche*; celle dont on se sert en cette pêche, est de sept à huit piés de longueur, & d'un bon pouce de diamètre, à-peu-près comme la hampe d'une halberde. On fait entrer dans un des bouts un clou quarré, de sept à huit pouces de long y compris la douille dont il fait partie; cette douille a une boucle ou anneau de fer, ou simplement un trou, où est attachée une longue corde proprement roulée sur l'avant du canot, où un des bouts est aussi attaché, & la hampe est aussi attachée à une autre petite corde dont le varreur tient un bout.

Le varreur donc étant debout sur l'avant du canot, la varre à la main droite, examine tout autour de lui s'il voit paroître quelque tortue, ce qui est assez aisé durant la nuit, parce qu'on voit bouillonner la surface de l'eau à l'endroit où la tortue veut lever la tête pour souffler; ou si la tortue dort sur l'eau, ou qu'un mâle soit avec une femelle, ce qu'on appelle un *avalage*, l'écaïlle qui reluit & qui réfléchit la lumière de la lune ou des étoiles, la lui fait appercevoir aussi-tôt; à quoi l'on doit ajouter que dans les nuits obscures il reste toujours sur la surface de la terre & des eaux un peu de lumière, qui est suffisante à ceux qui se couchent sur le ventre pour voir à une distance assez considérable autour d'eux.

Dès qu'il apperçoit la tortue, il marque avec le bout de sa varre à celui qui conduit le canot, le lieu où il faut aller; & quand il est à portée de la tortue il la *varre*, c'est-à-dire il la frappe & la perce avec le clou qui est enté dans la hampe. Aussi-tôt que la tortue se sent blessée, elle fuit de toutes ses forces, & elle entraîne le canot avec une très-grande violence; le clou qui est entré dans son écaïlle ne la quitte pas; & le varreur qui a retiré sa hampe s'en sert pour enseigner à celui qui est à l'arrière, où il doit gouverner.

Après qu'elle a bien couru les forces lui manquent, souvent même elle étouffe faute de venir sur l'eau pour respirer. Quand le varreur sent que la corde mollit, il la retire peu-à-peu dans le canot, & s'approchant ainsi de la tortue qu'il a fait revenir sur l'eau, morte ou extrêmement affoiblie, il la prend par une patte & son compagnon par l'autre, & ils la mettent dans le canot, & en vont chercher une seconde.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des arpillons au fer de la varre, ni que le varreur fasse entrer le fer plus avant que l'épaisseur de l'écaïlle, parce que aussi-tôt que la tortue sent la douleur que le clou lui fait en perçant son écaïlle, elle se resserre de telle façon qu'on a bien plus de peine à retirer le clou, qu'on en avoit eu à le faire entrer.

On sera peut-être surpris de ce qui a été dit ci-dessus, que la tortue entraîne le canot avec une grande violence; mais il sera aisé de se le persuader quand on fera réflexion à la force & à la grandeur qu'ont ces animaux dans l'Amérique, où communément on les trouve de trois piés & demi à quatre piés de long, sur deux piés & demi de large, pesant jusqu'à trois cent livres, & souvent davantage. Labat, *Voyage d'Amérique*. (D. J.)

**VARREUR**, s. m. (*Pêche*.) celui qui fait la pêche de la varre.

**VARSAR-ILI**, (*Géog. mod.*) petit pays de la Ci-

licie, appelé aujourd'hui *Caramanie*. Mahomet I. en fit la conquête l'an 816 de l'hégire. (D. J.)

**VARSOVIE**, (*Géog. mod.*) en polonois *Warsaw*; ville du royaume de Pologne, la capitale de la Mazovie, & en quelque manière celle du royaume. Elle est située sur la Vistule, à 24 milles de Lublin & de Sandomir; à 29 de Thorn; à 33 de Gnesne; à 40 de Cracovie; à 50 de Dantzic & de Breslaw; à 70 de Vilna & de Berlin; à 80 de Kaminieck, & à 100 de Kiow, dans une vaste & agréable campagne. Long. suivant Cassini, 39. 6. 30. Latit. 52. 14. La différence des méridiens entre Paris & Varsovie, est de 18. 48. 45. dont Paris est plus occidental que Varsovie.

Non-seulement les rois de Pologne ont long-tems résidé à Varsovie, mais la république en a fait le lieu de la convocation des diètes & de l'élection de ses rois. On l'a choisie parce qu'elle est sous une bonne température d'air, au centre du pays, & à portée de recevoir les denrées de toutes parts par le secours de la Vistule.

Le palais de la république, où elle loge les rois & où se tiennent les conférences avec les ambassadeurs, n'est qu'un château de brique, de médiocre architecture.

La situation de cette ville au bout de vastes plaines, qui regnent en terrasse le long de la Vistule, fait son plus beau coup-d'œil. Elle est entourée en croissant, de fauxbourgs où les seigneurs ont leur palais, & les moines leurs couvens. Les rues de ces fauxbourgs sont larges, alignées; mais ce sont en hiver des abymes de boue faute de pavé. La ville n'est qu'un trou, habité par des marchands & des artisans. Quoique capitale, elle n'a pas même d'évêché; mais elle a une étendue considérable, tant par son revenu, que par sa juridiction. On compte dans cette ville & ses fauxbourgs 50000 ames.

Le lieu nommé *Kolo*, est fameux par l'élection qu'on y fait des rois de Pologne. Il est à un mille de la ville, & présente un quarré long, partagé en deux ouvertures qui se communiquent. Il a un toit au milieu, comme le couvert d'une halle. Le mot *kolo* veut dire *ronde* en polonois; & ce lieu est ainsi nommé, parce que la noblesse est disposée en rond tout-autour: c'est le lieu de la diète de l'élection des rois. Cette élection qui se tient à cheval, se décide à la pluralité des voix; souvent à coups de sabre; & toujours par les suffrages des plus forts, soit que le candidat à la couronne ait la majorité des suffrages en sa faveur, ou que n'ayant qu'un petit nombre de voix, il se trouve à portée de se faire reconnoître par la force. (D. J.)

**VARTIAS**, s. m. (*Nish. mod.*) ce sont des bramines ou prêtres indiens, qui ont embrassé la vie monastique ou cénobitique. Ils vivent en communauté sous un général, un provincial & sous d'autres supérieurs choisis d'entre eux.

Ils sont vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & ils l'observent avec la dernière rigueur. Ils ne vivent que d'aumônes qu'ils envoient recueillir par les plus jeunes d'entre eux; & ne mangent qu'une fois par jour. Ils changent de couvent tous les trois mois. Ils passent par un noviciat plus ou moins long, suivant la volonté des supérieurs. Leur règle leur interdit la vengeance; & ils poussent la patience jusqu'à se laisser battre sans marquer de ressentiment. Il ne leur est point permis d'envisager une femme. Ils n'ont d'autre habillement qu'un morceau d'étoffe qui couvre les parties naturelles, & qu'ils font revenir par-dessus la tête. Ils ne peuvent réserver pour le lendemain les aumônes qu'on leur donne. Ils ne font point de feu dans leurs couvents, de peur de détruire quelque insecte. Ils couchent à terre tous ensemble dans un même lieu. Il ne leur est point permis de quitter leur ordre après qu'ils ont fait leurs vœux;

mais on les en chasse lorsqu'ils ont violé celui de chasteté. Les *varias*, suivant Thevenot, ont plus de dix mille couvens dans l'Indostan, dont quelques-uns surpassent les autres en austérités. Quelques-uns de ces cénobites ne rendent aucun hommage aux idoles; ils croient qu'il suffit d'adorer l'être suprême en esprit, & ils sont exempts de toutes les superstitions indiennes.

Il y a aussi des religieuses dans les Indes, qui ne le cedent point aux *varas* pour les austérités. Voyez Thevenot, *Voyage des Indes*.

**VARVATES**, *(Hist. nat. Botan.)* espece de plante de l'île de Madagascar, qui ressemble à l'arbre qui produit des capres. Chaque filique contient un pois fort petit, très-bon à manger; cette plante s'éleve aussi haut qu'un cerisier.

**VARUS**, *(Géog. anc.)* fleuve des Alpes, aux confins de la Ligurie & de la Gaule. Son nom lui vient de son cours oblique & serpentant: Ce fleuve, dit Pomponius-Mela, *l. II. c. iv.* est fort connu, parce qu'il termine l'Italie du côté de la Gaule. La province de Narbonne, dit Pline, *l. III. c. iv.* est séparée de l'Italie par le fleuve *Varus*; & on lit dans Lucain, *l. I. vers. 404.*

*Finis & hesperia promoto limite Varus.*

Outre les auteurs déjà cités, Strabon, Ptolomée, & divers autres, s'accordent à dire que le *Varus* séparoit la Gaule narbonnoise de l'Italie. On l'appelle présentement le *Varo*. *(D. J.)*

**VARZY**, *(Géog. mod.)* nom de deux gros bourgs de France, & que l'on qualifie de petites villes; l'un est à 5 lieues d'Auxerre, & a un chapitre; l'autre est dans le Nivernois, recette de Clamecy. *(D. J.)*

**VAS BREVE**, vaisseau court, *en Anatomie*, est un vaisseau au fond de l'estomac, ainsi appelé à cause de sa brièveté. Voyez **ESTOMAC**. Il envoie plusieurs petites branches du fond de l'estomac à la rate; ou de la rate à l'estomac, suivant l'usage que les anciens lui ont attribué: car ils croyoient que par le moyen de ce vaisseau, la rate fournissoit à l'estomac un suc acide, qui agissant sur les tuniques internes & nerveuses de ce viscere, causoit le sentiment de la faim, & qui se mêlant en même tems avec les alimens contenus dans l'estomac, aidoit par son acidité à leur dissolution. Voyez **RATE**, **FAIM**, &c.

Mais en examinant avec plus d'attention les petites branches de ce vaisseau, on trouve qu'elle ne pénètrent pas jusqu'au-dedans de l'estomac, & qu'elles ne font autre chose que des branches de veines, qui servent à reporter le sang dans la veine splénique, d'où il va dans la veine porte. Voyez **SPLÉNIQUE** & **PORTE**.

**VASA DEFERENTIA**, *(Anat.)* ce sont les vaisseaux dans lesquels la semence est conduite des testicules aux *vesiculae seminales*.

**VASA VERTICOSA**, *en Anatomie*, est le nom latin que Stenon a donné à quantité de lignes plates arrangées en maniere de tourbillon sur la surface interne de la membrane choroïde de l'œil; ces lignes sont autant de vaisseaux. Voyez **CHOROÏDE** & **VAISSEAU**.

**VASARI**, *(Géog. anc.)* peuples de la Gaule aquitanique. Ptolomée, *l. II. c. vij.* les place au midi des itibriges, c'est-à-dire qu'ils devoient habiter les confins de l'Armagnac. Scaliger les met dans les Landes. *(D. J.)*

**VASARIUM**, *s. m. (Antiq. rom.)* grande chambre des thermes des anciens, située proche des étuves & des bains chauds, ce qu'on chauffoit par le fourneau nommé *hypocauste*. *(D. J.)*

**VASCHGERD**, *(Géog. mod.)* ville du Turquestan, dans le territoire de Sagarian, sur les confins de Tarmed. *Long. 92.* sa latitude est inconnue. *(D. J.)*

**VASCONES**, *(Géog. anc.)* peuples de l'Espagne tarragonnoise. Ptolomée les borne au nord, partie par l'Océan cantabrique, partie par les Pyrénées: à l'orient, par le pays des Sueffitani: au midi, par le fleuve Ibérius; & à l'occident, par le pays des Vardules. Pline, *l. III. c. iij.* les met auprès des Cerretani; ils habitoient la Navarre. Lorsqu'ils eurent passé les Pyrénées pour s'établir dans la Gaule, ils furent appelés *gascons*. *(D. J.)*

**VASCONUM SALTUS**, *(Géog. anc.)* selon Plin, *l. IV. c. xx.* & *vasconia salus*, selon Aufone, *epist. 15.* contrée de l'Espagne tarragonnoise, entre les Pyrénées & l'Océan cantabrique. Ce doit être quelque canton de la basse-Navarre, ou du Guipuscoa. *(D. J.)*

**VASCULAIRE**, *adj. en Anatomie*, se dit de tout ce qui est composé de différens vaisseaux, veines, artères, &c.

Ainsi on dit, le tissu *vasculaire* des poumons. Toute la chair d'un corps animal est *vasculaire*, & n'a aucun parenchyme, comme les anciens ont cru. Voyez **CHAIR**, **PARENCHYME**, &c.

**VASCULAIRES**, **GLANDES**, voyez l'article **GLANDE**. **VASCULARIUS**, *s. m. (Hist. anc.)* faiseur de vases; c'étoit le nom d'une sorte d'ouvriers ou d'artisans parmi les Romains, dont le métier consistoit à faire des vases d'or ou d'argent, unis & sans figures en relief.

C'est pour cela, selon Saumaïse, que Cicéron dans la sixieme verrine distingue l'ouvrier nommé *vascularius*, de celui qu'on appelloit *calator*, ciseleur ou graveur.

Dans l'art que les Grecs nommoient *υφαντικη*, & qui consistoit à ajouter des ornemens de pierres précieuses ou de riches métaux à des vases d'une matiere différente; les faiseurs de vases étoient proprement des orfèvres, & ceux qui travailloient aux ornemens, des graveurs ou sculpteurs en métaux. Mais dans l'art nommé *τορυτικη*, ou l'art de faire des bas-reliefs & des figures en bossé qui ne sont point surajoutées, mais qui naissent du fonds même du métal, le métier de faiseur de vases ou orfèvre, & celui de ciseleur ou graveur n'étoient qu'une seule & même profession. Voyez **SCULPTURE**.

**VASCULIFERES**, *plantes VASCULIFERES*, *adj. plur. (Botan.)* chez les Botanistes sont celles qui ont un vaisseau particulier ou loge pour contenir la graine, lequel vaisseau est quelquefois partagé en plusieurs cellules. Voyez **PLANTE**.

Ces plantes ont toujours une fleur monopétale, soit égale, soit inégale.

Celles de la premiere sorte ont leurs graines contenues, ou en deux cellules, comme la jusquiame, le tabac, le priapée, la gentiane; ou en trois cellules, comme le *convolvulus*, le *speculum ventris*, le *trachelium*, le *repunculus* ou *campanula*, le *repunculus corcinulatus*, &c. ou en quatre cellules, comme le *stramonium*.

Les plantes de la seconde sorte, c'est-à-dire qui ont une fleur monopétale, sont comme la linare, le *pinguicula*, l'*antirrhinum*, l'*aristoloche*, la *scrophulaire*, la digitale, la pédiculaire, le *melampyrum*, l'*euphrase*, &c.

**VASE**, *s. m. (Archit.)* c'est le corps du chapiteau corinthien & du chapiteau composite.

**Vase d'amortissement**. *Vase* qui termine la décoration des façades, & qui est ordinairement isolé, orné de guirlandes & couronné de flammes. Cet ornement s'emploie encore au-dedans des bâtimens, au-dessus des portes, cheminées, &c.

**Vase d'enfaitement**. On nomme ainsi les *vases* qu'on met sur les poinçons des combles, & qui sont ordinairement de plomb, quelquefois doré, comme au château de Versailles, par exemple. *(D. J.)*



VASE, f. f. (*Archit. hydraul.*) terrain marécageux & sans consistance. On ne peut fonder sur la vase sans pilotage ni grille.

VASE, (*Orfèvrerie.*) les Orfèvres travaillent à toutes sortes de vases, soit pour les églises, soit pour les particuliers; il faut ici leur faire connoître le livre d'un italien fort curieux sur leur art, c'est celui de Jean Giadini; il a publié à Rome en 1750, *in-folio*, des modèles de pièces d'orfèvrerie propres à fournir des idées pour inventer, & faire toutes sortes de vases élégans, d'or, d'argent ou autre métal. Cet ouvrage contient cent planches gravées sur cuivre, & qui sont d'un fort beau dessin. (*D. J.*)

VASE, f. m. (*Sculpt.*) ornement de sculpture, isolé & creux, qui, posé sur un socle ou piédestal, sert pour décorer les bâtimens & les jardins. Il y en a de pierre, de fer, de plomb, de marbre, de bronze, &c. Les premiers servent d'amortissement. Les vases de fer sont employés pour décorer les jardins, de même que les vases de fayence. On peint les premiers d'une couleur à l'huile. On orne les parcs avec des vases de marbre, placés dans les endroits les plus apparens, & on réserve les vases de marbre précieux, tels que ceux de porphyre, d'agate, d'albâtre, &c. pour la décoration du dedans. Enfin l'usage des vases de bronze, qui sont toujours de moyenne grandeur, est d'embellir les tablettes des terrasses.

Une figure gracieuse & variée, constitue la beauté des vases. On en trouvera des modèles dans l'essai d'Architecture historique de Fischer, l. IV. (*D. J.*)

VASE D'ALBÂTRE, (*Critique sacrée.*) il est dit dans l'Évangile, *Matth. xxvj. vers. 6. & 7.* que Jésus-Christ étant à table à Béthanie, dans la maison de Simon le lépreux, Marie, sœur de Marthe & de Lazare, y oignit & répandit sur les pieds du Sauveur un vase d'albâtre, plein d'un nard d'épic très-précieux. Ce vase d'albâtre étoit d'une sorte de marbre blanc, dans lequel on conservoit les essences. Plinè, l. XXXVII. c. viij. dit que l'on trouvoit ces espèces de pierres ou de marbres dans des carrières aux environs de Thèbes, d'Égypte & de Damas, de Syrie; on les faisoit autour avec assez de facilité, parce que cette pierre n'étoit ni dure, ni cassante. On donna néanmoins le nom d'albâtre en général à tous les vases propres à contenir des liqueurs, de quelque matière que ces vases fussent composés.

Quelques sçavans croient que le vase dont il est question dans l'Évangile, étoit de verre, parce que S. Marc dit que la femme qui répandit le parfum sur le Sauveur, brisa ce vase d'albâtre; mais cela ne prouve rien, parce qu'on peut casser un vase de pierre, comme un vase de verre: enfin, selon d'autres critiques, le mot *alabastrum* marque plutôt la forme que la matière du vase, car souvent ce mot signifie un vase qui n'a point d'anse. (*D. J.*)

VASE de treillage, (*Décorat. de jardin.*) ornement à jour fait de verges de fer & de bois de boisseau, contourné selon un profil qui sert d'amortissement sur les portiques & cabinets de treillage. Les vases de cette espèce les plus riches sont remplis de fleurs & de fruits qui imitent le naturel, & ont des ornemens pareils à ceux de sculpture. (*D. J.*)

VASES ANTIQUES, (*Arts, Littérat. antiq.*) les vases antiques peuvent se diviser en vases de sacrifices, vases funéraires, vases d'ornemens, d'architecture, vases de buffets & coupes, ou vases à boire: nous avons parlé de presque tous ces vases en particulier.

On commença par les faire de corne, de bois, de terre cuite, de pierre, de marbre, d'ivoire; enfin on les fit de pierres précieuses, d'agate, de cristal, de porcelaine, on les incrusta d'or & d'argent, on y représenta toutes sortes de figures, & la beauté de l'exécution surpassa le prix de la matière; on échangea les formes à l'infini, & leurs formes se per-

fectionnerent au point que ces monumens nous donnent aujourd'hui la plus grande idée du travail des anciens.

Athénée parle d'un vase sur lequel la prise de Troie étoit gravée, c'est-à-dire formoit un ornement en relief. On y lisoit le nom de l'artiste, il se nommoit *Mus*; le nom de *Parhasius*, auteur de l'inscription qui s'y lisoit aussi, prouve que ce Parhasius comptoit vivre dans les tems à venir, en s'associant à un ouvrage estimé. Cicéron, dans la sixième harangue contre Verrès, dit qu'un des fils d'Antiochus, dixième roi de Syrie, aborda en Sicile, & que Verrès, qui en étoit préteur, trouva moyen de lui dérober plusieurs vases d'or enrichis de pierres précieuses, dont les rois, & principalement ceux de Syrie, étoient dans l'habitude de se servir; mais, selon le même auteur, on en distinguoit un qui étoit d'une seule pierre, & qui avoit une ante d'or.

Un fragment d'Athénée nous apprend que Parménion mandoit à Alexandre, qu'il s'étoit trouvé parmi les dépouilles de Darius pour soixante-treize talens babyloniens & douze mines de vases d'or, & pour cinquante-six talens trente-six mines de vases enrichis de pierreries.

On fait que les poids babyloniens étoient d'un cinquième plus forts que ceux de l'Attique; ainsi en évaluant le talent attique à 4500 liv. de notre monnaie ou environ, le talent babylonien reviendroit à 5400 livres. Quelqu'étonnant que soit une pareille somme; qui doit monter à un peu plus de sept cents mille francs de notre monnaie, on ne seroit point étonné que cette somme fût peu forte, avec les idées que l'on a des richesses & du luxe des rois de Perse. Mais il en résulte toujours une preuve de la considération que l'on avoit pour ce genre d'ouvrage; car il n'est pas douteux que les princes n'ont jamais rassemblé que les choses qui peuvent flatter leur vanité, & faire impression tout-à-la-fois sur leurs peuples & sur leurs voisins.

Quand Plinè ne nous apprendroit pas en quel tems le goût des vases s'accrédita dans Rome, je ne crois pas qu'on eût été feuilleter les auteurs pour trouver de curiosités de ce genre dans le tems de la république. Entre le nombre des richesses dont Pompée embellit son troisième triomphe, on voyoit des vases d'or en assez grande quantité pour en garnir neuf buffets. Je ne parlerai point ici des vases myrrhins qui ornoient le triomphe du même Pompée, & qu'il consacra à Jupiter capitolin, je réserve à ces vases un petit article à part.

M. de la Chaussée, Pietro Santo-Bartoli, & autres antiquaires nous ont donné le dessin d'un grand nombre de vases, qui ont échappé aux outrages des tems. Le trésor de l'abbaye de S. Denis conserve en particulier trois vases antiques d'agate orientale, qui sont dignes de notre attention.

Le premier est une coupe ronde en forme de go-belet, évidée avec la plus grande exactitude, mais dont la cannelure qui fait l'ornement extérieur est exactement partagée & travaillée avec un soin qui fait admirer, malgré son apparente simplicité, la justesse & la précision de l'ouvrier.

Le second forme une coupe ovale, dont les bords sont très-peu relevés, & qui peut avoir sept à huit pouces dans sa longueur; elle est admirable par le rapport que les cannelures tenues fort larges & d'un bon goût, dans leur proportion, ont de l'extérieur à l'intérieur: la dureté de la matière, les outils que l'on peut employer, enfin la difficulté du travail donnent un grand prix à de pareils morceaux.

Mais le plus beau de tous, & peut-être un des plus singuliers qu'il y ait en Europe, est une coupe remarquable, sur-tout par le tems qu'il a fallu pour exécuter ses ances, & la quantité de ses ornemens en

relief; car la matiere est plus recommandable pour son volume que pour sa beauté. Les pampres & les seps de vigne qui renferment tout l'ouvrage, ne laissent rien à desirer. Ce beau morceau est fidelement représenté dans l'histoire de S. Denis, par dom Félibien.

Personne n'ignore que le roi de France a une des plus superbes collections qui puisse se voir en fait de *vases*. Cette collection en contient plus de huit cens qui sont de pierres précieuses ou de crystal de roche, tous richement montés en or, le plus souvent émaillés avec une grande intelligence. Le plus grand nombre de ces *vases* a été rassemblé par monseigneur grand-pere du roi; quelques-uns sont décrits ou indiqués dans la description de Paris, de Piganiol de la Force.

Il est vrai cependant que tout n'est pas antique; car lors du renouvellement des arts, les princes de l'Europe placerent une partie de leur luxe à faire décorer les *vases* échappés à la fureur des tems & des barbares, ou bien à en travailler d'autres de nouveaux. Aussi les Graveurs en pierres fines, tant françois qu'italiens, en ont-ils exécuté & restauré un très-grand nombre pendant le cours des deux derniers siècles. Les habiles orfèvres de ce tems-là les ont montés avec tant d'élégance, que la plus grande partie fait admirer leur goût, leur adresse & leur savoir.

Le roi possède encore un autre trésor; c'est un grand *in-fol.* de 220 pages, qu'on garde dans le cabinet de ses estampes; c'est dommage que ce beau recueil ne se trouve accompagné d'aucune sorte d'explications.

On y voit d'abord douze *vases* de marbre dessinés d'après l'antique par Errard, peintre du roi, & qui ont été gravés sur ces desseins par Tourmier. On y trouve ensuite les desseins de plusieurs autres monumens antiques, principalement des *vases* de métal de formes singulieres, qui paroissent avoir servi dans les sacrifices, & qui sont en général dessinés avec une telle intelligence & une telle vérité, qu'il n'est pas possible de mieux rendre un objet en faisant même sentir à l'œil la matiere dont il est formé.

Pour donner une plus juste idée de la forme & des ornemens de ces morceaux rares, on les a non-seulement représentés dans plusieurs aspects différens, mais les figures ou les ornemens qui en sont la richesse sont les plus souvent dessinés séparément, & plus en grand; & quant aux *vases* qui se trouvent d'agate ou d'autres matieres précieuses, on les a coloriés avec une grande précision, pour en donner une idée plus exacte. De ce nombre sont plusieurs *vases* qui se conservent au trésor S. Denis: le fameux monument d'agate dont j'ai parlé, s'y trouve beaucoup mieux rendu de toutes les façons que dans les auteurs qui l'ont donné au public; & la comparaison de ces copies avec leurs originaux, augmente & confirme la confiance que la vérité de la touche & l'exécution peuvent donner à un connoisseur sur les morceaux qu'il ne connoit pas, ou qui n'existent plus.

Ces desseins sont entremêlés d'autres desseins faits par d'excellens artistes du seizieme siecle, la plus grande partie faite pour des ouvrages d'orfèvrerie, que l'on exécutoit alors avec autant de goût & de finesse, que de magnificence, pour la décoration des tables & des buffets; aussi l'on avoit grand soin de choisir pour les exécuter, les hommes les plus habiles & les plus célèbres dans l'orfèvrerie: ainsi l'on peut assurer qu'elle nous a conservé & ramené le dessein & la sculpture.

Quelques-uns de ces desseins sont d'après Polidor; mais il ne faut pas passer sous silence ceux d'un orfèvre françois, nommé maître Etienne de l'Aulne; ils

sont d'une fermeté de touche merveilleuse.

M. de Caylus parle aussi des études qui ont été faites par un autre habile homme, lequel a fait des recherches fort utiles d'après les monumens antiques, & découvert différens *vases* & différens instrumens en usage chez les anciens; toutes ces choses peuvent beaucoup servir à ceux qui font leur étude de l'antique, & l'on doit par conséquent les indiquer, pour recourir dans le besoin à une source aussi exacte qu'abondante.

Ce recueil est encore enrichi de plusieurs *vases* étrusques, de pateres d'argent, dont les ornemens sont rendus avec la plus grande précision, & dans lesquels on trouve des masques scéniques, disposés de la même maniere & dans la même proportion que sur la belle coupe de saint Denys.

Tout prouve la magnificence des anciens en fait de *vases*, & les grandes dépenses qu'ils ont faits avec profusion en ce genre. Le luxe, cet ennemi de la durée des empires, & qui n'a pour excuse que la perfection des arts, dont il est un abus; le luxe, dis-je, ne s'étend que par la séduction qu'il cause dans l'esprit des particuliers, & par l'imitation des princes & des gens riches à laquelle il les engage. Cette imitation, quoiqu'en petit, va presque toujours par-delà leurs fortunes; malheureusement encore l'engagement que l'usage leur fait prendre, devient successivement général, & par conséquent nécessaire: enfin cette nécessité conduit au dérangement des fortunes, en faisant préférer des choses frivoles qui flattent la vanité, à de plus essentielles qui demeurent cachées. Ainsi pour satisfaire ces prétendus besoins, l'art a cherché les moyens d'imiter la nature, afin de remplacer avec une moindre dépense, ce qu'elle ne pouvoit fournir aux desirs trop étendus des peuples policés. Les anciens n'ont pas été plus sages que nous; les hommes ont fait & feront toujours les mêmes folies. Extrait d'un mémoire de M. de Caylus, qui est dans le recueil des *inscr.* tom. XXIII. Voyez aussi son ouvrage des antiquités. (D. J.)

VASES de sacrifice, s. m. pl. (*Sculpt. antiq.*) *vases* qui servoient aux anciens pour les sacrifices, & qui étoient souvent employés dans les bas-reliefs de leurs temples, tels que les *vases* par exemple, nommés *præfericulum*, *simpulum*, &c. Le premier étoit une sorte de grande burette, ornée de sculpture; on en voit encore un de cette façon à la frise corinthienne du temple de Jupiter tonnant, & rapporté dans les édifices antiques de Rome, de M. Delgodets, un plus petit *vase*, en maniere de lampe, qui servoit aux libations des augures, formoit le second, c'est-à-dire le *simpule*.

On a introduit ces *vases* dans quelques bâtimens modernes; mais comme on ne les employé que dans les édifices sacrés, nos calices, burettes, benitiers, &c. conviennent mieux à la décoration de l'architecture de nos églises. (D. J.)

VASES à boire, (*Arts & Littérat.*) Les hommes commencerent à faire usage des cornes de certains animaux, pour leur tenir lieu de *vases à boire*, ou de coupe, dont le nom étoit aussi général que celui de verre peut l'être parmi nous. Du tems de Jules César, les Germains & les Gaulois buyoient dans des cornes de bœuf. Nous voyons que cette espece de *vase* étoit encore en usage sous Trajan, puisque la corne qu'il trouva dans les dépouilles de Décébale, à la vérité roi d'un peuple barbare, fut consacrée par ce grand prince à Jupiter Césus, lorsqu'il alloit combattre les Parthes, & qu'il traversa la Syrie. Cet usage de coupes de corne régnoit aussi parmi les Juifs, car Samuel prit une corne remplie d'huile, pour sacrer David, & vraisemblablement il ne la versa pas toute entière sur sa tête: on ne peut douter du long & du grand usage que les hommes, dans tout pays,

ont

ont fait des cornes d'animaux, par la façon dont on voit qu'ils les ont employées, soit entières, soit coupées, & parce qu'ils les ont données pour attribut à un grand nombre de figures seules ou groupées avec plusieurs autres.

Athénée qui avoit examiné cette matière à fond, dit que les *vases à boire*, qu'on appelloit *κέρυκας*, avoient une coudée de haut, & qu'ils étoient faits en forme de corne. Le même Athénée rapporte encore, & dans le même endroit, que le *πυρρὸν* étoit une sorte de *vase* semblable à une corne, mais percé par le bas; apparemment que la main ou le doigt retenant la liqueur, obligeoit le convive à ne rien laisser dedans. Cette invention a été attribuée à Ptolomée Philadelphé: ce prince paroît en avoir été infiniment flatté; ainsi nous voyons clairement que ces mêmes anciens conservèrent cette forme, lors même qu'ils commencèrent à employer d'autres matières à ce même usage. Nous allons voir qu'ils l'ont ensuite altérée, mais sans la rendre méconnoissable: c'est la voie générale de la nature; les idées des hommes ne vont jamais que de proche en proche, sur-tout dans les arts.

Le tems de ce changement ne peut être fixé ni calculé, d'autant que ces différentes pratiques se sont perpétuées plus ou moins, selon le degré de culture des arts chez les différens peuples. Les deux *vases* de marbre qui sont placés sur le perron de la vigne Borghese à Rome, sont des imitations de coupes dont les anciens se servoient pour boire: ce sont des cornes terminées par des têtes de bœufs; leur grandeur & la beauté du travail, semblent persuader qu'ils ont été consacrés à quelque ancien temple de Bacchus.

Quoiqu'on ne puisse déterminer combien de tems les hommes se sont servi de cornes d'animaux en guise de coupes, il est constant que ces premiers *vases*, donnés par la nature, aussi-bien que ceux qui furent formés à leur imitation, furent dans la suite remplacés par d'autres, dont les formes nous sont rapportées avec une grande variété; il suffit de lire le livre onzième d'Athénée, pour en être convaincu.

Les anciens ne négligèrent rien encore pour l'élégance du trait, la beauté du travail, & la recherche des matières des *vases* destinés à leur table & à l'ornement de leur buffet; ce luxe a été un de ceux auxquels ils ont été le plus constamment attachés; & c'est peut-être à ce même luxe qu'ils ont été redevables d'un grand nombre de découvertes dans les arts, & de la recherche des belles matières que la nature pouvoit leur fournir; il est prouvé que leur curiosité a été aussi grande en ce genre, que leur attention à les faire valoir par le travail le plus exact, le plus coûteux, & le plus difficile à exécuter.

On voit que l'ancienne forme des *vases à boire*, changea de très-bonne heure dans la Grèce, puisque Homère parle de deux coupes dans son *Iliade*, très-éloignées de cette forme; l'une de ces coupes est celle que Vulcain présente aux dieux pour les réconcilier, & l'autre est celle que le poète, *l. II.* donne à Nestor. Cette dernière coupe étoit piquée de clous d'or, avec quatre anses, accompagnées chacune de deux colombes; cette même coupe étoit à deux fonds & fort pesante lorsqu'elle étoit remplie: tout autre que Nestor, un jeune homme même, l'eût difficilement levée de dessus la table; mais le bon vieillard la levoit encore, & la vuidoit sans peine. Qu'Homère n'ait point décrit d'après nature la coupe qu'il donna à Nestor, ou qu'il l'ait rapportée d'imagination, cette imagination a toujours eu pour fondement des objets réels, & reçus de son tems pour usage en ce genre; mais Athénée prouve que ces coupes existoient réellement du tems d'Homère & dans le sien. L'on se vantoit de consacrer à Capoue la coupe de Nestor; jaillance qui montre que non-seulement des particuliers, mais des villes & des peuples

Tome XVI.

entiers ont toujours attaché de l'opinion aux choses antiques, & que cette opinion a constamment ajouté au mérite réel. La raison de ce préjugé ne viendrait-elle pas de ce que l'esprit, flatté d'embrasser plusieurs idées, se trouve non-seulement touché de l'objet en lui-même, mais qu'il aime à se trouver étendu par les idées des hommes & des tems qui l'ont précédé?

Anacréon, ce poète délicieux à qui sa coupe a le plus souvent servi de lyre, nous prouve par ses *Odes XVII. & XVIII.* que de son tems on faisoit représenter tout ce que l'on vouloit sur les coupes des festins, & que les artistes étoient en état de satisfaire la volonté des particuliers, quant aux compositions & à la dépense. Hérodote parle aussi quelquefois des *vases* de festin; & c'en est assez pour prouver l'estime qu'on en faisoit.

Suétone, dans la vie de Néron, *c. xvij.* dit que ce prince renversa la table sur laquelle il mangeoit, lorsqu'il apprit la révolte de ses armées, & qu'il brisa deux belles coupes sur lesquelles on avoit gravé des vers d'Homère. Pline dit que ces deux coupes étoient de cristal. Si les hommes n'eussent point été frappés du mérite de ces coupes, un historien n'auroit pas cité leur perte comme une preuve de l'impression que ce prince, tout insensé qu'il étoit, reçut d'une nouvelle qui lui annonçoit ses malheurs.

Les Romains abusèrent des formes qu'ils donnerent à leurs *vases*. Je me contenterai de renvoyer au vers 95. de la seconde satire de Juvénal. Pline, dans le *liv. XIV. c. xxij.* ainsi que dans l'avant-propos du *liv. XXIII.* s'élève vivement contre l'usage où l'on étoit de son tems, d'employer ces *vases* obscènes, ce qu'il appelle *per obscenitates bibere. Mém. des Inscriptions, tom. XXIII. (D. J.)*

VASE myrrhin, (*Littér.*) Parmi les riches dépouilles que Pompée, vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Asie, fit voir à Rome, lorsqu'il obtint le triomphe, entre une infinité de bijoux de toute espèce, de pierres précieuses, & d'ouvrages inestimables où l'art le disputoit avec la nature, on admira pour la première fois plusieurs de ces beaux *vases* appelés *vasa myrrhina*. C'étoit une nouveauté pour les Romains, une nouveauté de matière fragile, & qu'on leur présentoit comme une chose aussi rare qu'elle étoit parfaite: on en voulut à tout prix.

On vit un ancien consul y consumer tout son patrimoine; acheter un seul de ces *vases* 70 talens, qui font plus de 150 mille livres de notre monnaie, & boire, tout brisé qu'il étoit, sur ses bords avec la même satisfaction, & peut-être encore avec plus de délices, que quand il étoit entier. Mais Néron, & Pétrone le ministre de ses plaisirs, allèrent encore bien au-delà, & je n'ose écrire les sommes qu'ils y dépensèrent, on ne me croiroit point. Une pareille folie étoit digne d'un empereur, qui, après avoir rassemblé autant qu'il avoit pu de *vases* de cette espèce, & en avoir enrichi le théâtre sur lequel il osoit faire, à la vue de tout un public, le personnage d'acteur, ne rougissoit point de recueillir jusqu'aux débris de ces *vases*, de leur préparer un tombeau, & de les y placer à la honte du siècle avec le même appareil que s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre.

Il en coûta à Pétrone pour acquérir un bassin, *stru-lum myrrhinum*, 300 talens, qui réduits à leur moindre valeur, font la somme de 720 mille livres; & Néron en dépensa autant pour un *vase* à deux anses de la même matière.

Pline, qui s'est attaché à nous décrire l'auguste cérémonie du triomphe de Pompée d'après les actes mêmes qu'il avoit eus en communication, nous parle de *vases* faits avec de l'or & avec les pierres les plus précieuses qui ornèrent ce triomphe, & qui étoient en si grande abondance, c'étoient les *vases* de Mithri-

Q Q q q



date; mais le même Pline ne tarde pas à nous avertir que ce fut en cette occasion qu'on vit paroître les premiers *vases myrrhins*; vases qui furent reçus avec une admiration mêlée, si on peut le dire, de respect, jusque-là que Pompée crut qu'il étoit de son devoir d'en consacrer au moins six dans le temple de Jupiter capitolin.

Ces *vases* précieux par leur belle forme, leur éclat, leur transparence en plusieurs endroits, nous ignorons quelle en étoit la matière; mais on conçoit bien qu'elle n'étoit pas de myrrhe, cette idée seroit ridicule.

Plusieurs sçavans ont jugé que ces *vases* étoient d'une sorte d'agate, comme par exemple de celle que Pline nomme *antachates*; mais cette conjecture souffre aussi de fortes difficultés. Ces *vases myrrhins* étoient d'une grandeur considérable, ayant une même disposition de figures, avec des ornemens de couleur différente du fonds; or la nature produit rarement des morceaux d'agate d'une certaine étendue; on n'y trouve jamais les mêmes dispositions de figures; il est contre le caractère de l'agate d'être litée en sens contraire comme il le faudroit pour rencontrer dans le même morceau des ornemens d'une couleur différente du fonds.

Ces raisons ont déterminé quelques savans à penser que les *vases myrrhins* étoient des procédés de l'art, & c'est peut-être le seul sujet sur lequel Jules-César Scaliger & Jérôme Cardan se soient accordés. Ils ont avancé tous les deux que les *vases myrrhins* venoient de l'Inde, & qu'ils étoient de porcelaine. M. Mariette a adopté dernièrement la même opinion, & s'est si bien attaché à la faire valoir dans son traité des pierres gravées, que M. de Caylus avoue que ces preuves l'ont convaincu. Elles me paroissent en particulier d'autant plus vraisemblables, que Propertius dit positivement que les *vases myrrhins* se faisoient au moyen du feu.

*Myrtheaque in carthis poscula cocta socis.*

(D. J.)

**VASES de théâtre.** (*Antiq. græq. & rom.*) C'étoient, selon Vitruve, certains vaisseaux d'airain ou de poterie qu'il appelle *echaia*, qui se mettoient en des endroits cachés sous les degrés de l'amphithéâtre, & qui servoient pour la repercussion de la voix.

Lorsque les Grecs eurent bâti des théâtres solides & d'une vaste étendue, ils s'aperçurent que la voix de leurs acteurs ne pouvoit plus porter jusqu'au bout, ils résolurent d'y suppléer par quelque moyen qui en pût augmenter la force, & en rendre les articulations plus distinctes. Pour cela, ils s'aviserent de placer dans de petites chambres pratiquées sous les degrés du théâtre, des *vases* d'airain de tous les tons de la voix humaine, & même de toute l'étendue de leurs instrumens, afin que tous les sons qui partôient de la scène pussent ébranler quelqu'un de ces *vases*, suivant le rapport qui étoit entr'eux, & profiter de leur consonance pour frapper l'oreille d'une manière plus forte & plus distincte.

Ces *vases* étoient faits dans des proportions géométriques, & leurs dimensions devoient être tellement compassées, qu'ils sonnassent à la quarte, à la quinte les uns des autres, & formaient ainsi tous les autres accords jusqu'à la double octave. Il faut entendre par leurs dimensions leur hauteur, leur largeur, leurs différens degrés, & la courbure de leur évafement. On les arrangeoit ensuite sous les gradins du théâtre dans des proportions harmoniques, & il falloit qu'ils fussent placés dans leurs chambres de manière qu'ils ne touchassent point aux murailles, & qu'ils eussent tout-au-tour, & par dessus, une espèce de vuide.

Vitruve ne nous apprend point quelle figure ils avoient; mais comme il ajoute qu'ils étoient renver-

versés & soutenus du côté de la scène par des coins de demi-pié de haut, il y a bien de l'apparence qu'ils avoient à-peu-près la forme d'une cloche ou d'un timbre de pendule, car c'est la plus propre au retentissement dont il s'agit.

Pour les chambres où ils étoient placés, il y en avoit treize sous chaque étage de degrés, & comme elles devoient être disposées de manière qu'il y eût entre-elles douze espaces égaux, il falloit qu'elles fussent situées dans le milieu de ces étages, & non pas au bas comme le marque M. Perrault, à cause des portes & des escaliers qui se trouvoient au-dessous. Aussi Vitruve dit expressément que si le théâtre n'a qu'un étage de degrés, ces chambres doivent être placées dans le milieu de sa hauteur, & qu'il faut les disposer de même dans les autres étages, si le théâtre en a plusieurs; car il y en avoit jusqu'à trois rangs dans les grands théâtres, dont l'un étoit pour le genre enharmonique, l'autre pour le chromatique, & le troisième pour le diatonique, & dont les *vases* étoient par conséquent arrangés suivant les différentes proportions de ces trois genres de musique.

Toutes ces chambres au reste devoient avoir par en bas des ouvertures longues de deux piés, & larges d'un demi-pié, pour donner passage à la voix, & il falloit que leurs voutes eussent à-peu-près la même courbure que les *vases*, pour n'en point empêcher le retentissement. Par ce moyen, dit Vitruve, la voix s'étendant du centre à la circonférence, ira frapper dans la cavité de ces *vases*, & les ébranlant suivant leur consonance, en sera non-seulement rendue plus forte & plus claire, mais encore plus douce & plus agréable.

On prétend qu'il y a des *vases* de l'espèce de ceux des anciens dans l'église cathédrale de Milan, qui est très-propre à l'harmonie; mais on prétend communément des choses, qui bien examinées, ne se trouvent pas vraies. (D. J.)

**VASGAU**, (*Géog. mod.*) Voyez **WASGAW**.

**VASIERE**, f. f. (*Saline.*) grand bassin dans les salines, où on fait venir & où on laisse chauffer l'eau pour la faire couler dans les villers par l'arene & les canaux. (D. J.)

**VASILICA**, (*Géog. mod.*) ou **BASILICO**, selon M. de Lisle, lieu de la Morée, aux environs du golfe de Lépante, à l'occident de Corinthe, anciennement Sicyon.

**VASILICA**, du tems que les Vénitiens possédoient le pays, étoit une petite ville; aujourd'hui c'est un petit hameau à trois ou quatre milles de la mer. Il n'y a pas douze maisons dans ce hameau. (D. J.)

**VASILIPOTAMOS** ou **BASILIPOTAMO**, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le fleuve Royal, rivière de Grece dans la Morée. Elle coule en serpentant du nord au midi, dans la province de Brazzo di Maina, baigne Mistra, & va se jeter dans le golfe de Colochine, entre Paléopoli & Castro-Rampano.

Cette rivière est l'Eurotas des anciens, si célèbre chez les poëtes qui nous peignent ces bords plantés de myrtes, de lauriers & d'oliviers. C'est près de ces mêmes bords que Castor & Pollux avoient coutume de s'exercer, qu'Helene fut enlevée deux fois, & que Diane se plaisoit à chasser. Ce petit fleuve étoit honoré chez les Lacédémoniens par une loi expresse. Voyez donc **EUROTAS**. (D. J.)

**VASIZA**, LA (*Géog. mod.*) rivière de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. Elle se jette dans le golfe du Mexique, après un cours d'environ trente lieues. (D. J.)

**VASSAL**, f. m. (*Gram. & Jurisprud.*) en latin *vassallus*, & autrefois *vassus* & *vavassor*, signifie présentement celui qui tient en propriété un fief de quelque seigneur à la charge de la foi & hommage.

On appelle aussi le *vassal* seigneur utile, parce que

C'est lui principalement qui retire l'utilité du fief servant.

Les *vassaux* sont aussi appelés *hommes du seigneur*, à cause de l'hommage qu'ils lui doivent.

En quelques endroits on les appelle *hommes de fief*, *pairs de fief*, ou *pairs du seigneur*.

Il n'y a guere de terme dans la jurisprudence dont l'étymologie ait plus exercé les savans que celui-ci.

Boschovius prétend que *vassus*, vassal, vient du celtique *gwas* ou *gwas*, qui signifie *servus*, *famulus*, lesquels termes latins signifioient chez les anciens un *jeune homme*, un *adolescent*.

Goldast veut que *vassus* soit venu de *vade*, *vadimonium*, gage, parce que le *vassal* donnoit, dit-il, un gage à son seigneur pour le bénéfice qu'il recevoit de lui.

Turmeus croit que l'on a dit *vassos quasi vasarios*, parce que les *vassaux* étoient des chiens qui étoient préposés sur la vaisselle & meubles des nobles.

Frédéric Bandius fait dériver *vassus* de l'allemand *vassen*, qui signifie obliger, lier, *vincere*, parce que les *vassaux* étoient attachés à un seigneur.

Pithou, en ses notes sur les capitulaires, tient que le terme vassal, *vassus*, est françois, & que *vassus* signifie *servilis*; il cite aussi plusieurs auteurs saxons, suivant lesquels *vassus* chez les Saxons signifie *servilis*; entr'autres Truchaldes, abbé d'Elne, en la vie de S. Lebvvin, lequel dit que la nation des Saxons étoit partagée en trois ordres; savoir, les nobles, les ingénus, & ceux qu'on appelloit *vassi*; ce qu'il traduit par *servilis*.

L'opinion de Bandius, qui fait venir *vassus* de l'allemand *vassen*, est celle qui nous paroît la plus vraisemblable.

Il est certain en effet qu'anciennement par le terme de *vassus*, vassal; on entendoit un familier ou domestique du roi, ou de quelque autre prince ou seigneur, & qu'il étoit obligé de lui rendre quelque service.

Ce terme de *vassus* étoit usité dès le commencement de la monarchie, & bien avant l'institution des fiefs; il est parlé des *vassaux* du roi & des autres princes dans nos plus anciennes lois, telles que les lois saliques, la loi des Allemands dans les capitulaires, dans les conciles & de ce tems; & dans les plus anciens auteurs, tels que Grégoire de Tours, Marculphe, &c.

Quelques-uns ont prétendu que *vassus* & *vassalus* n'étoient pas la même chose, que *vassalus* étoit le chef de celui qu'on appelloit *vassus*; mais il paroît que *vassus* est le nom primitif, & que l'on a ensuite appelé indifféremment les personnes de cette condition *vassi* ou *vassali*; & en quelques endroits *vassallus* ou *vassalabi*, à moins que l'on ne veuille dire que *vassus* étoit un diminutif de *vassi*, & que par le terme de *vassali* ou *vassalabi* on entendoit les enfans des *vassaux*. Je croirois néanmoins plutôt que *vassalabi* étoient non pas des arrière-*vassaux*; mais des *vassaux* ou domestiques d'un ordre inférieur.

Les *vassaux* qui étoient du nombre des familiers ou domestiques du roi ou de l'empereur, étoient appelés *vassi regales* ou *dominici*.

Il ne faut pas croire que ces *vassaux* royaux ne fussent que des gens de condition servile: ils étoient au contraire si considérables, qu'ils sont nommés les premiers après les comtes; on comprenoit sous ce titre de *vassaux*, tous ceux qui étoient liés envers le roi par la religion du serment.

Ils avoient aussi un privilège singulier; savoir, que quand ils étoient accusés de quelque crime, & qu'ils étoient obligés de s'en purger par serment, ils n'étoient pas obligés de le faire en personne; ils faisoient jurer pour eux celui de leurs hommes qui étoit le plus

Tome XVI.

considérable, & qui méritoit le plus de créance.

Ces *vassaux* royaux étoient quelquefois envoyés par le prince dans les provinces, pour assister les comtes dans l'administration de la justice, & autres affaires publiques; on trouve nombre de jugemens rendus par les comtes avec les *vassaux*; c'est pourquoi ces *vassaux* étoient quelquefois appelés les *vassaux* des comtes, quoique dans le vrai ils fussent les *vassaux* du roi, qui les donnoit pour collègues aux comtes; ils étoient, comme on voit, à l'égard des comtes, ce que sont encore dans certaines coutumes les hommes de fief ou pairs à l'égard du seigneur.

On envoyoit aussi quelquefois ces *vassaux* royaux sur les marches & frontières du royaume pour les garder & défendre.

D'autres étoient envoyés dans les domaines du roi pour les exploiter, & l'on trouve des preuves que ceux qu'on appelloit *villici* ou *prepositi* avoient été anciennement *vassali*.

Lorsque les *vassaux* royaux alloient au lieu de leur commission, ou qu'ils y étoient résidens; ils recevoient des contributions de même que ces commissaires du roi, qu'on appelloit *missi dominici*; ils étoient subordonnés aux comtes, & soumis à leur juridiction.

Le prince donnoit à ses *vassaux* des terres dans les provinces pour en jouir à titre de bénéfice civil, *jure beneficii*; concession dont le premier usage étoit venu des Romains, & dont, par succession de tems, se formerent les fiefs.

Ces concessions de bénéfices qui étoient faites aux *vassaux* n'étoient pas perpétuelles; elles n'étoient qu'à vie, & même amovibles; mais elles ne pouvoient être ôtes sans cause légitime. Odon, abbé de Cluny, en la vie de S. Gerand, dit qu'il ne souffroit point qu'aucun seigneur, *senior*, ôtât par caprice à son *vassal* les bénéfices qu'il tenoit. C'est un des plus anciens exemples que l'on ait trouvé de la subordination du *vassal* à son seigneur à raison de son bénéfice ou fief: le même Odon dit que l'ordre de l'état étoit tellement troublé, que les marquis ou gouverneurs des frontières avoient poussé l'insolence jusqu'à se soumettre les *vassaux* du roi.

Les bénéfices obligeoient les *vassaux* non seulement à rendre la justice, mais aussi à percevoir au nom du seigneur les droits qui en dépendoient pour raison de quoi ils lui payoient une redevance annuelle.

Ils étoient aussi obligés au service militaire, & c'est de là que dans le dixième siècle tout possesseur du fief prit le titre de *miles*, au lieu de celui de *vassus*.

On distinguoit, comme encore à présent, deux sortes de *vassaux*; savoir, les grands, *majores*, & les petits, *minores*.

Les princes s'étant créés des *vassaux* immédiats, par la concession des bénéfices civils, se firent aussi des *vassaux* médiats, en permettant aux nobles de se créer de même des *vassaux*, ce qui est l'origine des sous-inféodations, & des arrière-fiefs & arrière-*vassaux*.

Les *vassaux* des princes signoient autrefois en cette qualité leurs chartres après les grands officiers, comme ils firent encore pendant quelque tems, avec cette différence, qu'au lieu d'ajouter à leur nom la qualité de *vassalus*, ils mettoient celle de *miles*, ou bien leur nom simplement sans aucune qualité.

On trouve une chartre de Guillaume, comte de Provence, qui est dite avoir été faite en présence des *vassaux* royaux, *dominici*; tant romains que saliens, *sunt romani quam salici*, ce qui fait connoître que les *vassaux* étoient quelquefois distingués par la nature de leurs bénéfices, dont les uns tiroient leur origine des Romains, les autres de la loi salique.

Après avoir ainsi expliqué tout ce qui concerne

Q Q q q ij

l'origine du terme *vassal*, il faut venir à ce qui s'est observé par rapport aux *vassaux* depuis l'institution des fiefs.

Depuis ce tems, on a entendu par le terme de *vassal*, celui qui tient un fief mouvant d'un autre seigneur à la charge de l'hommage.

Le seigneur est celui qui possède le fief dominant; le *vassal*, celui qui tient le fief servant.

Le *vassal* & le seigneur ont des devoirs réciproques à remplir l'un envers l'autre; le *vassal* doit honneur & fidélité à son seigneur; celui-ci doit protection à son *vassal*.

Anciennement le *vassal* étoit obligé d'assister aux audiences du bailli de son seigneur, & de lui donner conseil, ce qui ne s'observe plus que dans quelques coutumes, comme Artois & autres coutumes voisines.

On appelloit les *vassaux pairs* & *compagnons*, parce qu'ils étoient égaux en fonctions.

Quand ils avoient quelque procès ou différend entre eux, ils avoient droit d'être jugés par leurs pairs, le seigneur du fief dominant y présidoit. Cet usage s'observe encore pour les pairs de France, qui sont les grands *vassaux* de la couronne, lesquels ne peuvent être jugés dans les causes qui intéressent leur personne & leur état qu'au parlement, la cour suffisamment garnie de pairs.

Le *vassal* payoit une redevance annuelle à son seigneur; il pouvoit même y être contraint par la saisie de son fief, ou par la vente de ses effets mobiliers. Si les effets n'étoient pas encore vendus, il pouvoit en avoir main-levée, en offrant d'acquitter la redevance, & de payer la redevance.

Si la saisie du fief étoit faite pour droits extraordinaires, elle n'emportoit pas perte de fruits.

Le *vassal* faisoit la foi pour son fief, mais il n'étoit pas d'usage d'en donner un aveu & dénombrement: lorsque le seigneur craignoit que le *vassal* ne diminuât son fief, il pouvoit obliger le *vassal* de lui en faire montrée, & pour engager celui-ci à ne rien cacher, il perdoit tout ce qu'il n'avoit pas montré, quand il n'y auroit manqué que par ignorance.

S'il étoit convaincu d'avoir donné de fausses mesures, il perdoit ses meubles.

Il perdoit son fief pour différentes causes; savoir, lorsqu'il mettoit le premier la main sur son seigneur, lorsqu'il ne le secouroit pas en guerre, après en avoir été requis, ou lorsqu'il marchoit contre son seigneur, accompagné d'autres que de ses parens, lorsqu'il persistoit dans quelque usurpation par lui faite sur son seigneur, ou s'il désavouoit son seigneur.

Il ne lui étoit pas permis de demander l'amendement du jugement de son seigneur, mais il pouvoit fausser le jugement.

S'il étoit condamné, il perdoit son fief; mais il étoit mis hors de l'obéissance de son seigneur, si le jugement étoit faux; il devenoit alors *vassal* immédiat du seigneur suzerain.

Tant que le procès étoit indéci, il ne pouvoit être contraint de payer l'amende au seigneur.

Le *vassal*, c'est-à-dire, le *vassillage* pouvoit être partagé entre freres & sœurs. Mais le seigneur ne pouvoit le partager avec un étranger sans son consentement, & sans celui du seigneur dominant.

S'il étoit partagé entre le baron & le vassaleur ou seigneur de simple fief, la moitié appartenante au vassaleur, étoit dévolue au seigneur immédiat du baron.

Il pouvoit être donné en entier à un étranger par son seigneur. Le baron pouvoit aussi le donner au vassaleur; mais en ce dernier cas, le *vassal* étoit dévolu au seigneur immédiat du baron.

Lorsque les seigneurs se faisoient entr'eux la guerre, leurs *vassaux* étoient obligés de les accompagner,

& de mener avec eux leurs arriere-*vassaux*.

Présentement il n'y a plus que le roi qui puisse faire marcher ses *vassaux* & arriere-*vassaux* à la guerre, ce qu'il fait quelquefois par la convocation du ban & de l'arriere-ban.

Les devoirs du *vassal* se réduisent présentement à quatre choses.

1°. Faire la foi & hommage à son seigneur dominant, à toutes les mutations de seigneur & de *vassal*.

2°. Payer les droits qui sont dûs au seigneur pour les mutations de *vassal*, tels que le quint pour les mutations par vente, ou autre contrat équipollent, & le relief pour les autres mutations, autres néanmoins que celles qui arrivent par succession & ligne directe.

3°. Fournir au seigneur un aveu & dénombrement de son fief.

4°. Comparoître aux plaids du seigneur, & par-devant ses officiers, quand il est assigné à cette fin.

Le *vassal* doit faire la foi & hommage en personne, & dans ce moment mettre un genou en terre, étant nue tête, sans épée ni éperons; autrefois il joignoit ses mains dans celles de son seigneur, lequel le baïsoit en la bouche; c'est pourquoi quelques coutumes disent que le *vassal* ne doit au seigneur que la bouche & les mains dans les cas où il ne doit que la foi & hommage.

La confiscation du fief a lieu contre le *vassal* en deux cas; savoir, pour désaveu formel, lorsque le désaveu se trouve mal fondé, & pour crime de félonie; c'est-à-dire, lorsque le *vassal* offense grièvement son seigneur. Voyez le code des lois antiques, le recueil des ordonnances, le glossaire de Ducange, & celui de Lauriere, les auteurs qui ont traité des fiefs, & ci-devant les mots AVEU, DÉNOMBREMENT, DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, FOI, HOMMAGE, MUTATION, QUINT, REQUINT, RELIEF, SEIGNEURIE, (A)

VASSART, (Marins.) qualité particulière du fond de la mer. Voyez FOND.

VASSELAGE, s. m. (Gram. & Jurisprud.) est l'état de *vassal*, la dépendance dans laquelle il est à l'égard du seigneur dont il relève.

*Vasselage* signifie aussi quelquefois le fief mouvant d'un seigneur, & quelquefois aussi l'on entend par ce terme l'hommage qui est dû au seigneur par le *vassal*.

On appelloit en Italie *vasselage*, ce qu'en France on appelloit *hommage*. Voyez le glossaire de Ducange, au mot *vassalaticum*.

*Vasselage actif*, c'est le droit de féodalité qui appartient à un seigneur sur l'héritage mouvant de lui en fief. Voyez *Vasselage passif*, voyez la coutume de Berry, *lit. xij. art. 4.*

*Vasselage*, est l'hommage lige, lequel ne peut plus être dû qu'au roi. Voyez HOMMAGE LIGE.

*Vasselage passif*, c'est l'état du *vassal* qui tient un fief de quelque seigneur. Voyez *Vasselage actif*.

*Vasselage simple*, est l'état d'un fief qui ne doit que la foi & l'hommage ordinaire & non hommage lige. (A)

VASSETH ou VASSITH, (Géog. mod.) ville d'Asie, dans l'Iraque babylonienne, sur le Tigre, entre Confah & Bassorah. C'est une ville moderne, bâtie l'an 83 de l'hégire par Hégiah, gouverneur de l'Irac, sous le regne de Abdal-Maleck, cinquième calife de la race des Omniades. Long. 81. 30. latit. septentrionale 32. 20. (D. J.)

VASSI, (Géog. mod.) en latin du moyen âge *Vassiacus* ou *Vasiacus*, ville de France, en Champagne, la principale place du pays de Vallage, au milieu duquel elle est située, sur une petite rivière appelée la Blaise. C'est un lieu fort ancien, & qui étoit déjà un domaine royal,  *fiscus regius*, dès le milieu du septième



me siècle, sous le règne de Clovis II. Elle fleurissoit beaucoup avant le massacre des réformés, qu'on eut lieu d'attribuer principalement au duc de Guise, & par lequel commencèrent les affreuses guerres civiles en France pour la religion. *Long.* 19. 23. *latit.* 47. 4.

**Jaquelot** (Isaac), célèbre théologien calviniste, naquit dans cette ville en 1647, & se vit obligé de sortir de France par la révocation de l'édit de Nantes. Le corps des nobles lui donna une église à la Haye, & le roi de Prusse le nomma son prédicateur à Berlin, où il mourut en 1708, âgé de 61 ans. Il a publié des ouvrages estimés, entr'autres des sermons, un traité de l'existence de Dieu, des dissertations sur le Messie, & finalement un traité de la vérité des livres du vieux & du nouveau Testament, imprimé à Rotterdam 1715, in-8°. (*D. J.*)

**VASSOLES**, s. f. (*Marine.*) pièces de bois que l'on met entre chaque panneau de caillebotis.

**VASTAN**, (*Géog. mod.*) ville de la basse-Arménie, au sud-est de Van, sur le bord du lac de ce nom. *Long.* 77. 50. *latit.* 37. 50. (*D. J.*)

**VASTE**, adj. (*Langue française.*) M. de Saint-Evremond a fait une dissertation pour prouver que cette épithète désigne toujours un défaut : voici comment il se trouva engagé à écrire sur ce sujet en 1667. Quelqu'un ayant dit en louant le cardinal de Richelieu, qu'il avoit d'esprit vaste, sans y ajouter d'autre épithète, M. de Saint-Evremond soutint que cette expression n'étoit pas juste ; qu'esprit vaste se prenoit en bonne ou en mauvaise part, selon les choses qui s'y trouvoient jointes ; qu'un esprit vaste, merveilleux, pénétrant, marquoit une capacité admirable, & qu'au contraire un esprit vaste & demesuré étoit un esprit qui se perdoit en des pensées vagues, en de vaines idées, en des desseins trop grands, & peu proportionnés aux moyens qui nous peuvent faire réussir. Madame de Mazarin, la belle Hortense prit parti contre M. de Saint-Evremond, & après avoir long-tems disputé, ils convinrent de s'en rapporter à M. M. de l'académie.

M. l'abbé de Saint-Réal se chargea de faire la consultation, & l'académie polie décida en faveur de madame de Mazarin. M. de Saint-Evremond s'étoit déjà condamné lui-même avant que cette décision arrivât ; mais quand il l'eût vue, il déclara que son désaveu n'étoit point sincère : que c'étoit un pur effet de docilité, & un assujettissement volontaire de ses sentimens à ceux de madame de Mazarin ; mais que vis-à-vis de l'académie, il ne lui devoit de la soumission que pour la vérité. Là-dessus il reprit non-seulement l'opinion qu'il avoit d'abord défendue ; mais il nia absolument que vaste seul pût jamais être une louange vraie ; il soutint que le grand étoit une perfection dans les esprits, le vastu un vice ; que l'étendue juste & réglée faisoit le grand, & que la grandeur demesurée faisoit le vastu ; qu'enfin la signification la plus ordinaire du vastus des latins, c'est trop spacieux, trop étendu, demesuré, & je crois pour moi qu'il avoit à-peu-près raison en tous points. Je vois du-moins que vastus homo dans Cicéron, est un colosse, un homme d'une taille trop grande, & dans Salluste vastus animus, est un esprit immodéré, qui porte trop loin ses vues & ses espérances. (*D. J.*)

**VASTE**, en Anatomie, est un nom commun à deux muscles de la jambe, dont l'un est interne, & l'autre externe. Ils sont appelés vastes à cause de leur grosseur, & ils servent tous deux à étendre la jambe.

**VASTE externe**, est un muscle qui vient de la racine du grand trochanter, & de la ligne osseuse, étant tendineux en-dehors, & charnu en-dedans ; ensuite descendant obliquement, il devient au contraire tendineux en-dedans, & charnu en-dehors, jusqu'à ce que rencontrant le tendon du muscle droit, il devient

entièrement tendineux, & se termine conjointement avec lui. *Voyez les Planches d'Anatomie.*

**VASTE interne** est un muscle qui vient de même par un principe moitié tendineux & moitié charnu de la ligne osseuse ; immédiatement au-dessous du petit trochanter. Il se porte ensuite à la partie antérieure du femur, & se continue presque jusqu'au condyle interne ; de-là il descend obliquement, & devenant tendineux, se termine avec le vaste externe. *Voyez les Pl. anat.*

**VASTELLUM**, s. m. (*Hist. mod.*) grande coupe ou gobelet d'argent ou de bois, dans laquelle les anciens Saxons avoient coutume de boire à la santé dans leurs festins. Matthieu Paris, dans la vie des abbés de S. Alban, dit : *Abbas solus predebatur supremus in refectorio, habens vastellam.* « Il avoit auprès de lui la coupe de la charité pour boire à la santé des frères.

C'est ce qu'on appelle en Allemagne le vidricum ou willekom, qui signifie le bien-venu, vase d'une capacité quelquefois très-énorme qu'il faut vider à l'exemple des Allemands pour en être bien venu.

On croit que c'est de là que vient la coutume qui regne encore dans le comté de Suffex & dans quelques autres endroits, d'aller, comme ils disent, à Wassling au festin où l'on boit copieusement.

**VAS-TU - VIENS-TU**, s. m. terme de Pêche, usité dans le ressort de l'amirauté de Bayeux.

Les pêcheurs du Port, lieu dans ladite amirauté, se servent d'une espèce particulière de filet pour faire la pêche du poisson rond à leur côte.

Ils nomment ce filet ou ret vas-tu-viens-tu, & est de la même espèce que celui dont se servent les pêcheurs de l'amirauté de Quimper, à la différence que le filet de ces derniers est flottant comme les manets, & qu'il ne forme point d'enceinte. Cette pêche se fait à pié sans bateau ; ceux qui la veulent pratiquer portent tout le plus long qu'ils peuvent à la basse eau, une poulie qu'ils frappent sur une petite ancre, quand le fond est du sable ; ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent. On passe dans la poulie un cordage qui vient double jusqu'à terre, on y attache un filet de l'espèce des seines à hareng ; de la hauteur environ d'une brassée & demie, flotté & pierré par le bas ; le filet à la marée ne s'élève du fond qu'à sa hauteur ; quand il y a de l'eau suffisamment pour le soutenir de bout, on l'amarre au cordage dont on hale à mesure l'autre côté pour le faire aller sur la poulie, & en s'écartant du lieu où elle est arrêtée, on forme par cette manœuvre une espèce d'enceinte avec l'autre bout du filet qui est resté à terre ; & celui que le cordage de la poulie a tiré au large.

On prend de cette manière toutes sortes d'espèces de poissons ronds, bars, mulets, colins & truites saumonées, qui se trouvent enclavés dans le circuit du filet.

Quoiqu'on doive regarder ce ret comme une espèce de seine particulière, cependant eu égard à cette côte qui est dure & ferrée, elle se pourroit faire sans inconvénient si les mailles du ret avoient dix-huit à vingt lignes en quarré pour laisser évader les petits poissons, & qu'elle ne fût pratiquée seulement que pendant les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars seulement, à cause du frai qui n'est point alors à la côte.

Cette pêche se pratique dans la fosse de Port, dans celle nommée le Goulet du Vary ; elle commence ordinairement dans le mois de Décembre, & se continue jusqu'à la fin de Mai ; la pêche des maquereaux que les pêcheurs font alors, la leur fait cesser, & celle du hareng qui lui succède, empêche les pêcheurs de la continuer pendant toute l'année, lorsqu'ils verroient à la côte du poisson pour faire cette pêche avec succès.

Cette pêche se fait également de jour comme de

mit, & avec d'autant plus de succès, lorsque les marfouins qui rangent ordinairement la côte, y chassent le poisson qui donne de lui-même dans le filet pour éviter d'être dévoré. *Voyez la fig. 1. Pl. XVII. de Pêche.*

**VATAN**, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berry, à 3 lieues d'Issoudun, entre Bourges au levant, & Loches au couchant, avec une collégiale. *Long. 19. 23. latit. 47. 4.*

**Méry (Jean)**, naquit à Vatan en 1645, & mourut à Paris, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en 1722, à 77 ans. Son mérite lui valut une place à l'Académie des Sciences, & l'on a de lui dans les mémoires de cette Académie, plusieurs dissertations sur les parties les plus délicates de l'anatomie, comme sur l'iris de l'œil, la choroïde, le nerf optique, l'usage du trompevalaire, &c. (*D. J.*)

**VATERIA**, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont le calice est petit, rigide & permanent; il est composé d'une seule feuille découpée en cinq segments; la fleur est formée de cinq pétales déployés & ovoïdes; les étamines sont une grande quantité de filets plus courts que la fleur; les boîtes sont simples; le germe du pistil est arrondi; le style est court; le stigma est gros au sommet; le fruit est turbiné & a trois côtes; les graines sont simples & ovales. *Linnaei, gen. plant. p. 235. Hort. malab. t. IV. p. 15. (D. J.)*

**VATES**, f. f. (*Mytholog.*) c'étoit chez les Gaulois une classe de druides, qui étoient chargés d'offrir les sacrifices, & s'appliquoient à connoître & à expliquer les choses naturelles, au rapport de Strabon; je soupçonne qu'ils y étoient fort mal-habiles. (*D. J.*)

**VATIAN**, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) est le nom que les habitans de l'île de Bornéo donnent à une espèce de poivre, dont on vante beaucoup les vertus médicinales.

**VATICA**, (*Géog. mod.*) grande baie de la Morée, sur la côte de Branzo-di-Mama, entre le cap S. Ange & l'île de Cérvi. Cette baie qui a 40 brasses d'eau à son entrée, pourroit contenir 200 vaisseaux; mais par malheur dans le passage qui est entre l'île & le continent, il n'y a tout au plus que trois piés d'eau. (*D. J.*)

**VATICA**, (*Géog. mod.*) bourg de la Morée, après du cap Matée, vis-à-vis de l'île de Cérigo, au lieu où étoit l'ancienne Bôja, selon Niger.

**VATICAN**, LE, (*Archit. gothiq.*) ce palais des papes de Rome, est un vaste édifice des plus irréguliers. Le pape Symmaque le commença; plusieurs de ses successeurs y mirent la main; & Sixte V. y fit les travaux les plus considérables. Ce bâtiment est contigu à l'église de S. Pierre, & la marque entièrement d'un côté.

Ce qu'il y a de plus curieux au vatican, pour les amateurs des beaux-arts, ce sont les tableaux & les peintures à fresque. La salle d'audience pour les ambassadeurs est peinte de cette manière par Perrin del Vaga. C'est dans cette même salle qu'on voit toujours avec surprise, des tableaux de l'horrible massacre de la S. Barthelemi. Jamais dans le palais des empereurs romains, on ne s'avisa de mettre sous les yeux aucun tableau des proscriptions du triumvirat. La chapelle Sixte est décorée de la représentation du jugement dernier par Michel-Ange; la chapelle Pauline offre à la vue entre autres ouvrages de ce grand maître, le crucifermement de S. Pierre, & la doriverfion de S. Paul. Les frises & les voûtes sont de la main de Zuccherò. Enfin on ne se lasse pas de considérer au vatican, les batailles de Constantin par Jules Romain; l'histoire d'Attila par Raphaël; l'incendie du bourg S. Pierre par le Perrugin; une Notre-Dame de pitié par Pierre Cortone, & combien d'autres morceaux des premiers peintres d'Italie. (*D. J.*)

Le vatican est proprement le nom d'une des sept collines sur lesquelles l'ancienne Rome a été bâtie. Au pied de cette colline est la fameuse église de saint Pierre, & le palais magnifique dont nous venons de parler. C'est de là aussi que viennent diverses phrases figurées, comme les foudres du vatican, c'est-à-dire les anathèmes & les excommunications de la cour de Rome.

Selon Aulugelle le mot vatican est dérivé de *vaticinium*, prophétie, parce que c'étoit sur cette colline que se rendoient les oracles & les prédictions qu'inspireroit un dieu des anciens latins, nommé *Vaticanus*.

On croyoit que cette divinité dévoie les organes des enfans nouveau-nés; & quelques-uns veulent que ce fût Jupiter lui-même, en tant qu'on lui attribuoit cette faculté.

La bibliothèque du vatican est une des plus célèbres de l'univers, & des plus riches en manuscrits. Vers le commencement du dernier siècle elle fut considérablement augmentée par l'addition de celle des électeurs Palatins. Elle est ouverte pour tout le monde, trois ou quatre jours de la semaine. On y montre un Virgile, un Tércence & divers autres anciens auteurs qui ont plus de mille ans; le manuscrit sur lequel on a fait l'édition des septante, & une grande quantité de manuscrits rabbiniques. *Voyez BIBLIOTHÈQUE.*

**VATRENUS**, (*Géog. anc.*) rivière d'Italie, dans la Gaule cispadane, où selon Pline, elle arrosoit la ville appelée *Forum Cornelii*. Au lieu de *Vatrenus*, quelques exemplaires de Martial, t. III. v. lxxvj. lisent *Vatrenus*.

*Vatreno Eridanoque pigrifores.*

Ce fleuve, selon Léander & Cluvier, se nomme aujourd'hui *Saturno* ou *Suturno*, & il coule lentement au-dessous de la ville d'Imola, pour aller se perdre dans le Pô. (*D. J.*)

**VAVASSEUR**, f. m. (*Hist. mod. & Jurif.*) dans les anciennes coutumes d'Angleterre, est un diminutif de *vassour* ou *vassal*, & signifie le vassal d'un autre vassal, ou celui qui tient un fief d'un vassal qui relève lui-même d'un seigneur. *Voyez VASSAL.*

Cependant Camden & d'autres prétendent que *vavassour* est une dignité immédiatement au-dessous de celle de *baron*. Il ajoute que ce mot est formé de *vass fortitum ad valedictum*, vase élu pour le salut ou la santé; mais nous avouons que nous n'appetevons pas le rapport de cette étymologie. Celle qu'en donnent d'autres auteurs n'est guère plus heureuse, en disant que *vavassour* vient de *vavne*, quasi *obligatus sit castro ad vavras domini*, vel *dignus sit castro invari*, c'est-à-dire que le *vavassour* est une personne obligée d'attendre à la porte de son seigneur, ou qu'on juge digne d'entrer par cette porte: apparemment comme étoient autrefois les chiens chez les Romains.

Duange distingue deux sortes de *vavassours*; savoir les grands *vavassours*, nommés en latin *vavassores*, qui ne relevoient que du roi; & les petits *vavassours* qui relevoient des premiers: comme on distinguoit en France grands & petits vassaux.

**VAVASSORIE**, f. f. (*Hist. mod. Jurif.*) c'est le nom qu'on donnoit à la terre tenue en fief par un *vavassour*.

« Ce qui est dit de la baronie ne doit point avoir lieu pour la *vavassorie*, ni pour d'autres fiefs au-dessous de la baronie, parce que ces fiefs inférieurs n'ont point de chef comme la baronie ». *Broquel. l. l. c. xxxix.*

Il y a des *vavassories* basses ou roturieres, & des *vavassories* libres ou nobles, conformément à la qualité qu'il a plu au seigneur de donner à son *vavassour*.

Les basses *vavassories* sont celles qui doivent au seigneur féodal des voitures, chevaux de main, rentes & autres services. Les *vavassories* libres ou franchises, sont celles qui sont exemptes de ces servitudes.

**VAUCELETS**, (*Vener.*) cri qui marque qu'on voit la voie de la bête que l'on chasse, ou que l'on en revoit les fumées.

**VAUCLUSE**, FONTAINE DE, (*Géog. mod.*) fontaine de France, dans le comtat Venaissin, assez près de la ville d'Apt.

Cette fontaine sort d'un antre très-vaste, au pied d'un rocher d'une grande hauteur, coupé à-plomb comme un mur. Cet antre, où la main de l'homme n'a point été employée, paroît avoir cent piés de large sur environ autant de profondeur. On peut dire que c'est une double caverne, dont l'extérieure a plus de soixante piés d'élévation sous l'arc qui en forme l'entrée, & l'intérieure en a presque la moitié.

C'est de cette seconde caverne que sort la fontaine de *Vaucluse*, avec une telle abondance, que dès sa source elle porte le nom de rivière, & est assez près de là navigable pour de petits bateaux. Elle fournit sans s'épuiser une grande quantité d'eau claire, nette, pure, qui ne teint point les rochers entre lesquels elle passe, & n'y produit ni mousse, ni rouille. Si la superficie de cette eau paroît noire, cela vient de sa grande profondeur, de la couleur de la voûte qui la couvre, & de l'obscurité qui regne dans ce lieu.

On ne voit point d'agitation, de jet, de bouillon, à l'origine de cette source ou nappe liquide; mais bientôt après l'eau trouvant une pente considérable, se précipite avec force entre des rochers, écume & fait du bruit, jusqu'à ce qu'étant arrivée à un endroit plus uni, elle coule tranquillement, & forme une rivière qui s'accroît par divers ruisseaux, & va se jeter dans le Rhône, environ à deux lieux au-dessus d'Avignon, sous le nom de *rivière de Sorgue*, qu'elle portoit déjà dès sa naissance dans l'antre que nous avons décrit.

Pétrarque né à Arezzo en 1304, & mort à Arquà l'an 1374, avoit sa maison sur la pointe d'un rocher, à quelques cent pas au-dessous de la caverne de *Vaucluse*. La belle Laure avoit la sienne sur une autre pointe de rocher, assez près de celle de son amant, mais séparée par un vallon. On voyoit encore dans le dernier siècle les masures de ces deux édifices, qu'on appelloit par magnificence les *châteaux des deux amans*. Leur position alluma les feux de Pétrarque à la première vue de sa belle maîtresse, & sa passion nous a valu des chefs-d'œuvres. Ses *canzoni* n'exhalent que douceur, tendresse, louanges délicates de l'amante qu'il adore. Eh combien sont-elles diversifiées ces louanges qu'il lui donne? Combien la langue italienne leur prête-t-elle de grâces? Enfin inspiré par l'amour & par son génie, il immortalisa *Vaucluse*, les lieux voisins, Laure & lui-même. Voyez comme il s'exprime dans sa *canzone xiv*.

*Chiara fresca, e dolci acqua,  
Ove la bella membra  
Posa colui, che sola à me par donna;  
Gentil Ramo, ove piacque  
(Con sospir mi rimembra)  
A lei di fare al ben fianco colonna;  
Herba, e fior, che la gonna  
Laggiadra ricoverse  
Con l'Angelico seno;  
Aer sacro sereno,  
Où amor co begli occhi il cor m'apose;  
Date udienza insieme  
Alle dolenti mie parole estreme.*

On connoit sans doute l'imitation libre & pleine de grâces que M. de Voltaire a faite de cette strophe:

*Claire fontaine, onde aimable, onde pure,*

*Où la beauté qui consume mon cœur,  
Seule beauté qui soit dans la nature,  
Des feux du jour évitoit la chaleur;  
Arbre heureux, dont le feuillage  
Agité par les zéphirs,  
La couvrit de son ombrage,  
Qui rappellez mes soupirs,  
En rappelant son image!  
Ornemens de ces bords, & filles du matin,  
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,  
Fleurs qu'elle embellissoit, quand vous touchiez son sein!  
Rossignols dont la voix est moins douce & moins belle!  
Air devenu plus pur! Adorable séjour,  
Immortalisé par ses charmes!  
Lieux dangereux & chers, où de ses tendres armes  
L'amour a blessé tous mes sens;  
Ecoutez mes derniers accens;  
Recevez mes dernières larmes.*

Le reste de l'ode de Pétrarque est également agréable; mais quoique charmante, je ne trouve point qu'elle surpasse en coloris cette tendresse langoureuse, cette mélancolie d'amour, & cette vivacité de sentimens qui regnent avec tant d'art, de finesse & de naïveté, dans la description poétique de la même fontaine par madame Deshoulières. Que j'aie tort ou raison, je vais transcrire ici cette description sans aucun retranchement. Ce ne sont que les choses ennuyées qu'il faut élaguer dans un ouvrage. « Quand vous me pressez de chanter une fameuse fontaine, dit notre muse françoise à mademoiselle » de la Charce son amie,

*Peut-être croyez-vous que toujours insensible,  
Je vous décrirai dans mes vers,  
Entre de hauts rochers dont l'aspect est terrible,  
Des prés toujours fleuris, des arbres toujours verts;  
Une source orgueilleuse & pure,  
Dont l'eau sur ces rochers divers  
D'une mousse verte couverte,  
S'épanche, bouillonne, murmure;  
Des agneaux bondissans sur la tendre verdure,  
Et de leurs conducteurs les rustiques concertes.  
De ce fameux desert la beauté surprenante,  
Que la nature a pris soin de former,  
Amusois autrefois mon ame indifférente,  
Combien de fois, hélas, m'a-t-elle su charmer!  
Ces heureux tems n'est plus: languissante, attendrie,  
Je regarde indifféremment  
Les plus brillantes eaux, la plus verte prairie;  
Et du soin de ma bergerie  
Je ne fais même plus mon divertissement;  
Je passe tout le jour dans une rêverie  
Qu'on dit qui m'empoisonnera:  
A tout autre plaisir mon esprit se refuse,  
Et si vous me forcez à parler de Vaucluse,  
Mon cœur tout seul en parlera.*

*Je laisserai conter de sa source inconnue  
Ce qu'elle a de prodigieux;  
Sa suite, son retour, & la vaste étendue  
Qu'arrose son cours surlévé;  
Je suivrai le penchant de mon ame enflammée;  
Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux,  
Que Laure tendrement aimée,  
Et Pétrarque victorieux.  
Aussi bien de Vaucluse us sont encore la gloire;  
Le tems qui détruit tout, respecte leurs plaisirs;  
Les ruisseaux, les rochers, les vifseaux, les zéphirs,  
Font tous les jours leur tendre histoire.  
Où, cette vive source enroulant sur ces bords,  
Semble nous raconter les tourmens, les transports,  
Que Pétrarque sentoit pour la divine Laure;  
Il exprima si bien sa peine, son ardeur,  
Que Laure malgré sa rigueur*



L'écoula, plaignit sa langueur,  
Et fit peut-être plus encore.  
Dans cet antre profond, où sans autres témoins  
Que la nyade & le zéphire,  
Laure fut par de tendres soins,  
De l'amoureux Pétrarque adoucir le martyre ;  
Dans cet antre où l'amour tant de fois fut vainqueur,  
Quelque fierté dont on se pique,  
On sent élever dans son cœur  
Ce trouble dangereux par qui l'amour s'explique,  
Quand il allarme la pudeur.

C'est pas seulement dans cet antre écarté  
Qu'il reste de leurs feux une marque immortelle :  
Ce fertile vallon dont on a tant vanté  
La solitude & la beauté,  
Voit mille fois le jour dans la saison nouvelle,  
Les rossignols, les serins, les pinçons,  
Répéter sous un verd ombrage,  
Je ne sais quel doux badinage,  
Dont ces heureux amans leur donnoient des leçons.

Leurs noms sur ces rochers peuvent encore se lire,  
L'un avec l'autre est confondu ;  
Et l'ame à peine peut suffire  
Aux tendres mouvemens que leur mélange inspire.  
Quel charme est ici répandu !  
A nous faire igniter ces amans tout conspire.  
Par les soins de l'amour leurs soupirs conservés  
Enflamment l'air qu'on y respire ;  
Et les cœurs qui se sont sauvés  
De son impitoyable empire,  
A ces déserts sont réservés.

Tout ce qu'a de charmant leur beauté naturelle,  
Ne peut m'occuper un moment.  
Les restes précieux d'une flamme si belle  
Font de mon jeune cœur le seul amusement.  
Ah ! qu'il m'entreteint tendrement  
Du bonheur de la belle Laure !  
Et qu'à parler sincèrement,  
Il seroit doux d'aimer, si l'on trouvoit encore  
Un cœur comme le cœur de son illustre amant !

( Le chevalier DE JAUCOURT. )

VAUCOULEURS, (Géog. mod.) petite ville de France, dans la Champagne, au Bassigny, sur le bord de la Meuse, à 5 lieues au couchant de Toul, à 8 au sud-ouest de Nancy, & à 65 au levant de Paris.

Comme la vue de ce lieu est belle, & qu'elle donne sur une vallée ornée de fleurs naturelles de toutes sortes de couleurs, la ville en a pris le nom de *vallée des couleurs* ou *Vaucouleurs*. Elle faisoit autrefois une petite souveraineté possédée par les princes de la maison de Lorraine; mais à cause de l'importance de son passage, Philippe de Valois en fit l'acquisition de Jean de Joinville en 1335. On y voit une collégiale, un couvent de religieux, un monastère d'Annonciades & un prieuré.

Vaucouleurs est le siège d'une prévôté composée de vingt-deux paroisses qui sont du diocèse de Toul. Long. 23. 18: latit. 48. 31.

Le pays de Vaucouleurs est connu pour avoir donné la naissance dans le village de Domrémy, à cette fameuse fille appelée *Jeanne d'Arc* & surnommée *la pucelle d'Orléans*. C'étoit une servante d'hôtellerie, née au commencement du xv. siècle, « robuste, » montant chevaux à poil, comme dit Monstrelet, « & faisant autres apertises que filles n'ont point accoutumées de faire ». On la fit passer pour une bergère de 18 ans en 1429, & cependant par sa propre confession elle avoit alors 27 ans. On la mena à Chinon auprès de Charles VII. dont les affaires étoient réduites à un état déplorable, outre que les Anglois assiégeoient alors la ville d'Orléans. Jeanne dit au roi

qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siège de cette ville, & ensuite le faire sacrer à Rheims. Un gentil-homme nommé *Baudricourt* avoit proposé au duc de Dunois d'employer cet expédient pour relever le courage de Charles VII. & Jeanne d'Arc se chargea de bien jouer son rôle de guerrière & d'inspirée.

Elle fut examinée par des femmes qui la trouverent vierge & sans tache.

Les docteurs de l'université & quelques conseillers du parlement ne balancerent pas à déclarer qu'elle avoit toutes les qualités qu'elle se donnoit; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils crussent eux-mêmes devoir entrer dans cet artifice politique: quoi qu'il en soit, cette fille guerrière conduite par des capitaines qui ont l'air d'être à ses ordres, parle aux soldats de la part de Dieu, se met à leur tête, leur inspire son courage, & bientôt après entre dans Orléans, dont elle fait lever le siège.

Les affaires de Charles VII. commencerent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défit les Anglois à la bataille de Patay, où le fameux Talbot fut prisonnier. Louis III. roi de Sicile, fameux par sa valeur & par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vint se joindre au roi son beau-frère. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiègne, &c. se rendirent à Charles VII. Rheims lui ouvre ses portes; il est sacré, la pucelle assistant au sacre, en tenant l'étendart avec lequel elle avoit combattu.

L'année suivante elle se jeta dans Compiègne que les Anglois assiégeoient; elle est prise dans une sortie, & conduite à Rouen. Le duc de Bedford crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses Anglois. Elle avoit feint un miracle, ie régent feignit de la croire forcier; on l'accusa d'hérésie, de magie; & on condamna en 1431 à périr par le feu, celle qui ayant sauvé son roi, auroit eu des autels dans les tems héroïques. Charles VII. en 1454 réhabilita sa mémoire assez honorée par son supplice même.

On sait qu'étant en prison elle fit à ses juges une réponse admirable. Interrogée pourquoi elle avoit osé assister au sacre de Charles avec son étendart, elle répondit: « il est juste que qui a eu part au travail, » en ait à l'honneur ». Les magistrats n'étoient pas en droit de la juger, puisqu'elle étoit prisonnière de guerre; mais en la condamnant à être brûlée comme hérétique & forcier, ils commettoient une horrible barbarie, & étoient coupables de fanatisme, de superstition & d'ignorance. D'autres magistrats du dernier siècle ne furent pas moins coupables en condamnant en 1617 Léonora Galligai, maréchale d'Ancre, à être décapitée & brûlée comme magicienne & forcier, & elle fit à ses juges une aussi bonne réponse que Jeanne d'Arc.

On peut lire ici les mémoires de du Bellay, l'abbé Langlet; *hist. de la pucelle d'Orléans*, & la dissertation de M. Rapiu dans le iv. volume de son histoire. Au reste Monstrelet est le seul auteur qui ait été contemporain de Jeanne d'Arc.

*Delisle* (Claude) naquit à Vaucouleurs en 1644, & mourut à Paris en 1720, à 76 ans. On a de lui quelques ouvrages, entr'autres une relation du voyage de Siam, & un abrégé de l'histoire universelle en sept vol. in-12; mais sa principale gloire est d'être le père de Guillaume Delisle, un des plus grands géographes de l'Europe. ( *Le chevalier DE JAUCOURT.* )

VAUCOUR, s. m. terme de Poterie; les potiers de terre nomment *vaucour*, une espèce de table ou de large planche, soutenue sur deux piliers, placés devant la roue dont ces ouvriers se servent pour tourner leurs ouvrages de poterie; c'est sur le *vaucour* qu'on prépare & qu'on arrange les morceaux de terre glaise. (D. J.)

VAUD,

VAUD, PAYS DE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *comitatus Waldensis*; & en Almand, *Wath*; contrée de la Suisse, dépendante du canton de Berne. Ce pays où le peuple parle le françois ou le roman, & non pas l'Allemand, s'étend depuis le lac de Genève, jusqu'à ceux d'Yverdun & de Morat. Il touche à l'orient au pays de Cex, & le mont-Jura le sépare de la Franche-Comté vers l'occident. Il est assez probable, que ce pays a à-peu-près les mêmes bornes que le *pagus Urbigenus* de César, dont la ville d'Orbe, en latin *Urba*, retient le nom.

Quoi qu'il en soit, le pays de *Vaud* fit partie de la province nommée *maxima sequanorum*; & sous les Bourguignons & les Français, après la ruine de l'empire Romain, il fut de la Bourgogne tranjurane. Les empereurs allemands ayant succédé aux rois de Bourgogne, donnèrent le pays de *Vaud* aux princes de Zéringen. Dans la suite des tems, il fut partagé entre trois seigneurs; savoir, l'évêque de Lausanne, le duc de Savoie, & les deux cantons de Berne & de Fribourg comptés pour un seigneur.

Le premier étoit seigneur de la ville de Lausanne, des quatre paroisses de la Vaux, d'Avenche & de Vevay. Les cantons de Berne & de Fribourg possédoient en commun les trois bailliages d'Orbe, de Grançon & de Morat. Le duc de Savoie possédoit tout le reste, qu'il gouvernoit par un grand-bailli joint aux états du pays qui s'assembloient à Moudon. Ces états contenoient quatorze villes ou bourgs, dont les principaux étoient Moudon, Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Estavayer & Cossonay. Mais tout le pays de *Vaud* passa sous la puissance de Berne dans le tems de la réformation.

Le duc de Savoie s'avisa pour son malheur, de commencer par chagriner les Genevois, au sujet de leur changement de religion. La ville de Berne lui envoya des députés pour le prier de laisser à Genève, le libre exercice de la religion qu'elle avoit choisie. Les députés n'ayant rien pu obtenir, les Bernois leverent des troupes, entrèrent en armes sur les terres du duc, & dans moins de cinq semaines, ils s'emparèrent, non-seulement de ce qu'il possédoit dans le pays de *Vaud*, mais pénétrèrent encore dans l'intérieur de la Savoie. Cette conquête se fit en 1536 sur Charles, duc de Savoie, qui avoit été dépouillé de ses états par François I. Enfin par la médiation des autres cantons Suisses, les Bernois remirent au duc tout ce qu'ils lui avoient pris au-delà du lac de Genève, à condition qu'ils demeureroient à perpétuité possesseurs du reste, dont ils sont encore aujourd'hui souverains. Comme ils s'étoient aussi emparés de la ville & de l'évêché de Lausanne, ils en gardèrent la possession, & abolirent généralement le culte de l'Eglise romaine dans toutes leurs conquêtes.

Rien de plus agréable que les deux quartiers du pays de *Vaud*, qui sont à droite & à gauche du lac de Zurich, ainsi que la partie qui est située proche du lac de Genève. « On admire ses riches & charmantés rives où la quantité de villes, le peuple nombreux qui les habite, les côtes verdoyans & parés de toutes parts forment un tableau ravissant, terminé par une plaine liquide d'une eau pure comme le crystal; pays où la terre par-tout cultivée, & par-tout féconde, offre aux laboureurs, aux pâtres, aux vigneron, le fruit assuré de leurs peines, que ne dévore point l'avidité publicain. On voit le Chablais sur la côte opposée, pays non-moins favorisé de la nature, & qui cependant n'offre aux regards qu'un spectacle de misère. On distingue sensiblement les différens effets de deux gouvernemens pour la richesse, le nombre & le bonheur des hommes. C'est ainsi que la terre ouvre son sein fertile, & prodigue ses trésors aux heureux peuples qui la cultivent pour eux-mêmes.

Tome XVI.

» Elle semble sourire & s'animer au doux spectacle de la liberté; elle aime à nourrir des hommes. Au contraire, les tristes mafures, la bruyere, les ronces & les chardons qui couvrent une terre à demi-ferte, annoncent de loin qu'un maître abiept y domine, & qu'elle donne à regret à des esclaves, quelques maigres productions, dont ils ne profitent pas.

On connoit à cette peinture, brillante & vraie, l'Auteur d'Emile, d'Héloïse, & de l'Egalité des conditions. (*D. J.*)

VAUDEMONT, (*Géog. mod.*) en latin *Vadani mons*, bourg du duché de Lorraine, au département du Barrois. Il a été long-tems le chef-lieu du comté de *Vaudemont*, mais il a depuis cédé cet honneur à la petite ville de Vezelize. (*D. J.*)

VAUDEVILLE, s. m. (*Poësie.*) le *vaudeville* est une sorte de chanson, faite sur des airs connus, auxquels on passe les négligences, pourvu que les vers en soient chantans, & qu'il y ait du naturel & de la faillie.

Despréaux dans son art Poétique, a consacré plusieurs beaux vers à rechercher l'origine, & à exprimer le caractère libre, enjoué & badin, de ce petit poëme, enfant de la joie & de la gayeté.

Si on l'en croit, le *vaudeville* a été en quelque sorte démembré de la fadyre; c'est un trait mordant & malin, plaisamment enveloppé dans un certain nombre de petits vers coupés, & irréguliers, plein d'agrément & de vivacité: Voici comme il en parle, après avoir peint l'esprit du poëme fadyrique.

*D'un trait de ce poëme, en bons mots se fertile  
Le François né malin, forma le vaudeville  
Agréable, indiscret, qui conduit par le chant  
Passe de bouche en bouche, & s'accroît en marchant.  
La liberté françoise en ces vers se déploie;  
Cet enfant de plaisir veut naître dans la joie.*

Cependant le *vaudeville* ne s'abandonne pas toujours à une joie bouffonne, il a quelquefois autant de délicatesse qu'une chanson tendre, témoin le *vaudeville* suivant qui fut tant chanté à la cour de Louis XIV, & dont Anacréon pourroit s'avouer l'auteur.

*Si j'avois la vivacité  
Qui fit briller Coulange;  
Si j'avois la beauté  
Qui fit régner Fontange;  
Ou si j'étois comme Conti  
Des grâces le modèle;  
Tout cela seroit pour Crequi,  
Dût-il m'être infidèle!*

On dit qu'un Foulon de Vire, petite ville de Normandie, inventa les *vaudevilles*, qui furent d'abord nommés *vaudevires*, parce qu'on commença à les chanter au Vau de Vire.

André du Chefne, après avoir parlé de ce pays, dans ses antiquités des villes de France, dit que « d'ici celui ont pris leur origine ces anciennes chansons qu'on appelle communément *vaudevilles* pour *vaudevires*, desquels, ajoute-t-il, fut auteur un Olivier Basselin, ainsi que l'a remarqué Belleforest.

M. Ménage, qui a cité ces paroles, cite aussi celles de Belleforest, qui se trouvent au II. Vol. de sa cosmographie; & il conclut de ce passage, & de quelques autres qu'il rapporte, que ceux-là se sont trompés, qui ont cru que ces chansons sont appelées *vaudevilles*, parce que ce sont des voix de ville, ou qu'elles vont de ville en ville. De ce premier sentiment ont été Jean Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, dans un livre intitulé: *Recueil des plus belles & des plus excellentes Chansons*, en forme de voix de ville; & Pierre de Saint-Julien, dans ses mélanges historiques, M. de Callieret est pour le second senti-

R R r r

ment, car il fait dire à son commandeur dans ses mots à la mode, que les Espagnols appelloient *pass-caille*, une composition en musique, qui veut dire *passer-sue*, comme, dit-il, nous appellons en France des *vaudevilles*, certaines chansons qui courent dans le public.

M. d'Hamilton, si connu par les mémoires du comte de Grammont, s'est amusé à quelques *vaudevilles*, dans lesquels régissent le sel, l'agrément, & la vivacité. Haguenier (Jean) bourguignon, mort en 1738 en a répandu dans le public qui sont gais & amusans; mais Ferrand (Antoine) mort en 1719, âgé de quarante-deux ans, a particulièrement réussi à faire des *vaudevilles* spirituels, & pleins de la plus fine galanterie. La plupart ont été mis sur les airs de clavecin de la composition de Couperin. On trouve dans les *vaudevilles* de M. de Chaulieu, comme dans ses autres poésies négligées, des couplets hardis & voluptueux; tous ces poètes aimables n'ont point eu de successeurs en ce genre.

Je crois cependant que notre nation l'emporte sur les autres dans le goût & dans le nombre des *vaudevilles*; la pente des François au plaisir, à la satire, & souvent même à une gaieté hors de saison, leur a fait quelquefois terminer par un *vaudeville* les affaires les plus sérieuses, qui commençoient à les lasser; & cette niaiserie les a quelquefois consolés de leurs malheurs réels.

Au reste, dit l'auteur ingénieux de la nouvelle Héloïse; quand les François vantent leurs *vaudevilles* pour le goût & la musique, ils ont raison; cependant à d'autres égards, c'est leur condamnation qu'ils prononcent; s'ils savoient chanter des sentimens, ils ne chanteroient pas de l'esprit; mais comme leur musique n'est pas expressive, elle est plus propre aux *vaudevilles* qu'aux opéra; & comme l'italienne est toute passionnée, elle est plus propre aux opéra qu'aux *vaudevilles*. (Le chevalier DE JACOURT.)

VAUDEVANGE; (Géog. mod.) ville de Lorraine, dans le baillage allemand, sur la Saare. Voyez VALDFRANGE. (D. J.)

VAUDOIS, s. m. pl. (Hist. ecclésiast.) sectaires qui parurent dans le christianisme au commencement du douzième siècle; nous ne pouvons mieux tracer en peu de mots leur origine, leurs sentimens, & leurs persécutions, que d'après l'auteur philosophe de l'essai sur l'histoire générale.

Les horreurs, dit-il, qui se commirent dans les croisades; les dissensions des papes & des empereurs, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques faisoient de leur puissance temporelle, révolterent les esprits, & leur inspirèrent dès le commencement du douzième siècle, une secrète indépendance, & l'affranchissement de tant d'abus. Il se trouva donc des hommes dans toute l'Europe, qui ne voulurent d'autres lois que l'Évangile, & qui prêchèrent à-peu-près les mêmes dogmes que les Protestans embrassèrent dans la suite. On les nommoit *Vaudois*, parce qu'il y en avoit beaucoup dans les vallées de Piémont; *Albigéois*, à cause de la ville d'Albi; *Bons-hommes*, par la régularité & la simplicité de leur conduite; enfin *Manichéens*, nom odieux qu'on donnoit alors en général à toutes sortes d'hérétiques. On fut étonné vers la fin de ce même siècle, que le Languedoc fut tout rempli de *Vaudois*.

Leur secte étoit en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence, tant par le long esclavage dont on tortoit à peine, que par les croisades en terre sainte. Le pape Innocent III. délégua en 1198. deux moines de Cîteaux pour juger les hérétiques, & nomma un abbé du même ordre pour faire à Toulouse les fonctions de l'évêque. Ce procéde indigna le comte de Foix & tous les seigneurs du pays, qui avoient déjà goûté les opinions des réformateurs,

& qui étoient également irrités contre la cour de Rome. L'abbé de Cîteaux parut avec l'équipage d'un prince; ce qui ne contribua que davantage à soulever les esprits. Pierre de Castelnau, autre inquisiteur, fut accusé de se servir des armes qui lui étoient propres, en soulevant secrètement quelques voisins contre le comte de Toulouse, & en suscitant une guerre civile; cet inquisiteur fut assassiné en 1207, & le soupçon tomba sur le comte.

Le pape forma pour lors la croisade contre les *Vaudois* ou *Albigéois*; on en fit les événemens. Les croisés égorgèrent les habitans de la ville de Béziers, réfugiés dans une église; on poursuivit par le fer & le feu les *Vaudois* qui osèrent se défendre; au siège de Lavaur on fit prisonniers quatre-vingt gentils-hommes que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna les captifs aux croisés qui les massacrèrent; on jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brula autour du puits trois cens habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions. Les évêques de Paris, de Lizieux, de Bayeux, étoient accouru au siège de Lavaur pour gagner des indulgences.

Rien n'est si connu des amateurs de recherches, que les vers provençaux sur les *Vaudois* de ce tems-là.

*Que non volia maudir, ne jurar, ne mentir,  
N occir, ne avourar, ne prendre de altrui,  
Ne stavengar de li suo ennemi,  
Los dizons qu'és Vaudez, & los sezons morir.*

Ces vers sont d'autant plus curieux, qu'ils nous apprennent les sentimens des *Vaudois*. Enfin la fureur de la croisade s'éteignit, mais la secte subsista toujours, foible, peu nombreuse, & cachée dans l'obscurité, pour renaître quelques siècles après, avec plus de force & d'avantage.

Ceux qui restèrent ignorés dans les vallées incultes qui sont entre la Provence & le Dauphiné, détachèrent ces terres stériles, & par des travaux incroyables, les rendirent propres au grain & au pâturage. Ils prirent à cens les héritages des environs, & enrichirent leurs seigneurs. Ils furent pendant deux siècles dans une paix tranquille, qu'il faut attribuer uniquement à la lassitude de l'esprit humain, après qu'il s'est long-tems emporté aux éteux de la persécution.

Les *Vaudois* jouissoient de ce calme, quand les réformateurs de Suisse & d'Allemagne apprirent qu'ils avoient des freres en Languedoc, en Dauphiné, & dans les vallées de Piémont; aussitôt ils leur envoyèrent des ministres, on appelloit de ce nom les desservans des églises protestantes: alors ces *Vaudois* furent trop connus, & de nouveau cruellement persécutés, malgré leur confession de foi qu'ils dédièrent au roi de France.

Cette confession de foi portoit qu'ils se croyoient obligés de rejeter le baptême des petits enfans, parce qu'ils n'ont pas la foi; de penser qu'il ne faut point adorer la croix, puisqu'elle avoit été l'instrument de la passion de Jesus-Christ; que dans l'eucharistie le pain demeure pain après la consécration, & que l'on fait tort à Dieu quand l'on dit que le pain est changé au corps de Christ; qu'ils ne reconnoissoient que deux sacremens, savoir le baptême & la cène; qu'ils ne prioient point pour les morts; que le pape ni les prêtres n'ont point la puissance de lier & de délier; qu'il n'y a d'autre chef de la foi que notre Sauveur; qu'il est impie à tout homme sur la terre de s'attribuer ce privilege; enfin qu'aucune église n'a le droit de maîtriser les autres.

La réponse qu'on fit à cette confession de foi fut d'en traiter les sectateurs d'hérétiques obstinés, & de les condamner au feu. En 1540, le parlement de



Provence décerna cette peine contre dix-neuf des principaux habitans du bourg de Mérindol, & ordonna que leurs bois seroient coupés, & leurs maisons démolies.

Les *Vandois* effrayés députerent vers le cardinal Sadoley, évêque de Carpentras, qui étoit alors dans son évêché. Cet illustre savant, vrai philosophe puisqu'il étoit humain, les reçut avec bonté & intercédâ pour eux; Langeai, commandant en Piémont, fit surseoir l'exécution; François I. leur pardonna à condition qu'ils abjureoient; on n'abjure guere une religion sucée avec le lait, & à laquelle on sacrifie les biens de ce monde; leur résolution d'y persister irrita le parlement provençal, composé d'esprits ardens. Jean Meynier d'Oppede, alors premier président, le plus emporté de tous, continua la procédure.

Les *Vandois* enfin s'attrouperent; d'Oppede aggrava leurs fautes auprès du roi, & obtint permission d'exécuter l'arrêt; il falloit des troupes pour cette exécution; d'Oppede, & l'avocat général Guerin, en prirent. Il paroît évident que ces malheureux *Vandois*, appelés par le déclamateur Maimbourg, une canaille revoltée, n'étoient point du tout disposés à la révolte, puisqu'ils ne se défendirent pas, & qu'ils se sauterent de tous côtés, en demandant miséricorde; mais le soldat égorga les femmes, les vieillards, & les enfans qui ne purent fuir assez tot. On compta vingt-deux bourgs mis en cendres; & lorsque les flammes furent éteintes, la contrée auparavant florissante, fut un desert aride. Ces exécutions barbares donnerent de nouveaux progrès au calvinisme; le tiers de la France en embrassa les sentimens. *Essai sur l'hist. génér.* tom. II. III. & IV. (D. J.)

**VAUTOUR**, **VAUTOUR CENDRÉ**, **GRAND VAUTOUR**, f. m. (*Hist. Nat. Ornitholog.*) *vultur cinereus*, Wil. oiseau de proie plus gros que l'aigle; il a trois piés six pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés deux pouces & demi jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de quatre pouces trois lignes, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; & la queue a un peu plus d'un pié; l'envergure est de sept piés neuf pouces; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue; la tête, la gorge, & le haut du cou, sont couverts d'un duvet brun; il y a de plus sur la gorge plusieurs longues plumes minces qui ressemblent à des poils; le bas du cou, le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites plumes de la face inférieure & de la face supérieure des ailes, les plumes du dessus & du dessous de la queue, celles de la poitrine, du ventre, des jambes & des côtés du corps, sont d'un brun noirâtre; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ont la même couleur mêlée de cendré; les piés sont couverts de plumes brunes jusqu'à l'origine des doigts dont la couleur est jaune: les ongles sont noirs: on trouve cet oiseau en Europe; il se nourrit sur les hautes montagnes, & il se nourrit par préférence de corps morts. *Ornit.* de M. Brisson, tom. I. *Voyez* OISEAU.

**VAUTOUR DES ALPES**, *vultur alpinus*, oiseau de proie de la grandeur de l'aigle; il a la tête & le cou dégarnis de plumes & couverts d'un duvet blanc; la peau qui est de chaque côté de la tête, entre l'œil & le bec, n'a point de duvet, elle est d'un cendré bleuâtre; il y a au-dessous du cou de longues plumes blanches qui forment une espece de collier; les plumes du dos, des épaules, du croupion, du dessus de la queue, de la face supérieure des ailes, ont une couleur de rouille claire; celles de la poitrine, du ventre, des jambes, & du dessous de la queue, sont d'un gris sale, & ont quelques taches de couleur de rouille; la face intérieure des jambes est blanche; *Tome XVI.*

les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont noires; l'iris des yeux a une couleur de noisette qui tire sur le rouge; la peau qui couvre la base du bec est noire; le bec a la même couleur noire, à l'exception de la pointe qui est blanchâtre; les piés sont de couleur livide ou plombée, & les ongles noirs: on trouve cet oiseau sur les Alpes, & sur les autres montagnes élevées. *Ornit.* de M. Brisson, tom. I. *Voyez* OISEAU.

**VAUTOUR A TÊTE BLANCHE**, *vultur albus*, Wil. oiseau de proie de la grosseur d'un coq; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; la longueur du bec est de deux pouces depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche, & l'envergure a cinq piés neuf pouces; la tête & le cou sont d'un très-beau blanc & ont des taches ou de petites lignes longitudinales brunes; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue & de la face supérieure des ailes, sont d'un noir couleur de suie, & ont des taches de couleur de marron, sur-tout celles du dessus des ailes; il y a sur la poitrine une très-grande tache en forme de bouclier, de couleur de maron rougeâtre, qui s'étend jusqu'aux ailes; les plumes du ventre, des côtés du corps & du dessous de la queue, sont d'un blanc mêlé d'une teinte de rouge obscur, & elles ont quelques taches de couleur de marron; les jambes & les piés sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de duvet & de très-petites plumes d'un jaune obscur, avec des taches longitudinales; les plumes de la face inférieure des ailes, ont une très-belle couleur blanche; les grandes plumes des ailes sont blanches depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur, le reste est noirâtre; les plumes de la queue sont blanches à leur origine, ensuite brunes, & elles ont l'extrémité blanche; la peau qui couvre la base du bec est d'un jaune couleur de safran; le bec a une couleur bleuâtre, à l'exception de la pointe qui est noirâtre: on trouve cet oiseau en Europe sur les montagnes; il se nourrit de petits oiseaux & de rats. *Ornit.* de M. Brisson, tom. I. *Voyez* OISEAU.

**VAUTOUR DU BRESIL**, *vultur brasiliensis*, oiseau de proie, à-peu-près de la grosseur du milan royal; son bec a deux pouces & demi de longueur, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche, & les ailes étant pliées, s'étendent un peu au-delà du bout de la queue. La tête & le cou sont couverts d'une peau, dont la surface est inégale, & qui a plusieurs couleurs mêlées ensemble, du bleu, du jaune couleur de safran, du blanchâtre & du brun rouffâtre: cette peau est nue; il y a seulement quelques poils noirs. Les plumes des ailes, de la queue & de toutes les autres parties du corps sont d'un beau noir, qui change à certains aspects, qui paroît d'une belle couleur pourprée ou d'un beau verd. L'iris des yeux est rougeâtre, & les paupieres sont d'un jaune de safran; la peau nue qui couvre la base du bec, a une couleur jaune mêlée d'une teinte de bleu, & le bec est blanc; les piés sont de couleur de chair & les ongles noirs. Cet oiseau se nourrit de corps morts; il mange aussi des serpens; il passe la nuit sur des arbres ou sur des rochers. On le trouve à la Jamaïque, au Mexique, à S. Domingue, au Bresil, dans toute la Guiane & au Pérou. *Ornit.* de M. Brisson, tom. I. *Voyez* OISEAU.

**VAUTOUR BRUN**, *vultur fuscus*, oiseau de proie, qui tient le milieu entre le faisan & le paon pour la grosseur; il a un peu plus de deux piés de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est de deux pouces & demi, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est

couvert d'un duvet brun, & le cou a des plumes étroites d'un brun foncé ou noirâtre. Les plumes du dos, du croupion, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, & celles du dessus & du dessous de la queue sont brunes; les petites plumes des ailes ont une couleur brune plus foncée, avec quelques taches blanches; les grandes plumes des ailes sont d'un brun noirâtre, à l'exception de l'extrémité des deux ou trois premières qui est blanche & qui a quelques taches brunes: les plumes de la queue ont une couleur grise brune. Le bec est noir; les pieds sont jaunâtres, & les ongles noirâtres. On trouve cet oiseau à Malte. *Ornis. de M. Brisson, t. 1. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR DORÉ**, *vultur baeticus*, Wil. oiseau de proie, plus grand & plus gros que l'aigle; il a environ quatre piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement trois piés sept pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est à-peu près de sept pouces, depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche: les plus longues plumes des ailes ont près de trois piés de longueur. La tête, la gorge, & le haut du cou sont couverts de duvet d'un blanc rouffâtre; le bas de la face supérieure du cou & la partie antérieure du dos ont des plumes entièrement noires, à l'exception du tuyau qui est blanc; les plumes de la partie postérieure du dos, celles du croupion & du dessus de la queue sont noirâtres. Les plumes du bas de la face inférieure du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, des jambes, du dessous de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont d'un doux plus foncé vers la tête, & plus clair vers la queue; les petites & les moyennes plumes des ailes ont une couleur noire, & il y a quelques taches sur l'extrémité des plumes moyennes, & des taches blanchâtres sur les petites; la couleur des grandes plumes des ailes & de celles de la queue est brune. Les pieds sont couverts jusqu'à l'origine des doigts de plumes d'un roux clair, & les ongles ont une couleur brune. On trouve cet oiseau sur les Alpes. *Ornis. de M. Brisson, tome 1. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR D'EGYPTE**, *vultur aegyptius*, oiseau de proie, de la grosseur du milan royal, il est en entier d'un roux qui tire sur le cendré, avec des taches brunes. Il y a beaucoup de ces oiseaux en Egypte, & on en trouve aussi en Syrie & en Carmanie. *Ornis. de M. Brisson, tome 1. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR FAUVE**, *vultur fulvus*, oiseau de proie, plus grand qu'un aigle; il a trois piés huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois piés sept pouces & demi jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de quatre pouces trois lignes, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & l'envergure est de huit piés: les ailes étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête, la gorge & le cou sont couverts d'un duvet blanc qui est très-court, & rare sur le cou, de sorte que le cou paroît être d'un gris-brun & bleuâtre qui est la couleur de la peau. Il y a au bas du cou une espèce de collier composé de plumes longues de trois pouces fort étroites, & d'un très-beau blanc; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue, & les petites de la face supérieure & de la face inférieure des ailes sont d'un gris rouffâtre: il y a quelques plumes blanches parmi celles des ailes. Les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles du dessous de la queue sont d'un blanc mêlé de gris-rouffâtre; la face extérieure des jambes est de même couleur que le dos; la face intérieure & la partie supérieure des pieds sont couverts d'un duvet blanc. Les grandes plumes des ailes & celles de la queue ont une couleur noire. Il y a au milieu de la poitrine une cavité assez grande, & garnie de lon-

gues plumes épaisses, & couchées sur la peau & dirigées vers le milieu de la cavité; ces plumes sont un peu plus brunes que celles du dos. Le bec est noir à la racine & à son extrémité, le milieu a une couleur grise-bleuâtre; les pieds sont cendrés & les ongles noirs. *Ornis. de M. Brisson, tome 1. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR HUPÉ**, *vultur leporarius germanis*, Wil. il est plus petit que le vautour doré, & il a plus de six piés d'envergure; il est d'un roux noirâtre, à l'exception de la poitrine qui n'a presque pas de noirâtre. Ce vautour a une huppe qui ressemble assez bien à des cornes lorsqu'il la dresse; elle n'est pas apparente quand il vole; il a le bec & les ongles noirs, & les pieds jaunes. Il marche très-vite, chacun de ses pas a deux palmes de longueur; il attaque & mange toutes sortes d'oiseaux, & même des lievres, des lapins, des renards & des faons; il se nourrit aussi de poisson & de cadavres. Il pourfuit sa proie non-seulement au vol, mais aussi à la course. Il fait son nid sur les arbres les plus élevés des forêts. *Ornis. de M. Brisson, tome 1. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR DES INDES**, voyez **ROI DES VAUTOURS**.

**VAUTOUR NOIR**, *vultur niger*, Wil. oiseau de proie, plus grand & plus gros que le vautour doré; il est entièrement noir, à l'exception des plumes des ailes & de la queue qui sont brunes; les pieds ont des plumes jusqu'à l'origine des doigts. On trouve cet oiseau en Egypte. *Ornis. de M. Brisson, tome 1. Voyez OISEAU.*

**VAUTOUR**, (*Mat. méd.*) beaucoup de matières retirées de cet oiseau ont été mises au rang des remèdes comme bien d'autres, & principalement la hénite. Mais nous ne rappellons tant de fois ce vain fatras des anciens pharmacologues, que pour donner une étendue convenable au tableau des fausses richesses, que les modernes ont sagement abandonnées. (b)

**VAUTRAIT**, *f. m. (Vénér.)* c'est la chasse qui se fait aux bêtes noires; les grands seigneurs entretiennent pour courre les bêtes noires un équipage complet, qui se nomme *vautrait*; il est composé de lévriers d'attache & de meutes de chiens courans. La chasse du *vautrait* doit commencer au mois de Septembre, lorsque les bêtes noires sont en bon corps.

**VAUVERT**, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes nomment *petite ville de France*, dans le bas Languedoc, diocèse de Nîmes. Ce bourg n'a pas mille habitans. (D. J.)

**VAUX, LA**, (*Géog. mod.*) pays de Suisse, dans le canton de Berne. C'est le quartier de pays qui se trouve entre Laufanne & Vevay. Il a trois lieues de longueur, & une lieue de largeur. Ce pays est fort raboteux. C'est proprement une chaîne de collines, dont la pente est rude, & qui s'élève dès le bord du lac de Geneve l'espace d'une lieue de largeur. Au-dessus de ces collines, on se trouve dans un pays solitaire, entrecoupé de bois, de champs & de prés. C'est l'extrémité du Jurat, qui est une forêt de 3 à 4 lieues de longueur, & de deux lieues de largeur, sur une montagne, entre Laufanne & Moudon; on la traverse dans sa largeur, quand on va de l'une de ces deux villes à l'autre. C'est là la grande route de France en Allemagne.

Le pays de la *Vaux* n'est, pour ainsi dire, qu'un seul vignoble, qui porte le meilleur vin que produise le canton de Berne. Il est partagé en quatre paroisses, nommées *Lury*, *Cully*, *S. Saphorin* & *Corsier*. On voit dans le temple de S. Saphorin une colonne antique, avec l'inscription suivante, faite à l'honneur de l'empereur Claude, l'an 46 de Jesus-Christ. *Ti. Claudius Drusi F. Caf. Aug. Germ. Pont. Max. Trib. Pot. VII. Imp. XII. P. P. Caf. IIII. F. A. XXXVII. (D. J.)*

VAXEL, *f. m.* (*Saline.*) espece de boisseau dont on se sert dans les salines de Lorraine pour mesurer les sels. Le *vaxel* pese trente-quatre à trente-cinq livres. Il faut seize *vaxels* pour le muid. *Voyez* MUID & SEL. *Dict. de Commerce.*

VAX-HOLM, (*Géog. mod.*) petite île de Suede, à trois lieues du port de Stockholm. Il y a dans cette île un fort avec une garnison, pour visiter tous les vaisseaux qui veulent entrer à Stockholm, ou qui en sortent.

VAX-VILLA-REPENTINA, (*Géog. anc.*) lieu de l'Afrique propre, sur la route de Carthage à Alexandrie. On trouve dans le trésor de Gruter, p. 390. n. 2. l'inscription suivante : *P. Claudii Palantii Honorat. Repentini. Lec. Pr. Pr. Provincia Africa.* Peut-être que le *Repentinus* de cette inscription étoit le fondateur du lieu. (*D. J.*)

VAYE LA RADE DE, (*Géog. mod.*) rade d'Italie, sur la côte de Gènes. C'est une grande anse de sable formée au moyen d'une grosse pointe qu'on appelle le *cap de Veye*, qui s'avance en mer, paroissant de loin blanchâtre, & sur le sommet de laquelle il y a quelques vieilles ruines de fortifications.

VAYVODES, ou WOYVODES, *f. m. pl.* (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en langue slave aux gouverneurs des provinces de Valachie & de Moldavie. *Woyna* dans cette langue signifie guerre, & *woda*, conducteur, *dux bellicus*. Les Polonois désignent aussi sous le nom de *woywodes* ou *vayvodes*, les gouverneurs des provinces appelés plus communément *palatins*. Ce titre est pareillement connu dans l'empire russe; on le donne aux gouverneurs des provinces dont le pouvoir est très-étendu. La Porte ottomane n'accorde que le titre de *vayvodes* ou de gouverneurs aux souverains chrétiens de Moldavie, de Valachie qui sont établis par elle, qui sont ses tributaires, & qu'elle dépose à volonté.

VAZUA, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique propre. Ptolomée, l. IV. c. iij. la marque au nombre des villes situées entre la ville Thabraca & le fleuve Bagradas.

U B

UBAYEL L', (*Géog. mod.*) petite riviere de France dans la Provence: elle prend sa source près de l'Arche & de l'Argentiere, traverse la vallée de Barcelonnette, & se rend dans la Durance. (*D. J.*)

UBEDA, (*Géog. mod.*) cité d'Espagne, au royaume de Jaén, dans l'Andalousie, à une lieue au nord-est de Bacça, dans une campagne fertile en vin, en blé & en fruits. *Long. 15. 4. latit. 37. 46.*

UBERLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur une partie du lac de Constance, à cinq lieues au nord-ouest de Lindaw. Elle est libre & impériale. Il s'y fait un bon commerce de blé. *Long. 28. 50. lat. 47. 35.*

UBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Ubi*; peuples de la Germanie, compris originairement sous le nom général des *Stavones*. Ils habitoient premierement au-delà du Rhin. Leur pays étoit d'une grande étendue. Il confinoit du côté du nord au pays des Sicambres, ce qui est prouvé par la premiere expédition de César dans la Germanie transrhénane; car lorsqu'il fut arrivé aux confins des *Ubiens*, il entra dans le pays des Sicambres; & le Segus pouvoit servir de bornes entre ces deux peuples.

Du côté de l'orient, les *Ubiens* touchoient au pays des Cattes, comme le prouvent encore les expéditions que César, l. IV. c. xvj. & xix. l. VI. c. jx & x. fit au-delà du Rhin, & il est à croire que les sources de l'Adrana & de la Longana, étoient aux confins des deux peuples.

Au midi ils étoient limités par le Mein, qui les séparoit des Helvétiens, des Marcomans & des Sédu-

gens. Enfin on ne peut point douter que les *Ubiens* du côté du couchant ne fussent bornés par le Rhin; car aux deux fois que César passa le Rhin, il entra d'abord dans le pays des *Ubiens*: outre que le pont qu'il fit à la seconde expédition, joignoit le pays de ces peuples à celui des *Treviri*. Spener, *notiz. Germ. ant. l. IV. c. j. & l. IV. c. iij.*

Les *Ubiens* vivoient dans une perpétuelle inimitié avec les Cattes, dont ils devinrent même tributaires; ce qui fit que les *Ubiens* furent les premiers des peuples au-delà du Rhin qui rechercherent l'alliance & la protection des Romains. Mais ils ne trouverent pas dans cette alliance & dans cette protection tout le secours dont ils avoient besoin pour se défendre contre des peuples à qui cette démarche les rendit odieux; & ils couroient risque d'être entièrement exterminés, si le consul M. Vipsanius Agrippa ne les eût transférés sur la rive gauche du Rhin, où ils prirent le nom du fondateur de leur colonie, qui l'an 716 de Rome, & 35 ans avant Jesus-Christ, leur bâtit une ville qui fut appelée *colonia Agrippina*, & Tacite donne le nom d'*Agrippinenses* à toute la nation.

Il ne paroît pas que les *Ubiens* eussent des chefs, *duces*, ou des rois pour les commander. Le commerce qu'ils avoient avec les Gaulois leur en avoient fait prendre quelques manieres; & à l'exemple de ces peuples, ils avoient un sénat qui géroit les affaires générales; aussi voyons-nous que les ambassadeurs des Teneteres s'adresserent au sénat de la colonie pour exposer la commission dont ils étoient chargés, & non à aucun prince ni chef. Lorsqu'ils eurent passé le Rhin, ils ne changerent point la forme de leur gouvernement, du moins n'en a-t-on aucune preuve.

Quant aux bornes du pays qu'ils occuperent en-deçà du Rhin, aucun ancien ne les a déterminées. Cluvier prétend qu'ils avoient le Rhin à l'orient; du côté du nord ils étoient bornés par une ligne tirée depuis l'embouchure du Roer dans la Meuse, jusqu'à l'endroit où une autre riviere appelée aussi *Roer*, se jette dans le Rhin, ils confinoient de ce côté-là au pays des *Menapii* & des *Gugerni*; le Roer, qui se jette dans la Meuse, les bornoit au couchant, & les séparoit du pays des Tongres; & du côté du midi, l'Aar faisoit la borne entre leur pays & celui des *Treviri*. (*D. J.*)

UBIQUISTES, ou UBIQUITAIRES, *f. m. pl.* (*Hist. ecclési.*) secte de Luthériens qui s'éleva & se répandit en Allemagne dans le xvj. siècle, & qu'on nomma ainsi, parce que pour défendre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, sans soutenir la transsubstantiation, ils imaginerent que le corps de J. C. est par-tout, *ubique*, aussi-bien que sa divinité.

On dit que Brentius, un des premiers réformateurs, fit éclore cette hérésie en 1560, qu'immédiatement après Mélancthon s'éleva contre cette erreur, disant que c'étoit introduire, à l'exemple des Eurychiens, une espece de confusion dans les deux natures en Jesus-Christ; & en effet il la combattit jusqu'à sa mort.

D'un autre côté, Andrew, Flaccius Illyricus; Otlander, &c. épouserent la querelle de Brentius, & soutinrent que le corps de J. C. étoit par-tout.

Les universités de Leipzig & de Virtemberg & plusieurs protestans s'opposerent en vain à cette nouvelle doctrine. Le nombre des *Ubiquistes* augmenta. Six de leurs chefs, savoir Schmidelin, Selmur, Musculus, Chemnitz, Chytræus & Cornæus s'étant rassemblés en 1577 dans le monastere de Berg, ils y composerent une espece de formulaire où l'ubiquité fut établie comme un article de foi.

Cependant tous les *Ubiquistes* ne sont point d'accord. Les Suédois, par exemple, pensent que le corps de Jesus-Christ pendant le cours de sa vie mor-



elle étoit présent par-tout; d'autres soutiennent que ce n'est que depuis son ascension qu'il a cette propriété.

Hornius n'attribue à Brentius que la propagation de l'ubiquité, & il en rapporte l'invention à Jean de Westphalie, qu'on nomme autrement *Westphale*, ministre de Hambourg en 1552.

**UBIQUISTE**, s. m. dans l'université de Paris, signifie un docteur en Théologie, qui n'est attaché à aucune maison particulière; c'est-à-dire, qui n'est ni de la maison de Sorbonne, ni de celle de Navarre. On appelle simplement les *ubiquistes*, docteurs en Théologie, ou docteurs de Sorbonne, au-lieu que les autres se nomment *docteurs de la maison & société de Navarre*. Voyez **SORBONNE**, **DOCTEUR**, &c.

**UBITRE**, s. m. (*Hist. nat.*) poisson qui se trouve dans les mers du Brésil; il a, dit-on, la queue fort longue, & semblable à celle d'une vache, & il la relève de même.

## U C

**UCCELLO**, (*Géog. mod.*) montagne des Alpes, l'une des croupes du mont Saint-Godard. On l'appelle autrement *Vogelsberg*; c'est-à-dire, *la montagne de l'oiseau*. Voyez **VOGELSBERG**.

## U D

**UDENHEIM**, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'évêché de Spire, à la droite du Rhein. Elle a été fortifiée dans le dernier siècle, & a pris depuis ce tems-là le nom de *Philisbourg*. Voyez **PHILISBOURG**.

**UDESSE**, (*Géog. mod.*) province des Indes, au royaume de Bengale, à l'orient de Dacca, sur les frontières du royaume de Tipra. (*D. J.*)

**UDINE**, (*Géog. mod.*) en latin *Udina*, *Uinum*, ville d'Italie, dans l'état de Venise, capitale du Frioul, entre le Tadjamento & le Lifouzo, à 8 milles au sud-ouest de Cividat di Friuli, & à 20 milles au couchant de Garitz. L'air y est tempéré, & le terroir fertile en grains, en vin & fruits délicieux. *Long. 30. 45. lat. 46. 10.*

*Leonard de Udino*, ainsi nommé parce qu'il étoit né à Udine, entra dans l'ordre de S. Dominique, & fut un des plus célèbres prédicateurs de son tems. Ses sermons écrits en latin, ont eu un débit prodigieux dans le xv. siècle; cependant quelques éloges qu'on en ait fait, ils tenoient beaucoup du caractère de ceux de Barlette, de Maillard & de Menot; & si l'on n'y trouve pas des turlupinades semblables aux leurs, du moins y rencontre-t-on des plaisanteries peu dignes de la gravité de la chaire; telle est celle-ci tirée du sermon xliij.

*Fæmina corpus, animam, vim, lumina, vocem, Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat.*

On a publié les sermons de ce dominicain sous le titre de *sermones aurei*, & Bayle dit qu'ils furent imprimés pour la première fois l'an 1446. A la vérité il produit ses garans, mais il devoit au-contraindre censurer une semblable erreur, puisque l'imprimerie n'a point été connue, ni pratiquée dans aucun pays du monde, avant l'an 1450. La première édition des sermons d'or du dominicain d'Udine est de l'an 1473, sans nom de ville, ni d'imprimeur, en 2. vol. in-fol.

*Amaseus* (Romulus), un des savans de Rome qui brillèrent le plus sous le pontificat de Jules III. étoit natif d'Udine. Il a fait paroître son intelligence de la langue grecque par la traduction de Pausanias, & par celle de l'ouvrage de Xénophon, qui concerne l'expédition du jeune Cyrus. Il naquit en 1489, & mourut vers l'an 1550.

*Robortello* (François), autre critique du xvj. siècle, naquit à Udine, & mourut à Padoue en 1567 à 51 ans. On a de lui un traité de l'histoire, des com-

mentaires sur plusieurs des poètes grecs & latins, & des ouvrages polémiques pleins d'aigreur & de violence, en particulier contre Alciat, Sigonius & Baptiste Egnatius, qui lui répondit finalement l'épée à la main, ce qui termina la dispute. (*D. J.*)

**UDINI**, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scythie. Pline, l. VI. ch. xij. qui en parle, le met à la droite, à l'entrée du détroit, par lequel on croyoit anciennement que la mer Caspienne communiquoit avec la mer Chronienne.

**UDNON**, s. m. (*Bot. exot.*) nom donné par Théophraste & Dioscoride, à la truffe qu'on mangeoit communément à la table de leur tems. Dioscoride dit qu'elle étoit lisse en-dehors, rougeâtre en-dedans, qu'on la tiroit de terre, où elle étoit enfouie à une légère profondeur, & qu'elle n'avoit ni tige, ni fleurs, ni feuilles. Cette même truffe se trouve encore de nos jours en Italie. Les Grecs connoissoient une autre espèce de truffe d'Afrique, & qu'ils nommoient *cyrénaïque*; cette dernière truffe étoit blanche en-dehors, d'un excellent goût, & d'une odeur charmante. (*D. J.*)

**UDON**, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique. Son embouchure dans la mer Caspienne, est marquée par Ptolomée, l. V. c. ix. entre les embouchures de l'*Alonias* & du *Rha*. (*D. J.*)

**UDSTET** ou **YSTED**, (*Géog. mod.*) ville de Suède, dans la Scanie, sur la côte méridionale de cette province, à neuf lieues de Lunden, à deux de Malmoe, & à trois de Christiamstad. (*D. J.*)

## V E

**VÈ** ou **VAY**, (*Géog. mod.*) en latin *Vadum*, nom qu'on donne en Normandie à des gués qui sont à l'embouchure des rivières de Vire, d'Oure, & de Tante dans la Manche. (*D. J.*)

**VEADAR**, s. m. (*Calend. judaique.*) nom du treizième mois dans le calendrier judaïque, dont les Juifs font l'intercalation entre le sixième & le septième mois, sept fois dans dix-neuf ans; savoir à la troisième, à la sixième, à la huitième, à la onzième, à la quatorzième, à la dix-septième, & à la dix-neuvième année. (*D. J.*)

**VEAMINI**, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, l. III. c. xx. les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste; leur nom se trouve dans l'inscription du trophée des Alpes. Selon le P. Hardouin, les *Veamini* occupoient le pays qui forme aujourd'hui le diocèse de Senez. (*D. J.*)

**VEASCIUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, selon Diodore de Sicile, liv. XIV. ch. cxvij. qui dit que les Gaulois, après être sortis de Rome, attaquèrent cette ville, qui étoit alliée des Romains; mais que Camille étant survenu, les défait entièrement. Ortelius, qui prétend mal-à-propos que cette ville fut pillée par les Gaulois, n'est pas mieux fondé à croire qu'elle étoit dans l'Etrurie. Plutarque, in *Camillo*, nous apprend que les Gaulois avoient pris une route toute opposée, puisqu'ils avoient été camper à huit milles de Rome, sur le chemin de Gabies, par conséquent dans le Latium, & à l'orient de Rome. Cela donne lieu de soupçonner que la ville *Veasium* de Diodore de Sicile, pourroit bien être la ville de Gabies, *Gabii*. (*D. J.*)

**VEAU**, s. m. (*Econom. rust.*) le petit de la vache.

**VEAU**, (*Diet. & Mat. méd.*) la chair du veau très-jeune est médiocrement nourrissante. Elle est regardée comme humectante & rafraîchissante; & c'est à cause de ces deux dernières qualités qu'on en emploie la décoction ou le bouillon à demi-fait pour tisane ou boisson ordinaire dans les maladies inflammatoires: cette boisson est connue sous le nom d'*eau de veau*, elle est très-analogue à l'eau de poulet.

La chair du *veau*, & sur-tout du jeune *veau* qui tete encore, a le défaut de la plupart des chairs des autres animaux très-jeunes, elle lâche le ventre, & purge même quelques sujets. On corrige ces qualités par divers assaisonnemens, soit acides, soit aromatiques & piquans, comme l'oseille, le vinaigre, le poivre, &c. Mais comme ces assaisonnemens sont défendus par eux-mêmes aux sujets délicats & aux convalescens, ce n'est pas une ressource pour eux, & comme d'ailleurs le *veau* ne sauroit être regardé comme une viande absolument saine, le mieux est de la leur refuser; quant aux usages diététiques des piés de *veau*, du foie de *veau*, &c. voyez ce qui est dit du pié, du foie, &c. des animaux à l'article général VIANDE. (v)

VEAU, (*Corroyerie.*) on tire du *veau* deux sortes de marchandises pour le négoce, savoir la peau & le poil. Les peaux de *veau* se préparent par les Tanneurs, Mégissiers, Corroyeurs & Hongrieurs, qui les vendent aux Cordonniers, Selliers, Bourreliers, Relieurs de livres, & autres semblables artisans qui les mettent en œuvre; les peaux de *veau* corroyées qui se tirent d'Angleterre sont les plus estimées.

Le vélin, qui est une espèce de parchemin, se fait de la peau d'un *veau* mort-né, ou de celle du petit *veau* de lait: c'est le mégissier qui commence à le préparer, & le parcheminier qui l'acheve.

Le poil des *veaux* se mêle avec celui des bœufs & des vaches, pour faire la bourre qui sert à rembourrer les selles des chevaux, les bâts des mulets, & les meubles de peu de valeur. Les marchands Libraires, les Relieurs de livres, disent qu'un livre est relié en *veau-fauve*, pour faire entendre que la peau de *veau* qui le couvre est blanchâtre & toute unie, sans avoir été marbrée, ni rougie, ni noircie. (D. J.)

VEAU PASSÉ EN SUMAC, (*Corroyerie.*) c'est du *veau* corroyé en noir du côté de la fleur, auquel on donne avec le sumac une couleur orangée du côté de la chair; ce sont les maîtres ceinturiers qui emploient cette sorte de cuir. (D. J.)

VEAU-FAUVE; les Relieurs appellent une relieure en *veau-fauve* celle dont la peau n'est point japecée, & dont on a conservé la couleur naturelle qui est blanche en son entier. Pour relier en *veau-fauve*, il faut que les peaux soient belles, sans taches ni autres défauts; il est fâcheux que la délicatesse de ces peaux en ôte promptement la propreté; au-reste, cette relieure se fait tout-comme les autres. Voyez RELIURE.

VEAU, (*Charpent.*) les Charpentiers appellent ainsi le morceau de bois qu'ils ôtent avec la scie du dedans d'une courbe droite ou rampante, pour la tailler. (D. J.)

VEAU, (*Critique sacrée.*) cet animal a servi dans l'écriture à plusieurs métaphores, où il s'emploie dans des sens différens. Il se prend pour un ennemi en fureur dans le ps. xxj. 13. plusieurs ennemis furieux, *vituli multi* m'ont environné; ailleurs des personnes simples & douces sont désignées sous le nom de ces animaux, comme dans Is. xj. 7. l'ours & le *veau* paîtront ensemble, c'est-à-dire que des gens foibles & simples ne craindront plus ceux qui leur paroissent si redoutables. Ailleurs encore, comme dans Malach. iv. 2. des personnes qui sont dans la joie sont comparés à des *veaux* qui bondissent dans la prairie; mais les *veaux* des levres dans Osée, xiv. 3. *videmus vitulos labiorum nostrorum*, est une expression métaphorique bien bizarre pour marquer les louanges, les hymnes, les prières que les captifs de Babylone adressoient au Seigneur, parce qu'ils n'étoient plus à portée de lui offrir des sacrifices dans son temple. (D. J.)

VEAU D'OR, (*Critiq. sacrée*) idole que les Israélites adoroient au pié du mont Sinai; l'histoire en est rapportée dans l'Exode chap. xxxij. Ce fut à l'imitation

des Egyptiens qu'Aaron fit le *veau d'or* dans le désert, & Jéroboam ceux qu'il dressa à Dan & à Béthel pour y être adorés des enfans d'Israël, comme les dieux qui les avoient tirés du pays d'Egypte. Les Israélites se familiarisèrent peu-à-peu avec la nouvelle religion de Jéroboam. Ils furent enchaînés de l'aisance de ce culte, & l'exercerent jusqu'à la ruine de Samarie & la dispersion des dix tribus; mais pour ce qui regarde le *veau d'or* d'Aaron, Moïse outré de voir le peuple danser tout-autour, brisa les tables de la loi, prit le *veau d'or*, le fit fondre, & le réduisit en poudre d'or, par une manipulation qui n'est point décrite, mais qu'il est fort singulier qu'on connaît déjà; il jeta cette poudre dans le torrent, pour anéantir à jamais ce monument de l'idolâtrie des Hébreux. (D. J.)

VEAU MARIN, (*Hist. nat.*) *phoca*, animal amphibie, qui a beaucoup de rapport à la vache marine & au lamantin pour la forme du corps & des piés, &c. Sa longueur est d'environ quatre piés depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui n'est longue que de trois pouces; il a les yeux grands & enfoncés dans les orbites, le cou oblong, & la poitrine large; on ne voit qu'un trou à l'endroit de chacune des oreilles. Le poil de cet animal est court, ferme, & de couleur grise luisante, avec des taches noires sur le dessus du corps; le dessous est d'un blanc sale & jaunâtre; il y a des chiens de mer qui sont noirs en entier. *Regn. anim. pag. 230. Voyez QUADRUPÈDE.*

Si les *veaux marins* peuvent rester long-tems sous l'eau par le secours du trou ovale dont on a parlé, ils sont aussi un furieux vacarme quand ils sortent de la mer pour se retirer dans des cavernes, & se livrer à l'amour; c'est alors, dit M. de Tournefort, qu'ils font des cris si épouvantables pendant la nuit, que l'on ne fait si ce sont des animaux d'un autre monde. Quelques commentateurs de Plin font partagés si ces animaux crient en veillant ou en dormant; on voit bien que ces gens-là ne sont pas sortis de leur cabinet; nos matelots qui vont dans le Levant sont bien mieux instruits, pour avoir vu les *veaux marins* dans le tems de leur rut, & en avoir tué dans leurs réduits.

VEBEHASOU, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil, dont les feuilles ressemblent à celles du chou. Son fruit est d'une grande douceur, qui fait que les abeilles en sont très-friandes.

VECCHIADOS, terme de Relation, c'est ainsi que les Grecs d'Athènes moderne nomment les vingt-quatre vieillards qu'ils choisissent dans les meilleures familles chrétiennes, pour régler les affaires qui surviennent de chrétien à chrétien.

VECHT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la rivière de son nom.

VECHT, le, (*Géog. mod.*) 1°. rivière d'Allemagne, en Westphalie; elle prend sa source dans l'évêché de Munster, à cinq milles de la ville de ce nom; elle entre dans l'Over-Yssel, & se perd dans le Zuyderzée. 2°. On nomme *Vechte*, la partie du Rhein, qui sortant d'Utrecht, arrose plusieurs lieux, comme Marten, Breukelen, Nieuwerhuis, Wefon, Muyden, & se perd enfin dans le Zuiderzée.

VECTEUR, RAYON, adj. en Astronomie, est une ligne qu'on suppose tirée d'une planète qui se meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipse, à ce centre ou à ce foyer; ce mot vient du latin *vehere*, porter. Voyez PLANÈTE, &c. Chambers.

On appelle ainsi cette ligne, parce que c'est celle par laquelle la planète paroît être portée, & au moyen de laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems autour du foyer de son orbite que le soleil occupe.

**VECTIS**, (*Géog. anc.*) île de la mer Britannique. Ptolomée; *liv. II. c. ij.* la marque au midi du grand port; mais quelques exemplaires, au-lieu de *Vectis*, lisent *Vidests*, *viviois*. Pline, *l. IV. c. xvj.* la connoit sous le nom de *Vectis*; & Eutrope, aussi-bien que le panégyriste de Maximilien, écrivent *Veda*. Je jugerois, dit Ortélius, que ce seroit l'*Ida* de Diodore de Sicile; mais je n'adopterois pas les fables qu'il débite par rapport au reflux de la mer; le nom moderne de cette île est *Wight*. (*D. J.*)

**VEDAM**, *s. m.* (*Hist. Superst.*) c'est un livre pour qui les Brammes ou nations idolâtres de l'Indostan ont la plus grande vénération, dans la persuasion où ils sont que Brama leur législateur l'a reçu des mains de Dieu même. Cet ouvrage est divisé en quatre parties à qui l'on donne des noms différens. La première que l'on nomme *rogo*, *roukou* ou *ouroukou*. *Vedam* traite de la première cause & de la matière première; des anges; de l'ame; des récompenses destinées aux bons, des peines réservées aux méchans; de la production des êtres & de leur destruction; des péchés, & de ce qu'il faut faire pour en obtenir le pardon, &c. La seconde partie se nomme *jadara* ou *issurevedam*, c'est un traité du gouvernement ou du pouvoir des souverains. La troisième partie se nomme *sama-vedam*, c'est un traité de morale fait pour inspirer l'amour de la vertu & la haine du vice. Enfin la quatrième partie appelée *addera-vedam*, *brama-vedam*, ou *latharvana-vedam*, a pour objet le culte extérieur, les sacrifices, les cérémonies qui doivent s'observer dans les temples, les fêtes qu'il faut célébrer, &c. On assure que cette dernière partie s'est perdue depuis long-tems, au grand regret des bramines ou prêtres, qui se plaignent d'avoir perdu par là une grande partie de leur considération, vû que si elle existoit, ils auroient plus de pouvoir que les rois mêmes; peut-être sont-ce ces derniers qui, jaloux de leur autorité, ont eu soin de soustraire les titres sacrés sur lesquels celle des prêtres pouvoit être établie aux dépens de la leur.

On voit par-là que le *vedam* est le fondement de la théologie des Brammes, le recueil de leurs opinions sur Dieu, l'ame & le monde; on ajoute qu'il contient les pratiques superstitieuses des anciens pénitens & anachorettes de l'Inde. Quoi qu'il en soit, la lecture du *vedam* n'est permise qu'aux bramines ou prêtres & aux rajahs ou nobles, le peuple ne peut pas même le nommer ni faire usage des prières qui y sont contenues, non-seulement parce que ce livre contient des mystères incompréhensibles pour le vulgaire, mais encore parce qu'il est écrit dans une langue qui n'est entendue que des prêtres; on prétend même que tous ne l'entendent point, & que c'est tout ce que peuvent faire les plus habiles docteurs d'entre eux. En effet, on assure que le *vedam* est écrit dans une langue beaucoup plus ancienne que le *sanskrit* qui est la langue savante connue des bramines. Le mot *vedam* signifie science. Les Indiens idolâtres ont encore d'autres livres sur qui la religion est fondée; tels sont le *shaster* & le *pouan*. Voyez ces deux articles. Le respect que les bramines ont pour le *vedam* est cause qu'ils n'en veulent communiquer des copies à personne; malgré ces obstacles les jésuites missionnaires sont parvenus à obtenir une copie du *vedam* par le moyen d'un bramine converti; le célèbre dom Calmet en a enrichi la bibliothèque du Roi en 1733. Voyez l'*Histoire universelle d'une société de savans d'Angleterre*, *hist. mod. tom. VI. in-8°*.

**VEDE**, *LA*, (*Géog. mod.*) petite rivière de France, dans la Touraine. Elle passe à Richelieu, & se jette dans la Vienne, près de Chinon. (*D. J.*)

**VEDETE**, *s. f.* (*Art milit.*) c'est dans le service de la cavalerie ce qu'on appelle *sentinelle* dans celui de l'infanterie. Les *vedettes* se placent dans les lieux les

plus favorables, pour découvrir le plus d'étendue de terrain qu'il est possible dans les environs du camp; elles sont tirées des grand-gardes ou gardes ordinaires. Voyez GARDE ORDINAIRE. (*Q*)

**VEDIANTII**, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans les Alpes, selon Pline, *liv. III. c. v.* qui nomme leur ville *Cemelum Vedantium civitas*. Ces peuples, dit le P. Hardouin, faisoient partie des Liguriens *Capillati*. Ptolomée, *l. III. c.* nomme leur ville *Cemelenum venduntiorum*, & la place dans les Alpes maritimes; c'est aujourd'hui Cimiez, près de Nice. (*D. J.*)

**VEDRA**, (*Géogr. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. ij.* marque l'embouchure de ce fleuve, entre celle de l'*Alanus* & *Dunum sinus*, sur la côte orientale de l'île; cette rivière se nomme présentement *Weere*. (*D. J.*)

**VEDRO**, *s. m.* (*Commerce.*) mesure de liquides usitée en Russie, qui contient environ 25 pintes.

**VEERE**, (*Géog. mod.*) Voyez WEERE.

**VÉHEUR**, *s. m.* (*Jurisprud.*) vieux terme de pratique, qui n'est usité qu'en Normandie, où il se dit des témoins qui assistent à la vue ou visite d'un héritage. Voyez VISITE.

**VEGA-RÉAL**, (*Géog. mod.*) grande plaine de l'île Hispagnola. Cette plaine a environ soixante-dix lieues de long du nord au sud, & dix dans sa plus grande largeur. Elle est arrosée de quelques grandes rivières aussi larges que l'Ebre ou le Guadalquivir, & d'un nombre prodigieux de petits ruisseaux, d'une eau pure & fraîche. La plus grande partie de cette plaine formoit autrefois un royaume, dont la capitale étoit au même lieu, où les Espagnols bâtirent depuis la ville de la Conception de la Vega. (*D. J.*)

**VEGEL**, **VEGER**, & **BEGÈ** ou **BEGER**, (*Géog. mod.*) dans quelques cartes; petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, à l'entrée du détroit de Gibraltar, sur une colline, près du rivage de l'Océan, à 7 lieues au midi de Cadix, dans un terroir sec & aride. *Long. 11. 30. latit. 36.* (*D. J.*)

**VEGESELA**, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin marque deux villes de ce nom en Afrique, l'une dans la Numidie, & l'autre dans la Byzazene; la dernière étoit un siège épiscopal. (*D. J.*)

**VEGETABLE**, *adj. en Physologie*, est un terme qu'on applique à toutes les plantes, entant qu'elles sont capables de croître, c'est-à-dire à tous les corps naturels qui ont les parties organisées pour la génération & pour l'accroissement, mais non pas pour la sensation. Voyez PLANTE.

On suppose que dans les végétaux il y a un principe de vie, que l'on appelle communément l'*ame végétative*. Voyez VÉGÉTATIF & VÉGÉTATION.

Boerhaave définit savamment le corps végétal, un corps engendré de la terre, à laquelle il adhère ou tient par des parties, nommées racines, par le canal desquelles il reçoit la matière de sa nourriture & de son accroissement, & formé de sucs & de vaisseaux distingués sensiblement les uns des autres; ou bien, c'est un corps organisé, composé de sucs & de vaisseaux que l'on peut toujours distinguer les uns des autres, & auquel croissent des racines ou des parties, par lesquelles il adhère à quelqu'autre corps dont il tire la matière de sa vie & de son accroissement.

Cette définition nous donne une idée juste & parfaite du corps végétal; car en disant qu'il consiste en sucs & en vaisseaux, on le discerne du fossile; & en disant qu'il adhère à quelqu'autre corps & qu'il en tire sa nourriture, on le distingue parfaitement d'un animal. Voyez FOSSILE, ANIMAL.

On le définit un corps organisé, parce qu'il est formé de différentes parties, lesquelles concourent ensemble à l'exercice des mêmes fonctions. Voyez ORGANISÉ.

Il adhère par quelques-unes de ses parties à un autre corps; puisque nous ne connoissons point de plante



plante sur la terre si vague & si flottante qui ne soit toujours adhérente à un corps tel qu'il soit, quoique ce corps soit de différente nature, comme est la terre à l'égard de nos plantes communes, la pierre à l'égard des plantes de roche, comme l'eau à l'égard des plantes de mer, & enfin comme l'air à l'égard de quelques mucilages.

Pour ce qui est d'un petit nombre de plantes qui semblent flotter sur l'eau, leur manière de croître est un peu anormale ou irrégulière. M. de Tournefort a fait voir que toutes les plantes ne naissent point absolument des semences, mais il y en a qui, au lieu de jeter de la semence, déposent ou font tomber une petite goutte de sève, laquelle, en s'enfonçant dans l'eau, atteint par sa pesanteur naturelle jusqu'au fond de la mer, ou rencontre en chemin quelque rocher où elle s'attache; prend racine & jette des branches: telle est, par exemple, l'origine du corail.

Ajoutez à cela qu'il est indifférent de quelle manière une plante jette sa racine, soit en haut, soit en-bas; par exemple, l'aloës, le corail, la mouffe & les champignons ont souvent la racine en-haut & croissent vers la terre.

La structure vasculaire des végétaux a été rendue fort sensible par une expérience de M. Willughby: on coupe quelques branches des plus épaisses de bouleau, on applique à leurs extrémités une espèce de bassin ou réservoir de cire molle; on l'emplit d'eau, & on tient les branches droites: dans cet état, l'eau descend en peu de minutes dans les vaisseaux de bois, & s'écoule entièrement à-travers la longueur des branches en tombant goutte-à-goutte & très-promptement, ce qu'elle continue de faire tant que l'on verse de l'eau dans le bassin. La même expérience réussit dans le sycomore & le noyer, mais l'écoulement n'est pas si copieux. Voyez les *Transactions philosophiques*, n<sup>o</sup>. 70.

Il y a des secrets pour hâter l'accroissement des végétaux d'une manière surprenante. M. Boyle fait mention d'un savant qui, à la fin du repas, régala ses amis d'une salade de laitue qu'il avoit semée en leur présence immédiatement avant de se mettre à table.

Les Chimistes nous fournissent aussi une sorte de végétaux fort extraordinaires, comme l'arbre de Diane, l'arbre de Mars, &c. En effet de l'or, de l'argent, du fer & du cuivre ayant été préparés dans de l'eau-forte, il s'en élève une espèce d'arbre qui végète & croît à vue-d'œil, & étend ses branches & ses feuilles de toute la hauteur de l'eau jusqu'à ce qu'il ait épuisé & dépensé toute la matière qui est au fond. Voyez ARBRE DE DIANE, &c.

Cette eau est appelée par les Chimistes *stern water*, & c'est Rhodocanalles, chimiste grec, qui en a communiqué le secret.

*Huile végétale*, voyez HUILE.

VEGETAL, adj. & subst. (*Gram.*) c'est le terme le plus étendu de la Botanique. Il se dit de toute plante & de tout ce qui croît par la végétation, ou à la manière des plantes. Voyez VÉGÉTAUX.

VÉGÉTAL, (*Chimie ou analyse végétale.*) une substance végétale, une matière végétale est pour le chimiste un corps quelconque provenu du règne végétal, soit que ce corps soit organisé, tel que les végétaux entiers, ou leurs différentes parties, tiges, racines, fleurs, &c. ou qu'il soit non-organisé, comme divers suc concrets ou liquides, tels que les baumes, les résines, la gomme, &c. & enfin les produits quelconques des travaux chimiques sur les substances végétales, tels que l'esprit-de-vin, l'alkali fixe, diverses huiles, &c. sont encore des substances végétales.

Les matières végétales organisées, ou tissues, *texta*, (voyez TISSU, *Chimie.*) ne diffèrent chimiquement des matières végétales non organisées, que par

Tome XVI.

leur ordre respectif de composition; elles sont entre elles comme le composé est à ses principes; car le tissu végétal est chimiquement formé par le concours de plusieurs de ces matières végétales non organisées, soutenues par une charpente terreuse plus ou moins renforcée, & dans laquelle réside principalement l'organisation; dont les Chimistes ne se mettent point en peine, ou ce qui est la même chose, qui n'est point un objet chimique.

Les substances végétales de la première espèce, les végétaux proprement dits, sont offerts immédiatement par la nature; les substances végétales non organisées qui sont, comme nous venons de l'observer, les principes communs des végétaux, se présentent aussi quelquefois d'eux-mêmes, comme la gomme vulgaire, les baumes, les bitumes, que les Chimistes regardent avec beaucoup de probabilité, comme ayant une origine végétale. (Voyez CHARBON DE TERRE, &c.) Mais plus souvent ils ne sont manifestés que par l'art qui les a successivement tirés des végétaux pour divers usages. Il est clair par le simple énoncé que les substances végétales de la troisième espèce, savoir les produits des opérations chimiques, sont toujours des présens de l'art.

L'énumération des différentes substances organisées, sur lesquelles les Chimistes se sont exercés, est assez connue; elle renferme les tiges soit ligneuses, soit herbacées, les racines ligneuses, charnues, bulbeuses, &c. les écorces, les feuilles, les calices des fleurs, les pétales, les pistils, les étamines, & même leurs poussières, les semences, & toutes leurs différentes espèces d'enveloppe, parmi lesquelles on doit compter les pulpes des fruits & leurs écorces; toutes leurs espèces de plantes moins parfaites ou moins connues, comme champignons, mouffes, & vraisemblablement toutes les espèces de fleurs ou moisissures, &c.

Les substances végétales de la seconde espèce, c'est-à-dire, celles qui proviennent soit naturellement, soit par art, des substances précédentes, sont une eau aromatique ou non aromatique; le principe aromatique, l'acide spontané, l'alkali volatil spontané, le principe vis, piquant, indéfini, tel que celui de l'oignon, de la capucine, &c. l'huile essentielle, différentes espèces d'huiles grasses; le baume, la résine, la gomme ou le mucilage, la gomme résine, l'extrait, la résine extrait, le corps muqueux, le sel essentiel, acidule, la partie colorante verte, & plusieurs autres matières colorantes.

Nous énoncerons dans la suite de cet article toutes les substances végétales de la troisième espèce, c'est-à-dire véritablement artificielles.

Les Chimistes ont procédé à l'analyse des végétaux entiers ou de leurs parties, c'est-à-dire, des substances végétales de notre première espèce, par deux moyens différens; savoir par la distillation analytique, c'est-à-dire exécutée à la violence du feu, & sans intermède; (voyez DISTILLATION.) & par l'analyse menstruelle, &c. Voyez MENSTRUELLE, *analyse*.

Toutes ces substances ont fourni assez généralement par le premier moyen, les produits suivans; 1<sup>o</sup>. une eau ou flegme limpide, quelquefois aromatique, quelquefois inodore, selon que la matière traitée est aromatique ou inodore; mais dans le dernier cas même, annonçant jusqu'à un certain point la substance particulière qui l'a fourni; & toujours très-distinctement le règne auquel appartient cette substance, le règne végétal; 2<sup>o</sup>. un flegme coloré & légèrement empreint de l'odeur empyreumatique; 3<sup>o</sup>. un flegme plus coloré, un peu trouble, & chargé d'une petite quantité d'esprit salin, quelquefois acide, mais plus souvent alkali; une petite quantité d'huile jaunâtre & assez limpide, un peu d'air;

S S S S

4°. une liqueur plus saline, trouble, de l'huile plus abondante, plus dense & noirâtre, de l'air; 5°. le plus souvent de l'alkali volatil concret; une huile qui devient de plus en plus dense & noire, de l'air; 6°. il reste enfin un résidu charbonneux, qui étant brûlé ou calciné à l'air libre, donne par la lixiviation de l'alkali fixe & quelques sels neutres; savoir du tartre vitriolé ou du sel marin, ou bien l'un & l'autre.

Tels sont les produits communs & à-peu-près universels d'un végétal traité par la distillation analytique: ce sont ceux qu'ont obtenus constamment les premiers chimistes de l'académie des Sciences, MM. Dodart, Bourdelin, Tournefort, Boulduc, &c. ceux qui sont exposés dans un livre très-connu; la matiere médicale de Geoffroy, &c. Mais la doctrine chimique dominante sur les produits caractéristiques & respectifs de la distillation analytique des végétaux & des animaux, n'en est pas moins que l'acide est ce produit spécial & propre aux végétaux, & que l'alkali volatil est ce produit propre & spécial aux animaux; sur quoi il est observé dans un mémoire sur l'analyse des végétaux, imprimé dans le second volume des mémoires présentés à l'acad. royale des Sciences, par divers savans, &c. qu'on a toujours lieu d'être étonné sans doute de voir des erreurs de fait qu'une seule expérience doit détruire, se répandre & subsister; que l'établissement de l'opinion particulière dont il s'agit ici, & qui est moderne, est d'autant plus singulier, que tous les chimistes qui ont fait une mention expresse des distillations analytiques des végétaux, ont dénommé très-expressement parmi les produits de ces distillations, les esprits & les sels alkalis volatils; que la présence de l'acide mentionné par tous ces chimistes est presque toujours fort équivoque, tandis que celle de l'alkali volatil est toujours très-évidente; qu'on distingue très-vainement par ce produit les plantes de la famille des crucifères de Tournefort, dont l'alkali volatil spontané qui se dégage de quelques-unes au plus léger degré de feu, ne doit être ici compté pour rien, puisqu'il est ces plantes n'ont rien de particulier quant au produit alkali volatil de leurs distillations analytiques; puisqu'au contraire on retire par cette distillation, de plusieurs plantes des autres classes plus d'alkali volatil, même concret, que des plantes crucifères qui contiennent le plus d'alkali volatil spontané; par exemple, de la laitue & de l'oseille plus que du cochlearia; & enfin que ce n'est qu'à la distillation des bois, & principalement à celle des bois durs & résineux, que convient la doctrine que nous combattons; car ces bois donnent en effet abondamment de l'acide, & fort peu d'alkali volatil: & il est presque hors de doute que c'est de leur analyse particulière, qu'on a déduit par une conséquence prématurée, ce qu'on a avancé trop généralement sur la distillation des végétaux.

Il est observé dans le même écrit que cette ancienne maniere de procéder à la décomposition des végétaux, est imparfaite & vicieuse; parce qu'une analyse régulière doit attaquer par rang les différens ordres de combinaison qui concourent à la formation du corps examiné; & que l'analyse par la violence du feu atteint tout-d'un-coup au contraire les derniers ordres de combinaison dont elle simplifie les principes trop brusquement; car, est-il ajouté, c'est avoir une idée très-fausse de l'analyse chimique, que de prétendre qu'on doit pousser immédiatement celle d'un corps quelconque jusqu'aux produits exactement simples, comme sembloient l'exiger les physiciens, qui rejetoient la doctrine des Chimistes, parce que les produits de leurs analyses, qu'ils appelloient *les principes chimiques*, n'étoient pas des corps simples; tandis qu'au contraire le vice réel de leurs opérations consistoit précisément en ce qu'elle simplifioit trop ces principes.

On conclut de ces observations qu'il faut absolument substituer à cette maniere de procéder, la méthode nouvelle de l'analyse menstruelle ou par combinaison, par le moyen de laquelle on retire des végétaux les principes immédiats & évidemment inaltérés de leur composition; chacun desquels peut être successivement & distinctement soumis à une analyse ultérieure. Il est dit aussi dans ce mémoire que les Chimistes n'ont encore que des connoissances fort imparfaites sur l'analyse particulière de chacune des substances qu'on retire des végétaux par l'application de diverses menstrues, & qui sont celles dont nous avons fait mention plus haut, sous le nom de *secondes especes de substance végétale*; savoir le baume, l'extrait, la gomme, &c. & que ce n'est presque que sur la résine & les matieres analogues, savoir les baumes, les bitumes, &c. que les Chimistes ont des notions distinctes.

Des substances végétales artificielles, dont nous avons annoncé plus haut l'énumération, sont outre les produits de la distillation analytique ci-dessus détaillée, les produits spéciaux des trois fermentations proprement dites; savoir l'esprit-de-vin, le tartre, la lie du vin, le vinaigre, l'alkali volatil, l'esprit fœtide putride, absolument indéterminé jusqu'à présent, & enfin la suie végétale.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers pour toutes les substances végétales de la seconde & de la troisième espece; pour l'extrait, la gomme, la résine, les principes odorans, sous le mot ODORANT; l'huile essentielle, & l'huile grasse, l'esprit-de-vin sous le mot VIN; le vinaigre, le tartre, la lie, &c. & dans ces articles, la maniere d'obtenir, de préparer, d'extraire, ou de produire la substance particulière qui en fait le sujet. Les procédés nécessaires à cet objet sont, par exemple, exposés avec beaucoup de détail à l'article EAU DISTILLÉE, à l'article HUILE, à l'article EXTRAIT, &c. Celui-ci a été spécialement destiné à la substance végétale très-composée, ou proprement dite au TISSU VÉGÉTAL. (6)

VÉGÉTAL, acide, (Chimie & Médec.) l'acide végétal est le quatrième & dernier acide simple connu. C'est le plus volatil de tous; c'est celui qui est le plus fréquemment en usage, puisqu'il entre dans une grande partie de nos mets. Voyez acides en général à l'article SEL. Une faveur astringente, une odeur assez agréable, le caractérisent assez pour que nous ne nous arrêtions pas davantage sur cet article.

On le retire par la distillation de quelques végétaux, comme la canne à sucre, du tartre (voyez TARTRE), & des substances qui ont subi une fermentation acide, après avoir été successivement du moût & du vin. La différence des sels que donnent ces différentes substances doit bien nous convaincre que tous les corps sont composés des mêmes élémens, & que la différente combinaison, un peu plus ou un peu moins, en font toute la différence. C'est par les voies les plus simples que la nature opere tant de merveilles. Notre admiration augmentera lorsque nous considérerons que ce moût qui précédemment avoit été acide, n'a fait que revenir à son ancien état. Quoique, à dire le vrai, ce n'est que par conjecture que nous soupçonnons que le verjus est, à quelque différence près, le même acide que le vinaigre, encore que leurs saveurs ne se ressemblent pas exactement. M. Gellert va plus loin; il prétend que tous les végétaux contiennent le même acide, ce qui nous paroît bien éloigné de la vérité, puisqu'avec l'acide vitriolique & un peu d'essence de citron on fait une limonade semblable à celle que produisent les citrons, ce qu'on n'obtiendrait jamais avec le vinaigre distillé.

Dans l'état ordinaire, le vinaigre contient un principe huileux & tartareux, qui, en le privant d'une partie de son activité, empêche de faire avec ce

menstrue toutes les dissolutions dont il est capable. La Chimie se sert de deux moyens, pour l'avoir dégagé de cette terre & de cette huile. Le premier est de le distiller. On a par cette opération une liqueur transparente beaucoup plus acide que n'est le vinaigre ordinaire, mais encore bien affoiblie par la grande quantité de phlegme qu'elle contient. On a donc imaginé une seconde méthode, qui consiste à prendre un sel neutre, dont l'acide est le vinaigre, à le dessécher, & en le décomposant distiller l'acide à un feu violent. Le vinaigre radical qui en résulte ne cède peut-être en rien aux autres acides pour sa force; communément c'est du verdet qu'on le retire. Lorsqu'on veut concentrer le vinaigre sans le débarrasser de la terre & de l'huile dont la distillation le dépouille, on l'expose à une forte gelée: la partie phlegmatique se gele, tandis que l'acide conservant sa fluidité, s'écoule à-travers les lames de la glace.

Hombert & Neumann ont calculé que du fort vinaigre ne contient qu'une soixantième partie d'acide, Boerhaave ne lui en accorde pas une quatre-vingtième: nous sommes persuadés que si on débarrassoit encore cette quatre-vingtième partie de tout le phlegme superflu, elle se réduiroit à beaucoup moins.

Quoique les Chimistes ayent fait plusieurs expériences avec le vinaigre simple ou distillé, ils en ont peu fait avec le radical. Il reste donc encore bien des choses à éprouver & à découvrir sur cet acide, auquel les Chimistes n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il méritoit. Geoffroy ne lui a accordé aucune colonne dans sa table des rapports; M. Gellert omet plusieurs métaux & plusieurs terres dans la sienne. Il place l'or, l'argent, l'étain & le mercure comme indissolubles dans l'acide du vinaigre, & cependant le contraire vient d'être démontré au sujet du mercure; il ne fait pas mention des terres calcaires: enfin il prouve combien peu on a fait de recherches sur un sujet aussi intéressant. En général on peut dire que cet acide est le plus foible de tous, que les sels qu'il forme avec les alkalis & les métaux sont décomposés par les acides minéraux. Quoique cet acide ne puisse pas dissoudre un grand nombre de métaux étant appliqué à nud, cependant il les dissout presque tous lorsqu'ils ont été précipités de leurs dissolvans propres: On peut le dulcifier avec l'esprit-de-*de*vin, & en retirer un éther, suivant le procédé & la découverte de M. le comte de Lauragais.

Le vinaigre pris en petite quantité, délayé dans beaucoup d'eau, est, comme les autres acides, un tempérant propre à calmer la soif & la fièvre; mais il a une propriété singulière, c'est qu'en même tems qu'il est un violent astringent, rafraichissant & diurétique, il excite abondamment la transpiration, & par ces raisons il peut, étant pris immodérément, conduire à un dessèchement, à un marasme général. L'assemblage de ces qualités le rend d'un très-grand secours dans les maladies pestilentielles, où il faut en même tems corriger la corruption de l'air infecté par la pourriture des cadavres, tempérer le mouvement du sang & exciter la transpiration. Il sert dans les tems de contagion à purifier les viandes, les habits, les appartemens, &c. Pour augmenter sa vertu, on le rend aromatique par l'infusion de quelques végétaux: les formules en sont sans nombre. Il est d'un très-grand usage dans la Pharmacie; on en fait l'oxycrat, médicament souvent aussi utile que simple. On en compose l'oxymel, dont les anciens médecins faisoient un bien plus grand usage que nous; extérieurement c'est un rafraichissant, répercussif, astringent très-fort.

Lorsque dans les mets on emploie le vinaigre, on en compose toujours une espèce de savon, puisque c'est avec des graisses ou des huiles & du sel qu'on le mêle. Quand le savon n'est ni trop huileux, ni trop

Tome XVI.

acide, il est à son point de perfection, & le mets préparé est au goût de tout le monde; les parties huileuses qui entrent dans la composition du vinaigre, facilitent le mélange savonneux.

VÉGÉTALE, terre, (*Hist. nat.*) *humus*, *humus vegetabilis*; c'est la terre qui se trouve à la surface, elle est plus ou moins noire ou jaune; c'est cette terre qui contribue à la croissance des plantes qui, par leurs racines qui pourrissent, lui rendent continuellement une portion de ce qu'elles en ont reçu. On voit par-là que la terre végétale est bien éloignée d'être une terre simple; elle doit être un mélange d'argille, de terre calcaire, de sable, de gravier, de parties ferrugineuses, &c. auquel s'est joint une portion de la partie terreuse, huileuse & saline, des végétaux qui s'y pourrissent & s'y décomposent. Une des principales qualités de cette terre est d'être bien divisée, afin d'être propre à se prêter, pour ainsi dire, aux racines jeunes encore des plantes, pour cela il faut qu'elle ne soit ni trop compacte, ni trop spongieuse. Quand elle est trop dense, elle serre trop fortement les racines des plantes & empêche de s'étendre; joignez à cela qu'elle retient les eaux qui ne pouvant point la traverser assez promptement, ou y séjournant trop long-tems, pourrissent & endommagent les végétaux. Une terre trop grasse & trop chargée de glaise est dans ce cas. Voyez GLAISE.

D'un autre côté, si la terre végétale est trop poreuse & trop légère, l'eau, si nécessaire pour la végétation & qui est le véhicule qui doit porter le suc nourricier aux plantes, n'y séjournant point assez pour produire cet effet, elle passe comme au-travers d'un crible. Telle est une terre végétale, qui seroit trop sablonneuse ou trop remplie de craie.

Pour remédier à ces inconvéniens dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la terre sera trop grasse, il faudra la diviser & la rendre plus légère, en y joignant soit de la craie, soit du gravier, soit du sable. Quant au second inconvénient, c'est-à-dire lorsque la terre végétale sera trop maigre, on pourra y joindre une terre plus grasse, du fumier de la marne argileuse, &c.

L'on voit donc que tout le mystère de la fertilisation des terres dépend de rencontrer la juste proportion qui est nécessaire, pour que les terres soient dans un état de division qui facilite la circulation des eaux, & qui ne les arrête ni trop ni trop peu. Voyez les articles GLAISE & MARNE.

La terre végétale s'appelle aussi terreau, terre franche, terre des jardins.

VÉGÉTATION MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) quoique le mot de végétation ne convienne proprement qu'aux végétaux, cependant il est en usage parmi les Chimistes pour exprimer certaines cristallisations particulières, ou un arrangement de quelque matière que ce puisse être, dont la figure extérieure ressemble assez sensiblement à celle des plantes; c'est en ce sens que les Chimistes appellent *arbre de Diane* ou *arbre philosophique* une végétation d'argent, & *arbre de Mars* une autre végétation chimique, qui a de l'analogie avec la première; cette dernière végétation est une dissolution de fer faite par le moyen de l'esprit-de-nitre.

Peu de chimistes ont travaillé avec plus de succès sur les végétations métalliques que M. Hombert. On a de lui, dans les *mémoires de Mathématique & de Physique*, année 1692, une observation, dans laquelle non-seulement il donne une manière plus prompte que la commune de faire l'arbre de Diane, mais il enseigne encore de nouvelles méthodes pour la production d'autres végétations semblables, & il explique la formation de ces végétations par des raisons assez claires. Toutes ces végétations, à l'exception d'une pour laquelle il ne faut qu'une simple amalgamation

S S S S ij



d'or ou d'argent, avec du mercure, sans addition d'aucune autre liqueur; toutes ces végétations, dis-je, se forment au milieu d'un liquide & au fond du vaisseau. Le seul arbre de mars se forme au-dessus du liquide, qui est même enlevé tout entier au haut du vaisseau, & quelquefois en très-peu de tems. Ainsi il doit être regardé comme une espèce de végétation métallique, différente des autres. Celles dont parle M. de la Condamine dans les mémoires de l'académie des Sciences, sont encore des végétations d'une autre espèce, & méritent le nom de végétation par la manière dont elles se forment.

Il a mis sur une agate polie, ou sur un verre posé horizontalement, un peu de solution d'argent, faite à l'ordinaire par l'esprit-de-nitre, & au milieu de cette liqueur épanchée qui n'avoit que très-peu d'épaisseur, il a placé un clou de fer par la tête. Dans l'espace de quelques heures, il s'est formé autour de cette tête-de-clou un très-grand nombre de petits filets d'argent, qui, à mesure qu'ils s'éloignoient du centre commun, diminuoient de grosseur & se divisoient en plus petits rameaux. C'est-là ce qui avoit l'air de végétation.

M. de la Condamine juge avec beaucoup de vraisemblance, que la cause générale de ce fait est le principe établi en Chimie, qu'un dissolvant qui tient un métal dissous l'abandonne dès qu'on lui présente un autre métal qu'il dissoudra plus facilement. Ici le nitre a abandonné l'argent pour aller dissoudre du fer ou la tête du clou.

On peut conclure de ce principe qu'on fera la même expérience sur tous les autres métaux, en substituant à la solution d'argent une solution d'un métal quelconque, & au fer un métal plus aisé à dissoudre par le dissolvant du métal qu'on aura choisi; & c'est en effet ce que M. de la Condamine a trouvé par un grand nombre d'expériences différemment combinées.

Il a eu des végétations horizontales, des arbrisseaux plats avec plusieurs variétés, soit en ce que les arbrisseaux ont demandé plus ou moins de tems, soit en ce qu'ils ont été plus ou moins touffus de ramifications.

On a supposé jusqu'ici que le verre sur lequel se faisoit l'expérience étoit posé horizontalement, mais il peut aussi être incliné. Toute la différence sera qu'il y aura plus de ramifications, que l'arbrisseau sera plus touffu au-dessus du centre, ou à la tête du clou qu'au-dessous. La raison en est qu'entre les courans qui doivent tous aller vers ce centre, les inférieurs y trouvent plus de difficulté, puisqu'ils n'y peuvent aller qu'en remontant. Les végétations de cette espèce se font également bien sur des verres ou glaces de toutes couleurs, & l'esprit s'amuse volontiers à ces sortes d'artifices. (D. J.)

VEGÉTATION, (Hist. nat. Botan.) voyez cet article à la fin de ce volume.

VEGÉTATIF, (Jardinage.) s'emploie en parlant de l'esprit végétatif, de l'ame végétative des plantes. Voyez VEGÉTATION.

VEGÉTAUX, (Jardinage.) sont tous les êtres qui vivent de la substance de la terre. On entend par ce mot toutes les plantes en général que l'on peut renfermer sous deux espèces, les arbres & les herbes.

Le terme de végétal a été donné aux plantes, parce qu'on a cru devoir appeler végétation l'action par laquelle les plantes croissent, vegetans dicitur ab anima vegetante.

Les végétaux se distinguent en arbres, arbrustes, arbrisseaux ou frutes, sous-arbrisseaux ou sufrutes, herbes, légumes, oignons, roseaux & chiendents.

Ils se peuvent encore diviser en plantes terrestres & aquatiques; les terrestres sont celles qui croissent sur la terre, au-lieu que les aquatiques ne s'élevent bien que dans l'eau.

Les unes & les autres se subdivisent en plantes ligneuses ou boisées, en bulbeuses & en fibreuses, ou ligamenteuses, qu'on peut encore appeler herbacées.

Les plantes ligneuses ou boisées sont tous les arbres dont la consistance, tant dans les branches que dans la tige & les racines, est assez dure pour former du bois; elles se divisent en arbres sauvages & en domestiques.

Les sauvages sont ceux qui viennent sans culture, dans les bois & les campagnes.

Les domestiques se cultivent dans les jardins, & sont proprement les arbres à fruit.

Les plantes bulbeuses renferment toutes les plantes qui ont des oignons, soit légumes ou fleurs.

Les plantes fibreuses ou ligamenteuses n'ont que des racines très-menues, ou de petits ligamens; cela regarde les fleurs les plus délicates, les blés & autres chiendents, les plantes médicinales cultivées, les herbes sauvages, que l'on appelle simples, les légumes & les herbes potageres.

Il y a encore les plantes annuelles, les pérennelles & les parasites.

Les plantes annuelles ne durent qu'un an, les pérennelles ou vivaces durent plus long-tems.

Les plantes parasites vivent aux dépens des autres, tels que l'agaric & le gui de chêne; elles végètent sur les autres, & leurs racines se nourrissent sur l'écorce de ces plantes auxquelles elles sont attachées.

Les parties des végétaux sont la graine, la racine; la tige ou le tronc, l'écorce, les yeux, les bourgeons, les branches, les feuilles, les fleurs & les fruits.

On expliquera toutes ces parties différentes à leur article.

VEGGIA ou VEGLIA, (Géograph. mod.) île du golfe de Venise, sur la côte de la Morlaquie, au voisinage de l'île de Cherio. On lui donne environ cent milles de tour. C'est la plus belle île de cette côte. Elle produit du vin, de la soie, & des petits chevaux estimés. Sa capitale qui porte le même nom, est sur le bord de la mer, du côté du midi, où elle a un port capable de contenir dix galeres & quelques vaisseaux. Cette ville est honorée d'un évêché. Long. 32. 27. latit. 46. 12.

L'île de Veggia est nommée Kar par les Esclavons, & ce pourroit être la Curica de Ptolomée. Après la décadence de l'empire, elle se gouverna quelque tems par ses propres lois, ayant des princes particuliers, dépendans des rois de Dalmatie. L'un d'eux la céda, à ce qu'on croit, à la république de Venise en 1480, du-moins depuis ce tems-là les Vénitiens en ont joui tranquillement. Ils y envoient pour la gouverner un noble avec titre de provveditor. (D. J.)

VEGIUM, (Géog. anc.) ville maritime de la Liburnie, selon Plin, l. III. c. xxj. Ptolomée, l. II. c. xvij. qui la marque entre Ortopla & Argyrum, la nomme Vegia. (D. J.)

VEGLIA, (Géog. mod.) île du golfe de Venise. Voyez VEGGIA.

VÈGRE, LA, ou LA VESGRE, (Géog. mod.) petite rivière de France, dans le Hurepoix. Elle a sa source au-dessus de Houdan où elle passe, & vient couler dans l'Eure, un peu au-dessous d'Ivry. (D. J.)

VÈGRES, voyez VAIGRES.

VEGUER, f. m. (Jurisprud.) terme de palais usité seulement dans le Béarn, où il se dit de certains huissiers qui ont spécialement le droit de signifier des exploits aux gentilshommes, à la différence des bayles qui n'en peuvent signifier qu'aux roturiers. Voyez BAYLE.

VÈHERIE, (Jurisprud.) veheria seu vicaria, vice-

*dogmat. vice-dominatus*, vicairie, office, juridiction ou district du véhier, viguier ou vicaire.

Ce terme est usité en quelques provinces, & notamment en Dauphiné. Voyez ci-après VÉHIER. (A)

VÉHÉMENT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un mouvement, d'une action violente, forte, impétueuse. La véhémence des flots & des vents; un orateur; un discours véhément.

VÉHICULE, s. f. (*Gram.*) dans son sens littéral, signifie une chose qui en charrie ou porte une autre avec elle ou sur elle. Voyez VOITURE, CHARIOT, ROUE.

C'est dans ce sens-là que les anatomistes disent que le serum est le véhicule qui voiturer les globules du sang. Voyez SANG.

En Pharmacie, une liqueur qui sert à délayer une autre, ou dans laquelle on détrempé une médecine pour la rendre moins désagréable au goût d'un malade, est appelée aussi un véhicule.

L'eau est le véhicule de la matière nutritive des végétaux. Voyez VÉGÉTATION & EAU.

VEHIER, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) *veherius*, *vicarius*, *viguerius* seu *vicarius*, le même officier qu'on appelle ailleurs viguier, & qu'en Dauphiné on appelle véhier. C'étoit le lieutenant du seigneur, & l'on croit qu'il rendoit la justice en son nom.

Il y avoit deux sortes de véhiers: les uns ecclésiastiques, les autres laïques.

Le véhier ou vicaire ecclésiastique de Romans étoit ordinairement un chanoine de l'église de S. Bernard, que l'archevêque de Vienne, abbé de cette église collégiale, nommoit à cet office ou bénéfice. Jean XXII. supprima les charges de mitral de Vienne & de viguier de Romans pour les réunir à la messe archiepiscopale.

Le mitral de Vienne & le véhier de Romans avoient les mêmes fonctions; l'un & l'autre avoit droit d'établir un juge dans la ville, qui avoit juridiction sur les habitans, ainsi qu'on l'apprend d'une sentence arbitrale de l'an 1274, par laquelle on voit que ce vicaire ou véhier, outre la nomination du juge, avoit encore celle de plusieurs autres officiers qui prêtoient tous sermens entre ses mains. Quoiqu'il pût subroger à ses fonctions de judicature, il lui étoit libre de les exercer en personne, sur-tout en certaines causes dont il se réservoir ordinairement la connoissance, & auxquelles l'archevêque ne pouvoit pas commettre un autre juge.

Le véhier laïque étoit un officier préposé par le seigneur à la recette des deniers provenant de sa justice. Une reconnaissance de 1318 justifie qu'outre le véhier de l'archevêque de Vienne, il y avoit à Romans un officier du dauphin, que l'on appelloit du même nom. Sa recette étoit composée des amendes & condamnations de justice, des émolumens du sceau, du tribut qui se levoit sur les mariages pour le plat ou mets du seigneur, & autres droits semblables.

La plupart des veheries ayant été inféodées, ont conservé leurs droits; mais elles ont entièrement perdu leurs fonctions. Dans le tems qu'elles subsistoient, le véhier avoit pour sa part le tiers de sa recette, ainsi qu'il en est fait mention dans plusieurs anciens hommages rendus pour ces veheries.

Suivant un rapport fait par les gens des comptes en 1494, il y avoit dans Grenoble trois veheries, savoir celle de Giere, de Portetroine & de Clérien; ces veheries avoient retenu ces noms des premiers seigneurs auxquels elles avoient été inféodées.

Ceux de Portetroine & de Clérien n'avoient chacun proprement qu'une moitié de la veherie épiscopale.

Dans la suite le dauphin acquit les veheries de Giere & de Portetroine: ce qui augmenta beaucoup ses droits.

Les anciens aveux de ces veheries font connoître que ceux qui les tenoient, se reconnoissoient hommes liges du dauphin ou de l'évêque pour celles qui relevoient de ce prélat, & que de chaque veherie dépendoit une maison forte destinée pour l'habitation du véhier.

La veherie de Clérien qui est demeurée à des seigneurs particuliers, a conservé pour tout reste des anciens droits qui y étoient attachés; une douzième des langues de bœufs que l'on tue dans la ville.

Les reconnoissances passées pour la veherie de Bernin, font mention d'un droit sur les petits bans, *banus minoris*. On entendoit par-là les peines pécuniaires imposées par les statuts des lieux pour des contraventions, à la différence des condamnations de justice, qui sont les amendes ordinaires prononcées par les sentences des juges. Ce véhier profitoit des petits bans quand ils étoient au-dessous de trois sols six deniers; au-dessus il n'en retiroit que le tiers. Il avoit aussi le droit de nommer seul un bannier pour la garde des champs & des vignes dans le tems des moissons & des vendanges, le tiers du droit de passage dû par les étrangers qui amenoient paître des bestiaux dans le lieu, le droit de langues de bœufs; il avoit aussi le droit d'étalonner seul les mesures du vin & les autres mesures des blés & moulins conjointement avec le châclain.

La veherie de Moirene est celle dont on a conservé les plus anciens titres dans les privilèges de ce lieu, qui sont de l'an 1164. Le véhier nommé *aymo vicarius* est donné par le seigneur pour garant de l'observation des franchises. Cet officier avoit une portion des bans & amendes imposés pour certains crimes.

Le véhier de Payrins étoit tenu de payer au dauphin à chaque mutation de seigneur & de possesseur, une redevance de 35 liv. viennoises & deux draps de toile d'Allemagne pour le plat ou mutation de la veherie. Voyez les mémoires de Valbonay, Chorier *hist. du Dauphiné*, & les mots VEHERIE, VICAIRE, VIGUIER, VIGUERIE. (A)

VEJENTANUM, (*Geog. anc.*) maison de campagne, en Italie, au bord du Tibre, sur la voie Flaminienne. Cette maison, dont parle Suétone, l. VII. *in Galba*, & si appartenoit à Livie, femme d'Auguste, & elle fut nommée *ad-Gallinas*. (D. J.)

VEIES, (*Geog. anc.*) *Vei*, ville d'Italie, dans l'Etrurie, près du Tibre, à environ cent stades de Rome. C'étoit une ville puissante, riche & forte; du moins les historiens nous la représentent comme une ville aussi étendue & aussi peuplée qu'Athènes. Les habitans qui éraignoient les Romains, ne s'étoient pas contentés de la situation avantageuse de leur ville, ils avoient encore employé l'art pour la fortifier. Depuis long-tems les Veiens & les Romains vivoient dans une perpétuelle méfintelligence, & commettoient à toute heure des hostilités sur les terres les uns des autres, jusque-là que Florus, l. I. c. xiiij. nomme les Veiens *assidui & anniversarii Romanis hostes*.

Enfin dans l'année 348 de la fondation de Rome, les Romains prirent la résolution de réduire cette puissante ville. Ils commencèrent alors ce siège si fameux, que l'histoire compare pour la difficulté & pour la longueur avec celui de Troie. Ce ne fut que dans l'année 357, qu'ils emportèrent cette ville. Comme l'armée romaine étoit extrêmement nombreuse, elle donna l'assaut de tous côtés. Les Veiens occupés par-tout ne firent point attention à une mine qu'on creusoit sous leur ville, & ne furent pas en état de repousser l'ennemi lorsqu'il entra chez eux par le souterrain. Les Romains enfouis s'ouvrirent un passage dans l'enceinte du temple de Junon. Le temple principal de cette ville étoit consacré à cette

déesse; & selon la coutume des anciens, il étoit placé dans la haute ville.

Les Romains sortis de la mine eurent encore différens combats à livrer; mais ils furent vainqueurs, pillèrent les maisons, & mirent le feu en différens quartiers. On vendit à l'enchère tous les prisonniers de condition libre; & l'argent que l'on en tira, fut attribué au fise. Camille, après le partage du butin fait dans les maisons, ordonna le dépouillement des temples, & forma le dessein de transporter religieusement à Rome la statue de Junon; en conséquence il choisit dans son armée des jeunes gens bien faits, à qui il ordonna de se purifier par des ablutions & de se revêtir d'habits blancs.

Ce fut à eux qu'il confia le soin de porter à Rome le simulacre de la déesse, & les offrandes qu'on lui avoit faites de tout tems. La jeune troupe entra dans son temple avec un grand air de modestie & de vénération. D'abord Camille toucha la statue, liberté qui n'étoit permise, parmi les Etruriens, qu'à un seul prêtre d'une famille marquée. On dit qu'ensuite il lui demanda si elle consentoit de venir à Rome, & que la statue, selon les uns, lui fit signe, & selon les autres, lui répondit qu'elle partiroit volontiers. Elle fut placée sur le mont Aventin, où elle demeura longtems dans un temple.

Ainsi périt la fameuse ville de Veies, qui fut dépouillée tout-à-la-fois de ses richesses, de ses habitans & de ses dieux. On peut juger de sa force par la difficulté que Rome eut à la soumettre. Dix ans suffirent à peine à la réduire. On n'en discontinua le siège ni pendant l'hiver, ni pendant l'été. Enfin elle fut prise par la sappe, & l'artifice y eut plus de part que la valeur même.

Les habitans de Veies sont appelés Veientis par Cicéron, *l. I. de divinac. c. xlv.* & Veientani par Pline, *l. III. c. v.* C'étoit une colonie grecque venue en Italie d'Argos, où Junon étoit particulièrement adorée. Le pays des Veiens compoisoit un quartier de l'Etrurie, qui n'étoit séparé des Sabins & des Latins que par le Tibre; c'est aujourd'hui la partie la plus orientale du patrimoine de S. Pierre.

Les Romains ne détruisirent pas entièrement la ville de Veies. Tite-Live, *l. XXXIX. c. ix.* fait entendre qu'elle subsistoit encore après la guerre punique; & Rome y envoya une colonie que Frontin nomme *Colonia vejus*. Depuis elle tomba tellement en ruine, qu'on n'en reconnoissoit plus la place. Holstein a eu beaucoup de peine à en trouver quelques vestiges sur une colline escarpée, vis-à-vis de l'île *Farnesia*, aujourd'hui *Isola*; cette position s'accorde avec celle que Denys d'Halicarnasse donne à la ville de Veies. (D. J.)

VEILLANE, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Vigliana*, petite ville d'Italie, dans le Piémont, au marquisat de Suze, près de la Doire, appelée *Doria-Riparia*, à 14 milles au nord-ouest de Turin. *Long. 24. 55. latit. 44. 53.* (D. J.)

VEILLE, f. f. (*Physiolog.*) dans l'économie animale, état du corps humain dans lequel les actions des sens internes & externes, & des muscles peuvent se faire facilement, sans trouver aucune résistance. Je suis sûr que je veille lorsque mes yeux ouverts apperçoivent les corps qui m'environnent; car mes yeux voyent confusément quand j'ai envie de dormir, & je ne vois plus rien quand je dors. Je veille si j'entends les sons qui sont à la portée de mon oreille; je dors si je ne les entends pas. Je veille lorsque je marche ou je parle à volonté; je veille lorsque mon cerveau est dans cette disposition physique, au moyen de laquelle les impressions externes appliquées à mes organes excitent certaines pensées. Je veille enfin lorsque le principe moteur des muscles, au moindre changement du principe pensant, est prêt

à être déterminé vers les muscles, quoique souvent il n'y coule point actuellement.

VEILLE, (*Antiq. rom.*) *vigilia*, partie de la nuit. Les Romains divisoient la nuit en quatre parties égales. La première commençoit ordinairement depuis six heures du soir jusqu'à neuf; la seconde depuis neuf jusqu'à minuit; la troisième depuis minuit jusqu'à trois heures du matin; la quatrième depuis trois heures jusqu'à six. La même chose se pratiquoit dans les villes de guerre, & par-tout où il y avoit des garnisons. (D. J.)

VEILLE, (*Hist. eccléf.*) on appelle *veille* le jour qui précède la fête de quelque saint. Ce nom signifioit autrefois non pas le jour, mais la nuit pendant laquelle les Chrétiens veilloient sur les tombeaux des martyrs, en chantant des hymnes à l'honneur de ceux dont on devoit solemniser la fête le lendemain. On appella ces sortes de veilles, *natalitia*, non par rapport au jour de la naissance, mais par rapport à une autre vie plus heureuse que celle qu'ils avoient perdue.

Plusieurs savaans croient qu'on commença les veilles dans le second siècle de l'église, & que ce fut pour célébrer le martyre de S. Polycarpe, évêque de Smyrne; mais cette époque est fort contestée, & véritablement il est difficile de la fixer: ce qu'il y a de plus vrai, est que c'étoit sur le tombeau des martyrs que l'on solemnisoit la *veille* du jour du martyre du saint que l'on invoquoit.

On avoit accoutumé de publier la fête des martyrs que l'on devoit célébrer: cette publication se faisoit secrètement dans les tems de persécution par un homme préposé pour cette fonction, & que l'on appelloit *curfor*. C'étoit principalement pendant la nuit que les assemblées se faisoient, comme nous l'apprenons de Tertullien & de Clément d'Alexandrie; on éclairoit les lieux d'assemblée par le moyen des cierges & d'autres matières qui produisoient une lumière suffisante pour suppléer au défaut du jour.

Il est aisé de comprendre que dans la suite des tems cette pratique religieuse tomba dans plusieurs abus, & le scandale devint si public, que dans le septième siècle on défendit les veilles nocturnes: ce qui fut confirmé par plusieurs conciles généraux & par des synodes particuliers. (D. J.)

VEILLE des armes la, (*Hist. de la Chevaler.*) ancienne cérémonie, qui consistoit en ce que la veille que quelqu'un devoit être fait chevalier, il passoit la nuit à veiller dans une chapelle où étoient les armes dont il devoit être armé le lendemain; & en ce sens on disoit, faire la *veille des armes*. Voyez *l'Hist. de la Chevalerie* par M. de Sainte-Palaye. (D. J.)

VEILLE-LA-DRISSE, (*Marine.*) commandement de se tenir prêt à amener les huniers.

VEILLE-L'ÉCOUTE-DE-HUNE, (*Marine.*) commandement de tenir l'écoute de hune prête à être larguée.

VEILLE-LES-HUNIER, (*Marine.*) c'est la même chose que *veille-les-drisses*. Voyez VEILLE-LA-DRISSE.

VEILLER, v. act. & neut. (*Gram. franç.*) c'est être dans l'état qu'on désigne par *veille*. Voyez l'article VEILLE.

*Veiller une personne*, se dit en deux sens bien différens. Il signifie *passer la nuit* auprès d'un malade pour en avoir soin, comme, on le *veille* toutes les nuits: je l'ai déjà *veillé* deux fois; & il signifie aussi *épier une personne*, la *suivre de près*, comme, on le *veille* de près, on le *veille* avec tant de soin qu'il ne sauroit échapper.

*Veiller sur les actions*, sur la conduite de quelqu'un, se prend en bonne & en mauvaise part; exemples: il *veille* sur toutes les actions de son ennemi; un bon pere doit *veiller* sur la conduite de ses enfans.

*Veiller à quelque chose*, se prend toujours pour en



avoir soin ; je *veillerai* à votre affaire. M. Despreaux s'est servi fort agréablement du verbe *veiller*.

*Ces pieux saints veilloient à bien dormir.*

(D. J.)

**VEILLER**, (*Swisprud.*) signifie en cette matière être attentif à la conservation de ses droits ; c'est en ce sens que l'on dit que *vigilantibus jura profunt*. Un créancier, en formant son opposition, *veille* pour empêcher que l'on ne purge ses droits par un décret, par des provisions d'un office, par des lettres de ratification d'une rente sur le roi. Le tuteur est obligé de *veiller* à la conservation des biens de ses mineurs. Tant que le vassal doit, le seigneur *veille*, & vice versa, c'est-à-dire que le seigneur qui a saisi, fait les fruits siens, tant que le vassal néglige de prêter la foi, ou au contraire que le vassal gagne les fruits, tant que le seigneur ne saisit pas. Voyez CRÉANCIER, DÉCRET, OPPOSITION, SAISIE, TUTEUR, SEIGNEUR, VASSAL. (A)

**VEILLER**, (*Marine.*) c'est prendre garde à quelque chose. On dit qu'il faut *veiller* les mâts & non le côté, quand on veut faire entendre que les mâts d'un vaisseau sont bons, & qu'ils vireront plutôt que de démater. On dit encore qu'une ancre est à la *veille*, quand elle est prête à être mouillée, & qu'une bouée est à la *veille*, lorsqu'elle flotte sur l'eau, & qu'elle montre où l'ancre est mouillée.

**VEILLER**, (*terme de Fauconnerie.*) c'est empêcher l'oiseau de dormir, afin de le dresser.

**VEILLOIR**, s. m. *terme d'ouvriers en cuir* ; on nomme ainsi parmi les ouvriers qui travaillent en cuir, comme bourreliers, maletiers, cordonniers, save-tiers, &c. une petite table sur laquelle les compagnons mettent leur chandelle & leurs outils lorsqu'ils commencent à *veiller*, & autour de laquelle ils s'arrangent pour profiter tous de la lumière. *Savary.*

(D. J.)

**VEILLOTE**, s. f. *terme de Faucheur* ; petit tas de foin qu'on fait, lorsque l'arbre du pré est fauché, & qu'on fane à dessein de la réduire le plutôt qu'il est possible en foin. (D. J.)

**VEINE**, s. f. *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux vaisseaux ou conduits qui reçoivent le sang de toutes les parties du corps, où les artères l'ont distribué, & le rapportent au cœur. Voyez *Pl. d'Anatom.* *Angiol.* Voyez aussi SANG, &c.

Les *veines* ne sont qu'une continuation des extrémités des artères capillaires, qui se résorbent vers le cœur. Voyez CAPILLAIRE & ARTERE.

Comme elles se réunissent à mesure qu'elles approchent du cœur, elles forment à la fin trois grosses *veines* ou troncs ; savoir, la *veine cave descendante*, qui rapporte le sang de toutes les parties au-dessous du cœur. La *veine cave ascendante*, qui rapporte le sang de toutes les parties au-dessus du cœur. Et la *veine porte*, qui va se rendre au foie. Voyez CAVE, CŒUR, PORTE, &c.

L'anastomose des *veines* & des artères a été vue au microscope dans les piés, les queues, &c. des grenouilles, & d'autres animaux amphibies, premièrement par Leuwenhoeck : mais depuis elle a été observée en d'autres animaux, & surtout dans l'épilon du chat, par Cowper ; on l'a remarquée dans différentes parties du corps humain ; mais elle n'est pas constante, &c. Voyez ANASTOMOSE, CIRCULATION, &c.

Les tuniques des *veines* sont quatre, & les mêmes que celles des artères, excepté que la tunique musculaire est fort mince dans toutes les *veines*, ainsi que dans les artères capillaires ; la pression du sang contre les parois des *veines* étant moindre que contre celles des artères, parce que la force du cœur est fort affoiblie dans les capillaires. Voyez *Pl. anatom.*

(*Angiol.*) Voyez aussi l'article PHLÉBOTOMIE.

Les *veines* n'ont point de battement, parce que le sang y est poussé d'une manière uniforme, & qu'il coule d'un canal étroit dans un plus grand. Mais elles ont un mouvement péristaltique, qui dépend de leur tunique musculaire. Voyez POULS, &c.

Les *veines capillaires* s'unissent les unes avec les autres, comme il a été dit des artères capillaires ; mais leur direction est entièrement contraire : car au lieu qu'une artère est un tronc qui se divise en plusieurs branches & plusieurs capillaires, une *veine* est un tronc formé de la réunion de plusieurs capillaires. Voyez CAPILLAIRE.

Dans toutes les *veines* qui sont perpendiculaires à l'horizon, excepté dans celles de la matrice, & dans la *veine porte*, il y a de petites valvules ou soupapes. Quelquefois il n'y en a qu'une, quelquefois il y en a deux, & d'autres fois trois, placées ensemble, comme autant de demi-dez attachés aux parois des *veines*, avec leurs ouvertures tournées vers le cœur.

Ces valvules sont pressées contre les parois des *veines* par le sang qui coule vers le cœur ; mais elles empêchent le sang de revenir du cœur, & en fermant les *veines*, soutiennent le poids du sang dans les gros troncs. Voyez VALVULE.

Les *veines* sont distinguées par rapport à leur situation, en *supérieure* & *inférieure*, *ascendante* & *descendante* ; en *droite*, comme la mésentérique, & en *gauche*, comme la sphérique ; en *interne*, comme la basilique, & en *externe*, comme la céphalique.

Plusieurs *veines* tirent aussi leurs noms des parties où elles se trouvent, comme les jugulaires, les diaphragmatiques, les rénales, les iliaques, les hypogastriques, les épigastriques, les axillaires, les crurales, les ombilicales, les furales, la sciatique, la saphène, la médiane, la céphalique, la thorachique, la souclavière, l'intercostale, la coronale, l'hémorrhoidale, la cervicale, la thymique, la mammillaire, la gastrique, la stomachique, l'épiploïque, la splénique, &c.

On distingue aussi les *veines* à raison de leurs fonctions particulières, en spermatisées, émulgentes, &c. Voyez toutes ces *veines* représentées dans la *Pl. anat.* (*Angiol.*) & leur descriptions particulières dans leur articles propres. Voyez JUGULAIRE, &c.

**VEINE**, (*Maréchal.*) presser la *veine*. Voyez PRESSER. *Barrer la veine.* Voyez BARRER.

**VEINES**, se dit aussi des raies ou des ondes de différentes couleurs qu'on aperçoit sur plusieurs sortes de bois, de pierres, &c. comme si elles y eussent été peintes ; & que les peintres même imitent souvent, en peignant les menuiseries, &c.

En général le marbre est rempli de pareilles *veines*. Voyez MARBRE.

Le lapis lazuli a des *veines* qui ressemblent à de l'or. Voyez LAPIS.

Ovide parlant des métamorphoses des hommes en pierres, dit : *qua modo vena suis, sub eodem nomine mansit.*

Les *veines* dans les pierres sont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur consistance, comme d'être trop dures ou trop tendres ; défaut qui fait éclater & fendre les pierres dans ces endroits.

*Veine* est un mot qui se dit aussi dans le même sens que *stratum*, pour exprimer les différentes dispositions ou espèces de terre qu'on rencontre en creusant. Voyez STRATUM.

Ainsi on dit une *veine* de sable, une autre de roc, &c. une *veine* d'ocre, de vitriol, d'alun, de calamine, de charbon, &c. Les eaux minérales acquièrent leurs différentes qualités en passant par des *veines* de vitriol, de soufre, &c. Voyez MINÉRAL.

On dit dans le même sens une *veine* d'or, d'argent,

de mercure, &c. & on entend par-là certaines parties de la terre dans lesquelles on trouve de la mine de ces métaux, qui se distribue en différentes branches, comme font les veines dans le corps. Voyez MINE.

L'avernier donne une description des veines qui sont dans les mines de diamans de Golconde, avec la manière de les tirer. Voyez DIAMANT.

VEINES métalliques, (Hist. nat.) voyez l'article FILON.

VEINE, (Architecture.) c'est une beauté & un défaut dans la pierre, dans le marbre & dans le bois. Nous allons distinguer ces défauts pour chaque matière d'après Daviler.

Veine de bois. C'est une variété qui fait la beauté des bois durs pour le placage, & c'est un défaut dans ceux d'assemblage de menuiserie, parce que la veine est alors une marque de tendre ou d'aujour.

Veine de marbre; c'est une variété qui fait la beauté des marbres mêlés. Les veines grises sont un défaut dans les marbres blancs, pour la sculpture, quoiqu'elles fassent la beauté des marbres blancs.

Veine de pierre; défaut de la pierre qui provient d'une inégalité de consistance par le dur & le tendre. La pierre se moie & se délite à l'endroit de ce défaut, qui est encore une tache au parement, qui fait rebuter la pierre dans les ouvrages propres. (D. J.)

VEINES d'eau, (Archit. Hydraul.) ce sont dans la terre des filets d'eau qui viennent d'une petite source, ou qui se séparent d'une grosse branche, & qu'on recueille, comme des pleurs de terre dans des réservoirs. (D. J.)

VEINEUX, EUSE, adj. en Anatomie, qui appartient aux veines. Voyez VEINE.

Artere veineuse, voyez ARTERE, POU MON, CIRCULATION, &c.

VEJOVIS ou VEJUPITER, (Mythol.) c'est à dire, Jupiter vengeur; il avoit sous ce nom un temple à Rome près du capitol; il étoit représenté avec des flèches à la main, pour marquer que ce dieu est toujours prêt à punir les criminels, & à venger les crimes secrets; les coupables tâchoient de l'apaiser par le sacrifice d'une chevre. (D. J.)

VEIRAT, voyez MAQUEREAU.

VEIROS, (Géogr. mod.) petite ville de Portugal, dans l'Alentejo; sur la rivière d'Anhalouva, près de Fonteira. Elle est défendue par un château. (D. J.)

VEISSEL, f. m. (Com.) mesure des grains dont on se sert à Chambéry en Savoie. Le veissel pèse 140 livres poids de Genève. Dictionn. de Comm.

VEIT, SAINT, ou FIUME, (Géogr. mod.) petite ville d'Italie, dans l'Istrie; sur le golfe de Venise, à 12 lieues au sud-est de Capo d'Istria, avec un port. Elle dépend de la maison d'Autriche. Long. 32. 10. latit. 45. 24. (D. J.)

VEIT, SAINT, (Géogr. mod.) ville d'Allemagne, dans la basse Carinthie, au confluent des rivières de Glan & de Wunich, au nord-ouest & à 4 lieues de Clagenfurt. Elle est entre quatre montagnes. Long. 31. 47. latit. 46. 31.

VELABRE, f. m. (Épogr. de Rome.) velabrum; le velabre étoit un lieu de Rome, proche le quartier des Toscans. Il étoit séparé en deux par le marché aux poissons, & tout garni de boutiques, surtout de vendeurs d'huile.

Velabrum pour vehiculabrum, lieu où l'on passe en voiture, velabrum dicitur à vehendo. La raison en est que le velabre étoit un lieu fort bas au pied du mont Aventin, il se trouvoit inondé toutes les fois que le Tibre se débordoit, & alors on avoit besoin de voitures pour y passer.

Ceux qui tirent ce nom de velum, voile, ne prennent pas garde, dit le P. Sanadon, que le velabre s'appelloit ainsi, long-tems avant que Quintus Ca-

tulus se fût avisé de le faire couvrir de toiles. Tarkin, cinquième roi de Rome, remédia aux inondations que souffroit le velabre, par ces prodigieux conduits souterrains & bien voutés, où l'eau du fleuve se retiroit dans les débordemens, & dont Pline admire encore la beauté & la fermeté 800 ans après. Agrippa y fit aussi d'autres ouvrages. (D. J.)

VELAIRE, f. m. (Aniq. rom.) velarius, huissier de la chambre de l'empereur chez les Romains. Les empereurs avoient des huissiers à la porte de leur chambre, qui étoient préposés pour l'ouvrir, en levant le voile ou la portière; on les appelloit velarii, & c'est ainsi qu'ils sont nommés dans les anciennes inscriptions. Gruter en cite une conçue en ces termes: *Thalins praepositus velariorum domus Augusta*; & ensuite *L. Flavius supra velarios de domo Aug.* (D. J.)

VELAMENTUM BOMBYCINUM, est un nom latin, que quelques anatomistes donnent à la membrane veloutée ou tunique interne des intestins. Voyez INTESTINS.

VELAR ou TORTELLE, (Hist. nat. Bot.) *erysimum*; genre de plante à fleur en croix composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux, & divisée en deux loges par une cloison intermédiaire; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent minces & arrondies. Ajoutez aux caractères de ce genre le port des plantes de ses espèces. Tournesort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

L'espèce commune d'*erysimum* est nommée *erysimum vulgare*, par C. B. P. & T. J. R. H. 228. la racine est simple, de la grosseur du petit doigt ou environ, blanche, ligneuse, âcre, & ayant la saveur de la rave; ses tiges sont hautes de deux coudées, cylindriques, fermes, rudes & branchues; ses feuilles sont en grand nombre vers le bas, longues d'une palme & plus, velues, divisées de chaque côté en plusieurs lobes, comme triangulaires; celui qui est à l'extrémité est plus ample, & partagé en trois.

Ses fleurs sont très-petites, disposées en longs épis sur les rameaux; elles sont en croix, composées de quatre pétales, jaunes, contenues dans un calice à quatre feuilles velues; leur pistil se change en une silique longue au moins d'un demi-pouce, cylindrique, terminée par une corne partagée en deux loges qui contiennent de petites graines brunes, d'une saveur piquante.

On trouve fréquemment cette plante sur les murs, les masures, & le long des haies; elle est fort estimée pour résoudre & enlever par l'expectoration, la mucosité gluante qui se trouve dans la gorge, dans les bronches, & dans les vésicules du poumon; elle agit par ses parties subtiles, volatiles & âcres, qui incisent, résolvent, & détergent.

Après l'incendie de Londres, les botanistes observèrent une grande quantité de l'espèce de velar; nommée *erysimum l-tisofolium, majus, glabrum*, qui parut sur plus de deux cens arpens de terre, où l'incendie s'étoit étendue. Ce fait singulier prouve bien & la grande multitude de semences de plantes répandues par-tout, & la nécessité de certaines circonstances pour les faire éclore. La terre est donc pleine d'une infinité inconcevable de végétaux parfaitement formés en petit, & qui n'attendent pour paroître en grand, que certains accidens favorables; & l'on pourra imaginer de-là, quoiqu'il très-imparfaitement, combien de différentes richesses la nature renferme dans son sein! (D. J.)

VELAR, ou TORTELLE, (Mat. méd. & Pharmac.) cette plante est de la classe des crucifères de Tournesort; elle est dans un état moyen ou tempéré relativement au principe mobile, c'est à dire à l'alkali volatil spontané, qui est propre à toutes les plantes de cette classe. La plante entière est d'usage: on peut l'employer

l'employer comme anti-scorbutique, avec les autres matieres végétales analogues; c'est sur-tout sa graine qui est recommandée contre cette maladie; elle approche beaucoup pour la saveur de celle de roquette & de moutarde. Les auteurs la recommandent aussi à la dose d'un gros en substance, dans la suppression d'urine, & dans les ulcères des poulmons.

Mais la vertu la plus célébrée du *velar*, c'est celle que les médecins lui ont assez généralement reconnue de guérir l'asthme, la toux invétérée, & surtout l'enrouement & l'extinction de voix; qualités qu'on a attribué cependant aussi aux navets & aux choux, qui à la vérité sont fort analogues au *velar*. Rondelet qui a mis le premier cette plante en usage, l'a spécialement employée pour rétablir la voix; & on dit qu'il l'a rendue par ce seul remède à plusieurs chantres de tout âge qui l'avoient entièrement perdue; c'est de cette tradition que vient sans doute le nom de *sirop du chancre*, qu'on donne communément à un sirop de *velar* composé, qui est fort usité contre l'enrouement. Voici la préparation de ce sirop, selon la pharmacopée de Paris.

*Sirop composé de velar, ou sirop du chancre.* Prenez orge entier, raisins secs mondés, réglisse sèche râpée & pilée, de chacun deux onces; bourrache & chicorée, de chacune trois onces; faites bouillir dans douze livres d'eau commune jusqu'à la dissipation de la quatrième partie; passez avec expression; d'autre part prenez *velar* frais trois livres, racine d'aulnée & de pas d'âne récente, de chacune deux onces; capillaire de Canada une once, sommités sèches de romarin & de sthæcas, de chacun demi-once; semences d'anis, six gros; fleurs sèches de violette, de bourrache, & de buglose, de chacun deux gros; ayant haché ou pilé ce qui doit être haché ou pilé, versez sur toutes ces matieres la précédente décoction encore bouillante; macérez pendant vingt-quatre heures dans un alembic d'étain ou de verre, alors retirez par la distillation au bain marie, huit onces de liqueur, de laquelle vous ferez un sirop en y fondant le double de son poids de beau sucre à la chaleur du bain marie.

Prenez le résidu de votre distillation, passez-le avec une forte expression, clarifiez-le au blanc d'œuf avec trois livres de sucre & une livre de beau miel, & cuisez-le en consistance de sirop que vous mêlerez, lorsqu'il sera presque refroidi, avec le précédent.

La dose de ce sirop est d'une ou de plusieurs onces dans une décoction ou une infusion convenable, telle que l'eau-de-vie, l'infusion de thé, de pié de chat, de coquelicot, &c.

On trouve aussi dans les boutiques un sirop de *velar* simple, qui n'est pas inférieur à celui-ci; ou du moins qui lui est fort analogue quant aux principes fournis par le *velar*, si on le préparoit par la distillation, comme le sirop composé. On ne devine pas trop pourquoi la pharmacopée de Paris néglige de retenir dans le sirop simple, le principe mobile du *velar* qu'elle ménage dans le sirop composé. Le *velar* entre dans le sirop composé de rossolis. (D. J.)

**VELAUDORUM**, (*Geogr. anc.*) ville des Séquaniens; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Milan à Strasbourg, en prenant par les Alpes graiennes. Elle est entre *Vesuntinæ* & *Epamantadurum*, à vingt-deux milles du premier de ces lieux, & à douze milles du second. (D. J.)

**VELAW**, LE, ou LE VELUWE, (*Geogr. mod.*) quartier de la province de Gueldre; il contient cette partie de la Gueldre-hollandoise, renfermée entre le Rhin, l'Issel, & le Zuiderzée; & confine au couchant à la province d'Utrecht. C'est un pays de landes & de bruyères. Le *Velaw* a été long-tems un arrière-fief de l'église d'Utrecht; mais le duc de

Tom. XXI.

Gueldre étant tombé entre les mains de princes très-puissans, les évêques n'eurent plus aucune seigneurie directe ni utile, dans le duché de Gueldre. Les principales places du *Velaw* sont Arnheim & Harderwick. (D. J.)

**VÉLAY**, LE, (*Geog. mod.*) contrée de France, dans le gouvernement militaire de Languedoc. Elle est bornée au nord par le Forez, au midi par le Gévaudan, au levant par le Vivarais, & au couchant par la haute Auvergne. C'est un petit pays de montagnes couvertes de neige une partie de l'année, & dans lesquelles cependant on nourrit des bestiaux qui font subsister le canton. Il se tient dans le *Vélay* de petits états particuliers, auxquels préside l'évêque du Puy, capitale du *Vélay*, nommée *Rovesio* par Ptolomée, & dans la carte de Peutinger; mais elle quitta ce nom peu de tems après, pour prendre celui des peuples *Velavi*.

César dit que ces peuples étoient dans la dépendance des Auvergnats, *in clientelâ Arvernorum*. Ils étoient du nombre des Celtes, qui furent joints par Auguste à l'Aquitaine. Le *Vélay*, après la division de l'Aquitaine en deux provinces, fut mis sous la première dans le quatrième siècle; il tomba dans le cinquième sous le pouvoir des Visigoths; & dans le sixième, après la mort d'Alaric, sous la domination des Francs. Ceux du *Vélay* étoient comme les Auvergnats leurs voisins, sujets des rois d'Austrasie, qui tenoient une partie de l'Aquitaine.

Le duc Eudes se rendit maître du *Vélay*, & son petit-fils en fut dépouillé par Pepin, dont les descendants jouirent de ce pays jusqu'au règne de Louis d'Outremer. Ce roi donna le *Vélay* à Guillaume *Têtes d'étoiles*, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ses successeurs donnerent une partie du *Vélay* en fief, & l'autre partie à l'évêque de la ville du Puy, dans laquelle on avoit établi le siège épiscopal du *Vélay*. (D. J.)

**VELCERA**, (*Geog. anc.*) ville de l'Illyrie. Ptolomée, l. II. c. xvij. la marque sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Oënus & la ville Seni. Thevet dit que le nom moderne est *Bachatin*. (D. J.)

**VELCY-ALLÉ**, (*Vannerie.*) cri dont doit user le valet de limier en parlant à son chien, pour l'obliger à suivre les voies d'une bête quand il en a rencontré; ce cri peut servir aussi pour faire guéter & reguêter les chiens courans.

*Velcy-va-avant*, cri que doit dire le valet de limiers en parlant à son chien, lorsqu'il court une bête qui va d'assurance, & quand il en revient des voies, & quand ce sont des foulées ou des portées, il doit dire, *velcy-va-avant par les foulées*, ou *portées*, ou *par les fumées*, s'il s'en trouve & que c'en soit la saison.

*Velcy-revary-volcelais*, se dit d'un cerf qui ruse, & qu'on voit revenir sur les mêmes voies.

**VELDENTZ**, (*Geog. mod.*) château d'Allemagne au cercle du bas Rhin, près de la Moselle, chef-lieu d'un comté enclavé dans l'archevêché de Treves, trois milles au-dessus de Traerbach. *Longit.* 24. 35. *latit.* 49. 51. (D. J.)

**VELDIDENA**, (*Geog. anc.*) lieu de la Germanie, à 33 milles de *Vipitenum*, selon l'itinéraire d'Antonin. On croit que c'est aujourd'hui Wilten, abbaye de l'ordre de Prémontré, au voisinage d'Inspruck. (D. J.)

**VELESCY-ALLÉ**, (*Vannerie.*) cri dont on doit user quand on voit des suites de loup, de sanglier, & de renard.

**VELETTE**, s. f. (*Ichthiolog.*) nom que donnent les Provençaux à un petit poisson fort singulier, qui flotte par milliers sur la surface de la Méditerranée. Je ne sache que M. de la Condamine qui l'ait décrit.

Ce petit poisson est de forme ovale, à-peu-près de

T T T T



la grandeur d'une moule, mais sans coquille, fort plat, n'ayant pas une ligne d'épaisseur; sa longueur est depuis sept à huit lignes jusqu'à un pouce & demi, & sa largeur à-peu-près la moitié de sa longueur; quelques marins ont rapporté en avoir vu comme la main vers nos îles d'Amérique, & d'une autre espèce sur nos rivières.

Quoi qu'il en soit, le corps de ceux dont il est ici question, est une substance molle, visqueuse, de couleur d'indigo foncé; les bords sont plus minces & plus transparents; le milieu est couvert de quantité de petits filets de relief argentés, qui forment des ovales concentriques & parallèles, lesquelles se perdent & deviennent imperceptibles, en approchant des bords. Toutes ces ovales sont traversées de plusieurs lignes qui partent de leur centre commun, comme dans les toiles d'araignées de jardin; le centre qui forme une éminence pointue, est l'endroit le plus relevé du corps de l'animal; le dessous vers le bord, est hérissé d'une prodigieuse quantité de filamens bleus, de trois à quatre lignes de long, qui paroissent être les pattes ou les nageoires de ce poisson, & qui ne se distinguent bien que dans l'eau. Il nage, ou pour mieux dire, il flotte sur la surface de la mer selon sa longueur, mais ce qui l'aide à s'y soutenir, & qui lui fait donner le nom de *velette*, est une espèce de crête qui s'élève verticalement sur la surface supérieure.

Cette crête lui sert pour ainsi dire de voile, que les Provençaux nomment *vèle*; elle est à-peu-près aussi haute que l'animal est large; elle le traverse en ligne droite, obliquement; l'obliquité de la voile est toujours du même sens, c'est-à-dire de gauche à droite, en passant de la partie antérieure à la postérieure; son contour est à-peu-près demi-circulaire, excepté qu'il se termine au sommet par un angle saillant. Cette crête, voile, ou cartilage, comme on voudra la nommer, est très-mince, transparente & semblable à du talc; en la regardant de près, on la voit traversée d'un nombre infini de rameaux déliés qui forment une espèce de rézeau; elle a au toucher quelque solidité, à-peu-près comme de la corne très-mince, mais elle est bordée d'une membrane plus déliée, plus molle & plus transparente, qui se flétrit & s'affaïsse aussitôt que l'animal est hors de l'eau, d'où l'on peut à peine le retirer sans le blesser.

M. de la Condamine a mis plusieurs de ces insectes de mer dans un vaisseau rempli d'eau, où ils n'ont pas paru vivre plus d'une heure. On reconnoit qu'ils ne sont plus vivans, lorsqu'ils ne se soutiennent plus sur l'eau, comme dans leur situation ordinaire, qu'ils enfoncent plus d'un côté que de l'autre, ou qu'ils font tout-à-fait renversés la voile en bas. *Mémoire de l'acad. des Sciences, ann. 1732. p. 320. (D. J.)*

VELEZ DE GOMERE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Fez, sur la côte de la Méditerranée, à quarante lieues de Malaga. Il y a un méchant arsenal, & un château où réside le gouverneur. Son port est capable de contenir quelques petits vaisseaux. Le pays ne produit qu'un peu d'orge, & n'offre par-tout que roches. C'est le port de la Méditerranée le plus proche de Fez. *Longitude 13. 32. Latit. 35. (D. J.)*

VELEZ-MALAGA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Grenade, dans une grande plaine, à deux milles de la mer, & à quatorze milles de Malaga. *Long. 13. 52. Latit. 36. 27. (D. J.)*

VELIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lucanie, dans le golfe Elcate, vis-à-vis des îles Oénétrides, sur le Héles, ou l'Hales; cette ville se nomme aujourd'hui *Pisciota*, & la rivière l'*Alanie*. Les îles Oénétrides sont *Poncia* & *Isacia*. *Velia* est appelé par les Grecs *Elea*; & d'abord qu'elle fut fondée par les Phocéens, elle s'appella *Hylea*; Strabon, l. VI. dit qu'auprès

du golfe Poestanus, il y en a une autre qui lui est contigu, où l'on voit une ville qui fut appelée *Hylea*, par les Phocéens ses fondateurs, *Elia* par d'autres, du nom d'une certaine fontaine, & que de son tems on la nommoit *Elea*.

Selon Etienne le géographe, la ville d'Eléa avoit pris son nom d'une rivière qui la baignoit, & de son tems cette ville se nommoit *Velia*. Cette rivière est l'Héles, d'où on appella la ville *Hylea*, & dans la suite l'aspiration fut changée en la lettre V. Plin. l. III. c. v. Cicéron, l. VII. *épist. xix.* & Velléius Paterculus, l. II. c. lxxix. disent *Velia*.

Le nom des habitans varie comme celui de la ville, les anciens écrivent quelquefois *Elleates*, quelquefois *Velienses*, & Virgile, *Aeneid*, l. VI. vers 366. dit:

*Portusque require Velinos.*

Ses médailles se connoissent par ce mot, *ΥΕΛΗΩΝ*. Cette ville a été la patrie de Zénon Eléate, l'un des principaux philosophes de l'antiquité, & qui florissoit dans la soixante & dix-neuvième olympiade. Il fut disciple de Parménide, & l'un des plus beaux hommes de son tems, en quoi il ressembloit à Apulée, à Pythagore, & à plusieurs autres philosophes. Zénon est nommé le *Palamède d'Eléa*, dans le sophiste de Platon; c'étoit un philosophe qui renversoit beaucoup d'opinions, & qui en gardoit très-peu pour lui. Ses sentimens étoient à-peu près les mêmes que ceux de Xénophanes & de Parménides, touchant l'unité, l'incompréhensibilité, & l'immuabilité de toutes choses; vous en trouverez l'exposition dans ce Dictionnaire.

On a eu soin à l'article SIDON, de distinguer les différens philosophes qui ont porté le nom de Zénon, car il ne faut pas les confondre; celui-ci est non-seulement connu pour être l'inventeur de la dialectique la plus captieuse, mais sur-tout pour avoir entrepris de redonner la liberté à sa patrie opprimée par un tyran. Son projet ayant été découvert, il souffrit avec une fermeté extraordinaire les tourmens les plus rigoureux. Voyez ce qu'en rapporte Diogène Laërce, liv. IX. avec le commentaire de Ménage. (*D. J.*)

VELIA, (*Géog. anc.*) lieu de la ville de Rome, selon Denys d'Halicarnasse, l. V. c. xix. C'étoit une éminence escarpée, qui commandoit le marché de Rome & les comices; ou plutôt c'étoit la croupe du mont Palatin, du côté où cette montagne dominoit le marché de Rome. (*D. J.*)

VELIATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie. Plin. l. III. c. xv. qui les met dans la huitième région, les surnomme *Vedari*. Ce sont les mêmes *Veliates* qu'il place dans la Ligurie; car la Ligurie étoit dans la huitième région, & ce sont les *Veliates* de Valerius Flaccus.

VÉLIE, (*Topogr. de Rome.*) c'étoit une éminence sur le mont Palatin, exposée au soleil levant, & qui avoit vûe sur la place romaine. Cette éminence, dit Varron, fut nommée *Vellie*, à *velendū lanā*, parce qu'on y conduisoit les moutons, pour leur arracher la laine, avant qu'on eût l'usage de les tondre. Valerius Publicola bâtit d'abord sa maison au haut de cette éminence; mais comme on crut qu'il aspirait à la royauté, & qu'il vouloit s'en faire un lieu de défense, parce que la situation naturelle de sa maison avoit l'air d'une forteresse, il la démolit & en bâtit une autre au pied de la colline, afin que du sommet, ainsi qu'il s'en expliqua lui-même dans son apologie, le peuple pût l'accabler plus aisément de pierres, si jamais il trahissoit ses devoirs. (*D. J.*)

VELIKA, (*Géog. mod.*) petite ville de Hongrie, dans l'Esclavonie, au-dessous du confluent des rivières *Velika* & *Pakra*. Il y a des géographes qui prennent *Velika* pour l'ancienne *Variona*.

VELKA, LA, (Géog. mod.) rivière de Hongrie en Esclavonie. Elle prend sa source dans la partie septentrionale du comté de Czeits; & se perd dans la Save, à quelques lieues au-dessous de Sissek. (D. J.)

VELIKIE-LOUKI ou VELIKUTOUKI, (Géog. mod.) ville de l'empire russe, dans la partie occidentale du duché de Rzeva, entre Rzeva la déserte & Nevel, avec un château sur la rivière pour sa défense. Le nom de cette ville, en langue du pays veut dire *les grands prés*. Long. 49. 15. lat. 56. 33. (D. J.)

VELIN, s. m. sorte de parchemin plus fin, plus uni & plus beau que le parchemin ordinaire: il est fait de peau de veau, d'où lui vient son nom. Voyez *l'article PARCHEMIN & PAPIER*.

S. Jérôme place la découverte du *velin* sous le règne d'Attalus; il n'est pas le seul de ce sentiment. Izzès avance la même chose, ainsi qu'un écrivain anonyme dont Saumaïse rapporte les paroles dans ses *exercitations* sur Plin. L'un & l'autre font honneur de cette invention à Crates le grammairien, contemporain d'Attalus, & son ambassadeur à Rome; il y arriva l'année même de la mort d'Ennius, à ce que prétend Suetone, quoique sans aucun fondement; mais nous avons indiqué plus particulièrement l'époque du *velin* au mot PAPIER. (D. J.)

VELIN, (Doreurs.) les maîtres peintres & doreurs du pont Notre-Dame & du quai de Gèvres, nomment ainsi des bordures de bois uni, qui servoient autrefois à encadrer des images de *velin* d'une certaine grandeur, qui ont servi depuis de modèle déterminé pour toutes les estampes de leur volume.

VELIN, (Manufact.) c'est ce qu'on appelle communément *point royal* ou *point de France*. La manufacture de ce *velin* a été inventée dans la ville d'Alençon, & s'est communiquée dans quatre villes circonvoisines, où l'on ne le nomme point autrement que *velin*, quoique ce terme soit inconnu à Paris & ailleurs. On appelle *fil à velin* & *aiguilles à velin*, les fils fins & les petites aiguilles dont se servent les *velineuses*. Quoique cette sorte d'ouvrage soit inventé dans le dernier siècle, on ne fait pourtant pas ce qui lui a donné le nom de *velin*. Peut-être est-ce le *velin* effectif ou le parchemin, sur lequel les ouvrières travaillent, & qu'elles appellent *parches*. Savary.

VELINO LE, (Géog. mod.) rivière d'Italie; elle a sa source au royaume de Naples dans l'Apennin, à environ 45 milles de l'endroit où elle se jette dans la Nera, & à 4 milles au-dessus de Terni. La cascade du *Velino*, nommée la *casca del Marmore*, est préférable à celle de Tivoli, & ne cède qu'à celle de Niagara, dans l'Amérique septentrionale. Cette cascade consiste en ce que le *Velino*, grossi de plusieurs eaux, court rapidement à un rocher uni, & large de 60 pas, taillé à-plomb par la nature, & élevé d'environ 300 piés au-dessus d'un autre rocher que la chute continuelle des eaux a creusé comme un vaste gouffre; ce dernier rocher est semé de pointes inégales, où l'eau qui tombe de si haut se brise en une infinité de parties, qui jaillissent en l'air, fait comme une bruine; les rayons du soleil en tombant dessus, se réfléchissent diversément, & forment des milliers d'arcs-en-ciel qui changent & qui se succèdent les uns aux autres d'une manière admirable. (D. J.)

VELINUS LACUS, (Géog. anc.) lac d'Italie chez les Sabins, au nord de Casperia, & présentement appelé *Lago di Rieti*. Lorsque l'on assembla à Rome les députés des villes & des colonies, qui avoient intérêt au projet que l'on avoit proposé de détourner le cours des rivières & des lacs qui causoient les inondations du Tibre; les habitans de Réate empêchèrent, selon Tacite, *Ann. l. I. c. lxxix.* qu'on ne bouchât le passage par où le lac *Velinus* se décharge dans la Nera.

Tome XVI.

Plin. l. III. c. xij. dit que les Sabins habitoient sur les bords des lacs *Velini*, parce que ce lac est divisé en plusieurs parties qui sont formées par le fleuve *Velinus*, dont parle Virgile au vers 517 de l'*Énéid. l. VII.*

*Sulfurâ Noralbus aquâ fontisque Velini.*

Ce fleuve *Velinus* étoit accru de la rivière Téfonia, fameuse par la défaite de Rutilius, selon Orose, l. V. c. xvij. On voyoit autour du lac *Velinus*, des champs fertiles & de gras pâturages que Virgile, *Énéid. l. V. v. 712.* appelle *rosæ rura Velini*. (D. J.)

VELITES, s. m. pl. (*Art milit. des Rom.*) les *velites* étoient l'une des quatre sortes de soldats qui composoient les légions. On prenoit les plus jeunes & les plus pauvres, pour en former des *velites*; leur paie étoit moins forte que celle des autres soldats, & on les armoit à la légère. On les nommoit quelquefois *antesignani*, parce qu'on les plaçoit souvent avant les enseignes aux premiers rangs, & qu'ils commençoient le combat.

Ils avoient pour armes défensives, un petit bouclier rond, d'un pié & demi de diamètre; une espee de petit casque, d'un cuir fort, couvert de quelque peau de bête sauvage, comme de loup; mais sans armure, afin d'être plus dispos. Leurs armes offensives étoient l'épée, le javelot, d'un bois de la grosseur du doigt, long de trois piés, avec une pointe longue de huit pouces, mais si fine que ce javelot ne pouvoit être tourné contre celui qui l'avoit lancé.

Les *velites* armés de frondes, ne servoient que pour escarmoucher; aussi leur étoit-il permis de fuir, n'ayant point d'armes défensives pour en venir aux mains. Ils se rangeoient d'abord à la queue des troupes, & delà ils s'avançoient aux premiers rangs; quelquefois on les plaçoit dans les intervalles de la première ligne, d'où ils escarmochoient entre les deux armées; quand le choc commençoit, ils se retiroient derrière les autres, d'où ils lançoient leurs traits, ou des pierres avec la fronde, par-dessus la tête de ceux des premiers rangs; c'est ce qu'ils pouvoient faire avec d'autant plus de facilité, qu'on donnoit peu de hauteur à ces premiers rangs. Avant l'institution de cette milice, la première ligne de la légion servoit d'infanterie légère. Enfin on employoit souvent les *velites* pour accompagner la cavalerie dans les prompts expéditions.

Leur établissement ne se fit que dans la seconde guerre Punique, selon Valere Maxime, l. II. c. iij. qui fait l'honneur de cette idée à un centurion nommé *Quintus Mævius*. Ils étoient également distribués dans chaque corps, n'ayant point de commandant particulier. Selon Tite-Live, il y en avoit 20 dans chaque manipule; ce qui faisoit 60 par cohorte, & 600 par légion quand elle étoit de 6000 hommes. Avant qu'il y eût des *velites*, les troupes qui formoient l'infanterie légère s'appelloient *rorarii* & *accensi*. Voyez LÉGIION & MILITAIRE, discipline des Romains.

J'ajouterai seulement que pour bien entendre les historiens romains qui parlent souvent des *velites*, il faut savoir que ces sortes de soldats armés à la légère, se divisoient en frondeurs qui jetoient des pierres; en dardeurs qui lançoient le javelot, & en archers qui tiroient des fleches.

Sous les empereurs Trajan, Adrien & Antonin le pieux, les *velites* portoient un corcelet de fer, ou une cuirasse à écailles de poisson; mais les frondeurs en particulier, n'étoient vêtus que de leurs habits à pans du bas retroussés. Les archers ou tireurs d'arc avoient le pot en tête, une cotte-d'armes à écailles, un carquois garni de fleches, & du côté gauche une épée. Enfin ils portoient à la main l'arc avec lequel ils tiroient des fleches. (D. J.)

VELITIAE, (Géog. anc.) ville d'Italie. Festus, de

T T t t ij

*verbor. signif.* en fait mention au mot *nova curia*; en ces termes: *Velitia res divina sunt in veteribus curiis.* Elle tiroit son nom des peuples *Velitenses*, dont parle Pline, quoique la plupart des exemplaires imprimés de cet ancien lisent *Vellicenses*, au lieu de *Velitenses*. (D. J.)

**VELITIS**, (*Hist. nat.*) nom que les anciens donnoient à une espèce de sable, dont ils faisoient usage pour la composition du verre; ils choisissoient pour cela le sable le plus pur qui se trouvoit sur le bord des rivières, & ils le mêloient avec le *natron* ou sel alkali minéral. Ce sable se nommoit aussi *hyalitis* du mot grec *υαδος*, qui signifie verre.

**VELITRÆ**, (*Géog. anc.*) Vélitres, ville d'Italie, dans le Latium, & la capitale des Volques, aujourd'hui *Veltri* ou *Velltri*. Ancus mit le siège devant cette ville, & la pressa tellement, que les habitans réduits à l'extrémité, firent sortir de leurs murs leurs vieillards en état de supplians. Ceux-ci promirent de réparer au gré du roi, les torts que leurs concitoyens pouvoient avoir faits aux Romains, & de livrer les coupables. Ancus se laissa gagner par cette soumission, & mit les habitans de *Velitra* au nombre des alliés.

L'an 259 de la fondation de Rome, Virginius ayant battu les Volques, entra pêle-mêle dans la ville de *Velitra* avec les fuyards, & n'épargna qu'un petit nombre d'habitans qui mirent les armes bas. Trois ans après, la peste y fit de si grands ravages, qu'à peine il resta dans cette ville la dixième partie des citoyens. Ceux qui échappèrent furent contraints de se donner à la république de Rome, & de la supplier d'envoyer chez eux des habitans pour repeupler leur ville; les Romains y envoyèrent une colonie.

Environ cent cinquante ans après, les habitans de Vélitres, quoique colonie romaine, s'allierent avec les ennemis de Rome. On usa d'une grande sévérité à leur égard, leur ville fut rasée. Son sénat fut transporté ailleurs, & l'on ordonna à tous ses habitans, d'aller fixer leur demeure de l'autre côté du Tibre. Si quelqu'un entreprenoit de le repasser, on l'obligeoit à payer mille as d'airain, & l'on avoit droit d'exiger cette somme de lui, en le saisissant au corps. Les campagnes de leurs sénateurs furent distribuées à une nouvelle colonie.

La ville de *Velitra* reprit ensuite son ancienne forme. Suétone nous apprend que la famille d'Auguste étoit une des principales de cette ville. Les habitans vont appellés *Velitarnus populus*, par Tite-Live, liv. VIII. ch. xij. & *Veliterni*, par Pline; liv. III. ch. v. On voit dans Gruter, p. 297. une ancienne inscription, où il est parlé d'une victoire remportée sur ces peuples. Mœnius... de *Veliternis, prædix. O.* (D. J.)

**VELLA**, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caractères, selon Linnæus; le calice est cylindrique, droit, composé de quatre feuilles obtusés, minces, & qui tombent avec la fleur; la fleur est à quatre pétales, disposés en croix, de forme ovale, & de la longueur du calice; les étamines sont six filets, dont il y en a deux opposés l'un à l'autre, & qui sont plus courts que les quatre autres; les bossettes sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est conique; le stigma est simple; le fruit est une gousse ronde, à crête pendante, contenant deux loges, & divisée par une pellicule deux fois aussi considérable que la gousse même; les semences sont rondelettes. Linnæi, *gen. plant.* p. 317. (D. J.)

**VELLA**, (*Géog. mod.*) ville de la haute Ethiopie, au royaume de Dancali, à 20 lieues du détroit de Babelmandel, à 77<sup>e</sup> du premier méridien, & à 3 de latit. septentrionale. (D. J.)

**VELLA**, la, (*Géog. mod.*) ou la *Verra*, rivière d'Italie, dans la partie orientale de l'état de Gènes. Elle prend sa source dans l'Apennin, & se jette dans la Magra, à 4 milles au-dessus de Sarzana. On croit que c'est le *Boasus* des anciens. (D. J.)

**VELLANIS**, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Moesie. Ptolomée, l. III. c. x. la marque parmi les villes qui étoient éloignées du Danube. Si nous en croyons *Lazius*, le nom moderne est *Lary*. (D. J.)

**VELLATES**, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule aquitanique, selon Pline, l. IV. c. xix. Ces peuples, dit le p. Hardouin, sont les *Velani* de Ptolomée, l. II. c. vij. & ils habitoient entre les *Ausci* & les *Rhuteni*. (D. J.)

**VELLAVI** ou **VELAUNI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule celtique. Ptolomée leur donne une ville nommée *Ruesum* ou *Russum*. Quelques-uns veulent que cette ville soit la même qu'*Anicium* ou *Podium*, Pui-en-Vélay; cependant la ville *Vellava* étoit, selon Grégoire de Tours, l. X. c. xxv. à quelque distance d'*Anicium*. (D. J.)

**VELLAUNODUNUM**, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule celtique, ou lyonnaise. César, de *Bell. gall.* l. VII. dit que c'étoit une ville des Senones, dont il s'empara. On ne s'accorde point sur le nom moderne de cette ville des Senonais: M. de Valois a cru que c'étoit Montargis; mais cela ne se peut, parce que Montargis est une ville du moyen âge. Vigenère a ouvert le premier l'avis, que ce pouvoit être Château-Landon, à 4 lieues de Montargis, sur le grand chemin de Paris à Lyon. Il se trouve en effet quelque affinité entre Landon & *Laudunum*, car pour le mot de *château*, c'est une épithète moderne; cependant M. Lancelot estime, que c'est plutôt *Sevinière*, qui est à une ou deux lieues de Châtillon-sur-Loin, environ à moitié chemin de Sens à Orléans. André Duchesne veut que ce soit aujourd'hui Villeneuve-le-roi, lieu dépendant du ressort de Sens; mais le plus grand nombre des géographes françois s'en tient à l'opinion de Vigenère. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *Vellaunodunum* n'étoit pas éloignée d'*Agendicum*, Sens, puisque César en partant de cette dernière ville, se rendit le lendemain devant *Vellaunodunum*. (D. J.)

**VELLEIACIUM**, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Gaule cispadane, aux environs de Plaisance, au milieu des colines. Pline, l. VII. c. xlix. dit qu'on y avoit vu six hommes de cent dix ans, quatre de six vingt ans, & un de cent quarante ans. (D. J.)

**VELLEIEN**, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) ou *senatus-consulte velleien*, est un décret du sénat, ainsi appelé parce qu'il fut rendu sous le consulat de M. Sillanus & de *Velleius Tutor*, du tems de l'empereur Claude, par lequel on restitua les femmes contre toutes les obligations qu'elles auroient contractées pour autrui, & qu'on auroit extorquées d'elles par violence, par autorité & par surprise, pourvu qu'il n'y eût eu aucune fraude de leur part.

On entend aussi quelquefois par le terme de *velleien* simplement, le bénéfice accordé par ce sénatus-consulte.

Les lois romaines n'avoient pas d'abord porté les précautions si loin que ce sénatus-consulte en faveur des femmes & filles.

La loi julia permettoit au mari de vendre les biens dotaux de sa femme, pourvu qu'elle y donnât son consentement; il lui étoit seulement défendu de les hypothéquer, du consentement même de sa femme, parce qu'on pensa qu'elle se prêteroit plus volontiers à l'hypothèque de ses fonds qu'à la vente.

Cette loi n'avoit porté ses vues que sur le fonds dotal, & non sur les meubles & choses mobilières même apportées en dot, elle ne concernoit d'ailleurs que les fonds dotaux situés en Italie; mais quelques-



ans tiennent que la femme qui étoit sur le point de se marier, pouvoit prendre certaines précautions par rapport à ses fonds dotaux qui étoient situés hors l'Italie.

Quoi qu'il en soit, elle avoit toute liberté de disposer de ses paraphernaux, & conséquemment de s'obliger jusqu'à concurrence de ses biens, bien entendu que l'obligation fut contractée par la femme pour elle-même, & non pour autrui.

En effet, il fut d'abord défendu par des édits d'Auguste & de Claude, aux femmes de s'obliger pour leurs maris.

Cette défense ne fut faite qu'aux femmes mariées, parce que dans l'ancien droit que l'on observoit encore en ces tems-là, toutes les personnes du sexe féminin étoient en tutelle perpétuelle, dont elles ne sortoient que lorsqu'elles passaient sous l'autorité de leurs maris; c'est pourquoi la prohibition de cautionner ne pouvoit concerner que les femmes mariées.

Mais sous l'empereur Claudius, les filles & les veuves ayant été délivrées de la tutelle perpétuelle, tout le sexe féminin eut besoin du même remède, la pratique s'en introduisit sous le consulat de M. Silanus & de Velleius Tutor, & elle fut confirmée par l'autorité du sénat.

Le décret qu'il fit à cette occasion est ce que l'on appelle le *senatus-consulte velleien*.

Il fut ordonné par ce décret que l'on observeroit ce qui avoit été arrêté par les consuls Marcus Silanus & Velleius Tutor, sur les obligations des femmes qui se feroient engagées pour autrui; que dans les fidéjussions ou cautionnements & emprunts d'argent que les femmes auroient contractés pour autrui, l'on jugeoit anciennement qu'il ne devoit point y avoir d'action contre les femmes, étant incapables des offices virils, & de se lier par de telles obligations; mais le sénat ordonna que les juges devant lesquels seroient portées les contestations au sujet de ces obligations, auroient attention que la volonté du sénat fut suivie dans le jugement de ces affaires.

Le jurisconsulte Ulpian, qui rapporte ce fragment du *senatus-consulte velleien*, applaudit à la sagesse de cette loi, & dit qu'elle est venue au secours des femmes à cause de la foiblesse de leur sexe, & qu'elles étoient exposées à être trompées de plus d'une manière; mais qu'elles ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi s'il y a eu du dol de leur part, ainsi que l'avoient décidé les empereurs Antonin le pieux & Sévère.

Cette loi, comme l'observent les jurisconsultes, ne refuse pas toute action contre la femme qui s'est obligée pour autrui; elle lui accorde seulement une exception pour se défendre de son obligation, exception dont le mérite & l'application dépendent des circonstances.

Le bénéfice ou exception du *velleien* a lieu en faveur de toutes les personnes du sexe, soit filles, femmes ou veuves, contre toutes sortes d'obligations verbales ou par écrit; mais il ne sert point au débiteur principal, ni à celui pour qui la femme s'est obligée.

Plusieurs jurisconsultes tirent des annotations sur le *senatus-consulte velleien*, ainsi qu'on le peut voir dans le titre du digeste *ad S. C. velleianum*.

L'empereur Justinien donna aussi deux lois en interprétation du *velleien*.

La première est la loi 21. au *cod. ad S. C. velleianum*, par laquelle il ordonne que si dans les deux années du cautionnement fait par la femme, pour autre néanmoins que pour son mari, elle approuve & ratifie ce qu'elle a fait, telle ratification ne puisse rien opérer, comme étant une faute réitérée, qui n'est que la suite & la conséquence de la première.

Mais cette même loi veut que si la femme ratifie

après deux ans, son engagement soit valable, ayant en ce cas à s'imputer de l'avoir ratifiée après avoir eu un tems suffisant pour la réflexion.

Cette loi de Justinien ne regardoit que les intercessions des femmes faites pour autrui que pour leurs maris; car par rapport aux obligations faites pour leurs maris, Justinien en confirma la nullité par sa *novella 134. chap. viij.* dont a été formée l'authentique *si qua mulier*, insérée au *code ad senatus-consultum velleianum*.

La disposition de ces lois a été long-tems suivie dans tout le royaume.

Le parlement de Paris rendit le 29 Juillet 1595, un arrêt en forme de règlement, par lequel il fut enjoint aux notaires de faire entendre aux femmes qu'elles ne peuvent s'obliger valablement pour autrui, sur-tout pour leurs maris, sans renoncer expressément au bénéfice du *velleien*, & de l'authentique *si qua mulier*, & d'en faire mention dans leurs minutes, à peine d'en répondre en leur nom, & d'être condamnés aux dommages & intérêts des parties.

Mais comme la plupart des notaires ne savoient pas eux-mêmes la teneur de ces lois, ou ne les savoient pas expliquer, que d'ailleurs ces sortes de renonciation n'étoient plus qu'un style de notaire, le roi Henri IV. par un édit du mois d'Août 1606, fait par le chancelier de Sillery, abrogea la disposition du *senatus-consulte velleien* de l'authentique *si qua mulier*, fit défenses aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, & déclare leurs obligations bonnes & valables, quoique la renonciation au *velleien* & à l'authentique n'y fussent point insérées.

Cet édit, quoique général pour tout le royaume, ne fut enregistré qu'au parlement de Paris. Il est observé dans le ressort de ce parlement, tant pour la pays de droit écrit, que pour les pays coutumiers.

Il y a cependant quelques coutumes dans ce parlement, où les femmes ne peuvent s'obliger pour leurs maris; telles sont celles d'Auvergne, de la Marche & du Poitou, dont les dispositions sont demeurées en vigueur, l'édit de 1606 n'ayant dérogé qu'à la disposition du droit, & non à celle des coutumes.

La déclaration du mois d'Avril 1664 déclare, qu'à la vérité les obligations passées sans force ni violence par les femmes mariées à Lyon & dans les pays de Lyonnais, Mâconnois, Forès & Beaujolois, seront bonnes & valables, & que les femmes pourront obliger tous leurs biens dotaux ou paraphernaux mobiliers & immobiliers, sans avoir égard à la loi *julia*, que cette déclaration abroge à cet égard.

On tient que cette déclaration fut rendue à la sollicitation du sieur Perrachon, pour-lors fermier général de la généralité de Lyon, qui la demanda pour avoir une plus grande sûreté sur les biens des sous-fermiers, en donnant à leurs femmes la liberté d'engager leurs biens dotaux, & en les faisant entrer dans les baux.

Cette déclaration n'ayant été faite que pour les pays du Lyonnais, Forès, Beaujolois & Mâconnois, elle n'a pas lieu dans l'Auvergne, quoique cette province soit du parlement de Paris, la coutume d'Auvergne ayant une disposition qui défend l'aliénation des biens dotaux.

L'édit de 1606 qui valide les obligations des femmes, quoiqu'elles n'ayant point renoncé au *velleien* & à l'authentique *si qua mulier*, est observé au parlement de Dijon depuis 1609, qu'il y fut enregistré.

Les renonciations au *velleien* & à l'authentique ont aussi été abrogées en Bretagne par une déclaration de 1683; & en Franche-Comté par un édit de 1703.

Le *senatus-consulte velleien* est encore en usage dans tous les parlemens de droit écrit; mais il s'y pratique différemment.

Au parlement de Grenoble la femme n'a pas hé-

soin d'avoir recours au bénéfice de restitution pour être relevée de son obligation.

Dans les parlemens de Toulouse & de Bordeaux, elle a besoin du bénéfice de restitution, mais le tems pour l'obtenir est différent.

Au parlement de Toulouse elle doit obtenir des lettres de rescision dans les dix ans, on y juge même qu'elle ne peut renoncer au sénatus-consulte *vellien*, ce qui est contraire à la disposition du droit.

Au parlement de Bordeaux, le tems de la restitution ne court que du jour de la dissolution du mariage; néanmoins si l'obligation ne regardoit que les paraphernaux, que le mari n'y fût pas intéressé, les dix ans courroient du jour du contrat.

En Normandie, le sénatus-consulte *vellien* n'a lieu qu'en vertu d'un ancien usage emprunté du droit romain, & qui s'y est conservé; car l'édit de 1606 n'a point été enregistré au parlement de Rouen; le sénatus-consulte *vellien* y est même observé plus rigoureusement que dans le droit romain; en effet, la renonciation de la femme au bénéfice de cette loi, n'y est point admise, & quelque ratification qu'elle puisse faire de son obligation, même après les dix années, elle est absolument nulle, & on la déclare telle, quoiqu'elle n'ait point pris de lettres de rescision.

Le sénatus-consulte *vellien* est considéré comme un statut personnel, d'où il suit qu'une fille, femme, ou veuve domiciliée dans un pays où cette loi est observée, ne peut s'obliger elle ni ses biens pour autrui, en quelque pays que l'obligation soit passée, & que les biens soient situés. Voyez au digeste & au code, les *lit. ad senatus-consultum vellianum*, la *novelle 134. cap. viij.* Pausus, *ij. 11.* Lucius, Fillau, Duprier, le Brun, Stokmans, Coquille, Lapeyriere, Hevin, Bretonnier, Froland, Boulenois, & les mots FEMME, OBLIGATION, DOT, LOI JULIA. (A)

VELLÉITÉ, s. f. dans les écoles de Philosophie, est définie communément, *une volonté faible, froide & languissante.*

D'autres disent qu'elle emporte impuissance d'obtenir ce qu'on demande. D'autres prétendent que c'est un désir passager pour quelque chose dont on ne se soucie pas beaucoup, & qu'on ne veut pas se donner la peine de chercher: comme, *Catus amat piscem, sed non vult tangere limpham.* Si on examinoit bien toute la vie, on trouveroit que la cause pour laquelle on a eu si peu de succès, c'est qu'on n'a presque point eu de volonté; mais qu'excité par le desir de la chose, retenu par la paresse, la pusillanimité, la vue des difficultés, on n'a eu que des demi-volontés. Les Italiens ont un proverbe qui contient le secret de devenir pape; & ce secret c'est de le vouloir.

VELLELA, c'est le terme qu'on doit dire quand on voit le lievre, le loup & le sanglier.

VELLETRI, VELETRI, ou VELITRI, (Géog. mod.) en latin *Velitra*, ancienne ville d'Italie, dans la campagne de Rome, près de la mer, sur une hauteur, à 6 milles d'Albanq, à 8 de Marano, à 14 de Segni, & à 20 de Rome.

Cette ville, autrefois la capitale des Volques, est aujourd'hui la demeure des doyens du sacré college. Elle a infiniment souffert dans les révolutions de l'empire, & dans les guerres civiles qui ont mis tant de fois l'Italie en feu; ses rues sont encore belles, & ses maisons ont quelque apparence, mais elles sont presque sans habitans, excepté des religieux & des religieuses. Le palais Ginetti, élevé par l'architecte Lunghi, passe pour un ouvrage de magnificence & de goût; c'est la seule chose curieuse à voir dans cette ville. Le prince Lobkowitz fit sur *Vellitri* en 1744, la même entreprise que le prince Eugene avoit faite sur Crémone en 1702, & elle eut le même succès. *Long. 30. 36. lat. 41. 40. (D. J.)*

VELLICA, (Géog. anc.) ville de Cantabrie vers les sources de l'Hebre, aujourd'hui la *Guardia*, ou *Medina del Pomar*. Peut-être que cette ville étoit célèbre par le culte du dieu Endovellicus, & que c'étoit le lieu où il avoit pris naissance; ce qui l'avoit fait nommer *Endo-Vellicus*, l'*Endo de Vellica*; comme l'Apollon de Delphes, l'Hercule de Tyr. Ce fut sous les murailles de cette ville que les généraux d'Auguste battirent les Cantabres, au rapport de Florus, *l. IV. c. xij. (D. J.)*

VELLICATION, s. f. chez les Médecins, est l'action de piquetter, de pincer. Ce mot se dit plus particulièrement d'une sorte de convulsions soudaines qui arrivent aux fibres de muscles. Voyez FIBRE & CONVULSION.

VELLACASSES, (Géog. anc.) ce nom est aussi écrit *Velocasses* dans César, *Bel. Gall. l. II. cap. xij.* Plin, *l. IV. cap. xvij.* écrit *Vellocasses*, & met les *Vellocasses* dans la Gaule narbonnoise: *Lugdunensis Gallia*, dit-il, *habet Loxovios, Vellocasses, Galatas, Ventos.* En effet, Auguste tira ces quatre peuples de la Gaule belgique pour les mettre dans la Gaule lyonnaise. (D. J.)

VELLON, s. m. (terme de Monnoie.) ce mot espagnol signifie, en fait de monnoie, ce qu'on appelle en France *billon*; il se dit particulièrement des espèces de cuivre.

VELOCITÉ, s. f. (Phys.) est la même chose que *vitesse*; ce dernier mot est plus usité.

VELOUR, (Géog. mod.) ville des Indes, au royaume de Carnate, à l'ouest de Cangi-Vouran & d'Alcatile. Il y a toujours un gouverneur dans cette ville, & la forteresse est une des principales du pays.

VELOURS, (Étoffe de soie.) le *velours uni* se fait avec une chaîne par le tiffu communément appelé *toile*; une seconde chaîne communément appelée *poil*, & de la trame; on forgifie la seconde chaîne de plus ou moins de brins, suivant le nombre de poils dont on veut le qualifier.

La quantité de poil augmente la qualité & la force du *velours*; on en désigne le nombre par les barres jaunes qui sont aux lières; on fabrique depuis un poil & demi jusqu'à 4 poils; ils se font ordinairement de 11. 24. d'aune. Voyez ÉTOFFE DE SOIE.

Il se fait aussi des *velours frisés*, des *velours coupés & frisés*, des *velours à la reine*, des *velours à quarreau tout coupé*, des *velours ras*, des *velours cannelés*, des *velours chinés*; on a porté ce genre d'étoffe jusqu'à faire des *velours à deux endroits*, & de deux couleurs opposées l'une sur un côté, l'autre de l'autre; mais cela n'a pas été suivi. Cette étoffe se fabrique en divers endroits, comme Lyon, Gènes & autres lieux. Voyez ÉTOFFE DE SOIE.

Manière dont on travaille le *velours ciselé*. Comme nous avons rapporté à ce genre d'étoffe presque toute la fabrication des autres, nous allons en traiter au long; enforte que celui qui se donnera la peine de bien entendre cet article, ne sera étranger dans aucune manufacture d'ourdisage, n'ayant jamais qu'à passer du plus composé au moins composé. Nous tâcherons d'être exact & clair; & si nous arrive de pécher contre l'une ou l'autre de ces qualités, ce sera ou par la difficulté même de la matière, ou par quelque autre obstacle insurmontable. Car nous avons fait construire & monter un métier complet sous nos yeux; nous l'avons ensuite démonté; & nous nous sommes doanés la peine de travailler.

Nous avons ensuite jetté sur le papier les choses; puis nous avons fait revoir le tout par d'habiles manufacturiers.

Ce mémoire a deux parties. Dans la première, on verra l'ordre que nous avons suivi dans notre essai; dans la seconde, ou dans les notes, on verra l'ordre que l'on suit dans une manufacture réglée.

Nous traiterons 1°. des parties en bois du métier, & de leur assemblage.

2°. Des parties en fil, en soie, en ficelle, & autres matieres, de leur disposition & de leur usage.

3°. Des outils, de leurs noms & de la maniere de s'en servir.

4°. De la main d'œuvre, du dessin, de la lecture, & de la maniere de travailler.

*Du bois du métier.* Les parties *AB, ab*, qui ont mêmes dimensions, mêmes façons & même situation, ont depuis *A, a*, jusqu'à *B, b*, 6 piés de longueur; leur équarrissage est de 6 à 7 ponce; elles s'assemblent par des tenons de dimensions convenables avec les pieces *CD, cd*. Elles sont perpendiculaires au plan & paralleles entre elles. On les appelle les *piériers* de devant du métier.

Les parties *EF, ef*, qui ont mêmes dimensions, mêmes façons, & même situation entr'elles, qui sont paralleles l'une à l'autre, & aux parties *AB, ab*, qui s'assemblent par des tenons aux pieces *CD, cd*, s'appellent les *piériers* de derriere.

Les parties *CD, cd*, qui ont mêmes dimensions, mêmes façons, même disposition, qui sont paralleles entr'elles, qui reçoivent dans leurs mortaises *C, c*, les tenons des piériers de devant, & dans leurs mortaises *D, d*, les tenons des piériers de derriere, ont 12 piés de longueur, sur 6 à 7 ponce d'équarrissage, & s'appellent les *estafes* ou *traverses d'en-haut*.

Les estafes ont à chacune de leur extrémité une ouverture quarrée ou oblongue *GH, gh*, qui reçoivent les tenons des deux pieces de bois *Gg, Hh*. Ces tenons sont percés, & peuvent admettre un petit coin de bois. Les pieces de bois servent, à l'aide des coins, à tenir les estafes fermement à la même distance & sur le même parallélisme; & on les appelle par cette raison les *clés* du métier.

On a pratiqué à l'extrémité inférieure de chacune des pieces *AB, ab*, une ouverture oblongue *IK*; la piece de bois *IK* a deux tenons qui remplissent les ouvertures *I & K*, & chacun de ces tenons est percé, & peut admettre un petit coin qui sert, avec la piece *IK*, à tenir les piériers de devant fermement à la même distance, & sur le même parallélisme.

Il y a encore aux extrémités des quatre piériers quatre mortaises *LM, lm*, qui servent à recevoir les tenons de deux barres de bois *LM, lm*, paralleles entr'elles & aux estafes, & servant à tenir paralleles entr'eux les piériers.

Ces barres *LM, lm*, ont, à une distance convenable, des piériers de derriere, chacune une ouverture oblongue *NO*. La piece *NO* a deux tenons qui entrent dans les mortaises *N, O*, & elle sert à plusieurs usages. Le premier est de tenir les barres *LM, lm*, paralleles & à la même distance. Le second est de soutenir les marches.

Les pieces *PQ, PQ', PQ'*, & qu'on voit ici au nombre de sept, percées par leur extrémité *Q*, traversées des pieces de fer *rs*, & soutenues au-dessus de la barre *no*, par deux pitons plantés dans cette barre, s'appellent les *marches*.

Il n'y en a que sept ici, mais il peut y en avoir davantage; c'est selon l'ouvrage que l'on travaille. Par exemple, dans le *velours* à jardin, en supposant qu'il y ait cinq marches de pieces, il y a certainement quatre marches de poil.

Les barres *Lm, lm*, ont à leur extrémité *L, l*, chacune une mortaise. Cette mortaise reçoit l'extrémité de la piece *TV, tu*, dont le côté parallele au piérier de devant s'applique exactement contre ce piérier, & l'autre côté taillé en console a un autre usage, dont nous parlerons ci-après.

Elle est échancrée à sa partie supérieure; & c'est dans cette échancre circulaire que se place la mou-

luré pratiquée à l'un des bouts de l'ensuple. Cette piece *TV, tu*, s'appelle *tenon*.

Avant que d'assembler avec les piériers les barres *Lm, lm*, & la traverse *IK*; on passe les deux piériers de devant dans les ouvertures des morceaux de bois parallélogrammatiques *XY, xy*; ils embrassent les piériers, & les tenons les tiennent fermement appliqués l'un à l'autre, & c'est sur leur extrémités *XY*, que l'ouvrier pose ses navettes. On les appelle *banques*.

Le piérier de devant, qui est à droite, est percé circulairement en *Z*. Cette ouverture reçoit un morceau de fer ou broche, dont l'extrémité cachée par le piérier est en vis, & s'arrête par un petit écrou de fer. Cette broche dans l'autre extrémité a une tête, passe à-travers une espee d'S de fer ou crochet, & fixe ce crochet au côté du piérier, comme on le voit. Ce crochet s'appelle *chien*. On voit la broche en *Z*, avec le chien. L'extrémité recourbée du chien est ouverte par le milieu, ou plutôt évidée. On verra dans la suite l'usage de cette configuration.

On a attaché parallèlement entr'eux, aux deux piériers de derriere, deux morceaux de bois, faits comme deux valets, excepté que leur partie supérieure est échancrée circulairement; cette échancre circulaire reçoit la moulure de l'ensuple de derriere. Voyez ces morceaux de bois ou tasseaux de derriere, 1, 2. On les appelle *oreillons*.

On voit à la partie antérieure des estafes deux petites tringles de bois placées intérieurement & parallèlement de chaque côté, à chaque estafe. Ces tringles sont dentelées. On les appelle *acocats*. Elle servent à avancer ou reculer le batant à discrétion. Voyez les *acocats* 34, 34.

Entre les deux piériers de devant est une planche supportée par ces deux piériers; elle sert de siège à l'ouvrier, & s'appelle la *banquette*.

Voilà ce que l'on peut appeler la *charpente* ou la *cage* du métier. Cette cage est composée de toutes les parties dont nous venons de parler assemblées, comme on les voit dans la *premiere figure*, où l'on appercevra encore sous les banques une caisse ou coffre 5, pour recevoir l'ouvrage à mesure qu'il se fait, & entre les piériers de devant, les extrémités du derriere du siege de l'ouvrier.

Pour tenir l'ensuple fermement appliquée & contre l'échancre circulaire des tenons, & contre la partie éminente de ces tenons au-dessus de la banque, on met un petit coin 6 entre le piérier & la moulure de l'ensuple. On appelle ce petit coin une *saque*.

Il y a encore à la surface intérieure des piériers de derriere parallèlement à l'ensuple, deux broches de fer qui tiennent deux bobines, qu'on appelle *restiers*. Ces restiers sont montés de fils, qu'on appelle *cordelines*.

Il part du piérier de devant pour aller au piérier de derriere une corde, qu'on appelle *corde de jointe*. Il y a dans cette corde un roquet ou roquetin, qu'on appelle *roquet de jointe*.

*De la canne.* Imaginez un chaffis *ABCD*, dont la forme soit parallélogrammatique, qui soit divisé longitudinalement par une tringle de bois qui coupe ses deux petits côtés en deux parties égales, & qui soit par conséquent parallele aux deux grands côtés; que les grands côtés & la tringle de bois soient percés de trous correspondans, capables de recevoir des petites broches de fer, & de les tenir paralleles les unes aux autres, & aux petits côtés du chaffis; que ce chaffis soit soutenu sur quatre piériers assemblés deux à deux, les deux de devant ensemble, pareillement les deux de derriere, par deux traverses, dont l'une passe de l'extrémité d'un des piériers de devant, à l'autre extrémité du piérier de devant; & l'autre tra-



verfe passe de l'extrémité d'un des piliers de derriere à l'extrémité de l'autre pilier de derriere, que ces quatre piliers soient consolidés par une traverse qui s'assemble d'un bout avec la traverse des piliers d'en-haut, & de l'autre bout avec la traverse des piliers d'en-bas; que les deux piliers d'en-haut ou les plus grands, soient de même hauteur; que les deux piliers d'en-bas soient aussi entr'eux de la même hauteur, mais plus bas que les piliers d'en-haut; que toutes ces parties soient assemblées les unes avec les autres, & leur assemblage formera la cantre.

La cantre en deux mots n'est donc autre chose qu'un chaffis oblong, soutenu sur quatre piliers, dont les deux derniers sont plus hauts que les deux de devant, & partagé en deux parties égales par une traverse percée d'autant de trous qu'on veut à égale distance, dont chacun correspond à deux autres trous pratiqués aux grands côtés du chaffis, capables de recevoir de petites broches de fer, & de les tenir parallèles aux petits côtés.

Il est nécessaire de donner plus d'élévation à la cantre d'un côté ou d'un bout que d'un autre. Cette différence d'hauteur empêche les branches des roquetins de se mêler; & on peut à chaque instant appercevoir quand il y en a quelques-uns de cassés, ce qui ne pourroit pas paroître, si la hauteur étoit égale par-tout.

Nous supposons ici les côtés de la cantre percés de 25 trous seulement.

La cantre se place entre les piliers de derriere du métier, & s'avance presque jusqu'à la traverse qui soutient les marches.

On a de petites broches toutes prêtes, avec des especes de petites bobines, qu'on appelle de *roquetins*.

Les broches sont fort minces, elles servent aux roquetins d'axes sur lesquels ils peuvent se mouvoir.

Il faut distinguer dans ces roquetins deux moulures principales; l'une garnie de soie, & l'autre d'un fil, à l'extrémité duquel pend un petit morceau de plomb. La soie & le fil étant dévidés chacun sur leur moulure, en sens contraire, il est évident que si l'on prend un bout de la soie, & qu'on le tire, il ne pourra se dévider de dessus sa moulure, qu'en faisant monter le petit poids qui réagira contre la force qui tirera le bout de soie. Cette réaction tiendra toujours le fil de soie tendu, & ne l'empêchera pas de se dévider, la bobine entière ou le roquetin pourront se mouvoir sur la petite broche de fer dans laquelle il est enfilé par un trou qui le traverse dans toute sa longueur.

On charge chacune des petites broches d'un nombre égal de roquetins, tous garnis de leur soie & de leur plomb; ce nombre de roquetin est partagé sur chaque broche en deux parties égales par la traverse du chaffis de la cantre, il faut observer en enfilant les roquetins dans les verges du chaffis, de tourner le plomb de maniere que la soie se dévide en-dessus & non en-dessous.

La soie est de la même ou de différentes couleurs sur tous les roquetins, selon l'espece de *velours* qu'on se propose d'exécuter.

C'est le dessein qui fait varier le nombre des roquetins.

Nous supposons ici que chaque verge portoit 8 roquetins.

La cantre étoit composée de 200 roquetins; elle l'est ordinairement de huit cens & de mille. On voit maintenant l'usage de la traverse qui divise le chaffis en deux parties égales, & qui met dans la supposition présente cent roquetins d'un côté, & cent de l'autre, ou quatre roquetins par broche d'un côté, & quatre de l'autre.

*Des maillons, des mailles de corps & des aiguilles de plomb.* Après qu'on a formé la cage du métier, garni la cantre de ses roquetins, & placé cette cantre entre les piliers de derriere du métier, de maniere que la chute de l'inclinaison du chaffis soit tournée vers les marches.

On se pourvoit au moins d'autant de petits anneaux de verre, tels que nous les allons décrire, qu'il y a des roquetins. Je dis *au moins*; car à parler exactement, on ne se règle point sur les roquetins de la cantre pour la quantité de maillons, aiguilles, &c. Au contraire, on ne forme la cantre que sur la quantité de cordages dont on veut monter le métier, parce qu'on fait des *velours* à 800 roquetins & à 1000, suivant la beauté qu'on veut donner à l'étoffe, les *velours* à 1000 étant plus beaux que ceux de 800. Dans ce cas, le métier est la première chose qu'on dispose, après quoi on se conforme à la quantité convenable des roquetins, ou à-proportion du cordage. Ces petits anneaux sont oblongs; ils sont percés à leur extrémité de deux petits trous ronds; & au milieu, ou entre ces deux petits trous ronds, d'un troisième beaucoup plus grand, & à-peu-près carré; les bords de ces trois trous sont très-polis & très-arrondis. On appelle ces petits corps ou anneaux de verre, *maillons*.

Il faut avoir autant d'aiguilles de plomb qu'il y a de roquetins ou de maillons. Ces aiguilles de plomb sont percées à l'une de leur extrémité d'un petit trou, ont environ 3 lignes de longueur, & pèsent à-peu-près chacune 2 onces.

On prend un fil fort, on en passe un bout dans un des trous ronds d'un maillon; on ramene ce bout à l'autre bout, & on fait un nœud ordinaire avec tous les deux: on passe un autre fil dans l'autre trou rond du même maillon qu'on noue, comme on l'a prescrit pour le premier trou.

On garnit de la même maniere tous les maillons de deux fils doubles, passés chacun dans un de leurs trous ronds.

Puis on prend un maillon avec ces deux fils doubles; on passe le nœud d'un de ces fils doubles dans le trou de l'aiguille, on prend le nœud de l'autre fil double, on le passe entre les deux brins de fil qui sont unis par le premier nœud, & l'aiguille de plomb se trouve attachée à l'extrémité nouée du premier des fils doubles.

On en fait autant à toutes les aiguilles, & l'on a quatre choses qui tiennent ensemble. Un premier fil double, dont les deux extrémités sont nouées ensemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'un des trous ronds d'un maillon est enfilé; le maillon; un second fil double, dont les deux extrémités sont nouées ensemble, & qui forme une boucle dans laquelle l'autre trou rond du maillon est enfilé, & l'aiguille qui tient à l'extrémité nouée de ce second double fil.

Le premier fil double s'appelle *maille de corps d'en-haut*.

Le second fil double s'appelle *maille de corps d'en-bas*.

Il y a donc autant de mailles de corps d'en-haut que de maillons; autant de maillons que de mailles de corps d'en-bas; autant de mailles de corps d'en-bas que d'aiguilles, & autant d'aiguilles de mailles de corps d'en-bas, de maillons, de mailles de corps d'en-haut, que de roquetins.

Après ces premières dispositions, on commence à monter le métier, ou à faire ce que les ouvriers appellent *remeter*.

Pour cet effet, on prend une tringle de bois, on la passe entre les fils des mailles de corps d'en-haut, de maniere que tous les nœuds soient à côté les uns des autres; on suppose cette tringle aux deux extrémités

forte

forte que les maillons soient à la portée de la main de l'ouvrier assis.

On ne passe point de tringle de bois pour suspendre les maillons & les aiguilles. Dans le bon ordre, on attache chaque maille de corps d'en-haut à l'arcade qui doit la retenir; l'arcade étant attachée à la corde de rame, tout le corps composé de mailles, maillons & aiguilles se trouve suspendu, comme il doit l'être lorsque le métier travaille. Nous expliquerons moins ici comment les choses s'exécutent dans une manufacture toute montée, & où l'on n'a rien à désirer du côté des commodités, que dans un lieu où tout manque, & où l'on se propose de monter un métier.

Il s'assied le dos tourné vers le devant du métier, la tringle & les mailles de corps sont entre lui & la cantre. Alors un autre ouvrier placé vers la cantre, prend le fil de soie du premier roquetin de la première rangée d'en-haut à gauche, & le donne au premier ouvrier qui le passe dans l'ouverture du milieu du premier maillon qu'il a à sa gauche; on lui tend le fil de soie du second roquetin de la même rangée parallèle au grand côté gauche de la cantre, qu'il passe dans le trou du milieu du second maillon à gauche; on lui tend le fil du troisième roquetin de la première rangée, parallèle au grand côté gauche de la cantre, qu'il passe dans le trou du milieu de la première rangée, parallèle au grand côté gauche de la cantre, & ainsi de suite jusqu'à la fin de cette première rangée. Il passe à la seconde, sur laquelle il opere de la même manière, en commençant ou par son premier roquetin d'en-haut, ou par son premier roquetin d'en-bas. Si l'on commence par le premier roquetin d'en-haut, on descendra jusqu'en-bas, & il faudra observer le même ordre jusqu'à la fin des rangées, commençant toujours chaque rangée par les premiers roquetins d'en-haut; au-lieu que si après avoir commencé la première rangée par son premier roquetin d'en-haut, on commence la seconde par son premier roquetin d'en-bas; il faudra commencer la troisième par son premier roquetin d'en-haut, la quatrième par son premier roquetin d'en-bas, & ainsi de suite.

On verra dans la suite la raison de la liberté qu'on a sur cet arrangement, qui n'influe en rien sur l'ouvrage, mais seulement sur le mouvement de certains roquetins de la cantre, qui fournissent de la soie, & qui se reposeroient, si l'on avoit choisi un autre arrangement, lorsqu'on vient à tirer les cordes du samplé.

Les fils de soie des roquetins sont collés au bord des roquetins, afin qu'on puisse les trouver plus commodément; il faut que l'ouvrier qui les tend à l'autre ouvrier, ait l'attention de bien prendre tous les brins; sans quoi la soie de son roquetin se mêlera; il faudra la dépasser du maillon, & chercher un autre bout, ce qu'on a quelquefois bien de la peine à trouver, au point qu'il faut mettre un autre roquetin à la place du roquetin mêlé. Les 200 fils de roquetin de la cantre se trouveront donc passés dans les 200 maillons; le premier fil de la première rangée à gauche du haut de la cantre, dans le premier maillon à gauche, & ainsi de suite dans l'un ou l'autre des ordres dont nous avons parlé.

Il faut observer que celui qui reçoit & passe les fils des roquetins dans les maillons, les reçoit avec un petit instrument qui lui facilite cette opération. Ce petit instrument n'est autre chose qu'un fil-de-laiton assez mince, dont l'ouvrier tient un bout dans sa main; son autre bout est recourbé, & forme une espèce de petit hameçon; il passe cet hameçon dans le trou du milieu du maillon, accroche & attire à soi le fil de soie qui lui est tendu, & qui suit sans peine le

Tome XVI.

bec de l'instrument à-travers le maillon. Cet instrument s'appelle une *passette*.

L'ouvrier a à côté de soi, à sa gauche, une autre tringle de bois placée perpendiculairement & posée contre les suspensoirs de la première tringle, qui soutient les mailles de corps; cette seconde tringle soutient une navette qu'on y a attachée, & l'ouvrier passe derrière cette navette les fils des roquetins, à mesure qu'il les amène avec la passette à-travers les maillons; ils sont arrêtés là entre le dos de la navette & la tringle, & ne peuvent s'échapper.

Lorsqu'il y en a un certain nombre de passés à-travers les maillons, & de retenus entre la tringle & la navette, il les prend tous, & forme un nœud commun à leur extrémité; ce nœud les arrête & les empêche de s'échapper, comme ils en font effort en vertu des petits plombs qui pendent des roquetins, & qui tirent en sens contraire.

Ces paquets de fils de roquetins noués & passés par les maillons, s'appellent des *berlins*. Ainsi faire un berlin, c'est nouer un paquet de fils de roquetins passés par les maillons, afin de les empêcher de s'échapper.

Après qu'on a passé tous les fils de roquetins par les maillons, on place le *caffin*.

Pour procéder méthodiquement, le *caffin* & tout ce qui en dépend, peut & même doit être placé avant que de placer les branches des roquetins dans les maillons.

Imaginez deux morceaux de bois de quatre piés de longueur sur trois pouces d'équarrissage, assemblés parallèlement à un pié & demi de distance l'un de l'autre par deux petites traverses enmortaisées à deux pouces de chacune de leurs extrémités; concevez sur chacun de ces deux morceaux de bois un triangle rectangle, construit de deux morceaux de bois, dont l'un long de quatre piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse la base, & l'autre long de deux piés sur trois pouces d'équarrissage, fasse le côté perpendiculaire. Ces deux côtés s'emmortaisent ensemble par leurs extrémités qui forment l'angle, & par leurs deux autres extrémités avec l'une des deux pièces dont nous avons parlé d'abord. Imaginez ensuite une petite traverse qui tienne les deux extrémités des triangles fixes dans la même position, enforte que les deux triangles placés parallèlement ne s'inclinent point l'un vers l'autre, & une autre traverse placée parallèlement à la précédente de l'une à l'autre base des triangles, à une distance plus ou moins grande de celle du sommet, selon l'ouvrage que l'on a à exécuter.

Soit cet intervalle parallélogrammatique formé par deux parties égales des bases, & deux traverses parallèles, dont l'une va d'un des sommets des triangles à l'autre, & l'autre coupe les deux bases; soit, dis-je, cet intervalle rempli de petites poulies, nous supposons ici qu'il y en a cinq rangées de dix chacune, parallèles aux traverses, ou dix rangées de cinq chacune, parallèles aux parties des bases ou aux deux autres côtés de l'espace parallélogrammatique. Cet assemblage des deux morceaux de bois fixés parallèlement par deux traverses, & sur chacun desquels on construit un triangle, qu'on tient parallèles par deux autres traverses, & où ces traverses forment avec les parties des bases qu'elles coupent, une espace parallélogrammatique, un espace rempli de poulies rangées parallèlement, est ce qu'on appelle un *caffin*.

On pose cette machine sur les deux estafes du métier, de manière que les *caffins* de sa base soient perpendiculaires aux estafes, & que les bases des triangles soient tournées vers quelque mur voisin. Il faut aussi laisser entre le *caffin* & les piliers de devant du métier une certaine distance, parce que cette

V V V V

distance doit être occupée par plusieurs lisses, par l'ensuple. Fixez le cassin sur les estafes avec de bonnes cordes qui le tiennent immobile, & même en état de résister à quelque effort. C'est pour lui faciliter cette résistance, & par une autre raison qu'on concevra mieux dans la suite, je veux dire de laisser de l'inter valle & un jeu plus libre aux ficelles qui passent sur les poulies, qu'elles ont été disposées sur les bafes, & non sur les côtés des triangles; car il semble d'abord qu'on eût pu s'épargner les bafes, en plaçant les poulies sur les côtés perpendiculaires des triangles.

Cela fait, cherchez contre le mur qui regarde les devants du cassin, un point un peu plus élevé que le sommet du cassin, mais répondant perpendiculairement au milieu de la traverse d'en-haut du cassin. Plantez en ce point un piton de fer qui soit fort; passez-y une corde à laquelle soit attaché par le milieu un gros bâton: ce bâton s'appelle *bâton des cramailières du rame*.

Attachez à chaque extrémité de ce bâton deux cordes doublées, afin que le bâton puisse tenir dans la boucle d'un des doubles, & qu'on puisse fixer un autre bâton dans l'autre boucle. On appelle ces cordes *cramailières du rame*; & l'autre bâton qui est retenu par cramailières, qui est tourné, & auquel on a pratiqué deux moulures, une à chaque extrémité, dans lesquelles sont placées les boucles des extrémités des cramailières, s'appelle *bâton de rame*.

Sur ces bâtons sont montées autant de cordes qui l'environnent par un bout, & d'une longueur telle que leur autre extrémité passant sur les poulies du cassin, puisse descendre jusqu'entre les estafes.

On commence par enverger ces cordes, afin qu'on puisse les séparer facilement, & les faire passer chacune sur la poulie qui leur convient.

Pour enverger ces cordes & tout autre paquet de cordes, on les laisse pendre, puis on tient l'index de la main gauche & le pouce parallèles; on prend la première, on la place sur l'index, & on la fait passer sous le pouce. On prend la seconde corde qu'on fait passer sous l'index & sur le pouce; la troisième qu'on fait passer sur l'index & sous le pouce; la quatrième qu'on fait passer sous l'index & sur le pouce, & ainsi de suite. Il est évident que toutes ces cordes se trouveront rangées sur les doigts de la même manière que sur le bâton de rame, & qu'elles feront angle entre les doigts, c'est-à-dire qu'elles seront croisées; on prend ensuite une ficelle dont on passe un bout le long de l'index, & l'autre bout en même sens le long du pouce; on prend ensuite les extrémités de cette ficelle, & on les noue: ce qui tient les cordes de rame croisées.

La totalité de ces cordes passées sur les poulies du cassin s'appelle *le rame*.

Il y a autant de cordes de rame que de poulies au cassin, par conséquent dans l'exemple que nous avons choisi, il y a cinquante cordes de rame.

La première corde de rame à gauche passe sur la première poulie d'en-bas de la première rangée parallèle au côté gauche du cassin; la seconde corde passe sur la seconde poulie en montant de la même rangée; la troisième corde sur la troisième poulie en montant de la même rangée; la quatrième corde sur la quatrième poulie en montant de la même rangée; la cinquième corde sur la cinquième poulie en montant; la sixième corde sur la première poulie d'en-bas de la seconde rangée; la septième corde sur la seconde poulie en montant de la seconde rangée; la huitième corde sur la troisième poulie, & ainsi de suite en zigzag de rangées en rangées.

Quand on a passé toutes les cordes du rame sur les poulies du cassin dans l'ordre que nous venons d'indiquer, on en fait un berlin, c'est-à-dire qu'on les

lie toutes en paquet par le bout, afin qu'elles ne s'échappent point.

Il y a dans chacune de ces cordes du rame un petit anneau de fer enfilé. On appelle cet anneau *ail de poudrix*.

Les cordes du rame passées sur les poulies, on a des ficelles qu'on plie en deux; on prend une, deux ou trois de ces ficelles, on les plie toutes ensemble en deux, & on y fait ensuite une boucle, d'où il arrive qu'il part du nœud de chaque boucle deux, quatre, six, huit & dix bouts; on prépare de ces petits faisceaux de cordes, autant qu'on a de poulies au cassin: il en faut donc cinquante ici. Ce sont ces faisceaux de cordes pliées en deux & jointes ensemble par le nœud d'une boucle, une-à-une, ou deux-à-deux, ou trois-à-trois, qu'on appelle *arcades*. Il faut qu'il y ait autant de bouts de ficelles aux arcades que de roquetins à la cantre, que de maillons, que de mailles de corps, & il faut qu'il y ait à chaque boucle des arcades, autant de bouts que l'on veut que le dessin soit répété de fois sur la largeur de l'étoffe.

Dans l'exemple proposé, nous voulons que le dessin soit répété quatre fois; il faut donc prendre deux ficelles, les plier en deux, & les unir par une boucle, au-delà du nœud, de laquelle il partira quatre bouts.

Après qu'on a préparé les ficelles ou faisceaux, ou boucles, qui doivent former les arcades, on a une planche percée d'autant de trous qu'il y a de bouts de ficelles aux arcades, ou de mailles de corps, ou de maillons, ou de fils de roquetins, ou de roquetins à la cantre.

Les trous de cet ais percé sont par rangées; il y a autant de trous sur la largeur de la planche qu'il y a de poulies dans une rangée de cassin parallèle au côté du cassin.

On peut considérer ces rangées, ou relativement à la longueur de la planche, ou relativement à sa largeur. Je vais les considérer relativement à la largeur & relativement à la longueur. Commençons par la longueur. Il est évident que les quatre ficelles qui partent d'un faisceau d'arcades, étant destinées à rendre quatre fois le dessin, par conséquent destinées à lever chacune la première de chaque quart du nombre des mailles de corps, puisque toutes les mailles de corps sont destinées toutes à former toute la largeur de l'étoffe, & que le dessin doit être répété quatre fois dans toute la largeur de l'étoffe; or il y a 200 mailles de corps: donc les quatre brins du premier faisceau d'arcades répondront à la première corde de maille de chaque cinquantaine; en deux cens il n'y a que quatre cinquantaines. En supposant donc quarante trous selon la longueur de la planche par rangées, & cinq trous par rangées selon la largeur, il est évident que la planche sera percée de deux cens trous, & qu'en faisant passer la première ficelle du premier faisceau d'arcade dans le premier des dix premiers trous de la première rangée longitudinale, la seconde ficelle du même faisceau dans le premier trou de la seconde dixaine; la troisième dans le premier trou de la troisième dixaine, & la quatrième dans le premier trou de la quatrième dixaine; ces quatre brins répondront à la première de chaque quart des trous; car puisqu'il y a quarante trous sur chaque rangée longitudinale, & cinq trous sur chaque rangée latitudinale, on aura cinq fois dix trous ou cinquante trous, avant que d'en venir au second brin, cinq fois encore dix trous, avant que d'en venir à la seconde ficelle du même faisceau ou cinquante autres trous, & ainsi de suite.

Ces trous sur la planche sont à quelque distance les uns des autres, & sont percés en tiers point, ou ne se correspondent pas. On a suivi cet arrangement pour faciliter le mouvement de toutes ces cordes.

On passe la première ficelle du premier faisceau



d'arcade dans le premier trou en commençant à gauche de la première rangée latitudinale : la première du second faisceau dans le second trou de la même rangée : la première du troisième faisceau dans le troisième trou de la même rangée : la première du quatrième faisceau dans le quatrième trou de la même rangée : la première du cinquième faisceau dans le cinquième trou de la même rangée. On passe la première ficelle du sixième faisceau dans le premier trou en commençant à droite de la seconde rangée latitudinale ; la première du septième faisceau dans le second trou de la même rangée, ainsi de suite jusqu'à cinquante ; quand on est parvenu à cinquante, il est évident qu'on a épuisé toutes les premières ficelles de tous les faisceaux d'arcades, & qu'on rencontre alors les secondes. On passe les cinquante secondes comme les cinquante premières, les cinquante troisièmes comme les cinquante secondes, les cinquante quatrièmes comme les cinquante troisièmes ; & les deux cens cordes d'arcades se trouvent passées dans les deux cens trous de l'ais percé.

Voyons maintenant ce que deviendra cet ais percé de ses cinquante trous, dans lesquels passent deux cens fils dans l'ordre que nous venons de dire, de manière qu'ils se meuvent tous quatre-à-quatre, les quatre du premier faisceau par les quatre premiers trous de chaque cinquante, les quatre du second faisceau par les quatre seconds trous de chaque cinquante, les quatre du troisième faisceau par les quatre troisièmes trous des quatre cinquantes, & ainsi de suite. On fait un berlin de tous ces bouts de ficelle, afin qu'ils ne s'échappent point des trous de l'ais, & l'on enfle dans une broche de fer tous les faisceaux, en faisant passer la broche par les bouts de chaque faisceau.

On suspend ensuite cet ais percé par deux ficelles qui l'embrassent aux estafes ; sa longueur tournée vers le devant du métier. Les bouts des ficelles qui passent par ses trous, s'étendent vers les mailles de corps, & les faisceaux enfilés dans la broche sont tournés vers le cassin.

On prend la première maille de corps, & on l'attache au premier bout des ficelles d'arcades qui passe par le premier trou à gauche de la rangée latitudinale, ou de cinq trous ; on attache la seconde maille de corps à la seconde ficelle qui passe par le second trou de la même rangée ; la troisième maille, à la troisième ficelle de la même rangée ; la quatrième maille à la quatrième ficelle de la même rangée ; la cinquième maille à la cinquième ficelle de la même rangée ; la sixième maille à la première ficelle qui passe par le premier trou à droite de la seconde rangée, parallèle à la précédente ; la septième maille à la seconde ficelle du second trou de la même rangée, & ainsi de suite.

L'usage est d'attacher les arcades aux cordes de rame, avant que d'attacher les mailles de corps aux arcades. Car comment seroit soutenue l'arcade, la maille du corps y étant attachée, si l'arcade même n'est pas attachée à quelque chose ? D'ailleurs quel embarras ne seroit-ce pas de manier toutes ces mailles de corps dont le maillon seroit rempli de soie ? Convenons donc que la maille de corps & le maillon, seront plus aisés à manier quand ils seront vuides, que quand ils seront pleins.

De-là on passe au cassin ; on prend la ficelle qui passe sur la première poulie d'en-bas de la rangée de

cinq poulies parallèles au côté gauche du cassin, & l'on y attache le premier faisceau d'arcades, ou le faisceau dont le premier bout passe dans le premier trou à gauche de la première rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la seconde poulie, en montant de la même rangée, & l'on y attache le second faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe dans le second trou de la même rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la troisième poulie en montant de la même rangée, & on y attache le troisième faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe par le troisième trou de la première rangée latitudinale. On prend le quatrième faisceau d'arcades, ou celui dont le premier bout passe par le quatrième trou de la première rangée latitudinale, & on l'attache à la ficelle qui passe sur la quatrième poulie en montant de la même rangée. On prend la ficelle de la cinquième poulie en montant de la même rangée, & on y attache le cinquième faisceau d'arcades, ou le faisceau dont le premier bout passe par le cinquième trou de la première rangée latitudinale. On prend la ficelle qui passe sur la première poulie d'en-haut de la seconde rangée, & on y attache le sixième faisceau d'arcade, ou celui dont le premier bout passe dans le premier trou à droite de la seconde rangée latitudinale, & ainsi de suite pour les autres ficelles & les autres faisceaux d'arcades.

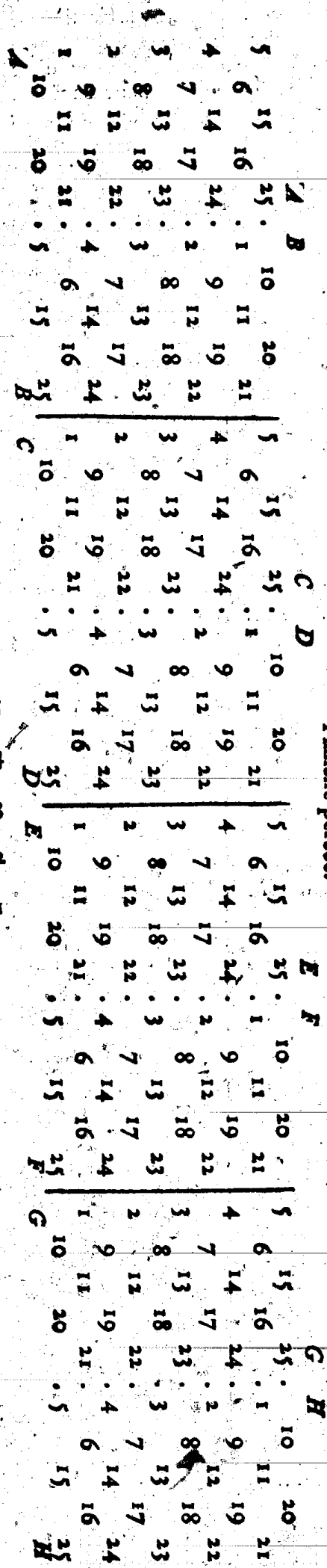
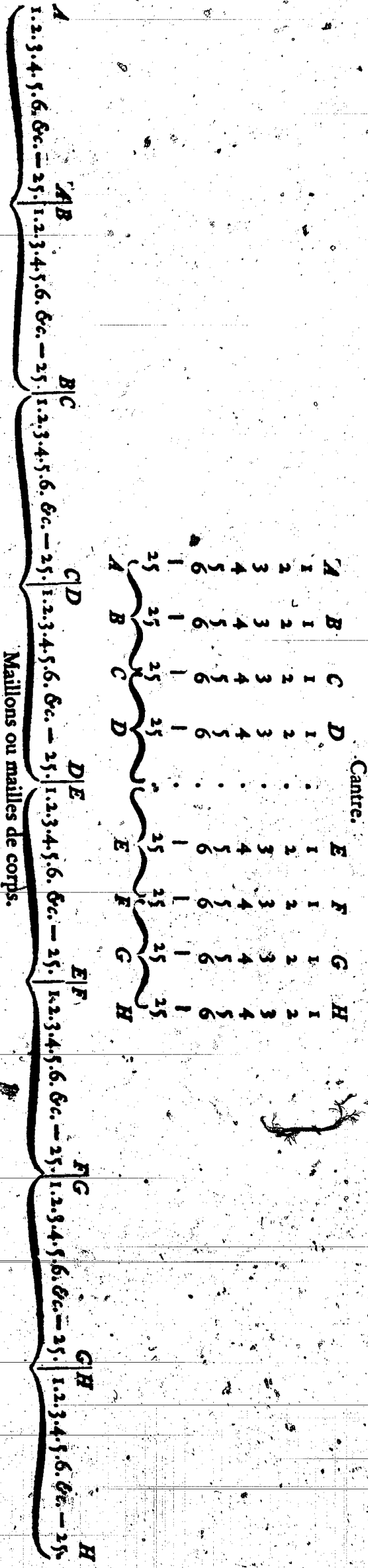
Il s'en suit de cet arrangement, qu'il y a autant de cordes de rames que de poulies au cassin, que de faisceaux d'arcades, ou quatre fois plus que de ficelles d'arcades, ou quatre fois moins que de trous à la planche, ou quatre fois moins que de mailles de corps, que de maillons, que de fils de roquetins, que de mailles de corps d'en-bas, & que d'aiguilles de plomb.

Les mailles de corps, maillons, mailles de corps, & les mailles d'en-bas, forment donc avec une partie des arcades qui est au-dessous de la planche, une espèce de parallépipède de ficelles, dont la hauteur est de quatre à cinq piés, dont les faces tournées vers le devant & derrière du métier sont faites de quarante ficelles ; & celles qui sont parallèles aux côtés du métier, sont faites de cinq ficelles, & dont la masse est de deux cens ficelles.

Voici une table qui représente à merveille les rapports & les correspondances des roquetins, des fils de roquetins ou maillons, des mailles de corps, des arcades, de la planche percée, des poulies du cassin, & du rame.

Les ficelles d'arcades qui sont au-dessus de l'ais percé, forment une espèce de pyramide à quatre faces, dont le sommet est tourné vers le cassin, & est placé aux noeuds des arcades des cordes de rames, & dont les faces qui regardent le devant & le derrière du métier ont quarante ficelles, & celles qui regardent les côtés ont cinq ficelles.

La partie des cordes de rames qui va des arcades aux poulies du cassin, est une autre pyramide à quatre côtés, opposée au sommet à la précédente inclinée sur le plan dans lequel sont placées les poulies du cassin ; les faces tournées vers le devant & derrière du métier n'ont que cinq ficelles, & les faces tournées vers les côtés du métier en ont dix. Cela est évident pour quiconque a bien entendu tout ce que nous avons dit jusqu'à présent.



21 20 11 10 1 25 16 15 6 5  
 22 19 12 9 2 24 17 14 7 4  
 23 18 13 8 3 23 18 13 8 3  
 24 17 14 3 4 22 19 12 9 2  
 HFDB. 25 16 15 6 5 21 20 11 10 1  
 Calfin.





Cela fait, on peut tirer la tringle de bois attachée aux estases, & qui soutenoit les mailles de corps; elles tiennent maintenant aux arcades, les arcades aux ficelles du rame, & les cordes du rame au bâton de rame, le bâton de rame aux cramailles, & les cramailles à leur bâton, leur bâton à deux cordes, & ces cordes à un point fixe.

Il faut observer qu'en attachant les mailles de corps aux arcades, & les arcades aux cordes de rames, on a fait d'abord des boucles & non des nœuds, afin de pouvoir mettre toutes les ficelles de longueur convenable, tenir les mailles à-peu-près de niveau les uns aux autres; partant les nœuds des mailles de corps tous dans un même plan horizontal, de même que les nœuds des arcades & des cordes de rame.

C'est ici le lieu d'apprendre à faire un nœud fort commode, à l'aide duquel sans rien dénouer en tirant l'un ou l'autre des côtés du nœud, on fait descendre ou monter un objet. Voici comment on s'y prendra: prenez un bout de ficelle de telle longueur qu'il vous plaira; attachez-en un bout à un objet fixe; faites une boucle à un pouce de cet objet; que cette boucle ne soit ni grande ni petite; prenez le bout qui reste de la ficelle après la boucle faite; passez-le dans la boucle, en sorte que cela forme une seconde boucle: prenez l'extrémité du bout passé dans la première boucle; passez ce bout dans la seconde boucle, de manière que vous en ayez même une troisième; vous arrêterez cette troisième boucle, en nouant le bout de la ficelle, avec la partie qui forme la troisième boucle, & laissant subsister cette troisième boucle.

Cela fait, on prend l'ensuple de derrière sur laquelle est disposée la soie croisée sur le dévidoir, & tenue croisée par le moyen d'un petit cordon de soie dont on passe un des bouts le long des angles que font les fils croisés, ramenant le même bout le long des autres angles opposés au sommet des mêmes fils croisés, & nouant ensuite les deux bouts ensemble.

L'ensuple de derrière est un rouleau de bois auquel on a pratiqué à chaque extrémité, une moulure dans laquelle s'applique les deux tasseaux échancrés attachés aux piliers de derrière du métier. On dispose la soie sur l'ensuple, en la faisant passer à-travers un rateau ou une espèce de peigne: au sortir des dents du peigne, on prend les bouts de soie; on a deux petites baguettes rondes, entre lesquelles on les serre; on enveloppe d'un tour ou deux ces baguettes avec la soie; il y a une rainure dans l'ensuple; on enferme ces deux baguettes dans la rainure; on continue d'envelopper ensuite la soie sur l'ensuple, à mesure qu'elle sort du peigne, jusqu'à ce qu'on soit à la fin.

C'est dans cet état qu'est l'ensuple, lorsqu'on la met sur les tasseaux échancrés.

Pour achever le montage du métier.

On est deux: l'un entre le corps de mailles & l'ensuple de derrière, & l'autre entre l'ensuple de devant ou les deux piliers de devant, & le corps.

On commence par substituer des enverjures à la ficelle, qui passoit par les angles opposés au sommet formé par les fils.

Ces enverjures sont des bâtons percés par leur longueur; lorsqu'ils sont à la place du cordon, & qu'ils tiennent les fils de soie croisés, on les arrête chacun d'un petit cordon de soie qu'on noue, afin que s'ils venoient à s'échapper d'entre les soies, elles ne se mêlassent point, mais qu'on pût toujours replacer les bâtons, les séparer, & les tenir croisés.

Cela fait, celui qui est entré l'ensuple de derrière & les mailles de corps, divise les fils de soie par ber-

pare les fils avec le doigt par le moyen des enverjures. Pour concevoir cette séparation, imaginez deux fils croisés & formant deux angles opposés au sommet où ils sont appliqués l'un contre l'autre. Il est évident que si ces deux fils sont tenus croisés par deux bâtons passés entre les deux côtés d'un angle d'un côté, & les deux côtés d'un angle de l'autre, le sommet de l'angle se trouvera entre les bâtons; de plus que si la partie d'un des fils qui forme un côté d'un des angles, passe dessus un des bâtons, la partie qui forme le côté de l'autre angle passera dessous, & qu'en supposant que la partie du fil que l'ouvrier a de son côté qui forme le côté de l'angle qui est à gauche, passe sous le bâton qui est à gauche, l'autre passera dessous le bâton qui est à droite, & qu'en pressant du doigt cette dernière partie, on séparera très-distinctement un des fils de l'autre; & que s'il y en avoit un troisième qui croisât le dernier, c'est-à-dire, dont la partie qui fait le côté de l'angle qui est à gauche, passât sur le bâton, & l'autre dessous, en pressant du doigt la première partie de ce fil, on la feroit sortir ou l'écarteroit du second fil.

Il est encore évident qu'on fait sortir de cette manière les fils les uns après les autres, selon leur vraie disposition, & que s'il en manquoit un qui se fut rompu, on connoitroit toujours sa place.

Car il faut pour faire sortir les fils presser du doigt alternativement la partie de fils qui passent dessus & qui passent dessous les bâtons; au lieu que s'il manquoit un fil, il faudroit presser deux fois du même côté. S'il manquoit un fil, il s'en trouveroit deux sur une même verge; ce qui s'appelle en terme de l'art *foraire*.

L'ouvrier qui tient la chaîne de la main gauche, sépare les fils les uns après les autres, par le moyen de leur encroisement & des enverjures, avec l'un des doigts de la droite; observant bien de ne pas prendre un brin pour un fil, cela est fort facile.

Comme il y a beaucoup plus de fils à la chaîne que de fils de poil ou de roquetins, ou de mailles de corps, & que l'opération que je décris consiste à distribuer également tous les fils de la chaîne entre les mailles de corps, il est évident qu'il passera entre chaque maille de corps un nombre plus ou moins grands de fils de chaîne; qu'il y aura moins de roquetins & plus de fils de chaîne.

Ici nous avons supposé deux cens roquetins, & par conséquent deux cens mailles de corps; nous allons maintenant supposer douze cens fils à la chaîne, sans compter ceux de la lisière qu'on fait ordinairement d'une autre couleur. Pour savoir combien il faut placer de fils de chaîne entre chaque fil de roquetin ou maille de corps, il n'y a qu'à diviser le nombre des fils de chaîne par celui des mailles de corps, & dire par conséquent ici, en 1200 combien de fois 200, ou en 12 combien de fois deux; on trouve 6, c'est-à-dire, qu'il faut distribuer entre chaque maille de corps, six fils de chaîne.

Mais en distribuant entre chaque maille de corps six fils de chaîne, il y aura une maille de corps qui se trouvera libre, que la chaîne n'embrassera pas; mais la chaîne faisant le fond de l'étoffe, & les mailles de corps ne servant qu'au mouvement des fils de roquetins qui sont destinés à figurer sur le fond de l'étoffe; il faut que tous ces fils de roquetins soient embrassés par les fils de chaîne.

Comment donc faire? car voici deux conditions qui semblent se contredire; l'une, que les mailles de corps soient toutes prises dans la chaîne, & l'autre que la chaîne soit également distribuée entre les mailles de corps.

Voici comment on s'y prend. Par exemple dans le cas présent on commence par mettre trois fils de chaîne sur la première maille de corps, ou hors du corps,

on met ensuite six fils de chaîne entre la première & la seconde maille de corps, six entre la seconde & la troisième, & ainsi de suite.

D'où il arrive qu'il reste à la deuxcentième maille de corps, trois fils de chaîne qui sont sur elle & hors du corps, & que l'on satisfait à toutes les conditions. ainsi l'ouvrier qui est entre le corps & l'ensuble de derrière, commence dans le cas dont il s'agit, par séparer avec un des doigts de la main droite, trois fils de chaîne, qu'il donne à l'ouvrier qui est entre le corps & l'ensuble de devant; cet ouvrier les prend & les met entre une navette attachée à une tringle de bois fixée à son côté gauche, à l'estase, ou au cassin. Le premier ouvrier sépare six fils de chaînes, qu'il tend au second, qui les passe entre la première & la seconde maille de corps, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la chaîne & des mailles de corps.

Les mailles de corps & les maillons ou fils de roquetin sont placés de manière que la chaîne passe au-dessus des maillons ou fils de roquetins, à-peu-près de la hauteur de trois ou quatre pouces.

Il faut observer deux choses, c'est qu'il y a sur la première & la dernière maille de corps, outre les trois fils de chaîne dont nous avons parlé, les fils qui doivent composer la lisière, qui sont en plus ou moins grand nombre, selon que l'on veut que la lisière soit plus ou moins grande, ou forte; ici il y a de chaque côté du corps pour faire la lisière, quarante fils; ces fils de la lisière sont placés sur l'ensuble de derrière avec la chaîne, & envergés comme elle.

Après cette première distribution, on prend le châtelet, ou autrement dit la petite carette, & on la place sur les estases à côté du cassin; ou plutôt tout cela doit être placé avant aucune opération.

La belle & bonne méthode pour monter un métier, soit velours, soit broché, est de bien ajuster & attacher le rame, les arcades & le corps, les ayant passés ainsi qu'il vient d'être exposé; après quoi on enverge les mailles de corps selon l'ordre qu'elles ont été passées, & on passe dans l'envergure deux cannes ou baguettes assez fortes pour rendre le corps parallèle à l'ensuble de devant ou de derrière: on fait descendre les deux cannes ou baguettes, près des aiguilles, à quatre pouces environ de distance l'une de l'autre, & quand il s'agit de passer les branches de roquetin dans les maillons, on n'a besoin que de suivre l'envergure du corps. Ordinairement on passe la chaîne du velours entre les maillons, & après que la chaîne est passée, on tire l'envergure qui devient inutile, parce que chaque maille de corps est suffisamment séparée par les fils de la chaîne, qui ont précédé cette opération. Les roquetins sont toujours passés les derniers, au-lieu qu'ici c'est la première chose par laquelle on a débuté pour plus de clarté.

Pour se former une idée de la carette, imaginez, comme au cassin, deux morceaux de bois parallèles, de même grosseur, longueur, & tenus à quelque distance l'un de l'autre, & parallèlement par deux petites traverses. Sur chacun de ces morceaux, on en assemble deux autres perpendiculairement, à quelque distance de l'extrémité des premiers qui servent de base à la carette ou au châtelet; ces deux derniers ont plus ou moins de hauteur; ils sont percés par leur extrémité chacun d'un trou correspondant qui puisse recevoir une verge de fer.

Perpendiculairement à l'extrémité des pièces qui servent de base, & parallèlement à ces morceaux perpendiculaires & percés, on en élève deux autres qui s'assemblent avec la pièce de base, qui sont un peu plus bas que les morceaux percés, & qui sont assemblés par leur extrémité par une traverse.

On a autant de petits morceaux de bois plats, & allant un peu en diminuant par les bouts, de la longueur de trois piés, & percés tous par le milieu,

qu'il y a de lisses à l'ouvrage: on enfle ces morceaux de bois dans la verge de fer: on met entre chacun & les deux pièces perpendiculaires de la carette qui doit leur servir d'appui, en recevant dans les trous faits à leur extrémité, la broche qui les traverse, des petites roulettes de bois pour tenir ces espèces de petits leviers séparés, qui outre les trous qui sont au milieu, en ont encore chacun un à chaque extrémité, dans une direction contraire à celui du milieu: car ces trous des extrémités sont percés de bas en haut, & ceux du milieu sont percés horizontalement; on appelle ces petits leviers *aleirons*; la verge de fer leur sert de point d'appui, & leur queue est soutenue sur la traverse des petites pièces perpendiculaires à l'extrémité des deux pièces qui sont parallèles aux morceaux percés qui reçoivent la broche ou fil de fer. Cet assemblage des aleirons, des morceaux de bois parallèlement tenus par des traverses, des deux pièces percées par le haut & fixées à quelque distance des pièces parallèles de bases, & des deux autres moindres pièces, moins hautes que les précédentes, & assemblées par une traverse qui joint leur bout & placées tout-à-fait à l'extrémité des pièces de base & moins haute que les pièces percées; cet assemblage s'appelle la *carette* ou le *châtelet*; on le met à quelque distance du cassin, sur les estases, les extrémités du devant des aleirons répondans à l'endroit où doivent être placées les lisses, & les extrémités de derrière des aleirons, ou ceux qui portent sur la traverse & qui sont plus bas, débordant l'estase: on fixe le châtelet ou la carette dans cet état.

La carette fixée, on prend des ficelles qu'on passe par l'extrémité de derrière des aleirons, & on attache à ces ficelles des contrepois capables de faire relever les extrémités de devant des aleirons lorsqu'ils seront tirés, il y a un contrepois à chaque aleiron; les ficelles qui joignent des extrémités de derrière des aleirons, aux contrepois, sont passées auparavant dans un petit morceau de bois plat percé d'autant de trous qu'il y a de ficelles; ces petits morceaux de bois empêchent les contrepois de se mêler, & tiennent les ficelles dans une direction toujours parallèle: on appelle les contrepois *carreaux*; ensuite on prend des ficelles qu'on plie en quatre; il faut qu'elles aient, pliées en quatre, environ un pouce & demi de longueur; ces ficelles pliées en quatre, forment deux boucles à l'une de leur extrémité: on fait un gros nœud à l'autre, de manière qu'en passant les quatre brins par le trou fait à l'extrémité de devant des aleirons, ils ne s'en échappent pas; ces quatre brins formant deux boucles, passées par le trou des aleirons, sont tournées en bas vers les marches; & le nœud est en-dessus des aleirons: on prend autant de ces ficelles pliées en quatre, qu'il y a d'aleirons, & on les en garnit tous comme nous venons de dire.

Puis à chacune de ces boucles, on pratique le nœud coulant que nous avons appris à former, ce nœud à l'aide duquel un objet monte ou descend à discrétion; il part donc deux boucles de l'extrémité de chaque aleiron, & de chacune de ces boucles, un nœud coulant.

Ces nœuds coulants sont destinés à tenir les lisses suspendues à la hauteur convenable; il faut que les mailles des lisses de chaîne ou de pièce, soient parallèles à la partie supérieure de l'ensuble de devant & de derrière, en sorte que les fils de chaîne, les mailles de remisse, ou de toutes les lisses de pièce ou de chaîne, & la partie supérieure des ensuples, sont toutes dans un même plan horizontal.

On suspend ensuite les lisses de chaînes aux nœuds coulants qui partent des extrémités des aleirons, & on les tient dans la situation que nous venons d'indiquer.

Mais pour bien entendre ceci, il faut savoir ce que c'est qu'une lisse.

Il faut distinguer dans la lisse plusieurs parties : les premières sont deux petits morceaux de bois plats, d'environ un pouce & demi de largeur, sur quatre à cinq lignes d'épaisseur.

Ces petits morceaux sont façonnés en queue d'aronde à leur extrémité, & percés selon leur épaisseur d'un trou à chaque extrémité, à quelque distance de la queue d'aronde : on appelle ces petits morceaux de bois *lissérons* : il y a deux *lissérons* à chaque lisse.

On a ensuite une ficelle assez longue pour aller d'un bout à l'autre du *lisséron*, & pour pouvoir s'attacher fermement aux trous des deux queues d'aronde du *lisséron*, & se tenir couchée sur l'épaisseur du *lisséron* : on prend sur cette ficelle une distance égale à celle de l'intervalle des deux trous qui traversent l'épaisseur du *lisséron*, ou même égale à la distance entière du *lisséron*, excepté les queues d'aronde.

On fixe sur cette partie de la ficelle des bouts de fils pliés en deux, & formant une boucle : on a dans cet intervalle au moins autant de boucles qu'il y a d'unités au quotient du nombre des fils de la chaîne & de la lisière, divisés par le nombre des lisses de pièces : car les lisses de pièces augmentent ou diminuent en nombre, selon la qualité de l'étoffe que l'on veut travailler ; cette ficelle armée de ses morceaux de fils formant des boucles qui seront partie de ce qu'on appelle *mailles de lisses*, s'appelle la *cristelle*.

L'autre *lisséron* a sa queue d'aronde, sa *cristelle*, ses boucles, comme celui qui se vient de décrire, mais il faut observer que quand on a armé la *cristelle* de ses boucles, il a fallu les passer dans les boucles de l'autre ; ce sont ces boucles passées l'une dans l'autre, qui forment ce qu'on appelle la *maille de lisse*.

Les deux *lissérons*, les deux *cristelles*, avec les mailles de lisses, font ce qu'on appelle une *lisse*.

Lorsque les *cristelles* sont faites, on les finit sur l'épaisseur des *lissérons*, en passant le *lisséron* sous la *cristelle*, pour le *lisséron* d'en-haut, & sur la *cristelle* pour celui d'en-bas, & attachant ensuite ces *cristelles* aux queues d'aronde des *lissérons*.

Quand on a les lisses, on prend les nœuds coulans qui descendent des aleirons, on les passe dans les trous percés dans l'épaisseur des *lissérons*, & on fait un nœud qui les empêche d'en sortir, & les lisses sont suspendues.

On commence par suspendre les lisses de pièces. Il doit y avoir dans l'exemple que nous avons choisi, cinq lisses de pièces ; & puisqu'il y a quatre-vingt fils de lisière, & douze cens fils de chaîne, il faut diviser mille deux cens quatre-vingt par cinq, pour savoir combien il doit y avoir de mailles de lisses à chaque lisse : or mille deux cent quatre-vingt, divisé par cinq, donne deux cens cinquante-six, c'est-à-dire qu'il doit y avoir à chaque lisse de chaîne, deux cens cinquante-six mailles.

L'assemblage des cinq lisses de pièces, s'appelle *remisse*.

Dans les métiers montés comme il faut, on ne met point d'arbalète au *lisséron* d'en-bas, on y attache seulement à deux pouces de distance, un autre *lisséron* beaucoup plus court, auquel on donne le nom de *faux lisséron*, lequel est percé dans le milieu du dos, de la quantité de trous nécessaires pour la quantité d'estriviers, dont chacune est passée dans un trou du *faux lisséron*. Cette façon de placer les *estriviers*, rend la marche plus douce, & use moins de cordes.

On passe par les trous des *lissérons* d'en bas des lisses, de petites ficelles qu'on appelle *arbalètes*, parce qu'en effet elles sont avec le *lisséron*, la figure d'une arbalète dont la corde seroit tournée vers le manche ; on attache à chaque arbalète une ficelle qui va trou-

ver une marche à laquelle elle s'attache, & qu'elle tient suspendue ; cette ficelle s'appelle *estrivière*.

D'où l'on voit qu'en appuyant le pié sur la marche ; on tire l'*estrivière* qui tire l'arbalète, l'arbalète tire le *lisséron*, le *lisséron* tire la lisse, la lisse tire les nœuds coulans qui font descendre les extrémités des aleirons, qui font lever leur autre extrémité, & monter les carreaux qui remettent la lisse dans son premier état, si on ôte le pié de dessus la marche.

Lorsque les cinq lisses de pièces sont suspendues, il s'agit de distribuer entr'elles les fils de poils ou de roquetins, & les fils de chaîne, de lisière, ou de pièce.

La lisière ne se passe ordinairement que quand les autres fils sont passés.

Voici comment on s'y prend.

On commence par les fils de chaînes ou de pièces, ou plutôt par ceux de lisière.

Afin de les passer plus commodément, & les prendre bien dans l'ordre qu'ils doivent être pris, il faut faire passer l'envergure au-delà du corps.

Voici comment on s'y prend. On approche le plus près du corps que l'on peut, les deux verges ; puis on passe sa main le long de la verge la plus proche du corps ; on écarte le plus que l'on peut les deux parties de la chaîne, de manière qu'elles paroissent séparées au-delà du corps ; alors on infère la main gauche entre elles, observant bien de ne pas laisser à l'une un fil qui appartienne à l'autre, & de la gauche on tire la verge la plus voisine du corps, & on la met à la place de la main droite : cela fait, on presse le plus qu'on peut vers le corps, celle qui reste, & l'on éloigne le plus qu'on peut celle qu'on a déplacée ; il arrive de-là que l'endroit où les fils se croisent, s'avance au-delà du corps ; lorsqu'on s'en aperçoit, on infère la main droite entre les côtés des angles opposés au sommet, on tire de la gauche l'autre verge, & l'on la substitue à la main droite. Il est évident qu'en s'y prenant ainsi, l'envergure se trouve entre le corps & les lisses.

Cela fait, on continue l'opération à deux, un des ouvriers se place à côté des lisses, l'un est placé derrière les lisses à côté de l'envergure, l'autre est placé devant.

Les berlins de la chaîne sont attachés l'un après l'autre à une corde qui prenant à un pié de devant d'un côté, vient s'attacher à un pié de devant de l'autre, & forme une espèce d'arc ; l'autre est placé vis-à-vis de lui, il prend les berlins de la chaîne & de la lisière, & il commence par séparer un fil de lisière à l'aide de l'envergure ; il le tire ensuite du berlin, & le présente au premier qui le prend & le passe dans la première maille de la lisse la plus voisine des lisses de poils ; pour la passer, voici ce qu'il fait.

On fait que cette maille est composée de deux boucles qui se coupent à angles droits ; or il prend la boucle d'en bas, il y passe les doigts de la main gauche, en écarte les fils, l'éleve un peu au-dessus de l'extrémité de la boucle d'en-haut, dont il écarte pareillement les fils qui la forment, en avançant les mêmes doigts & s'aidant de la droite, & il se fait une ouverture entre ces fils, dans laquelle il passe le fil de lisière qui lui est présenté, puis il retire les doigts, les boucles qui forment la maille se rapprochent par le poids des *lissérons* & des marches ; il ne faut point de marches quand on remet, elles embarrasseroient & chargeroient trop les lisses ; le fil de lisière se trouve pris entre les boucles ou dans la maille, & ne peut plus ni descendre ni baisser, sans que la lisse descende ou baisse, quoiqu'il puisse fort bien glisser horizontalement.

Ce fil passé, l'ouvrier qui l'a passé le met derrière la navette attaché à la tringle qui est placée à la gauche



où il est arrêté; cependant l'autre sépare un second fil de lisière qui sort ensuite du berlin, qu'il tend à l'ouvrier qui le passe, comme nous avons dit, dans la première maille de la seconde lisse en descendant vers le corps; il passe le troisième fil dans la première maille de la troisième lisse, en s'avancant vers le corps; le quatrième fil dans la première maille de la quatrième lisse, en s'avancant vers le corps; le cinquième fil dans la première maille de la cinquième lisse ou dernière vers le corps, du moins dans l'ouvrage que nous nous proposons de faire, où nous n'avons que cinq lisses de pièce.

Lorsqu'il a passé le cinquième fil dans la première maille de la cinquième lisse, ou de la lisse la plus voisine du corps, il passe le sixième fil dans la seconde maille de la première lisse de pièce la plus voisine des lisses de poil; le septième dans la seconde maille de la seconde lisse, en s'avancant vers le corps, c'est-à-dire qu'il continue & reprend son opération toujours de la même manière, jusqu'à ce qu'il soit à la fin de la lisière.

Quand il en est à la chaîne, il suit un ordre renversé, c'est-à-dire qu'il passe le premier fil de pièce dans la première maille vacante de la lisse la plus voisine du corps, c'est la neuvième maille, car il y a quarante fils de lisière qui divisés par cinq, donnent huit, c'est-à-dire qu'ils occupent huit mailles de chaque lisse.

Il passe le second fil de pièce dans la neuvième maille de la lisse qui suit la plus voisine du corps, & ainsi de suite jusqu'à la cinquième; à la cinquième, il revient à la lisse la plus voisine du corps; cela fait, il recommence jusqu'à ce qu'il ait épuisé les fils de pièce, c'est-à-dire qu'il ne reste plus huit mailles vacantes dans chaque lisse; pour remplir ces huit mailles vacantes, des quarante autres fils de lisière, il abandonne l'ordre des fils de chaîne, & il reprend pour les passer l'ordre de lisses qu'il a suivi en passant les quarante premiers.

Cela fait, tous les fils de pièce & de lisse se trouvent passés; mais dans cette opération le remetteur a eu soin d'en faire des berlins, à mesure qu'ils augmentoient en nombre, afin de les empêcher de s'échapper, & celui qui les lui tendoit, avoit grand soin de les lui tendre en entier, c'est-à-dire bien séparés & avec tous leurs brins.

On distribue ensuite les fils de roquetin ou de poil, c'est précisément dans cette occasion qu'on doit commencer à passer les branches de roquetin dans les mailles de corps, ensuite entre celles du remise, & après sur les deux lisses qui leur sont destinées. La distribution des fils de roquetin ne se fait pas comme celle des fils de pièce.

Les fils de poil seront distribués entre les mailles de corps, tandis que les fils de roquetin passeront dans les maillons; ici c'est le contraire, les fils de pièce passent dans les mailles de lisse, & les fils de roquetin ou de poil passent entre elles; mais voyons comment ils s'y distribuent. Il y a mille deux cents quatre-vingt mailles de lisse, & il n'y a que deux cents fils de roquetin.

De ces mille deux cents quatre-vingt mailles de lisse, comme il ne doit point y avoir d'ouvrage dans la lisse, il est évident que le fil de roquetin n'y devant point entrer, on commencera donc par en ôter quarante de chaque côté, ce qui les réduit à douze cents, c'est dans ces douze cents que les fils de roquetin doivent être contenus; il est donc évident que c'est six mailles de lisse pour un fil de roquetin; mais en s'y prenant ainsi, le premier ou le dernier fil de roquetin seroient pas compris dans les douze cents mailles de lisse; pour cet effet après les quarante mailles de chaque côté accordées aux fils de lisse, on en ôte encore trois, c'est-à-dire la neuvième de la première

lisse, ou de la plus voisine du corps, la neuvième de la lisse suivante, & la neuvième de l'autre, puis on passe un fil de roquetin; on continue ensuite à distribuer un fil de roquetin entre les mailles de lisse, en comptant de six en six mailles il est évident qu'il reste après les neuf cents fils de roquetin distribués entre les mailles de lisse, comme nous venons de prescrire, trois mailles de lisse, plus les quarante destinées aux fils de lisière.

On observe à mesure qu'on passe un fil de roquetin, de le fixer derrière la navette, & de faire des berlins quand il y en a un certain nombre de passés.

Cela fait, on place les deux lisses de poil; nous allons voir comment les fils, tant de chaîne que de roquetin les occupent.

Ces deux lisses sont construites & attachées aux ailerons comme les premières; mais c'est encore ici l'ordre renversé; les fils de poil ou de roquetin étoient distribués entre les mailles des autres lisses & les fils de pièce ou de chaîne passaient dans les mailles, ici ce sont les fils de roquetin qui passent dans les mailles, & les fils de chaîne ou de pièce sont distribués entre elles.

Pour ceux de lisières, ils sont tous au dehors de ces deux lisses, & vont droit au peigne sans les traverser.

On commence par passer les fils de roquetin dans les mailles; ces lisses de poil n'ont pas plus de mailles chacune, qu'il y a de fils de roquetin, c'est-à-dire deux cents dans l'exemple que nous avons choisi.

L'ou l'on peut conclure qu'un fil de roquetin passe dans deux mailles de lisse; car chaque lisse ayant autant de mailles qu'il y a de fils de roquetin, les deux lisses ensemble auront deux fois plus de mailles qu'il n'y a de fils de roquetin.

Pour passer le premier fil de roquetin dans les deux lisses, on commence par tenir une de ces lisses plus haute que l'autre; la première ou la plus voisine de l'exemple de devant.

Il arrivera de-là que les mailles de ces lisses ne se trouveront plus dans le même plan, ne se correspondront plus; mais que les boucles d'enbas de celles de devant s'ouvriront dans les boucles d'enhaut de celles de derrière; & que si l'on prend un fil de roquetin & qu'on le conduise horizontalement à-travers les fils des deux premières marches de ces lisses, ce fil de roquetin se trouvera entre les fils de la boucle d'enhaut de la dernière lisse, & entre les fils de la boucle d'enbas de la première, & cela d'un bout à l'autre des lisses.

D'où l'on voit que ces fils peuvent se mouvoir librement en montant dans la lisse de derrière, & librement en descendant dans la lisse de devant; mais que la lisse de devant fera descendre tous les fils de roquetin, en descendant, & que la lisse de derrière les fera tous monter avec elle; voilà pour le passage des fils de roquetin dans les lisses de poil.

Quant à la distribution des fils de pièce dans ces lisses, c'est la même que la distribution entre les mailles de corps.

Il y a ici autant de mailles de lisse de poil que de maillons ou que de fils de roquetin, & il y a six fois plus de fils de pièce; c'est donc six fils de pièce pour un fil de poil ou de roquetin.

Mais comme il faut toujours que les fils de roquetin soient enfermés dans les fils de pièce à cause de leur destination, qui est de former le dessin dans la pièce, & que si l'on commençoit par mettre 6 fils de chaîne puis un fil de roquetin, & ainsi de suite, le dernier fil de roquetin se trouveroit hors de la chaîne; on commence au contraire à laisser les trois premiers fils de chaîne, puis on prend un fil de roquetin, puis six fils de chaîne, puis un fil de roquetin, & ainsi de suite;

d'où il arrive que le dernier fil de roquetin a sur lui trois fils de chaîne.

Il faut observer qu'on n'a pas besoin de faire passer ces fils enverjus pour la distribution des fils, car on est dirigé par les mailles des lisses précédentes pour les fils de chaîne, & par les mailons pour les fils de roquetin.

On a soin de tenir ces fils arrêtés à mesure qu'on les passe, & d'en faire toujours des berlins.

On tient les lisses de poil ou de roquetin un peu plus haut que les autres, afin que les fils de poil ou de roquetin se séparent davantage de la chaîne en-dessus, & que l'ouvrier puisse travailler plus commodément, soit avec les navettes, soit avec les fers de frises & de coupés.

Cela fait, il ne s'agit plus que de distribuer dans le peigne tous ces fils.

Le peigne est composé de petites lames fort minces, assez proches les unes des autres, fixées parallèles les unes aux autres, dans deux petites traverses rondes.

On choisit dans ce peigne une quantité de dents proportionnée à la quantité de fils qu'on a à y distribuer, & à la grandeur de l'étoffe qu'on veut faire; si l'on prenoit trop de dents pour la quantité de fils, alors le tissu seroit rare & l'étoffe mauvaise, le dessein mal exécuté.

Si au contraire on en prenoit trop peu, il se trouveroit trop de fils dans chaque dent du peigne, la séparation s'en feroit difficilement, il y auroit un frottement qui useroit les soies & les feroit casser, les fils se trouveroient les uns sur les autres, l'étoffe seroit trop compacte, mauvaise, & mal faite.

On a ici à distribuer dans les dents du peigne, quatre-vingt fils de lisière, quarante de chaque côté de la chaîne, douze cens fils de chaîne, & entre eux deux cens fils de roquetin.

On peut prendre d'abord quatre dents pour les quarante fils de lisière d'un côté, dix à chaque dent, cent dents pour les fils de chaîne & de roquetin, c'est-à-dire douze fils de chaîne, & deux fils de roquetin à chaque dent.

Prenez quatre dents pour les quarante autres fils de lisière, dix à chaque dent.

Si on baisse les lisses de roquetin, alors on ne verra que les fils de pièce ou de chaîne s'élever, tous les autres fils de roquetin seront en-dessous.

Si au contraire on baisse le remisse ou routes les lisses de chaîne, on ne verra que les fils de roquetin, toute la chaîne sera en-dessous.

Mais on demandera peut-être comment il se peut faire que n'y ayant que deux fils de roquetin sur douze de chaîne, ces deux fils de roquetin suffisent pour couvrir toute la chaîne, quand en baissant les lisses de chaîne on la fait passer en-dessous.

Cela se fait par deux causes; par le peu d'intervalle des dents qui sont fort serrées les unes contre les autres, & qui rassemblent deux cens fils dans un assez petit intervalle; & la seconde cause, c'est que les deux cens fils ont beaucoup plus de brins que les fils de pièce. Les deux cens dents du peigne ne doivent contenir que quatre pouces, puisque les velours ordinaires ne sont composés que de soixante-quinze portées de chaîne faisant à quatre-vingt fils chaque portée, six mille fils, & que la largeur ordinaire de l'étoffe n'est que de vingt pouces environ; douze cens fils par conséquent ne font que la cinquième partie de six mille fils.

Cela fait, on arrête les fils devant le peigne en faisant des berlins, & l'on place le battant.

Imaginez un morceau de bois auquel, par sa partie supérieure, on a pratiqué une rainure; soient aux extrémités de ce bois, deux autres morceaux assemblés comme on voit, soit dans ces deux morceaux

parallèles, un troisième morceau de bois mobile, & cannelé à sa partie inférieure; on place le peigne verticalement dans la cannelure de ces deux morceaux de bois, dont celui de dessus est mobile; on approche celui de dessous, de manière que le peigne puisse jouer sans toutefois s'échapper.

Les deux morceaux de bois dans lesquels la pièce placée au-dessus du peigne, semblable & parallèle à celle du dessus, est assemblée verticalement, s'appellent l'ame du battant.

Il y a de chaque côté attaché à cette ame deux petites tringles de bois encochées; ce sont les supentes du battant.

Quant au porte battant, c'est un morceau de bois carré, à l'extrémité duquel il y a deux tenons ronds dans lesquels on place deux espèces de viroles de bois, mobiles sur les tenons.

On attache le porte-battant aux battants par des cordes qui passent dans les coches des supentes du battant, & qui l'embrassent par derrière le porte-battant.

C'est à l'aide de ces coches qu'on monte ou descend le battant, en faisant descendre ou monter les cordes qui l'attachent au porte-battant, d'une, de deux, ou de plusieurs coches.

Les extrémités du porte-battant, ou plutôt les deux viroles mobiles de bois placées dans les tenons ronds de ses extrémités, sont placées sur deux autres tringles de bois, encochées & placées contre les estafes, & parallèlement à ces précédents; on appelle ces tringles *acocats*. L'usage des acocats est de soutenir le battant, & de l'approcher ou de l'éloigner à discrétion, en faisant mouvoir les viroles de bois ou roulettes dans les coches des acocats.

Quand on a placé le battant, on prend l'ensuple de devant, & on la met sur les tasseaux, ou entre les tenons & les piliers de devant; cet ensuple ou ensuble de devant est à-peu-près semblable à celle de derrière; elle a pareillement deux moulures à ses extrémités, avec une cannelure transversale; ces moulures sont pour la facilité du mouvement de l'ensuple sur elle-même, dans l'échancrure des tasseaux ou tenons, & la cannelure sert à placer le compositeur.

Le compositeur est fait de deux petites baguettes rondes, égales, dont les diamètres pris ensemble sont plus grands que celui de la cannelure; d'où il arrive que si l'on attache des ficelles à l'une de ses baguettes & qu'on la place dans la cannelure; qu'ensuite on prenne l'autre baguette & qu'on la mette aussi dans la cannelure, de manière qu'elle porte en partie sur la première baguette placée & contre les parois d'en haut de la cannelure, & qu'elle soit embrassée à l'extérieur par les ficelles de la première baguette, on aura beau tirer les ficelles de la première baguette autour de l'ensuple; on ne la fera pas sortir pour cela, car elle ne pourroit sortir qu'en déplaçant la baguette placée sur elle; mais elle ne peut la déplacer, car les ficelles passant sur cette baguette la retiennent dans l'état où elle est, & le tout demeure immobile.

On prend tous les berlins qu'on a faits pour empêcher tous les fils de s'échapper à-travers le peigne; on les traverse d'une broche de bois, de manière que partie des fils passe au-dessus de la broche, partie en dessous.

On prend de bonne ficelle, qu'on passe en double dans les extrémités & les autres parties découvertes de la broche; on attache ces ficelles à une des baguettes du compositeur; on dispose cette baguette & celle qui lui est tout-à-fait semblable, dans la cannelure de l'ensuple; puis on fixe l'ensuple dans cet état, c'est-à-dire la cannelure un peu tournée en-dessous & la ficelle un peu enveloppée autour de l'ensuple.

Pour fixer l'ensuble, on a adapté à l'une de ses extrémités un morceau de fer, dans le milieu duquel l'extrémité de l'ensuble s'emboîte quarrément; cette boîte quarrée de fer est garnie par une de ses ouvertures d'une plaque ronde de fer, ouverte aussi dans son milieu pour laisser passer l'extrémité de l'ensuble dans la boîte, & dentelée par les bords. Ce morceau de fer s'appelle *roulette*.

Le chien est une espece d'S de fer dont nous avons déjà parlé, dont l'extrémité s'engraine dans les dents de la roulette, & tient l'ensuble en arrêt. On acheve de finir l'ensuble, en plaçant entr'elle contre le pilier de devant, un petit coin de bois que l'on appelle une *taque*.

Cela fait, on va à l'autre ensuble, à celle derriere; il y a au bas de chaque pié de derriere du métier, deux morceaux de bois percés de trous, selon leur longueur, attachés aux piés parallelement l'un à l'autre.

On peut passer dans ces trous une broche de fer, & cette broche de fer fixe une corde qui lui est attachée, & qui passe entr'eux longitudinalement.

Cette corde vient chercher la moulure de l'ensuble, & s'entortille autour d'elle; on l'appelle *corde du valet*: après qu'elle a fait plusieurs tours, trois ou quatre seulement, & pas davantage; on a une espece de morceau de bois échancré par un bout, & percé; le trou reçoit la corde de valet, & l'échancre s'applique sur la moulure de l'ensuble; l'autre bout de ce morceau de bois est encoché. On pend un poids à cette extrémité encochée, ce poids tire cette extrémité, & fait tourner l'autre sur la moulure; l'autre ne peut tourner sans tirer la corde, la corde ne peut être tirée, sans tirer l'ensuble; & l'ensuble ne peut être tirée, sans que la chaîne ne soit tendue; on appelle ce morceau de bois qui fait l'office de levier à l'extrémité de l'ensuble, un *valet*. Il y a un valet à l'autre extrémité, si le valet tire trop, on raccourcit le levier, en rapprochant le poids d'une coche ou de deux plus près de l'ensuble.

En s'y prenant ainsi, on bande la chaîne & la lisière à discrétion; quant aux filets de roquetin, ils sont tendus à discrétion aussi; par les petits poids de plomb qui tiennent à chaque roquetin, & qu'on fait toujours assez pesans pour le service qu'on en attend.

Voilà maintenant le métier tout arrangé, il n'est plus question que d'une petite opération dont nous allons parler, pour qu'il soit ce qu'on appelle *monté*.

Mais avant que de passer à cela, il ne fera pas hors de propos de dire un mot de cette multitude de lisses, de pieces, ou de chaînes.

Nous en avons cinq, & on en emploie quelquefois beaucoup davantage.

On voit évidemment qu'elles partagent ici la chaîne en cinq parties égales.

Que quand on en baisse une, on ne fait baisser que le cinquieme de la chaîne, & que pour baisser toute la chaîne, il faut les faire baisser toutes.

Il est encore à propos de savoir; que si la premiere lisse ou la plus voisine du corps répond à la premiere marche à droite, il n'en est pas ainsi des autres.

Voici l'ordre que l'on suit, la premiere marche tire la premiere lisse; la seconde marche la quatrieme lisse; la troisieme marche, la seconde lisse; la quatrieme marche, la cinquieme lisse; la cinquieme marche, la troisieme lisse: ainsi de suite pour cinq lisses, comme pour un plus grand nombre; c'est-là ce que les ouvriers appellent *passé de deux en deux*.

L'ouvrier en travaillant fait jouer ces marches les unes après les autres, quand il fait le satin.

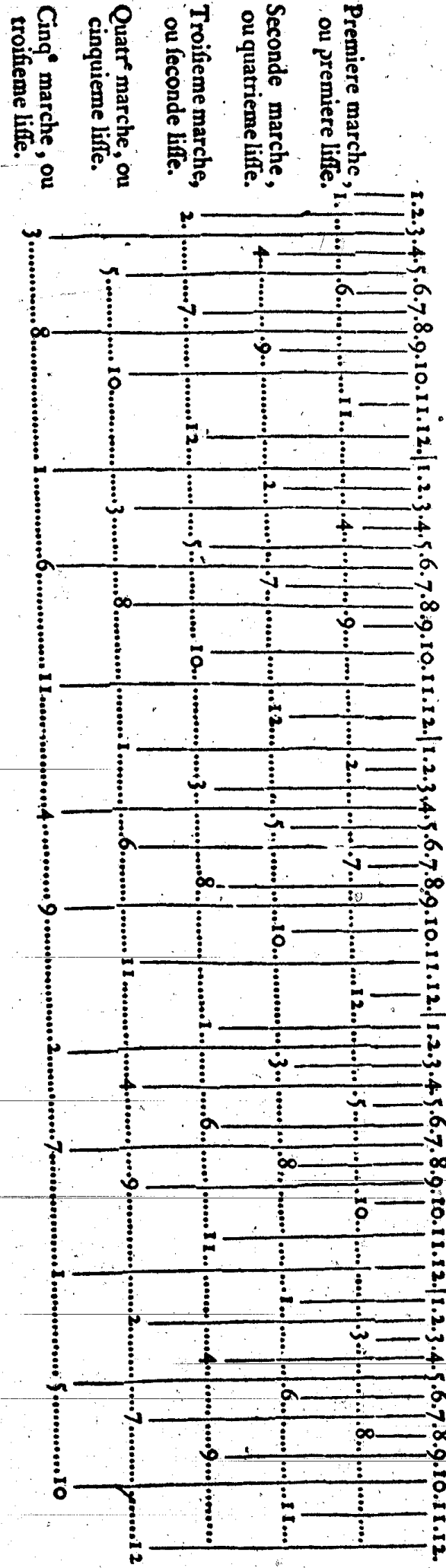
La sixieme marche tire la premiere lisse de poil.  
La troisieme marche tire la seconde lisse de poil.

Tome XVI.

Dans le cas donc qu'il y ait douze cens fils à chaîne, & que l'on ait cinq marches, & qu'il y ait douze fils de chaîne à chaque dent;

Voici comment se fait le satin, ou plutôt une petite table de la combinaison des marches, des lisses & des fils.

Avec un peu d'attention sur cette table, on s'apercevra tout d'un coup que ce qui se passe dans soixante fils, ou dans l'intervalle de cinq dents, se passe dans tout le reste.



Voici comment se fait le satin dans l'étoffe dont il X X x x x ij



s'agit ici, & qu'on a pris pour exemple; y ayant cinq marches, la chaîne est divisée en cinq parties égales, & il n'y a qu'un cinquième qui travaille à chaque marche dans l'ordre représenté par la table.

La première marche étant attachée à la première lisse, quand on la presse, on baisse la première lisse & on en sépare de la chaîne le cinquième; 16, 114, 92, 712, 510, 38; quand on presse la seconde marche, la quatrième lisse se baisse; & on sépare le cinquième, 49, 27, 125, 103, 81, 611, & ainsi des autres, comme on voit par la table.

Passons maintenant à la partie la plus importante du métier, je veux dire, le *samp*.

On a un bâton, tout semblable à celui de rame; il a une moulure à chaque bout; l'entre-deux des moulures est rempli de cordes ou ficelles, il y en a autant qu'au rame; elles sont croisées comme celui de rame l'étoit. Les ficelles doivent être assez longues pour atteindre à celles du rame.

Ce bâton s'appelle *bâton des cordes du samp*. Le bâton armé de ses ficelles croisées s'appelle *samp*.

Il n'y a de différence entre le *samp* & le rame, que dans la longueur des cordes, & les yeux de perdrix qui font au rame.

Pour placer le *samp*, on s'y prend comme par le rame, on fixe à terre un bâton, vis-à-vis du devant du *caffin* qu'on appelle *bâton de samp*; on passe à ses deux extrémités deux cordes qui font boucles étant nouées chacune par leurs bouts. On peut les appeler les *cramailles* du bâton des cordes de *samp*: on fixe à ces deux cordes les moulures du bâton des cordes du *samp*.

On prend toutes ces cordes à poignées, & à l'aide de leur croisement ou enverjure, on les sépare les unes d'avec les autres, & les unes après les autres.

On passe la première corde de *samp* dans l'œil de perdrix de la corde de rame qui passe sur la première poulie d'en-bas de la première rangée verticale que l'ouvrier a à sa gauche & l'y attache, en faisant un nœud. Observant que sa corde de *samp* ne soit pas lâche; mais au contraire, bien tendue; pour cet effet, il faudra que celle de rame fasse angle à l'endroit où elle sera tirée par l'œil de perdrix; cet angle est ordinairement très-obtus.

Il passe la seconde corde du *samp* dans l'œil de perdrix de la corde de rame, qui passe sur la seconde poulie en montant de la même rangée & l'y attache. La troisième corde de *samp* dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la troisième poulie de la même rangée. La quatrième dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la quatrième poulie en montant de la même rangée. La huitième corde dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la cinquième poulie de la même rangée. La sixième corde dans l'œil de perdrix de la corde qui passe sur la première poulie d'en-haut de la seconde rangée verticale; la septième corde dans l'œil de perdrix, de la corde qui passe sur la seconde poulie en descendant de la même rangée; & ainsi de suite remplissant les yeux de perdrix, de chaque corde, de chaque rangée, suivant les rangées en zigzag; d'où il s'ensuit que chaque corde de *samp* tire les mêmes arcades, les mêmes mailles de corps, les mêmes maillons, les mêmes fils de roquetins que chaque corde de rame.

Ainsi la première corde de *samp* tiré dans l'exemple proposé, les quatre premiers fils de chaque quarante-cinquante de fils de roquetin; la seconde corde de *samp*, les quatre seconds fils de chaque quarante-cinquante de fils de roquetin, & ainsi de suite; d'où l'on voit que par le moyen de ces ficelles du *samp*, des cordes de rames correspondantes, des arcades, des mailles de corps, des maillons, des mailles de corps d'en-bas, & des aiguilles; on a la facilité de faire paroître en tel endroit de la chaîne, que

l'on vaudra tel fil, & autant de fils de roquetin qu'on le desirera.

Et par conséquent, on a le moyen d'exécuter à l'aide de la trame, de la chaîne, & de ces fils de roquetins qu'on peut faire paroître dans la chaîne & sur la trame, quelque figure donnée que ce soit.

Il ne s'agira plus que de savoir quelles sont les ficelles du *samp* qu'il faudra tirer.

Or nous allons maintenant parler de la manière de déterminer ces ficelles.

Après avoir observé que la chaîne peut être d'une couleur, ou le fond, & les figures tracées dans la chaîne sur la trame, ou sur les fils des navettes qui courent entre les parties séparées, soit de la chaîne, soit des fils de roquetin, & qui les tiennent séparées, d'une autre couleur.

En travaillant ainsi à l'aide de la chaîne seulement, de la lisse, des cordes du *samp*, & des fils de roquetin; on voit évidemment qu'en supposant la faculté de déterminer les cordes de *samp* à tirer pour une figure quelconque, on exécuteroit sur la chaîne cette figure; on seroit alors ce qu'on appelle *une étoffe à fleur*.

Nous venons de monter un métier, c'est-à-dire de le mettre en état d'exécuter tout dessein qui ne demande pas plus de cordes que nous en avons employé; & même de répéter quatre fois ce dessein dans la largeur de l'étoffe: ce qui seroit 20 fois dans la largeur de l'étoffe ordinaire, s'il n'y avoit que 50 cordes. Car on a pu remarquer que chaque ficelle de *samp* tirant une ficelle de rame, & chaque ficelle de rame tirant un faisceau d'arcades, 4 bouts d'arcades, ou 4 maillons, & les 200 maillons se trouvant divisés en cinquante, & les 4 maillons tirés paroissant toujours sur la chaîne dans des endroits semblables de chaque cinquante; car ce sont ou les 4 premiers de chaque cinquante, ou les 4 trentièmes, &c. On doit répéter le dessein dans la chaîne, à chaque cinquante de fils de roquetin, ou chaque douze dents & demie du peigne, parce qu'il y a deux fils de roquetin dans chaque dent; partant 24 fils en 12 dents, & 25 en 12 dents & demie. Cette façon de dire & demie n'est pas tout à fait juste; car les fils de roquetin ne partagent pas également les fils de la dent, & ne sont pas à égale distance l'un de l'autre, & de l'extrémité de la dent, pour qu'on puisse dire *une demie-dent*. Je veux dire seulement qu'il faut vingt-quatre dents, & un fil de la vingt-cinquième pour avoir une cinquante de fils de roquetin.

J'ai oublié de dire en parlant des piliers de derrière du métier, qu'il y avoit à la face intérieure de chacun, un peu au-dessus de la chaîne, deux broches parallèles à l'ensuple dans laquelle sont passées deux espèces de bobines, qu'on appelle *restins*.

Autre chose encore à ajouter. C'est une corde attachée par ses deux bouts à deux murs qui se regardent, & parallèle à celles des rames, mais beaucoup plus forte, & placée à côté du *caffin*, du côté du châlelet, qu'on appelle *arbalette*.

L'*arbalette* sert à soutenir la gavassinière; elle sert aussi à soutenir un petit bâton qui flotte sur le *samp*: les cordes qui soutiennent ce bâton s'appellent *cordes de gance*, & le bâton, *bâton de gance*.

La gavassinière est une longue corde pliée en deux, dans la boucle de laquelle passe l'*arbalette*. Les deux bouts de cette corde sont noués au bâton de rame. Elle est bien tendue; & comme elle ne peut être bien tendue qu'elle ne tire & ne fasse faire angle à la corde qui la soutient, c'est par cette raison qu'on appelle cette corde *arbalette*. Nous dirons ailleurs pourquoi on appelle l'autre dont les brins sont parallèles aux ficelles du *samp*, *gavassinière*.

Il ne nous reste plus à parler que du dessein, de la

lecture, du travail, & des outils qui y fervent.

Pour le dessein, on a un papier réglé, divisé en petits carreaux par des lignes horizontales & verticales. Il faut qu'il y ait dans la ligne horizontale autant de petits carreaux, que de cordes au sample.

Pour faciliter la lecture du dessein, on divise la ligne horizontale par dixaines, c'est-à-dire que de dix en dix divisions de l'horizontale, la verticale est plus forte que ses voisines, & se fait remarquer.

Il y a aussi des horizontales plus fortes les unes que les autres : on divise la verticale en certain nombre de parties égales, & par chaque partie de cette verticale on tire des horizontales parallèles.

Il y a de ces horizontales un plus grand ou plus petit nombre, & elles sont plus longues selon que le dessein est ou plus courant, ou plus long & plus large ; & il y a des verticales un plus grand nombre, & elles sont plus longues, selon que le dessein est plus large & plus long.

On divise pareillement le nombre des horizontales en parties égales, & on fait l'horizontale de chaque partie égale, plus forte que les autres.

Si l'horizontale est divisée de dix en dix, & la verticale de huit en huit, on a ce que les ouvriers appellent *un dessein en papier de dix en huit*.

On trace sur ce papier un dessein, comme on voit dans nos Pl. Les carrés horizontaux représentent les coups de navette, qui doivent passer pour faire le corps de l'étoffe ; & les carrés verticaux représentent les cordes de sample.

Les carrés horizontaux représentent aussi les fils de roquetins.

Les carreaux qui restent blancs marquent les fils de roquetin, qu'il ne faut point faire paroître sur l'étoffe. Les autres carreaux colorés marquent les fils de roquetins qu'il faut faire paroître.

Ces fils peuvent être de différentes couleurs ; mais pour plus de simplicité nous les supposons ici tous de la même couleur, bleus par exemple.

Si l'on voit le bleu de différente couleur, c'est que ce dessein est destiné à faire du *velours ciselé*.

Le bleu-clair marque le frisé, & le bleu fort noir marque le coupé.

Il faut observer en faisant un dessein, que le frisé soit toujours en plus grande quantité que le coupé, parce que comme on verra, le coupé ne se fait que sur le frisé ; & le frisé sert à empêcher le poil du coupé de tomber, il le tient élevé & l'empêche de tomber.

Les autres desseins ne se tracent pas autrement, & il n'y a guère de différence dans la manière de les lire.

Pour lire un dessein, on commence par enverger, ou plutôt encroiser le sample, afin de ne pas se tromper en comptant les cordes.

Puis on fixe à l'estase, à chaque côté du sample, deux barres de bois ; on infère entre ces barres & le sample, deux autres morceaux de bois qui le tirent en arrière, & le tiennent plus tendu ; l'un en-haut & l'autre en-bas. Les verges qui appuient en-devant sur les barres de bois, empêchent qu'il n'aille tout en arrière. Il est donc tenu par haut & par bas, en arrière, par les bâtons placés entre lui & les barres, & tenu en-devant par les verges de son enverjure.

Puis au-dessous du premier morceau de bois & de la première verge, on place un instrument que nous allons décrire, entre le sample & les barres de bois, contre lequel il est pressé par le sample qui est ici en arrière. Cet instrument consiste en trois morceaux de bois plats, assemblés par un bout par une cheville de bois, autour de laquelle il se meut librement, dont le dernier est divisé à sa surface extérieure, en un certain nombre de crans larges & profonds, à égale distance les uns des autres ; les deux autres s'appliquent sur celui-ci & le couvrent quand il en

est besoin, & peuvent aussi s'assembler par l'autre bout, au moyen d'une autre cheville de bois. Cet instrument s'appelle *un escalette*, & son usage principal est de faciliter encore la lecture du dessein, en facilitant le compte des cordes.

Pour cet effet, lorsqu'on l'a appliqué comme j'ai dit, on met dans chaque cran dix cordes de sample, c'est-à-dire autant de cordes de sample, qu'il y a de divisions dans la ligne horizontale du dessein.

Cela fait, on met sur cette lame de bois divisée, la seconde qui la couvre ; on applique sur cette seconde la seconde ; on passe sur cette seconde & sur le dessein la troisième, & on les fixe toutes trois par l'autre bout.

On voit que par ce moyen, le dessein se trouve pris entre les deux lames restantes ; la liseuse le dispose entre les lames, de manière qu'il n'y ait que la première rangée de petits carreaux qui débordent les lames, soit par en-haut, soit par en-bas.

Alors elle prend à côté d'elle des ficelles, toutes prises d'une certaine longueur ; elle examine sur le dessein, ou on lui dit combien il y a de couleurs au dessein ; elle attache chacune des couleurs à un de ses doigts, c'est-à-dire que cette couleur, ou les ficelles qui lui correspondent, au sample, doivent passer sous les doigts auxquels elles les a attachées, & sous tous les autres : ainsi des autres couleurs. Quand il y a plus de couleurs que de doigts, elle en attache au poignet, au milieu du bras, ou bien elle prend le parti de lier chaque couleur séparément ; mais ce n'est pas la manière des habiles liseuses.

Mais pour éviter toute confusion, nous supposons seulement deux couleurs, comme on voit au dessein dans nos Pl.

Elle commence par la première ligne. Je suppose qu'elle ait attaché le verd-clair ou de frise au doigt du milieu, & le gros verd ou coupé à l'index.

Elle voit que les six premiers carrés, ou les six premières divisions sont blanches ; elle passe six cordes du sample, ou les six premières cordes de la première dixaine, contenue dans la première coche de l'escalette à gauche. Puis elle prend le reste de cette dixaine qu'elle passe sous l'index, sur le doigt du milieu & sous les autres doigts ; elle y joint la première corde de la seconde dixaine, parce qu'elle est aussi verd-clair ou frisé, & qu'elle a attaché le verd-clair au doigt du milieu. Elle prend ensuite les six cordes suivantes de cette seconde dixaine qu'elle passe sous l'index & sous les autres doigts. Elle prend la huitième corde de la même dixaine qu'elle passe sous l'index, sur le doigt du milieu & sous les autres doigts ; puis les deux cordes restantes de la même dixaine, qu'elle passe sur l'index & sous les autres doigts ; & ainsi de suite jusqu'au bout de la ligne.

Si l'y avoit eu plusieurs couleurs, elle les eût attachées à d'autres parties de la main ; & les auroit séparées toutes en les plaçant sur ces parties, à mesure qu'elles se seroient présentées.

Puis elle auroit pris des ficelles qui sont à sa gauche, autant qu'elle eût eu de couleurs ; elle n'en prend donc que deux ici. Elle eût avec une de ces ficelles pliée en deux, & dont elle auroit substitué à l'index l'un des bouts, renfermé & séparé dans la boucle tous les verds découpés, pour avec l'autre qu'elle eût pareillement pliée en deux, & dont elle eût aussi substitué un des bouts à l'autre doigt, elle eût renfermé & séparé dans la boucle les verds-clairs. Puis elle eût un peu tordu ensemble ces bouts, & les auroit fixés à côté d'elle à sa droite, en leur faisant faire un tour autour d'une corde, attachée par un bout à l'estase, & par l'autre bout à un des bâtons de l'enverjure : on l'appelle *corde des embarbes*.

Elle eût ensuite passé à la lecture de la seconde li-

gne, qu'elle eût expédiée comme la précédente, & eût été de suite jusqu'à la fin de la lecture du dessin. Les ficelles dont elle se sert pour séparer les couleurs s'appellent *des embarbes*.

Il est facile de savoir le nombre des embarbes, quand on fait le nombre des lignes du dessin; celui de ses dixaines, & celui des couleurs.

Lorsque toutes les embarbes sont placées, ou que la lecture du dessin est achevée, on travaille à faire les gavassines & les lacs; & voici comment on s'y prend.

On plante à un mur, ou à quelqu'autre partie solide, placée immédiatement derrière le sample, un piton, un anneau, auquel on attache une corde assez forte; puis on passe derrière le sample; on prend une petite ficelle qu'on fait passer sur la première corde du sample, que l'on enferme dans une boucle; on enferme la seconde dans une boucle encore, on en fait autant à toute la ficelle du sample; puis on tire fortement toutes ces ficelles ou boucles formées de la même ficelle, en arrière, vers la grosse corde attachée au piton; on la fixe à cette corde: cette corde, avec l'assemblage de toutes ces boucles formées d'une seule ficelle, dans chacune desquelles est séparée & renfermée une corde du sample, s'appelle *le lac à l'angloise*; il sert à séparer facilement les cordes du sample, & à ne pas se tromper dans le choix qu'on en doit faire pour former les lacs.

Cela fait, on prend des ficelles de même longueur, qu'on joint deux-à-deux ou trois-à-trois, selon qu'il y a un plus grand nombre de couleurs au dessin: ici une seule ficelle pliée en deux suffit; car nous n'avons proprement que deux couleurs, ou qu'une seule séparée en deux.

On plie cette ficelle en deux; on renferme entre ces deux brins, ou dans sa boucle, la partie de la gavassinière que l'on a le plus à droite; puis on arrête la boucle par un nœud, en sorte que la partie de la gavassinière soit, pour ainsi dire, enfilée dans la boucle faite avec de la ficelle, & n'en puisse sortir; on fait avec la gavassinière autant de ces boucles qu'il y a des lignes au dessin; & ces ficelles bouclées, & tenues par leur boucle dans la partie la plus à gauche de la gavassinière qui les enfile toutes les unes après les autres, s'appellent *des gavassines*.

Après cette première réparation, on prend du fil fort; on se fait de la première ou dernière embarbe; placée, on la tire à soi; on voit quelles sont les cordes de sample qu'elle embrasse; on fait en zig-zag avec le fil deux fois autant de boucles qu'il y a des cordes de sample séparées par l'embarbe; toutes ces boucles sont du même fil continu; on enfile de ces boucles celles que l'on a de son côté dans un des doigts, les autres embrassent chacune une des cordes du sample séparées par l'embarbe; on les égalise, & on leur donne une certaine longueur, puis on coupe le fil, & on attache ces deux bouts ensemble par un nœud.

Cela fait, on prend un des bouts de la gavassine qu'on passe sous l'autre partie parallèle à la première, à la place à droite de la gavassinière; on passe ce bout à la place du doigt dans lequel on tenoit les boucles enfilées: on fixe toutes ces boucles à ce bout de la gavassine par un nœud, & l'on a formé ce qu'on appelle un *lac*.

On ôte ensuite l'embarbe, car elle ne sert plus de rien; les fils qu'elle séparoit sont tenus séparés dans les boucles du lac.

On tire ensuite la seconde embarbe; on prend du fil, & l'on forme des boucles toutes semblables à celles du premier lac; on attache ces boucles par un nœud à l'autre bout de la gavassine, observant seulement que la partie de la gavassinière qui est la plus à gauche, soit prise entre les deux bouts de la gavassine; & partant que si celui qui tenoit le premier lac

passoit sous cette partie de gavassine, l'autre passât dessus.

Si la gavassine étoit composée d'un plus grand nombre de bouts & de lacs, il faudroit observer la même chose.

Cela fait, c'est-à-dire les embarbes étant épuisées par la formation des lacs, de même que les bouts de gavassine (car il n'y a pas plus de bouts à la gavassine, que de lacs, ni de lacs que d'embarbe), on peut commencer à travailler. J'ai oublié de dire qu'à mesure qu'on formoit les lacs, & qu'on garnissoit les gavassines, on les tenoit séparées & attachées en haut à un empêchet ou autre arrêt, afin d'empêcher la confusion: voilà donc le bois du métier monté; la cantre placée, les fils de roquetin passés dans les maillons entre les remises, dans les mailles des lisses de poil & dans les dents du peigne, les ensuples placées, & la chaîne disposée comme il convient, le dessin lu, en un mot tout disposé pour le travail; voyons maintenant comment on travaille, & comment, à l'aide de la disposition & de la machine précédente, on exécute sur la chaîne le dessin sur le semple.

Voici ce qui nous reste à faire; car à cette occasion nous parlerons & des outils qu'on emploie, & de quelques autres opérations qui n'ont point encore pu avoir lieu. Voici donc la manière de faire le *velours ciselé*. Celui qui a bien entendu ce que nous venons de dire, sera en état de se faire construire un métier & de le monter; & celui qui entendra bien ce que nous allons dire, sera en état de faire du *velours ciselé* & de travailler.

*Travail ou opération par laquelle on exécutera en velours ciselé le dessin qu'on vient de lire sur le semple.* Il faut commencer par avoir à ses côtés deux petites navettes, telles qu'on les voit, *Pl. de soirie*, ici faites en bateau, dans lesquelles sont sur une petite branche de fer qui va de l'un à l'autre bout, une bobine garnie de soie, dont le bout passe par une ouverture faite latéralement, & tournée vers l'ouvrier; ces navettes sont placées sur les deux bouts de la banque.

*Première opération.* On enfoncera en même tems la première marche de pièce du pié droit, & les deux marches de poil du pié gauche.

On passera une des navettes.

On enfoncera la seconde marche de pièce seule du pié droit.

On passera la même navette.

On enfoncera la troisième marche de pièce du pié droit, & les deux de poil du pié gauche.

On passera la navette.

On enfoncera la quatrième marche de pièce seule du pié droit.

On passera la navette, & ainsi de suite.

C'est ainsi qu'on formera le fatin & le fond, & ce que l'ouvrier appelle *la tirille*.

*Seconde opération, ou commencement de l'exécution du dessin.* Il faut avoir tout prêts des fers de deux espèces; des fers de frisé, & des fers de coupé. Les fers de frisé sont des petites broches rondes, de la largeur de l'étoffe, armées par un bout d'un petit bouton de bois fait en poire; dans le nœud de laquelle ce fer est fixé; ces fers sont de fer véritable. On en trouve par tout; il n'y a aucune difficulté à les faire. Son petit manche en poire s'appelle *pedonne*. Les fers de coupés ne sont pas ronds, ils sont, pour ainsi dire, en cœur; ils ont une petite cannelure ou fente dans toute leur longueur; il est plus difficile d'en avoir de bois: ils sont de laiton. Il n'y a qu'un seul homme en France qui y réussisse; c'est un nommé *Rouffillon de Lyon*. Ces fers ont aussi leurs *pedonnes*, mais mobiles; on ne les arme de leurs *pedonnes* ou petits manches en poire, que quand il s'agit de les passer.

L'usage des *pedonnes* ou manches en poire, c'est



d'écarter les fils, & de faciliter le passage des fers tant de coupé que de frisé.

Il faut avoir, pour l'ouvrage que nous allons exécuter, quatre fers de frisé, & trois fers de coupé.

On distingue dans le travail du velours ciselé cinq suites d'opérations à-peu-près semblables, qu'on appelle un *course*, & chaque suite d'opérations un coup; ainsi un *course* est la suite de cinq coups.

*Premier coup.* On met un fer de frisé entre la chaîne & le poil qu'on sépare l'un de l'autre, en enfonçant les cinq marches de pièce du pié droit, sans toucher à celles de poil; ce qui fait paroître tout le poil en-dessus.

On enfonce la première marche de pièce du pié droit, & les deux de poil en même tems du pié gauche. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On lâche les deux lisses de poil, & l'on enfonce la seconde marche de pièce du pié droit. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil, pié gauche, & la troisième de pièce, pié droit. Coup de battant. On passe l'autre navette, qui va seulement. Coup de battant. En le donnant, on laisse aller les marches de poil, & l'on tient seulement celle de pièce, qui est la troisième du pié droit. On fait passer ensuite cette troisième marche sous le pié gauche, on y joint la quatrième & la cinquième; on les enfonce toutes trois du pié gauche, & en même tems on enfonce du pié droit la première & la seconde; ce qui finit le premier coup.

*Second coup.* Il y a vis-à-vis du sample une fille, qu'on appelle une *tireuse* de son emploi, qui est de tirer les gavassines les unes après les autres à mesure qu'elles se présentent. La tireuse tire la gavassine, la gavassine tire le lac, & le lac amène les cordes qui doivent opérer la figure; la tireuse prend les cordes amenées par le lac, & les tire. Une gavassine est, comme on fait, composée de deux lacs. On tient les deux premières marches sous le pié droit, on conserve les trois suivantes sous le pié gauche, on y joint la première de poil. Coup de battant. On passe un fer de frisé. La tireuse laisse élever ou descendre les deux lacs. Coup de battant. La tireuse reprend le lac de dessous ou de coupé & le tire seul. On arme le fer de coupé de sa pedonne, & on le passe. La tireuse laisse aller le lac de coupé. Coup de battant, ou même plusieurs, jusqu'à ce que le fer de coupé soit monté sur celui de frisé. On laisse aller les deux premières marches. On enfonce la troisième du pié droit, qui est celle par laquelle on a fini le coup précédent; on laisse aller en même tems du pié gauche les quatre & cinq marches de pièce; mais l'on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On passe le pié droit sur la quatrième marche, tenant toujours les deux de poil enfoncées du pié gauche. Coup de battant. On laisse aller les deux de poil, en donnant un coup de battant. On enfonce les deux de poil du pié gauche, tenant toujours la quatrième du pié droit. Coup de battant. On passe à la cinquième de pièce du pié droit, tenant toujours enfoncées celles de poil du pié gauche. Coup de battant. On passe la navette qui va seulement. Coup de battant; en le donnant on laisse aller le poil, & l'on tient toujours la cinquième de pièce enfoncée du pié droit. On la passe sous le pié gauche, & du pié droit on enfonce les quatre premières, tandis que du pié gauche on tient la cinquième enfoncée. On bat trois coups & davantage, & l'on finit par-là le second coup.

*Troisième coup.* La tireuse tire la gavassine suivante. On enfonce la première de poil du pié gauche; ainsi l'on a le pié droit sur les quatre premières de pièce, & le gauche sur la cinquième de pièce, & la première de poil. On passe un fer de frisé. Coup de battant. La tireuse laisse aller les deux lacs, & reprend celui de dessus ou de coupé, & le tire. Coup de battant.

On passe un fer de coupé; la tireuse laisse aller son lac de coupé. Coup de battant. On laisse aller les quatre premières de pièce; on passe le pié droit sur la cinquième, ou sur celle qui a fini le coup précédent; en même tems on enfonce du pié gauche les deux de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laisse aller les deux marches de poil, & la cinquième de pièce, & on revient à la première de pièce. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche; on quitte la première de pièce, & on prend la seconde du pié gauche. On passe la navette qui va seule. On laisse aller le poil; & on fait passer la seconde de pièce sous le pié gauche; on y joint les trois autres, & on enfonce la première de pièce du pié droit. Coup de battant, & fin du troisième coup.

*Quatrième coup.* On tire la gavassine suivante. On tient la première enfoncée du pié droit, & l'on joint aux quatre autres que l'on tient du pié gauche, la première de poil. Coup de battant. On passe un fer de frisé. On laisse aller les deux lacs; on reprend celui de coupé ou de dessus, & on le tire. Coup de battant. On passe le fer de coupé. On laisse aller le lac de coupé. Coup de battant. On laisse aller la première marche, on passe le pié droit sur la seconde, qui est celle qui a fini le coup précédent, & l'on enfonce du gauche les deux marches de poil. Coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On laisse aller la seconde; on prend la troisième, & on laisse aller le poil, en donnant un coup de battant. On passe la navette qui va & vient. Coup de battant. On enfonce les deux marches de poil du pié gauche, & on prend la quatrième du pié droit. Coup de battant. On passe la navette qui va seule. Coup de battant. On laisse aller les deux marches de poil; on passe la quatrième & la cinquième sur le pié gauche; on enfonce du pié droit les trois premières. Trois coups de battant plus ou moins, & fin du quatrième coup.

*Cinquième coup.* L'ouvrier retire le premier fer de frisé; la tireuse tire la gavassine suivante. On joint à la quatrième & cinquième de pièce qu'on tient du pié gauche la première de poil, tenant les trois premières du pié droit. Coup de battant; on passe le fer de frisé: coup de battant; on laisse les lacs, & on reprend celui de coupé sans le tirer. On prend alors un petit instrument, formé d'un petit morceau d'acier plat carré, tranchant par un de ses angles, & fendu jusqu'à son milieu, & même plus loin, afin que, par le moyen de cette fente, l'ouvrier puisse écarter à discrétion la partie tranchante, tandis qu'il s'en sert: on appelle cet instrument une *taille-rolle*. On prend donc la taille-rolle, & l'on applique son angle tranchant dans la rainure du fer de coupé, tous les fils de roquetin qui la couvrent sont coupés, & c'est-là ce qui forme le poil. Cela fait, la tireuse tire le lac de coupé; on passe le fer de coupé; la tireuse laisse aller le lac de coupé: on laisse les trois marches qu'on tenoit du pié droit, on passe ce pié sur la quatrième: on laisse aller la première de poil, & la cinquième de pièce qu'on tenoit encore du pié gauche; on enfonce de ce pié les deux de poil. Coup de battant: coup de navette qui va & vient. Coup de battant; on laisse aller les marches de poil, & la quatrième de pièce; on passe à la cinquième; coup de battant; on passe la navette qui va & vient: coup de battant; on enfonce les deux de poil du pié gauche, & la première de pièce, pié droit: coup de battant; on passe la navette qui va seule: coup de battant; on laisse aller le poil, & la première de pièce; on enfonce du pié gauche les cinq premières de pièce, trois coups de battant plus ou moins, & fin du cinquième coup, & de ce qu'on appelle un *course*. Il ne s'agit plus que de recommencer.

On continue l'ouvrage de cette maniere. Lorsqu'on en a fait une certaine quantité, on prend une barre de fer pointue par un bout & fourchue par l'autre, on enfonce le bout pointu ou aminci dans des trous pratiqués à l'ensuble, ce qui la fait tourner sur elle-même; le *velours* s'enveloppe, & l'on peut continuer de travailler; mais lorsqu'il y a assez d'ouvrage fait pour que l'ensuble ne puisse être tournée sans que le *velours* ne s'appliquât sur lui-même, il faut recourir à un nouveau moyen; car le *velours* s'appliquant sur le *velours*, ne manqueroit pas d'en affaiblir le poil & de se gêner.

Voici donc ce dont il s'agit, c'est d'éviter cet inconvénient, de ne pas tomber dans un autre, & de faire tenir le *velours* à l'ensuble.

On avoit jadis des ensubles avec des pointes qui entroient dans le *velours* & l'arrêtoient, mais on a trouvé que si les pointes remplissoient le premier objet, elles ne répondoient pas tout-à-fait au second, car elles laissoient des trous au *velours*, le mâchoient & le piquoient. On a tout naturellement abandonné les ensubles à pointes, & imaginé ce qu'on appelle un *entaquage*.

Les *velours* ciselés ou à fleurs, frisés & coupés, ne sont point entaqués.

*De l'entaquage.* Voici ce qu'on entend par un entaquage. Imaginez trois pieces liées & jointes ensemble, dont la premiere s'appelle l'entaquage, c'est une lime des plus grosses, un morceau de bois pareil à la lime, avec un morceau de fer semblable aux deux autres; un boîte de fer les tient unis, mais non contiguës; elles laissent entr'elles de l'intervalle. On passe le *velours* entre le morceau de bois & celui de fer, la lime reste derriere, l'envers du *velours* repose sur elle; on fait faire un tour à l'entaquage, le *velours* fait aussi un tour sur lui; on le met en pente dans la boîte qui l'applique fort juste aux bouts de l'entaquage; mais comme ces bouts de l'entaquage sont plus gros, que les trois pieces jointes qui arrêtent les *velours*, les parties ne touchent point le *velours*. On met la boîte & l'entaquage dans la chaîne de l'ensuble; on couvre le tout avec une petite espece de coulisse, qui ne ferme pas entierement la chaîne, il reste une petite ouverture par laquelle le *velours* sort & s'applique sur l'ensuble, en sortant entre l'ensuble & le bord de la chaîne & celui de la coulisse sans y toucher ni autre chose, c'est-à-dire garanti de tout inconvénient.

Le canard se met devant l'ensuble, entr'elle & l'ouvrier; il empêche que l'ouvrier ne gêne son ouvrage en appuyant son estomac dessus; il faut un canard pour toutes les especes de *velours*.

*De la machine à tirer.* Il y a quelquefois un si grand nombre de fils de roquetin, que la tireuse ne pourroit venir à bout de les tirer, sur-tout sur la fin d'un jour que ses bras seroient las, que pour l'aider on a imaginé une espece singuliere de levier.

Il a trois bras, tous trois dans le même plan, mais dont deux sont placés l'un au-dessus de l'autre parallèlement, & laissent entr'eux de la distance; de ces deux leviers paralleles, celui d'en-haut est fixé dans deux pieces de bois perpendiculaires & paralleles que traverse seulement celui d'en-bas, tout cet assemblage est mobile sur deux rouleaux, qui sont retenus entre deux morceaux de bois placés parallèlement, à l'aide desquels les leviers paralleles peuvent s'avancer & se reculer.

Lorsque la tireuse veut tirer, elle fait avancer les deux leviers paralleles, elle passe entre ces leviers le paquet de ficelle de sample qu'elle veut tirer; de maniere que ce paquet passe dessus le levier d'en-haut, & dessous le levier d'en-bas.

Il y a un troisième levier, appliqué perpendiculaire à celui d'en-haut; elle prend ce levier, elle l'en-

traîne, & avec lui les ficelles du sample qui sont sur lui.

Il est encore d'autres outils qu'il faut avoir. Il faut avoir une fourche pour tirer les fers de frisé; cette fourche est un morceau de fer recourbé par le bout, & la courbure est entr'ouverte; on met la pedonne dans cette ouverture, & on la tire. Des forces post-couper les noeuds de la soie, ce qui s'appelle *rimonder* ou *éplucher la soie*. Un montefer, c'est une forte pince, plate & quarrée par le bout, avec laquelle on tire les fers de frisé qui cassent quelquefois, & pour faire tirer le fer de frisé à la pedonne. Des pinces pour nettoyer l'ouvrage, c'est-à-dire en ôter les petits brins de soie cassés, qui sont un mauvais effet.

Il n'y a qu'une certaine quantité de soie montée sur l'ensuble de derriere. Quand cette quantité est épuisée & qu'une piece est finie, s'il s'agit d'en monter une autre; voici comment on s'y prend.

On approche la nouvelle piece que l'on veut monter de celle qui finit: cette nouvelle piece est toute envergée; on sépare, par le moyen de l'envergure, de petits fils que l'on trempe dans de la gomme, & qu'on tord avec le premier fil de la piece qui finit, & ainsi des autres fils: cela fait, on ôte les envergures de la nouvelle piece qui se trouve toute montée & toute jointe à l'autre; & l'ouvrier continue de travailler. Celui qui fait ces opérations s'appelle *tordre*, & l'opération s'appelle *tordre*.

Il faut encore avoir un devidoir pour le fil des lacs qu'on devide dans un panier, d'où il vient plus aisément quand on fait les lacs.

*Observations.* Les cassins ordinaires ont huit rangs de cinquante poulies; & par conséquent les rames 400 cordes, les sables 400; les arcades 800 brins, & partant la planche percée 800 trous, c'est-à-dire 100 rangées de 8 trous, ou 8 rangées de 100 trous. En supposant encore qu'il n'y ait que deux brins à chaque arcade, & qu'on ne veuille que répéter une fois ce dessein.

Il faut un rouet à cannettes. On entend par *cannette* cette espece de petite bobine, qui est enfermée dans la navette. Ce rouet est une assez jolie machine, & qui vaudra la peine d'être décrite, & que nous décrirons aussi.

Il faut avoir une espece de coffre ou de caisse à chauffrette, elle sert à relever le poil du *velours*, en la faisant passer sur cette caisse dans laquelle on a allumé du feu.

Il faut un temple: c'est une machine qui sert à tenir l'ouvrage tendu. Imaginez une petite tringle de bois plate, fendue par un bout, & percée de trous selon son épaisseur, qu'il y ait dans la fente une rainure ou coulisse, dans laquelle puisse se mouvoir un petit morceau de bois ou bâton.

Assemblez dans la fente de ce morceau de bois, un autre qui ait l'air d'une petite pelle, dont la queue soit percée de trous; capable de recevoir une broche qui traversera en même tems les trous pratiqués dans l'épaisseur du premier morceau; que cette pelle soit percée de pointes, de même que l'extrémité aussi fendue de l'autre morceau. Fixez l'épaisseur de l'une & de l'autre de ces parties dans la lisse; faites mouvoir l'une & l'autre partie jusqu'à ce que toute la machine soit droite, il est évident que les parties de cette machine peuvent se redresser, & la queue de la partie faite en pelle se loger dans la fente de l'autre sans tendre l'ouvrage. On arrêtera ensuite la queue de cette partie par le bâton mobile dans la rainure, dont nous avons parlé.

*Velours à fond or.* Pour faire le *velours* ciselé à fond or ou argent, on ajoute à la chaîne & aux roquetins un poil de la couleur de la dorure, quatre lisses à grand colisse pour le poil, si on veut accompagner la dorure, ce qui ne se pratique guere; on passe la chaîne

chaîne dans les maillons avec les roquetins, & toutes les fois qu'on passe les deux fers, on passe deux coups de navette de dorure à deux bouts, ce qui fait quatre bouts de dorure entre les fers. On fait tirer les lacs de frisé & de coupé aux coups de dorure, afin qu'elle se trouve à l'envers de l'étoffe; & quand il est question de passer les fers sous les lacs de frisé & de coupé, comme la chaîne qui est passée dans les roquetins est tirée comme eux, on a soin de faire baisser avec une lisse de rabat sous laquelle la chaîne est passée, cette même chaîne, afin qu'il ne se trouve que la soie des roquetins de levée, sous laquelle on passe les fers à l'ordinaire.

Ceux qui se piquent de faire cette étoffe comme il faut, ne mettent que deux lisses de poil à grand colisse, & six portées & un quart de poil pour les 1000 roquetins.

*Velours uni.* Le velours uni est la plus belle & la plus riche de toutes les étoffes figurées; on donne le nom d'étoffe figurée à toutes celles dont la chaîne ou le poil fait une figure, sans que la tire ou la navette y ait aucune part.

Le velours uni est composé de quarante portées doubles pour la chaîne, ou quatre-vingt portées, ou de soixante portées simples, & de 20 portées de poil, monté sur des 20 de peigne; c'est la façon d'Italie.

Les velours de quarante portées doubles sont montés sur quatre lisses de fond; & ceux de soixante portées simples, sur six lisses. Ce sont les meilleurs; & on ne les fait pas autrement à Gènes.

On ne détaillera point ici la façon dont la soie est distribuée dans les poils de velours, étant suffisamment expliquée dans un autre article; on ne parlera que du travail de cette étoffe.

Elle est montée sur six lisses de chaîne, comme il a été dit, & deux de poil, parce qu'une généreroit trop. Les fils sont passés dans les lisses dessus & dessous la boucle, ou entre les deux boucles de la maille, comme dans les taffetas unis. Ce qui s'appelle *passés à coup tors*.

Le velours doit avoir une lisière qui indique sa qualité, ou qui le caractérise. Le velours à quatre poils doit avoir quatre chaînettes de soie jaune entre quatre autres de rouge; le velours à trois poils & demi, quatre chaînettes d'un côté, & trois de l'autre; le velours à trois poils trois chaînettes de chaque côté, ainsi des autres.

Le velours à six lisses doit avoir quatre marches pour la chaîne, & une pour le poil.

Quand la tête du velours est faite, & qu'on commence à le travailler, on enfonce la première marche du pié droit qui fait baisser une lisse, & celle du poil qui est du pié gauche, & on passe un coup de navette garnie de trame de la couleur de la chaîne & du poil. Au deuxième coup on passe la même navette, & on enfonce la deuxième marche du pié droit qui fait baisser deux lisses. Au troisième coup on enfonce la troisième marche & celle du poil qui fait baisser une lisse, & on passe un troisième coup d'une seconde navette.

On laisse aller la troisième marche du pié droit & celle du poil, & on enfonce les quatre marches de pié, savoir deux de chaque pié, & on passe le fer dont la canelure se trouve du côté du peigne. C'est le premier coup.

Au second coup on reprend la troisième marche du côté droit qui fait baisser une lisse & celle du poil, & on les enfonce toutes les deux, & on reprend la première navette pour la passer. On baisse ensuite la quatrième marche du côté droit qui fait baisser deux lisses, & on passe un second coup de la même navette. On reprend ensuite la première marche du pié droit qui fait baisser une lisse, & enfon-

Tom. XVI

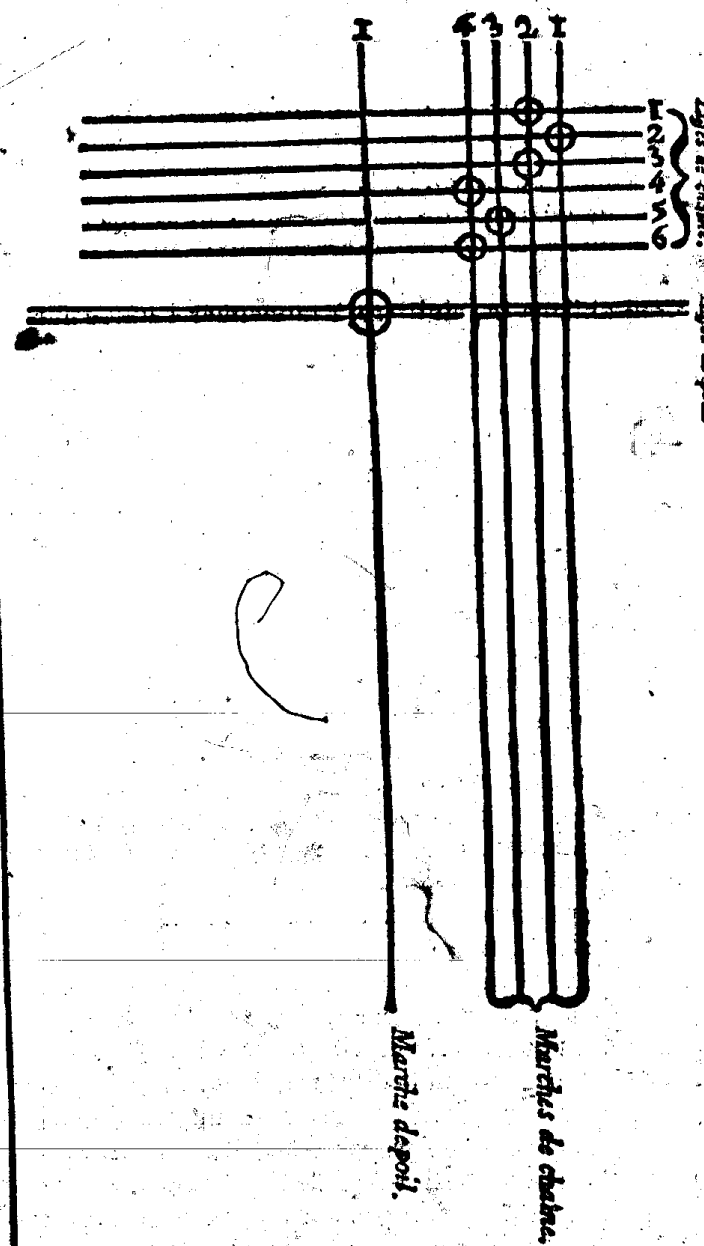
çant celle de poil, on passe un troisième coup avec la seconde navette; ce coup passé, on met le pié sur les quatre marches de chaîne, & on passe le second fer.

Le second fer étant passé, on recommence à la première marche, comme il a été dit plus haut; on passe les trois coups de navette, & on coupe le fer qui est passé ensuite de la même façon que les deux premiers. C'est la façon dont on travaille le velours à six lisses; les autres tant petits que gros, sont travaillés à-peu-près de même.

Il faut observer que les velours sont montés d'une façon différente des autres étoffes; dans les autres étoffes il faut faire lever les lisses pour les travailler; dans les velours il faut les faire baisser.

Le velours à quatre lisses se travaille comme celui à six.

Démonstration de l'armure du velours à six lisses.



L'armure d'un velours à quatre marches pour la chaîne est celle du ras de S. Maur.

*Velours ciselés.* Il se fabrique aujourd'hui à Lyon des velours ciselés si beaux, qu'il n'est pas possible qu'on puisse en augmenter la perfection.

Lorsque ce genre d'étoffes fut commencé à Lyon, les ouvriers ne mettoient pas plus de 800 roquetins pour composer ou remplir les 800 mailles de corps que contient chaque métier de 400 cordes, dont l'arcade tire les 800 mailles susdites.

Pour augmenter cette branche de commerce, un magistrat de la ville de Lyon, (M. Ferrichon, qui seul a été pendant dix années prévôt des marchands & commandant de la ville, dont la mémoire sera à jamais aussi chère aux Lyonnais qu'elle leur est respectable), obtint un arrêt du conseil (1718) qui accordoit aux marchands-fabriquans de la ville une grati-

Y Y y y



fication de 4 liv. 10 sols sur chaque aune de *velours* qu'ils faisoient fabriquer en soie seulement, & 7 liv. 10 sols pour chaque aune de ceux qui étoient en dorure. Les sommes destinées à payer cette gratification étoient tirées de la caisse de la recette des droits sur les marchandises étrangères.

Cette gratification excita tellement l'émulation des marchands fabriquant de la ville de Lyon qu'ils firent venir des ouvriers d'Italie, où ce genre d'étoffe étoit aussi brillant que l'est actuellement le *velours* uni : ces ouvriers en formerent d'autres ; ils furent récompensés de leurs soins : on fit pour-lors des *velours* ciselés aussi parfaits que chez l'étranger ; la gratification accordée les fit donner à meilleur prix, de sorte que la perfection & le bon marché leur faisant accorder la préférence, les fabriques étrangères tombèrent totalement, & n'ont jamais pu se relever. Une fabrique tombée une fois, se relève difficilement.

On auroit fait tomber les *velours* unis, si on avoit suivi le même système.

La cessation des travaux dans la fabrique s'étant fait ressentir par les diminutions considérables sur les espèces (1725 & 1726), le nombre des pauvres ayant considérablement augmenté dans l'hôpital-général de la Charité de Lyon, les magistrats de la ville firent accorder des sommes considérables pour subvenir au besoin des pauvres, lesquelles furent prises sur la recette des droits sur les marchandises étrangères, ce qui obligea le ministère à supprimer l'année suivante (1727) la gratification ordonnée, & engagea les fabriquant de la ville de Lyon à augmenter la perfection des *velours* pour se conserver la préférence sur les étrangers.

Les fabriquant entreprirent pour-lors à augmenter les *velours* de deux cens roquetins, c'est-à-dire de le faire avec mille au-lieu de huit cens ; les ouvriers trouverent cette augmentation extraordinaire, parce qu'il fallut faire augmenter les cassins de cent poulies, de même que les rames, les semples & les planches pour les arcades ; ils eurent même peine à s'y réjouir, mais la cessation des travaux ou la misère l'emporta sur la répugnance.

Il se fabrique aujourd'hui à Lyon des *velours* de 3200 roquetins, c'est-à-dire de quatre cantres composées de 800 chacune, dont une de ces cantres fait le fond de l'étoffe, quand elle n'est pas en dorure, parce que pour-lors les quatre cantres sont disposées pour faire les fleurs.

Les cantres qui sont disposées pour faire les fleurs de l'étoffe, soit qu'il y en a trois, soit qu'il y en ait quatre, sont composées de vingt couleurs différentes plus ou moins, suivant la disposition du dessin, conséquemment il faut que l'ouvrier ait un grand soin de conduire les couleurs par dégradations lorsqu'il monte le métier, c'est-à-dire de la plus obscure à la plus claire, ce qui n'est pas un léger embarras, & cela afin que la fleur puisse acquérir la beauté que le dessinateur s'est proposé de lui donner.

Les métiers qui sont montés de 3200 roquetins, vulgairement appelés *trente-deux-cens*, doivent avoir un pareil nombre de mailles de corps ; puis que chaque branche de roquetin doit avoir sa maille, ce corps est divisé en quatre parties égales de 800 mailles chacune, ce qui composeroit 1600 cordes de rame & de semple ; mais comme les beaux *velours*, ou ceux de cette espèce sont tous à petits bouquets, suivant le goût d'aujourd'hui, & que chaque bouquet est répété au-moins huit fois dans l'étoffe, chaque corde de rame tirant quatre arcades qui lèvent huit mailles, il s'ensuit que quatre cens cordes font lever les 3200 mailles, ce qui n'augmente ni ne diminue le cordage ordinaire. Si les bouquets sont répétés dix fois dans la largeur de l'étoffe, pour-lors il ne

faut que 80 cordes chaque cantre, qui tient cinq arcades, ce qui fait 320 cordes, tant pour le rame que pour le semple, ainsi des autres plus ou moins.

Les beaux *velours* ont encore un corps particulier pour le poil composé de 800 mailles. Si la répétition est de huit fleurs, il faut cent cordes de semple ci-dessus, & à proportion si elle est de dix fleurs ; on fait lire les cordes du poil pour donner à la dorure le liage que l'on desire, soit droit, soit guilloché ou autrement. Il est des *velours* qui n'ont pas de poil, parce que pour-lors l'ouvrier passe la dorure sous une lisse de la chaîne de l'étoffe, ce qui fait un fond de dorure égal, mais plus ferré & moins beau que ceux qui ont un poil. Les 800 mailles de poil composent dix portées. Tous les *velours* sont montés à 5 lisses & 75 portées de chaîne, ce qui fait 15 portées ou 1200 fils pour lier la dorure.

Tous les *velours* en 3200, dont les bouquets sont répétés huit fois, n'ont que 400 roquetins au-lieu de 3200, à l'exception néanmoins des ouvriers qui, ayant suffisamment de cantres & de roquetins, ne jugent pas à propos ou ne sont pas en état d'en faire la dépense. Les *velours* qui ont dix bouquets n'ont besoin que de 320 roquetins, ainsi des autres. Il s'agit maintenant d'expliquer de quelle façon peut se faire une chose aussi belle & aussi bien inventée.

Pour expliquer une chose aussi bien concertée, il faut faire attention qu'on vient de dire que dans l'étoffe où les bouquets sont répétés huit fois, chaque corde de semple ou de rame tire huit mailles ; de même que dans celle où il y en a dix, chaque corde tire dix mailles. On charge, pour cette opération, le roquetin, qui est plus gros que les ordinaires, de huit branches, pour l'étoffe où les bouquets sont répétés huit fois, & de dix pour celles où ils sont répétés dix fois ; & on a soin que chaque branche du roquetin soit passée dans chaque maille tirée par la même corde ; & afin que les branches du même roquetin puissent se séparer aisément pendant le cours de la fabrication, on a soin de les enrouler sur le roquetin de la même façon, & avec la même précaution que l'on observe quand on ourdit une chaîne ; c'est-à-dire, que si une branche est de quatre fils d'organin, on passe quatre fils dans une seule boucle de la cantre à ourdir ; & les huit ou dix branches passées, on les enroule ensemble sur le roquetin ; lequel étant chargé de la quantité nécessaire, on enverge les branches, ou on les encroise, pour que chaque branche soit passée de suite dans la maille qui lui est destinée. Il paroît par cet arrangement, que chaque corde tirant les huit mailles, ou dix, dans lesquelles sont passées les huit ou dix branches du roquetin, chaque branche doit avoir la même extension, par conséquent faire un *velours* parfait.

Afin que le roquetin soit plus gai pour le mouvement de la tire, & qu'il puisse tourner aisément en avant & en arrière, il n'est point enfilé par une baguette de fer comme ceux des autres métiers ; ceux-ci ont dans le centre deux pivots très-minces, qui sont placés dans une mortoise de pareille ouverture, & conséquemment ne font pas tant de frottemens ; ils ont en outre deux poids proportionnés à la quantité de branches dont ils sont garnis, un de chaque côté, placés de façon que quand l'un est monté, l'autre est encore à moitié de sa hauteur ; afin que si, par événement, l'un se trouvoit dessus la cannelure du roquetin, celui-ci qui est pendu donnât l'extension continuelle ; ce qui ne peut durer le tems d'une seconde ; parce que les poids étant ronds, il n'est pas possible qu'ils puissent se soutenir sans tomber, sur une surface aussi unie que celle de la circonférence de ce roquetin, continuellement en mouvement, & qui est d'une rondeur parfaite. A observer que l'on ne pourroit pas faire un *velours* à grand dessin avec

des roquetins de cette espece, parce que pour lors la corde ne doit tirer que deux mailles, quelquefois même qu'une : ce qui a été pratiqué lorsqu'on a fait des habits pour homme à bordure ; mais il ne s'en fait plus aujourd'hui.

*Étoffe à la broche.* Quoique la façon de faire les velours ciselés, chargés de roquetins, semblable à celle que l'on vient de démontrer, soit aussi singulière qu'elle est bien imaginée, il se fabrique encore à Lyon des étoffes riches auxquelles les ouvriers ont donné le nom d'*étoffes à la broche*, qui cependant dans le commerce n'ont d'autre dénomination que celle de fond or ou argent riches ; il faut en donner l'explication.

Toutes les étoffes riches de la fabrique dont la dorure est liée par les lisses, soit par un poil, soit par la chaîne, ont un liage suivi qui forme des lignes diagonales, lesquelles portent à droite ou à gauche, suivant la façon de commencer ou d'armer ce liage ; en commençant par la première du côté du battant, & finissant par la quatrième du côté des lisses ; ou en commençant par cette dernière, & finissant par la première du côté du battant. Cette façon d'armer le liage est générale, & pourvu que la lisse ne soit pas contrariée, elle est la même, & produit le même effet. Outre cette façon de lier la dorure dans les étoffes riches, elles ont encore une dorure plus grosse qui imite la broderie appelée vulgairement *dorure sans liage*, parce que pour lors on ne baisse point de lisse pour lier cette dorure qui n'est arrêtée que par la corde ; c'est-à-dire, que dans les parties de dorure qui sont tirées & qui ont une certaine largeur, le dessinateur a soin de laisser des cordes à son choix, lesquelles n'étant pas tirées, & se trouvant à une distance les unes des autres, arrêtent la dorure, & lui donne plus de relief, parce qu'elles portent plus d'éloignement que le fil ordinaire qui la lie. La distance ordinaire des cordes qui ne sont point tirées, afin d'arrêter la dorure, est de treize à quatorze ; au lieu que dans les liages ordinaires, elle ne passe pas, pour les plus larges, à 5 ou 6 cordes. Outre le brillant que le liage par la corde donne à la dorure, le dessinateur qui le marque au dessin, a encore la liberté de distribuer ce liage à son choix, tantôt à droite, tantôt à gauche, dans une partie de dorure en rond ; en carré, ou ovale, comme il lui plaît, dans une feuille de dorure ; à former les veines des côtés, ce qui ne peut point se faire avec la lisse ordinaire. Cette façon de lier la dorure étant peinte sur le dessin, il n'est pas de doute que le dessinateur ne la distribue d'une façon à faire briller davantage l'étoffe, & qu'il ne la représente comme une broderie parfaite.

*Observation sur l'article vij du titre 8 du règlement du 19 Juin 1744, qui déclare que dans le cas où les velours unis seront fabriqués avec de l'organfin, monté à trois brins, chaque fil de poil sera compté pour un fil & demi, & le velours pourra être marqué sur ce pied à la légère, & vendu pour velours à trois poils, quoiqu'il ne soit qu'à deux.*

On n'entrera point ici dans le détail de la façon dont est monté l'organfin à deux, trois & quatre brins, ni dans la façon dont est fabriqué le velours, pour démontrer le ridicule de cet article ; on ne s'attachera qu'à la façon dont cette étoffe est montée & fabriquée chez les Génois & les Piémontois pour faire voir que si leurs velours ont plus de réputation que les nôtres, ces étrangers le méritent à tous égards.

Les fabricateurs du règlement de 1744, qui est aujourd'hui attaqué de toutes parts, même par les ordres du conseil, pour éblouir ceux qui ne connoissent pas la manufacture, ont fixé l'aune de la toile pour les velours à trois, trois & demi & quatre poils, soit de soixante portées simples, soit de quarante por-

tées doubles ; lesdites portées de quatre-vingt fils, à vingt-deux deniers poids de marc, comme s'il étoit d'une grande conséquence de ne l'avoir pas porté à une once, & qu'il fût bien intéressant qu'une chaîne, qui ne paroît en aucune façon, fût plus ou moins pesante, sur-tout lorsqu'il est impossible de faire l'étoffe avec un organfin plus léger, parce qu'il ne pourroit pas résister au coup du battant, qui doit être proportionné au genre d'étoffe pour laquelle il est destiné.

C'est une pure bavarderie de la part des infligateurs de ce règlement, que cette fixation illusoire de vingt-deux deniers chaque aune de toile ourdie des velours à trois poils & au-dessus ; parce que quand il seroit possible de fabriquer des velours de semblable espece ou qualité avec des organfins plus légers de 6 den. chaque aune, la différence ne seroit pas de six liards, puisque l'organfin fin est infiniment plus cher que le gros, & qu'il faut suppléer par la trame au défaut de la chaîne dans des étoffes de cette qualité, pour qu'elles soient parfaites & fortes.

Le poil de tous les velours est composé de vingt portées, afin que tous les deux fils, dans la chaîne de quarante portées doubles, il y en ait un de poil de même que tous les trois fils, dans celles de soixante portées simples.

Le peigne pour fabriquer le velours doit contenir vingt portées, à quarante dents chaque portée du peigne, de façon que chaque dent doit avoir deux fils de poil de deux boucles différentes.

On appelle velours à quatre poils, celui dont le poil est composé de vingt portées à quatre fils par boucle à l'ourdissage ; c'est-à-dire, qu'au lieu d'un fil il y en ait quatre ensemble ; ce qui vaut autant pour la quantité de soie que contient le poil, que s'il y avoit quatre-vingt portées séparées. Les velours à trois poils & demi, ont une boucle de quatre fils, & une de trois ; c'est-à-dire, une huitième partie de soie moins que les velours à quatre poils. Les velours à trois poils ont trois fils par boucle ; c'est-à-dire, un quart de soie moins que les velours à quatre poils. Ceux à deux poils & demi, ont une boucle de deux fils, & une de trois, ainsi des autres.

Chaque dent du peigne doit contenir deux boucles de quatre fils chacune, pour le velours à quatre poils ; ce qui compose huit fils séparés. Une boucle de quatre fils & une de trois pour les velours à trois poils & demi, ce qui compose sept fils. Enfin, deux boucles de trois fils chacune pour ceux à trois poils, ce qui compose six fils, ainsi des autres.

Le velours ne tire sa beauté que de la quantité de fils qui composent le poil, & de leur séparation, lorsque l'ouvrier le coupe en le travaillant ; de façon que s'il étoit possible de fabriquer un velours à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organfin, il en seroit infiniment plus beau ; il n'est pas un fabricant, pour peu qu'il soit habile qui ne convienne de ce principe.

Selon le système nouveau des fabricateurs du règlement de 1744, ils veulent qu'un fil d'organfin monté à trois brins, soit compté pour un fil & demi ; conséquemment qu'un velours fabriqué avec deux fils d'organfin, monté à trois brins, puisse être marqué & vendu pour un velours à trois poils ; quelle absurdité, ou plutôt quelle supercherie ! Sur ce pied, un velours fabriqué avec deux fils d'organfin montés à quatre brins, pourra donc être marqué & vendu pour un velours à quatre poils, de même qu'un velours fabriqué avec un fil d'organfin monté à huit brins, pourra aussi être marqué & vendu pour un velours à quatre poils ! A-t-on pu avancer une semblable imposture ? on le demande aux plus habiles fabricans de l'Europe, principalement aux Génois, qui fabriquent mieux que nous ce genre d'é-

toile, pour convaincre les auteurs de cet article de la plus insigne fourberie.

La façon dont est préparé l'organfin, soit à deux, trois & quatre brins étant connue, le velours ne tirant sa perfection qu'autant qu'il est garni par le poil, afin que la toile ne paroisse pas au travers, il s'agit d'examiner si un fil à trois ou quatre brins se séparera suffisamment, pour qu'il soit parfait, attendu le tors; c'est ce qu'on défie à tous les fabriquans ensemble de soutenir, encore moins de prouver; M. Fagon disoit que si on peuvoit fabriquer à Lyon les velours & les damas aussi bien qu'à Gènes, il faudroit bâtir une nouvelle ville, tant cet objet lui paroissoit important; voyons donc si la méthode contenue dans ce nouvel article augmentera leur perfection: c'est ce qu'il est impossible de persuader; il est clair au contraire qu'elle la diminue.

On a déjà observé que si on pouvoit fabriquer le velours à quatre poils avec les huit brins séparés qui composent les quatre fils d'organfin par boucle, il en seroit infiniment plus beau; il faut le prouver. Les quatre fils d'organfin étant tordus & retordus dans le premier & second apprêt du moulin, il n'est pas possible qu'ils ne conservent dans la fabrication une partie de ce même tors que les huit brins séparés n'auroient pas; il est encore plus difficile que les deux brins qui composent le fil, tellement unis par le second apprêt, qu'il est impossible de les séparer, puisqu'ils produisent un effet semblable à deux brins qui n'auroient aucune préparation de cette nature.

Si les fabriquans étrangers n'avoient pas été convaincus par une longue expérience de la nécessité de séparer les fils qui composent le poil des velours, il y a long-tems qu'ils auroient introduit chez eux la nouvelle découverte des fabricateurs du règlement de 1744; mais ils ont reconnu l'importance de la matière, & qu'une nouveauté si dangereuse ne tendroit rien moins qu'à la destruction de leurs manufactures; c'est pourquoi ils ont voulu qu'un fil d'organfin à trois brins ne tint lieu que d'un fil ordinaire, mais encore que leurs velours ne fussent fabriqués qu'avec des fils de cette espèce; que répondront à cela les fabricateurs du règlement de 1744, lesquels moins scrupuleux que ceux des fabriques étrangères, n'entendent pas la spéculation jusqu'à ce point? Douteront-ils de ce qu'on avance? il faut le leur prouver.

Le règlement de la manufacture de Turin du 8 Avril 1724 fait sur le modèle de celui de Gènes, précédé des ordonnances des 11 Juin 1711, 4 Juillet 1703, & 17 Mai 1687, ordonne précisément (article 3) que chaque fil de poil servant à la fabrication des velours unis, sera composé d'un fil d'organfin superfine à trois brins. Il faut citer l'article.

*Tali veluti dovranno fabbricarsi, cioè li veluti, come anche le panne, con organfini travagliati di seta filate di 8 in 12 cochetti; il pelo di cochetti 5 in 7. o pure d'organfino soprafino a tre fili, e con trame di seta seconda sorte.*

Ces étrangers ne portent pas seulement la délicatesse jusqu'au point de faire leurs velours avec des organfins superfins à trois brins, ils veulent encore que chaque qualité d'organfin qui compose tant la toile que le poil, soit tirée à un certain nombre de cocons pour que le velours soit plus parfait.

Si les fabriquans de Turin, Gènes, Pise, Lucques & Florence portent la délicatesse jusqu'au point de ne se servir que d'organfin à trois brins pour le poil des velours, afin de les faire plus parfaits, s'ils veulent que des mêmes velours ne soient fabriqués qu'avec des trames de seconde sorte, à quels reproches ne doivent pas être exposés les instigateurs du règlement de 1744, de vouloir qu'un fil d'organfin de semblable espèce soit réputé tenir lieu d'un fil & de-

mi? N'est-ce pas sacrifier la fabrique de Lyon à leur intérêt propre ou à leur aveuglement? Le conseil n'a point été instruit de cette façon de fabriquer le velours; ce ne seroit point un mal que le Dictionnaire encyclopédique fit corriger ce défaut:

Pour achever de confondre les fabricateurs du règlement de 1744, on leur observera encore que l'article 9 du même titre ordonne que dans toutes les étoffes autres que le velours, chaque fil d'organfin, à quelque nombre de brins qu'il soit monté, ne soit compté que pour un fil.

Si un fil d'organfin à trois brins fait un velours parfait, étant compté pour un fil & demi, comment se peut-il faire qu'il ne produise pas le même effet dans une étoffe moins délicate, & qu'on veuille qu'il ne soit compté que pour un fil? ce contraste paroît des plus singuliers.

C'est un fait certain que toutes les étoffes unies, même façonnées toute soie, il n'en est pas une plus belle ni plus riche que le velours, ni qui demande tant de soin & d'application pour la rendre parfaite (ce qu'on n'a pas encore pu faire en France); or puisque la beauté du velours ne tire son origine que du poil, qui seule en fait la figure, comment donc osent soutenir les instigateurs du nouveau règlement de 1744 qu'un fil d'organfin à quelques brins qu'il soit monté, ne sera compté que pour un fil dans toute autre étoffe que le velours, où il sera compté pour plusieurs, ou un & demi, s'il est monté à trois brins; c'est-à-dire, qu'il fera la perfection de cette dernière étoffe, tandis qu'il sera défectueux dans toute autre. C'est ce qu'il est possible de concevoir.

Quoique la perfection de toutes les étoffes en général, tant unies que façonnées, exige qu'elles soient composées d'un certain nombre de portées pour en rendre la bonté certaine, néanmoins le défaut des portées ou fils prescrits par les réglemens ne sauroit produire la même défectuosité (principalement dans celles qui sont façonnées), qu'il peut apporter dans le velours. Il importe peu qu'un satin ou taffetas ait quelques portées ou fils de moins, l'étoffe ne sera ni moins belle, ni moins parfaite; les réglemens mêmes anciens & nouveaux n'ont jamais assujéti les fabriquans à un nombre fixé, ni pour l'une ni l'autre étoffe dans celle qui est façonnée; mais ils se sont toujours expliqués pour le velours, même jusqu'à un demi-fil, pour en faire connoître l'importance. Que les fabricateurs du règlement de 1744 s'accordent donc avec eux-mêmes sur l'article 7 & sur l'art. 9 du titre 8; pour lors on ne leur fera aucun reproche.

Ce ne seroit pas assez d'avoir démontré l'impossibilité de faire les velours unis en France aussi bien que chez l'étranger, si on vouloit se conformer à l'article 7 du tit. 8 du règlement de 1744; il faut faire voir encore que si on manque en France du côté de la matière, le défaut de la main-d'œuvre ou fabrication de l'ouvrier n'apporte pas plus de perfection à ce genre d'étoffe que l'exécution de l'article cité ci-dessus.

On n'entre point dans le détail de la façon dont le métier est monté, soit par la quantité des lisses & leur mouvement, soit par la façon dont est passé le fer, celle de couper le poil qui forme le velours; on fera seulement l'analyse du poil des velours de Gènes, ou autres qui se fabriquent en Italie, avec celle de ceux qui se fabriquent en France; après quoi on fera un parallèle de la manière dont ces derniers sont travaillés, avec celle qui est en usage chez les étrangers, pour démontrer qu'il est impossible de faire le velours parfait, si on ne les imite pas; on démontrera ensuite que la façon de faire le noir en France est totalement différente de celle d'Italie, laquelle étant



plus belle & plus sûre, augmente encore la perfection de ce genre d'étoffe.

Il n'est pas surprenant si les *velours* qui sont fabriqués en France, ne sont pas aussi beaux que ceux qui se fabriquent à Turin, Gènes & autres villes d'Italie; la raison de leur défectuosité ne vient que de ce qu'un *velours* fabriqué en France & marqué pour quatre poils, contenant quatre fils par boucle d'organin à deux brins, il ne se trouve que huit brins au lieu de douze que contient chaque boucle de ceux qui sont fabriqués chez les étrangers.

Le *velours* de France à quatre poils contenant 80 portées d'organin à deux brins, composé de 6400 fils; chaque coup de fer contient par conséquent 12800 fils, attendu la jonction des fils sur le même coup, qui se trouvent élevés, de façon qu'à chaque coup de fer il se trouve 25600 brins, lorsque l'organin est monté à deux bouts ou brins.

Les *velours* d'Italie de même à quatre poils contiennent après la coupe 12800 fils; mais l'organin étant à trois brins, cette quantité compose un total de 38400 brins: ce qui fait une différence de 12800 brins de plus que ceux de France, à quoi il faut ajouter encore que les *velours* d'Italie étant plus étroits d'un pouce que ceux de France, il n'est pas difficile de croire qu'ayant plus de couverture (c'est le terme), & étant plus garnis, ils ne soient plus parfaits. C'est pour cela que les *velours* de France ne paroissent pas aussi garnis, quant à ceux en couleur, que ceux d'Italie, ni aussi beaux quant à ceux qui sont noirs. La raison de cette différence n'est autre que celle de la quantité supérieure des brins qui forment le *velours*, laquelle étant tirée d'un organin plus tendre & plus fin, reçoit plus facilement les impressions de la belle teinture, puisque les organins qui sont employés dans les poils des *velours* d'Italie, sont infiniment plus légers que ceux qu'on emploie en France.

A la qualité plus belle d'organin il faut encore ajouter la façon de teindre les soies pour les *velours* & autres étoffes, dont les étrangers se servent pour les noirs.

C'est un usage établi principalement à Gènes, Florence, Naples, &c. que les teinturiers de soie ne peuvent teindre chez eux ou dans leurs ouvriers, aucune soie en noir; ils ont seulement la liberté de les faire cuire, de les engaler, & enfin de leur donner toutes les préparations usitées pour les passer sur les bains, cuves ou pièces de noirs; les vaisseaux destinés pour leur donner cette couleur, sont dans des lieux qui appartiennent aux villes où ces opérations sont en pratique; on les nomme ordinairement *seraglio*. Ces vaisseaux ou cuves sont entretenus aux dépens de la ville, & l'endroit ou le lieu où ils sont placés, n'est ouvert qu'une fois par semaine, & dans un jour régulièrement fixé. Les teinturiers instruits du jour de l'ouverture du *seraglio*, tiennent leurs soies préparées pour les passer sur les cuves ou bains, & payent une rétribution fixée pour chaque livre de soie qu'ils passent. Cette rétribution sert à l'entretien des cuves, & lorsqu'il arrive que l'entretien est au-dessus de la rétribution ordonnée, la ville fait le surplus des frais; & dans le cas où la rétribution ordonnée excède la dépense (ce qui arrive rarement), le bénéfice demeure à la ville; c'est à la fin de chaque année que cette vérification est faite.

Cette façon de tenir les cuves ou bains de noir dans des lieux cachés est tellement nécessaire, qu'il n'est pas un teinturier qui ne sache qu'ils sont extrêmement délicats, & que peu de chose peut les troubler, même que l'entrée du *seraglio* est interdite à toutes les femmes, crainte de bouleversement dans des tems critiques de la part de ce sexe. Une raison plus importante encore donne lieu à cet usage, parce qu'il est peu de personnes qui ne sachent que plus un

bain de noir est vieux, meilleur il est: ce qui fait qu'il se trouve des cuves dans les *seraglio* qui sont posées depuis quatre cens années & plus; ces cuves d'ailleurs sont presque toutes de cuivre; il y en a quelques-unes de fer: cette matière soit cuivre, soit fer, contribue à la bonté du noir, puisque l'une & l'autre ne peuvent produire dans l'humide que du verd-de-gris ou de la rouille, que le verd-de-gris ou verdet forme une partie de la composition du noir, & que la rouille ne sauroit produire d'autre effet que celui de faire mordre la couleur à la matière préparée pour la recevoir.

Tout ce qui vient d'être dit touchant la matière qui entre dans la composition du *velours* uni, doit faire connoître qu'il n'est pas possible que tous les *velours*, principalement les noirs, ne soient plus beaux que ceux qui se font en France; il ne reste plus à démontrer que l'imperfection qui se trouve dans la main-d'œuvre de ceux qui se font à Lyon, bien différente de ceux d'Italie; ce qui occasionne des défauts si sensibles, qu'il n'est pas besoin d'être fabricant pour les concevoir.

Tous les *velours* de Lyon étoient fabriqués anciennement avec des peignes composés de dents tirées du dos ou écorce de roseaux, ce qui a fait donner le nom de *ros* aux peignes dont on se sert dans les manufactures de draperie & toilerie. Depuis 25 années environ, on ne se sert que de peignes composés de dents de fer qui sont polies & disposées de façon que l'étoffe puisse être fabriquée comme il faut, & que la dent ne coupe pas le fil de la chaîne; ces peignes qui sont communément appelés *peignes d'acier*, sont excellens pour les étoffes riches; mais ils ne valent rien pour le *velours* ni aucune autre étoffe unie; ils occasionnent trois défauts essentiels auxquels il n'est pas possible de parer; peut-être même que les fabricateurs du règlement de 1744 ne les ont pas mieux prévus que ceux qu'entraîne après soi l'exécution de l'article 7 du titre 8. Il faut en donner l'explication.

Le premier défaut du peigne d'acier dans le *velours* uni, est que la dent du peigne ayant plus de consistance, & étant plus dure que celle du roseau, il n'est pas possible que le mouvement continu du battant qui se fait tantôt en avant, tantôt en arrière, afin de serrer la trame, & faire dresser le fer, ne lisse & tacle le poil, & ne détache une partie du noir qui couvre le fil, lequel n'est pas déjà assez beau, & qui par ce moyen devenant plus luisant, lui fait perdre une partie de la couleur foncée que le teinturier lui a donnée; ce qui ne sauroit arriver avec une dent aussi douce que celle du roseau.

Le second défaut, aussi essentiel que le premier, est qu'étant moralement impossible de faire un peigne avec cette égalité qu'exige un ouvrage de cette espèce, sur-tout dans l'arrangement des dents, cette inégalité forme des rayures dans le *velours*, auxquelles il est impossible de parer, & qui ne se trouvent pas, quand on se sert de peignes de roseau. La raison en est sensible; l'inégalité de la dent du peigne d'acier cause une semblable inégalité dans l'étoffe fabriquée, parce que la dent d'acier ayant plus de force & de consistance que celle de roseau, en vain donne-t-on une certaine extension à la chaîne qui fait la toile, elle ne sauroit ranger la dent trop serrée sur celle qui ne l'est pas autant; au lieu que la dent de roseau étant plus flexible, cette même extension de la chaîne la range dans sa juste place; & il s'ensuit de-là que la dent d'acier conduit la chaîne, & que celle de roseau est conduite par cette même chaîne, ce qui est un des plus grands avantages, parce que dans toutes les étoffes unies la chaîne doit commander à la dent pour qu'elles soient parfaites; au lieu que dans le cas où la dent commande

à la chaîne, il en résulte toujours une imperfection marquée.

Le troisième défaut, plus essentiel même que les deux précédens, se tire de ce que le peigne d'acier étant composé de dents faites avec un simple fil de fer écrasé sous une menle d'acier, comme le fil d'or ou d'argent, dont on fait une lame, cette dent n'étant point trempée, même ne pouvant l'être, pour l'empêcher de couper la baguette ou virgule de laiton qui passe sous le poil pour former le *velours*, les grands coups de battant que l'ouvrier est obligé de donner, tant pour faire joindre la trame, que pour faire dresser la baguette de laiton, afin que la rainure qu'elle contient se trouve dessus, cette baguette étant d'une composition dure, pour que la rainure ne se fasse pas plus profonde lorsque la taillerolle ou la pince entre dedans pour couper le poil qui forme le *velours*; ces grands coups de battant, dit-on, font que la dent se carie contre la baguette de laiton. Or comme il faut faire incliner le peigne, par le moyen du battant brisé pour faire dresser la baguette, il n'est pas possible que le mouvement que l'ouvrier est obligé de faire pour parvenir à cette inclinaison qui fait un frottement de toutes les dents du peigne sur le poil, n'écrase & ne déchire la superficie de ce même poil, sur-tout dans les *velours* à trois ou quatre poils, parce que le coup étant plus violent, & chaque dent plus garnie de soie, ces mêmes dents étant cariées, il en résulte une défecuosité qui ne se trouve pas dans les *velours* fabriqués avec un peigne de canne ou de roseau. De-là vient qu'on voit beaucoup de nos *velours* couverts d'un duvet ou bourre que le rasoir ne sçauroit lever, parce que ce même duvet étant dans la racine de la partie du poil qui forme le *velours*, plus on le rase pour le lever, plus le *velours* paroît défectueux, & plus on approche du fond, qui étant découvert, ne montre ensuite qu'une toile de poils très-mal arrangés ou disposés.

Il est vrai que le peigne d'acier étant plus coulant, le travail du *velours* est un peu plus aisé, & que ce même peigne dure davantage; mais on n'a pas toujours eu des peignes d'acier, & puisque ces peignes font plus mal le *velours*, il seroit d'une nécessité absolue de les supprimer, si on vouloit faire des *velours* parfaits.

Les Génois travaillent encore les *velours* d'une façon différente de celle qu'on suit en France; ils placent jusqu'à dix fers avant que de couper le *velours*, tandis que les François n'en placent que deux; la façon de travailler des Génois, fait qu'ils sont obligés de couper avec un outil qu'on nomme *rabot*, auquel est attaché le pince, à la distance des dix fers placés, ce qui s'appelle *couper sur drap*; cette façon de couper est beaucoup plus sûre que celle dont on se sert en France, attendu que si par hasard le fer se trouve passé sous quelques fils de la chaîne, il n'est pas possible que ces fils se dépassent, attendu qu'ils sont liés par les trois coups de navette qu'il faut passer à chaque fer, au-lieu qu'en ne posant que deux fers, si par hasard il se trouve quelques fils de la chaîne sur le fer, ces fils n'étant pas suffisamment liés, ils passent derrière le peigne, ce qui n'arrive pas chez les Génois. Cette même méthode fait encore, que si par hasard l'ouvrier détourne la main, & que le pince forte de la rainure du fer pour se porter sur le premier, pour lors le pince coupant tout ce qui se présente, il fait ce qu'on appelle, en terme de fabrique, un *chaple*, c'est-à-dire, qu'il coupe chaîne & poil, & tout ce qui est coupé passe derrière le peigne, & fait un trou à l'étoffe, ce qui ne sauroit arriver en coupant sur drap ou sur le dixième fer du côté de l'ouvrier, attendu que le rabot retient le pince par la façon dont il est monté; & qu'à la façon de France la taillerolle dont

on se sert n'étant qu'une simple plaque dirigée seulement par la main de l'ouvrier, pour peu qu'elle s'écarte du canal ou de la rainure du fer, elle cause du désordre. On a vu quelquefois couper le quart, même la moitié de la chaîne, par le défaut d'attention ou de sûreté de la main de l'ouvrier.

La quantité des fers que les Génois laissent sur drap, outre qu'elle pare aux inconvéniens que l'on vient de citer, procure encore aux *velours* une légèreté qui ne se trouve pas dans ceux qui se font en France.

Cette quantité de fer, fait qu'il faut tramer plus fin, parce qu'ils retiennent le coup de battant; de-là vient que les *velours* de Gènes sont tous apprêtés, & se coupent moins que ceux de France; l'apprêt qu'on leur donne procure une qualité plus brillante que les nôtres n'ont pas, laquelle jointe à la légèreté de l'étoffe, fait qu'elle revient à meilleur prix que les nôtres, par la moindre quantité de trame, dont ils sont garnis. Ce sont les Génois qui les premiers ont établi la manufacture de Lyon, dont les fondemens furent jetés en l'année 1536, sous le regne de François premier, le restaurateur des lettres & des arts, par les soins des nommés *Etienne Turqueti* & *Barthelemy Narris*, tous les deux génois de nation.

Le commerce des *velours* est immense chez les Génois, ils en fournissent toute l'Europe; si les François ne peuvent pas leur ôter cette branche de commerce, au-moins devroient-ils s'attacher à se fournir eux-mêmes cette marchandise, dont la quantité qu'ils tirent de ces étrangers, suivant les registres de la douane de Lyon, monte à près de trois millions chaque année; la modicité de la main-d'œuvre, jointe au prix revenant des soies qu'ils cueillent chez eux, ne contribuent pas peu à l'étendue de leur commerce, ainsi que celui du damas pour meubles; ce sont des paysans qui travaillent ces sortes d'étoffes. Il faudroit pour que l'ouvrier pût vivre à Lyon, que le *velours* fût payé au-moins 4 liv. même 4 liv. 10 s. l'aune de façon, tandis que les Génois les font faire à 50 s. différence trop considérable pour le prix qui se paie à Lyon, qui est seulement de 3 liv. à 3 liv. 10 s. & qui fait que l'ouvrier quitte le *velours* pour s'attacher à une autre étoffe; les droits qui se perçoivent en France sur cette marchandise, ne balancent qu'à peine la différence qui se trouve sur le prix des soies, attendu que ceux que nous payons sur la soie grise, tant pour la sortie des soies de Piémont, la voiture, la commission, l'entrée du royaume, que la diminution par le défaut de condition, est équivalent, & même supérieur à celui qui se paie sur la marchandise fabriquée, puisque tous ces droits réunis sur une livre de soie grise de 15 onces, se trouvent ensemble sur 11 onces, même moins, lorsque la soie est teinte, & qu'en conséquence nous les payons en entier sur une marchandise dont le quart s'évapore quand elle sort de la teinture.

Ce seroit un beau champ pour les auteurs ou éditeurs de l'Encyclopédie, si après avoir perfectionné le *velours* en France, ils pouvoient trouver le moyen de faire en sorte que l'on pût se passer des Génois pour la consommation du *velours* qui se fait dans le royaume; & ce seroit le cas d'appliquer ce qu'on dit, article ART, qu'il faudroit qu'il sortit du sein des académies quelqu'homme qui descendit dans les ateliers, pour y recueillir les phénomènes des arts, & qui les exposât dans un ouvrage qui déterminât les artistes à lire, les philosophes à penser utilement, & les grands à faire enfin un usage utile de leur autorité & de leurs récompenses.

*Examen du prix différent des soies de Piémont d'avec celui de France.*

Un ballot organin de Piémont de 136 l.

## V E L

pois du pays, qui font 108 liv. poids de Lyon, paie pour la sortie du Piémont	105 l.
qui font, argent de France . . . . .	126 liv.
Pour la voiture & douane de Turin à Lyon . . . . .	80
Provision au commissionnaire, en supposant la soie à 25 liv. la livre, elle en vaut plus de 30 livres . . . . .	100
Les soies qui viennent du Piémont en France ne passent point par la condition publique, cette opération étant contre l'intérêt du propriétaire, de façon que la diminution qui s'y trouve est, l'un dans l'autre, de 100 liv. au moins sur chaque ballot . . . . .	100
Total . . . . .	406 liv.

Un ballot d'organfin teint, la diminution sur la soie grée comprise, ne rend au plus que 75 liv. net poids de soie.

Ces 75 liv. supportent donc les frais de 406 liv. ce qui fait 5 liv. 4 s. chaque livre que la soie revient plus chère en France qu'à Turin, Gènes, &c.

Le transport de la marchandise coûte environ 2 s. la livre, à diminuer des 5 liv. 4 s.

Les étoffes teintes ne payent que 50 s. par livre pour tous droits, même moins.

*Observations sur un échantillon de velours noir composé de fil & coton, fabriqué par le sieur Fonrobert, fabricant de Lyon, présenté au bureau de commerce, le jeudi 28 Janvier 1751, par le sieur Pradier, inspecteur général des manufactures.* Quelques soins que se soit donné le sieur Fonrobert pour perfectionner l'échantillon de velours noir, composé de fil & coton, qui a été présenté au bureau de commerce, le 28 Janvier dernier, il n'a pas été médiocrement surpris d'apprendre qu'on avoit commencé à fabriquer en Angleterre depuis quelque-tems des étoffes semblables. La crainte de ne s'être acquis que la réputation de simple copiste, lui a fait prendre le parti de faire écrire en Angleterre pour vérifier ce fait. Effectivement, il a été informé que depuis trois années environ, on fabriquoit dans la province de Manchester des étoffes de même espèce. Une pareille découverte ne l'a point rebuté, quoiqu'il lui en eût déjà coûté des frais considérables pour parvenir à ce point prétendu d'imitation, au-contraire, elle n'a servi qu'à exciter son zèle. Informé que cette étoffe n'étoit fabriquée qu'en blanc, & ensuite portée à la teinture pour y recevoir les couleurs désirées; convaincu d'ailleurs par une longue expérience, du peu de solidité de la teinture, lorsqu'elle est donnée à une étoffe fabriquée, principalement au coton, il s'est déterminé à faire teindre les matières avant que de les mettre en œuvre, tant pour assurer solidement la teinture, que pour les rendre plus parfaites; c'est ce qui a été démontré par les échantillons qu'il a soumis à l'examen du conseil.

Comme il pourroit se faire que des personnes qui n'ont pas une connoissance parfaite des étoffes, pourroient confondre celle-ci avec le velours appelé communément *velours de gueux*, attendu l'égalité de matière dans la composition de l'une & de l'autre; on a cru devoir donner une explication claire de la façon dont chacune est travaillée.

Le *velours de gueux* ne diffère de la toile ordinaire qu'en ce que toutes les deux duites ou jets de trame on en passe une de coton très-grossier. Cette duite de coton est passée dans une ouverture de fil, disposée à faire la figure qui ne sauroit être qu'un carreau. Les parties de coton, qui ne sont arrêtées par aucun fil, composent cette figure, qui est achevée au moyen d'un canif, dont on se sert pour couper le coton dans les endroits où il n'est pas arrêté, lorsque la pièce est finie.

## V E L

907

La grossièreté de la matière qui entre dans la composition de cette étoffe, tant en fil qu'en coton; la façon dont elle est travaillée, qui est la même que la toile ordinaire, font qu'elle ne sauroit revenir à un prix excessif, aussi n'est-elle pas chère, & encore moins belle.

Il n'en est pas de même de cette dernière étoffe, outre les choix des plus-belles matières, tant en fil qu'en coton, il faut encore les préparer de façon qu'elles puissent supporter les fatigues du travail, qui est d'autant plus difficile que la teinture ne contribue pas peu à rendre la fabrication pénible; le métier ne doit point être monté, comme les métiers ordinaires à faire du *velours*, parce qu'il ne seroit pas possible de le travailler, le coton ayant infiniment moins de consistance que la soie, il faut donc une plus grande délicatesse pour travailler le *velours* en coton que celui en soie.

Le *velours de gueux* est composé seulement d'une chaîne de fil très-grossière, celui-ci est composé de deux; favoir, une chaîne de fil très-fin, & une de coton, à laquelle on donne le nom de *poil*, ainsi que dans le *velours* tout soie. Dans le *velours de gueux*, c'est la trame qui fait la figure; dans celui-ci c'est le poil, à l'aide des petites virgules de laiton, auxquelles on donne le nom de *fers* servant à couper le poil, sur lesquelles on le fait passer. Enfin, à la délicatesse près, infiniment au-dessus de celle des *velours* tout soie, il n'y a pas de différence pour le travail.

La durée de cette étoffe ne sauroit être contestée, elle se tire de la qualité de la matière dont elle est composée; le règlement du 15 Août 1736 pour les peluches qui se fabriquent à Amiens, fixe les fils de la chaîne des peluches à 720 fils, & ceux du poil à 390 pour celles appellées trois poils qui sont les plus belles; celle-ci contient le double des fils, tant pour la chaîne que pour le poil, conséquemment il faut que la matière soit très-fine & très-belle, sans quoi l'étoffe ne pourroit pas se travailler. Or, si la bonté d'une étoffe n'est tirée que du choix des matières qui la composent, celle-ci doit l'emporter sans contredit sur toutes celles qui ont été faites en France jusqu'à ce jour.

Les matières dont cette étoffe est composée sont toutes du cru de la France; la Flandre, la Bretagne, &c. peuvent fournir du fil. Nos colonies & la compagnie des Indes peuvent fournir du coton; il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à l'étranger pour se procurer les matières qui conviennent; il n'en est pas de même des peluches, il faut tirer d'Afrique tout le poil qui en fait la figure, conséquemment cette étoffe est plus avantageuse à l'état que les peluches, puisqu'on ose assurer d'avance, qu'outre l'avantage de posséder les matières qui la composent, elle aura encore celui-ci de la durée qui sera infiniment au-dessus de tout ce qui a été fait en France jusqu'à ce jour.

**VELOUTÉ**, adj. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui a, soit à l'œil, soit au toucher, l'apparence du velours.

**VELOUTÉ**, (*Joaillerie.*) il se dit des couleurs des pierreries qui sont brunes & foncées, particulièrement des rubis & des saphirs, quand les uns sont d'un rouge-brun, & les autres d'un bleu-foncé. (*D. J.*)

**VELOUTÉ**, ce qui est fait en manière de velours. Le *velouté* d'un gailon est la laine ou la soie qui forment les compartimens, quand elles sont coupées, comme au velours, avec la règle cannelée de cuivre.

**VELOUTÉE**, (*Anat.*) est le nom qui se donne en particulier à une des membranes de l'estomac; laquelle se nomme en latin *crusta villosa*. Voyez les *Pl. d'Anat. Splanch.* Voyez aussi **ESTOMAC**.



Elle tire son nom d'une multitude innombrable de poils ou fibriles, dont la surface interne est garnie, & qui forment comme une espèce de velours. Voyez CRUSTA villosa.

VELOUTÉE, *tunique des intestins*, (*Anatomie*.) la tunique veloutée des intestins est la première tunique interne des intestins grêles, dans laquelle le chyle est renfermé. On la nomme *tunique veloutée* ou *tunique villosa*, à cause de certains poils semblables à ceux du velours, dont elle paroît couverte; ces poils sont plutôt des mamellons latéralement aplatis, en partie simples & unis, en partie composés & comme branchus, selon l'observation de M. Helvétius, insérée dans les mémoires de l'académie des Sciences, année 1721. Quand on examine ces poils appa-rens avec une bonne loupe, on y découvre une infinité de pores, & ils paroissent comme de petites éponges.

La tunique veloutée est vaste, de couleur cendrée, remplie, comme nous venons de le dire des mamellons ou papilles; elle est percée de tuyaux aqueux & muqueux, de vaisseaux lactés, de grands pores distingués des autres conduits, qui s'ouvrent au même endroit; elle est humectée & lubrifiée continuellement d'humeurs aqueuses & glutineuses.

Elle est trois fois plus longue que la tunique nerveuse, qui est immédiatement couchée sur elle, surtout dans l'intestin nommé *jejunum*, où elle se replie, s'élève, forme des valvules, & en conséquence est fort ridée, principalement où la tunique vasculaire, glanduleuse & nerveuse, est attachée au mésentère, par sa partie convexe. De-là le chyle & les excréments sont partout sans-cesse arrêtés, les matières les plus épaisses sont continuellement délayées, surtout vers la fin de l'iléum; les excréments qui s'y épaississent, sont enduits d'humeurs onctueuses; les choses âcres y produisent un sentiment très-douloureux; elle éprouve en conséquence une irritation vive, quand la nature veut les expulser, & un resserrement dans les vaisseaux absorbans, qui empêche ces matières âcres de pénétrer dans les parties intérieures du corps.

La membrane veloutée des intestins, se trouvant plus exposée à l'action des liqueurs aqueuses est fournie d'une plus grande quantité de sucs nécessaires pour la défendre de leur action, & se conserve dans un état naturel, tant qu'elle est enduite de sa mucosité; toutes les fois que cette mucosité est emportée trop rapidement, comme il arrive dans les diarrhées & les dysenteries; ou lorsqu'elle n'est pas séparée en une suffisante quantité, comme il arrive dans les inflammations & les autres obstructions des vaisseaux des intestins, il est aisé de juger des suites que peut avoir un accident de cette espèce, & combien les médecins doivent s'attacher à suppléer par le moyen de l'art à ce qui manque alors à la nature.

Mais le phénomène le plus surprenant, & celui dont on parle le moins, est l'épaississement qui arrive quelquefois à la tunique veloutée des intestins, lorsqu'un corps dur est logé pendant un tems considérable dans quelque endroit particulier de ce conduit. Voyez à ce sujet les observations de méd. d'Edimbourg, tome IV.

Comme nous ne pouvons entrer dans ce détail, nous nous contenterons de finir par indiquer en deux mots l'usage de la tunique veloutée des intestins. Elle sert à couvrir les orifices des vaisseaux, à les défendre contre les effets nuisibles des matières qui peuvent passer ou être contenues dans le conduit intestinal, & à transmettre les impressions à la tunique nerveuse. (D. J.)

VELOUTER, v. act. (*Rubannerie*.) c'est donner à la soie ou à la laine dont on fait des galons, un poil semblable à celui du velours. (D. J.)

VELSBILLICH, (*Géog. anc.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves, à deux lieues au nord de Trèves, sur une petite rivière. Longit. 24. 12. lat. 49. 50. (D. J.)

VELTÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne. Ptolomée, liv. III. ch. 7. les place sur l'Océan, dans une partie du golfe Vénédiq. (D. J.)

VELTAGE, s. m. *terme de Jaugeur*, mesurage qui se fait des barriques, tonnes, tonneaux, pipes, & autres telles futailles, avec l'instrument que l'on appelle *Velte*. (D. J.)

VELTE, s. f. (*Jaugeage*.) instrument qui sert à veler, c'est-à-dire à jauger & mesurer les tonneaux, pour en connoître la contenance. La *velte* est une espèce de jauge dont on se sert en quelques villes & provinces de France, comme en Guienne, à Bordeaux, dans l'île de Ré, à la Rochelle, à Bayonne, à Coignac, &c. & dans quelques pays étrangers, comme à Amsterdam, Lubec, Hambourg, Embden, &c.

La *velte* a différens noms, suivant les lieux où elle est d'usage; dans quelques-uns on l'appelle *verge*, dans d'autres *verle*, & dans d'autres encore *verte*, *viertel* & *viertelle*. (D. J.)

VELTE, s. f. (*Mesure de liquides*.) la *velte* est une mesure des liquides, particulièrement des vins & des eaux-de-vie; elle a autant de noms, & sert dans les mêmes lieux que la *velte* à jauger. La *velte* mesure, contient trois pots, le pot deux pintes, & la pinte pèse à peu-près deux livres & demie, poids de marc. (D. J.)

VELTER, mesurer avec la *velte*. Voyez JAUGER.

VELTEUR, officier ou commis qui mesure avec la *velte*; c'est ce qu'on appelle ailleurs *jaugeur*. Voyez JAUGEUR. *Dict. de Comm. tom. III. let. V. p. 553.*

VELTZ, (*Géog. mod.*) bourgade de la haute Autriche, près de Lintz; c'est dans cette bourgade que mourut en 1690 à l'âge de quarante-sept ans révolus, Charles V. duc de Lorraine, un des plus grands capitaines de son siècle, & qui rendit le plus de services à l'empereur. On dit qu'il lui écrivit en mourant la lettre suivante: « Sacrée majesté, suivant vos ordres, » je suis parti d'Inspruk pour me rendre à Vienne, » mais je suis arrêté ici par un plus grand maître; » je vais lui rendre compte d'une vie que je vous » avois consacrée toute entière; souvenez-vous que » je quitte une épouse qui vous touche, des enfans » à qui je ne laisse que mon épée, & des sujets qui » sont dans l'oppression ». (D. J.)

VELU, adj. (*Gramm.*) qui est couvert de poil. La peau de la plupart des animaux quadrupèdes est *velue*; il y a des plantes dont la feuille, & même l'écorce sont *velues*. Il y a des hommes qui sont presque aussi *velus* que des animaux.

VELUE, s. f. *terme de Chasse*; c'est la peau qui est sur la tête des cerfs, des daims & des chevreuils lorsqu'ils la poussent.

VELUM, s. m. (*Littérat.*) MM. Menard & de Ca-veirac se sont trompés, en expliquant le mot *velum* par *tapisserie*; ils auroient dû rapporter quelque passage des anciens auteurs, qui nous apprit que les anciens étoient dans l'usage de tapisser leurs temples, & prouver par quelque autorité bien précise, qu'ils ont employé le mot *velum* pour exprimer une pièce de tapisserie. *Vela* n'étoient certainement autre chose que des rideaux ou des portières, & pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter les yeux sur ce qu'ont dit les savans interprètes du nouveau Testament sur ces mots de l'Évangile, *velum templi scissum est*, &c. (D. J.)

VELVOTE, (*Botan.*) espèce de linàire, selon Tournefort, qui l'appelle *linaria fetetum*; I. R. H. 169. Voyez LINAIRE. (D. J.)

VELVOTE FEMELLE ou VÉRONIQUE FEMELLE, (*Botan.*)

(Botan.) ce sont deux noms vulgaires donnés à l'espèce de linnaire, que Tournefort appelle en Botanique *linaria segetum*, *nummularia folio*, *villosa*. Voyez LINAIRE. (D. J.)

VELVOTE ou VÉRONIQUE FEMELLE, (Mat. méd.) les feuilles de *velvot* sont fort amères, un peu astringentes, & ont une certaine odeur d'huile. Cette plante est fort vulnérable, tempérante, & déterfève, apéritive, & résolutive. Son infusion, sa décoction, ou son eau distillée sont employées à la dose de quatre à six onces; & son suc depuis trois onces jusqu'à cinq, deux ou trois fois le jour. On la loue dans le cancer, la goutte, les dartres, la lepre, l'hydropisie & les écrouelles. Pena & Lobel rapportent qu'un garçon barbier guérit un ulcère carcinomateux qui dévorait le nez d'une personne, & qui devoit être coupé. Il dissuada de l'amputation, il fit boire du suc de cette plante & en fit faire des linimens, de sorte qu'il guérit le corps entier qui avoit de la disposition à devenir lépreux; il avoit appris ce remède de son maître barbier. Le suc de cette plante répandu dans les ulcères froids & cancéreux les déterge, les arrête, & les guérit. On en fait un onguent que Tournefort vante pour les ulcères, les hémorrhoides, les écrouelles, & tous les vices de la peau.

Quelques-uns emploient encore utilement la *velvot* dans les lavemens pour les cours de ventre & la dysenterie; les feuilles de cette plante entrent dans le baume vulnéraire. Geoffroi, *Mat. méd.*

VEMIUM ou WEHEMIUM. Voyez l'article TRIBUNAL SECRET DE WESTPHALIE; c'est un brigandage, semblable à celui de l'inquisition, qui subsista long-tems en Allemagne, dans des tems de superstition & de barbarie.

VEMPSUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans le Latium, selon Ptolomée, l. III. c. j. quelques-uns veulent que ce soit présentement Val-Montone.

VENABULUM, f. m. (Armes des Rom.) espèce de demi-pique, dont le fer étoit fort large; c'est pourquoi Virgile a dit: *lato venabula ferro*; on s'en servoit à la chasse des bêtes fauves. (D. J.)

VÉNAFRE, (Géog. mod.) en latin *Venafrum*, ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près du Volturne, avec titre de principauté, & un ancien évêché suffragant de Capoue; elle est à vingt milles au nord de cette ville, & à quelques milles du comté de Molise. Long. 31. 44. lat. 41. 30. (D. J.)

VENAFRUM, (Géog. anc.) ville d'Italie, dans la Campanie, sur le Vulturus, & la dernière ville de cette province vers le nord; son territoire s'avançoit sur les frontières du Latium & du Samnium. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Rome à Benevent, en prenant par la voie Prénestine, & il la place entre Casinum & Theanum, à seize milles du premier de ces lieux, & à dix-huit milles du second.

Cette ville qui retient son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Venafro*, se trouve appelée *castrum Benafranum*, *civitas Benafrana*, *urbs Benafrro*, *Venabris*.

*Venafrum*, selon Pline, l. III. c. v. eut le titre de colonie romaine; elle étoit célèbre anciennement par la bonté de son huile d'olives, ce qui a fait dire à Horace, liv. II. ode vj.

..... Ubi non Hymetto  
Mella decedunt, viridique certat.  
Bacca Venafro.

Pline, liv. XIII. ch. ij. après avoir dit que l'Italie l'emporte sur tout le reste du monde, ajoute, que l'huile de *Venafrum* l'emporte sur celle du reste de l'Italie. C'est de-là que, parmi les Romains, pour dire de l'huile excellente, on disoit simplement *vena-*  
Tome XVI.

*fratum*. On lit dans Juvénal, *satyre v. vers 86. ipse venafro piscem perfundi.* (D. J.)

VENAISSON, f. f. c'est la graisse de cerf qu'on appelle de même aux autres bêtes, c'est le tems où il est le meilleur à manger & qu'on le force plus aisément, ce sont les cerfs de dix cors & les vieux qui en ont le plus; on appelle bêtes de grosse venaison, les bêtes fauves, cerfs, daims & chevreuils avec leurs femelles & faons, & les bêtes noires, sangliers & marcaffins: on appelle basse venaison, le lievre & le lapin.

VENAISSIN, LE COMTAT, ou LE COMTAT VENAISCIN, (Géog. mod.) pays situé entre la Provence, le Dauphiné, la Durance & le Rhône, & qui dépend du saint siège; on l'appelle en latin du moyen âge *Vendascensis* ou *Vendauscensis comitatus*; & il a pris son nom de la ville de Vélasque.

Le comtat *Venaisin*, possédé depuis le onzième siècle par les comtes de Toulouse, fut confisqué & conquis dans le treizième sur le comte Raimond le-Vieux, durant la guerre des Albigeois. Raimond-le-Jeune le laissa à sa fille Jeanne, & à son gendre Alphonse, qui en jouirent jusqu'à leur mort. Philippe-le-Hardi, roi de France, héritier de son oncle & de la comtesse de Toulouse, céda l'an 1273 le comtat *Venaisin* au pape Grégoire X. & depuis ce tems-là les papes l'ont gouverné par des officiers nommés *recteurs*.

Suarez a donné en latin la description du comtat *Venaisin* & de la ville d'Avignon; cet ouvrage qui est assez estimé, a été mis au jour à Rome en 1658, in-4°. (D. J.)

VÉNALITÉ DES CHARGES, (Hist. de France.) il y a trois sortes de charges en France, des charges militaires, des charges de finance, & des charges ou offices de judicature, tout cela est vénal dans ce royaume. On ne dispute point sur la vénalité des charges militaires & de finance; mais il n'en est pas de même de celles de judicature; les uns mettent cette époque plutôt, & d'autres plus tard. Mézerai, Varillas, le pere Daniel décident qu'elle fut établie par François I. à l'occasion de la guerre d'Italie; enfin le préf. Henault a discuté cette question dans son abrégé de l'histoire de France; & comme c'est un morceau également court, précis, & judicieux, je crois devoir l'insérer ici pour l'instruction des lecteurs.

Il commence par rapporter à ce sujet ce qu'a écrit Loyseau dans son chapitre de la vénalité des offices. Loyseau est mort en 1628; le témoignage de ce jurisconsulte en pareille matière a plus de poids que celui des historiens qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI. dit-il, rendit les offices perpétuels par son ordonnance de 1467; donc auparavant on ne les achetoit pas. Charles VIII. par son ordonnance de 1493 défendit de vendre les offices de judicature; cette loi s'étoit si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 & de 1404, par lesquels des officiers qui avoient payé pour leurs offices, furent destitués.

Louis XII. commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles & Gaguin disent à ce sujet, « Que ce fut pour s'acquitter des grandes dettes faites par Charles VIII. son prédécesseur, pour le recouvrement du duché de Milan, & ne voulant surcharger son peuple, qu'il prit de l'argent des offices, dont il tira grandes pécunes. Loyseau, tom. III. chap. j. n°. 86. » D'ailleurs il défendit par un édit de 1508, la vente des offices de judicature; mais comme en France une ouverture pour tirer de l'argent, étant une fois commencée, s'accroît toujours, le roi François I. étendit la vente des offices de finance à ceux de judicature.

Ce n'est pas que long-tems auparavant il n'y eût une maniere indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paroît par la chronique de Flandre, c. xxxij. où il est dit que le roi Philippe-le-Bel, « poursuivant la canonisation de saint Louis, en fut » refusé par le pape Boniface VIII. parce qu'il fut » trouvé qu'il avoit mis ses bailliages & prévôtés » en fermes ». C'est qu'on se servoit alors du prétexte d'affermir les droits domaniaux, & on bailloit quant & quant à ferme l'office de prévôt, vicomte, &c. parce qu'ils administroient tout-à-la-fois la ferme & la justice; mais ce n'étoit point vendre les offices, comme on le fit depuis, & l'on pouvoit dire que ce n'étoit que la terre que l'on affermoit.

Ainsi donc le regne de François I. est l'époque qui paroît la plus vraisemblable de la *vénalité des charges*, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre; mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? & comment peut-on expliquer ce qu'on lit par-tout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-tems avant ce regne, & de la défense qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature, antérieure au regne de François I. il paroît certain à M. le président Hénault, que la *vénalité* de ces sortes d'offices n'étoit pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII. de Charles VIII. & de Louis XII. en fournissent la preuve; cette preuve se trouve encore antérieurement. Voyez le dialogue des avocats intitulé *Pasquier*. Voyez le vol VII. du recueil des ordonnances, on y lit dans les lettres du 19 Novemb. 1393, concernant les procureurs du Châtelet de Paris, pour cause de ladite ordonnance, ledit office de procuration étoit accoutumé d'être exposé en vente, & par titres d'achat, aucuns y avoient été ou étoient pourvus. On voit des plaintes des Etats-généraux à Louis XI. dans le recueil de Quênet, sur ce que l'on avoit vendu des charges de judicature; Philippe de Commines rapporte la même chose.

Les exemples de ces ventes sont en grand nombre, mais ces exemples nous fournissent en même tems la preuve, que ces ventes n'étoient point autorisées, par les plaintes que l'on en portoit au souverain; cela n'empêchoit pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendent leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en appercevoir; c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la *vénalité des charges*; c'étoient des abus, & par conséquent ce ne sont ni des autorités ni des époques.

Nous restons toujours au regne de François I. sans que ce prince ait cependant donné des lois au sujet de la *vénalité*; loin de-là, pour sauver le serment que l'on étoit obligé de faire au parlement, de n'avoir point acheté son office; ce trafic étoit coloré du titre de prêt pour les besoins de l'état, & par conséquent n'étoit pas une vente: à la vérité Henri II. se contraignit moins; on lit dans un édit de 1554, qui règle la forme suivant laquelle on devoit procéder aux parties casuelles pour la taxe & la vente des offices que ce prince ne fait aucune distinction des offices de judicature à ceux de finance, & qu'il ordonne que tous ceux qui voudroient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation, ou création nouvelle, feroient enregistrer leurs noms chaque semaine, & que le contrôleur-général feroit des notes contenant les noms & qualités des offices qui seroient à taxer, &c.

Le peuple qui croyoit que la *vénalité* des charges entraînoit celles de la justice, ne voyoit pas sans murmurer ce système s'accréditer; les grands d'ailleurs n'y trouvoient pas leur compte, puisqu'ils ne pou-

voient mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués; ce fut par cette double raison que Catherine de Médicis, lors de l'avènement de François II. à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il pas? Elles étoient accompagnées de tant de brigues, que dans l'édit donné par François II. il fut dit que le parlement présenteroit au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisiroit: les choses n'en allèrent pas mieux; tous les offices vacans furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, & rarement au roi, en sorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, & vraisemblablement une des causes des guerres civiles.

Sous le regne de Charles IX. le système de la *vénalité* reprit le dessus, & peut-être est-ce-là la véritable époque de celle des offices de judicature; ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seroient désormais en vente, mais cela y ressembloit beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être *vénales* de leur nature, étoient réputées telles à cause des finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers denier; les charges de judicature qui étoient dans ce cas, entrèrent comme les autres aux parties casuelles; le commerce entre les particuliers en devint public, ce qui ne s'étoit point vu jusqu'alors; & quand elles vinrent à tomber aux parties casuelles faute par les résignans d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, & on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que ce commerce une fois autorisé, les élections tomberent d'elles-mêmes, & qu'il n'étoit pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX. à ce sujet, qui sont des années 1567 & 1568, comme les destructeurs de cet ancien usage de l'élection, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui à cet égard n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvelées en différentes fois par Charles IX. lui-même, & ensuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, & depuis il n'a plus été question de charges non-*vénales*.

On pourroit conclure avec raison de ce qui vient d'être dit, que le regne de François I. ne doit pas être l'époque de la *vénalité des charges*: ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire judiciaire, mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son regne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Il résulte donc de ce détail que Charles IX. a établi positivement par ses édits la *vénalité* des offices de judicature; celle des charges de finance l'avoit été par Louis XII. & nous lisons dans les mémoires de Duplessis Mornay, tom. I. pag. 456. que ce furent les Guises qui mirent les premiers en vente les charges militaires sous le regne d'Henri III.

Telles sont les époques de la *vénalité* de toutes les charges dans ce royaume. Cette *vénalité* a-t-elle des inconvénients plus grands que son utilité? c'est une question déjà traitée dans cet ouvrage. Voyez *CHARGES, OFFICES, &c.*

Nous nous contentons d'ajouter ici qu'en regardant la *vénalité* & l'hérédité des charges de finance & de judicature comme utiles, ainsi que le prétend le testament politique du cardinal de Richelieu, on conviendra sans peine qu'il seroit encore plus avanta-



geux d'en restreindre le nombre effréné. Quant aux charges militaires, comme elles sont le prix destiné à la noblesse, au courage, aux belles actions, la suppression de toute vénalité en ce genre ne sauroit trop tôt avoir lieu. (D. J.)

**VENA-MEDENI**, (Méd. des Arabes.) le *venamedeni* des auteurs arabes n'est autre chose, suivant toute apparence, que la maladie causée par les petits insectes nommés *dragoneaux*, qui s'enfoncent dans les chairs, & y excitent des ulcères; ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Agatharchide le cnidien, qui fleurissoit sous Ptolomée Philométor, en a parlé le premier. Cet homme célèbre est connu par plusieurs anciens écrivains qui font une honorable mention de lui.

M. le Clerc le range parmi les médecins de son tems, quoique ce ne fut pas sa profession, mais parce que dans son histoire il parle d'une maladie dont Hippocrate ni ses prédécesseurs n'ont rien dit.

Plutarque nous informe, sur l'autorité de cet historien, que les peuples qui habitent autour de la mer Rouge, entr'autres maladies étranges auxquelles ils sont sujets, sont souvent tourmentés de certains petits insectes qui se trouvent dans leurs jambes ou dans leurs bras, & leur mangent ces parties. Ces animaux montrent quelquefois un peu la tête, mais sitôt qu'on les touche, ils rentrent & s'enfoncent dans la chair, où s'y nichant de tous côtés, ils y causent des inflammations insupportables. Plutarque ajoute qu'avant le tems d'Agatharchide, ni même depuis, personne n'avoit rien vu de semblable en d'autres lieux. Le mal des contrées bordées par la mer Rouge, & que produit cet insecte, est certainement le *vena-medeni* des Arabes. Le même insecte cause encore aujourd'hui les mêmes maux, non-seulement aux peuples dont il est ici parlé, mais à ceux qui habitent les côtes de la Guinée, & les parties méridionales de la Perse. Vous en trouverez la preuve dans l'histoire naturelle de la Meque; & quant à cet insecte qui se loge entre cuir & chair, voyez son article au mot DRAGONNEAU. (D. J.)

**VENANT SAINT**, (Géog. mod.) petite ville de France, dans l'Artois, sur la Lys, à 2 lieues au levant d'Aire, & à 12 au sud-est de Dunkerque. Elle a des écluses, & quelques fortifications pour sa défense. Long. 20. 15. lat. 50. 37. (D. J.)

**VÉNASQUE**, (Géog. mod.) 1°. en latin du moyen âge *Vendafca* ou *Vendausca*; ville des états du pape dans le comtat Venaissin dont elle a été autrefois la capitale, & auquel elle a donné son nom; c'est aujourd'hui une petite place misérable, Carpentras lui ayant enlevé ses prérogatives, & en particulier son évêché.

2°. *Vénasque*, ou plutôt *Benasca*, est encore le nom françois d'une petite ville d'Espagne, au royaume d'Aragon, sur la rivière d'Espera, avec un château où on tient garnison. Son terroir produit d'excellent vin. (D. J.)

**VENCE**, (Géog. mod.) en latin *Vencium*; ville de France, dans la Provence, à 2 lieues au nord-est d'Antibes, & à 3 de Grasse, avec évêché suffragant d'Embrun. C'est un très-petit évêché qui n'a que 23 paroisses, & dont le revenu peut aller à dix mille livres. On a tenté plusieurs fois sans succès d'unir cet évêché à celui de Grasse. Il a en partie la seigneurie temporelle de la ville *Vence*. Cette ville si chétive aujourd'hui, appartenait autrefois aux peuples Nérasiens, & Ptolomée en fait mention. Elle fut attribuée par les Romains à la province des Alpes maritimes. Long. 24. 46. lat. 43. 44. (D. J.)

**VENCU**, f. m. (Hist. nat. Botan. exot.) nom chinois d'un excellent fruit fort commun dans leur pays & dans les Indes orientales; c'est le jambos d'Acosta, le pompebinos des Hollandois de Batavia, le jamboa, ou jambeiro des Portugais. Voyez JAMBEIRO.

Tome XVI.

**VENDANGE**, f. f. **VENDANGER**, (Economi. rust.) c'est faire la récolte des vignes, des muscats, chasselas, bourdelais, verjus, pommiers, poiriers, cormiers dont on fait différentes liqueurs, telles que du vin, du verjus, du poiré, du cidre & du cormié.

**VENDANGER**, (Critic. sacrée.) la récolte des vins, chez les Hébreux, étoit accompagnée de festins & de réjouissances, Is. xxv. 6. mais *vendanger* a dans l'écriture des significations métaphoriques tirées du dépouillement qu'on fait de la vigne; ainsi ce mot se prend pour ravager, & les Hébreux se servent assez souvent de cette métaphore. (D. J.)

**VENDÉE LA**, (Géog. mod.) petite rivière de France en Poitou. Elle a sa source près des bois du Pays-de-Serre, & tombe dans la mer vis-à-vis de Marans. (D. J.)

**VENDENIS**, (Géog. anc.) ville de la haute Mœsie. Elle est marquée par Ptolomée, l. III. c. jx. au nombre des villes qui étoient éloignées du Danube. Le nom moderne est *Ravenitzzen*, selon Lazius.

**VENDEUR**, f. m. (Gramm. & Comm.) celui qui vend. Voyez VENDRE. Ce terme se dit en général de toute personne qui cède & livre à une autre quelque chose, soit héritage, soit contrat, soit marchandise, pour un prix convenu entre elles. Celui qui vend ce qui ne lui appartient pas s'appelle faux *vendeur* ou *stellionataire*. Voyez STELLIONATAIRE.

**VENDEUR**, en fait de marchandises, ne se dit guere que de celui qui vend de petites denrées ou des friandises. Un *vendeur* d'allumettes, un *vendeur* de petits pâtés, &c. On le dit aussi des femmes qui font ces sortes de petits négoes. Une *vendeuse* de pain d'épice, de pommes, d'oranges, &c.

**VENDEURS**, se dit aussi de certains officiers du châtelet de Paris, institués pour crier, priser & vendre les meubles saisis qui se vendent publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur par ordre de justice, ou volontairement après le décès des propriétaires. Les sergens à verge du châtelet de Paris prennent le titre de *jurés-priseurs*, *crieurs*, & *vendeurs de meubles*. Voyez PRISEUR. Dictionn. de Comm.

**VENDEUR, juré-vendeur**, c'est en France un officier établi par le roi pour ce qui concerne la vente de certaines especes de marchandises. On les appelle *jurés*, à cause du serment qu'ils font lorsqu'ils sont reçus à cet office, & aussi parce qu'ils font quelques-unes des fonctions de ce qu'on appelle *jurés* dans les corps des marchands & les communautés des arts & métiers.

Il y a à Paris plusieurs *jurés-vendeurs*, entr'autres des *jurés-vendeurs* de vin, des *jurés-vendeurs* de cuirs, des *jurés-vendeurs* de marée ou poisson de mer, & des *jurés-vendeurs* de volailles, & quelques autres moins considérables.

Ces officiers sont établis pour payer comptant aux marchands forains lorsqu'ils sont convenus avec les acheteurs, les sommes auxquelles se monte la vente de leurs marchandises, desquelles ces *vendeurs* se chargent à leur propre compte, & en font à leurs risques, périls & fortunes le recouvrement sur les acheteurs.

Pour faire ces avances, les *vendeurs* sont tenus de faire un certain fonds ordinairement réglé par les édits & déclarations de leur établissement, qui en cas de mort est remboursé à leurs héritiers, & remplacé par le nouveau *vendeur* qui est pourvu de l'office vacant.

Chaque communauté de *vendeurs* doit avoir son bureau pour s'assembler, & son registre pour y enregistrer les ventes & prix des marchandises, les noms des marchands forains & ceux des acheteurs. Ils ont aussi leurs officiers qu'ils élisent tous les ans, savoir un ou deux receveurs, deux ou plusieurs syndics; quelques-uns n'en ont point, mais des caissiers & des commis.

Z z z z ij

Pour les peines des *vendeurs* & les intérêts de l'argent qu'ils avancent, ils reçoivent certains droits qui leur sont attribués, lesquels leur doivent être payés par les marchands forains, & déduits sur le prix des marchandises qui ont été vendues. Enfin, ceux qui ont acheté, & pour qui le prix de la vente a été avancé aux forains par les *vendeurs*, peuvent être contraints au paiement sans qu'il soit besoin d'aucune sentence ou jugement qui les y condamne.

Chaque communauté de *jurés-vendeurs* a outre cela de certains droits & fonctions qui leur sont propres, & dont on trouvera un détail très-circonstancié, aussi bien que de leur création, nombre, augmentation, privilèges, &c. *Diñ. de Comm.*

**VENDEUR d'eau-de-vie**, **VENDEUSE d'eau-de-vie**, ce sont à Paris de pauvres gens qui gagnent leur vie en débitant à petites mesures, depuis quatre deniers jusqu'à un sou au plus, l'eau-de-vie qu'ils ont achetée au pot ou à la pinte des détailliers.

L'ordonnance de 1680 défend aux commis des aides, de faire payer ni exiger aucuns droits de ces petits regratiers, revendeurs d'eau-de-vie à porte-col, ou au coin des rues, à peine de concussion. *Diñ. de Comm.*

**VENDICATIONS LA COUR DES**, (*Hist. d'Ang.*) la cour des *vendications* ou *prétentions*, est un tribunal particulier qui n'a lieu qu'une seule fois sous chaque règne à l'occasion du couronnement. Les *prétentions* des personnes qui doivent faire alors quelque service, se fondent sur une ancienne possession, & sont portées à ce tribunal particulier, pour y être fait droit; on a soin de tenir un registre des décisions de cette cour à chaque règne, qu'on nomme *registre de la cour des vendications*, au couronnement de tel & tel roi. Cette cour n'est au fond qu'une pure formalité; les décisions en sont toujours à-peu-près les mêmes.

On peut voir à ce sujet, dans l'histoire d'Angleterre de Rapin, un extrait détaillé des registres de la *cour des vendications*, au couronnement du roi Jacques II. & de la reine Marie son épouse. En voici quelques articles pour exemple.

I. Le lord grand chambellan *vendica*, c'est-à-dire *reclama*, au fufdit couronnement, le droit d'aller porter ce jour-là la chemise & les habits au roi, & d'habiller sa majesté; d'avoir quarante verges de velours cramoisi pour une robe, comme aussi le lit du roi &c. ce qui en dépend; la garniture de la chambre où il avoit couché la nuit précédente, avec les habits qu'il portoit la veille, & sa robe de chambre; de présenter de l'eau à sa majesté avant & après dîner, & d'avoir les bassins, les essuimains, & la coupe d'essai. *Accordé*, à la réserve de la coupe d'essai. Il reçut les quarante verges de velours, & le reste des profits fut estimé à deux cens livres sterlings.

II. Le comte de Derby contre-vendiqua l'officier du lord grand-chambellan, avec les avantages, &c. *Refusé*.

III. Le champion du roi vendiqua son office, en qualité de seigneur de Scivilshi, fief du comté de Lincoln, de s'acquitter des devoirs de sa charge, & d'avoir une coupe & le couvert d'or, avec le cheval que monte sa majesté; la selle, les armes, les harnois, & vingt verges de satin cramoisi. *Accordé*, à la réserve du satin.

IV. Le même office fut contre-vendiqué par une autre branche de la même famille. *Refusé*.

V. Le lord feudataire de Lyfton, en Essex, vendiqua le droit de faire des gaufres pour le roi & pour la reine, & de leur servir à table; d'avoir tous les instrumens d'argent & d'autres métaux qui servoient à cet usage, avec le linge, & des livrées pour lui & pour deux valets. *Accordé*; mais le service se fit, avec son agrément, par les officiers du roi, & les profits

furent évalués à 30 livres sterlings.

VI. Le lord maire avec les citoyens de Londres, vendiqua le droit de servir du vin au roi après le dîner, dans une coupe d'or, & de garder la coupe & le couvercle pour sa peine; avec douze autres citoyens qu'ils avoient choisis d'entr'eux, d'assister le grand sommelier d'Angleterre dans son office, & d'avoir une table à main gauche de la salle. *Refusé*, sous le règne du roi Jacques, parce que ce prince s'étoit emparé alors des libertés de la cité. Malgré cela ils firent l'office par grace; ils dînèrent dans la salle, & ils eurent la coupe pour leur peine.

VII. Le même lord maire & les citoyens de Londres vendiquèrent le droit de servir la reine de la même manière. *Refusé* dans ce tems-là par la même raison.

VIII. Le maire & les bourgeois d'Oxford, vendiquèrent en vertu d'une patente, le droit de servir le roi dans l'office de sommelier, conjointement avec les citoyens de Londres, avec tous les profits qui en dépendent; entr'autres trois coupes d'érable pour leur salaire; comme aussi, par la grace du roi, une grande jatte dorée avec son couvercle. *Accordé*.

IX. Le seigneur feudataire de Bardol d'Addington, en Surrey, vendiqua le privilege de trouver un homme qui fit un mets de gruau dans la cuisine du roi, & pour cela demanda que le chef de cuisine de sa majesté en fit l'office. *Accordé*, & le fufdit seigneur feudataire l'apporta sur la table du roi, &c.

La *cour des vendications* s'établit par proclamation avant chaque couronnement, décide les différentes prétentions, & fait insérer dans les registres les *vendications* qu'elle a accordées ou refusées. (*D. J.*)

**VENDITION**, f. f. (*Jurisprud.*) est la même chose que vente. Voyez ci-après **VENTE**.

**VENDOME**, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Beauce, capitale du Vendômois, sur la droite du Loir, à sept lieues au nord-est de Blois, à quinze au nord-est de Tours, & à trente-sept au sud-ouest de Paris. Il y a bailliage, élection, maréchaussée, grenier-à-sel, & plusieurs couvens, entr'autres de cordeliers, de capucins, d'ursulines, &c.

Les écrits qui ont été faits dans le dernier siècle pour prouver la sainte larme de *Vendôme*, ne sont ni philosophiques, ni raisonnables. Je suis fâché d'y trouver celui du p. Mabillon en réponse à la dissertation de M. Thiers, qui démontrait la fausseté de cette relique, & en conséquence il en avoit demandé la suppression à M. l'évêque de Blois. *Long. de Vendôme* 18. 44. *latit.* 47. 46.

Cette ville a la gloire d'avoir eu d'augustes seigneurs dont descendoit Henri IV.

Louis, prince de Condé, frere du roi de Navarre, naquit à *Vendôme* en 1530, & fut tué en 1569 à la bataille de Jarnac, près d'Angoulême. Voyez **JARNAC** (*Géog. mod.*)

Il eut pour fils Henri de Bourbon I. du nom, prince de Condé, sur lequel voyez **JEAN D'ANGELI**, *Saint*, (*Géog. mod.*)

*Souchay* (Jean-Baptiste) peut être regardé comme né à *Vendôme*; mais il a fait ses études à Paris, où il mourut en 1746, à 59 ans; il fut reçu de l'académie des Inscriptions en 1726, professeur d'éloquence au college royal en 1732, & deux ans après il obtint un canonicat.

On a de lui 1°. une édition d'Aufone, 2°. une traduction françoise de la *Pseudodoxia epidemica* du savant Thomas Brown, médecin, en deux vol. in-12, sous le titre d'*essai sur les erreurs populaires*, 3°. une édition des œuvres diverses de M. Péllisson en trois vol. in-12, 4°. des remarques sur la traduction de Joseph, par M. d'Andilly, Paris 1744, six volumes in-12, 5°. une édition des œuvres de Boileau en 1740, deux vol. in-4°, 6°. une édition mal conçue de l'Al-

tree d'Honoré d'Urfé, Paris 1733, en dix volumes in-12, 7°. plusieurs dissertations dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres. (D. J.)

VENDOMOIS, (*Géog. mod.*) petit pays de France, borné au nord par le Perche, au midi par la Touraine, au levant par le Blaisois, & au couchant par le Maine. On le divise en haut & en bas Vendômois. Le haut comprend Vendôme, capitale, & quarante-six paroisses.

L'ancien nom de Vendômois étoit Vendocinum; il faisoit dès le tems de Charles-le-chauve, un pays séparé qu'on nommoit pagus Vendocinus; il étoit devant de l'évêché de Chartres; mais aujourd'hui il est de l'évêché de Blois. Ce pays a eu dès la fin du dixieme siecle ses comtes héréditaires qui devinrent aussi comtes de Castres en Languedoc.

C'est d'eux que descendoit Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme par François I. Antoine de Bourbon, fils de Charles, épousa l'héritiere de Navarre, & laissa son fils unique Henri IV. qui fut premierement roi de Navarre & ensuite roi de France. Ce prince donna le duché de Vendôme son ancien patrimoine, à César son fils naturel, qu'il avoit eu de Gabrielle d'Estree. César épousa Françoise de Lorraine en 1609, & laissa le duché de Vendôme à Louis son fils. Louis épousa en 1652 Victoire Mancini, niece du cardinal Mazarin, de laquelle il eut Louis Joseph duc de Vendôme, marié en 1710 avec Marie Anne de Bourbon-Condé, & mort en Catalogne en 1712, sans laisser de postérité.

Ronsard (Pierre de) poëte françois du xvj. siecle, naquit dans le Vendômois en 1525. Il devint page du duc d'Orléans, & ayant passé au service de Jacques Stuart, roi d'Ecosse, il demeura deux ans dans ce royaume. De retour en France il se livra tout entier à la poésie, & y acquit une réputation extraordinaire. Les rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. le comblèrent de faveurs. Marie Stuart lui fit présent d'un buffet fort riche, où étoit un vase en forme de rosier, représentant le Parnasse & un Pégase au-dessus, avec cette inscription: à Ronsard l'Apollon de la source des muses.

La ville de Toulouse lui envoya une Minerve d'argent massif pour le premier prix des jeux florans qu'elle lui décerna, & le présent fut accompagné d'un decret qui déclaroit Ronsard le poëte françois par excellence. On peut juger par tous ces faits de la grande réputation dont jouissoit ce poëte. Il mourut en 1585, âgé de 60 ans. Du Perron qui fut depuis cardinal, prononça son oraison funebre.

Ronsard avoit véritablement la forte de génie qui fait le poëte. Il y joignoit une érudition assez vaste. Il s'étoit familiarisé avec les anciens, & sur-tout avec les poëtes grecs, dont il favoit la langue. Mais le manque de goût de son siecle, & le peu qu'il en avoit lui-même, au lieu de perfectionner en lui la nature, ne firent que la corrompre. Imitateur servile des Grecs qu'il adoroit avec raison, il voulut enrichir notre langue de leurs dépouilles. Il remplit ses ouvrages d'allusions fréquentes à leurs histoires, à leurs fables, à leurs usages. Il admit dans ses vers le mélange de différens dialectes de nos provinces. Il habilla même à la françoise une quantité prodigieuse de termes grecs; il en devint inintelligible. Ainsi malgré tous ses talens sa réputation ne lui survécut guere; & depuis Malherbe ses ouvrages ne font plus lus.

Il supprima dans son édition de 1585, un sonnet qu'il avoit fait en 1557, & que Binet, auteur de sa vie, a transformé en satyre contre Philibert de Lorme, ajoutant que cette satyre fut cause que l'architecte ferma la porte des tuileries au poëte. Quoique l'anecdote de Binet me paroisse une fable, je vais transcrire ici le sonnet dont il s'agit, d'autant mieux qu'il est peu connu.

*Penses-tu, mon Aubert, que l'empire de France  
Soit plus chéri du ciel que celui des Médois,  
Que celui des Romains, que celui des Grégeois,  
Qui sont de leur grandeur tombés en décadence?  
Notre empire mourra, imitant l'inconstance  
De toute chose née, & mourront quelquefois  
Nos vers & nos écrits, soit latins ou françois;  
Car rien d'humain ne fait à la mort résistance.*

*Ah, il vaudroit mieux être architecte ou maçon  
Pour richement timbrer le haut d'un écuillon  
D'une croffe honorable, en lieu d'une truuelle.  
Mais de quoi sert l'honneur d'écrire tant de vers,  
Puisqu'on n'en sent plus rien quand la Parque cruelle,  
Qui des muses n'a soin, nous a mis à l'envers.*

(Le Chevalier DE JAVCOURT.)

VENDRE, v. act. (*Gram. & Comm.*) en général signifie aliéner, transporter à un autre la propriété d'une chose qui nous appartient, & que nous lui cédon & livrons moyennant un certain prix ou somme d'argent dont on demeure d'accord.

Les marchandises ou autres effets mobiliers se vendent ou de gré-à-gré par une simple tradition, ou par force à l'encan, par autorité de justice. Voyez ENCAN. Les immeubles, comme terres, maisons, moulins, &c. se vendent aussi ou volontairement par un simple contrat ou par un contrat qui doit être suivi d'un decret volontaire, ou forcément par un decret précédé d'une saisie réelle. Voyez CONTRAT, DECRET, SAISIE RÉELLE.

Tout ce qui se vend par force, marchandises, meubles & immeubles, doit être crié & adjugé publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur, en payant par lui le prix de la chose adjugée. Voyez ADJUGER & ENCHÉRISSEUR.

Il y a cependant des choses qui se vendent & s'adjugent à cri public, quoique la vente n'en soit pas forcée; tels sont les bois, les domaines, & autres choses appartenantes au roi, les marchandises venues par les vaisseaux de la compagnie des Indes, &c. *Dictionn. de Commerce.*

VENDRE des marchandises, signifie précisément s'en défaire, les débiter, les livrer, pour un certain prix, ou à certaines conditions; il y a différentes manieres de vendre les marchandises, que nous allons rapporter & expliquer d'après l'auteur du dictionnaire de Commerce.

Vendre en gros, c'est vendre tout-d'un-coup & en une seule fois une partie considérable de marchandises.

Vendre en détail, c'est débiter par petites parties les marchandises qu'on a achetées en gros.

Vendre comptant, c'est recevoir le prix de la marchandise vendue dans le moment qu'elle est livrée.

Vendre au comptant ou pour comptant, ne signifie pas la même chose que l'expression précédente, mais que le vendeur accorde quelquefois à l'acheteur jusqu'à trois mois de tems pour payer un argent qu'il regarde comme comptant.

Vendre à crédit ou à terme, c'est vendre à condition d'être payé dans un tems dont le vendeur convient avec l'acheteur.

Vendre partie comptant & partie à crédit ou à terme, c'est recevoir sur le champ une partie du prix de la chose vendue, & donner du tems pour le reste.

Vendre à crédit pour un tems à charge de discompte ou d'excompte, à tant pour cent par mois pour le prompt paiement, c'est une convention suivant laquelle le vendeur s'engage de faire un rabais ou diminution sur le prix des marchandises qu'il a vendues, supposé que l'acheteur desire de lui payer avant le tems, & cela à proportion de ce qui en restera à expirer, à compter du jour que le paiement doit être fait. Voyez DISCOMPTE & EXCOMPTE.



*Vendre à profit*, c'est vendre suivant son livre journal d'achat, ou conformément à sa facture à tant par cent de gain. Voyez JOURNAL & FACTURE.

*Vendre pour payer de foire en foire*, ou d'une foire à l'autre, c'est proprement vendre à crédit pour un tems.

*Vendre pour son compte*, c'est vendre pour soi-même.

*Vendre par commission*, c'est vendre pour le compte d'un autre moyennant un certain salaire qu'on nomme droit de commission. Voyez COMMISSION.

*Vendre partie comptant*, partie en lettres ou billets de change, & partie à terme ou à crédit, c'est recevoir une partie du prix en argent comptant, une autre en lettres ou billets de change, & donner du tems pour payer le reste.

*Vendre partie comptant*, partie en promesses, & partie en troc, c'est recevoir une partie en argent comptant dans le moment de la vente, une autre en promesses ou billets, dont les payemens doivent se faire dans les tems stipulés, & prendre pour l'autre partie certaines marchandises du prix desquelles on convient, & qu'on nomme marchandises en troc. Voyez TROC.

*Vendre au bassin*, se dit à Amsterdam de certaines ventes publiques, dans lesquelles le vendu meester frappe sur un bassin de cuivre avec une baguette lorsqu'il veut délivrer les cavalins. Voyez BASSIN, VEN-TE AU BASSIN, CAVELIN & VENDU MEESTER.

*Vendre hors la main*, c'est vendre en particulier.

*Vendre* se dit aussi de la manière de débiter les marchandises & denrées, dont les unes, comme les métaux, les foies, fils, laines, épiceries, &c. se vendent au poids; les autres, comme les draps, étoffes, toiles, dentelles, rubans, &c. se vendent à l'aune, à la canne ou autre semblable mesure de longueur; d'autres, comme les grains, graines, légumes, farine, charbon de bois & de terre, se vendent au muid, au septier, à la mine, au boisseau, &c. les liqueurs, comme le vin, l'eau-de-vie, le cidre, la bière, se vendent en détail à la pinte, chopine, pot, &c. & en gros, à la barrique, au tonneau, à la pipe, au buffard, au muid, à la queue, &c. enfin certaines marchandises se vendent au compte, c'est-à-dire au cent, au quarteron, à la douzaine, à la grosse, &c.

*Vendre* signifie quelquefois tromper, trahir. Ce négociant est plus fin que son associé, il le vendroit à beaux deniers comptans.

*Se vendre* se dit dans le négoce de plusieurs marchandises, & signifie avoir cours ou débit; les blés, les vins, les toiles se vendent bien.

Enfin *vendre* a plusieurs significations dans le commerce, comme marchandise qui plaît est à demi vendue. Ce marchand vend bien ses coquilles, c'est-à-dire qu'il vend ses marchandises plus cher qu'un autre. Diction. de commerce.

VENDRE, (*Critique sacrée.*) un hébreu, dans une urgente nécessité, pouvoit vendre sa propre liberté par la loi du Lévitique, xxv. 39. cependant il étoit défendu à celui qui l'achetoit de le traiter comme un esclave, mais il devoit le garder comme un ouvrier à gages; de même quand un hébreu pressé par le besoin vendoit sa fille, c'étoit à condition que son maître l'épouserait & lui donnerait le rang de seconde femme, Exod. xxj. 7. ainsi quand il vouloit la renvoyer, il étoit obligé de lui donner une récompense; ce qui ne se pratiquoit pas envers les esclaves que l'on renvoyoit libres. La loi du Lévitique, c. xxij. permettoit aussi de vendre un voleur qui ne pouvoit restituer ce qu'il avoit dérobé. On vendoit encore les débiteurs insolubles & leurs enfans, comme il paroît par Math. xvij. 25. mais celui qui vendoit un homme libre pour esclave étoit puni de mort, Exod. xxi. 16. *Etre vendu pour faire le mal*, est une expression familière dans l'écriture, qui signifie s'a-

bandonner, se livrer tout entier à mal faire, III. Rois xxj. 25. (D. J.)

VENDRE, port de, (*Géog. mod.*) port de France, dans le Roussillon, sur la côte de la Méditerranée, au pié de plusieurs montagnes, à un mille & demi nord-ouest du cap d'Esbiere. Le port de Vendre est une espece de calanque, longue d'environ quatre cens toises, & large de cent en certains endroits. C'étoit autrefois un très-bon port, mais il est présentement comblé en partie. La latitude de ce port est 42. 30. & la variation 6<sup>d</sup>. nord-ouest. (D. J.)

VENDOISE, f. f. (*Pêche.*) est un poisson différent de la carpe en ce qu'il est blanchâtre & plus applati; mais il est de meilleur goût, & n'est pas si commun; il a le museau pointu, au reste on le trouve dans les mêmes endroits que la carpe.

VENDREDI, f. m. (*Astronom.*) est le sixième jour de la semaine, consacré autrefois par les païens à Vénus, dont il a conservé le nom; il est appelé dans l'office de l'Eglise *seria sexta*: c'est le jour consacré à Dieu chez les Turcs, comme le dimanche chez les Chrétiens.

VENDU, VENDUE, adj. (*Gram. & Comm.*) effet ou marchandise qui a été donné à prix d'argent. Vin vendu, épicerie vendue.

VENDUM, (*Géog. anc.*) ville que Strabon, l. IV. p. 207. met au nombre de quatre que possédoient les Japodes, dont les terres s'étendoient depuis le Danube jusqu'à la mer Adriatique. Lazius veut que Vendum soit Windischgratz. (D. J.)

VENDU-MEESTER, f. m. (*Comm.*) qu'on nomme aussi *asflager*; c'est à Amsterdam un commissaire établi par les bourguemestres pour présider aux ventes qui se font au bassin, c'est-à-dire aux ventes publiques, soit volontaires, soit forcées.

Le jour fixé pour la vente & dans le lieu marqué pour la faire, le *venu-meester* se place sur une espece de bureau, ayant à ses côtés les courtiers du vendeur, & devant lui une table avec un bassin de cuivre pour frapper dessus, lorsqu'il veut imposer silence, ou adju-ger les enchérisseurs. Les courtiers sont chargés de ce qu'on appelle les *plokpenins* ou *deniers-à-dieu*, que le vendeur doit donner à l'acheteur. Voyez PLOKPENIN.

Le *venu-meester* commence par lire le placard qui contient la liste des lots de marchandises & les conditions auxquelles on veut les vendre, ensuite il propose chaque lot suivant son numero; & lorsqu'après diverses enchères il s'aperçoit que personne n'enchérit plus, il frappe un coup sur le bassin pour adju-ger le lot au dernier enchérisseur, & jette dans la cour par une espece de tuyau de bois un *plokpenin*, qui est ramassé par un domestique destiné à cet usage, qui le porte à l'acheteur auquel la partie a été adjugée, & dont il reçoit deux sols pour sa peine. Dès le lendemain les marchandises sont délivrées aux acheteurs du nom desquelles, aussi-bien que des lots & du prix des marchandises, le *venu-meester* & les courtiers conservent une note, à laquelle les marchands peuvent avoir recours pour voir s'ils n'ont point été trompés par leurs commissionnaires. Dictionnaire de commerce.

VENEDES, LES, (*Géog. anc.*) *Venedi*; ce sont des peuples originaires de la Sarmatie, & qui passèrent ensuite avec les Slaves dans la Germanie, où ils s'emparèrent des terres que les Germains avoient abandonnées, pour aller chercher d'autres demeures. Ils s'établirent entre l'Elbe & la Vistule; le tems de cette migration est incertain. On la place communément à la fin du cinquième siècle, ou au commencement du sixième.

Ils sont nommés *Veneda* par Ptolomée, *Vinida* & *Veneti* par Jornandès, & par d'autres *Vinidi*. Ils habitèrent d'abord sur la côte du golfe Vénédiqne selon

Ptolomée, *l. III. c. v.* & c'est de là qu'ils passèrent dans la Germanie, où ils occupèrent presque tout le pays qui est au-delà de l'Elbe.

Jornandès, *de rebus Getic.* nous apprend qu'avant cette migration, les *Venedes* furent vaincus par Hermanricus roi des Goths, & qu'ils furent soumis à ce prince. Le même auteur ajoute que ce peuple étoit divisé en trois cités, connues sous le nom de *Slaves*, d'*Otrates* & de *Venedes*. Ils avoient cependant tous la même origine, & même ils se divisèrent encore en un plus grand nombre de cités, qui prirent des noms différens suivant les lieux où ils s'étendirent.

On appella *Behemi* ceux qui s'emparèrent de la Bohême; *Maharenses* ceux qui habiterent sur le bord du Maurus ou Maharus; les *Sorabi* se fixèrent sur la Sala; les *Poloni* sur la Vistule; les *Daleminici* sur l'Elbe; les *Haveli* sur le Havel; les *Lini*, les *Uchri* & les *Redarii*, au voisinage de l'Oder; les *Luitici* & les *Wagrii* s'établirent au-delà de l'Oder; sur la côte en-deçà de la Vistule, étoient les *Cassubi* & les *Pomerani*, & en-deçà de l'Oder, les *Wiltgii* ou *Ludici*; les *Obotriti* se mirent près des Saxons d'au-delà de l'Elbe. (D. J.)

**VENEDICI MONTES**, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III. c. v.* Elles sont, dit Spener, dans le quartier où habiterent d'abord les *Venedes*, & où demeuroient les *Astii* du tems de Tacite. (D. J.)

**VENEDICUS SINUS**, (*Géog. anc.*) Ptolomée, *l. III. c. v.* donne ce nom à cette partie de la côte de la mer Baltique qui est au-dessus de la Vistule, & où le Chronus, le Rubo, le Truntus & le Chesimus avoient leur embouchure.

**VENELLI**, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule lyonnaise, selon Ptolomée, *l. II. c. viij.* César écrit *Unelli*, & les nomme avec les *Osismii*, les *Veneti* & les *Rhedones*; il nous fait entendre en même tems que les *Unelli* habitoient quelque part dans la province de Bretagne. (D. J.)

**VENEN**, (*Hist. nat. Bot.*) arbre qui croît dans les parties les plus orientales de l'Indostan. Il est épineux, & porte des fleurs blanches d'une odeur très-agréable. Son fruit est assez gros; son écorce est semblable à celle du coing; sa chair est rougeâtre & a le goût du verjus. Ses fleurs fournissent une liqueur très-aromatique; & l'on fait une liqueur propre à boire avec le suc de son fruit.

**VENENUM**, (*Littérat.*) ce mot dans les auteurs n'indique pas toujours du poison; il se prend dans Lucain pour un médicament propre à embaumer les corps. Il désigne au figuré dans Plaute, des traits, des charmes: *Aetas, corpus tenerum & morigeratio, hæc sunt venena formosarum mulierum.* « La jeunesse, un beau corps & la complaisance, voilà les charmes des belles ». Enfin le mot *venenum* signifie souvent une teinture; ainsi l'emploie Virgile: *Alba nec Assyrio fucatur lana veneno.* « La laine blanche n'est point teinte en couleur de pourpre. Les anciens appelloient *vestes flammea*, ou *venenata* indifféremment, les vêtements qu'on teignoit en écarlate avec le kermès. Servius nous apprend que dans certaines cérémonies sacrées, le prêtre devoit être en robe écarlate, & comme il répète la même chose en divers endroits, tantôt il se sert du mot *flammea*, tantôt du mot *venenata*. (D. J.)

**VENER**, (*Géog. mod.*) ou **VANER**, lac de Suede, le plus grand du royaume. Il s'étend entre la Gothie, le Vermeland & la Dalie. Sa longueur est de 25 milles, & sa plus grande largeur de 14. Il reçoit plus de vingt rivières tant grandes que petites, & renferme plusieurs îles. Wanesborg est le lieu le plus considérable qu'on trouve sur ses bords.

**VÉNÉRATION**, **RESPECT**, (*Synon.*) ce sont des égards qu'on a pour les gens; mais on leur té-

moigne de l'estime par la *vénération*, & on leur marque de la soumission par le *respect*.

Nous avons de la *vénération* pour les personnes en qui nous reconnoissons des qualités éminentes; & nous avons du *respect* pour celles qui sont fort au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur poste.

L'âge & le mérite rendent *vénétable*; le rang & la dignité rendent *respectable*.

La gravité attire la *vénération* du peuple; la crainte qu'on lui inspire le tient dans le *respect*. L'abbé Girard. (D. J.)

**VENERIE**, f. f. c'est l'art de chasser les bêtes sauvages avec des chiens courans. Cet art très-étendu, lorsqu'on veut en parcourir tous les détails, a été de tout tems fort cultivé en France. Une preuve de sa considération & de l'importance qu'on y a attachée, c'est qu'une grande partie des métaphores usuelles de la langue sont tirées des termes usités dans la *venerie*. Nous avons plusieurs livres dans lesquels l'art de chasser est traité à fond. Entre ces ouvrages on distingue avec avantage ceux de Jacques du Fouilloux & de Robert de Salnove. Ils doivent être consultés par tous ceux qui veulent acquérir une connoissance approfondie des différentes pratiques de la chasse. Les manoeuvres qu'ils ont décrites, sont celles que l'expérience a consacrées, & qui pour la plupart sont encore en usage aujourd'hui. Il est donc inutile que nous exposions ici toutes ces manoeuvres particulières. Le détail que nous pourrions faire de quelques-unes, ne dispenserait pas de consulter les traités composés exprès, & encore moins d'acquiescer par l'expérience les connoissances de routine qu'on ne prend point dans les livres. Il nous suffit d'indiquer ici sommairement les points sur lesquels doit principalement se fixer l'attention du veneur.

La *venerie* comprend toutes les espèces de chasse qu'on peut faire avec des chiens courans; celles du cerf, du dain, du chevreuil, du sanglier, du loup, du renard. Toutes ces chasses ont beaucoup de principes communs. Si chacune d'elles exige quelque différence dans le choix des chiens qui y conviennent, on emploie les mêmes moyens pour les rendre obéissans, sages, & gardant le change. Voyez MEUTE. Mais la connoissance des principes communs à toutes les chasses ne suffit pas au veneur; il a besoin d'être instruit, relativement à chacun de ces animaux, de leurs inclinations distinctives, de leurs refuites, & de tous les différens moyens qu'ils emploient pour échapper à la poursuite. Voyez INSTINCT, LOUP, SANGLIER, &c. Ces connoissances sont surtout nécessaires pour le travail qui précède la chasse même, & duquel son succès dépend assez souvent.

Pour prendre à force ouverte des animaux sauvages, il est essentiel de ne pas fatiguer les chiens de meute par une quête inutile & souvent longue. Si d'ailleurs on veut joindre à la certitude de prendre le plaisir que donnent l'appareil & le bruit d'une meute nombreuse, il faut disposer avantageusement les relais. Il est donc nécessaire de savoir d'avance où est l'animal qu'on veut attaquer, & de prévoir, en raison de la connoissance qu'on a du pays & des inclinations des animaux de cette espèce, quelles pourront être ses refuites lorsqu'il sera lancé. Le travail par lequel on s'assure de l'endroit où l'on ira attaquer, est une partie considérable de la *venerie*. Elle exige des connoissances très-fines & en assez grand nombre.

Presque tous les animaux sauvages, carnassiers ou autres, cherchent leur nourriture pendant la nuit; & à la pointe du jour ils entrent dans les parties de bois qui leur servent de retraite: c'est ce qu'on appelle *se rembucher*. Mais les bêtes de chaque espèce sont portées d'inclination à adopter des retraites dif-

férentes. Plusieurs même en changent selon les saisons. Un bon veneur doit être instruit de tous ces faits ; s'il va au bois pour le cerf, il doit savoir que depuis le mois de Décembre jusque vers celui d'Avril ces animaux se retirent en hordes dans le fond des forêts, dans les futaies où ils trouvent du gland, ou qui sont voisines des jeunes taillis : que pendant le printemps & la meilleure partie de l'été ils cherchent les buissons tranquilles & à portée des bons gagnages : que dans le tems du rut ils sont presque toujours sur pié, & n'ont point de rembuchement assuré. Il en est de même des autres animaux. La différence des saisons les porte à changer de retraite. Les loups, par exemple, qui pour l'ordinaire habitent les bois les plus fourrés & les plus épais, n'y rentrent guere pendant l'été lorsque les seigles & les blés sont assez hauts pour les couvrir. Dans cette saison les plaines deviennent bois pour eux.

Il ne suffit pas au veneur d'être instruit des connoissances relatives aux animaux qu'il veut détourner ; il faut qu'il soit muni d'un bon limier qui ait le nez fin & bien exercé, qui ne laisse point aller les vieilles voies, & qui ne s'emporte point jusqu'à crier sur celles qui sont fraîches. De la sûreté du chien dépend souvent le succès de la quête du veneur. Le limier en mettant le nez à terre, & en tirant sur le trait auquel il est attaché, indique la voie récente de l'animal pour lequel il a été dressé. Le veneur est averti par-là de porter les yeux à terre, & de chercher à revoir la voie de la bête dont son chien se rabat. Lorsque la terre est molle, & qu'elle reçoit parfaitement l'image du pié de l'animal, le jugement n'est pas difficile à porter ; mais lorsque la terre est sèche, il y faut beaucoup plus d'attention, de travail & de connoissances. Par exemple, si c'est pour un cerf qu'on est au bois, le veneur doit observer les portées, prendre le contrepie pour lever des fumées, tâcher de connoître les allures, en un mot réunir, autant qu'il peut, tous les différens signes par lesquels on peut s'assurer de l'âge de l'animal. En général il est toujours très-utile de prendre le contrepie des bêtes qu'on a détournées ; on apprend par-là toute l'histoire de leur nuit : cette histoire donne quelque connoissance de leur caractère particulier, & indique une partie des ruses dont on pourra avoir à se délier pendant la chasse. On sent combien toutes ces précautions demandent d'expérience & de travail. Le veneur malhabile ou négligent est souvent trompé par l'animal rusé qu'il a devant lui. Il en est qui sans être actuellement inquiétés, ne rentrent au bois qu'en cherchant par des feintes à dérober le lieu de leur retraite ; ils font une douzaine de pas dans le bois, & reviennent ensuite sur leurs voies pour aller se rembucher ailleurs : c'est ce qu'on appelle *faux rembuchement*. Si le veneur n'a donc pas l'attention d'examiner si son animal ne sort pas après avoir paru rentrer, il court risque de faire un faux rapport, & de se décréditer si l'on faisoit souvent buisson creux sur sa parole. Lorsque le veneur est bien assuré que la bête qu'il suit, est rentrée dans le bois sans en être sortie, lorsqu'il a bien pris toutes les connoissances dont nous avons parlé, relativement à son âge, &c. il n'a plus qu'à en prendre les devants, pour savoir l'enceinte où elle s'est arrêtée. Si son chien lui en remontre, & qu'il la trouve passée, il doit répéter la même manœuvre jusqu'à ce qu'il soit assuré qu'elle ne passe plus. Mais en général il est plus sûr de prendre d'abord les grands devants ; il est même presque toujours dangereux de trop racourcir l'enceinte ; le veneur peut alors se nuire à lui-même, inquiéter la bête en lui donnant vent du trait, & la faire partir ; ce danger existe sur-tout par rapport aux animaux vivants de rapine, comme le loup ; la finesse de leurs sens & leur inquiétude naturelle les rendent très-difficiles à détourner.

Lorsque les veneurs sont rassemblés, & qu'ils ont fait leur rapport, on choisit entre les différens animaux détournés celui qu'on veut attaquer. On dispose les relais d'après la présomption qu'on peut avoir des suites que fera la bête ; le veneur qui doit laisser courre, conduit la troupe & la meute à ses brisées. Les brisées sont des branches qu'il a jettées le matin pour se reconnoître, sur la voie de l'animal qu'il a suivi avec son limier. Lorsqu'on est bien sûr que cet animal est seul dans l'enceinte, on peut y faire entrer sans chaleur les chiens de meute qui le rapprochent & vont le lancer. Mais en général il est plus sûr de faire lancer à trait de limier par le veneur qui a détourné. Lorsqu'on a vu la bête, & qu'elle n'est point accompagnée, on met les chiens de meute sur la voie ; & quand elle est ainsi attaquée, c'est la chasse proprement dite. La charge des veneurs est alors de suivre leurs chiens, & de les appuyer sans trop les échauffer ; de les redresser promptement lorsqu'ils se fourvoient : de connoître ceux des chiens qui méritent créance : piquer à ceux-là, & y rallier les autres : de ne donner les relais que dans les momens où l'animal n'étant point accompagné, les chiens peuvent avoir le tems de goûter la voie avant d'être exposés à rencontrer du change : d'éviter par la maniere de découpler ces chiens de relais, les inconveniens que pourroit occasionner la fougue de ceux qui sont trop ardens : de reprendre, autant qu'il est possible, les chiens qui s'écartent de la meute : les ramener sur la voie, & rendre par-là la mort de l'animal plus assurée, plus bruyante & plus solennelle. *Voyez MEUTE.*

Chaque animal, lorsqu'il est chassé, a des ruses communes à son espece, & en outre il peut en avoir de particulieres qui doivent être l'objet de l'attention du veneur. Ainsi son métier demande autant d'intelligence que de routine ; & en général un bon corps, un esprit actif, beaucoup de facilité à supporter le travail ; mais sur-tout un goût décidé pour la chasse qui supplée presque à tout le reste, & qui est le vrai génie de la chasse. *Article de M. LEROI.*

*Eloge historique de la chasse.* Dans tous les tems les hommes se sont exercés à la chasse, & l'ont aimée : les plus forts & les plus robustes en ont fait choix : on en trouve des exemples dans les siècles les plus reculés. Dans la Génèse il est dit que Nemrod arriere-petit-fils de Noé fut un violent chasseur, c'est-à-dire, le plus hardi, le plus adroit ; & le plus infatigable dans cet exercice. Ismaël fils d'Abraham & d'Agar, son esclave, s'établit dans le désert où il devint un adroit chasseur. Esau ne fut pas moins habile dans cet art. Les enfans d'Israël chassoient dans le désert. Samson brûla les blés des Philistins par le secours des renards qu'il prenoit, & en leur attachant des flambeaux ardens à la queue, & les laissant courir à travers les champs. David chassoit les bêtes qui attaquoient les troupeaux de son pere. Dans le Pseaume 41, il est parlé du cerf altéré qui soupire avec ardeur après les eaux du torrent. L'écriture sainte qui nous transmet l'histoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable pour constater l'ancienneté de la chasse. C'est une occupation divinifiée dans la théologie payenne. Diane étoit la déesse des chasseurs ; on l'invoquoit en partant pour la chasse, & au retour, on lui sacrifioit l'arc, les fleches & le carquois ; Apollon partageoit avec elle l'encens des chasseurs ; on leur attribuoit à l'un & à l'autre l'art de dresser les chiens. Céphale, favori de la divinité chasseresse, étoit excellent veneur, il eut pour compagnon le jeune Astéon fort heureux dans l'exercice de la vénerie. Apollon & Diane y eleverent Chiron à cause de sa vertu & de son courage. Diane avoit une telle affection pour ses chiens, qu'elle couronnoit dans une solennité annuelle, à



la fin de chaque automne, ceux qui avoient le mieux rempli leurs devoirs, elle leur imposoit des noms convenables à leurs inclinations. Xenophon dans son livre de *venatione*, s'est appliqué à donner la signification de beaucoup de ces noms de chiens, tels qu'on les leur donnoit de son tems. Quiconque entendroit bien le vieux langage gaulois, verroit que ceux de *miraud*, de *briffaud*, & autres semblables que portent présentement nos chiens de chasse, n'ont signifié autre chose que l'*arrêteur*, le *pilleur*, &c. toutes qualités propres à ces chiens. On donne à Pollux la gloire d'avoir le premier dressé des chiens à la chasse, & d'avoir appris la science du connoisseur. Castor a été le premier qui ait dressé des chevaux pour courre le cerf. Persée passoit chez les Grecs pour le plus ancien chasseur de l'antiquité, mais Castor & Pollux lui ont disputé à bon droit cet honneur. Hercule combattit le furieux lion de la forêt de Nemée : on fait l'histoire d'Adonis & de Méléagre. Orcon a ajusté les meutes : Hippolite inventa les filets. Les Grecs disoient que les chiens mal dressés font haïr & abhorrer la *vénèrie* à ceux qui l'aiment le plus. Alexandre le grand s'exerçoit à la chasse dans les intervalles de ses travaux militaires ; il avoit un vieux chien en qui il avoit une si grande confiance, qu'il le faisoit porter à la chasse ; à un défaut ou embarras, on le mettoit à terre, & alors il faisoit des coups de maître, après quoi il étoit soigneusement reporté au logis, & bien traité. Albert le grand rapporte qu'Alexandre chargea Aristote d'écrire sur la chasse, & que pour fournir à la dépense de cette étude, il lui envoya huit cent talents, c'est-à-dire, un million quatre cent vingt mille livres, & qu'il lui donna un grand nombre de chasseurs & de pêcheurs pour travailler sous ses ordres, & lui apporner de tous côtés de quoi faire ses observations. Cyrus aimoit beaucoup la chasse, tous les jeunes seigneurs de sa cour s'y exerçoient continuellement avec lui ; il y menoit lui-même ses soldats en tems de paix, pour les former ou les entretenir aux exercices de la guerre, les rendre prompts à cheval, adroits, agiles, vigoureux ; il enjoignoit aux gouverneurs des provinces de mener souvent à la chasse les jeunes seigneurs de leurs gouvernemens ; il fit remplir les charges les plus honorables de la monarchie de Babylone par les veneurs ; il faisoit faire des parcs pour dresser ses chiens, les anciens les avoient inventés pour ce sujet & pour ajuster les meutes. Avant le regne d'Artaxerxe, il n'appartenoit qu'au maître de tuer ou d'affoiblir ce qu'on chassoit ; ce prince permit à ceux qui chassoient avec lui de frapper & tuer s'ils pouvoient les premiers ce qu'on poursuivoit ; il paroît cependant que ce roi alloit moins à la campagne pour chasser que pour respirer un bon air, puisque le jeune Cyrus, pour engager les Lacédémoniens à se liguier avec lui contre son frere, alléguoit entr'autres raisons qu'il n'étoit pas chasseur. Xenophon grand philosophe & grand général, après sa belle retraite des dix mille, se retira à Sillonte où il fit bâtir une chapelle à Diane, s'amusant à la chasse avec ses fils & ses amis ; ce fut aussi là qu'il composa ses ouvrages, principalement ce qu'il a écrit sur la *vénèrie*, dont il faisoit beaucoup de cas & de grands éloges ; il pensoit que cet exercice fait les meilleurs soldats, qu'il n'y a ni art ni métier qui ait plus de ressemblance & de proportion avec la guerre, que la chasse ; qu'elle accoutume les hommes au froid, au chaud, aux fatigues ; qu'elle échauffe le courage, élève l'ame, rend le corps vigoureux, les membres plus souples & plus agiles, les sens plus fins ; qu'elle éloigne la vieillesse, & que le plaisir qu'elle procure fait souvent oublier les plus grands besoins. La chasse, dit M. Rousseau, *Emile, t. II. p. 228*, enduret le cœur aussi bien que

Tome XVI.

le corps. « On a fait Diane ennemie de l'amour, & » l'allégorie est très-juste, les langueurs de l'amour » ne naissent que dans un doux repos, un violent » exercice étouffe les sentimens tendres : dans les » bois, dans les lieux champêtres, l'amant, le chaf- » leur sont si diversement affectés, que sur les mê- » mes objets, ils portent des images toutes différen- » tes ; les ombrages frais, les bocages, les doux » asyles du premier, ne sont pour l'autre que des » viandis, des forts, des remises ; où l'un n'entend » que rossignols, que ramages, l'autre se figure les cors » & les cris des chiens ; l'un n'imagine que dryades » & nymphes, l'autre que piqueurs, meutes & che- » vaux. » Lycurgue & Agesilas portoient singulie- » rement leur attention à ce que leurs veneurs fussent bien traités à leur retour de chasse. Les Spartiates aimoient les parties de chasse, & ceux qui ne pouvoient y aller, prêtoient leurs chiens & leurs chevaux à ceux qui n'en avoient point. Les veneurs de l'antiquité étoient ordinairement fort dévots ; ils tenoient que les dieux ont pris plaisir à voir les hommes s'adonner à un exercice aussi innocent que l'est la *vénèrie* ; ils consacroient les prémices de leurs chasses & de leurs prises à leur chaste Diane.

Les Romains nés guerriers firent de la chasse une affaire importante : elle fut l'école de tous leurs grands hommes ; chez ce peuple chacun pouvoit chasser soit dans son fonds, soit dans celui d'autrui. L. Emilius donna au jeune Scipion un équipage de chasse semblable à ceux des rois de Macédoine ; après la défaite de Persée, Scipion passa à chasser tout le tems que les troupes restèrent dans ce royaume. Tout l'amusement de la jeunesse romaine, dit Pline dans son panégyrique à Trajan, & l'école où se formoient tous les grands capitaines, étoit la chasse : on peut dire au moins que le courage fit les chasseurs, & l'ambition les guerriers. Les Grecs & les Romains ont toujours regardé la *vénèrie* comme la source de la santé & de la gloire, le plaisir des dieux, des rois & des héros. Jules César faisant l'éloge des peuples du Nord, dit qu'ils sont habiles & attentifs à la guerre & à la chasse ; il donna lui-même à Rome de très beaux spectacles de chasse pendant cinq jours. Pompée, après avoir subjugué les africains, exerça la *vénèrie* parmi eux. Les Romains usoient d'un piège assez singulier ; ils plaçoient des miroirs sur les routes que tenoient ordinairement les animaux dangereux, & pendant qu'un d'entr'eux s'amusoit à considérer son semblable qu'il croyoit voir dans le miroir, les chasseurs cachés derrière ou sur les arbres des environs, le tiroient à leur aise. Le sépulcre des Nasons découvert près de Rome, & qui se trouve représenté dans les antiquités des *Gravins* fouroit un exemple de cette ruse de chasse, laquelle est confirmée par un passage de Claudien.

La chasse, selon Pline, a donné naissance aux états monarchiques. Dans les premiers tems, dit cet historien, les hommes ne possédoient rien en propre, ils vivoient sans crainte & sans envie, n'ayant d'autres ennemis que les bêtes sauvages ; leur seule occupation étoit de les chasser ; de sorte que celui qui avoit le plus d'adresse & de force, se rendoit le chef des chasseurs de sa contrée, & les commandoit dans les assemblées qu'ils tenoient pour faire un plus grand abatis de ces bêtes ; mais dans la suite ces troupes de chasseurs vinrent à se disputer les lieux les plus abondans en gibier, ils se battirent, & les vaincus demeurèrent soumis aux vainqueurs : c'est ainsi que se formerent les dominations. Les premiers rois & les premiers conquérans furent donc des chasseurs. La collection de *Philippe d'Inville* présente une infinité de témoignages de l'antiquité, en faveur de la chasse, & les éloges qu'en ont fait Platon, Xenophon, Polybe, Pollux, Cicéron, Virgile, Ho-

AAA a a

face, Senèque, Plin le jeune, Justin, Simmaque, Vegece, &c. Ce concours unanime prouve combien la chasse a été regardée utile au prince & à la jeune noblesse destinée à être le soutien des états par sa bravoure.

Les Lapons négligent la culture de leurs terres pour ne vivre que de gibier & de poisson : presque tous les Tartares ne subsistent aussi que de leur chasse & de leurs haras ; quand le gibier leur manque, ils mangent leurs chevaux, & boivent le lait de leurs cavales. Les lettres curieuses des jésuites missionnaires à la Chine, contiennent des relations de chasses faites par des armées entières de plusieurs milliers d'hommes. Elles sont très-fréquentes chez les Tartares mongoles. Les Indiens de l'Amérique chassent continuellement, pendant que leurs femmes sont occupées des soins domestiques. Quand ces sauvages entreprennent de longs voyages, ils ne comptent pour leur subsistance que sur les fruits que la nature leur offre par-tout en abondance, ou sur les bêtes qu'ils pourront tuer dans leur chemin. On peut assurer que la moitié des habitans du monde ne vit encore que de la chasse.

Nos premiers rois se sont conservé les grandes forêts de leur royaume : ils y passoient des saisons entières pour prendre le plaisir de la chasse. On voit dans Grégoire de Tours que le roi Gontran devint si jaloux de sa chasse, qu'il en coûta la vie à trois de ses courtisans pour avoir tué un buffle sans sa permission. Il étoit pour lors dans les montagnes de Vauges, où il avoit placé une de ces réserves de chasse. Charlemagne & ses premiers successeurs n'eurent point de séjour fixe, par le plaisir de chasser dans différens endroits ; ces monarques passoient leur regne à aller successivement d'Aix-la-Chapelle dans l'Aquitaine, & du palais de Casenveil dans celui de Verberie en Picardie. Toutes les assemblées générales de la nation où les grands parlemens auxquels les rois présidoient en personne sur tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les françois, se terminoient toujours par une chasse. Les chasseurs voulant faire choix d'un saint pour célébrer leur fête sous son auspice, réclamèrent avec toute la France S. Martin ; ensuite le royaume ayant changé de protecteur, les chasseurs n'adoptèrent qu'en partie S. Denis que tous les ordres de l'état s'étoient choisis ; ils voulurent un patron qui eût leur goût, & pratiqué leur exercice, & eurent recours à S. Hubert, dont on débitoit que la vocation étoit venue par l'apparition qu'il eut en chassant d'un cerf qui portoit une croix entre son bois. La fête de ce saint, qui arrive présentement le 3 Novembre, a beaucoup varié, ou plutôt y ayant eu plusieurs translations du corps de ce saint, chacune en fut une fête ; ainsi il y avoit une S. Hubert en Avril, une en Mai, qui est le véritable tems de sa mort ; une autre en Septembre, une en Novembre, qui est celle qu'on a retenue, & enfin une en Décembre. Il n'y avoit cependant que celles de ces fêtes qui arrivoient en Mai & en Novembre, au verd naissant, & à la chute des feuilles, qui se célébraient avec plus d'éclat & de solemnité, parce qu'elles arrivoient dans le tems de deux grandes assemblées de la nation, celle du printems au champ de Mars, & celle d'automne ; ces deux occasions étant les plus favorables pour lier de nombreuses parties de chasse, pendant que la grande noblesse étoit réunie & en train de se mouvoir.

Il paroît par des monumens certains que dès le onzième siècle, S. Hubert, nouveau patron des chasseurs, étoit encore réclamé contre la rage ; cette maladie attaquant plus ordinairement les chiens que tous les autres animaux par l'altération extrême qu'ils souffrent quelquefois à la campagne, ou quand on les néglige dans les chenils, ceux qui avoient soin des meutes, prioient le saint de préserver leurs bêtes

de la rage, & la dévotion des valets passant jusqu'aux maîtres, ceux-ci adresserent leurs prières au même saint pour qu'il les préservât de tout fâcheux accident dans le métier de la chasse. Arrien dit qu'il y avoit des chasseurs dans les Gaules qui sacrifioient tous les ans à Diane ; ils avoient pour cela une espece de tronc dans lequel ils mettoient pour un lievre pris deux oboles, pour un renard une dragme, pour une biche quatre dragmes ; ainsi tous les ans à la fête de Diane, ils ouvroient ce tronc, & de l'argent qui s'y trouvoit, ils achetoient une victime, les uns une brebis, les autres une chevre, quelques autres un veau ; le sacrifice étant achevé, & ayant offert les prémices des victimes à Diane, les chasseurs faisoient bonne chère, & la faisoient faire à leurs chiens qu'ils couronnoient de fleurs, afin qu'il parût que la fête se faisoit pour eux.

Dans une entrevue faite entre la reine Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V, & la duchesse de Valois sa mere, le duc de Bourbon donna un spectacle de chasse aux deux princesses dans le voisinage de Clermont : il y prit un cerf, & leur en fit présenter le pié par son grand veneur. François I. que *Fouilloux* appelle le pere des chasseurs, s'étant égaré un jour à la chasse, fut obligé de se retirer chez un charbonnier, de la bouche duquel il entendit la vérité, peut-être, pour la première fois. On conte la même histoire d'Anthiocus.

*Accidens arrivés à la chasse.* Adonis est blessé à mort par un sanglier : la Phénicie & l'Egypte retentissent des cris qui se font à ses funérailles ; son sang est changé par Vénus en une fleur, (Panémone.) Méléagre mourut après avoir tué le monstrueux sanglier de Calydon : l'empereur Basile de Grece fut tué par un cerf aux abois : Théodebert, roi d'Austrasie, mourut de la chute d'une branche d'arbre qu'un buffle qu'il poursuivoit lui fit tomber sur la tête, l'animal ayant heurté l'arbre avec ses cornes. Amé VI. comte de Savoie, périt d'une chute de cheval, étant à la poursuite d'un sanglier dans une forêt près de Thonon en Chablais. Marie, duchesse de Bourgogne, la plus riche héritière de son tems, mourut d'une semblable chute dans un retour de chasse. Chilpéric I. & Childéric II. furent tués en revenant de chasser ; le dernier pour avoir fait châtier indignement un seigneur de sa cour. On lit dans le manuscrit de Foëbus, au chapitre du Rut, qu'il a vu des cerfs tuer des valets de limiers, & des limiers en les lançant, & d'autres venir sur les chevaux. Il parle encore d'un Godefroy d'Harcourt blessé au bras d'un coup de fleche à la chasse à l'arbaleste. Sous le regne d'Henri IV. il y eut deux veneurs de S. M. tués par des cerfs, l'un dans la forêt de Livry, il s'appelloit Clairbois ; l'autre appelé S. Bon, dans la forêt de Sennar. En 1725, M. le duc de Melun fut tyé dans la forêt de Chantilly par un cerf qui lui donna un coup d'andouiller dans le corps. De mon tems, M. de Courchange, veneur de M. le comte d'Évreux fut tué sur le champ par un cerf en traversant une route : il y eut aussi un gentilhomme de M. le comte de Toulouse qui fut tué à la chasse du lievre dans la plaine de S. Denis, d'une chute de cheval ; il se nommoit M. Dâbeau. J'ai vu plusieurs veneurs de S. M. culbutés de dessus leurs chevaux par des cerfs : M. de Lasmarre a été blessé à la cuisse par un cerf aux abois dans la forêt de Sennar. Quand les cerfs sont aux abois, ils sont plus dangereux, principalement dans la saison du rut ; aussi dit-on au cerf la bierre, au sanglier le barbier.

*Histoires de chasses, faits curieux.* On lit dans le *Roy modus du déduit royal, chap. j* que le roi Charles le Bel chassant dans la forêt de Bertilly, prit six-vingt bêtes noires en un jour, tant aux filets qu'aux lévriers. *Fouilloux* rapporte qu'un seigneur de la ville de Lamballe avec une meute de chiens, lança un cerf en une forêt dans son comté de Pea-

thièvre, le chassa & pourchassa l'espace de quatre jours, tellement qu'enfin il l'alla prendre près la ville de Paris. On voit dans la salle du présidial à Sens cette inscription : « En l'an . . . le roi Charles VI chassant dans la forêt de Hallade, prit le cerf duquel vous voyez la figure (elle est détruite) portant un collier d'or où étoit écrit : *Hoc me Casar donavit*; de ce lieu on voit l'endroit où il fut relancé ».

Jean Sobiesky, roi de Pologne, entretenoit pour la chasse cinq cens janissaires turcs, pris au milieu des combats, conservant leurs armes & leurs vêtements; on leur marquoit une enceinte dans une forêt; ils tendoient les filets en laissant une ouverture qui répondoit à la plaine: des chiens tenus en laisse formoient un croissant à une assez grande distance; derrière eux le roi, les veneurs & les curieux décrivoient une même ligne. Le signal donné, d'autres chiens perçoient dans la forêt, & chassoient indifféremment tout ce qui se rencontroit; bien-tôt on voyoit sortir des cerfs, des élans, des aurox, taureaux sauvages d'une beauté, d'une force & d'une fierté singulière; des loups cerviers, des sangliers, des ours, & chaque espèce de chiens attaquoit la bête qui lui étoit propre, laquelle ne pouvoit rentrer dans la forêt, ni s'arrêter aux filets, parce que les janissaires y veilloient. Les veneurs ne se mettoient du combat que lorsque les chiens étoient trop foibles. Cette multitude d'hommes, de chevaux, de chiens, & d'animaux sauvages, le bruit des cors, la variété des combats, tout cet appareil de guerre orné d'une magnificence convenable, étonnoit les curieux du midi. *Hist. de Jean Sobiesky.*

M. de Ligniville rapporte une chasse qui a duré trois jours avec les mêmes hommes, chiens & chevaux. Louis XIII. qui suivant M. de Salincours parfait chasseur, fut le plus grand, le plus habile, le plus adroit chasseur de son royaume, fit dans sa jeunesse sa première chasse avec la fauconnerie dans la plaine S. Denis, en présence de la reine & de toutes les dames de la cour, placées sur une butte de terre au lieu nommé la *planche*; tous les vols suivoient le roi dans tous ses voyages.

La seconde chasse faite par Louis XIII. fut aux chiens courans; car outre les équipages pour le cerf, les chevreuils, loups, lievres & sangliers, il y avoit toujours cent cinquante chiens qui suivoient S. M. dans tous ses voyages; il n'y avoit point de jour que huit veneurs au moins n'allassent tous les matins dans les bois près desquels le roi passoit, & qui ne lui fissent leur rapport de ce qu'ils avoient rencontré, cerfs, biches, renards, &c. des situations des buissons; s'ils étoient en plaine, coteaux, ou lieux humides; quelles étoient les refuites, &c. de sorte que le roi étoit informé à son levé de quelle bête il pourroit avoir du plaisir, & comment elle seroit portée par terre par trente lesses de levriers qui suivoient l'équipage par-tout.

Quand le roi vouloit chasser, l'ordre étoit donné aux gendarmes, chevaux-légers & mousquetaires, pour s'assembler à l'heure du départ; les chasseurs alloient devant, & voyoient où étoit le vent pour disposer les accours; les toiles étoient ajustées pour cacher les levriers, & le roi trouvoit tout disposé à son arrivée: ceux de sa suite bordoient le côté du mauvais vent, & se rangeant à cinquante pas les uns des autres le pistolet à la main, se tenoient prêts pour la chasse dès qu'elle commenceroit. Le roi donnoit le signal, & dès que les chiens découplés commencent à chasser, la décharge se faisoit du côté du mauvais vent, ce qui donnoit une telle terreur aux bêtes, qu'elles fuyoient du côté des accours, & à leur sortie du bois, les levriers cotiers étoient donnés, puis ceux de l'autre côté, de sorte que les bêtes alloient au fond de l'accourt où étoient les gros

*Tome XVI.*

levriers qui les coëffoient, & le roi en avoit tout le plaisir.

Sur le champ, chacun reprenoit sa place pour voir sortir d'autres bêtes, lesquelles étoient encore courues, & toutes celles qui étoient dans les bois étoient portées par terre, ce qui duroit tout le haut du jour & souvent fort tard, principalement quand il y avoit des loups, car ces animaux ne fortoient qu'à force, & même il y en avoit qui se salvoient du côté défendu par les cavaliers, dont ils aimoient mieux esfuyer les coups, que de sortir du côté de l'accourt qu'ils avoient éventé. Ces deux chasses que nous venons de décrire étoient pleinement royales. *Le parfait Chasseur, par M. de Salincours.*

Le même auteur dit avoir vu un cerf chassé pendant trois jours par trois équipages différens: voici comment il rapporte le fait. Les équipages de M. le duc d'Angoulême, de M. de Souvray & de M. de Metz étoient à Grosbois; il fut laissé courre un cerf (on ne marque point son âge) en Brie, l'assemblée au mont Tetis, & fut couru la première journée jusqu'à la nuit, ayant mesuré tous les buissons & forêts de Brie, & revenant à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé; il fut brisé la tête couverte. Le lendemain ces messieurs voulurent voir par curiosité ce que deviendroit ce cerf le second jour, & ils résolurent de le courre avec un autre équipage & d'autres chevaux; il fut attaqué le lendemain matin où il avoit été brisé, il fut très-bien donné aux chiens; il recommença à reprendre le même chemin qu'il avoit fait le jour de devant, il mesura tous les mêmes lieux, & revint à la nuit dans le lieu où il avoit été lancé, & fut encore brisé la tête couverte. Tous ces messieurs le soir ne savoient que dire, ni Duvivier, Artonge, Desprez, & tous les autres vieux chasseurs crurent tous que c'étoit un forcier; enfin, ils dirent qu'il y avoit encore un équipage qui n'avoit point couru, qui étoit celui de M. d'Angoulême, & qu'il falloit voir ce qui arriveroit de cela. Le lendemain dès la pointe du jour, ils allèrent frapper aux brisées, ils lancerent le cerf encore à cinq cens pas de là, & le coururent encore six grandes lieues, au bout desquelles ils le prirent sec comme bois, mourant plutôt de faim que pris de force; car s'il eût eu le loisir de viander, ils ne l'auroient jamais pris, & tous demeurèrent d'accord que si ce cerf eût couru sur une même ligne, il sût allé à plus de soixante lieues de-là.

On voit au château de Malherbe la figure d'une biche qui avoit un bois comme un cerf, & qui portoit huit andouillers, laquelle après avoir été courue par deux veneurs du roi Charles IX. fut prise par les chiens pour un cerf: ces veneurs l'ayant détournée en prenant chacun un côté de l'enceinte, l'un la vit pisser de si près qu'il la jugea être une biche; il n'en dit rien à son compagnon, il dit seulement en termes vagues que cela ne valoit rien à courre. L'autre qui en avoit vu la tête, la jugea être celle d'un cerf, & dans cette confiance laissa courre; elle fut prise enfin & reconnue biche, & celui qui l'avoit vue pisser sans l'avoir dit à son compagnon, fut cassé pour avoir donné lieu à une telle méprise. La *Brissardière, nouveau traité de la vénerie, ch. xiv.* Il y a bien d'autres exemples de biches portant tête de cerf.

La première chasse que le roi Louis XV. a faite avec sa vénerie, étoit le jour de S. Hubert, 3 Novembre 1712, dans le parc de Villercotterêt; on y attaqua un cerf à sa seconde tête, & il y fut pris. Sa majesté revenoit de Rheims où elle avoit été sacrée.

Le 13 Juillet 1740, on attaqua à Compiègne un cerf dix corps dans les bordages près la croix du S. Cygne; on le prit au village de Trolly. Il étoit monté sur le haut d'une chaumière où il se promenoit avec deux chiens qui l'aboyoient; M. de Laforest, lieutenant de la vénerie, y grimpa, & fut lui couper le

AAA a a ij



jarret : le cerf culbuta de haut en bas , & se tua. Le roi & toute la cour y étoit.

Dans la forêt de Fontainebleau , à la fin de Septembre 1750 , on y prit un cerf dix corps , qui avoit la tête velue comme un cerf qui n'a pas touché au bois au commencement de Juillet. Après la mort il fut examiné , il n'avoit point de dintier ni dehors ni dedans ; apparemment que des loups , ou un chicot , ou une balle de braconnier en avoit fait l'opération avant qu'il eût touché au bois ; puisqu'il n'y a point touché après.

*Chiens courans.* Les auteurs anciens ne disent rien sur l'origine des chiens courans. Phæbus , dans son chapitre xix. rapporte qu'il y en avoit de son tems de très-bons en Espagne ; mais qu'ils ne chassoient bien que quand ils avoient un animal près d'eux : il parle d'une autre espece qui chassoit lentement & pesamment , mais tout le jour ; & d'une troisième qu'il nomme beaux , à qui le vent , ni la pluie , ni la chaleur ne faisoient quitter la voie de ce qu'ils avoient attaqué. Il cite encore une autre qualité de chiens qu'il nomme cerfs beaux , ou cerfs , parce qu'ils étoient beaux , bons & sages pour le cerf qu'ils chassoient toujours quoiqu'il fût mêlé avec le change ; ils ne disoient mot jusqu'à ce que l'animal fût séparé du change & pris. Le même auteur fait mention d'une autre espece de chiens sages qu'il appelle chiens beaux restis , lesquels ne vouloient chasser que le cerf. Le nom de restis leur étoit donné parce que quand un cerf étoit accompagné , ils demeuroient tout court , & n'alloient pas plus loin , s'ils n'étoient avec le veneur. Les mêmes chiens ne chassoient pas si bien dans le tems du rut , & ne gardoient pas si bien le change , les animaux étant tous échauffés ; de même ils chassoient les biches dans la saison où elles mettent bas , comme si c'eût été des cerfs échauffés ; ils ne chassoient pas si bien depuis le commencement de Mai jusqu'à la S. Jean , à cause de l'odeur des herbes. Enfin il dit qu'il préfère les chiens courans aux levriers , allans & autres , parce que les premiers chassent tout le jour , &c. *ibid.*

*Fouilloux* s'étend davantage sur l'origine des chiens courans. Il tire de bien plus loin leur généalogie. Il dit qu'un certain Brutus descendant d'un roi des Latins , étant à la chasse , tua son pere croyant tuer un cerf. Son peuple voulut se soulever contre lui , ce qui l'obligea à s'enfuir dans la Grece d'où il vint en Bretagne avec son fils Turnus & un bon nombre de chiens courans. Ce sont les premiers qui aient paru en France. Le premier chien blanc fut donné par un pauvre gentilhomme à Louis XII. qui en fit peu de cas , les chiens dont sa meute étoit composée , étant gris ; il le donna au sénéchal Gaston qui en fit présent à son tour au grand sénéchal de Normandie , lequel le donna en garde à un veneur nommé Jacques Brest ; celui-ci lui fit couvrir des lices & en tira race. L'année d'après Anne de Bourbon , qui aimoit fort la vénerie , envoya une lice appelée bande , pour être couverte par ce chien nommé fouillard ; l'on en tira deux ou trois portées dont il sortit quinze ou seize chiens. cleraud , joubard , miraud , miruau , briffaud , hoise , &c. depuis la race s'en est toujours augmentée ; & elle fut renforcée par François I. qui fit couvrir les lices qui en étoient sorties , par un chien fauve nommé miraud , que l'amiral d'Annebaud lui avoit donné , &c. Les chiens fauves descendent de la meute d'un seigneur breton appelé Huet de Nantes... Suivant Charles IX. les chiens gris dont se servoient anciennement les rois de France & les ducs d'Aleffon , étoient connus sous le regne de S. Louis. Il y a trois sortes de chiens courans , selon le rapport de Charles IX. dans son livre de la chasse royale , ch. vij. Les premiers qui aient été en notre Europe ont été la race des chiens noirs , & celle des blancs ; mais cette dernière

fut depuis confondue avec celle des chiens greffiers blancs. Toutes les deux sont venues de S. Hubert. Dans la suite S. Louis qui aimoit fort la chasse , étant allé à la conquête de la Terre-sainte , envoya acheter en Tartarie une meute de chiens qu'on disoit excellens pour la chasse du cerf ; il les amena à son retour en France ; c'est la race des chiens gris , la vieille & ancienne race de cette couronne. On dit que la rage ne les prend jamais. Les chiens gris sont grands , hauts sur jambes & d'oreilles. Ceux de la vraie race sont de couleur de poil de lievre , ils ont l'échine large & forte , le jarret droit , le pié bien formé ; mais ils n'ont pas le nez si bon que les chiens noirs ; ce qui fait que leur façon de chasser est toute différente ; car les autres chassent dans la voie juste ; ceux-ci au contraire étant extrêmement vites chassent à grandes randonnées , loin des voies & à la vue les uns des autres. Le plus souvent au partir de la couple , ils s'en vont comme s'ils chassoient sans avoir rien devant eux , & leur furie seule les transporte. Comme ils n'ont pas le nez excellent , ils ne chassent que quand l'animal est près d'eux , & rarement ils sont sages dans le change ; s'ils y tournent on ne peut pas les rompre , il faut se rompre le cou & les jambes pour les tenir. Si un cerf s'enfuit droit devant lui sans retour ni change , ils le prendront bien vite ; mais s'il ruse , on peut les coupler & les ramener au chenil.

Voici ce que dit Salnove , ch. ij. des chiens gris. Ils formoient les premières meutes de nos rois depuis S. Louis. Ils étoient fort considérés des nobles , pourvu qu'ils fussent vrais chiens courans & non corneaux , c'est-à-dire chiens engendrés d'un mâtin & d'une chienne courante , ou d'une mâtime & d'un chien courant. Ceux-ci sont plus vites que les autres , ils coupent , ne retournent point , ne requêtent , ne crient que rarement , & sont très-nuisibles dans une meute. Les chiens gris peuvent chasser plus souvent que les autres , ils s'entretiennent en bon corps , sont peu pillars , moins sujets aux maladies que les autres chiens , ils chassent tout ce qu'on veut sans se rebuter dans l'hiver comme dans l'été , n'appréhendant ni le chaud ni le froid , & criant bien. La dernière meute des chiens gris dont Salnove parle , appartenoit à M. le comte de Soissons , sous Louis XIII. Depuis ce tems il n'est plus fait mention de cette espece de chiens. Il nous est venu dans l'équipage de Louis XV. des chiens de Normandie à poil gris ; ce sont des limiers qui ont le nez excellent ; ils sont vigoureux , mais pillars comme des mâtins , & s'étranglant souvent les uns les autres ; peut-être est ce un reste de cette ancienne race de chiens gris que S. Louis fit venir de Tartarie ; mais ceux-ci ont des qualités & des défauts que les autres n'avoient pas : il n'est pas possible de trouver de meilleurs limiers.

Les chiens blancs greffiers , selon le rapport de Charles IX. ch. x. ont tant de bonté , qu'on n'en sauroit dire assez de bien : ils réunissent toutes les qualités des chiens noirs & des gris , sans tenir rien de ce qu'ils ont de mauvais ; ils ont le chasser brave & en vrais chiens courans ; ils sont plus vites que les gris , & plus sages que les noirs ; ils n'appellent jamais qu'ils n'aient le nez dans les voies ; quand le change bondit , c'est alors qu'ils se gloffient en leur chasser , s'ils sont bien conduits ; ce sont vrais chiens de roi. On les nomme greffiers , parce que sous le regne de Louis XII. on fit couvrir par un chien blanc de la race de S. Hubert une braque d'Italie qui appartenoit à un secrétaire du roi , que dans ce tems on appelloit greffier. Le premier chien qui en sortit fut tout blanc , hors une tache fauve qu'il avoit sur l'épaule ; ce chien étoit si bon qu'il se sauvoit peu de cerfs devant lui ; il fit treize petits tous aussi excellens que leur pere , & peu-à-peu la race s'éleva , de sorte que quand Fran-

çois I. monta sur le trône, la meute n'étoit composée que de ces chiens. La maison & le parc des loges de Saint-Germain ne furent faits que pour y élever les chiens de cette race.

Les chiens noirs sont ceux qu'on appelle *chiens de S. Hubert*, dont les abbés de S. Hubert ont toujours conservé la race en mémoire de leur saint. Ceux qui sont de la vraie race ont des marques de feu sur les yeux & aux extrémités; ils vont doucement, n'ont pas grand force, sont timides dans le change & nullement entreprenans; ils ont le nez bon, mais ils sont meilleurs à la main que pour chasser. *Charles IX.* Les chiens noirs, ainsi que le rapporte *Salnove, ch. x.* sont inférieurs aux blancs. M. le cardinal de Guise en avoit une meute, & M. le duc de Souvrai, l'un des meilleurs chasseurs de son tems, en avoit une autre; c'étoient de grands chiens, beaux & bien taillés, & qui prenoient des cerfs dans les pays où il y avoit force changes.

*Ligniville*, dans son manuscrit, parle d'une race de chiens qui se nommoient *merlans*; ils étoient en grande réputation en Lorraine; ils gardoient le change naturellement. Son altesse le duc François de Lorraine, en présenta à Henri IV. qui les trouva fort bons. Le même auteur dit avoir vu couvrir une lice par un loup, & que les chiens qui en fortirent ne valoient rien. *Xénophon* rapporte que de son tems il avoit vu deux races de chiens, des castors & des renardiers.

« Tous chiens courans, dit *Charles IX. chap. xj.*  
 » d'autre poil & race que ceux dont j'ai parlé, sont  
 » chiens bâtards de l'une & l'autre race mêlés en-  
 » semble, comme les chiens fauves qui sortent des  
 » gris & des blancs; de ce poil sont venus les chiens  
 » de la Hunaudaye. D'autres que l'on appelloit *Du-*  
 » bois, qu'un gentilhomme du pays de Berry a don-  
 » nés aux rois mes prédécesseurs. On peut faire état  
 » desdits chiens quant à la vitesse, mais ils ont faute  
 » de nez. Il y a d'autres races de chiens blancs & de  
 » chiens de S. Hubert; mais ce sont communément  
 » gros chiens pesans qui ne sont à estimer.

« Il y a une autre espece de chiens qu'on appelle  
 » *chiens de la Loue*, que j'estime & prise beaucoup;  
 » ce sont petits chiens qui sont poil blanc, qui chas-  
 » sent aussi joliment bien; comme ils sont gentils &  
 » beaux, on les appelle *chiens de la Loue*, parce que  
 » c'étoit un gentilhomme du Berry qui porte ce nom-  
 » là, qui, du tems du feu roi mon grand-pere, prit  
 » la peine de les élever. Le roi les voyant si beaux  
 » & si gentils, les donna au feu roi mon pere son  
 » fils qui pour lors étoit dauphin. Quant à ceux qui  
 » ont deux nez, ce sont chiens courans sans courre,  
 » car ils sont de race de chiens courans; mais tou-  
 » tefois jusqu'à présent on ne leur a fait faire autre  
 » métier que de limier, & y sont fort bons & ex-  
 » cellens. Et afin que je dise ce que c'est que les deux  
 » nez qu'ils ont, ce n'est pas qu'ils aient quatre  
 » nazeaux, mais c'est que le bout de leur nez &  
 » musle est fendu, de façon qu'entre les deux na-  
 » rines il y a une fente jusqu'aux dents; ils s'entrouve  
 » de tout poil ».

*Chiens anglois.* *Fouilloux* n'en parle point dans son traité de *venerie*, ni *Charles IX.* dans son livre de *la chasse royale*. *Salnove* en fait mention dans son *ch. xij.* De son tems ils étoient en usage en France; il leur trouvoit une obeissance qu'ils n'ont pas aujourd'hui: ils avoient le nez bon, s'attachant bien à la voie, ne la quittant pas, y étant juste, & ils chassoient avec plus de régularité que les chiens françois. Aujourd'hui ces chiens sont bien changés, ils sont légers comme des levriers, percent dans les fourrés & dans les pays clairs; ont toujours la tête des chiens françois, chassent bien, sont vigoureux, tenant sur pié toute la journée; quand ils se sont faits sages, il n'y en a pas de meilleurs; mais ils ne crient pas si

bien que les chiens françois, particulièrement ceux du nord, qu'on nomme *chiens du renard*, lesquels ont 22 pouces de hauteur, la queue & les oreilles raccourcies. Les veneurs ne peuvent pas les tenir dans les enceintes, tant ils ont de vitesse & de légèreté. Il y a une autre espece de chiens en Angleterre, qu'on nomme *chiens du cerf*, qui sont un peu plus grands; ils sont environ de 24 pouces, & n'ont point les oreilles ni la queue coupées; ils chapent bien, crient de même; sont vigoureux, mais moins vites que les précédens; ils vont du même pié que les chiens françois, & sont bien plus obeissans que les autres anglois; ils ont le nez excellent, & se font sages bien plus vite. Ce sont ceux que je desirerois qu'il y eût dans la meute du roi avec les chiens françois; par-là la meute seroit plus ensemble, il n'y auroit pas toujours une tête de chiens en avant bien loin des autres, ce qui à la vérité fait prendre des cerfs, mais fait faire aussi des chasses bien défatigables.

Il y a aussi une troisième espece de chiens qu'on nomme *biccles*, pour chasser le lievre, ils ont 14 à 15 pouces. Une petite meute de cette espece est charmante pour la chasse du lievre & du chevreuil. La petite meute du cerf de S. M. Louis XV. a été commencée en 1726 par des chiens de cette espece, auxquels on faisoit d'abord chasser le lievre, on les mit ensuite au chevreuil, puis au dain, & enfin au cerf où elle est encore actuellement. Elle est composée de presque tous chiens anglois du Nord.

M. de Ligniville fait bien l'éloge des chiens anglois, ils ont, dit-il, le sentiment excellent, puisqu'ils démentent & s'approchent ce qui est fort longé; la voix bonne & forte, ils chassent à grand bruit; ils sont si vites, que peu de chevaux peuvent les tenir, à moins que ce soient des chevaux anglois, barbes ou turcs, & en haleine; enfin ils sont de grande force à chasser, tiennent long-tems sur pié, & il seroit extraordinaire de trouver un cerf qui les fit rendre. Avec ces quatre qualités, on peut les regarder comme la meilleure race de chiens, quand ils sont bien dressés & ajustés par les meilleurs veneurs.

*Chiens françois.* La meute du roi Louis XV. est composée pour la plus grande partie de chiens françois, qui ont été élevés au chenil que S. M. a fait construire exprès à Versailles. Il y en a de la première beauté, la plupart bâtards anglois qui sont moulés, vigoureux & chassent bien; s'ils étoient réduits & sages, ils feroient la plus belle meute du monde; mais la quantité de jeunes chiens qu'on y met tous les ans, fait tourner la tête à ceux qui sont sages & à ceux qui commencent à le devenir; l'autre partie de la meute est de chiens anglois, moitié du nord, & moitié chiens du cerf: il y en a environ  $\frac{1}{2}$  d'anglois dans la meute qui est de 140 chiens. Il n'y a plus dans la *venerie* de race ancienne; toutes les especes de chiens d'aujourd'hui ont été croisées de lices normandes, de chiens françois, d'anglois, tout cela a été confondu; on tire race des plus belles lices & des plus beaux chiens de la meute, anglois ou françois: on tâche de proportionner la taille qui est pour la grande meute de 24 à 25 pouces françois, je dis pouces françois qui ont 12 lignes, car le pouce anglois n'en a qu'onze, c'est à quoi l'on doit prendre garde quand on fait venir des chiens d'Angleterre.

M. de Selincourt, dans son parfait chasseur, *ch. 12.* dit, qu'il y a trois sortes de chiens courans en France, aussi bien qu'en Angleterre. Les chiens pour le cerf, sont de la plus grande race, que l'on appelloit anciennement *royals*. Leur naturel étoit de chasser le cerf, & de garder le change dès la seconde ou troisième fois qu'ils chassoient; mais, depuis que les races angloises se sont confondues avec les françoises, l'on n'y connoît plus rien: ces belles races de

chiens se font évanouies, & de ces mélanges de races il n'est resté que la curiosité du pelage. On a choisi pour courre le cerf, les chiens blancs les plus grands que l'on peut trouver de race mêlée, parce qu'on a remarqué, que de ce poil, ils sont de plus haut nez, gardent mieux le change, sont plus fermes & tiennent mieux dans les chaleurs que les autres. Les Anglois sont de même que les François, & ne se servent que des plus grands chiens blancs qu'ils ont, pour courre le cerf. Ils sont très-vites & crient peu; ils sont mêlés avec des levriers, qui, naturellement rident (terme que je ne trouve pas). Les Anglois ont, outre cela, de trois sortes de chiens; les plus grands & les plus beaux sont dits de *race royale*; ils sont blancs, marqués de noir. Ils gardent fort bien le change, & sont dressés de telle sorte, qu'ils chassent tous ensemble sans oser se jeter à l'écart, de peur du châtiement que les valets de chiens anglois, qui sont très-rudes, leur donnent avec de grandes gaulles qu'ils portent exprès: les seconds sont appellés *beaubis*, & les troisièmes *bigles*, dont il y en a de deux sortes, de grands & de petits; on a confondu toutes ces races avec les françoises.

*Figure & taille des chiens courans.* Aucun auteur n'a désigné la taille des chiens courans; mais ils décrivent bien leur figure. Voici le tableau que *Fouilloux* en fait. Il faut, dit-il, *ch. vj.* qu'un chien courant pour être beau, ait la tête de moyenne grosseur, plus longue que camuse, les nazeaux gros & ouverts, les oreilles larges de moyenne épaisseur, les reins courbés, le rable gros, les hanches grosses près des reins, & le reste grêle jusqu'au bout, le poil de dessous le ventre rude, la jambe grosse, la partie du pié sèche & en forme de celle d'un renard, les ongles gros. On ne voit guere un chien retrouffé, ayant le derrière plus haut que le devant, être vite. Le mâle doit être court & courbé, & la lice longue. Les nazeaux ouverts signifient chien de haut nez. Les reins courbés & le jarret droit, signifient vitesse. La queue grosse près des reins, longue & déliée au bout, signifient force aux reins, & que le chien est de longue haleine. Le poil rude au-dessous du ventre, dénote qu'il est vigoureux, ne craignant pas les eaux. La jambe & les ongles gros, le pié de renard, démontrent qu'il n'a point les piés foibles, qu'il est fort sur les membres pour courre long-tems sans s'engraver.

*Salnové, c. iv.* dit qu'il faut qu'un chien courant ait la tête plus longue que grosse, que le front en soit large, l'œil gros & gai, qu'il ait au milieu du front un épi, qui soit de poils plus gros & plus longs, se joignant par le bout à l'opposite l'un de l'autre. Je ne dis pas, continue-t-il, qu'il le faille à tous, mais quand il s'y rencontre, c'est un signe évident de vigueur & de force. Il faut aussi que le chien soit bien avalé, les oreilles passant le nez de quatre doigts au plus, & non comme celles qui le passent d'un grand demi pié; nous appellons les chiens qui les ont ainsi *clabots*, à cause qu'ils demeurent à chasser dans trois ou quatre arpens de terre ou de bois, où ils retournent & rebattent les voies plusieurs fois; ce qui les y oblige, c'est qu'ils ont naturellement peu de force. Il faut aussi que les chiens courans aient s'il se peut une petite marque à la tête qui ne descende pas au-dessous des yeux, qu'ils n'aient point les épaules larges ni trop étroites, que les reins en soient hauts en forme d'arc & larges, la queue grosse auprès des reins, en aminuissant jusqu'au bout, qui sera épié & relevé en s'arrondissant sur les reins, & non tournée comme une trompe, ce qui est marqué de peu de force & de vitesse (mais l'on en peut faire des limiers). La cuisse en doit être trouffée, le jarret droit & la jambe nerveuse, le pié petit & sec, les ongles gros & courts, qu'ils ne soient pas ergotés, au moins pour courre, cela n'importe; c'est la taille & les signes qu'il faut aux chiens courans & aux lices,

pour être assurément bons. Le rein gros & la chair fort dure sur les reins, sont deux qualités qu'exige M. de *Ligniville* dans le choix des chiens.

Nous avons, dit le même M. de *Ligniville* de deux tailles de chiens courans; des *esclames* (terme de fauconnerie, *Dictionnaire de chasse par M. Langlois, p. 81.*) approchant de la taille des levriers à lievres; d'autres plus gousseaux & mieux fournis comme levriers d'attaches. Les chiens *esclames* sont bien faits, arpes, c'est-à-dire ayant les hanches larges & étrignés comme levriers. Ces chiens doivent être vites pour les vues, de grandes jambes, force & vitesse pour un jour; les chiens d'autres tailles harpés, mais plus gousseaux & mieux fournis des reins, & larges, plus ensemble, sans excès en leur taille, ne le doivent point céder à la fin du jour & des chasses à leurs compagnons, même s'il est question de charper trois jours de suite, comme on fait quelquefois. Je tiens que les chiens mieux fournis ne se rendent pas sitôt que les autres.

Le chien esclame doit avoir la tête plus longue que le gousseau, & celui-ci plus courte, toutes les deux doivent être proportionnées à la taille; le reste leur sera commun sans excès à leur grandeur & taille, la tête sèche, nerveuse, le dessus du front plein de petites veines, les yeux élevés, noir-clair, grand & large front, les tempes creuses, plutôt courtes oreilles que trop longues, sans poil au-dedans, le col assez long & déliat pour être prompt au mouvement la poitrine large & grosse, les aisselles un peu distantes des épaules, les jambes de devant petites, droites, rondes & fermes, le pli des cuisses droit, les côtés non creusés, mais un peu relevés, les reins charnus, ni trop longs ni trop courts, les flancs entre le mol & le dur & bien trouffés, les cuisses potelées, charnues en bas, larges par le haut, retirées en-dedans, le ventre avec ce qui en dépend bien vuide, la queue remuante, droite, grosse près des reins plutôt que déliée, & venant à proportion à diminuer, déliée vers le bout, venant aboutir au noeud du jarret, s'il la tourne le long du tour & creux de la cuisse, les jambes de devant beaucoup plus hautes que celles de derrière, & les piés petits, ferrés & ronds. Voilà la taille d'un chien robuste, agile, léger & beau à voir, convenable aux efforts, tels qui sont choisis dans la meute de Xenophon & dont Cyrus & Alexandre se servoient.

Il n'y a rien à ajouter au tableau que M. de *Ligniville* fait du chien courant; il le peint comme sont aujourd'hui nos plus beaux chiens françois & bâtards anglois qui sont moulés; il n'en marque point la hauteur, sinon celle du levrier pour lievres. La taille de ces beaux chiens qui sont aujourd'hui dans la grande meute du roi, est de 24 à 25 pouces de hauteur.

Les Anglois, dit M. de Selincourt, observent régulièrement ce qu'il faut faire pour avoir de bons chiens courans, & pour en avoir quantité; car ils gardent des lices exprès, qui ne vont jamais à la chasse, de toutes les meilleures races qu'ils aient, pour leur servir de lices portières, lesquelles ils laissent libres dans leurs basses-cours, comme les mâlines, qui n'avortent jamais, qui leur font tous les ans deux portées, dont ils n'en gardent jamais plus de six de chaque portée; si bien qu'il n'y a point de lice qui ne leur donne tous les ans, l'un portant l'autre, une douzaine de chiens; & comme ils abondent en laitage, & que leurs lices sont toujours en liberté, ils les nourrissent mieux que tous autres, & poussent leurs petits chiens jusqu'à l'âge de cinq mois, qu'ils ont fait leurs gueules à force de lait; en telle sorte qu'ils deviennent beaux, grands & forts, & sont plus prêts à chasser à un an, que les autres à dix-huit mois; & ainsi font-ils de toute autre race de chiens.



Si les françois imitoient les anglois, qui font nourrir tous leurs jeunes chiens ensemble, & dès l'âge de six mois, les mènent à la campagne pour leur apprendre à être obéissans, ne leur permettant pas que jamais ils se séparent les uns des autres; ils auroient des chiens sages & obéissans, qui chasseroient toujours ensemble; car les chiens françois ont des qualités plus relevées que les chiens anglois. Ils ont les voix plus hautaines, chassent plus gaiement, la queue plus haute, tournent mieux, requêtent incomparablement mieux, rentrent mieux dans les voies, trouvent mieux les retours, & se font plus entendre de deux lieues, qu'une meute angloise ne feroit d'un quart de lieue, parce qu'ils chassent le nez haut à plus d'un pié de terre; au lieu que les anglois chassent le nez bas & d'une voix étouffée contre terre. Tous les avantages des chiens françois s'évanouissent par la mauvaise nourriture qu'on leur donne, les faisant nourrir séparément; les uns par des laboureurs, & les autres par des bouchers, en plein libertinage jusqu'à un an ou quinze mois; pendant lequel temps ils acquièrent des qualités si vicieuses, qu'avant d'entrer au chenil, ils sont incorrigibles, & que l'obéissance & la crainte ne peuvent plus rien sur leurs vicieuses habitudes, & que ce n'est qu'à force de coups qu'on les peut réduire, encore n'en peut-on venir à bout: si bien qu'une meute ne devient sage qu'à force de vieillir.

La Briffardière, *nouveau traité de vénerie, c. xxxvj.* dit peu de chose sur les races de chiens courans: il donne aux chiens blancs la préférence sur tous les autres poils, & sur ceux d'une taille médiocre, qui sont plus vigoureux & courent plus long-temps que les chiens élancés & de haute taille: ces derniers n'ont que le premier feu, & après le premier relais, ils ne fauroient plus suivre les autres: il propose, quand on a une meute de chiens blancs, de les faire chasser le lievre deux fois la semaine, & que les piqueurs n'épargnent pas les coups de fouet, pour les rendre attentifs & dociles, pour leur apprendre à s'ameuter avec les autres, s'y rallier & tourner où l'on voudra: après, leur faire chasser le cerf ou le chevreuil, & en peu de temps ils seront formés: quand les lices deviennent en chaleur, les faire couvrir par les meilleurs chiens, comme il est dit ci-devant; les séparer de la meute douze jours avant de mettre bas, &c.

Phœbus, dans son *chapitre xxij. du Chenil*, dit comme les chiens doivent demeurer & comme ils doivent être tenus. De son temps il y avoit un préau qui étoit construit exprès, avec une porte de derrière, pour que les chiens allassent au soleil, qui y donnoit tout le jour; les chiens pouvoient y aller quand ils vouloient: il prétend que cette construction de chenil avec un préau, les empêchoit de devenir galeux si souvent; (je serois bien de son sentiment, que le grand air ne peut faire que du bien aux chiens, sur-tout dans les beaux jours.) Il faisoit fichier des bâtons en terre, environnés de paille, hors les bancs où ils se couchoient, pour que les chiens y vinsent pissier; *il en faisoit mettre jusqu'à six.* Si l'on frottoit quelqu'un de ces bâtons avec du *galbanum*, tous les chiens iroient pissier contre. La méthode n'étoit que très-bonne; cela les empêchoit de pissier sur les bancs où ils se couchoient, ce qui faisoit que leurs lits étoient toujours secs: l'on n'a plus cette habitude; prétendant que des chiens, en jouant ou en se battant, ou en sortant de vitesse pour l'ébat ou pour manger la mouée, qu'ils pourroient s'étruffer, se blesser de différentes façons; je laisse la chose à décider. Il y avoit de son tems, des cheminées dans les chenils, pour les réchauffer dans l'hiver & quand ils revenoient de la chasse, ayant eu la pluie quelquefois toute la journée sur le

corps; avoir battu l'eau dans des étangs ou des rivières, la boue, la crotte. Fouilloux parle de l'usage des cheminées. Il faisoit bouchonner les chiens après la chasse, pour faire tomber la boue & la crotte. L'on avoit conservé cet usage jusqu'au regne de Louis XIV. j'ai vu de grandes cheminées, environnées de grillages de fer, dans les chenils de Versailles; je crois que c'est la peur du feu qui les a fait détruire; je les approuverois cependant, pour le bien & la conservation des chiens: à l'égard du feu, on peut prendre des précautions comme on les prenoit dans ce tems-là, où il n'est point mentionné qu'il soit arrivé d'accident.

Phœbus, dans son *chap. xxiv.* dit, qu'il faisoit mener les chiens à l'ébat deux fois le jour, le matin & le soir, au soleil, en beau & grand pré; on les y peignoit & bouchonnoit tous les matins, on les menoit dans des lieux où il y avoit des herbes tendres ou blé verd, pour qu'ils se purgeassent; on leur donnoit de la paille fraîche une fois le jour, & celle de dessus les bancs on la mettoit dessous les piés. Charles IX. leur faisoit donner de l'eau fraîche deux fois le jour, les faisoit rendre obéissans à l'ébat; il vouloit qu'on ne les laissât pas écarter, qu'on les fit rentrer dans la meute, en les corrigeant & les nommant par leurs noms, qu'on les tint en crainte & obéissance le plus qu'on pourroit; qu'on les pansât deux fois le jour: c'étoit la méthode du regne de Charles IX. & de Salnove; ils ajoutent, *sans y manquer, si on les veut avoir beaux, vigoureux, & toujours en bon corps.* Il y avoit deux petits valets de chiens ordinaires, qui couchoient au chenil. Ligniville dit qu'il faut des planches le long des murailles où couchent les chiens, pour les garantir de l'humidité des murs contre lesquels ils s'appuient. La précaution est très-bonne; on les faisoit panser le matin à six heures en été, & à cinq le soir, en hiver à huit heures du matin & à trois du soir; on les faisoit promener & mener à l'ébat après leurs pansemens, les y laissant une heure dehors. M. de Selincourt recommande la même chose, disant que si les chiens ne sont bien pansés & tenus proprement, qu'il en arrive toujours deux accidens fort grands & fâcheux, qui sont la galle & la rage; il recommande de même des cheminées dans les chenils & grand feu au retour des chasses froides & humides en hiver.

On ne peut rien ajouter pour la propreté des chiens à l'usage que les anciens en avoient; je suis avois avec plaisir leur méthode; aujourd'hui on s'est relâché sur bien des bonnes choses qu'on a abolies pour en introduire d'autres qui ne les valent pas, comme de laver les chiens le lendemain des chasses en hiver avec de l'eau glacée dans un grand chenil qui n'a de chaleur que ce que les chiens lui en donnent; cela doit leur être bien contraire. On ne les pansé plus, ou on ne le fait que très-rarement; quand ils ont été lavés, en voilà jusqu'à la prochaine chasse sans qu'on les peigne ni qu'on les brosse; je ne desapprouverai pas qu'on les lave dans l'été, dans les jours de chaleur le lendemain des chasses: cela les délasse, & ne peut que leur faire du bien; mais cela n'empêcheroit point qu'ils ne fussent pansés avec le peigne & la brosse tous les jours une fois jusqu'au jour de la chasse. En lavant les chiens en hiver avec de l'eau froide, vos vieux chiens qui à peine sont réchauffés de la veille, se mettent les uns sur les autres pour trouver de la chaleur, se fallissent autant qu'ils l'étoient auparavant, ne peuvent se réchauffer qu'avec bien de la peine, ils maigrissent à vue-d'œil, & ne durent pas long-tems. Les auteurs anciens disent que leurs chiens courans duroient en bonté & force neuf ans dans leurs meutes; aujourd'hui quand ils en durent six, c'est beaucoup.

Si les chiens, dit Fouilloux, avoient des poux &

puces, pour y remédier, il faut les laver une fois la semaine avec un bain fait de creffon sauvage, autant de feuilles de lapace, de marjolaine sauvage, de la fange, du romarin & de la rue, faire bouillir le tout jusqu'à ce que les herbes soient bien cuites & consommées, les ôter de dessus le feu, les laisser refroidir jusqu'à ce qu'elles soient tièdes, puis bien laver les chiens ou les bien bouchonner, ou les baigner l'un après l'autre: cela se doit faire dans les grandes chaleurs trois fois le mois au-moins, une poignée de chaque herbe pour un seau d'eau, suivant la quantité plus ou moins.

M. de Selincourt, dans son *ch. xiiij. des équipages*, donne de très-bons conseils que j'ai transcrit mot-à-mot. Il y a, dit-il, deux saisons de l'année auxquelles il faut donner plus de soin au maintien d'une meute pour la garantir de toutes les maladies qui regnent en ces deux saisons, l'une est le printemps, l'autre l'automne. En celle du printemps, parce que le soleil remonte & donne vigueur à toutes choses, qu'en ce tems les animaux sont en leur plus grande force, & principalement les cerfs; & qu'aux chasses qui se font en Avril, les chiens sont plus d'efforts en une qu'en plusieurs, en tout tems de l'année; c'est pourquoi il faut purger les chiens, les saigner, les panser, & les tenir plus nets qu'en toute autre saison, & leur donner une meilleure nourriture, ayant soin de ceux qui sont maigres, & par conséquent plus susceptibles des maux qu'ils peuvent communiquer à tous les autres, leur donner de la soupe, & les remettre en état.

Quant à l'automne qui rend tous les corps des animaux plus débiles & plus lâches, c'est en cette saison qu'il en faut avoir un soin plus particulier.

Quand on en a grand soin & qu'on tient les chiens proprement, on ne voit guere de meutes attaquées d'aucunes maladies générales qui les ruinent; & ce ne sont jamais que les grands excès des curées trop fréquentes & des grands efforts que fait une meute qui leur causent la rage de glai; grande rage qui infecte l'air des chenils & qui se communique. La première se guérit, si elle arrive au printemps, par des remèdes rafraichissans; la seconde qui n'est que particulière, se guérit par des saignées & par des purgations de sené; la troisième se guérit par des bains salés, ou par le bain de la mer, & en séparant les chiens les uns des autres le plus promptement que faire se pourra.

Salnove, *ch. xij. rapporte* qu'il y avoit une ancienne coutume dans la *venerie* du roi, que les chiens mangeoient du pain de froment, du plus blanc & du meilleur; les valets de chiens en prenoient pour leur nourriture sans en abuser.

Il faut faire une très-exacte visite des grains & farines dont on nourrit les chiens, lesquelles sont quelquefois échauffées par la quantité ou épaisseur de grains qu'on met dans les greniers, & quelquefois aussi on fait le pain avec de l'eau puante, par la négligence, paresse, & saleté des boulangers, qui ne se donnent pas la peine de vider tous les jours leur grande chaudiere, dans laquelle la vieille eau a croupi & formé du verd-de-gris; ils remettent de l'eau par-dessus, la font chauffer, & font le pain avec, ce qui est très-contraire aux chiens, & peut leur donner des maladies qui commencent par des dégoûts, suivis de cours de ventre, de flux de sang, & même de la rage, à laquelle aboutissent tous ces maux; une seule tournée de pain mal cuit rend toute la meute malade une semaine entière, & principalement les chiens les plus voraces, & qui mangent ordinairement le mieux.

Il faut mettre le boulanger sur le pié de vider & nettoyer sa chaudiere tous les jours, cela ne peut faire qu'un très-bon effet pour garantir du verd-de-

gris, qui est un poison, quand même la chaudiere seroit étamée.

Le boulanger doit aussi examiner la farine qu'on lui livre, & si elle n'étoit pas bonne ne la pas recevoir: celui qui a la direction de l'équipage doit y être bien attentif, & s'en rapporter pour l'examen à lui-même, & s'il étoit absent qu'on reçût de mauvaise farine, faire punir celui qui l'a livrée & celui qui l'a reçue; au moyen d'une pareille exactitude le service pour la nourriture des meutes sera toujours bien fait.

On donne aujourd'hui du pain d'orge pur aux chiens du roi, cela leur tient le corps frais & en embonpoint; la nourriture en est bonne; ils en mangent deux fois le jour: les jours de chasse on doit leur donner à déjeuner, mais le quart de ce qu'ils ont coutume de manger, pour ne les pas trop remplir, mais seulement les soutenir tout le jour que la chasse dure, car souvent ils ne rentrent que bien avant dans la nuit; ces jours-là on leur prépare une bonne mouée, qu'on leur fait manger après la chasse; & après qu'ils ont mangé leur soupe ou mouée, on leur fait faire la curée.

*Service du chenil.* Voici ce qui est en usage pour les meutes du roi sa majesté Louis XV. pour le service du chenil.

Dans l'été, les valets des chiens doivent se trouver au chenil à cinq heures du matin, pour sortir & promener les limiers, les lices en chaleur, & les boiteux ou malades; le valet de chien qui sort de garde & qui a passé la nuit dans le chenil avec les chiens, est chargé de bien nettoyer & balayer chaque chenil, de mettre la paille de dessus les bancs par terre, & de la paille blanche neuve sur les bancs, de nettoyer & vider les baquets où l'on met leur eau; le valet de chien qui prend la garde est chargé d'aider à son camarade à nettoyer & enlever les fumiers, & de mettre de l'eau fraîche dans tous les chenils. A six heures on promene la meute; on les tient ensemble le plus qu'il est possible, à la réserve de ceux qui se vident ou prennent du verd ou de l'herbe pour les purger, ce qu'il faut leur laisser faire, & laisser un homme pour rester auprès d'eux jusqu'à ce qu'ils aient fini; pendant ce tems on promene les autres.

Il faut que celui qui a la direction de la meute examine les chiens boiteux, ceux qui paroissent n'avoir pas la gaieté ordinaire, qu'il voye s'ils ont la gueule bonne, c'est-à-dire si un chien est malade. Pour cela on lui lave les levres, & si on lui remarque une pâleur qui n'est pas ordinaire, on est sûr qu'il est malade, on lui tâte les côtes vis-à-vis le cœur; quand il a la fièvre on en sent les battemens bien plus vifs & plus fréquens que d'ordinaire; on le fait séparer sur-le-champ, & on le traite suivant la maladie qu'on lui trouve; il faut avoir du papier, un crayon, & écrire chaque chien boiteux ou incommodé, pour le panser suivant son mal, & ne le point mener à la première chasse, jusqu'à ce qu'il soit bien refait & rétabli; par ce moyen on fait le tems de son incommodité, le genre de sa maladie ou accident, & celui qui est en état d'être mené à la chasse ou non. Après les avoir fait promener trois quarts d'heure ou une heure, on les ramene au chenil, que les deux valets de chiens ont bien balayé, nettoyé, renouvelé de paille blanche & d'eau fraîche; il faut les faire panser, les bien peigner & broffer, ce qui se fait en cette manière: chaque valet de chiens est obligé d'avoir une étrille, brosse, peigne, ciseaux, & une couple: chacun prend un chien avec sa couple, lui met les deux piés de devant sur le bord du banc où couchent les chiens, commence à le bien peigner, à rebrousser ses poils d'un bout à l'autre, & après on le brosse bien par tout le corps; on doit leur passer la main sous le ventre, entre les

cuisse,

cuisse, les épaules, voir s'il n'y a point de crotte sèche, & l'ôter s'il s'en trouve; à chaque chien on doit bien nettoyer la brosse avec l'étrille; en les pansant on doit examiner s'ils n'ont point de dentée de la nuit; s'ils en ont, il faut leur couper le poil; de même s'il y avoit quelques dartres qui voullent venir on leur coupe le poil pour les panser suivant le mal. Quand on a fini de panser les chiens & qu'il ne s'en trouve plus par l'appel qui en est fait par les valets de chiens, chacun serre ses ustensiles; on met au gras, c'est-à-dire qu'il doit y avoir un petit chenil à côté du grand, qui ait communication par une porte l'un dans l'autre, & on met dans le petit les chiens qui sont trop gras (pour bien chasser); quand l'on y a mis ceux que l'on juge à propos, le premier valet de chiens examine s'il y en a une grande quantité, on y fait rester le dernier valet de chiens, après quoi on entre les auges dans lesquelles on casse le pain; on les laisse manger environ une heure; on examine ceux qui ne mangent pas, s'ils n'ont point l'air triste ou fatigué de la chasse, ou mal au ventre, suivant ce qu'on leur remarque on les sépare ou on leur donne du lait ou du bouillon, de la soupe ou de la viande, ce qui paroît à propos; quand on voit qu'ils ne mangent plus & qu'il se trouve assez de pain pour que les chiens gras & gourmands n'en mangent trop, on leur ouvre la porte, après quoi on finit le reste des autres, on ôte les auges & l'on pansé les boiteux & les malades: on les laisse tranquilles jusqu'à quatre à cinq heures du soir qu'on recommence la même cérémonie, à la réserve du pansément, du peigne, & de la brosse, qu'on ne doit faire que le matin: dans l'hiver on ne les doit sortir qu'à huit heures & le soir à trois.

Le premier valet de chiens est chargé du pansément des boiteux, malades, ou blessés; il a quatre sols par jour de plus que ses camarades; ces pansemens se font toujours sous les yeux & les ordres de celui qui a la direction de la meute & qui en rend compte au commandant; il lui fait part aussi de tous les détails qui concernent le service de la meute & prend ses ordres pour les chasses, les départs, les chiens à mettre aux relais, ceux qu'il faut reformer, généralement tout ce qui est du détail de la meute, & des valets de chiens.

Quand la meute doit chasser, celui qui en a la direction doit avoir un petit état de tous les chiens boiteux de la dernière chasse, des malades, fatigués, maigres, enfin de tous ceux qu'il ne croit point en état d'aller à la chasse; arranger en conséquence le tout, par ordre de meute & de relais; ayant ôté tout ce qui ne doit point marcher, il voit d'un coup d'œil ce qui lui reste de chiens pour la chasse, suivant l'heure du départ de la meute; si c'est le matin, on avance l'heure ordinaire pour les sortir à l'ébat qu'on fait moins long ce jour là qu'un autre; après qu'ils sont rentrés on met au gras, & on leur casse le quart du pain qu'ils ont coutume de manger, comme il a déjà été dit; un moment après on laisse venir les gras, quand ils ont fini, ce qui est bientôt fait, on sépare tous ceux que l'on a marqués ne devoir point aller à la chasse, relais par relais; quand cela est arrangé de cette façon, & la séparation faite, on les sort dans la cour, & on les fait rentrer la porte entrebaillée pour les compter un à un; vous devez trouver le compte que vous avez arrangé sur votre billet; il faut panser les boiteux qui restent, & après vous faites préparer les couples pour le nombre des chiens qui vont à la chasse; celui qui est de garde demeure au chenil pour avoir soin de ceux qui restent, & les autres vont se préparer, & doivent se trouver au chenil pour coupler; il faut, en couplant les chiens, les égaliser autant qu'il est possible, tant du poil que de la taille, & s'il y a des chiens querelleurs

Tome XVI.

& de mauvaise humeur, il faut les mettre avec une lice, sans que cela dérange les places que les chiens tiennent à chaque relais. On couple une demi-heure avant celle du départ: quand l'heure dite est arrivée, on fait partir les chiens accompagnés de celui qui en a la direction; c'est le premier piqueur qui ne va plus au bois, & à qui on donne deux chevaux pour conduire l'équipage au rendez-vous, se promener pendant la chasse, & se rendre utile suivant son savoir; il doit y avoir deux valets de chiens à pié à la tête des chiens, & l'on donne des chevaux aux autres pour contenir les chiens, afin qu'ils ne s'écartent pas de la meute. Un d'eux va devant, pour faire arrêter & ranger les voitures; si l'on doit séparer des relais en chemin, le valet de chien à pié, du relais qu'on sépare, prend les chiens dudit relais; son camarade à cheval étant au rendez-vous, & ayant été au bois, ne peut point les accompagner; il les conduit à l'aide des palfreniers dudit relais à l'endroit qu'on lui a nommé, où son compagnon va le rejoindre après avoir fait son rapport au commandant. Les chiens étant arrivés au rendez-vous, dans une place éloignée des chevaux, à l'ombre dans l'été & au soleil dans l'hiver, le rapport étant fait, celui qui a la conduite de l'équipage prend les ordres du commandant pour la distribution des relais qui sont venus au rendez-vous, les envoie aux endroits nommés, & se tient prêt avec les chiens de meute, pour les conduire où l'on doit attaquer sitôt que le roi est arrivé, ou qu'il en reçoit l'ordre; étant à l'enceinte on fait prendre la meute avec les contre hardes, c'est une double couple au milieu de celle qui tient les deux chiens couplés ensemble; chaque homme en prend huit ou dix, plus ou moins suivant le nombre de chiens qu'il y a de meute, & les hommes qui sont pour cela; on fait un détachement d'une harde de six vieux chiens, avec lesquels on va fouler l'enceinte pour faire partir le cerf; l'usage des vieux chiens est très-bon pour cela, il se pratique à petite meute, & ils s'en trouvent bien. Sitôt que le cerf est lancé, & qu'il s'est fait voir, on mène les chiens de meute sur la voie, on les découple, & ils chassent: les valets de chiens à pié suivent la chasse, ramassent les chiens traîneurs, les menent doucement pour les donner dans un besoin, ou à la fin d'un cerf.

Quand un cerf se fait prendre bien loin du séjour de l'équipage, qu'il est tard quand la chasse est finie, on doit coucher au plus prochain endroit commode; le lendemain on part du matin pour rentrer au séjour: on envoie les valets de chiens à cheval, dans tous les endroits où la chasse a passé, pour ramener les chiens qui n'ont pas pu suivre, ou qui se sont écartés après du change. L'usage de la *venerie* est que sa majesté défraye hommes, chiens, & chevaux: quand les retraites sont longues, & qu'il y a assez de jour pour rentrer au logis, on doit faire manger un pain ou deux aux chiens en route; cela les met en état de faire le chemin plus à leur aise; on fait rafraichir de même l'équipage sur le compte du roi.

On donne à chaque valet de chiens qu'on oblige à coucher dehors, vingt sols, & on leur rend le déboursé qu'ils ont faits pour leurs chevaux.

*Curé.* De retour de la chasse on attend que les valets de chiens à cheval soient rentrés; en attendant on dépouille le cerf, on leve les morceaux, le commandant prend ce qu'il juge à propos, celui qui a la direction du chenil dispose du reste: ensuite on tient les membres, la carcasse, le cimier, & la pancé vidée & lavée, enfermés ou éloignés de l'endroit où on fait manger la mouée versée dans des auges: on ouvre la porte du chenil: il faut avoir la précaution qu'il y ait un homme à chaque porte en l'ouvrant, & qu'il s'y tiennent jusqu'à ce que les chiens soient tous passés, de crainte qu'ils ne s'y heurtent,

B B b b b



& ne s'étruslent ; il seroit à propos qu'elles s'ouvrissent en-dehors, il y auroit moins de danger : quand ils ont mangé leur mouée, on dispose la curée dans l'endroit qui est choisi pour cela, s'il étoit possible que ce fut sur l'herbe, cela n'en seroit que mieux : on y disperse le cerf, & on tient les chiens sous le fouet en les laissant crier ; ce qui fait un bruit mélodieux pour ceux qui aiment la chasse ; quand on les a tenu quelques minutes dans cette position, on leur abandonne le cerf dispersé, & ils font la curée, on leur crie *halaly*, pour les animer davantage ; l'on s'est relâché de même sur les trompes dont les valets de chiens devoient toujours se servir à la curée ; ce qu'on ne pratique plus qu'à Fontainebleau, cependant cela ne peut faire qu'un très-bon effet, en animant les chiens, & accoutumant les jeunes à connoître la trompe & à y venir quand ils sont séparés de la meute ; d'ailleurs la meute du roi doit être distinguée par les plus brillantes opérations, on n'auroit pas dû laisser abolir cet ancien usage. Il y a encore une méthode qui s'est introduite depuis un tems, qui est de mettre les chiens au gras les jours de chasse ; je ne comprends pas comment l'on n'en reconnoît point l'abus, il en résulte différens inconvéniens : 1°. les chiens qui sont dans l'embonpoint, souvent sont les plus vigoureux, les meilleurs, & ceux qui ont le plus travaillé, soit pour chasser ou avoir battu des eaux froides, ce qui les a mal menés ; vous leur donnerez pour leur peine le reste des autres, dont la plupart n'ont servi de rien à la chasse, cela me paroît contraire au bien de la chose. 2°. En voulant mettre au gras la nuit comme il arrive presque toujours, les valets de chiens ouvrent la porte des gras, & à grands coups de fouet dans le chenil, crient *aux gras* ; il en entre des gras, des maigres, des jeunes, des vieux, des craintifs, tous pêle-mêle : on ferme la porte, & l'on vient annoncer qu'on a mis *aux gras* ; c'est un ouvrage très-mal fait, & une méthode qui est beaucoup plus nuisible qu'utile au bien du service.

Ancienement on donnoit aux chiens quand le cerf étoit pris, le foie, le cœur, le poulmon, & le sang mêlés avec du lait, du fromage & du pain, le tout bien mélangé & coupé : on mettoit le tout sur la nape du cerf, ce qui a fait conserver le nom de *nape* à la peau du cerf. Il n'y avoit pas un si grand nombre de chiens dans les meutes qu'aujourd'hui : on donnoit le forhu après.

On a aussi supprimé le forhu, qui avoit été de tous les tems en usage, & qui faisoit un bon effet ; quand les chiens avoient fait la curée, & qu'il n'y avoit plus que les os, un valet de chien qui tenoit le forhu au bout d'une fourche, crioit *tayoo*, les chiens quittoient les os sans peine, & s'assembloient autour de lui : pendant ce tems on ramassoit les os, on les jettoit dans l'endroit destiné pour cela : on approchoit les chiens du chenil, & on leur jettoit le forhu, en attrappoit qui pouvoit ; voici le bon effet de cette pratique : elle les faisoit quitter sans peine les os du cerf, ce qui ne se fait qu'à grands coups de fouets redoublés, étant animés ils se laissent couper le corps, & ne quittent qu'à force de coups ; ces pauvres animaux qui un instant avant étoient caressés & animés, l'instant d'après vous les écrasez de coups de fouets pour les faire quitter ; c'est un contrat qui ne doit pas faire un bon effet : le forhu prévenoit cela ; si-tôt qu'ils entendoient crier *tayoo*, ils quittoient les os pour se rassembler au forhu : on avoit peu de peine à les y faire aller, au premier coup de fouet ils partoient, & cela leur en épargnoit beaucoup d'autres ; en second lieu cela les accoutumoit à connoître un *tayoo*, & à s'y porter, ce qui peut faire encore un très-bon effet à la chasse ; des chiens sans voix qui l'entendoient crier, s'y portoient.

*Le forhu*, terme ancien, est en usage parmi tous les auteurs qui ont écrit de la chasse ; c'est la pance du cerf bien vidée, nettoyée & lavée qui étoit mise au bout d'une fourche avec les boyaux, un valet de chiens des plus grands & des plus forts tenoit la fourche ; quand les chiens avoient fini la curée, il se mettoit au milieu d'eux en criant *tayoo*, ils quittoient aisément les os pour se rassembler au-tour du valet de chiens ; il y en avoit plusieurs qui sautoient en l'air pour l'attraper, quand ils étoient tous rassemblés, en les rapprochant du chenil, on le jettoit au milieu d'eux, cela n'étoit pas long à être dissipé ; on les menoit après à la mouée, ceux qui n'en avoient pas assez mangé avant la curée achevoient de se remplir, quand ils avoient fini, on les faisoit rentrer au chenil : quand les chiens rentrent au chenil, la porte doit être tenue entre-baillée pour les compter, & voir s'il en manque ; quand cela arrive, on met un poëlon de mouée dans un petit chenil avec de la paille blanche & de l'eau, on recommande de laisser les portes de la cour du chenil entre-ouverte, pour qu'ils puissent entrer & aller dans le chenil où ils trouvent ce dont ils ont besoin ; le lendemain, s'il en manque, on les appelle tous par leurs noms avec la liste ; on connoît ceux qui manquent, de quels relais ils sont, & on envoie deux valets de chiens les chercher ; si la chasse a fait une grande refuite, il faut envoyer un homme à cheval. Comment voulez-vous qu'un homme qui a fait toute la chasse à pié la veille, qui est rentré tard & a fatigué, puisse faire dix à douze lieues, l'allée, le revenir, & le chemin que la chasse a fait ? il le promet, mais il n'en fait rien ; avec un cheval l'on seroit assuré qu'il feroit le chemin ; il ne faudroit qu'un vieux cheval pour cela, qui épargneroit peut-être bien des accidens, car des chiens qui manquent deux ou trois jours & quelquefois plus, peuvent être mordus par des chiens enragés, sans qu'on le sache, ils sont remis avec les autres, au bout de quelque tems ils deviennent malades au milieu de la meute ; voilà comme la plupart des malheurs des meutes arrivent : si elle a fait peu de pays, un homme à pié suffit ; le lendemain des chasses s'ils ont les piés échauffés, sans être desolés, on peut les leur saucer dans de l'eau & du sel, cela les rafraîchit ; s'ils sont desolés, on les sauce dans du restrainctif. Pour les voyages & routes, Salnove dit que la marche ordinaire des chiens courans doit être par jour de six lieues, qu'on en faisoit quatre le matin en été, qu'on les faisoit diner, & quand le grand chaud étoit passé, on faisoit les deux lieues pour aller à la couchée, *ch. lj.* Ligniville dit que rien ne gêne ni n'estropie tant que les grandes retraites : le bon veneur fait retraite partout.

*Marche de l'équipage en route.* Quand le roi veut chasser dans les forêts de Fontainebleau, de Compiègne, de Senart, Saint-leger, &c. il donne ses ordres au grand veneur qui les donne au commandant ; celui-ci fait assembler les officiers de service à qui il donne l'ordre qu'il a reçu pour le jour du départ de l'équipage, & l'endroit où il doit aller ; il règle l'heure & l'endroit où l'on doit aller coucher ; s'il y a plusieurs jours de marche, on choisit un valet de limier des plus intelligens pour aller devant la veille du départ de l'équipage où il doit aller coucher, pour marquer grange ou écurie pour loger les chiens commodément, que l'endroit ferme bien, que les fenêtres ne soient point trop basses, afin que les chiens n'y puissent sauter, la faire bien nettoyer, la rendre propre, y faire faire une belle paille blanche & de bonne eau fraîche, prendre du monde pour cette opération, & chercher pareillement des endroits plus petits pour y mettre les limiers, les lices en chaleur & les boiteux, y faire pareillement met-

tre de belle paille & de l'eau fraîche, qu'il y ait une cour qui ferme bien, de crainte qu'il ne sorte quelques chiens; on fait porter ordinairement le pain pour le souper des chiens, on le leur fait casser dans des vañettes, & on le leur porte dans l'endroit, on leur en donne autant qu'ils en veulent manger; il n'y auroit pas grand mal quand on leur casserait le matin quelques pains sur la paille un peu avant de les coupler, ils en feroient mieux la route. Pour ne pas retarder la marche de l'équipage, il faut faire mener doucement les vieux chiens. Les limiers sont conduits par un valet de limier, un valet de chien à cheval & un valet de chien à pié, quand il y en a beaucoup, s'il y en a peu, un valet de chiens à cheval, & un à pié suffisent: en passant des forêts, si l'on fait bien, on les prend à la harde de peur qu'ils n'échappent, parce qu'ils sont moins dociles que les chiens de la meute; on prévient encore par-là bien d'autres accidens. Les lices sont menées par un valet de chien à pié la veille du départ: le boulanger part deux jours avant l'équipage, pour préparer le pain, la mouée, & tout ce qui concerne son état, afin que rien ne manque à l'arrivée de la meute. Le roi donne les voitures nécessaires pour porter dans les voyages les ustenciles du fourni, du chenil, & les bagages des officiers & autres de service.

Tous les officiers de la *venerie* doivent accompagner la meute en habit d'ordonnance, il doit y avoir un valet de limier devant l'équipage avec un fusil chargé pour tirer sur les chiens qui se trouveroient seuls sans maître, & qui auroient mauvaise mine, ou avertir ceux à qui les chiens appartiendroient de les prendre, les attacher, & s'éloigner du chemin; de même avertir les voitures de s'arrêter avant d'arriver à la meute: quand la route est longue, & qu'il n'y a point de bois à passer, on doit laisser les vieux chiens & les plus sages en liberté, & les autres doivent être couplés en arrivant; à l'entrée de quelque forêt il faut tout coupler, & que les chiens soient bien environnés de cavaliers, le fouet haut de crainte qu'ils n'éventent ou n'aient connoissance de voyes qui ne feroient que passer, ou des animaux; on ne fait faire à l'équipage que huit à dix lieues par jour, quelquefois douze, quand on va de Versailles à Compiègne; on a été coucher à la Chapelle, partir à minuit, rafraichir à Garche, donner du pain & de l'eau aux chiens, envoyer les vieux chiens quatre heures devant la meute, le lendemain faire dix lieues, & tout arriver en bon état: cela s'est pratiqué dans les chaleurs du mois de Juin en 1764. A la moitié de la route, on fait rafraichir les valets de chiens, & donner du pain aux chiens; ceux de l'équipage qui veulent boir un coup, le font: tout cela est sur le compte du roi.

*Meutes.* Les meutes n'étoient pas si considérables anciennement, en nombre de chiens, qu'elles le sont aujourd'hui. Phœbus faisoit mener à la chasse plusieurs especes de chiens, outre les chiens courans, il avoit des levriers, des allans qui servoient à arrêter & terrasser les animaux, apparemment qu'il les faisoit donner avec les levriers dans des détroits, plaines ou futayes.

*Fouilloux, & Charles IX.* ne disent rien de positif sur le nombre des chiens dont les meutes étoient composées; on faisoit six relais chacun d'environ six chiens, ils étoient conduits chacun par un gentilhomme & son domestique à l'endroit qu'on leur destinoit: il y avoit, selon les apparences, autant de meutes de chiens que de relais, ce qui pouvoit aller environ à soixante chiens à la chasse; suivant cet état, il falloit que la meute fût composée de quatre-vingt chiens; il y en a toujours de boiteux d'une chasse à l'autre, des malades, fatigués, & lices en chaleur; c'est aussi le nombre que *Salnove* donne à

Tome XVI.

peu-près aux meutes de son tems; on faisoit de même six relais. Il dit, *ch. 9.* qu'il a vu plusieurs années dans la meute du Roi jusqu'au nombre de trente chiens découplés ou laissés courre, n'y ayant qu'un seul valet de chien devant eux qui tenoit deux houffines en ses mains, suivant celui qui laissoit courre avec son limier qui chassoit de gueule, en renouvelant de voies lancer le cerf & sonner pour donner les chiens qui pourtant ne passioient pas que le valet de chien ne se fût détourné à droit ou à gauche, & qu'il n'eût laissé tomber ces houffines à terre, ou au-moins fort bas. Du tems de *Salnove* on menoit donc à la chasse environ 60 chiens, puisqu'il y en avoit trente de meute, & six relais qui ne doivent pas moins être que de cinq ou six chiens chacun. Ligniville dit que le nombre de vingt-cinq chiens suffit pour forcer ce qu'ils ameurent & chassent.

Le même dit aussi avoir dressé & ajusté des meutes de cinquante à soixante chiens par les regles de *venerie* qui étoient très-bien au commandement & obéissans à la voix des veneurs.

Toutes les meutes bien dressées dont il parle, n'étoient que de cinquante à soixante chiens, entre autres celle de M. le prince de Conti, & celle du cardinal de Guise, qu'il avoit vues les premières, & qui chassoient si juste qu'elles prenoient par tout pays un cerf. Les meutes de M. de Soissons & de M. le duc de Vendôme, qui avoient été dressées par messieurs de S. Cer, & M. de Carbignac, veneurs d'Henri IV. prenoient quelquefois 50 à 60 cerfs sans en manquer un.

Il a vu en Angleterre les chiens de sa majesté britannique prendre un cerf qui se méloit avec plus de 2 ou 300 dains, & avec plus de 100 cerfs, desquels les chiens le séparoient partout, & pas un chien ne tournoit au change. Ils séparoient l'animal qu'ils chassoient également à vûe, comme par les voies.

Avec les mêmes chiens, il a vu le lendemain attaquer un dain, le chasser, se mêler avec des hardes de cerfs & de dains, le séparer partout, & le prendre.

Ils chassoient tous les jours, hors le dimanche, le cerf ou le dain. Ils ne faisoient point de relais; on attaquoit avec toute la meute, sans en manquer un. Ils avoient la précaution en Angleterre de les faire porter où le roi vouloit chasser, dans des carrosses faits exprès; on les rapportoit de même. Les veneurs en Angleterre, n'alloient point aux bois pour y détourner le cerf; ils ne s'appliquoient point à avoir les connoissances du pié, ni des fumées, & ne se servoient point de limiers; ils menaient leur meute dans les parcs; attaquoient un cerf ou un dain dans les hardes d'animaux, où le gros des chiens tournoit les autres, s'y rallioient & ne se séparoient plus.

Le roi Jacques demanda à Henri IV. de lui envoyer des plus habiles de ses veneurs, pour montrer aux siens les connoissances du pié du cerf, & la maniere de le détourner & le laisser courre avec le limier, afin qu'il pût courre dans les forêts de ses états, & plus dans des lieux fermés comme ses parcs, où jusque-là il avoit toujours couru, & n'avoit pu connoître les cerfs qu'en les voyant. Le roi y envoya messieurs de Baumont, du Moustier, & quelques valets de limiers: depuis de S. Ravy & plusieurs autres bons chasseurs, y sont allés.

Les veneurs que Ligniville a connus en Angleterre, étoient des plus habiles pour dresser des meutes; il en fait un grand éloge, & si les jeunes veneurs faisoient quelques fautes volontaires, ou par ignorance, que le roi en eût connoissance, il donnoit aussitôt des ordres pour y remédier. Il assure avoir beaucoup appris en ayant vu chasser la meute du roi d'Angleterre pendant 4 ou 5 mois, avec tout l'ordre & les regles de chasses possibles, & que les veneurs anglois distinguoient le cerf qu'ils avoient attaqué, quand

B B R b b b ij

il se mêloit dans des hordes d'autres cerfs, à ne s'y pas tromper.

Salnove, *ch. ix.* dit que la meute du roi étoit de chiens blancs, qui étoient d'une sagesse & hardiesse admirables; que dans les forêts de S. Germain, de Fontainebleau & de Mouceaux, où il y avoit une quantité de cerfs innombrable; ils chassoient un cerf quatre ou cinq heures. Quand il se mêloit avec 5 ou 600 cerfs, ils le séparoient, le maintenoient parmi tout ce change jusqu'à ce qu'ils l'eussent porté par terre.

Aucun auteur n'a écrit avec tant de détail pour former de bons veneurs & dresser les meutes, que M. de Ligniville: ce qu'il en dit est très-instructif.

Pour faire une bonne meute, il observoit de n'avoir que 50 à 60 chiens, tous du même pié. Quand il avoit un chien qui étoit trop vite, qui avoit toujours la tête bien loin devant les autres, il lui faisoit mettre un collier avec trois plates longues trainantes, sur lesquelles le chien en courant mettoit les piés de derrière; il lui faisoit baisser le col, & arrêtoit sa grande vitesse, & le faisoit aller du même pié que les autres. Il y en a eu a qui l'on a mis des colliers de plomb de trois à quatre livres; mais cela fatigue trop un chien (j'adopterois plutôt la plate longue). Quand un chien coupoit par ambition pour être à la tête, il ne le gardoit pas dans sa meute; il vouloit que ses chiens chassassent toujours ensemble: pour peu qu'il remarquât qu'ils fissent une file, il faisoit arrêter la tête, & attendoit les autres jusqu'au dernier, cela arrive souvent dans la chasse, comme quand le maître étoit éloigné, ou à attendre un relais qui avançoit. Il vouloit que les veneurs fussent toujours collés aux chiens, sans les presser; quand les chiens étoient à bout de voie à un retour, ils remarquassent s'il n'y en avoit pas quelqu'un qui trouvat le retour plutôt que le gros de la meute, & qui s'en allât; pour lors il envoyoit l'arrêter jusqu'à ce que tous fussent ralliés. Il y a des chiens qui sentent la voie double, qui ne se donnent pas la peine d'aller jusqu'au bout du retour, qui abregent par ce moyen, & s'en vont seuls. Mais pour faire de belles chasses il faut que tous les chiens soient ensemble, ils en chassent bien mieux & à plus grand bruit; & jamais ne chassent si bien quand ils sentent la voie foulée par d'autres qui sont devant eux, cela les décourage. Le veneur étant bien à ses chiens, remarque quand le cerf est accompagné, les bons chiens balancent, les timides demeurent; c'est pour lors qu'il doit les laisser faire, sans trop les échauffer, ni intimider, jusqu'à ce que le cerf soit séparé du change, ce qu'il remarquera à ses bons chiens qui renouvellent de gaieté, & crient bien micux.

Si le cerf étant accompagné, pousse le change & fait un retour, les chiens qui ne sont point encore sages percent en avant, & emmenent les autres; mais le veneur attentif au mouvement de ses chiens, observera que les bons chiens tâtent les branches, pissent contre, si on ne les anime pas trop, croyant que le cerf perce; vous les verrez revenir chercher la voie de leur cerf. Pour lors il faut envoyer rompre les chiens qui s'en vont en avant après le change. Pendant ce tems vous retournez dans vos voies juste, jusqu'à ce qu'avec vos bons chiens vous ayez trouvé la voie, ou ayez relancé. Quand vos chiens sont bien juste dans le droit, vous les arrêtez pour attendre qu'on vous rallie ceux qui ont tourné au change; & quand tout est bien rallié, vous laissez chasser vos chiens bien ensemble; on les appuie; on parle aux bons; on sonne: cela fait la chasse belle, & accoutume les chiens à chasser ensemble, les rend obéissans, les fait sages, & les dresse. Les vieux & les bons apprennent aux jeunes, à bout de voie, à retourner dans les chemins, routes ou plaines; à

mettre le nez à terre pour être juste à la voie. Je dis que les vieux apprennent aux jeunes, c'est quand la meute est à bout de voie, les vieux retournent la chercher dans les chemins, mettent le nez à terre & crient, les jeunes vont à eux; apprennent que quand on est à bout de voie il faut retourner pour la retrouver, l'ayant vu faire aux bons chiens, & dans les routes ou chemins qu'un cerf aura longé, les vieux s'en rabattent, chassent & crient, les jeunes mettent aussi le nez à terre, & s'accoutument à chasser dans tous les endroits, & se forment ainsi.

Il faut une distance convenable pour parler & appuyer les chiens, les tenir en obéissance, les faire chasser ensemble; ne jamais attendre qu'ils soient trop éloignés; il les faut tenir dans la justesse de *venerie*; ne les pas trop presser; les appuyer à côté de la voie. Si les veneurs vont dans la voie du cerf, ils courent risque de passer sur le corps des derniers chiens, de les rouler & de les estropier (ce que j'ai vu arriver); & les chiens qui viennent derrière dans la voie, ne chassent plus avec le même plaisir, sentant la voie foulée par les cavaliers.

Il faut observer que quand on découple la meute dans la voie du cerf, il y faut être bien juste; car au-dessus ou au-dessous, les chiens s'en vont de fougue, sans voie, & attaquent tout ce qui leur part, & l'on a de la peine à les y remettre. Cela fait le commencement d'une vilaine chasse, les veneurs ne se doivent mettre à la queue de leurs chiens qu'après que le dernier sera découpé.

Ligniville dit qu'il a été plus de dix ans à avoir peu de plaisir à la chasse, pour trop mettre de jeunes chiens dans sa meute, & qu'il s'en revenoit souvent sans rien prendre. Le tems, l'expérience & l'exercice lui ont dessillé les yeux; depuis il n'en a mis que ce que la nécessité exige, & lesquels ont été mieux dressés & ajustés à ceux du petit nombre: la quantité nuit beaucoup.

Il en mettoit tous les ans la sixième partie de sa meute; dans une meute composée de 60 chiens, il en mettoit 10 de la même taille, même face & même vitesse.

Il dit encore que pour forcer un cerf il falloit science de veneur & force de chiens; qu'il ne faut pas laisser soustraire sa meute en donnant par trop les chiens, sous espérance d'avoir force jeunesse à mettre au chenil; ne jamais se défaire de la tête de la meute, ni des chiens de confiance: il faut peu de chose pour mettre une meute en désordre. Il faut l'âge, la vie, le soin & le travail d'un vrai bon veneur pour la rendre excellente.

Il ajoute qu'il faut exercer les chiens deux ou trois fois la semaine; que ceux qui ont besoin de repos doivent être à la discrétion du veneur; combien de jours de repos il leur faut pour être en corps raisonnable, pour avoir force, haleine & sentiment dans les chaleurs. S'ils sont par trop défaits, ils n'ont pas assez de force; s'ils sont trop pleins, ils manquent d'haleine & de sentiment.

*Des lices ouvertes pour en tirer race.* Si vous voulez avoir de beaux chiens, dit Fouilloux, *ch. vij.* ayez une bonne lice qui soit de bonne race, forte & proportionnée de ses membres, ayant les côtés & les flancs grands & larges. Pour la faire venir en chaleur; prenez deux têtes d'aux, un demi rognon du dehors d'un castor, avec du jus de cresson alénois, une douzaine de mouches cantharides; faites bouillir le tout ensemble dans un pot tenant une pinte, avec de la chair de mouton, & faites-en boire deux ou trois fois en potage à la lice, elle deviendra en peu de tems en chaleur, & faites-en autant au chien pour le réchauffer; il faut tâcher de la faire couvrir s'il est possible, dans le plein cours de la lune. Le même auteur prétend, que si l'on donne pendant neuf



jours à une lice qui n'a point encore porté, neuf grains de poivre dans du fromage, elle ne deviendra point en chaleur. Dans toutes les portées, il y aura des chiens qui ressembleront à celui par lequel la lice aura été couverte la première fois; si c'est un mâtin, levrier, basset, &c. toutes les portées en tiendront un peu. Il faut observer de donner à la lice un jeune chien, plutôt qu'un vieux; les jeunes chiens en seront bien plus légers & plus vigoureux. Il ne faut pas baigner les lices dans le tems de leur chaleur, cela leur est contraire, leur glace le sang, leur donne des rhumatismes, des tranchées & autres maladies. Quand les lices sont pleines, il ne faut pas les mener à la chasse, mais les laisser en liberté dans une cour; quand elles ont conçu, elles sont ennuyées, dégoutées; il leur faut faire du potage, au-moins une fois le jour. Il ne faut pas faire couper une lice quand elle est en chaleur, elle seroit en danger de mourir, & autant qu'il est possible, qu'elle n'ait point rapporté quand on la coupe: en le faisant, il faut prendre garde de couper les racines. Quinze jours après sa chaleur, elle est bonne à couper, quand même elle auroit été couverte, mais le plus sage est qu'elle ne l'ait point été. On ne doit tenir, selon *Salnove*, *ch. xv.* dans une meute de cinquante à soixante chiens, que cinq ou six lices ouvertes, que l'on appelle *portières*; on ne doit s'en servir que pour porter des chiens. Elles doivent être choisies hautes, longues & larges de coffre, qu'elles soient de bonne & ancienne race, & de vrais chiens courans sans aucun défaut. Pour en être plus assuré, il faut que celui qui a le gouvernement des chiens tienne un état généalogique de tous ceux qui sont dans la meute, afin de mieux connoître les races; savoir si dans les portées d'où elles sont, il n'y en a point qui tombent du haut-mal, ou qui soient sujets à la goutte, querelleurs, pillars, méchants, obstinés à la chasse, &c. & ne tirer race que de ceux où l'on ne connoit aucun défaut. Avec ces précautions, on ne peut avoir que de beaux & de bons chiens. Pour faire devenir la lice en chaleur, on peut lui donner deux ou trois fois une omelette avec de l'huile de noix, une demi douzaine d'œufs, & de la mie-de-pain de froment, à laquelle étant presque tuite, on ajoutera une douzaine de mouches cantharides; & si c'est une lice qui n'ait jamais porté, on ne la provoquera point par ce moyen à la chaleur, qu'elle n'ait quatorze à quinze mois, âge où elle peut porter de beaux chiens & les nourrir. Néanmoins si elle devient plutôt en chaleur d'inclination d'un mois ou deux, vous ne laisserez pas de la faire couvrir, & non pas devant qu'elle ait passé sa plus grande chaleur; vous la tiendrez enfermée pour empêcher qu'elle ne soit couverte par d'autres chiens, que par celui que vous lui destinez.

*Salnove* est à cet égard du sentiment de Fouilloux; il a remarqué que toutes les portées jusqu'à la troisième, tiennent de la première. Si vous avez la curiosité de conserver les couleurs de poils dans votre meute, il faut tenir la lice dans un endroit où elle ne voie que des chiens de la couleur que vous demandez. Il faut que sa plus grande chaleur soit passée pour la faire couvrir, afin qu'elle retienne mieux; vous devez choisir l'un de vos meilleurs chiens, l'un des plus beaux, des mieux faits, des plus vigoureux, criant bien & de bonne race. Si c'est une lice qui n'ait jamais porté, il la faudra tenir avec un couple dont vous lui aurez bridé la gueule, pour l'empêcher de vous mordre vous & le chien, autrement elle auroit de la peine à souffrir celui-ci. Si l'un d'eux étoit ou plus petit, ou plus grand, il le faudroit soulager au besoin, en choisissant un lieu ou plus haut ou plus bas. Mais si c'est une lice qui ait déjà porté, il suffira que vous la fassiez enfermer avec le chien, fai-

fant observer par la fente de la porte ou par une fenêtre, pour être assuré qu'elle est couverte, & il faut qu'elle le soit jusqu'à deux fois; vous la tiendrez ensuite enfermée comme auparavant, jusqu'à ce qu'elle soit tout-à-fait refroidie; vous jugerez qu'elle le fera, quand vous lui verrez le bouton entièrement retiré comme avant sa chaleur; cela étant vous la remettrez avec les autres dans le chenil & la pourrez faire chasser, jusqu'à ce que ses mamelles grossissent & s'avalent; mais avant cela, vous connoîtrez qu'elle est pleine par la dureté du bout de la mamelle; c'en est aussi une marque certaine si elle bat les chiens, & qu'elle ne puisse les souffrir. Lorsqu'elle sera avalée, vous la ferez du chenil pour la mettre en liberté. Il la faut bien nourrir de potage & de lait, quand il en sera besoin lui donner du pain de froment, & non de seigle qui relâche; si elle est dégoutée, donnez-lui du lait récemment tiré. *Salnove*, *ch. xv.*

Voici ce que Charles IX. dit sur le même sujet. Il faut être curieux de choisir une lice qui soit grande de corps, qui ait le coffre large, le jarret droit, le poil court & gros, sans être gras, qu'elle soit harpée, & ait l'échine large. Il faut que le chien qui doit la couvrir soit semblable, d'autant que les petits tiendront toujours du père & de la mère; il faut aussi qu'ils ayent le nez bon & soient vites. Après avoir choisi chiens & lices de pareille beauté & bonté, il faut les accoupler ensemble.

Pour faire entrer une lice en chaleur, afin d'en avoir plus promptement de la race, il faut la mettre & tenir avec des lices en chaleur, l'enfermer dans un tonneau qui soit barré afin qu'elle n'en puisse sortir; il faut au-travers des barreaux lui montrer de petits chiens, les lui faire sentir; si malgré tout cela elle ne devient point en chaleur, il faut faire couvrir d'autres lices devant elle, & alors elle ne tardera pas à être en chaleur. Quand elle y sera, il faut attendre qu'elle commence à se refroidir pour la faire couvrir, car dans sa grande chaleur, elle ne tiendrait pas; il ne la faut faire couvrir que deux fois, & depuis qu'elle est couverte il la faut laisser en liberté, car la nature lui a bien donné le jugement, que pour conserver ce qu'elle a créé dedans son corps, elle se garde soigneusement; vous diriez qu'elle est gouvernée par quelque raison; jamais elle ne s'allonge & s'efforce de peur de se blesser; si elle est obligée de passer par quelque endroit étroit & mal aisé, elle se ménage & se conserve fort curieusement. Pour la nourriture, si on lui donne son saoul à manger, elle ne se portera pas bien; le bon traitement l'engraisseroit de sorte qu'elle ne pourroit aisément faire ses petits, elle les rendroit morts ou en mauvais état; au contraire, il n'y a point de danger de la tenir un peu maigre. Il ne faut pas lui donner de potage salé ni de viande crue, car cela la feroit avorter; c'est pourquoi on ne donne jamais la curée aux lices pleines; on reconnoît qu'une lice l'est, quand les mammelles se nouent, le coffre s'élargit, & que le ventre s'abaisse; cela ne s'aperçoit que quinze jours après qu'elle a été couverte.

M. de Ligniville s'étend peu sur cet article: voici ce qu'il en dit. Il demande que la lice ait le rable fort gros, la chair dure & les côtés ouverts, sans avoir le ventre avalé, les flancs larges qui proviennent des côtés ouverts, comme lévriers & tous chiens harpés qui en sont plus vites & ont plus de force & de reins que les autres. Il faut que le chien & la lice aient quatre qualités pour en tirer race. Ces qualités sont, un sentiment exquis, la voix belle, de la vitesse, & beaucoup de force.

M. de la Briffardière ne dit rien de plus. Les lices portent soixante-trois à quatre jours plus ou moins, & sont jusqu'à douze petits; ce qui n'est pas

à souhaiter, car dans cette grande quantité ils ne sont jamais si beaux, si grands, si bien formés, que quand il y en a la moitié de moins.

L'on observe aujourd'hui une partie de ce qui est dit ci-dessus, pour le choix & les qualités du chien & de la lice. On laisse à la nature le soin de mettre cette dernière en chaleur: sitôt qu'elle y est, & que les chiens vont après, on la sépare; & au bout de 12 jours, on lui donne le chien destiné pour la couvrir; le surlendemain on la fait couvrir par le même chien une seconde fois. (Il y a bien des meutes où on ne les fait couvrir qu'une fois, & elles retiennent de même.) On laisse toujours un jour entre les deux couvertures; on laisse aussi reposer le chien une chasse après qu'il a couvert la lice. Quand celle-ci paroît pleine, on l'envoie au chenil destiné pour cela. On observe aussi de ne point faire couvrir une jeune lice à sa première chaleur; on attend à la seconde; elle est alors bien plus formée, & mieux en état de porter; & les chiens qui en sortiront seront bien plus beaux & plus vigoureux. Il arrive aussi qu'une lice qui devient en chaleur à un an ou quinze mois, si elle est couverte & qu'elle ait une portée, cela l'effile, la rend foible & délicate pour toujours. Il ne faut pas faire couvrir les lices par de vieux chiens; passés six ans ils n'y sont plus propres. On doit choisir le chien bien sain, sur-tout qu'il ne tombe point du haut mal; ne pas lui faire couvrir trop jeune de lice; à deux ans il est dans sa force; avant ce temps, cela l'effilerait. Il faut laisser passer une chaleur après que la lice aura mis bas, avant de la faire recouvrir, afin qu'elle ait le tems de se rétablir.

Phœbus dit que les lices viennent en chaleur deux fois l'an, qu'elles n'y viennent que quand elles ont au-moins un an; que leur chaleur dure vingt-un jours, quelquefois vingt-six; que si on les baigne dans une rivière, elles seront moins de tems en chaleur; ce qui, comme le remarque *Fouilloux*, leur est très-contraire; qu'elles portent neuf semaines, &c.

Une lice coupée chaffe toujours, & dure autant que deux lices ouvertes dont on tire des portées.

Si l'on veut faire couler une lice, il faut la faire jeuner un jour, & lui donner, mêlé avec de la graisse, le lait de thymale; toutesfois cela est périlleux, si les chiens sont formés. Le suc de sabine dans du lait donné le matin à jeun à la lice, pendant deux ou trois jours de suite, fait le même effet. On les fait couler aussi en leur donnant le matin du plomb à lievre dans un verre d'huile.

Si l'on ne veut pas qu'une chienne nourrisse, on peut lui faire perdre le lait avec de l'eau de forge, dans laquelle les maréchaux éteignent le fer rouge & leurs outils, en lui frottant matin & soir le bout des mamelles avec cette eau pendant huit jours. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience.

*Du soin qu'on doit avoir des lices lorsqu'elles sont leurs chiens, & quand elles les nourrissent, & des soins que demandent les petits.* Quand on s'apperçoit (*Charles IX. ch. xiiij.*) que la lice veut mettre bas, il faut que ceux qui en ont soin, soient attentifs à ce que les petits sortent les uns après les autres sans se lever, jusqu'à ce que le dernier soit sorti. Or quand la lice est délivrée, il faut lui changer sa nourriture, lui en donner plus qu'auparavant & de meilleure, comme potages, viandes, & autres choses qui la peuvent engraisser & rétablir. Si elle a plus de chiens qu'elle n'en peut nourrir, il faut ne lui en laisser que trois, & donner les autres à d'autres chiennes qui aient des petits du même âge, sur-tout des levrettes, si l'on peut en avoir; elles sont meilleures pour cela que les autres, pour deux raisons; 1°. à cause de leur grandeur & force, ce qui fait qu'elles ont plus de lait que les chiennes plus petites, & plus d'étendue;

de sorte que les petits sont plus à leur aise. 2°. c'est que les chiens qui en sont nourris retiennent la vitesse du levrier. Pour faire que lesdites levrettes ou autres chiennes, à qui l'on veut faire nourrir d'autres petits, ne fassent difficulté de les recevoir au lieu des leurs, il en faut tuer un & froter de son sang ceux que vous mettez sous cette nourrice; en les voyant ainsi couverts du sang du leur, elle les léchera, & les prendra comme si elle en étoit la vraie mere. (Aujourd'hui on n'est plus dans cet usage. On mêle avec les petits de la matine les étrangers qu'on veut qu'elle nourrisse; on reste auprès, on les remue ensemble, afin qu'ils prennent l'odeur des siens qu'on lui ôte à mesure qu'elle s'accoutume avec les autres sans leur faire du mal.) Il y a des lices qui à force de lécher leurs petits, les mangent; & si on le craint, il faut les emmuser quand on les quitte, jusqu'à ce qu'on revienne auprès d'elles pour les faire manger. Ce danger n'est plus à craindre au bout de neuf jours. On doit laisser teter les petits pendant deux mois. Le lieu où l'on tient la lice tant qu'elle a ses petits, doit être chaud, sans feu; si on peut les mettre au bout d'une écurie ou étable à vache, ils y seront bien sur-tout en hiver; mais il faut leur faire faire une séparation avec des clayes, de peur que les animaux n'en approchent & ne les écrasent. Cette chaleur est douce & tempérée.

Les lices qui mettent bas au mois de Janvier, ont communément des chiens plus beaux que les autres, parce que tandis qu'il fait froid, ils demeurent toujours sous la mere qui les en garantit; vient ensuite le printemps, &c.

Les petits chiens, dit Phœbus, naissent aveugles, & ne voient clair qu'au bout de neuf jours; ils commencent à manger au bout d'un mois; il faut ne les retirer de dessous leurs meres, qu'au bout de deux; leur donner du lait de chevre ou de vache avec de la mie de pain matin & soir; pour le soir, on peut leur donner, à cause que la nuit est froide, de la mie de pain trempé avec du bon bouillon gras, & les nourrir ainsi jusqu'à ce qu'ils aient six mois; alors leurs dents de lait étant tombées, on peut leur apprendre à manger du pain sec avec de l'eau peu à peu, car les chiens nourris de graisse & de soupe depuis les six premiers mois, sont de mauvaise garde, & n'ont pas aussi bonne haleine que quand ils vivent de pain & d'eau.

Il y a, au rapport de *Fouilloux, ch. viij.* des saisons où les petits chiens sont difficiles à élever. Ordinairement ils sont sans force & sans vigueur, quand ils naissent sur la fin d'Octobre, à cause de l'hiver qui commence à regner, & parce qu'alors les laitages dont on les nourrit n'ont pas une bonne qualité. Une autre mauvaise saison est en Juillet & Août, à cause des grandes chaleurs, des mouches & des puces qui les tourmentent. La vraie saison est en Mars, Avril & Mai, que le tems est tempéré, que les chaleurs ne sont pas fortes, & que c'est le tems que la nature a marqué principalement pour la naissance des animaux sauvages, ainsi que des vaches, des chevres, des moutons, &c. Si une lice met bas en hiver, il faut prendre un muid ou une pipe bien sèche, la défoncer par un bout, puis mettre de la paille dedans; coucher le muid ou pipe en quelque lieu où l'on fasse ordinairement bon feu, & mettre le bout défoncé du côté de la cheminée, afin qu'ils aient la chaleur du feu. Il faut que la mere soit bien nourrie de bons potages de viande de bœuf & de mouton, pendant qu'elle allaite. Quand les petits commenceront à manger, il faut les accoutumer au potage qu'on ne salera point, mais dans lequel on mettra beaucoup de sauge & d'autres herbes chaudes; & si l'on voyoit que le poil leur tombât, il faudroit les froter d'huile de noix & de miel mêlés

ensemble, en les tenant proprement dans leur tonneau, & changeant leur paille tous les jours. Quand ils commenceront à marcher, il faut avoir un gros filet lassé à mailles de presse, & attaché avec un cercle au bout du tonneau, pour les empêcher de sortir, de peur qu'on ne leur marche sur le corps; & leur donner à manger souvent & assez dans leur tonneau. Ceux qui naissent en été, doivent être mis en lieux frais où les autres chiens n'ailent pas; on doit mettre sous eux quelques clayes ou ais avec de la paille par-dessus qu'il faut changer souvent, de crainte que la fraîcheur de la terre ne leur fasse du mal. Il faut les placer dans un endroit obscur pour qu'ils ne soient pas tourmentés des mouches; on doit aussi les frotter deux fois la semaine au moins avec un mélange d'huile de noix & de safran en poudre, ce qui fait mourir toutes sortes de vers, fortifie la peau & les nerfs des chiens, & empêche que les mouches, puces & punaises ne les tourmentent. On peut aussi frotter la lice de même, en y ajoutant du suc de cresson sauvage, de peur qu'elle ne porte des puces à ses petits: quand ceux-ci auront trois semaines, il leur faut ôter un nœud ou deux de la queue avec une pelle rouge sur une planche. Quand ils commenceront à boire & à manger, il leur faut donner du bon lait pur tout chaud, soit de vache, de chevre ou de brebis. On ne doit les mettre aux villages qu'à deux mois pour plusieurs raisons, dont la première est que plus ils tettent, plus ils tiennent de la complexion & du naturel de la mere; & ceux qui seront nourris par leur mere propre, seront toujours meilleurs. L'autre raison est que, si vous les séparez avant deux mois, ils seront frileux, étant accoutumés à être échauffés par la mere.

Les anciens ont prétendu qu'on connoissoit les meilleurs chiens en les voyant tetter; que ceux qui tettent le plus près du cœur sont les plus vigoureux, parce que le sang est en cet endroit plus vit & plus délicat. D'autres ont dit les reconnoître dessous la gorge, à un certain signe du poil, en forme de poireau; les bons en ont un nombre impair, les mauvais un nombre pair; il y en a qui ont regardé deux ergatures aux jambes de derriere, comme un mauvais signe, une ou point comme une bonne marque. D'autres veulent que les chiens qui ont le palais noir soient bons; que ceux qui l'ont rouge soient mauvais, & que s'ils ont les naseaux ouverts, cela prouve qu'ils sont de haut nez. Un auteur assure que pour connoître les meilleurs chiens d'une portée, il faut les ôter de dessous leur mere, & les éloigner de leur lit; & que ceux qu'elle reprendra les premiers pour les y reporter, seront assurément les meilleurs. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont les oreilles longues, larges & épaisses, le poil de dessous le ventre gros & rude sont les meilleurs; Fouilloux assure l'avoir éprouvé.

Quand les petits chiens auront été nourris deux mois sous la mere, qu'on verra qu'ils mangeront bien, il les faut envoyer au village, en quelque lieu qui soit près des eaux, & loin des garennes. S'ils manquoient d'eau, quand ils viendroient en force, ils pourroient être sujets à la rage; parce que leur sang seroit sec & ardent; & s'ils étoient près des garennes, ils pourroient se rompre & s'échapper après les lapins.

On doit les nourrir aux champs de laitage, de pain, & de toutes sortes de potages, cette nourriture leur est beaucoup meilleure que celle des boucheries, d'autant plus qu'ils ne sont point enfermés, & qu'ils sortent quand ils veulent, qu'ils apprennent le train de la chasse, mangent de l'herbe à leur volonté, s'accoutument au froid, à la pluie, en courant après les animaux privés nourris parmi eux. Au contraire, si on les nourrissoit aux boucheries, le sang & la chair

les échaufferoient tellement, que quand ils seroient grands dès les deux ou trois premières courses qu'ils seroient à la pluie, ils se morfondroient, deviendroient plutôt galeux, seroient sujets à la rage, & à courir après les animaux privés pour en manger le sang, sans apprendre ni à quêter, ni à chasser en aucune maniere.

On doit retirer les petits chiens du village à dix mois, & les faire nourrir au chenil tous ensemble, afin qu'ils se connoissent & s'entendent. Il y a une grande différence entre une meute de chiens nourris ensemble & de même âge, & une de chiens amassés; après que vous les aurez retirés au chenil, il leur faut pendre des billots de bois au col, pour leur apprendre à aller aux couples.

Le pain qu'on leur donne, doit être un tiers d'orge, un tiers de seigle, & un tiers de froment; ce mélange les entretient frais & gras, & les garantit de plusieurs maladies. Le seigle seul les relâcheroit trop, le froment seul les constiperoit; en hiver on leur donnera des carnages, principalement à ceux qui sont maigres & qui courent le cerf, mais non à ceux qui courent le lievre. Les meilleures chairs & celles qui les remettroient le plutôt sont celles de cheval, d'âne, de mulet. On peut mêler quelquefois un peu de souffre dans leur potage pour les échauffer.

Voici ce que dit à ce sujet Charles IX. c. xiv. & xv. après que les petits chiens ont têté deux mois, il les faut tirer de dessous la mere, & les mettre dans un endroit où ils soient bien nourris de pain de gruau, lait & autres choses semblables, sans qu'ils en aient faute; on doit les laisser en liberté dans la maison d'un laboureur; & afin qu'ils s'accoutument au chaud & s'endurcissent les piés, il faut que le laboureur qui les a en garde, les mene avec lui quand il va aux champs; jusqu'à l'âge de six mois ils ne pensent qu'à jouer; mais quand ils entrent au septieme, on ne doit point les perdre de vue, de peur qu'ils ne chassent les lapins, les lievres, & autres animaux sauvages, ce qui ne peut leur servir de rien; mais au contraire ils s'effilent, n'étant point encore assez formés.

Quand le laboureur les a nourris jusqu'à huit mois; comme il est dit ci-dessus, il faut qu'il les change de façon de vivre, & qu'il leur donne du pain tout sec, le meilleur qu'il peut trouver. Depuis cet âge jusqu'au bout de l'an qu'ils doivent demeurer chez lui, il est besoin qu'il leur attache des bâtons au col pour les apprendre à aller au couple, & qu'il les mene parmi le monde & les animaux, afin qu'ils ne soient point hagards quand ils entrent au chenil.

Dès que les chiens ont un an accompli, il est nécessaire de les tirer d'avec le laboureur, & s'il y a quelque gentilhomme qui ait une meute de chiens pour lievres, on doit les lui donner, & laisser pour quatre mois, car il n'y a rien qui leur fasse sitôt le nez bon que de chasser avec de bons chiens; ils apprennent à requêter, & d'autant que le sentiment d'un lievre n'est si grand que celui du cerf, & qu'il ruse plus souvent, cela leur fait le sentiment meilleur, plus délié & plus subtil; il faut que le gentilhomme les fasse chasser avec sa meute deux fois la semaine, qu'il les tienne sujets & obéissants, & pour ce faire, qu'il ait quelques valets de chiens à pié avec la gaulle, qui les fassent tirer où ils entendent sonner. Il faut aussi ne jamais sonner à faute, c'est-à-dire, que la bête ne soit passée, ou que ce ne soit pour faire curée; car cela leur seroit perdre toute créance.

Tandis que le chien est chez le gentilhomme, on doit le nourrir de pain sec, & le bien traiter de la main, ce qui lui profite autant que toute autre nourriture: l'endroit où on le tient doit être souvent re-



nouvellement de paille fraîche, & tenu proprement. Après qu'il aura demeuré quatre mois chez le gentilhomme, il l'en faut tirer & le mettre au chenil. Il n'appartient à nul de nommer *chenil* le lieu où l'on met les chiens, qu'à celui qui a meute royale de chiens, qui peut prendre le cerf en tout tems sans autre aide que de ses chiens.

Salnove, *ch. xvj.* dit à-peu-près la même chose sur les lices & les jeunes chiens; seulement il ajoute qu'il faut mettre peu de paille les deux ou trois premiers jours après la délivrance de la lice, de peur que le trop ne fit épouffer les petits, & qu'on doit les changer tous les jours de paille pour les garantir des puces & de la galle; que s'ils en étoient atteints, il faudroit les frotter d'huile de noix & de lait chaud. Quand la lice est en travail, on doit lui donner du potage, du lait, & même des œufs frais; s'il étoit long, lui faire avaler seulement les jaunes, retirer le premier chien de dessous elle, & ainsi des autres, de crainte qu'elle ne les étouffe pendant son travail. Pour la première portée, il faut demeurer près de la lice deux ou trois jours, afin d'empêcher qu'elle ne tue ses petits par imprudence ou par malice, ou qu'elle ne les mange; car si elle prenoit cette mauvaise habitude, il seroit ensuite mal-aisé de l'en empêcher; si cela arrivoit, il faudroit la faire couper pour s'en servir à la chasse.

Pour les petits que vous mettez sous la matine, il faut observer ce qui est dit dans Charles IX. avoir un état bien en règle de la couverture, du nom du pere & de la mere, du jour de leur naissance, du nombre des mâles, & de celui des femelles, afin que la race s'en connoisse à l'avenir, & aussi pour sçavoir quand il les faudra retirer de dessous la mere pour les sevrer, le tems qu'il les faudra faire nourrir chez le laboureur, quand il faudra les en retirer pour les mettre au chenil; & quand on voudra en tirer race, vous en sçachiez l'âge, ainsi que pour les faire couvrir à-propos, & qu'ils ne soient pour cela ni trop jeunes, ni trop vieux, ce qui ne doit être qu'à deux ans pour les mâles, plutôt cela les affoiblirait; & passé quatre ans ils seroient des chiens sans force & sans vigueur; il faut donner aux petits chiens pendant cinq à six jours du lait sortant du pis de la vache, ou bien le faire chauffer, afin de leur empêcher les tranchées qui ne manqueraient pas de venir sans cette précaution, ce qui pourroit les faire maigrir. Lorsque vos petits auront un mois, vous leur donnerez deux fois le jour du lait, ou une fois seulement, avec un peu de mie de pain; si les meres en ont assez d'ailleurs pour les tenir en bon état: sinon, vous les sevrerez à six semaines, après quoi il faudra les tenir encore un mois au-moins chez vous, pour les accoutumer à manger du potage de lait que vous leur donnerez, pour les rendre plus forts, avant que de les faire nourrir chez le laboureur.

*Éverer ou énerver les chiens.* Pour faire cette opération, il faut un rasoir ou un bistouri bien tranchant, un poinçon fort aigu, ou une petite branche de bois en forme de fossé. On fait prendre le chien ou la chienne (car cette opération leur est commune) avec une couple, on lui ouvre la gueule, dans laquelle on passe un mouchoir qu'on tient des deux côtés pour la maintenir ouverte; on prend la langue avec la main qui doit être enveloppée d'un mouchoir; pour que la langue ne glisse point pendant l'opération, on la renverse pour voir & sentir un petit nerf long comme la moitié du petit doigt, & gros comme un ferret d'aiguillette, formé comme un ver, ayant les deux bouts pointus. C'est ce corps qui pique le chien lorsqu'il est ému par le tang qui bout dans ses veines lors de l'accès de la rage, de sorte qu'il croit qu'il sera foulagé toutes les fois qu'il appuyera ce nerf ou ver for-

tement contre quelque chose en la mordant. Ce nerf grossit en proportion de l'âge & de l'accès de la rage. Après avoir fait tirer la langue du chien, il la faut tendre le long de ce nerf seulement, pour y passer par-dessous le bout du poinçon, & l'ayant pris, vous l'enlèverez en même tems avec assez de facilité, parce qu'il n'a aucune adhérence, après quoi vous laisserez aller le chien, qui se guérira de sa salive. On fait cette opération à l'âge de trois ou quatre mois; elle prévient tout accident dans les meutes & les chenils, puisque les chiens auxquels on l'a faite, s'ils deviennent enragés, ne mordent jamais, & meurent de la rage, comme d'une autre maladie, cela peut aussi détourner le mal, ou du-moins le rendre plus facile à guérir. Salnove, *c. xvij.*

Phœbus faisoit éverer ses chiens courans.

Gaston de Foix dit qu'il faut ôter un ver que le chien a sous la langue, lui donner après du pain avec de la poudre de chélidoine, mêlés dans de la vieille graisse, ajoutant que cela est contre la rage quand un chien a été mordu. S'il y a plaie, il veut qu'on y applique de la feuille de rhue, du sel, de la graisse de porc, le tout mêlé avec du miel. Claude Gaucher Damartinoy, aumônier de Charles IX. auteur d'un poëme intitulé, *les plaisirs des champs*, dans le chapitre de la chasse, dit qu'il faut faire éverer les chiens quand ils ont atteint quinze mois. Fouilloux sans rien dire de positif sur cela rapporte seulement que plusieurs ont prétendu que ce ver que les chiens ont sous la langue est la cause qui les fait devenir enragés, ce qu'il nie, quoiqu'on dise que le chien éverré est moins sujet à cette maladie. Quoi qu'il en soit, il ne rejette, ni n'approuve cette opération. Nous avons vu ce que pense Salnove à ce sujet. M. de la Briffardière dans son nouveau traité de vénerie, *p. 371*, à l'occasion de la rage, dit que c'est une sage précaution d'énerver les chiens à qui il n'en arrive jamais aucun inconvénient. Elle est si utile, qu'on ne devroit jamais la négliger; car jamais les chiens énervés ne courent, ni ne mordent quand ils sont enragés. On prétend même que les jeunes chiens en viennent mieux, & se tiennent plus gras.

On ne devroit donc jamais mettre des chiens dans des meutes, qu'ils n'eussent été auparavant éverrés. La meute du roi a été gouvernée par un veneur nommé *la Quête*, pendant quarante ans, & il n'est arrivé pendant ce tems aucun accident de rage dans la meute de sa majesté, parce qu'il n'y avoit aucun chien qu'il ne fit éverrer.

Depuis lui on a négligé cette opération, aussi voilà cinq fois que les deux meutes du cerf de S. M. ont été attaquées de la rage. Je me suis trouvé à un voyage de Saint-Leger en 1764, de service pour celui qui a la conduite de l'équipage. J'ai fait énerver toute la meute, qui étoit composée de 82 chiens & 11 limiers, avec l'approbation du commandant; le tems nous apprendra quel en sera le résultat, & autant qu'il y aura des chiens à qui on n'aura pas fait l'opération, je la leur ferai faire, elle n'est suivie d'aucun fâcheux accident; le chien énerve le matin, mange à l'ordinaire du pain le soir. On a toujours dit éverrer, quoique ce soit un nerf & non un ver que le chien a sous la langue. M. de la Briffardière nomme l'opération *énervé*, & ce doit être la vraie dénomination.

Après l'opération, continue Salnove, vous mettez vos chiens chez des laboureurs, qui seront en pays de froment & non de seigle, dont la nourriture ne vaut rien pour de jeunes chiens, parce qu'elle passe trop promptement, & ne nourrit pas assez, pour leur faire le rable large, & toutes les autres parties à-proportion, comme il faut que les chiens courans les aient pour être forts; il ne faut pas non plus qu'ils

qu'ils soient près des forêts ou des garennes, en y chassant ils s'éfileroient ou se feroient prendre par des loups, ou même par des passans. Il faut donc que cette nourriture se fasse où il y ait des pleines, prairies ou pâturages, où l'on nourrisse des vaches, afin que le lait, qui est la principale nourriture des chiens à cet âge, ne leur manque pas. On récompensera le maître pour l'obliger à en nourrir d'autres avec le même soin. Salnove & Charles IX. recommandent, pour rendre les petits chiens plus beaux, de donner aux filles de quoi les rendre jolies. Mais surtout qu'on ne les fasse pas nourrir à des bouchers, cela les rend trop gras, trop foibles, trop pesans, & les accoutume tellement à la chair, que si on ne leur en donne souvent, ils deviennent maigres, sans vigueur, ne voulant pas la plupart du tems manger du pain.

Leur nourriture doit être jusqu'à sept mois, selon le même auteur, de pain de froment mêlé avec du lait, & ensuite de l'orge. L'eau & la paille fraîche ne doivent point leur manquer : à 10 ou 12 mois on les retire pour les mettre au chénil, les accoutumer avec les autres, & les rendre obéissans. Salnove condamne les billots; selon lui la meilleure & plus sûre méthode c'est, après avoir mis dans le chenil les jeunes chiens avec ceux qui sont dressés, de les mener à l'ébat avec eux deux fois le jour, coupler un jeune chien avec un vieux, après avoir choisi les plus doux, les plus patiens, les moins querelleurs, afin qu'ils les souffrent quelques jours se mouvoir & sauter autour d'eux sans les mordre; & qu'il y ait des valets de chiens attentifs pour les déharder, les faire suivre & marcher avec les vieux, en les caressant de tems-en-tems, & lui démantelant les jambes qui se prennent dans les couples; on continuera ainsi sept à huit jours. C'est le tems qu'il faut à un jeune chien pour aller au couple. Les valets des chiens de garde doivent être plus exacts & plus attentifs au chenil quand on a mis de jeunes chiens, jusqu'à ce qu'ils soient accoutumés avec les vieux.

Tout ce que Salnove dit dans ce chapitre des jeunes chiens mis au chenil est en usage aujourd'hui. Cet auteur blâme qu'on nomme, qu'on sonne au chenil. Fouilloux est d'un sentiment contraire. Je crois qu'il est nécessaire que les chiens connoissent la trompe pour se rallier, & pour y venir quand ils sont égarés.

*Usage qui se pratique présentement pour élever les jeunes chiens.* J'ai rapporté le précis de tous les sentimens des auteurs qui ont écrit sur la chasse en françois, sur l'origine des chiens courans, leurs figures, celles des lisses destinées pour rapporter, leurs couvertures; quand elles mettent bas, les soins qu'on doit en prendre, la quantité de petits qu'on doit leur laisser pour les nourrir, du tems qu'on doit les laisser sous leurs meres, ce que l'on doit observer pour les sevrer, pour les accoutumer à manger, le tems qu'il faut les mettre à la campagne chez les laboureurs, celui de les retirer & de les mettre au chenil, & les accoutumer à aller aux couples.

Je vais donner l'usage qui se pratique aujourd'hui pour les meutes du roi.

Sa majesté Louis XV. a fait construire un chenil à Versailles pour les élèves des jeunes chiens; la distribution des logemens, chenils, cours, bassins, ne laisse rien à désirer pour toutes les commodités nécessaires, & chaque âge des jeunes chiens qui n'ont nulle communication les uns avec les autres.

Ce que je croirois à-propos, seroit d'y joindre une basse-cour, & qu'il y eût des vaches & autres animaux pour plusieurs raisons. La première, c'est que les petits chiens que l'on accoutume à prendre du lait au bout de six semaines ou deux mois qu'ils ont tété, l'auroient pur & tout chaud sortant du pis de la vache; on seroit sûr qu'il n'auroit point été baptisé,

Tome XVI.

comme est celui de la plupart des laitières qui l'apportent de la campagne, & qui mêlent celui du soir avec celui du matin. Une seconde raison est que dans l'écurie ou étable où seroient les animaux, je ferois faire au bout une séparation de claie, dans laquelle séparation il y auroit des petits compartimens de treillage pour y mettre les petits chiens de différens âges & leurs nourrices; cette chaleur douce & naturelle se communiqueroit à eux, & pour l'hiver cela seroit un très-bon effet; ils ne maigriraient ni ne dépériraient point comme ils font, la plupart dans les froids qui leur sont très-contraires, rien n'étant plus frileux que les petits chiens, & on seroit à portée de leur distribuer le lait avant qu'il eût le tems de se refroidir.

Quand ils commenceroient à se promener, je leur ferois voir les animaux en rentrant & en sortant, afin de les enhardir à tout, & qu'ils ne fussent ni hagars ni effrayés pour la moindre chose, comme ils le sont tous en sortant du chenil des élèves.

*Nourriture des jeunes chiens.* Le pain qu'on est dans l'usage à-présent de donner aux chiens du roi, est de farine d'orge; je demanderois que pour celui qu'on donne aux petits chiens jusqu'à l'âge de six mois, on fit bluter la farine d'orge avec moitié farine de froment, afin qu'il n'y eût ni son ni paille dans le pain qu'on leur donneroit, pour qu'ils le mangeassent mieux, qu'ils ne trouvaient rien de rude ni piquant à leurs petites gueules & petits gosiers, & qu'ils eussent moins de crainte en mangeant; je leur ferois mettre de la mie de ce pain dans du lait soir & matin, & pendant la journée toujours des petits morceaux de ce même pain dans quelque chose de propre & où ils pussent atteindre pour en manger quand ils auroient faim. Comme ces petits animaux ont l'estomac chaud, & que leur digestion se fait promptement, ils ne souffriroient pas la faim si long-tems, & quand on leur donneroit à manger leur pain trempé dans du lait, ils le mangeroient moins avidement, & n'en prendroient pas à se faire devenir le ventre comme des tambours: ce qui est bien contraire à un chien courant. Salnove dit qu'on leur donnoit autrefois du pain de froment avec du lait jusqu'à sept mois. Je leur donnerois donc, comme il a été dit, le matin, du pain trempé dans le lait, dans la journée, du pain à ceux qui auroient faim, & le soir, si l'on veut, au lieu de lait avec du pain, je leur donnerois de la mouée. Cette mouée, comme elle se fait aujourd'hui, n'étoit point en usage autrefois: c'est une très-bonne nourriture; on la fait avec les issues de bœuf, c'est-à-dire, piés, cœur, mou, foie, rate & pance bien lavés & bien nettoyés; on les fait cuire; on trempe du pain dans le bouillon, & la viande est coupée par petits morceaux, qu'on mêle avec le pain trempé: ce qui fait un mélange très-nourrissant. On proportionne la quantité d'issues de bœuf au nombre de chiens qui doivent en manger; pour vingt grands chiens il faut une issue; ainsi on peut se régler sur la quantité de grands & de petits chiens; il faut la donner à une chaleur modérée, c'est-à-dire, qu'on y puisse souffrir le doigt sans se brûler, & la faire manger aux petits chiens le soir: cela les soutiendra mieux que le lait & le pain pour leurs nuits qui sont souvent froides & longues.

On doit continuer cette nourriture jusqu'à six mois qu'il faut commencer à leur faire manger du pain tel qu'on le donne aux autres chiens de la meute, leur donner pendant quelque tems une fois de la mouée par jour, la leur diminuer peu-à-peu & les accoutumer à ne manger que du pain, afin que quand on les met dans le chenil avec les autres, ils y soient faits, & n'y maigrissent point. Quand on leur seroit manger de tems-en-tems de la chair de cheval crue, sur-tout dans l'hiver, depuis six mois jusqu'à un an,

C C C c c e

cela ne peut faire qu'un bon effet; il faut observer, si on leur donne de cette viande, que l'animal ne soit mort que de mal forcé, comme tours de reins, jambe cassée & autres accidens qui sont ruer les chevaux sans être malades.

Il y a des exemples à rapporter sur cela: la plupart des chiens anglois ne sont nourris que de chair de cheval; nous avons eu dans la meute du roi des chiens d'un nommé *Maisoncelle*, qui élevoit des jeunes chiens aux environs de Paris; il ne les nourrissoit que de chair de cheval; nous n'avons point eu de chiens françois plus vigoureux; ils avoient 26 pouces, & étoient très-beaux. M. le duc de Gramont avoit un équipage avec lequel il chassoit le cerf & le chevreuil; il ne faisoit vivre ses chiens que de chevaux morts; à la réforme de son équipage on en a mis environ une douzaine dans la meute du roi, qui étoient très-bons & vigoureux.

A un an on les doit mettre au chenil: c'est l'âge pour les accoutumer avec les autres à aller aux couples; pour les y faire peu-à-peu, il faut d'abord les mettre avec des vieux chiens doux & sages, les mâles avec les lices, & les lices avec des mâles, les accoutumer à manger le pain sec avec les autres, à faire les curées, à apprendre leurs noms & l'obéissance, connoître les valets de chiens & la trompe. A quinze mois on fait chasser les lices, & à dix-huit les mâles: c'est l'usage qui est observé dans la vénerie du roi. Quand on les mene à la chasse les premières fois, ils vont couplés avec les autres aux brisées; un valet de chiens les prend à la harde, à laquelle il ne doit y en avoir que six pour pouvoir les mener plus aisément; il se promène pendant la chasse; s'il la voit passer, il se met sur la voie, afin de donner de l'émulation aux jeunes chiens en leur faisant voir passer & crier les autres, & tâcher de se trouver à la mort d'un cerf pour les faire fouler; à la seconde chasse, si celui qui en est chargé peut se trouver à la fin d'un cerf qui ne doit pas durer long-tems, il peut les découpler, après en avoir demandé la permission à ceux qui peuvent la lui donner, & à la mort du cerf les laisser fouler; & quand on dépouilleroit un peu du col, leur laisser manger de la venaison toute chaude: c'est une petite curée qui doit faire un très-bon effet; aux chasses suivantes, on les peut découpler avec les autres, & avoir soin que les valets de chiens à pié les reprennent quand on les verra trainer derrière les autres ou dans les routes. Si l'on veut courre un second cerf, il faut les faire recoupler & renvoyer au logis, & observer cela jusqu'à ce qu'ils aient atteint toute leur force, qui est à deux ans; sans cela si on les laisse chasser tout le jour, & un second cerf, l'ambition des jeunes chiens étant de suivre les autres, quand on donne un relais frais, ils ne peuvent plus atteindre, ils s'efforcent, s'effilent, maigrissent, ont de la peine à prendre le dessus, & souvent ne reviennent point, périssent de maigreur, & ne peuvent plus prendre de force.

*Jeunes chiens dans la meute pour les mener à la chasse.* Quand on met une grande quantité de jeunes chiens dans la meute, & que l'âge exige de les faire chasser, on peut en mettre deux à chaque relais de ceux qui ont déjà été à la chasse & découplés jusqu'à ce qu'ils aient pris assez d'haleine & de force pour suivre les autres; sur seize à vingt chiens qu'il y a ordinairement à chaque relais, les deux jeunes chiens ne peuvent y faire aucun tort; les vieux les maîtriseront toujours; si la chasse prenoit un parti contraire au relais, & qu'on l'envoyât chercher, on fait deharder le relais, afin qu'ils aillent plus à leur aise deux-à-deux qu'à la harde; on les emmene au petit galop; le valet de chien à pié doit prendre les deux jeunes qui avoient été mis au relais, les mener doucement & les faire boire quand ils trouvent de l'eau; s'il re-

joint la chasse, & qu'elle aille bien, il les découplera, afin qu'ils chassent avec les autres.

Il seroit à-propos de les promener dans les forêts où l'on veut les faire chasser, pour qu'ils apprennent à connoître les chemins, afin que quand ils se trouveroient égarés & seuls, ils reconnussent les routes pour revenir au chenil, & cela plusieurs fois avant de les découpler, & changer de promenade chaque fois, pour leur apprendre à connoître tous les cantons de la forêt.

La meute de S. M. Louis XV étoit composée de cent quarante chiens; en 1764, le roi en a réduit le nombre à cent. L'on mene ordinairement cent ou quatre-vingt-dix chiens à la chasse partagés en quatre parties; les chiens de meute qui sont les plus jeunes & les plus vigoureux sont découplés les premiers au nombre de 40 à 50; les trois autres relais sont composés du reste. A mesure qu'un chien de meute se fait sage, il est descendu à la vieille meute; ceux de la vieille meute qui baissent un peu de vigueur & de vitesse, sont mis à la seconde vieille meute; & quand ceux-ci baissent, ils sont descendus de même aux six chiens, qui sont le troisième & dernier relais; les trois relais sont ordinairement de dix-huit à vingt chiens chacun, menés par un valet de chiens à cheval, & un à pié, qui ont à leur harde huit à dix chiens, & l'on n'en peut pas mener davantage; (quand il n'y en auroit que huit à chaque harde, cela n'en seroit que mieux quand il faut avancer, & sur-tout au galop, ce qui arrive assez souvent) en les tenant, le grand nombre les gêne beaucoup; ainsi, il reste toujours environ quarante à cinquante chiens au chenil les jours de chasse; ce sont les lisses en chaleur, celles qui sont pleines, les malades, les maigres, les boiteux & les fatigués de la dernière chasse, cela fait que le nombre est toujours à-peu-près égal à la chasse; pour cela on a réglé tous les relais sur la liste au nombre de vingt-quatre, pour que chaque relais se trouve rempli du nombre ci-dessus; quand même ils se trouveroient tous en état, l'on n'en mene pas davantage à chaque relais pour la raison déjà dite.

*Maladies & mort des chiens en l'année 1763.* En 1763, le nombre des chiens qu'on menoit à la chasse diminua bien par la maladie épidémique qui s'est jetée sur les chiens dans toute l'Europe, & dont la plus grande partie sont morts; on a été réduit dans la grande meute du roi à ne mener à la chasse que quarante à cinquante chiens au plus: cette maladie a commencé en Angleterre, est venue en France, en Piémont, en Italie, en Allemagne, & dans presque toutes les provinces du royaume. Toutes les meutes du roi, des princes, seigneurs & gentilshommes en ont été attaquées, & la plupart sont morts; les chiens de basse-cour, de meuniers, bouchers, bergers & de chambre n'en ont pas été exempts.

Les limiers de la grande & petite meute du roi; sont presque tous morts; on a été obligé, les jours de chasse, d'aller chercher à voir un cerf; les piqueurs & valets de limiers alloient à cheval parcourir dans les endroits où le roi vouloit courre, ils cherchoient à voir un cerf quelques momens avant l'heure d'attaquer, & en venoient faire le rapport; on y alloit avec ce qu'il y avoit de chiens de meute au nombre de dix à douze qui s'étoient découplés, & autant à chacun des trois relais; S. M. étoit obligée de chasser avec ce petit nombre.

L'on n'a pas encore pu trouver de remède à ce malheureux mal; on en essaie tous les jours de nouveaux sans qu'on puisse trouver le véritable: la moitié des chiens des meutes du roi sont morts de cette maladie.

Les chasses que l'on fait avec ce petit nombre de chiens sont des plus belles; en voilà plusieurs où



tout le nombre des chiens menés à la chasse se trouvent à la mort du cerf, qui se monte depuis quarante jusqu'à soixante chiens, des chasses plus, & d'autres moins.

Le grand nombre de chiens ne fait pas faire de plus belles chasses, au contraire, quand on attaque plusieurs cerfs ensemble avec quarante à cinquante chiens de meute, que cela se sépare en quatre ou cinq parties, on cherche l'occasion d'en trouver un séparé seul pour y faire découpler la vieille meute, mais cela n'empêche pas les autres chiens de chasser séparément; on fait ce qu'on peut pour les rompre & les enlever, ils en entendent d'autres, ils échappent & y vont; plusieurs cerfs se trouvent échauffés ensemble, les voies se croisent, les chiens tournent au plus-près d'eux; si ce n'est pas le cerf à quoi ils ont tourné qu'on veut chasser, on rompt les chiens, pendant ce tems quelques chiens forlongent le cerf, on remet les autres sur la voie qui est foulée par ceux qui sont en avant; ils chassent mollement, la plupart de l'équipage est dispersé, & cela fait faire de très-mauvaises chasses.

Je ferois du sentiment de M. de Ligniville, de n'avoir à la chasse que soixante à soixante & dix chiens, vingt à vingt-deux de meute, & seize à chacun des trois relais; quand les chiens de meute se sépareroient, le nombre étant moindre, il seroit bien plus aisé de les arrêter & de les rallier à la voie du cerf qu'on veut chasser, & de les accoutumer à l'obéissance, ce qui seroit faire toujours de bien plus belles chasses; les veneurs & les chiens seroient bien plus ensemble, & l'amusement du maître plus complet. Je suivrois encore le conseil de M. de Ligniville, de ne pas mettre un trop grand nombre de jeunes chiens à la fois dans la meute; il n'en mettoit par an que la sixième partie du nombre dont la meute étoit composée. Il dit les inconvéniens du grand nombre; il faut faire réformer tous les chiens inutiles, comme les vieux qui ne peuvent plus tenir avec les autres, ceux qui au bout de six mois ne veulent point chasser, & ceux qui sont lourds, épais & mal faits; je ne voudrois que des chiens qui chassassent bien ensemble, & autant qu'il seroit possible qui fussent du même pié, criant bien; c'est un bel ornement à la chasse qu'un beau bruit de chiens.

On pourroit garder six ou huit chiens avec les vieux qui ne peuvent plus tenir comme les autres, ceux qui sont lourds, épais, pour en faire une harde qui serviroit pour fouler l'enceinte où on seroit rapport, & faire partir le cerf.

Si l'on mène le nombre de soixante-dix chiens à la chasse, & comme il est dit ci-dessus, qu'il faille encore trouver six chiens de la meute pour fouler l'enceinte, il est aisé d'en prendre le nombre sur les chiens de meute & ceux de relais; qu'il y en ait dix-huit ou vingt de meute pour découpler dans la voie du cerf que les vieux chiens auront lancé, il y en aura assez pour soutenir jusqu'à la vieille meute, dans les deux bas relais; quand il n'y en auroit que quatorze, cela fait très-peu de différence; c'est celui qui a le détail de l'équipage qui doit arranger le plus ou le moins suivant l'état de la meute de chaque chasse; mais dans les sécheresses, les refuites des cerfs dans des plaines & terres labourées, il se trouvera quelquefois la moitié de la meute dessollée; la chasse d'après ces chiens-là ne peuvent y aller, il faut quinze à vingt jours pour que la peau de dessous les piés soit assez revenue & ferme pour qu'on les puisse mener à la chasse; si la chasse d'après il s'en trouve encore un certain nombre de dessollés, il en reste peu pour la troisième chasse; en cela on mène ce qu'on peut; quand le nombre seroit réduit à quarante, cela n'empêcheroit pas de chasser: on

Tome XVI.

doit faire force usage de restrictif; dont il sera parlé aux remèdes des maladies des chiens.

Nous croirions faire un larcin à l'Encyclopédie si nous n'inférions dans cet article le précis des idées de M. de Buffon sur le chien, le cerf, & la chasse; nous nous permettrons aussi de remarquer quelques inadvertances qui ont échappé à cet illustre écrivain.

Les chiennes produisent six, sept, & quelquefois jusqu'à douze petits; elles portent neuf semaines. La vie des chiens est bornée à quatorze ou quinze ans, quoiqu'on en ait gardé quelques-uns jusqu'à vingt. La durée de la vie est dans le chien, comme dans les autres animaux, proportionnelle au tems de l'accroissement; il est deux ans à croître, il vit aussi sept fois deux ans; l'on peut connoître son âge par les dents, qui dans la jeunesse sont blanches, tranchantes, & pointues, & qui à mesure qu'il vieillit deviennent noires, mousses, & inégales; on le connoit aussi par le poil, car il blanchit sur le museau, sur le front, & autour des yeux.

Le chien, lorsqu'il vient de naître, n'est pas encore entièrement achevé. Les chiens naissent communément les yeux fermés; les deux paupières ne sont pas simplement collées, mais adhérentes par une membrane qui se déchire lorsque le muscle de la paupière supérieure est devenu assez fort pour la relever & vaincre cet obstacle, & la plupart des chiens n'ont les yeux ouverts qu'au dixième ou douzième jour. Dans ce même tems les os du crâne ne sont pas achevés, le corps est bouffi, le museau gonflé, & leur forme n'est pas encore bien dessinée; mais en moins d'un mois ils apprennent à faire usage de tous leurs sens, & prennent ensuite de la force, & un prompt accroissement. Au quatrième mois ils perdent quelques-unes de leurs dents, qui, comme dans les autres animaux, sont bien-tôt remplacées par d'autres qui ne tombent plus; ils en ont en tout quarante-deux; savoir six incisives en haut & six en bas, deux canines en haut & deux en bas, quatorze machelières en haut & douze en bas; mais cela n'est pas constant, & il se trouve des chiens qui ont plus ou moins de dents machelières. Dans ce premier âge les mâles comme les femelles s'accroupissent pour pisser, ce n'est qu'à neuf ou dix mois que les mâles & quelques femelles commencent à lever la cuisse, & c'est dans ce même tems qu'ils commencent à être en état d'engendrer.

Les chiens présentent quelque chose de remarquable dans leur structure; ils n'ont point de clavicles, & ont un os dans la verge; leur mâchoire est armée d'une quarantaine de dents, dont quatre canines sont remarquables par leurs pointes & leur longueur, que l'on observe de même dans le lion & plusieurs autres animaux carnassiers. On reconnoit la jeunesse des chiens à la blancheur de leurs dents, qui jaunissent & s'émoussent à mesure que l'animal vieillit, & sur-tout à des poils blanchâtres qui commencent à paroître sur le museau: la durée ordinaire de la vie des chiens est environ de quatorze ans; cependant on a vu un barbet vivre jusqu'à l'âge de dix-sept ans, mais il étoit décrépité, sourd, presque muet, & aveugle.

Les mâles s'accouplent en tout tems; la chaleur des femelles dure environ quatorze jours; elles ne souffrent l'approche du mâle que vers la fin de ce tems, & elles entrent en chaleur deux fois par an. Le mâle & la femelle sont liés & retenus dans l'accouplement par un effet de leur conformation & par le gonflement des parties; ils se séparent d'eux-mêmes après un certain tems, mais on ne peut les séparer de force sans les blesser, sur-tout la femelle. Celle-ci a dix mamelles, elle porte cinq à six petits à-la-fois, quelquefois davantage (on en a vu en avoir jusqu'à douze & quatorze); le tems de sa portée dure deux mois

CCCcccij

& deux ou trois jours : on dit qu'elle coupe avec ses dents le cordon ombilical & qu'elle mange l'arrière-faix : le nouveau-né s'appelle *petit chien*.

Les yeux de ces petits animaux ne commencent à s'ouvrir qu'au bout de quelques jours. La mere leche sans cesse ses petits & avale leur urine & leurs excréments pour qu'il n'y ait aucune odeur dans son lit ; quand on lui enleve ses petits elle va les chercher & les prend à sa gueule avec beaucoup de précaution ; on prétend qu'elle commence toujours par le meilleur , & qu'elle détermine ainsi le choix des chasseurs , qui le gardent préférablement aux autres.

On ne peut réfléchir sans admiration sur la force digestive de l'estomac des chiens ; les os y sont ramollis & digérés, le suc nourricier en est extrait. Quoique l'estomac des chiens paroisse assez s'accommoder de toutes sortes d'alimens, il est rare de leur voir manger des végétaux crus ; lorsqu'ils se sentent malades ils broutent des feuilles de gramin, qui les font vomir & les guérissent. Les crottes ou excréments que rendent ces animaux sont blanchâtres, sur-tout lorsqu'ils ont mangé des os ; ces excréments blancs sont nommés par les Apothicaires *magnésie animale* ou *album græcum* ; & la Médecine qui ne se pique pas de satisfaire le goût par ses préparations, se l'est approprié comme médicament : cependant on est revenu, à ce qu'il paroît, de l'usage de cette substance prise intérieurement pour la pleurésie, on en fait tout-au-plus usage à l'extérieur dans l'esquinancie, comme contenant un sel ammoniacal nitreux. On prétend que ces excréments sont si âcres, qu'ils détruisent entiereement les plantes, excepté la renouée, le polygonum, & le sophia des Chirurgiens, & que leur causticité est telle qu'aucun insecte ne s'y attache.

Tout le monde a remarqué que lorsqu'un chien veut se reposer, il fait un tour ou deux en pivotant sur le même lieu. Les chiens ont mille autres petites allures distinctes qui frappent trop les yeux de tout le monde pour que nous en parlions. L'attachement que quelques personnes ont pour cet animal va jusqu'à la folie. Les Mahométans ont dans leurs principales villes des hôpitaux pour les chiens infirmes, & Tournefort assure qu'on leur laisse des pensions en mourant, & qu'on paye des gens pour exécuter les intentions du testateur. Il arrive quelquefois aux chiens de rêver en dormant : ils remuent alors les jambes & aboient fourdement.

Quelques auteurs prétendent que les chiens contractent les maladies des personnes avec qui on les fait coucher, & que c'est même un excellent moyen de guérir les gouteux ; mais comme un homme qui prend la maladie d'un autre ne le soulage pas pour cela, il y a toute apparence qu'un malade ne peut recevoir de soulagement d'un chien qu'on lui applique, que dans le cas où la chaleur de l'animal attaqueroit la maladie, en ouvrant les pores, en facilitant la transpiration, & en donnant issue à la matiere morbifique. Quoi qu'il en soit, comme les chiens, en léchant les plaies qu'ils ont reçues, les détergent & en hâtent la consolidation, on a vu des personnes guéries avec succès, de plaies & d'ulceres invétérés, en les faisant lécher par des chiens. C'étoit la méthode de guérir d'un homme que l'on a vu long-tems à Paris, & que l'on nommoit le *médecin de Chaudrai*, du lieu où il faisoit son séjour.

*Rage.* De tous les animaux que nous connoissons, les chiens sont les plus sujets à la rage ou hydrophobie, maladie causée à ces animaux par la disette de boire & de manger pendant plusieurs jours, ou quelquefois par la mauvaise qualité de matieres corrompues dont ils se nourrissent assez souvent (suivant M. Mead, médecin anglois), ou encore par le défaut d'une abondante transpiration, après avoir long-tems

couru. Cette maladie terrible rend le chien furieux ; il s'élançe indifféremment sur les hommes & sur les animaux, il les mord, & sa morsure leur cause la même maladie, si on n'y porte un prompt remede. Cette maladie gagne d'abord les parties du corps les plus humides, telle que la bouche, la gorge, l'estomac ; elle y cause une ardeur, un dessèchement, & une irritation si grande, que le malade tombe dans une aliénation de raison, dans des convulsions, dans une horreur & une appréhension terrible de tout ce qui est liquide : aussi ne faut-il pas s'étonner si les animaux, ainsi que les hommes, dans cet état de fureur, ont une aversion insoutenable pour l'eau. Cet effet, ainsi qu'on l'apprend des malades, dépend de l'impossibilité où ils sont d'avalier les liquides : car toutes les fois qu'ils font effort pour le faire, il leur monte alors, à ce qui leur semble, quelque chose subitement dans la gorge qui s'oppose à la descente du fluide. Les symptômes de cette maladie sont des plus terribles, & malheureusement les remedes connus ne font pas toujours des effets certains. On emploie le plus communément les bains froids & les immersions dans la mer, quelquefois sans succès : on a imaginé aussi de faire usage de la pommade mercurielle qui, à ce qu'il paroît, n'est pas non plus toujours infallible. Comme cette maladie paroît être vraiment spasmodique, on y a employé avec succès les calmans, tels que l'opium & les antispasmodiques ; ainsi qu'on le voit dans la dissertation du docteur Nugent, médecin à Bath. Lemery conseille en pareil cas, l'usage fréquent des sels volatils, &c.

Comme il arrive souvent dans plusieurs maladies des hommes, que la crainte & l'inquiétude influent plus sur un malade que le mal réel, M. Petit, chirurgien, offre dans l'histoire de l'académie, an. 1723, un expédient pour favoir si le chien dont on a été mordu, & que l'on suppose tué depuis, étoit enragé ou non ; il faut, dit-il, frotter la gueule, les dents, & les gencives du chien mort, avec un morceau de chair cuite que l'on présente ensuite à un chien vivant ; s'il le refuse en criant & heurlant, le mort étoit enragé, pourvu cependant qu'il n'y eût point de sang à sa gueule ; si la viande a été bien reçue & mangée, il n'y a rien à craindre.

Les chiens sont encore sujets à plusieurs autres maladies.

Dans l'Amérique méridionale les chiens sont atteints d'une espece de maladie vénérienne qui ressemble à la petite vérole. Les habitans du pays l'appellent *peste*.

Le chien courant que M. de Buffon a fait dessiner, a été choisi par M. de Dampierre, qui a autant de connoissance que de goût dans tout ce qui concerne la chasse.

Les chiens courans ont le museau aussi long & plus gros que celui des mâtins ; la tête est grosse & ronde, les oreilles sont larges & pendantes, les jambes longues & charnues, le corps est gros & alongé, la queue s'élève en-haut & se recourbe en-avant, le poil est court & à-peu-près de la même longueur sur tout le corps, les chiens courans sont blancs ou ont des taches noires ou fauves sur un fond blanc.

Il y en a de trois fortes : favoir, les chiens françois, les chiens normands ou baubis, & les chiens anglois.

*Description du chien courant.* Il faut que les chiens courans françois aient les naseaux ouverts, le corps peu alongé de la tête à la queue, la tête légère & nerveuse, le museau pointu ; l'œil grand, élevé, net, luisant, plein de feu ; l'oreille grande, souple & pendante ; le col long, rond & flexible ; la poitrine étroite sans être serrée, les épaules légères, la jambe ronde, droite & bien formée ; les côtés forts, le rein court, haut, large, nerveux, peu charnu ;

le ventre avalé, (c'est un défaut qu'on n'a pas fait remarquer à M. de Buffon; il ne doit être ni trop retrouffé, ni trop avalé, il faut un milieu); la cuisse ronde & détachée, le flanc sec & décharné, le jarret court & large, la queue forte à son origine, velue (il la faut à poil ras), longue, déliée, mobile, sans poil à l'extrémité; le poil du ventre rude, la patte sèche, peu allongée, & l'ongle gros, &c. Les chiens normans ou baubis ont le corsage plus épais, la tête plus courte, & les oreilles moins longues. Les chiens anglois ont la tête plus menue, le museau plus long & plus effilé, le corsage, les oreilles & les jarrets plus courts; la taille plus légère, & les piés mieux faits: ceux de la race pure sont ordinairement de poil gris moucheté.

Le chien qu'on a présenté à M. de Buffon à l'équipage du daim, pour le faire dessiner pour un limier, n'est pas assez beau; il le nomme bien un *metis de race de basse & de matin*; il y en avoit à la vénerie de bien plus beaux & de vraie race de limiers de Normandie, qui auroient mieux rempli son objet.

*Chiens de Calabre.* Ces chiens sont très-grands parce qu'ils viennent de très-grands danois mêlés avec de grands épagneuls; il y a quelques années qu'on en fit peindre à Versailles deux très-beaux, de la haute taille du danois, fort courageux, & très-ardens à la chasse du loup; ils participoient des caractères des danois & des épagneuls pour la forme du corps & pour le poil; les chiens ont cinq doigts y compris l'ongle, qui est un peu au-dessus du pié en dedans, & que M. de Buffon compte pour le pouce. Le chien courant que M. de Buffon a fait dessiner, avoit deux piés neuf pouces, depuis le bout du nez jusqu'à l'anus.

Hauteur du train de devant, 1 pié 9 pouces 9 lig.

Hauteur du train de derrière, 1 pié 10 pouces.

Longueur des oreilles, 6 pouces 6 lignes.

Les chiens passent pour avoir dix mamelles, cinq de chaque côté, savoir quatre sur la poitrine, & six sur le ventre.

Les chiens ont neuf vraies côtes, trois de chaque côté, & quatre fausses.

Les vertèbres de la queue du chien sont au nombre de vingt.

M. de Buffon ne dit rien du ver que les chiens ont sous la langue, ni de l'opération de couper les lices, & de ce qu'on leur ôte pour empêcher la génération, soit testicules ou autres choses, on leur ôte deux petites glandes.

Il y a dans les mémoires de l'académie des Sciences, l'histoire d'une chienne qui ayant été oubliée dans une maison de campagne, a vécu quarante jours sans autre nourriture que l'étoffe ou la laine d'un matelas qu'elle avoit déchiré.

*Epreuve de M. de Buffon.* Il éleva une louve prise à l'âge de deux mois dans la forêt; il l'enferma dans une cour avec un jeune chien du même âge; ils ne connoissoient l'un & l'autre aucun individu de leur espece; la première année ces jeunes animaux jouoient perpétuellement ensemble, & paroissoient s'aimer. A la seconde année ils commencèrent à se disputer la nourriture & à se donner quelques coups de dents; la querelle commençoit toujours par la louve. A la fin de la troisième année ces animaux commencèrent à sentir les impressions du rut, mais sans amour: car loin que cet état les adoucit ou les rapprochât l'un de l'autre, ils devinrent plus féroces, ils maigriront tous deux, & le chien tua enfin la louve, qui étoit devenue la plus foible & la plus maigre.

M. de Ligniville a fait une expérience pareille, mais qui a mieux réussi, puisqu'il en est sorti des chiens, mais qui ne valent rien pour la chasse.

Dans le même tems M. de Buffon fit enfermer avec une chienne en chaleur, un renard que l'on avoit pris au piège. Ces animaux n'eurent pas la moindre

querelle ensemble; le renard s'approchoit même assez familièrement, mais dès qu'il avoit flairé de trop près sa compagne, le signe du desir disparoissoit, & il s'en retournoit tristement dans sa hute. Lorsque la chaleur de cette chienne fut passée, on lui en substitua jusqu'à trois autres successivement, pour lesquels il eut la même douceur, mais la même indifférence: enfin on lui amena une femelle de son espece qu'il couvrit dès le même jour.

On peut donc conclure de ces épreuves faites d'après la nature, que le renard & le loup sont des especes non-seulement différentes du chien, mais séparées & assez éloignées pour ne pouvoir les rapprocher, du moins dans ces climats.

Xénophon dit qu'il avoit des chiens qu'il nommoit *renardiers* en espece.

*Le cerf.* M. de Buffon, tom. XI, p. 85. Voici l'un des animaux innocens, doux & tranquilles qui ne semblent être faits que pour embellir, animer la solitude des forêts, & occuper loin de nous les retraites paisibles de ces jardins de la nature. Sa forme élégante & légère, sa taille aussi svelte que bien prise, ses membres flexibles & nerveux, sa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant, & qui, comme la cime des arbres, tous les ans se renouvelle, sa grandeur, sa légèreté, sa force, le distinguent assez des autres habitans des bois; & comme il est le plus noble d'entre eux, il ne sert qu'aux plaisirs des plus nobles des hommes; il a dans tous les tems occupé le loisir des héros; l'exercice de la chasse doit succéder aux travaux de la guerre, il doit même les précéder; savoir manier les chevaux & les armes sont des talens communs au chasseur & au guerrier; l'habitude au mouvement, à la fatigue, l'adresse, la légèreté du corps, si nécessaires pour soutenir, & même pour seconder le courage, se prennent à la chasse, & se portent à la guerre; c'est l'école agréable d'un art nécessaire, c'est encore le seul amusement qui fasse diversion entière aux affaires, le seul délassement sans moleste, le seul qui donne un plaisir vis sans langueur, sans mélange & sans satiété.

Que peuvent faire de mieux les hommes qui par état sont sans cesse fatigués de la présence des autres hommes? Toujours environnés, obédés & gênés, pour ainsi dire, par le nombre, toujours en butte à leurs demandes, à leur empressement, forcés de s'occuper des soins étrangers & d'affaires, agités par de grands intérêts, & d'autant plus contraints, qu'ils sont plus élevés; les grands ne sentiroient que le poids de la grandeur, & n'existeroient que pour les autres, s'ils ne se déroboient par instans à la foule même des flatteurs. Pour jouir de soi-même, pour rappeler dans l'ame les affections personnelles, les desirs secrets, ces sentimens intimes mille fois plus précieux que les idées de la grandeur, ils ont besoin de solitude; & quelle solitude plus variée, plus animée que celle de la chasse? Quel exercice plus sain pour le corps, quel repos plus agréable pour l'esprit?

Il seroit aussi pénible de toujours représenter que de toujours méditer. L'homme n'est pas fait par la nature pour la contemplation des choses abstraites; & de même que s'occuper sans relâche d'études difficiles, d'affaires épineuses, mener une vie sédentaire, & faire de son cabinet le centre de son existence, est un état peu naturel, il semble que celui d'une vie tumultueuse, agitée, entraînée, pour ainsi dire, par le mouvement des autres hommes, & où l'on est obligé de s'observer, de se contraindre & de représenter continuellement à leurs yeux, est encore une situation plus forcée. Quelque idée que nous voulions avoir de nous-mêmes, il est aisé de sentir que représenter n'est pas être, & aussi que nous sommes moins faits pour penser que pour agir, pour raisonner que pour jouir. Nos vrais plaisirs consistent dans



le libre usage de nous-mêmes; nos vrais biens sont ceux de la nature : c'est le ciel, c'est la terre, ce sont ces campagnes, ces plaines, ces forêts dont elle nous offre la jouissance utile, inépuisable. Aussi le goût de la chasse, de la pêche, des jardins, de l'agriculture est un goût naturel à tous les hommes; & dans les sociétés plus simples que la nôtre, il n'y a guere que deux ordres, tous deux relatifs à ce genre de vie; les nobles dont le métier est la chasse & les armes, les hommes en sous-ordre qui ne sont occupés qu'à la culture de la terre.

Et comme dans les sociétés policées on agrandit, on perfectionne tout, pour rendre le plaisir de la chasse plus vif & plus piquant, pour ennobler encore cet exercice le plus noble de tous, on en a fait un art. La chasse du cerf demande des connoissances qu'on ne peut acquérir que par l'expérience; elle suppose un appareil royal, des hommes, des chevaux, des chiens, tous exercés, stylés, dressés, qui par leurs mouvemens, leurs recherches & leur intelligence, doivent aussi concourir au même but. Le veneur doit juger l'âge & le sexe; il doit savoir distinguer & reconnoître si le cerf qu'il a détourné (a) avec son limier (b), est un dague (c), un jeune cerf (d), un cerf de dix cors jeunement (e), un cerf de dix cors (f), ou un vieux cerf (g), & les principaux indices qui peuvent donner cette connoissance, sont le pié (h) & les fumées (i). Le pié du cerf est mieux fait que celui de la biche, sa jambe est (k) plus grosse & plus près du talon, ses voies (l) sont mieux tournées, & ses allures (m) plus grandes; il marche plus régulièrement; il porte le pié de derriere dans celui de devant, au lieu que la biche à le pié plus mal fait, les allures plus courtes, & ne pose pas régulièrement le pié de derriere dans la trace de celui du devant.

Dès que le cerf est à sa quatrième tête (n), il est assez reconnoissable pour ne s'y pas méprendre; mais il faut de l'habitude pour distinguer le pié du jeune cerf de celui de la biche; & pour être sûr, on doit y regarder de près & en revoir (o) souvent & à plusieurs endroits. Les cerfs de dix cors jeunement, de dix cors, &c. sont encore plus aisés à reconnoître; & à juger, ils ont le pié de devant beaucoup plus gros que celui de derriere; & plus ils sont vieux, plus les côtés des piés sont gros & usés: ce qui se juge aisément par les allures qui sont aussi plus régulières que celles des jeunes cerfs, le pié de derriere posant toujours assez exactement sur le pié de devant, à moins qu'ils n'aient mis bas leurs têtes; car alors les vieux cerfs se méjugent (p) presque autant que les jeunes cerfs, mais d'une manière différente

- (a) Détourner le cerf, c'est tourner tout-autour de l'endroit où un cerf est entré, & s'assurer qu'il n'est pas sorti.  
 (b) Limier, chien que l'on choisit ordinairement parmi les chiens courans, & que l'on dresse pour détourner le cerf, le chevreuil, le sanglier, &c.  
 (c) Dague, c'est un jeune cerf qui porte les dagues, & les dagues sont la première tête, ou le premier bois du cerf qui lui vient au commencement de la seconde année.  
 (d) Jeune cerf, qui est dans la troisième, quatrième ou cinquième année de sa vie.  
 (e) Cerf de dix cors jeunement, cerf qui est dans la sixième année de sa vie.  
 (f) Cerf de dix cors, qui est dans la septième année de sa vie.  
 (g) Vieux cerf, cerf qui est dans la huitième, neuvième, dixième &c. année de sa vie.  
 (h) Le pié, empreinte du pié du cerf sur la terre.  
 (i) Fumées, hentes du cerf.  
 (k) On appelle *jambes* les deux os qui sont en bas à la partie postérieure, & qui font trace sur la terre avec le pié.  
 (l) Voies, ce sont les pas du cerf.  
 (m) Allures du cerf, distance de ses pas.  
 (n) Tête, bois ou cornes du cerf.  
 (o) En revoir, c'est d'avoir des indices du cerf par le pié.  
 (p) Se méjuger, c'est, pour le cerf, mettre le pié de derriere hors de la trace de celui de devant.

& avec une sorte de régularité que n'ont ni les jeunes cerfs, ni les biches; ils posent le pié de derriere à côté de celui de devant, & jamais au-delà ni en-deçà.

Lorsque le veneur, dans les sécheresses de l'été, ne peut juger par le pié, il est obligé de suivre le contrepié (q) de la bête pour tâcher de trouver des fumées, & de la reconnoître par cet indice qui demande autant & peut-être plus d'habitude que la connoissance du pié; sans cela il ne lui seroit pas possible de faire un rapport juste à l'assemblée des chasseurs; & lorsque sur ce rapport l'on aura conduit les chiens à ses brisées (r) il doit encore savoir animer son limier & le faire appuyer sur les voies jusqu'à ce que le cerf soit lancé; dans cet instant celui qui laisse courre (s) (on ne fait plus usage de lancer à trait de limier, on découple dans l'enceinte une demi-douzaine de vieux chiens pour lancer le cerf, & les veneurs soulent l'enceinte à cheval en faisant du bruit pour le faire partir), sonne pour faire découpler (t) les chiens, & dès qu'ils le sont, il doit les appuyer de la voix & de la trompe; il doit aussi être connoisseur & bien remarquer le pié de son cerf, afin de le reconnoître dans le change (u) ou dans le cas qu'il soit accompagné. Il arrive souvent alors que les chiens se séparent & font deux chasses; les piqueurs (x) doivent se séparer aussi & rompre (y) les chiens qui se sont fourvoyés (z) pour les ramener & les rallier à ceux qui chassent le cerf de meute. Le piqueur doit bien accompagner ses chiens, toujours piquer à côté d'eux, toujours les animer sans trop les presser, les aider dans le change (quand un cerf est accompagné), les faire revenir sur un retour pour ne se pas méprendre, tâcher de revoir du cerf aussi souvent qu'il est possible, car il ne manque jamais de faire des ruses; il passe & repasse souvent deux ou trois fois sur ses voies; il cherche à se faire accompagner d'autres bêtes pour donner le change, & alors il perce, il s'éloigne tout-de-suite, ou bien il se jette à l'écart, se cache & reste sur le ventre; dans ce cas lorsqu'on est en défaut (a), on prend les devants, on retourne sur les derrieres; les piqueurs & les chiens travaillent de concert; si l'on ne retrouve pas la voie du cerf, on juge qu'il est resté dans l'enceinte dont on vient de faire le tour; on la foule de nouveau; & lorsque le cerf ne s'y trouve pas, il ne reste d'autres moyens que d'imaginer la refuite qu'il peut avoir faite, vù le pays où l'on est, & d'aller l'y chercher; dès qu'on sera tombé sur les voies, & que les chiens auront relevé le défaut (b), ils chasseront avec plus d'avantage, parce qu'ils sentent bien que le cerf est déjà fatigué; leur ardeur augmente à mesure qu'il

- (q) Suivre le contre-pié, c'est suivre les traces à rebours.  
 (r) Brisées, endroit où le cerf est entré, & où l'on a rompu des branches pour le remarquer.  
 Nota. Que comme le pié du cerf s'use plus ou moins, suivant la nature des terrains qu'il habite, il ne faut entendre ceci que de la comparaison entre cerf du même parc, & que par conséquent il faut avoir d'autres connoissances, parce que dans le tems du rut, on court souvent des cerfs venus de loin.  
 (s) Laisser courre un cerf, c'est le lancer avec le limier, c'est-à-dire le faire partir.  
 (t) Découpler les chiens, c'est détacher les chiens l'un d'avec l'autre, pour les faire chasser.  
 (u) Change, c'est lorsque le cerf en va chercher un autre, pour le substituer à sa place.  
 (x) Les piqueurs sont ceux qui courent à cheval après les chiens, & qui les accompagnent pour les faire chasser.  
 (y) Rompre les chiens, c'est les faire quitter ce qu'ils chassent, & les rappeler.  
 (z) Se fourvoyer, c'est s'écarter de la voie, & chasser quelque autre cerf que celui de la meute.  
 (a) Etre en défaut, c'est lorsque les chiens ont perdu la voie du cerf.  
 (b) Relèver le défaut, c'est retrouver les voies du cerf, & le lancer une seconde fois.

s'affoiblit, & leur sentiment est d'autant plus distinctif & plus vif, que le cerf est plus échauffé; aussi redoublent-ils de jambes & de voix; & quoiqu'il fasse alors plus de ruses que jamais, comme il ne peut plus courir aussi vite, ni par conséquent s'éloigner beaucoup des chiens; ses ruses & ses détours sont inutiles; il n'a d'autre ressource que de fuir la terre qui le trahit, & de se jeter à l'eau pour dérober son sentiment aux chiens. Les piqueurs tournent autour & remettent ensuite les chiens sur la voie (s'il en est sorti). Le cerf ne peut aller loin, dès qu'il a battu l'eau (c); quand il est sur ses fins (d) (abois), où il tâche encore de défendre sa vie, & blesse souvent les chiens de coups d'andouillers, & même les chevaux des chasseurs trop ardens, jusqu'à ce qu'un d'entr'eux lui coupe le jaret pour le faire tomber; & l'acheve ensuite en lui donnant un coup de couteau-de-chasse au défaut de l'épaule. Depuis quelque tems on porte une carabine, pour empêcher le désordre qu'il feroit dans la meute étant aux abois. On célèbre en même tems la mort du cerf par des fanfares; on le laisse souter aux chiens, & on les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faisant faire curée (e).

Toutes les saisons, tous les tems ne sont pas également bons pour courre le cerf (f). Au printems, lorsque les feuilles naissantes commencent à parer les forêts, que la terre se couvre d'herbes nouvelles & s'émaille de fleurs; leur parfum rend moins sûr le sentiment des chiens; & comme le cerf est alors dans la plus grande vigueur; pour peu qu'il ait d'avance, ils ont beaucoup de peine à le joindre. Aussi les chasseurs conviennent-ils que la saison où les biches sont prêtes à mettre bas, est celle de toutes où la chasse est la plus difficile, que dans ce tems les chiens quittent souvent un cerf mal mené pour tourner à une biche qui bondit devant eux; & de même au commencement de l'automne lorsque le cerf est en rut (g), les limiers quêtent sans ardeur; l'odeur forte du rut leur rend peut-être la voie plus indifférente, peut-être aussi tous les cerfs ont-ils dans ce tems à-peu-près la même odeur. En hiver pendant la neige on ne peut pas courre le cerf; les chiens n'ont point de sentiment; on voit les limiers mêmes suivre la voie plutôt à l'œil qu'à l'odorat. Dans cette saison comme les cerfs ne trouvent point à viander (h) dans les forêts, ils en sortent, vont & viennent dans les pays découverts, dans les petits taillis, & même dans les terres ensencées; ils se mettent en hardes (i) dès le mois de Décembre, & pendant les grands froids ils cherchent à se mettre à l'abri des côtes ou dans des endroits bien fourrés où ils se tiennent ferrés les uns contre les autres, & se rechauffent de leur haleine; à la fin de l'hiver ils gagnent les bordages des forêts, & sortent dans les blés. Au printems ils mettent bas (k); la tête se détache d'elle-même, ou par un petit effort qu'ils font en s'accrochant à quelque branche; il est rare que les deux côtés tombent précisément en même tems (cependant cela n'est pas sans exemple; j'ai trouvé les deux côtés de tête d'un cerf dix cors jeunement dans la forêt de Saint-Leger-aux-Plainveaux, qui n'étoient pas à trois piés de distance l'un de l'autre), & souvent il y a un jour ou deux d'intervalle entre la chute de chacun des côtés de la

(c) Battre l'eau, battre les eaux, c'est traverser, après avoir été long-tems chassé, une rivière ou un étang.

(d) Abois, c'est lorsque le cerf est à l'extrémité & tout-à-fait épuisé de forces.

(e) Faire la curée, donner la curée, c'est faire manger aux chiens le cerf ou la bête qu'ils ont prise.

(f) Courre le cerf, chasser le cerf avec des chiens courans.

(g) Rut, chaleur, ardeur, d'amour.

(h) Viander, brouter, manger.

(i) Harde, troupe de cerfs.

(k) Mettre bas, c'est lorsque le bois des cerfs tombe.

tête. Les vieux cerfs sont ceux qui mettent bas les premiers, vers la fin de Février ou au commencement de Mars; les cerfs de dix cors ne mettent bas que vers le milieu ou la fin de Mars; ceux de dix cors jeunement dans le mois d'Avril; les jeunes cerfs au commencement, & les daguets vers le milieu & la fin de Mai; mais il y a sur tout cela beaucoup de variétés, & l'on voit quelquefois de vieux cerfs mettre bas plus tard que d'autres qui sont plus jeunes. Au reste la mue de la tête des cerfs avance lorsque l'hiver est doux, & retarde lorsqu'il est rude & de longue durée.

Dès que les cerfs ont mis bas, ils se séparent les uns des autres, & il n'y a plus que les jeunes qui demeurent ensemble; ils ne se tiennent pas dans les forêts, mais ils gagnent le beau pays, les buissons, les taillis, & fourrés; ils y demeurent tout l'été pour y refaire leur tête, & dans cette saison ils marchent la tête basse, crainte de la froisser contre les branches, car elle est sensible tant qu'elle n'a pas pris son entier accroissement. La tête des plus vieux cerfs n'est encore qu'à moitié refaite vers le milieu du mois de Mai: on dit en proverbe, à la mi-Mai mi-tête, à la mi-Juin, mi-graisse & n'est tout-à-fait alongée & endurcie que vers la fin de Juillet; celle des plus jeunes cerfs tombant plus tard, repousse & se refait aussi plus tard; mais dès qu'elle est entièrement alongée, & qu'elle a pris de la solidité, les cerfs la frottent contre les arbres pour la dépouiller de la peau dont elle est revêtue, & comme ils continuent à la frotter pendant plusieurs jours de suite, on prétend qu'elle se teint de la couleur de la sève du bois auquel ils touchent, qu'elle devient rousse contre les hêtres & les bouleaux, brune contre les chênes, & noirâtre contre les charmes & les trembles. On dit aussi que les têtes des jeunes cerfs qui sont lisses & peu perlées, ne se teignent pas à beaucoup près autant que celles des vieux cerfs, dont les perlures sont fort près les unes des autres, parce que ce sont ces perlures qui retiennent la sève qui colore le bois; mais je ne puis me persuader que ce soit la vraie cause de cet effet, ayant eu des cerfs privés & enfermés dans des enclos où il n'y avoit aucun arbre, & où par conséquent ils n'avoient pu toucher au bois, desquels cependant la tête étoit colorée comme celle des autres.

Peu de tems après que les cerfs ont bruni leur tête, ils commencent à ressentir les impressions du rut; les vieux sont les plus avancés; dès la fin d'Août & le commencement de Septembre, ils quittent les buissons, reviennent dans les forêts, & commencent à chercher les bêtes\*.

Quand les cerfs touchent aux bois pour nettoyer leur tête de la peau qui est dessus, le premier petit baliveau ou petit arbre qu'on apporte au rendez-vous auquel le cerf a frotté la tête, & qui est dépouillé de son écorce; se nomme *frayoir*, il est présenté au commandant, à qui l'on fait rapport du cerf qui l'a fait; le commandant le présente au grand veneur, le grand veneur au roi; il y a un droit établi dans la *vénérerie* pour le premier frayoir. Salnove, dans son *châprie vij.* dit que quand un gentilhomme de la *vénérerie* apportoit le frayoir, il avoit un cheval, & à un valet de limier un habit; à présent le roi donne pour le premier frayoir huit cens livres, qui sont partagés aux huit valets de limiers, & le grand veneur leur donne aussi cent livres, qui leur fait à chacun cent douze livres dix sols, & souvent ce ne sont pas eux qui apportent le premier frayoir; c'est le règlement qui est en usage aujourd'hui dans la *vénérerie*, & c'est toujours le premier valet de limier qui le tient quand le commandant le présente au grand veneur,

\* Les bêtes, en terme de Chasse, signifient les biches.

& le grand veneur au roi. Voyez le nouveau traité de la vénerie, Paris 1750. p. 27.

*Rut*: ils raient (1) d'une voix forte, le col & la gorge leur enflent, ils se tourmentent, ils traversent en plein jour les guérets & les plaines, ils donnent de la tête contre les arbres & les sêpées, enfin ils paroissent transportés, furieux, & courent de pays en pays, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé des bêtes, qu'il ne suffit pas de rencontrer, mais qu'il faut encore poursuivre, contraindre, assujettir: car elles évitent d'abord, elles fuient, & ne les attendent qu'après avoir été long-tems fatiguées de leurs poursuites. C'est aussi par les plus vieilles que commence le rut, les jeunes biches n'entrent en chaleur que plus tard, & lorsque deux cerfs se trouvent auprès de la même, il faut encore combattre avant que de jouir; s'ils sont d'égale force, ils se menacent, ils grattent la terre, ils raient d'un cri terrible, & se précipitent l'un sur l'autre, ils se battent à outrance, & se donnent des coups d'andouillers (m) si forts que souvent ils se blessent à mort; le combat ne finit que par la défaite ou la fuite de l'un des deux, & alors le vainqueur ne perd pas un instant pour jouir de sa victoire & de ses desirs, à moins qu'un autre ne survienne encore, auquel cas il part pour l'attaquer & le faire fuir comme le premier. Les plus vieux cerfs sont toujours les maîtres, parce qu'ils sont plus fiers & plus hardis que les jeunes qui n'osent approcher d'eux ni de la bête, & qu'ils sont obligés d'attendre qu'ils l'aient quittée pour l'avoir à leur tour; quelquefois cependant ils sautent sur la biche pendant que les vieux combattent, & après avoir joué fort à la hâte, ils fuient promptement. Les biches préfèrent les vieux cerfs, non parce qu'ils sont plus courageux, mais parce qu'ils sont beaucoup plus ardens & plus chauds que les jeunes; ils sont aussi plus inconstans; ils ont souvent plusieurs bêtes à la fois; & lorsqu'ils n'en ont qu'une, ils ne s'y attachent pas, ils ne la gardent que quelques jours, après quoi ils s'en séparent & vont en chercher une autre auprès de laquelle ils demeurent encore moins, & passent ainsi successivement à plusieurs, jusqu'à ce qu'ils soient tout-à-fait épuisés.

Cette fureur amoureuse ne dure que trois semaines; pendant ce tems ils ne mangent que très-peu, ne dorment ni ne reposent, nuit & jour ils sont sur pied, & ne font que marcher, courir, combattre & jouir; aussi forment-ils de-là si défaits, si fatigués, si maigres, qu'il leur faut du tems pour se remettre & reprendre des forces: ils se retirent ordinairement alors sur les bords des forêts, le long des meilleurs gagnages où ils peuvent trouver une nourriture abondante, & ils y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient rétablis. Le rut pour les vieux cerfs commence au premier Septembre, & finit vers le vingt; pour les cerfs dix cors, & dix cors jeunement, il commence vers le dix Septembre, & finit dans les premiers jours d'Octobre; pour les jeunes cerfs c'est depuis le vingt Septembre jusqu'au quinze Octobre; & sur la fin de ce même mois il n'y a plus que les daguets qui soient rut, parce qu'ils y sont entrés les derniers de tous: les plus jeunes biches sont de même les dernières en chaleur. Le rut est donc entièrement fini au commencement de Novembre, & les cerfs dans ce tems de foiblesse sont faciles à forcer. Dans les années abondantes en glands, ils se rétablissent en peu de tems par la bonne nourriture, & l'on remarque souvent un second rut à la fin d'Octobre, mais qui dure beaucoup moins que le premier.

Les biches portent huit mois & quelques jours; elles ne produisent ordinairement qu'un faon (n),

(1) Raie, crier.

(m) Andouillers, cornichons du bois de cerf.

(n) Faon, c'est le petit cerf qui vient de naître.

très-rarement deux; elles mettent bas au mois de Mai & au commencement de Juin, elles ont grand soin de dérober leur faon à la poursuite des chiens, elles se présentent & se font chasser elles-mêmes pour les éloigner, après quoi elles viennent le rejoindre. Toutes les biches ne sont pas fécondes, il y en a qu'on appelle *brehaignes*, qui ne portent jamais; ces biches sont plus grasses & prennent beaucoup plus de venaison que les autres, aussi sont elles les premières en chaleur. On prétend aussi qu'il se trouve quelquefois des biches qui ont un bois comme le cerf, & cela n'est pas absolument contre toute vraisemblance.

Dans le nouveau traité de vénerie, 1750. ch. xiv. des têtes bizarres, pag. 40. il est dit qu'au château de Malherbe, on y voyoit la figure d'une biche qui portoit un bois qui avoit huit andouillers, qui fut prise par les chiens du roi Charles IX. Depuis on a apporté cette tête à sa majesté Louis XV. à Fontainebleau.

M. de Ligniville, grand veneur de Lorraine, qui a écrit sur la chasse, dont le manuscrit est à la bibliothèque du roi, rapporte qu'étant en Angleterre, le roi Jacques I. lui fit voir dans son park de Pilbok une biche qui avoit son faon, & qui portoit une perche fort longue, & une petite, qu'il y avoit long-tems qu'elle y étoit connue.

Le faon ne porte ce nom que jusqu'à six mois environ, alors les bosses commencent à paroître, & il prend le nom de *herre* jusqu'à ce que ces bosses allongées en dagues lui fassent prendre le nom de *daguets*. Il ne quitte pas sa mère dans les premiers tems, quoiqu'il prenne un assez long accroissement, il la suit pendant tout l'été; en hiver les biches, les herres, les daguets, & les jeunes cerfs se rassemblent en hardes, & forment des troupes d'autant plus nombreuses que la saison est plus rigoureuse. Au printems ils se divisent, les biches se reculent pour mettre bas, & dans ce tems il n'y a que les daguets & les jeunes cerfs qui aillent ensemble. En général, les cerfs sont portés à demeurer les uns avec les autres, à marcher de compagnie, & ce n'est que la crainte ou la nécessité qui les disperse ou les sépare.

Le cerf est en état d'engendrer à l'âge de dix-huit mois, car on voit des daguets, c'est-à-dire des cerfs nés au printems de l'année précédente, couvrir des biches en automne, & l'on doit présumer que ces accouplemens sont prolifiques; ce qui pourroit peut-être en faire douter, c'est qu'ils n'ont encore pris alors qu'environ la moitié ou les deux tiers de leur accroissement; que les cerfs croissent & grossissent jusqu'à l'âge de huit ans, & que leur tête va toujours en augmentant tous les ans jusqu'au même âge; mais il faut observer que le faon qui vient de naître se fortifie en peu de tems, que son accroissement est prompt dans la première année, & ne se ralentit pas dans la seconde; qu'il y a déjà surabondance de nourriture, puisqu'il pousse des dagues, & c'est-là le signe le plus certain de la puissance d'engendrer; mais ceux qui ont un tems marqué pour le rut, ou pour le frai, semblent faire une exception à cette loi. Les poissons fraient & produisent avant que d'avoir pris le quart, ou même la huitième partie de leur accroissement: & dans les animaux quadrupèdes ceux qui, comme le cerf, l'élan, le dain, le renne, le chevreuil, &c. ont un rut bien marqué, engendrent aussi plutôt que les autres animaux.

Il y a tant de rapport entre la nutrition, la production du bois, le rut & la génération dans ces animaux, qu'il est nécessaire, pour en bien concevoir les effets particuliers, de se rappeler ici ce que nous avons établi de plus général & de plus certain au sujet de la génération: elle dépend en entier de la surabondance de la nourriture: tant que l'animal croît, c'est



c'est toujours dans le premier âge que l'accroissement est le plus prompt, la nourriture est entièrement employée à l'extension, au développement du corps, il n'y a donc nulle surabondance, par conséquent nulle production, nulle sécrétion de liqueur séminale, & c'est par cette raison que les jeunes animaux ne sont pas en état d'engendrer; mais lorsqu'ils ont pris la plus grande partie de leur accroissement, la surabondance commence à se manifester par de nouvelles productions. Dans l'homme, la barbe, le poil, le gonflement des mamelles, l'épanouissement des parties de la génération, précèdent la puberté. Dans les animaux en général, & dans le cerf en particulier, la surabondance se marque par des effets encore plus sensibles; elle produit la tête, le gonflement des daintiers (o), l'enslure du col & de la gorge, venaison (p). (M. de Buffon nomme venaison la graisse du cerf; dans la vénerie, c'est la chair & non la graisse; quand la chair est bien vermeille, on dit que la venaison est belle, & quand elle est pâle, on dit que la venaison n'est pas belle); & comme le cerf croit fort vite dans le premier âge, il ne se passe qu'un an depuis sa naissance, jusqu'à l'automne où cette surabondance commence à se marquer au-dehors par la production du bois: s'il est né au mois de Mai, on verra paroître dans le même mois de l'année suivante, les naissances du bois qui commence à pousser sur le têt (q). Ce sont deux dagues qui croissent (sur deux pivots, qui sont deux bosses, sur lesquelles le bois se forme sur le massacre du cerf), s'allongent & s'endurcissent à mesure que l'animal prend de la nourriture; elles ont déjà vers la fin d'Août pris leur entier accroissement & assez de solidité, pour qu'il cherche à les dépouiller de leur peau en les frottant contre les arbres; & dans le même tems il achève de se charger de venaison, qui est une graisse abondante, produite aussi par le superflu de la nourriture, qui dès-lors commence à se déterminer vers les parties de la génération, & à exciter le cerf à cette ardeur du rut qui le rend furieux. Et ce qui prouve évidemment que la production du bois & celle de la liqueur séminale dépendent de la même cause; c'est que si vous détruisez la source de la liqueur séminale, en supprimant par la castration les organes nécessaires pour cette sécrétion, vous supprimez en même tems la production du bois; car si l'on fait cette opération dans le tems qu'il a mis bas sa tête, il ne s'en forme pas une nouvelle; & si on ne la fait au contraire que dans le tems qu'il a refait sa tête, elle ne tombe plus, l'animal en un mot reste pour toute sa vie dans l'état où il étoit, lorsqu'il a subi la castration; & comme il n'éprouve plus les ardeurs du rut, les signes qui l'accompagnent disparaissent aussi, il n'y a plus de venaison, plus d'enslure au col ni à la gorge, & il devient d'un naturel plus doux & plus tranquille. Ces parties qu'on a retranchées étoient donc nécessaires, non-seulement pour faire la sécrétion de la nourriture surabondante, mais elles servoient encore à l'animer, à la pousser au-dehors dans toutes les parties du corps, sous la forme de la venaison, & en particulier au sommet de la tête, où elle se manifeste plus que par-tout ailleurs par la production du bois. Il est vrai que les cerfs coupés ne laissent pas de devenir gras, mais ils ne produisent plus de bois, jamais la gorge ni le col ne leur enslent, & leur graisse ne s'exalte ni ne s'échauffe comme la venaison des cerfs entiers qui, lorsqu'ils sont en rut, ont une odeur si forte, qu'elle infecte de loin; leur chair même en est si fort imbue & pénétrée,

(o) Les daintiers du cerf sont ses testicules.

(p) Venaison, c'est la graisse du cerf qui augmente pendant l'été, & dont il est surchargé au commencement de l'automne, dans le tems du rut.

\* Le têt est la partie de l'os frontal, sur laquelle appuie le bois du cerf.

Tome XVI.

qu'on ne peut ni la manger ni la sentir, & qu'elle se corrompt en peu de tems, au lieu que celle du cerf coupé se conserve fraîche, & peut se manger dans tous les tems.

*Remarque sur la castration.* M. de Buffon est du sentiment de tous les naturalistes & auteurs, tant anciens que modernes, & même de la tradition dans la vénerie du roi, que dans les cerfs à qui on a fait la castration, dans quelqu'état que les têtes se trouvent, elles y restent, c'est-à-dire, que si l'opération se fait après qu'ils ont mis bas, il ne leur poussera pas un nouveau bois; que si un cerf a sa tête formée dans l'opération, elle ne tombera point; enfin que dans tel état que sa tête se trouve à la castration, elle y reste.

Voici ce qui paroît détruire ce sentiment. M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, aumonier du roi, dit qu'on lui a apporté deux faons mâles, qu'il a fait élever; après les six mois de faon, ils sont devenus herres; à l'entrée de leur seconde année, dagues; à l'entrée de leur troisième année, ils ont mis bas leurs dagues; M. l'abbé a profité de l'occasion pour les faire couper, de crainte que par la suite leur bois ayant repoussé ils ne blessassent quelqu'un, étant persuadé qu'ils ne leur repousseroit rien sur la tête; à son grand étonnement leur bois a cru, comme si on ne leur avoit pas fait l'opération, & il est parvenu à la hauteur, grosseur, & garni d'andouillers, comme il en auroit poussé à des cerfs de leur âge; mais la différence qui s'y est rencontrée, c'est qu'ils n'ont point eu la tête parfaitement dure, que la peau est encore dessus, & que les bouts des andouillers sont mous, tendres & sensibles; voici la seconde année depuis l'opération, & qu'ils se trouvent dans cet état: ce fait a été rendu à S. M. par M. l'abbé, qui m'a fait l'honneur de m'en faire le détail, comme il est écrit.

En Bretagne, on avoit apporté un faon à un particulier, qui l'avoit élevé avec du lait & beaucoup de soin, il est devenu herre au bout d'un an, il lui est poussé des dagues qu'il a gardées un an suivant l'usage; après ce tems il les a mis bas, il avoit deux ans, il lui est venu un bois qui étoit sa seconde tête, qu'il a gardé de même & a mis bas, il avoit alors trois ans accomplis; il lui est poussé un autre bois qui faisoit sa troisième tête, qu'il a mis bas de même & toujours dans le mois de Mai, il lui en est poussé un autre qui lui faisoit sa quatrième tête, il avoit pour lors cinq ans; le particulier l'a donné à un marchand de bois à Paris, chez lequel j'ai été le voir au mois d'Octobre 1764. Ce cerf étoit dressé à tirer, on lui avoit fait faire une petite voiture qu'il menoit; celui à qui il avoit été donné voulut l'amener à Paris avec sa voiture; après avoir fait environ quarante lieues, l'animal se trouva si fatigué qu'il ne pouvoit plus marcher, on le mit dans une voiture bien lié & garotté, il a été amené, mais dans un très-mauvais état, il s'étoit débattu, les cordes lui avoient fait des décompures à plusieurs endroits, on l'a traité avec soin, ils s'est bien rétabli, il a mis bas sa quatrième tête, toujours dans le mois de Mai, il lui est poussé sa tête de cerf dix cors jeunement, qui est venu à sa maturité, comme les autres, dans le mois de Septembre; sa tête étant presque tout-à-fait nettoyée de ses lambeaux, son maître lui a fait faire l'opération de la castration; au bout de trois semaines dans le mois d'Octobre, son bois est tombé, il a été remplacé par deux dagues sans andouillers de la hauteur d'un demi-pié, avec la peau qui les couvre; ces deux dagues ne sont point venues en maturité, elles sont restées molles, velues, conservant la chaleur naturelle; il y avoit un an qu'il avoit mis bas sa tête de dix cors jeunement, par conséquent il avoit sept ans, & devoit être cerf de dix cors; mais par l'effet de l'opération, il n'avoit poussé que deux dagues, menues comme celle d'un dague. Il y a une observation à faire, c'est que

DDD d d d

quelque tems après l'opération, il a eu la jambe gauche cassée entre le jarret & la jointure du derrière; on a voulu la lui remettre sans avoir pu réussir; la jambe lui est tombée en pourriture, cela pouvoit avoir contribué par les souffrances qu'il a éprouvées, à empêcher qu'il n'eût poussé un autre bois que les dagues.

J'ai vu ses mues de seconde tête, celle de sa troisième, un côté de sa quatrième; celles de dix cors jeunement ont été perdues, ie ne les ai pas vues; ces mues n'étoient pas si hautes ni si grosses que celles des cerfs des forêts, telles étoient blanches comme de l'ivoire, sans gouttière ni perlures.

Cet exemple & celui rapporté par M. l'abbé de Sainte-Aldégonde, détruisent ce que les auteurs assurent, & ce que les anciens ont tous débité, que dans quel état qu'un cerf se trouvât quand on lui faisoit la castration, il y restoit, c'est-à-dire, qu'un cerf à qui on faisoit cette opération, s'il avoit sa tête ou son bois fait, ce bois restoit dans cet état sans tomber, que s'il n'en avoit point, il n'y en pouffoit pas; le cerf du marchand de bois prouve le contraire du premier cas, puisqu'il a mis bas trois semaines après l'opération; & le deuxième cas démontré par l'exemple que rapporte M. de Sainte-Aldégonde, que ces cerfs ont poussé après l'opération un bois, mais qui n'a point durci, puisqu'il y a plus d'un an que l'opération leur a été faite.

Voici un autre fait qui a quelque rapport à cela. En 1750 le roi chassant dans la forêt de Fontainebleau, vit un très-gros cerf qui n'avoit pas touché au bois, quoique ce fût à la fin de Septembre, cela parut étonnant, on rassembla un nombre de chiens, il fut chassé & pris; à la mort sa tête fut trouvée ce qu'elle avoit paru, c'est-à-dire couverte de la peau que les cerfs ont dessus, jusqu'à ce qu'ils aient touché aux bois; on examina s'il avoit des dainties, ils ne le trouverent point, ni en-dehors, ni en-dedans, car on en fit l'ouverture; apparemment que les loups, ou un coup de feu, ou un chicot, lui avoit fait l'opération depuis qu'il avoit mis bas, sa tête étant revenue & n'ayant pu toucher au bois par la même raison des jeunes cerfs de M. l'abbé de Sainte-Aldégonde. Cependant il avoit le ventre noir, & sentoit le rut, il pouvoit s'échauffer dans la saison & faillir les biches, comme on a vu faire à des chevaux hongres sur des jumens.

Un autre preuve que la production du bois vient uniquement de la surabondance de la nourriture, c'est la différence qui se trouve entre les têtes des cerfs de même âge, dont les unes sont très-grosses, très-fournies, & les autres grêles & menues; ce qui dépend absolument de la quantité de nourriture: car un cerf qui habite un pays abondant, où il viande à son aise, où il n'est troublé ni par les chiens, ni par les hommes, où après avoir repu tranquillement il peut ensuite ruminer en repos, aura toujours la tête belle, haute, bien ouverte, l'empaumure (r) large & bien garnie, le merain (s) gros & bien perlé avec grand nombre d'andouillers forts & longs; au lieu que celui qui se trouve dans un pays où il n'a ni repos, ni nourriture suffisante, n'aura qu'une tête mal nourrie, dont l'empaumure sera ferrée, le merain grêle, & les andouillers menus & en petit nombre; en sorte qu'il est toujours aisé de juger par la tête d'un cerf s'il habite un pays abondant & tranquille, & s'il a été bien ou mal nourri. Ceux qui se portent mal, qui ont été blessés ou seulement qui ont été inquiétés & courus, prennent rarement une belle tête, &

(r) Empaumure, c'est le haut de la tête du cerf qui s'élargit comme une main, & où il y a plusieurs andouillers rangés ordinairement comme des doigts.

(s) Merain, c'est le trou, la tige du bois de cerf.

une bonne venaison; ils n'entrent en rut que plus tard; il leur a fallu plus de tems pour refaire leur tête, & ils ne la mettent bas qu'après les autres; ainsi tout concourt à faire voir que ce bois n'est comme la liqueur féminale, que le superflu, rendu sensible, de la nourriture organique qui ne peut être employée toute entière au développement, à l'accroissement, ou à l'entretien du corps de l'animal.

La disette retarde donc l'accroissement du bois, & en diminue le volume très-considérablement; peut-être même ne seroit-il pas impossible, en retranchant beaucoup la nourriture, de supprimer en entier cette production, sans avoir recours à la castration: ce qu'il y a de sûr, c'est que les cerfs coupés mangent moins que les autres; & ce qui fait que dans cette espèce, aussi-bien que dans celle du dain, du chevreuil, & de l'élan, les femelles n'ont point de bois, c'est qu'elles mangent moins que les mâles, & que quand même il y auroit de la surabondance, il arrive que dans le tems où elle pourroit se manifester au-dehors, elles deviennent pleines; par conséquent le superflu de la nourriture étant employé à nourrir le fœtus, & ensuite à allaiter le faon, il n'y a jamais rien de surabondant; & l'exception que peut faire ici la femelle du renne, qui porte un bois comme le mâle, est plus favorable que contraire à cette explication; car de tous les animaux qui portent un bois, le renne est celui qui, proportionnellement à sa taille, l'a d'un plus gros & d'un plus grand volume, puisqu'il s'étend en-avant & en-arrière, souvent tout le long de son corps; c'est aussi de tous celui qui se charge le plus abondamment (t) de venaison; & d'ailleurs le bois que portent les femelles est fort petit en comparaison de celui des mâles. Cet exemple prouve donc seulement que quand la surabondance est si grande qu'elle ne peut être épuisée dans la gestation par l'accroissement du fœtus, elle se répand au-dehors & forme dans la femelle, comme dans le mâle, une production semblable, un bois qui est d'un plus petit volume, parce que cette surabondance est aussi en moindre quantité.

Ce que je dis ici de la nourriture ne doit pas s'entendre de la masse ni du volume des alimens, mais uniquement de la quantité des molécules organiques que contiennent ces alimens: c'est cette seule matière qui est vivante, active & productrice; le reste n'est qu'un marc, qui peut être plus ou moins abondant, sans rien changer à l'animal. Et comme le lichen, qui est la nourriture ordinaire du renne, est un aliment plus substantiel que les feuilles, les écorces, ou les boutons des arbres dont le cerf se nourrit, il n'est pas étonnant qu'il y ait plus de surabondance de cette nourriture organique, & par conséquent plus de bois & plus de venaison dans le renne que dans le cerf. Cependant il faut convenir que la matière organique qui forme le bois dans ces espèces d'animaux, n'est pas parfaitement dépouillée des parties brutes auxquelles elle étoit jointe, & qu'elle conserve encore, après avoir passé par le corps de l'animal, des caractères de son premier état dans le végétal. Le bois du cerf pousse, croît, & se compose comme le bois d'un arbre: sa substance est peut-être moins osseuse que ligneuse; c'est, pour ainsi dire, un végétal greffé sur un animal, & qui participe de la nature des deux, & forme une de ces nuances auxquelles la nature aboutit toujours dans les extrêmes, & dont elle se sert pour rapprocher les choses les plus éloignées.

Le cerf qui n'habite que les forêts, & qui ne vit,

(t) Le rangier (c'est le renne) est une bête semblable au cerf, & a la tête diverse, plus grande & chevilée; il porte bien quatre-vingt cors, quelquefois moins; sa tête lui couvre le corps, il a plus grande venaison que n'a un cerf en la saison. Voyez la chasse de Phœbus.

pour ainsi dire, que de bois, porte une espece de bois qui n'est qu'un résidu de cette nourriture : le castor qui habite les eaux & qui se nourrit de poisson, porte une queue couverte d'écaillés, la chair de la loutre & de la plupart des oiseaux de riviere, est un aliment de carême, une espece de chair de poisson. L'on peut donc présumer que des animaux auxquels on ne donneroit jamais que la même espece de nourriture s'affimileroient en entier à la forme de la nourriture, comme on le voit dans le bois du cerf & dans la queue du castor. Aristote, Théophraste, Plin, disent tous que l'on a vu du lierre s'attacher, pousser, & croître sur le bois des cerfs lorsqu'il est encore tendre. Si ce fait est vrai, il seroit facile de s'en assurer par l'expérience; il prouveroit encore mieux l'analogie intime de ce bois avec le bois des arbres.

Le cerf n'est pas seulement tourmenté par les vers des tumeurs, il l'est encore par des vers d'une autre espece qui naissent dans son gosier, & qui sont fausement accusés d'occasionner la chute des bois du cerf.

La mouche, qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, fait qu'auprès de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourses qui lui sont affectées pour le dépôt de ses œufs; elle connoit aussi la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit son chemin par le nez du cerf, au haut duquel elle trouve deux voies, dont l'une conduit au sinus frontal, & l'autre aux bourses, dont nous venons de parler. Elle ne se méprend point; c'est par celle-ci qu'elle descend pour aller chercher vers la racine de la langue les bourses qui en sont voisines. Elle y dépose des centaines d'œufs qui deviennent des vers, & qui croissent & vivent de la mucofité que les chairs de ses bourses fournissent continuellement. Lorsqu'ils sont arrivés à leur grosseur, ils sortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y tubissent leur métamorphose qui les conduit à l'état de mouche. *Dictionnaire de M. Valmont de Bomare, article mouche, p. 493.*

Les mouches des tumeurs des bêtes à cornes sont extrêmement velues, comme les bourdons; elles font, comme eux, un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux ailes; c'est sur les taureaux, les vaches, les bœufs, les cerfs que cette mouche hardie va déposer ses œufs. Les daims, les chameaux, & même les rennes n'en font point exemts: elle se glisse sous leur poil, & avec un instrument qu'elle porte au derriere & qu'on pourroit comparer à un bistouri, elle fait une ouverture dans la peau de l'animal, & y introduit ses œufs ou ses vers, car on ignore si elle est ovipare ou vivipare. Ce bistouri ou cette tariere est d'une structure très-curieuse: c'est un cylindre écaillé composé de quatre tuyaux qui s'alongent à la maniere de lunettes; le dernier est terminé par trois crochets, dont la mouche se sert pour percer le cuir de l'animal; le plus souvent cette piquure ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux; mais si quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à cornes fait des gambades, se met à courir de toutes ses forces, & entre en fureur. Aussi-tôt que l'insecte naissant commence à sucer les liqueurs qui remplissent la plaie, la partie piquée s'enfle, s'éleve comme une bosse; les plus grosses ont environ 16 à 17 lignes de diametre à leur base, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces bosses sont-elles sensibles avant le commencement de l'hiver, & pendant l'hiver même, quoiqu'elles aient été faites dès l'automne précédent.

Il paroît que les vers qui habitent ces tumeurs ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point, & conserve

*Tome XVI.*

tout son appétit; il y a même des payfans qui préfèrent les jeunes bêtes qui ont de ces bosses à celles qui n'en ont pas, l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penser que toutes ces plaies font sur l'animal l'effet de cauterer, qui sont plus utiles que nuisibles en faisant couler les humeurs extérieurement. Lorsque le ver est arrivé à son état de perfection, il sort par l'ouverture de la bosse, & se laisse tomber à terre; il est digne de remarque que c'est toujours le matin qu'il prend son tems, après que les fraîcheurs de la nuit sont passées, & avant que la grande chaleur du jour soit arrivée, comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdirait, & que la chaleur le dessécheroit, si elle le trouvoit en route. Le ver se fourre sous quelque pierre ou sous quelque trou, où il subit sa métamorphose.

M. de Buffon ne dit rien des taons vivans qui se trouvent entre cuir & chair des cerfs, biches, daims, &c. dans l'hiver, qui sont presque gros comme le bout du petit doigt, dont on trouve beaucoup à la fin de l'hiver & au commencement du printemps autour de la tête du cerf.

M. de Valmont ne dit rien sur ce sujet.

Les auteurs anciens donnent au cerf une bien plus longue vie que les modernes.

Oppien, dans son poëme de la *vénérerie*, liv. II. dit qu'il cherche & combat les serpens, les tue, les mange; & après va chercher dans les fleuves, des cancrs qu'il mange, ce qui le guérit aussi-tôt, & qu'il vit autant que font quatre corneilles.

Modus ne dit rien de la durée de la vie des cerfs.

Phœbus, dans son premier chapitre, dit que le cerf vit cent ans; que plus il est vieux, plus il est beau de son corps & de sa tête, & plus luxurieux il est, mais qu'il n'est pas si vite, si léger ni si puissant; que quand le cerf est très-vieux, il bat du pié pour faire sortir les serpens courroucés, & qu'il en avale & mange, & puis va boire, court çà & là, l'eau & le venin se mêlent ensemble, & il jette toutes les mauvaises humeurs qu'il a au corps, & lui revient chair nouvelle.

Fouilloux, *chap. xvj.* rapporte le sentiment d'Isidore, que le cerf est le vrai contraire du serpent; & que quand il est vieux, décrépît & malade, il s'en va aux fosses & cavernes des serpens, puis avec les narines souffle & pousse son haleine dedans, en sorte que par la force & la vertu d'icelle il contraint le serpent de sortir dehors; lequel étant sorti, il le tue avec le pié, puis le mange & le dévore; après il s'en va boire, alors le venin s'épand par tous les conduits de son corps; quand il sent le venin, il se met à courir pour s'échauffer. Bientôt après il commence à se vuider, & purger tellement qu'il ne lui demeure rien dans le corps, sortant par tous les conduits que la nature lui a donné, & par ce moyen se renouvelle & se guérit, faisant mutation de poil.

Charles IX. *chap. vj.* rapporte qu'Oppien dit qu'un cerf peut vivre quatre fois plus que la corneille, comme il est écrit ci-dessus; il donne cent ans de vie à chaque corneille, cela seroit quatre cens ans.

Plin donne un exemple de leur longue vie, il écrit que cent ans après Alexandre le grand on a pris des cerfs avec des colliers au col, qu'on leur avoit attaché du tems dudit Alexandre; étant lesdits colliers cachés de leur peau, tant ils avoient de venaison. Quand ils sont malades, Ambrosius dit qu'ils mangent des petits rejettons d'olivier, & se guérissent ainsi.

Plin écrit qu'ils n'ont jamais de fièvre, qui plus est qu'ils remédient à cette maladie, qu'il y a eu des princesses qui ayant accoutumé de manger tous les matins un peu de chair de cerf, ont vécu fort long-tems, sans jamais avoir eu aucune fièvre, pour-

D D D d d ij



vu que les cerfs ayent été tués d'un seul coup.

Salnove ne dit rien de positif sur la longue vie des cerfs ; voici comme il s'explique.

Salnove ne doute pas que la nature enseigne aux cerfs les simples pour les guérir lorsqu'ils sont malades ; le cerf peut vivre long-tems sans accident , il s'en trouve peu de mort ; mais d'en savoir l'âge , cela ne se peut , ou bien de connoître s'il est jeune cerf , ou cerf dix cors ou vieux cerf.

M. de Selincourt ne dit rien dans son parfait chasseur sur la longueur de la vie des cerfs.

Il n'est pas aisé de décider de la durée de la vie des cerfs. Les Naturalistes sont partagés à cet égard. Quelques-uns prétendent qu'ils peuvent vivre deux cents ans. L'auteur du livre dit : « Pour moi , sans entrer dans aucune discussion à ce sujet , mon sentiment est que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans ». Il seroit aisé d'en faire l'expérience , en mettant dans un parc un jeune cerf avec quelques biches , ils y tiendroient le rut , & il faudroit en retirer les faons qui en proviendroient , de peur qu'ils ne se battissent entr'eux , & qu'à la fin ils ne tuassent le vieux cerf. *Nouveau traité de vénerie* 1750, p. 140.

Le poème des dons des enfans de Latone ne dit rien sur la vie des cerfs.

Dans l'école de la chasse de M. le Verrier de la Contrie , I. part. au chap. j. de la chasse du cerf , p. 80. l'auteur cite Phœbus , qui fixe la durée de sa vie à cent ans , il le réfute , en disant que les meilleurs naturalistes ne donnent aux cerfs que quarante ou cinquante ans de vie , & non cent. Il est toujours constant qu'il est de longue vie , quoique sujet à deux grandes incommodités , ce que l'auteur a remarqué dans deux qu'il a élevés : la première est une rétention d'urine ; la seconde , est une démangeaison vive & douloureuse , causée par de gros vers blancs , appelés *taons* , qui s'engendrent & proviennent pendant l'hiver de la mauvaise nourriture , dont il est obligé de faire son viandis ; comme la nature pousse au-dehors tout ce qui lui est contraire , ces vers cheminent entre cuir & chair pour trouver par où sortir : les uns vont le long du dos , les autres le long du cou , mais ne pouvant passer outre les oreilles , ils descendent sous la gorge , où ils s'amassent & y séjournent jusqu'à ce qu'ils ayent tous pu sortir par la bouche & les narines. Quand on vient à lever la tête d'un cerf pris dans cette façon , on en trouve quelquefois dans le gavion gros comme les deux poings ; ces fortes de vers affoiblissent & font maigrir extraordinairement les cerfs , mais ils se guérissent de cette maladie aux mois de Mars & d'Avril ; en Mars , en mangeant le bouton qui précède le nouveau bois , & le bourgeon des arbres fruitiers ; en Avril , avec le nouveau bois même , les blés verts , & autres herbes tendres & nouvelles.

Quant à leur rétention d'urine , ils s'en guérissent singulièrement : ils tuent à coups de pié un crapeau ou une vipère , la mangent , & se mettent ensuite à courir de toutes leurs forces , puis se jettent à l'eau ; ceci n'est point un conte fait à loisir ( c'est toujours l'auteur de l'école de la chasse qui parle ) , j'en ai la preuve de mes yeux : Isidore est de plus mon garant , & nombre de personnes qui , en ouvrant des cerfs , ont trouvé dans leur panse des fortes de reptiles.

Le cerf s'épuise si fort pendant le rut , qu'il reste tout l'hiver dans un état de langueur ; sa chair est même alors si dénuée de bonne substance , & son sang si fort appauvri , qu'il s'engendre des vers sous sa peau , lesquels augmentent encore sa misère , & ne tombent qu'au printemps lorsqu'il a repris , pour ainsi dire , une nouvelle vie par la nourriture active que lui fournissent les productions nouvelles de la terre.

Toute sa vie se passe donc dans des alternatives

de plénitude & d'inanition , d'embonpoint & de maigre , de santé , pour ainsi dire , & de maladie , sans que ces oppositions si marquées & cet état toujours excessif altèrent sa constitution , il vit aussi long-tems que les autres animaux qui ne sont pas sujets à ces vicissitudes. Comme il est cinq à six ans à croître , il vit aussi sept fois cinq ou six ans , c'est-à-dire trente-cinq ou quarante ans (u). Ce que l'on a débité sur la longue vie des cerfs , n'est appuyé sur aucun fondement ; ce n'est qu'un préjugé populaire qui régnoit dès le tems d'Aristote , & ce philosophe dit avec raison que cela ne lui paroît pas vraisemblable , attendu que le tems de la gestation & celui de l'accroissement du jeune cerf n'indiquent rien moins qu'une très-longue vie. Cependant , malgré cette autorité , qui seule auroit dû suffire pour détruire ce préjugé , il s'est renouvelé dans des siècles d'ignorance par le cerf qui fut pris par Charles VI. dans la forêt de Senlis qui portoit un collier , sur lequel étoit écrit , *Cæsar hoc me donavit* ; & l'on a mieux aimé supposer mille ans de vie à cet animal & faire donner ce collier par un empereur romain , que de convenir que ce cerf pouvoit venir d'Allemagne où les empereurs ont dans tous les tems pris le nom de *Cæsar*.

Il est très-certain que ce cerf a été représenté dans la salle du préfidial à Senlis ; j'ai été pour l'y voir , mais il n'y étoit plus , l'inscription étoit encore sur la muraille , & je l'ai transcrite mot à mot , comme la voici , dans l'année 1756 , le 30 Juin , en allant à Compiègne. « En l'an , &c. effacé , le roi Charles VI. » chassant dans la forêt de Hallatte prit le cerf dont vous voyez la figure , portant un collier d'or , où étoit écrit , *hoc me Cæsar donavit* , de ce lieu en l'endroit où il fut relancé ».

La tête des cerfs va tous les ans en augmentant en grosseur & en hauteur depuis la seconde année de leur vie jusqu'à la huitième ; elle se soutient toujours belle , & à-peu-près la même pendant toute la vigueur de l'âge ; mais lorsqu'ils deviennent vieux , leur tête décline aussi. Il est rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers lorsqu'ils ont atteint leur tête est la plus belle ( depuis quarante-six ans que je suis dans les chasses du cerf , je n'en ai vu qu'un à Fontainebleau qui en portoit vingt-six , attaqué à Maffory , & pris à la rivière dans le mois de Juillet , il n'avoit pas touché au bois il y a 40 ans ) , & ce nombre n'est rien moins que constant ; car il arrive souvent que le même cerf aura dans une année un certain nombre d'andouillers , & que l'année suivante il en aura plus ou moins , selon qu'il aura eu plus ou moins de nourriture & de repos ; & de même la grandeur de la tête ou du bois du cerf dépend de la quantité de nourriture , la qualité de ce même bois dépend aussi de la différente qualité des nourritures ; il est comme le bois des forêts , grand , tendre , & assez léger dans les pays humides & fertiles ; il est au contraire court , dur & pesant dans les pays secs & stériles. Il en est de même encore de la grandeur & de la taille de ces animaux , elle est fort différente , selon les lieux qu'ils habitent : les cerfs de plaines , de vallées ou de collines abondantes en grains ont le corps beaucoup plus grand , & les jambes plus hautes que les cerfs des montagnes seches , arides & pierreuses ; ceux-ci ont le corps bas , court & trapu , ils ne peuvent courir aussi vite , mais ils vont plus long-tems que les premiers ; ils sont plus méchans , ils ont le poil plus long sur le massacre , leur tête est ordinairement basse & noire , à-peu-près comme un arbre rabougri , dont l'écorce est rembrunie , au-lieu que la tête des cerfs de plaine est haute & d'une couleur claire-rougeâtre , comme l'écorce des arbres

(u) Pour moi , sans entrer dans aucune discussion à ce sujet , mon sentiment est que les cerfs ne peuvent vivre plus de quarante ans. *Nouveau traité de la Vénerie* , p. 141.

qui croissent en bon terrain. Les petits cerfs trapus n'habitent guere les futayes, & se tiennent presque toujours dans les taillis, où ils peuvent se soustraire plus aisément à la poursuite des chiens; leur venaison est plus fine, & leur chair est de meilleur goût que celle des cerfs de plaine. Le cerf de Corse paroît être le plus petit de tous ces cerfs de montagne, il n'a guere que la moitié de la hauteur des cerfs ordinaires, c'est, pour ainsi dire, un basset parmi les cerfs; il a le pelage (\*) brun, le corps trapu, les jambes courtes; & ce qui m'a convaincu que la grandeur & la taille des cerfs en général dépendoit absolument de la quantité & de la qualité de nourriture, c'est qu'en ayant fait élever un chez moi, & l'ayant nourri largement pendant quatre ans, il étoit à cet âge beaucoup plus haut, plus gros, plus étoffé que les plus vieux cerfs de mes bois, qui cependant sont de la belle taille.

Le pelage le plus ordinaire pour les cerfs est le fauve; cependant il se trouve même en assez grand nombre, des cerfs bruns, & d'autres qui sont roux: les cerfs blancs sont bien rares. Mgr. le Duc, pere de M. le prince de Condé, avoit dans sa ménagerie à Chantilly, des cerfs blancs, il en a fait passer dans les forêts voisines, ils ont communiqué dans le tems du rut avec les biches, il en est sorti des faons marqués de blanc & de fauve, qui se sont élevés & répandus dans les forêts des environs, il y en a eu un dans la forêt de Montmorenci qui avoit la face & les quatre piés blancs, il est venu dans le tems du rut aux environs de Versailles à Fauverpauze, il a laissé de son espece, plusieurs faons en sont venus très-ressemblans; ils se sont élevés, en ont fait d'autres de leur espece, & se sont répandus dans les forêts voisines, à Scenart, à Saint-Leger, aux Alluets, &c. Ce premier cerf à nez blanc est venu à Fauverpauze pendant plus de six à sept ans, toujours dans la saison du rut, & il s'en retournoit, à la fin il a disparu, mais il y en a encore de très-ressemblans, il en est entré un de son espece mais bien plus blanc, dans la forêt de Marly par une breche, celui-ci fera des faons fauves & blancs, qui semblent être des cerfs devenus domestiques, mais très-anciennement; car Aristote & Plin parlent des cerfs blancs, & il paroît qu'ils n'étoient pas alors plus communs qu'ils ne le sont aujourd'hui. La couleur du bois comme la couleur du poil, semble dépendre en particulier de l'âge & de la nature de l'animal, & en général de l'impression de l'air: les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre & moins teint que les vieux. Les cerfs dont le pelage est d'un fauve clair & délayé, ont souvent la tête pâle & mal teinte; ceux qui sont du fauve vif, l'ont ordinairement rouge; & les bruns, sur-tout ceux qui ont du poil noir sur le col, ont aussi la tête noire. Il est vrai qu'à l'intérieur le bois de tous les cerfs est à-peu-près également blanc, mais ces bois different beaucoup les uns des autres en solidité & par leur texture, plus ou moins ferrée; il y en a qui sont fort spongieux & où même il se trouve des cavités assez grandes: cette différence dans la texture suffit pour qu'ils puissent se colorer différemment, & il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la sève des arbres pour produire cet effet, puisque nous voyons tous les jours l'ivoire le plus blanc jaunir ou brunir à l'air, quoiqu'il soit d'une matiere bien plus compacte & moins poreuse que celle du bois du cerf.

Le cerf paroît avoir l'œil bon, l'odorat exquis, & l'oreille excellente; lorsqu'il veut écouter, il leve la tête, dresse les oreilles, & alors il entend de fort loin; lorsqu'il sort dans un petit taillis ou dans quelque autre endroit à demi découvert, il s'arrête

(\*) Pelage, c'est la couleur du poil du cerf, du dain, du chevreuil.

pour regarder de tous côtés, & cherche ensuite le dessous du vent pour sentir s'il n'y a pas quelqu'un qui puisse l'inquiéter. Il est d'un naturel assez simple, & cependant il est curieux & rusé; lorsqu'on le sùle ou qu'on l'appelle de loin, il s'arrête tout court & regarde fixement & avec une espece d'admiration, les voitures, le bétail, les hommes, & s'ils n'ont ni armes, ni chiens, il continue à marcher d'assurance (y) & passe son chemin fierement & sans fuir: il paroît aussi écouter avec autant de tranquillité que de plaisir, le chalumeau ou le flageolet des bergers, & les veneurs se servent quelquefois de cet artifice pour le rassurer, ce qui ne s'est jamais pratiqué dans la vénerie. En général, il craint bien moins l'homme que les chiens, & ne prend de la défiance & de la ruse, qu'à mesure & qu'autant qu'il aura été inquiété: il mangé lentement, il choisit sa nourriture; & lorsqu'il a viande, il cherche à se reposer pour ruminer à loisir, mais il paroît que la rumination ne se fait pas avec autant de facilité que dans le bœuf; ce n'est pour ainsi dire, que par secouffes que le cerf peut faire remonter l'herbe contenue dans son premier estomac. Cela vient de la longueur & de la direction du chemin qu'il faut que l'aliment parcoure: le bœuf a le col court & droit, le cerf l'a long & arqué; il faut donc beaucoup plus d'effort pour faire remonter l'aliment, & cet effort se fait par une espece de hoquet, dont le mouvement se marque au-dehors & dure pendant tout le tems de la rumination.

Il a la voix d'autant plus forte, plus grosse & plus tremblante, qu'il est plus âgé; la biche a la voix plus foible & plus couite, elle ne rait pas d'amour, mais de crainte: le cerf rait d'une maniere effroyable dans le tems du rut, il est alors si transporté, qu'il ne s'inquiète ni ne s'effraie de rien, on peut donc le surprendre aisément, & comme il est surchargé de venaison, il ne tient pas long-tems devant les chiens, mais il est dangereux aux abois, & il se jette sur eux avec une espece de fureur. Il ne boit guere en hiver; & encore moins au printemps; l'herbe tendre & chargée de rosée lui suffit; mais dans les chaleurs & sécheresses de l'été, il va boire aux ruisseaux, aux marres, aux fontaines, & dans le tems du rut, il est si fort échauffé qu'il cherche l'eau partout, non-seulement pour appaiser la soif brûlante, mais pour se baigner & se rafraichir le corps. Il nage parfaitement bien, & plus légèrement alors que dans tout autre tems, à cause de la venaison dont le volume est plus léger qu'un pareil volume d'eau: on en a vû traverser de très-grandes rivières; on prétend même qu'attiré par l'odeur des biches, les cerfs se jettent à la mer dans le tems du rut, & passent d'une île à une autre, à des distances de plusieurs lieues; ils sautent encore plus légèrement qu'ils ne nagent, car lorsqu'ils sont poursuivis, ils franchissent aisément une haie, & même un palis d'une toise de hauteur; leur nourriture est différente suivant les différentes saisons; en automne, après le rut, ils cherchent les boutons des arbrustes verts, les fleurs de bruyeres, les feuilles de ronces, &c. en hiver lorsqu'il neige, ils pelent les arbres & se nourrissent d'écorces, de mousse, &c. & lorsqu'il fait un tems doux, ils vont viander dans les blés au commencement du printemps; ils cherchent les chatons des trembles, des marfaules, des coudriers, les fleurs & les boutons du cornouiller, &c. en été ils ont de quoi choisir, mais ils preferent les seigles à tous les autres grains, & la bourgenne à tous les autres bois. La chair du faon est bonne à manger, celle de la biche & du dague n'est pas absolument mauvaise, mais celle des

(y) Marcher d'assurance, aller d'assurance, c'est lorsque le cerf va d'un pas réglé & tranquille.

cerfs a toujours un goût defagréable & fort\* ; ce que cet animal a de plus utile , c'est fon bois & fapeau ; on la prépare , & elle fait un cuir souple & très durable ; le bois s'emploie par les Couteliers , les Fourbiffeurs , &c. & l'on en tire par la chimie des esprits alkali-volatils , dont la Médecine fait un fréquent ufage.

Lorsque le faon a environ six mois , alors il change de nom , il prend celui de *hère* : les bossettes croiffent & s'allongent , elles deviennent cylindriques , & dans cet état on leur donne le nom de *couronne* ( en termes de chasse on les nomme *pivots* ) ; ils font terminés par une face concave , sur laquelle pofe l'extrémité inférieure du bois.

Le premier que porte le cerf ne fe forme qu'après fa premiere année ; il n'a qu'une fimple tige sur chaque pivot fans aucune branche , c'est pourquoi on donne à ces tiges le nom de *dagues* , & au cerf celui de *daguet* , tant qu'il est dans fa feconde année ; mais à la troifieme année , au lieu de dagues il a un bois dont chaque perche jette deux ou trois branches , que l'on appelle *andouillers*.

Alors l'animal est nommé *cerf à la feconde tête* ; ce nom lui refte jusqu'à ce qu'il ait mis bas fa feconde tête ; celle qui lui repouffe à la quatrieme année lui fait prendre le nom de *cerf à fa troifieme tête* , qu'il conferve jusqu'à ce qu'il ait mis bas cette troifieme tête , & celle qui lui repouffe à la cinquieme année , lui fait prendre le nom de *cerf à fa quatrieme tête* , qu'il conferve de même jusqu'à ce qu'il ait mis bas cette quatrieme tête , celle qui lui repouffe lui fait prendre le nom de *dix cors* jeunement qu'il conferve pendant fa fixieme année ; quand il met bas cette tête , à celle qui lui repouffe à fa feptieme année , il prend le nom de *cerf dix cors* , après il n'y a plus de terme que celui de *gros & vieux cerfs* ; dans ces âges le nombre des andouillers n'est pas fixe ; il y a plusieurs exemples de daguets qu'on a pris avec les meutes de S. M. lesquels portoient des andouillers sur leurs dagues , qui étoient chaffés pour des cerfs à leur feconde tête , & qui à la mort ne fe trouvoient que daguets , parce qu'ils n'avoient point de meule , les daguets n'en ayant jamais ; les meules font une petite couronne en forme de bague , qui croit au bas du merain des cerfs , & elles ne prennent cette forme qu'après que les dagues font tombées , & qu'il leur pousse leur feconde tête , les daguets n'ont point de meule , mais feulemeut de petites pierrures détachées à l'endroit où les meules fe forment à l'accroiffement de leur feconde tête ; quand le nombre des andouillers est au nombre pair , & qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre , & particulièrement ceux qui forment l'empaumure , c'est-à-dire , andouillers de chaque côté à l'empaumure , cela se dit *porter douze* , parce que l'on compte de cette façon ; l'andouiller qui croit le plus près des meules , se nomme *premier andouiller* , celui qui fuit *sur-andouiller* , & celui d'après *chevillure* ; or il est à préfumer que tous les cerfs doivent avoir ces trois andouil-

\* M. de Buffon n'a point mangé de la chair du cerf dans la faifon qu'elle est bonne , puiqu'il la trouve d'un goût defagréable & fort ; il est vrai qu'elle est telle dans le tems du rut , mais quand il est passé , & que les cerfs font refaits & rétablis , elle est très-bonne à manger ; quand on fait bien l'accommoder. Elle étoit si peu mauvaife , qu'anciennement on portoit à la bouche du roi les petits filets , la langue , le mufle & les oreilles : j'ai encore vu de mon tems y porter les petits filets & la langue ; on s'est relâché sur cela , ils n'ont point été redemandés , & on ne les y a plus portés ; on les portoit à la bouche jusqu'à ce que les cerfs fuffent en rut , pour-lors on ceffoit jusqu'à la S. Hubert qu'on les reportoit. J'ai vu auffi porter quelquefois la hampe du cerf , qui est la poitrine , à la bouche de fa maifé qui les demandoit. Le roi mange actuellement les dindiers , & même dans le tems du rut par régal. Depuis qu'on ne porte plus à la bouche les petits filets & la langue , ces morceaux font pris par ceux à qui l'assemblée en pain , vin & viande tombe les jours que l'on chaffe , foit valets de limiers ou valets de chiens.

lers le long du merain , que tous les andouillers qui font au-deffus doivent être compris de l'empaumure , ainfi ayant trois andouillers le long du merain , & trois à l'empaumure , cela fait six , autant de l'autre côté , fait douze , qu'on dit que le cerf qui a ce même nombre doit porter , & s'il n'y avoit que deux andouillers à l'empaumure d'un côté & trois de l'autre , on dit *porter douze mal semée* : quand un cerf n'auroit qu'un premier andouiller , point de sur-andouiller , ni de chevillure , & qu'il auroit trois andouillers à l'empaumure de chaque côté , on doit toujours dire *porter douze* , comme je l'ai déjà dit , qu'il n'y a que les andouillers de l'empaumure que l'on compte en fuppofant toujours les andouillers au-deffous , qu'ils y foient ou non ; un cerf qui a les trois premiers andouillers , & qui n'en a point à l'empaumure , il est dit *porter huit* ; s'il y a un andouiller à l'empaumure , si petit qu'il puiſſe être , pourvu qu'il débordé le merain à y accrocher la bouteille , on le compte , & on dit *porter dix* ; s'il y en a autant de l'autre côté , s'il n'y en a qu'un d'un côté & point de l'autre , il est dit *porter dix mal semée* ; ainfi du plus grand nombre comme celui-ci , p. 143.

L'extrémité inférieure de chaque perche est entourée d'un rebord en forme d'anneau , que l'on nomme *la meule* : ce rebord est parfemé de tubercules appelés *pierrures* , & il y a sur les perches ou merain , & sur la partie inférieure des andouillers d'autres tubercules plus petits appelés *perlures* ; ceux-ci font séparés les uns des autres dans quelques endroits par des fillons qui s'étendent le long du merain & des andouillers , & que l'on nomme *gouttiere* : à meſure que le cerf avance en âge le bois est plus haut , plus ouvert , c'est-à-dire , que les perches font plus éloignées l'une de l'autre ; le merain est plus gros , les andouillers font plus longs , plus gros & plus nombreux , les meules plus larges , les pierrures plus groſſes , & les gouttieres plus grandes. Cependant à tout âge il arrive dans ces parties des variétés qui dépendent de la qualité des nourritures & de la température de l'air.

Lorsque le bois est tombé , la face supérieure des prolongemens de l'os du front refte à découvert ( en terme de *vénérif* il se nomme *pivot* ) ; mais bientôt le périoste & les tégumens qui embrassent chaque pivot en l'entourant s'allongent , leurs bords fe réuniffent sur la face supérieure , & forment sur cette face une masse qui a une confifſtance molle , parce qu'elle contient beaucoup de fang , & qui est revêtue de poils courts à-peu-près de la même couleur que celui de la tête de l'animal : cette masse fe prolonge en-haut , comme le jet d'un arbre devient la perche du bois , & pousse à meſure qu'elle s'élève des branches latérales qui font les andouillers. Ce nouveau bois , qu'on appelle un *refrais* , est de confifſtance molle dans le commencement de fon accroiffement : la réaction qui fe fait contre les pivots , forme les meules par la portion de matiere qui débordé autour de l'extrémité inférieure de chaque perche. Le bois a une sorte d'écorce qui est une continuation des tégumens de la tête ; cette écorce ou cette peau est velue , & renferme des vaisſeaux ſanguins , qui fourniffent à l'accroiffement du bois ; ils rampent & fe ramiffent le long du merain & des andouillers.

Les troncs & les principales branches de ces vaisſeaux y créuſent des impreſſions en forme de fillons longitudinaux , qui font les gouttieres. Les petites branches & leurs ramifications tracent d'autres fillons plus petits , qui laiffent entr'eux sur la ſurface du bois des tubercules , des pierrures & des perlures ; ces tubercules font d'autant plus larges & plus élevés que les vaisſeaux entre lesquels ils fe trouvent , font plus gros , & par conféquent plus éloignés les uns des autres à l'extrémité du merain & des andouillers.



Les ramifications sont très-petites; il n'y a point de perlures, ou elles seroient si petites, qu'elles se détruiraient par le moindre frottement. La substance du nouveau bois de cerf se durcit par le bas, tandis que la partie supérieure est encore tuméfiée & molle; mais lorsqu'il a pris tout son accroissement, l'extrémité acquiert de la solidité, alors il est formé en entier, quoiqu'il ne soit pas aussi compact qu'il le devient dans la suite; la peau dont il est revêtu se durcit comme un cuir, elle se dessèche en peu de tems, & tombe par lambeaux, dont le cerf accélère la chute en frottant son bois contre les arbres.

Il y a au-dessus de l'angle antérieur de chaque œil du cerf une cavité dont la profondeur est de plus d'un pouce: elle s'ouvre au-dehors par une fente large d'environ deux lignes du côté de l'œil, & longue d'un pouce, elle est dirigée en ligne droite du côté de la commissure des lèvres; cette cavité a, pour l'ordinaire, un pouce de longueur, & environ huit lignes de largeur dans le milieu: la membrane qui la tapisse, est plissée dans le fond & très-mince; elle renferme une sorte de sédiment de couleur noire, de substance grasse, tendre & légère; on donne à ces cavités le nom de *larmiers*, & à la matière qu'elles contiennent celui de *larmes*, ou de *bézoard de cerf*; mais le premier sembleroit être plus convenable que l'autre. Ces cavités sont dans tous les cerfs & dans toutes les biches; mais on ne les trouve pas toujours pleines de matière épaissie; souvent il n'y en a qu'une petite quantité, & sa consistance est très-molle.

Le cerf a de chaque côté du chanfrein, près de la fente dont il vient d'être fait mention, le poil disposé en épi, comme celui qui est sur le front du cheval.

Il se trouve sur la face extérieure de la partie supérieure du canon des jambes de derrière, un petit bouquet de poil auquel on a donné le nom de *broffe*, parce qu'il est un peu plus serré & un peu plus long que celui du reste du canon.

Le faon en naissant est moucheté, il perd sa livrée à l'âge d'environ neuf mois.

Le cœur du cerf est situé comme celui du bœuf; il a aussi deux os semblables à ceux du cœur du bœuf par leur position & leur figure; la biche a un os dans le cœur, mais à proportion beaucoup plus petit que dans le cerf. En terme de *vénèrie* on nomme l'os du cœur du cerf *croix de cerf*.

Les testicules des cerfs sont posés dans le milieu du scrotum, l'un en avant, & l'autre en arrière; dans quelques sujets, le testicule droit se trouvoit en avant; dans d'autres c'étoit le gauche; dans tous, les deux testicules se touchoient par le côté intérieur, & ils adheroient l'un à l'autre par un tissu cellulaire assez lâche, pour qu'on pût le remettre l'un à côté de l'autre, mais dès qu'on donnoit quelque mouvement au scrotum ou aux cuisses de l'animal, on retrouvoit les testicules dans leur première situation. En terme de *vénèrie*, on nomme les testicules *daintiers*.

La biche a deux mamelles comme la vache, & chaque mamelle a deux mamelons.

Les dents dures du cerf sont au nombre de huit à la mâchoire inférieure.

Le cerf & la biche ont de plus que le taureau deux rochets dans la mâchoire supérieure, un de chaque côté; ils ont rapport par leur position aux dents canines, & ils leur ressemblent encore par leur racine, mais au-lieu d'être pointus, ils sont arrondis à leur extrémité, & ils sont lisses; quand il y a une espee de larme noire dans le blanc lisse de la dent, elles sont belles, & on les fait monter en bague, la naïfeste & le grand veneur prennent souvent les plus belles.

Il y a six dents mâchelières de chaque côté de chacune des mâchoires: ces dents ressemblent à celle du taureau par leur position & leur figure, comme par leur nombre.

*Le bézoard de cerf.* Il est de figure ovoïde aplatie, & de couleur jaunâtre au-dehors, & blanches au-dedans; il a deux pouces une ligne de longueur, un pouce dix lignes de largeur, & quinze lignes d'épaisseur; sa surface est lisse & polie, il pèse trois onces cinq gros & demi.

Le bézoard, pierre précieuse, qui naît dans l'estomac d'un animal des Indes. Il s'en trouve aussi dans l'estomac de quelques bœufs & de quelques cerfs.

Il y a en Guinée une espee de petits cerfs qui paroît confinée dans certaines provinces de l'Afrique, des Indes orientales; l'on en avoit apporté un mâle & une femelle à M. de Machault, pour lors ministre de la marine; le mâle mourut dans le voyage, & la femelle arriva en bon état; j'ai été la voir à l'hôtel du ministre à Compiègne, elle étoit en liberté, & mangeoit pour lors des feuilles de laitue; elle étoit formée dans toutes les parties de son corps comme les biches de ce pays-ci, mais elle n'étoit pas plus grosse qu'un chat de la moyenne espee; elle n'avoit pas un pié de haut, par le volume à-peu-près elle ne devoit pas peser cinq livres; elle étoit lestée autant que par proportion de sa taille elle devoit l'être.

*Grand-veneur*, M. Langlois, procureur du roi en la varenne du Louvre, siege de la grande-vénèrie, a donné un petit traité dont nous allons donner un précis.

L'office de *grand-veneur* est ancien, mais le titre n'est que du tems de Charles VI. Il y avoit auparavant un maître-veneur; Geoffroy est le veneur qui soit connu sous le regne de S. Louis (en 1231). Plusieurs de ses successeurs eurent la même qualité jointe à celles de maître ou enquêteur des eaux & forêts.

Le *grand-veneur* étoit autrefois appelé le *grand-forestier*.

Quand ils perdirent cette qualité, ils eurent celle de maître-veneur & gouverneur de la vénèrie du roi.

Louis d'Orguin fut établi le 30 Octobre 1413, *grand-veneur* & gouverneur de la vénèrie, sous le regne de Charles VI.

Jean de Berghes, sieur de Cahen & de Marguillier en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *grand-veneur* de France par lettres du 2 Juin 1418. M. de Gamache a été *grand-veneur* sous le même regne. *L'école de la chasse* par M. Leverrier de la Conterie, p. 8. p. 80.

Il n'est plus mention du nom des *grands-veneurs*; depuis Charles VI. jusqu'aux regnes d'Henri IV. qu'on nomme ceux qui l'ont été, Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV.

Salvoie nomme M. le prince Guimené & M. le duc de Montbazou, *grands-veneurs* sous Henri IV. & Louis XIII.

Dans le nouveau traité de vénèrie par M. de la Briffardièrre, dans son instruction à la vénèrie du roi, page 20. dit que sous le regne d'Henri le grand, le duc d'Aumale étoit *grand-veneur*; après lui, le duc d'Elboeuf fut revêtu de cette charge: & depuis le regne de Louis XIII. on a vu la charge de *grand-veneur* exercée successivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazou, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan.

J'ai lu dans un endroit, sans pouvoir me souvenir dans quel auteur, que M. de Saucourt avoit été *grand-veneur*, apparemment entre M. le chevalier de Rohan & M. le duc de la Rochefoucault.

A la mort de M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouse en a exercé la charge; à sa mort,

M. le duc de Penthièvre son fils, en a été revêtu ; pendant sa minorité M. le prince de Dombes l'a exercé ; à sa majorité, il l'a exercé lui-même, & en a revêtu M. le prince de Lamballe son fils, & il en fait encore les fonctions jusqu'à sa majorité.

Salnove & M. de la Briffardière ne sont pas d'accord des *grands-veneurs* sous les regnes d'Henri IV. & de Louis XIII. Salnove dit que M. le prince Guiméné & M. le duc de Montbazon, étoient *grands-veneurs* sous Henri IV. & M. de la Briffardière les met sous le regne de Louis XIII. Je crois qu'on peut s'en rapporter à Salnove qui a servi dans la vénerie sous Louis XIII. il étoit à portée de le savoir au juste.

*Edit du roi du . . . Octobre 1737, qui supprime partie des charges de la grande vénerie. Art. premier.* Des quarante-quatre charges de gentilshommes, il y en a trente-huit de supprimées ; plus, toutes les charges de fourriers, valets de chiens ordinaires à cheval, & ceux servant par quartiers ; les valets de limiers, autres valets de chiens servant par quartier ; les petits valets de chiens, maréchaux ferrans, chirurgiens, boulangers, & châteurs de chiens.

Il y avoit anciennement sous les ordres du *grand-veneur* quatre lieutenans qui servoient comme de capitaines, chacun dans leurs quartiers, & qui en son absence recevoient les ordres du roi, pour les donner à toute la vénerie. *Nouveau traité de vénerie, p. 20. introduction.*

*Commandant.* Les places de commandant de la vénerie du roi, sont établies depuis que les lieutenans en charge n'ont plus fait de fonctions.

Il y a un commandant qui prend les ordres du *grand-veneur*, & en son absence du roi, qui les lui donne pour les chasses qu'il juge à propos de faire ; il distribue les ordres, comme il en a été déjà parlé.

Dans le premier volume de *l'école de la chasse*, par M. Leverrier de la Conterrie, p. 2, il est dit qu'un prince, amateur de la chasse, doit choisir un commandant qui ait de la naissance, qui l'entende, qui l'aime, & pense assez juste pour préférer à tout le plaisir de son prince. Ces quatre qualités sont absolument nécessaires.

Un commandant est responsable de ce qui se passe au chenil & à la chasse par la faute des officiers & autres du service ; & il doit se faire un point d'honneur d'amuser son prince. Du choix du commandant dépend la bonté de l'équipage, & le bon ordre dans lequel il doit être tenu. Il faut un gentilhomme né avec le goût décidé pour la chasse, & qui ait blanchi avec fruit dans le métier ; qu'il ait des mœurs, humain envers ceux qui lui sont subordonnés, poli avec tout le monde.

*M. de Ligniville.* Celui qui commande, s'il n'est parfaitement instruit, on lui en fera bien accroire. Il y a des veneurs si ambitieux, qu'ils demandent souvent beaucoup plus de quête qu'ils n'en peuvent faire. Il y en a aussi à qui on donne des quêtes qui sont toujours mal faites par l'ignorance & la paresse de ceux-ci ; c'est au commandant à connoître l'ambition des uns & la négligence des autres, pour réprimer l'un, & réveiller l'émulation des autres.

Le commandant doit se rendre le protecteur & le pere des veneurs. Les plus grands princes & seigneurs ont donné le titre de *compagnon de vénerie* à ceux avec lesquels ils prenoient le plaisir de la chasse. Quand un commandant a fait monter un veneur au grade pour faire chasser les chiens ; il ne l'aura pas fait avancer, qu'il n'ait vu des preuves de son savoir par les beaux lâchés-courre qu'il aura faits ; l'intelligence, l'âge, la conduite, les talens qui sont nécessaires dans cette partie : d'après cela, il le doit traiter avec bonté & amitié. Si c'est un homme de sentiment, il ne se dédira sûrement pas ; mais si on lui fait essuyer des déagrémens, ce pauvre veneur de-

vient triste, mélancolique, se dégoûte du service ; ne le fait plus que par honneur ; le plaisir est banni de lui. Cet exercice demande qu'on soit dégagé de toute autre chose étant à la chasse ; qu'on ne pense & agisse que pour remplir les devoirs de la place qu'on occupe ; qu'on soit à l'abri des craintes ; que le plaisir seul d'amuser son maître soit toutes les pensées & les actions du veneur à la chasse. Les réprimandes publiques, les mortifications qu'on fait souvent subir à d'honnêtes gens par pur caprice, sont bien à craindre pour ceux qui se font un principe de ne point manquer dans leurs services. Il peut arriver des fautes en croyant bien faire ; si-tôt qu'un habile & zélé veneur s'en aperçoit, il est assez puni de l'avoir commise ; il en fera tout honteux & conferté. Qui est-ce qui ne commet point de faute ? C'est celui qui n'a rien à faire, & qui n'est chargé de rien.

Les mauvais sujets doivent être traités comme ils le méritent après les fautes réitérées ; il les faut punir ; & s'ils ne se corrigent pas, que les réprimandes & menaces n'y fassent rien, les redescendre à leur premier état, & si cela n'y fait rien, les renvoyer avec du pain : le roi & les princes ne voudroient pas voir des malheureux, qui auroient eu l'honneur de les servir dans leurs plaisirs, être des misérables. Il ne faudroit qu'un pareil exemple à celui d'être descendu, pour exciter & réveiller l'émulation.

Il faut que le commandant soit comme le pere de famille, attentif aux besoins de ceux qui lui sont subordonnés. S'ils n'ont pas de quoi vivre de leurs appointemens & revenus de leurs places, qu'il sollicite pour eux des supplémens ; qu'il sache faire récompenser les anciens & bons serviteurs qui se sont exposés, sacrifiés pour leur service. Les bontés du maître doivent couler sur eux par le canal du commandant ; de même ceux qui ont de grosses familles, qui ont peine à vivre & qui n'ont pas d'autres ressources, n'en doivent point être abandonnés ; il faut secourir les malheureux dans la peine.

La place de commandant est la plus honorable de la vénerie, après le *grand-veneur*.

Ses appointemens sur l'état de ceux de la vénerie, sont de quinze cens livres ; il a en sus sur la cassette trois mille livres payés par quartiers ; c'est-à-dire, en quatre payemens.

Le roi leur donne en sus des pensions sur le trésor royal & des gratifications, qui ne sont accordées qu'autant qu'ils ont d'ancienneté & qu'il plaît à S. M. de leur faire du bien. Ils ont un carrosse & une chaise entretenus aux dépens du roi, quatre chevaux, un cocher & un postillon de même.

Pour l'habillement de l'ordonnance, il est pareil à celui du roi du *grand-veneur* ; ils ont des trompes.

Voilà l'état des commandans de la vénerie du roi.

*Ecuyer.* Celui de l'écuyer est de même.

*Gentilshommes.* Celui des gentilshommes est de trois mille livres payées sur la cassette. S. M. leur donne des pensions & gratifications suivant leur ancienneté & la volonté de S. M. Ils n'ont rien sur l'état des appointemens de la vénerie ; leur habillement est pareil à celui du commandant ; leur service est d'aller au bois, de piquer à la queue des chiens, ils ne sont pas tenus d'autres services ; ils avancent au grade de commandant : ils sont deux dans la vénerie.

*Pages.* Les pages sont au nombre de deux ; on les prend fort jeunes suivant l'usage ; ils apprennent à connoître les chiens, à aller au bois ; ils ont deux chevaux à la chasse, pour apprendre cet art. Leur service est d'aider à aller rompre ; d'être sur les ailes à voir ce qui se passe, pour se rendre utiles. Ils parviennent au grade de gentilhomme. Leur habillement est pour la chasse le-tout de pages de la grande-écurie.

écurie, & l'habit de grande livrée de la petite écurie, chapeau bordé, bourdaloue, &c. Ils ont ceinturon, couteau de chasse, bottes, trompe, bas, fouliers, quarante sols par jour, & une gratification sur la cassette pour leur bois & chandelle.

*Piqueurs.* L'état de la *vénérerie* est de cinq piqueurs; le premier & le plus ancien est chargé du soin & du détail de la meute; les quatre autres sont pour aller aux bois & piquer à la queue des chiens, les bien connoître, pour en distinguer la sagesse, la bonté & la vigueur, afin de les remarquer & avoir de la confiance dans les occasions aux plus sages.

Il faut, pour être bon piqueur, avoir passé les grades du service de la *vénérerie*, pour en connoître les détails, avoir été au bois avec un bon maître pendant deux ans, cela ne feroit qu'une perfection de plus pour l'écolier. Toutes les saisons sont différentes pour le travail du bois; il faut les avoir suivies avec attention & goût; à vingt & vingt-cinq ans est l'âge pour les faire monter à ce grade, pour en tirer du service; il le faut choisir dans les élèves, qu'il aime la chasse par goût & non par intérêt, ou pour avancer; qu'il soit d'une bonne fanté, vigoureux, ne craignant ni le froid ni le chaud, ni la pluie, neige, gelée, que tout lui soit égal; qu'il ne craigne point de percer les enceintes, fourées ou non, à la queue de ses chiens, ni de franchir un fossé; il faut qu'un bon piqueur soit collé, pour ainsi dire, à ses chiens, pour les remarquer manœuvrer, & savoir quand il arrive du désordre par le change ou par la sécheresse, afin de leur aider dans ces occasions; connoître les chiens timides dans le change, les chiens sages & hardis, & ceux en qui l'on n'a point encore de confiance, afin de savoir à quoi s'en tenir, & prendre son parti suivant les occurrences; savoir retourner à propos & prendre garde de le faire trop promptement dans les sécheresses au bord d'une route ou chemin, ou si des cavaliers auroient passé dans l'un ou l'autre, pour lors les chiens peuvent demeurer court, & le cerf s'en aller: choses à prendre garde dans une pareille incertitude, les uns retournent dans les voyes, les autres prennent avec des bons chiens au-dessus & au-dessous. Il faut pareillement qu'il s'applique à connoître son cerf par la tête, si elle est brune, blonde ou rousse; si elle est ouverte, rouée ou ferrée; si le pelage est brun, blond ou fauve; si c'est un pié long ou rond, creux ou paré, les pinces grosses ou menues, la jambe large ou étroite, haut ou bas jointe, les os gros ou menus; de même la figure du pié de derrière, s'il y a quelque remarque à y faire, en revoir avec attention sur le terrain ferme, comme dans le terrain mol ou fableux, ce qui fait un changement au revoir. D'après toutes ces observations, le piqueur se distinguera dans tous les momens de la chasse, & fera peu de fautes: il faut prendre garde que le trop d'ardeur ne l'entraîne pour se faire voir un des premiers aux chiens, sans se donner la peine de mettre l'œil à terre de crainte que cela ne l'arriére; il arriérera du change, les chiens se sépareront, il tournera en partie, il reverra d'un cerf devant eux sans savoir si c'est le cerf de meute, il est long-tems à se décider s'il rompra ou appuyera, cela le met dans l'embarras, & connoissant son cerf, il appuie ou arrête.

S'il peut avoir une bonne voix & une belle trompe, cela fait un ornement de plus à la chasse. Il faut qu'il soit sage sur le vin & le reste; un veneur qui s'est trop adonné à l'un ou à l'autre vice, fait mal son service, il se trouve assommé par la débauche, & ne peut pas les jours de chasse remplir le service du bois où il va pour y dormir au coin d'une enceinte, & la quête se fait tout d'un somme; & à la chasse il est mou, fatigué, & ne remplit point les devoirs de sa place, pour lors il y faut mettre ordre;

*Tome XVI.*

il y a toujours une intervalle de trois jours d'une chasse à l'autre, c'est assez pour se reposer & réparer la fatigue de chaque chasse.

Les piqueurs ont cinq chevaux chacun à la chasse, ainsi que les commandans & gentils-hommes; le premier est pour attaquer de meute, le second à la vieille meute, le troisième à la seconde, le quatrième aux six chiens, & le cinquième au relais volant, où il n'y a que des chevaux & point de chiens.

Le premier piqueur n'a que deux chevaux pour accompagner l'équipage au rendez-vous, & aux brisées où l'on attaque, & se promener; il n'est tenu d'aucun autre service que de se trouver, s'il peut, à la fin de la chasse pour ramener les chiens au logis: il a de plus que les autres 300 livres pour le soin des chiens, 300 livres pour les têtes des cerfs qui lui appartenoient, que le roi prend; il est chauffé & éclairé toute l'année.

L'habillement des piqueurs ne diffère des premiers que par les bordées, boutons, boutonnières, galons sur les coutures, bord de chapeau, le bordé, & boutonnière de la veste qui sont d'argent, & aux premiers ils sont or; les grands galons sont les mêmes; ceinturon & couteau de chasse de même, paremens & collet de velours, la même position des galons pareille; on leur donne une trompe à l'habillement comme à tous ceux qui en doivent avoir.

L'habit est bleu, doublé de rouge, paremens de de velours, & collet de même; veste & culotte écarlate, l'habit bordé, boutons & boutonnière d'argent, un grand galon or & argent travaillé ensemble, l'or dans le milieu, & les deux bandes chaque côté, large de plus de deux pouces; un de ces grands galons est posé à côté des boutonnières, à chaque côté du haut en bas; deux de ces grands galons sur le velours de chaque manche, un en bande, l'autre en pointe, & forme deux petits fers à cheval dessus & en dedans, & une bande de ce grand galon qui prend sous le premier galon qui couvre toute la couture du parement; & rentre en-dedans la manche; il y a de même dessous un même galon qui fait le même effet, la poche est bordée d'un petit galon, & un grand qui couvre presque la poche, qui est en grande patte longue; un autre grand galon qui est posé sur la poche au-dessous de la patte, remonte aux hanches, est plié de façon qu'il forme une pointe qui gagne la fourche de l'habit par derrière, où il y a encore un autre grand galon de chaque côté de la dite fourche croisé par en haut, qui gagne les deux pointes du galon qui remonte de la poche, le tout lié ensemble; en outre il y a deux bordés dans les plis, & deux grands galons chaque côté; sur toutes les coutures un galon d'argent large de deux pouces. Le ceinturon est couvert du même grand galon or & argent; le bord de chapeau, le bourdaloue, bouton & ganse est pareillement donné. Les habits complets tels qu'ils sont dits, se montent à près de 700 livres: ceux du grand-veneure & commandant, &c. passent au-dessus à cause de l'or.

*Appointemens des piqueurs.* Ils ont chacun 1100 liv. sur l'état des appointemens de la *vénérerie*; ils sont payés, ainsi que tous ceux qui sont sur l'état de la *vénérerie*, tous les mois; ils ont ensuite chacun une pension sur le trésor; il y en a de plus fortes les unes que les autres, depuis 300 liv. jusqu'à 480; il n'y en a point eù de 500 liv. S. M. donne à la S. Hubert à chaque piqueur 200 livres; hors Versailles ils ont 10 sols par jour: le roi leur donne des pensions & gratifications sur sa cassette, aux uns plus, & les autres moins.

*Valeurs de limiers.* Les valets de limiers sur l'état de la *vénérerie*, sont au nombre de huit, dont deux à cheval, pour faire avancer les relais; les autres à pié, pour garder les cerfs détournés le matin, jusqu'à ce

E E E e e



qu'on ne attaque, ou que l'on chasse.

Pour faire un bon valet de limier, il faut choisir parmi les dix valets de chiens, celui qui a le plus de bonne volonté; de goût pour la chasse, de bonne santé, vigoureux, intelligent; le mettre entre les mains d'un maître habile, & l'y laisser deux ans pour qu'il connoisse chaque façon de travailler au bois dans les différentes saisons, & à juger les cerfs dans les différentes forêts, dont les piés ne se ressemblent point; d'après cela lui confier un limier & une quête: s'il ne se dédit pas après qu'il aura l'habit galonné, s'il a de la voix, de la trompe, qu'il s'achemine un cheval, & qu'il ait de la conduite, on peut après l'avoir éprouvé étant valet de chien à cheval, si l'on en a été content, le faire monter à cheval pour faire avancer les relais; c'est-là l'école pour faire un piqueur; si tous les suffrages se réunissent en sa faveur, on peut lui donner la première place qui viendra à vaquer dans cette partie, & l'on seroit des élèves; par ce moyen il y auroit toujours des sujets prêts à remplacer ceux qui manqueroient, sans s'arrêter aux rangs; ce n'est pas que je conseille l'injustice, au contraire à chaque sujet qui auroit les qualités susdites, il y en auroit une bien grande de leur faire des passe-droits à leurs rangs; mais je parle de ceux à qui la nature n'a pas donné les dons nécessaires pour la chasse; il faut leur trouver des places à quoi ils puissent être bons, qu'elles soient à-peu-près équivalentes à ce qu'ils perdroient, afin qu'ils se trouvent dédommagés du tems qu'ils auront passé à faire leur possible pour atteindre aux talens qu'ils n'ont pas pu acquérir; cela seroit des heureux, des contents, & l'équipage du roi se trouveroit rempli de sujets capables; bannir les ivrognes, les libertins, les paresseux, & faire faire un noviciat de six mois ou un an à ceux sur lesquels on jetteroit les yeux pour les recevoir dans le service; il ne faudroit pour cela ni protecteurs, ni recommandation, que les dispositions seules.

*Valets de limiers.* L'habillement des valets de limiers est pareil à celui des piqueurs sans nulle différence.

Les appointemens sont de 360 liv. par an, payés sur l'état de la *venerie*; on leur a donné du vivant de monseigneur le comte de Toulouse, grand-veneur, par supplément qui est enregistré à la chambre des comptes, à chacun 150 liv. qu'ils reçoivent tous les ans; une partie ont des pensions de 300 liv. chacun.

Le roi leur donne à la S. Hubert à chacun 24 liv.

Le grand-veneur 10 livres, aux étrennes chacun 48 liv.

Sa majesté leur donne au freuet à chacun 100 liv. & le grand-veneur 12 liv. 10 sols. Ils ont chacun environ six assemblées par année qui sont composées de trente bouteilles de vin commun, pris à l'échançonnerie du roi; vingt livres de viande au grand commun, & vingt livres de pain à la panneterie, ce qui peut valoir en argent environ 72 liv.

Ils ont du grand-veneur 5 liv. 10 sols par chasse, & chaque fois qu'ils vont au bois pour reconnoître par ordre qu'il leur fait, environ 50 liv.

Ils ont 10 sols par jour en campagne hors de Versailles, ce qui leur fait 100 liv.

Cela leur fait environ 1200 liv. avec pension; ils ont encore en sus les débris de leur habillement 100 liv. qui leur fait 1300 liv.

Chaque veneur qui va au bois doit avoir deux limiers, afin que s'il arrive accident à un, l'on ait pour ressource un autre qu'on aura dressé, ce qui mérite être expliqué.

*Assemblées.* Les assemblées autrefois étoient les déjeunés de chasse que l'on faisoit porter aux rendez-vous, composées comme il est dit ci-dessus, de la quantité de pain, vin & viande; depuis un tems dont je ne trouve nulle part la date, on a réglé les

assemblées à deux par semaines; les valets de limiers en ont une, & les valets de chiens l'autre; que la meute du roi chasse ou ne chasse pas, elles sont délivrées sur le certificat du commandant, deux par semaine comme il est dit à la *louveterie*; ils en ont pareillement deux; & au vautre, qui est l'équillage du sanglier, la même chose, & même quantité de l'un & de l'autre.

Le jour de S. Hubert, elle est donnée double à la *venerie*.

*Valets de chiens.* Pour le service des chiens il y a dix valets de chiens dans la *venerie*, dont trois à cheval & sept à pié. Les trois à cheval vont au bois, & mènent chacun un relais pour la chasse. Le premier est la vieille meute; le deuxième la seconde; le troisième les six chiens: ils ont chacun un valet de chiens à pié. Chaque relais est composé de 16 à 18 chiens en deux hardes, une pour le valet de chiens à cheval, & une pour celui à pié: ainsi des deux autres relais.

Le valet de chiens à cheval étant arrivé à la place, où doit être son relais, & avoir mis ses chiens à l'ombre dans l'été, & au soleil dans l'hiver, à l'abri des mauvais vents & pluie; il laisse auprès d'eux le valet de chiens à pié pour prendre garde qu'ils ne se mordent, ne se hardent, & qu'ils ne coupent point leurs couples; & les attache de façon à pouvoir se coucher.

Le valet de chiens à cheval doit aller en avant aux écoutes, du côté que doit venir la chasse, ou qu'on vienne l'avertir, afin de n'être point surpris de l'un ou de l'autre.

Il y a encore quatre valets de chiens à pié, dont un reste au chenil les jours de chasse; ordinairement c'est celui qui se trouve de garde ce jour-là, pour avoir l'œil aux chiens qui ne vont point à la chasse; tenir le chenil bien propre, bien net, de belle paille blanche, & de bonne eau fraîche pour le retour de ceux qui ont chassé; faire manger les limiers, les licens en chaleur, les boïeux, & panser les malades. Il reste trois valets de chiens à pié, à qui on donne deux chevaux à deux, pour aider à mener les chiens au rendez-vous; & le troisième va à pié à la tête des chiens, pour les mener pareillement en route, comme à la chasse. Leur habillement est un habit de grande livrée du roi; une veste bleue avec boutons & boutonnières d'argent; une culotte de panne bleue, ou de drap comme ils la veulent; un bord de chapeau, bourdaloue, gance & bouton d'argent. Les trois à cheval ont d'augmentation un surtout bleu, bordé de livrée, & une seconde culotte. Ils ont en sus une fouquenille de coutil, pour le service du chenil: l'on habille ordinairement la *venerie* tous les ans; cela a varié pendant quelques années.

Leurs appointemens sont de 20 sols par jour; ils ont en sus 10 sols à tous les endroits hors de Versailles; ils ont environ chacun deux assemblées par an, c'est-à-dire 30 bouteilles de vin, 20 livres de pain, & 20 livres de viande, qu'on leur délivre au grand commun, à l'échançonnerie & à la panneterie pour chaque assemblée. A la S. Hubert le roi leur donne 400 liv. pour la brioche qui lui est présentée, & en sus quatre louis pour leur souper. Toute la famille royale, le grand-veneur, princes & seigneurs à qui l'on présente des brioches de S. Hubert, donnent chacun, & cela fait masse. Ils ont au partage 50 à 60 livres environ. Le premier a 4 sols par jour pour le pansement des chiens, de plus que ses camarades.

Appointemens,	360 liv.
Augmentation,	100
Assemblée,	24
S. Hubert,	60
	544 liv.

Ils ont en sus les nappes des cerfs, les suifs dans la façon, les fumiers, & 10 livres pour leurs ustensi-

les, comme cifeaux, peignes, broffes, étrilles, tous les ans.

Le roi donne fes ordres au grand-veneur pour envoyer les équipages où il veut chaffer; le jour & l'endroit de la forêt où il juge à-propos de faire son rendez-vous; le grand-veneur donne l'ordre au commandant; le commandant aux officiers & autres, fait la distribution des quêtes. L'heure du départ de l'équipage se dit à celui qui en a la direction, qui est le premier piqueur à qui le commandant dit de même la distribution des relais, si elle se doit faire avant l'arrivée de la meute au rendez-vous.

Le plus ancien piqueur a le détail de l'équipage, ce qui concerne seulement la meute, pour avoir l'œil que les valets de chiens fassent bien leur devoir; que rien ne manque pour la propreté des chenils; si la nourriture, si les farines, le pain, les mouées sont bonnes & fraîches; si la paille n'a pas de mauvaise odeur; s'ils sont bien peignés, bien broffés; si l'on n'en passe pas légèrement quelques-uns, & si on n'en oublie pas; si à l'ébat il ne s'en trouve pas de malades, de boiteux, de tristes, afin de les faire examiner & traiter suivant le mal, & les faire féparer.

Le boulanger de la *venerie* est habillé de drap bleu, parement rouge, bordé, boutons & boutonnières d'argent, veste bordée & culotte rouge, bord, bourdaloue, bouton & gance. Il a 30 sols par jour, & 10 sols hors de Versailles; il est logé, chauffé, éclairé, c'est-à-dire une chandelle par jour; il a à son profit la braïse & la cendre.

*Distinctions accordées aux officiers de la vénerie du roi.* (M. de la Briffardiere.) Nos rois ont accordé de tout temps de grands privileges aux officiers de leur *venerie*.

Il y a une ordonnance de Philippe Auguste, rendue en 1218, qui donne aux officiers de la *venerie* différentes exemptions & privileges; & en 1344, Philippe le Bel les exempta de toutes contributions de tailles, subsides, d'emprunts, de guet, de gardes, de péages, passage & logement de guerre.

Ces exemptions & privileges furent confirmés depuis successivement en 1547 par Henri II. en 1594 par Henri le Grand, en 1639 par Louis XIII. qui déclare en outre tous les officiers de la *venerie* & fauconnerie commensaux de sa maison, & en cette qualité exempts de taille & de tout autre subside.

Enfin par la déclaration rendue à Poitiers par le feu roi, en l'année 1652, en faveur des officiers de la *venerie*, il est dit expressément:

« Nous confirmons par ces présentes, tous les privileges, franchises, libertés & immunités, exemptions & affranchissemens accordés aux officiers de nos maisons royales, employés aux états de la cour des aides, & à leurs veuves durant leur veuve, voulant qu'elles soient quittes de toutes contributions ».

Sous le regne d'Henri le Grand, le duc d'Aumale étoit grand-veneur, après lui le duc d'Elboeuf, & depuis le regne de Louis XIII. jusqu'à présent, on a vu la charge de grand-veneur exercée successivement par M. le prince de Condé, M. le duc de Montbazou, M. le prince de Guimené, M. le chevalier de Rohan, M. le duc de la Rochefoucault, M. le comte de Toulouse; après la mort de M. le comte de Toulouse, M. le prince de Dombes a fait les fonctions de grand-veneur jusqu'à la majorité de M. le duc de Penthièvre, qui l'a exercée jusqu'à la majorité de M. le prince de Lamballe, qui a eu la survivance de M. le duc de Penthièvre.

*Ecurie pour le service de la vénerie.* Après avoir détaillé le nombre d'officiers qui sont sur l'état du service de la *venerie*, je vais faire celui de l'écurie pour le même service.

Tome XVI.

Il y a un écuyer qui a l'habit complet comme le commandant, de même 1500 liv. sur l'état des appointemens, & aussi 3000 liv. sur la cassette. Sa majesté lui donne en sus des pensions & gratifications suivant sa volonté; il a un carrosse, deux chevaux, pour le mener; il a une chaise pour aller au rendez-vous & voyage, avec plusieurs chevaux pour relayer, un cocher, un postillon payés & habillés sur l'état de la *venerie*.

Un sous-écuyer pour l'acquisition des chevaux; qui a 1000 francs sur l'état; il a des pensions & gratifications suivant la volonté du grand-veneur. On lui paye son habillement, & à chaque voiture de chevaux anglois qu'il achete, il a une gratification & tous ses frais payés.

Il y a en sus un piqueur, habillé avec le même uniforme que ceux de l'équipage; il a de plus une redingotte bleue, bordée d'argent, avec boutons & boutonnières: mais cela ne se donne que tous les trois habillemens; il a une culotte rouge de plus. Ses appointemens sont de 1000 francs; il a des pensions & gratifications en sus. Son service est de dresser les chevaux, & les proposer à l'écuyer pour être donnés suivant ceux à qui ils peuvent servir; d'avoir l'œil que rien ne leur manque pour la nourriture, les soins; & les jours de chasse, placer pour chacun aux relais, les chevaux destinés au service, & en état de marcher.

Il y a de plus un aide à monter à cheval pour le soulager à dresser les jeunes chevaux & réduire les fougueux, qui a un surtout bleu bordé d'argent, avec boutons & boutonnières de même: il a pareillement la redingotte de même que le piqueur, la veste est rouge bordée d'argent, boutons & boutonnières & deux culottes, les paremens de l'habit sont de drap rouge, ainsi que la doublure qui est de la même couleur en serge.

Il y a un délivreur pour les fourrages, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval.

Il y a un maréchal, qui a le même uniforme que l'aide à monter à cheval. Il a 50 sols par mois pour chaque cheval, pour leur fournir les fers, les médicamens, &c. on lui passe un garçon sur l'état de la *venerie*.

Le sellier est habillé de même uniforme ci-dessus; on lui passe un garçon sur l'état; on lui fournit tout ce qui concerne son état.

Les palfreniers sont habillés d'un habit de grande livrée, veste bleue, bordée d'un galon de soie, une culotte de drap ou panne, un manteau tous les trois habillemens, bord de chapeau, bourdaloue, bouton & gance; ils ont 20 sols par jour, & 10 sols d'augmentation hors Versailles: ils ont chacun quatre chevaux à panser; on leur donne 25 liv. pour les bottes.

Il y a en sus des surnuméraires, qui ont surtout de bouracan, veste, culotte de drap, bord de chapeau comme les palfreniers; ils n'ont point de manteau, & on leur donne la même paie. Il y en a à-peu-près autant comme de palfreniers à la grande livrée, c'est-à-dire de trente-six à quarante; cela seroit de soixante-douze à quatre-vingt pour les deux parties. Mais ceux de la petite meute sont compris dans ce même nombre de palfreniers & surnuméraires, & les autres détaillés ci-devant, ne sont que pour le service de la grande meute: on leur donne 25 livres pour les bottes.

Le grand-veneur n'a point de nombre de chevaux marqué pour lui; il en fait mettre à son rang ce qu'il juge à propos.

Le commandant en a six à son rang, & toujours cinq à la chasse; un de meute, un de vieille meute, un de seconde vieille meute, un de six chiens, & un de relais volant.

Ê E E e e ij

Les deux gentilshommes en ont autant & même position.

Chaque piqueur autant, hors celui qui a le détail de la meute, qui n'en a que deux.

Les pages en ont chacun deux à la chasse, & un qui se repose à l'écurie.

Les deux valets de limiers à cheval ont chacun trois chevaux à leur rang, dont deux à la chasse, & un qui se repose pour chacun.

Les trois valets de chiens à cheval en ont chacun un à chaque chasse; s'il s'en trouve un de boiteux, ou malade d'une chasse à l'autre, on en prend un dans les chevaux de suite, dont il y en a un certain nombre pour monter les palfreniers qui sont destinés à relayer ceux pour qui on leur donne des chevaux à chaque relais.

L'on fait monter le nombre des chevaux pour le service des deux meutes du cerf; les chevaux neufs, ceux du service, ceux de carrosse & de chaise, ceux de suite, au nombre de 300 chevaux.

La nourriture des chevaux de la *venerie* est un boisseau d'avoine par jour, en deux ordinaires, mesure de Paris, une botte de foin, & une botte de paille, du poids chaque de 10 à 11 livres.

La grande *venerie* du roi étoit composée sous le regne de Louis XIII. d'un grand veneur, quatre lieutenans, quatre sous-lieutenans, quarante gentilshommes de la *venerie* qui servoient, savoir un lieutenant & un sous-lieutenant & dix gentilshommes par trois mois. Il y a encore huit gentilshommes ordinaires qui ont été choisis de tout tems parmi les susdits nommés pour servir actuellement dans la *venerie* ou le tems qu'il plaît au roi, qui sont ceux à qui l'on doit avoir plus de créance quand le choix en a été bien fait.

Il y a aussi deux pages de la *venerie*, quatre aumoniers, quatre médecins, quatre chirurgiens & quatre maréchaux, un boulanger, douze valets de limiers servant trois par trois mois, & deux ordinaires que l'on appelle *de la chambre*, quatre fourriers servant aussi un par quartier, quatre maîtres-valets de chiens à cheval & un ordinaire, douze valets de chiens à pié servant par quartier, quatre ordinaires qui sont deux grands & deux petits valets de chiens qui doivent demeurer auprès des chiens jour & nuit.

La *venerie* du roi est composée en 1763 d'un grand veneur, Mgr. le prince de Lamballe: d'un commandant, M. de Lafmàrtre: d'un écuyer, M. de Vaude-lau: deux gentilshommes, deux pages, quatre piqueurs, huit valet de limiers, dont deux à cheval: dix valets de chiens, dont trois à cheval, un boulanger, un châtreur.

Sa Majesté a en sus une seconde meute pour le cerf sous les ordres du même grand veneur, qui est servi par une partie des officiers du grand équipage: un commandant, M. Dyauville, d'augmentation: le même écuyer de la grande meute, un gentilhomme de la grande meute & un d'augmentation, un des deux pages de la grande meute, trois piqueurs d'augmentation, deux valets de limiers de la grande meute, dix valets de chiens d'augmentation, un boulanger d'augmentation, un maréchal d'augmentation, un aide-à-monter à cheval d'augmentation, un garçon délivreur d'augmentation, & environ 120 chiens sans les limiers, un aumonier, un médecin, un chirurgien, un trésorier en charge, un argentier en charge, un contrôleur, un sous-écuyer, un piqueur pour l'écurie, un aide-à-monter à cheval, un délivreur, un sellier, un maréchal, environ 300 chevaux pour le service des deux meutes, plus de trente-six palfreniers avec l'habit de grande livrée, & environ un pareil nombre avec des furtouts & la même paie.

Sous les regnes précédens la *venerie* étoit bien plus considérable; & presque tous les employés étoient en charge. Salnové & la Brisardière en font le détail.

Louis XIII. créa six officiers ordinaires qui demeurèrent dans la *venerie* sans en sortir, pour faire chasser & piquer à la queue des chiens; ils sont réduits aujourd'hui à quatre, qui sont les quatre piqueurs qui avoient sur l'état le titre de gentilhomme, qui ne leur est pas continué sur l'état de distribution des appointemens sous ce regne-ci.

La plupart des charges de la *venerie* ont été supprimées à la mort de Mgr. le comte de Toulouse, grand veneur, en 1737; il y en a encore quelque-une de lieutenant, dont ceux qui servent, ne sont pas pourvus: une de trésorier, une d'argentier; voilà celles qui sont à ma connoissance; toutes les autres places qui sont occupées dans la *venerie*, le sont par des officiers & autres que le grand veneur propose au roi, & qu'il reçoit, suivant les talens, le mérite ou l'ancienneté.

Les charges ci-dessus dépendent du grand veneur; elles sont à son profit.

En 1764 j'ai fait le relevé des charges de la *venerie* chez M. le grand veneur à l'hôtel de Toulouse à Paris. Voici ce qu'on m'a donné.

Un lieutenant ordinaire, quatre lieutenans par quartiers. Le roi nomme & donne ces places & charges.

Quatre sous-lieutenans par quartier, six gentilshommes. M. le grand veneur donne ces places & charges.

*Compagnie des gardes à cheval.* Un lieutenant, un sous-lieutenant, six gardes.

*Ordre pour la chasse.* Quand le roi veut chasser avec son équipage de la *venerie*, il en fait part au grand veneur, de l'endroit, du jour, du lieu de l'assemblée, & de l'heure qu'il se rendra au rendez-vous; le grand veneur le dit au commandant de la *venerie*, qui se rend au chenil à l'heure du souper des chiens; tous les gentilshommes, officiers & autres du service s'y trouvent; là il fait la distribution des quêtes à chacun suivant leur rang; leur dit le rendez-vous & l'heure que le roi s'y rendra; il dit aussi l'heure qu'il faut que les chiens partent du logis pour le rendez-vous, & si l'on séparera des relais en chemin; le premier piqueur prend ses ordres sur tout cela. Dans le partage des quêtes il met ordinairement un valet de limier à pié dans chaque quête avec un des officiers ci-dessus à cheval; celui qui est à pié, reste pour garder les cerfs qui se trouvent dans leurs quêtes, & celui qui est à cheval, se rend au rendez-vous pour faire le rapport & conduire à ses brisées; si l'on va à lui, il prend un peu devant pour demander à son compagnon si le cerf n'est pas sorti de l'enceinte où il étoit détourné; s'il y est encore, au carrefour au pié de l'enceinte l'on fait prendre les chiens; on envoie du monde tout-au-tour de ladite enceinte; on va aux brisées avec une demi-douzaine de chiens, qui sont découplés derrière le valet de limier dans la voie aux brisées; le valet de limier prend la voie avec son limier, & croise l'enceinte pour lancer le cerf. Les piqueurs entrent à cheval, font du bruit, foulent l'enceinte jusqu'à ce que le cerf soit parti; sitôt qu'il a été vu, on crie *ayoo*; si c'est à une route ou à un chemin, on fait avancer les chiens de meute & on les découple dans la voie juste, & on chasse.

Si dans l'endroit que le roi juge à-propos de chasser, il faut que les veneurs aillent coucher dehors (c'est-à-dire à portée de leurs quêtes), le commandant fait avertir, & à son retour du château il distribue l'ordre & les quêtes, afin qu'on ait le tems d'arriver de bonne heure à l'endroit qui est le plus prochain village de leur quête, & l'on n'attend pas à l'heure du souper des chiens pour donner l'ordre ces jours-là.

Depuis plusieurs siècles que les chasseurs ont reconnu S. Hubert pour leur patron, il n'y a point de



royaume, souveraineté ni principauté où il y ait des meutes & véneries, qui n'en célèbre la fête par une grande chasse qui se fait ce jour-là, qui arrive le 3 Novembre, même les princes protestans en Allemagne. La famille royale ce jour-là accompagne sa majesté à la chasse, les princes & seigneurs s'y joignent, & cela fait un concours bien brillant; ce jour-là on dit une messe du grand matin, où les veneurs qui vont aux bois, se trouvent; l'on y rend un pain beni au nom du roi pour la vénerie; c'est le premier piqueur qui en est chargé; le commandant porte le cierge, & va à l'offrande. On donne un écu pour la messe & un morceau de pain beni au prêtre; le reste est partagé aux officiers du service. Les valets de chiens de la vénerie y font bénir pareillement les brioches qui doivent être présentées au roi, à la reine, à la famille royale, au grand veneur, à tous les princes & seigneurs de la cour; sa majesté donne pour la brioche des valets de chiens 400 liv. & quatre louis pour leur souper; le chirurgien de la vénerie 800 liv. chaque piqueur 200 liv. chaque valet de limiers 24 liv. le boulanger 48 liv. le châtreur 150 liv. Sa majesté donne en-sus pour l'écurie une somme.

Le grand veneur donne à l'équipage du roi 100 l. pour les piqueurs, 80 l. pour les valets de limiers, 40 liv. pour les valets de chiens, & 16 pour le boulan-

ger. La reine donne aussi à la S. Hubert pour la vénerie 800 liv. dont 400 liv. pour les piqueurs, 200 l. pour les valets de limiers, & 200 liv. pour les valets de chiens.

Sa majesté donne aussi ce jour-là l'assemblée double, c'est-à-dire que chaque chasse, ou deux fois la semaine, il est donné sur le certificat du commandant vingt livres de pain à la panneterie, trente-deux bouteilles de vin à l'échançonnerie, & vingt livres de viande de boucherie au grand commun, pour chaque assemblée; & le jour de S. Hubert il est délivré 40 livres de pain, 64 bouteilles de vin & 40 livres de viande: le tout est doublé ce jour-là; cela appartient aux valets de limiers & valets de chiens, qui l'ont chacun leur tour, c'est-à-dire, un valet de limiers l'a au commencement de la semaine, & un valet de chiens à la fin. Ces assemblées étoient autrefois les déjeunés de chasse que le roi faisoit porter au rendez-vous pour les veneurs; depuis un tems qui m'est inconnu, il a été réglé comme il est dit ci-dessus; j'en ai parlé ailleurs. *Article de M. VINFRAYS l'aîné, de la vénerie du roi.*

VÉNERIE ROYALE, (*Geog. mod.*) maison de plaisance des rois de Sardaigne, entre le Pò, la Sture & la Doria, à 3 milles de Turin. Les François incendièrent ce beau palais en 1693. *Long. 25. 14. lat. 45. 56.*

R E N V O I de la page 872.

VÉGÉTATION, phénomène de la nature qui consiste dans la formation, l'accroissement, & la perfection des plantes, des arbres, & de tous les autres corps de la nature, connus sous le nom de végétaux.

La vie & l'accroissement sont les caractères distinctifs de ces corps, différens des animaux en ce qu'ils n'ont pas de sentiment; & des minéraux, en ce qu'ils ont une véritable vie, puisqu'on les voit naître, s'accroître, jeter des semences, devenir sujets à la langueur, aux maladies, à la vieillesse, & à la mort.

La végétation est quelque chose de distinct de la vie dans les plantes. Quoiqu'une plante morte cesse aussi de végéter, néanmoins il y a beaucoup de plantes qui vivent sans qu'elles donnent la moindre marque de végétation. La plupart des plantes aquatiques conservent la vie dans les tems de sécheresse, & ne recommencent à végéter que lorsque l'eau revient dans les mares ou dans les ruisseaux. Une graine qui n'est point exposée à la chaleur ni à l'humidité, est vivante, & ne végète pas, & peut même demeurer très-long-tems dans cet état de non-végétation: on a vu certains haricots rouges de l'Amérique tirés du cabinet de l'empereur, où ils étoient conservés depuis plus de 200 ans, germer & végéter par les soins d'un habile jardinier.

Quelquefois la végétation est si foible, qu'elle n'est presque point sensible; bien des arbres de la zone torride restent long-tems dans nos serres sans faire de progrès; & la plupart de nos arbres qui se dépouillent de leurs feuilles en hiver ne paroissent végéter qu'aux yeux des observateurs attentifs; enfin, les oignons des plantes bulbeuses passent un tems considérable de l'année dans un état de non-végétation. Mais lorsque dans le printemps & dans l'automne, tous ces êtres vivans poussent de nouvelles feuilles & de nouveaux bourgeons, & que la nature se pare de toutes les nuances de leur verdure & de l'éclat de leurs fleurs, c'est alors que le phénomène de la végétation est brillant, & qu'il se laisse voir dans toute son étendue.

La vie des végétaux est variable en durée, suivant la nature de chaque espèce; il y a des plantes qui ne durent pas plus de deux à trois mois; il y a des ar-

bres, comme l'*adanfonia* du Sénégal, qui vivent plus de 500 ans; quelle que soit cette durée, on peut toujours distinguer quatre âges dans le cours de la vie des végétaux; celui de leur naissance, c'est-à-dire, de leur germination; celui de leur accroissement; celui de leur perfection; & enfin, celui de leur décrépitude. Nous examinerons les différentes circonstances du phénomène de la végétation dans tous ces âges, en considérant en même tems les effets de la chaleur, de l'humidité, de l'air, & des autres instrumens qui y contribuent; & nous tâcherons de rapprocher chaque phénomène particulier des lois de Physique qui nous sont connues.

La semence mûre & parfaite de tout être végétal, propre à représenter un jour l'espèce dont elle dérive, est composée essentiellement d'un germe, c'est-à-dire, du rudiment de la plante qui doit naître: d'une autre partie qu'on appelle *lobe* (qui quelquefois est simple, le plus souvent double, & multiplié dans un très-petit nombre d'espèces), enfin des enveloppes qui servent à conserver la semence, & à attirer de la terre l'humidité nécessaire à la germination: ces dernières sont simples, doubles, triples, seches, succulentes, coriaces ou ligneuses, & de différentes figures, comme on le voit dans les différens fruits.

Choisissons, par exemple, la semence d'un amandier, & suivons les progrès de sa germination.

Lorsqu'une amande a resté pendant l'hiver dans de la terre médiocrement humide, elle se renfle aux premières chaleurs du printemps; sa membrane s'épaissit, paroît toute abreuvée d'humidité, & bientôt par le gonflement de ses lobes, elle separe les deux coques ligneuses qui la couvroient: alors la membrane déchirée laisse sortir la radicule, qui fait la plus grosse partie du petit germe qu'on voit à la pointe de l'amande: la plume qui est l'autre partie de ce germe & qui doit former la tige, reste encore pliée & renfermée entre les lobes.

Insensiblement la radicule s'allonge, se courbe, jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'enfoncer perpendiculairement dans la terre; les parties de la plume s'étendent pareillement & se développent; les lobes se

separent; la petite plante sort de terre, prend une situation verticale, & s'éleve en gardant pendant quelque tems ses lobes, dont elle continue de tirer sa substance, jusqu'à ce que la petite racine se soit assez étendue & ramifiée pour pomper de la terre les suc nécessaires à l'accroissement de la plante.

Le germe reste attaché aux lobes par le moyen de deux anses ou appendices qui sortent de sa partie moyenne, & qui ne sont autre chose que deux paquets de vaisseaux qui vont se distribuer dans la substance des lobes; il paroît que l'usage de ces lobes est absolument nécessaire à la jeune plante, & qu'il s'étend encore assez long-tems après qu'elle est formée, & qu'elle s'est élevée hors de terre, ils continuent de lui procurer une nourriture plus parfaite & moins crue que celle que tirent ses racines; en effet, la quantité d'huile que renferme la substance farineuse des lobes, & que leur mucilage rend miscibles avec l'eau, forme une espèce d'émulsion très-propre à nourrir cette plante délicate; du-moins est-il vrai que toutes celles à qui on retranche les lobes de très-bonne heure, périssent en peu de tems, ou languissent, & ne prennent jamais un entier accroissement.

Le suc préparé dans les lobes passe donc immédiatement dans la radicule, & la fait croître avant la plume; car celle-ci ne commence guere à se développer, que lorsque la radicule est fixée, & qu'elle a acquise une certaine longueur. Cette structure & cette observation sur l'allongement de la radicule antérieur au développement de la plume, ne prouvent-elles pas que les racines sont de tout tems destinées à recevoir & à préparer la nourriture de la tige & des autres parties?

Lorsque les racines sont assez allongées, multipliées, formées, pour donner à la nourriture qu'elles tirent de la terre les qualités nécessaires à l'accroissement de la jeune plante, le secours des lobes devient inutile; ils tombent après s'être flétris & desséchés, ou bien ils se changent dans quelques especes en feuilles féminales.

La structure de la nouvelle plante ne présente encore rien de bien organisé; la radicule, ainsi que la plume, ne paroissent composées que d'une substance spongieuse, abreuvée d'humidité, recouverte d'une écorce plus épaisse dans la radicule que dans la plume, mais dans laquelle on distingue à peine quelques fibres longitudinales.

Il est difficile d'assigner le premier terme de la germination; c'est un mouvement insensible excité sans doute par la chaleur de la terre, quand la semence est suffisamment pénétrée d'humidité. On sait plus certainement que l'humidité & la chaleur sont absolument nécessaires à cette action: aucune graine ne germe dans un endroit parfaitement sec, ni dans un milieu refroidi au terme de la glace: mais les degrés de chaleur & d'humidité se combinent à l'infini dans les différentes especes de plantes. Il y a des plantes, comme le *mouren*, l'*aparine*, la *mdche*, qui germent au solstice d'hiver, pour peu que le thermometre soit au-dessus de la congélation; il y a des *haricots* & des *mimoses* à qui il faut 35 ou 40 degrés de chaleur: quantité de graines ne germent que dans l'eau ou dans une terre absolument humide; les amandes & les semences huileuses se pourrissent dans une terre trop mouillée, & ne réussissent jamais mieux que dans une couche de sable & à couvert, comme dans un cellier.

L'air contribue presque autant que la chaleur & l'humidité au succès de la germination: plusieurs graines ne germent point dans le vuide; celles qui y germent périssent en peu de tems: mais lorsqu'on laisse rentrer l'air dans le récipient, celles qui n'ont pas germé, levent assez vite, & prennent un prompt

accroissement. Beaucoup de graines ne germent point quand elles sont trop enfoncées dans la terre, surtout si elle n'a pas été labourée, & que l'air ne peut pas y pénétrer; plusieurs y périssent pendant les chaleurs de l'été; d'autres, comme celle des *raiforts*, & des autres cruciferes, s'y conservent pendant 20 ans, & ne germent que lorsque la terre ouverte par un labour les ramene près de la surface, & leur rend la communication avec l'air.

On doit encore regarder le fluide électrique comme une des causes qui favorisent la germination: des graines de moutarde, & d'autres électrisées plusieurs jours de suite pendant l'espace de 10 heures, ont germé trois jours plutôt que de pareilles graines qui n'étoient pas électrisées, & au bout de huit jours les premières avoient fait une crue de plus du double. Peut-être ce fluide qui est si abondamment répandu sur la terre quand le tonnerre éclate, contribue-t-il beaucoup aux progrès rapides de la *végétation* que l'on observe après les tems d'orage.

Les gelées blanches, les pluies froides, & les arrosemens à contre-tems, font périr bien des plantes dans le tems de la germination; les vents du nord les dessèchent; l'ardeur du soleil les épuise, & tous les extrêmes leur nuisent. Les circonstances les plus favorables à la germination sont une chaleur douce, humide & graduée, un lieu un peu ombragé, dans lequel l'air s'entretienne chargé de vapeurs humides.

A mesure que la racine s'allonge, la petite tige croît aussi; les premières feuilles se développent & s'étendent successivement; toutes ces parties ne paroissent d'abord formées que par un tissu cellulaire, qui n'est qu'un amas de vésicules très-minces, remplies d'un suc très-aqueux, contenues par l'épiderme, (membrane extensible & élastique déjà formée dans la semence), qui se multiplient prodigieusement dans l'accroissement des végétaux.

Bientôt on commence à distinguer plusieurs faisceaux de fibres longitudinales, dont le nombre augmente chaque jour; ces faisceaux se lient entr'eux par des paquets de fibres transversales, le tout forme un réseau à mailles, par lesquelles la substance cellulaire du centre communique avec celle qui est répandue entre ce premier plan de fibres & l'épiderme: il se formera par la suite dans la concavité de ce plan circulaire un second plan tout-à-fait semblable, & ensuite un troisième, & ainsi successivement; la substance cellulaire remplira toujours l'intervalle entre chaque plan, & la communication de toutes ces cellules reste libre par les mailles de tous ces différens réseaux, qui sont à-peu-près les uns vis-à-vis des autres.

C'est ainsi que se forme la couche corticale de la première année, & qui sera toujours la plus près de l'épiderme tant que l'arbre subsistera, elle est composée, comme l'on voit alternativement du corps réticulaire fibreux, & de la substance cellulaire. Toute l'écorce s'appelloit anciennement *le livre*, parce qu'on peut la fendre en autant de feuillets qu'elle a de plans fibreux, & que dans cet état elle représente les feuillets d'un livre: aujourd'hui on entend par le livre ou *liber* seulement, la plus intérieure des couches fibreuses de la substance corticale, celle qui est immédiatement contiguë au bois.

Nous regarderions volontiers le *livre*, comme un organe particulier, distinct du bois & de l'écorce: formé dès la naissance de l'arbre, & destiné à former le bois par les productions de sa face interne, & l'écorce par celle de sa face extérieure: son organisation paroît moyenne entre celle des couches ligneuses & celle des couches corticales; on n'apperçoit guere autre chose qu'un vaisseau fibreux traversé de vaisseaux, & rempli de substances cellulaires: mais

on observe que ces vaisseaux sont dans tous les tems plus abreuvés de seve; qu'ils s'étend, qu'il s'accroit & qu'il se repose dans tous les sens, quand il a été coupé ou déchiré, au lieu que les plaies du corps ligneux ne se reparent jamais, non plus que celles des couches corticales extérieures: enfin le livre est comme séparé du bois dans le tems que la seve est abondante, mais il reste attaché à l'écorce, ce qui la fait regarder comme une partie de cet organe.

Lorsque l'écorce d'un jeune arbre a acquis un peu d'épaisseur, si on coupe la tige transversalement, on aperçoit vers le centre un petit cercle de fibres blanches, plus dures, plus solides, plus droites & plus ferrées que celles de la couche corticale: ce sont les premières fibres du bois, celles qui formeront la charpente de l'arbre, & qui seront le principe de sa solidité. Les plans de fibres ligneuses se forment & s'enveloppent successivement, comme ceux de la substance corticale, avec cette différence que la première couche sera toujours la plus près du centre & la dernière formée la plus près de l'écorce, au lieu que le contraire arrive dans la formation des couches corticales. Il y a encore cette différence que le tissu cellulaire est bien plus rare & bien plus mince entre les couches ligneuses qu'entre celles des fibres corticales, ce qui fait qu'elles sont bien plus difficiles à séparer par le déchirement; cependant par la macération & l'ébullition, on vient à bout de les séparer par feuillets, comme ceux de l'écorce.

Il est très-difficile de déterminer l'origine de la première couche ligneuse; mais il y a toute apparence qu'elle est formée comme toutes celles qui la recouvrent, & qu'elle est une production du livre, c'est-à-dire, de la couche corticale la plus intérieure.

Il se forme chaque jour un anneau de vaisseaux séveux à la partie interne du *liber*, qui se durcit peu-à-peu, & forme le second plan de la couche ligneuse, après celui-ci il s'en forme un troisième, & ainsi successivement jusqu'à l'hiver; cette couche ligneuse de la première année devient toujours & plus dure & plus dense, à mesure que l'arbre vieillit: ainsi donc la couche annuelle qui forme quelqu'un des cercles concentriques qu'on observe sur la coupe horizontale d'un tronc d'arbre est composée de toutes les couches journalières qui se sont formées pendant le tems favorable à la végétation, c'est-à-dire, depuis le printemps jusqu'à l'hiver.

Au même tems que le livre fournit à la production du bois par sa face intérieure, il distribue aussi quelques vaisseaux séveux à l'écorce, & forme une nouvelle couche corticale, qui sera le livre de l'année suivante: mais les productions ligneuses sont beaucoup plus abondantes que celles de la partie corticale, comme on en peut juger en comparant toute la masse ligneuse avec la masse corticale: dans un vieux noyer la proportion du solide ligneux au solide cortical étoit de 5 à 1; dans un jeune noyer elle étoit de 3 à 1: il est vraisemblable que cette proportion varie un peu dans les autres arbres.

Ce que nous venons d'exposer touchant la formation des couches ligneuses & corticales, nous montre de quelle manière se fait l'accroissement des arbres en grosseur: la première couche corticale qui s'est formée, reste toujours la plus extérieure; elle est continuellement forcée de se dilater à mesure que l'arbre grossit, & cette dilatation produit les grandes mailles qu'on observe sur les vieilles écorces des grands arbres; il en est ainsi des autres couches qui se forment successivement dans l'intérieur de la première.

La première couche ligneuse reste toujours au contraire la plus petite; & si elle change, c'est plutôt pour se rétrécir & se condenser; il y a du moins lieu de le croire par la diminution continuelle, & l'é-

vanouissement total du noyau médullaire dans le tronc des vieux arbres, aussi bien que par la dureté & la densité du cœur.

A mesure que les couches ligneuses s'éloignent du centre, elles sont moins dures & moins compactes; les plus nouvelles, qui sont aussi les plus blanches & les plus légères, restent tendres & molles pendant quelque tems, & sont connues dans cet état sous le nom d'*aubier*. Voici quelques expériences & des observations qui confirment ces vérités.

Si on fait une incision sur le tronc d'un jeune arbre, & qu'après avoir mesuré l'épaisseur de son écorce, on enfonce une épingle dans la dernière couche de celle-ci, immédiatement sur le livre, & qu'on bande ensuite exactement la plaie, on verra au bout de quelques années, qu'il s'est formé de nouvelles couches corticales entre l'épingle & le livre; & que l'épaisseur de l'écorce n'a pas changé, donc l'accroissement de l'écorce se fait par la formation de nouvelles couches vers l'intérieur.

Si on enlève sur le tronc d'un jeune arbre une pièce d'écorce de deux ou trois pouces en carré, sans endommager le livre, & qu'ensuite on couvre exactement la plaie, pour prévenir le dessèchement, il se formera sur le livre une nouvelle couche corticale, qui s'élevant & croissant peu-à-peu, formera enfin une cicatrice: après quelques années on verra en sciant l'arbre qu'il s'est formé de nouvelles couches corticales, entre le fond de la plaie & le livre, d'où l'on peut conclure que l'écorce qui a rempli la plaie, & les couches qui se sont formées depuis sous son fond, sont des productions du livre.

On observe que les caractères gravés sur l'écorce des jeunes arbres croissent & s'étendent dans toutes leurs dimensions; mais cependant beaucoup plus en largeur (& il en est de même de toutes les cicatrices des plaies qu'ils ont souffertes); n'est-ce point une preuve que les couches extérieures continuellement poussées par celles qui se forment intérieurement, ainsi que par les nouvelles couches du bois, sont forcées à se dilater, & à élargir successivement les mailles de leur réseau, & par conséquent que l'extension de leur circonférence est continuelle?

Si on enlève sur le tronc d'un arbre vigoureux une bande d'écorce circulaire de 5 à 6 pouces de long, & de 2 à 3 pouces de largeur, & qu'on applique immédiatement sur le bois une plaque d'étain fort mince, ou bien un feuille de papier; qu'ensuite on assujettisse cette bande (qui doit tenir au reste de l'écorce par une de ses extrémités), de manière que la plaie puisse se cicatrifer; on s'apercevra en sciant l'arbre au bout de quelques années, qu'il se sera formé plusieurs couches ligneuses par-dessus la plaque d'étain; or on ne sauroit dire que ces nouvelles couches ligneuses soient produites par celles qui sont sous la plaque d'étain, elles ont donc été formées du côté de l'écorce, c'est-à-dire, par le livre.

On a fendu l'écorce jusqu'au bois aux deux extrémités du diamètre horizontal du tronc d'un jeune arbre, & on a enfoncé dans le bois deux clous d'épingle jusqu'à la tête, ayant ensuite mesuré avec un compas d'épaisseur, l'intervalle entre les deux têtes des clous, on a fermé & cicatrifié la plaie. Au bout de quelques années on a reconnu en sciant l'arbre qu'il s'étoit formé de nouvelles couches de bois par-dessus la tête des clous, & l'intervalle mesuré entre ces deux têtes, a été trouvé exactement le même; donc les parties du bois qui sont une fois formées ne grossissent plus, & l'augmentation du corps ligneux vient des nouvelles couches qui se forment successivement par le livre.

Les écussions du pêcher appliqués sur le prunier, & ceux du saule sur le peuplier, font voir au bout de quelque tems (par la différente couleur des deux



bois), qu'il s'est formé sous ces écuffons des lames très-minces de bois, qu'on reconnoît aisément pour être du pècher ou du faule: or ces petites lames n'ont pu être formées que de la substance de leurs écuffons; c'est-à-dire, de la petite portion de *liber* qu'ils renfermoient.

De plus, si on laisse exprès un peu de bois de pècher ou de faule sous de semblables écuffons; la greffe, qui réussit alors bien plus difficilement, laissera voir qu'il s'est formé une couche de bois toute nouvelle, entre celui qu'on avoit laissé & le livre de l'écuffon, par lequel cette greffe s'est unie avec le sujet, tandis que l'ancien bois meurt ou languit sans jamais se coller au bois du sujet.

La formation des couches corticales & ligneuses nous a conduit à examiner d'abord comment les arbres croissent en grosseur; reprenons notre arbre nouvellement germé, pour considérer comment il s'éleve; & comment se fait l'allongement de sa tige. Nous ne sommes pas plus instruits sur la cause de l'allongement des fibres & des vaisseaux, que sur celle de leur formation: ces mystères dépendent d'un mécanisme trop subtil pour nos sens, & des lois que le Créateur a imposées à chaque organisation qu'il a créées, tout ce que nous pouvons appercevoir, c'est que ces fibres croissent par la formation de nouveaux organes, & que l'accroissement cesse quand ces organes ont acquis la perfection qu'ils doivent avoir.

Tant que les fibres du germe se conservent tendres & souples, elles s'allongent par l'admission des nouveaux sucs, & par les principes solides qu'ils y déposent; les vésicules cellulaires se gonflent & se multiplient, & fournissent au livre la matière de son accroissement: à mesure que son organisation se perfectionne, il forme à son tour les fibres corticales du côté de l'épiderme, & les fibres ligneuses du côté du centre.

A peine donc la tige du jeune arbre est-elle redressée & sortie d'entre les lobes, qu'on apperçoit dans sa tige les premiers fibres de l'écorce & du livre déjà formés au-dessus des lobes: tant que celles-ci sont molles & souples, elles sont capables d'allongement; dès qu'elles sont endurcies, elles cessent de croître: comme elles se forment d'abord vers le bas de la tige, c'est-là précisément qu'elles s'endurcissent le plus promptement, & c'est aussi par cette partie qu'elles croissent le moins; & comme le jeune arbre tire chaque jour plus de nourriture en grandissant, aussi l'allongement de la partie tendre & herbacée de sa tige augmente-t-il de jour-en-jour, tant que la saison favorise la *végétation*. Enfin aux approches de l'automne l'accroissement diminue, & s'arrête tout-à-fait, par un ou plusieurs boutons qui terminent la jeune tige.

Si on arrache ce jeune arbre, & qu'on le fende suivant sa longueur depuis le bouton jusqu'à la racine, on observera dans le centre un noyau médullaire cylindrique qui s'étend depuis la racine jusqu'au sommet du bouton; & s'il s'est formé des feuilles & des boutons le long de la tige, il y aura pareillement des productions de la moëlle qui iront s'y distribuer: ce noyau médullaire paroitra accompagné d'une couche ligneuse fort épaisse vers le bas, & qui se termine en une lame très-mince au haut de la tige, excepté qu'elle s'épaissit un peu vers le bouton: le livre est alors tellement uni au bois, qu'on ne peut les distinguer que par la blancheur & le brillant de ses fibres; enfin on verra les différentes couches de l'écorce plus épaisses aussi vers la base, & qui vont se perdre dans les écailles du bouton; tâchons de confirmer ces vérités, & de les rendre plus claires par quelques expériences.

Lorsque la tige d'un arbre nouvellement formé n'a voit encore qu'un pouce & demi de hauteur, on l'a

divisée en dix parties, & on a enfoncé jusqu'au centre de petits fils d'argent très-fins à l'endroit de chaque division: au bout de l'année tous ces fils s'étoient écartés les uns des autres, mais inégalement: l'écartement de ceux qui étoient vers le bas étoit le moins considérable, mais ceux qui étoient vers le haut s'étoient fort éloignés: tout étant demeuré en cet état, l'année suivante le bouron forma une nouvelle pousse; lorsqu'elle eut 4 à 5 lignes, on la divisa de même en dix parties, & on y piqua d'autres fils d'argent; ces fils s'éloignèrent les uns des autres à-peu-près dans la même proportion que ceux de l'année précédente, mais ceux de cette première année ne s'écartèrent presque point.

On a enfoncé deux clous jusqu'au bois dans la tige d'un jeune arbre très vigoureux à la distance d'une toise exactement: on a remarqué au bout de plusieurs années que cet intervalle étoit resté le même; quoique l'arbre eût grandi considérablement, & qu'il fût aussi beaucoup grossi.

On observe que les branches latérales qui sortent du tronc d'un jeune arbre étêté restent toujours à la même hauteur tant que l'arbre est vivant, ainsi que les noeuds & les plaies qui ont pénétré jusqu'au bois: il paroît donc clairement établi que les jeunes tiges, ainsi que les nouveaux bourgeons, s'étendent dans toute longueur, mais beaucoup plus vers leur extrémité supérieure où la tige reste tendre pendant plus long-tems: mais que cet allongement diminue à mesure que le bois se forme, & qu'il cesse absolument quand les fibres ligneuses sont une fois endurcies.

On peut appliquer aux branches & aux racines tout ce que nous venons de dire touchant la structure & l'extension des parties du tronc en longueur & en grosseur, le mécanisme étant absolument le même: on observera seulement quant aux racines que leur allongement ne se fait point dans toute leur longueur, même lorsqu'elles sont les plus tendres, mais seulement par leur extrémité: on en voit la preuve dans les filets que l'on divise en parties égales avec un fil d'argent: les intervalles entre ces fils demeurent absolument les mêmes, quoique la racine continue à croître par son extrémité: & si on vient à couper seulement 3 ou 4 lignes de son extrémité, sa longueur est bornée, & elle ne deviendra jamais plus grande, elle ne s'étendra plus que par des rameaux.

Les feuilles sont les premières productions de la tige; les premières de toutes sont déjà formées dans la plume (je ne parle pas des feuilles féminales, qui ne sont que les lobes de la semence qui s'étend quelquefois, & prennent la couleur verte des feuilles); on y reconnoît leur figure & leur proportion: elles se développent aussi-tôt que la graine est germée, & elles s'étendent en croissant dans toutes leurs dimensions: elles accompagnent un bouton, pour lequel elles semblent destinées; car elles ne tardent guère à se sécher & à tomber, lorsque ce bouton a acquis tout ce qui lui est nécessaire pour produire un bourgeon. Les feuilles sont formées des mêmes substances que le tronc: une portion des vaisseaux ligneux, enveloppée des productions de l'écorce & de l'épiderme, semble se prolonger en s'écartant du tronc: ce faisceau détaché & allongé en manière de queue, s'amincit ensuite en s'élargissant pour former le corps de la feuille: les fibres ligneuses avec leurs vaisseaux forment la principale nervure, & jettant des rameaux à droite & à gauche, elles font un réseau à grandes mailles, dont l'intervalle est rempli par la substance cellulaire: l'écorce couvre des deux côtés ce réseau ligneux; on la distingue aisément par la finesse de ses vaisseaux, par la petitesse de ses mailles, & par la délicatesse de son parenchime: dans le plus

plus grand nombre des plantes & des arbres, cette écorce est parsemée de glandes & de poils de toutes sortes de figures, qui sont autant de canaux par lesquels la feuille absorbe ou transpire une grande quantité de vapeurs.

Cette écorce est recouverte de l'épiderme à laquelle elle est intimement adhérente: c'est une membrane transparente très-tendue & très-élastique, précédée d'une infinité de pores pour laisser passer les vaisseaux excrétoires ou absorbans de la feuille: au reste cette épiderme est très-aisément affectée par la chaleur & par l'humidité: elle fait éprouver à la feuille différens mouvemens, suivant que les différens qualités de l'air altèrent son ressort.

On ne sauroit douter que les feuilles ne contribuent beaucoup à la perfection des bourgeons. Les arbres qu'on dépouille de leurs feuilles dans le commencement du printemps périssent ou ne font que des pousses languissantes: les bourgeons de l'année suivante sont petits & maigres, & ne portent point de fruit, c'est ce qu'on observe aisément sur la vigne lorsque la gelée du printemps en détruit les feuilles & les jeunes pousses.

L'abondance & la vigueur des feuilles entretient puissamment le cours de la sève, & contribue par-là à l'accroissement de l'arbre: si on dépouille un jeune arbre vigoureux dans le fort de sa sève, & lorsque son écorce se détache aisément du bois, on observera que la sève cessera de monter, & qu'en un jour ou deux l'écorce sera tout-à-fait adhérente au bois.

Les boutons qui se trouvent dans les aisselles des feuilles, ainsi que celui qui termine la tige, doivent être regardés comme les germes des bourgeons, c'est-à-dire, des nouveaux arbres qui se formeront l'année suivante: ils sont formés par une expansion de la substance médullaire, enveloppée de fibres ligneuses du livre d'écorce, & enfin de plusieurs écailles enduites souvent d'une matière résineuse qui les préserve de l'humidité & de la gelée: on pourroit les regarder comme des espèces de serres, dans lesquelles ces jeunes arbres trop tendres sont défendues des rigueurs de l'hiver: on observe que les boutons des arbres qui croissent entre les tropiques, sont dépourvus de ces enveloppes dures, qui ne sont nécessaires qu'à ceux qui vivent dans des climats où ils ont à eschapper de violentes gelées.

Les feuilles sont toutes formées dans le bouton, comme elles l'étoient dans la plume: elles se développent & s'allongent de la même manière que celles de la tige, & le corps du bourgeon s'accroît aussi de la même manière que le jeune arbre nouvellement sorti de sa graine.

Enfin, lorsque l'arbre a acquis un certain degré d'accroissement, il se fait sur le dernier bourgeon une production d'un nouvel ordre, & qui semble être la perfection de tout l'ouvrage de la végétation: c'est celle des parties qui doivent servir à multiplier l'espèce, & dont nous donnerons le détail, lorsque nous aurons parlé des liqueurs & des mouvemens de la sève dans les végétaux: il nous suffit d'annoncer présentement que l'écorce de l'extrémité du bourgeon se dilate dans toute la circonférence pour former le calice de la fleur: que la corolle paroît formée de même par le livre, les étamines par le corps ligneux, & le pistil qui renfermera les semences, par la substance médullaire.

Nous n'avons regardé jusqu'ici les fibres des couches ligneuses & corticales que comme des parties solides qui entrent dans la composition des végétaux; nous devons les considérer maintenant comme des vaisseaux qui contiennent des fluides, & tâcher de déterminer leurs fonctions & leurs usages.

Le plus ample de tous ces vaisseaux est sans contredit le tissu cellulaire; son étendue immense depuis

Tom. XXI.

la racine jusqu'au sommet des plus grands arbres, la présence au centre, entre les couches ligneuses & dans presque toute l'écorce, dans la plus grande partie des feuilles, des fleurs & des fruits, mais principalement dans l'arbre naissant & dans toute l'étendue des bourgeons, doit le faire regarder comme un réservoir où la nature dépose les sucs qu'elle destine à la nourriture & à l'accroissement des végétaux; il est vraisemblable que les cellules de ce tissu communiquent avec les vaisseaux qui le traversent, & auxquels il est toujours étroitement uni: c'est du moins ce qu'on doit conclure de la facilité avec laquelle une plante hâlée se rétablit dans son état de fraîcheur après une pluie d'orage ou bien quand on l'arrose, & aussi de différentes teintes que ce tissu reçoit lorsqu'on fait tremper les racines ou des rameaux de plantes dans des liqueurs colorées. Au reste ce tissu renferme différens sucs suivant la nature des vaisseaux auprès desquels il est situé; ainsi sous l'épiderme des feuilles le parenchyme est rempli du suc qui doit s'exhaler par la transpiration dans les racines; il reçoit les sucs de la terre, & les transmet aux vaisseaux du bois; autour du livre il contient cette humeur gélatineuse qui sert à la nutrition immédiate des parties.

Après le tissu cellulaire, les vaisseaux les plus remarquables par leur grandeur sont les vaisseaux propres & les trachées; les vaisseaux propres contiennent des sucs tout-à-fait différens de la sève & particuliers à chaque plante; on les observe dans toute la substance des végétaux; quelquefois, mais rarement, dans la moëlle, on en voit entre les couches du bois; mais c'est dans l'épaisseur de l'écorce qu'ils se trouvent le plus ordinairement; ils s'étendent en ligne droite suivant la longueur de la tige & des branches, depuis les racines jusqu'aux feuilles.

La couleur, l'odeur & le goût de ces différens sucs les font aisément reconnoître; ainsi dans le figuier, le tithymale & les campanules, ils contiennent un suc laiteux; dans l'éclair il est jaune, dans quelques espèces de *Lapathum* il est rouge, dans les pruniers & les abricotiers c'est un suc gommeux, dans les pins, les térébinthes & les sumachs, c'est une résine claire & inflammable.

Ce sont ces différens sucs contenus dans les vaisseaux propres qui donnent aux plantes le goût, l'odeur & les autres qualités qu'elles possèdent; on reconnoit par l'âcreté que l'on sent en mâchant, l'éclair & le tithymale, soit peu de tems après leur naissance, soit que leurs vaisseaux propres soient déjà formés dans le germe, & il y a lieu de croire qu'ils s'accroissent par une organisation particulière. Au reste l'intérieur de ces vaisseaux, qui sont assez gros dans les arbres résineux, lorsqu'on a nettoyé les sucs qu'ils contiennent, laisse voir au microscope des flocons cellulaires très-fins, qui pourroient bien être l'organe sécrétaire des sucs propres. Nous ne connoissons guère de quel usage sont ces sucs dans la végétation; nous voyons seulement que les sucs gommeux & résineux servent à enduire les écailles des boutons & à les défendre de l'humidité qui pourroit y pénétrer, & les faire périr pendant l'hiver.

Lorsqu'on coupe avec précaution l'écorce d'un très-jeune arbre, & qu'on rompt doucement la tige en la tordant un peu, on apperçoit à l'endroit de la fracture des filets blancs, brillans, élastiques, qui paroissent au microscope comme un ruban tourné en manière de tire bourre, & qui forment un vaisseau spiral & cylindrique.

On n'apperçoit point ces sortes de vaisseaux dans l'écorce ni dans la moëlle; ils ne sont bien sensibles que dans le jeune bois de l'arbre naissant & des bourgeons; à mesure que le bois s'endurcit, on les découvre plus difficilement, & ils sont tellement adhérens

FFFFF

au vieux bois, qu'il n'est plus possible de les en séparer; c'est sur-tout dans les pétales des feuilles & le long de leurs principales nervures, qu'ils se trouvent en plus grand nombre; on les observe aussi dans les pédicules des fleurs, dans l'intérieur des calices, dans les pétales & dans toutes les parties de la fructification. La ressemblance de ces vaisseaux avec les trachées des insectes leur a fait donner le même nom par *Malpighi*, qui les regardoit effectivement comme les organes de la respiration dans les plantes.

Des expériences faites avec la machine pneumatique ont fait voir depuis long-tems que les végétaux ne sauroient subsister sans air, & qu'ils périssent bientôt ou languissent quand ils en sont privés; elles ont encore démontré que les arbres & les plantes & les fruits contiennent actuellement une assez grande quantité d'air semblable à celui que nous respirons.

D'un autre côté *M. Hales* a fait voir par ses expériences analytiques, que les végétaux contiennent une assez grande quantité d'air fixe, c'est-à-dire qui ne réagit pas par sa vertu élastique, à moins que cette propriété ne lui soit rendue par l'action du feu ou de la fermentation. Par exemple, le cœur de chêne & les petits pois contiennent l'un 256, & l'autre 396 fois leur volume d'air, auquel la distillation rend la vertu élastique; or les expériences suivantes prouvent que cet air a pu être introduit dans les végétaux par la voie des trachées.

On a scellé au haut du récipient d'une machine pneumatique des bâtons de différens arbres dont un bout étoit à l'air, & l'autre trempoit dans une cuvette pleine d'eau dans le récipient; on a remarqué, après avoir pompé, quantité de bulles d'air qui sortoient d'entre les fibres ligneuses, & sur-tout des vaisseaux les plus voisins du livre, & qui traversoient l'eau de la cuvette.

On a coupé une branche de pommier à laquelle on a conservé toutes ses feuilles; on l'a fait entrer par le gros bout dans un long tuyau de verre blanc, & on a scellé la jointure avec un mélange impénétrable à l'air, on a placé aussitôt l'autre extrémité du tuyau dans une cuvette pleine d'eau, & on a vu l'eau s'y élever, à mesure que la branche pompoit l'air dont le tuyau étoit rempli.

On a enfermé dans un matras les racines d'un jeune pommier, & on a introduit en même tems la plus courte branche d'un petit siphon de verre; on a bien cimenté la tige de l'arbre & le siphon à l'orifice du matras, & tout-de-suite on a plongé l'autre branche du siphon dans un vaisseau rempli d'eau; l'eau s'y est élevée de quelques pouces: ce qui prouve que les racines ont aspiré une partie de l'air du matras.

Il est donc certain que l'air pénètre librement dans les arbres & dans les plantes au-travers de leurs tiges, de leurs feuilles & de leurs racines, indépendamment de celui qui y arrive avec l'eau qu'ils aspirent, sur-tout l'eau de la pluie qui en contient toujours beaucoup, & qu'elle ne laisse échapper que difficilement; & il paroît également certain que ce fluide n'y sauroit pénétrer que par les trachées.

*Malpighi* regardoit les trachées comme des vaisseaux uniquement destinés à recevoir de l'air. *Grew* a prétendu qu'elles recevoient aussi de la lymphe, & *M. Duhamel* a observé en hiver les grosses trachées des racines d'ormes toutes remplies de liqueur qui s'écouloit librement lorsque la racine étoit dans une position verticale, quelle que fût l'extrémité que l'on mit en bas. Mais les expériences qui ont été faites par *M. Reichel* sur différentes plantes auxquelles il a fait pomper de l'eau colorée avec le bois de *Fernambouc*, ne permettent plus de douter que les trachées ne reçoivent & ne transmettent la seve lymphatique depuis la racine jusque dans les fruits, & même dans les semences; en effet lorsqu'on plonge dans cette

eau colorée, soit une plante arrachée avec toutes ses racines, soit une branche séparée du tronc, on voit bientôt la liqueur s'élever dans les vaisseaux de la plante; & en examinant ces vaisseaux avec attention, on reconnoit qu'il n'y a guere que les trachées & un peu du tissu cellulaire qui la reçoivent. Les expériences qui suivent confirmeront cette vérité.

Lorsqu'on a fait germer des fèves & des lupins dans l'eau colorée, on a vu qu'elle avoit pénétré par les vaisseaux spiraux qui naissent de toute la circonférence des lobes, & se portent en-dedans, les uns jusqu'au bout de la radicule sous l'écorce, les autres jusque dans la plume & sur les nervures des feuilles.

Ayant fait tremper dans la même liqueur une branche de balsamine femelle, on a vu au bout de deux heures, & sans le secours de la loupe, des lignes rouges qui s'étendoient dans toute la longueur de la branche & sur les principales nervures des feuilles; la section transversale de cette branche a fait voir que le tissu cellulaire de l'écorce n'étoit point changé de couleur: que l'orifice des trachées les plus près du livre étoit teint de rouge, ainsi que le tissu cellulaire qui avoisine ces vaisseaux: que la plupart des trachées, quoique teintes, étoient vuides; mais qu'il y en avoit cependant plusieurs remplies de liqueur colorée.

On a vu dans une balsamine chargée de fleurs & de fruits & mise avec ses racines dans l'eau colorée, des filets rouges qui s'étendoient depuis le bas de la tige jusqu'à l'extrémité des branches; au bout de 24 heures on les appercevoit sur les nervures des feuilles, & jusque dans la membrane qui tapisse les capsules séminales; en fendant les branches suivant leur longueur, on voyoit qu'outre les vaisseaux spiraux qui étoient teints en rouge, le tissu cellulaire paroisoit aussi teint d'un jaune orangé.

La même expérience a été répétée avec une branche de *Stramonium* à fleurs blanches & une plante entière de *Stramonium* avec ses racines; il a paru bientôt des lignes rouges qui s'étendoient jusque sur les pétales, & que le microscope a fait reconnoître pour des vaisseaux spiraux; cette liqueur pénétrait aussi dans le calice, aux étamines, au style, mais sur-tout à la partie inférieure du calice & dans la cloison qui sert de placenta aux semences.

L'usage des trachées est donc aussi d'élever & de conduire la seve depuis les racines jusque dans les feuilles, dans les fleurs & dans les fruits. Il y a lieu de croire que les autres vaisseaux ligneux sont destinés au même usage, quoiqu'avec le secours des meilleurs microscopes on n'ait encore pu découvrir de cavité dans les petites fibrilles ligneuses; car au printemps dans le tems des pleurs, la seve se porte avec tant d'abondance dans tous ces vaisseaux, qu'on la voit sortir sur la coupe d'un tronc d'orme, de bouleau ou de vigne, non seulement des trachées, mais aussi de tous les points du corps ligneux.

On comprend assez souvent sous le nom de seve deux liqueurs bien différentes qu'il est nécessaire de distinguer, savoir la lymphe ou la seve aqueuse, qui est pompée par les racines, & qui montant par les vaisseaux du corps ligneux jusque dans le parenchyme des feuilles, fournit à leur abondante transpiration, celle en un mot que tout le monde appercevoit couler d'un cep de vigne taillé dans la saison des pleurs; l'autre liqueur qu'on peut regarder comme la seve nourricière, est moins limpide, & est en quelque sorte gélatineuse; elle differe de la précédente autant que la lymphe differe du chyle dans les animaux; elle réside dans les parties qui prennent un accroissement actuel, comme dans les boutons, dans les bourgeons, dans l'organe du livre & dans ses dernières productions, depuis les racines jusqu'à l'extrémité des feuilles; les jardiniers jugent de la pré-



fence de cette seve par le développement sensible des boutons, par l'extension visible des parties herbacées, & par la facilité qu'ils ont alors de séparer le bois d'avec l'écorce.

La plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les plantes, n'est que de l'eau pure qui sert de véhicule à une très-petite quantité de matière propre à nourrir les végétaux : cette matière consiste 1<sup>o</sup> dans une terre extrêmement subtilisée, telle que l'eau la peut entraîner avec soi sans perdre sa transparence ; & l'expérience journalière prouve qu'il n'y en a pas de meilleure que celle qui est tirée des débris des végétaux, lorsque la fermentation ou la pourriture a fait une parfaite résolution de leurs parties. A cette terre se joignent des sels, & peut être par leurs moyens quelques substances huileuses : ces matières se combinent quelquefois avec des sucres qui se déposent pendant l'hiver dans l'intérieur des vaisseaux séveux : par exemple, celle qui découle au printemps par les incisions profondes que l'on fait aux érables blancs du Canada, quoiqu'elle paroisse semblable à de l'eau la plus pure & la mieux filtrée, contient néanmoins un quarantième de vrai sucre dont elle se charge sans doute en s'élevant dans les vaisseaux séveux, ou bien peut être l'eau passée à-travers la racine dans les racines, après s'être chargée de cette substance sur les feuilles qui sont tombées à l'automne, & qui se sont conservées sous la neige pendant l'hiver.

Il nous suffit ici d'observer que l'eau qui doit porter les sucres nourriciers dans les secrétaires, forme la plus grande partie de la lymphe qui est aspirée par les racines, & qu'après avoir servi à cet usage, elle sort par les pores des feuilles sous la forme d'une vapeur insensible.

Cette transpiration étant à-peu-près la dépense journalière des végétaux, nous sert de mesure pour déterminer la quantité & les mouvemens de cette seve aqueuse que les racines doivent tirer de la terre pour y suppléer : examinons donc d'après les expériences de M. Hales, les phénomènes de cette transpiration.

On a pris un grand soleil de jardin *helianthus annuus*, qui avoit été élevé exprès dans un pot ; on a couvert le pot d'une plaque de plomb laminé percée de trois trous, savoir l'un au centre pour laisser passer la tige de la plante ; l'autre vers la circonférence afin de pouvoir arroser, & le troisième vers le milieu auprès de la tige, pour recevoir un tuyau de verre par lequel l'air pût communiquer sous la platine : on cimentait exactement toutes les jointures, & le trou destiné aux arrosemens fut bouché avec un bouchon de liège. On pesa le pot matin & soir pendant un mois à-peu-près tous les deux jours ; déduction faite de deux onces par jour, pour ce qui s'évaporoit par les pores du pot, il résulta qu'en 12 heures d'un jour fort sec & fort chaud, la transpiration moyenne de ce soleil montoit à vingt onces, & à près de trois onces pendant une nuit chaude, sèche, & sans rosée : elle étoit nulle lorsqu'il y avoit eu tant soit-peu de rosée ; mais lorsque la rosée étoit assez abondante, ou que pendant la nuit il tomboit un peu de pluie, le pot & la plante augmentoient du poids de deux à trois onces.

Ayant mesuré exactement la surface de toutes les feuilles des racines & la coupe horizontale de la tige, on a trouvé que la hauteur du solide d'eau évaporé par la surface de toutes les feuilles, étoit  $\frac{1}{27}$  de pouce en 12 heures,  $\frac{1}{27}$  de pouce par celui qui a été aspiré par la surface totale des racines, & de 34 pouces pour celui qui a passé par la coupe horizontale de la tige. On a trouvé par de semblables expériences répétées sur différentes plantes, que les solides d'eau transpirés en 12 heures de jour par la sur-

face de chacune de ces plantes, sont de  
 $\frac{1}{27}$  de pouce pour le soleil,  
 $\frac{1}{27}$  de pouce pour un cep de vigne,  
 $\frac{1}{27}$  de pouce pour un chou,  
 $\frac{1}{27}$  de pouce par un pommier,  
 $\frac{1}{27}$  de pouce pour un citronnier.

On a arraché au mois d'Août un pommier nain, & après l'avoir pesé on a mis ses racines dans un bacquet qui contenoit une quantité d'eau connue ; elles attireront 15 livres d'eau en dix heures de jour, & l'arbre transpira dans le même tems 15 livres huit onces, c'est-à-dire, huit onces de plus que ses racines n'avoient attiré.

On a mis dans des caraffes pleines d'eau & bien jaugées, des branches de pommier, de poirier, d'abricotier, & de cerisier ; on avoit coupé de chaque arbre deux branches à-peu-près égales, à l'une desquelles on conserva toutes les feuilles, au lieu qu'on les arracha à l'autre : les branches qui avoient conservé leurs feuilles, tirèrent à raison de 15, 20, 25, & même 30 onces d'eau en 12 heures de jour ; & lorsqu'on les pesa le soir, elles étoient plus légères que le matin. Celles qui étoient dépouillées de leurs feuilles, n'avoient tiré qu'une once, & fort peu transpiré ; car elles étoient plus pesantes le soir que le matin.

Des branches d'arbres verts traitées de la même manière, tirèrent très-peu, & transpirèrent aussi fort peu.

On a ajusté une branche de pommier garnie de toutes les feuilles à un tuyau de verre de neuf piés & d'un demi-pouce de diamètre ; l'ayant ensuite rempli d'eau & renversé la branche, elle pompa l'eau du tuyau à raison de trois piés dans une heure : ensuite on coupa la branche à 15 pouces au-dessous du tuyau, & on mit tremper la partie retranchée dans une caraffe pleine d'une quantité d'eau connue. On recueillit avec précaution l'eau qui continua à sortir du bâton, & il n'en passa que six onces en 30 heures, quoiqu'il y eût toujours dans le tuyau de verre une colonne d'eau de sept piés de hauteur. Dans le même tems le reste de la branche garnie de feuilles, tira 18 onces d'eau de la caraffe : la force qui a fait transpirer l'eau par les feuilles, en a donc fait élever trois fois davantage dans le même tems que le poids d'une colonne de sept-piés n'en a pu faire descendre.

Cette force avec laquelle l'eau est aspirée contre son propre poids, est bien plus grande encore qu'elle ne paroît dans cette expérience ; car lorsqu'on a ajusté une pareille branche de pommier garnie de toutes ses feuilles à un tuyau de verre assez gros pour contenir avec la branche une ou deux livres d'eau, & qu'à l'autre extrémité de ce tuyau on en a soudé exactement un autre de deux piés de long, & d'un quart de pouce de diamètre ; & qu'après avoir rempli d'eau tout cet appareil, & mis le doigt sur l'ouverture du petit tuyau on l'a renversé & plongé son extrémité dans une cuvette pleine de mercure : on a observé que l'eau fut aspirée par la branche avec assez de vitesse & assez de force, pour faire élever le mercure à 12 pouces dans le petit tuyau ; ce qui est équivalent à une colonne d'eau de 14 piés ; & il n'est pas douteux que le mercure ne se fût élevé encore davantage sans les bulles d'air qui sortoient de la branche, & qui s'élevant au-dessus de l'eau, faisoient nécessairement baisser le mercure.

Cette expérience ne réussissoit jamais mieux que quand le soleil frappoit vivement sur les feuilles : le mercure baissoit de quelques pouces vers le soir, & quelquefois même tout-à-fait ; mais il remontoit le lendemain dès que le soleil frappoit la branche. Cette force au reste est proportionnelle à celle qui anime la transpiration : dans l'expérience faite avec une branche de pommier privée de ses feuilles, le mer-

cure ne monta pas du tout : dans toutes celles qui furent faites avec les arbres qui transpirent peu, il s'éleva très-peu ; ainsi les arbres verts ne le firent point monter.

On a remarqué dans toutes les expériences qu'on a faites sur la transpiration, que la plus abondante étoit toujours dans un jour fort sec & fort chaud ; M. Guettard a observé de plus qu'il est nécessaire que la plante soit frappée immédiatement du soleil : par exemple, lorsqu'on enferme deux branches d'un même arbre, & à-peu-près égales, chacune dans un ballon de verre pour recevoir la liqueur qu'elle transpire, celle qui reçoit immédiatement les rayons du soleil transpire plus que celle qui est dans l'autre ballon couvert d'une serviette, dans la proportion de 18 gros trois quarts à 4 gros & demi. Pareillement lorsqu'il a enfermé trois branches à-peu-près égales d'une même plante, chacune dans un ballon, dont l'un étoit entièrement exposé au soleil, l'autre ombragé par une toile posée sur quatre pieux à quelque distance du ballon, & le troisième couvert immédiatement d'une serviette, la première a plus transpiré à elle seule que les deux autres ensemble ; & celle dont le ballon a été couvert immédiatement a transpiré le moins. Enfin, il a encore éprouvé que deux branches de grenadier enfermées chacune dans un ballon, l'un exposé au soleil, mais sous un chaffis de verre fermé, & dans un air plus chaud que l'autre, qui recevoit immédiatement les rayons du soleil : la branche enfermée dans celui-ci a néanmoins plus transpiré que celle qui étoit sous le chaffis dans un air plus chaud.

Ces observations sont conformes à celles qu'on a faites sur les pleurs de la vigne au printemps, & sur la liqueur qui s'écoule des érables en Canada. La vigne ne pleure jamais en plus grande abondance que quand elle est exposée à l'action vive du soleil. Dans les premiers tems les pleurs cessent à son coucher, & ne reparoissent que quelques heures après son lever, & il en est de même de la seve des érables ; lorsque cet écoulement est bien établi & que les nuits sont tempérées, il se fait jour & nuit, mais bien plus abondamment pendant le jour : s'il survient des nuages, ou si l'on intercepte les rayons du soleil, les pleurs diminuent aussi-tôt, ou bien s'arrêtent. En Canada dans les tems de gelée, la seve coule dans les érables du côté du midi, & l'arbre est sec du côté du nord.

On apperçoit dans le phénomène des pleurs un exemple bien frappant de l'efficacité des rayons du soleil sur les parties des plantes, puisqu'ils donnent aux vaisseaux séveux non-seulement la puissance d'attirer de la terre une si grande quantité d'humidité, & de l'élever dans les tiges, mais aussi celle de la pousser dehors avec une grande force : car M. Haies ayant un jour ajusté une jauge mercurielle à un cep de vigne qu'il avoit coupé à la hauteur de deux piés & demi, il observa que la seve en sortoit avec tant de force, qu'en 12 jours de tems elle fit élever le mercure dans la jauge à plus de 32 pouces, & à 38 dans une autre expérience. Ainsi la force avec laquelle la lymphe des pleurs est chassée dans la vigne, est au-moins égale au poids d'une colonne d'eau de 36 à 43 piés. Cette expérience prouve bien aussi la nécessité des valvules, du-moins dans les racines.

Lors donc qu'on réfléchit sur la grande influence que les rayons du soleil ont sur la transpiration des plantes & sur l'écoulement de la lymphe dans les arbres qui pleurent, on ne sauroit douter qu'ils ne soient la principale cause de l'élevation de la seve dans les végétaux ; mais en examinant en particulier l'action de cet astre sur chacune des parties d'un arbre ou d'une plante, on ne sauroit s'empêcher de reconnaître que c'est lui qui les met en mouvement,

& qui leur imprime le pouvoir qu'elles ont d'élever la seve & de la distribuer dans tous les réservoirs où elle doit aller : rappelons-nous donc à cet effet les observations suivantes.

Lorsque le soleil remonte sur notre horizon, la seve lymphatique qui paroït arrêtée pendant l'hiver, commence à s'élever ; elle s'éleve avec plus d'abondance, à mesure que la chaleur du soleil augmente, & c'est aux environs du solstice que s'est fait la plus grande dépense ; elle diminue alors insensiblement jusqu'à l'hiver, tant par la diminution de la durée des jours, que par l'obliquité des rayons du soleil qui croît alors de plus en plus.

La même influence se remarque dans les effets journaliers : au tems des pleurs, c'est dans la plus grande ardeur du soleil que les vignes, les bouleaux, les érables, répandent le plus abondamment leur lymphe. Ces écoulemens cessent ou diminuent au coucher du soleil, ou bien lorsqu'un nuage intercepte ses rayons. C'est dans les mêmes circonstances que les feuilles transpirent le plus abondamment chaque jour, & que les racines auxquelles on a fixé des tuyaux de verre attirent l'eau avec le plus de vivacité.

De toutes les parties qui sont exposées à l'action du soleil, il n'y en a pas qui reçoivent ce mouvement de transpiration & d'aspiration d'une manière plus sensible que les feuilles ; à mesure qu'elles se développent, on voit croître la quantité journalière de la transpiration ; & un arbre bien pourvu de feuilles, tire toujours plus que celui qui en est dépouillé.

Après les feuilles, les boutons qui sont à leur origine, & que les jardiniers appellent les yeux, sont les parties les plus propres à élever la seve : ces boutons sont un raccourci des bourgeons de l'année suivante ; ils sont composés pour la plus grande partie, de petites feuilles qui n'attendent que le moment de se développer ; or c'est par l'action du soleil sur ces boutons que la seve lymphatique s'éleve au printemps avant le développement des bourgeons. Un bouleau à qui on a coupé la tête en hiver, ne pleure point à la nouvelle saison, comme ceux à qui on a conservé toutes leurs branches & leurs boutons ; & celui à qui on retranche les branches dans le tems même des pleurs, cesse bientôt d'en répandre avec la même abondance que lorsqu'il étoit entier.

Les arbres qui sont dépouillés de leurs feuilles au commencement de l'été, par les insectes ou autrement, tirent encore assez de seve pour s'entretenir par l'action du soleil sur leurs boutons : il y en a plusieurs dont les boutons se dessèchent par la trop grande action du soleil, & l'arbre périt sans ressource ; dans d'autres les jeunes boutons s'ouvrent & développent leurs nouvelles feuilles, alors l'arbre reprend sa seve avec la même abondance qu'auparavant, mais ses productions, l'année suivante, se ressentent de cet effort anticipé.

L'action du soleil sur l'écorce peut aussi, pendant quelque tems, faire élever la seve, comme on le voit dans les jeunes arbres à qui on a coupé la tête : mais l'écorce ne paroît recevoir cette action qu'autant qu'elle contient des germes de boutons qui doivent bientôt se développer : car lorsque ce développement est tardif, sur-tout dans les arbres qui transpirent beaucoup naturellement, l'écorce ne sauroit suffire, & l'arbre périt.

Enfin l'action du soleil sur les racines contribue aussi à élever la seve : cependant cette puissance des racines est encore plus foible que celle de l'écorce : car si l'on voit les touchés des arbres qui sont coupés à ras de terre pousser en peu de tems des rejettons très-vigoureux ; on doit plutôt attribuer cet effet à l'action des boutons qui se forment au bourrelet du tronc coupé, ou sur l'écorce de quelque racine fort

près de l'air, qu'à la puissance immédiate des racines, puisque si l'on détruit cette couche, ou qu'on enlève son écorce avec le bourrelet, les racines cessent de tirer, & périssent bien-tôt après. Cette observation ne regarde pas les arbres dont les racines courent horizontalement, & qui par leur communication avec l'air extérieur sont disposés à faire beaucoup de rejettons.

Fondés sur les observations que nous venons de rapporter, ne pourroit-on pas hasarder les conjectures suivantes sur les causes de l'élevation de la seve dans les végétaux?

1°. Que les racines attirent par leurs extrémités capillaires, qui sont d'une très-grande étendue & d'un tissu fort spongieux, l'humidité de la terre que le soleil entretient continuellement autour d'elles.

2°. Qu'elles transmettent cette humidité aux vaisseaux du bois par l'élasticité de leur écorce, sans lui permettre de rétrograder, puisqu'on voit dans les expériences de M. Hales sur les pleurs de la vigne, que ses racines ont soutenu sans être forcées, le poids d'une colonne d'eau de plus de quarante-trois piés.

3°. Que l'action du soleil sur toutes les parties des végétaux, & particulièrement sur les feuilles, excitent dans les fibres spirales des jeunes trachées, des vibrations qui s'étendent jusqu'aux racines, en vertu desquelles la lymphe est déterminée uniformément vers le haut.

4°. Que ce mouvement est favorisé par l'air qui s'insinue par les pores de l'écorce, & surtout par toutes les cicatrices du pétale des feuilles qui sont tombées les années précédentes.

5°. Enfin que ce mouvement est encore aidé par la structure particulière des vaisseaux séveux, par leurs anastomoses fréquentes dans toute sorte de sens, par la communication perpétuelle avec le tissu cellulaire, dont les cavités forment autant de réservoirs & de points de repos.

Les mouvemens de la seve nourriciere sont plus difficiles à déterminer que ceux de la seve lymphatique; cette seve, bien plus obscure dans son origine, & plus lente dans sa marche, ne présente pas des phénomènes aussi frappans que ceux de la transpiration, & des pleurs, dont on peut peser & mesurer la quantité. Il est croyable que la seve nourriciere est le produit de la lymphe, dont les parties propres à l'organisation ont été séparées dans des vaisseaux sécretoires, dont la structure nous est encore inconnue, tandis que la lymphe superflue est dissipée par la transpiration.

Le livre paroît être l'organe où réside cette matière propre à la nourriture & à l'accroissement des végétaux: nous avons vu que c'est de cet organe que partent d'un côté les nouvelles couches des fibres ligneuses, & de l'autre la nouvelle couche corticale toujours plus mince que celle du bois.

Lors donc que l'action du soleil a fait élever une quantité suffisante de seve lymphatique (dont un arbre peut perdre une certaine quantité sans aucun préjudice), les extrémités du livre qui se terminent aux boutons commencent à s'allonger par l'arrivée des nouveaux sucs, préparés apparemment dans le tissu cellulaire, qui se prolonge aussi en même tems par la formation de nouvelles cellules. Ce développement sensible des bourgeons est le premier signe du mouvement de la seve nourriciere: peu de tems après le tissu cellulaire, qui unit le livre à la dernière couche du bois, commence à s'imbiber de la seve qui lui est fournie par le livre dans toute l'étendue du tronc; & comme il est encore fort tendre, c'est en ce moment qu'on peut le séparer du bois fort aisément. Mais comme dans cet intervalle les bourgeons se font assez étendus pour transpirer promptement la lym-

phe qui monte par les vaisseaux du bois; cette seve ne paroît plus sous d'autre forme que sous celle d'une vapeur qui ne se répand plus comme les pleurs, lorsqu'on taille le bois.

Il paroît donc par ces observations que la seve nourriciere commence à se mouvoir dans le livre qui forme les boutons aux parties les plus élevées de l'arbre, qu'ensuite elle se manifeste dans les autres parties du livre en descendant peu-à-peu jusqu'à la racine: car si on juge de son mouvement par la facilité qu'a l'écorce à se séparer du tronc, il est certain que cette séparation est possible sur les jeunes branches, avant que de l'être au bas du tronc: il en est de même dans les derniers tems de la seve, à la fin d'Août l'écorce du tronc & du vieux bois est déjà fort adhérente, quand elle peut encore se séparer dans les jeunes branches, comme si cette seve n'étoit plus produite en assez grande quantité pour s'éloigner du lieu de son origine.

Ce mouvement de la seve nourriciere observé par les jardiniers, & l'observation des bourrelets qui se forment toujours plus gros au-dessus des ligatures qu'on fait autour du tronc d'un arbre qu'au-dessous, ont sans doute fait naître l'idée de la circulation de la seve, qui sans être semblable à la circulation du sang dans les animaux, a cependant quelque réalité dans le sens des observations que nous venons de rapporter.

Lorsque la seve nourriciere est plus abondante qu'il n'est nécessaire par l'allongement des bourgeons, & la production des couches ligneuses, elle se porte du côté de l'écorce vers les endroits où elle trouve le moins de résistance, & là perçant peu-à-peu l'écorce & se formant une enveloppe de la portion du livre qu'elle a dilaté, elle forme insensiblement un bouton dans lequel, par l'effet de l'organisation du livre, il doit se former un bourgeon avec toutes les parties qui en dépendent.

Il n'y a pas d'endroit dans toute l'étendue du livre où il ne puisse se former une semblable éruption; mais l'expérience fait voir que toutes ne sont pas de même nature, & que quelques-unes de ces productions sont organisées pour devenir des boutons à feuilles, d'autres des boutons à fleurs, d'autres enfin des boutons de racines, ce sera la circonstance dans laquelle se trouvera quelque jour chaque partie du livre qui déterminera s'il en doit sortir un bouton à feuilles ou une racine; ainsi lorsque dans un tems de repos (par rapport à la seve nourriciere), on coupera une branche d'arbre ou un bâton, quelle que soit l'extrémité qu'on entoncera en terre, toutes les éruptions du livre formeront des racines, & tendront toujours naturellement vers le bas; & les éruptions qui se feront dans les parties de la branche qui sera à l'air, deviendront des boutons à feuilles, & tendront toujours à s'élever.

L'organe du livre fait encore une sorte de production bien plus compliquée que les précédentes; mais si parfaite, qu'il semble que ce soit son dernier effort: j'entends celle des parties de la fructification, destinées à produire des semences capables de multiplier les especes, & de les représenter jusqu'à la fin du monde telles que Dieu les a créées au commencement.

Les botanistes distinguent sept sortes de parties qui contournent à la fructification; savoir, le calice, la corolle, les étamines, le pistil, le fruit, la semence & le support, ou la base de toutes ces parties.

Le calice est une expansion de l'écorce qui s'évase à l'extrémité d'un bourgeon; il est doublé d'une membrane, qui est une production du livre, & dans laquelle les liqueurs colorées sont découvrir des trachées: on peut le regarder comme une enveloppe destinée à défendre les parties essentielles de la fructification, & aussi à faire transpirer la lymphe qui



surabonde dans ces parties: il en est de même des pétales, autre espèce d'enveloppe, qui diffèrent du calice en ce qu'elles n'ont rien de commun avec l'écorce que leur épiderme, & qu'elles sont privées de glandes corticales dans leur parenchyme: elles sont aussi beaucoup plus fournies de trachées: les pétales ont souvent à leur partie interne des lacunes ou cavités mellifères, ou bien la nature forme exprès des cornets de différente forme, dans laquelle elle ramasse cette liqueur dont les abeilles composent leur miel.

Les calices & les pétales ne sont pas des parties essentielles de la fructification: elles manquent absolument dans quelques plantes; dans beaucoup d'autres il n'y en a qu'une des deux, cependant le plus grand nombre en est pourvu.

Les étamines sont des parties essentielles de la fructification; elles contiennent le principe de la fécondation des semences, & sans leur secours, les embryons ne feroient qu'avorter. On les regarde comme une production du corps ligneux; mais leur substance toujours herbacée, le grand nombre des vaisseaux spiraux qui les traverse, & leur disposition à s'étendre & à devenir monstrueuse dans les fleurs doubles, fait voir qu'elles appartiennent plus particulièrement au livre. Leur figure varie & aussi leur situation; elles naissent quelquefois sur le pistil même, quelquefois à sa base, assez souvent dans l'intérieur des pétales, quelquefois sur les bords du calice, & enfin sur des organes particuliers & fort éloignés des pistils. Elles sont communément composées d'un filet portant à son sommet une double capsule où sont renfermées des poussieres qui paroissent au microscope autant de petites capsules de différentes figures; elles se rompent dans l'eau avec éclat, & répandent une liqueur spiritueuse, qui est le vrai principe de la fécondation.

Du centre de la fleur s'élève le pistil ou l'ovaire, organe aussi essentiel à la fructification que les étamines: il est composé du germe, d'un style & d'un stigmate, corps spongieux & humide, propre à retenir les poussieres des étamines, & à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qu'elles contiennent. La principale de toutes ces parties est le germe qui renferme les embryons des semences, & qui ne commence à croître qu'après la fécondation.

Cette fécondation s'opere par l'activité de la liqueur spiritueuse des poussieres, qui pénètre par le tissu spongieux du stigmate, & le long du style jusqu'aux embryons, & vivifie leur germe à-peu-près comme fait la semence du mâle dans les animaux.

Dans le plus grand nombre des végétaux les étamines sont avec les pistils, sous les mêmes enveloppes, en sorte que les poussieres sont portées immédiatement sur le stigmate, le matin quand la fleur s'épanouit: dans les plantes qui ont sur le même pied des fleurs mâles, séparées des fleurs femelles, les capsules des étamines ont beaucoup d'élasticité, & répandent fort loin leurs poussieres, c'est ce qu'on peut observer sur la pariétaire: enfin dans les plantes & dans les arbres qui n'ont que des fleurs mâles ou femelles sur chaque individu, les poussieres qui sont alors très-abondantes, sont lancées avec effort & portées fort loin par le vent: de plus ces poussieres conservent assez long-tems leur vertu prolifique au point qu'on peut transporter à 30 ou 40 lieues des rameaux de fleurs de palmier mâle, & opérer la fécondation en les attachant sur des palmiers femelles. Mais si les individus femelles sont trop éloignés de ceux qui portent les étamines, elles restent stériles, & tous leurs germes avortent.

C'est donc en vain qu'on a prétendu que des petits

corps organisés descendoient tous formés par les vaisseaux du style, & devenoient les embryons: on ne remarque absolument aucune voie par où des corps organisés puissent descendre dans l'ovaire, ni aucune force qui puisse les y arranger symétriquement, & les attacher chacun par leur cordon ombilical aux parois & aux cloisons des capsules; les parties extérieures sur lesquelles les poussieres féminales doivent tomber sont plutôt spongieuses & renflées, & ne paroissent que disposées à s'imbiber de la liqueur spiritueuse qui sort de ces poussieres: bien plus, avant que les étamines soient en état de répandre leur poussiere, on trouve les embryons des semences dans les ovaires rangés dans le même ordre où ils doivent être jusqu'au tems de leur perfection: jusqu'au moment de l'éruption des poussieres, ils font peu de progrès dans leur accroissement; mais immédiatement après leur fécondation ils croissent très-rapidement.

Le germe qui contient ces embryons se change bientôt en un fruit (sec, mol, pulpeux, capsulaire, légumineux, &c.) qui s'accroît jusqu'à un terme déterminé, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les semences qu'il contient aient acquis un juste degré de maturité: alors les vaisseaux de ce fruit cessent de recevoir de nouveaux suc; leurs fibres se dessèchent, & en même tems leur ressort augmente au point que la dessiccation étant suffisante, le fruit s'ouvre avec effort, & les semences dont le cordon ombilical est aussi desséché, tombent à terre pour y germer & reproduire autant de pareilles espèces: chaque semence étant organisée de telle sorte qu'elle doit toujours représenter le même individu dont elle sort, suivant l'ordre précis du créateur.

La perfection des semences paroît être l'unique objet de la nature dans la végétation des plantes annuelles: dès que ses vues sont remplies, les feuilles se dessèchent, & la plante dépourvue de boutons capables de prolonger sa vie, cesse de végéter & périt: dans les plantes vivaces & dans les arbres, les boutons qui se forment chaque année, perpétuent cette puissance qui fait élever la seve, & renferment des bourgeons qui se développeront d'eux-mêmes, quand la chaleur du soleil leur donnera de l'activité au printems suivant. C'est pourquoi lorsque ces boutons que les feuilles portent dans leurs aisselles, ont acquis leur juste grosseur, & que leurs enveloppes écailleuses sont formées au point qu'elles peuvent les défendre des injures du tems pendant l'hiver, l'affluence de nouveaux suc leur devient inutile, & même leur seroit préjudiciable: dès-lors les feuilles ne reçoivent plus la seve nourricière qui entretient leur souplesse & leur fraîcheur, leurs fibres se dessèchent, l'agitation des vents les sépare des branches & les emporte. Elles laissent à leur origine une cicatrice que le tems efface, mais par laquelle l'air s'insinue dans les vaisseaux spiraux.

Cette défoliation qui laisse dans les boutons de nouveaux instrumens capables d'élever la seve aux premières chaleurs du printems, ne fait que ralentir dans un arbre le mouvement vital sans l'éteindre: mais lorsqu'après une longue suite d'années les fibres ligneuses qui se sont toujours endurcies sont aussi devenues plus fragiles; que l'arbre parvenu à sa hauteur, n'a pris depuis long-tems de l'accroissement que dans ses branches, que leur poids & l'effort des vents font enfin casser: l'arbre se couronne, l'humidité des pluies pénètre par toutes les plaies, & pourrit insensiblement le tronc: alors il ne subsiste plus que par le peu de bois qui reste encore uni à l'écorce: il se mine peu-à-peu, la carie gagne enfin le livre, & arrêtant la vie de l'arbre dans sa source, termine insensiblement sa végétation.